ENCYCLOPÉDIE *MÉTHODIQUE.*

MÉDECINE.

CONTENANT,

1°. L'HYGIÈNE.
2°. LA PATHOLOGIE.
3°. LA SÉMÉIOTIQUE & la NOSOLOGIE.
4°. LA THÉRAPEUTIQUE ou MATIÈRE MÉDICALE.
5°. LA MEDECINE MILITAIRE.
6°. LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.
7°. LA MÉDECINE LÉGALE.
8°. LA JURISPRUDENCE de la MÉDECINE & de la PHARMACIE.
9°. LA BIOGRAPHIE MÉDICALE, c'est-à-dire, les vies des Médecins célèbres, avec des notices de leurs ouvrages.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE MÉDECINS.

TOME TROISIÈME.



A PARIS,

Chez PANCKOUCKE, Libraire, hôtel de Thou, rue des Poitevins.

M. DCC. XC.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILÈGE DU ROI.

Noms des Auteurs par ordre Aphabétique.

Messieurrs.

ANDRY,
CAILLE,
CHAMBON,
CHAMSERU,
DE BRIEUDE,
DE HORNE;
DOUBLET,
FAURE,
FOURCROY,
GOULIN;
HALLÉ,

Messieurs.

HUZARD,
JEANROI, le neveu,
LAGUERENE,
LA PORTE,
MACQUART,
MAHON,
MAUDUYT,
SAILLANT,
THOURET,
VERDIER,
VICQ DAZYR.



MÉDECINE.

ANGLES DES YEUX (*Maladie des...*) Voyez MALAD. DES YEUX. YEUX. ŒIL. (M. CHAMSERU).

ANGLETERRE (*Hygiène*).

Partie II. *Choses mal dites non naturelles.*

Classe Icre. *Circumfusa.*

Ordre II. *Terre, lieux.*

Section I. *Climats.*

L'*Angleterre* est un des plus puissans royaumes de l'Europe. L'Océan en forme une isle dont le climat est doux & tempéré; les chaleurs n'y sont jamais très-incommodes, & le froid ne l'est pas davantage. En été on y a presque toujours des vents de mer qui conservent la fraicheur, en tempérant l'ardeur du soleil.

Les vents les plus fréquens & les plus nuisibles en Angleterre, sont les vents d'est, & encore plus les vents nord-est, qui font sentir momentanément en hiver le froid le plus mordant, & en été la chaleur la plus brûlante. Si le printemps est sec, les vents soufflent presque continuellement des points de l'est & du nord. Si le printemps est humide, c'est du côté du sud & de l'ouest.

Comme ces vents apportent avec eux des particules qui viennent frapper les corps & les pénétrer, les personnes délicates ont soin de prendre des appartemens exposés au midi ou au couchant, & d'y boire du bon vin qui ouvre les pores & facilite la transpiration, que de pareilles constitutions de l'atmosphère tendent toujours à intercepter.

L'air est généralement épais en Angleterre & assez humide; l'atmosphère est souvent chargée d'une grande quantité de vapeurs & de brouillards : le temps y est sujet à de grandes variations, surtout en été. Souvent la même journée, on y éprouve un air tempéré le matin, chaud à midi, frais le soir, & froid dans la nuit; c'est pourquoi on ne doit porter dans cette isle que des habits de draps, observant seulement de mettre des vestes différentes selon l'état de l'atmosphère.

On se porte fort bien dans ce climat, & on y vit fort vieux. Au vin près, l'Angleterre obtient de son sol tout ce qui est utile à l'homme en fait de bons alimens.

Le bois est rare en Angleterre & la nature semble l'en avoir dédommagée en y plaçant des mines de charbon de terre très-abondantes. Ce charbon, en brûlant, cause une fumée considérable, qui ne contribue pas peu à charger & à épaissir l'atmosphère. Son odeur est désagréable, mais à la longue on n'y fait plus attention.

Les anglais sont assez forts & assez robustes, leur courage est encore au-dessus de leurs forces. On sait que dans les hautes sciences ils ont produit de ces génies faits pour reculer les bornes de l'esprit humain, & que de ce côté ils disputent de rivalité avec les français. Leur manière de vivre diffère beaucoup, & l'on peut dire en général qu'on fait meilleure chère en France, mais peut-être n'est-elle pas aussi saine. L'assaisonnement de nos mets offre au goût quelque chose de plus délicat; mais nous employons pour y parvenir une foule de substances chaudes & aromatiques, qui rendent nos estomacs d'autant plus paresseux qu'ils ont été plus satisfaits. Nos boissons sont bien différentes. La bierre dont les anglais font un usage habituel, les nourrit en les rafraîchissant beaucoup mieux que ne fait le vin dans notre pays; peut-être cette boisson influe-t-elle sur le caractère national, & seroit-elle, avec l'influence locale, une des principales raisons du caractère dominant du pays. Je crois que la constitution morale doit être bien différente dans des individus qui boivent habituellement du vin, en mangeant beaucoup de pain, & dans ceux qui mangent beaucoup de viande, en buvant une grande quantité de bierre. *V.* EUROPE. — M. MACQUART.

ANGLETERRE. (*Art vétérinaire*). L'*Angleterre* fournit à l'art vétérinaire, en France : 1°. Des che-

vaux de carroſſe, de chaſſe & de ſelle, & quelques étalons. (*V.* Cheval, Haras).

2°. Des palefreniers, qui peuvent, ſans contredir, paſſer pour les meilleurs de l'Europe, mais que la tranſplantation fait bientôt dégénérer. (*V.* Aliptique, Anglomanie, Jockei).

3°. Des chiens de chaſſe de différentes eſpèces. (*Voyez* Chien).

4°. Tout ce qui concerne l'hygiène vétérinaire, tel que les inſtrumens propres au panſement de la main, & tous ceux néceſſaires à emboucher & à habiller les chevaux; parties dans leſquelles les anglois excellent, par la fineſſe, la légereté, la commodité & la ſolidité des ouvrages. (*V.* Pansement de la Main, Selle, Bride).

5°. Enfin quelques remèdes officinaux, ſur-tout des bols diurétiques & purgatifs, des boules fébrifuges & cordiales, & des huiles eſſentielles aromatiques. Pluſieurs apothicaires anglois ont même répandu en France, à différentes époques, & avec profuſion, des liſtes raiſonnées des remèdes qu'on trouvoit tous préparés chez eux pour les chevaux. (*Voyez* Anglomanie).

La médecine vétérinaire, proprement dite, eſt encore peu avancée en *Angleterre*, elle y eſt exercée comme elle l'étoit France, il y a un demi-ſiècle, par des formuliſtes, des empiriques & des charlatans; elle ne tardera pas, ſans doute, à ſortir de cet état, dans un pays ſi jaloux de ſes chevaux, & M. *Moorcroft*, qui, foulant aux pieds l'amour propre & les préjugés de ſa nation, eſt le premier anglois qui ſoit venu étudier l'art vétérinaire dans nos écoles françoiſes, mérite d'être nommé ici. (*V.* Vétérinaire). (M. Huzard).

ANGLOIS. (*Art vétérinaire*) (*Voyez* Cheval, Haras). (M. Huzard).

ANGLOISÉ, Cheval Angloisé. (*Art vétérinaire*). On appelle *cheval angloiſé* celui dont la queue a été amputée à la manière des anglois. (*Voyez* Amputation de la queue). (M. Huzard).

ANGLOISER *un cheval*. (*Chirurgie vétérinaire*) C'eſt amputer la queue du cheval à la manière des anglois. (*Voyez* Amputation de la queue). (M. Huzard).

ANGLOMANIE (*Art vétérinaire*).

L'*Anglomanie* a ruiné & abâtardi l'eſpèce des chevaux en France, elle les détruit individuellement, & elle s'oppoſe aux progrès de l'art vétérinaire, comme à celui de notre commerce & de nos arts, pour tout ce qui concerne le cheval.

Ce goût, cette paſſion excluſive pour tout ce qui vient de l'Angleterre paroît fondé ſur les qualités qu'on attribue aux chevaux de ce pays, ſur le ſoin que les Anglois en ont, ſur le mérite de ceux qui leur donnent ces ſoins, & enfin ſur la ſupériorité reconnue de leurs ouvriers dans tout ce qui tient à l'habillement du cheval.

L'égoïſme ſeul a pu faire naître l'*Anglomanie* parmi nous. L'*anglomane* n'a cherché que des jouiſſances particulières, il a oublié qu'il étoit françois; il s'eſt abandonné à un goût éphémère, faux dans ſes principes & dangereux par ſes effets. C'eſt dans ce que les anglois ont de bon & d'utile que nous devons nous faire gloire de les imiter, de ſuivre leurs traces & de les ſurpaſſer, & non en adoptant leurs ridicules & leurs vices. Nous ferons ſentir, autant que nous pourrons, les dangers & les funeſtes effets d'une pareille manie; heureux ſi en rélevant des erreurs & en dévoilant des abus, nous parvenons à ramener quelques perſonnes au goût & à la préférence que mérite à tous égards l'*hippique* françoiſe; nous eſſayerons de prouver que ſi les chevaux anglois paroiſſent avoir dans certains genres des avantages ſur les nôtres, cette prétendue ſupériorité eſt due au découragement & au peu de valeur que la plupart des françois attachent à tout ce qui ne leur vient pas de l'étranger. Croyons qu'aujourd'hui & avec le nouvel ordre de choſes qui s'éleve, le goût national reprendra toute ſon énergie & que l'art vétérinaire en particulier ne pourra que gagner infiniment & faire des progrès rapides.

On ſait que c'eſt aux chevaux arabes que l'Angleterre doit l'amélioration de ſes races; il nous auroit été poſſible de faire à cet égard tout ce qu'elle a fait, &, favoriſés comme nous le ſommes par la nature de notre climat, nous aurions pu faire mieux encore. Les croiſades avoient amené en France, comme dans tout le reſte de l'Europe, des chevaux arabes, mais les anglois ont ſu mieux profiter que nous de cette richeſſe; ils ont même eu l'art de profiter encore de notre inſouciance & de notre pareſſe, en s'appropriant des chevaux que nous dédaignions, que nous ne connoiſſions pas ou que nous nous contentions d'admirer. L'étalon arabe appellé *Godolphin*, du nom du duc à qui il appartenoit, a été acheté à Paris par ce ſeigneur dix-huit louis, comme un cheval de réforme dont nous n'avions tiré aucun parti. Il a fourni à l'Angleterre *Baybrun*, *Maſque*, *Regulus*, & une foule d'autres chevaux dont nous avons payé les deſcendans des prix effroyables (1). N'a-t-on pas vu récemment chez un des

(1) M. le comte d'Artois, entr'autres, a, dit-on, payé le cheval de courſe anglois, appellé *King-Pepin* (le roi Pepin), dix-ſept cent louis, & le propriétaire ſe jouant complettement du prince, eſt venu ſous un nom emprunté parier mille louis contre ſon cheval qu'il connoiſſoit bien, en ſorte que cet animal qu'on aſſure avoir été vendu depuis au marché aux chevaux de Paris, pour trois louis, a valu ſeul à l'Angleterre 64,800 liv. & ne nous a pas donné un poulain paſſable.

premiers marchands de chevaux de la capitale, un superbe cheval entier, normand, admiré froidement par la multitude, être acheté pour l'Angleterre? N'a-t-on pas vu en 1770 M. *Chalert*, choisir à Paris un cheval normand, moins grand, mais plus parfait que le précédent, qui fut envoyé aussi en Angleterre à milord *Pembroke*? Les anglois, juges sévères, sans doute, charmés de sa beauté & étonnés de ses qualités, s'écrièrent qu'ils comprenoient à peine comment nous courrions après leurs chevaux lorsque nous en possédions d'aussi perfectionnés (2).

Si l'on réfléchit que c'est avec nos chevaux que les anglois montent leurs manèges, que milord *Pembroke*, le chevalier *Medows*, & la plupart des autres écuyers anglois ne se servent que des nôtres, qu'*Astlei*, *Bates*, *Hyam* & tous les *banquistes* trouvent dans nos chevaux des qualités qu'ils chercheroient vainement dans ceux des autres contrées; on ne peut qu'être étonné de l'espèce de fureur que nous montrons pour ceux de ce pays.

La manière de monter à l'angloise n'est pas moins ridicule en France pour le cavalier, qu'elle est désagréable &. fatigante pour le cheval; c'est encore une manie dont il n'est guère possible de rendre raison. Dans tous les manèges qui jouissent de quelque réputation en Angleterre, on monte à la françoise, ou plutôt on y monte d'après les principes naturels, fondés sur les règles de la géométrie; toute la cavalerie angloise reçoit les mêmes principes, & l'espèce de dégingandage anglois n'a été imaginé que parce que le pays est coupé fréquemment de haies & de fossés qu'il faut que les chevaux franchissent, & qu'il est nécessaire alors que le cavalier se penche plus ou moins sur le cou de son cheval, pour ne pas être jetté en arrière dans l'élan du saut, mais à quoi peut servir cette méthode dans un pays uni comme la France? A ridiculiser ceux qui la mettent en usage & à ruiner promptement les jambes & les épaules des chevaux.

Ce n'est à-peu près que vers le milieu de ce siècle que l'*anglomanie* s'est introduite en France; jamais peut-être mode nouvelle n'a été aussi générale & n'a duré aussi long-temps en faisant toujours des prosélites; jamais elle n'a été portée à un si haut degré, & n'a autant contribué à la ruine de cette branche importante de notre agriculture & de notre commerce & à celle des particuliers; qui sait jusqu'où la folie française se seroit portée, sans la révolution qui paroît avoir donné à la nation un caractère digne d'elle.

L'introduction des étalons anglois dans nos haras a abâtardi & dénaturé nos plus belles espèces; envain M. de *de Buffon* avoit-il dit avec raison, que les races en se portant du midi au nord, amélioroient ces dernières, tandis au contraire que celles qui se portoient du nord au midi dégénéroient & s'abâtardissoient; les préceptes de M. *de Buffon* ont été justifiés par une expérience d'autant plus malheureuse qu'elle n'a point fait ouvrir les yeux. Nos anciens chevaux limousins sont disparus, nos beaux chevaux normands deviennent de plus en plus rares, & tout a été remplacé par une race métisse dans laquelle les vices & les défauts d'organisation des pères ont prévalu. (*Voyez* HARAS).

Si les étalons anglois ont contribué au dépérissement de nos haras, le grand nombre de chevaux qu'on a tiré d'Angleterre n'a pu qu'achever la ruine de notre commerce dans cette partie en décourageant tous ceux qui font des élèves; & n'a-t-on pas lieu de croire que ce découragement subsistera tant que les écuries du roi, celles des princes, des riches particuliers & des grands propriétaires, seront remplies de chevaux achetés à grands frais à Londres? Les sommes immenses que nous exportons annuellement en Angleterre pour l'achat des chevaux, ne pourroient-elles pas produire des avantages inestimables, en les répandant dans les provinces destinées à l'éducation de ces animaux, ou en améliorant cette branche de commerce dans tout le royaume.

La France fournissoit autrefois des chevaux à tous ses voisins, elle en exporte actuellement de la seule Angleterre, pour plus de dix millions par an & pour presque le double des autres états qui l'environnent; les provinces de Normandie, du Perche, du Maine, de la Touraine, de l'Anjou, du Poitou, du Limousin, de l'Auvergne, de la Navarre, du Béarn, de la Guyenne, & une infinité d'autres dans lesquelles étoient versées ces sommes, ont vu avec d'autant moins de plaisir l'*Anglomanie* s'introduire en France, qu'elle nous a bientôt fait perdre la confiance des étrangers qui fréquentoient nos foires. Comment pouvoient-ils en effet continuer à venir se remonter chez nous, quand par les achats que nous faisions dehors, nous leur prouvions que nous manquions de la confiance, qu'il étoit nécessaire de chercher à leur conserver pour nos chevaux?

Dans les premières années du règne de Louis XVI, la fureur des courses s'étoit aussi établie en France, mais elle a cessé par la ruine de plusieurs de ceux qui s'y livroient, & avec les chevaux qu'on avoit tiré d'Angleterre exprès pour cet objet. Cette institution, qui, dirigée d'après des vues sages pouvoit être très-avantageuse & devenir nationale, n'a contribué qu'à accélérer la dilapidation de nos finances. (*Voyez* COURSES.)

Mais ce qu'on ne croira peut-être pas, & ce qu'il est essentiel de dire, c'est que malgré l'état de détresse pécuniaire où nous sommes actuellement, malgré l'économie prêchée par-tout, malgré les réformes nombreuses faites dans les écuries royales, les écuyers du roi ne cessent d'acheter des chevaux anglois, continuent d'envoyer des piqueurs à Lon-

(2) M. *Flandrin*, *journal de Paris*, 1788, num. 228, 239.

dres & d'y en entretenir même à poste fixe pour ces achats; quelle est donc la cause de cet abus & de contrastes aussi frappans? Il faut bien que l'intérêt particulier les détermine & les entretienne.

Les piqueurs destinés à aller en Angleterre sont entièrement au choix & à la dévotion des écuyers qui les y envoient. On a grand soin de ne choisir que les plus maquignons, & ils sont toujours préférés aux gens réellement connoisseurs; le traitement qu'on leur fait se marchande à la vérité, mais il est ordinairement avantageux, & a la disposition des écuyers dont plusieurs ont les remontes à l'entreprise. Lorsque les achats sont finis, le tableau des dépenses est toujours fait en compensation & jamais d'après le prix de chaque cheval en particulier, ce qui donne la facilité de les acheter, aussi en compensation, c'est-à-dire, un bon, un médiocre, & un mauvais, en sorte qu'un beau cheval en fait souvent passer quatre médiocres. On donne à ces achats un air d'importance qui n'est que de la charlatannerie. Celui qui les conduit a grand soin de ne les laisser voir à personne, les portes des écuries sont constamment tenues fermées. L'écuyer qui doit les recevoir ne les visite que plusieurs jours après leur arrivée, & lorsque le conducteur le juge à propos, ce qui donne le temps de les maquignoner & de pallier leurs défauts autant qu'il est possible. Le jour pris on a grand soin de n'oublier aucune des ruses que les marchands de chevaux pratiquent. Le *gingembre* qu'on leur met dans l'anus pour leur faire dresser la queue, & le *fouet* dont on les épouvante sans cesse, les tiennent toujours en mouvement, ensorte qu'il paroît certain que l'acheteur & celui qui les reçoit, s'entendent ordinairement ensemble & ont le plus grand intérêt à empêcher leurs commettans de s'appercevoir de leurs défauts. Une conduite aussi bisarre & aussi contraire aux intérêts de celui pour lequel on achète est bien capable d'éclairer sur cet abus, & en dévoile assez évidemment la cause cachée (1). (*Voyez* MAQUIGNON, MONTRE).

C'est dans l'exercice journalier de l'hygiene & de la médecine vétérinaire, que l'*anglomanie* a sur-tout fait de grands progrès en France & particuliérement à Paris. Quoiqu'elle puisse compter le nombre de ses victimes par celui de ses malades, elle n'en est pas moins toujours à la mode.

Le goût des chevaux anglois a fait naître celui des objets qui les entourent. Le cheval amené de Londres n'a pu être bien soigné que par un palefrenier anglois, & comme les bons n'ont pas manqué d'occupation dans leur patrie, on ne les a forcé à s'expatrier qu'à force d'argent. Mais le plus grand nombre sans talens, sans état, protégés par les premiers, ont été accueillis comme eux, & nos écuries ont été bientôt remplies de *grums*, de *jockeis* & d'une foule d'autres qui ont promptement joint tous leurs vices à ceux de nos gens d'écurie. (*V.* PALEFRENIER).

Munis de quelques bols diurétiques ou purgatifs, de quelques recettes pour toutes sortes de maladies externes, ils se sont présentés effrontément comme possédant exclusivement le fond de la science, & ils ont été crus; les chevaux les plus précieux leur ont été confiés, quoiqu'en Angleterre ils ne le soient, en cas de maladie, qu'à des médecins & des chirurgiens instruits; leurs talens, auxquels ils ont eu l'art de faire croire, leurs sotises qu'ils ont multipliées, & leurs remèdes qu'ils ont annoncé comme des panacées angloises ont été payés au poids de l'or (1).

Nos Palefreniers jaloux par intérêt seulement, ont cherché & n'ont pas tardé à se montrer aussi savans que leurs concurrens; ils ont bientôt pris le costume & le charlatanisme anglois; mais malgré ce déguisement ils n'ont pu échapper long-temps à l'œil fin & exercé de nos véritables *anglomanes;* si quelques-uns sont parvenus à acquérir la confiance, ce n'est qu'autant qu'ils ont été long-temps à Londres, ou qu'ils ont bien profité des leçons de leurs maîtres; la plupart ont été rejettés, par cela seul qu'ils n'étoient pas du pays, & qu'ils n'avoient pas comme les véritables, l'art d'inspirer ce goût dispendieux à ceux qui ont la sotise d'être leurs dupes.

Dévoilerons-nous encore un autre abus de l'*anglomanie?* Dirons-nous que des maréchaux français, des artistes vétérinaires, n'ont pas craint d'avilir l'art & de se prostituer eux-mêmes en recourant, non aux lumières, mais aux remèdes des *jockeis;* en tirant de Londres des compositions médicamenteuses dont ils ignoroient la nature & les effets, & qu'ils out employés sans discernement comme sans principes. Trompés dans les espérances de fortune qui avoient pu seules déterminer leurs démarches, & après avoir sacrifié quelques victimes de plus à l'*anglomanie*, ils ont été bientôt forcés de renoncer à de pareils moyens, & de reconnoître que l'étude de la médecine vétérinaire, comme celle de la médecine humaine est fondée sur des loix cer-

(1) On assure encore que certaines personnes dans les écuries du roi tirent une rétribution ou ce qu'ils appellent un droit, par chaque cheval qu'on achete, & même par chaque cheval qu'on réforme ou qui meurt, & que cette rétribution va quelquefois pour les premiers, à dix louis par tête. On doit sentir d'après tout cela, combien de gens sont intéressés à rendre la consommation rapide & sur-tout à choisir des chevaux anglois, le plus souvent promptement hors de service.

(1) Il y a tel *Jockei* à Paris, qui ne purge pas de chevaux à moins d'un louis, & on regrette trois livres que le maréchal demande pour le même objet; mais le charlatanisme du *jockei* & la superpurgation qu'il donne souvent & qu'on regarde comme le bon effet de la médecine angloise, doivent être payés. (*Voyez* PURGATIFS.)

Plusieurs particuliers qui donnent à peine 4 liv. par mois à leur maréchal, pour l'entretien de la ferrure, des pansemens & de la fourniture des drogues de leurs chevaux de carrosse, donnent 8 liv. par mois pour les pansemens seulement de chacun de leurs chevaux de selle ou de cabriolet à l'angloise qui les soigne, sans y comprendre ses gages comme *grum* ou *jockei*. (*Voyez* ABUS DE LA MARÉCHALLERIE.)

taines, qu'on ne peut enfreindre sans risques. (*Voyez* ALIPTIQUE, AMPUTATION DE LA QUEUE, AMPUTATION DES OREILLES, COURSES, HYGIENE VÉTÉRINAIRE, JOCKEI, PANSEMENT DE LA MAIN). (MM. DESPLAS ET HUZARD).

ANGOISSE. *Angor* *ἀγωνία*, *ἀδημονία*, est une concentration de la chaleur naturelle, ou son augmentation à l'intérieur, en raison de sa diminution sensible au dehors, avec un sentiment de suffocation, de palpitation & de tristesse. L'angoisse est ainsi d'un très-mauvais présage lorsqu'elle survient au commencement des fièvres aiguës. *Gal. com.* 1, *de hum. & com.* 2, *in lib. epid. t.* 75, *lib.* 4, *de diff. pulf. c.* 3. Elle est sur-tout remarquable dans les exacerbations ou paroxismes des fièvres hémitritées ou subintrantes, & c'est ce qui rend le frisson de ces fièvres si redoutable : les malades peuvent y succomber. Cette terminaison funeste, si souvent observée par Hippocrate, (*passim in epidem.*), étoit bien plus fréquente avant qu'on eût découvert le quinquina, qui ne peut cependant être administré dans le cours de l'angoisse, où il est à peine possible de faire avaler quelques cuillerées de liquide. Il est important de prévenir le paroxisme qui doit suivre, en distribuant, sur la fin du précédent & dans la rémission, des doses plus ou moins fortes & rapprochées du fébrifuge donné seul ou mélangé selon diverses autres indications. *Voyez* QUINQUINA, AGONIE, SUFFOCATION, PALPITATION, FRISSON, FIÈVRES, HÉMITRITÉES, SUBINTRANTES. (M. CHAMSERU).

ANGOISSE. (*Pathologie vétérinaire*). (*Voyez* ANXIÉTÉ, INQUIÉTUDE). (M. HUZARD).

ANGOLA, ANGORA. (*Art vétérinaire, histoire des animaux*. On donne ce nom à une espèce de chat domestique à longs poils soyeux & doux, qui est actuellement très-commune à Paris, & qui est originaire d'Angora. (*Voyez* CHAT). (M. HUZARD).

AMGOLAM. (*Mat. Méd.*). Arbre qui s'élève à cent pieds de haut, qui en prend douze de grosseur, qui naît parmi les rochers, les sables & dans les montagnes de Mangotti, & autres contrées du Malabare ; qui est toujours verd, qui a le fruit semblable à la cérise, & qui dure long-temps.

C'est chez les peuples de Malabare, le symbôle de la royauté, & cette prérogative lui vient de la disposition de ses fleurs qui forment des diâdemes sur ses branches. On dit que le suc de sa racine tiré par expression, tue les vers, purge les humeurs phlegmatiques & bilieuses, & vide l'eau des hydropiques. On prétend que sa racine, réduite en poudre, est bonne contre la morsure des serpens & des autres animaux vénimeux. (Anc. Encyc.). M. FOUCROY.

ANGORA. (*Art vétér. histoire des animaux*). *Voyez* ANGOLA. (M. HUZARD).

ANGOURE DE LIN, AGOURE DE LIN. (*Hygiène vétérinaire*). (*V.* CUSCUTE). (M. HUZARD).

ANGOURIE, *Anguria*. (*mat. méd.*) C'est un genre de plantes à fleurs monopétales, de la famille des cucurbitacées, qui paroît avoir beaucoup de rapports avec celui des concombres, & qui comprend des herbes exotiques, sarmenteuses & garnies de vrilles.

On distingue trois espèces d'*Angourie*, dans le dict. de bot. pag. 174. La première est celle de la Martinique, *Anguria trilobata*, LINN. Cette espèce a une racine qui ressemble à celle du radis, mais plus grosse, longue d'un pied & demi, blanche, un peu amère & chargée de verrues dans toute sa longueur. La tige est menue, grimpante ; les feuilles alternes, pétiolées ; le fruit a une baie charnue, ovale, oblongue, se terminant par une pointe ombiliquée, verte, tachée de blanc, couverte de verrues, divisée en six loges qui contiennent des semences oblongues d'une couleur fauve. La seconde est celle qu'on nomme *Anguria pedata* LINN. Elle a sa racine fusiforme, rameuse à sa base, épaisse d'un pouce, longue d'un pied, & naît à Saint Domingue. Sa tige est mince, les feuilles alternes, le fruit ovale, oblong, panaché de verd & de blanc, & qui renferme des semences semblables à celles des concombres. La troisième espèce est celle de Léogane, à Saint-Domingue, *Anguria trifoliata*, LINN. Sa racine a la forme d'une rave épaisse d'un pouce, blanche, tendre & longue d'un pied ; le fruit ressemble assez à un petit concombre un peu plus gros que celui de l'espèce de momordique, appellé vulgairement, concombre sauvage, uni, verd, & rayé de bandelettes blanchâtres : sa chair est rouge & fort douce. Ces espèces d'*Angourie* peuvent être employées dans les mêmes circonstances que les melons & les concombres. *Voyez* CONCOMBRE. M. MACQUART.

ANGREC, (*mat. méd. & hygiène*). *Epidendrum*, c'est un genre de plante unilobe, de la famille des orquides, qui a des rapports très-marqués avec les elleborines, les limodores & les aréthuses, & qui comprend des plantes exotiques, la plupart parasites, produisant des fleurs très-agréables, & dont une espèce, connue vulgairement sous le nom de vanille, est remarquable par l'odeur suave de ses fruits.

Les caractères génériques de l'*Angrec*, sont de n'avoir point de calice aux fleurs, qui sont accompagnées d'écailles spathacées, qui naissent à la base de leur pédoncule propre, & qui sont éparses sur leur pédoncule commun. Chaque fleur consiste en une corolle de six pièces, dont une plus courte que les autres, & deux étamines fort courtes, portant de petites anthères ovales, un ovaire inférieur oblong, souvent contourné & ressemblant quelquefois à une corne. Le fruit est une capsule allongée, charnue, presque cylindrique, trigone ou hexagone dans le plus grand nombre, & qui s'ouvre communément en deux ou trois valves dans toute sa

longueur : elle renferme des semences extrêmement petites. On reconnoît dans le dict. de bot., 48 espèces d'*Angrecs*, qui toutes sont exotiques. Nous ne parlerons que de celles qui méritent une mention particulière par leur utilité.

1°. *L'Angrec* aromatique, ou la vanille. *Epidendrum scandens, foliis ovato-oblongis, nervosis, sessilibus, caulinis, cirrhis spiralibus.* On distingue celle du Mexique, qui se nomme, *Aracus aromaticus, seu flos niger mexicanis dictus.* HERNAND; & celle de Saint-Domingue, appellée *vanilla flore viridi & albo, fructu nigricante.* PLUM. *gen.* 25.

La vanille est une plante sarmenteuse, qui grimpe sur les arbrisseaux & les arbres qui sont près d'elle, & s'y attache par des vrilles à la manière des lieres, des vignes & des grenadilles. Le P. Plumier dit, que les racines sont longues de deux pieds, épaisses de six à sept lignes, donnant une tige de la grosseur du doigt, cylindrique, verte, & remplie d'un suc visqueux. Elle est noueuse & chacun des nœuds donne naissance à une feuille, & communément à une vrille. Les feuilles sont alternes; oblongues, pointues, molles, épaisses, lisses. Les fleurs naissent en grappes axillaires avec six pétales, l'ovaire est long, cylindrique, se change en un fruit long de six à sept pouces presque de la grosseur du petit doigt, charnu, pulpeux, à-peu-près cylindrique, noirâtre lorsqu'il est mur, & qui s'ouvre en deux valves comme une silique; il est rempli d'une infinité de petites graines noires. Les fleurs & les fruits de cette plante, qui fourmille dans plusieurs endroits de Saint-Domingue, sont sans odeur, ce en quoi elle differe de celle du Mexique & du Pérou, dont l'odeur très-penétrante approche de celle du baume du Pérou.

La vanille sert à parfumer le chocolat. Dans le commerce on en distingue trois sortes.

La première est appellée *pompona* ou bouffie, par les espagnols. Ses siliques sont grosses & courtes.

La seconde, ou celle de *Lec*, a ses siliques plus longues & plus déliées.

Enfin les siliques de la troisième, qu'on appelle *simarona*, ont des dimensions plus petites en tout sens.

La seule vanille de *Lec* est très-bonne, elle doit être d'un rouge brun foncé, ni trop noire ni trop rousse ni trop gluante ni trop desséchée. Il faut que les siliques paroissent pleines, & qu'un paquet de 50, pese plus de 5 onces, celle qui en pese 8, est la *sobrebuena*, la superfine. L'odeur en doit être penétrante & agréable; quand on ouvre une de ces siliques bien conditionnée & fraiche, on la trouve remplie d'une liqueur noire & balsamique, où nagent une infinité de petits grains noirs presque imperceptibles; il en sort une odeur si vive qu'elle assoupit & cause une espèce d'ivresse.

Geoffroi dit qu'il ne faut point rejetter la vanille qui se trouve couverte d'une fleur saline ou de pointes salines très-fines, entiérement semblables aux fleurs de benjoin. Cette fleur n'est autre chose qu'un sel essentiel dont ce fruit est rempli, & qui sort au dehors, quand on l'apporte dans un tems trop chaud.

Les grains de la *pompona* égalent ceux de la moutarde : la *simarona* est moins odorante. On ne sait point si ce sont des espèces différentes, ou seulement des variétés qui viennent du terroir & du tems auquel on les ceuille.

Lorsque les vanilles sont mures, les mexicains les récoltent, les lient par les bours & les mettent à l'ombre pour les faire sécher. Losqu'elles sont en état d'être gardées, ils les plongent dans une huile qu'ils tirent de la noix d'acajou; afin de les rendre souples, & de les mieux conserver; ensuite ils les lient par paquets de cinquante ou de cent, pour nous les envoyer.

La vanille est cordiale, céphalique, stomachique & carminative; elle atténue les humeurs visqueuses, provoque l'excrétion des urines, celle des évacuations périodiques, passe pour aider les accouchemens & affermir la mémoire. Cependant on l'emploie rarement en médecine; son usage principal est pour une composition huileuse, qui porte le nom de chocolat, à laquelle elle donne en même tems un goût très-agréable, & la propriété d'être digéré beaucoup plus facilement; car sans elle le chocolat, qu'on nomme de santé; seroit infiniment insalubre. *Voyez* CHOCOLAT.

On s'en sert encore utilement, pour faire des crêmes fort agréables dans les entre-mets, & des glaces auxquelles elle procure un goût délicieux; de plus en Amérique & en France, on en compose des liqueurs de table extrêmement fines, & très-stomachiques, lorsqu'on n'en fait pas un usage trop habituel.

2°. Parmi les *angrecs* utiles, *l'epidendrum tenuifolium*, ne doit pas être omis : nous en avons parlé plus haut, sous le nom d'*ambokely*. *Voyez* AMBOKELY.

3°. *Angrec* à feuilles ovales. *Epidendrum foliis caulinis, ovatis, acutis, amplexicaulibus, nervosis, scapis paniculatis. Anantali.* (*Anc. Enc.*). *Helleborina ramosa, floribus niveis, Plum. cat.* 9. C'est une plante qui croît sur les arbres comme une fausse parasite, ou rampe dans les terres sablonneuses. Ses racines sont fibreuses, menues, blanches. Ses tiges sont nombreuses, articulées, torses, vertes, intérieurement d'un rouge de sang. Les feuilles sont alternes, ovales, pointues. Les fleurs sont blanchâtres, d'une odeur très-agréable; les pétales au nombre de six, sont épais; les fruits sont des capsules oblongues avec six côtés qui les font paroître hexagones, mais qui sont néanmoins à trois faces plates.

Cette

Cette plante croît au Malabare, comme la précédente. Elle est vivace, ses fleurs durent l'espace de cinq à six mois, sans sécher ni tomber. Son suc, tiré par expression, & donné aussitôt à avaler, dissipe la colique & toute espèce de douleur de ventre, remue la bile, la déplace, & a une vertu laxative.

4°. Angrec écrit, *Epidendrum scriptum.* C'est une plante parasite qui croît sur les arbres, & particuliérement sur le tronc du cocotier, & qui, lorsqu'elle est en fleur, est admirable par sa beauté; elle adhere à l'écorce des arbres, par une quantité de fibres radicales très-petites qui fournissent plusieurs tiges bulbeuses, d'une substance herbacée, qui poussent à leur sommet trois ou quatre feuilles ovales, oblongues, pointues, épaisses, d'un pied de long, sur environ trois pouces de large.

Les fleurs sont jaunes, disposées en épi; les pétales sont marqués de taches d'un rouge brun, qui ressemblent à des caractères hébreux : elles n'ont pas d'odeur. Les fruits sont des capsules épaisses, longues de cinq pouces, trigones & munies de six côtes longitudinales.

Cette espèce se trouve dans les Moluques, à l'isle de Ternate. Les dames de la première distinction s'approprient l'usage exclusif de se parer avec les fleurs de cette plante. Elle n'est pas moins utile qu'agréable. On prétend que la pulpe intérieure de ses tiges mêlée avec du curcuma, dans de l'eau salée, s'applique avec succès sur les panaris; & que mise sur le bas-ventre, elle fait mourir les vers & chasse les humeurs malignes.

5°. Angrec émoussé. *Epidendrum retusum.* LINN. *Ansje.imaravara. Rhed. mal. 12. t. 1. p. 2.* Cette plante qui est au moins aussi belle que celle qui précède, l'emporte sur elle par l'odeur gracieuse dont ses fleurs sont munies.

Sa racine est blanche, dure, menue, fibreuse, & s'attache à l'écorce des arbres. Les feuilles sont presque imbriquées à leur base, & disposées en éventail; les fleurs qui formenr des grappes, portées sur des hampes, sont éparses, pédonculées, presque pendantes, ont six pétales blancs mouchetés de rouge & de bleu, livides & de forme ovale.

Le fruit est une capsule anguleuse, qui s'ouvre par trois battans, qui contiennent des graines semblables à une poussière fine & qui paroissent attachées à une espèce de laine blanche très-molle, qui tient aux deux bords de chaque suture.

Cette plante croît naturellement dans l'Inde; elle est vivace, & fleurit deux fois l'an; ses fleurs durent plusieurs mois.

Les indiens la font cuire avec du beurre & du petit lait, pour guérir les tiraillemens de nerfs & les convulsions des enfans. La poudre se boit dans l'eau sucrée, dans l'intention de fortifier le cerveau & de dissiper les vertiges qui précèdent les fièvres. La lessive de ses cendres se boit aussi pour les palpitations de cœur. Les feuilles pilées s'appliquent en cataplasme sur le nombril, pour provoquer les règles & les urines, & faire sortir le gravier des reins. La racine pilée & cuite avec du miel se donne dans l'asthme & la phthisie; le suc visqueux exprimé des feuilles & appliqué sur les tempes & les artères des mains, est vanté pour appaiser l'ardeur de la fièvre.

6°. *Angrec*, stérile.

Epidendrum sterile repens bulbis ovatis.

Teka maravra.

Bonka. Encycl. anc.

Cette plante est vivace, rampante, parasite, bulbeuse, fleurit rarement, car les fleurs n'ont été vues de personne qui en ait donné la description. Les feuilles, qui sortent des bulbes, sont ovales & elliptiques, obtuses, épaisses, luisantes, d'un pouce de longueur au plus; celles de la plante sont longues d'environ deux pouces & larges à peine de deux lignes & demie.

La décoction de ce végétal prise en bain, guérit, selon Rhed., les catarres & les pesanteurs de toute espèce. Sechée & rôtie sur le feu, avec les feuilles de casse, avec du gingembre & du sel, elle guérit les éruptions de la peau. M. MACQUART.

ANGSANA. (Mat. Med.).

Arbre qui croît aux Indes orientales, & qui donne par l'incision qu'on y fait, une liqueur qui se condense en larmes rouges, enveloppées d'une peau déliée; on prétend que cette gomme est astringente & qu'elle est très-bonne pour les aphthes. (Encyc. an.) M. FOURCROY.

ANGUILLE (*Hygiene*).

Partie II. Choses non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre Ier. Alimens.

Section II. Animaux.

Murena Anguilla. LIN.

L'anguille est un poisson fort allongé, en forme de serpent, qui glisse facilement entre les mains. Il a la tête petite en proportion du corps, & des écailles extrêmement tenues; la substance membraneuse qui commence à l'auus, fait le tour de la queue, & se termine au-delà du milieu de la longueur du dos, forme sa grande nageoire; il y en a encore deux pectorales. L'anus est plus près de la tête que de la queue.

Aldrovande distingue deux espèces d'anguilles, une grande & une petite, il dit que la première,

qui eſt plus grande, a la tête plus groſſe, fournit des mets beaucoup plus délicats que l'autre qui a la tête plus pointue.

L'anguille ſe plaît dans le limon, elle eſt vorace, ſe nourit d'herbes, de racines, d'inſectes, de petits poiſſons. C'eſt le ſeul poiſſon d'eau douce qui aille à la mer; ſelon Rondelet, on le pêche plus aiſément quand l'eau eſt trouble; on dit qu'on en prend dans le Gange, qui ont juſqu'à 30 pieds de longueur. Les anguilles paſſent pour vivre ſept à huit ans, & ſont regardées comme vivipares. *Voyez* le dict. ichthyol. p. 19.

L'anguille eſt fort agréable au goût; ſa chair eſt tendre, molle & nourriſſante; mais elle eſt imprégnée de parties viſqueuſes & graſſes, qui la rendent fort difficile à digérer, & contraire aux eſtomacs délicats.

Il y a peu de poiſſons qu'il faille autant corriger par l'art de l'aſſaiſonnement. Quelquefois on ſale les anguilles, & on prétend que c'eſt un moyen de les rendre moins indigeſtes.

On dit la graiſſe de ce poiſſon, extrêmement fondante, émolliente & adouciſſante; on la vante particulièrement contre la ſurdité.

La meilleure manière de préparer les anguilles, eſt d'en faire des matelottes; pour cela on les coupe par tronçons qu'on paſſe au roux, avec un peu de farine, un peu de bouillon de poiſſon, ou purée claire, avec de fines herbes, & un aſſaiſonnement de ſel, poivre & épices; on laiſſe bouillir le tout avec de bon vin qu'on verſe à meſure que le poiſſon cuit.

On les accomode encore à la tartare, en caiſſe, en fricaſſée de poulet, & frites. M. Macquart.

Anguille (*mat. méd.*)

L'anguille eſt un poiſſon épineux apode, ou qui n'a pas de nageoire ſous le corps, du genre du murène. Le caractère générique eſt d'avoir l'entrée de la cavité des ouies en forme de canal; la mâchoire inférieure plus longue que la ſupérieure conſtitue ſon caractère ſpécifique. *Murœna anguilla de Linnæus.*

Vanhelmont dit que pluſieurs regardent le foie de l'anguille comme ſpécifique dans les accouchemens difficiles, pour hâter l'expulſion du fœtus ou celle de quelque portion du placenta reſté dans la matrice: on le fait ſécher, & on le donne en poudre, à la doſe d'un demi-gros, ou d'un gros dans du vin ou du bouillon. Sa peau réduite en mucilage, a les vertus de la colle de poiſſon, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt émolliente & réſolutive; ſéchée & miſe en poudre, & bue dans du vin ou autre liqueur convenable, elle eſt très-diurétique: on recommande contre les douleurs de la goutte, la peau récente d'une anguille comme un excellent remède, en l'appliquant au-deſſus du genou en forme de jarretière. De toutes les graiſſes, celle de ce poiſſon eſt la plus fondante, émolliente & adouciſſaute; on la vante contre la ſurdité & les maux d'oreilles (Dict. de mat. méd.).

Malgré toute la confiance qu'on accordoit autrefois à ce remède, les connoiſſances exactes des modernes prouvent qu'il n'y a rien de différent dans ſon action de celle de toutes les graiſſes, &, qu'il ne mérite aucune préférence. (M. Fourcroy).

Anguille. *Art vétérinaire*, *Maréchallerie.*

Cette expreſſion auſſi impropre que celle d'*andouille*, a la même ſignification. (*Voyez* Andouille, Étranglé, Étroit). (M. Huzard.)

Anguille électrique. (*Mat. méd.*).

On croyoit autrefois que la torpille, *raja torpedo*, étoit le ſeul poiſſon électrique ſuſceptible de communiquer la ſecouſſe électrique à l'homme & aux animaux; on a trouvé depuis que l'anguille électrique de Surinam avoit la même propriété. Il a été reconnu que ce poiſſon poſſédoit cette propriété dans un degré plus fort que la torpille. Comme la ſecouſſe & l'agitation produites par la vertu électrique, peuvent avoir autant & peut être même plus de puiſſance ſur l'homme, lorqu'elles ſont communiquées par des animaux qui en jouiſſent, nous avons cru devoir conſigner ici un fait inſéré dans les mémoires de la ſociété royale de médecine, ſur l'anguille électrique. Ce poiſſon eſt épineux & apode; il appartient au genre du gymnote, dont le caractère générique eſt de n'avoir point de nageoire dorſale. C'eſt le *gymnotus electricus* de Linnéus; ſon caractère ſpécifique qui le diſtingue des trois autres eſpèces connues de ce genre, eſt d'avoir la nageoire de la queue obtuſe. Gumilla le nomme le trembleur ou torpille, dans ſa deſcription de l'Orenoque; on l'appelle à Cayenne anguille tremblante; la forme de ſon corps autoriſe cette dénomination, pour les yeux des perſonnes qui ne connoiſſent point l'hiſtoire naturelle, mais il a des caractères très-différens dans ſa ſtructure; ſa peau eſt gluante, ſans écailles & garnie de petits mammelons & de pores. (*Voyez* ſa deſcription exacte dans le dictionnaire des poiſſons). Il habite les fleuves de l'Amérique méridionale; on le trouve dans la Guyanne, à Cayenne, à Surinam, &c. Il tue les poiſſons par le contact & il en fait ſa proie. Il ne vit bien que dans l'eau chaude à 24 ou 27 degrés du thermomètre de Réaumur. M. Walsh, de la ſociété royale de Londres, vit ſur les anguilles électriques en 1776, qu'elles donnoient dans l'air & non dans l'eau, une étincelle en même temps que la commotion, & il décida ainſi par une expérience ſans réplique, l'identité de ce phénomène, avec celui de l'électricité atmoſphérique, identité qu'on n'avoit pas encore démontrée ſur la torpille, & qui avoit laiſſé juſques-là de l'incertitude dans l'eſprit des phyſiciens.

Ce fait qui ſemble annoncer que la propriété

électrique de l'anguille électrique pourra être utile pour la guérison des maladies, est décrit dans une lettre écrite de Cayenne, le premier de juin 1781, par M. Bajon, à M. Daubenton, & insérée dans le volume de la société royale de médecine, pour les années 1780 & 1781. Voici ce qu'on lit dans cet ouvrage, page 344.

» Un habitant nommé Brisaud étoit attaqué depuis plusieurs années d'une douleur goutteuse au pied droit ; elle commençoit toujours par le gros orteil, & affectoit ensuite le pied jusqu'au talon, où elle sembloit se fixer. Après avoir resté quelque-temps à ce pied, elle passoit au pied gauche, elle commençoit comme au droit, c'est-à-dire, par le gros orteil, & suivoit ensuite jusqu'au talon ; enfin après avoir resté quelque-temps à ce pied, elle disparoissoit pour quelques mois. Pendant le temps que cette douleur se faisoit sentir, le pied étoit toujours un peu gonflé, & sur-tout dans son articulation avec la jambe, & cet habitant ne pouvoit marcher que très-difficilement & pieds nuds, parce qu'il ne pouvoit mettre ni bas ni souliers. Il y a quelque-temps qu'éprouvant cette douleur au pied droit, il résolut cependant d'aller à la chasse, c'est-à-dire dans un canot sur le bord de la rivière ; il avoit laissé son nègre à terre avec son chien, pour tâcher de faire partir quelque biche ou autre gibier, dont les habitudes sont de se jetter à l'eau dès qu'ils se sentent poursuivis par les chiens. Impatienté de ne rien voir, M. Brisaud descendit à terre, quoique boiteux & souffrant beaucoup de son pied, dans l'espérance de faire mieux chasser son chien que ne le faisoit son nègre. A peine fut il à terre qu'il vit une troupe de cochons de bois : pour la suivre il se trouva forcé de traverser un petit marécage, où il y avoit un pied ou un pied & demi d'eau, & dans lequel il fut touché d'une anguille tremblante, qui lui fit éprouver une commotion des plus plus violentes dans les deux genoux. Après un petit instant de réflexion, il poursuivit sa route, & son nègre ayant pris un cochon, il revint à son canot, suivant le même chemin. Avant d'y arriver il s'apperçut qu'il marchoit avec moins de gêne, & qu'il ne sentoit plus de douleur à son pied. Arrivé chez lui il vit avec surprise que le gonflement avoit disparu, qu'il marchoit avec la plus grande facilité & sans éprouver la moindre sensation douloureuse. Enfin il essaya de mettre des bas & des souliers ; il y réussit, & marcha comme s'il n'avoit jamais souffert à ce pied. M. Brisaud crut d'abord que la douleur alloit suivre son cours ordinaire, qu'elle passeroit au pied gauche ; mais l'agilité de ce pied gauche, & l'absence de la douleur & d'un léger gonflement, qui la précédoit ordinairement, le convainquirent bientôt de sa guérison. Quelques jours après il s'empressa de me faire part de ce fait, qu'il me raconta, avec toutes les circonstances que je viens de détailler, & voilà plus de huit mois écoulés sans qu'il ait éprouvé la moindre douleur des deux pieds ».

Il faudroit plusieurs observations semblables pour confirmer ce fait, comme l'auteur de l'observation le fait lui-même sentir. (M. Fourcroy).

ANGUIS. (*Mat. méd.*).

Les serpens de ce genre sont très-différens des autres par leur conformation extérieure. Au lieu d'avoir au-dessous de leur corps de grandes plaques faites en forme de bandes transversales, & une ou deux rangées de ces mêmes plaques, au-dessous de leur queue, ils sont couverts par-tout de petites écailles semblables à celles que les couleuvres, le boa, les serpens à sonnette, & la plupart des autres reptiles, ont au-dessus du dos. Les écailles de la rangée du milieu du dessous du corps & de la queue, sont cependant dans quelques *anguis* un peu plus grandes que les autres ; & c'est celles-là qu'il faut alors compter pour reconnoître plus aisément l'espèce de l'animal, de même que l'on compte dans le boa & dans les couleuvres, les grandes pièces que revêtent le dessous de leur corps.

Comme la plupart des expressions exagérées ont produit assez souvent des erreurs grossières ou des contes ridicules, on n'a pas dit seulement que les anguis pouvoient se mouvoir en arrière presqu'aussi aisément qu'en avant ; on a prétendu encore qu'ils pouvoient se conduire & courir pendant long-temps dans les deux sens avec une égale facilité ; qu'ils avoient des yeux à chaque extrémité du corps pour discerner leur route en avant & en arrière, qu'ils y avoient même une tête complette ; qu'on s'exposoit aux mêmes dangers en les saisissant par l'un ou l'autre bout ; qu'ils étoient très-à craindre pour les petits animaux dont ils se nourrissoient, parce que jamais le sommeil ne les empêchoit de s'appercevoir dn voisinage de leur proie ; que pendant qu'une tête dormoit, l'autre veilloit, &c. Mais c'est assez rapporter des opinions que l'on ne doit pas craindre devoir se répandre, & que par conséquent on n'a pas besoin de combattre. Nous devons même convenir que la conformation des anguis est une des plus propres à faire naître ces erreurs ; leur queue est en effet tres-grosse en comparaison du corps, & son extrémité arrondie ressemble d'autant plus à une tête, même lorsqu'on la considère à une petite distance, que les diverses taches qui varient ordinairement sa couleur, sont disposées de manière à représenter des yeux, des narines & une bouche. D'ailleurs les yeux des anguis étant très-petits, on a de la peine à les distinguer à l'endroit où ils sont réellement, & on peut plus facilement être trompé par leur apparence. C'est cette petitesse des yeux des anguis, qui les a fait nommer *serpens aveugles* par plusieurs voyageurs ; mais cette dénomination qui à la rigueur ne convient à aucun serpent, ne doit pas être du moins appliquée aux anguis, ni aux amphisbènes ou *serpens à anneaux* ; nous ne l'em-

ploierons que pour désigner des dimensions encore plus petites des yeux des serpens, que M. Linnée a nommés *cæcilia*, & que nous nommons d'après lui *cæciles*. (Extrait de l'histoire naturelle des serpens, par M. de la Cepède).

Ce genre de serpens contient quinze espèces décrites par M. de la Cepède, savoir : l'orver, l'eryx, la peintade, le rouleau, le colubrin, le trait, le cornu, le miguel, le reseau, le jaune & brun, la queue lancéolée, le rouge, le long-nez, la plature & le lombric. Parmi ces quinze espèces, il n'y en a qu'une de venimeuse, c'est le rouge qui habite la Guyane; il est remarquable par la belle couleur rouge des écailles de son dos; on le nomme à Cayenne serpent de corail, il est vivipare. Voici ce qu'en dit le père Gumilla, dans son histoire naturelle de l'Orénoque.

Je ne puis passer sous silence le serpent *corail*, qu'on nomme ainsi à cause de sa couleur incarnate, qui est entremêlée de taches noires, grises, blanches & jaunes. Ce serpent supporte également tous les climats, ce qui n'empêche pas que les couleurs ne se ressentent de leur variété; mais son venin conserve toujours la même force, & il n'y en a point, si l'on excepte la couleuvre *macaurel*, dont la morsure soit plus dangereuse. Parlons maintenant des remèdes qu'on a trouvés contre la morsure de ces reptiles.

On peut se servir de la feuille de tabac, qui est efficace contre la morsure des couleuvres, quelle qu'en soit l'espèce; il suffit d'en mâcher une certaine quantité, d'en avaler une certaine partie & d'appliquer l'autre sur la plaie pendant trois ou quatre jours, pour n'avoir rien à craindre : j'en ai fait l'essai plusieurs fois sur des malades & même sur des couleuvres; après les avoir étourdies d'un coup de bâton, je leur ai saisi la tête avec une petite fourche, & leur ayant fait ouvrir la bouche en la pressant, j'ai mis dedans du tabac mâché, & aussi-tôt elles ont été saisies d'un tremblement général qui n'a fini qu'avec leur vie, la couleuvre étant restée froide & roide comme un bâton.

Un troisième remède dont on peut se servir, c'est la *pierre orientale*; elle n'est autre chose qu'un morceau de corne de cerf, qu'on fait calciner, jusqu'à ce qu'il ait pris la couleur du charbon, il s'attache de lui-même à la plaie & attire tout le venin qui est dedans; mais il en faut quelquefois plus de six morceaux, & le plus sûr est de mâcher du tabac en même-temps.

Lorsque l'endroit le permet, on applique sur la plaie quatre ventouses seches dont la première dispose les chairs; la seconde attire une liqueur jaune; la troisième une pareille liqueur teinte de sang tout pur; après quoi il ne reste plus de venin dans la plaie.

Voici un cinquième remède dont on a éprouvé l'effet : il consiste en une bonne quantité d'eau-de-vie, dans laquelle on a délayé de la poudre à canon, & à la troisième dose le venin perd toute son activité. (Extrait de l'histoire des serpens, par M. de la Cepède). (M. FOURCROY).

ANHALTINA. (*Mat. méd.*). Les médicamens nommés en général anhaltina paroissent être les mêmes que ceux que nous désignons aujourd'hui par le nom d'anti-asthmatiques. (*Voyez* ce mot). (M. FOURCROY.

ANHELATION. (*Méd. vétérin.*). M. Lafosse a placé ce mot dans le supplément de son dictionnaire d'hippiatrique. (*Voyez* COURTE-HALEINE.) (M. HUZARD).

ANHELATIONES. (*Ordre Nosol.*). Sauvages, cl. V, Sagar, cl. VIII. Série de lésions, qui consistent principalement dans une agitation involontaire & fatigante des muscles de la poitrine, accompagnée d'une respiration difficile & fréquente, exempte néanmoins de fièvre aiguë. On les distingue en deux ordres : dans le premier (*Anhelationes spasmodicæ*) on compte l'*ephialtes*, l'éternument, (*sternutatio*), les rots (*osceao*), les hoquets ou sanglots (*singultus*), la toux. Le 2ᵉ. (*Anhelationes oppressivæ*, SAUV.; *Anhelationes suppressivæ*, SAG.) comprend le *ronflement* (*stertor*), la *dyspnée*, l'*asthme*, l'*orthopnée*, l'*angine* simple (*angina*), le *point de côté* (*pleurodyne*), le rhume, l'*hydropisie de poitrine* (*hydrothorax*), l'empyeme. Cette division établie par M. de Sauvages, a été entiérement admise par Sagar, à l'exception de l'angine qu'il a retranchée du second ordre. *Voyez* chacun de ces mots à leurs rangs respectifs. (*V. D.*)

ANHILATION, ANNULLATION, ANNULLER, (*jurisprudence vétérinaire*). C'est la cassation ou la rupture d'un marché demandée par l'acheteur lorsqu'il soupçonne que l'animal dont il a fait l'acquisition est affecté de *cas redhibitoires*. Il faut nécessairement, pour entraîner l'*annullation* du marché, 1°. que l'animal soit réellement dans le cas de rédhibition. 2°. que la demande ait été formée avant l'expiration du délai de la garantie. *Voyez* CAS REDHIBITOIRES). (M. HUZARD.)

ANHIMA. (*mat. méd.*). *Aquila aquatica cornuta*, hist. nat. de la France, équin. *Kamichy insularibus*. JONSTON. Suivant ce naturaliste, c'est un oiseau de rapine & aquatique du Brésil, plus grand qu'un cygne. Sa tête n'est pas plus grosse que celle d'un coq; son bec est noir & recourbé vers le bout; ses yeux sont beaux & couleur d'or, entourés d'un cercle noir, ayant la prunelle noire; il s'élève au-dessus de sa tête vers le haut du bec, une corne grosse comme une des plus grosses cordes à violon, & longue de plus de deux doigts, courbée en son extrémité, ronde & blanche comme un os, entourée de petites plumes très-courtes, blanches & noires : son col est long de plus de sept doigts, &

ſon corps de preſque d'un pied & demi; ſes aîles ſont grandes & de différentes couleurs, dit Ray, *ſynopſ. meth. av. p. 96.* Son goſier & la partie ſupérieure de ſon col ſont noirs, le bas & la poitrine ſont couverts de plumes blanches, noires & cendrées. Il a le bas du ventre blanc; le dos & les côtés avec la queue & les aîles, ſont noirs, excepté les extrémités; ſa queue eſt longue de dix doigts, & large comme celle de l'oie; ſes pieds ont quatre doigts armés d'ongles; ſa voix eſt forte, criant: *vi, hu, vi, hu.* On ne le trouve jamais ſeul. La femelle eſt toujours accompagnée d'un mâle; & quand l'un des deux meurt, l'autre le ſuit de près. Cette deſcription eſt celle de la femelle. Le mâle eſt une fois plus gros; celle-là fait ſon nid de boue & en forme de four, dans des troncs d'arbres & ſur la terre.

La corne de cet oiſeau, dit Léméry, eſt regardée comme un bon remède, pour réſiſter au venin, pour les ſuffocations de la matrice, & pour accélérer l'accouchement. On la met infuſer dans du vin, qu'on fait boire à la femme en travail. (*Dict. de Mat. Méd.*). (M. Fourcroy).

ANI du Bréſil ou diable des ſavanes. (*Hygiene*).

Partie II. Choſes non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre Ier. Alimens.

Section II. Animaux.

Ani Braſilienſibus. Marcgrave, *hiſtor. nat. Braſil.* pag. 193. C'eſt un oiſeau de la couleur du merle, & qui en a la groſſeur. Il a une très-grande queue, qui fait plus de la moitié de ſa longueur totale, qui n'eſt guere que de treize pouces & demi. Il a le bec long de treize lignes. Ses pieds noirs ont dix-ſept lignes de hauteur; à peine apperçoit-on à ſon plumage de légères traces de violet & de verd foncé. Les femelles couvent en ſociété dans de grands nids, qui ont quelquefois un pied de large. Ils ne ſont point du tout farouches.

Ces oiſeaux ont une mauvaiſe odeur lorſqu'ils ſont vivans, c'eſt pourquoi on ne fait pas un uſage très-fréquent de leur chair. Ils ſe nourriſſent de graines, de ſerpens, de lezards, & autres reptiles; ils ſe poſent ſur les vaches & ſur les bœufs, pour manger les tiques, les vers, & autres inſectes nichés dans le poil de ces animaux. *Voyez* l'hiſt. nat. de Buffon, tom. 12, pag. 87. (M. Macquart).

ANIER, Asnier. (*Hygiene vétérinaire*). L'*ânier* eſt celui qui panſe & qui ſoigne les *ânes.* Il eſt à ces animaux ce que le *palefrenier* eſt au cheval, & il doit avoir les mêmes qualités. (*Voyez* Palefrenier).

On appelle auſſi *ânier* celui qui a un plus ou moins grand nombre d'*âneſſes* dont il vend le lait. (*Voyez* Ane). (M. Huzard).

ANIL. (*mat. méd.*). Acoſt. Garz. Nil ou Anil. Cam. *Agnil* Indorum. Annil ſive indigo, Gali ſive Nil, herba roriſmarini facie, Linſc. 4, part. Ind. orient.

Plante du Bréſil, qui a environ deux pieds de haut, dit Pomet, reſſemblant au romarin, garnie de feuilles rondes, d'un verd tirant ſur le brun par-deſſus, & argenté par-deſſous & aſſez épaiſſe; ces fleurs ſont aſſez ſemblables à celles des pois, de couleur rougeâtre; elles ſe changent en une gouſſe longue & recourbée en forme de faucille, laquelle renferme une petite ſemence de couleur olive, & ſemblable à celle des raves.

Toute la plante a un goût piquant & amer: on en tire l'inde & l'indigo.

L'inde eſt une fécule que l'on extrait des feuilles de l'anil, par le moyen de l'eau & de l'huile d'olive: il ſert pour la teinture. L'indigo eſt auſſi une fécule tirée de l'anil; il ne diffère de l'inde, qu'en ce qu'il eſt fait de toute la plante, c'eſt-à-dire, des tiges & des feuilles; il n'eſt employé que pour la teinture.

Lémery dit que cette plante eſt vulnéraire; qu'elle déterge & mondifie les vieux ulcères, étant appliquée deſſus en poudre; & qu'on s'en ſert auſſi en frontal, pour les douleurs de tête.

On lit dans les mémoires de l'académie ann. 1718, que ſa racine miſe en décoction, eſt propre contre la colique néphrétique, que ſes feuilles pilées & macérées dans l'eau & appliquées ſur le ventre, opèrent un merveilleux effet dans la ſuppreſſion d'urine; & qu'elle ſoulage les douleurs de tête lorſqu'on s'en ſert en forme de cataplaſme. (*Dict. de Mat. Méd.*). (M. Fourcroy).

ANIMAL. (*nourriture hyg*) (*V.* Alimmens). (M. Macquart).

Animal. (*Art vétérinaire.*) Dans le Poitou, dans le Languedoc, la Provence, le Dauphiné & les autres provinces voiſines, où on fait des élèves en mulets, on donne le nom d'*animal* ſeulement à l'âne étalon. Ce terme, quoique ſi général, eſt néanmoins technique dans tous ces lieux, pour cet objet; & on s'entend parfaitement lorſqu'on dit, j'ai mené ma jument à l'*animal.* (*Voyez* ce que j'ai dit de ces *animaux* à l'article de l'Ane.) (M. Huzard.)

Animal huché ſur ſon derrière. (*Pathologie vétérinaire.*) (*Voyez* Huché, Rampin.) (M. Huzard.)

Animal pris dans les épaules. (*Pathologie vétérinaire.*) (*Voyez* Epaules froides, Pris des Epaules.) (M. Huzard.)

Animal lunatique. (*Pathologie vétérinaire.*) (*Voyez* Fluxion périodique.) (M. Huzard.)

Animalcules. (*méd. prat.*) (*V.* Insectes). (M. Faure).

ANIMALISATION. *Animaliſatio.* (*Phyſiologie*). Pendant que l'animal eſt vivant, il perd continuellement une partie des fluides & des ſolides qui compoſent ſa ſubſtance. Les mêmes forces, qui l'animent & lui donnent la vie, ſont la cauſe de cette déperdition. Il répare cette perte dans la même pro-

portion qu'il l'éprouve. Les alimens dont il se nourrit, l'air qu'il respire, l'atmosphère ou l'eau dans lesquelles il vit, sont les matériaux qui lui servent pour cette réparation. Il les prépare, il les digère, il les assimile, il les convertit enfin en sa propre substance.

Sous ce point de vue, nous ne voyons encore dans l'animal que des opérations successives, dont le résultat est la nutrition. Ce travail est commun aux végétaux & aux animaux; car les uns & les autres perdent, se réparent & se nourrissent. Il y a néanmoins une différence essentielle qui distingue cette opération dans ces derniers. En même-temps que la matière nourricière reçoit dans les organes de l'animal, les qualités qui lui sont nécessaires pour réparer ses pertes & le nourrir, elle acquiert celles qui lui donnent l'espèce de vie propre à l'individu dont elle devient partie constituante. Chaque molécule nutritive prend un caractère particulier, parfaitement semblable à la molécule qu'elle doit remplacer. Si c'est une partie nerveuse, elle prend, à l'instant de son application au nerf, la sensibilité nerveuse Si elle devient portion de la fibre musculaire, elle est dès ce moment irritable & propre à exécuter le mouvement dès qu'elle sera stimulée. Il en est de même des autres; chacune prend le degré d'animalité qui convient au rôle qu'elle va exécuter dans la partie de l'animal, où elle sera placée.

J'appelle puissance, ou force animale, cette faculté de l'animal, par laquelle il donne la vie & un caractère particulier aux substances dont il se nourrit; & j'appelle animalisation l'exercice de cette puissance. Elle n'est pas la seule qui concourt à l'assimilation & à la nutrition : mais elle en est le principal agent; c'est elle qui la perfectionne & lui donne son caractère distinctif; car, sans elle, les agens chimiques & mécaniques qui agissent sur la matière nutritive des animaux, ainsi que sur leurs fluides, de même qu'ils composent & décomposent les sucs des végétaux, ne produiroient que les mêmes résultats, dans les uns & dans les autres : je veux dire que s'il n'y avoit que les mêmes agens chimiques, qui agissent dans les animaux, comme dans les végétaux, la substance alimenteuse étant la même, & ces agens étant appliqués sur elle de la même manière, il n'en pourroit résulter que des fluides & des solides qui auroient la même forme & les mêmes qualités; de sorte que les animaux auroient les mêmes qualités, en un mot, la même existence que les végétaux. Les uns & les autres se ressembleroient parfaitement, parce qu'ils seroient formés de la même matière & par les mêmes agens.

Je définis donc l'animalisation, une fonction, ou plutôt une succession de fonctions propres à tous les animaux, par lesquelles la digestion, l'assimilation & la nutrition sont perfectionnées, & qui impriment en même-temps à leur substance nourricière, le principe de vie qui convient à chaque partie de l'animal & à sa manière d'exister.

L'animalisation forme un des caractères essentiels du règne animal, car c'est par elle qu'un animal est un animal, & qu'il n'est point un végétal, ni un minéral.

Il est cependant très-difficile de déterminer exactement l'idée que nous devons attacher à ce mot; car, soit que nous concevions l'animalisation comme puissance, soit que nous la considérions dans ses effets, nous la trouvons toujours confondue avec la nutrition. Afin de pouvoir distinguer l'une & l'autre, d'une manière claire, il faut les considérer séparément & par abstraction.

1°. De la nutrition. Avant de commencer cet examen, *Voyez* (ALIMENS, NUTRITION VÉGÉTALE, NUTRITION ANIMALE). Indépendamment de ce qui est dit dans ces articles, je vais faire précéder ici un abrégé des opinions que les médecins modernes ont sur la nutrition animale, afin que nous puissions ensuite déterminer plus facilement ce qu'elle est, & en quoi elle diffère de l'animalisation.

La première est celle de Boerhaave & de son école. Ce célèbre médecin suppose que tous les solides de l'animal tirent leur origine de ses nerfs, & qu'ils ne sont qu'un prolongement de la substance médullaire.

La lymphe nourricière est selon lui parfaitement semblable au fluide nerveux, & il croit ce dernier de la nature de l'eau.

Voici comme il s'exprime dans ses institutes, paragraphe 302. *Non erit quoque absurdum credere, quod in toto corpore vas minimum ex arteria ultimo exortum, evadat simillimum fibrillæ minimæ nervi, quoad magnitudinem, humorem contentum, proprietates reliquas.*

Parag. 436. *Ideò ad constantiam vitæ similis continuandam opus est, ut tantum & tale, in humoribus & solidis perpetuò restituatur, quantum & quale per motus illos perditum erat. Hoc nutrire dicitur, & ipsa hæc actio, nutritio.*

Parag. 440. *Omnem totius nostri corporis solidam massam, meris modo nervis ut elementis suis absolutè constructam esse.*

Parag. 441. *Et profectò omnis illa massa* (les solides) *incredibiliter parva particula excepta, concrevit ex iis, quæ antea erant subtilissimum, quod ferè nascitur, colliquamenti liquidum : ipsi succo nervorum simile, &c.*

Parag. 446. *Fiet ergò nutritio vera solidorum in vasis minimis, quorum adunatione maxima fiunt, id est in nervis, aut vasculis his similibus* (440—302.).

Parag. 447. *Quod cum fieri nequeat, nisi liquido in hæc vasa advecto, nonne tibi clarum, materiem*

ergò proximam nutritionis esse humorem subtilissimum nerveum, eive simillimum ».

Parag. 45o. *Idem in pulmone* (le chile) *vi respirationis subactus, mutatus, attenuatus, mistus, transitui quorumdam vasculorum aptus redditus : proprior est quidem, sed nondum apta, huic operi materies.*

Parag. 437. *Humores quidem perditi quoad materiem ex cibo, potu, aëre : quoad dotes requisitas, per vires concurrentes corporis huc usque expositas, reficiuntur, debitisque suis vasis applicantur, &c.*

Parag. 277. *Quare aquæ subtilissimæ, fortè spiritus hi maximè conveniunt utpotè quæ miscibilitate, mobilitate, soliditate, blanditie, simplicitate, absentia elasticitatis, ei similis sit, &c.*

Ces passages, ainsi rapprochés, nous présentent les idées que ce médecin s'étoit faites sur la nutrition. Son hypothèse est très-séduisante au premier coup-d'œil, parce qu'elle semble rendre raison, d'une manière satisfaisante, de tous les phénomènes de la nutrition & de l'animalisation, que j'ai dit être presque toujours confondus. En effet, dès que l'on suppose que les sucs noutriciers reçoivent leur dernière préparation dans le cerveau ; l'on croit comprendre alors clairement que cette limphe nutritive, en recevant le dernier mode qui la rend propre à la nutrition, reçoit en même-temps le mode d'animalisation, où le principe de vie qui lui est nécessaire. Or, le cerveau qui est l'organe vital par excellence, est le plus propre à donner cette dernière impression.

Mais les connoissances anatomiques & physiologiques, ainsi que l'observation, nous démontrent que cette opinion est erronée & chargée de contradictions.

1°. Boerhaave imbu, comme il l'étoit, des principes des mécaniciens, a cherché à expliquer les phénomènes de la vie animale par les loix physiques. Or, on ne fera jamais, du sang, des organes, des chairs, &c. en un mot, un animal quelconque ; avec l'attraction & l'impulsion. L'insuffisance de ces loix est trop universellement reconnue, pour que j'insiste davantage à réfuter cette explication.

2°. Si le fluide nerveux existe, ce qui est très-douteux, il n'est pas probable qu'il soit de nature aqueuse, ainsi qu'il l'a supposé. Nous verrons plus bas que M. Cullen, qui a adopté en partie cette opinion, s'est bien gardé de donner dans cette erreur.

3°. Le tissu cellulaire, ainsi que beaucoup d'autres organes, est formé par des sucs nourriciers qui n'ont point été préparés dans le cerveau. Ces organes existent indépendamment des nerfs, M. de Haller & autres ont mis ce point de physiologie dans la plus grande évidence ; ainsi c'est mal-à-propos que Boerhaave fait dériver tous les solides des nerfs.

4°. Il n'est pas possible d'admettre que la nutrition & l'animalisation se font également dans les extrémités nerveuses & capilaires. Les raisons suivantes s'y opposent.

J'ai déjà dit que l'existence du fluide nerveux étoit très-douteuse : car il est plus probable que les nerfs sont solides, que vasculeux. Quand ils contiendroient un liquide en circulation, il ne peut être de nature aqueuse parceque, les phénomènes de l'économie animale ne sauroient être exécutés par un tel fluide. Il est plus vraisemblable que le fluide nerveux est d'une nature aérée où ignée, différente de la sérosité qui circule dans les extrémités capillaires ; ces deux liqueurs ne peuvent donc point servir aux mêmes usages, savoir à la nutrition & à l'animalisation.

Quand cela seroit possible, les principes de vie qui animent ces deux organes, étant de nature diverse, ils doivent donner des modifications opposées aux fluides sur lesquels ils agissent. Les nerfs n'ont que de la sensibilité. Les extrémités capillaires sont sensibles, à la vérité, mais elles sont beaucoup plus irritables. Leurs effets sur le suc nourricier doivent donc être différens de l'action des nerfs sur ce même fluide. La nutrition ne peut donc avoir également lieu dans ces deux organes, puisqu'ils n'ont point les mêmes principes de vie, & que les fluides qui les parcourent ne sont point les mêmes. Il est donc évident que cette supposition renferme une contradiction manifeste.

5°. Si la nutrition & l'assimilation se faisoient par le ministère des nerfs, ils devroient être distribués aux divers viscères, en raison de leurs masses & de leurs volumes. Or, les viscères les plus considérables, tels que le foie, la rate, &c. en reçoivent très-peu, eu égard à leur masse. Cette observation est de M. Haller.

Toutes ces raisons, & beaucoup d'autres qu'il n'est pas possible d'ajouter ici, doivent faire rejetter ce systême.

M. Cullen est le seul qui l'ait adopté depuis, avec quelques changemens : voici comme il s'explique dans sa physiologie.

» Parag. 238. La bile qui se joint aux matières qui ont passé de l'estomac dans le duodenum, &c. C'est peut-être dans le même but que la lymphe se réunit constamment au chile dans son cours. Mais après tout, nous sommes obligés de nous borner à cette idée générale, & d'avouer que nous ne savons pas exactement comment se fait cette fonction, ni comment les fluides, qui se mêlent aux alimens dans les différentes parties qu'ils parcourent, contribuent réellement aux changemens qui y surviennent ».

» Parag. 239. Néanmoins il est probable que les

fluide particulier, connu sous le nom de chile, résulte du mélange dont j'ai parlé. L'on ne peut douter que divers fluides peuvent pénétrer les vaisseaux lactés, & y accompagner le chile; mais cela ne doit point vous empêcher de regarder aussi comme probable qu'il y a un fluide particulier produit par l'action de l'estomac & des intestins, dont la nature est telle qu'il devient le principal ingrédient des fluides animaux qui se forment par la suite, & qu'il mérite strictement le nom de chile. Ce qui prouve réellement qu'il est le résultat d'un mélange particulier, & qu'il ne se forme pas tout-d'un-coup, mais successivement, dans le cours des intestins ».

» Parag. 242. J'ai suivi le cours des alimens, autant qu'il est possible de les considérer d'une manière quelconque, dans un état séparé. Mais l'on ne voit point, que les fluides animaux, proprement dits, soient entièrement formés dans aucune partie de leurs cours, & l'on suppose, avec raison, que le mélange propre, ou l'assimilation n'est parfaite que quand le chile, mêlé avec la masse du sang, a été exposé à l'action des poumons, à travers lesquels il doit passer presque immédiatement après être entré dans la souclavière : & même, à ce qu'il paroît, avant qu'il ait servi à aucune des fonctions de l'économie animale, auxquelles il est destiné ».

» Parag. 243. L'espèce de changement que les fluides subissent en traversaut les poumons, ou les moyens qui produisent les changemens supposés, paroissent, d'après tout ce que l'on a dit, être encore très-peu connus. Les puissances mécaniques de pression, dont on parle, n'ont pas lieu; d'une autre part, il est probable que les changemens qui ont lieu, sont les effets d'une séparation ou d'un mélange chimique.... Pour résumer en peu de mots, nous n'avons encore que très-peu de connoissances sur la production ou la formation des fluides animaux, &c ».

» Parag. 256. La ressemblance du gluten du sang, d'une part avec le blanc-d'œuf, & de l'autre avec la matière qui constitue les solides du corps des animaux; me détermine à le considérer comme la principale partie des fluides animaux, & comme celle qui étant immédiatement formée par les alimens, sert à l'accroissement des solides, ou à réparer leurs pertes ».

» Parag. 270. On suppose communément que les alimens, ou le chile qui en est formé, ne sont pas parfaitement assimilés, lorsqu'ils n'ont traversé qu'une fois les poumons; mais que, quelque tems après ce trajet, le chile continue à circuler avec le sang, en conservant la même forme & les mêmes qualités qu'il avoit lorsqu'il est entré, pour la première fois, dans la souclavière, &c ».

» Parag. 271. Il est probable que le fluide animal (255—256) est dans un mouvement progressif continuel, & est à peine un instant stationnaire.... Une partie de ce fluide, qui est celle qui a été formée la dernière, approche davantage, par cette raison, de la nature végétale : l'autre, au contraire, qui est restée plus long-tems dans le corps, est en conséquence plus près de la putréfaction. Il est possible qu'il y ait plusieurs états intermédiaires entre les deux précédens, &c ».

» Parag. 272. Outre les différentes matières engendrées par le mouvement progressif du fluide animal, il y en a d'autres que l'on peut supposer exister dans la masse du sang.

» Parag. 288. Je crois que ce fluide analogue (la lymphe nourricière) est le gluten du sang convenablement délayé, & dégagé de toute matière saline qui y étoit adhérente ».

» Parag. 292. Il est en même tems évident que les parties fibreuses (291) sont, dans la plupart des cas, des parties du système nerveux, & que la formation du fœtus, où le système nerveux est le premier formé, se fait par degré; d'où je pense qu'il est probable que toutes les fibres des différentes parties du corps sont une continuation des nerfs. Ce qui me porte à conclure de nouveau que la nourriture du solide mou & homogène, que l'on trouve par-tout le corps, est portée par les nerfs ».

» Parag. 293. Cela suppose aussi ce qui d'ailleurs est probable, que la partie corticale du cerveau, ou l'origine commune des nerfs, est un organe sécrétoire, dans lequel le gluten du sang, se dégageant de toutes les matières salines qui y étoient adhérentes, devient propre à servir de nourriture aux solides : & ce gluten suffisamment délayé, étant versé sur les organes des nerfs, se filtre le long de leurs fibres, & est ainsi porté à chaque fibre primitive du système. Nous supposons aussi que la substance médullaire, ou ce que l'on peut appeller la matière solide des nerfs, est dans le corps vivant, constamment accompagnée d'un fluide subtil elastique, qui les rend propres à devenir organes du sentiment & du mouvement, & qui probablement est aussi le moyen par lequel le fluide nutritif est porté dans la substance des nerfs, depuis leur origine jusqu'à leur extremité ».

» Je ne puis dire comment le fluide nutritif, ainsi porté aux différentes parties, s'y applique de manière à augmenter la longueur de la fibre nerveuse même, ou à former un tissu cellulaire sur sa surface, ni comment il passe de l'état de fluide à celui de solide. On ne peut se servir d'autre supposition pour expliquer ces cas particuliers, que de celle qui a été admise relativement à la nutrition ».

» Parag. 214. Il est probable que l'accroissement du corps de l'animal se fait pendant un certain tems, c'est-à-dire, dans son commencement, de la même manière que dans les végétaux; mais il est

est évident que cela change à un certain période, & qu'ensuite l'accroissement paroît dépendre de l'extension des artères, qui se fait en longueur & en largeur, par le sang qui y est poussé par les puissances dont j'ai parlé (156—159). On peut supposer que cette extension des artères agit sur chaque fibre du corps, & que ces dernières, en s'étendant, favorisent l'application & l'aglutination de la matière nutritive, d'où doit résulter l'accroissement de la fibre même, & celui du tissu cellulaire de sa surface. La même extension du systême artériel donne peut-être lieu à la secrétion des fluides. Ces derniers, étant versés dans le tissu cellulaire déjà formé, produisent les degrés de densité & de dureté qui se manifestent dans différentes parties du corps, & qui varient suivant la disposition de ces fluides à prendre une forme concrète plus ou moins ferme ».

» On voit que M. Cullen a pris une partie des idées de Boerhaave, auxquelles il en a ajouté quelques-unes qui lui sont propres ».

» 1°. Il croit comme lui que les nerfs sont l'origine des solides des animaux. Il en trouve la preuve dans la formation du fœtus, dans lequel le cerveau & les nerfs paroissent les premiers: d'où il conclut qu'ils donnent naissance au reste des solides ».

» 2°. Il est persuadé, de même que lui, que le chile nourrit & répare nos fluides, & que son changement dépend des décompositions chymiques qui s'opèrent dans nos humeurs, sur-tout en traversant la substance des poumons; que c'est du gluten du sang que les solides se nourrissent. Il croit encore que la lymphe nourricière est la partie la plus atténuée de ce gluten, & dépouillée de la partie saline: il veut néanmoins que ce soit par voie de secrétion qu'elle se sépare dans le cerveau, & qu'elle coule ensuite le long des fibres médullaires, à l'aide du fluide nerveux, jusqu'aux extrémités nerveuses. Ce dernier est selon lui un fluide subtil & élastique qui environne les fibres médullaires, qu'il suppose être des corps solides. On voit que cette dernière partie de son systême est entièrement contraire à celle de Boerhaave ».

» 3°. Il veut que le changement du chile soit parfait, aussitôt qu'il a traversé les poumons; du moins il l'assure dans le paragraphe 242. Boerhaave au contraire le suppose imparfait pour la nutrition quoiqu'il ait souffert l'action de ce viscère. M. Cullen a la vérité semble se retracter (270 & 271) où il dit expressément, qu'il conserve sa nature végétale pendant quelque-temps dans la circulation & qu'il n'y prend le caractère animal, que successivement ».

» 4°. Outre la nutrition par les extrémités nerveuses, il suppose encore que l'accroissement & la nutrition dépendent à certaines époques de la vie, de l'allongement & de l'élargissement de la capacité des artères, ainsi que de la résistance des veines, & des forces du cœur. Ces dilatations, ces allongemens des artères favorisent, selon lui, l'application des molécules nutritives d'où résulte non-seulement l'accroissement des fibres, mais encore la formation du tissu cellulaire autour des fibres, lequel les accompagne par-tout ».

» 5°. Il suppose encore, avec Boerhaave, que la nutrition se fait par-tout dans le systême vasculaire, du moins dans ses extrémités; ce qui est une contradiction, ainsi que je l'ai déjà prouvé ».

» 6°. Il suppose encore que la matière nourricière préparée dans les premières voies sous la forme de chile, arrivant ensuite dans la masse du sang, se mêle & s'identifie avec nos humeurs, par le seul effet de la circulation & des combinaisons chimiques qui s'opèrent soit dans les poumons, soit dans les autres viscères ».

S'il étoit possible d'admettre la secrétion de la lymphe nourricière dans le cerveau; s'il étoit probable que tous nos solides ont une origine nerveuse, l'opinion du professeur d'Edimbourg seroit préférable à toute autre: parce qu'il fait opérer dans le cerveau l'animalisation en même-temps que l'assimilation. Quelque ingénieuse que soient ces deux suppositions, nos connoissances anatomiques & physiologiques sont néanmoins trop avancées pour qu'on puisse les accueillir.

Les principes d'ailleurs sur l'assimilation, sont presque les mêmes que ceux des mécaniciens; ils doivent par conséquent être rejettés par les mêmes raisons que l'on réfute ces derniers.

M. de Haller a beaucoup plus considéré la nutrition que l'animalisation. Voici comme il s'explique, section 8, pag. 239, tom. 7, de ses élémens de Physiologie, édition in-4°. *Diximus lac albissimum per sanguinem circumfluere, facilè oculis separabile, cruore levius; non continuò naturam mutat; ostenditur enim in fœminâ lactante maximam chili portionem in mammas venire..... potest autem mater ad decimam duodecimamve à cœnâ horam mammam præbere pugioni, qui mutatam chili indolem sagax novit dignoscere* ».

» *Post eas horas, citius etiam in aliis hominibus, chilus cum multo sanguine circumductus, expertus frictionis, caloris, commistionis, compressionis, cum humoribus humanis, laxationis, difficilis per minima itinera, per majora facilis, communes cùm sanguine efficacias, paulatim in partes separatur & discedit* ».

» *Pars adiposa cum limpha animali mista, tamen hactenus acida, suæque memor ex chilo originis, abit in adipem & in cellulas deponitur* ».

» *Pars cum ferri elemento subacta, densata in globulos, ut adeps, sed firmiores & rubros maturata cruoris jacturam reparat* ».

» *Pars cujus multa portio limpha humana est, & ipsa limphaticum sanguinis serum succosque congeneres supplet* ».

» *Pars viscidior, meracior ad minimorum vasculorum parietes adhæret, quod vocatur nutrire* «.

» *Pars mucosa ex ciborum muco & ex humano composita iterum in criptis in naturam tenacem muci redit* ».

» *Pars demùm aquea aliquandiù sanguinem diluit, per cutem perspirat, partìm per renes in vesicam descendit* ».

» *Utilitas chili proxima, est putrescibilem naturam sanguinis, acido succo suppeditato, contemperare, &c.* »

» *Utilitas paulo rêmotior, est adferre in sanguinem materiam, ex quâ omnes in corpore humano succi excoqui, quo admòto omnes partes solidum jacturæ reparari possit. Universum nempe corpus alere chili est officium* ».

» Tome 8, sect. , page 275. *In animalibus major est ad terram comparata animalem, vis glutinis... Consistent ergò terreæ particulæ quæ in liquore fluido natabant, si pro aqua minus uniente, intereas viscidus humor introductus fuerit quem terrea elementa utrìmque trahant; & qui in tivo succo ad contractionem nixu vicissim terrea elementa ad se invicem adducat. Ità solida natura oritur, quam primum à potentia fere ponderi particulæ æquali, hæc particularum corpus aliquod efficientium adtractio superari nequit* ».

» *De ossibus ostendimus & addito glutine eorum terram in duritatem osseam uniri..... eadem autem etiam membranarum & adeò omnium mollium partium corporis humani natura est, & ipsius demùm ligni; ostendimus enim, & ex iis extrahi gluten ut dissolvantur inque fluidam naturam redeant.... & vicissim eadem ex glutine consistere* ».

» Pag. 277. *Est tamen & in sanguine & in sero proprior quædam materies quæ amat in fila coïre, etiam absque modulo in sanguine uberior, in sero tamen aliqua* ».

» Pag. 273. *Multo tamen frequentius est, succum concretum non in fibras solas sed etiam laminas consistere, quæ plana, lata, infinitatum figurarum*»....

» Pag. 279. *Verum nimis vulgo notum est, ex dura cerebri membrana, etiam ex aliis membranis, ex albugineà testis tunica, etiam ex intestinis, & ex cute rubras; sanguineas, rotundas guttulas exsudare, quæ in granula consistant & demùm novâ carne duram membranam aut intestina, aut testem tegant* ».

» *Nunc si per morbum ex succo cellulosa tela nascitur, nihil intercedit quin, absque morbo, naturæ par sit solertia* ».

« *Credas mechanicè cellulosam telam nasci; namque etiam in pane ex aëre & pasta cellulositas humana non dissimilis producitur*.... ».

» Pag. 280. *Credas eodem modo in fœtu membranas nasci posse* ».

» Pag. 282. *Nunc quidem non credo, incisorum aliquem in calido animale, vel fibram muscularem vel nerveam noviter vidisse creatam* ».

» Pag. 286. *A sola autem vi impellente de informi materie animal strui, idem mihi videtur, & expectare nasciturum ex lacu lemâno flumen cujus rami aquilæ habeant figurant* ».

» M. de Haller, après s'être convaincu par les raisons les plus fortes, que le cerveau ne peut point être l'organe sécrétoire de la lymphe nourricière; que le fluide nerveux ne peut point lui ressembler & être de nature aqueuse; que la quantité de nos solides, quelque petite qu'elle soit, eu égard à la masse des fluides, ne sauroit avoir une origine nerveuse, a soumis aux loix méchaniques la nutrition & ses phénomènes. Voici ce qu'il nous dit: »

» La nutrition, dans les végétaux comme dans les animaux dépend de la circulation, de la chaleur & de l'attraction. C'est d'après ces loix que nos fluides sont renouvellés; que le gluten & la terre animale forment la fibre élémentaire; que cette fibre platte ou ronde forme ensuite le tissu cellulaire» .

» Arrivé à ce point, il s'arrête, & n'ose prononcer que la fibre musculaire & nerveuse, ainsi que l'organisation vasculaire sont produites par le même méchanisme. L'ouverture des cadavres, la régénération des chairs dans les plaies, &c. lui ont montré à la vérité toutes les productions du tissu cellulaire par la lymphe nutritive: mais les principes de l'animalité, que cet auteur célèbre a si clairement démontrés dans les fibres musculaires & nerveuses, principes si différens des loix générales qui lient la matière brute, l'ont frappé & lui ont fait suspendre son jugement, jusqu'à ce que la structure de ces derniers organes soit mieux connue. En faisant dériver l'organisation vasculaire de ces mêmes loix, il s'est vu entraîné pareillement par les conséquences: pour lors, il a dit que dans les animaux à sang chaud, on n'avoit point encore observé la régénération d'un vaisseau, d'un nerf, ni d'un organe considérable; car s'il eût fait cet aveu, il eût été contraint de convenir qu'un animal quelconque pouvoit être formé par les loix générales du mouvement; ce qui répugne à la bonne philosophie ».

« Ce médecin célèbre, conduit uniquement par ses travaux anatomiques & par l'observation médicale, n'a point fait tout l'usage qu'il auroit pu,

des connoissances que la chymie lui fournissoit sur la formation & la restauration des fluides. Il a fait mention à la vérité de leur tendance à la putréfaction; mais il existe d'autres combinaisons & d'autres décompositions dans les mêmes fluides non moins essentielles pour l'intelligence de leur formation, qu'il a passées sous silence. Il est vrai que depuis sa mort l'on a fait de grands progrès dans la connoissance des gas.

» Il est difficile aussi de comprendre pourquoi il n'a point appliqué le principe de l'animalité, d'une manière plus directe & plus étendue, à la nutrition animale, sur-tout à celle des solides. L'observation seule devoit le conduire à cette conclusion; car c'est l'animalisation qui leur donne la forme en leur donnant la vie; lorsqu'elle manque dans un organe quelconque, il maigrit se desseche & meurt ».

» Les nouvelles découvertes faites en chymie, ont jetté quelque lumières sur la nutrition & l'*animalisation*. Nous allons en rendre compte, afin de connoître l'opinion des médecins chymistes modernes sur ce point de l'économie animale.

« On trouve des analogies frappantes, nous dit M. Fourcroy, entre les principes qui constituent les végétaux & les animaux. La matière extractive existe dans la chair des muscles; le mucilage dans les membranes, &c.; la partie sucrée dans le lait. Les graisses ne sont que des huiles fixes, &c.».

» Il est vrai que la plupart de ces principes qui passent des végétaux aux animaux par la digestion, présentent dans ceux-ci des différences remarquables dues à l'*animalisation*, &c. »

» Comme ces trois propriétés sont dues à la même cause, c'est-à-dire, à l'abondance de l'azote & à sa combinaison avec l'hidrogêne, il est démontré par-là que la première & la principale différence des substances animales avec les végétales existe dans cette grande quantité d'azote. Il semble même, d'après ces considérations nouvelles, que l'*animalisation* consiste spécialement dans la fixation du gas azotique, & que les matières végétales ne se convertissent en substance animale, qu'en absorbant la base de ce fluide élastique, &c. ».

» La partie fibreuse du sang, &c. se fige & se feutre par le repos & le refroidissement; elle ne reste donc fondue, & coulante dans le corps des animaux qu'en raison de la chaleur & du mouvement qui les anime...... J'ai fait voir que cette partie du sang est la même que la base des muscles; que le sang qui arrive à ces organes leur fournit cette base concrescible & susceptible de prendre facilement le tissu fibreux. Bordeu avoit entrevu cette vérité, en désignant le sang sous le nom de *chair coulante*.

» Le sang des quadrupèdes ovipares, des serpens, des poissons, diffère de celui de l'homme, des oiseaux, des quadrupèdes, par son peu de concrescibilité. L'analyse y découvriroit des vérités inconnues. Les fluides, &c. se convertissent peu-à-peu par l'action de la vie en plaques ou en fibres organiques qui constituent les diverses parties du corps des animaux...... On peut les diviser en deux classes, savoir : les parties molles & blanches, telles que le tissu cellulaire; les membranes, les aponevroses, les tendons, les cartilages, les nerfs; les parties molles rouges, telles que les fibres musculaires ».

» Les parties blanches contiennent un principe analogue...... Elles se dissolvent en entier dans l'eau bouillante, & cette dissolution bien chargée se prend par le refroidissement en une masse transparente, molle & tremblante que l'on nomme gelée ».

» Les organes rouges ou la chair musculaire dont l'irritabilité & la mobilité, &c...... Leur couleur dépend d'une très-grande quantité de sang qu'ils contiennent...... On y trouve par l'action de l'eau chaude une substance albumineuse, une matière extractive, une certaine quantité de matière gélatineuse : lorsqu'on a enlevé aux muscles tout ce qu'ils contenoient de liquide & de dissoluble, il reste une partie fibreuse, tenace, blanche, élastique, qui est absolument de la même nature que la base du caillot de sang. Elle donne beaucoup de gas azotique, &c. »

» En accordant que ces combinaisons & ces décompositions ont lieu dans les fluides animaux pendant la vie, l'on peut peut-être concevoir par ces seuls moyens comment le chyle se transforme en nos humeurs; mais on ne se rend raison que d'une partie de la nutrition qui est la rénovation des fluides. Il reste encore à expliquer le méchanisme de la nutrition des solides qui est beaucoup plus compliquée, & l'*animalisation* des uns & des autres; car le pain que l'on donne à des animaux de différentes espèces, devient le sang & la chair de ces animaux; or certainement leur sang & leur chair ont des propriétés essentielles bien différentes, quoique ce soit la même substance qui les ait fournies. Ce ne peut donc être que le principe de cette *animalisation*, qui constitue cette différence ».

» Les chymistes nous disent que la matière nutritive est à-peu-près la même dans les végétaux & les animaux, & que c'est par l'*animalisation* qu'elle change de forme dans ces derniers. Selon eux, cette dernière fonction s'opère par des agens chymiques & des forces méchaniques. Ces principes suffisent-ils pour former les substances animales? Il me semble que cela est impossible, vous en voyez les preuves ».

» Si les forces de la vie, dans les animaux, sont les mêmes que celles qui font croître les végétaux; si la substance nourricière soumise à leur action, est la même dans les deux règnes, les résultats doivent être de même nature ».

» Or, certainement, quand on examine les fluides & les solides d'un animal, & qu'on les compare à ceux d'une plante quelconque; si l'on trouve qu'ils

se rapprochent & se ressemblent par quelques-unes de leurs parties, il y en a beaucoup d'autres où leur différence est énorme, & ne permet point de les rapporter aux mêmes principes».

» Quelques combinaisons & décompositions que l'on suppose dans l'intérieur du corps de l'animal, on ne parviendra point certainement avec ces seuls agens à produire un organe sensible, tel que le systême nerveux, ni un organe irritable capable de mouvement, tel que le muscle & la fibre musculaire ».

» J'avoue cependant que les principes, admis par les chymistes, contribuent en partie au changement des alimens, & à la nutrition dans les animaux: mais ils ne sont point les seuls qui concourent à cette fonction, & ils n'entrent dans l'opération de l'*animalisation*, que comme agens secondaires ».

» M. Duhamel du Monceau, dans son *traité de la physique des arbres*, ne craint point d'annoncer que la nutrition des végétaux est encore un mystère ; à plus forte raison devons-nous faire le même aveu pour les animaux, où elle tient à des loix plus compliquées. L'extrait des différens systêmes, que l'on vient de lire, en fournit la preuve : ils sont tous appuyés sur quelques principes vrais, ou du moins probables ; ils expliquent un certain nombre de ses phénomènes ; mais il en est un plus grand nombre qu'ils laissent insolubles, parce qu'ils ne peuvent en donner une raison suffisante ».

» 2°. De l'*animalisation*. En considérant la nutrition d'une manière abstraite, il me semble qu'elle consiste, 1°. dans le changement des fluides alimentaux en ceux de l'animal ; 2°. dans leur mélange intime ; 3°. dans l'application de la lymphe nourricière aux fibres solides qui le composent ».

» En considérant aussi séparément l'*animalisation*, on voit que c'est la manière dont la puissance animale vivifie ces fluides & ces solides, & qu'elle concourt aux trois opérations qui se passent dans la nutrition ; car, comme je l'ai déjà observé, ces deux fonctions ne sont qu'une, & s'exercent toujours ensemble dans l'état de santé : l'*animalisation* n'est même que le complément de la nutrition ».

» Les connoissances acquises sur les fonctions des premières voies, nous laissent entrevoir comment les sucs alimentaux commencent à y être assimilés à la substance animale ; nous y découvrons le chyle se séparer des alimens ; mais savons-nous quel est le mode d'animalité qu'il reçoit de la part de l'estomach, des intestins, & des sucs digestifs qui y abordent ? Nous le voyons ensuite parcourir les vaisseaux lactés, & se mêler avec la lymphe déjà animalisée ; mais quel est le nouveau mode qu'il acquiert dans ce trajet ? est-il bien connu ? Lorsqu'il est confondu avec la masse du sang, nous savons qu'il parcourt avec lui le systême artériel & veineux ; qu'il traverse le cœur & les poumons, qu'ils arrosent ensemble tous les viscères ; qu'il y est soumis par-tout à des foces mécaniques, & à des agens chymiques. Pouvons-nous néanmoins, d'après ces seules connoissances, assurer que ces puissances suffisent pour le transformer en nos humeurs, & pour compléter leur renouvellement ? Est-ce dans le poumon seul que se fait ce changement ? est-ce dans les extrémités capillaires, pendant que le sang les parcourt lentement, ou bien est-ce pendant qu'il est entraîné avec lui dans le torrent rapide de la circulation ? est-ce uniquement l'ouvrage de la chaleur, de la circulation, & du mouvement putréfactoire commencé » ?

» J'ai déjà dit que chaque molécule de lymphe nourricière, lorsqu'elle est appliquée aux fibres de l'animal, soit pour son accroissement, soit pour réparer les molécules qui ont été détruites, prend la nature & les propriétés propres & nécessaires à la partie solide qu'elle va remplacer ou qu'elle va accroître, c'est-à-dire, que si cette molécule fluide va devenir molécule musculaire, elle sera, dès l'instant de son application, irritable & capable de mouvement ; si elle devient molécule nerveuse, elle sera sensible, &c. L'on ne peut pas dire qu'elle possède déjà l'une ou l'autre de ces deux propriétés pendant tout le temps qu'elle reste molécule fluide, car il seroit absurde d'annoncer que le sang ou la lymphe sont irritables comme les muscles, ou sensibles comme les nerfs ; or, en supposant que les agens chymiques ou mécaniques suffisent pour l'assimilation & la nutrition des fluides, comment prouvera-t-on qu'ils suffisent pour celle des solides ? l'irritabilité & la sensibilité étant soumises à des loix particulières, & opposées à celles des agens chymiques & des forces mécaniques, ne sauroient être produites par ces dernières ; car celles-ci ne sauroient communiquer ce qu'elles n'ont point, à moins de supposer que dans le passage de l'état de fluide à celui de solide, la molécule nutritive acquiert la propriété d'être irritable ou sensible ; pour lors il faudroit convenir que c'est du nouvel arrangement des parties, du nouveau mode de combinaison que naît la sensibilité, & la faculté de se mouvoir, ou, ce qui revient au même, le mouvement & la sensibilité de l'animal seroient le produit des loix physiques & mécaniques ; dès-lors je rappellerai ici l'objection que j'ai déjà faite aux chymistes : s'il est possible que les affinités électives produisent un nerf, un muscle, un vaisseau quelconque, elles peuvent produire un animal : or, c'est ce que l'on n'a point encore observé, & qui est certainement impossible ».

» Avant de prononcer sur l'*animalisation* des fluides & des solides, écoutons M. Lorry, dans son traité des alimens. « Il est donc d'une nécessité indispensable que tout ce qui peut nous nourrir acquierre, dans notre corps, non-seulement le degré d'altération qui lui est propre, mais qu'il y prenne encore un caractère particulier, *qu'on ne peut apprécier*. Ce caractère appartient, non-seulement à chaque espèce, mais aussi à chaque individu. *La lymphe d'un homme n'est pas celle d'un autre homme* : les forces, l'âge,

le sexe, l'habitude enfin, sont les causes les plus évidentes de ces variations. J'ai préféré le témoignagne de ce médecin, sectateur de l'école de Boerhaave, à l'autorité de Gaubius, de Kau Boerhaave, & de nombre d'autres médecins célèbres, qui ont admis, pour expliquer l'*animalisation*, un principe intermédiaire entre l'ame & les loix physiques. Il y a donc, non-seulement dans les animaux en général, mais encore dans chaque individu en particulier, une puissance particulière autre que les forces mécaniques & physiques, qui imprime aux fluides & aux solides un mode de vie qui leur est propre. S'il n'y avoit que ces deux dernières pour exécuter les fonctions animales, les résultats devroient être les mêmes que ceux que nous présentent les règnes minéral & animal : le contraire nous prouve donc qu'il faut recourir à d'autres puissances. La transfusion, au lieu d'être meurtrière, ainsi que l'expérience l'a prouvé jusqu'à présent, pourroit se trouver salutaire dans certains cas, où les agens chymiques auroient produit la même *animalisation* dans deux individus; pour lors, on pourroit faire passer, sans danger, le sang d'un animal dans un autre qui seroit de même âge, de même constitution, &c. L'expérience devroit réussir dans deux jeunes chiens de la même portée, &c.; or, personne n'ignore que cela est impossible ».

» Nous trouvons, à la vérité, dans les animaux, les mêmes principes d'action chymique & mécanique que dans les plantes; ils y opèrent l'assimilation des sucs nourriciers de la même manière; de sorte que l'animal, dans sa nutrition, se comporte comme la plante, sous certains rapports. Quoique cela arrive, il ne faut point en conclure que ce sont ces seuls agens qui produisent l'assimilation; car s'ils étoient les seuls qui l'animassent, il ne seroit plus un animal, il seroit une plante, puisqu'il n'auroit que les mêmes principes & la même substance nourricière; nous devons, au contraire, supposer qu'il a en lui d'autres puissances, qui donnent à ses parties constituantes une forme & une vie particulières, qui font son caractère distinctif ».

» Voici quels sont les principes de l'*animalisation* & de la nutrition dans l'homme & dans les animaux: 1°. nous devons reconnoître dans l'homme l'ame comme un agent qui lui est propre; car suivant qu'elle est affectée d'une manière pénible ou agréable, ces deux fonctions se font plus ou moins parfaitement: c'est sur-tout par l'imagination qu'elle influe sur la digestion, pendant que nous sommes éveillés: au lieu que pendant le sommeil l'action de l'ame est nulle presque toujours ».

» 2°. L'homme est en outre doué d'un second principe qui lui est commun avec le reste des animaux. C'est une puissance d'une nature particulière, inhérente principalement au systême nerveux & musculaire; on lui a donné divers noms. On l'appelle principe vital, puissance nerveuse, irritabilité, sensibilité, archée, *impetum faciens*, instinct, &c. (voyez ces articles). Quoique son siége soit dans les organes que j'ai indiqués, son influence s'étend néanmoins sur tous les solides & les fluides de l'animal, d'une manière plus ou moins sensible. Sa nature nous est inconnue, & on ne peut en raisonner que d'après ses effets: elle est intimément liée à l'animal pendant qu'il est vivant; elle naît & finit avec lui. On ignore si c'est un mode de la matière, ou si c'est un être distinct de l'ame & de la matière. Les loix auxquelles elle obéit, sont la plupart inconnues. Ce n'est que par leurs effets que nous les découvrons : elle produit presque tous les phénomènes de l'économie animale, outre ceux de l'*animalisation* qu'elle dirige & perfectionne par son concours. C'est elle qui donne aux fluides & aux solides leur caractère vital, & qui contribue plus que tout autre principe à leur assimilation ».

Il y a encore d'autres loix auxquelles elle obéit, qui dépendent de l'habitude, de la sympathie, de l'antipathie, &c. L'observation nous en a fait découvrir une partie; leur plus grand nombre a échappé à nos recherches jusqu'à ce jour.

Il n'est point prouvé qu'un fluide subtil, appellé fluide nerveux, soit son véhicule. L'existence de ce fluide est très-douteuse.

3°. On ne peut désavouer que les forces méchaniques aident à broyer, mêler, diviser, la matière alimenteuse. Nous devons donc admettre ces forces comme un principe qui concourt à l'*animalisation*. Il ne faut point cependant lui donner plus d'énergie & plus d'influence qu'il n'en doit avoir. Des broyemens, des frottemens, des impulsions, &c. ne produiront jamais seuls les changemens que nous présente l'*animalisation*.

4°. Il est certain qu'il se fait des dissolutions, des décompositions, des combinaisons nouvelles, dans le chyle comme dans le sang, avant & après leur mélange; elles sont l'effet des agents chymiques. Les expériences de la chymie moderne, nous ont fait découvrir quelques-unes des manières d'agir de ces agents. C'est sur-tout pendant le trajet du chyle & du sang, à travers la substance des poumons, que ces changemens ont lieu. Des sucs végétaux, comme les fluides animaux, éprouvent l'action des attractions électives; l'élaboration des sucs végétaux est presque entiérement leur ouvrage. (*Voyez* NUTRITION VÉGÉTALE, NUTRITION ANIMALE).

L'on voit à présent que les forces assimilatrices & nutritives sont de plusieurs espèces dans l'homme comme dans les animaux, & que c'est de leur concours que résulte l'*animalisation* parfaite.

Il est encore évident d'après cela, que l'assertion de M. Baster Koelreuter & Barthès est très-vraisemblable; savoir: que l'on pouvoit rencontrer dans le même animal des principes de vie végétale & animale co-existans, & produisant chacun leur effet. Ils donnent les polypes pour exemple. Je suis per-

suadé que cette observation peut se vérifier dans les animaux plus parfaits, même dans l'homme. Les maladies & certains états de dégradation chronique, nous en présentent chaque jour des exemples.

» L'ossification des parois des artères, des valvules, &c. dans la vieillesse, nous fournit, à mon avis, une preuve évidente de l'énergie & de l'intégrité des attractions électives & des forces méchaniques, dans la partie qui s'ossifie; tandis que le pouvoir de la puissance animale y est anéanti. Car, pourquoi l'ossification a-telle lieu dans ces parties? parce que l'irritabilité & la sensibilité y sont éteintes, & qu'en conséquence les molécules terreuses ont été rapprochées par les autres deux agens. Les mauvaises suppurations des plaies, où l'on retrouve la nature du chyle & des sucs alimentaux, nous prouvent encore que le principe animalisant y est énervé: tandis que le principe chymique, particulier aux substances végétales, y conserve toute son intégrité.

Il ne nous reste qu'à jetter un coup d'œil sur les parties constituantes de la matière nutritive. L'homme & les animaux se nourrissent de substances végétales & animales. Ils convertissent les sucs qu'ils en retirent en leur propre substance, à l'aide des forces que je viens d'indiquer. Je n'entrerai point dans un plus grand détail sur cet objet. (*Voyez* NUTRITION ANIMALE). Ces alimens ne sont point leur seule ressource; l'air de l'atmosphère fournit peut-être plus abondamment à leur restauration. L'air pénètre le corps des animaux, outre celui qu'ils respirent; donc il est probable qu'une partie entre dans la substance des poumons: ils en avalent une grande quantité avec les alimens, qui se combinent de différentes manières avec les sucs qui les nourrissent. Il est dans un état de fixité dans chaque partie de l'animal. Il n'en est aucune dont on ne puisse l'extraire. Il forme le lien, & la cohésion de chaque molécule solide: on le retrouve en partie libre dans les fluides animaux après leur sécrétion. Il entre dans la composition alimentaire & animale, non-seulement comme partie élémentaire, mais encore comme agent. On ne sauroit lui refuser cette dernière propriété. La chymie a mis cette vérité dans toute son évidence.

» Je finis cet article par un résumé du peu de connoissances que nous avons acquises sur cette importante fonction «.

» 1°. L'*animalisation* commence dans l'estomac. Indépendamment de ce que les alimens y arrivent broyés, divisés, mêlés avec de l'air & les sucs salivaires, qu'ils s'y mêlent en outre avec les sucs gastriques; c'est du moins ainsi que cela arrive dans presque tous les animaux. Il est probable qu'il y existe un dissolvant particulier, qui commence à modifier la pâte alimenteuse par un mouvement léger de fermentation. Nous ignorons le caractère d'animalité que cet organe & les voisins commencent à donner aux sucs alimentaires pendant qu'ils y séjournent.

» 2°. Le chyle se forme ensuite successivement dans le duodenum, le jejunum & l'iléon: il est moins abondant dans le cœcum & le colon. Son mélange avec la lymphe dans les vaisseaux lactées, suppose un nouveau degré d'élaboration considérable, soit de la part du liquide qui s'y joint, lequel est entiérement animalisé; soit à cause de l'énergie de l'irritabilité, attachée à ce genre de vaisseaux: elle est si forte qu'on la voit survivre à la mort de l'animal pendant quelques heures ».

» 3°. Lorsqu'il est arrivé dans la masse du sang, il s'y confond & circule avec lui. Il y éprouve de grands changemens, principalement dans les poumons, mais ils nous sont peu connus. Il y fournit le gluten du sang, autrement la lymphe coagulable. Cette dernière est la source de la matière de la nutrition ».

» 4°. Comment le chyle se change-t-il en sang & en nos humeurs? Comment s'opèrent la nutrition des fluides & celle des solides. Nous n'avons sur cela que peu de lumières. Nous savons cependant que les forces méchaniques & chymiques ne peuvent seules opérer tous ces changemens. Nous sommes certains qu'il existe dans les animaux un principe de vie, une force distincte de l'ame & de la matière, qui produit la vie corporelle, & qui influe principalement sur l'*animalisation*. Comment ce principe y influe-t-il? nous l'ignorons ».

» 5°. Quoique les physiologistes s'accordent à nous dire que les sucs végétaux approchent beaucoup des fluides animaux; quoiqu'ils nous assurent que les substances animales, dont l'animal se nourrit, ont très-peu d'élaboration à subir pour être converties en sa substance; je n'en suis pas moins persuadé que le gluten, que fournit la chair des animaux, n'est point identique avec celui de l'animal qui s'en nourrit, & qu'il a encore de grands changemens à éprouver avant qu'il soit animalisé, & qu'il soit de la même nature que l'animal qui l'a mangé. DE BRIEUDE ».

» ANIMATION (*art. de médecine légale*). Les philosophes ont souvent observé, & toujours avec étonnement, que les hommes, au lieu de porter leurs recherches sur les objets qu'ils peuvent raisonnablement espérer d'éclaircir, se livrent à des discussions que ni le raisonnement, ni les expériences ne doivent jamais terminer; ce sont même ces sortes de questions, à jamais irrésolubles, sur lesquelles ils les ont vus s'acharner avec le plus d'opiniâtreté, & entasser volume sur volume, c'est-à-dire, le plus souvent, erreur sur erreur. Ainsi, les hommes n'ont jamais pu pénétrer le mystère de la génération; ils ne connoissent ni la nature de l'ame, ni celle du corps, ni le lien qui unit ces deux substances si différentes; & ils ont prétendu, malgré tant d'ignorance, déterminer l'époque à laquelle elles concourent à former l'homme par leur réunion; aussi, ne se sont-ils jamais accordés. Les uns placent cette réunion au moment même de la conception, les autres, à celui de la

naissance; ceux-ci au quarantième jour, ceux-là lorsque les principaux membres sont formés. Il y en a qui reculent cette époque plus loin pour les filles que pour les garçons. Physiciens, médecins, jurisconsultes, pères de l'église, chacun a forgé une opinion, ou en a soutenu une, comme il a pu. On a apporté comme preuve, des systêmes sur la génération, & des faits dignes, tout au plus, d'exercer la crédulité des bonnes-femmes. On a distingué une ame végétative & une ame pensante; enfin, toutes les suppositions, toutes les possibilités ont été mises en jeu. Nous nous garderons bien d'en présenter ici le tableau : il faudroit alonger cet article outre mesure; & il ne sauroit être trop court.

Au reste, la question de l'époque de l'*animation* a été agitée par des motifs respectables, qui tiennent à la religion & à la société. Toute créature humaine doit être régénérée par les eaux salutaires du baptême; ainsi, la dignité du sacrement exige décemment qu'on n'en dirige jamais l'emploi sur une masse qu'on supposeroit informe & purement matérielle. D'un autre côté, la peine infligée par la loi à quiconque excite un avortement par des moyens violens, devant être plus légère (selon quelques jurisconsultes) lorsque le fœtus est encore informe, ou qu'il n'est pas animé, que lorsqu'il est déjà formé & capable de vie : s'il étoit vrai que l'ame ne s'unît au corps, pour former l'homme, qu'à une époque qui ne seroit pas celle de la conception, il seroit important de déterminer cette époque d'une manière précise, pour mettre une proportion exacte entre la peine & le délit; car tel est le but de toute bonne législation criminelle. Ce n'est pas que nous adoptions l'opinion de ces jurisconsultes. Il est, sans doute, plus naturel de croire que la force intérieure & active qui développe, qui meut les parties du germe, pour si petit qu'il soit, est la même force qui doit le mouvoir dans tous les temps. On est comme forcé d'admettre l'existence d'une ame dans l'embryon qui commence à vivre. Il importe peu à l'état qui veut des citoyens, à la religion qui veut des fidèles, que l'ame de l'embryon soit végétative ou pensante; on sait qu'avec le temps, & le secours des développemens des parties, cette masse organique, que l'on suppose brute, deviendra, si rien ne s'y oppose d'ailleurs, un être raisonnable, & doué d'intelligence. On est donc coupable envers l'état, qu'on prive d'un citoyen, lorsque, par des moyens violens & médités, on met obstacle au développement d'un germe; on est criminel envers la religion, lorsqu'on la frustre de l'espoir d'acquérir un fidèle de plus, quand même on n'attenteroit que sur une masse informe; & le degré de l'attentat semble proportionné au degré de probabilité que ce germe a pour la vie parfaite. La difformité du germe, ou son organisation peu avancée, n'excuse point le crime en son entier. En effet, si parmi tant d'opinions, il falloit en adopter une, celle qui fixe le moment de l'*animation* à celui de la conception ne semble-t-elle pas préférable? C'étoit celle du célèbre Zacchias. (M. Mahon).

ANIMAUX (*mat. méd.*). Les *animaux* & leurs différentes parties sont si utiles & si employés en médecine, qu'il est indispensable aux médecins d'acquérir sur leur nature & sur les propriétés des êtres de ce règne en général, des connoissances exactes & multipliées. Ces connoissances leur deviennent encore d'autant plus nécessaires, qu'elles sont plus analogues aux travaux dont ils s'occupent sans cesse, & plus propres à éclairer l'histoire de l'homme qui fait l'objet de toutes leurs veilles».

On peut considérer sous trois points de vue les recherches relatives aux animaux qui doivent intéresser immédiatement les médecins, & qui sont sur-tout propres à les éclairer dans le choix & l'administration des remèdes tirés de ce règne. La première considération comprend l'histoire naturelle; la seconde, la structure anatomique des organes intérieurs ou l'anatomie comparée; & la troisième, la nature & les propriétés chymiques.

Rassemblons sur chacun de ces points ce qu'un jeune médecin doit savoir, ou plutôt offrons-lui l'esquisse des travaux auxquels il doit se livrer dans chacune de ces parties, & en lui présentant l'utilité, les avantages, la nécessité même de cultiver ce genre de connoissances, traçons-lui sur-tout les limites au-delà desquelles il seroit à craindre que le charme de cette étude ne l'emportât.

§. I.

De l'histoire naturelle des animaux relativement à la matière médicale.

On nomme zoologie la partie de l'histoire naturelle qui s'occupe des animaux. Cette partie est la plus vaste des trois; car le règne animal comprend à lui seul plus d'espèces que les deux autres, le règne minéral & le règne végétal ensemble n'en contiennent; les animaux ont pour caractère 1°. d'être formés d'organes d'un tissu & d'une action différentes dans les diverses parties de leur corps; 2°. de pouvoir se transporter d'un lieu dans un autre, à l'aide du mouvement exécuté par leurs muscles; 3°. d'être sensibles à tout ce qui se passe autour d'eux, & d'éprouver par les affections continuelles des corps environnans, des changemens plus ou moins rapides qui n'ont pas lieu dans les individus des deux autres règnes. Ces caractères & sur-tout la dernière propriété, éloignent beaucoup les animaux des végétaux, & quelqu'effort qu'on ait fait pour les rapprocher les uns des autres, la différence est si grande & si réelle, qu'elle fait promptement appercevoir la fausseté des analogies qu'on avoit cru y trouver il y a quelques années.

Les animaux exécutent par leurs organes des fonctions dont l'ensemble constitue leur vie, & qui sont au nombre de neuf dans ceux qui sont les mieux constitués ou organisés. Ces fonctions sont la circulation, la respiration, la digestion, la nutrition, la

sécrétion, l'ossification, l'irritabilité, la sensibilité, la génération. Suivant que les unes ou les autres de ces fonctions sont plus ou moins énergiques, les animaux sont plus parfaits. L'homme est le premier & le modèle de tous; la distance même qui existe entre lui & tous les autres est immense, en raison de la finesse de l'harmonie de ses organes, de la masse de son cerveau & de ses nerfs. A mesure que l'on descend, après lui, dans l'échelle des êtres animés, les fonctions s'affoiblissent, sur-tout les dernieres; il y a des animaux dans lesquels on ne trouve plus que très-peu de ces fonctions, ou au moins qui ne les présentent que dans une telle dégradation, qu'on a de la peine à en reconnoître l'existence : tels sont entr'autres les vers & les polypes. Il seroit donc possible, & cette considération est la plus immédiatement utile aux médecins, de ranger, suivant l'ordre des fonctions, les différentes classes d'animaux, & d'arriver ainsi par des nuances bien ménagées, depuis l'animal le plus imparfait, jusqu'à l'homme. Les naturalistes ont pris une route opposée, & en commençant par l'être le mieux organisé, ils ont descendu jusqu'à l'animal le plus simple, par des dégradations successives dans leurs organes. M. Daubenton a tracé une belle esquisse de ce plan utile dans le premier tableau qu'il a donné pour la division méthodique des animaux; il a réuni dans les caractères dont il s'est servi pour les classer, la structure, les principaux organes intérieurs avec la disposition des parties externes. Son plan, sa méthode tiennent plus à l'anatomie comparée & à la philosophie zoologique, qu'à l'histoire naturelle proprement dite.

On doit se borner dans celle-ci à la description des parties extérieures & sensibles des animaux; on doit tirer les caractères propres à les disposer méthodiquement & à les distinguer les uns des autres, des parties apparentes seulement; dès qu'on en brise l'enveloppe, qu'on en examine le tissu intérieur, ce n'est plus le naturaliste, c'est l'anatomiste qui s'en occupe; & quoique celui qui joint ces deux genres de connoissances, parvienne bien plus certainement au but qu'il veut atteindre, il faut distinguer soigneusement le travail de l'un de celui de l'autre. Une description exacte des organes extérieurs, & apparens, & sur-tout de la tête, des mâchoires, des dents, des oreilles, des yeux, des extrémités de devant & de derrière, des couleurs du corps, &c. l'énoncé exact des proportions de ces parties, les mouvemens généraux & particuliers du corps, l'histoire de la nourriture, des appétits, des mœurs, de la génération ovipare ou vivipare : le nombre des petits, le temps de la gestation, l'incubation, l'allaitement, la longueur de la vie, l'habitation, les émigrations, les voyages; enfin, le rang qu'ils tiennent dans la nature, & l'usage auquel ils paroissent destinés; voilà ce qui appartient en propre à l'histoire naturelle. Son champ est assez vaste pour qu'il soit nécessaire de ne pas la confondre avec les autres sciences qui peuvent s'occuper des animaux sous d'autres points de vue.

De la comparaison des parties extérieures des différens animaux entr'elles, il résulte que la différence de ces parties peut servir à caractériser & à distinguer ces êtres en plusieurs ordres. Après l'homme on peut partager tous les animaux en huit ordres; savoir : les quadrupèdes, les cétacés, les oiseaux, les quadrupèdes ovipares, les serpens, les poissons, les insectes & les vers.

1°. Les quadrupèdes ont quatre pieds & du poil.

2°. Les cétacés, des nageoires sans poil & des trous ou évents sur la tête.

3°. Les oiseaux sont caractérisés par la seule présence du bec corné & des plumes.

4°. Les quadrupèdes ovipares ont quatre pieds sans poil.

5°. Les serpens ont le corps couvert d'écailles sans pieds ni nageoires.

6°. Les poissons ont des écailles & des nageoires.

7°. Les insectes sont reconnoissables par des cornes mobiles qu'ils portent au-devant de la tête, & qu'on nomme des antennes.

8°. Les vers n'ont ni pieds ni écailles.

A ces caractères distinctifs il est impossible de méconnoître un animal de chacun de ces ordres, & cette distinction doit toujours être présente à l'esprit du médecin. C'est la première base des connoissances qu'il doit acquérir pour la matière médicale : car, comme on doit connoître & savoir distinguer exactement les substances qu'on emploie pour la guérison des maladies, comme il est nécessaire de ne pas les confondre les unes avec les autres, & d'éviter les erreurs qui ne se présentent que trop souvent dans l'administration des médicamens; il faut d'abord tracer les premières limites qui séparent les êtres naturels, & poser les fondemens des méthodes imaginées par les naturalistes pour classer les productions de la nature.

Chaque ordre des animaux offrant au médecin un assez grand nombre d'espèces, qui peuvent être employées comme médicamens, il faut en s'occupant de ces ordres, les uns après les autres, pénétrer plus avant dans leur histoire, étudier les méthodes nécessaires pour les partager en classes ou familles, en genres & même en espèces. (*Voyez* les mots QUADRUPÈDES, CÉTACÉS, OISEAUX, QUADRUPÈDES OVIPARES, SERPENS, POISSONS, INSECTES & VERS. Nous exposerons à chacun de ces mots, les divisions imaginées par les naturalistes & fondées sur la structure des parties extérieures. C'est en vain que quelques médecins qui semblent, en ne parlant que de l'expérience & de l'empirisme, vouloir faire rentrer la médecine dans les ténèbres & la barbarie qui la couvroient il y a quelques siècles, & dont elle a eu tant de peine à sortir, avancent que toutes ces connoissances accessoires ne sont d'aucune utilité, que les lumières

lumières sont inutiles dans l'exercice d'une science si difficile; qui oseroit fixer exactement les limites des sciences accessoires destinées à éclairer la médecine? A quel empirisme ne seroit-elle pas livrée, si, en rejettant tous les secours que les sciences accessoires lui procurent sans cesse, elle fondoit uniquement sa marche sur une expérience isolée, sans chercher à connoître & l'altération produite par la maladie & la nature intime du remède propre à la combattre.

Le même travail préliminaire de la matière médicale, étant nécessaire pour classer les productions minérales, & les plantes, nous donnerons une légère esquisse des méthodes minéralogique & botanique, à chacun de ces mots.

§. II.

Des connoissances d'anatomie comparée, nécessaires à la matière médicale.

Je suis bien loin de penser que le médecin, pour bien connoître les médicamens tirés du règne animal, doive chercher par des dissections aussi exactes que multipliées, les différences de tissu & de structure qui caractérisent chacun des animaux. Ce travail immense & dont on n'a reconnu la vraie utilité que depuis le milieu de ce siècle, occupera la vie de beaucoup d'hommes industrieux & grands travailleurs, sans être, je ne dis pas épuisé, mais même assez avancé pour qu'on puisse établir entre tous les animaux différens, les points de rapprochement & de comparaison, qui offriront quelque jour au philosophe les idées encore peu connues de la nature animale, considérée en général & en particulier. Ce n'est point assurément dans cet immense détail, que je propose au médecin d'étudier l'anatomie comparée, qui examinée sous ce point de vue, n'existe point encore; mais je crois qu'il est indispensable que le médecin ait des notions générales & exactes, sur la structure & la comparaison des principaux organes, non pas des différentes espèces d'animaux, mais des ordres ou des classes d'animaux. La forme, la structure, le nombre des cavités du cœur, la nature générale du sang, le tissu du cerveau, des poumons, celui de l'estomac, du foie, des organes de la génération, voilà les grands & principaux objets qui doivent fixer son attention, dans l'étude des animaux; voilà le genre de connoissances les plus propres à l'éclairer sur la nature & la différence de ces êtres, & même sur les propriétés qu'ils doivent avoir par rapport à nous, & relativement à leurs qualités alimentaires ou médicamenteuses.

Il apprendra avec intérêt, & non sans utilité, que le cœur qui existe dans tous les ordres des animaux, & qui est le premier mobile de la vie, a trois formes générales & différentes; qu'il est tantôt creusé de deux cavités profondes ou ventricules, comme dans les quadrupèdes, les cétacées & les oiseaux; quelquefois il n'a qu'un seul ventricule, comme dans les quadrupèdes ovipares, les serpens & les poissons enfin, qu'il est d'une forme très-variée & différente des deux précédentes, ou même inconnu dans les insectes & dans les vers; il reconnoîtra que ces différences sont constamment accompagnées d'une nature & d'une température générale du sang; qu'ainsi il est chaud & très-concrescible lorsque le cœur est à deux ventricules, qu'il est presque froid lorsque le cœur n'a qu'un ventricule, & qu'au lieu de sang une liqueur blanchâtre circule dans des canaux, chez les animaux dont le cœur est irrégulier.

La structure des poumons ne lui présentera pas des objets moins importans. Ces organes séparés en deux, recevant chacun une division de la trachée artère, & établissant une communication immédiate entre les cavités droites & gauches du cœur, une respiration formée d'inspirations & d'expirations d'air fréquentes & mesurées par un espace de temps régulier & périodique, lui paroîtront s'accorder avec le cœur à deux ventricules & le sang chaud, & avoir conséquemment de grands rapports de fonctions avec ce premier organe, dans les quadrupèdes, les cétacées & les oiseaux. Le même rapport important s'offrira à lui lorsqu'il reconnoîtra les poumons vésiculaires, n'ayant pour vaisseau qu'une division de l'aorte, ne faisant que des inspirations & expirations irrégulières & par longs intervalles dans les quadrupèdes ovipares & les serpens, dont le cœur n'a qu'un ventricule & le sang froid; des branchies au lieu de poumons, respirant l'eau chargée d'air, dans les poissons qui ont en même-temps un cœur à une seule cavité & le sang froid; enfin, l'organe pulmonaire, représenté par des canaux ramifiés, nommés trachées, & ouvert à l'extérieur par des stigmates dans les insectes. Des analogies également frappantes entre les organes de la sensibilité & les autres viscères, exciteront son attention dans la structure du cerveau & des nerfs, si admirables & si compliqués dans l'homme, diminuant de volume & de masse, depuis les quadrupèdes les plus intelligens & les plus rapprochés de l'homme, jusqu'à ceux de ces animaux qui s'en éloignent le plus, encore moins volumineux, & offrant une texture beaucoup plus simple dans les oiseaux, les quadrupèdes ovipares & les serpens, réduits presque à quelques tubercules simples & resserrés, enveloppés de graisse dans les poissons, enfin ne formant plus que de petits globules placés à côté les uns des autres dans les insectes, & souvent nuls dans les vers. Si le médecin descend jusqu'à l'examen particulier des organes des sens comparés entr'eux & aux autres organes dans les diverses classes d'animaux, il admirera les variétés innombrables de leur structure, leur rapport avec le premier modèle dans les classes des animaux les plus voisines de l'homme, & leurs dégradations successives, à mesure que les animaux s'éloignent de ce premier type, dans la composition duquel la nature semble avoir réuni tout ce qu'elle a donné en particulier à chaque classe. Toutes ces belles & grandes considérations, qui ne doivent être qu'indiquées ici, en

étendant les vues & en élévant les pensées du médecin à la hauteur du sujet que ses travaux doivent avoir pour unique but de bien connoître, guideront sa marche dans l'étude des propriétés utiles de ces êtres animés. Il saura mieux dans quelle source il peut puiser les secours dont son art a besoin, & si la routine aveugle qui enchaîne les pas de quelques hommes peu faits pour concevoir le rapprochement de toutes ces connoissances, repousse comme inutiles & étrangères ces grandes vues sur la nature des animaux, la philosophie qui conserve l'harmonie des sciences, & dont l'étude de la médecine, ainsi considérée, fait un des principaux objets, ne négligera pas d'en enrichir un art créé pour aider l'homme à supporter le poids de ses misères.

§. III.

Des connoissances de chimie sur la nature des parties animales nécessaires à la matière médicale.

Une des branches de l'histoire des animaux qui a été la plus avancée dans notre siècle, est celle qui s'occupe de l'analyse de leurs différentes parties. Les procédés, que la chimie emploie aujourd'hui pour rechercher la nature des matières animales, & les découvertes que les modernes ont faites sur cet objet, promettent la plus grande utilité pour la matière médicale. Cette analyse a commencé par détruire des préjugés & des erreurs qui avoient été très-préjudiciables à cette partie de la médecine : elle a appris à rejetter toutes les propriétés chimériques des os du cœur de différens quadrupèdes, de ceux du crâne de l'homme, des bézoards de différens animaux qu'on avoit mis autrefois à un si haut prix, des cornes de rhinocéros, des dents d'éléphant, &c. C'est elle qui a fait renoncer à toutes ces préparations ridicules, que l'on faisoit autrefois avec le cœur, le foie, les extrémités du blaireau, du loup, du renard, &c. Elle a fait connoître l'analogie & les différences de la chair des diverses classes d'animaux; elle a réduit les propriétés de plusieurs de ces chairs, & entr'autres celles des tortues, des lézards, à leur juste valeur; elle a éclairé la formation de l'ammoniaque dans la distillation de toutes les substances animales, & fait voir que le prétendu sel volatil qu'on en obtient, n'étoit pas tout contenu dans ces matières; c'est à tort qu'on leur attribue les vertus reconnues dans ce sel une fois formé. En un mot, de quelque côté qu'on considère l'histoire des substances animales médicamenteuses, on reconnoîtra par-tout la grande influence & l'utilité immédiate de l'analyse chimique dans cette histoire. La base des découvertes faites par ces analyses dans les substances animales, est sur-tout relative aux analogies de ces substances avec celles du règne végétal, ou aux différences qui se présentent entr'elles. On a trouvé dans les animaux comme dans les végétaux des extraits, des espèces de gomme ou gélatine, la matière sucrée, la base des acides oxalique & acéteux, des résines, des huiles fixes & volatiles, de l'arome de différentes natures, la substance glutineuse très-abondante, des principes colorans. La principale, la première différence consiste dans la combinaison d'un principe particulier, base du gas azote, ou de l'azote, qui se trouve dans toutes les substances animales & qui est beaucoup moins abondant dans les végétales. C'est à sa présence qu'est due la grande quantité d'ammoniaque fournie par les matières animales mises en distillation; la facilité avec laquelle ces matières se pourrissent, &c. La chimie qui avoit reconnue, il y a déjà long-temps, cette tendance à la putréfaction dans toutes les substances animales, en avoit banni l'usage dans les maladies fébriles, inflammatoires, & putrides. C'est donc à cette science qu'on doit les connoissances du règne animal les plus utiles & les plus immédiatement applicables à la matière médicale; & un médecin ne peut pas les négliger sans se rendre coupable. (M. Fourcroy).

ANIMAUX VENIMEUX. (*Hygiène & pathologie vétérinaire.*)

Nous en parlerons à leurs articles particuliers, & autant seulement qu'ils auront rapport à la médecine vétérinaire. (*Voyez* Araignée, cantharides, chat, chauve-souris, crapaud, lézard, mouches, porc-épic, rat, vipère, &c. (M. Huzard.)

ANIMÉ. (*Résine*). (*mat. méd.*). L'on distingue deux espèces de résine *animé*: la résine *animé orientale*, ou *copale vraie*, & l'*animé occidentale* ou *courbaril*. L'*animé* orientale est un suc résineux, concret, d'une couleur plus ou moins blanche, ou jaune, approchant de celle du succin blanc ou opaque, sans saveur ni odeur bien marquée, à moins qu'on ne la fasse brûler; elle est communément en morceaux assez gros. On ignore quelle est la plante qui la fournit. La résine courbaril, ou *animé* occidentale, se trouve en morceaux très-gros & transparens ordinairement d'un jaune citroné, quelquefois d'une couleur plus foncée & tirant davantage sur le rouge. L'arbre qui fournit ce suc se nomme *hymœnea courbaril*. Il croît dans les pays chauds de l'Amérique, son bois est rouge, dur & pesant; son écorce est brune, épaisse & raboteuse; les branches s'étendent au loin, & portent des feuilles composées de six folioles longues, rondes, d'un verd gai, sans aucune foliole impaire; elles paroissent percées comme celle du milpertuis. Les fleurs naissent au sommet des plus petites branches; elles sont composées d'un calice, divisé en cinq patties, renfermant cinq pétales, dix étamines & un pistil recourbé, qui devient en mûrissant une silique dure, longue de cinq à six pouces, laquelle contient sous une écorce ligneuse, trois ou quatre semences dures, entourées de fibres dont les interstices sont remplies d'une poussière farineuse grise : cet arbre ne produit que lorsqu'il est déjà vieux.

La résine *animé* ne fournit pas d'huile essentielle dans la distilation avec l'eau, à moins qu'on n'en mette à la fois une grande quantité en expérience. Cette résine a beaucoup de peine à se dissoudre dans l'esprit-de-vin, tant qu'elle est pure ; mais à l'aide d'autres sucs résineux, elle y devient plus dissoluble. L'eau n'en tire qu'une couleur foible, & qui, au rapport de Cartheuser, ne vient que de ce que ce menstrue a détaché quelque portion de matière résineuse pendant la digestion ; aussi ne fait-il pas difficulté de ranger cette substance au nombre des résines les plus pures.

La résine *animé* n'est presque point d'usage en médecine ; on s'en sert dans les vernis. La résine courbaril, examinée chimiquement, présente les mêmes phénomènes que l'animé orientale, & elle sert à-peu-près aux mêmes usages. (*Extrait du règne végétal de Bucquet*). (M. Fourcroy).

ANIMÉ (*teint*), symptôme de fièvre.

Lorsque le frisson d'une fièvre intermittente s'annonce, la peau du visage se décolore, les muscles se retirent, les yeux s'enfoncent, tout annonce l'oppression & la foiblesse. A l'époque de la chaleur, la scène est différente ; les forces du malade se développent, la vie se distribue dans toutes les parties, le visage s'enflamme ainsi que les yeux ; & c'est cette rougeur qui se répand sur la figure, qui fait dire que le malade a le *teint animé*. (par M. de Laguerenne.)

ANIMELLES. (*Hygiène*.)

Partie II. Choses non naturelles.

Classe III. *Ingesta*.

Ordre Ier. Alimens.

Section II. Animaux. (*partie des*)

On appelle ainsi les testicules de bélier, que quelques personnes ont regardé comme un mets très-nourrissant & très-fortifiant : on les prépare de trois manières.

1o. On les coupe par morceaux, en quatre, ou en huit ; on ôte la peau, on met dessus un peu de sel pilé & de farine, on les fait frire ensuite, jusqu'à ce qu'elles soient croquantes.

2o. On fait une pâte avec de la farine, de la bierre, ou du vin, à laquelle on mêle un verre d'huile & de sel ; on fait frire les animelles à moitié, & on les recouvre de cette pâte ; enfin on les remet frire avec du persil qui sert à les garnir lorsqu'on veut les porter à table.

3o. On les fait mariner avec de l'oignon, du persil, du poivre, du gérofle, du vinaigre, & un peu de bouillon ; on les trempe dans des œufs battus, on les panne, on les fait frire, & on les sert comme ci-dessus.

Cette espèce de mets n'est pas infiniment agréable ; il est peu employé dans nos cuisines ; & il n'y a pas grande privation à s'en abstenir, puisque, d'ailleurs, il est peu digestible. (*V.* Alimelee.) (M. Macquart.)

ANIMER UN CHEVAL. (*Art vétérinaire*, *éducation du cheval*, *manége*.)

Lorsqu'un cheval ralentit son action au travail, soit sous l'homme, soit à la voiture, le cavalier l'*anime* en le *pipant*, en le *rappelant* de la langue, en lui faisant entendre le sifflement de la *gaule*, en le *ferrant* de la *botte*, ou en le *pinçant* des *éperons*. Le charretier & le cocher lui font sentir l'impression de *la guide* ou *des guides*, en les secouant légèrement sur ou à côté de lui ; ils l'appellent aussi de la langue, l'excitent par l'expression *ahi ! ahi !* répétée plusieurs fois vivement ; ils jurent énergiquement, & enfin, lui appliquent un ou plusieurs coups de fouet : ce moyen, qui doit toujours être le dernier à employer, & qui est annoncé à l'animal par les paroles qui le précèdent, est ordinairement le plus efficace. On anime aussi les animaux en leur parlant & en les appelant par les noms auxquels ils sont habitués. On se sert de l'*aiguillon* pour le bœuf.

Le besoin d'être *animé* souvent, indique un fond de paresse naturelle, & par conséquent un tempérament lâche & mol, ou beaucoup de foiblesse, & la longue habitude du travail. (M. Huzard.)

ANIMÉS. (*Remèdes*) (*mat. méd.*). Souvent les médicamens que l'on emploie à l'intérieur ou à l'extérieur n'ont pas toute l'action, toute l'énergie nécessaires pour produire l'effet qu'on en attend, & qu'il est indispensable de produire, quoiqu'ils soient très-bien indiqués & appropriés aux circonstances de la maladie. Dans ce cas, le médecin ajoute au principal médicament, à celui qui remplit la première indication, un autre médicament beaucoup plus fort que le premier, & dont la dose est communément beaucoup plus petite. Cette addition est faite pour rendre le premier plus pénétrant, plus actif, plus prompt dans ses effets ; en un mot, pour l'animer. Lorsque c'est à un médicament intérieur, à une boisson, à une tisanne, à une potion qu'on fait cette addition, on nomme souvent ces médicamens, *aiguisés*. (*Voyez* ce mot) Ainsi, l'on ajoute du tartrite d'antimoine, ou *tartre stibié*, du sulfate de soude, ou *sel de Glauber*, du sulfate de magnésie, ou *sel d'Epsom*, pour animer ou aiguiser les médicamens liquides qu'on administre à l'intérieur ; mais l'expression de *remèdes animés* convient particulièrement aux médicamens qu'on applique à l'extérieur ; ainsi, l'on dit un vessicatoire animé, lorsqu'on ajoute à l'onguent épispastique, qui en fait la base, des cantharides en poudre, & en assez grande quantité pour rendre son énergie beaucoup plus grande, ses effets beaucoup plus prompts. La même expression est également admise pour les lotions, les fomentations, les épithêmes, les remèdes liquides ou solides en géné-

ral, dont on fait uſage à l'extérieur, & auxquels on mêle des ſubſtances capables d'y porter une action vive, & d'en rendre l'impreſſion plus puiſſante, tels que l'alcohol, la teinture de cantharides, les ſels ammoniacaux, les alcalis cauſtiques, les gommes réſines âcres, l'euphorbe, la gomme-gutte, &c. (M. de Fourcroy.)

ANINGA-IBA. (*Piſonis & Margg.*) (*mat. med.*) *Arbor braſilienſis aquatica, folio nymphææ, fructu reticulato, pulpâ albâ humidâ.* (Arum de Plumier.)

Cette plante, dit Ray, croît dans l'eau, à la hauteur de cinq à ſix pieds, & ne pouſſe qu'une ſeule tige fort caſſante, diviſée par des eſpeces de nœuds, de couleur de cendre, comme celle du coudrier; de ſes extrémités ſortent des feuilles larges, épaiſſes & liſſes, d'un beau verd, de la même figure à-peu-près que celles du nénuphar ou de la ſagittale, garnies d'une côte très-ſaillante d'où partent des fibres tranſverſales. Chaque feuille eſt portée ſur ſon pédicule plein de ſuc, d'environ un pied de long. D'entre les aiſſelles des feuilles ſort une fleur grande, concave, compoſée d'une ſeule feuille d'un jaune pâle, avec un piſtil jaune dans le milieu; il lui ſuccède un chaton qui ſe change en un fruit, de la figure & groſſeur d'un œuf d'autruche, vert & plein d'une pulpe blanche & humide, qui acquiert lorſqu'elle eſt mûre, & sèche une ſaveur farineuſe. On s'en nourrit dans le Bréſil en temps de famine; mais elle eſt dangereuſe lorſqu'on en uſe avec excès, parce qu'étant auſſi froide & auſſi venteuſe que le champignon de la mauvaiſe eſpèce, elle peut cauſer la ſuffocation. (M. Fourcroy).

ANINGA. (*Simpliciter dicta.*) (*J. Piſonis.*) Cette autre eſpèce croît dans le même endroit & à la même hauteur que la précédente, dit Ray; elle pouſſe auſſi une tige qui en jette pluſieurs autres épaiſſes, liſſes et rouſsâtres, pareilles à celles du platane, d'où ſortent des feuilles grandes, oblongues, épaiſſes, compactes & couverts d'une eſpece de grain.

Les naturels du pays en uſent au défaut d'autre nourriture.

Ces deux eſpèces d'*aninga* ont une racine bulbeuſe dont on fait plus d'uſage en médecine que des feuilles & des fruits. Comme elle eſt compoſée de parties extrêmement ſubtiles & propres pour les obſtructions, les naturels du pays, de même que les Portugais, l'emploient à différens uſages. On en met dans les fomentations contre les tumeurs & les obſtructions des reins & des hypochondres. L'huile qu'on en tire, par expreſſion, paſſe pour être très-ſalutaire dans les mêmes maladies, & l'on s'en ſert au défaut de celle de nénuphar & de caprier. Une fomentation chaude, faite avec la décoction de la racine dans de l'urine, renouvellée pluſieurs fois, appaiſe les douleurs de la goutte, ſoit qu'elles ſoient récentes ou invétérées. (M. Fourcroy).

ANINGA-PERI. (*Piſon.*) Plante qui croît abondamment dans les bois, & qui porte une fleur blanche, à laquelle ſuccèdent de petites grappes ſemblables aux baies de ſureau, mais d'une couleur azure, tirant ſur le noir. Ses feuilles ſont cotonneuſes, de figure ovale, d'un verd ſale, fort agréable à la vue, douce au toucher, ayant la même odeur que l'ortie, parſemée d'un grand nombre de nervures épaiſſes.

Ses feuilles broyées ou pulvériſées, guériſſent les ulcères récents & les ulcères invétérés. (*Dict. de mat. méd.*) (M. Fourcroy.).

ANIS. (*Mat. méd.*) *Aniſum vulgare. Cuminum dulce quorumdam. Apium aniſum dictum ſemine ſuaveolente majori & minori.* (Tournef, 305.) *Pimpinella aniſum foliis radicantibus triſidis.* (Linn.)

Cette plante eſt ombellifére, & une eſpèce du genre des boucages. Sa racine eſt menue, fibrée & blanche. Sa tige, qui s'élève à un pied & demi, & plus, eſt canelée, creuſe & branchue. Les feuilles inférieures ſont arrondies, diviſées en trois parties : les ſupérieures ſont très-découpées, & ont une odeur forte. Les fleurs ſont en paraſſol, jaunes, compoſées de cinq pétales échancrés. Le calice devient un fruit oblong, ovoïde, qui contient des graines menues, convexes, canelées d'un verd griſâtre, d'une odeur & d'une ſaveur très-agréables.

Ce végétal pouſſe communément dans nos jardins: il croît naturellement dans l'Italie, la Sicile, l'Égypte, la Syrie & le Levant. On en cultive beaucoup en Touraine, en Allemagne, dans la Saxe, dans le territoire de Bamberg. On eſtime ſur-tout celle qui vient de l'iſle de Malthe. On fait rarement uſage en médecine des feuilles de cette plante. La racine ne ſert jamais; mais les ſemences ſont employées on ne peut plus communément.

La ſemence d'anis, dit Vogel, contient une grande quantité d'huile eſſentielle verdâtre, d'une odeur aromatique très-forte, qui eſt infiniment agréable à l'odorat, ainſi qu'au goût, qui ſe fige à un degré de froid très-léger, & peut ſervir avantageuſement, pour maſquer le mauvais goût de certaines ſubſtances médicamenteuſes. Elle s'obtient par la diſtillation & par compreſſion. Elle entre dans les tablettes émétiques.

Les grains d'*anis* dont on doit faire choix, ſont ceux qui ſont gros, bien ſecs, d'une odeur agréable, d'un goût un peu piquant; c'eſt dans cet état qu'ils fourniſſent le plus d'huile eſſentielle & de ſel volatil.

En général la ſemence d'*anis* fournit un aromatique aſſez doux, dont les qualités les plus connues ſont d'être un excellent ſtomachique, & de jouir d'une vertu anodine & antiſpaſmodique, qu'on croit capable de chaſſer & d'arrêter les vents de l'eſtomac & des inteſtins, ce qui l'a fait regarder comme un des carminatifs les plus aſſurés.

Mais n'eſt-il pas plus raiſonnable de croire aujourd'hui, que l'*anis*, ainſi que le fenouil & l'aneth,

ne chassent les vents de l'estomac & des intestins, que parce qu'ils ont eu auparavant la propriété de les produire, en se décomposant dans ces organes ; & la preuve en est, que si on fait manger de ces semences à des personnes qui n'ont point de vents habituellement, on ne manque pas ainsi de leur en procurer. Je crois bien que c'est de cette manière qu'il faut entendre la vertu carminative, & que souvent, en employant l'*anis*, on peut donner des flatuosités à ceux qui n'en ont pas, ou augmenter celles qu'on veut détruire : d'ailleurs c'est une erreur de croire que toutes les affections venteuses exigent des remèdes aussi actifs que l'*anis*.

On lit dans les anciens que souvent ils unissoient avec avantage cette semence à celle d'aneth & de fenouil, lorsqu'ils purgoient leurs malades, ce qui paroît une suite du préjugé dont nous venons de parler. Comme l'*anis* donne une mauvaise odeur aux urines, on a cru qu'il devoit avoir une qualité aperitive & diurétique. On lui accorde de faciliter l'excrétion du lait, & les évacuations périodiques des femmes, d'exciter l'expectoration, de resoudre les tumeurs.

On prétend qu'une feuille de papier plié en quarre, & qu'on a imbibé d'eau distillée d'*anis*, si on l'applique sur le creux de l'estomac, suffit pour appaiser le hoquet. On doit en mâcher quand on a la bouche mauvaise. On peut faire prendre l'*anis* en substance à la dose d'un gros & d'un gros & demi : on peut en employer le double dans une infusion aqueuse ou vineuse. On fait entrer l'*anis* dans l'eau cordiale, qu'on nomme encore eau des six graines, dans l'eau générale, dans l'esprit carminatif de Sylvius, dans le sirop composé de velar ou torrelle, dans ceux d'armoise & de roses pâles purgatives, pour le mithridate, la thériaque, & autres compositions monstrueuses de ce genre. On l'a beaucoup employé dans les lavemens soi-disant carminatifs.

Il est bon d'observer ici que l'*anis*, qu'on employe de cette dernière manière, sur-tout si on ne le fait pas avec ménagement, lorsque les entrailles sont dans un état de phlogose ou d'irritation, peut aggraver les accidens, qu'il vaut mieux alors s'en abstenir, & qu'en général cette substance doit être employée modérément, parce qu'elle est extrêmement chaude, & quelle peut donner naissance à tous les inconvéniens qui sont la suite d'un régime exalté, & trop actif.

Les anciennes analyses de la plante entière, récente & sans racines, ont donné un phlegme insipide & odorant, qui devient très-acide à mesure qu'il passe dans la distillation. Ensuite de l'huile essentielle subtile, puis épaisse comme de la graisse. Les cendres ont fourni une petite quantité de sel alkali. Une nouvelle analyse à l'époque actuelle de nos connoissances chymiques, nous éclairera beaucoup mieux, sur la nature de cette plante & de sa graine. (M. Macquart).

ANIS. (*hygiène*).

Parties II. Choses non naturelles.

Classe III. *Ingesta*.

Ordre Ier. Alimens.

Section IV. Assaisonnemens.

L'*anis* étant déjà connu par l'article précédent, il nous suffira de savoir que les gens sains se servent assez habituellement de liqueurs faites avec de l'eau-de-vie & de l'*anis* distillé, dont la meilleure est celle qui nous vient de l'Amérique ; qu'en France on vante beaucoup l'anisette de Bordeaux ; & que les confiseurs font encore avec l'*anis*, des dragées qui sont fort estimées, telles que celles de Verdun.

Quand on en fait un usage très-modéré, rarement cette substance incommode, au contraire, elle peut servir à fortifier l'estomac. Les Chinois en mâchent souvent après le repas, pour faciliter la digestion & se parfumer la bouche. Ils l'infusent aussi avec la racine de ninzin (espèce de berle), dans de l'eau chaude, & ils boivent cette sorte de thé pour rétablir les forces abattues, & récréer les esprits. Ils sont aussi dans l'habitude de mêler la semence de leur *anis* étoilé, avec différentes liqueurs, le thé, le caffé (*V.* Badian) & des esprits ardens, que les Hollandois nomment *anis* arak. M. Macquart.

ANIS. (*Hygiene & matière médicale vétérinaire.*)

L'*anis* (*pimpinella anisum*) est mangé en vert par plusieurs espèces d'animaux domestiques, & sur-tout par les chèvres qui, en général, recherchent toutes les plantes de cette classe, même la *ciguë*. Les graines servent aussi à la nourriture de quelques oiseaux, & plusieurs de ceux de voliere sont très-friands des *anis sucrés*.

L'*anis* a les mêmes vertus que l'*aneth*, mais il est moins âcre & moins échauffant. On l'emploie de la même maniere & à la même dose. (*V.* Aneth.) On en fait aussi un *masticatoire* dans les *dégoûts* qui ne sont accompagnés d'aucuns symptômes inflammatoires. On concasse les graines, & on en fait un *billot* avec du miel.

Quelques personnes en recommandent l'infusion en *fumigations* dans les maladies de poitrine, accompagnées de flux par les nazeaux ; elles peuvent être utiles lorsque l'inflammation est dissipée, & qu'il ne faut plus que donner du ton au poumon, & favoriser l'expectoration, comme il arrive sur la fin de la gourme, dans la courbature & dans le cas de vomique.

D'autres recommandent de faire brûler ces graines sur les charbons ardens, & d'en diriger la fumée dans les nazeaux des chevaux suspectés de morve ; parce que, disent-ils, cette fumigation fait déclarer positivement s'ils sont morveux. Mais nous observerons que cette fumée âcre & irritante, ne peut, comme celle de *genièvre* qu'on emploie dans le même cas,

qu'exciter une forte inflammation dans toutes les parties qu'elle parcourt, & donner souvent lieu au développement ou à l'incurabilité d'une maladie, qui, peut-être, n'existoit pas auparavant, ou dont le traitement auroit pu encore être tenté avec succès. (*Voy.* MORVE.)

L'*huile essentielle d'anis* est plus douce que celle d'*aneth*; les anglois l'ajoutent assez fréquemment aux bols cordiaux & stomachiques qu'ils prodiguent à leurs chevaux.

L'*eau d'anis* peut être donnée dans les indigestions & dans les météorisations des chevaux & des bêtes à cornes & à laine, jusqu'à la dose d'une pinte en breuvage. On l'emploie aussi contre la diarrhée des veaux. (M. HUZARD).

ANKYLOBLÉPHARON. (*Pathologie & chirurgie vétérinaire*). *Voyez* AGGLUTINATION DES PAUPIÈRES). (M. HUZARD).

ANKYLOPO. (*Maladie des yeux*). (*Voyez* ANCHILOPO). (M. CHAMSERU).

ANKYLOSE. Maladie des articulations, qui se connoît par la perte entière ou partielle de leur mouvement, & par un gonflement contre nature. Ce terme, pris dans sa véritable signification, désigne la roideur, le gonflement & l'immobilité des jointures, le membre étant dans une situation fléchie ou courbée. Les grecs exprimoient, par le mot, ἀγκύλη, la contraction des articles, *articulorum ligatio & contractura*; αγκυλαι, *obstricti articuli*. La perte du mouvement des articulations, avec ou sans tumeur, le membre conservant sa direction naturelle, constitue une maladie particulière qu'ils appelloient ορθοκωλον, *inflexio sive curvatura*.

On distingue les *ankyloses* en complettes & incomplettes, en vraies & fausses; elles sont récentes ou anciennes, accompagnées d'une tumeur plus ou moins dure, plus ou moins considérable, ou sans tumeur. L'*ankylose* complette est celle dans laquelle il y a un gonflement avec dureté, & perte absolue de mouvement, qui est formée par l'épaississement de la synovie, par l'épanchement du suc osseux, & par l'union des extrémités des os. Hildanus rapporte des exemples de concrétion singulière des articulations; il donne la figure d'un cubitus tellement uni à l'humerus, qu'il ne paroissoit plus former avec lui qu'un seul & même os, & celle d'un fémur entièrement joint à l'os innominé.

On a vu des squelettes d'une seule pièce, par la soudure de presque toutes les articulations. Dans l'*ankylose* incomplette au contraire, la tumeur est moins dure, cède à la pression, & le membre conserve encore quelque mouvement. On appelle *ankylose* fausse, la roideur, & cette immobilité des articulations, produite par la sécheresse & la rigidité des ligamens, par la contraction des muscles fléchisseurs, par le défaut de secrétion de la synovie, ou par l'aridité & l'altération des cartilages & des cavités articulaires. Telle est celle que l'on observe chez les gens âgés, sur ceux qui se livrent à des travaux durs & pénibles, après de violentes inflammations, & dans laquelle il n'y a le plus ordinairement ni gonflement, ni tumeur, ni épanchement, ou amas d'humeur dans l'articulation; ce qui caractérise l'*ankylose* vraie.

Les causes de cette maladie sont internes ou externes. Les causes internes sont toutes celles qui peuvent donner lieu à l'épaississement de la synovie, à l'amas, ou au défaut de secrétion de cette humeur, à la rigidité & à la sécheresse des ligamens, à la contraction violente des muscles fléchisseurs, à l'épanchement d'une humeur étrangère dans la cavité articulaire. Ainsi les différentes espèces de cachexie; le vice vénérien, scrophuleux; les affections scorbutiques, rhumatismales, goutteuses, portées à un haut degré; les abcès, les caries, ou l'exostose des extrémités osseuses, l'épanchement du suc osseux, qui succède aux fractures près des articulations, peuvent être les causes prochaines ou éloignées des différentes espèces d'*ankylose*. Les causes externes sont les chûtes, les coups, les contusions, les ligatures, les entorses, les luxations & les fractures.

Les moyens propres à dissiper les diverses espèces d'*ankylose*, doivent être dirigés & déterminés par la nature des symptômes qu'elles présentent, des accidens qui les accompagnent, & par celle des causes qui les ont produites. Dans les *ankyloses* récentes, qui dépendent du simple épaississement de la synovie, ou de l'amas de cette humeur dans la cavité articulaire, on emploie avec succès les frictions répétées & sèches, avec des linges chauds; les fomentations pénétrantes, avec les dissolutions de vitriol, de sel marin, de sel ammoniac; les cataplasmes, avec les plantes aromatiques & le vin; les bains & les douches d'eau minérale, comme celles de Bourbonne; de Barrèges, d'Enghien; les emplâtres fondans & résolutifs de Vigo, de savon, de diabotanum; enfin, les frictions mercurielles. M. Petit recommande une forte dissolution de sel ammoniac, mêlée avec l'eau de chaux, qu'on fait tomber de haut, & goutte à goutte sur l'articulation affectée. Lorsqu'il y a amas ou épanchement considérable d'humeur, dont on ne peut attendre la résorbtion, le même auteur conseille de percer la tumeur avec une lancette, dans la partie la plus déclive, afin de donner issue au liquide épanché. Mais d'autres auteurs, non moins recommandables, craignent les suites de cette opération dans l'article, & préfèrent de recourir aux résolutifs les plus puissans.

Le savon volatil, fait avec deux gros d'alkali-volatil, & deux onces d'huile d'amandes douces, est

un des meilleurs remèdes, & des plus actifs que l'on puisse employer dans ce cas. Hippocrate prescrit une grande quantité d'eau très-froide.

La roideur des ligamens, la contraction des muscles, que l'on observe dans les gens âgés, dans ceux qui se livrent depuis long-tems à des travaux durs & forcés, qui succède aux inflammations des articles, aux fractures, aux luxations, & qui donne naissance à l'*ankilose* fausse, se guérit par les bains aqueux, & de vapeurs, par les cataplasmes émolliens, par des onctions avec les huiles chaudes, par des linimens avec les graisses & les moëlles, & en même-tems par des mouvemens légers, que l'on donne graduellement à l'articulation.

A ces moyens externes, & qui agissent immédiatement sur la partie affectée, il est indispensable de joindre un régime convenable, & les remèdes internes, relatifs à la cause ou au vice des humeurs, qui a donné naissance à la maladie. Les purgations répétées dans les cas de cachexie humorale; les saignées dans ceux de l'inflammation des articles; les boissons altérantes, apéritives; l'usage interne des eaux minérales, salines & sulfureuses. Nous avons été témoins d'une *ankylose* du genou, considérable & déjà ancienne, guérie par la boisson & la douche de l'eau d'Enghien; enfin les spécifiques anti-écrouelleux, scorbutiques, vénériens, suivant que l'on a reconnu tel ou tel vice comme cause première de la maladie. Tels sont les remèdes, dont l'administration, sagement combinée & long-tems continuée, a été prescrite par les meilleurs auteurs, & dont l'expérience a démontré l'efficacité non-seulement dans les *ankyloses* récentes & incomplettes, mais dans celles qui étoient déjà anciennes, & dans lesquelles il y avoit une tumeur considérable, & perte presque entière du mouvement de l'articulation. Lorsque la tumeur est dure & invétérée, que l'on peut soupçonner l'épanchement du suc osseux, la soudure des extrémités articulées, la désorganisation des ligamens, des cartilages, comme il arrive après les fractures, avec fracas d'os dans les articulations: c'est en vain que l'on tenteroit aucun moyen de guérison dans ces sortes d'*ankyloses*, que l'on doit abandonner comme incurables. M. DE LA PORTE.

ANKYLOSE. (*Pathologie vétérinaire*). (*Voyez* ANCHILOSE). (M. HUZARD).

ANNE (*Ste.*) Eaux minérales.

Les eaux de *Ste. Anne* sont décrites comme minérales, *dans le tombeau de l'envie*, où il est prouvé qu'il n'y a qu'une médecine, qui est la chymique, par Denis de Maubec. *Dijon*, *1679*.

MM. Maret & Durande assurent qu'elles ne contiennent aucun minéral: elles sont froides & situées à une demi-lieue de Dijon. (M. MACQUART).

ANNEAU. (*Hygiene & Chirurgie vétérinaire*, *Maréchallerie*).

Les *anneaux* sont d'un fréquent usage dans l'art vétérinaire; ils servent habituellement à attacher les animaux; ils forment partie de leurs habillemens, & on en trouve à la plupart des pièces destinées à les abattre ou à les maintenir pendant les opérations qu'on leur fait essuyer. (*Voyez* ABATTRE UN CHEVAL, APPAREIL, BANDAGE).

Ils sont ordinairement ronds, oblongs, ou à huit pans. On les fait de fer, de cuivre, ou de corde de crin: les extrémités doivent en être parfaitement réunies ou soudées. Leur grandeur & leurs formes varient suivant l'usage auquel ils sont destinés.

Ceux qui servent à *attacher* les chevaux dans les cours, à la forge ou au travail, doivent avoir quatre ou cinq lignes d'épaisseur sur trois pouces de diamètre, mesurés de dedans en dedans, & être parfaitement ronds. On les fixe par un piton à scellement, si c'est dans la muraille; & par un piton à pointe ou à tire-fond, si c'est dans le bois: ces derniers sont les plus solides. Il faut qu'ils soient très-mobiles dans l'anse du piton; quelques personnes les y joignent avec un rivet roulant, qui traverse l'*anneau* d'une part, & le piton de l'autre; & ils tournent alors en tous sens, sur-tout si le rivet est brisé dans son milieu: mais cette manière n'est pas aussi solide que la première; & les animaux, dans les efforts qu'ils font, cassent souvent le rivet ou le colet qui l'entoure, qui est toujours affoibli par le trou qu'on y a pratiqué.

Ceux qu'on place au-devant des *mangeoires* dans les écuries, sont plus petits; ils ont ordinairement trois à quatre lignes d'épaisseur sur vingt de diamètre, & doivent nécessairement être arrêtés par des pitons à tire-fond, parce qu'alors ils sont plus faciles à changer de place. Les *anneaux* sont en général préférables aux trous que l'on pratique dans les *mangeoires* pour *attacher* les chevaux, parce que la *longe* y coule mieux; & que de cette manière, on évite les *embarrures* & les *enchevêtrures* qui n'arrivent que trop fréquemment. (*Voyez* ATTACHER, ÉCURIE).

Chacun des *entravons*, qui servent à abattre les chevaux, est aussi pourvu d'un *anneau de fer*, pour passer le *lacs* dont on se sert dans cette opération. Il est proportionné au volume de l'*entravon*, qui l'est toujours à celui de l'animal à abattre. Ces *anneaux* ne doivent pas être entièrement ronds; mais imiter la forme d'un D, afin de pouvoir être cousus plus facilement à l'*entravon*. On les place entre les deux cuirs qui le composent, & à environ trois pouces & demi de la boucle.

Le *travail* est la pièce qui en contient une plus grande quantité; ils doivent être forts & solidement fixés, pour résister aux efforts violens que cette machine éprouve fréquemment. (*Voyez* TRAVAIL).

Quelques personnes donnent aussi, mais improprement, le nom d'*anneaux* aux *mains de fer* des *soupentes* dont on se sert pour maintenir les animaux dans ce même *travail*.

Une des extrémités de chaque *longe*, celle des *lacs*, des *plate-longes*, &c. est ordinairement garnie d'un *anneau* fait de la même matière, & pris dans la substance même de la corde; on passe l'autre extrémité dans, ou autour de la partie, où on veut fixer le lien, & on la fait revenir dans l'*anneau*. Il en résulte une espèce de nœud-coulant, qui serre d'autant plus fort, que l'animal tire dessus, & qui ne peut s'échapper.

On est encore dans l'usage de se servir de petits *anneaux de fer*, pour former la réunion des différentes pièces de cuir, qui composent les *licols*; les uns se trouvent placés sur les joues; les autres sous la ganache: ils sont plus solides que les simples contures; mais ils ont l'inconvénient de blesser les animaux, & de donner quelquefois lieu à la carie de la machoire. On prévient cet accident autant qu'il est possible, en garnissant le *licol* aux endroits des *anneaux*, avec un large *feutre* de cuir doux, sur lequel ils portent, & qui est fixé aux montans & à la muselière du *licol*. Il doit en être de même pour ceux qui se trouvent aux *harnois*.

On se sert, pour *boucler* les jumens, d'un *anneau de cuivre* creux & oblong, dont nous parlerons en son lieu. (*Voyez* BOUCLER.)

Dans les pays où les *bufles* sont en usage, on les maintient & on les conduit au moyen d'un *anneau de fer* passé à travers la partie inférieure de la cloison cartilagineuse des nazeaux. Pour passer cet *anneau*, qui n'est pas soudé, mais dont les extrémités pointues chevauchent l'une sur l'autre; on l'ouvre, on perce la cloison, & on resserre l'*anneau*, dans lequel on passe une *longe*, comme nous l'avons dit plus haut. (*Voyez* BUFLE.)

On met aussi dans plusieurs endroits aux *porcs*, pour les empêcher de fouiller & de ravager les champs, un *anneau* au *boutoir*, en forme de muselière. Cet *anneau*, fixé à la tête de l'animal par une espèce de *licol*, est garni, comme quelques *cavessons*, à sa face interne, de pointes plus ou moins aiguës; ensorte que, sans empêcher le *cochon* de manger, il lui suscite de la douleur, lorsqu'il veut fouiller la terre avec son *boutoir*.

On fait encore avec quelques brins de crins, un *anneau* ou un *cercle*, qu'on applique sur l'extrémité de la queue après l'amputation & avant la cautérisation, pour arrrêter plus promptement l'hémorragie, & faciliter la formation de l'escarre. (*V.* AMPUTATION DE LA QUEUE.).

Enfin les *brides*, les *licols*, & presque tout le harnachement du cheval, n'est qu'un composé d'*anneaux* de cuir ou de cordes, réunis par d'autres *anneaux* de fer. (*Voyez* BRIDE, HARNOIS, LICOL).

Dans les anciens auteurs de maréchallerie; on trouve des fers avec des *anneaux* aux éponges; ils servoient à y passer des *lacs*, avec lesquels on forçoit le cheval à lever les pieds. On se sert encore aujourd'hui de pareils fers, pour maintenir & fixer certains bandages.

On appelle *annelets*, les petits *anneaux* qui servent à l'*embouchure*. (MM. DESPLAS & HUZARD).

ANNEAU DE L'AINE, ANNEAU DU GRAND OBLIQUE, ANNEAU INGUINAL. (*Médecine vétérinaire.*)

Ces *anneaux* sont formés, de chaque côté de la partie inférieure & postérieure du bas-ventre du cheval & des autres quadrupèdes domestiques, par la portion aponévrotique des muscles grands obliques, & ils donnent passage aux testicules & aux cordons spermatiques. (*Voyez le dictionaire d'anatomie.*)

Il arrive, dans plusieurs circonstances, lorsque les animaux sont jeunes, mais sur-tout dans le cas d'efforts violens, que ces *anneaux* laissent échapper quelques-unes des parties contenues dans le bas-ventre, & il en résulte ce qu'on appelle *hernie inguinale*, qui, outre ce nom générique, prend encore le nom particulier de la partie échappée. (*Voyez* HERNIE.)

Quelquefois aussi l'effort est si violent que l'*anneau* est déchiré, & que la *hernie* est très-considérable, sans qu'il y ait aucune rupture à la peau; ce cas, que j'ai vu arriver deux fois dans le cours de ma pratique, est ordinairement mortel.

Dans l'homme, lorsqu'il y a étranglement, engorgement, ou difficulté d'opérer la réduction de la hernie, on incise, & on dilate l'*anneau de l'aine* avec succès. Dans les grands animaux, on peut bien tenter quelquefois aussi cette opération, mais elle ne réussit que rarement, & lorsqu'ils sont jeunes & peu irritables. Les moyens moraux, qui sont d'une si grande ressource pour l'homme, sont absolument interdits pour les seconds, que des moyens physiques & méchaniques ne peuvent même jamais maintenir parfaitement & sans risques. (*Voyez* BANDAGE, GASTRORAPHIE, HERNIE, SUTURE.) (M. HUZARD.)

ANNEAU DE L'OS. (*Pathologie vétérinaire.*) *Gibson*, *Bartlet*, & leurs copistes, disent que l'*anneau de l'os* est un engorgement dur, de la nature de l'*éparvin*, situé au bas du paturon du cheval, proche la couronne, & qui en embrasse ordinairement la partie antérieure; ils ajoutent qu'on lui a donné ce nom parce qu'il entoure quelquefois cette partie comme une bague; que les causes sont aussi les mêmes que celles de l'*éparvin*, & que ce sont le plus souvent les *entorses* & les *efforts* violens qui y donnent lieu (1). Les praticiens ne peuvent méconnoître, dans l'*anneau*

(1) Voyez *Gibson*, *a new treatise on the diseases of horses*. London 1751. 4°. pag. 372; & la bonne figure qu'il en a donnée, planche XXIII, figure 1. Voyez encore le *Gentilhomme maréchal*, le *Gentilhomme cultivateur*, & sur-tout M. *Buc'hoz* qui les a recopiés dans trois ou quatre de ses compilations.

de l'os

de l'os (*Ring-Bone*) des anglois, les effets de l'*effort de l'os coronaire*, dont je parlerai sous sa véritable dénomination. (*Voy.* EFFORT.) (M. HUZARD.)

ANNEAU INGUINAL. (*Médecine vétérinaire.*) (*Voyez* ANNEAU DE L'AINE.) (M. HUZARD.)

ANNEAUX DES CORNES, BOURRELETS, CERCLES. (*Art vétérinaire.*) Les cornes des animaux, pourvus de cette défense, & particulièrement celles du gros bétail, sont assez ordinairement entourées, depuis leur base, & en remontant vers la pointe, de plusieurs *anneaux* ou *cercles* qui indiquent les traces successives de leur accroissement. Plusieurs auteurs, & un grand nombre de personnes, assurent que ces *anneaux* sont des moyens certains de juger de l'âge de l'animal après la *montée* des dents. (*Voyez* BŒUF.) (M. HUZARD.)

ANNEAUX DU SABOT. (*Pathologie vétérinaire.*) (*Voyez* CERCLES.) (M. HUZARD.)

ANNÉE. (*Hygiène.*) *Annus.* (*Lat.*)

Les anciens divisoient l'*année* en été & en hiver, ainsi que Lind l'a prouvé par l'autorité de Théophraste; ceux qui sont venus ensuite l'ont partagée en quatre saisons, en y ajoutant le printems & l'automne.

Année philosophique (*Annus philosophicus*;) est le mois commun. Les saisons de l'*année*, & les vicissitudes auxquelles elles sont sujettes, occasionnent différens changemens dans les constitutions des hommes, ce qui nécessite de faire attention aux effets des différentes constitutions, relativement aux différentes saisons de l'*année*. (*Voyez* les quatre SAISONS ET LEURS INFLUENCES.)

Les anciens distinguoient encore des *années* plus ou moins favorables dans le cours de l'existence. (*Voyez* ANNÉE CLIMACTÉRIQUE. (M. MACQUART.)

ANNÉE CLIMACTÉRIQUE. (*Hygiène.*)

Partie III. Règles de l'*Hygiène*.

Classe II. *Hygiène* privée.

Ordre III. Relatif aux âges.

Les anciens ont donné le nom de climactérique à l'âge de soixante trois ans, qu'on regardoit comme une année remarquable, dans laquelle on éprouvoit souvent des accidens, avant-coureurs de la vieillesse, & auxquelles on se félicitoit d'avoir survécu, pour conserver encore l'espoir de prolonger fort loin ses jours. Il est aisé de sentir qu'il ne peut exister une *année* fixe, dans laquelle les hommes puissent courir plus de risques que dans une autre, d'autant plus qu'en admettant même des époques où les hommes soient plus sujets à ressentir des inconvéniens, relativement à leur âge; on voit aisément que les circonstances doivent varier suivant la force des individus, suivant les alimens, suivant le climat, suivant leur degré de sagesse & de tempérance, suivant que leurs organes ont été plus ménagés dans un âge moins avancé. (*Voyez* le mot AGE.)

Anciennement, on considéroit encore chaque septième *année* de la vie comme une *année* climactérique. On croyoit voir, qu'à différentes époques de l'existence, la constitution habituelle changeoit; & il y a encore des médecins qui croient que la nature emploie constamment sept *années* pour opérer une variation notable dans les individus; mais les raisons que j'ai données plus haut, contre la grande *année* climactérique, sont encore admissibles ici. Je me suis d'ailleurs informé à un grand nombre de personnes jeunes & vieilles des époques auxquelles elles avoient éprouvé de grands changemens. Tous ceux qui n'étoient pas prévenus qu'on comptoit par sept *années*, m'ont fixé des époques différentes. Ainsi, on peut assurer, avec vérité, que le changement qui se fait en nous est journalier; que pendant toute notre existence nos solides & nos fluides ne gardent jamais le même équilibre; puisque quand l'âge de la croissance finit, celui de la décroissance commence, & se continue jusqu'à la mort, & que les différentes incommodités, auxquelles nous sommes sujets pendant ce trajet, sont la suite des efforts que fait la nature pour se débarrasser des impuretés qui se sont ramassées pendant des intervalles très-indéterminés, & qui sont toujours relatifs à la force individuelle, aux alimens, au climat, ainsi que nous l'avons observé. (M. MACQUART.)

ANNÉE MÉDICALE, (*annus medicus*).

L'*année*, considérée sous les rapports que les diverses périodes de sa révolution ont avec la santé, s'appelle l'*année* médicale. Envisagée sous ce point de vue, elle offre le tableau des différens états de l'atmosphère durant son cours, & des différens changemens qui en résultent pour nos corps.

On a observé, dès les premiers âges de la médecine, l'influence de l'air & des vents, des saisons, de leur constitution particulière, de leur changement & de leur marche régulière ou anomale sur nous. Hippocrate nous a transmis, dans le traité *de aëre, aquis & locis*, les faits qu'il a receuillis sur cette matière si importante pour les médecins; & l'intervalle immense qui nous sépare de lui n'a fait que confirmer l'exactitude de ses observations.

Cet homme célèbre, justement nommé le père de la médecine, avoit divisé en trois classes les altérations les plus sensibles que les différentes qualités de l'atmosphère peuvent produire sur nos corps, dans les diverses périodes qui composent l'*année*. C'est pourquoi il distinguoit les constitutions des jours, celles des saisons & celles des *années*.

Effets des constitutions journalières.

Pendant les jours où le vent est au nord, dit Hippocrate, les corps se resserrent, on est plus fort ; plus agile ; on a meilleure couleur ; l'ouïe est plus fine ; le ventre plus resserré ; les yeux cuisent ; & les douleurs antérieures de poitrine se font sentir plus vivement.

Les vents du midi, au contraire, relâchent les corps, les rendent humides ; l'ouïe est alors dure, la tête pesante ; on a des étourdissemens ; les yeux sont appesantis ; le corps ne se meut qu'avec indolence, & le ventre est relâché. *Aphor. 7, sect. 3.*

Effets des constitutions des saisons.

Hyppocrate divisoit l'*année* en quatre saisons, le ptintems qu'il regardoit comme chaud & humide ; l'été comme chaud & sec ; l'automne comme sec & froid ; & l'hiver comme froid & humide (1). Chacune des saisons étant la somme d'un certain nombre de constitutions journalières plus ou moins suivies, mais prédominantes les unes ou les autres dans leur révolution particulière, on conçoit comment elles doivent influer sur l'état de nos humeurs & leur imprimer une partie de leurs qualités essentielles. C'est d'après ces alterations de nos humeurs, qui reconnoissoient évidemment pour cause la température de l'atmosphère dans les différentes saisons, qu'Hippocrate a prononcé que la pituite dominoit en hiver, qu'il se faisoit une augmentation de sang dans le printems, que la bile jaune augmentoit dans l'été, & que l'atrabile étoit plus abondante & plus active en automne. *De natur. hom.*

(1) Le printemps commençoit, suivant Hippocrate, à l'équinoxe vernal, & duroit jusqu'au lever des *pleyades*, c'est à-dire jusqu'à la fin d'avril. L'été étoit divisé en deux parties : la première embrassoit l'intervalle qui se trouve entre l'apparition des pleyades & le solstice d'été, la seconde, celui qui se trouve entre le solstice d'été & le lever de l'*arcturus*, ou l'équinoxe d'automne. L'espace qui s'écoule depuis le lever de l'*arcturus*, ou l'équinoxe automnal, jusqu'à la disparution des pleyades formoit l'automne ; elle embrassoit les mois de septembre & d'octobre. Enfin, l'hiver s'étendoit depuis la disparition des pleyades, jusqu'à l'équinoxe vernal, & duroit plus de quatre mois. On le divisoit en trois parties.

Sydenham n'a divisé l'année médicale qu'en deux parties ou saisons, la vernale & l'automnale : la saison vernale embrassoit la dernière partie de l'hiver, tout le printemps & le commencement de l'été ; l'automnale comprenoit la seconde partie de l'été, l'automne & la moitié de l'hiver. De là la division des maladies, en vernales & automnales. Si l'on fait attention à la description que nous a laissée Hippocrate, des maladies propres à chaque saison, il sera facile de voir combien la division de Sydenham est convenable à la marche de la nature. On observera, en effet, que les maladies qu'Hippocrate décrit sur la fin de l'hiver, sont les mêmes que celles du printemps, & communes à la première partie de l'été ; que celles de la seconde partie de l'été, présentent le même caractère que celles de l'automne & du commencement de l'hiver ; de sorte qu'Hippocrate lui-même n'a présenté de fait que deux saisons, si on ne consulte que le caractère distinctif des maladies qu'il décrit.

De-là, la division des constitutions, qui appartiennent aux saisons, en pituiteuse, sanguine, bilieuse & atra-bilieuse ; (*Voy.* le mot CONSTITUTION). Et comme il arrive, dit Hippocrate, que pendant le cours de l'*année*, chaque saison domine à son tour, de même aussi chacune de nos humeurs domine successivement sur les autres. On ne peut observer l'influence des saisons sur l'état de nos humeurs, sans appercevoir le rapport qui existe entre leur disposition & les maladies que nous éprouvons (1) ; ainsi décrire les affections populaires qui régnent dans chaque saison, c'est presqu'indiquer & déterminer quelle a été pendant son cours la température de l'atmosphère. (2)

Pendant l'hiver, dit Hippocrate, on observe des pleurésies, des péripneumonies, des léthargies, des coriza, des enrouemens, des toux, des douleurs de poitrine, de côté, & des lombes, des étourdissemens, des apoplexies. *Aphor. 3.*

Au printems, des manies, des mélancolies, des saignemens de nez, des épilepsies, des esquinancies, des coriza, des enrouemens, des lèpres, des lichen, des toux, des dartres farineuses, beaucoup d'éruptions purulentes, des tubercules, des douleurs articulaires. *Aphor. 20.*

Eu été, quelques-unes des maladies précédentes, des fièvres continues, des ardentes, des fièvres tierces, des fièvres quartes, des vomissemens, des diarrhées, des ophthalmies, des douleurs d'oreilles, des exulcérations à la bouche, des pourritures aux parties de la génération, des échauboulures. *Aphor. 21.*

En automne, grand nombre de celles de l'été, des fièvres quartes, des fièvres erratiques, des engorgemens à la rate, des hydropisies, des phthisies, des stanguries, des lienteries, des dyssenteries, des sciatiques, des esquinancies, des asthmes, des volvules, des épilepsies, des affections maniaques & mélancoliques. *Aphor 22.*

Les saisons ne se succédant pas toujours avec la même régularité, on ne doit pas s'attendre à voir les maladies s'avancer & se suivre constamment dans l'ordre que nous venons d'exposer & présenter toujours le même caractère. Hippocrate n'a pas omis de faire mention de la régularité & de l'irrégularité avec laquelle elles peuvent se succéder & se remplacer dans certaines *années*, comment elles peuvent se combiner & se confondre ; & c'est d'après ces observations, qu'il indique quelles seront dans une saison subséquente, les maladies qu'on doit rapporter à la saison précédente, & comment elles peuvent être la suite & l'effet d'une influence commune à deux saisous. Il suit delà,

(1) *Quævis anni constitutio suos particulares morbos excitat. Aphor. 3. sect. 3. mutationes anni, præsertim tempestatum, pariunt morbos. Aphor. 1. sect. 3.*

(2) *Medicus sedulo consideret qualis annus sit futurus, morbosusne an salubris. Lib. de aëre, aquis & locis.*

que plus les saisons seront régulières, plus il sera facile de prédire quel sera le caractère des maladies, & quand le retour des épidémies aura lieu; tandis que dans les saisons qui seront anomales dans leur succession, & variables dans leur température, il sera très-difficile d'annoncer quelles seront les affections régnantes, & de distinguer même l'époque à laquelle une constitution commencera à décliner, & cessera pour faire place à une autre.

Effets des constitutions annuelles.

Le tableau de l'*année* n'étant que celui des constitutions journalières & des saisons considérées en masse, il est aisé d'appercevoir que, quoique composée constamment du même nombre de saisons, & d'un nombre à-peu-près égal de jours, cependant l'*année* ne doit pas toujours offrir, en dernière analyse, le même résultat, soit relativement à la quantité, soit relativement à la nature des maladies régnantes (1); parce que l'état le plus habituel de l'atmosphère pendant les jours & pendant les saisons, pouvant varier à l'infini, l'*année* pourra être ou plus généralement sèche, humide, froide & chaude, ou participer principalement de deux températures, ce qui les rendra tantôt chaude & humide, tantôt froide & humide, tantôt chaude & sèche, ou froide & sèche.

Il suffira d'arrêter ses regards sur les deux constitutions suivantes décrites par Hippocrate (2), dont l'une est chaude & méridionale, & l'autre froide & humide, pour estimer le degré & l'espèce d'influence que doit avoir la température de l'*année*, sur les maladies qu'on observe pendant son cours.

A Thase, l'*année* ayant été constamment dominée par les vens méridionaux, la chaleur & la sécheresse, ceux qui étoient phthisiques, ou qui y avoient seulement de la disposition, tombèrent plus mal, & furent presque tous obligés de garder le lit. Leurs fièvres étoient horrifiques, continues, sans intermission parfaite. Elles avoient tous les caractères de la demi-tierce; un jour étoit plus doux, celui du lendemain étoit pire, & enchérissoit sur le précédent; la fièvre devenoit de jour en jour plus aiguë. Les malades suoient, mais ce n'étoit pas par tout le corps; les extrémités se refroidissoient tellement, qu'à peine la chaleur y revenoit; les ventres étoient tracassés par des déjections bilieuses, modiques, pures, tenues, mordicantes & fréquentes. Les urines étoient tenues, crues, sans couleur, & en petite quantité, ou épaisses avec un sédiment modique qui n'étoit pas louable, mais crud & hors de saison. La toux les fatiguoit considérablement; à peine expectoroient-ils quelques matières épaisses & peu cuites. Ceux qui avoient une toux plus violente, n'expectoroient rien de cuit, les crachats étoient perpétuellement cruds. La plupart avoient dès le commencement & pendant tout le cours de leur maladie, des douleurs à la gorge avec rougeur & inflammation, occasionnées par une petite quantité d'humeurs tenues, âcres, qui distilloient perpétuellement sur cet organe. Les malades tomboient tout d'un coup dans le marasme, & leurs maux augmentoient à vue d'œil: ils avoient une aversion constante pour toute sorte d'alimens, ils n'avaient pas soif; la plupart déliroient aux approches de la mort. C'est ainsi que cette fièvre maltraita les phthisiques & ceux chez lesquels cette maladie n'étoit pas encore déclarée, mais qui y avoient quelque disposition.

Ceux dont les viscères étoient bien conditionnés, éprouvèrent aussi cette hémitritée continue pendant l'été & l'automne. Ils furent long-temps malades, mais ils ne furent pas à beaucoup près attaqués si violemment que les phthisiques: leurs fièvres étoient bénignes & n'étoient accompagnées d'aucun fâcheux simptôme; plusieurs avoient des flux de ventre qu'ils supportoient aisément, & sans en être plus incommodés. La plupart rendoient les urines tenues, mais d'une bonne couleur, & qui avoient une coction louable dans le tems de crise. Ils toussoient peu & l'expectoration suivoit la toux; ils avoient du goût pour les alimens & les prenoient avec succès: en somme ils étoient beaucoup moins mal que les phthisiques; leur fièvre venoit irrégulièrement; elle étoit précédée de l'horreur & suivie d'une petite sueur; ils n'étoient jamais parfaitement sans fièvre & les redoublemens suivoient les types des fièvres tierces. La moindre durée de ces fièvres étoit de vingt jours, la moyenne de quarante, & ceux qui restoient le plus long-temps malades, n'étoient guéris qu'au quatre-vingtième. Quelques-uns furent guéris sans ordre & sans crise, ce qui donna lieu à de promptes rechûtes; les uns n'étoient jugés que dans les jours décrétoires ci-dessus, & les autres gardèrent leur fièvre pendant l'hiver.

On peut conclure delà 1°. que les vents méridionaux sont non-seulement bien dangereux aux phthisiques, mais encore à tous ceux qui y ont de la disposition. 2°. Que les mêmes vents produisent des hémitritées. 3°. Enfin, que les demi-tierces occasionnées par des vents méridionaux, sont bien moins dangereuses aux personnes bien constituées, sur-tout quand les vents ont été accompagnés de sécheresse.

Hippocrate raconte dans la seconde constitution, qu'une autre année ayant été humide, froide, & accompagnée de vents septentrionaux, les fièvres de l'été & de l'automne furent diurnes, nocturnes, hémitritées, tierces, quartes, &c. Après avoir parlé de

(1) Nous ne parlerons pas ici de toutes les considérations qu'il faudroit avoir pour estimer au juste ce qui, dans les maladies qu'on observe, appartient précisément à l'influence des constitutions annuelles; nous reviendrons sur cet objet à l'article *Constitution*. (Voyez ce mot). On sent d'avance combien il est important d'avoir égard aux différentes dispositions du corps, & aux changemens que produit nécessairement, la révolution successive des âges.]

(2) Malad. popul. liv. 1. sect. 1. & sect. 2, traduct. de M. Aubry.

chacune en particulier, il décrit ainsi les demi-tierces continues.

Leurs paroxisme ou redoublemens suivoient l'ordre des tierces ; un accès étoit plus foible & plus rallenti ; celui du lendemain étoit plus violent. De toutes les fièvres de cette saison, elles furent les plus fortes, les plus longues & les plus laborieuses ; elles étoient douces au commencement, & augmentoient de jour en jour jusqu'à l'approche des crises, où elles étoient dans leur plus grande force ; puis elles diminuoient un peu, & reparoissoient tout de suite avec violence, sur-tout aux jours décrétoires. Les frissons se faisoient sentir irrégulièrement & sans ordre ; ils étoient rares & plus petits que dans les autres fièvres ; les sueurs étoient abondantes, mais au lieu de les soulager, elles nuisoient au contraire beaucoup ; les extrémités se refroidissoient considérablement & se rechauffoient difficilement ; les insomnies n'étoient pas complètes, mais elles étoient suivies d'un profond assoupissement ; le ventre étoit tracassé par des déjections d'une fort mauvaise qualité. Plusieurs rendoient des urines ou crues, décolorées, & qui parvenoient difficilement à quelque degré de coction ; ou épaisses, mais troubles, sans sédiment & sans coction ; ou enfin les urines étoient crues, modiques & vicieuses, avec de très-mauvaises hypostases. La toux qui accompagnoit ces fièvres, ne paroissoit augmenter ni diminuer l'état des malades.

Tous les fâcheux symptômes se soutenoient constamment ; les crises étoient rares ; la plus grande partie de ceux qui en étoient attaqués moururent. Si la fièvre en quittoit quelques-uns pour quelque-temps, elle revenoit bientôt après ; ceux qui furent jugés décrétoirement, ne le furent pas avant le quatre-vingtième jour, & très-peu furent de ce nombre. Plusieurs parmi ceux-ci eurent des rechûtes, qui durèrent pendant l'hiver ; mais en général les fièvres se terminoient plus communément sans crise, soit que les malades guérissent ou qu'ils mourussent. Le signe le plus fatal qu'éprouvèrent ceux qui étoient mortellement attaqués, étoit un dégoût général ou une aversion constante pour toute espèce d'alimens : la soif d'ailleurs étoit assez modérée. La longue durée de ces maladies, l'épuisement, l'atrophie, conduisoient à des métastases, ou trop grandes pour être facilement supportées par les malades, ou trop petites pour leur être de quelque utilité ; ce qui les faisoit promptement refluer au-dedans & précipitoit les malades dans des accidens encore plus fâcheux. Ceux qui se trouvèrent dans ce cas essuyèrent des dyssenteries, des tenesmes, des lienteries, & d'autres flux de ventre ; quelques-uns devinrent hydropiques à la suite de ces affections, & d'autres le furent sans avoir éprouvé ces derniers symptômes. Lorsque ces métastases étoient violentes, elles enlevoient tout-à-coup les malades, ou bien elles ne leur étoient d'aucune utilité ; par exemple, les petits exanthêmes qui ne faisoient point de dépôts proportionnés à la grandeur du mal, disparoissoient promptement ; les parotides étoient noirâtres & ne signifioient rien de bon ; enfin, lorsque l'humeur se portoit aux articulations, ce dépôt devenoit rarement critique ; il refluoit bientôt & les malades retomboient dans leur ancien état.

Tous ces symptômes faisoient périr quantité de malades, sur-tout les enfans, depuis qu'ils étoient sevrés, jusqu'à l'âge de puberté ; c'étoient aussi ceux qui étoient le plus sujets à ces derniers accidens ; car ceux d'un âge plus avancé, quoiqu'accablés par cette dangereuse hémitritée, n'éprouvoient pas toujours ces sortes de métastases.

Le seul signe salutaire qui arrivoit dans ces circonstances & qui sauva beaucoup de personnes, fut la strangurie qui se changeoit en abcès. Cette métastase arrivoit aux personnes de tous les âges, même à celles qui soutenoient leur fièvre debout, sans s'aliter ; il se faisoit alors de grands & subits changemens ; les diarrhées les plus opiniâtres s'arrêtoient, les malades prenoient avec plaisir les alimens qu'on leur présentoit ; la fièvre se ralentissoit, mais la strangurie duroit long-temps & fatiguoit beaucoup les malades, leurs urines étoient copieuses, épaisses, variées, rougeâtres, purulentes, & sortoient avec douleur. Tous ceux qui furent dans ce cas, guérirent ; ceux au contraire qui n'eurent point cette apostase, furent dans le plus grand danger & périrent presque tous.

Il résulte de la description de cette seconde constitution, 1°. que les saisons froides & humides, avec les vents septentrionaux, causent des maladies très-dangereuses, longues, effrayantes par les symptômes, & d'une coction très-difficile ; 2°. que les causes morbifiques étant presque inaltérables, il ne doit y avoir que peu ou point de crise, & que ceux qui échappent, ne doivent communément leur salut qu'à des apostases difficiles, lentes & laborieuses.

Nous devons faire observer avec Sydenham, & la plupart des médecins qui ont décrit les constitutions de leur pays, que quoique la nature des maladies qu'on observe dans le cours de chaque année & même dans chaque saison, soit en général la même ; & qu'elles se ressemblent presque toutes par leurs traits principaux, cependant elles diffèrent entr'elles à beaucoup d'égards. On voit, en effet, qu'elles sont plus ou moins bénignes, plus ou moins nombreuses, plus ou moins longues, plus ou moins mortelles, plus ou moins régulières dans leur marche, & enfin que la variété de leurs symptômes est si grande, qu'elle ne peut être déterminée. Ces différences prennent leur origine dans les principes des maladies, qui reconnoissent eux-mêmes des causes très-diverses, plus ou moins simples ou compliquées ; & ce seroit une grande erreur, que de vouloir les faire dépendre

exlusivement de la température des saisons; de perdre de vue l'influence du sol, de son exposition, des exhalaisons que nous voyons si fréquemment être le foyer des maladies épidémiques, de la disposition individuelle de chaque corps, de l'âge, du sexe, & du régime.

L'année mérite encore de fixer, sous d'autres rapports, les regards & l'attention des médecins, soit qu'on considère l'influence de sa températnre, ou celle de sa révolntion sur nos corps. S'il est des maladies qni doivent leur naissance à la révolution des différens âges, il en est qui lui doivent lenr terminaison. L'enfance, l'âge de puberté, l'adolescence, l'âge viril & la vieillesse, ont leurs affections particulières & lenrs mouvemens critiques. Hippocrate a regardé l'époque de la puberté comme véritablement critique; elle a souvent fait disparoître l'épilépsie, & des engorgemens glandudeux qui avoient été rebelles, & en général elle est le terme des maladies de l'enfance, ou bien elles seront très-opiniâtres. Celse prétend que le temps où les hommes connoissent les femmes ponr la première fois, amène une révolution heureuse dans l'économie animale. Enfin, il y a des maladies qui se termiuent à sept ans, d'autres à qnatorze, & quelques autres à vingt. Il y en a qni reparoissent tons les ans, & qui semblent être critiques & affermir la santé pendant le cours de l'année. Baillou rapporte deux observations d'une fièvre semblable.

Les années climactériques peuvent aussi être regardées comme des espèces de crises qui arrivent à un certain âge, auxquelles succombent plusieurs individus, & qni prolongent fort loin la vie de cenx qui lenr échappent.

Cet objet mérite quelque discussion & des détails préliminaires qui aideront à le développer.

Il faut d'abord admettre des principes tirés de l'ordre de la nature: par exemple, on sait que tous les êtres vivans emploient un certain temps à croître, qn'ils restent autant de temps dans leur grande vigueur, & qu'ensuite ils mettent le même de temps à décroître. Ainsi si une plante emploie sept jours à parvenir au terme de son accroissement, elle conservera sa plus grande force pendant sept jours, & mettra sept jours à décroître, de sorte que le temps de sa durée sera de vingt-un jour.

Un cheval qui emploie sept ans à croître, conserve sa grande vigueur pendant sept ans, & la perd dans le cours de sept autres années: sa vie sera donc de vingt-un ans.

Un homme qui croît pendant quinze ans, reste autants dans la fleur de l'âge, & décroît pendant quinze autre années; son année climactérique sera par conséquent la quarante-cinquième.

Celui qui ne prendra tout son accroissement que dans l'espace de vingt-un ans, c'est-à-dire, dont tons les organes auront senlement acquis vers cet âge leur dernier degré de perfection, après avoir décliné pendant autant de temps, arrivera à l'époque de soixante-trois ans, à son année climactérique.

En suivant le même calcul on trouve que celui qui croît pendant vingt-cinq ans, n'atteint cette fameuse crise qu'à la soixante-qninzième année de son âge.

Il s'en trouve plusienrs dont les années climactériques sont intermédiaires à celles que nous venons de citer; cela dépend du temps qne chaqne individu emploie à prendre son accroissement; mais les plus remarquables & les plus ordinaires, sont les quarante-cinquième, soixante-troisième, & soixante-quinzième. On peut attribuer à la révolution de ces époques, les maladies si constamment dangereuses qui moissonnent des familles entières au même âge. Les jeunes gens ne doivent-ils pas profiter de cet avertissement, pour ménager leurs forces, & les retrouver à une époqne où la nature les emploieroit avec tant d'avantage, pour résister à ces maladies critiques?

Ceux qui échapent heureusement à ces mouvemens violens qu'amène l'année climactérique, qu'on peut appeller le terme du premier âge, peuvent parvenir à la fin d'un second âge, aussi long que le premier. C'est ainsi que Pierre Parry, (1) qui passe pour avoir vécu jusqn'à cent cinquante ans, a dû recommencer son second âge, après sa soixante-quinzième année. Moïse qu'on dit être mort dans sa cent vingtième année a pu prendre tont son accroissement à vingt ans, se trouver dans son année climactérique à soixante, & après cette crise en vivre encore soixante autres; ce qui fait exactement cent vingt ans pour ces denx âges. Je vais rapporter quelques observations qui paroissent favoriser cette opinion, & que j'ai extrait de l'ouvrage de M. Anbry, qui a pour titre *les Oracles de Cos*. Voyez la section troisième, page 333.

M. Aubry dit qu'il a interrogé plusieurs nonagénaires & quelques centenaires, sur le temps de leur accroissement & de leur année critique, & qu'il a toujours trouvé que la somme des années qu'ils avoient vécu, formoit à très-peu de chose près, deux âges. Il cite les deux exemples suivans.

» J'ai assisté, dit-il, à la mort d'une femme âgée de cent deux ans, dans la paroisse de Faucogney, en Franche-Comté: je connoissois cette vieille de longue main, parce que sa fille avoit été domestique chez mon père. Elle m'a assuré qu'elle avoit fini son

(1) Voyez les oracles de Cos, ouvrage de M. Aubry, page 332.

accroissement à dix-sept ans révolus, qu'à l'âge de cinquante-un ans, elle avoit essuyé une maladie vive & dangereuse; que depuis cette époque, elle n'avoit éprouvé que de très-légères indispositions, & on ne peut pas plus rarement; or trois fois dix-sept font cinquante-un, & deux fois cinquante-un font cent deux. Cette femme se portoit passablement bien pour son âge avancé; la veille & au commencement du jour qu'elle mourut, il lui survint vers neuf heures du matin, un affoiblissement général sans douleur, qui alla en augmentant jusqu'à neuf heures ou dix heures du soir, où elle expira paisiblement ».

« J'ai connu, ajoute-t-il, nn nommé M. Billery, ancien professeur en médecine à Besançon, qui est mort en 1757 ou 1758, âgé de quatre-vingt-dix-ans. J'ai vu souvent ce vieillard railler des jeunes gens qui se plaignoient de rhume & de fluxion, & leur dire, par plaisanterie; je ne troquerois pas ma vieille santé pour toutes les vôtres; la moindre chose vous abbat, vous dérange, & moi je fais toujours gaiment mes fonctions: rien ne m'incommode, pas même les changemens de l'air ». Cet heureux vieillard jouissoit de tous ses sens, à l'exception de l'ouie qu'il avoit un peu dure. Comme j'ai été quelques années à portée de le voir fréquemment; je lui ai entendu dire souvent que lui & tous ceux de sa branche avoient acquis à quinze ans tout leur accroissement, & qu'à l'exception de lui, ils étoient tous morts dans la quarante-cinquième année, que lui-même avoit essuyé à cet âge une fièvre aigue bien dangereuse, & que depuis ce temps il s'étoit toujours bien porté; mais il croyoit ne devoir sa bonne santé qu'aux bons soins qu'il en avoit toujours pris, sur-tout depuis sa tendre jeunesse jusqu'à quarante-cinq ans. Il est mort garçon, & ce n'a été que la crainte de laisser vers sa quarante-cinquième année une veuve & des orphelins malheureux, qui l'avoit décidé à renoncer au mariage: or, deux fois quarante-cinq les font bien quatre-vingt-dix ans de sa vie.

On seroit dans l'erreur, si on concluoit de ce que nous venons de dire, que tous ceux qui recommencent un second âge, sont sûrs de le finir; les excès de la jeunesse, l'abus des forces, la cause innombrable des maladies auxquels nous sommes sans cesse exposés; les passions peuvent en interrompre le cours; & on peut joindre à toutes ces causes destructives les accidens violens & imprévus, qui moissonnent chaque année tant d'individus, & dont la durée de la vie ne peut plus être soumise au calcul que nous venons de faire.

M. Aubry fait observer que M. Billery qui a été le sujet de sa seconde observation que nous avons rapportée, avoit gardé toute sa vie un régime convenable à l'état de sa santé; qu'il avoit toujours usé des boissons & des alimens que l'expérience lui avoit fait connoître comme les plus analogues à son tempérament. Il avoit, dit-il, porté l'attention jusqu'à compter les morceaux ou bouchées d'alimens qu'il devoit prendre aux repas, & il en diminuoit la quantité à mesure qu'il avançoit en âge. Il avoit aussi grand soin de mesurer l'exercice qu'il prenoit, & de le proportionner à ses forces: enfin, M. Aubry se rappelle de lui avoir entendu dire qu'il avoit été extrêmement délicat; que sa santé avoit été très-vacillante jusqu'à sa quarante-sixième année, & que ce ne fut qu'à cette époque qu'il commença à jouir.

Quelques observations ont persuadé à M. Aubry, que l'accroissement, l'apogée, & la déclinaison du premier âge, ne faisoient plus que deux temps dans le second; c'est-à-dire, que l'homme, après son année climactérique, reste dans ce nouvel état, pendant l'espace de la moitié du premier âge, & qu'ensuite il emploie autant de temps à décliner. Il remarque que si nous devons ajouter foi à ce qu'on nous raconte de ceux qui ont vécu plusieurs siécles, il faut nécessairement que ces hommes aient pris leur accroissement bien tard, ou qu'ils aient recommencé trois, quatre & cinq âges, & qu'ils n'aient point été contrariés par l'air, le climat, les alimens, les passions & leurs propres dispositions individuelles. (Par M. DE LAGUÉRENE).

ANNÉE, (Être à l'année). (*Art vétérinaire, maréchalerie*). C'est un *abonnement* que les propriétaires font avec le *maréchal*, & au moyen duquel, pour une somme fixe par année, il reste chargé de l'entretien de la ferrure & des pansemens des chevaux ou des autres bestiaux; quelquefois aussi la fourniture des drogues est comprise dans cet *abonnement*. J'ai fait connoître en parlant, des *abus de la maréchalerie*, tous les inconvéniens qui résultoient pour les propriétaires, & même pour les progrès de l'art vétérinaire, de pareils arrangemens. (*Voyez* ABUS DE LA MARÉCHALERIE). (*Voyez* encore dans le supplément le mot ABONNEMENT).

ANNELET. (*Hygiène vétérinaire*). (*Voyez* ANNEAU, EMBOUCHURE). (M. HUZARD).

ANNOTE, ARNOUTE. (*Hygiène vétérinaire*). Ce sont les noms qu'on donne en Bourgogne à une espèce de *gesse* qui sert de fourrage pour les bestiaux. (*Voyez* GESSE). (M. HUZARD).

ANNUELLE (Constitution). (*Hygiène*). (*Voyez* SAISON). (M. MACQUART).

ANNULAIRE. (*Chirurgie vétérinaire*). C'est le nom qu'on donne à un *cautère* fait en forme d'*anneau*. Il sert lorsqu'il est grand à *appliquer le feu* sur la cuisse, sur l'épaule, ou à l'encolure, soit pour *marquer*, soit pour quelques causes maladives. On préfère cette forme dans le dernier cas, parce qu'elle

est moins remarquable, & que pouvant passer pour une marque de haras, elle déprise moins le cheval. (*Voyez* ESTAMPER, MARQUER, ROUE DE FEU). Le petit *cautère annulaire*, sert principalement pour arrêter le sang après l'*amputation de la queue*, & il porte plus particulièrement le nom de *brûle queue*, (*Voyez* ADUSTION, AMPUTATION DE LA QUEUE). (M. HUZARD).

ANNULATION. (*Jurisprudence vétérinaire*). (*V.* ANHILATION, CAS REHDIBITOIRES). (M. HUZARD).

ANNULLER. (*Jurisprudence vétérinaire*). *Voyez* ANHILATION, CAS REHDIBITOIRES). (M. HUZARD).

ANNUS (*Hygiène*).

Partie II. Matière de l'hygiène.

Classe III. *Ingesta*.

Ordre Ier. Alimens.

Sect. 1re. Végétaux.

C'est une racine Péruvienne qui ne nous est pas bien connue, qu'on dit longue comme le pouce, & à-peu-près aussi grosse. On la croit amère au goût. Les indiens la mangent cuite, ils pensent que son usage fréquent peut causer l'impuissance & la stérilité. (M. MACQUART).

ANODYNIE. (*Ordre nosol*). Genre 284 de Vogel, rapporté par M. Cullen, parmi les *anæstesiæ*, ou défaut du Tact. C'est, suivant Vogel, l'état dans lequel la douleur cesse de se faire sentir dans une partie malade, sans que la cause de la douleur soit détruite, ce qui suppose la gangrène. Pourquoi créer un mot pour désigner ce symptôme; cette méthode est vicieuse & doit être rejettée. (V. D.)

ANODYNS. (*mat. méd.*). Les anodyns sont tous les remèdes capables de calmer & de faire même cesser tout-à-fait les douleurs. A la rigueur, tous les moyens qui détruisent la cause des douleurs, depuis la vapeur aqueuse, chaude, qui relâche les fibres tendues, jusqu'au feu qui brûle & cautérise, au fer qui dans la main du chirurgien sert à détruire toute communication entre une partie quelconque & le *sensorium commune*, sont des anodyns. Cependant on ne donne vraiment ce nom, qu'aux médicamens capables d'agir sur les nerfs, d'affoiblir & de diminuer leur sensibilité, & de calmer la douleur en assoupissant, pour ainsi dire, l'organe sensible qui la ressent, & qui en porte la sensation au cerveau. On compte parmi les anodyns.

L'*opium* & toutes ses préparations.

Les plantes vireuses & assoupissantes.

Le safran.

La cynoglosse.

Le pavot.

La belladone.

Le *stramonium*.

La jusquiame.

La laitue ordinaire.

La laitue vireuse.

Le napel.

La ciguë.

La pulsatille ou coquelourde, &c.

Il faut remarquer, à la vérité, que quoique ces substances puissent calmer & détruire même les douleurs, comme elles engourdissent en même-temps trop fortement l'organe de la sensibilité, & comme elles produisent un sommeil souvent très-profond, on a coutume de les ranger plutôt parmi les narcotiques. Les véritables anodyns ne font qu'appaiser les douleurs sans occasionner un sommeil profond; si ils font cesser la veille, c'est en donnant naissance au calme, & en dissipant les souffrances qui écartoient le sommeil.

Aussi n'use-t-on parmi les anodyns que des remèdes très-doux & souvent même trop peu actifs: telles sont particulièrement parmi les substances simples,

Les racines d'iris de Florence.

— De nénuphar.

Les feuilles de cynoglosse.

— De laitue.

Les fleurs de coquelicot.

— D'œillet.

— De safran.

— De nénuphar.

— De primevere.

— De lys.

Les têtes de pavot.

Les semences d'anis.

— De laitue.

— Froides.

— Le camphre.

— L'*assa fœtida*.

— Le *castoreum*.

Telles font auffi parmi les préparations chymiques & pharmaceutiques,

Les eaux diftillées de coquelicot.

— De laitue.

— De nénuphar.

— D'œillet.

— De lys.

Les firops de coquelicot.

— De nénuphar.

— De pavot blanc.

— De karabé.

— D'œillet.

Le *laudanum* de Sydenham.

—La thériaque.

Les pillules de cynogloffe.

— De Starkey.

L'éther fulfurique.

L'éther nitrique.

La liqueur minérale anodyne d'Hoffman.

La teinture de fafran.

Éthérée de *caftoreum*.

Quoique les remèdes anodyns puiffent être utiles dans toutes les maladies douloureufes, il eft cependant beaucoup de précautions néceffaires dans leur adminiftration. D'abord certaines douleurs font dangereufes à calmer: telles font fur-tout celles qui précèdent & acompagnent l'accouchement; celles qui fe font fentir aux extrémités dans les accès de goutte, de rhumatifme: il femble que celles-ci foient les crifes des maladies, & qu'il foit néceffaire de les refpecter. Celles qui appartiennent à des évacuations critiques font dans le même cas; il eft toujours à craindre en employant des remèdes pour les calmer, qu'ils ne fuppriment ces évacuations, & ne faffent conféquemment beaucoup plus de mal que de bien. Auffi dans ces cas où la violence des douleurs oblige fouvent de chercher des moyens de la diminuer, les médecins prudens, fans employer les anodyns proprement dits, & plus ou moins voifins des narcotiques ou ftupéfians, commencent-ils par les émolliens, les relâchans, les adouciffans; ils n'en viennent aux anodyns que lorfque ces premiers moyens n'ont point de fuccès.

On penfe avec raifon que la vertu des anodyns proprement dits, dépend de la fubftance odorante, ou de l'arome qu'ils contiennent. C'eft le même principe qui conftitue la propriété ftupéfiante & narcotique, lorfqu'il fe dégage très-concentré & très-exalté.

La plupart des plantes qu'on range parmi les anodyns font des poifons, lorfqu'on les prend inconfidérement ou à trop forte dofe. Le meilleur remède dans cet empoifonnement eft le vinaigre & l'alcohol uni à différentes matières aromatiques. (*Voyez* les mots CALMANS, NARCOTIQUES, STUPÉFIANS). (M. FOURCROY).

ANODYNS. (*matière médicale vétérinaire*).

On donne dans la médecine vétérinaire le nom d'*anodyns*, aux médicamens qui, appliqués extérieurement, ont le pouvoir de corriger & d'affoiblir la caufe de la douleur.

Sous ce point de vue général, il eft une foule d'autres médicamens qui font auffi *anodyns*, tels que les *émolliens*, les *adouciffans*, les *tempérans*, les *ftupéfians* & les *narcotiques*; mais nous ne prétendons défigner ici fous ce nom que les remèdes appelés encore *parégoriques* ou *hypnotiques*.

Nous ne nous livrerons point à une vaine théorie pour expliquer la manière dont ils agiffent; il paroît qu'en général leur action fe borne à engourdir & à émouffer le fentiment de la partie fouffrante fur laquelle on les applique.

Quelle que foit cette action, de quelque manière qu'elle s'exerce, il eft certain que leur ufage extérieur opère avec une efficacité réelle, & qu'ils nous préfentent les moyens les plus fûrs de calmer & de mettre fin à une tenfion d'autant plus forte que l'animal eft plus vigoureux; à des douleurs infupportables dont la vivacité & la durée trouble la digeftion, pervertit les humeurs, jette la machine dans l'accablement, & produit les plus grands défordres dans l'économie animale.

C'eft principalement dans les inflammations vives & aiguës; dans les *javarts*; dans toutes les tumeurs phlegmoneufes qui n'ont rien de critique; après les grandes opérations, fur-tout celles faites dans les parties tendineufes, aponévrotiques ou nerveufes, comme les *javarts-tendineux*, la *taupe*, le *mal-de-garot*, la *gaftroraphie*, les *fractures*; dans le cas de maladie convulfives & dans les violentes *ophthalmies*, qu'on doit appliquer les *anodyns* & qu'on peut en efpérer du fuccès. Ils doivent être rejettés toutes les fois qu'il faut conferver à la nature & à la partie malade, les forces dont elles ont befoin pour expulfer l'humeur dépofée; lorfqu'on craint l'*atonie* & l'*accablement*; lorfqu'il y a difpofition à la *gangrène*, &c. (*Voyez* ACCABLEMENT, GANGRÈNE).

Les *anodyns* qu'on emploie le plus fréquemment font la *jufquiame*, la *ciguë*, la *bella-donna*, la *mandragore*, la *cynogloffe*, le *coquelicot*, le *pavot*, le *raifin-d'amérique*, les *folanum*, le *fafran*, la *mie de pain*, le *lait*, l'*opium*, le *baume tranquille* & l'*onguent populeum*.

On

On fait des *cataplasmes* avec les feuilles de ces plantes fraîches pilées, ou cuites dans l'eau, dans le lait, ou dans l'huile d'olive; on fait des *lotions* fréquentes avec l'infusion ou la décoction, lorsque la configuration de la partie ne permet pas de la tenir couverte & enveloppée avec des linges imbibés, ce qui arrive souvent dans les animaux; on en fait des *injections* dans la bouche, on les donne en *lavemens*, auxquels on ajoute le safran & l'opium, qu'on met aussi dans les cataplasmes: celui de ces derniers, qui est le plus en usage, est fait avec la mie de pain, le lait & le safran. Les substances grasses sont employées en *onctions* & en *linimens*; on les joint aussi aux lavemens & aux cataplasmes. Il faut avoit l'attention de les renouveller souvent: la chaleur de la partie malade & l'humeur de la transpiration retenue par les poils, pouvant les faire rancir promptement, elles produiroient alors un effet absolument contraire à celui qu'on a lieu d'en attendre. (*Voyez* GRAISSE, HUILE, ONGUENT.)

Les *anodyns* forment une des divisions de la classe des remèdes connus sous le nom général de *calmans*. (*Voyez* ce mot.) (M. HUZARD.)

ANOIA. *Défaut d'imagination.*

L'imagination est cette faculté au moyen de laquelle l'ame a le pouvoir de reproduire en elle la perception des divers objets qui l'ont frappée, & de se représenter les qualités par où ces objets diffèrent entr'eux, lors même qu'ils sont absens; & comme elle peut rassembler dans un seul, les qualités qui sont distribuées à plusieurs, l'imagination peut se créer des images qui n'ont de réalité que dans l'esprit: c'est ainsi qu'un poëte se fait, par exemple, l'idée d'un héros qui n'a jamais existé.

L'imagination varie beaucoup chez les hommes. Vive, brillante & féconde chez quelques-uns, on la rencontre tardive & pesante chez d'autres; il en est même dont toutes les pensées ne s'étendent pas au-delà de leurs intérêts & des besoins nécessaires à leur conservation. (*Voyez* le mot CRÉTIUS.)

L'éclat, la richesse & la pénurie de l'imagination peuvent dépendre de plusieurs causes: la constitution individuelle, le genre d'éducation plus ou moins propre à développer les dispositions naturelles, enfin, les maladies ont l'influence la plus grande sur elle. *Aristote* fait mention d'un poëte de Syracuse, nommé *Maracus*, dont les productions n'étoient jamais plus faciles ni plus rapides, que lorsqu'il avoit l'esprit aliéné. *Lucrèce* prit, dit-on, des mains de *Lucile*, sa maîtresse, un philtre qui le fit entrer en fureur; & c'est dans les intervalles lucides que lui laissoit cette manie, qu'il composa son beau poëme sur la nature: *Titi Lucretii vita ex Lilio Gregorio Gyraldo. Le Tasse* est devenu fou; & c'est au milieu des transports de sa maladie, que son imagination, si l'on en croit l'abbé d'*Aubignac*, étoit plus vive & plus féconde.

Les différentes causes, qui peuvent nuire à l'imagination, lui sont communes avec toutes les autres facultés intellectuelles, & peuvent se réduire, 1°. à la disette ou à l'épuisement des esprits animaux; 2°. aux vices du sang; 3°. au défaut de conformation, & à toute autre altération, soit naturelle, soit accidentelle du cerveau, qui peut gêner l'exercice de ses fonctions.

Premier ordre de causes.

L'épuisement des esprits animaux peut prendre sa source, ou dans le travail immodéré de l'esprit, ou dans l'abus des forces du corps, comme cela arrive à la suite du libertinage, ou enfin, il peut être l'effet des maladies longues & dangereuses, & principalement des fièvres malignes, qui tendent si essentiellement à énerver le principe de la vie.

Les exemples, qui prouvent les effets pernicieux de l'exercice des facultés de l'esprit, & de sa contention trop long-tems soutenue, sont, ainsi que ceux de la débauche, si nombreux & si connus, qu'il doit suffire de les indiquer. Le repos, l'exercice modéré, une nourriture restaurante & proportionnée aux forces digestives, la continence & les bains froids, sont les remèdes qui conviennent à ces deux états, qui ont beaucoup d'analogie; & ces moyens sont ordinairement employés avec le plus grand succès, si l'épuisement n'est pas excessif, & si l'âge en favorise l'action.

Quant à l'effet des maladies sur les fonctions de l'esprit, nous ne citerons que l'observation suivante, qui appartient à *Sydenham*. « Un jour, dit ce fameux » praticien, je fus appelé par un homme de qualité » qui avoit beaucoup d'esprit; il relevoit, depuis » peu de jours, d'une fièvre dans laquelle, d'après » le conseil de son médecin, il avoit été saigné & » purgé plusieurs fois; on lui avoit interdit, pendant » sa convalescence, l'usage de la viande. Je le trou- » vai habillé; & l'ayant entendu discourir avec beau- » coup de jugement sur plusieurs sortes d'affaires, je » le priai de me dire pourquoi l'on m'avoit envoyé » chercher. Un de ses amis m'engagea à demeurer » quelque tems, en m'assurant que je ne tarderois » pas à juger moi-même de l'objet de ma visite. » M'étant donc assis, & prolongeant la conversation » avec le malade, j'observai, bientôt après, que sa » lèvre inférieure se portoit en avant, & pendoit » avec une sorte de mouvement convulsif, comme » on le remarque chez les enfans de mauvaise hu- » meur, qui boudent & se mettent à pleurer; peu » après il répandit un torrent de larmes avec des gé- » missemens & des sanglots qui alloient jusqu'à la » convulsion; l'effusion de ses larmes ne dura pour- » tant pas beaucoup. Ayant jugé que cette indispo- » sition venoit de l'épuisement causé, en partie, par » la longueur de la maladie passée, & par les évacua-

» tions que les remèdes avoient procurés, & en partie par l'inanition, & l'abstinence de viande que le » médecin ordinaire avoit prescrite depuis le commencement de la convalescence; je conseillai au » malade l'usage de la viande & du bon vin, & ses » accidens disparurent en très-peu de tems. »

Deuxième ordre de causes.

L'appauvrissement du sang & sa trop grande densité nuisent également à la qualité des sécretions & au mouvement réguliet que les liqueurs doivent avoir dans l'intérieur du cerveau, dont le bon état est si nécessaire pour l'exercice des facultés intellectuelles. Pour corriger la première de ces altérations, il faut en connoître la nature, & opposer différens moyens, suivant les causes qui l'ont produite. (*Voyez* le mot Cachexie & ses diverses espèces.) Pour ce qui regarde la trop grande densité du sang; on doit la combattre par l'usage long-tems soutenu des délayans, par le régime végétal, & par les saignées, dont le nombre ne peut être déterminé que d'après l'état des forces.

Troisième ordre de causes.

La troisième classe des causes qui peuvent altérer l'imagination, embrasse les vices de conformation du cerveau & de ses dépendances, soit qu'ils soient naturels ou accidentels. L'art n'a point de secours à opposer aux premiers; & quant aux autres secours, nous ne pouvons rien présenter de positif, parce qu'il faudroit entrer dans des détails très-longs, qui trouveront place dans d'autres articles de ce dictionnaire, & que d'ailleurs leur traitement est spécialement du ressort de la chirurgie. (M. Laguerenne.)

ANOMAL. Inégal, irrégulier, qui n'observe point la règle des autres. On donne cette épithète aux maladies qui ne suivent point un cours régulier dans leurs périodes.

ANOMALES, MALADIES ANOMALES; ANOMALIE. (*Pathologie vétérinaire.*)

Les animaux étant privés de l'usage de la parole, peuvent être affectés de plusieurs maladies qui, dans l'homme, auroient un caractère distinctif & particulier, par la facilité qu'il a d'énoncer le genre de douleur qu'il essuie, & le lieu où elle se fait sentir, mais qui dans les premiers, sont, eu égard aux artistes-vétérinaires, de véritables *maladies anomales* ou *irrégulières*; & d'ailleurs encore, les travaux forcés de la domesticité, une nourriture trop abondante ou trop rare, ou viciée, & une foule d'autres causes absolument cachées, ne peuvent-elles pas donner aux accidens qu'elles accumulent, pour ainsi dire, & même à des maladies bien connues, un caractère d'*anomalie* ou d'*irrégularité*, dans lequel l'œil du praticien le plus exercé ne peut souvent reconnoître & démêler la véritable?

C'est dans ces cas que la prudence & l'expectation sont les seules armes à opposer à un ennemi qu'on ne peut combattre avec avantage, & qu'il faut se borner, par des moyens doux & généraux, à engager la nature à faire des efforts propres à la débarrasser, ou à donner une idée plus précise du genre de secours dont elle a plus particulièrement besoin: nous rapporterons ici une observation.

Un cheval hongre, âgé de huit ans, qui travailloit tous les jours au carosse pendant deux ou trois heures, parut moins vif, moins vigoureux, il mangeoit moins bien quoique ses alimens fussent toujours de choix; il ne se couchoit point, paroissoit un peu triste & inquiet, ne hennissoit plus lorsqu'on lui donnoit l'avoine, & maigrissoit un peu; du reste, il mangeoit assez pour continuer ses travaux journaliers, & ses fonctions paroissoient se faire comme à l'ordinaire; il ne toussoit point, n'avoit aucuns signes d'inflammation & de chaleur; ses excrémens & ses urines étoient dans l'état naturel, les yeux étoient bons, la peau souple, &c.

Le propriétaire voulut qu'il fût saigné; on le mit pendant deux jours à la *diète blanche*, on le saigna, il parut mieux; & le cinquième jour il recommença à travailler; le travail étoit léger & peu fatigant; il retomba bientôt dans son premier état; on vouloit le saigner encore, je m'y opposai, aucun symptôme ne paroissant indiquer cette opération; j'avois envie de le purger, mais le propriétaire s'y refusa. Je le fis laisser à l'eau blanche & à la paille; il ne travailla point pendant huit jours; & il ne parut, dans cet intervalle, aucun changement en mieux: il se couchoit seulement. Lassé d'attendre inutilement le retour de la santé, on le remit à l'avoine, au foin, & au travail; cet état, ou plutôt cette véritable maladie, dura plus d'un mois. Je lui fis mettre quatre gros de sel ammoniac dans sa boisson du matin, il refusa de boire; on le laissa jeûner, & il but. On continua pendant six jours; l'appétit, long-temps après, revint peu-à-peu au point où il étoit, le cheval reprit insensiblement ses forces, sa vigueur, & son embonpoint, sans aucune crise, sans aucune évacuation apparente qui pût laisser soupçonner par quelle voie la nature s'étoit débarrassée; l'étrille même ne fournissoit pas plus de crasse qu'avant & pendant la maladie.

On pourroit multiplier ces observations; & il n'est point de vétérinaire qui ne puisse en fournir un grand nombre: c'est par une longue étude & par une application suivie, qu'on parviendra à arracher quelques vérités de dessous le voile épais qui les recouvre encore. (M. Huzard.)

ANOMALIE. Irrégularité, inégalité. (M. Laguerenne.)

ANON. (*art vétérinaire.*)

On appelle *ânon*, le petit de l'*âne* : il conserve ce nom jusqu'à trois ans. (*Voyez* ANE.) (M. HUZARD.)

ANNONER. (*Hygiène vétérinaire.*)

C'est faire un *ânon* : lorsque l'*ânesse* met bas son petit, on dit qu'elle a *ânonné*. Ce terme est le même dans ces animaux, que celui d'*accoucher*, relativement à l'espèce humaine. (*Voyez* ANE.) (M. HUZARD.)

ANOREXIE, ANOREXIA. (*ord. nosol.*) Genre 162 de Sauvages, & 107 de M. Cullen : état dans lequel l'appétit manque, ou est diminué d'une maniere notable. Je pense, avec M. Cullen, que cette affection est toujours symptomatique. Dans presque toutes les maladies, l'appétit se déprave : il est donc inutile, après avoir fait cette remarque, de rappeller ici la longue suite des espèces d'*anorexies* exposée par Sauvages : si on se permettoit cette énumération, il faudroit en admettre presque autant que de maladies différentes. (V. D.)

ANOREXIE. (*Pathol.*) Ordre nosologique, genre 162 de Sauvages, genre 107 de Cullen. (*Voyez* aussi classe II, ordre II, genre 45 du même.)

ANOREXIE. Ἀνορεξία, d'α privatif & ὄρεξις Appétit. Anorexie, inappétence ou défaut d'appétit : l'apositie & l'asitie sont la même chose que l'anorexie.

L'anorexie diffère du dégoût, *cibi fastidium* ; la première est simplement un défaut d'appétit ; le dégoût, au contraire, est l'aversion des alimens, dont la vue ou la description cause souvent des nausées, & excite le vomissement.

L'altération du suc gastrique, ou bien les vices de l'estomac occasionnent l'anorexie.

L'altération du suc gastique est attribuée à quatre causes principales ; 1°. il est en trop petite quantité ; 2°. il est trop aqueux ; 3°. il est trop épais ; 4°., mêlé avec une sabure trop abondante, il n'agit pas sur les membranes de l'estomac.

Défaut du suc gastrique.

Les maladies longues l'épuisent, sur-tout lorsqu'on répète les saignées & les purgatifs ; cet épuisement est encore plus sensible lorsque les malades éprouvent des évacuations soutenues par les crachats, par les urines, par les selles ; il a des suites encore plus fâcheuses lorsqu'il se rencontre des suppurations excitées par la nature, les vessicatoires ou les cautères ; de quelques-unes de ces causes, & à plus forte raison de leur concours, qui n'est pas rare, résulte nécessairement la diminution du suc gastrique, ou son défaut total ; il est altéré de la même manière par le crachement de sang, les pertes utérines, les fleurs-blanches, les jeûnes, les veilles prolongées, & l'usage immodéré des plaisirs de l'amour.

De l'aquosité du suc gastrique.

Deux causes principales rendent le suc gastrique trop aqueux ; 1°. le tempérament du malade ; 2°. la rétention de quelque humeur séreuse dans la masse du sang. Dans le premier cas, le sang de celui qui a le tempérament pituiteux ou flegmatique est séreux, sa lymphe est trop aqueuse ; dès-lors il a peu d'appétit, & ne mange pas comme celui dont le tempérament bilieux & sec fournit un suc gastrique épais, actif, chargé de sel, & qui agit puissamment sur les membranes de l'estomac, qu'il picote & qu'il irrite. Dans le second cas, une humeur séreuse retenue dans la masse du sang, comme l'urine, la transpiration, la salive, qui, par des circonstances accidentelles, ne se filtrent plus par les couloirs naturels, rend le sang trop séreux ainsi que la lymphe, & vicie de la même manière le suc gastrique, ce qui nuit, comme dans le premiet cas, aux facultés digestives.

De l'épaississement & de la viscosité du suc gastrique.

L'épaississement & la viscosité du sang & des humeurs affectent le suc gastrique de ces qualités délétères. De cette disposition du sang & des humeurs, il résulte que les glandes de la bouche ne donnent point de salive, & celles de l'estomac, peu ou point de suc gastrique. Ces accidens affligent ceux qui ont souffert une longue perte de sérosité, & dont le sang est très-salé ; le même inconvénient arrive aussi du mélange de la bile avec le suc gastrique, ce qui provient de l'obstruction du foie ; & c'est à cette dernière cause sur-tout, qu'on doit, le plus souvent, la viscosité du suc gastrique.

Du mélange du suc gastrique avec la saburre.

Ce vice du suc gastrique est dû aux excès de la table & aux recherches que la gourmandise met en usage pour exciter l'appétit par la délicatesse des mets. Cet abus remplit l'estomac d'une grande quantité de glaires ; il s'y forme un gluten acide qui dénature & corrompt le suc gastrique ; il n'agit plus alors sur les membranes de l'estomac, & l'anorexie est une suite nécessaire de l'intempérance, comme des causes précédentes dont nous venons d'examiner les effets.

Vices propres de l'estomac.

On en compte quatre ; 1°. sa paralysie ; 2°. sa callosité ; 3°. son inflammation ; 4°. son relâchement.

Le premier est très-rare ; & peu d'observateurs en ont parlé ; il est ordinairement le symptôme d'une affection soporeuse & le résultat de l'abus des narcotiques ou des liqueurs spiritueuses.

Le deuxième ne se rencontre que chez les vieillards ou chez ceux qui ont abusé des liqueurs fortes.

Le troisième ne produit qu'une inappétence passagère, qui est même utile au malade, parce qu'elle l'avertit qu'il doit s'abstenir des alimens pendant la durée de l'accident.

Le quatrième reconnoît deux causes principales ; 1°. les excès de la table. Ceux qui mangent & qui boivent trop, surchargent leur estomac, distendent & fatiguent les fibres de ce viscère ; celles-ci perdent leur ressort ; & lorsque l'estomac est vide, elles se replient les unes sur les autres, comme celles d'une vessie qui a été trop dilatée ; 2°. le ramolissement des membranes de l'estomac. On doit le redouter lorsqu'on fait un trop grand usage d'eau, surtout d'eau chaude ou de thé pris le matin, & enfin, lorsque la sérosité du suc gastrique abonde, comme nous l'avons observé déjà chez les pituiteux & les flegmatiques.

Des symptômes occasionnés par l'anorexie.

De l'anorexie suit nécessairement l'atrophie ou la maigreur universelle, l'abattement ou la perte des forces ; car la vigueur & l'embonpoint dépendent du fluide vital & de l'abondance du sang ; or, l'estomac qui ne reçoit plus d'alimens, qui les digère mal, ou qui ne les digère point, ne fournit plus de chyle, dès-lors point de lymphe, point de suc gastrique, point de sang, point de fluide vital ; & de ce désordre, résultent inévitablement la maigreur, l'abattement, la fièvre, l'engorgement, l'embarras des viscères, l'hydropisie, & la mort.

Du diagnostic de l'anorexie.

Le diagnostic général est facile à saisir. Le malade n'a point d'appétit. Le diagnostic particulier est de deux espèces ; le premier appartient au suc gastrique, le deuxième au vice de l'estomac.

Signes diagnostics des vices du suc gastrique.

Si la langue, la bouche du malade sont sèches, échauffées, s'il relève d'une grande maladie, si le volume du sang a été diminué par des saignées, appauvri par des évacuations abondantes, par des hémorragies considérables, si le sang est naturellement fort sec, tous ces signes prouvent que l'inappétence provient d'un défaut de lymphe que le sang ne fournit pas en suffisante quantité.

Lorsque le malade est gras, d'un tempérament pituiteux, flegmatique, que la salive, la pituite séreuse abondent dans la bouche, qu'il a fait abus de thé, d'eau chaude le matin, d'eaux minérales, qu'il a eu des rétentions d'urine, il est certain alors que l'anorexie est causée par une abondance de suc gastrique trop séreux.

Lorsque la bouche & la langue sont pâteuses, imprégnées d'un limon blanchâtre, jaunâtre, avec une amertume insupportable, l'anorexie est produite par la viscosité du suc gastrique, viscosité qui tire son origine d'un sang trop épais ou de la rétention de quelqu'humeur dans la masse du sang, comme la bile, ce qui se connoît par la couleur de la peau, des blancs des yeux, qui sont jaunes, & des urines, qui sont également jaunes & briquetées.

Enfin, si la langue est chargée le matin d'un limon épais & blanchâtre, si le malade a des nausées, des vomissemens, s'il a fait trop bonne chère, qu'il ait eu une ou plusieurs indigestions, c'est une preuve que l'inappétence est causée par le mélange du suc gastrique avec des matières glaireuses, visqueuses & glutineuses contenues dans l'estomac.

Signes diagnostics des vices de l'estomac.

On juge que l'estomac est paralysé, lorsque toutes les parties du corps ont éprouvé cette fâcheuse affection ; on juge qu'il est enflammé, par la fièvre, la soif, l'aridité brûlante de la bouche, de l'œsophage, de l'estomac, lorsque le malade y ressent une douleur fixe, qu'une simple pression augmente encore. Chez les vieillards, chez les sujets d'un tempérament sec & très-maigre, chez ceux qui ont fait un usage immodéré des liqueurs fermentées, l'anorexie provient de la callosité ou du racornissement des fibres de l'estomac. Les vieillards, qui en sont attaqués, sont menacés d'une mort prochaine, *mors senilis ;* enfin, si le malade se reproche des débauches de table, s'il a bu, le matin, sans ménagement, des fluides chauds, comme du thé, &c., s'il est d'un tempérament pituiteux & flegmatique, s'il éprouve une douleur légère, un poids dans l'estomac, lorsqu'il le comprime, alors l'anorexie prend sa source dans le relâchement ou dans un reste d'indigestion.

Du prognostic de l'anorexie.

L'anorexie est une maladie d'autant plus grave, qu'elle nuit aux digestions, & dès-lors à la formation du chyle, du sang, de la lymphe, du suc nourricier, & du fluide vital ; qu'elle est suivie de la maigreur, de la perte des forces, des engorgemens, de l'obs-

truction des viscères, de l'hydropisie & de la mort.

Celle qu'occasionnent les excès, les débauches, présage ordinairement une grande maladie, parce que l'estomac qui digère mal, qui ne digère point, fournit un chyle, & par conséquent un sang rempli de crudités qui deviennent toujours le principe de quelques désordres dans l'économie animale.

L'anorexie qu'on éprouve dans la convalescence, annonce, le plus souvent, un rechûte toujours fâcheuse; on l'attribue, avec raison, à l'imprudence des malades qui mangent plus qu'ils ne peuvent digérer, ou qui n'ont point été assez évacués.

Celle que produit le racornissement des fibres de l'estomac est mortelle chez les vieillards, & très-difficile à guérir chez ceux qui ont abusé des liqueurs spiritueuses.

L'anorexie, qui provient des glaires & de la saburre contenues dans l'estomac, se guérit facilement par les vomitifs qu'on répète, s'il est nécessaire.

On traite celle qui est occasionnée par l'inflammation, avec les saignées, les bains, les délayans.

Celle qui tient à l'aquosité de la lymphe stomacale ou du suc gastrique, est très-difficile à guérir.

Celle qui est due à son épaississement, se guérit ou est incurable, suivant la cause qui a produit cet épaississement.

Toute anorexie qui prend sa source dans un vice de l'estomac, est plus rebelle aux remèdes que celle qui est produite par les vices du suc gastrique.

Celle, enfin, qui survient après une longue maladie, se guérit par un bon régime observé exactement.

Curation de l'anorexie.

On remédie, sans médicamens, à la diminution ou au défaut du suc gastrique occasionnés par une longue maladie qui a appauvri la masse des humeurs, soit par la diminution considérable du volume du sang & de la sérosité, produite par des évacuations nécessaires, soit par des hémorragies abondantes, ou des pertes considérables; il suffit alors de prescrire une nourriture légère & succulente; on la prescrit en petite quantité, & l'on multiplie les repas avec ces précautions. L'appétit se rétablit peu à peu, & les forces reviennent. On commence par les crêmes de riz, de pain, de salep, de sagou, de farine de pommes de terre, de gruau, les panades, le vermichel, la gelée, les consommés, le blanc-manger, les compotes de fruits, les confitures, &c. &c. On donne pour boisson, de l'eau pure avec un peu de bon vin de Bourgogne, de Xérès, de Malaga ou d'Alicante, pour aider la digestion & rétablir les forces; on peut y joindre aussi quelques confections cordiales, telles que les confections d'Hyacinte, d'Alkermès, & l'opiate de Salomon; mais on doit employer les spiritueux & les cordiaux avec beaucoup de prudence & de circonspection, suivant l'exigence des cas & des circonstances.

Lorsque l'anorexie est produite par l'abondance & l'aquosité du suc gastrique, il y a deux indications à remplir; la première est d'évacuer le suc gastrique; la seconde, de fortifier les fibres de l'estomac, qui sont trop relâchées. On satisfait à la première indication, de trois manières; 1°. par les purgatifs; 2°. par les diurétiques; 3°. par les sudorifiques.

Les purgatifs les plus convenables, sont, la rhubarbe, les follicules, le sel végétal & la manne. Si le tempérament est fort pituiteux, on peut employer la racine de jalap, le diagrède, la poudre cornachine. Sous la forme de bouillons & d'aposêmes, on fera entrer, dans les diurétiques, les racines d'asperge, de chardon-rolland, les feuilles de cresson, de scolopendre, de bourache, on ajoutera au premier verre un gros de sel de Glauber, ou de Seignette, ou y faire écraser vingt à trente cloportes.

Les sudorifiques indiqués, sont, les tisanes faites avec les racines de squine, de salsepareille, de genièvre, de buis; les bois de gaïac, de sassafras; on peut, de tems en tems, rendre ces tisannes purgatives. Ces remèdes procurent des urines plus abondantes, augmentent la transpiration, diminuent la partie séreuse du sang, & rendent le suc gastrique moins abondant & moins aqueux.

S'il y a rétention d'urine, il faut la traiter uniquement: le cours des urines rétabli, la source du mal est tarie.

Après l'usage de tous ces remeèdes, si le succès est satisfaisant, & que cependant les fibres de l'estomac n'aient pas totalement recouvert leur ressort, on peut passer hardiment à l'usage des amers légèrement aromatiques, dont nous parlerons à l'article du relâchement de l'estomac.

Lorsque l'anorexie est causée par l'épaississement & la viscosité du suc gastrique, il y a aussi deux indications à remplir. La première est d'atténuer, diviser le sang, & de le rendre plus fluide; il faut donc prescrire des remèdes qui agissent directement sur l'estomac, & d'autres qui agissent sur le sang. Les remèdes les plus propres à remplir la première indication, sont les émétiques, & principalement l'ipecacuanha, qui, outre sa vertu vomitive, a encore celle de fondre & de diviser les glaires, & de raffermir les fibres en les resserrant; du moins, c'est de cette manière qu'on pense qu'il guérit la dyssenterie

qui a pour cause des crudités dans les intestins : la dose est de vingt jusqu'à trente grains dans une tasse de thé ou d'eau tiède; le lendemain il faut purger pour emporter le reste des glaires; si la purgation ne suffit pas pour nétoyer l'estomac, il faut employer le savon, les alkalis fixes, les préparations de mars les plus douces, les sels neutres, les infusions de chamœdris, de cresson, d'absynthe, de petite centaurée, puis on revient à la purgation; on peut aussi donner, avec succès, les eaux de Bourbon, de Balaruc, de Vichy : ce sont des remèdes savoneux, incisifs, atténuans, qui divisent parfaitement les glaires, dont ils nétoyent l'estomac. Pour remplir la seconde indication, on ordonnera les douces préparations de mercure, de mars & d'antimoine, comme l'œthiops minéral, le safran de mars apéritif, l'antimoine diaphorétique, soit seuls, soit unis à des sels alkalis, tels que celui d'absynthe, de genet, ou sous la forme de bols & d'opiates, en y mêlant des conserves ou des sirops appropriés. Si le sang du malade étoit sec, il faudroit donner les fondans dans des bouillons ou des aposêmes rafraîchissans, ou employer les eaux minérales ferrugineuses, qui détrempent, atténuent & délayent le sang; & par le fer qu'elles contiennent, fortifient en même tems les fibres de l'estomac. On pourra faire succéder de légers stomachiques aromatiques à tous ces remèdes, & y ajouter l'exercice, sur-tout celui du cheval, qui est un des plus efficaces. On doit observer que si l'épaississement vient de la bile, qui ne peut plus se filtrer dans le foie qui est obstrué, il faut alors recourir aux apéritifs pour détruire les obstructions de ce viscère.

Lorsque l'anorexie vient du mélange du suc gastrique avec les glaires ou la saburre de l'estomac, il y a également deux indications à remplir. La première est l'évacuation des glaires; la seconde, le rétablissement du ressort des fibres de l'estomac. Les vomitifs & les purgatifs évacuent les glaires; l'usage des eaux thermales pendant deux ou trois jours, telles que les eaux de Vichy & de Balaruc, fortifie les fibres de l'estomac; car alors les eaux de Bourbon seroient trop âcres; on fait boire en même tems une infusion abondante de thé ou de fleurs de camomille; on purge ensuite, & on passe à l'usage des remèdes propres à rétablir le ton des fibres de l'estomac.

Il faut observer que, lorsqu'on ordonne les eaux minérales & les sudorifiques aux malades, on doit être sûr qu'ils ont la poitrine en bon état.

Nous terminerons cet article par la curation de l'anorexie qui dépend du relâchement d'estomac. Nous avons dit que ce vice reconnoissoit deux causes principales; 1°. les excès de la table; 2°. un suc gastrique trop séreux. Il faut, dans le premier cas, prescrire aux malades un régime exact, les nourrir très-peu, leur conseiller des alimens faciles à digérer, qui fournissent un bon suc, & propres à rétablir les forces; cependant il faut très-souvent consulter le goût des malades : l'expérience nous apprend qu'en leur permettant l'usage modéré des alimens qu'ils desirent ardemment, ils les digèrent plus aisément que ceux qui paroissoient leur être plus convenables; on ne doit les laisser manger que peu à la fois : il vaut mieux multiplier leurs repas. Malgré ces précautions, il arrive que les malades ont encore des indigestions; il faut donc avoir soin de les purger de tems en tems, leur prescrire de boire fréquemment, sur-tout lorsque les alimens se sèchent dans leur bouche; il est bon même de leur faire prendre une ou deux cuillerées de liquide à chaque morceau; il faut, enfin, leur recommander l'exercice, & celui du cheval, sur-tout. Pour remédier à la seconde cause, on interdira aux malades l'abus des liquides chauds, tels que le thé, &c.; on leur prescrira un régime sec, & des alimens assaisonnés de poivre, de gingembre, de macis, de canelle, de gérofle, de muscade, de petit cardamome, de noix de Madagascar; on leur ordonnera, à leur repas, de bon vin vieux de Bourgogne, avec moitié d'eau, & après le repas, un peu de vin de Beaune, d'Alicante, d'Espagne ou de Xérès; on peut aussi leur conseiller l'élixir de Paracelse, de Garus, le café à l'eau, le ratafiat de cassis, d'angélique, à petites doses, l'extrait de genièvre, les pilules gourmandes de Francfort, celles de Stahl, le sirop de longue-vie, les vins d'absynthe, d'aunée, de kinkina, les élixirs stomachiques, & enfin quelques gouttes d'esprit de nitre dulcifié dans un peu de vin sucré.

Nous ne parlons pas ici de l'*anorexie* fébrile; elle est un des symptômes qui accompagnent toutes les maladies inflammatoires & fiévreuses, ni de plusieurs autres espèces d'*anorexies* décrites par M. Sauvages, telles que l'*anorexie* mélancolique, l'*anorexie* des cachectiques, celle des enfans nouveau-nés, l'*anorexie* goutteuse, celle qui provient de l'ouverture de la vésicule du fiel, & de l'épanchement de la bile dans la cavité du bas-ventre : toutes ces *anorexies* sont symptômatiques, ainsi que l'*anorexie* fébrile. (*Voyez* DÉGOUT.) (M. ANDRY.)

ANOREXIE, *dégoût*, *inappétence*, *défaut d'appétit*. (*Pathologie vétérinaire.*)

(*Voyez* DÉGOUT.) (M. HUZARD.)

ANOSMIE, ANOSMIA. (*ord. nosol.*) Genre 156 de Sauvages, & 98 de M. Cullen : maladie dans laquelle la sensibilité de l'organe de l'odorat est diminuée ou détruite. (V. D.)

ANOSMIE, *privation d'odorat*. (*Pathologie vétérinaire.*)

C'est un symptôme maladif dont les animaux ne peuvent rendre compte, mais qu'il est néanmoins

aisé de reconnoître lorsqu'on leur présente quelque substance que l'habitude ne leur a pas rendu familiere, car alors, après l'avoir flairée, & n'avoir pu s'assurer de sa nature par ce sens, ils emploient celui du goût, & gardent ou rejettent ce qu'on leur a présenté, d'après les impressions qui leur sont communiquées par cette seconde voie. Dans les chiens, chez lesquels on sait que l'odorat est exquis, il est plus aisé encore de s'appercevoir lorsque l'animal en est privé : il est inquiet, il va & vient de tous côtés, a constamment le nez près de terre, ou il le porte quelquefois au vent, comme pour rassembler & saisir les effluves odorantes de l'objet qu'il cherche ; il s'ébroue souvent, &c. : on dit alors qu'*il a perdu le nez*.

Cet accident a lieu dans presque tous les *flux par les nazeaux*, dans la *morve*, dans les *affections catarrales*, dans la *gourme* ; il accompagne toujours la *maladie des chiens* ; on l'apperçoit encore dans quelques maladies inflammatoires de la poitrine, & dans les maladies nerveuses, comme le *tetanos* & le *vertige*.

Quelquefois l'action, long-tems continuée, des odeurs vives & fortes, comme celles de l'*alcali-volatil* & du *vinaigre* ; celle des *ulcères farcineux* répandus autour des nazeaux ; amortit & éteint ce sens tant qu'elle subsiste, & long-temps encore après qu'elle a cessé.

L'*odorat* diminue & s'affoiblit peu-à-peu avec l'âge, dans tous les animaux, & principalement dans les chiens de chasse.

Il n'y a pas de moyens propres à faire disparoître l'*anosmie* qui accompagne la vieillesse ; celle qui n'est que symptômatique, cesse avec la maladie qu'elle accompagnoit : les fumigations émollientes & douces sont très-propres dans les cas d'inflammation, & celles d'une odeur suave & aromatique dans les cas d'inertie, a rappeler les nerfs olfactifs à leurs fonctions. (M. Huzard.)

ANOUGE. (*art vétérinaire.*)

On appelle *anouge*, en Provence, les bêtes à laine d'un an : ainsi, ce mot a la même acception qu'*antan* & *antenois*. (*Voyez* Antan.) (M. Huzard.)

ANS-JELI. (*Mat. méd. & Hygiène.*)

C'est un grand arbre du Malabar, que Van-Reede a fait graver, en partie, dans son *Hortus-Malabaricus*, vol. 3, p. 25, pl. 32.

Les Brames l'appellent *pata-ponoussou*.

Zanoni *Angelina-Arbor*.

Cet arbre croît dans les terres sablonneuses du Malabar & de Kalicolan ; il porte du fruit pendant plus d'un siècle, tous les ans, vers le mois de décembre.

Il s'élève jusqu'à la hauteur de cent à cent vingt pieds, avec une cîme arrondie en pomme ; son écorce est blanche ; il y a des fleurs mâles & femelles sur la même branche, & en grande quantité.

Toutes les parties de l'*Ans-jeli*, coupées, rendent un suc laiteux ; les racines répandent une odeur désagréable, au lieu que les enveloppes ou capsules charnues de ses graines en rendent une fort gracieuse. Son écorce & ses feuilles ont une saveur austère ; celles des enveloppes charnues des graines ont une saveur aigrelette & vineuse ; & ses amandes ont le goût de la châtaigne.

Les amandes de cet arbre, & leurs enveloppes charnues sont recherchées, & se mangent comme celles du jaka ; mais lorsqu'on en a pris une trop grande quantité, & sans les bien mâcher, elles procurent une diarrhée, que l'on appaise facilement, en buvant la décoction de ses racines & de son écorce, dont la vertu est très-astringente.

Les feuilles amorties sur le feu, & par la chaleur du soleil, s'appliquent, avec succès, sur les membres roidis, auxquels elles rendent leur première souplesse. Ces mêmes feuilles, pulvérisées, & réduites en onguent blanc, avec un peu de camphre, & de poudre de la racine de curcuma, fournissent un bon topique pour arrêter le flux immodéré des hémorroïdes ; elles dissipent aussi les bubons vénériens, les hydroceles & les enflûres des testicules, soit qu'elles soient occasionnées par contusion, ou qu'elles soient dues à quelqu'autre cause.

L'huile tirée de ses amandes, par expression, & au moyen du feu, si on la prend intérieurement, ou qu'on l'applique extérieurement, aide la digestion, & excite l'appétit ; on y fait frire, soit de l'ail cuit & pilé, soit du lait caillé, pour les appliquer en cataplasme sur les hémorroïdes, dont elle calme souverainement les douleurs.

C'est avec le corps de cet arbre que les indiens font de grandes pirogues de quatre-vingt pieds de long, sur neuf de large ; & les enfans allument les chatons secs des fleurs mâles, pour en faire des chandelles. (M. Macquart.)

ANSE. (*Chirurgie vétérinaire.*)

(*Voyez* Abattre un cheval, Appareil, Bandage, Suture.) (M. Huzard.)

ANTACIDES. (*mat. méd.*)

On nomme *antacides*, ou *anti-acides*, les médicamens capables de détruire, d'absorber & de déna-

turer les aigres ou acides qui se trouvent dans les premières voies. Les propriétés & l'administration de ces remèdes ont été exposées fort en détail, à l'article ABSORBANS. (*Voyez* ce mot.) (M. FOURCROY.)

ANTALE. (*Mat. méd.*)

L'antale, *antalium*, *tubulus marinus*, est un coquillage uni-valve, ayant la forme d'un tuyau conique, plus gros & plus long que le dentale, qui présente la même structure, cannelé comme ce dernier, à sa surface extérieure, mais dont les canelures sont profondes, & d'une couleur verte. Comme il a à-peu-près la longueur du doigt, on a cru que c'étoit le dactilus de Pline. Cette coquille est habitée par un ver mollusque, & peu connu.

Autrefois on employoit l'*antale* dans les maladies de l'estomac & des intestins, & sur-tout dans les diarrhées provenant de la présence des acides dans ces viscères. On le prenoit, en poudre, à la dose de douze à vingt-quatre grains dans un verre d'eau tous les matins; on le faisoit entrer aussi dans les formules magistrales, toniques & fortifiantes, enfin, on l'employoit à l'extérieur, comme dessicatif.

La nature, mieux connue, de cette coquille, l'a fait regarder comme un simple absorbant; & comme sa rareté la rend beaucoup plus chère que les coquilles d'huîtres, les pierres d'écrevisse, & beaucoup d'autres absorbans connus, on a coutume de préférer ceux-ci. Nous rappellerons même ici ce que nous avons fait observer à l'article des absorbans, que la magnésie bien préparée a beaucoup d'avantages sur tous les absorbans calcaires. L'*antale* est donc plutôt un objet de curiosité, à recueillir dans les cabinets, qu'un remède à conserver dans les pharmacies. (M. FOURCROY.)

ANTALGIQUES. (*Mat. méd.*)

Les *antalgiques*, ou *anti-algiques*, *antalgica medicamenta*, sont tous les remèdes qu'on oppose aux douleurs, & qui sont destinés à les calmer. En les considérant ainsi en général, le mot *antalgique* n'a pas tout-à-fait la même signification que le mot *anodyns* : celui-ci désigne spécialement les remèdes qui calment les douleurs par un principe vireux, assoupissant, ou engourdissant l'action des nerfs; la dénomination d'*antalgiques* comprenant, au contraire, tout ce qui peut détruire la douleur, elle doit s'étendre à tous les moyens quelconques de produire cet effet; ainsi, l'extirpation d'une dent est vraiment un moyen *antalgique*; la section, la cautérisation d'un nerf a le même succès, & appartient à la même classe de moyens. Les relâchans, les évacuans, les toniques, les antispasmodiques, sont souvent propres à calmer & à détruire même tout-à-fait les douleurs; les anodyns même ne sont, sous ce point de vue, qu'une espèce, du genre des *antalgiques*. (*Voyez* les mots CALMANS, ANODYNS. (M. FOURCROY.)

ANTAN, ANTANAIRE, ANTANAIS, ANTANOIS, ANTENAIS, ANTENOIS, ATANAIRE. (*Art vétérinaire.*)

On donne ces différens noms, dans les provinces, aux jeunes animaux d'un an, ou de l'année précédente. On dit un mouton, un veau *antenois*, &c.

Un oiseau *antanaire* est celui qui a conservé les plumes de l'année précédente, qui n'a pas mué. (M. HUZARD.)

ANTAPHRODISIAQUES. (*Mat. méd.*)

Comme on a reconnu que plusieurs substances avoient la propriété d'exciter à l'amour, il a fallu en reconnoître aussi qui jouissoient d'une propriété contraire : ce sont celles-ci que l'on nomme *antaphrodisiaques*. On conçoit bien qu'il n'est plus question aujourd'hui de mettre dans cette classe, les philtres, les amulettes, les prétendus miracles des magiciens, des sorciers, qui attiroient, autrefois, la croyance des peuples, & qui, malheureusement, n'ont point encore entièrement disparu, même dans les pays éclairés, mais bien des matières rafraîchissantes, tempérantes, calmantes, affoiblissantes même, qui peuvent modérer le cours trop rapide des fluides, & la tension trop forte des solides. La privation du vin & de tout spiritueux, des aromates, des épices, des ragoûts, des alimens trop consistans & trop nourrissans, comme les farineux, des mets trop sapides, ou d'une odeur trop forte, comme les truffes, le céleri, les artichaux, les boissons aqueuses & acidules en abondance, les bains tièdes, & sur-tout la petite quantité des alimens les plus doux, le travail ou l'exercice même un peu forcé qui occupe le corps, la conversation, l'étude, les voyages qui arrachent l'esprit à l'objet qui l'occupoit exclusivement, voilà les vrais *antaphrodisiaques*. Il n'y a point de spécifiques qu'on puisse qualifier de ce titre. Si l'on en admettoit autrefois, ce que la physique médicale peut faire de mieux sur ce point, c'est d'effacer, s'il est possible, jusqu'aux traces des erreurs qui en ont si long-temps arrêté les progrès. Le nénuphar & tout autre remède rafraîchissant, adoucissant, tempérant de cette nature, n'a aucune qualité spécifique dans le genre; & quoiqu'on l'emploie encore avec une partie de cette croyance, sa propriété *antaphrodisiaque* n'est pas plus vraie que la qualité froide au troisième degré, que les anciens lui avoient attribuée. (M. FOURCROY.)

ANTARTHRITIQUES. (*Mat. méd.*)

On a désigné sous ce nom, les remèdes prétendus spécifiques contre la goutte. Les livres de recettes & de

de secrets en sont pleins ; les gens qui offrent par-tout la santé à peu de frais, & qui font cependant payer bien cher les maux qu'ils apportent dans la société, ont des remèdes contre la goutte, comme contre toutes les autres maladies. Les pratiques les plus superstitieuses & les plus ridicules, recommandées par les charlatans, sont souvent suivies avec une exactitude qui tient du scrupule, tandis que le régime sévère, la diète laiteuse ou végétale, l'abstinence du vin, des liqueurs, du café, l'exercice en plein air, les voyages, tous moyens fondés sur des connoissances précises, & qu'on peut regarder comme les vrais *antarthritiques*, sont méprisés & négligés, parce que les vrais médecins en recommandent l'usage.

Il n'y a point de vrais *antarthritiques* dans le sens qu'on attache communément aux spécifiques ; aucun remède n'a la propriété de guérir la goutte : les amers, les sudorifiques, les cordiaux, parmi lesquels on a quelquefois compté des *antarthritiques*, font souvent plus de mal que de bien ; les topiques sont encore plus dangereux, car on ne peut pas prévoir l'effet qu'ils produiront, & on est sans cesse dans la crainte d'un refoulement, d'une répercussion de l'humeur goutteuse ; d'ailleurs, comment auroit-on un remède spécifique pour une maladie dont on ne connoît pas du tout la nature, & dont les effets sont si souvent cachés, qu'on n'en soupçonne même pas l'existence. (M. FOURCROY.)

ANTASTHMATIQUES. (*Mat. méd.*)

Quoiqu'il n'y ait pas de vrais *antasthmatiques*, c'est-à-dire, de remèdes spécifiques & spécialement destinés à prévenir la production de l'asthme ou le retour des accès de cette maladie, l'observation & le raisonnement indiquent que toutes les substances incisives, bechiques, fondantes, & sur-tout celles qui ont particulièrement la propriété de diviser & d'évacuer les liquides blancs, albumineux, pituiteux, sont propres à remplir cette indication. Considérés sous ce point de vue, les vrais *antasthmatiques* sont, comme on doit le concevoir, très-nombreux & très-variés ; on compte dans ce genre principalement les substances suivantes :

Le soufre.

L'acide benjoïque, ou les fleurs de benjoin.

Les baumes de soufre, ou sulfures huileux.

Les foies de soufre, ou sulfures alcalins.

Les eaux sulfureuses.

Les antimoniaux sulfurés.

Le kermès & les soufres dorés.

Le tartrite d'antimoine.

L'oignon de scille.

La pyrethre.

Le tabac.

Les gommes résines fondantes, & sur-tout

Le galbanum.

La gomme ammoniaque.

Chacun de ces médicamens convient dans les cas particuliers, relatifs à l'âge, au tempérament, à la nature de l'asthme, à son espèce, à son ancienneté, &c. (M. FOURCROY.)

ANTÉMÉTIQUES. (*Mat. méd.*)

On est souvent obligé, dans la pratique de la médecine, d'arrêter le vomissement excessif & fatigant : les remèdes que l'on emploie pour cela, sont nommés *antémétiques*. Le vomissement excessif peut avoir deux causes différentes ; il peut venir, ou d'une maladie quelconque & interne, ou par l'effet trop prolongé d'un émétique.

Dans le premier cas, on le guérit, soit en enlevant la maladie elle-même qui lui donne naissance, lorsqu'on en connoît bien la nature, soit en faisant ce qu'on appelle la médecine du symptôme, & en se servant de remèdes palliatifs que l'expérience a fait connoître comme propres à arrêter le vomissement. Souvent un émétique arrête ce mouvement contre nature ; les purgatifs en lavement ont quelquefois aussi cet effet, en excitant le mouvement péristaltique, opposé à celui qui produit le vomissement : les cordiaux, les calmans, les acides agréables ont aussi la propriété *antémétiques*.

Dans le second cas, & lorsque le vomissement, trop fort, est la suite d'un émétique, on emploie, avec succès, les huiles douces, les opiatiques, les corroborans, les absorbans, le vin, les confections cordiales, les odeurs acides, celle du vinaigre, du citron, de l'orange, &c. (M. FOURCROY.)

ANTÉMÉTIQUES. (*Mat. méd. vétér.*)

La plus grande partie des animaux domestiques étant privée de la faculté de vomir, cette classe de remèdes est peu nombreuse & de peu d'usage dans la médecine vétérinaire. (*Voyez* ÉMÉTIQUES, VOMISSEMENT. (M. HUZARD.)

ANTEMIDE CHAMPÊTRE, ŒIL DE BŒUF, *anthemis-arvensis*. (*Hygiène vétérinaire.*)

M. *Willemet*, dans sa *Phytographie économique de la Lorraine*, que j'ai déjà citée, dit que cette plante peut servir de pâturage aux bœufs, aux chèvres & aux moutons. (M. HUZARD.)

ANTENAIS, ANTENOIS. (*Art vétérinaire.*) (*Voyez* ANTAN.) (M. HUZARD.)

ANTENDEIXIS. (*Mat. méd.*)

Les grecs nommoient *antendeixis*, ce que nous nommons, en françois, contre-indication. (*Voyez* ce mot.) (M. FOURCROY.)

ANTENOIS, (*art vétérin.*) (*Voy.* ANTAN.) (M. HUZARD.)

ANTEPHIALTIQUES. (*Mat. méd.*)

Les grecs nommoient éphialtes, la maladie que nous désignons par les noms d'*incube* ou de *cochemar*; c'est d'après la dénomination grecque, que l'on a appelé *antéphialtiques* les remèdes propres à calmer cet accident; mais nous ne saurions trop répéter qu'il n'y en a point de particuliers, de spécifiques dans cette maladie. La sobriété, & sur-tout au repas du soir, la situation latérale dans le lit, éviter de se coucher sur le dos, voilà les premiers & les plus sûrs moyens de prévenir le cochemar, dont la cause est toujours une digestion pénible. La saignée, les purgatifs, les émétiques sont quelquefois nécessaires; les stomachiques, les toniques, les fortifians, les antispasmodiques réussissent, & doivent souvent suivre les premiers. Les prétendus spécifiques contre le cochemar, sont,

La bétoine.

La mélisse.

Le romarin.

La sauge.

Le pouillot.

La mente.

Le thim.

L'origan.

Le stœchas.

La fumeterre.

La racine & les graines de pivoine.

Certaines eaux minérales.

Le fer, &c.

Tous ces remèdes peuvent être bons dans quelques cas; mais il seroit ridicule de leur accorder une confiance exclusive, & de les administrer indistinctement : c'est à la médecine rationelle que le choix en appartient. (M. FOURCROY.)

ANTÉPILEPTIQUES. (*Mat. méd.*) (*Voyez* ANTI-ÉPILEPTIQUES.) (M. FOURCROY.)

ANTÉPILEPTIQUES. (*Mat. méd. vétérin.*) (*Voyez* EPILEPSIE.) (M. HUZARD.)

ANTHELMINTIQUES. (*Mat. méd.*) (*Voyez* VERMIFUGES.) (M. FOURCROY.)

ANTHELMANTIQUES, ANTHELMENTIQUES, ANTELMINTIQUES. (*Mat. méd. vétérin.*)

Ces mots ont la même signification qu'*anti-vermineux*, ou *vermifuges*. (*Voyez* MALADIES VERMINEUSES.) (M. HUZARD.)

ANTHIA. (*Mat. méd.*)

Espèce de poisson, différemment décrit par Aristote, Rondelet, Aldrovande. Ce dernier prétend que son fiel est bon contre les exanthêmes & efflorescences de la peau, & sa graisse, contre les tumeurs & les abcès. (*Dictionn. de mat. méd.*) (M. FOURCROY.)

ANTHITORA. (*Mat. méd. vétér.*) (*Voyez* ANTHORE.) (M. HUZARD.)

ANTHORE, ANTHORIA, ACONIT SALUTAIRE, MACLOU. (*Mat. méd. vétér.*)

On lit, dans les *Élémens de Botanique à l'usage de l'École Vétérinaire*, que les racines de cette espèce d'*aconit* (*aconitum anthora*, *L.*) dont nous avons déjà parlé, sont alexitères, diaphorétiques, stomachiques, efficaces contre les morsures des vipères & des autres animaux vénimeux, sur-tout contre le poison de l'*aconit - tue - loup*, & qu'on les emploie pour les animaux domestiques, à la dose d'une once. Si ces vertus ne sont pas toujours constantes dans la pratique, il résulte au moins, des expériences de *Sproegel*, que les racines de cette plante ne sont pas nuisibles aux animaux, comme celles des autres espèces d'aconit. (*Voyez* ACONIT.)

La description qu'en donne M. *Vicat*, dans son *Histoire des Plantes vénimeuses de la Suisse* (p. 10), diffère de celles que nous connoissons. Il dit que la racine est composée de deux jusqu'à quatre bulbes anguleux & charnus; qu'elle est âcre, & a une amertume mêlée de douceur, avec une odeur agréable; il ajoute qu'on ne l'a encore trouvé que dans un seul endroit de la Suisse, sur la croupe méridionale de la montagne de *Thuiri*, au-dessous des Étables.

Comme il est une foule de plantes qui jouissent de toutes les vertus attribuées à l'*anthore*, & qu'on peut lui substituer avantageusement dans la médecine vétérinaire : nous pensons, avec M. *Vicat*, qu'il est prudent de renoncer à son usage pour les animaux comme pour l'homme, jusqu'à ce que des expériences certaines nous aient convaincus de son innocuité. (M. HUZARD.)

ANTHOS, (*mat. méd.*).

Quoique le mot *anthos* signifie en général toute fleur, on a plus particulièrement désigné, sous ce nom, la fleur du romarin, en raison des grandes propriétés qu'on lui avoit attribués. C'étoit la fleur par excellence. (M. FOURCROY.)

ANTHOSATUM, (*mat. méd.*)

La fleur de romarin, nommé par excellence *anthos*, comme on l'a vu dans l'article précédent, a fait donner le nom d'*anthosatum* en latin, & d'*anthosat* en françois, au miel préparé avec cette fleur, ou plutôt avec les sommités du romarin. (*Voyez* le mot MIEL; pharmacie.) (M. FOURCROY.)

ANTHRACOSE. (*Pathologie vétérinaire.*)

C'est le nom qu'on donne aussi, dans les animaux, au charbon ou anthrax qui affecte l'œil ou ses environs. (*Voyez* CHARBON.) (M. HUZARD.)

ANTHRACOSIS. (*Voyez* ULCÈRE CORROSIF.) (M. CAILLE.)

ANTHRACOSIS, ANTHRACOSE (*maladie des yeux.*) (*Voyez* CHARBON DES PAUPIÈRES.) (M. CHAMSERU.)

ANTHRAX. (*Voyez* CHARBON.) (M. CAILLE.)

ANTHRAX, *carbo*, *carbunculus auctoria* (*Ord. nosol.*) Genre 19 de Sauvages, & 7 de M. Cullen, qui le rapporte aux suites de la phlogose; c'est une tumeur qui s'étend souvent jusqu'aux chairs, ayant à sa pointe une vessicule qui se rompt, & laisse à découvert un fond gangrené, dont la couleur rougeâtre devient bientôt livide, qui se propage, & qui, si le malade n'est pas traité convenablement, le fait périr avec quelques-uns des accidens de la fièvre *typhode*.

L'*anthrax* symptômatique est produit par la peste & par l'*ignis persicus*.

L'*anthrax* essentiel survient seul, sans aucun signe de contagion d'homme à homme; mais le plus souvent, il doit sa naissance au charbon des animaux, dans ceux qui en ont touché les chairs ou les dépouilles, le crin ou la laine : il est donc contagieux des animaux à l'homme, mais la contagion s'arrête là, & elle ne s'étend pas plus loin. (V. D.)

1. L'ANTHRAX, (*pathol. méd. & chirurg.*) ou le charbon proprement dit, est une tumeur contre nature, qui cause presque toujours la mort des malades qui en sont attaqués, quand elle est abandonnée à elle-même. Les médecins grecs l'ont désignée sous le nom d'*anthrax*; les latins l'ont appelée *carbo*, & les françois la connoissent sous le nom de *charbon*.

2 Le premier signe qui annonce la naissance du charbon, est un sentiment de démangeaison & de cuisson, ou un picottement brûlant, & semblable à l'impression que produiroit sur la peau, la piquure d'une mouche, ou d'une étincelle de feu.

3. Le second signe qui accompagne inséparablement le premier (*art.* 2.), c'est une petite vesicule ou plusieurs phlictaines qui soulèvent l'épiderme, & qui ressemblent assez aux pustules miliaires. Il en découle, quand on les crève, une sérosité ichoreuse, limpide, ou jaune ou roussâtre; & la peau, sous les vésicules, est changée de couleur; elle est ou blanche, ou jaune, ou livide.

4. A ces premiers symptômes, succède bientôt la tuméfaction ou l'inflammation; alors, on distingue sensiblement deux espèces de tumeurs; l'une, vraie, ou essentielle, qui, dans son principe, étoit à peine palpable; elle prend alors un caractère distinctif; elle est renitente, dure & insensible : comme le noyau, elle occupe le centre; elle est couverte de phlictaines, ou sèche, d'une couleur jaune, livide ou noirâtre, souvent environnée d'un cercle rouge, brun ou livide, qui en borne l'étendue. Elle s'agrandit plus en superficie qu'en profondeur, ou, si quelquefois elle paroît plus épaisse, c'est qu'elle est plus consistante & plus inflexible; quoiqu'elle devienne quelquefois très-étendue, elle conserve toujours son caractère spécifique, & se reconnoît par la dureté qui lui est particulière.

5. L'autre tumeur environne la première; elle est accidentelle, ou, comme on voudra l'appeler, symptômatique. Elle est de sa nature, inflammatoire, ou érésipélateuse, ou œdémateuse; elle fait des progrès rapides, & elle devient souvent énorme par son étendue; elle s'élève quelquefois au-dessus de la tumeur principale (*art.* 4), quelquefois elle s'abaisse au-dessous d'elle, ou se trouve à son niveau. Non-seulement elle l'environne, mais elle s'étend encore à des parties très-éloignées : par exemple, si le charbon est placé au poignet, les glandes axillaires & toute la surface antérieure de la poitrine, sont plus tuméfiées qu'elles ne devroient le paroître, proportionnellement au bras.

6. La douleur survient avec l'inflammation, & s'accroît par gradations; elle prend différens caractères : tantôt c'est la sensation d'un feu, qui semble embraser la partie malade, tantôt celle d'un poids qui la comprime, tantôt la gêne d'une ligature qui l'étrangle, tantôt la constriction d'un lien, ou plusieurs forces qui la tiraillent de toutes parts.

7. La fièvre ne se déclare qu'avec la tuméfaction (*art.* 5), ou la douleur (*art.* 6); elle s'annonce par une fréquence à peine sensible dans le pouls, qui devient peu-à-peu plus fréquent, petit, vacillant, convulsif, tandis que la chaleur générale de la peau est très-modérée, & ne correspond pas à la force de la fièvre estimée sur la fréquence du pouls.

8. Les accidens, sans se borner à la partie affectée, se multiplient, & s'emparent de toute la machine; les malades se plaignent de *soulèvemens de cœur*, d'anxiétés, d'oppressions, de douleurs vagues & universelles; les fonctions se dérangent, l'appétit se perd, le sommeil est interrompu, & le courage s'abat.

9. Ces symptômes (*art.* 8) changent tout-à-coup de nature, & prennent une autre manière d'exister. Le sentiment se perd, le malade tombe dans la langueur; il devient indifférent, hébété, tremblant & stupéfait, & il meurt dans le temps qu'on s'y attend le moins.

10. Le charbon se place toujours sur la surface du corps, & jamais dans l'intérieur. Il occupe souvent le nez, les lèvres & les paupières; mais il ne pénètre jamais dans les ouvertures naturelles. La démangeaison, le picottement, le feu, l'érosion superficielle & la facilité qu'il y a à mouvoir la tumeur vraie, ne permettent pas de douter que la peau n'en soit le

véritable siége. Le tissu cellulaire, qui ne contient que des sucs épaissis par la maladie, est bientôt affecté par la facilité que trouve l'humeur à le pénétrer.

11. La matière charbonneuse ne produit pas toujours des ravages semblables : elle est quelquefois déterminée par la force des solides vers le point d'irritation, ou elle se dépose toute entière sur le siége qu'elle a choisi. On s'en assure par les opérations qu'on pratique; si on extirpe la tumeur principale sans employer d'autres moyens, on voit quelquefois céder tout-à-coup les accidens qui, jusqu'alors, s'étoient agravés (*art.* 5 & 6); mais le reste de cette matière, toujours prompte à rentrer dans la masse des fluides, si on ne lui en interceptoit pas les voies, se propageroit sur lui-même, augmenteroit le volume de la tumeur principale (*art.* 4); &, repassant dans le sang, produiroit des métastases & des délitescences funestes. L'expérience confirme assez qu'un charbon abandonné à lui-même est, en général, une maladie mortelle.

12. Quelquefois aussi la matière charbonneuse ne se dépose que successivement; en même temps qu'une partie se place à l'extérieur, une autre partie circule avec la masse générale des humeurs : l'expérience prouve cette vérité; 1°. c'est qu'on voit quelquefois revenir un second ou plusieurs charbons dans le temps que le premier est déjà éteint; 2°. c'est qu'après avoir extirpé la tumeur vraie, sans laisser la moindre portion qui lui appartienne; & quoiqu'on emploie encore des topiques puissans, la dureté dont j'ai parlé (*art.* 4), qui est le symptôme pathognomonique du charbon, se régénère en même temps que la tuméfaction accidentelle s'accroît (*art.* 5); & l'opération, loin de détruire la malignité, lui prêteroit une nouvelle force, si on ne lui opposoit d'autres secours.

13. Il résulte de ces observations, que le levain charbonneux est doublement contagieux pour le sujet qu'il attaque; 1°. dans son propre foyer (*art.* 11), en se propageant de proche en proche, comme une matière virulente qui agit par elle-même, & s'introduit dans le torrent de la circulation; 2°. dans le sang avec lequel il circule (*art.* 12), comme le venin de la rage, après s'être mêlé au sang, réagit sur la masse générale qu'il corrompt.

14. Le levain charbonneux agit à la manière des caustiques, & il conserve toujours son mauvais caractère (*art.* 11, 12, 13). La tumeur essentielle (*art.* 4) ne semble pas autrement traitée que si elle avoit été desséchée, & presque brûlée par l'approche du feu, ou endommagée par l'application des caustiques.

15. Il emprunte les différens caractères de la malignité; il paroît quelquefois tendre à la dissolution, après qu'on a scarifié ou extirpé la tumeur principale; & quoiqu'on ne fasse qu'effleurer la tumeur accidentelle, on voit suinter un sang rouge qui mouille les différentes pièces de l'appareil, & qui continueroit à s'extravaser tant qu'on n'auroit pas dompté la cause qui retient les vaisseaux sanguins dans l'inertie.

16. D'autres fois l'humeur du charbon paroît coagulante; & l'on peut dire que c'est son caractère le plus ordinaire. La tumeur principale (comme je l'ai déjà dit), est d'une couleur plombée ou grisâtre, livide ou noirâtre; & le sang qui s'en écoule après l'extirpation, est rare, épais & noirâtre.

17. Les marques de dissolution ou d'épaississement qui s'observent dans le contour de la tumeur vraie, semblent dépendre de la manière différente dont le charbon a pris naissance. Si l'humeur qui le forme est moins âcre & moins abondante, si elle n'exerce pas aussi long-temps son action sur les solides, le sang, comme s'il étoit dissout, paroît rouge, & ne cesse de suinter (*art.* 15). Si, au contraire, le venin est plus caustique ou plus abondant, s'il agit d'une manière plus durable, le sang épaissi sort en petite quantité, & paroît plus noirâtre.

18. L'état d'une partie ainsi affectée n'est pas autre que la gangrène; c'est la terminaison inévitable du charbon : l'observation ne se dément point à cet égard. Si on scarifie la tumeur principale dans son centre, on la trouve dure, sèche, racornie, difficile à inciser, différente en couleur, blanche, jaune, livide, noirâtre; & il ne s'extravase aucun liquide de ces incisions, ou il n'en sort qu'un peu de sérosité ichoreuse, claire ou jaunâtre.

19. Quand on est parvenu au-delà du centre de la tumeur vraie, on trouve moins de difficulté à l'inciser. Les chairs ont une couleur bigarrée qu'on ne peut guère déterminer, & il en sort à peine quelques gouttes de sang noirâtre & épais : ce n'est qu'en rencontrant la tumeur accidentelle, qu'on trouve autant de facilité a inciser, que si on coupoit les chairs saines.

20. La gangrène ne se borne pas à la tumeur principale. La tendance à la mortification, ou la mortification imparfaite, s'étend encore sur les parties voisines, & elle se manifeste sous deux formes différentes : tantôt les escares, qui en sont le symptôme univoque, se montrent sous la forme de chairs mortes qui se séparent par l'action de suppuratifs; & ces chairs, après l'extirpation, ne paroissent moiles, blafardes, insensibles & superficielles, que parce que le venin a porté son action sur elles; tantôt les escares se montrent sous leur véritable forme; elles sont sèches, dures, noires, sphacélées, & elles prennent cet état d'elles-mêmes, ou le tiennent des détersifs qu'on emploie.

21. Quoiqu'en disent quelques auteurs, le charbon est irrésoluble. C'est en vain qu'on attendroit ou qu'on

folliciteroit la résolution : si quelquefois on a cru l'appercevoir, c'est qu'on s'est laissé tromper par les apparences; & plusieurs causes ont donné lieu à cette erreur. Premièrement, on a souvent confondu le bubon avec le charbon; & comme le premier est susceptible de résolution ou de suppuration, on a cru que le charbon pouvoit aussi se résoudre ou suppurer.

22. On a pu prendre aussi pour un charbon, un érésipèle vesiculaire; & la résolution qui aura eu lieu, a passé pour être celle du charbon. N'auroit-on pas pris aussi, pour la maladie essentielle, l'inflammation accidentelle? &, comme on a vu cette inflammation se résoudre, on a cru que le charbon se terminoit par la résolution. Enfin, la gangrène qui termine le charbon véritable, est quelquefois si bornée, que, sans y faire attention, on a regardé l'escare qui en résultoit, moins comme une portion morte, que comme une croûte à laquelle on ne devoit faire aucune attention.

23. La suppuration n'est point encore la terminaison du charbon; elle ne se fait bien que dans les parties qui jouissent de leur oscillation; la pourriture même, qu'on peut regarder comme un mélange de suppuration & de gangrène, n'a pas non plus lieu dans cette maladie; car, si la pourriture devenoit la terminaison du charbon, la suppuration pourroit prendre le dessus, & la gangrène ne seroit plus la manière essentielle dont elle doit finir.

24. Il ne faut pas prendre le change sur la suppuration qui s'établit sous les bandes gangréneuses; cette circonstance ne change point le caractère de la tumeur primitive, & n'en prouve pas moins que la gangrène est sa terminaison essentielle.

25. Pour découvrir, d'une manière plus distincte, la nature du levain charbonneux, j'examinerai, par ordre, les différens symptômes qui lui sont propres; &, pour mettre plus de clarté dans ce que je vais dire, je considérerai quatre temps dans la maladie.

26. Le charbon, au premier temps, est à peine reconnoissable au tact & à la vue; il est parfaitement isolé, sans fièvre & sans aucun dérangement dans l'ordre de l'économie animale; il est seulement accompagné de cuisson (*art.* 2), & marqué par une vessicule (*art.* 3); on croiroit presque que c'est un ciron, & on le regarderoit volontiers comme la maladie la plus indifférente. Telle est la marche insidieuse des maladies d'un mauvais genre; elles ont une apparence de bénignité qui les rendroit méconnoissables, si on apportoit moins d'attention à les observer.

27. Le second temps est celui où le charbon augmente de volume en même temps qu'il se complique d'une tuméfaction symptômatique (*art.* 5). Cette nouvelle tuméfaction est nécessaire; elle doit résister au venin, en déterminant une suppuration qui lui serve de barrière; mais si par-là même elle est utile, d'une autre part elle n'est pas exempte de quelque danger, puisqu'elle livre passage aux miasmes délétères qui la pénètrent, & qui, de là, se répandent dans toutes les parties.

28. Cependant le pouls change à peine de mode; il perd seulement un peu de sa force. Le virus charbonneux qui commence à se développer, semble donner plus de sagacité à l'imagination; le sentiment devient plus exquis, l'esprit est vif, & les fonctions en général, continuent à s'opérer.

29. Au troisième temps, la tumeur essentielle s'agrandit aux dépens de la tumeur accidentelle; il se forme des amas de phlictènes aux environs. Le tiraillement qu'éprouvent les chairs saines engagées avec celles qui sont sphacélées, occasionne des douleurs proportionnées à la sensibilité des parties souffrantes (*art.* 6). La fièvre, qui vient avec le développement de la matière vénéneuse, se caractérise par la fréquence du pouls (*art.* 7); les frissons sont irréguliers; un feu passager leur succède; les fonctions sont troublées; les *soulèvemens de cœur* sont fatigans (*art.* 8); les défaillances sont inquiétantes; les voies de la circulation sont inondées d'un venin mortifère, & les nerfs qui se distribuent abondamment à l'estomac, en sont vivement ébranlés.

30. Au quatrième temps, la double tumeur (*art.* 4 & 5) devient énorme par son étendue. On ne distingue presque plus la tumeur essentielle d'avec la symptômatique; les taches gangréneuses sont dispersées confusément au loin; le désordre est universel (*art.* 9); le pouls est petit, & s'affoiblit toujours davantage; alors, la raison, l'imagination & la mémoire s'éclipsent, & le malade est sur le point de périr sans connoître son état, & sans que ceux qui l'environnent soupçonnent sa mort être si prochaine.

31. Le passage d'un temps à un autre n'est pas le même chez tous les malades; il diffère à raison de la tenacité ou de la tenuité des particules vénéneuses: peut-être le tempérament du malade est-il la cause de cette différence. Quoiqu'il en soit de la lenteur ou de la vélocité avec laquelle le charbon parcourt ses périodes, question qu'il seroit trop long de discuter ici, il est toujours constant, par l'observation, que si le premier temps est long, le passage du second au troisième, & de celui-ci au quatrième est tardif.

32. Lorsqu'au contraire le passage du premier au second est précipité, celui du second au troisième, & de ce dernier à celui qui le suit, est des plus impétueux. On voit ces temps se succéder de trois en trois jours, ou d'un jour à l'autre. Quelquefois ces mutations ont lieu de douze en douze heures; il

arrive encore qu'elles se remarquent de six en six heures.

33. Le charbon parcourt rarement ces quatre temps ; il ne peut se terminer au premier. L'inflammation nécessaire pour borner la tumeur naissante, n'est pas encore arrivée. Il se termine quelquefois au second temps, rarement par un effort spontané de la nature, & presque toujours par les moyens efficaces de l'art ; il parvient ordinairement au troisième avant qu'il soit éteint : quoiqu'il parvienne au quatrième temps, il ne faut pas désespérer du salut du malade.

34. Les causes du charbon sont internes ou externes ; ces dernières sont, 1°. la morsure ou la piqûre des animaux venimeux ; 2°. les matières ichoreuses qui découlent des ulcères virulens ou contagieux, comme l'ichor du charbon lui-même ; 3°. le venin qui existe dans les chairs des animaux morts de maladies contagieuses ; 4°. les matières dégénérées dans les intestins des bœufs & des vaches, comme le *feu*, & qui ont été long-temps en contact avec la peau.

35. Les charbons de cause interne sont pestilentiels ou essentiels ; le charbon pestilentiel est un des symptômes le plus ordinaire de la peste ; il est toujours compliqué avec les accidens qui la forment ; mais cette maladie n'est pas celle qui fait le sujet de mon travail, ainsi, je passerai cet objet sous silence.

36. Le charbon essentiel ou spontané est celui-là même dont nous cherchons à dévoiler la cause. Il vient tout-à-coup sans cause manifeste, & dans le temps qu'on semble jouir de la meilleure santé. Pline dit qu'il fut apporté de la province Narbonnoise à Rome, où il régnoit de son temps.

37. Sans être connu par-tout, il est endémique dans quelques provinces, dans lesquelles l'action de ses causes paroît circonscrite ; on l'observe dans la Bourgogne, dans la Franche-Comté, dans une partie de la Champagne, dans la Lorraine, dans le pays de Metz & de Luxembourg, &c.

38. Il est aussi épidémique dans quelques cantons, & il attaque en même temps, & dans un même village, dix, vingt & trente personnes de tout âge, de tout sexe & de toute condition ; mais les causes qui le rendent endémique pour une certaine étendue de pays, quand elles agissent dans un lieu plus circonscrit, avec plus d'activité, peuvent le rendre épidémique dans un endroit particulier.

39. Il seroit aussi curieux pour le médecin, qu'intéressant pour les malades, de connoître les lieux dans lesquels le charbon a pris naissance, ceux qu'il a parcourus, les ravages qu'il a causés, & les temps de l'année où il a paru : ces connoissances préliminaires nous mèneroient peut-être à la découverte des différentes causes qui peuvent le créer, & nous feroient imaginer les moyens d'éviter ses pernicieux effets.

40. On remarque que le charbon vient pendant les chaleurs de l'été, qu'il persiste jusqu'à la fin de cette saison ; qu'il attaque de préférence ceux qui, par nécessité ou par goût, se livrent aux travaux de la campagne ; qu'il se place uniquement sur la peau, & particulièrement sur les endroits qui sont plus découverts & plus exposés à l'action des causes extérieures.

41. Si la chaleur extérieure devient cause éloignée du charbon, la matière de la sueur en est la cause prochaine. L'expérience journalière prouve que cette matière, par une infinité de causes, acquiert assez d'âcreté pour déchirer ses pores excréteurs, mais elle n'en a jamais assez pour devenir caustique sans mélange de parties étrangères ; il est donc nécessaire que la chaleur du soleil, comme cause éloignée, mette en mouvement d'autres agens nuisibles, & d'une nature analogue aux causes externes du charbon, qui en deviennent la cause immédiate. Il ne faut pas la chercher cette dernière dans les grandes révolutions ; il ne se passe rien d'extraordinaire dans les pays où règne l'anthrax qui en précède le retour. Elle ne consiste pas dans le changement ni dans la mauvaise qualité des alimens, comme le bled ergoté, &c., autrement il en résulteroit des désordres d'une autre nature ; & les moissons ne sont pas encore ouvertes dans le temps que le charbon est dans sa vigueur.

42. Cette cause est autour de nous ; elle réside, 1°. dans l'herbe des prés : les plantes vénéneuses sont mêlées avec les herbes salutaires dans le même sol ; 2°. Dans le venin que les animaux & les insectes déposent sur les plantes de toute espèce ; 3°. dans les fientes des animaux malades ; 4°. dans les corps des animaux morts de putréfaction, ou putréfiés après leur mort.

43. La multiplicité des manœuvres qu'on emploie pour faire le foin, facilite le contact des matières sur la peau ; elles s'y attachent & s'y insinuent d'autant plus aisément, qu'elles trouvent les pores très-dilatés par la chaleur ; elles s'appliquent d'ailleurs sur d'amples surfaces qui sont restées découvertes, parce que les ouvriers qui remuent les foins en font le transport & les approvisionnemens, dorment, couchent & mangent près des tas ; ils ont coutume de se déshabiller & de travailler en chemise ouverte ; aussi, les parties les plus exposées à l'attouchement réitéré des substances vénéneuses, sont aussi celles qui sont plus aisément attaquées du charbon ; tels sont le visage, la gorge, le haut de la poitrine, les jambes, l'avant-bras, les mains & les doigts.

44. L'histoire nous apprend que Constantin Copronyme mourut d'un charbon fixé sur la jambe. Il paroît très-vraisemblable que la cause de sa mort étoit due à la coutume qu'avoit cet empereur de se faire frotter avec les ordures de cheval, dont l'odeur lui plaisoit infiniment. N'étoit-ce pas un moyen pour introduire dans le sang des particules âcres & putrides capables de causer cette maladie ?

45. Les bœufs & les vaches sont attaqués pendant l'été, lorsqu'ils pâturent dans les prairies, d'une maladie que les habitans de la campagne nomment *catarre*, & qu'ils regardent comme un vrai charbon. Le cuir est sec, dur, épais, élastique, & sonnant comme du parchemin; on le scarifie, & on fait entrer, par les ouvertures, du sel, du poivre & des herbes âcres. Si la peau devient plus souple, le mal est bientôt guéri; si, au contraire, elle se durcit dans une plus grande étendue, on fait des scarifications au loin où le mal a gagné, & principalement sur le dos, où il se fixe ordinairement.

46. Dans la même saison, les mêmes animaux sont encore sujets à une maladie des intestins, qu'on appelle *feu blanc* ou *rouge*, selon la couleur des matières qu'ils rendent. On les ramène de la prairie dans le moment où l'on s'apperçoit qu'ils souffrent; ils s'abattent, s'agitent, se relèvent difficilement de terre; quelquefois même ne peuvent plus se soulever, & & périssent bientôt, à moins qu'on ne leur donne des secours.

47. Pour les guérir, une personne pousse profondément son bras graissé dans l'anus de l'animal souffrant, & en tire des matières glaireuses, qu'on appelle *le feu*. Ceux qui font cette manœuvre courent les risques d'avoir des charbons au bras, s'ils ne se lavent pas soigneusement. L'expérience prouve que le danger est encore plus grand, s'il y a la plus petite plaie dans la partie qui a été en contact avec ces matières.

48. A ces causes, il s'en joint d'autres qui sont particulières, & qui dépendent du sujet attaqué de l'*anthrax*. Elles peuvent être très-bien rangées au nombre de celles qu'on nomme prédisposantes. Je parle ici de la tendance de quelques-unes de nos humeurs, à prendre par une espèce d'altération, la nature de l'acrimonie qui peut donner naissance à l'*anthrax*.

49. Si l'engorgement environnant est blanc (*art.* 5) il occupe une grande étendue, & n'est point accompagné de douleur; si ce n'est au voisinage de la tumeur principale, où il est aussi inflammatoire; ses progrès sont lents. Le sang paroît tendre à la dissolution, & l'on peut croire que l'humeur de la transpiration ou les fluides, qui ont quelque analogie avec elle, ont plus de part que toute autre à la production de cette espèce de charbon (*art.* 49, 50). Il peut être désigné par le nom de charbon œdémateux.

50. Quand l'engorgement symptômatique est jaune plus ou moins foncé, nuancé, & clair dans le lointain; plus coloré, plus rouge. plus douloureux & plus prêt à s'endurcir & à se couvrir de phlictènes au voisinage de la tumeur essentielle, on remarque aussi, de la part du sang, une tendance à la dissolution (*art.* 16). Cette espèce est moins rare que la précédente, & ses progrès sont plus rapides. La bile avec la matière perspirable, toujours jointe à l'humeur vénéneuse dont nous avons parlé, n'auroit-elle pas la plus grande part à la formation de ce charbon. Sa présence n'est-elle pas assez reconnoissable à la couleur, au feu & aux autres accidens qu'elle produit ordinairement. Je l'appellerai *charbon érésipélateux*.

51. La tuméfaction est inflammatoire, claire dans le lointain, plus rouge au voisinage de la tumeur essentielle, & semblable aux fluxions qu'on appelle *phlegmoneuses* : c'est la marque du charbon le plus commun; il est aussi le plus accéléré dans sa marche. Il donne des marques d'épaississement (*art.* 17), & les chairs découvertes se desséchent ou se noircissent facilement. Le sang, avec les fluides que nous avons dit être essentiels à la production de l'*anthrax*, n'auroit-il pas la plus grande part à la formation de celui-ci? Je le nommerai *phlegmoneux*.

52. Les espèces de charbon se distinguent encore à raison de la forme que prend la tumeur essentielle. Cette forme dépend de l'abondance de la matière charbonneuse, & de la manière dont elle fait irruption ou dont elle se propage. Pour éviter la confusion, j'en remarquerai trois espèces principales. Ceux de la première sont secs ou déprimés. Ceux de la seconde sont humides ou éminens, & on peut appeller *moyens* ou *mixtes*, ceux de la troisième espèce.

53. Les charbons secs ou déprimés sont encore différens entr'eux; l'un est petit, l'autre occupe un plus grand espace. Le charbon sec & petit est éteint ou mort; la matière charbonneuse, rare & inactive, s'épuise tout-à-coup sur la partie qu'elle frappe, & le venin est anéanti par la mortification radicale, où les moyens qu'on emploie produisent les effets les plus heureux & les plus prompts. Il est rare, & il tient de la nature du charbon phlegmoneux.

54. Le charbon déprimé & grand, est au-dessous de la tumeur accidentelle; il se dessèche bientôt de lui-même, comme s'il étoit brûlé par l'application immédiate d'un charbon ardent. La matière déposée perd son énergie, en se fixant sur la partie qu'elle attaque, y cause une mort absolue & devient incapable de se propager. Comme la matière ne continue point à se déposer, la tumeur essentielle ne peut s'accroître; car elle ne peut devenir très-volumineuse dès qu'il manque une des causes (*art.* 13) qui pourroit la faire grossir. Les anciens appelloit *pruna* cette espèce de charbon. Par la ressemblance qu'il a avec la gangrene sèche, on pourroit le nommer aussi *charbon*

sec; il tient de la nature du phlegmoneux, (*article* 52).

55. Les charbons de la seconde espèce, humides ou éminens, sont encore différens entr'eux à raison de l'étendue. Le charbon éminent & petit s'élève au-dessus de la tumeur accidentelle. A la vésicule qui s'annonce par une démangeaison vive & qui se dissipe souvent par un frottement inconsidéré, succède une petite tumeur d'une forme ronde, égale, circonscrite, haute d'une ligne, plus petite qu'une lentille dans le premier tems; mais s'augmentant tous les jours jusqu'à présenter le diametre d'un denier. Sa couleur est plombée, livide; elle ressemble à une échimose qui se forme quand la peau a été pincée. Sa consistance est ferme sans être dure : son caractère est indolent, & elle n'est accompagnée, dans le voisinage, d'aucune espèce d'engorgement, ni d'inflammation. Ses progrès sont lents; elle ne parvient au second tems que le cinquième ou sixième jour. A cette époque les douleurs deviennent aussi vives que le commencement a été paisible. Un cercle enflammé très-rouge ou livide, & toujours disposé à la mortification, s'interpose entre la tumeur principale, qui s'agrandit tous les jours, & la tumeur accidentelle, qui s'accroît encore davantage. Ce charbon se propage sur lui-même de proche en proche, & il s'étend encore par l'addition d'une nouvelle matière qui vient se déposer alternativement. Il est plus commun aux doigts. Il est formé d'un sang épaissi & coagulé (*art.* 16). A peine en sort-il quelque goutte, quoiqu'on le dissèque jusqu'au vif. Je l'appellerai *charbon boutonné* ou *échimosé*.

56. Le charbon éminent ou humide & grand, surpasse le niveau de la tumeur accidentelle. Il est couvert de phlictaines, & semble encore conserver un reste de vie. Il en découle une sérosité ichoreuse. Dans le tems même qu'il est extirpé, il est énorme par sa grandeur prise ensemble & par l'engorgement symptomatique : il est aussi le plus impétueux dans ses périodes & le plus meurtrier (*art.* 30). Une nouvelle matière qui roule encore avec les autres humeurs, vient se déposer successivement sur la partie qui est déjà endommagée, tandis que la première déposée rentre dans le sang pour y porter la contagion. Les anciens l'appelloient le *feu persan*; & par sa conformité avec la gangrene humide, on pourroit l'appeller *charbon humide*.

57. Le charbon de la troisième espèce, moyen ou mixte, est au niveau de la tumeur accidentelle. Il n'est pas si impétueux que le charbon humide. Il est plus véhément que celui qui est déprimé. Il n'est ni desséché, ni couvert de phlictaines; mais si on en presse la surface, il en découle une sérosité limpide ou jaunâtre. La tumeur principale est environnée d'un cercle rouge qui tend toujours à s'agrandir : il tient de la nature du charbon éréfipelateux (*art.* 52), ou d'autrefois de l'œdémateux (*art.* 51).

58. Le charbon est unique, ou composé ou compliqué. Le charbon unique est le plus ordinaire, les vésicules qui se manifestent au voisinage de la tumeur principale, ne doivent pas être prises pour de nouveaux charbons; elles se multiplient souvent d'un pansement à l'autre, tant que le mal persiste dans sa vigueur. On s'assure de leur véritable caractère par le tact : on sent, sous la liqueur ichoreuse qu'elles contiennent, que la peau conserve sa flexibilité, au lieu qu'elle prendroit une renitence marquée, si ces phlictaines couvroient de nouveaux charbons.

59. Le charbon composé est rare, & l'invasion des tumeurs nouvelles se manifeste souvent après trois ou quatre jours. Lorsque le premier commence à se fixer, un second succède; après le même intervalle, un troisième ou un quatrième survient; ils s'amassent tous dans la partie, à la distance de trois ou quatre pouces l'un de l'autre. Ils ont le même caractère, & durent le même espace de tems. D'autrefois le charbon succédané vient huit jours après le premier, & il se place sur une partie fort éloignée. Ceux-ci diffèrent l'un de l'autre à quelques égards; l'un peut être petit, l'autre grand; mais si le premier est phlegmoneux, l'autre l'est aussi.

60. Le charbon est très-rarement compliqué avec d'autres maladies, si on en excepte le charbon pestilentiel (*art.* 35). Il est plus souvent accompagné d'accidens qui sont autant de maladies étrangères à sa nature. Ainsi, les règles qui fluent difficilement, une grossesse fatiguante, l'acouchement, sont autant de complication : une infirmité habituelle, la délicatesse du tempérament, la vieillesse, ne sont pas moins des complications inquiétantes.

61. Quoique nous ayons considéré le charbon sous tous ses rapports, depuis l'article premier jusqu'au trente-quatrième; en parlant du *Diagnostic*, nous éclaircirons les doutes qui pourroient rester sur cet objet; d'ailleurs, nous montrerons en quoi ont erré la plupart de ceux qui ont traité cette matière.

62. Les cloux & les furoncles sont les maladies qui ont le plus de ressemblance au charbon : leur invasion paroît la même; le picottement qui les annonce & la vésicule qui les couvre, seroient équivoques, si l'on s'en tenoit à ces premiers signes; mais la peau, dans les furoncles, conserve sa couleur naturelle, au lieu que, sous les pustules charbonneuses, elle prend une couleur étrangère. Les premières tumeurs deviennent souples dans l'augmentation, & la peau se durcit de plus en plus dans l'*anthrax*.

63. Une dartre s'annonce avec prurit & vésicules, mais la peau, sous les vésicules dartreuses, est rouge, molle & sensible; & sous les vésicules charbonneuses, elle est brune, sèche & insensible.

64. La piqure des plantes vénéneuses produit les accidens

accidens du charbon, picottement, douleur, bouton, inflammation; si la peau acquiert beaucoup de dureté, c'est un vrai charbon. On en doit dire autant de la piquure des insectes vénimeux, ainsi que de l'effet de toutes les causes extérieures dont nous avons parlé plus haut.

65. La gangrène sèche & humide est peut-être comparable au charbon dans sa plus grande vigueur; mais le principe est différent, & les accidens concomitans ne sont pas non plus les mêmes.

66. L'érésipèle vésiculaire, le phlegmon d'un mauvais caractère, sont souvent pris pour charbon dans les pays où celui-ci est commun. Le charbon de même ne passe-t-il pas quelquefois pour un érésipèle, ou un phlegmon d'un mauvais genre, dans les provinces où il est rare ou inconnu? Ce sont deux abus également contraires aux règles de la Nosologie.

67. On abuse encore des expressions dans un autre sens : lorsqu'une maladie se complique avec la gangrène, on la dit quelquefois charbonneuse. C'est ainsi qu'on dit qu'un érésipèle, ou un phlegmon, est charbonneux, quand il est suivi de mortification. Mais si l'érésipèle est la maladie principale, pourquoi emprunter une dénomination étrangère pour dire qu'il y a gangrène. Si l'érésipèle, au contraire, est le symptôme du charbon, pourquoi ne pas dire que celui-ci est érésipelateux? L'*anthrax* n'est jamais le symptôme, ou la suite d'une autre maladie, si ce n'est de la peste. Il est toujours essentiel.

68. Les anciens ont encore donné indifféremment le nom de *charbon* aux bubons, aux abscès, aux dépôts symptômatiques ou critiques qui viennent à la suite des fièvres putrides ou malignes, & qui se terminent par la gangrène. Ambroise Paré n'a pas été exempt de cette faute; mais on n'a pas fait attention que la gangrène est essentielle au charbon, tandis qu'elle n'est qu'accidentelle aux dépôts : ainsi le charbon, indépendamment des autres maladies dont il pourroit être accompagné, conservera toujours le nom qui le caractérise plus particulièrement. Sa qualification de malin est superflue, parce qu'il est de son essence d'être terminé par la gangrène.

69. Le charbon, dont la matière déposée perd tout-à-coup son activité (*art.* 55), est sans danger. On peut le considérer comme le charbon de cause externe (*art.* 35). Celui qui tend de lui-même à la gangrène radicale (*art.* 56), n'est pas le plus inquiétant. Celui qui est joint à la dissolution du sang (*article* 16), n'est pas indomptable. Le charbon boutonné qui, dans son origine, emprunte un air de bénignité (*art.* 57); n'en est que plus redoutable. Le plus véhément & le plus à craindre, est celui dont la matière se dépose successivement, & se propage encore sur elle-même (*art.* 38). Il atteint quelquefois le quatrième période (*art.* 31), avant qu'on apperçoive de diminution dans les symptômes.

70. Le charbon compliqué (*art.* 62) est le plus dangereux. Deux actions importantes ne peuvent s'opérer ensemble dans l'économie animale sans se nuire réciproquement. Pendant que l'une, comme action principale, semble s'approprier les forces de la nature, pour décider d'une manière plus parfaite les mouvemens qui lui sont nécessaires; l'autre, comme une action subordonnée & nouvelle (je parle de celle qui fait parcourir au charbon les périodes par lesquels il doit passer) fait moins de sensation sur toute la machine, & s'accomplit difficilement. C'est ainsi qu'on peut concevoir comment un sujet vieux ou infirme, qui a le fibre lâche ou moins irritable, succomberoit bientôt à la violence du mal, si l'art ne venoit à son secours.

71. Si nous avons donné des notions justes & précises sur la nature & sur la cause du charbon, nous avons déjà fait une partie intéressante de l'ouvrage : il nous reste à remplir la plus importante; &, pour mettre plus d'ordre dans le plan curatif, nous exposerons premièrement ce traitement en général; puis nous détaillerons celui de chaque espèce de charbon.

Du traitement général du charbon.

72. Les indications primitives consistent, 1°. à déterminer sur la partie affectée toute la somme du virus qui agit sourdement sur la masse des humeurs. 2°. A prévenir la propagation du charbon, en fixant le venin sur le siège qu'il a choisi.

73. Les remèdes âcres & irritans ou stimulans remplissent la première indication; appliqués sur le lieu vers lequel la nature dirige ses efforts, ils excitent une sensation vive & douloureuse qui détermine elle-même une *éruption* parfaite : c'est sur la peau qu'elle est commencée, & c'est sur la peau qu'elle s'accomplit. La matière qui erre dans les voies de la circulation, & qui a une tendance à s'unir à celle qui est déposée sur le lieu primitivement affecté, vient se fixer avec elle sur la partie qu'elle a attaqué.

74. Par ce moyen on évite la multiplicité successive des charbons, ou, s'ils se multiplient, ils se placent plus voisins les uns des autres; & la seconde éruption succède de plus près à la première.

75. Les remèdes consomptifs ou escharotiques, remplissent la seconde indication. Peut-on mieux réprimer l'humeur mortifère qu'en la mortifiant elle-même? Autrement, tant qu'elle conserve quelque fluidité, elle conserve aussi son activité; elle repasse dans le torrent de la circulation, & produit des métastases ou des délitescences funestes.

76. La chirurgie a cherché à anéantir la source de

ces tumeurs malignes par l'extirpation faite avec l'instrument tranchant : d'autrefois elle les a consumées avec les caustiques, ou desséchées avec le fer rouge. C'est d'après les mêmes indications que, dans quelques provinces, on applique, sur les morsures des bêtes vénimeuses, un linge enflammé qu'on a auparavant imbibé d'esprit-de-vin.

77. Il y a trop de variétés dans la marche (*art.* 12, 13), dans la nature (*art.* 14 jusqu'à 24), dans les périodes (*art.* 26 jusqu'à 34), dans la cause (*art.* 35 jusqu'à 60), & dans les espèces (*art.* 51 jusqu'à 62) de charbons, pour que la méthode curative soit uniforme, & puisse s'opérer avec un seul remède. Cependant les deux espèces que je viens d'indiquer sont toujours nécessaires. La sagacité consiste à donner la préférence à celui que la nature du mal exige : ou à les employer successivement, ou encore à les unir ensemble. Le juste emploi qu'on en doit faire dépend absolument des circonstances.

78. Pour imposer un frein à l'activité du charbon, l'art a encore eu recours à d'autres moyens. On a pratiqué des opérations & appliqué des topiques de toute espèce, sans négliger les remèdes internes. Mais les secours, de quelque nature qu'ils soient, qui ne concourroient pas à délivrer le sang de la matière charbonneuse, & à la fixer dans le siège qu'elle occupe en détruisant son activité, seroient inefficaces ou dangereux.

79. On a attaqué la maladie par l'instrument tranchant. Les uns ont scarifié la tumeur principale & l'engorgement qui l'environnoit, en la divisant dans tous les sens, tantôt profondément, d'autrefois superficiellement : d'autres l'ont extirpée. Ces diverses manœuvres ont été regardées comme un moyen essentiel; comme si elles pouvoient toujours être utiles sans être quelquefois nuisibles à quelques égards. C'est en appréciant leurs avantages réciproques qu'on en reconnoîtra mieux la valeur ou l'insuffisance, & qu'on saura dans quel cas on doit donner la préférence à l'une sur l'autre.

80. Les scarifications sont plus usitées qu'aucune autre opération; mais l'intention pour laquelle on les pratique n'est pas toujours bien réfléchie. On se propose souvent de dégorger la partie souffrante, comme si la matière vénéneuse pouvoit s'écouler avec le sang: elle semble au contraire détournée des voies qu'elle affecte, & elle n'en devient que plus véhémente.

81. Les scarifications ne doivent être regardées que comme un moyen préparatoire. La véritable intention, pour laquelle on les met en usage, doit être d'ouvrir des sentiers à l'action des remèdes topiques, afin qu'ils puissent agir sur les chairs vivantes, & exciter leur sensibilité; autrement ils ne produiroient aucun effet, puisqu'ils ne porteroient que sur des chairs mortes. Des auteurs ont recommandé les scarifications & les taillades. Il ne faut pas perdre de vue qu'elles sont insuffisantes pour diviser des tumeurs très-épaisses, dont les parois ont toujours une tendance à se rapprocher; elles ne sont utiles que pour diviser les tumeurs étendues & superficielles : on peut encore les employer après l'extirpation, lorsque le charbon fait des progrès.

82. Dans ce dernier cas elles exigent les conditions suivantes; savoir : 1°. elles doivent être multipliées & parallèles; 2°. ne séparer que les chairs mortes ou mourantes; n'attaquer jamais les chairs vivantes : autrement il en résulteroit des cicatrices qui annonceroient un défaut de précision de la part de l'opérateur, & qui déplairoient au malade, si elles étoient placées au visage. Les scarifications sont encore nécessaires pour diviser des escarres épaisses & étendues qui sont déjà séparées dans la circonférence : elles donnent passage aux remèdes qui doivent hâter la chûte de ces lambeaux; mais on ne doit pas oublier les conditions ci-dessus.

83. Les mouchetures n'attaquent que la superficie, & elles deviendroient infructueuses, si elles ne faisoient qu'effleurer la tumeur essentielle; elles seroient inutiles si elles entamoient la tumeur accidentelle. Elles ne peuvent se pratiquer que pour diviser des tumeurs très-superficielles & commençantes : ou celles qui se trouvent sur des organes qui n'ont que peu d'épaisseur, tels que les paupières; ou pour entamer la peau, quand elle est insensible à l'action des remèdes, & menacée de mortification, dans les lieux couverts de phlyctaines au voisinage de la tumeur essentielle.

84. L'incision cruciale n'a rien que de spécieux; quoiqu'elle partage la tumeur essentielle en quatre parties égales, & que les branches de la division se réunissent dans le centre, elle a les mêmes propriétés que les scarifications : &, comme elle n'a qu'un nombre d'ouvertures limité, elle est encore moins utile que les scarifications.

85. L'incision circulaire qui distingue le vif d'avec le mort, sembleroit plus convenable à la nature du mal, en ce qu'elle paroît fermer les voies à la propagation & préparer un libre accès à l'application des remèdes; mais elle est longue, pénible & difficile à pratiquer, & elle ne peut faire une division exacte, qu'elle n'intéresse les parties vivantes, quand elle devient profonde, ou qu'elle ne laisse attachées au vif, des portions gangrenées. Il seroit plus facile de faire une séparation entière.

86. L'extirpation est préférable aux autres opérations; elle enlève dans l'instant une tumeur qui est déjà circonscrite par la mortification; elle tarit la source de la contagion, & elle peut être un moyen essentiel, quand l'éruption est totale; parce qu'elle détruit le vice, qu'on peut alors regarder comme local, & les chairs qui restent légèrement imprégnées du

virus charbonneux s'en débarassent ensuite plus aisément. D'ailleurs, les pansemens se font avec plus de liberté; les remèdes agissent sur une plus grande surface; les caustiques ne trouvent presque plus de substances maléficiées qu'ils puissent consumer; la détersion s'obtient plus facilement; la cicatrice est plus égale; la guérison est plus prompte, & le malade court moins de dangers.

87. L'expérience a prouvé plus d'une fois que cette méthode a fait cesser tout-à-coup les accidens, lorsque la contagion seule y donnoit lieu; mais peut-on compter sur ces opérations comme sur un moyen certain? Si les signes qui annoncent l'éruption parfaite ne sont pas univoques, la prudence veut qu'on ait toujours recours aux remèdes spécifiques, qui ne sont jamais inutiles; qui sont même nécessaires dans toutes les espèces de charbon.

88. La manière de pratiquer cette opération est de passer, à travers le centre de la tumeur, une aiguille courbe enfilée d'un fil double; d'en rassembler les deux bouts, &, en les soulevant, de disséquer la dureté entière sans toucher aux parties saines. S'il reste encore quelques portions endurcies, les scarifier légèrement. Le malade n'a rien à craindre de ces opérations; il peut bien en être intimidé, mais il n'éprouvera pas de douleur; la tumeur essentielle est dépourvue du sentiment, & c'est uniquement sur elle que s'exerce l'extirpation. Elle est difficile à inciser par la résistance qu'elle offre, & l'opérateur s'apperçoit aisément qu'il touche aux parties saines par la facilité qu'il trouve à les inciser. Une première opération ne dispense pas toujours d'une seconde; mais on s'en tient aux scarifications, quand la dureté charbonneuse se renouvelle.

89. Un membre est noir & couvert d'une croûte générale. A en juger par les apparences, on croiroit qu'il est mortifié, & qu'il n'y a plus de ressource que dans l'amputation; cependant il faut bien se garder de la faire; car, ou le malade est sans remède, puisqu'il n'est pas possible qu'un membre soit mortifié par l'*anthrax*, sans que toute la machine ne soit attaquée par les suites de la gangrène, & en ce cas l'amputation seroit inutile; ou il reste encore quelque espoir de guérison; dans ce cas on sollicite la nature à rappeller ses forces pour faire la séparation des parties mortes d'avec les vivantes, & l'amputation est encore défendue. Si on fait des scarifications ou des taillades, on s'appercevra que la gangrène n'est qu'extérieure, & les parties, qui en sont recouvertes, n'ont pas perdu la vie. D'ailleurs, la matière charbonneuse affecte plus particulièrement la peau.

90. Les anciens, à remonter jusqu'aux médecins grecs, & les modernes, ont fait servir la saignée à la cure du charbon. Les premiers ont saigné jusqu'à la foiblesse, *usque ad deliquium animi*. Quelques praticiens de nos jours, abusés sans doute par tant d'autorités, ont imité cet exemple. Mais à quelle fin verse-t-on du sang? Est-ce parce qu'on croit que la saignée dérobe la cause matérielle de l'inflammation, diminue la tension des vaisseaux, & qu'en conséquence la vertu sistaltique qui éprouve moins de résistance, recouvre sa liberté? A-t-on conçu le dessein de procurer la résolution? Mais l'inflammation n'est pas *sincere*, elle est symptômatique (*art.* 5); & un remède qui n'attaque pas la cause ne peut être salutaire. Est-ce pour calmer la douleur? C'est une pratique vaine; la douleur est inséparable de l'inflammation, & l'une & l'autre sont nécessaires, ce sont les instrumens dont la nature & l'art se servent pour établir la séparation des parties saines d'avec celles qui sont gangrenées.

91. La saignée ne peut pas servir à combattre la fièvre, elle n'existe pas dans l'invasion; &, quand elle se déclare, le pouls n'a point une force qui indique la nécessité de saigner: on n'y trouve au contraire que petitesse, fréquence, trémoussement & convulsion; toutes modifications qui dénotent l'irritation des nerfs & le trouble des esprits. Est-ce pour évacuer ou détirer sa cause morbifique? Tenue, légère, incoërcible, errante, tant qu'elle n'est pas déposée, l'effusion de sang ne peut rien sur elle. Une seule considération rend la saignée suspecte quand on veut réfléchir, c'est qu'elle agit contradictoirement avec les autres moyens qu'on emploie pour la guérison. Elle diminue le ton des solides, pendant qu'on fait des efforts pour les maintenir par l'usage des toniques pris intérieurement, & des irritans extérieurement.

92. Si on consulte l'expérience pour savoir si la saignée est utile, voici ce que j'ai pu en apprendre. La saignée n'est pas toujours suivie de mauvais effets quand elle est pratiquée par des hommes qui l'associent à des moyens efficaces pour la cure de la maladie; parce que, par cette conduite, ils en diminuent le danger par des moyens externes: mais elle est meurtrière entre les mains de ceux qui la regardent comme un moyen essentiel, & qui méconnoissent la véritable thérapeutique. Si je cite mon expérience, je n'ai pas saigné, j'ai guéri; & je n'ai jamais trouvé plus de difficulté dans aucune guérison du charbon que dans celle d'une femme qui accoucha prématurément dans l'invasion de cette maladie. Le danger qu'elle courut pouvoit-il venir d'ailleurs que des évacuations sanguines qui contrarient l'éruption & la crise du charbon?

93. Les topiques sont les moyens spécifiques auxquels la guérison du charbon est réservée; quand ils sont employés d'après des indications sûres (*art.* 75). Mais le reproche qu'on peut faire justement à la plupart des auteurs qui en ont prescrit, est de n'avoir pas connu la fin qu'on doit se proposer dans la cure de cette maladie. Quelquefois ils ont eu le dessein de résoudre, & la tumeur n'est pas susceptible de résolution. D'autrefois ils ont voulu la faire suppurer,

& la gangrène est sa terminaison essentielle. Parmi ces remèdes, des uns sont vagues & le succès ne peut être qu'incertain ; les compositions de quelques autres sont défectueuses à plusieurs égards : ceux-ci ne contiennent que des substances sans action ; dans ceux-là on trouve des médicamens assez actifs, mais leur action est détruite par le mélange d'ingrédiens contraires ou indifférens. Les chirurgiens qui attachent trop de prix à l'extirpation, (défaut de connoissance assez ordinaire de nos jours), ne comptent point assez sur les remèdes topiques. Enfin, de tous les remèdes qu'on ait employé, le plus utile est, sans contredit, l'onguent ægyptiac.

94. On a insisté, dans tous les tems, sur les avantages qu'on pouvoit retirer des consomptifs ou des escarotiques pour arrêter les progrès de la gangrène. N'est-ce pas comme si on eût voulu prescrire des bornes à la contagion, & prévenir les désordres de la métastase ou de la déliquescence ? Mais quelquefois on s'est trop hâté d'en faire usage ; comme pour cerner la tumeur avec le beurre d'antimoine sans opération préliminaire ; d'autrefois on a trop différé à s'en servir, & on n'a pas spécifié les circonstances dans lesquelles ils conviennent, ni les considérations que leur administration exige, ni les temps où ils sont contre-indiqués.

95. Les poisons, tels que l'arsenic & le sublimé corrosif, ne sont pas exclus de la cure du charbon. L'expérience a montré qu'ils ne s'emploient pas toujours sans dangers ; & comme nous avons des remèdes efficaces qui ne produisent pas les mêmes inconvéniens, on doit s'en tenir à l'usage de ces derniers.

96. Parmi les remèdes internes on a quelquefois donné des purgatifs. On a cru appercevoir les traces d'une cause humorale, par les effets qu'elle sembloit produire sur la partie affectée, & les désordres qu'elle causoit dans toute l'économie animale. On avoit peut-être cru la détourner en l'évacuant ; mais les remèdes de cette espèce n'ont aucune puissance sur une humeur âcre & subtile, disposée à se porter par-tout ailleurs que sur les intestins. D'ailleurs, en la rappellant de la circonférence au centre, c'est s'opposer à son éruption.

97. Les vomitifs paroissent moins suspects ; ils poussent les liquides du centre à la circonférence, & ils sont les premiers remèdes qu'on emploie pour l'ordinaire dans les fièvres éruptives ; mais comme ils ne remplissent point les indications que présente la cure du charbon, ils sont au moins inutiles. Outre cela, ils donnent des secousses à l'estomac qu'ils fatiguent sans qu'il en résulte aucun bien. Si l'on prenoit pour indication, les soulevemens de cœur dont les malades se plaignent, on se tromperoit sur la nature de ce symptôme.

98. Les alexipharmaques auxquels on attribue la propriété de résister à la malignité, ne pouvoient pas manquer de trouver place dans le traitement du charbon. Pour être utiles, ils doivent remplir deux indications : 1°. déterminer l'éruption vers la peau ; 2°. augmenter l'action des solides sans la troubler. Les sels volatils & les substances spiritueuses excitent l'action des solides, augmentent le mouvement & la chaleur du sang, divisent les humeurs vénéneuses qui auroient une tendance à l'épaississement. De toutes ces substances, celle qui paroît la plus utile est sans doute l'esprit ou le sel volatil de la vipère, car l'un & l'autre sont également bons ; la préférence qu'il mérite vient de ce que son action porte à la peau, mais il ne peut être employé sûrement que dans les premiers tems de la maladie ; car quand l'incendie, causée par la matière du charbon, est devenue générale, ce moyen, de même que tous ceux qui sont de même nature, seroient plus nuisibles qu'avantageux.

99. La thériaque est plus accréditée & connue depuis plus long-tems. Elle est chaude & incendiaire comme les esprits, elle a les mêmes propriétés. Le vin qu'on a substitué à la thériaque, dans la pratique ordinaire, n'a aucune des propriétés qui puisse convenir dans la cure du charbon, il ne fait qu'augmenter l'action des fluides sans faire arriver à la peau la matière charbonneuse.

100. Le quinquina, essentiellement tonique, est encore un puissant alexipharmaque. Il soutient les solides, les défend de l'action de l'humeur charbonneuse. Il ne lui manque qu'une propriété pour réunir en lui seul toutes celles qui sont nécessaires à la cure du charbon, c'est de pousser la matière vers la peau. Il pourroit satisfaire à toutes les indications, s'il étoit uni avec le camphre & le sel ammoniac sous forme solide, ou si sa décoction étoit jointe à quelques remèdes diaphorétiques.

101. Le régime du malade, dans les premiers tems, doit être doux, humectant & tempérant ; il ne faut lui accorder que des substances végétales, rejetter tout ce qui tient au règne animal. Ainsi il se nourrira de soupes maigres, de crême de riz ou d'orge : il boira une tisanne faite avec quelques plantes qui excitent la transpiration : il boira fréquemment, quoiqu'il soit peu altéré. Un régime chaud ne seroit pas moins nuisible que des remèdes incendiaires. Le propre du venin délétere est de communiquer au sang une disposition inflammatoire & caustique ; ainsi les alimens & les boissons qui auroient de l'âcreté, accéléreroient l'inflammabilité & la mortification, sur-tout dans la vigueur du mal où le désordre est général ; car alors la diette doit être très-févère, on accorde seulement un peu de nourriture & de vin à proportion que les accidens diminuent.

102 Je diviserai les tems de la maladie en quatre différens états ; 1°. l'état de crudité ; 2°. celui d'en-

croûtement; 3°. l'état critique; 4°. celui de déterſion parfaite.

103. L'état de crudité eſt celui où le charbon eſt toujours ſuſceptible d'intenſité; la matière vénéneuſe n'eſt pas dépoſée toute entière, & elle circule encore en partie dans la maſſe générale des humeurs. La tumeur principale participe encore à la vitalité : les ſucs ichoreux en congeſtion conſervent leur mauvais caractère, & ils ſont encore aſſez fluides pour repaſſer dans le ſang & y répandre la contagion : le déſordre régne entre les parties qui ſont atteintes du vice charbonneux & celles qui en ſont exemptes. L'indication conſiſte à détruire un reſte d'action dans la tumeur principale, ou à faire couvrir de croûtes les ſurfaces qui doivent périr, & qui ont été découvertes par l'extirpation ou les ſcarifications.

104. Le ſecond état eſt celui où la tumeur eſſentielle & les parties voiſines ſont parvenues à être couvertes de croûtes. Les eſcares ſont formées, & elles ſont sèches, dures & noires, plus ou moins épaiſſes ou étendues, & elles tiennent encore aux parties vivantes. Celles-ci ſeroient encore priſes de mortification, & la gangrène s'accroîtroit en tout ſens, s'il ne s'établiſſoit pas un ſiège de ſuppuration pour ſéparer ces diverſes parties. L'indication conſiſte à déterminer cette diviſion entre les eſcares & les parties ſaines.

105. Le troiſième état eſt celui dans lequel on apperçoit une ligne de diviſion qui fait la ſéparation des parties gangrenées d'avec les voiſines. C'eſt le terme critique qui diſſipe les alarmes & qui fait naître l'eſpérance; mais la ſuppuration où la criſe n'eſt encore que commencée, & l'indication conſiſte à détacher entièrement les eſcares.

106. Le quatrième état eſt celui où les eſcares ſont tombées, & dans lequel l'ulcère eſt détergé : il ne s'agit plus que de procurer une entière cicatrice.

Premier État.

107. Les remèdes, deſtinés à remplir la première indication, ne tiennent point de la nature des cauſtiques, quoique leur effet, ſur les chairs affectées par le virus charbonneux, ſoit comparable à celui de ces agens. Ils ſont ſeulement âcres ou irritans, & ſont tirés de la claſſe des déterſifs les plus puiſſans : ils ne produiroient ſur un ulcère parfaitement détergé qu'un feu cuiſant ou une douleur proportionnée à la ſenſibilité des chairs ulcérées. Pour être plus énergiques, ils ne contiennent ni huile, ni graiſſe, ils ſont compoſés comme l'ægyptiac.

Prenez de verdet pulvériſé, ℥ j.
D'aloës,
De mirrhe auſſi pulvériſés, } āā ℥ ſ.
D'eau-de-vie camphrée & ammoniacée,
De thériaque de Véniſe,
De miel de Narbonne, } āā ℥ j.
mêlés exactement pour en faire un digeſtif.

108. De toutes les ſubſtances qui compoſent ce remède, le verdet eſt le plus eſſentiel : l'aloës, la mirrhe, l'eau-de-vie camphrée & ammoniacée, la thériaque, ſont les remèdes auxiliaires; le miel eſt le ſeul correctif. C'eſt pourquoi, dans les cas où l'on veut un digeſtif moins âcre, quand le mal paroît plus traitable, on mêle, au digeſtif irritant, dont on diminue la doſe, une plus grande quantité de miel; au reſte, les circonſtances doivent déterminer la manière de faire ces mélanges dans les proportions qui conviennent.

109. Lorſque la tumeur eſſentielle eſt extirpée, le digeſtif âcre & irritant qui ſembleroit alors inutile eſt cependant d'un grand ſecours, parce qu'il fixe la matière charbonneuſe dans ſon foyer : quand même elle y ſeroit complettement raſſemblée, ce ſeroit toujours un avantage réel de l'y maintenir par l'uſage de ce remède. C'eſt dans ces circonſtances que la plupart des praticiens, trop prévenus en faveur de l'extirpation, ne traitent la nouvelle plaie qu'avec un ſuppuratif ou un digeſtif ſimple, & s'ils ſont aſſez heureux pour voir quelquefois les accidens ſe diſſiper, & pour obtenir une ſuppuration qui détache des chairs imprégnées de la matière morbifique; très-ſouvent ils ſont trompés dans leur eſpérance; pourroient-ils ne l'être pas puiſqu'aucun ſigne ne nous aſſure que l'humeur ſoit entièrement dépoſée ſur la partie qu'elle affecte ? Quoiqu'il en ſoit, le digeſtif deſsèche la ſurface des chairs qui ont reçu le venin ou qui lui ont livré paſſage, puis il les couvre d'une croûte noire & ſuperficielle qui ſe détache enſuite par la ſuppuration.

110. Le même remède eſt néceſſaire quand l'éruption eſt imparfaite. Il entretient un point d'irritation qui détermine la fluxion (pour parler le langage des premiers médecins) complette ſur la partie malade; c'eſt ſa propriété eſſentielle. La matière qui, par ce moyen, ſe raſſemble dans ſon foyer & qui conſerve toute ſa cauſticité, devient elle-même cauſe de la formation des eſcares. D'ailleurs, il fait auſſi l'office de cauſtique; parce que ſon activité eſt proportionnée à la langueur des chairs mourantes; & il eſt aſſez puiſſant pour les mortifier entièrement & les convertir en eſcares. Il eſt le ſpécifique des charbons petits, commençans, phlegmoneux, enclins à la mortification entière, ou déprimés. Il ſeroit ſuperflu, & même dangereux d'appliquer un autre remède ſur les amas véſiculaires qui s'élèvent au voiſinage de la tumeur eſſentielle, & qui annoncent une mortification prochaine.

111. A ces premières réflexions on peut déjà juger que les remèdes âcres & irritans occupent une place diſtinguée dans le nombre de ceux qui conviennent à

la curation du charbon : ils tiennent un juste milieu entre les suppuratifs qui seroient impuissans & les caustiques qui auroient trop d'activité. 1°. Ils agissent conformément aux fins que se propose la nature, en séparant les bonnes d'avec les mauvaises chairs ; ils soutiennent l'organisation de celles qui peuvent vivre, & ils réduisent en escares celles qui doivent périr, tandis que les caustiques brûlent indistinctement les parties mourantes & celles qui peuvent être conservées. 2°. Ils fixent le venin sur les parties qu'il a attaquées, & dans lesquelles on retrouve les marques de ses pernicieux effets ; par ce moyen ils rendent vraie la terminaison de la maladie, au lieu que les caustiques ne donneroient que l'apparence d'une terminaison. 3°. L'expérience prouve que leur usage est plus souvent indiqué que celui des caustiques. Il est aussi plus difficile de fixer l'humeur errante que de la contenir dans son propre foyer. D'ailleurs, si quelquefois l'humeur se dépose complettement dans un court espace de tems, d'autrefois elle emploie un tems beaucoup plus considérable ; & les caustiques seuls ne pourroient pas convenir dans ces circonstances. 4°. Il est plus avantageux d'obtenir la cautérisation par un remède qui n'est qu'irritant que par un caustique même ; & il semble que l'art donne une plus grande idée de sa perfection, en n'employant qu'un remède suffisant plutôt qu'un suspect. 5°. En commençant la cure par les irritans plutôt que par les caustiques, c'est se conformer aux préceptes du prince de la médecine qui ne permet l'usage des remèdes puissans que quand les autres sont insuffisans. 6°. On peut employer les irritans autant de fois que cela est nécessaire, au lieu que la seconde application des caustiques devient inutile quand l'escare a été formée par la première. 7°. Les irritans sont encore un moyen certain pour reconnoître une maladie dont le caractère ne seroit pas déterminé : à leur application le charbon se noircit ou se gangrène radicalement ; tandis qu'une dartre, par exemple, prend plus d'éclat & plus de rougeur, &c.

112. En fixant l'usage des irritans on ne doit pas croire que j'aie prétendu exclure les caustiques ; tantôt il est utile d'unir les uns avec les autres, & dans quelques cas l'usage des caustiques est préférable à celui des irritans, qui ne seroient suivis d'aucuns succès.

113. Les caustiques, ou simplement les consomptifs, tarissent les sources qui laissent continuellement échapper du sang, en desséchant les surfaces desquelles il s'écoule. Ils dessèchent aussi les bandes gangréneuses que les scarifications laissent entr'elles dans les charbons éréfipélateux ou oedémateux. Le précipité rouge ou le précipité fait par la seule évaporation de l'esprit de nitre uni au mercure, est un remède qui m'a toujours réussi. J'en mêle vingt ou vingt-quatre grains avec un gros de digestif. La poudre d'alun calciné suffiroit, pourvu qu'on prît la précaution avant que d'en faire l'application, de bien essuyer la plaie sanguinolente.

114. Parmi les consomptifs la pierre infernale réunit tous les avantages qu'on peut desirer : elle dessèche les bouches des vaisseaux découverts après l'extirpation ; elle produit une escare mince ; son action est prompte : un remède aussi facile, quand il est suffisant, est bien préférable à un remède plus puissant qui n'opéreroit pas de meilleurs effets. J'appuie un peu la pierre, & je la promène successivement sur la plaie jusqu'à ce que le sang cesse de couler. Indépendamment de cette manoeuvre, j'applique encore, sur le centre de la plaie, le digestif combiné.

115. Les charbons humides négligés ou maltraités, parvenus au troisième période, extirpés ou scarifiés, difficiles à fixer en persistant dans l'état de crudité (*art.* 95), ne se guérissent bien qu'avec le remède combiné (*art.* 114, 115, 116). J'en borne l'application sur le centre du charbon pour commencer l'escare, & j'évite d'en mettre sur les bords pour laisser au digestif irritant la liberté de produire ses effets (*art.* 75, 76).

116. Les caustiques ne sont jamais plus indispensables que pour consumer les duretés qui se renouvellent dans les charbons humides, grands, rebelles, compliqués, extirpés ou scarifiés plusieurs fois, & toujours prêts à s'étendre. Les remèdes les plus propres à dissiper ces accidens, sont les poudres pesantes presque indissolubles, & appliquées sans intermède tels que les précipités mercuriels.

117. L'engorgement, qui environne la tumeur essentielle, exige aussi des secours particuliers. Il peut, d'un instant à l'autre, contribuer à grossir la tumeur principale ; il en est le symptôme inséparable, & il se traite comme elle avec des remèdes irritans. Les liqueurs spiritueuses, telles que l'eau-de-vie camphrée & ammoniacée, ou un vin médicamenteux dans lequel on a fait infuser des plantes amères, âcres & résolutives, excitent l'action des parties engorgées & les défendent contre le danger de la mortification.

118. Tant que les escares ne sont pas formées, il est nécessaire de panser souvent, comme de trois en trois heures : si l'on pansoit plus rarement, des remèdes trop long-tems appliqués, seroient sans action, & la mortification s'accroîtroit dans tous les sens. On fait aussi, à chaque pansement, des lotions avec le vin tiède ou le vin avec l'eau pour enlever les sucs qui couvrent la plaie & les parties étrangères qui s'opposeroient à l'action des médicamens. On s'assure chaque fois de leur effet, & on les varie selon que la maladie le demande pour les accommoder à l'état actuel du charbon (*art.* 120 jusqu'à 118), jusqu'à la formation entière des escares.

SECOND ÉTAT.

119. L'union, entre les parties vives & ſphacelées, n'eſt jamais plus prête à ſe rompre que quand l'eſcare a acquis la dureté, la ſécherеſſe & la noirceur qui lui ſont particulières ; & la déſunion eſt d'autant plus prochaine, que la peau d'alentour eſt plus flexible, plus rouge & plus ſenſible. Les humeurs qui trouvent fermées les routes qu'elles avoient coutume de parcourir, l'abord continuel du ſang, la chaleur augmentée, le travail des artères, la tenſion inflammatoire des vaiſſeaux ſains, l'étranglement de leurs extrémités, ſont autant de cauſes qui agiſſent contre les eſcares & qui détruiſent l'adhérence qu'elles avoient avec les parties ſaines ; elles déterminent en même-tems la ſuppuration par laquelle ſe fait la diviſion des parties mortifiées d'avec celles qui les environnent.

120. Ces diſpoſitions naturelles, quelqu'avantageuſes qu'elles ſoient, ont beſoin du ſecours d'un remède qui les aide, ou même détermine leur action. Nuls ne conviennent mieux que les irritans : comme ſtimulans, ils rendent plus forte la tenſion des ſolides ſans en altérer le tiſſu ; ils irritent les fibres nerveuſes qui accélèrent le mouvement du fluide vital ; ils excitent un ſentiment de douleur néceſſaire, & par ces moyens le choc combiné qui réſulte de l'effet des remèdes & des efforts de la nature, produit la diviſion deſirée. Elle ſe manifeſte d'abord par une ligne blanche, à peine ſenſible, élevée & arrondie ; elle environne la circonférence des eſcares, & commence où celles-ci ſont plus ſuperficielles ou moins adhérentes. Elle s'agrandit de plus en plus, & fait une ligne circulaire plus ou moins régulière qui borne l'étendue de l'ulcère.

121. Nul autre remède ne peut concourir avec les ſtimulans pour opérer un commencement de déſunion. Les ſuppuratifs relâchent les parties ſenſibles qui doivent recevoir de nouvelles forces pour ſe préſerver de la mortification, & ils rendent les eſcares plus molles, ſans en accélérer la diviſion. Les cauſtiques, dès qu'ils ont deſſéché les ſurfaces des chairs qu'ils ont touchées, ne peuvent plus avoir d'action. Les eſcares qu'ils ont produites, ou qui réſultent de tout autre cauſe, ſont inſenſibles à leur application répétée. Les parties vivantes, au contraire, ont beſoin d'un remède qui ſoutienne leur force, & les cauſtiques n'y occaſionneroient que deſtruction.

122. Les panſemens ne doivent pas être moins fréquens pour obtenir un commencement de ſéparation, que pour faire obtenir la formation des eſcares (*art.* 120). Les lotions ſont auſſi ſouvent répétées que les panſemens, & chaque fois on fait un nouvel examen de l'ulcère. Les premiers linéamens de ſéparation s'apperçoivent quelquefois après trois heures, à compter de la formation des eſcares ; d'autrefois ils ne paroiſſent qu'après douze heures.

TROISIÈME ÉTAT.

123. Quand la diviſion eſt commencée il n'y a plus de danger pour le malade. La vertu organique recouvre une partie de ſa puiſſance (*art.* 121, 122), & ſon travail eſt moins violent à proportion que la ligne de ſéparation s'augmente. La fibre qui eſt libre communique ſon mouvement à la fibre vivante qui ne l'eſt pas, & les chairs dégagées viennent à l'appui de celles qui ſont encore mêlées avec les mourantes. Il ne s'agit plus que de ſolliciter l'exfoliation des bandes gangrèneuſes, & ce travail eſt de la plus grande néceſſité.

124. La plupart des praticiens ont encore recours aux ſuppuratifs : comme ils ont obſervé que la première diviſion commence à s'opérer par la ſuppuration, ils ont cru qu'ils pouvoient faire ſervir les ſuppuratifs à procurer le détachement parfait des eſcares. Ces remèdes, compoſés de ſubſtances graſſes, onctueuſes & relâchantes, diſſolvent les eſcares qui tombent enſuite par lambeaux comme ſi elles étoient pourries. Il n'y auroit pas d'inconvénient que les ſuppuratifs fondiſſent ainſi des parties étrangères, s'ils bornoient là leur effet ; mais ils ramolliſſent de même les chairs vivantes & les dégradent ; ils entretiennent un écoulement contraire au but de la nature ; ils ſont longs dans leur opération ; ils donnent lieu à des végétations ſuperflues ; comment ne feroient-ils pas ſuivis de pernicieuſes ſuites, puiſqu'ils ne rempliſſent pas les vues qu'on doit ſe propoſer ?

125. Le charbon, parvenu à l'état critique (*art.* 25), eſt un véritable ulcère couvert des débris de la gangrène ; il eſt ſemblable à tous les autres ulcères garnis de mauvaiſes chairs qui doivent paſſer par l'état de ſalubrité pour arriver à la cicatrice, & qui ne peuvent acquérir les diſpoſitions qui conviennent que par l'uſage des déterſifs. Les remèdes âcres & irritans ſont les véritables déterſifs ; ils ſont préférables à tous les autres, par les raiſons que j'en ai données plus haut. Ils ont commencé la ligne de ſéparation entre les chairs ſaines & celles qui ſont gangrenées ; ils peuvent ſeuls en procurer la chûte entière : le méchaniſme, qui commence l'ouvrage de la ſéparation, n'eſt point différent de celui qui doit l'achever. Dans ce dernier cas, (quand on continue à employer les mêmes remèdes) ils changent ſeulement leur dénomination. Ils perdent le nom de ſtimulant pour prendre celui de déterſifs. Ils conſervent toujours un avantage précieux, c'eſt celui de continuer à attirer (ſi l'on peut parler ainſi) la matière charbonneuſe & d'en délivrer la maſſe du ſang. Si quelque portion échappe à leur puiſſance, ils ne perdent point leur vertu conſomptive, & ils achevent de gangrener complettement les eſcares qui ſe ſeroient engagées plus profondément dans les chairs, en ſuivant le trajet du tiſſu cellulaire. Les mêmes remèdes rempliſſent donc toutes les indications qui ſe préſentent, parce qu'ils ont réellement différentes propriétés.

126. Quand, dans les premiers tems, la ligne de séparation est à peine formée, les détersifs (*art.* 127) possèdent le même degré d'efficacité qu'ils auroient en qualité de stimulant. Il n'est besoin que d'en modérer l'activité avec une suffisante quantité de miel, à proportion que les chairs se découvriront. Cependant il est nécessaire qu'ils excitent toujours une douleur supportable. Ainsi combinés, ils sont encore assez âcres pour opérer la mondification. Sous les escarres qui se détachent, les chairs sont vermeilles & sensibles; l'inflammation symptômatique ne tarde pas à diminuer. L'engorgement qui s'étoit emparé des glandes éloignées (*art.* 5), est le premier à se dissiper. Le pouls (*art.* 7) reprend son état naturel ou s'en rapproche; les nerfs (*art.* 8) cessent d'être ébranlés, & l'esprit (*art.* 9) revient de sa léthargie.

127. Pour épargner au malade les douleurs que causent les détersifs, & lui procurer un repos nécessaire, on peut adoucir ces remèdes par une plus ou moins grande quantité de jaunes d'œuf. Mais le temps qu'on donne au sommeil est presque un temps perdu pour la guérison; car on retrouve le lendemain matin l'ulcère dans le même état où il étoit le jour précédent.

128. Il y a encore d'autres ménagemens à garder pour régler l'emploi des détersifs; 1°. ils n'ont aucune action sur les escarres qui sont au centre de l'ulcère où elles sont le plus épaisses; 2°. en touchant les chairs découvertes dans une grande étendue, ils y excitent une trop grande irritation. Pour remédier à ces deux inconvéniens, on scarifie ou on dissèque les escarres (*art.* 84), & on couvre de charpie sèche les chairs trop sensibles, ensorte que les remèdes ne les touchent qu'à la circonférence des escarres; on en continue l'usage aussi long-temps qu'il reste des portions mortes. Ce travail bien dirigé est de huit à neuf jours, à commencer de celui où l'on a apperçu les premières traces de séparation. Cependant je remarquerai en passant, que ce terme n'est pas toujours le même, & qu'il en est des états de la guérison comme des périodes de la maladie: ainsi, quand le premier état a été de courte durée, le second passe vîte, ainsi de suite.

129. Il est utile de panser souvent dans les premiers temps de la détersion, comme de six en six heures; mais à proportion que les chairs se découvrent, on éloigne les pansemens. Enfin, on ne panse que deux fois par jour, quand il ne reste que quelques débris de la gangrène. On met à profit le temps des pansemens pour diminuer les lambeaux qui se détachent après qu'on a essayé de leur faire quitter prise en les ébranlant sans violence. Il est encore nécessaire de laver l'ulcère & les parties voisines à chaque pansement, ou du moins une fois par jour avec le vin & l'eau tiède. Le flot de liqueur qu'on laisse tomber de près sur l'ulcère, suffit pour le laver; puis, avec un linge trempé dans la même liqueur, on nettoie la peau qui n'a pas été entamée, pour lui rendre toute sa souplesse.

Quatrième État.

130. L'ulcère est entièrement débarrassé de chairs mortes; il ne s'agit plus que de le faire cicatriser, & on y parvient plus tôt ou plus tard, suivant la méthode qu'on a employée pour le déterger. Si on a aidé la chûte des escarres avec les suppuratifs, on trouve ensuite l'ulcère garni de chairs molasses, insensibles ou excédentes, & on est obligé de les changer par l'usage des consomptifs ou des dessicatifs.

131. Si on a employé les détersifs pour dépêcher la chûte des escarres, on évite la multiplicité des remèdes, & on obtient promptement la cicatrice. Après l'irritation qu'elles ont éprouvées pour être mondifiées, les chairs apportent les dispositions les plus favorables à se consolider. Elles sont dans l'état le plus convenable, pour que les tégumens qui cessent d'être enflammés s'étendent avec la plus grande aisance pour former la cicatrice. Combien de fois n'ai-je pas vu avec admiration la cicatrice remplacer les escarres au moment où celles-ci se détachoient? Le temps est passé où l'on croyoit à la régénération des chairs; on est instruit, par l'expérience, qu'un ulcère n'est jamais si prêt à se cicatriser qu'à l'instant où il est parfaitement détergé. La charpie sèche, si propre à s'accommoder aux formes des chairs détergées, est le seul topique qui leur convienne.

132. Quand nous n'aurions pas eu des raisons pour juger de la supériorité des détersifs sur les suppuratifs, lorsqu'il étoit nécessaire de faciliter la chûte des escarres, nous en aurions de nouvelles pour donner la préférence à ces premiers remèdes dans le temps où il est question de terminer l'ouvrage.

133. Il n'en est pas des suites du charbon comme de celles de toute autre maladie: après la terminaison critique de ces dernières, il reste encore quelques portions de cause humorale, qu'il s'agit de corriger par les remèdes qui conviennent, ou d'éliminer par les évacuations alvines, les sueurs, les urines, les crachats, &c. D'ailleurs, quand il s'est formé un dérangement dans un viscère, il faut le rétablir. Les maladies mêmes qui ne dépendent pas d'une cause humorale, & qui viennent uniquement du spasme, comme les affections histériques, laissent, dans le systême nerveux, des dispositions vicieuses qu'il faut corriger. Après la guérison du charbon, le sang est débarrassé de toute humeur; le vice capital est détruit par la gangrène entière de la partie affectée. Toute la crise s'est opérée en elle; & il n'existe aucun signe qui laisse appercevoir que quelqu'autres organes en soient lésés. La convalescence est heureuse, & le malade n'a point de rechûte à craindre. (M. Chambon).

ANTHRAX, (*pathologie vétérinaire.*) (*Voyez* CHARBON). (M. HUZARD.)

ANTHROPOPHAGE. (*Hygiène.*)

Partie II, choses improprement dites non naturelles.

Classe III, *ingesta.*

Ordre I, alimens.

Sect. II, animaux.

ANTHROPOPHAGE, ou mangeur d'homme, sont des expressions synonymes.

A-t-il existé, & existe-t-il encore, des *anthropophages?* comment ces hommes ont-ils pu le devenir? que penser d'un aliment tel que le leur? ce sont des questions auxquelles on ne peut répondre que par des faits que nous exposerons, sinon tels qu'ils sont exactement, au moins tels qu'on les a crus jusqu'à présent; & tels qu'ils peuvent être réellement. Les Scythes, les Egyptiens, les Phéniciens, les Perses, les Grecs, les Romains, les Juifs, les Chinois, les Indiens, les Arabes, les Gaulois, les Germains, les Bretons, les Espagnols, les Nègres, ont tous eu anciennement la coutume d'immoler des hommes avec profusion. D'après des rapprochemens qui se trouvent dans les mémoires intéressans pour servir à l'espèce humaine, s'il n'est pas possible de prouver qu'ils ont été tous *anthropophages* dans leur état d'abrutissement, c'est parce que cet état a précédé les tems historiques, & par conséquent une nuit obscure a dû dérober aux yeux de la postérité une partie de ces atrocités.

Quelques philosophes ont cru que l'usage de sacrifier des victimes humaines aux Dieux, dérivoit primitivement de l'*anthropophagie;* en ce sens tous les peuples, dont nous venons de parler, ont dû, dans les tems les plus reculés, manger la chair des hommes: car on ne peut nier que le besoin de se nourrir n'ait précédé celui de prier, & beaucoup de sauvages de l'Amérique rôtissoient ou faisoient bouillir leurs prisonniers sans avoir jamais eu aucune notion de divinité, & des sacrifices humains qu'on pouvoit leur faire. Les nations, fanatiques & barbares, ont pu y trouver le double avantage de se nourrir, & d'offrir en même-tems des victimes & des hosties à leurs divinités.

On est saisi d'horreur, quand on réfléchit sur le génie de ces religions fondées sur des idées affreuses de vengeance, de massacre, de victimes, qui prouvent que les hommes ont plus souvent craint les Dieux en colère, qu'ils ne se sont flattés de les avoir pour amis. Dès qu'on les dépeignoit comme des tyrans avides de sang, il falloit ensanglanter leur sanctuaire. Quand les prêtres du Mexique vouloient donner une fête, ils annonçoient que leur Dieu Vitzilipultzi avoit soif: on assommoit un captif au piédestal de la statue. Les Portugais & les Espagnols se récrièrent contre l'abominable cruauté d'un peuple foible & imbécille. Ils auroient dû réfléchir (après s'être permis d'en faire une boucherie pour avoir leur or, & les convertir), que leurs auto-da-fé sont moins excusables à mille égards, que les repas des Cannibales & les sacrifices des Mexicains; que brûler des hommes sur les bûchers de la superstition, en proscrire la race en la renfermant dans les cloîtres, & les cachots du fanatisme, déshonore plus des peuples qui se disent civilisés, que n'a pu faire l'erreur des nations encore brutes, & presque dans l'état de nature. Un peuple, qui perfectionne ses loix & ses arts, est bien à plaindre quand il ne peut perfectionner sa religion.

Dans l'ancienne relation de la Chine, publiée par l'abbé Renaudot, il dit qu'il y avoit encore des *anthropophages*, dans cet empire, au neuvième siècle. Au reste, Marc-Paolo, qui n'avoit jamais lu cette relation, écrite par des Arabes, rapporte aussi que les habitans des provinces de *Xandu* & de *Coucha*, mangeoient leurs prisonniers. La barbarie des Chinois, à l'égard des enfans qu'ils ne veulent pas nourrir, & qu'ils étouffent dans des bassins d'eau chaude, quoiqu'invraisemblable, passe pour être vraie. On a dit qu'ils perdoient ainsi, chaque année, plus de trente mille enfans nouvellement nés dans tout l'empire; tandis qu'ils auroient dû, dans un pays aussi fécond, envoyer des colonies sur des sols libres, incultes, & éloignés d'eux.

La coutume de se nourrir de chair humaine paroît avoir été répandue sur toute la terre. Des naturalistes qui ont voulu expliquer pourquoi il y a des sauvages *anthropophages*, ont imaginé des humeurs très-âcres, qui, en picotant les parois de l'estomac, occasionnoient une voracité extraordinaire; d'autres ont cru qu'il y avoit des espèces d'hommes plus fournies de dents canines que d'autres, conséquemment plus carnacières; d'autres avec Fioraventi & le chancelier Bacon, ont cru que les maux vénériens devoient leur origine à l'*anthropophagie*. On sait ce qu'on doit croire de ces assertions, on peut les mettre au rang de celles de Scultet, qui dit que la chair humaine, quoique fraîche, produit la lèpre dans ceux qui en mangent, comme celle du cochon la donnoit anciennement aux Juifs. Il est très-vrai que le pain d'os humains moulus, que les parisiens mangèrent pendant la ligue, tandis que le meilleur des rois offroit généreusement de les nourrir, engendra dans leurs entrailles, une maladie qui les conduisit au tombeau, plus rapidement, que n'auroit fait la faim même; & ils trouvèrent, dans le conseil de l'ambassadeur d'Espagne, une mort affreuse suite du plus homicide des poisons. Cependant ce fait, que les Iroquois n'entendroient lire qu'avec effroi dans nos annales, ne prouve pas que des os frais & inaltérés ne puissent donner une fort bonne nourritute. Le digesteur de Papin en fournit la preuve; il en résulte seulement que le mauvais état des os de cimetière qui

étoient pourris & altérés, qui venoient de cadavres, tous morts de maladie, devoit nécessairement donner la mort, à la place de la vie qu'on cherchoit à conserver.

Quelques auteurs ont pensé que la haine violente qui régne entre les différentes peuplades américaines, les a portés à manger leurs prisonniers pour assouvir leur vengeance. Cigafetta rapporte que dans un canton du Brésil, où les Sauvages n'étoient point anciennement *anthropophages*, cette coutume s'étoit introduite par l'exemple d'une femme qui se jetta, avec furie, sur le meurtrier de son fils, & lui mangea l'épaule. On a vu, chez les nations les plus civilisées, des excès aussi funestes de l'animosité publique; on a dévoré à Paris, le foie & les poulmons du maréchal d'Ancre, & en Hollande le cœur de Wit; mais ces instans de rage, de quelques malheureux obscurs & furibonds, n'ont, dans aucune société du monde, dénaturé le caractère général & habituel d'une nation.

Quand on recherche plus avant les causes qui ont pu porter les hommes à se repaître des entrailles de leurs semblables, ne pourroit-on pas en trouver le principe dans la dure nécessité, dans les besoins de la vie, ou bien dans le droit affreux & arbitraire de la guerre & des conquêtes.

On sait que dans les différens âges de la raison, on s'est arrogé des droits plus ou moins rigides sur les prisonniers. Les plus sauvages des hommes les ont égorgés, mangés : c'étoit le droit des gens chez eux. On dit que les Caraïbes ont dévoré, en douze ans, six mille hommes, enlevés à la seule île de Porto-Ricco; il faut qu'ils aient porté le droit de conquête, contre leurs ennemis, aussi loin qu'il peut l'être entre des barbares, si le fait est vrai.

Le père Lafitau, jésuite, dit que presque toutes les nations barbares de l'Amérique sont *anthropophages*, sur-tout celles de la partie méridionale. On distinguoit, dans ces climats, trois espèces d'*anthropophages ;* ceux qui tuoient leurs captifs pour s'en nourrir; ceux qui ne touchoient qu'aux appendices du corps humain, ou qui arrosoient de sang humain leur pain sacré, comme le faisoient les Péruviens; enfin ceux qui mangeoient les morts de maladie ou de blessures ; le nombre de ces derniers étoit fort petit. On ne pourroit assigner que très-peu de peuplades où la mode d'enterrer les parens dans les entrailles de leur postérité, fût réellement & habituellement établie.

Si les Américains avoient moins d'humanité & de commisération, il paroît qu'ils se trouvoient dans une position à avoir une moindre portion de sensibilité que le reste des hommes. Le nombre considérable d'*anthropophages* qu'on a découvert parmi eux en est une preuve. Leur paresse excessive, un sol mal cultivé, l'impuissance de leurs instrumens, l'instinct farouche de leurs animaux qu'ils ne pouvoient pas réduire en troupeaux, l'état de guerre fréquent dans lequel ils se trouvoient avec leurs voisins, la chasse dont ils se nourrissoient ordinairement, ont été autant de circonstances qui ont pu les familiariser avec le carnage, & les rendre féroces jusqu'à l'*anthropophagie.*

S'il faut s'en rapporter à ce qu'ont dit les Portugais du roi Macoco, vers le Congo, il lui falloit des centaines de personnes pour la nourriture de sa maison & celle de ses serviteurs. Il y avoit des peuples où l'on ménageoit des haras d'hommes & d'enfans, qu'on engraissoit pour les manger, comme on fait ici des moutons : de pareilles horreurs ne sont pas croyables.

Les anciens auteurs, qui ont écrit avec beaucoup de simplicité sur la découverte de l'Amérique, assurent que les Cannibales, les peuples de Camana & de la Nouvelle-Grenade, châtroient leurs enfans, destinés à la boucherie, afin de les engraisser. Les Iroquois ne trouvoient rien de plus délicat que la chair de la nuque du col. Les Caraïbes préféroient les mollets des jambes, les carnosités des cuisses, & dédaignoient de manger des femmes & des filles.

Chez quelques peuplades de l'Amérique Méridionale, le père Lafitau dit encore que lorsque les captifs ont été assommés en grande pompe, les femmes les nettoient bien, puis on dépèce le cadavre, dont les membres sont portés en triomphe avec de grands cris dans tout le village; on en fait ensuite des partages comme à la boucherie. Ils teignent, avec le sang qui a coulé, leurs corps, & celui de leurs enfans, pour leur inspirer de l'horreur contre leurs ennemis; les hommes mangent les chairs les plus solides; ils laissent la tête & les viscères aux femmes & aux enfans, de manière que ceux-ci mangent la cervelle. Soit appétit pour la chair humaine, soit rage & fureur contre ceux qui les ont offensés, chacun trouve à ces mêts un goût très-délicat, & quand tout est dévoré, on choisit parmi les os ceux qui sont propres à faire des flûtes, dans lesquelles ils bravent encore la mémoire des malheureux qu'ils ont déchirés.

Les femmes viennent verser des pleurs sur le sort de leurs maris, après quoi elles ne renoncent pas au droit qu'elles ont d'en manger comme les autres; souvent elles sont des plus ardentes à s'en nourrir. On a vu les Juifs, du tems de Trajan, après la prise de Jérusalem, commettre d'aussi grands excès en Chypre & en Egypte. Ils prenoient plaisir à se nourrir de la chair de leurs ennemis, à se frotter le visage de leur sang ; à les écorcher tout vivans, & à se revêtir de leur peau pour en faire des trophées à leur rage. A quels excès les hommes animés par de violentes passions ne sont-ils pas capables de s'abandonner, lors même qu'ils sont civilisés !

Cependant il ne reste aujourd'hui que bien peu d'*anthropophages* dans le Nouveau-Monde ; on n'en connoît guère qu'à la pointe méridionale, dans l'in-

térieur des terres, où l'on ne pénètre pas souvent. Sur les bords de Lynpura, au rapport de la Condamine, il y a encore les Gallibis & des familles Caraïbes, qui se sont réfugiées entre l'Orenoque & le fleuve des Amazones, qui se sont fait un jeu de dévorer les derniers missionaires qui y ont paru : ils les regardent comme des ennemis dangereux, à cause de l'aversion singulière qu'ils ont d'assister au sermon.

Voici de quelle manière un auteur très-érudit, très-philosophe, & fort gai, présente ses idées sur l'*anthropophagie*, dans ses bigarures de l'esprit humain.

« Le respect qu'on a pour les dernières dépouilles de l'humanité, après la mort, l'horreur qu'on a de s'en rassasier, sont des préjugés, & n'ont de fondement que celui que leur prête notre imaination. La chair de l'homme ne diffère en rien de celle des animaux que nous mangeons. Le germe qui l'a produit n'a point d'autre origine que celui d'un bœuf, ou de tel autre animal que ce soit; c'est une même substance, un peu différemment modifiée; il est fécondé de même; la même manière le développe : il ne croît, ne vit, ne s'entretient que comme les autres animaux, c'est-à-dire, par l'appropriation, par l'assimilation de quelques particules de matière qui avoient appartenu auparavant à quelques autres individus, & la mort n'est en général, tant chez l'homme que chez la brute, qu'une obstruction totale, & une cessation de toutes les fonctions du corps.

La chair humaine ne doit donc pas plus répugner philosophiquement parlant, que celle des animaux; elle n'est certainement point d'une nature supérieure comme nous venons de le faire voir. On craint cependant de toucher à la coque ou à l'enveloppe de l'ame; mais la séparation faite, en quoi diffère ce corps de celui d'un cochon, d'un mouton? Qu'importe d'ailleurs à celui qui n'existe plus, que son cadavre soit brûlé, enterré ou dévoré. Toutes les parties qui le composent doivent se dissoudre, il doit être anéanti; que fait le chemin par lequel il arrivera à l'anéantissement, la terre, le feu, l'eau, l'estomac des hommes, des vers, ou de quelque bête féroce sont pour lui une sépulture égale.

Les Messagètes croyoient ne pouvoir mieux témoigner leur estime & leurs respects pour leurs semblables, qu'en devenant eux-mêmes leurs tombeaux, & en les convertissant en leur propre substance.

Cependant il faudroit rejetter les hommes morts de maladie; mais il y a des cas où ils sont mangeables & très-mangeables. Tantôt un charretier se trouvé écrasé par sa charrette; un charpentier tombe du haut d'un bâtiment & se tue; un couvreur en fait autant : tantôt un galant se bat en duel & perce son rival; un voleur assassine un richard, la justice pend le voleur. La guerre! que d'occasions n'offre-t-elle pas de faire bombance aux dépens de notre espèce! mais on enterre le charretier, le charpentier, le couvreur, le galant, on mène le voleur à la voirie, & l'on enrage de faim sur un champ de bataille couvert de morts.

Mais il faut convenir que quoique notre chair n'ait rien qui la distingue de celle des autres animaux, les hommes sont si sensuels, si cruels, lorsqu'il s'agit de satisfaire leur gourmandise insatiable, que si la mode de manger de la chair humaine venoit à s'introduire, ils s'égorgeroient peut-être à la fin les uns & les autres pour se dévorer ensuite; ils s'entrechasseroient comme ils chassent les lièvres & les sangliers : il n'y a pas fort loin de l'espèce de cruauté qu'ils exercent journellement envers les animaux pour assouvir leur odieuse voracité, à la chasse en question. Cette plaisanterie ne nous a point paru dépourvue de vérité & de philosophie; mais il faut convenir que la destruction, quoique nécessaire, d'un être animé, répugne naturellement à tout autre individu de la même espèce, elle entraîne une sensation douloureuse & un vrai mal physique. A l'égard de la façon de décomposer les élémens bruts & matériels d'un être dépouillé de sensibilité, c'est sans doute une action indifférente par elle-même; il intéresse peu que ce soient les vers, les Cannibales, les Iroquois, ou tout autre animal qui ronge un cadavre : nous conviendrons même que la chair humaine, lorsqu'elle n'a pas été corrompue par des circonstances physiques ou des maladies, peut très-bien se digérer dans l'estomac, que le chyle qu'elle produira sera analogue à celui que fournissent les quadrupèdes, sur-tout ceux qui sont carnivores; enfin, qu'il sera de même très-capable de substanter & d'entretenir la force & l'existence de ceux qui en feroient usage; mais comme plusieurs actions indifférentes en elles-mêmes, cessent de l'être dans l'ordre social, les législateurs ont eu raison de faire respecter certains préjugés, & de captiver les cœurs par l'erreur de l'esprit. L'homme est souvent un animal terrible qu'il faut savoir dompter autant par l'illusion que par la force; il a fallu à la fois lui inspirer de l'horreur pour le crime, & pour l'image & l'ombre du crime; il a fallu, pour assurer l'existence des vivans, rendre les morts mêmes respectables, en consacrant, par des cérémonies imposantes, les déplorables restes de leur existence passagère & passée. (M. Macquart).

ANTHROPOPHAGIE. (*Hygiène*).

L'anthropophagie est l'habitude qu'ont certains peuples de manger les hommes. (*Voyez* Anthropophage). (M. Macquart.)

ANTHYPNOTIQUES. (*Mat. med.*),

Le sommeil contre nature est un mal désagréable

& incommode. On est même quelquefois obligé d'y porter un prompt remède. La propension au sommeil étant presque toujours l'effet de la pléthore & de la lenteur du mouvement des fluides, la saignée, les délayans, la diminution des alimens, la diète humide, sont employés avec beaucoup de succès. Il faut prendre garde de ne pas faire abus de la saignée, parce que la pléthore n'est souvent l'effet que d'une simple raréfaction du sang; aussi est-ce au printems ou au commencement de l'été que cet accident se manifeste le plus souvent. (M. Fourcroy).

ANTHYSTÉRIQUES. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Antihystériques). (M. Fourcroy.)

ANTIAPHRODISIAQUES. (*Mat. méd.*) (*V.* Antaphrodisiaques). (M. Fourcroy.)

ANTIAPOPLECTIQUES. (*Mat. méd.*)

L'apoplexie étant une maladie bien connue dans ses causes & dans ses effets, il ne peut pas y avoir de spécifiques ou de vrais *antiapoplectiques*, puisque cette maladie a des origines très-différentes les unes des autres, & exige conséquemment des remèdes différens. Le mot *antiapoplectiques* ne peut donc signifier que l'ensemble des médicamens qu'on a coutume de prescrire avec succès dans l'apoplexie, & sur-tout ceux qui sont capables de détruire promptement la cause ou les premiers effets, & d'empêcher la naissance des accidens fâcheux qui suivent ordinairement les attaques de cette terrible maladie. Ainsi les différentes saignées dans l'apoplexie sanguine, le cautère actuel dans la pituiteuse, les âcres, les spiritueux & aromatiques puissans, les drastiques & les émétiques les plus forts, comme l'ammoniaque ou alkali volatil caustique, le tartrite d'antimoine ou tartre stibié, le vin émétique trouble, l'eau de mélisse, l'eau impériale, la fumée & les décoctions de tabac en lavement, rentrent dans cette classe. (M. Fourcroy.)

ANTIAPOPLECTIQUE, (baume). (*Mat. méd.*)

Le baume *antiapoplectique* est composé des drogues suivantes, qui sont des amers, des aromatiques & des huiles essentielles. Prenez des huiles distillées de cloux de girofle, de lavande, de citron, de marjolaine, de menthe, de romarin, de sauge, de bois de rose, d'absinte, de chacune, deux gouttes; d'ambre gris, six grains; de bitume de Judée, deux gros; d'huile de muscade par expression, une once; de baume du Pérou, une quantité suffisante pour former du tout un baume d'une consistance molle.

Ce baume échauffe & irrite, appliqué aux narines ou aux tempes; il opère sur les membres paralysés en les en frottant; il a été en grande réputation; il a fait place à des compositions moins efficaces que la mode a mises en vogue. On l'ordonne encore dans les affections de tête & de nerfs, dans les stupeurs, dans l'apoplexie, la léthargie, le carus, & autres maladies soporeuses; on le prend en bol, en électuaire, depuis trois gouttes jusqu'à six. *Pharmacop. De Quincy.*

Ce remède doit être administré avec sagesse; il est meilleur que les amulettes & les sachets de nos charlatans, qui servent plutôt à altérer la bourse qu'à déranger l'humeur qui produit l'apoplexie. (*Anc. Encycl.*) (M. Fourcroy.)

ANTI-ARTHRITIQUES. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Antarthritiques). (M. Fourcroy).

ANTI-ASTHMATIQUES. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Antastmatiques.) (M. Fourcroy).

ANTI-CACHECTIQUES. (*Mat. méd.*)

Tous les médicamens, qui ont la propriété de s'opposer aux mauvais effets de la cachexie ou de l'altération lente des humeurs, sont des *anti-cachectiques* : ce ne sont que des altérans de diverse nature, & point du tout des spécifiques. Les toniques, les fortifians, les anti-scorbutiques, les dépurans, sont de vrais *anti-cachectiques*. Ces médicamens sont très-voisins dans l'ordre de nomenclature, des anti-cacochimiques. (M. Fourcroy.)

ANTI-CACOCHIMIQUES. (*Mat. med.*).

Comme on appelle *cacochimie* la dégénérescence ou l'altération des humeurs animales, on nomme par suite *anti-cacochimiques* les médicamens capables de s'opposer à cette dégénération, ou de la détruire lorsqu'elle existe. Mais, ce changement contre nature des humeurs pouvant être très-varié, on conçoit que les médicamens qu'on doit opposer à ce mal doivent être eux-mêmes très-variés. En général, les émétiques, les purgatifs; les toniques ou stomachiques, sur-tout ceux que l'on prend dans la classe des amers, sont de vrais *anti-cacochimiques*. Il en est ensuite d'autres classes propres à dénaturer l'espèce de dégénérescence que les fluides ont contractée. Les anciens distinguoient la *cacochimie* bilieuse, putride, mélancolique, acide, salée, ulcéreuse, &c.; si ces distinctions étoient bien fondées, il y auroit autant d'*anti-cacochimiques* appropriés à chacun de ces états, & alors tous les médicamens altérans rentreroient dans cette classe. (*M. Fourcroy*)

ANTI-CANCEREUX. (*Mat. med.*).

La plus terrible des maladies par les douleurs intolérables qu'elle cause, & par l'impossibilité presque reconnue aujourd'hui de la guérir, est le cancer. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait essayé tant de remèdes contre ce mal, & que la mauvaise foi, & les préjugés, l'erreur si facile dans le traitement de cette maladie, aient fait admettre des *anti-cancéreux*. On peut diviser les prétendus *anti-cancereux*

en deux classes, les externes & les internes. Parmi les premiers on emploie le feu ou le cautère actuel, la lumière solaire, les caustiques chimiques, qui désorganisent & détruisent à la vérité les glandes ou les parties affectées du cancer, mais qui n'en détruisent pas le vice interne ou le virus. Aussi après leurs effets heureux en apparence, le mal revient souvent dans d'autres glandes. Si le vice étoit fixé dans une seule partie, comme cela est arrivé quelquefois, les caustiques & le feu auroient le succès qu'on en attend; mais dans ce cas même, ces remèdes ne seroient point des *anti-cancéreux*, car on ne doit donner ce nom qu'à des substances qui auroient la propriété de dénaturer, de détruire le vice *cancéreux*. On doit juger d'après cela de ce qu'il faut penser des calmans, des stupéfians, dont on a recommandé l'application extérieure & qui ne sont propres qu'à appaiser les douleurs; de la ciguë, de la laitue vireuse, des extraits de ces plantes, des oxides de plomb, de cuivre, de résines fondantes & dessé-chantes en poudre, des carottes, &c. de la peau de cygne, &c. tous ces remèdes propres à modérer la violence de quelques symptômes, sont bien foibles contre un si terrible ennemi.

Il faut en dire malheureusement autant des remèdes internes. Les extraits de ciguë, de phytolaca, de laitue vireuse, de napel, de toxicodendron, qu'on a tant vantés dans le Nord, n'ont eu aucun succès; le vert-de-gris n'a fait que nuire. Les dépurans les plus forts n'ont aucun effet; la diéte la plus sévère, l'usage de l'eau seule pour toute nourriture pendant plusieurs semaines, n'ont présenté qu'un soulagement momentané. Les poisons minéraux, les préparations de mercure les plus fortes, les plus âcres n'ont pas mieux réussi; l'arsenic même qu'on a osé proposer & dont la violence même du mal ne peut excuser l'imprudente administration, n'a pas rallenti la marche rapide du mal. En un mot, rien n'a encore réussi, & le cancer a résisté à tout. Comment admettre, d'après cela, des *anti-cancéreux*; il n'y a que le mot qui puisse flatter les malades de quelque espoir; il faut des illusions à l'homme qui les accueille même dans les plus grands malheurs. (M. Fourcroy).

ANTI-CAUSOTIQUES. (*Mat. med.*).

Les *anti-causotiques* sont tous les remèdes propres à combattre avec succès la fièvre ardente ou le *causus*. Comme ces remèdes sont très-variés, suivant les circonstances de cette maladie, le mot *anti-causotiques* ne peut ni ne doit présenter l'idée de spécifiques. (M. Fourcroy).

ANTICIPANT, *prolectique*, épithète que l'on donne à une fièvre dont les redoublemens ou les accès, reviennent plutôt qu'ils ne feroient, s'ils étoient réguliers, & dont chaque accès se rapproche toujours du précédent. Ainsi, si une fièvre quotidienne commence un jour à quatre heures, & que le lendemain l'invasion s'annonce à trois, & le jour suivant à deux, on dit qu'elle anticipe. (M. Laguerenne.)

ANTI-CŒUR. (*Pathologie vétérinaire*). *Voyez* Charbon). (M. Huzard.)

ANTI-COLIQUES. (*Mat. med.*)

Les *anti-coliques* sont tous les médicamens qu'on administre avec succès dans les *coliques* ou les douleurs des intestins. Ces remèdes sont très-variés & très-nombreux. La saignée, les bains, les fomentations, les cataplasmes émolliens, les tisannes adoucissantes, relâchantes, les mucilagineux, les huiles douces, les calmans en constituent la plus grande partie. (M. Fourcroy.)

ANTIDARTREUX, ANTIHERPETICA. (*Mat. méd.*)

Comme les dartres sont une maladie très-incommode & très-répandue, on a cherché des remèdes propres à les guérir. On en a recommandé un grand nombre, & beaucoup d'hommes, à secret, en débitent dans toutes les grandes villes. On imagine bien que ce n'est pas de ces derniers que nous devons nous occuper, la plupart n'étant que des remèdes externes & repercussifs qui font souvent beaucoup de mal.

Les véritables *anti-dartreux* sont les diaphorétiques & les dépurans, tels que

Les bains tièdes.

Le soufre.

Les eaux sulfureuses.

Les antimoniaux.

Les préparations mercurielles.

Les sels neutres amers & fondans.

Les racines de patience, de bardanne.

La fumeterre.

La scabieuse.

Le cresson.

Le lait.

La vipère.

La tortue.

Les lézards, &c.

On a aussi conseillé, dans les dartres, quelques plantes vireuses, & en particulier les tiges de la douce amere, le toxicodendron, &c. Mais ces espèces de remèdes demandent beaucoup de précautions & de

prudence dans leur administration. Peut-être les tiges de pensée, *viola tricolor*, auxquelles M. Strack a reconnu une qualité dépurante très-utile dans la croûte laiteuse des enfans, auroient-elles du succès dans les dartres.

Au reste, il n'y a pas de médicamens vraiment spécifiques dans les dartres qui ont différentes causes. Un médecin instruit ne se conduit, dans cette maladie, ainsi que dans toutes les autres, que d'après des indications rationnelles; il laisse les empiriques vanter tel ou tel remède comme *anti-dartreux*, sans y donner aucune sorte de confiance. (M. FOURCROY.)

ANTI-DINIQUES. (*Mat. méd.*)

On nomme *anti-diniques* les remèdes qu'on emploie contre le vertige. La saignée & les bains de pied, les antispasmodiques, les purgatifs, & beaucoup d'autres genres de médicamens, peuvent entrer dans cette classe, puisque les vertiges dépendans de plusieurs causes différentes, ils exigent des traitemens variés. (M. FOURCROY.)

ANTIDOTAIRE. (*Mat. méd.*)

C'étoit le nom qu'on donnoit autrefois aux ouvrages dans lesquels on traitoit de la préparation & de la composition des médicamens, parce que ces livres étoient remplis d'antidotes. On connoît aujourd'hui ces ouvrages sous les noms de dispensaires, pharmacopées, codex. (*Voyez* ces mots.) (M. FOURCROY.)

ANTIDOTE. (*Mat. méd.*).

L'*antidote* qui a pour synonime, dans notre langue, les mots préservatif, & sur-tout contre-poison, étoit, chez les médecins grecs & romains, tout médicament propre à combattre les mauvais effets des poisons. Les médecins, de plusieurs empereurs, ont composé un grand nombre d'*antidotes*, parce que les princes anciens redoutoient le poison dont ils étoient souvent menacés. Aussi tous les livres des médecins anciens sont-ils pleins de formules d'*antidote*. La thériaque, le mithridate, l'orwietan, &c., n'ont pas d'autre origine. Lorsque, par la suite, on a comparé les effets de quelques maladies à ceux des poisons, on a conseillé l'usage de ces *antidotes* dans ces maladies, & sur-tout dans la peste, la fièvre maligne, &c. (*Voyez* les mots ANTILOIMIQUES, ANTIPESTILENTIELS), (M. FOURCROY.)

ANTIDOTE. (*Hygiène*).

Partie II, choses non naturelles,

Classe III, *ingesta*.

Ordre III, remèdes.

D'*ἀντὶ*, *contre*, & de *δίδωμι*, donner.

C'est un nom qu'on donne à toutes les substances qui sont employées pour s'opposer aux mauvais effets des poisons végétaux minéraux & animaux. C'est ainsi que, lorsqu'on a mangé des champignons, délétères ou suspects, le vinaigre peut servir d'*antidote*, &c. (*Voyez* ANTIDOTE, *mat. méd.*) (M. MACQUART.)

ANTIDOTE. (*Mat. méd. vétérinaire*).

La médecine vétérinaire a aussi ses *antidotes*, & ils ne sont ni moins nombreux, ni moins employés que dans la médecine humaine; pourquoi d'ailleurs ne jouiroit-elle pas de tous les prétendus avantages qu'on attend de l'emploi de ces remèdes? puisqu'elle a aussi ses préjugés, ses spécifiques, ses charlatans, ses crédules, ses dupes & ses victimes. (*Voyez* ALEXIPHARMAQUES). (M. HUZARD.)

ANTIDYSENTÉRIQUES. (*Mat. méd.*)

Ce mot exprime, comme la plupart des précédens, la classe des remèdes, qu'on emploie le plus fréquemment, & avec le plus de succès, contre la dysenterie, & non pas des spécifiques contre cette maladie. On compte dans cet ordre :

Les terres argileuses, bolaires & sigillées.

Le fer & ses oxides.

L'alun.

Le succin.

L'ipécacuanha.

La rhubarbe.

La racine de columbo.

Celle de *Jean Lopés*.

Le simarouba.

La grande consoude.

Le riz.

Les roses de Provins.

Le corail.

Le laudanum.

Le syrop de karabé.

Le syrop magistral astringent.

La teinture & la conserve de roses.

La conserve de cynorrhodon.

Les gelées animales.

Parmi tous ces remèdes, qui sont ou incrassans, ou toniques, ou astringens, ou calmans, on choisit, suivant les circonstances, ceux qui conviennent le

mieux. Les astringens & les calmans demandent le plus de précautions dans leur administration, parce qu'ils peuvent arrêter l'évacuation abdominale, qu'il est quelquefois dangereux de supprimer. Il faut encore ranger parmi les *antidysentériques*, le tartrite d'antimoine, ou tartre stibié qui calme souvent les symptômes de cette maladie, soit en évacuant son foyer, soit en augmentant le ton de l'estomac, soit enfin en changeant le mouvement péristaltique des intestins qui est trop fort dans la dysenterie. Enfin les purgatifs en expulsant la bile & les sucs âcres qui produisent souvent cette maladie, la guérissent souvent sans retour, car les premiers ne sont que des palliatifs, & on ne les emploie communément que pour diminuer la violeuce des symptômes. (M. FOURCROY.)

ANTI-DYSSENTÉRIQUES. (*Mat. méd. vétérinaire*). (*Voyez* DISSENTERIE). (M. HUZARD.)

ANTI-ÉMÉTIQUES. (*Mat. méd. vétérinaire.*) (*Voyez* ANTÉMÉTIQUES, ÉMÉTIQUES, VOMISSEMENT.) (M. HUZARD.)

ANTI-ÉPILEPTIQUES. (*Mat. méd.*)

Il n'en est pas des *anti-épileptiques* comme de la plupart des autres remèdes qui ont une dénomination analogue, & qui n'avoient point reçu des médecins le caractère de spécifiques; ceux-ci ont été regardés comme tels depuis long-tems. Il semble même, en voyant le nombre, qu'on en a proposé, que plus les maladies, en général, sont graves & difficiles à guérir, & plus on a trouvé de remèdes propres à les combattre victorieusement. Cependant rien n'est moins vrai que cette prétendue découverte, & aucune maladie ne résiste plus aux efforts des médecins que l'épilepsie. Aussi les anciens la regardoient-ils comme surnaturelle & l'appelloient-ils *morbus sacer*, *comitialis*, &c. Comment guériroit-on, par un seul remède, un mal qui a tant de causes différentes; comment détruiroit-on, par un médicament interne, les tumeurs cérébrales, les pierres, les concrétions osseuses, les exostoses, les ossifications des membranes, les congestions humorales, & toutes les autres causes presque irrémédiables qui onr leur siége dans l'intérieur du crâne. Ce ne pourroit donc être tout au plus que dans les espèces d'épilepsie qui dépendent de la frayeur, de la colère, de l'effet de quelques passions violentes en général, des humeurs épaisses accumulées dans les premières voies, enfin de quelque cause qui auroit son siège loin du cerveau, & qui seroit par elle-même susceptible d'être détruite, que de pareils remèdes seroient capables de produire des effets heureux, encore sont-ils presque tous bien foibles contre une aussi terrible affection. On en sera sur-tout convaincu par le dénombrement des prétendus épileptiques que nous allons offrir. On a proposé :

L'ens vénéris.

L'ammoniaque ou alcali volatil.

Le cinnabre d'antimoine.

L'or.

La racine de valériane sauvage.

La racine de pivoine.

Le gui de chêne & de coudrier.

Le quinquina.

Le pied d'élan.

La corne de rhinocéros.

La corne de cerf.

Le crâne humain.

L'usnée.

Les pattes de lièvre.

Le cœur & le foie de grenouille.

—— de taupe.

Les perles.

L'ambre gris.

La poudre de Guttette.

Il n'y a que les substances amères & aromatiques qui puissent avoir quelques succès; tous les corps fades & osseux n'ont absolument aucune vertu; à plus forte raison doit-on rejetter toutes les amulettes auxquelles une superstition aveugle a donné naissance. (M. FOURCROY.)

ANTI-EPILEPTIQUES. (*Mat. méd. vétérin.*) (*Voyez* ÉPILEPSIE). (M. HUZARD.)

ANTIES. (*Art vétérinaire.*)

Mot latin que quelques auteurs ont francisé & employé dans la description des parties extérieures du cheval. Ils ont décrit, sous ce nom, & sous celui de *remolins* ou *remoulins*, les *épis* que forment les poils au milieu du front, à l'encolure, au poitrail, aux flancs, &c. (*Voyez* ROBES ou POILS.) (M. HUZARD.)

ANTIFÉBRILES. (*Mat. méd.*) (*Voyez* FÉBRIFUGES.) (M. FOURCROY).

ANTIFARCINEUX. (*Mat. méd. vétérin.*)

Les *antifarcineux* sont les remèdes qu'on emploie le plus ordinairement dans le traitement du *farcin*. Ils sont très-nombreux, sur-tout entre les mains des empiriques & des ignorans. Un grand nombre les font consister encore dans l'emploi des *amulettes* attachées à la crinière & à la queue, & dans plusieurs autres pratiques également superstitieuses; d'autres

administrent les *antifarcineux* par les oreilles ou par les nazeaux comme dans la *morve* ; les uns n'en font usage qu'à l'intérieur, d'autres qu'à l'extérieur. Leur efficacité est en raison de la nature & du degré d'intensité de la maladie, de la disposition des animaux malades, & de l'emploi plus ou moins bien indiqué que le hasard détermine ordinairement.

Les *antifarcineux* les plus vantés, sont :

Les *préparations mercurielles*, sur-tout le *mercure doux*, le *cinabre* & le *sublimé corrosif* ;

L'*antimoine*, le *vin émétique*, & les autres *préparations antimoniales* ;

Les *gommes résines*, & principalement la *gomme ammoniaque* & l'*assa-fœtida* ;

Les *pilules puantes* ;

Les racines de *sceau de Salomon*, (*convallaria poligonatum*) ;

——— d'*aristoloche*, (*aristolochia rotunda*) ;

——— de *gentiane*, (*gentiana lutea*) ;

——— de *chardon roland*, (*eryngium campestre*) ;

——— d'*aunée*, (*ynula helenium*) ;

——— de *reine des prés*, (*spiræa ulmaria*) ;

——— de *cabaret*, (*asarum europœum*) ;

La *noix vomique* ;

Les *poudres cordiales* ;

Les *bois sudorifiques* ;

L'*onguent de Portugal* ;

——— de *Naples* ;

L'*arsenic*, &c.

Les plus efficaces sont extérieurement l'*amputation* ou l'*extirpation des boutons & des cordes farcineuses* ; la *cautérisation* ou l'emploi des *caustiques* & les *détersifs* ; intérieurement après l'usage des adoucissans, la *fleur de soufre*, *l'alcali volatil*, & les *purgatifs* ; mais l'emploi de ces remèdes doit, au surplus, être toujours méthodique & raisonné. (*Voyez* FARCIN.) (M. HUZARD.)

ANTIGALEUX. (*Mat. méd. vétér.*) (*Voyez* GALE.) (M. HUZARD).

ANTIHECTIQUES. (*Mat. méd.*)

Les *antihectiques* sont les remèdes propres à combattre la fièvre hectique & la phtisie pulmonaire. Leur classe est donc très-étendue, car les circonstances & la nature de cette maladie étant variées, les remèdes doivent varier dans la même proportion.

Les principaux médicamens, rangés parmi les *antihectiques*, sont : 1°. les BÉCHIQUES ADOUCISSANS ET FADES, comme :

Les farines.

Les fécules.

Le sagou.

Le salep.

Le gruau.

Les mucilagineux.

Le tussilage.

La colle de peau d'âne.

Les tortues.

Les limaçons.

2°. LES BÉCHIQUES DOUX ET SUCRÉS.

Le sucre.

Le miel.

Les dattes.

Les jujubes.

Les sébestes.

Le lait.

3°. LES AROMATIQUES BALSAMIQUES.

Les capillaires.

Les labiées.

L'hyssope.

Le lierre terrestre.

La sauge.

La sclarée.

Le baume du Pérou.

Le benjoin.

Le baume de la Mecque.

4°. LES LÉGERS ASTRINGENS, tels que

La rose rouge.

Le cynorrhodon.

5°. Les substances un peu ACRES, AMERES & ANTISCORBUTIQUES.

Le chou rouge.

Le cresson.

Le quinquina.

Ce dénombrement suffit pour faire voir qu'il n'y a

a point d'*antihectiques* à proprement parler, ou de spécifiques dans les ulcères des poulmons. Au lieu de tous les remèdes qui ont été énoncés, & dont le succès est presque toujours fort douteux, on réussit souvent avec les vésicatoires, le moxa sur la poitrine, les sétons, les cautères, &c. (M. FOURCROY.)

ANTIHECTIQUE, (*de Poterius ou la Poterie.*) (*Mat. méd.*)

L'*antihectique* de la Poterie est vulgairement appellé *antihectique de Poterius* ou *de Potier* (*chimie méd.*), parce qu'on a confondu *Michel Potier*, médecin allemand, avec *Pierre la Poterie*, médecin françois, auteur de ce remède, qui est bon sur-tout contre l'éthisie; c'est ce qui la fait nommer *antihectique*.

La Poterie prenoit, pour le faire, une partie de régule martial, & deux d'étain; il prenoit trois parties de nitre pour une de régule jovial, & il se servoit d'eau de pluie pour laver son *antihectique*.

Pour faire le régule jovial, il faut mettre, dans un creuset, une partie de régule martial d'antimoine; placer le creuset dans un fourneau, le couvrir & faire du feu autour. Lorsque le régule sera fondu, on y ajoutera deux parties d'étain fin, & l'étain étant fondu on remuera avec une verge de fer, ensuite on retirera le creuset du feu, & on versera dans un mortier chauffé.

Lorsque ce régule jovial sera refroidi, on le mettra en poudre fine, & on le mêlera avec autant de nitre purifié & bien sec; ensuite on mettra dans un creuset, rougi entre les charbons ardens, une petite cuillerée de ce mélange, environ un gros. Il se fera une détonnation qu'on laissera passer entièrement, attendant que la matière paroisse fondue dans le creuset pour y mettre une nouvelle cuillerée du mélange.

Tout étant employé, on laissera la matière en fusion pendant environ un quart d'heure, ensuite on la retirera du feu, & on la versera dans l'eau bouillante. On laissera tremper quelques heures, ensuite on agitera le tout, & on versera par inclination l'eau blanche, ce qu'on réitérera jusqu'à ce que l'eau ne blanchisse plus, & qu'il ne reste que des grumeaux au fond. Enfin on laissera toutes ces lotions sans y toucher; il se déposera au fond une poudre grise. On versera l'eau claire qui surnage, & on reversera de nouvelle eau sur la poudre pour la dessaler entièrement, ensuite on la fera sécher. Ce sera l'*antihectique* de la Poterie.

Il y en a qui ne veulent pas prendre le régule martial pour faire le régule jovial. Cependant on doit le préférer à tout autre pour cela, comme faisoit l'auteur. Il faut seulement avoir soin de choisir le régule martial fort beau, & il n'en faut mettre qu'une partie avec deux parties d'étain.

On s'attache trop aujourd'hui à une couleur bleue qu'on veut qu'ait l'*antihectique* de la Poterie, de sorte que souvent pour conserver cette couleur, on ne décompose pas assez l'étain. Celui que faisoit l'auteur avoit d'abord une couleur grise cendrée; ensuite il le calcinoit à un feu de reverbère, ce qui lui donnoit une couleur bleuâtre: le feu de reverbère peut tirer des couleurs des chaux métalliques. Si on ne commençoit pas cette opération par faire le régule jovial, une partie de l'étain tomberoit au fond du creuset. L'*antihectique* de la Poterie est une espèce de diaphorétique minéral, & il en a aussi les vertus; il est même à préférer au diaphorétique ordinaire, lorsqu'il y a complication d'hémorragie ou de foiblesse de poitrine. (*Voyez* DIAPHORÉTIQUE MINÉRAL, ÉTAIN).

La Poterie donnoit son *antihectique* pour la plupart des maladies qui viennent d'obstruction, pour le scorbut, les écrouelles, & sur-tout pour l'éthisie.

La méthode, dont il se servoit pour le faire prendre, étoit d'en donner le premier jour quatre grains, & il faisoit augmenter chacun des jours suivans d'un ou de deux grains; de sorte qu'il en faisoit prendre jusqu'à quarante & quelquefois cinquante grains.

On peut dire en général que dans les maladies longues, dans lesquelles il est nécessaire de faire un long usage des remèdes pour guérir, c'est une très-bonne méthode de les faire prendre d'abord en petite dose, l'augmentant de jour en jour jusqu'à une quantité proportionnée à la force de la maladie & du malade; & après avoir fait continuer quelques jours cette même quantité, il est bon de diminuer comme on a augmenté, & il ne faut pas juger qu'un remède est sans effet, parce qu'il ne guérit pas les maladies dans les premiers jours du régime. Le traitement des maladies doit être différent selon les différentes maladies: on ne doit pas traiter des maladies longues, qu'on appelle *chroniques*, comme il faut traiter les maladies vives qu'on appelle *aigues*. On est longtems à guérir ou à mourir des maladies longues; & au contraire on guérit ou on meurt promptement des maladies vives. On doit mettre, pour guérir une maladie, un tems proportionné à celui qu'elle a été à se former; les maladies longues s'étant formées lentement, ne peuvent & ne doivent point être guéries ou traitées promptement. Tout le monde convient que toutes les maladies viennent plus promptement qu'elles ne passent; & cependant presque tout le monde fait l'injustice aux médecins de trouver mauvais qu'ils ne guérissent pas les maladies plus promptement qu'elles n'ont été à se former. Les amis des malades, en les plaignant de leur état, négligent presque toujours de les encourager à faire constamment ce qu'il faut pour guérir; & ils n'affermissent point leur confiance en la

médecine. D'ailleurs, comme les maladies longues se forment d'abord sans qu'on s'en apperçoive, leur guérison est de même insensible, de sorte que le malade se fatigue de prendre des remèdes, ne croyant pas en recevoir de soulagement, & le médecin s'ennuie de s'entendre dire que tout ce qu'on fait, suivant ses conseils, est inutile : le malade & le médecin se dégoûtent l'un de l'autre, & ils se séparent ; c'est ainsi qu'il arrive souvent qu'on regarde comme incurables, des maladies que les médecins guériroient si le malade n'étoit pas impatient, & le public injuste. (*Anc.-Encyclop.*) (M. FOURCROY.)

ANTIHYDROPHOBIQUES. (*Mat. méd. vétérinaire*). (*Voyez* RAGE). (M. HUZARD.)

ANTIHYDROPHOBIQUES. (*Mat. méd.*)

Il y a peu de substances dans la nature qu'on n'ait proposées comme remèdes contre la rage. Beaucoup de gens, & sur-tout dans les campagnes, prétendent avoir des spécifiques contre cette cruelle maladie; mais malheureusement aucun de ces remèdes n'a mérité la confiance que leurs auteurs ou leurs possesseurs semblent leur accorder. Nous ne citerons ici que les principaux de ceux qui sont recommandés par des médecins habiles. On en trouvera d'ailleurs une liste beaucoup plus complette dans les savantes recherches sur la rage, publiées par M. Andry.

Parmi les Minéraux, on trouve ;

L'aimant.

Le cuivre.

L'étain.

L'ammoniaque.

Les diverses préparations du mercure.

Les bains de mer.

Les bains de terre.

Parmi les Végétaux :

Les racines de valériane.

——— d'hellébore blanc & noir.

——— de rosier sauvage.

L'alyssum de Dioscoride.

La pimprenelle.

Le mouron.

L'oseille.

La plupart des labiées;

La rhue.

Le lichen terrestre;

Le camphre.

L'opium.

Le vinaigre.

Parmi les Animaux on a choisi :

Le foie du chien enragé.

Le musc.

L'hippocampus.

Les scarabés.

Le meloë, proscarabé ou ver de mai.

Les cantharides.

Les écrevisses.

Les écailles d'huîtres calcinées, &c.

Les chimistes ont aussi proposé un grand nombre de préparations contre cette maladie. Il y a de même plusieurs compositions pharmaceutiques recommandées comme *antihydrophobiques* ; telles sont :

La poudre de Julien Paulmier.

La poudre de Touquin.

La poudre antilysse.

L'onguent mercuriel double, &c.

Quoique tous ces remèdes aient paru réussir dans certains cas, le mercure & ses diverses préparations sont ceux qui paroissent avoir eu le plus de succès. La poudre de Paulmier, le vinaigre à grande dose, les cantharides & le proscarabé, ont quelquefois opéré des effets utiles.

Il faut observer, relativement aux *antihydrophobiques*, que la plupart de ces remèdes sont donnés plutôt comme préservatifs que comme curatifs, & qu'il reste toujours de l'incertitude sur leur efficacité, puisqu'il n'est pas certain que sans leur administration les malades fussent devenus enragés, il n'y a point d'exemples assez marqués ou assez nombreux pour prouver qu'aucun de ces médicamens ait guéri la rage confirmée, si l'on en excepte peut-être les frictions mercurielles à grande dose, comme l'a indiqué l'auteur qui a remporté le prix proposé en 1780, par la société royale de médecine.

On ne doit pas perdre de vue que le plus grand & le plus sûr de tous les préservatifs, consiste dans la cautérisation profonde des plaies & des endroits mordus, & que ce moyen chirurgical ne peut manquer de produire son effet en détruisant le virus cantonné dans les blessures. Il faut faire ces cautérisations avec le fer rouge, le plus promptement possible après les morsures.

On emploie auſſi, avec un grand ſuccès, & pour remplir la même indication, l'application des cauſtiques les plus puiſſans, &, entr'autres, le muriate de mercure ſublimé, ou beurre d'antimoine. (M. Fourcroy.)

ANTIHYDROPHOBIQUES. (*Remèdes contre la rage*).

Ces remèdes ſont externes ou internes. Les externes ſont l'uſtion avec le fer rouge, ou poudre à canon, la cautériſation avec le beurre d'antimoine, la pierre à cautère, la pierre infernale, l'huile de vitriol, les lotions avec l'eau de ſavon, l'eau ſaturée d'alcali fixe, de ſel marin, de ſel ammoniac, & d'alcali volatil, les frictions huileuſes mercurielles.

Les remèdes internes, ſont : 1°. les ſels mercuriels; 2°. les pilules mercurielles faites avec le mercure crud, ſoit avec la térébenthine, ſoit avec la gomme arabique, le miel, &c.; 3°. la racine & les feuilles de belladona; 4°. les feuilles & fleurs de mouron à fleurs rouges; 5°. les feuilles de croiſette; 6°. les ſudorifiques; 7°. les antiſpaſmodiques, que l'on emploie dans certains cas, tels que l'opium, le camphre, la racine de valériane ſauvage, le muſc, le caſtoréum; 8°. le ſcarabé-méloé; 9°. les acides; 10°. quelques remèdes chimiques, tels que l'alcali volatil, l'eau de luce, &c. Nous parlerons de ces différens remèdes à l'article Rage canine, & de quelques-uns dans des articles ſéparés. (M. Andry).

ANTIHYDROPIQUES. (*Mat. méd.*)

Le mot d'*antihydropiques*, ou hydrophuges, déſigne des remèdes propres à guérir l'hydropiſie, & évacuer les eaux. Il n'y a aucun médicament qui mérite le titre de ſpécifique dans l'hydropiſie, parce que ces maladies dépendent de diverſes cauſes; elles doivent être traitées de différente manière. Cependant comme les purgatifs draſtiques évacuent ſouvent les eaux avec facilité, c'eſt parmi ces remèdes qu'on choiſit ordinairement les *antihydropiques*. Souvent auſſi les diurétiques chauds, & les apéritifs les plus énergiques, réuſſiſſent dans ces maladies; on peut donc encore regarder ces médicamens comme de véritables *antihydropiques* On voit, d'après cela, que la claſſe des remèdes comprend les ſubſtances ſuivantes :

Les alcalis fixes.

Les ſels neutres amers.

Les préparations mercurielles purgatives.

Les martiaux.

Les antimoniaux.

Les racines d'aſperge.

——— de perſil.

Les racines de fenouil.

L'écorce moyenne de ſureau.

Le bouleau.

La ſcille.

Les racines purgatives.

Le turbith.

Le jalap.

Le méchoacan.

L'aloës.

La ſcammonée.

La gomme gutte.

Toutes les fois qu'un médecin peut traiter une maladie d'après des indications certaines, comme cela a lieu pour l'hydropiſie, les prétendus ſpécifiques ceſſent abſolument de l'être. On voit d'après cela ce qu'il faut penſer de l'abſtinence de la boiſſon, des frictions avec l'huile, du ſucre, & des différentes préparations, données comme *antihydropiques*, par diverſes perſonnes peu éclairées & enthouſiaſtes. De ce que ces remèdes ont réuſſi quelquefois, on ne doit point en conclure qu'ils agiſſent ſpécifiquement, & qu'ils conviennent dans tous les cas. (M. Fourcroy).

ANTIHYDROPIQUES. (Remedes).

On appelle, de ce nom, les remèdes qu'on eſtime, propres à diſſiper toute collection aqueuſe : il n'y a, en effet, de remèdes véritablement *antihydropiques*, que ceux qui concourent à détruire la cauſe de cette maladie ou ſes effets, & à rendre enſuite aux organes diſtendus par le liquide ſurabondant ou épanché, le reſſort qu'ils ont néceſſairement perdu par cette diſtenſion. Mais comme la cauſe de l'hydropiſie n'eſt pas toujours la même, (*voyez* Hydropisie, cauſes de l'); comme les ſymptômes qui l'accompagnent, qui la caractériſent, ou la différencient, varient ſouvent à l'infini (*Voyez* Hydropisie, ſymptômes de l'), on conçoit que les remèdes qui peuvent en opérer la guériſon, doivent conſéquemment varier auſſi, & qu'une ſeule dénomination ne peut leur convenir; quelques-uns même paroiſſent en oppoſition avec d'autres, quoique, relativement aux circonſtances & aux accidens, ils n'aient les uns & les autres qu'un même but (*voyez* Hydropisie, traitement de l'). En donnant à ces remèdes une dénomination générale, il ſeroit donc à craindre qu'on ne confondît des choſes très-diſtinctes; ce qui ſeroit la ſource d'une infinité d'erreurs dans la pratique.

L'enflure du bas-ventre eſt nommée *aſcite* quand il y a collection aqueuſe dans ſa capacité : ſi

cette collection est contenue dans une enveloppe distincte & particulière, on l'appelle hydropisie enkistée; (*voyez* ce dernier article;) il est de la plus grande importance dans la pratique, de distinguer exactement ces deux espèces d'hydropisie. (M. DEHORNE).

ANTI-HYPOCHONDRIAQUES. (*Mat. méd.*)

Rien n'est plus vague en matière médicale que ce titre général de médicamens. En effet, la maladie *hypochondriaque* variant suivant une foule de circonstances, l'âge du malade, l'époque du mal, la nature des accidens qu'il produit, les remèdes qui doivent être employés dans cette maladie, varient également. Comme les remèdes appartiennent alors à différentes classes générales, comme les purgatifs, les incisifs, les apéritifs, les calmans, &c. Il n'y a point d'*anti hypochondriaques* proprement dits. Ce mot n'exprime donc, comme beaucoup d'autres mots analogues, que l'ensemble des remèdes qu'on emploie le plus ordinairement dans l'affection *hypochondriaque*. Ces remèdes sont eux-mêmes très-variés; les plus employés sont :

Les bains tièdes.

Les eaux minérales.

Les frictions sèches.

L'hellebore noir.

La scolopendre.

L'hépatique.

Les racines de patience.

—— d'aunée.

La rhubarbe.

Le senné.

Les sels amers, &c. (M. FOURCROY).

ANTI-HYSTÉRIQUES. (*Mat. méd.*)

Les *anti-hystériques*, ou les remèdes propres à calmer les accidens spasmodiques qui ont lieu dans les maladies des femmes, & qui sont souvent dus aux affections de la matrice, sont pris dans la classe des anti-spasmodiques & des uterins. Ce sont ordinairement les substances les plus fétides que l'on choisit, parce que l'expérience a démontré que les odeurs aromatiques & agréables occasionnent des accès *hystériques*. Au contraire, la fumée des matières animales brûlées, & en particulier celle du crin, de la laine, des plumes, de la corne, est employée avec beaucoup de succès, pour calmer les convulsions & les spasmes que les femmes éprouvent. Tous les autres anti-spasmodiques peuvent aussi devenir *anti-hystériques*; il faut observer que les calmans, & sur-tout les préparations d'opium, sont plus souvent nuisibles qu'utiles.

Les principaux *anti-hystériques* sont :

Le castoréum.

Le camphre.

L'assa fétida.

L'eau de fleur d'orange.

L'eau de melisse.

L'huile de succin.

L'ammoniaque retirée des matières animales.

Le safran.

L'éther.

L'huile animale rectifiée, &c. (M. FOURCROY).

ANTILAITEUX. (*Mat. méd.*).

On nomme *antilaiteux* ou lactifuges, *antilactea seu lactifuga*, les médicamens que l'on croit propres à évacuer le lait.

Quelque chose qu'on ait pu dire sur les bons effets de certains remèdes dans les maladies laiteuses, appellées communément laits répandus, il est certain qu'aucun de ces remèdes ne peut être regardé comme spécifique. En effet, les apéritifs; les diaphorétiques & les purgatifs, sont les classes des médicamens qui réussissent le mieux dans ces affections. On ne sera donc point étonné de trouver, dans la liste des *antilaiteux* ou lactifuges,

L'ammoniaque ou l'alcali volatil.

Les sels neutres amers, & en particulier,

Le sulfate de potasse ou sel *de duobus*.

Le sulfate de soude ou sel de *Glauber*.

Le sulfate de magnésie ou sel d'Epsom.

Les antimoniaux.

Les racines de bardane.

—— de salsepareille.

Les fleurs de souci.

—— de caille-lait.

—— de pervenche.

—— de primevere.

La tige de la douce amère.

—— de la canne de Provence.

Le sucre rouge.

Le miel, &c.

C'est en divisant l'humeur laiteuse, fixée dans le tissu cellulaire, ou arrêtée dans les vaisseaux blancs, en la portant à la peau, ou en les évacuant par les

inteſtins, que tous ces remèdes agiſſent; ils n'ont donc aucune eſpèce de vertu ſpécifique dans les affections produites par la déviation du lait.

Il faut ajouter, à ces détails, que quelquefois les émétiques, & en particulier l'ipécacuanha, préviennent les accidens terribles, produits par le lait, porté dans la région épigaſtrique à la ſuite des accouchemens. C'eſt ainſi que feu M. Doulcet a guéri un grand nombre de femmes en couche à l'Hôtel-Dieu de Paris, par l'uſage de l'ipécacuanha.

On a cependant vanté, dans différens tems, des remèdes ſpécifiques contre le lait, & le public a ſouvent ajouté foi à ces remèdes; nous ne voulons pas parler des ſimples végétaux iſolés, dont la plupart, célébrés par les auteurs, mais avec l'honnêteté & la bonne foi qui conviennent à l'exercice de l'art de guérir, ont été compris dans le dénombrement préſenté ci-deſſus; mais des formules plus ou moins compoſées & même compliquées qu'on a propoſées & qui ont été reçues du public avec enthouſiaſme. Nous n'en ferons connoître ici que deux; l'un eſt le remède de Weiſſe, qui eſt beaucoup tombé depuis la mort de ſon auteur; l'autre un élixir américain, de l'invention de M. Courcelle, ancien chirurgien de nos colonies.

Le premier a été publié dans les mémoires de la ſociété royale de médecine; nous inſcrirons ici le rapport entier, redigé par MM. Geoffroy, Lorry, le Roi, Lalouette & Vicq-d'Azyr.

Mémoires de la ſociété.

« La ſociété royale de médecine nous a chargés de » lui rendre compte du remède de feu M. Weiſſe : » la dame ſa veuve nous a remis la recette originale, » telle que l'auteur la conſervoit dans ſes papiers, & » ainſi qu'il ſuit :

Compoſition du remède antilaiteux, *ſuivant la recette de M. Weiſſe.*

℞ Ariſtoloche ronde. Racine de fougère mâle. Souci de vigne. Perſicaire. Feuilles de mille pertuis avec la fleur. Pervenche. Bétoine. Verveine.	Une poignée répondant à une once environ de chacune de ces ſubſtances.
Feuilles & fleurs de ſerpolet. Primevère. Guy de chêne. Lauréole. Polypode de chêne. Caille-lait jaune. Feuilles de tilleul. Racine de grande ſcrophulaire.	Une forte pincée répondant à un ou deux gros de chacune.

Purgation que l'on doit preſcrire tous les huit jours.

℞ Deux onces & demie de manne;
Quatre gros de ſel d'Epſom, dans une infuſion de chicorée ſauvage & de cerfeuil.

» Le jour de la purgation on ne prendra point » le remède.

» On doit continuer pendant quarante jours, » obſervant un régime exact; point de ragoût, » point de laitage, de ſalades, de fruits, ni de » crudité; la nourriture doit être ſaine, le vin ſera » trempé. Le ſoir l'on prendra un potage ». Telle eſt la copie de la formule remiſe à la ſociété royale.

« Nous avons éprouvé ce remède ſur un grand » nombre de femmes qui étoient dans le cas d'en » faire uſage; voici le réſultat de nos obſervations :

» Le remède produit conſtamment des évacuations » par les ſelles; il en produit ordinairement, ſur-» tout dans le commencement, quatre, cinq, ou » ſix dans la journée.

» Ces évacuations continuées, comme l'auteur de » ce remède le preſcrit, ſont en général ſalutaires. » On obſerve fréquemment des grumeaux *laiteux* » dans leurs déjections, & un dépôt blanc *laiteux* » dans leurs urines.

» Toutes ces ſubſtances, étant bien mêlées, & » les racines écraſées, on prendra du tout un gros » que l'on mettra dans une cafetière de terre, avec » une chopine de petit lait clarifié, ajoutant depuis » un demi-gros de ſel d'Epſom, juſqu'à deux gros, » ſuivant la force & le tempérament, un demi-» gros de follicules de ſéné pour les perſonnes déli-» cates, ou un demi-gros de ſéné pour celles qui ſont » plus fortes. On fera infuſer le tout pendant deux » heures, à un feu modéré ſans le laiſſer bouillir, » enſuite on le retirera du feu; on couvrira bien la » cafetière juſqu'au lendemain matin. Alors on paſ-» ſera le petit lait, & on le partagera en deux verres, » que l'on fera prendre à la malade, à une heure de » diſtance l'un de l'autre. Une heure après la der-» nière priſe, la malade pourra déjeûner avec une » croûte de pain & du bouillon.

» On ſupprimera l'uſage du remède pendant les » règles. Il doit procurer trois ou quatre évacuations » par jour. Si la doſe indiquée ne ſuffiſoit pas pour » cette évacuation journalière, on l'augmenteroit ſui-» vant le beſoin. Si le remède faiſoit trop d'effet, on » n'en prendroit qu'un verre.

» Il y a des circonſtances dans leſquelles il ſeroit » imprudent d'adminiſtrer ce remède : lorſqu'il ſe » forme, par exemple, un dépôt *laiteux* dans l'une

» des régions iliaques, ou sur l'une ou l'autre extrémite inférieure, si un tel dépôt est accompagné de fièvre, de douleurs, d'irritation, il convient, à notre avis, d'employer uniquement le régime & les remèdes les plus adoucissans, d'avoir recours à l'usage des sucs d'herbes les plus doux, tels que celui de chicorée de jardin, de poirée; de purger de tems en tems avec les minoratifs, & d'attendre, pour donner le remède de M. Weisse, que la fièvre, les vives douleurs & l'irritation, soient au moins très-calmées.

» Il paroît que l'émonctoire des intestins est celui par lequel on obtient le plus facilement l'évacuation des sucs *laiteux* altérés & devenus cause de maladie; vérité qui est connue depuis long-tems par les médecins, & établie dans leurs ouvrages.

» C'est une circonstance digne d'être remarquée, que l'action purgative de ce remède, qui, cependant, ne contient, de vraiment purgatif, qu'un demi-gros de follicules, & autant de sel d'Epsom (1).

» Les évacuations qu'il procure ne fatiguent pas pour l'ordinaire; elles augmentent même l'appétit. Il paroît que ce traitement pourroit être étendu avec avantage à d'autres maladies, & qu'il convient à plusieurs espèces de cachexies.

» Nous croyons que la recette, proposée, pourroit être simplifiée sans rien perdre de son efficacité. La suivante nous a paru; dans bien des cas, produire les mêmes effets.

♃ Sommités fleuries de sureau. De caille-lait à fleurs jaunes. De millepertuis.	Un scrupule.
Follicules de séné. Sel d'Epsom.	Depuis un demi-gros jusqu'à un gros, suivant les forces, l'état & la sensibilité de la malade.

» On fera infuser pendant huit à dix heures dans une livre de petit lait; passez ensuite. La société doit avertir que ce remède n'est ni aussi indifférent, ni aussi universel que son auteur sembloit le croire. Formé d'un grand nombre de médicamens mal assemblés, mais qui tous sont apéritifs & toniques, il est dangereux toutes les fois qu'il y a irritation. Devenant purgatif par l'addition de quelques remèdes qui y sont joints, toutes les fois que la nature ne porte pas les humeurs vers les couloirs du bas ventre, il peut contrarier ses opérations salutaires; on doit en dire autant de l'administration imprudente du sel *de duobus*, auquel on a donné mal-à-propos le nom de spécifique pour ces maladies. En un mot, nous ne pouvons nous dispenser d'avertir les femmes imprudentes, & leurs conseils, que les maladies formées par l'amas, le dépôt ou la corruption des parties laiteuses, exigent plutôt, pour leur traitement, une méthode sagement combinée, suivant les principes de l'art, qu'un traitement empirique, dont les suites sont le plus souvent très-fâcheuses. Le roi a ordonné, à la société de médecine, de publier le remède de feu sieur Weisse, que sa majesté a fait acheter, en accordant une pension à la veuve de ce médecin ».

(1) Nous avons rarement porté la dose du sel d'Epsom à plus d'un demi-gros. La dose de deux gros, souvent employée par feu M. Weisse, étoit beaucoup trop forte, & répétée souvent, elle pourroit faire beaucoup de mal.

Ce rapport a été lu dans la séance du 10 novembre 1778, par MM. Geoffroy, Lorry, le Roy, Lalouette, Vicq-d'Azyr.

L'élixir américain de M. de Courcelles, aussi acheté par le roi, a été publié à part, & imprimé à l'imprimerie royale, en 1789. Nous le copierons ici, & nous y joindrons les réflexions que l'inspection de cette formule nous a fait naître.

Noms & doses des drogues simples qui entrent dans la composition de l'Elixir américain.

	NOMS DE BOTANIQUE.
℞. Racines d'*Asarum*, ou Cabaret, 1 *once*.	*Asarum Europœum*, le Cabaret *ou* Oreille d'homme.
Écorce de racines de Palmiste à Crocros, 1 *once*. . . . *Saint-Domingue*.	*Cocos aculeatus*; Palmiste à Grou-grou.
Deux Calebasses . . . *Saint-Domingue*.	*Crescentia Cujette*. le Calebassier, *ou* Arbre à Couye.
Opium, deux onces & demie. . . . . *Egypte*.	. . . .
Écorce de bois de fer, 6 *onces* . . . *S.-Domingue*.	*Erythroxilum areolatum*. le Bois de fer.
Herbe à Charpentier, 2 *onces* . . . *S.-Domingue*.	*Justicia assurgens*. Herbe à Charpentier.
Feuilles d'Avocatier, *deux livres* . . . *S.-Domingue*.	*Laurus Persea*. Avocatier.
Feuilles de Millepertuis, 1 *livre*	*Hypericum perforatum* le Millepertuis.
Fleurs de sureau, *demi-livre*.	*Sambucus nigra*, le Sureau.

	Noms de Botanique.
℞. Feuilles d'Oranger, *quatre onces* .... Fleurs d'Oranger, *deux onces*	*Citrus aurantium*, l'Oranger.
Racine d'Énula-campana, *quatre livres*	*Inula Helenium*, Aunée *ou* Enula-campana.
Racine de Cannes de sucre, 2 *liv*.... *S.-Domingue*.	*Saccharum officinarum*, Canne à sucre.
Racine d'Aristoloche, *trois livres*	*Aristolochia rotunda*, Aristoloche ronde.
Racine de Cannes, *ou* Quenelles, 2 *livres*....	*Arundo Donax*, Roseau à cannes *ou* à quenouilles.
Graines de Genièvre, *trois onces*...............	*Juniperus communis*, Genevrier des Landes.
Fleurs de Tilleul, *deux onc*.	*Tilia Europæa*, le Tilleul.
Fleurs ou feuilles de Romarin, *deux onces*....	*Rosmarinus officinalis*, le Romarin.
Petit Baume, *quatre onc*...	*Mentha sativa*, le Baume de jardin de France. *N. B.* Si c'est le petit Baume de S.-Doming., c'est le *Croton balsamiferum*, le petit Baume.
Quatre livres de cendres de toutes ces plantes qui sont servi à la distillation, & qui ont été séchées & brûlées.	

Après avoir concassé les racines & les écorces, on les mettra infuser, pendant huit jours, dans huit pintes d'eau de rivière : les deux derniers jours on fera pareillement infuser, dans la même eau, les fleurs, les feuilles & les fruits écrasés; on mettra le tout dans l'alambic, & on ajoutera huit pintes de la meilleure eau-de-vie. Alors on distillera au bain-marie, pour en tirer à-peu-près toute la liqueur spiritueuse qu'il faudra cohober trois fois de suite. On mettra cette liqueur spiritueuse à part; ensuite on pressera & on passera au tamis tout ce qui sera resté dans l'alambic; on brûlera le marc desséché, & on jettera les cendres dans la liqueur extractive qu'on a exprimée; enfin on ajoutera un peu d'eau de rivière, s'il est nécessaire. On distillera cette liqueur à feu nud & doux, & on en mêlera le produit, à parties égales, avec la liqueur spiritueuse qu'on a mise à part.

Pour colorer ce mélange, on y ajoutera six onces de fleurs de pavot simple, & trois onces de racines de garance (*rubia tinctorum*). Lorsque la liqueur aura acquis une couleur rouge & brillante, on la filtrera & on la conservera dans des bouteilles bien bouchées.

On doit retirer de ce procédé à-peu-près douze bouteilles de pinte d'élixir.

La dose de cet élixir est d'une cuillerée à café; on en peut prendre jusqu'à quatre par jour, & même davantage dans les cas dangereux & pressans. On peut le prendre pur; mais pour l'ordinaire on doit le prendre dans un véhicule, c'est-à-dire, le mêler avec une cuillerée de *bouillon*, *de thé*, *de vin*, *de tisanne ou de lait d'amandes*.

On ne peut pas voir une formule plus compliquée, plus barbare, & une préparation plus ridicule. La distillation de l'alcohol sur de la cendre des plantes, celle même de l'infusion avec l'alcohol, prouvent, ainsi que la multiplicité des drogues, que l'auteur étoit bien peu versé dans l'histoire des médicamens, & dans la connoissance de leurs propriétés. Il n'y a, au-dessus de l'absurdité d'une pareille composition, que celle des personnes qui la vantent & qui l'emploient; à la vérité, celles-ci sont moins blâmables que l'auteur, parce qu'elles ne doivent point juger la nature & la préparation d'un remède, tandis que l'auteur auroit dû, au moins, en savoir assez pour ne pas donner une formule tont au plus digne des lumières du quinzième siècle. (M. Fourcroy)

ANTILÉNA. (*Art vétérinaire.*)

C'est le nom que quelques auteurs latins ont donné au poitrail du cheval; mais il signifie plus ordinairement la partie du harnois, qui porte aussi le nom de poitrail. (*Voyez* Harnois) (M. Huzard).

ANTILLES. (*Hygiène*).

Partie Ire., de l'homme considéré suivant ses rapports.

Sect. Ire., l'homme sain en société.

Ordre Ir., rapports des climats.

Les *antilles* sont des îles situées en Amérique, entre le sud & le nord de ce continent; c'est Christophe Colomb qui en fit la découverte en 1492. Saint-Domingue, Cuba, la Martinique & la Jamaïque, sont les principales de ces îles, habitées par les françois, les anglois & les hollandois.

La chaleur de ce climat, situé sous la Zône Torride, est excessive; on n'y connoît pas d'hivers, & les arbres y sont toujours verds. L'air y est souvent mal-sain, & on y est sujet à de furieux ouragans. Ces îles sont la patrie de beaucoup de substances

utiles aux hommes, soit comme alimens, soit comme médicamens. On en tire des cannes à sucre, de l'indigo, du tabac, du cacao, de la banane, du coton, de la cochenille, des ananas, du café, du quinquina, des liqueurs spiritueuses. La vigne y réussit; mais on n'y recueille point de bled. On y fait, avec une racine qui porte le nom de manioc, une espèce de pain que l'on nomme cassave. Les pluies, depuis la mi-juillet jusqu'à la fin d'octobre, tempèrent les grandes chaleurs de ce climat, ainsi que le vent d'est; l'humidité alors y est quelquefois telle, que les viandes s'y conservent peu, les fruits s'y pourrissent facilement, le pain se moisit & le vin tourne à l'aigre.

L'insalubrité de plusieurs de ces îles a bien diminué, depuis que l'agriculture y a été en vigueur, qu'on a brûlé les bois qui entretenoient l'humidité, qu'on a fait des saignées utiles aux terreins bas, qu'on a détruit les insectes vénimeux, &c. (*Voyez* le mot AMÉRIQUE). (M. MACQUART.)

ANTILLY. (EAUX MINÉRALES).

C'est un village du diocèse de Meaux, sur la rivière de Grivette, à deux lieues & demie sud-est de Crépi, à quatre lieues de Meaux, & à cinq de Senlis. Un certain Varin a vanté, d'une manière ridicule & ennuyeuse, les eaux d'*Antilly*, dans un ouvrage intitulé, admirables & miraculeuses vertus de la fontaine d'*Antilly*; elles sont à examiner. (M. MACQUART).

ANTI-LOIMIQUES. (*Mat. méd.*)

Les *anti-loimiques* sont les remèdes qu'on a recommandés pour préserver de la peste; on les nomme aussi antipestilentiels.

La peste est une maladie si terrible & si meurtrière, qu'il n'est pas étonnant que les hommes aient cherché, dans tous les tems, des moyens de se soustraire à ses ravages. Aussi la liste des *anti-loimiques*, ou remèdes capables de préserver de la peste, est-elle très-nombreuse dans les auteurs qui ont écrit sur ce fléau de l'humanité. On trouve, dans cette classe, toutes les matières odorantes & aromatiques les plus fortes, les substances âcres volatiles, les spiritueux. Les pharmacopées sont remplies de préparations destinées à cet usage; mais malheureusement il n'est aucun remède connu qui jouisse véritablement de la propriété de préserver de la contagion pestilentielle. L'ail, les racines, les bois, les écorces aromatiques des deux Indes, les eaux spiritueuses les plus fortes, les vinaigres les plus actifs & les plus pénétrans ne peuvent jamais être regardés que comme des barrières très-foibles contre les effets de cette cruelle maladie. Tout ce que les médecins, les plus savans, les plus expérimentés, & en même-tems de meilleure foi, ont écrit sur les préservatifs de la peste, consiste à recommander le courage, la tranquillité de l'esprit, l'exercice, le bon régime, les vêtemens de soie parfumés, un ou deux cautères, l'usage modéré du vin, le tabac fumé, mâché. Avec ces précautions, Diemerbroeck, & plusieurs autres, ont échappé à la contagion; mais tous ces moyens sont insuffisans si le corps est dans une mauvaise disposition, si les humeurs sont âcres ou épaissies, si les premières voies sont chargées de sabure, &c.

Quelques exemples ont appris, il est vrai, que les vapeurs fétides des matières fécales, des tanneries, des boucheries, ont préservé des quartiers entiers de la peste; mais ces exemples ne sont ni en assez grand nombre, ni assez concluans pour pouvoir nous fournir des préservatifs certains contre cette maladie. L'isolement, l'habitation des lieux élevés & écartés, tout éloignement des pestiférés, & de ce qui leur appartient, sont les seuls moyens, de ce genre, qui méritent une entière confiance. (M. FOURCROY).

ANTIMÉLANCHOLIQUES. (*Mat. méd.*)

Les *antimélancholiques* doivent être aussi variés que les accidens & les symptômes de la mélancholie sont eux-mêmes variés. Aussi prescrit-on, dans cette maladie, tantôt les humectans, les délayans, les tempérans, comme l'eau simple, les chicoracées, la poirée, le lait d'ânesse ou de chèvre, le petit-lait, les eaux minérales froides; tantôt les apéritifs, les nitreux, les martiaux, les anti-scorbutiques, les céphaliques, les anti-spasmodiques, les calmans, les lavemens & les bains. Enfin les purgatifs les plus forts, les plus actifs, sont souvent employés à la fin de la cure, & ce sont eux alors qui déplacent & emportent l'humeur mélancholique. L'hellebore a surtout cet avantage; les anciens en faisoient un grand usage & avec un succès qui est presqu'entièrement perdu pour nous. Lorry a voulu réparer cette perte en apprenant à donner l'hellebore après avoir fait faire aux malades un très-long usage des délayans, & après avoir réduit à un état cachectique. (*V.* les mots HELLEBORE, HELLEBORISME. (M. FOURCROY.)

ANTIMORVEUX. (*Mat. méd. vétérin.*).

On appelle *antimorveux* les remèdes qu'on croit propres à préserver ou à guérir la *morve*. Jamais, peut-être, remèdes ne furent aussi multipliés, aussi vantés, & malheureusement aussi inutiles.

C'est dans le traitement, de cette maladie, que les empiriques & les charlatans ont principalement annoncés des spécifiques. M. *Lafosse*, le père, qui ne doit être rangé ni dans l'une, ni dans l'autre de ces classes, avoit cru découvrir un *antimorveux* assuré dans le *trépan* & dans les *injections*; cette idée ingénieuse qui offre une ressource de plus pour le traitement de la *morve*, n'a pas eu tout le succès que l'auteur croyoit avoir lieu d'en attendre. Les autres *anti-morveux*

veux qu'on a prônés depuis, & desquels on a obtenu quelquefois du succès, sont principalement :

L'*éthiops antimonial ;*

La *pervenche*, (*vinca major*) ;

Le *frêne*, (*fraxinus excelsior*) ;

L'*eau distillée de laurier cerise*, (*prunus laurocerasus*) ;

L'*eau de chaux* ;

L'*alcali volatil* ;

Les *setons* ;

Les fumigations d'*orpiment* ;

Les frictions d'*essence de térébenthine*, autour des nazeaux ;

Les injections astringentes & déterfives ;

La cautérisation du chamfrein ; &c.

Parmi les remèdes des charlatans :

L'*électuaire du baron de Sind* ;

Le *remède de Hurn* ;

Les *tablettes de Dubuisson* ;

Le *remède préservatif & curatif de Hélie*, sont ceux qui, depuis un demi-siècle, ont assez constamment abusé de la crédulité & de la confiance du public.

On a long-tems administré, & on administre encore, les *antimorveux* en breuvages, ou par les nazeaux ; cette pratique d'autant plus barbare, que la plupart de ces breuvages sont composés de substances âcres & très-irritantes, & que les parties qu'ils traversent sont très-délicates & très-irritables, a détruit assez promptement un grand nombre de chevaux, dans lesquels ils ont excité une inflammation violente, & la gangrène.

Il en est, au surplus, des *antimorveux*, comme de tous les autres *anti* ; il n'en est point de spécifiques, & le traitement de la *morve* est susceptible d'autant de changemens & de variations, que celui de toutes les autres maladies chroniques. (*Voyez* MORVE. (M. HUZARD.)

ANTIMOINE. (*Mat. méd.*)

On nommoit autrefois *antimoine* une substance minérale, une mine composée de soufre & de demi-métal, qu'on appelloit alors régule d'antimoine. Aujourd'hui, en bannissant l'expression vague & alchimique de régule pour toutes les matières métalliques auxquelles on l'appliquoit, on nomme *antimoine* le demi-métal pur, & sulfure d'*antimoine*, la mine formée de ce demi-métal & du soufre. Il ne sera donc question, dans cet article, que des propriétés médicamenteuses de l'*antimoine* ou du demi-métal ; & celles de sa mine, ainsi que l'histoire des préparations auxquelles cette mine donne naissance seront exposés au mot sulfure d'*antimoine*. Il résultera, de cette dénomination méthodique, que l'article présent sera beaucoup plus court qu'il ne l'étoit autrefois, & que l'article sulfure d'*antimoine* contiendra la plupart des détails qui étoient anciennement traités au mot *antimoine*.

Pour connoître avec exactitude les propriétés médicinales du demi-métal nommé *antimoine*, & celles des diverses préparations dont il est la base, il faut d'abord présenter, en peu de mots, ses principales propriétés chimiques. L'*antimoine* est un demi-métal blanc, cristallisé en grandes lames, très-cassant, qui se fond quand il est bien rouge, qui s'oxide assez facilement à cette température, & dont l'oxide blanc se sublime en aiguilles ou prismes très-allongés par l'action d'une forte chaleur. La propriété qu'il a de se cristalliser facilement dans son état métallique, est la cause de l'étoile ou des feuilles de fougère qu'on voit à la surface supérieure des pains orbiculaires de ce demi-métal. On l'extrait de sa mine en faisant brûler rapidement le soufre à l'aide d'une certaine quantité de nitre, & en empêchant l'*antimoine* de brûler par l'addition du tartre qu'on mêle avec le nitre. (*Voyez* le *dictionnaire de chimie*).

L'*antimoine* ne s'altère point à l'air ordinaire ; il ne communique rien à l'eau qui ne lui fait rien éprouver ; mais l'un & l'autre de ces corps l'oxident, lorsqu'on aide le premier par une grande chaleur, & le second par les acides. Tous les oxides d'*antimoine* sont difficiles à réduire en métal, & l'oxigène y tient très-fortement. Le nitre fait très-bien brûler l'*antimoine*, & il résulte de la détonation de trois parties de nitre avec une partie d'*antimoine*, une masse blanche composée d'oxide d'*antimoine* & de potasse. Si on lessive cette masse, l'eau en extrait la potasse ; mais ce sel emporte avec lui un peu d'oxide d'*antimoine* qui lui est uni. M. Berthollet a trouvé que dans cette combinaison l'oxide d'*antimoine* fait fonction d'acide, & forme, avec la potasse, une espèce de sel neutre cristallisable. La portion d'oxide qui n'est point uni à la potasse, & qui reste après la lessive, est une sorte d'*antimoine diaphorétique lavé*, plus pur même que celui qu'on prépare avec le sulfure d'*antimoine*. On peut se servir de cet oxide pour faire la tartrite d'*antimoine*.

L'*antimoine* décompose complettement le muriate de mercure corrosif, & donne par la distillation avec ce sel le muriate d'*antimoine* sublimé, fort employé en chirurgie comme caustique puissant, & connu sous le nom impropre de *beurre d'antimoine*. Ce dernier sel, versé dans l'eau, s'y décompose presque entièrement ; il s'en sépare un oxide d'*antimoine* blanc qu'on nomme *poudre d'Algaroth*. En traitant le

muriate d'*antimoine* deux ou trois fois de suite avec l'acide nitrique, on en dégage l'acide muriatique, on en charge de plus en plus l'oxide d'oxigène, & on en fait une préparation nommée autrefois *bézoard minéral.*

Telles sont les principales propriétés chimiques de l'*antimoine* qu'il est nécessaire de bien connoître pour la matière médicale, & les préparations les plus utiles que l'on fait avec ce demi-métal & les matières salines.

L'*antimoine*, à son état de demi-métal, n'est que peu employé aujourdhui en médecine. On en faisoit autrefois un grand usage comme purgatif; on formoit, dans des moules, des gobelets & des globules d'*antimoine*; on laissoit séjourner, dans les premiers, de l'eau ou du vin, pendant une nuit; on avaloit les liqueurs le lendemain matin, & on étoit plus ou moins purgé. Mais cette manière de se purger étoit fort irrégulière & fort incertaine dans ses effets. Tantôt l'effet en étoit prompt & trop fort; d'autrefois il étoit presque nul; cela dépendoit de la nature plus ou moins acide du liquide qu'on laissoit séjourner sur l'*antimoine*, & de la sensibilité plus ou moins grande des sujets. Les globules qu'on avaloit comme des pilules, & qu'on rendoit entiers, avoient les mêmes inconvéniens. Ces pilules de métal, nommées pilules perpétuelles, parce qu'elles pouvoient servir très-long-tems, purgeoient trop fortement certaines personnes, celles dont les sucs gastrique & intestinal très-abondans, jouissoient d'un caractère acide assez puissant pour oxider & dissoudre une portion de la surface des globules métalliques. Le plus grand nombre de ceux qui en faisoient usage, n'en éprouvoient, à la vérité, qu'une action très-foible; mais l'un & l'autre de ces inconvéniens ont enfin été bien appréciés & bien sentis; depuis ce tems on ne fait plus d'usage de l'*antimoine* métallique soit en gobelets, soit en pilules.

Les différens oxides d'*antimoine*, préparés avec les acides ou le nitre, ont une vertu purgative, émétique, diurétique ou diaphorétique, à différens degrés. Il paroît qu'en général il ne faut pas qu'ils soient trop oxidés, pour avoir ces propriétés, & qu'ils les perdent par une trop forte oxidation. C'est ainsi que l'oxide d'*antimoine*, le plus chargé d'oxigène, qui est préparé par la détonation avec le nitre, & qu'on nomme *antimoine diaphorétique* lavé, n'a aucune vertu suivant beaucoup de médecins. Le bézoard minéral ou l'oxide d'*antimoine*, uni d'abord à l'acide muriatique & surchargé d'oxigène par l'oxide nitrique avec lequel on le traite, est absolument dans le même cas. Il ne faut pas ignorer cependant que quelques praticiens sont dans une opinion différente, & qu'ils pensent que l'*antimoine* diaphorétique le plus oxidé, & même le plus séparé de la potasse par une lixiviation très-exacte, jouit encore de propriétés très-marquées & très-utiles. Comme les propriétés qu'ils lui attribuent sont de la classe de celles qu'on nomme altérantes, & qui ne se présentent pas par des phénomènes ou des actions très-sensibles, comme cela a lieu pour des évacuans, il est difficile de démontrer, avec exactitude, l'existence ou la non existence réelle de ces effets; d'autant plus qu'on emploie cet oxide d'*antimoine*, dans des cas où son effet doit être très-lent, dans les maladies lentes de la peau, des glandes lymphatiques, des maladies, où les seules forces vitales, l'air pur, les alimens, les boissons, l'exercice, font souvent des changemens utiles, soit en agissant seuls & sans la simultanéité des remèdes, soit en aidant fortement & puissamment l'action de ceux-ci. Cette réflexion, au reste, n'est pas particulière à l'usage médicinal des oxides d'*antimoine*; elle est également applicable à tous les médicamens dont l'action est foible & lente, & qu'on administre dans les maladies chroniques. On ne prépare point communément l'oxide d'*antimoine*, nommé *antimoine diaphorétique*, avec l'*antimoine* métallique, mais bien avec le sulfure d'*antimoine*, ainsi que la plupart des autres remèdes antimoniaux; mais cette manière commune de les préparer n'est pas la plus sûre & la plus exacte, lorsqu'on veut avoir ces oxides purs.

Quant au muriate d'*antimoine* sublimé ou beurre d'*antimoine*, il n'est d'usage qu'à l'extérieur, comme caustique, & sur-tout pour détruire les virus communiqués sous la peau, & arrêter leurs effets, dans les morsures des animaux enragés, &c.

(*Voyez* les articles ANTIMONIAUX, SULFURE D'ANTIMOINE, OXIDES D'ANTIMOINE, SELS ANTIMONIAUX, MURIATE D'ANTIMOINE, &c. (M. FOURCROY.)

ANTIMOINE. (*Mat. méd. & Hygiène, vétér.*)

L'*antimoine crud* qui présente de belles aiguilles, longues, droites, larges, blanches, brillantes, & qui est léger & facile à casser, est le meilleur. Celui qui ressemble à du *mâche-fer* ne vaut rien.

Il est un puissant fondant; nous l'employons en poudre ou en décoction, pour résoudre les engorgemens des jambes des chevaux, qui sont la suite de la débilité des solides, & de la viscosité des fluides. Dans le cas où nous croyons devoir préférer de le donner en poudre, nous avons la plus grande attention à ce que cette poudre soit extrêmement fine & impalpable, autrement elle ne seroit admise qu'en petite quantité dans les voies circulaires; aussi une légère dose opère-t-elle plus efficacement alors, qu'une dose considérable de cette substance coucassée seulement.

Cette même poudre n'agit pas avec moins de succès dans le virus psorique, tel que les *dartres*, la *gale*, &c., alors son action est celle d'un diaphorétique qui exige que l'animal, auquel on l'a donné, soit soigneusement

tenu chaudement & couvert; on lotionne de tems à autre les parties du tégument tuméfiées par le virus, avec une décoction émolliente, que l'ou emploie aussi chaude qu'il est possible, dans la vue de distendre ces mêmes parties & de les relâcher. C'est par cette méthode, aussi simple que peu dispendieuse, que nous sommes parvenus à guérir une *gale épizootique*, qui, dans nombre de paroisses du Languedoc, avoit affecté les ânes, les mulets & les chevaux.

Si on se propose d'employer ce minéral en décoction, on le concasse, on en fait un nouet que l'on suspend dans le vase destiné à faire la décoction. (*Extrait des cahiers manuscrits de M. Chabert.*)

L'*antimoine crud*, & ses préparations, sont employés depuis long-tems dans la médecine vétérinaire; il semble que ce minéral, après avoir été proscrit pour l'homme, ait été, pour ainsi dire, prodigué aux animaux; il ne produit point, à la vérité, dans ceux-ci, les mêmes effets que dans le premier, & il est rare que l'*antimoine crud* procure le vomissement, même aux animaux qui en sont susceptibles.

On le trouve recommandé par les hippiatres du dernier siècle, & par ceux du commencement de celui-ci, contre la gras-fondure, la pousse commençante, & contre une foule d'autres maladies dans lesquelles il ne convient peut-être pas mieux; plusieurs le regardent comme une panacée, & prétendent que donné pendant vingt ou trente jours à la dose de deux onces, aux chevaux & aux bœufs, vieux & usés, il les rajeunit, rétablit leurs forces, & renouvelle la masse du sang. Le comte de *Bonsi* a même consacré une lettre entière à faire l'éloge de ce médicament & de ses préparations, qui peuvent en effet agir avec plus d'efficacité en Italie que dans notre climat (1).

M. *Vitet*, au contraire, l'a dépouillé avec aussi peu de fondement de presque toutes ses vertus. L'*antimoine* porphirisé, dit-il, & mêlé avec un véhicule quelconque, ne produit aucun effet sensible sur le bœuf, la brebis & le cheval; sa décoction dans l'eau, à quelque dose que ce soit, n'a jamais fait suer le bœuf, ni le cheval, ni dissiper la moindre tumeur, & contribue rarement à la guérison des maladies superficielles pour lesquelles il est si fort recommandé; M. *Vitet* pense à-peu-près de même des préparations de cette substance, qu'il a exclu de la classe des diaphorétiques (2).

Il est certain cependant que l'usage, long-tems continué de l'*antimoine crud* en poudre, donné le matin à jeun dans le miel, est un excellent fondant qui pousse par la transpiration; il détruit des maladies chroniques, qui résistent souvent à des remèdes beaucoup plus actifs. On l'a recommandé pour le farcin; nous l'avons employé un grand nombre de fois dans cette maladie, à la dose d'une once, soit seul, soit avec addition de pareille dose de fleurs de souffre; nous en avons ainsi fait manger plusieurs livres; le farcin a parfaitement guéri, & les engorgemens, qui en sont ordinairement la suite, ont très-sensiblement diminué ou disparu; il a produit le même effet dans l'induration des glandes qui suit assez souvent l'évacuation imparfaite de la gourme. La chûte des poils qui accompagne ou qui suit souvent l'administration continuée de cette substance, & la crasse plus abondante que retire l'étrille dans les chevaux auxquels on le fait prendre; crasse observée par tous ceux qui ont attentivement suivi les effets de ce remède, & très-bien remarquée par les gens d'écurie, pour lesquels elle est un surcroît de fatigue, sont des preuves bien évidentes de sa vertu diaphorétique.

On l'emploie aussi avec succès dans la ladrerie des porcs; & M. *Chabert* le recommande encore dans la *soye*, maladie particulière à ces animaux. M. *Paulet* regarde cependant la chair du porc guéri de la ladrerie par l'usage de l'*antimoine* comme très-suspecte (1); mais nous pensons que la suspicion est mal fondée, qu'elle ne doit avoir lieu que relativement à la maladie, & non relativement au remède. Il paroît qu'en général son usage peut être recommandé dans toutes les maladies chroniques, où il s'agit de fondre, de diviser, d'atténuer, & de pousser par la transpiration.

Enfin on l'a recommandé encore comme capable de préserver des épizooties; & M. *Malcolin Fleming* prétend qu'un mélange d'une once d'*antimoine* & d'une demi-once d'éthiops minéral & de thériaque dont on faisoit un bol qu'on donnoit à jeun, a été un bon préservatif contre une maladie qui affectoit les vaches dans les environs de Hull, & qu'aucunes de celles auxquelles on le donna n'en fut attaquée; il observe qu'elles perdirent l'appétit & le lait, mais qu'ils reparurent bientôt l'un & l'autre, & que toutes se portèrent bien (2).

On en fait usage dans nombre d'endroits pour engraisser le bétail, ou plutôt pour le disposer à l'engrais; & si une observation constante n'avoit pas constaté ses bons effets, dans ce cas, comme dans une foule d'autres, il auroit été sans doute bientôt abandonné, à l'exemple de plusieurs remèdes très-vantés & très-promptement oubliés. C'est principa-

(1) Voyez *lettere ed opuscoli ippiatrici. Arimino*, 1755. *in*-8°. Lettre 3, page 23 & suivantes.

(2) *Médecine vétérinaire*, tome III, page 126, & suivantes.

(1) *Recherches sur les maladies épizootiques*, tome II, page 334.

(2) *Journal économique*, année 1758, page 284.

ement dans les porcs qu'il produit cet effet, qui est peut-être facilité dans ces animaux, par la disposition particulière de leur graisse. Nous connoissons des marchands de porcs qui nous ont assurés en faire un usage habituel, & dans les troupeaux desquels la ladrerie est, pour ainsi dire, inconnue.

On donne l'*antimoine* en bol dans le miel, en pilules, ou mêlé dans le son, ou l'avoine, ou dans les alimens, tels qu'ils soient. Les deux premières méthodes conviennent mieux dans les cas de maladies, & on doit, autant qu'il est possible, l'administrer à jeun. Il faut avoir soin de mouiller légèrement le son ou l'avoine avec lesquels on le mêle, non-seulement parce que l'animal, par son souffle, en écarteroit une partie, mais encore parce que son propre poids l'entraîneroit au fond de l'auge, où il resteroit en pur perte.

On emploie dans la gale des chevaux & des moutons, comme dessicatif, un onguent fait avec une partie d'*antimoine crud*, & deux parties de sain doux; on augmente la dose de l'*antimoine* en raison de la vertu dessicative qu'on veut donner à l'onguent. On ne doit en faire usage qu'après avoir disposé les humeurs par un traitement interne, & qu'après avoir détendu les parties malades par les émolliens. (*Voy.* GALE). Plusieurs vendent cet onguent pour l'onguent gris, ou la pommade mercurielle.

Il paroît que l'action diaphorétique de l'*antimoine* doit être principalement attribuée à la grande quantité de soufre qu'il contient, & cette remarque est fondée sur ce que l'on observe, qu'elle est augmentée par l'addition de la fleur de soufre, & que le *régule d'antimoine*, qui n'est que l'*antimoine* privé de son soufre, étant administré seul, a beaucoup moins de vertus, & ne produit, dans les animaux, aucun effet sensible. *Solleysel* voulant s'assurer s'il étoit purgatif, a administré, à un cheval, deux pilules de régule d'*antimoine* de la grosseur d'une fort grosse noix, à l'imitation des *pilules perpétuelles* qu'on administroit dans l'homme. Le cheval les rendit au bout de deux jours & demi, telles qu'il les avoit avalées, & sans purger. Il fit avaler les mêmes pilules à un autre cheval, qui, au bout de deux jours, en rendit une: seulement, l'autre resta dans le bas-ventre, les sept dernières années de la vie; & l'écarrisseur, qui la rapporta à *Solleysel*, la trouva dans un des replis des intestins (1).

M. *Vitet* observe néanmoins que le vin où l'on a fait macérer le *régule d'antimoine*, donné à haute dose, purge le cheval, le bœuf & la brebis, sans exciter de coliques; il augmente leur appétit, & il paroît (comme tous les purgatifs) diminuer la quantité d'humeurs qui se portent vers les tégumens; il ajoute que ceux qui prétendent qu'un tel vin n'a jamais purgé les bestiaux, ne l'ont point administré à haute dose, & saturé de régule. Remplissez, de bon vin, une grande tasse de *régule d'antimoine*, ou une bouteille composée de ce métal, laissez digérer ce vin dans un endroit chaud, pendant quarante huit heures, il purgera le cheval & le bœuf, à la dose d'une livre & demie, & la brebis à la dose d'une livre. Il vaut mieux renfermer, dans une bouteille de verre, une partie de limaille de régule, & quatre parties de bon vin, & au bout d'un mois passer ce mêlange, dont on se servira au besoin. La dose de ce remède varie suivant la qualité du vin: plus il contient d'acide développé, plus il se sature de régule, & plus il devient purgatif; ainsi donc, sans avoir égard aux circonstances qui apportent des changemens si marqués dans la dose des médicamens, il faut connoître, autant qu'il sera possible, la qualité du vin pour ne pas commettre une erreur considérable dans la prescription de ce remède (1).

Parmi le grand nombre des *préparations antimoniales*, dont la médecine humaine fait usage, il en est plusieurs qui sont aussi employées dans la médecine vétérinaire, telles que l'*antimoine diaphorétique*, le *foye* & le *beurre d'antimoine*, le *kermès minéral*, l'*éthiops antimonial*, &c., nous en parlerons à leurs articles. (M. HUZARD.)

ANTIMOINE DIAPHORÉTIQUE. (*Matière méd. vétér.*)

L'*antimoine diaphorétique*, appellé aussi *diaphorétique minéral*, agit avec plus de douceur que l'*antimoine crud*, & on peut l'administrer dans des animaux vifs & irritables. On l'emploie efficacement pour les chevaux atteints d'eaux aux jambes, & dans toutes les autres maladies cutanées des extrémités. Quelques hippiatres le recommandent aussi comme fébrifuge.

Feu M. *Devillers* m'a donné l'idée de l'unir au savon, & je l'ai administré avec succès, sous cette forme, à des chevaux farcineux, & dans la maladie des chiens. Plusieurs personnes faisoient un secret de l'usage de l'*antimoine diaphorétique* dans cette maladie.

Il est aussi un bon béchique incisif qu'on peut employer sur la fin de la gourme, & toutes les fois que la toux grasse & l'humeur visqueuse annoncent le besoin d'expectoration. On peut le donner à la dose de deux onces dans le miel, dans le son, ou dans l'eau blanche.

Les artistes vétérinaires doivent préférer l'*antimoine*

(1) *Parfait maréchal*, 1754, pag. 350.

(1) *Médecine vétérinaire*, tome III, page 127, 129.

diaphorétique non lavé, & ils peuvent le préparer eux-mêmes à peu de frais; il suffit de verser, dans une marmite de fer très-évasée, & tenue sur le feu, trois parties de nitre & une partie d'*antimoine*, de mettre le feu à ce mêlange avec un charbon ardent, & de le laisser détonner en tenant toujours la marmite très-chaude; au bout de quelque tems, de cette calcination, on laisse refroidir le tout, on le met en poudre, & on le sert dans des bouteilles pour l'usage. (M. Huzard.)

ANTIMONIAUX. (*Mat. méd.*).

On nomme *antimoniaux* tous les médicamens préparés avec l'antimoine ou le sulfure d'antimoine, & dont ces minéraux sont la base. Après la discussion élevée entre les médecins sur l'antimoine & ses préparations, les effets remarquables & utiles qu'elles eurent entre les mains de quelques hommes de l'art, les fitent enfin admettre, & les chimistes s'occupèrent à l'envi de varier la forme de ce médicament. Quoique depuis ces premiers travaux une longue expérience ait appris à distinguer quelques-unes de ses préparations, de la foule de celles qu'on avoit proposées dans le commencement, le nombre des *antimoniaux*, qu'on prépare encore en pharmacie, est assez considérable, pour exiger qu'on en présente le dénombrement avec méthode, qu'on les divise en plusieurs genres, suivant leur nature. Voici comment on peut les considérer:

Genre I^r^. *Antimoniaux* à l'état métallique.

Sorte 1. Gobelets d'antimoine.

2. Pilules d'antimoine, pilules perpétuelles.

Genre II. *Antimoniaux* sulfureux.

Sorte 3. Sulfure d'antimoine; mine d'antimoine.

4. Oxides d'antimoine sulfurés vitreux. } *Verre d'antimoine, foye d'antimoine, safran des métaux.*

5. Oxide d'antimoine sulfuré brun; *kermès minéral.*

6. Oxides d'antimoine sulfurés, orangés; *soufres dorés d'antimoine.*

Genre III. Oxides *antimoniaux*.

Sorte 7. Oxide d'antim. sublimé; *fleurs argentines d'antimoine.*

8. Oxide d'antimoine par le nitre; *antimoine diaphorétique lavé.*

9. Oxide d'antimoine alcalin; *antimoine diaphorétique non lavé*; *fondant de Rotrou.*

10. Oxide d'antimoine pur, précipité de l'oxide d'antimoine alcalin par les acides; *matière perlée de Kerkringius*; *céruse d'antimoine.*

11. Oxide d'antimoine, précipité par l'eau du muriate d'antimoine; *poudre d'Algaroth.*

12. Oxide d'antimoine, surchargé d'oxigène par le nitre; *poudre de la Chevaleraye.*

Genre IV. Antimoniaux salins; sels d'antimoine.

Sorte 13. Muriate d'antimoine sublimé; *beurre d'antimoine.*

14. Tartrite d'antimoine alcalin; *tartre stibié.*

15. Muriate d'antimoine décomposé, & surchargé d'oxigène par l'acide nitrique; *bézoard minéral.*

Genre V. Dissolutions alcoholiques d'antimoine.

Sorte 16. Diverses teintures d'antimoine sulfuré & alcalin.

Genre VI. Alliages antimoniaux.

Sorte 17. Régule, antimoine & étain; *régule jovial.*

18. Antimoine cuivreux; *régule de Vénus.*

19. Antimoine & fer; *régule martial.*

De ces dix-neuf préparations d'antimoine, on emploie communément l'eau sulfurée d'antimoine; l'oxide d'antimoine sulfuré brun ou de *kermès minéral*; l'oxide d'antimoine par le nitre, ou l'*antimoine diaphorétique lavé ou non lavé*; le muriate d'antimoine sublimé, ou *beurre d'antimoine*, & le tartrite d'antimoine alcalin, ou le *tartre stibié*. (*Voyez* chacun de ces articles pour connoître la nature de ces preparations, & leurs propriétés médicinales. (M. Fourcroy).

ANTIMONIAUX. (*Matière médicale vétérin.*)

C'est une dénomination générique sous laquelle on comprend toutes les *préparations antimoniales*, & l'*antimoine* lui-même, & sous laquelle encore on les indique quelquefois. On doit, par exemple, dans le farcin, dans la gale, &c., avoir recours aux *antimoniaux*. (*Voyez* Antimoine).

On a reproché, à la plupart des préparations, faites avec l'*antimoine*, de faire périr les chevaux étant

administrés à de trop fortes doses (1). Mais quels sont les remèdes auxquels on ne peut pas faire de pareils reproches, & dans l'homme même; les *antimoniaux* les plus fréquemment employés, ne produiroient-ils pas constammenr le même effet, s'ils étoient administrés de la même manière? (M. HUZARD.)

ANTINEPHRÉTIQUES. (*Mat. méd.*)

Remèdes contre les maladies des reins, telles que la colique *néphrétique*, la pierre, la gravelle. Dans le paroxysme de la *néphrétique*, on fait usage des relâchans, des adoucissans, des calmans, des saignées, dont le nombre doit être réglé suivant l'âge, l'état du pouls & l'atrocité des douleurs, du petit-lait, de l'eau de poulet, de graine-de-lin, de riz, de fleurs de mauve, de l'huile d'amandes douces, du blanc de baleine, des émulsions avec de la graine de pavot, du syrop de violettes, de nénuphar. On tire un grand avantage des hypnotiques, tels que :

Le syrop de diacode.

Les gouttes anodynes.

Les pilules de cynoglosse.

Le syrop de karabé.

Dans ce cas, c'est-à-dire, dans le paroxysme, les diurétiques sont dangereux; les retours peuvent être prévenus par l'usage,

Du *pareira brava*.

Du bois *néphrétique*.

De la pariétaire.

De l'herniaire.

De la racine d'aunée.

De celle de chausse-trape.

Du nitre.

Du baume du Pérou.

De la térébenthine.

On prétend qu'il n'y a pas de meilleur remède que les pilules de mademoiselle Stéphens, lorsqu'il y a gravier ou pierre, & qu'on peut les donner pendant le paroxysme. Quant aux prophylactiques, ils consistent dans la diete, les eaux d'Aix-la-Chapelle, de Bagnols, de Balaruc, de Barèges, & autres, tant minérales, chaudes que froides, les bains, les demi-bains, &c. (*Dictionaire de mat. méd.* (M. FOURCROY.)

(1) *Ephémérides des curieux de la nature* déc. 2, an. 6. 1688, &c.; *Paulet, recherches sur les maladies épizootiques*, tome II, pag. 360.

ANTIOCHUS.

On ne connoît point le lieu où ce médecin a vécu, ni celui de sa naissance, ni sa manière de pratiquer, ni la secte qu'il avoit embrassée.

Voici tout ce que Galien nous apprend de lui: *de sanit. tuendâ*, *lib.* 5.

Après avoir dit, il y a moins de danger de permettre aux vieillards affoiblis une petite quantité de nourriture trois fois le jour, il continue ainsi :

Telle est la règle que suivoit le médecin *Antiochus*, âgé de 80 ans & au-delà. Chaque jour il se rendoit à la place publique (εἰς τὴν ἀγορὰν) à l'endroit où les citoyens se rassembloient; il prenoit quelquefois le plus long chemin pour voir ses malades. Pour aller de sa maison à la place publique, il parcouroit environ trois stades (1800 pieds ou 300 toises), puis visitoit ceux de ses malades qui étoient le plus près; s'il étoit obligé d'en voir de fort éloignés, il s'y faisoit porter en chaise ou dans une voiture. Il avoit, dans sa maison, une chambre qui, l'hiver, étoit échauffée par le feu d'une cheminée; l'été elle étoit tempérée, bien aërée, & sans feu. C'est-là qu'il avoit coutume de se faire frotter, l'été & l'hiver, après avoir été à la garbe-robe. Etant dans la place publique, au lieu où les citoyens se rassemblent, il mangeoit, vers la troisième heure (du jour), ou au plus tard vers la quatrième, du pain avec du miel attique, le plus souvent cuit, mais rarement crud. Il conversoit ensuite avec les autres, ou lisoit seul, jusqu'à la sixième heure, après laquelle il se faisoit frotter dans un bain public, & se livroit aux exercices qui conviennent à un vieillard. Puis s'étant baigné, il dînoit; il mangeoit des choses qui relâcheut le ventre, & ensuite du poisson pour l'ordinaire, du genre de ceux qui habitent sur des fonds pierreux, ou du poisson de mer. A souper, il s'abstenoit de poisson; il prenoit des choses de bon suc, & faciles à digérer; une espèce de bouillie ou gruau avec du vin miellé, ou une volaille cuite dans l'eau. C'est en observant ce régime, dans sa vieillesse, observe Galien, qu'*Antiochus* s'est conservé, jusqu'à sa mort, sain & vigoureux d'esprit & de corps.

Suivant Eloi, cet *Antiochus* étoit contemporain de Galien; cela peut être; mais Galien ne le dit pas; il ne dit pas non plus qu'il l'ait vu. Ainsi, on ne sauroit former aucune conjecture sur le tems où il a vécu.

Dans l'ouvrage où cette histoire est rapportée (*de sanitate tuendâ*); il est parlé de Marc-Aurèle (mais sous le nom d'Antonin) comme ne vivant plus. Cet empereur ayant terminé sa carrière, l'an 180. Il s'ensuit que Galien écrivoit ce traité après cette époque. (M. GOULIN).

ANTIPARALYTIQUES. (*Mat. méd.*)

Remèdes contre la paralyſie. Après les remèdes généraux qui ſont dans certains cas, la ſaignée, les émétiques, les purgatifs, les clyſtères âcres, ſtimulans aromatiques; ceux dont l'uſage eſt le plus recommandé, ſont les apéritifs, les fortifians, les céphaliques, les ſudorifiques. On choiſit, par préférence,

La ſauge.

Le ſtéchas.

La méliſſe.

Les fleurs de ſouci.

La camphrée.

Les baies de genièvre.

Le gaïac.

L'aloës.

Les écreviſſes.

Les cloportes.

Les vipères.

Le ſuccin.

Les martiaux.

Le bézoard minéral.

L'antimoine diaphorétique.

L'*aquila alba*.

La térébenthine de Chio.

Celle de Veniſe.

Mais les meilleurs remèdes ſont les eaux minérales chaudes, tant en bouillon qu'en bain, ou en douches; les plus uſitées ſont :

Celles d'Aix-la-Chapelle.

De Bagnères.

De Balaruc.

De Barèges.

De Bourbon l'Archambault.

De Bourbon Lancy.

De Bourbonne.

De Digne.

Du mont d'Or.

De Plombières.

On a eu des ſuccès de l'application des animaux vivans ou nouvellement tués, des linimens avec l'huile de pétrole, de laurier, de fourmis, avec l'onguent martiatum; des fomentations aromatiques & ſpiritueuſes, des flagellations avec des orties, des frictions sèches, ou faites avec l'eſprit-de-vin camphré, & autres liqueurs ſpiritueuſes, des ſinapiſmes, des véſicatoires, du ſéton, des cautères, des bains aromatiques & de vapeurs, du bain de ſable & de marc de raiſin. On regarde encore, comme un excellent topique, les feuilles d'yeble paſſées au four, dont on enveloppe les parties affectées. (*Dict. de mat. méd.* (M. FOURCROY.)

ANTI-PARALYTIQUES. (*Mat. méd. vétérin.*) (*Voyez* PARALYSIE). (M. HUZARD.)

ANTIPATER.

On lit dans un ouvrage (*introductio ſeu medicus*) attribué à Galien, que Theſſalus, qui a mis la dernière main à la méthode, a eu une ſucceſſion de ſectateurs, dont voici les noms : *Mnaſéas, Dionyſius, Proclus, Antipater*

Il paroît que c'eſt de ce dernier que parle Galien, dans un ouvrage reconnu pour être de lui (*de locis affectis*).

Les trois premières années que Galien paſſa à Rome (162, 163, 164) furent brillantes pour lui; l'envie vint enſuite le pourſuivre; afin de s'y ſouſtraire, il ſe renferma dans ſon cabinet. Il paroît que ce fut vers l'an 164, que ſe paſſa ce qu'il raconte du médecin *Antipater*, qui avoit au-delà de 50 ans, & n'avoit pas encore atteint ſa ſoixantième année : en prenant le milieu, il pouvoit avoir environ 55 ans.

Cette époque, qui eſt à-peu-près certaine, & celle de l'arrivée de Theſſalus à Rome, vers l'an 55, indiquent aſſez bien les dates où ont paru les trois médecins méthodiques, Mnaſéas, Dionyſius & Proclus, puiſqu'ils ſe ſont montrés les uns après les autres.

Le premier, Mnaſéas, pouvoit avoir 27 ans, lors de l'arrivée de Theſſalus à Rome, l'an 55. Ainſi, Mnaſéas a pu naître vers l'an 28. Il avoit 40 ans en 68.

Le ſecond, Dionyſius, peut être venu au monde vers l'an 55. Il avoit 40 ans en 95.

Le troiſième, Proclus, en mettant entre lui & Dionyſius, la même diſtance que nous avons ſupoſée entre Mnaſéas & Dionyſius, aura vu le jour, vers l'an 82, & aura atteint ſa quarantième année, vers l'an 122.

Pour *Antipater* qui le ſuit, & qui meurt vers l'an 164, âgé d'environ 55 ans, on voit qu'il a pu naître l'an 109, lorſque la ſecte méthodique, qu'il embraſſa, étoit encore floriſſante.

Avant que de rapporter ce que Galien dit d'*Antipater*, il faut ſavoir ce qui y a donné lieu.

A la fin du livre 4 (*de locis affectis*) Galien traite des affections de la poitrine; objets qu'il termine ainsi:

Un homme qui toussoit depuis long-tems, & qui rendoit, mais en petite quantité, des crachats visqueux, expectora en toussant de petits corps qui ressembloient à des grains de grêle. Il me les apporta afin que je les visse. Quelques semaines après il en rendit encore de semblables. Il me parut que l'humeur visqueuse, qu'il expectoroit auparavant, s'étant desséchée, avoit produit ces concrétions. C'est pourquoi je lui prescrivis des potions qui conviennent aux asthmatiques & les soulagent. Etant à l'usage de ces boissons, il rendit encore de petites concrétions, mais dans des intervalles plus longs; cependant il continua d'en rendre ainsi durant plusieurs années, & jusqu'à la mort. Pour l'ordinaire, ces concrétions étoient de la grosseur des légumes nommés *orobes*, quelquefois plus grosses, & même de plus petites. J'ai vu d'autres individus rendre aussi de semblables concrétions durant plusieurs années; quelques-uns d'entr'eux sont morts, mais d'une autre cause; quelques-autres d'une affection des organes de la respiration: l'un d'eux n'avoit pas craché de sang.

Galien ajoute de suite:

Tout le monde a su ce qui est arrivé au médecin *Antipater*, qui exerçoit à Rome avec distinction, (οὐκ ἀφανῶς); il avoit moins de 60 ans, mais il passoit 50. Comme il avoit une fièvre éphémère, dont la cause étoit évidente, il se toucha le pouls dans le déclin de la fièvre, afin de reconnoître ce qu'il avoit à faire. Ayant trouvé une grande irrégularité dans le mouvement des artères, il en fut d'abord ému, mais sentant ensuite qu'il n'avoit point de fièvre, il alla se mettre aussi-tôt dans le bain, car il étoit fatigué par le travail & les veilles. Il se prescrivit une diète très-sévère durant trois jours; & comme la fièvre ne reparoissoit point, il reprit ses occupations accoutumées. Mais s'étant touché l'artère au carpe, il fut surpris d'y retrouver la même irrégularité dans ses pulsations. Ce fut alors, que me rencontrant, il me tendit la main en riant, & me pria de lui toucher le pouls. Je lui demandai, en souriant, quelle étoit cette énigme qu'il me proposoit. Il me pria, pour la seconde fois, en riant, de lui toucher le pouls; je le fis, & je lui trouvai une très-grande irrégularité, laquelle avoit lieu, non-seulement dans les pulsations qui se pressent & s'accumulent (on l'appelle *systématique*), mais encore dans une seule diastole de l'artère. Je fus surpris, qu'avec un pareil pouls, il vécut encore. Je lui demandai s'il n'avoit point quelque difficulté de respirer. Sur sa réponse, qu'il n'en éprouvoit aucune, j'épiai s'il surviendroit quelque chose, en lui touchant l'artère au carpe durant six mois, sans interruption. Il m'avoit demandé, dans les commencemens, quelle disposition, chez lui, me paroissoit produire cette irrégularité dans le pouls, & de quelle manière cette disposition pouvoit la produire, sans qu'il y eut de fièvre; je répondis, à cette question, que j'avois expliqué cette anomalie dans mes traités sur le pouls, où j'ai dit qu'elle provenoit de l'étroitesse des grandes artères du poulmon, & que cette étroitesse étoit causée par l'inflamation de ce viscère; il est impossible d'attribuer à cette cause l'irrégularité que vous éprouvez; il y auroit fièvre, & vous n'en avez pas. Il faut donc que cette disposition ait été produite en vous par la stagnation (l'*obstruction*) des humeurs fluides, visqueuses & épaissies, ou par la formation d'un turbercule crud. Il faudroit donc, dit-il, que j'éprouvasse l'orthopnée des asthmatiques. Ce que vous observez, répliquai-je, est spécieux, mais n'est pas exactement vrai; l'orthopnée est bien produite par cette cause, (c'est-à-dire, par l'amas d'une humeur visqueuse & épaisse), mais c'est lorsqu'elle agit dans les ramifications de la trachée artère, & non pas dans les vaisseaux d'un autre genre. C'est pourquoi j'ai cru devoir lui recommander le régime propre aux asthmatiques, & les remèdes qui leur sont convenables. Au bout de six mois, il éprouva une légère difficulté de respirer avec une courte palpitation de cœur; le premier jour, une fois; les jours suivans, deux, trois, quatre, & même plus. La difficulté de respirer augmenta jusqu'au quinzième jour, qu'elle fut portée au plus haut degré, & lui ôta la vie.

Quoiqu'*Antipater* fut méthodique, Galien a reconnu son mérite, en disant que ce médecin exerçoit à Rome avec distinction; la différence des sentimens ne l'a pas empêché de lui rendre justice, de lui être même attaché, & de le voir assidument durant six mois. (M. Goulin).

ANTIPATHES. (*Mat. méd.*).

L'*antipathes* ou *antiphates*, de plusieurs auteurs anciens, paroît être le corail noir des naturalistes modernes; c'est celui que Tournefort nomme *lithophyton nigrum arborescens*. (*Voyez* le mot Corail noir.) (M. Fourcroy.)

ANTIPATHIE. (*Hygiène*).

Partie II, matière de l'*Hygiène*, des choses mal nommées non naturelles.

Classe VI, perceptions.

Ordre III, sensations.

Sect. V, sympathie & *antipathie*.

L'*antipathie* est une espèce de haîne très-forte qu'on a pour des objets extérieurs, animés ou non, & à laquelle on a donné ce nom dans un sens opposé à celui de sympathie.

L'*antipathie* est la suite d'une impression physique, excitée dans nos organes, à la présence de certains objets

objets, qui répugnent souvent, sans qu'on puisse en donner de bonnes raisons. En effet, il y a beaucoup d'*antipathies* qui sont involontaires, telles que celles qu'on éprouve pour certains animaux, pour certaines odeurs, pour certains alimens.

Il y a telle *antipathie* qui, avec l'âge & l'expérience, se perd, pour se changer en un goût décidé pour le même objet qui avoit repoussé auparavant; il y a telle autre qui ne change jamais, quelqu'effort qu'on ait pu faire pour y parvenir.

C'est donc un point très-important, dans l'éducation des enfans, de ne pas trop s'opiniâtrer après quelques essais, à forcer leur goût pour tels ou tels alimens; on peut leur faire beaucoup de mal en les obligeant de manger des substances qui sont antipathiques avec leur estomac, qu'elle qu'en soit la cause, mais qui sont capables de les faire vomir, & même (ainsi que je l'ai vu) de donner à quelques-uns des spasmes & des convulsions, comme s'ils étoient réellement empoisonnés. On voit tous les jours, dans la société, des personnes qui ont en horreur des chats, des souris, des araignées, des grenouilles, & qu'on feroit périr plutôt que de les accoutumer à voir froidement ces animaux, que la raison leur démontre n'être point dangereux.

D'autres peuvent s'évanouir en sentant l'odeur du musc, de l'ambre, du fromage, du melon. Cependant, généralement, toutes ces substances sont le plus souvent agréées par beaucoup de personnes qui en font leurs délices, parce que les émanations de ces corps ne sont pas antipathiques avec leurs organes.

Néanmoins on ne peut nier, pour peu qu'on ait l'usage du monde, qu'il y a des *antipathies* comme des sympathies, qui ont leur source dans des affections peu raisonnées, qu'on peut traiter de caprice, de bisarerie & de prévention; que se déterminer à la première vue, à aimer ou à hair, peut donner un air d'importance à la sottise.

Il n'y a donc, de véritable *antipathie*, que celle qui est fondée sur le tempérament, & sur ces émanations qu'on a tant de peine à expliquer.

Nous lisons, dans les auteurs des exemples d'*antipathie*, qui ont vraiment droit de surprendre par leur singularité. Olaus Borrichius dit qu'il connoissoit un cabaretier qui frémissoit dès qu'il voyoit du vinaigre sur une table : il éprouvoit tout-à-coup une sueur froide : s'il ne le voyoit pas, il pouvoit en avaler sans qu'il lui produisit aucun effet désagréable. Le même auteur rapporte qu'un gentilhomme écossois pâlissoit, & étoit prêt à se trouver mal, lorsqu'il voyoit une anguille rôtie.

Samuel Petisius, dit avoit connu un homme qui étoit si troublé lorsqu'il voyoit de la salade & des harangs, qu'une sueur froide lui tomboit du visage & des extrémités; cependant celui-là fut guéri : il avoit hérité de son père cette espèce d'*antipathie*.

Jean Pechmann, savant théologien, avoit une *antipathie* singulière contre le balayage; dès qu'il entendoit balayer le pavé, il devenoit inquiet, sa respiration étoit difficile, il soupiroit comme un homme qui craint d'être suffoqué. Si dans la place publique il rencontroit par hasard quelqu'un qui balayât le pavé, il se mettoit à fuir comme un insensé. (M. MACQUART).

ANTIPATHIE, (*antipathia*), (*ord. nosol.*), genre 225, de Sauvages. Il appelle ainsi l'éloignement invincible, que quelques personnes ont pour certains objets, dont elles ne peuvent approcher, sans éprouver des symptômes graves.

Le cercle des sympathies avoit été trop étendu par des physiciens trop crédules; on l'a diminué & réduit à sa juste valeur. Il faut en faire de même pour les *antipathies*; la plupart sont l'effet de l'imagination & de l'habitude, comme les diverses répugnances que l'on a pour certains mets, sont le plus souvent produits par les préjugés & par une mauvaise éducation. J'ai vu une femme qui se trouvoit mal, disoit-on, toutes les fois qu'elle approchoit d'un chat, fût-il caché; rester long-tems assise sur un fauteuil, sous lequel étoit un chat qu'elle n'avoit point apperçu, & ne point témoigner de souffrance. J'ai vu un homme qui tomboit en foiblesse toutes les fois que l'on servoit des pêches à table; en porter une dans sa poche, toute une journée, sans s'en douter. On ne doit admettre de vraie *antipathie* qu'à raison des molécules odorantes bien marquées, & qui peuvent produire des effets notables sur le corps humain; encore seroit-on presque toujours, avec de la résolution & du courage, le maître de commander à ces sortes d'impressions, auxquelles on a coutume de s'abandonner tout entier. Celse a dit quelque part, que les malades sont des espèces d'empiriques qui cherchent & qui aiment à se tromper eux-mêmes : ce que Celse a dit des malades, un autre pourroit le dire avec autant de vérité des hommes qui se portent bien. (V. D.).

ANTIPATHIE, (*antipathia*), (*médecine*).

C'est une horreur si forte, de certains objets, qu'elle nous occasionne les accidens les plus graves; des vomissemens, des défaillances, des spasmes, des hemorragies, des diarrhées, des frissons, des suffocations, &c.

Ces aversions nous arrivent par les sens externes, le goût, l'odorat, la vue, l'ouie, le tact, &c., par l'imagination, la réflexion, &c., elles sont héréditaires ou acquises, morales ou physiques. Elles peuvent être plus ou moins fortes. Leur énumération & leurs

variétés, sont proportionnées aux goûts de l'homme. Il n'y a point d'idée, de sensations, aussi bisarres, aussi extravagantes, qu'elles puissent être, qui ne puissent devenir une de nos *antipathies*.

Par instinct, comme par raisonnement, nous cherchons le plaisir & fuyons la douleur, parce que nous sommes persuadés que notre bonheur & notre conservation en dépendent. La sympathie est le penchant irrésistible qui nous porte vers l'un ; l'*antipathie*, au contraire, est la force qui nous éloigne de l'autre.

Je conçois les *antipathies* héréditaires dans le sens que je vais les exposer. Il me paroît possible qu'un individu reçoive, dans le sein de sa mère, une organisation de nerfs qui soit telle, qu'en venant au monde, un son donné, un animal, un aliment, &c., feront sur lui des impressions si pénibles, qui les abhorrera. Je connois un particulier, âgé d'environ soixante ans, qui a une horreur invincible, depuis sa naissance, pour tous les alimens, excepté le pain & l'eau. Quelque soin qu'aient pris ses parens, de son éducation, ils n'ont jamais pu l'habituer à aucune autre espèce de nourriture. Il est doux, paisible, raisonnable, maigre, sec, délicat. Cette disposition malheureuse est certainement venue du sein de sa mère.

Il me paroît encore possible que les modifications de l'ame, dès le moment de la naissance, aient une influence marquée dans les *antipathies*, ainsi que le principe vital.

Les autres *antipathies* héréditaires sont encore plus faciles à concevoir. La ressemblance physique & morale des enfans avec leurs parens, quoique dépendant en partie de l'habitude de vivre ensemble, en prouvent néanmoins la réalité. Car si les diverses races humaines, & les familles, ont un caractère distinctif & héréditaire, qui se transmet d'une génération à l'autre, pourquoi les vices & les défectuosités physiques & morales ne se perpétueroient-ils point? Les boiteux, les louches, les caractères doux, violens, &c., nous fournissent des observations sans nombre de cette transmission. Un père de cinq enfans, aime toute espèce de fromages, sa femme les déteste; celui-ci a pris soin de leur en faire manger en sortant de la nourrice : il y en a trois qui s'y sont accoutumés sans répugnance ; les deux autres en ont eu une horreur invincible dès le premier instant ; & l'ont conservée depuis ; le plus jeune à quinze ans. Voilà certainement une *antipathie* héréditaire.

Une infinité de causes peuvent nous donner des aversions, que nous ne pouvons plus détruire, même avec le tems, ni avec le secours de la raison. C'est ordinairement par l'exercice des sens que nous les acquérons. Il est néanmoins possible que nous contractions une *antipathie* avant d'avoir fait l'essai de la chose qui l'occasionne, par le seul récit & la peinture vive que l'on nous en a faite ; c'est pour lors l'ouvrage de l'imagination & de la réflexion.

Les excès dans les alimens que nous prenons, surtout des liqueurs spiritueuses ; certains mélanges, certains assaisonnemens, contribuent beaucoup à nous en éloigner. Leur usage, trop long-tems continué, peut nous en donner une grande aversion ; enfin la disposition où nous nous trouvons, l'heure du jour ou de la nuit, les passions dont nous sommes agités, ou qui viennent subitement nous troubler, déterminent souvent cet effet, qui n'eût pas eu lieu sans leur concours. L'âge, la saison, le climat, les maladies, la convalescence, la grossesse, &c., peuvent aussi coopérer à faire naître nos *antipathies*, par la même raison qu'ils changent nos goûts.

Un grand nombre des causes, dont je viens de faire l'énumération, peut s'appliquer à l'exercice des autres sens, & y produire les mêmes révolutions. Le frisson & l'horreur, que me cause un crapaud, se reveillera en moi, toutes les fois que je me trouverai dans des lieux où je puis soupçonner que ces animaux habitent. Quelle impatience, quel mésaise, ne donnent point un bruit, un son désagréable, à toute personne accablée par le sommeil.

Le plus grand nombre des *antipathies*, dérive de la mauvaise éducation des enfans, de la foiblesse des pères & des mères, qui les ont fortifiés dans leurs idées au lieu de les corriger ; de la malice & de la dépravation des domestiques, ou de ceux qui entourent ces ames foibles, qui se sont plu à les leur inspirer. Dans un âge plus avancé, c'est l'empire de l'imagination, dont nous sommes malheureusement esclaves, qui fournit ces germes vicieux, qui les nourrit & les identifie avec nous. C'est dans les grandes villes, au sein du luxe & de la mollesse, que se développent ces bisarreries du goût & des idées.

Il faut cependant avouer qu'il y a, dans la nature, des choses pour lesquelles le commun des hommes a de la répugnance ; l'on ne voit point, de sang-froid, la destruction de son semblable : les souffrances, les tortures, les opérations de chirurgie, &c., nous affectent. Les tempêtes, les grands bouleversemens des montagnes, les tremblemens de terre, &c., font horreur aux animaux comme à l'homme. Les formes hideuses & monstrueuses déplaisent en général, &c.

L'on comprend comment une *antipathie* physique, de quelle espèce qu'elle soit, peut être excitée ; mais l'on a de la peine à se persuader la réalité de certaines *antipathies* morales. Un son, une odeur, un mets détestable, un corps hideux, &c., peuvent exciter en nous des impressions qui nous révoltent ; la mémoire, l'imagination, peuvent nous les rappeller hors de la présence de ces objets : & dans ces derniers cas, une *antipathie* physique devient une *antipathie* mo-

rale. Mais comment nous rendre raiſon des angoiſſes qu'éprouvent certaines perſonnes lorſqu'elles ſe trouvent dans des lieux où l'on ne peut ſoupçonner aucun objet qui puiſſe y donner lieu. Un chat, un ſerpent, une ſouris, des pommes, s'y trouvent cachés, auſſi-tôt ces perſonnes tombent en pamoiſon; on cherche, & l'on découvre qu'elles étoient fondées dans leur crainte. Une femme, âgée de 20 ans, née dans la capitale, très-nerveuſe, vint habiter les montagnes d'Auvergne, où je pratiquois alors la médecine. Elle m'y prédiſoit fort ſouvent la chûte de la neige, deux, trois jours à l'avance, quoique le tems fût beau & ſerein, & qu'aucun ſigne dans l'atmoſphère l'annonçât. C'étoit un ſentiment de méſaiſe, qu'elle ne pouvoit définir, qui lui donnoit ce preſſentiment. Pour expliquer ces deux faits, il faut néceſſairement admettre, pour le premier, les émanations du corps antipathique; & pour le ſecond, certaines qualités de l'atmoſphère qui nous ſont inconnues. Car la ſuppoſition d'une vertu occulte entre l'individu qui ſouffre, & le corps qui en eſt la cauſe, ne me paroît point raiſonnable. La ſympathie & l'*antipathie*, que ſentent les perſonnes en entrant dans un cercle, pour ou contre celles qui le compoſent, doit pareillement être attribuée à leurs yeux ou à leur imagination; ceux qui en ſont l'objet, n'y contribuent que par leur figure, plus ou moins agréable.

Outre les effets ordinaires, réſultans des *antipathies*, il en eſt d'autres qui méritent de trouver place ici par leur ſingularité. Je connois des perſonnes que le ſaignement de nez prend auſſi-tôt qu'elles ſont ſaiſies par leur averſion. Une religieuſe étoit couverte d'une éruption ſemblable à la rougeole, chaque fois que l'on ſervoit du gruau d'avoine, au réfectoire; ſi l'on eſſayoit de le mêler, à ſon inſçu, avec le riz qu'elle aimoit, l'éruption, qui paroiſſoit auſſi-tôt, lui apprenoit qu'on l'avoit trompée. D'autres perſonnes ont une migraine violente, ſi elles reſpirent des odeurs qu'elles ne peuvent ſouffrir, &c.

Quelles que ſoient les cauſes qui déterminent les mouvemens antipathiques, il y a des organes qui en ſouffrent conſtamment, indépendamment des effets particuliers, attachés à chaque eſpèce d'*antipathie*. La région des hypocondres, l'eſtomac, & ſur-tout ſon orifice ſupérieur, la peau, &c., reçoivent toujours des impreſſions, plus ou moins fortes, qui ſe manifeſtent par le ſpaſme, ou la douleur, ou par quelque déſordre moral, tels que l'inquiétude, la défaillance, les angoiſſes, &c.

Les remèdes, que l'on peut oppoſer à cette maladie, ſont de commencer par donner une bonne éducation aux enfans. Si l'on parvient à leur former un corps ſain & vigoureux, il eſt très-rare qu'ils aient quelque averſion maladive. L'habitude à tous les exercices, à tous les alimens que leur âge peut ſupporter, eſt, ſelon moi, le meilleur régime qu'ils aient à ſuivre. L'éducation, que les habitans des campagnes donnent aux leurs, dans les provinces éloignées des grandes villes, devroit ſervir de modèle aux citoyens mous & efféminés de ces dernières. Le payſan ſait que l'enfant, auquel il a donné le jour, doit, comme lui, devenir homme. La nature l'a rendu lui-même fort & robuſte; il lui abandonne ſon fils, pour qu'elle le fortifie de même, & qu'il lui reſſemble. Les médecins de nos jours ont perdu l'eſpèce d'habitans de nos villes; en leur conſeillant de vivre de végétaux, & de ne boire que de l'eau, ils les ont rendus frêles & délicats.

En prenant ſoin du phyſique des enfans, il faut porter l'attention la plus ſcrupuleuſe à ne point leur donner des idées fauſſes ou de l'averſion, ſur les objets qui ſont néceſſaires à leur conſervation. On emploiera tous les moyens connus, pour les diſſuader de celles qu'ils auront contractées, le raiſonnement ou l'exemple; & en leur inſpirant du courage pour y renoncer, ils les oublieront.

Dans un âge plus avancé, il n'y a que les ſecours moraux qui puiſſent contribuer à notre guériſon. Il eſt peu d'*antipathies* qui réſiſtent à une ame forte, armée de courage & de réſolution. Mille exemple nous prouvent, qu'avec de pareilles diſpoſitions, on peut ſurmonter l'horreur des combats, de la tempête & du naufrage, des épidémies, & même de la peſte. Si, avec de pareilles diſpoſitions, on revient chaque jour à goûter ces mêmes alimens, à reſpirer ces odeurs nauſéabondes & qui nous ſoulevoient le cœur juſques à nous faire vomir le ſang, il eſt rare que la perſévérance n'en vienne point à bout. Les marins ne parviennent-ils point, par leur courage & l'habitude, à guérir le *mal de mer*. (M. Brieude).

ANTIPATHIE. (*Art vétérinaire.*)

Ce ſentiment, dans les animaux, eſt toujours plus naturel que dans l'homme; il eſt conſtamment fondé comme dans celui-ci, ſur le ſoin de leur conſervation; mais l'état de ſociété ou de domeſticité, quoiqu'en dérangeant plus ou moins leurs facultés, n'a pu, néanmoins, produire encore de ces *antipathies* qu'on rencontre ſi fréquemment dans l'eſpèce humaine, & qui ne ſont uniquement fondées que ſur ſa crédulité & ſa foibleſſe.

On voit, dans nos étables & dans nos écuries, le bœuf & le cheval, chercher à éviter & à fuir le bouvier, le charretier & le palfrenier qui les maltraitent; ils ont pour eux une haine fondée, une véritable *antipathie* qui eſt très-remarquable, ſur-tout dans les mulets, chez leſquels elle ſe conſerve plus long-tems. Des chevaux, après avoir eu une indigeſtion d'avoine, ou après avoir trouvé, dans ce grain, quelques corps étrangers qui ont produit ſur leurs organes une ſenſation déſagréable, l'ont refuſé pendant long-tems, & ont marqué pour lui une averſion ou un dégoût fondé ſur la crainte d'y retrouver la même ſenſation. Le fouet eſt encore un objet d'*anti-*

pathie pour les animaux qui ont ſenti les effets de cet inſtrument; on les voit, à ſa vue, trépigner, ſuer, ſe débattre, chercher à s'échaper & à fuir, ou ſerrer la queue, baiſſer les oreilles, & ſe tapir pour l'éviter. Toutes ces *antipathies* ſont bien l'effet de la domeſticité; mais on voit les volailles de nos baſſes-cours, s'agiter, fuir, crier, & ſe cacher à la vue d'un oiſeau de proie, quelquefois encore trop éloigné pour être apperçu d'une manière diſtinčte; on voit les moutons parqués, & même dans les bergeries, témoigner les mêmes ſentimens de crainte & d'averſion pour le loup qu'ils ne voient même pas encore, mais que vraiſemblablement ils ſentent, ou qu'ils entendent de manière à ne pas s'y méprendre; & dans nos appartemens même, ſous nos yeux, ne voit-on pas tous les jours, les animaux les plus domeſtiques, le chien & le chat, ne pouvoir vaincre cette *antipathie* que la nature a placée entr'eux. Si l'éducation a, pour ainſi dire, forcé quelques-uns de ces animaux à vivre enſemble & à être amis, l'averſion n'en ſubſiſte pas moins pour tous les autres individus de la même eſpèce. Le chien, élevé avec le chat, ne lui fera point de mal, mais il pillera tous les chats inconnus qui s'offriront à ſes regards; la chate nourrice permettra au chien affidé de jouer avec ſes petits, & crévera les yeux à tout autre qui oſeroit en approcher, même à une diſtance aſſez éloignée. Cette *antipathie* eſt auſſi naturelle que celle qui fait craindre au gibier le chien qui le chaſſe, à la ſouris, le chat qui en fait ſa proie, & à tous les animaux paiſibles, la vue des animaux carnaciers.

C'eſt ſur cette *antipathie* naturelle que ſont fondées toutes les idées & tous les contes, plus ou moins ridicules, qu'on lit dans *Ariſtote*, *Pline*, *Oppian*, *Cardan*, *Albert*, *Porta*, &c., ſur la vertu que certains animaux avoient de charmer, & ſur les effets que pouvoient produire les différentes parties de ces animaux, même après leur mort. Ils prétendent, par exemple, que le loup, ayant traverſé une route, le cheval refuſera d'y paſſer, & qu'il ſuffit, pour opérer cet effet, de barrer la route avec une corde faite de boyaux du même animal; qu'un inſtrument où il y auroit en même-tems des cordes de boyaux de loup & de mouton, ne pourroit jamais s'accorder; qu'une tête de loup, enterrée dans un champ, empêchera les moutons d'y paître; que la peau de cet animal fera tomber la laine de la peau des moutons, &c., &c. On ſent bien que ſi les effluves, échappées du loup vivant, ont dû produire, ſur le cheval & ſur le mouton, l'effet de l'*antipathie*, de l'averſion ou de la peur, le même effet ne peut avoir lieu avec les parties de ce même animal mort, parce qu'alors elles ne laiſſent plus échapper les mêmes émanations; & on doit ſentir, par conſéquent, l'inutilité, ou plutôt le ridicule de porter ou faire porter aux animaux domeſtiques, telles ou telles parties d'un animal pour les préſerver de tel ou tel autre, pour les garantir du venin, pour les rendre plus vîtes à la courſe, &c. Les vertus de ces amulettes ne ſont pas plus fondées que la plupart de celles des autres. (*Voyez* AMULETTES.

De la Chambre a fait un *diſcours de l'amitié & de la haine qui ſe trouvent dans les animaux* (1), dans lequel on trouvera de bonnes réflexions ſur ce ſujet; il combat ſouvent les préjugés des anciens, & même quelquefois ceux de ſon tems; il réduit à quatre les cauſes de l'*antipathie* des animaux; 1°. contre ceux qui les mangent; 2°. contre ceux qui les tuent par leur venin; 3°. contre ceux qui leur diſputent leur nourriture, & 4°. contre ceux qui ont des qualités ſenſibles qui leur ſont nuiſibles.

Joſeph Boillot, langrois, avoit déjà fait auſſi un ouvrage *in-folio* ſur l'*antipathie des animaux*, qu'il eſſaie d'adapter à l'architečture. Il eſt intitulé : *nouveaux pourtraits & figures de termes pour uſer en l'architečture : compoſez & enrichiz de diverſité d'animaulx, repréſentez au vrai ſelon l'*antipathie *& contrariété naturelle de chacun d'iceulx, imprimé à Langres, par Jehan Deſprey* (1592.) On trouve rapporté, dans cet ouvrage ſingulier, & aſſez rare, preſque tout ce que les anciens ont dit ſur ce ſujet. (M. HUZARD.)

ANTIPÉRISTALTIQUE, d'ἀντι, contre, & de περιςαλτικος, *coarčtandi & comprimendi vim habens* (Galien). Mouvement oppoſé à celui par lequel les alimens & les matières contenues dans l'eſtomac & dans les inteſtins, ſont naturellement portés de l'eſtomac, par le pilore, dans les inteſtins grêles, de ceux-ci dans les gros inteſtins où ils ſéjournent quelque tems, juſqu'à ce que par la force expulſive de ces derniers, miſe en ačtion, ils ſoient chaſſés hors du corps par les déječtions. Cette ačtion, ou ce mouvement a été appellé périſtaltique, parce qu'il eſt l'effet de la compreſſion que l'eſtomac & les inteſtins exercent ſur les matières qu'ils contiennent; on l'a auſſi appellé vermiculaire dans les inteſtins, en raiſon de ce qu'il a lieu ſucceſſivement dans leur trajet & leurs différentes circonvolutions de la même manière que dans les vers dont il repréſente la marche progreſſive. Le mouvement *antipériſtaltique* eſt donc celui par lequel les alimens où les matières, contenues dans les inteſtins, ſont portées dans une direčtion oppoſée & contre nature, & rejettées avec violence par le vomiſſement : il eſt l'effet d'une irritation violente de ces organes, par la ſurcharge des alimens, par l'ačtion d'une bile âcre & dégénérée, par celle des poiſons. On l'obſerve dans la maladie noire, dans le cholera-morbus, dans les hernies avec étranglement, dans le volvulus; dans ce dernier cas, il eſt quelquefois porté à un ſi haut degré que les malades vomiſſent les matières fécales. (M. DE LAPORTE).

ANTIPÉRISTALTIQUE. (*Pathologie vétérin.*)

Le mouvement *antipériſtaltique* ou *antivermicu-*

(1) *Paris*, *Barbin*, 1667, vol. in 8°., de 248 pages.

laire des inteftins, eft dans les animaux la contraction ou l'action, rétrograde & contre nature, de la portion mufculaire du canal inteftinal de derrière en devant, de manière à faire refluer les excrémens dans l'eftomac, & à donner quelquefois lieu au vomiffement ou au rejet de ces matières, par la bouche, même dans les animaux privés de la faculté de vomir.

Ce mouvement fymptômatique a lieu dans les maladies du bas-ventre, telles que plufieurs efpèces de *tranchées*, le *miferere*, les *bleffures des inteftins*, la *rupture de l'eftomac*, l'*entérocele*, &c. Nous l'avons vu fubfifter long-tems dans un cheval de trait, auquel un accident avoit déchiré la peau & les mufcles du bas-ventre, & dont les inteftins étoient dehors; on le reconnoît dans l'animal, en ce que l'anus eft renfoncé, le rectum refferré, le flanc retrouffé; on l'apperçoit quelquefois auffi affez diftinctement à travers la peau & les mufcles, dans les animaux couchés. Le fymptôme eft d'un mauvais augure, & il pronoftique fouvent la mort. (*Voyez* TRANCHÉES.)

M. *Lafoffe*, dans fon *dictionnaire d'hippiatrique*, dit que le mouvement *antipériftaltique* eft le même que *périftaltique*. (M. HUZARD.)

ANTI-PESTILENTIELS. (*Mat. med.*) (*Voyez* ANTILOIMIQUES.) (M. FOURCROY).

ANTIPHLOGISTIQUES. (*Mat. méd.*)

On défigne, par le nom d'*antiphlogiftiques*, tous les remèdes propres à calmer la chaleur & la fièvre qui accompagnent les maladies aiguës; la bafe du traitement, ou du régime *antiphlogiftique*, confifte dans les moyens fuivans :

La faignée.

Les boiffons aqueufes, mucilagineufes.

L'eau de veau.

L'eau de poulet.

Le petit-lait.

L'eau de graine-de-lin.

Les bains partiels ou généraux.

La diete févère ou l'ufage des bouillons pour toute nourriture.

L'air frais & humide.

Les fomentations d'eau chaude ou de lait chaud.

Tous les rafraîchiffemens, les tempérans, les acidules, font abfolument de la même nature, & rempliffent la même indication. On fait un très-grand ufage de tous les remèdes *antiphlogiftiques* en France; & il paroît que c'eft aux françois que ces médicamens conviennent, plus qu'à tout autre peuple. (M. FOURCROY).

ANTIPHLOGISTIQUES. (*Mat. méd. vétérin.*)

On trouve ce mot fréquemment employé dans plufieurs ouvrages modernes de médecine vétérinaire pour défigner les remèdes propres à combattre l'inflammation, la chaleur & l'effervefcence du fang, & à s'oppofer aux effets de la brûlure; ils font les mêmes que les *rafraîchiffans*, les *tempérans*, les *adouciffans*, les *calmans*; la faignée eft fur-tout placée au premier rang, parmi les *antiphlogiftiques*. C'eft en multipliant toutes ces dénominations, qu'on a fait, de l'étude de la matière médicale, une efpèce de labyrinthe, dont les différentes voies conduifent fouvent au même but, & c'eft en les fimplifiant que l'on rendra l'étude de la médecine vétérinaire plus aifée. (*Voyez* RAFRAÎCHISSANS, TEMPÉRANS.) (M. HUZARD.)

ANTIPHTHISIQUES. (*Mat. méd.*) (*Voy.* ANTIHECTIQUES.)

ANTIPHYSIQUES. (*Mat. méd.*)

Les grecs ont donné ce nom aux fubftances chaudes & abondantes en fels volatils & très-actifs, capables de chaffer les vents. Mais, comme on le fait, c'eft à tort qu'on leur attribue cette vertu. (*Voyez* CARMINATIF, qui en eft fynonyme, & le mot ANIS.) (M. MACQUART.)

ANTIPLEURÉTIQUES. (*Mat. méd.*).

Remèdes contre la pleuréfie. Cette maladie aiguë exige, en général, les antiphlogiftiques, la faignée, l'eau de veau, &c.; on y fait ufage de beaucoup d'autres remèdes béchiques, incififs, fudorifiques, purgatifs, émétiques, diurétiques, &c., fuivant les circonftances & la nature du mal, qui peut être dû à la bile, à la congeftion catarrhale, &c. &c. Le traitement en varie beaucoup, & ne peut pas être prefcrit auffi vaguement. Il n'y a pas de fpécifiques dans cette maladie. (M. FOURCROY.)

ANTIPODAGRIQUES. (*Mat. méd.*).

Remèdes contre la goutte des pieds en particulier, mais auffi contre la goutte des mains, &c.

Dans le paroxyfme, tout le traitement fe borne à la diète la plus févère, & à quelques topiques adouciffans & relâchans; il faut bien fe garder d'employer alors la faignée, les purgatifs ou les narcotiques. Quant aux topiques, ce font les fleurs de fureau, ou de camomille, les cataplafmes de mie-de-pain & de lait. Au commencement de l'attaque, les chinois appliquent le moxa; Hippocrate fe fervoit du lin; cette efpèce de cautère actuel a été très-recommandée, & peut avoir de l'utilité, ainfi que les veffícatoires.

Pour prévenir le retour de la goutte, la diète blanche eft le moyen le plus affuré; on peut faire ufage

du savon, des frictions, de l'exercice, se précautionner contre le froid & l'humidité, avoit recours aux amers, aux stomachiques fortifians, aux sudorifiques, tels que

Le quinquina.

La germandrée.

Le chamæpitys.

L'épithyme.

La thériaque.

Les préparations antimoniales.

Les eaux thermales, tant en boisson qu'en douches & en bain.

Le bain de marc de raisin.

L'application de l'esprit de sel, avec l'huile de térébenthine. (*Voyez* aussi ANTARTHRITIQUES.) (*Diction. de mat. méd.*). (M. FOURCROY.)

ANTIPOUSSIFS. (*Mat. méd. vétérinaire.*)

On donne ce nom dans la médecine vétérinaire, à tous les remèdes qu'on croit particulièrement propres à guérir la *pousse* dans les chevaux, mais il en est de la vertu de ces prétendus spécifiques comme de celle de tous les autres, & les substances qu'on regarde comme *antipoussives*, rentrent nécessairement dans la classe des remèdes *béchiques*, & sur-tout des béchiques incisifs. Les *antipoussifs* les plus vantés sont entr'autres :

Le soufre & l'acier, fondus ensemble.

Le plomb brûlé avec le soufre.

L'antimoine.

La fleur de soufre.

Le cinabre.

Le baume de soufre.

Le foie d'antimoine.

La poudre de réglisse.

——— d'iris de Florence.

——— de sellie.

——— de tabac dans le miel.

Le lierre terrestre.

Le genet, &c.

On trouve encore, dans tous les livres d'hippiatrique, une foule de recettes contre la *pousse*, dont les vertus, à en croire les auteurs, agissent aussi certainement que promptement, & il n'est pas de maquignon qui ne prétende avoir un secret particulier pour guérir, ou au moins suspendre cette maladie. Nous apprécierons & nous ferons connoître la plupart de ces secrets en parlant de la *pousse*. (*Voyez* POUSSE.) Du reste, un régime doux, la privation du foin, & un travail modéré, doivent être placés au premier rang des *antipoussifs*.

Ces remèdes répondent à ceux qu'on appelle *antasthmatiques* ou *antiasthmatiques* dans la médecine humaine. (M. HUZARD.)

ANTIPSORIQUES. (*Mat. med.*).

La gale, ainsi que plusieurs maladies contagieuses de la peau, cèdent à quelques remèdes particuliers qu'on désigne sous le nom d'*antipsoriques*. Les amers & les dépurans sont les principaux *antipsoriques*; on range, dans cette classe,

La racine de patience.

Celle de bardane.

La fumeterre.

La scabieuse.

Les légers diaphorétiques.

Les fleurs de sureau.

La salsepareille.

La squine en petite dose.

Les nouets d'antimoine.

Le diaphorétique minéral.

Le soufre.

Les préparations mercurielles.

On emploie la plupart des mêmes remèdes, & sur-tout les amers & les mercuriaux, à l'extérieur pour faire disparoître les éruptions galeuses. On fait particulièrement usage des remèdes suivans en topiques.

L'onguent de soufre simple.

Le soufre délayé dans le jaune d'œuf.

Les sulfures alcalins étendus d'eau.

Les eaux sulfureuses.

L'onguent fait avec la racine de patience.

L'onguent mercuriel.

L'onguent citrin.

On s'est assuré, dans ces derniers tems, de la propriété *antipsorique* de la racine de dentelaire, *plumbago europæa*.

Il faut observer, sur l'usage de ces remèdes, qu'il n'y a que très-peu de cas où les topiques, seuls, puissent être employés pour guérir cette maladie. Un

bon médecin doit toujours joindre aux topiques les remèdes intérieurs, tels que les amers, les purgatifs, les dépurans, & les préparations mercurielles, sur-tout lorsque cette maladie dure depuis quelque tems, & lorsqu'il est plus que vraisemblable que le virus *psorique* a infecté les humeurs.

Quelques observateurs ont cru que la gale dépendoit d'un insecte particulier, que RIVINUS & BONANI ont décrit, & que M. Geoffroy a rangé dans le genre des cirons. Il est aisé d'entendre, d'après cette idée, comment les amers & les mercuriaux agissent dans cette maladie; mais tous les praticiens n'ont pas, à beaucoup près, adopté cette opinion, & l'on ne peut encore établir, d'après cela, la manière d'agir des *antipsoriques*. (M. FOURCROY.)

ANTIPSORIQUES (*Mat. méd. vétérin.*)

Cette classe de remèdes qui comprend tous ceux qui sont propres à combattre & à guérir les maladies de la peau, est une de celles qui, dans la médecine vétérinaire, prête le plus au charlatanisme; chaque maréchal, chaque fermier, charetier, berger &c., a son remède contre les dartres, la gale, &c. On sait qu'il en est, des *antipsoriques*, comme de presque tous les *anti*; ils doivent être subordonnés aux causes & aux accidens de la maladie, & ils forment nécessairement partie de quelques autres classes, comme les adoucissans, les détersifs, les dépuratoires, &c. (*Voyez* GALE.) (M. HUZARD.)

ANTIPUTRIDES. (*Mat. méd.*) (*Voyez* ANTISEPTIQUES.) (M. FOURCROY).

ANTIPUTRIDES, ANTISEPTIQUES. (*Mat. méd vétérin.*)

ANTIPUTRIDE de BEAUFORT. (*Mat. méd. tvéérin.*) (*Voyez* EAU MINÉRALE ANTIPUTRIDE). (M. HUZARD).

ANTIPYIQUES. (*Mat. méd.*).

On nomme *antipyiques* les remèdes capables de diminuer & de supprimer même la suppuration des ulcères internes sur-tout, & quelquefois externes. On n'avoit recours, autrefois, qu'aux évacuans pour diminuer, & détourner les humeurs qui se portoient à l'ulcère. Quelques altérans, & sur-tout le soufre & les antimoniaux sulfurés, étoient aussi employés à cet usage. Aujourd'hui, c'est le quinquina qu'on préfère à tous les autres remèdes; l'expérience a consacré sa vertu *antipyique*, sur-tout dans le purulence des organes intérieurs du poulmon, des reins & de la vessie; Dehaen a donné, dans son *ratio medendi*, de bonnes observations sur cette propriété du quinquina. On emploie aussi quelquefois, avec avantage, les antiscorbutiques & les dépurans, les choux, le cresson, le béccabunga, la patience, la fumeterre, &c. (M. FOURCROY).

ANTIPYRÉTIQUES. (*Mat. méd.*)

Les *antipyrétiques* sont tous les remèdes qu'on oppose aux fièvres. (*Voyez* FÉBRIFUGES.) (M. FOURCROY).

ANTIPYROTIQUES. (*Mat. méd.*)

Remèdes contre la brûlure.

Les répercussifs, les adoucissans, les résolutifs, les digestifs, sont les topiques les plus employés contre la brûlure; mais il ne conviennent pas à tous les degrés, ni à tous les tems: le vin tiède, l'eau-de-vie simple ou camphrée, sont presque les seuls qu'on applique indifféremment à toute sorte de brûlure. On peut arrêter les progrès de la brûlure légère ou superficielle, en trempant, sur-le-champ, la partie dans l'eau froide, en y appliquant de la boue, le blanc d'œuf, le vinaigre, l'encre, &c. On a réussi pat la méthode contraire; c'est-à-dire, en exposant plusieurs fois la partie brûlée, au feu le plus vif qu'on puisse supporter, en y appliquant de l'eau-de-vie camphrée, de l'eau de la reine de Hongrie, & autres liqueurs spiritueuses; de l'oignon pilé seul, ou qu'on mêle avec le sel & le savon. Les topiques, dont on tire encore avantage, sont les adoucissans, tels que le pompholyx, l'onguent nutritum, l'onguent populeum, le cérat de Galien.

Il ne faut point employer les répercussifs, ni le résolutifs, dans les brûlures qui ont pénétré la peau, mais les relâchans, les adoucissans, les digestifs, tels que,

L'émulsion commune.

Le cataplasme de mie-de-pain.

Les autres cataplasmes émolliens.

L'onguent basilicum.

Le nutritum.

Le cérat de Galien.

L'huile rosat.

Celle de lys.

L'huile d'œuf, &c.

On y ajoute de l'opium, lorsque les douleurs sont violentes. Les saignées, dans ce cas, sont nécessaires, ainsi que les délayans, & les autres remèdes internes qui conviennent à l'inflammation & à la fièvre.

Dans les brûlures profondes, qui pénètrent quelquefois jusqu'aux os, il faut souvent avoir recours aux scarifications, auxquelles on unit l'application des relâchans, des calmans & des digestifs, tels qu'ils

ont été énoncés ci-dessus ; on y ajoute le styrax, l'esprit-de-vin camphré, & les autres antiputrides. (*Diction. de mat. méd.*) (M. Fourcroy).

Les antiputrides ou *antiseptiques* sont ausli dans la médecine vétériuaire, les remédes propres à prévenir ou arrêter les effets de la *putréfaction* & de la *gangrène*, soit intérieurement, soit extérieurement; ils diffèrent souvent par leur nature & par leurs effets, mais tous concourent au même but.

Leur emploi n'est pas aussi fréquent dans la médecine des animaux que dans celle de l'homme ; il semble que la nature des alimens, dont se nourrissent les premiers, qui ne sont encore ni altérés, ni, en partie, décomposés par la fermentation & par la cuisson, les rend, en général, moins sujets aux *maladies putrides*, si fréquentes dans le second.

Nous n'expliquerons pas ici la manière dont on prétend que ces remèdes agissent ; leur action & leurs effets sont les mêmes dans l'homme & dans les animaux ; nous ne détaillerons pas non plus tous les cas particuliers où ils peuvent être employés ; nous nous contenterons de dire que leur usage est avantageux dans toutes les *épizooties charbonneuses* & *pestilentielles*, dans la *pourriture* des bêtes à laine, & dans toutes les *maladies inflammatoires*, internes & externes, lorsque la terminaison paroît se faire par mortification ou par gangrène, & que la nature est prête à succomber ; c'est ainsi que dans le *claveau confluent*, dans la *péripneumonie*, dans les violentes *contusions*, dans les *abcès* & les *ulcères* considérables, à la suite des *indigestions*, &c., on a recours à ces remèdes, ainsi que dans la *carie* & dans les ulcères sanieux des jambes, du garot, de la taupe qui laissent échapper une humeur putride, dont la résorbtion, dans la masse, ne pourroit que la pervertir. On en fait usage dans tous ces cas à l'intérieur & à l'extérieur. (*Voyez* Charbon, Inflammation, Gangrène, Ulcère).

On les emploie encore pour préserver des *maladies contagieuses* ; pour purifier les endroits où les animaux, qui en étoient attaqués, ont séjourné, & pour assainer leurs alimens & leur boisson. (*Voyez* Epizooties, Contagion, Préservatifs.)

Les *antiputrides* ou *antiseptiques*, les plus en usage dans la médecine vétérinaire, sont les *acides minéraux* & *végétaux*, & parmi eux l'*esprit de vitriol*, l'*esprit de sel*, l'*eau de Rabel* & le *vinaigre* ; les *plantes acides*, & principalement l'*oseille* ; les *sels alcalis*, soit *concret*, soit *fleur*, *fixes* ou *volatils*, le *sel marin*, la *glace*, le *quinquina*, la *gentiane*, l'*ail*, le *poivre*, le *gingembre*, & toutes *les plantes amères & aromatiques*, le *camphre*, l'*assa fœtida*, la *gomme ammoniaque*, le *styrax liquide*, le *baume d'Arceus*, l'*essence de térébenthine*, & toutes *les huiles essentielles* ; l'*eau-de-vie*, & toutes *les teintures spiritueuses*, enfin *les caustiques*, l'application des *vessicatoires* & *le feu*, qu'on peut, à juste titre, regarder comme le meilleur de tous les *antiseptiques*. (*Voyez* Adustion).

Le *quinquina*, le *camphre* & l'*alcali volatil*, sont, de tous les *antiputrides*, les plus efficaces ; mais les deux premiers n'agissent promptement que lorsqu'ils sont administrés à grandes doses, & leur cherté s'oppose souvent à ce qu'on y ait recours. L'emploi du troisième ne doit être dirigé que par des mains prudentes.

L'usage des substances acides tend plutôt à prévenir qu'à arrêter les effets de la mortification ; ils seroient insuffisans & même dangereux si elle existoit déjà parce qu'elles ne pourroient que l'accélérer. Il en est de même des autres remèdes qu'on a placé au rang des *antiputrides*, & qui n'ont cette propriété que par relation, c'est-à-dire, en calmant la chaleur & l'inflammation, comme la saignée, les tempérans, les adoucissans, &c. ; mais on ne doit regarder comme *antiseptiques*, proprement dits, que les substances capables de donner aux fluides un principe volatil aromatique, & aux solides assez de ton pour résister aux effets d'une décomposition prochaine ou déjà commencée. (*Voyez* Aromatiques, Astringens.)

On emploie les *antiputrides* comme les autres remèdes, sous toutes sortes de formes; mais on en fait un grand usage en *masticatoires* & en *fumigations*, ou en *parfums*, soit en les faisant évaporer, soit en les brûlant dans les endroits qu'on veut purifier. (*Voyez* Masticatoires, Fumigations.) Le parfum *antiputride*, le plus efficace, est celui qui résulte du mêlange de l'acide vitriolique & du sel marin, il dénature & décompose entièrement les miasmes putrescibles qui sont soumis à son action. (*Voyez* Parfums).

Les animaux contiennent en eux-mêmes une substance (le *suc gastrique*) dont la vertu *antiputride* a été constatée depuis quelque tems, par un grand nombre d'expériences; on en a même fait l'application sur des ulcères d'un mauvais caractère, qui exigent l'emploi des *antiseptiques*, & on en a obtenu des succès. M. *Dépousier*, artiste vétérinaire, à Versailles, a fait usage de ce suc dans quelques ulcères des pieds des chevaux dont la putridité fait le caractère principal. Nous l'avons nous-mêmes employé dans de semblables cas, & il nous paroît qu'on a lieu d'espérer qu'il pourra suppléer avantageusement une foule d'autres substances *antiputrides* beaucoup plus chères & moins à la portée de tout le monde. Nous en parlerons plus particulièrement sous son nom propre. (*Voyez* Suc gastrique). (M. Huzard).

ANTIQUOR. (*Pathologie vétérinaire.*)

C'est dans quelques anciens hippiatres, une des nombreuses

nombreuses dénomiuations du *charbon*. (*Voyez* CHARBON). (M. HUZARD).

ANTIRACHITIQUES. (*Mat. méd.*)

Le rachitis ou la chartre des enfans dépend ou d'une foiblesse constitutionnelle, ou d'un mauvais régime, ou de quelques vices dans les humeurs, provenant des virus scrophuleux, vénérien, ou scorbutique des parens; c'est souvent à ces trois causes réunies que cette maladie doit sa naissance. On conçoit, d'après cela, que les dépurans, les apéritifs, doivent être les véritables *antirachitiques*; on a observé cependant que quelques remèdes particuliers pris dans ces différentes classes, paroissent avoir un effet plus marqué que les autres dans cette maladie. Tels sont, la rhubarbe, la garance, le curcuma, le cassia lignea, le gaïac, le cresson.

On a aussi employé, à l'extérieur, avec beaucoup de succès,

Les fumigations aromatiques.

Les frictions faites avec des linges parfumés.

Les bains aromatiques.

Les fomentations composées de vin & d'eau-de-vie, dans lesquelles on fait bouillir les plantes suivantes:

La sauge.

Le romarin.

Le serpolet.

Le thim.

La mélisse, &c.

Les onctions avec l'onguent martiatum & l'huile de laurier.

Mais il ne faut jamais oublier que ces différens remèdes n'agissent point comme spécifiques, & qu'on doit les donner comme tous les autres médicamens suivant les indications que la maladie présente. En général, le bon régime, les frictions, un air sec & vif, l'habitation à la campagne, le séjour dans les prairies parfumées, l'exercice, font toujours plus dans le rachitis que la plupart des remèdes prétendus spécifiques. (M. FOURCROY.)

ANTISCORBUTIQUES. (*Mat. méd.*)

Il est peu de remèdes, parmi les spécifiques, qui aient des effets aussi marqués & qui méritent autant de confiance que les *antiscorbutiques*. Le scorbut ne paroît être autre chose, comme l'a très-bien vu le docteur LIND, qu'une altération putride du sang, & les remèdes qui guérissent cette maladie, ne sont que des antiseptiques ou des dépurans. Ou peut établir, d'après cela, deux classes d'*antiscorbutiques*.

Dans la première on rangera les acides, tels que,

L'acide sulfurique.

L'acile muriatique.

L'acide carbonique, ou *air fixe*.

L'oseille.

L'alleluia.

L'épine vinette.

Le citron.

L'orange.

Le vinaigre.

Les végétaux aigris & fermentés, comme le saour krout.

Les substances amères comme les sels neutres.

Les racines de patience.

—— de ményanté ou trefle d'eau.

L'écorce de WINTER.

Le quinquina.

L'écorce d'orange.

La fumeterre, &c.

Dans la seconde classe, doivent être compris les *antiscorbutiques* proprement dits, qui sont, pour la plupart, des substances âcres dont la nature n'est pas très-bien connue; telles sont,

Les racines de raifort.

—— de patience.

—— de porreau.

—— d'oignon.

Les feuilles de cochléaria.

—— de cresson.

—— de beccabunga.

—— de berle.

—— de houblon.

—— de roquette, &c.

On fait, avec ces différentes substances, des préparations pharmaceutiques fort recommandées & fort utiles, comme

Le vin *antiscorbutique*.

Le syrop *antiscorbutique*.

Le vin de MORETTE.

L'esprit de cochléaria, &c.

Quelque confiance que méritent les *antiscorbutiques*, il en est de ces remèdes comme de tous les autres; ils ne doivent être administtés que lorsqu'ils sont bien indiqués; il faut en observer, avec soin, les effets pour en modifier la dose, & les propriétés suivant les circonstances de l'âge, du tempérament, de la nature de la maladie, ses symptômes, ses degrés, l'état particulier de l'estomac; il est d'autant plus nécessaire de mettre la plus grande attention dans leur administration, qu'ils sont ordinairement employé dans beaucoup d'autres maladies que le scorbut. On les donne avec succès dans les foiblesses de l'estomac, les affections scrophuleuses, les maladies de la lymphe, les fleurs blanches, &c. On les associe souvent aux délayans, aux adoucissans, aux calmans, & ils font l'office des stomachiques, des incisifs, &c. (M. FOURCROY).

ANTISCROPHULEUX. (*Mat. méd.*).

Il en est des écrouelles, ou scrophules, comme du rachitis, elles sont souvent la suite du virus scorbutique, vénérien, arthritique qui dégénère en passant des pères & mères à leurs enfans. On conçoit donc que cette maladie n'a pas plus de spécifique que la première. Les adoucissans, les dépurans, les antiscorbutiques sont les véritables *antiscrophuleux*. On a éprouvé de très-bons effets en particulier;

De l'eau de chaux.

Du sel marin ordinaire.

Des mercuriaux, tels que la panacée.

Le sel ALEMBROTH.

Le foie de soufre mercuriel.

Les antimoniaux.

Parmi les végétaux on se sert, avec avantage,

Des racines de petit houx.

De scrophulaire.

De polypode.

D'ipécacuanha.

Des feuilles de *ruta muraria*.

De cresson.

De cochléaria.

On vante aussi les martiaux.

Le sassafras.

La salsepareille.

Le savon.

La vipère.

Les cloportes.

L'éponge calcinée, &c.

Le remède de ROTROU n'a pas rempli les espérances que son auteur en avoit données. Chacun de ces médicamens doit être approprié aux circonstances, & on les emploie d'après les indications rationelles. (M. FOURCROY).

ANTISEPTIQUES. (*Mat. méd.*).

Lorsque les humeurs du corps humain ont acquis un degré de dégénérescence & de décomposition qui les rapproche plus ou moins de la septicité ou putridité, on emploie des médicamens susceptibles de corriger ce vice, & auxquels on a donné, par cette raison, le nom d'*antiseptiques*, ou antiputrides. Il suffit de jetter les yeux sur les ouvrages des auteurs qui ont traité de ces remèdes, pour se convaincre que leur nombre est très-multiplié, & sur-tout que leurs propriétés sont très-différentes. M. PRINGLE est un des premiers qui ait étendu la classe de ces remèdes. Les expériences qu'il a faites, sur les mêlanges des matières putrefiées avec différentes substances, ont appris que beaucoup de corps jouissoient de cette propriété. Les dissertations que l'académie de Dijon a couronnées en 1767, ont encore multiplié la liste des *antiseptiques*, & la table ingénieuse, que M. BOISSIEU en a présentée, contient presque toutes les classes des autres médicamens.

Pour donner une exacte idée de ces remèdes, il est nécessaire de connoître les phénomènes de la putréfaction animale, ses causes & sa nature. Le mouvement trop rapide des humeurs, leur congestion & leur stase, un air chaud & humide ou altéré par la respiration; les vapeurs putrides, l'abus des alimens du régne animal, & sur-tout l'usage de ces substances altérées, les poisons du même régne, les fièvres inflammatoires, accompagnées d'âcreté dans les humeurs, sont les principales causes de la putréfaction. De quelque manière qu'on considère cette altération dans les corps des animaux vivans, quelques efforts qu'on fasse pour en déterminer la nature, on se convaincra toujours que la septicité des fluides contenus dans les canaux doués des mouvemens de la vie, est fort différente de la putréfaction qui a lieu dans les mêmes fluides séparés du corps de l'animal. On conçoit, d'après cela, que les expériences, faites sur ces dernières humeurs, mélangées avec différentes matières, ne sont point capables d'éclairer, autant qu'on l'a cru, sur l'action & l'usage des *antiseptiques*.

Les différentes altérations putrides des fluides animaux, peuvent exister dans cinq circonstances différentes; 1°. des humeurs amassées sous la peau, & corrompues, produisent la gangrène externe; 2°. L'estomac & les intestins contiennent souvent des sucs putrides qui donnent naissance à des maladies parti-

culières ; 3°. les fluides qui circulent dans les vaisseaux, sont quelquefois eux-mêmes altérés ; sans que les viscères de la digestion présentent la même altération ; 4°. le plus souvent la septicité existe en même-tems & dans les premières voies, & dans le systême vasculaire ; c'est ainsi que lorsque les matières putrides ont séjourné long-tems dans l'estomac & dans les intestins, les vaisseaux qui ont absorbé une partie de ces matières, ont porté, dans tout le corps, un ferment qui en a altéré les humeurs ; on conçoit qu'alors la maladie devient plus grave ; 5°. enfin, il se peut que la dégénérescence, portée au dernier point, se manifeste en même-tems dans les premières voies, dans le systême vasculaire & sous la peau. Ces circonstances ont lieu dans toutes les fièvres exanthématiques compliquées de putridité, telles que la petite vérole, la miliaire & les fièvres pétéchiales. Souvent alors il n'existe que peu de ressource ; c'est dans tous ces cas que les antiseptiques sont indiqués. Il est encore important de distinguer les maladies putrides fébriles d'avec celles qui sont sans fièvre. Dans ces deux cas, l'emploi des antiseptiques doit être différent ; dans les premières, en effet, on est souvent obligé de tenter en même-tems tout ce que l'art a de plus puissant ; dans les secondes on peut en modérer l'énergie, en suivre mieux les effets, & essayer ceux qui réussissent mieux.

Quoique les classes des antiseptiques aient été fort multipliées par les auteurs modernes, on peut les réduire aux sept suivantes :

1°. Les antiseptiques vaporeux ou aériformes, tels que

L'air sec, frais, & souvent renouvellé.

Les acides mêlés, & étendus dans l'air respirable.

Les vapeurs des corps én fermentation, ou le fluide élastique, connu aujourd'hui sous le nom d'acide carbonique.

Le vinaigre en évaporation, les fumées des substances aromatiques brûlées.

2°. Les antiseptiquues acides, qui sont les plus puissans de tous, tels que

Les acides minéraux.

L'eau acidule ou gazeuse naturelle, ou artificielle.

Les feuilles acides d'oseille.

—— d'alléluia.

Les fruits aigres, tels que.

Les citrons.

Les oranges.

Les limons.

L'épinevinette.

Le verjus.

La crême de tartre, le vinaigre.

3°. Les *antiseptiques* spiritueux qui sont sur-tout administrés avec beaucoup de succès à l'extérieur, comme

Le vin.

La bierre.

Le cidre.

Le poiré.

L'eau-de-vie.

L'alcohol.

4°. Les *antiseptiques* amers, comme

Le quinquina.

La centaurée.

La gentiane.

La cascarille.

L'absinthe, &c.

5°. Les *antiseptiques* aromatiques, comme

L'écorce de citron.

—— d'orange.

La canelle.

La muscade.

Toutes les labiées en général.

6°. Les *antiseptiques* astringens, dont nous donnerons le dénombrement à l'article des toniques.

7°. Enfin, les *antiseptiques* âcres, d'une saveur & d'une odeur piquante, telles que les plantes crucifères que nous examinons plus particulièrement dans l'article des antiscorbutiques.

D'après cette division des *antiseptiques*, on conçoit qu'ils peuvent être partagés en deux classes générales, relativement à la manière d'agir ; les uns en effet modèrent l'ardeur & le mouvement des fluides, & sont de véritables rafraîchissans ou tempérans, tel que l'air pur & les acides ; les autres agitent les humeurs, secouent les solides, & appartiennent à la classe des échauffans. On doit donc, d'après cela, les bien distinguer les uns des autres, & avoir égard aux indications différentes qui demandent l'usage de chacun d'eux. Ainsi, dans les maladies fébriles, accompagnées de putridité, les *antiseptiques* froids ou afraîchissans, sont très-bien indiqués. Dans les

dégénérescences chroniques des humeurs au contraire, sur-tout celles qui sont accompagnées de paleur & de foiblesse, les *antiseptiques* chauds, administrés avec prudence, ont beaucoup plus de succès que les premiers.

Observons encore que les *antiseptiques*, administrés à l'intérieur, jouissent en même-tems de plusieurs autres propriétés, & qu'ils sont toniques, apéritifs, incisifs, diurétiques, suivant les différentes classes où on les prend. Appliqués à l'extérieur, ils sont aussi résolutifs, répercussifs & discussifs. (M. Fourcroy).

ANTISEPTIQUES. (*Mat. méd. vétérinaire.*) (*Voyez* Antiputrides.) (M. Huzard).

ANTISPASE. (*Méd. pratiq.*) (*Antispasis.*) Hippocrate s'est servi de ce mot pour exprimer le changement de la matière morbifique en un état contraire; Brunffels, *lexicon medicinæ*, ἀντισπασισ ou ἀντισπασμα, *tractio in contrariam partem.* Ἀντισπασισ, rétraction, révulsion d'une humeur vers une partie différente ou opposée; Castelli *lexicon.* (M. de la Porte).

ANTISPASIS. (*Mat. méd.*)

C'est un mot par lequel les grecs exprimoient ce que nous nommons révulsion, ou l'action par laquelle un médicament de quelque nature qu'il soit, attire d'un lieu dans un autre, une humeur, une douleur, un spasme, un effet pathologique quelconque. (*Voyez* Révulsion). (M. Fourcroy.)

ANTISPASMODIQUES. (*Mat. med.*).

Depuis que les affections nerveuses sont très-répandues, les médecins ont eu recours à un grand nombre de remèdes propres à les calmer. Quoique leurs efforts ne répondent pas toujours à l'espoir qu'on en conçoit, ils en ont cependant un très-marqué, & souvent dans l'instant même où on les administre.

En considérant en général les remèdes qui appartiennent à cette classe, on observe que, quoiqu'ils diffèrent souvent les uns des autres par leur nature, ils se rapprochent cependant par leurs qualités odorantes; le dénombrement de ces remèdes va nous servir à prouver cette assertion. Il y a peu de minéraux qui jouissent de cette propriété. On ne compte, dans ce régne, que les trois substances suivantes :

L'ammoniaque ou *alcali volatil.*

Le succin.

L'ambre gris.

Les végétaux & les animaux en contiennent une grande quantité dont nous ne citerons ici que les principaux; tels sont,

Les racines de pivoine.

—— d'impératoire.

—— d'angélique.

—— de souchet long.

Les feuilles de mélisse.

—— de menthe.

—— d'ambroisie.

—— de citronelle.

Les fleurs de muguet.

—— d'œillet.

—— de tilleul.

—— de prime-verre.

—— de caille-lait.

—— de stœchas.

Le safran.

Le camphre.

Les gommes résines fétides.

L'assa fétida.

Le galbanum.

La gomme ammoniaque.

Le castoréum.

Le musc.

La civette.

Les opérations chimiques, & pharmaceutiques, fournissent encore plusieurs remèdes très-propres à calmer le spasme & les convulsions. On doit mettre, de ce nombre,

Le sel volatil, & l'huile distillée de succin.

Les eaux distillées des plantes.

Les teintures aromatiques.

L'éther.

La liqueur minérale anodine.

L'élixir de propriétés.

Le sel volatil de cornes de cerfs.

L'huile animale de Dippel.

La poudre *antipasmodique* de Guttete.

La teinture de castoréum.

Les pilules bénites de Fuller.

Il paroît que c'est par leur partie odorante que ces remèdes agissent, & leur action se rapproche de celle des assoupissans. En effet, lorsqu'on en donne en trop grande quantité, ils relâchent, affoiblissent ou engourdissent les malades. On conçoit, d'après cela, qu'il faut être très-réservé dans l'administration de ces médicamens, d'autant plus que le spasme & les convulsions sont souvent calmés par les relâchans & les adoucissans.

On doit ajouter à ces détails, que quelquefois les *antispasmodiques* produisent un effet contraire à celui qu'on en attendoit, & qu'ils trompent ainsi les espérances des médecins; on administre ordinairement ces remèdes sous la forme de potion, de julep, d'infusion, quelquefois on les donne en vapeur ou en fumigation; enfin, souvent on les applique à l'extérieur. Comme on n'a d'autre indication dans l'administration de ces remèdes, que de calmer & d'assoupir l'action trop vive & déréglée des nerfs, ils n'opèrent jamais que comme palliatifs. On ne doit prescrire que ceux qui agissent subitement, & dont l'action n'est pas permanente. Les anti-spasmodiques, très-évaporables & très-volatils, doivent donc toujours être préférés; & sous ce point de vue, tous les assoupissans ou calmans, proprement dits, ne doivent être administrés dans les spasmes, qu'avec beaucoup de modération, ou dans quelques cas particuliers. (M. Fourcroy.)

ANTISPASMODIQUES. (*Mat. méd. vétérin.*) (*Voyez* Convulsions, Épilepsie, Tetanos).

Nota. M. *Vitet*, dans sa médecine vétérinaire, range la plupart des *anti* dans la classe des remèdes *aromatiques*. (*Voyez ce mot*).

J'aurois pu les multiplier dans la nomenclature vétérinaire, autant qu'ils le sont dans celle de la médecine humaine; mais comme tous ont la même acception dans l'une & dans l'autre, j'ai cru devoir me borner à rapporter seulement ceux que j'ai trouvés dans nos auteurs; & pour ne point leur attacher la vertu spécifique que leurs noms paroissent leur accorder, & qui n'est souvent rien moins que constante, j'ai renvoyé aux maladies, pour lesquelles on les emploie, & où on verra qu'ils appartiennent quelquefois dans la même maladie, à des classes de médicamens dont les vertus & les effets sont absolument opposés. (M. Huzard.)

ANTISPODIUM. (*Mat. méd.*)

L'*antispodium* ou l'antispode, est un médicament, une espèce de *spode* (*voyez* ce mot) que les arabes préparoient en brûlant une espèce de roseau; on verra au mot spode qu'il y en a trois sortes; celui des arabes ou la cendre d'un roseau; celui des grecs qui est une matière minérale, une espèce d'oxide de zinc; & celui des modernes qui est une substance animale, l'ivoire brûlé, d'où il suit que le mot spode, en général, désigne une substance brûlée, calcinée, fortement chauffée. L'*antispode* des arabes a les mêmes vertus & les mêmes inconvéniens en médecine, que les sels fixes des plantes. (*Voyez* les mots Alcalis, Carbonates alcalins, *sels fixes des végétaux.*) (M. Fourcroy.)

ANTISTIUS. (*Hist. de la méd.*)

Ce fut ce médecin, dit le Clerc, qui visita les plaies de Jules César, après qu'on l'eût assassiné.

Eloi répète à-peu-près la même chose, mais, de plus, il fait entendre qu'*Antistius* fut médecin de Jules César.

Ces deux historiens, de la médecine, citent, pour ce fait, Suétone, sans autre détail, & sans rapporter le texte de l'écrivain. Il est bon de le mettre sous les yeux du lecteur.

Cæsar..... tribus & viginti plagis confossus est...... exanimis diffugientibus cunctis aliquandiù jacuit, donec lecticæ impositum, dependente brachio, tres servuli domum retulerunt. Nec in tot vulneribus, ut Antistius *medicus existimabat, lethale ullum repertum est, nisi quod secundo loco in pectore acceperat.*

C'est-a-dire :

« César fut frappé de vingt-trois (1) coups de poignard..... Tous les sénateurs & les conjurés s'étant enfuis, il demeura quelque tems étendu mort sur la place, jusqu'à ce que trois esclaves l'emportassent dans sa maison, sur un brancart, un bras pendant. Parmi tant de coups, aucun (c'étoit l'opinion du médecin *Antistius*) ne fut trouvé mortel, excepté le second qu'il reçut à la poitrine».

Il résulte, à la vérité, du récit de Suétone, que les blessures du dictateur furent comptées, mais il n'en résulte pas que ce fut *Antistius* qui les compta, en faisant la visite du cadavre, ni qu'il fut le médecin de ce romain célèbre.

Suétone observe seulement que parmi tant de blessures, une seule fut trouvée être mortelle : *nec in tot vulneribus lethale ullum repertum est, nisi quod secundo loco in pectore acceperat.* L'auteur ajoute incidemment : *ut* Antistius *medicus existimabat.* Par ces dernières paroles, il semble qu'on croyoit, dans le tems, que plusieurs plaies étoient mortelles, tandis qu'*Antistius* n'en admettoit qu'une de ce genre.

Si l'on eût fait, attentivement, l'inspection du

(1) Plutarque n'est pas affirmatif, en s'exprimant ainsi : « On dit que César reçut vingt-trois coups de poignard, & que plusieurs des conjurés, en frappant, se blessèrent les uns les autres ».

cadavre, si l'on eût sondé les plaies pour en connoître la profondeur, on auroit prononcé sur cet objet d'une manière plus positive; Suétone, en effet, ne présente qu'une opinion vague, comme on présente un oui dire, un bruit populaire.

Mais dans quel dessein visita-t-on les plaies de Jules César? étoit-ce en vertu d'une loi qui ordonnât d'en dresser un rapport? On ne voit pas néanmoins qu'il y en eût alors aucune qui prescrivit & une visite & un rapport.

César étoit resté mort au même endroit où il étoit tombé percé de coups. Il avoit été assassiné au milieu du sénat assemblé, & par des sénateurs même; les conjurés étoient connus, & ils ne se cachèrent point. Il n'y avoit aucun doute sur le genre de sa mort. La visite ne pouvoit rien apprendre de plus.

Dira-t-on qu'il falloit savoir quelle étoit, parmi tant de plaies, celle qui étoit mortelle? Mais quelle lumière pouvoit-on tirer de cette connoissance, relativement à un assassinat commis aussi publiquement par des sénateurs réunis contre un ambitieux dont le projet étoit d'anéantir la liberté, & de se rendre le tyran de sa patrie?

Si le dictateur, après son transport chez lui, eût été encore vivant, l'examen auroit certainement été fait avec l'attention la plus scrupuleuse, afin de déterminer les moyens de curation les plus convenables, & pour asseoir un jugement sur l'incertitude ou sur l'espoir de la guérison.

On pourroit dire (& la chose est possible) que César, ayant été reporté vers sa maison, on crut appercevoir en lui quelques signes de vie; raison pour laquelle on fit l'examen des plaies; mais on dut bientôt reconnoître que ces signes n'étoient qu'apparens.

Quoi qu'il en soit, ces expressions de le Clerc, Antistius *visita les plaies de Jules César*, semblent avoir donné lieu de penser, qu'en cette occasion, *Antistius* avoit agi en vertu de la loi.

Sans doute la visite juridique des blessés & des cadavres, en certains cas, par des médecins & par des chirurgiens, & le rapport qui constate leur état, sont d'une sage institution. Elle a été faite pour éclairer les juges sur la nature du délit, sur la sentence qu'ils doivent prononcer, &c., &c., &c..... Mais cette institution ne paroît point avoir encore existé du tems de Jules César. Si cela étoit, on en trouveroit des preuves ou des traces dans les ouvrages de Cicéron.

Pour détruire entièrement le systême de ceux qui pourroient soutenir que la visite juridique ou légale, des blessés & des cadavres, étoit déjà établie chez les romains, l'an 710 de Rome, avant notre ère 44, année où Jules César termina sa carrière; il suffit d'exposer un fait arrivé l'année suivante, l'an 711 de Rome, avant notre ère 43.

Le Consul Pansa, à la tête d'une armée, s'avance vers Modène, pour secourir cette ville dont Antoine faisoit le siége. Un combat s'engage; Pansa est dangereusement blessé; le médecin Glyco (il étoit grec) est chargé de panser ses plaies. Le Consul meurt. Glyco, soupçonné d'avoir empoisonné les blessures du Consul, est mis en prison comme parricide.

D'après ce soupçon, bien ou mal fondé, la première chose qu'il falloit faire étoit la visite du cadavre de Pansa & celle de ses plaies. Si elle eût eu lieu, le rapport auroit été à la charge ou à la décharge de Glyco. Peut-on croire qu'une loi qui ordonnoit la visite des blessés & des cadavres, n'eût pas été exécutée, lorsqu'il s'agissoit du premier homme de l'état? Cependant il n'est parlé que du soupçon; il n'y a donc point eu de visite faite; il n'y avoit donc pas encore de loi qui l'ordonnât.

Revenons à Jules César.

Les blessures qu'il avoit reçues, il faut en convenir, paroissent avoir été comptées. Par qui le furent-elles? Ce fut sans doute par ceux qui ont été chargés de préparer le cadavre, avant que de le porter au lieu où il devoit être brûlé.

Mais, pourroit-on objecter, un seul coup étoit mortel; qui pouvoit mieux en juger qu'un médecin? Sans doute.

Mais les conjurés étoient convenus d'un signal pour l'exécution de leur projet; & l'un d'eux étoit désigné pour porter le premier coup; ce fut Casca. Le signal donné, Casca frappe, & atteint César au-dessous du cou ou de la gorge, (c'est-à-dire, à la partie supérieure de la poitrine). Le dictateur se sentant blessé, se lève de son siège, se défend, & perce de son stylet le bras de son ennemi. Mais il reçoit d'une main plus sûre un coup dans la poitrine. (1). Ce coup probablement ne tarde pas à le faire chanceler; mais serré de trop près, retenu d'ailleurs, & entraîné par les conjurés, il ne peut pas tomber. Comme tous veulent avoir part à sa mort, ils frappent alors en même tems, & si tumultuairement qu'ils se blessent les uns les autres. Est-il étonnant que dans ce désordre, ils n'aient fait que des blessures légères, ou du moins pas mortelles. Plutarque dit que Brutus porta au dictateur un coup de poignard vers les parties naturelles : celui-ci ne pouvoit-il pas être mortel. Les conjurés seuls ont pu

(1) Le premier étoit un peu supérieur & superficiel; le second étant plus inférieur & pénétrant, a dû être mortel.

parler exactement de ce qui s'est passé, & apprendre leurs amis que c'étoit le second coup qui avoit donné la mort au tyran.

Quant à *Antistius*, il semble que Suétone ne le cite que comme l'auteur d'une relation de cet événement tragique : cet historien écrivoit cent ans après.

Mais je doute que cet *Antistius* ait été médecin.

1°. Parce que, dans le tems de Jules César, on ne voit à Rome que des médecins grecs, & qu'*Antistius* étoit romain.

2°. Parce que tous les écrivains de ce tems, & les postérieurs, qui ont fait mention de la mort de César, ne parlent point d'un médecin nommé *Antistius*, lequel ne paroît que cent ans après, dans l'histoire de Suétone.

3°. Parce qu'on trouve deux *Antistius* du même tems, dans Plutarque :

« Après les obsèques de sa femme, il (César) s'en » alla questeur, c'est-à-dire, trésorier, sous le prê» teur *Antistius* Vetus, lequel il honora toujours » depuis, ensorte que quand il fut lui-même fait » prêteur (1), il fit élire son fils questeur. » *Vie de Jules César, de la traduction d'Amyot.*

Je soupçonne donc, ou que le questeur *Antistius* a laissé une relation de la mort du dictateur, dans laquelle il dit ce que rapporte Suétone ; ou que cette anecdote a été citée, comme étant d'*Antistius*, dans quelque mémoire dont s'est servi l'historien des Césars. (M. Goulin).

ANTITHORA, ANTITHORE, (*Mat. méd. vétérin.*) (*Voyez* Anthore). (M. Huzard).

ANTIVÉNÉRIENS. (*Mat. méd.*).

C'est dans la classe des *antivénériens* qu'on trouve les spécifiques les plus forts & les plus constans. Les américains employoient, depuis long-tems, les sudorifiques pour guérir cette maladie ; & en particulier le gaïac, la salsepareille, le sassafras, &c. Depuis que *Berenger de Carpi*, & *Jean de Vigo*, se sont servis du mercure pour guérir la vérole ; les alchimistes & les médecins ont varié à l'infini la forme & la préparation de cette substance métallique. L'histoire des diverses manières d'administrer le mercure, a donné naissance à plusieurs excellens ouvrages, & en particulier à ceux de MM. *Astruc* & *Dehorne* ; on peut se représenter toutes les diverses préparations mercurielles employées jusqu'aujourd'hui, en jettant les yeux sur le dénombrement suivant :

1. Le mercure crud ou coulant ; *peu actif.*

2. Le mercure éteint dans les graisses ; l'onguent mercuriel, la pommade mercurielle.

3. Le mercure éteint dans les gommes ; le mercure gommeux.

4. Le mercure éteint avec le sucre.

5. Le mercure éteint dans les syrops.

6. Le mercure éteint dans les conserves & les confitures agréables ; *tous ces mélanges ont une vertu modérée, mais incertaine & irrégulière.*

7. L'eau que l'on a fait bouillir sur le mercure ; *peu de vertu.*

8. L'eau distillée plusieurs fois sur le mercure ; *peu ou point de vertu.*

9. L'oxide de mercure rouge par le feu & l'air ; *le précipité per se ; très-âcre.*

10. L'oxide de mercure jaune, le *turbith minéral. Emétique violent.*

11. L'oxide de mercure rouge par l'acide nitrique ; le *précipité rouge. Poison corrosif.*

12. Le précipité blanc ; muriate de mercure inégal, obtenu par la précipitation ; *très-âcre, & d'une vertu incertaine.*

13. Le muriate de mercure corrosif, le sublimé corrosif ; *remède heroïque, mais exigeant beaucoup de prudence & de ménagemens dans son administration.*

14. Le muriate de mercure doux, mercure doux, la panacée mercurielle, le calomélas ; *ces trois remèdes, & sur-tout le premier, sont très-bons ; Boerhaave en faisoit le plus grand cas.*

15. Les oxides de mercure, séparés des acides par les alcalis, les précipités alcalins ; *action très-incertaine.*

16. Le borate de mercure ; *assez bon remède.*

17. L'acétite de mercure ; terre foliée mercurielle, *difficile à bien administrer, souvent émétique.*

(1) Ce fut vers l'an 691 de Rome ; il avoit 36 ans : & *Antistius* le fils au moins 30, âge où l'on pouvoit être questeur. Il y eut, 33 ans après, un Caius *Antistius*, consul subrogé, l'an de Rome 724, avant notre ère 30 ; on trouve encore un C. *Antistius* Vetus, consul, l'an de Rome 776, de notre ère 23 ; & un du même nom, l'an de Rome 808, de notre ère 55.

18. Le tartrite de mercure, *peu connu*.

19. Le précipité rose, formé par le nitrate de mercure versé dans l'urine humaine; mélange varié & inconstant de phosphate de mercure & de muriate mercuriel corrosif; *très-mauvais remède*.

20. Sulfure de mercure noir, éthiops minéral, *peu antivénérien*.

21. Sulfure de mercure rouge, cinabre; il n'est *antivénérien* que lorsqu'il est reçu en vapeur par les vaisseaux absorbans de la peau, ou en fumigation.

22. Nitrate de mercure mêlé avec l'éther. *Remède très-âcre, & d'une action très-incertaine, en raison des décompositions qu'il éprouve.*

L'appat du gain & le charlatanisme ont introduit une foule de préparations mercurielles, qui ne différent de l'une ou l'autre des précédentes, que par le nom, & dont il seroit inutile de présenter ici le dénombrement.

Plusieurs médecins ont cru que l'on pouvoit guérir la vérole avec un assez grand nombre de végétaux, outre les racines & les bois que j'ai indiqués plus haut, & dont les Américains font un très-grand usage; il est reconnu aujourd'hui que presque tous les végétaux sudorifiques sont capables de produire les mêmes effets, lorsqu'on les donne à grande dose, & sous une forme telle que leurs principes soient concentrés.

Quelques auteurs ont aussi recommandé comme *antivénériens*; la saponaire & le *lobelia siphilitica*; leur vertu n'est pas encore universellement reconnue. Enfin, on a prétendu que les végétaux frais & dépurans étoient antivénériens; mais malheureusement ces prétentions ne sont, en aucune manière démontrées.

En général, quoiqu'on soit persuadé que les sudorifiques peuvent guérir la vérole, sur-tout lorsqu'ils sont administrés sous une forme concentrée, on leur préfère presque toujours ici les préparations mercurielles. Mais il n'est point indifférent d'employer, dans tous les cas, telles ou telles de ces préparations; les frictions, administrées avec prudence, paroissent l'emporter en général, & pour le plus grand nombre de cas, sur la plupart des compositions salines qu'on administre à l'intérieur. Quelquefois ces dernières ont plus de succès, & enfin on est obligé, dans quelques circonstances, de réunir ces deux méthodes. Les détails, sur cet objet, appartiennent à l'histoire de la maladie vénérienne. Nous nous contenterons de faire observer que, malgré les hypothèses proposées par différens auteurs, nous ne connoissons point du tout la manière d'agir des *antivénériens* en général, & du mercure en particulier. La forme globuleuse & la pesanteur excessive de cette substance, ne suffisent point pour expliquer ses effets sur l'économie animale. La décomposition chimique des sels animaux, & en particulier des sels phosphoriques, n'est pas plus capable de nous éclairer sur son action; il faut donc renoncer à toutes ces explications, jusqu'à ce que l'on soit plus instruit sur la nature des humeurs, & sur leurs altérations. (M. FOURCROY.)

ANTIVÉNÉRIENS. (REMÈDES).

On appelle, de ce nom, les remèdes qui guérissent ou qui coopèrent à guérir la maladie vénérienne; ceux qui peuvent produire cet effet, sont ou minéraux ou végétaux.

Parmi les remèdes minéraux, le mercure tient le premier rang; c'est même le seul sur lequel les gens de l'art soient parfaitement d'accord.

Le mercure s'applique à l'organe de la peau, par les frictions, les fumigations, par le moyen des emplâtres, par les lotions ou par les bains.

On administre le mercure intérieurement au moyen des sels mercuriels qui peuvent se dissoudre dans quelque liqueur appropriée; ou l'on forme des bols, des opiats, des pilules, des tablettes, ou des poudres avec les différentes préparations insolubles de ce minéral.

Je vais traiter, séparément, toutes ces différentes manières d'administrer le mercure pour la guérison des maladies vénériennes.

Différentes préparations de mercure appliqué à l'organe de la peau.

Frictions mercurielles.

Les anciens médecins regardoient le mercure comme un poison; leurs successeurs ont long-tems pensé de même; ils n'avoient garde de l'employer dans la curation de la vérole; ils ne lui soupçonnoient pas même la propriété de la guérir.

Quelques-uns cependant, plus attentifs & plus rationels, voyant les bons effets qu'il produisoit dans quelques maladies cutanées, jugèrent, par analogie, que ce remède pouvoit guérir le virus vénérien; ils l'employèrent dans les onguens & linimens destinés aux frictions; mais il y étoit en si petite quantité, relativement aux autres remèdes âcres qu'ils y associoient, comme correctifs, qu'il ne lui restoit presqu'aucune vertu. On en augmenta insensiblement la dose, & peut-être dès-lors la poussa-t-on trop loin; car *Torelle*, & plusieurs autres médecins, assurent que

ce remède tuoit les malades, & qu'on le craignoit à l'égal de la peste; ce qui ne peut s'entendre que de la fausse & mauvaise administration qui en étoit faite, sans aucune prépatation qui en assurât le succès.

Le mercure crud, trituré & parfaitement éteint avec de l'axonge de porc, ou autre substance analogue, & ensuite appliqué à l'organe de la peau, par des frictions graduées, s'introduit quelquefois très-facilement dans la circulation, par le moyen des vaisseaux absorbans sans nombre, dont toute la peau est parsemée; (1) mais cette résorption essentielle, pour guérir, par cette méthode, n'est pas toujours la même, & elle ne produit pas constamment le même effet; car il y a des peaux si lâches, d'un tissu si flexible, si rare, & dont les pores sont naturellement si ouverts, qu'elles absorbent, pour ainsi dire, avec avidité, tous les corps qui leur sont présentés ou appliqués; il en est d'autres, au contraire, dont le tissu est extrêmement dense & compacte, qui n'admettent & ne reçoivent presque rien. Dans le premier cas, le mercure, introduit avec trop de facilité, & en trop grande quantité relative, exerce une action trop vive, trop prompte, & trop visiblement dangereuse, si elle est soutenue; dans le second cas, les malades ne sont que peu ou point affectés de l'effet du mercure; à peine en ont-ils reçu quelque partie; de sorte que, s'il étoit déterminé par des expériences réitérées, quelle est la dose de mercure nécessaire à la guérison de la vérole, par cette méthode, on pourroit en conclure qu'elle ne seroit presque jamais assurée, puisque cette dose seroit toujours dépendante de la résorption, qu'on ne peut, raisonnablement, estimer, & dont l'estimation est, pour ainsi dire, impossible.

Mais ces inconvéniens ne sont pas les seuls qui rendent l'administration des frictions peu sûre, & quelquefois impossible; il en est d'autres plus importans encore, comme l'insuffisance de cette seule méthode pour détruire radicalement le virus, quand il est trop ancien, quand il s'est niché dans les parties les plus éloignées du torrent de la circulation, quand il est inhérent aux membranes & aux os. Car, quoique le mercure, donné sous cette forme, soit très-divisible, quoique son action, dans ce cas, soit le produit de sa gravité, de sa divisibilité & de la célérité, qu'il acquiert par la réaction des solides; on ne voit, comme il a déjà été dit, dans cette propriété, qu'une action méchanique, au moyen de laquelle les globules de nos liqueurs sont triturés, attenués, brisés & divisés autant qu'il est possible. Mais loin d'en tirer l'avantage qu'on en attend, il peut résulter de cet effet, poussé trop loin, (& il n'est pas toujours possible de l'arrêter) un développement des sels, qui, en décomposant nos liqueurs, les rendroient âcres & muriatiques; ce qui seroit la source de mille maux, aisés à concevoir. D'ailleurs, pour que cette action méchanique fût suffisante pour la destruction du virus, il faudroit supposer que l'épaississement de nos liqueurs, & l'obstruction des couloirs, en soient les seuls signes constitutifs; mais quoique la nature du virus vénérien ne soit pas encore parfaitement connue, & qu'on ne la juge que d'après ses effets, on sait, néanmoins, qu'il exerce d'abord, & presque toujours, une action stimulante, irritante sur les solides, qu'il en résulte aisément la phlogose & l'inflammation, & qu'il communique presqu'en même-tems aux liqueurs séminales, & à celles qui lubrifient l'urêtre, & à la lymphe la plus immédiatement soumise à son action, une acrimonie excessive, ce qui produit les symptômes les plus urgens, les plus graves, & souvent le plus directement opposés à ceux qui accompagnent l'épaississement des liqueurs, & l'obstruction des couloirs, d'où il ne peut guères résulter que des tumeurs *inertes* & indolentes. D'après cette manière d'agir du virus vénérien, confirmée par l'expérience, il ne faut souvent regarder les frictions mercurielles que comme un moyen secondaire, qu'on ne peut même toujours employer utilement, & qui suppose des préparations quelquefois indispensables, qui en retardent l'administration, tandis que le virus, toujours actif & agissant, acquiert, par ce retard, de nouvelles forces, & devient journellement plus difficile à détruire. Mais si les frictions mercurielles ne sont pas toujours le remède à préférer dans le traitement des maladies vénériennes; si elles ne conviennent pas à toutes, & dans tous les cas, elles peuvent, néanmoins, être aussi employées avec précaution, & devenir suffisantes toutes les fois que le virus est récent, qu'il occupe encore le tissu cellulaire de la peau, ou qu'il s'est arrêté aux chairs, & qu'il n'a produit, d'ailleurs, aucune inflammation urgente. Le mercure, introduit à l'organe de la peau, par ce moyen, exerce alors une action prompte, & naturellement dirigée sur le virus, pour ainsi dire, concentré dans ces parties; & son action, en ce cas, est souvent aussi sûre, aussi complette qu'on peut le désirer, sur-tout si on la modère & si on l'emploie avec les modifications dont elle est susceptible: il est même des circonstances où cette méthode sembleroit mériter la préférence sur quelques autres; c'est quand les principaux organes de la vie & de la santé, sont notablement lésés, ou quand, à raison de leur texture, de leur délicatesse de leur configuration, on a à craindre cette lésion. Mais pour préférer, dans ce cas, les frictions à toute autre méthode, il faut que la peau ne soit pas susceptible d'érésipèle, ni d'une astriction opiniâtre, que les bains ne puissent vaincre; il faut, en outre, qu'il n'y ait point ou qu'il y ait peu d'écoulement gonorrhoïque; car il est prouvé que le mercure, appliqué en friction, engorge & relâche, étonnamment, les vaisseaux lymphatiques, qu'il les rend baillans & qu'il leur fait perdre presque tout leur ressort, ce qui

(1) La pommade mercurielle, pour les frictions, se prépare avec parties égales d'axonge & de mercure; on diminue quelquefois la quantité du mercure qu'on emploie, pour faire la pommade, relativement à l'effet qu'on veut produire, on la réduit alors à moitié ou au tiers.

rend ces sortes d'écoulemens, quelquefois incurables, sur-tout si on n'administre les frictions, comme on le fait communément, qu'à la fin du traitement des gonorrhées; méthode contre laquelle M. Arnaud s'est élevé avec autant de force que de vérité, dans son excellent traité de la gonorrhée (1).

Il est aussi des cas où les frictions mercurielles ne seroient que pernicieuses comme dans les phtisies, les hémoptysies, les hydropysies & le scorbut; elles ne pourroient qu'irriter & distendre le tissu pulmonaire, aggrandir les ulcères, rendre les vaisseaux variqueux, augmenter les infiltrations, la décomposition des sucs, & préparer des rechûtes perpétuelles, quand même on seroit assez heureux pour éviter la mort.

Les frictions sont dangereuses pendant la grossesse; elles peuvent occasionner l'avortement; elles seroient imprudentes dans l'enfance & dans l'âge le plus tendre, & l'on est communément obligé de remettre à la puberté un traitement de ce genre, quand même il est préféré, délai souvent fatal, qui donne le tems au virus d'acquérir de nouvelles forces, & plus d'acrimonie, d'où naissent des vices infinis qui attaquent & détruisent à la fin les solides, & qui en altèrent la juste conformation.

Les frictions entraînent souvent après elles une infinité de maux presqu'aussi fâcheux que la maladie primitive; les douleurs de tête habituelles, celles des articulations, les tremblemens d'un ou de plusieurs membres, la chûte des dents, quelquefois même la consomption, sont les suites malheureuses de l'administration peu réfléchie de ce remède, ou d'une complication d'événemens qui en dépendent, qu'on n'a pu ni prévoir, ni prévenir.

Un autre inconvénient encore, c'est que le malade, après le traitement de la vérole par les frictions mercurielles, reste foible & languissant. Le mercure agissant encore long-tems, même après la guérison, il ne peut se livrer sans risque à ses obligations & à ses emplois; il lui faut des restaurans & des analeptiques pour remplacer le suc nourricier, gélatineux & plastique que le mercure a détruit, & pour rendre aux solides la force qu'ils ont nécessairement perdue.

Plus on connut le mercure & ses effets, plus on devint circonspect sur son administration, on diminua les doses de la pommade mercurielle, on mit des distances plus considérables entre chaque friction, &, par ces moyens, on crut être parvenu à fixer, pour ainsi dire, l'opération de ce remède, & à en régler sûrement la marche: ce fut la manière d'administrer la pommade mercurielle par extinction; mais cette méthode, plus douce en apparence, plus naturelle, plus convenable aux différentes situations des malades, fût souvent, par cela même, inefficace: l'action du mercure, coupée & interrompue par de trop grands intervalles, ou affoiblie par une trop petite quantité, devint insuffisante pour produire les grands effets qu'on en attendoit: car une foible cause ne pouvoit produire qu'une action foible, & cette action souvent déjà finie, avant qu'une seconde vint l'augmenter, ou au moins l'entretenir, ne fournissoit que des efforts vains & impuissans, dont le produit ne pouvoit être estimé par la somme des quantités réunies, défaut essentiel qui réduisoit le médecin à l'impossibilité du calcul. Cependant, malgré ces inconvéniens, les frictions bien administrées, & avec les précautions convenables, sont journellement employées, & souvent avec succès; mais il est bon de présenter aux gens de l'art, & de mettre sous les yeux du public, les raisons qui les rendent quelquefois dangereuses & inadmissibles.

On prépare encore un onguent mercuriel avec soixante grains de sublimé corrosif, triturés & mêlés exactement avec une once d'axonge; c'est la préparation du docteur Dominique Cirillo, professeur de médecine pratique, en l'université de Naples, que M. Duchanoy, l'aîné, docteur en médecine, à Bourbonne-les-Bains, nous a fait connoître, dans la traduction qu'il vient de faire, de l'opuscule de cet auteur. Cette préparation nous paroît préférable à celle de Sébastien Cortillo, rapportée par Astruc, laquelle, outre le sublimé corrosif, contenoit encore du mercure crud qui ne peut qu'en diminuer l'action, & la thériaque qui y est au moins inutile, ainsi que le musc & l'huile de lavande.

On ne frotte, avec cette pommade, que la plante des pieds, & on emploie, concurremment, les bains de pieds; on craindroit, qu'en l'appliquant à d'autres parties, elle n'y occasionnât des excoriations; la dose de pommade est de quinze ou vingt grains en commençant, qui contiennent trois grains de sublimé; on l'augmente avec précaution en suivant l'effet produit.

Cette pommade, administrée en frictions, a le même inconvénient que la pommade mercurielle ordinaire; car on ne peut faire aucune estimation du mercure introduit sous cette forme; il est même plus inquiétant avec la pommade du sublimé corrosif; elle peut, néanmoins, très-bien guérir la vérole quand elle est employée avec sagesse & avec précaution. Il en est ainsi de presque tous les remèdes qui réussissent entre les mains des gens habiles & précautionnés, tandis qu'ils produisent quelquefois les accidens les plus graves, quand ils sont administrés mal-à-propos, & sans aucune parfaite connoissance de la maladie, du remède & du sujet.

Il parut, en 1785, une nouvelle méthode d'introduire le mercure dans le torrent de la circulation par

(1) Arnaud, traité de la gonorrhée vénérienne.

les vaisseaux absorbans, au moyen des frictions faites sur les surfaces internes de la bouche : pour y parvenir, on prend au bout du doigt, humecté de salive, un demi-grain ou un grain de *calomélas*, on le frotte sur les parties intérieures des joues, autour de la place qu'occupe l'ouverture du conduit salivaire de la glande parotide, & on répète cette opération trois ou quatre fois dans la journée.

Pour prévenir tous les inconvéniens qui peuvent résulter de la déglutition de cette poudre, il faut appliquer le *calomélas* principalement sur l'intérieur des lèvres, & sur la surface des gencives, parties capables de supporter une douce friction : de cette manière, on ne risque d'avaler que peu ou point de mercure qui se trouve être absorbé presqu'en totalité & en très-peu de tems.

Si l'on trouvoit que la surface des lèvres seules fût trop peu étendue pour admettre l'absorption d'une quantité suffisante de mercure, on pourroit faire ces petites frictions sur la totalité de la surface intérieure de la bouche; mais les frictions répétées d'un peu de *calomélas* sur une petite surface, répondent mieux à l'indication qu'une plus grande quantité employée sur une plus grande surface; car on peut répéter ces frictions aussi souvent que le requiert l'urgence des cas, & même jusqu'à ce que la bouche se ressente de l'influence du *mercure*.

Il faut encore que le malade, après la friction, s'abstienne de boire pendant une demi-heure, & plus, afin que la poudre ne soit pas entraînée dans l'estomac, avant d'avoir eu le tems d'être absorbée; enfin, si, après le frottement, la salive venoit avec trop d'abondance, il faudroit, pour la même raison, que le malade la crachât plutôt que de l'avaler. Cependant il observera, autant qu'il lui sera possible, de ne pas cracher avant que l'absorption soit faite.

On peut diriger ces frictions sur la langue même, tous les matins après le déjeûner, observant au moins, pendant une minute, de ne point avaler la salive.

Ce traitement aura bientôt guéri une maladie vénérienne récente; mais si elle est grave & opiniâtre, il faudra répéter cette même dose, deux ou trois fois par jour, toujours après les repas.

Si la maladie étoit accompagnée de plaies ou d'ulcères, il faudroit répandre, sur ces plaies ou sur ces ulcères, deux ou trois fois par jour cette même poudre sèche ou humectée, soit avec de l'huile, soit avec de l'eau.

M. Clare, chirurgien anglois, auteur de cette méthode, emploie, avec le plus grand succès, le *mercure calciné* à la place, & de la même manière que le *calomélas*; c'est, dit-il, une excellente préparation mercurielle; elle n'est point désagréable, & une petite quantité produit de grands effets. Il a été encore plus loin, & il a substitué, dans certains cas, au *calomélas*, le sublimé corrosif à la dose d'un quart ou d'un demi-grain; mais cette substitution peut avoir des inconvéniens considérables, & je n'oserois être de cet vis quand même on ajouteroit au sublimé corrosif, ainsi qu'il le conseille, le bol d'arménie & la crême de tartre, pour en frotter les gencives comme dentifrique; les douleurs & les excoriations qui pourroient en résulter, sont aisées à pressentir, elles n'ont pas échappées à M. Clare.

Fumigations mercurielles.

Le mercure crud, incorporé & sublimé avec le souffre, est la matière la plus ordinaire des fumigations mercurielles; le cinnabre artificiel paroît préférable dans ce cas, à celui qui est naturel. On sait, en effet, la quantité précise de mercure que contient le cinnabre artificiel, tandis qu'elle peut varier dans celui qu'on retire des mines; on est d'ailleurs plus rassuré sur la qualité du mercure employé dans le premier, puisqu'avant d'en former le cinnabre, qui doit fournir la matière des fumigations, il est possible & facile de le purger de tous les corps étrangers qu'il contient. On emploie aussi quelquefois le mercure doux pour les fumigations, & il doit en résulter une combinaison plus heureuse; l'effet en seroit conséquemment plus assuré & plus prompt.

Les fumigations mercurielles excitèrent l'attention de tous les médecins, dès qu'elles parurent, elles furent louées par quelques-uns, mais constamment blâmées par tous les autres. Le mercure reçu, par ce moyen, parut devoir être plus divisé, plus pénétrant; il agissoit avec plus de célérité, & les symptômes vénériens disparoissoient assez promptement. Mais si c'étoit le feu de l'éclair, il en avoit l'instabilité; les symptômes ne tardoient pas à se reproduire, & l'on ne fut pas long-tems à s'appercevoir que cette cure n'étoit communément que palliative & sur-tout qu'elle n'étoit pas sans danger. La vapeur mercurielle qui occasionne, à différens artistes qui y sont assujettis par leur travail, des engourdissemens, des paralysies, des coliques meurtrières, devoit produire des effets pareils sur ceux qui s'y soumettoient aussi imprudemment : les dents étoient presque toujours ébranlées, & souvent elles tomboient; les gencives, la langue, le palais, & toutes les parties qu'il contient étoient communément parsemées d'ulcères rongeans, très-douloureux & très-difficiles à guérir. L'usage des fumigations paroît à présent restreint à quelques cas particuliers, tels que les ophtalmies vénériennes qui menacent d'un ulcère à la cornée, les ulcères fistuleux, & les véroles invétérées que la chûte des cheveux caractérise & accompagne; elles sont aussi employées pour aider à résoudre les tumeurs & les exostoses qui ont résisté aux remèdes ordinaires, sur lesquelles on dirige ou détermine la vapeur mercurielle.

Les fumigations mercurielles ont été employées dès l'an 1506 (1); mais dans les premiers tems, on mêloit le cinnabre avec trop de substances étrangères, pour n'en pas énerver l'action. D'ailleurs, on y associoit, à ce qu'on assure, de l'arsenic, du réagal, & d'autres matières aussi nuisibles, ce qui produisit souvent des effets sinistres, & fit abandonner insensiblement cette méthode comme absolument pernicieuse. Un charlatan, plus audacieux qu'instruit (2), voulut la renouveller au commencement de ce siècle; mais il trouva, dans Astruc, chargé par le gouvernement d'en faire l'examen, un observateur exact & un juge incorruptible. Ce savant médecin prouva que la manière d'administrer les fumigations adoptée par Charbonnier, étoit pernicieuse, & qu'elle ne pouvoit manquer d'attaquer la tête & les poumons; & jugeant de son remède, par son peu de succès, il le fit proscrire une seconde fois.

Un médecin de la faculté de Paris, très-estimable & très-instruit (3), s'est occupé long-tems des moyens de rendre les fumigations utiles, & de les administrer sans risque. Outre la sûreté de la prépation mercurielle qu'il y emploie, il a fait construire une chaise fumigatoire, qui, en garantissant la tête, épargne aux yeux & aux dents, l'impression vive que peut faire, sur les organes, la fumigation mercurielle. C'est donc un moyen de plus pour concourir à la destruction du virus vénérien, & il faut bien se garder de le négliger.

Il est des circonstances où il mérite d'être employé, même de préférence, quand le corps est parsemé de pustules, ou de dartres suppurantes, quand il existe d'anciens écoulemens gonorrhoïques, ou des ulcères interminables aux parties de la génération & à l'anus. Le mercure, sous cette forme, est en effet plus pénétrant, plus dessicatif, & il procure plus sûrement la détersion & la cicatrisation des ulcères. Mais comme il exerce une action tonique, &, en quelque façon, astringente, il faut éviter de l'employer toutes les fois qu'il y a phlogose, inflammation, sensibilité, douleur, ou disposition au carcinome; il faut aussi s'en abstenir quand on a la poitrine délicate, quand on est affligé d'un asthme sec & convulsif, quand on est menacé d'un ulcère à la matrice; quand on est d'un tempérament trop sec, ou qu'on est amaigri par la maladie. On administre les fumigations générales au moyen de la boîte, &, dans ce cas, le mercure doux est toujours préférable à toute espèce de cinnabre : on peut le mêler avec quelque gomme odorante pour en former des pastilles; la dose est depuis un demi-gros jusqu'à un gros & demi pour chaque fumigation : on les répète tous les deux jours, jusqu'à parfaite guérison, en observant, avec attention, l'impression que cette manière d'administrer le mercure, fait sur les symptômes vénériens & sur la bouche.

On administre aussi des fumigations locales, que l'on dirige au moyen d'un entonnoir ou d'un chevalet, sur les parties que l'on soumet à cette action; c'est un moyen secondaire très-avantageux, & même indispensable, dans bien des circonstances, pour parvenir à une guérison radicale.

Emplâtres mercuriels.

La méthode de traiter la maladie vénérienne par l'application des emplâtres mercuriels, est très-ancienne, & elle a été pratiquée dès l'année 1553, ainsi que le rapporte le célèbre Astruc, pag. 729 & 730, de son excellent traité sur ces maladies: on en couvroit tout le corps, & cette manière d'introduire le mercure, parut à quelques-uns moins dangereuse. Mais, outre la gêne & une espèce d'immobilité dans laquelle les emplâtres tenoient tous les membres, ce remède ne produisit presque jamais d'effet certain, malgré la longueur du traitement qu'il exigeoit; d'ailleurs, il en résultoit souvent des éruptions cutanées, des inflammations éréfipélateuses, qui partageoient les soins, sans aucun avantage pour le traitement général. Cette méthode ne tint pas long-tems contre ces inconvéniens reconnus, & l'on borna, de bonne heure, l'usage des emplâtres mercuriels à l'application sur les bubons, sur les nodus, sur les exostoses vénériennes, & autres tumeurs de même nature, sur lesquelles il agissoit plus sûrement, en portant immédiatement le mercure sur ces parties, & en l'y contenant assez long-tems pour en fixer & en assurer davantage l'action, qui, d'ailleurs, étoit aidée & soutenue par les gommes & résines résolutives qui lui servoient d'enveloppe. Cette méthode peut cependant être utile dans quelques cas particuliers, où les frictions mercurielles ne peuvent ou ne doivent pas être employées; elle a d'ailleurs quelqu'analogie avec la méthode des frictions, en ce que le mercure crud, & divisé autant qu'il peut l'être par des matières graisseuses, résineuses, est introduit dans l'une & dans l'autre méthode par l'organe de la peau. Mais l'intromission du mercure, par le moyen des emplâtres, dépendant également de l'état des vaisseaux absorbans de la peau, est encore plus équivoque, & ne peut jamais, raisonnablement, s'estimer. Cette intromission peut être souvent trop considérable, & on n'est point averti à tems de ce défaut; elle peut être, en revanche, trop foible, & rien n'apprend cet inconvénient que la longueur excessive du traitement, ou la persévérance des symptômes, & l'opiniâtreté de la maladie, malgré cette application.

Les emplâtres occasionnent encore plus fréquemment & plus vivement que les frictions, des prurits, des démangeaisons, & même des érésipèles inflam-

(1) Astruc de morbis veneveis.

(2) Le nommé Charbonnier.

(3) M. la Louette.

matoires qui obligent à les discontinuer, &, alors, ils ne sont remplacés par aucun autre moyen.

Les emplâtres excitent presque toujours une salivation abondante, quelquefois même très-fougueuse, inconvénient qu'ils partagent avec les frictions mercurielles; mais il est plus difficile de prévenir cet accident, & d'y remédier dans la méthode des emplâtres que dans celle des frictions; parce que dans cette dernière, on peut administrer le mercure avec assez de modération pour l'éviter, ou s'il arrive, ôter les linges imprégnés de mercure, purger les malades, & revenir assez promptement au même remède, donné à de plus foibles doses & avec plus de précaution; au lieu que les emplâtres n'en permettent aucune, & qu'il faut totalement lever l'appareil, ce qui diminue & anéantit même l'effet du remède; si on veut courir les risques de le conserver malgré la salivation, cela ne peut être que très-dangereux, & avoir les suites les plus funestes, ne fût-ce que par l'appauvrissement des sucs qui en résulte.

On a voulu ressusciter, de nos jours, cette méthode très-ancienne, comme on vient de le dire; & les auteurs, d'un emplâtre vanté comme il est d'usage (1), avoient obtenu du gouvernement la permission de l'essayer, dans les maisons de santé alors établies, sur quatre malades attaqués d'une maladie vénérienne bien constatée. Il fut dressé, en conséquence, un procès-verbal de situation, de ces quatre malades, choisis & adoptés par les auteurs mêmes de ce remède, & les emplâtres leur furent appliqués par eux; mais le succès n'en fut point heureux, & on eut le droit d'en conclure, que ces emplâtres *antivénériens*, de leur composition, ou autres analogues, peuvent bien opérer la guérison des pustules, des dartres, de la gale, & d'autres symptômes vénériens dont le siége est à la peau, parce qu'agissant immédiatement sur cet organe, & le mercure, circulant plus librement dans ces parties, ou autres peu éloignées, au moyen du tissu cellulaire, il en opère assez promptement la mutation; mais cet effet est moins prompt & moins assuré sur les chancres qui ne sont pas bornés à la superficie de la peau, sur les ulcères un peu profonds, sur les tumeurs un peu étendues, qui dénaturent les glandes, ou attaquent plus immédiatement les muscles, parce qu'alors leur effet diminue en raison de l'espace que le mercure a à parcourir; c'est peut-être à ce défaut, qui a perpétué le virus dans le bubon d'une des malades assujettie à ces preuves, qu'on doit attribuer la longueur de son traitement & sa terminaison malheureuse.

On peut ajouter que ces emplâtres, *antivénériens*, n'ont aucune action sur la gonorrhée, que, loin d'arrêter l'écoulement, ils peuvent l'entretenir au contraire, en rendant les vaisseaux plus relâchés, plus baillans par les parties intégrantes du mercure qu'ils font parvenir jusqu'au siége de cette maladie, inconvénient que cette méthode partage avec celle des frictions; de sorte qu'il faut nécessairement procéder à la véritable cure de la gonorrhée, après qu'on a travaillé à détruire le virus par les emplâtres; ce qui multiplie ces objets, & augmente la dépense.

Il résulte enfin, de toutes ces observations, que les emplâtres ne sont ni un remède nouveau, ni un remède sûr, ni un remède prompt; qu'ils ne sont différens des frictions, que parce que, dans cette méthode, on applique, sur-le-champ, à la peau, toute la quantité de mercure qu'on croit nécessaire à la guérison, au lieu que dans les frictions, on la divise, pour l'augmenter ou la retrancher à volonté: ceci démontre nécessairement l'avantage des frictions sur les emplâtres, d'autant plus qu'elles s'allient fort bien avec les autres remèdes, qu'elles en acquièrent plus d'efficacité; ce qui ne paroît pas convenir aux emplâtres, ou ce que leurs auteurs croient au moins inutile & superflu.

Bains mercuriels.

Quoique les bains *antivénériens* ne doivent être communément regardés que comme un moyen secondaire de guérir la maladie vénérienne; cependant il est des cas où ils peuvent suffire & même être employés de préférence, sur-tout quand les autres méthodes ont été à-peu-près inutiles, ou quand l'organe de la peau est tellement entrepris & dégradé par le virus, qu'il est intéressant & nécessaire de le soumettre à l'impression habituelle & continuée des bains; alors on réunit l'avantage de remplir, par un seul moyen, cette première & indispensable indication, en même tems qu'on attaque le virus par le sel mercuriel dissous dans les bains; que par-là on en énerve l'action, & qu'on travaille à l'anéantir tout-à-fait. Il est sur-tout une circonstance ou les bains antivénériens sont très-recommandables; c'est quand des affections nerveuses, des accès répétés de vapeur, ou de mélancholie, se joignent à la maladie vénérienne, la précédent ou la suivent, & la rendent conséquemment plus grave & plus difficile à guérir. On sait en ce cas les dangers des autres méthodes; la plupart sont même quelquefois impraticables; les bains antivénériens au contraire, peuvent toujours, dans ce cas s'employer avec succès, & apporter au moins quelque soulagement, ce qui suffit pour en démontrer l'utilité. C'est M. Baumé célèbre apoticaire de Paris, de l'académie royale des sciences qui est l'inventeur de cette méthode: loin de faire comme tant d'autres, un mystère de la préparation mercurielle qui lui a paru préférable & remplir d'une manière exacte & certaine ses vues à ce sujet, il l'annonce au contraire avec la franchise & l'assurance qui conviennent à son désintéressement & à son savoir. C'est le sublimé corrosif dissous d'a-

(1) Les sieurs Alandrieux & Lebrun.

bord à la dose d'un demi grain dans chaque pinte d'eau, & porté ensuite successivement & suivant le besoin à une dose plus forte, qui forme toute la composition des bains antivénériens. Ces bains, comme la très-judicieusement remarqué leur auteur, ont quelque chose de commun avec les frictions mercurielles, en ce que le mercure est introduit dans l'une & l'autre de ces méthodes par les pores de la peau; mais la différence que s'y trouve paroît du premier coup-d'œil être toute à l'avantage des bains; car l'introduction du mercure par cette voie loin d'être agitée & tumultueuse, est au contraire douce & paisible; & le sublimé dissous dans une grande quantité d'eau qui en est le plus assuré correctif, s'insinue avec elle par les vaisseaux lymphatiques dans les veines, & delà parvient, suffisamment adouci, au torrent de la circulation, pour suivre avec cet avantage la décroissance presqu'infinie de nos vaisseaux. Il faut au contraire des frottemens répétés, pour faire pénétrer le mercure éteint, & les pores cutanés, obstrués souvent par la matière graisseuse qui en est l'excipient, ne remplissent pas toujours l'intention de celui qui l'administre.

On ne peut également disconvenir que ces méthodes n'ayent toutes deux l'inconvénient de ne pouvoir désigner au juste la quantité de mercure introduit; ce qui réduit naturellement à la crainte de manquer la cure, si l'introduction est insuffisante, ou de la rendre périlleuse, si elle devenoit excessive. Ce dernier inconvénient paroît même d'abord être plus grave par rapport au sublimé, si l'on ne savoit que l'eau qui la dissous, y est tellement proportionnée, qu'elle assure & garantit son action, & que son *innocuité*, en ce sens, augmente encore en raison de sa circulation continuée dans nos vaisseaux de tout genre, & de la facilité qu'il acquiert par-là, de pouvoir s'échapper plus aisément par tous les émonctoires connus.

Loin de pouvoir en dire autant du mercure introduit par les frictions; la disposition qu'il a à réunir ses globules & à former des aggrégations, détermine au contraire & augmente son action méchanique & sa gravité, relativement à sa masse, ce qui accélère trop vivement la circulation générale, quand il en suit le torrent; ou tend à former des stagnations plus dangereuses encore, s'il s'en écarte; de sorte que si la quantité introduite, qui ne peut jamais être soumise à une appréciation exacte, devenoit accidentellement trop considérable; il en pourroit résulter des maux d'autant plus fâcheux que le mercure dans ce cas & sous cette forme est souvent incoërcible.

Quelque supériorité que le mercure dissous & introduit au moyen des bains ait naturellement sur l'onguent de mercure adapté aux mêmes organes, on ne peut cependant se dissimuler que cette eau mercurielle ne puisse être quelquefois relativement trop active, & qu'il n'en puisse résulter aussi des démangeaisons & quelques boutons érésipelateux; mais ce défaut qui ne peut avoir lieu que dans les tempéramens ardens, bilieux & facilement irritables, doit être d'autant plus rare que l'action de l'eau appliquée à toute la circonférence de la peau en est le véritable préservatif; au surplus, quelques bains émolliens simples, suffiroient pour le détruire.

C'est pourquoi on peut regarder cette méthode comme un supplement précieux à toutes celles qui sont déjà connues, & elle peut avoir lieu, sur-tout, dans les cas ou la mélancholie hypocondriaque, se joignant au vice vénérien, exerce une action spasmodique & irrégulière sur les nerfs, qui souvent dénature les sensations ou en intervertit l'ordre, & dérange d'une manière surprenante toutes les fonctions soumises à leur empire. On sait dans ce cas l'insuffisance & le danger de presque toutes les méthodes, qui, par la fatigue & les anxiétés qu'elles font éprouver & le découragement qui en est la suite inséparable, ne font souvent qu'irriter le mal & augmenter encore la mélancholie; au lieu que le mercure introduit d'une manière presqu'insensible, par un organe aussi étendu, s'insinue sans trouble, quoiqu'avec célérité, dans la circulation & avec d'autant plus d'avantage, que les parties aqueuses qui lui servent de véhicule, ne peuvent que calmer la maladie primitive, & concourir insensiblement au rétablissement général. La réunion de ces deux moyens (l'eau & le mercure) étant aussi intime, peut donc alors produire un effet d'autant plus avantageux, qu'on n'auroit jamais pu l'espérer d'un seul (1).

Tel sera en effet le succès de cette méthode, entre les mains d'un médecin habile & réservé, estimateur exact des moyens qu'il emploie, & accoutumé à calculer leur action, relativement au tempérament des malades, & aux maladies qu'il veut guérir; mais cette même méthode pourroit bien ne produire que des effets sinistres ou incertains, si elle étoit confiée à des mains subalternes, moins exercées à l'administration des remèdes chimiques.

Ne doit-on pas remarquer aussi, à l'occasion de ce remède & de la manière de l'administrer, que

(1) Ce n'est pas que je croie qu'il faille resteindre l'usage des bains *antivénériens* au seul cas de l'hypocondrie. Mais comme dans cette maladie on éprouve évidemment la rigidité des couloirs, l'épaississement des liqueurs, la gêne de la circulation, & le complement du spasme, si ce remède pouvoit guérir la maladie vénérienne sans augmenter cet état malheureux, si même il parvenoit à l'améliorer, & insensiblement à la guérir, on pourroit en tirer une induction favorable dans tous les cas où ces défauts ne sont encore que commençans, & son action alors n'en seroit que plus étendue & plus complette.

ſi le ſublimé, tant redouté de ceux qui ne le jugent que par ſon nom, & qui ne ſavent en apprécier ni en régler l'action, peut être regardé comme un poiſon méchanique, qui détruit l'eſtomac quand il le reçoit immédiatement, ſans précaution, mal préparé, ou en trop grande quantité; il perd cette dangereuſe propriété, quand, appliqué à d'autres organes, il parvient à la circulation générale, par une autre voie: ainſi la ſurface de tout notre corps & les gros inteſtins en reçoivent, ſans riſque, la première impreſſion, & l'action ſecondaire qui en réſulte, peut s'appliquer enſuite avec plus de ſûreté, à tous les viſcères. C'eſt ainſi que le tartre émétique, qui exerce une action vive, tumultueuſe & convulſive quand il eſt dans l'eſtomac, eſt à peine ſenſible quand il eſt donné en lavement, & devient la matière d'un collire bienfaiſant dans quelques maladies des yeux.

Il en eſt à-peu-près de même, quoiqu'en ſens contraire, de l'eſprit de vitriol, qui injecté dans les veines, quoique ſuffiſamment délayé, occaſionne une mort aſſez prompte, tandis qu'avec ces précautions, il peut être reçu impunément dans l'eſtomac & dans les inteſtins, comme on le remarque dans la pratique journalière.

Que conclure de tout cela? c'eſt que la qualité délétere de certains mixtes, n'eſt point abſolue, mais relative; que ce qui eſt un poiſon pour un organe, eſt ſouvent un remède ſalutaire pour un autre, ou devient tel, quand il eſt introduit par l'organe le plus éloigné & le moins ſenſible.

Lotions mercurielles.

Les lotions mercurielles ſont compoſées à-peu-près comme les bains du même genre, avec cette différence, que le ſublimé y eſt plus rapproché, & qu'il eſt introduit avec plus de force & de préciſion, au moyen du frottement que leur application exige. Cette méthode a peu de partiſans, & elle eſt aujourd'hui totalement abandonnée; elle a d'ailleurs les inconvéniens de toutes les autres, par leſquelles on introduit le mercure à l'organe de la peau, & elle y occaſionne, en outre, des excoriations qui, quelquefois ſont difficiles à guérir.

Différentes préparations de mercure ſoluble pris intérieurement.

Sublimé corroſif.

Pour adminiſtrer le mercure intérieurement, ſous forme liquide, on le diſſout dans quelque liqueur appropriée; ce qui ne peut s'entendre que des ſels mercuriels, parmi leſquels le ſublimé corroſif tient le premier rang, étant peut-être le ſeul qui mérite véritablement ce nom. Il eſt compoſé de parties mercurielles, pénétrées par l'acide concentré du ſel marin, en telle proportion, que cet acide ne ſoit point exactement ſaturé de mercure, mais qu'il paroiſſe y dominer. Si l'eſprit acide étoit exactement ſoulé de mercure, cette préparation ceſſeroit d'être ſoluble, & rentreroit dans la claſſe des ſublimés doux.

Suivant la préparation de Tachenius, le mercure ſublimé corroſif contient ſept parties de mercure, & deux parties de l'eſprit acide du ſel marin. Car ſi la maſſe de mercure employée à cette opération, eſt de deux cens quatre-vingt livres, elle péſera, la ſublimation faite, trois cens ſoixante, ce qui démontre qu'elle a acquis le poids excédent de quatre-vingt liv. par la jonction qui s'eſt faite, du mercure avec l'acide du ſel marin. C'eſt cet acide aidé du vitriol & de ſon huile qui s'élève avec le mercure, pour former le ſublimé corroſif, à-peu-près de la même manière que le régule d'antimoine pénétré du même acide, forme ce qu'on appelle le beurre d'antimoine.

Tout le monde convient que le mercure par lui-même, n'eſt pas un poiſon; qu'on peut le donner intérieurement, & ſans aucun riſque, quand il eſt éteint & diviſé avec du miel, du ſouffre, ou du ſucre; mais s'il eſt diſſous par quelqu'acide minéral, ſon uſage interne eſt plus important, & peut devenir dangereux: le danger eſt néanmoins différent & varié ſuivant la qualité de l'acide qui l'a diſſous; mais le point eſſentiel, c'eſt que la préparation réſultante ſoit exactement ſoluble, & cette propriété paroît, juſqu'ici, être réſervée au ſublimé corroſif, & le diſtinguer de toutes les autres.

L'adminiſtration de ce remède a d'abord effrayé les médecins; mais comme ils n'ont pu ſe diſſimuler la préférence que mérite le mercure, rendu ſoluble, pour opérer la guériſon de la vérole, ils ont recherché, avec empreſſement, tous les moyens poſſibles de détruire, ou au moins de diminuer la corroſion qu'il acquiert par ſa jonction avec les acides, ſeul moyen reconnu, juſqu'à ce jour, pour en aſſurer la ſolubilité.

Quelques-uns ont cru pouvoir opérer cet effet en mêlant les alcalis avec la ſolution mercurielle; mais il n'en eſt réſulté que des précipités plus ou moins cauſtiques, & la ſolution réſultante perdoit preſque toute ſa vertu.

D'autres ont ajouté à ces opérations, de l'eſprit de vin, & par une digeſtion convenable, ils ont en quelque façon, adouci les pointes de l'acide minéral: quelques-uns ont fait brûler ſur les mêmes préparations, de l'eſprit de vin, & il s'en eſt ſuivi un effet à-peu-près pareil, quoique moindre que le premier; mais aucun n'avoit tenté ces moyens de dulcification ſur le ſublimé corroſif, & il étoit toujours regardé par rapport à l'uſage interne, comme le *noli me tangere* des préparations mercurielles.

Cependant si l'on fait une attention sérieuse sur la préparation de ce remède, on verra que pour l'adoucir, il ne faut qu'envelopper ou écarrer suffisament les pointes excédentes de l'esprit de sel, de telle façon qu'elles deviennent inhabiles à corroder les solides du corps humain, sans occasionner pour cela la précipitation du mercure qu'elles tiennent dissous. Tous les huileux ont la première de ces propriétés demandées, & il paroît qu'on pourroit même n'employer que des huiles tirées par expression, pour opérer sûrement cet effet; mais comme il faudroit en donner une certaine quantité; que cette quantité souvent répétée dans le cours du traitement pourroit exciter des nausées, des vomissemens désavantageux aux viscères & aux vaisseaux; que la circulation deviendroit par là, lente & pénible; enfin qu'il pourroit en naitre des obstructions, & que d'ailleurs la vertu du sublimé seroit émoussée, détruite & presqu'anéantie par ce moyen, on a rejetté cette méthode, toute naturelle qu'elle paroisse au premier coup-d'œil.

On a substitué aux huiles qui d'ailleurs ne pouvoient dissoudre le sublimé, les liqueurs spiritueuses végétales, qui ont le même avantage qu'elles, sans en avoir les inconvéniens. Ces esprits dissolvent facilement & parfaitement le sublimé corrosif; ils se mêlent aussi exactement avec l'acide du sel marin; ils en tiennent les pointes écartées les unes des autres par les portions intermédiaires qu'ils lui fournissent: les parties huileuses que les esprits contiennent, embarrassent les pointes de l'acide marin uni au mercure & les enveloppent de manière à n'en pas faire appréhender l'action; de sorte qu'il n'en reste plus d'actives, qu'autant qu'il en faut pour tenir le mercure en dissolution. Cette composition est le vrai mercure perméable & miscible avec toutes nos liqueurs; les sucs salivaire & gastrique, auxquels il se mêle d'abord, acheveroient d'adoucir & d'empâter les pointes du sublimé, s'il y en avoient quelques-unes qui eussent échappées à l'enveloppe huileuse qu'on lui a fournie; & il passe avec tous ces avantages dans nos vaisseaux de tout genre, pour y porter l'action qu'on doit attendre d'un corps excessivement divisé, qui, par son activité & par le développement de ses principes, est plus capable qu'aucun autre de décomposer la matière virulente, de manière qu'aucune partie du virus n'échape à ce furet, & qu'il résulte naturellement de son action des combinaisons toutes nouvelles. S'il restoit encore la moindre crainte, sur l'acide marin, l'esprit de vin quelconque, avec lequel il a la plus grande affinité, nous en débarrasseroit bientôt; & par la propriété qu'il a de stimuler les vaisseaux, il en procureroit aisément la sortie par la voie des urines ou de la transpiration.

Cette manière d'administrer le sublimé paroîtra d'abord la plus sûre, puisque son dissolvant est en même tems son correctif; mais comme l'eau-de-vie excite souvent des soulevemens d'estomac & une certaine horreur difficile à vaincre; comme il est des personnes délicates qui ont une répugnance invincible pour les boissons spiritueuses, & qu'il existe des cas où elles seroient très-pernicieuses quoique prises en petite quantité; il est alors plus convenable de dissoudre le sublimé dans l'eau distillée; précaution nécessaire pour s'assurer qu'il n'existe dans l'eau qu'on emploie aucune partie terreuse ou calcaire, avec laquelle l'acide du sel marin, ayant plus d'affinité qu'avec le mercure, ce dernier tomberoit en précipité. Ce moyen de dissoudre le mercure est d'autant plus naturel, que l'acide marin se mêle assez promptement, exactement & intimement avec l'eau, & que ce véhicule en écarte & en subdivise les parties suffisamment pour tranquilliser sur la corrosion que l'on craignoit, sans que le mercure tombe pour cela en précipité; l'acide marin & le mercure, ne formant plus qu'un corps susceptible d'une division presque infinie, sans éprouver, pour cela, la plus légère décomposition. C'est pour s'assurer encore plus de l'intégrité du sublimé, & prévenir tout ce qui pourroit le décomposer, qu'il faut quelquefois pousser le scrupule & l'exactitude jusqu'au point de ne donner au malade aucune tisanne, avant qu'on soit assuré qu'il est passé, sans altération, dans les voies lactées; l'eau distillée, ou l'eau de pluie reçue avec précaution, doit être, jusqu'à ce moment, la seule boisson permise; on peut, on doit même en boire plusieurs gobelets après avoir pris le sublimé, pour en faciliter & en simplifier la transmission, &, sans cette précaution, qui est véritablement indispensable, on risquera souvent de manquer la guérison, on n'aura jamais des observations exactes & fidelles, & il sera difficile, pour ne pas dire impossible, d'estimer la véritable action de ce remède (1).

(1) Telle étoit à peu-près, il n'y a pas encore long-tems, la manière de voir & de raisonner en chimie, & je l'avois suivie avec ceux qui la cultivoient alors, quand j'ai donné, en 1770, l'exposition raisonnée des différentes méthodes d'administrer le mercure dans les maladies vénériennes dont je présente ici l'extrait. Mais comme cette science s'est infiniment perfectionnée de nos jours, & qu'elle a acquis depuis peu des nouvelles connoissances encore, dans presque toutes les opérations de la nature, soumises à son examen; je m'empresse d'exposer, d'une manière plus exacte & plus satisfaisante, les principaux phénomènes qu'on n'avoit qu'entrevus jusqu'alors, & d'adopter les nouveaux principes que MM. de Morveaux, Lavoisier, Bertholet & Fourcroy, ont reconnus, établis & même démontrés par les expériences les plus intéressantes & les plus concluantes. C'est d'après les vues de ces savans phisiciens que je considérerai dorénavant les changemens qui arrivent à quelques corps, par leur mêlange avec d'autres, & les combinaisons nouvelles qui en résultent; mais je m'attacherai principalement aujourd'hui à celles du mercure avec l'acide marin, opérées par la sublimation.

Pour mieux faire concevoir, dans ce cas, les principes de la théorie moderne, je vais exposer sommairement les différences qui existent entre le sublimé corrosif & le mercure doux, & la vraie nature de la combinaison du mercure avec l'acide marin. Pour y parvenir, il faut d'abord se pénétrer de cette vérité; c'est que les métaux, considérés dans leur état métallique, n'ont, en général, que peu d'action sur

Cette

Cette seconde méthode, de prendre le sublimé, est la plus simple & la meilleure; car il faut se défier de tous les correctifs du sublimé, qui, en l'empâtant trop exactement, en diminuent ou en détruisent totalement la vertu. L'eau distillée est le véhicule qui lui est propre; elle le conserve sans altération, & le transmet à nos liqueurs avec lesquelles il se mêle par cet intermède aussi intimement qu'aisément.

En général, de quelque dissolvant qu'on se serve, il faut être exactement attentif sur les effets que produit le sublimé; ce sont ces effets qui servent de guide pour la dose journalière; pour déterminer la nature des remèdes qu'il faut quelquefois, quoique rarement, lui associer, le régime qu'il faut préférer, & enfin pour fixer le tems précis de la guérison. On voit assez par-là que, pour administrer sans danger ce remède, il faut des mains sûres & habiles, & des connoissances chimiques : à moins de réunir ces qualités, on peut faire des fautes essentielles, qui même n'instruiront jamais.

Les avantages, qui résultent du traitement des maladies vénériennes par le sublimé, sont considérables. On sait précisément, par cette méthode, la quantité de mercure introduit dans le corps; on est sûr de son action, & on ne peut guères, si l'on est sage, vigilant & instruit, être trompé sur ses effets. Cette quantité, il est vrai, paroîtra d'abord peu considérable & insuffisante à ceux qui croient que l'action du mercure est purement & simplement méchanique, & dépendante de la configuration, de la pesanteur, de l'agilité & de la divisibilité excessive & presqu'infinie des globules mercurielles, qui brisent, attenuent, divisent & écartent ce qui s'oppose à leur libre action, sans éprouver aucun changement, ni aucune altération qui leur soient propres; c'est à ce méchanisme assez soutenu pour changer, en quelque sorte, l'existence formelle de nos liqueurs qu'on attribue communément la guérison de la vérole. Il est possible, en effet, que le mercure agissant de la manière qu'on vient de l'exposer, fasse dans les liqueurs du corps humain des mutations suffisantes pour que les parties virulentes se trouvent par-là détruites, ou ne puissent plus agir comme telles par la désunion de leurs principes constituans, ou que, rendues ainsi d'une ténuité évaporable, elles s'échappent par tous les émonctoires qui leur sont ouverts; & cet effet continué peut suffire à l'expulsion totale du virus; mais ce méchanisme supposant une quantité assez considérable de mercure, nécessairement introduit pour l'opérer, il cesse, devient nul, ou au moins insuffisant, dès que cette quantité, d'ailleurs inappréciable, n'a pu être reçue. Comment, au surplus, expliquer, par ce moyen, les guérisons qui s'opèrent journellement par le sublimé, & quelques autres préparations de mercure soluble? On sait que ces remèdes ne contiennent que très-peu de mercure; on sait qu'il n'y est plus sous la forme ronde qui lui est propre quand il n'est pas dissous : il ne peut, conséquemment, dans ce cas, agir ni par sa figure, ni par sa pesanteur; il

l'économie animale; mais lorsqu'on les calcine, ou, ce qui est la même chose, lorsqu'on leur unit la base de l'air vital, nommé *oxigène* par les chimistes modernes, alors on les rend infiniment plus actifs. Pour prouver, d'une manière frappante, cette assertion, il suffit de prendre l'exemple du mercure lui-même : dans l'état métallique, il ne fait que rouler sur nos organes, & alors il n'a guère d'action que par son poids : quand on l'a calciné au contraire, ou qu'on y a uni de l'*oxigène*, soit en le chauffant avec le contact de l'air, soit en le dissolvant dans les acides, auxquels il enlève cet *oxigène*, il devient très-sapide, très-âcre, & même caustique; & les médecins ont observé, depuis long-tems, que les précipités de mercure ont ce dernier défaut, pour l'usage interne sur-tout.

D'après cela, il est prouvé que plus les métaux sont calcinés, ou contiennent d'*oxigène*, plus ils deviennent énergiques dans leur action sur l'économie animale. Ces principes, appliqués immédiatement à la nature & à la formation du sublimé corrosif, rendront son action très-claire & très-simple, relativement à l'état actuel des connoissances chimiques, & à la nécessité de leur application à la physique animale. En effet, ce qui distingue principalement le sublimé corrosif du mercure doux, c'est que le premier contient la chaux du mercure plus calcinée, & qu'elle ne l'est point, ou très-peu, dans l'autre. Pour le prouver, il n'y a qu'à prendre une chaux de mercure rouge très-calcinée, comme le *précipité per se*, & l'unir à l'acide marin, on fait tout-à-coup du sublimé corrosif, au lieu qu'en ajoutant du même acide marin, au mercure doux, on n'en formera jamais, à moins que ce ne soit de l'acide marin dephlogistiqué, ou de l'acide muriatique *oxigène* qu'on ait employé. Mais dans l'un & l'autre de ces composés (le sublimé corrosif & le mercure doux) l'acide marin est également saturé. On observera, toutefois, qu'il faut plus de chaux de mercure peu calcinée pour saturer l'acide marin, qu'il n'en faudroit si cette chaux étoit très calcinée.

Le sublimé corrosif ne sera donc plus considéré comme un sel métallique, qui n'étoit soluble que parce qu'il étoit supposé contenir des parties excédentes de l'acide marin, qui s'opposoient à la précipitation du mercure; mais on se convaincra, d'après les habiles chimistes qu'on vient de citer, & qui nous l'ont appris, que cet avantage est dû à la grande proportion du principe calcinant, ou base de l'air vital, contenu dans la chaux de mercure du sublimé corrosif, & que cette proportion n'existe pas dans le mercure doux.

Au reste, cette explication nouvelle ne change rien aux précautions que j'avois conseillées en 1770, que je répète aujourd'hui, & que je crois également indispensables dans la pratique, pour opérer la sûreté de l'administration du sublimé corrosif; mais elle éclaircira des faits qui en rendront, dans certains cas, l'opération plus assurée & plus concluante, en mettant, sous les yeux des médecins, la véritable essence de ce remède héroïque.

J'ai cru, néanmoins, devoir conserver dans cet article l'ancienne théorie du sublimé corrosif, telle qu'elle étoit adoptée par les chimistes, dans le tems que j'ai écrit sur les maladies vénériennes, tant parce que, d'après l'action connue de ce remède dans le corps humain, les précautions sages que son administration exige, sont tellement liées aux principes de la saine pratique, qu'elles sont encore les mêmes malgré les découvertes de la chimie moderne, que pour ne pas interrompre la succession de nos connoissances dans cette science, & mieux apprécier les travaux de ceux qui s'occupent plus particulièrement de cette partie de la physique si intéressante, par les avantages qui en ont déjà résulté, & ceux qu'on a lieu d'en attendre encore.

faut donc concevoir & rechercher, dans le mercure, une qualité inhérente autre que celle qui avoit été reconnue jusques à présent : mais il est très-difficile de la désigner exactement, puisqu'elle dépend probablement de quelques-uns de ses principes constituans les plus volatils & les plus actifs, qu'il n'est pas aisé de saisir. Quelques-uns ont conjecturé que la vertu recherchée est due au soufre de ce minéral, dont la vapeur bienfaisante enchaîne le virus vénérien, ou le décompose. La combinaison qui se fait du mercure, avec les acides, pourroit être regardée alors comme la cause occasionnelle du développement de ce soufre, quoiqu'on ne puisse dire comment il s'opère ; & de ce mélange il résulteroit la forme la plus heureuse & la plus convenable pour produire l'effet attendu & desiré ; mais cette opinion n'est point absolument d'accord avec les nouveaux principes de la chimie ; elle pourroit cependant s'appuyer sur l'exemple & l'analogie. La partie réguline, ou, ce qui est la même chose, le demi-métal que l'on retire de l'antimoine crud, offre, en effet, des phénomènes à-peu-près semblables ; il est vomitif sans doute, mais il faut en donner jusqu'à huit grains, & c'est d'ailleurs un remède peu maniable ; quelque fine qu'en soit la poudre, elle devient dangereuse, parce qu'étant très-pesante, elle peut séjourner long-tems dans l'estomac, &, par-là, devenir nuisible ; au lieu que si on unit cette même partie réguline à la crême de tartre, on en forme le tartre stibié, dont une très-petite dose excitera & procurera le vomissement. Cet effet dépend d'une certaine réunion des parties salines & sulphureuses ; les proportions qui l'opèrent sont connues, mais la manière dont l'union se fait, & ce, en quoi consiste précisément la vertu émétique résultante, est encore ignorée. Ce n'est pas la seule parité qui subsiste entre le sublimé & le tartre émétique ; celle qui existe dans leurs différentes manières d'agir sur le corps humain, est, pour le moins, aussi sensible, & elle est encore plus essentielle à connoître ; elle règle le résultat de leurs opérations respectives ; elle assure leurs succès, & justifie plus particulièrement encore la confiance qui leur est due. En effet, on peut donner, par méchanceté ou par imprudence, & dans une seule dose, une quantité considérable, excessive même de tartre émétique le mieux préparé : introduit dans l'estomac, il excitera les sensations les plus cruelles & les plus tumultueuses ; des envies de vomir énormes, tormineuses, presque toujours inutiles ; des vomissemens de sang, des convulsions, des cardialgies, des crampes, des inflammations, quelquefois la gangrène & la mort. Voilà les fruits de la mauvaise administration de l'émétique, & alors il est, sans contredit, un vrai poison.

Que l'on dissolve la même quantité d'émétique dans deux ou trois gobelets d'eau, & qu'on les donne à des distances raisonnables ; les accidens décrits paroîtront ; mais ils seront moins vifs, moins pressans, moins dangereux ; le danger sera moins imminent, mais le mal ne sera pas sans ressource ; ce sera néanmoins une faute considérable commise par l'excès du remède donné. Si l'on augmente beaucoup la quantité de l'eau dans laquelle on aura dissous l'émétique ; si l'on en éloigne davantage les doses, le danger & les accidens diminueront en raison de l'augmentation du liquide & de la distance mise entre chaque prise ; enfin on aura un remède très-actif, mais moins dangereux, si on continue à augmenter la quantité d'eau, & si on éloigne encore plus les doses ; & insensiblement, par ces deux moyens continués & augmentés proportionnellement, on viendra à bout de fixer & régler l'opération de ce remède, & de le rendre sûr. On pourra même, par-là, lui faire perdre totalement sa vertu vomitive, & le rendre simplement purgatif. On ira plus loin encore, & on lui enlèvera même cette dernière qualité, si on outre les proportions du liquide, de sorte qu'il n'en résultera plus qu'un remède altérant ; c'est même la méthode de donner l'émétique dans quelques fièvres putrides, & le succès la justifie.

Qu'on applique les mêmes règles d'administration au sublimé, il en résultera des effets absolument analogues. La dose qui, donnée tout d'un coup, occasionneroit la mort, n'excitera que des sensations douloureuses, & des symptômes inflammatoires, si elle est divisée & donnée en plusieurs prises : ou diminuera les accidens & les sensations désagréables & dangereuses, à mesure qu'on étendra le sublimé dans une plus grande quantité de liquide, & qu'on le donnera à des distances plus éloignées : on parviendra à régler comme à modérer ces sensations, par des gradations aussi faciles à estimer qu'à concevoir, & enfin on rendra, si on le veut, le sublimé presqu'*inerte* & sans action, si on le donne dans un volume de liquide excessif & surabondant, ou à des distances trop éloignées.

Telle est la juste comparaison de deux remèdes, dont l'un, loin d'exciter la moindre crainte, jouit au contraire, & avec raison, de la plus grande publicité, tandis que l'autre ose à peine paroître sous l'étendart de la prudence & du savoir.

La manière d'opérer du sublimé, loin d'être tumultueuse, est quelquefois même imperceptible, & se réduit à l'augmentation de la transpiration ; il produit aussi des sueurs & des urines plus copieuses, ou même un léger cours de ventre.

Avant de produire aucun effet sensible, il annonce sa présence par une sensation qui n'est point désagréable quoiqu'elle paroisse inquiétante à quelques-uns ; c'est une agitation légère du genre nerveux, & une augmentation du mouvement du sang & des liqueurs. Si l'action de ce remède devenoit plus considérable, & qu'elle méritât quelqu'attention, on l'arrête promptement & presque sur-le-champ, sans lui donner le tems de faire des progrès ; les huileux, les mucilagineux, le lait, sont, dans ce cas, un antidote aussi facile à trouver qu'il est sûr ; les alcalis,

les absorbans qui décomposent sur-le-champ le sublimé, sont encore plus énergiques, & ne laissent aucun doute sur l'effet qu'on doit en attendre. Mais ces secours, indiqués seulement pour la tranquillité, ne deviennent jamais nécessaires quand le sublimé est donné avec intelligence. Quel est, au surplus, le remède qui n'en exige pas pour en assurer les succès ?

Le sublimé est peut-être le plus puissant résolutif des bubons, des phimosis & des paraphimosis; il déterge supérieurement les chancres & les ulcères vénériens; & quoiqu'il ne soit pas également le spécifique des gonorrhées, il en accélère & il en termine quelquefois avec succès la cure, quand elles dépendent sur-tout d'ulcères aux prostates ou dans le canal de l'urètre. On connoît assez l'insuffisance de la méthode ordinaire pour résoudre les tumeurs & inflammations annoncées, & il arrive souvent qu'après l'avoir inutilement tenté, on est obligé de les soumettre à l'opération; ce qui, outre la douleur, l'inconvénient de la cicatrice, la soustraction d'une partie du gland ou du prépuce, entraîne nécessairement après soi un pansement long & très-désagréable. Cette méthode, d'ailleurs, n'exclud pas le traitement par les frictions; elle le suppose au contraire presque toujours.

Mais si, à ces moyens, reconnus pour être très-longs, très-douloureux, & quelquefois peu sûrs, on substitue le sublimé pris intérieurement, & qu'on ait soin de laver les chancres, les ulcères, les phimosis, les paraphimosis, avec quelque décoction déterfive vulnéraire, à laquelle on ajoutera quelques gouttes de solution de sublimé faite dans l'eau-de-vie; les remèdes généraux, connus pour prévenir & remédier aux inflammations préliminairement employés; on verra, avec quelque sorte d'admiration, les bubons se résoudre insensiblement, l'étranglement du prépuce diminuer, l'inflammation de la verge se calmer, le gland se découvrir, les chancres & les ulcères se déterger, & la santé se rétablir parfaitement; le même remède, attaquant le virus jusques dans son principe, en même-tems qu'il en détruit les effets, ce que les autres ne peuvent, tout au plus, opérer que successivement.

Un des avantags du sublimé, c'est qu'il ne laisse, après lui, aucune impression douloureuse & désagréable, à moins que l'imprudence ou l'ignorance n'aient présidé à son administration : doué de la qualité la plus mobile, la plus active & la plus pénétrante, il parcourt, comme une vapeur légère, aisément & promptement, les vaisseaux, même les plus déliés du corps humain, & il s'échappe avec autant de facilité par les émonctoires les plus fins; de sorte que son action, s'il en existe de désagréable, n'est ou ne peut être que momentanée, & qu'elle est d'ailleurs susceptible d'un changement sûr & prompt. Loin d'affoiblit ou de détruire les solides, il semble, au contraire, quand il est donné avec sagesse, qu'il porte avec lui une matière vivifiante qui les conserve : espèce de phénomène dû en partie à l'acide du sel marin, qui rend ce remède précieux dans ces instans où l'on craint que l'inflammation des parties ne dégénère en gangrène.

Un autre avantage du sublimé, c'est qu'on peut le donner sans inconvénient à tout âge, même aux enfans (1), en en réglant judicieusement & relativement la dose; en toute saison, en prenant d'ailleurs les précautions raisonnables pour se garantir du froid & du chaud; en tout tems, même pendant celui des régles, qu'il ne supprime & n'augmente point. D'après cela, ne pourroit-on point le conseiller, avec prudence, aux femmes grosses, dans les cas pressans, sans risquer l'avortement.

La préparation, qu'exige le sublimé, n'effraye ni par son appareil, ni par sa longueur, ni par la dépense qu'elle occasionne : une seule saignée & une purgation suffisent communément; elles ne sont pas même, à la rigueur, indispensables; car, dans le où il n'y auroit ni pléthore, ni disposition inflammatoire, où la circulation seroit paisible & modérée, il seroit très-inutile de recourir à la saignée. La purgation n'est pas plus nécessaire, quand les premières voies sont libres, & que les viscères ne sont chargés d'aucune humeur recrementitielle ou dégénérée : on peut, par conséquent, traiter avec le sublimé, en secret, au sein même de sa famille, un jeune homme que l'erreur a séduit, un époux que ce malheur va rendre plus sage & plus attentif, & l'on ménage, par-là, à ces infortunés, le retour au devoir, que la publicité du désordre fait quelquefois abandonner pour jamais.

Enfin, il est constant qu'après le traitement de la vérole par le sublimé, le malade jouit presque, sur-le-champ, de toutes ses forces. Rendu à ses proches & à ses emplois, qu'il n'a pas même été obligé d'abandonner totalement, il rentre promptement dans la classe des hommes sains & vigoureux, & devient presque, sur-le-champ, propre à remplir tout ce qu'il doit à la société.

L'impression que fait sur nos organes, le sublimé, quand il est suffisamment étendu dans un véhicule convenable, est presque insensible; on la croiroit même nulle, si les symptômes vénériens ne disparoissoient en même-tems; c'est tout au plus la sensibilité de la fibre, légèrement augmentée; c'est une oscillation plus forte, plus répétée, plus agissante; c'est le mouvement plus vif des liqueurs mises en action par ce remède; mais il n'en résulte, ni la moindre irritation, ni la phlogose, ni l'inflammation, ni le desséchement de la fibre. Comment donc craindre

(1) On en a la preuve dans les observations faites dans les maisons de santé dont l'inspection générale m'avoit été confiée. Plusieurs enfans, au-dessous de six ans, qui ont été traités par ce remède, ont été guéris sans avoir éprouvé le moindre accident.

une destruction lente & successive, quand on sait que ce remède, sagement administré, ne laisse aucune trace après lui; quand, pour soutenir son action & l'entretenir avantageusement, il a besoin d'un aliment journalier, sans quoi cette action diminue insensiblement, & cesse même tout-à-fait? La réunion des effets ne peut, en ce cas, faire une masse dont l'estimation soit nuisible au sublimé corrosif.

C'est le nom seul de ce remède qui a révolté & prévenu contre lui : on nourrit aisément les inquiétudes qu'il donne; car la plupart de ceux qui s'en servent, n'ont pas le courage de l'avouer, & quelques-uns ont la mauvaise foi de le décrier, tandis qu'ils lui doivent souvent leur réputation & leurs succès. Le sublimé n'auroit point éprouvé peut-être ces contradictions, si on l'avoit présenté sous une forme moins effrayante, si on lui avoit fourni quelqu'enveloppe doucereuse, ou si on en avoit fait un secret; mais après avoir été d'abord celui de quelques charlatans, qui se l'étoient appropriés, il perdit bientôt, entre leurs mains, presque tous ses avantages, & il fut décrié par l'administration hardie, inconsidérée & sans principes, qu'ils se permirent d'en faire. Il fut heureusement ensuite connu des médecins rationels & instruits, qui, en le dissolvant dans un véhicule convenable, surent l'adoucir sans le décomposer, qui en réglèrent judicieusement la dose, en pressentirent tous les effets, & en assurèrent la vertu. Ils auroient cru faire un vol au public que d'employer les moyens bas & connus pour faire deviner, ou plutôt pour faire acheter la connoissance de ce remède : il a paru sous leurs auspices, mais sans ornemens, mais sans préparation; il n'avoit été annoncé que par la promptitude & la sûreté de ses opérations; on n'avoit rien fait pour prévenir la jalousie & pour le garantir de ses coups : cependant la concurrence a effrayé ceux qui ont intérêt à n'en pas rencontrer; ils ont proscrit le sublimé sur son nom seul, c'étoit la seule chose peut-être qu'ils en connussent; ils ont alarmé les personnes délicates, ou qui croient l'être, ou qui ont intérêt à le paroître; leurs entrailles se sont émues à la seule prononciation du sublimé : c'est ainsi qu'on juge, presque toujours, l'arbre par l'écorce. Mais si ce remède, si effrayant par son nom & par ses principes, peut devenir, & devient effectivement, quand il est bien manié, le remède le plus sûr, le plus doux, il ne s'ensuit pas qu'il soit universel pour la guérison des maladies vénériennes : car il ne convient indistinctement ni à toutes les espèces de ces maladies, ni à tout le monde : il est même des cas où, loin d'être salutaire, il ne pourroit que nuire; & ce défaut, si c'en est un, il le partage avec tous les autres remèdes *anti-vénériens*, dont aucun, quelque bon qu'on le suppose, & qu'il soit en effet, ne peut justement s'arroger l'avantage de l'universalité. Ce n'est pas, il est vrai, l'opinion de ceux qui, ayant adopté une méthode, ont intérêt à la rendre exclusive; mais c'est celle de tous les médecins qui sont attachés à la vérité & aux vrais principes.

Sans vouloir décourager ceux qui font des découvertes utiles, on peut, on doit même examiner avec prudence & avec une méfiance circonspecte, tout remède nouveau dont on fait un secret; & nulle espèce de considération ne doit arracher un suffrage, si l'on n'est persuadé. Voilà la route la plus sûre à suivre : ce n'est pas, il est vrai, la plus facile, ni même la plus utile; mais un médecin honnête doit-il délibérer, quand toutes les autres ne conduisent qu'à l'empirisme & à la charlatanerie?

D'après ces principes, on comprend assez que je suis bien éloigné de vouloir donner des règles pour se conduire soi-même dans la guérison des maladies vénériennes; je les crois d'une exécution trop dangereuse pour oser jamais en proposer aucune. Quand on pourroit supposer, dans chaque particulier qui voudroit s'occuper de ce soin, un degré d'intelligence & d'instruction suffisant pour juger par lui-même du caractère & du degré de sa maladie; quand à ces notions premières & essentielles, il joindroit une connoissance exacte du remède qui est propre, ce qu'il n'est guère plus possible de présumer; il faudroit le supposer également capable d'estimer les cas d'exception, & même d'exclusion au moins les plus essentiels, & en outre toutes les circonstances qui doivent le faire varier dans l'administration du remède; il faudroit qu'il fût un juge bien compétent de l'effet journalier que ce remède doit produire, & que, dans cet examen, il ne poussât pas trop loin la défiance & la sécurité. Mais la réunion de ces connoissances formeroit un médecin très-instruit & très-éclairé; & ce seroit un phénomène que de les voir réunies dans un autre homme, quelqu'esprit qu'on lui supposât, & quelqu'intelligent qu'il fût; il risqueroit donc presque toujours, en suivant littéralement l'instruction qu'on lui auroit donnée pour guide, de faire des fautes essentielles & quelquefois irréparables.

De tout ce qui vient d'être dit, on doit donc naturellement conclure que les remèdes mercuriels, & singulièrement le sublimé corrosif, ne peuvent être réputés indifférens entre les mains du premier venu qui saura se le procurer; c'est même un des principaux inconvéniens de ce dernier remède, & les médecins, jaloux de leur réputation, n'ont trouvé d'autre moyen d'y parer, que de porter le scrupule jusqu'à n'en prescrire qu'une dose à-la-fois, & de la faire dissoudre dans une quantité de boisson suffisante, pour qu'on n'en pût jamais abuser, même en en réunissant plusieurs; c'est d'après ces principes que je me suis toujours abstenu d'indiquer les doses des remèdes héroïques que j'ai analysés; elles sont assez connues des gens de l'art.

Si je présente au public les moyens qui sont à sa portée, pour connoître les différentes méthodes de donner le mercure, c'est moins pour l'établir juge dans cette partie, qui ne peut être de sa compé-

tance, que pour le prémunir contre les piéges qu'on tend fréquemment à sa crédulité & contre les ruses des charlatans, dont le nombre est si prodigieusement augmenté de nos jours.

Il peut donc être quelquefois essentiel de savoir apprécier les hommes auxquels on confie sa santé, & un des moyens les plus sûrs pour y parvenir, c'est de n'être pas tellement étranger dans l'art qu'ils professent, qu'on ne soit en état de connoître & de distinguer ceux qui méritent quelque confiance, d'avec les intrus qui l'usurpent. Cette connoissance, bien réglée, devroit appartenir à presque tous les hommes, & elle épargneroit souvent bien des maux & bien des regrets; mais ce seroit la pousser trop loin que de vouloir l'exercer soi-même, & s'établir juge dans sa propre cause; ce seroit donc introduire l'abus le plus dangereux & le plus révoltant, que de donner au public des préceptes, & de le persuader qu'ils sont suffisans pour se conduire dans le traitement des maladies vénériennes; ce seroit le jetter dans un labyrinthe d'erreurs, & le fil qu'on lui confieroit imprudemment, ne pourroit souvent servir qu'à l'égarer.

Si j'ai tant insisté sur les avantages du sublimé corrosif, c'est qu'il est effectivement un excellent remède pour le traitement des maladies vénériennes; mais je n'ai pas dissimulé, pour cela, ses inconvéniens en ce genre, je les ai, au contraire, détaillés avec franchise, en indiquant, à mesure, les moyens capables de les prévenir & d'y parer. C'est tout ce que peut & doit faire un médecin honnête, qui n'a d'autre intention que de coopérer aux progrès de son art & de se rendre utile à la société.

Comme citoyen je vois encore un inconvénient plus grand dans l'administration publique de ce remède; mais je me borne à faire des vœux pour que le gouvernement, en éloignant tous les abus possibles, qui peuvent le concerner, en impose enfin à l'ignorance & à la cupidité.

En obligeant les apothicaires à composer eux-mêmes le sublimé, en les en rendant responsables, en ne permettant à aucun autre de le tenir & de le vendre, on préviendra sans doute toute espèce de falsification qu'on en pourroit faire; falsification dont M. Pott, célèbre chimiste, nous a démontré la possibilité.

En défendant aux apothicaires de donner ce remède à quelque personne que ce soit, sans l'ordonnance expresse des gens de l'art, auxquels l'administration seule en est réservée, on préviendra également les abus de la distribution. Ces moyens sont simples; ils sont sûrs, &, pour les faire valoir, il suffiroit peut-être de mettre en vigueur, & de faire observer rigoureusement les anciennes loix qui concernent l'exercice de la médecine & de la pharmacie, & qui sont tombées la plupart en désuétude.

Eau végéto-mercurielle.

La combinaison du mercure avec l'acide végétal n'est pas une préparation nouvelle; elle est la base des dragées de Keyser, & le chimiste Penot l'avoit imaginé long-tems auparavant. M. Pressavin, membre du collège de chirurgie de Lyon, en unissant le mercure avec la crême de tartre, n'a fait que perfectionner & adoucir cette combinaison, en renouvellant les expériences de plusieurs médecins à ce sujet; mais il est essentiel de savoir si le mercure y est en quantité suffisante &, sur-tout, s'il a le degré de solubilité requis pour en assurer le succès.

On ne doit pas être surpris que la crême de tartre, qui n'est presque pas soluble dans l'eau, puisqu'au rapport de M. Spielman, une once n'en peut dissoudre que trois grains, soit ici l'intermède qui rende le mercure soluble: pour peu qu'on connoisse les différentes préparations de tartre soluble, on admettra aisément celle-ci qui paroît n'en différer que par sa base.

Il résulte des expériences faites à ce sujet, que vingt onces d'eau végéto-mercurielle ordinaire, qui sont le produit d'une demie livre de mercure, primitivement dissous dans l'esprit de nitre, puis dans le vinaigre, & ensuite traité avec la crême de tartre, ne contiennent tout au plus que vingt grains de ce minéral, quoiqu'on ait retiré, en trois cristallisations différentes, une once de tartre, qu'on pourroit nommer mercuriel; c'est pourquoi, il faut bien se garder d'estimer la vertu & l'action de cette eau par la dose de tartre mercuriel; on risqueroit de se méprendre, & elle seroit probablement exagéré: c'est la quantité de mercure d'où dépend l'efficacité de ce remède qu'il faut savoir apprécier, & on voit par-là à quoi elle se réduit.

Pour établir les vertus & la supériorité de son eau végéto-mercurielle, l'auteur est tombé dans le défaut de tous ceux qui annoncent une méthode nouvelle, & qui croient ne pouvoir parvenir à leur but qu'en décréditant toutes les autres; ce qui est une erreur d'autant plus grande, qu'il n'y aura peut-être jamais en ce genre, sur-tout, de méthode exclusive, ou qui mérite de l'être.

Le sublimé est d'autant plus décrié que c'est peut-être le seul remède auquel on puisse comparer l'eau végéto-mercurielle, par la solubilité du mercure qui fait le caractère distinctif de ces deux compositions.

On croit qu'on a tout dit, quand on a caractérisé de poison un remède quelconque, & en effet c'est quelquefois avoir tout dit pour une partie de ses lecteurs; mais cette qualification souvent hasardée, ne suffit pas pour les autres; ils exigent plus de détail, ils n'admettent les conséquences qu'après un mur

examen des principes : c'est à ceux là que je répéterai que le sublimé corrosif le plus violent de tous les poisons dans son essence, est entre les mains d'un médecin intelligent, le remède le plus bienfaisant, le plus sûr, & souvent même le plus doux. La propriété que cette préparation a sur toutes les autres, c'est de pouvoir être dissoute dans telle quantité d'eau distillée que l'on veut, sans éprouver la moindre décomposition : par-là on divise, on écarte, on éloigne suffisamment les molécules constituantes de ce remède pour n'avoir rien à craindre de son action, & celle qui existe est précisément telle qu'il le faut pour corriger & détruire le virus vénérien ; on modère, on règle même cette action à volonté. Pour opérer cet effet ; il ne faut que doubler le dissolvant, le tripler ou le multiplier autant qu'il est nécessaire, & quelqu'extension qu'on lui donne, on est toujours assuré de conserver le sublimé intact, & par-là, on devient le maître d'en régler judicieusement la dose, suivant les circonstances, les besoins & les tempéramens ; c'est donc une objection usée & répétée comme par écho, par tous ceux qui ont quelqu'intérêt à décrier le sublimé corrosif.

M. Pressavin auroit dû d'autant moins l'adopter que son eau végéto-mercurielle, n'est pas à beaucoup près exempte du défaut qu'il reproche au sublimé, puisqu'elle occasionne même de son aveu, ce qui est d'ailleurs confirmé par l'expérience, des nausées, des vomissemens, & que c'est en effet le propre de presque tous les sels métalliques, d'imprimer à l'estomac une certaine horreur qui le soulève & l'excite à vomir.

De ce que la crême de tartre est rafraîchissante, de ce qu'elle a la propriété d'adoucir & de mitiger l'action du purgatif, il ne faut pas en conclure comme le fait M. P...., que le sel mercuriel formé par l'intermède de son acide, soit d'une douceur analogue ; ce n'est point l'acide végétal qui est âcre & corrosif, le mercure ne l'est point non plus, mais il peut se faire que la combinaison qui en résulte le devienne ; c'est ainsi que l'acide marin, qui, suffisament étendu dans l'eau, forme une boisson rafraichissante & sans inconvénient, devient un remède très-caustique quand il est uni au mercure, qui par lui-même, est aussi très-doux.

La différence, qui se trouve entre ces deux combinaisons, ne vient donc que de quelques degrés d'activité de plus que le sublimé a sur le sel mercuriel végétal ; mais si le premier ne peut jamais se donner sous une forme sèche, sans le plus grand danger, le second n'en est pas plus exempt sous cette forme.

Au reste, le parallèle ne peut nuire à l'eau végéto-mercurielle, puisque le sublimé, le plus corrosif de tous les sels à base métallique, n'en est pas moins un remède sûr & exempt de tout danger, quand il est bien administré. Mais si le sel mercuriel végétal a sur lui l'avantage d'être un peu moins actif, il est bien contre-balancé par l'inégalité respective de leur qualité soluble, la solution du sel mercuriel végétal, n'est en effet jamais aussi exacte, aussi durable que celle du sublimé ; car pour juger qu'une solution est parfaite, il ne suffit pas d'établir, comme on le fait quelquefois, la relation de la quantité du dissolvant à la quantité de la substance dissoute : il faut encore pour constater la solidité de cette opération, examiner si l'adhérence est parfaite ; enfin si rien ne se sépare, sans quoi elle ne sera jamais qu'incomplette. Ainsi quoique le sublimé exige quinze fois son pesant d'eau pour le dissoudre, il ne faut pas juger de cette solution par la quantité d'eau nécessaire pour l'opérer : il faut néanmoins la croire parfaite, s'il ne se fait aucune espèce de séparation, quelque tems qu'on la conserve ; l'observation en ce cas est conforme à la théorie même de la dissolution ; car l'acide marin & le mercure sous la forme de sublimé, sont dans une proportion si exacte, si précise, & si déterminée, que l'eau qui le dissout, n'y pourroit causer la moindre altération sans détruire la combinaison : mais loin de produire cet effet, il résulte au contraire de la tendance connue des parties intégrantes de l'eau distillée vers celles du sublimé, un nouveau composé également uniforme, en un mot uue dissolutiou parfaite & inaltérable.

On ne peut pas en dire autant de l'eau végéto-mercurielle : les parties qui la composent ne peuvent jamais contracter une union aussi intime, aussi solide, puisqu'il se sépare d'abord de cette liqueur, de la crême de tartre non combinée ; que cette espèce de précipitation continuée pendant long-tems, devient à la fin très-considérable, & qu'on ne peut se dissimuler d'ailleurs que le mercure n'y soit assez inégalement distribué. L'examen des différens sels obtenus par l'évaporation de cette eau prouve cette vérité : le premier ne contient que six grains de mercure, quoiqu'il soit d'un poids peu différent du second, qui en contient quatorze, & le troisième qui pèse cinq gros & demi & un scrupule, c'est-à-dire, quatre fois plus que les autres, n'en contient point du tout : il ne paroît même être que le résidu alkalin de la crême de tartre ordinaire, dont quelques parties les plus acides ont pu dissoudre un peu de mercure, inattaquable par les autres.

La crême de tartre n'est pas en effet uu acide bien déterminé, bien pur, & l'alkali y existe déjà tout formé. En versant tel acide qu'on veut employer sur ce sel concret, on produit relativement ou du tartre vitriolé, ou du sel marin, ou bien du nitre régénéré : cet alkali de la crême de tartre, partageant avec l'acide concret son existence, diminue d'autant la solution mercurielle qui doit se faire au moyen de cet acide, qui, d'ailleurs gêné dans ses effets par la matière huileuse qui y est très-

abondante, n'a plus qu'une action proportionnelle sur le mercure, & cette action est encore nécessairement divisée par la tendance de cet acide vers les autres substances que contient aussi la crême de tartre, & qui sont étrangères à l'eau végéto-mercurielle. C'est d'ailleurs une propriété reconnue de la crême de tartre, de ne contracter que foiblement des adhérences avec toutes les substances auxquelles elle peut s'unir.

Mais quoique ce défaut puisse aussi regarder l'eau végéto-mercurielle, je crois cependant le mercure suffisamment uni à l'acide végétal dans cette composition, pour rester dissous dans une certaine quantité d'eau, & parvenir avec cet avantage à la circulation en quantité relativement plus considérable que dans le traitement par le sublimé: en effet, chaque once d'eau végéto-mercurielle la plus parfaite, contenant un grain de mercure, on peut estimer la quantité nécessaire pour la guérison à quarante grains tout au moins, tandis qu'on ne donne guères plus de vingt grains de mercure pur, quand on administre le sublimé à une dose suffisante.

Mais cette différence dans la dose n'en produit point dans les effets, & si le sublimé contient moins de mercure, l'acide marin concentré en a produit le développement d'une manière si exacte & si précise, qu'il le porte au dernier degré d'activité & de division, ce qui peut multiplier les points de contact du mercure proportionnellement à l'étendue du virus, quelqu'immense qu'on le suppose; au lieu que le développement par l'acide végétal étant plus imparfait, & proportionné à la foiblesse de cet acide, il faut donner une plus forte dose du sel qui en résulte, afin d'augmenter celle du mercure & de remplacer, par la quantité de ce minéral ce qui manque à son extensibilité, à son activité & à son énergie. C'est par cette raison sans doute que les forces de la vie ne pouvant jamais parvenir, dans la méthode des frictions, à subdiviser une petite portion de mercure en parties assez fines, pour pouvoir embrasser par un contact général le virus vénérien, on est obligé d'en donner souvent une quantité assez considérable pour pouvoir obtenir cet effet, sans lequel il ne peut y avoir de guérison.

En envisageant l'action du mercure sous ce point de vue, on sera de plus en plus convaincu de la supériorité des préparations mercurielles solubles, & la préférence sera encore pour celle dont la solubilité est plus constante, &, si on ose le dire, imperturbable.

On peut donc dire en général que l'eau végéto-mercurielle, donnée avec prudence, doit assez constamment réussir: mais loin de la croire un remède doux, il faut être attentif sur les premiers effets qu'elle produit, & conséquemment réservé sur la dose; car elle occasionne assez fréquemment des nausées, des vomissemens, quelquefois même la salivation.

On peut ajouter à ces observations, que le mercure employé à la composition de cette eau, y est en trop grande quantité relativement à son produit; qu'il seroit possible de simplifier cette composition, & d'en diminuer conséquemment le prix. Mais comme on peut retirer le mercure du résidu, & qu'il y en a même une partie de révivifié déjà par le phlogistique de la crême de tartre, sa surabondance n'a peut-être d'autre défaut que de nécessiter cette opération.

Sirop Mercuriel.

De tous les remèdes inventés & annoncés pour la guérison de la vérole, aucun n'a paru avec un appareil aussi fastueux & aussi imposant que le sirop mercuriel de M. Bellet. Cet auteur long-tems avant la publication de son sirop mercuriel s'étoit essayé à donner des gouttes mercurielles qui n'avoient fait qu'une fortune médiocre. Tant de gens ont donné & donnent encore à leurs remèdes cette forme quintessentielle, qu'il est difficile de se retirer par-là de la multitude. Mais le seul nom de sirop séduisit les esprits; on n'y entrevit rien que de doux & d'agréable, & avec un remède de cette espèce qui sembloit fait pour tranquilliser les personnes les plus délicates, on crut qu'on étoit enfin parvenu au point si difficile & tant désiré de guérir sûrement & agréablement. Si le sirop de Bellet réunissoit en effet ces deux qualités dans la curation de la maladie vénérienne, ce seroit sans contredit, le premier & le plus précieux de tous les remèdes.

On crut d'abord, d'après l'exposition des effets du sirop mercuriel, publiés par M. Bellet, & on l'insinuoit avec assez d'adresse, que ce remède ne contenoit pas la plus petite portion d'acide minéral: c'étoit, disoit-on, une préparation mercurielle dans laquelle le mercure étoit portée à la plus grande division possible, sans avoir aucune causticité, ni aucun des inconvéniens du sublimé corrosif ou de tel autre sel mercuriel, soit concret, soit liquide: on sembloit convenir à la vérité que l'acide minéral avoit servi à la dissolution primitive du mercure; mais par le mélange annoncé de l'éther, on présentoit dans cette nouvelle préparation une analogie avec ce qui arrive quand on mêle de l'éther avec une dissolution faite par l'eau régale: on sait que l'éther s'empare alors de tout l'or dissous par l'eau régale, & qu'il la surcharge de toutes les particules de ce précieux métal. Cette idée étoit d'autant plus ingénieuse qu'on annonçoit la plus grande difficulté pour son exécution: on éloignoit par-là avec assez d'adresse les curieux superficiels, & en fixant leur idée sur un objet purement imaginaire, on sembloit les détourner du véritable point de vue sous lequel le sirop devoit être présenté. Ce n'est pas qu'il n'y eut des objections très-fortes à faire contre cette préparation &

elle avoit réellement existée ; car en prenant la même analogie pour guide, on pouvoit en conclure que le mercure, ainsi que l'or, devoit tomber en une espèce de précipité au fond de la bouteille, à mesure que l'éther s'évaporeroit ; à moins qu'on n'eut conservé l'esprit de nitre pour le dissoudre de nouveau, comme on conservoit quelquefois l'eau régale, qui dans ce cas faisoit pour la seconde fois la dissolution de l'or : ce qui en constatant la présence de l'esprit de nitre dans le sirop, ou la précipitation du mercure, suffisoit pour prouver que ce remède étoit nécessairement caustique, ou inutile pour la guérison de la vérole.

Mais au lieu d'insister sur un raisonnement, moins vague & moins incertain sans doute que ce qui y avoit donné lieu, la voie de l'analyse chymique parut préférable : elle pouvoit seule éclairer la question. On se convainquit par-là que la liqueur fondamentale du sirop de M. Bellet, n'étoit autre chose que du mercure dissous dans l'esprit de nitre dulcifié & étendu par quelques parties aqueuses qu'on y avoit associées, soit que le mercure dans cette opération eût été d'abord dissous dans l'esprit de nitre, & ensuite adouci avec l'esprit de vin par les moyens connus, ou qu'aprés avoir d'abord dulcifiée l'esprit de nitre, on y eut ensuite dissous un mercure précipité quelconque.

Quelque méthode au reste qu'on eût choisie pour cette opération, il paroît que la dissolution du mercure n'étoit ni fixe, ni solide, quoiqu'on eut conservé assez de l'acide nitreux pour la rendre telle : mais comme on avoit été probablement obligé de l'affoiblir pour diminuer sa causticité, & étendre davantage cette opération, on n'avoit pu remplir cet objet qu'en tombant dans le défaut opposé par la chûte du mercure, ou, pour mieux dire, on n'en avoit évité aucun. Il faut observer sur-tout qu'il y a une différence essentielle entre la liqueur fondamentale & le syrop préparé tout récemment, & ces remèdes gardés quelque tems : dans le premier cas, si les parties mercurielles n'ont point encore quitté leur dissolvant, elles peuvent agir sur le virus vénérien ; mais l'impression que ce remède doit faire sur les organes, n'est pas pour cela affoibli. Si, au contraire, les mêmes parties mercurielles sont tombées en une espèce de précipité, la liqueur fondamentale & le syrop restent absolument sans vertu pour la guérison de la vérole, & l'usage n'en est peut-être qu'abusif, inutile, & à la fin même très-dangereux ; ce qui démontre suffisamment l'impossibilité de pouvoir conserver ce remède intact, & d'en faire le transport. Cet inconvénient vient principalement de ce que la préparation du mercure, dans la liqueur fondamentale, est un accident qui lui est propre, qui lui est essentiellement attaché, & que rien ne peut jamais empêcher. L'acide nitreux étant en effet le dissolvant du mercure dans cette composition, il est constant qu'il ne pourra le conserver dissous qu'autant qu'il conservera la même qualité d'acide qui a opéré la première dissolution : & si cette qualité s'altère, s'émousse, s'affoiblit, devient nulle, en un mot, si le dissolvant se décompose insensiblement, il est de nécessité que ce qu'il a dissous se précipite également & en même proportion : c'est une vérité en chimie vraiment incontestable. L'acide nitreux qui a opéré la dissolution du mercure, le conservera donc dissous jusqu'à ce qu'une nouvelle substance vienne rompre ses rapports par une nouvelle combinaison, & c'est précisément ce que fait l'esprit-de-vin qu'on ajoute pour le dulcifier ; alors l'acide nitreux abandonne insensiblement, & peu-à-peu, le mercure, pour s'unir intimement à l'esprit-de-vin, avec lequel il a plus d'affinité. C'est la doctrine de Stahl, c'est celle de tous les chimistes, & M. Pott l'a très-bien remarqué (1). Cette vérité est si sensible, qu'une des méthodes de révivifier le mercure dissous dans l'esprit de nitre, c'est d'y ajouter une quantité suffisante d'esprit-de-vin, & de distiller ce mélange (2).

La jonction de l'esprit-de-vin, avec l'acide nitreux, ne peut, d'ailleurs, se faire, qu'il n'en résulte, comme on vient de le voir, une altération manifeste dans les parties constituantes de cet acide, lesquelles, se combinant avec l'esprit-de-vin, changent insensiblement de nature, & comme cet acide est la partie dissolvante du mercure, on comprend qu'il ne peut y arriver aucune altération, aucun changement, qu'il n'en résulte une précipitation conséquente de ce minéral, qu'il faudra toujours estimer en raison de la dulcification qui l'aura opérée. Ainsi prétendre adoucir & dulcifier la solution du mercure par l'esprit de nitre, en y joignant de l'esprit-de-vin, comme si on vouloit dulcifier de l'esprit de nitre seul, c'est vouloir joindre & unir des choses incompatibles, & poser les fondemens d'un paradoxe en chimie.

Cette incompatibilité de trois matières qu'on veut unir est une suite de la nouvelle combinaison résultante de la dulcification de l'esprit de nitre. Cette incompatabilité est telle que, dès que le mercure qui a été dissous dans la liqueur fondamentale commence à se précipiter, c'est une conséquence que cette précipitation continue, puisque la cause qui l'a déterminée, agit continuellement jusqu'à ce que l'effet qui doit en résulter soit complet. Ainsi c'est une nécessité qu'il n'y reste à la fin aucune partie mercurielle dissoute dans cette composition, il faut qu'elles subissent

(1) Cum illustri Stalhio affinitatem seu identitatem quamdam materiæ scilicet principii inflammabilis in utroque spiritu pro causâ intimioris hujus-ce unionis & coalescentiæ reputamus. *Pott de acido nitri vinoso.* pag. 203.

(2) Mercurius sublimatus totus resolvitur in spi. vini rectiff: cùm e contrà mercurius in aqu. fort. solutus a sp. vini affuso cum tempore, vel etiam si solutio concentretur, revivificari solet. *Pott de acido salis vinoso* pag. 129.

subissent toutes la loi des affinités, à laquelle on ne peut les soustraire.

Si la suavité progressive que la liqueur fondamentale acquiert en vieillissant, est capable d'augmenter la tranquilité de l'observateur instruit, en lui apprenant que la combinaison de l'esprit de nitre avec l'esprit-de-vin devient de jour en jour plus parfaite, & plus exacte, & qu'il peut se livrer avec plus de sécurité à l'usage continué de ce remède; elle sera peu propre au moins à justifier sa confiance sur l'effet principal qu'il en attend (la guérison de la vérole), puisque cette seconde qualité est précisément contraire à la première, & que la dulcification de l'esprit de nitre est un obstacle à la dissolution permanente du mercure; ou ce qui revient au même, puisque le mercure peut rester d'autant moins dissous dans la liqueur, qu'elle devient plus vieille, plus combinée, & en ce sens plus parfaite: d'où résulte la nécessité indispensable d'employer ce remède tout récemment, & avant la parfaite combinaison de l'esprit de nitre avec l'esprit-de-vin, si l'on veut qu'il produise quelqu'effet, comme d'en reconnoître l'inutilité à mesure qu'il vieillit. Voilà la vraie solution de la difficulté qui démontre l'insuffisance & l'inutilité de ces sortes de préparations quand elles sont anciennes, sans nous rassurer sur les inconvéniens qu'il y auroit à les employer nouvelles. On peut porter le même jugement de toutes les dissolutions mercurielles qu'on prétend adoucir avec l'esprit-de-vin, quand on emploie un autre dissolvant que l'esprit de sel: c'est cependant la base de la plupart des remèdes secrets qu'on présente tous les jours hardiment au public, sous les formes les plus doucereuses & les plus séduisantes. Les quintessences, les élixirs, les différens syrops mercuriels, &c, ne diffèrent souvent que par le nom & par l'enveloppe.

Lavemens antivénériens.

La méthode d'introduire le mercure dans le corps humain, par le moyen des lavemens, est assez récente, & on peut dire qu'elle est très-ingénieuse (1), on épargne par-là, à l'estomac, ce qui est quelquefois très-important, le dégoût des boissons, &c, aux principaux viscères; l'impression d'un remède qui peut être relativement trop actif. Mais pour que le mercure, qui fait la base des lavemens *antivénériens*, soit aisément repompé par les glandes & les vaisseaux absorbans, dont les gros intestins sont aussi parsemés, & parvienne, avec avantage, à la circulation, il faut absolument qu'il soit soluble & miscible à toutes nos liqueurs; c'est la première condition essentielle, qui en exclud conséquemment toute espèce de précipité, de chaux, ou d'autres préparations mercurielles, qui ont le défaut d'être insolubles.

Pour que les lavemens *antivénériens* produisent l'effet qu'on a lieu d'en attendre, il faut aussi que le malade puisse les conserver un tems suffisant, sans quoi la résorption seroit imparfaite, ou ne seroit guère possible.

Il est une autre condition également indispensable au succès de ce remède, c'est qu'il ne produise ni colique, ni douleur vive, ni hémorrhoïdes enflammées; c'est pourquoi il est moins convenable aux personnes qui ont les entrailles délicates, facilement irritables, & particulièrement aux vaporeux. Ceux qui, par une extrême sensibilité, ne peuvent garder un instant un lavement ordinaire, pourroient encore moins supporter l'effet de ceux-ci, qui doivent nécessairement avoir une certaine activité. On parvient néanmoins, quelquefois, malgré ces deux obstacles, à donner, avec succès, les lavemens *antivénériens*, en y mêlant quelques narcotiques, qui, loin d'en diminuer, en assurent au contraire l'effet; & cette addition est communément suffisante pour prévenir le premier des inconvéniens annoncés, & remédier au second: dans ce cas, il faut aussi les prendre presque froids.

Pour recevoir avec plus de fruit les lavemens *antivénériens*, il faut que le canal intestinal soit libre; ce qui oblige presque toujours à purger les malades avant de les commencer, & même à revenir quelquefois aux purgations dans le cours du traitement.

Cette manière d'administrer le mercure est préférable toutes les fois qu'on a à traiter des personnes qui ont la poitrine délicate, qui sont sujettes aux cardialgies, aux maux d'estomac, aux vomissemens, ou qui ont une répugnance invincible pour les remèdes internes, & qui ne peuvent être assujetties aux frictions, pour différentes raisons tirées de ce même remède, de ses effets, de son insuffisance pressentie, ou déjà éprouvée.

On guérit, par les lavemens *antivénériens*, les chancres, les pustules, les vieux ulcères, les poiraux, ou autres excroissances du même genre; la carie & les exostoses souvent ne leur résistent pas, non plus que les douleurs & les insomnies vénériennes.

Cette méthode peut être regardée comme supérieure à toutes celles déjà connues pour la guérison des vieilles gonorrhées, & à plus forte raison des récentes; on sait combien cette maladie est ingrate

(1) On doit cette méthode à M. Royer, ancien chirurgien aide-major des camps & armées, qui avoit été chargé par le gouvernement de l'administration d'une des maisons de santé établies pour les femmes à la petite Pologne.

Les motifs qui l'ont déterminé à publier cette méthode, sont amplement détaillés dans un ouvrage qu'il a donné à ce sujet en 1768, & qu'on vient de réimprimer: on y trouvera des recherches anatomiques aussi curieuses qu'utiles sur les fonctions des organes destinés à recevoir ce remède.

à traiter, & combien elle est rebelle dans les femmes sur-tout; les lavemens *antivénériens* la terminent quelquefois d'une manière qui tient du prodige, & ces succès souvent répétés, sont dus sur-tout à la manière dont le remède est administré. Il faut, en effet, le considérer comme un spécifique appliqué presque immédiatement sur le mal même, qu'il pénètre aisément, promptement, & sans aucune altération; c'est un topique agissant, c'est une espèce de bain local dont l'effet se continue quelquefois pendant des heures entières, sans augmenter pour cela le relâchement tant à craindre dans cette maladie; & s'il agit d'une manière non équivoque comme spécifique, il exerce presqu'aussi complettement son action tonique & même graduellement astringente, sur des parties originairement engorgées, & quelquefois relâchées jusqu'à l'atonie la plus complette. Au reste, de quelque manière qu'on veuille envisager l'action de ce remède dans la cure des maladies vénériennes; on ne pourra s'empêcher de le regarder comme un moyen de plus, qui nous manquoit absolument, & quand même on ne voudroit pas le croire suffisant, quand il est administré seul, quoiqu'il le soit en effet dans bien des circonstances, il faudroit au moins convenir que c'est un remède secondaire & auxiliaire très-avantageux, quelquefois unique, & dont les médecins tireront le plus grand avantage en l'employant à propos.

Différentes préparations de mercure insoluble pris intérieurement.

La connoissance des inconvéniens, attachés à l'usage des frictions, des fumigations & des emplâtres, engagerent les médecins à chercher des moyens plus simples, moins dangereux, moins coûteux, & d'un appareil moins effrayant. Ils crurent avoir rempli leur objet en donnant le mercure intérieurement, & ils en multiplièrent les formes relativement à leurs vues & à leurs opinions. Ils divisèrent le mercure avec du soufre, des résines, des baumes, des gommes, des purgatifs, des absorbans & des sels (1); & ils donnèrent à ces préparations différentes, des noms pompeux, qui rendoient, avec énergie, la manière d'opérer la guérison telle qu'ils la concevoient : tels furent les différens éthiops, les préparations mercurielles antiphthisiques, anti-scorbutiques, alcalisées, purgatives, le mercure violet, & beaucoup d'autres aussi singulièrement qualifiées. Mais l'expérience montra bientôt la vanité & l'inutilité de ces remèdes qui se décomposoient à la moindre chaleur de l'estomac, sans produire presqu'aucun effet sensible, & dont, au surplus, l'action se bornoit au canal intestinal.

On combina ensuite le mercure avec différens acides minéraux, & par l'addition de quelques substances alcalines, terreuses ou salines, on fit différentes espèces de précipités qui varioient encore plus par leur couleur que par leurs effets. Ces précipités avoient cela de commun entr'eux, qu'étant armés de molécules acides, ils avoient tous une qualité corrosive, relative à la nature & à l'acide qu'on avoit employé : leur action ne pouvoit guère non plus passer les organes de la digestion qu'ils irritoient de plusieurs manières, soit en excitant des vomissemens, soit en procurant des salivations abondantes; & ils ne pouvoient être facilement transmis à la circulation, par l'insolubilité de leurs parties; espèce d'inconvénient qui resserroit leur action dans des bornes très-étroites. Tel est l'effet que produisoient toutes les panacées, solaire, lunaire, &c., l'or de vie, l'arcane corallin, le turbit minéral, & les précipités de toutes les couleurs.

On chercha alors à empâter & à occuper, par des corps intermédiaires, les molécules acides qui rendoient ces préparations si actives & si dangereuses; & l'on vit paroître le mercure doux & la panacée mercurielle, qui fit tant de bruit dans son tems, qu'elle mérita l'attention de Louis XIV, qui en acheta le secret de son auteur. Ces préparations devinrent en effet plus douces, & le devinrent même à un degré qui approchoit souvent de l'*inertie*, à mesure qu'on augmentoit les sublimations auxquelles elles étoient assujetties; mais le résultat n'étoit au fond qu'une matière insoluble, plus ou moins active, suivant la quantité d'esprit de sel qui restoit intacte. Cette préparation occasionnoit néanmoins assez fréquemment des spasmes, des convulsions à l'estomac; tant par son propre poids que par l'infidélité de son opération, quand elle affectoit quelques rides ou quelques replis de la membrane interne de ce viscère; qu'elle s'y nichoit & qu'elle s'y accumuloit au point d'irriter sensiblement les fibres, d'où résultoient des maladies chroniques, souvent plus dangereuses & plus difficiles à guérir que la première maladie.

Ainsi, ce remède perdit peu-à-peu la confiance qu'il avoit d'abord inspirée, & malgré les éloges qui lui furent prodigués dans le tems, il n'est plus guère employé que dans les affections cutanées, ou pour tuer les vers; espèce de propriété qu'on lui a conservée même assez légèrement.

Tous ces différens remèdes toujours annoncés, comme des secrets infaillibles, firent, dans leur tems, une fortune assez inégale; elle étoit communément proportionnée au crédit, à l'assurance de leurs auteurs, & à l'opinion qu'ils avoient le talent d'en donner au public. Mais ils furent toujours attaqués par les vrais médecins; & à force de raisonnemens

(1) C'est, en peu de mots, avoir désigné presque toutes les manières de préparer le mercure insoluble, qui sont en usage depuis long-tems; on affecte cependant quelquefois de nous les proposer comme des merveilles, & à l'ombre de quelque déguisement, on les donne tous les jours pour des découvertes modernes.

& d'expériences malheureuſes, on parvint à comprendre, qu'outre leur qualité âcre & cauſtique, ces remèdes étoient inſuffiſans pour guérir la vérole, par l'inſolubilité de leurs parties : ils ne pouvoit, par ce défaut, être miſcibles à nos liqueurs, ni circuler avec elles, pour aller attaquer juſques dans les plus petits recoins de la circulation, le virus qui ſans cela échappe preſque toujours à leur action.

C'eſt pour éviter, au moins en apparence, ce défaut que l'on a cherché d'autres moyens de donner intérieurement le mercure : on a compris que comme les acides ſeuls ont la propriété de le diſſoudre, les inquiétudes diminueroient à proportion que l'acide employé ſeroit plus doux, & plus connu de tout le monde. L'acide végétal parut propre à remplir cet objet ; il eſt en effet d'une nature à ne point effaroucher ; la préparation mercurielle qui en émane ne porte point un nom qui affecte déſagréablement les oreilles délicates & craintives.

Le vinaigre, eſt ſans contredit, le diſſolvant du mercure employé dans les pillules de Keyſer ; quand on voudroit le nier, cet acide frappe trop ſenſiblement l'odorat pour pouvoir s'y méprendre ou le méconnoître.

On peut procéder à la diſſolution du mercure, ou par le moyen de la trituration, ou par la digeſtion, ou par une précipitation antécédente.

La première de ces méthodes conſiſte à expoſer le mercure à un mouvement très-continué dans un vaiſſeau ſuffiſamment rempli d'eau ou de vinaigre ; on diſſout par ce moyen les parties intégrantes ou formelles du mercure ; on rompt leur cohéſion, leur aggrégation, & il ſe réſout preſque totalement en poudre griſe, que le vinaigre diſſout alors plus facilement.

Par la ſeconde méthode, on ſoumet le mercure à une digiſtion très-longue ſur un feu aſſez fort ; on obtient par ce procédé, qui eſt une eſpèce de calcination, une poudre rougeâtre également ſoluble dans le vinaigre. On appelle l'une & l'autre de ces préparations, mercure précipité par lui-même, ou ſans addition.

La troiſième méthode eſt de faire diſſoudre le mercure dans l'eſprit de nitre, & de le précipiter par un alkali : quand on a édulcoré pluſieurs fois ce précipité avec de l'eau diſtillée bouillante, on peut être aſſuré qu'on a une préparation mercurielle très-pure ; car quoique ces ſortes de précipités participent ordinairement des qualités du diſſolvant & du précipitant, on n'a rien à craindre de la petite portion d'acide nitreux & d'alkali qui reſtent unies à celui-ci, ſuppoſé même qu'il en conſerve encore après les lotions réitérées que l'on conſeille, & qui ſont véritablement indiſpenſables. Ce précipité ſe diſſout très-aiſément dans le vinaigre.

Ces trois méthodes de rompre la cohéſion ou l'aggrégation des parties mercurielles, ne ſont pas ſans doute les ſeules qui exiſtent ; mais toutes les autres peuvent s'y rapporter. C'eſt une opération indiſpenſablement préliminaire à la diſſolution du mercure par l'acide végétal : car tant que le mercure reſte en maſſe, il ne donne aucune priſe à cet acide, qui, par lui-même, eſt inſuffiſant pour le diſſoudre, ſi les parties mercurielles ne perdent leur forme première en augmentant leur ſurface, & ſi on oſoit dire, leur poroſité, pour pouvoir être ſaiſies par un plus grand nombre de points.

Quelle que ſoit la méthode que Keyſer ait choiſi pour opérer cet effet, quelques moyens que ſon induſtrie ait imaginés pour la ſimplifier, ou pour la rendre plus efficace ; le réſultat de ſon opération ne peut être qu'une eſpèce de poudre mercurielle, ou ſi on le veut, un mercure ſuffiſamment déſuni, pour recevoir dans ſes interſtices les portions de l'acide végétal qui doivent tenir ſes parties encore plus écartées, & même former un véritable ſel mercuriel.

L'excipient des pillules de Keyſer étoit autrefois de la manne ; mais comme elle étoit facilement pénétrée par l'humidité de l'air, & qu'elle tomboit dans une eſpèce de *deliquium*, on lui a ſubſtitué avec un mucilage gommeux quelque poudre *inerte* qui ſe deſsèche promptement, & qui eſt indifférente au remède & à la maladie, dont la connoiſſance au ſurplus n'eſt nullement importante.

Il ne faut pas croire que la diſſolution de mercure, par le vinaigre, ſoit une opération moderne, comme on l'avoit annoncé d'abord : on en trouve le procédé complet dans le théâtre chymique, imprimé à Straſbourg en 1613, à l'article Penot. Cet auteur l'annonce comme une excellente préparation mercurielle pour la guériſon de la vérole & de pluſieurs autres maladies. Le réſultat de cette opération, eſt une poudre rouge, dont on donne trois fois par ſemaine un grain, diſſous dans du vin ou dans quelque liqueur appropriée : elle purge aſſez puiſſamment, & on en continue l'uſage auſſi long-tems que la maladie ſemble l'exiger.

Les pillules de Keyſer ont en quelque ſorte la même propriété, & l'on remarque aſſez conſtamment, que leur premier effet eſt d'exciter & de multiplier les ſécrétions inteſtinales. Elles ne le font pas toujours ſans trouble & ſans douleur : les borborygmes, la colique, les ſpaſmes accompagnent quelquefois les déjections occaſionnées par l'uſage de ce remède ; & elles paroiſſent être moins le produit d'une dépuration bénévole que de l'expreſſion forcée des glandes. Cet effet au reſte n'eſt point étonnant ; car le mer-

être pénétré & dissous par le vinaigre a toujours une certaine acrimonie, on pourroit même dire une certaine causticité, d'autant plus forte, que le mercure a été plus calciné & que le vinaigre est plus concentré; & comme ce remède, pris sous la forme sèche, parvient alors aux organes de la digestion, sans aucun véhicule qui en émousse ou en éloigne les parties, en supposant même qu'elles soient susceptibles de cette extension sans se décomposer; il est bien difficile que l'estomac & les intestins ne se ressentent d'abord des impressions vives & agaçantes qui lui sont propres, au moins jusqu'à ce que le suc gastrique ait suffisamment enveloppé ses molécules agissantes, & en ait énervé sensiblement l'action; ce que la boisson adoucissante, à laquelle on assujettit les malades, acheve sans doute d'opérer.

La manne, qui servoit originairement d'enveloppe cette composition, pouvoit conséquemment ne pas y être inutile : c'étoit une espèce d'amalgame mielleux, onctueux & bienfaisant, que les poudres, & même la gomme arabique, n'ont sûrement pas remplacé.

Quoique les pilules de Keyser exercent leur première & leur principale action sur les viscères du bas-ventre, il ne faut pas croire pour cela que ce soit la seule qui leur soit propre; elles augmentent aussi la sécrétion de l'urine, & elles excitent encore même, assez copieusement, la salivation, si on en fait un usage suivi & constant, en même-tems qu'elles font disparoître les symptômes vénériens. Ces effets, des pilules, sembleroient pouvoir annoncer & même prouver leur solubilité, si, d'un côté, on ne savoit pas que les purgatifs mercuriaux ont quelquefois suffi pour annuler les symptômes vénériens les plus graves & les plus invétérés, par une certaine dérivation aussi heureuse qu'elle est rare, qui détermine sans doute le virus à s'évacuer par les selles; & si d'ailleurs la salivation, que ces pilules excitent, ne pouvoit être le produit de l'irritation de l'orifice supérieur de l'estomac & des spasmes qui affectent le plexus coronaire stomachique trop agacé par ce remède.

Les glandes salivaires, le pharinx, le larinx & toutes les parties de la bouche, éprouvent alors, par les loix commune de la sympathie, un resserrement presque convulsif, & ensuite un simple chatouillement qui détermine la lymphe à s'y séparer; à y aborder plus abondamment par un principe méchanique incontestable (1), & cette excrétion & sécrétion salivaire continue aussi long-tems que la cause qui l'a produite.

D'après cet apperçu exactement conforme à la recette qui en a été publiée dans le deuxième volume du recueil d'observations des hôpitaux militaires, les pilules de Keyser, ne font autre chose que du *mercure revivifié, ensuite calciné, puis dissous par le vinaigre, & enfin mêlé avec la manne & la farine pour donner la consistance requise à cette composition.* Voilà tout le secret, & quand on a bien lu la longue & fastidieuse description qu'on en a donnée, on n'en sait pas davantage. Elles peuvent néanmoins guérir le virus vénérien; elles le feront même de préférence à plusieurs autres préparations mercurielles, toutes les fois qu'il y aura engorgement des glandes, relâchement des solides, disposition à l'atonie & épaississement des liqueurs, parce qu'alors elles font l'office d'un fondant & d'un tonique très-énergique, & que des moyens plus doux seroient insuffisans & même inefficaces.

Mais en en conseillant l'usage dans ce cas, il faut examiner si les organes, déjà affoiblis, ou en partie détruits par la maladie, ne méritent pas d'être respectés, & s'ils sont assez conservés pour résister aux efforts & à l'action d'un remède qui agit presque toujours en masse, & qui ne peut guère procurer, comme on ne sauroit trop le répéter, que des évacuations forcées.

C'est d'après ces principes, qui sont incontestables, & qu'il n'est pas permis à un médecin d'ignorer, qu'il faut juger les pilules de Keyser, & plus ils seront développés ces principes, plus on conviendra que, loin de donner à ce remède la préférence exclusive dont il a joui si long-tems, à peine méritoit-il d'entrer en concurrence avec les autres méthodes.

Mercure gommeux.

M. Plenck, maître en chirurgie, & dans l'art des accouchemens à Vienne en Autriche, ayant observé, d'après des expériences répétées, l'espèce d'affinité qui existe entre le mercure & le mucus de la bouche, jugea, par analogie, que la gomme arabique avoit la même propriété, & pouvoit être substituée au produit de cette excrétion peu ragoutante. Pour s'en assurer encore mieux, il tritura avec l'une & l'autre de ces substances du mercure crud : le mercure s'éteignit complettement, & il en résulta un mucilage gris, qui, délayé dans l'eau, la coloroit uniformement, & dont une partie restoit suspendue dans la liqueur, tandis que l'autre tomboit au fond, sans, pour cela, quitter le mercure auquel elle restoit étroitement & constamment unie en agitant la bouteille; tout ce qui étoit précipité se joignoit de nouveau à la liqueur, & y demeuroit quelque tems suspendu. De-là, M. Plenck conclut que si la gomme arabique est le véhicule du mercure le plus doux, il est en même-tems le plus sûr, puisque l'eau qui est le dissolvant naturel des gommes, ne peut désunir cette nouvelle combinaison, quand elle a été bien faite.

Le mercure gommeux, donné à très-forte dose, n'excite jamais, dit M. Plenck, la salivaton; parce

(1) Ubi datur stimulus, ibi datur affluxus.

que la gomme, à laquelle le mercure eſt joint dans cette compoſition, rompt la tendance qu'il auroit à s'unir avec le *mucus*, prévient l'affinité qui le détermine vers lui, & qui le remplace en quelque ſorte, & le repréſente. C'eſt même en ce ſens que la gomme arabique doit être regardée comme un moyen de prévenir la ſalivation, quand on emploie quelqu'autre préparation mercurielle qui doit la faire craindre.

Pour expliquer la tendance du mercure à ſtimuler les organes de la gorge & de la bouche, outre l'expérience qui prouve cette propriété, M. Plenck s'appuie de l'action conſtante que les cantharides exercent ſur la veſſie, l'émétique ſur l'eſtomac, les purgatifs ſur les inteſtins, & il n'eſt pas plus étonné de l'un que de l'autre de ces effets, dont la véritable cauſe eſt encore peu connue.

M. Plenck aſſure avoir guéri, par ce ſeul moyen, les ſymptômes les plus graves, les plus compliqués & les plus effrayans, dont la réunion caractériſoit la vérole la plus confirmée, dans des ſujets ſouvent les plus épuiſés; il ne balança pas à décider conſéquemment que le mercure gommeux eſt le meilleur & le plus ſûr de tous les remèdes *antivénériens* connus.

L'expoſition de ſes ſuccès, jointe à la douceur du remède qu'on ne peut révoquer en doute, étoit bien faite pour multiplier les partiſans d'une méthode auſſi ſéduiſante; & ſi, malgré les magnifiques promeſſes de l'auteur, elle n'eſt point encore parvenue à anéantir toutes les autres; c'eſt que, loin d'avoir été toujours confirmées, elles ont été quelquefois contredites par les obſervations les moins équivoques & les plus déſintéreſſées.

La préparation même du mercure gommeux, faite avec ſoin, ſi elle n'a pas augmenté les défiances, n'a pu du moins, totalement, calmer les inquiétudes qu'on avoit ſur ſon peu de ſolidité.

Afin de pouvoir mieux juger encore ce fait intéreſſant, j'ai pris le parti de préparer moi-même ce remède, & j'ai apporté la plus ſcrupuleuſe attention à ce que le mercure fût exactement diviſé par le mucilage; mais loin de pouvoir y parvenir en quinze minutes de tems, comme le dit M. Plenck, j'y employai ſix heures, & je doutai encore d'avoir exactement rempli mon objet. Je fus même autoriſé à croire ce mélange imparfait, par la précipitation qui ſe fit preſque ſur-le-champ d'une partie du mucilage, où je pus diſtinguer, ſans le ſecours de la loupe, des petits globules mercuriels qui en étoient exactement ſéparés.

Après avoir agité fortement la bouteille, je parvins, il eſt vrai, à produire un mélange en apparence uniforme; mais il ne fut pas de longue durée, & les globules mercuriels, déjà obſervés, reparurent de nouveau au fond de la bouteille avec une partie de la gomme qui s'étoit précipitée; quelques-uns même étoient reſtés attachés au cou, ayant été déterminés ſans doute vers cette partie, par la manière dont l'agitation s'étoit faite. Mais ſi quelques globules mercuriels avoient abandonné la gomme, la majeure partie de ce minéral y reſtoit conſtamment unie, & ce double effet paroiſſoit également prouvé par la petite quantité de mercure précipité, & par la couleur ardoiſée que conſervoit le mucilage diſſous. Celui qui ſe précipitoit de nouveau au bout de quelques heures, avoit la même couleur, mais il faut bien le diſtinguer du premier, dans lequel on voyoit les globules mercuriels; car, dans celui-ci, le mercure paroiſſoit diviſé autant qu'il peut l'être, & il reſtoit conſtamment uni à la partie gommeuſe qui l'avoit pénétré.

Le mercure gommeux eſt donc, effectivement, de toutes les préparations mercurielles, celle qui préſente l'idée la plus douce & la moins révoltante, puiſque ce n'eſt point un acide qui ſert de diſſolvant au mercure, & d'où il puiſſe réſulter une combinaiſon cauſtique; que c'eſt au contraire une combinaiſon mucilagineuſe qui le pénètre, qui le diviſe en atômes preſqu'imperceptibles, & qui l'incorpore d'autant plus exactement avec lui, que ces deux corps ont une facilité extrême à s'unir; mais on ne peut pas en inférer avec M. Plenck, qu'il ſoit le remède le plus ſûr: car le mucilage de gomme arabique auquel on mêle le mercure ſuivant cette recette par une trituration long-tems continuée, & juſqu'à ce qu'il en réſulte une parfaite extinction, n'eſt pas plutôt délayé dans l'eau & le ſyrop, qu'une partie du mercure ſe précipite même aſſez promptement, comme on vient de le dire, & entraîne avec lui quelques parties du mucilage; l'adhérence qu'il a contractée avec la gomme, quoiqu'exacte, n'étant pas ſuffiſante pour le ſoutenir & le tenir long-tems ſuſpendu dans un volume auſſi conſidérable de liqueur. D'ailleurs, la gomme ayant plus d'affinité avec l'eau qu'avec le mercure, par cette nouvelle combinaiſon, les molécules mercurielles deviennent aiſément libres, & comme elles ont une tendance naturelle à ſe réunir entr'elles, elles doivent s'amaſſer aiſément en petites maſſes, qui ne peuvent plus alors qu'obéir aux loix générales de la peſanteur, & ſe précipiter au fond de la liqueur. Cet inconvénient, néceſſairement attaché à cette préparation, peut donc la rendre ſouvent inſuffiſante, & quelquefois même entièrement inutile.

M. Coſtel, maître apoticaire de Paris, auquel nous devons la bonne & exacte analyſe des eaux de Pougues, s'eſt quelque tems occupé du ſoin de perfectionner cette méthode, & il n'a rien imaginé de plus propre à contenir le mercure diviſé par la gomme, & à conſolider l'intimité du contact de ces deux corps, qu'en les faiſant parvenir enſemble avec beaucoup d'art à un état de deſſication parfaite & pulvérulente, ce qui ſemble d'abord contredire l'opinion & l'expérience de M. Plenck; mais c'eſt une erreur de la part de ce dernier, de croire que ce mucilage ſe

détruit par la deſſication de la gomme : à quelque point que ſoit portée cette deſſication, il ne faut, pour reproduire le mucilage, que procéder à une nouvelle & exacte tritutation avec l'eau.

On comprend aiſément que, dans cette nouvelle préparation, la juxta-poſition du mercure & de la gomme devenant plus intime & plus complette, leur déſunion eſt conſéquemment plus difficile ; mais ſi dans ce cas, la gomme fait perdre au mercure ſa forme & ſa fluidité, on ne peut pas dire pour cela qu'elle en change la nature, & ſi elle le diviſe, elle ne peut le fixer. Ainſi de cette préparation nouvelle, quelque bien exécutée qu'elle puiſſe être, il ne peut jamais réſulter qu'un éthiops qui n'eſt pas même comparable à celui qui ſe prépare par le moyen du ſoufre : la combinaiſon de ce dernier eſt beaucoup plus exacte, puiſqu'il ne peut être décompoſé que par un intermède. Le mercure gommeux auroit donc plus d'analogie avec le ſucre vermiſuge du codex ; mais il mérite de lui être préféré, parce que la gomme contient des parties plus rameuſes, plus tenaces ; cependant, comme dans cette compoſition le mercure conſerve toujours ſa même texture, à quelque point de diviſion qu'il ſoit parvenu, la moindre chaleur de l'eſtomac, on ne ſauroit trop le répéter, ſuffit quelquefois pour réunir ſes globules. Cet effet ſera d'autant plus certain, que la gomme trouvant dans ce viſcère des parties aqueuſes, elle abandonnera bientôt le mercure, pour s'unir de préférence avec elles par les loix communes des rapports. Ce n'eſt pourtant pas qu'une partie de ce remède ne puiſſe, à la rigueur, éluder cette décompoſition : de la digeſtion particulière qui ſe fait de la gomme dans l'eſtomac, il peut même réſulter une combinaiſon nouvelle, plus capable de retenir le mercure, & de l'entraîner vers les vaiſſeaux chylifères, pour de-là, la porter dans le ſang ; ce qui paroît par la ſalivation qui réſulte quelquefois de ſon adminiſtration, & par la guériſon des ſymptômes vénériens qu'elle opère ; mais ce double effet dépend de trop de circonſtances & de combinaiſons pour oſer les propoſer comme une vérité conſtante ; c'eſt tout au plus une exception à la loi générale.

Le mercure gommeux ne peut conſéquemment être mis au nombre des méthodes ſûres, dont l'effet puiſſe être conſtamment avantageux dans la cure des maladies vénériennes ; mais ce même remède, préparé à la manière de M. Coſtel, pourroit être employé utilement, & même quelquefois de préférence, dans des circonſtances où les autres méthodes ſeroient peut-être trop ſtimulantes & trop actives : la forme pilulaire lui ſeroit encore d'autant plus avantageuſe, que le diſſolvant aqueux de l'eſtomac, ne pouvant alors l'attaquer que par ſes ſurſaces, il n'auroit pas toujours le tems d'agir avec aſſez d'efficacité pour opérer une déſunion totale du mercure dans ce viſcère ; de ſorte que la gomme ſeroit inſenſiblement entraînée dans les inteſtins ſans être déſunie d'avec le mercure, à meſure qu'elle ſubiroit cette eſpèce de trituration. D'ailleurs, cette nouvelle forme conſerve la gomme dans toute ſon intégrité, tandis que l'humidité qui eſt ſurabondante dans l'autre, l'altère, & par le développement de ſon mucilage, le fait aiſément fermenter & moiſir.

Le mercure gommeux ne peut donc être regardé comme un remède officinal, ſur lequel on puiſſe abſolument compter, que quand il ſera ſous une forme concrète, & quand par une évaporation longue & habilement ménagée, il aura repris une conſiſtance ſolide, approchante de celle qu'avoit primitivement la gomme, qui, dans cette compoſition, eſt l'excipient du mercure ; ſans quoi, ſi l'on veut ſervilement s'en tenir à la formule donnée par M. Plenck, il faut ſe réſoudre à préparer ce remède chaque jour, & à meſure qu'on veut l'employer, afin de conſerver le plus qu'il eſt poſſible le mercure uni à la gomme. Il faut de plus avoir dans ce cas l'attention de jetter le premier précipité globuleux comme abſolument inutile, & de n'adminiſtrer ce remèdee qu'après que cette première précipitation ſera conſommée.

On comprend bien que l'eſtimation de la quantité du mercure employé eſt ſubordonné à ce *deficit* qu'on peut toujours regarder, comme le tiers de la compoſition. Je ne prétends pas indiquer ici tous les cas où ce remède mérite la préférence ; mais il n'eſt point de praticien inſtruit qui ne puiſſe l'admettre dans les maladies vénériennes de l'eſpèce la plus bénigue, & le regarder comme un moyen de plus pour combattre le virus, quand il accompagne ou qu'il occaſionne, l'hémoptyſie, la phthiſie ou d'autres maladies à peu-près de même genre, qui ne permettent que des remèdes doux.

Il ne faut pas croire que tous les remèdes mercuriels ſoient contenus dans la liſte de ceux que je viens de préſenter : mais il n'y en a aucun qu'on ne puiſſe rapporter à une de ces claſſes connues ; ainſi toutes les fois qu'on annoncera une préparation de mercure ſoluble, on doit être perſuadé, qu'elle ne peut être telle, que parce qu'elle contient du ſublimé corroſif, ou du mercure diſſous dans quelqu'acide minéral, & adouci avec l'eſprit-de-vin, ou du mercure uni à l'acide du tartre ; c'eſt en vain que les auteurs de ces remèdes ſecrets, pour tromper le public, & débiter leurs ſyrops, leurs élixirs, annoncent une ſolution de mercure, ſans l'intermède d'acides minéraux ; c'eſt un fait impoſſible, & toutes les dulcifications qu'ils vantent tant, ne tendent qu'à détruire peu-à-peu la ſolution première, & rendre conſéquemment le remède nul. Il en eſt de même du mercure inſoluble, toutes les préparations qu'on en fait de quelque beau nom qu'on les décore, doivent néceſſairement ſe rapporter aux différens calomélas d'uſage en médecine, ou aux précipités de mercure également connus, ou à une trituration méchanique de ce minéral, avec les graiſſes, les gommes, les

ſoufres ou les ſels ; ainſi quand on voit paroître un remède mercuriel nouveau, ſi vanté qu'il puiſſe être, on peut, en appréciant la forme qu'on lui a donnée, le ranger d'abord dans la claſſe qui lui convient, & dont il eſt impoſſible de le tirer. C'eſt ainſi qu'il auroit fallu juger tous les élixits, toutes les quinteſſences, tous les ſyrops, tous les nectars mercuriels, toutes les pilules, même celles de Keyſer, toutes les poudres, même la poudre unique, & le public ſéduit par des dénominations doucereuſes, & par des ſuccès exagérés, auroit été moins ſouvent la dupe & la victime de ſa confiance, & de ſa crédulité. Il faut eſpérer qu'à l'avenir on ſera plus précautionné, & qu'on s'en rapportera à la ſociété royale de médecine, à laquelle le jugement de ces remèdes eſt déféré par le gouvernement.

Pour completter cet article, je vais préſenter les remèdes végétaux auxquels on accorde quelques ſuccès dans les traitemens des maladies vénériennes.

Remèdes végétaux.

Les premiers remèdes, pour guérir la maladie vénérienne, ne furent, comme je l'ai déjà dit, ni rationels, ni même analogiques. Les médecins d'alors refuſoient de ſe charger l'une maladie auſſi effrayante, & qu'ils avouoient ne pas connoître ; elle fut abandonnée aux charlatans & aux herboriſtes, qui ſans s'embarraſer du ſuccès, donnoient hardiment leurs pilules & leurs décoctions (1).

Quand les gens de l'art crurent mieux connoître la vérole, ils entreprirent de la guérir. Leurs premiers eſſais ſe reſſentirent de l'idée générale qu'on avoit de cette maladie, qu'on aſſimiloit à la peſte ; ainſi tous les alexipharmaques, les vulnéraires, les déterſifs du ſang, furent ſucceſſivement employés ; on y joignit encore pour évacuer ſans doute les humeurs qu'on ſoupçonnoit ne pouvoir être totalement corrigées par ces moyens, les purgatifs les plus énergiques. Mais ces remèdes n'étant que des palliatifs au moins inutiles, le ſuccès ne répondit point aux vues & aux deſirs des médecins, & les malades conſumés d'ennui & de douleurs périſſoient communément de la maladie qu'on n'avoit pu guérir, ou vivoient dans un état de langueur & de conſomption plus inſupportable encore que la mort. Enfin on eut recours au mercure, & on s'y détermina moins par l'effet du haſard, que pat la connoiſſance qu'on avoit de ce remède & de ſon efficacité dans les maladies de la peau, dont quelques ſymptômes paroiſſoient avoir quelque reſſemblance avec la maladie vénérienne.

Dès que la vertu de ce remède, pour la guériſon de cette dernière maladie, fut conſtatée par quelques ſuccès, il fut preſque généralement adopté par les gens de l'art, qui jugèrent par-là de la ſolidité du rapport qui n'avoit d'abord été que preſſenti. Mais la crainte qu'ils avoient de ce minéral, préſidant à leur première adminiſtration, ils le donnèrent ſans doute avec trop de parcimonie, & ce défaut le rendit ſouvent inefficace, ou d'une utilité paſſagère. Les charlatans qui s'étoient emparés de ce remède, en l'employant avec la hardieſſe qui leur eſt propre, & qui les caractériſe, ne ſervirent que trop à juſtifier l'excès de prudence des médecins, & le mercure, dont les premiers ſuccès avoient fait naître l'eſpérance dans tous les cœurs, devint bientôt, entre les mains de ces téméraires, d'un uſage auſſi dangereux que redouté. Loin d'apprécier les malheurs qu'il occaſionnoit tous les jours, par l'ignorance & l'imprudence de ceux qui l'adminiſttoient, ſans le connoître & ſans avoir la plus légère notion de l'économie animale, on les imputa au remède lui-même, & on s'accoutuma à le regarder comme une bête féroce que rien ne pouvoit apprivoiſer.

Telle eſt l'idée qu'on avoit preſque généralement du mercure, quand on apporta de l'Inde le gayac, & ſucceſſivement les autres bois ſudorifiques. On s'y livra avec d'autant plus de confiance que la renommée, qui exagère toujours, l'annonçoit comme le ſpécifique du climat auquel on devoit la maladie vénérienne, & qu'il paroiſſoit naturel, de recevoir le remède de la même main que le mal. Mais les magnifiques promeſſes que quelques premiers ſuccès ſembloient juſtifier, ne ſubſiſtèrent pas long-tems ; & ſi on vit quelques ſymptômes de la maladie céder aux boiſſons ſudorifiques ; ſi même elles en guérirent quelques-uns qui avoient été vainement attaqués par le mercure, on ne peut cependant regarder ce remède iſolé que comme un palliatif quelquefois avantageux, ou comme un moyen de plus pour concourir, dans certains cas, avec le mercure, à la guériſon radicale.

A ces premiers ſudorifiques, dont la vertu parut ſouvent vacillante, même à ceux qui y avoient quelque confiance, ou qui avoient quelqu'intérêt à les prôner, on joignit la racine de buis, celle de bardanne, les baies de genièvre, la canne de Provence, & autres végétaux à-peu-près de même qualité ; on y ajouta enſuite le mercure crud ou l'antimoine dans un nouet ; & ce qui n'étonnera pas ſans doute, ſur-tout dans le ſiècle où nous vivons, on donna preſque toujours ces mélanges pour des ſecrets, & on crut, ſur leurs paroles, des gens de la lie du peuple qui les publioient ; c'eſt ainſi que, même de nos jours, *un Vinache*, fondeur de ſon métier, donna ſon nom à une tiſanne ſudorifique, déjà connue avant lui : c'eſt ainſi que tant d'autres ont abuſé

---

(1) Litterati ab hâc curâ fugiebant, in hoc morbo ſe nihil ſcire confitendo ; quare aromatici herbarum collectores, cœterique mecanici ac vagabundi & impoſtores his temporibus, hujus morbi, veros & perfectos curatores ſe ipſos eſſe profitebantur.

Aſtruc de morbis venereis tom. I. cap. 8, pag. 32, art. Gasp. Torella.

& abusent journellement de la crédulité du public, & le trompent impunément.

C'est donc presque toujours à la crainte peu réfléchie qu'on a eue du mercure, & à l'intérêt que les charlatans avoient d'accréditer cette opinion, que l'on a dû tous les remèdes végétaux par lesquels ils assuroient pouvoir le remplacer avantageusement.

Pour insinuer adroitement leurs prétentions à ce sujet, ils multiplient, ils exagèrent les maux qu'entraîne après soi l'administration imprudente du mercure, comme s'ils étoient inséparables du remède même. Incapables d'apprécier aucune préparation de ce minéral, ils les décrient toutes avec d'autant plus d'assurance, que ce n'est que la multitude qu'ils veulent persuader, & qu'ils ne craignent point d'être contredits à ce tribunal.

Mais le remède qu'ils y substituent, & qui est toujours, suivant eux, le fruit de leurs longues & pénibles recherches, dans un art dont, cependant, ils ignorent jusqu'aux élémens, est-il aussi assuré, aussi doux qu'ils le publient, & ne contient-il point de mercure comme ils osent le publier? c'est ce qu'il convient d'examiner, avec attention. La plupart des remèdes de ce genre sont des tisannes, des élixirs, des extraits, des opiats ou des syrops; chacun, dans son choix, a suivi son goût, ou le hasard qui l'a rendu possesseur de quelque recette abandonnée. Leurs tisannes, leurs syrops composés de remèdes apéritifs, aromatiques, sudorifiques; leurs élixirs qui, à ces substances acrimonieuses qui en font toujours la base, joignent encore l'activité de l'esprit-de-vin; leurs extraits, leurs opiats, qui ne contiennent que des résines & des purgatifs très-stimulans (1), sont cependant les remèdes doux qu'ils donnent indifféremment à tous les malades, & qu'ils assurent convenir à tous les tempéramens, comme un vêtement qui iroit à toutes les tailles. Mais en supposant à ces remèdes une action immédiate sur le virus (qu'on peut aisément contester) s'ils divisent, s'ils atténuent la lymphe épaisse, s'ils en procurent une grande évacuation par les grands couloirs, & sur-tout par les pores de la peau, si c'est même par ces effets qu'on peut leur croire quelque vertu, ils ne peuvent les produire qu'en dépouillant le sang de sa partie la plus douce, la plus balsamique; & cette évacuation forcée si elle est long-tems continuée, exténue les malades & devient la source de mille maux: la fièvre hectique, la phthisie, la consomption, sont les suites presque nécessaires de ce traitement échauffant, si on l'applique sur-tout aux tempéramens ardens, bilieux, à ceux qui ont la fibre trop sensible, le genre nerveux trop irritable, qui sont dans un état de maigreur habituelle, qui ont les entrailles altérées ou les poumons fatigués d'une toux opiniâtre. Mais si ces méthodes meurtrières, dans tous ces cas, & qui ne peuvent conséquemment être universelles, ni convenir à tous comme ils le prétendent, étoient encore inutiles pour la guérison de la maladie vénérienne, ce seroit, sans contredit, le comble du malheur de s'y être soumis; c'est cependant ce qu'il faut en attendre fréquemment, si ceux qui les administrent n'ont pas l'astuce d'y joindre quelque préparation mercurielle pour en établir ou en assurer le succès.

Il n'y a qu'à lire tous les auteurs de toutes les

(1) En 1779, il parut à Paris un nouveau genre de remède qui fut d'autant plus accueilli, qu'il portoit un nom peu commun, & qu'on l'annonçoit comme le secret des sauvages qui, avec ce seul moyen, parvenoient à guérir les maladies vénériennes les plus graves & les plus invétérées.

La tisanne *caraïbe*, sous ce nom, fut présentée au gouvernement comme un présent à faire à l'humanité, & on donna à son auteur des commissaires pour en faire l'essai sous leurs yeux. Mais les évacuations glaireuses, tormineuses & très-multipliées qu'elle produisoit avec une abondance étonnante, la fit abandonner du consentement de l'auteur même, avant le terme fixé pour le traitement parfait, & il n'en résulta aucun avantage réel qui compensât les douleurs effrayantes qu'elle excitoit; quoique l'effet des purgatifs, en ce cas, soit quelquefois d'entraîner les parties virulentes par la voie des garde-robes. Mais dans ce cas le succès ne fut que momentané, & les symptômes reparurent bientôt, & devinrent d'autant plus inquiétans, que les malades avoient été réduits, par ces évacuations forcées, à un état de dépérissement qui menaçoit du marasme; on fut obligé de les mettre, la plupart, à l'usage du lait ou des analeptiques. Le résultat de ces essais certifié par les commissaires, reconnu par l'auteur même du remède, fut rendu public par ordre du gouvernement, & ce remède fut unanimement rejetté. Comment, en effet, concevoir sans crainte une opération qui exige & suppose une irritation du canal intestinal aussi constante? Comment ne pas trembler quand on donne tous les jours des agens stimulans, âcres, peut-être même un peu caustiques? Comment se tranquiliser sur la phlogose, l'inflammation qu'ils ne peuvent manquer de produire, si l'on n'étoit averti par les douleurs du tems où il faut les tempérer, en diminuer la dose, ou même les abandonner totalement. La tisanne caraïbe est un exemple qui peut suffire pour porter un jugement certain de tous les autres remèdes qui lui ressemblent presque tous, malgré les sucs mielleux dont on a quelquefois l'adresse d'envelopper quelques-uns, & les noms les plus doucereux qu'on donne aux autres.

Quoique les espèces qui composoient cette tisanne eussent été divisées en parcelles assez minces pour n'être pas facilement reconnues; cependant avec une bonne loupe on y appercut des fragmens très-remarquables, & en grande quantité de feuilles de sené, quelques feuilles de gratiola, mêlées avec du marrube, de la mauve, de la guimauve, de la pariétaire, de la mercurialle, de la scabieuse des bois & autres plantes de moindre qualité, qui paroissent n'avoir été ajoutées que pour masquer les purgatifs âcres, ou dans l'intention de leur servir de correctifs. Mais le seul correctif qui parût être utile fut la tête de pavot, qui n'empêcha pas totalement les évacuations forcées de ces drastiques qu'on fut enfin contraint d'abandonner.

L'auteur de cette tisanne, quoique le jugement ne lui fût pas favorable, fut plus prudent que ne le sont ordinairement ses confrères, il quitta la capitale & ne forma aucune plainte. *Voyez* le rapport des effets de la tisanne caraïbe, imprimé en 1779.

nations

nations qui ont écrit de la maladie vénérienne depuis qu'elle a été connue en Europe jusqu'à nos jours, pour se convaincre de cette vérité, & à travers quelques guérisons rapportées dans les premiers essais des sudorifiques, & dans le tems où l'enthousiasme de ces remèdes étoit à son comble, on remarque que l'administration des végétaux, sous quelque forme qu'elle ait été faite, n'a jamais pu guérir seule la maladie vénérienne, ou n'a produit qu'une cure palliative : c'est ce que n'ignore pas non plus ceux qui, pour gagner la confiance & la bienveillance du public, toujours craintif & crédule, ont adopté cette manière de le traiter suivant son goût. Mais pour concilier leur intérêt avec cette opinion (car ils voudroient aussi guérir), ils ont souvent l'art de joindre, à leurs remèdes, quelque préparation mercurielle, & si cette pratique rusée leur réussit, ils n'en sont que plus ardens à décrier le mercure, auquel ils doivent quelque succès.

Telle est la conduite de la plupart des charlatans de nos jours ; ils se ressemblent presque tous, & tiennent tous à-peu-près le même langage ; mais ils n'en imposeront jamais à ceux qui voudront être un peu attentifs, ou plus précautionnés ; on peut être un moment étonné d'un tour de gibecière adroit ; mais il n'y a qu'à saisir à propos la main de l'escamoteur, se méfier des assistans & des émissaires, & bientôt on découvre tout.

L'impression, que doit faire sur l'esprit du public, le simple exposé de la conduite des charlatans, & le développement des moyens qu'ils employent dans le traitement des maladies vénériennes, seroit peu utile & peut-être sans effet, si on ne l'éclairoit encore sur le peu de confiance qu'il doit à la liste étonnante des guérisons qu'ils ont l'assurance de lui présenter tous les jours. Quoique la fable de ces succès soit communément mal ourdie, elle n'est pas moins une base adroite, sur laquelle ils s'appuient pour en conclure positivement la bonté & la sûreté de leurs remèdes ; & cette preuve paroît à quelques-uns sans réplique. Pour qu'elle fut néanmoins aussi concluante qu'ils voudroient le persuader, il faudroit ce me semble, que les faits annoncés, fussent non seulement vrais, mais prouvés, & qu'ils ne pussent essuyer la moindre contradiction, sans quoi on risque toujours de conclure d'après un principe faux, ou au moins très-équivoque.

Mais ces caractères de vérité demandés, peuvent-ils jamais convenir à ces listes vagues uniformes, enfans de l'imagination & de la cupidité, qui n'apprennent rien qu'on puisse vérifier ? A ne considérer que leur ressemblance, ne croiroit-on pas qu'il y a en ce genre d'écrits, une formule d'usage, sur laquelle elles sont toutes calquées, sous le masque imposant de l'expérience ?

Il n'est en effet aucun remède secret, quel qu'il soit, qui n'appelle à l'expérience pour en confirmer la bonté, & qui n'admette hautement ses preuves : elles étonnent quelquefois ceux quelles ne peuvent même surprendre, & qui sont en garde contre cette dangereuse, & souvent très-artificieuse manière de conclure; semblables en cela à ces observateurs attentifs & prudens, qui, quand ils apperçoivent dans une machine, des effets extraordinaires, s'attachent à découvrir ce qui les produit, & ne les apprécient, qu'après avoir bien étudié la machine elle-même, & avoir comparé les rapports de tous les rouages entr'eux.

C'est ainsi qu'il faudroit juger les remèdes nouveaux que l'on présente tous les jours au public ; les témoignages des guérisons qu'ils sont censés opérer, ne devroient jamais avoir un certain poids, que quand on est déjà suffisamment instruit de la nature de ces remèdes. Cette connoissance préliminaire est même indispensable, si on veut en estimer l'action, & poser de justes bornes à leur administration : l'expérience viendroit ensuite justifier le premier jugement : car si elle doit concourir à l'assurer & à lui donner plus de valeur, elle n'est point faite pour le devancer, & l'on sait trop combien d'erreurs l'opinion contraire a fait naître, & combien elle en a favorisée.

Qu'on ne vienne donc pas étaler avec emphase, pour toute raison, une longue suite de guérisons, comme si cela suffisoit pour nous convaincre de la bonté & de la sûreté de quelque remède nouveau ! Cette preuve est d'autant plus vicieuse qu'on ne met jamais à côté des guérisons qu'on présente, les accidens qui pourroient les contrebalancer, comme s'ils n'étoient pas au moins possibles ? C'est ainsi qu'on étale avec assurance des cures merveilleuses, tandis que la honte & la pudeur cachent peut-être encore avec plus de soin de moins heureux succès : ces vertus précieuses, mais dans ce cas peu utiles à l'instruction du public, épargnent tous les jours bien du désagrément aux auteurs de tous ces remèdes, & l'on comprend bien qu'en tenant cette conduite peu délicate, ils ont encore plus compté sur la discrétion du public, que sur les guérisons.

Mais pour mieux juger de la juste valeur de cette épreuve, & du peu de confiance qu'elle mérite, qu'on se donne la peine & la patience de lire les affiches & autres papiers publics qu'on distribue gratuitement & péridioquement sur les ponts, & à l'entrée des promenades : on y verra une compilation de faits & de témoignages en apparence les plus authentiques & les plus respectables, tous à l'avantage du remède annoncé ; depuis le syrop *antivénérien* de Velnoz & autres remèdes de même nature, jusqu'à l'emplâtre pour les cors aux pieds, rien ne paroît sans être muni de certificats de guérisons toujours étonnantes ; chacun propose, comme à l'envi, ses miracles, &

dans ce genre de travail on parvient bientôt & aisément au dernier degré de l'exagération.

En effet, n'a-t-on pas vu de nos jours la plupart de ces remèdes si vantés, annoncés avec la plus grande ostentation, comme une pépinière de prodiges, appuyés en outre de témoignages les plus imposans, tomber ensuite dans l'oubli, & rentrer insensiblement dans le néant, dont ils étoient sortis, & qui leur convient tant? Ceux qui occupent actuellement la scène, éprouveront un jour, comme il est plus que probable, le même sort: que penser des témoignages dont ils sont revêtus, puisqu'ils n'auront pu les en garantir?

Il faut convenir qu'il y a des circonstances où les sudorifiques sont véritablement indiqués, & concourent au moins à la guérison de la vérole; mais ces cas ne sont pas communs, & ils peuvent se réduire aux suivans.

Sudorifiques.

Quand le virus vénérien a été successivement & toujours inutilement attaqué par différentes préparations mercurielles, ou quand il est dégénéré, il résiste ensuite quelquefois aux traitemens mercuriels postérieurs, les plus sages & les plus réfléchis.

Quand le mercure, donné en trop grande quantité relative, ou mal administré, reste pour ainsi dire, niché dans quelques parties du corps, sans exercer d'action sur le virus, & sans qu'on apperçoive aucune diminution dans les symptômes, il faut bien se garder de l'employer de nouveau, sous prétexte de son inaction antérieure: on détermineroit, on augmenteroit, par cette conduite, la pression qu'il exerce assez naturellement sur les parties qui en sont surchargées, & cette pression, poussée à un certain degré pourroit avoir les suites les plus funestes.

Quand le mercure employé trop fréquemment, ou inconsidérément, s'est toujours porté à la bouche, & y a produit une salivation opiniâtre; il est quelquefois très difficile de pouvoir le détourner de cette voie, qui lui est devenue familière; l'administration continuée du mercure devient alors presqu'impossible, & il seroit même dangereux de s'y obstiner.

Dans tous ces cas & autres analogues, il faut bien recourir à quelques autres remèdes qui ne soient point mercuriels, au moins pour pallier le mal quand il est pressant. Mais si l'expérience a appris qu'ils suffisent quelquefois pour opérer une cure radicale, il faut s'y tenir & y insister comme sur un moyen de plus pour combattre cette maladie; les sudorifiques sont précisément ces moyens; & ils réussissent sur-tout dans les cas où le mercure a échoué, pour quelques-unes des raisons que je viens de détailler. Ces remèdes produisent alors un effet d'autant plus marqué, que le corps est surchargé de mercure, sans qu'il ait opéré aucun changement à la maladie vénérienne; parcequ'ils exercent presque nécessairement une action sur le mercure même, qui l'ébranle, le volatilise, & le porte successivement vers les émonctoires du corps, ce qui en prépare & en facilite la sortie; & que ce dégagement ne peut guère avoir lieu, sans que le mercure ne réfléchisse son action sur les parties virulentes mêmes, & ne les entraîne avec lui: ce moyen de guérir la maladie vénérienne, appartient, il est vrai, autant au mercure qu'aux sudorifiques; mais sans le secours de ce dernier remède, le premier eût été au moins insuffisant. Il est d'autres cas peut-être, où les sudorifiques seuls pourroient opérer sûrement la guérison; mais ils sont d'autant plus rares, & l'observation en est d'autant plus difficile, qu'on n'abandonne pas aisément les moyens de guérir connus & assurés pour en adopter d'autres qui sont au moins équivoques.

Indépendamment des sudorifiques, quelques-uns ont annoncé de nos jours, que les végétaux pouvoient guérir la maladie vénérienne plus sûrement & plus promptement que le mercure même; ils ont étendu cette propriété, à tous les végétaux, d'abord sans distinction, comme si elle étoit propre à tous; c'étoit une manière adroite d'éviter pour le moment, de nommer les plantes auxquelles ils attribuoient une vertu aussi étendue. Pour paroître moins inconséquents, ils ont bien voulu ensuite en désigner quelques-unes qui leur paroissoient plus propres à opérer cet effet; mais cette dénomination politique, &, en quelque sorte forcée, n'a point été accueillie, & les essais publics qu'on a faits successivement dans plusieurs hôpitaux de ces végétaux désignés, n'ont été suivis d'aucuns succès, ou n'en ont obtenus que d'équivoques, & les gens de l'art, les plus célèbres, & les plus instruits qui avoient été chargés par le gouvernement de suivre & de juger ce moyen, d'après l'observation sur-tout, se sont tous réunis pour le rejetter, comme peu utile & au moins insuffisant, ce qui le rend même dangereux dans tous les cas, où il faut attaquer le virus avec sûreté, mais avec activité & avec des moyens capables de le détruire.

Mais en reconnoissant l'insuffisance des végétaux seuls dans le traitement de la vérole, il faut convenir que le mercure même, sous quelque forme qu'il soit administré, acquiert de l'énergie, & que son opération est encore plus assurée, si l'on y joint, vers le milieu du traitement, les sucs d'herbes de la nature de celles proposées, ou d'autres qui auroient plus de rapport avec les différens virus qui sont compliqués avec la vérole comme les écrouelles, le scorbut, &c.

Il nous vient d'Amérique une plante nommée *lobellia* à laquelle on attribue la vertu spécifique de détruire le virus vénérien; mais on n'a pas encore, sur cet objet, des observations bien concluantes. On peut bien guérir par son moyen des symptômes légers, que

les bains & le régime font quelquefois également disparoître ; mais pour assurer à cette plante la qualité qu'on lui attribue, il faudroit l'avoir employé dans le cas de la vérole la plus complette & la plus confirmée, & c'est ce qu'on n'a pas encore fait en Europe, dont le climat, si différent de celui d'Amérique, ne lui seroit peut-être pas aussi favorable.

On ne peut mieux terminer cet article, qu'en rendant compte des observations, à-peu-près de même genre, faites par ordre du gouvernement.... *Voyez* la note 16, article, *remèdes végétaux*.

Alkali volatil.

Il y a long-tems que Stahl a dit, qu'on pouvoit guérir la maladie vénérienne avec très-peu de mercure, en produisant par art un mouvement inrestin approchant de la fièvre, qui préparât l'humeur & disposât la crise ; mais ce grand homme n'a jamais cru le premier remède suffisant, ni qu'on put parvenir à déraciner cette maladie sans mercure.

Il employoit le foie de soufre pour procurer cette fièvre bienfaisante, & quand par ce moyen il croyoit avoir suffisamment augmenté l'action des vaisseaux, & atténué l'humeur vénérienne ; il donnoit du mercure doux, ou telle autre préparation mercurielle, qu'il jugeoit convenable, & telle qu'elle fut, il la croyoit capable de procurer la guérison, si la préparation préalable avoit été suffisante.

L'alkali volatil qui est âcre caustique & brûlant, est bien capable sans doute de produire l'agitation que demande Sthal ; mais il est douteux qu'il soit suffisant pour procurer la guérison ; c'est si l'on veut une disposition quelquefois avantageuse, c'est même dans certaine circonstance une préparation nécessaire ; mais ce n'est pas toujours le remède propre de la maladie.

Pour approfondir & décider cette question si essentielle à l'humanité, il faudroit avoir une idée bien juste du virus vénérien, qui malheureusement échappe à presque tous nos sens ; mais jusqu'à ce qu'on ait sur cet objet des lumières satisfaisantes, il faudra nécessairement s'en tenir à l'expérience, qui adjuge en ce cas au mercure une supériorité qu'aucun autre remède n'a pu encore lui enlever.

Si l'on ne vouloit juger le virus vénérien que d'après l'idée qu'on a des crises bienfaisantes de la nature, il est hors de doute qu'on seroit très-disposé à employer des moyens capables de les déterminer ; ce seroit le procédé de Stahl, & la crise ne seroit jamais censée que préparée par l'alkali volatil, qui en ce cas, remplaceroit assez bien le foie de soufre.

En effet, quelle action peut avoir l'alkali volatil introduit dans notre estomac, & ensuite transmis à la circulation, si son extrême acrimonie ne l'en éloigne ? C'est de stimuler puissamment les fibres, d'irriter les couloirs, d'augmenter conséquemment les sécrétions, & d'exciter par une suite presque nécessaire, une transpiration plus abondante ; c'est donc un sudorifique, un tonique acrimonieux & pénétrant qui agissant encore sur nos humeurs par des principes volatils savoneux, peut bien concourir à décomposer graduellement le sang & les liqueurs, & à en changer prodigieusement la texture, & où l'on n'apperçoit que dans l'éloignement un autre caractère de bienfaisance. Mais cette agitation étrangère & souvent excessive, si elle étoit insuffisante pour détruire le virus, ne pourroit être regardée d'ailleurs, comme indifférente à l'économie animale ; & comme il n'est guère possible de la juger, que d'après les rapports en ce genre, il suffiroit peut-être de les avoir présentés pour décider la question.

Cependant il convient encore de les comparer au virus tel qu'on le connoît par ses effets.

On sait que le virus vénérien porte avec lui un principe d'acrimonie très-caustique ; & s'il épaissit souvent la lymphe, ce n'est peut-être qu'une action secondaire qui dérive de cette première cause, au moins en raison de l'astriction & du resserrement spasmodique qu'elle occasionne presque sur le champ aux solides ; de sorte que l'acrimonie virulente peut être regardée comme primitive & essentielle, & l'épaississement des liqueurs, comme une suite nécessaire de ce premier défaut : mais quelque soit l'ordre & la série de ces vices ; tous les symptômes qui résultent de l'actiou du virus sur nos organes doivent se rapporter à ces deux caractères qui lui sont propres ; & dont ils portent l'empreinte ; & ce qui étonnera toujours, c'est que le mercure guérisse des symptômes en apparence aussi opposés : il faut donc qu'il y ait, dans ce minéral, une qualité peu connue qui s'attache au virus sous quelque forme qu'il paroisse, & quelque symptôme qu'il produise ; car dans certains cas, il adoucit, il calme les douleurs en même tems qu'il déterge les ulcères & la carie ; & dans d'autres il divise les matières épaissies, & il en procure la résolution partielle ou complette. Ce double effet du mercure, quelqu'opposé qu'il paroisse, pourroit cependant s'expliquer d'une manière assez satisfaisante, si l'on conçoit que dans le premier cas il peut se combiner avec le virus, & le décomposer, & que dans l'autre, il le divise par son action méchanique, & le met en état d'être évacué.

Mais quelque soit sa façon d'agir, on ne peut méconnoître un caractère de spécificité qui le distingue, & qu'on voudroit en vain lui contester pour le transmettre à un autre remède moins approprié sans doute, & sûrement moins éprouvé.

L'alkali volatil pourroit donc être intéressant dans la cure des maladies vénériennes, soit pour préparer les humeurs à l'action du mercure, soit pour en préparer la sortie quand elles sont suffisamment corrigées; mais pour exercer une action plus positive sur le virus même, il faudroit que le remède ait avec lui quelque rapport, comme il en a avec le venin de la vipère, & qu'il agît comme ce spécifique reconnu de tout le monde, & dont les effets sont constamment les mêmes. On doit au savant & respectable M. de Jussieu, la confirmation de ce phénomène. L'auteur de l'essai sur la vertu antivénérienne de l'alkali volatil sera digne de marcher à côté du célèbre professeur de botanique, si ses succès sont jamais aussi multipliés & aussi certains; mais en attendant que son système ait acquis assez de consistance pour pouvoir être comparé aux expériences incontestables de M. de Jussieu, je ne crois pas qu'on doive lui sacrifier les anciennes méthodes.

Après avoir apperçu la véritable action de l'alkali volatil, & avoir pressenti le parti qu'on pouvoit en tirer, on voit que je suis bien éloigné de le croire indifférent dans le traitement des maladies vénériennes: il peut remplacer en effet avec beaucoup plus de fruit, & plus de sûreté encore, les sudorifiques qui souvent sont indispensables pour préparer ou terminer la cure, & par-là, il concourra souvent à l'assurer, à la perfectionner, ou même il parviendra seul à l'établir (1), si le virus est très-mobile, & si ses effets sur les solides ne sont point trop fixes ou trop multipliés.

Pourquoi en effet l'alkali volatil ne guériroit-il point dans certains cas privilégiés, puisqu'on a des exemples de guérisons obtenus par un bon régime long-tems continué? D'ailleurs, il ne faut pas s'y méprendre, souvent le virus est détruit, quand il paroît subsister encore par des effets plus tenaces sans doute à déraciner, que la cause qui les a produits: alors tous les mercuriaux deviennent non-seulement inutiles; mais même pernicieux, & les remèdes savoneux, salins, aromatiques, peuvent leur être substitués; dans ce cas, nous pensons que l'alkali fixe seroit encore plus avantageux que l'alkali volatil, & qu'il n'en auroit pas l'inconvénient, mais pour donner à ces remèdes une confiance positive, il faut avoir des résultats plus satisfaisans que ceux qu'on a observés jusqu'à ce jour.

Si on fait une attention exacte à la manière d'agir des remèdes antivénériens connus, qui sont multipliés presqu'à l'infini, & de ceux que l'avidité proclame & renouvelle encore tous les jours sous d'autres formes, on verra qu'il n'y en a aucun qui puisse convenir indistinctement à toutes les personnes, & être appliqué à toutes les circonstances de la maladie, & qu'en marquant à chacun sa place, & en désignant sa manière d'opérer, il faut savoir en restreindre convenablement l'usage. C'est pourquoi ou ne sauroit trop s'élever contre les prétentions de ceux qui veulent que leur méthode devienne exclusive; il n'y en a aucune à laquelle cette distinction soit due: toutes ont plus ou moins de cas d'exception qui les exclud du mérite de l'universalité, c'est aux médecins à choisir, parmi toutes les méthodes, celle qui convient le plus au sujet & à la maladie qu'ils ont à traiter; ce sont eux qui ont seuls le droit & les connoissances requises pour les apprécier, pour les varier avec intelligence, & les combiner avec avantage. C'est en suivant ce plan, dicté par l'expérience & par la raison, qu'on peut espérer d'augmenter de plus en plus nos connoissances, & de donner plus de consistance à celles que nous avons déjà acquises dans cette partie de l'art de guérir; on ne sauroit trop répéter cette vérité, ni trop gémir sur la facilité qu'on a eue, jusqu'ici d'approuver légèrement plusieurs remèdes *antivénériens*, il en résulte trop d'abus pour ne pas en desirer totalement la réforme.

Le gouvernement doit des récompenses, sans doute, à celui qui est l'auteur d'un remède nouveau, quand il est prouvé qu'il guérit plus sûrement & plus promptement la plus cruelle & la plus destructive des maladies, & celle qui nuit le plus à la population; mais il ne doit que son animadversion, à celui qui, pour faire sa fortune, déguise un remède déjà connu, souvent même rejetté, pour lui donner un air de nouveauté, & le présenter au public sous une autre forme plus séduisante. Ce sont ces falsificateurs subalternes, qu'on emploie pour se soustraire à la sagesse de la loi qui ordonne que la composition d'un remède nouveau, doit être communiquée à la société royale de médecine, que le roi a établie juge de cette partie, pour en obtenir l'approbation & le privilège de la distribution. Mais la plupart craignent trop de voir dévoiler leur supercherie & d'éprouver un refus trop bien mérité, pour se présenter à un tribunal juste, mais rigoureux, qui ne se décide que sur la connoissance exacte du remède & sur les faits bien avérés de son opération.

Les médecins, toujours occupés du bien public, ont de tous tems reclamés contre cet abus, & le célèbre Astruc en a fait sentir toute l'importance; mais il existe encore quelquefois malgré la loi & les réclamations; il nous a paru conséquemment

(1) S'il est démontré que le virus est moins vif, moins dangereux dans les pays chauds que dans les pays froids, s'il y exerce une moindre action; si même il paroît quelquefois totalement assoupi, c'est que la transpiration abondante qu'on y éprouve, en enlève une partie, & que la chaleur peut concourir à rendre le surplus sans action. C'est dans ce pays, sur-tout, qu'on voit la nature produire des guérisons spontanées qui étonnent; & les moyens naturels qui les opèrent, l'alkali volatil paroît les employer, & les mettre en œuvre: mais si ces guérisons naturelles sont peu sûres, peu durables; si le moindre froid suffit quelquefois pour les faire disparoître, n'y auroit-il pas à craindre le même évènement pour celles qui ont, avec ces guérisons spontanées, tant de convenance & de rapport?

indispensable d'y joindre aussi les nôtres, & de les consigner dans un ouvrage principalement destiné à éclairer le public sur ses véritables intérêts.

Pour ne rien omettre sur un sujet aussi important, je vais parler d'un nouveau moyen de guérir la maladie vénérienne pat l'opium, qui n'a, dit-on, aucun des inconvéniens du mercure, & paroît l'emporter sur les simples végétaux ; mais avant de se livrer à l'espérance que semble promettre une découverte aussi intéressante, il faut examiner scrupuleusement la nature de ce remède, être attentif sur son action, en estimer les suites & ne prononcer sur son admission qu'après s'être bien convaincu qu'il guérit sûrement & sans laisser des traces facheuses après lui.

On pourroit d'abord être rassuré sur quelques-unes de ces craintes, si on ne consultoit que les observations des médecins anglois qui, en 1770, 1780, 1781, 83 & 84, ont donné l'opium avec une assurance que les succès ne paroissent pas avoir démentis ; mais en examinant attentivement leurs observations, on voit que s'ils sont parvenus à calmer pat l'opium les douleurs vénériennes, qui, quelquefois, sont excessives, & s'opposent à la guérison & à l'admission de tout autre remède, ils n'ont pu, malgré cela, le faire regarder comme le remède curatif de la vérole : il a bien pu concourir à la guérison des accidens, à la cicatrisation des ulcères opiniâtres qui avoient résisté au mercure donné sous toutes les formes, & ils en administrent les preuves les plus convaincantes ; mais dans tous les cas présentés, les malades avoient déjà pris beaucoup de mercure ; on ne peut conséquemment dire que ce soit à l'opium seul qu'ils aient dû positivement leur guérison ; il paroît même que ces médecins ont plus compté dans ce cas sur la vertu calmante de l'opium que sur sa vertu *antivénérienne.*

M. Merlin, médecin de l'hôpital militaire de Lille, a été plus loin qu'eux, il a regardé l'opium comme un vrai remède *antivénérien*, & il l'a administré comme tel à très-forte dose avec quelque succès, (1) il peut donc être regardé comme le véritable auteur de cette méthode, qui mérite quelque confiance dans tous les cas où d'excessives douleurs caractérisent la vérole, ou l'inflammation la plus rebelle s'oppose à la détersion, à la cicatrisation des ulcères ; & quand l'opium ne procureroit que cet avantage de donner le temps de recourir à des secours plus énergiques & plus décisifs, c'est un moyen qui devroit être accueilli avec reconnoissance & qui a réussi quelquefois. Cette heureuse association, du mercure avec l'opium, n'avoit jamais été tentée avant les expériences des médecins anglois & allemands ; elles ont peut-être guidé M. Merlin dans les siennes, & c'est à la réunion de leurs efforts que nous devons une connoissance qui ne peut qu'être utile à la médecine. Elle nous a d'ailleurs appris deux choses très-essentielles, c'est que l'opium, administré dans le cas d'une inflammation qui menace de la gangrène, ne produit pas toujours ce mauvais effet comme on le croyoit communément, ce qui le faisoit rejetter avec crainte & obstination ; il paroît au contraire qu'il éloigne cette terminaison malheureuse, au moins dans le cas d'inflammation vénérienne ; une autre remarque non moins importante, c'est qu'on peut donner l'opium à très-forte dose sans en craindre aucun mauvais effet ; les observations réunies des médecins françois & étrangers sont, à ce sujet, une preuve qui équivaut à la demonstration.

Ainsi, en restreignant la vertu antivénérienne de l'opium, qui, d'ailleurs, n'est pas bien prouvée, & qui paroît au moins avoir été exagérée, on ne peut lui disputer l'avantage de coopérer à la guérison, en calmant des accidens trop pressans & trop inquiétans ; & sous cet aspect, il peut, dans bien des circonstances, être associé au mercure & produire des guérisons qui avoient été regardées jusqu'alors comme impossibles ou au moins comme très difficiles. C'est ainsi, sans doute, qu'il faut juger ce remède, & il méritera notre confiance quand il sera bien apprécié ; il l'auroit peut-être entièrement perdu si on s'étoit obstiné à vouloir lui donner trop d'extension. On peu d'ailleurs présumer que l'opium, associé au mercure, ou donné, après avoir pris infructueusement le minéral, en assure & en développe l'action, en calmant les spasmes qui gênoient sa libre distribution. Mais pour juger si l'opium guérit véritablement la maladie vénérienne, il faudroit continuer à le donner seul, & à des malades qui n'aient pas pris de mercure, & dont on puisse reconnoître l'état & vérifier la guérison long-temps après avoir employé cette méthode ; car un remède calmant, quelqu'avantageux qu'il soit dans ces circonstances, pourroit bien n'être qu'un simple palliatif.

Pour le prescrire à des doses qui paroissent effrayantes, & qui, quand elles seroient sans inconvénient présent, peuvent au moins préparer les malades à la mélancholie, à la stupeur, & à une espèce d'imbécillité qui les rendroit incapables de remplir les devoirs de leur état & ceux de la société ; il faudroit cependant être bien assuré que ce remède guérit, & guérit sans retour. D'ailleurs, on ne peut disconvenir que malgré cette qualité, si elle étoit bien constatée, il est des individus auxquels il ne pourroit absolument convenir. (M. DE HORNE).

ANTIVERMICULAIRE. (*Pathologie vétérinaire.*) (*Voyez* ANTIPÉRISTALTIQUE) (M. HUZARD.)

ANTIVERMINEUX. (*Mat. méd. vétérin.*) (*Voyez* MALADIES VERMINEUSES.) (M. HUZARD).

(1) Voyez à ce sujet le Tom. 7°. du journal de médecine militaire pag.

ANTOFFLES. (*Mat. méd.*)

On nomme *antoffles*, antophylli, les fruits du Girofflier qui succèdent aux fleurs ouvertes & fécondées. Les Indiens les appellent *merco des fruits*, & les Européens *des matrices*. Ces fruits aromatiques, comme la fleur non épanouie, le girofle, ont les mêmes vertus; on les fait entrer dans plusieurs électaires; mais, comme ils sont rares dans le commerce, on y substitue le girofle. (*Voyez* GIROFLE.) (M. FOURCROY.)

ANTOINE (FEU ST.) (*Pathologie vétérinaire.*)

C'est une maladie des moutons. (*Voyez* FEU SAINT ANTOINE.) (M. HUZARD).

ANTOINE (FEU ST.) (*Maladies épidémiques.*)

Antoine (feu St.), c'est la dénomination propre de deux maladies épidémiques qui paroissent reconnoître à-peu-près les mêmes causes, & pour la guérison desquelles on a eu recours à l'intercession de *St. Antoine*, ce qui a donné lieu à l'établissement des Antonins.

Ces deux maladies sont la gangrène sèche épidémique, (des Solognots), & la maladie convulsive épidémique (des Suédois). On a donné quelquefois ce nom à des maladies qui font une classe absolument différente, telle que le mal des ardens, le charbon, la gangrène humide & la gangrène sèche sporadique, dont les causes particulières, le grand froid, certaines fièvres malignes, le scorbut, &c., la distinguent absolument des maladies épidémiques.

Nous rapporterons d'abord leur origine & ce qui leur a fait donner le nom de *feu St. Antoine*; nous tracerons ensuite l'histoire de ces deux maladies & des différentes époques où elles ont été observées, & nous terminerons par le tableau complet de leurs symptômes, & des moyens curatifs proposés & mis en usage.

Origine de la dénomination du feu St. Antoine.

Josselin, seigneur de la Motte St. Didier, dans le Viennois, avoit été à Jérusalem pour accomplir un vœu fait par son père; en revenant il passa à Constantinople, il en rapporta le corps de *St. Antoine*, déposé dans une église fort ancienne, dont les desservans étoient des ecclésiastiques très-pauvres. Pour les faire consentir à cet enlèvement, il leur avoit promis un établissement avantageux, & une église plus décente. Ils souscrivirent à cette condition. Josselin partit avec cette riche dépouille, vint à la Motte St. Didier, déposa la chasse de *St. Antoine* dans l'église du lieu, & en fit construire une autre qui ne pût être achevée que par Guignes Didier son successeur.

Une maladie contagieuse & cruelle ravageoit alors toute la France.

On la nommoit *feu sacré*, & dans la suite elle fut appellée *feu St. Antoine*. Dieu voulant glorifier de nouveau son serviteur, permit que les malades ne trouvassent nulle part de plus prompt soulagement qu'auprès des reliques du St. Abbé. Le nombre & l'éclat des miracles qui s'opérèrent par son intercession, rendirent bientôt son nom célèbre par toute la France, & l'on accourut de toutes parts à la Motte St. Didier pour implorer son secours. Les offrandes des fidèles, que l'on employoit à la construction de l'église, furent si abondantes, que l'édifice fut en peu de temps achevé. Quelques années après Guignes fit venir en ce lieu des bénédictins de Mont Majour, diocèse d'Arles; mais les malades, dont l'affluence étoit continuelle, ne trouvoient pas à la Motte St. Didier toute l'assistance dont ils avoient besoin. (1)

Un gentilhomme, nommé Gaston, desirant la guérison de son fils, nommé Gerind ou Guerin, qui étoit dangereusement malade, s'adressa à Dieu par l'intercession de *St. Antoine*, & fit vœu, si son fils guérissoit, qu'ils se consacreroient l'un & l'autre avec leurs biens au soulagement des pauvres malades attaqués de ce feu sacré. Son fils ayant été guéri, ils accomplirent ce vœu, & firent bâtir un hôpital près de l'église dédiée à *St. Antoine*; ils s'y transportèrent le 12 juin 1095, sous le pontificat d'Urbain II; il se joignit bientôt à eux six autres personnes; on prit, pour forme d'habillement, un manteau noir marqué d'un T blanc. Toute cette histoire a été rendue en deux vers latins par Aimar Falçon;

> Gastonis voto, sociatis fratribus octo,
> Ordo est inceptus, hoc pietatis opus.

Gaston mourut en 1120, cette société subsista sans aucun vœu jusqu'en 1208; alors Honorius III donna à tous les frères la permission de faire les trois vœux. En 1297, le pape Boniface VIII les érigea en abbaye de chanoines réguliers. (2) Ce n'est que depuis quelques années que cet ordre a été supprimé en France.

Histoire de la maladie.

On a quelquefois confondu le *feu S. Antoine* avec le *mal des ardens*. Cependant la distinction, entre ces deux maladies, est fort ancienne. Car le nom de *feu S. Antoine* ayant été donné généralement, dès le XIe. siècle, à l'espèce de gangrène qui desséchoit & emportoit les membres, on a conservé le nom de *mal des ardens* pour désigner la maladie

(1) Hist. de Vienne, 1 Vol. in-4°. p. 312.

(2) Hist. des ordres monastiques, Tom. 2. p. 108. & hist. de Marseille de-Ruffy, Tom. 2. L. 10. Ch. 3.

qui a ravagé toute la France en 1129, & dans laquelle le feu érysipélateux qui s'attachoit aux membres, dégénéroit en ulcères putrides, emportoit les chairs, & découvroit les os, sans cependant détacher les membres. Plusieurs auteurs font remonter cette maladie à la plus haute antiquité; ils croient en trouver des traces dans l'histoire sainte, & pensent que c'est à son sujet qu'ont été établies à Rome, sous Numa, les fêtes appellées *Rubigalia Festa*. Nous ne nous appliquerons point à faire, à ce sujet, des recherches qui ne seroient pas instructives. Nous nous contenterons de rappeller les principales époques de l'histoire moderne où l'on trouve des traces de la gangrène sèche épidémique, & de la maladie convulsive épidémique. Ces époques peuvent se diviser en deux classes. La première contient les époques plus reculées & sur lesquelles nous avons peu de détail. La seconde renferme celles des tems postérieurs, & sur lesquelles nous sommes plus instruits par les détails qu'en ont donnés les médecins.

Classe première.	*Classe seconde.*
1e époq. an. 944 & 945.	8e. époq. an. 1597.
2e. - - 993. & 994	9e. - - 1630.
3e. - - 1034 à 1045	10e. - - 1675 & 76.
4. - - 1090 à 1109.	11e. - - 1710 & 1716 & 17.
5e. - - 1124 à 1133	12e. - - 1741 à 1754.
6e. - - 1373.	13e. - - 1764.
7e. - - 1530 à 1533.	

Epoques de la première classe.

Première époque.

La première époque porte les caractères d'une maladie pestilentielle, produite par l'influence de l'air, & par l'épuisement qu'occasionne la disette de vivre. En 944, dit Sigebert, on apperçut en Italie une éclipse de soleil totale, & l'on vit une comète très-considérable, qui fut suivie de famine.

A Paris, dit Félibien, (1) il survint la même année un si furieux orage, particulièrement sur Montmartre, que toute la montagne fut ravagée, l'église abatue. Mézerai ajoute qu'on vit beaucoup de tourbillons de feu qui parurent en l'air. Il y eut peu après, continue Félibien, dans la ville & aux environs, une grande mortalité: c'étoit un feu qui prenoit à quelque partie du corps, & ne cessoit pas, qu'il ne l'eut consumé tout entier avec les douleurs les plus vives. Flodoart, *chronique*, an. 945; ne désigne pas autrement cette maladie, & dit que c'étoit un feu qui consumoit insensiblement diverses parties du corps, jusqu'à ce que la mort finit leur supplice.

(1) Tom. 1. p. 117.

Sauval (1) raconte que quantité de monde, tant à Paris qu'aux environs, périt du feu sacré. Ce mal les brûloit petit à petit, & enfin les consumoit sans qu'on pût y remédier.

Cette maladie, qu'on nomma mal des ardens à cause du feu qui consumoit les malades, & qui s'attachoit d'abord aux parties externes, paroît être un vrai érysipèle simple, mais qui ne fut point accompagné d'ulcères, comme dans le mal des ardens de 1129; ni de gangrène sèche ou de convulsions comme dans le *feu S. Antoine*; il paroît même qu'on ne l'a point regardé comme pestilentielle. Car le même Sauval ajoute que, les deux années suivantes; une peste maligne repandant de tout côté son venin, désola la Bourgogne, la Champagne, la Brie, & tout le territoire de Paris & de Meaux, depuis la fin de mai jusqu'à la fin de novembre; & un trait qui ne lui a point échappé & qui convient particulièrement aux maladies pestilentielles, c'est que cette dernière s'attacha particulièrement aux femmes grosses.

Seconde époque.

La seconde époque de 993 & 994, désigne plus particulièrement la gangrène sèche. En 993, dit Rodolphe, (2) il régnoit une mortalité parmi les hommes: c'étoit un feu caché, qui, dès qu'il avoit atteint quelque membre, le détachoit du corps après l'avoir brûlé. Plusieurs éprouvèrent l'effet de ce feu dans l'espace d'une nuit. En 994, dit Mézerai, on observa une maladie qui emporta, en peu de jours, dans l'Aquitaine, le Périgord, l'Angoumois, & le Limousin, plus de quarante mille personnes, c'étoit le feu sacré ou mal des ardens; on n'avoit point encore appliqué à cette maladie le nom de *feu S. Antoine*, qu'on n'emploie que depuis le transport des reliques de ce St. abbé en France, & on se servoit d'un terme applicable à toute espèce d'érysipèle, & que les médecins avoient en quelque sorte consacré sous celui d'*ignis sacer*.

Ce feu, ajoute Mézerai, prenoit tout-à-coup, & brûloit les entrailles ou quelque partie du corps qui tomboit par pièces. Bienheureux qui en étoit quitte pour un bras & une jambe; ce fléau donna lieu à des fondations d'hôpitaux pour recevoir ceux qui en étoient atteints. Ademard, qui vivoit sur les lieux dans le même tems, s'explique moins clairement, & se contente de dire que le feu de la peste se fit sentir dans tout le Limousin, qu'il y eut un nombre infini de personnes frappées de ce feu, & que cette peste ne cessa qu'après que tous les évêques d'Aquitaine assemblés à Limoges eurent montré au peuple

(1) Antiquités de Paris. Tom. 2. p. 557. L. X.

(2) Rodolphe, histoire, L. 2. c. 7. de l'incendie. p. 59.

le corps de St. Martial. Le caractère qui semble désigner ici le *feu S. Antoine* ou la gangrène sèche, est le détachement spontané des membres brûlés par ce feu. Mais la rapidité de la maladie ne s'accorde pas entièrement avec l'invasion lente de la gangrène sèche.

Troisième époque.

Depuis 1039, jusqu'à 1044, il est encore parlé, dans plusieurs auteurs, du ravage du mal des ardens, mais sans aucun détail. Sigebert seulement raconte des phénomènes qui effrayèrent beaucoup. En 1039, une poutre de feu, qui sembloit traverser le soleil, parut descendre jusqu'à terre, & laissa après elle des traces qui durèrent long-tems; l'année fut fort orageuse, le mal des ardens, dit Rodolphe, fit périr cette année beaucoup de monde. Quelques-uns restèrent privés d'une partie de leurs membres: cette même maladie attaqua les Normands en 1244, & les obligea de faire la paix avec la France.

Quatrième époque.

Les symptômes de la maladie sont désignés d'une manière plus claire dans les descriptions qui nous restent de la quatrième époque, depuis 1089 jusqu'en 1109, tems où les reliques de *S. Antoine* furent apportées en France, comme nous l'avons dit, & où le nom du *Saint* fut donné à la maladie, pour laquelle on venoit recourir à son intercession. On voit dans Sigebert les deux classes différentes de cette maladie, la gangrène sèche, & la maladie convulsive qui a fait donner à quelques maisons des Antonins, & entr'autres à celle de Lyon, le nom de *domus contractoria.*

L'an 1089 fut pestilentiel dans la basse Lorraine, dit Sigebert, *chron.* an. 1089, beaucoup de gens furent dévorés par le feu sacré, la putréfaction les rongeoit en-dedans, les membres rongés & noirs comme du charbon se détachoient du corps, & les sujets mouroient misérablement, ou trainoient une vie encore plus malheureuse, privés des pieds ou des mains tombés en putréfaction. Beaucoup d'autres éprouvoient des *tourmens cruels par la contraction & la distorsion des nerfs.*

Mézerai remarque qu'on voyoit par-tout ces malheureux, dans les chemins, dans les fossés & aux portes des églises, poussant des cris affreux, ou dépouillés des pieds, des bras, ou d'une partie du visage. Cette circonstance annonce une maladie chronique.

Vincentius Gallus, parlant de cette même maladie en 1109, joint ces deux caractères, donnés par Sigebert, le détachement spontané des membres & les convulsions. Hug. *Ev. de Lincol* ajoute que la guérison, opérée par l'intercession de *S. Antoine*, se faisoit en 7 à 9 jours, que la peau, les chairs & les os des membres, qui avoient été atteints de ce mal, ne se retablissoient jamais, mais que les parties qui avoient été épargnées, restoient parfaitement saines, avec des cicatrices si bien consolidées, qu'on voyoit des gens de tout âge & de tout sexe, les uns privés de l'avant-bras jusqu'au coude, d'autres de tout le bras jusqu'à l'épaule, enfin d'autres privés d'une jambe, ou de la jambe & de la cuisse jusqu'à l'aine, jouir de la santé, & de la gaieté de ceux qui se portent le mieux.

L'invasion de la maladie est décrite avec exactitude par Hugue Fleury dans sa chronique, & c'est un trait qui achève le tableau de la gangrène sèche. Une chose surprenante, dit cet écrivain estimé, c'est que le feu de la maladie agit sans chaleur, qu'il pénètre d'un *froid glacial* ceux qui en sont atteints, au point que rien ne peut les réchauffer, &, ce qui est encore plus étonnant, c'est qu'à ce froid mortel succède une si grande chaleur dans les mêmes parties, que les malades y éprouvent, de plus, tous les accidens d'un cancer.

L'effet de cette maladie de langueur, dit-il, est tel que sous une peau livide elle consume les chairs, & les séparant des os & prenant plus de force avec le tems, cause une augmentation de douleur & d'ardeur qui font, pour ainsi dire, mourir les malades à chaque instant; mais cette mort desirée n'arrive que lorsque ce feu, après avoir ravagé les extrémités, attaque les organes de la vie.

Cinquieme époque.

La cinquième époque renferme plusieurs années qui furent marquées par des intempéries considérables des saisons. C'est à l'an 1129 & 1130 de cette époque, que régna le mal des ardens dont nous avons des descriptions plus détaillées qui semblent annoncer l'érysipèle ulcéreux & pestilentiel. (*Voyez mal des ardens.*) Mais il paroît vraisemblable que le *feu S. Antoine* exerça ses ravages dans quelques endroits les années précédentes, & c'est la première fois que les historiens aient rapporté sa véritable cause.

L'an 1124, après un froid horrible pendant l'hiver qui fit mourir plusieurs hommes, & un grand nombre d'animaux, il y eut, dans le printemps, des alternatives continuelles de neige, de pluie, de gelée; la pluie ne cessa de tomber les mois suivans & consuma presque toutes les semences. Le seigle & l'avoine produisirent des grains dégénérés, dit Sigebert, *chron.*, an. 1124.

Siligo & avena proventum suum sunt ementita.

Et beaucoup de personnes furent attaquées du feu sacré.

Multi quoque sacro igne aduruntur.

Il

Il est difficile de ne pas reconnoître à ces traits la production extraordinaire du seigle, connue depuis sous le nom d'*ergot*.

Sixième époque.

La sixième époque de 1373 ne présente rien de remarquable. La maladie n'est indiquée dans Mézerai que par le terme de *mal des ardens* qui, le plus souvent, prenoit en l'aine, ce qui peut désigner ou la vraie maladie des ardens, ou la peste proprement dite.

Septième époque.

En 1530 on a commencé à se servir du terme de *gangrène sèche*. Les malades de la gangrène sèche, ou estiomène, mal *St. Antoine*, étoient, dit Sauv. *Antiq. de Paris*, nourris & pansés à l'hôpital ou commanderie de *St. Antoine*, même ceux de Paris. Les autres étrangers, après qu'ils ont eu les jambes ou bras guéris & pansés, ou coupés & consolidés, on les envoie avec de l'argent dans les autres commanderies de leurs pays. Une ardeur insupportable, *herpes estiomenes*, embrassoit la partie du corps qui en étoit frappée, & en peu d'heures elle la desséchoit jusqu'aux os, elle la rendoit livide & noire comme du charbon; & gagnant bientôt le reste du corps, si cette partie n'en étoit promptement séparée, elle faisoit expirer les malades dans des tourmens insupportables.

Aimar Falcon dit, qu'en 1533 le concours de monde à *S. Antoine* en Dauphiné fut prodigieux. Sa description de la maladie ne diffère pas de celle de Sigebert.

Epoques de la seconde classe.

Nous sommes parvenus aux époques où les maladies, connues sous le nom de *feu St. Antoine*, c'est-à-dire, la gangrène sèche, & la maladie convulsive, ont été connues & décrites exactement, où leurs causes ont été mises dans le plus grand jour, & les traitemens indiqués par d'habiles médecins. Nous allons rapporter collectivement la description de ces deux maladies, en continuant de suivre l'ordre des années où elles ont été observées. Nous présenterons ensuite le tableau de chaque maladie, les causes & moyens curatifs qui ont été proposés, & les observations anatomiques, faites après la mort des malades.

Huitième époque.

En 1597 la maladie convulsive se fit sentir à Hesse en Westphalie, dans l'évêché de Cologne & aux environs. La faculté de médecine de Marbourg publia sur cette épidémie un traité fait dans un grand détail, & avec beaucoup d'exactitude: elle accusoit en général la mauvaise nourriture. Cette consultation intéressante se trouve dans la collection des ouvrages d'Horstius (1). En 1661 une maladie analogue exerça ses ravages à Londres & par toute l'Angleterre. Willis l'a décrite, & s'est étendu sur cette maladie. Il ne lui reconnoît de cause éloignée que la constitution de l'air, & de cause prochaine que l'appauvrissement du suc nerveux. Mais le tableau de cet auteur diffère de celui de la faculté de Marbourg. Il paroît que la maladie n'est pas la même, on en reconnoît mieux les traits dans la description de 1754 en Suède. V. ci-après.

Dans ces pays etrangers on n'a considéré que la maladie convulsive; elle étoit sans doute beaucoup plus universelle que la gangrène sèche: cependant Hoffman a observé pareillement cette dernière maladie & l'attribue uniquement au seigle ergoté; nous verrons dans la suite que cette production a causé indifféremment dans les mêmes pays l'une & l'autre de ces maladies, & quelquefois dans la même année, mais dans des pays différens: ici la gangrène sèche; là, la maladie convulsive. Il paroît que cette dernière est plus commune dans les pays du nord, & qu'en France l'effet le plus ordinaire du seigle ergoté est la gangrène sèche. Un des premiers travaux de l'académie des sciences a été de s'occuper de la gangrène sèche & de ses causes.

Neuvième époque.

Nous y trouvons Tom. 10 p. 563 qu'en 1630 M. Tuillier, médecin du duc de Sully, étant à Sully dans la Sologne & ayant appris que le seigle cornu étoit la cause des gangrènes qui étoient alors très-frequentes, en fit donner à plusieurs animaux de sa basse cour qui en moururent. Cette observation se trouvoit confirmée par le rapport que M. Perault avoit fait à la compagnie quelques années auparavant. Ce savant, dit M. Dodart, passant en Sologne, avoit appris des médecins & chirurgiens du pays que le seigle se corrompoit quelquefois, en sorte que l'usage du pain, dans lequel il entroit beaucoup de ce grain corrompu, faisoit tomber en gangrène aux uns une partie, aux autres un autre; que l'un en perdoit, par exemple, un doigt, l'autre une main, l'autre le nez &c., que cette gangrène n'étoit précédée ni de fièvre, ni d'inflammation, ni de douleur considérable, & que les parties gangrénées tomboient d'elles-mêmes, sans qu'il fût besoin de les séparer ni par les remèdes, ni par les instrumens.

---

(1) Horst. 3 Vol. in-4°. Tom. I, p. 455. Nous renvoyons, à la fin de cet article, le tableau détaillé, que présenta la faculté de Marbourg. Cette même épidémie se reproduisit en Westphalie, en 1648, 1649, 1675.

Fr. Hoffman en a donné la description, Tom. I. p. 231.

En 1702 Buddée, (conf. med.), publia une consultation sur cette maladie, & l'attribue à l'ergot.

Dixième époque.

En 1674, continue M. Dodart, M. Bourdelin nous ayant donné avis qu'il étoit arrivé plusieurs accidens assez semblables à Montargis pour la même cause, la compagnie m'a ordonné de m'en informer. J'ai envoyé plusieurs mémoires à différentes personnes, & entr'autres à M. Bellay, premier médecin de S. A. R. Mademoiselle, qui a pratiqué long-tems la médecine à Blois avec réputation, & à M. Dubé, médecin fameux à Montargis, j'ai entretenu M. Tuillier, qui m'a communiqué une lettre de M. Charton, ancien chirurgien à Montargis, & fort habile, & voici ce que j'ai appris. Le seigle dégénéra ainsi en Sologne, en Berry, dans le Blaisois, en Gatinois, & presque par-tout sur les terres légères & sabloneuses, sur-tout dans les années humides & après les printems pluvieux. Depuis ces lettres, M. Dodart en reçut une de M. Tuillier, qui lui annonça, qu'en 1675, l'ergot ayant été plus abondant qu'en 1674, avoit encore fait de plus grands ravages. Nous avons vu que, cette même année 1675, la maladie convulsive régna en Westphalie.

M. Dodart entre dans de nouveaux détails sur les effets du seigle ergoté, dont il donne la description. Ces effets, dit-il, sont de tarir le lait aux femmes, de donner quelquefois des fièvres malignes, accompagnées d'assoupissement & de rêveries, d'engendrer la gangrène au bras, & sur-tout aux jambes qui sont ordinairement corrompues les premières & auxquelles cette maladie s'attache comme le scorbut.

Cette corruption est précédée d'un certain engourdissement aux jambes, la douleur y survient avec un peu d'enflure sans inflammation, & la peau devient froide & livide. La gangrène commence par le centre de la partie & ne paroît à la peau que longtems après, de sorte que l'on est souvent obligé d'ouvrir la peau pour reconnoître la gangrène qui est au-dessous. (Si l'on ne porte remède à la maladie) la partie devient sèche & maigre, comme si la peau étoit collée sur les os & d'une noirceur épouvantable, sans tomber en pourriture. Tandis que les jambes se dessèchent, la gangrène monte aux épaules sans qu'on sache comment elle s'y communique. On pourroit, ajoute-t-il, douter si ces gangrènes sont l'effet de ce bled, & si la corruption du seigle & celle des parties ne sont point des accidens également dependans de la même constitution de l'air, independant l'un de l'autre. Mais si cette gangrène ne vient qu'à ceux qui mangent du pain de seigle & ne leur vient que dans des années où il y a beaucoup de seigle corrompu, il est comme certain que ce seigle corrompu est cause de cette gangrène.

Onzième époque.

Pour s'en assurer, M. Dodart proposa à l'académie un plan d'expériences qui, sans doute, a été suivi; car en 1710, (1), cette compagnie, ayant reçu plusieurs relations de cette épidémie qui regnoit alors dans les mêmes pays, (2) & entr'autres de M. Noël, chirurgien de l'hôtel-dieu d'Orléans, écrivit à M. le comte de Pont-Chartrain ce qu'elle savoit des mauvais effets du bled cornu, afin qu'il eût la bonté d'y apporter l'ordre qu'il jugeroit à-propos. Le roi approuva cette attention, & ordonna à ce ministre d'écrire à M. l'intendant d'Orléans qu'il fît bien connoître aux paysans de sa généralité le danger extrême de l'usage de l'ergot, & qu'il les obligeât à bien éplucher leurs grains avant que de les faire moudre. Pour cela on lui envoya le mémoire que M. Fagon avoit fait sur cette matière.

C'est sans doute par une suite de ces sages précautions que nos provinces, en 1716 & 1717, furent à l'abri de cette maladie, qui fit, les mêmes années, de grands ravages dans l'Allemagne. En effet, en 1716, au commencement de septembre, la Saxe, la Lusace, & les contrées voisines sentirent de cruelles atteintes de la maladie convulsive (3). M. Schenhzer rapporte que cette année, 1716, une famille, ayant mangé du pain chaud, où il étoit entré beaucoup de farine de grain ergoté, courut un très-grand risque: ceux qui en avoient mangé parurent d'abord comme ivres & extraordinairement inquiets, leurs mains & leurs pieds devinrent engourdis. Ces extrémités s'enflèrent ensuite, il se fit entre les doigts & aux oreilles des ouvertures, d'où coulèrent des sérosités. Une sueur très-abondante qu'ils se procurèrent, les délivra tous. Un seul enfant de 12 ans, qu'on avoit négligé de faire suer, perdit quelques doigts du pied gauche où la gangrène s'étoit mise.

En 1717 la maladie convulsive régna aussi en Allemagne, dans l'Alsace (4); elle se renouvella dans la Lusace, & étoit entremêlée de quelques-uns des accidens de la gangrène sèche (5). On pensa qu'elle avoit été occasionnée par le seigle

(1) V. Acad. des sc. an. 1710. pag. 63.

(2) On a recueilli dans le premier vol. des mem. de la soc. mem. p. 286 & suiv. plusieurs descriptions de gangrène sèche & humide de cette année 1710, trouvées dans les archives de l'abb. St. Antoine. On remarque que les différences de cette malad. e pouvoient être attribuées à la combinaison des effets, produits par la disette de 1709 & par les mauvais alimens dont les pauvres avoient été obligés de se nourrir.

(3) Wedel. Haller, thes. med. tom. 7. 4°.
Journ. de Scav. 1718. p. 608.

(4) Walschmid Haller, thes. med. tom. 7. 4°. pag. 518.

(5) Schneider. miscell. Lips. 8°. tom. 5. pag. 133.

ergoté; en conséquence le prince Electeur de Lusace établit une commission à ce sujet; on prescrivit aux meûniers de ne jamais moudre de ce bled, & on les y astreignit par serment.

La Suisse & les provinces limitrophes de la France avoient partagé avec elle en 1710 les accidens de l'ergot, elles ne furent pas également s'en préserver en 1716. Mais alors le succès des précautions, indiquées par l'académie des sciences de Paris, leur ouvrit les yeux. Langius reçut des ordres du gouvernement, & fit, en conséquence, un recueil d'observations sur cette maladie & sur sa cause (1). Ces observations démontrèrent que le seigle ergoté, qui avoit été cette année très-multiplié, étoit la cause de la gangrène sèche, comme celles de Schmeider dans la Lusace, paroissoient prouver que la maladie convulsive devoit être pareillement attribuée à la même cause. Valschmied & Wedel pensent aussi que la maladie convulsive pouvoit avoir été occasionnée par le pain de seigle ergoté; le dernier rapporte l'exemple de cinq personnes qui en furent attaquées après avoir mangé du pain mêlé d'ergot. Il n'exclud cependant pas d'autres causes telles que l'air (2).

Hoffman qui écrivit sur le même sujet l'année suivante (3), étoit persuadé, ainsi que Brunner (4), que le seigle ergoté étoit la cause, non-seulement de la gangrène sèche, mais aussi de la maladie convulsive. Il ajouta que plusieurs animaux, tels que des poules, des oies, des cochons, ayant mangé de ces grains, moururent après avoir éprouvé des contractions dans les membres. On trouve, dans les éphémérides, un fait qui prouve que le seigle ergoté peut produire, chez les mêmes sujets, la maladie convulsive & la gangrène sèche.

On m'amena, dit Brunner (5), une femme qui se plaignoit de convulsions périodiques, revenant tous les jours sur les onze heures; elle me montra en même-tems les doigts de ses mains, brûlés, morts, roides, endurcis, & privés de sens & de mouvement. Surpris d'un accident aussi étonnant, je demandai au chirurgien, qui m'avait amené cette femme, quelle pouvoit en être la cause. J'appris, avec surprise, que c'étoit des cornes noires qui venoient au seigle, à la place des grains naturels; & que cette année il y en avoit beaucoup *in silvâ hircinia*, qu'en conséquence, ceux qui habitoient cette forêt, non-seulement étoient tourmentés de convulsions, mais qu'ils perdoient les extrémités par le sphacèle.

(1) Act. acad. lipf. 1717, p. 305.
Descriptio morborum ex usu granorum secalinorum cum pane.

(2) Le τὸ θεῖον d'Hippocrate.

(3) Tom. I, f. p. 231.

(4) Eph. cur. nat. dec. 3. an. 2. obs. 224. & Hoyer. ib. dec. 3. an. 10 obs. 93.

(5) Eph., dec. 3. an. 2. obs. 224.

Les réglemens, au sujet de l'ergot, faits en 1716, en France, dans l'Allemagne, dans la Suisse, produisirent leurs effets pendant plusieurs années, & il est peu parlé de la maladie convulsive & de gangrène sèche, depuis cette époque jusqu'en 1740; mais ces premières idées se sont effacées. Les réglemens, sans doute, ont cessé d'être suivis, & on voit les mêmes maladies se reproduire en divers pays, depuis 1740 jusqu'en 1748.

Douzième époque.

En 1741 & 1742, (1) on vit, dans les environs du Brunswich, une grande quantité de seigle ergoté. On ne remarqua cependant aucun accident, selon toute apparence, parce qu'on n'en fit aucun usage. Mais à Neo Ruppini, dans la Marche, cent cinquante paysans, après avoir mangé des galettes & des pains chauds, dont la farine avoit été altérée par du seigle ergoté, furent attaqués de la maladie convulsive. Les symptômes étoient des paroxismes épileptiques, des douleurs vagues & lancinantes dans les membres, un fourmillement à la peau, des contorsions des membres, & sur-tout du poignet; des douleurs de tête, des cardialgies; il sembloit, à quelques-uns, qu'on leur inondoit le corps avec de l'eau bouillante, ou, au contraire, qu'on les couvroit de glace; dès le commencement les malades vomissoient de l'eau verte: ces vomissemens étoient suivis, chez quelques-uns, de diarrhée aqueuse de couleur brune, & il y avoit alors un délire violent.

Dans les intervalles des paroxismes, & même quelques semaines après la guérison, les malades se sentoient pris de vertiges comme s'ils étoient ivres, & il leur resta alors un grand affoiblissement de mémoire.

Chez quelques-uns l'épiderme se détacha de l'épaisseur d'une demi-ligne, & laissa couler un pus épais & fétide; il y en eut deux à qui il resta une cataracte lactée.

Depuis le mois de septembre jusqu'au mois d'avril, il en étoit mort quarante, & tous les autres, à la réserve de cinq qui tombèrent en langueur, furent sauvés par les soins du docteur Feldmann, qui employa les émétiques, les laxatifs, les vésicatoires, les sudorifiques, les acides, les anti-spasmodiques, & autres moyens propres à fortifier les nerfs.

Ce médecin avoit nourri deux cochons avec le seigle

(1) Comm. litter. tom. XIII, p. 50

ergoté, & leur avoit donné la maladie convulſive. La même année, cette maladie ſe fit ſentir dans quelques villes & bourgs des environs de Stade (1). Elle ravagea auſſi l'Alſace (2).

En Pologne, la gangrène sèche exerça ſes ravages au mois d'octobre 1747. Depuis la moiſſon, il y avoit eu beaucoup d'ergots dans l'eſpace de dix lieues; un médecin d'Orléans (3) dit n'avoir vu que du ſeigle ergoté, certains épis en portoient juſqu'à ſix ou ſept. Selon M. de Salerne, la proportion de l'ergot, ſur le ſeigle, étoit un quart. La gangrène étoit, cette année, sèche & humide, mais plus sèche qu'humide, dit M. Duhamel (4). Il s'y engendroit ſouvent des vers : enfin, les doigts des pieds ſe détachoient de leurs articulations, & tomboient avec le métatarſe; enſuite, le pied, la jambe, & juſqu'au fémur qui abandonnoit la cavité cotyloïde. Il en arriva autant aux extrémités ſupérieures, & l'on a vu, à l'Hôtel-Dieu, des gens n'ayant plus que le tronc, vivre néanmoins pluſieurs ſemaines. M. Duhamel avoit été inſtruit de cette maladie par les médecins du pays, entr'autres par celui d'Orléans que nous avons cité plus haut. J'ai douté aſſez long-tems, dit ce médecin, que l'ergot peut cauſer la gangrène, mais je n'en doute plus, *ut vidi, ut fremui*. Sans aller chercher des exemples chez les étrangers, il ſuffira d'expoſer ce qui s'eſt paſſé ſous mes yeux. J'y ai vu, le 27 octobre dernier, *horreſco referens*, douze pauvres miſérables ſolonois ergotés, c. a. d., attaqués d'une gangrène cauſée par l'ergot... Le chirurgien amputa ſur-le-champ deux jambes au-deſſus du genou, ſans avoir beſoin de tourniquet. Ces jambes étoient tellement ſphacelées & diſſéquées par la pourriture, qu'il en exhaloit une odeur qui penſa nous ſuffoquer. Il n'y a pas de ſphacèle plus affreux.... Quelques, jours avant on avoit coupé une jambe qui fourmilloit de vers. Je ne finirois pas ſi je vous expoſois les maux dont j'ai été le témoin. Que d'hommes eſtropiés pour le reſte de leurs jours! Il eſt étonnaut qu'on n'y apporte pas de remèdes; je voudrois qu'on défendît aux meûniers de moudre de l'ergot (on pourroit avoir des cribles faits exprès, dont les trous feroient en long & non en rond comme pour l'avoine) & aux moiſſonneurs de battre le ſeigle avec le fléau, mais à la poignée ſur le tonneau. En Bretagne, on m'a aſſuré que, pour empêcher la production de l'ergot, on mêle un dixième de ſel commun avec le ſeigle, & qu'on l'échaude comme le froment.

Sur la communication de ces détails, à M. Duhamel & à M. Reaumur, l'académie des ſciences ſe propoſa de faire de nouvelles expériences.

M. Salerne envoya les réſultats à cette compagnie, ils ſervirent moins à l'inſtruction qu'à confirmer le jugement qu'elle avoit porté anciennement. Il nourrit un petit cochon avec de l'orge mêlé du tiers d'ergot, après l'avoir accoutumé peu-à-peu à cette nourriture; dès-lors cet animal ceſſa de croître, du moins il n'y eut que le ventre qui augmenta, qui devint très-gros & très-dur. Au bout de quinze jours on apperçut que ſes jambes devenoient rouges & enflammées, & il commença à en ſuinter une liqueur verdâtre de mauvaiſe odeur, & dont la puanteur augmenta de jour en jour. Le deſſous du ventre noircit ainſi que le dos; la queue & les oreilles étoient toujours pendantes; au reſte l'animal urinoit bien, ſon urine étoit un peu citrine, & ſes excrémens moulés; enfin, le grain ayant manqué au bout d'un mois, on lui donna du ſon tout pur bouilli & chaud. Ce changement de nourriture le rétablit un peu, ſon ventre s'amollit & diminua de groſſeur, néanmoins il avoit de la peine à marcher, il gigotoit tantôt d'une jambe, tantôt d'une autre; il ſe plaignoit, & les quatre derniers jours il chanceloit & ne pouvoit preſque plus ſe ſoutenir; enfin il mourut. Cette expérience ſe trouva confirmée, dans le tems, par beaucoup d'autres analogues, & depuis ce tems, dans les premières années de l'établiſſement de la Société Royale de Médecine, M. l'abbé Teſſier, chargé par cette compagnie de vérifier les effets de l'ergot, a dreſſé, dans le plus grand détail, un journal des accidens ſurvenus aux divers (1) animaux à qui il en fit manger; ces expériences, dont les attentions ſont portées juſqu'au ſcrupule, s'accordent parfaitement avec celles de M. Salerne (2). M. Salerne ne ſe contenta pas d'expériences ſur les animaux, il fit auſſi des obſervations ſur les hommes qui furent attaqués de cette cruelle maladie. Elle s'attachoit plus aux pieds, & ne paſſoit pas le genou, au lieu que l'année précédente elle ne s'étoit point bornée là; les membres ſe détachoient quelquefois d'eux-mêmes ſans aucune hémoragie. Ceux à qui l'on fit l'amputation du membre gangrené, quoiqu'on coupât dans le vif cinq à ſix travers de doigt au-deſſus de la gangrène, moururent plutôt que ceux à qui on ne fit rien. Quelques-uns avoient des phlyctènes; les membres engourdis, avec des picottemens & des démangeaiſons conſidérables; la gangrène étoit ordinairement ſurmontée d'une traînée d'inflammation où le mal ſe bornoit, & où, par la ſuite, le membre ſe ſéparoit de lui-même toujours obliquement ou en talus. Tous les malades étoient hébêtés & ſtupides, ne pouvant rendre raiſon de leur mal. Leur peau, ſur-tout au viſage, étoit jaune juſqu'au blanc des yeux. Ils tomboient dans un amaigriſſement extrême; leur ventre étoit gros, dur & tendu. Ils

(1) Muller. Haller. theſ. méd. Tom. I, pag. 79.

(2) Kannegeſſeri. Act. phyſ. Tom. VII, obſ. 41.

(3) Mercure 1748, janv. p. 78.

(4) Ac. ſc. 748, mém. p. 528.

(1) Mémoires de la Soc., to. II, mém. p. 587.

(2) Acad. des ſc. an. 1748; Hiſt. p. 122.

urinoient & alloient à la selle assez régulièrement, & leurs excrémens étoient liés; mais trois ou quatre semaines avant de mourir il leur prenoit un dévoiement accompagné de coliques. Ils avoient bon appétit, & dormoient assez bien; le pouls étoit extrêmement concentré, & souvent imperceptible; quoique les vaisseaux fussent gros & gonflés. Le sang étoit tellement couenneux qu'on ne pouvoit le diviser, & qu'il ne couloit qu'en bavant. Les membres étoient violets, la chair froide & engourdie. M. Salerne conclut de l'analogie entre les symptômes observés sur les hommes & les animaux, que la cause de la maladie étoit la même.

Ce médecin fut un des premiers qui s'attacha à décrire, avec quelque détail, les symptômes de la gangrène sèche. On les voit encore plus circonstanciés dans une observation de M. Cauvet de l'année suivante 1748. Cette maladie régnoit à Béthune, en Artois. (1) Elle s'annonçait d'abord par des douleurs vives qui attaquoient dans les uns les muscles jumeaux, dans d'autres les extenseurs & les fléchisseurs des doigts seulement, & dans d'autres toutes les extrémités à-la-fois. C'étoit le premier tems de ces maladies, il duroit dix à douze jours. A ces premiers symptômes succédoit un froid des parties affectées, qui perdoient insensiblement le mouvement & le sentiment. La peau pâlissoit & se fronçoit, la maigreur s'emparoit des membres; ils étoient froids & languissans, & ne pouvoient supporter la chaleur du lit, qui faisoit renaître les premières douleurs: cette seconde époque de la maladie avoit la même durée que la première.

Le troisième tems étoit annoncé par une rougeur qui paroissoit aux extrémités affectées, & ressembloit à un érysipèle. Il s'élevoit au-dessus de cette rougeur un grand nombre de pustules, ou de petites phlyctènes, qui fournissoient une sérosité jaune & corrosive, source de la gangrène, qui paroissoit bientôt au-dessus des phlictènes. Elle faisoit des progrès jusqu'aux extrémités des dernières phalanges, qui se carioient de même que tous les os des extrémités, où s'est toujours terminé le sphacèle.

Le declin de la maladie étoit annoncé par une suppuration, qui s'établissoit après les amputations & les scarifications; celles-ci suffisoient à peine à ceux chez qui la gangrène n'avoit pas fait beaucoup de progrès.

Malgré tous les symptômes énoncés, les malades faisoient bien leurs fonctions naturelles. Ils avoient grand appetit, & les alimens solides ne les incommodoient point.

Dans le premier tems de la maladie, les malades étoient sans fièvre, leur pouls paroissoit naturel; il n'en étoit pas de même dans le second tems, le pouls étoit généralement petit, fréquent & concentré, & il s'échappoit presqu'entièrement dans le troisième tems, où la circulation du sang se trouvoit dans un état de langueur, & occasionnoit des syncopes, qui étoient presque toujours les annonces d'une mort prochaine.

M. Cauvet n'attribue cette maladie qu'aux variations de l'air. Mais si cette imputation laisse quelques doutes sur la cause de la gangrène sèche épidemique, ils furent aplanis par de nouvelles recherches de MM. Delarsé & Taranger, médecins envoyés par les députés généraux des états d'Artois, pour arrêter les progrès de la maladie, & qui lui assignèrent pour cause l'usage du pain fait avec le bled nouveau, mêlé d'une grande quantité d'ergot.

Vers le même tems on vit la gangrène sèche terminer la maladie convulsive. M. Boucher, médecin à Lille, (1) fait une déscription de ces deux maladies, qui sert à donner l'intelligence des déscriptions tronquées, faites par les anciens historiens, & en particulier Sigebert an 1089. Cette maladie, dit-il, a commencé, vers le milieu de l'été 1749, dans quelques villages situés dans les Marais; elle regnoit aussi, vers ce tems, dans les territoires d'Aire & de Bethune. L'intérieur des villes en a été exempt. Les pauvres en ont été beaucoup plus susceptibles que les gens aisés. Dans plusieurs villages la maladie n'a attaqué que des gens reduits à manquer du nécessaire à la vie animale.

Dans le plus grand nombre des sujets, la maladie a eu une marche assez uniforme, & a paru indépendante de toute autre maladie; elle a été cependant quelquefois compliquée de fièvre continue rémittente.

Elle a été aussi symptomatique dans quelques personnes, mais plus souvent critique ou succédant à une maladie aiguë qu'elle terminoit.

Premier période.

Il n'a pas été universel. Nombre de personnes ne l'ont point eu, sur-tout les pauvres; il consistoit en contractions spasmodiques violentes des muscles, des jambes, ou du bras & de l'avant-bras, & par des douleurs vives qui se fixoient ensuite dans le pied, ou à la main, sans qu'il parût rien jusqu'alors à l'extérieur. Elles se faisoient, par-fois, sentir en même tems dans le pied & dans la jambe, ou dans la main & dans le bras: les contractions des muscles fléchisseurs étoient si violentes dans quelques sujets, qu'elles les faisoient presque toucher les talons aux fesses, les douleurs étoient plus ou moins aigues, & n'avoient pas de durée limitée: dans beaucoup de personnes elles ont été aussi cuisantes que celles que

(1) Obs. de Raulin & Read., p. 79.

(1) Journal de méd. an. 1762, p. 331.

pourroit causer l'application du feu ; on eût dit, (ce sont les expressions des malades) qu'un fer ardent traversoit les membres affectés ; elles avoient leurs accès ou redoublemens, suivis d'un répit plus ou moins considérable. C'étoit là le premier tems de la maladie : il étoit souvent de quinze jours à trois semaines ; il étoit de moindre durée, lorsque les symptômes se trouvoient au plus haut point de violence. Ces premières atteintes de la maladie ont été, dans quelques sujets, précédées de douleurs vagues dans le dos, dans la région lombaire, lesquelles ensuite se fixoient dans les extrémités : l'œconomie animale ne paroissoit guère altérée dans le premier période de la maladie, le pouls se trouvoit à-peu-près dans son état naturel : il étoit seulement un peu géné ; les fonctions animales & naturelles se faisoient ordinairement bieu ; quelques personnes ont eu des nausées, ou de légers vomissemens.

Second période.

A ces douleurs aiguës succédoit un engourdissement, ou une sorte de frémissement obscur dans le membre affecté, avec un sentiment de froid plus ou moins glaçant ; l'un & l'autre commençoient par les parties, que les contractions spasmodiques & les douleurs avoient d'abord attaquées, les jambes, ou les bras, & passoient au pied, ou à la main : les membres, en conséquenee, devenoient pesans & inhabiles au mouvement, & le sentiment s'y éteignoit peu-à-peu. Mais il se ranimoit d'une manière fâcheuse, lorsqu'on réussissoit à y rappeller la chaleur, qui réveilloit les douleurs vives : l'extérieur du membre étoit pâle & froid, la peau se fronçoit, la partie maigrissoit & s'appauvrissoit, l'amaigrissement se communiquoit bientôt à tout le corps ; les fonctions animales n'étoient guères encore altérées dans le second période de la maladie, l'estomac faisoit bien ses fonctions : le second tems duroit plus ou moins, selon l'étendue du premier, mais il ne passoit guères les dix jours.

Dans ceux, qui n'avoient pas le premier période, le sentiment & le mouvement se perdoient peu-à-peu dans les membres affectés, sans que les douleurs précédassent ; les sujets ne s'appercevoient de la maladie que par un engourdissement subit de la partie, & par la difficulté de la mouvoir. Cet état, en ceux-ci, duroit ordinairement, à-peu-près, autant de tems que le premier, & le second période dans les autres sujets.

Les symptôm[illegible] de ce second période ont été les plus univers[illegible] plusieurs n'ont point eu ceux du troisième.

Un homme avoit eu l'engourdissement, le frémissement, il n'employa d'autres remèdes qu'un liniment d'huile chaude, ce qui empêcha la gangrène.

Troisième période.

Le troisième période de la maladie étoit marqué par la lividité de la partie affectée, & bientôt par la noirceur de la peau, qui, dans quelques-uns, étoit précédée de rougeur foncée & bleuâtre, peu sensible ordinairement, & par-fois cependant accompagnée d'une grande sensibilité & de chaleur brûlante, en forme d'érysipèle phlégmoneux. Cette rougeur, lorsqu'elle avoit lieu, subsistoit plus ou moins, selon le degré de malignité de la maladie : on l'a vue se maintenir plusieurs jours, & à d'autres elle n'a duré que quelques heures ; plus elle subsistoit & moins il y avoit à craindre. Dans beaucoup de sujets la noirceur de la peau s'est manifestée, sans aucun prélude d'inflammation, ni vive ni sourde, ce qui est arrivé sur-tout à ceux, qui n'ont point essuyé les symptômes du premier période. Dans ceux, en qui la rougeur de la partie a précédé, il s'est élévé, sur le pied ou la main, une ou deux phlytènes, renfermant une sérosité jaunâtre, & sous lesquelles on trouvoit la partie gangrènée & même sphacelée, le corps graisseux se trouvant non-seulement entrepris, mais souvent avec lui les parties musculeuses & tendineuses, & le périoste même.

Les phlyctènes, cependant, n'ont pas toujours été le signe de la mortification absolument établie : elles ont paru, dans quelques sujets, n'être rien autre chose qu'une décharge, faite dans le tissu de la peau, d'une matière qui ordinairement faisoit des impressions terribles sur toute la substance de la partie, dans laquelle elle étoit déposée ; & pour lors elles étoient réellement critiques, comme il le paroît manifestement par quelques observations.

Dans les malades, auxquels il n'a point paru de rougeur à la partie affectée, il n'a pas été ordinairement questiou de phlyctène ; le membre devenoit noir presque tout-à-coup, avec abolition du sentiment : ce qui commençoit, le plus souvent, à un des doigts ou à une des oreilles, assez souvent au gros-orteil, la mortification gagnoit plus ou moins vite les autres doigts, le metatarse, ou le métacarpe, & de là tout le pied ou la main ; ceux, qui étoient dans ce cas, avoient ordinairement le pouls si foible ou si petit, qu'à peine le pouvoit-on sentir. L'abattement étoit extrême, les yeux étoient ternes, ou éteints & enfoncés dans les orbites, la peau du visage ridée, & les traits défigurés.

Il survenoit enfin des syncopes, qui étoient les avant-coureurs d'une mort prochaine.

Dans les personnes, en qui les symptômes de l'inflammation ont précédé la gangrène, la fièvre a eu lieu plus ou moins vivement. Un peu de fièvre, avec un pouls dévéloppé, étoit plus favorable que contraire ; mais la fièvre violente ne faisoit qu'aggraver le mal, & h âter son progrès.

La maladie n'a pas eu généralement, dans tous les sujets, une marche uniforme. J'ai vu des membres tomber tout-à-coup en sphacèle, comme s'ils eussent été frappés de la foudre, à la suite des douleurs atroces, dont la durée n'avoit pas été de vingt-quatre heures révolües.

La gangrène a été quelquefois, comme la crise d'une fièvre, continue. Cette fièvre se déclaroit presque dans le même tems que les premiers symptômes de la maladie, & l'accompagnoit jusqu'au tems où la nature a paru victorieuse ou a succombé.

En général, la gangrène, après avoir fait un progrès plus ou moins considérable dans le membre affecté, s'arrêtoit chez ceux, en qui la nature opprimée venoit à se ranimer. Alors le pouls se dévéloppoit & prenoit du volume. L'action péristaltique rendue libre tendoit à séparer le mort d'avec le vif, & l'on avoit bientôt des marques de ces efforts salutaires de la nature par une ligne de séparation, qui assuroit des bornes au mal.

Pendant que la nature travailloit à cette séparation, le membre sphacélé se dessèchoit, & ce dessèchement a été, dans plusieurs porté au point que la partie formoit une espèce de momie : séparés du corps, ces membres paroissoient comme cautérisés dans l'intérieur, & les os comme s'ils avoient été réduits en charbon. Cette description, ajoute M. Boucher, porte l'empreinte d'une gangrène sèche, qui, parfois, est l'effet ou la suite d'une inflammation vive, souvent d'une inflammation sourde, & plus souvent encore d'une interception pure & simple, & du mouvement des vaisseaux sanguins, & des fonctions des nerfs de la partie affectée sans inflammation préalable.

En 1746 & 1754 la maladie convulsive régna en Suède, & fut attribuée, par Linné, au *raphanistrum*, mêlé avec le bled. M. Vateliu (1) en a tracé la description suivante.

1°. Les premiers symptômes sont une démangeaison semblable à celles, qu'excitent des étincelles de feu avec une traînée dans les vaisseaux, une douleur dans le dos.

2°. Perte d'appetit, nausée, vomissement, roideur & tension des pieds & des mains.

3°. Convulsions violentes des bras, des doigts, des yeux, de la bouche.

4°. Heurlemens suivis de courses forcenées.

5°. Obstructions considérables du foie, accompagnées de crachemens de sang d'un fâcheux prognostic. Ces symptômes étoient suivis d'une véritable épilepsie, de paralysie, rarement d'apoplexie, d'hémoragie, de phthisie.

(1) Act. de l'acad. de Suede, an. 1771.

Lorsque les symptômes les plus graves sont calmés, il reste des étourdissemens, des tintemens d'oreilles, de la surdité, un tétanos, & les accès dégénèrent enfin en épilepsie.

Il est rare que l'aliénation d'esprit guérisse complétement. La convulsion du thorax est presque toujours mortelle.

Cette description succinte se trouve beaucoup plus détaillée dans le tableau de cette même maladie, dressée en 1597 par la faculté de Marbourg, & que nous renvoyons à la fin de cet article.

Treizième époque.

En 1764 MM. du bureau de la société royale d'agriculture du Mans, voyant les seigles très-infectés d'ergots, s'empressèrent de faire passer, dans tous les cantons de cette province, un avis sur les moyens les plus faciles & les plus sûrs, de discerner l'ergot, & d'en prévenir les effets funestes. Les maladies, qu'il occasionna, donnèrent lieu à de nouvelles observations, & en particulier à celle de MM. Vetillard, Maret & Read.

Nous terminerons ce mémoire par le tableau que présenterent ces auteurs, de la gangrène sèche & de son traitement. Celui de la faculté de Marbourg, sur la maladie convulsive épidémique en 1597, completera l'histoire des maladies, connues sous le nom, *feu S. Antoine*.

TABLEAU DE LA GANGRÈNE SÈCHE.

Premier période.

Description de la maladie.	*Exposition du traitement.*
1°. Le malade sent un mal-aise dont il ne peut pas se rendre raiso	Le plutôt possible émétiser, faire précéder ou même suivre l'émétique de la saignée, si la personne est sanguine, & si le pouls est plein, mais ce cas est très-rare.
2°. Une mélancholie, poussée quelquefois jusqu'à l'imbécillité, qui s'empare de lui.	
3°. Il éprouve un accablement universel, & un sentiment de lassitude dans tous les membres.	Le lendemain du vomitif, purger avec séné mondé, sel d'Eps. diapr. solut.
	Les enfans avec le jalap.
4°. Son sommeil est troublé, la nuit, par des rêves effrayans, & il est	Aider, s'il est nécessaire, l'effet du purgatif

Description.

dans une agitation continuelle.

5°. Des douleurs vagues se répandent dans le dos & dans les reins.

6°. Les bras & les jambes sont agités de mouvemens convulsifs involontaires & souvent douloureux.

7°. On sent quelquefois, dans la partie menacée de gangrène, une chaleur cuisante & momentanée, & le plus souvent on n'en ressent point.

8°. Le pouls est presque naturel, augmentant un peu de vivacité.

9°. Les malades conservent leur appétit.

10°. Le ventre est gonflé & un peu dur, quelquefois douloureux, mais toujours libre.

11°. Les urines coulent avec facilité & en grande abondance, mais elles sont pâles, ou de couleur de paille, & toujours très-lympides.

Traitement.

avec un lavement de sené mondé, crystal minéral, miel mercurial. Ajouter même quelquefois un gros de pulpe de coloquinte, & deux grains d'émétique. En même-tems, de quatre heures en quatre heures, un grand verre d'apozème fait avec rap. de rac. de buis, écorces de bardanne, scabieuse, réglisse, nitre, ou, si la répugnance du malade étoit trop forte, un bol composé de poudre temp. de Stahl, de camphre, d'antim. diaph. non lavé, de thériaque. Pour boisson ordinaire une tisanne de racine d'oseilles, d'asperges, de chiendent, de réglisse.

On interdira la viande au malade, mais on lui donnera plusieurs fois, par jour, dans ce premier période, du potage au gras, du riz préparé à l'eau & au sucre, du bon pain, & quelques gouttes de vin bien mûr.

Le malade gardera soigneusement le lit, ou il demeurera bien couvert sans l'être trop.

Second Période.

Description.

Le premier période dure quelquefois à peine deux jours, & souvent l'on ne fait attention à la maladie que lorsqu'elle est dans le second, celui-ci se fait connoître.

12°. Par l'augmentation des accidens, 1, 2, 3, 4, 5 & 10.

13°. Les membres qui, d'abord avoient été affectés de mouvemens convulsifs (1), deviennent pesans & engourdis.

14°. Ceux qui sont menacés de la gangrène, ressentent une douleur vive & poignante, dont la violence est quelquefois si forte que le pouls devient très-fréquent, & qu'il survient une sueur à la tête & au creux de l'estomac.

15°. Chez quelques sujets on voit une rougeur érysipélateuse dans la partie malade qui est proprement ce que les auteurs ont appellé *feu S. Antoine*, & qui se change rapidement en violet; mais cet accident arrive très-rarement.

16°. Le pouls se concentre, & devient de jour en jour très-foible & très-petit.

17°. L'appétit se soutient encore, mais les alimens chauds fatiguent l'estomac.

18°. Si les remèdes parviennent à rallentir les progrès du mal, on s'en apperçoit par une moiteur douce de la peau & par de légères sueurs.

Traitement.

Si la rapidité de la maladie a empêché d'avoir recours aux remèdes indiqués dans le premier période, il faudra les employer promptement, mais s'ils ont été administrés, y substituer un apozème de quinquina 1 onc. tartre stibié, gr. 3. sel d'Eps. ½ onc. élixi. de prop. 1 onc. quatre verres, de quatre heures en quatre heures. Faire précéder chaque verre, de cet apozème, d'un bol de 6 gr. de sel vol. concret, de sel ammoniac.

Boisson ordinaire: infus. de fl. de roses rouges acidulées avec esprit de soufre ou de vitriol, qu'on pourra édulcorer avec un peu de sucre.

Point de nourriture solide, ni de bouillon gras dans ces deux périodes, mais une décoction d'orge avec beurre & sel, ou bien un bouillon aux herbes, dans lequel on mettra de la carotte, de la mie-de-pain, du beurre & du sel, à donner de de trois heures en trois heures.

Le malade restera au lit sans être trop ni trop peu couvert.

Soit que la rougeur se manifeste dans la partie malade, soit qu'elle ne s'y fasse pas appercevoir, on y fera plusieurs fois, par jour, des douches avec une infusion tiède de sureau, mélilot, camomille.

On pourra seconder l'effet de l'apozème laxatif par les lavemens décrits dans le premier période; on les donnera de six heures en six heures, observant, en cas de sueur, d'attendre qu'elle soit passée.

Troisième période.

Description.

19°. La chaleur érysi-

Traitement.

On se contentera, dans

(1) Mais quelque violentes que soient les douleurs, elles diminuent insensiblement si les malades sont exposés à l'air

Description.

pélateuse vive & cuisante se métamorphose en un froid qui s'augmente de moment en moment, au point de devenir glacial.

20°. Peu-à-peu la partie malade ne peut plus faire de mouvement, & le sentiment, après s'être affoibli, s'y éteint absolument.

21°. La chaleur du membre affecté devient livide, ce qui arrive quelquefois sans que l'érysipèle ou *feu S. Antoine* ait précédé; la peau se ride comme si elle étoit restée long-tems dans l'eau froide.

22°. La partie s'amaigrit & se dessèche.

23°. La douleur se communique de proche en proche, passe du pied à la jambe, & de la jambe à la cuisse. La même progression de douleur a lieu de la main à l'avant-bras, & de l'avant-bras au bras.

24°. Les malades pâlissent, puis jaunissent, de manière qu'ils ont jusqu'au blanc des yeux très-jaune; ils se refroidissent peu-à-peu.

25°. Le pouls s'affoiblit & s'appetisse de plus en plus, au point qu'on à peine à le sentir.

26°. Lorsque les remèdes s'opposent au progrès du mal, on s'en apperçoit par un fourmillement incommode, & quelquefois douloureux, mais qui fait une impression moins désagréable que l'état d'engourdissement auquel il succède.

Traitement.

ce période, de tenir le ventre libre par les lavemens déjà décrits.

On donnera aussi les mêmes bols de quatre heures en quatre heures, mais on substituera, à l'apozème purgatif de quinquina, un autre où l'on ajoutera au quinquina le scordium & la serpentaire de Virginie.

La boisson ordinaire, le régime, seront les mêmes.

Mais au lieu de la douche précédente, on en fera une autre trois fois par jour, avec une infusion de rhue, mélisse, sauge, scordium, ã m. ß. quinquina ℥ 1, sel ammoniac ℥ ß, eau ℔ 3, vin rouge, ℔ 2 eau-de-vie camphrée ℥ 8.

On trempera des linges dans cette infusion, & on en laissera les membres enveloppés dans l'intervalle des douches.

Lorsque le fourmillement de la partie & le retour de la chaleur annoncent l'efficacité des remèdes, on frottera la partie malade avec le baume rouge, fait avec huile d'olive, térébenthine, cire jaune, santal rouge, vin rouge, ou avec le baume de Leucatel.

(A cette époque commence quelquefois l'époque de la convalescence, & alors quand la crainte de la gangrène sera absolument dissipée, on cessera les bols, on se relâchera du régime, & l'on permettra quelque nourriture solide, telle que des potages au gras ou au maigre, des gruaux d'orge & du riz préparés avec du bouillon gras, ou avec parties égales d'eau & de lait; mais le plus souvent la maladie parcourt le quatrième période.

froid. Il ne faut cependant pas leur permettre de recourir à ce moyen qui est très-dangereux dans une occasion où l'on est menacé de gangrène.

Description.

27°. La chaleur y renaît aussi peu-à-peu ainsi que par-tout le corps; le pouls se ranime, & le visage reprend successivement sa couleur naturelle.

Quatrième période.

Description.

28°. Les membres devenus peu-à-peu noirs, comme s'ils avoient été boucannés, sont absolument morts & sphacélés, & l'on doit en desirer la séparation.

29°. La nature, s'il lui reste encore assez de force pour agir, opère cette séparation dans les articulations, & commence par annoncer ses efforts en établissant une inflammation qui circonscrit le membre affecté d'une ligne rouge plus ou moins large à l'endroit où se termine la gangrène.

39°. Il s'établit, en cet endroit, une supuration qui détache successivement la partie morte, & le membre sphacelé tombe souvent de lui-même: souvent aussi il reste attaché par quelques tendons plus difficilement altérés que les autres parties.

Cette séparation se fait toujours sans aucune hémorragie, lors même de l'amputation; cet acci-

Traitement.

Il faut, dans ce période, ranimer les forces de la nature par une potion faite avec fl. de scab. chard. benit, quinquina, thériaque, syrop d'œillets, de limons, lilium de Paracelse. On en donnera des cuillerées de demi-heure en demi-heure; on continuera les bols & l'apozème de quinquina avec le scord. & la serpentaire; la boisson ordinaire sera une infusion de fl. de rosf. roug. & de balaustes avec un cinquième de vin rouge. Des crêmes de riz aromatisées avec la cannelle, des gelées de viande ou de corne-de-cerf, quelques cuillerées de bouillon gras, seront les seuls alimens que l'on donnera.

On appliquera, sur la partie sphacélée, une eau escarotique, faite avec de l'alun calciné, & du vitriol rouge. On attendra patiemment que le membre tombe de lui-même, & l'on n'aura recours à la main du chirurgien que dans le cas où quelques tendons ne seroient pas

Description. | *Traitement.*

dent n'eſt point à craindre tant le ſang eſt coagulé.

31°. Mais ſouvent la gangrène, loin de ſe borner à un membre, ou de s'arrêter à un certain point, paſſe aux autres membres, des extrémités inférieures aux ſupérieures, ou gagne le tronc.

32°. Dans le premier cas le pouls, réduit à une petiteſſe extrême, ſe relève peu-à-peu.

Le viſage perd peu-à-peu ſa lividité, & la phyſionomie ſe ranime, à proportion que la ſuppuration s'établit, on voit renaître les forces & la gaîté, & après un tems plus ou moins long, le malade guérit parfaitement.

33°. Dans le ſecond cas, le pouls s'affoiblit de plus en plus, devient fourmillant, & finit par s'éclipſer, de façon qu'on ne peut plus le ſentir. Les yeux s'enfoncent, la voix s'éteint, le viſage, ſurtout le nez, devient d'un froid glacé, une ſueur froide ſe répand ſur tout le corps; l'abattement eſt extrême, le malade eſt abſolument inſenſible; un délire ſourd, & quelques défaillances, ſont les annonces de la mort.

34°. On a vu des malades ſurvivre quelque tems à la perte de pluſieurs de leurs membres, mais tomber par la ſuite dans le maraſme, à raiſon de l'énorme déperdition que la ſuppuration avoit occaſionnée, & périr en quelque ſorte d'inanition après avoir porté long-tems une fièvre lente.

Les ſymptômes énoncés dans les quatre périodes ci-deſſus ſont plus ou moins ſenſibles, ſuivant les circonſtances, la conſtitution de l'air, le pays, le tempérament, & la quantité d'ergot dont on a fait ſa nourriture.

Quelquefois la maladie eſt plus rapide, & ne s'annonce point par degrés. On a vu, quoique très-rarement, la gangrène humide.

Traitement.

aſſez pourris pour ſe détacher.

On favoriſera la ſuppuration de la ligne, où doit ſe faire la ſéparation de la partie morte, par des catapl. de mauve, bouillon blanc, oſeille, beurre frais.

Mais en même-tems, de crainte que l'humidité des cataplaſmes ne s'étende ſur la partie morte, & n'occaſionne une humidité putride ſouvent funeſte, on enduira à chaque panſement cette partie d'eſprit de térébenthine. Après la chûte du membre ſphacélé, on panſera la plaie avec un digeſtif, de térébenthine, jaunes d'œuf, huile de millep., quinquina, & s'il y a quelques os dont l'exfoliation doive ſe faire, on la ſollicitera par l'uſage d'une teinture d'aloës ſoccotrin & de myrrhe, à l'eſprit-de-vin. Si l'on a lieu d'eſpérer la guériſon, on fera paſſer peu-à-peu les malades au régime décrit à la fin du troiſième période.

Quand la ſéparation de la partie ſphacélée ſera faite, on purgera avec manne, ſéné mondé, ſel végétal, on réiterera ce purgatif, & on continuera l'apozeme de quinquina non purgatif, mais en l'éloignant. Si l'on a lieu de craindre le maraſme, on mettra les malades à l'uſage des mucilagineux, & on leur fera prendre, de ſix heures en ſix heures, un bol de ſix grains d'alun de roche incorporé avec de la conſerve de roſe.

Les boiſſons ordinaires ſeront une décoction de rap. de cor. de cerf. & de mie-de-pain, avec du ſucre, on y ajoutera un peu d'eau-de-vie lors des repas.

Nous nous ſommes contentés d'indiquer les médicamens: on peut conſulter le mémoire de M. Maret, pour leur doſe & la manière de les compoſer.

Tableau de la maladie convulsive épidémique,

Tracé par la faculté de Marbourg.

L'invaſion étoit quelquefois ſi ſubite, que ceux que la maladie attaque, étant à table, ou à leurs affaires, laiſſoient échapper ce qu'ils tenoient dans leurs mains, & tomboient, eux-mêmes, comme dans un accès d'épilepſie.

Premier période.

1°. Sentiment de fourmillement, ou d'engourdiſſement, dans les extrêmités des mains & des pieds, quelquefois à une ſeule extrêmité, quelquefois à pluſieurs, chez les uns d'un ſeul côté, chez d'autres de tous les deux.

2°. Quelquefois vomiſſement, dès l'invaſion, de beaucoup de ſéroſités & d'une matière viſqueuſe, ſans cependant avoir été précédé de douleur de ventre.

3°. Convulſions des muſcles, ou fléchiſſeurs, ou extenſeurs qui produiſent, ou dans chaque membre en particulier, ou dans tout le corps, des contractions violentes, ou des extenſions forcées, telles que ſi elles affectent tout le corps, il ſe plie en forme de boule, ou devient roide comme un pieu.

4°. Douleurs cruelles & intolérables qui accompagnent ces convulſions, & font jetter aux malades des heurlemens affreux, juſqu'à ce qu'on ſoit venu leur porter du ſecours, en étendant les parties contractées, ou en contractant les parties étendues.

5°. Sentiment de froid glacial, ou d'une ardeur intolérable dans tous les membres.

Ces convulsions sont un effort de la nature, pour repousser & chasser, hors du corps, le miasme étranger, introduit dans le sang. Elles cessent, dès que cette matière est expulsée, & reprennent ensuite de nouveau, lorsque la cause morbifique reprend une nouvelle vigueur.

Quelquefois les convulsions n'attaquent que les parties externes, sans se porter au tronc, & à la tête, & cet état dure quelquefois six, huit, dix jours, ou même des semaines & des mois entiers.

6°. Aux douleurs & aux convulsions succèdent l'assoupissement.

Imbécillité ou aliénation d'esprit, vertige.

Difficulté de l'ouïe.

Roideur des membres & difficulté du mouvement.

Second période.

1°. Si l'on n'a point apporté les remèdes convénables, ou que le mal ait fait de nouveaux progrès, les convulsions dégénèrent en véritable épilepsie, accompagnée de perte entière des sens internes & externes. A la suite du paroxysme, quelques-uns restent six ou huit heures sans aucun signe de mouvement, comme s'ils étoient morts ou asphyxiés, & plusieurs auroient été enterrés dans cet état, si une nouvelle invasion de la maladie ne les eût repris, ou que leurs forces ne se fussent rétablies pendant l'espace de la nuit.

2°. Aussitôt après l'accès les malades sont tourmentés d'une faim dévorante, & mangent une quantité prodigieuse d'alimens sans en être incommodés.

3°. Les suites de cette épilepsie varient selon les tempéramens. Elle produit chez les pituiteux une imbécillité qui dure trois ou quatre jours. Chez les mélancholiques une disposition à s'effraier de tout, à chercher la solitude, à s'enfuir quelquefois sans vêtemens, ou dans les bois, ou auprès des fleuves, où on les auroit perdus sans les soins les plus attentifs. Chez les bilieux, & ceux qui ont le sang âcre & brûlé, la colère, la fureur, l'impatience, les haines envenimées, contre des personnes qu'ils prennent pour des bêtes féroces, pour le diable; quelquefois des violences atroces contre leurs parens, en un mot, tout l'appareil de la phrénésie maniaque. Chez les sanguins un délire doux, accompagné de ris, de gesticulations, & de toutes sortes de farces.

4°. Toutes les épilepsies sont suivies de quelqu'une de ces espèces d'aliénation d'esprit; mais elles précèdent quelquefois l'accès.

Ces aliénations d'esprit durent, ordinairement, trois ou quatre jours; mais lors même qu'elles cessent promptement après l'accès, il reste aux malades un état d'ivresse, qui leur fait imiter, dans leur marche, dans leurs gestes, dans leurs paroles, dans leur conduite, tout ce que font les personnes prises de vin; ils n'ont aucun souvenir de leurs accès, ne se plaignent point de mal de tête, mais il est rare qu'il ne leur reste quelque trace de l'accès par les tintemens d'oreilles, la difficulté d'entendre, de voir; d'autres n'ont plus aucun usage de leurs membres, soit par la foiblesse, soit par la contraction des muscles.

Troisième période.

Après un laps de tems, plus ou moins considérable, il survient aux malades une diarrhée continuelle, qui augmente, à proportion qu'ils prennent moins d'alimens, & cette diarrhée continue jusqu'à ce que toute l'humeur morbifique ait été épuisée & chassée hors du corps. Quelquefois elle se fait jour par les sueurs; chez d'autres les pieds & les mains se gonflent; il survient aux doigts de grandes vessies, pleines de matière ichoreuse, dont il sort, lorsqu'on les ouvre, une grande quantité de sérosité, qui coule le long des doigts, mais cette espèce de crise ne rallentit rien des accidens de la maladie, elle reste dans toute son intensité.

C'est à ce période qu'Hoffmann, qui a vu, dans ce pays, la même maladie en 1717, causée par l'ergot, & qui décrit les mêmes symptômes, rapporte les sphacèles survenus, chez quelques-uns, à la suite des tumeurs, & dont le progrès lent & tardif attaque les os, & les fait tomber par pièces.

Traitement proposé par la faculté de Marbourg.

Les indications, qui se présentent, sont:

1°. De déraciner la matière morbifique, contenue dans le canal intestinal, & dans les viscères, & dans les vaisseaux du bas-ventre;

2°. De fortifier les parties nerveuses;

3°. De rémédier aux divers accidens;

Pour remplir la première indication, ils s'étendent sur le bon régime & proposent un électuaire purgatif.

Pour fortifier les membres & prévenir les convulsions, ils ont recours à des anti-spasmodiques, auxquels les médecins suédois ajoutoient les bains de pied, dans l'intention de détendre; & même des bains entiers & des fomentations de fiente de bœuf, souvent répétées, sur les jointures.

En 1753, les médecins suédois, après avoir désempli les vaisseaux, si le sujet étoit pléthorique, administroient l'ipécacuanha, & à la suite de l'accès un laxatif, combiné avec des diaphorétiques. Enfin ils opposoient, aux divers accidens, les moyens connus de tous les médecins.

Nous nous contenterons de donner la recette de

l'électuaire purgatif, proposée par la faculté de Marbourg, de l'antidote ou thériaque convulsive que ces médecins préscrivoient dans le tems même de l'accès, lorsqu'on étoit parvenu à le suspendre par les ligatures appliquées aux différens membres où la convulsion commençoit à s'annoncer; enfin la poudre convulsive qu'ils ordonnoient dans le cours du traitement, & qu'ils faisoient continuer pendant un mois à la dose d'un gros, en interrompant tous les huit jours par l'électuaire purgatif, qui commençoit & terminoit le traitement.

Elect. purg. ℞ *diaphœnici* ℥ IV, *elect. è succo rosar.* ℥ II ß, *antidoti infra descripti* ℥ II, *pulv. hermodact*, *turbith albi*, *esulæ mundatæ ac correctæ* ā ʒ I, *diagridii*, *castorei* ā ℈ II, *gingib. costi*, *caryophyll.* ā ℈ II, *sem. rutæ*, *cymini*, *croci* ā ℈ ß. *M. & cum syr. rof. solut. f. electuarium.*

Antidot. convulf. ℞ *Rad pœoniæ*, *visci querni* ā ℥ II, *castorei*, *salviæ* ā ʒ II, *bacc. lauri*, *cranii hum. tosti* ā ʒ II, *theriacæ Alexandr. Mythridat.* ā ℥ XII. *Mellis despumati* ℔ II. *M. pro electuario theriacali.*

Pulv. convulf. ℞ *Pulv. rad. vincetoxici*, *elenii*, *succisæ*, *cariophyllatæ*, *pœoniæ* ā ℥ I ß; *baccar. lauri* ℥ ß; *summitat. salviæ*, *serpilli*, *flor. anthos* ā ℥ II; *spec. diamosch*, *dianthos* ā ʒ I ß. *M. f. Pulvis.*

On remarque que le froid & l'oisiveté étoient nuisibles & propres à rappeller les accès, ou à entretenir l'engourdissement & la lenteur; & on recommande les exercices & le bon régime comme préservatif.

Ouverture des cadavres dans ces deux maladies.

L'ouverture des cadavres a présenté, dans la gangrène sèche, tous les viscères parsemés de taches gangréneuses; & dans la maladie convulsive on a observé que le sang sortoit, après la mort, par la bouche & par les narines, & qu'il restoit longtems dans son état de fluidité (1). Les poumons étoient prodigieusement enflés & remplis de beaucoup de sang (2). D'autres ont remarqué que le foie & la vésicule du fiel étoient gorgés de bile, & ils ont vu des inflammations érysipélateuses à la surface de tous les viscères, du foie, de la rate, de l'estomac, des intestins, des poumons, & de la pointe du cœur (3). (M. Saillant.)

(1) Schmid. miscell. Lip. 8, tom. V, pag. 123.

(2) Kanegiesseri act phys., tom. VII, obs. 40. Il remarque que cette maladie attaquoit principalement les jeunes gens, les tempéramens pléthoriques, & les femmes à la suite de la suppression des hémorragies accoutumées : le sang se reportant à l'intérieur par un mouvement spasmodique, les malades mouroient de l'inflammation des viscères.

(3) Budd. cens. med., v. Haller, thes. med., tom. I, pag. 91.

ANTOINE, (FEU SAINT). (*Path. vétérin.*)

C'est une maladie des moutons. (*Voyez* Feu St.-Antoine). (M. Huzard.)

ANTONIUS CASTOR.

Pline (lib. xxv. c. 2) nous apprend, que *Castor* s'étoit fait une réputation par la connoissance qu'il avoit des plantes. Il possédoit un jardin, dans lequel il en avoit rassemblé un grand nombre. L'historien de la nature déclare, qu'à l'exception d'un petit nombre de plantes, il doit la connoissance de toutes les autres à *Castor*, qui a vécu au-delà de cent ans, sans avoir éprouvé aucune maladie, & sans que l'âge ait altéré sa mémoire & sa vigueur.

Il est encore parlé de *Castor* (lib. xx. c. 17), & cap. 22 de ce même livre. Pline s'exprime de manière à faire entendre qu'il avoit composé un traité sur les plantes, & sur la matière médicale.

Pline publia son ouvrage l'an 830 de Rome, de notre ère 77, âgé de 54 ans. Il parle évidemment d'un homme qui n'existe plus. *Castor* pouvoit vivre encore, lors que Pline avoit 40 ans, l'an de Rome 816, & *Castor* cent : ainsi ce dernier seroit né vers l'an de Rome 716, avant notre ère 38, six ans après la mort de Jules-César. (M. Goulin.)

ANTONIUS MUSA. (*Voyez* Musa.) (M. Goulin.)

ANTORA, ANTORE. (*Mat. méd. vétérin.*) (*Voyez* Anthore.) (M. Huzard.)

ANTRAC. (*Pathologie vétérinaire*) (*Voyez* Charbon.) (M. Huzard.)

ANTRAX, ANTHRAX. (*Pathologie vétérin.*) (*Voyez* Charbon.) (M. Huzard.)

ANTSJAK. (*Mat. méd. & Hygiène.*)

Nom javanois d'une espèce de figuier, dont Rumphe a fait graver la figure, quoiqu'incomplete, dans son *herbarium amboinicum*, vol. III, pag. 142, pl. XCI & XCII, sous la dénomination d'*arbor conciliorum*, arbre des assemblées.

Les Malabres l'appellent *areti.*

Cet arbre ne s'élève guère au-delà de 20 pieds, mais il s'étend beaucoup en forme de parasol. Ses feuilles sont alternes disposées circulairement à saillies en cœur. A l'aisselle de chacune de ces feuilles, sortent deux figues petites, sessiles, d'un verd noir, avant leur maturité, puis de couleur purpurine; elles sont d'une saveur douce, mais fade.

L'*antsjak* ne fructifie pas constamment dans la même saison; quelquefois il rèste un an sans porter de fruits, quelquefois il en porte deux fois dans l'année. Cet arbre est originaire des isles de Java, Baléya & Célèbe, d'où il a été transplanté dans celle d'Amboine & de Banda, au rapport de Rumphe. Il croit si promptement, qu'en 30 années son trone

peut acquérir neuf pieds de circonférence ; il sort de toutes ses parties, (quand on le pique) une matière laiteuse, abondante, épaisse, douce, & sans âcreté.

Les habitans d'Amboine cultivent cet arbre autour de leurs habitations, parce qu'il fournit un ombrage très-épais. Les feuilles, tant qu'elles sont jeunes ou d'un beau verd, servent de nourriture aux hommes, & aux troupeaux de bœufs & de chèvres, ainsi qu'aux éléphans.

Les femmes d'Amboine enlèvent l'écorce du tronc, la pilent avec le riz & les fleurs de manori, pour en former une pâte, dont elles se frottent le visage & le corps, pour se décrasser la peau, & la rendre plus claire & plus unie. Elles mangent les feuilles crues pour se rendre la voix claire, & chanter pendant des nuits entières, comme cela leur arrive dans les jours de fêtes. Dans les catarres opiniâtres, lorsque les humeurs sont visqueuses & tenaces, on prend avec succès la décoction des feuilles & de l'écorce de l'*antsjak*, elle passe pour atténuer fortement & disposer à l'expectoration. (M. MACQUART.)

ANTU. (*Mat. méd.*)

C'est une plante des isles moluques, décrite par Rumphe, dans son *herbarium amboinicum*, vol. IV. p. 38, pl. XIV, sous le nom de *gossipium dæmonis*.

Le nom malais est *cappas antu*.

Celui de Baleya, *tutup*.

C'est un arbrisseau qui s'élève à dix, à douze pieds, dans les vallons sabloneux & stériles d'Amboine, de Java, de Baleya, & de Borneo. Ses tiges sont couvertes de poils & d'épines qui piquent. Les feuilles sont alternes, velues en dessous, molles au toucher. Les fleurs sont communément axillaires, disposées au nombre de douze, en une pannicule qui termine les branches ; leur corolle est composée de cinq pétales jaunes, à fond purpurin rouge ou noir. L'ovaire devient une capsule ovoïde à cinq ongles, divisés en cinq loges, qui, de chaque côté, contiennent de quatre à sept semences ovoïdes brunes, courbées en forme de rein.

Cette plante n'a ni saveur ni odeur dans aucune de ses parties.

Les habitans de l'isle Baleya emploient la racine pilée de cet arbrisseau en cataplasme, pour guérir la gale. Un de leurs soins principaux, est d'en tirer des fils analogues à notre chanvre. (M. MACQUART).

ANTY. (*Hygiène.*)

Partie II, choses dites non-naturelles.

Classe III, *ingesta*.

Ordre Ier, alimens.

Sect. Ire, végétaux.

Anty est le nom malais d'une espèce de solanum, qu'on trouve communément dans les isles moluques autour des habitations, & qui se trouve bien gravée & sans détails dans *l'herbarium amboinicum*, de Rumphe, vol. VI, pag. 62, pl. XXVI, fig. 2, sous la dénomination de halicacabus baccifer.

Les habitans de Java l'appellent canti. C'est une plante annuelle, qui sous la forme de buisson s'élève à trois pieds de hauteur. La racine est très-ramefiée. Les feuilles sont disposées alternativement & circulairement à des distances assez grandes. Chaque fleur est composée, comme celles de la morelle, d'un calice & d'une corolle d'une seule pièce, de 5 étamines. L'ovaire devient, en mûrissant, une baie sphéroïde, de la grosseur d'un pois, avec deux loges, qui contiennent un suc aqueux, & des graines plates lenticulaires & tranchantes.

Les feuilles de l'*anty* ont un goût herbacé, qui approche de celui de la poirée ; ses baies ont une acidité agréable, & comparable à celles des fruits de l'alkekenge.

Dans l'isle de Baleya, les habitans mangent les feuilles, qu'ils font cuire de préférence au *bliston* ; ils les mêlent aussi dans l'espèce de mets, qu'ils appellent *sajor*. Ce qui peut paroître étonnant, puisque les plantes de la famille des *Solanum* sont en général des narcotiques puissans & dangereux. (M. MACQUART.)

ANTYLUS.

Ce nom est écrit ainsi dans l'édition grecque d'Aëtius, Αντυλος, pag. 49, lin. 14, Ald. 1534, in fol. : dans celle de Paul d'Egine, Αντυλλος, pag. 1186, lin. 10, édit. Basil. 1538, in fol. ; mais l'édition d'Alde 1528, in fol. pag. 85, lin. 45, porte Αντυλος.

On ne sauroit rien affirmer sur le tems où a vécu ce médecin. Le savant Cocchi est tenté de croire qu'*Antylus* fut de la secte des méthodiques ; comme cette secte, selon Cocchi, s'éclipsa vers le tems de Galien, il en conclut qu'*Antylus* a précédé le médecin de Marc-Aurèle. C'est aussi l'opinion de Haller.

Quoiqu'il en soit, *Antylus* est cité par Oribase, qui écrivoit vers le milieu du quatrième siècle (350 ou 360) ; par Stobée, qui composoit ses ouvrages vers la fin du même siècle, ou au commencement du cinquième ; par Aëtius, par Paul d'Egine ; & par les Arabes, Avicenne & Razis.

Eloy dit, que Paul d'Egine donne à *Antylus* le titre de très-ſavant en chirurgie. J'ignore dans quel endroit ; je ſoupçonne, néanmoins, que c'eſt dans le livre huitième, cap. 33, qui a pour objet la laryngotomie : cependant Paul n'eſt pas auſſi affirmatif. Voici exactement ce qu'il a dit :

« Les meilleurs (ou les plus habiles) chirurgiens (1) » ont écrit de cette opération. *Antylus* en parle » ainſi ». L'éloge ne tombe pas abſolument ſur *Antylus* ; mais il peut y avoir part.

Ce fragment d'*Antylus*, conſervé dans Paul, eſt la plus ancienne deſcription qui exiſte de la laryngotomie. Nous eſtimons qu'on la verra volontiers dans cet article.

J'obſerverai que le commencement de cette deſcription a tellement embarraſſé Dalechamps, qui la rapporte en françois, (dans ſa *chirurgie françoiſe*, 1610, in 4°. pag. 132), qu'il a été obligé de changer un mot du texte, qui, véritablement, ne paroît pas clair d'abord. On s'apperçoit bien cependant qu'*Antylus* fait mention de deux eſpèces d'eſquinancie ; que, pour la première, il défend d'avoir recours à la laryngotomie, & qu'il la recommande pour la ſeconde. Mais les mots ἐπὶ μὲν τῶν συναγχικῶν, paroiſſent être vagues.

Comme Paul, dans ſon troiſième livre, a diſtingué quatre ſortes d'eſquinancies, dont les deux premières ont leur ſiège ſur le pharynx, & les deux autres ſur le larynx, il eſt bon de les rapporter ; elles aideront à entendre la penſée d'*Antylus*.

« Lorſque l'inflammation, dit Paul, attaque les » muſcles intérieurs du *pharynx*, il y a ce qu'on » appelle συναγχη (ſynanche) ; lorſqu'elle attaque » les muſcles extérieurs, c'eſt παρασυναγχη (para- » ſynanche). »

« De même, quand l'inflammation affecte les » muſcles intérieurs du *larynx*, on nomme cette » maladie κυναγχη (cynanche) (2) ; & παρακυναγχη » *(paracynanche)*, quand ce ſont les muſcles ex- » térieurs qui ſont affectés ».

Ces mots, ἐπὶ μὲν τῶν συναγχικῶν, par leſquels commence le diſcours d'*Antylus*, ne peuvent s'entendre ici que de la troiſième eſpèce d'eſquinancie, où l'inflammation, qui attaque l'intérieur du larynx, peut ſe communiquer à toute la trachée-artère, & s'étendre juſqu'au poumon, comme l'obſerve *Antylus* : ainſi, au lieu de συναγχικων, il faut lire κυναγχικων ; on voit avec quelle facilité le κ a été changé en σ ; il n'eſt pas néceſſaire de rejetter abſolument, comme l'a fait Daléchamps, un mot qui marque l'eſquinancie, pour en mettre un en ſa place, qui ſignifie une autre maladie, περιπνευμονικων, la péripneumonie. L'eſquinancie, il eſt vrai, & Arétée l'a obſervé, peut ſe changer en péripneumonie ; mais rien ne fait préſumer que, dans ce paſſage, *Antylus* veuille parler de la péripneumonie : il met évidemment en oppoſition deux eſpèces d'eſquinancie.

Voici le paſſage d'*Antylus* :

« Dans l'eſquinancie, où l'inflammation attaque » l'intérieur du larynx, (nous donnerons ailleurs la » méthode de traiter cette maladie), nous condam- » nons la laryngotomie ; elle eſt inutile, parce que » toute la trachée-artère & le poumon ſont » affectés ».

« Mais dans l'eſquinancie, où l'inflammation » occupe la bouche, le goſier, & où les amygdales, » par leur engorgement, bouchent l'orifice du la- » rynx, comme la trachée-artère n'eſt pas enflam- » mée, il eſt raiſonnable de pratiquer la laryngoto- » mie, pour éviter le danger de la ſuffocation ».

« Cette opération ſe fait en inciſant au-deſſous » du larynx, vers le troiſième ou le quatrième » anneau, une portion de la trachée-artère, car il » ſeroit dangereux de la diviſer en totalité. Le lieu » *(que nous indiquons)* eſt favorable, parce qu'il » n'eſt pas charnu, & que les vaiſſeaux ſont éloignés » de l'endroit où ſe fait l'inciſion. La tête du malade » étant inclinée en arrière, nous faiſons une diviſion » tranſverſale que nous dirigeons entre deux anneaux, » afin de ne pas couper le cartilage, mais la mem- » brane qui unit les cartilages ».

« Celui qui n'auroit pas la hardieſſe de procéder, » comme nous venons de le dire, peut s'y prendre » d'une autre manière. Après avoir ſoulevé la peau » avec un crochet, il l'inciſera ; enſuite, ayant mis » le larynx, ou la trachée-artère, à découvert, & » écarté les vaiſſeaux, s'il s'en rencontre, il divi- » ſera la membrane ».

Comme Paul, avant de rapporter la manière de pratiquer la laryngotomie, donnée par *Antylus*, obſerve que de très-habiles chirurgiens en ont parlé, il s'en ſuit que cette opération n'étoit pas nouvelle de ſon temps : mais elle ne devoit pas l'être davantage du tems d'Oribaſe (quatrième ſiècle), qui cite *Antylus*. Celui-ci, ne l'ayant pas inventée, elle eſt plus ancienne que lui.

(1) Paul ſe ſert du mot χειρουργῶν ; mais il ne ſignifie pas ce qu'il ſignifie de nos jours. Il s'entend des médecins qui faiſoient des opérations chirurgicales.

(2) Arétée obſerve auſſi que le mot κυναγχη exprime cette maladie, lors ſur-tout que la langue tuméfiée ſort de la bouche.

Mais il est à-propos de mettre sous les yeux ce que dit Cœlius Aurélianus de cette opération :

Est etiam fabulosa arteriæ ob respirationem divisura quam laryngotomiam vocant, & quæ à nullo sit antiquorum tradita, sed caduca atque temeraria Asclepiadis inventione affirmata. Morb. acut. lib. III. cap. 4. pag. 195.

Cœlius révoquoit en doute qu'on eût jamais fait cette opération ; mais il en avoit entendu parler, & il en étoit question dans les écrits de ceux qui l'avoient précédé. Cela doit être, puisqu'il en attribue l'invention à Asclépiade, qui avoit existé près de deux cens ans avant Soranus, dont il est grand admirateur, & dans les ouvrages duquel il avoue avoir puisé beaucoup. Ce doute de Cœlius Aurélianus est fondé sur la nature même de l'opération, qui lui paroissoit, ainsi qu'à ceux de sa secte, téméraire & cruelle. Car les méthodiques rejettoient en général, dans les maladies aiguës ou lentes, les remèdes violens, soit simples, soit composés, soit chirurgiques. Attaché aux principes des méthodiques, Cœlius ne pouvoit donc se persuader que cette opération, bien que décrite, eût été exécutée ; & n'ayant pas eu occasion de s'assurer par lui-même qu'elle eût été pratiquée, il n'ajoutoit aucune foi à quelques faits épars.

Arétée, qui étoit de la secte pneumatique, branche de la méthodique, & qui a vécu avant Cœlius, parle ainsi de cette opération : « Les médecins, qui dans » l'angine, lorsque la suffocation est à craindre » pour le malade, ont incisé la trachée-artère, afin » de favoriser la respiration, ne paroissent pas avoir » inspiré de la confiance en cette opération par des » succès ». *De therap. morb. acut. lib. I. c. 7.*

Le silence de Galien sur cette opération, semble prouver au moins qu'elle ne se pratiquoit pas, dans sa jeunesse, en Asie, ni à Alexandrie, & qu'à Rome elle n'étoit pas en usage de son temps.

Ce ne fut donc qu'après Arétée, Soranus, Galien, & Cœlius que la laryngotomie est devenue un moyen regardé comme pouvant être utile, & qu'il fut employé plus souvent qu'il ne l'avoit été de leurs tems.

Il semble donc que cette opération long-tems proposée, rarement faite, mais avec peu de succès, ne fut adoptée dans l'art que sur la fin du deuxième siècle au plutôt, après la mort de Galien, ou au commencement du troisième, d'où il s'ensuivra qu'*Antylus* ne sauroit guère s'être montré que vers le milieu de ce troisième siècle. Ne faut-il pas en conclure aussi qu'*Antylus* ne fut pas méthodique, puisqu'il avoit adopté une opération qui répugnoit aux méthodiques & aux principes de la méthode ?

Nous avons dit, au commencement de cet article, sur la foi d'autrui, qu'*Antylus* étoit cité par Razis. Voici ce qu'on lit dans l'ouvrage intitulé : *Liber helchaui, id est, continens artem medecine & dicta predecessorum in hac facultate commendatorum... Venetiis, per Bonetum Locatellum bergomensem presbyterum ;* 1506, infol., 2 vol.

« *Dico quod vidi Ancilisium medicum gravi curâ* » *uti in medicinis suis ad squinantiam : tamen non* » *est utenda nisi cùm mors inde futura fuerit judicata* ». Tom. j. folio 68, *verso*. col. j. lin. 16 & seqq. Ces paroles sont suivies de la description de l'opération.

Telle est la manière dont l'interprête latin rend le texte arabe. S'il avoit fidèlement exprimé la pensée de l'auteur, il seroit constant que Razis a vu le médecin qui faisoit la laryngotomie dans l'esquinancie ; mais comme elle est rapportée par Paul d'Egine qui vivoit dans le septième siècle, il est impossible que Razis, qui écrivit sur la fin du neuvième, & au commencement du dixième, ait vu le médecin dont parle Paul. En supposant que le terme arabe signifie *vidi*, il ne doit s'entendre que dans ce sens, *j'ai vu dans quelque auteur.... j'ai lu*. Quant au mot *Ancilisium*, si l'on en retranche les trois dernières lettres, il reste *Ancilis*, qui n'est peut-être qu'une faute d'impression, pour *Antilis* ou *Antiles*, qui se trouvoit dans le texte arabe. Les noms propres se défigurent en passant d'une langue dans une autre : d'*Aristoteles* n'avons-nous pas fait *Aristote* ? Les romains n'ont-ils pas dit *Æsculapius* pour *Asclepias* ? (M. Goulin.)

ANVALLY. (*Mat. méd.* & *Hygiène.*)

C'est le nom brame, d'une plante des Indes, dont Van-Reede a donné la description dans l'*Hortus Malabaricus ;* vol. I, p. 69, pl. XXXVIII.

Commelin l'appelle *Malabarica acaciæ foliis, fructu rotundo, semine triangulo.*

C'est le *myrobalanus emblica* des boutiques.

Linné le nomme *phyllantus emblica, foliis pinnatis floriferis, caule arboreo, fructu baccato.*

C'est un arbre de vingt à vingt-cinq pieds de hauteur, qui croît à Malaca, & sur toute la côte du Malabar, dans des terreins secs & pierreux. La racine, quoiqu'épaisse, est très-fibreuse : les feuilles sont rangées alternativement des deux côtés sur un même plan, comme celles du tamarin. Elles ont toutes les nuits un mouvement, par lequel elles se couchent les unes sur les autres, pour ne s'ouvrir que le lendemain matin au lever du soleil.

De l'aisselle de chaque feuille sortent deux à trois petites fleurs en boutons sphériques blanchâtres, l'une

femelle, & les autres mâles. L'ovaire devient, en mûrissant, une baie sphérique d'un pouce de diamètre, à chair ferme, d'un verd clair, un peu transparente, & succulente; l'ovaire se sépare en trois loges ou capsules bivalves, contenant chacune deux graines triangulaires à deux côtes plates, qui deviennent d'un rouge obscur & luisantes.

Le bois de l'*anvally* est très-ordinairement fragile; ses fleurs sont sans odeur; son fruit a une acidité astringente très-agréable; ses feuilles ont aussi un goût un peu acide, mais beaucoup plus astringent.

Le fruit se mange crud sur les tables : on le sèche aussi, &, par préférence, on le confit au sucre, pour lui faire perdre toute son austérité : cette confiture, très-agréable, se transporte en Europe. Les Chinois croient ce fruit plus salutaire lorsqu'il est mariné au sel, parce qu'il conserve une saveur astringente, qui se reconnoît facilement quand on le goûte, mais qui se perd bientôt. On les fait entrer comme les câpres & les cornichons dans les sauces & les ragoûts qu'on sert sur les tables.

La décoction des fruits d'*anvally* desséché, s'emploie avantageusement dans la dissenterie causée par la trop grande activité de la bile; on fait encore prendre, dans du lait aigri, la poudre ou les feuilles tendres de ce végétal dans les mêmes circonstances. On en ordonne des décoctions dans les fièvres ardentes & endémiques, dans les chaleurs de poitrine. On croit qu'il suffit d'y mêler un peu de sucre pour dissiper les vertiges. Ces mêmes fruits secs, macerés dans de l'eau, se réduisent en une bouillie, ou espèce de pâte, qui, appliquée sur la tête en topique pendant plusieurs jours, dissipe les migraines & les vertiges causés par l'ardeur de la fièvre.

L'eau distillée de ses fruits, se boit aussi quand le foie paroît échauffé. On voit, par ces détails, que l'*anvally* est un arbre bien précieux sous deux aspects pour les climats où la nature l'a placé, si toutes les qualités qu'on lui accorde sont exactes. (M. Macquart.)

ANUS. (*Pathologie chirurg.*) *maladie de*....... (*Voyez* Fistules, Podex, Rectum, Hémorrhoïde, Fondement, Abscès, Bicho); (*Voy. dictionnaire de chirurg.*) (M. Chamseru.)

ANUS, FONDEMENT. (*Path. vétérin.*)

L'*anus*, dans les quadrupèdes domestiques, est immédiatement placé sous la queue, & toujours caché par cette partie qui se porte de côté ou en haut, lorsque l'animal veut *fienter*; on l'a vu quelquefois, néanmoins, avoir une autre position; mais ces cas, assez rares, sont toujours contre nature. Il y a eu, à l'école vétérinaire d'Alfort, une génisse dont l'*anus* s'ouvroit au-dessus de la queue, vers le milieu de la croupe. J'en ai vu une où cette partie étoit placée à l'extrémité des lombes, immédiatement avant l'os sacrum, un peu sur le côté droit; il ne paroissoit aucune trace de sphincter; l'ouverture ressembloit à une plaie nouvellement cicatrisée; lorsque la vache vouloit rendre ses excrémens, elle voûtoit un peu l'épine en contre-haut, & ils couloient le long du flanc. On ne remarquoit point après les déjections, de ces mouvemens de contraction qui ont lieu dans l'*anus* bien conformé, & il n'y en avoit aucune trace à la place qu'il devoit occuper. Dans un autre la queue manquoit entièrement, la colonne épinière se terminoit par l'os sacrum, & l'*anus*, du reste, dans l'état naturel, s'ouvroit supérieurement, de manière que les excrémens, lors de leur sortie, couvroient la vulve qui étoit aussi placée supérieurement. La conformation renfoncée de la croupe, dans ces animaux, paroît contribuer plus particulièrement à ce défaut, en gênant le développement ou le passage du rectum dans le fœtus.

L'*anus*, dans les animaux, est aussi affecté des mêmes maladies dont on voit cette partie être le siège dans l'homme. Il en est de particulières aux volailles & aux oiseaux; nous parlerons des unes & des autres sous leurs noms propres.

(*Voyez* Imperforation de l'*anus*, chute de l'*anus*, Relachement du sphincter de l'*anus*, Fistule a l'*anus*, Rossignol, Effondrement, Hémorrhoïdes, Constipation, Diarrhée, Tenesme, Maladies vermineuses). (M. Huzard.)

ANUS IMPERFORÉ. (*Médecine chirurg.*) (*V.* dans l'article Anatomie pathologique, troisième partie, *suite des maladies du rectum.* (V. D.)

ANUS IMPERFORÉ. (*Pathologie, chirurgie vétérinaire.* (*Voyez* Imperforation de l'*anus*). (M. Huzard).

ANXIÉTÉ, ANGOISSE, INQUIÉTUDE. (*Path. vétérin.*)

Ce sont des symptômes qui accompagnent ordinairement les maladies aigues & inflammatoires, & qui précèdent la terminaison des maladies chroniques. Ils se confondent presque toujours, & sont le plus souvent d'un mauvais prognostic. Les animaux, dans l'*anxiété*, se lèvent & se couchent souvent; s'ils sont libres, ils cherchent des recoins, des endroits sombres, & changent souvent de place; s'ils sont attachés, ils paroissent écouter ce qui se passe audedans d'eux-mêmes; ils sont attentifs & inquiets sur tous les objets qui les environnent; alors les yeux, quoique fixes & bien ouverts, ne regardent aucun objet déterminé; l'animal se tourne sur le côté où il ressent de la douleur, & dans les élancemens ou les redoublemens, il y porte la tête; si le mal est à une extrémité, il la lève, il la remue constamment, il gratte du pied; les oreilles sont froides, le poil hérissé, la chaleur paroît concentrée, interne, & quelquefois considérable; on apperçoit de légères convulsions

convulſions dans les endroits aponévrotiques, dans les muſcles des mâchoires; la déglutition eſt difficile; la reſpiration & tous les ſens paroiſſent quelquefois comme ſuſpendus, & l'*accablement* ſuccède ſouvent à cet état.

Il eſt important que les vétérinaires diſtinguent l'*anxiété*, l'*inquiétude*, qui ſont les ſuites de l'état maladif, d'avec celles qui ſont les ſuites de l'action des médicamens, qui donnent quelquefois lieu auſſi à de pareils accidens. Le premier état eſt preſque toujours dû à un mouvement de la nature, c'eſt, pour ainſi dire, un raſſemblement de forces qu'elle fait pour ſe débarraſſer de la matière morbifique qui l'opprime, & il ſeroit ſouvent dangereux de la troubler; c'eſt lors de la rémiſſion ou de la diminution des accidens qu'on doit adminiſtrer les ſubſtances propres à triompher de la maladie. (*Voy.* Maladie). (M. Huzard.)

AORTE. (*Médec. vétérin.*)

On trouve dans les vieux animaux, principalement dans les cerfs, dans les chevaux, ſur-tout dans les bœufs, & enfin dans quelques eſpèces d'oiſeaux aquatiques, l'*aorte* plus ou moins cartilagineuſe & oſſifiée. C'eſt à ſon tronc, à la baſe du cœur, que ces oſſifications ont plus ordinairement lieu; elles y forment ce qu'on appelle *os du cœur*, auxquels on attribuoit autrefois des vertus merveilleuſes & relatives aux qualités des animaux où on les rencontre. L'*aorte* poſtérieure eſt quelquefois auſſi oſſifiée dans une étendue plus ou moins conſidérable; on l'a vue de pluſieurs pouces de long, tantôt dans la poitrine, tantôt dans le bas-ventre & au tronc méſentérique; ces oſſifications n'occupent néanmoins jamais entièrement le calibre du canal, elles ſe forment plus particulièrement à ſa partie inférieure, & elles ont aſſez conſtamment une figure allongée imitant à-peu-près un lozange.

Il paroît, au ſurplus, que l'*oſſification de l'aorte*, ainſi que celle des autres vaiſſeaux, n'eſt point eſſentiellement mortelle, & eſt toujours la ſuite de la vieilleſſe, puiſque les animaux, dans leſquels on l'obſerve, ſont le plus ſouvent vieux & morts d'accidens; tels que ceux deſtinés à la diſſection, ceux qu'on livre au boucher, ou au cuiſinier, ceux qu'on tue à la chaſſe, &c.

Le ſang, qui ſe coagule dans l'*aorte* après la mort des animaux, prenant la forme du vaiſſeau & de ſes divers embranchemens, a ſouvent préſenté dans des cas d'épizooties, à des yeux crédules & ſuperſtitieux, des figures monſtrueuſes & irrégulières de reptiles, de couleuvres, de ſerpens, de polipes, &c. auxquelles on n'a pas manqué d'attribuer la mort de ces mêmes animaux, & qu'on a cru fermement être l'effet de quelques maléfices ou de quelques ſortilèges. (*Voyez* une longue note de *M. Bourgelat*, à ce ſujet, au mot Amulette, tom. II.) (M. Huzard.)

AOVARA. (*Mat. méd.*)

Fruit de la groſſeur d'un œuf de poule, qui croît avec pluſieurs autres dans une grande gouſſe, ſur une eſpèce de palmier, fort haut & épineux, aux Indes orientales & en Afrique. Lorſque la gouſſe eſt mûre, elle crève & laiſſe voir la touffe de fruits charnus, jaunes & dorés. Les Indiens en mangent. Son noyau eſt dur oſſeux, de la groſſeur de celui de la pêche, & percé de pluſieurs trous aux côtés; il a deux lignes d'épaiſſeur, & renferme une amande qui eſt d'abord agréable au goût, mais qui pique quand on continue de la mâcher, & qui prend la ſaveur du ſaſſenage. On en tire une eſpèce d'huile de palme. L'amande de l'*aovara* reſſerre, & peut arrêter le cours de ventre. *Lémery* (anc. Encycl.). (M. Fourcroy.)

APACARO. (*Mat. méd.*)

Nom brame d'un arbriſſeau toujours verd décrit dans l'*hortus malabaricus*, vol. 5, p. 31, pl. xvi.

Il s'élève de cinq juſqu'à ſix pieds, a des feuilles alternes pointues, luiſantes. Les fleurs ſont ſolitaires rougeâtres, longues d'un pouce; elles fourniſſent des baies charnues, ſphéroïdes, légèrement acides, qui contiennent un pepin en oſſelet ſphérique noirâtre, dont l'amande eſt blanche, & du diamètre de deux lignes.

Toutes les parties de l'*apacaro* ont une odeur & une ſaveur âcre & aromatique.

Le ſuc exprimé de ſes feuilles, mêlé avec un pe d'opium & de ſuc de pavot, ſe donne au commencement des fièvres intermittentes, pour en calmer les paroxiſmes. La décoction en a été ordonnée avantageuſement, pour appaiſer les douleurs de goutte, ſur-tout celle qui attaque manifeſtement les articulations. (*Anc. Encycl.*) (M. Macquart.)

APALACHINE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Cassine). (M. Macquart.)

APANTHROPIE, APANTHROPIA, mot grec compoſé d'ἀπὸ & d'ἀνθρώπος.

On déſigne, par ce nom, l'averſion que les hommes, diſpoſés à la mélancolie, ont pour la ſociété, & le goût qu'ils montrent pour la ſolitude. (M. Laguerenne).

APATHIE. (*Hygiène.*)

Partie II, des choſes non naturelles.

Classe VI, perception.

Ordre III, sensations.

On nomme *apathie* un défaut d'affections physiques ou morales, c'est-à-dire, l'insensibilité.

On peut regarder comme une chose presque impossible, de parvenir à l'insensibilité physique dont nous nous occupons; cependant on a vu des hommes se flatter d'être inaccessibles aux douleurs, & s'exposer à des épreuves très-fortes & très-singulières : mais ces hommes n'étoient que des charlatans.

L'insensibilité physique est contraire à l'ordre général & à l'ordre particulier, & ne peut être qu'une prétention absurde & systematique, puisqu'il n'y a pas d'individus qui, sans la sensibilité & l'irritabilité, dont ils sont pourvus, pourroient courir au bonheur, en cherchant le plaisir & en évitant la peine : sans cela, comment pourroient-ils veiller à la conservation de leur existence.

On ne peut exercer aucune action naturelle sans qu'on soit affecté en bien ou en mal, & que la sensation physique ne s'en reporte à l'ame qui en reçoit l'impression.

On ne voudroit être insensible que pour n'avoir plus à souffrir; mais l'absence du plaisir est pour l'homme équivalente à la douleur; & s'il est un cas où il desire devenir insensible, c'est sur-tout lorsqu'ayant abusé dans sa jeunesse de la force qu'il avoit reçu de la nature, & s'étant livré à l'intempérance, il finit par ne plus recueillir que la douleur où il moissonnoit le plaisir; la nature se venge en le rendant encore sensible à la douleur.

L'*apathie* morale absolue n'existe pas plus que l'*apathie* physique, quoiqu'il y ait des individus qui soient très-peu sensibles en comparaison de beaucoup d'autres; c'est la suite de leur constitution, & en cela, il n'y a rien d'étonnant pour ceux qui connoissent l'influence que les différens tempéramens peuvent porter sur les actions morales.

Au surplus, toute espèce d'*apathie* complette seroit, comme la lèpre, une monstruosité aux yeux de la société, puisqu'elle anéantiroit la sensibilité & le jeu des passions, dont le juste équilibre peut seul produire les belles actions, concourir au bonheur de l'humanité & au maintien de la sûreté.

On nomme souvent apathiques les individus d'un tempérament phlegmatique & pituiteux; c'est à cette sorte de tempéramens que sont adaptés les alimens chauds & stimulans pour donner du ressort à la fibre trop molle, & faciliter un cours plus précipité aux fluides, qui sont, dans cette constitution, rarement en équilibre avec les solides. (*Voyez* TEMPÉRAMENT PITUITEUX.) (M. MACQUART.)

APATHIE. (*Méd. vétérin.*)

On trouve ce mot employé dans quelques ouvrages modernes de médecine vétérinaire, pour exprimer l'insensibilité physique que les animaux éprouvent dans certaines maladies. Nous croyons que cette multiplicité de mots différens, quoique propres à exprimer les mêmes idées, ne peut que rendre longue & difficile l'étude de l'art, & qu'il faut se borner, autant qu'il est possible, à ceux qui, par un long usage, sont plus généralement à portée d'être entendus par le grand nombre. (*V.* INSENSIBILITÉ.) (M. HUZARD.)

APEPSIE, APEPSIA. (*Ordre nosol.*)

Genre 276 de Vogel, & 245 de Cullen. C'est une affection dans laquelle il y a défaut d'appétit, nausée, même quelquefois vomissement, rapport, gonflement d'estomac, cardialgie, souvent douleur dans la région de l'estomac & constipation, sans qu'il existe d'ailleurs aucun vice connu dans l'estomac ni dans les intestins.

Ce mal est souvent symptômatique; il se complique avec un grand nombre d'autres affections.

Il est essentiel, lorsque le relâchement de l'estomac, l'altération du suc gastrique, & le mauvais état des glandes qui le filtrent, en sont la cause. (V. D.).

APEPSIE, APEPSIA. Ἀπεψία d'α privatif, & πέπτω, digérer, indigestion.

On distingue deux sortes d'*apepsies*, l'une aiguë, l'autre chronique; celle-ci est presque toujours le symptôme de la fièvre lente. (*Voyez* FIÈVRE LENTE.) L'*apepsie* aiguë est ce que l'on appelle communément indigestion. (*Voyez* ce mot.) (M. ANDRY).

APEPSIE. (*Méd. pratiq.*)

D'α privatif, & de πέπτειν, *coquere* : digestion abolie. On entend sous ce nom cette disposition dans laquelle l'estomac ne fait plus ses fonctions, & ne digère aucun aliment. L'*apepsie* est idiopathique ou symptômatique; c'est-à-dire, elle dépend du vice particulier des organes de la digestion, ou elle est un symptôme d'autres maladies, comme de la cachexie, du scorbut, de l'affection hystérique. Les signes qui la font connoître, sont les rapports acides, le vomissement & les déjections de matières non digérées, la pesanteur, la tension & le gonflement de la région épigastrique, les urines tenues & aqueuses quelquefois mais plus rarement troubles & épaisses.

Le pronostic ne peut qu'être fâcheux, & dénote toujours une grande maladie. Ettmuller dit : *apepsia est totius œconomiæ ruituræ quasi indubitata denuntiatio.* En effet, la lienterie, l'hydropisie, le marasme, & enfin la mort, en sont les suites nécessaires. Les moyens de guérison doivent être relatifs aux vices particuliers des organes digestifs, ou aux maladies dont elle est un symptôme, mais les uns & les autres ne présentent que peu de ressource, & ne permettent le plus souvent que l'usage des palliatifs. (M. DE LAPORTE).

APÉRITIFS.

Tout ce qui peut diviser, atténuer les humeurs épaissies, & ramener les vaisseaux à des oscillations favorables, doit être compris sous le nom d'*apéritifs*, & sous cet apperçu on conçoit combien ils peuvent être favorables ; combien même ils sont nécessaires à la curation de l'hydropisie. Mais il ne faut pas croire que tous les remèdes qui portent ce nom conviennent à cette maladie ; ils n'ont cet avantage que quand ils remplissent exactement les indications présentées, & que quand ils sont employés dans un instant favorable à leur opération.

On indiquera, dans le traitement général de l'hydropisie, les cas où les remèdes seront admissibles, & la préférence que chacun méritera ; car il ne faut pas confondre les *apéritifs* qui sont simplement émolliens ou relâchans, & qui, n'agissent qu'en augmentant la partie aqueuse des humeurs, avec ceux qui, étant savoneux, composés de parties salines & pénétrantes, divisent & font circuler la sérosité avec plus de vîtesse qu'auparavant; il faut encore plus les distinguer des amers qui deviennent aisément toniques, parce qu'étant composés de parties salines âcres & atténuantes, ils excitent assez de chaleur dans l'estomac, pour y dissoudre une matière visqueuse & phlegmatique qui ralentissoit la digestion, opération, qu'ils favorisent encore en raffermissant les fibres trop relâchées de ce viscère par l'astriction qui leur est propre. Ces considérations, prises de la qualité reconnue des remèdes & de leur manière d'agir dans le corps humain, nous déterminent à en renvoyer l'examen, & à en fixer l'usage quand nous traiterons des causes, des symptômes & des caractères de l'hydropisie, parce que ces remèdes, devant opérer une mutation favorable, on ne peut bien en déterminer les qualités qu'en marquant précisément les circonstances où doivent s'opérer les mutations qui indiquent tout naturellement les moyens d'y parvenir. (*Voyez* HYDROPISIE).

APÉRITIFS. (*Mat. méd.*)

Les *apéritifs* sont les plus doux ou les moins énergiques des atténuans. (*Voyez* ce mot). La plupart ont beaucoup d'analogie avec les dépurans, car ceux-ci ne corrigent souvent l'acrimonie des humeurs, & ne les purifient qu'en détruisant une partie de leur consistance, en facilitant leur circulation, & en favorisant l'action que les solides exercent sur elles. Ils excitent en général un mouvement doux, des oscillations modérées dans les fibres. Ils divisent légèrement les humeurs, leur donnent la fluidité qu'elles avoient perdue, réhabilitent les fonctions réciproques des unes & des autres. L'effet, que les *apéritifs* produisent sur les solides & sur les fluides, est presque toujours sensible sur les urines dont ils augmentent la sécrétion & l'excrétion, aussi ont-ils beaucoup d'analogie avec les diurétiques. La force tonique qu'ils excitent les rapproche encore des stimulans. On range encore dans la classe des apéritifs les sels neutres médiocrement amers, tels que

Le sulfate de potasse ou *tartre vitriolé*.

Le nitre.

Le muriate de soude ou *sel marin*.

Le tartrite de potasse ou *sel végétal*.

Le tartrite de soude ou sel de Seignette.

Les eaux minérales martiales, dans lesquelles le fer est dissous par l'acide carbonique, telles que les eaux de Spa, de Bussang, de Forges, d'Aumale.

Les racines d'ache.

—— de fenouil, d'asperges, de persil, de petit houx.

(Ces cinq racines sont appellées apéritives majeures).

Celles de capilaire.

—— de chardon roland.

—— de chiendent.

—— d'arrête-bœuf.

—— de garance, qui constituent les cinq racines apéritives mineures.

Les racines de fraisier.

—— d'oseille.

—— d'aunée.

—— de chelidoine.

—— de chicorée.

—— de scorsonère.

Les feuilles de chiendent.

—— d'aigremoine.

—— de chelidoine.

—— de chicorée.

—— de dent de lion.

—— de scolopendre.

—— de véronique.

—— de cerfeuil.

Le suc de ces plantes.

On se trompe souvent sur les effets & la nature des apéritifs, en les regardant comme rafraîchissans; ils ne font cesser l'ardeur des entrailles, la soif, la chaleur de la peau, les éruptions cutanées, la constipation, & tous les autres symptômes qui constituent ordinairement l'état d'échauffement, qu'en fondant & en faisant couler les humeurs arrêtées qui produisent ces symptômes. Ils sont bien indiqués, 1°. dans les mauvais état des premières voies, dépendant de la présence d'humeurs visqueuses qui enduisent leurs parois; 2°. dans les empâtemens généraux du bas-ventre occasionnés par les mêmes humeurs qui ont pénétré dans les vaisseaux chileux & lymphatiques du mésentère; 3°. dans les engorgemens récens du foie, de la rate, du pancréas, du mésentère, lorsqu'ils sont dûs à la même cause; 4°. dans les maladies de la peau, entretenues par un de ces vices dans les viscères du bas-ventre; 5°. dans l'affection hypocondriaque produite par la viscosité des sucs des premières voies; 6°. dans la mélancholie; 7°. dans les hydropisies commençantes; 8°. dans les altérations des humeurs, qui donnent naissance au vice scrophuleux, &c. On n'emploie les *apéritifs* avec succès que lorsque la température de l'atmosphère est modérée, & que les couloirs sont ouverts, parce que la plupart poussent à la peau, en même-tems qu'ils excitent la sécrétion des reins. C'est dans le printemps qu'on prend ordinairement les bouillons *apéritifs*, composés de veau, de cerfeuil, de bourrache, de scolopendre, de racine de chicorée, de patience, de fraisier. On ne doit jamais les administrer lorsqu'il y a pléthore, il faut alors faire précéder leur usage d'une saignée; on y joint aussi les purgatifs, surtout lorsqu'on les a pris pendant quelque tems, pour emporter des humeurs qu'ils ont divisées & atténuées. Ces derniers facilitent alors le dégorgement du foie des canaux hépatique & cholédoque, du pancréas, des glandes mésentériques, & ils rendent plus sûre l'action des *apéritifs* auxquels on les fait succéder. (M. Fourcroy.)

APÉRITIFS, ATTÉNUANS, DESOBSTRUANS, FONDANS, INCISIFS. (*Mat. méd. vétérin.*)

L'action de diviser, de fondre & d'atténuer, suppose dans les parties des substances nombreuses & multipliées en qui cette faculté a été reconnue; 1°. plus de dureté que dans les molécules des humeurs qui doivent être brisées par elles, car, sans cette condition, ces parties seroient bientôt décomposées elles-mêmes; 2°. plus d'activité ou de disposition au mouvement que les molécules du fluide avec lesquelles elles sont entraînées; 3°. assez de finesse pour s'insinuer avec les différentes humeurs dans les vaisseaux tenus & déliés où elles ont à rétablir la liberté du mouvement circulaire; 4°. des principes capables d'irriter les solides, d'en augmenter la contraction, le ressort & le jeu; 5°. la densité nécessaire pour recevoir & pour conserver le mouvement qu'elles tiennent d'eux, & par le moyen duquel ces parties se mêlant avec les globules sanguins & lymphatiques les divisent & les séparent.

Les *atténuans* les moins énergiques ne sont que des *apéritifs* qui tendent à faciliter le cours des liqueurs, & à vaincre les légers obstacles qu'elles rencontrent.

D'autres peuvent être regardés comme de vrais *dépuratoires*, & opèrent eu égard aux animaux ce que les *anti-scorbutiques* opèrent dans l'homme.

Quelques-uns dans les maladies où la poitrine souffre un embarras réel des humeurs visqueuses qui le surchargent, sont autant de *béchiques-incisifs*.

Quelques autres *résolutifs*, en même-tems que *fondans*, sont efficaces dans des cas où le sang se grumele & se fige, ensuite de chûtes, de contusions, &c.

Il en est encore de *stomachiques*, de *purgatifs*, de *diurétiques*, de *diaphorétiques*, &c.

Enfin, les *fondans* & les *incisifs*, les plus puissans, sont indiqués dans l'épaississement de la lymphe, dans l'obstruction & dans l'engorgement des glandes, dans les maladies cutanées, telle que la *gale*, le *farcin*, les *eaux aux jambes*, &c.

Les *apéritifs*, dont on fait principalement usage dans la médecine vétérinaire, sont:

1°. Les jeunes pousses & les racines d'asperge; (*asparagus officinalis*);

Le fenouil commun, (*anethum fœniculum*);

Le persil commun, (*apium petroselinum*);

Le cerfeuil, (*scandix cerefolium*), & toutes les autres ombellifères;

La patience, (*rumex patientia*);

La chicorée sauvage, (*cichorium intybus*);

La racine de dompte-venin, (*asclepias vincetoxicum*);

—— d'aunée, (*inula helenium*);

—— de gentiane, (*gentiana lutea*);

—— de sceau-de-Salomon, (*convallaria polygonatum*);

—— des aristoloches, (*aristolochia*);

—— de l'arrête-bœuf, (*anonis spinosa*);

—— de bryone, (*bryonia alba*);

—— des différentes espèces de chardons, les raiforts;

La fumeterre, (*fumaria officinalis*);

Les cressons;

Le *cochléaria*;

2°. L'iris de Florence, & toute la classe nombreuse des plantes aromatiques qu'on trouve partout;

3°. Le gaïac;

La squine;

La salsepareille;

Le sassafras;

4°. La gomme ammoniaque;

Le *galbanum*, le *sagapenum*;

La myrrhe;

L'aloës;

L'*assa fœtida*, & les autres gommes résines;

5°. L'oxymel-scillitique;

La terre foliée de tartre;

La lessive des cendres;

Les alcalis,

6°. Le sel de cuisine;

Le sel ammoniac, & la plupart des autres sels neutres.

Les eaux minérales quand les animaux sont à portée des sources;

7°. Le fer, & toutes les préparations martiales;

8°. Enfin, le soufre, l'antimoine, le mercure & toutes leurs préparations.

Quelles que soient les propriétés éprouvées de ces médicamens dans les animaux, la prudence demande que l'on fasse l'attention la plus grande aux cas & aux circonstances plus difficiles à saisir ici que dans l'homme.

Les *apéritifs* conviennent principalement lorsqu'on n'a pas à craindre d'irriter & d'échauffer, comme dans la cachexie, l'hydropisie, l'œdème, &c., & généralement lorsqu'on a lieu de soupçonner pour cause de la maladie la lenteur & l'épaississement des liquides & le relâchement des solides. On connoît les bons effets du sel pour prévenir ou pour guérir la pourriture dans les bêtes à cornes & à laine.

On doit bannir ces remèdes dans toutes les maladies inflammatoires, sur-tout dans celles de poitrine, comme la gourme, la courbature, &c.; & si l'on étoit obligé de les employer, il faudroit nécessairement ne les prescrire que sur la fin, & après avoir calmé la fougue des humeurs. Le plus souvent les *délayans* suffisent pour surmonter l'épaississement qu'il s'agit de détruire, & pour préparer les voies aux *atténuans*; &, en général, on ne risque rien de passer des *incisifs* les plus modérés à ceux qui sont les plus actifs, & qui, administrés sur-le-champ, & sans précautions, pourroient susciter des inflammations plus ou moins fortes, sur-tout dans des animaux jeunes, vigoureux & très-irritables.

L'usage en doit être long, & avoir plutôt lieu s'il est possible dans des tems tempérés que dans la saison rigoureuse de l'hiver, sur-tout en ce qui concerne les aromatiques, les gommes résines, & les préparations mercurielles, attendu la transpiration que ces substances peuvent exciter, & que le froid intercepteroit nécessairement si on n'en prevenoit les effets par le soin que l'on doit avoir de bouchonner & de couvrir les animaux.

Appliqués à l'extérieur, ces remèdes produisent les mêmes effets, & se nomment plus particulièrement alors *résolutifs*. (*Voyez* Résolutifs).

M. *Vitet* (*médecine vétérinaire*, tome III), les place avec une foule d'autres dans la classe des *aromatiques* seulement.

(Cet article est, en grande partie, extrait de la *matière médicale raisonnée à l'usage des élèves des écoles vétérinaires par M. Bourgelat*. (M. Huzard).

APETE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Abeille). (M. Fourcroy.)

APHILANTHROPIE, APHILANTHROPIA.

C'est le premier degré de la mélancolie; il s'annonce par le dégoût de la société, & par un penchant très-vif pour la solitude. Ce mot signifie la même chose qu'*apanthropie*. (M. Laguerenne).

APHONIE, APHONIA, (*ordre nosol.*), genre 166 de Sauvages, 110 de Cullen. -- Suppression entière de la voix, sans affection comateuse ni sincope.

Cette affection est toujours le symptôme d'une autre maladie; elle est due ou à la compression de la trachée par un anevrysme, ou à une angine gutturale, ou à la section des *nerfs du larynx*, ou à la paralysie de cet organe, ou à une maladie catarrhale, ou à l'action des boissons enivrantes, ou à l'hystéritie. (V. D.)

APHONIE, EXTINCTION DE VOIX, LA PEAU CASSÉE, PERTE DE LA VOIX. (*Path. vétérin.*)

La *perte de la voix* est assez commune dans les animaux, & elle reconnoît, comme dans l'homme, une multitude de causes.

On la remarque assez ordinairement pendant le tems de la *mue*, dans les oiseaux des champs & de volière, & si, à cette époque, la voix ne cesse pas entièrement dans d'autres, comme dans ceux de basse-cour, elle diminue & s'affoiblit beaucoup. Elle peut aussi, dans les oiseaux, être occasionnée par la peur, par la crainte, par la perte de la liberté ou par la vieillesse. Nous avons vu des coqs effarouchés par des oiseaux de proie, être plusieurs jours sans chanter, l'essayer inutilement, & ne recommencer que d'une manière foible & grêle. On sait que les vieux rossignols, pris au filet, gardent le silence depuis la fin de la saison jusqu'au printemps suivant; & les vieux serins sont assez sujets à l'*extinction de voix*, qu'on nomme chez eux *la peau cassée*.

La ligature du nerf de la huitième paire & du récurrent lui-même, produit cet effet dans le chien & dans les autres grands animaux. On peut voir, à ce sujet, les expériences de *Galien*, de *Haller*, de *Lecat*, &c.; la blessure de ces nerfs, ou leur paralysie, peut également y donner lieu. Nous avons vu un jeune chien dogue, de la grande taille, fort & vigoureux, *perdre la voix* promptement & sans cause apparente; il faisoit tous les mouvemens pour *aboyer*, ouvroit la gueule, remuoit la langue, les lèvres & toute la mâchoire, sans, néanmoins, faire entendre aucun son.

L'*aphonie* accompagne la plupart des maladies des animaux domestiques, & principalement les maladies aiguës de la poitrine, & les maladies soporeuses; il semble que dans ces cas (dans le cheval sur-tout) l'espèce de convulsion ou de trémoussement qui constitue le *hennissement* occasionne une secousse fatigante à la machine, & on remarque en effet quelquefois que les chevaux essayent de hennir, & commencent même, mais qu'ils s'arrêtent tout-à-coup, & comme s'ils éprouvoient de la douleur, après avoir fait à peine entendre un léger son. Si la voix reparoît, & qu'on entende l'animal *hennir*, *mugir*, ou *bêler*, avant que la maladie ait éprouvé une rémission marquée, c'est ordinairement un signe mortel; & on observe très-souvent que la plupart des animaux font entendre leur voix avec plus ou moins de force avant de mourir.

Du reste, l'*aphonie*, ou *la perte de la voix*, dans les animaux, est un symptôme auquel on fait généralement peu d'attention, & dont on ne s'est jamais particulièrement occupé; il cesse ordinairement avec la maladie qu'il accompagnoit, & nous n'avons observé, que rarement, dans quelques chevaux, que la voix étoit long-tems à reparoître après la guérison.

Hervieux a indiqué cependant les soins à avoir pour faire revenir la voix des serins après la mue. Il est nécessaire de leur donner une bonne nourriture humectante, telle que des jaunes d'œuf hachés avec de la mie-de-pain, & de mettre dans leur eau de la réglisse fraîche bien ratissée. La saveur sucrée que la réglisse donne à l'eau les excite à boire souvent; le gosier se trouve humecté & la voix revient (1). (M. HUZARD).

APHRODISIAQUE. (*Hygiène*).

On donne ce nom à des substances qu'on a cru capables d'exciter à l'amour, & de s'opposer à la stérilité; comme on nomme *anti-aphrodisiaques* celles qui possèdent la vertu contraire. Les *aphrodisiaques* ont encore reçu la dénomination de spermatopées, comme excitant une plus grande secrétion de la liqueur séminale. Ces remèdes qui, comme on peut le voir dans l'article *aphrodisiaques* de la matière médicale, sont tous tirés des substances chaudes, actives & irritantes, ne doivent être connus en hygiène que pour en prononcer l'interdiction. Il suffit de savoir, qu'ils doivent nuire en général aux personnes foibles, délicates & âgées, chez qui les aromatiques, les baumes, les huiles essentielles & âcres, comme le borax, la rhue, l'aloës, le castoreum, les cantarides, l'opium, ne tendront le ressort de la nature que pour ensuite la relâcher d'autant plus; chez ces sortes de tempéramens, si elle ne dit rien, c'est qu'elle n'a rien à dire; l'exciter est un attentat contre elle.

(*V.* AMOUR PHYSIQUE; *comment on a cru pouvoir, en amour, donner de l'extension* aux forces naturelles, chap. 6. (M. MACQUART)

APHRODISIAQUES. (*Mat. méd.*)

Les *aphrodisiaques* sont des médicamens, capables d'exciter aux plaisirs de l'amour, & auxquels on attribuoit autrefois la propriété de guérir la stérilité. Ce sont toujours les substances chaudes, aromatiques, irritantes, capables de ranimer promptement & vivement les forces; telles étoient l'ambre gris, le musc, la canelle, le macis, le gérofle, la muscade, la vanille, toutes les semences ombellifères & âcres qu'on employoit autrefois pour remplir cette indication. Mais cette méthode est plus dangereuse qu'utile, lorsqu'elle est mise en usage pour des hommes épuisés par les plaisirs de l'amour, ou par quelqu'autre cause, & ce sont ces hommes qui demandent le plus souvent qu'on les leur administre. A plus forte raison l'usage intérieur des cantharides, comme irritant particulier des organes de la génération, doit-il être banni de la médecine comme un poison, ou au moins borné à quelques cas de foiblesse & d'inertie bien rares.

Les vrais *aphrodisiaques*, sont les succulens, &

(1) *Nouveau traité des serins de Canarie*, 1785, in-12, p. 143.

faciles à digérer, les farineux, les bouillons, les viandes rôties, quelques assaisonnemens toniques & aromatiques, les légumes; & les vins de la même nature; ainsi un peu de muscade, de vanille & de gérofle comme assaisonnemens, des truffes, des asperges, du céleri, du vin de Bordeaux, voilà les moyens aussi sûrs que faciles à pratiquer pour fortifier les organes de la génération, en fortifiant l'estomac, & en portant, dans les vaisseaux, des sucs restaurans avec promptitude. Il est vrai que les alimens très-nourrissans, les consommés, les viandes fortes, les farineux, en procurant une plus grande abondance de liqueur séminale, rentrent dans la classe des spermatopées (*voyez* ce mot); mais aussi ces derniers sont de véritables *aphrodisiaques*. On joint à ces moyens, l'exercice, la promenade & les lectures amusantes, l'équitation, les voyages, les frictions sèches. Ces procédés détruisent la stérilité lorsqu'elle dépend de la foiblesse. (M. Fourcroy.)

APHRODISIAQUES, ÉCHAUFFANS, SPERMATOPÉS. (*Hygiène vétérin.*)

On appelle de ce nom, dans l'art vétérinaire, les substances qui, par l'abondance de leurs parties nutritives, ou de leurs parties aromatiques, âcres, irritantes & échauffantes, sont en même-temps propres à produire une plus grande abondance de liqueur séminale, & à donner plus d'activité, de vigueur & de propension à l'acte de la génération aux animaux.

La plupart des auteurs qui ont écrit sur les haras indiquent l'usage de ces substances pour les étalons & les jumens, dans le tems de la *chaleur* & de la *monte*; non-seulement pour les y exciter, mais encore pour les rendre féconds. Il paroît qu'en général les substances alimentaires nutritives doivent être préférées dans ces cas aux substances âcres & échauffantes, parce qu'elles réparent promptement les déperditions auxquelles les animaux sont exposés alors, en produisant une plus grande abondance de chyle (*voyez* Analeptiques), & que l'action des secondes se borne le plus souvent à donner aux animaux une ardeur & une vigueur momentanées qui ne peuvent que tourner à leur dérriment & à celle de l'espèce.

Les *aphrodisiaques* & les *spermatopés* les plus vantés & les plus généralement employés, sont:

L'augmentation de la nourriture ordinaire, sur-tout l'avoine.

Le froment & sa farine.

L'orge seul ou mêlé avec l'avoine & les autres fromentacés. On les donne à la dose des alimens ordinaires. (*Voyez* Alimens.)

Les vesces, (*vicia sativa*);

Les féverolles, (*vicia faba*);

Les pois, (*pisum sativum*);

Le fenu-grec, (*trigonilla fœnum-græcum*), & la plupart des autres graines légumineuses;

Le chenevis, (*cannabis sativa*);

Le sarrasin, (*polygonum fagopyrum*); il est particulièrement employé pour exciter la ponte de la volaille.

La graine d'ortie, (*urtica dioica*);

——— de mercuriale, (*mercurialis annua*);

Les satyrions, (*orchis*).

On en mêle une poignée à la ration de la nourriture ordinaire le matin.

Le sel dont on mêle une pincée dans l'avoine ou qu'on fait fondre dans la boisson.

Quelques auteurs ajoutent les semences des plantes ombellifères, l'ail, le vin, les aromatiques indigènes & exotiques, & sur-tout parmi ces derniers, le poivre, le gingembre, &c.

Enfin plusieurs indiquent encore comme de bons *aphrodisiaques* externes, d'imbiber une éponge de jus d'oignon de scille (*scilla maritima*), & d'en frotter la vulve de la cavale; d'imbiber une éponge de la liqueur qui découle de la vulve de la jument en chaleur, & d'en frotter le nez de l'étalon peu actif; de mettre des *pessaires* composés de drogues âcres & irritantes dans le vagin, de frotter la vulve avec des orties fraîches; d'oindre les parties de la génération de l'étalon avec des huiles aromatiques, &c.

« Je n'approuve pas, dit M. *de la Font-Pouloti*, les méthodes indiquées par presque tous les auteurs anciens & modernes pour échauffer les étalons, & les exciter plus fortement à l'œuvre de génération, parce que tous les remèdes *aphrodisiaques*, en donnant du ton aux fibres, en augmentant la circulation du sang, affoiblissent dans la suite l'animal, & finissent par rendre sa semence *improlifique*. La quantité & la qualité de la liqueur spermatique dépendent du chyle, & ce sont les alimens d'une bonne nature. Tels qne le foin, la paille, l'avoine, &c., qui le rendent parfait (1) ». (*Voyez* Haras). (M. Huzard.)

APHRODISIASME, APHRODISIASMUS.

Ce mot est employé pour exprimer l'acte vénérien, le coït. (M. Laguerenne).

APHRODITAIRE, APHRODITARIUM. (*Mat. méd. vétérin.*)

(1) *Nouveau régime pour les haras. Paris 1787, p. 132.*

Les vétérinaires grecs donnoient ce nom à la composition suivante :

Prenez suif de taureau ;

axonge de porc frais, de chacun une livre ;

suif de bouc, demi-livre ;

------ de mouton, demi-once ;

résine de pin ;

cire, de chacune une livre ;

Faites fondre & coulez.

Quelque soit l'usage qu'ils faisoient de cette composition, elle est un excellent *onguent de pied* que nous avons cru devoir faire connoître quant à la manière de l'employer. (*Voyez* ONGUENT DE PIED). (M. HUZARD).

APHTHE, APHTHA, (*ordre nosol.*)

On donne ce nom à de petits ulcères environnés d'escarres blanches, qui paroissent sur les bords de la langue, dans le gosier, à l'intérieur des lèvres, & sur les parties sexuelles extérieures des femmes. Leurs périodes sont irrégulieres ; elles renaissent souvent, après avoir été guéries ; souvent aussi elles ne sont point accompagnés de fièvre & quelquefois il en survient une synoque. — Les *aphthes* ne doivent donc pas être regardées comme un exanthème fébrile ; il n'y a qu'un cas où elles puissent être considérées sous cet aspect, c'est dans la fièvre aphtheuse des enfans, *Aphtha infantum*. Dans toutes les autres circonstances, elles sont symptômatiques. (V. D.)

APHTHES. Ce sont de petits ulcères superficiels, ronds, blancs, diaphanes & isolés qui occupent l'intérieur de la bouche & dont les bords sont rouges, enflammés & douloureux. Ils s'annoncent sous la forme d'une pustule miliaire qui s'étend, s'applatit en blanchissant, & se termine par une substance membraneuse qui se sépare par le desséchement. Cette affection particulière, sur-tout aux enfans, a son siège principal à l'extrémité des vaisseaux excrétoires des glandes salivaires & de toutes les glandes qui tapissent le canal alimentaire, ce qui fait qu'on les observe aux lèvres, aux gencives, au palais, à la langue, au gosier, à la luette, à l'estomac & aux intestins.

On juge de l'existence des *aphthes* qu'on ne peut appercevoir, par les signes suivans. S'ils gagnent la gorge, l'enfant refuse toute espèce de boisson par l'impossibilité où il est de boire : s'ils se développent dans l'estomac, le hoquet & le vomissement en sont la suite : & s'ils attaquent les intestins, l'enfant à des évacuations laiteuses.

On distingue les *aphthes* quant à leur couleur : ils sont blancs, diaphanes, jaunâtres & quelquefois noirs ; dans ce dernier cas ils présagent la gangrène & la mort.

La cause première de cette maladie, chez les enfans, est une humeur âcre & épaisse qui s'attache aux parois des vaisseaux, les corrode par son séjour, & donne lieu à ces petits ulcères que les medécins ont désignés sous le nom d'*aphthes*. En général on attribue ces désordres au mauvais régime de la nourrice, à l'âcreté & à l'ancienneté de son lait, au peu de soin qu'elle a de nétoyer la bouche de l'enfant, & à sa négligence lorsqu'elle le laisse dormir au téton.

Le danger de cette maladie est en raison du nombre des pustules, de leur profondeur, de leur couleur & du lieu qu'elles occupent.

Elle est rarement mortelle chez les enfans, excepté dans le cas où les douleurs ôtent le sommeil à l'enfant & l'empêchent de prendre aucune nourriture, ou, comme l'a observé Rosen, lorsque les *aphthes* paroissent au gosier sous la forme d'une couenne de lard qui gêne la déglutition & la respiration.

La méthode curative se borne, 1°. à remédier aux causes qu'on a assignées ; 2°. à adoucir l'acreté des humeurs. On conseille à cet effet des lotions déterfives auxquelles on ajoute du miel rosat & quelques gouttes d'esprit de sel, & on y trempe un pinceau avec lequel on lave les parties affectées. On tient la nourrice à des boissons délayantes & à un régime rafraîchissant ; on la purge, & on donne à l'enfant de tems en tems quelques cuillerées de sirop de chicorée composé de rhubarbe. Les purgatifs sont d'autant plus nécessaires que les *aphthes* ne sont jamais plus fréquentes que dans le tems où les dents veulent percer, & qu'à cette époque il est essentiel d'entretenir la liberté du ventre pour éviter les dangers qui sont la suite de la constipation.

Les adultes, les vieillards sont aussi sujets aux *aphthes* : on les rencontre dans les maladies aiguës, épidémiques & contagieuses ; & on les observe dans certaines maladies chroniques, telles que le scorbut & la vérole. Si l'on veut juger de leur différence, on n'aura qu'à consulter chaque article des maladies que nous venons de nommer. (M. JEANROY.

APHTHES (*espèces d'exanthèmes*).

APHTHEUSE, (FIÈVRE.) (MALADIES ÉRUPTIVES.) (*Médecine pratique.*)

Les *aphthes* qui caractérisent cette maladie ne ressemblent point aux *aphthes* ordinaires, dont on leur a donné mal-à-propos le nom. Ces dernières sont de petits ulcères, qui quoique superficiels creusent

sont cependant plus ou moins & forment une cavité sur la partie qu'ils occupent. Les *aphthes*, dont il est question dans cet article, ont un caractère entièrement opposé; ce sont de véritables exanthèmes qui s'élèvent & forment tumeur en déhors, soit qu'ils consistent en des points isolés, ou qu'ils forment des plaques plus ou moins étendues, ou une couche continue à l'intérieur de la bouche & de l'ésophage. En tombant, ces pustules ne laissent aucunes traces après elles. C'est donc au rang des exanthèmes, que l'on doit placer cette espèce d'*aphthes*, & la fièvre aphtheuse doit être considérée comme une maladie fébrile éruptive.

Quoique ces *aphthes* soient également communes aux enfans & aux adultes, on a cru cependant devoir les considérer à part dans les premiers. On a donné à celles qui leur sont propres, un nom particulier; telle est la maladie connue sous le nom de *muguet*, *millet*, *blanchet*. (*Voyez ces articles.*) Nous ne considérerons ici la fièvre aphtheuse que dans les adultes.

Cette espèce d'*aphthes* particulières ne paroît point avoir été inconnue aux anciens. On trouve dans Hyppocrate plusieurs passages, où elles sont distinguées de celles qui forment de petits ulcères: ainsi il fait mention d'une éruption, qui couvroit la langue de petits grains semblables à de la grêle, & dans un autre endroit, d'une croute qui blanchissoit toute la surface de la langue & l'intérieur de la gorge.

Ces citations rapportées par Van Swieten, ne lui paroissoient laisser aucun doute que les anciens n'eussent eu connoissance des *aphthes* exanthématiques.

C'est aux modernes qu'on est redevable de la description exacte de cette maladie. Ketelaer qui l'avoit observée en Zélande, a publié sur ce qui la concerne, un traité très-estimé, & c'est sur ses traces ensuite & d'après leur propre observation que Boerhaave & van Swieten en ont parlé avec étendue.

C'est à l'intérieur de la bouche que ces *aphthes* s'élèvent sous la forme de pustules; en les examinant avec soin, suivant Boerhaave, elles paroissent formées par les extrémités des différens émonctoires, qui versent à l'intérieur de la bouche l'humeur salivaire, & les autres liquides dont cette cavité est abreuvée. C'est lorsqu'elles se forment d'une manière isolée, que l'on peut s'assurer de ce fait; qui ne se peut remarquer lorsqu'elles forment une croûte épaisse. Lorsqu'après la chûte des escharres il survient une nouvelle éruption, cette vérité devient encore plus sensible. On voit alors, à la surface de la bouche, se former de petits points blancs. A la loupe, cette formation paroît très-distincte, & l'on voit bientôt les points, en se multipliant, former des croûtes plus ou moins épaisses, semblables aux premières.

C'est par cette raison que ces *aphthes* occupent toutes les parties qui sont couvertes des mêmes émonctoires que la cavité de la bouche. Ainsi, on les voit occuper les lèvres, les gencives, l'intérieur des joues, la langue, le palais, la gorge, l'ésophage, l'estomac & les petits intestins. Dans tous les points de ce trajet, elles se montrent à-peu-près les mêmes. C'est en cela qu'elles diffèrent de la couche de saburre, qui se forme dans les maladies sur la langue. Cette couche ne couvre jamais que la surface supérieure de cet organe. Les *aphthes* au contraire peuvent en occuper toutes les parties, ainsi que tout l'intérieur de la bouche. Il arrive même quelquefois qu'on n'en observe aucunes traces dans cette cavité, tandis qu'elles sont en grand nombre dans la gorge. Il suffit de la vue seule, pour s'assurer de la présence des *aphthes* dans ces différentes parties qui sont soumises à l'œil. Quant à celles qui occupent l'ésophage, l'estomac & les intestins, c'est par la chûte des escarres qu'on en est certain. Lorsque les croûtes & pellicules, formées par les *aphthes*, se détachent & tombent, on voit les malades en cracher des lambeaux plus ou moins larges. Mais ils en rendent aussi par les selles, & en telle quantité quelquefois, que Ketelaer assure avoir vu qu'elles auroient pu remplir plusieurs bassins. Ce fait doit paroître étonnant, quand on ne réfléchit pas que les *aphthes*, lorsqu'elles se séparent, peuvent être remplacées successivement par d'autres un grand nombre de fois. Mais il prouve au moins que dans ces cas, les *aphthes* ont occupé l'estomac & le trajet des intestins.

C'est parmi les peuples du nord, qui habitent des contrées marécageuses, que les *aphthes* s'observent le plus fréquemment. Une température chaude & pluvieuse les y rend plus communes. On observe de plus, qu'elles attaquent particulièrement les enfans & les vieillards. Il est très-rare qu'on en rencontre dans les pays chauds; Cullen assure ne les avoir jamais observées en Ecosse comme maladie idiopathique, qui affectât les adultes. Van Swieten rapporte à ce sujet, qu'en pratiquant en Hollande, rien ne lui étoit plus ordinaire que d'observer des *aphthes* dans les maladies aiguës, tandis qu'à Vienne, après cinq ans de séjour, il ne lui étoit pas même arrivé une fois d'en rencontrer. Cette circonstance avoit fait penser à Ketelaer que, dans les pays chauds, la transpiration étant plus libre, la nature dissipoit, par les sueurs, dans les maladies, la matière morbifique, qui, sous un ciel plus humide & plus froid, ne pouvoit être aussi facilement chassée par cette voie. Cette opinion lui paroissoit d'autant mieux fondée, qu'il avoit observé que des sueurs copieuses & des urines abondantes, rendoient les *aphthes* plus légères & moins dangereuses, tandis que le défaut de ces évacuations produisoit des effets opposés. Van Swieten ajoutoit à cette remarque, que dans les pays où l'on n'observoit point d'*aphthes*, les éruptions miliaires, rouge & blanche, se faisoient au contraire fréquemment remarquer. Seroit-ce qu'alors il se porteroit à la peau quelque principe délétère de la même

nature que celui qui, dans les *aphthes*, occupe la surface des premières voies? Il observoit que les exanthèmes miliaires accompagnent fréquemment toutes les maladies aiguës & les fièvres continues; qu'on y remarque une odeur d'aigre vappide, qu'il assure avoir plusieurs fois remarquée auprès des malades attaqués d'*aphthes*. La forme même des boutons miliaires lui paroissoit offrir une conjecture de plus. Ces boutons sont formés par de petites pustules élevées en partie au-dessus de la surface de l'épiderme, remplies d'une humeur transparente, qui, bientôt se trouble, & que l'on voit ensuite se dessécher, tomber, & être remplacées souvent par de nouvelles éruptions, qui se succèdent. Les mêmes phénomènes lui paroissoient appartenir aux *aphthes*. L'anxiété précordiale, la foiblesse, la somnolence inégale & légère qui les accompagne, lui offroient de plus une grande analogie avec les symptômes de l'éruption miliaire. Il en étoit ainsi du danger de la répercussion, ou de la rentrée de l'éruption, qui lui paroissoit aussi fâcheuse dans les deux maladies. Toutefois ce n'étoit qu'avec un esprit de doute, que Van Swieten proposoit ces rapprochemens. Il ne se dissimuloit pas que l'on observe, dans la miliaire, quelques symptômes différens de ceux des *aphthes*.

Cependant on ne peut nier qu'on n'observe aussi les *aphthes*, au moins dans les contrées tempérées. Ainsi M. Lepecq en a observé dans ses constitutions épidémiques, & M. Lorry les a décrites dans un savant mémoire, telles qu'on les voit parmi nous. Il les a comparées avec celles de la Hollande & de la Zélande, décrites par Ketelaer & Boerhaave, & avec celles dont Hyppocrate a fait mention. Suivant lui, on doit les diviser en chroniques & en aiguës; celles-ci lui ont paru attaquer le plus souvent les femmes grosses, & devenir quelquefois un mal habituel après leurs couches. Un coryza les précède; la salivation les accompagne; elles tiennent toujours du caractère inflammatoire, ce qui les distingue du mal de gorge gangreneux, dont Boerhaave ne les a pas assez bien distinguées, & auquel on doit opposer les toniques les plus puissans. Ce n'est donc pas sans restriction qu'on doit penser avec Van Swieten, que les *aphthes* n'existant point dans les climats chauds; elles y sont remplacées par des exhantèmes d'une autre nature.

Mais si cette opinion n'est pas fondée, il n'en est pas de même de celle qui attribue la fréquence de cette maladie à l'influence des pays bas & humides. Dans la Zélande, qui est environnée d'eau, & que des digues préservent de l'inondation, les *aphthes* sont si communes, qu'elles y forment, suivant Ketelaer, une maladie endémique. C'est sur-tout en automne, lorsque la température est humide & chaude, qu'elles règnent plus fréquemment. Quant à l'âge, où elles sont plus communes, Van Swieten observe que quoiqu'elles n'en épargnent aucun, & qu'elles ne respectent pas la différence des sexes, cependant elles sont plus familières parmi les enfans, chez lesquels elles naissent le plus ordinairement de la manière la plus douce, & sans avoir été précédées d'aucune maladie grave. Il est rare, suivant lui, que dans les premières semaines de leur naissance, ils en soient exempts, & elles sont si bénignes pour l'ordinaire, que sans le secours des médecins, les mères se contentent de les traiter, en leur donnant à sucer un mélange de syrop de violette, de miel, & de syrop de rhubarbe, pour humecter les croûtes & les aider à se détacher. Chez les vieillards, les *aphthes* n'offrent pas le même caractère. C'est dans les fièvres continues, qu'elles surviennent le plus fréquemment; mais comme alors les forces sont très-affoiblies, elles comportent beaucoup de danger.

L'éruption des *aphthes* est ordinairement précédée par une fièvre, soit continue putride, soit intermittente devenue continue, & accompagnée de diarrhée ou d'un flux dissentérique. Dans les commencemens, les malades éprouvent des nausées continuelles, ou des vomissemens, des anxiétés très-vives, & qui se répètent souvent dans les parties précordiales; de la foiblesse, une sorte de somnolence & de stupeur qui, sans discontinuer, n'est pas toujours au même degré de force, enfin un sentiment douloureux de pesanteur à l'estomac, dont le malade se plaint toujours. Suivant Van Swieten, il est très-rare qu'on observe des *aphthes*, si ce n'est dans les fièvres continues, & principalement dans les intermittentes automnales, qui dégénèrent si facilement en cette espèce de fièvre. Il n'en n'avoit observé qu'une seule fois à la suite de quelques accès d'une fièvre tierce exquise. C'étoit dans une femme de cinquante ans, à l'époque du mois de juillet, tems où ces fièvres participent encore de la constitution vernale. Il n'avoit observé qu'une seule fois aussi, dans une petite fille d'un an, des *aphthes* survenues sans aucune maladie qui eût précédé, & suivant son rapport, Boerhaave n'en n'avoit vu que deux exemples. Les *aphthes* avoient été très-épaisses; mais elles n'occupoient que les lèvres. Les malades étoient tous deux adultes. Ketelaer assuroit au contraire en avoir observé sur un grand nombre sans aucune apparence de fièvre, même avant l'éruption; & cette vérité, suivant lui, est sur-tout bien fondée relativement aux enfans.

Sydenham avoit bien remarqué que c'étoit dans les fièvres qui commençoient par la diarrhée, ou un flux dissentérique, que les *aphthes* survenoient, sur-tout si l'on avoit suspendu les évacuations par l'usage des remèdes astringens, ou qu'on eût négligé d'emporter le foyer de saburе par les purgatifs. Ainsi il rapporte que dans une constitution, où régnoient des dissenteries épidémiques, il survint une fièvre accompagnée des mêmes symptômes, à la dissenterie près, & qu'il crut devoir appeller dissentérique, dans laquelle il remarqua plus de disposition aux *aphthes* que dans aucune autre. Les sueurs abondantes qui étoient particulières à la constitution régnante, manquoient d'ailleurs dans cette fièvre.

Les nausées continuelles, dans cette maladie, dé-

pendent des matières corrompues qui croupissent dans l'estomac. Aussi Ketelaer avoit-il observé que ceux qui, négligeant les premiers secours, n'avoient pas été convenablement évacués les premiers jours, en étoient plus tourmentés; que la maladie devenoit beaucoup plus grave; & que les forces étant une fois abattues, on ne trouvoit plus à placer convenablement les évacuations. La présence de la matière morbifique, que la nature doit déposer au moyen de l'éruption, & qui circule jusqu'à ce moment avec les humeurs, occasionne l'anxiété qui se manifeste dans cette maladie, comme dans toutes les fièvres éruptives. On ne peut douter que les *aphthes* ne participent du caractère des éruptions ou métastases critiques. Van Swieten assure avoir vu souvent les *aphthes* paroître aux jours de crises, avec une diminution sensible des accidens; & qu'elles étoient bien moins favorables, lorsqu'elles paroissoient dans d'autres jours. Il ajoute que Ketelaer, qui croyoit peu à la doctrine des crises & à l'utilité de leur observation, s'étoit vu forcé enfin de s'en rapprocher dans le traitement des *aphthes*. Il les regardoit au moins comme prouvant la nécessité d'admettre des espèces de crises lentes & imparfaites, au moyen desquelles la nature se délivre insensiblement de ce qui peut lui nuire. Il avoit observé d'ailleurs que celles qui paroissoient avant le septième jour de la maladie, étoient beaucoup plus fâcheuses, que celles qui survenoient ce jour-là ou le neuvième. Ainsi les *aphthes* étant une éruption véritablement critique, suivant Van Swieten, il ne devoit pas paroître étonnant de les voir accompagnées du trouble & de l'état d'anxiété, ordinaire aux mouvemens des crises.

Si cette anxiété se répète à différentes fois, c'est que les éruptions se succèdent à plusieurs reprises dans cette maladie, la quantité de matière morbifique étant quelquefois si considérable, que la nature ne peut s'en délivrer par une seule éruption. Ketelaer regardoit ces *aphthes* comme très-dangereuses, lorsque, par de nombreuses éruptions, elles fatiguoient ainsi la nature. Van Swieten observe de plus, à ce sujet, que d'après Hyppocrate, les saisons humides & chaudes qui sont les plus favorables à la naissance des *aphthes*, sont aussi celles où les crises manquent le plus souvent, ou se font avec plus de difficulté.

Quant à la foiblesse qui accompagne cette maladie, elle paroît dépendre ou des évacuations qui surviennent dans son invasion, ou de la qualité de la matière morbifique qui circule avec les humeurs, & qui ainsi que dans les petites véroles, les pétéchies, les miliaires de mauvais caractère, produit souvent ce symptôme, ou de la présence des sucs bilieux & dégénérés dans les premières voies, d'où l'on sait que la force vitale peut être affectée d'une manière sympathique. La même présence de la matière morbifique dans le sang, à qui elle communique un certain degré d'épaississement, occasionne la somnolence & l'état de stupeur. Ce signe est le plus sûr indice de l'apparition des *aphthes*. Enfin le poids incommode & douloureux à l'estomac, dont se plaignent continuellement les malades, est occasionné par la présence des *aphthes* qui occupent déjà les parois de ce viscère. Le même sentiment se rapporte quelquefois à l'ésophage, où il paroît exister un état de rigidité, & un obstacle qui s'oppose au passage des liquides. C'est à la même cause qu'on doit aussi attribuer le hoquet qui, suivant Van Swieten, annonce souvent l'apparition des *aphthes* à l'intérieur de la bouche, & qu'il croyoit occasionné par l'irritation de celles qui occupoient déjà l'orifice supérieur de l'estomac.

C'est du lieu & de la nature de l'éruption, que se tirent les signes qui font juger du plus ou moins de danger des *aphthes*. En général elles paroissent çà & là, & par pustules isolées, soit à la langue, soit au bord des lèvres, à la gorge ou en tout autre endroit, & pour l'ordinaire sans aucune préférence pour le siège où elles se manifestent en premier lieu. Ces *aphthes* sont presque toujours de bon augure. Quelquefois on les voit paroître au fond de la gorge, sous la forme d'une croûte blanche, épaisse & luisante, assez semblable à du lard frais, qui semble monter lentement de l'ésophage, & qui adhère fortement aux parties qu'elle couvre: celles-ci sont d'un mauvais caractère, & pour l'ordinaire mortelles. D'autres fois elles couvrent de croûtes dures, épaisses, & très-tenaces, tout l'intérieur de la bouche qu'elles occupent jusqu'au bord des lèvres; & dans ce cas les malades échappent rarement à la mort. Telles sont, relativement au pronostic, les régles les plus générales. Cependant il peut arriver qu'on n'observe que quelques *aphthes* solitaires dans la bouche, & qu'elles soient très-abondantes dans l'ésophage & les premières voies. Mais alors la gravité des symptômes, les nausées, la violence de la maladie, le hoquet, le poids à l'estomac, indiquent bientôt qu'il ne faut pas se fier aux apparences. Il en est de même lorsque les forces étant affoiblies, l'éruption ne peut avoir lieu que d'une manière incomplette, ainsi qu'il arrive chez les vieillards. Dans ce cas, la foiblesse & la vîtesse du pouls, le défaut de diminution dans les symptômes, annoncent le peu de succès des efforts de la nature.

La couleur des *aphthes* doit en faire porter aussi un jugement différent. Celles qui ont la transparence de la perle, sont les moins dangereuses; & telle est leur couleur, lorsqu'elles sont éparses. Quand au contraire elles se réunissent & se serrent, elles paroissent d'un blanc mat ou opaque. Celles qui sont jaunes, livides & noires, comportent d'autant plus de danger, qu'elles ont une teinte plus foncée. Lorsqu'en paroissant elles ont une nuance cendrée, c'est toujours, suivant Ketelaer, d'un funeste augure. On peut douter, d'après cet auteur, qu'on en ait jamais observé de noires; ce n'est que long-tems après leur éruption, & au moment de la mort, qu'on les voit noircir. Elles offrent alors le plus hideux aspect.

Lorsque ces *aphthes* ont duré quelques jours, on les voit se détacher par leur base, & tomber par lambeaux, de manière que successivement, & peu-à-peu, toutes les parties affectées en sont parfaitement délivrées. Elles tombent les unes plutôt, les autres plus tard. Quelquefois il en paroît de nouvelles, soit au moment même, soit quelque tems après; & dans ces nouvelles éruptions, il n'est pas rare qu'elles reviennent aussi épaisses, & même plus que les premières; leur danger diffère suivant ces différentes circonstances. Le tems de la chûte des escarres varie au reste d'une manière très-marquée. Quelquefois on les voit se détacher au bout de douze heures; d'autres fois elles durent plusieurs jours. Aucune partie ne paroît avoir de privilège sous ce rapport, & l'on ne remarque aucun lieu, où elles paroissent se séparer plutôt; quoiqu'il semble probable que dans l'estomac & les intestins, où elles sont plus particulièrement ramollies par les boissons, elles doivent se détacher plus promptement. Au reste, si, après leur séparation, les parties paroissent parfaitement lisses & humides, il y a apparence qu'il n'en reparoîtra pas de nouvelles. Lorsqu'au contraire ces parties sont rouges & sèches, c'est un signe qu'il y aura de nouvelles *aphthes*, & peut être plus épaisses que les premières, si les forces de la nature suffisent pour continuer l'expulsion de la matière morbifique; si au contraire elles sont fort affoiblies, il survient une grande anxiété, & le malade périt. Quelquefois, après la chûte des escarres, le lieu qu'elles occupoient paroît comme tapissé & recouvert d'une toile blanche très-tenue, &, en peu d'heures, il paroît des *aphthes* aussi nombreuses que les premières. On reconnoît à ce signe la grande quantité de matière morbifique à expulser, & le bon état des forces pour y parvenir. Ces éruptions successives se répètent souvent à diverses reprises; Ketelaer assure les avoir vu se succéder jusqu'à six & sept fois, & même plus. Van Swieten dit avoir fait la même observation. Quelquefois, suivant lui, il s'écoule un intervalle de quelques jours entre les *aphthes* tombées & renaissantes; mais alors le lieu, d'où les *aphthes* se sont détachées, ne devient pas parfaitement humide. Il reste de l'anxiété & de la somnolence, qui indiquent assez que la maladie n'est pas complettement jugée.

Ces différences ne sont pas plus indifférentes que celles que nous avons déjà rapportées, pour faire augurer de la terminaison du mal. Les *aphthes*, qui se détachent de bonne heure, sont du meilleur augure, lors même qu'elles se renouvellent. Elles indiquent, à la vérité, que la matière morbifique est très-abondante, mais qu'elle est assez mobile, que les forces sont suffisantes, & les voies convenablement préparées. Si les escarres sont lentes à se détacher, on en conclut que la matière est plus tenace, les forces moins victorieuses, & que les vaisseaux ne sont pas suffisamment ouverts & perméables. Lorsqu'il y a un long intervalle, entre les premières *aphthes* & les nouvelles, on reconnoît que la matière morbifique n'est qu'en partie élaborée, que le reste a besoin de maturation pour être déposée à l'extérieur, & l'on peut prévoir ainsi que la maladie sera longue & sujète à plusieurs récidives, contre lesquelles le malade aura à lutter, avant d'échapper à la mort. Toutefois il y a en cela un avantage, c'est qu'après la chûte des escarres les malades ont la déglutition plus facile, & qu'on peut profiter de l'intervalle pour réparer leurs forces au moyen d'alimens légers. Mais lorsque les *aphthes* reparoissent aussi épaisses, ou même plus, il y a lieu de craindre que les forces ne suffisent pas pour expulser la matière morbifique, & qu'alors les croûtes se dessèchent & ne se séparent pas.

Il est facile d'après ces détails de rendre raison des divers effets qui résultent de cette maladie. Lorsque la croûte aphtheuse occupe toute la surface de la bouche & des premières voies, on sent pourquoi le malade est privé de la faculté du goût. Les papilles nerveuses de la langue & de la bouche sont recouvertes par la couche aphtheuse, & les émonctoires étant en même tems obstrués, il en résulte une sécheresse qui jointe à la rigidité des croûtes, rend quelquefois les joues, les lèvres & la langue tellement roides, que les malades ne peuvent même retenir quelques liquides dans leur bouche. En même tems les vaisseaux obstrués sous ces croûtes se dilatent, les liquides s'y arrêtent dans un état de stagnation, les parties se tuméfient & s'enflamment. On observe quelquefois de ces gonflemens qui sont très-incommodes, dans le voisinage du larynx ou de l'ésophage, & qui empêchent les malades d'avaler, si ce n'est avec la plus grande anxiété. Van Swieten dit avoir vu chez quelques malades, cette anxiété portée si loin, qu'après l'avoir éprouvée plusieurs fois, ils préféroient de s'abstenir de boire. Ces inflammations prennent quelquefois un mauvais caractère, à raison de la fièvre & de la nature des humeurs qui sont par le mélange de la matière morbifique plus susceptibles de putréfaction. Les vaisseaux absorbans étant aussi fermés, le chyle, les boissons ne peuvent plus passer dans le sang, ni les principes des médicamens. La nutrition alors, & la réparation des humeurs ne peuvent avoir lieu. Les alimens occasionnent dans ce cas une angoisse intolérable, s'ils ne peuvent parcourir le trajet des intestins enflammés, ou le malade les rend tels qu'il les a pris, si le canal intestinal est perméable.

A la chûte des escarres de nouveaux effets se succèdent. Les vaisseaux très-dilatés laissent échapper les fluides en abondance. Ainsi il survient une salivation copieuse, accompagnée quelquefois de flux de ventre qui épuise les malades. Ces diarrhées sont avantageuses toutefois, lorsqu'elles sont modérées; elle servent alors à expulser au dehors ce qui pourroit rester de matière morbifique, & elles préviennent ainsi une nouvelle éruption d'*aphthes*. Mais

lorſqu'elles ne l'empêchent pas, c'eſt un mauvais ſigne. On voit que la matière eſt tellement abondante & épaiſſe, qu'elle ne peut ſortir par les extrémités des vaiſſeaux dilatés, & les éruptions nouvelles ne peuvent que nuire beaucoup aux malades, que d'abondantes évacuations ont pour ainſi dire épuiſés.

La ſéparation des croûtes donne lieu d'ailleurs à des douleurs très-âcres qui proviennent de la ſenſibilité des parties, qui ont perdu leur enduit ou vernis naturel, & qui ſont comme excoriées. Quelquefois le ſang en coule & teint les liquides qui s'en échappent; ainſi la ſalivation eſt ſouvent ſanguinolente, & la diarrhée ſe change en diſſenterie. Les malades ne peuvent alors ſupporter ſans de mortelles angoiſſes, la préſence des alimens dans l'eſtomac; & il n'eſt pas rare d'en voir qui ſe plaignent de cardialgie, ou que tourmente un hoquet très-incommode. Van Swieten aſſure avoir obſervé ces deux accidens pendant plus de ſix ſemaines dans un de ſes malades. Cependant c'eſt une néceſſité preſſante de faire prendre quelques alimens au moins liquides, pour empêcher ces parties ulcérées de s'agglutiner, ce qui formeroit un mal incurable. Les croûtes aphtheuſes pouvant occuper la partie du canal inteſtinal où le conduit pancréatique & le canal biliaire viennent s'ouvrir, on voit quelle anxiété il doit en réſulter dans les parties précordiales. Mais lorſque ces croûtes venant à ſe détacher, la voie s'ouvre à la bile qu'un long ſéjour a rendue plus âcre, on voit quelles vives douleurs de coliques & de diſſenteries elle doit occaſionner. C'eſt pour cette raiſon en partie, que l'on paroît avoir toujours rédouté l'uſage des purgatifs dans le traitement des *aphthes*, où l'on a vu qu'ils pouvoient produire de fâcheuſes ſuperpurgations en ſollicitant trop vivement la ſortie d'une bile très-âcre, & ſon trajet ſur des parties ulcérées.

Lorſque les croûtes ſont très-épaiſſes, très-tenaces, & très-compactes, la force vitale peut être ſuffoquée dans les parties qu'elles occupent, & le mal peut dégénérer en ſuppurations gangrèneuſes ou en ulcères du plus mauvais caractère. Quelques auteurs ont regardé les *aphthes* comme une ſorte de gangrène ſuperficielle, & ſi, comme l'a penſé Boerhaave, les croûtes ſont formées par les extrémités des émonctoires obſtrués, dont la nature opère enſuite la ſéparation, on voit combien cette opinion eſt peu éloignée de la vérité. La nature de la matière morbifique, qui eſt quelquefois du plus mauvais caractère, ajoute à cette conjecture un nouveau dégré de force. On a vu d'ailleurs en quelques cas le palais corrodé par les ulcères qui ſuccédoient aux *aphthes* dans cette partie; & lorſque de pareilles altérations ont lieu dans l'eſtomac & les inteſtins, on ſent aiſément quels maux il doit en réſulter.

Dans le traitement de cette maladie, on doit tempérer & ſoutenir le cours des humeurs de manière que les liquides abordent en quantité ſuffiſante pour ramollir les croûtes aphtheuſes par leur baſe, & les aider à ſe détacher. D'abondantes boiſſons tiédes, délayantes & réſolutives rempliſſent cette indication. Mais comme dans l'eſpèce la plus grave de cette maladie, les vaiſſeaux lactés ne font pas convenablement leurs fonctions, c'eſt aux fomentations, aux fumigations & aux bains qu'il faut avoir recours pour y ſuppléer. L'éruption étant une criſe qu'on peut regarder comme favorable, on ne doit rien négliger pour la favoriſer complettement, & c'eſt en cela ſur-tout qu'il faut bien ſe garder de confondre cette maladie avec les *aphthes* ordinaires, les ſeules, pour ainſi dire, que connuſſent les anciens & qu'ils traitoient avec des aſtringens appliqués à l'extérieur. Le danger d'une auſſi pernicieuſe méthode dans le traitement des *aphthes* dont nous parlons, n'avoit point échappé à Ketelaer, qui diſoit qu'autant on procuroit par les applications froides de relâchement & d'eſpace à la gorge, ainſi qu'à l'intérieur de la bouche, autant on occaſionnoit de reſſerrement & d'anxiété dans les parties précordiales.

Boerhaave & van Swieten ont recommandé, pour former les boiſſons, les décoctions de panais, de ſalſifis. Le lait étendu avec deux parties d'eau leur avoit paru très-avantageux pour baigner les pieds ou les mains. Les mêmes liquides peuvent être employés en lavemens. Ils recommandoient pour alimens les décoctions de pain auxquelles on ajoutoit un peu de miel. Le pain très-nutritif par lui-même & d'ailleurs d'une qualité acidule, leur paroiſſoit convenir parfaitement, ainſi que le miel par ſa nature ſavoneuſe & déterſive. Van Swieten propoſoit d'y ajouter du vin dont l'activité très-pénétrante lui paroiſſoit propre à réparer les forces, & à préparer la voie aux parties nutritives par les vaiſſeaux abſorbans. Ketelaer approuvoit lui-même cette eſpèce de diéte nourriſſante & vineuſe: & il donnoit la préférence ſur tous les alimens à cette boiſſon des femmes en couche, que l'on prépare, ſuivant lui, avec du vin du Rhin, des œufs, de la canelle, du ſucre & du ſafran. Il obſervoit toutefois qu'elle ne pouvoit convenir, lorſqu'il y avoit encore de la ſéchereſſe & de la chaleur.

Pour faciliter la ſéparation & la chûte des eſcarres, on a recommandé les fomentations tiédes, émollientes & déterſives, les gargariſmes & les lavemens de même nature. Pour les former on a propoſé de préférer les liquides doués d'une qualité antiſeptique & en même tems d'une viſcoſité ſuffiſante pour pouvoir adhérer plus longtems aux parties qu'il s'agiſſoit de relâcher. Toutes les boiſſons aqueuſes & farineuſes ont paru propres à cet effet; les décoctions de raves, ou leur ſuc exprimé, légèrement cuit enſuite, & édulcoré avec le miel, offrent un des remèdes que l'uſage a le plus particulièrement conſacré pour le traitement des *aphthes*. Van Swieten a propoſé, ſi la ſaiſon ne permettoit pas de s'en procurer, d'y

substituer de la petite bierre sucrée. Les bouillons de veau avec le ris, & les raves écrasées peuvent être encore employés. Les lavemens peuvent être composés des mêmes liquides ; & l'on a proposé d'appliquer au col des cataplasmes doués des mêmes vertus.

Une chose qui paroît peu s'accorder avec ce que nous venons de dire, c'est l'efficacité du quinquina dans le traitement des *aphthes*. Sydenham ayant eu occasion d'en observer à la suite d'une certaine constitution épidémique, croyoit s'être assuré qu'aucun autre médicament ne devoit lui être préféré pour hâter la chûte des escharres, quand elles étoient très-lentes à tomber. Mais la fièvre qui régnoit pendant cette constitution, étoit véritablement intermittente, quoiqu'elle parût continue ; elle avoit des redoublemens bien marqués tous les soirs, & l'on sait que ces fièvres cedent facilement au quinquina. Cette remarque avoit engagé Van Swieten à essayer aussi son usage, sur des malades foibles, lorsque les *aphthes* dont ils étoient attaqués, étoient très-épaisses ; il le donnoit en décoctions, ne pouvant, vu l'état de la bouche & de la gorge, le faire prendre en substance ; & quoiqu'il eut à craindre, que sa qualité astringente ne fût nuisible, cependant la prudence exigeant que de deux maux on choisit le moindre, lui paroissoit un motif suffisant de l'employer. Il rapporte qu'il voyoit avec étonnement les croûtes aphtheuses se séparer beaucoup plutôt qu'elles ne le faisoient même chez les malades, qui avoient plus de forces, & dont la fièvre plus modérée n'exigeoit pas qu'on eut recours au quinquina. Mais il ajoute qu'alors il ne connoissoit pas l'efficacité de ce remède pour hâter la séparation des escharres gangrèneuses, & c'est à la vertu dont il est doué sous ce rapport qu'il croit qu'on doit rapporter ses bons effets dans la cure des *aphthes*. Il proposoit de partir de cette observation pour essayer son usage dans le traitement des éruptions qui paroissent remplacer les *aphthes* dans les pays où on n'en observe point.

Lorsque les croûtes sont tombées, les parties qu'elles occupoient sont, pour ainsi dire à nud, & très-douloureuses ; alors le miel même & les sucs de raves porteroient trop d'irritation. Il faut préferer les liquides les plus adoucissans & qui calment les parties les plus sensibles. La crême, les jaunes d'œufs, le sirop de pavot étoient recommandés par Boerhaave. Il les croyoit propres également à défendre les parties excoriées, & à modérer l'écoulement des humeurs par les vaisseaux dilatés outre mesure. Van Swieten dit avoir vu quelquefois survenir un flux de salive si abondant, qu'il convenoit d'avertir les malades de l'avaler, pour n'être pas bientôt épuisés par une aussi grande déperdition.

Lorsque la sensibilité des parties paroît commencer à s'émousser, on peut avoir recours aux légers fortifians. La décoction de feuilles d'aigremoine, avec le miel rosat, convient parfaitement en ce cas. Mais il faut avoir bien attention que la dépuration des humeurs soit complettement achevée. Si les vaisseaux étoient trop promptement resserrés, il y auroit à craindre d'occasionner quelque récidive, à laquelle le malade déjà épuisé pourroit bien ne pas résister. C'est donc aux signes qui indiquent une parfaite députation, qu'il faut avoir égard ; tels sont la cessation de la fièvre, le dépôt des urines, la liberté du pouls. Quand ces différens signes sont réunis, on peut en toute sûreté employer les fortifiaus.

Pour terminer la cure, on doit avoir recours à un doux purgatif, qui ait en même tems quelque qualité tonique, & astringente. Tels sont les myrobolans & la rhubarbe. Ce n'est qu'en chassant les escharres dont le canal intestiual peut être rempli, qu'il peut convenir ; nous avons assez fait sentir plus haut, combien les purgatifs plus forts, ou donnés plutôt, seroient propres à occasionner quelque superpurgation.

On trouve dans cette étiologie des *aphthes*, la solution de plusieurs problêmes de pratique, dont on n'avoit pu donner jusqu'ici l'explication. Ainsi c'est à la suite des fièvres accompagnées dans leur invasion de diarrhée ou de dissenterie, que les *aphthes* sont plus fréquentes ; parce que les humeurs dépouillées ainsi de leurs parties les plus liquides, sont plus propres à obstruer les émonctoires. Dans les enfans & les vieillards elles sont plus communes, à raison de la grande quantité d'humeurs aqueuses dont ils abondent. C'est par la même raison de l'épaississement des humeurs, que le régime, & les médicamens échauffans rendent les malades plus disposés à les contracter ; & qu'au contraire, on les prévient, si dans le traitement de ces fièvres on évacue de bonne heure la saburre des premières voies, qui en se mêlant au sang, peut augmenter sa consistance. On voit aussi qu'elle est la cause du hoquet, qui accompagne souvent les *aphthes*. Dans le commencement, c'est l'éruption qui se forme à l'intérieur de l'estomac, qui le produit, à la chûte des escarres ; il est occasionné par l'irritation des parties, qui restent à nud & comme excoriées. La lienterie, qui survient aussi dans cette maladie, dépend de la présence de l'enduit aphtheux, qui s'oppose à ce que les intestins & l'estomac remplissent leurs fonctions. Les fausses couches chez les femmes qui en sont attaquées, dépendent ou de ce que la nutrition ne peut se faire par une suite de cette cause, ou des évacuations qu'on observe souvent par le ventre dans cette maladie. On explique de même pour quelle raison les *aphthes* noires sont d'un si mauvais augure. Elles annonceut que les parties qu'elles recouvrent, sont frappées d'une suffocation gangrèneuse. On voit encore pourquoi les *aphthes* sont un symptôme assez fréquent sur la fin de la phthisie pulmonaire. Les humeurs, à la suite des sueurs colliquatives, contractent un épaississement qui s'oppose à ce que l'âcre dont elles sont imprégnées,

ne puisse sortir librement par les pores. D'autres faits encore peuvent être expliqués d'une manière aussi satisfaisante ; mais ils tiennent à ce qui concerne les *aphthes*, dans les enfans. (*Voyez l'article* MUGUET). Cet article doit être joint à celui-ci, pour avoir une description complette de la maladie. (THOURET).

APHTHES, ALCOLA, BOUCHE CHANCRÉE, BOUCHE ULCERÉE, BOUTONS, CHANCRES A LA BOUCHE, MAL DE LA BOUCHE, POUCHES, ULCÈRES A LA BOUCHE, ULCÈRES SERPIGINEUX. (*Pathologie vétérinaire*).

Les *Aphthes* sont de petits ulcères superficiels ou peu profonds, qui attaquent toutes les parties de la bouche, ou de la gueule des animaux domestiques, mais principalement du cheval, du bœuf, & du chien ; on les trouve quelquefois jusque dans le pharynx & l'œsophage, dans le larynx & la trachée-artere, ainsi que dans les artières-narines. Ils affectent différentes formes, mais ils sont le plus ordinairement, régulièrement ronds, & paroissent avoir été pratiqués avec un emporte-piece.

Si on examine la bouche des animaux dans le tems où il y paroît des *aphthes*, on apperçoit de petites élévations rougeâtres, semblables à des grains de millet, dont le point le plus élevé ou le centre est blanchâtre, il devient bientôt transparent, & il forme une petite vessicule qui contient une légère quantité d'humeur lympide & âcre qui a bientôt rongé la pellicule qui s'oppose à son épanchement. L'ulcère alors n'est pas plus étendu que la tête d'une grosse épingle ; mais il acquiert promptement la largeur d'une lentille, quelquefois celle d'un liard, & rarement celle d'un écu de trois livres ; les bords s'engorgent plus ou moins, se durcissent, l'ulcère paroît plus profond, il est blafard, ou d'une couleur d'un gris sale, & picoté de petits points rougeâtres ; l'humeur qui s'en échappe est sanieuse, & exhale une odeur fétide ; peu-à-peu les bords se dégorgent & s'affaissent, la supuration devient plus blanche, plus épaisse, moins abondante, l'ulcère diminue, & au bout de huit ou dix jours il est ordinairement cicatrisé.

Toutes les *aphthes* ne suivent pas la même marche dans le même sujet; plusieurs se montrent lorsque quelques-unes sont déjà parvenues à leur accroissement, que d'autres sont en train de guérison, & que quelques autres sont déjà cicatrisées. Quelquefois elles s'ouvrent si près les unes des autres que leur réunion forme un ulcère assez étendu ; d'autrefois elles sont tellement multipliées que toute la bouche paroît ne former qu'un vaste ulcère.

On juge de la malignité des *aphthes* par leur couleur & par leur profondeur. Celles qui sont superficielles, petites, blanches, séparées les unes des autres, qui laissent échapper une humeur blanchâtre, sans odeur, & qui ne sont pas promptement remplacées par de nouvelles, sont peu dangereuses, & se guérissent promptement ; mais celles, au contraire, qui sont multipliées, profondes, qui s'agrandissent rapidement, dont les bords s'engorgent & deviennent calleux, qui sont d'une couleur noirâtre ou livide, & dont la supuration de mauvaise qualité exhale une odeur fétide, sont d'une espèce maligne, guérissent plus difficilement & emportent quelquefois assez rapidement les animaux.

Le siége des *aphthes* paroît être à l'extrémité des vaisseaux excretoires des glandes salivaires & de toutes les autres glandes qui fournissent une humeur semblable à la salive ; & la cause paroît être l'âcreté de l'humeur chariée par ces vaisseaux.

Les *aphthes* sont essentielles ou symptômatiques. Dans le premier cas elles se montrent seules, & l'animal malade n'est affecté que des symptômes qui les accompagnent ordinairement ; tels que le dégoût, la cessation de la rumination, la difficulté de la déglutition, la tristesse, l'épanchement de la bave par la bouche, la chaleur de cette partie, la fétidiré de l'haleine & un amaigrissement assez prompt ; quelquefois alors elles prennent un caractère épizootique & contagieux (1). Il paroît qu'en 1763, & au commencement de 1764, elles formèrent le caractère essentiel de l'épizootie qui régna sur les chevaux & les bêtes à cornes dans presque toute la France, & principalement à Paris, où M. *Lafosse* l'observa sur les chevaux, dont elle fit périr plusieurs (2).

Sagar décrivit, avec beaucoup d'exactitude, une pareille épizootie qui se manifesta en 1764 dans le cercle d'Iglaw en Moravie (3). Elle attaqua généralement tous les bestiaux. C'étoit une maladie très-contagieuse, qui se communiquoit même aux hommes. Elle s'annonçoit d'abord par la tristesse & la chaleur du corps ; les yeux étoient plus ou moins rouges : l'intérieur de la bouche offroit une couleur d'un rouge plus vif que dans l'état naturel : l'haleine étoit échauffée : les animaux étoient dégoûtés des alimens & de la boisson ; l'urine étoit au commencement coloré. Tous les symptômes croissoient insensiblement. Le second, le troisième, ou le quatrième jour, il survenoit des pustules dans la bouche, le gosier & le nez, qui rendoient la déglutition si difficile que les

(1) Ce qui tendroit à prouver la contagion des *aphthes*, c'est que quelquefois on en remarque aux mammelles de la jument & de la vache, dont le poulain ou le veau en sont affectés.

(2) *Dictionnaire raisonné d'hippiatrique*, au mot *aphthes*.

(3) V. *Joa. Bap. Mich. Sagar circuli Iglaviensis in Moravia physici libellus de aphthis pecorinis anni* M. DCC. LXIV, &c., *impensis J. P. Krauss, bibliop. viennensis* 1765 ; in-8°.

animaux malades pouvoient à peine avaler les substances liquides, ce qui les réduisoit bientôt à une maigreur extrême. Les *aphthes* étoient si multipliées, que souvent elles occupoient toute la face interne de la bouche & du gosier. Leur figure approchoit de celle d'une demi-sphère, quelquefois d'un poligone : leur grandeur varioit ; les unes étoient grandes comme un grain de froment, les autres comme un grain de millet, & d'autres comme un pois. Elles contenoient une humeur ordinairement transparente, rarement opaque ou rougeâtre, & jamais livide ou noirâtre. Le septième jour de la maladie, les *aphthes* tomboient en croûtes, mais lorsque la maladie étoit dangereuse les croûtes tomboient ou plutôt ou plus tard. Il faut observer que le jour même, où les *aphthes* commençoient à se dissiper, il se formoit des dépôts sur les talons ; les symptômes diminuoient considérablement & sensiblement ; la fièvre disparoissoit, l'appétit & les forces revenoient peu-à-peu. Aussi-tôt qu'on approchoit du feu le lait des vaches malades, il se tournoit en beurre & en fromage ; il n'avoit point sa douceur & sa consistance naturelle, & il produisoit des *aphthes* aux animaux qui s'en nourrissoient, sans en excepter l'homme. Les bœufs furent les premiers attaqués ; mais parmi les plus vigoureux & les taureaux à peine en mourut-il deux ; quelques-uns perdirent leurs ongles. Les brebis furent plus affligées que les bœufs, presque toutes perdirent leurs ongles, du reste il en périt très-peu. Les chèvres éprouvèrent la même maladie, sans rien offrir de particulier. Les porcs furent, de tous les animaux, les plus malades, & il en mourut plusieurs. Il est vraisemblable que l'excès d'embonpoint en fut la cause. La plupart de ceux qui en réchappèrent perdirent aussi leurs ongles. Les hommes, qui furent attaqués de cette maladie, éprouvèrent une difficulté & quelquefois une impossibilité d'avaler, une chaleur & une ardeur considérable dans la gorge. *Sagar* attribue la cause de cette épizootie à une éclipse de soleil, à la rouille qui, en 1763, altéra les plantes, & à l'intempérie de l'air (1).

M. Barailon, associé régnicole de la société royale de médecine, a observé aussi les *aphthes* dans la généralité de Moulins. Elles régnèrent épizootiquement en 1776 & en 1785, en divers cantons de la généralité. C'étoit tantôt de petites vessicules rouges à leur base, ainsi qu'on le voyoit dans l'été de 1785 ; quelquefois des boutons enflammés, le plus souvent des taillades, des coupures, des gerçures, ainsi qu'on l'a observé dans le cours de l'hiver de 1786, dans la paroisse de Vauroux, subdélégation de Varennes ; un ulcère enfin qui occupoit la surface de la langue. Celle-ci tomboit aux animaux qui n'étoient pas secourus, & ils périssoient dans peu. Les débris de la nourriture, en s'y engageant, en accéléroient encore les progrès. Il est des personnes qui prétendent que ces *aphthes* sont toujours précédées d'une sorte d'ampoule, mais M. *Barailon* dit s'être assuré du contraire (1).

Les *aphthes* se montrent souvent à la suite des maladies inflammatoires, putrides & pestilentielles ; elles accompagnent presque toutes les épizooties de ce genre ; on les rencontre souvent dans le farcin, dans la gourme maligne. Nous les avons vus tellement multipliées dans ce cas, l'engorgement & l'inflammation portés à un si haut dégré que l'animal est mort assez promptement, ayant toutes les parties de l'arrière-bouche, de la trachée-artère & des arrières narines engorgées au point de ne permettre qu'à peine le passage de l'air, & entièrement gangrenées. M. *Lafosse* les a observées aussi dans une dissenterie épizootique qui régna sur quelques vaches à Paris en 1771, & qui causa la mort de plusieurs. Dans celles qu'il ouvrit il trouva toutes les parties de la bouche, du larynx, de la trachée-artère, &c., couvertes d'*aphthes* ; les intestins sphacélés & remplis de liquide qui étoit la matière des déjections dissentériques. Il observe, à cet égard, que les *aphthes* occasionnent presque toujours la dissenterie, ou au moins la diarrhée. Il a remarqué encore, dans les chevaux, que ces ulcères sont quelquefois si multipliés dans l'arrière-bouche, qu'ils gagnent les fosses-nazales, s'étendent sur la membrane pituitaire, & produisent la morve ; qu'on en rencontre toujours dans la phtisie confirmée, & que quelquefois les mauvaises digestions & la saburre de l'estomac les font naître (2). Mais dans tous ces cas, aux symptômes particuliers aux *aphthes*, se joignent toujours ceux propres à faire connoître la maladie essentielle. M. *Vitet* prétend que lorsque ces ulcères viennent à la suite d'une maladie aiguë, & sur-tout d'une maladie inflammatoire, ils sont toujours de bon augure (3).

Les jeunes animaux, comme les poulains & les veaux, qui sortent de téter, sont assez sujets aux *aphthes* à cette époque ; & cette maladie paroît être chez eux l'effet du changement de nourriture ; elle a alors beaucoup de ressemblances avec les *achores* qu'elle accompagne quelquefois, mais elle guérit plus promptement. (*Voyez* ACHORES). Elle se montre ordinairement au printemps, & après que les animaux ont brouté les premières herbes.

Il est important, au surplus, de ne pas confondre comme l'ont fait plusieurs auteurs vétérinaires modernes, les *aphthes* avec les abcès, qui se forment

(1) *Paulet, recherches historiques & physiques sur les maladies épizootiques*, tom. I, p. 398.

(1) *Instruction sur les maladies épizootiques les plus familières à la généralité de Moulins*, p. 10, n°. 24.

(2) *Dictionnaire d'hippiatrique*, loc. cit.

(3) *Médecine vétérinaire*, tom. II, p. 505.

quelquefois dans la bouche, & autour des gencives, ni avec le *chancre* proprement dit, qui affecte la langue, qui en occasionne quelquefois la chûte, & qui est presque toujours mortel s'il n'est pas traité convenablement & à tems. Ce *chancre* est un véritable *charbon*, souvent épizootique, connu sous le nom de *glossantrax*, (*voyez* CHARBON) ; peut-être même les épizooties de 1731, 1761, 1763, & quelques autres de cette nature appartiennent-elles à cette maladie & non aux *aphthes* qui ne sont qu'accidentellement mortelles, c'est-à-dire, lorsque, comme nous l'avons déjà observé, par leur multiplicité, par l'âcreté de l'humeur qui les occasionne, l'inflammation est portée à un degré si violent que la suffocation & la gangrène se manifestent promptement. (*Voyez* CHANCRE, ÉPIZOOTIES).

Hiéroclès, parmi les vétérinaires grecs, s'est occupé assez au long des *aphthes* (1) ; *J. Ruel* (2) ; *J. Massé* (3) ; *J. Jourdain* (4) ; *Liger* (5) ; & d'autres auteurs françois nous ont transmis ce qu'il en a dit, ou en ont parlé dans leurs ouvrages sous le nom d'*alcola* (*voyez* ce mot). Parmi les Italiens, *Ruini* & *Francini*, son neveu & son traducteur, sont aussi entrés dans beaucoup de détail à ce sujet. Ils distinguent trois espèces d'*aphthes* ; la premiere n'est qu'une inflammation de toute la bouche, ils l'appellent *aphthes sans ulcères* ; ils placent dans la seconde les *aphthes ulcérées*, & dans la troisième les *aphthes rongeantes* ou *serpigineuses* (6). Il est aisé de voir que les deux premières espèces n'en forment qu'une seule, & la différence ne consiste que dans l'état plus ou moins avancé de la maladie.

D'après tout ce qui précède, ne doit-on pas être étonné de lire dans le *dictionnaire d'hippiatrique de M. Lafosse*, au mot *aphtes*, qu'il ne connoît aucun auteur qui ait parlé de cette maladie dans les chevaux, & qu'il n'a jamais vu aucun médecin vétérinaire qui l'ait traitée, quoiqu'elle soit fort commune dans ces animaux, & souvent mortelle.

Le traitement des *aphthes* doit être dirigé d'après leur caractère & leurs progrès. Il s'agit, dans cette maladie, d'adoucir & de dénaturer l'humeur qui l'occasionne ; de la fixer dans le lieu où elle s'est déposée ; de faciliter son évacuation & la cicatrisation des ulcères qu'elle fait naître ; d'empêcher les mauvais effets qui pourroient résulter de sa résorption dans la masse, soit par la déglutition, soit par la voie ordinaire de l'absorption ; enfin d'évacuer celle qui auroit pu y être reportée, ou qui auroit échappé à l'action des remèdes précédens.

Dès qu'on s'appercevra qu'un animal a la bouche affectée d'*aphthes*, on le mettra à la *diète blanche*. Si elles sont d'un caractère benin, on fera fondre du sel marin dans sa boisson, & on lui fera des injections fréquentes dans la bouche avec la décoction de guimauve ou d'orge, miellée, à laquelle on substituera à mesure que l'inflammation diminuera ; celle de ronce, d'aigremoine, de troesne, ou de quelques autres plantes détersives, dans l'*eau ferrée* ; on y ajoutera l'oxymel, & on laissera avaler à l'animal tout ce qu'il voudra de ces gargarismes. Si l'inflammation & l'engorgement étoient considérables, on débuteroit par une ou deux saignées. Sur la fin de la maladie on pourra saupoudrer, comme le recommande *Hiéroclès*, les endroits ulcérés avec la poudre d'écorce ou de fruit de grenadier, ou avec celle de feuilles d'olivier sèches ; & lotionner avec le vin, le collyre de Lanfranc, ou l'huile de mirrhe. Il sera bon, dans ce cas, de tenir la bouche de l'animal ouverte avec le *pas-d'âne* pendant quelques instans pour qu'il n'avale pas ces substances.

Si l'on est dans la saison des plantes fraîches, acides ou âcres, comme l'oseille, l'alléluia, le cochléaria, les cressons, les raves, les navets, &c. On en fera manger aux bestiaux, ou on leur gargarisera souvent la bouche avec le jus ; & si on ne peut s'en procurer, on y substituera l'oxymel, ou le vinaigre dans la boisson, jusqu'à agréable acidité. On recommande encore le remède suivant : pilez de la grande chélidoine avec du sel, du verjus, & trois ou quatre gousses d'ail, lavez-en la bouche des animaux plusieurs fois par jour.

L'effet de ces remèdes, sur les *aphthes*, est de diminuer l'inflammation, de les resserrer, d'exprimer, pour ainsi dire, l'humeur qui les forme en donnant de l'action aux vaisseaux, & d'en faciliter ainsi le dégorgement & la guérison.

Lorsque ces ulcères sont superficiels & dus aux mauvaises digestions, ils s'évanouissent aisément en lavant souvent la bouche avec un mélange d'ail & de vinaigre, ou en y tenant un *billot* des mêmes substances, auxquelles on ajoute l'*assa fœtida* ; & par l'usage interne des stomachiques-purgatifs, tels que l'aloës qu'on donne à petite dose tous les matins dans le miel. Il faut, au reste, éviter les purgatifs dans le commencement de cette maladie, quelque bénigne qu'elle paroisse, leur effet a souvent été suivi d'une dessication très-prompte des *aphthes* & d'une délitescence mortelle. Ils ne doivent être employés que sur la fin.

(1) ΤΩ͂Ν ἹΠΠΙΑΤΡΙΚΩ͂Ν ΒΙΒΛΙΑ ΔΎΩ. *Basileæ* 1537, in-4°., p. 174.

(2) *Veterinariæ medicinæ*, *lib.* II, 1530, *in-fol. fol.* 65, *vers.*

(3) *L'art vétérinaire, ou grande maréchallerie*, &c., 1563, in 4°. fol. 92.

(4) *La vraie cognoissance du cheval*, &c. ; 1647, in-fol. p. 89.

(5) *La connoissance parfaite des chevaux*, 1741, in-8°. p. 168.

(6) *Dell infirmita del cavallo di C. Ruini*, 1598, in-fol. page 144, H. --- *Hippiatrique de Francini*, 1645, in-4°., p. 203.

Si les *aphthes* sont multipliées, malignes, si elles se montrent épizootiquemment, il faut avoir recours à des substances plus actives; la saignée, dans ce cas, pourroit être funeste en jettant les parties dans une atonie gangreneuse à laquelle elles ne sont souvent que trop disposées. Il faudra ouvrir les vessicules, ratisser plusieurs fois par jour les ulcères avec un instrument quelconque, & jusqu'à les faire saigner; les frotter souvent & même rudement avec de fort vinaigre, dans lequel on aura mêlé de l'ail pilé, du poivre, du gingembre & du sel ammoniac; ou dans lequel on aura fait infuser des plantes fortes comme la rhue, la sabine, l'absiuthe, &c. Quand ils ne saigneront plus, on les touchera avec le vitriol bleu, ou, ce qui vaut mieux encore, avec l'acide vitriolique, comme dans le *glossantrax*, & on les traitera absolument de même; (*voyez* CHARBON). On donnera intérieurement les substances propres à s'opposer aux effets de la putridité, & à pousser du centre à la circonférence. Le quinquina, dans le vin ou dans le vinaigre, pourroit seul remplir cette double indication, si son prix trop haut ne le mettoit souvent hors de la portée des facultés de la plupart des propriétaires, sur-tout pour les grands animaux; on y substitue la thériaque, l'orviétan, les gommes-résines, les poudres de racine de gentiane, d'aunée, des plantes aromatiques, &c., qu'on délaye ou qu'on fait infuser dans le vin. On continue ce traitement jusqu'à la chûte des escarres, après quoi on emploie les gargarismes de vin miellé jusqu'à la cicatrisation des ulcères. On termine la cure par un purgatif. Si la maladie a un caractère épizootique & contagieux, on mettra en usage tous les moyens indiqués dans ces cas; (*voyez* ÉPIZOOTIES).

Dans l'épizootie, décrite par *Sagar*, plusieurs maréchaux n'administrèrent aucun remède, parce qu'ils avoient observé que la maladie n'étoit pas mortelle. Certains laboureurs, inquiets de voir leurs bestiaux malades, suivirent les conseils des bonnes femmes. Les uns donnèrent de la thériaque délayée dans du vinaigre, les autres du vitriol de mars en solution dans l'eau; ceux-ci, des remèdes échauffans, tels que l'assa-fœtida, le castoreum, &c.; ceux-là, de l'alun; les médicamens échauffans & astringens, ne servirent qu'à accroître les *aphthes*. Le remède, qui réussit le mieux, fut le miel mêlé avec un peu de nitre. La décoction de raves avec un peu de sel fut encore d'un grand secours. Les taureaux & les bœufs sanguins ressentirent de bons effets de la saignée (1).

Presque tous les auteurs recommandent d'employer une cuiller ou une pièce d'argent pour gratter les *aphthes*; mais la nature du métal est de peu d'importance pour cet objet. Cette idée tenoit sans doute à celle que l'on se formoit de la bénignité des métaux parfaits; & si on n'a pas osé recommander l'or, c'est qu'on savoit bien qu'il n'étoit pas commun dans les campagnes où régnent le plus souvent ces sortes de maladies.

(1) *Paulet*, loc. cit. page 401.

Lorsque les *aphthes* ne sont que symptômatiques elles disparoissent avec, ou peu après la maladie qu'ils accompagnoient. Leur disparution (à moins qu'elle ne se fasse subitement comme il arrive dans les métastases) annonce même la guérison. Elles exigent rarement, dans ces cas, un traitement particulier; si elles résistoient à celui employé pour combattre la maladie essentielle, on auroit recours aux moyens que nous avons indiqués, & qui paroîtroient les plus appropriés à leur caractère.

Tout ce que nous avons dit des *aphthes*, doit faire sentir combien il est essentiel d'examiner souvent la bouche des animaux dans toutes les maladies, & sur-tout dans les cas d'épizooties. (M. HUZARD).

APHTHEUSE, *aphthosa febris*. (*Ordre nosol.*) Genre 44 de Vogel, & 35 de M. Cullen. La fièvre *aphtheuse* est celle qui accompagne les *aphthes*. (*Voy.* APHTHES).

API. (POMME D'), (*Hygiène*).

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe III, *ingesta*.

Ordre Ier., *alimens*.

Sect. Ire., *végétaux*.

Malus fructu parvo glabro, hinc subflavente, inde splendide purpureo inodoro brumali, Duhamel 309.

La *pomme d'api* est une pomme assez petite, d'un rouge très-vif, du côté qui a eu l'aspect du soleil, & blanche de l'autre, dont la peau est extrêmement fine, la chair tendre, le suc abondant, doux & sucré; c'est une des pommes les plus agréables au goût, les plus faciles à digérer, qui se garde le plus long-tems, & qui serve le mieux à rafraîchir la bouche lorsqu'on est échauffé (M. MACQUART).

APIAN (PHILIPPE).

Il naquit à Ingolstaldt, ville de Bavière, le 14 septembre 1531. Il étoit fils de Pierre *Apian*, habile mathématicien, qui le fit élever avec soin.

Philippe, né avec des dispositions heureuses, unies à beaucoup d'ardeur pour l'étude, répondit aux vœux de son père. Pour augmenter la somme des connoissances qu'il avoit acquises, il parcourut les différentes écoles de son tems, où enseignoient des maîtres célèbres. Après avoir demeuré à Strasbourg, à Dôle, à Paris, à Bourges, à Orléans, il retourna à Ingolstadt, en 1552. Il avoit 21 ans.

Comme *Apian* étoit d'une mauvaiſe ſanté, il crut devoir étudier la médecine ; ce fut en Italie qu'il alla chercher les inſtructions qu'il deſiroit ſe procurer. Il fut reçu docteur en médecine à Bologne.

De retour dans ſa patrie, *Apian* fit la deſcription de la Bavière qu'il dédia au duc Albert, qui le gratifia de deux mille écus d'or.

Ce médecin ayant embraſſé les nouvelles opinions, il fut obligé de ſortir d'Ingolſtadt en 1568 ; il ſe rendit à Vienne en Autriche, où l'empereur Maximilien II, le reçut avec bonté. En 1569, il alla profeſſer les mathématiques à Tubinge ; il mourut d'apoplexie en cette ville, le 14 novembre 1589, âgé de 58 ans & deux mois. (M. Goulin).

APIASTRUM. (*Mat. méd.*)

L'*apiaſtrum* eſt une eſpèce de méliſſe ; (*voyez* ce mot. (M. Fourcroy).

APICIUS, (on écrit auſſi APITIUS).

Il eſt queſtion, dans ce dictionnaire, des alimens, & de la manière la plus ſaine de les préparer, & des dangers de certaines préparations alimentaires. On peut donc parler ſous le mot *Apicius*, de trois fameux gourmands, connus chez les Romains, d'autant plus qu'ils ont donné lieu à la compoſition d'un ouvrage ancien, ſur l'art de la cuiſine, ouvrage dont il y a pluſieurs éditions données par des médecins, & que d'ailleurs pluſieurs médecins ont compoſé ſur l'art de la cuiſine, des traités qui ſeront indiqués à leurs articles. Ainſi cet objet fait eſſentiellement partie de l'hiſtoire littéraire de la médecine.

L'abbé Ladvocat, dans ſon dictionnaire, s'exprime en ces termes :

Apicius, nom de trois Romains fameux, à cauſe de leur gourmandiſe.

Le ſecond, qui eſt le plus connu, vivoit ſous Auguſte & Tibere. Il inventa des gâteaux de ſon nom ; tint à Rome école publique de gourmandiſe ; dépenſa des ſommes immenſes & s'empoiſonna, parce qu'il ne lui reſtoit que deux cents cinquante mille livres, & qu'il ne trouvoit pas cette ſomme ſuffiſante pour s'empêcher de mourir de faim. Il a compoſé un traité ſur la manière d'aiguiſer l'appétit : *de gulæ irritamentis*. Pline l'appelle *nepotum omnium altiſſimus gurges*.

Le troiſième *Apicius*, qui vivoit ſous Trajan, avoit un ſecret admirable pour conſerver les huîtres dans leur fraîcheur. Il en envoya à Trajan, qui faiſoit la guerre aux Parthes.

Cet ouvrage, ſur l'art des cuiſiniers ou de la cuiſine, a été imprimé ſous deux titres, *de re coquinaria*, & *de re culinaria*. Les éditions, que nous allons indiquer, ſe ſuivront dans l'ordre chronologique.

1°. *Apicius coelius*, *de re coquinariâ*, *libri decem*. Coquinariæ capita græca hæc ſunt : *epimeles ; arteptos ; cepuros ; pandecter ; oſprion ; trophetes ; polyteles ; tetrapos ; thalaſſa ; halieus*. Hanc Plato *adulatricem medicinæ* appellat. Venetiis, apud Joh. de cereto de Tridino, 1503. in-4°. Merck. Mang.

Comme je n'ai point vu cette édition, je l'indique ſur la foi de ces deux bibliographes Mercklin & Manget. Elle eſt pareillement indiquée ſous la date de 1503 par Fabricius, *biblioth. latin.*

Le titre que nous venons de copier porte que les chapitres ont en tête un titre grec ; ces titres ſont en caractères latins. Seroient-ils en caractères grecs dans l'imprimé ?

2°. = Venetiis apud Joh. de Cereto de Tridino, 1504, in-4°.

On trouve cette date dans l'extrait du journal de Leipſic, rapporté par Manget.

Je doute qu'il y ait eu deux éditions du même format, au même endroit & par le même imprimeur en 1503 & en 1504. Peut-être que l'ouvrage, ayant paru ſur la fin de 1503, on a jugé à propos de mettre cette date ſur les premiers exemplaires, & ſur les autres celle de 1504. La choſe eſt poſſible ; on en trouve des exemples dans des circonſtances ſemblables.

3°. = Venetiis, apud Joh. Tacuinum de Trino, 1517, in-4°. Mang.

Cette édition me ſemble douteuſe.

4°. = Coloniæ, apud Eucharium Cervicornum, 1529, in-8°. Mang.

5°. = Coloniæ, apud Eucharium Cervicornum, 1537, in-8°. Manget.

6°, Cælii Apitii ſummi adulatricis medicinæ artificis de re culinariâ libri decem recens è tenebris eruti & à mendis vindicati, typiſque ſummâ diligentiâ excuſi. Præterea P. Platinæ cremonenſis viri undique doctiſſimi de tuendâ valetudine, naturâ rerum, & popinæ ſcientiâ libri decem, ad imitationem C. Apitii ad anguem facti : ad hæc Pauli, æginetæ, de facultatibus alimentorum tractatus, Albano Torino interprete ; cum indice copioſiſſimo. Baſileæ menſe martio anno 1541, in-4°. (paginis 366 conſtans).

Boerner (*noctes guelphicæ*, pag. 206) dit que cette édition eſt la troiſième. Si cela eſt ; il faut que celles que nous avons indiquées ſous les numéros

1, 2 & 3, soient une seule & même édition, & la première ; il faut aussi qu'il n'y en ait eu qu'une à Cologne, au lieu de deux marquées sous les numéros 4 & 5.

Cette édition de Bâle, 1541, est indiquée par MANGET, avoir été imprimée par Oporin.

7°. CAELII APITII, summi adulatricis medicinæ artificis, de re culinaria libri decem. --- B. PLATINÆ cremonensis de tuendâ valetudine, naturâ rerum, & popinæ scientia libri x. --- PAULI æginetæ de facultatibus alimentorum tractatus, Albano Torino interprete. Apud Seb. Gryphium, Lugduni 1541, in-8°.

Je décrirai cette édition que j'ai sous les yeux. Elle est d'abord bien reconnoissable par le chiffre emblématique de l'imprimeur, & par l'indication du lieu où il s'est glissé une faute, car on lit LVGVDVNI, au lieu de *Lugduni*.

Au *verso* du titre se lisent ces mots :

Καταλογος & επιγραφη decem voluminum de re popinali C. Apitii.

LIB. PRIMUS.	επιμελης,	epimeles inscribitur.
SECUNDUS.	αρτοπτης,	artoptes.
TERTIUS.	κηπουρικα,	cepurica.
QUARTUS.	πανδηκτης,	pandecter.
QUINTUS.	οσπριον,	osprion.
SEXTUS.	τροφητης,	trophetes.
SEPTIMUS.	πολυτελης,	polyteles.
OCTAVUS.	τετραπους,	tetrapus.
NONUS.	θαλασσα,	thalassa.
DECIMUS.	ἁλιευς,	halieus.

Y compris le titre, & l'épître dédicatoire, l'ouvrage d'*Apitius* finit à la page 100. Sur cette page commence, appendicula de condituris variis, ex Joanne Damasceno, Albano Torino paraphraste ; ce morceau finit à la page 105. Le traité suivant, de facultatibus alimentorum, ex Paulo æginetâ, Albano Torino interprete, commence page 106, & se termine à la page 124. L'ouvrage intitulé : P. B. Platinæ cremonensis, viri undecunque doctissimi, de tuendâ valetudine, natura rerum & popinæ scientia ad amplissimum D. D. B. Rouerellam S. Clementis presbyterum cardinalem libri x. comprend depuis la page 125 jusqu'à la page 314 inclusivement. Le volume est terminé par une table à deux colonnes, non chiffrée ; elle est de treize pages. Sur le verso de la dernière est un griffon posé sur trois pattes.

Albanus Torinus a dédié cette édition au duc ou comte de Wittemberg, George ; l'épître dédicatoire est datée de Bâle, le cinq des ides de Mars (le onze mars) 1541. L'éditeur nous apprend, dans son épître, des particularités qu'il est bon de faire connoître. J'étois, dit-il, à Montpellier, il y a douze ans, (en 1529). Comme j'y observois attentivement, & que je recherchois tout ce qu'il y avoit d'intéressant, sur-tout relativement à la médecine, je trouvai dans une île voisine, nommée Maguelone, (où je m'étois rendu avec Guillaume Pelissier qui en étoit évêque) un manuscrit à demi laceré, abandonné, dans un endroit très-abject. La moisissure avoit tellement attaqué les lettres du titre qu'on n'y lisoit qu'avec peine ces mots, Cælii Apitii de re culinaria libri x. Je crus avoir retrouvé le romain *Apitius* dont les écrivains les plus célèbres font mention, & je m'occupai soigneusement de réparer ces caractères déformés..... Après avoir parcouru ce manuscrit, & lu rapidement quelques chapitres, j'estimai que si cet auteur ancien, quoique peu élégant, étoit entier & exempt de fautes, il seroit utile à tout le monde, & sur-tout aux étudians en médecine, relativement à la diététique ; puisque l'art du cuisinier convient également à ceux qui aiment la bonne chère, & à ceux qui prennent soin de leur santé. J'emportai en Allemagne cet ouvrage, mais si corrompu qu'il étoit impossible de le rétablir dans son intégrité sans avoir un manuscrit plus correct & plus exact. Je crus que, pour m'occuper de cet objet, il falloit attendre que je me fusse procuré un exemplaire plus fidele, n'ignorant pas que cet ouvrage avoit été imprimé à Venise, il y avoit environ 50 ans (il s'agit de l'édition de 1503, ainsi, en 1529, il ne falloit compter que 26 ans, mais Albanus Torinus, qui n'avoit pas vu l'édition, ne pouvoit en parler avec plus de précision). Enfin, neuf ans après, Jean Honter de Cronstadt m'envoie de Transylvanie un exemplaire de Venise. L'ayant trouvé beaucoup plus corrompu que celui de Maguelone, toutes mes espérances furent évanouies. J'abandonnai le projet que j'avois formé. Cependant quelques étudians, en médecine principalement, ne cessoient de me demander pourquoi je différois si long-tems de publier cet écrivain ancien, me suppliant, avec instance, de ne pas le tenir davantage caché, & de le mettre au jour. Il parût donc enfin, après en avoir fait disparoître la plupart des fautes, mais souvent sans l'autorité d'aucune copie, ensorte que l'ouvrage pourra être lu & entendu sans peine.

Ainsi s'exprimoit Albanus Torinus dans la préface de l'édition de 1541, sur laquelle a été faite l'édition de Lyon la même année.

Albanus ne dit rien dans sa préface du petit traité de Jean de Damas qui se trouve dans l'édition de Lyon.

L'édition de Bâle, 1541, & celle de Lyon, la même année, ont cela de répréhensible, qu'Albanus Torinus a publié un texte corrigé par lui-même, & non d'après les manuscrits ; aussi sont-elles peu estimées.

8°. APICII COELII de opsoniis & condimentis sive

de arte coquinariâ cum notis Gabrielis Hummelbergii. Tiguri apud Froschoverum 1542, in-4°. Merck. Mang. (Catal. des liv. de Baron,) n°. 2472.

Boerner dit que cette édition est rare.

Elle est préférable à celle d'Albanus Torinus, & à celle de Lyon, parce que Gabr. Hummelberg a été moins hardi qu'Albanus, & qu'il n'a rien introduit de lui-même dans le texte. Lister, pour son édition, a suivi le texte donné par Hummelberg.

M. Carrere indique une édition de Zurich, sous la date de 1545, in-4o. Elle n'est annoncée nulle part; il paroît que c'est par erreur qu'il a mis 1545 au lieu de 1542.

9°. = Lugduni, apud Gryphium 1551, in-8°. Mang.

Je doute que cette édition existe, & je pense que Manget a mis 1551 pour 1541.

M. Carrere donne aussi la date de 1551 à une édition de Lyon faite par Griphe; mais comme c'est sur la foi de Manget, ce n'est pas une autorité.

10°. Apicii coelii de obsoniis & condimentis, sive de arte coquinariâ libri decem; cum annotationibus Martini Lister, è medicis domesticis sereniss. reginæ Annæ, & notis selectioribus integris Hummelbergii, Bartii, Reinesii, A. van der Linden & aliorum. Londini 1705, in-8°. Boerner.

Comme on n'a tiré de cette édition, que cent vingt exemplaires, elle est devenue très-rare.

11°. = Amstelodami, apud Jansonio-Waesbergios, 1709, in-8°.

Pour satisfaire aux desirs des gens de lettres, qui ne pouvoient se procurer l'édition de Londres, dont on n'avoit tiré qu'un trop petit nombre d'exemplaires, Théodore Janson crut devoir en donner une seconde. Après avoir obtenu l'agrément de Lister, (auquel il l'a dédiée) il a revu l'ouvrage; il y a inséré quelques observations qui lui étoient propres, des interprétations qui n'étoient point tombées sous la main de Lister, une table beaucoup plus ample, des variantes qui lui ont été envoyées par J. Alb. Fabricius, & dont il n'a eu connoissance que lorsque l'édition étoit achevée.

En général, disent les rédacteurs des actes de Leipsic (*supplem. tom. IV*), les livres d'Apitius ayant été altérés & corrompus, il s'ensuit que les objets de cuisine n'ont trouvé, pour approbateurs ou fauteurs, que de vils esclaves, qui semblent ne s'être proposés, en conservant les secrets de leur art, que d'en propager les préceptes, sans avoir égard à la diction & aux mots. D'ailleurs, comme ces livres ont été composés dans le moyen âge de l'empire romain, tems où l'idiome latin avoit perdu de sa pureté, & que les littérateurs des siècles suivans n'ont pas cru qu'il fût honnête de s'occuper de choses capables d'irriter la gourmandise, ils n'ont pas voulu traiter ce sujet; mais enfin, quelques-uns assez instruits & raisonnables pour penser différemment, ce sont mis au-dessus de ce préjugé, & ont montré qu'il étoit du ministère du médecin de tracer des loix à la gourmandise, & d'indiquer, pour l'usage journalier, les substances qui rétablissent les forces énervées de l'estomac, & qui peuvent exciter l'appétit, sans troubler la digestion: tel est le but que Cœlius Apitius, entr'autres, paroît s'être proposé. On rencontre, dans cet écrivain, beaucoup de choses qui, étant connues de tout le monde, sont légèrement traitées par les écrivains romains, par les poëtes sur-tout, & par ceux qui ont déclamé contre l'intempérance des Romains, & le luxe de leurs tables; objets qui ont été confondus & mal présentés par ceux qui n'étoient pas au fait de l'art de la cuisine.

Lister a recherché quel pouvoit être le véritable auteur de cet opuscule. On connoît deux célèbres Apitius, & un troisième dont on doute. Comme Pline assure que l'Apitius de son siècle avoit porté très-loin le raffinement dans la préparation des mets, & que la plupart de ceux qu'on trouve décrits dans ce volume sont *Apitiens* ou d'Apitius, il y a lieu de conjecturer que c'est de-là qu'est venu le nom de ce livre, & qu'il a été intitulé *Apitius*, du sujet même qu'il renferme; tous les gourmands & ceux qui aiment la bonne chère, ayant été communément qualifiés de ce nom. Par la suite Cœlius qui a rassemblé ces formules de préparations, ayant ajouté son nom à celui d'Apitius, il en est résulté ce titre: Coelii Apitius. Mais la diction & le style de l'ouvrage font présumer que Cœlius étoit un affranchi d'Afrique.

Quant aux préparations mêmes d'Apitius, elles ont été compilées des écrivains grecs & latins, surtout médecins, ce qui est indiqué par les noms grecs & latins.

Deux choses donnent lieu de penser qu'on a compilé sur-tout les médecins: la première, c'est que dans la plupart des formules on est très-attentif aux poids & aux mesures, & qu'ils ont les noms qu'on trouve dans les médecins, savoir: *libræ, unciæ, drachmæ, scrupuli, ligulæ, pugni, sextarii*, &c.... La seconde c'est qu'on y rencontre des préparations inusitées, mais salubres, qui sont utiles à la santé, & favorisent la digestion, & qui, étant d'un usage journalier chez les Romains, ont été prescrites par les médecins. Mais parce qu'il y en a quelques-unes pour lesquelles nous aurions de la répugnance ou de l'aversion, il n'est pas cependant vraisemblable qu'elles n'aient point été d'usage sur les tables des anciens, & qu'elles aient été inventées par Cœlius ou quelqu'autre, puisqu'au rapport d'Athénée, il en est fait mention dans Pline & dans Dioscoride, & que s'il y en a qui ne soient point du goût de certaines nations, elles sont peut-être en usage chez

d'autres. Les anciens, pour la préparation de leurs mets, ont apporté plus de recherches & d'attention que nous, parce que ce raffinement des tables, excitant à manger avec excès, ils avoient besoin de nouveaux assaisonnemens pour réveiller les forces de l'estomac. Mais lorsque la puissance des Romains fut détruite, & que l'empire eût passé entre les mains des nations barbares du nord qui se nourrissoient de lait, de fromage, & de la chair des bêtes fauves, l'art de faire ces préparations tomba dans l'oubli, parce que n'usant que d'une nourriture simple & frugale, ils n'étoient point obligés de rappeller l'appétit anéanti ou la digestion dépravée. C'est avec raison qu'on a conservé ces monumens de l'antiquité, parce qu'ils sont de la médecine une partie qui n'est point à négliger, & que leur ancienneté même leur donne du prix.

Quoique Lister, en parlant de ses notes, déclare qu'il ne s'érige point en critique, n'ayant eu aucun manuscrit à consulter, on remarque néanmoins qu'il a expliqué plusieurs endroits obscurs, & restitué d'autres qui étoient corrompus; ce qu'il a fait si heureusement qu'il a facilité l'intelligence de l'auteur & de plusieurs passages des anciens.

Cet ouvrage n'étant guère connu aujourd'hui que par les littérateurs & les médecins, il nous a paru à propos de faire connoître les objets dont il est traité dans chaque livre.

Le premier, qui a pour titre *Epimeles*, contient la manière de faire des *condits*, c'est-à-dire, la manière de conserver, pour en faire usage selon le besoin, les fruits, les légumes, &c.... C'est ainsi que parmi nous on prépare dans la saison, des haricots verds, des cornichons, des choux, des herbes, des cuisses d'oie, &c....

Dans le second, intitulé *Artoptes*, il s'agit de la préparation de différens mets, que nous pouvons comparer à nos cervelats plats ou allongés, à de la farce, &c....

On a dans le troisième la manière d'aprêter les légumes; ce livre a pour titre *Cepuros*.

Il est traité particulièrement dans le quatrième, *Pandecter*, des mets composés de différentes substances qui se font cuire dans le plat où ils sont servis; tels sont à-peu-près, parmi nous, les œufs au lait, où seroient ajoutées quelques substances, les poissons panés, les crêmes, &c... On y apprend aussi à faire différens hachis.

La manière de préparer des espèces de bouillie, ou de purées, est l'objet du cinquième livre, *Osprion*.

L'objet du sixième, *Trophetes*, est la manière d'apprêter & de faire cuire les différens oiseaux.

L'auteur expose dans le septième, *Polyteles*, la manière de faire cuire & d'apprêter différentes parties des animaux, telles sont la tettine de truie, le jambon, le foie, les champignons, les truffes, &c...

Le huitième, intitulé *Tretrapus*, indique la manière de préparer différentes sauces pour le sanglier, soit bouilli, soit rôti; pour le cerf, pour le chevreuil, pour le bœuf, le veau, le mouton, &c....

Le neuvième, *Thalassa*, regarde la préparation de différens poissons de mer.

Le dixième, *Halieus*, celle de quelques poissons d'eau douce, telle que l'anguille.

12°. Cet article étoit à l'impression, quand nous avons eu connoissance d'une édition plus récente, que cependant nous n'avons pas vue; en voici le titre:

Cœlii Apicii de opsoniis & condimentis, &c.....; cum lectionibus variis atque indice: edidit Joannes-Michael Bernhold, comes palat. medic. doct. (sine anno) in-8°, pag. 230.

A la fin du volume on lit: Marcobraitâ, excud. Joan. val. Knenlein, 1787.

APIN. (*Jean-Louis.*)

Il naquit le 20 novembre 1668 à Oëhring, dans le comté de Hohenloe en Franconie, où Jean-Fréderic, son pere, étoit ministre.

Jean-Louis étoit encore jeune lorsqu'il perdit son père, qui ne lui laissa aucun bien; mais l'éducation qu'il avoit reçue & ses études, faites avec fruit, furent pour lui une ressource; il fut correcteur dans l'imprimerie de Meyer, en même-tems qu'il étudioit la médecine sous Jacques-Pancrace Bruno, & Jean-Maurice Hoffman. Il fut reçu docteur en 1691, à l'âge de 23 ans, & alla exercer la médecine à Hersprück, dans le territoire de Nuremberg. Il devint ensuite membre de l'académie des curieux de la nature, sous le nom de Nonus; fut agrégé dans le collège des médecins de Nuremberg en 1694, & nommé professeur de physiologie & de chirurgie à Altorf en 1702; il mourut en cette ville d'une fièvre catarrhale, le 28 octobre 1703, selon *Mathias*, (p. 823.) à l'âge de 34 ans, 11 mois, 8 jours.

Apin a laissé quelques ouvrages.

1°. *Febris epidemica anno 1694 & 1695, in norica ditionis oppido Hersfruc, et vicino tractu grassari deprehensa, tandemque petechialis reddita historica relatio, in observationum semicenturiam digesta à* Joh.-Ludovico Apino, *d. phys. hersprucc., & natur. curios. collega*, NONUS *dicto. Norimbergæ*,

ſumptibus Andr. Otton. Swobaci, 1697, *in*-8°. Eloy.

Sans entrer dans un long détail ſur cette relation, nous obſerverons ſeulement, d'après les actes de Leipſick, que *Jean-Louis Apin* penſe que l'origine de la fièvre épidémique de Herſpruck eſt dûe aux pluies très-abondantes qui tombèrent depuis le mois d'août 1694, juſqu'en décembre de la même année.

2°. *Faſciculus diſſertationum academicarum; Altorffi literis Jod. Guil. Kohleſii*, 1718, *in*-8°. (Eloy, Manget.)

Voici les titres de ces diſſertations, tels qu'ils ſont indiqués dans les actes de Leipſick:

1°. *Programma de περιεργία hippocratica, magno ad faciendos in arte progreſſus impedimento.*

2°. *Oratio inauguralis de origine diverſitatis temperamentorum in homine.*

3°. *Æolus microcoſmo commodans & incommodans, ſive diſſertatio phyſico-pathologica de flatibus.*

M. Carrere dit que cette diſſertation fut imprimée à Altorf en 1687, *in*-4°. A cette époque *Apin* n'avoit que 19 ans. Je crois que cette date n'eſt pas exacte.

4°. *Diſſertatio medica inauguralis de ſyncope, ann.* 1690, *Altorffi habita.*

Ce recueil a été publié par les ſoins de ſon fils, *Sigiſmond-Jacques Apin*: il étoit encore alors fort jeune, auſſi la préface qui eſt à la tête du recueil a-t-elle été compoſée par J.-Jacq. Bayer, premier profeſſeur de l'univerſité d'Altorf, lequel doit être regardé comme le véritable éditeur de ces diſſertations.

Au reſte, Sigiſmond-Jacques ne ſuivit point la profeſſion de ſon père; il fut d'abord profeſſeur de métaphyſique à Nuremberg. Il mourut recteur de l'école de S. Gilles à Brunſwik, en 1732. Il ne pouvoit guère avoir que 35 ans; ainſi il n'a pas fourni une carrière plus longue que ſon père. (M. Goulin.)

APINEL. (*Mat. méd.*)

Racine qui naît dans quelques iſles de l'Amérique. Les ſauvages la nomment *yabacani*, & les françois racine *apinel*, du nom d'un capitaine de cavalerie qui y a ſervi, & qui l'apporta le premier en Europe.

Elle a une ſi grande vertu contre les ſerpens, qu'il ſuffit, pour les tuer, de leur en préſenter un morceau dans la gueule au bout d'un bâton; qu'on en mâche, qu'on s'en frotte les mains & les pieds, non-ſeulement on fait fuir le ſerpent, mais on le prend ſans péril, on en fait ce qu'on veut. Jamais il n'approchera d'une chambre où il y en aura un morceau. Ce ſont-là des faits atteſtés par M. de Hauterive. Cette même racine, ſi utile à la conſervation des hommes, ſerait auſſi utile à leur propagation, ſi la propagation avoit beſoin de ces ſecours forcés, que l'on n'emploie guère dans les vues ſérieuſes de la nature. (Acad. des ſciences 1714, dict. de mat. méd.)

Il eſt vraiſemblable, ſuivant M. de la Marck, que cette racine eſt celle de l'Ariſtoloche Anguicide, dont le ſuc mêlé avec la ſalive ſert à engourdir les ſerpens, & dont l'odeur fait fuir ces animaux au rapport de M. Jacquin. Cette eſpèce d'ariſtoloche croît en Amérique aux environs de Carthagène, dans la nouvelle Eſpagne. (M. Fourcroy.)

APIOS. (*Mat. méd.*)

Le mot *apios* déſigne dans quelques auteurs anciens de médecine, une boiſſon fade & inſipide, un aliment peu ſavoureux, comme l'eau d'orge, de ris, &c. Il paroît que le même mot appartenoit auſſi à pluſieurs plantes âcres & purgatives. (M. Fourcroy.)

APIS. (*Hiſt. de l'art vétér.*)

C'eſt le nom du bœuf ou du taureau auquel les Egyptiens rendoient un culte divin. Cet animal devoit être d'un beau noir & avoir une marque blanche au milieu du front.

L'importance de l'agriculture & celle de la conſervation des animaux qui en ſont la baſe, a été ſentie par tous les peuples. Les Egyptiens ont été tellement pénétrés de cette vérité, qu'ils ont déifié le bœuf qui ſillonne la terre & les autres animaux qui la fertiliſent.

C'eſt une belle idée que celle de la toute-puiſſance créatrice, conſidérée dans l'utilité dont les animaux ſont à l'homme, & il ne faut ſans doute pas chercher ailleurs l'explication de la fable des Dieux réfugiés en Egypte, & cachés ſous la figure de différens animaux.

Il y a tout lieu de croire que l'art vétérinaire étoit en vigueur chez les Egyptiens; les ſoins qu'ils donnoient au bœuf *apis* en ſont des preuves. Il eſt fâcheux que nous n'ayons rien de poſitif ſur l'état de cette ſcience chez ce peuple ſavant, guerrier & agricole, dont l'hiſtoire ſacrée & profane nous montre les armées remplies de cavaleries, & les campagnes couvertes de nombreux troupeaux. (M. Huzard.)

APLESTIE, *apleſtia*, ἀπληστία. Ce mot ſignifie *inſatiabilité*, & eſt pris au moral. (*Voyez* lex. Castel.) (M. Chamseru.)

APLOMB. (*Art. vétérin.*)

Un cheval bien d'*aplomb*, ou dont les membres sont bien d'*aplomb*, est celui qui trote droit devant lui, sans *billarder;* dont les extrémités dans l'appui tombent sur le terrein d'une manière ferme, solide, sans *flageoler*, & sont détachées du corps & unies entr'elles par de justes proportions. L'*aplomb* doit être tel dans le repos, qu'aucune articulation ne dépasse en avant, en arrière ou de côté, les bornes que la nature lui a prescrites, & que le cheval étant vu de face, la jambe antérieure d'un côté soit parfaitement au-devant de celle postérieure du même côté & l'efface entièrement, prise à une certaine distance; comme vu de côté, l'une des jambes doit également effacer l'autre. Toutes les fois que l'œil de l'observateur ne rencontre pas cette précision, l'*aplomb* est faux, & l'animal pèche dans la justesse & dans la régularité de ses mouvemens, c'est ce qui est occasionné par les târes de toute espèce qui affectent les extrémités, par les défectuosités nombreuses des pieds, & plus souvent encore par la mauvaise ferrure dont le but néanmoins doit tendre à y remédier.

La justesse de l'*aplomb* est de rigueur dans le cheval de selle, autant pour la sûreté que pour l'agrément du cavalier. Nous ferons voir à l'article *cheval*, combien est important dans le choix de cet animal, cette justesse ainsi que la considération & l'examen de la direction de ses membres. (*Voyez* CHEVAL.) (M. HUZARD.)

APNÉE, *Apnœa*, Ἄπνοια.

Défaut de respiration. C'est la suffocation hystérique. (*Voyez* CARUS, ou assoupissement carotique.) Héraclide de Pont a composé un traité sur cette maladie.

APOBAMMA. (*Mat. méd.*)

Les Grecs nommoient *apobamma* ou *embamma*, une teinture, une infusion légère de quelque nature qu'elle fut, qu'on donnoit comme médicament. (*Voyez* INFUSION, TEINTURE. (M. FOURCROY.)

APOCENOSES. (*Ordre nosol.*)

Vogel (cl. ij. ord. ij.) a désigné par ce mot la plupart des évacuations contre nature, qui se font par les divers émonctoires & dans lesquelles on ne remarque point ou très-peu de sang. Il a compris dans cette série le *catarrhe*, l'*épiphora*, le *coryza*, l'*otopuosis*, l'*otoplatos*, le *ptyalisme*, la *vomique*, la *diarrhée*, la *puorrhée*, la *dysenterie*, la *lienterie*, le *flux cœliaque*, le *cholera*, la *pituitaria*, la *leucorrhois*, l'*énuresis*, la *diuresis*, le *diabetes*, la *puoturia*, la *chylaria*, la *gonorrhée*, la *leucorrhoée*, l'*exoneirosis*, l'*hydropédesis*, la *galactia*, l'*hypercatharsis*, l'*ecphyse*, la *dysodia*. (*Voyez* ces mots chacun à leur rang.)

M. Cullen (cl. IV. ord. IV.) a pris le mot *apocenoses* dans un sens un peu différent, & il en a restreint l'application à un beaucoup plus petit nombre de maladies. Suivant lui, toute évacuation, soit de sang, soit d'une autre humeur quelconque, plus abondante qu'à l'ordinaire, & qui n'est point accompagnée de fièvre ou d'accélération dans le mouvement des fluides, doit être rangée parmi les *apocenoses;* tels sont le *profusio*, l'*éphidrosis*, l'*épiphora*, le *ptyalismus*, l'*énuresis*, la *gonorrhœa*. (*Voyez* ces mots à leurs places.)

APOCHYLISMA. (*Mat. méd.*)

C'est ainsi qu'on désignoit un suc de fruit épaissi par une douce évaporation, mêlé avec le sucre ou le miel, & rendu assez consistant pour qu'il ne pût éprouver d'altération. C'est ce que nous nommons aujourd'hui un rob ou un extrait. (*Voyez* ces mots.) (M. FOURCROY.)

APOCHYMA. (*Mat. méd.*)

Les Grecs ont nommé *apochyma*, & ce nom a été reçu par les Latins, la poix salée qu'on retiroit des navires qui avoient été long-tems en mer. Ils lui attribuoient des propriétés nouvelles, communiquées par l'eau de la mer & par le frottement; c'étoit pour eux un remède déterfif, un résolutif, & un dessicatif puissant, étant appliqué à l'extérieur. On l'appelloit aussi Zopissa. (*Voyez* POIX, GOUDRON.) (M. FOURCROY)

APOCIN. (*Mat. méd.*)

L'*apocin* est un genre de plantes qui forme même une famille assez naturelle dans sa disposition méthodique des végétaux; ce genre est remarquable par la singulière conformation de ses cinq étamines, de ses deux styles, des cornets, des écailles & du corps charnu qui accompagnent les organes de la génération.

La plupart des espèces de l'*apocin* contiennent un suc laiteux, gommeux, résineux âcre & assez abondant. Harris prétend que l'*apocin* est semblable à l'ipécacuanha, qu'il purge violemment par haut & par bas, & qu'il est impossible de distinguer la racine de cette plante en poudre du véritable ipécacuanha, quoique ces deux racines entières diffèrent par la couleur des filets qui les traversent.

Malgré cette prétendue analogie avec l'ipécacuanha indiquée par Harris, l'*apocin* doit être beaucoup plus âcre que ce dernier médicament; on croit même, avec assez de vraisemblance, que c'est un véritable poison, & on ne peut pas en conseiller l'usage en médecine; toute la famille des *apocins* est justement suspecte. (M. FOURCROY.)

APOCIN, *asclepias syriaca.* (*Mat. méd. & Hygiène vétérin.*

M.

M. l'abbé *Rosier* dit que cette plante est légérement purgative ; mais que nous n'avons encore aucune bonne observation qui constate ses effets certains sur l'économie animale. M. le chevalier *Duduit de Maizieres* prétend que les vaches mangent ses feuilles, & que son suc laiteux ne leur est point nuisible, non plus qu'aux vers à soie. Nous avons vu des chevaux & des ânes manger toute la plante sans inconvénient. Il seroit donc intéressant de tenter des essais pour apprécier d'une manière plus positive les vertus de cette plante, considérée comme médicament ou comme fourrage. (M. Huzard.)

APOCRUSTICA. (*Mat. méd.*)

Les apocroustiques, *apocrustica*, étoient chez les médecins grecs les mêmes remèdes que ceux qui sont désignés aujourd'hui par le nom de répercussifs; ils y comprenoient les corps froids, la glace, le marbre, les métaux, les substances acerbes stypriques, & les corps visqueux, gras, capables de boucher les pores de la peau. (M. Fourcroy.)

APOCROUSTIQUES. (*Mat. méd.*)

Epithète que l'on donne aux remèdes dont la vertu est astringente & répercussive; ce mot tire son origine de ἀποκρουω, je réprime. (M. Macquart.)

APODACRITICA. (*Mat. méd.*)

Les grecs & les latins ont nommé apodacritiques, *apodacritica*, les médicamens qui introduits entre les paupières faisoient d'abord couler les larmes, les supprimoient ensuite par leur astriction & desséchoient peu à peu ces organes ; tels sont les collyres dans lesquels on fait entrer les sels métalliques, les couperoses. (M. Fourcroy.)

APOGEUSIS. (*Ordre nosol.*) Genre 449 de Vogel.

Vice de l'organe du goût. (*Voyez* Ageustia, dont le sens est le même.) (V. D.)

APOLLODORE.

Il naquit à Lemnos, isle de l'Archipel. Il dédia, dit-on, quelques livres à Ptolémée Soter. Le regne de ce prince, en y ajoutant les années intermédiaires durant lesquelles son frère occupa le trône, fut de 36 ans, depuis l'an 116, jusqu'à l'an 80 avant notre ére. Rien n'indique à quelle époque de ce long règne *Apollodore* a vécu.

Pline parle d'un *Apollodore* qui avoit écrit à un roi Ptolémée, sur le choix du vin dont il devoit faire usage. On ne sait si celui-ci est différent du premier.

Le même Pline fait mention de deux autres *Apollodores*, dont l'un étoit de Tarente & l'autre de Citium. Ils ont écrit sur les contre-poisons ou antidotes. Seroit-ce de l'un des deux que Galien a tiré la description d'un antidote contre la vipère ? Le scoliaste de Nicander cite un *Apollodore* qui a composé un traité sur les plantes vénéneuses. On trouve encore dans Pline un médecin nommé *Apollodore*, qui étoit de Pergame.

APOLLON.

Il est certain que les grecs ont divinisé les hommes qui ont été recommandables par leurs talens, & par les services qu'ils ont rendus à l'humanité. L'imagination des poëtes pour rehausser encore l'apothéose de ces hommes, auxquels ils accordèrent les honneurs de la divinité, leur donna des dieux pour pères ou pour aïeux. Bientôt on oublia qu'ils avoient été hommes, & on ne les considéra plus que comme des êtres d'une nature supérieure. Le merveilleux entra dans le récit de leurs actions ; elles furent décrites sous le voile ingénieux des fictions, qui, cessant d'être comprises, firent disparoître la connoissance des faits.

C'est ainsi qu'*Apollon* est devenu le dieu de la médecine, mais sous différens noms, & sous différens attributs.

Latone lui donna le jour, suivant la mythologie des grecs, dans l'isle de Délos, sous un palmier. Il fut nourri de nectar & d'ambrosie par Thémis ; il apprit de Jupiter, son père, l'art de guérir & l'art de prédire, par lesquels il devoit s'attacher le genre-humain. Son père lui accorda l'honneur de s'asseoir à sa droite, & d'en obtenir tout ce qu'il voudroit.

On a dit que de ses cheveux distilloit la panacée ; sur quelque région ou sur quelque ville qu'elle tombât, elle conservoit tout ; on a dit qu'il avoit appris aux médecins à prolonger les jours des mortels, & à éloigner d'eux la mort, & qu'il avoit enseigné à Esculape, son fils, un art qu'il devoit exercer pour la conservation du genre humain.

Les anciens ont cru qu'*Apollon* avoit une si grande puissance sur la vie de l'homme, que ceux qui périssoient de mort subite étoient censés avoir été percés par ses flèches. Aussi les poëtes, & principalement Homere, donnent-ils pour épithètes à ce dieu εκατος, εκαεργος.

Il paroît que c'est par la même raison qu'il fut appellé παιων, & par les Doriens παιαν, & que dans le culte qu'on lui rendoit, on crioit, *io ! paan !* parce qu'on étoit persuadé qu'il frappoit avec ses flèches.

Ce n'étoit pas toujours pour la destruction des hommes, il frappoit aussi pour leur conservation ; c'est ce qu'on peut présumer de la fable du serpent Python, (dont parle Ovide, *metamorphos.* lib. j.,

verſ. 436 & *ſeq.*) percé & mis à mort par les flèches de ce Dieu : on ſait que ce fut en mémoire de ce ſervice rendu, que furent inſtitués chez les grecs les jeux pythiens ou pythiques : Pindare a célébré quelques-uns de ceux que leur force ou leur adreſſe y ont rendus victorieux.

Beaucoup de temples ont été bâtis en l'honneur d'*Apollon ;* un culte religieux y fut inſtitué. Cependant la plupart ont été plus célèbres par les oracles qui s'y rendoient ſur l'avenir ou ſur les choſes obſcures & inconnues, que par ce qui a rapport à la médecine ; car les anciens penſoient que ce dieu avoit entièrement abandonné celle-ci à Eſculape ſon fils.

C'eſt à quoi ſemble faire alluſion Diodore de Sicile, lorſqu'il s'exprime ainſi : *Apollon* a inventé la ſcience médicale qui s'exerce par la prédiction, moyen par lequel les malades recouvroient autrefois la ſanté. Et c'eſt à cauſe de l'union de ces deux arts, qu'Eſchyle appelle *Apollon* ἰατρομαντις, *medicus vates.*

Parmi les arbres, les palmiers & les lauriers lui étoient conſacrés ; & parmi les animaux, le cygne, le loup, l'épervier, le cerf, le dauphin.

Apollon & Diane avoient un ſurnom commun οὔλιος, du verbe grec οὐλεῖν, *ſanum eſſe*, ſe porter bien. C'eſt ſous ce nom que le frère & la ſœur étoient déſignés par les Déliens & par les Miléſiens, au rapport de Strabon. Les Athéniens donnoient auſſi cette épithèſe à *Apollon.*

Il eſt nommé dans les médailles σωτηρ, ſauveur ; & ſouvent par les poëtes ἀλεξίκος, qui écarte les maux ; & même ἐπικουριος, protecteur. Pauſanias (lib. j. p. 3, liv. 35, édit. Francof. 1583, in-fol.) dit qu'*Apollon* fut appellé αλεξικακον, parce qu'il avoit fait ceſſer la peſte meurtrière qui infectoit l'Attique du tems de la guerre du Péloponnèſe.

Quoique la plupart regardent *Apollon* & Pæon comme un ſeul & même dieu ; il y en a cependant qui penſent que le mot *pæon* convient ſpécialement à Eſculape.

Ceux qui veulent tirer un ſens phyſique des fables des anciens, diſent qu'*Apollon* eſt le ſoleil, parce que c'eſt lui qui fait les conſtitutions de l'année ſalubres ou inſalubres, ainſi que la ſanté et les maladies. (M. Goulin.)

APOLLONIDES. (*de Cos.*)

Amytis, fille de Xerxès, roi de Perſe & d'Amiſtris, & ſœur d'Artaxerxès Longuemain, avoit épouſé Mégabyze, qui fut en grand crédit ſous les deux rois. Après la mort de ſon mari, Amitis (dit Ctéſias au rapport de Photius) ſe choiſit des amans, auxquels elle prodiguoit ſes faveurs ; conduite qu'avoit tenue Amiſtris ſa mère. Amytis eut une maladie légère. Le médecin *Apollonides*, qui en étoit amoureux, lui dit qu'elle rétabliroit ſa ſanté, en goûtant les plaiſirs de l'amour, ſa maladie étant une affection de la matrice. Les tendres ſentimens du médecin furent bien reçus ; il obtint ce qu'il deſiroit : mais la princeſſe étant tombée dans la conſomption, il fallut renoncer à une jouiſſance évidemment nuiſible. Lorſque Amytis ſentit que ſon mal étoit incurable, & ſa mort inévitable, elle pria ſa mère de tirer vengeance d'*Apollonides* qui l'avoit trompée. Amiſtris fit part à Artaxerxès de ce qui s'étoit paſſé, & lui apprit comment *Apollonides* avoit trompé Amytis : elle dit au roi que ſa fille en demandoit vengeance. Artaxerxès permit à ſa mère de punir le médecin comme elle le voudroit. Elle ordonna donc qu'on arrêtât *Apollonides*, & qu'il fût mis dans les fers ; après l'avoir fait tourmenter pendant deux mois, elle donna ordre de l'enterrer vivant, ce qui fut exécuté, lorſqu'Amytis eut ceſſé de vivre.

Cette aventure racontée par Ctéſias me paroît fort douteuſe, pour ne pas dire abſolument fauſſe.

D'après les faits hiſtoriques & l'ordre des tems, on voit qu'Amytis avoit été mariée à Mégabyze, pluſieurs années avant la mort de Xerxès, aſſaſſiné l'an 465, avant notre ère ; & que l'an 450, deux fils de Mégabyze ſont tués dans une bataille, où ils combattoient ſous les ordres de leur père. L'aîné de ces jeunes gens devoit avoir au moins 21 ans ; ainſi il ſera né vers l'an 471 avant notre ère. Amytis ſa mère, à cette époque (471), avoit au moins 18 ans ; donc cette princeſſe a pu naître vers l'an 489 avant notre ère. Mégabyze, ſon mari, vivoit encore l'an 444 ; mais il peut être mort l'année ſuivante 443. Amytis qui ne paroît pas lui avoir ſurvécu long-tems, aura fini ſa carrière l'an 441, la deuxième après le décès de ſon mari. Elle avoit donc au moins 48 ans, & 46 lorſqu'elle devint veuve.

Une femme de 46 ans, fut-elle princeſſe, n'excite pas communément une violente paſſion. Suivant Ctéſias, Amytis, devenue libre, & avant ſa maladie, avoit non pas un amant, mais pluſieurs. Elle avoit donc en ſa diſpoſition le remède de la maladie qui lui ſurvint en ſuppoſant que le médecin la regardât comme une affection de la matrice. Imagineroit-on qu'*Apollonides* ait pu perſuader à Amytis que ce fut en lui, & non pas dans ſes amans, que réſidât l'efficacité du remède ? & qu'elle ſe fût déterminée tout-à-coup à les écarter, & en les écartant de ſe priver de pluſieurs médecins, qui, dans ce cas, d'après la déclaration d'*Apollonides*, devoient valoir plus qu'un ſeul ? Amytis pouvoit-elle être aſſez ſimple pour croire que les talens du médecin l'emportaſſent ſur les talens de ſes amans réunis ?

Avant la mort de Xerxès, Amytis avoit été accuſée d'infidélité par Mégabyze ſon mari ; elle ſe défendit auprès de ſon père. Qu'elle ait été pleinement juſtifiée ou non, elle continua de vivre avec Mégabyze, lui

sauva la vie deux fois, & le remit en grace à la cour d'Artaxerxès. Délivrée par sa mort de toute contrainte, elle se livre à ses penchans, comme l'avoit fait sa mère avant elle. Bientôt elle est attaquée d'une maladie, d'abord légère. *Apollonides* est appellé; il tranquillise la princesse, lui fait espérer que le mal n'aura pas de suite; c'est, si l'on veut, une affection de la matrice; & bien il prescrit ce qui est capable de calmer le désordre des nerfs ou le mal local: il savoit très-bien que pour une maladie de la matrice, dans une femme de 46 à 47 ans, la jouissance, bien loin d'être utile, est pernicieuse. Amytis auroit pu répondre au médecin qui la lui auroit proposée, si c'est-là le remède, devrois-je être malade? Mais le mal empire, c'est une véritable consomption, au-dessus des remèdes, & des secours de la médecine. La princesse, qui se voit mourir, accuse l'impéritie du médecin, & veut qu'il périsse avec elle, puisqu'il n'a pu la guérir. Elle charge de sa vengeance, Amistris sa mère, qu'on sait avoir été cruelle & barbare. Toute puissante sur l'esprit d'Artaxerxès son fils, elle en obtient aisément la permission de faire mourir *Apollonides*, qui, certainement, ne fut point coupable du crime dont le charge Ctésias: crime dont l'accusation est absurde. Séduit-on des femmes telles qu'Amistris & Amytis, qui ne mettoient pas un grand prix à la chasteté, & qui s'embarrassoient peu que leurs galanteries fussent connues?

Il y a plusieurs exemples de médecins, mis à mort par l'ordre des rois, qu'ils n'ont pas guéris; Apollonides en est certainement un.

Ctésias écrivoit environ 50 à 55 ans après la mort d'Amytis. Il a recueilli des discours populaires sur la cause de la mort d'*Apollonides*. Les critiques, les plus judicieux, n'ajoutent aucune foi aux récits de cet historien. Rien ne nous apprend quel âge avoit l'infortuné *Apollonides*, qui termina sa vie dans les tourmens, vers l'an 441 avant notre ère. Il est assez vraisemblable qu'il ne pouvoit pas avoir moins de 40 à 45 ans. (M. Goulin.)

APOLLONIDES, de Chypre.

Ce médecin étoit de la secte méthodique. Il avoit été disciple d'Olympicos de Milet; & il fut maître de Julianos que Galien avoit connu à Alexandrie.

Apollonides paroît être né vers l'an 91 ou 93 de notre ère. Il avoit 40 ans l'an 131 ou 133, lorsque Galien étoit encore enfant. (M. Goulin).

APOLLONIUS.

Galien l'appelle disciple d'Hippocrate.

Erasistrate, dans son traité des fièvres, lui reprochoit de faire mourir de soif les malades. Il fait, disoit-il, douze portions de la sixième partie d'une cotyle d'eau qu'il mettoit chacune dans autant de petites coupes de cire (κηρίνων, il faut peut-être ξυλίνων, de bois) pour en donner une ou deux tout au plus aux malades dans l'ardeur de la fièvre.

La cotyle, dit Eloi, étoit une mesure qui ne contenoit que neuf onces de liqueur; ainsi ces coupes de cire ne contenoient que la huitième partie d'une once: ce qui étoit plutôt faire goûter l'eau au malade, que de lui en donner à boire.

Galien, en rapportant le passage d'Erasistrate, observe que c'est un trait malin, lancé contre le disciple, afin qu'il retombe sur le maître.

Cet *Apollonius* pouvoit être de l'âge, ou à-peu-près de Thessalus, de Polybe & de Dioxippus. (M. Goulin.)

APOLLONIUS, d'Antioche.

Il étoit de la secte empirique, & paroît avoir été disciple de Sérapion. J'ai placé la naissance d'*Apollonius* sous l'an 269 avant notre ère; ainsi il avoit 40 ans l'an 229.

C'est probablement lui (selon le Clerc) que Galien dit avoir demeuré long-tems à Alexandrie, & avoir composé des livres intitulés: *des médicamens aisés à préparer*, ou *à trouver*; il rapporte même la description de plusieurs de ces médicamens, & témoigne de l'estime pour l'auteur, bien qu'il le censure en quelques endroits, pour avoir traité ce sujet sans distinguer assez exactement les cas où les remèdes, dont il s'agit, peuvent être convenables (M. Goulin).

APOLLONIUS.

Fils du précédent; il étoit aussi d'Antioche. Il suivit la secte empirique comme son père. Il a précédé Glaucias, dont il fut peut-être le maître. Au reste, j'estime qu'il est né vers l'an 239, avant notre ère, & qu'il a eu 40 ans en 199, avant notre ère. (M. Goulin).

APOLLONIUS, Mus.

Il étoit contemporain de Strabon, mais plus âgé: c'est pourquoi nous avons placé sa naissance, vers l'an 72, avant notre ère; ainsi il avoit 40 ans vers l'an 32 avant notre ère.

Cet *Apollonius* avoit composé quelques traités sur les médicamens, & sur la secte d'Herophile, de laquelle il avoit embrassé les dogmes. Aucun ne se sont conservés. (M. Goulin.)

APOLLOPHANES.

Ce médecin paroît avoir été un des premiers disciples d'Erasistrate, qu'on croit n'avoir commencé à enseigner que dans un âge très-mûr. Il fut médecin d'Antiochus Soter, roi de Syrie, qui mourut l'an 262 avant notre ère, âgé d'environ 54 ans. Ce médecin devoit être à cette époque dans la maturité de l'âge, & avoir au moins 45 ans. Ainsi il

a pu naître vers l'an 307, avant notre ère, lorsque Erasistrate son maître avoit 27 ans.

Voici un trait qui fait honneur à ce médecin, & dont Polybe a perpétué le souvenir.

Hermias, ministre d'Antiochus, exerçoit dans le royaume des concussions & des violences, qui répandoient la désolation. Personne n'osoit porter au roi les plaintes du peuple, parce qu'on craignoit la vengeance du ministre oppresseur. *Apollophanes* eut le courage de découvrir au roi les excès d'Hermias, & le mécontentement universel qu'ils excitoient. Antiochus fait éclairer de près la conduite du ministre; les faits prouvent la perversité d'Hermias, qui est condamné à mort.

Apollophanes paroît s'être retiré à Smyrne, après la mort d'Antiochus; il fut le fondateur d'une école d'Erasistratéens, qui florissoit encore du tems de Strabon. Les habitans de Smyrne firent frapper en son honneur une médaille, dont parle Richard Mead dans une dissertation, qui a pour titre : *de numis quibusdam à Smyrnœis in medicorum honorem cusis.*

APOLTRONI, APOLTRONIR. (*Hygiène & chirurgie vétérinaire.*)

On appelle *apoltroni*, l'oiseau de proie auquel on a amputé les ongles. *Apoltronir* est l'opération elle-même. (*Voyez* AMPUTATION DES ONGLES.) (M. HUZARD).

APOMELI. (*Mat. méd.*)

Les médecins grecs employoient beaucoup l'*Apomeli*, qui paroit être du vinaigre chargé de miel, & d'une portion extractive de la cire. C'étoit un remède détersif & vulnéraire, dont ils faisoient beaucoup de cas, & qui, comme on voit, différoit de notre oximel. Dioscoride donnoit le même nom à une espèce d'hydromel ou d'eau miellée ; car dans les tems reculés, comme aujourd'hui, les auteurs avoient chacun leurs noms particuliers. (M. FOURCROY.)

APONEVROSE BLESSÉE. (*Chir. vétérin.*) (*Voyez* PLAIES.) (M. HUZARD.)

APOMUTTOSIS. (*Nosol. méthod.*)

Emunctio, ab ἀπὸμυττω, emungo. (*Voyez* ETERNUEMENT.) (M. CHAMSERU.)

APONO. (*Voyez* ABANO.) (M. GOULIN.)

APOPHLEGMATILAMES. (*Mat. méd.*) (*V.* APOPHLEGMATISANS.) (M. FOURCROY.)

APOPHLEGMATISANS. (*Mat. méd.*)

Les remèdes âcres, propres à faire couler la salive avec abondance, & par la simple mastication, ont reçu le nom d'*Apophlegmatisans*. Ceux qui en excitent l'excrétion, après avoir été administrés à l'intérieur, sont appellés Sialagogues ou Salivans. Les premiers ont beaucoup d'analogie avec les précédens ; mais en réunissant toutes les connoissances que nous avons sur la salivation, & en réfléchissant aux différens moyens qui peuvent la procurer, on voit qu'on doit diviser les remèdes qui font couler la salive en trois classes ; la première comprend ceux qui opèrent la salivation par le simple mouvement méchanique, & toutes les substances les plus inertes que l'on mâche, produisent cet effet entièrement dû à la mastication ; les muscles destinés à mouvoir la mâchoire, & l'agitation de cet os, excitent une action plus vive, & une sorte d'érection dans les canaux excrétoires de la salive, & sollicitent une excrétion considérable de ce fluide : telle est la raison qu'a donnée le célèbre BORDEU de ce qui se passe dans la mastication. Il a fait voir que cet effet ne dépend point de la pression de la parotide comme les anatomistes l'avoient crû avant lui; mais qu'il est dû à une sorte d'érection & d'irritation produite dans les glandes salivaires par l'action des muscles. On emploie ordinairement à cet usage des morceaux de bois vert, de la cire, le mastic & plusieurs autres substances tenaces, qui sont très-difficiles à mâcher. Ces moyens méritent le nom d'*apophlegmatisans* mécaniques. (*Voyez* MASTICATOIRES.)

La seconde classe renferme les *apophlegmatisans* proprement dits, ou les substances âcres, qui lorsqu'on les mâche agissent en exprimant par leur principe très-sapide les canaux salivaires, tels sont

Les racines d'iris.

—— de raifort.

—— de pyrethre.

—— de gingembre.

Les feuilles de tabac.

—— de bétoine.

Le poivre.

Le siuapi, &c.

Enfin, dans la troisième classe on doit ranger les sialagogues ou salivans qui, pris dans l'estomac, passent dans nos humeurs, les divisent, les atténuent, & se portent spécialement sur les glandes parotides, les maxillaires & les buccales ; telle est l'action du mercure & de ses diverses préparations salines. (*Voyez* les mots SALIVANS, SALIVATION, SIALAGOGUE.)

Ceux dont nous devons examiner ici les propriétés générales, la manière d'agir, & sur-tout les avantages, appartiennent à la seconde classe, c'est-à-dire aux substances âcres, dont l'impression portée

fur la langue, le palais & les parois latérales de la bouche fait couler une grande quantité de salive, en stimulant & irritant le tissu & les canaux excrétoires des glandes salivaires : ces remèdes expriment en même-tems les humeurs des organes voisins, dont la plupart ont des communications immédiates avec les cavités de la bouche. Les yeux, les fosses nasales, la caisse du tambour, le voile du palais, les amigdales, le larynx & la partie supérieure de l'ésophage, & toutes les glandes situées sur les membranes du palais & de la bouche, participent à l'action des *apophlegmatisans*, qui font couler en même-tems les fluides de toutes ces parties.

Il suit de-là que ces remèdes peuvent être utiles dans les affections de ces différens organes. Aussi les emploie-t-on avec succès dans les maladies soporeuses, dans la paralysie de la langue & des muscles de la face, dans les fluxions catharrales des joues, des gencives, de l'arrière-bouche, du nez, des yeux, dans la foiblesse de la vue. Il y a quelques espèces de surdité & de douleur de tête, dans lesquelles ils opèrent quelquefois de très-bons effets; ils sont pour ainsi dire spécifiques dans la grenouillette. Peut-être même pourroit-on les regarder comme utiles dans les maladies des humeurs & sur-tout dans les maladies dépuratoires, puisqu'on sait que la salivation est quelquefois une crise de plusieurs fièvres éruptives, ou au moins diminue l'intensité de leurs symptômes.

Les *apophlegmatisans* peuvent nuire en épuisant les malades; on ne doit donc en faire qu'un usage modéré. Ils sont dangereux lorsqu'on les emploie en trop grande quantité; ils excitent alors de la douleur, des excoriations & des aphthes dans la bouche. Ils sont entièrement contre-indiqués dans les inflammations de cette cavité, & dans celles de toutes les parties voisines. Ils ne conviennent point chez les personnes foibles & dans le marasme; ils produisent quelquefois le vomissement.

On les administre en général sous quatre formes; communément on fait mâcher les substances âcres dans leur état naturel, comme la racine de pyrethre; souvent on les donne en infusion ou en décoction, que l'on conserve dans la bouche; quelquefois on les prescrit sous la forme de vapeurs ou de fumigations; enfin on les fait prendre aussi en tablettes. (M. FOURCROY.)

APOPHLEGMATISANS. (*Mat. méd. vétérin.*) (*V.* MASTICATOIRES, SALIVANS.) (M. HUZARD.)

APOPHLEGMATISME. (*Mat. méd. art de formuler.*)

L'apophlegmatisme, *apophlegmatismus*, ou remède propre à faire couler les humeurs de la bouche, est de trois espèces; *liquide*, *mou*, *sec*.

a. Le liquide ne se tire souvent que des décoctions, des mixtures moyennes & plus fréquemment des mixtures resserrées; (*voyez* MIXTURE), quelquefois aussi des infusions, des sucs, ou d'autres liqueurs officinales non-mêlées.

b. Le mou n'est qu'un électuaire.

c. Le sec est un espèce de parfum composé de fumée de tabac simple ou médicinal, qu'on reçoit dans la bouche, ou une rotule sublinguale qui se dissout facilement, ou quelque chose de solide & de tenace, d'âcre, qui se mâche: ce qu'on appelle ordinairement *masticatoire*; (*voyez* ce mot). On emploie aussi les parties solides des plantes âcres, leurs sucs concrets qui ne se fondent pas facilement; de même que les poudres grossières composées de ces ingrédiens, & d'autres semblables. On peut les enfermer dans un linge en forme de nouet, ou ne point les y enfermer, ou bien leur donner la figure de trochisques ou de pastilles, au moyen d'une matière glutineuse.

Il ne faut cependant pas se servir indifféremment des trois espèces d'*apophlegmatisme*. On doit examiner lequel peut mieux convenir à l'indication, aux circonstances de la maladie, & à la disposition du malade.

a. Lorsque le cas demande qu'on agisse promptement, l'usage des liquides, & sur-tout des plus simples, ou de ceux qu'on prépare par le mélange seul, est le meilleur.

b. On doit aussi les employer dans le cas où il s'agit de dégager le fond du gosier d'une pituite dense & tenace, qui y est attachée.

c. L'usage de l'*apophlegmatisme*, en électuaire, est préférable lorsque la mastication est difficile, & que le malade ne peut tenir ou rouler dans sa bouche qu'avec beaucoup de peine les liquides ou les solides, comme cela arrive dans la paralysie & dans les affections soporeuses. L'électuaire, dont on enduit le palais, se fond peu-à-peu, & agit plus sûrement.

d. La pipe est extrêmement incommode à ceux qui ne sont point accoutumés de fumer. — La fumée agit violemment sur les nerfs. Et si par hasard elle vient à s'engager dans la cavité des narines, du pharynx, du larynx, elle cause des céphalalgies, des vertiges, des toux, des nausées, des vomissemens.

e. Il est très-difficile d'astreindre les enfans & les personnes délicates à mâcher long-tems. Ils aiment mieux prendre des liquides ou des rotules, où l'âcreté est corrigée par le sucre. Mais la vertu de ces préparations est moins active.

f. Lorsqu'il faut faire couler la pituite lentement, long-tems, & en grande quantité, les masticatoires sont préférables aux deux autres espèces, à moins que quelques-unes des conditions ci-dessus ne s'y opposent.

LA MATIERE doit se prendre parmi les ingrédiens, qui, étant reçus, retenus, agités dans la bouche, peuvent, par leur vertu émolliente, & sur-tout stimu-

lante, faire couler une grande quantité de salive ou de viscosité. (*Voyez* ci-dessus le mot Apophlegmatisans.)

Les matières qui, étant avalées, & reçues dans l'estomac, font saliver en excitant des nausées, ou qui, étant portées dans le sang, le dissolvent, & produisent par-là le ptyalisme, ne peuvent avoir lieu dans cette formule, où il ne s'agit que de topiques.

Le choix se connoît par la vertu requise du remède & par la forme qu'on veut lui donner.

1. Les émolliens, les savoneux, les aromatiques, plus ou moins puissans, qui renferment une huile ou un sel âcre, fournissent aux médecins un nombre immense de remèdes entre lesquels il faut choisir celui qui convient à l'intention présente; ainsi il est facile, au moyen d'un menstrue, aqueux, vineux, de préparer, selon les régles données ci-devant, des décoctions, des infusions, des sucs qui agissent plus ou moins fortement. On rend agréables ces ingrédiens, & on modère leur activité en y mêlant du miel ou du sucre.

2. La matière convenable pour les mixtures se tire des eaux distillées, des vinaigres, des esprits, des teintures, des essences, des huiles, des sels composés avec des ingrédiens semblables à ceux qu'on a cités. On peut aussi employer séparément ceux qui sont très-délayés.

3. Les aromates, les racines, les écorces, les feuilles, les semences fort âcres, entières, que l'on fait quelquefois macérer, avant de s'en servir, dans du vin, du vinaigre, de l'esprit-de-vin; les sucs tenaces semblables, mais qui ne sont pas néanmoins désagréables par leurs odeurs, par exemple, le mastic, la myrrhe, fournissent en particulier un masticatoire fort efficace. Il y a même des personnes qui ne haïssent point de mâcher des feuilles de tabac. Les Indiens mâchent avec plaisir le bétel & l'areca mêlés avec de la chaux.

4. Ces matières étant pilées donnent des poudres dont on fait des nouets, en les enfermant dans un linge, des rotules en les incorporant avec du sucre, des trochisques masticatoires, en les unissant avec de la cire, du mastic, ou quelqu'autre matière glutineuse, des électuaires en les mêlant avec beaucoup de miel simple ou médicinal.

5. Il faut bien se garder par-tout, mais sur-tout à l'égard des masticatoires, d'employer des matières d'une odeur ou d'une saveur détestables, parce qu'elles se développent trop par la mastication. Néanmoins les choses les plus désagréables deviennent supportables par l'habitude.

L'instruction relative à la formule de l'*apophlegmatisme* est assez simple. Il faut, pour l'espèce présente d'évacuation, que l'estomac soit presqu'à jeun. C'est pourquoi on la provoque ordinairement une heure ou deux avant le repas, à moins qu'il n'y ait du danger d'attendre. On la facilite en baissant la tête, & par-là on empêche aussi que les parties âcres ne tombent dans le gosier. Elle ne doit guère durer plus d'une demi-heure. Il paroît presqu'inutile d'avertir qu'après l'action de l'*apophlegmatisme*, il faut se rincer la bouche avec de l'eau tiède, du lait, ou quelqu'autre liqueur douce.

L'usage de l'*apophlegmatisme* ménagé avec précaution produit de bons effets qu'on ne pourroit pas toujours obtenir par d'autres voies dans les affections froides, catarrheuses, soporeuses, dans les attaques de paralysie, d'épilepsie; dans la leucophlegmatie, l'angine aqueuse, l'odontalgie. L'abus dans cette espèce d'évacuation quoique très-bonne par elle-même, est très-nuisible; il enlève à la chylification la salive qui lui est si utile; il dépouille le sang de ses parties les plus subtiles; enfin il fait contracter une habitude dont on ne peut, après, se défaire qu'avec peine.

[Exemples].

I.

Décoction apophlegmatisante, très-utile dans les approches de l'apoplexie froide.

Voyez H. Boerh. mat. méd., p. 175.

℞ *De rac. d'impératoire, de pyrethre.*	ana onc. j.
De feuill. récent. de rue, de marj.	ana poig. j.
De fleurs de lavande.	poig. ß.
De semences de moutarde écrasées.	onc. ß.

Hachez, faites cuire dans le vin blanc q. s. pendant une demi-heure, dans un vaisseau exactement fermé. On mêlera dans la colature,

D'esprit de sel ammoniac.	drag. ij.
De miel Anthos.	onc. j ß.

I. *On tiendra un peu de cette décoction chaude dans la bouche, & on l'y agitera, l'on crachera l'humeur qu'elle aura tirée. On recommencera dans le besoin, à chaque heure, ou plus souvent.*

2.

Mixture semblable, qui convient contre les douleurs des dents, causées par une fluxion.

℞ *D'eau distil. de lavande.*	onc. vj.
D'esprit de la reine d'Hongrie.	onc. ij.
De sel ammoniac.	drag. j.
De teint. de sel de tartre, de Wanhel.	drag. ij.
De gingembre réduit en poudre fine.	dragß.

M. D. dans une fiole fermée. Instr. *comme ci-dessus.*

3.

Apophlegmatisme, en forme de suc exprimé.

℞ *De feuilles récent. de becabung.* poig. j.

—— *de cocléaria.* poig. ß.

De racine récente d'arum, de grand raifort.

De semen. de moutarde. ana onc. ß.

Hachez, broyéz, exprimez le suc dans lequel vous mêlerez,

De vin blanc. onc. j. ß.

De sucre blanc. onc. j.

Instr. *Le malade, attaqué du scorbut, tiendra tous les matins, pendant quelque tems, une certaine quantité de cette liqueur dans sa bouche, qu'il aura soin de laver auparavant avec de l'eau. Ensuite il crachera cette liqueur avec la salive qui se sera amassée.*

4.

Poudre *apophlegmatisante.*

℞ *De racine de Pyrethr.*

D'écorce de Magelan. ana drag. j. ß.

De cubeb.

De cardamom.

De gerofles. ana drag. ß.

De sel ammoniac. drag. j.

D'huil. distil. d'œillet. goutt. vj.

Broyez, f. une poudre un peu grosse; D. dans une petite boîte.

Instr. *On prendra de cette poudre tous les matins à jeun, autant qu'il en peut tenir sur la pointe d'un couteau. On la mâchera & l'on crachera les humeurs qu'elle aura tirées.*

5.

Rotules salivantes.

℞ *Les espèces précédentes, réduites en poudre très-fine.*

De sucre très-blanc dissous dans l'eau de roses épaissie, le sextuple.

F. s. a. des rotules.

Instr. *On en tiendra une ou deux sous la langue, pour qu'elles se fondent insensiblement; on crachera l'humeur qu'elles tireront.*

6.

Electuaire composé des mêmes ingrédiens.

℞ *Les espèces précédentes, réduites en poudre très-fine.*

De miel anthos., le triple.

M. exactement D. dans un vaisseau de fayence.

Instr. *On en prendra une très-petite quantité dont on frottera le palais dans les maladies soporeuses froides.*

7.

Nouet semblable.

℞ *Des poudres précédentes.* drag. j. ß.

De mastic. drag. iij.

Liez dans un linge, f. un nouet.

Inst. *On le mâchera doucement le matin pendant une demi-heure, pour faire couler la salive qu'on aura soin de cracher.*

8.

Trochisques masticatoires.

Voyez H. Boerh. mat. méd. pag. 175.

℞ *De mastic.*

De cire blanche.

De gingembre. ana. onc. j.

F. s. a. de petites pastilles chacune, de drag. ß. ou j.

1. Comme ci-dessus.

(Gaubius, art de formuler.) (M. Fourcroy).

APOPHYSE CARIÉE. (*Chirurg. vétérin.*)

Les protubérances, que forment quelques *apophyses*, les rendent plus sujettes aux accidens extérieurs, & à la *carie* qui les accompagne souvent, lorsqu'ils sont ou négligés, ou mal traités. Les *apophyses*, qui y sont les plus exposées, principalement dans le chien & dans le cheval, sont celles de l'olecrâne ou du coude, celles des iléons ou des pointes des hanches, les *apophyses* zygomatiques, les épines maxillaires, &c. La *carie* se manifeste dans les premières, lorsque les animaux se couchent en vache, (*voyez* Éponge), & dans les autres lorsque dans des maladies aigues ils restent long-tems couchés sur le fumier; après des coups, des chûtes, &c. Le traitement est celui de la carie en général. (*Voyez* Carie.) (M. Huzard).

APOPLECTIQUES. (*Mat. méd.*)

On a quelquefois désigné, par le mot *apoplectiques*, les médicamens qu'on emploie contre l'apoplexie. (*Voyez* le mot *Antiapoplectiques*). (M. FOURCROY).

APOPLEXIE, APOPLEXIA. (*Ordre nosol.*) Genre 182 de Sauvage, & 42 de Cullen.

La diminution, ou la suspension totale des mouvemens volontaires, ceux du cœur, des artères & de la respiration continuant d'avoir lieu, & un sommeil profond, constit ent cette maladie.

L'*apoplexie* symptômatique peut être produite par l'hydrocéphale, par les fièvres intermittentes & rémittentes, pernicieuses, par les fièvres continues malignes, par les fièvres exanthématiques, par l'épilepsie, par la goutte, par l'hidropisie, par l'ischurie, par le scorbut, par l'histéricie, par les poisons, par les blessures de la tête & les commotions.

L'*apoplexie* essentielle doit être divisée, comme par les anciens;

1°. En *apoplexie* sanguine, que les signes de la pléthore sanguine annoncent;

2°. En séreuse ou en cachectique. J'appelle ainsi toutes celles qui sont produites par l'abondance & l'épanchement d'une autre humeur que le sang. Le plus souvent c'est de la sérosité ou pituite, comme dans les hydropisies & les hydrocéphales. Quelquefois aussi la bile ou le fluide urineux s'y joignent. Je pense qu'il peut m'être permis de réunir ces diverses espèces dans cet article, parce que toutes présentent à-peu-près les mêmes indications, qui sont très-différentes de celles que l'on doit remplir dans l'*apoplexie sanguine*. (V. D.)

APOPLEXIE, APOPLEXIA d'*ἀπὸ pra* ou *propter*, et de *πλήσσειν*, *percutere*. Maladie ainsi appellée parce que le sujet qui en est attaqué, tombe comme frappé de la foudre, sans mouvement, sans sentiment, les yeux fixes ou entièrement fermés, & ne différant d'un mort que par le pouls & par la respiration. L'*apoplexie* est donc une cessation de toute fonction animale qui se fait subitement, & quelquefois chez les sujets qui y paroissent le moins exposés, soit par leur constitution, soit par l'absence des signes qui peuvent la faire prévoir.

Ces signes sont suivant Sennert & Duret, la tête pesante, la propension au sommeil, l'inertie ou l'inhabitude aux mouvemens accoutumés, le froid & l'engourdissement des extrémités, les yeux troubles, le visage rouge. A ces signes, il faut ajouter avec Cælius-Aurelianus, le vertige, le tintement des oreilles, la langue embarrassée, les lèvres tremblantes, l'oubli des choses les plus familières, de celles que l'on vient de dire et de faire. Hippocrate a dit *torpores & stupores præter consuetudinem advenientes futuram apoplexiam vel paralysin denotant.*

Les personnes adonnées à la bonne chère et grands mangeurs; celles qui ont un embonpoint excessif, qui ont le col court & le visage haut en couleur, sont principalement exposées à l'apoplexie; cependant, il n'est pas rare d'en voir attaqués ceux qui sont d'une constitution entièrement opposée, par exemple, ceux qui sont d'une maigreur extrême, mais dont les fibres sont roides et desséchées.

Les causes capables de produire l'apoplexie sont très-multipliées, et plusieurs d'entr'elles sont très-difficiles à connoître. L'épaississement considérable des humeurs; les tumeurs, de quelque nature qu'elles soient, qui se forment dans l'intérieur des viscères & surtout du cerveau & du cervelet; l'épanchement de sang, de sérosité ou de pus qui se forme dans l'un ou l'autre de ces organes; les concretions polipeuses dans le cœur ou dans le tronc des vaisseaux, l'ossification des principaux conduits sanguins, leur simple pléthore ou la pression qu'exerce sur eux la plénitude considérable de l'estomac & des viscères; le refoulement des humeurs par la suppression d'une évacuation habituelle; le transport d'une humeur morbifique sur quelques-uns des organes principaux; enfin, toutes les causes qui peuvent gêner le cours du sang & suspendre tout-à-coup celui des esprits animaux dans les organes du sentiment & du mouvement.

De la variété & de la multiplicité des causes qui peuvent donner lieu à l'apoplexie, dépendent les diverses espèces que l'on distingue: l'apoplexie sanguine, l'apoplexie séreuse, la polipeuse de Boerhaave, la nerveuse de Sauvages, celle qui attaque les sujets épuisés par les débauches avec les femmes, & que l'on a observé suivre immédiatement les excès en ce genre. Quelques auteurs étendent cette division, mais on ne doit admettre comme espèces particulières que celles qui se font connoître par des signes propres & caractéristiques, & qui présentent des indications curatives différentes: telles sont l'apoplexie sanguine, l'apoplexie séreuse; celle qui est déterminée par la plénitude & la surcharge de l'estomac peut se rapporter à l'une ou à l'autre, suivant la constitution du sujet; enfin l'apoplexie nerveuse. Les signes qui peuvent la faire reconnoître sont très-obscurs. Ce n'est le plus souvent que de la connoissance du tempérament du malade, de celle de ses habitudes, des circonstances qui ont précédés l'attaque, que l'on peut tirer quelque lumière sur la cause & en même tems sur l'espèce d'apoplexie que l'on a à combattre, & établir un diagnostic certain.

Les simptômes de l'apoplexie sont en général la perte subite du mouvement & du sentiment; la respiration difficile & stertoreuse, & c'est par ceux-ci qu'on peut la distinguer de l'assoupissement profond; le pouls plein, fort & dur, si ce n'est dans les derniers instans, en quoi elle diffère de la sincope; les yeux rouges, ainsi que la face; dans les cas plus graves, celle-ci est livide, quelquefois enflée

enflée ou paroît plus longue que dans l'état naturel; il survient de l'écume à la bouche, les larmes coulent involontairement; le front, la poitrine, les extrémités supérieures sont couvertes d'une sueur froide; enfin elle est accompagnée de la paralisie de tous ou de quelques-uns des membres, souvent d'une hémiplegie complette. La rougeur des yeux & celle du visage, le gonflement des jugulaires, le battement des carotides & des artères temporales, la dureté & la plénitude du pouls, caractérisent l'apoplexie sanguine. La couleur livide du visage, les yeux entièrement ou à demi fermés, la bouche béante & écumeuse, la paralisie d'un des côtés du corps, paroissent appartenir plus particulièrement à l'apoplexie humorale & à celle qui est causée par une indigestion. La mollesse & la concentration du pouls, la pâleur du visage & surtout la paralisie de toute la partie inférieure du corps, sont les simptômes qui caractérisent & appartiennent à celle que nous avons appellée nerveuse.

Le prognostic ne peut qu'être fâcheux & est toujours grave. L'*apoplexie* légère donne presque toujours lieu de craindre une rechûte; celle qui est plus forte dégénère en paralisie, ou tue promptement le malade; *apoplectici in septem diebus pereunt, nisi febris supervenerit. — Quæ (apoplexia) intrà septem dies ægrum non occidit, sanatur, aut in paralysin cessat. Hippocr. de morbis.* Le pouls fort & égal, la respiration libre, sont d'un heureux augure : le pouls d'abord plein, dur & embarrassé, ensuite prompt, petit & intermittent, la respiration difficile & stertoreuse, la tête absolument abandonnée à son propre poids, la couleur plombée du visage, l'écume à la bouche, une sueur froide & peu abondante qui s'établit dans le principe, le froid des extrémités, l'insensibilité absolue, la paralisie des sphinctètes de l'anus & de la vessie, présagent une mort prompte & certaine.

Les moyens de guérison doivent être variés & multipliés suivant l'espèce & la gravité de l'*apoplexie* que l'on a à combattre. Les saignées, les évacuans de toute espèce & les plus actifs, les stimulans & les irritans, tels sont les moyens qu'il convient généralement d'employer, mais dont l'application, souvent difficile à saisir, doit être dirigée par les règles d'une pratique éclairée, & par un tact sûr. *Venæ sectio vel occidit vel liberat. (Celse.)* La saignée est un des plus puissans secours que l'on puisse employer dans l'*apoplexie* sanguine exquise. La rougeur du visage, celle des yeux, la plénitude apparente des veines jugulaires, la dureté, la rénitence du pouls, la gêne & la difficulté de la respiration, la sterteur profonde, sont les signes qui indiquent la nécessité d'y avoir recours. Si le pouls se développe après la première saignée, si la tête paroît se dégager, si la respiration devient plus libre, on peut & on doit la répéter avec confiance & sans trop tarder. Quelques auteurs croient qu'il est plus prudent de répéter les saignées que de tirer trop de sang à-la-fois, dans la crainte de causer un affaissement subit des vaisseaux, & d'autant plus dangereux qu'ils ont plus perdu de leur ressort. La régle la plus sûre est de proportionner le nombre & la grandeur des saignées à l'habitude du sujet, à son âge, à la nature du sang, & sur-tout à l'état du pouls après celles qui ont précédé. Dans l'indication de dégager plus efficacement les parties supérieures par une prompte dérivation, on préfère les saignées du pied. Morgagni recommande la section des veines occipitales, Catervood celle des artères temporales. Zacutus prescrit la saignée des veines jugulaires, & c'est une des plus utiles, sur-tout si l'on a la précaution de faire la moindre compression possible par la ligature. Autant la saignée est nécessaire dans l'*apoplexie* sanguine, en comprenant, sous ce nom, toutes celles dans lesquelles on reconnoît évidemment les signes de l'embarras & de la plénitude des vaisseaux sanguins, & de la compression du cerveau & du cervelet qui en est la suite, & que nous avons rapportés plus haut, autant elle est dangereuse, & même mortelle dans l'*apoplexie* séreuse ou humorale, & dans celle qui dépend de la surcharge de l'estomac. On a vu des malades, dans ces cas extrêmes, périr sous la lancette. Les vomitifs, sont alors le premier moyen à employer, celui qui dissipe les accidens, & qui facilite l'emploi & le succès des autres remèdes, en enlevant la cause prochaine de la maladie. Cependant si l'on fait attention que les émétiques en déterminant l'impulsion, le *raptus* des humeurs vers les parties supérieures, ne peuvent qu'ajouter à l'embarras du cerveau, & par les secousses violentes qui accompagnent le vomissement, occasionner la rupture des vaisseaux; si, d'ailleurs, on reconnoît que la compression du cerveau est telle que toutes les fonctions sont suspendues, que la déglutition est empêchée, & que la stupeur des organes élude l'action de tous les remèdes, on sentira combien l'application sévère des préceptes est difficile, & que dans ces cas, par exemple, quelque dangereuse que soit la saignée, il faut avoir le courage de la tenter plutôt que d'abandonner le malade & le livrer sans aucun secours à une mort prompte & inévitable. Peu de tems après les saignées, lorsqu'elles ont été indiquées, Riviere recommande de purger; dans le principe il vaut mieux solliciter les évacuations par des lavemens âcres & irritans qui débarrassent le canal intestinal & procurent une révolution salutaire. On emploie ensuite les purgatifs actifs que l'on répète à de courts intervalles, & suivant les indications. A ces moyens principaux il est utile d'en joindre d'autres que l'on emploie comme secondaires dès le principe & dans le cours de la maladie. On fait respirer au malade des liqueurs spiritueuses ou du vinaigre; on fait des frictions sur différentes parties du corps, mais principalement sur la colonne vertébrale, & sur la région du cœur; on applique les ventouses à la tête, le cautère actuel entre la première & la seconde vertèbre du col; les potions cordiales spiritueuses, dites apoplectiques, les boissons délayantes, celles qui portent aux sueurs & aux urines. Enfin, dans les *apoplexies* sanguines,

après les saignées plus ou moins répétées, & dans le principe, ou aussi-tôt l'attaque des autres espèces, sur-tout de celles qui dépendent de la supression d'une évacuation habituelle, de la répercussion d'une humeur cutanée, de la métastase d'une humeur morbifique, les vésicatoires sont de la plus grande utilité en rappellant les humeurs, en réveillant la sensibilité, en stimulant de proche en proche le système nerveux & vasculaire. Il convient d'appliquer de larges vésicatoires, & d'en répéter l'application aux jambes, aux cuisses, entre les épaules, jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'effet qu'on doit en attendre.

APOPLEXIE SYMPTOMATIQUE.

Nous venons de traiter de l'*apoplexie* essentielle : quelquefois elle est un symptôme d'autres maladies ; par exemple, des fièvres intermittentes malignes, de quelques affections histériques portées au plus haut degré. La première s'annonce & disparoît avec l'accès, augmente d'intensité aux accès suivans. Le plus ordinairement le malade succombe à la troisième ou quatrième attaque, ou plutôt au troisième ou quatrième accès. L'indication pressante est donc d'en prévenir le retour par le spécifique propre à la maladie principale, celle dont l'*apoplexie* est le symptôme. Le quinquina, donné à très-haute dose dans l'intervalle d'un accès à l'autre, est le seul moyen de garantir le malade. (*Voyez* FIEVRE INTERMITTENTE MALIGNE). La seconde, ordinairement plus légère & moins dangereuse, que l'on peut appeller fausse *apoplexie*, *quæ apoplexiam mentitur*, se guérit par les remèdes propres à l'affection qui la détermine ; (*voyez* MALADIE HISTÉRIQUE). (M. DE LAPORTE).

APOPLEXIE, AFFECTION-COMATEUSE, AFFECTION-SOPOREUSE, ASSOUPISSEMENT, CARUS, COMA, COUP-DE-CHALEUR, COUP-DE-SANG, ÉTOURDISSEMENT, HAUT-SOMME, HYDROCÉPHALE, HYDROPISIE DU CERVEAU, LA GOCCIA, LÉTHARGIE, VERTIGO-DE-SANG, VETORNON. *(Pathologie vétérinaire.)*.

L'*apoplexie* est une maladie aiguë, moins commune dans les animaux que dans l'homme. Les vétérinaires modernes ne l'ont pas connue, ou l'ont mal observée (1). Les uns l'ont confondue avec l'*asphixie* & le *vertige* ; les autres l'ont désignée sous les noms vagues d'*assoupissement*, d'*étourdissement*, &c. ; quelques-uns se sont contentés de copier les médecins qui en ont donné la description dans l'homme ; d'autres enfin en multipliant les dénominations en raison des causes ou des effets, ont fait de l'*apoplexie* & des symptômes, qui la précèdent ou qui l'accompagnent, autant de maladies différentes, sous les noms d'*affections comateuses*, d'*affections-soporeuses*, de *carus*, de *coma*, &c. La pathologie vétérinaire n'a pas encore fait assez de progrès pour assigner un caractère particulier à chacune de ces maladies que nous regarderons comme n'en faisant qu'une seule dont l'*apoplexie* est le dernier degré & le terme. Les vétérinaires grecs, italiens & anglois, l'ont mieux observée & mieux décrite (1). Nous ajouterons à ce qu'ils en ont dit, ce que nos propres observations nous fournissent sur cette maladie, dont la division, la marche & les effets sont aussi les mêmes dans les animaux que dans l'homme.

Dans l'*apoplexie*, le cheval ou le bœuf tombent tout-à-coup, sans sentiment, & comme s'ils étoient frappés d'une massue, soit à l'écurie, soit à la voiture ou à la charrue, & sans autre mouvement que le battement des flancs ; c'est ce qu'on appelle un *coup-de-sang* ; ils meurent promptement & souvent, sans donner même le tems de leur administrer des remèdes. Il est néanmoins quelques signes précurseurs de cette maladie, mais le silence des animaux, & plus souvent encore l'ignorance ou l'insouciance de ceux qui les soignent, les font presque toujours négliger ou méconnoître.

On distingue aussi, dans les animaux, deux espèces d'*apoplexie*, l'une *sanguine*, & l'autre *séreuse*.

Les signes précurseurs & généraux de l'*apoplexie*, sont les bâillemens fréquens, l'étourdissement, l'assoupissement, le battement des flancs, les yeux pleins de sérosité, gros, peu clair-voyans ; les animaux sont lourds, engourdis, paresseux, ils n'ont point d'appétit, leur tête est basse, quelquefois jusqu'à terre, & le plus souvent appuyé dans l'auge, ou pendue au licol ; ils sont peu sensibles à la parole & au fouet, les chevaux se prêtent difficilement au passage du colier, la marche est chancelante, pesante, irrégulière ; quand on les touche à la tête ils se cabrent ou se jettent de côté ; ils sont affectés de vertiges & de convulsions, sur-tout aux mâchoires & aux nazeaux, la peau est couverte de sueur ; enfin plusieurs chûtes précèdent ordinairement l'attaque, & s'ils ne meurent pas sur-le-champ, ils restent par terre un ou deux jours sans sentiment, & absolument paralysés.

C'est de la plupart de ces symptômes, ainsi que des causes de cette maladie que les nomenclateurs ont tiré les différens genres & les différentes espèces qu'ils ont établis.

Dans l'*apoplexie sanguine* les yeux sont rouges, enflammés, les vaisseaux sanguins engorgés, le battement du cœur est fort & fréquent, le pouls plein & tendu, la respiration laborieuse, sonore ; la tête & toute l'habitude du corps sont plus chaudes que dans l'état naturel, les nazeaux sont souvent dilatés, les

(1) *MM. Lafosse, Vitet, Thorel, Robinet*, &c.

(1) *Pelagonius, Ruini, Francini, Bartlet*, &c.

urines font hautes en couleur & rares; il y a fouvent conftipation, & les excrémens font rendus avec douleur & plainte; les animaux ne furvivent ordinairement que peu de momens après l'attaque, & ils rendent quelquefois du fang par le nez; ils fe météorifent promptement après la mort, & font bientôt putréfiés.

Dans l'*apoplexie féreufe*, qu'on appelle auffi *hydropifie du cerveau*, *hydrocéphale*, il n'y a aucun figne d'inflammation & de chaleur; la refpiration eft gênée, le pouls eft petit & irrégulier, la bouche eft quelquefois remplie d'une bave vifqueufe, & on apperçoit auffi des mouvemens convulfifs aux lèvres & aux mâchoires; l'animal voudroit fecouer la tête, mais il ne la remue que doucement & de côté, il la porte quelquefois auffi dans cette fituation en marchant; il ne meurt pas fur-le-champ après être tombé, & il traîne quelquefois plufieurs jours fur la litière, fans pouvoir fe relever, pouffant des plaintes, des cris, & quelquefois des hurlemens affreux, & ayant de tems en tems des mouvemens convulfifs très-violens, femblables à ceux du vertige avec lequel nous avons dit qu'on confond affez fouvent cette maladie; (*voyez* VERTIGE). Nous en avons vu un entrer dans une érection violente, & fauter fur les autres chevaux quelques heures avant fa mort.

On trouve à l'ouverture des cadavres des animaux morts d'*apoplexie fanguine*, les vaiffeaux des enveloppes du cerveau & ceux de ce vifcère, engorgés & injectés, pour ainfi dire, d'un fang noir & épais qui eft en partie extravafé & accumulé dans les finus; des échymofes dans les parties environnantes, quelquefois des dépôts purulents, des félures ou des fractures aux os du crâne (1); les ventricules contenant des caillots de fang, ou étant entièrement privés de férofité; les plexus choroïdes volumineux, d'une couleur rouge très-foncée, & leurs vaiffeaux variqueux, les glandes pinéale & pituitaire enflammées, quelquefois noires & très-volumineufes. Les traces de l'inflammation, ou plutôt de l'extravafion du fang hors de fes vaiffeaux, fe fait remarquer dans les os fphenoïde & ethmoïde, dans les cornets du nez & dans toute l'étendue de la membrane pituitaire; ces parties font beaucoup plus rouges que dans l'état naturel & la férofité qui les humecte & qui coule quelquefois avec abondance par les nazeaux eft fanguinolente. Le poumon eft ordinairement gorgé de fang; on remarque des traces inflammatoires dans plufieurs endroits du bas-ventre, principalement au foie & à la rate, & l'eftomac ou les eftomacs & les gros inteftins font quelquefois remplis d'alimens plus ou moins accumulés & durcis.

Dans ceux morts d'*apoplexie féreufe*, on trouve un épanchement de férofité lympide, ou couleur de lavure de chair entre les enveloppes du cerveau & le vifcère, & dans les ventricules, ceux-ci font quelquefois remplis d'hydatides qui contiennent des vers, (*voyez* MALADIES VERMINEUSES); la fubftance corticale eft comme macérée, la fubftance médullaire eft décompofée, détruite; le cerveler, la moëlle allongée, font fans confiftance & abreuvés d'une quantité confidérable d'eau lympide ou rouffe; les plexus-choroïdes font engorgés, obftrués, durs, quelquefois même offifiés (1). On ne remarque fouvent aucun figne d'inflammation dans la poitrine & dans le bas-ventre, enforte que la caufe de la mort des animaux paroît, dans ce cas, fort équivoque aux yeux de la multitude, peu accoutumée à des détails anatomiques, & qui aime toujours à reconnoître dans l'ouverture des cadavres, des effets très-marqués.

Les caufes de l'*apoplexie fanguine* font, 1°. la pléthore ou la furabondance du fang, & tout ce qui peut l'occafionner comme un long repos, l'obéfité, une nourriture abondante, fucculente & échauffante, (*voyez* PLÉTHORE); 2°. la raréfaction du fang par le long féjour dans des écuries ou dans des étables très-chaudes, peu aérées, ou les animaux font entaffés; par les travaux forcés pendant les grandes chaleurs, fur-tout à la voiture, parce que le collier ou le harnois, en preffant le poitrail au bas de l'encolure s'oppofent au retour du fang des parties fupérieures; 3°. des indigeftions; 4°. des coups fur la têtes, des chûtes qui occafionnent des commotions, des épanchemens fanguins, des dépôts, &c. dans le cerveau ou aux environs; accidens que le filence des malades rend fouvent impoffible à découvrir & que les gens d'écurie ont plus fouvent encore intérêt de tenir cachés, ou qu'ils ignorent eux-mêmes (2);

(1) M. *Defplas* a fuivi un cheval qui mourut avec tous les fymptômes de l'*apoplexie*, & qui rendit, quelques heures avant fa mort, beaucoup de pus par les nazeaux. A l'ouverture de la tête il trouva un amas confidérable de matière purulente à la bafe du cerveau, fur l'os ethmoïde à travers lequel il paroît que la matière s'étoit procurée une iffue par les nazeaux. Cet accident étoit la fuite d'une chûte que l'animal avoit fait à la voiture.

On trouva le matin un cheval mort dans l'écurie, couché fur le côté droit, il fe portoit bien la veille. On ne lui reconnut aucuns fignes extérieurs de maladie. A l'ouverture tous les vifcères du bas-ventre & de la poitrine étoient fains; on remarqua un épanchement fanguin dans la boîte offeufe du cerveau, le ventricule droit du vifcère étoit rempli de férofité fanguine, & du côté gauche on apperçut une fêlure longitudinale au pariétal; les enveloppes du cerveau avoient une raie rouge qui fuivoit la direction de la fêlure. On préfuma qu'en fe couchant, ce cheval s'étoit donné un coup à la tête, ou qu'il avoit reçu un coup de pied du cheval placé près de lui.

(1) M. *Cefar*, ancien chef des hôpitaux de l'école vétérinaire d'Alfort, & qui exerce actuellement l'art vétérinaire à Paris, conferve des plexus-choroïdes très-volumineux & offifiés qu'il a trouvé à l'ouverture du cerveau d'un cheval mort avec tous les fignes de l'*apoplexie féreufe* & du *vertige*.

(2) *Voyez* les obfervations de la note ci-contre.

5°. *les coups de soleil* (*Voyez ce mot*); 6°. les corps étrangers introduits dans le systême pituitaire, (1) (*Voyez* Corps étrangers); enfin 7°. l'oubli des saignées annuelles ou de précaution qu'on est en beaucoup d'endroits dans l'usage de faire aux bestiaux au printems, peut encore donner lieu à cette maladie.

Elle se développe plus ordinairement dans cette saison, ainsi que dans les grandes chaleurs de l'été, & elle attaque particulièrement les jeunes animaux, ceux qui sont vigoureux, ardens, d'un tempérament robuste, qui ont le sang épais, inflammatoire. On observe dans la Beauce que les chevaux qui ne mangent toute l'année que des fourrages de grains ronds, tels que les *cossas de pois* & *de vesce*, & dans certains cantons le *sainfoin d'Espagne*, fané ou en graine, dont ils sont très-friands, sont assez sujets à cette maladie, & qu'il n'est que trop fréquent de les voir tomber & périr à la charrue comme s'ils eussent été frappés de la foudre. Les chevaux de trait qui ont la tête grasse & chargée de chair, ceux qui ont une grosse ganache, l'encolure courte & horisontale, y sont aussi plus exposés, & il n'est pas rare de voir ces sortes de chevaux attelés & même mangeans, qui sont assoupis & paroissent toujours comme endormis.

Les bœufs y sont plus sujets que les chevaux. Elle attaque aussi quelquefois les moutons, & on la confond le plus souvent dans ces derniers avec le *tournoiement*. (*Voyez* Vertige). Enfin elle s'est manifestée à la suite des saignées pratiqués dans le cas de plénitude des estomacs, & nous l'avons vu dans les hôpitaux de l'école vétérinaire, survenir après des frictions mercurielles.

Les causes de l'*apoplexie sereuse* sont plus cachées & il est souvent difficile ou impossible de les assigner. En général les animaux mous & phlegmatiques, les chevaux hollandois, flamands, picards; ceux qui habitent des pays aquatiques, dont l'air est épais, nébuleux, les vieux chevaux y sont plus sujets (2); elle survient après le travail qui suit un long repos, à la suite des maladies chroniques dont le traitement a été long, & quelquefois après la guérison des maladies inflammatoires ou aiguës. On a cru remarquer qu'elle avoit succédé à l'*apoplexie sanguine*, après d'abondantes saignées: nous l'avons vu après la dessication trop prompte des maladies cutanées des extrémités; elle est quelquefois aussi occasionnée par la maladie de *la taupe*, par la présence des vers dans le systême pituitaire, par le ténia globuleux qui se loge dans les ventricules du cerveau dans le mouton (*Voyez* Maladies vermineuses); par l'usage de l'*opium*, de l'ivraie, des plantes vireuses, &c. Elle se montre le plus souvent l'hyver.

Souvent les symptômes de l'*apoplexie sanguine* & ceux de l'*apoplexie sereuse* se trouvent réunis & confondus; les mêmes causes pouvant aussi donner lieu à l'une & à l'autre, elles existent quelquefois ensemble, & ce n'est qu'à l'ouverture des animaux qu'il est aisé de les reconnoître & de les distinguer.

Quelle que soit, au surplus, l'espèce d'*apoplexie*, elle est toujours très difficile à guérir, & le plus souvent incurable, surtout lorsqu'elle attaque subitement. Comment, en effet, pouvoir administrer des remèdes à une masse aussi énorme, qui tombe tout-à-coup sans sentiment & sans mouvement quelquefois au milieu des champs, éloigné de tout secours ou privés de ceux qui seroient nécessaires? Ce n'est donc que lorsque les accidens précurseurs de cette maladie se manifestent qu'on peut espérer de réchapper les animaux malades, & dans ces cas même, le nombre de ceux qui guérissent n'est pas considérable; l'observation ayant prouvé, dans la médecine vétérinaire comme dans la médecine humaine, que lorsque l'épanchement étoit formé dans le cerveau, la maladie étoit toujours mortelle.

Il arrive quelquefois, dans les animaux comme dans l'homme, que l'*immobilité* & la *paralysie* succèdent à l'*apoplexie*. Nous avons vu à Paris un cheval parfaitement guéri de tous les accidens apoplectiques, rester paralytique du train de derrière & ne pouvoir lever cette partie, ensorte qu'on fut obligé de le faire tuer. Un autre, à Jouy près Maintenon, conserva après sa guérison un air hébêté, & un mouvement convulsif de la tête, semblable à ceux qui sont l'effet du *chorea-sancti-Viti*; il portoit cette partie plus qu'au vent & la hochoit continuellement comme un *cheval qui pompe*, ce qui lui donnoit un air tout-à-fait singulier; du reste, il faisoit toutes ses fonctions & travailloit comme les autres. *Francini* observe qu'à la suite de cette maladie les humeurs se portent quelquefois sur les pieds & les endommagent. En général, les animaux qui réchappent ayant éprouvé une secousse violente, soit par le mal même, soit par l'effet des remèdes actifs qu'on est obligé de mettre en usage, restent ordinairement foibles & hors d'état de fournir à un travail rude.

Lorsque les signes généraux de l'*apoplexie*, tels que l'assoupissement, la léthargie, l'étourdissement &c. se manifestent, il faut, s'il est possible & si elles sont connues, en détruire les causes; on aura recours à la diete, aux délayans, aux saignées qu'on fera médiocres & qu'on répétera en raison de la force des animaux & de l'intensité des symptômes; on appli-

(1) M. *Barrier* a trouvé, à l'ouverture de la tête d'un cheval mort vertigineux & apoplectique, un bout de ruban logé derrière un des cornets du nez.

(2) *Hippiatrique de Francini*, liv. II, chap. XVIII.

quera les véficatoires aux fesses & on administrera les purgatifs en breuvages & en lavemens ; on fera grand usage de l'oxicrat ou de l'oximel, soit en boissons, soit en clistères ; si l'on est à la portée d'une rivière on y mènera les animaux, ils y seront baignés ; on leur fera des douches sur la tête avec l'eau vinaigrée ; on les bouchonnera fortement avec des bouchons de paille, imbibés de la même eau ; leur boisson sera nitrée ; ils seront tenus dans une écurie fraîche & bien aérée, & s'ils sont couchés on leur tiendra la tête & les épaules hautes, en les soutenant avec beaucoup de litière & de paille fraîche.

Il est important de débarrasser l'estomac des alimens qu'il pourroit contenir, par les délayans & même par les purgatifs, avant d'avoir recours à la saignée, parce que dans le cas contraire, les accidens prendroient de l'intensité en ajoutant cette plénitude aux autres causes. L'emploi de ces moyens continués avec persévérance, pourra prévenir l'attaque & peut-être réchapper l'animal.

Pelagonius recommande de frotter souvent les extrémités avec le vinaigre & le son chauds, de faire boire les animaux à l'eau froide, de les manier sans cesse, de ne les laisser aucun instant en repos, soit en leur parlant, soit en les frappant avec la gaule ou le fouet, pour les tenir toujours en action, les exciter à se réveiller & empêcher qu'ils ne soient constamment assoupis (1). *Francini* recommande même dans ce cas le bruit des trompettes, des tambours & d'autres instrumens sonores dans l'écurie, « parce que, dit-il, dormant, tout remède est » vain & le cheval mourroit, se forcera avec la voix » & avec les coups de se lever & cheminer, & fera » on couvrir la terre de l'estable de paille ou de » foin, afin que le cheval se laissant cheoir, & » en se couchant, ne se face dommage » (2).

Le but du traitement étant de s'opposer à l'épanchement dans le cerveau, on peut lorsque les premiers symptômes sont calmés, avoir recours aux résolutifs intérieurement & extérieurement. On en trouve une très-grande quantité indiquée dans les hippiâtres grecs & italiens; les plantes & les substances aromatiques, les huiles essentielles, les gommes-résines, le castoreum, la thériaque, le vin, &c. employés en lavemens, en frictions sur la tête, en fumigations, en bains sur l'encolure, en masticatoires, en bols, en breuvages, en sternutatoires, &c. cette multitude de drogues est presque toujours plus dispendieuse qu'utile ; nous avons fait usage dans ces cas de l'infusion d'absinte, de sauge, de romarin, de l'alcali volatil, du sel ammoniac, &c. & nous n'avons réchappé qu'une très-petite quantité d'animaux.

Si les accidens sont plus urgens & si les animaux tombent subitement, il faut avoir recours à des moyens plus actifs. On essayera d'ouvrir l'artère temporale ; on appliquera de vigoureux coups de fouets sur les fesses ; on fera des scarifications profondes dans les parties charnues, même sur les muscles crotaphites ; on les cauterisera; on passera le cautère actuel à travers la peau en différens endroits de la tête & de l'encolure ; les sternutatoires les plus actifs, comme le tabac, l'ellébore, l'euphorbe seront mis en usage; on donnera des lavemens irritans & purgatifs, faits avec ces substances, la racine de brione, la pulpe de coloquinte, l'agaric, la concombre sauvage, le sel, le vin émétique ; on mettra dans la bouche un masticatoire composé de sel ammoniac, de poivre, de pirethre, de staphisaigre ; on envéloppera le scrotum de véficatoire, enfin on tentera l'opération du trépan, les frictions vigoureuses faites avec de l'essence de thérébentine sur les reins, ou avec l'alcali volatil à l'entrée des nazeaux, les fumigations de soufre enflammé ; on laissera fondre de la glace sur la nuque ; on fera avaler des infusions aromatiques très-chargées ou des eaux spiritueuses aiguisées d'alcali volatil ; si la déglutition est impossible par les voies ordinaires on pourra tenter l'*œsophagotomie* & faire pénétrer ainsi les liqueurs dans l'estomac, &c. ; si l'un ou l'autre de ces moyens ne tire pas l'animal de l'espèce de léthargie dans laquelle il est plongé & ne lui rend pas en quelques heures le mouvement & le sentiment, on doit en désespérer & l'abandonner à l'écarisseur.

Si l'animal échappe à l'accès & s'il se rétablit, il faut suivre l'action des remèdes qu'on a employés, la modérer, la diminuer peu-à-peu & achever la cure comme celle des autres maladies aigues. (*Voyez* MALADIES AIGUES).

Nous n'avons pas prescrit de traitement particulier pour l'*apoplexie sereuse*, parce que comme nous l'avons dit, elle est souvent réunie avec l'*apoplexie sanguine*; que les symptômes de l'une & de l'autre sont presque toujours confondus, que les remèdes sont les mêmes & qu'elle est la moins curable. Si on parvient à la reconnoître d'une manière positive on n'insistera point sur les saignées qui alors accélèrent ordinairement la mort; on multipliera les irritans de toute espèce, & on pourra administrer avec moins de danger les spiritueux & les cordiaux intérieurement. Le trépan a plus fréquemment réussi dans cette espèce d'*apoplexie*, surtout lorsqu'elle étoit due à la présence des vers. (*Voyez* MALADIES VERMINEUSES, TREPAN).

Quoique nous ayons multiplié les remèdes pour

(1) *L'art vétérinaire*, &c., par *J. Massé*, liv. II, chapitre XLIV, fol. 136.

(2) *Loc. cit.*, p. 96.

cette maladie, nous sommes loin encore d'avoir indiqué tous ceux qu'on trouve dans les auteurs ; nous avons choisi de préférence ceux sur l'efficacité desquels on peut plus sûrement compter, & dont nous avons obtenu quelquefois des succès. C'est aux artistes-vétérinaires à faire choix de ceux qui se trouvent le plus à leur portée & qui leur paroîtront les plus appropriés aux circonstances.

Dans les animaux qui ont la faculté de vomir, comme le porc & le chien, on peut avoir recours aux émétiques qu'on leur donnera en grand lavage & à grande dose. L'auteur de *la nouvelle maison rustique* recommande à cet effet, pour les premiers, l'eau dans laquelle on a fait macérer des racines de concombre sauvage broyées. Le meilleur est de les tuer & d'en tirer parti sur le champ.

Dans l'*assoupissement* qui est produit par la matière de la taupe, il est urgent d'y donner issue par l'opération qui est particulière à cette maladie (*Voyez* TAUPE). Celui qui est occasionné par des enfoncemens & des fractures des os du crâne exige également les opérations chirurgicales propres à remédier à ces accidens. (*Voyez* FRACTURES, TREPAN).

Les oiseaux de fauconnerie sont aussi sujets à l'*apoplexie*. Elle est occasionnée dans ces animaux ou par une nourriture trop abondante, ou par un vol trop opiniâtre à l'ardeur du soleil. Dans le premier cas on paîtra les oiseaux avec de la chair du cœur de jeunes animaux, comme agneau, veau, poulets, &c., hachée & trempée dans l'eau tiède pendant quelque tems ; on les purgera ensuite avec l'aloës & le sucre. Dans le second cas, on les saignera, on les tiendra dans un lieu tranquille & frais, & si la maladie subsiste on les cauterisera sur la tête. (MM. BARRIER & HUZARD).

APOSITIE, APOSITIA, ἀποσιτία, d'ἀπὸ privetif, & de σιτίον aliment. (*Voyez* ANOREXIE.) (M. ANDRY).

APOSTASE. (*Voyez* ABCÈS & URINE). (M. CHAMSERU).

APOSTASE, APOSTASIS. (*Ordre nosol.*).

Seconde espèce de l'apostema de Sauvages. On donne ce nom à une collection de pus dans une partie où il n'y a point eu d'inflammation préliminaire. Dans l'abcès au contraire, le foyer de pus a aussi été celui de l'inflammation. (V. D.).

APOSTEMA. (*Ordre nosol.*).

Parmi les suites de la Phlogose, *phlogoses*. Genre VII. de Cullen, *inter phlegmasias*, ordre second, classe première des pyrexies. — Genre 39 de Sauvages, & 55 de Sagar. — Abscessus Linnæi, genre 132. — Vogel 354.

L'apostême, ou abcès proprement dit, succède à l'état inflammatoire, lorsque la douleur & la pulsation ont cessé. La tumeur qu'il forme est blanche, molle, accompagnée de fluctuation & souvent d'un sentiment de démangeaison. (V. D.).

APOSTÊME, APOSTHÊME, APOSTHUME, (*V.* ABCÈS). (*Path. vétérin.*) (M. HUZARD).

APOSTÊME AU POIL. (*Path. vétérin.*) (*V.* MATIÈRE SOUFFLÉE AU POIL). (M. HUZARD).

APOSTHUME, APOSTUME. (*Path. vétérin.*) (*Voyez* ABCÈS). (M. HUZARD.)

APOSTUMER. (*Pathologie vétérinaire.*)

C'est se former en *Apostume*, en *Abcès*, *s'abcéder*. Cette expression, ainsi que celle d'*Apostume*, est encore fréquemment employée par les Maréchaux dans les campagnes. (*Voyez* ABCÈS). (M. HUZARD).

APOSYRMA. (*Nosol. Method.*). (*Ecorchure.*) (*Voyez* CASTELLI LEXIC.) (M. CHAMSERU).

APOTHERMUS. (*Mat. Med.*).

Plusieurs auteurs pensent que le mot *Apothermus*, qu'on trouve dans les anciens médecins grecs & latins, désigne le moût ou le suc de raisin cuit que nous nommons *Sapa*. Il paroît qu'il a été aussi employé par eux, pour désigner le mélange de sinapi & de vinaigre, que nous nommons aujourd'hui moutarde. (M. FOURCROY.).

APOTHICAIRE. (*Mat. Med.*)

Quoique ce mot, pris dans son étymologie, semble n'exprimer qu'un homme chargé du soin d'un magasin ou d'une boutique, un usage fort ancien en a beaucoup étendu sa signification. On nomme *apothicaire* celui qui est chargé de connoître, de préparer, de vendre & distribuer les drogues simples ou composées. Comme les médicamens sont tirés de tous les règnes, & que le premier objet de l'*apothicaire* est de bien connoître les corps dont il se sert, une des bases de l'art de l'*apothicaire* doit reposer sur les connoissances d'histoire naturelle. La composition des remèdes & leur préparation présentant sans cesse des phénomènes chimiques qu'il est nécessaire de savoir apprécier, soit pour en produire ou en accélérer, soit pour en prévenir ou en arrêter les effets, l'étude de la théorie & de la pratique de la chimie sont d'une si indispensable nécessité pour l'*apothicaire*, que cette science constitue la plus grande partie de son art. Une profession, fondée sur deux sciences aussi vastes, exige, dans celui qui veut l'exercer, une éducation, une instruction préliminaire, propre à faciliter l'étude dont il a besoin. Ce n'est que par

un travail étendu qu'il peut acquérir l'estime & la considération attachées a cette honorable profession. On conçoit aussi que pour qu'elle soit exercée convenablement, & pour prévenir les abus qui pourroient s'y glisser, il étoit nécessaire d'établir des loix & des réglemens qui puissent en fixer les limites & en assurer la pratique. Beaucoup de réglemens très-sages ont été donnés au corps des *apothicaires* par nos Rois ; mais malheureusement ils ne sont pas toujours suivis avec l'exactitude & la précision qu'ils semblent exiger. On trouvera dans le Dictionnaire de pharmacie tout ce qui est relatif à cet objet ; nous nous contenterons d'observer dans celui-ci que le médecin ne peut compter sur l'effet de ses remèdes, qu'autant qu'ils sont préparés avec les soins & l'attention convenables ; & que d'après cela le moyen le plus efficace de rendre la médecine utile aux hommes, seroit de donner aux réglemens relatifs à la préparation des drogues toute l'exécution qui seule peut en constater les avantages. (M. Fourcroy).

APOTHICAIRES. (*Voyez* Pharmacie). (*Hist. de la Méd.*). (M. Goulin).

APOTHICAIRES, majors des armées. (*Voyez* Officiers des armées). (*Médecine militaire*). (M. Thouret).

APOTHICAIRES, majors des hôpitaux civils. (*Voyez* Officiers de santé des hôpitaux civils). (*Adminis. des hôpitaux*). (M. Thouret).

APOTHICAIRES, majors des hôpitaux militaires & de la marine. (*Voyez* Officiers de santé des hôpitaux militaires et de la marine). (*Adminis. des Hôpitaux*). (M. Thouret).

APOTHICAIRES (maladie des). (*Médecine prat.*).

Il n'en est pas des maladies des *apothicaires* comme de celles de la plupart des autres hommes, provenant de leurs occupations ; quoiqu'elles soient très-nombreuses, on doit en traiter beaucoup moins longuement, parce que les hommes chargés de la préparation des médicamens savent non-seulement reconnoître les causes des affections auxquelles ils sont exposés, mais encore les prévenir & même les combattre victorieusement lorsqu'elles existent. Ramazzini en a traité dans un chapitre particulier de son ouvrage ; il insiste sur les effets que les *apothicaires* ont à craindre dans la préparation du laudanum, la pulvérisation des cantharides. Il propose le vinaigre pour détruire les effets de l'opium, l'émulsion des semences froides pour combattre celui des cantharides. Il cite un fait qui prouve l'âcreté de la racine de pied de veau & son action sur les parties génitales ; enfin il traite du danger qui naît des odeurs agréables, & sur-tout de celles des roses. Voici ce que j'ai ajouté à cet article.

La pulvérisation de la coloquinte, des cantharides, de la racine de pied de veau, la préparation du laudanum, de l onguent d'althea, l'odeur des roses dont Ramazzini parle dans ce chapitre, ne sont pas les seuls dangers auxquels les *apothicaires* sont exposés. Il y a beaucoup d'autres substances, dont les vapeurs ou les molécules peuvent faire le plus grand tort à la santé de ces hommes. Un détail exact & précis de tous les corps qui peuvent nuire, & dont on se sert dans la pharmacie, seroit sans doute d'une grande utilité pour les *apothicaires*, sur-tout si on y joignoit les remèdes qui peuvent prévenir, détruire ou adoucir leurs actions ; mais ce travail demande un grand nombre d'observations, faites dans les laboratoires pharmaceutiques, & ne peut être complet qu'en passant en revue toutes les substances médicamenteuses. Nous nous contenterons de rapporter quelques faits qui pourront servir de matériaux pour cet ouvrage.

Parmi les minéraux, l'arsenic, l'antimoine, les acides, &c. peuvent produire des accidens terribles dans les différentes préparations où ils entrent. M. Gardane rapporte, page 43 de sa traduction de Stockhusen que la poussière antimoniale, qui s'élevoit d'une grande quantité de kermès qu'on pulvérisoit, donna à tous les gens de la boutique, où se faisoit cette opération, un commencement d'ophthalmie, quelques légères envies de vomir & un peu de mal de tête. Le garçon qui pulverisoit le kermès eut un mal de tête violent, des cuissons vives dans les yeux, des ardeurs d'urine, & sur-tout un serrement de gorge & de poitrine qui l'empêchoit presque d'avaler & de respirer. Il guérit assez promptement au moyen de deux saignées du bras, de beaucoup de petit lait & de lavemens émolliens.

M. F...., apothicaire à Argentan, voulant faire le foie d'antimoine, mit les substances nécessaires à cette préparation dans un mortier de fer. Son laboratoire étant trop étroit pour cette opération, il fit transporter son mortier dans son jardin. Comme, après avoir mis le feu à sa matière, il voulut couvrir son mortier, un coup de vent lui envoya la fumée abondante qui s'en élevoit dans le visage. Aussi-tôt il lui prit un toux convulsive, qui dura plusieurs mois avec la même violence ; elle étoit accompagnée d'une soif inextinguible, qui le faisoit boire sans cesse. Il se déclara une fièvre lente, la toux diminua peu-à-peu, & le malade maigrit à vue d'œil, & mourut enfin d'une phthisie confirmée, environ cinq mois après cet accident.

Le sublimé corrosif, l'aquila alba, le précipité rouge & le verd, le beurre d'antimoine & toutes les préparations où les acides minéraux entrent

dans un état de concentration ou de division extrême, exposent les *apothicaires* aux plus grands dangers, malgré les précautions qu'ils prennent.

La vapeur de l'acide sulphurique bouillant, celle des acides nitrique & muriatique sont très-dangereuses, & peuvent faire mourir ceux qui les respirent, s'ils ne sont promptement secourus. Un *apothicaire* ayant besoin d'huile de vitriol rectifiée pour l'éther, fit cette opération la nuit dans une chambre où étoient couchées deux personnes, qui n'étoient séparées du laboratoire que par des planches mal jointes. L'appareil étoit placé au milieu de la chambre; pendant que l'acide distiloit, la cornue se fendit. Bientôt la vapeur sulphureuse réveilla une domestique qui, se sentant prise à la gorge & à la poitrine, voulut s'enfuir. Le bruit qu'elle fit avertit l'artiste qui étoit descendu pour quelque affaire. Il remonta très-vîte, & traîna, comme il put hors de cette chambre, la domestique qui n'avoit plus la force de tousser, & une autre personne qui couchoit près de là, & qui se sentoit déjà des mauvais effets de la vapeur; sans ce secours, ces deux personnes auroient peut-être été étouffées. Comme elles ne restèrent pas long-tems exposées à l'action de cette vapeur, cet accident n'a eu aucune suite.

Beaucoup de végétaux comportent aussi des dangers dans leur préparation. Plusieurs dans leur exsiccation répandent des vapeurs de différente nature, qui agissent sur les nerfs & les agacent, ou en engourdissent l'action. Un jeune homme, ayant mis un jour de la belladone sécher dans sa chambre, fut attaqué de vertiges le lendemain. La fleur de tilleul répand un odeur qui fait mal à la tête à ceux qui ont les nerfs très-irritables. On a beaucoup parlé des exhalaisons dangereuses du noyer, de l'if, &c.; les fleurs légumineuses ont quelquefois produit la folie. Les *apothicaires* doivent donc exposer les plantes, qu'ils veulent dessécher, dans des lieux élevés, vastes, bien aërés, & sur-tout éloignés des endroits où ils sont souvent, tels que leur boutique, leur laboratoire & leur chambre à coucher.

Il y a aussi quelques précautions que les *apothicaires* doivent prendre en préparant certains remèdes composés, dans lesquels il entre quelque substance âcre, & dont l'action est très-violente, telles sont toutes les résines purgatives, la scammonée, l'aloës, la gomme gutte, &c. Quelques-unes sont si actives, qu'elles produisent des boutons & des démangeaisons aux endroits de la peau qu'elles touchent. Ils doivent éviter avec soin de porter leurs mains à leur visage & à leurs yeux. J'ai vu un garçon *apothicaire* qui fut attaqué d'une ophthalmie assez violente, pour s'être frotté les yeux, en malaxant la pâte d'églantine, ou des pilules purgatives de Rotrou. Ses organes devinrent sur le champ très-douloureux, & ses paupières s'enflèrent au point qu'il fut obligé de tenir les yeux fermés. Cet accident résista au bain d'eau tiède & d'huile; il se dissipa de lui-même au bout de six heures. (*Voyez* l'article CHIMISTES, maladie des). (M. FOURCROY).

APOTHICAIRES. (*Médecine vétérinaire*).

La médecine naissante réunissoit toutes les parties de l'art de guérir, c'est-à-dire, la médecine proprement dite, la chirurgie & la pharmacie. Dans la succession des tems, les connoissances du médecin se multiplièrent à mesure que les maux de l'humanité s'accrurent; alors la médecine se partagea, & ses branches, quoique partant d'un même tronc, portèrent des fruits différens. Il est bien essentiel que les branches de la médecine vétérinaire ne se divergent pas ainsi; elles doivent au contraire s'entrelacer, se soutenir & ne former qu'un ensemble indivisible, car ses succès ne tiennent qu'à ce lien & à cette union intime.

Il est inutile sans doute que l'artiste vétérinaire réunisse toutes les connoissances propres à former l'*apothicaire*, mais il est indispensable qu'il connoisse les principes généraux qui doivent le guider dans la connoissance, le choix, la préparation & la mixtion des médicamens. Il trouvera une grande partie de ce qu'il est utile de savoir, sur ces objets, dans les *Elemens de pharmacie, par M. Baumé;* dans les *Elemens de chymie & d'histoire naturelle à l'usage des élèves des écoles vétérinaires, par M. Fourcroy*; dans le tome III de la *médecine vétérinaire de M. Vitet;* & enfin daus la *matière médicale raisonnée, aussi à l'usage des élèves, par M. Bourgelat.*

Il est des plantes & des substances médicinales dont l'action, les effets & les doses diffèrent essentiellement dans l'homme, dans les animaux, & même dans les différentes espèces d'animaux; telle plante purge efficacement le premier, ne produit aucun effet sensible sur les autres, & sert de nourriture à quelques-uns; telle substance purge l'homme à la dose de quelques grains, & ne produit le même effet dans les grands animaux qu'à la dose de quelques onces. Il est encore des différences qui résultent de la conformation même de chaque espèce, l'estomac du cheval diffère des estomacs des ruminans; celui des carnivores & des oiseaux diffère des uns & des autres. Il est des animaux doués de la faculté de vomir, le plus grand nombre en est privé; quelques maladies leur sont particulières, &c. &c. L'artiste vétérinaire ne peut donc le plus souvent avoir recours aux *apothicaires*, & il doit se suffire à lui-même. Ce n'est pas au surplus dans les ouvrages que nous avons cités qu'il trouvera tous ces détails; notre matière médicale n'a point encore fait assez de progrès pour qu'on se soit occupé de les réunir, c'est par l'observation seule qu'il apprendra à apprécier toutes ces différences. Nous rassemblerons

rassemblerons dans cet ouvrage, autant qu'il nous sera possible, celles que nous avons recueillies, ou que nous avons été à portée de faire. (Voyez *les articles de matière médicale vétérinaire*).

Bartlet en Angleterre, le *Comte de Bonsi* en Italie, *Garsault* & *M. Lafosse* en France, & quelques anonymes en Allemagne ont publié des traités *ex professo*, sur la pharmacie vétérinaire. On a eu soin de faire passer ceux des premiers dans notre langue, mais ces ouvrages ne sont que des recueils de recettes, semblables à ceux qu'on trouve en si grand nombre dans la médecine humaine, & ils ne renferment aucun des préceptes généraux, nécessaires aux a rtistes. Long-tems avant la publication de ces ouvrages, *le parfait maréchal, par Solleysel*, contenoit déjà la préparation d'un grand nombre de remèdes propres aux chevaux, & la réputation de cet auteur avoit engagé plusieurs épiciers-droguistes à tenir ces remèdes tous préparés. *Solleysel* indique même *Michel Eschard*, épicier-droguiste & apothicaire des écuries de la Reine, comme celui chez lequel on pouvoit s'adresser avec le plus de confiance. Il paroît que cet *apothicaire*, pour faire mieux connoître cette partie de son commerce, composa ou fit composer un petit écrit de sept pages in-4°., sans date, intitulé : *Les remèdes que l'on doit porter à l'armée pour les maladies & pour les accidens qui arrivent le plus ordinairement aux chevaux, & le moyen de se servir desdits remèdes*. On ne trouve point dans cet écrit la composition des remèdes, mais seulement leur énumération, la quantité qu'il faut en emporter, leur prix & les indications où ils conviennent. Dans un ouvrage intitulé : *le Livre commode, par Abraham du Pradel*, imprimé à Paris en 1692, in-8°., & qui étoit un espèce d'almanach indicateur pour la ville de Paris : on lit aussi le nom & l'adresse de quelques particuliers qui tenoient alors de bons remèdes pour les maladies des chevaux. Enfin à Londres, des *apothicaires* tiennent une foule de remèdes secrets, tout préparés pour le même objet, & plusieurs même ont répandu en France de nombreux prospectus à ce sujet. L'Anglomanie, qui a fait de si grand progrès parmi nous, n'a pas tardé à y répandre l'usage de ces remèdes, qu'on a employés sans en connoître la composition. (Voyez ANGLOMANIE).

A Paris, la plupart des maréchaux prennent ou font composer leurs médicamens chez les épiciers-droguistes ; d'autres se les font apporter par des espèces de *pharmacopoles* ambulans, qui les donnent à bon marché. En général, les uns & les autres fournissent, pour cet objet, ce qu'ils ont de plus commun & de plus grossier ; souvent même ces derniers substituent des substances les unes aux autres, ou les altèrent par des mêlanges de drogues de moindre prix, de manière qu'il y a quelquefois une différence frappante entre celles fournies par ces marchands & celles qu'on trouve dans les boutiques. Souvent les compositions de ces coureurs n'ont de commun que le nom avec celles de pharmacie ; & le bas prix, toujours recherché par le maréchal qui a les pansemens à l'entreprise comme la ferrure, peut seul en déterminer l'emploi. (*Voyez* ABUS DE LA MARECHALLERIE). On doit sentir au reste qu'il n'est pas possible de compter sur les effets de pareils remèdes, & combien par conséquent il est utile que l'artiste vétérinaire réunisse, pour son usage, la science de l'*apothicaire* aux autres branches de la médecine des animaux.

Au surplus, l'*apothicairerie*, ou la pharmacie du vétérinaire doit être simple & peu dispendieuse ; il n'oubliera pas que le traitement d'une maladie, telle qu'elle soit, ne doit jamais outrepasser la valeur de l'animal malade, & qu'il ne faut avoir recours aux remèdes coûteux que rarement, dans des cas particuliers seulement, & pour des animaux de prix. (MM. DESPLAS & HUZARD).

APOTHICAIRERIE. (*Mat. Med.*).

Une *apothicairerie* est un lieu où l'on tient en dépôt & où l'on prépare les substances simples & composées, qui sont employées comme remèdes, & que le médecin prescrit aux malades. Elle doit donc être composée 1°. d'un magasin où sont conservées toutes les matières simples, destinées à la préparation ou à la composition des médicamens ; 2°. d'un laboratoire où doivent être exécutées toutes les opérations nécessaires à la préparation des médicamens composés ; 3°. d'une officine où l'on rassemble les drogues composées, toutes préparées pour le besoin des malades, & où l'on mêle les médicamens qui entrent dans les formules magistrales & extemporanées, prescrites par les médecins ; c'est dans ce dernier lieu qu'on pèse & qu'on mesure les médicamens solides ou liquides, & qu'on distribue en général tous les remèdes tout préparés. Chacun des lieux, composant une *apothicairerie*, doit être vaste, aëré, bien éclairé, & l'on doit y entretenir la plus grande propreté, le plus grand ordre. C'est dans le Dictionnaire de pharmacie que l'on trouvera tous les détails relatifs à cet objet. (M. FOURCROY).

APOTHICAIRERIE. (*Adminis. des hôpitaux civils*).

Dans la distribution d'un hôpital, on doit réserver un département pour la pharmacie. On trouve, dans les mémoires de M. Tenon, un plan très-bien conçu pour le former. Au rez-de-chaussée, sont les deux pièces principales qui doivent le composer, l'une servant de laboratoire pour l'*apothicairerie*, l'autre pour le dépôt des remèdes composés, avec un tambour vitré, commun à ces deux pièces. Ce tambour sert à la distribution

des remèdes. Il est entouré de tables dormantes & de cases numérotés, pour les paniers aux médicamens des salles, également numérotés. On met dans chaque panier les médicamens étiquetés du numéro de chaque lit; avec le registre également étiqueté, indicatif de la distribution de ces médicamens.

Quant à la tisanne commune, elle se prend en dehors ou dans le vestibule, à un tisannier toujours plein. (*Voyez* ce mot).

Il convient, ajoute M. Tenon, de joindre à l'*apothicairerie* une pièce pour rincer les bouteilles, & nettoyer les différens vases à son usage; un magasin aux pots & bouteilles vuides; une pièce fraiche propre à prévenir la fermentation de certaines substances; une autre pièce où règne une douce chaleur qui garantisse de la rupture, pendant l'hyver, les vaisseaux qui contiennent des liqueurs susceptibles de la gélée; un magazin de médicamens. On peut se procurer toutes ces pièces de dessertes dans les souterreins sous les principales salles, avec un escalier qui y conduise. Au-dessus on trouvera à disposer les pièces où doivent se mettre les médicamens qui ont besoin d'être à l'abri de l'humidité.

On doit ajouter de plus à l'*apothicairerie* un magasin de remèdes simples; un lieu destiné à la préparation des remèdes pour la consommation de chaque jour; un bûcher, un charbonnier, une cour, un logement pour l'apothicaire. On aura besoin encore, à l'*apothicairerie* générale, d'une étuve pour sécher les plantes, les racines, les bois; d'un moulin pour les écraser, d'un ramis propre à ramiser en grand, les substances malfaisantes, & disposé de manière qu'il tienne, dans l'éloignement, ceux qui le feront mouvoir.

Quant à la distribution de l'eau, elle doit être abondante, & dirigée d'après les besoins. A l'hôtel-Dieu de St. Denis, on remarque une cheminée à Loth, sous laquelle l'eau se rend pour l'usage des alembics, & d'autres robinets placés convenablement, où elle est amenée dans des cuvettes en pierre. (M. Thouret).

APOTHICAIRES - MAJORS des armées, des hôpitaux civils, des hôpitaux militaires & de la marine. (*Voyez* Officiers de santé de ces différens établissemens). (*Administ. des hôpitaux*). (M. Thouret).

APOTRES (onguent des). (*Mat. Méd.*)

L'*onguent des apôtres*, en pharmacie, est un onguent qui déterge ou nettoie. Il est composé de douze drogues, c'est la raison pourquoi il est nommé l'*onguent des apôtres*. (*Voyez* Onguent). Avicenne en fut l'inventeur. On l'appelle autrement *unguentum Veneris*. Les principaux ingrédiens sont la cire, la térébenthine, la résine, la gomme ammoniaque, l'oliban, le bdellium, la myrrhe, le galbanum; l'opopanax, les racines d'aristoloche, le verd-de-gris, la litharge, l'huile d'olive. (*Voyez* Detergent, &c.).

Cet onguent est un excellent digestif, déterśif, & un grand vulnéraire. (*Anc. Encyclop.*). (M. Fourcroy).

APOZÊME. (*Mat. méd.*).

Forte décoction des racines, des feuilles & des tiges d'une plante ou de plusieurs plantes ensemble. Ce mot est formé du grec ἀποζέω, *fervefacio*. Les anciens confondoient la décoction avec l'*apozême*. Cependant l'infusion simple peut faire un *apozême* qui n'est autre chose qu'un médicament liquide, chargé de vertus & principes d'un & de plusieurs remèdes simples; & comme l'extrait ou l'action de les tirer d'un mixte ne demande, dans certains cas, que la simple macération de plusieurs corps qui sont volatils, & dans d'autres cas l'ébullition, il est clair que la décoction n'est pas essentielle à l'*apozême*. On divise l'*apozême* en altérant & en purgatif. Le premier est celui qui n'est composé que de simples ou remèdes altérans; le second est celui auquel on ajoute des purgatifs.

L'altérant est une infusion qui change les humeurs, le purgatif les évacue.

L'*apozême* se compose de simples cuits ou infusés ensemble. L'on met d'abord le bois, les racines, ensuite les écorces, & après les herbes en feuilles, puis les fruits, & en dernier lieu les semences & les fleurs. L'infusion de ces simples se fait dans l'eau de fontaine ou de rivière; on ne règle pas la quantité de l'eau, mais on la laisse à la prudence de l'apothicaire.

Les *apozêmes* s'ordonnent ordinairement pour trois ou quatre doses, &, à chacune, on ajoute deux gros de sucre ou de syrop, selon que la maladie l'exige. Chaque dose doit être de quatre ou six onces; on la diminue de moitié pour les enfans.

L'usage des *apozêmes* est de préparer les humeurs à la purgation, de les délayer, détremper & diviser pour les rendre plus fluides, & emporter les obstructions que leur épaississement auroit engendrées dans les petits vaisseaux.

Les *apozêmes* doivent donc varier, selon les indications que le médecin a à remplir; ainsi il en est de tempérans & rafraîchissans, de calmans & adoucissans, d'incrassans empâtans, d'apéritifs diurétiques, d'emménagogues, d'antipleurétiques. C'est ainsi que les anciens ordonnoient des *apozêmes* rafraîchissans pour la bile échauffée, âcre, subtile & brûlée, qui causoit un désordre dans les maladies aiguës, & dans les fièvres putrides.

Apozême tempérant. Prenez racine de chicorée, d'oseille, de buglose, de chacune une once; feuilles de chicorée, de laitue, de pourpier, de buglose, de chacune une poignée; raisins mondés une once; orge mondé une pincée; fleurs de violette & de nimphea de chacune une pincée: vous ferez d'abord bouillir les racines, dans trois chopines d'eau réduites à pinte, & sur la fin, vous ferez infuser les feuilles avec les sémences & les fleurs. Cet *apozême* est des plus composés, il est cependant fort tempérans. Pour le rendre plus agréable, on ajoutera sur cette dose du syrop de nimphea & de grenade, de chacun deux gros, du sel de prunelle un gros.

Apozême délayant & humectant. Prenez racines de chiendent, de caprier, de fraisier & de petit houx de chacune une once; feuilles & racines de chicorée, feuilles d'endive, de capillaire, de pimprenelle & d'aigremoine une poignée de chacune; fleurs de chicorée, de bourrache, de buglose & de violette une pincée de chacune: faites du tout un *apozême* selon l'art, comme il est marqué ci-dessus, en ajoutant, sur chaque dose, deux gros de syrop de guimauve, de limon ou de capillaire avec six gouttes d'esprit de soufre. Cet *apozême* est délayant & tempérant; il convient dans l'épaississement & & l'ardeur du sang & des humeurs.

Apozême atténuant & détersif. Prenez racines d'ache, de persil & de fenouil six gros de chacune; de racines d'aunée & de patience de chacune demi-once; feuilles de chamépitys, d'aigremoine, de chamédrys & de capillaire de chacune deux gros; fleurs de stœchas & de souci une pincée de chacune: faites bouillir le tout, selon l'art, dans de l'eau de fontaine pour quatre doses, & passez la liqueur: ajoutez, à chaque dose, du syrop des cinq racines deux gros.

Apozême apéritif, hépatique & emménagogue. Prenez des cinq racines apéritives de chacune une once; écorce moyenne de frêne, de tamaris de chacune demi-once; feuilles de chicorée, de scolopendre, de capillaire, de cerfeuil une demi-poignée de chacune: faites du tout un *apozême* selon l'art; ajoutez à chaque dose, de sel de duobus un scrupule, de syrop d'armoise une once.

Apozême contre la pleurésie, la péripneumonie & la toux. Prenez feuilles de bourrache, de buglose, de capillaire de chacune une poignée; de chicorée sauvage une demi-poignée: lavez ces herbes & coupez-les un peu; ensuite faites-en un *apozême*, réduit à une pinte: passez la liqueur, & ajoutez syrop de guimauve une once. Celui-ci est plus sain & plus agréable. Nous en avons donné des composés pour nous accommoder au goût des médecins & de leurs malades.

Apozême anti-scorbutique. Prenez racines de raifort & d'aunée de chacune une once; de pyrethre concassée un demi-gros: prenez ensuite feuilles de cochlearia, de becabunga, de trefle d'eau & de cresson de fontaine de chacune une demi-poignée; pilez le tout ensemble dans un mortier de marbre, & jettez dessus une pinte d'eau bouillante; laissez infuser pendant une heure. On aura soin de bien couvrir le vaisseau, & de ne le découvrir qu'après que la liqueur sera refroidie; passez le tout, & ajoutez, à la colature, du syrop d'absynthe ou anti-scorbutique une once.

Apozême pectoral & adoucissant. Prenez orge mondé une demi-once; feuilles de bourrache, de tussilage & de pulmonaire de chacune une demi-poignée: faites bouillir le tout, selon l'art, dans trois chopines à réduction d'une pinte: ajoutez ensuite racine de guimauve deux gros; fleurs de tussilage, de mauve de chacune une pincée. Laissez infuser le tout; passez ensuite sans expression; édulcorez la colature avec syrop de violette ou de capillaire une once. La dose est d'un bon verre de deux heures en deux heures.

Apozême laxatif. Prenez racines de chicorée sauvage & de patience sauvage, de polypode de chêne, ratissées & coupées, de chacune une demi-once; feuilles d'aigremoine, de chicorée sauvage de chacune une demi-poignée: faites bouillir le tout dans trois chopines d'eau, que vous réduirez à pinte; retirez la cruche du feu, & faites y infuser, pendant quatre heures, séné mondé une once; crême de tartre demi-once; semence d'anis un gros: passez la liqueur par un linge avec légère expression, & ajoutez, à la colature, du syrop de fleur de pêcher une once & demie: partagez le tout en six verres à prendre tièdes, en deux jours, trois dans chaque matinée, un bouillon entre chaque prise. Cet *apozême* s'ordonnera pour purger légèrement & à la longue, ceux qu'on ne veut point faire évacuer copieusement, ni fatiguer par un purgatif disgracieux & dégoûtant.

Apozême apéritif & purgatif contre l'hydropisie. Prenez racines de patience sauvage, de chardon roland, d'asperges de chacune demi-once; d'aunée deux gros; coupez le tout par morceaux après l'avoir ratissé, & faites-le bouillir dans trois chopines d'eau que vous réduirez à une pinte; ajoutez-y, sur la fin, feuilles d'aigremoine, de cresson chacune une poignée; passez la liqueur par un linge avec expression; dissolvez-y arcanum duplicatum deux gros; syrop de nerprun une once & demie. La dose est d'un verre tiède, de quatre heures en quatre heures, en suspendant les derniers, si l'évacution est suffisante. On l'ordonne sur-tout dans l'œdeme & la leucophlegmatie.

Apozême fébrifuge & laxatif. Prenez feuilles de bourrache, buglose, chicorée sauvage de chacune une poignée; quinquina pulvérisé une once; so-

licules de séné trois gros ; sel de Glauber deux gros : faites bouillir les plantes dans trois chopines d'eau commune, que vous réduirez à une pinte : passez la liqueur avec expression, & ajoutez-y syrop de de fleurs de pêcher une once & demie. Cet *apozème* convient dans les fièvres intermittentes ; on le donne de quatre heures en quatre heures, hors les accès, lorsque les urines sont rouges, qu'elles déposent un sédiment briqueté, lorsque l'éréthisme & la chaleur sont fort abattus.

Nota 1°. que les *apozêmes*, ci-dessus énoncés, peuvent être changés en juleps, en potion ou autres formules plus faciles à exécuter. (*Voyez* JULEP, POTION).

2°. Tous les *apozêmes* peuvent être rendus purgatifs, en y dissolvant un sel.

3°. L'usage de ces *apozêmes* demande une grande attention pour le régime ; la diète doit être réglée selon l'état & la force du malade, respectivement à la qualité de l'*apozême*. (*Ancienne Encyclopédie*).

Les *Apozêmes*, employés aujourd'hui, ne sont pas si composés que la plupart des précédens ; on ne les employe pas d'ailleurs dans tous les cas où ils sont annoncés dans cet article. La plupart des décoctions, prescrites ci-dessus, sont épaisses & trop chargées de principes, & l'on commence à renoncer à cette sorte de médicamens ; quelques-unes sont assez légères & rentrent alors dans la classe des tisannes simples, car on est convenu de ne nommer *apozêmes*, que les décoctions fortes, composées de plusieurs plantes de vertus différentes, & aiguisées par quelque substance saline. (M. FOURCROY).

APOZÈME. (*Mat. méd vétérin.*).

M. Lafosse, en reportant ce mot des Dictionnaires de médecine dans celui d'Hippiatrique, a ajouté inutilement au vocabulaire du vétérinaire. C'est en multipliant ainsi sans nécessité les mots, qu'on rend plus difficile & plus longue l'étude de la science. Tous les remèdes liquides qu'on fait prendre aux animaux par la bouche, quelles que soient les dénominations plus ou moins bisarres qu'on leur donne dans la médecine humaine, doivent dans la médecine vétérinaire être compris sous le nom générique de breuvage. (*Voyez* BREUVAGE.) (M. HUZARD.)

APPAISER UN CHEVAL. (*Art. vétérinaire, éducation du cheval.*)

Il est des chevaux naturellement vifs & colères, ardens, impétueux, impatiens, qui s'ennuient promptement, soit au manège, soit à la forge, soit même lorsqu'on les panse ; ils se livrent à des mouvemens déréglés, s'agitent, se tourmentent, s'échauffent, grattent du pied, piétinent, & même quelquefois ruent ou donnent du pied de devant ; non seulement ces sortes de chevaux sont incommodes, & quelquefois dangéreux pour le cavalier ou pour ceux qui les approchent, mais ils se fatiguent & se ruinent plutôt que les autres, sur-tout si l'éducation ne corrige pas ce défaut, qui est assez ordinaire aux jeunes chevaux après leur sortie des pâturages, dans le commencement de leur séjour à l'écurie.

Lorsque cette espèce d'inquiétude est due à quelques mauvais traitemens, à la peur de quelques objets, ou à une impression subite, elle se passe plus promptement, & les suites n'en sont pas autant à redouter.

On *appaise un cheval* en lui parlant doucement, fréquemment & quelquefois fermement, en le caressant à la tête & sur le dos, en le sifflant d'une manière douce & particulière, en lui donnant une poignée d'herbe, de foin ou d'avoine, ou un morceau de pain ; en éloignant de lui les objets qui l'épouvantent ou qui l'agitent ; en répétant plusieurs fois : *ho! hola! là !* en lui présentant à boire de l'eau blanche, &c. Dans le repos, sous l'homme ou à la voiture, on remue doucement les rênes ou les guides ; le cavalier lui claque légèrement l'encolure en lui parlant, lui tend la main, ne le serre point dans les jambes, &c. &c.

Quelquefois les voies de la douceur sont insuffisantes, & il est des chevaux qui ne s'appaisent que lorsqu'ils sont gênés & contraints ; on doit toujours commencer par les moyens les plus doux, si les chevaux s'y refusent, on a recours aux autres ; on les sangle fortement ; on leur met le *torche-nez* ou les *morailles* ; on leur bouche les yeux avec les *lunettes* ; on leur enveloppe la tête avec un drap mouillé & frais ; on leur met une charge un peu lourde sur le corps ; on leur jette quelques sceaux d'eau fraîche sur la croupe & aux fesses ; on les fait galoper dans les terres labourées ; on leur applique une bonne volée de coups de fouet ; quelques auteurs recommandent même de leur lier & de leur serrer plus ou moins fort les testicules, (1) &c ; on sent combien tous ces moyens peuvent être dangereux, & combien il est prudent de ne les mettre en usage qu'après avoir épuisé tous les autres, & être sûr qu'ils ne produiront pas un effet opposé à celui qu'on a lieu d'en espérer. Loin d'*appaiser le cheval*, ils peuvent le rendre fougueux, rétif, l'estrapasser & le ruiner promptement & sans ressources. Nous avons vu la ligature des testicules dans un cheval fougueux, donner lieu à un sarcocèle qui a entraîné la perte de l'animal.

Tout ce que nous avons dit ici du cheval peut s'appliquer également aux autres animaux domestiques,

(1) *De la Broue, Préceptes principaux que les bons cavalerisses doivent exactament observer en leurs eschôles. La Rochelle*, 1593, in folio, p.31.

destinés à porter ou à tirer, comme le bœuf, l'âne & le mulet. (M. HUZARD.)

APPARENT, PATENT. (*Jurisp. vétérin.*)

On appelle *vices apparents*, *vices patents* par opposition aux *vices latents*, ou *cachés*, tous les vices, ou tous les défauts qui, dans un animal qu'on vend sont appercevables, & ne peuvent par conséquent entraîner la *rescision du marché*, ou la *redhibition*, comme les *vices cachés*. (*Voyez* REDHIBITION.) (M. HUZARD.)

APPARIAGE. (*Hygiène vétérin.*).

L'*appariage* est l'action d'*apparier* ou de choisir des animaux propres à aller ensemble. Il s'entend plus ordinairement pour la production de l'espèce, & on s'en sert particulièrement pour les oiseaux. (*Voyez* ACCOUPLEMENT,) & ligne 13 de cet article, où est deux fois le mot *appareiller*, effacez le second, & substituez-y *apparier*.) (M. HUZARD.)

APPAREIL. (*Chirur. vétérin.*) (*Voyez* BANDAGES). (M. HUZARD.)

APPAREILLER, APPARIER. (*Hygiène vétér.*) (*Voyez* ACCOUPLEMENT.) (M. HUZARD.)

APPARITOIRE. (*Mat. méd. vétérin.*) (*Voyez* PARIÉTAIRE). (M. HUZARD).

APPATELER, APPATER. (*Higiène vétérin.*)

C'est donner de la *pâtée* aux animaux qu'on veut *engraisser*, ou qui ne peuvent pas manger seuls. Ce terme s'emploie plus particulièrement pour la volaille. (*Voyez* ENGRAIS.) (M. HUZARD.)

APPAUVRI, APPAUVRISSEMENT. (*Méd. pratique.*)

On se sert de l'expression de sang appauvri, pour désigner l'altération, la dégénérescence que cette humeur vitale éprouve, dans toutes les maladies longues, à la suite des convalescences pénibles, & en général dans tous les cas, où les malades perdent leurs forces, & deviennent lentement pâles & décolorés, sans que les mots, sang appauvri, appauvrissement du sang, aient véritablement une signification précise, & une application exacte à telle ou telle altération particulière & spéciale du sang & des humeurs; on reconnoît que dans les cas où ils sont admis, le sang est, en général, pâle, sans consistance; il semble avoir perdu une grande partie de sa chaleur & de sa concrescibilité. Cette expression opposée à celle de *sang riche*, qui désigne une couleur foncée, une consistance très-forte, une grande chaleur dans ce fluide, annonce en effet qu'il a les qualités absolument opposées.

L'observation a prouvé que l'appauvrissement du sang dépend de la foiblesse & de l'inertie des solides qui ne réagissent point assez sur les fluides, & qui sont suivies de digestions pénibles, & souvent nulles, de décoloration de la peau, sur-tout au visage, de la perte de l'appétit & des forces, d'une lenteur remarquable dans tous les mouvemens, de gonflement & d'empâtement aux extrêmités, & sur-tout aux articulations des pieds & des mains, autour des yeux, &c. L'exercice, l'air sec, les toniques, le vin, les frictions sèches, constituent les moyens les plus sûrs & les plus utiles pour détruire cet état de langueur & de foiblesse. (M. FOURCROY.)

APPEL. (*Mat. méd.*)

Plante du Malabar, figurée assez bien, mais avec très peu de détails, par Van-Rheede, dans son *Hortus Malabaricus*, vol. 1, pag. 99, pl. 53.

Les Malabares la nomment *nalla appella*.

Les Brames, *caro-nervolæ*.

Jean Commelin, dans ses notes sur cet ouvrage, la désigne sous le nom de *arbor malabarica baccifera flore parvo ambellato odoro*.

C'est un arbre de moyenne grandeur, qui croît dans les terreins sabloneux jusqu'à vingt-cinq pieds de haut; son bois est blanc, à cœur-roux-brun; les jeunes branches sont vertes, tendres, quadrangulaires, & marquées d'un sillon sur chaque face : la racine est épaisse, couverte de fibres, & jaunâtre.

Les feuilles sont opposées deux à deux en croix, & elliptiques.

Les fleurs forment, au bout de chaque branche, un corymbe, à-peu-près hémisphérique, porté sur un pédicule de cinquante à cent fleurs. Elles sont petites, blanches, ou d'un verd blanchâtre, d'une ligne au plus de diamètre; elles donnent des baies sphériques de la grosseur d'un pois.

L'appel fleurit & fructifie une fois chaque année, sa racine a l'odeur de safran, & les fleurs répandent une odeur forte qui n'est pas désagréable; ses autres parties rendent pareillement une odeur piquante, & comme parfumée.

On tire, par la distillation de l'écorce de sa racine, une huile claire, jaune dorée, limpide, d'une odeur pénétrante & très-agréable, d'une saveur un peu âcre & légèrement amère. Cette huile est employée dans les fièvres froides, & on en frotte le ventre dans les coliques venteuses. La décoction de ses feuilles, mêlée avec le poivre en poudre, a à peu près les mêmes vertus, soit qu'on en fasse usage en bain, soit qu'on en prenne dans la fièvre dont nous venons de parler, ou dans les douleurs causées par les vents.

Son écorce, pilée très-menue, & mise en pâte avec le miel, s'applique en cataplasme pour arrêter la lienterie. La décoction de sa racine se boit pour dissiper la goutte;

pourvu qu'on applique en même tems sur la partie affectée un cataplasme fait avec même racine, pilée, cuite dans de l'eau salée. La décoction de toute la plante dissipe toutes les douleurs de la tête & du corps, si on a soin d'y baigner les parties malades. Le suc extrait de sa décoction, bien mêlé avec du sucre, se donne dans toutes les maladies occasionnées par le froid, ou qui exigent de la chaleur ; il est très-possible que les vertus de cette plante soient excessivement exaltées. (M. MACQUART.)

APPETENCE, (*Méd. prat.*)

Ce mot exprime en général la tendance ou l'instinct de la nature, qui porte l'individu vers tel ou tel objet agréable ou utile à sa conservation. Les désirs sont l'expression de cet instinct; les sens en sont les organes & les moyens. (M. DE LAPORTE)

APPÉTIT. (*Méd. prat.*)

Ce mot désigne plus particulièrement le désir des alimens avec la faculté de les goûter. L'appétit est différent de la faim, qu'il précède ou dont il est le premier dégré, & dans laquelle il ne peut exister, mais celle-ci peut avoir lieu sans lui : en effet, la faim est le produit ou le signe du besoin de réparer les pertes par les alimens ; lorsque ces pertes sont devenus considérables, soit par une longue diète, soit par une exercice long-tems continué, & violent, la faim est alors une sensation incommode. L'appétit existe avant ce besoin extrême ; il suppose toujours le bon état des organes de la digestion : ainsi un malade peut avoir faim ; un homme en santé, chez qui les organes de la digestion ne sont point affectés a seul de l'appétit. Nous ne parlons ici que de l'appétit naturel : il en est un que l'on peut appeller factice, qui est excité par le souvenir des sensations agréables, qu'ont donné des alimens préparés avec art. Ce dernier nous porte vers des alimens qui pêchent par leur quantité & par leur qualité ; l'un est un guide toujours sûr ; l'autre, souvent trompeur, est la cause de toutes les mauvaises digestions, & parconséquent, de tous les dérangemens de l'économie animale, qui en sont les suites promptes & tardives, mais inévitables. (M. DE LAPORTE.)

APPÉTIT. (*Hygiène.*) (*Voyez* FAIM.) (M. MACQUART.)

APPÉTIT DÉPRAVÉ.) (*Méd. prat.*) est cet état contre nature des organes du goût & de la digestion, dans lequel on éprouve un dégoût absolu des alimens, ou dans lequel on les dévore avec voracité, & dans une quantité extraordinaire, où enfin dans lequel on désire & on mange les substances les plus bisares, les plus dégoûtantes ou les plus étrangères à notre constitution & à notre manière de vivre habituelle ; ainsi l'appétit peut être dépravé de trois manières, ce qui produit trois différentes affections morbifiques. La première, est connue sous le nom d'anorexie ou dégoût absolu des alimens. (*Voy.* ce mot.) La seconde, est l'appétit insatiable, ou plutôt la faim insatiable, canine. (*Voy.* FAIM CANINE.) La troisiéme, celle dont nous nous occupons ici, est appellée *pica* & *malacia*. *Pica*, parce qu'on a comparé les personnes qui en sont affectées aux pies, non pas, comme le disent quelques auteurs, à cause de la variété de leur couleur, mais parce que semblables à ces animaux, elles dévorent toute espèce de substance de la terre, du plâtre, &c. *Malacia* de μαλακία, *mollities*, *langor*, & ce dernier nous paroît plus convenable, puisque la mollesse & la langueur du corps l'accompagnent presque toujours. Cette maladie s'observe le plus souvent chez les jeunes filles chloroses, dans certaines affections histériques, dans quelques commencemens de grossesse, & quelquefois chez les hypocondriaques. Elle n'est pas essentiellement dangereuse; on observe même que les substances les plus étrangères, & prises en assez grande quantité incommodent moins les personnes dans cet état, que si elles étoient avalées par hasard ou imprudence, par quelqu'un d'une bonne santé. Elle cesse avec la disposition particulière des organes, ou la maladie primitive dont elle est une suite ou symptôme. Les moyens de guérison doivent être relatifs à cette maladie primitive, ou à l'affection des organes, & c'est d'elles que se tirent les indications curatives principales. Cependant, il est inutile de satisfaire en même tems à quelques indications sécondaire : par exemple, il convient d'accorder aux malades les substances qu'elles desirent pour aliment, lorsqu'elles ne sont pas essentiellement nuisibles, de soustraire de leur vue celles qui sont l'objet de leur appétit déréglé, d'évacuer celles qu'elles auroient déjà prises, & dont on auroit à craindre les effets. Ces précautions suffisent, surtout dans les commencemens de grossesse, puisqu'on a remarqué que cette disposition maladive cesse le plus ordinairement vers le quatrième mois. (M. DE LAPORTE.)

APPLATIR. (*Art. vétérin.*, *maréchal.*) (*Voyez* AMORCER.) (M. HUZARD.)

APPLIQUER LE FEU. (*Chirur. vétérin.*) (*Voy.* ADUSTION.) (M. HUZARD.)

APPOINT, APPOINTEMENT, APPOINTER, DÉLIVRER, JETTER SON APPOINT, SON DÉLIVRE, SES ORDURES. (*Hygiène & pathologie vétérin.*)

Les marchands de vaches & les nourrisseurs de bestiaux appellent *appoint* ou *appointement*, *l'arrière-faix* ou le *délivre* des vaches, & ils disent pour en exprimer la sortie après l'*accouchement* ou le *vêlement*, soit qu'elle ait lieu naturellement, soit lorsque

qu'elle est accompagnée d'accident, que *la vache a appointée, a bien* ou *mal appointée, a été bien* ou *mal appointée, a jetté son appoint*, ou *son appointement, qu'elle appointera mal*, &c. C'est principalement dans les provinces du nord que ces expressions sont en usage ; les marchands les apportent dans les marchés, & les nourrisseurs les conservent, & les fixent dans la capitale. (*Voyez* ARRIERE - FAIX, CHUTE DE LA MATRICE, VACHE.) (M. HUZARD.)

APPRELLE. (*Mat. méd.*) *Voyez* QUEUE DE CHEVAL.) (M. MACQUART.)

APPRÊT DES ALIMENS.) *Hygiène.*)

Partie II, des choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre premier, alimens.

Section V, leur préparation.

L'apprêt des alimens doit être considéré, comme la disposition des formes & des couleurs propres à flatter la vue, & à faire l'ornement des repas ; c'est le quatrième & dernier objet qu'à en vue l'art d'accommoder les alimens ou de cuisiner. (*Voyez* ACCOMMODER LES ALIMENS.)

Lorsque les alimens sont préparés, cuits, & assaisonnés, le luxe a inventé l'art de les rendre agréables par des décorations particulières, qui tiennent à l'élégance & à la propreté. Indépendamment du besoin, l'extérieur appétissant des mets est une raison déterminante d'y toucher. Un cuisinier habile fait en même temps flatter le goût & les yeux ; & c'est la réunion de ces qualités qui devient dangereuse. C'est un appât de plus, auquel se laisse prendre la sensualité de la plus grande partie des hommes, qui vivent dans l'aisance. Celui qui fait bien cuire, assaisonner & apprêter les alimens, est pour eux une divinité perfide, qui les caresse pour mieux les entraîner dans le précipice, & qui apporte en échange des hommages qu'on lui rend, toutes les infirmités qui sont la suite de l'intempérance & des grandes jouissances trop répétées. (*Voyez* COCTION, ASSAISSONNEMENS, & préparation des alimens.) (M. MACQUART.)

APPROVISIONEMENS *de vivres pour les armées, les vaisseaux*, (*Voyez* VIVRES.) (*Médecine milit.*) (M. THOURET.)

APRALAIRE, (*Hygiène vétérin.* (*Voyez* CRÊTE DE COQ.) (M. HUZARD.)

APRE, (*Mat. méd.*)

Une substance âpre est celle qui affecte désagréablement le sens du goût, & qui par l'action qu'elle y exerce semble en déchirer le tissu, comme un corps dont les inégalités, les aspérités agiroient méchaniquement sur cet organe. La saveur *âpre* a lieu, dans la plupart des fruits non mûrs. On la confond souvent avec la saveur austère, quoiqu'il y ait entre ces deux saveurs une nuance que l'esprit conçoit, mais qu'il est difficile de bien définir. On emploie peu de matières âpres pour médicamens ; elles ont les propriétés des substances austères, acerbes ou astringentes (M. FOURCROY.)

APRÊLE, ASPRÊLE. (*Hygiène vétérin.*) (*Voy.* PRÊLE.) (M. HUZARD.)

APSINTE. (*Mat. méd. & Hygiène vétérinaire.*) (*Voyez* ALUYNE.) (M. HUZARD.)

APULEIUS CELSUS.

On ne fait de lui que ce qui nous a été transmis par Scribonius Largus qui s'appelle son maître, & celui de Vectius Valens. C'est en donnant la formule d'un remède contre la toux seche, remède dont il ne communiqua point la recette de son vivant, parce qu'il avoit fait sa réputation, & sans doute aussi parce qu'il lui procuroit des avantages pécuniaires. SCRIBON. LARG., *cap.* 21, *form.* xciiij. *med. princip.* H. STEPH. 1567. in-fol., pag. *vel* col. 208. F.

Dans un autre endroit, Scribonius nous apprend qu'*Apuleius Celsus* étoit de Sicile, qu'il possédoit contre l'hydrophobie un antidote qu'il composoit tous les ans, & qu'il envoyoit dans cette île, parce que beaucoup de chiens y devenoient enragés. *Eod. ed.* H. STEPH., *cap.* 45 *form.* clxxj. pag. *vel* col. 221. 222.

Scribonius écrivoit après l'an 43 de notre ère, & avant 48 ; il pouvoit avoir alors 45 ans, mais *Apuleius Celsus* ne vivoit déjà plus.

Quelque soit l'année où il a terminé sa carrière, comme il avoit au moins 20 ans de plus que Scribonius, il est probable qu'il a dû naître vers l'an 20, avant notre ère, & qu'il a exercé la médecine sur la fin du règne d'Auguste, & ensuite sous Tibère.

On lit, dans le très-inexact *Dictionnaire de Moreri*, édition de 1759, au mot APULÉE (CELSUS) qu'il avoit été précepteur de l'empereur Tibère, & l'on cite, pour cette anecdote, Scribonius Largus qui cependant n'en dit pas un mot. Il y a plus, c'est que Tibère eut pour précepteur un philosophe nommé Athénodore, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Athénodore, que Jules César mit auprès d'Auguste pour l'instruire & pour le former. (M. GOULIN).

APULEIUS (LUCIUS). (*Voyez* LUCIUS APULEIUS). (M. GOULIN).

APYREXIE, APYREXIA.

Cette expreſſion étoit plus uſitée chez les médecins anciens, qu'elle ne l'eſt aujourd'hui; cependant quelques modernes l'emploient encore. On s'en ſert pour exprimer le tems de l'intermiſſion dans les fièvres d'accès. (M. DE LA GUERENNE).

APYROTHIUM. (*Mat. méd.*).

Dans les auteurs de pharmacie, ou de matière médicale qui ont mêlé l'alchymie à la médecine, le mot *apyrothium* déſigne le ſoufre principe, l'eſpèce d'élément fictif, qu'on a nommé enſuite phlogiſtique. (*Voyez* ce mot). (M. FOURCROY).

AQUAPENDENTE. (*Voyez* FABRICIO DE AQUAPENDENTE). (M. GOULIN).

AQUATIQUE, (*aliment*). (*Hygiène*). (*Voyez* VEGETAUX, *alimens aqueux*). (M. MACQUART).

AQUATIQUE, (*ſol*). (*Mat. méd.*). (*Voyez* SOL, HUMIDITÉ). (M. MACQUART).

AQUEUSE, (*ſubſtance*). (*Hygiène*).

Partie II, choſes improprement dites non naturelles.

Claſſe III, *ingeſta*,

Ordre II, boiſſons.

Sect. II., ſucs aqueux, végét. & animaux.

Les ſubſtances aqueuſes ſont celles qui renferment une très-grande quantité d'eau, qui ſont molles, dont la ſaveur eſt douce & ſouvent inſipide en général. Les plantes potagères, qui ne ſont pas acides ou aromatiques, les fruits doux & fades, les racines jeunes & tendres qu'on mange, comme celles de ſalſifix, de rave, les feuilles de laitue, de pourpier, d'épinard, de bette, de chicorée, de mâche, les concombres ſont de la claſſe des ſubſtances alimentaires aqueuſes. Le lait, parmi les animaux, peut encore être regardé comme un aliment aqueux: les viandes des jeunes animaux ont auſſi les qualités de ſubſtances aqueuſes, c'eſt-à-dire, qu'ainſi que les végétaux dont nous venons de parler, elles fourniſſent une grande quantité de ſuc aqueux, & qu'elles ſont très-peu nourriſſantes. Ces ſubſtances aqueuſes conviennent beaucoup aux perſonnes qu'on veut rafraîchir & qui relèvent de maladie, ou qui ont un excès de force organique. Mais elles ne ſuffiſent pas pour nourrir celles qui ſont fortes & qui font des exercices ſoutenus. Leur mêlange eſt infiniment utile avec les alimens nourriſſans que donnent les animaux faits, ou les plantes qui fourniſſent la ſubſtance végéto-animale. (*Voyez* ALIMENS, LEGUMES). (M. MACQUART).

AQUEUX, (*fluides*). (*Mat. méd.*). (*Voyez* BOISSONS, EAU). (M. MACQUART).

AQUEUX. (*Mat. méd.*).

On nomme médicamens aqueux tous ceux qui contiennent naturellement beaucoup d'eau, ou les préparations magiſtrales dont la baſe eſt l'eau, & qui, par les ſubſtances qui y ſont ajoutées, n'ajoutent que peu de vertus à celles de l'eau. On compte, dans cet ordre, les fruits peu ſavoureux & mous, les tiges & les feuilles fades, la poirée, &c.; les eaux minérales ſimples & chaudes, qui ne contiennent preſque pas de principes, les tiſanes très-légères, les bouillons où l'on fait entrer très-peu de viande blanche. Tous les remèdes aqueux ſont relâchans, humectans, délayans, émolliens, tempérans; ils adouciſſent l'âcreté des humeurs; ils détruiſent la ſécchereſſe & le reſſerrement des ſolides; ils diminuent la chaleur & le mouvement trop rapide des fluides; ils font couler la bile; ils augmentent en général les ſécrétions & les excrétions; ils détruiſent ſouvent les obſtructions commençantes. Les médecins françois en font un grand uſage; on leur reproche même de les employer avec profuſion; mais l'excès de ces remèdes eſt aſſurément le moins blâmable de tous, & il n'expoſe point aux dangers que fait naître celui des purgatifs, des irritans, des échauffans. (M. FOURCROY).

AQUILA ALBA. (*Mat méd.*).

Le nom alchymique & ſymbolique d'*aquila alba*, aigle blanc, a été donné au muriate de mercure doux, ſublimé trois fois. (*Voyez*, pour ſa préparation & ſes uſages, les mots MERCURE & MURIATE *de mercure doux*). (M. FOURCROY).

AQUILA (JEAN DELL'), *Joannes Ægidii ab Aquila*, ſeu *Aquilanus*, *anſcanenſis*.

Matthias (*Chronolog. med.*, *pag.* 90, § 167). dit qu'il fut profeſſeur en l'univerſité de Padoue en 1463; qu'il le fut enſuite à Piſe en 1473; qu'il revint enſeigner à Padoue en 1479; qu'en 1491, il fut invité de venir reprendre ſes fonctions à Piſe, mais il ne céda point aux inſtances qu'on lui fit. Il étoit émérite en 1506; ainſi il avoit profeſſé durant 43 ans.

Quand il n'auroit eu que 30 ans en 1463, lorſqu'il fut nommé profeſſeur, on voit que, lorſqu'il fut émérite, il avoit au moins 73 ans.

Corſetti ou Corſetta (écrivain italien probablement)

ment) s'exprime ainſi : *Jean Dell' Aquila*, médecin très-renommé, qui dans notre ſiècle eſt eſtimé & révéré par tout le monde, comme un autre Eſculape. (MANGET, pag. 565.).

Il eſt déſigné ainſi par Tiraqueau Joannes Patavinus Aquilanus.

Toppi (*Bibliot. napol.*) dit qu'il a compoſé un traité *de ſa guinis miſſione in pleuritide*. A-t-il été imprimé ? (M. GOULIN).

AQUILON. (*Hygiène*).

Partie II, choſes dites non naturelles.

Claſſe Ire, *circumfuſa*, choſes environnantes.

Ordre Ier., air, vents.

Par le mot d'*aquilon* on entend cette eſpèce de vent que les anciens nommoient Borée, & que les poëtes repréſentoient avec une queue de ſerpent, ayant la barbe & les cheveux couverts de glace, ce qui déſignoit parfaitement le vent du nord, qui eſt ordinairement ſec & froid. C'eſt de tous celui qui nous fait jouit du ciel le plus ſerein ; l'air qu'il nous communique eſt auſſi le plus pur. Lorſqu'il ſouffle pendant l'hyver, & ſur-tout dans les pays ſeptentrionaux, ſa violence & ſon activité ſont tels, qu'on eſt obligé de ſe mettre à l'abri de ſes impreſſions, par tous les moyens employés pour garantir nos corps de la trop forte action du froid. (*Voyez* NORD, HYVER). (M. MACQUART).

AQUILA. (*Noſ. méthod.*). (*Voyez* HIDATIDE, PUSTULE, PAUPIERES). (M. CHAMSERU).

ARABES. (*Etat de la médecine chez les*)

Ce fut (eſt-il dit dans la *Biblioth. litt.* de M. Carrere) au tems de la décadence des ſciences, dans le ſeptième ſiècle, que les *Arabes* commencèrent à connoître les auteurs grecs. Pendant les fureurs de la guerre, les ſavans s'étoient diſperſés ; les écoles avoient été détruites ; les bibliothèques publiques avoient été brûlées ; les ſciences étoient ſur le point d'être entièrement abolies ; la ville d'Alexandrie qui étoit l'endroit où elles étoient le plus cultivées, & qui étoit ſurtout renommée pout la médecine, fut ſaccagée par les Sarraſins, vers l'an 640, & ſa fameuſe bibliothèque fut entierement brûlée ; ce qui reſta des livres de médecine ne dut ſa conſervation qu'à l'amour de la vie qui avoit porté ces barbares à les épargner. Les ouvrages des Grecs, qu'on y avoit amaſſés avec beaucoup de ſoin, paſſèrent ainſi entre les mains des *Arabes*. Un autre événement avoit déjà contribué à tranſplanter la médecine dans les parties orientales de l'Aſie ; ce fut le mariage de Sapor, roi de Perſe, avec la fille de l'empereur Aurelien, qui la fit accompagner de quelques médecins grecs. Ceux-ci portèrent la doctrine d'Hippocrate à Niſabur, capitale du Chorazan, fondée par Sapor, l'an 272. Ce fut des écoles de Niſabur, comme le conjecture Freind, que ſortirent dans la ſuite Rhaſis, Ali-Abbas, Avicenne.

Le neuvième ſiècle fut celui où les *Arabes* profitèrent le mieux des dépouilles des Grecs. Le calife Almamon-Abdalla, qui monta ſur le trône en 813, fit traduite en arabe les ouvrages grecs (1). Par ce moyen le ſavoir de ceux-ci fut bientôt tranſporté chez les Sarrazins ; ce ne fut plus que dans leur empire qu'on vit des géometres, des aſtronomes, des méchaniciens, des médecins, tandis que toutes les autres nations étoient plongées dans l'ignorance. La médecine joua un grand rôle chez ce peuple penſeur & ſérieux, grand amateur de la poëſie, & dont quelques rois ſe piquoient de protéger les lettres. Cet état dura quatre ou cinq cens ans. Vers le onzieme & le douzieme ſiècle, le ſchiſme & la révolte diviſèrent l'empire des califes. Cette diviſion fut fatale aux ſciences qui commencèrent à décheoir ; la médecine ſubit le même ſort, & dès le quatorzieme ſiècle on n'entendit plus parler des médecins arabes, ou du moins leurs ouvrages n'ont plus mérité la même attention.

La médecine fut plus ariſtétolicienne ou péripatéticienne que jamais entre les mains des *Arabes* ; ce qui ne pouvoit être autrement, puiſqu'un de leurs califes avoit vu dans la nuit un ſpectre, ſous la figure d'Ariſtote, qui l'exhortoit à l'étude. Il ſe fit parmi eux un compoſé ou un mélange des opinions de Galien & d'Ariſtote, jointes à celles de quelques beaux génies parmi les *Arabes*. Il en réſulta un corps particulier de doctrine, dans lequel les nuances du Galéniſme ſe voyoient mêlées avec quelques réflexions particulières, mais ſur-tout avec l'empiriſme propre aux pays qu'habitent & que parcourent les *Arabes*. En effet, les médecins de cette nation ſuivirent le fond du ſyſtême de Galien, quoiqu'ils en fiſſent fort peu d'uſage. Ils mêlèrent aux écrits des Grecs, les traits groſſiers de leur vanité & de leurs ſuperſtitions. Ils fondèrent principalement toute leur ſcience ſur des raiſonnemens généraux & ſur les traditions des remèdes qu'ils n'examinoient point ; par-là il réduiſirent inſenſiblement la médecine à un jeu de mots & à un vain appareil d'érudition.

Dans leurs ouvrages ils traitèrent légèrement de la nature, du caractère, des différences des mala-

(1) La plupart des verſions furent d'abord faites de grec en Syriaque, avant que d'être traduites en Arabe. Les *pandectes médicinales*, qu'Aaron, prêtre d'Alexandrie, avoient compoſées en langue Syriaque, furent quelque tems le ſeul livre claſſique des écoles arabes.

dies; ils les indiquerent encore plus légérement ; marquèrent en détail les indications, ou, comme ils parloient alors, les intentions, *intentiones & ingenia*, qu'il falloit suivre pour les guérir, & ils s'étendirent beaucoup sur les moyens de les remplir. Aussi a-t-on regardé les *Arabes* comme de simples répétiteurs de médecine, occupés à une fausse dialectique & enfoncés dans des divisions frivoles, comme des ignorans qui avoient déshonoré leurs maîtres *(les Grecs)*, & qui, dans l'impossibilité de s'élever jusqu'à eux, les avoient rabaissés à leur portée, & les avoient embarrassés de chaînes honteuses & de termes barbares.

Nous devons cependant leur rendre justice. Plus équitables, ou au moins plus instruits & moins prévenus que nos pères, nous ne devons point adopter leurs préjugés. Ceux-ci méprisèrent les *Arabes* au premier moment, où dépouillés du jargon des interprètes, les Grecs reparurent sur la scène; mais nous ne pouvons point nous dissimuler aujourd'hui que la médecine leur doit beaucoup.

Aux remèdes simples connus des Grecs, & à leur pharmacie, qu'ils avoient adoptée, ils ajoutèrent un grand nombre de nouveaux remèdes qui leur étoient propres, parce qu'ils croissoient dans leur pays, ou parce qu'ils avoient la commodité de les tirer des Indes, dont ils étoient voisins. Plusieurs de ces remèdes sont encore en usage parmi nous.

Les médicamens simples dont les Grecs & les Romains n'ont point parlé, mais dont nous devons la connoissance aux *Arabes*, sont les purgatifs tirés des plantes, comme la manne, le senné, la rhubarbe, les tamarins, la casse, les myrobolans, qui sont plus doux que ceux dont les Grecs se servoient.

Les *Arabes* ont encore introduit dans la médecine la distillation, la connoissance des sels, des eaux thermales, des cordiaux aromatiques gradués. Ils ont rendu l'usage du sucre plus commun; de là ce grand nombre de compositions où il entre, & qui étoient inconnues avant eux, comme les syrops, les juleps, les conserves, les confections. On doit d'ailleurs leur tenir compte de ce qu'ils nous ont les premiers indiqué plusieurs sortes d'aromates. Ils ont aussi mis en usage les pierres précieuses & les feuilles d'or & d'argent; mais en cela ils n'ont fait autre chose que travailler pour la parade, & satisfaire une vanité mal placée.

Tandis que les *Arabes* s'occupoient de l'étude de cette partie de la médecine, c'est-à-dire de la pharmacie, ils en négligeoient deux autres qui en sont le fondement le plus solide, la botanique, & sur-tout l'anatomie. La loi de Mahomet, qui défendoit, comme une pollution, l'attouchement des corps morts, a pu les détourner de l'anatomie; mais ils ont encore inspiré le même éloignement à leurs sectateurs parmi les chrétiens qui n'étoient pas retenus comme eux par des motifs de religion.

Il est surprenant qu'ils aient négligé l'étude de la botanique; cette science avoit été cultivée par les Grecs, dont ils pouvoient paroître les imitateurs.

La raison, qui empêcha les *Arabes* de s'appliquer à l'anatomie, les empêcha aussi d'ouvrir les corps des malades après leur mort pour tâcher de reconnoître la cause de leurs maladies; aussi ne trouve-t-on dans leurs ouvrages aucunes observations de cette nature.

L'anatomie, que les *Arabes* ont négligée, a été remplacée chez eux par une nouvelle science inconnue aux Grecs, qu'ils ont cultivée, c'est-à-dire la chymie, dont on doit leur faire honneur, quoiqu'il y ait apparence qu'ils la tenoient des Egyptiens qui s'y sont toujours appliqués. On trouve dans les ouvrages des médecins arabes des traces de cette science qui ne permettent pas de douter qu'ils l'aient connue. Il est du moins certain qu'en Europe leurs sectateurs l'ont pratiquée avec succès; on n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire Arnand de Villeneuve & Raimond Lulle qui y ont excellé.

Suivons actuellement la médecine des *Arabes*, dans les médecins qui, parmi eux, se sont distingués.

On a dit plus haut que depuis la prise d'Alexandrie, les *Arabes* vinrent peu-à-peu à connoître les ouvrages des Grecs par le moyen des versions syriaques qui en avoient été faites, & sur lesquelles on fit les traductions arabes; le premier traducteur dont il est fait mention, dit *Senac (Idée génér. de l'hist. de la méd.)*, est Maser Jawaihus, qui étoit syrien-juif, & qui vers l'an 683, publia en arabe les *Pandectes* du prêtre Aaron, d'Alexandrie, contemporain de Mahomet. Cet ouvrage contenoit trente livres, recueillis principalement des auteurs grecs.

George Backtishua, médecin indien & chrétien, célèbre par la connoissance des langues persanne & arabe, traduisit plusieurs livres de médecine pour Almanzor, second calife de la maison des Abbasides. Ce savant homme étoit né à Nisabur, capitale du Khorasan, bâtie par Sapor, roi de Perse, en l'honneur de la reine son épouse, qui étoit fille de l'empereur Aurelien. Il est probable que la médecine avoit fleuri dans cette ville depuis qu'elle avoit été bâtie, jusqu'au tems dont nous parlons; car les médecins qui accompagnèrent la fille d'Aurélien, y établirent la doctrine d'Hippocrate, qui se répandit ensuite dans l'orient.

Almanzor combla George d'honneurs, & lui fit présent de dix mille écus d'or. Contre l'avis des autres médecins, il conseilla la saignée au calife Rashid, attaqué d'apoplexie, & le tira ainsi de danger; ce qui lui procura la faveur du prince, la place de son

médecin, & cent mille dragmes d'appointement par an.

Il y a quelque raison de penser que dans ce tems-là comme dans celui d'Hippocrate, la médecine s'enseignoit dans certaines familles, où elle sembloit être un bien héréditaire ; car ce George eut un fils élevé dans la même profession, & peu après on vit trois ou quatre générations de Backtishua, célèbres par leur habileté & par leur expérience dans la médecine.

Sous le règne de Rashid qui orna Bagdad de plusieurs mosquées, & qui selon la coutume générale des Mahométans en pareil cas, y érigea en même tems des hôpitaux & des écoles publiques, Mésue, syrien, professa la médecine avec honneur, & fut employé par les califes pendant plus de 40 ans à expliquer & à traduire les ouvrages des anciens médecins.

Sous ce même règne florissoit Gabriel, fils de Backtishua, fils de George. Abi Osbaya en raconte une histoire assez plaisante. Une des concubines d'Al-Rashid, avoit perdu le mouvement d'une de ses mains en l'élévant en l'air, & les médecins avoient employé sans succès toutes sortes de linimens & d'onguens, de sorte qu'on la regardoit comme incurable. Gabriel instruit de cet accident, & introduit chez le calife par Gi-far, promit cependant de la guérir, à condition que le commandeur des croyans fit venir la jeune fille en présence de toute la cour, & qu'il ne s'emportât point s'il voyoit faire quelque chose qui lui déplût. Al-Rashid y consentit ; la jeune fille vint, & le médecin courant à elle, lui prit le bas de sa robe, comme s'il vouloit la lever & l'exposer nue. Effrayée de l'intention qu'elle supposoit au médecin, elle se baissa aussitôt pour l'empêcher de l'exécuter, & sa main qu'elle avoit tournée en haut, perdit sa roideur & reprit sa situation naturelle qu'elle conserva depuis. Le prince fit donner cinq cents mille dragmes à Gabriel qui rendit ainsi raison du mal de cette jeune personne. *Profudit se in puellæ ipsius membra inter venerem humor tenuis præ motu & caloris diffusione, & cùm subitò à motu coitus quiesceret, congelatus est in interiore parte nervorum, adeò ut nisi à motu consimili solvi non posset; usus sum commento, quo dilatato calore, solutus est humor superfluus.*

Enfin la médecine fut relevée entièrement sous le règne du calife Almamon, fils de Rashid. Au commencement du mahométisme, les *Arabes* ne s'attachoient presque qu'à cultiver leur langue, & à étudier leurs loix, si l'on ne veut en excepter la médecine, qui bien que sue de peu de personnes, étoit généralement approuvée à cause de l'utilité dont elle est pour le genre humain. Il faut seulement observer que cette médecine étoit purement empirique.

Tel étoit l'état des sciences sous les Ommiades qui régnèrent 91 ans. Enfin la maison d'Abbas, (elle monta sur le trône en 754) les retira de l'obscurité par l'estime qu'elle leur témoigna. Almanzor en avoit donné l'exemple par l'application avec laquelle il avoit étudié les loix de sa nation, la physique, l'astronomie & l'astrologie. Almamon, le septième calife de cette illustre race, acheva ce que son aïeul n'avoit fait qu'ébaucher. Il fit venir des livres & des savans de toutes parts ; il honora de sa faveur & de sa bienveillance ceux qui enseignoient les sciences ; il fit construire des instrumens astronomiques, & établit des astronomes en divers endroits.

C'est sous son règne que parut Honaim (vers l'an 840), chrétien, né à Hiza. Il savoit parfaitement le grec, l'arabe & le syriaque. C'est à lui & à sa famille que nous avons principalement l'obligation des traductions arabes d'Hippocrate, d'Aristote, d'Euclide, de Ptolomée & de Galien. La traduction d'Aristote lui fut payée, à la lettre, au poids de l'or. Il est vrai que ses traductions & les autres ne sont rien moins que fideles. On peut dire que les *Arabes* ont gâté tout ce qu'ils ont traduit, soit dans l'astronomie, soit dans les mathématiques, soit dans la physique, soit dans la médecine. Mais d'un autre côté, ils nous ont conservé quelques livres des anciens, & d'ailleurs il y eu a quelques-uns parmi eux, tel est Averroës, qui les ont traduits avec une fidélité scrupuleuse.

Le savant Haly Abbas, qui fut honoré dans son tems du titre de mage (il écrivoit vers l'an 980) dit que le prêtre Aaron péche par trop de brieveté dans ce qu'il dit des choses naturelles & non naturelles ; que Mésué, élevé sous la direction de Gabriel, fils de Backtishua, & Nestorien, ne suit ni ordre ni méthode dans ce qu'il écrit ; que Jean, fils de Sérapion, qui vint aprés, ne parle de la cure des maladies qu'autant qu'on peut l'effectuer par le moyen du régime & des médicamens ; que du reste il ne dit rien de la conservation de la santé ni de la chirurgie ; qu'il omet plusieurs maladies, & qu'il en définit mal quelques-unes.

Rhasis est le dernier des médecins arabes dont Haly Abbas fasse mention. Il naquit à Rei, ville de l'Irac en Perse, où il eut la direction de l'hôpital, & d'où il passa à Bagdad, à l'âge de 30 ans. Il perdit la vue en sa 80e. année ; il mourut en 932. Les historiens arabes sont pleins de ses louanges. Ils racontent qu'il étoit profondément versé dans la médecine, dans la physique, dans l'astronomie & dans la musique. Il fut préféré entre plus de cent médecins célèbres qui résidoient alors à Bagdad, pour avoir soin de l'hôpital de cette grande ville. Il voyagea beaucoup & fut le médecin de plusieurs princes ; il acquit le surnom d'*experimentator* par la multitude des expériences qu'il fit, & il passa pour un excellent chymiste. Abi Osbaya compte deux cens vingt-six traités qu'il composa ; Haly trouve que son ouvrage intitulé *continens*, est écrit d'une manière confuse, qu'il est difficile à entendre par sa brièveté, & qu'il n'y

règne aucun ordre, bien que d'ailleurs il y ait beaucoup de bonnes choses. Le docteur Freind, qui approuve ce jugement, convient que le *continens* est excellent en son genre, mais que ce n'est qu'une copie ou extrait des auteurs Grecs, semblable en cela aux autres ouvrages des *Arabes*. Cependant Rhazis ne laisse point de parler souvent d'après sa propre expérience, & de produire des choses neuves & remarquables. La méthode qu'il employa, à l'égard d'une femme d'un tempérament vigoureux, qui avoit au poignet droit une tumeur accompagnée d'une inflammation & d'une douleur violente, a quelque chose de singulier & d'extraordinaire. Dans l'espace de neuf heures, il l'a saigna trois fois à la basilique & à la saphène, & chaque fois il tira, de chaque veine, demi-chopine de sang: ce qui fit cesser entièrement la douleur. Rhazis défend d'ouvrir le cancer avec l'instrument tranchant. Ceux qui le font, dit-il, occasionnent un ulcère où il n'y avoit qu'une tumeur; il ne faut, selon lui, faire d'opération que lorsque le cancer attaque une partie où il puisse être entièrement extirpé ou par le fer ou par le feu. Il est le premier qui ait décrit le *spina-ventosa*, c'est-à-dire, une carie ou érosion de l'os accompagnée des douleurs cuisantes, mais différente du *τερηδὼν* des Grecs, du *παιδαρθροκάκη*, & du nodus. Ses maximes méritent d'être lues.

Avicenne, fils d'Hali, a suivi Rhazis. Il naquit vers l'an 980, à Bochara, dans le Korasan. On a dit que ses débauches le firent tomber dans plusieurs espèces de maladies, & qu'il mourut dans la cinquante-sixième année de son âge. Il joua un grand rôle; il y a même des *Arabes* qui ont écrit qu'il fut élevé à la dignité de grand visir; ce qui a donné lieu dans la suite à quelques écrivains de s'imaginer, les uns qu'il étoit prince, les autres qu'il fut roi. Il a composé un gros ouvrage intitulé, *canon*, qui fut abrégé & commenté par plusieurs médecins *Arabes*. Avicenne eut tant de vogue en Europe que sa doctrine y fut seule enseignée dans les écoles jusqu'au rétablissement des sciences. Cependant cette vogue étoit fondée sur peu de chose. On ne voit rien dans cet ouvrage qui ne vienne ou de Galien ou de Rhazis, ou d'Haly Abbas. Avicenne multiplie sans nécessité les signes des maladies; & il donne, pour symptômes essentiels, des choses qui n'en sont que les simples accidents, ou qui n'ont pas même la moindre connexion avec elles.

Avenzoar, qui vient ensuite, étoit de Séville, ou du moins y a fait un long séjour. Il vécut 135 ans, & avoit commencé à pratiquer la médecine dès sa quarantième année, ou suivant d'autres, dès sa vingtième, de sorte qu'il n'y a pas de médecin qui ait pu acquérir autant d'expérience, ayant d'ailleurs joui d'une parfaite santé jusqu'à sa dernière heure. La plupart des écrivains en ont fait un empirique, quoique cette épithète lui convienne moins qu'à aucun *Arabe*, quel qu'il soit, puisqu'il sortoit d'une famille toute de médecins, qu'il reçut une excellente éducation de ses parens, comme il le dit lui-même, & qu'outre les connoissances absolument nécessaires à un médecin, il apprit encore la pharmacie & la chirurgie contre l'usage de son tems, où ces professions étoient séparées; qu'il déclame en plusieurs endroits contre les vieilles femmes qui donnent des remèdes, qu'il affecte par-tout d'être de la secte dogmatique ou rationnelle; ce qui fait qu'il ne cite guère que Galien. Il est le seul qui ait décrit un abscès dans le médiastin, & le premier qui en ait reconnu un dans le péricarde. Ce qu'il a écrit porte le caractère d'un auteur original; mais il lui manque d'avoir eu un bon traducteur.

Averrhoës vécut peu après Avenzoar. Il étoit né à Cordoue. Son aïeul étoit chef des prêtres, & grand juge du royaume de Cordoue, dignité qu'il conserva long-tems, & dans laquelle il eut, pour successeur, son fils, & ensuite son petit fils. Averrhoës fut élevé pour le barreau qu'il abandonna, afin de se livrer à l'étude des mathématiques & de la médecine. Il se rendit célèbre par sa liberalité, par sa patience, par son application infatigable à l'étude, & par le grand nombre d'écrits qu'il composa sur Aristote, ce qui lui fit donner le nom de *Commentateur*. Il entremêle la philosophie d'Aristote à ce qu'il dit de la médecine. A l'égard de l'anatomie, il avoue qu'il ne donne rien de nouveau; en effet, il ne fait que copier Galien, & ne paroît pas avoir beaucoup exercé l'anatomie. Pour n'avoir pas consulté les auteurs originaux, Bayle a commis plusieurs erreurs au sujet de ce médecin. Il dit, par exemple, après Champier, qu'Averrhoës étoit ennemi mortel d'Avicenne, & que c'est pour cette raison qu'il ne le nomme jamais. Or, rien de plus faux. Averrhoës, dans plusieurs de ses ouvrages, nomme souvent Avicenne: il a même fait un commentaire sur le *cantica*; loin d'y paroître son ennemi, il parle de ce traité comme d'une excellente introduction à la médecine; il déclare qu'il n'a travaillé à l'éclaircir que pour le rendre utile à tout le monde; & lors même qu'Avicenne pose un principe qui paroît faux, il explique en quel sens on doit l'entendre, pour qu'il soit conforme à la vérité. Voilà des preuves suffisantes d'erreur dans Bayle. Il commet encore deux ou trois fautes du même genre; mais nous ne parlerons que de la dernière qui regarde les thèses ou dissertations écrites par Averrhoës contre Algazel (mort l'an de l'hégire 505, de notre ère 1111) fondateur d'une secte appellée les *Motazelas*. Dans cet ouvrage, qui contient plusieurs spéculations sur l'art, selon les principes d'Aristote, l'auteur explique l'unité de l'intellect, ce qui fait conclure à Bayle, qu'il étoit libertin, qu'il soutenoit la mortalité de l'ame, & qu'il nie les peines & les récompenses de la vie future. Cependant Averrhoës dit positivement le contraire; car, dans la troisième de ses dissertations, il affirme que l'ame n'est point matérielle; & dans la quatrième il assure en propres termes qu'*elle est immortelle*.

Le dernier médecin arabe, dont Freind parle d'une manière étendue, est Alsaravius, qu'il prouve être le même qu'Albucasis. Il ne peut avoir vécu

avant le milieu du douzième siècle, puisqu'en traitant des plaies, il décrit les flèches des Turcs, nation qui, avant ce tems, n'a fait aucune figure dans le monde. Il est le restaurateur de la chirurgie presque éteinte de son tems. Il a joint beaucoup de lectures à beaucoup d'expérience, & proteste qu'il n'avance rien qu'il n'ait vu de ses propres yeux. Il est recommandable pour avoir été le premier d'entre les anciens qui ait décrit les instrumens propres à chaque opération, & qui avertisse toujours s'il y a du danger dans quelques-unes, ce qui est d'une précaution non moins utile que les directions détaillées des autres, sur la manière d'opérer dans chaque cas particulier. On voit, par son premier livre qui roule sur les cautères, que l'usage lui en étoit plus familier, qu'il ne l'avoit été aux Grecs même. Il rapporte cinquante maladies où les cautères peuvent être très-utiles. Il ajoute que, pour s'en servir, il faut bien connoître la position des nerfs, des tendons, des artères & des veines : il observe, à cette occasion qu'un malade périt, parce qu'on lui avoit brûlé les tendons, en lui cautérisant le cou-de-pied. Au reste il ne faut pas s'étonner qu'il eut tant de connoissance des cautères. Long-tems avant lui, le cautère postentiel étoit d'un usage commun chez les *Arabes*, puisqu'on appella ce moyen *ustio arabica*, comme nous l'apprend Dioscoride, en parlant de la fiente du bouc, dont il se servoit pour faire l'application de ses cautères. Dans son second livre, il traite au long des opérations faites par incision, & en indique quatre-vingt-dix-sept. Il fait mention d'une maladie très-extraordinaire, qu'il observa dans une femme d'une maigreur extrême, & dont les veines paroissoient au travers de la peau ; c'étoit une douleur qui couroit d'un endroit à l'autre. (*Voyez* le mot ALBUCASIS, *pag.* 623, *col.* 2e.). Il finit son second livre par la description des différentes manières de tirer du sang des veines ; il dit que celles du bras peuvent être ouvertes de deux manières ; la première en faisant une ponction avec un instrument, fait en feuille de myrte ou d'olivier ; la seconde en incisant avec un instrument tranchant, que le traducteur nomme *phlebotomus cultellaris*. C'est de ce dernier que se servoient les médecins en qui l'on avoit le plus de confiance. Pour ouvrir la veine du front, il propose un autre instrument qu'on a désigné sous ce nom latin *fossorium*, lequel ressemble à la flamme dont se servent les vétérinaires, & il dit qu'on frappe dessus avec quelque chose pour lui faire pénétrer les tuniques des vaisseaux. Voilà peut-être la première mention qui ait été faite des instrumens particuliers des anciens pour saigner, car le μαχαιριον οξυβελες, le μαχαιρια αμφηκη, le μηλη d'Hippocrate, le σμιλη ou σμιλιον des autres Grecs que Galien explique par les mots μαχαιριον στηθοειδες d'Hippocrate ; enfin le *scalper* ou *scalpellus* de Celse, ne sont que des instrumens (ou couteaux) pour faire des incisions, pour disséquer les cadavres & pour ouvrir des tumeurs. Il est donc certain que, du tems d'Albucasis, la flamme étoit en usage ; & ce qui rend vraisemblable qu'on s'en servoit non-seulement pour ouvrir la veine du front, mais aussi pour celles du bras, c'est qu'il répète fréquemment le mot qui exprime la percussion, en parlant de la saignée. Rhasis & Ali Abbas se sont exprimés de la même manière avant lui. Constantin, l'africain, qui les copie en mille endroits, ne se sert, en parlant de la phlébotomie, que des mots *ferire* & *percutere*, frapper. Il semble aussi que le poëte Juvenal veuille faire allusion à la manière de saigner au bras, puisqu'il se sert d'un terme qui a la même signification que les précédens, *mediam pertundite venam*. Quoi qu'il en soit, le terme employé par Celse, pour désigner un instrument à saigner, est *scalpellus*, que les auteurs de la basse latinité expriment généralement par *phlebotomus*. On ne sait pas combien cet instrument s'approchoit ou s'éloignoit de notre lancette, qui est un mot que nous avons reçu des anciens Gaulois, & qui est dérivé de λαγκια, mot ancien de leur langue, suivant Diodore de Sicile. L'ancienneté du terme *lanceola*, dans sa signification propre & naturelle, ne remonte pas au-delà de Jules Capitolin (*Julius Capitolinus*), quoiqu'on ne puisse pas dire précisément depuis combien de tems on lui a fait signifier un instrument de chirurgie. Seulement il est sûr qu'il étoit connu dans cette acception du tems de Guillaume le Breton (il vivoit en 1220), qui écrivit l'histoire de Philippe Auguste dont il étoit aumônier. Cet écrivain parle de la *lanceola*, & la distingue même du *phlebotomus* ; voici ses paroles : « Lanceola dicitur subtile ferrum acutum, cum quo minutores aliqui pungendo venam aperiunt in minutione. Aliqui cum phlebotomo venam percutiunt, undè ex phlebotomia dicitur minutio ». C'est-à-dire, la lancette est un fer mince & aigu, avec laquelle quelques-uns de ceux qui saignent ouvrent la veine par ponction. Quelques autres frappent la veine avec le *phlebotomus*, d'où le nom de *phlebotomie* a été donné à la saignée. Albucasis termine son ouvrage par la lithotomie.

Tels ont été les différens caractères des principaux médecins *arabes*. On ne sauroit nier qu'il n'aient ajouté quelque chose à ce qu'ils avoient appris des Grecs. On leur doit encore l'histoire de la petite vérole, dont on ne peut trouver l'origine que dans leurs écrits (1), & dont l'origine date peut être du com-

---

(1) On a tâché de prouver, dit Eloy, que les anciens médecins l'avoient connue, & pour cela on a abusé de quelques passages pris dans leurs ouvrages. Jean Godefroi Hahn, médecin de Breslaw, n'a rien négligé dans les différens traités qu'il a mis au jour, pour établir son opinion sur la connoissance que l'école grecque avoit eue de cette maladie. Mais l'illusion n'a pas duré long tems ; & son sentiment n'a point été généralement suivi. Paul Gotlieb Werloof, médecin de la cour de Hanovre, a travaillé plus que personne à réfuter l'opinion de Hahn. Tout le monde convient aujourd'hui que cette maladie propre & particulière aux Arabes, a demeuré cachée chez eux, tant qu'ils sont demeurés eux mêmes dans leur propre pays, mais que, dans le septième siècle, ils l'ont répandue par les conquêtes qu'ils firent en différentes contrées.

mencement du septième siècle. Cette maladie si surprenante dans ses symptômes, si régulière dans son cours, & si commune parmi les hommes, parut du tems d'Omar, successeur de Mahomet. Les *Arabes*, sans doute, l'avoient primordialement reçue de quelques contrées éloignées de l'Orient, car leurs anciens écrivains n'en parlent point comme d'une maladie dont on pût trouver l'origine en remontant un petit nombre d'années. Comme ces peuples étendirent les bornes de leur empire & de leur religion dans l'espace de moins de 30 ans, ils portèrent avec eux cette maladie inconnue aux peuples qu'ils avoient conquis, dans l'Egypte, dans la Syrie, dans la Palestine, dans la Perse, le long des côtes d'Afrique, dans la Lycie, & dans la Cilicie; & enfin, dans le siècle suivant, on la vit ravager les provinces maritimes de l'Afrique, d'où, passant bientôt la méditerranée, elle se jetta en Espagne.

Le premier, qui ait écrit sur cette maladie avec un peu de clarté & d'exactitude, est Rhazis. La petite vérole ayant été inconnue jusqu'alors, il lui a donné une cause naturelle & inconnue dans la médecine, savoir, une espèce de contagion originelle. Il la définit une sorte de levain dans le sang, semblable à celui qui est dans le vin nouveau; ce levain fermente, & le sang se purifie plutôt ou plutard, en rejettant ou poussant au-dehors par les orifices des glandes de la peau, les matières peccantes. Il suppose que ce levain est communiqué de la mère à l'enfant dans la matrice, ce qui fait que personne n'est exempt d'avoir cette maladie. Le tems où elle est le plus épidémique est le printems & l'automne, sur-tout si l'hyver a été chaud & l'été pluvieux. Les enfans & les adultes y sont plus sujets que les vieillards. Les personnes corpulentes, dont les chairs sont molasses, qui abondent en humeurs, qui ont fait souvent des excès de vin, ou qui font un trop grand usage de lait, prennent l'infection plutôt que les autres, & elle a plus de violence & de malignité dans ceux qui sont secs & bilieux. Les symptômes qui la précèdent, dit Rhazis, sont une fièvre aiguë, un mal de tête violent, de grandes douleurs dans le dos, qui en sont un signe indubitable; la peau paroît sèche, on est appésanti; on a de la peine à respirer; les yeux deviennent rouges; le sommeil est troublé par des songes effrayans; on bâille, on s'étend, la tête bat, & on peut à peine la supporter; on a des maux de cœur continuels, avec des envies de vomir. Si les douleurs dans le dos sont violentes, si les maux de cœur sont insupportables, si tout le corps est brûlant, la couleur du visage haute & ardente, ce sont autant de signes d'une petite vérole très-maligne. Plusieurs de ces symptômes sont communs à la rougeole, que les *Arabes* regardoient comme une espèce de petite vérole, & qu'Avicenne appelle avec assez de raison *variola cholerica*. Si la chaleur qu'on sent est plus forte, la difficulté de respirer & l'oppression plus violente, & particulièrement s'il survient une toux, & une démangeaison des oreilles & du nez, il est apparent que ce sont des signes de cette dernière maladie. Si les pustules sortent aisément, dit encore Rhasis, si elles mûrissent, & que la fièvre cesse, il n'y a point de danger: si au contraire, après l'éruption, la fièvre continue, tout est à craindre. On peut juger que la maladie est favorable, lorsque la respiration du malade est aisée, son pouls régulier, ses sens dans leur assiette naturelle; qu'il peut prendre de la nourriture & dormir, que les pustules contiennent une matière blanche, qu'elles sont larges, séparées les unes des autres, en petit nombre, mûrissant sans beaucoup de fièvre, sans oppression, ni chaleur immodérée. Mais lorsque les pustules sont nombreuses, serrées les unes contre les autres, se communiquant ensemble, de sorte que plusieurs n'en font qu'une grande: si le cercle qu'elles occupent est grand, qu'elles ressemblent à de la graisse, qu'elles courent comme du feu volage, qu'elles s'élèvent comme des poireaux ou des verrues, & qu'elles ne contiennent point de matière, on doit conclure que c'est une espèce de la plus grande malignité, particuliérement si, après la sortie, elles ne mûrissent pas, que le malade n'en soit pas soulagé, & que la fièvre augmente après la sortie de l'humeur. Que si des pustules nouvelles viennent à sortir, lorsque les autres sont près à s'en aller, c'est une marque d'une grande plénitude d'humeurs. L'espèce est bien meilleure; quand elle n'est pas accompagnée de grandes rougeurs; mais si elle est d'une extrême pâleur, elle n'a pour l'ordinaire que des suites funestes. Le tems de la sortie des pustules est encore un prognostique, auquel il faut faire attention. Si elles paroissent le premier jour de la maladie, c'est une marque d'une impétuosité excessive dans les humeurs; si elles ne sortent que le troisième jour, les humeurs sont plus tempérées; enfin si on ne les voit qu'aux jours de crise, la maladie est plus modérée encore, & les suites en seront moins fâcheuses. Il y a encore d'autres signes funestes; par exemple, une grande douleur à une partie qui devient verte, violette, d'un rouge foncé ou noir, ou si les pustules ne mûrissent point, ou si la fièvre continue, ou si elle est accompagnée de défaillances, de maux de cœur, & de palpitations.

Outre l'obligation que la médecine a aux *Arabes* d'avoir parfaitement décrit la petite vérole, ils ont les premiers introduit dans la médecine des préparations chymiques. Ils n'ont point, il est vrai, perfectionné l'anatomie, & Abulcasis est le seul d'entr'eux qui ait fait faire des progrès à la chirurgie. Mais en revanche ils ont beaucoup ajouté à la botanique & à la matière médicale, soit par l'introduction des espèces aromatiques qu'ils tiroient des contrées orientales, soit par la découverte de diverses plantes nouvelles & de plusieurs vertus dans les anciennes. Ils ont introduit dans la pharmacie des

feuilles d'or & d'argent ; ils ont trouvé l'art de tirer le sucre par coction, & d'en faire des syrops ; ils ont inventé les pilules & les électuaires. Cependant le bouillant Gui Patin s'est emporté contre eux, au sujet de ces derniers remèdes entr'autres ; mais les *Arabes* ne sont pas les seuls partisans des remèdes composés ; Albucasis même a déclaré que trop d'application à les faire, est une peine inutile & perdue. Galien, dans ses ouvrages, fait mention de remèdes de cette espèce. Hippocrate en propose de pareils & s'en est servi. Deux siècles après lui, Mantias, sectateur d'Hérophile, & Héraclide de Tarente ont écrit des traités sur la manière de les combiner & de les composer. Actuarius parle d'un antidote d'Hippocrate, dans lequel entroient plusieurs drogues, & pour lequel on dit que les Athéniens lui firent présent d'une couronne. Il ajoute même que c'est un excellent remède en bien des cas. Le mithridate & la thériaque d'Andromachus sont en vogue depuis plus de dix-sept cents ans. On ne doit donc pas rejetter toutes sortes de remèdes composés, sous prétexte qu'il est bien difficile de déterminer absolument quelles sont leurs vertus, par la proportion des qualités de chaque simple qui y entre. Il est constant que d'un certain mêlange, il peut résulter une certaine propriété qu'on ne trouve dans aucune des substances qui y entrent. Quelques absurdités qu'on puisse commettre dans la composition des médicamens, la pratique en elle-même en est raisonnable ; souvent elle devient nécessaire, & la nature semble nous l'enseigner par ce qu'elle fait dans les eaux minérales. Pourquoi donc l'art, aidé de la chymie, ne pourra-t-il pas, à son imitation, incorporer tellement plusieurs simples, qu'il en résulte un corps qui diffère en même-tems de chacun d'eux pris à part, & qui puisse produire d'autres effets ? La différente combinaison des mêmes ingrédiens peut, de plusieurs remèdes, en former un d'un goût agréable. Pourquoi ne pourroit-elle pas leur communiquer une nouvelle vertu, ainsi qu'un nouveau goût ?

Une autre remarque essentielle sur la pratique des *Arabes*, c'est que leur manière ordinaire de purger étoit moins violente que celle des Grecs. Outre qu'ils avoient inventé des médicamens doux ; lorsqu'il leur arrivoit de prescrire ceux des anciens, ils en diminuoient la dose de beaucoup. Ils ne tomboient point dans l'excès des Grecs qui faignoient jusqu'à la syncope, dans les cas qui demandoient une révulsion grande & subite, & dans les cas même où il n'y avoit aucune nécessité d'en user de la sorte. (M. Goulin.)

ARABIE. (*Higiène*).

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe Ire., *circumfusa*.

Ordre II, terre & lieux.

Section III, sol.

Sans entrer ici dans des détails géographiques qui n'appartiennent pas à notre sujet, nous pouvons énoncer que l'*Arabie* est une partie de l'Asie, qui forme une des plus grandes presqu'îles du monde ; elle a cinq cents lieues dans une de ses dimensions, & quatre cents dans l'autre. Elle a été distinguée, par Ptolemée en *Arabie* pétrée ou déserte, & en *Arabie* heureuse, à cause de la fertilité de son sol & de la bonté de son climat.

L'*Arabie* est une des contrées qui a rendu le plus de services à la médecine, parce que les Arabes sont les premiers peuples de l'orient qui se sont occupés des sciences physiques, qui leur ont acquis non-seulement de grands hommes & de grands écrivains dans différentes parties des connoissances humaines, mais encore des richesses considérables en tout genre, qui en étoient une suite nécessaire. Toute cette opulence physique & morale est aujourd'hui dissipée ; leur commerce est presqu'éteint : leur richesse principale aujourd'hui consiste en troupeaux de moutons assez nombreux, en haras, en caffé.

On défend la chair de cochon, comme nourriture dans l'*Arabie*, parce que ces animaux y sont fort sujets à la ladrerie : celles de mouton & de chameau y sont les plus communément employées. Le lait, les dattes & quelques racines y sont d'un usage familier.

On tire encore de l'*Arabie*, pour alimenter notre luxe dans plus d'un genre, du corail, des perles, des baumes, de l'encens, de l'ambre gris, du musc, de la canelle & du caffé. Pour les usages médicinaux, on en obtient de l'aloès, de la casse, de la mirrhe, du sang dragon & différentes autres espèces de gommes & de résines, qui se trouvent dans le dictionnaire à chacun des articles qui les concernent.

C'est de la Grèce que la médecine a passé chez les Arabes & les Perses ; elle a beaucoup gagné par les travaux relatifs à la conservation de la santé chez ces derniers.

Ce qui contribua à cette émigration fut le mariage de Sapor, roi de Perse, avec la fille de l'empereur Aurélien, qui la fit accompagner de quelques médecins grecs. Ceux-ci portèrent la doctrine d'Hippocrate à Nisabur, capitale du Chorasan, & qui fut fondée par Sapor, l'an 272. Ce fut des écoles de Nisabur, comme le conjecture Freind, que sortirent dans la suite les plus illustres médecins Rhases, Haly-Abbas & Avicenne. Rhases fut le premier entre ses compatriotes qui donna des règles générales pour conserver la santé ; au moins c'est le premier connu. Il étoit né en Perse, & à peine il eut atteint l'âge de 30 ans qu'on l'appella à Bagdad où il fut choisi parmi cent autres médecins pour avoir la direction du fameux hôpital de cette grande ville. Il y mou-

rut octogénaire, & devint médecin d'Almanzor, émir de Chorasan, auquel il dédia plusieurs ouvrages, & entre autres, un traité sur la conservation de la santé.

C'est un abrégé de la plupart des meilleures règles que l'on puisse donner sur ce sujet ; on ne sera pas fâché de voir, en peu de mots, ce que pensoient les médecins arabes sur la conservation de la santé.

Pour jouir d'une bonne santé, il faut, suivant eux, faite avec régularité un exercice convenable, & combiner de même les autres choses nou naturelles.

Fixer sa demeure dans un lieu sain.

Se bien garder de se défaire tout d'un coup d'une habitude, mais seulement par dégrés insensibles.

Ne faire de l'exercice que quand l'estomac est vuide, & le finir dès qu'on s'apperçoit qu'il coûte, & qu'il fatigue trop.

Manger quand la faim sollicite, ne jamais surcharger son estomac.

Garder le régime, quand on sent du dégoût pour les alimens, quelquefois recourir à de légers purgatifs.

Dès qu'on remarque en soi quelque changement extraordinaire, qu'on ne dort plus, qu'on sue plus ou moins que de coutume, épicr la source du mal pour la tarir avant qu'elle ait produit de plus grands ravages.

Augmentet, pat la gaîté, la force individuelle, & ranimer les esprits, car la tristesse épuise & abbat.

Fuir, lorsqu'on est maigre, l'excès du mariage, comme on fuiroit un assassin.

Une médecine douce convient, en général, beaucoup mieux aux gens âgés que la saignée ; ils doivent, pour boisson, préférer le bon vin mêlé avec de l'eau ; ils doivent éviter de se fatiguer ; il faut que leur nourriture soit facile à digérer, & qu'ils dorment long-tems.

Ces principes sont très-bons, & seront long-tems prétieux aux personnes jalouses de conserver leur santé. (M. MACQUART.).

ARABIQUE (*gomme*). (*Mat. méd.*).

Suc gommeux, venant d'Egypte, de l'Arabie. (*Voyez* le mot GOMME).

ARAÇA-MIRI. (*Mat. méd.*).

Arbrisseau commun au Brésil. Son fruit mûrit en mars & en septembre ; il tient de la saveur du musc & de l'arboisier : il se garde confit ; il est astringent & rafraîchissant.

On fait, des feuilles & des boutons de l'*araca-miri*, un bain salutaire pour toutes les affections du corps, où l'on peut employer l'astringent ; sa racine est bonne pour la dissenterie ; elle est surtout diurétique (Ray., hist. *plant.*)

ARACHIDE. (*Mat. méd.*).

L'*arachide* à 4 feuilles, *arachis hypogæa* de Linné, est une petite plante légumineuse, qu'on nomme vulgairement *pistache de terre* & *manobi* des Brasiliens, qui croît dans l'Amérique méridionale ; sa gousse oblongue, cilindrique, coriace est marquée de côtes longitudinales & horisontales, saillantes en dehors ; elle contient deux ou trois semences grosses oblongues, tronquées obliquement d'un côté, & d'une couleur rougeatre. La substance des cotyledons est blanche, farineuse, huileuse & nourissante ; sa saveur est fade, un peu sauvage, & analogue à celle des pois chiches verts ; on les mange cuits dans l'eau ou grillés ; on croit qu'ils sont aphrodisiaques. On en tire une huile douce par l'expression. (M. FOURCROY).

ARACK. (*Hygiène.*).

Partie II, choses dites non naturelles.
Classe III, *ingesta*.
Ordre II, boissons.
Section V, liqueurs spiritueuses.

L'*arack* est un nom qu'on donne à une espèce d'eau-de-vie que font les Tartares-Tangutes de la Russie. Ils la composent ou du lait de cavale, ou du lait d'anesse qu'ils font aigrir à plusieurs reprises entre deux pots de terre bien bouchés, d'où la liqueur sort par un petit tuyau de bois. On prétend que cette eau-de-vie est très forte, & mène à l'ivresse bien plus facilement que celle du vin. Lorsqu'on en fait un usage modéré, elle égaie les esprits & fortifie.

Les liqueurs spiritueuses de ce genre sont en général extrêmement recherchées par les habitans du nord, qui en abusent trop souvent. (*Voyez* EAU-DE-VIE de grain, ou le TAFFIA des Anglois).

L'*arack* aromatique des Mexicains est fait avec la vanille. ((*Voyez* le mot VANILLE).

L'*araque* ou l'*arack* des Portugais est la liqueur du coco distillée. (*Voyez* COCO).

L'*arack* des Moxes, nation très-barbare de l'amérique, se fait avec des racines fermentées qu'on a mis dans de l'eau,

Toutes ces liqueurs ne conviennent point aux tempéramens bilieux & incendiaires, & leur usage très-répété a souvent nui à ceux qui s'y sont livrés ; elles amènent au moins une vieillesse prématurée. (M. MACQUART.).

ARAIGNÉE. (*Mat. méd.*).

Personne n'ignore qu'il y a plusieurs espèces d'*araignées*, décrites par les naturalistes. En suivant notre plan, il suffira de faire connoître l'espèce la plus commune, l'*araignée des maisons*, dont on peut tirer partie pour l'usage de la médecine.

Elle

Elle eſt de grandeur médiocre, velue & jaunâtre, ou d'un brun pâle, tachetée. La partie antérieure du corps eſt dure, écailleuſe, tranſparente; elle eſt formée de la tête ou de la poitrine. La partie poſtérieure, qui eſt revêtue d'une peau ſouple, ſe nomme le *ventre*. Ces deux parties ſont unies par un étranglement ou anneau fort petit. L'inſecte à a huit pattes à la poitrine ou corſelet, leſquelles ont chacune quatre articulations, & ſont armées de deux grands oncles crochus, également articulés; les dernières jambes ſont les plus longues de toutes, en ſuite les premières, puis les ſecondes, la troiſième paire eſt la plus courte. Sa tête eſt garnie de deux eſpèces de bras qui lui ſervent comme de mains, pour contenir ſa proie & la préſenter en tous ſens à ſa bouche; celle-ci eſt placée au-deſſous des deux pinces, qu'elle ouvre & ferme comme font les écreviſſes; leur extrémité eſt armée d'un ongle crochu, grand & articulé. L'araignée a au front, huit yeux, petits, mais aſſez apparens, noirâtres. Son dos eſt marqué, en deſſus, d'un double rang de taches jaunâtres, avec de petites lignes obſcures. Son ventre eſt plein, preſque également gros dans toute ſon étendue; l'anus eſt entouré de ſix mammelons larges vers leur baſe, pointus à leur extrémité, chacun garni d'une baſe muſculeuſe, qui ſert à en exprimer la liqueur gluante, qui, en ſe ſéchant, devient une ſoie dont les fils réunis forment un réſeau capable d'arrêter d'autres inſectes dont elle ſe nourrit.

Ces mammelons peuvent fournir aſſez de liqueur pour fabriquer deux ou trois toiles; lorſqu'elle eſt épuiſée, la ſeule reſſource de l'*araignée* eſt de s'établir ſur une toile abandonné, ou de s'en emparer de force; autrement elle eſt dans la dure néceſſité de mourir de faim, ne pouvant vivre ſans toile. Elle change de peau tous les ans; elle vit long-tems; l'*araignée* femelle eſt bien plus grande que la mâle; les jambes ſont plus longues, plus flexibles, plus habiles au mouvement & à ourdir la toile; elle eſt ovipare.

On connoît les eſſais de MM. Bon & de Reaumur ſur l'uſage économique qu'on peut faire de la ſoie des *araignées*; mais ceci n'eſt pas de notre objet; nous ne nous y arrêtons pas, afin de parler des vertus médicales qu'on attribue à l'inſecte & à la toile qu'il a filée.

Le continuateur de M. Geoffroy dit que, pour la guériſon des fièvres intermittentes & particulièrement la fièvre quarte, on applique ſur les poignets une groſſe *araignée* qu'on a écraſée; d'autres préferent la toile, & en prennent de la groſſeur d'un œuf de poule, qu'ils mêlent avec partie égale de ſuie de cheminée, & y ajoutent un peu de ſel commun, & ce qu'il faut de vinaigre pour faire un cataplaſme qui s'applique ſur les deux poignets du malade; on réitère ce remède deux ou trois fois. Cet emplâtre ou cataplaſme eſt de Strobelberger. Liſter, dans ſon traité *de araneis*, annonce bien d'autres propriétés dans cet inſecte. Quand à la toile, elle eſt vulnéraire, aſtringente, conſolidante; ainſi elle arrête le ſang des plaies récentes; auſſi le peuple en fait-il, dans ce cas, un uſage fréquent. On l'emploie encore dans la colique venteuſe, & dans les pertes utérines en la mêlant avec du vinaigre, & on l'applique ſur le nombril en forme de cataplaſme. (*Diction. de mat. med.*). (M. Fourcroy.)

ARAIGNÉE. (*Maux cauſés par la piqûre des araignées, & par celles qu'on peut avaler*).

Y a-t-il quelque ſuite à craindre de la piqûre des *araignées*? ont-elles du venin, & produiſent-elles des effets funeſtes, lorſque par mégarde on les avale? Telles ſont les queſtions qu'on peut propoſer au ſujet des *araignées*. Ces queſtions ne méritent guères d'être examinées, qu'à cauſe de l'importance qu'on y a long-tems attachée, & de celles que quelques perſonnes y attachent encore. Les *araignées* piquent & mordent; il eſt ſi fréquent qu'on en ſoit piqué ou mordu, & ſi rare qu'il ſurvienne, à la ſuite de la piqûre ou de la morſure, quelque accident, qu'on peut répondre en général que la piqûre & la morſure des *araignées* ne ſont pas dangereuſes: d'ailleurs les naturaliſtes qui ont le mieux obſervé les *araignées*, & qui ont reconnu & décrit toutes leurs différentes parties avec beaucoup de ſoin, ne leur ont point trouvé de ces réſervoirs ou ſacs, dont ſont pourvus tous les inſectes & les animaux qui ont du venin, dans leſquels il s'amaſſe, & d'où il coule dans la plaie au moment de la piqûre ou de la morſure. Il eſt donc démontré que les *araignées* n'ont pas de venin, & que par conſéquent elles ne peuvent faire aucun mal comme vénimeuſes. Cependant quoique leur piqûre ou leur morſure ne ſoit en général ſuivie d'aucun accident, il n'eſt pas rare qu'elle excite au moins une légère enflûre, un peu de rougeur ou de chaleur, & l'on cite un grand nombre de faits d'après leſquels il paroît que la piqûre, faite par des *araignées*, a été ſuivie d'accidens graves & même de la mort. Voici un de ces faits les plus remarquables. Un homme eſt piqué au cou dans un grenier, par une *araignée*; il néglige cette piqûre; il fait excès de boiſſon le lendemain; il ſurvient inflammation à l'endroit piqué, chaleur à la poitrine, il éprouve des ſyncopes; on lui applique des topiques, on lui fait prendre des cordiaux & des ſudorifiques; il meurt le ſixième jour. (Collect. acad., tom. 3, pag. 660, extr. des éphm. des curieux de la nat., an. 4. 1685).

Comment eſt-il poſſible que les *araignées* n'ayant pas de venin, leur piqûre ſoit venimeuſe ou paroiſſe l'être? Je réponds d'abord, qu'il faut être en garde contre les faits de ce genre, dont la plupart ſont exagérés; en ſecond lieu, que ces faits étant trop nombreux pour qu'on puiſſe abſolument les nier, voici comment la contradiction apparente

disparoît. Les espèces d'*araignées* sont très-nombreuses & fort différentes ; il y en a de petites, d'une grosseur médiocre, & de fort grandes ; leurs pinces sont en général fort longues, très-fines, très acérées, d'une substance cornée, très-élastique & très-forte, ce qui les rend capables de pénétrer fort avant, quoique très-fines : il est probable, d'après cet exposé, que les piqûres des grosses *araignées* pénètrent fort avant, lorsques ces insectes irrités font tous leurs efforts pour serrer autant qu'il le peuvent ; alors la plaie peut avoir quelque danger, causer même quelquefois des accidens graves, non pas parce que l'*araignée* a versé du venin dans la piqûre, comme il arrive de la part des insectes réellement vénimeux, mais parce que quelques parties tendineuses, aponévrotiques, ou quelques fibres nerveuses ont été piquées ; c'est ainsi que des accidens semblables à ceux qu'on raconte, comme suite de la piqûre des *araignées*, surviennent quelquefois à la suite de la piqûre d'une épingle, d'une aiguille, d'une épine, d'une arête ; ces différens corps n'ont point de venin ; & les maux, que leur piqûre excite, ne sont dus qu'à ce que quelques-unes des parties que j'ai nommées ont été offensées.

Il est donc démontré que les *araignées* ne sont pas venimeuses ; il paroît que leur piqûre en général n'a aucune suite ; s'il arrive, comme on ne peut guères en douter, qu'elle en ait quelquefois une fâcheuse, il est probable que cet accident n'est à craindre que de la part des grosses *araignées*, que plus elles le sont, plus elles sont dangereuses, & que le mal qu'elles causent n'a lieu que quand elles ont piqué une des parties qui ont été désignées.

Lorsque donc que la piqûre d'une *araignée* a des suites, on doit traiter le malade comme ayant été piqué à quelques-unes des parties qui ont été nommées, chercher à détendre par des topiques relâchans, & employer le traitement antiphlogistique, suivant les accidens ; ne pas avoir recours aux cordiaux, aux sudorifiques, aux alexipharmaques, comme dans le cas d'un véritable venin, & comme on les employa pour l'homme piqué au cou, dont nous avons cité l'exemple, & qui mourut le sixième jour.

Quant à avaler des *araignées*, il est démontré, par le grand nombre des personnes qui se font, par un goût bisarre, un délice de manger de ces insectes, par les nombreux exemples de ceux qui en ont avalé contre leur gré, & qui n'en ont éprouvé aucun mal, que les *araignées* qu'on avale ne causent aucun accident.

Nous ne parlerons pas de la piqûre de la tarentule, *araignée* qui se trouve dans les pays chauds, qu'on a longtems regardée comme très-dangereuse & occasionnant des symptômes convulsifs qu'on ne guérissoit que par la musique. Il est généralement reconnu aujourd'hui que les accidens, attribués à la piqûre de la tarentule, n'étoient que des farces jouées par de misérables charlatans, & que cette *araignée* ne fait pas plus de mal que les autres. Si les *araignées* sont plus dangereuses dans les pays chauds, comme il semble qu'on peut le présumer d'après les recits des voyageurs, c'est qu'elles y sont beaucoup plus grosses, & que leur piqûre pénètre beaucoup plus avant. (M. Mauduyt).

ARAIGNÉE, (*insecte*). (*Hygiène vétérinaire*).

Un grand nombre de personnes est persuadé encore aujourd'hui que le séjour des *araignées*, dans les écuries & dans les étables, rend ces lieux sains, & il est très-commun d'en voir les planchers couverts de toiles de ces insectes, au point de ne pouvoir distinguer le fond. Ce préjugé, dont nous ignorons l'origine, est sur-tout fortement enraciné dans les campagnes ; & il est d'autant plus singulier, qu'il se trouve entièrement contradictoire avec celui qui regarde les *araignées* comme venimeuses.

Beaucoup d'auteurs assurent, les uns d'après les autres, que les animaux meurent lorsqu'ils avalent des *araignées*, ou lorsqu'ils en sont piqués, ou qu'il leur survient des maladies plus ou moins dangereuses. Ils donnent les symptômes de ces maladies, & ils prescrivent les remèdes à mettre en usage en pareil cas. Il est aisé de reconnoître, à la description qu'ils en font, tous les accidens qui accompagnent & suivent le *charbon* & les *météorisations* ; & nous renvoyons à ces mots, pour le traitement de ces maladies prétendues occasionnées par les *araignées*. Si un cheval, un bœuf, ou un mouton meurt subitement, dans les pâturages ou à l'écurie, on dit aussi-tôt qu'il a avalé une *araignée*, ou qu'il en a été mordu ; mais, comme l'observe judicieusement *M. l'abbé Rosier dans son dictionnaire universel d'agriculture* au mot *araignée*, dès qu'on voit qu'il est prêt d'expirer, ou immédiatement après sa mort, pourquoi ne l'ouvre-t-on pas, & ne fait-on pas une recherche exacte dans l'estomac, dans les intestins, &c. On reconnoîtroit par ce moyen la partie affectée, & la cause & le principe de la mort de l'animal ; mais on aime mieux raisonner sans preuves.

Si on croit sur parole, ou si on est convaincu par l'expérience que l'animal quelconque qui avale ou qui est mordu par cet insecte, en éprouve des suites fâcheuses, ou en est empoisonné, pourquoi a-t-on l'imprudence de laisser l'ennemi travailler tranquillement à ourdir sa toile, dans toutes les parties de l'écurie, dans les greniers à paille, à foin, &c.. Cette négligence impardonnable, & qui ne tient qu'à la malpropreté, s'accorde bien peu avec la croyance. La cause du mal est sous les yeux ; à chaque instant l'animal peut en être affecté ; & on ne donne pas le plus léger soin pour le prévenir ? Si l'*araignée* est aussi venimeuse qu'on le dit, les accidens devroient être beaucoup plus fréquens.

La propreté des habitations des animaux domestiques faisant partie de l'Hygiène vétérinaire, nous

avons cru nécessaire de détruire des préjugés, dictés par l'ignorance, perpétués par une sotte crédulité, & souvent fortifiés par la charlatanerie. Qu'on nous permette encore une seule réflexion ; ne seroit-ce pas parce que les *araignées* détruisent les mouches qui troublent & fatiguent les animaux, qu'on auroit regardé leur séjour comme avantageux dans les écuries. (M. HUZARD.)

ARAIGNÉE, LES ARAIGNÉES. (*Path. vétér.*)

On nomme ainsi le charbon à la tête, aux cuisses & ailleurs, dans plusieurs provinces. (*Voyez* CHARBON.) (M. HUZARD.)

ARAIGNÉE, ARAGNÉE, ERIGNÉE, CRU JAUNE. (*Path. vétérin.*)

Dans la province de Beauce, ces noms sont donnés à tous les gonflemens oedémateux, survenus par une cause quelconque & à toute espèce d'animaux.

Les bergers redoutent beaucoup ce mal dans leurs brebis; celui d'entre eux qui le guérit quelquefois, acquiert bientôt le nom de savant. Ils se servent en général pour la cure de cette espèce d'*hydropisie* ou de *pourriture*, d'une poudre caustique, composée d'alun calciné, de vitriol bleu, & de sublimé corrosif, en poudre impalpable; ils en forment un cautère, & si la supuration s'établit abondamment & promptement, l'animal guérit. (*Voyez* POURRITURE).

(Cet article m'a été communiqué par M. *Barrier.*) (M. HUZARD.)

ARAIGNÉE DE MER. (*Hygiène.*)

Partie II, classes, dites non naturelles.

Classe III, *ingesta.*

Ordre Ier, alimens.

Section II, animaux.

Aranea crustata.

On nomme araignée de mer une espèce de cancre, qui habite l'océan & la mer atlantique; mais qu'on rencontre peu dans la méditerranée. Ce cancre a quatre cornes devant les yeux, dont deux courtes, qui sortent du milieu du front, & deux plus longues, placées au-dessous des yeux; il a ainsi que la plupart des individus de son espèce, le bras droit beaucoup plus gros que l'autre; apparemment qu'il doit cette force plus grande d'un côté à l'habitude qu'il a de se servir plutôt du membre droit que du gauche, ce qu'on voit aussi chez les hommes qui ne sont pas ambidextres. Cette araignée de mer se distingue des autres espèces, par une tête plus pointue & plus avancée, par ses pieds longs & menus, & par des yeux placés l'un à côté de l'autre, qui sont très-saillans.

Il y a des *araignées* de mer fort grosses, d'autres qui sont très-petites; il en est qui ont sous la cuirasse inférieure quelques petites vessies, qui s'enflent à volonté.

La chair de ce crustacé se mange par les habitans des bords de la mer, mais elle est dure & de mauvais goût.

On donne encore le nom d'araignée de mer au poisson qu'on nomme vive ou dragon de mer.) *Voyez* le mot VIVE.) (M. MACQUART.)

ARALIASTRUM. (*Mat. méd.*)

Espèce de plante hermaphrodite, dont la fleur est régulière & posée sur un ovaire, surmonté d'un calice découpé en plusieurs endroits. Ce calice se change en un fruit qui contient deux ou trois semences plates & faites en cœur. Sa tige se termine en ombelle, dont chaque pointe ne porte qu'une fleur. On y remarque plusieurs pédicules, comme sur l'anémone. De leurs extrêmités partent, comme en rayons, plusieurs feuilles. On distingue trois espèces d'araliastrum, dont nous ne ferons point mention, parce qu'on ne leur attribue aucune propriété. (M. FOURCROY.)

ARALIE. (*Mat. méd.*)

L'*aralie*, *aralia* est une espèce de plante exotique, de la famille des vignes, dont le caractère est d'avoir un calice supère à cinq dents, cinq pétales rosacés, cinq étamines terminées par des anthères ovoïdes sillonnés, un ovaire supérieur avec cinq styles courts, une baie arrondie, contenant cinq semences dures & oblongues.

Il y en a de deux espèces, qui jouissent de quelques propriétés médicinales, & qu'on emploie avec succès dans les pays où elles croissent. L'une est l'aralie à grappes, *aralia racemosa* de Linné. Elle croît au Canada. Sa racine & ses feuilles ont une saveur analogue à celle du panais. Suivant M. Sarrazin, les racines de cette plante, bouillies & appliquées en cataplasmes, sont très-bonnes pour les ulcères invétérés; sa décoction est aussi fort avantageuse sur les plaies.

La seconde espèce est l'*aralie*, à tige nue, *aralia nudicaulis* de Linné; elle croît dans l'Amérique septentrionale. M. Sarrazin, dit avoir guéri des leucophlegmaties, avec la décoction des racines de cette seconde espèce d'aralie.

Une troisième espèce d'*aralie* à ombelle, l'*aralia umbellifera* de Linné, qui croît à Amboine, laisse découler de son tronc une résine jaune, qui devient rouge foncée en séchant, & qui répand une odeur agréable, lorsqu'on la brûle. (M. FOURCROY.)

ARAMACA. (*Hygiène.*)

Partie II, choses dites, non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre IIe. Animaux.

Section III. Poissons.

L'*aramaca* est un poisson de l'espèce de la sole, qui vit dans les fonds sabloneux de la mer du Brésil, & dont la chair est d'un bon goût. Nous n'avons pas des détails très-satisfaisans sur la figure & les mœurs de cet animal. (M. Macquart.)

ARAT. (*Hygiène vétérin.*)

Quelques agriculteurs & vétérinaires françois, du quinzième & du seizième siècle, écrivent ainsi *arat.* (*Voyez* Haras. (M. Huzard.)

ARARA DE CLUSIUS. (*Mat. méd.*)

C'est un fruit de l'Amérique, long, couvert d'une écorce dure & noire, attaché à une longue queue, & contenant une noix noire, & de la grosseur d'une olive sauvage. Il ne s'agit plus que de savoir la plante qui porte ce fruit. On dit que sa décoction nétoie & guérit les ulcères invétérés ; il faudroit aussi s'assurer si le fruit a cette propriété. (*Anc. Encycl.*). (M. Fourcroy.)

ARBORISTE. (*Mat. méd.*)

On nomme quelquefois *arboriste*, celui qui cueille les feuilles, les fleurs, les écorces, les fruits & les différentes parties des arbres utiles en médecine, qui les conserve & qui les vend. Mais, comme dans notre pays il y a beaucoup plus de plantes ou d'herbes que d'arbres, employées comme médicamens, l'homme qui se charge de ramasser & de débiter les végétaux, est nommé plus généralement herboriste. (*Voyez* ce mot.) (M. Fourcroy.)

ARBOUSES. (*Hygiène.*)

Partie II, choses non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre Ier, alimens.

Section Ire, végétaux.

Les *arbouses* sont des fruits de l'arbousier commun, qui sont rouges, & ressemblent aux fraises quand elles sont mûres.

Les *arbouses* naissent sur l'arbousier, *arbutus*, genre de plante à fleurs monopétales, de la famille des bruyères, qui a beaucoup de rapport avec les andromedes, & les airelles, & qui comprend des arbrisseaux & des sous-arbrisseaux, pour la plupart d'un aspect agréable, soit par les grappes des fleurs qu'elles produisent, soit par leur port gracieux & la beauté de leur feuillage.

La fleur présente un calice très-petit, partagé en cinq découpures, en une corolle monopétale, ovale ou globuleuse, en dix étamines non saillantes hors de la fleur, en un ovaire supérieur, surmonté d'un stile aussi long que la corolle, qui lui-même est terminé par un stigmate obtus, ou un peu épais.

Le fruit est une baie arrondie ou ovale, divisée intérieurement en cinq loges, qui contiennent de petites semences très-dures. Parmi les différentes espèces d'arbousier, qui sont décrites dans le Diction. de Bot., pag. 226, tom. I, nous ne voyons que peu d'espèces, dont les arbouses soient employés.

1°. L'arbousier commun.

Arbutus unedolin.

Est un arbrisseau de quatre à six pieds de haut, indigène d'Espagne, de la Corse, & des provinces méridionales de la France, dont les baies sont presque une année à mûrir, & dont les feuilles ne tombent pas l'hiver.

On met la feuille, l'écorce & le fruit de cet arbuste dans la classe des astringens. On les croit propres à arrêter le cours-de-ventre ; mais des auteurs assurent que les décoctions en sont dangereuses, que les fruits causent l'ivresse des vestiges & la stupeur.

2°. L'arbousier à feuilles entières.

Arbutus integrifolia. Baut-pin.

C'est un arbuste presque introuvable aujourd'hui. Selon Tournefort, il se trouve dans l'île de Candie, au pied du mont Ida, dans les environs d'un monastère, appelée *Acadi* ; & son fruit d'un rouge tirant sur l'orange, se mange, & est d'un goût fort agréable.

3°. L'arbousier des Alpes.

Arbutus alpina.

C'est un sous-arbrisseau presque rampant, qui a l'aspect d'une airelle, qui produit des baies sphériques, bleuâtres ou noirâtres, qui contient cinq petites graines, & qui sont d'une saveur assez agréable.

Il croît dans les lieux humides des montagnes de la Laponie, de la Sibérie, de la Suisse, du Dauphiné, & des Pyrénées.

4°. L'arbousier traînant, ou bousserole.

Arbutus uva ursi, Linn.

Cet arbuste est toujours verd, & a un bel aspect; on le trouve dans les Pyrénées, les provinces méridionales de la France, dans les Vosges, au Canada. On le cultive chez le Roi. Ses baies sont sphériques, & d'un beau rouge, lorsqu'elles sont mûres ; elles ont un goût

âpre, & un peu acide; elles sont regardées ainsi que les feuilles, comme astringentes & diurétiques.

Il n'y a guères que la seconde & la troisième espèce qui puissent être regardées, comme alimens, encore n'en fait-on pas un grand usage. (M. MACQUART.)

ARBOUSIER. (*Mat. méd.*)

Ou fraisier en arbre.

La racine de l'*arbousier* est assez grosse & ligneuse, dure; il s'en élève un arbrisseau, dont le tronc est revêtu d'une écorce rude, & qui jette un grand nombre de branches rousâtres. Elles sont garnies de feuilles oblongues, un peu larges, presque semblables à celles du laurier, épaisses, lisses, toujours vertes, avec de légères découpures sur les bords; ses fleurs sont d'une seule pièce en grelot à cinq pointes, blanches, fort semblables à celle du muguet, disposées en grappe, d'une odeur agréable & garnies de dix étamines. Elles se change en des fruits presque semblables aux fraises, mais plus gros, charnus, d'un beau rouge dans leur maturité, d'un goût un peu austère. On les nomme *arboux*, ils sont divisés en cinq loges, dans lesquelles sont contenues plusieurs semences menues, oblongues, osseuses.

Cet arbrisseau qui fleurit au mois de juillet & d'août, croît en Italie, en Espagne, en Languedoc, en Provence, aux lieux montagneux, dans les bois parmi les broussailles. Les mèrles & les grives sont friands de son fruit, qui est fort long-temps à mûrir. Dans l'île de Candie & dans les vallées du Monthos, dit Belon, l'*arbousier* égale en hauteur les plus grands arbres, & son fruit est gros, comme une petite pomme, sa couleur est d'un rouge noirâtre, plus mou, & d'un goût plus agréable que celui de l'*arbousier* ordinaire.

Cet arbrisseau est peu employé en médecine, quoique ses feuilles, son écorce, & son fruit aient une qualité astringente; en décoction, ils peuvent convenir dans les flux de ventre, suivant Amatus Lusitanus; l'eau distillée des fleurs & des feuilles est bonne contre la peste, si l'on en fait usage au commencement de la maladie. (*Dict. de mat. méd.*) (M. FOURCROY.)

ARBRE-A-FRAISES. (*Hygiène.*) (*Voyez* ARBOUSIER COMMUN.) (M. MACQUART.)

ARBRE DE CORAIL. (*Mat. méd.*)

Ses feuilles ont ordinairement trois lobes, ses fleurs sont légumineuses; leur étendard est long & ensiforme. Aux fleurs succèdent des gousses à deux panneaux & noueuses, qui contiennent plusieurs semences en forme de reins.

M. Chevalier dit, que cet *arbre* est devenu fort commun à Saint-Domingue, depuis qu'il l'a multiplié, & qu'il croît environ de six lignes en vingt-quatre heures; ensorte, qu'en moins de deux ans, il a des branches qui ont plus de dix pieds de haut.

Les feuilles de cet *arbre*, dit Ray, pulvérisées & bouillies avec la noix d'Inde lorsqu'elle est mûre, ou avec le cacao, consument les bubons vénériens, & calment les douleurs des os. Broyées & appliquées sur les tempes, elle guérissent la céphalalgie. Son écorce broyée dans du vinaigre, ou l'amande de son fruit, dépouillé de sa pellicule rouge, & avalée, appaise les douleurs de ventre des femmes. Le suc des feuilles pris dans une infusion de riz, arrête le flux de ventre. Ses feuilles cuites, battues avec de l'huile, guérissent le psora ou la gale.

Il y a à Saint-Domingue, dit M. Chevalier, un arbrisseau qui vient dans les haies, dont les fleurs sont assez semblables à celles du chèvre-feuille, on l'appelle aussi *arbre de corail*; on fait avec ses feuilles des bains estimés pour la galle. (*Dict. de mat. méd.*) (M. FOURCROY.)

ARBRE DE RAISIN. (*Hygiène vétérin.*) (*Voy.* BAGUENAUDIER.) (M. HUZARD.)

ARBRE DE VIE. (*Mat. med.*)

Thuya, arbor vitæ, seu paradisiaca vulgo dicta, ad sabinam accedens. J. B. Raii, hist.

C'est un *arbre* de hauteur médiocre, dont le tronc est dur & noueux; les feuilles approchent de celles du cyprès. Il porte au lieu de fleurs, de petits boutons écailleux, jaunâtres, qui se prolongent en formant le fruit, qui contient des semences oblongues, avec une espèce d'aile membraneuse.

Cet *arbre* est très-odorant dans toutes ses parties. Les feuilles cependant ont cette qualité plus marquée: car si l'on les écrase entre les doigts, elles leur communiquent une odeur forte, résineuse, qui n'est point du tout facile à enlever; leur goût est amer.

Cet *arbre* originaire du Canada, a été donné d'abord en présent au Roi François Ier. Il résiste au froid dans les hivers. Il contient beaucoup d'huile & de sel essentiel volatil.

Les feuilles sont vantées, comme résolutives, déficatives, carminatives, sudorifiques.

Le bois passe pour détersif, céphalique, sudorifique. Il a été recommandé dans les maladies des yeux & des oreilles, pris en poudre ou en infusion: aujourd'hui il est très-peu employé. (M. MACQUART.)

ARC. (*Hygiène*, *arcus.*)

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe V, *gesta*, actions musculaires.

Ordre II, mouvement,

L'arc est une arme offensive, propre à combattre de loin, on la fait avec du bois le plus souvent, ou d'autres matières élastiques, que l'on bande fortement, par le moyen d'une corde attachée aux deux extrémités; ensorte, que l'arme retournant en son état naturel ou du moins se redressant avec violence, décoche une flèche qu'on a placée dessus, vers un but quelconque.

Les anciens se sont beaucoup servi de *l'arc* : aujourd'hui encore quelques nations barbares, (chez qui l'art de détruire encore plus sûrement les hommes, au moyen de la poudre n'est pas parvenu,) se servent de l'arc pour combattre leurs ennemis, ou pour aller à la chasse des animaux. Nous ne nous en servons parmi nous, que comme d'un exercice, où peut se déployer l'adresse des hommes.

Ce genre d'amusement en même temps qu'il fournit un moyen de rendre les hommes adroits, devient encore très-favorable pour donner aux muscles, surtout à ceux des extrémités supérieures, une force & une énergie particulières. On a vanté l'adresse & l'agilité & la force des Scythes, pour s'être formé de bonheur à ce genre d'exercice : cependant il est du nombre de ceux qu'il ne faut pas laisser de trop bonheur entre les mains de la jeunesse, de peur que l'inexpérience & l'étourderie ne rendent cette arme nuisible aux mains qui commencent à s'en servir.

L'exercice de l'*arc* peut encore fournir du développement aux muscles pectoraux : il donnera plus d'extension & un jeu plus libre aux ligamens des articulations du bras & de l'avant-bras. Les muscles de ces parties deviendront plus forts & plus nerveux ; les organes de la poitrine auront des mouvemens plus libres, & une plus grande extension. Cet exercice pourroit servir à corriger les difformités naissantes dans l'épine du dos, en faisant tirer de l'arc du côté qu'il peut être plus foible, & en combinant les mouvemens des différens muscles qui ont besoin d'exercice.

Cet exercice mettant dans les cas d'aller, de venir & de courir, est encore excellent pour faciliter la transpiration : il convient parfaitement aux personnes lentes, convalescentes, phlegmatiques, chagrines, en leur donnant un genre d'amusement, qui est peu violent, qui oblige à quelqu'attention, par le désir qu'on a de prouver son adresse. (M. Macquart.)

ARCÆUS, (*Baume d'*) (*Mat. méd.*)

Le baume d'Arcæus est une espèce d'onguent mol. Voici d'après M. Baumé, la manière de le préparer.

℞ Suif de mouton, deux livres.
Terébenthine. } aa une livre & demie.
Résine. }
Axonge de porc, une livre.

Faites liquefier ensemble ces quatre matières à une chaleur douce ; passez à travers un linge serré, & remuez bien le mélange jusqu'à ce qu'il soit entièrement réfroidi.

Il faut bien prendre garde de trop donner de chaleur, lorsqu'on fait liquefier ces matières ; elles roussissent facilement, & l'onguent acquiert une couleur qu'il ne doit point avoir ; on le coule ordinairement dans un pot, tandis qu'il est encore chaud, au lieu de l'agiter jusqu'à ce qu'il soit réfroidi, comme nous l'avons recommandé ; ce qui paroît d'abord indifférent. Mais, comme il entre dans cet onguent deux résines pures, elles se desséchent considérablement ; il se forme à la surface de ce composé une pellicule transparente, dure, & qui ne peut se mêler à l'onguent, qu'en le faisant liquefier. On remédie en grande partie à cet inconvénient, par l'agitation que nous avons recommandée, du moins cette pellicule se forme beaucoup plus difficilement, parce qu'on divise ces matières résineuses ; l'onguent devient aussi d'un blanc fort agréable.

Tous les dispensaires prescrivent du suif de bouc dans cet onguent ; mais nous croyons que le suif de mouton est aussi bon ; d'ailleurs, celui qu'on vend pour suif de bouc, n'est le plus souvent que du suif de mouton pur ; j'en ai fait venir d'Auvergne, à dessein d'en faire l'examen ; je ne lui ai trouvé aucune différence d'avec celui de mouton, que j'avois préparé pour le lui comparer. (*Pharmacie de M. Baumé.*)

Le baume d'Arcæus est employé avec succès en chirurgie, pour fortifier les nerfs, pour détruire les effets des contusions, des meurtrissures, pour résister à la gangrène, pour favoriser la cicatrice, &c. (M. Fourcroy.)

ARCANÇON. (*Mat. méd.*)

L'arcançon, ou bray sec, est une résine cassante, d'un jaune rougeâtre, qui est le produit du suc du pin ou du galipot, cuit dans des chaudières, passé à travers d'une natte de paille, & coulé dans des moules creusés sur le sable. On n'en fait usage, comme de quelques autres résines sèches & cuites, que pour quelques compositions emplastiques. (M. Fourcroy.

ARCANES. (*Mat. méd.*)

On se sert ordinairement de ce mot pour désigner un remède secret, un remède dont la composition n'est pas connue, ce qui le rend mystérieux & plus estimable pour le vulgaire, ou pour ceux qui péchent

par l'éducation ou par l'esprit. On diroit que ces personnes veulent être trompées, & se plaisent à être les dupes de ces fanfarons en médecine, qu'on nomme *charlatans.*

Les hommes agités par leurs passions, détruisent la santé dont ils jouissent, & aveuglés par de dangereux préjugés, ils s'en imposent encore sur les moyens de recouvrer cette santé précieuse, lorsqu'ils l'ont perdue. Ils blâment injustement la médecine, comme une science extraordinairement obscure; cependant ont-ils besoin, ils n'ont pas recours à ceux qui par leur étude & leur application continuelle pourroient en avoir dissipé les prétendues ténèbres, & dans leur maladies, ils s'en rapportent à des ignorans.

Tout le monde est médecin, c'est-à-dire, tous les hommes jugent sur la médecine décisivement, comme s'ils étoient certains de ce qu'ils disent, & en même tems, ils prétendent que les médecins ne peuvent qu'y conjecturer.

On ne doit avancer que la médecine est conjecturale, que parce qu'on peut dire que toutes les connoissances humaines le sont; mais, si l'on veut examiner sincèrement la chose, & juger sans préjugé, on trouvera la médecine plus certaine, que la plupart des autres sciences.

En effet, si une science doit passer pour certaine, lorsque l'on voit les règles plus constamment suivies, les médecins sont plus en droit de réclamer ce témoignage en leur faveur, que les autres savans. Quel contraste de maximes dans l'éloquence, la politique & la philosophie! Socrate a fait oublier Pythagore, la doctrine de Socrate a de même été changée par Platon son élève. Aristote, formé dans l'école de Platon, semble n'avoir écrit que pour le contredire.

Et pour se rapprocher de nos jours; nos pères ont vu Descartes, fonder son empire sur les ruines de l'ancienne philosophie. Les succès ont été si éclatans qu'il sembloit avoir fait disparoître devant lui tous les philosophes, & cependant moins d'un siècle a suffi pour changer presque toute sa doctrine, celle de Newton y a succédé, & plusieurs philosophes censurent aujourd'hui celle-ci.

Au milieu des ruines des écoles de Pythagore, de Socrate, de Platon, d'Aristote, de Descartes, de Newton, Hippocrate qui vivoit avant Platon, se soutient, & jouit à présent de la même estime que ses contemporains lui ont accordée; sa doctrine subsiste, au lieu que celle des autres savans ses contemporains est oubliée & décriée.

Cependant Hippocrate n'étoit pas un plus grand homme que Socrate ou que Platon. Si la doctrine de ce médecin a été plus durable que celle de ces savans, c'est que la médecine dont Hippocrate a traité, a quelque chose de plus constant que n'ont les sciences que ces grands philosophes cultivoient.

Cette foule d'opinions littéraires ou philosophiques, qui tour à tour ont amusé le monde, est ensevelie depuis long-tems, & l'art qui a pour objet la santé des hommes, est encore aujourd'hui à peu-près de même qu'il étoit du tems d'Hippocrate, malgré l'immense intervalle des tems, malgré les changemens nécessaires qu'ont introduits en médecine la variété des climats, la différence des mœurs, les maladies inouies aux siècles passés; toutes les découvertes faites par Galien, par Avicenne, par Rasis, par Fernel, & par Boerhaave, n'ont servi qu'à confirmer les anciennes.

Pour juger la philosophie, on ouvre les ouvrages des premiers philosophes. S'agit-il de la médecine, on laisse là Hippocrate & Boerhaave, & on va chercher des armes contre elle dans les livres, & la conduite des gens qui n'ont que le nom de *médecins*; on lui objecte toutes les rêveries des Alchymistes, entre lesquelles les *Arcanes* ne sont pas oubliés.

Il est du devoir d'un citoyen de faire tous ses efforts pour arracher les hommes à une prévention qui expose souvent leur vie, tant en les écartant des vrais secours que la science & le travail pourroient leur donner, qu'en les jettant entre les mains des prétendus possesseurs de secrets, qui achevent de leur ôter ce qui leur reste de santé. Combien d'hommes ont été dans tous les tems, & sont encore tous les jours les victimes de cette conduite? C'est pourquoi les magistrats attentifs à la conservation de la vie des citoyens, se sont toujours fait le plus essentiel devoir de leur charge de protéger la médecine, & ont donné une attention particulière à cette partie du gouvernement, sur-tout, en réprimant l'impudence de ces imposteurs, qui pour tenter & exciter la confiance du peuple qu'ils trompent, ont des secrets pour tout, & promettent toujours de guérir. (*Ancien. Encycl.* (M. DE FOURCROY.)

ARCANE CORALLIN, (*Mat. méd.*)

C'est le précipité rouge adouci par l'esprit-de-vin. *Arcane* veut dire *secret*, & *corallin* veut dire ici *de couleur de corail.* En disant *arcane-corallin*, on dit une composition ou un remède secret qui est rouge comme du corail. Paracelse a quelquefois nommé l'*arcane corallin*, *diacelta teston.*

Pour faire l'*arcane corallin*, il faut commencer par faire le précipité rouge, & pour faire le précipité rouge on met dans un matras ou dans une phiole de verre, partie égale de mercure & d'esprit de nitre; lorsque la dissolution est faite on la met dans une petite cornue que l'on place dans du sable sur le feu; on ajoute un récipient à cette cornue, & on en lute les jointures.

Ensuite on distille jusqu'à sec, & on verse dans la

cornue, ce qui a distillé dans la récipient. On fait redistiller & on remet dans cette cornue ce qui est passé dans le récipient. On réitère ainsi cette opération jusqu'à cinq fois; on a par ce moyen un beau précipité rouge qui est en feuilles comme du talc. Il faut à la dernière distillation augmenter le feu jusqu'à faire rougir la cornue.

Il y en a qui au lieu de faire le précipité rouge par la distillation, comme on vient de le dire, le font par l'évaporation. Ils mettent dans une phiole ou dans un matras à cou court, partie égale de mercure & d'esprit de nitre; ensuite ils mettent le vaisseau sur le sable à une chaleur douce. Lorsque la dissolution du mercure est achevée, ils augmentent doucement le feu pour dissiper ce qui reste d'esprit de nitre & toute l'humidité, ce qui donne un précipité blanc qui devient jaune en augmentant le feu dessous. Ensuite on met ce précipité dans un creuset qu'on place ensuite au milieu des charbons ardens; le précipité devient rouge par la force du feu; cependant il n'est jamais aussi rouge que celui dont on a donné auparavant la préparation, & lorsque pour tâcher de le rendre aussi rouge on emploie plus de feu, il devient moins fort, parce que le feu dissipe de l'acide, on rétablit même par là en mercure coulant une partie du précipité. On trouve des globules de mercure au couvercle du creuset.

Le précipité rouge fait par la distillation est d'autant plus fort qu'il devient plus rouge, parce qu'il ne devient plus rouge que par la cohobation qui y concentre plus d'acide.

Il y a des fripons qui vendent du minium pour du précipité rouge. Un des moyens de distinguer l'un de l'autre, c'est de verser dessus de l'esprit de nitre; mais le plus sûr moyen d'éprouver le précipité, c'est d'en mêler trois parties avec de tartre crud & une de salpêtre, qu'on fond ensemble dans un creuset. Si c'est du minium, ou s'il y en a avec le précipité, on trouve après cette opération du plomb dans le fond du creuset. (*Voyez* Précipité.)

On ne doit point employer intérieurement le précipité rouge, qu'on n'en ait fait l'*arcane corallin*.

Cette opération se fait en versant, sur le précipité rouge fait par cohobation, de l'esprit-de-vin, jusqu'à ce qu'il en soit couvert. Il faut employer un esprit de-vin bien rectifié & y mettre le feu; ensuite on fait sécher, & on réitère quatre fois, & même selon quelques chimistes on y brûle aussi de l'esprit-de-vin jusqu'à sept fois.

L'*arcane corallin* est par ce moyen fort différent du précipité rouge, l'esprit-de-vin y apporte un grand changement. Il y a autant de différence entre l'*arcane corallin* & le précipité rouge qu'il y en a entre l'esprit-de-nitre qui est une eau forte, & l'esprit-de-nitre dulcifié qui est une liqueur agréable.

On fait peu d'usage de l'*arcane corallin*, cependant il est fort efficace en médecine, & il seroit bon de s'en servir dans des cas de maladies opiniâtres qui résistent aux remèdes ordinaires.

Il est très-bon de simplifier la pratique de la médecine, c'est-à-dire, il est à propos de ne pas donner plus de remèdes qu'il n'en est nécessaire, & il faut les donner les plus faciles & les plus simples qu'il est possible. Mais il est des maladies qui exigent plus de remèdes & des remèdes plus forts, sans lesquels ces maladies restent incurables; & ce que fait un médecin qui a traité par les remèdes simples & ordinaires, ne sert souvent que de préparation pour un remède plus efficace; le malade ennuyé de ne pas guérir reçoit quelquefois ce remède d'un charlatan qui le donne sans connoissance, au lieu que le médecin pourroit le donner méthodiquement. Si le médecin se conduisoit ainsi, il ne feroit que suivre le conseil de Celse, qui dit: *Melius est anceps adhibere remedium, quàm nullum.*

On peut regarder l'*arcane corallin* comme un des plus grands fondans des humeurs froides ou véroliques, qui sont des tumeurs ou des ulcères cancereux. Il produit aussi de bons effets dans certaines hydropisies & dans de vieilles maladies de la peau, comme sont certaines dartres.

L'*arcane corallin* est un bon remède pour les vieilles véroles dont le dépôt est dans les parties solides du corps, comme les os. Il ne réussit pas si bien pour les véroles qui ne sont sensibles que dans les tumeurs, surtout si elles sont nouvelles; pour cela le mercure crû pris en friction ou autrement vaut mieux.

On fait prendre l'*arcane corallin* ou comme évacuant, ou comme purifiant. Lorsqu'on le donne comme évacuant, on le fait prendre à la dose de trois grains: aux personnes délicates, on n'en donne qu'un grain; aux personnes robustes on en fait prendre jusqu'à cinq & même dans des cas extraordinaires jusqu'à six grains tout d'un coup; il purge par bas & quelquefois par le vomissement.

Lorsqu'on veut fondre des humeurs & les purifier on en fait prendre matin & soir une prise d'un demi grain.

Pour purifier & vuider en même tems les humeurs, Malouin en faisoit prendre trois prises le matin à une heure de distance l'une de l'autre, d'un demi grain ou d'un grain chaque prise, & un bouillon une heure après la dernière prise.

On prend une tasse d'eau tiède ou de tisane une demi-heure après chaque prise & un bouillon une heure après la dernière prise.

On peut aussi se servir extérieurement de l'*arcane corallin;* on l'allie avec de la pommade ou avec du

du cérat de Galien pour en frotter de vieilles dattres, après avoir purgé suffisamment. (*Anc. Encycl.*)

Il est reconnu aujourd'hui que malgré le prétendu adoucissement donné à l'oxide de mercure rouge par l'acide nitrique, au moyen de l'alcohol brûlé dessus, qui ne fait que lui enlever une partie de son oxigène; cet oxide un peu noirci par le procédé est encore très-âcre. D'ailleurs son énergie peut varier par beaucoup de circonstances, & on ne permet plus de l'employer à l'intérieur (M. FOURCROY.)

ARCANE DE TARTRE. (*Mat. Méd.*).

C'est une matière saline, composée de l'acide du vinaigre & de l'alkali de tartre, elle se fait lorsqu'on précipite le soufre doré d'antimoine avec le vinaigre; on fait évaporer la liqueur où s'est faite cette précipitation, & on en tire l'*arcane de tartre*, qui est une espèce de terre. (*Anc. Encycl.*)

Ce sel est de véritable acétite de potasse. (*Voyez ce mot.*) (M. FOURCROY.)

ARCANUM DUPLICATUM. (*Mat. Méd.*)

Comme qui diroit double arcane, c'est-à-dire, un remède secret préparé par l'acide sulfurique, versé sur le nitre; cet acide en dégageant l'acide nitrique, s'unit à sa base & fait un sel moyen qu'on nomme aussi sel de duobus.

Les noms insignifians & mystérieux tenoient à l'époque de la chymie où ils ont été donnés. (*Voyez* SULFATE DE POTASSE & TARTRE VITRIOLÉ.) (M. FOURCROY.)

ARCANUM JOVIS. (*Mat. Méd.*)

Est un amalgame fait des parties égales d'étain & de mercure pulvérisé, & digéré avec du bon esprit de nitre. Après en avoir tiré de l'esprit dans une retorte, on laisse sécher la masse, & l'ayant pulvérisée de nouveau, on la digère avec de l'esprit-de-vin, jusqu'à ce que la poudre devienne insipide.

Cet *arcane* est fort vanté dans la pharmacopée de Bath; on le donne là comme un puissant sudorifique, & l'on fixe sa dose en trois grains & huit grains. Mais l'usage intérieur de toutes les préparations d'étain est dangereux.

ARCELLO. (*Art. vétér.*)

C'est le nom italien du cheval *Arzel*, conservé en françois par quelques-uns. (*Voyez* POILS *ou* ROBES.) (M. HUZARD.)

ARCEUTOS. (*Mat. méd.*)

Quelques auteurs grecs & latins, nomment *arceutos*, *arceutis*, *arkeutis*, les baies de Genièvre. (M. FOURCROY.)

ARCHANGÉLIQUE. (*Mat. méd.*)

Le mot *archangélique* est le synonime ou l'épithéte ordinaire de celui d'angélique; Linné a dit *angelica*, *archangelica*, pour désigner la plante qu'on emploie en médecine. (*Voyez le mot* ANGÉLIQUE.) (M. FOURCROY.)

ARCHANGÉLIQUE. (*Hygiene & matière médicale vétérinaire.*) (*Voyez* ANGÉLIQUE.) (M. HUZARD.)

ARCHÉE. (*Méd. en génér.*)

Ce mot signifie *ancien* dans sa propre étymologie. Basile Valentin & autres chymistes abusèrent de ce mot, qu'ils convertirent en *den natur-Knaben*, appelant ainsi le principe qui détermine chaque végétation en son espèce. Paracelse admit l'*archée*. Vanhelmont voulut exprimer par-là un être qui ne fut ni l'esprit pensant, ni un corps grossier & vulgaire; mais quelqu'être moyen qui dirigeât toutes les fonctions du corps sain, guérit les maladies dans lesquelles il erre, ou même entre quelquefois en délire. Ce qui a engagé ces philosophes à se forger ces hypothèses, c'est qu'ils ont vu que le corps humain étoit construit avec un art si merveilleux, & suivant les loix d'une méchanique si déliée qu'ils ont crû en conséquence qu'un aussi grand nombre de fonctions, si subtilement enchaînées entr'elles, ne pouvoient jamais se faire sans le secours de quelqu'intelligence qui présidât à tout. Mais ils ne voulurent point accorder ce ministère à l'ame, parce qu'il leur sembloit qu'il s'ensuivroit de là que nous eussions dû savoir ce qui se passe au dedans de nous-mêmes, & pouvoir commander à toutes nos fonctions, sans excepter celles qu'on nomment vitales. Cette opinion ne mérite pas d'être réfutée; je ne crois pas que Vanhelmont ait été assez insensé pour croire vrai tout ce qu'il a écrit sur son *archée*, & lorsqu'il dit que l'*archée* a faim ou soif, digère, choisit, expulse, &c., il n'a sans doute voulu dire autre chose sinon que c'est une puissance inconnue qui fait tout cela dans l'homme; car qu'importe qu'on avoue ignorer la cause de quelques actions, ou qu'on la mette dans un être imaginé dont on ne connoît ni l'existence, ni la nature, ni les affections, ni la façon d'agir? Mais pour nous, nous connoissons plusieurs causes méchaniques des fonctions du corps; nous savons qu'elles dépendent toutes d'une infinité de causes physiques connues, tellement rassemblées en un tout, qu'elles forment la vie & la santé, la conservent & la rétablissent. (*Anc. Encyclop.*) (M. FOURCROY.)

ARCHEURE (*Art vétérinaire*).

Quelques auteurs, & entr'autres J. *Tacquet*, dans sa *philippica* ont employé ce mot pour exprimer la courbure de la partie supérieure de l'encolure en forme d'arc. (*Voyez* CHEVAL). (M. HUZARD).

ARCHIATRE.

Quoique plusieurs savans se soient occupés à expliquer quels étoient la fonction & l'état de ceux qu'on nommoit autrefois *archiatres* ; il me semble qu'on n'a pas encore assez éclairci ce sujet. Je m'en suis occupé à mon tour. Mais comme mes recherches ne sont pas complettes, on ne trouvera ici que ce qu'a dit le célèbre historien de la médecine, Daniel le Clerc, sur les *archiatres*. Seulement j'y ajouterai, comme en passant, quelques observations, renfermées entre deux crochets.

Andromachus est le plus ancien de tous les médecins connus, écrit le Clerc, qui ait été appellé *archiatres*. C'est Galien, dans le premier livre des antidotes, & l'auteur du livre de la Thériaque, attribué à Galien, qui lui donnent ce titre aussi bien qu'Erotien dans son glossaire d'Hippocrate.

[Il est singulier que Julius Pollux, qui vivoit en même temps que Galien, & qui a dédié son *onomasticon* au second fils de Marc Aurèle, c'est-à-dire, à Commode, en faisant l'énumération des différens termes par lesquels on désigne les médecins & la médecine, ne mette point dans ce nombre celui *d'archiatres* ; c'est que ce mot n'existoit pas encore.]

Il y a trois ou quatre sentiments sur la signification de ce titre. Chassanée croyoit qu'*archiatres* ou archiatros signifie le portier du palais du prince, comme qui diroit *princeps atrii* ; mais cela se refute de soi même.

Accurse a mieux rencontré en traduisant *archiater* par *prince des médecins*, ou qui est des premiers médecins ; ἀρχίατρος *quasi* ἀρχὸς τῶν ἰατρῶν.

Ce sentiment d'Accurse avoit été suivi par les anciens traducteurs de Galien, & par divers autres savans, qui avoient rendu le même mot par *medicus primarius*.

Mercuriali est le premier qui se soit déclaré contre cette explication d'Accurse & qui ait soutenu qu'*Archiater* signifie *le médecin du prince* ; τῦ ἄρχοντος ἰατρὸς. Il appuie son sentiment premièrement par cette raison, que le mot *archiater* n'a jamais été employé par aucun auteur grec ou latin avant les empereurs romains. Il croit même que ce n'est qu'après les régnes de Tibère & de Claude qu'on l'a mis en usage ; ce qui se prouve parce que l'on a dit au commencement qu'Andromachus qui vivoit sous Néron est le premier qui ait pris le titre d'*archiatres*. Ce titre, ajoute Mercuriali, n'étoit pas en usage avant les empereurs, parce que la chose qu'il désigne n'étoit pas encore, c'est-à-dire, qu'il ne pouvoit pas y avoir des médecins des empereurs, avant que les empereurs fussent établis. Voilà ce qu'a dit cet auteur ; à quoi l'on peut répondre que les rois ou les souverains qui ont été en d'autres pays, pouvoient également avoir donné le nom d'*archiatres* à leurs médecins, si ce nom signifie *le médecin du prince*. Mais on peut dire aussi, en rétorquant l'argument, que si *archiater* signifie le *prince* ou *le premier des médecins*, il semble que les grecs n'auroient pas manqué de donner ce titre à Hippocrate, à Erasistrate, & à divers autres grands médecins dont on a parlé ci-devant. Quoi qu'il en soit, c'est un fait constant qu'il n'est point parlé d'*archiatres* avant les empereurs.

Mercuriali se sert encore de deux autres preuves ; la première ; c'est qu'Andromachus n'est pas simplement appelé *archiatre*, mais qu'il est appelé *l'archiatre de Néron* : la seconde, c'est que si Démétrius & Magnus qui sont appelés *archiatres* par le même auteur qui parle d'Andromachus & qui ont possédé ce titre sous les Antonins, n'avoient pas été les médecins de ces empereurs ; on ne voit pas pour quoi ils auroient eu le titre *d'archiatres*, préférablement à Archigène, à Soranus, & à divers autres médecins qui étoient à-peu-près du même tems & qui ont été très-célèbres.

Alciat est d'un troisième sentiment, qui semble tenir le milieu entre celui d'Accurse, & celui de Mercuriali. Il croit que l'*archiater* est effectivement le *prince des médecins*, parce qu'il est le médecin du prince ; celui qui est médecin du prince étant par la même raison au-dessus des autres médecins, ou du moins étant regardé de cette manière ; mais il ne s'ensuit pas de-là, selon ce jurisconsulte, que le mot ἀρχιάτρος, soit formé de τῦ ἀρχῦ ἰατρὸς. Il est vrai, comme le remarque Meibomius, qu'Alciat dit quelque chose immédiatement auparavant que l'on n'entend pas bien ; mais il conclud, à mon avis, d'une manière assez claire.

[D'après ce qu'il est dit des *archiatres* dans les rescrits des empereurs, il me semble que le mot ἀρχιάτρος peut avoir été formé d'ἀρχῆς & d'ἰατρὸς c'est-à-dire médecin du gouvernement ; par l'autorité du gouvernement, ou bien d'ἀρχείου & ἰατρὸς, c'est-à-dire, *à thesauro publico*, *à stipendiis medicus* : ce que j'espère pouvoir quelque jour démontrer].

Voilà, continue le Clerc, trois sentimens sur cette affaire ; car celui de Chassanée ne doit pas être compté. Je ne sais si Alciat a été suivi par quelqu'un, mais le gros des savants se trouve partagé à l'égard de l'explication d'Accurse, & de celle de Mercuriali. Ce dernier a pour lui, Cujas, Zwinger, Casaubon, Mattius & Vossius, comme le remarque Meibomius, qui ne laisse pas, nonobstant l'autorité de tant de grands hommes, auxquels on peut encore joindre Godefroi & Alteserra, de se ranger du côté d'Accurse. Celui-ci avoit d'ailleurs été soutenu par Tiraqueau, par Beroalde, par Jules Alexandrin, par Guido Pancirollus, par

Vives, par Cagnatus, & par Gaſpar Hoffmann, auxquels Ménage ſe joint encore.

La première raiſon qu'apporte Meibomius & qu'il a priſe de Cagnatus, c'eſt que de tous les autres mots grecs qui commencent par ἀρχι comme *architectus*, *archiepiſcopus*, *architriclinus*, *archileſtes*, *archiereus*, pas un ne déſigne rien qui appartienne au prince, ou qui regarde le prince, mais tous ces mots marquent également quelque choſe qui eſt la première ou la plus excellente dans ſon genre. De même, dit Meibomius, l'*archiatre* n'eſt pas le médecin du prince, ou le premier des médecins; autrement ce mot ſeroit le ſeul excepté de la règle dont on vient de parler. Caſaubon avoit prétendu que le mot ἀρχιγυβερνήτης marque dans le paſſage d'un auteur qu'il cite le commandant du vaiſſeau du roi, & non pas le commandant de toute la flotte : mais Meibomius refute ſolidement ce ſavant critique.

La ſeconde raiſon que le même Meibomius emploie pour prouver que l'*archiatre* n'étoit pas le médecin du prince, c'eſt qu'il eſt parlé dans quelques auteurs d'un Théon, & d'un Glauque, *archiatres* d'Alexandrie, & d'un Cyrus qui étoit *archiatre* d'Edeſſe; or il n'y avoit point de roi ou de princes dans ces villes du temps de ces archiatres.

Il apporte en troiſième lieu un paſſage d'Oribaſe où cet auteur dit que l'empereur Julien avoit mandé les *archiatres* de tous les pays, & qu'il en avoit choiſi ſoixante & douze, qu'il avoit cru les plus habiles, du nombre deſquels étoit Oribaſe lui-même : d'où il s'enſuit que le nombre des *archiatres* étoit très-grand & qu'il y en avoit par tout l'empire. Mais on peut répondre à Meibomius que ce paſſage ne ſe trouve pas dans l'Oribaſe grec.

[M. le Clerc ne nous dit pas dans quel endroit Meibomius l'a trouvé. Ne ſeroit-ce pas dans la préface d'un commentaire latin ſur les aphoriſmes d'Hippocrate ? commentaire que Guinther d'Andernac avoit trouvé dans une bibliothèque aſſez eſtimable & qu'il publia en 1533. On ſuppoſe qu'il eſt d'Oribaſe; bien que tout prouve le contraire; & que c'eſt le médecin grec qui tient ce langage : *ego ipſe* (*Oribaſius*) *commentarios conſcripſi*, *monente* (*Juliano*), *poſt ſeptuaginta perfectiſſimorum medicorum examinationem qui unà medicinam prælegerunt & philoſophias quæſtiones diſcuſſerunt*. On ne voit pas, il eſt vrai, le mot *archiater* dans ce paſſage. On peut voir ce que j'ai dit ſur ce paſſage, *Journ. de Méd.*, *tom.* *LXXVII*, *p.* 342, *ann.* 1788.]

Le quatrième argument de ce ſavant médecin (Meibomius), eſt tiré de ce que Galien, où l'auteur du livre intitulé : *de la Thériaque*, dit, en parlant d'Andromachus, qu'il poſſédoit fort bien la médecine, & que c'eſt pour cela que les empereurs l'avoient choiſi pour préſider ſur les autres médecins, c'eſt-à-dire, pour être *archiatre*, comme il en portoit le titre.

La cinquième preuve eſt tirée de ce que Saint-Auguſtin appelle Eſculape *archiatre*, c'eſt-à-dire, comme il eſt tout viſible, chef des médecins, & de ce que Saint-Jérome donne le même titre au ſauveur du monde; qui eſt comme s'il avoit dit que J. C. eſt le ſouverain médecin. Meibomius ajoute que le mot *archiater* ſe trouve traduit par celui de *protomedicus*, dans les auteurs de la baſſe latinité.

Il dit enfin que les médecins des empereurs s'appelloient ſimplement médecins de Céſar, ou de l'empereur tel ou tel, comme cela paroît par quelques inſcriptions, & qu'ils ne prenoient point le titre d'*archiatres* qu'ils ne fuſſent du rang de ceux qu'on appelloit ainſi.

Godefroi (qui écrivoit à-peu-près en même-temps que Meibomius, & qui n'a pas vu le livre de ce dernier, comme celui-ci n'a pas vu ce que Godefroi avoit écrit), eſt du ſentiment de Mercuriali par rapport à l'étymologie du mot *archiater*; mais il remarque qu'il y avoit deux ſortes d'*archiatres*, que Mercuriali a confondus. Les premiers étoient appellés *archiatri ſacri palatii*, qui ne ſervoient, dit Godefroi, que dans la cour des empereurs. Les autres qu'on appelloit ſimplement *archiatri*, ou *archiatri populares*, ſervoient le peuple dans les villes de Rome & de Conſtantinople. On les appelloit *archiatri* auſſi bien que les premiers, pourſuit cet auteur, par rapport à la ville où ils pratiquoient; comme qui diroient *principis urbis medici*, c'eſt-à-dire les médecins de la ville principale, ou de la ville dans laquelle le prince fait ſa réſidence. Ces derniers *archiatres* étoient au nombre de quatorze, autant qu'il y avoit de quartiers à Rome; & comme ils avoient un ſalaire du public, & d'ailleurs divers privilèges, ils étoient obligés de voir indifféremment tous les malades ſans rien exiger d'eux; le but de l'établiſſement de ces *archiatres* ayant été d'empêcher que les pauvres ne ſouffriſſent faute de médecins.

Si Godefroi ne s'eſt pas trompé en ce qu'il prétend que les *archiatres* de Rome & de Conſtantinople étoient ainſi appellés, parce qu'ils étoient médecins des villes où étoit le ſiège des empereurs, ceci fortifieroit beaucoup le ſentiment de Mercuriali; mais outre que ce juriſconſulte ne prouve pas ce qu'il avance, on peut lui oppoſer qu'il y avoit des *archiatres* en d'autres villes que dans les deux capitales de l'Empire; comme à Alexandrie, où il y avoit un *archiatre* nommé *Théon*, & à Edeſſe, ville de Syrie, où il avoit un autre *archiatre*, nommé Cyrus, ainſi qu'on l'a remarqué ci-devant. Je ne ſais ce que l'on peut répondre à cela, ſi ce n'eſt que l'on dit que Théon & Cyrus ne pouvoient

être tous deux *archiatres* de Rome ou de Conſtantinople, quoique l'un fût d'Alexandrie & l'autre d'Edeſſe, enſorte que ces dernières villes doivent être regardées comme leur patrie, & non pas comme le lieu où ils avoient leur emploi. Mais ſi l'établiſſement des *archiatres* de Rome & de Conſtantinople étoit d'un auſſi grand uſage qu'il paroît par ce qui a été dit; on ne voit pas pourquoi on n'en auroit pas auſſi établi dans toutes les bonnes villes de l'empire.

De cette manière, la difficulté, touchant l'étymologie du mot *archiatre*, ſubſiſteroit toujours, & il ſeroit toujours incertain lequel auroit raiſon de Mercuriali ou de Meibomius.

Si j'oſe dire ce que je penſe là-deſſus, il me ſemble que le premier argument de Meibomius eſt très-fort, & que ſi l'on a égard à la juſteſſe de l'étymologie, ou à l'analogie grammaticale, qui dit *archiater* dit un médecin du premier rang, ou un médecin qui eſt par-deſſus les autres.

La plupart des preuves que ce ſavant homme apporte d'ailleurs pour ſoutenir cette ſignification, ne ſont pas moins convaincantes. Mais cela n'empêche pas que ſi l'on fait réflexion ſur l'office des anciens *archiatres*, ou des archiatres proprement dits, on ne voie que, s'ils n'étoient pas les médecins du prince, par rapport à l'étymologie de leur nom, ils l'étoient à l'égard de leur office ou de leur emploi, & en ce ſens là, Mercuriali pourra auſſi avoir raiſon. Il eſt clair premièrement pour ce qui regarde les *archiatres* du palais, qu'ils étoient les médecins des empereurs ou de la cour; quoique tous ceux qui ſuivoient la cour, ne fuſſent pas néceſſairement *archiatres*, comme on le verra ci-après. Secondement pour ce qui eſt des *archiatres populaires*, on peut dire qu'ils étoient auſſi en quelque façon les médecins du prince, puiſqu'ils étoient auſſi bien que les autres, aux gages du prince, & même que le prince ou l'empereur les nommoit ou les confirmoit, après qu'ils avoient été élus par leurs collègues, comme on le verra dans la ſuite.

Cela ſuppoſé, il ne reſte plus qu'à ſavoir pourquoi ces médecins du prince ou du public, étoient donc appellés *archiatres* ou les premiers des médecins? Or, il eſt aiſé de répondre à cette queſtion, en diſant que c'eſt parce que ces mêmes médecins prenoient le pas devant les autres, ce qui ſuffiſoit pour les faire appeller *archiatri*, c'eſt-à-dire, *médecins du premier rang*, quoiqu'ils ne fuſſent pas toujours les premiers en mérite. Ceci revient à-peu-près au ſentiment d'Alciat. Il ajoute que cette prérogative, je veux dire le rang qu'on leur donnoit, étoit un honneur attaché à leur emploi, & dont les médecins des princes étoient ſans doute en poſſeſſion avant que le titre dont il s'agit, ait été inventé, car il eſt certain que ce même titre avoit été inconnu aux anciens grecs, & que l'on ne commença à le mettre en uſage qu'environ le temps que Mercuriali a marqué, ou peut-être même aſſez long-temps après, comme on le remarquera dans la ſuite.

On pourra demander en ſecond lieu, à quoi étoit donc utile les autres médecins, ſi les *archiatres* étoient deſtinés à ſervir le prince & le public. Je réponds que l'établiſſement des *archiatres* populaires, qui étoient principalement faits en vue de ſoulager les pauvres, n'empêchoit point les riches d'appeller tels des autres médecins que bon leur ſembloit; de cette manière ces derniers médecins ne laiſſoient pas d'être fort employés, & il s'en pouvoit trouver de fort habiles parmi eux, les charges publiques ne ſe donnant pas toujours aux plus capables; outre qu'il ſe peut que pluſieurs médecins, qui aimoient leur liberté, refuſaſſent d'être agrégés au nombre des *archiatres* pour éviter la ſujétion.

On pourroit encore faire une troiſième queſtion, ſavoir ſi le mot *archiatres* a toujours eu la même ſignification? On y répondra en finiſſant ce diſcours.

Ce que l'on a dit du ſalaire, des privilèges & de l'élection des *archiatres*, eſt tiré des diverſes lóix que les empereurs ont faites ſur ce ſujet, & de quelques écrits des auteurs qui vivoient en ce temps-là.

On trouve premièrement que les *archiatres* avoient des ſalaires du prince ou du public, & que moyennant ces ſalaires, ils devoient voir tous les malades, autant les riches que les pauvres, ſans rien prétendre d'eux que ce qu'on vouloit bien leur donner après la fin de la maladie.

[Voila préciſément ce qui m'a fait croire que le mot ἀρχιατηρ étoit formé d'ἀρχηα ou αρχεια & ἰατηρ, c'eſt-à-dire, médecin avec ſalaire, avec gage, médecin du gouvernement].

Il paroît en ſecond lieu, par les mêmes loix que l'on avoit attaché divers privilèges à l'emploi des *archiatres*; que ces médecins étoient exempts de tous les impôts de l'empire romain, pour eux, pour leurs femmes & pour leurs enfans; qu'ils n'étoient obligés de loger ni ſoldats, ni autres dans les provinces, qu'ils ne pouvoient pas être appellés en jugement, ou être obligés de ſe trouver eux-mêmes devant le juge, ou emmenés priſonniers; qu'il étoit défendu ſous de grandes peines de leur faire inſulte, &c.

La loi, qui porte cela, ſemble même rendre communs ces privilèges à tous les médecins, ou du moins

à quelques-uns de ceux qui n'étoient pas du nombre des *archiatres* ; mais il se trouve d'ailleurs qu'une autre loi n'attribue ces mêmes priviléges qu'aux seuls *archiatres* du palais & à ceux de la ville de Rome.

Il paroît en troisième lieu que les *archiatres* servoient, comme on l'a dit, les empereurs & le public, & que ceux qui avoient servi assez long-temps, ou à qui l'on trouvoit à propos de donner congé, étoient appellés *exarchiatri* ou *ex archiatris*.

Il paroît enfin qu'il y avoit un *collége d'archiatres*, composé d'un certain membre de médecins, qui prenoient rang selon l'ancienneté de leur réception, ensorte que s'il en monroit quelqu'un, on en mettoit un autre en sa place, qui étoit le dernier de tous ; que c'étoit le collége qui jugeoit de la capacité des prétendans, & qui les élisoit ; mais que l'empereur les confirmoit après qu'on les avoit élus, ou même les nommoit auparavant, & les proposoit aux *archiatres*, qu les examinoient ensuite & les recevoient dans leur corps.

Ce n'est pas qu'il n'y eût quelquefois des difficultés à l'égard de ce dernier article. L'auteur que nous venons de citer (*Symmaque*), nous apprend qu'un médecin, nommé Jean, de famille patricienne, ayant obtenu de Théodose la survivance de la charge d'un *archiatre*, nommé Epictète, prétendit ensuite avoir la seconde place, qui étoit celle qu'Epictète avoit tenue. Il se fondoit sur ce qu'il avoit servi dans le palais, & sur les lettres de l'empereur. Cette affaire fit beaucoup de peine au collége des *archiatres* ; parce qu'une partie d'entr'eux vouloient que l'on se tînt à la loi, & que les autres n'osoient pas se déclarer contre la volonté de l'empereur. On résolut d'en écrire à l'empereur lui-même, & d'attendre sa décision.

Au reste, on peut recueillir d'ici que tous les médecins qui servoient dans les palais, n'étoient pas du nombre des *archiatres*, puisque ce Jean dont parle Symmaque, avoit servi dans le palais avant que d'être *archiatre*, & qu'il vouloit faire valoir son service précédent pour obtenir la seconde place dans le collége des *archiatres*, contre la loi impériale. Il est même remarqué qu'on lui citoit des exemples de ceux qui, ayant passé du service du palais dans le collége dont il s'agit, avoit suivi l'ordre établi par les mêmes loix.

Voilà pour ce qui regarde les *archiatres* en général. Il faut maintenant dire un mot de la comitive ou du titre de comte, dont on honoroit en particulier les *archiatres* du palais. On distinguoit entre la comitive du premier rang, & celle du second, & les *archiatres* dont on vient de parler parvenoient à l'un & l'autre. Ceux qui obtenoient la comitive du premier ordre alloient de pair avec les ducs & les vicaires ; & il semble que ces dignités étoient au commencement communes à plusieurs *archiatres*, ou qu'il y avoit plusieurs de ces comtes dans un même temps ; mais enfin, l'on en établit un seul, duquel dépendoient tous les *archiatres*, & même tous les autres médecins.

[Rien n'est moins prouvé que cet établissement d'un chef réel parmi les médecins.]

Ce fut sous l s rois Goths que ce dernier établissement commença, comme le remarque Godefroi dans ses notes sur le code Théodosien, & comme on le recueille de la *formule du comte des archiatres*, que Cassiodore nous a laissée. Il paroît de la manière dont ce dernier en parle, que la chose étoit toute nouvelle de son temps. N'est-ce pas, dit Cassiodore ou la formule, une preuve que l'on néglige entierement le bien de la société, qu'il n'y ait point de juge établi sur la médecine ? Or, Cassiodore vivoit sous Théodoric ; on voit par-là que ce juge n'étoit pas auparavant. Le pouvoir du comte des *archiatres* est exprimé par les termes de la même formule.

Nous vous honorons, dès-à-présent, de la dignité de comte *des archiatres, afin que vous soyez seul distingué entre les maîtres de la santé, & que tous ceux qui auront quelque différend, par rapport à la médecine, s'en remette à votre décision. Vous serez l'arbitre d'un art honorable, & le juge de toutes les contestations, qui ne se décidoient auparavant que par la passion de chaque particulier. Vous guérirez en quelque manière les maladies, autant que vous terminerez des querelles qui leur sont préjudiciables. C'est un grand hommage pour vous, que les honnêtes gens se soumetent à vous, & que vous soyez considéré par tous ceux que tout le monde considère. &c...* Voila justement une manière de Pape dans la médecine, il ne lui manquoit plus que l'infaillibilité. La même formule ajoute que ce chef des médecins étoit aussi particulièrement obligé d'avoir soin de la santé de l'empereur, & qu'il avoit un libre accès auprès de sa personn.

On a parlé d'un Vindicianus qui se donne le titre de comte des *archiatres*, & qui vivoit sous les empereurs Valentinien & Valens. On trouve aussi dans Aëtius un Andréas qui a le même titre, mais on ne sait pas quand il a vécu. On pouroit croire qu'un Eusèbe que Symmaque appelle *medicorum potissimus* étoit aussi un comte des *archiatres* ; mais il me semble que c'est le même Eusèbe dont cet auteur parle ailleurs & qu'il nomme simplement *archiatre*. On ne conoit guère d'autres médecins qui aient possédé cette charge, leurs noms n'étant pas venus jusqu'à nous.

Il n'en eſt pas de même des ſimples *archiatres*; on ſait les noms de pluſieurs; Andromachus eſt, à ce que l'on croit, le premier. Théon Alexandrin, que l'on fait vivre ſous Néron, auſſi bien que le précédent, eſt pareillement appellé *archiatre*, dans le titre d'un de ſes livres, rapporté par Photius. Ce livre étoit intitulé: *L'Homme, par Théon, archiatre d'Alexandrie.* Il y étoit parlé des maladies de toutes les parties du corps humain & des remèdes propres pour les guérir; mais Photius ne trouve pas que ce medecin eût bien traité cette matière. Galien cite ſouvent d'autres livres que le même Théon avoit écrit, touchant la gymnaſtique, mais il ne lui donne pas le titre d'*archiatre*. Etienne de Byſance parle auſſi d'un Théon médecin, qui avoit commenté le livre de Nicander; intitulé: *Theriaca*. Nous avons fait mention de *Magnus*, *archiatre* de l'un des Antonins; l'auteur qui lui a donné ce titre, lui joint un *Demétrius* qui étoit du même-tems, & qui avoit le même office. *Oribaſe*, qui vivoit ſous Julien, eſt auſſi appelé *archiatre*, comme on l'a déjà remarqué. *Théodore Priſcien* qui a été mis ci-deſſus au rang des méthodiques, étoit auſſi *archiatre*, & il avoit un frère, nommé *Timothée*, qui l'étoit comme lui. Le tems des *archiatres*, *Epictète & Jean*, eſt connu par ce que l'on dit au commencement de cet article. L'auteur qui les nomme, parle ailleurs d'un *Euſèbe* & d'un *Gélaſe*, qui avoient le même office. Cæſarius, frère de ſaint Grégoire de Nazianze étoit auſſi de ce rang. Quant à *Cyrus de Lampſaque* & *Cyrus d'Edeſſe*, autres *archiatres*, leur tems eſt incertain. On compte d'ailleurs, entre les *archiatres*, un *Eutychianus*, cité par Marcellus l'empirique; un *Pierre*, cité par Aëtius; un *Olympius*, collègue de Théodore Priſcien; un *Glaucus* & un *Aurelius*. J'en trouve deux autres dans Reineſius; un *Paſinicus* & un *Euſtathius*, dont il dit que ſaint Baſile a parlé dans ſes lettres, mais je ne les y ai point pu découvrir. Il y a véritablement une lettre de ce père à un Euſtathe, qui eſt ſimplement appelé médecin.

Il faut ajouter, à tous ces *archiatres*, les deux dont il eſt fait mention dans les inſcriptions ſuivantes, & quelques autres dont on parlera à la fin de ce diſcours.

M. Livio Celſo tabulario
ſcholæ medicorum
M. Julius Eutychus
Archiatros oll. D. II.
In. fr. Ped. IIII.
D. M.

A. Actius Caius
Archiater ſibi &
Juliæ primæ conjugi
incomparabili.

Les écoles des médecins, deſquelles il eſt parlé dans la première de ces inſcriptions, nous obligent de remarquer en paſſant qu'il y avoit à Rome, à ce que dit Mercuriali trois ſortes de lieux où les ſavans s'aſſembloient; les lieux d'exercice appellés gymnaſes, le temple de la paix & des auditoires particuliers. Cet auteur ajoute qu'il y avoit auſſi une école des médecins dans le quartier appellé *Eſquilia*, qu'elle étoit ornée de pluſieurs belles ſtatues de marbre, comme Ligorius l'a conjecturé, ſur les ruines qui en ſont reſtées.

A l'égard du temple de la paix, ce que Mercuriali en dit, eſt tiré de Galien qui remarque d'ailleurs qu'il y avoit dans ce temple des bibliothèques, & qui ajoute que ce même temple ayant été conſumé par un incendie, ſes livres qui y étoient furent brûlés. Cet incendie conſuma auſſi, à ce que dit cet auteur, les grandes bibliothèques du palais. Je penſe que ces dernières bibliothèques ſont celles qui étoient dans le temple d'Apollon palatin, où Auguſte avoit ordonné que l'on mit les livres des poëtes & des autres ſavans, comme on l'apprend d'Horace, & où les gens de lettres s'aſſembloient pour lire leurs ouvrages. Le même Galien dit que les médecins ſe rencontroient dans le temple de la paix, même après que ce temple eut été brûlé. L'empereur Adrien, qui vivoit un peu avant Galien, avoit fait couſtruire exprès un collège pour les beaux arts, qu'on appelloit *Atheneum*, comme le remarque Aurelius Victor dans la vie de cet empereur. Je ne ſais ſi ce collège étoit vers le temple de la paix ou ailleurs, & s'il fut brûlé dans l'incendie dont on a parlé. Il y a apparence que les médecins y avoient un appartement, auſſi bien que les autres gens de lettres y avoient les leurs; mais on aſſigna enſuite aux premiers des auditoires particuliers du tems d'Alexandre Sévère, comme l'a remarqué Ælius Lampridius.

Dès que le collège des *archiatres* fut établi, l'école des médecins devint ſans doute plus conſidérable & mieux réglée. On y créa divers offices, & il y eut entr'autres des ſecrétaires, *tabularii*, qui tenoient les regiſtres, comme étoit M. Livius Celſus, dont il eſt parlé dans la première des inſcriptions que l'on a rapportées. Il y avoit même eu, du tems de l'empereur Claude, des médecins qui faiſoient la fonction de bibliothécaires, ou qui avoient la direction des bibliothèques publiques. Tel étoit celui dont il eſt fait mention dans l'inſcription ſuivante.

Ti. Claudius Aug. L.
Hymenæus
Medicus à bibliothecis.

Au reſte, il y a lieu d'être ſurpris que Galien, qui vivoit environ quatre-vingt ans après Andromachus, n'ait point été du nombre des *archiatres*, ou qu'on ne lui donne point ce titre. Il nous apprend

lui-même qu'il avoit suivi Marc-Aurele & Lucius Verus dans un voyage, & que le soin de la santé du premier de ces empereurs & de ses fils lui avoient été commis pendant quelque tems; par où il paroît qu'il avoit été médecin de cour. Il se peut qu'il n'eût pas recherché ce titre; mais il est bien plus étonnant qu'il n'ait presque rien dit des *archiatres*, ou qu'il n'en ait parlé que dans le premier livre des antidotes, où il donne en passant le titre dont il s'agit à *Andromachus* & à *Demetrius*; car pour le livre de la thériaque où il met encore *Magnus* au même rang, plusieurs le croient supposé. Pline ne dit rien non plus des mêmes *archiatres*, si ce n'est qu'il met *Damocrate* au nombre des premiers d'entre les médecins. On pourroit croire que Pline, parlant de cette maniere, a voulu traduire en latin le grec ἀρχιατρός. A cela près, le silence de cet auteur, qui cite tant de médecins, témoigneroit que ce titre n'étoit pas en usage de son tems, s'il ne paroissoit d'ailleurs qu'Andromachus qui vivoit sous Néron a possédé ce même titre. Galien, comme on vient de le voir, & Erotien le lui ont tous deux donné.

Ce n'est pas qu'il suffise toujours qu'un auteur ait donné un titre à un autre pour inférer de-là que celui à qui on le donne, l'ait possédé. Le Scholiaste de Juvenal appelle Thémison *archiater*, quoique celui-ci n'eût jamais été ainsi appelé du tems d'Auguste, sous lequel il a vécu, ce titre étant alors inconnu. Mais comme les médecins les plus fameux du tems de ce scholiaste prenoient le titre d'*archiatres*, ce même commentateur a cru devoir en faire honneur à Thémison, qui avoit été célèbre sous Auguste. Par la même raison, ceux qui ont prétendu qu'Erotien est moins ancien que sa dédicace à Andromachus ne le montre, & qui l'ont regardé comme supposée, n'auront pas fait beaucoup de cas de son témoignage, à l'égard de la qualité d'Andromachus. Mais je ne vois point pourquoi Erotien ne pourroit pas être du tems de Néron ou de Vespasien: ce qui ne permet pas de douter qu'il ait pu vivre en ce tems-là; c'est qu'il est aisé de recueillir qu'il a écrit avant Galien, de ce que ce dernier parle de divers écrits d'Hippocrate, qui ne se trouve point dans la liste du premiet. Cette preuve me paroît forte, car enfin l'on sait que plus avant l'on est venu, & plus le nombre des écrits d'Hippocrate s'est trouvé augmenté, par les suppositions que l'on a faites. Sur ce pied là, Erotien ne pourra pas non plus être le même qu'Hérodien comme l'a cru un savant, car Hérodien est venu après Galien.

Il en est de même du faux Soranus que de Thémison; le titre de ses livres, où il est traité d'*archiatre*, n'est d'aucun poids, non plus que l'autorité du scholiaste de Juvenal, à l'égard de ce dernier, parce que ce scholiaste, & l'auteur qui a supposé le livre de Soranus, intitulé: *Introduction à la médecine*, n'ont pas vécu dans le tems des médecins, auxquels ils donnent le nom d'*archiatres*. On ne peut pas dire la même chose du témoignage de Galien & d'Erotien, concernant Andromachus. Ils pouvoient tous deux savoir si ce médecin de Néron étoit véritablement du rang des *archiatres*, Erotien ayant vécu de son tems, & Galien seulement quatre-vingt ans après. Mais ne pourroit-on pas croire que cette qualité d'*archiatre*, que l'un & l'autre de ces auteurs donnent à Andromachus, & que le dernier donne encore à Demetrius, n'est fondé que sur un mot, qui peut avoir été ajouté par quelque copiste au texte de ces deux auteurs? Ce qui me feroit pencher pour ce sentiment c'est, comme je l'ai remarqué, le grand silence que Galien garde par-tout ailleurs, à l'égard de cette dignité, dont il semble qu'il auroit dû parler en plus d'un lieu, si elle avoit été de son tems.

Si Andromachus avoit été effectivement *archiatre*, d'où vient que Galien ne lui donne jamais ce titre dans ses livres *de la composition des médicamens*, où il le cite très-souvent? On dira peut-être que le même Galien qui parle en divers endroits de Théon d'Alexandrie, ne l'appelle point non plus *archiatre*, quoique Théon fût de cet ordre, comme il en résulte du titre d'un de ses livres que nous avons rapporté dans ce chapitre, après Photius.

Mais il est aisé de répondre que l'exemplaire de ce livre, que Photius a vu, pourroit avoir été copié nouvellement, ou du moins long-tems après la mort de Théon, & que le copiste y avoit ajouté de son chef, la qualité d'*archiatre*, Théon ayant vécu plus de huit cents ans avant Photius. Comme le titre d'*archiatre* sonnoit mieux que celui de médecin, qui paroissoit trop simple, il y a de l'apparence que les copistes supposoient souvent le premier de ces titres, pour vendre mieux leurs livres, ou pour faire plus d'honneur aux auteurs, à peu-prés comme on a remarqué que le scholiaste de Juvenal en a usé à l'égard de Thémison. Si Théon avoit été *archiatre*, il est probable que Galien l'auroit remarqué, & son silence, en cette rencontre, bien loin de faire contre moi, fortifie la preuve que je tire de celui qu'il garde par rapport à Andromachus, dans les livres que j'ai cités en dernier lieu.

Au fond, si les *archiatres* avoient été établis du tems de Galien, quelle apparence qu'étant aussi diffus qu'il l'est & ayant écrit tant de livres, il n'eût point parlé de cet établissement? S'il n'avoit pas voulu le faire à l'occasion d'Andromachus & de Théon, il ne pouvoit guères se dispenser d'en dire un mot, lorsqu'il parle, dans son livre, intitulé *de præcognitione*, des médecins de Rome, de leur orgueil, de leur jalousie, ou de leur envie, &c.... mais il n'en dit rien. Où pouvoit-il mieux employer le mot ἀρχιάτρος, que lorsqu'il fait mention, dans ce même livre, d'un médecin nommé *Antigènes* qui tenoit, dit-il, le haut bout entre les médecins de Rome, & qui traitoit tous les grands seigneurs, πρωτέυων τῶν

ἰατρῶν πεπιστευμένος, ἀπάντας τοὺς πολυδαινυμένους ἰώμενος: il ne manquoit rien à cet homme pour être *archiatre*. Pourquoi donc Galien ne lui donne-t-il point ce titre, s'il étoit en usage alors, & pourquoi se contente-t-il de dire qu'Antigène passoit pour le premier de tous les médecins ?

J'avoue que cette difficulté s'évanouiroit, si quelqu'autre auteur de ce tems-là avoit fait mention des *archiatres*, mais on n'a pour tout que la dédicace d'Erotien, qui peut être aussi suspecte de supposition que les prétendus passages de Galien.

Dioscoride, s'adressant à Andromachus au commencement de son livre *de cuporistis*, ne lui donne point le titre d'*archiatre*. Il l'appele *très-estimé* ou *très-excellent* Andromachus, τιμώτατε Ἀνδρόμαχε. Pline qui cite un si grand nombre de médecins, tant romains qu'étrangers n'en traite pas un d'*archiatre*; & il n'y a dans toute son histoire naturelle que le seul passage qu'on a rapporté concernant Damocrate, où cet auteur pourroit sembler avoir voulu désigner le titre dont il s'agit; mais comme ce passage peut fort bien être appliqué d'une autre manière, & dans le sens qui se présente naturellement, la preuve n'est pas suffisante.

Or, Pline a vécu sous Néron & sous Vespasien, dans un tems que l'on suppose que les *archiatres* étoient établis. Pline, le jeune, qui a aussi parlé de quelques médecins, & Plutarque qui en introduit plusieurs dans ses *Symposiaques*, n'ont donné la qualité d'*archiatre* à aucun. Athénée, qui vivoit sous Marc-Aurèle, a gardé le même silence à cet égard. Enfin, c'est un fait dout on ne peut disconvenir, qu'il ne se trouve aucun historien, ni aucun autre auteur qui ait parlé des *archiatres*, avant le tems de l'empereur Constantin, si l'on en excepte ce que Galien & Erotien en ont dit dans les passages qu'on a examinés. Je n'en sache pas du moins un, & je ne vois pas que de plus savans que moi, & qui ont eu beaucoup plus de lecture que je n'en ai, aient rien découvert à cet égard.

On dira peut-être que ce qui ne se prouve pas par des auteurs, se peut prouver par des inscriptions. Meibomius rapporte celle qui suit :

D. M.

T. Fl. Pæderot. Aug. lib.

Alcimiano superposito medicorum,

ex ratione patrimoni, &c.....

On pourroit se persuader que ce *Titus Flavius Pæderotus Alcimianus* étoit un affranchi de l'un des Vespasiens, comme on le peut inférer de ce qu'il s'appelloit *Titus Flavius*, selon la coutume qu'avoient les affranchis de prendre quelquefois le nom de leurs maîtres, ou de l'ajouter au leur propre. Cela étant, il se trouveroit que, du tems des Vespasiens, il y auroit déjà eu quelqu'un qui auroit pris le titre de *superpositus medicorum*; que Meibonius croit équivalent à celui de *præsul medicorum* donné par Cassiodore au comte des *archiatres*.

S'il y avoit donc alors un comte des *archiatres*, il devoit y avoir, à plus forte raison, de simples *archiatres*; mais outre qu'il n'y a point eu de comte des *archiatres*, avant le tems que l'on a marqué ci-dessus, rien n'empêche que l'affranchi, qui possédoit cet office de *superpositus medicorum*, ne fut une manière de magistrat, établi sur la médecine en particulier, pour juger des désordres qui pouvoient survenir, par rapport à l'exécution de cet art, après avoir entendu le sentiment des experts, ou pour présider au nom de l'empereur dans l'assemblée des médecins, afin que que les choses fussent réglées comme il faut. Ou plutôt il se pourroit que ce fut un homme de qui les médecins, chirurgiens & pharmaciens de l'empereur dépeudoient, pour recevoir de lui leurs salaires, pour lui rendre compte de leur conduite, &c., quoiqu'il ne fut pas lui-même médecin.

Je conclus de tout ceci qu'il est fort probable qu'il ne s'est point parlé des *archiatres* avant le règne de Constantin, ou des premiers empereurs chrétiens. Mais dès-lors ce titre a été fort connu; & les médecins des empereurs ou des *archiatres* de l'empire romain n'ont pas été les seuls qui l'ont porté. On l'a aussi donné, dans la suite des tems, aux médecins de tous les autres souverains. Grégoire de Tours, parlant de quelques médecins des Rois de France, les appele *archiatri*. Il met en ce rang un *Marileifus*, un *Armentarius*, & un *Reovalis* dont le premier étoit médecin de Chilperic, roi de France; le second semble avoir été médecin de Sigebert, roi d'Austrasie qui régnoit un peu après le milieu du sixième siècle, en même-tems que Chilpereric; le troisième possédoit le même office sous Childebert, autre roi d'Austrasie, fils du précédent. L'auteur que l'on vient de citer, & qui appelle, en un endroit, Marileifus *archiater*, s'explique ailleurs, en disant que ce Marileifus étoit ou passoit pour être le premier médecin de la maison de Chilpéric, ... *Marileifum verò qui primus medicorum in domo Chilperici regis habitus fuerat.* GREGOR. TURON. Hist. Francor. lib 7, c. 25.

Je ne sais si l'on pourroit inférer de ce passage que le premier médecin des rois que l'on a nommé, possédoit seul le titre dont il s'agit, à l'exclusion des autres médecins qui servirent en même-tems ces mêmes rois. Si cette conséquence est bien tirée, le mot *archiater* auroit eu en France une signification un peu différente de celle qu'il avoit dans l'empire romain.

Voici un extrait d'un livre de M. de Filesac qui servira encore à illustrer notre matière, & où l'on trouvera le nom d'un comte des *archiatres*, & ceux de quelques autres *archiatres* que nous avions omis.

» Il

« Il semble, dit cet auteur, qu'il y ait eu deux » sortes d'*archiatres* qui servoient dans le palais impérial, & dont la loi que nous venons de citer fait » mention. Les premiers sont appelés *archiatri sacri palatii, intra penetralia regalis aulæ florentes*, comme » parle le code théodosien. Ce sont les mêmes auxquels les empereurs donnoient deux cents cinquante » mille sesterces (vingt-cinq mille livres, monnoie » de France) de gage annuel, comme on l'apprend » de Pline, lib. 29 c. j. Les autres *archiatres* pratiquoient la médecine dans les villes, ce qui se » prouve par quelques loix du code que nous avons » déjà citées, & particulièrement par la loi sixième du » liv. 10, tit. 42, & par la loi neuvième du même » livre. C'est de ces derniers *archiatres* que parlent » saint Ambroise, *epist.* 64, & saint Augustin, *epist.* » 67, où il y a *architeater* pour *archiater*, (il s'agit » là d'un nommé Dioscorus). Il y a une autre faute » dans l'épitre 263, où on lit *arriater* pour *archiater*. » Saint Chrysostome, epist. 38 & 81, parle aussi » d'un Hymetius, *archiater*. On remarque d'ailleurs » qu'il y avoit deux ordres, ou deux classes de ces » mêmes *archiatres*; les premiers étoient ceux qui » étoient destinés pour le service de chaque ville, » par les loix des empereurs, & dont le nombre » étoit fixé; en sorte qu'une petite ville n'en devoit » avoir que cinq, une plus grande sept, & une métropole dix. Saint Grégoire de Nazianze, dans sa » harangue à la louange de son frère *Cæsarius*, dit » que ce dernier avoit été établi pour enseigner & » pour pratiquer la médecine dans sa patrie. (Il ajoute » que son frère avoit d'abord été mis entre les médecins du premier rang, & qu'il avoit été compté » entre les amis de l'empereur). La seconde classe » étoit celle des médecins qu'on appeloit *nouveaux*, » desquels parle Symmaque, lorsqu'il dit, *liv.* 10, » ep. 40, que la loi avoit ordonné que les premiers » de l'art jugeroient de la science des nouveaux; cette » loi est des empereurs Valentinien & Valens, » elle » est rapportée au code théodosien, liv. 3, tit 3, & » au code justinien, liv 10, tit. 52. Peut-être que » quelques-uns des *archiatres* accompagnoient toujours le prince, & que les autres ne le voyoient » que lorsqu'ils étoient mandés. Ces derniers faisoient leur séjour ordinaire chacun dans la ville » qui leur avoit été assignée ».

« Mais pour revenir à la loi, elle nous apprend » d'ailleurs que les *archiatres* parvenoient à un dégré » d'honneur bien considérable, qui est la comitive du » premier ordre, c'est-à-dire qu'ils étoient faits comtes » du premier ordre. Ceux-ci alloient de pair avec les » vicaires & les ducs qui possédoient l'une des plus » grandes dignités de l'empire romain. Il y avoit des » vicaires des provinces d'Asie, de Pont, de Thrace, » de Macédoine, pour l'Orient; comme on avoit » établi dans l'Occident des vicaires d'Italie, d'Afrique » & d'Illyrie. Il y avoit pareillement des ducs en » Egypte, en Thrace pour ce qui regarde l'Orient; » comme il y en avoit dans les Pannonies, dans la » Séquanique, dans l'Armorique, &c..... Les » *archiatres* étoient donc égaux à ces vicaires & à ces » ducs. S. Augustin parle même (*confess.*, l. 4, c. 3.) » d'un médecin qu'il dit avoir été proconsul d'Afrique, » & qui étoit d'ailleurs mathématicien, & savant » dans l'art de faire des horoscopes. Saint Chrysostome (*epist.* 16, *ad Olympiadem diaconissam*) » parle aussi d'un Théophile qu'il appele comte & médecin ».

Les ducs & les vicaires, aussi bien que les comtes, avoient le titre de *spectabiles*, & ils tenoient le second rang dans l'empire. Voici de quelle manière Cassiodore en parle. (*lib* 6., *c.* 12, *in formulâ comitivæ primi ordinis*).

Comitivam tibi primi ordinis ab illa indictione majestatis favore largimur, ut consistorium nostrum, sicut rogatus ingrederis, ita moribus laudatus exornes, quando vicinus honor est illustribus, dum alter medius non habetur.

Or ceux qu'on appeloit *illustres* étoient en petit nombre. On ne donnoit ce titre qu'à ceux qui avoient les premiers de tous les emplois, comme au préfet du prétoire, au préfet de la ville, à celui qui étoit appelé *magister militum*, aux questeurs, &c.... Les *spectabiles* venoient immédiatement après. Il faut enfin remarquer, sur ce que dit ici Cassiodore, que ces comtes du premier ordre étoient aussi appelés *comtes consistoriens*, & que ce titre étoit par conséquent commun aux *archiatres* qui acquéroient la comitive du premier ordre. VID. Joan. Filesacii *selectorum*, lib. j. c. 17, quod inscribitur, *medecinæ defensio contra Plinium majorem*. VID. & Meibomium in Cassiodori formulam *archiatrorum*

A la remarque que fait Filesac, touchant les *archiatres* qui étoient appellés comtes consistoriens, j'ajouterai (continue le Clerc) ce que dit Saumaise, *not. in Trebell. Pollionis Macrianum*, que cette dignité revenoit à celle des conseillers d'état aujourd'hui. De-là est sans doute venu que les premiers médecins des rois de France, qui sont les mêmes que les *comites archiatrorum* dont on a parlé, sont appellés conseillers d'état ordinaires, ou conseillers du roi en ses conseilles; en quoi on les distingue des autres médecins des mêmes rois, qui ont seulement le titre de conseillers du roi.

Au reste, j'avois encore oublié de joindre aux *archiatres*, dont j'ai fait mention, un CLAUDIANUS SOLON, *archiatre*, auquel est dédié le livre second *de remediis paratu facilibus*, attribué à Galien. Quoique ce livre soit visiblement supposé, il n'est pas impossible qu'il y ait eu un *archiatre* de ce nom, mais qui n'aura pas vécu du tems de Galien; car, en ce tems-là, ce titre n'étoit pas encore en usage, comme je crois l'avoir prouvé. Le même Galien cite ailleurs (*de medic. local.*, lib. 3, c. j.) un SOLON, sur-

nommé *Diætarius*, & l'on trouve dans Pline (lib. 20) un SOLON de Smyrne.

[L'auteur de l'*histoire de la chirurgie*, M. Peyrilhe, parle assez au long des *archiatres*; tout ce qu'il dit est conforme au sentiment de le Clerc, & il admet avec le jurisconsulte Godefroy, deux sortes d'*archiatres*, savoir, les *archiatres* du sacré palais, & les *archiatres* populaires]. (M. GOULIN).

ARCHINGEAY. (*Eaux minérales*).

C'est un bourg près du Château de la Vallée, à trois lieues sud-ouest de St. Jean d'Angely, à quatre de Saintes, à trois quarts de lieue de Tonnoty-Boutonne...

Les eaux minérales se trouvent à la gauche & presqu'au milieu d'une allée, sur la pente qui descend du levant au couchant de ce bourg, au Château de la Vallée. Il y a deux sources qui jaillissent d'un bassin quarré de 8 pieds de longueur, cinq de largeur & cinq de profondeur. La forme de ce bassin a fait donner, à ces deux sources réunies, le nom de fontaine quarrée; les eaux en sont froides.

On a une analyse raisonnée des eaux minérales d'*Archingeay*, faite par M. Marchand. 1777, in-4°. page 28; il résulte de ses expériences que cette eau contient :

1°. Une terre absorbante calcaire.

2°. Une huile minérale qu'il appele bitumineuse dans une forte proportion.

3°. Une petite quantité de sel marin.

4°. Du fer sous forme de chaux martiale, sans acide vitriolique.

Cette analyse est aussi insuffisante aujourd'hui, que les vertus de ces eaux sont exagérées dans presque toutes les maladies. Il faut toujours se méfier des éloges outrés. (M. MACQUART).

ARCHITECTES, (MÉDECINS ARCHITECTES, & MÉDECINS MANŒUVRES.) (*Hist. de la méd.*)

Avant le partage de la médecine en trois branches, partage fait, dit le Clerc du tems d'Hérophile, & d'Erasistrate, on ne connoissoit tout au plus que deux ordres dans la médecine, ou il n'y avoit que deux ordres de médecins.

« Les premiers, que l'on appeloit *médecins architectes*, servoient seulement les malades de leurs conseils; & donnoient leurs ordres aux seconds, qui étoient appelés *médecins manœuvres*, & qui travailloient de leurs mains sous les yeux des autres, soit pour les opérations, soit pour la composition ou pour l'application des remèdes. La même subordination se rencontre, selon Aristote, dans tous les arts.

Le passage d'Aristote, dont le Clerc s'appuie, est conçu en ces termes : Ἰατρὸς δὲ ὅτε δημιουργός, ὁ ἀρχιτεκτονικὸς, καὶ τρίτος ὁ πεπαιδευμένος περὶ τὴν τέχνην, εἰσὶ γὰρ τινες τοιοῦτοι περὶ πάσας, ὡς εἰπεῖν, τὰς τέχνας, Edit. græc. lat. Paris. 1619, tome II, p. 351, de rep. l. 3. c. x. Ed. Bas. tom. ij. pag. 264. lin. 1.

Lambin, qui a traduit le traité dans lequel se trouve ce passage, le rend ainsi : « Medicus autem est » & is qui alio præscribente medicinam facit, & » is qui docet ac præscribit quomodo medicina sit fa- » cienda, & tertius qui a puero experiendi artem didicit. » Sunt enim tales quidam in omnibus, penè dicam, » artibus ».

Il paroît que c'est la version ou plutôt la paraphrase de Lambin, qui a donné lieu à le Clerc d'établir deux ordres de médecins du tems d'Aristote. Mais il auroit dû en établir un troisième, en s'attachant au texte, & à la version. Pourquoi ne le fait-il pas? C'est qu'ayant cru voir dans la médecine même un supérieur qui commande, & un inférieur qui obéit, un troisième individu devenoit embarassant. Il ne prend donc pour son systême que ce qui lui convient, & supprime le reste de la phrase; première infidélité : il s'accommode de l'autre phrase, qu'il traduit de la sorte; la même subordination se rencontre dans tous les arts; seconde infidélité; car il n'est nullement question de subordination, ni en cet endroit, ni dans ce qui précède, ni dans ce qui suit.

Lorsque le Clerc écrivoit, le partage de l'art en trois corps existoit depuis assez long-temps. Un des trois avoit la priorité, tant légalement que civilement. Des hommes, dont les fonctions visent au même but, n'auroient jamais dû le perdre de vue; au lieu donc de se désunir de sentimens, ils devoient chacun dans leur profession mettre leur honneur & leur gloire; à secourir l'humanité souffrante; mais les passions, l'esprit de parti, l'intérêt font oublier les devoirs les plus sacrés, comme ils font rompre les liens les plus forts. Un des trois ordres formé des projets, & a des prétentions; ils semblent trop ambitieux au primier ordre, qui d'ailleurs croit ses droits blessés. Une fermentation intestine s'élève; elle est bientôt suivie d'une guerre ouverte. Dans cet état, l'opinion de le Clerc, existante depuis plus de quarante ans, sans être à peine connue, on ayant fait peu de sensation, parut favorable à la cause du premier des trois corps, qui la fit valoir; elle devoit nécessairement déplaire au second, lequel avoit intérêt de l'affoiblir au moins, s'il ne pouvoit la démontrer fausse. Un de ses défenseurs, zélé, mais secret, l'abbé Desfontaines, jeta, comme en passant quelque doute, sur la solidité de

l'opinion de l'historien de la médecine, & il le fit de la sorte :

« M. Le Clerc prétend, sur un passage d'Aristote, » qu'avant que la médecine & la chirurgie formâssent » deux sociétés séparées, il y avoit deux espèces de » médecins. Les uns, dit-il, donnoient des ordres, » les autres les exécutoient. Il a fondé sa conjec- » tures sur ces deux termes employés par Aristote ; » savoir, δημιουργὸς & ἀρχιτεκτονικὸς ; mais ces » deux termes extrémement vagues ne permettent » pas que sur leur signification équivoque, on éta- » blisse ce prétendu partage. Cette idée est d'autant » plus chimérique, que, dans Aristote, il n'est ques- » tion que d'une police idéale. D'ailleurs, selon la » pensée de M. le Clerc, les médecins qu'il a jugé » à propos d'appeler *manœuvres* du mot δημιουργος » étoient les enfans ou les disciples de ceux qu'il ap- » pele *architectes* : or cela n'établit d'autre subordi- » nation dans l'art, que celle qui se trouve aujour- » d'hui entre un chirurgien & son fils, ou bien son » disciple ».

Je conviendrai volontiers qu'en s'exprimant ainsi, il falloit au moins avoir jeté un coup-d'œil sur l'endroit d'où le passage est tiré : ce qui ne suffisoit point pour renverser l'opinion de le Clerc.

Un écrivain du parti opposé, M. Andry, médecin de la faculté de Paris, & professeur au collège royal de France (il mourut en 1742), ne put souffrir que l'opinion de le Clerc fût qualifiée d'idée chimérique, ni qu'on prétendît qu'il ne s'agit dans Aristote, que d'une police idéale : il répliqua qu'Aristote fait ici mention d'une police (en médecine) qui s'observoit réellement. Il demande même, mais avec le ton d'un homme bien persuadé qu'il ne se trompe point, si le texte grec ne signifie pas : « Il y a trois » sortes de médecins, l'un qui fait observer la mé- » decine suivant les ordres qu'il reçoit ; l'autre qui » donne les ordres dont il s'agit ; & le troisième, » qui, étant formé dans sa jeunesse dans l'exercice » de l'art, fait les opérations ».

Celui qui auroit bien entendu le chapitre entier du livre d'Aristote, où le passage se trouve, auroit pu répondre à M. Andry : non, ce n'est pas là ce que signifie le texte ; vous adoptez, il est vrai, la version de Lambin ; vous vous trompez avec lui, & vous renchérissez sur sa paraphrase, en parlant d'opérations, dont il n'est nullement question. Mais, que pourroit-on entendre, lorsqu'on pense, qu'on agit, qu'on lit, qu'on écrit par esprit de parti ?

Je vois en effet qu'on lui répondit, mais différemment ; ce fût le même abbé Desfontaines ; il s'exprime ainsi : « Voici le sens littéral du passage » d'Aristote) : medicus est & opifex & præses & » tertius qui artem edocetur. .... Pourra-t-on assurer » que le δημιουργὸς & ἀρχιτεκτονικὸς fussent deux » sortes de médecins qui composoient deux sociétés » séparées, & que l'une fut soumise à la direction de » l'autre ? Le mot δημιουργὸς n'est-il pas un mot » vague, ou ne signifie-il pas souvent un homme qui » agit de lui-même, ou un homme qui gouverne ? » La signification de ce terme est d'autant plus incer- » taine dans le passage que nous venons de citer, » que la république d'Aristote n'est qu'une république » idéale ».

Comme avocat, & comme critique, l'abbé Desfontaines lui-même n'a point dû certainement être satisfait de sa propre réplique : il donne à la vérité la version littérale des mots grecs ; mais lorsqu'une version littérale n'offre pas un sens qui se lie avec ce qui précède & avec ce qui suit, elle ne sauroit être admise. Comme interprète, l'abbé Desfontaines, est d'ailleurs si peu sûr du sens littéral qu'il produit, qu'il n'en tire aucune induction contre son adversaire. Il se borne à faire deux questions, sans s'embarasser d'en donner la solution ; elle lui auroit sans doute demandé trop de peine & de recherches. Δημιουργὸς lui paroît même un mot vague, & sa signification incertaine. Il s'est fondé sur ce que la république d'Aristote n'est qu'une république idéale. Rien de moins concluant que cet argument de l'abbé Desfontaines. Aristote dans ses livres *de rebus politicis* & non pas *de republicâ*, à moins qu'on ne le prenne en général de tout gouvernement civil, quelle qu'en soit la forme, examine la nature des différens gouvernemens, & recherche quel est le meilleur ; objet bien digne d'un philosophe. Mais quand un philosophe proposeroit une forme de gouvernement qui ne pourroit jamais exister, un gouvernement systématique, idéal, chimérique même, seroit-ce donc une raison pour ne pas croire aux traits historiques qu'il rapporteroit dans la suite de son discours, pour rejeter comme faux ce qu'il pourroit dire des coutumes, des usages, des loix observés de son tems, tantôt en y faisant allusion, tantôt en tirant d'eux des comparaisons, afin de se rendre plus intelligibles, & pour regarder comme vagues les termes mêmes qui expriment ses pensées ? La réponse de l'abbé Desfontaines ne fut donc qu'une défaite sur un point de discussion qu'il n'entendoit pas plus que ceux dont il plaidoit la cause avec tant de chaleur.

L'opinion, qui admet des médecins architectes & des médecins manœuvres du tems d'Aristote, fut donc soutenue & niée ; mais aucun des deux partis ne put prouver son sentiment par de bonnes raisons ni par des preuves. La dispute est demeurée indécise. Trente ans s'étoient écoulés sans qu'on s'occupât de ce point d'histoire ou de critique, lorsqu'un écrivain moderne jugea à propos d'y revenir. Il ne discute pas le passage du philosophe de Stagire ; il dit seulement que le texte est altéré, qu'on ne connoît plus la valeur des mots δημιουργος & ἀρχιτεκτονικὸς, que c'est en vain qu'on s'obstine à mettre entre ces mots & celui d'ἰατρὸς une relation, un rapport qui n'existent point. Il ajoute :

» enfin la ſeule certitude qu'il y ait ici, c'eſt qu'A-
» riſtote vivant dans un tems où, de l'aveu de tous
» les ſavans ſans exception, le même homme exerçoit
» toutes les parties de la médecine, il n'a pu dire ce
» qu'on lui prête, ou ce que l'obſcurité de ſes écrits
» a donné lieu d'y ſuppoſer ».

Il profite d'ailleurs de l'occaſion pour traiter aſſez mal Ariſtote ; puis, reprenant le mot *architecte*, qu'il venoit de dire n'avoir aucun rapport avec ιατρὸς, *médecin ;* il tache de perſuader que « ſi le titre d'*archi-
» tecte* pouvoit convenir à quelque claſſe de miniſtre
» de ſanté, il eſt hors de doute qu'il appartiendroit au
» chirurgien »...

Mais ne pourroit-on pas dire auſſi qu'il conviendroit aux pharmaciens ?

Puis donc que le paſſage d'Ariſtote n'a pas encore été expliqué, & que l'opinion de Le Clerc, fondée ſur ce paſſage, n'a pas été démonſtrativement prouvée fauſſe (un prononcé ſimplement négatif n'étant ni ſatisfaiſant ni ſuffiſant), j'ai cru devoir ſoumettre ces deux objets à un nouvel examen, & entreprendre de fixer, s'il étoit poſſible, pour toujours les idées ſur un point hiſtorique, déjà pluſieurs fois agité ſans ſuccès.

Mais pour réuſſir il ne falloit pas s'arrêter uniquement aux mots que préſente le texte actuel ; il falloit voir à quelle occaſion ils ſont employés, & ſuivre le philoſophe dans le raiſonnement qu'il fait ; il falloit encore s'appercevoir qu'il y avoit dans le texte une légère altération, découvrir ſur quel mot elle pouvoit tomber, & parvenir à deviner comment il peut être remplacé, ſans faire violence au ſens ; il falloit de plus connoître la véritable ſignification des trois termes δημιεργὸς, αρχιτεκ]ονικος & πεπαιδευμένος.

L'abbé Desfontaines prétend que le premier eſt vague & que ſa ſignification eſt incertaine ; il dit auſſi qu'αρχιτεκ]ονικὸς eſt vague ; c'eſt que les lexicographes & les traducteurs latins l'ont mal interprété. Le moderne écrivain eſt plus déciſif ; il déclare qu'on ne connoît plus la valeur de l'un ni de l'autre mot. Il faut donc en marquer la véritable ſignification. Je ſerai court.

1°. Δημιεργὸς eſt compoſé de deux mots δημιος *publicus*, lequel vient de δῆμος, *populus* & d'ἔργον, *opus.* Il exprime celui qui vaque à un travail public, à un travail utile ou néceſſaire dans la ſociété. Les Romains en leur langue le rendoient par *opifex* ; il l'eſt très-bien en françois par *ouvrier.* On nommoit chez les Grecs δημιεργυς tous les artiſtes, tous ceux qui exerçoient un art quelconque, un métier même peu relevé & purement méchanique, quoique d'ailleurs chaque art fut déſigné par un nom particulier & propre, ainſi que celui qui l'exerçoit. Auſſi trouve-t-on δημιεργὸς τε κοσμε, *mundi creator, fabricator* ; δημιεργοὶ τῶν νομῶν *conditores legum, legiſlatores* ; il ſignifioit auſſi *magiſtratus.* Il eſt employé par Homère pour déſigner le médecin & l'ouvrier qui met le bois en œuvre. Ce mot veut dire auſſi *une courtiſane, une femme publique.*

2°. Αρχιτεκ]ονικος. Ce mot, ainſi que le précédent, eſt compoſé. En ôtant αρχι, qui marque ſupériorité, il reſte τεκτονικος, lequel vient de τέκτων, formé de τευχω.

Mais quelle eſt la ſignification de τεκ]ων ? Elle eſt bien déterminée dans le dialogue de Platon, intitulé *Cratylos.* Un des interlocuteurs y fait cette queſtion : « De quel ouvrier a beſoin un tiſſerand, lorſqu'il
» veut avoir un rot (eſpèce de peigne qui tient ſéparés
» les fils de la chaîne) ; un autre lui répond du
» τεκ]ων ». Comme cet inſtrument eſt en bois, il s'enſuit que ce mot exprime l'ouvrier qui travaille cette matière.

Si, comme on ne ſauroit en douter, τεκ]ων veut dire un ouvrier qui fait des inſtrumens de bois, un ouvrier qui met le bois en œuvre, *lignarius faber*, il doit s'enſuivre que l'adjectif τεκ]ονικος, qui en dérive, ſignifie, *qui a du rapport, qui appartient à cet ouvrier ;* auſſi les Grecs diſent-ils, τεκτονικον εργον, *lignarium opus*, ouvrage en bois. Quant à l'art ou métier, ils l'expriment par ces deux mots τεκτονικη τεχνη, *lignaria ars*, mais le plus ſouvent par le ſeul mot τεκτονικη, en ſous-entendant τεχνη.

« Lorſque vous nommez la *tectonique* (dit Platon
» dans le dialogue qui a pour titre Theætetes) enten-
» dez-vous autre choſe que l'art de faire des ouvra-
» ges ou des inſtrumens de bois ? Non aſſurément,
» répond Theætetes ».

Il s'agit actuellement de fixer la ſignification de ces trois autres mots αρχιτεκτων, αρχιτεκ]ονικος, αρχιτεκ]ονικη.

» L'*architecton*, dit Platon dans le *Politicus*, n'eſt
» pas celui qui travaille, mais celui qui commande aux
» travailleurs (qui les dirige).... Il agit par ſon in-
» telligence (par ſes connoiſſances) & non par l'opé-
» ration de la main ».

Il eſt très-évident que le mot *architecton* exprime celui qui poſſède mathématiquement la théorie d'un art, & qui eſt capable d'en diriger les opérations. Ainſi il ſignifioit chez les Grecs, celui qui formoit & traçoit le plan d'une ville, d'un vaſte édifice, d'un navire, des machines de guerre, des machines hydrauliques, des inſtrumens de méchanique ſi multipliés & d'une utilité ſi grande ; & s'ils avoient connu deux arts que nous poſſédons, l'optique, & l'art de faire des pendules & des montres, ils auroient également déſigné par le mot αρχιτεκ]ων, celui qui en auroit poſſédé mathématiquement la théorie ou les principes, & auroit dirigé le travail des ouvriers. Ses connoiſſances & ſes talens lui firent donner le nom d'*ouvrier ſupérieur,*

& ceux qui exécutoient lui étoient naturellement subordonnés.

C'est pour exprimer ce qui appartient, ce qui est relatif à l'ἀρχιτέκτων, qu'ils ont fait ἀρχιτεκτονικός. Ils ont désigné par ces deux mots ἀρχιτεκτονικὴ τέχνη, ou simplement par le seul ἀρχιτεκτονική, la science qui commande en quelque sorte à un ou plusieurs arts; ou l'art qui, pour être exercé parfaitement, a besoin du concours de plusieurs professions qui lui préparent les choses nécessaires. Aussi Galien observe-t-il que la médecine est *architectonique* à l'égard des professions qui lui procurent des instrumens de fer ou de bois, des plantes, des racines, des médicamens simples ou composés, des bandages ou liens, &c.

Nous observerons ici que ce médecin, en parlant de son père, dit qu'il possédoit supérieurement la géométrie, l'*architectonie* (ἀρχιτεκτονία), la dialectique, l'arithmétique & l'astronomie. C'est ce qui a fait dire à quelques modernes que Nicon, père de Galien, étoit *architecte*. Mais ce terme françois ne présente pas absolument la même idée que le mot grec ἀρχιτέκτων. On ne s'y seroit pas trompé, si l'on eut connu un autre passage où Galien explique lui-même ce que c'est que l'*architectonie*. « Par ce mot (dit-il) j'entends les descriptions (les plans) d'horloges (de cadrans solaires probablement) de clepsydres, du cours des eaux, & de toutes sortes d'instrumens, au nombre desquels il faut mettre les machines pneumatiques ou à vent ».

On voit par-là que Nicon possédoit plusieurs sciences, dont quelques-unes ont pour base les mathématiques. Mais Galien ne dit pas si son père tiroit avantage d'une ou de plusieurs de ces connoissances pour vivre ou pour augmenter sa fortune; on ne sauroit donc inférer de ce passage qu'il exerçoit les fonctions d'*architecton*, plutôt que celles de géomètre ou de dialecticien.

3°. Quant à πεπαιδευμένος, il signifie *instruit*; mais on peut être instruit d'un art sans le pratiquer; c'est en ce sens que ce mot doit être pris dans le passage d'Aristote, qu'il s'agit actuellement d'expliquer.

Pour y parvenir, il faut savoir comme il est amené, & mettre sous les yeux le discours du philosophe.

« Il y a des gens (dit-il) qui soutiennent que l'administration & l'autorité doivent appartenir au peuple, plutôt qu'aux magnats; cela peut être vrai, car dans une grande assemblée dont chaque individu n'est pas un homme de mérite, il se trouve cependant plus d'hommes excellens que dans un petit nombre de magnats. En effet ceux qui composent cette grande assemblée ont chacun une portion de mérite & de prudence; cette réunion d'hommes est comme un seul homme qui auroit beaucoup de pieds, beaucoup de mains, beaucoup de sens, beaucoup d'idées, beaucoup de sentimens..... Si dans une ville il y a beaucoup de pauvres & beaucoup d'hommes qui ne participent point aux honneurs (ou aux charges), elle est nécessairement pleine d'ennemis; il faut donc qu'ils aient part aux délibérations & aux jugemens. C'est pourquoi Solon & quelques autres législateurs leur donnent le droit d'élire les magistrats, & d'entendre la reddition des comptes, mais ne leur permettent point de gouverner eux-mêmes; car étant rassemblés, ils ont un jugement suffisant, & mêlés avec les plus capables, ils sont utiles aux villes.... Mais il s'élève ici un doute (une difficulté); il sembleroit que c'est au même homme qu'il appartient de juger si un malade a été bien traité, & qu'il appartient de traiter un malade & de le guérir de sa maladie; or, cet homme est le médecin; (1) c'est ce qui s'observe dans presque tous les arts & professions qui demandent de l'exercice & de l'expérience. De même donc que le médecin doit être jugé par les médecins, ainsi les autres artistes ou ouvriers, doivent être jugés par leurs *pairs* ».

De suite se trouve le passage où le Clerc a cru voir des *médecins architectes* & des *médecins manœuvres*. L'erreur vient, 1°. d'un mot altéré, ou plutôt du changement d'un mot en un autre; 2°. de n'avoir pas fait attention qu'il ne s'agit plus des médecins dans cette phrase, mais des pairs (ὅμοιοι) des autres artistes.

L'altération consiste dans ce mot, ἰατρὸς δὲ, qui commence la phrase, & au lieu duquel il faut lire οἱ τρεις δὲ. Tout devient alors clair, exact, & conforme à ce qui précède & à ce qui suit, & la pensée d'Aristote est:

« (Dans la plûpart des arts ces *pairs*) sont de trois espèces, l'ouvrier, l'*architecton* (2), & celui qui est instruit de l'art ».

Ce qui prouve qu'Aristote ne parle pas des médecins, mais des pairs, c'est qu'il ajoute; *car il y en a de tels dans presque tous les arts.*

Tels sont en effet ceux qui peuvent bien juger des opérations d'un art; l'*ouvrier*, puisqu'il le pratique; l'*architecton*, puisqu'il en connoît la théorie & les principes, & qu'il dirige ou est en état d'en diriger les travaux; *celui qui a fait une étude de l'art*, soit par curiosité, soit par le besoin qu'il peut en avoir, & avec cette connoissance, éviter d'être trompé.

---

(1) Aristote, comme on le voit, ne reconnoît qu'un seul homme en médecine, lequel juge, traite & guerit.

(2) Bien que le texte porte ἀρχιτεκτονικὸς, il est très-vraisemblable qu'Aristote avoit écrit ἀρχιτέκτων.

Ces trois sortes de pairs ne se trouvent pas dans la médecine. La médecine est une ; elle étoit exercée dans toutes ses parties, par un seul & même homme, du tems d'Aristote. C'est celui qu'Homère désigne par le mot δημιουργος. Il pouvoit y avoir alors quelques philosophes qui en avoient appris la théorie & les principes ; (Aristote fut de ce nombre) ; ce sont ceux qui sont désignés par le participe πεπαιδευμενοι. C'est dans les autres arts qu'il faut chercher un αρχιτεκτων, & non pas dans la médecine, bien qu'elle soit *architectonique*. Aussi Aristote n'a-t-il pas reconnu dans cette science trois espèces de pairs, ni même dans tous les arts, mais dans la plûpart des arts. Comme donc les médecins dans les tems les plus reculés, exerçoient par eux-mêmes la totalité de l'art, il n'y a jamais eu deux ordres de médecins, savoir, comme l'avance inconsidérément Leclerc, des *médecins architectes* & des *médecins manœuvres*.

Cependant longtems après Aristote, & après nos siècles d'ignorance, cet ordre de choses a eu lieu jusqu'à un certain point, lorsque les universités, absolument ecclésiastiques, furent instituées. Ceux qui furent maîtres en physique, (comme on s'exprimoit alors) prêtres pour la plûpart, ne pouvant faire les opérations cruelles & sanglantes de la chirurgie ; & ceux qui n'étoient que clercs, les ayant imités, il y eut des laïcs & des barbiers qui, instruits par ces physiciens ou médecins des opérations les plus communes de la chirurgie, les faisoient sous leur direction & sous leurs yeux. Cet usage singulier a pourtant duré plusieurs siècles, non-seulement en France, mais en Italie & en Allemagne. Mais ces hommes *méchaniques*, comme les appelle Lanfranco, étoient des ignorans qui avoient besoin d'être guidés. Les choses ont bien changé depuis à l'avantage de la société.

Non-seulement le Clerc s'est trompé lourdement, lorsqu'il nous a présenté, comme un fait historique, des *médecins architectes* & des *médecins manœuvres*, mais en insérant cette anecdote ridicule dans son *histoire de la médecine*, il a donné lieu à une dispute assez vive, dont néanmoins aucun des contendans n'a pu sortir victorieux. Le texte d'Aristote étoit une énigme, je crois l'avoir expliquée. (M. Goulin.)

ARCHITECTURE. (*Administ. des hôpitaux.*)

Un hôpital est la maison du pauvre. La bienfaisance peut y prodiguer les secours, les commodités au-dedans ; mais il est décent qu'une simplicité noble annonce au-dehors la demeure de l'indigence. Il faut donc exclure de ces bâtimens toute magnificence extérieure, toute décoration de luxe. S'il y avoit une sorte de somptuosité à répandre sur ces établissemens, ce seroit moins en ornemens superflus, qui, dans les hôpitaux nuisent souvent au but principal, qu'en moyens d'une utilité évidente ; tels sont tous les objets qui ont rapport au classement méthodique des malades, à l'heureuse disposition des salles & de tous les bâtimens, à l'abondance, la bonne distribution des eaux, des égoûts, des escaliers, des voutes, des promenoirs, des bains, des commodités, des réservoirs, des échangeoirs ; l'économie en ce genre entraîneroit certainement de grandes pertes d'hommes & d'argent. L'Hôtel-Dieu de Paris, dit M. Tenon, en est la preuve affligeante. L'état souffre du déchet de sa population ; la fortune publique, du mauvais emploi de fonds appliqués à des hôpitaux trop resserrés, mal construits ; les malades, qui ne périssent point, ont des maladies & des convalescences plus longues. Il est donc, ajoute-t-il, dans les hôpitaux, une magnificence raisonnée & bienfaisante. Elle a pour but, & pour but unique, de se procurer ce qui sert à guérir promptement, à prévenir les rechûtes, à diminuer les journées d'hôpitaux, & sur-tout la mortalité.

En général, dans la construction des hôpitaux, les architectes doivent se conduire d'après des principes particuliers, & varier leurs plans suivant ce qu'exigent les besoins des différentes villes, la nature ou la destination de leurs hôpitaux, le climat, les productions du pays, le culte, les loix & les mœurs. Ainsi toutes les villes ne demandent pas des hôpitaux de la même étendue, & en général un grand hôpital entraîne une distribution plus compliquée que celle d'un petit. Les maisons de convalescens d'ailleurs, les hôpitaux de fous, de contagieux, de femmes enceintes, ne doivent pas être rangés d'après un même systême ; ils exigent des distributions différentes. On doit aussi avoir égard à la nature du climat, afin d'en tempérer, par les dimensions des salles, des croisées, la chaleur, le froid, ou l'humidité. Ainsi, dit M. Tenon, les vastes salles des hôpitaux d'Italie, où il fait plus chaud qu'en France, ne conviendroient point à Paris ; les salles basses des hôpitaux d'Angleterre, où il tombe journellement quarante-sept à quarante-huit pouces d'eau, tandis qu'il n'en tombe que de dix-huit à vingt en France, ne pourroient s'appliquer à nos besoins. Cette humidité surabondante est ce qui oblige en Angleterre d'asseoir en général les hôpitaux, ainsi que je l'ai moi-même observé, sur des voutes ; d'entourer celles-ci de fossés, de pratiquer sous ces mêmes fossés des égouts, qui facilitent la retraite des eaux, & le desséchement des parties basses des bâtimens.

Les productions du pays influent de même sur la distribution & le nombre de certaines pièces. Ainsi, dans les pays à bierre, on a coutume de joindre une brasserie aux hôpitaux. Dans les pays à charbon de terre, il ne faut point de chantiers, ni de buchers, & le défaut de cendres exclut les buanderies, en convertissant les lessives en savonnage. C'est de même à raison du culte, que dans les pays protestans, on n'est pas tenu de placer dans les salles, ou à portée de chaque salle, des autels pour le service divin ; qu'un ministre suffit seul pour mille ou douze cents malades ; qu'il ne faut point de couvens de prêtres, ni dortoirs & communautés de religieuses. Quant aux loix, on sait combien, en Angleterre, l'impôt sur les croisées a introduit de pratiques contraires à la salubrité. C'est enfin ainsi, qu'à raison des usages

& des loix, on doit bâtir plus solidement les hôpitaux dans les pays où ils sont établis sur des fondations en terres, ou en revenus perpétuels, que dans ceux où ils ne sont soutenus que par des souscriptions annuelles & volontaires.

Mais indépendamment de ces rapports extérieurs ou généraux, il en est d'intérieurs & de plus particuliers, qu'il faut également considérer: tels sont tous les objets relatifs à la manière de ranger, dans les hôpitaux, les principaux départemens, les principaux emplois, les principales pièces de desserte; de les mettre dans un tel ordre que leur service se succède, & de sorte, que ceux qui doivent être éloignés des malades, à raison du bruit ou de l'infection, en soient écartés; que ceux qui doivent en être rapprochés, soient à leur proximité.

Ainsi, comme l'observe M. Tenon, quand un homme d'état, un administrateur de maisons de charité, un architecte, un physicien voyagent pour étudier les hôpitaux, ils doivent prendre garde de tomber dans l'erreur de ceux qui ne connoissant pas ces sortes de matières, se persuaderoient qu'en allant visiter les hôpitaux d'un pays, il ne seroit question que d'en lever les plans, pour les appliquer indistinctement dans tout autre; ce qu'on vient de rapporter, montre combien ce systême seroit fautif; ce n'est que parce qu'on l'avoit embrassé, sans y avoir réfléchi, que nous voyons en France des hôpitaux défectueux pour notre climat, copiés sur ceux d'Italie, où ils auroient dû rester. (M. Thouret.)

ARCHÆUS. (*Mat. méd.*)

Beaucoup de chymistes en traitant de la préparation & des propriétés des médicamens, nomment *archeus* le principe volatil & odorant qui existe dans toutes les matières naturelles, & auquel ils attribuent beaucoup de propriétés. C'est l'esprit recteur de Boerhaave, & l'atôme des chymistes modernes; on sait que Vanhelmont nommoit *archée* l'espèce de principe sensitif dont il mettoit le siège dans la région du cardia, & auquel il rapportoit l'énergie d'un grand nombre d'effets médicamenteux. (M. Fourcroy.)

ARCHOPTOMA. (*Nosol. méthod.*) (*Voyez* Chute du fondement- rectum.) (M. Chamseru.)

ARCTION. (*Mat. méd.*)

C'est le nom grec de la Bardane; Linnéus en a pris le mot *arctium* latinisé, pour désigner le genre. *Arctium lappa* est l'espèce employée en médecine. (*Voyez* Bardane) (M. Fourcroy.)

ARCTURA. (*Nosol. méthod.*).

Linné désigne par ce mot, l'enfoncement d'un ongle sur le côté & au travers de la peau, ou de la chair qu'il coupe; d'où suivent une inflammation & d'autres accidens qui sont l'objet de la chirurgie. (*Voyez* Pédicure. Dict. de chirur.) (M. Chamseru.)

ARCUEIL. (*Eaux min.*)

C'est un village situé aux environs de Paris, dont les eaux sont amenées à Paris, par le moyen d'un grand aqueduc. Elles servent à la partie des habitans de la capitale, qui occupent les points méridionaux. Delahire a observé le premier, que les eaux d'*Arcueil* contenoit une sélenitte considérable; ces eaux sont plus alimentaires que médicinales, & elles ont besoin d'être reposées pour qu'on en fasse usage.

La faculté de médecine a publié en 1767, une analyse comparée des eaux *d'Arcueil* avec celles de la Seine, de l'Yvette, de Ville-d'Avray, de Sainte-Reine, & de Bristol, dont j'ai rendu compte dans le Manuel sur l'eau, que j'ai publié en 1783. (M. Macquart.)

ARDENS, *ou mal des ardens.* (*Malad. érupt.*).

Ce mot exprime le feu dont on est dévoré dans certaines maladies pestilentielles. On lui a donné aussi d'autres noms; les Arabes appelloient *feu Persique, ignis Persicus* & *Pruna*, ce que les autres médecins désignoient sous les noms de *Charbons* & & *anthrax*: ces deux derniers noms, l'un dérivé du latin, l'autre du grec, expriment en deux langues la même maladie; mais on en a fait différentes espèces à raison de leur bénignité ou malignité, de leur activité plus ou moins prompte & violente. Enfin on a distingué celle qui est contagieuse, de celle qui ne l'est pas. Sauvages, dans sa nosologie, pense que ce feu persique pourroit être la même chose que notre mal des *ardens*, & M. Lorry, dans son traité des maladies cutanées, distingue le feu persique de l'anthrax & du charbon; mais il est aisé de se convaincre en lisant Avicenne, qu'il n'y a aucune différence. Si l'on a attaché à cette dénomination l'épithète de *Persique*, c'est parce que le charbon & l'anthrax, symptômes de la peste commune, sont très-fréquens en Perse, où la peste est comme endémique. Aussi la peste, que les Perses répandirent par-tout l'univers, lorsqu'ils eurent pris la ville d'Antioche, dans le sixième siècle, n'a de conforme avec celle que décrit Thucydide que les symptômes de la peste commune dont plusieurs se trouvent dans toutes les maladies pestilentielles. Elle avoit pareillement pris son origine en Ethiopie. Evagre l'historien, qui en avoit été lui-même atteint, & qui l'a vue régner pendant cinquante ans avec des intervalles périodiques, marqués de quinze ans en quinze ans, pendant lesquels il perdit, de cette cruelle maladie, la plupart de ses parens, sa femme, ses enfans, n'y a point retrouvé plusieurs accidens de la peste d'Athènes: *in nonnullis rebus ei qui à Thucydide describitur persimilis, in aliis quibusdam ab eo multum discrepat.*

Les seuls symptômes qu'il décrit, sont le gonflement du visage, la toux qui, dès qu'elle se déclaroit, emportoit aussi-tôt les malades, comme dans la peste de 455, la diarrhée, le délire, le bubon & le charbon; quelques-uns ont eu la fièvre ardente; mais ce n'étoit qu'après l'éruption des bubons, & l'on n'y voit point la description des ulcères érysipélateux. C'est le défaut de ce même symptôme qui mettoit pareillement une différence essentielle entre la peste contractée en 1566, chez les Turcs, & qui, jusqu'en 1580, répandit ensuite ses ravages par-tout l'univers, & la peste d'Athènes, c'est-à-dire, la fièvre érysipélateuse pestilentielle. Joubert, qui a décrit, avec le plus grand soin, celle de 1566, se plaint de ce qu'on ne trouvoit pas une ressemblance totale entre cette peste & celle de Thucydide; mais il avoue qu'il n'y avoit point d'ulcère comme dans celle de l'historien grec.

M. Gaudereau, qui a voyagé en Perse, y a contracté jusqu'à trois fois le charbon qui n'a aucun rapport avec le mal des *ardens*, c'est un des symptômes de la peste commune. Ce fléau exerce presque continuellement ses ravages dans ce pays, comme on peut s'en convaincre par la relation que cet observateur a dressé de son voyage. Les mœurs anciennes de ces peuples, leur excessive propreté, l'usage fréquent des bains, la texture de leurs habillemens dont ils rejettent la laine, la construction de leurs bâtimens, où ils ne se réservent qu'une chambre à coucher, faisant d'ailleurs en plein air le commerce & les autres affaires, leur éloignement extrême à admettre chez eux des étrangers : leur tolérance pour les gavres, ou les ignicoles, c'est-à-dire les adorateurs du soleil, méprisables d'ailleurs du côté des mœurs, mais qui leur sont chers par le ministère qu'ils ont exercé de tout tems de purifier l'air, en desséchant tous les cloaques qu'ils rencontrent; le choix de leurs alimens dont ils écartent avec soin tous les animaux que l'ancienne loi désignoit sous le nom d'animaux immondes; leurs soins à pratiquer par-tout une multitude de canaux souterrains pour détourner les eaux stagnantes, suppléer au défaut des rivières, & donner cours aux eaux des torrens précipités du haut de leurs montagnes inaccessibles; tout se rapporte aux précautions que ces peuples prennent pour se prémunir contre la peste ou le bubon & charbon pestilentiels; ces attentions multipliées à éviter la contagion, empêchent que ce fléau ne se communique & ne fasse de grands ravages; il est cependant des cas où la constitution particulière de l'année peut contribuer à retenir dans l'air les molécules pestilentielles, & à les étendre au loin, c'est ce qui arriva sous Artaxerxe Longuemain. Après un hyver & un printems fort humides, les vents ordinaires ne souflèrent point, & les maladies catarrales, que cette constitution devoit produire, furent accompagnées de caractères pestilentiels qui firent de grands ravages dans l'Ethiopie, l'Egypte, la Perse & la Grèce. L'air étant alors le véhicule de la peste, les précautions ordinaires des Persans, contre la contagion, leur devinrent inutiles, c'est ce qui détermina Artaxerxe à appeller Hippocrate en lui faisant les offres les plus magnifiques, (let. d'Artaxerxe à Hippocrate). Ce citoyen grec les rejetta avec une grandeur d'ame, que les Athéniens surent récompenser dignement. Il prêta ses secours à toutes les villes de la Grèce, corrigea, par des feux multipliés, des embrâsemens de forêts, la mauvaise qualité de l'air. Il nous a tracé la description de cette constitution pestilentielle avec une exactitude infiniment supérieure à celle de Thucydide & de Lucrèce; ces deux dernieres sont plus courtes, & tous les auteurs s'y sont arrêtés pour se former une idée de la peste; ils se sont trompés. Cette constitution avoit des accessoires qui ne conviennent point à la peste commune, & qui cadrent parfaitement avec une des espèces de maladie pestilentielle connu sous le nom de mal des *ardens*.

Le feu, dont les malades sont embrâsés, est tel que quelques-uns l'ont appellé feu infernal, *ignis infernalis*. Comme les anciens donnoient le nom de sacré aux maladies les plus rebelles aux secours de la médecine; la dénomination de feu sacré, *ignis sacer*, a pu être donnée à l'espèce particulière d'érysipèle qui accompagne ordinairement cette maladie. On l'a employé dans la suite pour exprimer toute espèce d'érysipèle, Fernel l'a consacré à l'érysipèle ulcéreux.

Celle de *feu S. Antoine*, qui désigne plusieurs espèces de maladies, est due à la dévotion des peuples, qui, pour en guérir, ont eu recours à l'intercession de S. Antoine d'Egypte, dont le corps avoit été transporté d'Alexandrie à Constantinople, & de Constantinople à Vienne en Dauphiné. On a souvent confondu le feu S. Antoine & le mal des *ardens*, & on a employé indistinctement ces deux noms pour exprimer des maladies qui n'ont de commun que l'ardeur qu'éprouvent les malades. Le mal des *ardens* attaque chez quelques uns les parties de la génération. C'est ce qui l'a fait appeller quelquefois *pestis inguinaria*, assez improprement, parce que ce nom convient mieux à la peste commune, à cause du bubon pestilentiel qui en fait le principal caractère. Evagre donne ce nom à la peste qu'il décrit, & qui n'étoit pas le mal des *ardens*. On l'employa pour la peste de 590, dans le tems des guerres de Cosroës, empereur des Perses. Mais la descriprion de Procope de *bello persico*, Liv. II, quadre avec la peste commune, & nullement avec le mal des *ardens*.

Symptômes propres qui distinguent le mal des Ardens & le feu S. Antoine des autres pestes.

Pour se former une idée des caractères qui peuvent distinguer le mal des *ardens*, le feu St. Antoine des autres espèces de maladies pestilentielles, il est nécessaire d'admettre un principe reconnu par Fernel & plusieurs autres grands médecins, c'est que le terme générique de peste, maladie pestilentielle suppose des caractères particuliers qui ne se trouvent point dans toutes les maladies contagieuses ou épidémiques.

Dans

Dans ce genre de maladie qui, du consentement de tous les auteurs, a son siége dans le cœur, cet organe perd presqu'entièrement son ressort. Il y a une grande prostration de forces, le pouls est foible & petit; les urines sont dans l'état naturel; les malades éprouvent des anxiétés, des inquiétudes, une insomnie continuelle, produites par les envies de vomir. S'il arrive d'autres accidens, ils ne tiennent pas à la peste; mais ils sont dus à la constitution de l'air, ou à certaines affections particulières des malades, ou à la putréfaction de quelqu'une des humeurs du corps, ou à la mauvaise qualité des alimens ou boissons. Ces symptômes se rencontrent dans certaines fièvres que les anciens appelloient, pour cette raison, pestilentielles, & auxquelles nous donnons le nom de fièvre maligne ou Typhus; mais cette maladie n'est point contagieuse; dans la peste au contraire, la contagion est très-subtile & très-rapide; les bubons, quelquefois les charbons contagieux forment son caractère essentiel; telles ont été les pestes des seizième & dix septième siècles, décrites par une multitude d'auteurs; celles de Marseille, Laon, Toulon, &c., en 1720. Un symptôme commun au mal des *ardens* & au feu St. Antoine, c'est une ardeur insupportable, mais le mal des *ardens* est caractérisé par les ulcères érysipélateux, qui se portent ou aux parties de la génération, & alors les malades succombent promptement; ou sur les membres qui aussi-tôt tombent en pourriture & se détachent quelquefois d'eux-mêmes. La gangrène ici, si on peut l'appeller de ce nom, est humide, au lieu que dans la maladie, connue proprement sous le nom de feu St. Antoine, elle est ordinairement sèche. Le feu St. Antoine est une maladie chronique, le mal des *ardens* est une maladie aiguë; la dernière est produite par l'intempérie de l'air, & le feu St. Antoine par les alimens. (*Voyez* FEU ST. ANTOINE). Cette distinction rentre dans celle que l'on a faite des différentes pestes, à raison de leurs causes. En effet, Heurnius & plusieurs autres médecins distinguent trois sortes de peste.

1°. La peste simple & commune, dont les pays orientaux sont le berceau, & qui se communique aux autres peuples, principalement par la voie de la contagion.

2°. Celle qui vient de l'intempérie de l'air, & qu'ils appelent fièvre érysipélateuse, c'est le mal des *ardens*.

3°. Celle qui est contractée par les alimens de mauvaise qualité.

Les deux espèces de feu St. Antoine, dont nous avons parlé, sont de ce genre. Revenons à la description du mal des *ardens*.

Description du mal des Ardens.

Hoffman (1) remarque que la fièvre érysipélateuse (& on doit entendre ici celle où l'érysipèle est ulcéreux, la seconde espèce décrite par Sydenham) a un grand rapport avec la fièvre pestilentielle; en effet, certaines causes particulières peuvent la produire chez quelques individus, mais si la cause est générale & provient des mauvaises qualités de l'air, il n'y a aucune différence entre cette fièvre, & l'espèce de fièvre pestilentielle que nous désignerons sous le nom de mal des *ardens*, fièvre essentiellement érysipélateuse ulcéreuse. Nous observerons cependant de nouveau qu'il ne faut pas confondre cette espèce de fièvre pestilentielle, avec celle qui accompagne la peste commune, & celle qui attaque certains individus hors les tems de peste, & qui est connue sous le nom de typhus, fièvre nerveuse, fièvre maligne. La première maladie de cette espèce, dont nous ayons une description exacte, est la fièvre érysipélateuse pestilentielle, qui ravagea l'Æthiopie, l'Égypte, la Perse & la Grèce, la seconde année de la guerre du Péloponèse.

Quoique Mercurialis (1) ait voulu établir une différence entre la peste décrite par Hippocrate & par Thucydide, & que les médecins se soient attachés à l'historien plutôt qu'au prince de la médecine, cette erreur a été suffisamment refutée par Paullini (2), & il suffit, pour s'en convaincre de faire attention au tems & aux circonstances de la peste d'Athènes, décrite par Thucydide; elle arriva la seconde année de la guerre du Péloponese, Thucydide avoit alors quarante ans, & Hippocrate quarante deux. Les recompenses, décernées à Hippocrate par la ville d'Athènes, sont une preuve des services qu'il rendit alors. Artaxerxe vivoit dans ce tems, & mourut six ans après; la même peste régnoit dans ses états; il mande Hippocrate, Hippocrate refuse & se consacre à sa nation. Thucydide lui-même, sans nommer Hippocrate, semble le désigner par ce terme, *le medecin ὁ ιατηρ.*

Veut-on une preuve plus forte, c'est l'identité des symptômes, décrite par Thucydide & Lucrèce, son traducteur, & par Hippocrate dont les détails sont d'ailleurs beaucoup plus instructifs.

Le caractère pathognomonique de cette espèce de peste, est tracé ainsi par Hippocrate (3). Il y avoit beaucoup d'érysipèles ou feux sacrés qui étoient de mauvais caractère, & tuèrent beaucoup de monde; les uns étoient occasionnés par quelques accidens, les autres ne l'étoient pas.

Les premiers venoient à la suite des moindres blessures ou accidens semblables; pour peu qu'ils fussent négligés, & se répandoient par tout le corps. Chez

(1) Tom. II, p. 99, de feb. eresyp.

(1) Prælect. in 2. libr. epid. Hipp.

(2) Prælect. in Thucyd. hist. de peste Athen. in-4°.

(3) Ep. 3, L. III.

les vieillards, ils s'attachoient principalement à la tête : lors même qu'on traitoit ces plaies, il survenoit souvent de grandes inflammations, & l'érysipèle étendoit bientôt de toutes parts ses ravages ; le plus souvent ces érysipèles se terminoient par des abcès qui venoient à suppuration, & les chairs, les nerfs, les os couloient par grands lambeaux. La matière, contenue dans l'abcès, ne ressembloit point à du pus, mais à quelqu'autre pourriture ; elle étoit abondante & variée. Lorsque ces accidens arrivoient à la tête, les cheveux & les poils du menton tomboient ; les os se dépouilloient & s'exfolioient, & il survenoit des écoulemens considérables.

Ces accidens arrivoient avec fièvre ou sans fièvre, & ils étoient plus effrayans que dangereux ; car lorsque les inflammations érysipélateuses parvenoient à maturité, & formoient ces sortes d'abcès, on étoit hors de danger de perdre la vie ; mais il n'en étoit pas de même lorsqu'elles rentroient & ne formoient aucun dépôt, c'en étoit fait le plus souvent des malades. Ces abcès se formoient aussi sur les autres parties du corps ; on en voyoit quelques-uns à qui le cubitus & le bras tout entier tomboient ; à d'autres c'étoit toute la cuisse, ou la jambe, ou le pied tout entier. Les plus fâcheux de tous ces ulcères, étoient ceux qui se portoient au pubis & aux parties de la génération. Si l'abcès se jettoit sur les côtes ou au dos, ou à la poitrine, ces parties se dépouilloient comme la tête ; telles étoient la suite des érysipèles occasionnés.

Il y en avoit d'autres qui survenoient sans occasion pendant les fièvres, ou avant les fièvres ou après les fièvres, & toutes les fois qu'il se formoit un dépôt avec suppuration, ou un cours de ventre critique, ou une excrétion d'urine louable, le malade étoit sauvé ; mais lorsque les crises n'arrivoient pas & que l'érysipèle disparoissoit peu à peu, le malade succomboit infailliblement. Ces érysipèles commencèrent dans le printems, continuèrent l'été, & une partie de l'automme.

Hippocrate ne confond point ces ulcères érysipélateux, avec les charbons qu'il vit régner en été les herpès & autres espèces d'exanthêmes & de tumeurs.

Il fait une classe à part des ulcères aux parties de la génération, & une autre des bubons aux aînes, tant externes qu'internes. Plusieurs avoient des aphtes, accompagnés d'un écoulement âcre & rongeant. On voyoit aussi beaucoup d'ophtalmies longues & douloureuses, d'éruptions sur les paupières, tant extérieurement qu'intérieurement, de l'espèce de dartre nommée *ficosis*, & les malades perdoient la vue. Ces mêmes éruptions dartreuses accompagnoient les autres ulcères, & surtout ceux des parties de la génération, qui, comme on l'a dit, étoient les plus dangereux de tous.

La maladie avoit commencé dès l'hyver par un cataire universel, auquel succédèrent chez les uns des ptysies, chez d'autres les érysipèles qu'il décrit, chez d'autres des fièvres ardentes, des phrénésies, des dyssenteries dont il parcourt pareillement tous les symptômes.

Thucydide & Lucrèce sans entrer dans tous ces détails, décrivent en peu de mots tous les accidens qu'éprouvèrent les différens malades, comme si chacun les eût tous éprouvés. Nous nous contenterons de rapporter le symptôme analogue à la maladie que nous traitons & par laquelle Thucydide termine sa description ainsi que Lucrèce.

Le mal, dit Thucydide, passoit par toutes les parties du corps, après avoir commencé par la tête, & si on en échappoit, il gagnoit les extrémités & se jettoit au dehors, ce qui étoit une marque assurée de guérison ; il descendoit tantôt dans les bourses, tantôt aux doigts des pieds & des mains, dont plusieurs perdirent l'usage, & quelques-uns même celui de la vue. Cet auteur ne parle ni de bubon, ni de charbon, ce qui montre combien on eut tort de prendre sa description informe pour celle de la peste.

Lucrèce termine pareillement sa description.

In nervos hinc morbus & artus
Ibat, & in partes genitales corporis ipsas.
Et graviter partim metuentes limina lethi
Vivebant ferro privati parte virili.
Et manibus sinè nonnulli, pedibusque manebant
In vita tamen & perdebant lumina partim.

Ces deux auteurs, en terminant ainsi leur description, & Hippocrate, en commençant par la description des ulcères érysipélateux, paroissent avoir voulu fixer principalement l'attention sur ce caractère de maladie.

Hippocrate, sans insister sur la soif des malades, dit que quelques-uns en avoient ; il exclut ce symptôme des autres maladies qui existoient dans cette constitution, la fièvre ardente, la phrénésie, la phtisie. d'où on pourroit conclure qu'il appartenoit principalement à la fièvre érysipélateuse, & que c'est à cette espèce de maladie qu'il faut rapporter ce que disent Thucydide & Lucrèce.

Le corps, dit Thucydide, devenoit rougeâtre & livide, avec des élévures ou pustules qui n'étoient point fort éminentes, & on sentoit au dedans un tel feu, qu'on ne pouvoit supporter la converture, ni même le drap & il falloit demeurer nud. On eût pris grand plaisir à se jetter dans l'eau froide, & plusieurs se précipitèrent dans des puits, pressés d'une soif que rien ne pouvoit éteindre.

Lucrèce rend cette même idée avec plus d'énergie & de vérité.

Nec nimio cuiquam posses ardore tueri
Corporis in summo summam fervescere partem:
Sed potius tepidum manibus proponere tactum
Et simul ulceribus quasi inustis omne rubere
Corpus, ut est per membra sacer cum diditur ignis,
Intima pars homini verò flagrabat ad ossa:
Flagrabat stomacho flamma, ut fornacibus intus
Nil adeo posset cuiquam leve tenueque membris
Vertere in utilitatem: ad ventum & frigora semper,
In fluvios partim gelidos ardentia morbo
Membra dabant nudum jacientes corpus in undas.
Multi præcipites lymphis putealibus altè
Incidere ipso venientes ore patente.
Insedabiliter sitis arida corpora mersans
Æquabat multum parvis imbribus imbrem.

Cette description de Lucrèce corrige en partie ce qu'il y a de défectueux dans celle de Thucydide. En effet, qu'entend cet historien par la couleur rougeâtre & livide du corps, avec des pustules ou élevures qui n'étoient point fort éminentes, & accompagnées d'un feu intérieur qui empêchoit de supporter le contact du drap, & faisoit desirer aux malades de se jetter dans l'eau froide; le feu étoit donc extérieur & superficiel, *Corporis in summo summam fervescere partem.*

Entend-il le charbon? il est accompagné de symptômes tout contraires : *Æger languet, somnolentus est, pulsum habet debilem, rarum, & brevi & medio tollitur.*

Lucrèce présente des idées bien plus nettes, en nommant l'érysipèle ulcéreux, *ut per membra sacer cum diditur ignis*; & répétant que ce feu, cette ardeur violente étoit extérieure, *ardentia membra*; d'ailleurs les personnes attaquées du charbon, ont-elles cette activité nécessaire pour aller se précipiter dans des puits? L'expression de Lucrèce & la description de la maladie sont absolument conformes à celles d'Hippocrate. Cette soif inextinguible, sur laquelle n'insiste pas Hippocrate, n'est peut-être présentée par ces deux auteurs que pour faire tableau. Car l'envie de se jetter dans l'eau marquoit plutôt le feu qui les brûloit à l'extérieur, qu'une soif qui les dévorât. On voit que Thucydide, pour se faire un ordre, a parcouru les différentes parties du corps, sans observer la liaison entre les différentes affections, car, après avoir décrit cette inflammation universelle & érysipélateuse; il parle de la dyssenterie, & revient, de même que Lucrèce qui l'a copié, à l'ulcération de l'érysipèle.

Hippocrate ne dit point que ce fussent les mêmes malades qui fussent attaqués de la dyssenterie & de l'érysipèle; au contraire, l'érysipèle étoit une espèce de crise. Si elle se reportoit en dedans, les malades mouroient promptement, & il ne pouvoit y avoir lieu à l'ulcération; mais les flux de ventre emportoient la plupart des malades.

Thucydide parle encore d'un autre symptôme qui frappe davantage ceux qui ne sont pas médecins, c'est l'éternuement; mais comme tout l'appareil de la maladie qu'il décrit est catarral, on conçoit qu'il devoit avoir lieu, & on pourroit présumer que c'est de l'observation exacte de cette maladie, qu'Hippocrate a tiré la division des catarres : on y voit l'inflammation des yeux, l'angine, la voix rauque, la ptysie, le catarre intestinal ou la dyssenterie, & le catarre qui se termine par des éruptions à la superficie de la peau.

Hippocrate distingue les érysipèles, c'est-à-dire, la rougeur à la peau, accompagnée de fluxions & collection d'humeurs, des dartres. Il remarque que ces érysipèles étoient malins, ou de mauvais caractère, & par conséquent ulcéreux, ce qui les distingue de l'érysipèle simple & sans ulcère.

Hoffman observe que l'ulcère érysipélateux attaque de même que la peste les parties inguinales, & Hippocrate nomme le pubis & les parties génitales comme étant souvent le siège de la maladie.

Les caractères de ces ulcères sont tout autres que ceux du charbon.

On ne peut donc assez se convaincre de l'infidélité de Thucydide qui semble ne décrire qu'une seule maladie, tandis qu'il en décrit plusieurs, toutes distinguées dans Hippocrate.

Il ne paroît pas que les ulcères dont parle Hippocrate, & qui dépouilloient tous les membres de la peau, des muscles & des nerfs qui les couvroient, jusqu'à exfolier les os, fussent gangreneux; c'étoit une collection abondante d'humeurs de toutes couleurs ποικιλοι. Au lieu de dire que les membres tomboient, comme quelques auteurs l'ont traduit, il est dit énergiquement qu'ils étoient tout coulans de cette sanie putride, περιρρυη. Il est vrai que Thucydide & Lucrèce disent que les malades perdoient l'usage, & étoient privés de leurs membres. Mais Lucrèce fait entendre qu'ils avoient recours à la chirurgie, *ferro privati*. En effet sans supposer de gangrène, on conçoit que ces ulcères ne pouvoient guérir, entraînant une telle déperdition de substance. Alors cette maladie seroit distincte de la gangrène humide.

Ainsi les symptômes pathognomoniques du mal des *ardens* sont :

1°. Les ulcères érysipétaleux, avec les symptômes de l'érysipèle, soit à la tête, sur-tout chez les sexa-

génaires, soit aux membres & au tronc, soit au pubis & aux parties génitales, ce qui étoit le plus fâcheux; il paroît que de là le mal s'étendoit aux cuisses, & de proche en proche jusqu'aux pieds.

2°. L'appareil catarral dont les éternumens sont un symptôme, ainsi que l'enrouement, les toux, les ptysies dont parle Hippocrate.

Il n'est pas étonnant que les auteurs n'aient fait mention que du symptôme de l'érysipèle ulcéreux, auquel ils ont donné différens noms, & que, sans faire attention aux autres maladies qui doivent accompagner cette mortalité, & qui ne présente rien d'extraordinaire, ils aient tout rapporté à ce caractère qui étoit plus universel, & qui frappoit davantage d'une certaine horreur.

Le défaut d'observations exactes nous empêche de rapprocher de la description d'Hippocrate, une description exacte du mal des *ardens* des François; cependant nous recueillerons le peu de faits que les historiens nous ont transmis pour réunir celles qui peuvent avoir quelque analogie.

En 1129, tems où le mal des *ardens* ravagea toute la France, enleva à Paris 14000 personnes, & ne fut arrêté dans cette ville qu'à l'instant de la procession de la châsse de Ste Geneviève à Notre-Dame; le père Labbe décrit l'espèce d'ulcère qui attaquoit le visage, ce qu'Hippocrate avoit observé chez les sexagénaires. On fut, dit cet auteur, obligé de renvoyer de l'église une femme de Dormans, à cause de l'infection horrible qu'elle y répandoit. Elle avoit été frappée au visage, & ressembloit moins à une femme qu'à un monstre; tout son nez & sa lèvre inférieure avoient été enlevés; les deux joues étoient ulcérées; & il sortoit de ses yeux une quantité de sang ulcéré.

Felibien & Sigebert, chron., an. 1129, se sont plus arrêtés à l'ulcère des extrémités. La France, disent-ils, fut affligée cette année de tous côtés de la maladie qu'on nomme des *ardens*. La masse du sang toute corrompue par une chaleur interne qui devoroit les corps entiers, poussoit au dehors des humeurs qui dégénéroient en ulcères incurables aux pieds, aux mains, aux mammelles, & faisoit des milliers de victimes. C'étoit, dit un auteur contemporain, un feu qui les brûloit petit-à-petit en diverses parties du corps, ulcéroit ces parties, & ne cessoit point qu'il ne les eût consumés toutes entières, avec les douleurs les plus vives.

Ces auteurs pensent que c'étoit la même maladie qui avoit régné en 945 autour de Paris, & lui donnent le même nom que lui avoit donné Hippocrate. On l'appelle feu sacré ou érysipèle dans la Charte qui ordonne qu'on fera brûler, à perpétuité, six lampes devant l'autel de la Vierge à Notre-Dame de Paris qui servoit alors d'hospice aux malades: *statutum quod sex lampades singulis noctibus in perpetuum in ecclesiâ parisiensi arderent in loco in quo consueverunt reponi infirmi morbo qui vocatur ignis sacer.*

On vit aussi, dit-on, la même maladie en 1041. On ne peut cependant, sur une description aussi succincte, décider si la maladie de 945 & de 1041 étoit le mal des *ardens*, ou le feu St. Antoine, la gangrène sèche. L'analogie avec la fièvre érysipélateuse pestilentielle ne paroît complette qu'en 1129; celle de 945, sur laquelle nous nous sommes plus étendus, à l'art. Feu Saint-Antoine, paroît convenir à la fièvre érysipétaleuse, simple & sans ulcères. Nous n'avons trouvé aucun détail sur celle de 1039, à 1044. Enfin quelques-uns ont marqué plus positivement l'ulcération des parties génitales. Un auteur (Courz. F°. 73) qui écrivoit au commencement du règne de Henry III, représente cette affreuse maladie de 1129, comme un fruit de déréglémens honteux qui furent cause que Dieu, pour punir les coupables, répandit son ire sur eux, les affligeant d'une ardeur extravagante & feu nuisible, qu'on appèlle feu sacré, qui leur rongeoit misérablement les membres sur lesquels ils avoient failli.

On crut que cette maladie étoit la même qui avoit régné à Rome en 590, qu'on avoit appellé, à cause de l'ulcération des mêmes parties, *pestis inguinaria*, nom sous lequel, dans le même siècle en 566, Evagre avoit décrit la peste d'Antioche.

Ce fut pour cette raison qu'à Soissons, où sont déposées les réliques de St Grégoire le Grand, on promena processionnellement cette même année 1129, les reliques de ce saint Pape, parce que monté sur le saint Siège dans le moment où cette peste exerçoit à Rome ses ravages, il ordonna un jeûne solemnel & une procession, à la fin de laquelle ce fleau s'appaisa. Cet évènement étoit arrivé, dit-on, le jour de saint Marc de l'an 590, & c'est, pour en conserver la mémoire, que l'on fait encore abstinence dans toute l'église romaine, le jour où tombe la fête de cet évangéliste.

Il est à remarquer que l'une & l'autre maladie eurent lieu, comme celle d'Hippocrate, à la suite d'un hyver fort humide & de grandes inondations. On a conservé des traces des affections catarrales, qui accompagnèrent celles de Rome. Quelques historiens remarquent, peut-être sans fondement, que c'est à cette maladie que remonte le souhait que l'on fait aux personnes qui éternuent, parce que ce symptôme marquoit l'invasion de la maladie. A Rome on regarda pareillement cette maladie comme une punition du déréglement des mœurs.

Cette espèce d'érysipele ulcéreux, qui attaquoit les parties génitales, étoit, comme le remarque Hippocrate, & comme l'ont observé quelques auteurs,

par rapport au charbon, la plus dangereuse de toutes.

Cette espèce n'est-elle qu'une variété de la même maladie, comme dans celle que décrit Hippocrate, ou fait-elle quelquefois une maladie distincte ? C'est ce qu'on ne sauroit assurer. Nous croyons devoir, pour éclaircir ce fait, donner la description d'une maladie qui est endémique dans certaines contrées de la France ; on l'appelle, dans le pays, *feu St Antoine.* Voici ce que m'a marqué sur cette maladie une personne de ma connoissance :

De la Renomiere, près Milly en Gâtinois, ce 3 septemb. 1784.

Mon intention, monsieur, étoit de vous donner plutôt les détails de la maladie du feu S. Antoine; cette maladie ne prend qu'aux enfans très-jeunes, & au teton. Cette maladie est bien rare dans les enfans d'un an. Les nourrices couchent leurs enfans bien portans, & n'ayant aucune rougeur, & environ deux ou trois heures après qu'ils sont couchés, ils font des cris affreux qui ne les quittent qu'avec le mal. Il paroît, dans ce moment, une rougeur & un feu sans boutons, qui se porte aux reins, ou aux cuisses & aux parties, & lorsque cela gagne les parties, l'enfant meurt assez ordinairement dans la nuit. Cela n'attend pas les douze heures, le mal croît avec une ardeur & un feu inconcevable. Ils ne connoissent d'autre remède que celui de la feuille de bouillon blanc, bouillie dans du lait, appliqué dessus, & renouvellée à chaque instant, jusqu'à ce que le mal soit passé. La feuille devient dans l'instant sèche & comme brûlée, ce qui est fort prompt. Ils paroissent avoir de la fièvre. Cela leur prend été comme hyver, aux filles comme aux garçons. Plus l'enfant est jeune, plus il est sujet à cette maladie. Il y en eût un qui l'a eu au bout de huit jours de naissance ; la nourrice avoit couché son enfant bien portant, & qui avoit bien tetté : ne sachant ce qui lui prenoit, elle attendit qu'il fit jour pour courir chez le chirurgien ; mais l'enfant est mort sur les cinq heures du matin. La maladie avoit commencé à onze du soir ; c'étoit un nourrisson. Cela prend de même à leurs enfans ; nous sommes dans le Gâtinois François, qui, selon les cartes de géographie, est au sud-est ; le terrain est fort chaud & sabloneux, entouré de roches, qui concentrent la chaleur ; il y a beaucoup de mares & eaux dormantes, où l'on met rouir ou croupir des chanvres ; ce commerce est assez considérable, ce qui répand, pendant plusieurs tems, une odeur affreuse, & qui, je crois, n'est pas saine. Il y a toujours assez de maladies, sur-tout dans l'été ; & les gens des environs sont tous assez jaunes. Les filles y sont mal portantes, beaucoup de fièvres & de jaunisses, les mœurs très-corrompues. Voilà tous les détails que j'ai pu savoir tant du chirurgien que des gens de l'endroit, &c.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Ne seroit-on pas porté à croire, d'après cet exposé que cette maladie n'est pas différente de l'érysipèle décrit par Hippocrate. On ne voit point ici d'ulcération, mais Hippocrate observe, dans la maladie qu'il décrit, que si elle rentre, & que sans abscéder, elle se porte sur les organes internes, on est assuré de la mort des malades. Il a d'ailleurs observé que la maladie devenoit le plus souvent mortelle dès qu'elle se portoit sur les parties génitales. Ce point mérite d'ailleurs de nouveaux éclaircissemens. Une lettre qui m'est parvenue depuis, du même pays, annonce qu'un enfant de huit ans est mort du *charbon* en peu de jours.

Causes.

Quoique les causes de la plupart de nos maladies soient connues, & n'échappent guère aux recherches actives d'un médecin éclairé ; il en est cependant qui mettent en défaut les observations les plus scrupuleuses & les mieux approfondies. C'est principalement dans les maladies pestilentielles qu'on s'épuiseroit en de vaines recherches, & qu'il faut, sans moyen, remonter à la cause première, au principe universel de tout ce que nous voyons dans la nature. On disputera tant qu'on voudra sur les causes productives de ces maladies. On les attribuera aux vapeurs malignes d'un air infecté, soit par de grandes inondations, soit par quelqu'autre cause. Il s'en rencontrera de telles, que l'homme le plus instruit sera forcé d'avouer que Dieu seul en est l'auteur ; & l'homme religieux, & recourant d'ailleurs aux remèdes que la providence a établis, confessera humblement qu'elle seule peut guérir les maux qu'elle a faits, selon les décrets impénétrables d'une sagesse que nul homme ne peut sonder.

Que nos penseurs modernes viennent nous débiter les rêves absurdes & impies, les assertions révoltantes des mécréans. Appuyés sur la révélation, nous penserons toujours que le Dieu qui a fait toutes choses, & qui nous distribue les dons de la nature, nous afflige aussi, quand il le veut, par des fléaux qu'il fait cesser selon sa volonté.

Les médecins qui ne se sont pas fait des systêmes d'incrédulité, ont été persuadés de cette vérité. Hippocrate le premier, quoique plongé dans les ténèbres du paganisme, n'a pas cherché à couvrir son ignorance sous des noms aussi dépourvus de sens que le sont ceux de hasard, de nature. Il a avoué, sans détours, qu'il reconnoissoit, dans ces maladies, le sceau de la divinité, το θειον. Tous ceux qui sont venus après lui, ont fait le même aveu. Pourquoi nous qui marchons à la lumière des écritures divines, où nous lisons à chaque page les preuves de la puissance du Dieu qui créa cet Univers, qui régle ou dérange le cours des saisons, envoie la stérilité ou l'abondance, répand ou arrête les influences malignes capables de nous nuire ; pourquoi, dis-je, douterions-

nous un moment que les maladies pestilentielles ne nous soient directement envoyées par sa justice?

On ne peut douter que le mal des *ardens* ne soit un de ceux où l'action immédiate de Dieu fût plus sensible. En effet, les causes secondes qui la produisent, sont immédiarement & exclusivement dépendantes de la première, & de plus, l'histoire nous fournit des preuves de cette vérité auxquelles il est difficile de se refuser.

Sans remonter à la peste d'Athènes, dans laquelle Thucydide nous apprend que tous les secours de la médecine, tout l'art du médecin (Hippocrate) furent impuissans; nous voyons qu'en 1129, époque la plus connue du mal des *ardens*, les prières furent seules capables d'arrêter ce fléau de la colère divine. A Paris il avoit déja enlevé quatorze mille personnes, & toutes les ressources de la médecine étoient épuisées. Etienne, évêque de Paris, indiqua des jeûnes & des prières publiques; on descendit la châsse de Sainte-Geneviève, & elle fut conduite solemnellement à Notre-Dame. La procession n'étoit pas encore finie, que tous les malades se trouvèrent guéris, à l'exception de trois dont l'incrédulité punie de mort, servit à relever cette même puissance qu'ils outrageoient. Le fait est constaté, & par tous les historiens (1), & par une fête particulière, & par un temple qui subsistoit encore au milieu du siècle présent. A Soissons, la même maladie venoit d'être arrêtée par un moyen semblable, comme nous l'avons dit plus haut. On observa que l'ardeur extrême qui consumoit les malades, s'aigrissoit par les rafraîchissans, & se révoltoit contre les remèdes. On eût recours à l'intercession de S. Grégoire, pape, dont on porta les reliques processionnellement à la cathédrale; la maladie cessa à l'instant, & on célébra long-tems la mémoire de cet évènement par une fête particulière dans les premiers jours de novembre (2).

Enfin Sigebert (3) dit que cette maladie ravagea plusieurs provinces de la France, & que partout on étoit guéri par l'intercession de la Ste. Vierge. Il est peu de pays en France où l'on ne conserve des traces de la protection divine, qui accorda subitement aux prières des fidèles la cessation de ce fléau.

Mais en rendant hommage à cette cause première, le médecin peut & doit rechercher en même-tems les causes secondes qu'elle met en jeu.

Thucydide & Lucrèce font venir la fièvre érysipélateuse connue sous le nom de peste d'Athènes, de l'Ethiopie, de l'Egypte, de la Perse. Hippocrate, mandé par le Roi de Perse, savoit aussi bien que Thucydide, que la même maladie régnoit en Perse; mais il ne l'a confond point avec la peste endémique dans ce pays. Une même constitution de l'air régnoit alors dans ces pays, & y produisoit la fièvre érysipélateuse, & si quelques miasmes pestilentiels se développèrent dans l'air, & pénétrèrent jusqu'à la Grèce, ils ne constituèrent point la maladie essentielle.

Telle fut cette constitution: l'année fut pluvieuse; la direction du vent étoit au midi, mais il fut sans force, ou plutôt dans une inertie entière. Les saisons précédentes avoient été très-sèches; vers la fin d'août de l'année précédente, il y avoit eu beaucoup de pluie de midi.

L'automne avoit été couvert, le tems toujours chargé, & il étoit tombé une grande quantité d'eau. Point de froid en hyver, le midi régnoit toujours, & le tems avoit été humide & mou. Long-tems après le solstice, & vers l'équinoxe, le froid se fit sentir. Près de l'équinoxe le vent de nord souffla, & amena de la neige qui dura peu. Le midi revint au printems. Le vent fut dans un calme entier, & les pluies abondantes & continuelles jusqu'à la canicule, l'été serein, chaud; la chaleur étoit grande & étouffante. Les étésies ne souflèrent que rarement & sans force. Vers la fin d'août, le nord soufla de nouveau, & il tomba beaucoup de pluies.

La maladie catarrale pestilentielle de Rome, en 590, le mal des ardens de 1129, en France, furent pareillement, selon les historiens, précédées d'une grande humidité & d'inondation. Quant au siége du mal des *ardens*, & à l'humeur qui les produit, elle paroît avoir beaucoup d'affinité avec la peste commune, dans celle-ci la bile paroît être altérée, prodigieusement augmentée de volume, distendre la vésicule du fiel, & se porter directement au cœur, par la veine cave, & aux glandes axillaires & inguinales par le tissu cellulaire. Les observations anatomiques de Glacan & de Cardaillac dans la peste de Toulouse, en 1629, (1) mettent cette vérité dans la dernière évidence; le mal des *ardens*, qui est une espèce de fièvre érysipélateuse, doit aussi reconnoître pour cause prochaine la même humeur; mais altérée diversement, & se portant principalement sur la peau & sur les muscles où elle produit le délâbrement de ces parties. Si la nature n'a pas assez de force, la maladie ne porte point alors le caractère du mal des *ardens*; mais elle produit des toux, des fièvres *ardentes*, des phrénésies, des dissenteries, dont les symptômes ressemblent aux maladies de ce genre, pituito-bilieuses. En effet, l'appareil des symptômes catarrales, prouve qu'avec la bile concourt la sérosité catarrale; & que ces deux humeurs se com-

(1) Felib. p. 156, antiq. de Paris, art. Ste.-Geneviève des ardens, Baillet, vie Ste-Geneviève, &c.

(2) Hist. de Soissons, 2 vol. in-4°., tom. II, p. 100.

(3) Chron. Pag. 192.

(1) Trait. de peste, p. 52.

muniquent réciproquement leurs qualités mal-faisantes.

Préservatifs.

C'est sans doute pour corriger l'excessive humidité de l'air qui avoit régné jusqu'en été, & qui reprit en automne, qu'Hippocrate fit brûler une multitude de feux, & jusqu'à des forêts entières. Il recommandoit aussi de brûler, par préférence, des bois odorans, pour rendre à l'air le ressort dont il étoit en même-tems privé par le calme entier des vents.

Les autres moyens, recommandés dans la peste commune, pour éviter la contagion, ne paroissent pas ici nécessaires, & les feux allumés qui peuvent être de grand usage dans le mal des *ardens*, & dans les maladies épidémiques, qui viennent principalement d'une excessive humidité de l'atmosphère, ne paroissent pas devoir produire dans la peste commune une ressource aussi assurée.

Prognostics, & curation.

Dans cette constitution, le corps est inondé de sérosités âcres, & de sucs impurs, dont il est à souhaiter que l'évacuation se fasse par la peau. La quantité des humeurs empêche qu'on ne puisse espérer d'effet suffisant de la seule transpiration, à moins qu'elle ne soit excitée avec violence; on ne voit pas dans la description d'Hippocrate que la nature ait eu assez de forces pour exciter des crises avantageuses par les sueurs, mais seulement par un cours de ventre favorable, & venu dans le tems de la crise, ou par une excrétion d'urine louable, ou enfin par les dépôts. Il se formoit sous la peau des collections considérables de ces humeurs âcres qui produisoient les ulcères érysipélateux, dont la putréfaction entraînoit celle de toutes les chairs. Hippocrate a observé, dans cette épidémie, qu'il n'y avoit rien à craindre pour la vie, lorsque l'érysipèle sortoit au-dehors, & formoit ulcère. Le seul danger étoit de perdre le membre qui en est attaqué par la fonte de toutes les chairs. Il y avoit cependant tout à craindre lorsqu'elle se portoit sur les parties génitales. Mais si l'humeur rentre en-dedans, on ne peut en réchapper, le danger est prompt. Il est plus éloigné si elle se fait lentement. Ainsi il faut éviter, avec soin, & l'eau froide & les répercussifs de toute espèce, & entretenir, autant qu'il est possible, l'évacuation cutanée par les diaphorétiques; la suppuration paroît devoir être laissée à elle-même; car il seroit aussi dangereux de l'arrêter que de chercher à la provoquer par les onguens propres par leur nature à étendre l'érysipèle. La dissenterie & le cours de ventre, à la suite de ces érysipèles, étant ordinairement une suite de leur répercussion, sont du plus mauvais présage.

Dans la fièvre érysipélateuse pestilentielle, connue sous le nom de mal des *ardens*, le seul moyen curatif, étoit le recours à la clémence divine.

On ne peut s'assurer, par aucun des ouvrages qui nous restent d'Hippocrate, des moyens qu'il a employés pour guérir cette espèce de peste. Un médecin illustre, du dix-septième siècle, Vanhelmont, *tumul. pestis*, a cru les découvrir; ces moyens, dit-il, sont principalement le soufre, le sel & la poix. Hippocrate, s'il faut l'en croire, employoit le soufre pour désinfecter les maisons, & les préserver de la peste en le faisant brûler. La poix servoit au même usage, & c'est pour cela qu'il fit brûler des forêts entières de bois résineux; la base du traitement consistoit à pousser violemment au-dehors la cause morbifique par une abondante transpiration; pour l'exciter, on mêloit vingt-quatre gros de soufre dans un verre de vin qu'on faisoit avaler au malade, le plus chaud qu'il fût possible; on faisoit dissoudre dans le même vin du sel décrépité pour corriger la putridité, & s'opposer au dégoût provenant de la saburre des premières voies. La sueur étoit continuée au moins trois jours, & quelquefois jusqu'à sept. On la provoquoit deux fois par jour, & chaque fois six heures, si les malades pouvoient la supporter, les premiers jours on la forçoit davantage, & on diminuoit par degrés; pendant la sueur on ne donnoit aucune boisson; après la sueur on faisoit prendre de la crême d'orge pour nourriture, & pour boisson du vin grec qui avoit séjourné dans des outres enduits de poix, auquel on ajoutoit quelques grains de sel & de soufre, & on frottoit le corps avec du soufre réduit en poudre fine, puis on le lavoit avec du vin où l'on avoit fait bouillir la même poudre.

Le vin se soufroit d'une autre manière: on exposoit une bouteille vide à la vapeur du soufre. On mettoit ensuite un tiers de vin, & on secouoit fortement afin que le vin put s'imprégner de cette espèce de gaz.

A ce sudorifique on ajoutoit le spécifique de la maladie, c'étoit la chair de vipère ou autre serpent dépouillé, de la peau, de la tête & de la queue, des intestins & du fiel. Cette chair n'étoit point bouillie, mais séchée au four, réduite en poudre fine, puis mêlée avec du miel. Hippocrate joignoit des aromates pour voiler son secret, ce qui a donné lieu aux compositions appellées thériaques, qui ne tirent leur nom & leur principale vertu que de la chair de vipère.

Le traitement chirurgical consistoit à mettre sur les anthrax & sur les ulcères, de la poix, ou des linges imbibés de vin soufré; de plus on appliquoit à la plante des mains & des pieds, quelquefois même sur les anthrax des feuilles d'*asarum*: on les laissoit douze heures, & ensuite on les ensevelissoit à cause de l'infection horrible qu'elles répandoient.

Ce traitement est-il conforme à la saine pratique? Sydenham l'eût sans doute rejetté; Huxham, avec toute l'antiquité, l'auroit adopté; il paroîtra incendiaire; mais quel est le plus incendiaire, ou le virus pestilentiel, qui, dévorant les corps d'une ardeur

inextinguible, les précipitoit dans le tombeau, ou le traitement qui, chassant au-dehors ce virus brûlant, pouvoit rendre les malades à la vie. (M. SAILLANT.)

ARDENT. (*Voyez* POILS ou ROBES.) (M. HUZARD.)

ARDENTE, FIÈVRE, CHAUD MAL. (*Tritæophia, causus* d'Hippocrate). Classe 2, ordre 2, de Sauvages.

On donne ce nom à une fièvre continue, aiguë, accompagnée de symptômes très-graves & très-variés, au nombre desquels on admet assez généralement comme signes pathogomoniques, une chaleur brûlante & une soif intarissable. Les anciens l'ont décrite sous la dénomination de *causus*, quelquefois sous celle de *lypirie* & sous plusieurs autres encore qu'il est inutile de rapporter ici.

Il est difficile d'accorder les auteurs entr'eux, d'après ce qu'ils ont écrit sur la fièvre *ardente*. Les uns l'ont placée parmi les fièvres remittentes, dont les redoublemens doivent être essentiellement marqués en tierce; c'est le plus grand nombre (1) : d'autres en ont fait une fièvre synoque (2); quelques-uns n'ont point voulu qu'elle eût une marche particulière, ni réglée, & l'ont présentée comme ayant tantôt des redoublemens violens les jours impairs; tantôt suivant l'ordre des accès de la double tierce; tantôt parcourant ses périodes sans règles, ni pour le retour des redoublemens, ni pour la durée (3).

Hippocrate ne fait pas mention du frisson, comme étant un des symptômes par lesquels débute cette fièvre (4); Galien l'excepte positivement (5); Sauvage les a copiés (6); M. Lieutaud, au contraire, dit que cette fièvre commence toujours par le frisson. *Rigore & horrore, vel frigore tremulo adoritur hæc febris species* (7).

Enfin on ne retrouve, dans les différens médecins qui ont traité de la fièvre ardente que des oppositions près à répandre l'incertitude sur sa véritable nature. Il en est qui en ont fait une espèce de fièvre aiguë, distincte, qui a une marche, des signes, des efforts critiques & un traitement qui lui sont particuliers, tandis que d'autres ne l'ont considérée que comme une variété de la fièvre putride (1) ou la fièvre maligne (2); mais tous offrent cela de commun, qu'ils adoptent au au nombre de ses symptômes essentiels une chaleur âcre & brûlante, & une soif qu'on ne peut éteindre (3).

(1) Exquisita febris ardens cum omnia alia ferret accuratè tertianæ indicia; Gal. de arisib. lib. II, cap. 6, Hollier, de morbis internis. Boerhaave 739.

(2) Perpetuus & constans ardor, nec manifestè tertiano motu excandescens.

(3) Dictionnaire de médecine, par une société de médecins, tom. III, p. 8 & 9.

(4) *Voyez* le troisième livre des épidémies.

(5) Exquisita febris ardens, cum omnia alia ferret accuratè tertianæ indicia, eo solo differt, quod neque cum rigore invadat, neque ad integritatem deveniat. Gal. loco jam citato.

(6) Tritæophia causus, classe II, ordre II, p. 440.

(7) Sinopsis universæ praxeos medicæ, p. 21, tom. I.

(1) *Voyez* Plater, Sylvius & Fernel; ce dernier dit : inest autem continua, quæ causus appellatur, in primis conspicuæ sunt communes putridinis notæ. Lib. IV, cap. 8, de febre contin.

(2) Quod si tanta accedat malignitas, ac pernicies, ut interiores partes ipsaque viscera uri videantur, simulque externa frigeant, peculiari ea jam nomine *Lypirias* febris appellatur. Joannes Fernel. amb. de febribus continuis loco jam citato.

(3) Ces différences si frappantes, que l'on rencontre dans les auteurs, viennent sans doute, ainsi que le remarque Charles-le-Roi, ancien professeur au Ludovicée de Montpellier, de ce qu'on n'a pas attaché toujours les mêmes idées à ce mot *fièvre ardente*. Ce médecin célèbre a fait, à ce sujet, les observations les plus judicieuses. « Les auteurs citent, » dit-il, si souvent Hippocrate, en parlant de la fièvre » ardente, qu'on se persuaderoit aisément que ce père de la » médecine employoit le mot *causus* & ses dérivés, précisément dans le même sens, que le même mot, & ceux de » fièvre *ardente* ont été employés par Galien & ceux qui l'ont » suivi : cependant rien de plus contraire à la vérité. Hippocrate emploie quelquefois le mot *causus*, pour signifier » une *fièvre forte*, une *fievre vive*, en un mot, pour signifier » non l'espèce, mais le degré de la fièvre. Mais, pour l'ordinaire, il s'en sert pour désigner en général les fièvres » aiguës, dangereuses & meurtrières. Il comprenoit toutes » les fièvres sous la dénomination générale de fièvres *ardentes*, » à-peu-près comme nous les avons comprises avec la plus » grande partie des médecins françois, sous la dénomination » générale de fièvres malignes : ce qui suit naturellement de » ce qu'on ne connoît pas d'autre expression dont il se soit » servi, comme les modernes, pour diviser les fièvres en » différentes espèces. Et, d'ailleurs, il est aisé de s'en convaincre, en considérant attentivement plusieurs passages » de ses ouvrages, où cette expression est évidemment employée dans le sens que je viens de dire, principalement » dans les premiers livres de ses épidémies ».

M. le Roy fait remarquer que les observations d'Hippocrate, sur le prognostic des fièvres *ardentes*, doivent, par conséquent, être appliquées aux fièvres aiguës en général; & que ce seroit abuser, comme on ne l'a que trop fait, de l'érudition, que de les appliquer uniquement à une espèce de fièvre aiguë particulière, qu'on distingueroit sous le nom d'*ardente*, des autres fièvres aiguës appellées putrides & malignes.

Il observe ensuite que Galien n'est pas toujours d'accord avec lui même sur le sens qu'il attachoit à cette expression, *fièvre ardente*, & que ses variations, sur cette fièvre, ont été la source des divisions que l'on rencontre chez les médecins qui l'ont suivi, & qui ont écrit sur le même sujet. Par rapport à la marche de cette fièvre, Galien l'a fait, dans plusieurs endroits, tierce continue; & ailleurs il parle d'une fièvre du genre des *ardentes* qui marchoit sans redoublemens. Souvent il donne la chaleur brûlante, & une soif intarissable, pour les signes caractéristiques de cette fièvre; & de cette manière il semble la distinguer avec précision de toutes les autres fièvres aiguës; mais dans d'autres passages de ses ouvrages, il n'insiste pas sur la nécessité de ces signes, & il

Nous

Nous pensons que pour bien faire connoître la fièvre ardente, ou le causus d'Hippocrate, nous ne pouvons mieux faire que d'en donner l'histoire, telle qu'il nous l'a laissée dans différens endroits de ses ouvrages.

---

lui suffit que le feu intérieur qui, selon lui, produit cette fièvre, se manifeste par d'autres effets, comme la langue sèche, brune, noire, le délire, le sentiment d'une grande chaleur interne, le dégoût, peu de fièvre avec des symptomes graves, le froid des extrémités. En un mot, dans certains endroits, il semble restreindre le sens de cette dénomination; dans d'autres il paroît l'étendre beaucoup, & lui faire embrasser, comme Hippocrate, toutes les fièvres aiguës, dangereuses & meurtrières.

En lisant avec attention les ouvrages de Galien, & les descriptions des fièvres aiguës qu'ils contiennent, on ne peut pas douter qu'il n'ait observé un grand nombre de celles que nous appellons malignes, & il est évident qu'il les a comprises sous la dénomination de *fièvres ardentes*. Il semble même que quelquefois il attachoit à cette expression *fièvres ardentes*, le même sens que nous donnons à celle de fièvres aiguës, dont les unes étoient plus douces, plus modérées, & les autres pernicieuses. C'est ce que le passage suivant, de l'article 35 du troisième commentaire, sur le troisième livre, paroît indiquer; il s'exprime ainsi : *nares pauca stillarunt : Hoc in comitibus est malignarum ardentium febrium, ut sanguinis eruptiones lenium.*

Depuis *Galien* la confusion n'a fait que s'accroître. *Ettmuller* a traité des fièvres aiguës sous ces deux titres, *fièvres ardentes*, *fièvres malignes*.

Lieutaud fait deux articles distincts de la fièvre *ardente* & de la fièvre maligne; & cependant en traitant de la première, il est évident qu'il décrit la seconde. Il dit, en parlant du pouls : *pulsus primò durus & frequens, in dies inordinatus & debilis, cum defectu virium, observatur.* Et plus bas : *arescunt lingua & labia, quæ sensim nigredinem contrahunt, & variis fissuris deturpantur. Cephalalgiâ acerbissimâ torquentur ægri, vigiliis contumacissimis excruciantur; delirio, affectu comatoso, insultibus epilepticis, aliisque gravioribus symptomatibus affliguntur,... Ex hoc fonte prodire videntur cardialgiæ & anxietates nulla arte leniendæ; leipothymiæ luctuosæ, singultus contumaciores, phlogoses exitiales. Cutis variis efflorescentiis & exanthematibus signatur.* Ne sont ce pas là des symptômes qui caractérisent la malignité dans les fièvres?

Enfin, le célèbre Boërhave a décrit les fièvres malignes des modernes sous le titre de *febris ardens*. Il a imité, avec trop de sagacité, les anciens, pour tomber dans la même erreur que ses contemporains.

Les remarques indiquent assez combien la doctrine des auteurs, sur la fièvre *ardente*, offre peu d'uniformité; & on en sera peu surpris, si, comme le dit Charles-le-Roy, « l'on fait attention que le degré de chaleur & de soif, qu'on a donné pour symptôme caractéristique de cette fièvre, ne présente à l'esprit rien de fixe & de déterminé; & qu'il n'est guères possible de décider à quel degré de chaleur & de soif une fièvre ne doit plus être appellée *putride*, mais *ardente* : sur-tout si l'on remarque d'ailleurs que cette chaleur ne doit pas s'estimer seulement sur celle de l'habitude du corps (qui, comme nous disent plusieurs auteurs, souvent n'est pas fort chaude, quelquefois même est froide) mais principalement à ses effets, tels que la langue brune, noire, sèche, le délire, la peau aride, &c., & sur-tout la soif : encore remarque-t-on que celle-ci est souvent diminuée, ou même éteinte par le concours de différentes circonstances. Second mémoire sur les fièvres aiguës, p. 238.

La fièvre ardente, dit Hippocrate, se forme lorsque les petits vaisseaux (1), étant desséchés par les ardeurs de l'été, attirent ou repompent les humeurs âcres séreuses ou bilieuses. Quand cette fièvre se déclare, les malades ressentent dans le corps des douleurs & des lassitudes qui paroissent pénétrer jusqu'aux os. Cette maladie arrive communément à la suite des longs voyages & après avoir longtems enduré la soif; la langue devient sèche, noire, âpre ou raboteuse; le ventre sensible, douloureux; les déjections sont très-liquides & très-pâles; les malades sont au surplus tourmentés d'une soif ardente, de veilles, & le plus souvent de délire. Si le sang s'ouvre une issue par les narines, & qu'il en découle suffisamment, cette fièvre se dissipe; s'il survient des sueurs décrétoires, avec des urines blanches, épaisses, dont le sédiment soit léger, les malades guérissent.

Hippocrate dit dans un autre endroit, qu'il y a une autre espèce de fièvre ardente, dans laquelle le ventre est pareillement relâché, avec une grande soif, une langue sèche, raboteuse & salée, une difficulté d'uriner, & des veilles accompagnées de réfroidissement aux extrémités du corps. Si dans ce cas le sang ne coule pas des narines, ou qu'il ne se forme aucun abscès mémorable vers le col, ou qu'il ne survienne point de douleurs aux cuisses, avec une expectoration de crachats épais ou des douleurs coxendiques ou une échymose aux testicules, la maladie ne se juge pas. Les testicules tendus sont aussi un signe décretoire (2).

Ailleurs, Hippocrate annonce que cette fièvre attaque plus souvent les tempéramens bilieux que les pituiteux, & qu'elle arrive lorsque la bile, mue par tout le corps, est attirée par les veines, d'où résulte un mêlange de bile & de sang qui échauffe les chairs & le reste du corps; qu'il y a cependant des parties qui se dessèchent plus facilement à cause de la grande humidité dont elles abondent; & que, quand elles se dessèchent, le malade meurt. Les extrémités du corps qui sont par leur nature les parties les plus sèches, ne tardent point à être privées de leur humidité par l'ardeur de la fièvre; d'où il arrive qu'elles paroissent au tact, froides & sèches. C'est pourquoi les malades sentent quelquefois une chaleur brûlante, pendant que les extrémités sont froides... Pour lors la langue & l'intérieur de la gorge se dessèchent & deviennent raboteux, tant par la chaleur de la fièvre, que par l'air brûlant qui sort à tout instant des poumons. Ce qu'il y a de bile dans l'estomac, sort quelquefois par les selles avec irritation : d'autres fois les malades la vomissent dans les quatre ou cinq premiers jours. Le vomissement arrive quand la poitrine, une fois échauffée, attire cette bile, d'où résulte le vomissement. Il ajoute en même tems que cette maladie se change souvent en péripneumonie; qu'alors les malades bien affoiblis par

---

(1) Ibidem.

(2) De ratione victus in morbis acutis, sect. 4.

la fièvre ardente ſuccombent pour l'ordinaire dans cette nouvelle maladie, à cauſe de l'impuiſſance où ils ſe trouvent de ſoutenir les aſſauts d'une péripneumonie pendant les quatorze jours néceſſaires à la maturité des crachats (1). Il aſſure néanmoins que quelques-uns ſont aſſez heureux pour échapper à ces accidens graves.

On voit par le tableau qu'Hippocrate nous a laiſſé de la fièvre aiguë, qu'il appeloit *ardente*, qu'elle préſente de grandes variétés, ſoit par rapport à ſes ſymptômes, ſa marche & ſa terminaiſon, que par rapport au danger qu'elle entraîne après elle. On ſera même convaincu, ſi l'on veut parcourir les épidémies de cet homme célèbre, qu'il n'a pas prétendu décrire une ſeule & même fièvre. En effet, dans le nombre des fièvres qu'il nommoit *ardentes*, il en eſt où la bile dominoit de la manière la plus marquée, tandis que dans d'autres cette humeur n'y jouoit abſolument aucun rôle (2); les unes étoient accompagnées des ſymptômes les plus graves, & communément mortelles; les autres, au contraire, parcouroient leur tems ſans trouble & ſans l'apparence même du danger. Enfin, s'il reſtoit encore quelque doute à cet égard, nous invitons nos lecteurs à parcourir les trois premiers livres des maladies populaires, & cette lecture achevera de les convaincre qu'Hippocrate donnoit le nom d'*ardentes* à toutes les eſpèces de fièvres aiguës en général, ſoit qu'elles fuſſent dangereuſes ou non, & il a ſouvent compris ſous cette même dénomination celles que les modernes appellent malignes (3).

Il ſuit de ce que nous venons de faire obſerver que le prognoſtic de la fièvre ardente varie à l'infini. Le danger s'annonce par pluſieurs ſignes qu'Hippocrate n'a pas recueilli dans un ſeul & même endroit, mais que l'on trouve épars dans les différentes hiſtoires de cette maladie, qu'il a ſemées dans ſes ouvrages.

La voix aiguë, glapiſſante ou rauque, eſt un ſymptôme facheux. Les anxiétés, l'abattement de l'ame & la crainte, les friſſons qui viennent ſans raiſon, les ſueurs partielles, telles que celles du front & des clavicules, l'aridité de la peau, la reſpiration difficile, le tâtonnement des malades & les mouvemens qu'ils font avec leurs mains pour amonceler leurs couvertures & leurs rideaux, pour prendre des mouches, &c.; le froid des extrémités qu'on ne peut réchauffer ſans beaucoup de peine; les redoublemens en jours pairs; les urines tenues, noires & crues; la conſtipation opiniâtre, la diarrhée colliquative ou les déjections crues, noirâtres; la ſoif intariſſable & diſproportionnée à l'ardeur de la fièvre; enfin les convulſions & les ſueurs froides ſont des ſignes preſque toujours mortels.

Cette fièvre ſe juge de pluſieurs manières. Elle peut l'être par un flux abondant d'urine, par la ſueur, le vomiſſement, la diarrhée, l'hémorragie du nez, le flux menſtruel & quelquefois par l'ictère qui ſurvient après le ſixième jour; toutes les criſes ſont bonnes lorſqu'elles arrivent dans un jour décretoire, & après quelque ſigne de coction. Le médecin attentif à tous les changemens de la maladie, & aux différens ſignes qui ſe préſentent dans ſon cours, peut annoncer ces criſes aſſez ſouvent.

On prédit l'hémorragie du nez, s'il y a peſanteur à la tête, au front, aux tempes & tenſion dans le cou; ſi le malade éprouve un battement ſenſible dans les artères de ces parties; ſi les oreilles, le cou ou la face ſont rouges, tandis que le reſte du corps eſt pâle; ſi les yeux ſont larmoyans; s'ils ſont affectés de brouillards & d'un ſentiment de peſanteur; s'ils ſont plus lumineux ou plus étincelans qu'à l'ordinaire; s'il y a démangeaiſon aux narines, de la tenſion aux hypocondres, ſans douleur; ſi les malades ſentent des battemens dans les artères cervicales, épinières; ſi le pouls eſt grand; s'il eſt ſurvenu tout-à-coup un tremblement aux mains; ſi les malades ſont ſanguins; s'ils n'ont pas encore atteint l'âge de trente-cinq ans: enfin il ne faut pas perdre de vue que cette eſpèce de criſe eſt plus commune dans le printems & dans l'été, que dans toute autre ſaiſon, & que le délire la précède & l'accompagne ſouvent.

Les ſignes du vomiſſement ſont le friſſon horrifique; le ſentiment de froid aux extrémités inférieures, aux hypocondres; le pouls dur, inégal; une douleur mordicante à la tête; une vue ténébreuſe, comme s'il y avoit des nuages devant les yeux; une douleur à l'eſtomac; le tremblement, ou un mouvement convulſif de la lèvre inférieure; un écoulement de ſalive par la bouche, de pituite ou d'humeur tenue, & les nauſées.

La ſueur s'annonce par le pouls ondulent & violent; par le friſſon rigoureux qui précède ordinairement les ſueurs, à l'approche des criſes; par la conſtipation du ventre, jointe à une diminution ſenſible d'urine, ou bien par un flux de ventre modéré, accompagné de diminution de l'urine; par une peau plus chaude & plus rouge que de coutume; par une vapeur chaude & humide qui s'élève du corps des malades; enfin par la conſtitution chaude & humide de l'année qui rend cette ſorte de criſe plus fréquente.

On peut prédire aux femmes le flux menſtruel, & aux hommes le flux hémorrhoïdal par les peſanteurs, les tenſions, les chaleurs, les douleurs des lombes,

(1) De morbis, Lib. I, ſect. 5.

(2) Æſtate, dit Hippocrate, febres ardentes plurimæ populariter graſſatæ ſunt; in quibus nulli aderant vomitus, ſed alvi perturbationes ex tenuibus, aquoſis, non bilioſis & ſpumantibus multis quæ interdum depoſita ſubſidebant.

(3) Voyez ſur-tout la ſeptième ſection du troiſième livre des maladies populaires, & particulièrement l'hiſtoire du troiſième malade, & celle du huitième.

& de la région hypogaſtrique, par les friſſons horrifiques, & par quelques inégalités du pouls.

S'il ſurvient aux femmes des friſſons qui rendent la fièvre laborieuſe, cela ſignifie ſouvent l'éruption des menſtrues (1); mais ſi ce ſont des hommes, & qu'ils ſe plaignent d'avoir le cou douloureux, il faut annoncer l'hémorragie du nez.

Galien dit qu'on n'a pas de ſignes certains pour prédire les criſes par le flux de ventre & de l'urine. Il convient néanmoins qu'elles doivent arriver, lorſque tous les ſignes que nous venons d'indiquer manquent, & qu'alors la quantité de l'évacuation eſt toujours en raiſon de la hauteur du pouls.

Ceux qui, dans les fièvres, dit Hippocrate (2), ont les hypocondres élevés avec bruit, & auxquels il ſurvient tout-à-coup quelque douleur aux reins, leur ventre ſe lâche & s'humecte, à moins qu'il ne ſe faſſe une éruption de vents, ou qu'il ne ſurvienne un grand flux d'urine.

L'ardeur ou la démangeaiſon à l'extrémité de la verge, jointe au froid des extrémités inférieures, annonce toujours la criſe par les urines, lorſque les autres ſymptômes y concourent. On ne doit pas oublier l'état du pouls qui, ſeul, a ſervi tant de fois de bouſſole aux médecins pour annoncer les criſes.

Tous les ſignes, dont nous venons de faire mention, annoncent une criſe heureuſe dans la fièvre ardente, & ne trompent jamais, lorſqu'ils arrivent après la coction, aux approches des jours critiques, & que les forces des malades ſont ſuffiſantes; au contraire, ces mêmes ſignes prognoſtiquent la mort ou un état dangereux, s'ils paroiſſent dans les commencemens de la maladie, ou dans un état de grande crudité.

Le traitement de la fièvre ardente ne peut être uniforme ſi on la conſidère, ainſi que nous venons de la préſenter, comme une fièvre aiguë, de nature différente, tantôt bénigne, tantôt dangereuſe, & ſouvent même comme maligne.

Si on l'enviſage ſous le rapport de l'humeur dépravée ou ſurabondante, qui paroît y jouer le plus grand rôle, ſon traitement ne devroit pas être moins varié: & pour l'adapter à tous les cas & à toutes les circonſtances qu'elle peut offrir, il faudroit, pour ainſi dire, faire l'hiſtoire de toutes les fièvres aiguës. Cependant, comme *Hippocrate*, en parlant des cauſes qui produiſent la fièvre ardente, fait le plus ſouvent mention de la bile âcre, qui ſtimule & irrite les ſolides, & qui ſe dépoſe quelquefois ſur les différens organes; c'eſt de ce point que nous allons partir, pour tracer les principales indications que cette fièvre offre à remplir au médecin; c'eſt donc une eſpèce de fièvre bilieuſe dont nous allons préſenter les moyens curatifs.

L'ardeur de la fièvre exige ſouvent la ſaignée dans le commencement de cette maladie, ſur-tout chez les jeunes gens, qui y ſont en général plus ſujets, & pour leſquels elle eſt moins dangereuſe (1); mais il faut prendre garde de commettre aucun excès à cet égard, & ne pas perdre de vue que la diſpoſition inflammatoire que l'on obſerve eſt le plus ſouvent ſymptômatique & non eſſentielle; & que cet état peut, dans ce genre de fièvre, faire promptement place à l'affaiſſement. Les émétiques, qui ſemblent être les remèdes les plus indiqués, doivent cependant être donnés avec ménagement; c'eſt l'état de la langue, l'amertume de la bouche, & les diſpoſitions au vomiſſement, qui doivent en régler l'emploi (2). Leur adminiſtration inconſidérée pourroit augmenter l'incendie, exciter l'inflammation au bas-ventre, ou d'autres accidens graves.

Les purgatifs demandent la même attention, & exigent du choix. Ils ne doivent être placés qu'à la fin de la maladie, ou au moins lorſque l'humeur eſt devenue mobile: les tamarins & la caſſe, dans le petit-lait, aiguiſés avec un grain de tartre ſtibié, ſont les plus appropriés. On émétiſe, avec le plus grand ſuccès, les boiſſons, dans les cas où les évacuations alvines ſont rares. Les boiſſons doivent être délayantes, adouciſſantes, rafraîchiſſantes & acidules. On peut les nitrer; les lavemens émolliens préparés avec la pariétaire, la mauve, guimauve, bouillon blanc ou graine-de-lin, doivent être multipliés.

Cette maladie marche quelquefois très-rapidement; & il n'eſt pas rare de voir les malades enlevés le troiſième & le quatrième jour. Le plus ſouvent la durée eſt de quatorze, dix-ſept ou vingt-un jour. L'embarras de la tête, ou le dépôt de l'humeur bilieuſe vers tout autre organe, ainſi que l'affaiſſement exige ſouvent l'application des véſicatoires de bonne heure. (M. LAGUERENNE).

ARDEUR, *ardor*, *ordre noſol. Cauſos Græcis.*

On appelle ainſi le ſentiment d'une ardeur brûlante éprouvée dans une partie quelconque, ſoit en-dedans, ſoit en-dehors du corps humain, ou des *ardeurs* à la peau, *ardeur* interne, *ardeur* dans la région de l'eſtomac & de l'éſophage, *ardeur* d'urine, *ardeur* du viſage, *ou feux qui montent à la tête*, vers

(1) Prorrh. tom. 1, texte 145.

(1) Aphor. 73, ſect. 4.

(1) Sanguinem detrahes, ſi vehemens fuerit morbus, & qui ægrotant, ætate florenti fuerint. Hipp. de rat. victûs in morbis acutis. Sect. 4, en parlant de la fièvre ardente.

(2) Et ſi os amarum fuerit, vomere conducit & alvum ſubducere. *Ibidem.*

laquelle en effet le sang se porte abondamment en certaines circonstances (V. D.)

ARDEUR, symptôme que l'on observe souvent dans la fièvre.

Lorsque la chaleur est excessive, & le mouvement des liqueurs très-accéléré, il s'ensuit, dans toutes les parties, une tension très-remarquable. Cet état de rigidité, & le spasme des extrémités vasculaires qui l'accompagne presque toujours, s'opposent à la dilatation des orifices des vaisseaux, & suspendent toutes les sécrétions. La peau refuse d'ouvrir ses pores à la transpiration, elle est sèche & aride; l'air qui sort des poumons est brûlant; les urines sont rares & très-hautes en couleur; le pouls est dur & tendu; le teint & les yeux sont animés. Tous ces symptômes caractérisent l'ardeur de la fièvre. (M. Laguerenne).

ARDEUR D'ESTOMAC. (*Voyez* Pyrexie). (M. Andry).

ARDOISE. (*Mat. méd.*)

L'*ardoise* est une pierre schisteuse, formée en plus grande partie d'alumine. (*Voyez* le dictionnaire de Minéralogie). On l'a quelquefois employé en poudre, comme dessicative, sur les vieux ulcères. On n'en fait plus d'usage aujourd'hui. (M. Fourcroy.)

ARDRASE. (*Médec. vétérin.*) (*Voyez* Hartdraser). (M. Huzard).

ARECK. (*Hygiène*).

Partie II, des choses dites non naturelles.

Classe III, *ingesta*.

Ordre I, alimens.

Section I^e^., végétaux.

Areca.

L'*areck* est un genre de plante unilobe, de la famille des palmiers, dont on distingue plusieurs espèces, & dont les caractères génériques sont d'avoir un calice à trois divisions profondes, ovales, pointues, coriaces & concaves; d'offrir trois pétales cohérents à leur base tout-à-fait semblables au calice, & qui persistent ensemble avec six étamines non-saillantes hors de la corolle, & en un ovaire supérieur chargé de trois stiles.

Son fruit est une espèce de noix ovoïde un peu pointue à son sommet, & accompagnée à sa base par le calice & la corolle, qui y forment une étoile, ou une rosette très-adhérente. Il est composé d'un brou épais, fibreux, qui renferme un noyau arondi ou ovale, un peu applati à sa base, & dont la substance, quelquefois marbrée, ou teinte de plusieurs couleurs, paroît cornée.

Dans la classe de ces palmiers on distingue,

1°. L'arec de l'Inde.

Areca cathecu, Lin.

C'est un arbre qui s'élève de trente à quarante pieds, droit & nud, d'un bois qui, à la longue, acquiert la plus grande dureté. La cîme de son tronc est couronnée par six ou huit feuilles longues, d'environ quinze pieds; au centre de la cîme feuillée naît une espèce de bourgeon conique, qu'on appelle choux du palmier, & qu'on mange dans divers arbres de cette famille, mais qui a un goût trop acerbe dans cette espèce.

Les fruits de cet *areck* ont à-peu-près la grosseur d'un œuf de poule. L'écorce de ces fruits est très-mince, lisse, d'abord d'un verd blanchâtre, jaune ensuite, & recouvrant une chair succulente, blanche & fibreuse, que les Indiens mangent, & nomment pinangue. Ces fruits desséchés renferment un noyau arrondi, un peu applati à sa base, pointu à l'autre extrémité. Ce noyau, dans sa jeunesse, est tendre, creux dans son milieu, & plein d'une eau lympide, qui a comme lui une saveur âpre & astringente.

Ce palmier croît naturellement dans l'Inde, dans les isles Moluques, & dans les contrées méridionales de la Chine.

C'est une des plantes dont les Indiens font le plus grand usage. La fleur extérieure du fruit se mange avec le bétel (espèce de poivre) lorsqu'elle est fraîche; mais le noyau, ou l'espèce d'amande qu'elle enveloppe, est d'un usage beaucoup plus général. Son goût est un peu astringent, il convient à l'estomac, & forme une espèce de régal, parmi ces peuples, dans les visites qu'ils se rendent.

On présente l'areck en entier ou coupé par tranches. Le bétel qu'on y joint fait disparoître l'âcreté naturelle à l'*areck*. L'*areck*, mêlé avec le bétel, est d'un usage journalier dans toute l'Inde; hommes, femmes, enfans, & les Européens même, en mâchent du matin au soir. La saveur de la pâte, qu'on fait avec ces substances, est d'abord âcre & aromatique, mais elle finit par être très-agréable.

Ceux qui mangent de l'areck, pour la première fois, éprouvent une espèce d'ivresse; mais on s'y accoutume bientôt. L'estomac s'en trouve bien; l'haleine de ceux qui en font un usage habituel, est douce, & ils ont le visage agréablement coloré, ce qui plait beaucoup dans l'Inde.

L'habitude de manger de l'areck est pernicieuse aux asthmatiques & aux phtisiques. Lorsqu'on ressent des vertiges, ou de l'oppression à la poitrine, la première

fois qu'on mange de l'areck, on avale un peu de sel ou du jus de limon, ou tout autre acide, & ces symptômes disparoissent.

L'amande seule de l'*areck* est astringente, dessicative; on en fait boire avec succès en poudre, dans du vin rouge, pour la diarrhée & la dissenterie.

2°. Il y a en Amérique une espèce d'*areck*, qu'on nomme

Choux palmiste.

Areca oleracea, Lin.

C'est un palmier qui a quarante à cinquante pieds de haut, & des feuilles longues de dix pieds. Les fruits, selon M. Jaquin, sont des baies oblongues, obtuses, un peu courbées, d'un bleu pourpre, succulentes, peu fibreuses, & de la grosseur d'une olive moyenne. Leur pulpe se détruit par la dessication, & il ne reste qu'une écorce ridée, qui recouvre une coque oblongue, un peu en pointe à sa base, mince, membraneuse, fragile, & d'un brun blanchâtre, avec une teinte rouge : cette coque renferme une amande cartilagineuse, oblongue, fort dure, ayant une cavité au milieu d'une petite fente.

Ce palmier est indigène des Antilles; le bois de cet arbre est creux, & n'a qu'un pouce & demi d'épaisseur dans toute sa circonférence. Les Américains mangent le bourgeon qui est à l'extrémité de ce palmier, & qu'ils nomment chou palmiste. Il est tendre, & a un goût délicat qui ressemble à celui du porte-feuille d'artichaut; on le mange crud, soit en salade, soit à la poivrade; on le cuit à la sauce blanche ou au jus; on le frit & on en fait des baignets délicieux. Comme il faut abattre ces arbres pour en avoir le bourgeon, il est à craindre qu'on n'en détruise petit-à-petit l'espèce : on fait avec son tronc des tuyaux, & des goutières pour conduire l'eau.

A l'égard des autres *arecks*, comme ils présentent moins d'utilité, je n'en parlerai point.

(*Voyez* le dictionn. de bot., tome I, pag. 239). (M. Macquart.)

ARÉFACTION. (*Mat. méd.*)

C'est une espèce de préparation des médicamens, par laquelle ceux qui sont pourvus d'humidité parviennent à en être privés par une forte exsiccation, de sorte qu'on peut ensuite les diviser facilement & les réduire en poudre. (M. Macquart.)

ARÉGON. (*Mat. méd.*)

L'*arégon* est un onguent résolutif, décrit dans plusieurs dispensaires anciens. Cet onguent n'est plus du tout en usage. (M. Fourcroy).

ARÉNATION. (*Mat. méd.*)

Le mot *arénation* a quelquefois été employé pour désigner l'usage du sable en bain, ou appliqué chaud sur différentes parties du corps, ou dans lequel on plonge celles-ci. Il est donc synonyme de bain sec, bain de sable. (*Voyez* les mots Bains de terre). (M. Fourcroy.)

AREOMÈTRE.

C'est le nom qu'on donne à un instrument destiné à faire connoître la pesanteur spécifique des différens fluides; on l'appelle aussi *pese-liqueur*. Cet instrument est nécessaire dans le commerce des eaux-de-vie & des esprits-de-vin; nous ne parlerons pas ici des *aréomètres* qu'on y emploie, & qui ne peuvent servir que pour déterminer le poids des liqueurs spiritueuses. Celui qu'a imaginé M. *Baumé*, est ce que l'on connoît de meilleur en ce genre. Comme il est intéressant pour un médecin de connoître la pesanteur des eaux du pays qu'il habite, nous allons donner la description d'un *aréomètre* ou pese-liqueur, destiné uniquement à cet usage, & qui est d'une très-grande sensibilité; il est de l'invention de M. *Deparcieux*, auteur du beau projet d'amener la rivière d'Yvette à Paris; projet dont on ne peut trop desirer l'exécution. Nous pouvons parler de cet *aréomètre* avec connoissance de cause; nous l'avons construit nous mêmes d'après la description qu'on va lire, & nous nous sommes assurés de sa perfection par le fréquent usage que nous en avons fait.

« Faites faire une fiole de verre mince, de 6, 7 » ou 8 pouces de long, & de 2 ou 2 ½ pouces de » diamètre, ayant le goulot un peu fort, & le cul » rond en-dehors, au lieu d'être enfoncé en-dedans, » afin qu'en la plongeant dans l'eau il ne s'y enferme » point d'air par-dessous.

» Si vous voulez avoir une fiole plus promptement, » mais moins solidement, prenez une de ces bou- » teilles à liqueur qu'on nomme *rouleaux*, ou autre » à-peu-près semblable; mettez une grosse balle » de plomb dans l'enfoncement qui est en-dessous, » & plusieurs autres balles semblables ou moindres » autour : entourez cette fiole avec du papier pour » former un godet, montant un peu plus haut que » les balles, coulez de la cire fondue pour lier ces » balles entr'elles & avec la fiole, coupez ensuite » cette cire en l'arrondissant en forme de segment » de sphère, de manière qu'en la plongeant dans » l'eau, il ne puisse point rester d'air en-dessous ». *Vernissez ce culot de cire, & si vous craignez que le poids des balles ne le détache de la fiole, retenez-le avec une petite corde de clavecin, que vous arrêterez dans l'étranglement que forme le goulot & le corps de la fiole.*

« Mettez dans cette fiole ce qu'il faudra de mer- » cure pour la faire enfoncer dans l'eau jusques vers » le milieu du goulot, bouchez-la avec un bouchon » de liège neuf, & qui n'ait jamais servi, suffisam- » ment long, & tel, qu'étant entré un peu à force, » il reste quatre ou cinq lignes dehors......

» Faites faire un vaisseau de fer blanc de forme » cylindrique, de trois pieds de long & de trois

» pouces de diamètre. Au haut de ce vaisseau, & » en-dehors, faites souder un petit tuyau quarré » de fer blanc qui affleure le haut du vaisseau, & » qui descende de six pouces en *contre-bas* : ce » tuyau doit recevoir la queue d'une règle de bois » de trois pieds de longeur, sur laquelle vous col- » lerez une échelle divisée en pouces & en lignes, » ayant son commencement ou zéro à la surface de » l'eau, ou au bord du vaisseau. Emplissez-le » d'abord d'eau de puits, mettez la fiole dans cette » eau, comme il vient d'être dit. Prenez un fil de » laiton d'environ une ligne de diamètre, tel, que » sa longueur & celle de la fiole, fassent ensemble » deux ou trois pouces de plus que la longueur du » vase de fer blanc : dressez-le bien, attachez à un » des bouts de ce fil un petit cornet de papier, » rendez l'autre bout grossièrement pointu, posez-le » sur le bouchon de la fiole, & le tenez dans une » situation verticale, en lui laissant la liberté de » monter & de descendre, comme sa pesanteur le » demandera.

» Tandis que vous tenez avec une main le fil de » laiton verticalement sur le bouchon de la fiole, » mettez du sable ou de la cendre de plomb dans le » cornet qui est au haut du fil de laiton, jusqu'à ce » que le bouchon entre tout-à-fait dans l'eau, & » encore un pouce ou environ du fil de laiton.

» Sortez la fiole de l'eau de puits, essuyez-la, » jettez l'eau de puits qui est dans le vaisseau, & » remplissez-le d'eau de pluie ou de rivière, que vous » aurez eu soin de tenir pendant un jour au moins à » la même température que l'eau de puits. Mettez » la fiole dans l'eau de pluie ou de rivière, posez » comme auparavant, le fil de laiton sur le bouchon » de la fiole avec la même charge de sable ou de » plomb que vous y avez mis. Si la fiole s'enfonce » jusqu'à trois ou quatre pouces du bas du vaisseau, » le fil de laiton est de grosseur convenable à la » fiole ; si elle alloit toucher au fond, il faudroit » prendre un fil de laiton plus gros, pour qu'il dé- » plaçât plus d'eau en descendant, & un moins gros, » si la fiole ne descendoit pas assez bas.

» Ayant trouvé un fil de laiton convenable, prenez » autant pesant de mercure que le plomb ou sable » qui étoit dans le petit cornet, & le mettez dans la » fiole, bouchez-le avec un autre bouchon, tel, » qu'étant entré à force, il en reste dehors un peu » plus que du premier ; plantez le fil de laiton au » milieu du bouchon, & l'y faites entrer, ensorte » pourtant qu'il ne le traverse pas d'un bout à l'autre, » ou qu'il ne perce pas en-dedans, mettez la fiole » dans l'eau de puits, dont vous remplirez de » nouveau le vaisseau, dressez le fil de laiton de » manière qu'il soit vertical.

» Ayant laissé hors du goulot un peu plus de ce » second bouchon que du premier, il n'entrera pas » tout-à-fait dans l'eau comme le premier ; ôtez » alors du liège peu-à-peu avec un couteau, en » arrondissant la tête du bouchon jusqu'à ce que vous » en ayez assez ôté pour qu'il entre tout-à-fait dans » l'eau, & environ un pouce du fil de laiton, & » l'aréomètre sera fini & en état de servir à comparer » toutes les eaux ordinaires ; mais pour que la com- » paraison soit exacte, il faut que toutes les eaux qu'on » voudra comparer soient gardées à la même tempé- » rature (1) ; il est à propos, quand le bouchon est » ajusté, d'y mettre du vernis, afin que l'eau ne le » pénètre pas ».

Avec cet instrument, qui n'est ni coûteux, ni difficile à exécuter, on sera en état de connoître entre toutes les eaux que l'on a à sa portée, lesquelles sont les plus pesantes ou les plus légères, & de faire différentes expériences qui satisferont.

Si on met, par exemple, une pincée de sel ou de sucre en poudre dans le vaisseau plein d'eau de pluie, on verra peu de tems après l'aréomètre monter très-sensiblement, & plus par le sel que par le sucre.

Si au lieu de sel ou de sucre, on met une cuillerée d'eau-de-vie ou d'esprit-de-vin, & qu'on les mêle bien avec l'eau, on verra l'aréomètre s'arrêter plus bas que dans l'eau pure.

Cet instrument est si sensible, qu'on verra quelquefois une différence de vingt-cinq pouces entre deux eaux que l'on compare. On peut voir dans le mémoire d'où j'ai tiré tout ce détail, la comparaison des degrés de pesanteur de différentes eaux que M. Deparcieux a faite avec son instrument. J'ai fait avec satisfaction la comparaison des eaux de douze sources différentes que nous avons autour de Montmorenci, & de celle de treize puits.

ARÉOTIQUES. (*Mat. méd.*) Ἀραιωτικα.

Les médicamens, ou remèdes *aréotiques*, sont tous ceux qui ont la propriété de dilater les pores de la peau, & d'évacuer quelques humeurs nuisibles par cet organe. Ainsi les diaphorétiques & les sudorifiques sont des *aréotiques* ; mais le mot *aréotiques* exprime le genre, & les mots diaphorétiques & sudorifiques désignent les espèces. (*Voyez* ces derniers mots). (M. FOURCROY.)

ARESGNER, ARREGNER, ARRENGER. (*Art. vétérin.*)

Ce vieux mot, qui signifie *arrêter un cheval* par les rênes, & qu'on trouve dans quelques anciens dictionnaires, est encore employé par quelques vieux *écuyers & courtiers*. On lit la dernière manière de l'écrire dans l'édition du *dictionnaire d'hippiatrique de M. la Fosse*, faite à Bruxelles en 1776, mais

(1) M. Daniel Bernoully, dans un mémoire manuscrit, sur la manière de faire les observations météorologiques, dit que les eaux de pluie sont d'autant plus pesantes, & par conséquent qu'elles contiennent d'autant plus de sel, qu'on approche davantage de l'équateur ; & que les eaux de la mer sont d'autant plus pesantes, qu'on approche davantage des pôles.

c'est sans doute une faute typographique. (M. Huzard.)

ARESTES ou QUEUES DE RAT. (*Pathologie vétérinaire*).

Le *dictionnaire de Manége*, qui est à la suite de la troisième édition de *la connoissance parfaite des chevaux, par Liger*, appelle aussi *arestes* les queues des chevaux dégarnies de poils. (*Voyez* Alopécie). (M. Huzard.)

ARÊTE, CARRE. (*Art. vétérinaire, maréchallerie*).

On appelle ainsi les ongles ou les bords de la table de l'*enclume*. On dit tirer un *pinçon* sur l'*arête* ou sur la *carre*. (*Voyez* Enclume, Ferrure). (M. Huzard.)

ARETÉE, de Cappadoce. (*Voyez* Anciens médecins, à la fin de l'article.) (M. Goulin.)

ARGARATAS. (*Path. vétérin.*) (*Voyez* Tranchées). (M. Huzard).

ARGEMON. (*Maladie des yeux.*) (Espèce d'ulcère de l'œil.) (*Voyez* Ulcere des yeux). (M. Chamseru).

ARGÉMONE. (*Mat. méd.*)

L'*argémone* est un genre de plantes de la famille des pavots, qui diffère du pavot proprement dit par un calice à trois feuilles, plus de quatre pétales, & les demi-battans de la capsule. Il n'y en a qu'une espèce bien connue suivant M. la Marck. C'est celle qui est originaire du Mexique. *Argemone Mexicana.*

La plante contient un suc jaunâtre, semblable à celui de la chélidoine. Ses graines sont purgatives; on les emploie en Amérique contre la diarrhée & la dyssenterie. Les fleurs sont anodynes & pectorales. Les feuilles, employées extérieurement, sont propres à calmer la douleur & l'ardeur de l'ophtalmie. (M. Fourcroy.).

ARGENSON. (*Eaux minérales*).

C'est un village dans les montagnes, près de Veyrés, à cinq lieues de Gap. Il y a, près de ce village, une source minérale, dont l'eau est froide, & qui porte le nom de fontaine de S. Pierre, ou de fontaine vineuse.

Il y a eu quelques ouvrages sur ces eaux, sur-tout une lettre en 1776, (*voyez* gazette de santé, 11 juillet 1776, p. 109.) d'après laquelle on conclut que l'acidité de ces eaux dépend de l'air fixe & élémentaire, qui tient une petite partie de fer en dissolution. Il faut refaire une analyse plus complette, & s'assurer si elles sont véritablement comme on le dit, semblables à celles de Pyrmont, sur-tout si elles ont des vertus apéritives & désobstruantes bien marquées. (M. Macquart.)

ARGENT. (*Mat. méd.*)

L'*argent* est un métal parfait, qui n'est point altérable par le feu & l'air, qui n'a ni saveur, ni odeur, dont la ductilité est très-grande, qui est le troisième des métaux dans l'ordre de la pesanteur. Il n'y a que l'acide sulfurique concentré & bouillant, l'acide nitrique & l'acide muriatique oxigéné qui dissolvent l'argent.

Le premier forme un sulfate d'*argent*, très-bien crystallisable, peu dissoluble dans l'eau.

Le nitrate d'*argent* est encore plus facile à obtenir sous forme régulière; il est très-dissoluble dans l'eau; il se fond facilement au feu, & il donne, après avoir été refroidi, la pierre infernale.

Le muriate d'*argent* est le moins dissoluble de tous les sels d'*argent*. Fondu au feu on le nomme très-improprement *lune cornée*. Les sulfures de potasse, de soude, &c., ou les différens *foies de soufre* dissolvent l'*argent*; mais l'*argent* sulfuré se décompose par le feu qui en volatise le soufre.

L'*argent* s'unit très-bien à la plupart des métaux; le mercure coulant le dissout, & l'amalgame qui résulte de cette combinaison crystallise facilement.

Le cuivre allié à l'*argent* en est séparé par le plomb dans la coupellation, c'est le moyen de l'obtenir très-pur, & de reconnoître son titre.

M. Berthollet a découvert que l'oxide d'*argent* précipité du nitrate de ce métal par l'eau de chaux, & imprégné ensuite d'ammoniaque, a la propriété de fulminer par le plus léger contact.

Ce que nous exposons ici des propriétés de l'*argent* n'est destiné qu'à présenter les caractères distinctifs de ce métal, & à rappeller celles de ces propriétés qui peuvent éclairer l'usage de l'*argent* en médecine.

1°. L'absence de la saveur & de l'odeur, dans ce métal, indique qu'il ne peut avoir, dans son état métallique, aucune action sur l'économie animale. Ainsi les feuilles d'*argent* que l'on mêle quelquefois aux électuaires n'ajoutent rien, & ne changent rien à leur vertu; elles ne sont destinées qu'à donner une couleur brillante à ces médicamens, & on peut les supprimer sans aucun inconvénient. Les qualités tonique & cordiale qu'on lui attribuoit autrefois, sont des erreurs bannies depuis long-tems en médecine.

2°. C'est en raison de l'inaltérabilité de ce métal

précieux, & de fon action nulle fur nos organes, que fon ufage pour les vafes & uftenfiles de cuifine, & de pharmacie eft préférable à celui de toutes les autres fubftances métalliques. Auffi dans les laboratoires de pharmacie, doit-on avoir des baffines, des poëlons, des mortiers, des balances, des fpatules d'*argent*. On a même foin de faire faire les uftenfiles avec de l'*argent* pur ou de coupelle, & d'éviter l'alliage de cuivre.

3°. La diffolution d'*argent*, dans l'acide nitrique, eft quelquefois employée en chirurgie, pour ronger & détruire des excroiffances. Le nitrate d'*argent* fondu conftitue la pierre infernale, dont on fe fert bien plus fréquemment que de la diffolution de ce métal, pour remplir la même indication. (*Voyez* les mots NITRATE D'ARGENT & PIERRE INFERNALE). (M. FOURCROY).

ARGENTÉ. (*Voy.* POILS ou ROBES). (M. HUZARD).

ARGENTINE, (bec d'oie). (*Mat. Méd.*)

Argentina potentilla. Anferina, off.

Potentilla foliis pinnatis, caule repente. LIN.

L'*argentine* eft une plante qui fe plaît dans les lieux humides, & fur le bord des rivières; elle fe trouve communément aux environs de Paris.

Sa racine eft noirâtre, tantôt fimple, tantôt fibreufe; elle a une faveur aftringente. Ses feuilles font conjuguées, femblables à celles de l'aigremoine, compofées de plufieurs grands lobes obtus, & dentelés profondément vers les bords, vertes par-deffus, garnies par-deffous d'un duvet argentin. De l'aiffelle des feuilles fortent des fleurs portées fur de longs pédicules velus, & compofés de cinq pétales jaunes. Le calice, qui eft d'une feule pièce, eft divifé en cinq parties. Le piftil devient une tête fphérique, qui porte de petites femences jaunâtres arrondies, femblables à celles du pavot.

Toute la plante a un goût herbacé & ftiptique. Son fuc rougit le papier bleu. M. Geoffroi dit qu'elle eft compofée d'un fel ammoniac & un peu alumineux ou vitriolique, uni avec une huile épaiffe; mais cette analyfe doit être répétée.

Cette plante eft vulnéraire : fa décoction, faite avec de l'eau ou du vin, arrête les hémorragies, & les autres excrétions trop abondantes; fon fuc arrête le faignement de nez, en appliquant fur le front une compreffe qui en eft imbibée. Il eft recommandé contre le calcul des reins. Tournefort l'employoit contre les fleurs blanches, dans des bouillons d'écreviffe. Son eau diftillée eft dite très-bonne pour toucher les aphthes des enfans; mais il faut la mettre au nombre de celles dont on doit débarraffer la pharmacie, puifque cette plante inodore ne peut communiquer aucune de fes propriétés dans la diftillation.

Les femmes lui croient une vertu cofmetique, capable d'effacer les taches de rouffeur & de hâle.

On prétend d'ailleurs que l'infufion, la décoction & le fuc d'*argentine*, peuvent donner un excellent remède dans les maladies chroniques, dans les fièvres intermittentes, dans les obftructions, & pour rétablir l'eftomac; mais comment affurer que ceux qui ont préconifé ces vertus aient pu le faire avec une égale exactitude, dans un auffi grand nombre de circonftances.

Le difpenfaire de Paris fait entrer l'*argentine* dans la décoction aftringente. (M. MACQUART).

ARGENTURE. (*Mat. Méd.*)

En confidérant les différentes manières d'argenter les vafes de cuivre, ou les diverfes argentures, on doit convenir que les vaiffeaux ainfi argentés valent mieux pour les opérations de pharmacie que ceux de cuivre pur ou de cuivre jaune, & que l'*argenture* eft au moins un moyen d'éloigner le contact du cuivre pour les médicamens. Mais les vafes d'argent font toujours préférables pour l'ufage des pharmacies. L'argent plaqué, ou les vafes de cuivre couverts d'une plaque d'argent, folidement foudée ou attachée à leur furface, méritent la préférence fur les *argentures* fimples, quelque folides qu'elles foient. Le prix exceffif des grands vaiffeaux d'argent pur, empêche fouvent qu'on puiffe les adopter pour les pharmacies : on pourra fe procurer bien plus facilement ces vaiffeaux en argent plaqué. (M. FOURCROY.)

ARGENT VIF. (*Mat. méd.*)

(*Voyez* MERCURE); il a été furnommé *argent vif*, ou vif argent, parce qu'il a le brillant de ce précieux métal, & parce qu'il y joint une fluidité remarquable. (M. FOURCROY.)

ARGILE. (*Mat. méd.*)

L'*argile* eft une terre naturelle, formée par le mêlange de l'alumine & de la filice, fouvent mêlangée de craie & de fer. Cette terre, très-abondante dans la nature, ne doit pas être employée en médecine, au moins pour les médicamens internes. Elle eft par elle-même inerte & pefante; mais comme elle fe délaye & fait pâte avec les fluides aqueux, elle formeroit dans l'eftomac & dans les inteftins des maffes épaiffes, vifqueufes, qui pourroient en troubler les fonctions, & donner naiffance à des accidens graves. Ainfi les terres figillées, les bols, dont on faifoit autrefois quelque ufage en médecine, font de très-mauvais médicamens qu'on ne doit point fe

permettre

permettre d'employer comme absorbans. (*Voyez* les mots TERRES SIGILLÉES, BOLS).

On a quelquefois appliqué à l'extérieur les argiles molles pour couvrir les plaies, les ulcères, les extrémités des membres coupés ; on attribuoit à ces terres les propriétés toniques, astringentes, &c. Mais elles ne font absolument que couvrir, & défendre du contact de l'air les parties auxquelles on les applique. (M. FOURCROY.)

ARGOT. (*Voyez* ERGOT). (M. HUZARD).

ARGOT. (*Art vétérinaire*).

Il est dans l'art vétérinaire comme dans presque tous les autres arts & métiers un langage particulier à quelques-unes des parties de l'art, & à ceux qui les exercent : & ce langage, qu'eux seuls entendent, est ce qu'on appelle *argot*. C'est principalement dans le commerce des chevaux qu'il est employé ; il sert à dépaïser ou à tromper l'acheteur ; & ceux qui l'entourent, comme ceux qui le conseillent, entendent parfaitement la langue des maquignons. On fait ce que c'est qu'un cheval de *cinq petits pieds*, de *six bonnes années*, *sans tares*, qui a *bon pied*, *bon œil*, *bon au travail*, *à l'écurie*, &c. &c.

Depuis que la plupart des écuyers sont devenus marchands de chevaux, les amateurs ont été privés de leçons sur la connoissance du cheval ; or, pour réparer cette perte, & se mettre à l'abri du maquignonage, ils ont pensé qu'il suffiroit d'intéresser les maquignons dans l'achat des chevaux : mais qu'est-il arrivé ? les écuyers, les piqueurs, les courtiers, les maréchaux, les artistes vétérinaires, les cochers, enfin les amateurs eux-mêmes sont devenus maquignons. Ce brigandage une fois établi, pour avoir l'entière liberté de se concerter tout en présence de l'acheteur qu'on dupoit réciproquement, il a bien fallu s'entendre & convenir d'un *argot*. Un cheval de cinq petits pieds, par exemple, n'arrive quelquefois pas à quatre pieds dix pouces de hauteur ; celui de cinq petites années n'a souvent pas quatre ans ; celui de six bonnes années en a quelquefois huit ou neuf ; le cheval sans tares ne s'entend que de celui qui n'est affecté d'aucun des vices rédhibitoires ou de garantie seulement ; celui qui a *bon œil* n'est que borgne, &c. Enfin on regarde comme une chose permise de tromper impunément, & de donner effrontément l'indice du premier point d'une marque, telle qu'elle soit, pour la totalité de cette même marque. (*Voyez* MAQUIGNON).

Nous indiquerons, à leurs articles, tous les mots tecniques que nous avons pu recueillir sur cette partie comme sur toutes les autres de l'art vétérinaire. (M. HUZARD).

ARGRAVE. (*Médec. vétérin.*) (*Voyez* HART-DRASER). (M. HUZARD).

ARGYROPHORE. (*Mat. méd.*)

L'*argyrophore*, *argyrophora*, est le nom d'un antidote fameux, proposé & employé par les Arabes. On en trouve la description dans Myrepse. (M. FOURCROY).

ARIDITÉ. (*Hygiène.*)

Partie II, matière de l'Hygiène.

Classe Ie., *circumfusa.*

Ordre I, exposition, sol.

L'*aridité* est un état particulier de l'atmosphère, dans lequel certains climats se trouvent habituellement, de sorte que la sécheresse, qui l'accompagne ordinairement, n'est pas tempérée par des pluies & par l'humidité pendant un certain tems de l'année : alors ces pays sont incapables de rien produire ; c'est ce qui a lieu dans certaines contrées de l'Afrique, où, sous un soleil brûlant, on ne rencontre qu'un sol aride & inculte. Ce seroit la même circonstance en Amérique, sans les pluies abondantes qui ont lieu dans l'été & dans l'automne ; elles rafraîchissent l'air & la terre, & permettent aux hommes & aux végétaux d'y croître & d'y multiplier. (*Voyez* AFRIQUE, AMÉRIQUE MÉRIDIONALE).

Il y a encore des terreins très-arides, parce que les couches calcaires qui les composent n'ont pas eu des circonstances assez favorables pour que la terre végétale s'y soit formée & les ait recouvertes, à la longue ; ce sont des terreins de cette sorte qui se trouvent dans la Champagne dite pouilleuse, parce qu'en effet, on peut y faire dix à douze lieues sans rencontrer un buisson, & que les plantes d'aucune espèce ne peuvent y croître, tant la craie domine à la superficie. On sent que les eaux doivent être très-mauvaises dans un pareil sol, & que les hommes doivent éviter d'y établir leurs demeures. On dit encore des humeurs, lorsqu'elles sont enflammées & peu aqueuses, qu'elles ont de la sécheresse & de l'aridité. (M. MACQUART).

ARDONA, ordre nosol., genre 278 de Sauvages, maigreur d'une seule partie. Ce mot a été employé dans le même sens par Ettmuller.

ARIDURE.

Maigreur, desséchement de quelques parties du corps occasionné par la privation partielle ou totale des sucs nourriciers. (*Voyez* AMAIGRISSEMENT, ATROPHIE). (M. DEHORNE).

ARISTOLOCHE. (*Mat. méd.*)

Aristolochia.

Les anciens avoient donné ce nom à cette plante,

parce qu'au rapport de Dioscoride, ils la regardoient comme essentiellement favorable à l'excrétion des lochies.

C'est une famille de plantes hermaphrodites à fleurs monopétales irrégulières, qui comprend vingt-huit genres d'individus, herbacés ou ligneux, grimpans ou rampans, & qui est remarquable par la forme assez singulière de ses fleurs. (*Voyez* le dict. de bot., p. 250.)

Parmi les différentes parties de cette plante, c'est particulièrement la racine qu'on a essayée en médecine. Nous allons examiner celles qui ont été jusqu'ici le plus employées; elles sont au nombre de sept.

1°. L'*aristoloche* ronde.

Aristolochia rotunda flore ex albo purpurascente. Lin.

Sa racine est ronde, assez grosse, charnue, garnie de fibres, grise en-dehors, & jaunâtre en-dedans, d'une odeur désagréable, & d'un goût très-amer. On la tire des champs & des vignes de la France méridionale, de l'Italie & de l'Espagne; on la cultive au jardin du Roi.

Cette racine est recommandée comme emménagogue, atténuante, vulnéraire, déterfive & tonique.

2°. L'*aristoloche* longue.

Aristolochia longa, foliis cordatis, petiolatis, integerrimis, obtusiusculis, caule infirmo, floribus solitariis. Lin.

La racine de cette variété, un peu plus épaisse que le pouce, a un pied de longueur, & toutes les divisions en sont presque égales dans les plantes parvenues à la maturité. Sa substance est brune en-dehors, jaunâtre en-dedans, d'une odeur désagréable, & d'un goût très-amer, ainsi que l'*aristoloche* ronde. On la trouve dans les mêmes contrées que la première: elle passe pour avoir les mêmes vertus; mais on lui donne la préférence, lorsqu'on veut l'employer à faire des lotions dans les plaies, & les ulcères sordides, dans la gale & dans les maladies de la peau.

3°. L'*aristoloche* clématite.

Aristolochia clematitis, foliis cordatis, caule erecto, floribus axillaribus confertis. Lin.

La racine de celle-ci est longue, menue, cylindrique, rampante & fibreuse; la plante se rencontre ordinairement dans les lieux secs & incultes de la France & de l'Allemagne; son odeur est forte, sa saveur très-âcre & très-amère. On lui reconnoît absolument les mêmes vertus qu'aux précédentes.

4°. L'*aristoloche* serpentaire, vulgairement appellée serpentaire de Virginie.

Aristolochia serpentaria, foliis cordato-oblongis, planis, caulibus infirmis, flexuosis, teretibus, floribus solitariis. Lin.

Aristolochia tenuis, vel pistolochia; aristolochia polyrrizos. 33. Plin.

La racine de cette plante a un grand nombre de fibres menues, longues de trois à quatre pouces, & disposées en faisceaux: elle a une odeur agréable, aromatique, un goût un peu âcre & amer. On l'apporte de la Virginie, & de la Caroline.

Elle passe pour diurétique, diaphorétique & alexipharmaque. On la recommande encore comme antiseptique, & comme un remède très-puissant contre la morsure empoisonnée du serpent appellé boicininga; dans ce cas on mâche cette plante, & on en avale le suc. On lui attribue, de plus, de grandes vertus contre l'hydrophobie, les vers, les affections histériques, & les fièvres lentes, nerveuses, & intermittentes.

Daniel Lysons a donné de belles observations sur le mélange de la serpentaire de Virginie, avec le kinkina. Il unit la poudre de serpentaire à la dose d'un scrupule à celle de kina à la dose de deux, & en établit l'usage à chaque troisième ou quatrième heure après l'accès.

C'est la plus petite de toutes les *aristoloches*, & celle qu'on préfère aux autres pour la thériaque.

5°. L'*aristoloche* anguicide.

Aristolochia anguicida. Lin.

Celle-ci a une odeur désagréable & nauséabonde. Ses racines sont cylindriques, rameuses, contiennent une espèce de moële blanchâtre pleine d'un suc âcre & fétide, & d'une couleur orangée. L'écorce en est brune.

Cette plante croît dans les environs de Carthagène: on dit que son suc, mêlé avec de la salive par la mastication, étourdit. Il enivre les serpens à qui on en a fait prendre quelques gouttes; il les tue si on en augmente la dose. M. Jaquin dit, que dans le pays on fait fuir ces animaux, quand on a dans ses poches de cette *aristoloche*; il ajoute que le suc, appliqué sur la morsure des serpens vénimeux, suffit pour la guérir.

6°. L'*aristoloche* odorante.

Aristolochia odoratissima.

Toutes les parties de cette plante ont une odeur forte,

& la racine est longue, cylindrique, de l'épaisseur du doigt. On prétend à la Jamaïque & au Mexique, où on la trouve, qu'appliquée en cataplasme elle calme les douleurs, peut résoudre les tumeurs contre nature; que sa décoction ou son suc exprimé, peut diminuer & détruire le frisson des fièvres intermittentes; que l'estomac & le cerveau en sont fortifiés. On ajoute qu'il guérit les diarrhées; que le suc de sa racine s'emploie aussi avec succès contre la morsure des serpens.

7°. Enfin, l'*aristoloche* qui nous reste à décrire est celle qui est nommée

Aristolochia trilobata. Lin.

Aristolochia caule volubili, foliis trilobis, floribus maximis. Jacq. obs. 1, p. 8, t. III.

Sa racine est ligneuse, subéreuse & vivace, allongée, de la grosseur d'une racine de seigle; la plante est grimpante, ses feuilles alternes, pétiolées, divisées profondément en trois lobes un peu étroits & obtus à leur sommet.

Cette plante se trouve dans l'Amérique méridionale, à *Surinam*. Son usage n'est pas encore fort introduit dans les pharmacies. M. Bergius le regarde comme un remède précieux, alexitère & sudorifique; il dit que ses racines conservent si long-tems leur odeur & leur force, que lorsqu'il en cassoit, après vingt-cinq ans, leur énergie n'étoit pas diminuée de ce qu'elle étoit lorsqu'il les reçut, & telle que toute la chambre étoit imprégnée de l'odeur. Cet auteur croit que, lorsque dans les fièvres on a besoin de sudorifiques mêlés aux substances actives, on ne peut en trouver qui remplisse ce but avec plus d'avantages; il ajoute qu'avec cette racine il a guéri, en peu de tems, un enfant qui avoit été mordu par une vipère.

En général, les racines des *aristoloches* doivent être choisies grosses, pesantes, bien nourries, nouvellement séchées, grises en-dehors, jaunes en-dedans, & d'un goût amer.

Quant à l'analyse qui en a été faite, selon Geoffroi, on a trouvé qu'en général les *aristoloches* donnoient une très-grande quantité d'huile & de terre, aucun sel volatil concret, une médiocre quantité d'esprit urineux, & beaucoup de phlegme acide. Le suc des racines rougit le papier bleu ou teint du suc de tournesol; d'où on a résumé que la vertu de l'*aristoloche* dépendoit d'un certain sel essentiel, composé de terre, chargé de sel acide & surabondant, avec une médiocre portion de sel ammoniac & beaucoup de souffre.

On voit que pour s'assurer de la nature de ces substances, dont les qualités ne sont pas absolument les mêmes, il faut recommencer l'analyse de chacune d'elles, & bien séparer chacun des principes qui les constituent. (M. Macquart).

ARISTOLOCHIQUES. (*Mat. méd.*)

On donne le nom générique d'*aristolochiques* aux médicamens propres à faire couler les lochies, ou le flux sanguin & laiteux qui s'établit chez les femmes après l'accouchement. Les différentes espèces de plantes nommées *aristoloches* avoient reçu ce nom parce qu'on les mettoit à la tête de ces médicamens; tous les toniques, les fortifians, le vin, les plantes aromatiques, sont de cette classe. On y comprend aussi les anti-spasmodiques, & les anti-hystériques, qui rétablissent l'écoulement des lochies supprimé ou diminué par le resserrement & le spasme; enfin on associe à ce genre de médicamens les relâchans, les tempérans, comme délayans, & donnant de la fluidité aux humeurs. On voit par ce léger dénombrement qu'il n'y a pas d'*aristolochiques* proprement dits, & qu'il ne peut y avoir de spécifiques dans ce genre, puisque, la suppression ou la diminution du flux lochial dépendant de plusieurs causes, comme de chaleur, de resserrement spasmodique, d'épaississement dans les liquides, &c., il faut employer dans chaque cas ces remèdes particuliers & fort différens les uns des autres pour rétablir, ou augmenter cette évacuation. (M. Fourcroy).

ARISTOTE, *Aristoteles.*

Il fut instruit à l'école de Platon : parmi tous les philosophes qui le précédèrent & qui vinrent après lui, il n'en fut aucun dont le nom ait été aussi célèbre. Il fonda une nouvelle secte, lorsque Xénocrates eut succédé dans l'académie à Platon leur maître.

Aristote naquit à Stagire, ville de la Thrace, sur les confins de la Macédoine à laquelle elle appartenoit; ce fut la xcjx olympiade, année première, avant notre ère 384. Il eut pour père Nicomachus, qu'on dit descendre d'Esculape, par Machaon son fils aîné, & qui fut médecin d'Amyntas, roi de Macédoine. Ses père & mère étant morts, il fut élevé par un homme d'Atarné (ville de Mysie) & instruit de bonne heure dans la connoissance des arts libéraux, dans lesquels on est convaincu qu'il excelloit, en lisant ses traités sur la poëtique & sur la rhétorique. Ses ennemis disent que son éducation achevée, il mena une vie dissipée, ou dissolue, qu'il distribua ou vendit des remèdes; (on dit même des poisons) mais ses partisans le nient formellement. Ce qui est certain, c'est qu'étant dans sa dix-septième année (1) olympiade ciij, année 1

(1) Si à seize ans accomplis il commence à prendre les leçons de Platon, il faut donc qu'il ait fait le métier de charlatan à quinze ans. Ce métier est celui de la pauvreté & de la misère;

il ſe rendit à Athènes, & alla s'inſtruire de la doctrine de Platon; car il n'a pu (comme l'ont dit quelques-uns) entendre Socrate, qui étoit mort 17 ans avant la naiſſance d'*Ariſtote*. Platon qui avoit bien reconnu la vivacité & la beauté de ſon eſprit, appelloit ſon diſciple l'ame de l'école, mais il diſoit qu'il falloit réprimer cette vivacité avec un frein comme on arrête un courſier fier & hardi. Les écrits d'*Ariſtote* prouvent qu'il avoit prodigieuſement lu, ce qui eſt confirmé par le témoignage même de Platon, dont il fut pendant vingt ans le diſciple, & auquel après ſa mort il éleva un autel. Cet acte de gratitude rend très-ſuſpect ce que dit Ariſtoxène (*Ariſtoxenus*), qu'*Ariſtote* ayant déplu à Platon parce qu'il étoit plus recherché dans ſon vêtement (1) que ne l'étoient les philoſophes (2), & étant par lui moins conſidéré que Speuſippe & Xénocrate, il avoit ouvert une école particulière, & qu'étant venu avec ſes diſciples diſputer contre Platon, il avoit eſſayé de le chaſſer de l'accadémie; mais qu'il avoit été repouſſé par Xénocrate. Ces accuſations & beaucoup d'autres ſont des traits lancés par la jalouſie de ſes condiſciples & par l'envie.

Speuſippe ayant ſuccédé à Platon dans l'académie, *Ariſtote* ſe retira chez Hermias, tyran d'Atarné, avec lequel il s'étoit lié d'amitié à Athènes; il paſſa trois ans avec lui, occupé à le remplir des préceptes de la philoſophie. Après qu'Hermias eût été mis à mort par l'ordre d'Artaxerxe, *Ariſtote* compoſa un hymne ſur la mort de ſon ami, lui fit faire une ſtatue, & épouſa ſon héritière: ce fut l'an 345 avant notre ère; *Ariſtote* avoit 39 ans. Les détracteurs de ce philoſophe lui reprochèrent cette liaiſon qu'ils ont ſoupçonnée contraire aux bonnes mœurs, ils l'accuſent de s'être livré à des amours criminelles, ils le traitent d'impie, comme ayant décerné des honneurs divins à un homme; mais ils ne ſauroient prouver ces accuſations qui ont été réfutées autrefois par Apellicon de Téos.

Ariſtote, après la mort d'Hermias, ſe réfugia à Mitylène, ville de l'iſle de Leſbos, olymp. cviij année quatrième (c'eſt-à-dite l'an 345 avant notre ère). Mais la deuxième année de la cjx olympiade, âgé de 41, avant notre ère 347, il fut appellé à la cour de Philippe, roi de Macédoine, pour apprendre à Alexandre ſon fils l'art de bien régner. Ce jeune prince, qui avoit les plus heureuſes diſpoſitions, étoit âgé de 9 ans. L'affection que témoignèrent à *Ariſtote*, Philippe, Olympias & Alexandre, prouve avec quel ſuccès & avec quelle diſtinction il avoit rempli cette place ſi importante. Il ſut conſerver nonſeulement la dignité de philoſophe, mais encore ſe prêter aux manières de la cour; ce qui lui donna du crédit à la cour, & le mit à portée de rendre de grands ſervices à ſes amis, & aux citoyens. Alexaudre ſentoit ſi bien les avantages de l'éducation qu'il avoit reçue, qu'il diſoit devoir plus à ſon précepteur, qu'à ſou père.

Alexandre étant parti pour ſon expédition de l'Aſie, l'an 334 avant notre ère, *Ariſtote*, alors âgé de 50 ans, après avoir laiſſé auprès du jeune roi Calliſthène ſon parent, abandonne la cour & retourne à Athènes; mais il lui écrivoit, & ſes lettres contenoient des inſtructions; la protection du prince lui fut très-utile pour la compoſition de ſon hiſtoire des animaux, car il lui faiſoit fournir de l'Aſie, tous les renſeignemens & les objets dont il avoit beſoin. Mais la liberté généreuſe de Calliſthène, laquelle déplaît dans les cours, ayant aigri contre lui Alexandre, *Ariſtote* perdit les bonnes graces du roi, ce qui arriva probablement l'année même où Calliſthène, bien qu'innocent, périt dans les tourmens par les ordres d'Alexandre dont ce philoſophe ne vouloit pas reconnoître la divinité que lui décernoit la baſſeſſe de quelques flatteurs. *Ariſtote* ne put apprendre ſans la plus vive douleur la mort de ſon parent & la cruauté d'Alexandre. Les liens qui uniſſoient le diſciple & le maitre furent rompus; ce fut l'an 327 avant notre ère, trois ans avant la mort d'Alexandre. Cette inimitié réciproque a donné lieu de ſoupçonner, que le poiſon, par l'effet duquel on croit qu'Alexandre a fini ſes jours avoit été envoyé par *Ariſtote*. Non-ſeulement ce fait n'eſt pas prouvé, mais il n'eſt pas même vraiſemblable. Il y avoit dans la Babylonie des végétaux auſſi puiſſans que ceux qui croiſſoient dans la Grèce; tous les climats en produiſent; par-tout, le crime & la vengeance en profitent.

Arrivé à Athènes, *Ariſtote* ayant trouvé l'académie dirigée ou tenue par Xenocrate, il prit la réſolution d'inſtituer une nouvelle école; & il choiſit, pour le lieu de ſes leçons, le lycée, qui étoit autrefois le gymnaſe de la ville. Comme c'étoit en marchant ou en ſe promenant qu'il enſeignoit, juſqu'à l'heure où les grecs avoit coutume de ſe faire oindre, ou qu'il diſſertoit ſur tous les ſujets de philoſophie, il fut appellé *peripateticos* (l'homme qui ſe pro-

---

mais Ariſtote n'étoit pas ſans fortune; ſes père & mère qu'il avoit perdus en bas âge, lui avoient laiſſé des biens que ſon tuteur n'avoit point diſſipés, & qu'il n'avoit pu diſſiper lui-même. On voit, par ſon teſtament, qu'il avoit ſoigneuſement conſervé l'héritage paternel dont il diſpoſa en faveur d'Herpylis. Le reproche qu'ou a fait à Ariſtote d'avoir vendu des poiſons, eſt donc faux & abſurde, bien qu'on le trouve répété dans un ouvrage moderne.

(1) Si Ariſtote n'eût pas eu de ſes père & mère un revénu honnête, auroit il pu vivre à Athènes pendant vingt ans, tout occupé de s'inſtruire, de lire, & d'entendre les leçons de Platon? Auroit il pu s'habiller d'une manière un peu recherchée? Autre preuve qu'il n'a pas vendu de drogues.

(2) Ariſtote ne pouvoit par-là déplaire à Platon qui, lui-même, étoit vêtu proprement, & dont la maiſon étoit très-bien meublée.

mène). Ce nom par la suite fut aussi donné à la secte; les anciens donnent de ce nom différentes interprétation, mais la plus vraisemblable est qu'elle a reçu cette dénomination, de ce que les conférences se faisoient durant la promenade.

Aristote avoit adopté dans l'enseignement, deux modes, savoir l'*exoterique* & l'*acroamatique*. Il appliquoit le premier aux objets de la rhétorique, de la poëtique, de la politique; il les traitoit dans l'après-midi, en se promenant : l'autre regardoit la métaphysique, la physique, & les questions les plus subtiles de la philosophie. Delà vient que les disciples & les livres d'*Aristote* se divisoient en exotériques & en acroamatiques; cette nouvelle maniére d'enseigner, & la réputation du philosophe, attirèrent dans cette école un grand nombre de disciples. Tant que vécut Alexandre, bien qu'*Aristote* eut beaucoup d'ennemis, aucun n'osa rien contre lui. Mais ce prince étant mort, la cxjv olymp. ann. 1. (avant notre ere 324). Le prêtre Eurymedus & Demophile, sollicités par ses ennemis, l'accusèrent d'impiété, parce qu'il soutenoit que les prières & les sacrifices ne servoient de rien. C'est pourquoi afin de ne pas éprouver le sort de Socrate, & que les athéniens ne se rendissent pas deux fois coupables à l'égard de la philosophie, il se retira secrettement à Chalcis (de Macédoine probablement) la deuxième année de l'olympiade cxjv (avant notre ère 323) âgé de 61 un ans. Il fut suivi du nombreux cortége de ses disciples; il ne jouit pas longtems de la retraite qu'il s'étoit choisie; une grande foiblesse d'estomac, occasionnée par l'excès du travail termina ses jours, l'an 321 avant notre ère; on fit de grands honneurs à Stagyre lieu de sa naissance, après sa mort; il laissa un fils nommé Nichomachus.

Aristote n'étoit pas très-bien fait; mais il corrigeoit ce défaut par sa propreté & l'éclat de ses habits. Malgré cette foiblesse d'estomac, la tempérance & le calme de son ame le firent parvenir à l'âge de 63 ans.

Quant à son caractère moral, ses vertus & ses défauts, les écrivains & les modernes en ont parlé très-diversement, chacun suivant ses affections à l'égard de ce philosophe. On a tellement exalté sa haute piété, & ses sentimens purs à l'égard de la divinité, que quelques-uns ont eu l'extravagance de croire qu'il avoit pillé aux juifs quelque chose de leurs dogmes, ou l'absurdité de dire que près de mourir il avoit embrassé le judaïsme. L'admiration pour *Aristote* portée à l'excès a enfanté beaucoup de contes qui ne méritent point d'être rapportés. Mais parmi les chrétiens plusieurs se sont persuadés qu'il étoit parvenu à la plus sublime connoissance de la divinité & des dogmes les plus purs. On ajoute qu'il fut reconnoissant envers ses maîtres, envers sa patrie, envers ses amis; modéré dans ses sentimens, réservé dans ses assertions, ami de la vérité, d'une exactitude sévére & inattaquable. D'un autre côté, il s'en est trouvé un petit nombre qui l'ont regardé comme le plus méchant des hommes : déterminés à penser ainsi, d'après ses détracteurs, jaloux de sa réputation, Timée, Tauromenites, Epicure, Alexinus, Demochares, Céphisodorus, Licon & autres. C'est d'après leurs recits que Fr. Patricius a écrit cette violente diatribe, dans laquelle il accuse impitoyablement *Aristote* d'avoir été impie, audacieux, léger, téméraire, parasite, gourmand, pédéraste, traître, plagiaire, & dans laquelle il le charge de ce qu'il y a de plus atroce. Il est vraisemblable que la plupart de ces accusations ont été inventées par la calomnie, bien qu'il ne paroisse point avoir mérité toutes les louanges que lui ont prodiguées ses admirateurs. Tous ces reproches ne lui ont été faits que par ses ennemis jurés, & sont indignes de toute créance; & parmi ces reproches, il y en a plusieurs qu'on peut tolérer & excuser. Il est prouvé par sa physiologie qu'il ne faisoit aucun cas de la religion de son pays, il n'est cependant pas vraisemblable qu'il s'en soit ouvertement moqué. On ne pourroit lui refuser sans la plus grande injustice, une érudition très-choisie, un esprit vaste, élevé, subtil, vainqueur des préjugés, un fond de connoissances acquises par une immense lecture, de l'habileté dans les mathématiques, une ardeur infatigable pour le progrès de la philosophie, & d'avoir possédé l'art admirable de l'invention & de la composition; mais il faut convenir qu'on ne doit pas trop exalter son systême physique, métaphysique & moral, & qu'on doit lui reprocher au contraire d'avoir perverti les idées des anciens, & de s'être attaché à déprimer la réputation & le mérite des autres, pour s'élever au-dessus d'eux, sans parler d'autres défauts. De ce qui vient d'être dit, on voit qu'Aristote, à la vérité, doit être compté parmi les plus grands génies de l'empire, de la philosophie; mais on est étonné que durant un si grand nombre de siècles, on lui ait prodigué des éloges qu'il ne paroît point avoir mérités.

Ce célèbre philosophe a composé beaucoup d'ouvrages, dont J. Alb. Fabricius nous a donné une histoire savante & exacte. *Aristote* n'en a publié qu'un très-petit nombre de son vivant; plusieurs sont pér's, & en leur place on en a substitué quelques-uns qui sont absolument supposés. Ceux que nous avons aujourd'hui sous son nom, ou traitent des objets de logique; on leur a donné le titre d'*organum*; ou des objets de physique, ou de métaphysique, ou de mathématiques, ou de morale & de politique; quelques-uns regardent la rhétorique & la poëtique. Les circonstances singulières qui ont accompagné le sort des livres d'*Aristote* font grandement douter si ceux qui nous restent sont véritablement de lui en entiers, ou non. Car par son testament il laissa ses écrits à Théophraste, & celui-ci à Nélée, de Scepsis, ville de Mysie, proche le golfe Adramytte, & vis-à-vis l'isle de

Lesbos. Les héritiers de Nélée, qui étoient des gens sans lettres, s'en saisirent; mais Nélée en avoit vendu une partie à Ptolemée philadelphe, qui les déposa dans la bibliothèque d'Alexandrie, où ils furent brûlés avec tant d'autres. Les héritiers de Nélée ayant appris que les rois de la famille des Attales, auxquels étoient soumise la ville de Scepsis, recueilloient avec grand soin tous les livres qu'ils pouvoient se procurer, enfouirent inconsidérément les livres d'*Aristote* dans une grotte souteraine où ils demeurèrent cachés au-delà de cent trente ans, & furent ravagés par les vers & par la moisissure. Ayant enfin été retirés de ce lieu ils furent vendus à Apellicon de Téos, qui les fit copier, & qui rétablit de lui-même les lacunes; il est vraisemblable qu'ils furent par ce moyen extrêmement corrompus, & qu'on y ajouta beaucoup de choses étrangères. Sylla s'étant emparé d'Athènes, l'an 86 avant notre ère, peu de temps après la mort d'Apellicon, Sylla se saisit des manuscrits d'*Aristote* qui se trouvèrent dans sa bibliothèque & les transporta à Rome, 235 ans depuis la mort d'*Aristote*. Le grammairien Tyrannion, partisan zélé de la philosophie péripatéticienne, ayant obtenu la permission de se servir de ces manuscrits, en fit une copie, en donna une édition; mais quelques marchands de livres ayant employé des copistes peu instruits, & n'ayant pas conféré les copies avec le manuscrit original, furent cause que l'altération fut plus grande encore qu'elle n'étoit. D'où il suit qu'on est très-incertain quels sont les livres qu'on peut & qu'on doit véritablement regarder comme étant d'*Aristote*.

Après la naissance de Jésus-Christ, la philosophie d'*Aristote* acquit la plus grande autorité, & principalement parmi les chrétiens; elle est cependant difficile, obscure, & ne peut être comprise qu'avec beaucoup d'application; car il voile sa pensée à dessein, afin de ne pas être entendu de tout le monde; & suivant la méthode de Socrate, il dispute contre ceux qu'il réfute, de manière que le lecteur est embarrassé sur le sens. A quoi il faut ajouter le malheur de ses livres qui ont été corrompus, mal réparés, & dont l'ordre & la liaison ont été tellement pervertis que le sens n'est pas raisonnable, & qu'on ne voit pas ce que l'auteur a voulu dire. Sans nous arrêter à bien d'autres causes, nous observerons que les anciens philosophes de la secte péripatéticienne, mais les plus voisins d'*Aristote*, se sont écartés de son systême; & que sa doctrine fut ensuite corrompue par des interprètes qui, en séduisant leurs lecteurs ou leurs disciples, les écartèrent de l'esprit du maître. D'ailleurs, comme *Aristote* sème par-tout dans ses écrits des traits de l'ancienne philosophie & des propositions ou des preuves tirées des mathématiques, le lecteur qui ne s'attend pas à des choses de ce genre est arrêté & ne sauroit plus saisir le véritable sens.

Ainsi en étudiant la philosophie d'*Aristote*, il ne faut pas perdre de vûe ces causes qui la rendent obscure, il faut encore faire attention au but qu'il s'est proposé, de renverser, par un systême nouveau, tous les philosophes qui l'avoient précédé. De-là vient que n'ayant pas toujours de meilleures idées à proposer, il leur donne par les expressions & la tournure un air de nouveauté, qu'il se livre à des notions vagues & incertaines, qu'il altère les dogmes des anciens, que souvent même il se détourne pour courir après des minuties, & qu'il trompe par une obscurité affectée. Mais il a accommodé toute sa philosophie morale aux idées de la cour, & surchargé sa philosophie naturelle des principes métaphysiques qui ne signifient rien, & ne satisfont pas un esprit qui cherche la vérité; c'est encore mal-à-propos souvent qu'il a recours aux mathématiques. Si l'on y fait attention, on conçoit aisément combien toutes ces choses apportent d'obstacles à l'intelligence de ses ouvrages. Il faut donc lire & examiner *Aristote* sans se laisser entraîner sous le poids de son autorité, si l'on veut distinguer ce qui est précieux d'avec ce qui est à rejetter, & tirer quelque profit de sa philosophie.

Aristote a divisé en deux la philosophie; il dit que l'une consiste dans l'action (*in agendo*), l'autre dans la contemplation (*in contemplando*); que la première est pratique, & la seconde théorique; il ajoute à celle-ci l'instrumentale, qui est la logique. Cette partition est prise de l'école de Platon. Voici ce qu'*Aristote* dit de la logique: son but est la vérité ou probable ou certaine; la dialectique regarde la première, l'analytique, qui démontre, regarde la seconde, &c.

Passons à la physique.

Aristote établit sur ces dogmes la philosophie naturelle: le principe des choses naturelles n'est pas un; elles doivent être contraires & opposées entr'elles par les qualités & les privations (*per habitus & privationes*); les principes ne sont pas composés des autres substances, ce sont d'eux que les substances sont composées, & ils sont infinis; ainsi il y a trois principes des choses naturelles, la forme, la privation & la matière; aucune chose ne provient de l'acte (*ex actu*), mais de la puissance (*ex potentiâ*); la matière n'est point engendrée & ne se corrompt point; mais elle est première, & le sujet infini de toutes choses, c'est de lui qu'elles sont tirées, & c'est en lui qu'elles retournent enfin.

Il y a quatre espèces de causes: la *matérielle*, de laquelle tout est fait; la *formelle*, par le moyen de laquelle tout est fait; l'*efficiente*, par laquelle tout est fait; la *finale*, à cause de laquelle tout est fait: mais les causes sont ou prochaines ou éloignées. La fortune & le hasard sont cause des différents effets; la nature agit toujours pour une fin: la nécessité est de deux sortes, absolue, de la part de la matière; conditionnelle, de la part de la forme ou de la fin. Le mouvement est l'acte de ce qui est en puissance,

il existe avec l'acte : ce qui a une transition sans fin (sans interruption) est infini ; un acte de cette espèce n'existe pas dans la nature ; le lieu est la superficie immédiate & immobile du corps qui contient. Le lieu vide ne contient pas de corps ; il n'existe pas dans la nature. Le temps est le nombre (pour la quantité progressive) du mouvement (*secundum prius & posterius*) avant & après : le repos est la privation du mouvement dans un corps ; tout mouvement est fini, & se fait dans un temps : tout ce qui se meût, est mû par un autre que par lui. Comme il n'ya point de mouvement progressif infini, il est nécessaire *qu'il y ait un premier moteur*, qui est immobile, indivisible, incommensurable, (ou qui n'a point de quantité) infini, & ce premier moteur est Dieu. Le ciel est parfait, il n'est ni pesant, ni léger ; il n'a rien de contraire ou d'opposé, ainsi il n'est pas sujet au changement. Le monde même n'est pas infini ; au-delà du monde il n'y a point de corps infini ; le monde est unique & éternel, il ne peut ni être engendré ni être détruit. Le ciel est d'une figure sphérique, & emporté d'un mouvement circulaire. Le mouvement du premier mobile est égal, uniforme & éternel. Les étoiles sont les causes de la chaleur & de la lumière dans ce qui est au-dessous d'elles ; elles ne se meuvent pas d'elles-mêmes ; mais suivant les impulsions de leurs orbes. Le centre du ciel est la terre, qui est ronde, placée au milieu & immobile. L'élément est un corps simple, dans lequel se divisent les autres corps ; ses qualités sont la gravité & la légéreté. Deux élémens sont contraires, la terre & le feu, entre lesquels l'air & l'eau tiennent le milieu. Il y a une succession perpétuelle de génération & d'altération ; il y a de la différence entre *génération* & *altération* : il y a dans le contact physique, une action & une passion mutuelles. Les qualités sensibles, telles que le chaud & le froid, l'humide & le sec, le grave & le léger, le dur & le mou, le visqueux & l'aride, l'âpre & le lisse, l'épais & le menu, établissent une différence entre les corps : deux des premières qualités sont agentes, c'est le chaud & le froid ; deux sont passives, l'humidité & la siccité. Tous les élémens peuvent réciproquement passer les uns dans les autres ; tous les corps sont composés de tous les élémens. Des animaux sont produits des substances putrides à l'aide de la chaleur naturelle &c.

Comme *Aristote*, en écrivant sur l'ame, vouloit paroitte s'éloigner de Platon, que cependant il n'avoit rien de neuf ni de plus solide à dire, il affecta de répandre une grande obscurité sur ce sujet très-difficile, & le rendit très-embarrassé. Voici les principaux points de sa doctrine.

L'ame n'est point mue par elle-même ; & il y a dans le corps naturel organique une première *entéléchie* (c'est-à-dire, une première force motrice) qui possede la vie en puissance. L'ame est douée de ces trois facultés, la nutritive, la sentante & la rationelle ; elle est aussi douée de cinq sens externes, lesquels reçoivent l'impression des objets sensibles, abstraction faite de la matière : il y a une espèce de sens commun, qui peut distinguer les différences des choses. Le sens diffère de l'intellect ; & la fantaisie (*phantasia*), de l'un & de l'autre ; la fantaisie est un mouvement de l'animal qui est dérivé du sens agissant, & qui affecte différemment l'animal. De la fantaisie dérive la mémoire ; le sommeil vient de l'inertie des sens enchaînés. L'intellect est la faculté propre de l'homme ; il est double, patient & agent ; le premier prend la forme des choses ; le second est la puissance qui connoît. L'intellect actif peut se séparer du corps, il est immortel & éternel, il ne sauroit se mêler au corps ; l'intellect passif est mortel. L'intellect agissant est ou théorétique ou pratique ; le premier connoit la chose intelligible, le second, si elle est bonne ou mauvaise : les principes du mouvement local sont l'intellect pratique & l'appetit : celui-ci est double dans l'homme, savoir la volonté, & l'appetit sensitif, lequel est ou irascible ou concupiscible. La vie est la permanence de la respiration, permanence qui existe avec la chaleur naturelle ; & le principe de la vie est dans le cœur.

Telles sont les opinions d'*Aristote* sur l'ame ; comme elles sont fort obscures, elles ont donné occasion à une longue dispute, pour savoir si ce philosophe a fait l'ame immortelle ou mortelle. Le premier sentiment passe pour plus vraisemblable, puisque selon lui, l'intellect actif est le seul immortel, & qu'il le regarde aussi comme l'unique auquel tous les hommes participent.

Nous n'entrerons pas dans un long détail sur la métaphysique, nous nous bornerons à ce qu'il a dit de la Divinité.

Le premier moteur jouit de la vie la plus parfaite, laquelle consiste à se contempler lui-même avec une délectation infinie. Ce premier moteur, dit-il, est Dieu : il est éternel & vivant ; il l'appelle l'être des êtres (*ens entium*), substance immuable, incommensurable. Après cette substance il faut qu'il y en ait d'autres immatérielles & éternelles, qui président aux mouvements des sphères intérieures: l'ancienne tradition les appelle avec raison des dieux ; ce n'est que pour le vulgaire qu'on a dit que ces dieux avoient la forme humaine.

Aristote dans la métaphysique comprend la théologie. C'est dans ce traité qu'on trouve ses véritables sentimens & s'il admettoit l'athéisme, ce et sur lequel on s'est long-temps disputé. Il est très-certain qu'il a fait Dieu, absolument immatériel, mais il l'a décrit d'une manière qui ne convient point à la nature divine ; en faisant le monde éternel, il le place à côté de la divinité ; raisons qui ont

jetté du doute sur l'orthodoxie d'*Aristote* à l'égard de la Divinité.

Ce philosophe a divisé la philosophie pratique, en morale, politique & économique. Ce qu'il dit sur la morale est très-foible, parce que, considérant la volonté de l'homme, uniquement du côté physique, sans s'embarasser de l'honnêteté intérieure des actions humaines, il n'a fait dériver la félicité civile que des mœurs des cours dans lesquelles il avoit formé les siennes.

Dans ses livres politiques où il est traité non-seulement de tout ce qui regarde le systême général du gouvernement, mais encore de chacune de ses parties, *Aristote* se montre plus solide, plus éclairé, plus profond. Comme en effet il connoissoit parfaitement la nature, les finesses, le manège, les opérations du gouvernement, dont il s'étoit instruit, non pas dans l'ombre de l'école, mais dans l'éclat de la cour. Il est impossible qu'il n'y ait pas observé beaucoup de choses excellentes, ce qui l'a mis à portée de donner bien des conseils utiles. On ne sauroit cependant faire de ces vues une application à tous les gouvernemens; sur-tout dans les derniers temps: car il a eu égard aux hommes de son siècle, & il a rassemblé tout ce qui a rapport à la constitution d'une cité, & à son administration d'après le systême des cours & des royaumes, lequel est aujourd'hui bien changé.

Il s'est comporté de même dans ses livres économiques, où tous ses préceptes sont assortis aux usages & aux coutumes de la Grèce. Mais il convient d'observer que ses traités politiques & ses traités économiques ne nous sont point parvenus entiers. (*Extr. de Br..k.*) (M. Goulin).

ARLANT. (*Eaux minérales.*)

C'est une petite ville de la généralité de Riom, élection d'Issoire, sur la rivière de Dore, à sept lieues d'Issoire. On y a découvert une source d'eau minérale froide, qu'on dit ferrugineuse & vitriolique, mais qui n'a pas encore été examinée. (M. Macquart).

ARME OFFENSIVE. (*Méd. légale*).

L'instrument avec lequel un coup a été porté ne peut fournir que des présomptions sur la nature ou le caractère de la blessure. En effet, sa forme n'indique point au juste jusqu'où il a pénétré, ni sa masse avec quelle énergie il a été mis en action. On a vu quelquefois, par exemple, des soufflets & des coups de poing occasionner des contusions à la tête, & des commotions mortelles; &, tandis que des crânes épais résistoient sans aucun accident grave à des coups portés avec des pierres énormes ou avec de gros bâtons, d'autres étoient fracturés par des instrumens de même nature d'un volume infiniment moindre. (*Voyez* Blessures). (*Mortalité des*) (*Médecine légale*). (M. Mahon).

ARMÉES. (*Hôpitaux des*) (*Méd. milit.*).

Quoiqu'il y ait beaucoup de choses qui se passent de la même manière dans les hôpitaux des *armées* & dans ceux du royaume, ceux-là diffèrent à tant d'égards des derniers, par la forme, le gouvernement intérieur & l'administration générale, qu'il seroit impossible de s'en former une idée exacte si l'on en jugeoit d'après ce qui concerne les autres; rien ne ressemble en effet à la forme de l'*hôpital ambulant*. Ceux qui sont *sédentaires*, quoique dirigés comme ceux du royaume, n'ont ni la stabilité, ni la salubrité, ni même la discipline exacte des autres. Les officiers de santé, & les autres employés, quoique faisant les mêmes fonctions que ceux des hôpitaux du royaume, ont généralement plusieurs autres objets à remplir, & sont subordonnés différemment. Ce sont ces variétés qui ont engagé les auteurs à faire une classe distincte de ces hôpitaux, & à s'en occuper en particulier. On trouve dans le *code de médecine militaire*, de M. Colombier, des détails satisfaisans sur cet objet. Nous en tirerons les détails suivans.

Il faut distinguer à l'*armée* deux espèces d'hôpitaux; celui qu'on appelle *ambulant*, & ceux qui sont *sédentaires ou fixes*. Le premier suit toujours l'*armée*; les autres s'établissent à mesure que le besoin & la circonstance l'exigent. L'un & l'autre ont pour chefs principaux l'intendant de l'*armée* sous les ordres du général, & les premiers médecins & chirurgiens. Un nombre considérable d'officiers de santé & de commis, à la solde du roi, est également employé pour l'une & l'autre espèce d'hôpitaux; & l'un (l'hôpital ambulant) est en régie, tandis que les sédentaires sont ordinairement administrés par des entrepreneurs, qui ont eux-mêmes leurs commis à leurs gages.

Ces hôpitaux, en général, sont sujets à un grand nombre d'inconvéniens, à raison des diverses positions où ils se trouvent, relativement aux divers événemens de la guerre. Si les marches des *armées* n'étoient jamais troublées, ni précipitées, malgré le peu d'aisance où sont les malades, il est certain qu'avec un peu de discipline & de soins on en perdroit infiniment moins. Mais on connoît toutes les vicissitudes de la guerre. Souvent, au moment où l'on y pense le moins, il faut partir & abandonner les malades à la merci de l'ennemi. C'est sur-tout pour les *armées* vaincues, que ce malheur devient plus grand; car celles qui sont victorieuses laissent toujours derrière elles leurs hôpitaux avec sûreté de communication; elles ne sont guères dans ce cas.

Ainsi les malades ont à redouter les marches précipitées, les déroutes, les retraites des *armées*. Ceux-là seuls seroient moins exposés dans ces circonstances affreuses, qui se trouveroient dans des hôpitaux sédentaires,

dentaires, renfermés dans des places fortifiées, si alors il n'arrivoit une autre espèce de dangers, peut-être plus à craindre encore, ceux de la disette & du mauvais air.

On ne peut se dissimuler que le transport journalier des malades, dans des voitures très-incommodes, où ils sont souvent trop pressés, ne soit un obstacle réel à leur guérison dans les hôpitaux ambulans, sur-tout si les soins leur manquent. D'un autre côté, leur trop grand nombre, dans les hôpitaux voisins de l'armée, y fait régner un air contagieux, qui enlève beaucoup de monde, inconvénient d'autant plus fréquent presque dans tous, que les conditions requises pour la salubrité, sont moins faciles à observer dans dans des établissemens rarement commodes, & pour lesquels on n'a jamais le choix du lieu. Si l'on ajoute à ces malheurs celui d'une ville assiégée, celui du défaut d'ordre, celui de l'impéritie, enfin tous ceux qui peuvent naître de la cupidité, ou même de l'impossibilité de ravitailler des lieux environnés d'ennemis, on aura une esquisse des diverses positions dans lesquelles les militaires blessés ou malades se trouvent le plus communément à la guerre.

Pour éviter la plus grande partie de ces malheurs, attachés aux hôpitaux de l'armée, on ne peut trouver de ressources que dans la règle austère qui, en fixant la meilleure administration, prévienne tous les désordres qui naissent de la cupidité, du choix mal concerté des officiers de santé & des autres employés, du défaut d'approvisionnemens de toute espèce, des hôpitaux trop remplis, mal situés & mal servis en remèdes, en alimens & en fournitures. Cette règle exige, de la part du ministère, le soin le plus exact. L'intendant de l'armée est le chef né de cette partie; les commissaires des guerres sont les sous-ministres auxquels il confie les détails, & les médecins & chirurgiens en chef dirigent, par leurs conseils, les opérations relatives à la santé, en veillant à toutes les parties qui y ont rapport, & en plaçant à propos ceux qui sont à leurs ordres, de sorte que le concert de l'intendant, des commissaires attachés aux hôpitaux, & des médecins & chirurgiens en chef, doit être la base de l'administration. Pour faire connoître en détail quel doit être l'office de chacun, pour établir ce concert par lequel le service iroit de lui-même, & d'une manière propre à diminuer les désordres, nous ajouterons les deux articles suivans.

Hôpitaux ambulans.

Lorsqu'une *armée* est éloignée de ses hôpitaux, ou qu'elle fait des mouvemens qui l'en éloignent assez pour ne pouvoir y transporter les malades & les blessés en quelques heures, on la fait suivre par un hôpital qui les reçoit, & où on les traite, jusqu'à ce que l'on puisse les envoyer aux hôpitaux fixes sur les derrières de l'*armée*. C'est ce que l'on nomme *hôpital volant* ou *ambulant*. On choisit pour ces hôpitaux les couvents, les villages voisins, les fermes, où les églises, & les granges servent de salles : si l'on manque de ces commodités, on met les malades sous des tentes. Cet hôpital suit toujours l'*armée*, de sorte que par-tout où elle se trouve, il s'établit sur-le-champ un entrepôt pour recevoir tous les officiers & soldats malades ou blessés. Le fonds de cet hôpital consiste dans les différens employés, & dans un nombre considérable de chariots, dont les uns sont chargés de toute espèce de choses propres au soulagement & à la nourriture des malades, & les autres sont destinés au transport de ces mêmes malades. Ainsi chaque journée de marche de l'*armée* change le séjour de l'hôpital ambulant. On sait que les malades ne doivent y séjourner que le moins possible ; & lorsque l'*armée* séjourne quelque tems, on fait retirer sur les derrières le plus de malades qu'on le peut, en les transportant soit sur les chariots ci-dessus, soit dans des bateaux, selon la commodité.

On sent assez que l'établissement de cet hôpital doit être bien différent des autres, même pendant le tems de la plus grande sécurité ; les malades y sont sur la paille, couchés par terre, plus ou moins, mais presque toujours mal couverts, & le plus souvent sans draps. Quand on les transporte, ils souffrent beaucoup, soit par le défaut de commodités, soit par l'intempérie de l'air, & quand on est obligé de les abandonner à la merci de l'ennemi, en leur laissant même tous les gens nécessaires pour en avoir soin, ils courrent beaucoup de risques.

Il y a chaque jour des médecins, chirurgiens & apothicaires de service, pour visiter les malades. Les premiers médecins & chirurgiens font une inspection journalière, & décident sur les objets les plus importans. Le transport des malades sur les derrières, se fait pour éviter l'engorgement.

Pour établir un ordre convenable dans un hôpital ambulant, il faut qu'il y ait plusieurs commissaires des guerres distingués par leurs talens en ce genre, qui soient uniquement attachés à son administration ; sans cette condition le désordre y régnera toujours. Au reste, le nombre des officiers doit être proportionné à celui des troupes dont l'*armée* est composée, & le choix doit se faire parmi ceux qui étoient attachés aux hôpitaux du royaume.

Il y faut un régisseur, & des employés à ses ordres, également connus par leur intelligence & leur probité ; un approvisionnement proportionné à la quantité de troupes, mais cependant tel que si le nombre de celles-ci augmente, on ne se trouve point au dépourvu. Cet approvisionnement consiste en chariots de transport & de bagage ; celui-ci en tentes, en linge, couvertures, médicamens & ustensiles.

Il faut, à la suite de cet équipage, une boulan-

gerie, une boucherie, une batterie de cuisine, & toute sorte d'ouvriers pour réparer ou construire dans les besoins pressans.

Le fonds principal consiste dans les gens qui exercent l'art de guérir; médecins, chirurgiens & apothicaires. Il y faut beaucoup d'infirmiers, des gens de cuisine, & une garde de l'*armée*, tant pour le bon ordre que pour la sûreté.

Avec cet appareil, fourni en raison des troupes, on établit l'hôpital dans le lieu qui lui est destiné, en suivant les précautions suivantes.

L'*armée* étant en marche dès le premier jour, & le fonds de l'hôpital muni, comme ci-dessus, alors on assigne le lieu du quartier général, & l'on indique celui qui est désigné pour l'hôpital. Qu'il soit dans une ville, dans un village, ou un hameau, ou même dans la campagne, il doit toujours être situé à la portée du camp; mais assez éloigné cependant pour que l'air contagieux ne puisse y gagner.

Il faut toujours choisir les lieux les plus vastes, les moins humides, les plus élevés & les plus susceptibles d'être aérés. Les granges paroissent plus saines que les églises, si toutefois on leur donne de l'air. Les réfectoires, les salles, les lieux pavés, sont plus sains que ceux qui ne le sont pas. Lorsqu'il y a des hôpitaux dans l'endroit où l'on établit les malades, on trouve beaucoup de besogne faite. Mais il faut cependant avoir attention à l'espèce de maladie qui y regne, ou qui a régné; car si elle étoit contagieuse, il seroit plus utile de choisir un autre emplacement. Lorsque les circonstances obligent de poser des tentes pour les malades, il est nécessaire que les lieux ne soient point humides, & qu'on les desséche.

Pour remplir toutes ces vues, il est essentiel de faire partir d'avance des médecins, chirurgiens & autres employés, avec une partie des munitions nécessaires, afin que le lieu étant choisi, on établisse les cuisines, un endroit pour la pharmacie, un autre pour la salle des appareils de chirurgie; qu'on prépare une certaine quantité de draps & couvertures. Quand il faut camper, on tend des tentes pour la pharmacie.

Tout l'équipage de l'hôpital marche ensuite bien escorté, & lorsqu'il arrive au lieu indiqué, l'arrangement devient plus facile. On place les chariots de bagage de manière que l'on sache ce que chacun contient, pour y recourir en cas de besoin. On établit la boucherie; on dispose les gardes, & on donne l'ordre pour le service des officiers de santé & des autres employés.

Il est d'ailleurs d'autres mesures relatives à la salubrité, au placement des malades, à l'ordre du service, au transport enfin des malades & des blessés, que les auteurs ont recommandées. Quoique le plus souvent, dit M. le Begue de Presle, on ne puisse choisir les lieux, ni les préparer comme on le peut faire pour les hôpitaux fixes, cependant il ne faut rien négliger pour les mettre dans des endroits secs, où l'air puisse se renouveller, & qui puissent se sécher quand il est nécessaire, tous les malades & blessés qui se trouvent dans ces hôpitaux, ayant des blessures ou des maladies très-graves, que le mauvais air rend mortelles, ou plus difficiles a guérir. Comme les malades n'ont, dans ces hôpitaux, que des demi fournitures, c'est-à-dire, une paillasse, des draps & une couverture, sans bois de lit; on emploiera du menu bois sec pour élever un peu la paillasse de dessus la terre ou le pavé; & au defaut de bois, de la paille que l'on renouvellera ou fera sécher dès qu'elle sera humide, ou du moins des toiles cirées ou huilées.

Si les malades sont sous des tentes, on mettra en usage, suivant le même auteur, toutes les précautions capables d'en rendre le séjour moins nuisible; telles que de battre le sol, d'y étendre du sable, d'élever les lits avec du menu bois, ou de la paille, de relever la terre sur les bords de la tente, de l'entourer d'un fossé, de la couvrir de plusieurs toiles, d'y brûler des parfums, d'y faire un peu de feu dans une cheminée de mottes de gazon, ou du moins d'en allumer autour.

Ce seroit avec avantage, ajoute M. le Begue de Presle, qu'on substitueroit aux tentes, & même a beaucoup d'habitations humides, pour loger les malades des hôpitaux ambulans, des baraques faites d'une charpente légère qui s'assembleroit avec facilité & promptitude, & se désassembleroit de même.

Comme il n'y a pas de jour qu'il n'arrive des malades, on les dispose de manière que les blessés soient dans un endroit, & ceux qui sont attaqués de maladies internes, dans un autre. Il faut, de plus, avoir quelques tentes de relais pour y mettre séparément les maladies contagieuses, dès qu'il s'en déclarera. Si l'*armée* séjourne quelque tems, on ne fait transporter dans l'hôpital le plus voisin, que ceux qui sont en état de l'être; mais sans cela on y envoie journellement tous ceux qui sont à ce dépôt.

Quant à l'ordre du service, pour peu que l'hôpital séjourne, on marque les heures des visites, des pansemens, des distributions; sans cela, on prend celles que la circonstance permet. Il faut qu'il y ait toujours une certaine quantité de bouillon & de tisanne commune avant l'arrivée de l'*armée* au camp, & c'est pour cela qu'il peut être à propos de la faire devancer par un détachement de l'hôpital ambulant. Au reste, ces hôpitaux manquant souvent du tems nécessaire pour préparer les alimens pour les malades & les blessés, il faut qu'il y ait toujours à leur suite une

provision de gelée ou de tablettes de bouillon, de pâtes d'orge & du ris.

Il seroit à propos que les médecins & chirurgiens en chef se tinssent toujours à l'ambulance, leur présence y étant plus nécessaire qu'au quartier général, où ils peuvent d'ailleurs se transporter promptement à raison de la proximité. Au reste, il doit toujours y avoir un certain nombre de médecins, de chirurgiens, & même d'apothicaires, à la suite du quartier général pour suppléer ces chefs. Les médecins & chirurgiens de service goûteront le bouillon, la tisanne & le pain. Les autres officiers examineront la viande, avant qu'on l'emploie au service des malades. Il se fera de tems à autre une visite des drogues, afin que celles qui sont gâtées soient rejettées. Le directeur de la régie aura soin que les provisions ne manquent jamais; il donnera journellement un état exact de celles qu'il a, & de leur consommation. En même-tems, l'intendant de l'*armée*, sur lequel roule cette grande régie, assemblera, au moins une fois par trois semaines, les commissaires, les régisseurs, les médecins & chirurgiens en chef, pour être bien instruit de la chose; & chacun faisant le rapport de la portion d'administration qui lui est confiée, il en sera laissé un mémoire; ensuite, par une mûre délibération, prise dans ce conseil, on avisera aux moyens les plus sûrs & les meilleurs pour la discipline & la tenue des hôpitaux.

Relativement aux différens déplacemens des hôpitaux ambulans, ils peuvent avoir lieu dans diverses circonstances. Si l'*armée* fait quelques mouvemens, on prendra les précautions suivantes. A mesure que l'*armée* avancera, on suivra le même ordre, & on établira, de distance à autre, des hôpitaux, où l'on placera une partie des officiers de santé qui suivoient l'*armée*. Comme, à mesure qu'on avance, les malades guérissent ou meurent dans les hôpitaux éloignés, les différens employés reviendront au dépôt. Il sera nécessaire qu'on ait toujours une liste exacte & des officiers de santé, & des autres employés dans tous les hôpitaux de l'*armée*, afin que, selon le besoin, les secours soient envoyés & reviennent. Il sera essentiel en même-tems que l'ordre des marches parvienne très-promptement à l'hôpital ambulant, afin qu'on dirige la sienne, & celle des malades à transporter; dans toutes ces circonstances, il est encore essentiel de faire savoir, à chaque régiment, le lieu destiné pour l'hôpital ambulant, & même la marche qu'il tient, afin qu'on y puisse envoyer les malades.

Lors des retraites, malgré la détresse, on pourra ne laisser que peu de malades en arrière, si l'hôpital ambulant, bien fourni de chariots de transports, est toujours placé dans sa marche, de manière qu'il ne soit point gêné, & qu'il soit en sûreté; si les bagages, chargés sur des chariots d'ordonnance, pris dans le pays, augmentent le nombre de ceux de transport; si un détachement, envoyé en avant, fait préparer tout ce qui est nécessaire; si les malades sont escortés par le nombre suffisant d'officiers de santé & autres; si l'on fait quelques haltes pour examiner ces malades, & leur donner ce qui leur convient; si enfin le bouillon, la tisanne, ne manquent point en route, & si les chars, doux & bien garnis, sont assez couverts pour garantir des injures du tems, & cependant assez ouverts pour que l'air puisse s'y renouveller. (*Voyez* Chariots de transport).

Les jours de bataille, il faut que l'hôpital ambulant soit disposé de manière que les blessés y puissent être portés avec promptitude & facilité. S'il se fait quelques détachemens de l'armée, il en faut un de l'hôpital, muni à proportion du nombre des troupes détachées. Enfin pour le transport des malades de ces hôpitaux, dans les hôpitaux sédentaires, il est un grand nombre de précautions particulières que les auteurs ont indiquées.

Lorsque ces transports de malades se feront, il y aura toujours un nombre suffisant de médecins & de chirurgiens avec eux, & une caisse des médicamens les plus nécessaires, avec quelques alimens convenables, tels que des gelées & tablettes de viande, du ris, pour satisfaire les besoins les plus pressans. S'il y a plus d'une journée de marche, ce détachement se conduira à l'instar de l'hôpital ambulant.

Des chirurgiens & les infirmiers aideront les soldats à se placer dans les chariots, & les mettront dans la position qui sera la plus convenable pour leur état. Les lits, ou du moins les couvertures & draps des hôpitaux ambulans, seront toujours enveloppés dans des toiles huilées ou cirées.

Il y aura à l'hôpital des casaques & manteaux chauds, qui puissent garantir les malades & les blessés du froid, de la pluie, de l'humidité dans toutes les saisons, & à toutes les heures du jour où se fera le transport.

Les chariots de transport seront toujours accompagnés de quelques officiers qui en imposent aux conducteurs, de peur que ceux-ci, en allant ou trop vîte, ou trop lentement, ne causent quelque préjudice aux malades, ou ne les traitent trop durement.

Au reste, en envoyant les malades & les blessés de l'hôpital ambulant à un hôpital fixe, ou d'un hôpital voisin de l'*armée*, & surchargé, dans des hôpitaux plus éloignés, les noms de ces malades, & celui de leurs régimens & compagnies, doivent rester entre les mains du régisseur, & des médecins & chirurgiens en chef. Ceux-ci enverront, outre cela, à ceux de l'hôpital où l'on transporte les malades, le détail du commencement de la maladie & celui du traitement déjà employé à l'hôpital ambulant. Chaque

envoi de malades ou blessés sera accompagné d'un chirurgien sous aide-major, de plusieurs garçons & infirmiers, & d'un apothicaire, qui auront avec eux les instrumens, linges, médicamens les plus nécessaires; & des alimens légers, tels que du ris, du bouillon, des gelées & tablettes de viande.

Quant à ce qui concerne le service intérieur, les médicamens, les alimens, la police & la subordination parmi les employés, ces mesures étant communes aux hôpitaux ambulans & aux hôpitaux sédentaires, il en sera mention dans l'article suivant.

*Hôpitaux fixes ou sédentaires de l'*armée.

On appelle ainsi un ou plusieurs hôpitaux un peu plus éloignés de l'*armée*, & établis dans des villes pour recevoir les malades que leur état ne permet pas de transporter aussi fréquemment que l'hôpital ambulant change de lieu, ou qui sont en si grand nombre que l'hôpital ambulant ne peut ni les contenir, ni les soigner. On choisit, pour établir ces hôpitaux sur les derrières de l'*armée*, les postes les mieux gardés, & ceux avec lesquels on peut conserver une communication facile; de sorte que de proche en proche, jusqu'au royaume, on forme une espèce de chaîne d'hôpitaux, où l'on envoie les malades de l'*armée* en prenant soin que de celui qui est le plus voisin, ils soient transportés, selon le besoin & leur état, dans ceux qui suivent.

Suivant M. le Begue de Presle, les lieux les plus propres pour établir ces hôpitaux, sont les villes qui sont à portée de l'*armée*, & celles qui doivent s'y trouver dans les momens où la campagne sera la plus active, & où le besoin deviendra, par conséquent, le plus pressant. Il faut toujours avoir plusieurs hôpitaux placés de façon que l'*armée*, dans ses plus grands mouvemens, soit peu éloignée de l'un d'eux. On trouvera encore cet avantage à multiplier les hôpitaux, c'est que les maladies deviendront moins contagieuses, & que quand l'*armée* s'éloignera de l'un d'eux, celui-ci aura le tems de se vider, & ceux qui y seront employés pourront se reporter en avant, pour en former un autre, sans que le service en souffre & sans confusion.

Il est à souhaiter que les hôpitaux soient dans les villes, ajoute le même auteur, pour trois raisons principales; la première parce qu'il s'y trouve des bâtimens commodes, ou tout prêts, ou fort faciles à préparer; la seconde parce qu'on envoie les convalescens chez les particuliers; la troisième, afin que l'hôpital soit garanti des hostilités.

Le nombre & la grandeur de ces hôpitaux doit se proportionner au nombre des troupes, à l'activité de la campagne, aux maladies que causent aux étrangers le changement de climat, & le mauvais air du pays. On estime communément, ajoute encore M. le Begue de Presle, qu'une *armée* de cent mille hommes, en Allemagne, aura de huit à quinze mille malades; & qu'il s'en trouvera un peu davantage en Italie.

Dans les villes, les lieux les plus convenables pour établir des hôpitaux, sont les édifices publics, qui ont des chambres spacieuses, sèches & aérées. En général, il faut toujours chercher, pour cet usage, les grandes maisons situées sur des terreins un peu élevés, où il y ait beaucoup d'air, & où l'on ait facilement de l'eau.

En hiver, suivant Monro, il vaut mieux établir les hôpitaux militaires dans des maisons dont les chambres ont des cheminées, que dans celles qui n'ont que des poëles, ou qui n'ont ni cheminées, ni poëles, car les cheminées servent à entretenir une libre circulation d'air dans les chambres, aussi bien qu'à les tenir chaudes. C'est pour la même raison que l'usage des poëles étant le meilleur moyen qu'on puisse employer pour échauffer les grandes pièces où s'assemble le soldat, telles que les corps-de-garde, les poëles à vent, qui s'ouvrent dans ces chambres ou corps-de-garde, sont préférables de beaucoup aux poëles fermés.

Lorsqu'il ne se trouve pas d'édifices publics, continue le même auteur, les maisons particulières qui réunissent la plus grande partie des avantages qu'ils offrent pour l'ordinaire, sont les lieux qu'il convient de choisir pour y établir les hôpitaux. En général les maisons où il n'y a que de petites chambres, font de mauvais hôpitaux, & il faut sur-tout éviter, avec le plus grand soin, les lieux humides & fermés.

Les églises, suivant le même auteur, situées sur un terrein élevé & sec, font de très-bons hôpitaux d'été, & dans l'hiver même, ajoute-t-il, lorsque la nécessité obligea en Allemagne l'*armée* angloise d'y établir un hôpital, on s'en trouva fort bien, toutefois qu'on eut des bois de lits ou quelque chose d'équivalent pour coucher les malades, & qu'on y avoit mis des poëles à vent qui y entretenoient une chaleur modérée.

Le choix d'un local étant fait, M. le Begue de Presle recommande de préférer pour faire les salles des malades, les grandes pièces percées de plusieurs grandes fenêtres, & qu'il est facile de sécher & d'aérer. On ne doit mettre les malades au rez-de-chaussée, que quand il n'est pas possible de faire autrement. Si on n'a que de petites chambres, on abattra des cloisons afin d'en réunir plusieurs pour la facilité du service. On ne doit excepter que les cas de maladies contagieuses, dans lesquelles il faut prendre des précautions particulières.

S'il ne se trouve pas une suffisante quantité de fenêtres, ou qu'elles ne soient pas placées convenablement pour que l'air puisse se renouveller, on

en construit de nouvelles, & elles seront faites de manière que leur partie superieure touche au plancher supérieur de la chambre; c'est le seul moyen que l'air entier d'une chambre puisse être parfaitement renouvellé, sans qu'il devienne préjudiciable aux malades, en les frappant à son entrée.

C'est sur cet objet si essentiel du renouvellement de l'air, que les auteurs ont sur-tout porté leur attention. Quand les salles sont petites, & les planchers très-bas, M. Pringle conseille de n'y mettre que peu de malades, & de faire au plancher de ces salles, une ouverture qui traverse les étages supérieurs jusqu'aux tuiles. Un autre moyen conseillé par Monro, & qu'il regarde comme un des meilleurs que l'on ait éprouvés, pour entretenir une libre circulation d'air dans des salles trop petites, c'est de faire au plancher un ou deux trous d'environ six, huit ou dix pouces de diamètre, d'y appliquer une extrémité d'un tuyau ou canal de bois; & de faire rendre l'autre extrémité dans la cheminée de la salle supérieure, de manière qu'il y entre au-dessus de la grille qui porte le feu, l'air corrompu qui est plus léger, & qui occupe la partie la plus élevée de la salle, trouve une libre sortie par ces tuyaux, & il y est attiré par le feu de la salle supérieure; c'est par le moyen de tuyaux semblables, que l'air se renouvelle dans plusieurs salles de l'hôpital Saint-George, à Londres. Suivant M. le Begue de Presle, on peut avoir recours à un moyen plus simple, si au-dessus des salles que l'on prépare, il ne se trouve ni chambres qui puisse servir à mettre des malades, ni greniers nécessaires. Il suffit alors de pratiquer dans quelque partie & sur-tout au milieu du plancher supérieur de ces salles, une ouverture d'un ou de deux pieds de diamètre; les vapeurs & l'air qui est échauffé, corrompu, s'élevant au haut des salles, en sortiront par ces ouvertures. On a établi de semblables ventouses dans plusieurs salles de l'Hôtel-Dieu. Pour suppléer à ces ventouses, il conseille encore de faire ensorte que le dernier carreau de la fenêtre la plus éloignée de la porte, s'ouvre & se ferme à volonté avec un vagislass, & de pratiquer au-dessus ou à côté de la porte, une ouverture d'un pied de diamètre. En tenant ces deux vagislass ouverts, l'air échauffé & chargé de vapeurs sortira par le trou de la fenêtre, & il en entrera de nouveau par le trou au-dessus de la porte, & l'un des deux seulement étant tenu ouvert, l'air de la salle ne se corrompra pas.

Un autre moyen que M. le Begue de Presle recommande d'après M. de Prémenil de Saint-Malo, qui l'avoit conseillé, consiste à diviser le tuyau de la cheminée depuis son sommet jusqu'au manteau, à-peu-près en deux parties égales, en mettant la séparation un peu de biais, de façon qu'elle fasse comme deux entonnoirs égaux & adossés; mais dont l'ouverture large de l'un soit dans le bas de la cheminée, & celle de l'autre à son sommet. La fumée entreroit par celui d'en bas, & l'air froid par celui d'en haut, à la hauteur du manteau de la cheminée. La partie étroite de l'entonnoir feroit un coude qui s'éleveroit jusqu'à trois ou quatre pouces du plancher supérieur, & là l'entonnoir se termineroit dans la chambre, où il porteroit l'air du dehors qui s'y précipiteroit, comme on l'observe dans la manche qu'emploient les gens de mer. Son courant seroit acceleré par la chaleur des parois de l'entonnoir, qui recevroit la fumée.

On a encore d'autres moyens un peu plus compliqués, mais assez faciles à pratiquer pour renouveller l'air des hôpitaux: ce sont les ventilateurs, tels sont ceux que MM. Hales & Pringle ont conseillés. Quand il n'est pas possible de pratiquer des ouvertures semblables à celles qu'il a indiquées Monro pense qu'un trou fait au-dessus de la porte de la salle, ou à la partie supérieure des fenêtres, avec ce qu'on appelle un ventilateur de chambre appliqué à ces ouvertures, peut tenir lieu des autres moyens pour renouveller l'air des salles.

Dans les contrées & les saisons froides, ainsi que dans les pays humides, toutes les salles doivent être échauffées en y allumant du feu. M. de Presle conseille de construire des cheminées dans celles où il n'y en aura pas, & dans celles où il se trouvera des poëles ordinaires, que l'on ôtera. Il pense cependant qu'on peut laisser les poëles à vent, qui n'ont pas les inconvéniens des premiers. Il y a encore, selon lui, des cas où l'on doit les préférer, c'est lorsque les cheminées ne peuvent pas suffisamment échauffer l'air, & où les poëles sont moins dangereux, par exemple, lorsque le volume d'air est extrêmement considérable, & que le lieu est humide. C'est ce que l'on observe quand on se trouve obligé de mettre l'hôpital dans des églises, dans des granges, ou autres édifices vastes, très-élevés, & où les malades sont au rez-de-chaussée. En pareils cas on doit se servir de poëles ordinaires, que l'on entretiendra allumés pour que l'air soit toujours tempéré, & aussi sec qu'il sera possible. Mais dans les petites salles & dans les moyennes, où les circonstances obligeront de laisser ou de placer des poëles ordinaires, on doit avoir attention qu'il y ait par les fenêtres ou les portes, une communication libre avec l'air extérieur, & qu'il s'y opere, quand on le voudra, un renouvellement lent de l'air intérieur. Monro a insisté sur ce genre de précautions; lorsqu'on établit, dit-il, des hôpitaux dans des pays où les salles n'ont point de cheminée, mais seulement des poëles comme en Allemagne, & où il n'est pas facile de construire des cheminées, il y a divers moyens que l'on peut employer pour renouveller l'air de ces salles, tels que plusieurs espèces de ventilateurs ou des ouvertures pratiquées au-dessus des portes & des fenêtres. Il rapporte que pendant les hyvers de 1761 & 1762, plusieurs des salles de l'hôpital de *Bremen* qui étoit sous ses ordres,

avoient des poëles. Pour entretenir dans ces salles une libre circulation d'air, il fit faire une large ouverture au-dessus de la porte de chacune, & on pratiqua deux rainures parallèles en dehors de la porte, au-dessus & au-dessous du trou, dans laquelle glissoit une planche, au moyen de laquelle cette ouverture se pouvoit fermer en tout ou en partie, ou se tenir entièrement ouverte. Il fit faire en même-temps une ouverture de huit ou neuf pouces en quarré à l'un des coins du haut de chaque fenêtre. Lorsque les poëles étoient allumés dans ces salles, si l'on tiroit la planche qui fermoit le trou du dessus de la porte, & qu'on ouvrît en même-temps les vagiflaff des fenêtres, il entroit dans la salle par les trous de la porte un nouvel air froid, tandis que l'air chaud & corrompu sortoit par l'ouverture du dessus des fenêtres. Quand il faisoit très-froid, les petites ouvertures des fenêtres étoient suffisantes pour renouveller l'air. Mais dans l'été, & quand l'atmosphère étoit fort chaude, ou seulement tempérée, il falloit, pour changer l'air des salles, tenir ouverts les trous des portes & des fenêtres.

Une autre attention que l'on a recommandée, en choisissant des maisons pour y établir les hôpitaux, c'est de prendre garde que les privés n'y soient placés de manière à devenir nuisibles. On sait, dit Monro, que quand leur odeur se fait sentir dans un lieu, il est à craindre qu'elle n'y communique des maladies contagieuses. C'est pour cette raison que, s'il ne se trouvoit pas près du lieu où l'on fait un hôpital, de privés placés convenablement, on doit en pratiquer, dont les exhalaisons putrides ne puissent pas devenir préjudiciables aux malades, ni aux gens sains, voisins de l'hôpital. S'il y a une riviere, ou un courant d'eau un peu fort assez près de l'hôpital, Monro conseille de mettre les privés au-dessus, dans un lieu où le courant soit assez rapide pour emporter ce qu'on y jettera. Dans les villages où l'on n'aura pas cette commodité, on fera creuser des puits larges & profonds derriere l'hôpital, & on établira les privés au-dessus, comme dans les camps; tous les matins, on jettera sur les excrémens une couche épaisse de terre, jusqu'à ce que ces puits soient presque remplis, & alors on les comblera par une couche de terre épaisse de huit à dix pieds, & on creusera de nouvelles fosses. Dans ce cas, M. de Presle recommande que les privés soient environnés de murs, & qu'il soit pratiqué des soupiraux ou des ventouses, afin que les vapeurs ne montent pas dans les salles.

Il n'est pas besoin d'avertir, ajoute le même auteur, de ne point établir des salles dans des bâtimens construits ou récrépis en dedans assez récemment, pour qu'il soient encore pénétrés d'humidité. Les exemples fréquens des maux que cause une pareille imprudence, ne sont ignorés de personne. Il vaudroit mieux, suivant lui, mettre les malades sous des tentes. Par la même raison, on examinera si les parois intérieures des salles sont mal-propres ou humides & salpêtrés; en ce cas, on les fera grater, ensuite laver avec de l'eau de savon, & lorsqu'ils seront bien sechés, on les blanchira avec une ou deux couches de chaux délayée. Il faut aussi, suivant lui, faire racler, laver & sécher l'aire des salles. Dans les étages supérieurs, le desséchement peut se faire en menageant un courant d'air; mais au rez-de-chaussée, il faut employer le feu. Il est presque nécessaire que l'aire des salles au rez-de-chaussée, soit carrelée ou pavée, sans quoi ces salles sont presque toujours humides & le feu même ne parvient pas à la sécher. Quant aux salles qu'on n'aura pas le tems de préparer & qui ne seront ni pavées ni carrelées, on en battera fortement l'aire, on la couvrira de platras écrasés, & ensuite de sable. Pour ajouter à ces moyens, Monro conseille de laver l'aire, les murs avec du son & de l'eau, d'y repandre du vinaigre chaud, d'y faire brûler de la poudre à canon humectée, & des plantes aromatiques, afin de sécher le local, & d'y établir une libre circulation de l'air, au moyen de feux clairs, & en ouvrant les fenêtres.

Les salles étant ainsi propres, seches, & bien aérées, on y transportera les lits pour les malades. Ces lits des hôpitaux fixes, qu'on nomme aussi *fournitures*, (*voyez* ce mot) sont, suivant le détail qu'en donne M. le Begue de Presle, d'après le traité des subsistances militaires, de M. Dupré, composés 1°. d'une couchette de bois de chêne, élevée de douze à quinze pouces au-dessus du plancher, de quatre pieds de large, de cinq pieds neuf pouces de long, le tout dans œuvre; 2°. d'une paillasse de même longueur & largeur; 3°. d'un matelas d'égale longueur & largeur que la paillasse, rempli de laine cardée, & couvert de toile lessivée, avec le chevet ou traversin de pareille toile, aussi rempli de laine cardée, lesdits matelas & chevet pesant ensemble trente cinq livres, non compris la toile; 4°. d'une couverture de laine blanche, de huit pieds six pouces de long, sur sept pieds quatre pouces de large; 5°. de deux draps de même longueur & largeur que la couverture. M. Monro trouve plus convenables, pour les hôpitaux, les paillasses & traversins remplis de paille, qui ont la commodité de se laver facilement. Les lits de plume & les matelas de laine ne doivent point, suivant lui, être employés. Ils sont sujets à conserver & communiquer la contagion, & ils ne se nettoyent pas aussi facilement & aussi promptement que les paillasses. Cette réforme ne peut que paroître fort avantageuse, sur-tout pour prévenir les progrès des maladies contagieuses, les fièvres malignes & les dyssenteries.

Après ces préparatifs, on dressera les lits; mais on doit avoir grand soin, dit M. Monro, en faisant cet arrangement, de ne pas en mettre dans chaque salle un trop grand nombre, parce que rien ne contribue autant à corrompre l'air, & ne fait naître

aussi-tôt des maladies contagieuses. M. Pringle dit que les lits doivent être assez éloignés pour qu'une personne, qui ne réfléchit pas au danger du mauvais air, puisse penser qu'il pourroit tenir dans ce lieu le double & le triple des lits qui y sont. En général, l'étendue de chaque salle, son élévation, le genre de maladies auxquelles on la destine, doivent servir de règle pour laisser plus ou moins d'espace entre chaque lit, & de vide entre les rangées. Ainsi, suivant Monro, dans les endroits où le plafond est très-élevé, tels que les églises ou autres bâtimens spacieux, on peut mettre les lits beaucoup plus près l'un de l'autre, que dans les lieux où les plafonds sont bas. Si l'on a une église, ou un autre édifice presqu'aussi élevé, on peut donner, pour chaque homme, une toise quarrée; mais dans les salles d'une élévation ordinaire, on prendra, pour chaque lit, depuis quarante-deux pieds quarrés, ou six pieds sur sept, jusqu'à soixante-quatre pieds quarrés, ou huit pieds sur huit; ce qui doit être déterminé par la hauteur de la pièce, la quantité d'air qu'elle reçoit, & la nature des maladies auxquelles on la destine. M. le Begue de Presle ajoute à ces détails, qu'on peut mettre plus de lits dans les salles où il y a des ventouses ou ventilateurs, que dans celles où il n'y en a point; dans celles où il y a beaucoup de fenêtres, que dans celles où il s'en trouve peu; dans les salles où il y a une cheminée ou poële à vent, que dans celles où il n'y a que des poëles ordinaires; enfin dans les salles des blessés, que dans celles des fiévreux.

Lors de l'entrée des malades à l'hôpital, on doit avoir soin, ainsi que l'indique M. le Begue de Presle, de les placer, autant qu'il sera possible, dans des salles séparées suivant la nature de leur mal. Cette attention rend l'administration de l'hôpital infiniment plus facile, & les progrès de la contagion moins à craindre. Ainsi, tous ceux qui ont des maladies chirurgicales, tels que les soldats qui ont des blessures, des abscès, des ulcères, des maux vénériens, doivent être séparés du reste des malades, & traités dans des salles particulières. Les malades attaqués de fièvres contagieuses, ou de dyssenterie, doivent être placés également dans des salles isolées, suffisamment aérées, où leurs lits seront beaucoup plus éloignés qu'ils ne le sont dans les autres salles de l'hôpital. S'il y a des salles, ajoute Monro, assez voisines des privés pour que les malades qui les occuperoient pussent s'y rendre sans risquer d'être plus incommodés, & sans que l'odeur de ces privés leur nuisît, ni à d'autres malades placés ailleurs, ce sont ces salles où il faut mettre, par préférence, les soldats attaqués de dyssenterie. Il rapporte à ce sujet qu'à l'hôpital de Bremen à la tête duquel il étoit, il y avoit un privé ouvert sur la rivière du Veser, & qu'à Natzungen, on avoit creusé un puits dont le fonds étoit à environ soixante pieds du grenier où étoient les malades attaqués de dyssenterie, ce qui faisoit que ces salles n'avoient point de mauvaise odeur.

Les malades, suivant le même auteur, qui ont la gale, ou quelqu'autre maladie contagieuse, doivent aussi être placés dans des salles particulières séparées des autres; & il faut toujours conserver un lieu particulier & éloigné des autres malades, pour y traiter ceux qui sont attaqués de la rougeole ou de la petite vérole. C'étoit dans la même vue, qu'en faisant la distribution des maisons qui doivent servir d'hôpitaux, M. de Presle recommandoit de ne pas oublier de réserver une ou deux salles vides, pour recevoir les maladies contagieuses, s'il venoit à s'en déclarer dans les salles. Mais pour des maladies aussi contagieuses que les dernières que nous venons d'indiquer, une maison séparée des autres hôpitaux, & pourvue d'officiers de santé & de gardes malades particuliers, est le moyen le plus sûr d'empêcher la communication.

Dès que les malades sont placés ou distribués le mieux qu'il a été possible, le premier soin qu'on doit avoir, est d'empêcher qu'il ne s'engendre des maladies contagieuses & malignes, & s'il en naît, malgré les précautions qu'on aura prises, on fera tout ce que l'on pourra, pour que la contagion ne se répande pas & ne gagne point les autres malades. Ce qu'il y a à faire principalement pour réussir, ajoute Monro, c'est de tenir les malades & l'hôpital extrêmement propres, de renouveller l'air assez souvent pour qu'il ne se corrompe point, de faire ensorte qu'il n'y ait dans les salles aucune odeur putride & désagréable, & de les parfumer.

Dans le moment où chaque malade arrive à un hôpital, suivant lui, il faudroit le laver avec de l'eau chaude, ou s'il y a un bain chaud, on l'y plongera; la mal-propreté & l'odeur forte d'hommes qui suent beaucoup, qui changent peu de linge, ne se lavent jamais & prennent des alimens grossiers, ajoute son commentateur, contribuent beaucoup à la corruption de l'air. D'ailleurs leur peau étant décrassée & relâchée, la transpiration & les éruptions se feront plus facilement. Qu'on ne craigne pas au reste en cela de nuire aux malades; il y en a très-peu qui soient dans ce cas, & l'officier de santé qui auroit l'emploi de les recevoir, & faire placer, indiqueroit ceux qu'il faudroit excepter de la règle.

Après avoir bien essuyé le malade, on lui donnera une chemise blanche bien seche, & on le mettra dans un lit seul & sur une fourniture entière. Le linge qu'on lui ôtera, sera porté dans le moment au lavoir. Monro désiroit à cet égard qu'il y eût dans tous les hôpitaux militaires, un nombre de chemises proportionné à la grandeur de l'hôpital, & qu'il fît partie de ses approvisionnemens. Elles sont nécessaires pour les malades qui entrent à l'hôpital sans être pourvus de linge blanc. Dès que leurs chemises seroient lavées & séchées, ou qu'ils en auroient reçu d'autres de leurs regimens, il proposoit de leur retirer celles de l'hôpital. On donnera suivant M. de Presle, une chemise blanche deux fois la semaine,

& des draps tous les dix jours, & on fera la barbe au moins une fois la semaine à ceux à qui il est permis de manger.

Tous les matins, ajoutent ces deux auteurs, chaque garde-malade doit porter auprès de tous ceux qui lui sont confiés, un seau ou baquet rempli d'eau de savon, chaude, avec des linges, afin que chaque malade se lave les pieds, les mains & le visage. On aidera ceux que leur foiblesse mettra hors d'état de le faire seuls. Il faudroit de plus tous les matins racler & balayer les salles; ensuite les arroser & asperger avec du vinaigre chaud, & lorsqu'elles seroient fort mal-propres ou crottées, on les laveroit & l'on auroit soin après d'y allumer du feu, pour en dissiper promptement l'humidité.

Tout ce qui se trouve dans les salles & auprès des malades, doit être tenu aussi propre qu'il est possible. Les pots-de-chambre, les chaises percées doivent être enlevés dès que les malades s'en sont servis; on les vuidera dans le moment, & on les lavera avant de les rapporter. Des gens doivent avoir ce soin pour unique fonction. On changera toutes les six heures les malades qui ne pourront retenir leurs excrémens.

Pour renouveller l'air des salles, on ouvrira les fenêtres matin & soir, durant plus ou moins de temps, suivant que l'état de l'air le permettra. Si l'air est sec, sans être ni trop froid ni très-chaud, on les tiendra ouvertes plus long-temps que lorsqu'il est humide & excessivement chaud ou froid. On doit toujours préférer pour cet effet les heures de la journée, où il y a moins de brouillards & de vapeurs nuisibles répandues dans l'air. Mais il faut aussi avoir égard aux caractères des maladies. On sait combien l'air frais est utile dans les affections putrides; mais on ne peut pas en inférer qu'il en soit de même dans toutes les autres. Ainsi les affections catarrales exigent que les malades se tiennent un peu chaudement. En général, suivant M. de Presle, tous les matins le premier des chirurgiens qui a fait la garde de nuit dans chaque salle, y fera ouvrir les fenêtres du côté du Nord ou de l'Est, ou d'un autre côté, s'il n'y en a pas aux côtés indiqués, & en cas qu'il fasse un grand vent, on évitera d'ouvrir de ce côté, à moins qu'il n'y ait pas d'autre ouverture. Ce soin doit être pris avant que les visites du médecin commencent; dans les salles des blessés, on ouvrira de nouveau les fenêtres après le pansement, & dans les salles des malades vers midi, temps où les vomitifs & les purgatifs ont fait leur effet; elles resteront ouvertes l'espace d'un quart d'heure. Dans les salles des malades, vers le soir, & dans celle des blessés après le pansement, on rouvrira également les salles: lorsque les ventilateurs seront nécessaires, on les fera agir dans les momens où nous conseillons ici d'ouvrir les fenêtres.

Quand l'air est tempéré, sans qu'il se trouve humide, on peut ouvrir une fenêtre aux deux extrémités de la salle, & à l'opposite de deux en deux heures: si l'air est ou fort froid, ou très-humide, on n'ouvrira que dans les momens indiqués ci-dessus; s'il fait fort chaud, on tiendra une fenêtre ouverte du côté du Nord ou de l'Est. Les différentes espèces de ventouses renouvellent l'air continuellement. Lorsque l'atmosphère est froide ou humide, il faut entretenir un feu capable d'échauffer ou de sécher l'air des salles.

On devroit d'ailleurs parfumer tous les jours les salles, soit en brûlant des herbes ou compositions aromatiques, ou des bois résineux, soit en jettant de la poudre à canon mouillée sur des charbons ardens, contenus dans des réchauds ou des poêles de fer, soit au moyen des vapeurs du vinaigre bouillant placé sur du feu au milieu des salles. Quoique la propreté des salles & la pureté de l'air contribuent beaucoup à prévenir les maladies contagieuses, M. Lind pense que ces moyens ne sont cependant pas toujours suffisants, & il dit avoir éprouvé que l'usage du feu & des parfums ou fumigations employés comme il convient, ne manque jamais de produire un effet très-salutaire.

D'ailleurs, dans la distribution des hôpitaux militaires, ou du moins dans les hôpitaux fixes, ou comme nous l'avons dit, il faut toujours conserver une salle vide, dès que quelqu'espèce de fièvre maligne, ou une autre maladie contagieuse se déclare dans une des salles, les malades de cette salle doivent être transportés dans la salle d'attente. Monro conseille ensuite de nettoyer & laver la salle où ils étoient, d'abord avec de l'eau de son, ensuite avec du vinaigre chaud; après quoi on la purifiera par des fumigations de la même manière qu'on le fait dans les vaisseaux de guerre, & avant d'y faire rentrer aucun malade, on y entretiendra du feu, & les fenêtres resteront ouvertes quelque tems. On doit observer, avec le plus grand scrupule, ajoute M. de Presle, dans les salles destinées à ces maladies, tout ce que l'on a conseillé ci-dessus pour le renouvellement de l'air. Ainsi, il est nécessaire de faire agir souvent le ventilateur, d'y entretenir toujours un peu de feu dans les cheminées, de les parfumer souvent en brûlant de la poudre à canon humectée, du vinaigre, des bois résineux, ou des parfums composés. Les infirmiers d'ailleurs attachés à ces salles, ne doivent pas aller dans les autres, ni se trouver avec les autres employés, soit pour manger, soit pour dormir. On ne laissera pas non plus transporter des meubles & ustensiles des salles infectées dans les autres, & tout ce qui sortira des premières, sera exposé à l'air, ensuite lavé & parfumé. Les médecins & chirurgiens ne feront leurs visites, dans ces salles, qu'après les avoir faites dans les autres. Dans les fièvres, les flux de ventre & autres maladies contagieuses, on aura sur-tout soin de changer souvent les malades de

les pieds; à la tête les cheveux sont un ornement sujet à bien des inconvéniens. Le maréchal de Saxe les désapprouvoit, & vouloit y substituer des perruques; il seroit peut-être mieux à l'exemple des américains, d'adopter les cheveux ronds, coupés courts, & sans poudre. Les chapeaux noirs ne garantissent pas assez du soleil dont ils absorbent les rayons, & de la pluie qui pénétre le derriere de la tête, & s'insinue le long du dos. Les casques sont encore moins propres à mettre à l'abri de la pluie, & ils ont l'inconvénient de s'échauffer au soleil. Un chapeau dont la couleur seroit d'un blanc grisâtre & un capuchon préviendroient ces inconvéniens. Le capuchon seroit particulièrement très-utile, s'il étoit attaché au manteau, à-peu-près comme on le voit à la capotte des factionnaires.

Les cols, sur-tout ceux qui ont une feuille de carton ou de métal pour base, sont, de tous les accessoires du vêtement, les plus nuisibles, par la compression qu'ils exercent sur la gorge & sur les troncs considérables des vaisseaux sanguins, qui se trouvent en cet endroit. M. le Begue de Presle, dans sa traduction de Monro, rapporte un exemple, des effets funestes, que les cols trop serrés produisirent dans une compagnie de soldats danois. Est-il donc si difficile de persuader qu'on peut se passer de cols en disposant celui de la chemise de manière à former un colet qui retombe sur l'habit, ou en substituant des cravattes souples & nouées mollement à des ligatures qui étranglent.

Aux extrémités inférieures, on doit rejetter les guêtres de toile comme insuffisantes pour garantir de l'humidité, & comme susceptibles de se retirer par la pluie. Les guêtres de cuir sont ce qu'on peut proposer de mieux, mais il faut bien éviter qu'elles soient serrées. Les soldats romains avoient des demi-bottines de cuir qui pourroient aussi être adoptées. Quant à la chaussure, elle produit des accidens qui arrêtent bien des soldats, soit à cause de l'humidité dont elle est presque toujours imprégnée, soit à cause des blessures qu'elle fait au pied. Des semelles de drap & de crin, que les soldats changeroient tous les jours, & plus de soin dans la manière dont les souliers sont faits, sont les seuls moyens de prévenir ces inconvéniens.

Le cavalier est beaucoup mieux vêtu que le fantassin, & il ne lui manque rien qu'un capuchon ajouté à son manteau, & des chaussons pour mettre dans ses bottes, dans les tems froids.

3°. *La nourriture.*

Quand on compare un bas-officier avec un soldat, on voit ordinairement d'un côté un teint fleuri & un certain embonpoint; & de l'autre, une figure havre, plombée, & l'habitude du corps maigre & efflanquée: cette différence, qui tient à plusieurs choses, dépend principalement de la nourriture. On en a la preuve, quand on met en parallèle un cavalier avec un fantassin, & le soldat d'un pays où la solde est très-forte avec celui dont la paie est trop modique. Dans la guerre de 1741, les soldats anglois avoient presque tous besoin d'être saignés à l'invasion de leurs maladies; ce qui n'étoit pas si commun chez les soldats françois, primitivement moins bien constitués, & dont la paye est infiniment plus petite.

La quantité & la qualité de la nourriture, proportionnée à la paye modique des soldats & des fantassins sur-tout, sont des sources continuelles de maladie, si l'on ne prend pas les moyens nécessaires pour procurer, avec leur paye, une nourriture convenable. Ce qu'il seroit impossible à chaque soldat de pouvoir exécuter seul, s'obtient par l'économie qui résulte de la réunion de plusieurs soldats ensemble; de cette manière chacun peut avoir la quantité de viande & de légumes nécessaires pour la nourriture, avec les deux livres de pain de munition qui sont accordés pour chaque homme. Mais il est bien important que la viande soit cuite convenablement, & dans une quantité de légumes suffisante, pour fournir à chacun ce qui est nécessaire pour nourrir un homme robuste. En été, l'oseille, la chicorée, les bettes, les choux; en hiver, les haricots, les pois, les lentilles, les pommes-de-terre, sont les légumes qu'il faut faire cuire, en ajoutant une demi-livre de viande pour chaque soldat. Les chambrées ont un inconvénient considérable dans le changement de ceux qui préparent les alimens, parce que les alimens mal préparés ne fournissent pas une égale quantité de nourriture. On y a suppléé, dans la guerre de 1758, en établissant un cuisinier par chaque compagnie, & l'on s'en est parfaitement bien trouvé.

L'eau, dont on use pour boisson, s'épure par différens moyens quand elle est corrompue; on la bat, on la filtre, on la fait bouillir, on y ajoute un peu de vinaigre: on est heureux quand on peut donner une petite quantité de vin ou de liqueur fermentée.

Si l'art offre des moyens de rendre potable & salubre de l'eau bourbeuse, & même déja corrompue, il n'en présente aucune pour corriger le mauvais pain qui a souvent été, dans les *armées*, la cause première des maladies les plus dangereuses. Il vaudroit beaucoup mieux distribuer aux soldats une certaine quantité de farine comme le faisoient les anciens, ou de biscuit comme on le fait pour les marins, que de leur donner du pain fait avec des farines altérées ou dont la préparation & la cuisson ont été vicieuses. C'est ici un des articles les plus importans de la surveillance des chefs: en tems de paix il n'est peut-être pas de meilleur moyen pour assurer cette surveillance que de laisser aux différens corps le soin de leur approvisionnement en farine, & de la préparation de leur pain. En tems de guerre des magasins de farine bien préparée & conservée avec soin, des provisions

de biscuit pour suppléer à la disette de farine, sont les meilleurs moyens préservatifs à mettre en usage.

Quant à la manière de fabriquer le pain pour les troupes, il est essentiel d'observer qu'il faut au soldat, comme au cultivateur, un pain propre à lester son estomac, & qui offre à des viscères robustes le travail dont ils ont besoin pour entretenir leur vigueur. Il faut d'ailleurs que ce pain soit de nature à se conserver frais pendant plusieurs jours. Des expériences exactes ont prouvé qu'il falloit faire dominer la farine de seigle dans ce pain, & qu'il remplissoit mieux toutes les conditions précédentes, si l'on mêloit ensemble les différens produits de la mouture *économique* en y comprenant toutes les *issues* repassées à la meule. Il n'en seroit pas de même si les farines étoient moulues à la *grosse*; le pain perdroit beaucoup de sa qualité, & on n'y gagneroit pas du côté de l'économie.

Il étoit extrêmement difficile, ou pour mieux dire, il étoit impossible que les soldats pussent, avec la paye qu'ils avoient autrefois, se procurer la quantité & la qualité des comestibles nécessaires pour leur nourriture. Ils n'ont plus rien à desirer aujourd'hui à cet égard, & l'on peut dire que l'augmentation de paye, décrété par l'assemblée nationale, est, pour l'*armée* françoise, le meilleur & le plus excellent préservatif contre un grand nombre de maladies qui devoient leur origine aux mauvais alimens.

La difficulté de pourvoir convenablement une *armée*, qui est en campagne, est une des causes les plus fréquentes des maladies, & l'on sait jusqu'à quel point l'art d'approvisionner les troupes concourt à leur succès. Cet art dont *Turenne* & *Villars* se sont occupés avec tant de succès, n'est pas du ressort de la médecine, mais c'est à elle à enseigner qu'elle espèce de nourriture convient le mieux en campagne; & comment l'une peut suppléer à l'autre. Lorsqu'on est dans un pays dévasté, ou que l'on a consommé tous les vivres, on ne trouve plus ni viande ni légumes. Souvent avec du bled & de la farine on manque de moyens de faire le pain. Le biscuit, le riz, les légumes secs, la pomme-de-terre fraîche ou desséchée au feu & conservée par tranches, la viande sèche, telle que le bœuf salé, offrent de quoi suppléer à la nourriture ordinaire. Cette méthode que les hollandois emploient dans leurs voyages, & qui a réussi tant de fois en Amérique, offre l'avantage de présenter un volume moins considérable, d'être plus facile à digérer que celle des comestibles ordinaires, parce qu'elle n'exige aucune préparation, ou tout au moins qu'une préparation simple que chaque soldat peut faire en très-peu de tems. Qu'on ne pense pas que ces alimens ne soient pas salubres. Les *armées* anciennes en avoient d'inférieurs; les marins n'en emploient souvent pas d'autres pendant plusieurs mois de suite, tandis que les troupes de terre trouveront toujours des occasions assez fréquentes d'avoir de la viande fraîche. Au reste, il est possible de corriger les effets que l'on pourroit craindre de ces alimens secs & acrimonieux, en distribuant à l'exemple du capitaine Cook, soit le *chou croûte*, soit de la drèche, suivant les circonstances, & en ayant une provision assez grande de vinaigre pour qu'il domine dans tous les assaisonnemens.

4°. *Le mouvement.*

Les mouvemens des troupes, en tems de paix, sont bien différens de ceux qu'elles exécutent en tems de guerre; les premiers sont prévus, compassés, réguliers, & d'une courte durée; les seconds sont souvent inopinés, tumultueux, irréguliers, & d'une longueur considérable. Aussi les modifications, par lesquelles on peut diriger & modérer les exercices militaires en tems de paix, sont d'une exécution impossible en tems de guerre. En tems de paix on a les exercices & les marches. Les exercices faits dans le milieu de la journée, & trop long-tems prolongés, exposent à toutes les maladies qui sont la suite de la courbature, & sur-tout aux affections inflammatoires. Mais des officiers, instruits de leur devoir, savent les régler de manière à ne point fatiguer leurs soldats.

Dans la marche il faut se garantir de l'ardeur du soleil & de la pluie; nous en avons enseigné les moyens, en parlant de la chaleur & de l'humidité. La poussière est une des choses qui incommodent le plus les soldats; car non-seulement elle blesse les yeux, mais elle s'insinue dans la bouche, dans les narines, & pénètre jusqu'aux poumons. Les anciens qui faisoient la guerre dans des pays secs & sabloneux, avoient imaginé différens moyens pour diminuer l'effet de la poussière, telles sont la crêpe pour mettre sur les yeux, & la mentonière pour placer sur la bouche.

Une longue marche au soleil ou sur un sol calcaire, tout-à-fait blanc, ou sur une terre couverte de neige, menace les soldats du danger de perdre la vue, ou d'une foiblesse notable sur cet organe. Les soldats grecs qui firent la belle retraite, connue sous le nom de retraite des dix mille, craignirent ces accidens en passant par les montagnes d'Arménie, toutes couvertes de neige, & il paroît qu'ils firent usage d'une sorte de crêpe ou de drap transparent qu'ils rabattoient sur les yeux.

C'est sur-tout dans les marches qu'il faut veiller à ce que les soldats ne boivent pas d'eau froide & même d'eau pure, & qu'il faut leur recommander de se rafraîchir la gorge par une petite dose d'oxicrat, & relever les forces quand elles sont affoiblies, par une petite dose d'eau-de-vie & un peu de pain & de biscuit. Souvent les soldats se blessent en marchant, soit que les souliers soient mal faits ou usés, soit parce que leurs pieds sont délicats; le seul moyen

préservatif est de faire frotter le soir & le matin les pieds avec du suif ou du sain doux.

Nos exercices militaires, en tems de paix, sont bien éloignés d'être aussi salubres & aussi propres à fortifier que ceux des anciens. Nos soldats, serrés & emprisonnés dans des habits trop étroits, garottés par des ligatures aux pieds, aux genoux, au col, ont à peine la jouissance de leurs membres. Une posture guindée, un port d'armes gênant, un effacement qui fait perdre à chaque soldat son centre de gravité, forment des lignes d'hommes qui marchent sans assiette, & dont l'harmonie simultanée cache les mouvemens foibles & la contrainte de chacun des individus qui les composent. Il est bien vrai que le systême militaire est absolument changé, & que nos bataillons ne sont le plus souvent que des espèces de machines animées, dont toute l'énergie doit consister à souffler avec plus d'activité le feu & la mort qui sortent de leurs armes meurtrières. Mais si les soldats ne combattent plus corps-à-corps, ils n'en ont pas moins besoin d'être robustes pour supporter les fatigues d'une campagne, & pour remplir une infinité de devoirs pénibles qui exigent de la force dans la constitution & de l'agilité dans les membres. Ainsi, en modérant & en modifiant des exercices à feu qui, des soldats, font des automates, & qui gênent toutes leurs fonctions par les attitudes forcées & contraintes dont ils ne sortent pas, il seroit bien essentiel d'y ajouter les exercices gymnastiques des anciens, tels que la course, le port des fardeaux, le saut, le palet, &c.

Par la même raison l'on doit se relâcher, dans les marches, de la loi, qui prescrit de porter les armes & le bagage d'une manière uniforme, parce que la continuité du poids & de la compression, sur une même partie, est aussi propre à nuire à la santé du soldat qu'à l'agrément de sa forme.

Ces réflexions ont encore plus de force, quand on les applique aux mouvemens de la guerre. Il est, pour une *armée* en campagne, des momens où la fatigue est extrême, soit par les marches, soit par les campemens, soit à cause des combats & de leur suite. Mais le moyen le plus sûr de rendre les soldats propres à supporter ces travaux, c'est de les exercer fréquemment en tems de paix, en leur faisant exécuter des travaux de différente nature, & qui soient analogues à ceux qu'ils seroient obligés de pratiquer, & de faire ensorte, en tems de guerre, que ces travaux soient également partagés entre les différens corps, & ne soient jamais interrompus.

Seconde Classe.

Causes éloignées.

1°. *La foible constitution des chefs, & le mauvais choix des soldats.*

Les causes éloignées sont celles qui disposent les corps à être frappés plus promptement par les causes prochaines; nous les rapporterons à trois classes: 1°. la mauvaise constitution des chefs, & le mauvais choix des soldats; 2°. le défaut de discipline militaire; 3°. le défaut de précautions relatives à la santé, soit en tems de paix, soit en tems de guerre.

C'est un emploi glorieux, dit Montecucully, de commander une *armée*, du salut ou de la perte de laquelle dépendent les rois, leur royaume & leurs couronnes; ainsi, pour en remplir les devoirs, il faut avant tout, une santé vigoureuse, capable de soutenir les fatigues de la guerre, tels étoient les généraux qui ont fait triompher l'aigle romaine; tels ont été dans nos temps modernes Sobieski, Gustave Vasa, Charles XII, Henri IV, Turenne & le maréchal de Saxe. Mais ces exemples illustres sont bien éloignés d'avoir été suivis; l'ancienne noblesse françoise nous offre le contraste du courage le plus intrépide pour braver les dangers, & de la santé la moins propre à soutenir les fatigues. La cause de cette frêle constitution vient de loin; les héritiers des premières maisons, se marient trop tôt, & leurs enfans provenu d'un germe précoce & par conséquent destinés à être délicats, sont élevés avec toute la mollesse propre à rendre encore leur constitution plus foible. Les anciens veilloient au bonheur futur des enfans avec bien plus de sagesse que nous. Cyrus, Phocion, Pompée, César & Sertorius ont été élevés d'une manière agreste. Parmi les précautions dont les anciens faisoient usage, on ne sauroit trop vanter le bain froid, l'habitude de braver les injures de l'air & d'user d'alimens peu succulens. Qui ne sait pas qu'Henri IV devoit sa ferme santé & peut-être aussi une partie de son mâle courage à la manière agreste dont il avoit été élevé, vivant comme les enfans qui entouroient le château qu'il habitoit, & gravissant avec eux nuds jambes les rochers les plus escarpés.

Il n'est pas possible d'imaginer une alternative plus singulière que celle qu'offrent les officiers de la surclasse dans la paix & dans la guerre. On diroit que le même individu est composé de deux hommes, absolument différens l'un de l'autre; à la cour ou à la ville qu'ils habitent par état, on les voit livrés, soit par goût soit par habitude, soit pour suivre l'usage, à tout ce que la mollesse, la volupté, la bonne chère & le luxe, ont de plus recherché: à la guerre au contraire, toutes les espèces de dangers & de calamités, les travaux les plus vifs sont pour eux des occasions de gloire; ils les recherchent par-tout & ils les supportent avec intrépidité; de manière que de l'état d'inaction, & pour ainsi dire, d'inertie dans lequel ils sont plongés à la ville & à la cour, ils passent à la vie frugale & laborieuse des camps, & de celle-ci aux délices précédens, avec une facilité qui doit étonner tous ceux qui connoissent ces deux situations; enfin, lorsqu'on les voit pendant la guerre partager l'année entre la

campagne & le séjour de la capitale, entre les fatigues les plus dures de l'une & les agrémens de l'autre, on a de la peine à se persuader qu'il n'y en ait pas un très-grand nombre qui y succombent.

Il n'est aucun homme de cette classe qui ne soit persuadé en particulier des risques qu'il court en menant une vie dont les contrastes sont aussi frappans, & qui ne connoisse tous les avantages de la frugalité, de la modération dans les plaisirs & d'un exercice habituel; mais l'usage fait une sorte de loi d'une habitude que la raison condamne, & c'est ainsi que les abus comme les vertus se perpétuent de siècle en siècle. Tacite dit en parlant des germains, nos ancêtres, *qu'on est étonné de voir dans les mêmes hommes tant de goût pour ne rien faire, & tant d'antipathie pour le repos.*

Ce passage peut expliquer pourquoi les officiers françois n'ont pas encore pu se réformer sur un point aussi important à leur bonheur & à celui de l'état.

Les officiers inférieurs sont bien mieux constitués; chez eux le tempérament naturel s'est fortifié par une éducation plus active que délicate; une suite non interrompue d'exercices à *l'armée*, dans les voyages & dans les travaux ou les plaisirs de la campagne, leur donne cette santé belle & robuste qui brille sur le visage des capitaines, dans les différens régimens. On pourroit seulement exiger que les tables fussent moins pompeuses à la garnison, & que les jeunes officiers fussent occupés de manière à ce que l'oisiveté ne leur fasse pas voir des compagnies, propres à corrompre leurs mœurs & leur santé.

Le mauvais choix des soldats est, sans contredit, la cause la plus puissante des maladies des *armées* & des malheurs qui en sont la suite. « Jamais, dit Vegece, une *armée* dont les enrôlemens ont été défectueux par le mauvais choix des soldats, n'a eu d'heureux succès ». Nous avons déja dit que la principale force des *armées* chez les anciens, dépendoit de l'attention qu'ils mettoient à choisir leurs soldats, & comment, en faisant le parallèle des qualités physiques & morales qu'ils exigeoient pour donner entrée dans la milice, on expliqueroit jusqu'à un certain point pourquoi les maladies étoient si rares dans leurs *armées*.

En effet, que sont les soldats dans presque toute l'Europe? Qu'étoient-ils en France? L'infanterie n'étoit qu'un composé de tout ce qu'il y avoit de moins pur dans la nation; jettés presque tous dans l'état militaire par les suites de la mauvaise conduite & d'une misère qui attestoit leur engourdissement, les soldats n'avoient pour la plupart qu'un corps peu accoutumé à la fatigue & énervé par la paresse & la débauche. En temps de paix la majeure partie des recrues nouvelles ne servoient qu'à peupler les hôpitaux; en temps de guerre, la campagne étoit à peine commencée que la moitié des régimens étoit hors d'état de combattre. La discipline, les soins des officiers, l'exemple dans toutes les classes, sont parvenus à former des hommes, parmi ces gens ramassés au hasard, mais ceux qui deviennent de vrais soldats sont le plus petit nombre; ce changement qui se produit dans plusieurs sujets diminuoit ainsi la quantité du mal, mais ne la prévenoit pas.

Le seul moyen d'y parvenir est d'avoir une milice nationale, prise dans la classe la plus accoutumée à la fatigue, & la plus sûre par la pureté de ses mœurs, c'est-à-dire, dans les paysans. C'est dans cette milice, liée à l'état par tout ce qui peut enchaîner les hommes, que toutes les recrues devroient être prises, & nous verrions renaitre les *armées* romaines qui savoient également bien combattre, supporter les injures de l'air, fortifier un camp & faire un chemin inébranlable.

Le moment où cette révolution salutaire doit s'opérer est enfin arrivé; l'amour de la patrie qui germe aujourd'hui dans tous les cœurs, les changemens si avantageux, opérés en un instant dans le sort des soldats françois, la certitude qu'ils ont maintenant d'être bien nourris & traités avec les égards dus à l'homme, l'espérance de l'avancement qui brille également aux yeux de tous, vont donner à la France une nouvelle *armée* qui sera composée de soldats robustes, valeureux & dociles à la discipline.

Un bon soldat, dit Vegece, *doit avoir les yeux vifs & gais, le col nerveux, la poitrine large, les bras avec de gros muscles, les doigts longs, peu de ventre, les cotes rondes, les jambes & les pieds secs*: toutes ces parties ainsi disposées marquent un homme agile & fort, qui sont les deux plus belles qualités que puisse avoir un soldat.

Les hommes qui composent la cavalerie françoise approchent beaucoup plus de ce tableau que les fantassins. Les cavaliers pris en général dans la classe des gens de la campagne, sont mieux choisis, plus robustes & plus accoutumés à la fatigue. La supériorité de leur paye fait qu'ils sont mieux nourris & leurs mœurs sont moins corrompues que celles des fantassins. Les dragons sont plus lestes que les cavaliers, mais moins robustes & moins rangés; les hussards ont l'avantage d'être mieux nourris & endurcis à la fatigue; mais la licence dans laquelle ils vivent, les exposent à une foule de dangers dont ils ne tardent pas à être la victime.

2°. *Le défaut de discipline militaire.*

C'est avec la discipline que des *armées* peu nombreuses sont parvenues à faire des choses qui

paroissent incroyables, & c'est faute de discipline que des armées innombrables ont été dissipées en peu de temps. C'est là en quoi a consisté le secret des grands généraux qui se sont illustrés dans l'art militaire : cette discipline a pour objet tous les devoirs que le soldat doit remplir chaque jour, & il n'est aucun de ces devoirs qui n'ait une influence plus ou moins grande sur la santé.

Le premier de tous les devoirs est celui qui regarde la religion, & il est d'autant plus essentiel, qu'il est un frein contre le vice, une consolation dans les travaux, & la disposition la plus propre à la subordination & au vrai courage. Le grand *Gustave* composoit lui-même les prières qu'il faisoit faire tous les matins dans son camp, & il disoit qu'un bon chrétien ne pouvoit pas être un mauvais soldat. A la bataille de Coutras, quelques momens avant l'action, Joyeuse entendant les soldats *d'Henri IV*, commencer la prière, *le roi de Navarre a peur*, dit-il : *ne le prenez pas là*, dit *Lavardin*, *les huguenots ne prient jamais sans qu'ils soient résolus de vaincre ou de mourir.*

Il faut occuper les soldats soit par les exercices, soit en les faisant travailler pour la salubrité du lieu qu'ils habitent, soit enfin, en établissant des jeux propres à entretenir leur adresse & leur émulation. « Les maîtres de l'art, dit Xénophon, ont toujours cru l'exercice journalier des armes plus propre que les remèdes à entretenir la santé ». Nous avons déja dit comment on devoit entendre cet exercice.

C'est une louable coutume de veiller à la propreté des vêtemens, mais il ne faut pas mettre moins d'attention à faire régner cette propreté dans les chambres & dans les tentes où la plus petite négligence peut être le germe d'une maladie épidémique. On sait qu'elle attention a eu à cet égard le capitaine Cook, dans son avant-dernière expédition, & quel avantage il en a retiré.

Il est contraire à la discipline de permettre aux soldats de faire remplir leurs fonctions par un autre : chaque soldat doit faire son service dans tous les points. Comment en effet espérer que celui qui fait monter sa garde & panser son cheval, pour de l'argent, puisse être aussi robuste que celui qui le substitue ?

Les jeunes soldats abandonnés à eux-mêmes, se corromperoient mutuellement, & il est d'une bonne & sage police de les mettre sous l'intendance des vieux, qui sont propres à les former sous toute sorte d'aspects.

Les jeunes soldats demandent encore des soins particuliers pour n'être pas découragés ; il faut les accoutumer par degrés à la vie dure qui constitue leur état. Des jeunes gens de famille, enrolés par légèreté ou par libertinage, des artisans assez bien nourris & peu habitués jusqu'à ce moment à supporter la fatigue de la vie militaire, ne peuvent pas sans danger adopter la nourriture & suivre tous les exercices d'un soldat aguerri. Il faut donc d'abord leur donner un pain plus léger, leur permettre un peu de vin, les exercer doucement, & les amener peu à peu à vivre comme les anciens soldats. Un des moyens le plus propre à exécuter ce plan, qui sauveroit bien de nouveaux soldats qu'un changement trop subit tue ; c'est d'avoir un dépôt pour chaque régiment, dans lequel des officiers sages & expérimentés, président à l'éducation militaire des nouvelles recrues. Les anciens faisoient grand cas de tous ces petits soins, & ils en tiroient de grands avantages.

Le mariage est un engagement contraire au bonheur & à la santé du soldat, qui, ayant à peine de quoi se nourrir lui-même, est incapable d'accorder le moindre secours à sa famille, ou qui ne peut le faire qu'en négligeant ses autres devoirs.

3°. *Le défaut de précautions relatives à la santé, soit pendant la paix, soit pendant la guerre.*

Précautions pendant la paix.

Les troupes pendant la paix, sont en quartier ou en marche.

En quartier les soldats sont presque tous logés dans les casernes. Il est arrivé bien souvent des maladies par la mauvaise position des casernes, ou par leur construction vicieuse. Elles doivent être élevées au-dessus du sol, à portée de la rivière, mais à l'abri des vapeurs qui s'en élèvent. Les chambres doivent être aérées, exposées au midi d'hiver, ouvertes de manière à ce qu'il y ait un courant d'air & qu'on puisse se garantir également du froid & de la chaleur. Les latrines doivent être placées dans les angles & isolées, de manière à ce que leur odeur ne se porte pas dans l'intérieur. Il est arrivé bien des malheurs faute d'une inspection active & vigilante dans les chambrées. Cette inspection a non-seulement besoin d'être faite par les officiers, mais il faut que le chirurgien du régiment y fasse fréquemment des visites générales pour examiner si l'air de ces habitations n'est pas insalubre, & si tous les soldats se portent bien. Souvent de petits soins ou de simples conseils de régime, suffisent pour prévenir une maladie, en guérissant une indisposition, que la négligence ou le séjour de l'hôpital auroient rendu très-grave. Suivant Vegece, le préfet des camps, chargeoit les médecins de visiter les malades dans les chambrées & il regloit la dépense nécessaire à leur traitement.

C'est par la vigilance attentive & continue du chirurgien-major dans la visite journaliere des soldats qu'on peut attaquer dans sa source, la gale, maladie qui produit dans les armées les effets les plus fâcheux. Les soins qu'il faut mettre en usage pour

empêcher la propagation de cette maladie font très-multipliés ; il ne fuffit pas de féparer ceux qui font atteints de cette maladie d'avec les autres, de faire laver & parfumer les habits & les linges de ceux qui viennent de l'effuyer, de veiller à la propreté des chambres & de régler le régime de manière à ne pas favorifer la régénérefcence de cette maladie ; on n'aura rien fait, fi l'on n'empêche pas que les nouveaux enrolés & les femeftriers ne renouvellent continuellement les germes de ce mal contagieux. Ce qui prouve que ce font là les caufes qui entretiennent perpétuellement la gale, c'eft que cette maladie eft très-rare dans les compagnies de grenadiers, où il n'y a point de nouveaux enrôlés, & où les foldats font plus fédentaires & plus foigneux. Il eft donc néceffaire, d'établir dans chaque caferne des chambres féparées où l'on dépofe les foldats nouvellement enrolés, jufqu'à ce qu'on fe foit affuré de l'état de leur fanté, & de placer de même les féméftriers dans des chambres particulières & ifolées jufqu'à ce qu'on ait pu juger fans erreur, s'ils ont la gale ou s'ils ne l'ont pas.

Les médecins les plus expérimentés dans la manière de veiller à la fanté des foldats, croyent qu'il eft avantageux de traiter dans des chambres particulières difpofées pour cet effet dans les cafernes, les indifpofitions, les bleffures légères, les galeux & certaines maladies vénériennes ; leur opinion eft fondée fur le danger que courent les malades dans les hôpitaux, & fur l'utilité de cette manière de traiter reconnue dans les cantonnemens & dans les camps, tant pour la confervation des foldats que pour l'économie. (*Voyez* l'article HÔPITAUX RÉGIMENTAIRES).

L'expérience a appris qu'il étoit dangereux de loger les foldats chez les bourgeois, parce qu'ils y vivent trop mollement, avec trop d'abondance & qu'ils ne peuvent pas y être furveillés avec une attention fuffifante fur les différents points de la difcipline.

La marche expofe les foldats à toutes les maladies qui naiffent de la trop grande chaleur, ou du trop grand froid, & du mouvement immodéré. Nous avons parlé de ces inconveniens & de la manière dont il faut y remédier. Il fuffit d'ajouter ici que la nourriture en étape qu'on fournit au foldat dans fes marches, lui eft plus nuifible qu'utile, parce qu'au lieu d'avoir une nourriture faine & égale, les foldats vendent leur étape pour avoir du vin ou pour fe procurer des alimens de fantaifie, foit par l'amour de la débauche, foit par la pareffe de préparer leurs alimens. La fanté des foldats dans ces courfes, exigeroit au contraire une nourriture fubftantielle qu'il leur fut impoffible de fouftraire ou de changer de nature.

Précautions pendant la guerre.

Lorfque l'on eft en campagne, les caufes d'infalubrité fe multiplient & naiffent à chaque pas, & il faut être fans ceffe occupé de s'en préferver ou d'en modérer l'influence, comme nous le verrons tout-à-l'heure.

L'affaire la plus importante eft celle d'affeoir un camp. *Quand vous aurez à faire féjour dans quelques pays, dit Cambyfe, dans Xénophon, il faut regarder feulement à vous camper dans un endroit fain.* Les anciens avoient la plus grande attention à cet art important. On le voit par les monumens qui nous reftent encore des camps des Romains. L'empereur Léon dans fes inftituts militaires, a donné d'excellens préceptes fur l'art d'affeoir & de fortifier un camp, mais ce feroit fortir de notre fujet que de nous en occuper ; il fuffit de dire que la fanté des troupes exige que les camps foient, autant qu'il eft poffible, mis à l'abri des grandes intempéries que nous avons décrites. Il faut fe procurer l'affluence des vents fains & fe garantir de ceux qui produifent des maladies. Tantôt on cherche un bois ou une colline dont la fituation eft favorable, tantôt on les évite, lorfque leur pofition peut empêcher le renouvellement de l'air ou entretenir l'humidité de l'atmofphère. En général, quoiqu'il foit avantageux de n'être point éloigné du bois & de l'eau, il eft dangereux d'en être trop prêt ; il faut également s'écarter des villes tant à caufe de la contagion qu'elles recèlent toujours plus ou moins, que pour le maintien de la difcipline. L'humidité eft l'inconvénient le plus fréquent & le plus dangereux qui fe rencontre dans les camps : nous avons déja dit de combien de maladies elle étoit la fource en parlant des dyffenteries, des péripneumonies, des rhumatifmes, ainfi que des fiévres intermittentes & remittentes. On doit donc avoir recours à divers moyens pour éviter une caufe auffi puiffante de maladie. Tout le camp doit être entouré d'un vafte foffé, on doit pratiquer des coupures pour faire couler les eaux vers les endroits les plus déclives & détourner ces eaux affez loin du camp pour qu'elles ne puiffent pas y nuire. La paille doit être abondante & fouvent renouvellée, & le fantaffin doit être pourvu auffi bien que le cavalier d'un manteau garni d'une capote.

Dans l'intempérie chaude, on ajoutera aux moyens déja prefcrits pour la combattre, on arrofera le fol avec une petite quantité d'eau, mais fréquemment ; ou ouvrira un paffage à l'air du côté oppofé au foleil, & le manteau étendu fur la tente, fervira à fortifier cette cloifon, pour la rendre moins pénétrable à la chaleur. C'eft fur-tout en été qu'il faut defendre fous des peines très-grièves, de laiffer féjourner dans les tentes des excrémens & d'autres corps propres à corrompre l'air.

Les marches forcées, le bivac expofent à fupporter tous les extrêmes de la chaleur, du froid & de l'humidité, & il faut redoubler d'attention pour mettre en ufage les précautions propres à en modé-

ter la violence. Quand la campagne se prolonge, on établit des cantonnemens, on fait des camps barraqués, où l'on est plus à l'abri des injures de l'air que sous les tentes; mais la mauvaise saison & les fatigues déja essuyées, font naître des maladies qui sont le plus souvent fébriles, dyssenteriques ou putrides. Dans ces circonstances deux choses particulièrement doivent être recommandées, la première, d'empêcher que les soldats ne restent trop en stagnation & la seconde, de défendre la maraude.

Les travaux militaires, les soins de propreté, l'attention de déplacer les tentes de temps à autre, le fourage fait d'une manière régulière & sans désordre, sont les moyens les plus efficaces pour empêcher les soldats de croupir dans leurs barraques ou dans leurs cantonnemens; mais il ne faut pas oublier de changer souvent les soldats qui occupent les tentes les plus voisines de l'ennemi, soit pour les empêcher de succomber à la fatigue d'une vigilance continuelle, soit pour les garantir des effets dangereux du mauvais air qu'on respire ordinairement dans ces postes avancés.

Il ne suffit pas d'ordonner par une loi expresse que toutes les matières excrémentitielles soient déposées à une certaine distance du camp, mais il faut empêcher par la surveillance la plus exacte que les soldats n'infectent leurs tentes ou le sol qui en est voisin. Une loi divine défendoit aux israélites de satisfaire aux besoins naturels dans leurs camps, & leur enjoignoit de creuser à cet effet un trou dans un endroit écarté, & de couvrir leurs excrémens de terre.

La maraude plonge le soldat dans la crapule, & l'énerve par des courses excessives, faites le plus souvent la nuit: on ne prévient le désordre que par la discipline la plus sévère, & l'on sait à cet égard quels ont été de tout temps les principes des généraux qui se sont fait un nom dans l'histoire.

Soins relatifs aux malades & aux hôpitaux.

Les soins relatifs aux malades doivent être un des principaux objets de la sollicitude de ceux qui veillent au salut & à la conservation des *armées*. La négligence ou le défaut de lumières ont également de fâcheuses suites sur ce point important, par lequel nous terminerons cet apperçu du traitement prophylactique des maladies des *armées*.

L'inspection fréquente des soldats de chaque régiment par le chirurgien major, & que nous avons recommandée en temps de paix, est de la plus grande nécessité en temps de guerre. C'est par ces visites répétées que les germes d'insalubrité qui sont recelés dans les tentes, peuvent être découverts & étouffés dès leur naissance, & que des affections légères qui deviendroient des maladies graves cèdent à des moyens plutôt diététiques que pharmaceutiques. C'est en examinant les soldats malades dès leur première plainte, que les chirurgiens majors dévoilent la supercherie qui fait simuler au soldat paresseux un mal qui n'existe pas, & guérissent à peu de frais une maladie qui feroit perdre un soldat courageux s'il alloit à l'hôpital; car on a vu plusieurs fois, lorsque les circonstances ne permettoient pas de sortir les malades de leurs tentes ou de leurs barraques, que les soins particuliers du chirurgien major qui les gouvernoit, étoient suivis d'un succès bien supérieur à celui que pouvoient obtenir en même-temps dans les hôpitaux les médecins les plus expérimentés.

Ce n'est pas la seule preuve qu'on ait eue des dangers attachés aux hôpitaux qui suivent les *armées*. Dans la guerre de 1757 on a souvent eu l'occasion d'observer dans des temps où tous les malades ne pouvoient être reçus à l'hôpital, que ceux qui restoient sous leurs tentes n'éprouvoient que des fièvres putrides simples, tandis que ceux qui étoient à l'hôpital, essuyoient tous des fièvres malignes. Les premières guérissoient facilement & avec peu de remèdes, tandis que les autres périssoient malgré les soins les plus assidus & les remèdes les plus appropriés. En 1758, au mois de mars, lorsque l'*armée* françoise fut obligée de faire la retraite d'Hanovre, nos hôpitaux regorgeoient de malades, & l'on fut dans la nécessité d'évacuer plusieurs de ces asiles pour ne pas les laisser à la merci des ennemis. D'un autre côté l'éloignement de ceux qui restoient encore, l'incertitude d'y trouver place, la crainte d'y être pris, & la difficulté d'y arriver, contraignirent la plupart de ceux qui étoient tombés malades pendant la marche, de suivre les régimens, & l'on eût une ample occasion de remarquer avec étonnement comment l'air froid, la pluie & le mouvement qui sembloient devoir être contraires aux malades, leur furent si salutaires. Etendus pendant le jour sur des chariots, recouverts seulement d'un manteau, & munis d'une bouteille de tisanne, ils se trouvoient beaucoup mieux dans cette situation, que pendant la nuit lorsqu'ils étoient couchés dans des maisons & garantis du contact de l'air. On observa pendant le jour des évacuations stercorales abondantes, & pendant la nuit des sueurs; ces deux espèces de crises furent favorables à ces malades, & particulièrement à ceux du régiment de Moutier, cavalerie, (*Voyez* médecine militaire de M. Colombier, tome II, pag. 241).

On trouve dans *Pringle* des faits qui confirment cette observation. Les malades de l'hôpital de Feckeinhem & de deux autres hôpitaux situés dans le voisinage de Worms, ayant été transportés à l'hôpital général de Newied; le changement d'air qu'éprouvèrent ces malades, soulagea d'abord ceux de Feckeinhem, qui étoient attaqués de dissenterie putride compliquée de fièvre d'hôpital; les autres, qui n'avoient que des maladies bénignes gagnèrent l'infection; & des ordres étant venus de transférer tous les malades d'Allemagne en Flandre, la contagion

ne fit qu'accroître sur les petits vaisseaux où ils étoient entassés. Plus de la moitié de ces malheureux soldats périt en route, & plusieurs autres moururent peu de temps après leur arrivée.

Ces observations lumineuses par les conséquences qu'elles présentent, & l'expérience des médecins & des chirurgiens des *armées* sur l'avantage qu'il y a de traiter les soldats dans les cantonnemens, démontrent combien les grands hôpitaux sont dangereux à la suite des *armées*, & la nécessité de multiplier ces asiles pour qu'on puisse réunir les avantages qu'ils procurent, sans y laisser pénétrer les causes qui les rendent si contraires à leur institution. Ces hôpitaux particuliers ont déja été connus & employés dans l'*armée* françoise. On en a reconnu l'utilité dans la guerre de 1758; mais pour qu'ils puissent jouir de la réputation qu'ils méritent, il faut qu'ils soient établis, surveillés & approvisionnés avec intelligence & avec ordre.

L'énumération des choses nécessaires pour former un hôpital, feroient seules l'objet d'un long mémoire dont il suffit ici de rapporter les principaux titres.

L'hôpital doit être placé dans un endroit élevé, exposé aux vents les plus salubres & défendu de l'humidité froide ainsi que de la grande chaleur, par tous les moyens que l'art peut suggérer.

Les salles doivent avoir autant qu'il est possible deux ouvertures, l'une du côté de l'est & l'autre de celui de l'ouest, & des croisées opposées du midi au nord, qu'on puisse ouvrir, fermer ou voiler à volonté par le moyen de jalousies ou de rideaux, pour garantir également des effets de la grande chaleur & de l'impression du froid.

Les lits doivent être placés de manière à ce qu'il y ait un intervalle de trois pieds entre chacun d'eux, & les couchettes doivent être élevées d'un pied au moins au-dessus du sol. Un lit de paille fraiche & sèche, un matelas de laine, & mieux encore de crin, deux couvertures de laine & un traversin de bourre, forment un lit très-bon & très-salubre pour un soldat.

Jamais on ne doit mettre deux fébricitans dans le même lit, mais les blessés, les vénériens & les autres malades attaqués de maladies non-aiguës pourront être placés deux à deux. Les phtisiques, les scorbutiques & sur-tout les galeux doivent être soigneusement séparés des autres malades.

L'air doit être perpétuellement renouvellé par des ouvertures opposées par les portes, & par les moyens que l'art a inventés pour faciliter sa circulation, tels que les ventilateurs, les ventouses, les *wassistas*; les aspersions faites avec de l'eau & du vinaigre, ne doivent avoir lieu que par un temps très-chaud, encore doivent-elles être faites avec bien de la précaution pour ne pas trop humecter le plancher; mais on y supplée en faisant évaporer du vinaigre dans les salles & en mettant en usage différens moyens que j'ai indiqués dans un autre article où j'ai examiné tout ce qui a rapport à la salubrité de l'air des hôpitaux. (*Voyez* l'article air des hôpitaux de terre & de mer.)

L'atmosphère des salles doit être tempérée, mais plutôt fraiche que chaude. Nous en avons fait voir la nécessité en rapportant l'efficacité de l'air frais sur des fébricitans qui n'avoient pu être reçus dans les hôpitaux, & il n'est pas d'officier qui n'ait vu les plus mauvais effets des poêles d'Allemagne dont les effets sont de causer des maladies catarrales & inflammatoires aux soldats sains, & de faire développer rapidement la putridité au milieu des soldats malades.

Le régime, qu'il convient d'employer dans un hôpital d'*armée*, doit être opposé aux causes qui y apportent le plus souvent la contagion & la mortalité, & par conséquent doit être antiputride. On doit mettre peu de viande pour chaque soldat, mais une grande quantité de légumes frais, auxquels les légumes cuits & le *chou-croute* peuvent suppléer. Des décoctions farineuses, telles que des décoctions de lentille, de riz, d'orge, forment encore une très-bonne nourriture fort analogue à celles dont usoient les anciens dans les maladies aiguës. On pourroit nourrir suffisamment les malades avec ces farineux, en donnant des décoctions plus ou moins épaisses comme faisoit Hippocrate qui donnoit tantôt la tisanne d'orge simple, tantôt cette même tisanne coulée qui forme une sorte d'extrait farineux. Le vinaigre est le moyen le plus simple de donner de la sapidité & les qualités incisives & antiseptiques à la tisanne. Le vin mêlé avec quatre parties d'eau est dans d'autres cas la boisson qui convient pour augmenter la force tonique, & s'opposer à la dissolution des humeurs voisines de la putridité.

La discipline intérieure d'un hôpital militaire est réglée par les ordonnances. Elle doit s'occuper principalement & sans relâche de la propreté à entretenir dans les salles, de l'ordre du service des officiers de santé & de la police nécessaire à employer pour maintenir dans leur devoir tous ceux qui ont quelque emploi extérieur ou intérieur dans l'hôpital. Les principaux soins relatifs à la salubrité, consistent à faire exécuter scrupuleusement les ordonnances des médecins & chirurgiens, à défendre, sous des peines très-sévères, qu'on donne des alimens ou des boissons spiritueuses aux malades, à écarter des salles tout ce qui pourroit porter quelque altération dans l'air, tels sont les excrémens, les cadavres & les linges imprégnés de miasmes putrides.

On ne doit laisser entrer à l'hôpital que les personnes qui y sont employées. Les corps-de-garde qui veillent à l'extérieur doivent en être éloignés, &

& les sentinelles qui sont placés dans l'intérieur doivent être souvent relevées; enfin lorsqu'on évacue un hôpital, on doit avoir la plus grande attention à brûler, à laver & à purifier les effets & le linge qui ont appartenu à l'hôpital, car les draps, les tentes, les matelats, les couvertures sont très-propres à communiquer la contagion. On peut citer entr'autres le fait suivant rapporté par Pringle. De vieilles tentes qui avoient servi de couvertures aux malades transportés d'Allemagne en Flandre en 1743, furent remises pour être réparés à un ouvrier de gant qui y employa 23 compagnons; mais ces infortunés se virent bientôt saisis de la dissenterie putride qui en enleva 17 quoiqu'ils n'eussent communiqué d'aucun autre manière avec les soldats attaqués de cette maladie qui s'étoient servis de ces tentes. (M. Doublet).

ARMES. (*Hygiène.*).

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe V, *gesta*, actions musculaires.

Ordre II, mouvement.

Faire des *armes* ou s'escrimer, offre un genre de gimnase ou d'exercice des plus forts, auxquels la jeunesse puisse se livrer. L'art de l'escrime a pris naissance dans l'art militaire, & c'est en France, où la force & la dextérité dans cet exercice, se sont le mieux manifestées. Depuis qu'on a quitté les anciens usages de la chevalerie, & que la lance à la main, on ne vient plus, en champ clos, défendre l'innocence prétendue, ou venger ses injures personnelles; l'escrime a fait une des grandes occupations des jeunes militaires, & a plus d'une fois mis le trouble & la mort dans un grand nombre de familles. Mais omettons l'usage qu'a cru devoir faire de l'escrime le ridicule préjugé d'un honneur, que souvent on croyoit offensé sans de légitimes raisons, pour n'envisager ici que l'utilité dont il peut être pour former un jeune homme en développant ses forces, en lui donnant du maintien, de l'assurance, & en facilitant sa croissance, autant que l'art peut la favoriser.

Il faut convenir qu'il y a peu d'exercices qui procurent à toute la machine d'aussi vives commotions que celui des armes; tous les muscles du bras, des cuisses, des jambes, du pied, éprouvent alors, alternativement, des mouvemens de flexion ou d'extension, de pronation & de supination, qui forcent tous les ligamens des articulations, & toutes leurs attaches à céder, à s'étendre, & à se raccourcir avec une mobilité, qui doit bientôt augmenter leur force & leur énergie.

Par cet exercice, on imprime au tronc & à tous ses viscères, des commotions qui doivent nécessairement leur être favorables, en leur communiquant une chaleur plus vive, & en facilitant la circulaion des humeurs dans les différens départemens où doivent s'opérer les secrétions.

Lorsqu'un jeune homme est né phlegmatique, qu'il ne grandit pas facilement, qu'il se refuse aux jeux & aux amusemens violens de son âge, qu'on craint que son épine ne fléchisse, alors on ne peut mieux faire que de lui prescrire un maître d'*armes*; cet exercice donnera à ses fibres une solidité dont elles ont besoin, il facilitera un cours libre à des humeurs lentes & visqueuses. Il donnera du ton à tous ses muscles. Il grandira, & avec la force il prendra, dans ses mouvemens, une agilité & une grace qu'on n'eut jamais pu lui procurer d'aucune autre manière.

L'art de l'escrime, outre les avantages dont nous venons de rendre compte, prête à l'homme un air véritablement noble & majestueux, & donne en peu de tems, à un paysan qui a la plus mauvaise contenance, une attitude aisée, mâle, ferme & décidée, & une espèce de courage, qui en fait un apprentif héros, & qui le métamorphose d'une manière tout-à-fait particulière. (M. Macquart.)

ARMES (plaies d'). (*Voyez* cet article). (*Méd. milit.*) (M. Thouret).

ARMOIRES (aux onguens, charpie & compresses). (*Administ. des hôpitaux civils*).

Dans les grands hôpitaux, les besoins journaliers du service exigent que l'on place plus à la portée des emplois certains approvisionnemens dont on fait plus fréquemment usage. Ainsi, indépendamment de la lingerie particulière (dite *du chiffon*) pour la conservation & la distribution des bandes, compresses, & de la charpie, & du lieu de dépôt des remèdes composés à l'apothicairerie, on a proposé de destiner un cabinet ou dépôt particulier des emplâtres & des onguens, & une salle de distribution des compresses & charpie pour l'usage journalier de toutes les salles de chirurgie. On doit même répéter ces pièces, à raison des emplois ou départemens auxquels ils peuvent convenir, & former ainsi, dans chacune des *armoires* au linge des pansemens, avec un cabinet aux onguens. C'est sur-tout à l'emploi des blessés que ces dispositions sont plus utiles. On y ajoutera, dans une dernière pièce, avec des *armoires* pour renfermer les instrumens, les bandes, les compresses, la charpie, les onguens, l'eau-de-vie & divers ustensiles relatifs aux pansemens & aux usages journaliers. M. Tenon propose de confier cette pièce aux soins du chirurgien interne qu'on nomme *topique*, & de la placer dans un lieu sec, & bien éclairé, pour préserver la charpie de l'humidité & de la moisissure qui la rend si nuisible. (M. Thouret).

ARMOISE. (*Artemisia*). (*Mat. méd.*)

C'est un genre de plante dont les fleurs unies sont

du genre des composées flosculeuses : elle se rapporte aux plantes vulgairement connues sous les noms d'aurone ou d'absinthe. Pline prétend qu'elle a reçu son nom d'Artemise, femme de Mausole, roi de Carie, qui en fit usage la première.

Dans le dictionnaire de botanique, de cette Encyclopédie, M. de la Marck, en réunissant toutes les *armoises*, en décrit quarante espèces. Nous allons parler de celles dont la médecine peut faire usage.

1o. L'*armoise* amère, vulgairement connue sous les noms de grande absinthe ou absinthe commune, *herbe de la S. Jean.*

Absinthium ponticum romanum, off. Tournef.

Artemisia foliis compositis multifidis, floribus subglobulosis pendulis receptaculo villoso. Lin.

On a parlé de cette plante à l'article absinthe ; ainsi *voyez* ce mot.

2o. L'*armoise* pontique, ou petite absinthe.

Absinthium ponticum tenuifolium incanum, C. B. p. 138.

Artemisia foliis multipartitis, subtus tomentosis, floribus subrotundis nutantibus, receptaculo nudo.

Voyez encore, pour cette *armoise*, le mot absinthe petite.

3o. L'*armoise* en arbre, ou absinthe de Portugal.

Abrotanum latifolium arborescens, C. B, pag. 136.

Artemisia fruticosa [illegible] *compositis multifidis linearibus, floribus subglob*[illegible].

C'est un arbrisseau d'un aspect agréable, qui a beaucoup de rapport avec l'absinthe ordinaire. Il s'élève à la hauteur de quatre à cinq pieds : ses feuilles sont alternes, assez près les unes des autres, composées à découpures linéaires blanchâtres comme soyeuses, douces au toucher. Les fleurs sont jaunâtres, globuleuses, en grappes droites aux sommités des rameaux.

Cet arbrisseau croît naturellement dans le Portugal, dans l'Italie & le Levant. On le cultive au jardin des Plantes. Il a les mêmes qualités que l'absinthe ordinaire. Il paroît seulement un peu plus aromatique.

4o. L'*armoise* ombelliforme.

Absinthium incanum alpinum, de Bauhin, *prodrom.* 71.

Artemisia umbelliformis humilis, foliis radicantibus versus apicem dissectis, sericeis, pedunculis longis erectis, unifloris.

C'est une plante qui ne s'élève guères qu'à cinq ou six pouces de hauteur, dont les feuilles inférieures, de deux pouces de long au plus, sont partagées vers leur sommet, en trois, & même quatre découpures linéaires & pointues ; de l'aisselle des feuilles sortent des fleurs qui forment un corymbe ombelliforme. Leur calice est simple, cotoneux & blanc. Cette espèce croît naturellement dans les Alpes. M. de la Marck croit que c'est le génépi blanc des dauphinois.

Cette *armoise* passe pour un très-bon sudorifique, & sa décoction guérit les fièvres intermittentes.

5o. L'*armoise* de Judée, vulgairement séméntine, barbotine, poudre à ver, ou *semen contra* des boutiques.

Absinthium santonium Judaicum (*& Alexandrinum*), C. B., page 139.

Artemisia fruticosa, foliis obovatis, obtusis, lobatis, parvis; floribus paniculatis. Lin. Mant. 291.

Cette plante est un sous-arbrisseau paniculé, grisâtre, qui s'élève à un pied & demi de hauteur. Ses feuilles sont petites, planes, presque ovales, obtuses, découpées en plusieurs lobes, un peu cotoneuses & blanchâtres. Les fleurs sont globuleuses, grosses comme une graine de coriandre, applaties en-dessus, & naissent sur une pannicule rameuse, dont les dernières grappes ou les ramifications terminales sont aussi pédonculées.

Cette plante croît naturellement dans la Judée, l'Arabie & les contrées boréales de l'Afrique.

On croit que c'est de cette espèce ou peut-être bien de la suivante que provient la poudre qu'on vend dans les boutiques sous le nom de poudre à vers, ou *semen contra vermes*, & qui nous est envoyée du Levant par la voie du commerce. Nous la recevons grossière, composée de petites têtes oblongues écailleuses, d'un verd jaunâtre, d'un goût désagréable, amer, avec une certaine acrimonie aromatique. Son odeur est dégoûtante, & cause des nausées. Rauwolf qui a parcouru les pays orientaux, dit que c'est une espèce d'absinthe que les arabes appellent *scheha*, qui croît auprès de Béthléem, & qui est semblable à notre absinthe ; mais les feuilles qu'on trouve parmi ces graines, sont toutes différentes de celles de notre absinthe. Paul Herman croit que c'est une espèce d'aurone qui se trouve dans la Perse & dans quelques pays de l'Orient, &c.

Quoiqu'il en soit, cette poudre est utile contre les vers lombrics, & de beaucoup d'autres espèces, soit à cause de sa grande amertume, que les vers

ne peuvent supporter, soit à cause de son sel, semblable au sel ammoniac, capable d'atténuer & de dissoudre la substance visqueuse qui s'attache aux intestins & à l'estomac, & dans laquelle se nichent les vers & leurs œufs. Cette poudre anthelmintique se donne en poudre à la dose d'un gros; de deux dans une infusion vineuse ou mêlée avec du sucre en poudre. Elle fortifie l'estomac, excite l'appétit, & dissipe les vents. Elle est encore anti-histérique & emménagogue.

Alb. séba, *de santolinâ amboïnensi, foliis, teretibus, incanis*, tom. II, tabl. 21, fig. 6, dit que la graine de cette dernière espèce est douée d'une plus grande vertu anthelmintique que la barbotine, qu'elle est aussi plus aromatique, & qu'elle a plus de volatilité : on pourroit la substituer à la première, si on avoit la facilité de s'en procurer.

Il est bon d'observer que quelques médecins ont prétendu s'être assurés par des expériences réitérées, que cette graine n'étoit point vermifuge, comme on l'avoit cru jusques-là. Cela peut bien venir de ce que cette graine aura été avariée ou gâtée dans le transport; au surplus elle mérite bien de fixer de nouveau l'attention des médecins.

6°. L'*armoise* de Perse.

Artemisia contra. Lin.

Artemisia fruticosa foliis palmatis linearibus minutis : panniculâ racemosâ, floribus sessilibus. Lin. Mant. 282.

C'est, selon Linné, un petit arbrisseau droit paniculé, dont la tige est cotoneuse, blanche, & les rameaux plus cotoneux encore. Ses feuilles sont très-petites, linéaires palmées, un peu obtuses. La panicule qui soutient les fleurs est composée de rameaux très-souvent simples, sur lesquels sont épars de très-petits épis ovales, alternes, formés chacun d'un amas de fleurs fort petites, sessiles, embriquées & moins cotoneuses que les autres parties de la panicule. M. Lerche a trouvé cette espèce dans la Perse.

Les petits épis ovales & embriqués des fleurs sessiles, que Linné attribue à cette plante, font soupçonner que c'est celle dont Tavernier fait mention, & que ce sont les mêmes petits épis qu'on remarque dans la poudre à vers des boutiques, dont nous venons de parler. Tavernier, célèbre voyageur dans l'Orient, dit que la sémentine croît dans le royaume de *Boutan*, dans la haute Inde, vers le bord septentrional du Mogol, d'où on nous l'apporte avec le musc & la rhubarbe. Il ajoute qu'elle croît encore dans la Caméranie, province septentrionale de la Perse, mais en si petite quantité, qu'elle suffit à peine pour les usages médicinaux de ces climats, où elle est employée dans les mêmes circonstances que chez nous.

7°. L'*armoise* citronelle, vulgairement l'aurone femelle des jardins, la citronelle, la garde-robe.

Abrotanum mas angustifolium maximum, C. B. p. 136.

Artemisia abrotanum, artemisia caule unico fruticoso; foliis petiolatis tenuiter divisis setaceis; calycibus pubescentibus, n. b.

C'est un arbuste qui s'élève ordinairement sur une seule tige, qui ne quitte point ses feuilles pendant l'hiver, & que la plupart des botanistes confondent mal-à-propos avec l'*armoise* paniculée. Sa tige est un peu plus grosse que le pouce, brune, pleine de moële, haute d'environ trois pieds, donnant beaucoup de rameaux droits & feuillés. Les feuilles sont pétiolées d'un verd blanchâtre, à découpures menues comme celle de la camomille, d'une odeur forte, un peu aromatique, qui approche de celle du camphre ou du citron. Les fleurs sont jaunâtres, ovales-globulaires, naissent le long des rameaux supérieurs, disposées en grappes menues & terminales. Elles sont axillaires, presque sessiles, & les feuilles qui les accompagnent sont la plupart simples, linéaires & étroites.

Cette espèce croît naturellement dans plusieurs contrées méridionales de l'Europe, & on en cultive beaucoup dans les jardins.

L'*armoise* citronelle a un goût aromatique, âcre, fort amer; ses jeunes pousses, & ses feuilles ont une odeur qui, quoique forte, est très-agréable; elles sont incisives, apéritives, histériques, vermifuges, résolutives & répercussives. Quelques auteurs les recommandent avec un peu de nitre, contre le calcul des reins. On l'estime sur-tout convenable dans les affections vaporeuses des femmes : on la fait bouillir dans du lait pour la faire prendre plus aisément aux enfans qui ont des vers. On lui a donné le nom de garde-robe, parce qu'on prétend que ses feuilles ont la propriété de faire mourir les teignes, si on en met parmi les habits. On croit enfin que sa décoction peut empêcher les cheveux de tomber.

8°. L'*armoise* âcre ou l'estragon.

Artemisia draconculus. Lin.

Draconculus hortensis, C. B., p. 98.

Cette plante vivace pousse plusieurs tiges grêles & hautes de deux à trois pieds, vertes, dures, feuillées & rameuses. Ses feuilles sont éparses, étroites, lanceolées, lisses, assez semblables à celles du lin. Leur saveur est âcre, un peu piquante, aromatique.

Les fleurs sont fort petites, jaunâtres, & naissent dans la partie supérieure de la tige & des rameaux, disposées en petites grappes axillaires.

Cette plante croît naturellement dans la Tartarie & la Sibérie : on la cultive dans les jardins potagers.

L'estragon est puissamment incisif, apéritif, antiscorbutique. Il est stomachique, donne de l'appétit, dissipe les vents, provoque la salive & les évacuations des femmes. Chomel le vante contre les indigestions & les envies de vomir; dans ces cas il en a fait prendre en infusion théiforme avec du sucre. Lobel & les anglois estiment beaucoup son eau distillée pour arrêter la contagion de la peste. C'est à tort qu'on l'a employé comme lithontriptique. On peut le prescrire dans les décoctions amères, fébrifuges & diurétiques; une légère teinture de cette plante passe pour favoriser le moment où la sueur se développe, ou lorsqu'elle est annoncée par la moiteur de la peau.

Cependant cette plante est plus généralement connue par l'usage qu'on en fait communément dans l'assaisonnement des salades, ou pour exciter l'appétit, & leur donner un goût plus agréable; on a coutume de mettre les feuilles tendres, & les sommités de l'estragon dans du vinaigre, on les fait ainsi confire avec des cornichons.

90. L'*armoise* maritime.

Artemisia maritima. LIN.

Absinthium seriphium belgicum, C. B., p. 178.

Artemisia anglica. HORT. REG. PAR.

Cette *armoise* est très-blanche, & chargée, dans toutes ses parties, d'un coton fin, court & abondant. Ses tiges sont droites, cannelées, rameuses, feuillées, & s'élèvent à un pied & demi de hauteur. Ses feuilles sont rapprochées, assez petites, blanches, à découpures menues, planes, linéaires, & un peu courtes. Les fleurs sont nombreuses, sessiles, jaunâtres, oblongues, disposées sur des grappes pendantes; elles ont leur calice cotoneux vers sa base, & leur réceptacle nud.

Cette plante croît naturellement dans les lieux maritimes de l'Europe. On la cultive au jardin du roi. Son odeur est un peu plus agréable que celle de l'absinthe ordinaire : sa saveur est âcre, fort amère, & légèrement aromatique.

Elle passe pour avoir des qualités toniques, stomachiques, apéritives, vermifuges, & antiseptiques. (M. MACQUART.)

ARMONIAC. (*Mat. méd. vétérin.*) (*Voyez* SEL AMMONIAC.) (M. HUZARD.)

ARMSTRONG, (Jean) Ecossois, fut reçu docteur en médecine dans l'université d'Edimbourg, en 1732. Il fut envoyé par le roi d'Angleterre dans l'isle de Minorque, en qualité de médecin des hôpitaux, & il ne quitta cette isle qu'en 1756, lorsqu'elle eut passé au pouvoir des françois. Il a donné les ouvrages suivans :

A synopsis of the history and cure of the venereal disease. Londres, 1737, *in*-8. C'est un abrégé historique de la vérole & de sa curation.

Art of préserving heal. Londres, 1739, *in*-12. C'est un poëme sur les moyens de conserver la santé, où l'auteur répète ce que les anciens ont tant de fois dit sur l'efficacité de la médecine, sur les avantages de l'exercice, des instrumens, & du chant.

Il a encore donné, en anglois, une histoire naturelle & civile de l'isle de Minorque, qui a été traduite en françois, & imprimée à Paris, sous le nom d'Amsterdam, en 1769, *in*-12. C'est sur les lieux mêmes que l'auteur a rassemblé les matériaux de son ouvrage. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN).

ARMURE. (*Art vétérinaire*).

On appelle *armure* dans le sanglier une peau extrêmement épaisse & dure, qui revêt le défaut & le dessus des des épaules. Cette peau résiste toujours au petit plomb & quelquefois à la balle; on ne peut l'entamer que de près, ou avec un lingot & en prenant l'animal par le côté. Elle devient séche, dénudée, écaillée & dartreuse dans les vieux sangliers. (M. HUZARD).

ARNAB. (*art. vétérin.*) (*Histoire des animaux*).

C'est le nom arabe du *liévre*, d'après l'histoire des animaux d'*Eldéméri*. (*Voyez* LIEVRE). (M. HUZARD).

ARNABO. (*Mat. méd.*)

C'est un des synonymes de zédoacre, racine employée en médecine. (*Voyez* ZEDOACRE.) (M. FOURCROY).

ARNACIS. (*Mat. méd.*)

Les médecins grecs & Hyppocrate en particulier ont employé le mot *arnacis* pour désigner une peau d'agneau sans préparation, telle qu'elle sort de l'animal, & dont la laine contient toute sa graisse, son suint. On l'appliquoit sur les articulations malades & douloureuses. (*Voyez* AGNEAU.) (M. FOURCROY).

ARNAUD DE RONSIL, (George) chirurgien françois, qui, après avoir été reçu maître à Paris,

& après avoir enseigné dans l'école de Saint-Côme, quitta cette capitale & se retira à Londres, où il devint membre de la société des chirurgiens de cette ville. Ses talens, & les bons ouvrages qu'il a donnés au public, l'ont rendu très-recommandable.

Traité des hernies ou descentes. 1749, *in*-12, 2 vol.

Il a aussi paru en anglois, 1754, *in*-8.

Observations sur l'Anévrisme. 1760, *in*-8.

Ce recueil avoit d'abord été écrit en anglois, mais il fut ensuite traduit en françois, & inséré dans les mémoires académiques de l'auteur.

Instructions simples & aisées sur les maladies de l'uretre & de la vessie. En anglois, Londres, 1763, *in*-8. En françois, Amsterdam, 1764, *in*-12.

Il donne dans cet ouvrage une description des parties de la génération, explique les différentes espèces de gonorrhées par de nouveaux principes, & propose les moyens de remédier aux carnosités de l'uretre par l'usage des bougies médicamenteuses.

Dissertation sur les Hermaphrodites, écrite d'abord en anglois, traduite ensuite en françois, & insérée dans les mémoires académiques de l'auteur.

A discourse on the importance of anatomis. Londres, 1767.

Ce discours, sur l'importance de l'anatomie, fut prononcé, le 21 janvier 1767, dans l'amphithéatre des chirurgiens de Londres.

Mémoires de chirurgie, avec quelques remarques historiques sur l'état de la médecine & de la chirurgie en France & en Angleterre. Londres & Paris, 1768, deux volumes *in*-4.

On trouve la vie du docteur *Hunter*, médecin de Londres, à la tête de cet ouvrage.

Remarks on the composition, &c. c'est-à-dire, Remarques sur la composition, l'usage & les effets de l'extrait de Saturne de M. *Goulard*, & de son eau végéto-minérale. Londres, 1771.

Cet ouvrage tend à faire l'éloge de ces préparations, mais en même-temps à annoncer que celles que l'auteur distribue, l'emportent sur toutes les autres du même genre. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN).

ARNAULD, (de Villeneuve) *Arnaldus de Villa Nova*, du nom d'un petit bourg à deux lieues de Montpellier, où il naquit, selon M. Astruc; mais il y a plusieurs autres villages du même nom en Catalogne, en Roussillon, en Languedoc, en Provence, où *Arnauld* de Villeneuve est peut-être né. Peu importe, on sait qu'il fut appellé de Barcelone, où il étoit en 1285, pour la maladie de Pierre III, roi d'Arragon qui mourut la même année, à Ville-franche, en Catalogne. Après avoir voyagé en Espagne, en Italie & en France, ce médecin se fixa à Paris, il se rendit célèbre en astrologie judiciaire, par une prédiction folle que le monde finiroit vers l'année 1335, suivant Nicolas Aimeric & suivant Nicolas Antonio, en 1376. L'université de Paris, s'éleva contre cette absurde & dangereuse opinion. *Arnauld* se réfugia en Sicile, à la cour de Frédéric, où il composa quelques traités de médecine, & son commentaire sur l'école de Salerne, *scholæ salernitunæ opusculum.* Cet homme extraordinaire en son siècle, savant dans toutes les langues, tant anciennes que modernes, se livra à l'étude de l'alchimie; il y fit de grands progrès. Les Adeptes estiment encore ses ouvrages. Le pape Clément V donna sa confiance à *Arnauld* & lui accorda son amitié, il le retint auprès de lui en 1308. Ce fut à la cour de ce pape qui étoit alors à Avignon, que ce médecin donna de grandes preuves d'habileté dans la science d'alchimie. Il convertit des lames de cuivre en lames d'or très-pur, qu'il soumit aux épreuves des orfévres. Ce fait est rapporté par André, jurisconsulte célèbre à la cour des papes, *in additionibus ad speculum Durandi, in titulo de falsi crimine*, & par Oldradus, autre jurisconsulte, *Consilio 74 de Sortilegiis.* *Arnauld* eut des disciples fameux dans la science d'alchimie, Raimond Lulle le reconnut pour son maître *in testamento suo & in præfatione artis operativæ.*

Tel étoit le crédit de ce médecin auprès du pape & à la cour de Robert, roi de Naples, auquel il avoit dédié un de ses ouvrages intitulé : *De conservandâ juventute & de retardandâ senectute*, que Frédéric, roi de Trinacrie ou de Sicile, delà le Phare le chargea de négociations importantes. Clément V étant tombé malade, écrivit à Frédéric pour lui demander son médecin; ce fut dans ce voyage qu'*Arnauld* de Villeneuve périt en 1313, âgé d'environ 78 ans, une tempête ayant brisé son vaisseau.

Le pape fut touché de sa mort, il témoigna ses regrets par un bref circulaire adressé à tous les évêques, dans lequel il fait l'éloge de son médecin. Il ordonne de chercher avec soin un traité de pratique de médecine qu'*Arnauld* lui avoit promis, & de le remettre entre les mains du clerc Olivier, sous peine d'excomunication à ceux qui refuseroient d'obéir.

Riolan se trompe lorsqu'il dit qu'*Arnauld* de Villeneuve n'a jamais enseigné la médecine dans l'université de Montpellier, & c'est à tort qu'il nie l'existence de la bulle de Clément V, donnée en 1308,

où ce pape règle la manière de conférer la licence en médecine, dans cette université célèbre. Ce pape dit qu'il a consulté sur cet objet *Arnauld* de Villeneuve & Jean Alais, (*Joannes de Alesto*) chancelier de l'université de Montpellier, en 1303, médecin & chapelain du pape Clément V, en 1308, *qui diù rexerant in studio prælibato*. Cette bulle existe en original dans les archives de la faculté de médecine de Montpellier, M. Astruc assure l'avoir vue, & dit être en état de la montrer à ceux qui seroient curieux de la voir. Baluze la rapporte en entier dans son *historia paparum avenionensium*, & il dit qu'il l'a eu du trésor des Chartes *ex archivo regio*. Accurse & Symphorien Champier affirment le même fait. Enfin, Baluze cite dans la même histoire des papes d'Avignon, un auteur anglois, nommé Thomas James qui *in eclogâ Oxonio cantabrigiensi* rapporte qu'il y a à Cambridge, dans les archives du collége de Caïus & de Goneilh, un ancien manuscrit intitulé *Liber de regimine vitæ humanæ, editus à perito magistro Arnaldo de Villa nova, in præclaro studio Montispessullani*. Il faut ajouter à toutes ces preuves ce qu'ajoute M. Astruc, dans son histoire de la faculté de médecine de Montpellier. « On montre encore dans la rue de Campnau, vis-à-vis le couvent des capucins, la maison où l'on prétend qu'il demeuroit, laquelle est remarquable par deux pierres sculptées en relief, dont l'une représente un lion rugissant, & l'autre un dragon qui se mord la queue, ce que les Adeptes regardent comme des emblêmes par lesquels *Arnauld* avoit indiqué le grand œuvre dont il étoit fort entêté ». Astruc, p. 153 & 154.

Tous les ouvrages d'*Arnauld* de Villeneuve, furent imprimés à Lyon, *in*-fol. 1504, avec une préface de Thomas Marchius; *idem* Paris, 1509, Venise, 1514; Lyon, 1520, avec la vie de l'auteur, en 1585; avec les notes de Jérome Taurellus, à Bâle, 1585; & à Lyon, 1586. Quoiqu'il n'ait pas traité *ex professo* de la chirurgie, on trouve cependant dans ses ouvrages, le traitement de plusieurs maladies chirurgicales. Il fit servir la chimie à la médecine. Il trouva l'esprit-de-vin, l'huile de térébenthine & plusieurs autres compositions dont il spécifia les propriétés, il s'apperçut que son esprit-de-vin étoit susceptible du goût & de l'odeur de tous les végétaux, & delà vinrent toutes les eaux composées dont on se sert dans la médecine & à la toilette. Son sçavoir en médecine & en astrologie, fut si estimé en Espagne, qu'il y forma une secte de ses partisans qu'on appelloit Arnoldistes. La maison de Villeneuve Montpesat, en Provence, descend d'un frère d'*Arnauld* de Villeneuve.

Arnauld se livra aussi à l'étude de la théologie; mais il s'égara, & il soutint ses erreurs. Ce ne fut pourtant que quatre ans après sa mort, en 1317, qu'elles furent solemnellement condamnées, à Tarragone, par le père Jean de Longerio, de l'ordre des frères prêcheurs, & par Geoffroy de Crudiliis, prévôt de l'église de Tarragone & vicaire général, le siége vacant. (*Voyez* Nicol. Emeric, de l'ordre des frères prêcheurs,) *in directorio inquisitorum part. II. quæstione II. & XXVIII.* On condamna quinze propositions d'*Arnauld*, & on y proscrivit treize de ses livres. Il prit la défense des chartreux contre les frères prêcheurs, qui reprochoient aux chartreux l'abstinence perpétuelle de la viande, comme déraisonnable & contraire à la loi naturelle en ce qu'elle privoit les malades & les infirmes d'une nourriture nécessaire. *Arnauld* fit une dissertation dans laquelle il prouva que l'usage de la viande n'étoit pas nécessaire pour la conservation de la santé, ni pour le rétablissement des malades; & depuis ce temps on a vu beaucoup d'ordre religieux se conformer à l'usage des chartreux. Cette dissertation porte le titre de *Tractatus magistri Arnaldi de Villa nova, de esu carnium pro sustentatione ordinis cartusiensis, contra jacobitas.* Elle est courte & paroît n'être qu'une consultation; mais elle fit honneur à *Arnauld*; & a contribué à conserver un ordre qui a toujours édifié l'église, & qui continue à l'édifier d'une manière distinguée. Presque tous les ouvrages d'*Arnauld* sont courts, & on peut les regarder comme des consultations, des mémoires, des lettres, plutôt que des ouvrages dogmatiques faits exprès. On ne doit pas s'attendre d'y trouver un style correct, un latin pur, un ordre méthodique, un raisonnement soutenu, sans répétion ni digression. On n'écrivoit pas de cette façon dans son siècle. Les écrits qu'on attribue à *Arnauld*, sont même au-dessous de la manière d'écrire de son temps, & on n'en doit point être surpris s'il est vrai qu'il les faisoit à la hâte, ou qu'il ne les relut point, soit parce qu'il avoit la vue assez mauvaise, soit parce que la vivacité de son caractère ne lui permettoit pas la révision. (*Voyez* Symphorien Champier & Nicolas Antonio).

Comme les écrits d'*Arnauld* de Villeneuve ne portoient pas son nom, il y a apparence qu'on lui en a beaucoup attribué qui ne lui appartenoient pas. Gessner a porté avec raison ce jugement, du traité intitulé: *De omni genere simplicium medicamentorum*, qui n'est qu'un recueil des ouvrages d'Avicenne, de Sérapion, du Pandectaire de Jean Platéarius, plus récent qu'*Arnauld* & d'*Arnauld* lui-même qu'on cite dans cet ouvrage. On doit penser de même du livre qui a pour titre: Trésor des pauvres (1), ouvrage très-différent de celui de Pierre d'Espagne ou Portugal, qui fut pape sous le nom de Jean. Il en est de même d'un traité assez gros dont le titre est *Breviarium Practicæ à capite ad plantam pedis*, composé par un disciple d'un médecin de Naples, appellé Jean Casimida, qui suivoit son maître chez tous ses malades, dont il recueilloit toutes les observations, comme aussi tou-

(1) Imprimé à Lyon, chez Claude Nourry, dit le Prince, 1527, in-8°., caractères gothiques.

tes les ordonnances, ce qui ne sçauroit convenir à *Arnauld* qui n'a été à Naples qu'en 1309, dans un temps où son âge, son sçavoir, sa réputation ne lui permettoient pas de lui attribuer un pareil rôle. Il est aussi probable que les alchimistes auront publié sous son nom plusieurs ouvrages pour les faire valoir. Si on ajoute aux ouvrages d'*Arnauld* de Villeneuve, des écrits qui ne lui appartiennent pas, il nous en manque plusieurs que les anciens auteurs lui attribuent. Nous n'avons plus, par exemple, aucun des traités qui furent proscrits par la sentence portée contre lui à Tarragone, & dont Eymeric fait le dénombrement, *in directorio inquisitorum, part. II. quæst. XXVIII.* Il en est de même de plusieurs autres qui sont mentionnés dans les anciens médecins. On accuse *Arnauld* d'être l'auteur des traités suivans: 1°. *De physicis ligaturis*, 2°. *De sigillis duodecim signorum*; 3°. *De tribus impostoribus.* Le premier livre est traduit de l'arabe, & l'ouvrage a été composé par Lucas Ben-Costa. Le second ne se trouve pas parmi les ouvrages imprimés d'*Arnauld*; quant au troisième, je ne sais pourquoi Guillaume Postel a osé dire qu'*Arnauld* en étoit l'auteur. On l'accuse aussi de magie, & *Mariana de rebus hispaniæ, lib. 14. c. 9.* lui attribue la folie d'avoir voulu former un homme avec de la semence mise dans une cucurbite de verre avec certaines drogues. Ces imputations sont, continue M. Astruc, une suite des impressions désavantageuses que donna la condamnation de la doctrine d'*Arnauld* par les inquisiteurs. On se crut permis de décréditer un homme qu'on avoit intérêt de rendre odieux. Naudé a déjà justifié *Arnauld* sur cet article, & Delrio lui-même, quoiqu'il donne assez facilement dans les bruits populaires, convient pourtant que l'estime qu'on a eue pour *Arnauld* à la cour du pape, suffit pour prouver son innocence.

La plupart des ouvrages d'*Arnauld* ont été réunis en un volume. La première édition parut à Lyon, 1504. *in*-fol. à Paris, en 1509. à Venise, en 1514. à Lyon, en 1520. avec la vie d'*Arnauld*, par Symphorien Champier, à Bâle, en 1585, avec des annotations de Jérome Tautellus, & à Lyon, en 1585, *in*-fol., 2 volumes; le premier volume contient 314 pag., le deuxième qui renferme les ouvrages alchimiques en a 47. *Apud Antonium Tardif.* (M. Andry).

ARNAULD de Villeneuve, fut ainsi appellé, parce qu'il vint au monde dans un village de ce nom; mais comme on en trouve de ce nom dans la Catalogne, dans le Languedoc & dans la Provence, on est en peine de décider en quel pays il a pris naissance. Les sentimens des auteurs sont assez partagés sur ce point. Crévier, dans son histoire de l'université de Paris, dit qu'*Arnauld* étoit clerc du diocèse de Valence, en Espagne. Mais Astruc, qui s'appuie des autorités de Symphorien Champier, de Pierre Castellan, de Remacle Fuchs & de plusieurs autres, prétend qu'il naquit dans un bourg appellé Villeneuve, à deux lieues de Montpellier.

Les sentimens ne sont pas moins différens sur l'année de la naissance de ce médecin. Champier & Vander Linden la mettent en 1300; le docteur Freind n'est point de cette opinion, & il fonde la sienne sur l'anecdote suivante. Dans un Concile tenu en France, entre autres accusations contre Boniface VIII, il y est porté que ce pape, après avoir condamné un livre d'*Arnauld* que la faculté de théologie de Paris avoit déclaré renfermer des sentimens hérétiques, s'étoit rétracté de son propre jugement, en rendant son approbation à cet ouvrage. C'est du moins un des reproches que Guillaume Vezenobre articule contre ce pontife, que tout le monde sait n'avoir pas toujours été agréable aux françois, à raison de ses démélés avec Philippe le Bel. Quoiqu'il en soit de cette accusation, il est au moins certain que Boniface mourut en 1303; ainsi il est évident qu'*Arnauld* vint au monde long-temps avant l'an 1300; & suivant les mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier, par le célèbre Astruc, il est évident qu'il naquit vers 1235.

Après avoir étudié les humanités & les langues savantes, *Arnauld* s'appliqua à la médecine dans les écoles de Montpellier, & passa ensuite en Italie & en Espagne, où il consulta ceux qui jouissoient de la plus grande réputation dans les sciences. Il s'attacha sur-tout aux médecins arabes qui dominoient alors en Espagne, & il apprit leur langue. *Arnauld* étoit tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre; mais Paris & Montpellier sont les villes où il s'arrêta davantage. Au rapport de Symphorien Champier, son historien, il demeura vingt ans dans la première, & dix dans la seconde. Suivant les auteurs espagnols, il étoit en 1285 à Barcelone, où il avoit été appellé pour la maladie de Pierre III, roi d'Arragon, qui mourut à Villefranche, en Catalogne, dans le mois de novembre de la même année. Astruc le place ensuite à Montpellier, où il régenta dans la faculté. En 1308, il étoit à la cour du pape Clément V, qui siégeoit à Avignon. Ce pape donna une bulle pendant le cours de cette année, pour régler la manière de conférer la licence en médecine, il y dit qu'il a consulté *Arnauld* de Villeneuve & Jean d'Alais, *qui diu olim rexerant in studio prælibato*, c'est-à dire, à Montpellier.

On eut beaucoup de considération pour *Arnauld* dans tous ces endroits; il la méritoit par sa capacité; car les auteurs, qui ont parlé de lui, s'accordent à dire qu'on ne vit dans son siècle aucun esprit, ni plus vaste, ni plus pénétrant, & dont les connoissances fussent plus universelles. Il possédoit les langues savantes, & en particulier la grecque, l'hébraïque & l'arabe. Il excelloit dans la philosophie, la médecine, la chimie & l'alchimie: son savoir lui fit rejetter les sentimens suivis de son temps; il exposa

les siens, & fut traité d'hérétique. *Arnauld* étoit alors à Paris, où il jouissoit d'une réputation due à son mérite ; il la ruina en voulant trop attribuer à la médecine. Il chercha l'avenir dans l'astrologie ; & comme il crut que cette science étoit infaillible, il calcula la durée du monde, & publia qu'il finiroit bientôt; il fixa même sa dissolution à l'année 1335, & selon d'autres, à l'année 1376. Quelque temps après, il préféra les œuvres de miséricorde au sacrifice de la messe, il s'éleva fortement contre les établissemens d'ordres religieux, & soutint qu'il n'y auroit de damnés, que ceux qui donnent mauvais exemple. Les théologiens de Paris s'élevèrent contre cette doctrine, & condamnèrent en 1309, quinze de ces propositions. Sur ces entrefaites, les amis de ce médecin craignant qu'il ne fut arrêté, lui donnèrent le moyen de se retirer. Il sortit de France & passa en Sicile auprès du roi Frédéric qui le reçut avec bonté & lui donna des preuves de son estime. Il fut aussi très-accueilli de Robert, roi de Naples, ou, comme on parloit alors, roi de Sicile deça le Phare, & il dédia à ce prince un de ses livres intitulé : *De conservanda juventute & retardandâ senectute*. La faveur où il étoit à la cour de Robert, engagea Frédéric à l'employer dans les négociations qu'il avoit entamées avec le roi de Naples, pour le titre de roi de Jérusalem. *Arnauld* s'acquitta de cette commission, & quoiqu'il n'eût pas réussi à la terminer au gré de Frédéric, il ne perdit rien de son crédit lorsqu'il retourna à sa cour, où il demeura jusqu'au temps où il se mit en route pour aller voir le pape Clément V, qui étoit dangéreusement malade à Avignon. Il n'y arriva point, car il mourut dans le trajet de Sicile en Provence, tout au plus tard en 1313. C'est l'opinion du docteur Freind, qui se fonde sur ce qu'en cette même année le pape Clément écrivit des lettres circulaires à tous les évêques & à tous les chefs des universités, leur enjoignant sous peine de désobéissance au saint siége, de chercher le traité *de Praxi medica* qu'*Arnauld* lui avoit promis, & de le remettre entre les mains du clerc Olivier qu'il avoit nommé à cet effet. Cette démarche ne peut être attribuée qu'au grand cas que Clément V faisoit du savoir de ce médecin ; c'étoit avec tant de peines qu'il se voyoit privé par sa mort, du livre qu'il lui avoit promis, que dans son bref circulaire, il fulmine l'excommunication contre les détenteurs de cet ouvrage & ceux qui refuseroient de s'en dessaisir.

La protection de ce pape avoit mis *Arnauld* à couvert de la nouvelle condamnation dont on s'apprêtoit à le flétrir à cause de ses erreurs ; mais trois ans après la mort de Clément, c'est-à-dire, en 1317, l'inquisiteur de Tarragone, qui étoit dominicain, censura quinze propositions tirées des œuvres de ce médecin, apparemment les mêmes que les théologiens de Paris avoient condamnées en 1309. On poussa les accusations plus loin dans les siècles suivans. François Pegna & d'autres l'ont taxé de magie ; quelques-uns le croient même auteur de deux traités qui sentent le négromancien, savoir : *De physicis ligaturis* & *De sigillis duodecim signorum*. Pour le premier, c'est la traduction d'un livre arabe, composé par *Luc Bencosta* ; le second ne se trouve point parmi les œuvres d'*Arnauld* : mais ce n'est qu'un traité d'astrologie où il a trop attribué aux vaines promesses & aux superstitions d'une science qui étoit la folie de son siècle. Au reste, il est faux que ce savant ait composé le livre *De tribus impostoribus*, comme Guillaume Postel l'a avancé ; & il n'est point difficile de prouver qu'il est encore soupçonné à tort, dans *Mariana* d'avoir le premier essayé la régénération humaine dans une courge ou citrouille. Delrio, qui donne assez facilement dans la plupart des bruits qui ont couru au désavantage de ce médecin, avoue qu'il a peine à se persuader qu'il ait été capable de semblables manœuvres.

C'est avec plus de fondement qu'on reproche à *Arnauld* son entêtement pour l'alchimie. Il y fut attaché toute sa vie, & il écrivit sur cet art plusieurs ouvrages, qui font encore l'admiration de ceux qui ont la foiblesse de courir après la pierre philosophale. Mais en même-tems qu'il donnoit dans ces travers, il travailla à rendre la chimie utile à la médecine. On lui doit d'importantes découvertes, telles que celles de l'esprit-de-vin, de l'huile de térébenthine, & plusieurs autres préparations dont il spécifie les propriétés. Il s'apperçut que l'esprit-de-vin étoit propre à se charger du goût & de l'odeur de tous les végétaux, & delà sont venus tous les esprits composés & les eaux spiritueuses, dont les boutiques des apothicaires sont surchargées, & qui, en général, sont plus lucratives pour les distillateurs, que salutaires aux malades.

Arnauld de Villeneuve est peut-être le premier médecin de Montpellier qui n'ait pas été un compilateur servile des arabes & des grecs du Bas-Empire. C'est du moins le premier dont les ouvrages aient fait quelque révolution en médecine. Ils sont presque tous fort courts, & on peut les regarder comme des consultations, des mémoires, des lettres, plutôt que des traités dogmatiques. On ne doit pas s'attendre à y trouver un style correct, un latin pur, un ordre méthodique, un raisonnement soutenu, sans répétition, sans digression. On n'écrivoit pas ainsi dans son siècle. Les ouvrages, qu'on attribue à ce médecin, sont même au-dessous de la manière d'écrire de son tems, & on n'en doit pas être surpris, s'il est vrai qu'il les composoit à la hâte, & qu'il ne les relisoit jamais, soit parce qu'il avoit la vue assez mauvaise, soit parce que la vivacité de son caractère ne lui en permit pas la révision, toujours pénible & souvent ennuyeuse. C'est ainsi que parle Astruc d'après le temoignage de Symphorien Champier & de Nicolas Antonio.

Le même médecin ajoute : comme les écrits d'*Arnauld*

nauld ne portoient pas son nom, il y a apparence qu'on lui en a beaucoup attribués qui ne lui appartenoient pas. Gessner a eu raison de porter ce jugement du traité intitulé : *De omni genere simplicium medicamentorum*, qui n'est qu'un recueil tiré des ouvrages d'Avicenne, de Sérapion, du Pandectaire de Jean Platearius plus récent qu'*Arnauld*, & d'*Arnauld* lui-même qu'on cite. On doit penser de même du livre qui a pour titre : *Trésor des pauvres*, ouvrage très-différent de celui de Pierre d'Espagne ou de Portugal, qui fut pape sous le nom de Jean XXI, & dont nous parlerons en son lieu. Je crois, dit le célèbre Astruc, pouvoir ajouter un traité assez gros, intitulé : *Breviarium Practicæ à capite ad plantam pedis*, qui fut composé par le disciple d'un médecin de Naples, appellé Casamida. Comme il suivoit son maître chez tous ses malades, il en écrivoit toutes les observations & il en recueilloit toutes les ordonnances ; ce qui ne sauroit convenir à *Arnauld*, qui n'a été à Naples qu'après l'an 1309, dans un tems où son âge, son savoir & sa réputation ne permettent pas de lui attribuer un pareil rôle. Je serois fort porté à croire que les alchimistes ont publié, sous le nom de ce médecin, plusieurs ouvrages concernant l'art imposteur qu'ils exerçoient, afin de leur donner plus de poids, & de les faire valoir. C'est ainsi qu'ils ont agi à l'égard des patriarches, des prophètes, des saints pères, des docteurs les plus respectables.

Si on a ajouté aux ouvrages d'*Arnauld* des écrits qui ne lui appartiennent pas, il nous en manque plusieurs que les anciens auteurs lui attribuent. Nous n'avons plus, par exemple, aucun des traités qui furent proscrits par la sentence portée contre lui à Tarragone, & dont Eymeric fait le dénombrement. Il en manque de même quelques autres, dont certains médecins font mention ; & le savant Astruc est persuadé qu'on en trouveroit plusieurs dans les anciennes bibliothèques, mais il ne croit pas que cette recherche mérite la peine qu'on se donneroit. C'est aussi la raison qui fait que je me dispense d'en rapporter un catalogue détaillé, d'autant plus qu'on le trouve dans tous les bibliographes. Je me borne à parler du recueil des écrits de ce médecin, dont la première édition est de Lyon, 1504, *in-fol.*, avec une préface de Thomas Murchius. Il en parut bientôt après une autre à Paris du même format ; elle est de 1509. On en fit une troisième à Venise, en 1514, & une quatrième à Lyon, en 1520, avec la vie d'*Arnauld*, par Symphorien Champier. La cinquième est de Bâle, en 1585, avec quelques annotations de Jérôme Taurellus de Montbelliard, professeur de médecine à Altorf. Des réimpressions si multipliées sont preuve du cas qu'on a fait des ouvrages de notre auteur. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

ARNAULD DE NOBLEVILLE (L. Daniel), médecin d'Orléans, où il vint au monde le 24 décembre 1701, a donné plusieurs ouvrages au public. Voici leurs titres :

Manuel des Dames de Charité. Orléans, 1747, *in-12.* Paris, 1755, 1758, 1766, *in-12.*

C'est un recueil de formules & de médicamens faciles à préparer, qu'il a fait à l'usage des personnes charitables qui distribuent les remèdes aux pauvres, dans les villes & les campagnes. Mais ces formules sont en général trop chargées d'ingrédiens.

Aëdologie, ou Traité du Rossignol franc ou chanteur, contenant la manière de le prendre au filet, de le nourrir facilement en cage, & d'en avoir le chant pendant toute l'année. Paris, 1751, *in-12.*

Histoire naturelle des animaux, pour servir de continuation à la matiere médicale de Geoffroy. Paris, 1756, 6 vol. *in-12.*

Cet ouvrage, qu'*Arnauld* a donné avec François Salerne, comprend les insectes, les poissons, les amphibies, les oiseaux, les quadrupèdes & l'homme. Les recettes qui terminent presque tous les articles, ne sont pas ce qu'il y a de mieux dans ce traité.

Description abrégée des plantes usuelles, employées dans le Manuel des Dames de Charité, 1767, *in-12.*

Cours de médecine pratique. Paris, 1769, *in-12.* Cet ouvrage est tiré des leçons de M. Ferrein. (M. Goulin).

ARNISÆUS (Heuningus) étoit des environs d'Halberstadt, ville d'Allemagne dans le Cercle de la Basse-Saxe. Après son cours de médecine, il voyagea en France & en Angleterre pour se perfectionner dans cette science. Il l'enseigna ensuite avec beaucoup de réputation à Francfort sur l'Oder, & à Helmstadt au duché de Brunswick. Cette dernière Université n'avoit point, au commencement du dix-septième siècle, d'endroit propre à l'enseignement. *Arnisæus* en sentit tout le besoin ; & après avoir fait construire à ses frais un laboratoire de chimie, il se procura encore un jardin botanique. L'anatomie avoit aussi besoin de démonstrations ; & ce fut pour suppléer à la rareté des dissections publiques, que Henri-Jules, duc de Brunswick, ordonna à ce médecin de travailler à des planches qui pussent, en quelque façon, les remplacer, quand on manqueroit de cadavres. On conserve ces planches à Helmstadt, elles sont au nombre de vingt-cinq, & représentent les muscles du corps humain, peints de grandeur & de couleur naturelle, mais avec assez peu de netteté. Il en avoit fait d'autres sur les parties naturelles de la femme, qui ne se sont pas aussi bien conservées que les premières ; elles se sont gâtées dans l'endroit où on les cachoit, pour les soustraire aux yeux du public. Conringius, qui les a vues, en parle dans le quatrième chapitre de son introduction *in universam Artem Medicam*. Haller en fait aussi mention dans ses notes sur la méthode d'étudier la médecine par Boerhaave ; & il ajoute que le nombre en étoit diminué, lorsqu'il les vit.

Arnisæus quitta Helmstadt en 1630, pour aller occuper la place de premier médecin de Christiern IV, roi de Dannemarck. Il ne jouit pas long-tems de cet emploi, car il mourut au mois de novembre 1636. Voici le titre de ses ouvrages:

Observationes Anatomicæ ex quibus controversiæ multæ Physicæ & Medicæ breviter deciduntur. Francofurti, 1610, *in*-4°. *Helmstadii*, 1618, *in*-4°., avec ses *Disquisitiones de partûs terminis.*

Disputatio de lue venerea cognoscendâ & curandâ. Oppenheimi, 1610, *in*-4°.

De observationibus quibusdam Anatomicis Epistola.

Elle se trouve parmi les observations médicinales de Grégoire Horstius, qui ont paru à Ulm en 1628, *in*-4°.

Disquisitiones de partûs humani legitimis terminis. Francofurti, 1642, *in*-12.

Il prétend que le dixième mois est le terme le plus naturel de l'accouchement. (*Ext. d'El.*) (M. GOULIN).

ARNICA. (*Mat. méd.*) (*Arnique, tabac des Vosges*).

L'*arnica* est, suivant quelques botanistes, une espèce de doronic, & doit former un genre particulier suivant Linnéus. Ces deux genres sont au moins très-voisins l'un de l'autre. Ils sont tous les deux dans les composées corymbifères, dans la polygamie superflue de Linnéus. Le caractère des *arnicas* & des doronics, rapporté au même genre, consiste, 1°. dans un calice commun formé de deux rangs d'écailles linéaires, égales, aiguës, plus longues que le disque de la fleur; 2°. dans le disque rempli de fleurons hermaphrodites; & le limbe chargé de demi-fleurons femelles à languette mince & fort allongée; 3°. dans les semences ovales comprimées, couronnées d'une aigrette simple & sessile.

Le genre de l'*arnica*, séparé de celui du doronic, n'en diffère que parce que toutes les semences, celles du disque comme celles de la circonférence, sont aigretées, tandis que celles du disque sont seules chargées d'une aigrette dans le doronic. M. de la Marck qui ne trouve pas, dans cette différence, une raison assez forte de les séparer, nomme l'*arnica* doronic à feuilles opposées, *doronicum oppositifolium*; mais il coupe le genre du doronic en deux sections, par le caractère des aigrettes dont Linnéus s'est servi pour en faire deux genres. Nous observerons ici que Linnéus ajoute au caractère des aigrettes à toutes les graines qui distingue l'*arnica* des doronics, la présence des filamens sans anthères dans les demi-fleurons femelles de la circonférence de l'*arnica*, qu'il n'annonce pas dans les doronics.

Quoiqu'il en soit de cette discussion botanique qui nous a paru mériter d'être présentée ici à cause de l'importance de l'*arnica* comme médicament, & de l'utilité que cette discussion peut avoir pour faire reconnoître facilement & avec exactitude l'*arnica*, des plantes qui peuvent avoir avec lui le plus de rapport; l'espèce d'*arnica* ou de doronic, qu'on emploie en médecine, est facile à distinguer.

Linnéus la nomme *arnica* des montagnes, *arnica montana*. Elle croît en effet sur les montagnes, dans les Vosges, les Pyrénées, les Alpes, le Mont-d'Or, le Puit de Dôme; c'est une très-belle plante, haute d'un pied ou d'un pied & demi. Elle porte quatre feuilles radicales, ovales, un peu oblongues, un peu amplexicaules, entières, & nervées comme le plantain. Les feuilles de sa tige cilindrique & velue, sont lancéolées, opposées, & ne passent presque jamais deux paires sur toute la tige. La fleur est souvent seule à l'extrémité de la tige; il y en a quelquefois deux ou trois. Elle est grande, très-belle, de deux pouces de diamètre, & d'une belle couleur d'or; elle fleurit en juin & juillet. Les habitans des montagnes la recueillent & la font sécher avec soin. On la connoît en Alsace, en Lorraine, en Franche-Comté, sous le nom de tabac des Vosges, parce qu'elle provoque l'éternuement étant prise en poudre comme le tabac.

L'*arnica* est, suivant beaucoup de praticiens modernes, un des vulnéraires les plus puissans. Les médecins françois en ont fait d'abord beaucoup de cas; mais elle étoit presque oubliée lorsque l'école de Vienne l'a remise en faveur depuis une vingtaine d'années. M. Collin qui a succédé à Dehaen, a publié sur les vertus de cette plante une bonne dissertation. Il est peu de médicamens apéritifs, résolutifs, vulnéraires, dont on fasse plus d'usage, & qu'on emploie avec plus de succès à l'Hôtel-Dieu de Paris, que l'*arnica*.

L'analyse chimique de cette plante n'a pas été faite avec soin; on sait seulement que l'eau & l'alcool enlèvent les principes de l'*arnica*; elle est un peu aromatique & amère; toutes ses vertus consistent dans une matière un peu âcre & irritante qui, comme nous l'avons déjà dit, procure l'éternuement. Sa principale propriété est de diviser & de résoudre les humeurs ténues & âcres qui causent tant de maladies, & sur-tout le sang coagulé après les chûtes & les coups. Aussi la nomme-t-on en Allemagne *panacea lapsorum*. On la donne avec succès dans les coups à la tête, lorsqu'il n'y a ni fracture, ni dépôt qui exige l'opération du trépan. On l'emploie avec un très-grand avantage dans les douleurs de tête chroniques qui dépendent d'une matière rhumatismale portée sur les membranes de cette partie, ou du sang épanché entre les membranes après les attaques d'apoplexie sanguine ou séreuse, ou de paralysie. L'*arnica* a produit de bons effets à la suite des péripneumonies & des pleurésies, dans les affections rhumatismales & sciatiques lentes, sur-tout lorsqu'il n'y a plus que de l'engourdissement & de la pesanteur dans les membres. Elle a même eu du succès dans la goutte & dans les maladies laiteuses.

On l'a vantée dans la suppression des lochies, dans celle des règles, dans la colique hémorrhoïdale, le vomissement & le crachement de sang après les chûtes, l'épilepsie produite par la peur, les tumeurs des mammelles, les fièvres intermittentes rebelles.

On prescrit toute la plante, mais sur-tout ses sommités fleuries & desséchées avec soin, en infusion théiforme, à la dose d'une pincée; cette infusion porte à la peau; elle excite des nausées, le vomissement, des vertiges, des bluettes; je l'ai vu produire de véritables syncopes nerveuses; ces effets annoncent une vertu très-forte, & rendent cette plante vraiment recommandable en médecine. Pour diminuer ces propriétés, souvent inquiétantes pour les malades, on a coutume de l'unir avec des mucilagineux, des adoucissans. Quelquefois on donne l'*arnica* en poudre, à la dose de quatre ou six grains, jusqu'à celle de trente grains. On la fait alors entrer dans des bols, des électuaires. Je ne saurois trop recommander l'usage modéré & prudent de l'*arnica* dans les maladies lentes, où il y a inertie, empâtement, immobilité, torpeur, & qui sont rebelles au traitement ordinaire des affections chroniques. (M. Fourcroy).

ARNOGLOSSE. (*Mat. méd.*).

Le mot *arnoglosse*, *arnoglossum*, est un nom que quelques auteurs ont donné au plantain, parce que sa feuille étoit comparée par sa forme à la langue d'un agneau. (*Voyez* Plantain). (M. Fourcroy.)

ARNOUTE. (*Hygiène vétérin.*) (*Voyez* Annote, Gesse). (M. Huzard.).

AROMATES. (*Hygiène.*)

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe III, *ingesta*.

Ordre Ier., alimens.

Section IIe., assaisonnemens.

Et classe VI, *percepta*.

Ordre III, les sens.

Aromata.

On comprend, sous le nom générique d'*aromates*, tous les végétaux abondamment fournis d'huile, & de sels âcres stimulans, & échauffans, dont l'odeur est plus ou moins forte, plus ou moins agréable.

Les *aromates*, qui portent le nom d'épices, sont employées communément dans l'art de préparer les alimens; il y en a qui sont indigènes, & dont on sert communément dans les cuisines; ce sont:

Le basilic.

La lavande.

La marjolaine.

La mélisse.

Les menthes.

Le pouillot.

Le romarin.

La sauge.

Le serpolet.

L'anis.

Il y a beaucoup de ragoûts & de sauces où on les fait entrer.

A l'égard des substances étrangères qu'on emploie aussi aux mêmes usages, ce sont:

La canelle.

Le clou de gérofle.

La muscade.

Le macis.

Différentes espèces de poivre.

Ces *aromates* qui viennent presque tous des Indes orientales, ont une odeur bien plus forte, bien plus pénétrante que ceux qui naissent dans nos climats. Ce qui tient à une action d'autant plus forte de la lumière sur les végétaux, qu'elle tombe plus verticalement du soleil. Aussi les *aromates* des Indes sont bien plus stimulans & bien plus actifs que les autres, bien plus remplis d'huiles essentielles & de sels âcres.

Ces *aromates* sont employés, non-seulement dans la cuisine, pour donner du montant aux sauces, & pour relever l'appétit, mais encore pour former des poudres odorantes, des sachets, des eaux de senteur, & des liqueurs dont on fait un grand usage après les repas.

Cependant il est bon d'observer, que quoique les personnes qui jouissent d'une bonne santé, en fassent usage sans être incommodées, malgré cela leur habitude trop continuée peut devenir dangereuse, en ce qu'elle rend l'estomac paresseux, & que privé de ces ingrédiens, les digestions languissent. D'ailleurs il est possible, à la longue, qu'ils donnent aux humeurs une altération quelconque, en y introduisant des parties âcres & trop stimulantes.

Elles ne conviennent point du tout sous aucune des formes dont je viens de parler, aux personnes chez qui l'âge permet encore la croissance; elles ne conviennent pas mieux à celles que la vieillesse commence à atteindre.

Ceux chez qui elles se trouvent placées avec le plus d'avantage, sont les personnes d'un tempérament froid, phlegmatique & lent, chez qui il faut exciter la fibre, & donner aux humeurs un cours plus libre & plus actif.

Toutes ces substances deviendroient très-nuisibles aux personnes d'une constitution chaude, bilieuse ou mélancolique, même à celles qui seroient très-sanguines & plétoriques; les *aromates* peuvent quelquefois ranimer le cerveau par leur odeur très-active; mais leur trop grand usage peut émousser infiniment le sens de l'odorat. (*Voyez* Odorat, Odeurs). (M. Macquart.)

AROMATIQUES, (substances), (*Hygiène*).

Les substances *aromatiques* sont des corps naturels;

fournis par les végétaux, les animaux & les minéraux & qu'on peut nommer tout simplement aromates.

(*Voyez* l'article qui leur appartient, chacun des aromates énoncées dans l'article précédent, (M. Macquart.)

AROMATIQUES. (*Mat. méd.*)

Les *aromatiques* sont pour la plupart tirés du règne végétal, il s'en trouve peu dans les deux autres règnes.

En général, les plantes *aromatiques* répandent une odeur suave, douce & agréable. Les auteurs qui ont écrit sur la botanique, en ont fait différentes classes, comme céphaliques, résolutives, stomachiques, alexitères, cordiales, emménagogues; mais comme toutes ont les mêmes vertus, s'emploient de la même manière, & peuvent se substituer les unes aux autres, il paroît à propos de les renfermer dans une même classe, qu'on peut appeller celle des céphaliques, en ce qu'elles sont amies du cerveau, pourvu qu'on ne confonde point le nom de céphaliques avec celui d'antispasmodiques; car c'est une chose étonnante, de voir dans les auteurs botanistes, le mouron, la pivoine, le caille-lait, placés à la suite de l'origan, de la mélisse, dans la classe des céphaliques : en effet, l'origan est céphalique, par exemple, parce qu'il ranime la machine, rétablit le cours des fluides, donne de la tension aux fibres; le caille-lait, au contraire, calme les nerfs, appaise les mouvemens déréglés, & enfin, je crois qu'il est bien plus à propos de mettre cette dernière plante dans la classe des antispasmodiques, que dans celle des céphaliques.

Cette classe d'*aromatiques* ou céphaliques, est fondée sur la nature même. En voici la preuve. Tous les auteurs, quelques systêmes qu'ils aient pris, ont renfermé toutes ces plantes dans la même classe, tant leur rapport est grand : en effet, elles ont à peu près les mêmes tiges creuses, quarrées, elles sont toutes annuelles, leurs feuilles sont opposées; elles embrassent la tige, il naît de leur aisselle un pédicule à fleurons, ou une petite tige, ces feuilles sont arrondies à quelque chose près, dentelées légérement, à surface plus ou moins grainue; dans presque toutes ces plantes, les fleurs sont en tuyau rétréci, soutenu par un calice qui l'embrasse, divisé en cinq parties, la lèvre inférieur du tuyau se rabaisse souvent, s'élargit. Elles ont presque toutes même nombre d'étamines, le bout du pistil passe les fleurs, lesquelles, ainsi que les feuilles & les tiges, ont une odeur *aromatique*. Elles se ressemblent encore par la culture, elles viennent toutes dans les pays chauds, aiment les montagnes & les lieux arides; il y en a très-peu d'aquatiques; elles croissent toutes dans le même temps, donnent des fruits à peu près semblables; non-seulement toutes ont les qualités communes qui viennent d'être rapportées, mais encore elles sont toutes *aromatiques*, ont une odeur suave & agréable, elles sont ameres quand on les mache, & elles donnent une huile essentielle, d'où dépendent les vertus de ces plantes, de plus, elles ont toutes les mêmes vertus, c'est-à-dire, céphaliques, nervines, irritantes, pénétrantes; elles excitent le cours des fluides, elles conviennent dans les maux de tête, d'oreille, des yeux, & autres produits par le relâchement; elles sont propres pour ranimer dans la paralysie, pour attenuer la limphe qui bouche les vaisseaux, elles sont bonnes dans l'œdême, l'hydropisie, les tremblemens des membres, & toutes maladies provenant de relâchement; elles sont stomachiques, vermifuges, astringentes, elles rétablissent l'estomac relâché, froid; elles sont utiles dans les dévoiemens & les dissenteries, elles sont apéritives, emménagogues, parce que leur huile essentielle attenue le sang. Mais il faut remarquer que leur usage continué est sujet à crisper les vaisseaux, & à les enflammer.

A l'extérieur elles sont stimulantes, résolutives, propres à raffermir les fibres; mais elles sont absolument contraires quand les fibres sont en éréthisme, les fluides en mouvement, dans toutes les fièvres inflammatoires, quand il y a roideur aux nerfs, dans les vaporeux & hypochondriaques, quand la lymphe est épaissie au point d'occasionner bientôt une inflammation; dans tous ces cas, ces plantes dissipent le plus fluide, & épaississent ce qui reste. Leurs huiles essentielles à l'extérieur, échauffent trop l'estomac, l'enflamment ou le disposent à la phlogose, si on les donne, il faut toujours les mêler avec quelques aqueux pour modérer leur énergie & les prescrire à petite dose; à l'extérieur cette huile est très-tonique & résolutive. Ce qui prouve que toutes ces plantes ont les mêmes propriétés; c'est que tous les auteurs de pharmacie les ont réunies pour en former la poudre céphalique, toutes entrent dans le vin *aromatique* dont les chirurgiens font tant d'usage à l'extérieur dans les relâchemens, l'œdême, l'hydrocèle des enfans, leurs descentes, pour bassiner des plaies & ulcères, fortifier des membres; elles entrent presque toutes dans les anciennes préparations cordiales & alexitères, presque toutes servent à la cuisine; ce sont des fines herbes dont on fait des sauces & des ragouts d'aussi bon goût qu'avec les aromates qui nous viennent du pays étranger. Ces plantes s'ordonnent plus sèches que vertes, parce que dans ce dernier cas, leur huile essentielle est noyée dans du phlegme qui diminue leurs vertus, au lieu que le phlegme est dissipé, quand elles sont sèches, & l'huile essentielle est plus rapprochée. Il ne faut pas les faire sécher dans un lieu humide, ni au four, ni au soleil; dans un lieu humide, elles se pourriroient; au four ou au soleil, la chaleur dissiperoit leur huile essentielle, mais on les fait sècher à l'ombre, puis on les garde dans des boëtes bien fermées; on les ordonne toujours en infusion, sans ébullition, car l'ébullition dissiperoit leurs parties essentielles: on en met infuser deux pincées sur une pinte d'eau comme du thé, on en fait boire largement au malade,

on peut les donner en poudre à la dose d'un gros ou d'un gros & demi. Si on les met dans des apozèmes ou bouillons, il faut que ce soit sur la fin, excepté quelques-unes qui ont besoin d'ébullition pour débarrasser leurs principes.

Les plantes *aromatiques* indigènes sont : le basilic, le calament, le dyctame de crete, l'hyssope, la lavande, la marjolaine, le marum, la mélisse, les menthes, le pouliot, le romarin, la sauge, le thim, le serpolet, le stoechas, &c.

Les substances *aromatiques* étrangères ou exotiques, viennent toutes de l'inde orientale; elles ont une odeur, plus pénétrante que celles de ces pays-ci, aussi elles sont plus mordantes, toniques stimulantes; elles excitent davantage le cours des fluides animaux : on les emploie plus communément aussi, non-seulement dans la cuisine, mais encore dans les parfums, tablettes & sachets céphaliques, poudres odorantes, dans les confitures & les liqueurs. Les anciens grecs les avoient connues pour la plupart, mais ils ignoroient & leur histoire naturelle & la façon de s'en servir.

Les plantes *aromatiques* exotiques sont : la canelle, la canelle giroflée, le cloux de girofle, *le contra-yerva*, les cubèbes, le macis, le poivre de la Jamaïque, spicanard, (dict. de matière médicale).

La classe des odeurs *aromatiques* dont tout le monde connoît la nature, & qui sont très-généralement agréables, est une des plus étendues, & les médicamens qui en jouissent sont très-multipliés. La famille nombreuse des lauriers, des ombellifères, des labiées, sont douées de cette propriété. On la trouve dans toutes les parties des plantes, depuis la racine jusqu'aux semences, comme le prouve le dénombrement suivant :

Les racines de souchet, d'iris, d'angélique de Bohême, de galanga, de zédoaire, de gingembre, *d'acorus verus*, de ninzin, de *contra-yerva*.

Les bois de sassafras, de santal jaune & blanc, de rhodes, de baume, *xylobalsamum*;

Les écorces de canelle, culaliwan, de winter;

Les feuilles de calamenth, de pouliot, de thim, de serpolet, de romarin, de sauge, d'hyssope, de sariette, de marjolaine, d'origan, de laurier, de menthe, de marrube.

Les fleurs de scordium, de sauge, d'œillet, de *spica celtica*, de stoechas, de gérofle.

Les fruits, la muscade, la vanille, la baie de genièvre, de laurier, l'amôme, le cardamome, les cubèbes, les anacardes, le *carpo-balsamum*, l'anis étoilé ou badian.

Les semences de fenouil, d'anis, de cumin, de carvi, d'ache, d'animi, d'aneth;

Les sucs résineux; tels que le benjoin, le baume du Pérou ou de Tolu, le storax calamite, le baume de la Mecque, le baume de Copahu.

Les médicamens *aromatiques* stimulent fortement les fibres nerveuses, musculaires & vasculaires; ils excitent conséquemment l'irritabilité, l'action tonique; ils accélèrent la circulation, ils font couler la transpiration & la sueur, ils échauffent & dessèchent, ils raniment les forces affoiblies. En irritant légérement l'estomac, ils facilitent les digestions, ils appaisent les douleurs & les spasmes produits par les vents, & ils en procurent l'évacuation, en portant leur *stimulus* sur les organes de la génération ils excitent l'amour. On conçoit d'après l'énoncé de toutes ces propriétés qu'on en fait un usage très-étendu en médecine. Leur administration demande cependant beaucoup de prudence, on s'en sert spécialement pour masquer les odeurs & les saveurs désagréables de plusieurs autres médicamens, & pour tempérer l'action de quelques purgatifs. (M. FOURCROY).

AROMATISATION, AROMATISER. (*mat. med.*)

Outre les usages fondés sur les propriétés générales de l'arome, & celles des plantes aromatiques en particulier, dont il a été parlé dans les deux articles précédens; on emploie souvent les aromates pour masquer la saveur ou l'odeur désagréable d'un grand nombre de médicamens, & pour communiquer leur parfum aux alimens fades & simplement muqueux. On dit alors qu'on aromatise les préparations; ainsi l'on ajoute aux gelées animales, aux mucilages végétaux, fades & inodores, la canelle, le girofle, le macis, les eaux distillées de ces parties végétales, l'eau de fleurs d'orange, &c. L'*aromatisation* donnée à toutes les compositions insipides & inodores, est relative au goût du malade que l'on a soin de consulter; la dose & la nature de l'aromate qu'on mêle aux boissons médicamentales, fades & muqueuses, à l'eau gomunée, aux décoctions de guimauve, de graine de lin, d'amandes, au petit lait, &c. doivent être indiquées par la maladie, & l'état particulier des malades auxquels on prescrit ces boissons. (M. FOURCROY.)

AROME. (*Mat. méd.*

Boerhaave a donné le nom d'esprit recteur des plantes, au principe qui constitue leur odeur; on ne connoit encore que très-peu de propriétés de cet être singulier, si intéressant par ses effets sur l'économie animale. Nous substituons aux noms d'*esprit-recteur* celui d'*arome*, qui tient à la dénomination d'aromate déja si connu dans notre langue.

L'*arome* paroît être très-volatil, très-fugace, très-atténué; il se dégage sans cesse des plantes & forme autour d'elles une atmosphère odorante, qui se propage à une plus ou moins grande étendue; toutes les plantes diffèrent les unes des autres par la quantité, la nature & la force de ce principe. Les unes en sont abondamment pourvues, & ne le perdent même

qu'en partie par leur dessication, de sorte qu'il paroît jouir alors d'un certain degré de fixité, tels sont en général les bois odorans & toutes les parties végétales, odorantes, sèches, ligneuses, d'autres en ont une si fugace & si volatile que quoiqu'elles aient beaucoup d'odeur, on ne peut en fixer le principe qu'avec peine. Enfin il est des plantes dont l'odeur est fade & peu sensible. On les appelle inodores; ces dernieres n'ayant, pour ainsi dire qu'une odeur d'herbe, leur *arome* a été nommé *herbacé*.

La plus légère chaleur suffit pour dégager l'*arome* des plantes. Pour l'obtenir, il faut distiller la plante au bain-marie, & en recevoir les vapeurs dans un chapitau froid, qui les condense & les fait couler en liqueur dans un récipient. Ce produit est une eau limpide, chargée d'odeur, & qu'on a nommée eau essentielle, ou eau distillée. Cette liqueur doit être regardée comme une dissolution du principe odorant dans l'eau, ce principe est plus volatil que le fluide qui le tient en dissolution; si l'on chauffe cette eau aromatique, elle perd peu-à-peu son odeur & devient fade, si on l'expose à l'air, elle éprouve la même altération, elle dépose des flocons très-légers, comme mucilagineux, & prend même une odeur de moisissure ou de chanci.

Le principe de l'odeur s'unit aux sucs huileux, & il paroît même faire un des élémens des huiles volatiles, puisque, 1°. ces dernières en sont toujours chargées; 2°. les plantes qui ont une odeur tenace donnent constamment plus d'huile volatile que celle dont l'odeur est très-fugace, qui souvent n'en donne point du tout comme les liliacés. On est obligé pour retenir l'arome de ces dernières, comme les lys odorans, la tubéreuse, &c. de le combiner avec des huiles fixes. Le jasmin est aussi dans ce cas, on met ces fleurs dans une cucurbite d'étain avec du coton imbibé d'huile de ben; on dispose les fleurs & le coton couche par couche, on ferme la cucurbite & on l'expose à une chaleur douce, l'*arome* dégagé se combine à l'huile, & s'y fixe d'une manière durable; 3°. les plantes qui n'ont point d'odeur ne donnent jamais un atome d'huile volatile; 4°. les végétaux dont on a extrait l'eau aromatique par la distillation au bain-marie, ne fournissent plus cette espèce d'huile, à moins qu'ils ne retiennent encore un peu de leur odeur; dans ce cas ils n'en donnent qu'une très-petite quantité; 5°. une huile volatile qui a perdu son odeur, la reprend très-facilement avec toutes ses propriétés, lorsqu'on la distille sur la plante fraîche dont on l'a d'abord extraite.

On n'a point encore examiné l'action des matières salines sur l'eau aromatique; M. Berthollet a trouvé que l'acide muriatique oxigéné, détruit souvent l'odeur des végétaux, & altère conséquemment leur *arome*.

La nature de ce principe n'est pas identique, & il semble différer suivant les genres de plantes auxquelles il appartient. Macquer pense avec Boerhaave qu'il est en général composé d'une substance inflammable & d'une matière saline, mais il observe que quelquefois il participe davantage de la nature saline, tandis que dans d'autres plantes, il se rapproche plus des matières huileuses. L'*arome* des crucifères lui paroît être salin, & il lui donne pour caractères d'être piquant & pénétrant sans affecter les nerfs. Celui qui, au contraire, est fade ou fort, mais sans être piquant, & qui affecte les nerfs, de manière à produire ou à calmer les accès qui dépendent de leur agacement, comme le font ceux des plantes aromatiques, & des narcotiques, participe beaucoup de la nature huileuse, suivant ce célèbre chimiste. Quelques faits viennent à l'appui de cette assertion. La fraxinelle répand une odeur qui forme autour de la plante une atmosphère inflammable, & il suffit d'approcher un corps combustible en ignition pour l'allumer; cette vapeur brûle alors depuis le bas jusqu'au haut de la tige qui supporte les fleurs.

L'*arome* de la fraxinelle semble donc être de nature huileuse. Venel, chimiste de Montpellier, & élève de Rouelle, avoit retiré du marum à une chaleur douce, un esprit recteur acide; & Roux, professeur de chimie, aux écoles de médecine, qui a examiné ce produit, a découvert, qu'il ne rougissoit point les couleurs bleues végétales, mais qu'il saturoit les alcalis. Quant à l'*arome* des crucifères, on n'est point encore d'accord sur sa nature. Les uns le croient acide & les autres alcalins. Il paroît, d'après les travaux de MM. Déyeux & Baumé, que le soufre se trouve combiné avec le principe odorant des plantes anti-scorbutiques, & que c'est ce corps combustible, réduit dans l'état de fluide élastique par la combinaison avec l'hydrogène, qui constitue l'*arome* des crucifères.

Il y a encore deux considérations importantes à faire sur l'*arome* des plantes. La première c'est que, comme l'a très-bien soupçonné Macquer, ce principe est peut-être un gaz d'une nature particulière; son invisibilité, sa volatilité, la manière dont il se repand dans l'atmosphère, son expansibilité, & quelques expériences du docteur Ingen-Housz sur le gaz nuisible, fourni par les fleurs, rendent cette opinion très-vraisemblable. Il ne reste plus qu'à faire, sur cet objet, des recherches qui, à la vérité, demandent beaucoup de soin & d'exactitude, mais qui promettent aussi des découvertes brillantes & utiles. Déjà Boyle a ouvert une vaste carrière sur les odeurs, sur leur altérabilité, sur leur combinaison réciproque, & ce travail vient d'être continué avec le plus grand succès par Lorry. Ce savant a suivi les altérations qui résultent de leur mélange, celles qu'elles éprouvent par la fermentation, par l'action du feu, de l'air & de différens menstrues. Nous ne pourrions, sans nous écarter de notre objet, entrer dans les détails de ses travaux, mais nous croyons devoir faire connoître sa division primitive des odeurs. Lorry divise ces corps en cinq classes; les odeurs camphrées, les éthérées, les virulentes ou narcotiques, les acides & les alkalines

toutes les odeurs peuvent être, suivant ce médecin physicien, rapportées à ces cinq classes primitives. En s'expliquant sur la base de sa division, prise de l'affection que les odeurs font éprouver au sens de l'odorat & aux nerfs en général, Lorry annonce qu'il ne s'est point proposé d'en rechercher la nature chimique; mais il est très-vraisemblable, comme il le pense lui-même, que celles de chaque classe se rapprochent les unes des autres par leurs propriétés chimiques, comme elle le font déjà par leur action sur l'économie animale.

La seconde considération par laquelle nous terminerons l'histoire chimique du principe de l'odeur, c'est que, quoique les plantes qui ont été appellées inodores soient regardées comme ne contenant point ce principe, il est cependant très-démontré aujourd'hui qu'on peut en extraire, à l'aide de la chaleur la plus douce du bain-marie, une eau dont l'odeur, quoique très-légère, suffit pour faire connoître aux personnes exercées la plante d'où elle a été tirée. Je puis assurer, pour l'avoir éprouvé un grand nombre de fois, que les plantes réputées les plus inodores, telles que la chicorée, le plantain, la bourrache, &c., donnent au bain-marie une eau qui répand tellement leur odeur qu'on peut les distinguer les unes des autres. Il est vrai que ces eaux aromatiques fades se décomposent très-vite & perdent bientôt la légère odeur qui les caractérise. Elles s'altèrent, fermentent & passent même à l'acidité ou à l'alcali, suivant leur qualité.

Il existe un art fondé sur les moyens d'extraire les parties odorantes des végétaux; de les observer, de les fixer dans différentes substances, c'est celui du parfumeur; la plupart de ses procédés sont entièrement chimiques.

La médecine fait un assez grand usage des eaux distillées ou aromatiques. Elles ont différentes vertus suivant leur nature. Elles sont sur-tout calmantes, narcotiques, vireuses, antispasmodiques, cordiales, diaphorétiques, &c.

On est dans l'usage de n'employer que celles que l'on distille à feu nud avec de l'eau comme on le fait pour obtenir les huiles volatiles. Nous observerons que cette manipulation est bonne pour l'*arome* des eaux vraiment aromatiques, mais qu'elle est défectueuse pour celui des plantes nommées communément inodores. Nous croyons indispensable de les distiller au bain-marie; comme on ne prend point ordinairement cette précaution, elles ont une odeur de feu ou d'empyreume, sans être chargées de celle de la plante. Si la vertu de ces eaux ne réside que dans leur *arome*, quelque foible qu'il soit, il est certain que de la manière dont on les prépare, on leur ôte toutes les propriétés qu'elles peuvent avoir.

Nous ajouterons encore à ces observations que les eaux distillées des plantes, que l'on prépare en pharmacie, ne sont point l'*arome* pur appelé *esprit recteur* par Boerhaave; mais que l'*arome* y est noyé dans une grande quantité d'eau que l'on distille avec les plantes. (M. FOURCROY.)

AROMATARIIS (*Joseph de*) naquit vers l'an 1588 à Assise dans le duché de Spolette, de Phavorinus qui pratiquoit la médecine avec réputation. Reinier, son oncle paternel, qui exerçoit la médecine & la chirurgie, prit soin de son éducation, l'initia dans les principes des deux arts, & l'envoya ensuite à Padoue, où il fut reçu docteur en médecine, à l'âge de 18 ans. Peu de tems après sa promotion, Joseph se rendit à Venise, où il pratiqua pendant 50 ans, c'est-à-dire, jusqu'à sa mort, arrivée le 6 juillet 1660. Nous avons de lui :

Disputatio de rabie contagiosa, cui præposita est Epistola de generatione plantarum ex seminibus. Venetiis, 1625, *in-4°. Francofurti*, 1626, *in-4°.*

Il y fait voir l'ancienneté de la rage, & combat les sentimens de ceux qui la mettent au rang des maladies nouvelles. Selon lui, c'est une espèce d'esquinancie, dont le siège est dans la trachée, & qui s'étend jusqu'au pharinx. Mais il ne veut pas que tous les hydrophobes soient attaqués de la rage, & il prétend que l'horreur de l'eau ne vient souvent que de l'impossibilité de pouvoir l'avaler.

Sa lettre *de generatione plantarum*, fut imprimée séparément à Cobourg, vers le milieu de ce siècle. Elle a donné sujet de dire que ce médecin est le premier qui ait enseigné la doctrine de la génération des animaux par le moyen des œufs; mais différens auteurs en ont parlé avant lui. Il est vrai qu'il y établit le même systême pour les plantes; selon lui, les semences sont une sorte de matrice ou d'œuf, dans lequel le germe se développe, pendant que le reste de la graine sert à sa nourriture. (*Extr. d'El.*). (M. GOULIN.)

AROUSSE. (*Hygiène vétérin.*) (*Voyez* VESCE.) (M. HUZARD.)

ARPETTE, ERPETTE. (*Art. vétérin.*) (*V.* HARPETTE). (M. HUZARD.)

ARQUEBUSADE (eau d'). (*Mat. Méd.*)

L'eau d'*arquebusade* est nommée dans les pharmacies eau vulnéraire spiritueuse. Elle est préparée avec quinze à seize plantes labiées & aromatiques indigènes & l'alcool. On fait macérer ces plantes quelques heures dans l'alcool pur; on distille ensuite cette liqueur, qui passe chargée de l'odeur & d'un peu d'huile volatile de ces végétaux. On la prépare quelquefois avec le vin, au lieu d'alcool, mais elle est moins agréable que la première. (*Voyez* la pharmacie de Baumé & le dictionnaire de chimie & de pharmacie de l'Encyclopédie).

L'eau d'*arquebusade* est employée à l'intérieur, à la dose d'une demi-cuillerée ou d'une cuillerée mêlée à une double quantité d'eau dans les syncopes, les foiblesses, après les chûtes, dans les attaques de paralysie, dans les indigestions. Elle cause quelquefois le vomissement; on croit qu'elle empêche les dépôts de se former. A l'extérieur on l'applique avec succès sur les plaies récentes, sur les contusions,

C'est parce qu'elle a été utile dans quelques blessures & sur-tout dans les contusions produites par les coups de feu, qu'on l'a nommée eau d'*arquebusade*. (*Voyez* l'article EAU VULNÉRAIRE). (M. FOURCROY.)

ARRÊTE-BŒUF. (*Mat. méd.*) (*V.* BUGRANDE) (M. FOURCROY.)

ARRÊTE-BŒUF. (*Mat. méd.*) (*Voyez* BUGRANE.) (M. MACQUART).

ARRÊTÉ, *cheval arrêté. (Pathologie & Hygiène vétérin.)*

Liger, dans sa *connoissance parfaite des chevaux*, appelle *cheval arrêté* celui qui a les jambes fatiguées ou usées, qui se tient alternativement sur l'une ou sur l'autre, qui montre le *chemin de S. Jacques*, ou qui, arquant une des jambes antérieures en avant, se repose seulement sur la pince. (*Voyez* JAMBES FATIGUÉES).

On dit encore qu'un cheval est *arrêté* quand le développement de ses formes & de ses facultés est interrompu tout-à-coup, soit par un excès de travail, soit par quelque maladie, soit enfin par la cessation des leçons de l'écuyer. Plus la cause est active & long-tems prolongée, plus l'animal a de difficultés à *reprendre*. (M. HUZARD.)

ARREBŒRRI. (*Art vétérin.*, *histoire des animaux*).

M. de la Chenaie des Bois dit que ce nom est celui que les arabes donnent au *lièvre*, & que les chaldéens le nomment *arnebò*. Nous avons déjà dit d'après *Eldmire*, qui est un auteur arabe que les écrivains de cette nation appellent le lièvre *arnab*, qui approche beaucoup plus d'*arnebo* qu'*arrebœrri*. Il se pourroit bien que M. *de la Chenaie* ait confondu & transposé les noms dans les deux idiomes. (*Voyez* ARNAB, LIÈVRE.) (M. HUZARD).

ARRIÈREFAIX (extraction de l'). (*Voyez* PLACENTA). (M. CHAMBON).

ARRIÈRE SAISON. (*Hygiène.*) (*Voyez* AUTOMNE). (M. MACQUART).

ARROCHE. (*Mat. méd.*)

L'*arroche triplex* est un genre de plantes incomplettes, dont on a décrit douze espèces dans le dict. de botan. de la nouvelle Encyclopédie.

Nous allons parler seulement de celles qui sont les plus employées.

1°. L'*arroche* vulgairement dite bonne dame, folette.

Atriplex hortensis alba pallide virens, c. b. page 119.

Atriplex caule erecto herbaceo foliis triangularibus. LIN.

La tige de cette plante s'élève jusqu'à quatre ou cinq pieds; elle est rameuse & feuillée. Ses feuilles sont, pour la plupart, alternes, pétiolées, assez larges, presque triangulaires, dentées, molles, assez semblables à celles de la bette, mais moins grandes: elles sont légèrement farineuses dans leur jeunesse. Les fleurs sont petites, nombreuses, & disposées aux sommités de la plante en épis médiocres, interrompus, & rameux. Les semences sont comprimées, & enfermées chacune entre deux valves arrondies & membraneuses.

Cette plante est originaire de l'Asie; on la cultive dans les jardins potagers, où elle se ressème, & se renouvelle tous les ans d'elle-même avec facilité.

Cette espèce passe pour rafraîchissante, délayante, & laxative. Elle est très-émolliente en cataplasme. On dit sa semence purgative & émétique.

Il y a dans les jardins trois variétés de cette espèce dont les feuilles sont blanches, vertes & rouges. Toutes les trois ont été recommandées aux personnes d'un tempérament chaud & bilieux; Pline prétend que Pythagore avoit remarqué que leur usage trop fréquent rend la masse du sang aqueuse, cause la jaunisse & l'hydropisie. Les habitans de la Lombardie mêlent la bonne dame avec du bœur & du fromage; ils en font des pâtes qu'ils estiment beaucoup. Ceux de la Virginie tirent de sa tige un sel qu'ils estiment particulièrement pour la préparation des alimens. Dioscoride, & plusieurs auteurs modernes, recommandent les semences d'*arroche* mêlée à de l'hydromel contre la jaunisse & le rachitis: plusieurs sont d'avis qu'elles peuvent faire vomir, & qu'elles lâchent le ventre.

2°. L'*aroche* haline, vulgairement pourpier de mer.

Halineus, seu portulaca marina, C. B., p. 120

Atriplex caule fruticoso, foliis deltoïdibus integris. LIN.

Cette espèce fournit un arbrisseau qui s'élève à environ six pieds de hauteur, pousse une tige rameuse, a des feuilles alternes pétiolées, deltoïdes, un peu charnues, d'une couleur argentée, qui résistent à l'hiver. Les fleurs naissent en petites grappes terminales non feuillées.

Cet arbrisseau croît naturellement dans les lieux maritimes & sabloneux de l'Espagne, du Portugal, de la Virginie & de la Sibérie. On le cultive au jardin du Roi. On mange en salade ses feuilles confites dans de la saumure. La racine est vantée pour exciter le lait des nourrices, pour adoucir les tranchées, pour les convulsions, pour les hernies, étant prise en poudre ou en décoction.

3°. L'*arroche* pourpière.

Atriplex portulacoïdes. Atriplex caule fruticoso foliis obovatis. LIN.

Alineus sive portulaca marina, C. B., p. 120.

Cette espèce est un sous-arbrisseau très-rameux, diffus,

diffus, qui s'élève à peine à un pied & demi de hauteur, & dont la tige se partage presque dès sa base en rameaux grêles, foibles, blanchâtres, & feuillées. Ses feuilles sont, pour la plupart, opposées, ovales spatalées, & obtuses sur les rameaux. Ses feuilles sont terminales, disposées en épis grêles & rameux.

Ce sous-arbrisseau est toujours verd : il croît naturellement en Europe sur les bords de la mer; on la cultive au jardin du Roi.

Les feuilles & les jeunes pousses, macérées dans du vinaigre : se mangent en salade en guise de câpres & de capucines.

4°. L'*arroche* puante.

Atriplex fœtida vulvaria, off.

Chenopodium fœtidum. Instit.

Chenopodium foliis integerrimis rhombeo-ovatis. Lin.

Cette espèce d'*arroche* est menue & fibrée : ses tiges sont rampantes, branchues, de la hauteur d'environ neuf à dix pouces. Elles sont garnies de feuilles arrondies, terminées en une pointe mousse, de la figure & de la couleur de celles de l'*arroche* blanche, mais beaucoup plus petites, couvertes d'une poussière farineuse blanchâtre, d'une odeur extrêmement puante, sur-tout quand on la froisse entre les doigts. Ses feuilles sont entassées au sommet des ramaux. Elles sont petites, sans pétales, composées de plusieurs étamines qui s'élèvent d'un calice partagé en cinq parties, & d'un pistile, qui se change en une seule graine menue, lisse, noirâtre, presque ronde & applatie, enfermée dans une capsule qui a la figure d'une étoile.

Cette plante se plaît dans les lieux incultes, le long des chemins, & dans les environs de Paris. Geoffroy, tome V, *ed. franç.*

Selon Vogel, toute la plante a une odeur de bouc; elle passe pour un puissant aphrodisiaque. On dit que son odeur peut calmer des accès histériques, ainsi que l'infusion, la teinture & la décoction de ses feuilles.

Il y a dans cette plante un principe salin, urineux, ammoniacal qui paroît dominer & qui mérite un nouvel examen. (M. Macquart).

ARROCHE bonne-dame. (*Hygiène*).

Parties II, choses dites non naturelles.

Classe III, *ingesta*.

Ordre Ir., alimens.

Section Ire., végétaux.

Atriplex alba vel rubra.

Parmi les différentes espèces d'*arroche*, la blanche & la rouge sont celles qu'on cultive le plus dans nos potagers. Elles sont annuelles, se sèment d'elles-mêmes, & reparoissent chaque printems. On les fait cuire, & on les mange comme les autres herbes potagères, mais elles nourrissent fort peu, sont très-aqueuses, & ont besoin d'être assaisonnées avec du sel, du vinaigre, des aromates. Lorsque les substances rafraîchissantes peuvent être favorables, il n'y a pas d'inconvénient de faire usage de ces *arroches*, comme des autres de la même classe, indiquées dans les mêmes circonstances. (*V.* Rafraichissant). (M. Macquart.)

ARROSER, ARROSEMENT. (*Hygiène.*)

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe Ire, *circumfusa*.

Ordre II, terre, lieux, variations artificielles.

Il sera fort avantageux d'*arroser* les appartemens & les endroits publics, tels que les rues & les places publiques, & les promenades, dans les grandes chaleurs. L'eau qui se réduit en vapeur dans l'atmosphère, au moyen de l'arrosement, y entretient une fraîcheur très-desirable, & qui récrée agréablement les corps fatigués & abattus par l'excès du chaud.

On sait combien il est utile d'*arroser* les végétaux pour entretenir leur force, & ajouter artificiellement, à leur végétation, une humidité & des sucs sans lesquels ils rendroient à l'homme des services bien moins grands. L'agriculture fixe sur ce point des préceptes dont nous ne devons pas nous occuper ici. (M. Macquart).

ARSAC. (*Eaux minérales*).

C'est une paroisse du haut Vivarais, diocèse de Valence, à une demie lieue d'Entraigues. A un quart de lieu de cet endroit, se trouve une source minérale, au lieu dit *Maréchal*. Elle est froide, & Boniface la dit chargée des mêmes principes minéraux, qu'une autre qu'on trouve à l'Escourjade, mais en moindre quantité. Il faut en faire l'examen. (M. Macquart).

ARSÉNIATES. (*Mat. Méd.*)

On appelle *arséniates* dans la nouvelle nomenclature de chimie, toutes les combinaisons salines, neutres de l'acide arsénique, avec les bases terreuses, alcalines & métalliques; ainsi il y a des *arséniates* d'alumine, de baryte, de magnésie, de chaux, de potasse, de soude, d'ammoniaque, de cobalt, de

bismuth, d'antimoine, de zinc, de mercure, d'étain, de plomb, de fer, de cuivre, d'argent, &c.

De tous ces sels le seul qu'il soit nécessaire de connoître en matière médicale, est l'*arséniate* avec excès de potasse, ou le sel neutre arsénical de Macquer, parce que ce sel est préparé en grand pour la teinture, & peut devenir une cause d'empoisonnement. Ce sel est le produit de la décomposition du nitre par l'oxide d'arsénic blanc sublimé, ou par l'arsénic blanc ordinaire du commerce. Cet oxide, en séparant l'eau du nitre lui enlève une partie de son oxigène, le dégage en état de gaz nitreux, ou d'acide nitreux, passe lui-même à l'état d'acide arsénique, & reste fixe uni à la potasse qui se trouvant plus abondante qu'il ne faut pour saturer cet acide, forme un sel avec excès d'alcali.

Ce sel quoique moins âcre que l'oxide d'arsénic blanc ordinaire, est cependant un poison terrible; il est très-dissoluble dans l'eau; sa dissolution qui n'a point de couleur peut donner lieu à des erreurs très-dangereuses dans les ateliers où on l'emploie. Les moyens qui seront décrits & indiqués à l'article arsénic, réussissent dans ces empoisonnemens par l'*arséniate* de potasse. (M. FOURCROY).

ARSÉNIC. (*Mat. méd.*)

Ce qu'on nomme *arsénic* dans les boutiques est l'oxide blanc & sublimé, d'un métal cassant qu'on appelloit autrefois *régule* d'*arsénic*. Aujourd'hui en mettant plus d'exactitude & de cohérence dans la nomenclature, on nomme *arsénic*, le métal lui-même, & oxide d'*arsénic* sublimé, la substance connue sous le nom impropre d'*arsénic*.

Nous traiterons ici de cette substance moins pour en recommander l'usage médicinal, que pour en faire connoître les dangereuses propriétés, & pour apprendre à en proscrire l'administration, ainsi qu'à en prévenir ou en calmer les terribles effets. La matière médicale doit exposer avec autant de soin les propriétés des substances les plus ennemies de la nature humaine, que celles des corps qui peuvent lui être le plus utiles.

L'*arsénic* est un métal fragile, brillant, d'un gris blanc, composé de petites lames très-faciles à briser; son caractère distinctif est d'exhaler une odeur forte d'ail lorsqu'on le brûle. On le trouve dans cinq états dans l'intérieur de la terre; 1°. sous forme métallique, plus ou moins noir à l'extérieur, blanc en dedans, très-pesant, très-cassant, & brulant avec une flamme bleue & une odeur d'ail; il est en grains, ou en fragmens irréguliers, ou en écailles, on le nomme *arsénic* natif, *arsénic* testacé, &c. 2°. L'oxide d'*arsénic* natif; il est plus ou moins blanc, massif, pesant, volatil en fumée blanche, d'une odeur alliacée, dissoluble dans l'eau; 3°. les sulfures d'*arsénic* jaune & rouge; le premier est l'orpiment; le second le réalgar. L'*arsénic* y est à l'état d'oxide, cette combinaison de soufre & d'*arsénic* se sublime assez facilement, & sans se décomposer; 4°. l'*arsénic* est souvent uni à l'état de métal ou d'oxide avec le cobalt, le bismuth, l'antimoine, dans plusieurs mines sulfureuses de ces métaux; 5°. enfin, l'*arsénic* à l'état d'acide arsénique minéralise souvent lui-même les substances métalliques, & sur-tout l'antimoine, le plomb, l'argent, &c.

L'*arsénic* existe le plus souvent dans le commerce, à l'état d'oxide blanc, parce qu'en traitant plusieurs mines, il se brule dans les fourneaux, il se sublime, & se condense dans les cheminées qui terminent ces fourneaux; on l'en détache en morceaux blancs, transparens, formés de couches plus ou moins épaisses, appliquées successivement les unes sur les autres.

L'*arsénic* métallique se sublime assez facilement, il se cristallise en se condensant; il brûle par le contact de l'air, lorsqu'il est fortement chauffé; il présente une flamme bleue, & il s'élève en un oxide blanc dont la vapeur répand une odeur d'ail fétide très-désagréable & très-âcre; à l'air son brillant se perd & il passe d'abord à l'état d'un oxide noir. L'oxide d'*arsénic* blanc qu'on emploie beaucoup plus souvent dans les arts que l'*arsénic* lui-même, & qui est beaucoup plus à craindre comme poison, est aussi très-volatil; il se cristallise en tétraëdre en se sublimant, mais ce tétraëdre est ordinairement tronqué sur ses angles & sur ses bords; il est dissoluble dans l'eau & se cristallise également par l'évaporation lente de ce liquide. Il ne s'unit que difficilement aux acides parce qu'il tend plutôt à les décomposer qu'à former avec eux des sels neutres permanens. C'est cette décomposition de l'acide nitrique par l'oxide d'*arsénic* blanc, qui forme l'acide arsénique découvert par Schèele. En distillant six parties d'acide nitrique sur une partie d'oxide d'*arsénic* blanc, on obtient beaucoup de gaz nitreux, & cet oxide se convertit en acide arsénique dont les caractères d'acide, la fixité, la fusion en verre, la plus grande dissolubilité dans l'eau, l'union avec les alcalis & la formation de sels neutres ou d'arséniates que les acides minéraux ne peuvent plus décomposer seuls, constituent les propriétés distinctives.

L'oxide d'*arsénic* & l'acide arsénique, peuvent être décomposés par les corps combustibles qui ont avec l'oxigène plus d'affinité que n'en a l'arsénic, c'est ainsi qu'en chauffant de l'oxide d'*arsénic* avec de l'huile, on obtient de l'*arsénic* métallique sublimé.

On sait depuis long-temps que l'*arsénic* & surtout son oxide blanc sublimé est un poison très-dangereux. Peu de temps après qu'il a été avalé,

il produit un sentiment de chaleur très-âcre au gosier dans l'ésophage & dans l'estomach ; cette sensation qui augmente sans relâche, devient insupportable ; il s'y joint bientôt des douleurs & des coliques atroces, des convulsions, des vomissemens violens, une évacuation abdominale verte & sanguine, des hoquets, des syncopes, la sueur froide, le gonflement & la douleur excessive de l'épigastre ; le visage qui étoit d'abord rouge & enflammé, palit & se creuse en devenant livide ; les yeux s'affaissent, la face devient hippocratique, elle se couvre de gouttes d'une sueur froide, les syncopes augmentent & se rapprochent, les évacuations deviennent noires, peu abondantes, fétides & liquides, le ventre s'affaisse, le pouls est petit, misérable, tremblottant, le sentiment de foiblesse & de défaillance est extrême, les douleurs ne sont plus que sourdes, les convulsions ou plutôt les trémoussemens musculaires ont lieu dans tout le corps, la mort termine enfin, après 7 à 8 heures de souffrances, cette scène d'horreur. A l'ouverture des corps on trouve l'estomach percé, & des escarres gangreneuses sur toute sa surface. Le lait à grande dose, l'huile d'amandes douces & celle d'olive, l'émulsion, le syrop d'orgeat, les décoctions d'orge, de guimauve, de graine de lin, les lavemens à l'huile, aux pavots, &c. ont été employés avec succès. Les chimistes ont aussi cherché à détruire par des contraires ou des corps neutralisans l'acreté de l'*arsénic*. Navier a proposé la sulfure de potasse mêlé de fer, comme une matière propre à énerver singulièrement la nature corrosive de ce poison, par l'union du soufre avec son oxide. Navier prescrit un gros desulfure de potasse tenant du fer dans une pinte d'eau, qu'il fait prendre par verres ; on peut aussi donner cinq à six grains de ce sulfure sec en pilules, & par dessus chaque pilule un verre d'eau chaude. L'expérience n'a point encore prononcé sur l'efficacité de ce remède.

Poutra-t-on croite que malgré les terribles effets de l'*arsénic*, on ait cherché dans ce poison des remèdes aux maux, à la vérité, les plus affreux qui attaquent l'humanité, & qu'on ait proposé plusieurs médicamens arsénicaux. Les alchimistes ont essayé de l'adoucir par des sublimations répétées, comme ils croyoient être parvenus à le faire sur le mercure ; mais malgré leurs prétentions, ils n'ont obtenu aucun succès. On a prétendu guérir le cancer avec l'oxide d'*arsénic* blanc ; suivant quelques auteurs, cette substance enlève les fièvres les plus opiniâtres & dont le principe a le plus de fixité.

Les effets de l'*arsénic* sont si énergiques & si puissans sur l'économie animale, qu'il faut même en redouter l'application extérieure. Il y a plusieurs exemples d'empoisonnemens produits par cette application ; les vaisseaux absorbans en attirent les molécules, dissoutes par l'humeur cutanée ; ceux de l'intérieur paroissent l'absorber aussi dans l'estomach & les intestins ; aussi voit-on les empoisonnemens par l'*arsénic* les plus promptement & les plus soigneusement traités, laisser après eux des suites fâcheuses & des impressions difficiles à détruire. J'ai vu des éruptious dartreuses, rongeantes & rébelles, des gonflemens & des ulcères aux articulations, succéder pendant plusieurs mois aux premières secousses de l'*arsénic*. La paralysie, la maigreur, la toux, la phthisie pulmonaire, suivent aussi les empoisonnemens par l'*arsénic*. Dans ces cas, le soufre & sur-tout les eaux sulfureuses ont eu de grandes vertus.

Quoique l'*arsénic* & toutes les préparations arsénicales aient sur l'économie animale des effets particuliers & différens de ceux qui sont produits par d'autres poisous, il ne faut pas croire qu'il soit facile d'en reconnoître les effets à la seu'e inspection des cadavres, & par l'examen même le plus scrupuleux de leurs parties ; si les symptômes sont distincts, les produits secondaires de leurs effets, les escarres, l'inflammation, la gangrène de l'estomac & des intestins, existent de même après l'action de tous les poisons minéraux corrosifs ; il n'y a que la présence bien reconnue de l'*arsénic* dans les portions de boissons ou d'alimens restant de ceux qu'ont pris les personnes empoisonnées, qui puissent permettre d'asseoir un jugement certain sur ce fait ; encore ne doit on pas se permettre de prononcer que ces portions d'alimens & de boissons sont vraiment semblables à celles qui ont été prises par les malades sans des preuves certaines & authentiques. On a dit que les liquides & les substances contenues dans l'estomac des personnes empoisonnées, peuvent indiquer la nature du poison ; & en effet si l'on y reconnoît la présence de l'*arsénic* ; il est difficile de douter alors de la nature du poison ; mais dans ce cas les preuves de cette présence doivent être claires & multipliées, il ne faut pas s'en rapporter à de simples indices, & l'analyse la plus sévère, guidée par les procédés les plus exacts que fournit la chimie, doit assurer l'existence de l'*arsénic*. La couleur noire, une légère odeur d'ail ne suffisent point ; il faut retiret l'*arsénic* en substance, en obtenir un poids suffisant pour le soumettre à des épreuves sures, & en constater la nature par des combinaisons. (M. FOURCROY).

ARSENICALES. (*Mat. méd.*)

On nomme substances ou préparations *arsénicales*, toutes les combinaisons dont l'arsénic fait partie. Ainsi l'oxide d'arsénic blanc, nommé improprement arsénic dans le commerce, le métal noirâtre qu'on vend sous le faux nom de mine de Cobalt, ou poudre à tuer les mouches ; l'oxide d'arsénic sulfuré jaune ou l'*orpiment*, l'oxide d'arsénic sulfuré rouge ou le *réalgar* ; la potasse arseniquée ou le *foie d'arsénic*, l'arséniate de potasse, ou le *sel neutre arsénical* de Macquer, le *beurre d'arsénic* ou le muriate d'arsénic sublimé, sont autant de substances ou de préparations *arsénicales* plus ou moins dangereuses.

Leurs effets vénéneux ont été décrits dans l'article précédent, on y a donné aussi les moyens d'en prévenir ou d'en modérer les terribles effets. De toutes ces substances *arsénicales*, l'oxide d'arsénic blanc, cet oxide uni au soufre dans l'orpiment ou le réalgar, sont celles qui existent le plus souvent dans le commerce & dans les arts, & dont on a le plus à craindre les effets. (M. FOURCROY).

ARSÉNIQUE. (*Mat. méd.*)

La seule différence de terminaison dans le nom d'une substance très-connue, a suffi dans la nouvelle nomenclature méthodique de chimie, pour déterminer la nature de l'arsénic devenu un acide très-puissant par la fixation d'une plus grande quantité d'oxigène que celle qu'il contient dans l'état ordinaire d'oxide blanc. En distillant six à huit parties d'acide nitrique sur cet oxide, l'acide nitrique se dégage en gaz & en acide nitreux; l'oxide lui enlève une portion de son oxigène; cette surabondance de principe acidifiant fixée dans cet oxide, le convertit en un acide qui diffère de l'oxide primitif par sa saveur extrême & aigre, par la propriété de rougir les couleurs bleues végétales, par sa fixité, par sa plus grande dissolubilité dans l'eau, & par ses combinaisons avec les alcalis; l'acide muriatique oxigéné convertit aussi l'oxide d'arsénic en acide *arsénique*.

L'effet vénéneux de cet acide doit-être beaucoup plus terrible encore que celui de l'oxide d'*arsénique*, en raison de l'âcreté & de la plus grande tendance à la combinaison qu'il contracte dans son acidification, c'est une donnée dont il est important que les médecins soient prévenus. Heureusement que l'acide *arsénique* confiné jusqu'aujourd'hui dans les laboratoires de chimie, n'est pas à redouter comme d'autres préparations arsénicales, parce qu'il n'est encore d'aucun usage dans les arts. Mais comme il est possible qu'on s'en serve quelques jours dans la teinture, & que cette substance devenue alors ainsi que l'oxide d'arsénic blanc, l'orpiment, le réalgar & l'arséniate de potasse, une cause d'erreurs dangereuses & d'empoisonnement; il est très-important que les médecins sachent en quoi les connoissances de chimie peuvent éclairer l'administration des moyens propres à en arrêter les effets délétères.

L'acide *arsénique* est plus dissoluble dans l'eau que toutes les préparations arsénicales; une boisson abondante peut donc en modérer la terrible impression. Sans être dissoluble dans le lait comme l'oxide d'arsénic, il coagule ce liquide animal & fait concevoir l'espoir qu'il pourroit être évacué par le vomissement, après avoir été combiné & comme attaché à la matière caséeuse. Les alcalis en adoucissent l'âcreté en s'y unissant, les sulfures de potasse & de soude unis au fer en émoussent l'activité, en le faisant passer à l'état d'oxide sulfuré. Les huiles sur lesquelles il n'a pas d'action à la température animale, ne pourroient que nuire en enveloppant & fixant sur les parois de l'estomac, les molécules d'acide *arsénique*. (M. FOURCROY.)

ARTABA. (*Mat. méd.*)

L'*artaba* est une mesure égyptienne, qui n'étoit en usage que pour des matières sèches; elle est évaluée à environ 20 livres. On trouve cette expression dans les auteurs arabes. (M. FOURCROY.)

ARTEDI, (Pierre) naquit le 22 février 1705 dans la province d'Ingermanland, en Suède. Son père le destina à l'état ecclésiastique; mais comme on ne put vaincre son goût pour l'histoire naturelle, on lui laissa la liberté de suivre son inclination. En 1716, il entra dans l'école d'Hurnesand, & pendant ses études à Upsal, il s'occupa beaucoup d'alchimie; il se livra dans la suite à des sciences plus solides, & s'appliqua en particulier à la médecine. Charles Linnæus, qui étoit venu à Upsal en 1728; y vit *Artedi*, & ne tarda pas à lier une étroite amitié avec lui. Ils se communiquèrent leurs lumières; *Artedi* reconnoissoit la supériorité de Linnæus en botanique, mais celui-ci regardoit *Artedi* comme son maître dans la connoissance des poissons & des amphibies; quant aux recherches sur la nature des animaux quadrupèdes & des pierres, ils travailloient avec une égale ardeur, & ils étoient tous deux à-peu-près de même force. L'envie de se perfectionner par les voyages sépara ces deux amis. Linnæus prit la résolution de passer en Laponie, & en cas de mort, il établit *Artedi* héritier de tous ses manuscrits. *Artedi* parti pour l'Angleterre, fit la même chose pour Linnæus. Ils se rencontrèrent en 1735, à Leyde. Linnæus y procura à son ami la connoissance du célèbre Seba, & il l'engagea à mettre en ordre le troisième tome de son trésor, où il ne devoit traiter que des poissons. Ce travail étant fini, *Artedi* voulut approfondir davantage ce qui regarde les plantes *ombellifères*; il acheva ensuite sa philosophie ichtyologique, & la disposa à être mise au jour avant de retourner dans sa patrie. Mais la mort le surprit dans ce dessein; le soir du 27 septembre 1735, il sortoit de chez M. Seba pour retourner chez lui, lorsqu'il tomba dans un fossé, où il se noya.

Linnæus obtint ses écrits, les rectifia, les mit en ordre & les fit imprimer. La philosophie des poissons étoit complette; le traité *De synonymis* l'étoit aussi, mais mal en ordre, la bibliothèque étoit imparfaite, & le systême avoit presque reçu la dernière main. Linnæus mit ces ouvrages en état de voir le grand jour, & les fit paroître à Leyde, en 1738, *in-8*, sous ces titres :

Bibliotheca Ichtyologica, seu, Historia Litteraria Ichtyologiæ; in qua recensio fit Auctorum qui de piscibus scripsere, Librorum titulis, locô & editionis

tempore, additis judiciis, quid quivis Auctor præstiterit, quali methodô & successu scripserit, disposita secundum sæcula in quibus quisque Auctor floruerit.

Philosophia Ichtyologica, in qua quidquid fundamenta artis absolvit, characterum scilicet genericorum, differentiarum specificarum, varietatum & nominum theoria rationibus demonstratur & exemplis comprobatur.

Linnæus a orné ce recueil de la vie de son ami qu'il a écrite en latin. Les autres manuscrits d'*Artedi*, qui risquoient de s'égarer ou de tomber en des mains étrangères, ont aussi été recouvrés & achetés par Linnæus.

Cet ouvrage d'*Artedi* étoit devenu rare; les naturalistes & les amateurs ne pouvoient que difficilement se le procurer. M. Valbaum, médecin-praticien, à Lubeck, en donna une nouvelle édition en 1788, *in-4*.

La première partie, *Bibliotheca Ichtyologica*, est de 230 pag.

La seconde, *Philosophia Ichtyologica*, est de 196 pag.

Chaque partie se vend trois livres.

Cette édition passe pour être fort correcte. Elle s'est faite à Gripswald, chez Antoine Ferdinand Roese; & se trouve à Strasbourg, chez Amand Kœnig. (M. Goulin.)

ARTELSHEIM. (*Eaux minérales*).

Ce lieu présente une source d'eau froide, entre le Rhin & Scelestat, que Guérin (*De fontibus medicatis Alsatiæ*, 1769.) vante contre les affections histériques, la goutte & la paralysie, sans indiquer ni ses principes, ni ses propriétés physiques. (M. Macquart).

ARTEMISE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Armoise.) M. Macquart).

ARTEMONIUM. (*Mat. méd.*).

On trouve dans le traité des médicamens de Galien, un collyre, décrit sous ce nom; il y a long-temps qu'on n'en parle plus en pharmacie. (M. Fourcroy).

ARTERES, (Blessures des) (*de Médecine légale*).

Les blessures des *artères* ne sont pas toutes mortelles: il y en a un grand nombre dont il est facile de prévenir les suites fâcheuses par un traitement bien entendu. Lorsqu'une *artère*, se trouve par exemple, tellement située, que sa partie supérieure est susceptible d'être comprimée, ce ne sera que par la faute du chirurgien, ou par sa négligence, que le blessé périra d'hémorrhagie. Van Swieten cite le cas d'une blessure de l'*artère* qui va se continuer le long de l'avant-bras, sous le nom d'interosseuse interne. L'hémorrhagie qui survint auroit pu être arrêtée, si on eût comprimé l'*artère* humérale, dont elle est un rameau, vers la partie supérieure du bras où elle est placée le long de l'os, & presque sous les tégumens.

En général, plus une *artère* située extérieurement est considérable, plus elle est voisine de son origine, c'est-à-dire, du cœur: moins on a de moyens assez puissans pour empêcher l'hémorrhagie. En effet, la force de la contraction du cœur & de la dilatation du vaisseau surmonte tous les obstacles que l'art peut opposer. On a vu cependant, après une perte de sang énorme, de pareilles blessures se consolider, au grand étonnement des gens de l'art. Ainsi l'illustre Boerhaave se plaisoit à citer à ses élèves le fait d'un paysan qui eut l'*artère* axillaire coupée d'un coup de couteau; le sang coula avec tant d'abondance que le blessé tomba bientôt dans une syncope que tous les assistans crurent mortelle. Le lendemain ceux qui devoient, en vertu de l'ordonnance du magistrat, constater juridiquement la mort du blessé, & la mortalité de la plaie, lui ayant trouvé encore un peu de chaleur à la région de la poitrine, différèrent l'examen de quelques heures, quoiqu'il n'existât plus aucun indice de vie. Pendant cet intervalle, le blessé se ranima insensiblement, &, contre l'attente universelle, après avoir été long-temps dans un état de très-grande foiblesse, il recouvra sa santé. Son bras qui ne recevoit plus de sang, se dessecha entièrement.

Le collapsus des parois d'une grande *artère*, qui n'a lieu que par un effet de la syncope, arrive bien plutôt lorsqu'une petite *artère* a été coupée.

Les blessures des *artères* un peu considérables de l'intérieur du corps, sont une cause de mort inévitable parce que ces vaisseaux sont plus voisins du cœur, parce que le sang qui le plus souvent ne peut être enlevé de la cavité où il s'épanche, ni être repompé par le travail de la nature, occasionne un délabrement dans les parties solides, parce que la main du chirurgien ne sauroit parvenir jusqu'à eux pour leur appliquer le pansement qui réussit dans les blessures qui ont leur siége à l'extérieur du corps. Tels sont: 1°. l'aorte ascendante & descendante, qui reçoit le sang du cœur avec toute la force d'impulsion dont cet organe est capable.

2°. Les *artères* coronaires qui naissent de l'origine de l'aorte.

3°. Les foudavières qui partent de fa croffe.

4°. Les carotides pour la compreffion defquelles la trachée *artère* ne peut fournir un poinr de réfiftance fuffifant, & qui communiquent foit entre elles, foit avec les vertébrales, par des rameaux très-forts.

5°. Les vertébrales qui font renfermées, pendant une partie de leur trajet, dans une forte de canal offeux.

6°. Les vaiffeaux placés avec les lobes antérieurs du cerveau au-deffus de la paroi fupérieure de l'orbite qui, étant extrêmement mince, peut être percée avec une très-grande facilité, comme le prouve une obfervation du célèbre Ruifch, (*Frederici Ruifchii, obfervat. anatom. chirurg. centur. obfervat.* 54.).

7°. L'*artère* épineufe dont le fang épanché ne peut avoir une iffue artificielle, à raifon de l'épaiffeur des mufcles temporaux qui rendent l'application du trépan impoffible.

8°. Tous les vaiffeaux qui font à la bafe du crane. La rupture de ces vaiffeaux eft mortelle, & par la même raifon, & par la compreffion que l'amas de fang occafionne.

9°. L'*artère* pulmonaire qui reçoit le fang immédiatement du ventricule droit, comme l'aorte du ventricule gauche.

10°. Les *artères* bronchiales, œfophagiennes, médiaftines,

11°. Les *artères* intercoftales fupérieures, & les intercoftales inférieures ou aortiques.

12°. Les *artères* diaphragmatiques qui viennent également de l'aorte.

13°. Le tronc cœliaque, & fes trois groffes branches, favoir : l'*artère* coronaire ftomachique, l'*artère* hépatique, & l'*artère* fplénique.

14°. Les deux méfentériques, les capfulaires, les rénales, les fpermatiques, les lombaires, l'*artère* facrée antérieure; enfin, les iliaques communes ou primitives, & leurs ramifications.

Lorfqu'une *artère*, ou à raifon de fa petiteffe, ou par un effet d'autres circonftances, ne laiffe épancher qu'une très-petite quantité de fang dans une des cavités; ce fluide alors n'interrompt point l'ordre des fonctions, il eft rendu plus fluide, par la lymphe qui y afflue, & plus fufceptible ainfi d'être abforbé. Mais fi des circonftances contraires en augmentant la vivacité de la circulation, donnent lieu à une hémorrhagie confidérable, la bleffure de cette même *artère* peut devenir une caufe de mort; par les raifons que nous avons e xpofée ailleurs. (*V* Blessures) (*mortalité des*). (*Médecine légale*). (M. Mahon.)

ARTÉRIAQUES. (*Mat. méd.*)

On donne *en médecine* ce nom aux remèdes qu'on emploie contre l'atonie, ou les maladies qui proviennent de la trop grande aridité de la trachée artère & du larynx. On peut mettre de ce nombre; 1°. les huiles tirées par expreffion, ou les émulfions préparées avec les amandes douces, les femences de pavot blanc, les quatre femences froides, &c. ou les loochs & les firops faits de ces fubftances; 2°. les vapeurs qui s'élèvent des décoctions des plantes émollientes ou farineufes, qu'on dirige vers la partie affectée; 3°. les opiates. (*Anc. Encycl.*) (M. Fourcroy.)

ARTHANITA, (onguent d') (*Mat. méd.*)

L'onguent d'*arthanita* eft une préparation que l'on fait avec le beurre, la cire & l'huile, brûlées & cuites avec les fucs de pain de pourceau, de concombre fauvage, la coloquinte, la fcammonée, l'aloès, l'euphorbe, &c. Cet onguent très-ancien en pharmacie & qui eft compofé de corps gras & de purgatifs draftiques très-âcres, eft mal préparé fuivant la plupart des difpenfaires. Comme les fubftances végétales qui le conftituent font les unes en extrait, les autres en poudre, il forme des grumeaux, il fe deffeche en partie, il bleffe la peau du bas ventre fur laquelle on l'applique, il agit irrégulièrement, il eft cauftique fur un point & inerte fur un autre, en un mot, c'eft une préparation très-infidèle dans fes effets. On trouvera dans la pharmacie de M. Baumé, de bonnes réflexions fur cet onguent, & une manière d'en rectifier la préparation.

Cet onguent étoit deftiné à porter fon action de l'extérieur du bas ventre à l'intérieur. La propriété purgative des fubftances qui entrent dans fa compofition, l'âcreté de ces matières, l'inégalité dans les altérations qu'en éprouvent les divers ingrédiens, font naître communément un éryfipèle, une inflammation vive à la peau. Les matières graffes qu'il contient, s'imbibent dans les linges, la chaleur de la peau deffeche les extraits, & il bleffe le malade pour peu qu'il fe remue; fouvent il produit des coliques très-fortes, fans exciter d'évacuation.

On l'employoit autrefois, & quelques perfonnes l'emploient encore pour purger les enfans & pour tuer les vers contenus dans les inteftins. On le fubftituoit à des médicamens internes qu'il eft prefque toujours impoffible de faire prendre à cet âge, mais l'incertitude dans les effets, les douleurs & les érofions de la peau du bas ventre, qu'il occafionne prefque toujours, fans produire l'effet qu'on en attendoit

doivent faire renoncer à ce médicament. (M. Fourcroy).

ARTHRITIQUES. (*Mat. méd.*).

On désigne quelquefois par le nom d'*arthritiques*, les médicamens qu'on emploie dans la goutte. Il en a été question au mot antarthritiques. (M. Fourcroy.)

ARTHRITIQUES, (maladies) mot générique dont on se sert pour exprimer les maladies des articulations; mais on l'emploie spécialement pour désigner les maladies de ces parties occasionnées par une humeur goutteuse (*Voyez* Goutte.) (M. Caille.)

ARTHRITIS.

Ce mot est dérivé du grec ἄρθρος *articulus*, articulation, & signifie maladie articulaire, ou ce que les auteurs appellent goutte; c'est le genre de la maladie dont *podagra* est l'espèce, ce dernier mot signifiant goutte aux pieds. (*Voyez* Goutte.) (M. Caille.)

ARTHRITIS, (la goutte). (*Ordre nosol.*) Genre 183 de Sauvages, & le 250e. de M. Cullen, qui a préféré, avec Boerhaave, le nom de *podagra*. Sauvages en a distingué un trop grand nombre d'espèces; il en a admis de différentes pour les différentes saisons. M. Cullen a simplifié cet article, & nous admettons avec lui, 1o. une goutte régulière qui est caractérisée par la rougeur, la douleur, le prurit & la desquammation d'une partie des extrémités, avec des symptômes inflammatoires.

2o. Une goutte lente & peu active, accompagnée de flatulence & de l'atonie de l'estomac, avec peu de douleur & d'inflammation dans les extrémités.

3o. Une goutte rétrograde, qui des extrémités se porte vers l'intérieur.

4o. Une goutte errante ou vague, qui se fixe avec peine, & paroît rapidement en diverses régions.

La goutte se complique avec le rhumatisme, le scorbut, la vérole & le rachitis. (V. D.).

ARTHROCACE. (*Voyez spina ventosa*). (M. Caille).

ARTHROCACE. (*Ordre nosol.*) Genre 78e. de Sauvages, rapporté par M. Cullen au genre 7e. qui est la phlogose, *inter phlegmasias*. Ulcère de la moëlle des os, qui siége le plus souvent vers les épiphyses, avec carie, exostose & douleurs très-aiguës.

Le *pedarthrocace* de Vogel est à-peu-près la même maladie, puisqu'il le définit la tumeur d'un os, accompagnée de douleurs très-vives & de tendance à l'ulcération.

On doit encore rapporter à ce genre le *spina-ventosa* de Boerhaave, 526. (V. D.)

ARTHRODYNIA.

Douleur des articulations. (*Voyez* Rhumatisme chronique ou sans fièvre.) (M. Caille).

ARTHRODYNIE, *arthrodynia*, (*ordre nosol*). Genre 21e. de M. Cullen. C'est une espèce de rhumatisme. M. Cullen divise le rhumatisme en aigu, qui est accompagné de fièvre & de chaleur externe; & en chronique, qui est sans fièvre, souvent même sans tumeur, & dans lequel les membres, quelquefois affoiblis, éprouvent des douleurs plus ou moins vives, dont la chaleur diminue pour l'ordinaire l'intensité. C'est cette espèce d'affection que M. Cullen appelle *arthrodynie*. Il est juste, dit-il, de ne pas lui donner le même nom qu'au rhumatisme aigu, qu'il appelle *rhumatismus*, puisqu'elle en diffère sous beaucoup de rapports. (V. D.)

ARTHROPUOSIS. (*Ordre nosol*). Genre 25e. de M. Cullen. Affection douloureuse & profonde des membres, dont le siége est sur-tout dans les parties musculaires, & qui succède pour l'ordinaire à une contusion, sans phlogose marquée. La fièvre, d'abord douce, participe du caractère de l'hectique, & il se fait enfin un apostême. C'est l'*ischias ex abscessu* de Sauvages, le *morbus coxarius* de Dehaen, *Rat. med.* tome I.

Cette maladie diffère du rhumatisme & de l'arthrodynie, dans lesquels il ne se forme point d'abcès. M. Cullen a cru devoir créer un mot nouveau pour désigner cette maladie. (V. D.)

ARTI. (*Mat. méd.*).

Nom brame d'une plante du Malabar de la famille des convolvulus. Elle est gravée dans l'*hortus Malabaricus*, vol. II, p. 121, pl. 59.

Linné l'appelle *impomæa, pes tigridis, foliis palmatis, floribus aggregatis.*

Cette plante est annuelle rampante & grimpante; la racine est courte, cylindrique; les feuilles sont dans une position alterne, pointues, portées sur un pédicule hérissé de poil comme les tiges.

La fleur est blanche, luisante, d'une seule pièce, en entonnoir; l'ovaire, en murissant, devient une

capſule ſpheroïde de quatre lignes de diamètre, ou quatre loges s'ouvrent par quatre battans, & contiennent chacune une graine triangulaire, qui devient brune & légèrement velue.

L'*arti* n'a qu'une ſaveur & une odeur ſauvages : en quelqu'endroit qu'on le bleſſe, il rend une liqueur laiteuſe abondante.

On pile les feuilles de cette plante avec du poivre ; on les applique ſur les tumeurs qu'elles font diſparoître très-facilement. On les place encore ſur les morſures des chiens enragés, dont elles paſſent pour attirer, & dénaturer le venin. (*Anc. Encyclopédie*). (M. MACQUART).

ARTICHAUT. (*Cynara*). (*Hygiène*).

Partie II, choſes dites non naturelles.

Claſſe III, *ingeſta*.

Ordre Ier., alimens.

Section Ire., végétaux.

L'*artichaut* eſt un genre de plante à fleurs conjointes, de la famille des compoſées-floſculeuſes ; il a de très-grands rapports avec les chardons & les carthames.

Nous ne parlons ici que de l'*artichaut* commun.

Cynara foliis ſubſpinoſis, pinnatis indiviſiſque, calycinis ſquamis ovatis. LIN.

Cynara hortenſis acuta, C. B., p. 383.

Cynara hortenſis non aculeata; idem.

On diſtingue trois variétés de cette eſpèce d'*artichaut*.

L'*artichaut* vert.

L'*artichaut* violet.

Et le petit *artichaut*, ou *artichaut* rouge.

L'*artichaut* eſt une plante potagère, dont la racine eſt groſſe, longue, fuſiforme. Elle pouſſe une tige droite, canelée, cotoneuſe, qui s'élève environ à trois pieds de hauteur. Ses feuilles ſont alternes, fort grandes, molles, un peu épineuſes, profondément découpées. La fleur eſt purpurine, terminale, & forme une tête écailleuſe très-groſſe. Cette plante croît naturellement dans les régions méridionales de l'Europe. On la cultive dans les jardins pour l'uſage de la cuiſine.

Ce ſont les fleurs non épanouies de cette plante qu'on ſert ſur nos tables, on n'en mange que la partie charnue qui ſe trouve à la baſe des écailles du calice, & le réceptacle épais qui ſoutient les fleurons qu'on nomme porre-feuille ou cul d'*artichaut*.

On mange communément les *artichauts* frits, à la ſauce blanche, à l'huile & au vinaigre, ſur-tout quand ils ſont jeunes, tendres & cruds : alors on les nomme *artichauts* à la poivrade. C'eſt un des mets les plus agréables & les plus utiles, & les plus communs. On fait ſécher les portefeuilles d'*artichauts*, on les mêle aux ſauces en guiſe de champignons. On en a de frais pendant toute l'année dans le Languedoc.

Si, comme on l'a dit, les *artichauts* ont la vertu d'exciter la vigueur des hommes, il faut croire que c'eſt ſeulement par la vertu tonique, ſtomachique & excitante qui leur eſt commun avec tous les alimens tirés de la même claſſe. (M. MACQUART).

ARTICULAIRE (*maladie*). (*Voyez* GOUTTE). (M. CAILLE).

ARTILLERIE (troupes, équipages d') (*Hygiène militaire*).

La ſanté des troupes de l'*artillerie*, & des gens qui conduiſent les canons & les vivres, a paru mériter quelqu'attention, par rapport aux dangers de la guerre. On trouve dans le code de médecine militaire, de M. Colombier, des détails ſatisfaiſans ſur cet objet.

L'équipage de l'*artillerie*, dit-il, & celui des vivres d'une armée, ont une ſuite nombreuſe d'hommes & d'animaux, indépendamment du militaire qui eſt attaché au premier, & des gardes qu'on met de l'autre. Le ſervice des troupes de l'*artillerie*, & celui des charretiers de toute eſpèce qui conduiſent le canon ou les charriots des vivres, expoſe la ſanté à des dangers particuliers, qui dépendent de la poſition & du travail.

On ſait en effet que comme le canon & tout ce qui eſt de la ſuite qu'il entraîne, marchent très-lentement, la plupart du tems on le conduit nuit & jour, & preſque ſans relâche. Il en eſt de même des chariots des vivres ; & il réſulte de là que les conducteurs & les troupes ſont non-ſeulement haraſſés, mais ſouvent percés par l'humidité, la pluie, tranſis de froid ; ce qui rend parmi eux les péripneumonies fréquentes. Enſuite on parque l'*artillerie* & les vivres qui ſuivent l'armée, & dans cette poſition, il n'y a de danger évident que celui d'un ſéjour trop long, où l'on ne prendroit pas les précautions que nous allons indiquer. Mais outre ces parcs, qui ſont à la queue de l'armée, il y a ſur les derrières différens dépôts, ou plutôt des diviſions qui reſtent quelquefois pendant toute la campagne dans le même état.

C'eſt-là que la vapeur du fumier pourri, & des excrémens, l'intempérance, la débauche, une ſituation incommode, &c., produiſent beaucoup de maladies

ladies graves, sur-tout dans les tems humides & en automne.

Pour s'en garantir il faut prendre les précautions suivantes:

1°. On choisira un terrein sec, qui soit un peu élevé, voisin, s'il se peut, d'une rivière pour former le parc. Ceci s'entend aussi de ceux qui sont à la queue du camp.

2°. On fera autour du parc des fossés assez larges pour entretenir les eaux de pluie, ou autres, dans la rivière, ou le plus loin qu'il sera possible.

3°. Tout les huit jours on conduira le fumier hors du parc, & assez loin pour qu'il ne nuise pas.

4°. On s'éloignera des voieries, des marais, &c.; & les latrines seront bouchées tous les jours.

5°. On changera la position du parc au moins tous les mois.

6°. On veillera sur la conduite du soldat & du charretier, qui sont un peu trop relâchés sur leurs devoirs dans ces positions, tant parce que leurs moyens sont plus grands pour se livrer à la débauche, que parce que le voisinage des villes ou villages les met à même de se déranger. On a vu dans ces espèces de camps autant de filles ou de femmes que d'hommes.

7°. On fera exercer les soldats d'*artillerie* comme ceux des troupes; car s'ils restent trop long-tems dans l'inaction, lorsqu'il sera question de marcher ou d'agir, ils tomberont malades plus facilement.

8°. C'étoit sur-tout à cette espèce de soldat, & aux charretiers, que M. Colombier vouloit qu'on donnât des chemises de toile bleue, semblable à celles que portent les marins, & qu'il croyoit très-propres à prévenir la vermine. Le bufle lui paroissoit leur convenir aussi.

9°. On fera mettre d'ailleurs en usage les moyens propres à entretenir la salubrité dans les camps, & tout ce qui a rapport aux différentes espèces d'hommes qui servent à l'armée. (M. Thouret).

ARTISANS, (maladies des) (*Méd. pratique*).

Les arts sont pour ceux qui les pratiquent une source de maux qui dépendent souvent des substances qu'on y emploie, des opérations qu'on leur fait subir; ou des mouvemens déréglés auxquels les divers procédés qui constituent ces arts, obligent de se livrer ceux qui les exercent. Pour traiter cet objet en général, nous parlerons dans une première section des auteurs qui s'en sont occupés, & nous offrirons un précis de l'histoire de la médecine sur cette partie, dans une seconde section, nous présenterons un plan qui nous paroît propre à renfermer tout ce que l'art possède à cet égard.

Section Première.

Des auteurs qui ont traité des maladies des artisans.

Quoique peu d'auteurs aient écrit sur les maladies des *artisans*, en général, & que Ramazzini soit presque le seul qui se soit occupé de cet objet en particulier, on trouve cependant un grand nombre d'observations dans la plupart des ouvrages de médecine, anciens & modernes. Hippocrate a décrit une maladie particulière aux foulons; Aëtius nous a peint une partie des maux auxquels les lutteurs étoient exposés. Baillou a vu une ophtalmie causée par les vapeurs des boues de Paris, chez un ouvrier qui les ramassoit. Poterius a décrit la maladie d'un potier de terre. Ettmuller a donné le détail de celle d'un potier d'étain, dont le métier lui causa un asthme convulsif. Vedelius dans sa pathologie dogmatique a parlé avec assez d'étendue des maladies des ouvriers en petits objets. Diemerbroeck en disséquant le domestique d'un lapidaire, mort asthmatique, lui trouva les vésicules pulmonaires remplis de poudre de diamant; un an après il eut occasion de faire la même observation sur les poumons de deux ouvriers du même état. Beaucoup de médecins se sont occupés depuis plus d'un siècle des maladies des mineurs, de ceux qui passent presque leur vie sous terre, des ouvriers qui fondent & qui travaillent en général les différentes substances métalliques.

Il est une classe d'auteurs qui ont décrit en particulier & en détail quelques maladies particulières à certains genres d'ouvriers. La colique produite par le plomb, & à laquelle les plombiers, les peintres, les potiers de terre, les passetaloniers, &c. sont exposés, a fait l'objet de beaucoup de travaux. Avicenne, Craton, Cardan, Fernel, Houllier, en ont dit quelque chose dans leurs ouvrages. Citois, *Citesius*, est le premier qui ait écrit *ex professo* sur cette maladie, qu'il a vu très-fréquente & comme épidémique en Poitou; après cet auteur on trouve les ouvrages suivans sur la même maladie.

1° *Ilsemann, de Colica Saturninâ.*

2°. Baker, sur la colique du Devonshire.

3°. *Huxham, de morbo colico dammoniorum.*

4°. *Zeller, Joan. & Emmanuel Weisman docimasia, signa, causæ & noxiæ vini lithargyro mangonisati, &c. variis experimentis illustrata.*

5°. Combalusier, observations & réflexions sur la colique de Poitou.

6°. Tronchin, *de colico dolore pictonum.*

7°. Poitevin, *de colico dolore pictonum dicto.*

8°. Gardane, recherches sur la colique métallique.

9°. Plusieurs thèses de la faculté de médecine de Paris.

10°. Journal de médecine.

11°. *Dehaen ratio medendi.*

12°. Traité des mauvais effets de la fumée de la litharge, par Stockhusen, traduit par Gardane.

Les maladies particulières aux soldats, dans les marches, dans les camps, &c. ont aussi fait le sujet des études & des réflexions de beaucoup de médecins.

Les guerres que les anciens peuples ont eu à soutenir, les ont mis dans la nécessité d'avoir des médecins à la suite de leurs armées, & on lit dans les historiens, qu'ils avoient sur tout le plus grand soin de la santé de leurs soldats. Cependant les médecins de ces temps reculés ne paroissoient pas avoir fait beaucoup de progrès dans la médecine militaire, puisque rien n'est si commun dans Tite-Live, Tacite, &c. que de trouver les détails de maladies qui ont ravagé la plus grande partie des armées, auxquelles on n'a pu apporter aucun secours. Polybe, Ælien, Végece, Hyginus, dans leurs ouvrages sur l'art militaire, ont donné quelques préceptes relatifs à la santé des soldats, & ils ont dit très-peu de chose sur le soin des malades. Si l'on n'avoit pas perdu les traités de Celse, sur l'art militaire, nous aurions sans doute beaucoup de connoissances sur la médecine des armées chez les romains. Ce n'est guères que depuis le milieu du seizième siècle & le commencement du dix-septième, qu'on a travaillé avec succès sur l'hygiene, la médecine & la chirurgie militaire. Les premiers ouvrages, estimés depuis cette époque, sont ceux de Schneberger, Portius, Dickelius, Botal, &c. mais depuis le milieu du dix-septième siècle, on a vu paroître une foule d'ouvrages sur cette matière importante. Malgré ces traités nombreux, il étoit réservé aux médecins du dix-huitième siècle de rendre ce travail complet. C'est principalement aux ouvrages de MM. Pringle, Van-Swieten & Monro, qu'on est redevable de cette perfection, & la médecine d'armée est devenue, depuis leur publication, & plus facile & plus certaine. Nous n'entreprendrons pas de donner ici un extrait de ces livres déjà fait avec exactitude par M. le Begue de Presle, ni d'offrir une liste étendue de tous les ouvrages sur les maladies des soldats; nous nous contenterons de renvoyer le lecteur aux principaux ouvrages que nous avons cités, & au traité complet de la médecine militaire par M. Colombier. Le journal de médecine militaire publié par M. de Horne, contient un grand nombre de faits utiles, sur cette partie de l'art de guérir.

Il y a peu d'auteurs qui aient écrit *ex professo* sur les maladies des gens de mer. Les anciens chez qui la navigation étoit fort peu avancée, & qui ne connoissoient point ces voyages de long cours qui font communiquer aujourd'hui les deux mondes, n'ont presque rien dit sur la médecine des navigateurs. Sans doute que dans ces temps reculés, les marins moins nombreux étoient aussi moins exposés à ces maladies qui sont aujourd'hui si communes & si meurtrières parmi eux. Les médecins anciens n'ont donc rien pu dire sur cet objet, puisqu'ils n'ont point eu occasion de faire des observations en ce genre.

Nous ne nous proposons pas de donner une suite exacte & scrupuleuse de tout ce qu'on a dit sur l'hygiene & la medecine des navigateurs : nous nous bornerons à faire connoître quelques ouvrages sur cette matière.

Plusieurs médecins ont écrit spécialement sur la santé des gens de mer, & nous avons de très-bonnes dissertations sur cet objet. Telles sont celles de MM. Duhamel du Monceau, *Moyen de conserver la santé des équipages*; Halles, 1°. *Observations sur les moyens de conserver l'eau douce que l'on embarque sur les vaisseaux*; 2°. *Observations sur les moyens d'empêcher que le biscuit & le bled qu'on embarque sur les navires, ne soient mangés par les hannetons, les cossons, les calandres, les scarabées, & autres insectes*, &c. insérées à la fin du second volume de *l'histoire naturelle de l'homme malade*, par M. Clerc; Deslandes, sur les moyens de conserver l'eau douce dans les vaisseaux, *Mémoires de l'académie royale des sciences*, année 1722. Poissonier, *manière de désaler l'eau de mer*; Huxham, *nautarum in cursibus exploratoriis & itineribus, sanitatem conservandi methodus.* Cette dissertation assez courte se trouve à la page 86 du troisième volume des ouvrages de ce médecin; Lind, chapitre quatrième de la seconde partie de son traité du scorbut, intitulé : *La cure prophylactique, ou les moyens de prévenir cette maladie spécialement sur la mer.* Rouppe, quatrième partie de son traité des maladies des navigateurs, intitulé : *De classiariorum sanitatem conservandi modo.*

Quant aux maladies des gens de mer, le traité du docteur Rouppe, *De morbis navigantium*; celui du docteur Lind, sur le scorbut; & l'ouvrage de M. Poissonnier Despérières, sont entre les mains de tout le monde, & il seroit inutile d'ajouter quelque chose de plus à leur éloge. Ce que J. de Vigo a dit des fièvres des marins, & l'ouvrage de Glauber, intitulé : *Consolatio navigantium*, ne doivent être regardés que comme des esquisses des deux précédens. Celui de Glauber a cependant beaucoup de réputation, & il est recherché par les praticiens.

Comme les navigateurs sont exposés aux maladies

des pays chauds, les auteurs qui ont écrit sur ces maladies peuvent être consultés avec beaucoup de fruit. Bontius, Pison, Prosper Alpin, &c. sont de ce nombre.

Les médecins anglois ont beaucoup travaillé sur les maladies des gens de mer. La marine qui a toujours été florissante chez eux, a multiplié les observations & les ouvrages sur cette matière. La plupart sont écrits en Anglois, & ceux qui n'entendent point cette langue, sont privés des connoissances précieuses qu'ils renferment; cette privation fait sentir la nécessité d'une traduction de ces ouvrages à laquelle M. le Begue de Presle, médecin de la faculté de Paris, a travaillé long-temps; son objet étoit de réunir tout ce qui a été écrit sur le traitement de ces maladies depuis Bactius, en 1631, jusqu'à Clarcke, en 1776. M. le Begue de Presle y donne en entier les ouvrages les plus estimés, tels que ceux de Bontius, Pison, Sloane, P. Alpin, le Caan, Towne, Wren, Cleghorn, Chalmers, Ruffelt, Hillary, Lind, Rouppe, Bisset, Bancroft, Clarke, &c. Il traite aussi des maladies des nègres, de celles des femmes & des enfans, de l'effet de la saignée, des vomitifs, des purgatifs, des vésicatoires & de l'opium dans les pays chauds; du régime, des préservatifs, & des remèdes propres à chaque contrée.

Les maladies des soldats, l'hygiène & la médecine militaire, ainsi que celles des gens de mer, seront exposées dans ce *dictionnaire* à leurs articles particuliers, & nous n'avons eu pour but ici que de faire voir le rapport de cette partie de la médecine avec celle qui s'occupe en général de la nature & de la guérison des maux produits par les diverses occupations auxquelles les hommes se livrent. Passons maintenant aux auteurs qui ont traité de toutes les maladies des *artisans*.

Les faits isolés & en petit nombre, relatifs aux maladies des *artisans*, que les médecins, avant la fin du dix-septième siècle, avoient consignés dans leurs ouvrages, ne pouvoient être que d'une utilité médiocre, si un travailleur infatigable n'eût entrepris de les lier, d'y joindre des observations particulières, & d'en faire un corps complet d'ouvrage qui peut instruire les médecins & leur faire ouvrir les yeux trop long-temps fermés sur le sort malheureux des *artisans*. Ramazzini observant à Modène, des vidangeurs qui travailloient aux latrines de sa maison, frappé des dangers qu'ils couroient, réfléchit aux moyens de les diminuer & de rendre leur condition moins affreuse. C'est à cette époque que nous devons le traité qu'il a laissé sur les maladies des *artisans* dont il seroit inutile de faire un éloge étendu. La nouveauté du sujet, la difficulté de le traiter, le travail immense qu'exigeoit l'assemblage nécessaire des observations faites avant lui, les détails minutieux & multipliés sur les manœuvres des *artisans* qu'il falloit consulter eux-mêmes, l'âge avancé de Ramazzini, rien ne fut capable de le décourager & de le détourner de son projet. Consulter les ouvrages nombreux des praticiens pour en extraire ce qui avoit rapport à son objet, ceux des historiens, des économistes sur les manœuvres, sur l'histoire des arts, dans les différens âges du monde; écrire aux médecins célèbres des autres villes pour avoir des éclaircissemens sur les maladies des ouvriers particuliers aux lieux qu'ils habitoient, parcourir les boutiques & les ateliers à sa portée pour y puiser des connoissances qu'aucun auteur ne pouvoit lui donner; interroger les différens ouvriers sur leurs professions & leurs maladies; telle est la tâche que se proposa Ramazzini, & qu'il remplit avec tant de zèle & d'exactitude. Son ouvrage parut pour la première fois à Modène, en 1700; quelques années après on le publia, traduit, en Allemagne; en 1713 il fut réimprimé à Padoue, avec un supplément de douze chapitres; il a été depuis imprimé plusieurs fois dans les différentes éditions des ouvrages de Ramazzini qui ont été données à Londres & à Genève. Ceux qui ont médité les écrits de Ramazzini savent assez les apprécier, sans qu'il soit nécessaire d'en faire ici l'éloge; nous observerons seulement que son traité des maladies des *artisans* a été la source où ont puisé tous ceux qui ont voulu écrire sur cette partie de la médecine, nous donnerons facilement la preuve de cette assertion, en passant rapidement en revue les principaux auteurs qui ont parlé depuis Rammazzini des maladies de la plupart des *artisans*. Ces auteurs sont en petit nombre, nous n'en connoissons que cinq; 1°. en 1740 il parut un livre intitulé : *La médecine, la chirurgie & la pharmacie des pauvres*, par Hecquet, mis au jour par [illegible]. On trouve dans le second volume de cet ouvrage, des détails [illegible] étendus & qui comprennent environ 140 pages, sur les maladies des *artisans*. C'est un extrait tout pur de Ramazzini. Hecquet y indique les mêmes observations, les mêmes remèdes & les mêmes préservatifs que le médecin de Padoue, dans l'ouvrage duquel il paroît avoir puisé.

2°. Le dictionnaire de santé, par deux médecins, donné au public, en 1760, offre dans le second volume, à l'article *maladies des* artisans, environ cinquante pages sur cet objet; les *artisans* y sont rangés par ordre alphabétique. En lisant attentivement & avec soin ces détails, & en les confrontant avec ceux de Hecquet; on y trouve les mêmes phrases, les mêmes expressions & les mêmes recettes. Pour en donner une preuve, il suffira de rapporter quelques passages de ces deux ouvrages. On lit page 91 du dictionnaire de santé, maladies des porteurs-de-chaise; « les porteurs-de-chaise sont un autre genre d'hommes que le poids de leur profession accable ». Dans Hecquet, pag. 110 les porteurs-de-chaises sont un autre genre d'hommes que le poids d'une profession accablante

» la page 92 du même dictionnaire, vers le milieu, » si l'on ajoute à ces inconvéniens l'habitude où sont » les porteurs-de-chaise de s'enivrer de vin & d'eau- » de-vie, l'on saura la raison pourquoi le sang » souffrant par sa turgescence ou trop raréfié, passe » alors difficilement par le poumon ». En confrontant avec Hecquet, on trouve page 3, la phrase suivante : « si l'on ajoute à ces inconvéniens l'ha- » bitude où sont les porteurs-de-chaise, de s'enivrer » de vin & d'eau-de-vie, on saura pourquoi le » sang bouffant par sa turgescence ou trop raréfié, » passe alors bien difficilement par le poumon; » il n'y a de différent dans ces deux passages, que le mot bouffant de Hecquet, auquel les auteurs du dictionnaire de santé, ont substitué celui de souffrant. En faisant un assez grand nombre de confrontations semblables, il est très-aisé de se convaincre que les auteurs du dictionnaire de santé, ont copié Hecquet dans ces détails.

3°. Le dictionnaire de médecine publié à Paris, en 1772, est une répétition du dictionnaire de santé. Les auteurs du premier n'ont fait que changer l'ordre des phrases du dictionnaire, & en ajouter quelques nouvelles, sur-tout au commencement & à la fin de chaque article. C'est ce dont on peut facilement se convaincre en consultant ces deux livres l'un après l'autre.

4°. Le docteur Nicolas Skragge a soutenu à Upsal, le 15 juin 1764, une thèse sur les maladies des *artisans*, que l'on trouve dans le septième volume des *Amœnitates academicæ*, de Linnéus. Cette dissertation d'environ dix pages est un extrait très-précis du traité de Ramazzini : » *Adeò verò solidè* » *hoc argumentum ab italo doctissimo Ramazzini, in* » *suo de morbis artificum libro, est elaboratum, ut* » *maximi idem à medicis habeatur pretii. Cùm autem* » *hic liber rarior fit atque difficilior, quam ut vulgo* » *inservire queat, ego non tantum optima quæque* » *ex hoc opere seligere, sed meas quoque, & alio-* » *rum addere observationes quas in arduo hoc argu-* » *mento, & plurum omninò operam ad perfectum* » *fastigium poscente, Ramazzini reliquit intactas* ». M. Skragge s'est contenté d'indiquer les maladies auxquelles chaque *artisan* est sujet sans donner aucun détail sur les remèdes qui conviennent à ces maladies; il y a dans cet opuscule quelques observations propres au docteur Skragge, dont voici le précis.

A. Les ouvriers qui font la céruse, sont sujets à la rigidité des membres & à la goutte fixe.

B. Les fondeurs en caractères, aux maladies des nerfs, à l'engourdissement, la contraction, à la colique de plomb & aux vomissemens.

C. Ceux qui tirent le charbon de terre de la mine, deviennent tous contrefaits à cause de la posture qu'ils sont obligés de prendre dans leur travail.

D. Les maçons ainsi que ceux qui habitent des maisons nouvellement bâties éprouvent une fièvre hémitritée.

E. *I*. Les charbonniers sont attaqués de la pâleur, de l'asthme, de la toux & de la phthisie.

Ce rapport des deux dictionnaires entr'eux & avec Hecquet, la conformité de ce dernier, ainsi que du docteur Skragge avec Ramazzini, prouvent incontestablement la disette des faits, & le peu de progrès de la science, dans cette carrière depuis le médecin italien qui a commencé à la parcourir.

5°. Telle est encore à-peu-près la manière dont le docteur Buchan a parlé des maladies des *artisans* dans sa médecine domestique, traduite par M. Duplanil, en 1775; ce qu'il en a dit, appartient à Ramazzini, mais il a le mérite d'avoir rassemblé en peu de pages, le plus utile, & de l'avoir distribué en trois articles séparés. Dans le premier il traite des maladies causées par les vapeurs malfaisantes des trois règnes; le second offre celles que procure la vie fatiguante & pénible des porte-faix; &c. le troisième expose les maux qui sont l'effet des travaux sédentaires. Ces détails sont tous intéressans, sur-tout par la manière neuve dont ils sont représentés. Nous nous faisons un devoir d'en donner ici un extrait précis, & d'offrir le tableau de ce qui appartient en propre à M. Buchan.

Ce médecin dans son article premier, avertit les mineurs d'éviter la constipation, en machant un peu de rhubarbe, ou en avalant une quantité suffisante d'huile d'olive. Il indique les maladies des plombiers, des doreurs, des chandeliers, & de ceux qui respirent des vapeurs animales, il leur prescrit les règles déjà données par Ramazzini, & par ceux qui ont suivi ce dernier.

Dans le second article, il passe en revue tous les ouvriers occupés à des travaux pénibles. Il leur conseille d'abord de ne pas faire par ostentation une épreuve inutile de leurs forces. L'éréfipèle, les coliques & toutes les maladies de bas-ventre auxquelles ils sont trop sujets, reconnoissent pour cause, suivant le médecin Anglois, la transpiration supprimée. La mauvaise nourriture ajoute encore à son intensité. En parlant des maux des laboureurs, il blame la coutume où sont les ouvriers de la campagne, de passer subitement du froid au chaud, de dormir au soleil, de rester sans manger des journées entières; il leur prescrit de se laver les mains dans l'eau froide, & de les essuyer avec des linges très-secs, de se mettre à l'abri pour reposer en sûreté, d'être plus soigneux dans le choix de leurs alimens, d'éviter des excès dans le manger & sur-tout de ne

point s'exposer à être les victimes d'une ardeur imprudente.

Les soldats & les gens de mer occupent ensuite le docteur Buchan, il n'y a qu'une page, & rien de particulier sur les premiers; ce qui regarde les seconds est très-intéressant. Il croit que l'intempérance est la cause qui fait périr les matelots sur les côtes étrangères, & qu'il seroit possible de diminuer leurs maux dans les voyages de long cours. En conservant sur mer des légumes & des racines, des fruits acides, de la farine pour faire du pain frais, du moût de bierre en pâte, des animaux vivans, des tablettes de bouillon & la purée de pois. Il recommande sur-tout l'usage des acides; on voit que sur ce point, il est entièrement d'accord avec Huxham dont il a imité la dissertation sur les moyens de conserver la santé des navigateurs que nous avons extraite avec soin à la fin des maladies des gens de mer. M. Buchan indique le quinquina comme spécifique contre les fièvres putrides, intermittentes à la dose d'un gros par jour, de quelque manière qu'on l'administre.

Dans le troisième article, ce médecin remarque que la plus grande partie des hommes sont occupés à des travaux sédentaires; il accuse comme cause des maladies qui naissent de ces travaux, le défaut d'exercice, l'air gâté par la respiration de plusieurs ouvriers enfermés dans une petite chambre; l'humeur de la transpiration de mauvais caractère qui s'exhale de leurs corps; la situation vicieuse où ils sont forcés de se tenir dans leurs travaux, & qui, en gênant l'estomac, trouble la digestion, & dérange le jeu des poumons. Outre les moyens généraux de remédier à ces maux que M. Buchan indique, il propose de changer la position vicieuse des ouvriers par des moyens méchaniques, de faire faire, par exemple, une table particulière pour les tailleurs, de sorte que leurs jambes ne soient pas pliées, de faire de l'exercice, de cultiver un petit jardin; il cite pour preuve de la possibilité de cette culture, la ville de Sheffield dans la province d'Yorck, où les couteliers ont chacun un coin de terre qu'ils labourent, & qui leur est utile par l'exercice & par le rapport. Mais dans les grandes villes, telles que Londres & Paris, les ouvriers ne pouvant se procurer cet avantage, doivent le remplacer par tous les exercices du corps.

SECTION SECONDE.

Plan d'un traité méthodique des maladies des artisans.

Après avoir rendu compte du travail des médecins sur les maladies des *artisans*; nous voyons qu'avant d'exposer notre plan, il est à propos d'apprécier en général les rapports qui existent entre les arts & les maladies qui affectent les hommes, ainsi que l'utilité qui résulte de l'observation des maladies des *artisans*.

Pour démontrer que les arts doivent nécessairement influer sur les maladies, il est indispensable de parcourir les différentes classes de ces dernieres. On les distingue ordinairement en sporadiques, endémiques & épidémiques.

Les sporadiques sont particulières à quelques hommes, elles sont peu de ravage, & doivent leur naissance, ou à un vice héréditaire, ou à quelque faute dans l'usage de six choses non naturelles. On ne peut douter que les arts n'influent sur cette classe de maladies, puisque les travaux que tous exigent sont des erreurs continuelles dans une ou plusieurs des six choses non-naturelles, soit un exercice trop violent ou plus modéré qu'il ne doit être pour l'entretien de la santé, soit l'inspiration d'un air infecté de vapeurs nuisibles; mais nous devons avertir ici que si les arts causent certaine maladie, il en est d'autres aussi dont ils garantissent. L'influence des arts sur les maladies que nous nous proposons d'observer, doit donc être considérée sous deux rapports, ou relativement aux maladies qu'ils font naître, ou relativement à celles dont ils préservent.

Il est inutile de démontrer ici que les arts peuvent occasionner des maladies sporadiques, puisque le traité de Ramazzini n'offre qu'une suite de maux semblables, produits par les arts.

Quant aux maladies de ce genre dont les arts préservent, il y en a plusieurs dans le traité de Ramazzini, ainsi les ouvriers qui travaillent dans les mines de cuivre, n'ont jamais mal aux yeux, suivant cet auteur; ainsi ceux qui exercent leurs jambes dans leurs travaux, ne ressentent point les douleurs vives de la goutte, & les femmes qui s'occupent à faire des tissus, ne sont pas sujettes aux suppressions des règles.

Il est assez facile de rendre raison de ces influences des arts. En effet, si des maladies peuvent naître par des mouvemens vicieux, & par un air plus ou moins altéré; les ouvriers qui sont forcés d'employer les premiers dans leurs travaux, & de respirer un air mal-sain dans leurs ateliers, seront vivement attaqués de ces maux; & d'un autre côté, si un exercice continué, & un caractère particulier de l'air, est contraire à la production de certaines maladies, il est incontestable que ceux des ouvriers qui jouissent de ces deux avantages dans leur profession, seront à l'abri des maux qu'ils éloignent d'eux.

On entend par maladies endémiques, celles qui sont propres à certains lieux; on les attribue ordinairement aux eaux, à l'air, aux productions du sol, à la situation du pays, à la nature des fossiles qu'ils contiennent. Ne peut-on pas croire que ces maladies,

le plus souvent indépendantes de l'influence des arts en sont quelquefois une suite ? Des recherches étendues & exactes découvriroient peut-être le rapport qu'il y a entre les maladies. Seroit-il tout-à-fait hors de vraisemblance que des manufactures qui occupent quelquefois la plus grande partie d'un bourg ou d'un village, puissent préserver les lieux de certaines maladies, ou en faire naître de nouvelles ; en corrigeant l'air & les eaux, ou bien en altérant leurs qualités, & en leur communiquant un caractère nuisible & même vénimeux ? C'est ainsi, par exemple, que les exhalaisons méphitiques qui s'exhalent des ateliers des tanneurs, des mégissiers, des corroyeurs, des bouchers, des poissonniers rendent des quartiers entiers infects ; & c'est pour cette raison qu'au rapport de Paul Zacchias, dans les villes policées, ces ouvriers sont relégués dans les faubourgs & loin du commerce des autres hommes. Ainsi le chanvre qui rouit dans les eaux, les corrompt, & y laisse en dissolution une substance vénimeuse ; comme une funeste expérience l'a prouvé plus d'une fois.

Ces idées bien appréciées ne pourroient-elles pas répandre des lumières sur la situation des nouveaux ateliers, sur le déplacement des anciens ; & sur leur transport dans des lieux où ils ne seroient pas nuisibles ; enfin, sur la nature de la guérison, je ne dis pas de toutes, mais de quelques maladies endémiques. C'est aux médecins, qui sont à portée de faire des observations en ce genre, à éclaircir ces doutes & à répondre à cette question.

Les maladies épidémiques attaquent tout un pays à-la-fois, & sont pour l'homme un des fléaux les plus terribles qu'il ait à redouter. L'observation de plusieurs siècles peut servir ici de preuve pour l'influence des arts sur ces maladies. Dans toutes les pestes qui ont désolé les différentes villes, & dévasté des régions entières, les médecins qui les ont décrites, ont observé constamment des arts privilégiés, qui mettoient à l'abri de la contagion tous ceux qui les exerçoient, & d'autres dont les ouvriers périssoient sans qu'il en restât un seul. Parmi beaucoup d'exemples qu'on pourroit citer à cet égard, il suffira d'en rapporter ici deux bien frappans. Dans la peste affreuse qui désola Marseille, en 1720, tous les boulangers périrent ; & on fut obligé d'en faire venir des villes voisines pour suffire au besoin du peuple. Au contraire, dans plusieurs autres pestes, on observe que les vidangeurs échappèrent à la contagion.

Ces faits singuliers qui méritent toute l'attention du philosophe, ne pourroient-ils pas répandre un très-grand jour sur la nature, la marche & la guérison des maladies épidémiques ? N'est-il pas probable que des observations réitérées sur les ouvriers qui sont tous frappés de la contagion ou qui lui échappent tous, éclaireroient sur sa cause, & que cette cause une fois connue, ouvriroit un chemin à la découverte de celle des épidémies ? Il y a de fortes raisons pour le croire. En effet, les médecins ont unanimement attribué les maladies populaires à un caractère malin dans l'air, au τὸ θεῖον d'Hippocrate, ou bien à une qualité pernicieuse des alimens. Mais si nous concevons facilement que ces deux causes doivent agir avec plus d'énergie sur des sujets affoiblis & dont les humeurs sont viciées ; si nous pouvons nous persuader que l'action de ces causes peut être détruite ou du moins rendue nulle par un exercice continuel, par des substances vaporeuses & préservatives, qui, en se mêlant à l'air, corrigent sa qualité nuisible & lui redonnent sa première pureté ; nous verrons pourquoi les ouvriers que leur profession rend foibles, & cacochymes, sont tous attaqués par la maladie ; & pourquoi ceux dont les ateliers répandent des vapeurs d'une certaine nature, résistent à la contagion qui les environne.

Ces considérations sur les arts doivent donc entrer pour beaucoup dans l'observation des maladies épidémiques, & un médecin qui décrit une maladie de cette nature, doit donc y avoir beaucoup d'égard ; le bien qui résultera de l'observation des maladies des *artisans*, relativement aux endémies, & aux épidémies, n'est pas prochain, il est vrai ; mais l'éloignement des siècles n'est rien pour les savans ; il suffit que leurs travaux puissent être utiles à ceux qui vivent après eux, pour qu'ils soient engagés à les poursuivre avec ardeur ; & le bien des hommes, en quelque temps qu'il arrive, est l'unique but où ils tendent tous.

Avant de finir cet exposé, il est à propos de rendre compte d'un plan nouveau qui pourroit être de quelque utilité, si l'on entreprenoit un travail suivi sur les maladies des *artisans*, travail que Ramazzini n'a fait qu'ébaucher comme il nous l'apprend dans sa préface, & qu'aucun médecin n'a continué depuis lui.

Il y auroit d'abord deux objets à remplir dans un pareil travail. 1°. Ajouter au connoissances transmises par Ramazzini ; 2°. donner un ordre aux matières, les lier par des divisions qui pussent & faciliter l'intelligence, & en augmenter le prix.

Pour satisfaire au premier objet, il seroit nécessaire ; 1°. d'extraire de tous les auteurs ce qui peut avoir rapport aux *artisans* & à leurs maladies.

2°. De consulter les praticiens célèbres de nos jours pour avoir des lumières plus étendues sur un objet qu'ils sont à portée de voir tous les jours, & sur lequel ils ont tous des connoissances précieuses, & qui restent enfouies.

3°. De parcourir les ateliers des ouvriers pour

observer leurs manœuvres, & en tirer des considérations utiles au traitement de leurs maladies.

4°. D'écrire aux maîtres des manufactures, pour leur demander des détails sur la santé & les maladies de leurs ouvriers, & aux médecins qui ont occasion de les voir, & dont on peut attendre plus de lumière sur cette matière.

Quant au second objet, on pourroit faire des divisions générales, sous lesquelles, comme sous autant de chefs seroient compris les différens ouvriers. Le plan que nous avons à proposer, contient des classes, des ordres, & des chapitres; nous allons en offrir un tableau abrégé.

PREMIERE CLASSE.

Maladies causées par des molécules qui, mêlées sous forme de vapeurs ou de poussière à l'air que les ouvriers respirent, pénètrent dans leurs organes & en troublent les fonctions.

SECONDE CLASSE.

Maladies causées par l'excès ou le défaut d'exercice de certaines parties du corps.

Avant de passer aux subdivisions de ces deux classes, on traiteroit de l'action des vapeurs, sur le corps de ceux qui s'y exposent, & des effets de l'excès ou du défaut d'exercice sur l'économie animale.

On subdiviseroit la première classe en quatre ordres.

Le premier ayant pour titre : *maladies causées par des vapeurs ou molécules minérales*, comprendroit sous autant de chapitres, les mineurs, les doreurs, les potiers de terre, &c.

Dans le second ordre, intitulé : *maladies causées par des vapeurs ou des molécules végétales*, seroient rangés les parfumeurs, les ouvriers en tabac, les cabaretiers, & tous les ouvriers exposés aux vapeurs du charbon.

Dans le troisième qui traiteroit des *maladies causées par les vapeurs ou les molécules animales*, seroient placés les vidangeurs, les corroyeurs, les bouchers, les cuisiniers, &c.

Le quatrième ordre, *ou maladies causées par des vapeurs ou molécules des trois règnes & mêlées ensemble*, renfermeroit les chimistes, & tous ceux en général qui emploient des substances des trois règnes dans leurs travaux, & qui sont exposés aux vapeurs malfaisantes qui s'en élèvent.

Le cinquième ordre, ou première division de la seconde classe, exposeroit *les maladies de tous les ouvriers que leur travail force d'être le plus souvent assis, & d'exercer en même-temps d'autres parties*, tels sont les écrivains, les tailleurs, les ouvriers à l'aiguille, &c.

Dans le sixième ordre, ou *maladies causées par la station trop long-temps continuée*, viendroient naturellement les crocheteurs, les coureurs, les menuisiers, &c.

Dans le septième ordre, ou troisième division de la seconde classe, dans laquelle on traiteroit *des maladies causées par la trop grande application des yeux*, on s'occuperoit des horlogers, des jouailliers, & en général de tous les ouvriers en petits objets.

Dans le huitième ordre, quatrième & dernière division de la seconde classe, l'on parleroit *des maladies produites par un trop violent & trop long exercice de la voix*, on seroit conduit à traiter de celles des chanteurs, des crieurs publics, des acteurs, des joueurs d'instrument à vent.

On comprendroit dans le neuvième ordre qui n'appartiendroit à aucune des deux classes précédentes, tous les *artisans* que leur profession oblige à respirer des vapeurs ou des molécules nuisibles, & à pêcher dans l'exercice & qui sont par conséquent exposés aux mêmes maladies que tous ceux des classes précédentes, comme les boulangers, les amidoniers, les blanchisseuses, les pêcheurs, les soldats, les matelots, &c.

Nous ne pouvons mieux terminer cet article qu'en engageant les médecins de cette capitale, ainsi que ceux de nos villes de province, à se livrer à ce genre d'observation qui peuvent jetter plus de jour qu'on ne le croit communément sur la nature des maladies de quelque classe qu'elles soient. En effet, qui sait si des expériences multipliées, & bien faites sur les arts qui préservent leurs ouvriers des maladies contagieuses, ou qui les y exposent, ne pourroient pas conduire à la découverte de la contagion, & des moyens propres à s'en garantir. Ce soupçon, nous l'avouons, manque de preuves; mais dans une obscurité pareille, n'est-il pas permis, n'est-il pas louable même de chercher par-tout à s'éclairer, & la plus foible lueur que l'œil du philosophe peut appercevoir, ne doit-elle pas lui servir de guide, jusqu'à ce que le flambeau de la vérité viennent dissiper entièrement les ténèbres qui la déroboit à ses yeux. (M. FOURCROY.)

ARTISCUS. (*Mat. méd.*)

L'*artiscus* est un trochisque décrit par les anciens, & dans la composition duquel entroit la mie de pain. (M. FOURCROY.)

ARTOIS, CHIEN-D'ARTOIS, BASSET. (*Art vétérin.*)

C'eſt le nom d'une eſpèce de *chiens* à jambes courtes, propres à la chaſſe du lapin & des autres animaux à terrier. Les auteurs latins le nomment *canis indagator, atrebaticus, veſtigator cunicularius.* (*Voyez* CHIEN.) (M. HUZARD.)

ARTOIS & ARRAS. (*Juriſprudence de la Médecine.*)

Arras & l'*Artois* ſont la ville & le pays des anciens *Atrébates*, peuples de la grande Belgique, célèbres dans les commentaires de Jules-Céſar ſur la guerre des Gaules. Cette petite province qui a fait partie de l'empire françois, ſous Clovis & ſes ſucceſſeurs, en a été démembrée par la ſuite. Après bien des révolutions, il a été enfin cédé en 1640, aux françois par les eſpagnols; & il a plutôt été ajuſté à la France, qu'il n'y eſt entré comme une de ſes parties intégrantes. Ses régimes féodal, eccléſiaſtique & civil qu'il a conſervés par les traités, à titre de pays conquis, y ont établi & conſervé un gouvernement particulier ſoumis immédiatement à ſes états & à un conſeil ſupérieur, & immédiatement au Roi, & régi par des coutumes & des loix qui lui étoient propres; de manière que les artéſiens ſe regardoient à peine comme françois, ce qui jettoit quelquefois du trouble dans leur adminiſtration, entretenoit parmi eux des préjugés contraires au bien public, & les mettoit ſouvent en querelles avec les picards & leurs autres voiſins : mais la révolution de 1789, a achevé de les franciſer, & la conſtitution va les ſoumettre au régime général de l'empire.

Par une ſuite néceſſaire de ces circonſtances, les lettres, les ſciences, les profeſſions ſcientifiques, les métiers, & en particulier la médecine étoient ſoumis en Artois à une légiſlation & à un gouvernement particulier, réglés par le conſeil pour la police, & par les états pour l'adminiſtration. Les lettres y ont été introduites avec la religion chrétienne, chez les anciens atrébates idolâtres, par ſaint Waaſt, l'un des catéchiſtes du roi Clovis, & ſacré évêque d'Arras en 449, par ſaint Remi, archevêque de Reims, & qui étoit rempli d'une ſcience & d'une piété éminentes. Son égliſe fut la première école de cette ville; une autre plus fameuſe encore fut la célèbre abbaye fondée ſur la fin du ſeptième ſiècle, par le Roi Thierri, au lieu du tombeau de ce ſaint évêque & ſous ſon invocation. Il n'y a point eu d'univerſité fondée en cette province, après que les communes y ont reçu, comme ailleurs, le droit de faire enſeigner leurs habitans affranchis par leurs ſeigneurs. Il s'y eſt ſeulement établi dans les derniers tems, quelques collèges, dont le plus beau pour les belles-lettres & la philoſophie, eſt à Arras. De plus, l'abbaye de Saint Waaſt poſſédoit depuis long-temps une grande & riche bibliothèque. Il y a à Arras, un collège de médecins, une communauté de chirurgiens & une jurande d'apothicaires, régis par des réglemens qui leur ſont propres.

Il ne paroît pas que l'édit de 1692, portant création de médecins & de chirurgiens-jurés-royaux, regiſtré au parlement de Paris, l'ait été au conſeil d'Artois, & que par conſéquent ces officiers aient été établis dans cette province. Les médecins d'Arras citent un édit de 1693, qu'ils prétendent être propre à leur ville, mais celui de Septembre 1707, qui forme une ordonnance générale de médecine pour tout le royaume; doit être applicable à l'exercice de cette profeſſion, dans cette province comme dans les autres.

Les médecins d'Arras ont coutume de s'aſſembler tous les ans à la Saint-Louis, pour l'élection d'un médecin-conſeiller, & autres affaires relatives au bien public.

Lorſqu'il règne une maladie épidémique, ou qu'il ſe préſente quelque cas à décider, relativement à la ſanté publique ou à la police de la médecine, le magiſtrat convoque leur aſſemblée dans une des ſalles de l'hôtel-de-ville.

Ceux qui veulent exercer la médecine à Arras, préſentent leurs lettres de licence ou de doctorat, avec une requête au corps municipal; le procureur ou ſyndic donne ſon réquiſitoire, pour qu'elles ſoient communiquées au collége des médecins. Ceux-ci s'aſſemblent, ils apoſtillent la requête jointe aux lettres, s'il n'y a point d'empêchement; & ſur cette apoſtille on les enregiſtre au greffe de la ville. Le collége s'aſſemble de nouveau, pour faire le même enrégiſtrement ſur ſes regiſtres, après que le récipiendaire a ſatisfait aux droits fixés par l'édit de 1693.

Les ordonnances concernant la juriſdiction du premier barbier & du premier chirurgien, antérieures à l'édit de 1692, qui les ont détruites, l'édit de 1723 qui a rétabli celle du premier chirurgien ſur les chirurgiens, les ſtatuts généraux de 1730, & les autres réglemens donnés pour leurs communautés, qui ont été regiſtrés au parlement de Paris, ne l'ont point été au conſeil d'Artois, & leurs diſpoſitions n'ont point lieu dans cette province. Ainſi les chirurgiens y ſont immédiatement ſoumis à la police des juriſdictions & du conſeil d'*Artois.*

La communauté des chirurgiens d'Arras eſt régie d'après des ſtatuts particuliers & un édit du 15 décembre 1749, par un doyen & deux juré. Il y a été établi un cours public d'anatomie en 1757, & une école de chirurgie en 1772. (*Voyez* ANATOMIE.)

Il en eſt de même du corps des pharmaciens ou apothicaires,

apothicaires, épiciers ou droguistes d'Arras ; l'Artois est une des belles & des meilleures provinces maritimes du royaume ; cependant elle ne fournit pas beaucoup au commerce général. Les principales substances qu'elle fournit pour la matière médicale & pour son commerce, sont les grains, le houblon & les huiles de graines de chou & de navet. C'étoit une province réputée étrangère pour les droits de sortie & d'entrée des denrées, épiceries & drogueries, suivant les ordonnances des fermes ; & elle devoit recevoir celles de l'étranger par le petit port de Saint-Valeri, mais depuis que les barrières ont été reculées aux frontières par les nouvelles loix de l'Assemblée Nationale, le commerce de cette province est rentré dans l'ordre général. Elle fait partie du département du Pas-de-Calais, depuis la nouvelle division constitutionelle du royaume de France. (M. Verdier.)

ARTOMELI. (*Mat. méd.*)

Les médecins grecs nommoient *artomeli* une espèce de médicament ou de cataplasme, composé de pain & de miel, qu'ils appliquoient sur la peau & qu'ils y laissoient séjourner, jusqu'à ce que, par la fermentation & la chaleur qui s'y excitoient, il devint susceptible de dissoudre l'humeur amassée sous cet organe. Il paroît que le même mot exprimoit aussi une sorte de gâteau ou d'aliment préparé avec le pain & le miel. (M. Fourcroy.)

ARTORIUS (MARCUS.) Il est cité par Cælius Aurelianus qui l'appelle sectateur d'Asclépiades.

Il avoit écrit sur l'hydrophobie ; il rapportoit cette anecdote : un soldat hydrophobe, s'indignoit contre lui-même, de ce que n'ayant jamais redouté les dangers à la guerre, il étoit saisi d'une terreur inexprimable lorsqu'il voyoit de l'eau, dont l'usage est si agréable. Cæl. Aurel. *de hydroph.* c. 10.

On croit que cet *Artorius* est celui dont Plutarque parle ainsi :

» César.... n'estoit pas en son camp, pource » qu'il se trouuoit malade, & ses gens ne s'attendoient pas que les ennemis leur deussent donner » la bataille.... Les légions.... passerent outre la » pointe senestre des ennemis.... & tirant outre, » allerent donner droit dedans le camp de César, » hors duquel, comme lui-même escrit en ses commentaires, il auoit vn peu deuant esté transporté » par le conseil & auertissement de l'un de ses amis » nommé *Marcus Artorius*, qui la nuict en dormant auoit eu une vision, laquelle commandoit » qu'il fust transporté hors de son camp ; tellement » qu'on pensa qu'il y eust esté tué, à cause que sa » litiere, où il n'y auoit rien dedans, fut percée » & faussée à coups de traicts & de javelines en » plusieurs endroits. *Vie de Marcus Brutus ; trad. d'Amyot.*

Auguste étant malade, il falloit une raison puissante pour le déterminer à sortir du camp. *Artorius* qui venoit sans doute d'apprendre que les ennemis s'y portoient avec impétuosité, & qui voyoit que la perte de César étoit inévitable, s'il y restoit, feint officieusement un songe pour l'en faire sortir, & lui sauver la vie. Voilà tout le merveilleux dont César lui-même a voulu conserver le souvenir, & prouver en même-temps combien les dieux le protégeoient.

Il s'agit, dans le récit de Plutarque, de la bataille de Philippes, qui se donna l'an de Rome 712, avant notre ère 42.

Il y avoit alors environ cinquante-six ans qu'Asclépiades étoit mort ; ainsi *Artorius* ne l'avoit point vu, mais il avoit puisé sa doctrine ou dans ses écrits, ou à l'école de ceux de sa secte.

Il mourut après la bataille d'Actium, donnée l'an de Rome 723, le 2 Septembre avant notre ère 31. *Euseb. chron.* (M. Goulin.)

ARZEL. (*Voyez* Poils ou Robes.) (M. Huzard.)

AS, ASSIS. (*Mat. méd.*)

D'après Varron, Columelle, Pline, l'*as* des romains qui répondoit à notre livre, étoit de douze onces. (M. Fourcroy.)

AS. (*Hygiène & mat. méd. vétérin.*)

On appelle ainsi dans quelques provinces le *marc de raisin*. (*Voyez* Vigne.) (M. Huzard.)

ASAPHIA. (*Ordre nosol.*)

Genre 112e de M. Cullen, & le 250e de Vogel. État dans lequel le son de la voix est dépravé. (*Voyez* Paraphixia, dont se met le nom à laquelle M. Cullen le rapporte.) (M. Vicq-d'Azir.)

ASARUM. (*Mat. méd. vétérin.*) (*V.* Cabaret). (M. Huzard.)

ASBECHA. (*Art vétérin.*).

Nom du cheval en langue persane, selon M. *de la Chenaie des Bois*, dans son *dictionnaire raisonné universel des animaux*. (*V.* Asp, Att). (M. Huzard).

ASCAIN. (*Eaux minérales*).

C'est un village situé à une lieue & demie d'Ur-

ragne & de Siboure, & à environ une lieue de Saint-Jean de Luz. La source minérale se trouve au territoire de cette paroisse, dans un endroit qu'on nomme *Vignemont;* elle passe pour être froide & ferrugineuse. Elle reste encore à examiner. (M. MACQUART).

ASCARIDE. (1) (*Hygiène & méd. pratique.*) En grec, *Ἀσκαρίδες*, en latin, *Ascaris*, en allemand, *Spring wurmer*. L'*ascaride* vermiculaire est le seul ver de cette espèce qui ait été connu des anciens, ou qu'ils aient décrit dans leurs ouvrages. C'est un ver court & rond, ou cylindrique, qui ne diffère au premier aspect du ver strongle (*v.* STRONGLE) que par la grandeur, (2) laquelle est beaucoup plus considérable dans cette dernière espèce.

L'*ascaride* est aigu dans ses deux extrémités comme le ver strongle; on observe seulement, de même que dans celui-ci, que celle de ces extrémités où est placée la tête ou la bouche, paroît moins effilée que l'autre, qu'elle est partagée en deux lobes ou petites lèvres, & qu'entre ces lèvres se voit, à l'aide du microscope, une fente qui est la bouche. C'est près de l'extrémité opposée, à celle que nous venons de décrire, que se trouve l'ouverture par laquelle le ver rend ses excrémens.

Le corps de l'*ascaride* grossit insensiblement depuis la tête jusques au premier tiers de sa longueur; après quoi il ne cesse de diminuer de diamètre, en allant vers la queue; il est divisé par petits anneaux ou entrecoupé de rides circulaires d'un bout à l'autre; sa couleur est généralement blanchâtre, comme celle du strongle; mais elle est ordinairement mêlée d'une nuance jaunâtre, qui paroît venir du lieu où ce ver a coutume de faire sa résidence:

Parties dans lesquelles il se loge.

Ce sont les gros boyaux, ou cette portion du conduit intestinal qui est particulièrement destinée à contenir les matières fécales, le *rectum*, que les vers *ascarides* choisissent pour leur retraite.

Combien il se multiplie.

Bien différent des strongles qui se rencontrent rarement en grand nombre dans les entrailles d'un même individu, les *ascarides* paroissent être toujours plus ou moins multipliés dans le corps des personnes qui en sont infectées. On en voit quelquefois sortir des fourmilières avec les évacuations alvines, dans lesquelles ils s'agitent de mille façons. Souvent même ils s'échappent tous seuls sans que ces évacuations aient lieu. « Il y a des personnes, dit M. Andry, » qui en rendent tous les jours des milliers à sec par » bas ». *Fabrice* parle (1) d'un homme de quarante ans, tourmenté depuis dix ans par cette espèce de ver, dont il rendoit souvent des légions innombrables dans une seule nuit.

Quels sont les âges & les circonstances qui favorisent le plus cette multiplication.

Les vers *ascarides*, de même que les strongles, attaquent plus communément les enfans que les adultes; mais tous les âges de l'enfance n'y sont point également sujets, ou plutôt les circonstances produisent à cet égard une différence très-notable; on a remarqué (2), par exemple, que les enfans qui tettent encore sont rarement exposés à en être atteints, tandis que ceux qu'on a déjà sevrés sont très-exposés à leurs ravages, ce qu'on doit appliquer généralement à tous les vers intestinaux. Il est encore d'observation que, parmi les différens tempéramens, ceux qu'on sait être les plus favorables à la génération des vers strongles, tels que les tempéramens flegmatiques, sont également les plus disposés à la production des *ascarides*.

Ses effets sur le corps humain.

Les accidens qui résultent de la présence des *ascarides*, dans les intestins, se réduisent en général aux effets d'une irritation plus ou moins vive. Ces effets sont presque toujours locaux ou circonscrits dans les environs des parties occupées par les vers; c'est sur-tout une démangeaison très-incommode au fondement; le ténesme ou des épreintes; quelquefois l'éruption des hémorroïdes, la strangurie, &c.; souvent néanmoins, suivant M. *Andry*, l'effet de cette irritation s'étend sur les parties éloignées, & va jusqu'à produire des syncopes (3).

---

(1) *Ascaris vermicularis.* LIN.

(2) Suivant M. VAN PHELSUM (*Historia physiologica ascaridum*, Leowardini 1762). L'*ascaride* vermiculaire a tout au plus un tiers de ligne de diamètre sur quatre ou cinq lignes de longueur. C'est principalement sur les détails contenus dans l'ouvrage de ce naturaliste qu'est fondée la description que nous donnons ici des parties extérieures de ce ver M. *Werner* rend lui-même hommage à M. *Van-Phelsum*, des observations dont il a enrichi le livre très-intéressant qu'il a publié sur l'histoire anatomique des vers intestinaux. Ce traité a pour titre : *Vermium intestinalium, præsertim tæniæ humanæ brevis expositio*.... Lipsiæ 1782, in 8°.

(1) Dissertatio de ascaridibus & lumbricis latis, cité par M. *Werner*.

(2) M. Andry sur-tout fait cette observation, dans l'ouvrage qu'il a publié sous ce titre : *De la génération des vers dans le corps de l'homme.* in-8°. 2 vol.

(3) De la génération des vers dans le corps de l'homme. Troisième édition, page 305 du tome premier.

Quelques auteurs, selon la remarque de M. *Vandoeveren* (1), ajoutent encore aux effets qui dépendent de la présence des *ascarides*, l'éjection des matières fécales sous la forme de crotins de cheval ou de mouton.

Diagnostic.

On est peu embarrassé pour reconnoître la présence des *ascarides* dans les intestins : lorsqu'ils sortent d'eux-mêmes, ou qu'ils sont rendus avec les excrémens, l'inspection de ces vers & la continuation des accidens qu'ils avoient excités suffisent ordinairement (2) pour faire juger qu'il en doit rester encore un certain nombre dans le rectum de celui qui les a rendus. La plus grande difficulté, vu la petitesse de leur corps, consisteroit à les démêler d'avec les jeunes strongles, avec lesquels ils peuvent avoir, au premier coup-d'œil, de grands rapports, comme nous l'avons indiqué. Mais outre que la bouche du strongle est faite de trois lèvres ou lobes, tandis que celle de l'*ascaride* ne l'est que de deux, ainsi que nous l'avons également observé; le strongle est presque toujours mort au sortir du corps, ou bien il ne se remue que d'une manière foible & très-languissante, au lieu que le ver *ascaride* sort presque toujours du corps plein de vie, qu'il s'agite & ne cesse de fourmiller (3); enfin il est rare qu'on rende plus d'un, de deux ou de trois strongles à-la-fois; & les *ascarides* au contraire sortent quelquefois par milliers. Si l'ensemble de ces différens signes paroissoit insuffisant pour établir le diagnostic, il seroit facile de se procurer toute la certitude qu'on desireroit avoir en comparant les détails que nous donnerons sur ces deux espèces de vers dans la partie anatomique de ce dictionnaire.

Dans le cas où les vers *ascarides* ne se rendroient point sensibles par leur sortie hors du fondement, ce qui est très-rare lorsqu'ils existent, la présence ou l'absence de la plupart des accidens qu'ils ont coutume de produire, & dont nous avons fait plus haut l'énumération, suppléeroient en partie au défaut de ce premier signe pour éclairer le diagnostic.

(1) Observations physico-médicales sur les vers qui se forment dans les intestins, page 309, de l'édition françoise.

(2) Nous disons *ordinairement*, parce qu'il arrive quelquefois que ces accidens subsistent encore quelque tems après l'expulsion entière des vers, ce qui dépend de l'irritation profonde qu'ils ont excitée, & qui ne sauroit cesser aussi-tôt après leur sortie.

(3) C'est à cause de ce mouvement continu dans lequel sont toujours les vers *ascarides*, que ces vers ont reçu des grecs le nom qu'ils portent; c'est pour la même raison que les allemands les appellent *springwurms*, *vers sauteurs*, & que le peuple les compare à une espèce de ver qui se nourrit dans le fromage, quoique celui-ci soit d'une classe absolument diffrente, & sujet à des métamorphoses que l'autre n'éprouve jamais.

Prognostic.

Parmi les diverses sortes de vers, accoutumés à vivre dans les intestins de l'homme, les *ascarides* sont du nombre de ceux qui portent le moins d'atteinte à sa santé, pourvu toutefois que leur nombre ne soit point excessif; car alors, soit par le fourmillement continuel qui leur est propre, soit peut-être en se cramponnant aux parois des intestins, soit enfin par l'acrimonie qu'ils y déposent, ils excitent sur la partie inférieure du tube intestinal une irritation plus ou moins vive, accompagnée quelquefois d'accidens assez graves, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans l'exposé que nous avons déja donné de leurs effets.

Traitement.

La destruction des *ascarides* est beaucoup plus facile à obtenir que celle de tous les autres vers intestinaux, parce qu'ils sont bien plus à la portée des secours qu'on peut employer pour les combattre, qu'on peut, pour cette raison, les chasser avec moins de peine, ou les tuer dans l'espèce de nid qu'ils occupent, lequel est, comme on sait, toute l'étendue des gros boyaux, & particulièrement l'intestin *rectum*.

On peut réduire à trois chefs principaux les indications qui se présentent dans l'administration des moyens recommandés contre les accidens causés par la présence des *ascarides*; 1°. tuer les vers dans les intestins.

2°. Les expulser du conduit intestinal, soit après leur avoir donné la mort, soit pendant qu'ils sont en vie.

3°. Calmer l'irritation produite par ces animaux.

La première de ces trois indications sera remplie par l'usage des divers anthelmintiques qu'on emploie le plus avantageusement contre les différentes espèces de vers intestinaux; on doit seulement remarquer ici que comme les *ascarides* sont beaucoup plus à la proximité de l'anus que des voies supérieures, c'est principalement par le bas qu'on doit faire passer les remèdes avec lesquels on se propose de les attaquer : les lavemens, composés avec les substances végétales amères & autres anthelmintiques usités tant contre le *tænia* que contre les strongles, sont les secours les plus efficaces dont on puisse se servir dans ce dessein.

Mais les moyens curatifs, sur lesquels il faut le plus insister, & dont on doit le plus attendre, sont ceux qui tendent à procurer la sortie des vers. Cette expulsion peut être effectuée par le moyen des lavemens proposés ci-dessus, mais ils deviennent bien plus efficaces, soit par l'addition de quelque substance purgative, soit en les préparant avec des ingrédiens

à-la-fois purgatifs & amers, tels que l'aloës & la plupart des catarthiques amers. Il est cependant bon de faire observer que lorsque l'irritation, produite par la présence des *ascarides*, est considérable, qu'elle est accompagnée d'épreintes ou de fréquentes envies d'aller à la selle, & des autres symptômes du même genre, dont nous avons fait mention ailleurs, les premiers lavemens doivent être toujours composés avec des substances propres à calmer la vive sensibilité des parties, telles que sont toutes les matières émollientes, & notamment les graisses & les huiles, qui, indépendamment de la propriété de détendre & de faire cesser la crispation occasionnée par les vers, semblent être, jusqu'à un certain point, une sorte de poison qu'on oppose avec succès à toute cette classe d'êtres. Peut-être y a-t-il aussi un choix à faire dans l'emploi des huiles pour l'expulsion des vers; les auteurs varient sur cet objet. Hippocrate a recommandé en suppositoire l'huile de cèdre; plusieurs modernes conseillent l'huile de chenevi mêlée dans les lavemens; on sait que dans ces derniers tems l'huile de Ricin a été très-vantée pour la destruction des strongles. — Ce n'est qu'après avoir beaucoup mitigé les symptômes de l'irritation par l'usage de ces différens remèdes, qu'on peut solliciter les évacuations, soit par le moyen des potions laxatives & ameres, soit à l'aide des lavemens propres aux mêmes usages, ou rendus un peu stimulans par tous les moyens qu'on a coutume d'employer à cet effet, soit enfin par l'application des suppositoires doués des mêmes vertus. C'est sous la forme de suppositoire qu'Hippocrate employoit l'huile de cèdre; mais ce père de la médecine recommande d'y faire quelques additions entre lesquelles le fiel de bœuf lui paroissoit devoir tenir la première place: il conseille (1) de prendre de la semence d'*agnus castus*, de la bien broyer avec un peu de bile de bœuf, puis de délayer le tout avec une petite quantité d'huile de cèdre, dont on fait ensuite un suppositoire avec de la laine grasse. Feu M. Andry, qui n'a point manqué de rapporter ces détails, dans son ouvrage sur la génération des vers dans le corps de l'homme (2), recommande également le fiel de bœuf. « Il n'y a rien de meilleur, à » son avis, que de placer dans le fondement un suppositoire de coton trempé dans cette liqueur, ou » dans l'aloës dissous (3) ». —— Un autre suppositoire indiqué encore par cet auteur, mais dont l'action doit nécessairement différer de celle des précédens, consiste à introduire un morceau de lard dans le fondement; peut-être l'avantage de ce procédé se réduit-il à présenter aux *ascarides* un appât qui les attire; au moins M. Andry assure qu'après un certain tems, lorsqu'on vient à retirer le lard, on le trouve rempli de vers. —— Au reste, quelle que soit la manière d'agir des différens moyens que nous venons de proposer pour délivrer le corps de la présence des *ascarides*, on ne doit jamais oublier que c'est dans l'usage plus ou moins réitéré des laxatifs, & sur-tout des lavemens que consiste la partie la plus essentielle du traitement. (V. D.)

(1) Περὶ γυναικείων. B. 66.

(2) Page 530 du tome II.

(3) Page 529.

ASCARIDE TRICHURIDE.

Description.

Indépendamment de l'espèce d'*ascaride* dont nous avons fait mention dans l'article précédent, sous le nom d'*ascaride vermiculaire*, les naturalistes en reconnoissent une deuxième espèce qui vit également dans les intestins de l'homme; on la nomme *ascaride trichuride*. (*Ascaris trichuria, caudâ capillari, longitudine corporis.* LINN. Mantiss. Pantar. ij p. 543.

C'est un petit ver (1), long & rond, qui est comme partagé en deux parties à-peu-près égales en longueur, mais dont l'une n'est pas plus grosse qu'un fil très-délié, tandis que l'autre a environ une demie ligne de diamètre.

Ce ver est de plus très-différent de l'*ascaride* vermiculaire; 1°. en ce qu'il se tient toujours contourné en une sorte de spirale dans la partie la plus grosse, qu'on peut regarder comme le corps, tandis que l'autre, qui paroît être au contraire la queue, est toujours tortillée en manière de zig-zag. — 2°. En ce qu'au lieu de cette bouche à deux lobes ou à deux lèvres qui distingue l'*ascaride* commun, celui-ci porte au bout de l'extrémité de la partie la plus volumineuse de son corps, qui en est, comme nous venons de le dire, le tronc, une trompe d'une longueur assez considérable, plus étroite à sa base, renflée & velue à son sommet, laquelle est, suivant M. *Werner*, la bouche ou le suçoir du ver; — 3°. enfin parce que dans l'*ascaride* trichuride, l'anus s'ouvre vers l'extrémité opposée de la même partie que nous appellons le corps ou le tronc, c'est-à-dire à-peu-près entre le tronc & la queue, au lieu que l'*ascaride* vermiculaire a cette ouverture située exactement au bout de la queue, qui est d'ailleurs conformée très-différemment, comme il sera aisé de s'en convaincre, par ce que nous en avons dit plus haut, & en comparant les tables que nous donnons de l'une & l'autre espèce dans la partie anatomique de ce dictionnaire. —— 4°. En ce qu'il habite indifféremment dans tous les intestins; tandis que l'*ascaride* vermiculaire n'occupe que les gros boyaux.

(1) Les individus observés par M. *Werner*, à qui nous sommes redevables de la plupart de ces détails, avoient un pouce & un quart de longueur dans leur tronc ou leur corps, & deux pouces & demi dans la queue.

Remarquons que M. *Wrisberg* (*observ. de animalculis infusoriis*, Gœttingæ, 1765, in-8o.) & *Mueller* (*Naturforscher*, 12, S.) distinguent le trichuride en mâle & en femelle; le mâle est celui dont on vient de voir la description; la femelle diffère en ce qu'elle n'a point de trompe, qu'elle est moins tortillée en spirale, & qu'elle a le corps plus gros.

Quant aux accidens dont le ver *ascaride* trichuride peut être la cause, ils paroissent devoir être généralement les mêmes que ceux qui sont produits par la présence des strongles; mais on est forcé de convenir que nous n'avons encore aucune certitude sur cet objet, non plus que sur les signes qui peuvent servir à éclairer le diagnostic de ces mêmes symptômes. Cette espèce paroît être très-rare; on en trouve seulement quelques observations éparses dans les auteurs, & c'est le hasard qui les leur a fournies. Suivant M. *Werner*, *Roederer* est le premier qui en ait parlé (1), & ce n'est que depuis lui que les naturalistes l'ont rangé dans leurs ouvrages.

Traitement.

Nous n'avons point des règles plus certaines pour ce qui concerne le traitement; il y a lieu de croire que les remèdes usités contre les autres espèces de vers intestinaux; & notamment contre les strongles, ne sont pas moins propres à détruire ou à expulser les trichurides. (V. D.)

Extrait des observations communiquées par le docteur Heberden, sur les ascarides. Méd. trans. vol. I, page 45.

Ces observations sont rapportées d'après un médecin qui les fit sur lui-même pendant long-tems, ayant été sujet à ces vers depuis son enfance.

Suivant ce médecin, les symptômes particuliers qui annoncent la présence des *ascarides*, sont d'abord un grand mal-aise dans le rectum, & une démangeaison insupportable à l'anus. L'un & l'autre se font sentir ordinairement le soir, quelques heures avant qu'on se couche. Ils sont accompagnés d'une chaleur, quelquefois si considérable, qu'elle fait enfler le rectum en-dedans & en-dehors; & bientôt cette enflure est suivie de tenesme & de déjections sanglantes. Quelquefois le malade éprouve des tranchées dans le bas-ventre, un peu au-dessus du pubis. Si ces tranchées sont violentes, elles font sortir un mucus sanguinolent, dans lequel on trouve souvent des vers *ascarides* vivans. Les insomnies, les maux de tête, sont des symptômes dont on peut facilement soupçonner ces vers d'être la cause. Au reste, il n'y a aucun de ces symptômes qui soit constant, & qui ne manque chez quelques malades.

(1) Gotting, Gelehrte Anzeigen 1761, n. 25

Il semble que le meilleur moyen de se délivrer de ces animaux, est de les chasser par des purgatifs drastiques. Le médecin qui en étoit attaqué fit bouillir une dragme & demie de tabac dans six onces d'eau, & après avoir passé la décoction, il la prit en lavement. Il en eut de vives tranchées au bas-ventre, une défaillance, des sueurs froides, & quoique ce lavement ne fût gardé qu'une minute, il purgea fortement, mais il ne fit aucun bien sensible.

L'eau de chaux, prise aussi en lavement, produisit la constipation, & rien de plus.

Six gros de *sel de mars*, pris dans six onces d'eau, causèrent, dans quelques minutes, des tranchées & le ténesme, sans aucune purgation. Un petit nombre d'*ascarides* furent rendus, mais tous en vie; & les douleurs ne s'appaisèrent que lorsque le malade eut pris du lait chaud en lavement.

En général, le lait chaud & l'huile procuroient un prompt soulagement, toutes les fois que le ténesme & les selles muqueuses paroissoient exiger quelque remède. S'il falloit purger ensuite, un minoratif, tel que la manne avec de l'huile, étoit employé avec succès. La rhubarbe seule étoit trop irritante. Mais le purgatif qui faisoit le plus de bien au malade, & dont il faisoit le plus d'usage, étoit la rhubarbe avec le cinnabre, chacun à la dose d'une demi-dragme & en poudre. Ce mêlange manquoit rarement de faire sortir un mucus parfaitement semblable à un blanc d'œuf, dans lequel on voyoit remuer beaucoup d'*ascarides*. Le cinnabre adhéroit souvent au mucus; & celui-ci n'étoit pas si abondant lorsqu'il n'entroit point de cinnabre dans la médecine.

Le calomel, pris comme purgatif, & l'huile en lavement, entraînoient aussi beaucoup de mucus, avec des vers *ascarides* vivants. Ce mucus garantissoit les vers de l'effet des remèdes, qui, sans doute, n'eussent pas manqué de les tuer s'ils eussent pu atteindre jusqu'à eux; car ces animaux sont tellement sensibles, qu'étant seulement exposés au contact de l'air, on les voit, en peu de minutes, privés de mouvement.

Le malade, au reste, ne souffroit pas extrêmement de la présence de ces vers, il n'éprouvoit ni indigestion, ni mal d'estomac, ni vertige, ni aucun autre symptôme bien grave. On a même vu des personnes avoir des *ascarides* pendant tout le cours d'une longue vie, sans en avoir été considérablement incommodées. Le docteur Heberden est porté en conséquence à regarder ces vers comme peu dangereux, & il présume que lorsque leur présence est accompagnée de quelque symptôme un peu allarmant, ce symptôme vient d'une autre cause, mais il paroît plus vraisemblable que lorsque ces animaux n'incommodent pas beaucoup, c'est que le mucus qui les met à l'abri eux-mêmes des injures du dehors, garantit aussi de leurs piqûres, le canal où ils sont logés.

Ce mucus paroît être leur élément, & en même temps, leur nourriture. Comment l'attirent-ils en si grande abondance dans la partie où ils se trouvent? C'est sans doute l'effet d'une cause irritante appliquée au canal intestinal dans lequel les sucs abondent, & où ces sucs augmentent la sécrétion de la mucosité.

Les purgatifs, en évacuant, produisent deux bons effets: l'un est d'entraîner une partie des vers, l'autre, de retrancher à ceux qui restent, une portion de cette matière dont ils ont besoin pour vivre. Cependant nous avons vu que les purgatifs violens font ici plus de mal que de bien, & que les purgatifs doux sont les plus convenables dans cette maladie; mais apparamment cette règle n'est pas générale, car notre auteur rapporte, d'après un chirurgien, nommé Thomas Leigh, une cure fort extraordinaire de ce genre, opérée par un remède singulier, qui produisit des évacuations très-abondantes, par haut & par bas. Nous allons le rapporter ici avec toutes ses circonstances.

Un homme fut attaqué, vers le mois de févrie 1757, d'un grand mal d'estomac, accompagné de nausées, de vomissemeus, de constipation, & d'une privation presqu'entière de sommeil & d'appétit; il maigrit extrêmement, & bientôt il ne put ni marcher, ni se tenir de bout, son ventre devint dur & se contracta au point que le sternum couvroit le nombril. Son urine étoit laiteuse, & déposoit en peu de temps, un sédiment blanc & épais. Ses excrémens étoient très-durs, & conformés comme des crottes de brebis; jamais il n'alloit à la selle, qu'avec le secours des lavemens ou des purgations. Il essaya inutilement beaucoup de remèdes, & on lui en fit tout aussi inutilement beaucoup d'autres, dans un hôpital où il resta sept semaines; cet homme étoit dans ce cruel état depuis près de dix ans, lorsqu'un de ses voisins lui conseilla l'usage de l'eau salée, comme un remède qu'il avoit vu guérir radicalement une personne affligée du même mal depuis plusieurs années. Le malade n'eut rien de si pressé que d'essayer un remède si facile, & pour se délivrer tout d'un coup de ses souffrances, il prit dès le lendemain, deux livres de sel, les fit dissoudre dans une quantité d'eau suffisante, puis avala le tout en moins d'une heure. Bientôt après il sentit son estomac fort oppressé, il éprouva une angoisse extrême, & il vomit violemment; au quatrième effort, il rejetta une demi pinte de matière muqueuse, & de petits vers, dont les uns étoient des *ascarides*, les autres semblables à l'espèce qui se trouve souvent dans l'estomac des chevaux; & ces vers étoient de la grosseur d'un grain de froment. Le malade eut cinq ou six selles très-copieuses, très-fétides, & teintes de sang, dans lesquelles étoient à-peu-près autant de vers qu'il en avoit vomi. Epuisé par ces efforts & ces évacuations, il se mit au lit, dormit tranquillement pendant deux heures, sua très-abondamment, & s'éveilla fort soulagé de ses anciens maux. Mais à leur place, il éprouva un sentiment de douleur dans tout le conduit des alimens, & une soif inextinguible; quoique pour appaiser cette soif ardente, il but beaucoup d'eau, de petit lait, de lait de beurre, & de tout ce qu'il pouvoit imaginer de plus désaltérant, il ne rendoit que peu d'urine & avec peine, il eut, en un mot, une vraie dysurie. Cependant, peu-à-peu, ce nouveau mal fut emporté par la grande quantité de boisson, & dès le troisième jour, il se trouva si bien rétabli qu'il eut le courage d'avaler encore, & en aussi peu de temps, deux autres livres de sel, dissous comme auparavant. La quantité des vers rendus par le vomissement & par les selles, fut encore plus grande que la première fois. La soif & la dysurie reparurent avec la même violence, & furent appaisées de la même manière; le malade, pendant trois nuits d'un sommeil tranquille, fut baigné de sueurs. Depuis ce moment, toutes les parties de son corps furent détendues; il se tint droit, il marcha sans peine, en peu de jours son appetit & ses forces se rétablirent & il jouissoit d'une santé parfaite, lorsque cette observation fut écrite, il prenoit de temps en temps, une demi-pinte de son eau salée, mais c'étoit seulement par précaution. (V. D.)

ASCARIDES. (*Méd. vétérin.*) (*V.* MALADIES VERMINEUSES, VERS). (M. HUZARD).

ASCI. (*Hygiène*).

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe III, *ingesta*.

Ordre Ier., alimens.

Section IVe., assaisonnemens.

M. Valmont de Bomare parle d'une plante de ce nom indigène d'Amérique, qui s'élève à la hauteur de trois pieds. qui est fort branchue, dont la fleur est blanche, petite, & sans odeur: ses fruits sont des espèces de gousses rouges, creuses, longues comme le doigt, dont les semences ont le goût du poivre. Les américains & les européens en assaisonnent leurs mets. (M. MACQUART).

ASCITE, *ascites*. (*Ordre nosol.*) Dans le second ordre des cachexies, de M. Cullen, les symptômes de cette maladie sont le gonflement du ventre avec fluctuation de sérosité qui y est épanchée. On en reconnoît deux espèces:

1°. L'*ascite de la cavité abdominale*, (*ascites abdominalis*), dont la nature & les causes sont très-variées.

2°. L'*ascite enkistée* (*saccatus*). L'ovaire & le tissu cellulaire des environs, en sont souvent le siége.

Les diverses espèces exposées par Sauvages & les autres nosologistes se réduisent à celles-ci, & aucune ne doit en être séparée. (V. D.)

ASCITE.

C'eſt un épanchement de ſéroſité dans la capacité du bas-ventre.

Cet épanchement ſe forme par tout ce qui peut gêner & intercepter le cours du ſang, diſtendre & comprimer les vaiſſeaux, juſqu'à forcer les parties les plus fluides à s'en échapper, ou intercepter le cours de la roſée univerſelle qui s'exhale continuellement des viſcères, qui en facilite le jeu & en empêche la coalition; ce défaut continué produit aiſément un amas de ſéroſité.

Les cauſes prédiſpoſantes à l'*aſcite* ſont ſi variées, elles ſont ſi intimement liées à celles qui produiſent l'hydropiſie en général, & il eſt ſi important de les réunir toutes ſous un même point de vue, que nous croirions manquer le but, ſi nous nous en occupions partiellement; c'eſt pourquoi nous les renvoyons à l'article *hydropiſie*.

Mais comme on confond quelquefois l'*aſcite* proprement dite avec l'hydropiſie enkiſtée, & que les ſens extérieurs ne ſont pas toujours ſuffiſans pour les diſtinguer, nous allons rapporter les principaux caractères qui leur ſont propres, & les ſignes qui diſtinguent ces deux maladies.

L'*aſcite* eſt preſque toujours la ſuite de quelqu'autre maladie qu'on n'a pu reconnoître, ſouvent elle lui ſuccède même aſſez promptement, elle commence par être ſenſible & par ſe former aux parties inférieures du bas-ventre; elle eſt ſouvent accompagnée de fièvre, de ſoif, d'amaigriſſement, & gêne enſuite la reſpiration, en rapprochant le diaphragme vers les poumons; dans l'*aſcite* les urines ſont rares, briquetées; il y a communément ſuppreſſion des régles chez les femmes, au lieu que dans l'hydropiſie enkiſtée les règles ne ſouffrent ordinairement aucune altération, elles ſont comme dans l'état de ſanté; on a même obſervé que l'hydropiſie enkiſtée n'étoit pas un empêchement à la conception: les urines, dans cette dernière maladie, ſont également à-peu-près comme dans l'état naturel, il n'y a ni ſoif, ni fièvre, & l'amaigriſſement eſt beaucoup moins ſenſible, parce que l'enflure ne ſe forme que très-lentement. Il n'y a d'ailleurs que peu ou point d'altération au viſage, l'appétit ſe ſoutient mieux, & on apperçoit plus aiſément une proéminence du nombril dans l'hydropiſie enkiſtée que dans l'*aſcite*; la tumeur ſe porte plus en dehors, & dans les différens mouvemens du malade, le ventre change moins de figure & paroît plus également tendu. Quand l'hydropiſie enkiſtée ſe forme, le malade reſſent une douleur obtuſe & une tenſion légère, ce qui eſt encore un caractère qui lui eſt propre.

Nous inſiſtons d'autant plus ſur la différence qui exiſte entre ces deux maladies, que les remèdes qui, ſervent à la curation de l'*aſcite*, ſont infiniment nuiſibles dans l'hydropiſie enkiſtée, qui n'en exige preſque point, & avec laquelle on peut vivre même aſſez long-tems. (*V.* les articles HYDROPISIE, KISTE). (M. DEHORNE).

ASCITE. (*Path. vétérin.*) (*V.* HYDROPISIE). (M. HUZARD.)

ASCITIQUE.

On appelle de ce nom celui qui eſt malade d'une hydropiſie *aſcite*. (M. DEHORNE).

ASCLAPO.

On ne connoît ce médecin que par les lettres de Cicéron. Il demeuroit à Patras, ville maritime de l'Achaïe, dans le Péloponèſe. Cicéron, l'an de Rome 703, avant l'ère chrétienne 50, ayant quitté la Cilicie, où il avoit été proconſul, pour retourner à Rome, laiſſa à Patras Tyro ſon affranchi qui étoit malade, & le confia aux ſoins d'*Aſclapo*. Sa confiance en ce médecin ne fut point trompée; ſon ſavant & illuſtre affranchi, qu'il aimoit tendrement, & qui avoit alors 68 à 69 ans, vint reprendre auprès de lui ſes fonctions. La reconnoiſſance de Cicéron ſe remarque dans une lettre à Servius; il s'exprime ainſi: « Je ſuis étroitement lié avec *Aſclapo*, médecin de » Patras. Son commerce m'a été auſſi agréable que » ſon art, dont j'ai éprouvé les bons effets dans les » maladies de ma famille. Il m'a donné, dans ces » occaſions, des preuves de ſa capacité, de ſon » affection & de ſon zèle. Je vous le recommande » donc, & vous prie de lui faire connoître que je » vous ai parlé de lui avec intérêt, & que ma re» commandation a été d'un grand poids: ce ſera » m'obliger infiniment ».

CICER. *epiſt.* 21. *lib. xiij.*

Comme il eſt parlé dans les lettres de Cicéron à Tyro d'un Lyſo, pluſieurs ont fait un médecin de ce dernier; nous démontrerons cette erreur au mot LYSO. (M. GOULIN).

ASCLÉPIADE, médecin, qu'on dit natif de Myrlée, mais qui ſuivant Pline, étoit de Pruſa dans la Bithynie, a été confondu par quelques auteurs avec *Aſclépiade* le grammairien, diſciple d'Apollonius, qui, ſelon Suidas, enſeignoit à Rome du temps de Pompée. C'eſt ce dernier qui étoit de Myrlée.

Aſclépiade, de Pruſa, après s'être fait une réputation en Aſie, vint à Rome, vers l'an 616 de la fondation de cette ville. Il pouvoit avoir 40 ans au moins. On ſe ſouvenoit encore de la méthode cruelle du médecin Archagatus; celle d'*Aſclépiade* étant plus douce, il obtint bientôt la confiance des grands; d'ailleurs il parloit bien & avec agrément.

Les médecins de Rome étouffoient les malades en les chargeant de couvertures, pour exciter la sueur ou les faisoient approcher d'un grand feu, ou les exposoient aux rayons du soleil. *Asclépiade* rejettoit ces pratiques; il condamnoit la méthode de guérir les esquinancies, en introduisant dans la gorge avec beaucoup de peine & d'effort, un instrument qui servoit à ouvrir le passage; mais il se récrioit encore plus contre les vomitifs que l'on prenoit alors très-fréquemment, & même contre les purgatifs qu'il regardoit comme nuisibles à l'estomac.

Lorsque le ventre étoit resserré, il jugeoit les lavemens suffisans pour le relâcher, & il en donnoit dans presque toutes les maladies, quoique plus rarement que ne faisoient les autres médecins & avec plus de précautions. Cependant il ordonnoit quelquefois des vomitifs, qu'il faisoit particulièrement prendre après le souper; quant aux purgatifs, il s'en abstenoit presque entièrement. C'étoit d'Erasistrate qu'il avoit pris cette opinion & cette pratique; il n'en fit pas de même à l'égard de la saignée que ce médecin n'approuvoit pas. *Asclépiade* y eût souvent recours, soit que les bons effets qu'on tire de ce remède l'eût convaincu de la nécessité de s'en servir, soit que ce remède s'accommodât mieux à ses principes, que les purgatifs. Il comptoit particulièrement sur la saignée dans les douleurs, & pour cette raison, il saignoit dans la pleurésie, parce que cette maladie est accompagnée de douleur. Il ne saignoit point dans la péripneumonie ou inflammation du poumon, parce qu'elle est ordinairement sans douleur. Il ne saignoit pas non plus dans quelqu'espèce de fièvre que ce soit, pas même dans la phrénésie; mais il tiroit du sang dans l'épilepsie, & en général dans les maladies convulsives, aussi bien que dans les hémorrhagies, de quelque nature qu'elles fussent. Il pratiquoit la même chose dans l'esquinancie, ouvrant tantôt les veines du bras, tantôt celles de la langue, tantôt celles du front, & même celle des angles des yeux, appliquant de plus des ventouses scarifiées, afin d'ouvrir les pores. Si ces moyens ne suffisoient pas, il faisoit une incision aux amygdales, il en venoit même à la laryngotomie, c'est-à-dire, à l'ouverture du larynx ou de la trachée artère. Cœlius Aurelianus regarde cette opération comme une invention téméraire d'*Asclépiade* qui n'avoit été pratiquée de personne. Notre auteur étoit aussi pour la paracentèse; mais il vouloit qu'on ne fît qu'un fort petit trou pour l'évacuation des eaux.

Comme ce fut avec raison qu'*Asclépiade* condamna quelques-unes des pratiques dont on vient de parler, & qu'avec autant de raison, il en approuva d'autres, il fit impression sans qu'on s'attachât beaucoup à démêler ce qu'il y avoit de faux ou de vrai dans son systême. Mais ce qui acheva de mettre ce médecin en crédit, ce fut l'heureux concours des circonstances qui se présentèrent au temps de son établissement à Rome. La mort des ennemis d'Archagatus, l'inutilité reconnue des enchantemens & des amulettes, qui jusqu'alors avoient été fort en usage; le zèle d'Attale, dernier roi de Pergame, qui forma dans l'enceinte de son palais, un jardin destiné à cultiver les plantes; le goût pour la botanique & la médecine, qui étoit passé à Rome avec les richesses de ce prince, lorsqu'il institua le peuple romain héritier de ses états; enfin la réputation où *Asclépiade* étoit, dit-on, à la cour de Mithridate VI, roi de Pont, prince instruit & éclairé: tout cela lui fut favorable & le fit bien accueillir à Rome, sur-tout lorsqu'il eut déclaré qu'il n'y avoit rien de cruel & d'effrayant dans sa méthode de traiter les maladies.

Il seroit trop long d'entrer dans tout le détail des opinions d'*Asclépiade*; mais quelles qu'aient été ses vues dans la manière de faire la médecine, il est certain que jamais cette science ne fut en si mauvais état que de son temps. Jusqu'à *Asclépiade*, dit Pline, l'antiquité avoit tenu bon. Hérophile ni ses partisans, n'avoient point été suivis de tout le monde & l'on voyoit encore l'ancienne médecine soutenir le crédit qu'elle avoit eu dès le commencement. Mais ce nouvel Esculape ayant réduit toute la science du médecin à la recherche & à la connoissance des causes des maladies, la médecine qui avoit été pendant tant de siècles un art fondé sur l'expérience, ne fut plus qu'un tissu de conjectures & changea entièrement de face. *Asclépiade* établit la pratique sur la théorie, & prit ainsi le contrepied d'Hippocrate, qu'il chercha à censurer, sur-tout au sujet de la doctrine des jours critiques. Ces jours, disoit-il, ne sont pas plus propres à la crise les uns que les autres; c'est une erreur d'attendre qu'une maladie se termine d'elle-même dans un certain temps, sans rien faire, ainsi que le conduisoit Hippocrate. Le médecin doit par ses soins & par ses remèdes accélérer ou avancer la guérison, il doit, pour ainsi dire, se rendre maître du temps. Il condamnoit la sage inaction d'Hippocrate, & c'étoit apparemment elle qu'il avoit en vue, lorsqu'il disoit, en raillant, que la médecine des anciens n'étoit autre chose qu'une méditation sur la mort. Il vouloit faire entendre qu'il sembloit que les anciens médecins ne se tenoient auprès des malades, que pour observer de quelle manière & par quels accidens ils mouroient, plutôt que pour les empêcher de mourir, sous prétexte que la nature doit tout faire en ces occasions. C'est ainsi qu'*Asclépiade* s'efforçoit de jetter le ridicule sur la doctrine d'Hippocrate, tandis que celle qu'il débitoit lui-même, meritoit la censure la plus vive.

Sa philosophie consistoit dans la doctrine des corpuscules d'Epicure: par la disposition des pores & le cours de ces corpuscules, il rendoit aisément compte de toutes les maladies & de tous leurs symptômes. Voici comme *Asclepiade* raisonna. Après avoir établi

bli les atômes & les différentes combinaisons des particules, relativement à la grandeur, à la figure, au nombre & à l'ordre, pour fondement de sa théorie; il en déduisit les divers interstices ou pores, dont les corps sont percés dans toute leur masse; & il en inféra que le corps humain subsiste dans son état naturel, tant que les matières circulent librement par les pores, & qu'il commence, au contraire, à en sortir lorsque leur circulation est embarrassée.

Ces idées philosophiques plûrent à beaucoup de monde; mais ce qui fit qu'on se rangea plus aisément de son parti au préjudice de l'ancienne médecine, c'est qu'il affecta de ne proposer que des remèdes fort doux & fort simples dans la cure des maladies. Pline les réduit à cinq : l'abstinence des viandes, l'abstinence de vin en certaines occasions, les frictions, la promenade & la gestation, c'est-à-dire, les différentes manières de se faire porter ou voiturer. Chacun voyant qu'il pouvoit avec beaucoup de facilité observer ces préceptes diététiques, crut que cette médecine étoit d'autant meilleure, qu'elle étoit aisée à pratiquer; en sorte qu'*Asclépiade* qui étoit fort éloquent, persuada & obtint la confiance de tout le monde. Un événement contribua beaucoup, dit-on, à lui faire gagner l'estime des romains; ayant un jour rencontré un convoi funèbre, il découvrit que le corps que l'on portoit au bucher, avoit un reste de vie; il lui donna tous les secours qui dépendoient de son art, & il parut plutôt ressusciter un mort que guérir un malade.

Les vues qu'*Asclépiade* se proposoit par les différens exercices qu'il conseilloit aux malades, se rapportoient à rendre les pores plus ouverts, & à faire passer plus librement les sucs & les petits corps qui causent les maladies par leur séjour. Les médecins qui avoient paru avant lui, n'avoient eu recours a la gestation que sur la fin des maladies longues & lorsque les convalescens, étant sans fièvre, se trouvoient encore trop foibles pour pouvoir prendre de l'exercice en marchant. *Asclépiade* alla plus loin; il employa la gestation dans les fièvres les plus ardentes, & dès le commencement de la maladie, il avoit pour maxime qu'il falloit guérir la fièvre par la fièvre, qu'il falloit épuiser les forces du malade, en le faisant veiller, & en le laissant avoir soif, jusques-là que les deux premiers jours, il ne lui permettoit pas seulement de se rafraîchir la bouche avec une goutte d'eau. On dira, sans doute, que cette pratique, qui a quelque rapport avec celle d'Hérodicus, répondoit mal aux douceurs qu'*Asclépiade* promettoit à ses malades. Celse en fait la remarque; mais il ajoute que si ce médecin les traitoit en bourreau pendant les premiers jours de la maladie, il leur accordoit dans la suite toutes les aisances possibles, jusqu'à régler la manière dont ils devoient faire dresser leur lit pour être couchés plus mollement.

Ce médecin employoit aussi la friction en diverses rencontres dans la même vue d'ouvrir les pores. L'hydropisie est des maladies où il pratiquoit ce remède; mais l'usage le plus singulier qu'il en faisoit, c'est lorsqu'il tâchoit de faire dormir les phrénétiques à force de les frotter. Il n'est pas moins surprenant de voir qu'*Asclépiade*, qui exerçoit si fort les malades, condamnoit l'exercice à l'égard des personnes qui se portent bien, disant ouvertement qu'il ne leur est point nécessaire : dogme qu'il avoit tiré d'Erasistrate.

Pline rapporte qu'*Asclépiade* s'étoit constamment étudié à gagner les esprits par des manières toutes particulières. Tantôt il promettoit du vin aux malades, & leur en donnoit à propos, quoiqu'il le défendit ordinairement; tantôt il leur faisoit boire de l'eau fraîche & comme il avoit été un des premiers qui eût mis en usage ce dernier remède, il prenoit plaisir à être appellé le donneur d'eau fraîche, ou le médecin de la fraîcheur, & à être considéré par cet endroit. Cependant le vin ne contribua pas moins à établir sa réputation; Apulée témoigne qu'*Asclépiade* s'est aussi avisé de l'accorder aux malades. Il permettoit cette liqueur aux fébricitans, lorsque le mal avoit perdu sa première violence. Loin de l'interdire aux phrénétiques, il leur en faisoit boire jusqu'à les enivrer : le vin, disoit-il, assoupit; or le sommeil est absolument nécessaire dans la phrénésie. Il semble que, par la même raison, il en devoit priver les léthargiques qui ne dorment que trop; néanmoins il le croyoit propre à réveiller leurs sens assoupis. Mais ce n'étoit pas toujours du vin naturel qu'il ordonnoit. Quelquefois il faisoit prendre à ses malades du vin mariné, c'est-à-dire, trempé avec de l'eau de mer; s'imaginant que le vin, aidé de la pointe du sel, dont cette eau est chargée, pénétroit plus aisément & avoit plus de force pour dilater les pores. Si l'on excepte quelques cas particuliers, tel que celui de la phrénésie, dont il prétendoit guérir les malades par l'ivresse, il vouloit toujours que le vin fût trempé. Il ordonnoit, dit Cœlius Aurelianus, à ceux qui avoient un catarrhe, de doubler ou de tripler la quantité de vin qu'ils avoient coutume de boire : mais, ajoute le même auteur, il leur enjoignoit de le boire avec autant d'eau : ce qui montre avec quelle sobriété les anciens usoient du vin en parfaite santé. Cette liqueur n'entroit ordinairement dans leur boisson que pour un sixième ou tout au plus pour un quart; il n'est donc pas surprenant que dans les fièvres même, elle ne fut point interdite.

Asclépiade ne s'en tenoit pas à ce que nous venons de rapporter; il imaginoit encore tous les jours quelque nouvelle invention pour faire plaisir à ses malades. Il les faisoit mettre dans des lits, qui étoient des espèces de berceaux suspendus qu'on agitoit pour les endormir ou pour adoucir leurs douleurs. Il avoit même inventé plusieurs sortes de bains, & entre

autres des bains suspendus. Une médecine si douce & si flatteuse enleva tous les suffrages.

Pline qui adoptoit quelquefois trop facilement des anecdotes, rapporte qu'*Asclépiade* osa publiquement défier la fortune, en disant, qu'il consentoit qu'on ne le crût point médecin, s'il étoit jamais attaqué de maladie. Il parvint effectivement à une extrême vieillesse sans aucune incommodité, & il mourut d'une chûte, suivant le témoignage du même Pline. Suidas rapporte différemment sa mort. Il dit qu'*Asclépiade* périt d'une inflammation de poitrine; la médecine lui ayant manqué la première fois qu'il avoit eu recours à elle. Cela a du être ainsi, si par inflammation de poitrine on entend une péripneumonie; comme il ne saignoit point dans cette maladie, il n'est point étonnant qu'il en soit mort.

Asclépiade finit sa carrière, vers l'an de Rome, *656*, avant notre ère *98*, âgé d'environ 80 ans. (*Voyez* ce qui a été dit de lui, *article* ANCIENS MÉDECINS).

L'ascendant qu'avoit pris *Asclépiade* sur les médecins de son temps, lui a procuré beaucoup de réputation pendant sa vie & après sa mort; il n'a même pas manqué de disciples & de sectateurs. Thémison tira de lui les principaux fondemens de sa théorie. Le témoignage de l'antiquité est presque tout à son avantage. Apulée l'appelle le prince ou le premier des médecins, si l'on en excepte Hippocrate seul. Il est mis au rang des plus grands auteurs par Scribonius Largus, & Sextus l'Empirique dit qu'il ne cède le pas à aucun autre médecin. Celse en faisoit aussi beaucoup d'estime, il a été le médecin & l'ami de Crassus, célebre orateur de Rome. (*Voyez* le dialogue de CICÉRON, *de orator*, *lib.* édit. Verburg. Amsterdam. Westeing, 1724. *in*-fol. 2 vol. (*tom.* I. *pag.* 73. *col.* 2. *lig.* 62.).

Galien qui n'étoit pas pour la médecine d'*Asclépiade*, avoue qu'il étoit fort éloquent; il lui reproche cependant qu'il étoit sophiste, & qu'il étoit en possession de contredire tout le monde. Cœlius lui impute aussi ce défaut. Mais ceux qui ont le plus approfondi la doctrine d'*Asclépiade*, l'ont accusé d'avoir arrêté les progrès de l'art.

Il nous reste quelques fragmens de ses ouvrages dans ceux d'Aëtius, comme: *Malagmata Hydropica quæ evacuant humorem. Emplastrum è scylla. Quæ uteri ulcera ad cicatricem ducunt.* C'est à quoi se réduit tout ce que nous avons de lui; il a cependant composé plusieurs traités, dont Cœlius Aurelianus & Celse font mention. Le premier lui attribue un livre *de Ulceribus* & trois autres *de celeribus passionibus*, ainsi que des traités *de finibus*, *de definitionibus*, *de lue*, *de Parascevastica.* Le second parle d'un ouvrage *de auxiliis communibus.* Mais aucun n'est parvenu jusqu'à nous.

Il y a d'autres médecins du nom d'*Asclépiade*. Galien en cite deux; l'un, dont il parle plus souvent, a vécu dans le premier siècle & a été surnommé Pharmacion; ce surnom marque l'application principale de ce médecin, qui étoit la composition des médicamens, appellés en grec Pharmaca. Il avoit composé dix livres sur cette matière, dont cinq traitoient des médicamens qu'on applique extérieurement, & cinq autres concernoient les remèdes qui se prennent par la bouche. Les deux premiers de ces livres portoient le nom d'une dame nommée Marcella, à qui ils étoient dédiés; ensorte que le premier des cinq étoit intitulé *Marcelle première*, le deuxième, *Marcelle seconde*. Les derniers portoient le nom d'un nommé Mason ou Mnason, à qui ils étoient aussi dédiés, & qui pouvoit être de la famille Papiria à laquelle ce nom étoit propre. Galien rend témoignage à cet *Asclépiade* qu'il avoit fort bien écrit & le met au rang des meilleurs auteurs qui ont travaillé sur la matière des médicamens. Il le loue en particulier de ce qu'il avoit eu soin de marquer exactement le *modus faciendi*, ou la manière dont on devoit s'y prendre pour bien faire les compositions qu'il décrit. Il le loue encore d'avoir marqué, avec la même exactitude, les qualités de chacun de ces médicamens, ainsi que la méthode de s'en servir. Mais les louanges que lui donne Galien en plusieurs endroits, n'empêchent pas qu'il n'observe aussi que cet *Asclépiade* avoit affecté de ramasser des compositions de toutes sortes de médicamens, de quelque nature qu'ils fussent, tant bons que mauvais, & cela dans la vue de grossir ses livres.

Cet *Asclépiade* se distinguoit encore par le prénom de Marcus Terentius, qu'il avoit emprunté de la famille Terentia, à l'exemple du poëte Térence & de plusieurs médecins grecs, qui avoient pratiqué la même chose dès qu'ils s'étoient établis à Rome. L'avantage qu'ils en tiroient, c'est qu'en même-temps qu'on les adoptoit dans les familles romaines, ou qu'on leur permettoit d'en prendre le nom, on leur donnoit le droit de bourgeoisie, & ils étoient insérés dans les tribus.

Le troisième *Asclépiade* ou le dernier, des deux dont parle Galien, a aussi écrit de la composition des médicamens. Il se nommoit Arius Asclépiades. Celui-ci n'avoit pas fait comme l'autre, qui avoit rempli ses livres de toutes sortes de compositions sans aucun choix. Tout ce que ce dernier avoit écrit, étoit de son propre fonds; c'est pourquoi il n'avoit composé qu'un seul livre, au lieu que le Pharmacion en avoit composé dix, qu'il avoit chargés d'une infinité de médicamens copiés d'après d'autres médecins.

L'application particulière que ces deux *Asclépia*

des ont donnée à la matière des médicamens, fait croire que les fragmens qui se trouvent dans Aëtius & que Vander Linden attribue à un *Asclépiade*, sans faire aucune distinction de surnom, de prénom ou de patrie, appartiennent plutôt à l'un ou à l'autre de ces derniers, qu'à *Asclépiade* le Bithynien.

Galien parle encore d'un *Asclepiades philosophicus* ou *philophysicus*, & d'un Gallus Marcus *Asclepiades*. Mais ce ne sont pas là tous les médecins qui ont porté le nom d'*Asclépiade*, il y en eut un qui fut au service de l'empereur Domitien, comme on le recueille d'une inscription trouvée à Rome sur une pierre dans la voie Nomentana :

L. Aruntio Semproniano Asclepiadi

Imp. Domiciani Medico

T. F. I.

L'inscription suivante, qui est dans un monument à Arignan, nous fournit un septième *Asclépiade* :

C. Calpurnius Asclepiades

Prusa ad Olympum

Medicus

Parentibus et sibi et fratribus

Civitates VII a divo Trajano impetravit.

Natus III nonas martias, Domitiano XIII cos, &c.

Spon a traduit ainsi toute cette inscription : « Caius » Calpurnius Asclepiades, médecin de la ville de » Pruse au pied du mont Olympe, a obtenu du divin » empereur Trajan, sept villes pour ses pères & » mères, pour lui & pour ses frères ; & est né le » 5 mars, sous le treizième consulat de Domitien, » le même jour que sa femme Veronica Chelidon, » avec laquelle il a vécu cinquante & un ans : ayant » été approuvé par les personnes de la première » qualité à cause de sa science & de ses bonnes » mœurs ; ayant été assesseur dans les magis- » tratures du peuple romain, non-seulement dans » l'Italie, mais aussi dans les autres provinces, &c. » Cet *Asclépiade*, né sous le treizième consulat de Domitien, qui répond à l'année de la fondation de Rome 840, & à celle de celle de notre seigneur 87, mourut âgé de 70 ans sous l'empire d'Antonin le pieux, en 157 de Jésus-Christ. Spon le croit petit-fils d'*Asclépiade* le Bithynien ; mais il n'en peut être que l'arrière petit-fils, puisqu'il y a un intervalle de cent quatre-vingt-un ans, entre le temps auquel florissoit le premier *Asclépiade* & la naissance de celui, dont l'inscription fait mention ; ce qui ne peut s'accorder avec le sentiment de Spon.

On trouve encore d'autres *Asclépiades*, comme Titius Ælius *Asclepiades*, affranchi de l'empereur ; Publius Numitorius *Asclépiades*, affranchi, sextumvir de Verone & médecin oculiste : *Asclepiades* Titiensis, & d'autres. Voici une inscription qui nous fournit encore un médecin de ce nom ; Rhodius croit qu'il n'est point différent de Scribonius Largus dont on parlera ailleurs :

Scriboniæ Jucundæ

L. Scribonius Asclepiades

Uxori statuit.

(*Extr. de l'hist. de la méd. de le Clerc*). (M. Goulin).

ASCLÉPIADES.

C'est-à-dire, descendans d'Esculape. (*Voyez* l'article Anciens Médecins, où se trouve la filiation des descendans d'Esculape. (M. Goulin.)

ASCLEPIADE. (*Mat. méd.*) *Asclepias.*

C'est un genre de plante de la famille des apocins, qui a des fleurs monopétales, en bouquets ombelliformes, très-agréables, & dont les individus sont remplis d'un suc laiteux.

On distingue dans le nouveau dict. de bot. trente espèces d'*asclépiades.*

Celle qui a eu jusqu'ici le plus de réputation en médecine, est l'*asclépiade* blanche, ou dompte-venin.

Asclepias vincetoxicum. Lin.

Asclepias albo flore, C. B. p. 303.

Cette plante a une racine blanche, rameuse, composée de beaucoup de fibres, même d'un goût désagréable, & d'une odeur assez forte & nauseabonde. Ses tiges sont droites, foibles, simples & hautes de deux pieds ; leurs feuilles sont opposées, ovales, pointues, un peu en cœur à leur base ; les fleurs sont petites, blanches, ou d'un blanc jaunâtre, disposées par petits bouquets pédunculés, composés chacun de deux ombelles médiocres, qui naissent dans les aisselles des feuilles supérieures, & au sommet des tiges ; leur corolle est un peu dure & ouverte en étoile.

On trouve cette plante dans les bois, les lieux incultes & pierreux de l'Europe. Elle est commune aux environs de Paris, particulièrement au bois de Boulogne.

Sa racine passe pour sudorifique & alexipharmaque ; on la recommande dans la rage, dans la peste, & autres maladies malignes ; on prétend qu'elle doit

excitet l'excrétion des urines & des évacuations périodiques du sexe. C'est avec raison que le célèbre Halles doute de l'efficacité des vertus attribuées à cette plante, & la croit même suspecte.

Parmi les espèces d'*asclépiades* moins connues, il y en a quelques-unes qui ne sont pas sans utilité, telles sont:

1°. L'*asclépiade* expectorante

Asclepias asthmatica. LIN.

Apocinum scandens zeylanicum foliis laurinis, herm. prodr. 413.

Toute cette plante est velue, à l'exception de la surface supérieure des feuilles; la tige est grimpante, munie de feuilles opposées, ovales-lancéolées, assez semblables à celles du laurier ordinaire. Les fleurs sont petites, disposées en ombelles axillaires, plus courtes que les feuilles, & souvent composées ou prolifères.

Cette plante croît dans les bois de l'isle de Ceylan; sa racine passe pour très-bonne dans l'astme humide; on en fait des décoctions & des sirops, qui facilitent l'expectoration des phthisiques, & les soulage.

2°. L'*asclépiade* tortillée.

Asclepias spiralis. F.

C'est un arbrisseau non-laiteux, dont les feuilles sont opposées petiolées, & quelquefois verticillées, petites, ovales, oblongues, & obtuses. Les fleurs sont axillaires, solitaires & pédunculées. Elles ont un calice à cinq divisions linéaires, lancéolées, d'un verd jaunâtre, velues intérieurement; & se tourne en spirale du côté du soleil. Le fruit est un follicule que l'on peut manger. Forkale a observé cette plante qui naît dans l'Arabie; ses semences sont douces, bonnes, & offrent un remède estimable pour calmer les douleurs de ventre.

3°. Enfin, l'*asclepiade* stipitacée.

Asclepias stipitacea.

C'est un petit arbrisseau droit, très-rameux, dépourvu de feuilles; ses tiges sont articulées, rameuses, non-grimpantes, d'un bleu obscur & chargées d'une poussière farineuse & blanchâtre facile à enlever. Au sommet des tiges sont des fleurs pédiculées verdâtres ou blanchâtres; les fruits sont deux follicules, longs de trois pouces en alêne, glabres, & verdâtres.

Cette plante croît dans les bois de l'Arabie; toutes ses parties contiennent un suc laiteux, les enfans & les gardiens des troupeaux mangent ses sommités crues à la manière des autres plantes potagères. (M. MACQUART.)

ASERA. ASERETA. (*Mat. méd.* & *hygiène vétérinaire*). (*Voyez* LIERRE TERRESTRE). (M. HUZARD).

ASFOR. (*Mat. méd.*)

Le mot *asfor* est un synonyme alchimique de l'alun. (M. FOURCROY.)

ASJOGAM. (*Mat. méd.*)

Arbor indica foliis adversis, flore flavescente, tetrapetalo, odorato, fructu nondum comperto. Raj. H. M. p. 5 fab. 59.

C'est un arbre d'une grosseur médiocre, de 15 pieds de haut, qui croît dans le royaume de Malabar & aux indes orientales; il est toujours verd & fleurit tous les ans.

Le suc de ses feuilles, mêlé avec de la graine de cumin, pulvérisé, est, à ce qu'on prétend, un bon remède pour la colique; ces mêmes feuilles pulvérisées, & prises avec du sucre, passent pour un grand dépuratif du sang. (M. MACQUART.)

ASITIE, ASITIA, ἀσιτία, d'*a* privatif & σιτος, aliment. (*Voyez* ANOREXIE.) (M. ANDRY).

ASNE. (*Art vétérinaire.*) (*Voyez* ANE.) (M. HUZARD.)

ASNIER. (*Hygiène vétérinaire.*) (*Voyez* ANIER.) (M. HUZARD.)

ASP. (*Art vétérinaire.*)

M. d'*Apsonville*, dans ses *Essais philosophiques sur les mœurs de divers animaux étrangers*, dit que c'est le nom Persan du cheval. (*Voyez* ASBECHA, ATT.) (M. HUZARD.)

ASPALATH. (*Mat. méd.*)

Cette plante, que quelques-uns appellent *Erysisceptrum*, est un gros buisson ligneux & épineux, qui croît le long du Danube, à Nisaro & à Rhodes. Les parfumeurs s'en servent pour épaissir leurs parfums. Le bon est pesant, tougeâtre ou pourpre sous l'écorce, rend une odeur agréable, & est amer au goût. Il y en a une espèce blanche, ligneuse & sans odeur; il est échauffant & astringent: on en ordonne la décoction en gargarisme pour les aphthes, pour les ulcères, &c. M. Herman & d'autres pensent que l'*aspalath* n'est autre chose que le bois du cytise. Il nous vient de la Motée; il est résineux & fleurit à-peu-près comme la rose; on en fait

cas à la Chine; on en tire une huile essentielle, d'une odeur si semblable à celle de la rose qu'on peut donner l'une pour l'autre; on ne les reconnoîtra qu'au plus ou moins de force dans l'odeur. L'huile essentielle de rose est la plus forte; les anciens l'appelloient *rhodium oleum* : mais on ne sait s'ils ont voulu dire qu'il venoit de Rhodes, ou qu'il avoit l'odeur de la rose. (*Anc. Encycl.*) (M. FOURCROY.)

ASPERCETTE. (*Hygiène vétérinaire.*) (*Voyez* ALIMENS. SAIN-FOIN.) (M. HUZARD.)

ASPERGE. (*Mat. méd.*)

Asparagus.

L'*asperge* est un genre de plante unilobée, de la famille du même nom, qui a de très-grands rapports avec les dragoniers, & qui comprend des plantes herbacées ou ligneuses, la plupart remarquables par la tenuité de leurs feuilles.

Les *asperges* ont pour caractère générique de présenter des fleurs avec une corolle un peu campanulée, profondément divisée en cinq découpures oblongues, dont trois intérieures, ont leur sommet ouvert ou rejetté en-dehors en six étamines moins longues que la corolle, & dont les filamens insérés sur la partie inférieure de ses divisions, portent des anthères arrondies; & en un ovaire supérieur, chargé d'un stile fort court que termine un stigmate trigone.

Le fruit est une baie globuleuse à trois loges dispermes; mais beaucoup avortent le plus communément. Les *asperges* sont distingués des dragoniers, en ce que dans ceux-ci les filamens des étamines sont un peu épaissis dans le milieu, & que les loges de leurs baies sont monospermes. Parmi les dix-sept espèces d'*asperges* qui sont décrites dans le dict. de bot. p. 294. t. I. Nous parlerons sur-tout de la première, parce que c'est elle qui est la plus connue, & la plus intéressante.

C'est l'*asperge* commune.

Asparagus officin. LIN.

Asparagus sativa. BAUH.

La racine de cette plante, que la matière médicale regarde comme très-apéritive, est un paquet ou faisceau de bulbes cylindriques, charnues, & attachées à un collet épais & dur. Il en sort au printems plusieurs jets écailleux, cylindriques & verdâtres, & un peu renflés à leur sommet, où les écailles rapprochées & disposées en un bouton terminal, recouvrent les rudimens des rameaux de la plante.

Ce sont ces jeunes pousses rendres & non ramifiées qu'on nomme *asperges*, & qu'on coupe en cet état pour l'usage de nos tables auxquelles elles fournissent pendant trois à quatre mois un mets fort sain, fort agréable au goût, & qui a l'avantage d'être très-commun.

On cultive les *asperges* dans les potagers & dans les campagnes; il y en a de très-grandes quantités dans les champs qui avoisinent la capitale.

Les *asperges* récentes excitent l'appétit, mais elles nourrissent peu. On les accommode au jus, en ragoûts, à la sauce blanche, en salade, en petits pois, on les confit. Elles ont sur-tout la vertu de provoquer l'urine à laquelle elles donnent une très-mauvaise odeur, dont on se débarrasse aisément en mettant du vinaigre dans le vase urinaire.

On prétend que leur usage très-fréquent a causé des pissemens de sang, je crois qu'il falloit que les organes de ceux à qui cela est arrivé, fussent doués d'une bien grande foiblesse.

Les pousses d'*asperges* passent pour contenir un sel ammoniacal, nitreux, plus abondant que dans les racines. On ne les ordonne pas proprement comme remède, mais comme aliment médicamenteux.

Les racines d'*asperge* sont fréquemment employées dans les prescriptions pharmaceutiques. Elles entrent dans les bouillons & apozèmes apéritifs; elles ont la réputation d'exciter les urines, de débarrasser les reins des glaires & des graviers. Elles conviennent dans les maladies chroniques, les obstructions, les jaunisses, les pâles couleurs, l'hydropisie, la cachexie, la leucophlegmatie, en un mot, dans toutes les maladies qui viennent *à serosa colluvie.*

Les racines d'*asperge* atténuent les humeurs & les portent à la peau; il paroît bien difficile (ainsi qu'on l'a prétendu,) que cette racine, en poudre dans un véhicule convenable à la dose de deux scrupules, ait la vertu de fondre les carnosités. On donne une infusion de cette poudre, à la dose de deux gros, dans du vin blanc, dans la néphrétique, après y avoir préparé le malade par des remèdes capables d'ôter la fièvre & l'érétisme.

La racine d'*asperge* est une des cinq racines apéritives. Sa décoction est vantée contre les engorgemens du foie & des reins. On la prescrit depuis une demie once jusqu'à une once pour chaque livre de fluide. Les baies ne sont pas employées.

Plusieurs médecins donnent la préférence à l'*asperge* sauvage.

Asparagus silvestris tenuissimo folio. C. B. P.

Cette espèce diffère de l'autre en ce qu'elle est

plus petite ; on croit qu'elle en a les vertus, mais à un plus haut degré, ce qui lui a quelquefois valu la préférence. (M. MACQUART.)

ASPERSION. (*Mat. méd.*) (*Art de formuler*).

L'*aspersion*, *aspersio*, est une poudre que l'on répand sur la surface extérieure du corps pour différens usages. C'est ce que les anciens appellent *pasma cataplasma.*

La poudre qu'on emploie ici doit être du premier & du moyen degré de ténuité, parce que les molécules, trop grossières, ne s'attachent pas facilement, & qu'elle ne se répand pas assez à cause de leurs petites surfaces.

LA MATIERE, LE CHOIX, L'ORDRE, sont faciles à connoître en comparant ce que nous dirons à l'article poudres internes; il n'y a ici aucune différence, si ce n'est que sans avoir aucun égard à la saveur, l'odeur, la couleur, la pesanteur spécifique, on choisit tout ce qui peut convenir au but qu'on se propose. Ainsi on se sert ici fréquemment de matières que l'on n'emploie jamais ou que rarement pour l'intérieur.

LA DOSE, il n'y en a point de certaine, jamais on ne la pèse; c'est la grandeur seule de la partie sur laquelle on répand la poudre qui la fixe. On ne divise point ici les doses comme pour les poudres internes.

La proportion mutuelle des ingrédiens se détermine par la vertu connue de chacun, & par l'intention du médecin.

LA PRESCRIPTION est ainsi F. (faites) ou M. F. (mêlés faites) *pulvis*, *une poudre;* on ajoute *tenuissimus*, *très-subtile*, si on la veut telle. On ordonne de la mettre dans du papier, & quelquefois de l'envelopper dans un linge clair.

L'INSTRUCTION expose la manière de se servir de la poudre ; il ne s'agit ordinairement que de la répandre sur la partie ; si elle est renfermée dans un nouet on la secoue sur la partie. Mais si la partie est trop panchée pour pouvoir retenir la poudre, alors on en met une certaine quantité sur un morceau de toile, de drap ou de papier, que l'on applique, & que l'on assujettit sur cette partie. On fait chauffer rarement la poudre avant de s'en servir. Quelquefois on indique ce qu'il faut faire avant & après l'*aspersion*. Par exemple, *avant*, de déterger, de frotter, d'oindre la partie ; *après*, de la contenir, &c. ; mais tout cela se connoît par l'indication.

L'USAGE des *aspersions* est très-étendu & très-fréquent, sur-tout en chirurgie. Il convient dans le cas où il faut dessécher, dissiper, resserrer, nettoyer, corriger l'acrimonie, ronger, consolider, &c. On en a donc souvent besoin pour les plaies, les ulcères, les hémorragies, les maladies des os, des tendons, des nerfs, soit blessés, soit découverts, dans les catarres, les érysipèles, les maladies de la peau, &c. ; on doit aussi rapporter à cette formule toutes les poudres qu'on répand sur le corps, soit pour l'odeur où l'ornement.

EXEMPLE.

1.

Poudre mondificative convenable dans le bubon vénérien ouvert.

V. H. Boerh. mat. méd. p. 249.

℞ *De poudre de feuill. séches de scordium.*	onc. ij.
De vitriol blanc.	drag. ij.
D'aloës.	drag. j.

M. F. une poudre.

I. *Après avoir détergé l'ulcère ouvert, on répandra de cette poudre par-dessus pour le mondifier.*

2.

Poudre contre l'érysipèle.

℞ *De poudre contre l'érysipèle de Mynsicht.*	
De fleurs de sureau séches.	ana onc. iij.
D'émail.	onc. ij.
De camphre.	drag. j. ß.

Broyez-les très-fin & mêlez.

I. *On fera chauffer un peu cette poudre, & on en répandra q. s. sur le lieu affecté, ou bien on l'étendra sur du papier qu'on appliquera sur la partie, & on l'y assujettira doucement avec une bande.*

3.

Poudre balsamique, convenable quand les os, les tendons, les nerfs, sont découverts.

℞ *De Myrrh.*	drag. ß.
D'oliban.	
De mastic.	ana drag. j.
De sarcocolle.	drag. ij.
De colophone.	onc. ß.

M. F. une poudre fine.

I. *On en saupoudrera à chaque pansement les parties affectées.*

4.

Poudre astringente pour arrêter l'hémorragie d'une blessure extérieure.

V. H. Boerh. mat. méd. p. 104.

℞ *De sang de drag.*	drag. j.
De sarcocolle.	drag. ij.
De pierr. hematite.	drag. ß.
De bol d'Arménie.	onc. j.

M. F. une poudre très-fine.

I. *On en répandra q. s. sur le vaisseau blessé, & on mettra par-dessus des étoupes trempées dans l'esprit-de-vin chaud, on les assujettira au moyen d'une vessie ou d'une bande.*

5.

Diapasme pour adoucir l'acrimonie dans l'écorchure.

℞ *D'amidon.*	onc. ij.
De craie très-blanche.	
De céruse.	ana onc. ß.
De poudre de racin. d'iris de Florence.	drag. j.

M. F. une poudre très-fine.

I. *On renfermera cette poudre dans un linge clair, & on la secouera sur la partie qu'on aura détergée auparavant.*

On pourroit multiplier bien davantage les exemples des poudres; mais ceux qu'a choisis Gaubius suffisent pour remplir son objet. (Gaubius). (M. Fourcroy).

ASPHALTE. (*Mat. méd.*)

L'*asphalte* ou *bitume de Judée*, nommé aussi *gomme des funérailles*, *karabé de Sodôme*, *poix de montagne*, *baume de momie*, *&c.* est un bitume noir, pesant, solide, assez brillant. Il se casse facilement, & sa cassure est vitreuse; une lame mince de ce bitume paroit rouge, lorsqu'on la place entre l'œil & la lumière. L'*asphalte* n'a pas d'odeur quand il est froid; lorsqu'on le frotte, il en acquiert une légère. Il se trouve sur les eaux du lac Asphaltide ou mer morte, dans la Judée, près duquel étoient les anciennes villes de Sodôme & Gomore. Les habitans incommodés par l'odeur que répand ce bitume amassé sur les eaux, & encouragés par le profit qu'ils en retirent, le ramassent avec soin. L'Emery dit dans son dictionnaire des Drogues, que l'*asphalte* se dégorge comme une poix liquide, de la terre que couvre la mer morte, & qu'élevé sur ses eaux, il y est condensé par la chaleur du soleil & par l'action du sel que ces eaux contiennent en grande quantité. Il s'en rencontre aussi sur plusieurs lacs de la Chine.

L'*asphalte* du commerce se retire, suivant M. Valmont de Bomare, des mines de Dannemore, & notamment dans la principauté de Neufchâtel, & de Wallengin. Il y en a de deux couleurs, suivant ce naturaliste, de noirâtre, de grisâtre ou fauve, mais cet *asphalte* n'est pas à beaucoup près pur, & il paroît n'être qu'une terre endurcie & pénétré par le bitume.

Les naturalistes sont partagés sur l'origine de l'*asphalte*, comme sur celle de tous les bitumes. Les uns le croient un produit minéral, formé par un acide uni à une matière grasse dans l'intérieur de la terre. D'autres le regardent comme une matière résineuse végétale, enfouie & attérée par les acides minéraux. Le sentiment le plus répandu & le plus vraisemblable, c'est qu'il a la même origine que le succin, & qu'il est formé par ce dernier bitume, qui a éprouvé l'action d'un feu souterrain. Cette opinion est fondée sur ce que le succin fondu & privé d'une partie de son huile & de son sel, par l'action du feu, devient noir, sec, cassant & parfaitement semblable à l'*asphalte*; mais elle ne pourra être solidement établie que par une analyse comparée de ce résidu du succin & de l'*asphalte*; ce dernier bitume n'a point encore été examiné avec l'exactitude nécessaire pour assurer cette analogie.

L'*asphalte* exposé au feu se liquéfie, se boursouffle, & brûle en répandant une flamme & une fumée épaisse dont l'odeur est fort âcre & désagréable. On en retire par la distillation une huile colorée comme le pétrole brun & un phlegme acide.

L'*asphalte* est employé, comme le goudron pour enduire les vaisseaux, par les Arabes & les Indiens. Il entre dans la composition de quelques vernis noirs de la Chine, & dans les feux d'artifice qui brûlent sur l'eau. Les Egyptiens s'en servoient pour embaumer les corps; mais il n'étoit employé à cet usage que par les pauvres qui ne pouvoient pas se procurer des substances anti-septiques plus précieuses. Wallerius assure que des Marchands préparent une espèce d'*asphalte* avec de la poix épaissie, ou en mêlant & faisant fondre cette dernière avec une certaine quantité de véritable baume de Judée; mais on peut reconnoître cette fraude par le moyen de l'alcool qui dissout entièrement la poix, & qui ne prend qu'une couleur jaune pâle, avec l'*asphalte*.

L'*asphalte* est peu employé en médecine; l'huile

qu'on en obtient par la distillation, est fortifiante, résolutive, tonique; elle peut être utile, appliquée à l'extérieur dans plusieurs tumeurs indolentes, & dans des affections paralytiques. (M. FOURCROY.)

ASPHODÈLE. (*Mat. méd.*)

Asphodelus.

Genre de plante unilobée, dont les fleurs naissent en épi, & d'un aspect très-agréable.

On en distingue cinq espèces, dict. de bot. liv. 1. p. 301. Celle dont on se sert en médecine se nomme,

Asphodelus caule nudo, foliis ensiformibus, carinatis, levibus. Asphodelus albus, ramosus, mas & minor. C. B. p. 28. Tournef. 343. Cette belle plante a une racine composée d'un grand nombre de tubérosités oblongues, charnues & réunies en faisceau, elle ressemble à une botte de navets. Sa tige a deux ou trois pieds de haut; elle est cylindrique, nue, un peu épaisse; ses feuilles sont radicales, nombreuses, longues de plus de deux pieds, larges d'un pouce, ensiformes. Les fleurs sont grandes, nombreuses, ouvertes en étoile, disposées en épis qui terminent les tiges & les rameaux; les pétales sont blancs & traversés dans leur longueur par une ligne rougeâtre.

Elle se trouve dans les provinces méridionales de la France, en Espagne, en Italie, en Autriche & chez le Roi.

Sa racine est nourrissante, & l'on en tire pulpe préparée, qui, mêlée avec de la farine de bled ou d'orge & du sel marin, sert à faire du pain dans des temps de disette; elle passe d'ailleurs pour être détersive, incisive, apéritive, emménagogue; elle déterge les vieux ulcères & résout les tumeurs.
(M. MACQUART.)

ASPHYXIE, *asphyxia.* (*Ord. nosol.*)

Genre 175 de Sauvages, & 44e de M. Cullen. M. Cullen confond l'*asphyxie* avec la syncope. Sauvages en fait deux genres séparés; dans la syncope, le mouvement n'a pas cessé tout-à-fait; dans l'*asphyxie* au contraire, le pouls ne bat plus, & aucune fonction ne se fait. Dans l'apoplexie, la respiration & le pouls sont très-forts; l'une & l'autre affections se manifestent subitement & d'une manière inopinée; dans l'une le cerveau est frappé le premier; dans l'autre, c'est le cœur qui semble éprouver le premier coup. Elles diffèrent donc l'une de l'autre, quoiqu'en disent quelques modernes. L'*asphyxie* se termine quelquefois par l'apoplexie; elle a cela de commun avec un grand nombre d'autres maladies, sans que cette circonstance prouve leur identité.

Les espèces peuvent être réduites aux suivantes:

1°. L'asphixie *produite par les vapeurs méphitiques*, soit celle du charbon, soit celle du vin qui fermente, celle des puits, des souterrains, des lieux d'aisance, des cimetières & des tombeaux, dont Sauvages a fait des espèces différentes. Celle que la foudre produit, peut se rapporter aux précédentes.

Ces *asphyxies* sont celles qui méritent sur-tout ce nom; elles ont cela de commun, qu'elles affectent les nerfs, & qu'elles produisent une immobilité subite & générale. Ce sont aussi celles qui diffèrent le plus de l'apoplexie; car lorsque l'immobilité n'est pas subite, & que la circulation du sang continue de se faire en partie, il peut être porté à la tête, & n'en pas revenir en même proportion, & alors l'affection est vraiment apoplectique.

2°. L'asphyxie *des noyés.* Celle-ci & les suivantes se rapprochent plus de l'apoplexie que les précédentes, quoiqu'elles en diffèrent sous plusieurs aspects.

3°. L'asphyxie *des personnes étranglées*, (*suspensorum.*)

4°. *Celle des personnes gelées.* (*Congelatorum.*) (V. D.)

ASPHYXIE. (*Méd. prat.*) (*Voyez* SYNCOPE.) (V. D.)

ASPIC. (*Mat. méd.*)

Serpent très-connu des anciens, & dont ils ont beaucoup parlé; mais il est difficile, à présent, de reconnoître l'espèce de serpent à laquelle ils donnoient ce nom. On prétend qu'il appartenoit à plusieurs espèces, & que les égyptiens en distinguoient jusqu'à seize: aussi dit-on que les *aspics* étoient fort communs sur les bords du Nil. On rapporte qu'il y en avoit beaucoup en Afrique. On a cru qu'il y avoit des *aspics de terre* & des *aspics d'eau.* On a dit que ces serpens étoient de plusieurs couleurs, les uns noirs, les autres cendrés, jaunâtres, verdâtres, &c. Ceux qui n'ont reconnu qu'une espèce d'*aspic*, ont réuni toutes ces couleurs sur le même individu. Les *aspics* étoient plus ou moins grands; les uns n'avoient qu'un pied, d'autres avoient une brasse, & si on en croit plusieurs auteurs, il s'en trouvoit qui avoient jusqu'à cinq coudées. Les descriptions de cet animal qui sont dans les anciens auteurs, diffèrent beaucoup les unes des autres. Selon ces descriptions, l'*aspic* est un petit serpent plus allongé que la vipère; ses dents sont longues & sortent de sa bouche comme les dents d'un sanglier.

Pline dit qu'il a des dents creuses qui distillent le venin, comme la queue du scorpion. Agricola rapporte que l'*aspic* a une odeur très-mauvaise, & qu'il a la même longueur & la même grosseur qu'une

qu'une anguille médiocre. Elien prétend que ce serpent marche lentement, que ses écailles sont rouges, qu'il a sur le front deux caroncules qui ressemblent à deux callosités, que son cou est gonflé, & qu'il répand son venin par la bouche. D'autres assurent que ses écailles sont fort brillantes, sur-tout lorsqu'il est exposé au soleil, que ses yeux étincellent comme le feu; qu'il a quatre dents revêtues de membranes qui renferment du venin, que les dents percent ces membranes lorsque l'animal mord, & qu'alors le venin en découle, &c. Si ce fait est vrai, c'est une conformation de l'*aspic* qui lui est commune avec la vipère & d'autres serpens venimeux. *Voyez* Vipère.

On a indiqué plusieurs étymologies du mot *aspic*: nous les rapporterons ici, parce qu'elles sont fondées sur des faits qui ont rapport à l'histoire de ces serpens. Les uns disent qu'ils ont été ainsi appellés, parce qu'ils répandent du vénin en mordant, *aspis ab aspergendo*. D'autres prétendent que c'est parce que leur peau est rude; *aspis ab asperitate cutis*, ou parce que la grande lumière les fait mourir, *aspis ab aspiciendo*, ou parce que, dès que l'*aspic* entend du bruit, il se contourne & forme plusieurs spirales du milieu desquelles il élève sa tête, & que dans cette situation il ressemble à un bouclier, *aspis ab aspide clypeo*; enfin parce que le sifflement de ce serpent est fort aigu, ou parce qu'il ne siffle jamais, on a trouvé le moyen de dériver le mot grec, ἀσπὶς. De l'un & de l'autre de ces faits, quoique contraires, il nous seroit intéressant de savoir lequel est le vrai, plutôt pour l'histoire de ce serpent que pour l'étymologie de son nom: mais ce que l'on sait de ce reptible paroît fort incertain, & en partie fabuleux. Aldrovande, *serpentum hist. lib. I. Ray*, *de serpente anim. quad. synop.*

On a donné le nom d'*aspic* à un serpent de ce pays-ci, assez commun aux environs de Paris. Il paroît un peu plus éfilé & un peu plus court que la vipère. Il a la tête moins applatie; il n'a point de dents mobiles comme la vipère. (*Voyez* Vipere). Son cou est assez mince. Ce serpent est marqué de taches noirâtres, sur un fond de couleur roussâtre, & dans certain tems les taches disparoissent. Notre *aspic* mord & déchire la peau par sa morsure: mais on a éprouvé qu'elle n'est point vénimeuse, au moins on n'a ressenti aucun symptôme de venin après s'être fait mordre par un de ces serpens, au point de rendre du sang par la plaie. Cette expérience a été faite & répétée plusieurs fois sur d'autres serpens de ce pays; tels que la couleuvre ordinaire, la couleuvre à collier & l'orvet, qui n'ont donné aucune marque de venin. Il seroit à souhaiter que ces expériences fussent bien connues de tout le monde; on ne craindroit plus ces serpens, & leur morsure ne donneroit pas plus d'inquiétude qu'elle ne cause de mal. (*Voyez* Serpent).

Cependant, selon plusieurs auteurs, le meilleur remède, contre cette piqûre, est l'amputation de la partie affectée; sinon l'on scarifie les chairs qui sont aux environs de la piqûre jusqu'à l'os, afin que le venin ne se communique point aux parties voisines, & l'on doit appliquer des cautères sur les autres; car le venin de l'*aspic*, disent-ils, aussi bien que le sang du taureau, fige les humeurs dans les artères. Paul d'Egine, *liv. V*, *chap. xviij*. On peut, selon d'autres, guérir la piqûre de l'*aspic*, aussi bien que celle de la vipère, en oignant la partie affectée avec de l'huile d'olive chaude: mais le meilleur remède est de ne point avoir peur. (*Anc. Encycl.*)

L'*aspic* est la vingtième espèce du troisième genre des serpens de la méthode de M. Daubenton, c'est-à-dire, des serpens qui ont de grandes plaques sous le corps, & de petites plaques sous la queue; son caractère spécifique consiste, suivant ce naturaliste, dans son col étroit. C'est dans l'ouvrage de M. de la Cepède, une espèce voisine de la cherséa, qui, lui-même, est placé dans le genre des couleuvres ou du premier genre distingué dans cette méthode par de grandes plaques sous le corps, & deux rangées de petites plaques sous la queue.

C'est en France, dit M. de la Cepède, & particulièrement dans nos provinces septentrionales, qu'on trouve ce serpent. Plusieurs grands naturalistes ont écrit qu'il n'étoit point vénimeux; mais les crochets mobiles, creux & percés, dont nous avons vu sa mâchoire supérieure garnie, nous ont fait préférer l'opinion de M. Linné qui le regarde comme contenant un poison très-dangereux. Nous le plaçons donc à la suite de la *chersea*, (*voyez* ce mot) avec laquelle il a de si grands rapports de conformation qu'il pourroit bien n'en être qu'une varieté, ainsi que l'a soupçonné aussi M. Linné; mais il paroît qu'il est constamment plus grand que cette vipère. L'individu qui est conservé au cabinet du roi a trois pieds de long, depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue, dont la longueur est de trois pouces huit lignes. Nous avons compté cent quarante-cinq grandes plaques sous le corps, & trente-sept paires de petites plaques sous la queue. Ce nombre n'est pas le même dans tous les individus; & l'*aspic* dont on trouve la description dans le systême de la nature de M. Linné, avoit cent quarante-six grandes plaques & quarante-six paires de petites.

La mâchoire supérieure de l'*aspic* est armée de crochets, ainsi que nous venons de le dire; les écailles qui revêtent le dessus de la tête, sont semblables à celles du dos, ovales & relevées dans le milieu par une arête. On voit s'étendre sur le dessus du corps trois rangées longitudinales de taches rousses, bordées de noir, ce qui fait paroître la peau de l'*aspic* tigrée, & a fait donner à ce reptile, dans plusieurs cabinets, le nom de *serpent tigré*. Les trois rangées de taches

se réunissent sur la queue, de manière à représenter une bande disposée en zig-zag ; & par-là les couleurs de l'*aspic* ont quelque rapport avec celles de la vipère commune, à laquelle il ressemble aussi par les teintes du dessous de son corps, marbré de foncé & de jaunâtre.

Il paroît que les anciens n'ont point connu l'*aspic* de nos contrées, car il ne faut pas le confondre avec une espèce de vipère dont nous parlerons sur le nom de *vipère d'Egypte*, que les anciens nommoient aussi *aspic*, & que la mort d'une grande reine a rendu fameuse. Afin même d'empêcher qu'on ne prit le serpent, dont il est ici question, pour celui d'Egypte, nous n'aurions pas donné, à ce reptile des provinces septentrionales, le nom d'*aspic*, attribué par les anciens à une vipère vénimeuse des environs d'Alexandrie, si tous les observateurs ne s'étoient accordés à le nommer ainsi. — (Extrait de l'histoire des serpens de M. de la Cepède ; un vol. *in*-4°. Paris, 1789, pag. 53.)

Il semble, d'après les premières phrases de cette description, que l'*aspic* de nos provinces septentrionales, espèce de serpent qui se trouve aussi aux environs de Paris, est réellement vénimeux ; cependant M. d'Aubenton en parle d'une manière fort différente dans le dictionnaire Encyclopédique ; l'*aspic*, dit-il, paroît plus éfilé & plus court que la vipère ; sa tête est moins applatie ; il n'a point de dents mobiles comme la vipère. Il mord & déchire la peau par sa morsure ; mais on a éprouvé, continue-t-il, qu'elle n'est point vénimeuse ; au moins on n'a ressenti aucun symptôme de venin après s'être fait mordre par un de ces serpens, au point de rendre du sang par la plaie.

Il est étonnant de trouver tant de différence d'opinion entre deux auteurs vivans l'un près de l'autre, chargés tous deux du cabinet du roi, se voyant souvent. A la vérité, M. de la Cepède ne parle pas des expériences citées dans l'article de M. d'Aubenton.

Si la morsure de l'*aspic* est vénimeuse, comme le pensent Linnéus & M. de la Cepède, les remèdes employés contre celle de la vipère doivent réussir. (*Voyez* VIPÈRE). (M. FOURCROY).

ASPIC. (*Mat med.*) (*Voyez* LAVANDE MALE.) (M. MACQUART).

ASPIC. (huile d') (*Mat. méd vétérin.*) (*Voyez* LAVANDE.) (M. HUZARD.)

ASPLENIUM. (*Mat. méd.*) (*Voyez* CÉTÉRAC.) (M. MACQUART.)

ASPRELLE. (*Hygiène vétérinaire.*) (*Voyez* PRÊLE.) (M. HUZARD.)

ASSA. (*Hygiène.*)

Partie, choses dites non naturelles.

Classe III., *ingesta*.

Ordre I, alimens.

Section IV, assaisonnemens.

L'hygiène, ainsi que la matière médicale, font usage de deux sortes d'*assa*, dont l'un est le benjoin, *assa-dulcis*, (*voyez* BENJOIN,) & l'autre l'*assa fœtida*, espèce de gomme résine, jaune, rousse, & quelquefois blanche, d'une odeur très-désagréable ; ce qui la fait appeller par les allemands *stercus diaboli*.

Il faut que les goûts soient bien différens chez les diverses nations, puisqu'on prétend que les asiatiques nomment l'*assa fœtida*, le manger des dieux. Les indiens en mangent familièrement & lui trouvent un goût exquis. Les benjans ou banianes en mettent ordinairement dans leurs potages, & dans les légumes qu'ils préparent ; ils en frottent leurs chaudrons, & c'est l'unique assaisonnement de leurs mets ; ils éprouvent qu'il donne de l'énergie aux organes de la digestion, & à ceux de la génération.

Quelque délicat que paroisse à ces peuples l'*assa fœtida*, je ne crois pas que jamais en Europe on arrive à l'habitude d'un pareil assaisonnement. (M. MACQUART.)

ASSA FETIDA. (*Mat. méd.*)

Il y a sous le nom d'*assa* deux espèces de suc concret. L'*assa dulcis*, c'est le Benjoin, (*voyez* BENJOIN.) L'*assa fœtida* ainsi appellée à cause de sa grande puanteur. Celle-ci est une espèce de gomme résine compacte, molle comme la cire, composée de grumeaux brillants, en partie blanchâtres ou jaunâtres, en partie roussâtres, de couleur de chair ou violette, en gros morceaux d'une odeur puante, & qui tient de celle de l'ail, mais qui est plus forte, amere, âcre & mordicante au goût. On en a dans des boutiques de l'impure, qui est brune & sale ; & de la pure qui est rougeâtre, transparente & parsemée de belles larmes blanches. Il faut la prendre récente, pénétrante, fétide, pas trop grasse, & chargée de grumeaux brillants & nets. La vieille, grasse, noire, opaque, & mêlée de sable, d'écorce & d'autres matières étrangères, est à laisser. Les anciens ont connu ce sel ; ils en faisoient usage dans leurs cuisines. Ils avoient le *Cyrenaïque* & le *Persan* ou *Mède*. Le premier étoit de la Cyrénaïque & le meilleur, l'autre venoit de Médie ou de Perse.

Le Cyrénaïque répandoit une odeur forte de myrthe, d'ail & de poireau, & on l'appelloit par cette raison *scordolasarum*, il n'y en avoit déjà plus au temps de Pline. On ne trouva sous Néron dans toute la province Cyrénaïque, qu'une seule plante de laserpitium, qu'on envoya à ce prince.

On a long-temps disputé pour savoir si l'*assa fœtida* étoit ou non le *silphium*, le *laser* & le suc Cyrénaïque des anciens. Mais puisqu'on est d'accord que la Perse est le lieu natal du *laser* & de l'*assa fœtida*, que l'usage que les persans en font aujourd'hui est le même que celui que les anciens faisoient du laser ; qu'on estime également l'un & l'autre, que l'*assa fœtida* se prépare exactement comme on préparoit jadis le suc de *silphium* Cyrénaïque, & qu'ils avoient à-peu-

près la même puanteur ; il faut donc convenir que le *silphium*, le *laser* & l'*assa fœtida* des boutiques ne sont pas des sucs différens.

Le silphium des grecs & le laserpitium des latins, avoit, selon Théophraste & Dioscoride, la racine grosse, la tige semblable à celle de la férule, la feuille comme l'ache & la graine large & feuillée. Ceux qui ont écrit dans la suite sur cette plante n'ont rien éclairci, si l'on excepte Kempfer.

Kempfer s'assura dans son voyage de Perse que la plante s'appelle dans ce pays *hingisch* & la larme *hiing*. Cet auteur dit que la racine de la plante dure plusieurs années, qu'elle est grande, pesante, nue, noire en dehors, lisse quand elle est dans une terre limoneuse, taboteuse & comme ridée, quand elle est dans le sable ; simple le plus souvent comme celle du panais, ordinairement partagée en deux ou en un plus grand nombre de branches un peu au-dessous de son collet qui sort de terre, & est garni de fibrilles droites, semblables à des crins, roides, & d'un roux brun, d'une écorce charnue, pleine de sucs, lisse & humide en-dedans, & se séparant facilement de la racine quand on la tire de terre ; solide, blanche, & pleine d'un suc puant, comme le poireau, poussant des feuilles de son sommet sur la fin de l'automne, au nombre de six, sept, plus ou moins, qui se sèchent vers le milieu du printems, sont branchues, plates, longues d'une coudée, de la même substance & couleur, & aussi lisses que celles de la livêche, de la même odeur que le suc, mais plus foible, ameres au goût, âcres, aromatiques & puantes, composées d'une queue & d'un côté d'un empan & plus, menue comme le doigt, cannelée, garnie de nervures, verte, creusée en gouttiere près de la base, du reste cylindrique, d'une côte portant cinq lobes inégalement opposés, rarement sept, longs d'une palme & davantage, obliques, les inférieurs plus longs que les supérieurs, divisés chacun de chaque côté en lobules dont le nombre n'est pas constant, inégaux, oblongs, ovales, plus longs, plus étroits dans quelques plantes, séparés jusqu'à la côte, fort écartés, & par cette raison paroissant en petit nombre ; solitaires, & comme autant de feuilles : dans d'autres plantes, larges, plus courts, moins divisés & plus rassemblés, à sinuosités ou decoupures ovalaires, s'élevant obliquement, partant en dessous des bords de la côte par un principe court ; verd de mer, lisses, sans suc, roides, cassantes, un peu concaves, en dessous garnies d'un côté d'une seule nervure qui naît de la côte, s'étend dans toute leur longueur, & a rarement des nervures latérales, de grandeur variable : ils ont trois pouces de longs sur un pouce plus ou moins de largeur.

Avant que la racine meure, ce qui arrive souvent quand elle est vieille, il en sort un faisceau de feuilles d'une tige simple, droite, cylindrique, cannelée, lisse, verte, de la longueur d'une brasse & demie & plus, de la grosseur de sept à huit pouces par le bas, diminuant insensiblement, & se terminant en un petit nombre de rameaux qui sortent des feuilles en parasol, comme les plantes férulacées. Cette tige est revêtue des bases des feuilles placées alternativement à des intervalles d'une palme. Ces bases sont larges membraneuses & renflées, & elles embrassent la tige inégalement comme en sautoir ; lorsqu'elles sont tombées elles laissent des vestiges que l'on prendroit pour des nœuds. Cette tige est remplie de moëlle, qui n'est pas entrecoupée par les nœuds ; elle est très-abondante, blanche, fongueuse, entremêlée d'un petit nombre de fibres courtes, vagues & étendues dans toute leur longueur.

Les parasols sont portés sur des pédicules grêlées, longs d'un pied, d'un empan, & même plus courts, se partageant en 10, 15, 20 brins écartés circulairement, dont chacun soutient à son extrémité un petit parasol formé par cinq ou six filets de deux pouces de longueur, chargés de semences nues & droites ; ces semences sont applaties, feuillues, d'un roux brun, ovalaires, semblables à celle du panais de jardin, mais plus grandes, plus nourries, comme garnies de poils ou rudes, marquées de trois cannelures, dont l'une est entre les deux autres, & suit toute la longueur de la semence, les deux autres s'étendent en se courbant vers les bords ; elles ont une odeur légère de poireau ; la saveur amere & désagréable, la substance intérieure qui est vraiment la semence est noire, applatie, pointue ovalaire. Kempfer n'a pas vu les fleurs, mais on lui a dit qu'elles sont petites, pâles & blanchâtres, & il leur soupçonne cinq pétales.

On ne trouve cette plante que dans les environs de Heraat, & les provinces de Corasan & de Caar, sur le sommet des montagnes, depuis le fleuve de Gaar jusqu'à la ville de Congo, le long du Golfe Persique loin du rivage de deux ou trois parasanges. D'ailleurs elle ne donne pas du suc par-tout, elle aime les terres arides, sabloneuses & pierreuses. Tout l'*assa fœtida* vient des incisions qu'on fait à sa racine, si la racine à moins de quatre ans, elle en donne peu, plus elle est âgée, plus elle abonde en lait : elle est composée de deux parties, l'une ferme & fibreuse, l'autre spongieuse & molle. Celle-ci se dissipe à mesure que la plante seche, l'autre se change en une moëlle qui est comme de l'étoupe. L'écorce ridée perd un peu de sa grandeur, le suc qui coule de ses vesicules est blanc, liquide, gras comme de la crême de lait, non gluant quand il est récent ; exposé à l'air, il devient brun & visqueux.

Voici comme on fait la récolte de l'*assa*, selon Kempfer ; on se rend en troupe sur les montagnes à la mi-avril, tems auquel les feuilles des plantes deviennent pâles, perdent leur vigueur, & sont prêtes à sécher ; on s'écarre les uns des autres, & l'on s'empare d'un terrein : une société de quatre ou cinq hommes peut se charger d'environ deux mille pieds

de cette plante : cela fait, on creuse la terre qui environne la racine, on la découvre un peu avec un hoyau; 2°. on arrache la racine, les queues des feuilles, & on nettoie le collet des fibres qui ressemblent à une coîffure hérissée; après cette opération la racine paroît comme un crane ridée; on la recouvre de terre, avec la main ou le hoyau; on fait des feuilles & des autres herbes arrachée des petits fagots qu'on fixe sur la racine, en les chargeant d'une pierre. Cette précaution garantit la racine, de l'ardeur du soleil, parce qu'elle pourrit en un jour, quand elle en est frappée. Voilà le premier travail, il s'achève ordinairement en trois jours.

Trente ou quarante jours après, on revient chacun dans son canton, avec une serpe ou un bon couteau, une spatule de fer & un petit vase ou une coupe à la ceinture, & deux corbeilles. On partage son canton en deux quartiers, & l'on travaille aux racines d'un quartier de deux jours l'un alternativement; parce qu'après avoir tiré le suc d'une racine, il faut un jour soit pour en fournir du nouveau, soit au suc fourni pour s'épaissir. On commence par découvrir les racines, on en coupe transversalement le sommet, la liqueur suinte & couvre le disque de cette section, sans se reprendre; on la recueille deux jours après, puis on remet la racine à couvert des ardeurs du soleil, observant que le fagot ne pose pas sur le disque; c'est pourquoi ils en font un dôme en écartant les parties. Tandis que le suc se dispose à la récolte sur le disque, on coupe dans un autre quartier, & l'on achève l'opération comme ci-dessus. Le troisième jour l'on revient aux premières racines coupées & couvertes en dôme par les fagots. On enlève avec la spatule le suc formé, on le met dans la coupe attachée à la ceinture, & de cette coupe dans une des corbeilles ou sur des feuilles exposées au soleil, puis on écarte la terre des environs de la racine un peu plus profondément que la première fois, & on enlève une nouvelle tranche horisontale à la racine; cette tranche se coupe le plus mince qu'on peut; elle est à peine de l'épaisseur d'une paille d'avoine, car il ne s'agit que de déboucher les pores & faciliter l'issue du suc.

Le suc en durcissant sur les feuilles prend de la couleur. On recouvre la racine, & le quatrième jour on revient au quartier qu'on avoit quitté & de celui-là au premier, coupant les racine trois fois, & recueillant deux fois du suc. Après la seconde récolte, on laisse les racines couvertes huit ou dix jours sans y toucher. Dans les deux premières récoltes chaque société de quatre à cinq hommes remportent à la maison environ cinquante livres de suc; le premier suc n'est pas bon. C'est ainsi que finit le second travail.

Le troisième commence au bout de huit à dix jours, on fait une nouvelle récolte. On commence par les racines du premier quartier : car il faut se souvenir que chaque canton a été divisé en deux quartiers; on les découvre, on écarte la terre, on recueille le suc, on coupe la surface, & on recouvre. On passe le lendemain aux racines du second quartier, & ainsi alternativement trois fois de suite; puis on les couvre de nouveau, on les laisse, & le troisième travail est fini. Trois jours après on reprend les racines, & on les coupe trois fois alternativement, passant du premier quartier au second, puis on ne coupe plus; on les laisse exposées à l'air & au soleil, ce qui les fait bientôt mourir. Si les racines sont grandes, on ne les quitte pas sitôt, on continue de les couper jusqu'à ce qu'elles soient épuisées.

L'*assa fœtida* donne dans l'analyse chymique un phlègme laiteux, acide, & de l'odeur de l'ail; un phlegme roussâtre, soit acide, soit urineux, de l'huile fétide, jaunâtre, fluide, limpide, & une huile rousse & d'une consistance épaisse. La masse noire restée dans la cornue, calcinée au creuset pendant trente heures, a laissé des cendres grises dont on a retiré du sel fixe. Ainsi l'*assa fœtida* est composée de beaucoup de soufre fétide, soit subtil, soit grossier, d'une assez grande portion de sel acide, d'une petite quantité de sel volatil urineux, & d'un peu de terre; d'où il résulte un tout salin sulphureux, dont une grande portion se dissout dans l'esprit-de-vin, & la plus grande partie dans l'eau chaude.

Les anciens ont fort vanté l'*assa fœtida*; nous ne l'employons que dans les coliques venteuses, soit extérieurement, soit intérieurement. Nous lui attribuons quelque vertu pour expulser l'arrière-faix, & les règles, exciter la transpiration & les sueurs, pousser les humeurs malignes à la circonférence dans les fièvres, la petite vérole & la rougeole, & pour remédier aux maladies des nerfs & à la paralysie; nous la recommandons dans l'asthme & pour la résolution des tumeurs. Nous en préparons une teinture anti-hystérique; elle entre dans la poudre hystérique de Charas, les trochisques de myrrhe, le baume utérin, & l'emplâtre pour la matrice. (*Anc. Encycl.*)

La principale vertu de l'*assa fœtida*, celle qui rend ce médicament précieux, c'est sa propriété antispasmodique & anti-hystérique. Nous rapporterons ici ce qu'en a dit un auteur moderne, feu M. Desbois de Rochefort, médecin de la faculté de Paris, dont l'ouvrage sur la matière médicale a le principal mérite de rapprocher cette partie de l'art de guérir de la pratique même de cet art. « L'*assa fœtida* est un des » meilleurs anti-spasmodiques, un bon fondant, & » un excellent emmenagogue ».

1°. Comme anti-spasmodique, on l'emploie dans les hoquets & les vomissemens spasmodiques, j'ai vu de ces accidens rébelles aux autres moyens aromatiques, anti-spasmodiques, narcotiques, aux terres absorbantes, à l'éther, à la liqueur d'Hoffmann, à l'opium, à la potion de Rivière, à celle de M. Haen, &c. céder à l'*assa fœtida*. Il a aussi beaucoup de

succès, comme je l'ai vu; dans quelques espèces de coliques purement nerveuses, dans les convulsions, sur-tout celles qui ont lieu par foiblesse, dans quelques espèces d'épilepsie, &c; dans les vapeurs & accès hystériques; & nous remarquerons ici en passant que les remèdes anti-hystériques sont la plupart tirées des substances fétides. Il ne réussit pas moins dans les spasmes particuliers à quelque membre : c'est ainsi que je l'ai fait appliquer avec succès sur le muscle sterno mastoidien qui, depuis long-temps étoit agité d'un spasme continuel. On a encore recommandé l'*assa fœtida* dans la tympanite : j'ai eu occasion de l'employer alors à très-haute dose, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, & je n'en ai observé aucun bon effet. Mais cela n'est point étonnant, parce que les tympanites pour lesquelles j'en ai fait usage dépendoient d'une cause irremédiable; savoir d'un foyer purulent dans la capacité du bas-ventre, ou dans les intestins. Mais il est très-utile dans cette maladie, quand l'expansion de l'air ne reconnoit pour cause que la foiblesse des intestins, ou une matière saburrale dont il se dégage; alors on le donne à l'extérieur à la dose de 12 ou 14 grains par jour uni avec un peu de camphre, & quelquefois avec un peu d'opium. Ce même moyen est employé comme fondant & anti-spasmodique dans beaucoup d'asthmes humides & de gouttes lentes.

2°. L'*assa fœtida* est un excellent emménagogue, quand le flux menstruel manque par trop de sensibilité & d'irritabilité, sans pléthore, mais plutôt avec relachement; circonstance où la rue & la sabine conviennent bien aussi.

Comme atténuant & fondant, il ne vaut pas la gomme ammoniaque.

3°. En chirurgie on emploie l'*assa fœtida* dans les cas gangréne, d'ulcères anciens, rébelles, qui refusent de se mondifier par les moyens ordinaires. On le donne alors à l'intérieur à haute dose, & à l'extérieur, c'est un excellent anti-septique, dont on fait usage extérieurement en poudre, en dissolution, & sur-tout en teinture. La dose de celle-ci à l'intérieur est de 12, 14, 20, ou 30 gouttes; on fait aussi dissoudre un gros d'*assa fœtida* dans une once de bon vinaigre, & on étend ce mélange dans l'eau de Menthe, quand on a à combattre un hoquet convulsif; dans celle de camomille, dans le cas de coliques; dans celle d'armoise, & de matricaire, quand il y a accès hystérique; enfin, on le donne souvent avec le quinquina & les amers, dans le cas d'anciens ulcères & de gangrène. On l'applique aussi sur le ventre dans les maladies venteuses, & sur-tout la tympanite, dans les accès hystériques, les suppressions des règles par spasme ou engorgement de la matrice; dans le cas de vers, & sur-tout le taenia : dans tous ces cas on le dissout dans le vinaigre pour en faire des emplâtres. (M. FOURCROY).

ASSA FŒTIDA. (*Mat. méd. Vétérinaire.*)

L'*assa fœtida* s'emploie comme apophlegmatisant dans les cas d'inappetence qui ne reconnoissent pas pour cause un principe inflammatoire ou irritant; on en forme un nouet que l'on suspend au mastigadour ou au filet.

Il est très-utile dans la circonstance de maladies épizootiques & contagieuses des chevaux & des bêtes à cornes; on peut aussi donner dans de semblables occasions, cette substance intérieurement en qualité de diaphorétique & alors on l'emploie en bol. Si on l'administre comme alexitère ou alexipharmaque, on la dissout dans le vinaigre de vin, ce qui en augmente l'efficacité; c'est ainsi que nous l'avons employé très-utilement dans des bêtes à cornes, attaquées d'une peripneumonie parvenue au troisième dégré, c'est-à-dire, au moment de la dégénération de l'inflammation en gangrène; cette même dissolution a servi avec non moins de succès plusieurs fois pour fondre & diviser les humeurs grossières & tenaces, d'où résulte la maladie que l'on nomme *farcin*. On peut encore l'employer comme bechique incisif dans les toux grasses; on la donne alors à petites doses réitérées.

Appliquée à l'extérieur en forme d'emplâtre, cette gomme-résine est un puissant résolutif, sa décoction dans l'eau commune est laiteuse & très-détersive; on l'emploie utilement dans les ulcères malins, sur-tout de la bouche. (M. *Chabert.*)

L'*assa fœtida* administré intérieurement sous forme de bol, dissipe les coliques venteuses, il diminue & souvent guérit la fourbure, & il réussit dans les accouchemens difficiles, lorsque les muscles du bas ventre & le diaphragme de la femelle n'ont pas assez de force pour expulser le fœtus.

La dose de l'*assa fœtida* pour le bœuf & le cheval, sous forme de bol, est depuis demie once jusqu'à deux onces, & depuis deux drachmes jusqu'à une pour la brebis. (M. *Vitet.*)

Cette substance a été long-temps la panacée universelle des maréchaux, & elle entroit dans toutes les formules d'hippiatrique, quelles qu'en soient les vertus; aujourd'hui, encore aussi-tôt qu'un cheval est dégoûté, s'il n'a pas la fève, ou ce que l'on appelle ainsi, (*voyez* ACCROISSEMENT DU PALAIS,) on se hâte de lui mettre un billot d'*assa fœtida*; au bout de quelques jours le dégoût est passé, & on ne manque pas de célébrer les heureux effets du remède employé, quelquefois néanmoins bien gratuitement.

L'*assa fœtida* est difficile a réduire en poudre, il faut nécessairement l'unir à quelque substance saline ou sèche & pulverulente, & l'éloigner de l'humidité & de la chaleur pendant cette opération. Il ne faut réduire en poudre que la quantité que l'on se propose d'employer sur le champ, parce qu'il se grumele bientôt. Cette substance est plus généralement connue en maréchallerie sous le nom de *merde du diable*. (M. HUZARD.)

ASSAD (*Art vétérinaire, histoire des animaux.*)

C'est le nom arabe du *lion* d'après *Eldémiri*. (M. HUZARD).

ASSAIERET. (*Mat. méd.*).

C'est le nom arabe d'une composition de pilules amères, stomachiques & purgatives imaginée & décrite par Avicenne. Elle est analogue à plusieurs de nos formules modernes. (M. FOURCROY.)

ASSAISONNEMENT. (*Hygiène*).

Partie II, choses improprement dites non naturelles.

Classe III, *ingesta*.

Ordre IV, assaisonnemens:

Parmi les alimens nombreux que la nature fournit à l'homme, il y en a dans les végétaux auxquels elle a communiqué un si bon goût, que nos organes s'y accoutument volontiers, & que toute préparation artificielle devient absolument inutile. Les fruits qui ont acquis un degré parfait de maturité sont dans ce cas. Il y a même des animaux que l'appetit recherche & qu'on mange cruds, tels que les huitres & certaines petites coquilles des bords de la mer. Encore les assaisonne-t-on avec un peu de poivre, des acides, &c.

Mais il y a une foule d'autres alimens qui ont besoin de préparations particulières pour plaire aux hommes. Ce sont en général les animaux quadrupèdes, les volatiles, les poissons, & beaucoup de végétaux.

On nomme *assaisonnemens* les différentes manières de relever le goût des alimens, qui sans cela seroient fades & insipides; l'*assaisonnement* peut leur donner plus d'agrément & même en aider la digestion.

Certaines personnes ont l'estomac si foible & si délicat que si l'on ne savoit pas ranimer les forces digestives par quelques substances sapides, & qui portent avec elles une certaine chaleur, les alimens peseroient, & leur coction seroit peu profitable. Il y a aussi des alimens qui ont des fibres si dures & si tenaces, que si par la cuisson avec des substances salées & actives on ne les pénétroit & on ne parvenoit à les ramollir, l'estomac seul ne pourroit venir à bout de les décomposer. Il y a encore des alimens si aqueux & si insipides, que si leur saveur n'étoit aidée par des substances piquantes, on s'en dégouteroit facilement, & on les mettroit de côté.

On emploie comme *assaisonnement* différentes substances salées, acides, huileuses, grasses, piquantes, aromatiques, qu'il suffira de désigner en peu de mots, puisqu'on en trouvera les propriétés décrites dans chacun des articles qui les concerne en particulier.

Les substances principales qui servent aux *assaisonnemens*, sont le sel, le sucre, le poivre, le gingembre, le clou de gérofle, la muscade, la canelle, la moutarde & le vinaigre.

Le sel marin est le plus employé de tous les corps auxiliaires qui servent à assaisonner. Il pénètre facilement tous leurs pores, a une saveur légèrement piquante & agréable, quand il ne domine pas trop, il excite l'appetit, aide la digestion, résiste à une trop grande fermentation, & facilite l'excrétion de l'urine.

Le sel marin mêlé en trop grande dose aux alimens, excite une soif considérable, desseche le sang, le corrompt, & produit tous les inconvéniens qui sont la suite d'une grande acrimonie. (*Voyez* SEL MARIN).

Le sucre est atténuant, résolutif & bechique; il conserve & augmente la partie balsamique du sang, il donne aux alimens qu'il pénètre, beaucoup de facilité pour se digérer, & au chyle une très-bonne qualité (*Voyez* SUCRE).

Si le sucre étoit employé en grande quantité, il auroit l'inconvénient d'échauffer, de rendre les humeurs inflammables, & d'attaquer les nerfs, encore seroit-ce chez très-peu de personnes.

Le poivre est chaud, pénétrant, attenuant & résolutif; on le recommande sur-tout dans les alimens qu'on donne à ceux qui ont l'estomac froid, & qui sont sujets aux flatuosités, & qui ont les humeurs visqueuses.

Le poivre nuit aux tempéramens bilieux & chauds, enflamme leur sang, & porte le trouble dans leurs fonctions. (*Voyez* POIVRE).

Le gingembre approche assez de la nature du poivre; on l'emploie moins souvent dans les *assaisonnemens*; il peut produire à-peu-près les mêmes effets. (*Voyez* GINGEMBRE).

Le clou de gérofle est plus aromatique que les substances précédentes, conséquemment il doit être fort ménagé dans l'art du cuisinier, autrement, il porteroit le feu dans les entrailles, & pourroit à la longue rendre les humeurs âcres, & l'estomac très-paresseux. (*Voyez* CLOU DE GÉROFLE).

Le macis n'a pas moins de force & d'activité que la muscade qu'il enveloppe, ces substances ne laissent pas d'avoir beaucoup de force & d'énergie, elles offrent les mêmes avantages & les mêmes inconvéniens que les dernières dont nous venons de parler. (*Voyez* MUSCADE ET MACIS).

La canelle est fort aromatique céphalique & cordiale; elle convient aux personnes phlegmatiques, mais elle a une huile essentielle infiniment énergique & dont il faut se méfier. (*Voyez* CANELLE).

La moutarde est extrêmement employée dans les *assaisonnemens*, elle ranime l'appetit & facilite beaucoup la digestion, elle est d'un usage assez général; mais elle convient particulièrement aux estomacs embarrassés de visquosites & de glaires. Les vieillards s'en trouvent bien; cependant son usage très-continué

peut échauffer, & donner aux humeurs de l'acrimonie, il faut empêcher les enfans & les jeunes gens chez qui l'estomac n'a pas encore été usé, & dérangé par des maladies, de faire emploi de la moutarde, & encore moins des autres substances chaudes & âcres dont nous venons de parler. On sait qu'en général l'estomac à cet âge ne doit pas avoir besoin d'être irrité, ni même sollicité pour accomplir de bonnes digestions. (*Voyez* MOUTARDE).

Le vinaigre est employé abondamment dans l'*assaisonnement* : sous le même point de vue, ainsi que sous beaucoup d'autres, c'est une substance très-favorable ; elle excite l'appétit, aide la digestion, s'oppose à l'exaltation de la bile, & ôte à beaucoup d'alimens, les qualités suspectes qu'ils pourroient avoir ; il convient sur-tout aux personnes chez qui les fluides sont âcres & exaltés, & les solides trop tendus.

Si le vinaigre est pris en trop grande quantité, il picote fortement l'estomac & les intestins, s'oppose à toute digestion, & agace les nerfs. Il doit entrer à bien petite dose dans le régime des personnes maigres, ou qui ont la poitrine délicate ; il ne convient point aux vieillards & aux mélancoliques. (*Voyez* VINAIGRE).

Il y a encore plusieurs plantes, & certains fruits qui entrent dans l'*assaisonnement* des alimens.

Les plus usités sont le persil qui a une odeur agréable & aromatique qui chasse les vents, corrige les mauvaises haleines, donne aux sauces un piquant qui plaît. Le persil a une vertu échauffante, conséquemment ne convient que peu aux tempéramens chauds & irritables. (*Voyez* PERSIL).

La sauge & la sariette, le thim, le laurier entrent aussi dans certains *assaisonnemens* de sauces, de pâtes, &c. Ces plantes excitent l'appétit, aident la digestion. Elles ne conviennent pas aux gens bilieux & ardens. (*Voyez* SAUCE, SARIETTE, THIM, LAURIER).

Quelques substances moins actives journellement employées dans les cuisines sont l'oignon, la ciboule, l'échalotte & l'ail ; elles sont à-peu-près de même nature, elles excitent l'appétit, fortifient l'estomac & réussissent assez généralement à ceux qui en font usage ; cependant l'ail & l'oignon ont une certaine activité, & leur usage un peu forcé peut causer des maux de tête, des rapports désagréables, une transpiration forte & de mauvaise odeur. Ainsi les jeunes gens & les personnes délicates doivent en user sobrement (*Voyez* OIGNON, CIBOULE, ECHALOTTE, AIL.

Le jus de citron & d'orange, leur oleo-saccharum, la poudre de leur écorce, entrent avec beaucoup d'avantage dans les *assaisonnemens*, soit en y fournissant un acide très-sain, & qui remplace avantageusement le vinaigre, soit en donnant un goût aromatique très-agéable aux alimens dans lesquels on les incorpore. L'acide du citron peut avoir les inconvéniens des autres acides, s'il est employé indiscretement, & l'huile essentielle ceux des substances âcres & aromatiques dont on a déjà parlé. (*Voyez* ORANGE, CITRON).

Enfin, on fait dans nos grandes cuisines, pour servir à l'*assaisonnement* des mets, des essences de jambons, de truffes, de champignons, qui sont d'une grande force & très-âcres. Ces compositions artificielles, sont au nombre de celles qui doivent nuire le plus à la santé. Les mets où l'*assaisonnement* domine, sont : les ragoûts, les hors-d'œuvre, comme le boudin, les saucisses, les andouilles, les rognons & pieds de mouton, de cochon, qui, étant très-épicés, très-salés, ne peuvent pas être regardés comme des alimens sains. Ce sont ces sortes d'alimens qui font le plus souvent appeller communément les médecins, puisqu'on les prend quand l'estomac est déja lesté par des alimens plus solides, qu'on a servi auparavant, ou qu'on doit encore leur en associer d'autres.

Les assaisonnemens sont d'ailleurs fort en usage, pour préparer les légumes & les poissons. On rehausse d'autant plus leur goût, qu'ils sont plus aqueux, plus fades, & plus difficiles à digérer. Toutes les substances, dont je viens de parler, n'ont qu'une légère action sur la langue & le palais, parce qu'elles y restent peu de tems, mais séjournant dans l'estomac pendant un plus long intervalle, elles le piquottent & l'irritent, exaltent la bile & peuvent fournir au chyle qui est le résidu de la digestion des particules âcres qui passent dans le sang, irritent les tuniques des vaisseaux qui le contiennent, dessèchent les solides & vicient les fluides par un usage forcé.

L'art des *assaisonnemens*, dans le grand monde, est donc l'art de procurer des indigestions aux personnes dont la tempérance & la sobriété sont fragiles, parce qu'elles sont excitées à manger beaucoup plus qu'elles ne doivent, & qu'elles finissent par succomber à la tentation. En flattant le goût, en irritant l'appétit, on en produit un qui est factif, & l'on charge, outre mesure, un organe qui s'altère insensiblement, & ne peut plus à la fin digérer que par les moyens les plus actifs & les plus destructeurs de la santé.

Boerhaave dit que les *assaisonnemens*, tirés des acides, du sel, des aromates, nuisent même aux personnes les plus saines par leur acrimonie dominante, blessent le tissu des organes les plus nécessaires à la vie, & appesantissent le corps plutôt qu'ils ne le nourrissent, en l'excitant à se charger d'une quantité d'alimens qui excède le besoin. Aussi ne voit-on pas les personnes qui ont les tables les plus sensuelles & les plus délicates, vivre le plus long-tems ; cet avantage est réservé à celles qui sont sobres qui se con-

tentent d'alimens simples, & ne mettent en usage les *assaisonnemens* qu'autant que leur insipidité peut l'exiger. (M. Macquart).

ASSARIUS. (*Mat. méd.*).

L'*assarius* des romains, confondu avec leur as ou leur livre, est un poids d'un quart d'once ou de deux dragmes. (M. Fourcroy.)

ASSATION. (*Hygiène*).

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe III, *ingesta*.

Ordre Ier., alimens.

Section V, préparation des alimens.

C'est une expression dérivée du mot latin *assare*, rôtir, qui peut se dire de la préparation des alimens dans leur propre suc, sans aucune humidité étrangère.

(*Voyez* (Alimens préparation des); les alimens, préparés de cette manière, sont en général plus nourrissans que tous ceux qu'on fait bouillir. Aussi sont ils recommandés aux personnes qui sont fortes, qui font beaucoup d'exercice & qui ont besoin de réparer promptement leurs forces.

Le mot *assation*, en chimie & en pharmacie, est synonyme d'ustion & de torréfaction. (M. Macquart).

ASSAZOÉ. (*Mat. méd.*).

Plante de l'Abissinie, qui passe pour un préservatif admirable contre les serpens. Son ombre seul les engourdit : ils tombent mort s'ils en sont touchés; on conjecture que les Psylles, ancienne nation qui ne craignoit point la morsure des serpens, avoient la connoissance de cette herbe. Une observation que nous ferons sur l'*assazoé*, & sur beaucoup d'autres substances naturelles, c'est que plus on leur attribue de propriétés merveilleuses & en grand nombre, plus les descriptions, qu'on en fait, sont mauvaises; ce qui doit donner de grands soupçons contre l'existence réelle des substances, ou contre celle des propriétés qu'on leur attribue. (*Anc. Encyclopédie*).
(M. Fourcroy).

ASSENTIMENT. (*Art. vétérin.*)

C'est la sensation que le chien éprouve, ou plutôt l'action qui est produite sur ses nerfs olfactifs par les émanations, ou par les effluves odorants qui s'échappent de la bête qu'il chasse, & qui le portent à se rabattre & à suivre les voies de l'animal de qui elles procèdent de préférence à tous autres. Cette sensation est portée dans le chien à un degré exquis, & paroît être déléguée particulièrement à quelques espèces. (*Voyez* Chien). (M. Huzard.)

ASSIÉGEANS. (*Médec. milit.*)

ASSIÉGÉS. (*V.* Sièges). (M. Thouret).

ASSIENNE Ασίος λίθος. (pierre). (*Mat. méd.*).

Il est fait mention de cette pierre dans Dioscoride, dans Pline & dans Galien. Celui-ci dit qu'elle a été ainsi nommée d'Assos, ville de la Troade, dans l'Asie mineure, qu'elle est d'une substance spongieuse, légère & friable; qu'elle est couverte d'une poudre farineuse qu'on appelle *fleur de* pierre d'*Asso*; que les molécules de cette fleur sont très-pénétrantes; qu'elles consument les chairs, que la pierre a la même vertu, mais dans un moindre degré; que la fleur, ou farine, est encore digestive & préservative comme le sel; qu'elle en a même le goût, & qu'elle pourroit bien être formée de vapeurs qui s'élèvent de la mer, & qui, déposées dans les rochers, s'y condensent & s'y dessèchent. *V.* Gal. de sympt. méd. fac. lib. jx. Dioscoride ajoute qu'elle est de la couleur de la pierre de ponce; qu'elle est parsemée de veines jaunes; que sa farine est jaunâtre ou blanche; que mêlée à la résine de térébenthine ou de goudron, elle résout les tubercules; *v.*, lib. 5, cap. cxlij, les autres propriétés que cet auteur lui attribue. Pline répète à-peu-près les mêmes choses; on l'appèle, selon lui, *sarcophage*, de σάρξ, chair, & de φαγω, je mange, parce qu'elle consume, dit-il, les substauces animales en quarante jours, excepté les dents. (*Anc. Encycl.*). (M. Fourcroy).

ASSIMILATION. *Assimilatio*, (physiologie physique).

Cette fonction est commune aux animaux & aux végétaux, car les uns & les autres se nourrissent. Elle fait partie de la nutrition.

Je vais la considérer 1°. dans le régne animal; 2°. dans le régne végétal.

L'animal a en lui le pouvoir de se nourrir. Se nourrir, c'est réparer les pertes continuelles qu'il fait des fluides & des solides, qui le composent.

La nutrition, dans les animaux, n'est point une opération simple. Elle est composée de l'*assimilation*, de la nutrition proprement dite, & de l'animalisation. (*Voyez* Nutrition animale, Animalisation).

L'*assimilation* animale est donc la première partie de la nutrition. C'est par elle que l'animal convertit en sa substance la matière qui lui sert de nourriture. Il la change d'abord en fluides, de la même nature que ceux qui circulent dans ses vaisseaux : puis elle convertit

convertit ces derniers en solides de la même espèce, & qui ont les mêmes propriétés que ceux qui le constituent.

L'*assimilation* est l'ouvrage de plusieurs forces réunies de même que la nutrition ; elle est aussi comme elle une opération successive de plusieurs organes. Ces forces ou facultés sont au nombre de quatre dans l'homme. 1°. L'ame concourt à la nutrition & à toutes les opérations qui en dépendent. 2°. Le principe vital, *impetum faciens*, l'instinct, &c., que j'appelle puissance animale, en est le principal agent. 3°. Les forces méchaniques. 4°. Les agents chimiques. Ces trois dernières sont communes aux animaux & à l'homme. (*Voyez* FORCES MÉCHANIQUES, AGENTS CHYMIQUES, PRINCIPE VITAL).

L'*assimilation* animale commence dans la bouche ; car les alimens commencent à être broyés, divisés & mêlés avec les sucs salivaires, l'air de l'atmosphère; on l'appelle mastication ou manducation. Elle continue dans l'estomac & les intestins. On l'appelle pour lors digestion, & les principes qui l'opèrent, forces digestives. Le chyle en est le résultat. C'est un mélange des sucs extraits des matières alimenteuses végétales ou animales, des boissons dont l'animal fait usage, d'air qui y est mêlé, de sucs digestifs fournis par l'estomac, le canal alimentaire & les viscères voisins. Ce mélange forme un liquide de nature particulière, par les changemens considérables, qu'il a déjà subi dans les premières voies, avant d'entrer dans les vaisseaux lactés.

Lorsqu'il est parvenu dans le torrent de la circulation, il reçoit de nouveaux changemens de la part des forces méchaniques, des agents chymiques, & principalement de la puissance animale. A peine a-t il parcouru pendant quelque tems le systême vasculaire, qu'il est entièrement converti en sang.

Le sang paroît homogène au premier coup-d'œil : il est néanmoins composé de parties très-distinctes, dont quelques-unes se séparent aussi-tôt qu'il est en repos hors des veines ou des artères. Il est la source des autres humeurs qui se trouvent dans l'animal. Il fournit la partie glutineuse, qui doit réparer la destruction des solides, & servir à leur accroissement. Or, c'est le chyle qui, à son tour, renouvelle le sang.

Cette *assimilation* du chyle en sang est appellée par les physiologistes sanguification, *hæmatosis*. Il semble qu'on a désigné, par celui de nutrition, l'application des molécules nutritives liquides, aux fibres solides : quoique ce ne soit qu'une espèce d'*assimilation* par laquelle la molécule fluide prend une forme solide en se collant à la portion de la fibre qu'elle répare : il en résulte néanmoins un fait très-remarquable, c'est que, aussi-tôt que cette molécule de gluten ou de lymphe nourricière, est devenue solide, c'est-à-dire, partie constituante de la fibre ; dès-lors elle en acquiert toutes les propriétés. Elle est capable de mouvement ou de sentiment, suivant qu'elle est devenue fibre nerveuse ou musculaire, & dès-lors elle n'obéit plus aux mêmes loix qu'auparavant. Ce dernier changement est inexplicable suivant les principes des chymistes & des méchaniciens.

Il semble, au premier coup-d'œil, que l'*assimilation* animale soit facile à comprendre : & qu'on peut en rendre raison par les loix les plus simples. L'animal, dit-on, extrait des végétaux, ou des animaux dont il se nourrit, la substance qui lui est nécessaire. Or, cette matière est répandue abondamment dans les deux régnes animal & végétal. C'est une substance muqueuse, glutineuse ou sucrée, plus ou moins atténuée, & par cette raison modifiée diversement : mais qui est au fond toujours la même. Ses variétés ne sont qu'apparentes, nous disent les chymistes : car la matière glutineuse, que fournit le bled sous la forme de pain, de même que la gelée de viande, n'ont que très-peu de changements à éprouver, pour être transformées en lymphe coagulable ou gluten du sang. Ce travail, fait par les forces de la vie, voilà les fluides renouvellés ; la réparation des solides est aussi simple. Ce sont ces mêmes molécules glutineuses, changées en sang, qui sont appliquées par ces mêmes forces, aux fibres animales, soit pour réparer leurs pertes, soit pour l'accroissement de l'animal. La nature, dont le pouvoir est immense & simple, lie & forme le régne minéral par deux forces & peut-être par une seule. Ces deux puissances, diversement combinées, leur suffisent pour modifier la matière organique. C'est par les attractions électives, & les forces méchaniques, que tout s'opère dans les végétaux & les animaux. Telle est la manière dont nombre de philosophes célèbres conçoivent la formation de la matière organique Quelque sublime que soit l'ensemble de ce systême, par la simplicité de ses principes, par l'ordre & la clarté des conséquences, qui en découlent d'une manière naturelle, il présente néanmoins des difficultés insurmontables, qui arrêtent notre raison, & lui ôtent la conviction. Ces difficultés sont une partie des phénomènes que nous observons dans les végétaux & les animaux. En vain desirons-nous, en vain faisons-nous nos efforts pour les faire dépendre de ces principes simples, de ces conséquences qui nous paroissent véritables. Le dernier chaînon, qui lie ces phénomènes à ces conséquences, nous manque ; ou si nous l'entrevoyons, nous nous disons, il n'appartient point aux loix physiques qui gouvernent la nature. Le phénomène qui en est l'effet, & qui semble le terminer, nous indique que ce chaînon tient à un autre principe & à un autre ordre de conséquences. Les lumières de notre entendement ne peuvent pas toujours pénétrer jusques à la liaison de la cause immédiate qui produit le phénomène que nous observons ; mais notre conscience a le sentiment que notre doute est fondé. Telle est l'*assi-*

milation dans les animaux. Nous avons la certitude du changement de la matière alimenteuse en notre substance solide & fluide, & nous savons qu'elle a en même-tems le caractère de vie qui nous est propre. Mais c'est parce que nous avons cette certitude, que nous nous demandons, est-ce uniquement par les forces méchaniques & chymiques que ce changement s'opère, ou est-ce par une autre puissance? Le pain, dont plusieurs personnes se nourrissent, devient leur sang & leur chair: mais la chair & le sang de chaque individu, n'est point la chair & le sang de l'autre; chacun a son mode particulier de vie, & ils ne pourroient point passer d'un individu à l'autre, sans éprouver de nouveaux changemens. Or cela ne devroit point arriver si le gluten nourricier étoit le même dans les végétaux & les animaux, & s'il étoit l'ouvrage des mêmes puissances. Ce pain, avant de devenir chair & sang, ne présentoit qu'une substance glutineuse, soumise aux loix physiques de la nature, sous tous ses rapports. Son changement en chair & en sang lui a conservé sa nature glutineuse: mais il lui a imprimé en même-tems un nouveau caractère de vie. Cette chair & ce sang, soumis sous certains rapports, aux mêmes loix phisiques, que lorsque la matière, dont ils sont composés, étoit de nature végétale, ont à présent une autre existence. Ils font partie d'un autre être qui obéit à d'autres loix, auxquelles ils sont par conséquent forcés de se soumettre. Puisqu'ils ont acquis sa nature & ses propriétes, il y a donc dans le tout, dont ils font partie, un principe différent qui les anime & les régit, comme il régit & anime ce tout; & ce principe est une force distincte des loix générales de l'univers, puisque ses effets sont d'un autre ordre. L'*assimilation* animale n'est donc point exécutée par les mêmes puissances que l'*assimilation* végétale, puisque les parties organiques de l'animal suivent des loix très-opposées à celles du végétal.

Assimilation végétale.

La plante naît, croît, dépérit & meurt. Pendant qu'elle vit, elle perd & se répare sans cesse. L'*assimilation* a donc lieu chez elle. Pour se former une idée de cette fonction, dont le méchanisme diffère sous certains rapports, de celle qui a lieu chez les animaux: il faut considérer, 1°. quelle est la matière qui sert de nourriture aux végétaux; 2°. quels sont les organes qui la préparent; 3°. quelles sont les forces qui meuvent les organes, ou qui agissent immédiatement sur cette matière.

Il se fait une déperdition continuelle de fluides & de solides, dans les végétaux comme dans les animaux. Elle diffère néanmoins en ce qu'elle se fait par une voie unique dans les premiers; au lieu que les derniers évacuent leur superflu par plusieurs émonctoires. La totalité néanmoins de cette déperdition est moindre dans les uns que dans les autres.

La transpiration sensible & insensible est la voie affectée au régne végétal. L'insensible transpiration est très-abondante dans certaines plantes. Elle se fait presque toute par leurs feuilles & leurs fruits, en raison de leur nombre & de leur surface. Suivant une expérience de M. Halles, la *corona solis* transpire dix-sept fois plus que l'homme. Elle souffre néanmoins une grande variation à raison du climat, de la saison, de la chaleur, de l'humidité & même des différentes heures du jour. Elle diminue considérablement pendant la nuit. Toutes ces plantes ne transpirent point également, suivant les expériences de M. Guettard. Les plantes grasses perdent très-peu.

Quelle que soit cette déperdition, elle exige un renouvellement continuel, ainsi que l'accroissement de la plante, de sorte qu'il faut nécessairement d'autre matière pour la remplacer.

Les végétaux étant composés de fluides & de solides, la matière qui les nourrit doit d'abord être convertie en leur sève & leurs sucs divers, pour être ensuite appliquée à leurs solides.

L'air de l'atmosphère, son humidité, les parties hétérogènes dont il est chargé, leur servent d'aliment; c'est par leurs feuilles qu'ils les attirent & les sucent. Ils pompent de même, par leurs racines, les sucs de la terre, avec une grande quantité d'air. Telles sont les deux sources principales d'où ils tirent leur nourriture. Il seroit difficile de déterminer quelle est celle qui leur fournit davantage. Le soleil, par sa chaleur & sa lumière, les anime & contribue aussi à leur nourriture. Les expériences de M. Bonnet ne laissent aucun doute sur l'influence de cet astre dans la végétation. Elle est d'ailleurs prouvée, quant à la couleur des végétaux, par la pâleur des plantes étiolées.

L'air, l'eau & le feu, forment donc la majeure partie des élémens du suc nourricier. L'air sur-tout entre en très-grande quantité dans la composition des végétaux. Il y est dans différens états; il y est dans celui de fixité, ou il y circule dans un état libre, dans les trachées. Les plantes croissent avec de l'air & de l'eau, sans autre principe. Les physiciens ne sont point d'accord sur le lieu où commence l'*assimilation* végétale. Quelques-uns ont pensé qu'elle se fait dans les racines & la tige. M. Duhamel croit qu'elle commence dans la terre, & que les racines ne font que les fonctions de vaisseaux lactés ou de suçoirs. Le travail des feuilles détruit son opinion, car on ne peut point dire que la nourriture que la plante reçoit par elles, a été préparée auparavant dans l'atmosphère; c'est au contraire par elles que son élaboration commence. Cet auteur admet trois espèces de liqueurs en circulation dans les arbres. La première est transparente & aqueuse, il l'appelle lymphe ou sève. La deuxième est contenue dans des vaisseaux particuliers, qu'il a désignés sous le nom de vaisseaux propres, &

la liqueur, suc propre. Ce suc varie dans chaque espèce d'arbre, & la même plante en contient de plusieurs qualités. La troisième, c'est l'air qui circule dans les trachées.

La sève fournit la nourriture; il n'est point prouvé que les sucs propres y contribuent.

On distingue dans l'arbre, l'écorce, le bois, la moëlle, les feuilles & les racines. L'écorce est composée de l'épiderme, du tissu cellulaire, & des couches corticales. On trouve dans ces dernières des vaisseaux lymphatiques & des vaisseaux propres.

Le bois se divise en bois propre & aubier. Le bois est formé par des couches concentriques; ces couches sont formées par des fibres ligneuses, ou vaisseaux lymphatiques, par le tissu cellulaire, qui est une production de la moëlle, par les vaisseaux propres, enfin par les trachées qui ne contiennent que de l'air.

« La substance de la moëlle, nous dit M. Duhamel, (*physique des arbres*), paroît essentiellement la même, que celle du tissu cellulaire... » La moëlle n'est qu'un amas du tissu cellulaire. Elle se trouve, pour la plus grande partie, rassemblée dans l'axe du corps ligneux, où elle est renfermée comme dans un tuyau. Le tissu cellulaire de la moëlle communique à travers le corps ligneux, presque à l'écorce, où il se distribue encore. Les racines ont la même organisation que le tronc de l'arbre, ainsi que les feuilles. La disposition des organes est cependant différente dans ces dernières.

Lorsque nous observons une plante en pleine végétation, nous remarquons, 1°. qu'elle a une action très-forte dans ses organes; 2°. les fluides éprouvent des mouvemens de fermentation, & jouissent d'une sorte de circulation.

Depuis les plus petites racines chevelues jusque aux feuilles, ses vaisseaux ont le pouvoir de pomper & d'absorber les substances dont elle se nourrit, & de les entretenir dans un mouvement continuel de circulation. La sève monte, descend, & se communique en tout sens, suivant les expériences de M. Halles, (*statique des végétaux*). Quoique M. Duhamel n'admette point une véritable circulation vasculaire, il suit néanmoins à-peu-près la même opinion d'après ses expériences.

Les trachées ont pareillement le pouvoir de faire circuler l'air libre qu'elles contiennent.

Les nouvelles découvertes nous ont fait appercevoir dans les feuilles un méchanisme beaucoup plus admirable. Elles absorbent une quantité d'air atmosphérique très-considérable qui est surchargé d'eau. Cette eau y est décomposée par la lumière & la chaleur. La lumière s'unit à l'oxigène, & forme l'air vital qu'elles exhalent en quantité lorsqu'elles sont exposées au soleil, tandis que l'hydrogène est absorbé par leurs vaisseaux, & va servir à réparer la plante. C'est par elles aussi qu'elle reçoit une grande portion de sa matière nutritive.

Quoiqu'il ne soit point prouvé que la circulation se fasse dans les végétaux dans un systême de vaisseaux : cela est néanmoins très-vraisemblable. Les expériences de M. Bonnet, & de beaucoup d'autres physiciens, démontrent qu'il en existe une. D'ailleurs l'abondance de la transpiration insensible, proportionnée à la vigueur plus ou moins forte de la végétation, suppose nécessairement que la sève & les autres sucs ont un mouvement de circulation quelconque.

Quant aux mouvemens de fermentation, ils sont pour le moins aussi évidents que la circulation. Car les fruits, les résines, les différens sucs qui se forment dans les plantes, ne peuvent être que l'ouvrage des agents chymiques mis en jeu par la chaleur.

Quel est le principe qui agit sur les organes & sur ces fluides? Je n'en vois qu'un seul. Le soleil qui, par la chaleur & la lumière, met en jeu les uns & les autres. C'est par lui que les vaisseaux sont mus; dès qu'il cesse d'agir sur eux, ils tombent dans l'inaction, & ne reprennent leur mouvement de succion que proportionellement à son influence.

C'est l'action du soleil : qui étant appliquée sur l'air, l'eau & les autres principes constituans, dans les feuilles, dans les racines, dans les moindres vaisseaux qui composent l'arbre, les combine & les modifie; c'est par sa lumière & par sa chaleur qu'il les décompose, qu'il s'unit avec eux, d'où résultent les nouveaux fluides qui doivent nourrir la plante, & former des nouveaux sucs. C'est encore par ces mêmes principes qu'il est l'ame de tous les mouvemens de fermentation que l'on observe dans les fluides végétaux.

C'est lui par conséquent qui favorise la grande transpiration, en même-tems qu'il la remplace par de nouveaux sucs alimenteux, au moyen d'une chaleur humide.

Les mouvemens méchaniques peuvent favoriser tous ces phénomènes; ils n'y concourent néanmoins que bien peu.

Quelques phisiciens célèbres ont voulu établir d'autres principes de vie dans les plantes, analogues à ceux que nous présentent les animaux. M. John-Hunter a annoncé dans les transactions philosophiques, qu'elles avoient en elles un principe de la chaleur, identique à celui dont les animaux sont doués. Les différentes espèces de sensitives, les divers mouvemens des fleurs, en la présence du soleil, ont

fait penser à d'autres qu'il existoit aussi dans les végétaux un principe de mouvement, semblable à celui des animaux. De sorte que, selon eux, ces principes d'animalité dans les végétaux, dépendroient d'une cause physique. Pour moi je ne vois point de preuves certaines du principe régénérateur de la chaleur; & les mouvemens des sensitives, ainsi que celui des fleurs, ont leur cause hors d'elles. Il ne rient point à leur organisation comme chez les animaux.

L'*assimilation*, dans les végétaux, est un pur effet phisique, dépendaut de l'unique principe que je lui ai assigné. (M. Debrieude).

ASSIS. (*Hygiène*.)

Partie II. Choses non naturelles.

Classe V, *gesta*.

Odre II. Repos & mouvement.

La position dans laquelle l'homme est *assis*, merite quelqu'attention, parce que si l'on reste longtemps dans cette posture, où le corps se trouve en quelque sorte plié dans plusieurs de ses divisions, il peut en résulter des effets désavantageux qui sont la suite de la gêne & de la compression des nerfs & des vaisseaux sanguins qui se portent aux extrémités. La circulation peut en être rallentie, & il arrive dans les parties au-dessous des courbures un engourdissement contre nature. Les parties musculaires sur lesquelles le corps est posé, sont aussi fatiguées, & en quelque sotte meurtries par la longue inaction dans laquelle on les laisse. C'est ce qui a fait imaginer les fauteuils, les canapés & les autres meubles dont la mollesse s'accommode parfaitement avec la délicatesse de nos organes. Il faut donc, quand on est fatigué de la position qui nous occupe, se lever ou en changer; avoir soin que les siéges soient dans une juste proportion avec la stature de celui qui doit s'en servir. Il est sur-tout essentiel pour les personnes de cabinet, lorsqu'elles s'occupent à une table ou à leur bureau, d'avoir un fauteuil qui ne soit pas assez élevé pour que la poitrine se trouve courbée, & la tête baissee, ou bien il faut élever la table, ou ce qui vaut encore mieux, prendre l'habitude de travailler souvent de bout sur des bureaux exhaussés, dont on voit des modeles dans quelques cabinets, & qui ont encore l'avantage de faire surmonter la propension au sommeil, & de s'opposer à l'engourdissement, & à la gêne dont j'ai parlé plus haut. (M. Macquart.)

ASSIS. (*Mat. méd.*)

Le mot *assis* qui est souvent le synonyme de *as*, livre romaine, est employé par quelques auteurs de matière médicale pour désigner l'opium. (M. Fourcroy.)

ASSODES. (*Fièvre*). (*Ordre nosol*).

Genre 27[e] de Vogel. Espèce de fièvre dans laquelle le malade est inquiet, agité & tourmenté par un mal-aise, & par un dégoût que rien ne peut calmer. C'est moins une fièvre particulière qu'une modification propre à certaines maladies aiguës. (V. D.)

ASSODE. (*Febris assodes, fièvre assode.*)

C'est une espèce de fièvre continue, daus laquelle la chaleur est modérée à l'extérieur, tandis qu'elle est très ardenre intérieurement. Les fièvres *assodes* sont accompagnées d'une soif très difficile à éteindre, d'inquiétudes, d'anxiétés, & d'agitation continuelle qui tourmentent tellement les malades, qu'ils ne peuvent conserver la même attitude deux instans de suite. Ils ont toute la peine possible à rester quelques momens tranquilles dans leur lit; ils demandent à en changer souvent: ceux qu'on y retient malgré eux se fâchent & font des efforts continuels pour en sortir; ils souffrent très difficilement leur maladie, & sont ordinairement dégoutés & fatigués de nausées & de vomissemens.

Forestus rapporte l'observation suivante d'un fièvre *assode*. Une veuve de quarante ans étoit si tourmentée, qu'elle ne pouvoit rester un moment tranquille dans son lit, ni conserver aucune attitude. Elle avoit de la répugnance pour tout; les hypochondres étoienr fort tendus; elle étoit très fatiguée par la soif & les veilles; le troisième jour les extrémités étoient froides; elle s'agitoit beaucoup, & ne pouvoit rester un instant dans la même place; la soif continuoit à être ardente; elle rendit tant par le haut que par le bas, beaucoup d'humeurs bilieuses & âcres; on y voyoit même de la bile verte, mêlée d'humeurs épaisses. Elle tomboit en syncope; elle avoit une violente douleur à l'estomac qui étoit par fois lancinante, & une telle tension aux hypochondres, qu'on auroit cru qu'elle alloit expirer; elle se plaignoit qu'un feu brûlant lui dévoroit l'estomac. On lui fit prendre des farineux, des acidules, des rafraîchissans, & après le quatrième jour le flux de ventre, la soif, & la fièvre diminuèrent. La diète étoit très tenue, le septième jour elle fut guérie. (*Voyez* les oracles de Cos.) section 3[e]. page 428.

Le jeune homme de la place des menteurs, avoit une fièvre de ce genre. Il souffroit difficilement sa maladie; il avoit des anxiétés, de l'impatience; il s'agitoit beaucoup; il étoit tourmenté d'insomnies & de nausées; il avoit aux deux hypochondres une tension molle & les extrêmités étoient devenues froides & livides vers le milieu de la maladie. Le premier jour le jeune homme eut un flux de ventre abondant d'humeurs bilieuses & tenues; les veines

noirâtres & tenues ; il ne dormit point, il fut altéré. Le second jour tout redoubla ; les déjections furent encore plus abondantes & pires que les précédentes ; il ne dormit point, son esprit fut dérangé, il eut une petite sueur. Le troisième il se trouva mal, il eut de la soif, des anxiétés, de l'agitation, du désespoir & du délire ; les extrémités devinrent froides & livides, & les hypochondres furent tendus sans dureté extérieure. Le quatrième jour il fut encore plus mal, & le septième il mourut âgé de vingt ans. (*Voyez* l'histoire du huitième malade des épidémies *d'Hippocrate*. liv. 3 section 2.)

Le tableau que nous venons de donner, suffit pour prouver que la fièvre *assode*, qui est, à proprement parler, ardente ou le *causus* d'Hippocrate, appartient à un genre de fièvres continues très aiguës, toujours accompagnées de symptômes très-graves, & fréquemment mortelles. (M. DE LAGUERENNE.)

ASSORTIR. (*Hygiène. vétérinaire*). (*Voyez* ACCOUPLEMENT.) (M. HUZARD.)

ASSOUPISSANTS. (*Mat. méd.*)

Les *assoupissans* sont les remèdes propres à engourdir l'action des nerfs, à produire le sommeil, & à calmer les douleurs. Ce mot est synonyme de narcotiques. (*Voyez* l'article NARCOTIQUE. (M. FOURCROY.)

ASSOUPISSANTS. (*Mat. méd. vétérinaire*) (*Voyez* NARCOTIQUES.) (M. HUZARD.)

ASSOUPISSEMENT.

Envie extrême de dormir ; état dans lequel les actions qui dépendent du sentiment & du mouvement volontaire sont affoiblies ou suspendues : on doit en distinguer deux espèces : l'un qui n'est la suite ou l'effet d'aucun cas maladif, mais qui dépend de causes accidentelles, comme la chaleur & la pesanteur de l'air, une grande fatigue : les veilles ainsi qu'un sommeil trop long-tems prolongé, les ténèbres de la nuit, ou un long séjour dans un lieu obscur & mal éclairé, disposent encore au sommeil & causent un *assoupissement* plus ou moins profond, mais qui se dissipe bientôt par la cessation des causes qui l'ont déterminé. Le second a lieu dans l'état de maladie ; il est idiopatique ou symptômatique avec ou sans fièvre, profond ou léger, long ou court, & quelquefois périodique. Les causes générales de *l'assoupissement* sont toute celles qui gênent la circulation des humeurs dans le cerveau, & qui s'opposent au libre exercice de ses fonctions. Les causes particulières sont la chaleur & la pesanteur de l'atmosphère, ainsi qu'un air trop froid. (On a observé que ceux qui avoient été saisis & gelés par un grand froid, avoient, avant d'y succomber, été attaqués d'un *assoupissement* profond) les alimens de difficile digestion ou pris en trop grande quantité ; l'excès & l'abus habituel des liqueurs spiritueuses ; l'odeur des substances vireuses & narcotiques, ou leur application sur quelque partie du corps ; la pléthore par la suppression des excrétions & évacuations habituelles ; l'inanition suite d'évacuations trop abondantes ou d'un long jeûne ; enfin les diverses affections de la tête, telles que l'inflammation du cerveau & de ses membranes, l'engorgement de ses vaisseaux sanguins & lymphatiques, l'épanchement de quelque liqueur dans l'intérieur de cet organe, ou sa compression par quelque tumeur, ainsi que par la dépression des os du crâne. *L'assoupissement* est souvent un symptôme de certaines maladies de la gorge, de la poitrine & du bas-ventre ; il a lieu consécutivement dans les fièvres malignes, dans quelques maladies éruptives. On a observé des *assoupissemens* qui duroient pendant deux, trois & quatre mois, dont on ne pouvoit reconnoître la cause, qui ne portoient aucun dérangement sensible dans l'économie animale, & se dissipoient d'eux-mêmes après un certain laps de temps.

L'*assoupissement* prend différents noms relativement à son intensité & aux différents symptômes qu'il présente ou dont il est accompagné. Le malade se réveille quelquefois au plus léger bruit ; il ouvre les yeux, répond aux questions qui lui sont faites, ensuite bâille & retombe plus ou moins promptement dans le premier état ; c'est ce qu'on appelle *cataphora*, ou envie extrême de dormir. Lorsque le malade ne se réveille qu'avec la plus grande difficulté, qu'en même-temps le pouls est mol & égal, que la respiration est libre, la chaleur naturelle, alors il prend le nom de *carus* ou *assoupissement* parfait. Si le pouls au contraire est dur, petit & fréquent, ou grand, inégal & intermittent ; si la respiration est prompte, difficile & stertoreuse ; s'il y a de la chaleur & de la fièvre, on juge cet *assoupissement* symptomatique, c'est ce qui constitue le coma : enfin lorsque le sujet ne peut être réveillé, ou ne l'est qu'à l'occasion d'une sensation forte & douloureuse, que le pouls est grand, mais lent & inégal, que le *stimulus* des urines & des matières fécales ne se fait point sentir, & que le malade revenu à lui ne se rappelle aucune des circonstances de son attaque, cet *assoupissement* est celui connu sous le nom de léthargie.

Le prognostic de l'*assoupissement* se tire de la constitution des sujets chez lesquels il a lieu, des causes particulières qui le déterminent, de son intensité & aussi de la nature des maladies dont il est un symptôme. Il est moins à craindre chez les enfants & les femmes que chez les vieillards. Celui qui vient de la pléthore est l'avant-coureur de l'apo-

pléxie ou d'une mort prompte : celui qui succède à l'inanition peut devenir salutaire ; il présente d'autant moins de danger que le malade se réveille aisément, répond aux questions qui lui sont faites, que la respiration est libre & que les excrétions naturelles ne sont point interrompues. L'*assoupissement* symptômatique indique en général la gravité des maladies dans lesquelles on l'observe, & est presque toujours un symptôme fâcheux.

Rendre à l'air, autant qu'il est possible, relativement au malade, sa salubrité naturelle ; corriger le vice des humeurs ; diminuer la pléthore générale ou particulière & locale ; dégager l'estomac & les premières voies des humeurs surabondantes ou viciées qui les surchargent ou les irritent ; retablir les évacuations supprimées, modérer celles qui sont trop abondantes ; telles sont les indications à remplir par les délayans, les saignées, les évacuans, les stimulans, les épispastiques & autres moyens appropriés à chacune des causes de l'*assoupissement* que l'on a à combattre, soit idiopatique, soit symptômatique : le choix & l'application de ces moyens doivent être dirigés dans l'un par la connoissance que l'on a de ses causes, & dans l'autre ils doivent être subordonnés aux indications que présente la maladie principale. (M. DE LAPORTE.)

ASSOUPISSEMENT *dans l'enfant naissant, par la compression du cerveau.*

Ce n'est pas seulement comme une cause fréquente de maladies, que l'on doit considérer cette compression dans l'enfant naissant. L'engourdissement qui en résulte remplit encore, dans les vues de la nature, un usage très-important ; & c'est en connoissant bien en quoi il consiste, que l'on pourra apprécier convenablement les suites fâcheuses qu'il peut avoir. Sous ce dernier rapport cet état cache plusieurs circonstances dont on sera peut-être étonné de voir que l'existence, dans le travail de l'accouchement, ait échappé aux recherches des observateurs.

Un des plus importans phénomènes que nous offre cette opération de la nature, & le plus remarquable peut-être par la singularité frappante qu'il nous présente, est l'état que l'enfant éprouve dans ce travail douloureux ; cet état de l'enfant n'a point été suffisamment approfondi. Toute l'antiquité, depuis Hippocrate, a été persuadée que l'enfant étoit la puissance qui agissoit dans l'accouchement. Pour expliquer comment il parvenoit à se frayer lui-même le passage, on a dit qu'il appuyoit sa tête contre l'orifice de la matrice, & qu'il le contraignoit de s'ouvrir en appuyant ses pieds & se roidissant contre le fond de cet organe avec une force proportionnée à ses efforts.

Les physiologistes modernes se sont élevés avec raison contre une assertion aussi formellement démentie par l'observation journalière. Il faut n'avoir jamais jetté les yeux sur une femme en travail, pour ne pas reconnoître que ces mouvemens violens & répétés de l'enfant n'ont point lieu, & pour ne pas convenir qu'il est absolument & purement passif dans l'accouchement.

Mais, en réfutant ainsi l'opinion des anciens, les modernes ont-ils saisi complettement la vérité? On peut dire qu'ils n'ont pas senti les conséquences de la doctrine qu'ils établissoient. Ils ne se sont pas apperçus que leur sentiment ouvroit la porte aux difficultés les plus grandes, & qu'ils remplaçoient une erreur par un prodige.

En effet, si, comme on ne peut le révoquer en doute, l'accouchement est aussi douloureux pour l'enfant que nous voyons qu'il l'est pour la mère (1), peut-on concevoir quelque chose de plus étonnant que ce calme profond où l'on voit plongé, pendant une crise de douleurs très-aiguës, un être doué de la sensibilité la plus vive?

C'est donc une circonstance dont on n'a point encore déterminé la nature que l'état de l'enfant pendant le travail de l'accouchement ; ce problême intéressant mérite, à bien des égards, de fixer l'attention des physiologistes. Si l'on cherche quelle est la cause à laquelle on doit l'attribuer, on verra bientôt qu'elle découle naturellement de quelques principes universellement reconnus, & que les réflexions les plus simples suffisent pour mettre à portée de la saisir.

Une des différences les plus frappantes de la con-

---

(1) Les auteurs n'ont jamais douté que l'accouchement ne fût un état violent & douloureux pour l'enfant.

Miratur Galenus infantis exitum, quòd nullâ vulneratâ particulâ, neque membro exarticulato in lucem prodeat. Lib. 14 *de Usu partium.* Riolan, Anthrop. p. 644.

Fœtus & ipse planctu, depressione quam passus est, conquesturus, in lucem editur. Haller, Phys. t. 8, lib. xxix, sect. v, p. 432.

Dum nascitur, vi exprimitur.... nec mirum ergò vagitum & ploratum in ipso vitæ principio adesse, licet sanissimus cæteroquin fuerit infans. Wan-Sw. t. 4, p. 574.

L'enfant vivant contribue-t-il en quelque chose à l'accouchement? Les sentimens sont partagés. La douleur qu'il souffre lorsqu'il vient d'être pressé par la matrice, fait croire que cela doit être. Roederer, pag 130.

Quand l'enfant vient au monde, il ne ressent que de la douleur. La Mothe, page 1324.

Le travail de l'accouchement est ainsi appelé, parce que la mère & l'enfant souffrent, & sont beaucoup travaillés en cette action. Mauriceau, pag 237.

formation des parties dans un enfant qui vient de naître, est celle qu'on remarque dans la disposition & la configuration des pièces osseuses qui forment à cet âge la voûte du crâne. Ces différentes pièces, qui, solidement articulées, & pour ainsi dire soudées ensemble, forment dans l'homme la partie supérieure d'une boîte osseuse très-forte & très-résistante, sont séparées dans l'enfant par des intervalles membraneux que n'a point encore remplis l'ossification. Ces espaces intermédiaires n'ont pas dans tous les endroits la même étendue.

Les observateurs de tous les tems n'ont entrevu d'autre intention de la nature dans cette conformation particulière, que celle de favoriser le passage de l'enfant. Comme on a vu dans les accouchemens laborieux la tête du fœtus changer de forme & se déprimer manifestement, pour s'engager dans un bassin étroit; comme on a sur-tout observé que des accouchemens physiquement impossibles, à raison du volume excessif de la tête de l'enfant, se terminent promptement peu de tems après sa mort, à la faveur de l'affaissement des os du crâne que cet état procure; la première idée qui a dû s'offrir aux observateurs, a été que cette disposition méchanique avoit pour but de permettre aux os du crâne de se rapprocher, pour diminuer le volume de la tête, & favoriser ainsi son passage dans l'accouchement. Cette idée est si simple & si naturelle, que tous les physiciens anciens & modernes s'y sont arrêtés.

Mais, quelque bien fondée que soit cette induction, la conformation de la tête dans l'enfant est encore établie pour un autre avantage, qui prend sa source dans le rapprochement des os du crâne, & qu'on a droit de regarder peut-être comme plus important que le premier. Ce nouvel avantage dépend de la compression du cerveau. Elle a nécessairement lieu par l'effet du rapprochement; il n'est pas même possible qu'elle n'existe pas alors. La substance, qui forme cet organe est molle & pulpeuse : il remplit exactement la cavité qu'il occupe. Comment seroit-il concevable qu'il ne subit point un état réel de compression, lorsque l'enveloppe osseuse & flexible qui le ceint de toutes parts se resserre & presse fortement sur lui?

Il est donc évident qu'outre le changement de forme qu'il imprime à la tête de l'enfant, le rapprochement des os du crâne fait encore éprouver au cerveau un degré de pression proportionné. Voyons quels sont les effets qui peuvent en résulter.

Dans le nombre des dérangemens auxquels est sujet l'organe délicat renfermé dans la cavité du crâne, il n'en est aucuns qui soient mieux connus que ceux qui dépendent de son état de compression. La perte du sentiment & la cessation de tout mouvement volontaire, sont les effets constans & nécessaires qu'elle produit. Lorsque la pression n'a lieu que sur un point de sa surface, le mouvement & le sentiment sont détruits dans les parties seules qui reçoivent les nerfs de la portion du cerveau comprimée. Mais on sait que quand elle est générale, ou qu'elle étend son action sur une portion considérable de cet organe; on sait, dis-je, qu'elle prive le corps entier de ses deux facultés les plus essentielles, de celles de se mouvoir & de sentir. Il n'est point, en médecine, de vérité plus constante ni mieux établie. L'observation & l'expérience (1) s'accordent sur ce point. Il suffit de citer ici les effets des épanchemens qui se font sous la voûte du crâne, pour qu'il ne reste aucun doute à ce sujet.

Ce qu'un effort de compression considérable & général produit infailliblement d'altération dans les fonctions du cerveau, l'observation & l'expérience prouvent qu'un degré beaucoup moindre peut l'occasionner, si l'action de la force comprimante est dirigée vers une partie déterminée de cet organe. Cette partie est le *corps calleux*. Sans adopter ici les discussions élevées parmi les physiologistes sur sa prérogative prétendue d'être le *siège de l'ame*, on peut avancer & soutenir cette proposition.

Si l'on injecte sous la voûte du crâne dans un chien, une once ou deux d'eau par une ouverture pratiquée à l'un des pariétaux près la suture sagittale, & qu'en plongeant l'extrémité de l'instrument entre les deux hémisphères du cerveau, on dirige l'injection vers le corps calleux, alors, à mesure que l'eau s'introduit, on voit les membres du chien tomber dans le relâchement, &, si l'on continue d'injecter, il devient tout-à-fait apoplectique. Dans cet état, l'animal, soumis aux épreuves les plus douloureuses, ne donne aucunes marques de sensibilité. Après avoir observé ce phénomène pendant trente ou quarante minutes, si l'on donne issue à l'eau injectée, à proportion qu'on la voit sortir, le sentiment renaît par degrés; les muscles reprennent insensiblement leur ton; ils deviennent capables d'exercer les divers mouvemens que la présence de l'eau sous la *dure-mère* avoit supprimés en totalité; & les chiens soumis à ces expériences paroissent aussi sains, aussi alertes qu'ils l'étoient avant l'opération.

Le traitement des plaies de la tête a donné lieu de faire des observations pareilles sur l'homme. M. de la Peyronnie en a consigné sur-tout un exemple frappant dans les mémoires de l'académie (2).

---

(1) M. Haller atteste avoir vérifié, par un très-grand nombre d'expériences, qu'on nécessite un sommeil, même profond, dans les chiens vivans, si l'on porte assez loin la compression du cerveau. *Physiol. tom.* 4, *lib.* 10, *p.* 300.

(2) Un jeune homme de seize ans, blessé d'un coup de pierre au haut & au devant du pariétal gauche, perdit l'usage presque entier de ses sens, & tomba dans un assoupissement & un affaissement absolu de tout le corps. La durée des accidens, un peu de lividité & la grande mollesse de la dure-mère, déterminèrent à ouvrir cette membrane. La quantité

De ces faits, il semble qu'on peut conclure que la pression exercée sur la surface du cerveau, doit produite d'autant plus sûrement l'assoupissement, qu'elle aura lieu sur des parties & dans une direction capables d'en transmettre plus vivement l'effet au corps calleux. Telle seroit l'action d'une force comprimante qui appuieroit sur la partie supérieure de cet organe. C'est aussi ce qu'un exemple a prouvé de la manière la plus frappante. Une femme (1), dont le crâne étoit ouvert, s'endormoit dès qu'on lui pressoit le cerveau, & tomboit, pour ainsi dire, en apoplexie, par l'effet d'une compression plus forte.

Si nous appliquons ces faits à la compression que fait éprouver au cerveau le rapprochement des os du crâne, on sera convaincu qu'elle doit jetter l'enfant dans un profond assoupissement. L'effet de ce rapprochement est de porter les unes vers les autres toutes les pièces de la voûte osseuse du crâne, jusqu'à ce qu'étant exactement réunies, elles puissent se soutenir mutuellement. On doit remarquer même que le mouvement réciproque des os ne se borne pas au point où les pièces rapprochées se touchent & se soutiennent par leurs bords réunis. L'expérience apprend qu'elles peuvent encore se croiser en glissant les unes sur les autres. Alors la cavité naturelle du crâne perd une portion d'autant plus grande de son étendue, que les espaces intermédiaires qui ont disparu par le rapprochement, avoient plus de largeur, & que les os sont croisés davantage par leurs bords.

Maintenant, si l'on considère que la pression exercée par cette cause sur le cerveau, est générale; qu'elle agit au moins sur la plus grande partie de sa surface avec beaucoup d'effort, on ne pourra douter qu'elle ne détermine dans l'enfant un assoupissement plus ou moins profond. N'est-ce pas la même chose en effet, que la cavité naturelle du crâne soit rétrecie par la présence de quelque matière étrangère introduite sous la voûte qui la forme, ou qu'elle soit diminuée par le rétrecissement de son enceinte? Dans le premier cas, l'assoupissement est un effet constant de la compression du cerveau; il est donc indispensablement nécessaire qu'il ait également lieu dans le second: & si la simple dépression d'une des portions osseuses du crâne occasionne infailliblement un assoupissement léthargique, comment l'abaissement de la voûte entière, opéré par le rapprochement des différentes pièces qui la composent, ne produiroit-il pas le même effet? La raison de cette difference ne pourroit se concevoir. Tel est donc l'état que fait éprouver au cerveau le rapprochement des os du crâne, qu'en considérant l'énergie de cette cause & l'étendue de son action, elle doit nécessairement plonger l'enfant dans un véritable état d'assoupissement.

Si de plus on examine sur quelle partie de la surface du cerveau & dans quelle direction agit plus spécialement la pression du crâne sur cet organe, cette assertion recevra bientôt une nouvelle force. Les différentes pièces de la voûte osseuse, qui sont susceptibles de se rapprocher, ont toutes, par leur bord inférieur, une jonction plus ou moins étroite avec la base du crâne. Si la nature de cette jonction ne leur permettoit qu'un mouvement de charnière, ou même qu'étant soudées avec les os du crâne elles ne pussent se rapprocher qu'à la faveur de leur propre flexibilité; alors il est incontestable qu'elles ne pourroient se porter les unes vers les autres, & se croiser par leur partie supérieure, sans que le sommet de la voûte osseuse ne s'abaissât vers la base. Maintenant on doit remarquer que les deux portions qui forment le coronal & la grande pièce de l'os occipital, ne jouissent pas d'une autre mobilité (1). Les premières sont fixées par leur

---

de matière que fournit l'abcès, fit penser qu'il devoit avoir environ le volume d'un œuf de poule; & l'on jugea par la direction d'une sonde applatie & arrondie par le bout en forme de champignon, qu'on nomme *menyngophylax*, aussi bien que par la profondeur de l'endroit où la sonde pénétroit, que, lorsqu'on l'abandonnoit légèrement, elle étoit soutenue par le corps *calleux*, à côté de la *faux*. Dès que le pus qui pesoit sur le corps calleux fut vidé, l'assoupissement cessa; la vue & la liberté des sens revinrent. Les accidents recommençoient, dès que la cavité se remplissoit d'une nouvelle suppuration, & ils disparoissoient dès que les matières sortoient. L'injection produisoit le même effet que la présence des matières. Dès qu'on en remplissoit la cavité, le malade perdoit la raison, le sentiment; & on lui redonnoit l'un & l'autre en pompant l'injection par le moyen d'une seringue. On crut appercevoir plusieurs fois qu'en abandonnant, sur le corps calleux le *menyngophylax* à son propre poids, les accidens se renouvelloient, & qu'ils disparoissoient dans l'instant qu'on le retiroit. Au bout de deux mois le jeune homme fut parfaitement guéri. *Mém. de l'Acad. Royale des Sciences, ann.* 1741, *pag.* 199.

(1) Il y a lieu de croire que la femme qui fait le sujet de cette observation, est celle dont parle *Saviard*, *Obs. xc*, *pag.* 386. La calotte entière du crâne, détachée par une véritable exfoliation, avoit laissé le cerveau à découvert. On engageoit cette malheureuse, en lui faisant quelque aumône, à montrer le dessus de sa tête, qu'elle couvroit avec une courge ou calbasse.

C'est aussi la même femme, dont il est fait mention, dans les *Mém. de l'Acad. des Scienc.* (*Hist. p.* 45, *art.* 20, 1700).

On ne peut douter aussi que cette observation ne soit la même que celle rapportée par Haller, *Boerhaav. Prælectiones cum notis Halleri*, §. 284, quoiqu'il cite un homme comme en ayant été le sujet. Il rapporte d'une manière plus détaillée les effets qu'on observa de la compression du cerveau.

« Lorsqu'on en touchoit la membrane extérieure seulement
» du bout du doigt, il éprouvoit une sensation semblable
» à celle que produiroient mille étincelles devant les yeux.
» Si la compression étoit un peu plus forte, sa vue s'obs-
» curcissoit; si l'on augmentoit encore, sur-tout en em-
» ployant toute la main, il s'assoupissoit; bientôt il commen-
» çoit à ronfler; &, pour peu que la main s'appesantît,
» il tomboit dans un état parfaitement semblable à l'apo-
» plexie, mais qui se dissipoit aussi facilement qu'il étoit
» survenu; car, en ôtant la main, il ne tardoit pas à
» reprendre l'usage de tous ses sens. »

(1) Ces différentes pièces participent au rapprochement des os du crâne dans l'accouchement.

Ita fit ut caput fœtûs mutabile sit, & possit ut ferè solet in la-

b.se,

base, & comme soudées dans leur jonction avec les os de la face; l'autre paroît participer sensiblement au mouvement de charnière. Il n'en est pas, à la vérité, tout-à-fait ainsi des pariétaux. Une suture membraneuse les sépare de chaque côté, par leur bord inférieur, de la portion écailleuse du temporal. Mais on doit remarquer que ces os ont plus de flexibilité, de mollesse vers le sommet de la tête, où l'ossification est moins avancée; qu'ils ont en même-tems plus de mobilité vers cette région, où la fontanelle & la suture sagittale établissent un plus grand vide. A raison de cette mobilité plus marquée, on ne peut contester que ces os, s'ils sont pressés par une force qui les contraigne de céder, ne se portent de préférence vers la région qui leur offre moins de résistance; mais il est impossible que ces deux pièces osseuses se rapprochent ainsi davantage vers le sommet de la tête que par leur base, & qu'elles ne concourent pas, comme les autres, à déprimer la voûte du crâne, à l'abaisser dans tous ses points. La pression que font éprouver les os du crâne au cerveau de l'enfant, est donc ainsi plus spécialement exercée sur la région supérieure de cet organe, & dirigée naturellement vers le corps calleux, puisqu'il se rencontre dans la ligne qui la transmet de la voûte du crâne vers la base. Or, il n'est pas possible, après ce que nous avons dit, qu'une semblable pression ne produise pas un état réel d'assoupissement.

On ne peut douter que ce rapprochement des os du crâne n'ait lieu dans les différentes espèces d'accouchemens. Il se fait appercevoir manifestement, lorsque, dans un travail très-laborieux, la tête de l'enfant franchit avec effort les détroits trop serrés du bassin. Il est également constant, par le témoignage des praticiens (1), qu'il existe dans l'accouchement naturel, lorsque les circonstances en sont les plus favorables: on doit même alors le regarder comme un effet nécessaire du méchanisme de cette fonction.

L'accouchement naturel, en effet, est toujours accompagné de douleurs, & ne se fait que par les efforts considérables de la mère, lors même que les voies sont libres. Ces efforts sont nécessités par la résistance, qu'opposent à leur distension les parties, qui doivent livrer passage. C'est la tête de l'enfant qui produit cette distension toujours difficile & douloureuse. Mais la réaction de toutes parties douées de ressort étant égale à l'action qu'elles éprouvent, la tête de l'enfant doit donc être serrée avec autant d'effort, qu'elle presse elle-même les parties qu'elle dilate. Maintenant, si nous considérons que les pièces osseuses, qui forment le crâne à cet âge, sont séparées par des intervalles membraneux très-lâches, & que rien ne s'oppose à leur réunion que la substance du cerveau, substance très-susceptible d'être comprimée, & que son extrême mollesse rend incapable de résistance, il sera évident que, fortement pressés comme ils sont dans le travail ordinaire, les os du crâne doivent se rapprocher par la disposition même des choses dans l'accouchement naturel.

Quoique dans l'accouchement par les pieds, le passage de l'enfant s'opère d'une manière très-différente, puisque dans cet accouchement que la nature, comme l'observation nous l'apprend, peut terminer seule, ce sont les parties inférieures & le corps de l'enfant qui font le passage; la tête n'est pas moins soumise à l'effort d'une compression propre à porter au rapprochement les os du crâne. Les réflexions suivantes vont démontrer cette assertion.

Les parois de la matrice tendent continuellement à comprimer, par leur propre ressort, les corps qui y sont contenus; & quoique les douleurs de l'enfantement cessent, cet organe ne cesse pas de comprimer ce qu'il contient. Lorsque dans l'accouchement

cilion partu, aut secundùm latera comprimi, quò longius fiat, aut etiam os frontis ante os sincipitis retrorsùm agi, aut vicissim os sincipitis super os frontis antrorsùm adduci. Halleri Phys. tom. 8, pag. 359.

Les pariétaux se déjettent quelquefois par dessus le bord supérieur du coronal, quelquefois par dessus le bord de l'occipital. Smellie, tom. 1, page 461, sect. 3.

Quelquefois le déplacement & le croisement des os ont lieu au frontal & à l'occipital. Cours d'Accouch. de M. A. P.

La suture du coronal sert à favoriser l'alongement de la tête. nder Wiel, tom. 1, page 19.

(1) Les praticiens ont reconnu que la tête du fœtus change un peu sa forme, & que les os du crâne se rapprochent même dans l'accouchement naturel.

Le témoignage de Levret est formel sur ce point. *La tête prend toujours la forme oblongue, pendant qu'elle sort; mais sitôt qu'elle est sortie, elle n'est plus si alongée qu'elle l'étoit au passage, si l'enfant est vivant.* Art des Accouch. p. 561.

Les pariétaux ont de particulier de glisser ou passer un peu l'un sur l'autre, dans toute la longueur de la sutur sagittale, lorsqu'ils s'engagent dans les détroits des os du bassin. Ibid. p 444.

Consultez aussi la figure deuxieme de la planche III, & son explication, p. 305. Cette planche représente *le mécanisme de l'accouchement naturel.* Levret y fait remarquer comment *la tête de l'enfant, sitôt qu'elle passe le couronnement, & dans le progrès qu'elle fait, prend la forme elliptique, & s'alonge de plus en plus jusqu'au moment où la tête de l'enfant, ainsi pétrie, franchit la vulve.*

Ces déplacemens ont toujours lieu quand l'enfant est au passage. Cours d'Acouch. de M. A. P.

Hinc a capite toto clauso partûs difficultas. Halleri physiol. t. 8. p. 359, 432.

Je ne dois pas passer sous silence le changement qu'éprouve la tête du fœtus dans l'accouchement. Elle est ronde dans la matrice, & un peu plus grande que les ouvertures du bassin; mais la violence des douleurs & la résistance du bassin font qu'elle s'alonge dans la direction de l'occiput au front. Les sutures des os & la saillie de l'occiput qui se présente d'abord, contribuent à cet alongement. Roederer, page 103.

contre nature, l'enfant se présente par les pieds pour sortir, toutes les parties supérieures de son corps plongées dans la matrice sont donc soumises à l'action d'une véritable force de compression. Cette force se dirige du fond de cet organe, & de tous les points de sa surface, vers l'orifice; elle appuie donc sur la tête de l'enfant, de la manière la plus propre à comprimer le cerveau, ou, ce qui est la même chose, à porter les os du crâne au rapprochement. On ne peut contester à cette force si bien disposée, le degré d'intensité nécessaire pour produire, dans les os du crâne, un état de rapprochement réel. Dans les différentes espèces d'accouchement naturel, soit ordinaire, soit laborieux, cet état de rapprochement a lieu par l'effet de la force qui presse la tête de l'enfant contre les parois de la cavité du bassin; mais dans l'accouchement par les pieds, n'est-ce pas la même puissance qui agit & appuie sur le crâne de l'enfant, savoir, la contraction de la matrice? L'accouchement contre nature nous offre donc, dans le méchanisme par lequel il s'opère, la même cause de compression sur la tête du fœtus, que l'accouchement naturel; & dans cette espèce d'accouchement, comme dans l'autre, les auteurs l'ont reconnue formellement (1). *Lorsque la tête sort la dernière*, dit Rœdérer, *le fond de la matrice agissant sur son sommet, l'écrase pour ainsi dire, & lui donne plus de largeur*.

On voit par ces réflexions, qu'en quelque situation que l'enfant se présente dans l'accouchement contre nature, quelle que soit en ce cas sa situation dans la matrice, la tête est, ainsi que dans l'accouchement naturel, serrée en tous sens & comprimée de toutes parts. Mais le crâne ne pouvant éprouver ainsi un effort de compression considérable & général, que les différentes pièces mobiles qui le forment ne se portent réciproquement les unes vers les autres, & ne fassent disparoître les espaces membraneux qui les séparent, le cerveau ne peut manquer d'être à la gêne dans la cavité du crâne & fortement comprimé, dans quelque espèce d'accouchement que ce soit.

Si l'on trouve ainsi réunies dans le mécanisme de l'accouchement toutes les causes capables d'occasionner, dans le fœtus, cette espèce d'assoupissement qui naît de la compression du cerveau, on observe également tous les signes qui caractérisent cet état, dans la manière dont l'enfant se comporte pendant la durée du travail. On ne peut douter que le fœtus vivant ne soit aussi douloureusement affecté que la mère dans le travail de l'accouchement. Soumis à toute la force de contraction de la matrice qui tend à l'expulser, son corps éprouve toute la résistance des parties qui s'opposent à son passage, & le serrent très-étroitement. L'enfant est donc ainsi placé entre deux forces à-peu-près égales, mais opposées entre elles, ou qui se contre-balancent à certains égards. Ces forces jouissent d'une grande intensité d'action. On connoît quelle est celle de la matrice, dont l'effort est assez grand pour séparer les os dans un bassin étroit, afin de faire sortir le fœtus. Si l'on fait attention que ce sont les membres délicats de l'enfant qui sont serrés & vexés par ces forces, pourra-t-on révoquer en doute l'état de souffrance qu'il doit éprouver? Cependant, quelque pénible que doive être pour l'enfant le passage qui le conduit au jour, il ne donne, pendant cette crise, aucune marque de sensibilité. On ne remarque pas plus dans l'accouchement que le fœtus offre des signes de douleur, qu'on ne voit qu'il exerce des efforts réels pour sortir de sa prison, comme l'avoit pensé l'antiquité. Cette insensibilité apparente n'a-t-elle donc pas quelque chose d'inconcevable?

Ce n'est pas seulement dans l'accouchement ordinaire qu'on remarque cette immobilité de l'enfant; on l'observe également, on pourroit dire même qu'elle est plus marquée dans les accouchemens laborieux. L'observation & le témoignage des auteurs s'accordent sur ce point. Cependant l'enfant est soumis alors à des causes de douleur beaucoup plus vives. On sait à quel degré d'intensité sont portées dans ces circonstances les contractions de la matrice, & quel sentiment de gêne elles font éprouver lorsqu'on est forcé de porter la main dans sa cavité. Mais si le bras d'un accoucheur robuste, endurci par l'âge & la fatigue, ne peut pendant quelques instans supporter l'effort de la matrice, l'enfant soumis à l'action de ce même organe pendant des heures, des jours entiers, accablé de plus par la violence des efforts que fait valoir une femme au temps des douleurs, ne doit il pas être froissé douloureusement contre les parties qu'il doit franchir? On ne peut se refuser à cette vérité. Cependant l'enfant ne fait alors aucun usage de sa force, de son activité; ou, s'il en fait usage, ne doit-on pas être frappé de l'étonnante disproportion qu'on remarque entre les mouvemens qu'il exerce, & la violence des douleurs qu'il doit alors éprouver?

On ne peut supposer que cette immobilité soit l'effet d'un état d'inertie & de foiblesse naturel à l'enfant, ni la rejetter sur la gêne où il se trouve quand la matrice est vivement contractée sur lui. Foible & délicat comme il paroît, on ne peut disconvenir qu'il y a peu de vigueur dans les mouvemens libres & volontaires que le fœtus peut faire pendant le travail. Mais en seroit-il de même des mouvemens convulsifs que lui occasionneroient les vives douleurs de l'accouchement? L'expérience n'apprend-elle pas que, quelque foiblesse qu'ait un sujet, on peut exciter en lui les convulsions les plus vives? Ce n'est pas par le degré de force ou de vigueur de l'action

(1) Lorsque la tête, restée dans la matrice, est trop grosse, les douleurs, loin de la pousser dehors, l'empêchent de sortir, parce que l'occiput se présentant, le fond de la matrice comprime les os du sommet de la tête, & en l'applatissant lui font occuper plus d'espace. *Roederer*, *page* 357.

naturelle des fibres musculeuses, que l'on doit juger de celle qui survient dans l'état de convulsion. L'action musculaire est alors prodigieusement augmentée, comme on le voit dans l'épilepsie. Les efforts, que l'enfant peut faire dans cet état, sont très-considérables; il suffit pour s'en convaincre d'avoir essayé, comme dit Tissot, de résister aux membres convulsés d'un enfant dans les premiers jours de sa vie. Seroit-ce donc la matrice qui pourroit s'opposer aux mouvemens du fœtus qui se débattroit pendant le travail contre la douleur? Ce qui se passe en quelques occasions, très-rares à la vérité, mais bien réelles, démontre invinciblement combien elle seroit peu propre à produire un pareil effet; je veux parler de la rupture de cet organe, accident qui ne manque pas d'arriver quand l'enfant en proie aux convulsions, s'agite avec violence & frappe rudement contre sa parois interne. Mais si l'enfant ressentoit toutes les impressions de douleur auxquelles il est soumis dans le travail, ne devroit-il pas éprouver des mouvemens convulsifs dans tous les accouchemens laborieux; & la matrice, loin de résister à leur violence, ne seroit-elle pas le plus souvent déchirée? Cependant cet accident formidable n'a lieu que dans des cas très-rares, & pour ainsi dire, extraordinaires.

Quelle est donc la force suprême qui suspend ainsi dans l'enfant les effets de la sensibilité? On ne peut méconnoître les caractères de la compression du cerveau, qui livre l'enfant à l'assoupissement le plus profond, & le soustrait de la sorte à la douleur.

Ces caractères sont trop frappans pour n'être pas reconnus. La tête de l'enfant, ainsi que les autres parties de son corps, devant éprouver une compression plus forte lorsque le travail est fâcheux & difficile, la matrice jouissant alors d'une force de contraction plus énergique, l'*assoupissement* de l'enfant doit donc être alors plus profond, & dès-lors aussi son immobilité plus parfaite. Or, cette conséquence ne se vérifie-t-elle pas, comme nous l'avons remarqué, dans les accouchemens laborieux? Mais, ce qui prouve encore plus en faveur de la compression du cerveau, c'est que l'immobilité du fœtus n'est en aucun cas plus marquée que dans la circonstance particulière où, la tête étant serrée avec le plus violent effort, la compression de l'organe qu'elle contient est sur-tout portée au plus haut point. Tel est manifestement l'état qu'on observe dans l'enclavement réel. Or les témoignages les plus positifs prouvent que le fœtus est, en ce cas sur-tout, réduit à l'immobilité la plus absolue (1).

L'enfant est donc plongé, pendant le travail de l'accouchement, dans un *assoupissement* profond, & tout annonce que cet *assoupissement* est occasionné par la compression du cerveau. Mais par quel méchanisme s'opère cette compression? Peut-on méconnoître la cause qui la produit, après ce que nous avons dit du rapprochement des os du crâne? & la révoquera-t-on en doute, lorsqu'elle-même se rend sensible dans certaines circonstances? Les os restent souvent croisés dans l'enfant après sa naissance, principalement dans un premier accouchement. Le fœtus est alors dans un état réel d'étonnement & d'insensibilité, dont on ne le voit sortir qu'après avoir rétabli les pieces osseuses. Si on tarde à le faire, l'enfant reste plus long-temps engourdi. L'observation de ce fait n'est pas rare, ainsi que nous l'attestent des observateurs dignes de foi. (2).

Cet *assoupissement* de l'enfant, pendant le travail de l'accouchement, est remarquable par la nature des avantages qu'il procure. Si le fœtus eût joui, dans cette circonstance, de toute la sensibilité physique qui le caractérise, non-seulement il auroit éprouvé les plus vives douleurs, mais les mouvemens que cet état lui auroit arrachés lui seroient devenus très-nuisibles, en même-temps qu'ils auroient été très-préjudiciables à la mère. En effet, si l'enfant, éprouvant à son passage un sentiment de gêne & de compression, eût eu la puissance de s'agiter, quel trouble ses mouvemens n'auroient-ils pas apporté dans le jeu des causes qui doivent opérer son expulsion? Dans le cas où, sa position étant naturelle, il auroit exercé des mouvemens violens & répétés, ses pieds, appuyés sur le fond de la matrice, ne l'auroient-ils pas poussé dans un sens contraire à celui dans lequel il doit s'avancer pour forcer le col de descendre & de s'ouvrir? Lorsque le corps du fœtus est placé en travers, la tête poussant d'un côté, les pieds de l'autre, la matrice ne s'allongeroit-elle pas de droite à gauche, ce qui ne seroit pas capable d'ouvrir son orifice de la manière qui convient? Ainsi donc, avec un peu d'attention sur les mouvemens que l'enfant auroit pu faire alors, on verra sans peine qu'ils auroient été très-nuisibles à l'action de la matrice dans l'accouchement, & qu'il auroit opposé lui-même des obstacles à sa sortie.

Les jours de la mère auroient été exposés par la même cause aux plus grands dangers; elle auroit porté dans son sein le plus redoutable ennemi. Nous

(1) L'illustre M. Camper s'exprime ainsi à ce sujet : *Capite incuneato; nemo, quamvis expertissimus, in initio detegere potest utrùm fœtus vivat necne.* Epist. de Emolum. sect. Syncondr. oss. Pub.

Roederer adopte le même sentiment: *Que le fœtus soit mort ou vivant, lorsque sa tête est descendue dans le bassin sans la liqueur de l'amnios, il n'a aucun mouvement sensible.* Page 207.

On n'a pas assez de signes certains de la mort d'un enfant, quoique resté enclavé au passage depuis plusieurs jours. Lamothe, page 644, note. Levret, accouch. lab. page 76.

(2) Cours des accouch. de M. A. P. *Ipsi fœtus, qui valde compresso capite in lucem prodeunt, aliquandiù insensiles & quasi attoniti manent.* Haller, physiol. tom. 4, lib. 10, page 300.

avons des observations qui nous ont appris que la matrice se rompt & se déchire quand les membres de l'enfant heurtent avec violence contre sa paroi interne; mais si l'enfant éprouvoit la crise de douleurs que doit lui causer sa sortie, on sent que, dans tous les accouchemens laborieux, il devroit rompre cet organe: les convulsions les plus violentes, les plus capables de produire cet effet funeste, seroient alors inévitables.

C'est donc pour de puissantes raisons que la nature s'est proposé pour but dans l'accouchement, d'assoupir l'enfant au passage qui le conduit au jour. Le méchanisme de cette opération est fondé sur les moyen les plus simples. La même puissance, qui semble avoir hâté le développement de la tête dans le fœtus, paroît avoir en même-temps retardé celui des pièces qui doivent former sa voûte osseuse. Ce simple retard dans l'accroissement des os du crâne, donne naissance à de grands avantages. La loi, qui préside à son développement, dirige & modère de telle sorte la marche de l'ossification pendant le cours de la grossesse, qu'il reste au crâne de l'enfant assez de mollesse pour être compressible, eu même temps qu'il a acquis le degré de solidité nécessaire pour résister, pendant l'accouchement, aux efforts qui tendent à le désorganiser. C'est ainsi qu'il se trouve entre un avantage réel, qu'il étoit important d'obtenir, & un danger très-grand, qu'il étoit essentiel d'éviter, un point juste que la nature a su saisir avec la plus merveilleuse précision.

A la faveur de cette structure, les pièces osseuses qui forment la voûte du crâne sont susceptibles de se rapprocher & de presser sur la surface du cerveau. Les espaces membraneux qui les séparent ne leur permettant que de foibles mouvemens, la pression ne peut être portée trop loin: elle ne produit aucun dérangement sensible, elle ne laisse aucune altération subsistante dans l'organisation du cerveau. Le principe des nerfs est alors légérement comprimé, & la sensibilité se trouve anéantie; mais à peine la cause de la compression a-t-elle cessé d'agir, que le crâne se rétablit, & la sensibilité reprend tous ses droits.

Dans l'état du fœtus que nous venons d'indiquer, on trouve la cause de plusieurs phénomènes remarquables, dont on n'a point encore donné une explication satisfaisante, & la source de plusieurs causes de mort ou de maladies dont il peut être frappé.

1°. L'*assoupissement*, qui résulte de la compression du crâne, n'est pas borné dans l'enfant au travail de l'accouchement: on ne peut douter qu'il n'ait lieu pendant le cours de la grossesse. Tant que l'enfant est renfermé dans la matrice, il est pressé par le ressort de cet organe. On sait combien est grande la réaction de ce viscère musculeux, distendu par les eaux, comprimé par les muscles abdominaux & le diaphragme, sur le fœtus contenu dans sa cavité. Si l'on compare l'action de cette puissance avec l'état de mollesse du cerveau dans l'enfant, on ne pourra douter qu'il ne soit dans un état de compression habituel. On doit remarquer que le crâne, à cet âge, loin de préserver l'organe qu'il contient de toute pression extérieure, emprunte de lui seul sa forme naturelle & son état de solidité. Le cerveau doit donc être considéré dans l'enfant, comme s'il étoit à découvert, & soumis à nu à l'action des causes qui peuvent agir sur lui. Mais si une simple pression, en appuyant avec les mains sur la surface du cerveau, produit dans l'homme un *assoupissement* profond, comme le prouve l'observation, la réaction de la matrice sur le fœtus pendant la grossesse ne doit-elle pas occasionner d'autant mieux cet effet, qu'à cet âge le cerveau a moins de consistance?

On ne doute plus de nos jours que l'*assoupissement* ne soit l'état habituel de l'enfant au sein de sa mère. Tout annonce en lui cette manière d'être. Le repos auquel il est livré, le caractère de ses mouvemens, la situation même qu'il garde dans la matrice, ne laissent aucun lieu d'en douter. Les muscles, abandonnés à leur propre contraction, donnent à ses membres la même position qu'on observe dans les personnes qui dorment: son attitude est celle que donne le sommeil. Mais quelle est la cause de ce long engourdissement étendu sur toute la vie du fœtus? C'est ce que les auteurs n'ont pas approfondi d'une manière satisfaisante. Environné d'un grand nombre d'enveloppes, & plongé dans une masse de fluide qui le défendent de toutes parts, séparé des objets extérieurs qui n'agissent point sur lui, ne conservant d'ailleurs aucun commerce de sensibilité avec la mère, (le cordon ombilical étant absolument dépourvu de nerfs), on a dit que l'enfant étoit porté au repos par le calme des sens le plus absolu. Mais ce calme, qui dispose au sommeil, est-il une cause suffisante pour le faire naître, au moins pour en éterniser la durée? Un repos aussi long, aussi continu que celui du fœtus, peut-il subsister de lui même? Ne reconnoît-il pas une cause accidentelle, étrangère, dont au moins l'action constante le prolonge & l'entretient, & quelle est cette cause? Les auteurs ont eu recours à la mollesse des fibres dans l'enfant, qui leur permet de se relâcher; d'où il suit, selon eux, que le cerveau s'affaisse naturellement sur lui-même, & comprime l'origine des nerfs. Mais ce méchanisme de la compression du cerveau a-t-il quelque réalité, & n'en trouve-t-on pas une cause plus naturelle & mieux fondée dans la pression de la matrice sur le fœtus?

Ajoutons à ces réflexions. Les précautions avec lesquelles la nature a renfermé l'enfant au sein de sa mère, n'auroient pas été suffisantes pour établir ce calme inaltérable des sens, qui, suivant les

auteurs, plonge le fœtus dans un aussi long sommeil : elles suffiront bien pour éloigner toutes les atteintes qui tendroient du dehors à troubler son repos. Mais n'y a-t-il pas des causes dont le principe soit propre au fœtus, qui produiroient nécessairement cet effet ? Si l'enfant, par sa propre constitution, est sujet à la mort dans le sein de sa mère, ne peut-il pas, par la même raison, y éprouver des maladies, de la douleur ? Et, sans en rechercher une autre source, n'éprouve-t-il pas, de la part de la matrice, un sentiment de gêne & de compression, au moins dans les derniers temps de la grossesse, comme l'ont pensé ceux qui ont assigné cette cause à l'accouchement ? Ce n'est donc pas assez que la nature ait isolé l'enfant au sein de sa mère ; on est forcé de reconnoître qu'elle a dû, pour ainsi dire, isoler dans le fœtus lui-même le principe d'activité qui l'anime (1), l'engourdir au moins dans l'organe qui lui sert de siège. Cet effet est produit naturellement par la compression du cerveau.

2°. L'enfant au sein de sa mère ne rend aucun de ses excrémens. Ce phénomène singulier a vivement excité l'attention des physiologistes. Le méconium s'accumule pendant tout le temps de la grossesse dans le canal intestinal, qu'on en trouve farci lorsque l'enfant vient de naître, depuis l'estomac jusqu'à l'anus. Ces excrémens sont si copieux, qu'Aristote a remarqué qu'un enfant nouveau-né en rend plus que la grandeur de son corps, & plus que ses proportions ne permettroient de l'imaginer. On trouve également une grande quantité d'urine dans les fœtus qui naissent morts. Pourquoi ces différentes matières séjournent-elles ainsi dans le fœtus ? pourquoi les organes destinés à les expulser, après les avoir contenues quelques temps, ne s'en délivrent-ils pas à proportion qu'elles abondent & qu'elles s'accumulent ?

Ce qu'on a dit de plus satisfaisant pour expliquer pourquoi ces excrétions n'ont pas lieu, c'est qu'il n'y a, dans le fœtus, aucune des causes propres à les déterminer. Lorsque l'urine, qui ne cesse d'abonder, est sur le point de distendre la vessie outre mesure, elle reflue par l'ouraque dans la membrane allantoïde, & de la sorte la distention de l'organe n'a pas lieu. Mais, quoique plusieurs anatomistes célèbres prétendent avoir découvert cette membrane, son existence n'est point encore démontrée dans l'homme. D'ailleurs, l'ouraque n'est point un canal de communication : on le trouve fermé à son extrémité ; telle est au moins l'opinion la plus générale. Admettons cependant que les choses se passent comme on le dit : la réponse sera-t-elle même encore satisfaisante ? La raison pour laquelle l'homme rend son urine n'a t-elle pas lieu dans le fœtus ? La vessie contenant une grande quantité de cette humeur, ses fibres n'en sont-elles pas irritées ? Les muscles de l'abdomen ne la pressent-ils pas ? Y a-t-il quelque obstacle qui s'oppose à sa sortie ? Pourquoi donc ne se vide-t-elle pas dans la cavité de l'amnios ?

Ces raisons sont plus fortes encore, relativement au méconium. Il n'a point, comme l'urine, d'autre voie de décharge. Pour s'accumuler lentement, comme on l'a fait entendre, il n'en parvient pas moins au point de distendre les parties contenantes. Exactement clos dans le canal intestinal, n'a-t-il pas de lui-même un genre d'âcreté qui lui est particulière, & dont l'action sur des fibres aussi sensibles que celles du fœtus, ne peut être révoquée en doute ? Si les intestins & la vessie ne se vident pas dans le fœtus ce n'est donc pas faute de causes propres à les solliciter. Mais si la présence, si l'action de ses causes est réelle, leur effet doit être regardé comme nul. Dans le calme profond où l'enfant est plongé, la sensibilité des organes est engourdie : les impressions excitées sur les nerfs sont amorties, & ne retentissent point au cerveau. On peut comparer alors l'état de l'enfant à celui d'une personne ensevelie dans un sommeil profond. Ne nous arrive-t-il pas d'être éveillés par des besoins vifs, dont nous ne pouvons supporter longtemps l'impression, ce qui prouve que la cause qui les produit, existoit depuis un temps plus ou moins long, quoique nous n'eussions aucun sentiment de ses effets ? Ce qu'on observe dans l'enfant nouveau-né vient à l'appui de cette comparaison : à peine le fœtus a-t-il vu le jour, que, pour l'ordinaire, il rend son urine & les excrémens des intestins.

3°. Le nouvel usage attribué ici à la conformation du crâne dans l'enfant, s'accorde avec la structure naturelle des parties. C'est à la region supérieure du crâne qu'on observe les espaces membraneux qui établissent entre les pièces osseuses un plus grand intervalle. Telles sont la suture sagitale qui sépare les os pariétaux, & la fontanelle, dont on doit la regarder comme un prolongement. Si l'on remarque quelle est la direction de cette suture & la situation de la fontanelle, on sera frappé de leur position correspondante au corps calleux. C'est donc vers la région du crâne, qui répond à cette partie essentielle du cerveau, que les espaces que nous

(1) L'état du fœtus, au sein de sa mère, a été un sujet de controverse dans l'antiquité. On a disputé long-tems pour savoir s'il veille, s'il dort, s'il a le libre exercice de tous les sens, tant internes qu'externes, s'il jouit des facultés intellectuelles. Quelques auteurs ont embrassé l'affirmative. *Movetur fœtus, vigilat & dormit, ut notat Avicennas; quin etiam matris doloribus compatitur, & frigus, ventri materno affusâ aquâ, persentiscit. Sic enim vitam infantis explorat* Cardanus. Riolan, Anthrop. lib. 6, cap. 9.

Cependant les anciens ont été plus généralement dans l'opinion que le fœtus est privé de tout mouvement, de tout sentiment dans la matrice : *Neque indiget fœtus, qui in utero gestatur cerebro, quum nec voluntario motu, aut actione, nec sensu ullo aut exteriori, aut interno habeat opus.* Galeni Epit. de format. fœtus, l. I, page 60.

venons de nommer, en établiſſant un plus grand vide, déterminent ſpécialement le rapprochement des pièces oſſeuſes. Or, on ne peut douter que la compreſſion du corps calleux, qui réſulte de cette circonſtance, ne ſoit ſingulièrement propre à produire l'aſſoupiſſement. Cette vérité peut être confirmée ici par de nouvelles obſervations.

Il ſuffit, pour abolir le ſentiment, que la ſurface ſupérieure du corps calleux ſoit comprimée. M. de la Peyronnie a rapporté pluſieurs faits qui démontrent cette vérité dans le cas d'une preſſion immédiate. Il ſuffit également, pour produire le même effet, d'une compreſſion médiate, telle qu'elle a lieu ſi l'on comprime la portion de la ſurface du cerveau qui répond au corps calleux. Les exemples ſuivans vont le prouver.

Il y a des perſonnes chez leſquelles le *bregma* ne s'oſſifie jamais. Levret rapportoit à ce ſujet l'exemple d'une femme chez laquelle la fontanelle s'étoit ſi bien conſervée dans un âge avancé, que, lorſqu'on preſſoit deſſus, à meſure qu'on appuyoit par degrés, les paupières s'appeſantiſſoient, & elle s'endormoit, ne ſe réveillant que lorſqu'on ceſſoit de preſſer. On lit dans les mémoires de l'académie de Suède, *Vol.* 39. 3e *ſemeſtre*, l'obſervation d'une petite fille de 4 ans, qui portoit au coté droit du front, une tumeur formée par une hernie cérébrale. En appuyant la main ſur cette tumeur, on ſentoit des battemens manifeſtes, & lorſqu'on la comprimoit du coté du cerveau, l'enfant ſe plaignoit de bruit aux oreilles, & de pente au ſommeil.

L'obſervation ſuivante mérite auſſi d'être rapportée. Un enfant de neuf à dix ans, s'étoit fait, en tombant d'un arbre, une plaie conſidérable à la partie ſupérieure du coronal, d'où l'on tira une pièce d'os fracturé tranſverſalement, de la largeur d'environ trois travers de doigt, & d'une longueur plus étendue, qui laiſſa les lobes antérieurs du cerveau à découvert. A la lèvée du premier appareil, on s'apperçut qu'en appuyant ſur les meninges, & par conſéquent ſur le cerveau on jettoit le malade dans un aſſoupiſſement dont il ne ſortoit que lorſque la preſſion avoit ceſſé. Cette obſervation fut répétée pluſieurs fois avec le même ſuccès.

Ces exemples prouvent qu'une preſſion aſſez légère exercée ſur la région de la ſurface du cerveau qui répond à la fontanelle, ſuffit pour produire l'aſſoupiſſement. Mais, puiſque tel eſt l'effet naturel de cette partie, qu'elle détermine ſpécialement vers la même région la preſſion du crâne ſur le cerveau, peut-on douter qu'elle ne contribue à produire dans le fœtus un état d'aſſoupiſſement réel & que cet avantage ne ſoit le vrai but de ſa deſtination primitive? Juſqu'ici on n'avoit point indiqué quels pouvoient être ſes uſages dans le fœtus.

4°. Pluſieurs auteurs ont marqué leur étonnement de la direction que la nature imprime au corps du fœtus dans l'accouchement. Telle eſt cette direction, qu'il ſe préſente pour ſortir la tête la première. On peut dire que rien ne ſemble plus contraire aux idées les plus ſimples, aux principes les plus ſûrs. Contraint de ſe faire un paſſage en dilatant des parties très-ſerrées, en forçant un orifice étroit de s'ouvrir, c'eſt par l'extrémité de ſon corps la plus volumineuſe, la plus arrondie, & conſéquemment la moins pénétrante, que l'enfant ſe préſente pour exercer ces efforts.

Entre pluſieurs raiſons ſatisfaiſantes qu'on peut donner de cette loi de la nature, la ſuivante, puiſée dans les réflexions précédentes, mérite d'être conſidérée.

Ce n'eſt pas aſſez pour l'accouchement que l'enfant ait fait, comme l'on dit, la culbute, c'eſt-à dire qu'il ait le ſommet de la tête tourné vers l'orifice de la matrice : il faut encore qu'il le dilate, qu'il écarte les parties qui s'oppoſent à ſon paſſage, & que la tête elle-même ſe moule pour ainſi dire ſur le paſſage pour en prendre la forme. Si l'on a égard au dégré de diſtention conſidérable qu'éprouvent ces parties, aux efforts violens qu'elle exige de la part de la mère, on ſentira combien la tête doit en être fortement preſſée. Cette compreſſion s'étend & continue pendant tout l'eſpace de temps que la tête emploie à ſortir : mais à peine eſt-elle dégagée de ces entraves, que l'accouchement ſe termine promptement & avec facilité.

Dans l'accouchement naturel, la poſition de l'enfant eſt donc la plus favorable pour qu'il ſorte ſans reſſentir de douleur, puiſque la tête qui fait le paſſage ſe trouve comprimée tant que la dilatation des parties donne lieu à quelques violences dont le fœtus pourroit ſouffrir, & qu'à l'inſtant où elle ſe dégage & qu'elle ceſſe d'être preſſée, parce que le paſſage eſt fait, le corps ſuit & le *fœtus* ſort comme un trait.

5°. Mais ce n'eſt pas ſeulement des avantages que produit la preſſion du crâne ſur le cerveau de l'enfant dans l'accouchement; il peut en réſulter auſſi des ſuites funeſtes.

Les auteurs paroiſſent avoir connu ces inconvéniens, mais il eſt conſtant qu'ils ne les ont pas enviſagés dans toute leur étendue : tant il eſt vrai de dire que cette circonſtance, ſi frappante dans le phénomène du rapprochement des os du crâne, a été méconnue ou négligée. Lorſque l'enfant reſte long-temps la tête engagée dans la cavité du baſſin, & fortement preſſée dans ce paſſage étroit, il ne tarde pas pour l'ordinaire à périr dans une ſituation auſſi violente. C'eſt ſur la forte compreſſion qu'éprouve le cerveau, qu'on a rejetté ſa mort dans ces cas. Mais cette violente compreſſion eſt encore

funeste au fœtus dans un grand nombre d'autres circonstances où les auteurs paroissent l'avoir méconnue. Dans les accouchemens contre nature, où la fausse position de l'enfant ne lui permettant en aucune manière de s'engager, il reste contenu en entier dans la matrice, après l'écoulement total des eaux, l'observation apprend qu'il ne tarde pas à perdre la vie si les douleurs sont fortes & redoublées. On a dit qu'il périssoit alors, à force d'être violemment froissé par les contractions de la matrice. On a supposé le resserrement de cet organe porté au point d'écraser, en quelque sorte, le corps délicat du fœtus, & de suspendre en lui toute action organique. Mais quoique l'engourdissement que le spasme de la matrice fait éprouver alors à la main de l'accoucheur, ne permettre pas de douter que ce viscère n'agisse avec violence sur le corps de l'enfant, ses membres n'ont-ils pas acquis assez de fermeté pour résister à cette pression; & la crainte du froissement du fœtus, bien fondée sans doute pour un embryon de quelques mois, peut-elle également être admise, quand il s'agit d'un enfant à terme? On ne peut douter que, pour expliquer sa mort dans ces cas fâcheux, on n'ait, même en admettant les effets de la compression, une cause plus naturelle, plus frappante dans l'affaissement mortel qu'éprouve le cerveau. L'observation vient à l'appui de ce sentiment. Si l'enfant perd la vie dans ce cas, il périt frappé d'apoplexie: son état au moins en offre tous les signes. S'il survit aux violences qu'il a éprouvées, l'expérience apprend qu'il contracte une disposition marquée aux maladies qui dépendent d'engorgement vers la tête, & qu'il devient sur-tout sujet aux convulsions. On ne peut méconnoître dans ces accidens le caractère propre aux grandes affections du cerveau.

6°. Lorsque, dans l'une des circonstances précédentes, l'enfant est prêt à périr, un simptôme d'une espèce particulière annonce l'état fâcheux dans lequel il se trouve. Ce signe particulier & extraordinaire est l'écoulement du méconium. Les auteurs en ont fait la mention la plus expresse. La doctrine précédente se lie parfaitement avec ce qu'ils ont publié sur cet objet.

On doit bien distinguer, suivant les auteurs, deux circonstances très-différentes, dans lesquelles ce simptôme se présente. L'expulsion du méconium peut être occasionnée par la pression des intestins qui se trouvent alors forcés de s'en débarrasser: elle n'est en ce cas aucunement funeste. Ainsi, on ne doit pas s'en inquiéter lorsqu'elle a lieu quand l'enfant se présente dans une situation où le bas-ventre peut être fortement comprimé. Tel est spécialement le cas où le fœtus vient en double. Mais dans toutes les circonstances dans lesquelles la direction qu'observe l'enfant ne permet pas de soupçonner cette cause, & telle est singulièrement celle où l'enfant se présente dans la direction naturelle, c'est à-dire, la tête la première, l'apparition du méconium est regardée comme un simptôme du plus fâcheux augure, comme un signe que l'enfant, s'il n'est pas mort, se trouve au moins sur le point de perdre la vie. Ce pronostic est établi de la manière la plus positive, & les praticiens le donnent comme confirmé par l'expérience.

Les auteurs ont assigné à ce phénomène différentes causes relatives au danger qui l'accompagne. Les uns ont dit qu'il avoit lieu par l'effort de quelques convulsions dont l'enfant étoit agité. Roederer avoit adopté ce sentiment. Il arrive souvent, suivant cet auteur, que lorsqu'on est prêt de mourir, les muscles destinés à expulser les excrémens éprouvent les mêmes convulsions que tous les autres muscles du corps. La Mothe pensoit que c'étoit plutôt l'effet d'un affoiblissement extrême & du relâchement des fibres intestinales, qui ne leur permettoit plus de retenir le méconium dans le corps de l'enfant. Quelle est, entre ces deux opinions, celle que l'on doit adopter? Et dans l'une ou l'autre, quel est le changement physique survenu dans le principe des nerfs, qui se manifeste ainsi par un symptôme extraordinaire, particulier aux intestins?

On ne peut méconnoître, dans cet écoulement involontaire du méconium, un des effets les plus constans de la forte compression du cerveau. L'expérience ne permet de former aucun doute à ce sujet; elle nous apprend que la lésion ou une forte compression du corps calleux occasionne la stupeur, la perte du sentiment, & la sortie involontaire des excrémens. On peut apporter en preuve, des faits attestés par un observateur exact & judicieux.

Après avoir découvert le crâne dans un gros chien, au moyen d'une couronne de trépan, je portai, dit M. Saucerotte, doucement & perpendiculairement un scapel vers le corps calleux, que j'incisai de devant en arrière. Dans le moment de la section, l'animal éprouva un violent trémoussement de tout le corps, & dans l'instant il tomba dans la léthargie, eut le hoquet, urina, & lâcha ses excrémens. Il paroissoit avoir le sentiment anéanti: on lui coupoit le nez, on lui brûloit & lui piquoit les yeux, on lui enfonçoit un scapel dans les chairs, sans qu'il donnât aucun signe de sentiment. A tout moment il lâchoit ses excrémens, mais ses urines sur-tout. A l'ouverture du crâne on trouva que la commissure antérieure du cerveau, & le corps calleux, avoient été détruits, à l'exception d'environ deux lignes postérieurement.

M. Saucerotte desirant répéter cette expérience par le moyen de la compression, trépana un autre chien; &, après avoir incisé la dure-mère avec précaution, il fit glisser entr'elle & le cerveau une plaque de plomb huilée, qu'il laissa appuyer sur le corps calleux. L'animal offrit les mêmes symptômes que dans l'expérience précédente, au hoquet près. En retirant la

plaque de plomb, les fonctions parurent se rétablir, mais pas parfaitement. En laissant retomber le corps comprimant, les accidens reparurent encore avec plus de force, & l'animal périt au bout d'une demi-heure. « Concluons, dit M. Saucerotte, que la lésion du » corps calleux produit la léthargie, la perte du sen- » timent, & la sortie involontaire des excrémens ».

Mais cette conclusion n'est-elle pas évidemment applicable au cas particulier dans lequel nous considérons ici l'expulsion du méconium dans l'enfant ? Une forte compression du crâne ne peut-elle pas transmettre son action jusqu'au corps calleux ; & produire, quoiqu'elle n'agisse que médiatement sur lui, le même effet que produiroit une pression moins forte, qui agiroit d'une manière immédiate? Dans cette supposition, d'une compression du crâne assez forte pour être transmise jusqu'au centre du cerveau, y a-t-il rien qui ne soit fondé sur ce que l'observation nous apprend du rapprochement considérable que subissent les os de la tête du fœtus dans les accouchemens longs & laborieux ? Dans ce cas, le cerveau est fortement comprimé, & l'on ne peut douter qu'une pression aussi violente ne soit capable de nuire à la vie de l'enfant, en portant ses effets jusqu'aux parties les plus intimes & les plus essentielles du principe des nerfs. Alors les forces vitales sont considérablement affoiblies : l'affaissement s'empare des organes, & les effets du relâchement se communiquant aux sphyncters des intestins & de la vessie, la voie est ouverte aux excrémens.

7°. Quoique le forceps soit un instrument précieux, son usage n'a point été approuvé par tous les auteurs. Le reproche le plus grave qu'on lui ait fait, est de multiplier celui de tous les dangers qu'on doit le plus redouter dans l'accouchement. On a pensé que son application étant très-douloureuse pour l'enfant, dont cet instrument serre violemment la tête, & contond la peau tendre & délicate, on devoit craindre qu'elle ne jettât le fœtus dans des mouvemens convulsifs, & n'exposât la matrice au danger de la rupture, dans un grand nombre d'accouchemens. Il est aisé de voir, d'après nos réflexions, combien ce reproche est peu fondé. En effet, l'action constante & naturelle du forceps est d'exercer sur la tête du fœtus une pression douce & modérée, qui porte les os du crâne au rapprochement. Une compression de cette nature, exercée sur la surface entière du crâne, loin d'exciter le sentiment de la douleur, a pour action nécessaire & constante de jetter dans l'*assoupissement* & d'engourdir la sensibilité. Les observations suivantes en offrent la preuve.

Quelques-unes des affections de la tête exigent que, dans les enfans, on soumette le crâne à la gêne d'une compression durable & modérée : telle est spécialement la maladie des nouveau-nés, qu'on nomme *hydrocéphale*. En même-tems qu'on s'occupe à procurer un écoulement insensible des eaux épanchées, on se propose de resserrer la voûte du crâne pour s'opposer au retour de l'épanchement que favoriseroit son état de vacuité, s'il avoit lieu. On se sert en ce cas, pour operer la compression, de linges ou bandes imbibées d'une liqueur spiritueuse, ou d'un bonnet, ou bourrelet fait pour les circonstances. M. Rozen rapporte, d'après M. Zacharie Vogel, qu'on voit ces enfans tomber dans un sommeil de vingt-quatre heures, dont on les retire toutes les trois heures, en les chatouillant, pour leur donner le sein.

L'observation apprend encore que les enfans tombent quelquefois dans un *assoupissement* dangereux par la compression que font les nourrices sur leur cerveau, en serrant trop leur tête, dont les os sont encore mous & flexibles. Les bonnets, qu'on met aux enfans nouveau-nés, produisent aussi ces effets, si l'on n'y prend garde, comme l'observoit M. Levret, lorsqu'étant trop larges on est obligé de les replier, & qu'on les rétrecit outre mesure.

Dans ces cas, la tête de l'enfant n'est-elle pas soumise à l'effort d'une compression parfaitement semblable à celle que lui fait éprouver le forceps ? Et peut-on, d'après cette parité d'action, refuser à cet instrument l'avantage d'agir suivant le vœu de la nature, en plongeant l'enfant dans l'engourdissement?

On doit bien remarquer que, si le forceps a les avantages qui peuvent résulter de la compression du crâne, il peut aussi participer aux inconvéniens que nous en avons fait craindre. La pression qu'il met en état d'exercer, peut devenir immodérée ; elle peut être funeste à l'enfant. On a, dans Smellie, l'observation d'un fœtus extrait par le forceps avec beaucoup de force, dont toutes les parties inférieures se trouvèrent gâtées par le méconium, preuve qu'il avoit souffert quelque violence dans la manœuvre.

Ainsi, l'on trouve le principe d'un grand nombre d'accidens que peut éprouver le fœtus, ou l'enfant naissant dans cet état d'engourdissement, qui résulte du rapprochement des os du crâne, & dont le but est dans les vues de la nature d'un si grand avantage pour sa propre conservation. Il doit paroître également surprenant que les praticiens & les physiologistes n'en aient eu aucune idée. Pour rapprocher ici les effets si nombreux qu'il produit, telle est l'idée qu'on doit s'en former.

Pendant le cours de la grossesse, l'enfant est, par l'effet de la compression, dans le calme de l'engourdissement & de la stupeur. On pourroit comparer son état à celui des animaux que le froid engourdit pendant l'hiver, s'il n'en différoit par deux circonstances frappantes ; par la température du lieu dans lequel vit le fœtus, & spécialement par ses rapports avec l'ouvrage de la nutrition, dont il concourt à perfectionner le travail dans l'enfant d'une manière toute particulière. On sait combien les effets du sommeil sont favorables à l'élaboration de la matière nutritive, combien ils aident

aident au travail de la réparation des parties. L'engourdissement, auquel le fœtus est livré, secondé d'ailleurs par la chaleur humide & molle du lieu dans lequel il réside, paroît avoir pour lui ces avantages dans le degré le plus éminent. Cet état d'engourdissement est léger; la compression qu'éprouve la tête est douce & modérée. Transmise par un fluide environnant, elle est égale sur tous les points de la surface du crâne. On doit la regarder comme une résistance propre à contrebalancer l'action de cette force expansive qui agit dans le développement de toutes nos parties : elle ne trouble aucunement la marche de leur accroissement; elle ne porte aucune atteinte à l'organisation du cerveau. Essentiellement subordonnée à la force de contraction de la matrice, elle varie dans les différens sujets, suivant le degré d'action ou d'inertie de cet organe. De-là vient sans doute que les mouvemens de l'enfant ne sont pas égaux chez toutes les femmes; que les unes en éprouvent de forts & de fréquens, tandis que la grossesse se passe chez quelques autres sans qu'il s'en manifeste. Cet état de calme & de repos n'est pas uniforme dans sa durée : il paroît être plus profond dans les premiers tems de la grossesse, où le crâne n'est qu'une vessie membraneuse, & la tête une bulle molle & flexible : il s'affoiblit ensuite, & diminue à proportion que les organes prennent plus de consistance. La sensibilité du fœtus s'accroît donc progressivement, & c'est au terme de la grossesse qu'elle est plus développée. Mais c'eût été pour l'enfant un présent funeste, si elle n'étoit abolie pendant le travail de l'accouchement. La nature y a pourvu. L'enfant passe alors de l'état de simple engourdissement, à l'*assoupissement* le plus profond. Soumis à toute la force de contraction de la matrice, le fœtus se présente pour naître, la tête appuyée contre les parties qu'il doit traverser. Serré de toutes parts, le crâne éprouve un degré de compression plus ou moins considérable; & par cet artifice sublime, la nature, dont le but est de soustraire l'enfant à la crise de douleur qu'il occasionne & qu'il devroit partager, le réduit, en le frappant d'un engourdissement profond, à l'état d'une masse inerte & passive, dont il doit jouer le rôle dans ces momens douloureux. (M. Thouret).

ASTAPHIS. (*Mat. méd.*)

On assure que les habitans de l'Attique nommoient astaphis, ou staphis, le raisin séché au soleil; celui que nous nommons encore ainsi de Corinthe. (M. Fourcroy.)

ASTARIUS ou ASTERIUS (Blaise).

Ce médecin, qui vécut au commencement du XVI siècle, étoit de Pavie, selon quelques auteurs, & de Parme, selon d'autres. Son savoir & sa grande expérience lui méritèrent l'estime de ses contemporains. On remarque, dans ses ouvrages, des observations bien faites. Sa méthode de traiter la petite vérole appuie fortement celle des modernes qui ne craignent point de saigner & de purger dans le temps de l'éruption. On a d'*Astarius* :

De curandis febribus Tractatus ab Aben Haly super primam quarti traditus. Lugduni, 1506, *in-4°*, avec d'autres ouvrages. *Idem*, 1532. *Basileæ* 1535, *in-folio*, avec quelques traités d'autres médecins. *Francofurti* 1604, *in-8*.

Consilia quædam valde utilia. Venetiis, 1521, *in-folio*, avec les consultations de *Jean-Mathieu de Gradibus*. (*Extr. d'El.*)

(M. Goulin.)

ASTARZOF. (*Mat. méd.*)

Paracelse, qui cherchoit à se distinguer par la plus singulière originalité, a donné le nom d'*astarzof* à deux préparations médicamenteuses dont il recommandoit beaucoup l'usage. L'une étoit de l'eau-rose mêlée de camphre. L'autre étoit une espéce d'onguent fait avec deux onces de sucs de Nenuphar & de porreaux, une once de frai de grenouille, & six gros de litharge. Ni l'une ni l'autre de ces formules n'est praticable. Il ne peut y avoir d'union entre les substances que Paracelse indique.

(M. Fourcroy.)

ASTER ATTICUS. (*Mat. méd. & hygiène vétérinaire.*) (*Voyez amellum.*)

(M. Huzard.)

ASTHENIE *asthenia* ἀσθένεια d'α privatif, & σθένος force. Epuisement. (*Voyez* ce mot).

(M. Andry.)

ASTHME, *asthma*. (*Ordre nosol*).

Genre 145 de Sauvages, *inter anhelationes*, & le 55 de M. Cullen, *inter spasmos, in classe neurosium*.

L'*asthme* est une difficulté de respirer qui se manifeste par intervalles, avec resserrement dans la poitrine, quelquefois de la toux, du sifflement, & des crachats vers la fin du paroxisme. Il diffère de la dyspnée, qui est continuelle, & de l'orthopnée, qui est une affection aiguë.

L'*asthme* peut être produit par la pléthore, par

la rentrée de quelque éruption, par la goutte, par les vices de l'épine, par les maladies du cœur, par les exhalaisons pulvérulentes & métalliques dans divers atteliers, & par les affections de l'estomac; tels sont les *asthmes* symptômatiques. On peut regarder comme spontanés & essentiels, 1°. l'*asthme* humide de Rivière, ou humoral de Baglivi; 2°. l'*asthme* convulsif, appellé par Vanhelmont l'*épilepsie du poumon*. L'*asthme* hystérique s'y rapporte.

(V. D.)

ASTHME, *asthma*, (*Pathologie.*)

L'idée qu'exprime ce terme, n'est pas tout-à-fait la même chez les anciens & chez les modernes.

Les anciens donnoient ce nom à une respiration difficile, mais fréquente & accélérée, telle qu'on l'éprouve à la suite des courses & des exercices violents.

Le terme grec, dans son véritable sens, répond au terme latin *anhelatio*, & au terme françois, *essoufflement*.

Les modernes au contraire ont observé que dans la maladie à laquelle ce nom est consacré, la respiration est difficile, mais haute, lente & rare.

Les uns & les autres ont pu s'appuyer de l'observation; car tous les *asthmes* ne se ressemblent pas.

Sans nous attacher à l'étymologie grammaticale, nous appellerons *asthme* une maladie intermittente, périodique, qui, par sa nature, dure toute la vie, & se caractérise par des accès d'étouffement, qui suivent une marche réglée, comme les accès d'épilepsie, & ceux des fièvres intermittentes.

Dans ces trois maladies, on remarque également le spasme qui survient tout-à-coup, ensuite l'effervescence du sang, le travail de la nature pour se délivrer de l'atteinte portée aux organes vitaux, & enfin la détente, & la terminaison de l'accès.

Les anciens supposoient que l'*asthme* étoit toujours produit ou par une affluence subite d'humeur catarrale sur les poumons, ou par quelque tubercule, qui s'étoit formé dans ce viscère.

Vanhelmont a remarqué que beaucoup d'*asthmes* ne se terminoient pas par l'expectoration; que rarement on trouvoit des tubercules dans le poumon de ceux qui étoient morts de cette maladie; & que l'ouverture des cadavres ne présentoit quelquefois aucune cause sensible qui parût altérer ce viscère. Il en concluoit que l'expectoration qui survenoit à la suite de certains *asthmes* étoit l'effet & non la cause de l'accès; qu'il existoit une cause occulte, un virus particulier, qui se portoit sur les bronches, & irritoit leurs membranes, de même que l'action des cantharides se porte sur la vessie. Il appelloit l'*asthme*, l'épilepsie du poumon, *caducus pulmonum*, & prétendoit guérir par le même moyen l'*asthme* & l'épilepsie.

Floyer, médecin anglois, qui étoit asthmatique, a fait, pendant plusieurs années, un journal exact de tout ce qu'il éprouvoit lui-même, & de ce qu'il observoit chez les asthmatiques. Il est forcé d'admettre le systême de Vanhelmont par rapport à l'*asthme* convulsif, & hystérique, dans lequel on observe des convulsions à quelque autre partie du corps; mais il est persuadé que dans l'*asthme* ordinaire, l'*asthme* pulmonaire humide, il n'y a aucune convulsion, mais seulement tension des organes du poumon; & au lieu d'appeller cet *asthme*, l'épilepsie du poumon; il lui trouve plus de rapport avec la catalepsie, dont l'essence est la rigidité des fibres.

Ce systême diffère peu de celui de Vanhelmont. Il suppose toujours que sans autre cause existante, l'*asthme* humide est produit par un resserrement de la membrane des poumons, qui comprime ce viscère, & empêche la libre introduction de l'air dans ses vésicules: & selon le même auteur, la matière des crachats à la suite de l'accès, est de la lymphe chyleuse, contenue dans les vaisseaux sanguins, qui en est exprimée, & forcée de se faire jour par la trachée-artère.

Pour étayer son systême, Floyer rapporte une observation, qui lui avoit été communiquée par le docteur Tyson: « Lorsque j'étudiois autrefois à Oxfort, dit ce docteur, j'entendis parler d'un chien espagnol, qui, après avoir été fort célèbre pour sa vitesse à la course, avoit été attaqué depuis peu, & tout-à-coup, d'une si grande difficulté de respirer, qu'il ne pouvoit courir quinze ou vingt pas sans s'arrêter ensuite pendant quelque temps, pour reprendre sa respiration, qui étoit très-courte, très-prompte & très-laborieuse... Je l'achetai, voulant voir ce qui lui causoit cette courte haleine, dès qu'il faisoit le moindre mouvement.

L'ayant ouvert, il ne se présenta rien d'extraordinaire dans l'abdomen, mais je trouvai les poumons extrêmement resserrés, en sorte qu'ils sembloient n'occuper que la moitié de la place qu'occupent ceux d'un autre chien de la même taille. Cependant je ne trouvai aucune altération dans les poumons: il n'y avoit ni changement de couleur, ni adhérence à la plévre, ni tubercules au-dedans, & leur substance étoit molle & spongieuse à l'ordinaire. En soufflant dans la trachée-artère, les poumons s'enfloient un peu, mais plus de la moitié moins que dans un autre chien; & je vis clairement que ce qui les empêchoit de s'enfler davantage, étoit la contraction de leur membrane extérieure ou com-

mune, qui, à cause de cette contraction, paroissoit un peu épaissie, & d'une couleur un peu plus blanche.

Il paroît donc qu'indépendamment des autres causes qui peuvent produire l'*asthme*, il en existe une que nos sens ne sauroient découvrir, & dont l'effet est de se porter dans des intervalles périodiques sur la surface du poumon, & peut-être de la trachée-artère, de contracter ce viscère, de gêner fortement la respiration, & de former ainsi l'accès d'*asthme*.

C'est cette espèce d'*asthme* que nous appellerons *essentiel*, ou *périodique*, pour le distinguer d'une multitude d'autres *asthmes symptômatiques*, ou *continus*, qui reconnoissent pour cause la lésion organique de quelque viscère.

La périodicité n'est pas la même chez tous les asthmatiques; chez les uns, l'accès revient ordinairement tous les dix ou quatorze jours; chez d'autres, il est annuel ou bien il suit les changemens de saison.

La forme de l'accès a donné lieu à la distinction d'*asthme humide* & d'*asthme sec*. Dans le prèmier il y a ronflement; l'accès termine par l'expectoration; dans le second, il n'y a pas de ronflement, pas d'expectoration; l'*asthme* sec finit ordinairement par devenir *asthme* humide.

Nous traiterons d'abord de l'*asthme essentiel*. Nous parcourrons ensuite les *asthmes symptômatiques*.

PARAGRAPHE PREMIER.

Nous suivrons pour l'*asthme* essentiel le tableau & les idées du docteur anglois, qui, atteint lui-même de cette maladie, étoit à portée d'en saisir les moindres détails, & avoit un intérêt personnel à ne point embrasser de doctrine erronée.

Dans l'après-midi, qui précède l'attaque de l'*asthme* venteux ou humide, vers le premier tems de la digestion, c'est-à-dire, deux ou trois heures après le repas; la plupart des asthmatiques sentent une grande oppression ou plénitude vers le creux de l'estomac, accompagnée de vents & de rapports insipides. Il n'y a, remarque Floyer, aucune humeur plus susceptible de fermentation & de flatuosité que le chyle; s'il n'est pas parfaitement travaillé (ou si quelque levain particulier y mêle son action) il ressemble à de la bierre nouvelle, qui est fort venteuse.

Dès le commencement de l'accès, le resserrement des bronches, & des vésiculaires pulmonaires, met obstacle à l'abaissement du diaphragme; ce défaut de mouvement du diaphragme donne lieu à la stagnation des matières contenues dans le canal intestinal, & favorise leur fermentation, le gonflement & les flatuosités qui en sont la suite. Ce gonflement de la pâte alimentaire, produit celui des membranes de l'estomac, & met un plus grand obstacle à l'abaissement du diaphragme, & à la liberté de la circulation. La compression de la vésicule du fiel donne quelquefois lieu à des vomissemens de bile verte ou jaune. Si, dans ce commencement d'accès, il y a indigestion, plénitude dans l'estomac, alors le danger est très-grand, l'accès très-violent, plus long & accompagné de plus de flatuosités.

Cette plénitude de l'estomac est le premier signe de l'accès prochain. Elle se fait sentir avant qu'il y ait ni toux, ni oppression de poitrine.

Bientôt se manifestent les signes d'une effervescence dans le sang. Car ces sortes d'asthmatiques sont un peu échauffés pendant la nuit, & ne peuvent supporter la chaleur des couvertures sur leur poitrine.

Tout ce qui échauffe, les incommode encore davantage, le feu, le vin, le tabac, &c. Toutes les liqueurs rafraîchissantes, l'eau seule, soulagent la plénitude de leur estomac, & leur sont utiles dans toutes les périodes de l'accès.

Pendant ces préludes, les cautères sont ordinairement enflammés, très-douloureux, & donnent du sang. La tête est fort lourde, & un peu douloureuse. Il y a beaucoup d'assoupissement le soir qui précède l'accès, & souvent de grands baillements.

Au commencement de la nuit, le malade rend une grande quantité d'urines pâles; il en rend de semblables toute cette nuit-là, & pendant le premier jour de l'accès.

Floyer s'est assuré, par des expériences chymiques, que cette urine n'est pas acide. L'alun ne la caille pas, comme les autres sucs nourriciers. Évaporée, elle ne laisse qu'un sédiment brun & salé, non visqueux, mais sabloneux & graveleux. Mêlée avec le lait, elle ne le coagule point. Au goût, cette urine n'est ni douce, ni âcre, mais fort salée. Floyer en conclut que cette urine n'est autre chose que la sérosité destinée à rentrer par le canal thorachique dans la voie de la circulation, & qui, ne pouvant y être poussée par le diaphragme, dont les mouvemens sont presque totalement interrompus, retourne vers les reins, & produit hydropisie, si les urines ne coulent pas abondamment; qu'ainsi l'écoulement des urines n'est point un diabétés, & que la matière qui s'écoule est l'effet & non la cause des accès.

Après l'accès, l'urine est fort colorée, dépose un sédiment, & ressemble tout-à-fait à l'urine que l'on rend à la fin des accès de fièvre intermittente.

Vers deux heures après minuit, tems où le chyle

est mêlé dans le sang en plus grande abondance, & lui communique, dans les vaisseaux pulmonaires, sa qualité visqueuse & flatueuse, la circulation du sang, dans le poumon, s'exécute avec peine; l'attaque de l'*asthme* se déclare plus manifestement; la respiration est fort lente. Peu de tems après, elle devient plus difficile; le diaphragme semble être roide, & tiré en haut par le médiastin; à peine se meut-il vers le bas; les muscles intercostaux, qui servent à élever les côtes dans l'inspiration, font un plus grand effort pour élargir la poitrine: les narines s'ouvrent avec force; les lèvres sont disposées comme pour sucer l'air; l'expiration se fait presqu'aussi difficilement; elle est lente, accompagnée d'enrouement, & d'un son rauque très-remarquable. Le malade ne peut ni tousser, ni cracher, ni éternuer, ni parler librement; le sang s'enflamme de plus en plus: le malade brûle; il étouffe; il se jette à bas du lit; cherche de l'air frais; se tient assis dans une situation droite, afin que le poids des viscères puisse tirer en bas le diaphragme.

Cependant l'étouffement continue; le mouvement du cœur est singulièrement altéré & gêné. Le pouls est foible & intermittent; les yeux pétillent & répandent involontairement des larmes; le col se gonfle; il en découle de la sueur, qui inonde pareillement le tour du front; les joues sont d'un rouge foncé & presque violet; & les autres parties du visage pâles & livides; les forces vitales s'oppriment; le malade éprouve quelquefois des défaillances, des palpitations de cœur; les pieds & les mains deviennent froids; tous les muscles semblent s'affaisser; tous les mouvemens des membranes languissent.

Après que le malade est levé, il arrive souvent que l'agitation des muscles de l'abdomen comprimant fortement les intestins, le fait aller une fois à la garde-robe. Souvent le gonflement, que produit l'accès, paroît descendre plus bas dans le ventre qu'à l'ordinaire; mais alors l'accès se passe avec moins de difficulté de respirer: le malade rend des vents par le bas avec bruit, & fait plusieurs selles.

Quelquefois l'accès n'est que de deux ou trois heures: quelquefois aussi il dure deux, trois & quatre jours; à la fin de l'accès l'oppression diminue; le malade crache une matière crue, semblable à du phlegme, ou du blanc d'œuf, ou de la dissolution de gomme adragant; & cette matière, que Floyer croit être la lymphe lactée, séparée du chyle par les glandes muqueuses du poumon, & exprimée par les bronches, est rayée de noir comme une plume, ou plutôt comme une toile d'araignée. Ces raies sont quelquefois de couleur de sang. Selon Vanhelmont, avant l'accès, la salive est salée. Floyer ne l'a pas observé telle; mais il a reconnu que le jour qui précédoit l'accès, elle étoit visqueuse ou mucilagineuse.

Le premier & le deuxième jour il y a peu de crachats; il y en a davantage le troisième, lorsque la contraction cesse, alors le phlegme mucilagineux se digérant & se pourrissant, perd sa viscosité, & sort aisément par l'expectoration.

Si les accès durent long-tems, par exemple, quatre jours, le malade ne crache pas de pituite les deux premiers jours. Vers le troisième ou le quatrième, il en crache en toussant, qui est un peu digérée, moins gluante qu'elle ne l'étoit le jour qui précédoit l'accès, d'une couleur blanche, verdâtre, ou jaune, & dans l'*asthme* invétéré, elle est d'une saveur douce, comme le sang, ou la réglisse, ou bien d'une saveur un peu putride, salée ou acide; & alors, selon la remarque d'Arétée, les malades ont une diarrhée séreuse; dans l'intervalle des accès, le malade crache peu de pituite.

Lorsque l'accès est court, il n'est accompagné que de vents & de crachats écumeux avec un pouls fiévreux, & beaucoup de disposition à suer. L'urine est plus colorée le matin à la suite de l'accès; il n'est point précédé d'oppression à l'estomac, ni d'un écoulement d'urine pâle, mais seulement d'un peu d'assoupissement vers le soir, avant l'accès. C'est ce qu'on peut appeller l'*asthme* avec crachats, & tel qu'il est ordinairement avant qu'il ait pris des périodes réglées.

*Causes évidentes de l'*asthme *humide périodique.*

L'*asthme* essentiel, périodique & humide, tel que nous venons de le décrire, succède ordinairement,

A des fièvres intermittentes; & c'étoit l'espèce dont Floyer étoit attaqué;

A une inflammation du poumon; c'est la cause la plus ordinaire. Après la mort, on trouve communément le poumon adhérent aux côtes; & de plus il se rencontre des tubercules ou des skirrosités dans ce viscère; la plupart de ces asthmatiques meurent étiques;

A la petite vérole; cette maladie, dit Floyer, laisse quelquefois dans le poumon une matière visqueuse, qui, dès la moindre effervescence du sang, gonfle & obstrue ce viscère, & empêche le chyle d'y passer;

Le *pica*, & autres cachexies visqueuses, produisent un *asthme* de la même espèce;

L'*asthme* humide succède encore quelquefois à un catarre. Les accès sont alors, comme nous l'avons déjà dit, très-légers, très-courts, & accompagnés de peu de crachats. Le traitement est le même que celui du rhume; cet *asthme* est ordinairement annuel, & les accès surviennent dans les grands changemens de saison. Les malades en général ne redoutent point les échauffans.

PARAGRAPHE SECOND.

L'*asthme* périodique, sec ou convulsif, diffère de

l'*asthme* humide, en ce qu'il n'y a point dans l'*asthme* sec de pressentiment, & que le malade éprouve tout-à-coup à quelque partie de la poitrine, une vive douleur, une crampe qui cause la suffocation, laquelle ne vient que par degré dans l'*asthme* humide. Cette douleur empêche que la respiration puisse être grande, elle doit être au contraire petite & accélérée, & répondre à la description de l'*asthme* des anciens médecins. L'accès est rarement suivi d'enrouement & de crachats. C'est cette espèce qu'on pourroit appeller avec Vanhelmont, l'épilepsie des poumons. Il se joint aussi quelquefois des mouvemens convulsifs de quelques autres parties du corps, qui la font distinguer plus aisément. Vanhelmont se vantoit de pouvoir la guérir avec le même remède que l'épilepsie; il ne dévoile pas ce remède. Crambs, son disciple, recommande de prendre tous les jours, durant un mois, sept grains de cinabre d'antimoine dans une cuillerée d'eau de couleuvrée, remède conseillé par quelques auteurs dans certaines espèces d'épilepsie. Floyer propose d'autres moyens, conseillés pareillement pour l'épilepsie, l'esprit de vitriol d'Harttmann, l'esprit de gom. ammon d'Ettmuller, l'esprit de crâne humain, mêlé avec l'esprit de vitriol, l'esprit de venus.

On peut donner à cet *asthme* différents noms relatifs à la partie qui éprouve en même-tems des convulsions; *hystérique*, s'il y a des signes de convulsions hystériques; *diaphragmatique*, si l'on reconnoît la convulsion du diaphragme.

Cet *asthme* succède à des humeurs répercutées, la goutte, la galle, l'érysipèle, l'enflure des pieds, à des ulcères fermés trop tôt.

Les humeurs âcres, telles que le scorbut, la vérole, produisent encore un *asthme* de cette espèce, accompagné d'un grand serrement de poitrine.

Enfin personne n'y est plus sujet que les ouvriers obligés de respirer des fumées métalliques, l'acide sulfureux, & des poussières de divers genres.

PARAGRAPHE TROISIÈME.

L'*asthme* continuel ou symptômatique, a son siége, ou dans quelqu'une des différentes parties du thorax, qui forment une compression sur le poumon, ou dans quelqu'un des viscères du bas-ventre, dont le poids gêne le mouvement du diaphragme & des muscles qui servent à la respiration.

Ainsi on a trouvé plusieurs fois des pierres dans le poumon d'asthmatiques, qui avoient une gêne continuelle de respiration.

Chez quelques asthmatiques, le poumon est tellement engorgé de sang, que les bronches sont presque entièrement comprimées. Les suppressions d'hémorragie, de quelque nature qu'elles soient, peuvent donner lieu à cette espèce d'*asthme*. Les auteurs ont appellé cet *asthme sanguin*.

L'adhérence du poumon au diaphragme, ou au péricarde, est encore une des causes de l'*asthme* continuel.

Le polype du cœur produit un *asthme* formidable, qui se reconnoît principalement à la violence des palpitations, & à l'intermittence du pouls.

Dans le cadavre de certains asthmatiques, on n'a trouvé d'autre cause de cette maladie, que beaucoup de graisse autour du cœur.

L'hydropisie du péricarde est encore accompagnée d'une gêne extrême de respiration. Les malades ne peuvent respirer aisément que couchés.

L'hydropisie de poitrine produit le même effet à cause du poids qui presse sur le diaphragme. L'inspiration doit être alors plus aisée que l'expiration, & l'air vif nuire à ces malades. J'ai connu une personne qui ne pouvoit habiter le fauxbourg S. Jacques à Paris, & les pays élevés sans avoir des accès de suffocation, qui la tourmentoient jour & nuit. Elle ne pouvoit souffrir la fenêtre ouverte. Il n'y eut d'autre moyen de soulager un de ses accès, dont j'ai été témoin, que de la transporter au bas de la montagne; l'accès cessa à l'instant; j'avois employé inutilement toute sorte d'autres moyens.

La difformité de l'épine est une des causes d'*asthme* continuel, & les asthmatiques qui le sont dans leur jeunesse deviennent quelquefois bossus, accident ordinairement mortel avant l'âge de puberté.

Les tumeurs du foie, de la rate, du pancréas, les engorgemens de la veine porte, &c., sont accompagnés de difficulté de respirer, dont on ne reconnoît pas toujours aussi-tôt la cause. Cet *asthme* est sans enrouement & sans crachats. Les malades ont les symptômes des affections hypocondriaques; la respiration est courte, la poitrine oppressée, l'estomac rempli de vents, la tête attaquée de vertiges, avec crainte de syncope; le poumon n'est pas beaucoup affecté, mais plutôt le diaphragme & le médiastin. Les auteurs ont appellé cet *asthme* hypochondriaque. Ces asthmatiques peuvent dormir & respirer à leur aise, en se tenant couchés sur le ventre.

Enfin il y a des maladies de la tête qui produisent l'*asthme* continuel.

Certains vieillards, après une légère attaque d'apoplexie, ou de vertige, qui les fait tomber par terre, deviennent asthmatiques. Cet *asthme* dure plusieurs semaines, & quelquefois plusieurs mois avec perte d'appétit, & finit par des tumeurs œdémateuses des jambes. Il est rare que ces asthmatiques vivent plus de six mois.

Ces *asthmes* symptômatiques ne sont que secondaires. Il n'est pas nécessaire de diriger le traitement vers l'*asthme*, il suffit d'attaquer la maladie essentielle; & s'il est possible de parvenir à la détruire, l'*asthme* sera en même-tems guéri.

Observations particulières sur les causes prédisposantes de l'accès, & sur le régime des asthmatiques.

Chaque accès d'*asthme* est précédé & accompagné de gonflements, qui annoncent un développement de gaz, semblable à celui que produisent les liqueurs en fermentation. Ce développement se fait avec d'autant plus de facilité, que la colonne d'air de l'atmosphère qui pèse sur nos corps est plus légère. Cette expérience est sensible sur les animaux qu'on met dans la machine pneumatique. Dès qu'on a commencé à puiser l'air, le corps de ces animaux se gonfle, la gêne de la respiration est extrême; & l'anxiété qui la suit produit souvent des convulsions, & une espèce d'épilepsie.

C'est par la même raison que les accès des asthmatiques sont plus fréquens, plus graves & plus longs, dans les tems où le baromètre est le plus bas, dans les grands vents, les orages, le changement de vent, lorsqu'il se tourne vers le midi & l'ouest, dans le passage de la gelée au dégel, dans les tems humides, les tems de neiges, de brouillards. Il est cependant à observer que la pluie n'affecte pas beaucoup les asthmatiques, au moment où elle tombe : ils sont plus incommodés des vapeurs aqueuses qui la précèdent. Avant les grandes neiges, ils éprouvent des inquiétudes, des mal-aises, des douleurs rhumatismales, aux tempes, ou au sommet de la tête avec une espèce de délire, & des douleurs dans les membres.

Les habitations humides, les pays marécageux leur sont aussi contraires, les vents du nord rappellent quelquefois les accès, peut-être parce qu'ils suppriment la transpiration. Leur effet se fait sentir, même dans les chambres chaudes.

Mais si, en général, les changemens de l'air & les vents disposent les asthmatiques aux accès, & souvent même les produisent, ces accès accidentels sont courts. C'est l'estomac qui est alors plus incommodé. Il est gonflé de vents qui empêchent l'abaissement du diaphragme. Le poumon est peu affecté, & les accès cessent bientôt par des vents, des crachats & des selles.

La chaleur est, comme nous l'avons dit, très-préjudiciable dans les accès; aussi, en été, sont-ils plus fréquens & plus fâcheux.

Il y a cependant des asthmatiques qui souffrent plus en hiver; mais c'est parce qu'ils sont sujets aux rhumes, & que les rhumes accélèrent les accès d'*asthme*.

Tout ce qui peut échauffer, la chaleur du feu, les lieux renfermés, où il y a beaucoup de monde, les exercices violens, les liqueurs chaudes ou spiritueuses, les odeurs fortes, sont préjudiciables aux asthmatiques.

Toutes les fumées, en desséchant le poumon, disposent à l'accès. Mais elles sont encore plus dangereuses, lorsqu'elles entraînent avec elles des acides corrosifs, ou des parties métalliques, qui rongent & irritent la trachée artère.

Il est, par la même raison, dangereux pour les asthmatiques d'être exposés à respirer des poussières.

Tout exercice continué produit un accès.

Pendant l'accès, l'exercice peut causer la suffocation, les asthmatiques craignent même avec raison de parler. Hors de l'accès, il faut faire de l'exercice pour éviter la léthargie, la cachexie, l'hydropisie, la perte d'appétit, la consomption.

Les plus utiles pour faciliter l'expectoration, & dégager le poumon, sont ceux du cheval, de la voiture & ceux qui exigent le mouvement des bras.

Les frictions à la poitrine, recommandées par quelques auteurs, produisent des accès; aux extrémités, elles agitent trop le sang.

Toutes les passions, à cause de l'effervescence qu'elles excitent dans le sang & les esprits, sont aussi nuisibles que les exercices violents. La tristesse produit un effet contraire aux passions vives, mais elle n'est pas moins préjudiciable.

Les asthmatiques éviteront tous les alimens cruds, ou qui, étant difficiles à digérer, produisent un chyle visqueux, tous ceux qui donnent des vents, ceux enfin, qui, par leur acrimonie, peuvent exciter dans l'estomac une fermentation violente. Ils se prescriront une vie sobre & réglée, & ne mangeront jamais de viande à soupé.

Leur boisson doit être rafraîchissante; il faut, comme nous l'avons déjà dit, qu'ils s'interdisent toutes les boissons chaudes & spiritueuses.

La force de l'accès oblige ordinairement les asthmatiques de se lever hors du lit; mais s'ils s'accoutument à rester assis toute la nuit, ils ont à craindre les rhumatismes & la cachexie.

Prognostics.

Les jeunes gens guérissent difficilement;

L'*asthme* des vieillards & celui qui est héréditaire, n'admettent qu'une cure palliative;

Les enfans en sont ordinairement suffoqués.

S'il survient une péripneumonie ou une phrénésie avec l'*asthme*, elle est le plus souvent mortelle.

L'*asthme* aboutit ordinairement à la consomption chez les personnes maigres; & alors il se forme des tubercules dans le poumon.

Le polype du cœur tue souvent tout-à-coup les asthmatiques. Le foie s'obstrue quelquefois chez les malades; & ils sont sujets à la jaunisse, tant dans l'*asthme* humide, que dans l'*asthme* sec.

L'hydropisie ascite, ou la tympanite, succède souvent à l'*asthme*, soit à cause du tempérament trop séreux, soit par la rupture des vaisseaux lymphatiques, soit par des tumeurs internes qui compriment les viscères, soit par la constriction des vaisseaux sanguins, ou enfin parce que l'écoulement des urines, avant les accès, vient à s'intercepter; alors les jambes s'enflent, & la poitrine se remplit d'eau.

*Observations générales sur l'effet des différens remèdes employés pour l'*asthme.

La saignée, quelque fréquemment qu'on la réitère, ne guérit pas l'*asthme*. Mais elle diminue un peu dans le moment l'oppression & l'étouffement. Elle convient quelquefois aux jeunes gens; mais elle est très-préjudiciable aux vieux asthmatiques, car ils n'en sont guères soulagés dans le moment, & quelque tems après ils deviennent cachectiques.

Les baumes, la térébenthine, le soufre, ne peuvent ni prévenir, ni guérir l'accès. Ils l'augmentent plutôt en raréfiant & échauffant les esprits & les humeurs.

Les urines abondantes ont été quelquefois utiles. On a vu aussi de bons effets de la diarrhée, mais elle est dangereuse pour les asthmatiques maigres; si cependant on l'arrête, ils en sont plus mal.

La suppuration des plaies, les ulcères, l'enflure des jambes ont quelquefois soulagé les asthmatiques.

La sueur n'est en général d'aucune utilité. Les sudorifiques rendent l'accès plus violent.

Les asthmatiques sont rarement resserrés; & la plupart sont faciles à purger. Quelquefois la purgation produit les accès, loin de les détourner. Dans l'accès, elle met en danger de suffoquer.

Les narcotiques, en petite quantité, empêchent les gonflements, sur-tout s'ils sont mêlés avec des acides.

*Idée générale du traitement pour l'*asthme*, proposé par Floyer.*

Traitement pendant l'accès.

PREMIÈRE INDICATION.

Diminuer la quantité du chyle flatueux, qui est dans les intestins, par des lavemens ou des suppositoires par un vomitif léger, tel qu'un mélange d'huile & d'oxymel scillitique.

SECONDE INDICATION.

Diminuer le resserrement des bronches, ou des vaisseaux sanguins par la saignée, moyen qui, cependant, ne doit être employé que dans les violents accès, & chez les jeunes gens.

TROISIÈME INDICATION.

Réprimer l'expansion & la raréfaction des flatuosités par des liqueurs rafraîchissantes, telles que l'eau pure, l'eau panée ou nitrée, ou bien acidulée, avec le vinaigre, l'acide sulfurique, &c.; moyens cependant qui ne conviendroient pas dans l'*asthme* catarral, un des plus fréquens. Les forts incisifs, la scille, la gomme ammoniaque, &c., sont alors les plus puissans & presque les seuls remèdes.

QUATRIEME INDICATION.

Détourner, vers les extrémités, le mouvement des esprits par des vésicatoires aux bras, aux jambes.

CINQUIEME INDICATION.

Après les évacuations, diminuer le gonflement de la membrane musculeuse de l'estomac, & du poumon, par de doux narcotiques donnés le soir, tels que dix grains de safran, un grain de musc délayé dans du vin.

Traitement dans l'intervalle des accès.

Il répond à-peu-près aux mêmes indications. Evacuer la cacochymie par des moyens doux, auxquels on revient de tems en tems; corriger la viscosité du chyle & de la lymphe; dissiper les obstructions des glandes du poumon par des délayants, des amers légers, en évitant avec soin tous les incisifs trop chauds, les astringens: ranimer le ton des nerfs avec des stimulans, tels que le castoreum, qu'Avicenne mêloit avec partie égale de gomme ammoniaque, & d'aristoloche ronde dans du rob de raisins, pour en donner la grosseur d'une fève avec de l'oxymel: prévenir & diminuer l'effervescence des humeurs, & la raréfaction des esprits par les acides, c'est à quoi se réduit la longue suite des remèdes que Floyer a recueillis de tous les auteurs anciens & modernes, & dont il n'a cependant pu retirer pour lui-même la guérison qu'il cherchoit. Les seules gué-

risons qu'il cite, ont été opérées par les eaux de Bath en boissons & en bains.

On se serviroit peut-être, avec le même succès, des eaux de Cotterêts, de Dax, de Digne, & autres eaux sulfureuses. Beaucoup d'asthmatiques ont éprouvé de bons effets de l'infusion de fleurs de genet d'Espagne, de la teinture de baies d'hièble dans l'intervalle des accès. (M. Saillant.)

ASTOCHODAS, (*Mat. méd.*)

Ce mot, employé par plusieurs auteurs, arabes & transporté dans quelques traités latins sur les médicamens, est le nom que les premiers ont donné au stæchas arabique. (M. Fourcroy.)

ASTRE AU FRONT. (*Art vétérinaire*)

Quelques auteurs ont appellé ainsi la marque blanche ou l'étoile que beaucoup de chevaux ont au milieu du front. (*Voyez* Poils ou Robes.) (M. Huzard.)

ASTRES. (Influence des) (*Hygiène.*) (*Voyez* Astronomie.) (M. Macquart.)

ASTRINGENS. (*Hygiène*).

Les *astringens*, comme moyens de resserrer, ont été quelquefois employés dans l'art de conserver la santé. Les femmes ont fait usage pour quelques circonstances, de l'alun, de la décoction d'écorce de grenade ; mais elles sont rarement, difficilement, & très-momentanément parvenues à leur but. De tels moyens, qui entraînent souvent après eux les plus funestes inconvéniens, ne valent pas la peine qu'elles se sont donnée pour complaire aux hommes. (*Voyez* Astringens.) (*Mat. méd.*) (M. Macquart.)

ASTRINGENS. (*Mat. méd.*)

Les *astringens* diffèrent des stimulans & des fortifians, en ce qu'ils n'augmentent pas fortement les mouvemens, & n'excitent point promptement les forces, mais produisent dans les fibres un rapprochement, un resserrement qui diminue leur volume, & que l'on connoît sous le nom d'astriction. C'est une propriété inhérente à la fibre animale de se contracter & de se resserrer sur elle-même par l'impression des substances dont la saveur est austère & astringente. Cette saveur produit avec plus ou moins d'énergie cette sensation sur les fibres de la langue & de la bouche ; elle fait reconnoître avec certitude les médicamens qui appartiennent à cette classe. C'est d'après elle autant que d'après l'observation clinique qu'on range parmi les *astringens* les substances suivantes :

Les acides minéraux.
L'alun.
Le sulfate de fer ou le *vitriol de mars*.
Le *colchotar* ou sulfate de fer calciné au rouge.
Le sulfate de zinc.
Les eaux minérales ferrugineuses.
Les racines de bistorte.
— de tormentille.
Les écorces de chêne.
— de caprier.
— de frêne.
— de tamarisc.
Le simarouba.
Le quinquina.
Les feuilles & les tiges de myrthe.
— de ciprès.
— de chêne.
— de sumac.
— de plantain.
— de centinode ou renouée.
— d'argentine.
— de bourse à berger.
— de millefeuille.
— d'ortie.
— de presle.
Les fleurs de grenade ou balaustes.
— de roses rouges.
— de sumac.
Les fruits d'épine vinette.
— de caprier.
— de néflier.
— de coignassier.
— de cyprès.
— de chêne.
— de cynorrhodon.
— de murier.
— de ronce.
— de myrte.
— de sorbier.
Les poires.
Les pommes, avant leur maturité.
La noix de Galle.
Les sucs de prunelle.
— d'acacia.
— d'hypociste.
Le cachou.
Le sang dragon.
Le mastic.

L'art prépare aussi un assez grand nombre de médicamens astringens ; tels sont en particulier,

Les préparations de fer.
Le safran de mars astringent.
Les fleurs ammoniacales martiales.
Le tartre chalybé.
Les boules de mars.
L'eau de Rabel.
Les syrops de coings.
— de grenades.
— de myrte.
— de roses sèches.
Le syrop magistral astringent.
Les conserves de fruits astringens.
La teinture de sang dragon.
Les pilules d'Helvetius, &c.

Quelques auteurs distinguent les *astringens* en plusieurs classes, savoir 1°. ceux qui resserrent & condensent par leurs propres impressions le tissu des fibres trop relâché, les *astringens* condensans, ou pycnotiques ; 2°. ceux qui rapprochent les fibres en enlevant les humeurs aqueuses qui en entretenoient l'écartement, les *astringens* absorbans ; 3°. ceux qui resserent & bouchent spécialement les extrémités des petits vaisseaux d'où s'écoulent des liqueurs lymphatiques & utiles dont ils arrêtent l'écoulement : ce sont les *astringens* stegnotiques ou resserrans proprement dit ; 4°. enfin ceux qui font cesser les différens flux d'humeur, en enduisant les parois des vaisseaux par ou elles coulent d'une matière visqueuse qui bouche en grande partie leur ouverture ; on appelle ceux *astringens emphractiques*, ou invisquans. Cette distinction nous paroît plus embarrassante qu'utile, puisque d'une part les absorbans invisquans ne sont point des *astringens* proprement dits, & de l'autre les *astringens* pignotiques, & les stegnotiques rentrent absolument dans la même classe ; ils ont les mêmes propriétés, & les dénominations

minations qu'on leur a appliquées, n'expriment que la différence des organes sur lesquels ils agissent, & deux modifications de leur action.

Il y a deux circonstances générales dans lesquelles les *astringens* sont parfaitement indiqués; l'une est la foiblesse & l'inertie des fibres; l'autre est l'écoulement immodéré de quelque humeur utile. Cependant on doit observer, avec la plus grande attention, quelle peut être la cause de ces deux états, pour administrer ces remèdes sans danger. Lorsque la foiblesse est accompagnée de sécheresse, de tension & de spasme, les *astringens* ne feroient qu'augmenter cet état, & le rendre plus dangereux. Si les évacuations sont dues à l'abondance des humeurs, & produites par un effort critique de la nature, leur suppression ne peut être que nuisible. En observant avec soin ces modifications qui se présentent souvent dans les maladies, on emploie les *astringens* avec plus de certitude & de sécurité.

Les *astringens* qui jouissent d'une vertu tonique, tels que les martiaux, sont indiqués dans la bouffissure, la leucophlegmatie, quelques espèces d'hydropisies récentes, les pâles couleurs, la foiblesse de l'estomac, les obstructions accompagnées de relâchement, les fièvres intermittentes opiniâtres, les convalescences longues à la suite des maladies fébriles. Les *astringens* proprement dits conviennent dans les flux de ventre, les vomissemens de sang, & toutes les évacuations sanguines & immodérées. Il faut les employer avec la plus grande circonspection dans les hémoptysies, & ne s'en servir que dans celles qui mettent la vie des malades dans le plus grand danger; encore dans ces cas doit-on n'administrer que les moins actifs, lorsque les autres moyens n'ont pas réussi.

On leur associe souvent avec avantage les apéritifs, les adoucissans, les calmans, pour en diriger ou en modérer les effets trop actifs.

La plus nécessaire des attentions qu'il faut avoir dans la prescription des *astringens*, c'est de ne pas les employer dans toutes les évacuations critiques qu'ils sont suceptibles de supprimer; il ne faut jamais perdre de vue qu'ils ont souvent fait du mal dans les flux de ventre, les évacuations périodiques du sexe, le flux gonorrhéique, les hémorragies des poumons, &c. & que lorsqu'ils arrêtent à contre-temps ces écoulemens excités par les efforts critiques de la nature, ils donnent naissance à des obstructions & à des ulcères incurables, ou à toutes les maladies dépendantes d'un virus repercuté. Les *astringens* les plus forts sont appellés stiptiques; ils froncent & resserrent fortement les vaisseaux. Ils arrêtent promptement les hémorragies; on ne les emploie qu'à l'extérieur. (M. FOURCROY.)

ASTROLOGIE.

Pendant long-temps l'homme a eu l'orgueil de croire que le ciel s'occupoit de sa destinée, & qu'un ou plusieurs astres influoient sur ses organes. Les grands de la terre ont sur-tout chéri cette pensée, & l'on ne manqua pas d'hommes superstitieux ou de flatteurs adroits qui s'efforçoient de maintenir cette illusion; les savans y trouvoient leur profit, & on peut leur reprocher à cet égard leur complaisance coupable. Les yeux se sont enfin ouverts, & l'on a vu que toute l'influence des astres sur la terre, sur l'atmosphère & sur les animaux, se bornoit aux effets de cette attraction universelle que les corps exercent les uns sur les autres, & dont les loix sont maintenant connues.

Le docteur Mead a développé cette théorie dans une savante dissertation, *de imperio solis & lunæ in corpora humana & de morbis inde oriundis*, dont j'ai crû devoir placer ici un extrait.

On sait depuis long-temps, dit Mead, que l'air qui nous environne est un fluide pesant dont les parties inférieures sont comprimées par les supérieures, & que chacune de ses molécules exerce une pression en tout sens; d'où il suit que si une cause quelconque vient à en diminuer la gravité, elle obligera cet élément de se répandre avec uniformité de toutes parts, jusqu'à ce que l'atmosphère ait recouvré son équilibre; c'est-là une loi que suivent tous les fluides. Or, cette impétuosité de l'air, sur les parties latérales, ne manquera pas de produire des vents qui ne sont autre chose qu'un ébranlement de l'atmosphère. Si donc on peut découvrir une cause qui, à des temps marqués, en diminue la pression, on pourra en déduire celle des vents & des autres phénomènes qui en dépendent.

De même que la mer s'élève & s'abaisse deux fois dans un jour; il est certain aussi que l'air éprouve les mêmes variations; la lune passant au-dessus du méridien doit nécessairement changer la figure de cet élément, & lui faire prendre celle d'un sphéroïde dont le grand axe prolongé passe par la lune; le soleil doit, dans la même circonstance, produire un effet analogue.

L'élévation produite dans l'atmosphère par ces deux astres, doit être plus considérable que celle des eaux de la mer; on sait que celles-ci rencontrent plusieurs obstacles, comme les écueils, les côtes &c.; au lieu que l'air peut se mouvoir librement dans le vuide démontré par Newton & par Euler. Ajoutez que la loi de l'attraction s'exerçant en raison inverse du quarré des distances, la proximité de l'air doit faire que la lune l'entraîne avec plus de force. L'élasticité du même fluide doit encore favoriser l'action de cette planète. En effet, la pression sur les parties les plus basses, ayant été diminuée, celles-ci doivent

se répandre de tous côtés beaucoup plus facilement qu'auparavant.

On ne peut opposer aux raisonnemens précédens qu'une objection spécieuse : ce seroit de dire que si la lune diminuoit effectivement le poids de l'air, on devoit observer dans la nouvelle & dans la pleine lune, que le mercure baissât dans le baromètre : cependant ce phénomène n'a pas lieu.

Pour trouver la solution de cette difficulté, il faut observer que plusieurs causes peuvent augmenter le poids de l'air, & par conséquent empêcher l'abaissement du mercure. Tels sont les vents qui le poussent de tous les côtés, l'accumulent dans un même endroit, & font qu'il pèse d'avantage sur la colonne du vif argent. C'est la même raison pour laquelle le baromètre n'éprouve aucune variation entre les tropiques où Hallei a remarqué que c'est toujours un vent doux qui souffle du nord au sud. L'on observe tout le contraire dans les pays du nord.

Après cet exposé, sur l'élévation de l'air dans la nouvelle & pleine lune, & les équinoxes, il faut voir quels sont les effets qui peuvent en résulter sur l'économie animale.

D'abord il est certain que les animaux ont besoin, pour la respiration, d'un air qui ait une pesanteur déterminée. C'est pourquoi il doit arriver dans les temps que nous avons indiqués, temps où cette pesanteur est diminuée, il doit arriver, dit Mead, que la quantité de ce fluide qui pénètre dans la poitrine, soit moins considérable que dans d'autres ; d'où peuvent naître divers effets contraires à la santé.

Nous savons que les liqueurs du corps humain sont imprégnées d'air, & que c'est ce fluide qui produit leurs mouvemens intestins. Si donc celui de l'atmosphère qui comprime la superficie du corps, vient à diminuer de poids, l'air intérieur cherchera à briser ses entraves, & pourra produire la rupture des vaisseaux où il se trouve.

Il est à propos de faire ici deux observations. L'une est qu'il y a des sujets qui éprouvent, plutôt que d'autres, les effets des causes précédentes. Ce sont ceux qui ont un tempérament foible, délicat ou très-nerveux, & dont la santé est facilement altérée par des causes même légères. Pour ceux d'une constitution différente & dont la fibre est d'un tissu plus serré, ils résistent aux impressions externes avec plus de force & de vigueur.

La seconde observation est que les autres planètes concourent quelquefois avec le soleil & la lune, dont elles augmentent ou diminuent l'influence sur les hommes.

Examinons maintenant quelles sont les affections auxquelles la lune semble avoir le plus de part.

Le fluide qui circule dans les nerfs, étant, dit Mead, d'une ténuité extraordinaire, il n'est point étonnant que les causes extérieures agissent sur lui avec une grande intensité. C'est sur-tout l'épilepsie dont les accès sont évidemment liés avec la révolution de la lune. Aussi les latins appelloient-ils les personnes attaquées de cette maladie, *lunatici*. Je me souviens à ce sujet, ajoute Mead, d'un fait singulier que j'ai autrefois observé dans l'hôpital de Saint-Thomas, quand j'y remplissois la fonction de médecin pendant la guerre contre les françois. J'y soignois plusieurs matelots de la flotte angloise qui étoient devenus sujets à des attaques d'épilepsie ; la plupart étoient jeunes & servoient depuis peu dans la marine ; les uns avoient été frappés de cette maladie dans la chaleur des combats ; les autres après une frayeur occasionnée par des tempêtes. Ces malades éprouvoient si sensiblement les effets de la lune, que je pouvois, ajoute-t-il, annoncer, d'une manière assez certaine, le temps des accès à l'approche de la nouvelle ou de la pleine lune. Thomas Bartholin a vu une fille épileptique à laquelle il étoit survenu au visage des taches dont la couleur & l'étendue varioient suivant les phases de la lune.

J'ai eu occasion d'observer, (c'est toujours le docteur Mead qui parle), une espèce d'épilepsie dans une jeune fille dont la maladie s'accordoit d'une manière surprenante avec les diverses positions de la lune. Elle étoit âgée de cinq ans, & éprouvoit des convulsions si fortes que souvent elle restoit étendue par terre comme si elle eût été morte. Quelques jours après cette maladie reparut dans le temps de la pleine lune, & les paroxismes s'accommodoient si bien avec les périodes de cette planète, qu'ils revenoient tous les jours à l'heure du flux & reflux de la mer. La malade perdoit toutes les fois l'usage de la voix & des sens, dans l'instant où les eaux se précipitoient sur le rivage, mais revenoit à elle-même lorsque les eaux s'éloignoient. Ce fut son père qui fit cette observation, c'étoit un maître de bateau qui habitoit sur le bord de la Tamise, & par-là avoit occasion d'en observer le cours. Le retour de cette maladie étoit si réglé que plusieurs fois le père se levoit pour vaquer aux fonctions de son état, éveillé par les cris que poussoit sa fille : ce bruit suffisoit pour l'avertir du flux & reflux de la tamise. La maladie se soutint dans cet état jusqu'à la nouvelle lune ; une gale sèche, dont cette petite fille étoit attaquée, engagea Mead à lui faire appliquer un vésicatoire sur le sommet de la tête ; la croûte qu'y produisit cet emplâtre ayant été enlevée, il en sortit une grande abondance de sérosité. Cette évacuation soulagea beaucoup la malade : mais comme les parens étoient ennuyés d'un si long traitement, on cicatrisa l'ulcère ; puis on purgea sur-tout dans la nouvelle & dans la pleine lune, avec le mercure doux & d'autres remèdes

semblables, pour prévenir la récidive de la maladie, & on eut soin de pratiquer un cautère au bras.

L'affection hystérique éprouve aussi des modifications de la part des astres. Pitcarn dit avoir connu une jeune femme mariée, d'un embonpoint considérable, & dont les règles avoient diminué. Depuis quatre ans elle s'étoit plainte d'un sentiment de compression au sommet de tête, & en même temps d'une humeur froide qui lui descendoit jusqu'aux épaules; à ces symptômes se joignoient un vertige & une espèce de suffocation; elle vomissoit une matière âcre & pituiteuse; le matin, elle avoit une difficulté de respirer; tous ces maux ne manquoient pas de revenir à chaque nouvelle & pleine lune.

Les médecins ont aussi observé des paralysies périodiques. Charles Pison dit avoir vu un vieillard atteint de nausée avec une extrême lassitude; il lui survenoit de plus une paralysie avec stupeur & perte de mémoire; il s'y joignoit souvent de la fièvre & une sorte de folie. Ces accidens reparurent pendant deux années à chaque nouvelle lune; mais dans la suite, ils se calmèrent peu-à-peu, & les derniers accès n'étoient plus qu'une légère ébauche des premiers.

L'influence de la lune peut encore s'étendre sur les hémorragies. Musgrave (*philosoph. transact. num.* 277) en rapporte un exemple. Un homme fut sujet, depuis son enfance, jusqu'à l'âge de 24 ans, à une perte sanguine par le pouce de la main gauche, laquelle revenoit à chaque pleine lune; d'abord elle fut de quatre onces, mais elle fut d'une demi-livre après que le jeune homme eut atteint sa seixième année; un fer chaud ayant été appliqué sur la partie, le malade fut bientôt attaqué d'une hémoptysie très-grave. Ce fut avec beaucoup de peine qu'on le guérit par des saignées répétées & divers médicamens convenables.

Les ulcères ne sont pas non plus à l'abri des influences célestes. Un jeune homme qui s'étoit livré à une femme gâtée, ressentit bientôt après une douleur au dos, à laquelle succéda une pesanteur dans les cuisses, accompagnée de foiblesse, & ce dernier état dura quatre jours. Il parut sur le gland un petit ulcère dont il couloit un pus de mauvaise odeur. Au bout de sept jours cet écoulement cessa de lui-même: mais le mal revenoit ensuite à chaque nouvelle lune, & les choses restèrent dans cet état pendant quelques mois après lesquels les accidens disparurent, le remède spécifique ayant été employé.

Tulpius rapporte un exemple de douleurs néphrétiques dans lesquelles on pouvoit découvrir facilement le rapport de cette maladie avec l'action des planètes. Il s'agit d'un théologien qui vivoit à Amsterdam; il éprouvoit à chaque pleine lune une supression d'urine accompagnée d'une grande difficulté de respirer & d'une chaleur universelle; accidens qui persistoient jusqu'au quatrième jour. L'urine ne recommençoit ensuite à couler que vers le dernier quartier, ou après une saignée du bras. (*Observ. méd. lib.* II. *cap.* 43.)

Les fièvres épidémiques, sont encore soumises à l'influence des astres. Ramazzini en donne une preuve bien sensible dans ses commentaires sur la constitution des années 1682, 83, & 84. Il observa dans ces trois années une fièvre pestilentielle du genre de celles où la peau est parsemée de taches pourprées; ce qu'il y eut de remarquable, dit-il, dans ces épidémies, c'est que la maladie augmentoit d'intensité après la pleine lune, & encore plus dans la nouvelle.

Le célèbre Bacon avoit reçu de la nature un tempérament des plus délicats. A chaque nouvelle lune il ressentoit tout-à-coup des défaillances.

La crise des maladies semble tenir encore aux phases de la lune. C'étoit des différentes positions de cet astre que Galien faisoit dépendre la marche qu'Hippocrate avoit observée dans les fièvres; il est vrai que ce médecin ignoroit la manière dont la lune pouvoit produire ces effets. Ne peut-on pas dire que l'action de cet astre diminuant le poids de l'atmosphère sur nos corps, la sortie de la transpiration & de la sueur, doit se faire alors avec plus de facilité?

On peut même expliquer, dit le docteur Mead, par le secours de cette influence, pourquoi dans certaines maladies la crise ne se fait pas aux jours désignés par Hippocrate, comme le 7, le 14 &c. En effet, ne peut il pas arriver par exemple, que la lune étant nouvelle le sixième jour d'une fièvre, son effet sur l'atmosphère hâte le mouvement critique qui n'auroit eu lieu que le 7.

J'ajouterai ici l'extrait d'une dissertation de M. Balfour, docteur en médecine, & chirurgien au service de la compagnie anglaise des Indes orientales, concernant l'influence de la lune sur les fièvres, *Calcuta* 1784 & Edimbourg 1785.

Il règne au Bengale, dit M. Balfour, une fièvre bilieuse intermittente, ordinairement tierce ou quotidienne, quelquefois aussi quarte. Sous quelque forme qu'elle se présente, j'ai, dit-il, invariablement observé que sa première attaque a lieu dans l'un des trois jours qui précèdent ou qui suivent la nouvelle ou la pleine lune; de sorte que l'influence de cet astre sur la fièvre dure six jours à chacune de ces époques. Ce médecin croit, sans oser pourtant l'assurer, que cette influence est plus forte dans les trois jours d'après, que dans les trois jours d'avant la nouvelle ou la pleine lune. Quant aux deux périodes, prises dans leur totalité, il n'a pas observé de différence bien sensible entr'elles.

Suivant M. Balfour, la lune influe sur les rechûtes, d'une manière encore plus marquée que sur les premières attaques. Il y a, dit-il, des cas où il est si assuré de l'influence de cet astre, qu'il peut prédire les rechûtes avec autant d'exactitude que les phases même. Voici un fait bien remarquable qu'il rapporte. Pendant les années 1773 & 1774, étant médecin d'un régiment de Cipaies, il eut jusqu'à 400 soldats attaqués de fièvres. Bientôt, avec le secours des remèdes, le nombre de ces malades fut réduit à 70 ou 80; mais ensuite à chaque nouvelle ou pleine lune, ce nombre doubloit constamment, & il diminuoit de même pendant les huit jours qui séparoient les deux périodes, jusqu'à ce qu'il fût revenu au même point.

Sans doute, poursuit cet auteur, il y avoit des attaques & des rechûtes qui arrivoient à des époques différentes de celles qui ont été indiquées: mais alors c'étoit avec des circonstances qui contribuoient à rendre plus certaines encore, l'influence de la lune sur les fièvres.

On ne sauroit nier que tous ces faits ne soient très-dignes d'attention; mais ils ont grand besoin d'être confirmés, avant de servir à fonder une thorie, & avant qu'on puisse en tirer des règles de pratique. (V. D.)

ASTROLOGIE. (*Hygiène*). (*Voyez* ASTRONOMIE.) (M. MACQUART)

ASTRONOMIE. (*Hygiène*).

Partie II, choses improprement appellées non naturelles.

Classe I, *circumfusa*, choses environnantes.

Ordre I, atmosphère.

Action I, influences.

Parmi les sciences naturelles, qui ont occupé l'esprit des savans, l'influence des astres, ou la connoissance de l'*astronomie*, mérite d'être distinguée. On sait combien de controverses & de disputes se sont élevées, sur ce sujet, parmi les médecins & les philosophes de tous les âges; quelques-uns n'admettent aucun influence de la part des astres qui circulent autour du soleil, mais ils croyent que le soleil agit sur tous les corps terrestres. Ceux qui embrassent cette opinion, prétendent, que les planètes & les étoiles fixes sont si éloignées de notre globe, qu'il est impossible que la petite lueur qu'elles repandent puisse avoir quelque influence sur lui, tandis que le soleil peut communiquer sa douce influence jusqu'à la terre, & par sa chaleur vivifiante donner en quelque sorte la vie & une extension d'existence a une foule d'animaux & de végétaux qui la recouvrent.

Les anglois sur-tout ont pensé particulièrement que les astres avoient une influence marquée sur tous les corps sublunaires; ils ont cherché à prouver l'influence des astres, non-seulement relativement aux phénomènes des météores, mais encore par des rapports avec le corps humain.

C'étoit la doctrine des anciens, qui attribuoient aux astres une telle influence, qu'ils les regardoient comme la cause immédiate des divers accidens & des révolutions heureuses ou malheureuses qui arrivoient dans la vie. Ils étoient si prévenus en faveur de ce sentiment qu'ils attribuoient la santé, les maladies, les tempéramens, les inclinations des hommes, le sort même des empires, à l'influence des corps célestes.

On prétend que l'*astronomie*, ou la connoissance des astres, est due aux égyptiens, qui la transmirent aux autres nations, par lesquelles elle fut très accueillie; & c'étoit avec raison, puisque cette science a toujours été de la plus grande utilité aux hommes, soit pour calculer & mesurer les époques des tems, soit pour fixer la marche des planètes & prédire les éclipses, soit pour jouir de la lumière qui en émane, soit pour en recevoir les influences douces & productives; c'est par le moyen des corps célestes que les hommes ont appris à mépriser la fureur des flots & à se transporter a travers les mers au gré de leurs desirs & de leur industrie.

Bien des personnes sont persuadés que les différentes situations ou positions des astres causent des changemens dans les saisons différentes de l'année, produisent en conséquence des effets différens sur les végétaux & sur les animaux. On peut avoir cette idée, sans embrasser les opinions de cette science ridicule & méprisable, qu'on appelloit astrologie, qui, depourvue de vérité & remplie de superstition, prédisoit, par le moyen de ce qu'on nommoit horoscope, la fortune, les maladies, la santé, la mort des hommes, en examinant l'aspect & la position des astres a l'heure de leur naissance. C'est par une suite de cette charlatannerie qu'on a distingué les jours en heureux & en malheureux, & qu'on a composé des calendriers du destin des mortels.

On a poussé la sotrise jusqu'à fixer en medécine des jours propres à être saigné, purgé, &c., & jusqu'à menacer du courroux celeste & de toute sorte de maux ceux qui ne se conformeroient pas à ces oracles mensongers.

Il y a encore aujourd'hui, parmi le peuple, & même parmi les grands (qui ont souvent en partage avec la classe subalterne la plus aveugle crédulité) une foule de gens qui rendent hommage à l'astrologie & à beaucoup de ses prestiges; ils vont se faire dire, ce qu'ils appellent la bonne avanture, se faire tirer les cartes, chez des obscurs & déliés frippons, qui leur prennent leur argent en échange des absurdités qu'ils leur débitent. Ce qu'il y a de dangereux dans

toutes ces pratiques ridicules & méprisables, c'est que la santé de beaucoup de gens pusillanimes, des femmes sur-tout qui sont très mobiles, se trouve altérée par des prédictions faites dans des circonstances, où leur imagination, une fois frappée de l'objet redouté, en cherchant à s'instruire, a fini par s'affecter réellement, & par y trouver même le germe de la mort, cherchant à connoître l'époque à laquelle elle doit les enlever. Ces esprits foibles, toujours occupés d'un mal qui s'aggrave de jour en jour jusqu'à l'instant prédit, finissent par être les victimes de leur absurde curiosité. Mais en rejettant les superstitions fabuleuses des astronomes & des astrologues, il ne seroit pas prudent de nier entièrement l'influence & le pouvoir des astres sur les corps sublunaires.

Hippocrate, dans son traité de l'air des eaux & des lieux, dit qu'on doit observer les changemens des saisons, le lever & le coucher des astres, leurs causes, leurs effets, pour connoître ce que doit être l'année dans laquelle on entrera, que les corps célestes agissent sur notre atmosphère.

L'expérience, qui sait mieux conduire au vrai, que tous les raisonnemens, prouve que les astres ont une influence surprenante, non-seulement sur les météores, mais encore sur nos corps.

On a remarqué qu'à l'équinoxe du printems, la quantité & la violence des fièvres intermittentes diminue beaucoup, qu'à l'approche du solstice d'été les fièvres quartes obstinées, que l'automne produit pour l'ordinaire, & qui souvent ont été incurables dans l'hiver & le printems, cessent d'elles-mêmes, ou cèdent facilement aux remèdes qu'on employe. On est encore bien sûr que les humeurs de tous les corps éprouvent une espèce de fermentation, un mouvement plus considérable, vers l'équinoxe du printems & celui de l'automne, que dans aucun autre tems. C'est ce qui fait que tant de personnes sont, à ces époques, tracassées par beaucoup de petites infirmités, que ceux, qui sont sujets aux hémorrhagies, en ont alors de plus fréquentes & de plus fortes, que les vieillards sont plus tourmentés d'hémorrhoïdes, que les engorgemens prennent racine chez les femmes particulièrement. C'est la raison pour laquelle on a eu souvent raison d'ordonner dans ces moments des saignées aux personnes d'un tempérament pléthorique & sujettes aux pertes de sang.

Voilà en somme ce que les anciens ont observé de plus raisonnable, relativement à l'influence des astres sur les corps : la medécine pratique fera une attention plus grande à toutes les conséquences qu'ils en ont pu tirer ; nous passerons actuellement aux idées plus modernes qu'on a acquis, sur la véritable action du soleil & de la lune, qui sont véritablement les astres auxquels on peut remarquer des influences fortes & particulières sur les corps sublunaires. Les physiciens, qui se sont occupés de la connoissance de l'atmosphère, ont remarqué que c'étoit aux équinoxes du printems & de l'automne que les vents étoient plus considérables, que même, à ces époques, c'étoit plutôt à midi & à minuit qu'on en remarquoit mieux la force & les effets. La même chose arrive lorsque la mer est extrêmement agitée, c'est-à-dire, lorsque la pleine lune a lieu.

Les agriculteurs & les marins y font une attention particulière, & ils savent les effets de la nouvelle & de la pleine lune. On a été long-tems à connoître l'action de cet astre, sans rechercher philosophiquement quelles pouvoient en être les causes, & pourquoi, à de certaines époques, les vents, ainsi que la mer, se trouvoient agités d'une manière particulière ; cependant on savoit depuis long-tems que le fluide, qui nous environne, ou l'atmosphère, est subtil, pesant, élastique, que les couches supérieures compriment les inférieures, & que naturellement son action doit être égale sur toutes les parties du globe. Mais si quelque cause extérieure & différente diminue sa pesanteur dans quelques-unes de ses parties, il faut nécessairement que l'équilibre naturel à ce fluide, soit rompu ; c'est ce qu'il faut chercher dans une cause générale, qui, comme on l'a observé, diminue à certaines époques la force des vents, & les fait reparoître dans des tems determinés.

Le grand Newton a deviné les causes de ces influences. Il a fait voir qu'elles étoient dues aux forces réunies ou séparées du soleil & de la lune, & comme les grands changemens, qui arrivent dans les eaux de la mer, sont isochrones avec ceux qui se font relativement aux vents, il paroît que la même loi les gouverne, & qu'on doit se rendre au principe du philosophe anglois, c'est qu'on doit attribuer la même cause aux effets naturels qui sont du même genre.

Comme c'est à la physique à developper tout ce qui est relatif au systême de l'attraction, nous n'entrerons pas dans les détails de cette belle découverte. Il suffit de savoir que le soleil agit constamment sur notre globe par sa chaleur qui varie relativement à son degré d'élévation, & qu'il donne des influences bien différentes à l'atmosphère qui approche de la zone torride, ou à celle qui touche les poles, ainsi que l'a observé Halley, & qu'ainsi il peut porter plus ou moins son action sur nos corps.

Mead a fait des recherches très-intéressantes pour développer l'influence de l'atmosphère sur les corps dans les tems où l'attraction newtonienne agit sur les flots de la mer : il a remarqué que tous les animaux ont besoin d'air pour exister, que ce fluide, par son poids & sa force élastique, s'insinue dans les trachées pulmonaires ; mais que, relativement

à sa gravité, qui dépend, comme on l'a dit, de l'attraction, son action sera plus ou moins forte sur les organes dans lesquels il aura pénétré. Elle sera encore relative à la position des animaux ; car on sait que dans les hautes montagnes, l'air est plus vif & plus pur que celui qu'on respire dans les vallées. Il produira donc sur les corps des effets différens, selon les constitutions sur lesquelles se portera cet agent : mais sa pureté, sa force pour le pénétrer, seront les plus puissans mobiles de leur action, & celle qui influera le plus sur la santé. On peut voir à l'article AIR comment les différentes espèces de ce fluide peuvent agir sur les individus. Il faut seulement faire attention que les effets, dont nous parlons, sont d'autant plus sensibles sur les corps qu'ils sont plus foibles & plus délicats ; que, quoique les astres, différens du soleil & de la lune, n'égalent pas en action ces deux globes, cependant ils peuvent bien avoir aussi une influence sur nos corps. Mead regarde leur concours comme si remarquable ; qu'il leur attribue cette force subite & occulte de certaines maladies qui portent particulièrement leurs ravages chez certaines nations, mais dont la cause n'est pas également admise par tous les physiciens. (M. MACQUART).

ASTRUC, (Jean,) naquit à Sauves gros bourg du bas-Languedoc, dans le diocèse d'Alais, le 19 mars 1684, d'une famille honnête & alliée à plusieurs maisons nobles de la Provence. Son père, ministre protestant, abjura peu de temps avant la révocation de l'édit de Nantes, & se livra tout entier à la profession d'avocat dans laquelle il s'acquit une grande réputation, & à l'éducation de ses enfans dont les succès firent le bonheur de sa vieillesse.

Jean *Astruc* fit ses premières études & son cours de philosophie à Montpellier, où il fut reçu maître ès arts en 1700. Aussi-tôt après, son choix le destina à étudier la médecine. Il reçut le degré de Bachelier en 1702, & commença dès ce moment sa réputation. Né avec une mémoire heureuse, avec un jugement sain, & une force inaltérable de constitution, il n'a pas passé pendant 70 ans un seul moment qui n'ait été occupé à des travaux sérieux & utiles. C'étoit en changeant d'objet de travail, qu'il trouvoit quelque espèce de repos. Tous les évènemens de sa vie sont des évènemens littéraires, & toutes les époques par lesquelles on peut la diviser, sont les dates des ouvrages utiles dont il a enrichi la profession & la république de lettres.

Cette année même (1702) il publia une dissertation à Montpellier *de motus fermentativi causâ*. Il s'agit dans cet ouvrage de la cause de l'impulsion de l'acide dans l'alkali, ce que nous appelons *effervescence*, & qu'on ne distinguoit pas encore de la fermentation.

On sait (dit l'illustre auteur de qui nous empruntons ce que nous disons ici de M. *Astruc* (1)) que Sylvius de le Boë, Graaf & surtout Willis, avoient introduit cette théorie chymique dans les écoles, malheureusement sans connoître la vraie chymie. Cette science commençoit à être cultivée à Paris par les soins de MM. Homberg & Geoffroy; mais avant que les observations des sçavans fassent loi dans les écoles, il s'écoule toujours quelques années. M. *Astruc* fit entrer les tourbillons, les explosions de la matière subtile, dans la cause de l'effervescence ; mais au-moins, ajouta-t-il des faits aux faits déjà connus; on entrevoit qu'il ne sera pas long-temps la dupe de cette fausse physique. Cette dissertation est l'ouvrage d'un jeune homme ; mais elle fait concevoir les plus hautes espérances de son auteur ; elle servit du moins à fixer sur lui l'attention des médecins de son temps. Raymond Vieussens qui jouissoit à juste titre de la plus grande réputation en anatomie, & qui avoit déjà publié son excellent traité sur la neurologie, crut cet ouvrage d'un jeune homme digne d'une critique publique. M. *Astruc* y répondit avec les égards qu'il devoit à l'âge & au mérite de son adversaire. (2).

Licentié le 12 octobre 1702, & docteur le 25 janvier 1703, M. *Astruc* sentit toute la charge qu'il s'étoit imposée ; il suivit les actes de la faculté avec zèle & avec assiduité, il fréquenta les hôpitaux; & ne sortoit de son cabinet que pour ces deux occupations. C'est-là le temps où il a embrassé en grand, toute l'étendue de l'art auquel il s'adonnoit, & dont il vouloit augmenter la splendeur. La barbarie étoit bannie des écoles; mais la vérité n'y régnoit pas encore. Il ne s'agissoit pas, dans le commencement de ce siècle, de peser les phénomènes, d'étudier les exceptions, de borner les règles, de s'arrêter où l'évidence nous abandonne. On supposoit le fait, il falloit l'expliquer : faire une hypothèse qui quadrât bien avec les phénomènes, qui répondit bien à toutes les objections, étoit le chef-d'œuvre d'un professeur.

Cette gloire à laquelle il avoit plus de droit qu'un autre, ne le satisfit pas. Cependant avant que d'oser élever la voix, il fit des provisions immenses de travail & d'observations. Pendant ce séjour paisible à Montpellier, il lut avec la plus grande application tous les auteurs anciens & modernes. Il en a fait des morceaux d'analyse dans lesquels il auroit eu lui-même de la peine à se reconnoître, s'il n'eût été guidé par la sévérité de sa méthode. Il divisoit la médecine en époques historiques; dans chaque époque, il suivit le plus ancien des auteurs, & presque tou-

(1) Eloge historique de M. *Astruc*, par M. Lorry, docteur régent de la faculté de médecine de Paris. Cet éloge se trouve au commencement de l'ouvrage de M. *Astruc*, intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de Montpellier.*

(2) *Responsio critica animadversionibus F.R. Vieussens in tractatum de causâ motûs fermentativi. Monspelii, apud*, Péch. 1702 *in-4°*.

jours celui qui a travaillé d'après la seule nature, par conséquent le meilleur; il en fait l'analyse exacte, & de-là en descendant suivant l'âge de chaque écrivain, il met à part ce que chacun d'eux a ajouté; & ce qu'ils ont de contraire entr'eux. Il pèse ensuite leur autorité dans la balance de l'observation. Telle fut la méthode d'étudier de M. *Astruc*; on la retrouve dans son traité des maladies vénériennes, & on ose la proposer pour règle à tous ceux qui voudront approfondir quelque partie de la médecine, qui toute entière étant une science de faits, ne peut tirer de lumières que de la comparaison des faits entr'eux.

La physique de la médecine (dit M. Lorry que nous continuons de copier) ne consiste de même que dans les faits qui ne peuvent être unis que par les liens naturels. Ces liens sont la méchanique & la chymie. Disciple de Malpighi, de Boyle, de Bellini, & de Borelli, M. *Astruc* est un des premiers professeurs qui ayent suivi l'ordre des démonstrations mathématiques dans la physique du corps humain; il est un des premiers auteurs de l'école, qui ait appris aux professeurs à douter, à s'arrêter à propos, à observer la nature, & à avouer que souvent elle est au dessus de leurs recherches. Il est un des premiers qui ait enseigné aux écoliers, qu'une autorité quelque respectable qu'elle soit, ne peut jamais être irréfragable, & qu'elle doit être examinée avec le doute de l'observation. Pour étudier avec fruit la physique du corps humain, M. *Astruc* sonde, par des recherches très-profondes, les mystères de l'anatomie; il y employa un temps très-considérable. Il ne peut pas être compté entre les anatomistes de notre siècle, parce qu'il n'a pas eu le temps de suivre ses observations, de les vérifier, de les critiquer lui même; mais du moins on ne peut pas nier que les remarques qu'il a faites sur les appendices cécales de la matrice, dans son traité des maladies des femmes, ne nous annoncent un homme qui a beaucoup vu & bien vu, quoiqu'on puisse n'être pas d'accord avec lui sur les conséquences qu'il tire de ses observations.

Telle fut la vie de M. *Astruc* depuis 1703 jusqu'en 1710; cet intervalle qui s'écoule entre le doctorat & le temps tumultueux où il faut qu'un médecin citoyen se dévoue lui & ses travaux à l'utilité de la patrie, & où il commence à subir l'esclavage fatiguant de la pratique, est sans doute le temps le plus heureux du médecin, *sua si bona norit*; c'est le moment où l'on peut avancer à grands pas dans le chemin de la vérité; observer sans interruption, sans passion, sans préjugé. Enfin c'est celui où on ne trouve pas à ses cotés tant de parleurs hardis, qui assomment un sçavant de leur réputation, & qui ne doutent de rien, parce qu'ils ignorent presque tout. Ce qui lui donnoit de nouvelles vues lui appartenoit de droit, & entroit dans ses études. Tantôt il étudioit l'histoire naturelle; mais toujours dans les grandes vues d'utilité publique, & surtout des avantages de la province qu'il habitoit, & qu'il chérissoit; tantôt pour faire connoître l'ancienne splendeur de cette province, il recherchoit les monumens antiques, les expliquoit & critiquoit les auteurs les plus sçavans (1). Un de ses plus grands plaisirs, un de ses délassemens les plus agréables, étoit de penser & de parler métaphysique. Cette étude lui étoit chère, & il l'auroit préférée aux autres, si l'amour de la patrie ne l'eut pas forcé à suivre une autre carrière. Mais l'objet principal de ses études étoit d'introduire dans les écoles de médecine la saine physique, & le gout des expériences, dont les universités commençoient à retentir; mais dont on connoissoit à peine les fruits, qu'on ne devoit gouter, que quand il a été permis aux professeurs d'avouer qu'ils ignoroient quelque chose.

Après une aussi longue retraite philosophique, il se crut en droit de rompre le silence & donna en 1710 une dissertation physico-mathématique sur le mouvement musculaire. Cette dissertation (2) eut une réputation si brillante, qu'à peine avoit-elle paru, Manget crut devoir l'insérer dans son *théatrum anatomicum*. Elle est écrite dans les principes de Borelli, & dans l'ordre mathématique que notre auteur introduisoit dans les écoles. Elle joint à la clarté une élégance de style qu'on paroissoit avoir trop négligée depuis quelques années à Montpellier. Ce fut aussi cette même année qu'il lut à la société royale des sciences de Montpellier, dont il étoit membre, une dissertation sur la digestion dont il fut beaucoup question quelques années après.

Il se crut enfin appellé à professer, & qui pouvoit l'être mieux que lui? Lorsque Chirac fut appellé par le duc d'Orléans pour le suivre à l'armée, il le chargea de faire ses leçons en son absence, en qualité de substitut; ce qui fut agréé par la faculté. Il remplit le même emploi les trois années suivantes, 1707, 1708, & 1709. Ayant appris qu'on alloit ouvrir un concours dans l'université de Toulouse, en 1710, pour remplir trois chaires de médecine qui étoient vacantes; il y alla, fut admis au concours, & obtint la chaire d'anatomie dont il prit possession en 1711. En quittant Montpellier, il regretta cette patrie qu'il s'étoit adoptée, qui seule étoit capable de fixer ses desirs & d'être le prix de son émulation. Ce fut à Toulouse qu'il publia son traité sur la nature de la digestion, (3) sur le-

(1) *Mémoire sur les pétrifications de Boutonnet*, petit village près de Montpellier, 1708, *conjectures sur le redressement des plantes inclinées à l'histoire*. Mém. de l'acad. des sciences, 1708.

(2) Dissertatio physica de motu musculari, 1710, in-12. *Montpelii apud Pech.*

(3) Traité de la cause de la digestion, où l'on réfute le nouveau systême de la trituration & du broyement, & où l'on

quel il s'étoit déjà expliqué (1). Cette question étoit alors très-fameuse à Paris. M. Hecquet soutenoit la trituration avec feu. Pitcarn, professeur écossois, que sa réputation avoit fait appeler à Leyde, la regardoit comme une invention qui lui étoit propre; avant lui, elle n'avoit été proposée que par Leuwenhoek, qui, quand il n'avoit pas les yeux armés d'un microscope, étoit un physicien d'une autorité très-médiocre. Les deux parties convenoient que l'*atteri cibos* d'Erasistrate n'étoit autre chose que la trituration. Prétendre exclure une des causes de la digestion étoit donner une extension violente à l'autre. M. *Astruc* diminua trop les forces des solides que les triturans augmentoient prodigieusement. Quelques mathématiciens écrivirent contre lui; Pitcarn qui, du fond de l'Ecosse où il s'étoit retiré, paroissoit vouloir régner sur toute la médecine, qu'il ignoroit assez pour la réduire à trois problêmes, ne lui répondit que par une plaisanterie basse & déplacée, pendant qu'un de ses disciples nommé Thomas Boër, lui prêta son nom & sa plume pour répondre à M. *Astruc*, sans urbanité, avec dédain & d'un style qui tient encore à la barbarie des siècles précédens, où les savans, dans leurs querelles littéraires, se disoient les plus grossières injures. M. *Astruc* prit un ton tout différent pour lui répondre dans une lettre adressée à un médecin de la faculté de Paris qui fut imprimée à Toulouse en 1715. (2) Hecquet se conduisit vis-à-vis de M. *Astruc* d'une manière honnête & toute différente de celle de Pitcarn & de son disciple (3).

Dans de pareilles disputes il est assez inutile de chercher de quel parti se range la victoire; chacun reste persuadé de la vérité de son opinion; mais du moins le public profite toujours des observations savantes que chaque adversaire a occasion de semer dans le cours de la dispute. La dissertation de M. *Astruc*, pleine de faits & d'expériences, appuyant toutes ses conclusions sur les vrais principes de la physique, nous a laissé de nouvelles vues, qu'on peut appliquer à un usage plus légitime. Cet ouvrage étoit un de ceux de sa jeunesse dont il faisoit le plus de cas, & il les jugeoit très-sévèrement. Ces travaux publics avoient acquis à M. *Astruc* une très-juste réputation, quand Chirac & Vieussens eurent entr'eux une violente dispute au sujet de l'acide que ce dernier prétendoit savoir extraire du sang à l'exclusion de tout autre auteur. Pour l'extraire, il joignoir au *caput mortuum* du sang distilé une terre bolaire. Il n'avoit pas réfléchi que le bol, à la violence du feu, fournit réellement un acide. Chirac, au lieu de sentir le faux des prétentions de Vieussens, s'attribue l'honneur de cette découverte, & accusa son adversaire de plagiat. Après beaucoup d'écrits injurieux publiés de part & d'autre, & oubliés heureusement par tous les deux; on prit M. *Astruc* pour arbitre. Il falloit que son savoir & sa probité fussent en grand crédit. Chirac se regardoit comme le premier médecin de l'Europe, & portoit la haute idée qu'il avoit de lui-même jusqu'au mépris pour les autres médecins. Vieussens n'étoit pas moins fier de l'estime universelle que sa neurologie lui avoit justement méritée dans toute l'Europe. M. *Astruc* leur démontra à l'un & à l'autre que la découverte n'étoit rien moins que réelle, & qu'il étoit ridicule de se disputer pour un être de raison; que tout l'acide de la distilation dépendoit du bol. On ignore de quelle façon Vieussens prit ce jugement; mais M. Chirac eut la générosité de n'en pas moins estimer son auteur; puisqu'obligé de le fixer à la cour en 1715, il demanda & obtint pour M. *Astruc* l'exercice & la survivance de sa place; mais la chaire dont jouissoit Jacques Chastellain, ayant vaqué par sa mort, *Astruc* la sollicita, l'obtint & en prit possession en 1716. Il devint par-là professeur en titre. C'est dans ce temps qu'il développa les rares talens que nous lui avons vû conserver jusques dans la dernière vieillesse, pour définir avec justesse, diviser avec exactitude, exposer avec méthode & avec clarté jusqu'aux moindres circonstances de son sujet. Il rapportoit à leur place les sentimens des auteurs qui lui servoient de guide, il les refutoit sans aigreur, les louoit sans restriction, & sur-tout parloit peu de lui; il falloit qu'il y fut forcé, & alors il le faisoit sans la moindre vanité.

M. *Astruc* a eu une étendue de talens qui étonne; mais de tous celui qui étoit le plus frappant, étoit celui d'enseigner. Il étoit professeur par goût & par nature. Il avoit l'art de conduire & de former, pour ainsi dire, la mémoire de ses auditeurs. Sans travail, on retenoit presque l'essentiel de ces discours rapides



---

prouve que les alimens sont digérés & convertis en chyle par une véritable fermentation, 1714, *in*-8°. Toulouse chez Colomiez.

(1) Mémoire sur la cause de la digestion des alimens Montpellier, 1711, *in*-4°. Paris, 1711, *in* 8°. Il se trouve dans la collection des Mémoires de l'académie de Montpellier. Lyon, 1766, *in*-4°.

De la digestion des animaux pour démontrer qu'elle se fait par un levain. Paris, 1710, *in*-12.

(2) Epistolæ Joannis *Astruc*, quibus respondetur epistolari dissertationi Thomæ Boëri de concoctione, 1715.

(3) La nouvelle dissertation qui vient de paroître contre le systême de la trituration, demande qu'on ajoute ici quelque chose de physiologie aux réponses qu'on a deja faites dans la première partie. Cette dissertation étant de M. *Astruc*, habile médecin de Montpellier, connu déja par le savant traité du cœur qu'il a donné au public, on ne peut se rendre sourd aux réflexions sensées d'un tel antagoniste, dont l'honneur de la profession & l'amour de la vérité paroissent animer la plume. Ses objections, d'ailleurs, partent d'un fonds de science qui leur attire de l'attention, découvrent de nouveaux jours, ou préparent à de nouvelles lumières. Il est enfin un de ces hommes que les sciences n'ont fait que polir, & avec lequel on ne craint pas de se commettre, parce que la dispute en lui n'intéressant pas le cœur, on peut espérer d'un bon esprit, sans rien appréhender de la passion. *Voyez de la digestion & des maladies de l'estomac, tome II, p. 414.*

pides qui se font ordinairement à peine comprendre aux commençans ; véritablement éloquent, il plaçoit des réflexions si justes auprès des vérités, elles en couloient si naturellement, que l'attention se trouvoit fixée sans travail & sans gêne. Les graces du style qu'on néglige trop souvent, prêtoient encore des charmes à ses discours, peut-être aussi la gravité importante de la figure lui donnoit-elle un nouveau droit à se faire écouter.

M. *Astruc*, outre ses leçons verbales, dicta quelques traités. On a de lui une physiologie manuscrite, dont on fait encore grand cas dans les écoles, & que les étudians copient avec ardeur. Mais les grands travaux que beaucoup d'hommes illustres ont ajouté à la physique du corps humain, ont rendu ces cahiers d'autant moins importans, que M. *Astruc* n'a jamais voulu les rendre dignes du public. Tout ce qui étoit travail inutile, n'eut jamais aucun droit sur lui. Il détournoit avec modestie de cette lecture ceux qui lui en parloient.

Cependant sa grande réputation engagea un medécin, nommé la Motte, à publier une thérapeutique qu'il avoit dictée de même à Montpellier ; mais il le fit en s'en arrogeant la gloire, & de peur qu'on ne reconnût son auteur, il y ajouta du sien, ce qui gâta l'ouvrage & le rendit moins bon qu'il n'étoit. Le génie de M. *Astruc* perçoit encore sous ces déguisemens. On le reconnut à Genève, où on ne laissa pas de l'imprimer en ajoutant le nom de son véritable auteur. Mais M. *Astruc* le désavouoit comme une production qui s'étoit altérée dans des mains étrangères (1). Il n'en étoit pas de même de la pathologie, imprimée dix ans après sous son nom ; il l'avouoit & convenoit qu'il y a peu de choses à y changer (2). Occupé de tant de travaux, méditant des projets plus grands encore, nous ne devons pas être étonnés, si, depuis son installation jusqu'en 1723, il n'a rien donné de bien considérable à l'impression. Cependant il a publié quelques dissertations pour les thèses auxquelles il présidoit ; telle est celle où il discute quelle opération convient à la fistule de l'anus, publiée en 1718 (3) ; celle qu'il a fait soutenir en 1719 sur l'hydrophobie, où l'érudition, la plus variée amuse & instruit, & où il assure au mercure la propriété d'être l'antidote de ce poison (4).

(1) *Tractatus therapeuticus. Genevæ*, 1743.

(2) *Tractatus pathologicus*, in-8. *Genevæ*, 1753. *Parisiis apud Cavelier*, 1767, *editio quarta*.

(3) *Quæstio an fistulis ani chirurgica dissectio? Monspellii*, 1718, in-12, *apud Martel*. Il recommande lorsque la fistule commence à se former, les injections avec une eau styptique de M. Matte, & ensuite l'opération telle qu'on la pratiqua sur Louis XIV, & telle qu'elle est décrite par Dionis.

(4) *Dissertatio medica de hydrophobiâ*, 1720.

M. *Astruc* avoit conservé un goût décidé pour les recherches métaphysiques ; elles le délassoient de ses travaux physiques. Ces vérités avoient pour lui un attrait, qui souvent le ramenoient à la théologie la plus profonde. Il l'avoit étudiée en chrétien soumis ; mais en philosophe qui ne l'arrêtoit précisément qu'aux bornes prescrites par la foi. Toutes les fois qu'il pouvoit faire quadrer les vérités métaphysiques avec la physique, il étoit véritablement content de lui-même. Et de tous ses ouvrages ceux qui réunissoient ce double avantage étoient ceux qui lui plaisoient le plus. Il commença en 1719 à parler publiquement de la métaphysique dans une dissertation qu'il donna *de sensatione*. Il y revint en 1720 & en 1723, en donnant deux nouvelles dissertations, l'une *de phantasiâ & imaginatione*, la seconde *de judicii exercitio* (5). Nourri dans les principes de Mallebranche, il s'y étoit livré avec tout le feu que cet auteur sait communiquer à ses lecteurs. La lecture du livre de Locke, sur l'entendement humain, avoit fait tomber cette effervescence ; elle lui avoit appris le mérite de l'observation, & l'art de combiner avec sagesse ses réflexions. Il en étoit résulté dans sa tête une espèce de physique des sens, qu'il vouloit donner au public, & qu'il intituloit *de animisticâ*. L'envie de perfectionner cet ouvrage l'occupoit toujours. Toutes les fois qu'il pouvoit parler philosophiquement de l'ame, de ses liaisons, avec le corps, & de la méchanique intermédiaire, qui, placée sur les confins de cette région inconnue, est toujours obscure, toujours épineuse, il le faisoit avec complaisance.

La réputation de M. *Astruc* croissoit de jour en jour. Les acclamations de ses écoliers le rendoient célèbre dans toute l'Europe. La cour retentit enfin de ces éloges. On crut devoir lui donner des marques d'attention ; en un mot le récompenser & l'encourager. Le roi lui donna une pension de 700 liv. il n'avoit point sollicité cette grace, elle alla le chercher à Montpellier en 1720. L'année suivante M. Dodart, premier medécin, instruit des recherches qu'il avoit faites sur l'histoire naturelle de sa province, le nomma inspecteur des eaux minérales de Languedoc. Ce fut dans le même tems que la contagion, s'étant répandue de Marseille dans la Provence, la crainte de la peste allarma toute la France. M. *Astruc* qui n'étudioit pas ce que pensoient les gens en place pour former son avis, prononça, en 1721, que ce fléau étoit contagieux, &

(5) *Dissertatio de sensatione Monspellii apud Pech.* 1720. in-8.

Quæstio medica de naturali & præternaturali judicii exercitio... An judicii exercitium sive rectum, sive depravatum, à cerebri mechanismo, & quâ ratione dependeat. Monspellii apud Pech. 1720. *Voyez* l'abbé Goujet, hist. du coll. roy, p. 239.

Disputatio de phantasiâ & imaginatione Monspellii, 1723, in-8. *Voyez* Portal, hist. de l'anat. tome IV, page 302.

qu'étant étranger à nos climats, introduit par le commerce, il falloit, pour l'extirper, borner la contagion (1). Cette opinion étoit celle de tous les médecins & de tous les historiens; cependant par un zèle indiscret, capable d'inspirer au peuple une sécurité dangereuse, si la frayeur étoit susceptible de conseils, des médecins fameux, sortis de l'école de Montpellier, soutinrent que la contagion étoit une chimère, accréditée par la frayeur. Ils s'exposèrent en conséquence de leurs principes avec une témérité heureuse à tous les dangers de la peste. Nous ne parlerons pas (dit M. Lorry) des différens écrits que cette opinion occasionna; mais celui, par lequel M. *Astruc* leur repondit, contient une érudition historique, variée & exacte, une suite de raisons développées & d'objections refutées avec tant de force, qu'on y voit toute la maturité de son génie, toute l'étendue de ses connoissances, & que l'opinion de ses adversaires y est terrassée de façon à ne jamais se relever (2); il remporta une victoire complette, exemple assez rare dans la république des lettres.

Au milieu de cette contestation il en eut une plus légere sur un fait purement physique, qui est la cause de l'intercalation de la fontaine de Fontest Orbe en Languedoc. Il n'étoit pas de même avis que le P. Planque de l'oratoire sur l'explication de ce phénomène. Ils se sont réunis depuis. L'histoire de ce leger différend littéraire fut imprimée à Toulouse en 1731, notre auteur étant à Paris.

Quelque agrément qu'eut M. *Astruc* à Montpellier, il s'apperçut enfin que la masse de ses recherches augmentant, il manquoit de moyens pour les perfectionner. Son grand ouvrage *de morbis venereis*, qu'il méditoit depuis long-tems, ses recherches sur la faculté de Montpellier, ouvrage auquel il étoit fort attaché, exigeoient qu'il vint puiser à la source des manuscrits. Il se détermina à quitter Montpellier, & vint à Paris avec un nombre considérable d'ouvrages qui n'attendoient de nouvelles perfections que du commerce des savans & des richesses de la capitale; il comptoit se concentrer dans les bibliotheques; mais son grand nom ne lui permit pas de s'y enfermer. Le roi de Pologne, électeur de Saxe, l'appella auprès de lui, en qualité de son premier médecin, en 1729; les conditions étoient utiles & honorables. Il s'y rendit; mais M. *Astruc* à la cour étoit déplacé. Sa façon de penser libre, hardie, toute de lui, sa fermeté dans ses opinions, le rendoient peu propre au commerce des grands. Il s'ennuya bientôt de ce séjour, & sous prétexte de quelques affaires de famille, il obtint un congé passager, rempli d'éloges & d'invitations à un prompt retour; mais il renonça absolument à la Saxe. Il y a apparence que la disgrace du comte d'Hoym, avec qui il avoit des liaisons, le dégouta de cette cour. On a trouvé dans ses papiers une apologie de ce ministre. Il revint donc retrouver ses livres & ses amis, attraits flatteurs pour un homme qui sait penser, mais auxquels les hommes ordinaires sont toujours étonnés qu'on puisse faire des sacrifices.

Dans le même tems la ville de Toulouse fit éclater sa reconnoissance, en le nommant capitoul. Il y avoit enseigné l'anatomie qui y étoit oubliée, il avoit rétabli l'amphithéatre anatomique, en avoit orné le frontispice de très-beaux vers latins. La noblesse héréditaire, qui est attachée au capitoulat, fait rechercher cette dignité. La noblesse d'un savant consiste dans l'étendue d'un savoir inaccessible au vulgaire, & dans l'usage précieux qu'il en fait faire pour la société; mais les suffrages libres de la patrie, qui recompense un citoyen utile, ne sont pas moins chers à son cœur. On offrit cette dignité à M. *Astruc*, qui l'accepta comme un témoignage honorable, rendu à ses services. Cette offre étoit d'autant plus flatteuse pour lui, que la province, en le nommant, ne pouvoit pas ignorer qu'il étoit absolument perdu pour elle.

Son retour en France & la préférence qu'il avoit donnée à ses travaux, sur le commerce des cours, ne fut point regardé comme l'effet de l'inconstance. Aussi presque à son retour, fut-il décoré du titre de médecin consultant du roi en 1730, & l'année suivante, M. Geoffroy, doyen de la faculté de Paris & professeur au college royal, étant mort au grand regret de tous ceux qui s'intéressoient aux progrès de la physique & de la médecine, on crut réparer cette perte immense, en nommant M. *Astruc* à cette chaire (1). Il fut donc enfin fixé dans la capitale suivant son goût, c'est-à-dire, pour y enseigner. Personne ne l'a fait avec plus d'exactitude que lui jusqu'à sa mort. En six ans il expliquoit en latin (ou en françois) à ses auditeurs toutes les maladies & la méthode de les traiter dans le plus grand détail. Toujours le premier à l'heure indiquée, il parloit pendant une heure entière avec une facilité & une méthode dont il est peu d'exemples, & qu'on croiroit à peine possible. Rien n'étoit préparé. Lui faisoit-on une objection, il y répondoit sur-le-champ,

(1) Dissertation sur l'origine des maladies épidémiques, particuliérement de la peste, 1722, *in*-8.

(2) Dissertation sur la peste de Provence, 1720. *in*-8. Montpellier, 1722, *in*-8. Cette dissertation a été traduite en latin, & accompagnée de savantes notes par J. J. Scheuchzer. Zurich., 1721, *in*-4. de 62 p. *Voyez* journ. des sav. 1722, page 136 & suivantes.

Dissertation sur la contagion de la peste, où l'on prouve que cette maladie est véritablement contagieuse, & où l'on répond aux difficultés qu'on oppose contre ce sentiment. Toulouse, Desclasseaux, 1724, 1725, *in*-8.

(1) Vers le même tems M. *Astruc* fut fait médecin du duc d'Orléans.

& c'étoit souvent une occasion de dévélopper de nouvelles vérités, ou de donner à ses auditeurs, sans réserve, des traits d'érudition & de critique qui n'étoient connus que de lui. J'ai vu, (continue M. Lorry) des étrangers après avoir entendu les plus grands professeurs des écoles de Hollande & d'Allemagne, rester étonnés de la justesse des raisonnemens de M. *Astruc*, des graces de son style; & bien des gens, auxquels la médecine étoit indifférente, suivoient ses leçons comme des modèles de belle latinité. Cette occupation étoit pour lui un moment de plaisir. D'ailleurs il pratiqua bientôt la médecine avec la vogue d'un médecin qui paroit sur l'horison, annoncé par d'excellens ouvrages, accueilli par les suffrages de ses confrères, & par l'estime de tous les savans avec qui il figuroit; mais il ne s'y livroit qu'avec sagesse. Son nom étoit si celebre, que lorsqu'il parut à Paris, on s'attendoit à lui voir faire des miracles. Modeste & sage, il rejettoit avec pudeur ces éloges déshonorans dont le vulgaire ébloui accable tous ceux qui sont nouveaux pour lui. Il les fit bientôt taire en ne s'y prêtant pas, en ne parlant jamais de lui-même, en faisant croire possible qu'un autre médecin que lui eut du mérite. Aussi écoutoit-il tous ses confrères. Cependant il ne sacrifioit point son opinion à la légereté des idoles que le peuple s'étoit élevées. Ils s'en vengeoient en exaltant sa théorie aux dépens de sa pratique, distinction aussi odieuse que frivole, mais qui contient du moins un hommage perfide, que l'ignorance rend au savoir. Il méprisoit leur éclat passager. En effet qu'il est facile à mépriser, quand on jette un coup d'œil sur les héros du jour, quand on voit marcher dans le public d'un pas égal l'ignorant audacieux, qui enchaîne à son char une troupe de sots, en parlant avec impudence de lui-même; le bouffon fade, & la singularité brusque de l'homme à incartades, qui, pourvû qu'il se distingue, se soucie fort peu de paroître singulier. Que peut faire au milieu de ces personnages ridicules un homme sage & éclairé? Parler vrai, quand on l'interroge, & détourner les yeux de ces charlataneries qu'il méprise? C'est ce que fit M. *Astruc*; il crut être d'une bien plus grande utilité à sa patrie, en consacrant à la postérité la vérité dans ses écrits; aussi se hata-t-il, au milieu de cette vie tumultueuse & agitée, de nous donner, en 1736, son grand ouvrage *de morbis venereis*. (1)

Les maladies honteuses, suites presque inévitables de la débauche, sont un objet de travail d'une étendue immense pour un médecin. Il est souvent difficile d'appercevoir leur existence, quand elles sont masquées par des symptômes étrangers.... Beaucoup d'auteurs illustres avoient exercé leurs talens sur un champ aussi vaste, depuis l'origine de cette maladie, jusqu'à ce jour; beaucoup d'autres esclaves d'un intérêt sordide, avoient enveloppé d'erreurs, des vérités éparses; en un mot, aucun champ de la medecine n'étoit si occupé par la charlatanerie, par l'ignorance, & par la mauvaise foi. On peut assurer que M. *Astruc* l'a entièrement défriché: on admire son coutage quand on considere la quantité de travaux qu'il a fallu employer à cet ouvrage; le grand nombre d'auteurs intéressés qu'il a fallu démasquer, de protecteurs qu'il a fallu outrager. Il a commencé par démêler l'histoire de la maladie; cette histoire est un prodige de critique & d'érudition.... L'exposition des symptômes qu'il suit partie par partie, les différentes espèces de déguisement que ce levain emprunte des autres maux, les phases qu'il suit depuis son principe jusqu'à la fin, les dangers qu'il occasionne, forment la seconde partie de cet ouvrage, qui montre, combien l'auteur étoit consommé dans la médecine pratique: il seroit à souhaiter (dit M. Lorry) qu'il eut voulu pousser ses recherches jusqu'aux effets de ce levain dégénéré, qu'il eût examiné si, en dégénérant, il n'a pas produit des maladies différentes de lui-même, comme le rachitis, maladie plus nouvelle encore.... Mais si nous examinons ses travaux du point duquel il est parti, M. *Astruc* en a fait plus qu'on n'en pouvoit attendre d'un seul homme; en un mot, plus qu'on n'en a fait depuis deux siècles.

Il n'est pas de médecin versé dans la lecture des auteurs, tant anciens que modernes, qui ne soit effrayé du fatras d'écrivains qu'il lui a fallu débrouiller, des dégoûts qu'il lui a fallu essuyer, de la justesse qu'il a été obligé d'avoir pour apprécier dans l'histoire du traitement de cette maladie, ce qu'il y avoit de bon, de ce qui étoit fautif ou même mauvais, toujours proposé avec audace, quelquefois avec serment, toujours appuyé d'observations presque toujours déguisées, quelquefois par l'ignorance, le plus souvent par la mauvaise foi. C'est ici le triomphe de M. *Astruc*, il n'a rien omis, il a tout sondé, tout examiné; il ne s'égare pas un moment.... Il a fallu à l'auteur non seulement un appareil immense de savoir médicinal; mais un courage presque héroïque pour suivre la vérité à travers les pièges que lui tendoit la cupidité. Aussi ce livre, qui lui a donné tant de gloire, a-t-il

(1) *De morbis venereis libri sex, in quibus disseritur tum de origine, propagatione & contagione horum affectuum in genere, tum de singulorum naturâ, ætiologiâ & therapeiâ, cum brevi analysi & epicrisi operum plerorum que, quæ de eodem argumento scripta sunt*, in-4. 1735, réimprimé à Bâle, en 1738, par Jean Rodolphe Im-Hoff. avec le même titre, & l'annonce de Paris; traduit en anglois, en 1737, par Guillaume Barrowby de Londres, Bachelier en médecine, 2 vol. in-8.; en françois, par Augustin François Jault d'Orgele, en Franche Comté; diocèse de Besançon. Paris, Cavelier, 1740, in-12. 3 vol., réimprimé en latin, sous le titre *de morbis venereis libri novem, &c., Lutetiæ Parisiorum. Apud Guillel. Cavelier*, 1740, 2 vol. *in*-4. traduit en françois, 1743, 4 vol. *in*-12, 1755, 4 vol. *in*-12, 1777, 4 vol. *in* 12, avec des remarques de M. Louis, chirurgien de Paris. Cet ouvrage a aussi été traduit en allemand.

ſouvent troublé le repos de ſes jours. Tout Paris ſe ſouvient d'un procès qu'il a été obligé de ſoutenir, & qu'il a gagné, pour avoir parlé trop légèrement, diſoit-on, d'un homme oublié aujourd'hui (1). Il avoit appris, au milieu de tant d'ouvrages miſérables, qu'il avoit été obligé de feuilletter, à ſe méfier des hommes toutes les fois que leur intérêt ſe trouve en compromis avec l'utilité publique; & ſi, dans les derniers tems de ſa vie, il paroît avoir mal accueilli des méthodes eſtimables, on doit le pardonner à un homme honnête & ferme dans le chemin de la vérité, qui, pendant le cours d'une longue vie, avoit vu la plûpart des hommes occupés à tromper leurs ſemblables, pendant que ceux-ci, de leur côté, tantôt par enthouſiaſme, tantôt par ſottiſe, toujours par défaut de reflexion, courent au-devant de l'erreur.

On a reproché à la méthode du traitement, propoſée par M. *Aſtruc*, d'être trop uniforme, de n'être pas toujours pliée aux différentes circonſtances, qui peuvent accompagner la maladie. Il n'eſt point de méthode générale qui n'ait de défaut. Les livres comme les loix écrites, ne peuvent pas comprendre toutes les combinaiſons, c'eſt pour cela qu'un homme inſtruit eſt néceſſaire pour en diriger les principes. Loin d'adopter une méthode univerſelle, il étoit le grand ennemi de celles qui paroiſſoient ſe préſenter comme excluſives à toute autre; Sa méfiance étoit juſte, elle doit être une loi pour tout homme ſage en médecine.... Au milieu des travaux les plus faſtidieux, des controverſes perpétuelles, & d'une pratique très-nombreuſe, M. *Aſtruc* trouva un délaſſement à donner au public des mémoires qu'il avoit compoſés en différens tems de ſa vie ſur les antiquités & ſur l'hiſtoire naturelle du Languedoc. Il y examine la poſition des routes romaines, & des différens campemens des empereurs dans cette province. Il recherche les origines de la langue, les changemens des noms & des lieux. Il fouille l'ancien ſol de la province, examine les terreins que la mer a engloutis, ceux qu'elle a laiſſé découverts. Il deſcend en médecin dans l'hiſtoire des eaux minérales, des fleuves qui ſe perdent ſous terre, il reſtitue & corrige les textes des anciens auteurs qui ont parlé de cette province (2). Un homme qui auroit vieilli dans l'étude de l'antiquité, ſe feroit honneur d'un pareil ouvrage, & cependant c'eſt le fruit du loiſir d'un médecin occupé de ſa profeſſion, méditant de grands ouvrages, & vivant dans un combat perpétuel contre la charlatanerie. Auſſi M. *Aſtruc* travailloit-il une grande partie de ſes nuits. On l'a trouvé, pendant l'hiver le plus rigoureux, à trois heures du matin, dans un âge avancé, étudiant ſans feu, à la lueur d'une lampe; il avoit perdu toutes les ſenſations, & les avoit enſevelies dans ſon travail. On ſe reprochoit d'interrompre le ſommeil d'un homme ſi précieux, on ne troubloit que ſes études.

Il avoit depuis long-tems formé le deſſein de publier l'hiſtoire de la faculté de médecine de Montpellier, dans laquelle il avoit été nourri & qu'il chériſſoit; il avoit même annoncé ce projet dans la ſeconde édition de ſon traité *de morbis venereis*, quand le fameux procès de la faculté de médecine de Paris, contre les chirurgiens, l'engagea dans de nouveaux travaux, & dans des travaux polemiques. Ce procès paroiſſoit par lui-même indifférent à M. *Aſtruc*, qui n'étoit pas membre de la faculté; mais il crut voir la gloire de la profeſſion compromiſe. Il n'attendit pas d'autre ſignal. Il fit paroître ſucceſſivement cinq lettres qui furent regardées comme d'un très-grand poids dans le procès que les médecins gagnèrent au parlement. On ne peut guères trouver ni des raiſonnemens plus forts, ni plus de critique dans l'érudition. Aujourd'hui même quoique l'intérêt, qui les a produites, ne ſubſiſte plus, ceux qui s'intéreſſent à l'hiſtoire de la médecine, les liſent avec plaiſir (1). La reconnoiſſance de la faculté égala le mérite de cet ouvrage. M. *Aſtruc* étoit depuis long tems lié d'amitié avec les principaux membres de cette compagnie. Il ſouhaita d'être coopté dans leur corps, ils déſirèrent de l'avoir pour confrère. La cooptation eſt une des portes légitimes par leſquelles on peut entrer dans la faculté. Mais elle exige tant de conditions néceſſaires

(1) Louis Charbonniere, écuyer, ancien premier huiſſier au parlement d'Aix, intenta un procès à M. *Aſtruc* qui l'avoit peint dans ſon traité *de morbis venereis*, &, en le deſignant, s'étoit ſervi des termes ſuivans, *homo quidam*. Ces termes offenſèrent M. Charbonniere, qui, d'ailleurs, étoit aſſez maltraité par M. *Aſtruc*, qui déteſtoit les charlatans, quelques nobles qu'ils fuſſent. Il attaqua M. *Aſtruc*; le ſieur Rigoley de Juvigny avocat, prit ſa défenſe, mais les juges conclurent en faveur de M. *Aſtruc*.

(2) Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire naturelle de la province de Languedoc, diviſés en trois parties, ornés de figures & de cartes en taille douce, 1737, *in* 4. Cet ouvrage (dit l'abbé Goujet) renferme quantité d'obſervations importantes, phyſiques, hiſtoriques & littéraires. Dans cet ouvrage ſe trouve inſérée la diſſertation imprimée à Toulouſe, ſur la cauſe des intercalations de Fonteſt-Orbe. On y trouve auſſi la traduction de quelques endroits de Feſtus Avienus, & de Théodulfe, évêque d'Orléans. *Voyez* obſervations ſur les écrits modernes. Lettres 127, 129, 133; journal de Verdun, 1738; août; mémoires de Trevoux, 1737; décembre & 1738, janvier; journal des ſavans, 1737; août & ſeptembre; bibliothèque raiſonnée, tome XXII, page 374, tome XXIII, page 86, réflexions ſur les ouvrages de littératures, tome III, p. 193, & ſuivantes.

(1) Lettre ſur un écrit intitulé, ſecond mémoire pour les chirurgiens, 1737; *in* 4. Seconde lettre ſur un écrit intitulé, ſecond mémoire pour les chirurgiens, 1737, *in*-4. Troiſième lettre ſur un écrit intitulé, réponſe d'un chirurgien de S. Côme, 1738, *in*-4. Quatrième lettre ſur un écrit intitulé, réponſe d'un chirurgien de S. Côme à la première, &c., 1736, *in* 4. Cinquième lettre ſur l'extrait qui a été donné de la quatrième par l'auteur des obſervations ſur les écrits modernes.

M. *Aſtruc* eſt auſſi auteur de la lettre ſuivante. Lettre d'un médecin de Paris à un médecin de province, ſur la place d'un médecin conſultant, occupée par M. la Peironnie, *in* 8. de 15 pages.

à celui qui y aspire, elle a été si rare, la faculté a résisté avec tant de fermeté dans différens âges, à des princes qui vouloient lui faire enfreindre ses statuts; que cet honneur semblable au droit de bourgeoisie, que certaines villes de la Grèce n'accordoient qu'à des héros ou à des demi-dieux, devenoit très flateur pour M. *Astruc*. Le 26 septembre 1743, il supplia pour obtenir la cooptation. Il fit un discours étant en robe & en bonnet quarré, après lequel il repondit à une question de médecine qui lui fut proposé par le docteur le plus ancien, & cette question fut précédée de la demande que l'on fait ordinairement aux bacheliers sur leur nom, surnom, patrie & religion. Il présenta en même tems ses lettres de docteur &c. & on lui indiqua les deux jours d'examen, où il devoit répondre sur la théorie & sur la pratique.

Le 30 septembre suivant M. *Astruc* répondit assis & en robe aux questions qui lui furent faites sur la théorie de la médecine, par MM. Finot & Procope, les deux plus anciens docteurs présens, & le deux octobre suivant MM. Finot & Baron, les deux plus anciens docteurs présens, lui firent quelques questions sur la pratique; à la fin de cet examen M. *Astruc* fut admis unanimement sans scrutin, & on lui indiqua le jour où il devoit soutenir sa thèse sans président.

Le 18 octobre 1743 M. *Astruc* soutint sa thèse d'aggrégation depuis huit heures jusqu'à midy. Cette thèse avoit pour titre *an sympathia partium à certâ nervorum positurâ in inter no sensorio?* concl. affirm(1). MM Bergier, F. Baron, Louis Al. vieillard, Ferrein, Bellot, Chomel, Mery, de l'Epine, Michel Procope, disputèrent contre lui. Aussitôt après la thèse, ses réponses furent approuvées, & il parut en chaire en habit de docteur où il reçut le bonnet des mains du doyen, après avoir prêté les sermens accoutumés; cette cérémonie fut terminée par un discours de remerciement de la part de M. *Astruc*, qui ensuite invita à un repas le doyen & les docteurs disputans, la faculté ne voulut recevoir aucune rétribution de M. *Astruc*; mais il paya les droits de la régence: son acte de pastillaire fut célébré le 23 octobre, & il présida le 24 à la thèse suivante dont Jacques Bénigne Winslow étoit auteur, & à laquelle il avoit présidé le 27 décembre 1717. *An ex anatome subtiliori ars medica certior?* concl. affir.

M. *Astruc* est le premier qui ait été reçu de cette manière dans la faculté. On lui accorda de plus un rang distingué dans le catalogue, puisqu'il fut inscrit à l'année où il avoit eu droit de consultation à Paris.

(1) Il revint dans cette thèse à ses principes sur les liaisons de l'âme avec le corps.

On doit compter (dit M. Lorry) cette époque dans sa vie, comme celle qui lui ait fait le plaisir le plus sensible. Le suffrage unanime de gens éclairés n'est-il pas plus précieux pour un sçavant, que toutes les faveurs que la fortune jette quelque fois indifféremment sur le mérite & sur l'ignorance. Aussi jamais médecin n'a eu un plus tendre attachement pour son corps que M. *Astruc* n'en a eu pour la faculté. En 1745, il fit aux écoles de médecine en faveur des matrônes & sages-femmes, des leçons sur l'art d'accoucher, & sur les accidens qui arrivent dans les accouchemens, & M. de l'Epine qui étoit alors doyen, éternisa cette époque mémorable pour M. *Astruc* & pour la faculté, par le revers qu'il fit frapper sur un des jettons de son décanat. Le 18 novembre 1751, il fit soutenir une thèse sur la colique de Poitou, dans laquelle il se déclare pour la méthode douce & calmante, & conseille en même tems les saignées, *an morbo colicæ pictonum dicto, venæ sectio in cubito? ergo morbo colicæ pictonum dicto Rachialgiæ verius dicendo conducit venæ sectio in cubito.* *Voyez* journ. de méd. t. 16 p. 203. 483 & Recher. sur la col. métall. par Gardane. p. 143 194. En 1747 il fit imprimer, pour soutenir les droits de la faculté, la pièce suivante: état des contestations entre la faculté de médecine, faisant tant pour soi que pour les autres facultés & colléges de médecine du royaume, dont plusieurs sont actuellement dans l'instance, & la communauté des maîtres chirurgiens jurés de la ville de Paris, & M. la Peyronnie premier chirurgien du roi, agissans comme s'ils étoient chargés de la procuration de toutes les autres communautés de chirurgiens & jurandes du royaume par M.... docteur régent de la faculté de médecine de Paris, 1747 *in*-4°. Les moindres actes, les moindres assemblées de ce corps ont été honorés de sa presence jusqu'à la fin de sa vie; quelque rigoureuse que fut la saison, quelque temps qu'ils exigeassent. Il y visitoit les pauvres malades qui s'y assembloient tous les samedis, comme s'il n'eut point eu d'autres affaires. Il vieillissoit, les infirmités commençoient à se faire sentir, il se pressoit d'autant plus d'avancer dans ses travaux. En 1749 il donna une lettre sur l'espèce du mal de gorge gangreneux qui a régné parmi les enfans en 1748. Cette lettre se trouve à la suite de la dissertation de Chomel. Ce ne fut que lorsqu'il se sentit avancé en âge, qu'il se crut en droit de donner au public, un travail qu'il avoit médité long-temps, & qui a été reçu des sçavans avec applaudissemens. Ce sont ses conjectures sur les mémoires originaux dont Moyse a pu se servir pour composer la genèse (1). Le scrupule le retenoit. Il étoit bien sûr de ses intentions; mais il avoit peur que quelques esprits forts ne crussent pouvoir, de

(1) Conjectures sur les mémoires originaux dont il paroît que Moyse s'est servi pour composer le livre de la Genèse; avec des remarques qui appuient ou qui éclaircissent ces conjectures; à Bruxelles. (Paris) 1753, *in*-12.

ces conjectures, tirer quelque induction contre la divinité des livres saints. Il eut besoin d'être rassuré long-temps par des personnes pieuses & instruites, avant de donner cet ouvrage qui n'est que curieux sans être dangereux, & que M. l'abbé Fleury avoit déja regardé comme possible. Mais en même temps il se hâta de publier deux dissertations sur l'immortalité, & sur l'immatérialité de l'ame, comme un garant de sa foi (1). M. *Astruc* publia en 1756, ses doutes sur l'inoculation (2). Les objections proposées par M. *Astruc*, sont présentées avec le ton de modestie qui caractérisoit tous ses écrits, cependant on en fit une critique amère & indécente dans un recueil de pièces concernant l'inoculation qui parut la même année, Paris, Desaint, Saillant & Vincent, *in*-12. Entraîné par d'autres objets, il paroissoit avoir oublié son histoire de la faculté de Montpellier. Il alloit enfin revoir tous ses manuscrits, lorsque de nouvelles circonstances le forcèrent à changer l'objet de son travail.

Les leçons qu'il faisoit au collège royal étoient si claires & si méthodiquement divisées, que les écoliers qui l'écoutoient, pouvoient aisément avec une main un peu prompte, en écrire les divisions & les principales remarques, qui, liées avec ces divisions & mises à leur place, restoient aisément gravées dans la mémoire. Les leçons que chacun rédigeoit à sa guise, étoient répandues dans toutes les universités de l'Europe. M. *Astruc* le sçavoit & s'applaudissoit de l'utilité dont pouvoit être son ministère. Mais quel fut son étonnement lorsqu'il apprit qu'on avoit publié à Londres sous son nom, & qu'on avoit accueilli avec empressement un traité des maladies du bas-ventre. Cet accueil lui faisoit d'autant plus d'honneur qu'il lui venoit de la part d'une nation très-sçavante, qui produit tous les jours un grand nombre d'écrivains illustres; mais qui prévenue contre tous les étrangers, l'est particulièrement contre les françois. Cependant il sentit tous les inconvéniens de ces éditions furtives; inquiet également de ce qu'on pourroit y ajouter & de ce qu'on pourroit y retrancher, il résolut de retravailler ses leçons & de donner au public ce que son âge lui permettoit de travailler avec soin.

Il commença par le traité des tumeurs qui sert de base à presque toute la médecine, & à toute la chirurgie. La première édition en a été enlevée avec une promptitude qui semble n'appartenir qu'à des ouvrages d'agrément. Il ne faut juger cet ouvrage que suivant la fin qu'il lui destinoit, l'utilité des étudians. On trouve cependant dans le traité des tumeurs, l'érudition & les recherches qui caractérisent le travail de M. *Astruc*; mais la netteté, l'exactitude des idées, les vues vraies & simples d'un traitement dogmatique, en font le principal ornement (1). Cet ouvrage est terminé par deux lettres, l'une sur la composition de quelques remèdes dont on vante l'utilité, & dont on cache la préparation. (Sçavoir les remèdes antiscorbutiques du sieur Moret, l'emplâtre de l'abbé Doyen, & les bougies de M. Daran.) La seconde sur la nature & le succès des nouveaux remèdes qu'on propose pour la guérison des maladies vénériennes. (Sçavoir le sublimé corrosif, & les pillules du sieur Keyser dans lesquelles M. *Astruc* croyoit qu'il entroit du sublimé).

Des critiques violentes & injurieuses (2) auxquelles il répondit avec le ton d'autorité qui lui convenoit (3), ne détournèrent pas M. *Astruc* de donner deux ans après le traité des maladies des femmes écrit dans le même goût (4). Ce traité manquoit à la médecine moderne. M. *Astruc* y est entré dans un très-grand détail sur la physique des parties qui constituent le sexe, il a traité leurs maladies en détail. Quelques

(1) Dissertation sur l'immortalité, l'immatérialité & la liberté de l'ame, 1755, *in*-12. Paris, veuve Cavelier.

(2) Doutes sur l'inoculation de la petite vérole proposés à la faculté de médecine de Paris. *Dignus tali vindice nodus*. 1756 *in*-12.

(1) Traité des tumeurs & des ulcères, où l'on a tâché de joindre à une théorie solide la pratique la plus sûre & la mieux éprouvée avec deux lettres, &c. Paris. Cavelier 1759, 2 vol. *in*-12.

(2) Extrait du traité des tumeurs & des ulcères. Journ. de méd. Juin 1759, tome X. page 483 & suivantes. Dissertation épistolaire adressée au marechal duc de Biron, pair de France, &c. 1760; *in*-8.

(3) Lettre d'un médecin de Paris à un médecin de province.

Lettre d'un médecin de province à un médecin de Paris.

Seconde lettre d'un médecin de province à un médecin de Paris sur les dragées du sieur Keyser. Ces de x lettres se trouvent dans l'ouvrage suivant.

Recueil de plusieurs pièces concernant le traité des tumeurs & des ulcères, & l'extrait qu'on en trouve dans le journal de médecine de M. Vandermonde, Paris. Guillaume Cavelier, 1759, *in*-12.

(4) Traité des maladies des femmes où l'on a tâché de joindre à une théorie solide la pratique la plus sûre & la mieux éprouvée; avec un catologue chronologique des médecins qui ont écrit sur ces maladies, par Jean *Astruc*, professeur royal de médecine & médecin consultant du roi. Paris. Guillaume Cavelier, 6 vol. *in*-12, Les quatre premiers volumes parurent en 1761, les deux derniers en 1765. On trouve à la fin du tome sixième deux dissertations pour servir d'éclaircissement à quelques endroits du traité des maladies des femmes. M. *Astruc* tâche, dans sa première, d'éclairer les doutes de M. Van-Swieten sur la structure de la matrice, proposée dans le premier volume; il répond dans la seconde, aux réflexions critiques d'un extrait des premiers tomes de cet ouvrage, inséré dans le journal des savans de l'année 1762. *Voyez* au sujet de cet ouvrage l'extrait donné par M. Roux, alors auteur du journal de méd. Juillet 1761, tome XVII, page 13 & suivantes; & janvier 1766, tome XXIV, page 3 & suivantes; février *idem*, page 99 & suivantes. Cet ouvrage a été traduit en anglois. Londres 1762, Nourse. *in* 8. 2 vol.; & en latin 1 vol. *in*-4. *Voyez* aussi la gaz. de méd. 1761, page 239

faits qu'il avoit avancés, pour l'explication du méchanisme des règles, parurent nouveaux, & on ne leur accorda pas toute la foi que l'auteur leur revendiquoit. M. Van-Swieten proposa avec la politesse qui sied si bien au vrai sçavoir, avec la politesse qui accompagne les grands talens, quelques doutes à M. *Astruc*. Il répondit à ce grand homme avec les égards qu'il mérite dans les deux nouveaux volumes qu'il publia sur les maladies des femmes grosses & accouchées. Il fit plus, pour prouver son assertion il voulut joindre l'autorité à l'observation. Il développa encore les fruits d'une lecture immense. C'est dans le tome IV. de cet ouvrage que M. *Astruc* traite en passant de l'inoculation. M. de la Condamine a fait une critique de ce qu'avoit avancé M. *Astruc*. *Voyez* lettres au doct. Maty, *in*-12 1764 p. 183 & suiv. Un manuel des accouchemens destiné pour les sages-femmes, a été son dernier ouvrage (1); il l'a publié peu de temps avant sa mort. Ses infirmités augmentoient, mais il ne relâchoit rien de ses travaux. Il espéroit donner incessamment son histoire de la faculté de médecine de Montpellier, & son animastique. Il ne bornoit pas là ses espérances. La force de sa tête lui faisoit illusion sur la foiblesse de son corps, Tout objet de travail utile lui étoit précieux. Il s'y livroit avec toute l'ardeur de la jeunesse. Nommé commissaire par la faculté pour examiner la question de l'inoculation, nous l'avons vu la dernière année de sa vie (dit M. Lorry, qui étoit aussi un des commissaires nommés par la faculté), assister aux assemblées que nous tenions sur cet article important, se charger d'une grande partie des recherches, écouter tous ses confrères avec douceur & tranquillité, ne point présumer de ce sçavoir immense auquel on auroit pardonné un peu de présomption. Tel fut M. *Astruc*. Que la postérité lui assigne le rang qu'il a mérité entre les bienfaiteurs de l'humanité, les étrangers lui ont rendu plus de justice que ses concitoyens. Un grand roi écrivoit à un philosophe son ami, qu'il sçavoit malade: je suis tranquille sur votre sort, un homme tel que vous ne peut avoir pour médecin qu'*Astruc*.

Après avoir peint M. *Astruc* par ses ouvrages, il nous reste (continue M. Lorry) à dire fort peu de choses de sa vie privée. Toujours occupé à des études sérieuses & utiles, toute sa vie étoit renfermée dans l'enceinte de son cabinet. Père heureux, ami fidèle & zélé, il ne donnoit cependant que peu de momens à ses enfans & à ses amis. Ce même père qui dans le temps où son fils avoit besoin de ses soins, étoit au milieu de toutes ses occupations, son répétiteur, & sembloit se multiplier pour son éducation, ne donnoit à la tendresse de ce fils que quelques instans, les regardant comme dérobés au travail. Aussi disoit-il, qu'un honnête homme que son état & son sçavoir rendoient dépositaire d'une partie de la vérité, devoit mener une vie militante, c'étoit son expression, se tenir toujours prêt à la défendre quand elle est attaquée, aller même audevant des attaques, dût-il en être le martyr. Cependant son courage n'avoit rien de cette férocité rustique qui rendroit la vérité même odieuse & insupportable, si son éclat ne se soutenoit pas par lui-même, malgré les dehors qui la défigurent quelquefois. Il aimoit les jeunes médecins & quoiqu'il se livrât peu, il les instruisoit sans affectation, leur donnoit son avis sans vanité & corrigeoit leurs erreurs avec bonté. C'est au milieu de l'exercice constant de ces vertus, que la mort l'a enlevé au public le 5 mai 1766 âgé de 82 ans deux mois & seize jours. Son corps fut inhumé à Saint-Germain l'Auxerrois.

M. *Astruc* s'étoit marié à demoiselle Jeanne Chaunel, fille d'une très-bonne famille de sa province. De son mariage il a eu deux enfans, un fils & une fille. Sa fille a été mariée à M. de Silhouette ministre d'état & controleur-général des finances. Sa mort qui a précédé celle de son père d'environ une année, a augmenté de beaucoup ses infirmités, par la vive douleur qu'elle lui a causé, sans qu'elle ait pu le forcer à abandonner un seul moment ses travaux. Son fils sur lequel toute sa tendresse s'étoit justement réunie, est mort peu d'années après lui, président honoraire de la cour des aydes de Paris, & maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi.

L'ouvrage de M. *Astruc* sur la faculté de médecine de Montpellier a paru en 1767 par les soins de M. Lorry (1).

Le portrait de M. *Astruc* a été gravé 1°. par Jacques Daullé en 1756, d'après le portrait peint par L. Vigée. On lit au bas : *Joannes Astruc, salubris consilii regii socius doctor medicus Parisiensis, professor regius* &c. *in*-4°. 2°. (*Par Gautier Dagotty*,) en manière noire, d'après Vigée. 3°. Par Louis Stalbon, d'après Monnet en 1771.

Le buste de ce médecin célèbre est dans l'amphithéâtre anatomique des écoles de médecine. Ce buste est de bronze; & c'est un don de M. son fils, qui a fait un présent semblable à la faculté de Montpellier. (M. ANDRY).

(1) L'art d'accoucher réduit à ses principes où l'on expose les pratiques les plus sûres & les plus usitées dans les différentes espèces d'accouchemens, avec l'histoire sommaire de l'art d'accoucher, & une lettre sur la conduite qu'Adam & Eve durent tenir à la naissance de leurs premiers enfans. Par Jean *Astruc*, professeur royal de médecine, & médecin consultant du roi. Paris. Guillaume Cavelier, 1766, 1 vol. *in* 12.

(1) Mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier, par feu M. Jean *Astruc*, médecin consultant du roi, ancien professeur de la faculté de médecine de Montpellier, docteur-régent de celle de Paris, & professeur royal. Revus & publiés par M. Lorry, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris. Paris. Cavelier, 1767, *in*-4.

ATANAIRE. (*Art vétérinaire.*) (*Voyez* ANTAN). (M. HUZARD.)

ATAXIE, *Ataxia*. Défaut d'ordre, irrégularité, trouble, confusion.

Ce mot signifie, dans un sens particulier, un dérangement & une irrégularité dans les paroxismes des fièvres & dans les crises. *Galien* emploie souvent cette expression. (M. LAGUERENNE).

ATECKMA. (*Ord. nosol.*) Genre 119 de Linnæus. (*Voyez* ANAPHRODISIA) dont la signification est la même. (*V. D.*)

ATECHNIA. (*Nosol. meth.*) *Impuissance, stérilité.* (*Voyez* ces mots) (M. CHAMSERU).

ATELIERS (*des hôpitaux.*) (*Administ. des hôpit. civils.*)

Dans quelques hôpitaux très considérables, qui, comme l'Hôtel-Dieu de Paris, semblent former une ville entière, on a cru devoir rassembler divers *ateliers* & gens de métiers pour se pourvoir des objets en gros ouvrages, dont on avoit besoin pour le service. Ainsi l'on trouve dans cet hôpital divers *ateliers* d'ouvriers, comme de chaudronniers, de menuisiers, de savetiers, de vitriers, de charons &c. Dans le nouveau plan pour la distribution de l'Hôtel-Dieu en cinq hôpitaux, M. Tenon paroit avoir regardé ces *ateliers* comme utiles à conserver. Ainsi dans la formation de la maison commune, où il propose de réunir les départemens généraux de ces différens hôpitaux, il conseille d'y ajouter les *ateliers* de charronnage, charpenterie, menuiserie, serrurerie, chaudronnerie, cordonnerie, bourrelerie, marechalerie. Sur le plan de l'hôpital, projeté à la Roquette, on trouve indiqué plus en particulier une forge à réparer les lits de fer, une bourrelerie, &c. C'est à l'expérience à faire connoître s'il ne seroit pas beaucoup plus avantageux de débarrasser les hôpitaux de ce nombreux attirail d'ouvriers & d'*ateliers* qui ne peuvent qu'occasionner une grande confusion dans la gestion & qui supposent des hôpitaux très-étendus, dont les inconvéniens ne sont plus revoqués en doute.

Il est une autre espèce d'*ateliers* que l'on a proposés d'établir dans quelques-uns de ces asyles, & qui peuvent y avoir de l'utilité; tels sont ceux que l'on établiroit dans les maisons de convalescens, pour faciliter aux simples journaliers, ou artisans, qui en sortent, la plupart du tems, sans argent & sans ouvrage, les moyens de pourvoir à leur subsistance, pendant les premiers jours. (*Voyez* CONVALESCENS) (*hôpitaux ou maisons de*). (M. THOURET.)

ATHANASIA. (*Mat. méd.*)

L'*athanasia* est une composition d'opiate hystérique, dont on trouve la formule dans la pharmacopée de Lemery. Comme elle n'est plus employée, nous n'en parlerons pas. (M. FOURCROY.)

ATHANOR. (*Mat. méd.*)

L'*athanor* est une espèce de fourneau, portant sur son côté une tour creuse, destinée à contenir & à faire passer peu-à-peu dans le foyer le charbon dont on la remplit. A côté de ce foyer est un four où l'on expose différentes substances au feu ou à la chaleur. Cette espèce de fourneau étoit employée autrefois à la préparation de médicamens, & aux opérations alchimiques, qui duroient long-temps. Aujourd'hui on n'en fait plus d'usage, & on n'en trouve plus même dans les laboratoires de chymie. (M. FOURCROY.)

ATHÉNÉE. Galien, pour exprimer le lieu de sa naissance, ajoute à son nom le mot ατταλης, & Cœlius Aurelianus, le mot *tarsensis*. Il fut le chef de la secte pneumatique, dont on parlera sous le mot PNEUMATIQUE.

A l'égard des autres particularités de sa vie, on les ignore. Nous ne pouvons dire de lui que ce qu'en a dit M. le Clerc.

Plusieurs villes, dit-il, ont porté le nom d'Attalie, mais je crois qu'il s'agit ici d'Attalie, ville de Cilicie, sur ce que Cœlius Aurelianus parle d'un *Athénée* de Tarse, qui est apparemment le même. Or Tarse étant une ville de la province que l'on vient de nommer, Cœlius a pu fort bien mettre l'une de ces deux villes pour l'autre.

Ce médecin, ajoute le Clerc, parut après Thémison, comme on peut l'inférer d'un passage de Galien, où il dit que Magnus, qui fut sectateur d'*Athénée*, avoit composé un livre intitulé: *des choses qui ont été découvertes après Thémison.* Il est fort probable que ce Magnus n'avoit composé ce livre qu'en vue d'y rapporter principalement ce que son maître avoit innové dans la médecine. Le silence de Celse & de Pline à l'égard d'*Athénée*, pourroit aussi être une preuve qu'il ne vivoit pas, ou du moins qu'il n'étoit pas encore connu de leur temps; à cela près, il semble qu'en faisant mention des autres novateurs, ils n'auroient pas oublié celui-ci. Il se peut véritablement qu'*Athénée* ne fut pas encore au monde pendant la vie de Celse, qui a vécu sous Auguste & sous Tibère. Mais à l'égard de Pline, si l'on considere d'un côté qu'il ne s'est écoulé qu'environ cinquante ans entre cet auteur & Archigéne; le premier ayant écrit sous les empereurs Néron & Vespasien, & le second au plus tard sous Adrien; & de l'autre qu'Archigéne a été disciple d'Agathinus, & celui-ci d'*Athénée*, on trouvera que ce dernier doit avoir eu pour le moins cinquante ans plus qu'Archigène. Cela étant, comme l'un des deux a pu écrire avant l'autre, si l'on suppose

ſuppoſe que Pline ait écrit le premier, ou qu'il fut un peu plus âgé qu'*Athénée*, il n'y a pas de quoi être ſurpris qu'il n'ait point parlé de lui.

Nous ajouterons à cet expoſé de M. le Clerc quelques remarques.

Il paroit qu'*Athénée* avoit d'abord ſuivi les ſentimens de Thémiſon, fondateur de la ſecte méthodique. Il les avoit étudiés non pas ſous Thémiſon lui-même, mais dans ſes écrits, ou ſous quelques-uns de ſes ſectateurs. Comme il ne paroît point que Thémiſon ait vécu au-delà de l'an 84 avant notre ère, & qu'*Athénée* ne peut guère être né que l'an 9 de cette même ère, il eſt impoſſible qu'il ait appris la médecine ſous ce fameux réformateur, y ayant un intervalle de 92 ans entre la mort de Thémiſon & la naiſſance d'Athenée.

Mais pourquoi Celſe ne nomme-t-il pas *Athénée?* Le Clerc dit qu'il ſe peut véritablement qu'*Athénée* ne fût pas encore au monde pendant la vie de Celſe. Il y a une raiſon plus préciſe, c'eſt que Celſe paroiſſant avoir écrit vers l'an 30, *Athénée* n'avoit que 21 ans environ.

Il eſt plus étonnant que Pline, dont le grand ouvrage fut mis au jour ſur la fin du regne de Veſpaſien, & qui à ſa mort l'an 80 avoit 56 ans, étant né l'an 24, n'ait fait aucune mention ni d'*Athénée*, ni de la ſecte pneumatique qu'il eſt dit avoir créée. Nous répondons que l'hiſtorien de la nature garde le ſilence ſur ce médecin, parce que peut-être ſes écrits ne lui étoient point parvenus, ou parce que la ſecte, qu'il forma, ne fut bien établie qu'après ſa mort, ou enfin par ce qu'elle étoit une branche de la méthodique; conjecture fortifiée d'ailleurs par cette remarque de Seneque; *alia eſt Hippocratis ſecta, alia Aſclepiadis, alia Themiſonis.* (Epiſt. 95 ad Lucil.) Ce philoſophe écrivoit ainſi à ſon ami, lorſqu'Athénée avoit déjà près de 50 ans. Si le ſyſtême des pneumatiques eût été accrédité & répandu, n'étoit-il pas naturel qu'il ajoutât *alia Athenæi?*

Athénée, entre autres diſciples, eut Agathinus, lequel fut maître d'Archigène.

Galien parle des ſentimens d'*Athénée.* Il dit que ce médecin croyoit que le feu, l'eau, l'air & la terre ne ſont point les véritables élémens; mais qu'il donnoit ce nom à ce qu'on appelle les qualités premières de ces quatre corps, c'eſt-à-dire, au chaud, à l'humide, au froid & au ſec, dont le chaud & le froid tiennent lieu, ſelon lui, de cauſes efficientes, & l'humide & le ſec de cauſes matérielles. *Athénée* ajoutoit un cinquieme élément qu'il appelloit eſprit. Il concevoit que cet eſprit pénétre tous les corps & les conſerve dans leur état naturel; ſentiment qu'il avoit tiré des ſtoïciens, & qui porte Galien à donner à Chryſippe, l'un des plus fameux d'entre ces philoſophes, le nom de père de la ſecte pneumatique. C'eſt la même opinion que Virgile inſinue dans ces vers :

Principio cœlum, ac terras, campoſque liquentes,
Lucentemque globum Lunæ, Titaniaque Aſtra,
Spiritus intùs alit : totamque infuſa per artus
Mens agitat molem; & magno ſe corpore miſcet.

Athénée, appliquant ce ſyſtème à la médecine, vouloit que la plupart des maladies vinſſent lorſque l'eſprit, dont on a parlé, ſouffre ou reçoit le premier quelque atteinte. Mais comme les écrits de ce médecin ne ſont pas venus juſqu'à nous, on ne ſait point plus particulièrement ce qu'il entendoit par cet eſprit, ni comment il concevoit qu'il ſouffre. On peut ſeulement recueillir de la définition qu'il donnoit du pouls, qu'il croyoit que cet eſprit eſt une ſubſtance qui pouvoit être plus ou moins étendue ou reſſerrée. Le pouls, diſoit-il, n'eſt autre choſe qu'un mouvement qui ſe fait par la dilatation naturelle & involontaire de l'eſprit qui eſt dans les artères & dans le cœur; lequel eſprit ſe mouvant de lui-même, meut en même tems le cœur & les arteres. C'eſt tout ce qu'on peut découvrir des ſentimens d'*Athénée*, lequel avoit adopté l'anatomie d'Ariſtote ſur la ſtructure de la plupart des parties du corps humain.

Galien remarque qu'aucun des médecins contemporains d'*Athénée* n'avoit écrit ſi univerſellement que lui ſur la médecine; mais il ne nous reſte de tous ſes ouvrages que deux ou trois chapitres qu'on trouve dans les recueils d'Oribaſe & dont on ne peut rien tirer qui ſerve à l'établiſſement de l'opinion qui fait le fondement de ſa doctrine, & encore moins qui faſſe voir de quel uſage elle étoit par rapport à la pratique de la médecine.

Arétée.

J'ai dit (tome II de ce dict., p. 685) que je ſerois tenté de croire qu'Arétée n'eſt autre qu'*Athénée* lui-même, chef de la ſecte pneumatique, &c....

Mais ce ſoupçon n'empêche point de donner place ici à Arétée, ſous le nom duquel nous avons,

1°. Deux livres qui traitent des cauſes & des ſignes des *maladies aiguës*;

2°. Deux livres qui traitent des cauſes & des ſignes des *maladies chroniques*;

3°. Deux livres dans leſquels eſt expoſée la curation des *maladies aiguës;*

4°. Deux livres dans leſquels eſt expoſée la curation des *maladies chroniques;*

Lorſque Junius Paulus Craſſus, en 1552, publia une verſion latine d'*Arétée*, on connoiſſoit à peine ſon nom, cité deux fois par Aëtius qui écrivoit au commencement du ſixième ſiècle.

La première citation que produit Aëtius, & qui indique les causes de l'angine, est conçue en ces termes :

'Αρεταῖος δὲ φησὶν. αἰτίαι τῆς συνάγχης, πολλαὶ μὲν. μάλιστα δὲ ψύξις πλείων τῶν ἐγκαυσιῶν καὶ πληγὴ, καὶ ὀστέων ἰχθυῶν εἰς τὰ παρίσθμια ἐμπαρσις, καὶ ψυχροποσίαι, μέθη, πλησμονὴ, καὶ ἀναπνεόμενα κακά. Aetius, edit. græc. Aldus 1534, in folio. libr. viij. cap. de anginâ, fol. 263 rectò, lin. 54.

On trouve ces mêmes causes de l'angine énoncées dans le texte d'*Arétée*, mais avec de légères différences dans les expressions, soit qu'Aëtius citât de mémoire, soit que ces différences proviennent des copistes. Voici les paroles d'*Arétée :*

Προφάσιες δὲ μυρίαι. ψύξιες μᾶλλον, ἧσσον ἐκκαύσιες, πληγαὶ, ὀστέων ἰχθυῶν διαπάρσιες ἐς τὰ παρίσθμια, ψυχροποσίαι, μέθαι, πλησμοναὶ, καὶ τὰ ἀπὸ τῆς ἀναπνοῆς κακά. Aretæus, edit. gr. lat. Boërhaav. Lugd. Batav. 1735, in-fol. pag. 6. C.

Causæ (anginæ) *numerosissimæ sunt : refrigerationes sæpius, exustiones minùs, plagæ, penetrationes ossium piscium in tonsillas, potus frigidi, ebrietates, saturitates, & mala à respiratione prodeuntia.*

La seconde citation qu'Aëtius fait d'Arétée se trouve dans son chapitre *de diabete.* Comme cette partie du texte d'Aëtius n'a pas été imprimée, nous allons copier la version de Cornarius.

Materia etiam ipsa ad exudationem divertenda. Optima verò, inquit Aretæus, *est in dolio facta evaporatio, ad exudandum, eo modo ut caput extra dolium promineat ; frigidumque aërem attrahat, reliquum verò corpus omne calefiat.* Aetii tetrabiblos. Lugd. 1549. in-folio. col. 666. lin. 4.

On ne voit point ce passage dans le chapitre où Arétée traite de la curation du diabetès.

Quoiqu'il en soit, Aëtius est le seul qui ait véritablement nommé Arétée.

Mais, dira-t-on, on lit son nom dans un livre intitulé περὶ εὐπορίστων, qu'on attribue à un Dioscoride ; oui, mais l'endroit où il est ne sauroit être entendu.

On va être en état d'en juger : Αρεταιος ονομα εν τοις νεφρετικοις εγραψεν.

Sarrasin a rendu ainsi ces paroles : *Aretæus inter nephreticorum remedia* onosma *reposuit.* Ainsi il croit qu'au lieu d'ονομα, qui n'est pas, à la vérité, l'expression vraie, il faut lire ονοσμα. Je conviens que Galien (de simpl. medicam. facult.) indique une plante de ce nom ; mais il observe qu'elle est d'une substance âcre & amère, & qu'on la croit propre à tuer le fœtus & à l'expulser. Cette plante âcre ne seroit pas un bon remède dans la néphrétique.

Au reste, Arétée n'indique point de remède nommé *onosma* contre les douleurs des reins ou la néphrétique.

D'ailleurs, l'auteur du traité περὶ εὐπορίστων, quel qu'il soit, ne cite personne ; il seroit assez singulier qu'il eût réservé cet honneur à un seul homme, sans y joindre un mot d'éloge, qui auroit été comme la raison de la préférence. Mais ce passage étant corrompu, ne sauroit être d'une grande autorité.

On pourroit en trouver une plus sûre dans Paul d'Egine ; mais si dans l'édition grecque de ce médecin, sortie des presses d'Alde, en 1528, in-fol. on lit Αρεταιου ; dans celle de Basle, 1538, in-fol. qui est beaucoup meilleure, on lit au contraire Αετιος ; & en effet, Aëtius dit ce qui lui est attribué par Paul.

Nous allons indiquer les différentes éditions des livres d'*Arétée* (très-estimés par tous les médecins), en suivant les dates où elles ont paru.

I. 1552. Ce fut cette année que Junius Paulus Crassus, professeur de Padoue, publia une version latine de l'ouvrage d'Arétée ; *Venetiis*, in-4.

L'interprête dit, dans sa préface, que le hazard lui procura la découverte d'un manuscrit grec, très-ancien & gâté par la pourriture ; que l'ouvrage portoit en tête ce nom : *Arétée de Cappadoce*, & qu'il y étoit traité des maladies. Il ajoute : suivant ma coutume, je l'ai lu trois ou quatre fois. Mais après cette lecture, je me trouvai partagé entre la joie & la tristesse : je me réjouissois d'avoir recouvré l'ouvrage d'un auteur excellent, qui étoit resté tant de siècles dans les ténèbres, par l'injure du tems & par la négligence des hommes ; mais je me trouvois sensiblement affecté de le voir en mauvais état, mutilé, rempli de fautes, lacéré. Au reste, je pensai qu'il étoit plus à propos de rassembler ces fragmens, & de les publier en latin pour l'utilité de plus de personnes, que de les laisser se détruire entièrement par la moisissure & par les vers. On ne sauroit croire combien ce travail a exigé de soins & de tems, tant ce manuscrit avoit souffert d'altération. Cependant avec le secours de trois manuscrits, que j'ai conférés, je suis parvenu à rétablir beaucoup de lacunes ; à corriger des endroits défigurés ; à remettre en ordre ce qui étoit transposé ; & par des conjectures tirées des connoissances de l'art de guérir, j'ai restitué beaucoup de fautes commises par la négligence des copistes, & rappellé les anciennes & légitimes leçons. Mais j'ai marqué, d'un astérique, les endroits dont je doutois, ou que je n'ai pu rectifier, ou dont je n'étois pas satisfait ; & j'ai laissé, à la sagacité des savans, l'examen & la correction des autres endroits. Il y a à la marge de l'ouvrage un petit nombre de variantes, non pas écrites en grec mais en latin.

Au reste, dans cette édition de Crassus, on ne trouve point les chapitres deuxième, troisième, cinquième, sixième & septième du second livre de la curation des maladies chroniques ; ils ont été rétablis dans les autres éditions, tant en grec qu'en latin.

Cependant il reste encore des lacunes à réparer ;

on ne le pourra faire qu'en découvrant quelque nouveau manuscrit plus complet que tous ceux qui ont été consultés jusqu'à présent.

II. 1554, in-8. Græce, *Parisiis, apud Adrianum Turnebum, typographum regium.*

Cette édition grecque est due aux soins de Jacques Goupyl, docteur de la faculté de médecine de Paris. Il a ajouté dans ce texte les cinq chapitres qui manquent dans la première édition de la version latine faite par Crassus. L'éditeur nous apprend qu'il a suivi pour le texte un manuscrit de la bibliothèque du roi, qu'il a conféré avec deux autres; l'un qu'il s'est procuré à ses propres frais, l'autre qu'il tenoit du cabinet de Capel.

Cette édition est nette; Goupyl s'est attaché d'ailleurs à la rendre correcte; on y rencontre peu de fautes; plusieurs phrases altérées ou corrompues ont été rectifiées d'après les trois manuscrits; à la fin de l'ouvrage ont été ajoutées les variantes fournies par ces manuscrits, & quelques conjectures qui ne sont pas à rejetter.

III. 1554. Cette même année, mais après l'édition grecque de Goupyl, fut réimprimée à Paris, la version latine de Crassus, in-8. *apud Guilielmum Morelium & Jacobum Puteanum.*

On a ajouté à cette édition, les notes des endroits qui, dans l'exemplaire grec d'Arétée, diffèrent de l'interprétation faite par Crassus. L'auteur de ces notes s'est désigné par ces lettres, G. M. T. On soupçonne que Goupyl est cet auteur.

Quoi qu'il en soit, on trouve dans cette édition les cinq chapitres que Crassus n'avoit point traduits.

IV. 1567. La version de Crassus a été insérée dans cette édition si connue & si recherchée, donnée par Henri Estienne, *in-fol.*, sous ce titre : *Artis medicæ principes.*

V. 1581. Ce fut en cette année que fut faite à Basle, in-4. *apud Petrum Pernam*, une quatrième édition de la version de Crassus.

Cet interprête avoit omis cinq chapitres dans la première édition de 1552, parce que sans doute le texte manquoit dans les manuscrits qu'il avoit conférés : mais ayant vu cette omission réparée dans le texte publié par Goupyl, il médita une nouvelle édition de la version d'Arétée; il la revit, la corrigea, & y ajouta les cinq chapitres qui manquoient dans la première édition. Son travail étoit prêt dès 1555.

Ce ne fut pourtant que vingt-six ans après que se fit à Basle la seconde édition de la version de Crassus revue & corrigée par lui-même.

VI. 1603. *Αρεταιου καππαδοκος ιατρικα. Aetiologica, simeiotica, & therapeutica morborum acutorum & diuturnorum* Aretæi *cappadocis, græcè & latinè conjunctim edita, tribus manuscriptis codicibus Veneto, Bavarico, Augustano collatis; cum commentario, quo obscura doctrina de nominibus & parte affecta morborum singulorum cum suis signis perspicua methodo illustratur*, autore Georgio Henischio B. medico Augustano. *Augustæ Vindelicorum, sumptibus Georgii Willeri, apud Davidem Francum.* Cum privilegio S. cæs. majest. M. DCIII, *in-fol.*

Henisch dit avoir consulté, pour cette édition, trois manuscrits qu'il désigne ainsi, *Venetum, Bavaricum, Augustanum* : dans ce dernier, le commencement de l'ouvrage d'Arétée est le même que dans le le manuscrit de Paris; mais il y manque les chapitres qui ne se trouvent point dans la première édition latine de 1552.

Les deux autres manuscrits sont moins complets, ils ne commencent qu'au sixième chapitre *de tetano*, & ils n'ont pas d'ailleurs les chapitres qui manquent dans la première édition.

Dans cette édition de 1603, le texte grec est sur une colonne, & sur l'autre la version latine de Crassus, dans laquelle Henisch a fait quelques additions d'après les notes de l'édition latine de Paris 1554 : ces additions d'Henisch sont distinguées par la différence du caractère. On trouve en marge des variantes extraites de celles données par Goupyl, & du manuscrit d'Ausbourg.

Pour tenir lieu des premiers chapitres du premier livre qui sont perdus, Henisch a eu recours à Galien, à Paul d'Egine, à Alexandre de Tralles; il présente ce qui a été dit *de la phrénésie* par Galien; *de la léthargie, du marasme, de l'apoplexie, de l'épilepsie* par Paul d'Egine; des signes de l'épilepsie par Alexandre de Tralles. Il a également remplacé les chapitres qui manquent à la fin par des extraits des mêmes médecins.

Quant au commentaire d'Henisch, ce seroit perdre son tems que de le consulter.

Cette édition n'a enfin aucun mérite, ni aucune valeur.

Nota. Il s'étoit fait six éditions d'Arétée de Cappadoce, lorsque Pierre Petit, né à Paris, & docteur en médecine, s'occupa d'éclaircir, par un commentaire, le texte de cet ancien auteur.

Dans une lettre, datée du 13 mai 1662, le célèbre Gui Patin s'exprime ainsi : « Nous avons ici » un *Petrus Petitus*, parisien, fort savant homme, » *qui se accingit ad novam editionem* Aretæi, qui » est un ancien grec que plusieurs croient avoir vécu » avant Galien. Il nous en promet une version nou» velle, & de bonnes notes qu'il y ajoutera ». (*Recueil de lettres de* Gui Patin, *tome V, page* 231, ed. Rotterd. 1695, *in*-12.)

Depuis l'an 1662, jusqu'à la mort de Pierre Petit, arrivée le 13 décembre 1687, il s'est écoulé vingt cinq ans. On ne sait point pourquoi son travail n'a

pas été imprimé de son vivant, car Ménage, en publiant son édition de Diogene de Laercé, en 1663, observe. dans une de ses notes, que les observations de Pierre Petit, sur Arétée, seront bientôt mises au jour, & qu'elles lui seront dédiées.

Quoiqu'il en soit, le travail de Pierre Petit, qu'on attendoit avec impatience, passa en différentes mains sans qu'on pût découvrir celles qui le possédoient. Enfin Maittaire recouvra une partie des notes de Petit (1), lesquelles étoient long-tems demeurées cachées dans le cabinet de Grævius. Il les fit imprimer sous ce titre:

Petri Petiti, medici, *parisiensis in tres priores* Aretæi, *Cappadocis libros commentarii, nunc primum editi*. Londini, typis Gulielmi Bowyer. MDCCXXVI, *in*-4.

Il y a d'abord vingt-quatre pages numérotées par des chiffres romains; 1°. pour l'Épitre dédicatoire à Richard Hale, docteur en médecine; 2°. pour une notice sur la vie & les écrits de P. Petit; 3°, pour la préface que P. Petit a mise à la tête de ses commentaires: ceux-ci occupent cent vingt-huit pages numérotées par des chiffres arabes. A la fin du volume est une table (*index vocum, rerum & autorum in* Petiti commentariis *occurrentium*). Elle est à deux colonnes, & contient onze feuillets non chiffrés.

Petit avoit fait ses notes sur l'édition grecque de Goupyl, dont il indiquoit les pages & les lignes. Maittaire changea ces renvois, & les fit rapporter à l'édition d'Arétée, donnée par Wigan, en 1723.

Petit, dans ses notes, s'est efforcé de corriger un grand nombre d'endroits corrompus dans le texte grec d'Arétée; il s'étoit servi de trois manuscrits; l'un lui avoit été communiqué de la bibliothèque des Jésuites du collége de Clermont; les deux autres de la bibliothèque de Mentel. Mais il avoue qu'il a plus rectifié d'erreurs par conjectures que par les manuscrits qui paroissent avoient tous été copiés d'après le même exemplaire; cependant il reconnoît qu'un des deux de Mentel lui a été très-utile. Il déclare, à la fin de sa préface, qu'il avoit eu le projet d'entreprendre une nouvelle version; mais, ajoute-t-il, comme celle de Crassus, fatisfait en général au besoin, & qu'elle ne manque ni d'élégance, ni de clarté, j'ai craint qu'on ne m'accusât d'envie & de suffisance, si, à cause d'un petit nombre de fautes, je voulois changer toute cette version; pour éviter ce reproche; je me suis contenté d'y faire quelques corrections.

VII. 1700. Aretæus *ex interpretatione* Jun. Paul. Crassi. Patav. 1700.

Haller fait mention de cette édition latine d'Arétée, sans en indiquer le format.

---

(1) Avant que Maittaire eût entre les mains ce fragment, Boërhaave avoit dans les Sennes le commentaire entier.

VIII. 1723. Αρεταιου καππαδοκος περι αιτιων ϗ σημειων οξεων ϗ χρονιων παθων βιβλια τεσσαρα. Περι θεραπειας οξεων ϗ χρονιων παθον βιβλια τεσσαρα.

Aretæi Cappadocis *de causis & signis acutorum & diuturnorum morborum libri quatuor; de curatione acutorum & diuturnorum morborum libri quatuor.*

Cum manuscriptis duobus, Harleyano & Vaticano contulit, novamque versionem dedit, Johannes Wigan, A. M. ædis Christi alumnus.

Accedit præfatio: dissertationes in Aretæum; *variæ lectiones; notæ & emendationes: tractatus de ionicâ* Aretæi *dialecto: quodque difficiliores hujus authoris voces exponit, lexicon.* Oxoniæ, è typographeo clarendoniano 1723, *in*-fol.

Quoique cette édition soit faite avec soin, qu'on y ait employé de beaux caractères, & que le papier en soit très-blanc & très-fort, & les marges grandes, l'édition de Boërhaave qui l'a suivie paroît être préférée; 1°. parce qu'on y a inséré la préface, les dissertations, les variantes, &c. de Wigan & autres; 2°. parce qu'on y a inséré aussi le commentaire complet de Pierre Petit.

Boërhaave nous apprend, d'après une lettre qu'il avoit reçue du docteur Mead, qu'on n'a tiré que trois cents exemplaires de l'édition d'Oxford. Ceux qui furent d'abord vendus, furent payés cher. Celui que Burette, médecin de Paris, possédoit, lui avoit coûté 53 liv. 10 s. en 1728. J'ai cet exemplaire, qui a appartenu à M. Demours; je l'ai payé à la vente de ses livres, le 24 novembre 1788, 11 liv. 12 sols. Le prix a bien baissé, il remontera.

Le titre que nous avons mis entier, expose exactement tout ce que renferme l'édition de Wigan; il suffit d'observer que le texte grec est placé le premier, & que la version est à la suite.

Cette édition a été entreprise à l'instigation de Freind; Wigan commença son travail vers 1720, & ne négligea rien pour le rendre parfait.

N'ayant pu trouver chez les libraires aucun exemplaire grec d'Arétée (qui pût servir de copie pour l'impression) & le peu qu'il y en avoit, dans les bibliothèques parriculières, étant trop précieux & trop chers aux savans qui les possédoient; pour en faire le sacrifice, Wigan fut obligé de transcrire luimême tout Arétée, & ce fut cette copie qui fut donnée à l'imprimeur.

Pour rendre, autant qu'il étoit possible, à Arétée son ancienne pureté, Wigan conféra ensemble deux imprimés, (c'est-à-dire l'édition de Goupyl, & celle d'Henisch) & avec ces deux imprimés, deux manuscrits. L'un de ces deux manuscrits lui fut communiqué par Harley, comte d'Oxford; l'autre étoit une copie qu'il fit faire sur un manuscrit du Vatican.

Il manque dans le manuſcrit d'Harley cette partie du chapitre *des cauſes & des ſignes de l'épilepſie*, maladie par laquelle commencent les liv. imprimés ; cependant tout ce qui eſt contenu d'ailleurs, dans ces derniers, ſe trouve dans le manuſcrit. Mais les cinq chapitres du dernier livre qui manquent dans la première édition de la verſion de Craſſus, ne ſont point placés à leur rang, mais dans les premières pages du manuſcrit, y ayant un eſpace vide entre ces chapitres & celui qui traite *des cauſes du tétanos*. Les trois chapitres qui, dans tous, ſont tronqués, ſavoir : *de la curation de la phthiſie, du foie & de la rate*, ſont auſſi hors de place dans ce manuſcrir ; le chapitre qui regarde la rate, étant avant celui de la phthiſie ; taudis que ce qui regarde le foie ſe trouve à la fin du manuſcrit, après la curation de l'éléphantiaſis. Ce manuſcrit, au reſte, eſt entier & écrit de la même main, mais quoiqu'il ne paroiſſe point avoir plus de trois cents ans (c'eſt-à-dire qu'il fut écrit ou ſur la fin du 14e. ſiècle, ou au commencement du 15e.) & quoiqu'il s'y rencontre de tems en tems des fautes ; elles proviennent moins du copiſte, que de la copie ſur laquelle il faiſoit la ſienne ; car l'écriture d'ailleurs eſt aſſez nette & aſſez ſoignée ; les fautes les plus graves qu'on y voit ſont les mêmes que dans tous les manuſcrits & les mots défigurés, par-tout où ils ſe montrent, y ſont marqués & comme flétris par des petits points ou de petits traits. Auſſi ce manuſcrit lui a-t-il été d'un plus grand ſecours, pour corriger Arérée, qu'il n'avoit oſé s'en flatter ; tous les manuſcrits de cet auteur, deſquels Wigan a eu connoiſſance, étant aſſez récents, & remplis de fautes très-graves. A l'aide de ce manuſcrit, les mots ont été rétablis dans le dialecte ionien, & les penſées de l'auteur ont repris leur préciſion, & leur élégance. C'eſt pourquoi Wigan eſt porté à croire qu'il n'exiſte point de manuſcrit d'Arétée plus correct que celui de Harley.

Le manuſcrit du Vatican, dont Wigan a obtenu une copie, eſt fort récent ; il en a tiré peu de ſecours, excepté pour rectifier quelquefois le dialecte, qui n'étoit pas conſervé dans les autres manuſcrits. L'éditeur obſerve qu'il eſt très-défectueux, ainſi que les autres manuſcrirs ; il croit même qu'il eſt plus tronqué ; car bien qu'il renferme ce qui eſt au commencement du chapitre, *des cauſes & des ſignes de l'épilepſie*, on n'y trouve point les dix-ſept lignes qui, dans l'édition de Wigan, terminent le chapitre *de la curation de la mélancolie*.

L'éditeur a cru devoir donner une nouvelle verſion latine d'Arétée. Elle lui a paru néceſſaire, parce que celle de Craſſus, ſans être abſolument mauvaiſe, eſt néanmoins fort ſouvent obſcure & incertaine, parce que Craſſus n'avoir, pour la faire, que peu de manuſcrits, leſquels étoient encore inexacts, parce qu'elle lui a ſemblé d'ailleurs un peu dure & peu élégante, de ſorte qu'elle n'exprime point parfaitement pluſieurs choſes pour ceux qui liſent le grec, & que ſans le ſecours du grec elle eſt ſouvent à peine intelligible. Wigan, avec les moyens qu'il a eus, & par la comparaiſon qu'il a faite d'Arétée avec les médecins anciens, ſur-tout avec Aëtius qui, très-évidemment, a copié de lui pluſieurs choſes ſans le citer, & par la comparaiſon d'Arétée avec lui-même, eſpère avoir rendu, d'une manière claire, beaucoup de phraſes, auparavant difficiles à comprendre. Toutes les fois que le texte eſt corrompu de telle ſorte qu'il lui a été impoſſible d'y remédier, il s'eſt attaché à lui trouver un ſens probable, & qui s'accorde avec l'objet dont il s'agit. J'ai cru, dit Wigan, que cette licence m'étoit permiſe dans une verſion ; parce qu'en ſe comportant ainſi, on ne fait aucun tort à l'auteur ; car je n'ai rien changé dans le texte, même pour le mieux, ſur de ſimples conjectures ou des apperçus ; mais les changemens que j'ai faits ſont tous appuyés ſur quelque autorité. Comme j'ai remarqué que Craſſus, ſervilement attaché à la lettre, ne repréſentoit pas toujours les penſées du médecin grec, en ſuivant le génie de la langue latine, je me ſuis plutôt appliqué à exprimer les membres entiers du diſcours, avec clarté & avec préciſion, que de rendre expreſſion pour expreſſiou ; je me ſuis ſervi, le plus ſouvent que j'ai pu, des phraſes & des tournures de Celſe, qui a écrit avec tant d'élocution & d'agrément.

Au reſte, dit l'éditeur, en finiſſant ſa préface, je n'ai épargné ni ſoins, ni dépenſes, afin que cet ouvrage fût imprimé avec exactitude & avec netteté. Le texte grec, ſur-tout, imprimé en très-gros & très-beaux caractères, ne préſente qu'une ou deux fautes qui conſiſtent dans l'emploi d'une lettre pour une autre. *Textus præſertim unius tantum aut alterius literulæ mendâ laborat, typis oxonienſibus maximis atque optimis excuſus.*

Je ne contredirai point Wigan ſur ce point ; mais j'ai découverr un comma omis dans le chapirre des ſignes de l'éléphantiaſis ; ce comma conſiſte en ces mots : *οὐδὲ γὰρ οὐδ' ἣν μὴ πέψωσι γιγνώσκουσι.*

Il ſe trouve dans l'édition d'Heniſch, p. 130, lin. 3, & dans l'édition de Boërhaave, p. 69, E 3.

Mais cette omiſſion, faite dans le texte de Wigan, n'exiſte point dans ſa verſion, dans laquelle on lit : *neque enim, an concoxerint, necne, ſatis ſciunt.* (Wigani verſio, p. 90, lin. 6.)

Ce comma grec doit être placé dans l'édition d'Oxford, entre le mot *μελετη* & le mot *ὁμοίη*, p. 78, lin. 14 du texte grec.

IX. 1731. *Αρεταιου καππαδοκος περὶ αιτιων καὶ σημειων οξεων καὶ χρονιων παθων βιβλια τεσσαρα. Περὶ θεραπειας οξεων καὶ χρονιων παθων βιβλια τεσσαρα.*

Aretæi cappadocis *de cauſis & ſignis acutorum & diuturnorum morborum libri quatuor ; de curatione acutorum & diuturnorum morborum libri quatuor.*

Cum commentariis integris Petri Petiti medici Parisiensis, atque clarissimi Joannis Wiggani *doctis & laboriosis notis*, &c.... *Editionem curavit* Hermannus Boerhaave. Lugduni Batavorum apud Janssonios Van-der-Aa. MDCCXXXV; *in-folio*.

Boërhaave avoit formé le projet de donner une édition de tous les médecins grecs, à l'exception d'Hippocrate & de Galien qui sont réunis dans l'édition de Chartier. Il voulut commencer par Arétée de Cappadoce, dont les exemplaires étoient devenus rares. Il s'occupoit déjà de ce travail, mais bientôt la multitude d'affaires dont il étoit chargé l'empêchèrent de le continuer seul; il engagea Van-Groeneveld, docteur en droit & en médecine, de partager avec lui ce travail; celui-ci s'y porta avec tant de zèle, que le texte grec & la version latine furent imprimés en 1719. Mais l'édition ne fut point publiée, parce que Boërhaave ayant recouvré le commentaire de Pierre Petit sur Arétée, voulut le joindre à son édition. Le commentaire de Petit étoit imprimé lorsque, le 30 juin 1724, il reçut, du docteur Mead, un exemplaire de l'édition de Wigan, avec une lettre dans laquelle il lui mande que, comme on n'avoit tiré que trois cents exemplaires, cela n'apporteroit aucun obstacle au débit de la sienne. Wigan fit ensuite un voyage à Leyde; il vit Boërhaave auquel il fit présent de la copie du manuscrit du Vatican, & qu'il laissa le maître de prendre dans la sienne (d'Oxford) tout ce qu'il voudroit. Boërhaave usa de la liberté que lui laissoit Wigan; & augmenta la sienne (qui n'avoit pas encore paru) de plusieurs dissertations qui l'ornèrent & la rendirent plus complette; elle parut enfin en 1731. Si donc au bas du titre que j'ai rapporté, on lit 1735, c'est que ce titre a été refait, car, en d'autres exemplaires, on lit 1731.

Boërhaave, pour son édition, a suivi le texte publié par Goupyl, en 1554, & a adopté la version de Crassus, telle qu'elle se trouve dans la collection d'Henri Estienne, *Artis medicæ principes*, 1567, *in-fol.*

Ainsi, ces deux éditions de Wigan & de Boërhaave faites presque en même-tems, diffèrent essentiellement entr'elles par le texte & par la version.

Wigan a revu avec soin le texte qui avoit besoin de l'être; ce travail seul rend son édition supérieure à toutes les autres; il a fait d'ailleurs une nouvelle version: Boërhaave a pris ce qu'il a trouvé; aussi déclare-t-il qu'il n'a aucun mérite d'avoir publié Arétée.

Il faut savoir gré cependant, à Boërhaave, d'avoir mis au jour le commentaire de Pierre Petit, qui, lui-même, déclare qu'il l'acheva le jeudi 12 janvier 1662. Petit étant mort le 13 décembre 1687, on fut jusque vers 1718 ou 1720, sans savoir ce qu'étoit devenu son grand travail.

Il est assez singulier que tandis que Boërhaave en avoit une copie entière, peut-être même l'original, il s'en soit trouvé une partie entre les mains de Maittaire; & que Maittaire ait publié ce fragment à Londres, en 1726, *in-4.*, tandis que le tout étoit déjà imprimé à Leyde, par les soins de Boërhaave.

Nous avons observé précédemment que P. Petit avoit fait son commentaire sur l'édition grecque de Goupyl; & que Maittaire avoit adapté à l'édition de Wigan, le fragment qu'il avoit publié en 1726. Il étoit naturel que Boërhaave, en publiant ce commentaire avec le texte d'Arétée, changeât aussi les renvois de Petit, & en mît d'autres qui se rapportassent à son édition; ce qu'il a fait.

X. 1763. Aretæus, Cappadox, *ex interpretatione* Jun. Paul. Crassi. Venet. 1763, *in-8.*

Cette édition est annoncée par Amand Kœnig, libraire à Strasbourg, dans son catalogue de 1789, *in-8.*

XI. 1768. Aretæus, *ex interpretatione* Jun. Paul. Crassi. Argentorati 1768, *in-8.*

Il paroît que cette édition a été imprimée aux dépens de Kœnig, qui l'annonce également dans son catalogue de 1789. Elle a peut-être été faite sur la précédente de Vénise.

XII. 1772. On sait que Haller a donné une édition des anciens médecins, sous ce titre: *Artis medicæ principes*, *in-8.* Les premiers volumes parurent en 1769. Le tome V de cette collection contient l'ouvrage d'Arétée, *ex interpretatione* Jun. Pauli Crassi. 1772.

A la tête de ce volume se trouve la préface de Wigan, avec ce qu'il a dit sur le tems où Arétée a vécu, sur la secte qu'il suivoit, sur ses connoissances anatomiques, sur sa méthode curative. Elle occupe, y compris le faux titre & le titre, lxxjv pages numérotées en chiffres romains.

Elle est suivie de la préface de Haller qui s'étend jusqu'à la page lxxx. La table des chapitres de l'ouvrage d'Arétée finit à la page lxxxvj.

Vient ensuite la version latine de Crassus, adoptée par Haller qui avertit avoir corrigé quelques endroits, mais qui ne dit point les raisons pour lesquelles il a préféré cette version à celle de Wigan. Quoiqu'il en soit, elle remplit deux cents cinquante six pages. Le reste du volume qui finit à la page 291, est destiné à une table faite par Phil Rud. Vicat, docteur en médecine. (M. Goulin).

ATHERA. (*Mat. méd.*)

Il paroît que le mot *athera*, assez souvent employé dans les anciens auteurs de médecine & de matière médicale, désignoit une sorte de pâte, ou de bouillie faite avec de la farine & du lait ou de l'eau ; cette préparation imite les cataplasmes. Quelques commentateurs veulent que ce mot signifie la barbe des épis d'orge. (M. Fourcroy.)

ATHEROMATEUX, ce qui tient de l'athérome *Voyez* Athérome. (M. Chamseru).

ATHÉROME. (Chirurgie.) (*Voyez* Tumeurs enkistées.) (M. Chamseru.)

ATHÉROME, *atheroma* (*Ordr. nosol.*)

Genre 285e. de Vogel rapporté par M. Cullen au genre 136 du *lupia*. Tumeur molle, mobile, indolente, & qui est placée sur la peau. (V. D.)

ATHLETES. (*Hygiène.*).

Partie II, matière de l'hygiène.

Classe V. *gesta*.

Ordre II, efforts.

On donnoit anciennement le nom d'*athletes* à des hommes vigoureux, qui dans les jeux ou spectacles qu'on donnoit aux peuples, combattoient pour remporter des prix. Les *athletes* avant de paroître en public s'exerçoient dans les gimnases, d'ou ils sortoient pour montrer au peuple leurs talens, quand ils avoient acquis une force & une adresse particulière.

Mercurial distingue trois espèces de gimnastique, la guerrière, la médicale, & l'athlétique. Il regarde cette dernière comme fausse ou vitieuse, parce qu'elle a exposé ceux qui s'y livroient à des inconvéniens, qui étoient la suite des violens exercices que prenoient les *athletes*, lorsqu'ils s'adonnoient avec excès à la lutte, au pugilat, à la course, au saut, & au jet du disque.

Platon, Hippocrate, Galien & les anciens conviennent que les *athletes* avoient coutume de s'abandonner facilement au sommeil, qu'ils étoient pesans, sots, ignorans, incapables des exercices de l'esprit, souvent hébétés & stupides, & très-sujets aux maladies.

La gimnastique modérée, la seule que permet l'higiène, peut être admise comme utile à la santé.

On est convenu de donner le nom d'*athlétique* aujourd'hui, à la force & à l'énergie de certains individus, lorsqu'elle est supérieure à celle qu'on connoit au commun des hommes. (M. Macquart.)

ATHLETES, (maladies des.). (*Méd. prat.*)

Quoique nous n'ayons plus d'*athletes*, ou d'hommes qui fassent en public, spectacle de leurs forces, de leur adresse, en se battant contre d'autres hommes, comme cela étoit établi chez les anciens, Ramazzini a cru devoir parler des maladies des *athletes*, pour faire connoître les soins que les anciens médecins prenoient de ces hommes. Leurs maladies ordinaires étoient l'apoplexie, la syncope cardiaque, les catarres suffoquans, la rupture des vaisseaux pulmonaires, les indigestions. La saignée, les purgatifs actifs, le régime modéré étoient employés par les médecins grecs & romains pour calmer ces accidens. Il paroît que l'abstinence presque totale des femmes à laquelle on les condamnoit, pour prévenir la perte de leurs forces, abstinence jointe à l'abondance & à la qualité nourrissante des alimens dont ils usoient, étoient les vraies causes des maladies indiquées ci-dessus ; aussi la saignée & les purgatifs étoient-ils employés avec un vrai succès dans ces maladies. Galien nous apprend aussi par son exemple que par les exercices auxquels on se livroit dans les gymnases, & sur-tout dans l'arène des spectacles, les lutteurs couroient fréquemment les dangers des luxations & des fractures. L'exercice de la lutte fut cause qu'il se luxa l'épaule.

Quoique nous n'ayons plus d'*athletes* comme il y en avoit chez les grecs & chez les romains, nos spectacles des foires & des places publiques ; dans lesquels on nous offre des danseurs de corde, des voltigeurs, des sauteurs, & sur-tout ce qu'on appelle des faiseurs de tours de force, peuvent être regardés comme les palæstres, les arênes, les gymnases des anciens, & les hommes qui s'y exercent sont exposés aux mêmes dangers. (*Voyez* les mots, danseurs de corde, voltigeurs, sauteurs, pour connoître les maladies qui naîssent de leurs professions.

(M. Fourcroy.)

ATHYMIA. (*Ordre nosol.*) Genre 329e. de Vogel. *Voyez* Mélancolie, dont le sens est le même.

(V. D.)

ATHYMIE, *athymia*, signifie pusillanimité, défaut de courage.

Les auteurs se servent communément de ce mot, pour exprimer l'abattement, le découragement, & le désespoir qui s'emparent des malades & sur-tout de ceux qui sont d'un tempérament mélancolique, dans le cours des maladies. (M. de Laguerenne.)

ATHOTIS ou THOT, à qui les égyptiens ont attribué des connoissances en médecine & même des livres d'anatomie, étoit roi de Thèbes & fils de Menès, roi de toute l'Egypte. Les tablettes chronologiques de l'abbé Lenglet du Fresnoy le placent

à l'an du monde 1101, avant J. C. 2903, & le font régner 59 ans; mais il n'eſt pas ſi ancien, s'il eſt vrai qu'il ſoit le même que Meſraim, fils de Cham.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

ATINCAR. (*Mat. méd.*)

Dans quelques auteurs de matière médicale, le mot *atincar* eſt un des ſynonymes de Borax.

(M. Fourcroy.)

ATMIDOMETRE. (*Phyſique médicale*).

C'eſt le nom qu'on donne à un inſtrument ou plutôt à un vaſe deſtiné à meſurer l'évaporation de l'eau, *voyez* Evaporation. Les quantités d'évaporation dépendent beaucoup de la hauteur & du diamètre des vaſes, auſſi bien que de l'épaiſſeur de leurs parois. J'ai fait en 1781 une ſuite d'expériences ſur l'évaporation de l'eau contenue dans des vaſes de différente hauteur & de diamètres différents. J'ai conſigné ces expériences dans le *journal de phyſique tome XVIII, année 1781, pag.* 306 & dans mes *mémoires ſur la météorologie, tome I. page* 184. Je me contenterai d'en préſenter ici les réſultats. 1°. L'évaporation ne ſe fait point en raiſon des hauteurs des vaſes. 2°. Elle eſt d'autant plus grande que les vaſes ſont plus petits & qu'ils préſentent moins de ſurface à l'air extérieur, parce qu'une petite maſſe d'eau s'échauffe bien plus promptement qu'une grande maſſe; & l'on ſait que la chaleur eſt le principe de l'évaporation. 3°. La différente forme des *atmidomètres* apporte beaucoup de différence dans les quantités d'évaporation, 4°. Cette quantité dépend auſſi beaucoup de l'expoſition des vaſes. 5°. Enfin, on ne peut guères compter ſur ces ſortes d'obſervations, à moins que les obſervateurs ne s'accordent à ſe ſervir de vaſes ſemblables ſoit pour la forme, ſoit pour la capacité, ſoit pour l'épaiſſeur des parois, & qu'ils ne ſoient tous expoſés de la même manière, c'eſt-à-dire qu'il faut faire enſorte que la pluie ne tombe pas dans ces vaſes. Si on ne peut l'éviter, il faudra joindre aux obſervations de l'évaporation, celles des quantités de pluie, & avoir ſoin de ſouſtraire à la fin de chaque mois de la quantité d'eau que l'on a mis dans l'*atmidomètre*, celle que l'on a meſurée pendant le mois dans l'Udomètre, (*Voyez* ce mot), ou, ce qui eſt la même choſe, ajoutez à la quantité d'évaporation meſurée, celle de la quantité de pluie, ces deux ſommes formeront l'évaporation totale de ce mois. Il y aura des mois, comme ceux d'hyver où la quantité de pluie ſera plus grande que celle de l'évaporation; pour déterminer dans ce cas la quantité d'évaporation, on ajoutera enſemble le nombre de lignes d'eau que contenoit le vaſe au commencement du mois, & de celui des lignes d'eau de pluie tombée pendant le mois; meſurant enſuite à la fin du mois, la quantité réelle d'eau que contient l'*atmidomètre*, la différence qui ſe trouvera entre cette meſure & la ſomme des deux quantités trouvées, cette différence, dis-je, ſera la quantité d'évaporation du mois: *exemple:* J'ai mis 40 lignes d'eau dans l'*atmidomètre* le premier janvier; j'ai meſuré pendant ce mois 25 lignes d'eau fournie par les pluies, la neige &c. $40 + 25 = 65$ lignes; Je ne trouve le 31 janvier dans le vaſe évaporatoire que 56 lignes d'eau; l'évaporation a donc été de 9 lignes, parce que $65 - 56 = 9$. Il faut éviter auſſi que le ſoleil donne ſur l'*atmidomètre*, il doit être expoſé au libre cours des vents.

Je dirai encore un mot des quantités d'évaporation relatives à la grandeur & au diamètre des vaſes, pour rendre compte des obſervations faites à ma prière ſur cette matière par un de mes confrères (le p. *Rondeau*, prêtre de l'Oratoire). Il a fait faire trois vaſes de fer blanc, dont le 1er. A avoit 3 pouces cubes, le 2e. B 3 pouces carrés & 6 pouces de profondeur, le 3e. C 6 pouces carrés & 3 pouces de profondeur. Il a meſuré chaque mois, pendant deux ans, la quantité d'évaporation de chacun de ces vaſes: en voici le réſultat.

	Vaſe A.		Vaſe B.		Vaſe C.	
1782.	14 pouc.	9,6 l.	14 pouc.	9,7 l.	10 pouc.	2,0 lig.
1783.	15	6,3.	16	5,9	13	2,0
Total	29.	9,9.	31	3,4	23	4,0

L'évaporation a donc été la plus grande dans le vaſe qui préſentoit moins de ſurface, & qui contenoit un volume d'eau conſidérable, elle a été la moindre dans le vaſe qui préſentoit plus de ſurface & qui contenoit un égal volume d'eau. Ces réſultats, comme on voit, s'accordent avec ceux que j'ai rapportés plus haut. (Le P. Cotte.)

ATMOSPHERE. (*Phyſique médicale*).

C'eſt le nom que l'on donne à cette maſſe d'air, de vapeurs & d'exhalaiſons qui enveloppe la terre; elle eſt compoſée de pluſieurs couches dont les denſités diminuent à meſure qu'elles s'éloignent de la terre. L'*atmoſphère* eſt le ſiège de tous les météores; elle eſt auſſi, juſqu'à un certain point, la ſource des maladies, ſelon qu'elle eſt plus ou moins pure, plus ou moins ſtagnante. *Voyez* Air. Les médecins attentifs & zélés pour les progrès de leur art, ont toujours eu ſoin de joindre à leurs obſervations noſologiques, celles qui ont pour objet les viciſſitudes qu'éprouve l'*atmoſphère*; c'eſt l'objet de la Météorologie. *Voyez* ce mot. (Le P. Cotte).

ATMOSPHÈRE. (*Hygiène*).

Partie II, matière de l'hygiène ou choſes appellées improprement non naturelles.

Claſſe I, *circumfuſa* ou choſes environnantes.

Ordre I, *atmoſphère*.

(*Nota*. Je m'étois propoſé de donner dans cet article l'enſemble des révolutions atmoſphériques: mais pluſieurs

plusieurs objets, qui concernent ces révolutions, ne peuvent être traités qu'après des recherches relatives à d'autres articles de ce dictionnaire. Tout ce qui regarde les vents doit sur-tout résulter des observations topographiques propres à chaque climat & à chaque pays; & le tems ne m'a pas permis de terminer cette partie de mon travail. Il a fallu d'ailleurs sacrifier beaucoup de choses à la promptitude de l'exécution, éternel défaut des grandes entreprises; beaucoup d'autres ont dû, par la même raison, être renvoyées à un supplément au lieu d'entrer dans le corps du dictionnaire; je me suis déterminé en conséquence à donner ici seulement une idée de l'électricité atmosphérique, dont la connoissance, jointe à celle de plusieurs objets déjà développés à l'article Air, donne l'idée des causes principales de la plupart des météores. C'est principalement dans la doctrine de M. *Mahon*, sur les contre-coups électriques, & dans le développement de l'expérience de la foudre de M. *Mauduyt*, qu'on trouve la théorie la plus claire de l'électricité atmosphérique. Et cependant ces deux objets sont en général peu connus du commun des physiciens.

Je dois avertir encore ici d'une erreur que j'ai commise dans plusieurs endroits de l'article Air, & dans laquelle j'ai été induit par l'assurance que m'avoit inspiré l'assertion d'un chymiste justement célèbre, & l'un des plus ingénieux & des plus versés dans la connoissance de l'économie animale. J'ai dit en plusieurs endroits que l'action de l'air vital pur sur la respiration des animaux, étoit telle qu'elle excitoit en eux une forte chaleur qui finissoit par les mettre dans un état véritable de fièvre. Ce fait n'est pas exact. Et des expériences répétées avec soin par MM. Lavoisier & Séguin, ont prouvé que la proportion d'air vital qui se combine ou s'altère dans la respiration, est toujours à-peu-près la même, & ne produit, quelque part qu'on le suppose, qu'une somme déterminée de chaleur. Les nouvelles expériences qui ont été faites à ce sujet, & qui répandent un grand jour sur toute l'économie animale, ne sont pas encore publiées, & nous en rapporterons les résultats dans un supplément à l'article (Air).

L'Atmosphère est ce fluide qui environne la terre, dont l'air fait la base, mais dans lequel l'air est uni, suivant les circonstances, à différentes proportions de fluide électrique, de chaleur solaire, de lumière, souvent à des émanations de différentes espèces & qui est l'intermède de toutes les révolutions qui se font autour de la surface du globe.

En parlant de l'air (*voyez* art. Air) j'ai considéré ce fluide seulement dans les propriétés physiques & chymiques qui le caractérisent, & dans l'influence que ces propriétés lui donnent sur nos organes & sur nos corps. Cependant on trouvera dans ce que j'en ai dit alors, les principales bases sur lesquelles est établie la connoissance de l'*atmosphère*.

J'ai exposé, dans ce premier article, les différentes altérations qu'impriment à l'air la respiration & les autres fonctions des animaux, dans lesquelles l'air joue quelque rôle; & j'ai taché en même-tems de déterminer quelle étoit précisément l'action & les effets de l'air dans ces différentes fonctions.

J'ai parlé, avec quelque détail, de la pesanteur spécifique de l'air & de ses variations, du poids total de l'*atmosphère* & de ses différences à différentes hauteurs, du degré & des variations de sa force élastique.

J'ai encore fait voir quel effet la chaleur produit sur ce fluide, & comment ces effets varient suivant les densités de l'air & l'élévation des lieux.

J'ai montré comment l'air se charge d'humidité & comment on peut se convaincre de sa faculté dissolvante, du degré de cette faculté dans différentes circonstances, de la quantité d'eau qui est contenue dans ce fluide, & j'ai tâché de démontrer ce qu'il faut entendre par la sécheresse & l'humidité de l'air.

J'ai exposé les différentes combinaisons de l'humidité & de la chaleur dans l'air, & je les ai rapprochées des phénomènes atmosphériques.

On a vu dans le même article à quels degrés de froid & de chaleur le corps humain peut être exposé, soit naturellement, soit artificiellement, & quels effets la chaleur, soit sèche, soit humide, soit combinée avec la lumière, soit sans le concours de la lumière, peut produire sur notre corps.

J'ai de même exposé quels sont les effets des différens degrés de froid sec ou humide, & j'ai surtout insisté sur les effets importans des vicissitudes plus ou moins promptes de l'humidité & de la sécheresse, du froid & du chaud combinés ensemble; & j'ai toujours appuyé ce que j'ai dit touchant ces différens objets sur les expériences les plus démonstratives & les plus dignes de confiance.

J'ai donc commencé, en parlant de l'air, l'histoire de l'*atmosphère*; je n'ai plus rien à dire de sa pesanteur en général, ni de sa chaleur, ni des loix suivant lesquelles elle se charge d'humidité.

Mais je n'ai pas parlé de son électricité, & pour qu'on entende l'histoire des différentes révolutions atmosphériques, dont il sera parlé dans différens articles de ce dictionnaire, je réunirai dans cet article-ci quelques réflexions sur l'idée qu'on doit se faire de l'état de l'électricité dans l'*atmosphère*.

DE L'ÉLECTRICITÉ ATMOSPHÉRIQUE.

(Des corps qui sont les intermedes de l'électricité atmosphérique).

Principes généraux.

Paragraphe premier.

On sait, & je ne ferai que le rappeller ici, que,

relativement à l'électricité, on divise les corps de la nature en corps *conducteurs* & en corps *non-conducteurs*; ou, pour parler plus exactement, en corps plus ou moins parfaitement conducteurs, & en corps plus ou moins imparfaitement conducteurs.

§. I I.

On fait que les premiers sont ceux à travers ou autour desquels l'électricité, ou le fluide électrique passe avec une grande facilité, & que les seconds sont ceux qui opposent tant de résistance à son passage, qu'ils paroissent l'arrêter & intercepter son cours.

§. I I I.

Le cours de l'électricité est la direction que prend le fluide électrique à travers les corps, ou plutôt, à leur surface, pour passer des uns dans les autres, afin de se mettre en équilibre dans tous. Car une des loix du fluide électrique, comme de tous les fluides, est la tendance à l'équilibre; tendance, qui, dans l'électricité, comme dans la lumiere & la chaleur, n'est point modifiée ainsi que dans tous les autres fluides connus par une tendance particuliere de gravitation vers le centre de la terre.

§. I V.

Quand plusieurs corps conducteurs sont en contact les uns avec les autres, le fluide électrique passe des uns aux autres sans aucun obstacle, & comme s'ils ne faisoient qu'un seul & même corps, & dans tous il se met dans un parfait équilibre.

§. V.

Si donc tous les corps, qui se touchent dans la nature, étoient également conducteurs, ou n'offroient aucun obstacle au passage du fluide électrique, son équilibre ne seroit jamais rompu, ou se rétabliroit promptement & insensiblement, ou sans aucune secousse violente.

§. V I.

Mais l'interposition des corps non conducteurs met obstacle à l'établissement de cet équilibre en retardant le cours de l'électricité.

§. V I I.

Les corps conducteurs qui sont environnés de toutes parts de corps non conducteurs, tellement qu'ils ne communiquent librement avec aucun autre corps conducteur sont nommés pour cela *corps isolés*; & les corps non conducteurs, qui les environnent ainsi, de manière à intercepter toute communication libre entr'eux, sont nommés *corps isolans*.

(*Application des principes généraux aux phénomenes atmosphériques.*)

§. V I I I.

La terre est un corps conducteur, *l'air* qui l'environne est un corps non conducteur & d'autant moins conducteur qu'il est plus pur. (1. 2.)

§. I X.

Comme l'air environne tous les corps qui sont à la surface de la terre, il en resulte que dans les corps conducteurs le fluide électrique, unc fois mis en mouvement, ne peut s'échapper librement à la surface de ces corps dans tous les points où ils sont touchés par l'air. (6. 7.)

§. X.

Ainsi les corps suspendus dans l'air, & ne communiquant par aucun conducteur avec la terre, sont isolés. (7. 9.)

§. X I.

Mais s'ils viennent à être touchés par quelques corps conducteurs, ils cessent d'être isolés, & le fluide électrique, s'échappant par le point de contact, passe nécessairement de conducteurs en conducteurs jusqu'au grand conducteur central qui est la terre. (4.)

§. X I I.

C'est cette direction déterminée par la nature de l'air environnant qu'on nomme le cours du fluide électrique. (3.)

§. X I I I.

Ce cours est d'autant plus sensible & plus aisé à observer que l'air est plus pur, & par conséquent moins conducteur ou plus isolant.

§. X I V.

Cette direction est au contraire d'autant moins sensible que l'air est moins isolant, & il l'est d'autant moins qu'il est plus chargé d'humidité, c'est-à-dire, qu'il a moins de faculté dissolvante (*voyez* T. I, mot AIR, p. 536-541) au point que quand il est très-humide, les phénomènes électriques ne sont plus ou presque plus apparens, parce que les corps conducteurs ne sont plus isolés. L'humidité, c'est-à-dire, l'eau dissoute dans l'air, est donc un corps conducteur.

§. X V.

L'eau, reduite en vapeurs, est encore un conducteur plus efficace, & il suffit d'environner de ces vapeurs un corps électrisé, pour faire disparoître tout-à-coup tous les phénomènes électriques.

§. X V I.

Il en résulte que dans les tems de brouillard, & dans les tems pluvieux, aucun corps, exposé à l'air libre, n'est véritablement isolé. (5. 14. 15.)

§. XVII.

Mais si l'eau est tellement combinée à l'air qu'elle lui laisse encore une grande faculté dissolvante, (*voyez* le mot Air, p. 539) comme il arrive dans les tems chauds & secs, pourvu qu'il n'en soit pas absolument saturé, elle n'altère point sa propriété isolante, & en général, l'air sec ou l'air très-dissolvant est un corps fort isolant ou fort peu conducteur.

§. XVIII.

M. Mauduyt a démontré, par une suite d'expériences, (*premier mém. sur l'électricité, mém. de la société royale de médecine, ann.* 1776, *p.* 473 & *suiv.*) 1°. à quel point l'humidité, ou la vapeur de l'eau, sont conducteurs de l'électricité, & peuvent dépouiller de leur fluide électrique les conducteurs électrisés. (p. 474-478.)

§. XIX.

2°. Comment cette vapeur, qui a ainsi fait disparoître les signes électriques d'un conducteur électrisé, reste elle-même chargée du fluide électrique dont elle a dépouillé d'autres corps, le transporte avec elle en s'élevant dans l'air & le communique aux corps, avec lesquels elle se trouve en contact. (p. 478 & 479).

§. XX.

3°. Comment la chaleur, soit seule, soit combinée avec la vapeur de l'eau, paroît contribuer à enlever & dissiper le fluide électrique, accumulé dans les corps, & paroît par conséquent être par elle-même un véritable conducteur de l'électricité & augmenter dans les autres corps la propriété conductrice. (p. 380-483).

§. XXI.

On sent, par ces expériences, de M. Mauduyt, (18. 19. 20.) dont il faut lire le détail dans le mémoire même que je viens de citer, comment la vapeur de l'eau, suspendue en l'air, peut devenir un réservoir du fluide électrique, toutes les fois que quittant le contact d'un conducteur électrisé elle s'élève en l'air, chargée de l'électricité de ce corps, & l'on conçoit comment des nuages, élevés & détachés de la surface de la terre, peuvent, suivant l'état plus ou moins électrique du globe, s'élever chargés d'une portion d'électricité plus ou moins grande, & la conserver en flottant librement dans l'atmosphère.

§. XXII.

Il résulte de tout cela que les nuages sont des corps conducteurs, & que, suspendus dans une *atmosphère* d'ailleurs fort sèche, comme j'ai démontré que cela arrivoit souvent, (*voyez* le mot Air p. 539) ils sont des conducteurs très-isolés. (10. 15.)

§. XXIII.

Ainsi trois principaux corps ont part aux phénomènes électriques de l'*atmosphère* : la *terre*, & les objets qui y sont attachés, qui sont conducteurs ; l'*air*, ou l'*atmosphère* qui environne la terre ; qui est un corps non conducteur isolant ; & les *nuages*, ou l'eau suspendue en l'air sous forme de vapeurs qui sont des corps conducteurs isolés. (8. 22.)

Du mouvement de l'électricité atmosphérique.

Principes généraux.

§. XXIV.

Pour que le fluide électrique soit mis en mouvement, il faut que son équilibre soit rompu ; c'est-à-dire, qu'il existe dans des proportions différentes, dans plusieurs corps voisins les uns des autres. Alors il se met en mouvement par la seule loi de la tendance à l'équilibre.

§. XXV.

Le frottement est le moyen le plus connu d'opérer ce changement.

§. XXVI.

Dans les expériences électriques on se sert des corps conducteurs que leur forme & leur consistance rend commodes pour cet usage ; on les frotte fortement & par un mouvement régulier contre certains corps non conducteurs, & alors les phénomènes électriques se manifestent.

§. XXVII.

En sorte que tout appareil électrique consiste dans trois ordres de corps ; 1°. des corps conducreurs non isolés qui servent de *frottoirs* ; 2°. des corps non conducteurs qui reçoivent l'action des frottoirs & qu'on nomme corps *électriques*, parce que c'est à leur surface que se manifestent les phénomènes électriques ; 3°. des *conducteurs* isolés qui communiquent plus ou moins immédiatement avec les corps électriques, & auxquels ceux-ci transmettent le fluide accumulé & mis en mouvement par le moyen du frottement.

§. XXVIII.

Outre cela l'action de la chaleur communique à beaucoup de corps non conducteurs les propriétés électriques. Les corps résineux fondus, & le verre même, acquièrent, en se refroidissant, cette propriété. La Tourmaline, & différentes pierres électriques échauffées, présentent les mêmes phénomènes.

§. XXIX.

Il est important de remarquer ici une double propriété, par laquelle la chaleur 1°. électrise les corps non conducteurs, comme je viens de le dire (28) ; 2°. augmente la propriété conductrice de certains corps conducteurs, ainsi que l'a remarqué M. Mauduyt, ensorte qu'une bouteille de Leyde, remplie de

vapeurs d'eau chaude, ou même de celle de l'haleine, en quantité à peine suffisante pour former par le réfroidissement quelques gouttes d'eau, se charge infiniment plus par quelques tours de plateau qu'elle ne le feroit, si elle renfermoit une quantité d'eau considérable, (mémoire cité p. 489.); cette double propriété semble démontrer parfaitement la propriété conductrice de la chaleur.

§. XXX.

Si donc la chaleur est un corps conducteur (20. 29.); quand on voit par son moyen des corps non conducteurs devenir électriques (28), peut-on comparer son action sur ces corps à celle des frottoirs? c'est-à-dire, peut-on penser que la chaleur est aux corps, ainsi électrisés, ce que les frottoirs sont aux plateaux électriques dans l'appareil électrique ordinaire? Peut-on croire que la division, qu'une forte chaleur établit entre les parties des corps ainsi électrisés, équivaut à un frottement violent entr'elle & ces parties? c'est ce que je ne déciderai pas ici.

(*Application de ces principes à l'atmosphère.*)

§. XXXI.

Maintenant si nous examinons la nature des corps qui contribuent à l'électricité atmosphérique, nous y voyons d'abord toutes les parties qui composent un appareil électrique. (27.)

§. XXXII.

Deux corps, l'un conducteur non isolé, l'autre non conducteur, sont emportés par un mouvement commun extrêmement rapide, mais outre cela sont mus l'un sur l'autre par une grande variété de mouvemens & dans une infinité de directions; ces corps sont la *terre* & l'*atmosphère*. (8) N'est-on pas tenté de comparer la terre au frottoir de l'appareil électrique, & l'*atmosphère* au corps électrique?

§. XXXIII.

On voit ensuite dans les *nuages* les conducteurs isolés en communication avec le corps électrique, souvent entraînés aussi sur ces corps par un mouvement très-rapide.

§. XXXIV.

Outre cela une alternative perpétuelle de chaleur & de réfroidissement complette l'ensemble des causes qui semblent produire l'électricité naturelle. (20. 28. 30.) Malgré cela les causes génératrices de cette électricité qui nous environne, sont encore regardées comme un des mystères de la nature.

§. XXXV.

Les signes de cette électricité ont été constatés par des milliers d'observations depuis que Franklin a démontré, en 1752, que les phénomènes de la foudre & des éclairs n'étoient autre chose que de phénomènes électriques. (1)

(*Différence entre l'état de l'électricité atmosphérique & celui de l'électricité artificielle.*)

§. XXXVI.

Il y a une importante distinction à faire ici entre l'état de l'électricité artificielle & l'état de l'électricité atmosphérique. Les physiciens disent : dans tel tems l'électricité a été très-forte, dans tel autre elle a été très-foible; ces expressions ne regardent pas l'électricité atmosphérique, elles ont pour objet de déterminer l'état de l'électricité artificielle, relativement à l'état de l'*atmosphère*, elles signifient que l'air étant plus ou moins sec, & par conséquent plus ou moins isolant, l'électricité, excitée dans les appareils électriques, donne des signes plus ou moins frappans de sa présence, que les étincelles, tirés de conducteurs électrisés, partent de plus ou moins loin, que l'état électrique de ces corps dure plus ou moins de tems, cesse plus tard ou plus tôt.

§. XXXVII.

Au contraire l'électricité véritablement atmosphérique dépend seulement des conducteurs atmosphériques, ou de l'état électrique de l'air & des nuages suspendus dans l'air, c'est-à-dire, de la quantité d'électricité dont ils sont chargés; en sorte qu'il arrive souvent, comme dans les tems d'orage & dans les brouillards, que ces corps donnent des signes très-évidens & très-violens d'électricité, tandis que l'électricité artificielle est presque nulle, c'est-à-dire, que l'air dans notre région est très-peu isolant & est devenu presque totalement conducteur.

---

(1) Il est bon de citer ici ce que dit M. Cavallo à ce sujet; dans son traité intitulé *a complete treatise of electricity* (p. 70.)

« That effects of electricity bore a great ressemblance to » thunder and lightning, had been several times remarked » by philosophers and especially by the learned *abbé Nollet*; » but that they should actually be found to be effects of the » same cause, and that the phenomena of electricity should be » imitated by lightning or those of ligthning by electricity » was neither thought possible nor suspected, till the » celebrated docteur *Franklin* made the bold assertion, and » the *french philosopher first, and afterwards Dr. Franklin* » proved the fact by undeniable arguments in the year 1752 ».

Que les phénomènes de l'électricité eussent une grande ressemblance avec ceux de la foudre & des éclairs, plusieurs philosophes, & spécialement le savant abbé Nollet *l'avoient déjà observé plus d'une fois. Mais qu'on put démontrer qu'ils étoient les effets d'une seule & même cause, que les phénomènes électriques pussent être imités avec la matière de la foudre, & que les effets de la foudre pussent être imités par l'électricité, c'est ce qu'on n'avoit ni cru, ni soupçonné possible, jusqu'à ce que le célèbre Franklin en eut fait l'assertion hardie, & que* d'abord les philosophes françois, & après eux le docteur Franklin, *l'eussent prouvé par des argumens sans réplique; en l'année 1752.*

§. XXXVIII.

Ainsi deux ordres de phénomènes se manifestent dans l'*atmosphère* par rapport à l'électricité. Les uns sont de nature à constater l'état de l'air & sa propriété isolante, & sont comme un complément de l'hygrométrie, puisque les propriétés isolantes ou conductrices de l'air sont en proportion de sa sécheresse ou de son humidité : les autres appartiennent à l'état électrique, & de l'*atmosphère*, & des corps qui y sont suspendus, c'est-à-dire, des nuages.

Mon objet ici est principalement renfermé dans cet ordre de choses. Mais l'état des appareils électriques, relativement à l'*atmosphère* ne doit pas non plus être absolument mis en oubli.

(*Rapports entre l'état de l'atmosphère & celui de l'électricité artificielle.*)

§. XXXIX.

Je me contenterai, à cet égard, de rapporter quelques observations générales, constatées avec beaucoup de précision & de vérité par M. Mauduyt dans son premier mémoire sur l'électricité, p. 471 & suivantes.

§. XL.

« Des observations, dit M. Mauduyt, suivies » pendant six mois avec les attentions que je viens » de rapporter, m'ont appris : « 1°. Que la force » de l'électricité (dans les appareils électriques) n'a » aucun rapport avec les variations du thermo- » mètre. »

« 2°. Qu'il n'y a pas plus de rapports entre le » baromètre & l'électricité. Souvent l'électricité » foiblit, quoique le vif-argent s'élève dans le baro- » mètre, & l'électricité devient plus forte, quoique » le vif-argent baisse ; cette observation demande » cependant une explication. »

§. XLI.

« Les variations du baromètre dépendent d'une » ou de plusieurs causes qui nous sont inconnues. » Ces variations précèdent & annoncent des effets » qui nous sont d'abord insensibles, dont nous ne » nous appercevons que lors qu'ils sont portés à » un degré considerable & qu'ils approchent de » leur terme.... »

§. XLII.

» Les variations du baromètre & la force de l'é- » lectricité n'ont point de rapport entr'elles, tant » que les effets, annoncés par les variations du » baromètre, nous sont insensibles ; mais lorsque » ces effets, portés à un haut degré, commencent » à nous frapper, à proportion qu'ils nous sont » plus sensibles, qu'ils le sont depuis un tems plus » long, l'électricité & le baromètre ont un rapport » plus marqué & plus grand. »

§. XLIII.

« Je m'explique : tant que le ciel paroît serein, » que le vent souffle du même rhumb, que le tems » n'est encore que chargé, quoique le vif-argent » baisse dans le baromètre, l'électricité ne s'affoiblit » pas, & quelquefois même se fortifie. Lorsqu'au » contraire le même vent étant encore très-violent, » l'orage se faisant encore entendre, & la pluie » n'ayant pas cessé de tomber en abondance, le » vif-argent s'élève, l'électricité ne se fortifie pas » & affoiblie par les effets qui ont éclaté, elle » continue, malgré l'élévation du vif-argenr dans » le baromètre, de diminuer de force, non-seule- » ment jusqu'à ce que les effets, qui ont eu lieu, » soient passés, mais jusqu'à ce que les effets » opposés, qui succèdent aux premiers, nous soient » devenus sensibles. »

§. XLIV.

« Les causes qui influent sur le baromètre, qui » produisent l'élévation ou l'abaissement du vif- » argent, n'ont donc point d'action sur la force de » l'électricité, & elle n'a avec le baromètre que des » rapports indirects, produits par les effets qu'an- » noncent les variations de cet instrument, & elle » ne les a que quand ces effets sont portés à un » très-haut degré. »

§. XLV.

« Nous verrons bientôt que l'électricité varie sur- » tout, & ne varie peut-être qu'en raison de la » sécheresse & de l'humidité. C'est donc par cette » cause qu'elle n'a point de rapport avec les pre- » miers mouvemens du baromètre, qui annoncent » & qui devancent la sécheresse ou l'humidité, mais » qui n'en dépendent pas. »

§. XLVI.

« 3°. Les vents influent beaucoup sur la force » de l'électricité. Elle est dans la plus grande vi- » gueur quand le nord est dominant, elle est aussi » très-forte quand le vent souffle de l'est. Elle foiblit » quand le vent passe à l'ouest, & le vent humide » est celui qui lui est le plus défavorable. »

§. XLVII.

« 4°. Lorsque l'état de l'*atmosphère* est cons- » tant, quand il n'arrive point de ces changemens » si fréquens dans nos climats, l'électricité augmente » de force le matin, à proportion qu'on s'éloigne » du lever du soleil, elle est à son plus haut point » vers le milieu du jour ; elle décline l'après-midi, » elle diminue sensiblement sur-tout en été au » moment qui suit le coucher du soleil, & elle

» continue de s'affoiblir à mesure qu'on s'avance » dans la nuit. »

§. XLVIII.

« Frappé de voir pendant trois semaines de suite, » à la fin de mars 1777, que l'électricité se soutenoit à très-peu de choses près dans le même degré » de force, qu'elle s'élevoit tous les jours avec le » soleil, baissoit avec cet astre, & qu'elle diminuoit » sensiblement quelques momens après qu'il s'étoit » couché, je ne pus m'empêcher de penser que la » présence du soleil sur l'horison influoit par elle- » même & directement sur la force de l'électricité, » mais, ayant reconnu par la suite que l'électricité » se fortifie quelquefois même dans la nuit, j'ai été » convaincu que le soleil n'influe sur l'électricité » que médiatement par un effet indirect & par ce » qu'il dissipe l'humidité répandue dans l'*atmo-* » *sphère.* »

§. XLIX.

» 5°. Lorsque le tems est variable, qu'il est in- » constant, la force de l'électricité éprouve des » alternatives fréquentes & subites; ces changemens » ont souvent lieu dans les jours orageux, car alors » l'électricité est tout-à-coup très-forte ou très- » foible, elle se fortifie ou s'affoiblit selon la pro- » ximité ou l'éloignement d'un nuage qui passe & » qui agit, suivant qu'il est électrisé lui-même » positivement ou négativement. »

§. L.

« 6°. L'hiver est en général la saison la plus » favorable à l'électricité, elle est beaucoup plus » foible pendant l'été. Elle n'est jamais aussi forte » que dans les grandes gelées, sur-tout si le ciel est » en même-tems découvert. Quoique forte en été » quand le ciel est serein, elle l'est bien moins » qu'en hyver quand il gèle fort & qu'il n'y a pas » de nuages. »

§. LI.

» Tout le monde sait que l'humidité est contraire » à l'électricité, qu'elle est foible dans les jours » pluvieux, & d'autant plus foible que la pluie dure » depuis plus de tems : cependant les frimats de » l'hiver, les brouillards, la pluie même qui tombe » alors, encore qu'elle ait une longue durée, ne » diminuent pas autant la force de l'électricité que » les simples vapeurs qui s'élèvent en été, qui obscur- » cissent le ciel, & la pluie la plus légère qui tombe » en cette saison ».

§. LII.

« L'humidité & la pluie influent d'autant plus sur » l'électricité que l'air est plus échauffé, & cette » même cause a enfin d'autant moins d'action que » l'air est plus froid. Ainsi la force de l'électricité se » soutient à un certain degré pendant les pluies qui » viennent du nord; mais celles qui nous sont ap- » portées par les vents du midi ou du couchant l'af- » foiblissent tout-à-coup ».

§. LIII.

Revenons à l'électricité vraiment atmosphérique, c'est-à-dire qui est propre à l'*atmosphère*, considérée comme une grande machine électrique dans un mouvement continuel.

(DES DIFFÉRENS ÉTATS DE L'ÉLECTRICITÉ ATMOSPHÉRIQUE).

Principes généraux.

§. LIV.

Les physiciens ont observé généralement deux états dans la disposition électrique des corps; & comme dans l'un de ces états le courant électrique paroît s'établir du corps électrisé aux corps environnans, & que dans l'autre il paroît au contraire sortir des corps environnans pour se porter sur le corps électrisé; on a supposé d'après la loi connue de la tendance à l'équilibre, que dans le dernier de ces cas, le corps électrisé étoit dépouillé de sa portion naturelle de fluide électrique, & attiroit celui des corps environnans, & que dans le premier au contraire il en recevoit une surabondance qu'il versoit sur tous les corps voisins. Chacun de ces états se manifeste par des phénomènes particuliers dont je ne donnerai pas ici le détail. Il me suffit de dire que l'on a donné à l'un de ces états le nom d'*électricité positive* ou *en plus*; & à l'autre celui d'*électricité négative* ou *en moins*.

§. LV.

Cette distinction, entre l'état de l'électricité dans les corps, peut être conçue de deux manières, car un corps se trouve moins surchargé de fluide électrique qu'un autre, & alors on pourroit dire qu'il est électrisé en moins, relativement à l'autre, parce que la rupture d'équilibre, entre ces deux corps, est à son désavantage : cette différence n'est que relative. Mais un corps quelconque peut être dépouillé de son fluide électrique de manière à se trouver audessous de l'équilibre général du globe, & alors il se trouve électrisé en moins relativement à tous les corps qui sont dans l'état naturel : c'est-là vraiment & absolument ce qu'on appelle l'*électricité négative* ou *en moins*.

§. LVI.

Plusieurs moyens produisent, dans l'électrisation, cette différence d'où résulte l'état positif ou négatif de l'électricité, cet état dépend de la nature des corps qui s'électrisent mutuellement, & de la manière dont ils sont disposés dans leur électrisation.

§. LVII.

Il est des corps, tels que les résines, le soufre, &c. qui, communément, s'électrisent négativement, &

il en est, tels que le verre & les substances vitreuses qui, communément, s'électrisent positivement ; & cependant la nature des frottoirs influe encore sur cet état, & tel corps s'électrise positivement avec telle sorte de frottoir qui s'électrise négativement avec un frottoir d'un autre nature. On en voit des exemples dans l'ouvrage de M. *Cavallo*, sur l'électricité.

§. LVIII.

Enfin la manière dont sont disposés les corps qui s'électrisent mutuellement, détermine la nature de l'électricité qu'ils prennent, & l'on sent qu'une machine électrique peut être montée positivement ou négativement, à volonté, selon le sens dans lequel s'établit le courant électrique, & spécialement lorsque les frottoirs sont isolés.

§. LIX.

Ce ne sont pas encore là les seules circonstances dans lesquelles se manifestent les différents états de l'électricité. Le voisinage des corps électrisés influe sur tous les corps environnans d'une manière plus ou moins sensible, suivant la distance à laquelle ils sont les uns des autres.

§. LX.

1°. Ou les corps environnans sont en contact avec les corps électrisés ; alors ils communiquent immédiatement, & ne font qu'un avec eux, & l'équilibre s'établit entr'eux parfaitement (4).

§. LXI.

2°. Ou ils sont séparés des corps électrisés par une distance telle que l'équilibre ne s'établit entr'eux que par une décharge rapide, sonore & lumineuse qui forme l'étincelle électrique ; c'est cette distance que les anglois appellent *striking distance*, distance frappante, distance de décharge, dont la latitude est plus ou moins grande, suivant les circonstances qui varient de plusieurs manières.

§. LXII.

3°. Ou enfin les corps environnans, quoique placés hors de cette distance nécessaire pour donner lieu à l'étincelle électrique, sont encore dans l'*atmosphère* du corps électrisé, c'est-à-dire, sont assez près pour éprouver son l'influence sans que pour cela l'équilibre puisse se rétablir entr'eux, soit par une communication sensible, soit par une décharge subite.

§. LXIII.

C'est cette influence là qui subsiste hors de la portée de l'étincelle, qu'un des plus fameux physiciens anglois, M. *Mahon*, a soumise à une analyse exacte, & a démontrée par nombre d'expériences ingénieuses. (*Principles of electricity*).

§. LXIV.

De ces expériences il suit qu'un corps isolé, placé dans l'*atmosphère* électrique d'un conducteur électrisé sans recevoir aucune portion de l'électricité de ce conducteur, éprouve dans l'état & l'équilibre de son électricité naturelle un changement remarquable.

§. LXV.

Si le conducteur est électrisé en plus, l'extrémité du corps isolé, la plus voisine de ce conducteur, se trouve électrisée en moins, & la plus éloignée se trouve électrisée en plus, & réciproquement, comme si l'électricité naturelle de ce corps étoit refoulée d'une extrémité à l'autre par la force électrique de l'*atmosphère* dans laquelle il est plongé.

§. LXVI.

Entre ces deux extrémités, différemment électrisées, est un point moyen dans lequel le corps paroît dans son état naturel, & l'électricité en plus & en moins de l'une & de l'autre extrémité devient d'autant plus sensible qu'on s'éloigne davantage de ce point moyen, (*neutral point*). Ainsi ce point divise la somme d'électricité du corps qui est en cet état en deux parties, dont l'une se fortifie de tout ce que l'autre paroît perdre.

§. LXVII.

Ce point n'est point placé au milieu précis des deux extrémités ; il est plus près de celle qui est la plus voisine du conducteur ; & telle en est la proportion, que les distances des deux extrémités à ce point-moyen sont entr'elles géométriquement dans la même raison que leurs distances respectives de l'extrémité du conducteur dans l'*atmosphère* duquel est placé le corps dont elles font partie (1).

§. LXVIII.

De cette observation M. Mahon déduit une démonstration exacte, & conforme à une suite remarquable d'expériences, que l'*atmosphère* électrique décroît en raison inverse du quarré des distances (2).

§. LXIX.

Il résulte de cette même démonstration que le déplacement de l'électricité dans le corps isolé est entièrement dû à la loi de la tendance à l'équilibre, & que la proportion dans laquelle le fluide électrique se porte d'une extrémité vers l'autre, est entièrement conforme à celle dans laquelle décroît l'*atmosphère* électrique du conducteur.

§. LXX.

Si tandis que le corps isolé est ainsi disposé, on décharge subitement le conducteur dans l'*atmosphère*

---

(1) C'est cette raison que M. Mahon appelle moyenne proportionnelle harmonique ; & il appelle le point trouvé le quatrième point d'une division harmonique.

(2) Cette démonstration a été depuis donnée d'une autre manière, par M. Coulomb, qui a démontré que le magnétisme suivoit aussi la même loi.

duquel il est placé, ce corps revient aussi-tôt à son état ordinaire sans avoir rien perdu de son électricité naturelle; sans avoir rien acquis non plus, & seulement parce que le niveau électrique se rétablit entre ses deux extrémités.

§. LXXI.

Si, sans décharger le conducteur, on se contente de retirer le corps isolé de l'*atmosphère* électrique dans laquelle il a été plongé, il revient de même à son état naturel sans avoir rien acquis ni perdu.

§. LXXII.

Mais soit avant de décharger le conducteur, soit avant de retirer le corps isolé de l'*atmosphère* électrique, si on décharge l'extrémité de ce corps qui se trouve dans un état d'électricité positive, alors dépouillé d'une portion de son électricité naturelle il se trouvera électrisé négativement quand on le retirera de l'*atmosphère* électrique. Il se trouvera au contraire électrisé positivement si l'on fait la même opération avec un appareil d'électricité négative.

§. LXXIII.

Si vers l'extrémité de ce corps, la plus éloignée du conducteur, on place successivement un ou plusieurs corps, isolés ou non, qui ne soient point contigus avec lui, mais qui en soient séparés par un petit intervalle, alors son électricité naturelle, aulieu de s'accumuler sur une des extrémités, comme on l'a dit, passe dans les corps voisins par un courant électrique ou par de petites étincelles répétées, selon la distance qui les sépare.

§. LXXIV.

Tout restant en état, si l'on décharge subitement le conducteur; toute l'électricité qui étoit passée successivement dans les corps voisins, revient subitement sur elle-même, & rentre en un instant dans le corps isolé d'où elle avoit été dérivée. Cet effet a lieu dans le moment même où l'étincelle part du conducteur. C'est-là ce que M. Mahon appelle *contre-coup électrique, electrical returning stroke.*

§. LXXV.

Si dans l'intervalle qui sépare le corps isolé des corps voisins, & où le contre-coup a lieu, on place une feuille d'étaim très-mince, l'étaim se fond en cet endroit quand la machine électrique a un certain degré de force.

§. LXXVI.

Si une personne se met en place du corps isolé, ses deux mains figurant les deux extrémités de ce corps, & que dans cette position il subisse la même épreuve, au moment du contre-coup, il reçoit une commotion semblable à celle de la bouteille de Leyde. Cette commotion l'atteint dans les deux poignets & dans la poitrine; & elle est plus ou moins forte suivant les circonstances & la disposition de l'appareil.

Application de ces principes aux phénomènes atmosphériques.

§. LXXVII.

Plusieurs phénomènes atmosphériques répondent à ces loix (54-76) générales de l'électricité, & y sont évidemment conformes.

Etat positif & négatif dans l'atmosphère.

§. LXXVIII.

Il est d'abord démontré que les deux états de l'électricité (54-55) l'état positif & l'état négatif, se rencontrent l'un & l'autre dans l'*atmosphère*.

§. LXXIX.

On a observé que l'*atmosphère* éprouvée soit par le cerf-volant électrique soit par tout autre instrument disposé à cet effet, se trouvoit presque toujours dans un état électrique sensible, soit positif soit négatif (ouvrage de M. Cavallo, p. 392 397); & que très-rarement paroissoit elle dans un état neutre, ce que M. Cavallo a observé une fois par un temps chaud avec très-peu de mouvement dans l'air, & ce jour là le vent étant venu à s'élever & à passer du nord-ouest au nord-est, l'électricité est devenue positive & très-forte. (L.c. p. 392 note †).

§. LXXX.

Souvent cet état neutre n'est qu'apparent & vient du passage de l'état positif à l'état négatif par l'approche d'une nue chargée d'une électricité opposée à celle de l'*atmosphère* (*ib.* p. 375 376 &c.)

§. LXXXI.

En général l'état électrique de l'*atmosphère*, quand le temps est clair & serein, est presque toujours positif, sur-tout pris à une certaine distance des maisons, des arbres & des mats des vaisseaux. (*ib.* p. 72, 370 &c.)

§. LXXXII.

Au contraire l'état électrique de la plupart des nuées est négatif; & de même celui des pluies, de la neige & de la grêle est aussi la plupart du temps négatif. (*ib.* p. 72. 370 & suiv. 393, 401 &c.)

§. LXXXIII.

Cependant celui des brouillards est presque toujours positif. (*ib* p. 72 397 &c.)

§. LXXXIV.

§. LXXXIV.

L'approche des nuées diminue presque toujours l'état électrique de l'*atmosphère* (*ib.* p. 393, 398), parce que comme il vient d'être dit (80, 82) leur électricité est presque toujours opposée à celle de l'*atmosphère*, c'est-à-dire presque toujours négative.

§. LXXXV.

Cependant ces nuées sont souvent très-électrique. (*ib.* p. 364... 376, 377, 378), & l'électricité la plus forte dans l'état négatif a communément lieu dans ces temps de nuées orageuses & pendant les pluies qui les accompagnent; la plus forte au contraire, dans l'état positif a lieu dans les temps de gelée & de brouillards (v. *ib.* p. 392, 398) & toutes choses égales, les signes électriques sont d'autant plus forts & plus sensibles que l'instrument destiné à en faire l'épreuve, est plus élevé dans l'*atmosphère*. (*Ib.* p. 394).

§. LXXXVI.

Les vents paroissent aussi influer souvent sur les variations électriques de l'*atmosphère*, augmenter ou diminuer son électricité & en changer l'état suivant le rhumb vers lequel ils se dirigent, suivant la force avec laquelle ils soufflent & les nuées qu'ils chassent devant eux. C'est ce qui paroît suivre de plusieurs observations de M. Cavallo, quoique, à cet égard, elles ne présentent rien de constant.

§. LXXXVII.

La nuit ne change rien dans l'état de l'électricité atmosphérique; elle ne paroît pas plus foible dans le temps que dans le jour. (V. *ib.* p. 398).

§. LXXXVIII.

Les étincelles qu'on tire des conducteurs disposés pour éprouver l'*atmosphère*, ont un caractère que M. Cavallo détermine avec une attention particulière. Elles sont courtes comme l'étincelle qu'on tire d'une bouteille de Leyde chargée; elles sont de même extrêmement piquantes; & lorsque le conducteur les lance avec vivacité, souvent même spontanément ou lorsque l'électromètre auquel aboutit ce conducteur est à un degré un peu fort, alors ces étincelles donnent dans les coudes & même dans les jambes & dans la poitrine des secousses semblables à celles de la commotion électrique (*ib.* p. 377, 378... 394). Cette observation rappelle celle de M. Mahon sur la commotion qui accompagne les contre-coups électriques (76).

§. LXXXIX.

Il est donc bien démontré que l'électricité répandue dans l'*atmosphère* s'y trouve dans les deux états, positif & négatif, suivant les circonstances; que l'air, les nuées, la pluie, la grêle, la neige, & les brouillards sont presque toujours dans un état électrique bien sensible; & qu'il est peu de circonstances où l'*atmosphère* & les corps atmosphériques ne donnent à l'essai quelques signes remarquables d'électricité.

Effets de la tendance à l'équilibre dans l'électricité atmosphérique.

§. XC.

Mais il faut songer que l'air, les nuées, la pluie ne donnent des signes d'électricité que parce que le globe est lui-même, relativement à l'*atmosphère*, dans un état électrique. Que ces signes ne sont que l'expression sensible de la différence qui existe entre l'électricité du globe & celle des corps atmosphériques; que quand ceux-ci paroissent dans un état négatif, on doit en conclure que le globe, dont nous faisons partie, est, lui-même relativement à ces corps, dans un état positif & réciproquement; & que le cas très-rare où ces corps ne donneroient aucun signe d'électricité, seroit celui où l'équilibre seroit parfait entre le globe & l'*atmosphère* (55).

§. XCI.

Ainsi l'électricité atmosphérique, de même que l'électricité artificielle, est soumise à la loi universelle de la tendance à l'équilibre, & les phénomènes qui résultent de cette loi doivent être déduits, 1°. des proportions respectives entre l'état électrique du globe & celui des corps atmosphériques; 2°. de l'intervalle qui les sépare; 3°. de l'état de l'air qui remplit cet intervalle & qui, selon les tems, est plus ou moins électrique & plus ou moins isolant.

§. XCII.

De deux choses l'une, ou l'isolement persiste ou l'équilibre se rétablit. Il se rétablit ou insensiblement, ou avec des phénomènes apparens.

§. XCIII.

Si l'air est très-isolant, ou si les corps atmosphériques sont à une grande distance du globe, la communication est absolument interceptée (10), & il ne se manifeste aucun phénomène électrique dans l'*atmosphère*: à moins qu'on n'attribue à l'électricité de l'air même ces feux qui sont connus sous le nom d'aurores boréales, de lumière zodiacale, d'étoiles tombantes, & de phénomènes qui ont lieu sur-tout lorsque l'air est très-serein & très-sec, & qu'il est par conséquent dans un état d'électricité positive (81).

§. XCIV.

L'isolement cesse, quand il s'établit une communication entre le globe & les corps atmosphériques. Si cette communication est ou immédiate, (60) ou

fort étendue, l'équilibre s'établit insensiblement & sans phénomènes apparens. C'est ce qui arrive dans les tems très-humides, dans les pluies d'une grande étendue & d'une longue continuité, dans les brouillards, les fortes rosées, & dans les tems couverts uniformément & non par des masses de nuages isolés. Dans tous ces cas, l'air perd plus ou moins de sa faculté isolante (14); & il est prouvé par l'expérience, ainsi que nous l'avons dit, que les intermèdes de cette communication sont réellement des conducteurs dans un état électrique.

Phénomènes sensibles du rétablissement de l'équilibre.

§. XCV.

Si la communication n'est point assez complette, si elle n'a point une étendue proportionnée à la charge électrique des corps atmosphériques, alors la décharge ne peut plus être insensible & l'équilibre ne se rétablit que par de violentes explosions, qui donnent lieu à des phénomènes apparens, tels que les éclairs & le tonnerre (61).

§. XCVI.

C'est ce qui a lieu lorsque, 1°. les corps atmosphériques sont très-électrisés, c'est-à-dire que la différence entre leur état électrique, soit entr'eux respectivement, soit relativement à celui du globe, est très-grande (90). 2°. Qu'ils sont en même-tems fort volumineux & fort multipliés. 3°. Qu'ils sont fort rapprochés du globe, rapprochement qui, même est un effet nécessaire de la différence qui est entre l'état du globe & le leur. 4°. Lorsque l'air conserve malgré cela une propriété dissolvante, suffisante pour l'empêcher d'être conducteur au moins dans sa région la plus voisine du sol. Alors il y a un état électrique très-énergique, & la communication n'est point en proportion avec la charge ou la différence électrique des corps électrisés.

§. XCVII.

Ainsi quand après un tems sec, chaud, & serein, dans lequel l'air prend, comme nous avons dit, un état électrique très positif (81), il se forme de gros nuages qui s'amoncèlent sans se confondre qui paroissent très-bas, & qui, comme le prouvent les observations (82., 84) sont en général, par rapport au globe, dans une différence électrique très-considérable. Alors les orages éclatent, les nuages se déchargent, soit les uns sur les autres, selon leur état respectif, soit sur les parties les plus éminentes du globe, & l'équilibre se rétablit plus ou moins complettement.

Expérience de la foudre.

§. XCVIII.

Cet effet est rendu singulièrement sensible par une expérience de M. Mauduyt, la plus frappante & la plus démonstrative peut être qu'on ait jamais exécutée, & qu'on a nommée pour cela l'expérience de la foudre. (*Mémoire sur l'électricité déja cité*, page 494 & suivantes.)

» Ayez une jarre électrique capable de contenir » un demi-setier de fluide; ayez aussi une boule » de métal assez grosse pour qu'elle ne puisse pas » entrer dans cette jarre; montez la boule sur une » colonne de verre supportée par un pied auquel elle » est adaptée, ménagez un anneau en-dessous & sur » le côté de la boule, attachez à cet anneau une » baguette de métal qui, par son autre extrémité, » s'accroche à l'anneau du conducteur d'une machine » électrique).

» Après avoir bien fait sécher la jarre & l'avoir » laissé refroidir dans un air sec, prenez-en le fonds » dans votre main, renversez-en l'orifice, appliquez-» le sur la boule de métal; faites tourner le plateau, » la jarre se chargera; & si l'électricité est forte, de » grosses étincelles tomberont de moment en mo-» ment de la doublure qui est à l'intérieur de la jarre » sur la boule de métal. Quelque long-tems que » vous tourniez le plateau, vous n'obtiendrez rien » de plus. Si l'électricité n'est pas bien forte, & s'il » y a un peu d'humidité dans l'air il ne se détachera » point d'étincelles de la doublure intérieure, & la » jarre se chargera sans détonner. »

Ici M. Mauduyt conseille de décharger la jarre comme on décharge la bouteille de Leyde, de la charger aussi par les moyens ordinaires, & de la décharger ensuite, & d'observer les phénomènes qui ont lieu dans ces expériences, pour servir d'objet de comparaison. Ensuite il procède à l'expérience principale, dont les phénomènes sont très-différents de ceux qui ont lieu dans la jarre sèche; les voici: « prenez la même jarre d'une main en la soutenant par » son fonds; soufflez trois ou quatre fois votre » haleine dans la jarre, renversez-la ensuite, & » appliquez son orifice sur la boule de métal, en » appuyant la paume de la main sur le fonds de la » jarre; faites tourner le plateau ».

» Il se passera quelque tems sans qu'on entende » aucun bruissement, quelque forte que soit l'élec-» tricité, & sans que les coussins soient lumineux; » si vous faites l'expérience dans l'obscurité, & c'est » la manière de la faire pour en remarquer tous les » effets ». (Cette remarque est importante, parce que ce fait a lieu toutes les fois que l'on charge les vapeurs aqueuses qui absorbent beaucoup de fluide. (15). Au lieu que lorsqu'on charge tout autre corps de la même manière, on entend autour du plateau des bruissemens très-sensibles quand l'air est sec, & les plateaux sont lumineux dès le commencement de l'expérience).

« Bientôt il s'établira des courans qui paroîtront

» descendre de la doublure intérieure sur la boule de » métal, ils seront accompagnés d'un bruissement » qui ira toujours en augmentant. Les courans qui » (dans l'expérience à sec) se propageoient par des » lignes parallèles, seront dirigés en lignes convergentes, ces courans disparoîtront, le bruissement » augmentera beaucoup, & dans le moment il partira » une explosion dont le bruit sera sec, aigu, aussi » considérable que celui que produit le coup de fouet » de postillon le plus fort. Je crois même ce bruit » plus considérable ».

« Au même instant où part l'explosion, sans doute » avant qu'on en entende le bruit, mais d'une ma- » nière si momentanée, qu'on n'en peut distinguer » l'intervalle, on apperçoit dans la jarre une lumière » vive qui la remplit en plus grande partie. Cette » lumière est blanche, étendue, semblable à celle » de l'éclair, & assez considérable pour qu'au milieu » de la nuit quatre à cinq personnes qui sont autour » de celle qui tient la jarre se reconnoissent un ins- » tant; une pièce de vingt deux pieds sur dix-huit, » en est éclairée dans toutes ses parties, comme il » pourroit arriver par la lueur d'un éclair foible ».

» Cette lumière blanche & étendue est traversée par » une lumière plus vive qui paroît plus concentrée, » qui, quelquefois, est d'un rouge tirant sur le » violet, & plus souvent d'une couleur de feu vive » & perçante. Cette dernière lumière occupe le » centre de la première au moment de l'explosion, » semble la traverser avec impétuosité, quelquefois » comme un sillon, d'autres fois sous des formes » qu'il est difficile de saisir & de comparer à des formes » connues ».

« Cette double lumière est-elle réelle, inhérente à » l'expérience, ou n'est-elle qu'un effet du reflet » occasionné par les parois de la jarre?.... Quoi qu'il » en soit on n'obtient rien de semblable lorsque la » jarre est chargée à sec, que l'on tire l'étincelle, » même très-près du fonds de la jarre...., circons- » tance dans laquelle les reflets, quoique moins » forts, devroient avoir lieu, & produire les mêmes » effets qui ne devroient différer qu'en ce qu'ils » seroient plus foibles ».

« Lorsque l'explosion est finie, si l'on continue » de tourner le plateau, il se fait un nouveau silence » suivi des mêmes phénomènes, & une détonnation » semblable en tout à la première. Il y en a cinq ou » six de suite, après quoi les étincelles commencent » à tomber des bords de la doublure sur la boule de » métal (comme dans l'expérience à sec) où il se » fait un silence profond, & la jarre se charge in- » complettement sans détonner, de même lorsqu'on a » tenté l'expérience sans avoir soufflé dans la jarre, » & lorsqu'elle étoit sèche: mais si l'on souffle de » nouveau dans la jarre, ce phénomène recommence, » ce qui me fait penser qu'il a lieu autant de tems » qu'il reste de la vapeur dans l'intérieur ».

« La quantité de lumière, & le bruit qu'on entend » (dans cette expérience) sont peut-être dix fois » plus considérables que la lumière & le bruit qui ont » lieu lorsque la jarre détonne à sec, ce qui me » paroît une forte conjecture, que la vapeur se » charge dans cette expérience d'une très-grande » quantité de fluide électrique. Je n'exagère rien » dans le rapport que je fais. L'éclat & le bruit sont » tels qu'on croit que la jarre est brisée par la déto- » nation précédente, ou qu'elle va l'être par la sui- » vante, je me suis cependant toujours servi de la » même jarre qui n'en a souffert aucune atteinte ».

« Les expériences, dont je viens de rendre compte, » & sur-tout les dernières, ne réussissent bien » qu'autant que l'air est sec, & que les vaisseaux le » sont aussi ».

Application de l'expérience précédente.

§. XCIX.

Il est aisé de faire à la nature l'application de cette expérience. L'état habituellement électrique du globe terrestre & de l'air qui l'environne (79), est très-bien représenté par l'état électrique du globe de métal lorsqu'on vient de tourner le plateau; & dans le reste de l'expérience, *la vapeur*, comme dit M. Monduyt, *paroît représenter le nuage; la lumière blanche, l'éclair; la lumière plus vive, la foudre; la détonation, le bruit; car pour le roulement, on sent pourquoi il n'a pas lieu.* On peut ajouter encore ici que l'épuisement de la vapeur semble annoncer quelque chose d'analogue avec ce qui a lieu dans la nature, où les nues se changent en torrens, & se précipitent sur la terre. Mais tout cela indique combien on peut varier cette superbe expérience, & à combien de réflexions elle peut donner lieu. Il est étonnant qu'elle n'ait pas eu plus de célébrité. C'est le malheur de beaucoup d'excellentes choses perdues dans les collections académiques. Et je ne la tire, en ce moment, d'une collection, que pour la plonger dans une autre.

§. C.

Un autre avantage que nous tirons de cette expérience, est de voir la manière dont le fluide électrique circule du globe à la vapeur, & de la vapeur au globe, & d'accorder les phénomènes constatés par les physiciens, avec les apparences les plus ordinaires de la foudre & des orages.

§. CI.

L'état habituel d'électricité positive du globe terrestre, & l'état presque toujours négatif des corps atmosphériques, a fait penser à plusieurs physiciens, que la foudre s'élançoit aussi presque toujours de la terre vers la nue; plusieurs exemples où la foudre est réellement & sensiblement partie du globe confir-

moient cette opinion. Les désordres qu'elle occasionne sur les corps terrestres ne la détruisoient pas; parce que l'on conçoit aisément que dans une explosion pareille, le corps duquel part l'explosion peut être affecté d'une manière aussi violente que celui vers lequel elle se dirige; néanmoins les apparences les plus ordinaires ont toujours fait croire que la foudre partoit de la nuée.

§. C I I.

La difficulté qui naît de cette contradiction apparente, paroît entièrement levée par l'expérience de M. Mauduyt. Qu'arrive-t-il dans cette expérience? Dans le premier tems l'électricité communiquée au globe s'est absorbée en silence par la vapeur aqueuse, qui, par rapport à lui, se trouve, comme la nue, par rapport à la terre, dans un état négatif. C'est le propre des vapeurs aqueuses d'anéantir tous les phénomènes électriques dans le tems qu'elles reçoivent le fluide des conducteurs électrisés.

§. C I I I.

Dans le second tems la surcharge commence à se manifester dans la doublure de la jarre, & les étincelles s'élancent non du globe vers cette doublure, mais de cette doublure sur le globe. Ainsi la doublure a déja passé à l'état positif, relativement au globe. En effet, l'électricité communiquée au globe se répand à mesure sur la vapeur & sur la doublure, mais de celles-ci elle ne passe à aucun autre corps parce qu'elle est contenue par le corps non conducteur ou le verre qui les environne.

§. C I V.

Dans le troisième tems la vapeur, qui est plus longue à se surcharger que la doublure, prend enfin une forte surcharge; toutes ses parties deviennent lumineuses, & le feu électrique, réuni dans un sillon, fond sur le globe avec un bruit d'autant plus éclatant que la matière qui a produit la surcharge étoit plus abondante. La décharge faite, il faut une nouvelle surcharge pour produire une nouvelle détonation.

§. C V.

Dans le quatrième tems la vapeur étant détruite, comme l'a dit M. Mauduyt, le phénomène n'a plus lieu, & ne peut se renouveller que par l'introduction d'une nouvelle vapeur. C'est dans cette partie de l'expérience qu'il reste à faire beaucoup de recherches pour connoître l'état précis auquel est passée la vapeur lorsqu'elle est devenue incapable de recevoir une surcharge nouvelle.

§. C V I.

Quoi qu'il en soit, n'est-on pas très-porté à croire que dans le tems qui précède un orage, dans ce tems où tous les animaux sont dans un accablement si singulier, où l'électricité aérienne s'anéantit (80, 84), toute cette électricité se porte sur la nue avec une extrême rapidité. Si elle n'est pas assez considérable pour y produire une prompte surcharge, l'orage est différé, & l'on sait que l'espèce d'anéantissement qui précède les détonations orageuses dure souvent très-long-tems, & quelquefois plusieurs jours.

§. C V I I.

Presque toujours l'orage est précédé d'éclairs, ou de grondemens sans éclat; alors c'est entre les nuées que toute la scène se passe, & il semble que la nue surchargée se décharge sur celles qui le sont moins; & quelques orages se bornent à ces foibles détonations où les nuages semblent seulement s'équilibrer les uns aux autres.

§. C V I I I.

Mais c'est lorsque la foudre éclate & fond sur le globe qu'on entend ces bruits déchirans, dans lesquels le ciel paroît en feu, & où le trait qui traverse l'air semble sillonner la nue, & y laisser quelque tems une empreinte embrâsée. Des flots d'eau terminent la scène, épuisent la nue, & le calme se rétablit.

§. C I X.

Il en résulte, quoique les nuages, avant l'orage, soient, relativement à l'air & au globe, dans un état négatif, que la foudre peut, dans ce cas même, partir de la nue, & peut réellement être, comme elle en a l'apparence, la décharge d'un état électrique positif, état que la nue paroît recevoir du globe; puisque le globe, comme on l'a observé, perd subitement son état positif par l'approche d'une nuée électrisée négativement.

Exemples de contre-coups électriques.

§. C X.

Cette théorie de la foudre n'est nullement en contradiction avec celle de M. Mahon, qui croit que souvent, dans le moment où la foudre part d'une partie de la nue, il arrive que de la partie opposée & même fort loin du lieu où s'est faite la décharge foudroyante, les corps exposés à l'atmosphère électrique de cette même nue sont frappés par le seul effet d'un contre-coup électrique, suivant la théorie & les expériences rapportées ci-dessus, (63 & suiv.)

§. C X I.

Il cite plusieurs faits (*principles of electricity*, §. 323-332), qui semblent démontrer cette idée. Plusieurs personnes, dit-il, fort distantes les unes des autres, ont été à-la-fois, & du même coup, frappées de la foudre. Des animaux ont été frappés

à une grande distance du lieu de l'éclair. On a vu des personnes frappées de la foudre, n'avoir éprouvé d'altération que dans leurs pieds & dans leurs chaussures, déchirés & mises en pièces, c'est-à-dire dans la partie la plus proche du sol, dans celle par laquelle le contre-coup doit se faire au moment où la nue éprouve loin de-là une décharge subite (73, 74, 75, 76). En effet, les cuirs des chaussures, ainsi que beaucoup d'autres corps intermédiaires entre le sol & l'homme, étant des conducteurs imparfaits, ne peuvent pas être considérés comme établissant du sol à l'homme une communication immédiate. On a vu une personne touchant un paratonnerre, dont la conduite étoit interrompue, recevoir une violente commotion au moment où un éclair partoit très-loin de l'endroit où il étoit situé : enfin on a vu, dans une semblable interruption, paroître une lumière brillante & subite au moment où, à une grande distance de ce lieu, un éclair partoit de la nue.

§. CXII

Je bornerai, à ce peu de réflexions, toute la théorie de l'électricité atmosphérique. D'après cette théorie on concevra aisément comment, suivant les variations de la propriété isolante de l'air, suivant le nombre & la disposition des corps atmosphériques, suivant la force de la charge électrique que reçoit le globe avant de la communiquer à ces corps; les phénomènes électriques doivent varier dans les différentes heures du jour, dans les différentes saisons de l'année, dans les différents climats du globe.

§. CXIII.

On conçoit comment très-peu d'orages ont lieu le matin depuis une heure avant jusque deux heures après le lever du soleil, qu'au contraire le très-grand nombre arrive depuis trois ou quatre heures après midi jusque dans la nuit. Le refroidissement qui a lieu à l'heure du lever, la rosée qui se forme alors, les vapeurs qui s'élèvent ensuite tant du sol que de la surface des rivières, forment une immense moyen de communication qui ôte à l'air sa propriété isolante. Dans le jour, la faculté isolante de l'air se rétablit, les nuages dilatés & en partie absorbés s'éloignent davantage de la terre; le soir, ils se condensent, se précipitent, se rapprochent du sol, & dans ces jours orageux où le serein n'a point lieu, il ne se forme au coucher du soleil aucune communication qui puisse rétablir insensiblement l'équilibre entre le sol & les corps atmosphériques.

§. CXIV.

On conçoit comment les orages les plus violens sont ceux qui surviennent après une saison long-tems sèche, & où l'air ayant long-tems conservé sa faculté isolante, a du devenir très-électrique; & parconséquent pourquoi dans nos climats tempérés, mais inconstans & variables, les orages, quoique souvent très-fréquens, sont bien moins violens que dans ces climats où les températures sèches, soit chaudes, soit froides, se soutiennent long-tems; pourquoi nos étés sont orageux, tandis qu'en Italie les orages, beaucoup plus violens que les nôtres, ont principalement lieu dans les derniers mois de l'automne.

§. CXV.

On conçoit pourquoi on voit des orages considérables dans les contrées très-boréales, dans ces lieux où l'air, long-tems sec au milieu des glaces, est en même-tems lumineux pendant ces longues nuits où les aurores boréales remplacent la clarté du soleil; pourquoi on en voit également dans ces contrées placées sous l'équateur, où l'année se partage en deux grandes saisons, la saison sèche & la saison des pluies; pourquoi les orages très-fréquens & très-multipliés dans le continent américain, abreuvé de tant d'eaux, y sont cependant beaucoup moins violens que dans le climat, sec, aride, & brûlant de l'Afrique.

§. CXVI.

On traitera dans d'autres parties du dictionnaire Encyclopédique de la propriété des pointes, & de cet art si connu maintenant & cependant encore trop peu répandu, de prévenir la foudre au moyen des pointes élevées par lesquelles la matière électrique s'échappant en silence, s'écoule doucement & sans effort de la terre vers la nue ou de la nue vers la terre, & prévient à-la-fois & les éclats dangereux de la foudre & les effets non moins redoutables des contre-coups électriques. Bienfait inestimable de Franklin, de cet homme vraiment grand, à quelques génies & à quelques siècles qu'on le compare, & dont la destinée incroyable, fut d'affranchir les hommes de tant de fléaux, de rendre le calme à l'air, & la liberté, la paix, & le bonheur à ses concitoyens.

§. CXVII.

Nous ne nous occuperons pas non plus d'entamer ici une question très-difficile, celle de l'influence de l'électricité atmosphérique sur la pluie, la grêle, la gelée, & les autres météores par lesquels l'eau se précipite de l'air sous tant de formes différentes.

§. CXVIII.

On sent facilement que l'homme, placé au milieu du jeu continuel de cette immense machine, dont il fait lui-même partie, ne peut rester indifférent à ce flux & reflux d'un fluide perpétuellement en mouvement. Néanmoins on n'a que des observations très-générales sur cet objet, & l'on sçait seulement que les personnes sensibles sont affectées long-tems avant les orages, & les prévoient par le mal-aise qu'elles en éprouvent. Quelques-unes sont dans un état violent, & dans ces altérations pénibles on reconnoit aisément l'effet des *atmosphères* électriques.

si bien observé par M. Mahon, & soumis, par lui, à des calculs si précis & à des expériences si démonstratives. (62, 76). Qu'on relise ce qui a été dit dans ces paragraphes où nous avons exposé cet excellent système, qui n'est composé que de faits & d'expériences. Qu'on y joigne les observations vraiment importantes de M. Mauduyt, qu'on se représente dans le corps humain tout ce qui arrive aux corps isolés de M. Mahon, & au globe électrisé de M. Mauduyt, & l'on aura toute la théorie possible de l'influence inévitable & incontestable de l'électricité atmosphérique sur nos corps.

On verra d'ailleurs dans l'article électricité médicale tout ce qui résulte au-dedans de nous, des différentes directions qu'on fait suivre au fluide électrique en le déterminant sur nos différens organes.

(M. Hallé.)

ATMOSPHERE. (*Méd. légale*).

Il existe quelquefois dans l'*atmosphère* une disposition, soit endémique, soit épidémique, qu'aucun secours de l'art ne peut changer, ni seulement corriger en partie : & cette disposition est capable de rendre mortelles les blessures qui ne l'auroient pas été sous toute autre disposition. Il semble même, au rapport de plusieurs auteurs dignes de foi, que certains climats soient plus contraires, ou plus favorables que d'autres au traitement des blessures de telles parties du corps. Ainsi Sébigius atteste que celles de la tête sont moins dangereuses sous le climat d'Espagne ou d'Italie qu'en Allemagne. Ambroise Paré dit qu'*au siège de Rouen il y avoit un air si malin, que plusieurs mouroient, voire de bien petites blessures, de façon qu'aucuns estimoient qu'ils avoient empoisonné leurs balles. Ceux de dedans disoient le semblable de nous : car encore qu'ils fussent bien traités de leurs nécessités dedans la ville, ils ne laissoient point de mourir comme ceux de dehors*, Selon Guy de Chauliac, la cure des plaies de la tête est plus longue & plus difficile à Paris qu'à Avignon, où, au contraire, celles des jambes ont plus de peine à guérir qu'à Paris. On voit dans les œuvres de Donat, que pendant 4 ou 5 ans à Mantoue, les moindres blessures de tête étoient mortelles, & qu'au bout de ce terme on les guérissoit presque toutes. *Jam agitur quartus aut quintus annus, quod in civitate nostrâ Mantuanâ quicumque in capite vulnerabantur, licet leve admodum vulnus ipsis inflictum esset, quovis administrato auxilio sanari minimè potuerant : qui tamen influxus post tertium vel quartum annum penitùs abolitus fuit, ita ut tunc ferè nullus in eâdem parte sauciatus moriatur.*

Il n'est aucun homme de l'art qui ne connoisse l'influence de l'air des hôpitaux sur l'événement des blessures, & sur-tout de l'air des grands hôpitaux. Par exemple, il meurt beaucoup plus de blessés, à proportion, à l'hôtel-Dieu de Paris que dans l'hôpital de la Charité.

Si donc il étoit constaté qu'il règne une disposition de l'*atmosphère* générale ou locale, de laquelle résulte une mortalité inévitable ; & que d'ailleurs l'examen le plus scrupuleux du cadavre prouvât que la blessure n'a affecté aucun organe essentiel : l'accusé ne pourroit-il pas tirer de ces considérations un puissant moyen de défense ? La loi sévira-t-elle contre l'auteur d'une blessure légère, qui n'est certainement pas mortelle par elle-même, mais qui n'est devenue mortelle que par des circonstances au-dessus de tout pouvoir humain ? les gens de l'art ne sont-ils pas tenus alors de déclarer dans leur rapport que la mort du blessé n'est due qu'à une réunion de plusieurs causes ; & que celle qui vient du coup porté est la moindre de toutes, quoiqu'elle ait mis les autres en jeu ? n'est-ce pas, en quelque sorte, une mortalité individuelle produite par une cause générale ? (*Voyez* Blessures). (*Méd. lég.*) (M. Mahon.)

ATOLLI. (*Mat. méd.*)

L'*atolli* est une bouillie ou pâte de farine de maïs que les indiens mettent dans le chocolat.

(M. Fourcroy).

ATOMBI. (*Pathologie vétérinaire*). (*Voyez* Alourdi.) (M. Huzard.)

ATONIE, *atonia.* (*Ordre nosol.*)

Genre 120e de Linnæus, M. Cullen le rapporte au 43e genre. Sa signification, dans le sens de Linnæus, est la même que celle du mot Paralysie.

(V. D.)

ATONIE *de matrice.* (*Voyez* Inertie de Matrice.) (M. Chambon).

ATRABILAIRE. (*Hygiène*)

Partie I, de l'homme sain.

Section II, considéré individuellement.

Ordre III, relatif à la constitution.

On nomme *atrabilaire* les personnes bilieuses & mélancholiques, chez qui on prétend que l'humeur dominante est une bile noire & âcre. Elles sont ordinairement tristes & chagrines, & se plaisent à s'appesantir sur les scènes les plus sérieuses & les désagréables de la société. (*Voyez* Tempérament mélancolique.) (M. Macquart).

ATRABILAIRE, (homme).

On dit qu'un homme est *atrabilaire* lorsqu'il

réunit au moral & au physique les symptômes qui annoncent ordinairement la présence de l'atrabile. Ces sortes d'individus sont soucieux, inquiets ; ils fuyent la société, & lorsqu'ils y paroissent, ils s'y montrent caustiques dans leurs propos & très-disposés à la colère.

Le teint des *atrabilaires* est d'une pâleur qui tire sur le verd ; ils ont les yeux ardens, les cheveux noirs, la peau & le ventre arides ; l'habitude de leur corps est maigre & sèche ; leurs solides fermes & d'un tissu serré sont toujours dans un état de contraction & d'irritation. (*Voyez* le mot ATRABILE.)

(M. LAGUERENNE).

ATRABILE, (bile noire, *bilis atra*).

Les anciens avoient donné ce nom à une humeur qu'ils regardoient comme essentielle à la composition du sang, & qu'ils croyoient aussi propre à servir à la nutrition & à l'accroissement.

Ils avoient été conduits à ce systême erroné par les différens phénomènes, que leur avoit offerts l'examen du sang. Le caractère homogène qu'il présente, tant qu'il est soumis aux forces de la vie, tant qu'il est agité par elles, ne les avoit pas trompés. Ils l'avoient observé, lorsque dépourvu du mouvement vraiment vital qui entretient sa masse entière dans un état de fluidité égale, il tend à se figer, à s'épaissir, à se désunir.

Le sang sorti de la veine, reçu dans un vase exposé à l'air libre, offrit à leurs yeux des parties très-différentes les unes des autres.

1°. Un coagulum d'un rouge éclatant dans la portion que frappe l'air ;

2°. Sa couleur plus ou moins noire du côté opposé ;

3°. La sérosité gélatineuse, plus ou moins concrescible ;

4°. La teinte particulière à cette sérosité, qui est d'un jaune tantôt plus, tantôt moins foncé.

Ils attribuèrent la couleur rouge du caillot, au sang proprement dit ; la couleur noire à l'*atrabile* ; la sérosité, qu'ils appelloient indifféremment le flegme ou la pituite, donnoit, suivant eux, la ténacité plastique ; enfin ils firent dépendre la teinte remarquable qu'elle a, de la bile jaune.

De-là les anciens conclurent que le sang étoit formé de quatre humeurs primitives, la pituite, le sang proprement dit, la bile jaune & l'*atrabile* (1).

C'étoit, suivant eux, dans le foie que leur mélange exact, leur combinaison intime qui étoient nécessaires pour la parfaite santé, se faisoient dans de justes proportions. Lorsque la sanguification avoit été achevée dans ce viscère, les humeurs surabondantes, & devenues inutiles à la composition du sang, étoient dirigées vers les organes auxquels elles étoient propres. La bile jaune étoit reçue dans la vésicule du fiel, & l'*atrabile* étoit charriée par la veine splénique dans la rate (1) qui s'en nourrissoit & versoit le superflu dans le canal intestinal.

Ce viscère, (la rate) étoit regardé par Hippocrate, & par tous les anciens, comme le réservoir de l'humeur *atrabilaire*, & son organe sécrétoire (2) ; sa couleur assez ordinairement livide chez les hommes les plus robustes & les plus sains, leur sembloit analogue à cette fonction, & leur paroissoit même en indiquer la nature. Tant que l'*atrabile* conservoit ses qualités naturelles, & ne prenoit pas par excès, elle étoit non seulement utile, mais même nécessaire ; lorsqu'au contraire elle venoit à surabonder ou à dégénérer, elle devenoit la source des affections les plus dangereuses.

Tel étoit le systême des anciens, mêlé, comme on le voit, d'erreurs & de vérités ; tel étoit encore celui qui étoit le plus généralement adopté, lorsqu'on découvroit la route du chyle à travers les vaisseaux lactés jusqu'au réservoir lombaire, & de-là par le canal thorachique & la veine souclavière dans le torrent de la circulation. Cette découverte changea toute la théorie qui avoit fleuri jusqu'à cette époque ; on ôta au foie la fonction de préparer le sang, & on le reconnut pour l'organe vraiment sécrétoire de la bile ; la rate cessa d'être regardée comme le réservoir de l'*atrabile*, mais on lui accorda d'autres usages suivant les différentes hypothèses qui furent accueillies successivement.

Enfin la doctrine de l'humeur *atrabilaire* fut elle-même ébranlée ; & autant les anciens lui avoient accordé d'influence sur les diverses conditions de l'économie animale, autant les modernes s'obstinèrent à lui refuser la moindre importance : plusieurs même en sont venus au point de nier son existence, &

---

(1) At corpus hominis, in se ipso sanguinem, & pituitam, & bilem duplicem, nempè flavam, atramque obtinet. Atque hæc ipsius sunt corporis natura ; ob eaque dolet, & benè valet. Ergo sanitate tum maximè fruitur, cum mediocri hæc inter se temperatione & facultate, & copia consistant, præsertim si promiscua sint : dolet verò cum horum aliquod plus minusve jam semotum in corpore est, atque omnibus permistum. Ex Hippocrate Galenus, de atra bile libellus. *Class. prim. cap.* 5.

(1) ..... Veteres purgari jecur à liene pronuntiarunt, cum ad se quidquid lienosum est attrahat. *Id. Gal. cap.* 6.

(2) Wan-Swieten de melancolia, tome III, p. 462. Quelques-uns parmi les anciens ont aussi attribué cette fonction aux reins succenturiaux, aux glandes surrénales.

de proſcrire ſon nom de leurs ouvrages. Tel eſt l'empire abſolu qu'exercent toujours ſur les ſciences les nouveaux ſyſtêmes, juſqu'à ce que des obſervations exactes viennent rajeunir les vérités anciennes qui avoient été livrées à l'oubli, & ſacrifiées à l'amour des hypothèſes.

La doctrine de l'*atrabile*, après avoir éprouvé cette révolution, fut enfin recueillie & défendue par un petit nombre de médecins, obſervateurs ſages & impartiaux, qui ſurent diſtinguer avec ſagacité ce qu'il y avoit de vrai dans le ſyſtême de l'ancienne école de ce qui ne devoit ſon origine qu'aux écarts de l'imagination. Quel nom en effet pouvoient-ils donner à ces humeurs noires, viſqueuſes, qui adhèrent fortement au vaſe qui les contient; qui tantôt épaiſſes comme de la bouillie ou de la lie de vin, offrent quelquefois la conſiſtance de poix ou de goudron; que l'on voit fréquemment rejetées par les efforts du vomiſſement, & que l'on obſerve auſſi dans les ſelles de quelques mélancoliques, & dans le cours de certaines maladies ſoit aiguës, ſoit chroniques: ne ſont-ce pas là tous les caractères de l'*atrabile* des anciens? Envain quelques auteurs célèbres ont refuſé de la reconnoître; envain le célèbre *Simſon* (1) a prétendu que les matières noires n'étoient que du ſang corrompu produit par l'éroſion ou le déchirement des vaiſſeaux ſanguins, & devenu âcre & fétide par ſon ſéjour dans le canal inteſtinal: les anciens ont enſeigné eux-mêmes le moyen de diſtinguer les matières noires qui ſont dues au ſang de l'*atrabile*, & les ſignes qu'ils nous ont indiqués ne ſont pas équivoques (2); d'ailleurs peut-on lire *Simſon* & ne pas appercevoir qu'il ſe condamne lui-même par les obſervations qu'il rapporte à l'appui de ſon opinion. Il dit que dans un cadavre, dont il fit l'ouverture, il trouva la rate gonflée par une grande quantité d'air qui ſe dégagea par les inciſions qu'il fit, & que toute la ſubſtance de ce viſcère étoit gorgée d'une quantité de matière ſemblable à de la poix liquide; il ajoute que dans la véſicule du fiel d'un autre cadavre, il trouva beaucoup de bile noire & ſi épaiſſe qu'il ne pût parvenir à la faire couler par le canal cyſtique. Qui pourroit ne pas reconnoître dans cette deſcription l'humeur atrabilaire?

Mais comme dans une diſcuſſion auſſi intéreſſante on ne ſauroit s'étayer d'un trop grand nombre d'obſervations, nous allons rapprocher ici quelques-unes de celles qui nous ont paru les plus favorables au ſyſtême des anciens. Nous regrettons que les bornes que nous ſommes obligés de mettre à nos articles, ne nous permettent pas d'en citer un plus grand nombre.

Première obſervation.

Un enfant âgé de ſept ans, fils unique, doué d'une figure très-agreable, & né de parens qui vivant à la campagne, & s'y livrant entièrement aux travaux ruraux, avoient acquis une conſtitution vigoureuſe, & toujours joui d'une bonne ſanté, fut attaqué dans le mois d'août d'une maladie qui s'annonça d'une manière grave. Dès les premiers jours, M. *Jeunet* (1) appellé pour le ſecourir, le trouva preſque mourant, & tourmenté par des douleurs atroces, avec une dyſſenterie du plus mauvais caractère. Il interrogea la mère pour s'aſſurer des circonſtances qui avoient précédé cette maladie, & il fut inſtruit des détails ſuivants.

Cet enfant, dès les premiers inſtans de ſa naiſſance, avoit eu pour ſeule nourriture le lait de ſa mère, & néanmoins il n'avoit ceſſé de rendre, dans ce tems, des matières fortement colorées, & même noirâtres. De plus il étoit ſujet tous les mois à des vomiſſemens copieux d'humeur noire, dont l'évacuation périodique n'avoit point été interrompue depuis qu'il étoit né, & qui étoit accompagnée conſtamment de grandes douleurs & de longues anxiétés. Le volume de la matière qu'il rendoit par le vomiſſement égaloit à peine ce que pourroit contenir un verre ordinaire, mais elle étoit ſi âcre & ſi corroſive que l'impreſſion ſeule qu'elle faiſoit en paſſant par l'œſophage & la bouche, en excorioit profondément la membrane intérieure, dans pluſieurs points de ſon étendue. A la ſuite de cet accident la déglutition étoit pendant pluſieurs jours difficile, & ſouvent même impoſſible chaque fois qu'il ſe renouvelloit, & on ne pouvoit alors nourrir ce malheureux enfant qu'avec un peu de lait tiède. Cette eſpèce de mouvement critique, une fois achevé, tous les ſymptômes diſparoiſſoient.

Ce qui mérite ſur-tout d'être obſervé, parce que cela confirme la doctrine des anciens, c'eſt que le vomiſſement & les déjections noirâtres étoient plus abondantes & plus fréquentes dans l'automne que dans toute autre ſaiſon. D'ailleurs cet enfant étoit vigoureux & paroiſſoit jouir d'une ſanté robuſte, lorſque le retour périodique de la maladie étoit paſſé. Ses ſelles étoient régulières, & n'offroient d'autre différence qu'une teinte plus foncée & plus de conſiſtance que dans l'état naturel.

Tous les accidens dont nous venons de faire l'énumération,

(1) Concedendum eſt aduſtam illam antiquorum bilem, quam illi ſæpè vomitu redditam eſſe prodiderunt, aliud fuiſſe nihil quam concretum ſanguinem. *Diſſertat.* 42, *de de re medicá. p.* 239.

(2) *Quoniam igitur atrabilis non concreſcit, ab atro quidem ſanguine diſtincta eſt.* Galen. de atrabile, cap. 3.

(1) Mémoire qui a remporté un prix au jugement de la ſociété royale de médecine, & qui a pour titre: *De annuâ atrabiliariæ conſtitutionis exiſtentiâ & ejuſdem influxu in morborum præſertim epidemicorum geneſi*; par M. Jeunet.

mération, s'étoient exactement montrés pendant sept ans, & s'étoient renouvellés constamment chaque mois, lorsque la scène changea brusquement. L'enfant n'eût point de vomissement pendant tout le mois d'août, mais cette époque fut remplacée par la dyssenterie grave dont nous avons parlé.

Il étoit au troisième jour de cette maladie lorsque M. Jeunet fut appellé. Il trouva le ventre tendu, douloureux; les hypochondres & sur-tout le gauche rénitent, & les évacuations ichoreuses, noirâtres & très-fœtides; enfin les douleurs devinrent si vives & si multipliées qu'il succomba le quatrème jour.

Cette observation rappelle l'aphorisme d'Hippocrate, dans lequel ce père de la médecine dit: « *si dysenteria à bile nigrâ inceperit, lethale.* (Aphor. 24, sect. 4) ». Si la dyssenterie s'annonce par des évacuations de bile noire, elle est mortelle. Dans le cas que nous venons d'exposer, l'enfant qui avoit coutume de rendre par le vomissement une grande quantité d'*atrabile*, n'ayant pas éprouvé le même mouvement critique, cette humeur pernicieuse s'est portée sur le canal intestinal, s'y est accumulée, & après y avoir dégénéré encore par son séjour, elle est devenue la cause de tous les symptômes graves dont nous avons fait mention, auxquels a succédé la gangrène qui a enlevé si rapidement le malade.

Seconde observation.

La femme, qui fait le sujet de cette observation, avoit été, dès sa plus tendre enfance, d'une maigreur excessive. Elle racontoit elle-même, comme une chose qui l'avoit toujours étonnée, qu'elle avoit toute sa vie beaucoup mangé, que malgré cela ses selles avoient toujours été on ne peut pas plus rares, & formoient à peine quelques excrémens fort petits & fort durs. Cette femme perdoit aussi fort peu à toutes les époques de ses règles; le sang en étoit noir & âcre, & cette excrétion ne se renouvelloit jamais sans de grandes douleurs. Si quelque évènement y apportoit du retard, elle éprouvoit sur-le-champ des accès d'une colique très-vive qui ne cessoit qu'après le rétablissement de la menstruation. Elle avoit été mariée à trente ans, & avoit vécu dans cet état pendant vingt sans avoir d'enfans. A l'âge de cinquante ses règles se dérangèrent & cessèrent très-promptement; mais cette époque faillit lui coûter la vie. Elle ressentit des douleurs de colique les plus aiguës qui se renouvelloient plusieurs fois dans le jour, & qui ne cédoient que lorsqu'elle avoit rendue quelques excrémens très-noirs, d'une tenacité & d'une couleur semblables à celle de la poix. Tant que les accidens ont duré, la malade a toujours eu les hypochondres durs & élevés, sur-tout le droit. Les lavemens émolliens, les bains tièdes, les purgatifs doux, souvent répétés, avec la crême de tartre & le régime végétal, ont toujours été les moyens qui ont paru avoir le plus de succès; & la malade après avoir insisté long-tems sur leur usage, leur a enfin dû sa guérison (1).

On peut joindre à ces observations un grand nombre d'autres qui confirment l'existence de l'*atrabile*, & son influence sur l'économie animale. 1°. Le célèbre M. Lorry a plusieurs fois observé, après Hippocrate, des évacuations de bile noire par l'uterus, à la suite de violens paroxysmes hystétiques. Il a vu un enfant âgé de sept ans, attaqué de fièvre avec assoupissement, soubresauts des tendons & diarrhée, rendre par les selles, le quatrième jour de la maladie, des matières noires & tenaces comme de la poix, & par le vomissement, une humeur aussi noire que de l'encre. Cette crise fit cesser tous les symptômes effrayans qui avoient paru; & l'enfant, qui avoit été menacé du danger le plus imminent, fut guéri comme par enchantement (2).

2°. Pecklin rapporte qu'il a vu plusieurs fois la bile hépatique noire, ou de couleur de plomb. J'ai trouvé, dit-il, dans un jeune homme d'un tempérament mélancolique, la bile contenue dans la vésicule épaisse & noire: ce que je me souviens aussi d'avoir rencontré dans le cadavre d'un maniaque (3).

3°. Bontius a observé, dans un enfant asthmatique, qui mourut d'une dyssenterie, la vésicule du fiel remplie d'une humeur noirâtre; couleur, ajoute-t-il, dont il ne faut chercher la source que dans la grande quantité d'un acide qui prédomine (4).

4°. M. Lieutaud a recueilli, dans son *historia anatomico-medica*, beaucoup de faits analogues, desquels il conclut qu'il n'y a aucun doute sur l'existence de l'*atrabile* (5).

5°. M. Geoffroy fait mention d'un vomissement, à la suite duquel il a vu rendre des matières charnues, avec de l'*atrabile*.

6°. M. de Sauvages raconte qu'à l'ouverture d'un cadavre, il trouva la rate gorgée d'une humeur si noire, qu'en injectant dix livres d'eau par l'artère splénique, cette eau, qui ne faisoit que passer par ce viscère, sortoit toujours teinte d'un noir foncé jusqu'à la dernière goutte (6).

(1) Ibidem.

(2) De melancholiâ, *part. II, cap.* 2, *pag* 246 *& sequent.*

(3) Exercitatio de purgant.

(4) De medicinâ Indorum.

(5) V. les observations *95*, p. 27; *126* lib. I, p. 33; *161* lib. I p. 41.

(6) Nosologie méthodique.

7o. Le docteur Galéazzi a observé, sur une religieuse, réduite à un état d'hectisie, à la suite d'une fièvre maligne pétéchiale, une sueur & des urines aussi noires que de l'encre (1).

8o. Enfin l'histoire des calculs biliaires n'est point indifférente à cet objet, puisqu'elle nous offre la bile à laquelle ils doivent leur origine dans ses différents états. On les rencontre tantôt jaunes, tantôt verds, & quelques-uns parfaitement noires. Bonnet rapporte qu'il a plusieurs fois trouvé, dans les veines du foie, & dans le canal cholédoque, des pierres biliaires, qui, intérieurement, étoient jaunes tandis qu'elles étoient noires extérieurement (2); & on lit, dans le recueil du baron de Haller, qu'un malade rendit, par les selles, des calculs biliaires qui ressembloient parfaitement, soit par la forme, soit par la couleur, aux baies de laurier (3).

Tous ces faits permettent-ils de douter de la vérité du systême qui avoit été généralement adopté par l'antiquité, & la théorie ne fera-t-elle pas d'accord avec l'observation, quand il s'agira d'expliquer comment la bile peut dégénérer, & perdre par degrés ses qualités naturelles pour se changer en une humeur tenace, visqueuse, noire, âcre; & former ainsi l'*atrabile* des anciens. Nous croyons donc cet objet suffisamment developpé, pour qu'il ne reste plus aucun doute, & nous passons à deux autres questions très-importantes.

PREMIÈRE QUESTION.

Quel est le caractère distinctif de l'humeur atrabilaire?

On peut résumer du systême d'*Hippocrate* & de tous les anciens, qu'ils considéroient l'*atrabile* sous deux rapports, ou plutôt dans deux états différens. Dans le premier ils l'envisageoient comme une humeur naturelle, filtrée dans la rate pour divers usages, & formant une des parties constituantes du sang. Dans le second ils la regardoient comme privée de ses qualités en tout, ou en partie; dès-lors elle n'étoit plus propre à la nutrition, mais elle pouvoit au contraire devenir une des sources les plus fécondes des maladies. Elle produisoit ces effets de différentes manières, ou simplement par le vice de sa proportion avec les autres humeurs du sang, ou par ses écarts qui la déterminoient vers quelque organe important (1), quelquefois aussi par le concours de ces deux causes, enfin par les qualités nuisibles qu'elle étoit susceptible de contracter. Dans ce dernier cas les affections les plus graves & les plus meurtrières résultoient de son impression. *Hippocrate* & *Galien* lui attribuoient le charbon, l'éléphantiase & même le cancer (2). Lorsqu'elle se montroit pure dans les déjections, & sur-tout à la suite du vomissement, elle entraînoit presque toujours la mort après elle (3). Cependant, quel que fût le genre de ses vices & de son altération, la nature n'a pas toujours fait des efforts impuissans pour s'en débarrasser; souvent au contraire ils ont suffi pour la détourner des organes les plus essentiels à la vie, & la porter sur l'estomac & les intestins, d'où elle a ensuite été évacuée (4), & quelquefois aussi les sueurs & les hémorrhoïdes ont été les émonctoires, par lesquels elle s'est heureusement fait jour (5).

Suivant Galien, l'*atrabile* réunissoit plusieurs conditions au moyen desquelles on pouvoit aisément la reconnoître; savoir, l'adhérence intime des parties qui la composent, & leur grande tenacité; une qualité âcre & corrosive très-remarquable & une acidité si forte, qu'en passant le larynx & la bouche, elle ulcére les parties molles, imprime une sorte de stupeur aux dents, & fait effervescence avec la terre qu'elle rencontre (6).

Cette acidité, qui est particulière à l'*atrabile*, n'est pas simple, & on n'en connoît point qui lui soit analogue dans aucun corps de la nature, mais elle est le produit d'une dégénérescence putride, qui la rend en quelque façon vénéneuse. Les expériences

(1) Mémoires de l'instit. de Bologne, tom. 6, année 1783; M. de Bordeu rapporte que dans plusieurs maladies, il a vu l'humeur noire teindre toutes les excrétions, l'urine, la transpiration, les crachats & les évacuations du ventre. *Anal. méd. du sang; pag.* 506.

(2) Hepatis venas & ipsum ductum choledocum obstructos fuisse lapillis foras nigris, intus verò flavescentibus. *Anat. prat. observ.* 8, §. 12, *sect.* 18.

(3) Tome III, page 589.

(1) De melancholia, t. I, p. 199.

(2) Sed & alia quoque pluribus non febricitantibus exanthemata, per cutem crassescentem siccescentemque, oriri videmus, utique natura humoris melancolici redundantiam forâs extrudente, cujus generis est is, quem elephantem nominant.... item in carbonem & in cancrum spatio temporis definit, utique cùm cutem exedendo, acrior, contumaciorque fit; cùm mitiusculus est, sine ulcere cancrum latentem, ut vocant, producit. *Galen. de atrab. lib. cap.* 4.

(3) At qui puram exactamque atram bilem dejecerunt; omnes periere; talis namque assatum sanguinem esse indicat. *Ibid.*

(4) Sanguinem defæcare & expurgare nunquam non tentat natura, quod vitiosum est ab eo secernens. *Ibidem.*

(5) Quæ ejus tenuioris sunt substantiæ, per sudores evanescunt.... sæpè autem natura vasorum sedis viam recludens, talem permixtum sanguini humorem excrevit, undè hemorrhoïdes. *Ibid.*

(6) Cum bilis atra tum gustu ipsam vomentibus, tum olfactu non illis solum, sed aliis quoque innotescat: quin terram fermentat.... sed quamvis hæc atrabilis in hoc quoque aceto similis acerrimo sit, ob crassas substantiæ partes, ei contraria est. *Gal. cap.* 3.

ingénieuses du célèbre M. *Lorry* lui ont appris, que les animaux de toute espèce s'éloignent avec horreur des matières atrabilieuses (1), & on a été jusqu'à dire que leurs taches ne pouvoient être enlevées en aucune manière au linge qui en avoit été une fois impregné, & que souvent elles produisoient sur lui l'effet d'une liqueur corrosive.

Ces signes étant propres à l'*atrabile*, il est aisé, avec leur secours, de la distinguer de ces matières qui semblent, au premier coup-d'œil, avoir de l'analogie avec elle, à raison de la couleur noire qui leur est commune. *Hippocrate* en fait mention, & dit que, sans être de l'*atrabile*, elles ont cependant quelque rapport avec l'humeur atrabilaire, & sont même susceptibles, à la longue, de prendre le même caractère. Il leur attribue certaines fièvres pétéchiales, qu'il dit avoir observées, dans lesquelles on voyoit paroître, vers la fin, des exanthêmes noirs qui étoient critiques, & jugeoient la maladie, lorsque, dans le principe, il n'y avoit point eu d'évacuation de matière noire (2). Ces matières, suivant Galien, ne sont pas noires par leur nature, & le deviennent seulement par la stase qu'elles éprouvent dans quelques parties, & la corruption qu'elles y contractent. Leur présence & les symptômes qui marchent à leur suite, ne présentent pas le même danger que l'*atrabile*; souvent même elles peuvent être évacuées au grand avantage du malade.

Hippocrate donne quelques autres indices qui peuvent faire soupçonner que l'*atrabile* existe chez quelque sujet, plutôt que ces matières noires, lorsque les signes plus décisifs, que nous avons exposés, ne se sont pas encore manifestés : ces indices sont la pâleur du visage, l'enfoncement des yeux, la tristesse & l'abattement, & une sorte de trouble dans l'exercice des sens.

Nous avons parlé plus haut, en faisant mention du systême de *Simson*, d'une autre espèce de matière noire, très-différente de celles-ci, & qui n'est autre chose que du sang corrompu. Il seroit encore possible de le prendre au premier abord pour de l'*atrabile*; mais, avec de l'attention, cette erreur sera promptement dissipée. *Galien* indique le moyen de ne pas s'y méprendre, c'est d'examiner la forme extérieure de ces matières. *Quoniam igitur*, dit-il, *atra bilis non concrescit, ab atro quidem sanguine distincta est* (3); l'*atrabile* ne se coagule pas comme le sang; on ne peut donc les confondre ensemble. Mais cependant, un long séjour, soit dans l'estomac, soit dans les vaisseaux qui l'y déposent, soit enfin dans le canal intestinal, peuvent faire dégénérer le sang, de manière à en détruire & l'essence & la forme, & à le rendre méconnoissable. Il ne reste plus alors qu'une expérience à tenter, c'est d'étendre & de diviser une partie de cette matière dans l'eau chaude, à laquelle elle ne manque pas de communiquer une teinte rouge, plus ou moins foncée, si c'est du sang (1).

Quant à l'humeur mélancolique, que quelques médecins ont proposé de distinguer de l'*atrabile* par des signes particuliers, nous pouvons assurer qu'il est impossible d'extraire quelque chose de positif de ce qui se trouve dans les auteurs, & de les concilier entr'eux sur ce point. Les uns n'ont fait de l'une & de l'autre qu'une seule & même humeur, qu'ils appelloient indifféremment *humeur mélancholique*, *atrabile*; & comme c'est le plus grand nombre, nous nous rangeons de leur côté; les autres ont prétendu qu'elles différoient essentiellement entr'elles, & *Duret*, parmi les modernes, a embrassé cette opinion : il comparoit l'*atrabile* au fer rouge, & l'humeur mélancolique au fer éteint. D'autres enfin ont voulu que l'*atrabile* fût le dernier degré de corruption de l'humeur mélancolique qui, par son essence, étoit une humeur douce & naturelle (2). Mais d'après la description que les anciens en donnent, il est bien difficile d'établir solidement quelque différence entre ces deux humeurs, puisque d'après eux l'une & l'autre n'offrent

---

(1) Nec verò simplex haberi potest, aut nativa aciditas, sed corruptela quadam, à naturâ prorsus diffidente contracta & enata; cum virulenti id præ se ferat, ut nullum sit animal quod eam impunè aut vorare, aut accedere possit, quod ne corruptissimis quidem humoribus accidit. De melanchol. part. II, cap. 1. p. 205 & 206.

(2) Ibid, pag. 205.

(3) Galenus de atrâ bile, *cap.* 3.

(1) Il est de la plus grande importance de ne pas se méprendre sur la nature des déjections noires qui paroissent dans le cours des différentes maladies. En général, elles sont d'un assez mauvais augure; mais comme elles ne sont pas, à beaucoup près, également dangereuses, on ne sauroit apporter trop de soins pour en connoître le vrai caractère. On peut distinguer trois sortes de déjections noires; 1°. celle qui a une consistance de bouillie, & qui a précisément la couleur du sang noir : cette espèce de déjection, suivant *Hippocrate*, (coac. sect. 3.) est des plus mortelles. Plusieurs médecins ont vérifié cette observation du père de la médecine; j'en ai vu souvent, dit M. Aubri (les oracles de Cos. sect. 2. p. 232) sans jamais avoir pu sauver un de ceux qui en ont ainsi rendu; 2°. Il y en a une autre qui paroît composée d'humeurs bilieuses & séreuses, liées avec quelques excrémens noirs; quand on la laisse reposer, elle dépose ordinairement au fond du bassin une matière noire, tandis que la partie supérieure de la déjection paroît d'une fluidité brunâtre. Lorsque cette évacuation n'a pas de mauvaise odeur, elle n'est pas communément dangereuse : mais si elle exhale une odeur fétide, elle est pernicieuse. 3°. La dernière espèce de déjection noire ressemble à des matières liées, mais recuites; elle a ordinairement l'odeur purement fécale; celle-ci est mauvaise, mais elle n'est pas pernicieuse. Il ne faut pas confondre l'odeur putride avec l'odeur fécale; la première est une odeur de chairs pourries ou de cadavre, qui est presque toujours accompagnée de colliquation : il est rare que les malades se sauvent avec de pareilles déjections. L'odeur fécale n'a rien de putride : elle est, à la vérité, forte ou puante, mais elle est naturelle & semblable à celle que l'on rend dans la meilleure santé.

(2) Undè melancholia, si credamus Hippocrati, humor simplex atque naturalis habebitur. Clar. *Lorry* de melancholiâ, p. 208. t. I.

également qu'un *magma* noir, tenace, semblable à de la poix, dépouillé de parties fluides, qu'ils comparoient au *résidu* de l'incinération, ou au *caput mortuum* que les chimistes retrouvent après la distillation de quelque substance (1). La diversité seule des noms, qui ont été employés dans ce principe, paroît donc avoir fait naître la différence imaginaire, qui a été accueillie par quelques médecins.

SECONDE QUESTION.

Quelle est l'origine de l'humeur atrabilicuse ?

Les anciens ont distingué plusieurs espèces d'*atrabile*, soit à raison de ses différentes sources, soit à cause des propriétés qui la rendent utile, mais nécessaire à la vie, ou qui, lorsqu'elle est une fois dégénérée, la rendent capable de produire une foule de maladies plus ou moins mortelles, mais toujours très-dangereuses. Nous avons exposé assez longuement leur système sur l'*atrabile* considérée par eux comme une humeur naturelle, concourant à la composition du sang, & servant à la nutrition. Nous allons maintenant nous occuper de l'origine de cette humeur, envisagée sous les différents points de vue de son altération, & comme cause de maladies.

On trouve, en parcourant les auteurs, tant anciens que modernes, qu'on a assez généralement admis quatre espèces d'*atrabile*.

La première, la plus douce de toutes, étoit produite par l'exsiccation du sang, elle en étoit, pour ainsi dire, la lie. Cette espèce d'*atrabile* n'a point été adoptée par tous les médecins, & le célèbre M. *Lorry* est du nombre de ceux qui n'ont pas voulu la reconnoître. Il s'exprime ainsi : *Sanguis enim propriè dictus numquam in atram bilem transit, cum & naturâ suâ dulcescit, & excrementa quæ in ipso generantur per varia emunctoria ablegando, purus semper remaneat.* De melanch. p. 216, t. I. *Galien* insiste sur l'existence de cette première espèce. *Atræ bilis*, dit-il, *quatuor sunt differentiæ : una ex sanguinis fæce ; altera ex bilis flava exassatione ; tertia bituminosa, quod bituminis instar splendet ; quarta autem sanguinea.* (Lib. de humoribus) (2).

(1) Voici ce que dit M. Lorry d'une matière atrabilieuse qui avoit été rendue par le vomissement, & qu'il examina très scrupuleusement. « Acertimus quidem erat liquor, sed » ex duabus distinctis partibus constabat. Cum quia visset, » sursùm extabat liquidum tenuius atrum ; inferius fæx » quædam amurcosa ramentis variis constans : nullatenùs » mutabatur illa à liquoribus variis admixtis, nisi quòd » obscurè cum debilioribus acidis iniret effervescentiam, » clarius cum fortioribus. Lintee ejus tincturâ imbuto maculam » imprimebat atram, non nisi frequenti saponis usu delebitem ».

(2) Multo verò hæc profectò perniciosior est ea bilis atra, quæ à flavâ bile progignitur, quàm ea quæ sanguinis veluti subsidentia existit. *Gal de atrâ bile, cap.* 3.

Si l'on soumettoit cette question à la discussion, elle seroit également difficile à juger au tribunal de la raison & de l'expérience. On concevra d'abord comment le sang, dépouillé de ses parties les plus fluides par les mouvemens excessifs du corps, ou l'agitation immodérée de l'esprit, est réduit à ses parties grossières & solides, si je puis m'exprimer ainsi, qui, se trouvant dans un état de rapprochement & de combinaison disproportionné, s'opposeront à leur libre circulation & produiront des stases. Ces effets nous permettent même de pressentir qu'il s'en suivra des altérations qui transformeront le sang en une matière épaisse, noire, assez semblable à de la poix, & ce sont là, en partie, les caractères de l'*atrabile* ; mais ce sang a-t-il, ou pourra-t-il, acquérit cette acidité, & cette propriété corrosive, si remarquables dans l'*atrabile* la plus meurtrière, c'est ce qu'aucune observation n'a constaté jusqu'ici.

La seconde espèce étoit formée, suivant le système des anciens, de l'humeur mélancolique, corrompue & brûlée, (si je puis conserver leur langage) par l'événement d'une chaleur accidentelle. Si, comme nous l'avons proposé d'après un très-grand nombre de médecins, on veut regarder la *mélancholie* & l'*atrabile* comme une seule & même humeur, & n'avoir pas égard à la différence de cette dénomination ; l'*atrabile* qui forme cette seconde espèce se trouvera produite par la dégénérescence de cette même *atrabile*, que les médecins de l'antiquité ne cessoient de regarder comme une humeur bienfaisante & nécessaire, tant qu'elle conservoit son état naturel.

La troisième espèce d'*atrabile* puisoit son origine dans la corruption & l'adustion de la bile jaune ; mais avant que d'être transformée en bile noire, les anciens pensoient que cette humeur éprouvoit diverses altérations ; d'abord elle se changeoit en bile porracée, & successivement devenoit érugineuse & bleue. C'est de ce dernier état qu'elle passoit à celui d'*atrabile*. C'est-là l'espèce la plus redoutable & la plus meurtrière (1) ; c'est celle qui produisoit une impression si forte sur les dents, qui entroit en effervescence avec les terres qu'elle rencontroit, & qui, enfin, repoussoit si puissamment les animaux qui osoient en approcher.

Enfin, la quatrième & dernière espèce d'*atrabile* appartient à Fernel : quoique, suivant l'observation de M. Lorry, en en trouve des traces dans Hippocrate. Celle-ci prend naissance dans l'altération de la pituite. Pour entendre le système de Fernel, il faut le suivre dans la division qu'il fait de cette humeur, suivant la diversité de ses formes. Il considère une

(1) Atque idcirco exitialis ejus generatio esse videtur, ut quæ atro humore superassato contingat. Multo verò hæc profectò perniciosior censenda est ea bilis atra, quæ à flavâ bile superassatâ progignitur. *Galen, de atrâ bile. cap* 3.

première espèce de pituite comme douce, dépourvue de toute acrimonie, & propre à garantir les parties de toute irritation au moyen de la mucosité adoucissante qui lui est particulière. Sa seconde espèce est la même pituite devenue plus épaisse, transparente & vitrée, telle qu'elle sort du canal intestinal, mais susceptible d'acquérir la dureté de la pierre, & de former des tubercules, si elle éprouve de la stase dans quelque partie.

Fernel observe ensuite les changemens que peut éprouver la pituite dans ces deux états, & comme il l'a trouvée susceptible de tourner à l'acescence, de devenir âcre, ou de contracter toute autre altération; il en a conclu que l'effet de la chaleur sur elle devoit être de la coaguler, de lui faire éprouver une sorte de calcination, à la suite de laquelle elle se transformoit en *atrabile* (1).

M. Lorry, dans le savant mémoire qu'il a publié dans le recueil de la société royale sur la graisse & ses différens vices, après avoir démontré l'analogie respective de la graisse & de la bile, l'action mutuelle qu'elles exercent l'une sur l'autre, en servant réciproquement à leur combinaison; après avoir conclu de ses expériences que la graisse est le principe élémentaire de la bile, & celle-ci de la graisse, trouve dans cette humeur dégénérée & altérée, le principe le plus puissant de l'*atrabile*. Nous n'en faisons pas une espèce particulière à cause du rapport direct qu'elle paroît avoir avec celle des anciens, qui étoit formée de la bile jaune; mais il n'est pas moins intéressant de la connoître. « Il n'en faut pas douter, dit M. Lorry; » cette humeur effarouchée, & tournée en une espèce » de corruption acide, ne peut être que celle qui prend » le plus aisément le caractère de l'*atrabile* des an» ciens : alors elle ronge, corrode, détruit. Ce » savant médecin rapporte un fait dont il a été té» moin, & qui l'a convaincu de tous les ravages » qu'étoit capable de faire la graisse dénaturée & » viciée. J'ai vu, dit-il, le dos d'un homme tout » couvert de tumeurs graisseuses, connues sous le » nom de stéatômes.... A chaque suppuration qui » s'excitoit dans chacune des tumeurs de cet homme, » déja âgé, plusieurs d'un moindre volume s'élevoient » autour de la principale; c'étoit une végétation ag» glomérée, semblable à celle que nous voyons se » former dans les têtes de saules qu'on ébranche, ou » même des champignons (2) ».

(1) At vero pituita salsa, quoniam caloris cujusdam præter naturam particeps est, si vehementius & prorsus torreatur, atram atram que bilem giguit, quæ tertia species est. *Fernel* ne distinguoit que trois espèces d'*atrabile*, & M. Lorry a embrassé la même opinion, ainsi que nous l'avons déja fait observer. L'un & l'autre n'ont point voulu admettre celle que les anciens croyoient produire par l'exsiccation & la corruption du sang. *Fernel* dit : « Ex sanguine nulla proximè bilis atra profertur. De humor. different per. *Lib. 6, cap. 9*, *page* 147 & 148.

(2) Mémoires de la société royale de médecine, page 139, année 1779.

Parmi les causes les plus propres à faire naître dans l'économie animale les premiers élémens de l'humeur atrabilieuse, les anciens en ont distingué plusieurs : &, dans leur dénombrement, les choses non naturelles occupoient le premier rang. Nous ne faisons que parcourir, sans nous y arrêter inutilement, celles dont l'action a été tant de fois calculée, & paroît si bien connue des médecins.

1°. La constitution individuelle. Les tempéramens robustes, ceux chez lesquels *Hippocrate* disoit que les maladies étoient rares, & les convalescences tardives, ceux dont les solides fermes, & d'un tissu serré, pêchent souvent par excès d'action & de chaleur, dont le sang épais & fortement coloré, les yeux ardens, le ventre aride, les urines âcres & rouges, l'habitude du corps maigre & sèche; enfin dont la violence des passions caractérise la rigidité de la fibre, sont les plus exposés à ce genre d'affection. La bile, toujours âcre chez ces individus, n'a plus besoin que du concours de quelques obstacles à son cours & à sa secrétion, & de quelque excès dans son mouvement, pour éprouver le changement qui est, suivant le langage des anciens, la calcination ou la torréfaction; état duquel elle passe facilement à celui de bile noire (1).

2°. L'âge. Quoiqu'il n'y ait point d'époque de la vie qui ne puisse donner accès aux causes capables de produire l'*atrabile*, il en est cependant qui favorisent davantage leur développement. L'automne étoit, suivant les anciens, la saison la plus propre à engendrer cette humeur. L'âge qui offre des rapports plus directs avec cette saison étant celui qui succède à la virilité, c'est cette époque, qui est moyenne entre celle où ces forces sont dans toute leur vigueur & celles où elles commencent à décliner, que tous les médecins regardoient unanimement comme la plus féconde en affections mélancoliques. La nature appauvrie par ses pertes antérieures, dépourvue de ses moyens les plus puissans qui lui en auroient facilité la réparation, se trouve opprimée par des sucs épais, tenaces & visqueux, auxquels elle ne peut donner l'élaboration nécessaire, & qui dégénèrent rapidement en cette humeur analogue aux matières extractives des végétaux, filante & tenace comme la poix, conditions que nous avons présentées comme familières à l'*atrabile*.

3°. L'air. Son influence s'étend à toutes les nuances de la santé & des maladies. Nous nous bornerons à observer ici sommairement, combien il concourt puissamment à faire naître ou à développer la disposition atrabilieuse. N'est-ce pas dans le foyer

(1) In animantibus qui temperaturis calidiores, ficcioresque sunt, plus iis generari videtur atra bilis. *Gal, de atra bile, cap. 6.*

de cet élément que l'anglois trouve, dans sa patrie, la source de la mélancolie nerveuse si commune dans cette île, & dont il se délivre comme par un enchantement quand il change de climat? N'est-ce pas à l'action de ce fluide qu'est due la mélancholie humorale si fréquente chez les Italiens & les Espagnols, relativement à ce qu'elle est en France: & n'est-ce pas elle encore qui, au rapport d'Arétée & d'Aëtius, rendoit les Egyptiens, les Arabes & les Syriens si sujets à ce genre d'affections.

4°. La nature des alimens & des boissons. Ce que nous avons dit plus haut de la bile a prouvé suffisamment qu'elle est un des sucs les plus propres à dégénérer en bile noire; ainsi tous les alimens qui peuvent fournir des sucs gros, épais, & en général ceux qui abondent le plus en matériaux du suc bilieux doivent être regardés comme des causes prédisposantes à la formation de l'*atrabile*. Les anciens avoient observé que le pain & tous les farineux mal-fermentés; les fruits & les légumes qui n'avoient pas acquis un degré de maturité convenable; la chair, & particulièrement la rate de certains animaux, tels que le chevreau, le bœuf, & sur-tout le taureau & le cochon; certains gibiers, comme le lapin; plusieurs poissons, sur-tout ceux qui sont mous & gras comme la lote & l'anguille; tous les crustacées; un grand nombre de semences parmi lesquelles ils distinguoient les fèves, la vesce, les lentilles & le froment, qu'ils appelloient tendres: les anciens avoient, dis-je, observé que la nourriture extraite de ces différentes substances contenoit, ainsi que les vins noirs & épais, une plus grande qualité d'alimens propres à créer l'*atrabile*, ou l'humeur mélancolique.

5°. L'oisiveté & le trop grand mouvement. Si la vie sédentaire concourt si puissamment à faire languir l'action des vaisseaux, & à relâcher les solides; si elle nuit d'une manière si frappante à l'élaboration des humeurs, & à leur secrétion: le mouvement excessif tarit la source des fluides; épuise les solides qu'il desséche; rend toutes les humeurs trop denses; retarde leur circulation; & ces deux états, opposés par leurs effets, n'ont pas moins un action très-directe sur la crase des liqueurs animales. On conçoit assez combien l'une & l'autre de ces causes peuvent disposer a la mélancholie, soit nerveuse, soit humorale: & nous croyons qu'il est inutile de nous appesantir davantage sur cet objet.

6°. Les passions de l'ame. Leur empire absolu sur nos fonctions s'est manifesté par tant d'exemples, qu'il seroit superflu de s'arrêter à vouloir les rassembler ici. Ce qui mérite d'être observé, c'est qu'il paroît qu'il n'y a point d'organe sur lequel les affections, vives ou lentes, agissent plus puissamment que sur le foie; & point d'humeur qu'elles altèrent aussi promptement que la bile. Voyez avec quelle rapidité les impressions profondes de l'ame altèrent les traits du visage & flétrissent la peau. Combien de fois n'a-t-on pas vu la jaunisse succéder brusquement à la colère, ou marcher lentement sur les traces du chagrin!

Enfin on peut ranger encore parmi les causes qui peuvent favoriser la génération de l'*atrabile* les maladies, soit aiguës, soit chroniques; & elles peuvent produire cet effet de trois manières principales; 1°. par les engorgemens qu'elles laissent souvent après elles, dans les organes destinés à la secrétion de la bile, dont la dégénérescence en *atrabile* est si facile, ainsi que nous l'avons déjà fait observer.

2°. Par la foiblesse qu'elles impriment à l'économie animale en général, ou spécialement à quelque viscère: d'où peut s'ensuivre le défaut d'excrétion des humeurs viciées, ou la suppression des évacuations habituelles, telles que le flux hémorroïdal, & le flux menstruel.

3°. Par les crises fausses & incomplettes qui les terminent assez souvent. Nous ferons remarquer, à ce sujet, que cette terminaison imparfaite des maladies n'est jamais plus propre à faire naître les affections atrabilieuses, que lorsqu'elle a lieu à la suite des fièvres bilieuses, & qu'il arrive que l'épaississement jaune qui les a produites n'a pas été suffisamment atténuée ni évacuée (1).

Tous les médecins ont aussi observé la grande influence de la bonne ou mauvaise disposition de la rate sur la couleur, la forme, & la nature des excrémens. Dès que quelque affection vient à attaquer la fonction encore inconnue jusqu'ici de cet organe, on voit les matières alvines prendre une consistance dure, une couleur noire ou brune, & au lieu d'être moulées comme dans l'état naturel, elles sont évacuées sous la forme de petits corps durs, plus ou moins arrondis, que les médecins sont dans l'usage de distinguer des excrémens ordinaires, par le nom de *scybala* (2). Si la rate devient plus malade, on

(1) *Voyez Grant*, traité des fièvres, tome II, page 248; 251 & suivantes.

(2) Nous avons déja fait remarquer que les anciens étoient très-attentifs aux différens états de la rate; les malades que l'on appelloit dans l'école ancienne *lienosi*, *sublienosi*, rateleux, demi-rateleux, étoient sujets à des gonflemens & des engorgemens plus ou moins fixes de la rate, à des tiraillemens de tout le côté gauche du corps, aux suites de ces engorgemens, à des évacuations d'urines & de matières fécales particulières, qu'on croyoit venir de la rate, à une sorte d'ictère différent, pour la couleur, de celui qu'on attribuoit au foie. Quelques modernes ont été frappés de ces phénomènes particuliers à la rate. « Nous voyons tous les jours, » dit M. de Bordeu, (anal. médic. du sang, page 487) de » ces sortes de maladies; tous les jours nous sommes obligés » de calculer les accidens qu'ils éprouvent, & qui se trouvent » conformes aux observations anciennes. J'ai dessiné le dé» partement de la rate. Quoiqu'il soit vrai de dire que » l'organisme hémorrhoïdal joue le premier & le principal

voit paroître une diarrhée noire, & bientôt après un vomissement de même nature. Toute l'habitude du corps participe à cette altération; le blanc des yeux & la peau du visage se décolorent, & prennent une teinte plombée plus ou moins décidée, qui ne se dissipe qu'après une évacuation abondante de ces matières noires. Plusieurs praticiens, soit parmi les anciens, soit parmi les modernes, font mention d'urines noires, qui ont été critiques chez les femmes, & qui ont souvent terminé des paroxismes histériques.

Si l'on veut se rappeller ici toutes les conditions qui se rencontrent dans l'*atrabile*, & qui la caractérisent, l'adhérence forte de ses parties & leur tenacité, son acrimonie corrosive, & son acidité si forte qu'elle imprime de la stupeur aux dents; on sera convaincu qu'elle peut produire, dans l'économie animale, les plus grands désordres, & devenir la source des affections les plus graves. Mais, comme elle peut posséder ces qualités dangereuses à un degré plus ou moins éminent, les maux qui marchent à sa suite présentent des nuances différentes dans la violence de leurs symptômes & dans leur danger.

Ses premiers effets, dit *Actuarius* (1), sont de disposer le corps tantôt à la torpeur, tantôt à une agitation convulsive; tandis que la crainte, le découragement, l'inquiétude, une tristesse profonde, l'impatience & le délire s'emparent de l'ame, & viennent en troubler les fonctions.

Les anciens distinguoient soigneusement, lorsqu'ils décrivoient l'espèce de mélancolie humorale qui provenoit de l'*atrabile*, la nature & l'espèce de cette humeur. Celle qui avoit pris sa source dans l'altération du sang ou de la pituite, n'étoit pas aussi redoutée que celle qui reconnoissoit pour cause la dégénérescence de la bile jaune. C'est à la suite de celle-ci qu'on voyoit, suivant les observations, les affections vives & meurtrières, les désirs furieux & maniaques, qui répandent l'horreur & l'effroi autour de leurs malheureuses victimes.

Bien plus, ceci mérite d'être confirmé par de nouvelles expériences; les anciens croyoient avoir observé, que, suivant la partie du cerveau où l'*atrabile* se déposoit, elle donnoit lieu à l'altération des différentes facultés intellectuelles. L'affection du ventricule postérieur attaquoit, suivant eux, la mémoire; celle des deux ventricules antérieures, l'imagination; enfin celle du sinus longitudinal, portoit plus immédiatement son influence délétère sur le jugement (1).

Cependant ils avoient aussi reconnu que l'*atrabile*, dans les différentes stases qu'elle vient à éprouver, peut demeurer dans une sorte d'état de sommeil, qui ne lui permet pas de développer ses funestes effets. Les anciens & les modernes ont également observé des squirhes, qui sont restés pendant un grand nombre d'années dans une indolence innocente. Mais si, par quelque cause accidentelle, ou par un traitement inconsidéré, la matière passive de cette humeur est mise en mouvement, elle produit les plus grands maux. L'*atrabile* ainsi arrachée à son état de stase & d'inaction (ce que les anciens appelloient *atrabilis turgens seu mota*) devient la source des affections les plus dangereuses. Les anciens lui attribuoient l'éruption des exanthêmes les plus malins (2); le charbon, l'éléphantiase, le cancer, & même diverses épidémies. Ils étendoient encore plus loin son empire, & ils avoient observé qu'elle compliquoit souvent les maladies sporadiques & populaires qui étoient dues à une autre cause; mais cette complication, qui fait partie de leur doctrine, est celle dont il est peut-être plus difficile de saisir & de confirmer l'exactitude & la vérité.

La société de médecine, toujours attentive à diriger ses travaux vers les objets de l'art les plus obscurs, & qui semblent avoir échappé jusqu'ici aux regards des médecins, a présenté, il y a quelques années, à ses correspondans, une question très-intéressante à résoudre; celle de déterminer si la constitution atrabilieuse a une existence distincte, & quelle est son influence dans les maladies épidémiques. Plusieurs mémoires lui ont été adressés sur cette question, & c'est pour concourir à ses vues que nous nous sommes particulièrement attachés dans cet article à faire connoître ce que nous devons aux anciens sur la nature & le vrai caractère de l'*atrabile*; persuadés que ces recherches nous conduiroient, d'une manière moins incertaine, à la connoissance de la constitution qui emprunte son caractère essentiel de cette humeur. Nous avons toujours, en effet, pensé qu'il n'y avoit point de moyen plus sûr, pour reculer les bornes de la science, que de rapprocher & de présenter, dans un même point, les différentes époques qui ont vu naître

» rôle dans les occasions; quoique les rateleux soient caractérisés par la surabondance d'action, ou par un engourdissement particulier de la rate & de son département nerveux: il se peut qu'il y ait quelque humeur, ou miasme particulier, qui, résidant actuellement dans la rate, se multiplie, s'agite, & porte ses impressions & ses caractères dans toute la masse ».

(1) De methodo medendi, *Lib. I*, *cap.* 16.

(1) Quia & novisse decet memoriam aboleri, ubi postremus cerebri locus est affectus;..... imaginatio deperit, si qui in anterioribus est ventriculus patiatur; ut si medius cerebri sinus offenditur, ratiocinatio potius collabatur. *Ibid. p.* 154, 155, 156.

(2) Sed et alia quoque pluribus non febrientibus exanthemata per cutem crassescentem siccescentemque oriri videmus.. item in carbonem & in cancrum spatio temporis desinit. *Gal. de atra bile*, *cap.* 4.

ses découvertes, & développer ses progrès. (*Voyez* les mots BILE & CONSTITUTION).

(M. LAGUERENNE.)

ATRABILIEUSE, (constitution.)

Après avoir démontré l'existence de l'atrabile & de ses différentes sources; après avoir tracé le caractère distinctif de cette humeur, que les anciens avoient long-tems & mal à propos regardée comme une des parties constitutives du sang, utile à la nutrition & à l'accroissement, mais qu'ils avoient, avec tant de raison, placée au nombre des causes les plus puissantes & les plus actives des maladies les plus graves; il nous reste à traiter de la constitution dont elle est l'origine, & que l'on a distinguée des autres, par le nom de *constitution atrabilieuse*.

Nous rappellerons sommairement que l'atrabile est une humeur noire, ou de couleur brune plus ou moins foncée, très-tenace, très-visqueuse, qui n'entre que difficilement en mouvement, & qui est susceptible d'acquérir par degrés une acrimonie corrosive, & une acidité si forte, qu'elle imprime de la stupeur aux dents, & produit une effervescence très-sensible avec les terres qu'elle rencontre.

Nous observerons ensuite, que, quoique ces divers phénomènes appartiennent très-essentiellement à l'atrabile, on ne les trouve pas toujours réunis dans toutes les affections *atrabilieuses*, parce que suivant la remarque que nous avons faite ailleurs, (*voyez* le mot *Atrabile*) cette humeur peut être dépravée à un dégré plus ou moins éminent, & que le développement de son action sur la terre peut être favorisé ou rallenti par un grand nombre de circonstances.

Ainsi, cette action variant sans cesse & à l'infini dans les différens individus, soit à cause de l'énergie plus ou moins marquée de la constitution régnante, soit à raison des dispositions particulières qui peuvent se joindre à elle dans les sujets qu'elle affecte, on conçoit qu'elle est susceptible d'observer dans ses effets une sorte de gradation, qui peut annoncer très-diversement les symptômes, les affections & le danger qui leur sont dus. Nous croyons que, pour donner une idée exacte de l'atrabile, dans ses différens états, on doit diviser le tableau général des désordres qu'elle traine après elle, en trois époques ou périodes qui nous paroissent en effet très-distinctes.

La premiere période remonte aux élémens même qui servent à la formation de l'humeur atrabilaire, & embrasse tous les dérangemens qu'elle peut causer, avant d'être devenue assez visqueuse, pour produire des engorgemens très-sensibles.. Pendant la durée de la période, l'atrabile, quoique épaisse & gluante, roule encore confondue avec les autres humeurs dans le torrent de la circulation; si elle éprouve des stases, elles ne sont que momentanées; si elle donne naissance à quelques engorgemens, ils sont légers, & la nature peut se suffire à elle-même pour les dissiper. Tant que les causes auxquelles elle doit son origine subsistent, sans se renforcer davantage, elle peut être évacuée d'une manière critique & sans aucuns secours de l'art, ainsi qu'on l'observe fréquemment chez les mélancoliques & les hypocondriaques.

Dans la seconde période, l'atrabile a contracté plus de viscosité & de tenacité, elle est plus noire, elle adhère fortement aux vaisseaux qui la contiennent, & elle forme alors des engorgemens dont la résolution est très difficile.

Enfin la troisième période a lieu, lorsque l'atrabile, accumulée dans quelque partie, est mise en mouvement par quelque cause accidentelle. Cette humeur, devenue mobile, se jette sur différens organes, sur lesquels elle déploie les plus funestes & les plus rapides effets.

Les trois périodes ayant des symptômes particuliers qui les distinguent entr'eux, & chacun présentant des indications différentes à remplir & divers mouvemens critiques, il nous a paru essentiel de les décrire avec une certaine étendue.

Premiere période de la constitution atrabilieuse.

Lorsque le suc biliaire, & les autres humeurs qui peuvent dégénérer en atrabile, commencent à s'altérer & à se rapprocher de la nature *atrabilieuse*, les malades se plaignent de mal-aise, sans pouvoir désigner avec précision ce qu'ils souffrent.

Ils éprouvent de l'anxiété, une grande disposition à l'impatience & à la colère, & ils montrent surtout de l'inconstance dans leur goût, & une incertitude fatigante dans les différens partis qu'ils ont à prendre, non-seulement dans leurs affaires, mais même dans les actions les plus indifférentes de leur vie.

Le mouvement est pour eux un travail pénible & cependant nécessaire; à peine se livrent-ils à l'exercice, qu'une sorte de besoin invincible les rappelle au repos, qui lui-même fait bientôt place à la nécessité de se mouvoir.

Les atrabilaires, à ce dégré, sont très-sensibles au froid; ils sont languissans, taciturnes, soucieux, presque toujours oppressés & gonflés par les flatulences qui les tourmentent particulièrement pendant le travail de la digestion. Les fâcheuses conditions attachées à leur existence paroissent venir de ce que leur sang trop épais & trop visqueux circule difficilement, & fatigue leurs organes trop foibles pour vaincre la résistance qu'il éprouve dans son cours; aussi voit-on les mélancoliques

choliques tomber dans l'affoiblissement après le plus léger exercice & se livrer au sommeil dès qu'ils ont mangé, sans éprouver de soulagement à leur réveil. Ils ressentent aussi après leur repas une grande chaleur dans les pieds & dans les mains.

Si l'on examine la langue des atrabilaires, elle offre un enduit muqueux, épais & gluant, sur-tout le matin au sortir du lit. La même humeur engoue les bronches & les organes de la déglutition, ce qui les excite à tousser & à cracher avec effort une partie de cette matière épaisse.

Leur pouls est lent; leur respiration languissante; la couleur de leur peau inanimée & souvent jaune; leur ventre paresseux jusqu'à la constipation; leur urine rare à cette époque, mais trouble, épaisse, & d'une teinte obscure; leur appétit fort inconstant, tantôt éteint, tantôt vorace; enfin ils sont maigres, défaits, &c, quoique jeunes encore, leurs traits sont flétris par tous les signes avant-coureurs de la vieillesse.

Tant que l'humeur atrabilaire n'affecte spécialement aucun organe, son impression sur l'économie animale varie beaucoup, & les douleurs qu'éprouvent les malades sont vagues. Elles occupent indistinctement toutes les parties du corps, quoique cependant elles se fassent plus communément sentir à la tête & aux hypochondres. Mais, chez les individus qui ont quelque viscère plus foible que les autres, l'atrabile manque rarement de produire sur lui une action plus marquée, &c, si c'est la poitrine, ils sont menacés de toux, de catarrhe, d'une péripneumonie que *Grant* & *Reil* ont appellée péripneumonie fausse ou *atrabilieuse*, de phthisie & de tubercules : si ce sont les hypochondres ou la matrice, on voit paroître la passion hypochondriaque & hystérique *avec matière*; ou bien elle fait naître des engorgemens opiniâtres dans le mésentère, le foie, le pancréas, la rate, les ovaires & l'uterus. Cette humeur influe aussi sur la nature des fleurs blanches, chez les femmes qui y sont sujettes. Enfin pendant la même période, les anciennes affections, indépendantes de l'humeur *atrabilieuse*, se renouvellent & prennent un caractère mixte qui participe de la première cause & de la constitution régnante. Ainsi dit *Grant* (tom. 2, pag. 223, traité des fièvres) »les sujets goutteux se plaignent » d'une goutte vague à des préludes d'un accès; ceux » qui sont hémorroïdaires, sont incommodés par les » hémorroïdes avengles. Les femmes sont exposées » au dérangement de leurs règles; d'autres sont at» taqués de dartres, qui leur donnent une déman» geaison à laquelle ils ne peuvent résister & qui » leur fait déchirer la peau, d'où l'on voit couler » quelquefois, même assez abondamment, une sanie, » brune & âcre, qui donne à leur linge une teinte » d'une odeur désagréable, principalement aux par» ties génitales & au périnée.» La nature des évacuations qui terminent ces sortes de douleurs d'une manière critique, prouve évidemment l'influence de la constitution *atrabilieuse* sur elles, & leur rapport mutuel; en effet, on les voit se dissiper également après des selles noires & poisseuses, parfaitement semblables à celles qui paroissent quand la passion hypochondriaque est sur son déclin; & on voit aussi que le même traitement, le même régime, l'usage de l'eau de mer, tant en boisson qu'en bain, le cheval & la promenade sont employés avec le même avantage chez tous ceux qui éprouvent ces différentes incommodités.

Seconde période de la constitution attabilieuse.

Grant qui a divisé la constitution *atrabilieuse* en deux parties, a donné à la première le nom de passion hypochondriaque & hystérique, ou mélancholie des anciens, & à la seconde celui de péripneumonie. Non-seulement cette division ne présente à l'esprit aucune idée satisfaisante, mais elle semble même contrarier la marche que la nature observe dans la production successive de ces deux maladies. En effet, lorsque le suc atrabilaire peut produire la fausse péripneumonie, quoique visqueux, il conserve encore assez de fluidité pour flotter dans le sang avec les autres humeurs, & il n'a pas encore atteint le dégré d'épaississement morbifique qu'il a dans la seconde période & qui le dispose si puissamment à former des engorgemens rebelles. Dans le premier état, c'est plutôt par des causes accidentelles, que par le degré de son altération, qu'il produit sur les poumons une fluxion qui auroit pu se former sur tout autre viscère; tandis que dans le second, comme il a fait un pas de plus vers la dégénérescence dont il est susceptible, c'est bien plus par l'excès de viscosité & de tenacité qu'il a acquis, que par d'autres circonstances, qu'il engorge les viscères contenus dans les hypochondres : état qui est une des causes si fréquentes de l'hypochondriacisme avec matière. C'est cette considération qui nous a déterminés à rejetter la division de *Grant*, & à lui substituer celle que nous venons de présenter, qui nous paroît plus conforme à la marche progressive de l'attabile vers les différens degrés de son altération.

Quoi qu'il en soit, la fausse péripneumonie de Sydenham n'est pas la seule maladie que le suc atrabilaire fasse naître à la seconde période de sa dégénérescence. Les fièvres intermittentes & sur-tout la quarte; des accès de colique qui ont quelque analogie avec les bilieuses; différentes affections du pancréas, de la rate & de l'uterus, dont la structure & les rapports de sympathie secondent si efficacement son action nuisible; des squires, des paralysies partielles, l'apoplexie même suivant l'observation de *Reil* & de *Van-Swieten* lui doivent leur origine. Lorsqu'il se borne à la peau, il y produit des pustules, des tumeurs dures, & quelquefois des ulcères opiniâtres,

(1); & quand son influence plus générale s'étend en même-temps à plusieurs facultés du corps, il amène assez souvent la consomption.

Les moindres maux dont l'atrabile est la source, à cette époque, sont un désordre marqué dans les fonctions digestives; une expectoration épaisse & muqueuse, qui a lieu à toutes les heures de la journée, mais qui est plus sensible après le travail de la chylification; un flux d'urine très-abondant, & des sueurs copieuses & grasses. Ces derniers symptômes paroissent annoncer que le nouveau chyle ne pouvant se mêler au sang trop visqueux, pour admettre l'interposition de nouvelles humeurs, se réduit presque entièrement en matière excrémentitielle.

Les malades se plaignent encore d'un poids incommode dans toutes les parties du corps, principalement dans la région précordiale & dans les hypochondres, & d'un sentiment de froid qui occupe le sommet de la tête & se prolonge le long du col. Leur salive contracte à la longue une qualité qui agace les dents, comme les fruits acerbes & non mûrs: une pulsation assez forte & qui se distingue au toucher, se fait sentir dans l'abdomen & paroît venir de la gêne qu'éprouve le tronc de la cœliaque. La respiration est pénible & fréquemment interrompue par les hoquets, les palpitations & les spasmes intérieurs; à ces symptômes, se joignent souvent le vertige, la céphalalgie, des douleurs de colique erratiques, le dérangement du flux menstruel & hémorroïdal, la constipation, la crudité des urines, & les vomissemens de matière noire souvent mêlée avec le sang qui s'échappe des conduits biliaires, soit par la dilatation, soit par l'érosion des vaisseaux qui les arrosent. C'est à cette même cause que sont dues les selles sanguinolentes qu'éprouvent quelquefois les mélancholiques. Mais ces deux derniers accidens, très familiers aux rateleux, ne sont pas mortels à cette époque, comme Hippocrate a observé qu'ils l'étoient constamment dans la troisième période.

Troisième période de la constitution atrabilieuse.

La troisième période de cette constitution, qui nous reste à décrire, est la plus dangereuse de toutes. Elle embrasse tous les ravages que peut faire l'humeur *atrabilieuse*, lorsqu'elle a acquis le dernier degré de corruption dont elle est susceptible. Cet excès d'altération paroît lui venir de l'inertie à laquelle elle a d'abord été réduite & du mouvement qui lui succède. Le calme dont elle a laissé jouir dans cet intervalle les infortunés dont elle fait ses victimes, peut être regardé comme un tems d'incubation, qui étoit nécessaire au développement de ses propriétés vénéneuses. Attachée par quelque cause accidentelle à cet état de repos qu'elle peut conserver plus ou moins longtems dans les engorgemens & les squires qu'elle produit, elle entre en mouvement; elle dévient fluide & coulante, & se répand par-tout suivie de l'appareil formidable des symptômes les plus graves: alors elle est âcre, acide & corrosive. Tous les viscères sur lesquels elle se jette, portent les marques funestes de son action délétère. Semblable à l'huile bouillante, elle brûle, ronge & détruit tout ce qu'elle touche. Les accidens les plus horribles marchent sur ses pas: une soif intarissable, un feu dévorant, l'insomnie la plus rébelle, les douleurs de colique les plus aiguës, des convulsions, le délire maniaque le plus furieux, le vomissement d'une humeur noire, dont l'impression ulcère toutes les parties sur lesquelles elle passe,

---

(1) L'observation suivante, qui m'a été communiquée par mon confrère, M. Chambon, médecin de l'hôpital de la Salpêtrière, prouve combien la bile, devenue noire, épaisse, & parvenue à cet état de dégénérescence, qui lui avoit mérité le nom d'*atrabile* chez les anciens, peut produire de symptômes à la peau & à la surface des organes intérieurs.

M. de...., âgé de cinquante ans environ, d'une grande & forte stature, & d'un tempérament très-bilieux, avoit essuyé une longue maladie, pendant laquelle on lui avoit fait prendre des remèdes incendiaires. Peu-à-près, tout son corps, à l'exception du visage, fut couvert d'une éruption, dont voici le caractère: d'abord des élévations (*sudamina*, échauboulures) pleines d'une sérosité quelquefois limpide, quelquefois colorée, parurent en très-grand nombre sur les différentes parties du corps; & lorsque quelques-unes d'elles étoient guéries, d'autres de même nature reparoissoient dans les espaces que les premières avoient laissés. Souvent elles se réunissoient de manière à ne former qu'une cloche d'un pouce ou deux de longueur. Bientôt après l'éruption, la sérosité acquéroit une couleur jaunâtre, quelquefois brune, d'autres fois noire. Elles se desséchoient ordinairement sans former de croûte, mais le plus grand nombre se remplissoient d'une matière vraiment purulente. Ces croûtes, après la dessication, tomboient par écailles, comme toutes les croûtes superficielles. L'intérieur de la bouche, de l'œsophage, du ventricule & des intestins, étoit couvert des mêmes ampoules, dont le malade rejettoit des débris par le vomissement qu'excitoit la toux. D'autres paroissoient venir des bronches, ou étoient évacuées par les selles. De tout cela résultoit souvent de la gêne dans la respiration, & quelquefois même la chûte de ces débris de l'épiderme intérieure menaçoit le malade d'une suffocation prochaine.

La langue & la couleur de la peau de tout le corps présentoient les signes d'une surabondance excessive de bile; aussi les apéritifs savonneux faisoient couler beaucoup de cette humeur, en partie aduste, en partie sous la forme d'un sédiment solide & grainé, qui n'étoit point miscible au reste de la bile poisseuse & brune. Les bains diminuèrent beaucoup l'ardeur interne & l'irritation que ressentoit le malade à toute la peau, & qui étoit due en grande partie au régime échauffant auxquel il avoit été soumis. La fièvre qui avoit accompagné ces accidens avoit le caractère rémittent. Au moyen des nouveaux remèdes, l'éruption diminua, & même les nouvelles ampoules qui paroissoient étoient plus petites, séreuses, & se dissipoient sans présenter aucun foyer purulent. Dans les derniers tems, le malade rendit, avec beaucoup de bile, une quantité assez considérable de morceaux solides, très-durs, verdâtres, & qui, lorsqu'ils avoient été lavés, étoient diaphanes. L'esprit-de-vin les dissolvoit, &, si on les enveloppoit dans du papier, il en étoit taché comme il l'auroit été avec de l'huile.

Le malade renonça à son traitement, avant d'être parfaitement guéri: mais la couleur de la peau, l'état de la langue, le retour de l'appétit ne laissèrent aucun doute sur la plus prochaine & la plus entière guérison.

la gangrène, le charbon, le cancer, sont une partie des maux dont elle est la source, & qui n'ont d'autre terme que la destruction la plus épouvantable. C'est aussi à cette époque qu'on voit paroître les dyssenteries mortelles dont Hippocrate fait mention, & cette espèce de phthisie tuberculeuse, qui dégénère en ulcère cancereux..

Plusieurs circonstances malheureuses paroissent avoir accéléré la marche de ces accidens. L'exercice immodéré, les fièvres aiguës, un genre de vie âcre & échauffant, l'usage inconsidéré des résolutifs, ou celui des purgatifs drastiques, ont souvent hâté leur développement.

Telle est la série des phénomènes que présente l'atrabile, depuis le principe de sa formation jusqu'au dernier terme de sa dégénérescence. Les différentes maladies, soit aiguës, soit chroniques dans lesquelles on les observe & qu'ils servent à caractériser, règnent, ou sporadiquement, ou d'une manière épidémique. Les premières paroissent dépendre plus particulièrement des dispositions individuelles, & les secondes sont l'effet plus immédiat de l'influence de la constitution de l'air & des saisons; dans ce dernier cas, les différens états dans lesquels se trouvent les corps ne font que modifier l'action générale de la constitution; & cette modification est l'origine des différences qu'on rencontre dans les maladies *atrabilieuses*, qui, toujours fidèles à leur génie essentiel, offrent néanmoins tant de nuances dans les sujets qu'elles attaquent. Nous avons déjà fait remarquer, & c'est ici le lieu de le rappeler, qu'il en étoit de la constitution *atrabilieuse* comme de toutes les autres; je veux dire que toutes les affections anciennes qui se renouvellent pendant que cette constitution prédomine, & qui, cependant, lui sont étrangères, empruntent d'elles un caractère plus ou moins vierge, ou composé, qui, pour être reconnu, exige la plus scrupuleuse attention de la part des médecins. Nous avons dit, d'après *Grant* & tous les observateurs exacts, que la goutte, les hémorroïdes, les différens dérangemens provenant du désordre dans le flux menstruel, les douleurs rhumatismales, & les autres maladies intercurrentes portoient avec elles le caractère atrabilieux, & se terminoient par les crises propres à cette humeur, lorsque la constitution *atrabilieuse* exerçoit une action bien marquée sur les corps.

Mais en reconnoissant cette action, en avouant que l'*atrabile* doit non-seulement occuper un rang distingué parmi les causes des maladies opiniâtres, mais qu'elle peut modifier celles qui dépendent d'une autre origine; nous ne perdons point de vue l'écueil qui a fait échouer un grand nombre de médecins, qui, se livrant à l'excès opposé de ceux qui ont nié jusqu'à son existence, lui ont trop attribué. Nous ne pensons pas, comme l'ont voulu quelques-uns, que la couleur noire du sang hémorroïdal; celle du flux menstruel; qu'on observe aussi quelquefois dans ce suintement sanguinolent & continuel par la vulve auquel sont sujettes quelques femmes, la teinte brune des eaux qu'on tire aux hydropiques par la paracentèse; l'acrimonie & la couleur des fleurs blanches suffisent pour regarder ces maladies comme le produit de l'*atrabile*, si ses caractères généraux & essentiels ne sont pas liés à ses accidens particuliers.

Nous sommes bien loin aussi de vouloir faire dépendre exclusivement de l'*atrabile*, ainsi que l'ont voulu d'autres médecins, ces maladies rebelles de l'uterus, tous les engorgemens que l'on rencontre dans les viscères abdominaux, la cohorte nombreuse des maladies cutanées, les rhumatismes, la classe si variée des maladies & de tous les symptômes nerveux, enfin la petite vérole, la rougeole & les autres fièvres éruptives.

Quant aux affections qui sont toutes & essentiellement *atrabilieuses*, nous avons dit qu'elles formoient naturellement deux classes. Suivant cette division, la première classe seroit composée des maladies *atrabilieuses*, que l'on voit plus constamment régner d'une manière épidémique, & la seconde comprendroit celles qui paroissent sporadiquement. Ces affections *atrabilieuses* épidémiques, les plus communes, sont le catarre atrabilieux du poumon, l'influenza, la péripneumonie fausse de Sydenham, & les fièvres intermittentes : les sporadiques sont l'hypochondriacie, le *morbus niger* d'Hippocrate, ou *fluxus spleneticus*, la dyssenterie & le vomissement atrabilaires.

Nous allons jetter un coup d'œil rapide sur ces différentes maladies.

PREMIERE CLASSE.

Des affections atrabilieuses *épidémiques; du catarre atrabilieux.*

L'été & sa température ont une grande influence sur la constitution qui doit avoir lieu en automne. Ils la préparent, en quelque façon, suivant la remarque des anciens & modernes, parce que de tous les matériaux propres à former l'atrabile, il n'en est pas de plus puissant que le suc bilieux, que l'été engendre si abondamment (1). C'est ainsi, lorsque les maladies bilieuses commencent à cesser, qu'on voit paroître la constitution *atrabilieuse*. Nous avons dit, dans un autre endroit (*voy.* l'article ATRABILE) que leur terminaison imparfaite, & l'évacuation incomplette de l'épaississement jaune qui les a produites, concouroient singulièrement à faire naître les affections

(1) Bilis autem per æstatem & autumnum corpus possidet; id quod inde cognoscere potes, quod homines suâ sponte hoc tempore bilem vomunt, & in medicamentorum potionibus biliosiora purgantur. *Hipp. lib. de naturâ hominis.*

atrabilieuſes. Toutes les maladies ne marchent pas avec le même appareil. Les unes ſont accompagnées de fièvre, les autres en ſont exemptes, & on y trouve même le pouls, comme l'a obſervé *Grant*, plus lent qu'en ſanté & au-deſſous de l'état naturel. Le catarre atrabilieux eſt de ce nombre : une toux incommode & plus forte la nuit que le jour, avec ou ſans enchiffrenement, en eſt le prélude, ſans qu'il y ait aucun mouvement fébrile. Cette toux a quelque choſe de particulier, c'eſt qu'elle eſt preſque toujours précédée ou ſuivie d'un ſentiment douloureux aux hypochondres, à l'eſtomac, ou dans quelque partie de l'abdomen ; de façon que cette douleur ſuffit pour annoncer que le malade ſera tourmenté par la toux. La ſecouſſe qu'elle procure ſert puiſſamment à diviſer l'humeur épaiſſe, qui engorge tout le tiſſu pulmonaire. *Reil*, qui a très bien obſervé ce genre d'affections, a vu, dans certains automnes, que tous ceux qui avoient éprouvé quelques accès de fièvre intermittente, ou rémittente, avoient en même-tems reſſenti de la difficulté de reſpirer, de l'oppreſſion & le catarre dont il eſt ici queſtion.

En général la toux eſt sèche dans le commencement; les malades ſe plaignent d'un ſentiment de plénitude, de chaleur & de douleur dans la poitrine, de difficulté de reſpirer, de peſanteur de la tête & de poids ſur les yeux. Les crachats ne ſont d'abord que ſéreux; ils deviennent enſuite viſqueux, gluans, jaunes, verds, & même noirs; & les urines dépoſent, vers la fin, un ſédiment briqueté.

Ce catarre dure pluſieurs ſemaines, & même pluſieurs mois, quoique la température douce de l'air, & une tranſpiration abondante, ſemblaſſent promettre une terminaiſon plus prompte. Il ne paroît pas céder à l'uſage des diaphorétiques; mais on lui oppoſe, avec avantage, les doux réſolutifs & les inciſifs, tels que la ſcille, le tartre ſtibié, le ſoufre doré d'antimoine, & le calomélas adminiſtré à petite doſe. Souvent ce catarre ſe prolonge fort avant dans le printems ; on le voit quelquefois dégénérer en phthiſie tuberculeuſe, ou ſe déguiſer ſous la forme de l'ulcère du poumon.

L'influenza.

Il y a encore une autre eſpèce de catarre qui prend ſa ſource dans l'atrabile, & qui, ainſi que le premier, règne ſouvent d'une manière épidémique. On l'a obſervé il y a quelques années dans pluſieurs contrées de l'Europe, & il a été déſigné dans quelques-unes ſous ce nom de gripe. Il paroît vers la fin de l'hiver, lorſqu'après un froid rigoureux la température de l'air s'adoucit & ſe réchauffe ſubitement. Ce changement bruſque de l'atmoſphère fait entrer l'humeur *atrabilieuſe* en fonte, & elle produit une fluxion ſur les poumons. Ce catarre-ci diffère du premier, en ce qu'il eſt accompagné de fièvre. Il s'annonce par des alternatives de froid & de chaleur. La toux, la difficulté de reſpirer, des douleurs à la tête & dans tous les membres, des ſueurs nocturnes très-abondantes, l'enrouement, de fréquens éternuemens, & un ſentiment de chaleur qui s'étend du larinx à toute la poitrine, enfin la triſteſſe & un grand abattement d'eſprit ſont les ſymptômes qu'il préſente.

Il attaque, par préférence, les individus qui ont eu, pendant l'automne précédent, des fièvres intermittentes dont ils ont été mal guéris, & ſouvent il ſe termine par la phthiſie.

La nature le guérit quelquefois par le vomiſſement & l'expectoration d'une matière très-viſqueuſe, ou d'une bile très-épaiſſe, ou bien par une diarrhée de même nature.

L'art imite avec avantage la nature, en excitant les mêmes mouvemens critiques. La ſaignée y eſt quelquefois, mais rarement, néceſſaire; les véſicatoires ſont plus ſouvent utiles; mais les alexipharmaques, en calmant la toux, ſont toujours ſuſpects.

La fauſſe péripneumonie de Sydenham.

S'il ſe joint, à cet engorgement viſqueux & atrabilieux des poumons, une douleur gravative de la poitrine, avec de la toux, de l'oppreſſion & de la fièvre, alors ſe déclare la fauſſe péripneumonie. *Sydenham* eſt le premier d'entre les modernes qui l'ait bien obſervée. Elle eſt plus dangereuſe que les autres affections *atrabilieuſes* que nous venons de décrire, mais elle eſt auſſi de plus courte durée, parce que la fièvre & le travail de la toux facilitent & provoquent l'expulſion de l'humeur *atrabilieuſe* qui embarraſſoit tous les viſcères.

La péripneumonie fauſſe s'obſerve plus communément chez les femmes, les enfans, & tous les individus dont le tiſſu des ſolides eſt lâche & mou. Comme la matière jaune & morbifique qui forme les élémens de l'atrabile, n'a pas encore acquis, à ce degré, un fort épaiſſiſſement, ſon cours a plus facilement lieu dans le ſyſtême vaſculaire, & ſon atténuation eſt plus prompte.

Les ſymptômes qui caractériſent cette maladie, ſont la fièvre avec des alternatives de froid & de chaud; une forte douleur de tête avec des vertiges, plus fréquente lorſque la toux tourmente le malade; le pouls mou, foible & petit; des vomiſſemens de matières diverſement colorées, qui, tantôt ſont provoqués par les efforts de la toux, tantôt ſe font ſpontanément; l'urine tantôt rouge & trouble, tantôt pâle; la reſpiration courte, difficile, & accompagnée de ſifflement; de l'oppreſſion avec des douleurs vagues à la poitrine; les yeux jaunes & proéminans; le ventre plus ordinairement dur, gonflé & reſſerré; la langue chargée d'un limon épais, plus ou moins coloré; des envies d'aller à la garde-robe ſouvent infruc-

tueuses ; enfin, suivant la remarque de *Grant*, les hémorroïdes aveugles y sont communes, & les malades éprouvent souvent du prurit autour de l'anus ; &, si l'on saigne le malade, son sang est coëneux comme celui d'un pleurétique, mais il est plus jaune.

Les sueurs visqueuses qui paroissent dans le principe de la péripneumonie n'en diminuent pas les symptômes ; mais celles qui arrivent vers la terminaison, lorsque les premières voies ont été débarrassées, sont très-utiles. Cette maladie prend quelquefois, vers la fin, le type de fièvre rémittente ou intermittente. *Grant* dit que, si on l'arrête par des médicamens échauffans & par une diète acrimonieuse, elle devient miliaire, &, maligne & que si on la traite bien, elle est plutôt guérie qu'aucune autre affection *atrabilieuse*, parce que sa cause matérielle, étant moins visqueuse & moins tenace, elle est plus aisément atténuée & évacuée.

La fausse péripneumonie, relativement à son traitement, peut être divisée en deux parties ou périodes. Dans la premiere, où tout annonce la crudité & l'état d'engorgement, on doit insister sur les fondans & les émétiques. Les derniers sont infiniment utiles, parce qu'ils impriment, au moyen de la secousse inséparable de leur action, du ton à tous les viscères, en même-tems qu'ils expriment de leurs cavités les sucs épais qui y languissoient. Les saignées y sont quelquefois, mais rarement, nécessaires. Cette période dure ordinairement jusqu'au 14. Dans la seconde, qui est celui de la coction, toute la matière morbifique qui n'a pas été évacuée dans les premiers tems, se trouve fixée sur les poumons, & l'indication qu'on a alors à remplit, est d'en procurer l'expectoration. On emploie pour cela, avec succès, les émétiques à petite dose, les préparations antimoniales, celles de scille, & de gomme ammoniac, les boissons & la vapeur des infusions émollientes, enfin les véficatoires qui sont un des plus puissans moyens pour atténuer la matière épaisse, & en faciliter l'expectoration. En soutenant cette opération de la nature, on obtient ordinairement une crise assez prompte.

Nous devons faire mention de deux observations importantes qu'a faites le docteur *Grant*, dans le traitement de cette maladie. La première roule sur la nécessité d'être attentif à la manière dont se fait l'expectoration & à la nature de la matière expectorée. « Plus elle est jaune & tenace, dit *Grant*, plus les » acides & les purgatifs sont nécessaires ; mais aussi, » dans tous les cas où les acides sont indiqués, les » alimens animaux sont pernicieux, ou au moins ne » sont pas indiqués. Le pain, l'orge, le riz, ou » l'eau de riz avec le miel, le vinaigre, un peu de » vin, soutiendront mieux le malade, que le poisson » ou la viande. Mais dès que la matière expectorée » devient blanche & cuite, alors on peut accorder » les bouillons, & l'on peut aussi augmenter peu-à- » peu la nourriture & la boisson, à mesure que la » maladie tombe, & que le ventre devient un peu » plus resserré ».

Il ajoute qu'il ne faut pas oublier que, comme l'expectoration est extrêmement nécessaire dans la fausse péripneumonie, on doit aussi éviter de la porter trop loin, pour ne pas exciter l'évacuation d'une humeur trop crue ; & que quatre onces de matière bien cuite, expectorée en vingt-quatre heures, soulageront plus la respiration qu'aucune quantité de matière crue expectorée ne le feroit.

Il suit de-là que cette partie du traitement doit beaucoup varier, & que les boissons, ou les autres remèdes administrés dans le commencement pour exciter les crachats, ne sauroient convenir à la fin.

La seconde observation, non moins importante, est relative à l'usage des anodyns & des opiatiques que l'on ordonne pour calmer la toux, & qui ont souvent l'inconvénient de retarder l'expectoration, ce qui produit fréquemment une nouvelle maladie plus dangereuse que la première. Lorsque cela arrive, il faut recourir promptement aux incisifs, tels que le kermès, l'oximel scillitique, & aux véficatoires.

Enfin il paroît quelquefois, à cette époque, une fièvre intermittente bien caractérisée avec des accès réguliers, qui commencent par le frisson. Dans ce cas il est essentiel d'observer l'effet que produit l'accès fébrile sur la péripneumonie qui est la maladie principale, & qui doit, avant tout, fixer l'attention du médecin. Cette fièvre, dit *Grant*, peut être un effort de la nature qui tend à abréger la maladie. En effet, dès que le frisson est passé, le pouls & la respiration se développent, la matière qui engorgeoit les poumons sort plus aisément, & elle est d'une couleur & d'une consistance plus louable qu'avant. Ce seroit donc une pratique fort dangereuse, que d'arrêter une telle fièvre : car les remèdes qui en auroient suspendu les accès auroient aussi probablement suspendu l'expectoration. A la suite d'une pareille impéritie, on a souvent vu succéder des engorgemens opiniâtres aux poumons, & aux viscères abdominaux, la goutte, & quelquefois une hydropisie incurable.

« Mais il faut soigneusement distinguer, ajoute » *Grant*, cette fièvre intermittente salutaire, d'une » fièvre d'accès qui paroît quelquefois fort tard dans » la maladie, quand les forces sont très-épuisées, » les poumons flasques & fatigués. Ce que le malade » expectore alors, est délayé, jaune, acrimonieux, » & il semble que les glandes se déchargent excessive- » ment d'un flegme catarreux & crud. Dans ce cas » chaque accès augmente la quantité du flegme, qui, » en même-tems, devient d'un jour à l'autre plus » tenace & plus jaune. Le pouls devient aussi plus » petit ; l'estomac ne veut plus de nourriture ; le » malade devient languissant, a l'air défait ; la peau » prend une couleur blanche terne ; les yeux sont

» gris-perlés, & tout le corps est leucophlegmatique. » Dans ce cas le quinquina est le meilleur remède » pour calmer la toux & la fièvre. Souvent il arrête » la fièvre en peu de jours, en laissant cependant un » crachement aisé, de matière bien cuite, qui dure » jusqu'à ce que la maladie soit parfaitement guérie. » Le quinquina doit être alors donné seul, ou en » décoction avec la réglisse, évitant soigneusement » les médicamens alkalins & échauffans.

» Il faut observer que, quoique ces médicamens » puissent être utiles en quelques cas pour faciliter » l'expectoration, quand le phlegme est clair & tenace, » cependant ils ne réussissent pas quand le phlegme » est tenu, jaune & acrimonieux. Ils ont quelquefois » l'inconvénient de convertir la fausse péripneumonie » en un catarre opiniâtre, & de mauvais carac- « tère».

Des fièvres intermittentes atrabilieuses.

Outre cette fièvre intermittente accidentelle & symptômatique que l'on voit quelquefois succéder à la fausse péripneumonie, il en est qui tiennent immédiatement à la constitution *atrabilieuse*. Il n'y a point de praticien qui n'ait vu la mélancholie humorale dégénérer en fièvre d'accès, & cette même fièvre servir de crise à la mélancholie.

Lorsque dans la constitution bilieuse la bile n'a pas été assez évacuée, elle dégénère facilement, & tend à s'épaissir par son séjour; alors on voit succéder les maladies *atrabilieuses* qui s'annoncent en automne, & durent quelquefois jusqu'au printems. Les fièvres intermittentes sont communes à cette époque, suivant l'observation générale; elles sont souvent épidémiques, accompagnées d'engorgemens dans les viscères; elles résistent toutes long-tems au traitement le mieux ordonné; mais la quarte est la plus rebelle.

L'état de la langue qui se montre couverte d'un limon épais & tenace, & l'usage utile des remèdes fondans, annoncent que la matière qui les produit adhère fortement aux parois des organes. Le type intermittent décèle même leur caractère. On observe en effet que plus la cause morbifique est tenue & fluide, plus les fièvres se rapprochent de la continuité; & que plus, au contraire, les humeurs qui en sont la source sont visqueuses, plus l'apyrexie est longue. Hippocrate faisoit dériver la fièvre quarte de l'atrabile, & lui attribuoit sa durée : *atra enim bilis omnium qui corpori insunt humorum glutinosissima est; ac diuturnissimas stationes facit.* (De naturâ hominis).

C'est sur-tout dans ce genre d'intermittentes, qu'on a besoin des remèdes qui divisent puissamment les humeurs, & des émétiques qui excitent l'action des organes engourdis par les sucs épais & visqueux qui obstruent leurs cavités.

SECONDE CLASSE.

Des affections atrabilieuses *sporadiques de l'hypochondriacie.*

La congestion de la matière *atrabilieuse* dans les viscères de l'abdomen, & sur-tout dans le foie, la rate, l'uterus, l'estomac & les tuniques du canal intestinal chez les sujets doués d'une grande sensibilité, produit fréquemment la maladie hypochondriaque. Elle peut dépendre de différentes causes, mais nous nous bornons ici à présenter quelques réflexions sur l'espèce qu'on appelle hypochondriacie avec matière.

Elle attaque principalement ceux qui sont de haute taille, qui ont de gros os, une mine sombre, des cheveux fort noirs ou roux, les yeux enfoncés, la peau sèche ou dure, avec un pouls plein & lent, qui sont habituellement resserrés, urinent rarement, mais copieusement. *Grant*, page 226, tome II.

Les hypochondriaques éprouvent différens symptômes. Ils souffrent, dit *Hippocrate*, (lib. II, de *morbis*, cap. 29,) difficilement la diète & les alimens. A jeun ils ressentent des douleurs mordantes à l'estomac, & ils vomissent tantôt de la salive, tantôt de la pituite ou de la bile âcre. Dès qu'ils ont mangé, ils ont du mal-aise, la rougeur leur monte au visage, ils se plaignent de plénitude & de flatulences dans les intestins, & ils sont ou constipés, ou excités par un besoin fréquent d'aller à la garde-de-robe. Ils ont la tête douloureuse, les cuisses & les jambes comme brisées, & ressentent une grande foiblesse. Les femmes sont sujettes à des suppressions, & recourent souvent à des emménagogues échauffans, qui paroissent les soulager pendant quelques instans, mais qui ne font qu'irriter tous leurs symptômes. *Cum mulieri, inquit Hippocrates, caput & cervix dolet & vertigo ob oculos versatur, terretur & mœsta est, & urinæ nigræ, & similia ex utero feruntur, & anxietas & animi mœror detinet; bilis atra in uteris est.* De morbis mulier. lib. II, cap. 58.

Les hypochondriaques sont tristes, soucieux, timides & défians, même à l'égard de leurs meilleurs amis. Les uns redoutent la mort, les autres la desirent; à la fin ils deviennent d'une insensibilité surprenante. Le froid, le chaud, la faim, la douleur & le plaisir, ne paroissent pas les affecter. Quelquefois ils sont revêches, obstinés, & ne prononcent pas un seul mot dans l'espace de deux ou trois jours. Enfin il survient souvent un vrai délire sans fièvre, accompagné de symptômes très-variés.

L'hypochondriacie alternant avec les douleurs de rhumatisme, la goutte, la fausse pleurésie, les hémorrhoïdes & les dartres, annoncent l'identité de leurs causes, & la mobilité de l'humeur *atrabilieuse* qui les produit. Elle se termine quelquefois d'une manière

très-fâcheuse, & fait place à la maladie noire, à la corruption du foie, ou à une diarrhée colliquative.

La nature la guérit d'elle-même par différens moyens, les plus ordinaires sont, 1°. une diarrhée, ou des selles poisseuses de couleur de caffé, ou noires, massives & tenaces. 2°. Un écoulement considérable de sang par les hémorroïdes, ou par les règles. 3°. Une espèce de *herpes*, impétigo, ou dartres. 4°. Une fièvre bien caractérisée, qui, au commencement, est de l'espèce des intermittentes, & souvent quarte. Mais, comme l'observe *Grant*, malgré les autres évacuations, la crise n'est complète, que lorsque les selles noires commencent à paroître. Alors une purgation douce qui n'auroit pas excité le moindre mouvement dans le principe de la maladie, produira plusieurs évacuations. L'observation suivante, qui est du même médecin, mérite de trouver place ici. « Je vis une fois, dit-il, cette maladie paroître singulièrement. Un jeune homme plein de santé, d'un tempérament vraiment atrabilieux, fut pris d'une fièvre bilieuse de la moisson; on le saigna largement; on le traita avec des diaphorétiques; on employa aussi les vésicatoires très-long-tems; mais on avoit trop négligé les émétiques & les purgatifs. Les sueurs continuelles firent cesser la fréquence du pouls & la chaleur de la peau, mais l'anxiété resta avec insomnie & l'accablement d'esprit. Le musc, le camphre, & l'opium augmentèrent les symptômes, & le pouls devint si lent, qu'il ne battoit que quarante neuf fois en une minute. La conséquence fut une vraie mélancholie qui passa successivement par tous les états ci-dessus mentionnés.

» Je suivis pour le jeune homme le traitement que recommande M. *Mussel* de Berlin dans ses observations médicales. Tous les jours il prenoit une quantité considérable de tartre soluble & de miel; la diète fut végétale, & toutes les boissons furent acidulées avec l'oximel simple. Nous fûmes obligés d'ajouter au commencement deux onces de manne tous les jours, afin de lui tenir le ventre libre; mais deux drachmes de tartre soluble, sans manne, suffirent à la fin pour remplir ces vues. Au bout de quelques semaines j'apperçus quelques diminutions de symptômes, & le pouls devint plus fréquent. Les selles parurent plus foncées, & après la neuvième semaine, il fit des selles poisseuses trois ou quatre fois par jour. Depuis ce moment, il reprit si promptement, qu'en trois semaines de plus il fut rétabli.... Quand les selles eurent recouvré leur couleur naturelle, il se plaignit de flatulences considérables aux intestins, ce que l'on fit bientôt cesser par les bains froids & l'équitation, selon la pratique des anciens ».

De la maladie noire d'Hippocrate.

Morbus niger, melaina, fluxus spleneticus.

Cette maladie s'annonce par le vomissement & par des déjections d'une humeur noirâtre.

Reil en distingue trois espèces. La première est celle qui reconnoît pour cause l'obstruction du foie. Les vaisseaux ou pores biliaires, distendus outre mesure par l'humeur visqueuse qui les engorge, versent dans le duodenum une matière noire mêlée quelquefois avec du sang, qui vient tantôt de l'estomac, tantôt des intestins.

La seconde espèce n'est que l'évacuation des humeurs corrompues, gluantes & bilieuses, qui étoient contenues dans les premières voies & qui ont acquis une couleur très-foncée.

La troisième est le symptôme de l'*atrabile*, qui a atteint son dernier degré de dégénérescence. Elle est le plus souvent mortelle, suivant l'observation d'*Hippocrate*.

Les accidens qui l'accompagnent sont de grandes anxiétés, un serrement presque continuel de la région précordiale & de la gorge, la prostration, les cardialgies, les syncopes, les crampes, les convulsions & les douleurs atroces de coliques. Le malade a les hypochondres élevés & tendues, les yeux hagards, le visage décomposé, le teint plombé, la respiration courte & entrecoupée par de fréquens hoquets, le pouls foible, intermittent, & par fois défaillant.

Voici la description qu'en donne *Hippocrate* lib. 2, de morbis, sect. 5 pag. 45. *Bilem atram tamquam fæcem vomit, interdum quidem velut sanguinem, interdum verò velut vinum secundarium, quandoque etiam velut polypi, (piscis) atramentum, quandoque acidum tamquam acetum, nonnunquam bilem ex viridi pallidam. Et cum nigrum quidem cruentum vomuerit, fæcem olere videtur, fauces & os ex vomitu incenduntur. Dentes obstupescunt, & quod vomitu rejectum est terram attrahit, cumque vomuerit, paulò melius habere videtur. Neque sine cibo esse, neque copiosiorem cibum ingestum ferre potest. Verum cum jejunus fuerit, viscera strepitum edunt, & saliva arescit; ubi verò cibum sumpsit, pondus in visceribus sentitur, pectus & dorsum tamquam stilis pungi videntur, latera dolor detinet, febris levis est, caput dolet, oculis non videt, crura gravantur, color nigricat & minuitur.*

Huic medicamentum purgans crebrò propinato & serum & lac, si anni tempus ferat; & cibis abstineat dulcibus, oleosis & pinguibus, utaturque quam maximè frigidis & alvum subducentibus; caput purgato, & post potiones medicamentorum per superiora purgantium, nisi debilis fuerit, sanguinem ex brachio detrahito. Quod si alvus non dejiciat, molli infuso subluito. Crapulâ & venere abstineat; &, si venere utatur, jejunus utatur, & sole abstineat, neque multum exerceatur, atque deambulet; calida non lavet, acria non edat; neque salsa. Quæ cum fecerit, cum ætate etiam morbus fugit; etiamsi corpus ad senectutem comitetur. Si verò denigretur, ad mortem usque comitatur.

Dans la matière que rend le malade en vomissant, on voit souvent surnager des parties solides, semblables à des feuilles de végétaux putréfiées, tandis que le fond présente une poudre noirâtre (1). On observe cette même poudre dans les selles, & quelquefois aussi des portions de matière semblable à de la poix liquide.

Cette maladie ne marche pas toujours environnée du même danger. Dans le paroxisme les anti-spasmodiques doux ; les lavemens émolliens, & les linimens volatils peuvent être employés avec avantage. Hors du paroxisme, il faut s'occuper de la cause & évacuer l'*atrabile*.

Il est on ne peut pas plus important de distinguer cette affection d'une autre qui en diffère essentiellement, & à laquelle les praticiens donnent le même nom. Je veux parler du vomissement & des déjections d'un sang corrompu, qui vient des vaisseaux de l'estomac ou de ceux des intestins dont les tuniques ont été ulcérées par quelque humeur âcre, ou simplement relâchées, comme dans les varices, & ensuite rompues par quelque autre cause. Le pouls est aussi très-foible & souvent intermittent dans ce cas. Le malade est fréquemment tourmenté par les sincopes*, les hoquets, les sueurs froides & les convulsions. Cet état est accompagné du plus grand danger & l'usage des purgatifs qu'Hippocrate conseille dans l'histoire de la première maladie que nous avons extraite de ses ouvrages, seroit ici extrêmement dangereuse. Les acides tels que le vinaigre, le suc de citron qui sont préférables à l'eau de Rabel, sont les remèdes qui réussissent le mieux. On peut aussi employer les légers cordiaux pour soutenir les forces ; mais ce n'est qu'après que les grands accidens & sur-tout la foiblesse se sont éloignés, qu'on peut évacuer ; & encore n'est-il permis de le faire qu'avec des minoratifs tels que la casse, la manne & les tamarins.

De la dyssenterie atrabilieuse.

Cette dyssenterie, suivant le témoignage d'Hippocrate, est toujours très-dangereuse & souvent mortelle. Elle est précédée de frisson, de chaleur, de nausées, de vomissemens bilieux ; elle est accompagnée d'une fièvre continue ou d'une quotidienne, de la perte des forces, de l'amertume de la bouche, de la cardialgie, de l'insomnie & de la pâleur du visage. (Nosolog. de Sauvages. Classe 9e. tom. 3 pag. 76).

Outre les tranchées & le tenesme, il y a des déjections brunes, verdâtres ou noires, & très-fœtides ; ensuite les urines déposent un sédiment de couleur de caffé, tout le corps est bientôt exténué ; dans le fort de la maladie il y a difficulté d'uriner, le hocquet, & des sueurs visqueuses. Cette espèce est ordinairement mortelle, attendu que les atrabilaires qu'elle attaque, sont chargés d'humeurs âcres & visqueuses, dont il se fait une congestion dans le canal intestinal. Elle paroît produite par une fièvre violente, qui, rencontrant dans le corps une atrabile abondante, emprunte d'elle le caractère pernicieux avec lequel elle s'annonce.

Du vomissement & de la colique atrabilieuse.

Les matières que l'on rend par le vomissement sont brunes, noirâtres, plus ou moins foncées, semblables à peu-près pour la couleur à de la suie détrempée. Son prognostic doit être très-différent, suivant les circonstances dans lesquelles il se rencontre. Dans les maladies aiguës, il est mortel; lorsqu'il survient dans une maladie chronique mortelle, il annonce que la fin du malade est prochaine; mais il n'est pas à beaucoup près aussi funeste, lorsqu'il a lieu dans un accès de colique *atrabilieuse*. M. le Roy ancien professeur du ludovicée de Montpelier observe qu'il y a des personnes tellement disposées, soit par un vice de leur constitution, soit par l'effet de longues erreurs dans le régime, qu'il s'engendre continuellement dans leurs entrailles une matière de cette espèce, qui accumulée à un certain degré détermine un paroxisme de colique. Les paroxismes de cette espèce de colique sont caractérisés par le vomissement d'une matière brune, noirâtre, pour l'ordinaire excessivement aigre, qui paroit avoir aussi quelquefois un gout affreux de rance. On observe beaucoup de variétés dans la durée de cet accès. On en voit qui se termine dans l'espace de quelques heures; d'autres durent jusqu'à huit jours, sans avoir cependant de suite funeste. M. le Roy a connu un homme qui a eu environ quarante accès de cette colique, dans l'espace de 28 ans.

Outre ces maladies qui dépendent évidemment de l'humeur *atrabilieuse* & qui règnent sporadiquement, on peut encore ranger dans la même classe une espèce de phthisie tuberculeuse décrite par *Reil*, le squire, le cancer, certains engorgemens des viscères dont nous avons fait mention dans le second periode de la

(1) Plusieurs praticiens ont observé ces parties membraneuses & en quelque façon solides, dont il est question dans les déjections, pendant le cours de la maladie noire ou *fluxus spleneticus*. Voici ce qu'en dit *Reil* : *in materiâ eructatâ fungosa natant, quasi folia putrescentia cum pulvere nigro, fundum petente mixta ; per diarrhæam evacuata materia, guttulis picis liquidæ seu pulveri nigro similis est.*

M. Lorry en donne la description suivante tome I, part. II, cap. 5, page 329 de melancholiâ & morbis melancholiæ. *Ea autem vomitus nigri forma est. In humore per se aqueo atque limpido, natant ramenta nigra, quasi foliorum putrescentium detrita mixta simul pulveri tenui primo ab ipso liquore separato & per naturam suam sejuncto, quasi motu mixtus fuerit in aquâ ; & si paulisper materia vomitu rejecta quieverit ad fundum, partim subnatant. Ex hâc mixturâ porro quasi atramentum sit, quod vesculâ nigro colore tingit, imo & ipsi argento tincturam imprimit, facile quidem debilem, sed satis alte impressam, ut mordacem humoris naturam demonstret.*

la constitution *atrabilieuse*, certaines apoplexies & paralysies, & différents exanthèmes (1).

Toutes ces maladies, qui appartiennent à la constitution *atrabilieuse* (2), ont des caractères communs au moyen desquels on peut les distinguer de celles du même genre, qui dérivent d'un autre ordre de causes.

Ces caractères généraux sont :

1°. L'abattement de l'esprit & la tristesse qui les accompagne toujours.

2°. Une grande viscosité dans les humeurs qui paroissent les produire, d'où vient que leur élaboration & leur coction sont très-difficiles.

3°. Une lenteur remarquable dans leur marche, & une grande irrégularité dans leurs crises ; puisque, suivant l'observation de *Grant* & de *Reil*, la coction de la premiere période de l'atrabile & son évacuation sont à peine achevées dans l'espace de 40 jours ; & que, lorsque ses racines sont profondes, elles ne s'opèrent pas avant la révolution de deux années.

4°. La nature particulière des évacuations qui ont lieu pendant leurs cours. Les affections *atrabilieuses* ont des crises qui leur sont communes, & qui peuvent également les terminer toutes heureusement. Si la crise se fait par les crachats, ils sont épais, gluants, d'une couleur foncée, & quelquefois noire. Si c'est une diarrhée qui juge la maladie, l'humeur qui est évacuée est poisseuse, massive, tenace, & de couleur de café. Il n'est pas rare que l'atrabile paroisse, dans les selles ou les urines, sous la forme d'une poudre, ou d'une farine noire. Les hémorroïdes & le flux menstruel sont aussi les voies par lesquelles la nature charie la matière critique ; on a plusieurs fois observé qu'un suintement ou un écoulement par la vulve, qui offroit les mêmes conditions, remplaçoit les autres moyens de solution.

D'autres fois l'humeur *atrabilieuse*, très-atténuée, s'est portée du côté de la peau sous la forme de dartres, d'échauboulures, ou d'exanthèmes ; & tant que les éruptions se sont faites régulièrement le malade a joui d'une parfaite santé.

Enfin les fièvres intermittentes, & sur-tout la quarte ont souvent éloigné tous les symptômes produits par cette humeur (3). *Celse*, & après lui plusieurs médecins modernes, ont observé qu'elles ont dissipé la douleur de la région précordiale, celle du foie, & les spasmes, pourvu néanmoins qu'elles n'entraînent pas après elles une inflammation trop vive des organes, sur lesquels l'atrabile s'étoit fixée.

(M. Laguerenne).

ATRE. (*Art vétérinaire, maréchallerie.*) (*Voyez* Forge.) (M. Huzard.)

ATRETA. *Atréte* (*Nosol. méth.*) Imperforé. (*Voyez* Imperforation.) (M. Chamseru.)

ATROCE. (*mat. méd*) L'*atroce* est une espèce de couleuvre d'Asie dont la morsure est très-venimeuse, & contre laquelle il est nécessaire d'indiquer une méthode de traitement.

Nous conservons ce nom, dit M. de la Cepède à un serpent venimeux des grandes Indes, & particulièrement de l'Isle de Ceylan. Sa tête est aplatie par dessus, ainsi que par les côtés très-larges en proportion de la grosseur du corps ; elle est blanchâtre & couverte de petites écailles semblables à celle du dos, comme la tête de la vipère commune ; & on voit au-dessus de chaque œil, comme dans cette même vipère d'Europe, une écaille un peu grande & bombée. Les crochets mobiles & attachés à la mâchoire supérieure sont très-grands ; des écailles petites, ovales & relevées par une arête, garnissent le dos dont la couleur est cendrée, & variée par des taches blanchâtres. La queue est très menue, & sa longueur n'est ordinairement que le cinquième de celle du

(1) *Sed & alia quoque pluribus non febrientibus exanthemata, per cutem crassescentem, siccescentemque oriri videmus, utique naturâ humoris melancholici redundantia forâs extrudente : cujus generis est is quem elephantem vocant.* Gal. de atra bile, lib.

(2) La constitution atrabilieuse commence ordinairement à la fin d'octobre, & dure pendant tout le cours des mois de novembre, décembre & janvier, dans les hivers sereins. Souvent elle se complique, comme l'ont remarqué *Sydenham* & *Grant*, avec les maladies inflammatoires de cette saison, & alors elle rend la cure plus longue & plus difficile, que lorsque le tems est sec & à la gelée ; voilà pourquoi *Sydenham* observe que les vraies inflammations n'étoient pas si fréquentes pendant les hivers sereins, avant le mois de mars. L'espèce de fièvre qui résulte de la constitution atrabilieuse, compliquée d'inflammations, nous a été indiquée par *Sydenham* sous le nom de fièvre d'hiver. (*Voyez* le mot Fievre).

(3) Les anciens disoient, en parlant de la fièvre qui peut servir de crise dans les maladies atrabilieuses : « Ce qu'il y a » d'étonnant, c'est que la fièvre est souvent avantageuse ; car » elle fait cesser les douleurs des hypocondres, s'il n'y a pas » d'inflammation ; elle remédie aux douleurs du foie, à la » distension des nerfs & à la rigueur ; &, si elle fait couler les » urines après la chaleur, elle fait cesser les douleurs des intestins grêles, lorsqu'elles viennent de la difficulté d'uriner. » Et ailleurs, il est d'un médecin prudent de renouveller quelquefois, & d'augmenter la maladie, & de susciter des » fièvres, parce que si l'état actuel ne peut admettre de guérison, il peut cependant tirer de l'avantage de ce qui en » résultera. On ne doit donc pas arrêter une fièvre d'accès, » fût-elle même quarte, durant la constitution atrabilieuse, » quand on a sujet d'attendre qu'elle pourra enlever une maladie aussi difficile à guérir que l'hypocondriacie : or, on » doit avoir cette espérance, tant que les forces du malade » sont capables de soutenir les assauts d'un accès. Il faut, dans » ce cas-là, être très-attentif à les relever dans les jours intermédiaires, au moyen des alimens convenables. *Voyez* ce » que dit à ce sujet *Grant*, tome II, page 242.

corps. L'individu, décrit par Linnéus, avoit un pied de longueur totale, cent quatre-vingt-seize grandes plaques sous le ventre, & soixante-neuf paires de petites plaques sous la queue. »

La mâchoire supérieure de ce serpent, est, suivant M. d'Aubenton, armée de deux grandes dents cachées dans une vessie, ce qui ne laisse aucun lieu de douter que sa morsure ne soit très-venimeuse. L'application d'un caustique sur la plaie, celle d'un cautère actuel, l'excision prompte de la partie mordue, les scarifications profondes, la combustion d'une mèche, sont les vrais moyens de prévenir les suites fâcheuses de cette morsure; on peut y joindre les sudorifiques, la thériaque, l'ammoniaque ou alcali-volatil à l'intérieur. (*Voyez* VIPERE)

(M. FOURCROY.)

ATROPHIE, *Atrophia*. (*Ord. nosol.*) *inter cachexias.* Maladie dont les symptômes principaux, sont la maigreur, le dépérissement & l'affoiblissement successifs & gradués de tout le corps, sans perte des sens & sans fièvre, au moins sans fièvre hectique; ce qui distingue l'*atrophie* du *tabes*.

Elle succède :

1°. Aux évacuations successives;

2° Au défaut d'alimens, à une faim prolongée;

3° Au vice ou à l'affoiblissement des organes propres à la nutrition, sans cacochymie ni évacuation antécédente comme dans les vieillards.

M. Cullen rapporte à cette espèce le *tabes dorsalis*, qui est une vraie *atrophie*, puisqu'il n'est point accompagné de suppuration ni de fièvre hectique.

4°. Aux progrès d'une maladie virulente, particulière dont elle est le symptôme, telle que le scorbut, la vérole, &c. (V. D.)

ATROPHIE, exténuation, dépérissement de tout le corps ou de quelques-uns de ses membres avec foiblesse, quelquefois même avec perte totale du mouvement. Cette maladie a plusieurs degrés: le premier est la maigreur qui provient de la dissipation presque continuelle des parties graisseuses, sans remplacement suffisant: dans le second degré, la maigreur est jointe à la foiblesse & à la diminution sensible des parties charnues, que cause le défaut de nutrition: enfin le troisième degré est l'état de consomption ou de marasme, caractérisé par le dépérissement de tout le corps, ou par le desséchement absolu du membre affecté. Quelques auteurs prétendent que l'*atrophie* existe sans fièvre, & que l'absence des symptômes fébriles distingue cette maladie de la consomption: mais l'absence de la fièvre ne peut réellement s'appliquer qu'à l'*atrophie* partielle ou bornée à quelque membre; car lorsqu'elle est générale & qu'elle affecte tout le corps, il est presqu'impossible qu'elle ne soit pas accompagnée de la fièvre hectique. Les causes de l'*atrophie* peuvent être internes ou externes; mais dans tous les cas, leur effet consiste à empêcher l'abord des nouvelles substances réparatrices, ou à s'opposer à leur distribution convenable & à une juste assimilation. (*Voyez* AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION, PHTHISIE, CHARTRE.) (M. DEHORNE.)

ATROPHIE DE L'ŒIL. (*Voyez* SYNCHYSIS.) (M. CHAMSERU.)

ATROPOS. (*Mat. méd.*)

Ce serpent venimeux *coluber atropos l. cobra atropos de Laurenti*, qui se trouve en Amérique, mérite bien le nom, que Linnéus lui a donné, par la force du poison qu'il récèle, & c'est en effet à une parque qu'il convenoit de consacrer un reptile aussi funeste. Sa tête a un peu la forme d'un cœur, elle présente plusieurs taches noires, ordinairement au nombre de quatre, & elle est garnie par dessus d'écailles ovales rélevées par une arête; & semblables à celle du dos.

La couleur générale du dessus du corps est blanchâtre, & au-dessus de ce fond s'étendent quatre rangs de taches rousses, rondes, assez grandes & chargées dans leur centre d'une petite tache blanche. L'*atropos* a 131 grandes plaques sous le ventre, & 22 paires de petites plaques sous la queue.

Les naturalistes & les voyageurs sont d'accord sur les dangers de la morsure de l'espèce de couleuvre dont nous parlons dans cet article, & dont nous avons tiré la description de l'ouvrage de M. de la Cépède. Mais on n'a point décrit exactement les symptômes de cette morsure, ni fait connoître les remèdes qu'on emploie pour en détruire les dangereux effets. Il est vrai que cette indication de remèdes dans les voyageurs, est souvent tirée de fables des pays qu'ils ont parcourus, & n'est presque toujours propre qu'à conduire à l'erreur. Les méthodes aujourd'hui, très-connues de remédier aux dangers de la morsure de la vipère, paroissent être applicables à celle de tous les autres reptiles. (*Voyez* VIPERE.) (M. FOURCROY.)

ATT. (*Art vétérinaire.*)

J. Jourdain dans sa *vraie connoissance du cheval*, dit que les Persans nomment ainsi cet animal. (*Voyez* ASBECHA, ASP.) (M. HUZARD.)

ATTAINTURE. (*Pathologie vétérinaire.*) (*Voyez* TENDON-FERU.) (M. HUZARD.)

ATTENCOURT. (*Eaux min.*)

C'eſt un village du diocèſe de Châlons, à une demi-lieue de Vaſſy, à deux de Saint-Dizier & à trois de Joinville. On y trouve une ſource minérale d'eau froide, à côté du village, près de la rivière de Bloiſe. La dernière notice fournie ſur ces eaux, eſt de Navier; elle contient quelques expériences ſur les qualités ſenſibles & ſur les principes de cette eau : mais à l'époque où nous ſommes, elles ſont devenues inſuffiſantes. (M. Macquart.)

ATTEINTE. (*Path vétérin.*) (*Voyez* dans le ſupplément ce mot, ainſi que quelques autres auxquels j'ai renvoyé, & qui ne ſe trouvent pas à leur rang dans ce dictionnaire. (M. Huzard.)

ATTENUANS. (*Mat. méd.*)

Il n'y a pas de médicamens d'un uſage plus étendu, & qui ſoient en même-tems plus nombreux que les *atténuans*. On range dans cette claſſe toutes les ſubſtances qui ont la propriété de diviſer les humeurs épaiſſes, de leur donner de la fluidité & de détruire les engorgemens & les embarras qu'elles occaſionnent par leur conſiſtance & leur viſcoſité. Il exiſte un grand nombre de maladies chroniques dans leſquelles les fluides ont une telle conſiſtance qu'ils ne coulent qu'avec beaucoup de difficulté dans leurs canaux, & qu'ils s'y arrêtent & s'y épaiſſiſſent encore au point de produire des engorgemens qu'on ne connoît ſous le nom d'obſtruction, que lorſqu'ils ont leur ſiège dans le tiſſu glanduleux des viſcères. Il eſt aiſé de concevoir que les humeurs qui ont acquis ce dégré de viſcoſité, & d'épaiſſiſſement, doivent s'arrêter d'abord dans les plus petits vaiſſeaux, en retrécir le diamètre, & les boucher tout-à-fait; les glandes étant formées par des replis multipliés de ces petits vaiſſeaux, ſont les organes les premiers affectés par ces vices, & c'eſt conſéquemment dans leur tiſſu que les obſtructions ont leur ſiège.

Les remèdes, capables de corriger ces vices, ne le peuvent faire qu'en atténuant les humeurs épaiſſes qui les ont produits, & voilà pourquoi on les range parmi ceux qui agiſſent ſur les fluides; cependant en réfléchiſſant ſur leurs effets, on reconnoît bientôt qu'ils ne peuvent point diſſoudre immédiatement les fluides concrets, qu'ils ne ſont point capables d'en opérer la fonte à la manière des diſſolvans chimiques, & qu'ils ne les atténuent véritablement que par un effet ſecondaire, & après avoir augmenté l'énergie & la force des ſolides. Conſidérés ſous ce dernier point de vue, les *atténuans* ſont de vrais ſtimulans, & ce n'eſt que d'après l'altération qu'ils font naître, par ſuite, dans les humeurs, qu'on les aſſocie aux ſubſtances qui agiſſent ſur les fluides.

En examinant avec attention la manière d'agir des diverſes matières que les médecins ont rangées parmi les *atténuans*, on voit 1°. que les unes n'ont que peu d'énergie, qu'elles ne détruiſent que les plus légers embarras, & que leur action ſe porte particulièrement ſur les premières voies, & ſur les organes urinaires; ce ſont des apéritifs. 2°. Que d'autres ont une action un peu plus forte, qu'elles diviſent les fluides avec plus de puiſſance que les premieres, qu'elles enlèvent les obſtructions des viſcères du bas-ventre; on les déſigne ſous le nom d'inciſifs, déſobſtruans, déſopilatifs. 3° Enfin, qu'il eſt une claſſe de remèdes plus actifs, plus puiſſans que les deux premières, & qui, outre leur énergie ſur les viſcères du bas-ventre, ſe portent dans les parties les plus reculées & les plus ſolides du corps humain, fondent & diſſolvent avec activité les embarras qu'ils rencontrent dans leur paſſage; on appelle ceux-ci fondans de la lymphe, parce que c'eſt particulièrement ſur cette humeur qu'ils portent leurs actions. Pour bien connoître les diverſes eſpèces des *atténuans*, & pour faire une juſte application des connoiſſances théoriques à la pratique de la médecine, il eſt néceſſaire de conſidérer ſéparément ces trois ſubdiviſions. (*Voyez* les mots Apéritifs, Incisifs, Fondans.) (M. Fourcroy.)

ATTENUANS. (*Mat. méd. vétérin.* (*Voyez* Apéritifs.) (M. Huzard.)

ATTERRER UN CHEVAL. (*Art vétérin.*)

Expreſſion employée par quelques anciens auteurs, & qui a la même ſignification qu'*abattre*. (*Voyez* Abattre un cheval.) (M. Huzard).

ATTI-ALU. (*Mat méd.*)

Eſpèce de figuier du Malabar, connu par la deſcription qu'en a donnée Van-Rheede, dans ſon *hortus malabaricus*. Vol. 1. pag. 43. pl. 25.

Les brames le nomment *imbadoe*.

Jean Commelin, dans ſes notes ſur cet ouvrage, le nomme *ficus malabarenſis folio oblongo acuminato fructu vulgari æmulo*.

Linnéus dans ſon ſyſtême naturel, le déſigne ainſi:

Ficus racemoſa foliis ovatis integerrimis, acutis, impreſſo punctalis; caule arboreo.

C'eſt un arbre toujours verd, qui s'élève juſqu'à ſoixante pieds, ayant une cime ſphérique ſur un tronc droit de neuf pieds de circonférence, dont l'écorce eſt épaiſſe, coriace & blanche.

Les feuilles ſont alternes, diſpoſées circulairement, fort ſerrées & ouvertes ſous un angle de quarante-cinq degrés, molles, minces & luiſantes.

Les figues, c'eſt-à-dire, les enveloppes qui contiennent les fleurs, naiſſent diſpoſées en épi, au nombre de ſix à huit; elles ſont ſphéroïdes, un peu déprimées ou applaties en-deſſus, elles ſont rouges, quand elles ont acquis le point de maturité. Toutes les parties de ce végétal n'exhalent aucune odeur; elles donnent un ſuc blanc, rougeâtre, aſtringent. Il porte

du fruit deux ou trois fois l'an, & croît dans les lieux sabloneux du Malabar.

Les figues se mangent lorsqu'elles sont bien mûres, & alors elles sont remplies de fourmis. Leur goût n'est pas si délicat que celui de la figue commune. Elles passent pour resserrer le ventre, & corriger la mauvaise qualité des humeurs & de la pituite.

On prend la décoction de la racine comme altérante. On avale le suc qui coule des racines, dans les maladies du foie. La décoction de son écorce guérit les crevasses & gerçures de la bouche, & des autres parties du corps; elle s'applique pilée sur les ulcères.

Dans les fièvres ardentes, on frotte avec succès la tête & le corps avec une décoction de feuilles de cette plante dans de l'huile. (A. E.) M. Macquart.)

ATTI-MEER-ALU. (*Mat méd Higiène.*)

Figuier du Malabar, dont Van-Rheede a donné la figure dans son *hortus malabaricus*. Vol 3. p. 75. pl. 58.

Les brames l'appellent *ranka-paray*.

Les portugais, *arvore de rays ladrao*.

C'est l'arbre le plus gros des indes, & celui dont l'accroissement est le plus singulier. Son bois est blanc, mou, flexible & recouvert d'un écorce verd-cendré. Les feuilles ressemblent à celle de l'atti-alu, moins grandes. Les figues qui contiennent les fleurs, sortent solitairement de l'aisselle de chaque feuille, dont elles surpassent de beaucoup le pédicule en longueur. Elles ont la forme de la figue ordinaire, mais elles n'ont que six lignes de diamètre. En mûrissant elles deviennent rouges, pleines d'une chair blanche.

L'*atti-meer-alu* est sans odeur. Toutes ses parties ont une saveur acerbe & amère, elles rendent un suc laiteux, épais, onctueux, âcre, qui, en séchant, devient purpurin. Cet arbre est toute l'année couvert de feuilles & de fruits. Il croît par-tout dans le Malabar, dans le Candenate, au royaume de Cochin; on dit qu'on y voit un de ces arbres, dont le tronc a 50 pieds géométriques de circonférence, & que les habitans assurent exister depuis deux mille ans.

Les figues de cet arbre se mangent comme celles de l'atti-alu. Elles sont excellentes pour arrêter le flux de ventre de toute espèce. Le suc de ses feuilles est employé dans les fièvres ardentes; la décoction de ses racines est très-apéritive, dégage puissamment les engorgemens du foie, & guérit tous les ulcères de la bouche. (A. E.) (M. Macquart.)

ATTINGAT. (*Mat méd.*)

On a quelquefois désigné par ce mot, en chimie & en matière médicale, la rouille de cuivre, ou l'espèce d'oxide brun & vert qui se forme à la surface de ce métal, par le contact de l'humidité & de l'air atmosphérique. (M. Fourcroy.)

ATTIRANS. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Attractifs.) (M. Fourcroy.)

ATTOUCHEMENT. (*Hygiène.*) (*Voyez* Tact.) (M. Macquart.)

ATTRACTIFS. (*Mat. méd.*)

On nomme *attractifs*, en matière médicale, les remèdes capables d'attirer, par leur application sur la peau, le sang & les humeurs, à cet organe. Comme ils ne peuvent pas produire cet effet sans exciter une action considérable, une inflammation vive, comme ce n'est même que par la suite de cette action augmentée, & de l'inflammation produite dans les vaisseaux cutanés, que les humeurs se portent à la peau, ils méritent plutôt les noms de rubéfians & d'enflammans. Les liquides blancs amassés sous l'épiderme, le soulevant & formant des vessies, ces remèdes ont aussi reçu le nom de vessicatoires. (*Voyez* les mots Rubéfians, Enflammans, Vessicatoires)

(M. Fourcroy.)

ATTRACTION. *Influence des astres.* (*Hygiène.*) (*Voyez* Astronomie.) (M. Macquart.)

ATTRAPPE-MOUCHE. (*Mat. méd.*)

Muscipula, *à musca*, mouche, *& pulla*, noire.

Lychnis viscosa purpurea latifolia levis. C. B. Raii. hist. pit. tom. 7.

C'est une espèce de lychnis qui s'élève à la hauteur d'un pied, ou d'un pied & demi. Les feuilles naissent opposées, & ont un goût assez semblable à celui des herbes potagères. Les fleurs forment des petits bouquets rouges comme la centaurée, & sont un peu odorantes. Il leur succède un fruit qui contient des semences menues, plus que rondes, rougeâtres.

Cette plante croît sur les bords des chemins, dans les lieux incultes & secs; il coule de sa tige une humeur visqueuse, où les mouches viennent se prendre. Elle contient beaucoup d'huile & de sel essentiel. Suivant les anciennes analyses, cette plante a la réputation d'être déterfive & consolidante. On lui a cru aussi une vertu particulière contre les morsures & les piqûres des bêtes venimeuses, ce qui mérite confirmation. (M. Macquart.)

ATTRITIO. *Ecthuma*, εκθυμα, *Nosol. method.* Ecorchure des extrémites par la compression

des tétanus, dans de longues marches, soit à pied, soit à cheval, &c. (M. CHAMSERU.)

ATTRITION. (*Pathologie vétérinaire.*)

Quelques anciens hippiâtres françois, & entr'autres le traducteur de *Ruini*, appellent ainsi l'*atteinte*. (*Voyez* ATTEINTE.) (M. HUZARD.)

AUBÉPINE (*Mat. méd.*) Épine blanche, vulgairement noble épine.
Cratœghus oxyacintha. LIN.

Mespilus apii folio silvestris spinosa s. oxyacantha, Bauh. pin. 555.

C'est une espèce de néflier, qui offre un arbrisseau d'un bois fort uni, armé de piquans. Ses feuilles sont dentelées & d'un fort beau verd ; les fleurs sont blanches, & d'une odeur agréable. Le bois en est très-solide, & sert communément à former des haies, & des palissades.

L'*aubépine* fleurit au mois de mai, vient de graine, & est très-sujette aux chenilles.

Il ne paroît pas vraisemblable que les fleurs de l'*aubépine* puissent, par leur odeur, infecter la marée comme on l'a avancé. Le fruit de cet arbre reste long-tems attaché aux branches, & est fort recherché des oiseaux, sur-tout des grives & des merles. Il y a des esclaves dans le nord qui en mangent. On peut en tirer un esprit ardent.

Tragus assure que l'eau distillée de ses fleurs, ou l'esprit qu'on en tire en les distillant avec le vin, dans lequel elles ont macéré pendant trois jours, soulage beaucoup les pleurétiques, & ceux qui ont la colique; ce qui reste à observer.

(M. MACQUART.)

AUBERGINE. (*Mat. méd.*)

Melongena ; solanum melongena. LIN.

Parmi les 12 sortes qu'a décrites Tournefort, nous ne parlerons ici que de celle qu'emploie la médecine.

L'*aubergine*, ou la mélongène vulgaire, *melongena fructu oblongo violaceo vel albo*. Cette plante a la racine fibreuse, pousse une tige simple d'environ un pied de haut, grosse comme le doigt, ronde, rougeâtre, rameuse, couverte d'un léger duvet. Les feuilles sont vertes, larges, plissées sur les bords, & un peu couvertes d'une poudre farineuse. Ses fleurs sont des rosettes à cinq pointes blanches ou purpurines, soutenues par des calices hérissés de petites épines rougeâtres, & divisés en cinq segmens pointus : à ces fleurs succèdent des fruits oblongs, assez semblables à de gros œufs solides, lisses, de couleur purpurine blanche ou verte, remplis d'une chair blanche, succulente & qui renferme des semences, qui ont le plus souvent la figure d'un petit rein.

Il est bon, comme l'a remarqué Tournefort, de distinguer ce genre de plante de la morelle, dont le fruit est très-mou, & très-plein de suc.

On se sert en médecine de l'*aubergine* pour l'extérieur, dans les cataplasmes anodins & résolutifs, dans les hémorroïdes, les cancers, les brûlures & les inflammations. Ce remède ne me paroît pas de nature à avoir des vertus bien éminentes, aussi n'est-il pas fréquemment employé. (M. MACQUART).

AUBERGINE, *melongena vulgaris*. (*Hygiène.*)

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe III, *ingesta*.

Ordre I, alimens.

Sect. I, végétaux.

L'*aubergine* étant décrite dans l'article suivant, il nous suffira ici d'en faire connoître les propriétés alimentaires.

L'*aubergine* paroît avoir un goût fade & insipide, qui oblige d'en relever la préparation par les substances actives & aromatiques, pour que la digestion en soit aisée.

Dans les pays chauds, & particulièrement dans nos provinces méridionales de France, on mange ces fruits en salade, ou cuits comme des concombres ; les habitans des Antilles, après l'avoir fait bouillir, le mangent avec de l'huile & du poivre. Ailleurs on le confit au vinaigre, comme des cornichons. En Egypte, selon *Belon*, on le fait cuire sous la cendre ou dans l'eau, & on le sert journellement sur les tables ; on en mange aussi beaucoup aux indes orientales.

Il y a des médecins qui regardent cet aliment froid, comme propre à exciter des vents, des indigestions & même la fièvre, sur-tout si on ne le mange pas, lorsqu'il est très-jeune & très-tendre.

Ray & *Margrave*, ont soutenu contre Jean de Laët que notre *aubergine* est la même que le *belingela* des portugais, le *bédingian* des arabes, le *tongu* des habitans d'Angola & le *macumba* de ceux de Congo ; ils ajoutent que ces fruits approchent des mandragores, & quelques modernes ont soupçonné que c'étoit une mandragore mâle susceptible de produire des effets pernicieux ; mais le grand usage qu'on en fait, sans des inconveniens bien marqués, prouve qu'en leur donnant un apprêt convenable, on ne doit rien craindre de leur usage.

(M. MACQUART.)

AUBERRE, AUBER, AUBERT, MILLE-FLEURS, FLEUR DE PÊCHER. (*Voyez* ROBES *ou* POILS.)

(M. HUZARD).

AUBERT, (Jacques) né à Vendôme en Beauce, étoit docteur en philosophie & en médecine. Il mourut à Lausanne en 1586, & laissa les ouvrages suivans :

Libellus de peste. Lausannæ, 1571, *in-8*.

Des natures & complexions des hommes, & d'une chacune partie d'iceux, & aussi des signes par lesquels on peut discerner la diversité d'icelles. Lausanne, 1571, *in-8*. Paris, 1572, *in-16*.

De metallorum ortu & causis, brevis & dilucida explicatio. Lugduni, 1575, *in-8*.

Duæ apologeticæ responsiones ad Josephum Quercetanum. Lugduni, 1576, *in-8*.

Ce sont deux déclamations contre la chimie que l'auteur avoit déja attaquée dans l'ouvrage précédent.

Progymnasmata in Joannis Fernelii librum de abditis rerum naturalium causis. Basileæ, 1579, *in-8*.

Institutiones physicæ instar commentariorum in libros physicæ Aristotelis. Lugduni, 1584, *in-8*.

Semeiotice, sive ratio dignoscendarum sedium malè affectarum & affectuum præter naturam. Lausannæ, 1587, *in-8*. *Lugduni*, 1596, *in-8*.

(M. GOULIN).

AUBERT (François) naquit le 28 septembre 1695, à Dormans, petite ville de France en Champagne. Il se livra à l'étude de la médecine, & après avoir été reçu docteur, il fut fait médecin des hôpitaux de Châlons-sur-Marne. On a de lui :

1°. *Discours sur les maladies des bestiaux*.

2° *Consultations médicales sur la maladie noire*, 1745, *in-4*.

3°. *Réponse aux écrits de* M. Navier, *touchant le Péritoine*, 1751, *in-4*. (M. GOULIN).

AUBERY, (Jean) médecin du XVII siècle, a donné au public un livre sous ce titre : *L'antidote de l'amour*; il fut réimprimé à Delft, en 1663. Il est dédié à *Du Laurens*, professeur royal dans l'université de Montpellier, sous qui *Aubery* avoit étudié. Cet ouvrage est curieux & savant tout ensemble; il est même plus utile & plus agréable que le titre ne le promet. De la manière dont l'auteur a traité son sujet, il ne paroît pas qu'il ait été du sentiment d'*Ovide*, qui regardoit l'amour comme un mal rebelle aux secours que propose la médecine : *nullis amor est medicabilis herbis.* Métamorph. *Lib.* I.

On a encore d'*Aubery* :

Les bains de Bourbon-Lancy & de l'Archambault. Paris, 1604, *in-8*.

De restituenda & vindicanda medicinæ dignitate. Parisiis, 1608, *in-8*. (M. GOULIN).

AUBIER. (*Mat. méd.*) (*Voyez* OBIER.)

(M. FOURCROY.)

AUBIFOIN. (*Mat. méd.*) (*Voyez* BLUET.)

(M. MACQUART.)

AUBIFOIN. (*Eau d'.*) (*Mat. méd.*) (*Voyez* BLUET.)

AUBIFOIN. (*Mat. méd. vétérin.*) (*Voyez* BLUET.) (M. HUZARD.)

AUBIGNÉ DE LA FOSSE, (Nathan) médecin & mathématicien du XVII siècle. Il naquit le 16 Janvier 1601, à Nancray, près de Pluviers en Gatinois, de *Théodore Agrippa d'Aubigné*, & se retira à Genève avec ses père & mère, le 1 septembre 1620. Il épousa *Claire Pelissari* le 15 juillet 1621, fut reçu docteur en médecine à Fribourg en Brisgaw, le 2 mai 1626, obtint *gratis* la bourgeoisie de Genève le 20 mars 1627, devint veuf le 11 septembre 1631, & se maria en secondes noces, le 23 mai 1632, avec *Anne Crespin*, fille du conseiller *Samuel Crespin*. Le 18 Janvier 1658, il fut fait membre du conseil des deux cens, & vivoit encore en 1669; mais on ne sait pas l'année de sa mort. Comme *Aubigné* s'étoit particulièrement attaché à la chimie, il a écrit quelques ouvrages qui ont rapport à cette partie de la médecine, & qui sont intitulés :

Bibliotheca chymica contracta. Genevæ, 1653; *in-8*; 1654, *in-4*; 1673, *in-8*.

C'est un recueil des écrits d'autrui.

Lumen novum chymicum. Ibidem, 1654, *in-8*.

Arcanum hermeticæ philosophiæ. Ibidem.

Carmen aureum & enigma.

C'est un poëme sur des matières chimiques; on le trouve dans le second volume de la bibliothèque de *Manget*. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN).

AUBIN. (*Eaux min.*)

C'est une paroisse sur la rivière d'Avre, près de Nonancourt, à cinq lieues de l'Aigle. Il s'y trouve au nord, des eaux minérales froides, qu'on croit martiales & gazeuses, mais qui n'ont pas été examinées. (M. MACQUART.)

AUBIN. (*Art vétérin.*). (*Voyez* ALLURES).

(M. HUZARD.)

AUBIN D'OEUF (*Mat. méd. vétérin.*)

Le traducteur françois du traité d'agriculture & de vétérinaire de *Pierre des Crescens*, & quelques autres anciens, appellent *aubin*, le blanc de l'œuf. On le trouve aussi dans plusieurs dictionnaires. (*Voyez* OEUF.) (M. HUZARD.)

AUBINER. (*Art vétérin.*) (*Voyez* ALLURES).

(M. HUZARD.)

AUBINS. (*Art vétérinaire*)

On appelloit anciennement *aubins* les chevaux d'Irlande, & c'est, dit *Liger*, parce qu'ils alloient l'*amble*. Nous pensons que c'est plutôt parce qu'ils étoient accoutumés à l'espèce d'allure qu'on nomme *aubin*. (*Voyez* ALLURES.) (M. HUZARD.)

AUBOURG. (*Mat. méd.*)

Ebène des alpes, faux ébènes; arbre de trèfle.

Laburnum arbor trifolia, anagridi similis. J. B.

Cytisus foliolis ovato-oblongis, racemis simplicibus pendulis.

L'*aubourg* est un arbre qui ressemble à l'anagyris, mais sans en avoir la pesanteur; il s'élève à dix pieds; son tronc n'est pas fort gros : le bois est dur : les feuilles sont disposées trois à trois, grandes & pointues : les fleurs semblables à celles du petit genêt sont jaunes. Il leur succède des gousses semblables à celles des pois, dans lesquelles sont contenues des semences de la grosseur des haricots.

Cet arbre croît dans les bois & les montagnes. Ses feuilles sont digestives, résolutives, emménagogues, & anti-asthmatiques. Boccone en dit les feuilles vulnéraires, & suivant Mathioli les semences sont extrêmement émétiques.

Les préparations pharmaceutiques faites avec cette plante, sont extrêmement rares, parce qu'il y en a beaucoup dont la nature est plus connue, & l'usage plus sûr. (M. MACQUART).

AUBRY, (Jean d') natif de Montpellier, étudia la théologie, & reçut l'ordre de prêtrise. Sectateur zélé de *Paracelse*, dont les ouvrages lui avoient gâté l'esprit, il voulut se mêler de la médecine, vint à Paris, & s'y afficha comme médecin vers les années 1658, 1659, & 1660. D'*Aubry* n'étoit qu'un chimiste enthousiasmé de son modèle, dont il a adopté le langage & les rêveries dans les ouvrages qu'il a publiés sous ces titres :

La merveille du monde ou la médecine véritable ressuscitée. Paris, 1655, in-4o.

Le triomphe de l'archée & le désespoir de la médecine. Paris, 1656, *in*-4°. Les deux ensemble. Paris, 1660, *in*-4o. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

AUDINAC. (*Eaux minérales*).

C'est un village situé dans le Couserans à une demi-lieue de Saint-Girous, & à une de Saint-Lizier. La source minérale est froide, & dans un pré au bas d'un coteau. Il existe des observations medico-chimiques sur les eaux minérales d'*Audinac*, par M. Campmartin. Elles lui ont appris qu'on y trouve un sel neutre à base terreuse, dont un des principes est l'acide vitriolique & du fer. Il dit ces eaux purgatives, diurétiques, toniques, apéritives, qualités qui ne sont pas absolument d'accord entre elles; mais de nouvelles observations médicales & chimiques pourroient nous éclairer un peu plus sur la nature & les vertus de ces eaux.

(M. MACQUART).

AUDOIN DE CHAIGNEBRUN. (Henri).

Il naquit vers 1713 ou 1714 à Chefboutone, département des deux Sèvres. Il vint faire, à Paris, ses études en chirurgie. Il s'appliqua sérieusement à l'anatomie, science si nécessaire au chirurgien; il eut même occasion d'en donner des leçons, & il s'en acquitta parfaitement. Après son cours de chirurgie, qu'il avoit prolongé afin d'augmenter & de perfectionner ses connoissances, il retourna dans sa patrie; il y exerça la grande chirurgie, il opéroit bien, & fit des cures brillantes. Il avoit le dessein de s'y fixer; mais ses anciens maîtres de Paris, qui étoient devenus ses amis, l'ayant pressé de revenir dans la capitale, il se rendit à leurs instances. En 1745 il étoit à l'armée en qualité de chirurgien. Au retour de cette campagne il fut chargé, par l'intendant de Paris, du traitement des maladies épidémiques de la généralité. Ce fut alors qu'il prit des inscriptions en médecine. Lorsqu'il eut le tems d'étude, exigé par l'édit de 1707, il alla à Montpellier où il fut reçu docteur. On lui expédia à son retour le brevet de médecin pour les épidémies de la généralité de Paris. Il en a rempli les fonctions pénibles durant trente-cinq ans. Le médecin en chef a souvent donné des témoignages mérités du zèle, de la méthode curative, & des succès d'*Audoin*. Il étoit chéri des habitans de la campagne, dont il avoit toute la confiance : lorsqu'une maladie grave infestoit un canton, la désolation des habitans se calmoit, leur espoir se ranimoit, dès qu'ils le voyoient arriver pour leur porter des secours. Il avoit le coup d'œil juste & le tact excellent. Il étoit ferme & faisoit exécuter ponctuellement ce qu'il avoit prescrit. Bouvard avoit été à portée de juger des talens d'*Audoin*, il lui avoit rendu justice, & accordé son estime. Toute la vie d'*Audoin* fut consacrée à la médecine; toute autre étude lui fut comme étrangère.

Cinq à six fois il contracta les maladies qu'il avoit heureusement traitées : il fut même attaqué d'un charbon à la cuisse. Comme il étoit d'un tempérament robuste, fortifié encore par un exercice continuel, il recouvroit promptement ses forces, & retournoit avec courage & avec intrépidité à son poste.

Quoiqu'*Audoin* menât une vie très-sobre, très-frugale, très-active, il fut sujet à des accès de goutte.

Il écrivoit les faits intéressans qu'il rencontroit dans sa pratique; il en avoit amassé un fort grand nombre qu'il se proposoit de faire imprimer après les avoir revus. La mort l'a saisi au moment où il s'occupoit de cette révision.

Il lui survint à la joue droite, au commencement de 1780, un bouton qui lui donna des inquiétudes. Il consulta; mais les remèdes qu'il y appliqua, aigrirent le mal; il se forma une tumeur qui devint carcinomateuse. Il invoqua du secours & des lumières. On crut sentir une fluctuation profondément située, on y porta le bistouri le 8 février 1781; on reconnut aussi-tôt la méprise. *Audoin* mourut le 28 du même mois à 3 heures du matin, âgé de 67 à 68 ans.

On a de lui quelques écrits :

1°. Parallèle nouveau, ou abrégé des différentes méthodes de tailler; *in*-4. de 6 pages.

2°. Lettre à M. Guattani, chirurgien-major de l'hôpital du S. Esprit à Rome, sur la cautérisation des plaies d'armes à feu, 1749, *in*-4. de 8 pages.

3°. Lettre sur le même sujet : *journal de médecine*, tome XII, page 371, année 1760.

4°. Etat des malades qui ont été le plus saignés dans les maladies épidémiques du Beauvoisis, en 1747 & 1750; journ. de méd., tome XVI, page 74, année 1762.

5°. Observation sur une tumeur formée par une épingle. Journ. de méd. tome XVI, février, page 174, ann. 1762.

6°. Relation d'une maladie épidémique qui a régné en 1757, sur les animaux de la Brie. Paris, 1762, *in*-12, de 58 pages.

7°. Cartes microcosmographiques, ou description du corps humain, *in*-4. de 64 pages. Quoiqu'on voie à la fin la date de 1768, elles ne parurent qu'en 1770.

8°. Plusieurs observations insérées dans les mémoires littéraires critiques de M. Goulin, années 1775 & 1776, *in*-4. (M. GOULIN.)

AUGURE-DE-LIN. (*Hygiène vétérinaire.*) (*Voyez* CUSCUTE). (M. HUZARD.)

AULNE. (*Mat. méd.*)

Alnus foliis glabris rotundis, rotundè crenatis, spongiolis ad nervorum angulos. Haller.

Cet arbre glutineux a été mis, par Linné & M. de la Marck, dans la classe des bouleaux à cause du peu de différence qui se trouve entre la fructification de ces différens arbres. (*Voyez* le mot BOULEAU, dict. de bot. t. 1. p. 452. Les fleurs sont mâles & femelles, séparées sur le même pied. Les fruits naissent à côté des fleurs sur le même individu, & présentent des cônes écailleux, semblables à des petites pommes de pin, dont les graines sont rougeâtres, applaties, d'une saveur astringente & amère.

On emploie en médecine l'écorce & la feuille d'*aulne*. L'écorce est astringente & dessiccative. Les feuilles vertes appliquées sur les tumeurs passent pour en procurer la résolution & diminuer les inflammations. Prises intérieurement elles ont été crues vulnéraires. On a prétendu que, mises dans les souliers, elles soulageoient les voyageurs de leurs fatigues. Dans les mêmes vues on leur fait laver les pieds dans cette décoction, qui n'a sûrement que la vertu de les rendre propres, comme eût pu faire de l'eau toute seule, ou peut-être de les raffermir un peu. On veut encore que le fruit de l'*aulne* soit astringent, rafraîchissant, & répercussif dans les inflammations de la gorge, sur-tout si on le prend en gargarisme, ainsi que l'écorce. (M. MACQUART).

AUMALE. (eau d'). (*Mat. méd.*)

Aumale est une ville située dans la haute Normandie au pays de Caux, dans le voisinage de laquelle on a découvert, il y a 34 ans, plusieurs sources d'eaux minérales ferrugineuses. Feu Marteau, médecin distingué de ce pays, en a fait une analyse très-détaillée, & sur laquelle M. Monnet a écrit contradictoirement avec lui. Il résulte de l'examen de ces deux savans, que l'eau d'*aumale* est une eau ferrugineuse, dans laquelle le fer est dissous à l'aide de l'acide carbonique.

Cette eau est claire; elle a une saveur d'encre très-forte; elle dépose de l'oxide ou du carbonate de fer, par son exposition à l'air; quelquefois on y remarque une odeur de poudre à canon ou de sulfure alcalin, qui ne dépend que des matières contenues dans le fond des bassins agités pendant la chaleur. La chaleur trouble & précipite cette eau; on voit, pendant l'évaporation, des flocons jaunâtres se former & se déposer; à mesure que le fer se précipite ainsi par le contact de l'air, & sur-tout par la chaleur, on observe qu'il se dégage une grande

grande quantité de petites bulles qui ne font que de l'acide carbonique; chaque bulle élève souvent avec elle un petit flocon de carbonate ou *rouille* de fer. Les carbonates alcalins précipitent cette eau; le sirop de violette y prend une teinte verte; la noix de galle les rend violettes; on y trouve un peu de muriate de chaux & de soude, de la craie dissoute comme le fer à l'aide de l'acide carbonique. Deux grains de carbonate de fer, quelques grains de craie, quatre grains de muriate de soude & de chaux mêlés à peu près à parties égales, pour chaque pinte d'eau chargée d'acide carbonique, forment une eau minérale très-analogue à celle d'*Aumale*. Marteau y admettoit le sulfate de fer, mais M. Monnet n'y a pas trouvé d'acide sulfurique, & la chimie moderne fait voir que ce n'est que du carbonate de fer qui minéralise cette eau. On a cru aussi qu'un peu de tourbe entroit dans ses principes. L'eau d'*Aumale* n'est donc qu'une eau ferrugineuse dans laquelle le fer est dissous à l'aide de l'acide carbonique. Ce n'est que par ce principe qu'elle peut agir sur l'économie animale; car les substances salines qu'elle contient ne sont point assez abondantes pour lui donner quelques vertus.

Le comte d'Eu, duc d'Aumale, fit embellir le lieu de ces sources, & construire un très-beau bassin de cinquante-trois pieds de longueur sur quatorze pieds de largeur. El es sont à quatre cents pas de la ville, dans une prairie tourbeuse; on y distingue trois principales sources; la *Bourbonne*, la *Savary* & la *Malon*.

L'eau d'Aumale est spécialement utile dans les maladies de l'estomac; elle remédie à la foiblesse de ce viscère; elle convient dans les obstructions commençantes, à la suite des fièvres intermittentes; elle a fait obtenir des succès dans les maladies de la peau, dans les vomissemens habituels, dans les maux qui suivent les coups portés à la région de l'estomac, dans plusieurs maladies de la matrice, & sur-tout dans celles qui sont accompagnées de foiblesse, d'inertie, dans tous les cas où le sang est appauvri, peu coloré, & privé d'une partie de sa chaleur, dans l'ictère & les hydropisies commençantes. On l'a comparée, avec raison, à l'eau de Forges; c'est de cette eau qu'elle se rapproche le plus.

Au reste, il est bon de faire observer que les eaux ferrugineuses simples sont les plus abondantes que la nature nous offre, qu'on en trouve dans presque tous les pays; qu'elles conviennent à un grand nombre de maux, & qu'il n'y a de choix entr'elles qu'en raison de leur légèreté, & de l'absence des sels terreux peu solubles qui rendent ordinairement les eaux dures & crues. Sous ce point de vue, l'eau d'Aumale mérite d'être préférée à beaucoup d'autres eaux martiales. Il est encore nécessaire de remarquer que dans l'usage des eaux de cette nature, il faut toujours choisir la plus voisine du lieu où l'on est, parce qu'elles sont sujettes à perdre plus ou moins dans leur transport. Aussi beaucoup de médecins prennent-ils aujourd'hui le parti de faire préparer, par les apothicaires, des eaux ferrugineuses factices; ce procédé a l'avantage de les employer plus ou moins chargées de fer, suivant les indications qu'on veut remplir. (*Voyez* EAUX MINÉRALES FERRUGINEUSES). (M. FOURCROY.)

AUNÉE, *enule campane*. (*Mat. méd.*)

Enula campana, *aut helenium*, *inula*, off.

Inula foliis ovatis, *subtus tomentosis*, *calycum squamis ovatis*. LIN.

C'est une plante qui a des feuilles extrêmement longues, d'un verd pâle en-dessus, & blanchâtres en-dessous; elles sont crénelées. La tige est haute, & soutient de grandes fleurs radiées de couleur d'or, auxquelles succèdent des semences longues, étroites, & garnies d'aigrettes. Linné en a formé un genre particulier dont le principal caractère qui le distingue des autres plantes radiées, & sur-tout de l'*aster* se tire de ce que chacune des anthères qui forment un tube autour du pistil, se termine inférieurement par deux fils de la longueur des filets des étamines.

Cette plante croît dans les lieux gras & humides. Elle est commune aux environs de Paris, & rare dans les pays chauds.

On emploie particulièrement, en médecine, la racine de cette plante, qui est divisée en plusieurs branches, charnues, brunes en-dehors, blanches en-dedans, d'une saveur âcre, un peu amère & aromatique, lorsqu'elle est récente, mais d'une odeur douce & agréable, lorsqu'elle est sèche; on la tire de la terre en automne, & même aux mois d'avril & de mai.

La racine d'*aunée* est incisive, atténuante, expectorante, très-fondante & très-apéritive.

Hippocrate en faisoit cas dans les affections de la matrice, & Galien dans celles de la poitrine. Cette racine, fraîche & odorante, se donne en substance. On la met aussi infuser dans du vin blanc ou dans de l'eau, à la dose d'une once sur une chopine de vin, ou sur une pinte d'eau; on la conseille ainsi dans beaucoup de maladies chroniques; contre la toux, l'asthme, les suppressions d'évacuations périodiques, la paralysie, la foiblesse des organes, le tremblement occasionné par le mercure, les vers, & même le calcul, comme l'a remarqué Catierius.

Avec la pulpe d'*enula campana* & du sucre, on fait une conserve qui sert à incorporer d'autres médicamens. On en forme aussi des opiats, des extraits & des syrops, qui ne sont plus d'un usage aussi familier.

On prépare encore un vin d'*aunée* avec du moût

qu'on fait cuire avec cette plante ; il paſſe pour diſſiper les vents, & faciliter la digeſtion.

La racine d'*aunée* eſt extérieurement réſolutive ; on l'applique ſur toute ſorte de tumeurs, & ſur l'œdème ; elle eſt rubéfiante, & unie avec le ſaindoux elle ſert à faire des frictions pour chaſſer la galle. Schalz croit qu'en jettant de la poudre de cette racine ſur des charbons ardens, on force les mouches & les puces à s'éloigner.

Dans quelques maladies très-ſérieuſes des moutons, on prétend que l'infuſion d'*aunée*, dans du vin ou du vinaigre, devient un excellent remède. Enfin il y a un proverbe qui dit : *enula campana reddit præcordia ſana*.

Vogel a obſervé que la racine d'*aunée* fournit, quand elle eſt récente, une huile éthérée.

Lewis, dans une analyſe, en a recueilli :

Huile odorante épaiſſe...... $\frac{1}{240}$

D'extrait ſpiritueux.......... $\frac{1}{15}$

——— aqueux.............. $\frac{1}{2}$

Neuman a obtenu,

D'extrait aqueux.......... $\frac{7}{8}$

Preſque réſineux.............. $\frac{1}{5}$ au moins.

D'huile concrete........... $\frac{1}{192}$

Cattheuſer accuſe,

Extrait aqueux............... $\frac{1}{2}$

——— réſineux............. $\frac{1}{12}$

D'où il réſulte que ce végétal abonde en huile eſſentielle qui a beaucoup d'âcreté, & qui doit être ſuſpecte juſqu'à un certain point. M. Cullen obſerve qu'elle donne, par la diſtillation, une huile qui reſſemble au camphre & au ſel volatil. Ainſi il ſeroit important de donner une nouvelle analyſe bien détaillée de cette plante, pour qu'on ſût bien à quoi s'en tenir, lorſqu'on voudra faire, en médecine, de nouvelles obſervations ſur un végétal qui méritera alors, à bien des égards, de fixer l'attention des praticiens.

L'*aunée* n'eſt pas employée comme aliment, ſeulement on pourroit ſe ſervir de ſa conſerve, ou de ſon vin, comme d'un moyen utile de donner un peu d'énergie à des eſtomacs lents & pareſſeux. Mais nous avons des moyens plus ſûrs & plus employés. (*Voyez* STOMACHIQUE, TONIQUE).

(M. MACQUART.)

AUREA ALEXANDRINA. (*Mat. méd.*)

L'*aurea alexandrina* eſt une eſpèce d'opiate, ou antidote renommé daus les livres des anciens, & compoſé de quantité d'ingrédiens.

On le nomme *aurea*, de l'or qui entre dans ſa compoſition, & *Alexandrina*, d'Alexandre, médecin qui en fut l'inventeur. On dit que c'eſt un bon préſervatif contre la colique & l'apoplexie : mais on lui attribue une infinité de vertus dans l'épilepſie, les maladies des yeux, les affections de la poitrine & du bas-ventre. On en peut voir la recette dans Myrepſus : la doſe eſt de la groſſeur d'une noiſette. Il faut remarquer que toutes les drogues qui y entrent, au nombre de ſoixante-douze, en font un électuaire des plus compoſés, & dont la plupart des ingrédiens perdent leurs vertus par le mélange, & deviennent inutiles ; d'ailleurs, ce remède n'étant compoſé que de plantes aromatiques, & de drogues extrêmement chaudes, ne peut convenir que dans les cas où il faut employer des remèdes fortifians, reſtaurans & toniques : dans ces cas, la thériaque vaut mieux, à tous égards, que l'antidote d'Alexandre.

(M. FOURCROY.)

AUREA. (*Art vétérin.*)

C'eſt le nom que les romains donnoient, & que les latins donnent encore à la *têtière de la bride* du cheval. (*Voyez* BRIDE.) (M. HUZARD.)

AUREL. (*Eaux min.*)

C'eſt un village de l'élection de Montelimart, à une demi-lieue de Saint-Die, ou ſe trouve une ſource minérale froide, qu'on dit gazeuſe, & qui eſt encore à examiner. (M. MACQUART.)

AURIGO, ICTERUS, JAUNISSE. *Ordr. noſol.* Genre 306 de Sauvages, 91 de M. Cullen.

Maladie dans laquelle la peau & la conjonctive ſont colorées en jaune par une matière bilieuſe, tandis que les matières fécales ſont blanchâtres.

Les eſpèces principales ſont les ſuivantes:

1°. La jauniſſe qui ſuccède aux obſtructions ſans douleurs marquées.

2°. Celle qui accompagne les calculs & toutes les concrétions biliaires ; *icterus calculoſus* ;

3° Celle des femmes grosses, qui disparoît après l'accouchement ;

4°. Celle des enfans nouveau-nés : *neophitorum ;*

5°. Celle qui succède à certaines fièvres, aux purgatifs, aux spasmes, aux poisons ; celle qui est endémique dans certains climats. — Cette affection est toujours symptômatique. Les nosologistes ont abusé de leur nomenclature au point de désigner sous le nom d'*aurigo indica*, la couleur naturelle des habitans de certaines contrées de l'Inde. (V. D.)

AURIGO, jaunisse ou bile répandue, espèce d'ictère dans laquelle la bile épanchée, teint en jaune, plus ou moins foncé toute la peau, & particulièrement le blanc des yeux. (*Voyez* Ictere.)

(M. Dehorne.)

AURILLAC. (*Eaux min.*)

C'est une ville de la haute Auvergne, située sur la rivière de Jordane, dans un vallon, à 11 lieues de Tulles, & à 12 de Saint-Flour. Il y a deux sources d'eaux minérales froides dans les fauxbourgs de cette ville : la première appellée du *Pradet*, est située à l'extrémité d'un des fauxbourgs & au sud d'*Aurillac* ; la seconde appellée du *Patey*, est dans un jardin d'un fauxbourg au nord de la même ville. M. Roquier les dit l'une & l'autre très-légèrement ferrugineuses, & non gazeuses. (M. Macquart.)

AURILLAS. (*Art vétérin*). (*Voyez* Oreillard.)
(M. Huzard.)

AURONE. *Abrotanum.* (*Mat. méd.*)

Genre de plante qui a les plus grands rapports avec l'armoise & l'absinte, dont on a improprement distingué deux espèces, l'une mâle, l'autre femelle, puisqu'elles portent toutes deux des fleurs hermaphrodites.

M. le chevalier de la Marck a reporté l'*aurone* à l'article où il traite de l'armoise, comme étant un genre de cette dernière espèce. (*Voyez* Armoise & Absinthe.) (M. Macquart.)

AURORE.

On donne ce nom au crépuscule du matin, cette lumière foible qui commence à paroître quand le soleil est à 18 degrés au dessous de l'horison, & qui continue en augmentant jusqu'au lever du soleil. Le tems que dure l'aurore est celui où l'air est le plus pur, dégagé de toutes les parties grossières ; connues sous le nom d'Exhalaison. (*Voyez ce mot.*) Il ne contient plus que des parties aqueuses qui lui donne une fraîcheur délicieuse & favorable aux poitrines foibles & délicates. C'est pendant la durée de l'*aurore* que la rosée tombe en une petite pluie si fine & si déliée, qu'on ne s'en apperçoit que par l'humidité dont les plantes & les vêtemens sont imprégnés.

Cette légère humidité, connue sous le nom de Rosée, est bien différente & bien plus saine que celle que l'on éprouve le soir après le coucher du soleil, & qui est connue sous le nom de Serein. (*Voyez ce mot*). Il tombe immédiatement après le coucher du soleil, (*Voyez* Crépuscule.) & continue de tomber ainsi une partie de la nuit.

(Le R. P. Cotte.)

AURORE BORÉALE.

On appelle *aurore boréale*, une certaine lumière particulière aux pays septentrionaux. Lorsque le phénomène a lieu, on apperçoit une grande lumière blanchâtre qui se répand le long de l'horison du côté du Nord dans une étendue d'environ 80 degrés, & qui en a quelquefois sept de largeur vers son centre. Le haut de cette lumière est un peu affoibli, les étoiles paroissent au travers ; on voit de tems en tems s'élever de cette lumière, couchée sur l'horison, des traits lumineux comme des colonnes perpendiculaires à l'horison, qui excèdent d'un ou deux degrés la plus grande hauteur de la lumière horisontale, & y forment des espèces de crénaux. Quelquefois on remarque, soit dans ses colonnes, soit dans la lumière blanchâtre qui forme le fond du phénomène, des mouvemens d'ondulation ; on croiroit voir des drapeaux agités par le vent. Ces mouvemens, ces agitations qui excitent l'admiration du naturaliste, inspirent la terreur & l'effroi aux ignorans ; ils s'imaginent voir des combats d'armées célestes, qui leur présagent les plus grands malheurs ; telles sont les suites ordinaires de l'ignorance.

On peut distinguer les *aurores boréales* en différentes classes, selon la variété, ou plutôt selon la pluralité des circonstances. Nous nous en tiendrons ici à l'*aurore boréale* commune, pour rendre les explications plus simples, renvoyant pour le reste à l'ouvrage même de M. Mairan, que nous analysons.

L'*aurore boréale* n'est pas un pur météore formé par l'atmosphère terrestre, comme les éclairs, les étoiles tombantes, &c. Il y a trop d'uniformité dans ce phénomène pour le regarder ainsi ; il tient donc le milieu entre les météores proprement dits, & les phénomènes qui sont les objets de l'astronomie.

Nous avons vu que la lumière zodiacale étoit formée par l'atmosphère du soleil qui, rencontrant notre atmosphère, y répand de la lumière ; il s'ensuit de-là que ces deux atmosphères sont beaucoup plus grandes qu'on ne l'a cru jusqu'à présent, puisqu'elles se touchent, ou que du moins elles s'approchent de très-près. La lumière zodiacale ayant quelquefois quatre-vingt-dix degrés d'étendue, prouve que l'at-

mosphère solaire peut aller même au-delà de l'orbite de la terre, & qu'elle est sujette à beaucoup de variations. Le phénomène de l'*aurore boréale* exige aussi que l'atmosphère de la terre soit plus haute qu'on ne le pense. M. de Mairan prouve que cette hauteur peut aller à deux ou trois cents lieues. Rien n'empêche, en effet, de supposer qu'il y a, au-dessus de l'air grossier qui pèse sur le baromètre, un air fort subtil; cela même doit être ainsi en conséquence de la pesanteur universelle; car il est certain qu'il doit y avoir équilibre entre les forces centrales qui résident dans le soleil & dans la terre; sans cela l'un emporteroit l'autre à cause de leur inégalité. M. de Mairan trouve que le point d'équilibre, qui est nécessairement plus proche de la terre que du soleil, en est à soixante mille lieues; ainsi les atmosphères solaires & terrestres peuvent se rencontrer, ou quand l'atmosphère solaire s'étend jusqu'à la terre, ou quand elle en est seulement à moins de soixante mille lieues. Cette rencontre des deux atmosphètes produira nécessairement une lumière, ou parce que l'atmosphère solaire est lumineuse; ou si elle ne l'est pas, le frottement de l'une contre l'autre produira nécessairement une lumière phosphorique, ou plutôt électrique. L'atmosphère solaire tombant dans l'atmosphère terrestre s'y filtrera & fera une espèce de *précipité* de ses parties les plus denses, qui formeront un segment obscur qu'on apperçoit immédiatement au-dessus de l'horison. La rotation diurne de la terre, imprimant un plus grand mouvement aux parties qui sont à l'équateur, les chasse nécessairement vers les pôles, ce qui suppose qu'il y aura aussi des *aurores* australes; supposition qui est aujourd'hui une réalité, depuis l'observation qu'on a faite de ce phénomène vers le pôle austral. (*Hist. de l'acad. des scienc., année 1745, page 17*).

Les jets de lumière qu'on apperçoit sont des traînées de matière nouvelle qui tombent sur un amas déjà formé, s'y enflamment, ou réfléchissent la lumière des parties enflammées.

Comme la grandeur de l'atmosphère varie beaucoup, on ne peut pas déterminer au juste quels sont les tems favorables à ces sortes de phénomènes; mais en supposant la rencontre de deux atmosphères, il s'ensuit, 1°. que l'*aurore boréale* est plus fréquente en hiver qu'en été, à cause de la plus grande proximité du soleil dans cette première saison; 2°. elle est plus fréquente aussi quand la terre est dans les signes ascendans, parce que c'est son pôle boréal qui va le premier, & qui rencontre le premier l'atmosphère solaire; ce qui a lieu depuis le mois de juin jusqu'au mois de décembre; 3°. le tems des équinoxes est encore favorable à ce phénomène, parce que c'est alors que le mouvement d'ascendance de la terre est le plus fort, & que les effets de ce mouvement sont plus considérables; 4°. enfin, l'*aurore boréale* doit encore être plus fréquente lorsque la terre est dans les nœuds de son écliptique avec l'équateur du soleil, qui y est incliné de sept degrés & demi. Ces nœuds se trouvent au huitième degré des gemeaux & du sagitaire; ce qui coucourt avec la fin des mois de mai & de novembre.

Voilà le précis du systême de M. de *Mairan*, le premier physicien qui, après *Gassendi* & MM. *Cassini* & *Maraldi*, ait donné une attention particulière à ce phénomène. Son systême sera encore mieux développé dans une nouvelle édition du *Traité de l'aurore boréale* de ce savant, que M. *Wan-Swinden*, célèbre professeur de Franeker, se propose de publier avec des augmentations considérables.

De tous les phénomènes naturels, celui de l'*aurore boréale* est peut-être un de ceux sur lequel les savans se sont le plus exercés pour tâcher d'en découvrir la cause. Nous venons de donner une idée de l'explication qu'en donne M. de *Mairan*; qu'il nous soit permis de parcourir les différentes causes que l'on a assignées à ce phénomène.

Le célèbre abbé *Hell*, astronome de Vienne en Autriche, pense que l'*aurore boréale* appartient aux phénomènes des Hales, Parhélies, Paraselènes, &c., & qu'elle est formée par les vapeurs congelées qui sont abondantes dans les corps froids, & qui réfléchissent tantôt la lumière du soleil, tantôt celle de la lune, & quelquefois la lumière de ces deux astres ensemble.

La plupart des physiciens regardent aujourd'hui l'*aurore boréale* comme un phénomène électrique & phosphorique; tels sont MM. *Musschenbrock*, l'abbé *Mann*, membres de l'académie de Bruxelles, *Cantin*, *Franklin*, *de la Cépède*, l'abbé *Bertholon*, *Darquier*, célèbres astronomes de Toulouse, &c. M. Volta semble attribuer la cause de l'*aurore boréale* à l'air inflammable.

Plusieurs physiciens ont cru remarquer une espèce d'influence de l'*aurore boréale* sur la température. Pour savoir à quoi nous en tenir sur cette opinion, nous avons examiné dans nos registres d'observations météorologiques, les températures qui ont précédé & suivi l'apparition de l'*aurore boréale* pendant douze ans, & nous avons tiré de cet examen les résultats suivans:

1°. Le beau tems précède & suit l'*aurore boréale* plus ordinairement que toute autre température;

2°. Le froid domine plus souvent que le chaud; avant & après ce phénomène;

3°. L'*aurore boréale* est plus souvent suivie de pluie, de neige & de brouillards qu'elle n'en est précédée;

4°. Elle ne paroît pas influer sur la direction, ni sur la force du vent.

L'apparition de l'*aurore boréale* est d'autant plus fréquente qu'on s'approche davantage du nord; ce phénomène est presque continuel aux environs du pôle pendant la longue nuit qui a lieu dans ces régions; il supplée en partie à la lumière du soleil dont les habitans de ces pays sont privés pendant des mois entiers. Ce phénomène y est de la plus grande magnificence; il faut voir la description qu'en donne M. *de Maupertuis* qui l'avoit observé dans son voyage fait au cercle polaire, en 1736, par ordre du roi. (*Figure de la terre*, *page* 60, *mém. de l'acad. des sciences*, *année* 1737, *page* 420.)

(Le R. P. COTTE).

AUSTERES. (*Mat. méd.*)

Les substances *austères* sont communément regardées comme acerbes; ces deux mots passent pour être synonymes l'un de l'autre; mais on peut s'en servir, cependant, pour désigner une différence ou une modification dans la saveur resserrante ou acerbe en général. En effet il semble que l'expression d'*austères* appartienne particulièrement à ceux des acerbes dont la saveur est plus forte & resserre avec plus d'énergie les fibres de la langue, du palais, & de l'arrière-bouche, de manière à exciter une sensation très-désagréable. Si l'on compare entr'eux les différens fruits, avant leur maturité, on prendra une idée exacte de la saveur *austère*; la nèfle, le fruit du cormier, certaines espèces de poires, sont *austères* avant de mûrir, tandis que beaucoup d'autres ne sont qu'acerbes. Cette distinction est une preuve que, sur-tout dans les sciences, notre langue n'a pas de véritables synonymes. Les *austères* sont plus fortement astringens que les acerbes. (M. FOURCROY.)

AUSTÉRITÉ. (*Hygiène.*)

Partie III, règles de l'hygiène générale.

Classe II, hygiène particulière.

Ordre II, régime des choses non naturelles.

On nomme *austérité*, ou régime austère, celui, dans lequel on se conforme scrupuleusement aux intentions, par lesquelles on a été dirigé dans la diette qu'on s'est prescrit soi-même, ou qui a été prescrite par d'autres. On sent qu'il y a mille circonstances où l'on perdroit le fruit d'une diette bien commencée, si on se relâchoit sur son exactitude. C'est la raison pour laquelle, après les maladies les plus graves, on voit tant de malades avoir des rechûtes, lorsqu'ils se livrent à leur appétit désordonné, & que la diette n'est pas austère. (*Voyez* les mots DIETTE, RÉGIME.)

Si la diette, d'un autre côté, est trop austère, alors elle produit les plus grands maux, qui sont la suite du défaut de nourriture, & de la perte des forces: toutes les fonctions languissent & donnent aux individus un air sec & décharné, qu'on trouve souvent à ces bigots ou bigotes, qui croyent obliger la divinité, en détruisant une bonne organisation qu'elle ne leur a sûrement point donnée pour la laisser flétrir volontairement. Ces personnes, qui ont le moral foible, ainsi que le physique, ont besoin de nourritures plus substantielles & plus fortes que les autres. (M. MACQUART).

AUSTRAL, (vent) (*Voyez* VENTS).

(M. MACQUART).

AUTERIVE. (*Eaux minérales*).

C'est un village près d'Issoire, où se trouve une source minérale sur laquelle on n'a presque point de renseignemens. (M. MACQUART.)

AUTEUIL, près Paris. (*Eaux minérales*).

Il y a à *Auteuil*, village situé sur la rive droite de la Seine, à une demi-lieue ouest-sud-ouest, de Paris, des eaux minérales qui ont été découvertes vers la fin du seizième siècle, dans la maison du président Broé. On n'en fait pas usage aujourd'hui, parce qu'on a reconnu que leurs vertus étoient extrêmement foibles. Pierre Habert, en 1628, les a fait connoître par un petit ouvrage qu'il a publié sur leurs qualités. Il dit les avoir employées avec succès dans la rétention d'urine, la gravelle, le calcul, les obstructions du foie & de la rate; il les a recommandées dans les fièvres tierces, & les ulcères des reins & de la vessie. Il les croyoit encore utiles dans la stérilité des femmes & l'hydropisie.

Il regardoit ces eaux comme contenant du fer & du vitriol. Depuis, en 1682, Pierre le Givre a donné une notice sur les eaux d'Auteuil, dans le huitième chapitre d'un ouvrage qui a pour titre: *arcanum acidularum*; il dit ces eaux ferrugineuses d'après leurs qualités sensibles, & sans aucune analyse particulière.

Il y a encore un village qu'on nomme *Auteuil* dans le diocèse de Soissons, à deux lieues de Crepy, & trois quarts de lieue de la Ferté-Milon, où l'on a découvert une source d'eau minérale froide, mais qui est très-peu connue. (M. MACQUART).

AUTOMNALE, *constitution.*

La constitution *automnale* étoit, suivant la doctrine des anciens, une des quatre principales constitutions des maladies qui règnent assez constamment dans le cours ordinaire de l'année, & qui semblent la diviser en autant de parties.

Elle commence vers la fin d'octobre, & dure pendant les mois de novembre, décembre & janvier, dans les hivers sereins. Souvent elle se complique, ainsi que l'ont remarqué *Sydenham* & *Grant*, avec les maladies inflammatoires de cette saison, & alors elle rend la cure des affections régnantes plus longue & plus difficile.

(*Voyez* les mots ATRABILE, CONSTITUTION ATRABILIEUSE). (M. LAGUERENNE).

AUTOMNALES, *maladies*.

Les maladies qui règnent le plus fréquemment en automne, sont celles qui reconnoissent pour cause l'épaississement des sucs, & l'appauvrissement des humeurs. L'été & sa température ont une grande influence sur la constitution *automnale*; elles la préparent, en quelque façon, suivant l'observation des anciens, qui est confirmée journellement par celle des modernes. La plupart des maladies *automnales* portent le caractère attabilieux; &, comme un des principaux élémens de l'atrabile, est le suc bilieux que l'été engendre si abondamment, c'est de ce nombre plus ou moins grand des maladies bilieuses, de l'époque à laquelle elles cessent, & de la manière plus ou moins complette dont elles ont été terminées, que dépendent le développement plus ou moins rapide, & le caractère plus ou moins prononcé des maladies atrabilieuses.

La classe de ces affections est très-nombreuse. Mais les principales sont le catarre atrabilieux, l'influenza, la fausse péripneumonie de Sydenham, les fièvres intermittentes, l'hypochondriacie, une espèce de maladie noire, connue & désignée par Hippocrate sous le nom de *fluxus spleneticus*, la dyssenterie atrabilieuse, une colique du même genre, différens engorgemens qui deviennent souvent squirreux.

Les anciens rangeoient encore, au nombre des maladies atrabilieuses, le cancer, l'éléphantiase, plusieurs maladies cutanées, quelques rhumatismes, certaines apoplexies & paralysies. Toutes les affections ont des signes particuliers, au moyen desquels on peut les distinguer de celles qui, ayant quelque rapport avec elles, en diffèrent essentiellement par leur nature, & dépendent d'un autre ordre de causes. (*Voyez*, pour la description de ces symptômes, les articles ATRABILE ET CONSTITUTION ATRABILIEUSE).

(M. LAGUERENNE).

AUTOMNE. (*Hygiène*).

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe I, *circumfusa*.

Ordre I, atmosphère.

Sect. V, variation naturelle de l'atmosphère, succession de tems.

L'*automne* est une des quatre saisons de l'année, qui commence lorsque l'été finit, c'est-à-dire, lorsque la distance méridienne du soleil au zenith, après avoir décru, se trouve moyenne entre le plus grand & le moindre éloignement. L'*automne* finit lorsque l'hiver commence; ses jours vont toujours en décroissant, & sont plus courts que les nuits, excepté le premier jour d'*automne*, qui est le jour de l'exquinoxe.

Diverses nations ont compté les années par les *automnes*, comme les anglo-saxons par les hivers. Mais Tacite nous apprend que c'étoit la seule des saisons que les germains ne connussent en aucune manière.

Tertulien appelle l'*automne*, *tentator valetudinum*, &, en effet, c'est une saison qui est mal saine à bien des égards. Les maladies putrides y abondent sur-tout lorsque la chaleur est encore très-forte, & qu'il pleut beaucoup. Les variations de l'atmosphère n'y entrent pas pour peu; les alimens végétaux, les fruits, dont le peuple use en grande abondance, sont souvent la cause de beaucoup d'incommodités. Il faut donc s'abstenir, à cette époque, de faire un trop grand usage des fruits même les plus mûrs, il faut rejetter ceux qui ne le sont pas assez. Boire avec la plus grande modération du moût de vin, du poirée, du cidre, lorsqu'ils sont très-nouveaux. On sait que souvent les incommodités de cette saison sont d'autant plus communes, que les années ont été plus abondantes en fruits: il faut donc être réservé sur la quantité & la qualité de ces sortes de nourritures, ou l'on court risque d'avoir des fièvres longues & opiniâtres, qui dérangent les meilleures constitutions. Comme les brouillards & l'humidité se font souvent sentir avec énergie dans l'automne, on doit éviter de se promener dès le matin, & sur-tout le soir après le coucher du soleil. Le serein est dangereux alors pour les personnes qui n'ont pas une santé très-vigoureuse. Il faut occuper les appartemens qui sont exposés au midi, sur-tout avoir bien soin de se couvrir assez le jour & la nuit, pour que le froid, & sur-tout l'humidité, ne pénètrent pas les pores cutanés; on sait que ces deux circonstances réunies offrent la température la plus mal saine, & celle qui peut causer le plus d'accidens fâcheux, par le reflux de l'insensible transpiration.

La nourriture doit, en général, se tirer des animaux & des végétaux à parties égales, il faut boire du bon vin, faire un exercice plus fort que dans l'été, soit à pied, soit à cheval; la chasse sera un bon exercice pour les personnes fortes & vigoureuses qui en ont l'habitude; mais les gens de lettres, les robins, les habitans des villes, un peu foibles & délicats, ne doivent s'y livrer qu'avec beaucoup de modération pour ne pas faire d'un délassement une source de maux. Dans l'intérieur, les jeux qui peuvent en procurer davantage, comme la paume, le billard, le volant, sont très-convenables pour conserver la santé.

Les maladies qu'on voit régner dans cette saison, sont souvent plus funestes & plus graves que celles du printems, parce qu'elles ne dépendent pas seulement du défaut de transpiration, mais qu'elles reconnoissent encore pour causes l'âcreté & l'épais-

ſſement des humeurs, qui, fort ſouvent, ſont une ſuite de la chaleur conſidérable de la ſaiſon précédente, & du régime qu'on a ſuivi. La coction & la dépuration des humeurs ne ſe font plus de la même manière que dans l'été, ſouvent la nature emploie d'autres moyens, comme des rhumes, fluxions, rhumatiſmes, diarrhées, dyſſenteries, maladies de peau, fièvres intermittentes, & qui ſurviennent à cette époque, & qu'un régime exact peut ſeul faire éviter. (M. Macquart.)

AUTOUR. (*Art véterin., oiſeaux domeſtiques*)

L'*autour* eſt un oiſeau de proie, domeſtique, dont autrefois on ſe ſervoit beaucoup pour la chaſſe. Tout ce qui concerne ſon hiſtoire naturelle & ſon éducation, a été traité par M. *Mauduyt* dans le *dictionnaire ornithologique* de cet ouvrage, aux mots Autour & Fauconnerie; nous parlerons de ſes maladies, ainſi que de celles des autres oiſeaux, ſous leurs noms propres. (M. Huzard.)

AUTOURSERIE. (*Hygiène vétérin.*)

L'*autourſerie* eſt l'art de ſoigner, d'élever, de dreſſer, de traiter les *autours*. Puiſqu'elle a pour objet une eſpèce particulière d'animaux domeſtiques, elle forme une des branches de la *zooiatrique* ou de la *vétérinaire*, comme la *fauconnerie*, *l'hippiatrique*, &c. On peut conſulter pour ce qui concerne particulièrement cette partie, le *dictionnaire ornithologique de M. Mauduyt* & celui de *Vénérie, chaſſe & pêche*.

Quelques auteurs ont écrit *ex profeſſo* ſur l'*autourſerie*; tels ſont entr'autres, *P. & F. de Gommer*, *C. d'Arcuſſia d'Eſparron*, *F. de Sainte-Aulaire de la Renaudie*, &c. (*Voyez* Bibliographie vétérinaire. (M. Huzard.)

AUTOURSIER, AUTRUSSIER. (*Hygiène. vétérinaire.*)

L'*autourſier* eſt celui qui a ſoin des *autours*; il eſt à ces oiſeaux, ce que l'*ânier* eſt à l'âne; le *berger* au mouton; le *bouvier* au bœuf; le *chévrier* à la chèvre; le *fauconnier* au faucon; le *haraſſier* au haras; le *magnaguier* au ver à ſoye; le *palefrénier* au cheval; &c. &c. Tous doivent en général avoir les qualités que nous indiquerons à l'article *palefrénier*.

(M. Huzard.)

AUTRUCHE. (*Hygiène.*)

Partie II, choſes naturelles.

Claſſe III, *ingeſta*.

Ordre I, alimens.

Sect. II, animaux.

M. de Buffon rapporte, que des peuples entiers ont mérité le nom de ſtruthophages, par l'uſage où ils étoient de manger de l'*autruche*; ces peuples étoient voiſins des éléphantophages, qui ne faiſoient pas meilleure chère. Apicius preſcrit avec grande raiſon, une ſauce un peu vive pour cette viande qui eſt de difficile digeſtion; ce qui prouve qu'au moins elle étoit en uſage chez les Romains; mais nous en avons d'autres preuves. L'empereur Héliogabale, fit un jour ſervir les cervelles de ſix cents *autruches* dans un ſeul repas. Il mangeoit encore la chair de ces animaux.

Les habitans de la Nubie, de la Numidie, nourriſſent des *autruches* privées, dont ils mangent la chair, & vendent les plumes. Les chiens & les chats ne voulurent pas manger d'une *autruche* que Valliſnieri avoit diſſéqué, quoique cette chair fût encore fraîche & vermeille; à la vérité l'*autruche* étoit d'une grande maigreur: de plus elle pouvoit être vieille; Léon l'africquain qui en avoit goûté ſur les lieux, nous apprend qu'on ne mange guères que les jeunes, même après les avoir engraiſſées.

Cadamoſto, & quelques autres voyageurs, diſent avoir mangé des œufs d'*autruche*, & les avoir trouvés fort bons. De Brue & le Maire aſſurent, dans le voyage au Sénégal, pag. 104, que dans un ſeul des œufs d'*autruche* de ce pays, il y a de quoi nourrir huit hommes; d'autres diſent qu'il pèſe autant que 30 œufs de poule.

Lorſque les Arabes ont tué une *autruche*, ils lui ouvrent la gorge, font une ligature au-deſſous du trou, & la prenant enſuite à trois ou quatre; ils la ſécouent & la reſacent, comme on reſaceroit une outre pour la rincer: après quoi, la ligature étant défaite, il ſort par le trou fait à la gorge, une quantité conſidérable de mantèque, en conſiſtance d'huile figée. On en tire quelquefois d'une ſeule *autruche*, juſqu'à vingt livres. Cette mantèque n'eſt autre choſe que le ſang de l'*autruche* mêlé avec la graiſſe, qui, dans ces animaux, forme une couche épaiſſe de pluſieurs pouces ſur les inteſtins. Les habitans du pays prétendent que la mantèque eſt un très-bon manger, mais qu'elle donne le cours de ventre.

(M. Macquart.)

AUTRUCHE. (*Mat. méd.*)

L'*autruche* eſt un gros oiſeau trop connu, & trop diſtingué par la longueur de ſon col, l'étroiteſſe de ſes aîles, les eſpèces de poils ou crins qui garniſſent ſa tête, la forme de ſes pieds, ſes deux doigts, la groſſeur de ſes œufs, l'uſage de ſes plumes; pour qu'il ſoit néceſſaire d'en donner une deſcription, qui d'ailleurs regarde entièrement l'hiſtoire naturelle, & qu'on trouvera très-détaillée dans le dictionnaire d'ornithologie par M. Mauduyt. Nous nous contenterons de faire connoître ici, ce que cet oiſeau fournit à la matière médicale, les propriétés qu'on attribue à quelques-unes de ſes parties, & les uſages qu'on en fait pour la guériſon des maladies.

Dans quelques contrées de l'Afrique, on mange la chair de l'*autruche*; mais au rapport de Bilon, cette chair est dure, d'assez mauvais goût & se digère difficilement. Il n'en est pas de même des œufs de cet oiseau. C'est un aliment sain & agréable, dont le volume & la qualité nourrissante, sont d'une très-grande ressource pour les voyageurs, dans les parties non-habitées de l'Afrique, où les *autruches* se trouvent souvent, même en très-grande quantité. M. Sparman dans son voyage au Cap, a trouvé quelquefois une grande ressource dans cet aliment, un des meilleurs que l'on puisse rencontrer dans les déserts.

La graisse de l'*autruche* est émolliente & résolutive, comme toutes les autres graisses; on dit qu'elle fortifie les nerfs, qu'appliquée sur la région des reins, elle calme les douleurs néphrétiques. Quant aux vertus diurétiques & lithontriptiques qu'on accorde à la coquille des œufs de l'*autruche*, elles ne méritent pas beaucoup de confiance; cette substance ne paroît être qu'absorbante, comme toutes les coquilles des œufs des oiseaux.

La membrane intérieure de l'estomac de l'*autruche*, séchée & réduite en poudre, passoit pour avoir une vertu stomachique, elle est manifestement fondée sur le préjugé qu'on a eu long-tems, que cet oiseau avoit une force digestive si considérable, qu'il digéroit même le fer. (M. Fourcroy.)

AUTRUSSIER. (*Hygiène vétérin.*) (*Voyez* Autoursier. (M. Huzard.)

AUXILIAIRES. (*Mat. méd.*)

On nomme en matière médicale, remèdes auxiliaires, ceux qui dans une formule, sont ajoutés pour aider l'action des plus énergiques, & pour la rendre plus certaine. Ainsi dans les potions purgatives, les sels neutres & amers qui en font partie, sont presque toujours auxiliaires du senné, de la rhubarbe, de la manne, & de tous les autres purgatifs qui en font la base. Les remèdes auxiliaires sont toujours en plus petite dose, que ceux dont ils sont destinés à aider l'action, & on les place immédiatement après ceux-ci dans les formules. Quoique la dénomination de remèdes auxiliaires, & la définition qu'on en donne, semblent annoncer qu'on admet dans les médicamens des degrés de force très-bien connus & très-constans, c'est aussi souvent sur la dose de ces remèdes comparés à ceux qui font la base des médicamens composés, qu'on fonde leurs qualités d'auxiliaires; il arrive encore quelquefois que les remèdes, qui n'avoient été donnés que comme auxiliaires, augmentent tellement l'action des médicamens composés, qu'ils semblent devenir alors la base active de ces médicamens; ainsi le tartrite d'antimoine & de potasse ou *tartre stibié* employé comme remède auxiliaire dans une potion purgative, ajoute tellement à sa vertu & à son action, que la même potion prescrite sans ce sel métallique, n'a presque nul effet. On voit par cet exemple, que l'expression d'auxiliaire ne peut convenir très-souvent, que parce que le médicament qu'on qualifie ainsi, est en dose beaucoup plus petite que les autres; mais que considérés par rapport à leur action, les auxiliaires sont quelquefois les principaux remèdes qui entrent dans les médicamens composés. (M. Fourcroy.)

AUZON. (*Eaux min.*)

C'est un bourg de l'élection d'Issoire, à une petite distance de la rive droite de l'Allier, à trois lieues & demie au sud d'Issoire, & à deux au nord de Brioude; il s'y trouve une source minérale peu connue.

(M. Macquart.)

AVAILLES. (*Eaux min.*)

C'est une petite ville du haut Poitou, sur la rive gauche de la Vienne, à deux lieues de Confolens, à onze de Poitiers, & à douze de Limoges. Les fontaines minérales sont au pied d'une petite montagne à mille pas de cette ville, & renfermées dans trois puits de huit pieds de profondeur, de trois pieds de diamètre, & à deux pieds de distance les uns des autres. On prétend qu'ils peuvent fournir trente muids d'eau dans douze heures. Ce sont des eaux froides, dans lesquelles *Duclos*, pag. 3, a trouvé une saveur un peu salée, & beaucoup de crystaux de sel marin par l'analyse. Rondelet, dans l'ouvrage qu'il publia en 1640, vante trop leurs vertus, pour qu'on puisse s'en rapporter à ses idées. Il y a encore une dissertation de M. de Launay 1771, où après avoir décrit les qualités sensibles de ces eaux, il dit que par l'analyse, il a trouvé:

Du sel commun;

Du sel alkali;

Du sel marin, à base terreuse;

Du sel de Glauber;

Du fer.

Il est tombé dans le même défaut que Rondelet, & fait de ces eaux une panacée universelle.

(M. Macquart.)

AVALEMENT DE LA LANGUE. (*Voyez* Langue. (M. Chamseru.)

AVALER L'EAU. (*Hygiène vétérin.*) (*Voyez* Abattre-l'eau.) (M. Huzard.)

AVALER LA BOTTE. (*Hygiène vétérin.*)

C'est ôter aux chiens de chasse le collier qu'on nomme botte, pour les laisser chasser en liberté, la bête qu'on leur faisoit chasser au bout du trait. (*V.* Botte *dans le dictionnaire de Vénérie.*) (M. Huzard.)

AVALI. (*Mat. méd.*)

Plante du Malabar, gravée dans l'*hortus malabaricus* vol. V, p. 33, pl. 17.

Les Brames l'appellent *avali aparaco*.

Son nom Malabar, eſt *Kal-isjerone-panel*.

C'eſt un arbriſſeau toujours verd, toujours chargé de fleurs & de fruits, haut de 4 à 5 pieds. Sa racine eſt courte & à branches alternes. Les feuilles ſont auſſi alternes, écartées, elliptiques, & diſpoſées ſur un même plan. Les fleurs ſont le plus ſouvent ſolitaires, ont une corolle à ſix petales égaux. Les ovaires en mûriſſant, deviennent autant de baies ſphéroïdes à une loge, contenant chacune une graine ſphéroïde de même.

L'*avali* a une odeur ſuave & aromatique dans toutes ſes parties. Il croît communément au Malabar dans les lieux montueux & pierreux, voiſins de *paracaro*.

On ordonne la poudre faite avec l'écorce de ſa racine dans l'eau, pour arrêter les dyſſenteries; elle eſt recommandée dans les fièvres ardentes, en y joignant du ſucre.

La décoction ſe prend en bain pour les douleurs des articulations; l'écorce qu'on pile dans l'eau ſalée, ou de mer, ſert à frotter le ventre pour tuer les vers.

L'huile extraite de la racine, appaiſe les douleurs des hypochondres, & guérit les gerçures de la bouche. (*Anc. Encycl.*) (M. Macquart.)

AVANACU. (*Mat. méd.*)

C'eſt une eſpèce de ricin ainſi nommé au Malabar, & gravé dans l'*hortus malabaricus*. vol II, p. 57, pl. 32.

Les Malabares lui donnent le nom d'*Ovanacoé*.

Les Brames, celui de *Erando*.

Jean Commelin, croit que c'eſt le *ricinus vulgaris* de Gaſpard Bauhin.

Linné l'appelle *Ricinus communis, foliis peltatis ſubpalmatis ſerratis*.

L'*avanacu* eſt un arbriſſeau qui s'élève à la hauteur de neuf à dix pieds. Il a la racine courte, fibreuſe & blanchâtre. Ses feuilles rondes ſont diſpoſées alternativement & circulairement le long des branches.

Les branches ſont terminées par un panicule en épi de quinze à vingt fleurs vertes, de quatre à cinq lignes de diamètre. Elles n'ont point de corolle. L'ovaire en mûriſſant devient une capſule ſphéroïde, verte, comme poudrée d'une roſée bleuâtre. Elle eſt partagée en trois loges, contenant chacune une graine ovoïde, longue de quatre à cinq lignes, rouge-brune, très-dure, & portant à ſa face intérieure vers le haut, un corpuſcule charnu blanchâtre.

La ſaveur de cette plante eſt amère, légèrement aſtringente & âcre.

L'amande des graines roties ſe donne en poudre avec le ſucre, pour purger. L'huile qu'on en tire par expreſſion, eſt très purgative, ſoit qu'on la prenne ſeule, ſoit qu'on la mêle avec du lait doux. Cette même huile ou ſon marc s'applique ſur les reins ou le ventre, pour en appaiſer les douleurs. La décoction de ſa racine eſt vantée contre les vents, l'aſthme, les douleurs de ventre, des reins, l'enflure des pieds, la goutte & le feu ſacré. Les feuilles entières ou pilées, ſe placent ſur la tête pour diſſiper la migraine, la goutte. On expoſe les parties malades à la vapeur de leur décoction. On parle encore dans l'*hortus malabaricus* d'une autre eſpèce d'*avanacu*.

Les Malabares le nomment *pandi-avanacu*.

Les Brames, *vollo erando*.

Tournefort, *ricinus, africanus maximus caule geniculato rutilante*.

Il diffère du premier, en ce qu'il eſt d'un beau rouge dans toutes ſes parties, qu'il eſt plus grand, qu'il a les graines plus applaties, plus brunes, &c.; il eſt plus rare que l'autre.

On prétend que l'écorce du *pandi-avanacu* ſuſpendue au col, a la vertu d'arrêter les vomiſſemens. (A. E.)

En général nous ne devons pas accorder une créance abſolue à toutes les qualités décrites dans les ouvrages qui parlent des plantes étrangères. Les pays où on les emploie, ne ſont pas aſſez éclairés, pour que la ſaine phyſique ait préſidé aux recherches & aux obſervations dont elles ont pu être le ſujet; l'empiriſme preſque tout ſeul a produit le plus ſouvent leur grand mérite. (M. Macquart.)

AVANT-COEUR. (*Pathologie vétérin.*)

On appelle ainſi les tumeurs charbonneuſes qui paroiſſent au poitrail. (*Voyez* Charbon.)

On donne communément auſſi ce nom, ſurtout

dans les campagnes à toutes les tumeurs qui paroiſſent à cette partie quelque ſoit leur nature ; ainſi les *loupes*, les *tumeurs carcinomateuſes* ou *enkiſtées*, &c., qui ſont la ſuite du frottement du *collier*, ſont auſſi indiſtinctement appelées *avant-cœur* & c'eſt toujours attendu leur poſition. (*Voyez* LOUPES, TUMEURS.)

(M. HUZARD.)

AVANT-COURROUX. (*Voyez* CHARBON).

(M. HUZARD.)

AVARU. (*Mat. méd.*)

Nom que les Cingales, habitans de l'Iſle de Ceylan, donnent à l'eſpèce d'*indigo* figuré ſous le nom de Malabar *amiri*, par Van-Rheede, dans ſon *hortus Malabaricus*, vol. I, page 101, pl. 54. Les brames lui donnent la dénomination de *nely*.

Les ceylanois l'appellent *alwari*, ſelon Hermann. Linné le nommé *indigofera tinctoria*, *leguminibus arcuatis incanis lucentibus folio brevioribus*.

C'eſt un arbriſſeau qui croît dans les terreins ſecs & pierreux, qui s'élève à la hauteur de cinq à ſix pieds, ſous la forme d'un buiſſon ſphéroïde.

Ses feuilles ſont alternes, aſſez ſerrées. Les fleurs conſiſtent en un calice d'une ſeule pièce, formé en tube, diviſé juſqu'à ſon milieu en cinq parties égales, deux fois plus court que la corolle, qui eſt à cinq pétales inégaux, repreſentans un papillon qui vole; il en naît une gouſſe cylindrique, cloiſonnée, qui contient des graines ovoïdes runes & luiſantes.

L'*avaru* fleurit deux fois l'an : ſes fleurs ſont ſans odeur ; ſes feuilles ont une ſaveur un peu amère, & produiſent une légère ſaveur dans la bouche, lorſqu'on les mâche un peu long-tems.

La décoction de la racine dans l'eau, ſe prend pour arrêter les douleurs néphrétiques. Mêlée avec l'eau de coco, elle eſt vantée contre les morſures vénimeuſes : ſes feuilles pilées s'appliquent en cataplaſme ſur le ventre dans les difficultés d'uriner ; le principal avantage qu'on tire de ſes feuilles dans l'Inde, c'eſt d'en extraire une fécule bleu-outremer, ou céleſte, très-eſtimée pour la teinture, qu'on nomme indigo en Europe, pour indiquer le lieu de ſon origine. Cette fécule s'applique encore ſur les tumeurs pour les ſécher. (*Anc. Encycl.*). (M. MACQUART).

AVANCOULE (*Hygiène vétérinaire.*)

C'eſt le nom qu'on donne dans quelques endroits, à l'ers. (*Voyez* ERS). (M. HUZARD).

AVELINE. (*Hygiène*). (*Voyez* NOISETTE).

(M. MACQUART.)

AVENHEIM. (*Eaux minérales*).

Ce nom indique un village à trois lieues nord-oueſt de Strasbourg, dans lequel on trouve une ſource d'eau minérale, appelée dans le pays, *le puits intariſſable.* Suivant Raulin, ces eaux contiennent un peu de bitume, de l'alcali minéral, & un peu d'acide vitriolique. (Raulin, page 273.).

M. Guerin, dans un ouvrage intitulé : *De fontibus medicatis alſatiæ* 1769, dit, après les avoir examinées par les réactifs & l'évaporation, qu'on peut conjecturer qu'elles contiennent de l'air, beaucoup de terre calcaire très-diviſée, quelques veſtiges d'acide vitriolique, quelque choſe de bitumineux, & un alcali qui peut être un alcali foſſile. On voit que cette analyſe laiſſe encore quelque choſe à deſirer. Il dit ces eaux émollientes, déterſives, apéritives, abſorbantes. (M. MACQUART).

AVEN-ZOAR, & ſuivant les arabes ABEN-ZOAR.

Quoiqu'on ne puiſſe pas fixer préciſément, dit Freind, le tems où *Aven-Zoar* a vécu, il ſemble être venu plus tard qu'Avicenne. Il eſt ſûr cependant qu'il a vécu avant Averrhoës, qui, plus d'une fois, lui donne de hautes & juſtes louanges, l'appelant l'*admirable*, l'*illuſtre*, le *tréſor de toute ſcience*, & le prince de la médecine, depuis le tems de Galien juſqu'au ſien. Il naquit, ou au moins il réſida à Séville, capitale d'Andalouſie, qui étoit alors le ſiége du Calife Mahométan. Il vécut cent trente-cinq ans, commença de pratiquer à quarante, & eut l'avantage d'une expérience plus longue que perſonne peut-être ait jamais eue, car il jouit d'une parfaite ſanté juſqu'à ſa dernière heure.

Il raconte lui-même comment Haly, conneſtable du roi (*comes ſtabuli*) dans cette ville, le fit mettre en priſon, & traiter d'une façon barbare, quoiqu'il paroiſſe, par ſon propre récit, que devant ou après il guérit de la jauniſſe le fils de ce miniſtre.

Il a écrit un livre qu'il appele en ſa langue *Thaïſſer*, c'eſt-à-dire, un livre qui contient toutes les règles pour les remèdes & la diète dans la plupart des maladies. Ce livre prouve certainement qu'il a été un médecin très-occupé. Il paroît par-là encore qu'il avoit la charge d'un hôpital, & qu'il étoit ſouvent employé par les ordres des Miramamolins.

Il eſt regardé, par le plus grand nombre des écrivains, comme un empirique ; néanmoins je ne ſaurois m'imaginer pourquoi ils ſe ſont aviſés de dire de lui une choſe qui lui convient moins, je penſe, qu'à aucun autre des auteurs arabes. On pourroit ſoupçonner, par-là, qu'ils n'en ont lu que la préface qui con-

tient un amas de recettes, dont lui & d'autres se servoient.

Aven-Zoar étoit né d'une famille de médecins; son père & son aïeul l'avoient été. Il parle même d'eux, à cet égard, en termes pleins de respect & de reconnoissance. Il nous dit lui-même qu'il avoit reçu une excellente éducation; qu'il avoit appris, non-seulement ce qu'il est nécessaire à un médecin de savoir, mais qu'il avoit étudié de plus, par amour pour la science, ce qui regarde la pharmacie & la chirurgie.

Il pose, pour maxime, que l'expérience est un guide assuré pour une pratique salutaire, & sera le fondement ou de l'absolutiou, ou de la condamnation en cette vie & en l'autre, pour lui comme pour tout autre médecin. Il y a un autre endroit encore plus remarquable, où il dit, combien il est indifférent d'employer, dans certaines tumeurs, une huile ou une autre; & il observe, en passant, que l'art de guérir les maladies ne s'obtiendra jamais par des distinctions logiques ou des subtilités sophistiques; qu'une longue expérience seule, éclairée d'un bon jugement, peut donner un talent si rare. Par exemple, dit-il, si quelqu'un se mettoit dans l'esprit de faire des spéculations rafinées sur les remèdes laxatifs, & qu'il prétendît trouver la quantité & la qualité relative de chaque purgation, de manière à la proportionner exactement à la constitution du malade & à la nature des humeurs qui doivent être évacuées, & calculer cela si bien qu'il n'y eût ni du trop, ni du trop peu: il pense que de telles spéculations ne contribuent presque point à donner des idées justes sur la méthode de la cure. Il fait allusion ici sans doute à Alkindus, qui avoit écrit un traité bisarre touchant les doses & les qualités des remèdes.

Aven-Zoar a si peu de penchant pour la charlatanerie, & il fait si peu de cas d'une simple recette, qu'il se plaint de l'indiscrétion des vieilles femmes à ce sujet, comme il rejette aussi les vaines superstitions des astrologues.

Il raconte de lui-même une chose qui est assez remarquable: il dit que dans un cas particulier, il ne sut comment procéder; il demanda inutilement le sentiment de plusieurs médecins; enfin il s'en alla à la ville, où son père vivoit, pour avoir son avis. Le vieillard ne voulut pas lui donner une réponse directe; mais il lui montra un endroit dans Galien, & lui dit de le lire, & que s'il pouvoit y découvrir la méthode de la cure, ce seroit fort bien; mais que s'il ne le pouvoit, il ne devoit pas se flatter de faire aucun progrès en médecine. Le conseil réussit, & le malade fut guéri à la satisfaction du père & du fils.

Par-tout, dans son ouvrage, *Aven-Zoar* fait profession de la secte dogmatique. Par-tout on remarque qu'il spéculoit beaucoup sur les causes & sur les symptômes des maladies. Dans sa théorie, il suit principalement, pour ne pas dire entièrement, Galien; & il le cite à toute occasion beaucoup plus que ne font les autres médecins arabes.

Quoiqu'il soit si fort partisan de Galien, il y a plusieurs choses particulières dans ses ouvrages qu'on ne trouvera que rarement, & même point du tout ailleurs; & il rapporte, d'après ses experiences, plusieurs faits qui méritent d'être lus. Il parle de quelques maladies auxquelles il avoit été lui-même sujet, particulièrement de la sciatique & de la dyssenterie; il dit qu'il se guérit de la dyssenterie, en portant une émeraude sur son ventre; il conseille, dans le même cas, d'en donner environ six grains en poudre. Aëtius est le premier qui attribue, à cette pierre, la vertu d'arrêter tout flux de sang.

(On sait aujourd'hui combien il faut rabattre des propriétés attribuées par les anciens aux pierres précieuses).

Aven-Zoar rapporte encore un cas fort singulier qui lui arriva à lui-même; savoir un abscès dans le médiastin, qui est la membrane, dit-il, qui traverse le thorax par le milieu. Au commencement de son mal, qui arriva dans un voyage, il sentit, en cet endroit, quelque douleur qui augmenta, & fut suivie de la toux; son pouls étoit très-dur, & la fièvre très-aiguë. La quatrième nuit, il se fit tirer une chopine de sang; il en fut peu soulagé. Cependant comme il fut obligé de continuer son voyage tout le jour, il s'endormit à la nuit; & pendant son sommeil, la ligature de son bras se défit; en s'éveillant, il trouva son lit inondé de sang, & ses forces considérablement affoiblies. Le jour suivant il commença à cracher une matière sanglante; & bien qu'après il tombât dans le délire, & qu'on lui donnât une grande quantité d'eau d'orge, comme il l'avoit ordonné d'avance; il attribue cependant sa guérison à l'évacuation considérable de sang qui lui étoit arrivée.

Je me suis un peu étendu, dans ce détail, parce que c'est le premier exemple que je sache où cette maladie ait été décrite. En général, dit *Aven-Zoar*, les symptômes de cette sorte d'abscès, sont une toux continuelle & successive, une douleur de tension en long, un dérangement dans la respiration, lequel la rend fréquente & petite, une fièvre aiguë, une grande soif, un pouls fort & inégal. C'est pourquoi la saignée est absolument nécessaire au commencement; & quoique ces symptômes semblent fort être les mêmes que ceux de la pleurésie, il parle cependant de ces deux maladies, comme de différentes maladies, en deux chapitres séparés; & il est à observer que, bien qu'il conseille positivement dans le premier cas, de saigner au côté opposé, sans quoi l'on tueroit le malade si l'on faisoit autrement; néanmoins, dans le dernier cas, il permet de faire la saignée où l'on voudra, pourvu que ce soit à la basilique, regardant tout cela comme indifférent.

Non-seulement *Aven-Zoar* parle d'un abscès au

médiastin, mais encore au péricarde; ce que je ne trouve point avoir été décrit par aucun des grecs ou des arabes. Cependant il n'y a point de doute que cette membrane & le médiastin auquel elle est contiguë, ne soient sujets à l'inflammation de même que la plevre & les poumons. Salius Diversus qui a rendu raison avec beaucoup de jugement de diverses maladies, & duquel la plupart des auteurs ne disent pas le mot, décrit cette maladie dans un chapitre distinct; il dit même qu'aucun auteur praticien ne l'avoit remarqué avant lui. Sa description des symptômes qui suivent l'inflammation de cette partie, est très-circonstanciée & très-exacte : & parce que le cas n'est pas ordinaire, quoiqu'on puisse fort bien le connoître si l'on y fait attention, je donnerai une idée de ce qu'il observe; ce qui répond au cas que j'ai rapporté d'*Aven-Zoar*.

Il y a (dit Salius Diversus) fièvre aiguë, inquiétude, soif, respiration courte & fréquente, grande chaleur dans le thorax, une petite douleur par-tout, excepté au sternum, où l'on sent un resserrement, & un obstacle, plutôt qu'une véritable douleur dans la respiration; la toux est continuelle, & le pouls dur comme dans la pleurésie. Cependant la douleur qui est moins aiguë la fait distinguer de la pleurésie; & la difficulté de respirer qui est moindre, de la péripneumonie. Quand le péricarde est aussi enflammé, il y a une plus grande chaleur; en un mot, tous les symptômes sont plus graves. Il juge fort sensément que la douleur est moindre dans ces membranes, parce qu'elles sont plus lâches, & ne sont pas attachées aux côtes, comme l'est la plevre : il y a seulement quelqu'embarras au sternum, auquel le médiastin est attaché. Pour preuve de ce qu'il avance, il donne le cas d'une personne qui mourut au neuvième jour, après quelques accès de syncope; par la dissection on trouva une inflammation aux membranes séparantes, comme il les appelle, de même qu'à une partie du péricarde.

Je suis persuadé que cette maladie arrive plus souvent que les praticiens n'y prennent garde. Lorsque l'inflammation se termine par la supuration, le pus doit se faire jour dans la cavité du médiastin; car, encore qu'il y ait eu de grandes disputes entre les anatomistes, s'il y a une telle cavité ou non, le scalpel, je pense, décide la controverse, & montre qu'il y en a une, bien qu'elle ne soit pas si grande que quelques-uns l'ont décrite : au moins, comme le médiastin part du sternum, ses deux membranes sont à telle distance, qu'une humeur ou du pus peut tomber entre deux, comme Colombo l'a observé; ce qui l'a déterminé, ainsi que Barbette à ordonner l'application du trépan au sternum. Spigel observe de plus qu'il a vu quelquefois des chirurgiens trompés par des plaies faites transversalement dans cet endroit, au point qu'ils croyoient qu'elles avoient pénétré les poumons, tandis que réellement elles se bornoient à cette cavité. Et pour plus grande & plus convaincante preuve de ce qui vient d'être remarqué, une personne recommandable par une longue expérience & par un jugement sûr à l'égard de tout ce qui a rapport à la chirurgie, m'a assuré que les abscès du médiastin arrivent particulièrement dans les maladies vénériennes, & que dans ces cas il a souvent pratiqué le trépan avec beaucoup de succès. On voit par-là combien peu est fondée la pensée de Paré qui semble trouver ridicule de tenter cette opération.

Aven-Zoar, comme il a été dit, a fait mention d'une inflammation & d'un abscès au péricarde; Rondelet, dans le livre où il traite de la manière de distinguer les maladies par les symptômes, parle aussi à-peu-près de même de cette affection. Il observe que dans ce cas, outre une moindre difficulté de respirer, lorsque le malade vient à cracher, il est moins soulagé par cette expectoration qu'on ne l'est dans la péripneumonie. Il a trouvé, dans une personne qu'il a disséquée, une grande inflammation au péricarde, & quelque matière sanieuse autour du cœur. On peut voir, dans Hildan, un exemple semblable où la matière épanchée alloit à plus de deux pintes, sans qu'aucune partie du cœur fût ulcérée : la principale chose, dont se plaignit le malade quelque tems avant sa mort, étoit une douleur qui s'étendoit en haut vers les épaules, & une violente palpitation. Rondelet reconnoît que ce cas étoit aussi aigu & dangereux qu'il est rare, n'ayant été observé de personne auparavant. Sans doute ce dernier, ainsi que Salius, ignoroient ce qui avoit été dit avant eux sur ce sujet; car, quoique Rondelet fût mort depuis plusieurs années, son ouvrage cependant ne fut imprimé qu'une année seulement avant que Salius publiât le sien. Néanmoins, bien que ces observations aient été présentées comme neuves par ces deux auteurs, on voit que cette maladie avoit été très-exactement décrite par *Aven-Zoar*. Il est arrivé de même à plusieurs des modernes, pour avoir négligé de lire les anciens, de produire, comme de nouvelles découvertes, ce qui se trouvoit consigné dans leurs écrits.

Oribase ajoute quelque chose de plus à l'égard du péricarde. Il parle de son augmentation par la production d'une nouvelle substance, qui a l'apparence du cartilage ou de pellicule; ce qu'il assure, n'avoit été remarqué de personne. Je crois que ceci doit s'entendre des tuniques épaissies de ce sac; car lorsqu'il y a obstruction dans ses glandes, ou une trop grande viscosité de la lymphe qui doit fournir la liqueur naturellement contenue dans sa cavité, les membranes du péricarde s'épaississent considérablement, & se trouvent souvent adhérentes au cœur; ce qui s'observe particulièrement dans les phthisiques & les asthmatiques, & d'où s'ensuit palpitation fréquente & syncope. Cette adhésion, à laquelle on n'a point pris garde, a peut-être donné occasion à Colombo & à d'autres, de dire qu'ils avoient vu des cœurs sans péricarde : il est beaucoup plus raisonnable de supposer la cohésion de cette membrane, que de penser qu'elle manque absolu-

ment. Je me souviens de l'avoir vue dans sa totalité de l'épaisseur d'un quart de pouce, & si étroitement unie au cœur qu'on ne pouvoit l'en détacher sans la déchirer. Il paroissoit évident qu'il y avoit eu inflammation, car elle étoit squirrheuse en quelques endroits, & couverte de petits abscès en d'autres. Le sujet, où se rencontroit ce désordre, avoit éprouvé, durant quelque tems, une grande diminution de forces; la fièvre survint alors, avec difficulté très-grande de respirer, & douleur de poitrine. Les douleurs ensuite se firent sentir par tout le corps, & principalement dans les membres, la fièvre continuant un peu : vers la fin de la maladie, le pouls fut constamment précipité, souvent inégal & intermittent, avec une palpitation violente. Le malade, enfin, mourut subitement, & sans qu'on s'y attendît : cependant, après avoir ouvert la poitrine, & en avoir fait un examen sérieux, il parut très-surprenant que la circulation ait pu se soutenir aussi long-tems, le cœur ayant à peine un espace pour son mouvement. Il y avoit d'ailleurs, dans l'artère pulmonaire & dans le ventricule gauche du cœur, un polype considérable qui, peut-être, devoit son origine à la maladie primitive du péricarde.

Aven-Zoar fait aussi mention d'une hydropisie dans cette partie; ce qu'il n'a jamais vu lui-même, dit-il, & dont Galien ne parle point; d'autres cependant l'ont observé. Dans l'état naturel, & dans une constitution robuste, l'eau contenue en cette partie, n'excède pas trois cuillerées. Cependant, dans des sujets d'une mauvaise constitution, ainsi que chez les vieillards, on en a souvent trouvé un demi-setier, & quelquefois davantage. Pison rapporte une observation où l'on en tira plusieurs pintes. On ne doit pas être surpris de l'extension extraordinaire qui se fait à cette membrane, puisqu'il en arrive autant à beaucoup d'autres. Il décrit lui-même un abscès à un des reins où étoient contenues sept pintes de pus; cependant la capsule du rein étoit entière. On a vu la même chose dans une partie du corps aussi petite, l'ovaire, lorsqu'il s'y forme une hydropisie; dans ce cas, non-seulement la membrane se distend, & forme un grand kyste, mais encore ses enveloppes deviennent épaisses, à mesure qu'elles s'élargissent, comme cela arrive à l'utérus dans la grossesse.

En traitant de la consomption, il remarque comment Galien recommande fortement le lait d'ânesse; mais il ajoute que parce que la loi ne permettoit point aux Sarrasins de manger du lait ou de la chair de cet animal, il substituoit le lait de chèvre, ce qu'il fait dans toutes les occasions où le lait est indiqué.

Autant que je m'en souviens, je n'ai point trouvé cette remarque dans aucun médecin arabe. Aussi il ne me paroît pas que Rhazis & Avicenne, en décrivant les différentes parties de l'ânesse qui peuvent servir aux usages médicinaux fassent aucune mention de lait; & celles dont il parle, ne sont destinées qu'à des applications externes. Ils prescrivent pourtant aussi le foie, le sabot & les excrémens pour être pris intérieurement. Avicenne lui-même en recommande le lait pour l'hectisie & la jaunisse. Je laisse à ceux qui seront plus profonds & plus curieux, le soin de concilier ces deux écrivains. D'après ce que je puis recueillir de d'Herbelot, il est clair que, dans l'Orient, parmi une partie des Mahométans, cet animal étoit en grande estime, & pour d'autres en abomination; que ceux qui étoient scrupuleux observateurs de la loi, étoient de la dernière opinion, de manière que Merissi, qui fut estimé à cause de son profond savoir dans la philosophie & dans la loi, & qui, par son caractère, semble avoir été un grand innovateur, a été un des premiers qui a reconnu qu'il étoit permis de manger de la chair des ânes; son disciple, Bokhari, qui est mort l'au de l'hégire 256 (de notre ère 869) soutint, parmi beaucoup d'autres nouvelles doctrines, la même opinion contre le muphti, qui croyoit que les laits de vaches & de brebis étoient également défendus par la religion mahométane.

On trouve, parmi les mahométans, d'autres opinions différentes à l'égard d'autres choses qui ont du rapport à la médecine. *Aven-Zoar* lui-même décrit certaines opérations de chirurgie, comme abominables (ce sont ces termes) & mal-séante à un honnête homme, telle est l'extraction de la pierre. Il pense que, suivant la loi, un homme religieux ne doit pas porter sa vue sur les parties de la génération. Il parle cependant de quelques opérations qui regardent ces parties. Les autres médecins arabes sont du même sentiment.

Aven-Zoar seul, parmi les arabes, semble avoir bonne opinion de la bronchotomie, dans une esquinancie désespérée; cependant comme cette opération est difficile, & qu'il ne l'a jamais vu faire, il n'en parle qu'en passant, & déclare qu'il ne voudroit pas être le premier qui la recommandât; il l'a croit pourtant praticable, d'après l'expérience qu'il a faite lui-même sur une chèvre. Il fit, entre les anneaux, une incision, de la grandeur environ d'un lupin, pansa la plaie chaque jour avec de l'eau miellée; & comme la cicatrice commençoit à se faire, il y appliqua de la poudre de noix de cyprès, & acheva parfaitement la cure.

Ce qu'il dit d'un relâchement & d'un embarras dans le pharynx, d'où s'ensuit l'impossibilité d'avaler aucune nourriture, est nouveau, & n'a été exposé ni par les grecs, ni par les arabes.

Il propose trois manières d'apporter du soulagement dans ce cas :

La *première* est d'insinuer, dans l'ésophage, un instrument d'étain ou d'argent, en forme de tuyau, que les anglois appellent *provengue* (instrument dont

personne n'a parlé avant lui) & d'introduire, par ce moyen, du lait ou quelque nourriture légère ;

La *seconde* voie qu'il propose est de mettre dans un bain de lait, afin que quelques parties nutritives du lait puissent s'introduire par les pores ; mais il regarde, avec raison, cet expédient comme frivole ;

La *troisième* méthode est le clystère ; c'est la méthode qui ne manque jamais.

Néanmoins, bien qu'il observe qu'on peut objecter l'impossibilité de faire parvenir aucune chose, par cette injection, jusqu'à l'estomac, comme l'a dit Galien, il croit pourtant qu'il y a une grande distinction à faire dans cette circonstance particulière. Il avoue qu'un clystère, poussé avec quelque force que ce soit, dans les occasions ordinaires, ne peut jamais monter jusqu'à l'estomac ; car la force contractive des intestins résiste & fait effort pour le chasser en bas. Il croit que le cas est différent ici où le corps a grand besoin de nourriture, & où les intestins sont vides & non embarrassés du poids d'aucuns excrémens : il suppose que dans ce cas il y a un pouvoir attractif dans l'estomac & dans les intestins qui travaille alors & attire, ou suce d'un intestin à l'autre tout ce qui peut y être contenu de matière nutritive. Il s'explique par un exemple.

Pourquoi, dit-il, ne pourrions-nous pas supposer que du lait ou du bouillon peut être porté des intestins dans l'estomac par cette force attractive, puisque souvent nous voyons que si l'on met quelques semences dans un vase quelconque, elles attirent l'humidité, & s'imbibent de cette nourriture au-delà de l'étendue de ce vaisseau même ? Quelqu'opinion qu'on ait de la philosophie d'*Aven-Zoar* à ce sujet, il mérite pourtant qu'on fasse attention à sa pratique, parce qu'elle n'est pas de son invention, & qu'elle est appuyée de l'autorité d'Oribase, qui en parle dans un chapitre *ex professo*. D'ailleurs la chose est bien fondée, & elle doit réussir en plusieurs cas.

Quelques modernes regardent cet essai comme inutile, parce que, disent-ils, rien ne peut passer à travers la valvule du colon ; & qu'il n'y a, dans le colon, ni dans le rectum, aucunes veines lactées pour sucer la nourriture. On peut répondre que quelques anatomistes habiles ont démontré qu'il y a quelques veines lactées dans les intestins, bien qu'en nombre peu considérable. Car les glandes de Peyer, quoique séparées & beaucoup plus éloignées l'une de l'autre qu'elles ne le sont dans les intestins grêles, sont cependant fort grandes, & plus propres sans doute à recevoir les particules les plus grosses des alimens ; mais supposé qu'il n'y ait point là de vaisseaux lactés, il n'est pas contraire à la nature, ni aux loix qu'elle observe dans l'économie animale, de dire que les particules nutritives, particulièrement dans l'état d'inanition, peuvent être absorbées par les pores dans les vaisseaux mêmes du sang. Plusieurs raisons viennent à l'appui de cette idée. Sans entrer dans aucun détail, j'observerai que la méthode de donner des clystères nutritifs est fondée sur une expérience incontestable, & que nous avons dans l'histoire de la médecine nombre d'exemples où cette méthode a été avantageuse, lorsqu'il étoit impossible d'en tenter aucune autre.

Hildanus rapporte qu'une femme enceinte fut retenue au lit durant six semaines par la fièvre, que pendant tout ce tems, ni solide, ni liquide ne pût passer par le gosier, & qu'elle fut uniquement soutenue par des clystères, ensorte qu'elle guérit & accoucha en bon état d'un gros enfant. Je parlerai d'un cas semblable & extraordinaire, dont j'ai été récemment témoin : dans une personne de qualité, la déglutition s'étoit extrêmement affoiblie, par un relâchement des membranes du gosier, relâchement assez considérable pour former une espèce de poche latérale ; il arrivoit souvent que cette personne, durant des semaines entières, ne pouvoit recevoir de nourriture que par la méthode recommandée par *Aven-Zoar*.

Dans le chapitre où il traite des causes d'une violente toux, il met les vers comme une cause : mais comme il ne l'avoit point observé lui-même, il avoue qu'il n'en parle que d'après d'autres médecins. Galien dit, il est vrai, que quelques auteurs l'avoient pensé, & avoient imaginé que ces vers, montant des intestins à l'orifice de l'estomac, pouvoient causer de la toux ; mais il semble regarder cette idée comme dénuée de fondement, ayant souvent observé que des vers, en cet endroit, n'avoient cependant pas excité de toux. Je ne trouve pas que les anciens écrivains aient mis la toux parmi les symptômes des vers ; il n'en est pas même fait mention dans le traité des anciens le plus exact en ce genre, celui d'Alexandre de Tralles ; cependant si nous consultons les modernes, nous trouvons une infinité d'exemples où ce symptôme est marqué, & notre propre expérience nous convainc tous les jours que quand il y a des vers, la toux est un des symptômes le plus fréquent, sur-tout chez les enfans.

Nous avons observé qu'*Aven-Zoar* s'étoit appliqué à la pharmacie ; il déclare, en propres termes, qu'il prenoit plaisir à faire des syrops & des électuaires ; qu'il étoit attentif aux effets des remèdes, pour en connoître les opérations ; qu'il se plaisoit à faire des extraits des substances médicamenteuses, à les mêler, à les combiner. Aussi trouve-t-on, dans son traité, plusieurs remèdes simples & composés avec des observations qu'on ne rencontre nulle part. On y lit encore beaucoup de choses sur les plantes vénéneuses, & sur les antidotes ; il parle des grandes vertus de l'huile d'œufs, huile appellée *alquiscemi*, excellent lithontriptique que son père, dit-il, avoit apporté de l'Orient. Il parle des fleurs de nénuphar (*nymphæa*), dans lesquelles son aïeul a reconnu

une vertu particulière pour corriger l'actimonie dangereuse de l'hellebore noir; il dit encore que le mastic corrige la scammonée, & les amandes douces, la coloquinte. Mathiole observe, avec raison, que les écrivains grecs n'ont pas fait mention des fleurs de cette plante, n'ayant parlé que de sa racine & de sa semence; il ajoute que c'est Sérapion & Avicenne qui l'ont décrite les premiers. Mais il semble qu'il se trompe à cet égard; car Sérapion & Rhazis n'ont rien dit des fleurs; Avicenne, dans cet article, transcrit le dernier; & quoique, dans la version, il y ait les fleurs, cependant Plempius, auquel on peut mieux se fier, dit que tous les manuscrits arabes ne portent point ce mot. Ainsi l'honneur, d'avoir le premier parlé de cette partie du nymphæa, peut être accordé à *Aven-Zoar*.

Pour ce qui est de l'hellébore noir, il le prescrit dans une maladie peu commune, dont le remède ne pourroit donner aucune idée; c'est une excroissance osseuse. Il dit que son père en avoit vu une sur le dos d'un homme, laquelle tenoit beaucoup de la substance de la corne; & que par des évacuans & des dessicatifs cette excroissance étoit tombée, comme tombent au printemps les cornes du cerf. Il ajoute qu'il lui survint à lui-même une excroissance osseuse, accompagnée d'une grande douleur; & que par l'usage des purgatifs & des dissolvans, il s'en étoit détaché la plus considérable partie, & que ce qui en étoit resté, ne le gênoit point, & ne lui causoit aucune douleur. L'hellébore noir est le purgatif qu'il recommande par préférence dans ce cas, bien qu'il ne soit pas le moins dangereux de son aveu. On sait que les anciens faisoient grand cas de l'hellébore noir, aussi bien que du blanc, pour évacuer les humeurs superflues (particulièrement les atrabilaires) mais ils regardoient ce purgatif comme aussi violent que dangereux. La manière dont ils le donnoient peut avoir fait naître cette opinion; car, comme nous l'apprend Arétée, ils portoient souvent la dose à deux drachmes. Actuarius est un des premiers qui a cru qu'on pouvoit le donner avec sûreté, & sans causer un grand désordre; il le recommande comme un excellent remède en différens cas; mais la dose à laquelle il le prescrit excède rarement une drachme. L'expérience de quelques modernes a confirmé la justesse de son observation. Mais comme on a parlé diversement de l'opération de l'hellébore noir, quelques-uns croient que celui dont se servoient les anciens, est aujourd'hui inconnu, & que celui qui est employé actuellement n'est pas le même.

Je laisse aux botanistes à décider cette question; j'observerai seulement que l'hellébore en usage parmi nous & décrit par Bauhin, est un remède très-innocent & très-efficace, & que quand la dose en est médiocre, bien loin d'être un violent purgatif, il ne purge quelquefois pas du tout, & bien qu'il fasse quelquefois vomir, il ne produit très-souvent aucun effet sur l'estomac. Avicenne reconnoît à l'hellébore deux autres vertus; de provoquer l'urine & les règles; la dernière est très-counue. J'ai fait plusieurs essais avec cette plante, & j'avoue que j'en ai obtenu, dans les hydropisies, de plus grands effets que de tout autre diurétique. Cependant l'hellébore ne réussit pas toujours. Ces différences, dans son opération, proviennent, je pense, de la nature de la maladie, qui est toujours dangereuse, lorsqu'elle le paroît le moins, & qui est tellement variée, que tantôt elle demande un traitement & tantôt un autre. On sait qu'il y a plusieurs cas de cette espèce qui se ressemblent à tous égards, & cependant la méthode qui a réussi au-delà de toute attente, ne réussit point, & cela sans que les médecins puissent en rendre raison.

Aven-Zoar, en parlant d'une jaunisse qu'il suppose avoir été occasionnée par un poison, ordonne le bézoard au poids de trois grains d'orge, & non au poids de trois grains ordinaires, comme quelques-uns l'ont dit: c'est ici la première fois que je trouve le bézoard employé comme remède, ou qu'il ait été décrit. Dans le pays où vivoit *Aven-Zoar*, les cerfs mangent des serpents qui les rendent forts. Avant qu'ils en aient reçu aucun mal, ils se jettent dans des eaux courantes, dit l'auteur, & vont jusqu'à ce qu'ils aient de l'eau jusqu'à la tête; ils y sont portés par un instinct naturel; ils s'arrêtent alors, sans toucher à l'eau (car, s'ils en buvoient, ils mourroient immédiatement) jusqu'à ce que leurs yeux commencent à dégoûter; la liqueur qui sort de dessous leurs paupières, s'épaissit, se coagule, & continue à fluer, jusqu'à ce qu'elle s'amasse à la grosseur d'une châtaigne ou d'une noix. Quand les cerfs sentent que la force du poison est dissipée, ils sortent de l'eau, & retournent à leur repaire ordinaire. Cette substance parvenant par degré à la dureté d'une pierre, tombe enfin après qu'ils l'ont beaucoup frottée. C'est-là le plus utile de tous les bézoards.

Ce récit, d'*Aven-Zoar*, est confirmé par d'autres écrivains arabes qui ont voyagé en Perse & à la Chine, où ce bézoard est abond. nt. L'auteur du livre, sur les simples, qui est attribué à Sérapion, suppose, à tort, qu'il croît dans certaines mines; & pour donner une preuve de son prix extraordinaire, il cite Abdalanarack qui a dit que le palais de Cordoue avoit été donné en échange contre une de ces pierres.

Quelques modernes ne veulent pas reconnoître que le bézoard d'*Aven-Zoar* soit le même que celui qui a passé sous ce nom dans les siècles passés, parce que ce dernier, suivant le rapport de plusieurs savans naturalistes, se trouve toujours dans l'estomac, ou plutôt dans l'*omasum* d'un animal qu'ils appellent *cervicapra*. Je ne puis cependant me pas croire qu'*Aven-Zoar* parle de la même chose, bien qu'il diffère d'eux, en indiquant l'endroit où se forme le bézoard dont il fait l'histoire (1).

(1) L'opinion de Freind est celle d'un savant & d'un homme de grande autorité; cependant on peut être ici d'un sentiment

J'ai observé que cet écrivain étoit, non-seulement versé en pharmacie, aussi bien qu'en médecine; mais il l'étoit encore en chirurgie. Il dit que, quand il étoit jeune, il se donna beaucoup de peine pour entendre la situation des os & leur connexion, non-seulement afin d'en avoir la connoissance, mais surtout afin de pouvoir opérer lui-même; il s'occupa de cet objet avec ardeur, uniquement par goût, comme un laboureur & un chasseur qui sont animés pour le plaisir que leur donne la peine même qu'ils prennent. Ce qui lui avoit donné tant de passion pour la chirurgie, c'est l'espoir & la confiance qu'il pourroit être utile ou à lui-même, ou à ses amis, ou aux pauvres.

Aven-Zoar traite des dislocations & des fractures; par ce qu'il a dit sur ce sujet, comme aussi par les observations qu'il a faites sur le péricarde & sur le médiastin; on seroit tenté de croire qu'il avoit quelque connoissance en anatomie, & qu'il avoit fait lui-même quelques dissections. Je n'ignore pas qu'on croit communément qu'il étoit défendu aux mahométans, par la loi, d'ouvrir des corps morts; cependant, relativement à la chirurgie, on ne laisse pas de trouver, dans son ouvrage, plusieurs choses qui ont rapport à l'anatomie. Telles sont la cure d'une hernie; une fracture de l'os de la hanche; une blessure au ventre, par laquelle sortoient les excrémens; des plaies aux veines & aux artères. Il rapporte qu'il fut appellé pour une mortification. Contraire à l'opinion de plusieurs autres médecins qui vouloient qu'on appliquât seulement quelques remèdes, il prononça qu'il n'y avoit aucun espoir de guérison, sans une incision par laquelle il falloit emporter toute la chair morte : son avis n'ayant pas été suivi, le mal empira, & indubitablement le malade en mourut.

Il cite une cure remarquable que fit son père. Il s'agissoit d'un empyème. La nature lui ayant sans doute indiqué la route qu'elle vouloit s'ouvrir, il attira les humeurs vers les parties extérieures; il survint une tumeur, elle supura, & la maladie fut dissipée.

Je ne puis m'empêcher de relever la modestie qu'il fait paroître en beaucoup d'endroits; mais en cette occasion il avoue, avec candeur, qu'il n'étoit pas encore arrivé à un point tel qu'il pût faire une si belle cure, si la nature n'avoit fait la plus grande partie du travail.

En lisant cet auteur, il m'est venu à l'esprit deux observations : l'une qu'il paroît clairement, que de son tems la médecine, la chirurgie, la pharmacie, étoient trois professions séparées; il s'excuse lui-même de ce que, contre la coutume de son pays & l'exemple de son père, il s'étoit appliqué aux deux dernières dont il semble que les médecins (qui, dans la langue arabe, étoient désignés par deux mots rendus en latin par *honorati* & *nobiles*) faisoient si peu de cas qu'ils regardoient, comme au-dessous d'eux, de les entendre seulement. C'est pourquoi ils négligeoient toutes les opérations manuelles, telles que de saigner, d'abattre la cataracte, d'appliquer les caustiques, &c.... ; comme aussi de préparer des remèdes; ils en laissoient la fonction à ceux qui étoient sous eux, *servitoribus aut ministris*.

Nous trouvons qu'il y avoit, du tems d'*Aven-Zoar*, plusieurs grandes écoles de médecine en Espagne, & une particulièrement à Tolede. Par l'épithète d'*homme sage*, que cet auteur donne aux professeurs; & par l'appel qu'il fait souvent à leur jugement, il paroît que ces écoles étoient en grande réputation.

L'autre remarque est que les médecins arabes, plus anciens, semblent lui être entièrement inconnus; car il n'en nomme aucun, & je ne vois pas qu'il ait fait usage d'aucun de leurs écrits, de sorte qu'il paroît que dans le siècle d'*Aven-Zoar*, il n'y avoit point, ou du moins fort peu, de correspondance entre les arabes d'Espagne & ceux des contrées orientales. Il est aisé peut-être d'en donner la raison, si l'on se rappelle ce qui se passa parmi les sarrazins quelques siècles avant le tems d'*Aven-Zoar*.

L'histoire nous apprend qu'Abdalrhaman, fils de Moavie, de la maison d'Ommiah, après l'entière destruction de cette famille, par les Abbasides, l'an de l'hégire 139 (de notre ère 756) s'enfuit en Espagne sous Almanzor, qui régnoit à Bagdad, & fut reconnu par tous les arabes pour le véritable calife dans l'occident. Il fit sa résidence à Cordoue, & bâtit la grande mosquée de cette ville. Il fut, dans l'Occident, le fondateur de cette monarchie, qui passa à sa postérité. Quelques-uns de ses descendans perdirent l'Andalousie, & régnèrent en quelques parties de l'Espagne, jusqu'à l'an de l'hégire 416, où cette race d'Abdalrhaman fut dépossédé par le roi de Maroc, vers l'an de notre ère 1030.

Tel est le principe de cette haine invétérée qui exista

---

contraire. En effet, si le bézoard, dont il parle, se forme d'un suitement d'humeur ou des larmes du cerf, que la masse coagulée ne tombe qu'après un tems, & par les efforts que fait l'animal pour la détacher, il est de toute évidence que le bézoard qui nous est connu, ne sauroit être le même.

Le premier tombe & se ramasse dans les endroits où se rassemblent les cerfs; le second ne se recueille qu'après la mort de l'animal dont on a ouvert le ventre; à moins qu'on ne suppose que l'animal le rende avec sa fiente, car étant ruminant, il ne sauroit vomir.

S'il n'y a qu'une espèce de bézoard, qui est celui qui se forme dans l'intérieur du cerf ou des animaux à-peu-près du même genre, il faut en conclure que l'histoire, rapportée par Aven-Zoar, est infidelle, & qu'il l'a donnée sur le rapport d'autrui. On avoit répandu du merveilleux sur cette production pour la rendre plus précieuse, & la vendre plus cher. Aven-Zoar a débité ce qu'on disoit de son tems sur sa formation. Ceux qui la vendoient, étant intéressés à cacher le véritable endroit où ils trouvoient cette substance, afin d'écarter les concurrens, ils imaginèrent une fable par le moyen de laquelle ils s'assuroient un commerce certain.

exista entre la partie orientale & occidentale de l'Empire des sarrazins, aversion qui, sans doute, rompit entr'eux tout commerce. Pour plus grande preuve de ceci nous trouvons que les ouvrages d'Averrhoës qui vécut peu de tems après, bien qu'ils aient fait tant de bruit en Europe, n'étoient nullement connus, & ne le sont pas même encore aujourd'hui des arabes orientaux. D'un autre côté nous trouvons cependant que dès le tems même d'Averrhoës les écrivains asiatiques ont commencé d'être connus en Espagne; mais il ne paroît pas qu'on en fît un grand cas.

Au reste, je regarde *Aven-Zoar*, que les médecins connoissent peu en général, comme un auteur plus original que ne le sont les autres médecins arabes.

La traduction qu'on a faite des écrits d'*Aven-Zoar* est très-mauvaise; elle a cela de commun avec toutes les versions des autres écrivains de cette nation.

Freind ne marque point le tems précis où a vécu *Aven-Zoar*; il observe seulement que ce fut un peu avant Averrhoës qui donne à ce médecin célèbre les plus grands éloges.

Pour parvenir, au moins par approximation à connoître d'une manière plus précise le tems dans lequel a paru *Aven-Zoar*, nous nous servirons de quelques traits puisés dans l'histoire.

1°. Thophaïl, qui naquit à Séville, & qui s'est rendu recommandable par son savoir en médecine & par ses connoissances philosophiques, mourut, dit Brucker, lorsque le douzième siècle alloit finir; *seculo* xij *expirante*.

2°. Maimonides, célèbre & savant rabbin, naquit à Cordoue, l'an 1139, & mourut, âgé de 70 ans, l'an 1209, dit Ladvocat, *dictionn. hist.*

3°. Averrhoës, né aussi à Cordoue, mourut en 1198; on ne marque point la date de sa naissance.

Maimonides & Averrhoës, compatriotes, & étroitement liés, eurent, l'un & l'autre, Thophaïl pour maître.

Maimonides étant né en 1139, eut 25 ans l'an 1164, époque où il a pu prendre les leçons de Thophaïl, qui pouvoit avoir 50 ans. Ainsi Thophaïl seroit né vers 1114; on peut supposer qu'il mourut vers l'an 1198 (*seculo* xij *expirante*) & qu'il avoit alors environ 84 ans.

Comme Maimonides, dans un âge mûr, continuoit d'entendre avec plaisir Averrhoës, on peut présumer que ce dernier étoit, de quelques années, plus âgé, & placer sa naissance vers l'an 1134: il eut 25 ans en 1159, époque à laquelle il put prendre des leçons de Thophaïl, alors âgé de 45 ans. Averrhoës ayant atteint sa trentième année, l'an 1164, aura pris les leçons d'*Aven-Zoar*, qui en avoit 50; (ce fut sans doute pour se perfectionner dans la pratique, après avoir appris les principes de l'art). Ainsi *Aven-Zoar* pouvoit être né vers 1114: comme il a vécu 135 ans, on voit qu'il a terminé sa carrière vers l'an 1249.

Cependant il seroit possible qu'*Aven-Zoar* eût 60 ans, lorsqu'Averrhoës s'instruisoit de la médecine sous ce maître; en ce cas, *Aven-Zoar* seroit né l'an 1104, & seroit mort l'an 1239.

Quoi qu'il en soit, il est évident qu'*Aven-Zoar* a pratiqué la médecine plus de 50 ans dans le douzième siècle, & qu'il la pratiqua encore plus de trente ans dans le treizième. Mais bien qu'Averrhoës parut après *Aven-Zoar*, celui-ci survécut à son disciple d'un bon nombre d'années; car Averrhoës mourut en 1198, ne pouvant guère avoir que 64 ans, lorsque Maimonides en avoit 59.

Résumons;	*naissance;*	*mort.*
Thophaïl,	vers 1114,	vers 1198.
Aven-Zoar,	vers 1114,	vers 1249.
Averrhoës,	vers 1134,	en 1198.
Maimonides,	en 1139,	en 1209.

Il nous reste à faire connoître les éditions de l'ouvrage d'*Aven-Zoar*; nous allons le faire sur la foi peu certaine des bibliographes (ils se sont copiés les uns les autres sans examen) n'ayant pu voir par nous-mêmes les exemplaires imprimés; mais nous citerons nos garants, pour les dates de ces éditions.

Abhumeron Aven-Zoar, *liber theisir dahalmodana vahaltabir;* cujus est interpretatio: *rectificatio medicationis & regiminis.* Venetiis, 1490, *in*-fol. Eloy.

= Venetiis, *apud Octavium Scotum*, 1496; *in-f.* Pasch. Gallus, Mercklin, Kestner, Eloy.

= Abhumeron Abyn-Zoar: *colliget Averrhoïs*, *edente Hieron*, *Suriano*; Venetiis *per Otinum*, *papiensem*, 1497, *in*-fol. goth.

Cette édition est inscrite sous le numéro 2063, du catalogue de Baron en 1788, avec cette note de Née de la Rochelle, libraire, qui a dressé le catalogue: *édition rare*, *& la seule qui ait été faite des ouvrages d'Aben-Zoar.*

Ne peut-on pas douter de l'exactitude de cette note? Par l'annonce de ce libraire on voit que cette édition de 1497, renferme deux objets: 1°. l'ouvrage d'*Aven-Zoar*; 2°. le *Colliget* d'Averrhoës: ce qui indique une édition différente de celle de 1496 au moins.

= Venetiis, *apud Gregorium de Gregoriis*, 1514, *in*-fol. Mercklin, Eloy.

= Lugduni, 1531, *in*-8. *Additis antidotario ejusdem, & Averrhoïs colliget*. Mercklin, Eloy.

= Venetiis, 1553, *in*-fol. Carrere.

Dans une collection faite à Venise, & bien connue, *de balneis*, on trouve, sur cet objet, un article extrait d'*Aven-Zoar*.

Dans une autre collection, aussi de Venise, 1576, *de febribus*, est également un article d'*Aven-Zoar*. Merckl.

Jean Colle a publié un commentaire intitulé : *de cognitu difficilibus in praxi ex libro Aven-Zoaris*. Venetiis 1628, *in*-4. Eloy. (M. Goulin).

AVERNO. (*Hygiène vétérin.*) (*Voyez* Aune). (M. Huzard.)

AVERTE-CŒUR. (*Art vétérin.*) (*Voy.* Charbon.) (M. Huzard.)

AVERRHOES, dit Freind, vécut peu après Aven-Zoar; car il dit lui-même qu'il étoit en liaison avec ses fils. Il mourut à Maroc, l'an de l'hégire 595 (comme le disent quelques-uns) ou en 603 de l'hégire (suivant d'autres). Il jouit durant sa vie d'une grande réputation, & après sa mort ses ouvrages le rendirent célèbre dans toute l'Europe.

Il naquit à Cordoue, en Espagne, & fut élevé dans l'étude de la jurisprudence, après laquelle il s'instruisit des mathématiques & de la médecine.

Jean Léon parle beaucoup de l'aïeul d'*Averrhoës*; il dit qu'il fut envoyé par ses compatriotes, lesquels avoient dessein de se révolter, pour offrir la couronne à l'empereur de Maroc; qu'il fut établi chef des prêtres, & grand juge du royaume de Cordoue; place dont il jouit long-tems, & dans laquelle il eût pour successeurs son fils & son petit-fils.

Quant à *Averrhoës*, il se rendit estimable par sa libéralité, par sa patience, & par son application continuelle à l'étude. Il étoit né avec d'heureux talents; ce fut un subtil dialecticien. On lui donna le nom de *Commentateur*, à cause du grand nombre de volumes qu'il composa pour expliquer Aristote. Il fut même appellé l'*ame d'Aristote*.

Averrhoës écrivit un livre de médecine, à la prière du Miramamolin de Maroc : il a pour titre, Colliget; il est divisé en sept parties, qui contiennent toute la science de la médecine; c'est, comme il le dit lui-même, un abrégé de tout ce qui avoit été dit par les médecins ses prédécesseurs, avec quelques additions de lui.

Il y donne d'abord les règles générales de la médecine, & entre ensuite dans le détail; c'est pourquoi, dit-il, personne ne pourra bien entendre ce que j'écris, à moins qu'il ne soit versé dans la logique & la philosophie naturelle; il mêle dans sa théorie de médecine beaucoup plus de philosophie aristotélicienne, que les autres arabes.

Pour l'anatomie, *Averrhoës* avoue qu'il ne donne rien de nouveau; en effet, il copie servilement Galien. Il ne dit rien, ou presque rien, de lui, sur la pratique; & quoiqu'il fasse souvent mention de son expérience, il ne paroît pas néanmoins avoir été grand praticien, comme on peut en juger d'ailleurs par l'histoire de sa vie.

Il fait cependant une observation que je ne trouve nulle part; savoir : que personne ne peut avoir la petite vérole plus d'une fois.

Le principal objet de son traité est de donner des idées justes sur la partie spéculative de la médecine, à l'égard de laquelle il y avoit, de son tems, de grandes disputes. Comme il observe la méthode qu'Aristote a suivie dans son histoire des animaux, *Averrhoës* s'est proposé; dans son ouvrage, de concilier les opinions de ce philosophe avec celles de Galien, écrivain qui semble tenir la seconde place dans son estime.

Bayle a recueilli, sur *Averrhoës*, plusieurs passages de différens auteurs : comme il ne paroît point avoir connu l'original, il s'en est rapporté à des écrivains qui l'ont égaré. Bayle dit, par exemple, d'après Champier, qu'*Averrhoës* étoit ennemi mortel d'Avicenne, & que pour cette raison il évita même d'écrire son nom; il le fait cependant très-souvent dans son *Colliget* & dans ses disputes métaphysiques; *Averrhoës* a d'ailleurs commenté le *cantica* d'Avicenne.

A l'égard de cette inimitié, que Bayle suppose à *Averrhoës* contre Avicenne, si l'on jette les yeux sur ce commentaire, on sera aisément détrompé; car il regarde le *cantica* comme une des meilleures introductions à la médecine qui ait jamais paru; & c'est parce qu'Avicenne est quelquefois concis, & qu'il a souvent besoin d'être expliqué, qu'*Averrhoës* a entrepris de le commenter. Et ce qui prouve la candeur d'*Averrhoës*, c'est que lors même qu'Avicenne semble établir quelques fausses propositions, son commentateur explique en quel sens elles doivent être entendues pour être conformes à la vérité; c'est ce qu'il observe à l'égard de la saignée dans les vieillards, où il propose une excellente distinction; & à l'égard de l'usage des cavernes souterraines, elles ne sauroient convenir, observe *Averrhoës*, en Espagne, qui est sous le cinquième climat, tandis qu'elles peuvent être utiles sous le quatrième où vivoit Avicenne, & où la chaleur est plus forte.

Quant à ce que Bayle rapporte d'après Pasquier,

qu'*Averrhoës* saigna son fils à l'âge de trois ans, c'est encore une méprise ; car *Averrhoës* dit positivement que ce fut Aven-Zoar qui fit une saignée à son fils n'ayant encore que cet âge.

Bayle n'est pas plus heureux, lorsque sur la foi de Petit, médecin, il avance qu'*Averrhoës* ne prescrivit jamais de médicamens aux malades ; Bayle n'est pas plus exact, lorsque, d'après la même autorité, il dit qu'*Averrhoës* lui-même reconnoît qu'il n'étoit pas grand praticien ; qu'on consulte l'ouvrage du médecin arabe, & l'on se convaincra du contraire. Cependant il paroît assez probable qu'*Averrhoës* ne pratiqua point beaucoup.

Bayle s'est plû à ramasser quelques mauvais propos qu'on a faits sur l'irréligion d'*Averrhoës* ; il rapporte sur-tout ce mot célèbre qu'on lui attribue, *sit anima mea cum philosophis ;* mot qui est peut-être sans fondement. Il s'étend d'une manière emphatique sur les disputes élevées entre *Averrhoës* & Algazel, philosophe arabe qui fut le fondateur de la secte nommée *motazelas*, & qui mourut l'an de l'hégire 505.

L'ouvrage polémique d'*Averrhoës*, dit Bayle, d'après Rapin, est bien écrit, mais très pernicieux ; il contient nombre de spéculations sur l'ame, conformes à la doctrine d'Aristote ; l'unité de l'entendement y est expliquée. Bayle voudroit en inférer qu'*Averrhoës* étoit un impie qui, visiblement, soutenoit la mortalité de l'ame, & nioit par conséquent toute récompense ou toute punition future. Mais si Bayle avoit consulté l'écrit d'*Averrhoës*, au lieu des compilateurs qu'il cite, il auroit, continue Freind, jugé tout autrement de ses sentimens : car dans une de ses dissertations, *Averrhoës* affirme que l'ame n'est pas matérielle, & dans un autre qu'elle est immortelle.

Je n'ai plus qu'une chose à observer, c'est qu'*Averrhoës* fait mention d'Alkindus, auteur d'un traité qui subsiste encore, sur la proportion & les doses des remèdes composés. Cet Alkindus est peut-être le même que le fameux péripatéticien de ce nom, sous le régne d'Almamon. Il tâche, dans ce livre, de réduire les qualités des remèdes aux règles d'arithmétique & de musique ; mais *Averrhoës* pense, avec raison, qu'il a trop rafiné.

Averrhoës mourut l'an 1198. (Voyez la fin de l'article Aven-Zoar.)

Voici la liste des ouvrages imprimés d'*Averrhoës*, telle que la donne Eloy.

1°. *Cantica Avicennæ cum* Averrhoïs *commentariis, Armegando Blasio interprete.* Venetiis 1484, *in-folio.*

— *Venetiis*, 1555, in-fol. ; *castigata ab Andrea Alpago, bellunense.*

2°. Averrhoïs *colliget libri VII. Item cantica Avicennæ cum ejusdem* Averrhoïs *commentariis, & tractatus de theriacâ. Armegandus Blasius de Montepessulano ex arabico in latinum transtulit ; Andreas Alpagus bellunensis castigavit. Venetiis*, 1552, *in-fol.*, dans le tome X des œuvres d'*Averrhoës*.

— *Venetiis*, 1496, *in-fol.*, *cum Aben-Zoaris libris.*

— *Venetiis*, 1514, *in-fol.*

— *Lugduni*, 1531, *in-8.*, avec le Theisir d'Aven-Zoar.

3°. *De venenis liber. Lugduni*, 1517, in-4, cum libro cui titulus *regimen sanitatis*, *à Magnino.*

4°. *De simplicibus medicinis. Argentorati* 1531, *in folio ;* avec les traités que Sérapion, Mésué, & autres ont écrit sur ces objets.

5°. *Collectaneorum de re medicâ sectiones 3. Lugduni*, 1537, *in-4*.

C'est un extrait des livres deuxième, sixième & septième du *Colliget.*

6°. *De theriacâ tractatus. Venetiis*, 1562.

7°. *De febribus liber.* On le trouve dans la collection de Venise. (M. Goulin).

AVETTE. (*Mat. méd.*). (*Voyez* Abeille). (M. Fourcroy.)

AVETTE, (*art vétérin.*) (insectes domestiques).

On donnoit anciennement ce nom, en françois, aux *abeilles*, & on les appelle encore ainsi dans quelques endroits. (*Voyez* Abeilles, dans le supplément). (M. Huzard).

AVEUGLE. (*Maladie des yeux*). (*V.* Cécité). (M. Chamseru).

AVEUGLEMENT. (*Maladie des yeux*). (*Voy.* Cécité). (M. Chamseru).

AVEUGLEMENT. (*Art vétérin.*) (*V.* Cecité). (M. Huzard.)

AVEUGLES (hôpital d'). (*Administration des hôpit. civils*).

A Paris, les *aveugles* sont reçus dans trois hôpitaux, les Quinze-Vingts, la Salpêtrière & Bicêtre. On a pensé qu'il pourroit être utile de rassembler tous ceux qui seroient curables dans un asyle commun ; & M. Tenon a proposé de former, aux Quinze-Vingts, un pareil établissement pour la capitale.

L'emplacement & le bâtiment s'y prêtent. On y a déjà ouvert des infirmeries; il ne s'agiroit plus que d'y en disposer de convenables, d'y placer un habile oculiste, versé dans l'étude de l'anatomie, de la chirurgie, de la médecine, & même de l'optique. Les maladies de l'œil, ajoute M. Tenon, ne procèdent pas simplement de causes locales, ou qui résident uniquement dans l'œil. Un certain nombre, il est vrai, en dérangent ou en détruisent l'organisation. Mais il en est de particulières qui ont des rapports avec certaines humeurs du reste du corps. Il en existe aussi qui dépendent de certaines relations de l'œil avec différentes parties, soit de la poitrine, soit du bas-ventre, des vaisseaux, des nerfs, du tissu cellulaire. Ajoutons que diverses maladies ne se traitent que par des moyens tirés de l'optique. Or, jamais ce qu'on appelle des experts oculistes, renfermés dans la seule étude de l'œil, n'atteindront à ces rapports des maladies de l'œil, avec la structure & les maladies du reste du corps. *Plempius*, *Antoine*, *Maître-Jean*, avoient ouvert la route dans laquelle on propose de rentrer. Un homme habile, versé dans ces connoissances, avanceroit incontestablement cette partie essentielle de l'art. En rendant la vue à beaucoup de pauvres, on leur rendroit les bras, & on déchargeroit les hôpitaux. Car on ne devroit alors recevoir d'*aveugles* dans les hôpitaux de pauvres invalides, pour y rester à demeure, que sur un certificat d'oculiste qui attestât leur incurabilité. (*Voyez* HÔPITAL DES QUINZE-VINGTS). (M. THOURET).

AVEUGLES-NÉS (établissement des). (*Ad. d'hôpitaux civils*).

Ne pourroit-on pas définir la cécité ou l'aveuglement du corps, *la privation ou l'anéantissement de l'organe qui transmet à l'ame, tant les effets de la lumière que la forme des corps*, d'où résulteroit la différence entre *cécité incomplette*, & *cécité complette*? La cécité incomplette laissant souvent appercevoir, à celui qui en est attaqué, des couleurs vives & tranchantes, & même des formes de corps mates & mal deffinées; tandis que le sujet, aveugle de cécité complette, ne distingue absolument aucunes formes ni couleurs; & que l'impression de la lumière, sur son organe, si toutefois il lui en reste, est semblable à celle que nous éprouvons lorsque nous fermons les yeux en présence du soleil, du feu ou d'une chandelle allumée.

Il n'est que trop commun, dans les propos de société, d'entendre des personnes, habituées aux exagérations, commettre des impropriétés de terme, en donnant pour cécité ou aveuglement absolu, soit des privations, soit des altérations passagères de la vue, & de déclarer elles-mêmes avoir été *aveugles* ou l'être encore à raison de quelque indisposition des yeux ou de leur voisinage qui rendent ces organes foibles, ou gênent un peu leurs fonctions, sans jamais conduire à l'abolition du sens de la vision. Ces mêmes personnes, guéries de leur prétendue cécité, continuent de mettre autant de prévention à vanter le guérisseur, le traitement, ou le remède auquel ils attribuent leur rétablissement miraculeux, qui, souvent, n'est qu'un résultat spontané des seules forces naturelles.

Des sujets intéressés à passer pour *aveugles*, ont souvent abusé de l'état de cécité incomplette, & même d'une simple ophtalmie, pour obtenir des secours destinés à l'homme qui, au malheur d'être frappé d'une cécité complette, joignoit encore celui d'être privé de la fortune. Et ces abus ont été quelquefois favorisés par des hommes assez peu éclairés, ou d'assez mauvaise foi, pour délivrer des certificats de cécité en pareille circonstance.

Parmi les êtres infortunés qui ont été privés, soit dès l'instant de leur naissance, soit dans le cours de leur vie par quelqu'accident de l'organe qui contribue le plus à nous faire jouir des avantages & des agrémens de la société, il s'en est trouvé dont les efforts courageux ont réussi à adoucir, par quelqu'occupation, cette position affligeante. Les uns pleins de pénétration ont enrichi leur mémoire des productions de l'esprit humain, & ont puisé dans les charmes d'une conversation ou d'une lecture à laquelle ils assistoient, des connoissances qu'il leur étoit impossible de recueillir eux-mêmes, dans les dépôts précieux où elles étoient renfermées. Les autres, doués d'une dextérité capable de faire honneur à un artiste muni de ses yeux, ont exécuté des travaux méchaniques, où l'on retrouvoit & l'exactitude, & le fini d'une main dirigée par la lumière. Mais malgré d'aussi heureuses dispositions dans les *aveugles*, ces espèces de prodiges n'étoient, de leur part, que le fruit d'une application opiniâtre, & ne sembloient réservés qu'à un petit nombre d'êtres privilégiés parmi eux; tandis que le reste de leurs frères, livrés à une oisiveté dont ils croyoient ne pouvoir jamais sortir, mouroient à la société, au moment même où ils recevoient leur existence au milieu d'elle; & la plupart, victimes tout-à-la-fois de la privation de la vue & de celle de la fortune, n'avoient en partage que la ressource triste, humiliante & même dangereuse d'aller s'exposer sur la voie publique pour y demander cette espèce de secours foible & passager que l'indigent arrache souvent avec peine au riche qui fuit ses importunités.

C'est pour servir cette classe d'infortunés, c'est en faveur des sujets complettement *aveugles*, soit de naissance, soit par accident, & qui ont épuisé vainement toutes les ressources de l'art pour recouvrer la lumière, que M. Haüy, interprête du roi & de la municipalité de Paris, a imaginé un plan général d'éducation. A l'aide de sa méthode, il est parvenu à procurer aux *aveugles* la jouissance de plusieurs objets dont les seules personnes qui voient clair sembloient avoir d'abord une possession exclusive. Il ne s'agissoit que de seconder chez eux tout-à-la-fois, &

la délicatesse du tact, & la dextérité des mains; c'est ce qu'a fait l'auteur des moyens de leur instruction. 1°. En rendant palpables les formes de certains objets que nous ne saisissons que par leurs dessins; 2°. en leur faisant construire des machines qui les aident à exécuter manuellement certaines opérations, que nous ne faisons nous-mêmes sans ces machines, que parce que la lumière nous dirige.

M. Haüy auroit cru manquer son but s'il n'eût travaillé pour toutes les classes d'*aveugles*, les pauvres, ceux d'une fortune modique, & les riches. Il a regardé les *aveugles* comme un peuple par qui on pouvoit faire cultiver suivant le besoin, le goût & la capacité de chaque individu, tous les métiers, les arts, les talens & les sciences que la cécité pouvoit exercer à l'aide de moyens capables de seconder ses efforts.

Il s'est attaché principalement à mettre les *aveugles* dans le cas de travailler sans être aidés dans leurs opérations par les personnes qui voient clair; il s'est occupé d'abord des travaux qu'ils peuvent faire avec avantage en communauté de leurs frères d'infortune, il s'est appliqué ensuite aux besognes qu'ils exécuteront lorsqu'ils voudront vivre seuls & séparés de leurs camarades.

Nous diviserons en quatre branches toutes les opérations que peut faire l'*aveugle*, soit à l'aide de sa seule adresse, soit par le secours de machines & d'ustensiles à son usage, soit enfin par la finesse du tact.

Dans une maison d'institution, formée d'abord en 1784, sous les auspices & à l'aide des secours accordés par la société philantropique, & transportée en 1791 aux Céleftins, sous la surveillance du département de Paris, où cet établissement est maintenant réuni à celui des sourds-muets, les *aveugles* sont occupés journellement aux quatre susdites branches de travaux; savoir: 1°. aux travaux manuels, relatifs à des métiers; 2°. à une partie de l'enseignement de la jeunesse du second âge; 3°. à une partie de l'imprimerie en gros caractère, appellée imprimerie de Ville; 4°. à l'exécution de la musique.

Travaux manuels, relatifs à des métiers.

Les *aveugles* exécutent, avec facilité, la filature, la corderie, le tricot, les ouvrages au boisseau, la grosse rubanerie, le filet, &c., & peuvent, sur ces travaux, retirer un bénéfice d'à-peu-près les deux tiers de celui que gagnent les ouvriers qui voient clair. Les procédés que les *aveugles* emploient dans ces travaux, sont en général les mêmes que ceux de nos ouvriers. Il est très-peu de circonstances où il faille ajouter ou changer en faveur de leur infirmité: & l'*aveugle* y supplée le plus souvent de lui-même & facilement.

Enseignement de la jeunesse du second âge.

Avant de rendre compte des facultés des *aveugles* dans cette branche de leur institution, il est à propos de dire un mot relativement à leur propre éducation dans les lettres.

On enseigne d'abord aux aveugles les formes des lettres, des chiffres, des notes de musique & de toutes les autres figures propres à représenter sous leurs doigts les objets qui se peignent à nos yeux; on se sert, à cet effet, de caractères d'étaim, placés par ordre sur une planche percée de plusieurs rangées de trous, propres à les recevoir. Et on leur fait exécuter, par les diverses combinaisons de ces caractères sur la planche, comme nous le faisons sur le papier, des phrases, des discours, des règles d'arithmétique & des airs de musique.

De ce premier pas de leur éducation, qui est celui de la lecture, les *aveugles* passent aisément à la lecture dans des livres exécutés à leur usage, c'est-à-dire en relief, à-peu-près comme celui que présente le foulage d'une feuille d'impression, en caractère de gros canon, sortant de la presse. C'est par ce procédé qu'ils se forment une bibliothèque composée de livres élémentaires, propres à l'éducation, & même des traités, ainsi que des partitions & parties de musique.

L'auteur des moyens de leur instruction, a imaginé de faire graver des poinçons à sens contraire de ceux que l'on emploie ordinairement, & en observant de donner aux lettres la forme de l'écriture batarde pour rendre plus facile aux *aveugles* l'écriture & la lecture.

Pour imprimer leurs livres en relief, les *aveugles* imposent les quatre formes in-4°. tête-à-tête, dans cet ordre 4, 1, 2, 3. Lorsque la feuille est sèche, ils la plient en deux en adossant lesdites quatre pages deux à deux, en observant que le relief soit en-dessus. Ils colent ensuite les marges de l'extrémité de la feuille l'une à l'autre, ce qui produit l'effet de la retiration.

C'est avec la même facilité que les *aveugles* parviennent à écrire & lire leur propre écriture à l'aide d'une table qui est aussi de l'invention de M. Haüy. Tout le méchanisme de cette table consiste dans un assemblage de plusieurs pièces mobiles sur son fond, & destinées aux usages suivans. Le dessus présente dans son milieu un petit cadre de cuivre, formant une grille à l'aide de fils de laiton fort minces, propres à diriger la main de l'*aveugle* à chaque ligne qu'il écrit. Ce cadre grillé est contenu sur sa largeur entre deux compartimens de même grandeur, lesquels, s'ouvrant de côté, permettent de soulever le cadre pour placer sur le fonds, & sur un cadre non grillé de la grandeur du premier, le papier sur lequel l'*aveugle* doit écrire en relief, avec un stilet d'acier, & en appuyant un peu. Ce second cadre est

entièrement détaché du fond, & tient à un contrefond qui s'abaisse à volonté, se relève & se fixe par une targette, afin que lorsqu'il est ouvert, l'*aveugle* puisse lire en-dessous, à l'aide du tact, ce qu'il vient d'écrire sur le papier. Lorsque la page est pleine, l'*aveugle* retourne sa feuille de papier en logeant sous un des compartimens la page de relief qu'il vient d'écrire, & qui ne s'affaisse point, attendu que les compartimens sont creusés à leur surface intérieure. Enfin l'espace, compris entre les deux cadres, est déterminé par deux chassis ou rebords, & renferme, 1°. un papier blanc, placé immédiatement sous la grille de laiton; 2°. un papier noirci avec du noir de fumée & du sain-doux. Au-dessous de ce papier noir, & sous le double chassis, l'*aveugle* étend un papier blanc destiné à recevoir l'impression que son stilet produit à l'aide dudit papier noir; c'est cette seconde copie faite en même-tems que celle en relief que l'*aveugle* peut adresser aux personnes qui voient clair.

L'*aveugle*, muni de ses planches, de ses caractères mobiles, de ses livres en relief, de ses cartes de géographie aussi en relief, ainsi que de son écriture, peut donc non-seulement cultiver sa propre éducation, mais encore faire une partie de celle des enfans du second âge.

Il peut même avoir, à l'aide de ces ustensiles, des relations avec un sourd-muet de naissance, instruit ainsi qu'on l'a vu dans diverses expériences publiques, où le nommé Massieu, sourd-muet, premier élève de M. l'abbé Sicard & le nommé le Sueur, premier élève aveugle de M. Haüy, ont communiqué l'un avec l'autre sur diverses parties de l'éducation, en se faisant réciproquement diverses questions & diverses réponses.

Quant à l'instruction que l'aveugle a la faculté de communiquer aux enfans du second âge, il peut en effet, avec ses livres & ses caractères mobiles, leur enseigner à lire & à compter; & leur donner aussi méthodiquement les premiers élémens de la grammaire, de l'histoire, de la géographie, de la musique, &c.

On ne doutera pas du succès de l'enseignement de ces sortes d'instituteurs, lorsqu'en ouvrant l'histoire on y verra le célèbre Saunderson, aveugle anglois, donner à ses compatriotes des leçons de mathématiques & même d'optique.

Imprimerie en gros caractères, appellée imprimerie de ville.

Les *aveugles* réussissent passablement à former des planches d'imprimerie pour les objets d'une seule page, & dont la formule est toujours la même, tels que les billets de mariage, de part d'accouchement, d'enterrement, de service, &c. Au lieu de se servir de *compofteur*, ils rangent leurs lettres à mesure dans un chassis à fonds, muni de vis de pression sur le côté droit & sur le bas de la page, & monté sur quatre pieds, dont ceux de la tête de la page sont de moitié moins hauts que ceux du bas. Ils font peu de fautes: & corrigent aisément celles que leur indique leur prote voyant, lorsque celui-ci ne se charge pas lui-même de ce soin.

Ce genre d'ouvrage d'imprimerie n'exigeant point un œil aussi satisfaisant que celui des exécutions, les *aveugles* en tirent de même les épreuves, & font avec facilité tout le service de la presse.

Exécution de la musique.

Quoique l'*aveugle* ne puisse exécuter que par cœur, il apprend si vîte sur le papier, & retient si bien, que, calcul fait d'après l'expérience, il peut avoir, dans la mémoire, cinq à six cents morceaux de musique, qui, étant d'un bon choix, peuvent lui faire un répertoire très-présentable. C'est sur-tout à la musique sacrée, & à celle destinée à célébrer les vertus & les talens, qu'ils s'appliquent. A l'aide d'un corps de musique instrumentale & vocale, ils sont parvenus à exécuter des messes pour les fêtes d'églises, les bouts de l'an, &c.

Quelques *aveugles* unissent avec succès leurs petits talents, pour la poésie, à ceux de leurs camarades dans la musique, pour exécuter de petites fêtes de famille & de société.

Telles sont les diverses occupations mises avec succès entre les mains des *aveugles*, soit pour les arracher tous à l'oisiveté, & les consoler dans leur affliction, soit pour fournir à ceux d'entr'eux qui ne sont point avantagés des biens de la fortune, quelques honnêtes moyens de subsistance.

On verra, à l'article Sourd & muet, combien il importe d'accorder, pour le moins, autant de protection & d'encouragement à l'éducation des *aveugles* qu'à celle des sourds & muets. Car les premiers attendent, principalement des arts méchaniques, un moyen de subsister qu'ils n'obtiendroient pas s'ils n'étoient guidés & exercés convenablement, par un instituteur habile, dans une pratique usuelle de leurs mains, au défaut des organes dont jouissent les sourds & muets, pour apprendre, par imitation, & assez promptement, ces mêmes arts qui suffiroient à leur existence. Il est vrai que rien n'intéresse davantage la curiosité, que de voir les sourds & les muets cultiver leurs facultés intellectuelles par tous les genres de connoissances abstraites, que des maîtres aussi savans que patiens, ont su analyser dans la forme la plus propre pour parler aux yeux. Mais le bonheur de ces infirmes (en mettant à part ce qui concerne l'instruction religieuse & morale) dépend-il absolument d'un luxe de science dont le mérite, le mieux prouvé, consiste dans le seul plaisir d'étonnement que recueillent les personnes qui assistent aux leçons des sourds & muets? Quand, d'un autre côté, on se rend témoin des divers exercices manuels des *aveugles*; il est un

sentiment dont on n'est pas maître ; c'est celui de vouloir concourir avec eux aux travaux productifs dont ils s'occupent. Les sourds & muets n'inspirent point le même intérêt. On les admire beaucoup, sans éprouver le besoin de les imiter ; & on admire moins les *aveugles*, en desirant bien plus d'agir à leur place. (M. CHAMSERU).

AVICENNE, fils de Hali, naquit à Bochara, dans le Chorasan, l'an 980. Il étudia la philosophie de bonne heure. Dès l'âge de 16 ans, dit Sorsanus, son disciple, *Avicenne* entendoit parfaitement Euclide, & les autres livres de mathématiques. Mais se livrant ensuite à l'étude de la médecine, il devint célèbre dans l'art par les connoissances dont il enrichit son esprit.

Les écrivains arabes rapportent un trait de sa sagacité. Il découvrit, par le pouls, que la maladie du neveu de Cabous étoit causée par l'amour ; & par un stratagême dont il se servit, il reconnut encore quel étoit l'objet de sa passion.

On croiroit qu'ils ont copié Appien qui raconte une semblable découverte, faite par Erasistrate, chez le jeune Antiochus, fils de Seleucus, tant ces deux anecdotes ont rapport entr'elles.

Avicenne a passé la plus grande partie de sa vie à Ispahan. L'histoire le représente comme un homme si adonné aux plaisirs, qu'il en contracta plusieurs maladies différentes ; & l'on disoit en proverbe que toute sa philosophie ne pouvoit le rendre sage, ni tout son savoir en médecine le rendre sain.

Il mourut âgé de 58 ans, ou, si nous voulons calculer plus exactement, âgé de 56, l'an de notre ère 1036, à Medine, & fut enterré dans la ville de Hamadan.

On voit, par l'histoire, qu'il a joui d'une très-grande réputation ; aussi quelques arabes ont-ils dit qu'il fut élevé à la dignité de visir ; ce qui a fait penser à quelques modernes qu'il avoit été réellement prince, & même roi, suivant quelques autres ; les uns disent que ce fut à Cordoue qu'il régna ; d'autres, en Bithynie.

Quelques-uns ont supposé, mais sans fondement, qu'il étoit espagnol ; d'autres l'ont fait égyptien.

On ne conçoit point où Néandre a pu prendre tous les matériaux avec lesquels il a composé le roman qu'il appelle la vie d'*Avicenne* : il dit formellement que ce médecin naquit à Edesse, capitale de la Comagène, en 1145, d'où il se rendit à Alexandrie, où il étudia sous Rhasis ; qu'ensuite il voyagea en Espagne, où il fut à Cordoue disciple d'Averrhoës ; mais il arrive souvent, à cet auteur extraordinaire, d'écrire autant de faussetés que de pages.

Avicenne, dit Freind, a composé un ouvrage considérable, intitulé, *canon*. La réputation de ce livre fut si grande dans toute l'Asie, qu'on en a fait des abrégés, & qu'il a été commenté par beaucoup de médecins arabes dans le douzième & dans le treizième siècle ; & même avant ce tems *Avicenne* étoit si estimé que sa doctrine étoit presque la seule qu'on enseignât dans les écoles de médecine. Il demeura en possession de sa gloire jusqu'au renouvellement des lettres vers la fin du quinzième siècle.

On devoit, ajoute Freind, s'attendre à trouver, dans *Avicenne*, des choses qui répondissent à la haute réputation dont il a joui ; mais bien que j'aie parcouru son ouvrage, je n'y ai presque rien vu qui n'ait été pris dans Galien, ou dans Rhasis, ou dans Hali-Abbas.

Avicenne, en général, semble très-porté à multiplier, sans raison, les signes des maladies, en quoi il a été imité par les modernes faiseurs de systêmes.

Souvent *Avicenne* donne pour symptôme essentiel, ce qui n'est qu'accidentel, & ce qui n'a aucun rapport immédiat avec le véritable caractère de la maladie, ou la maladie elle-même.

Mais si l'on vouloit adopter un systême arabe de médecine, celui de Hali semble moins confus, plus clair & plus soutenu que celui d'*Avicenne*.

Puisque Freind n'est entré dans aucun détail sur la doctrine d'*Avicenne*, nous ajouterons ici ce qu'en dit Barchusen.

Avicenne appelle, ou définit, la médecine, la conservation de la santé & la curation des maladies ; il divise l'art en théorie & en pratique ; la théorie s'occupe des six choses naturelles, des causes des maladies & de leurs symptômes ; la pratique consiste dans la chirurgie, la diète & la pharmaceutique.

Parmi les choses naturelles, il met les quatre élémens, si connus, de la composition & de l'union desquels sont formés les corps. Il appelle élémens légers, le feu & l'air ; les graves ou pesans, l'eau & la terre.

Le tempérament, dit-il, naît de l'action & de la *passion* mutuelle des qualités contraires des élémens : & parce que chaque élément a sa qualité propre qu'il appelle simple, il en conclut que relativement à l'excès de ces quatre qualités simples, il y a quatre états de maladie simples, dont les deux premiers dominent dans le corps composé, comme supérieurs aux autres en puissance ; outre cela, que chacun de ces huit états consistent ou sans matière, ou avec matière ; sans matière, lorsque le corps seul est affecté par la qualité ; avec matière, lorsqu'une humeur voisine, où se trouvent une ou deux des autres qualités, produit l'affection ou la maladie du corps. Il prétend que le troisième genre des six choses naturelles embrasse les quatre humeurs du corps.

A l'égard des viscères & des membres, il pense que le cerveau, le cœur, le foie & les testicules,

tiennent le premier rang, & jouent le plus grand rôle dans l'économie animale : que le cerveau protège le cœur contre la chaleur, & le met à l'abri de l'inflammation ; que le cœur procure la vitalité à tout le corps ; que les fonctions du foie sont de rendre les alimens propres à nourrir ; & que sans testicules il n'y auroit ni génération, ni propagation. Ce sont ces membres qui constituent la quatrième classe des choses naturelles.

A la cinquième classe appartiennent les *esprits* qui sont dans le corps de trois sortes, le naturel, le vital & l'animal ; chacun d'eux est produit de la vapeur du sang.

Enfin il rapporte à la sixième classe, les sept facultés naturelles, telles sont les facultés d'engendrer ou de changer la semence, de former le fétus, d'attirer, de digérer, de retenir, d'expulser, d'assimiler tout ce qui est destiné à nourrir le corps. Il ajoute deux puissances vitales, dont l'une est la cause ou le principe de la dilatation ou de la contraction du cœur & des artères ; & l'autre, des différentes passions, de l'amour, de la haine, de la joie, de la tristesse, &c.

Avicenne établit ensuite neuf facultés animales, dont cinq, suivant le nombre des sens externes, par lesquels l'ame reçoit les sensations ; il établit encore une faculté qui met en mouvement les muscles & les membres, & une autre faculté qui préside à l'imagination, à la mémoire, au raisonnement.

Outre ces six espèces de choses naturelles, il admet six espèces contraires, ou opposées, de choses non naturelles qui se retrouvent dans la théorie médicale de nos jours.

Il pense au reste qu'il est très-essentiel, pour une parfaite digestion, que les alimens soient d'abord bien broyés avec les dents, & bien imbibés de salive : qu'après cette double opération, les alimens se convertissent en chyle, non pas seulement par la chaleur de l'estomac, mais encore par la chaleur du foie & de la rate : que la portion la plus subtile est attirée par les intestins, & porté dans les veines mézéraïques, d'où elle parvient à la veine-porte du foie, & se distribue dans tout le pérenchyme de ce viscère, s'y change en sang, en bile jaune ou noire, & en pituite. C'est-là que chaque humeur commence à se former ; mais chacune se perfectionne dans les autres viscères, où elle se conserve comme dans un réservoir, pour l'usage de l'économie animale. De même, dit-il, que le chyle, par une faculté particulière au foie, se convertit en sang, de même le sang se convertit en lait dans les mamelles. Mais il appelle nourriture ou ou aliment, tout ce qui a la propriété de nourrir le corps animal, ou de procurer son accroissement ; & médicament, tout ce qui a la puissance d'altérer.

Il nomme cause ce qui existe d'abord, & ce dont provient quelque affection dans le corps humain, par exemple, la pourriture. Il dit que la maladie est un état non naturel du corps, par exemple, la fièvre ; que le symptôme est ce qui suit cet état, savoir, la soif, la douleur de tête, &c.... ; que parmi les causes les unes sont primitives, les autres conjointes, les autres efficientes ; *Avicenne* divise ces causes en une infinité d'espèces qu'il seroit trop long & trop fastidieux de rapporter. Ces partitions subtiles se confondent très-aisément ensemble ; non-seulement elles embarrassent la mémoire, mais même l'esprit.

Pour expliquer les causes des maladies, il embrasse particulièrement les dogmes de Galien. Ainsi, il dit que la fièvre est une chaleur externe ; un feu allumé dans le cœur, & qui, de cette partie, au moyen de l'*esprit* & du sang, se distribue dans tout le corps par les artères & les veines ; qu'en particulier la putréfaction de la bile est cause de la fièvre tierce ; celle du sang, de la fièvre continue ; celle de la mélancholie, de la fièvre quarte ; celle de la pituite, de la fièvre quotidienne.

Eloy a recherché les différentes éditions des ouvrages d'*Avicenne* ; nous allons les rapporter d'après la liste qu'il a produite.

Avicennæ *opera omnia*, *venetiis*, 1484, *in-f.*

= 1492, *in-fol.*, 4 vol., avec les expositions de Gentilis.

= *Lugduni*, 1598, *in-fol.*, 4 vol., avec les éclaircissemens de *Jac. de Partibus.*

Canon medicinæ. Patavii, 1476, *in-fol.* A Gerardo carmon. transl.

Avicennæ *medicina. Venetiis*, 1483, *in-fol.* Maittaire cite cette édition.

Liber canonis primus, *translatus* à Gerardo carmon. *Venetiis*, *ex arabico in latinum. Venetiis*, 1486, *in-4.*

Canon Avicennæ, *ex arabico in hebraïcum conversus. Neapoli*, 1491, *in-fol.*

Avicennæ *opera ; liber scilicet canonis & cantica, latinè versa* à Gerardo carmonensi. *Venetiis*, 1495, *in-fol.*

= *Venetiis*, 1500, *in-4.*

= *Basileæ*, 1536, *in-fol.*

Liber canonis, *Venetiis*, 1520, *in-fol. cum expositione* Gentilis ; & *supplement.* Jacobi de Partibus & J. Matth. de Grado.

Liber canonis de medicinis cordialibus & cantica ; his accesserunt Avicennæ *de removendis nocumentis quæ accidunt in regimine sanitatis ; & tractatus de syrupo acetoso. Ex versione* Gerardi carmon. *ex arabico sermone in latinum cum emendationibus* Andreæ Alpagi

pagi bellunensis, & *indice* Benedicti Rinii Veneti. *Venetiis*, 1544, *in-fol.*

== *Venetiis*, 1555, *in-fol.*

== *Basileæ*, 1556, *in-fol.*

== *A* Joan. Paulo Mongio & Joan. Costæo *recognita quibus accessere eorumdem in libros canonis annotationes.* Venetiis, 1564, *in-fol.*, 2 vol.

== *Additis librorum canonis œconomiis & tabulis isagogicis per* Fabium Paulinam, *Venetiis*, 1580, *in-4.*

Liber canonis ab Alpago *partim translatus*, *cum cogitationibus* Rinii, medici. *Venetiis*, 1582, *in-fol.*

Index in hanc editionem à Julio Palamede, *editus*, 1584, *in-fol.*

Libri quinque canonis medicinæ Aben Ali principis filii *Sinæ*, *alias corruptè* Avicennæ, *arabicè nunc primùm impressi. Romæ*, 1593, *in-fol.*

Pierre Kirstenius a publié le second livre du *canon* en arabe & en latin. Breslau, 1609, *in-fol.*

Canon & cantica ex versionibus Gerardi & *Alpagi*, *cum annotationibus* Costæi *& emendationibus* Mongii. *Venetiis*, 1595, *in-fol.*, 2 vol.

== *Venetiis*, 1607 & 1608, *in-fol.*, 2 vol.

Libellus de removendis nocumentis quæ accidunt in regimine sanitatis. Tractatus de syrupo acetoso, *unà cum* Syriaci, medici *expositione in* 2 & 3 *partem*, 4 *fen*, 1 *canonis* AVICENNÆ, & Ebenesi *super* 5 *canonem. Venetiis & Ticini*, 1547, *in-fol.* cartâ magnâ.

Canon & cantica, *sine castigationibus*, *cum Aphorismis* Meluei, *ab* Antonio Deusingio ex arabicâ linguâ in latinam versis. Groningæ, 1649, *in-12.*

De corde ejusque facultatibus libellus, Joh. Bruyerino Campegio *interprete. Lugduni*, 1559, *in-8.*

Canonis libri 3, *fen* 2, *quæ est de ægritudinibus nervorum*, *à* Quinquarboreo *latinè versa. Parisiis*, 1570, *in-8.*

Canonis libri 3, *fen* 1, *tractatus quartus à* Campegio *latinè versus & ad fidem codicis hebraïci correctus. Parisiis*, 1572, *in-8.*

Canon medicinæ interprete & scholiaste Vopisco Fortunato Plempio. *Tomus primus librum* 1 & 2, *canonis exhibens ; atque ex libro* 4 *tractatum de febribus. Lovanii*, 1658, *in-fol.*

Quarti canonis fen prima de febribus. Patavii, 1659, *in-12.*

De morbis mentis tractatus ex arabico in latinum versus à Petro Vaterio. *Parisiis*, 1659, *in-8.*

La réputation des ouvrages d'*Avicenne* étoit si grande dans l'Asie, que la plupart des médecins arabes du douzième & du treizième siècle, ne s'occupèrent qu'à en donner des abrégés, ou à les expliquer par des commentaires. L'estime, pour les écrits d'*Avicenne*, avoit passé en Europe : c'étoient les les livres classiques de presque toutes les écoles. On ne suivit guère que la doctrine d'*Avicenne* jusqu'à la renaissance des lettres. Guerner Rolfinck fut un des derniers médecins allemands qui demeura attaché au médecin arabe ; il en expliquoit encore les livres au commencement du dix-septième siècle. Il en étoit de même dans les Pays-Bas ; car le décret de la visite de l'université de Louvain, publié par ordre des archiduc Albert & Isabelle, le 5 septembre, 1617, s'exprime ainsi, article cxjv : *volumus ut prima lectio sit institutionum*, *quæ eas tradet juxta seriem doctrinarum quas habet* AVICENNA *in sua pandecta* 2 *libri primi canonum.* Ceci prouve en quelle vénération étoit encore alors la doctrine des arabes dans la faculté de médecine de Louvain ; elle continua d'y être suivie durant 40 ans, puisque Plempius publia des commentaires sur *Avicenne* en 1658. Son régne ne fut nulle part plus long que dans les écoles de Montpellier. Cependant dans ces deux facultés (Louvain & Montpellier) on expliquoit aussi quelques ouvrages d'Hippocrate & de Galien ; mais ceux des arabes tenoient le premier rang. Les universités d'Italie & celle de Paris, furent les premières à abandonner les arabes, & à suivre la doctrine des grecs.

L'attachement des médecins de l'Europe, aux ouvrages d'*Avicenne*, fut si grand, que l'énumération des traductions seroit bien plus nombreuse que celle que nous avons donnée, si toutes les traductions qui ont été faites avoient été imprimées.

La version de J. C. Scaliger, dont Laurent Gryll fait mention, n'a pas été publiée, non plus que celle d'Amatus Lusitanus, que Jacq. Montinus avoit revue. Ravius en avoit promis une, elle n'a pas vu le jour. Guillaume Postel possédoit un abrégé d'*Avicenne* qui est demeuré manuscrit.

Mais pour montrer combien fut grand l'empire d'*Avicenne* sur la médecine & sur les médecins, nous ajouterons une liste des commentaires faits sur ses ouvrages.

In 1 *fen libri* 1 *expositio* Jacobi forolivienfis. *Papiæ*, 1512, *in-fol.*

== Venetiis, 1518, 1547, *in-fol.*

Hugonis Bencii. *Venetiis*, 1523, *in-fol.*

Bernardi Paterni *posthumæ explanationes. Venetiis*, 1596, *in-4.*

Oddi de Oddis *expositio dilucidissima. Venetiis*, 1575, *in-4.*

== *Patavii*, 1612, *in-4.*

Petri Garciæ Carrero *disputationes medicæ & commentaria in fen 1, primi libri. Compluti*, 1612, 1617, *in-fol.*

J. B. Montani *explanatio. Venetiis*, 1554, *in-8.*

J. B. Montani *in fen 2 libri 1. Lectiones de causis, ægritudinibus, accidentibus, pulsibus, & urinis, à* Francisco Regolato *editæ. Venetiis*, 1557, *in-8.*

Sirasi vel Setasi *commentarius in fen 2 & 3 libri primi. Venetiis*, 1547, *in-fol.*

Jacobi de Partibus *expositio in fen 3 libri 1. Doctr. 2. Venetiis*, 1518, *in-fol.*

Dini de Garbo *commentarius in fen 4 libri 1. Venetiis*, 1514, *in-fol.*

Hugonis Bencii *expositio*, *cum* Jacobi de Partibus *annatationibus. Venetiis*, 1517, *in-fol.*

Matsilii de sancta sophia. *Lugduni*, 1517, *in-4.*

—— Venetiis, 1514, *in-fol.*

Antonii Mariæ Betsi. *Bononiæ.* 1491, *in-fol.*

Stephani *commentarii & paraphrasis in fen 9 libri 3, & in fen 1 libri 4. Venetiis*, 1649, *in-12*, 1653, *in-fol.*

Matthæi de Gradibus *commentarius in fen 22, libri 3; Mediolani*, 1494, *in-fol.*

Gentilis Frulginatis. *Venetiis*, 1496, 1513, 1552, *in-fol.*

Joan. Arculani *commentarius, cum* Symphor. Campegii *annotationibus. Lugduni*, 1518, *in-fol.*

—— *Venetiis*, 1560, *in-fol.*

Hugo Bencius *cum castigatione* J. Tolentini. *Venetiis*, 1515, *in-fol.*

Petri Garciæ Carrero *commentarius in fen 2, libri 4. Burdigalæ*, 1628, *in-fol.*

Ebenesi *commentarii in quintum canonem. Ticini*, 1547, *in-fol.*

Symphor. Campegii *in omnia opera castigationes. Lugduni*, 1522, *in-4.*

— Ejusdem *cribratio, lima & annotationes in* Galeni, in Avicennæ & conciliatoris (Petr. de Apono) *opera. Parisiis.* 1516, *in-12.*

Petri Antonii Rustici *expositio. Papiæ*, 1521, *in-fol.*

J. Pauli Mongii *annotationes. Venetiis*, 1594, *in-fol.*

Jul. Palamedis *index in* Avicennam. *Venetiis*, 1584, *in-fol.*

Gilberti Philareti *conciliatio* Avicennæ *cum* Hippocrate & Galeno. *Lugduni*, 1541, *in-4.*

(M. Goulin.)

AVICULÆ CYPRÆ. (*Mat. méd.*)

Ces mots latins qu'on a traduits par ceux d'oiselets de cypre, désignent des trochisques ou des pastilles odorantes, faites avec des baumes, des bois aromatiques, du charbon fin, liées avec un mucilage, & qu'on brûle pour parfumer les chambres des malades, pour corriger l'odeur désagréable qui les infecte souvent. C'est à cause de la volatilité des vapeurs que ces substances exhalent, qu'on leur a donné ce nom. (*Voyez* les mots Clous odorans, Pastilles odorantes, &c. (M. Fourcroy.)

AVIER. (*Hygiène.*)

Vieux terme très-employé énergiquement pour exprimer *nourrir, alimenter, faire vivre*, & qui est au moins aussi expressif que ceux qu'on lui a substitués. Le Cerf dit, daus une complainte à *du Fouilloux*,

> Faut-il en me mangeant, celui-là *avier*
> Qui, par ma dure mort, veut sa vie allonger?

(*Vénérie, édition de* 1568, *page* 294).

(M. Huzard.)

AVIGNON. (*Jurisprud. de la médecine*).

Avignon, *Avenio*, est le nom d'un état enclavé dans la Provence, & celui de sa capitale. Cette ville, très-ancienne, a toujours été regardée comme françoise, sous tous nos rois, depuis les commencemens de la monarchie, même depuis l'an 1348, jusqu'en 1791, que les papes l'ont gouvernée comme seigneurs temporels : & les avignonois ont toujours été regardés comme regnicoles. Cette prérogative de cette ville, sa situation avantageuse, sa population, l'antiquité de son évêché qui remonte aux premiers siècles de l'église, & la culture & l'enseignement des lettres & des sciences par les ecclésiastiques qui y ont toujours été en grand nombre, y ont fait établir une université & des corps de médecine. La réunion de cette contrée à la France, par les décrets 2, 3, 4 de septembre 1791, nous intéresse encore davantage à sa législation.

Le pape Boniface VIII y institua, en 1303, une université, sur la réquisition de Charles II, comte de Provence. Elle fut composée des quatre facultés. Celle de théologie a eu trois professeurs; celle de droit, quatre; & celle de médecine, trois. Celle des arts possède un très-beau collège, où les jésuites ont enseigné.

Les avignonois, censés regnicoles, étoient exempts du droit d'aubaine, & ils pouvoient non-seulement

posséder des biens en France, mais encore toutes sortes de charges & de bénéfices : ils n'ont point été compris dans les dispositions portées contre les gradués des universités étrangères, dans la pragmatique sanction, le concordat & les ordonnances. En conséquence, les avignonois, gradués dans l'université d'*Avignon*, ont joui en France des mêmes privilèges que les françois gradués dans leurs universités : réciproquement ceux-ci ont dû jouir des privilèges de leurs grades dans le comtat Venaissin.

Par une suite naturelle, les maîtres-ès-arts d'*Avignon* avoient le droit de se présenter aux degrés de médecine & de théologie dans les universités de France comme dans la leur, & les maîtres-ès-arts chirurgiens jouissoient des mêmes prérogatives que ceux des autres universités françoises.

Les docteurs & licentiés en médecine, furent nommément compris dans la faculté que Louis XIV donna par ses lettres-patentes de juillet 1650, aux gradués de l'université d'*Avignon*, d'exercer leur profession librement dans tout le royaume, & de jouir des privilèges académiques, comme ceux des plus fameuses universités de France : & ils ont été spécialement confirmés dans ce droit, par la jurisprudence des arrêts, entr'autres par un arrêt de réglement du parlement de Paris, rendu le 23 juin 1657, contradictoirement entre les médecins d'Auxerre & un docteur d'*Avignon*, sous plusieurs interventions; notamment celle du recteur de cette université, par un arrêt du conseil du 23 décembre 1675, rendu contre les docteurs de l'université d'Aix, & de plusieurs autres universités de la Provence & du Languedoc, par un autre rendu en 1670, au conseil, le 18 novembre 1676, en interprétation de la précédente déclaration.

La ville d'*Avignon* est assez grande & peuplée, pour posséder un nombre suffisant de médecins, en état de soutenir la dignité d'une école de medecine. Ils y sont actuellement au nombre de quinze environ. Leur faculté a fourni des noms célèbres dans l'histoire de la médecine. Cauliac ou Guy de Chauliac, médecin des papes Clément VI & Urbain V, au milieu du quatorzième siècle, s'est immortalisé en enrichissant considérablement la chirurgie, en la réformant & donnant un ordre nouveau à son enseignement. Nous lui devons la description d'un terrible fléau, qui, en 1348, enleva le quart du genre humain. François Valleriola, médecin d'*Avignon*, se fit une grande réputation, par bien des ouvrages qu'il publia sur la médecine, au milieu du seizième siècle. Il est encore, dans cette ville, plusieurs médecins estimés par leur pratique & par leurs ouvrages.

Cependant, il faut l'avouer, l'enseignement de la médecine a toujours été incomplet dans cette faculté, & cette université a toujours été accusée de trop d'indulgence dans la collation des degrés. Astruc dit positivement qu'elle a toujours été mal formée, & que ses degrés ne sont pas honorables. Il reproche à la faculté de médecine d'avoir donné, à celle de Montpellier, des docteurs & professeurs, qui ne l'ont pas illustrée ; & particulièrement Pierre-Richer de Belleval, son premier professeur royal d'anatomie & de botanique, qui, sous Henri IV, y a établi, contre les statuts, une aristocratie ministérielle, qui s'est propagée, jusqu'à nos jours, dans la famille des Chicoineau. (*Voyez* ANATOMIE & BOTANIQUE).

M. le président Rolland s'est déchaîné en 1783, contre cette université, dans son *plan d'éducation & de correspondance des universités.* Il ne vouloit pas la comprendre parmi les universités du royaume, dans la crainte que ses étudians & ses gradués n'infectassent la France des maximes ultramontaines. Il vouloit que le roi défendît à ses sujets d'y aller étudier. Mais les circonstances de la révolution détruisent ces universités, & vont amener un autre ordre de choses dans le Comtat.

Le parlement de Paris a su concilier les prérogatives de cette université avec la sûreté publique, il y a quelques années, par un arrêt, dont la sagesse doit être imitée dans le nouveau régime. Les médecins d'Auxerre virent, tout-à-coup, se présenter au public, parmi eux, un commis des fermes, avec des lettres de docteur en médecine, d'*Avignon*, quoiqu'ils ne l'eussent point vu s'absenter de leur ville. Ces médecins le traduisirent en justice, comme un faux gradué. Le parlement fit confronter les titres du docteur avec les registres de la faculté d'*Avignon*, & tout s'y trouva en règle, inscriptions & acte des examens, conformément à l'édit de 1707. Mais l'incapacité se présentoit trop à découvert, pour s'en tenir aux formalités. La cour ordonna que le docteur, qui étoit si bien en règle, subiroit un acte public. Ces actes publics ont toujours été, & seront toujours, la vraie pierre de touche des talens scientifiques : le gradué d'*Avignon* n'eut pas le courage de soumettre les siens à cette épreuve.

Les chirurgiens d'*Avignon*, au nombre d'une vingtaine, ont pu former un corps de la nature de ceux qui se trouvent dans les villes médiocres de France. Le pape Martin V les établit en maîtrise, & autorisa leurs statuts par une bulle du 7 février 1429. Ces statuts furent confirmés par une autre bulle du pape Sixte IV, du 28 septembre 1479; depuis ce tems, cette bulle a été observée dans *Avignon* comme dans Rome; & elle a été particulièrement autorisée par les cardinaux légats Chisly, Altiery, Cibo & Orobon.

Nonobstant toutes ces confirmations, cette maîtrise, ou communauté, reçut, dans le siècle dernier, de rudes atteintes, de la part de différentes personnes, qui, par de mauvaises interprétations de ses statuts, suscitèrent un grand nombre de procès aux chirurgiens; & par-là les obligèrent à aliéner plusieurs fonds appartenans à leur corps, & à faire des em-

prunts, tant pour le soutenir que pour soulager celles de leurs veuves, qui ne pouvoient faire valoir les privilèges de leurs maîtrises. Pour prévenir leur corps d'une ruine totale, ils firent une collection de leurs anciens statuts, en 25 articles; les expliquèrent mieux, les corrigèrent, les augmentèrent de plusieurs droits usités, mais qui n'y étoient point mentionnés, & les présentèrent au vice-légat Galtiery, gouverneur général de la cité & légation d'*Avignon*. Ce vice-légat confirma & autorisa ces statuts, le 24 juillet 1700; & le 18 juillet 1704, M. Gasquy, juge ordinaire de la cour temporelle d'*Avignon*, fit vidimer, collationner & régistrer ces statuts par son décret & autorité judiciaire.

Ces statuts défendent à toute personne d'exercer la chirurgie à *Avignon*, s'il n'a été reçu maître ou approuvé & admis par les baîles & autres maîtres dudit article, après avoir été, par eux, examiné; & à toute personne de tenir boutique, & faire fonction de barbier, s'il n'est maître en chirurgie ou jugé capable, de la manière portée par les statuts : mais sans doute ces chirurgiens ont abandonné depuis la barberie à l'imitation des chirurgiens françois.

Ces chirurgiens forment, comme ceux de Paris, une confrérie sous l'invocation de S. Côme & de S. Damiens : tous les ans la confrérie fait célébrer les veille & jour de la fête de ces saints, un service solennel consistant en une grand'messe en musique, procession & vêpres; chaque dernier dimanche du mois une messe, & le lendemain une messe des morts. Toutes les personnes de la confrérie sont obligées d'y assister sous peine d'amende.

Cette communauté est régie par deux baîles ou recteurs, nommés tous les ans le jour de S. Côme; elle nomme en outre quatre jurés & examinateurs.

Elle ne forme point une école, mais elle fournit un démonstrateur au collège de médecine. De plus, l'article XXIII des statuts, porte que « pour maintenir le lustre de l'université & collège des maîtres chirurgiens & barbiers de cette ville, il sera tous les ans, le premier dimanche de septembre, élu à la pluralité des voix de tous les maîtres chirurgiens de cette ville, un abbé qui sera un des plus capables d'entre les serviteurs....... lequel abbé étant élu & admis fera élection de son lieutenant, trésorier & conseiller, pour mieux entretenir les études..... : & si ledit abbé refusoit la charge, il sera contraint *ipso facto*, & sans autre forme de procès, de vider la ville, sans y pouvoir revenir d'une année, auquel cas on en élira un autre ». Voilà une bien singulière manière de pourvoir à l'instruction. Cet abbé est chargé de trouver boutique aux serviteurs : & pour subvenir aux dépenses dont il est chargé, il exige 18 l. patats de chacun de ceux qui entrent chez un maître.

Les pharmaciens ou apothicaires d'*Avignon*, au nombre de douze environ, forment aussi une communauté régie par deux recteurs ou baîles; mais nous n'avons pu nous rien procurer sur son régime.

Le commerce des drogueries est bien peu de chose à *Avignon* & dans le Comtat Venaissin : elles leur venoient de Marseille, en payant les droits de sortie, dont la nouvelle législation les affranchit; & ce pays ne rend rien, ou presque rien, en échange à ses voisins.

Les corps de médecine étoient soumis aux consuls, comme juges de police. De ce tribunal on appelloit au vice-légat, qui commettoit l'affaire à la rote; & de ce tribunal on pouvoit encore appeller à Rome. La nouvelle législation les soumet aux municipalités.

Après avoir tout-à-fait réuni le Comtat d'*Avignon* à la France, en septembre 1791, l'assemblée constituante a déclaré qu'il ne formeroit point un département, mais seroit divisé & réparti dans les départemens voisins. D'après ce décret, il y auroit à craindre que ce pays perdît ses écoles de médecine, si le plan d'*instruction publique* du comité de constitution, étoit décrété tel qu'il est : mais les sept hôpitaux d'*Avignon* & le grand nombre de ses médecins, chirurgiens & pharmaciens, y doivent faire conserver ces établissemens, qui y peuvent former une des meilleures écoles secondaires de médecine; suivant le discours & le projet de décret de Mirabeau sur l'*éducation nationale*. (M. VERDIER.)

AVILA. (*Mat. méd.*).

Fruit des Indes. C'est, dit Lémery, *traité des drogues*, une espèce de pomme, ronde, charnue, jaune, & plus grosse que l'orange; elle croît sur une espèce de liane, ou plante rampante qui s'attache aux arbres voisins, & qu'on trouve dans l'Amérique espagnole; elle contient, dans sa chair, huit ou dix graines plates, orbiculaires & terminées en pointe obtuse. Ces graines sont unies les unes aux autres, mais se séparent facilement; elles sont convexes d'un côté, & concaves de l'autre, de la largeur de nos pièces de vingt-quatre sols, épaisses d'un demi-doigt, couvertes chacune d'une peau médiocrement épaisse, dure, ligneuse, un peu raboteuse, principalement en la partie convexe, & de couleur jaunâtre; sous cette peau est une amande tendre, qu'on estime grand contre-poison, & remède excellent dans les humeurs malignes. On en prend une ou deux pour dose. (*Anc. Encycl.*) (M. FOURCROY.)

AVOCATIER. (*Mat. méd.*)

Cet arbre, dont nous donnons la figure, dit Clusius, est rare; je n'en ai vu qu'un dans le royaume de Valence, au monastère de la Ste. Vierge, surnommé *de Jesus*, à un mille de Valence; on disoit qu'il avoit été apporté d'Amérique.

Il est semblable au poirier; ses rameaux s'étendent au loin, & sont toujours verts, ses petites branches

sont d'un vert pâle; ses feuilles ressemblent à celles du laurier à larges feuilles, elles sont vertes supérieurement, cendrées inférieurement, fermes, ayant quelques nervures obliques, une odeur & une saveur remarquables, laissant sur la langue une impression astringente & mordicante. Ses fleurs sont approchantes de celles du laurier, nombreuses, par faisceaux, pâles, composées de six folioles. Son fruit ressemble d'abord à une prune; mais avec le tems il s'allonge en forme de poire; il est noir & d'une saveur agréable; il contient un noyau en forme de cœur, d'un goût qui approche de celui de la châtaigne ou de l'amande douce. Je l'ai vu en fleur au printemps. Jean Plaça, médecin & professeur à Valence, qui me le faisoit voir au lieu que j'ai dit, m'apprit que son fruit mûrissoit en automne, & que les habitans le nommoient *Mamay*, quoique les espagnols, qui ont décrit l'Amérique, donnent ce nom à un autre arbre différent de celui-ci. Mais plusieurs années après, j'ai su, de Synon Thovart, savant médecin espagnol, qui, parmi d'autres arbres étrangers, cultivoit celui-ci dans un jardin bien entretenu, j'ai su, dis-je, qu'il ne s'appelloit pas *Mamay*, mais *Agnacate*.

C'est de-là sans doute que, par un léger changement, & eu égard peut-être à la prononciation de ce mot, on a fait celui d'*avocatier*, sous lequel il est connu à S. Domingue.

Mais, continue Clusius (de Lécluse) examinons si c'est *le persea* des anciens.

Théophraste, liv. 5, hist. pl. c. 2, fait ainsi la description du *persea*. Il est grand, beau, très-semblable, par ses feuilles, ses fleurs, ses rameaux & son port au poirier, avec cette différence que le *persea* conserve son feuillage, & que le poirier s'en dépouille. Il porte beaucoup de fruits, lesquels mûrissent en tout tems; de nouveaux succèdent aux anciens. Le vrai tems de leur maturité est lorsque les vents étésiens soufflent; alors on cueille ceux qui sont les moins mûrs, & on les serre. Ce fruit de la grosseur d'une poire, oblong comme une amande, de couleur herbacée, contient une noix (ou noyau) comme la prune, mais beaucoup plus petite & plus molle. La chair de ce fruit est douce, agréable, facile à digérer, & ne fait aucun mal à ceux qui en ont mangé beaucoup. Les racines du persea sont très-longues, très-épaisses, très-nombreuses; son bois est fort beau, noir comme celui du Lotos; on en fait des statues, des tables & d'autres ouvrages.

Pline le décrit presque de la même manière, & en mêmes termes (l. xiij. c. 9), sous le nom de *persica arbor*, en transposant néanmoins les mots; mais (l. xv, c. 13) il ne suit plus cette description. Il le nomme *Persicæ arbores*. Ces arbres n'ont été apportés que fort tard & avec difficulté. Ils ne produisent point de fruit dans l'île de Rhodes, où ils avoient d'abord été transportés d'Egypte. Il est faux que leurs fruits soient un poison chez les perses, & que les rois de ce pays, dans le dessein de nuire aux égyptiens, aient fait transporter ces arbres dans cette terre, où ils se sont adoucis, & ont perdu leur mauvaise qualité: telle est ce que les plus exacts historiens rapportent du persea, qui est absolument différent, qui ressemble à des prunes qui rougissent, & qui ne se plaît que dans l'orient. D'autres savans soutiennent qu'il n'a pas été transporté de Perse pour nuire aux égyptiens, mais qu'il fut planté à Memphis par Persée, raison pour laquelle Alexandre voulut que ses feuilles servissent à couronner les victorieux, par honneur pour un de ses ancêtres. Or, le persea est toujours garni de feuilles & de fruits.

Ce passage réfute évidemment le sentiment de ceux qui soutiennent avec opiniâtreté que le persea est la même chose que le *malus persica* (le pêcher) sans m'appuyer de leur histoire qui est bien différente.

Strabon fait mention du persea; il dit aussi qu'il conserve toujours une cîme verte, que son fruit est de la grosseur de la poire, de figure oblongue; & comme l'amande, enveloppée d'une écale & d'une peau épaisse.

Galien (l. ij, de alimentis) dit qu'il a vu un persea à Alexandrie, & en parle en d'autres endroits. Tous s'accordent à dire qu'il conserve ses feuilles vertes; que son fruit est oblong & enveloppé, comme l'amande, d'une peau épaisse & d'une écale. L'arbre, dont je donne la figure, continue Clusius, reste toujours vert; mais, par ses feuilles & ses fleurs, il ressemble plus au laurier qu'au poirier; son fruit est aussi oblong, mais plus semblable aux prunes oblongues, (comme le dit Pline) qu'aux amandes, & d'une couleur noire, selon le rapport de Plaça, & non herbacée.

Ainsi, quoique l'arbre que je décris ait quelques-uns des caractères du persea de Théophraste, il me paroît cependant avoir plus de rapport à celui de Pline, ou à celui de Plutarque, qu'il dit croître dans l'Egypte, & être consacré à Isis, parce qu'il porte un fruit qui approche de la forme d'un cœur, & des feuilles approchantes de celles de la langue. Mais sans prononcer, à cet égard, d'une manière décisive, il me suffit d'avoir fait connoître mon sentiment; cependant j'ai vu avec étonnement, que sans avoir attentivement examiné la description du persea, quelques botanistes n'avoient pas hésité d'ajouter dans leurs ouvrages, à côté de la figure que nous avons donnée au lieu du fruit de persea, celle du *cuci*, absolument osseux, lequel nous a été autrefois donné au lieu du fruit du bdellium; ce qui a pu les engager à cette addition, c'est qu'il a, en quelque sorte, la forme d'une poire, ou celle d'un cœur. Mais le cuci entier, conservé même plusieurs années, & absolument sec, est plus gros que le poing, & ressemble mieux à une grosse pêche, qu'à une poire & à une prune. THEOPHRASTE, l. iv, hist. c. 2, & PLINE, l. xiij, c. 9, en font l'histoire un peu après avoir donné la des-

cription du persea : ni l'un ni l'autre ne disent cependant que le fruit du persea soit semblable à la poire, mais qu'il l'égale en grosseur.

Personne, que je sache avant moi, n'avoit fait cette observation, ni donné la figure de cet arbre. Dioscoride, dit que le fruit du persea est bon à manger, & qu'il est utile à l'estomac; il ajoute que ses feuilles séchées, réduites en poudre très-fine, arrêtent les hémorragies des plaies, si on en saupoudre la partie.

Suivant M. Chevalier, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, qui a été médecin du roi à S. Domingue, & qui a fait des observations sur les plantes de cette île, l'*avocatier* est un arbre fruitier qui croît fort haut, qui s'étend peu. Ses fruits sont gros comme une poire de virgouleuse, oblongs, d'un verd qui jaunit un peu en mûrissant. Il pend à l'extrémité des branches, par une queue longue comme la moitié d'un doigt, le noyau est fort gros, rond, & extrêmement amer; on n'en fait aucun usage. Il est couvert d'une chair blanche, tirant sur le jaune, qui a la consistance de beurre frais, dur, & il en a presque le goût. On le mange avec du sel ou du poivre. Communément les nouveaux débarqués ne le trouvent pas bon d'abord; mais ils s'y accoutument aisément, & en mangent avec plaisir.

Minguet assure que ce fruit est bon pour le flux de sang : je ne l'ai point éprouvé.

On se sert aujourd'hui de ses bourgeons en infusion, pour rétablir l'écoulement des règles, & dans les suppressions qui arrivent après les couches. On s'en sert aussi après les chûtes & les contusions, pour dissoudre le sang caillé. M. Poupée Desportes les ordonne dans les tisanes apéritives & emménagogues.

Quoiqu'il en soit, ajoute Clusius, le *mamay*, décrit par les historiens espagnols, est un bel arbre, toujours vert aussi, comme le noyau; il a une cîme large, mais haute, laquelle, ainsi que celle du cyprès, se termine en une espèce de pyramide; ses feuilles sont plus longues que larges, son bois est fongueux, son fruit est long & grand; sa chair paroît semblable à celle du coing, mais elle a le goût de la pêche. (*Persici mali duracini*). Au-dedans sont trois ou quatre osselets, quelquefois davantage, lesquels sont amers. (*Voyez* aussi M. SLOANE). (*Dict. de mat. méd.*) (M. FOURCROY.)

AVOINE, *avena*. (*Hygiène.*)

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe III, *ingesta*.

Ordre I, alimens.

Section I, végétaux.

L'*avoine* est un genre de plante unilobé, de la famille des graminées, dont les individus ont, pour la plupart, les fleurs disposées en panicule.

L'*avoine* donne un fruit ou semence oblongue, pointue aux deux bouts, avec un sillon longitudinal placé d'un côté.

M. de la Marck en distingue dix-huit espèces. Dict. de bot., tome I, p. 330.

Les espèces les plus communes & les plus en usage, sont :

1°. L'*avoine* blanche; *avena sativa. Lin. avena paniculata calycibus dispermis, seminibus levibus altero aristato avena vulgaris seu alba*. Bauh. pin. 23. Tournef. 514.

2°. L'*avoine* nue; *avena nuda paniculata calycibus trifloris, receptaculo calicem excedente petalis dorso aristatis*. LIN.

3°. L'*avoine* noire; *avena nigra, qui est une variété de l'avena sativa*. LIN.

4°. L'*avoine* d'Hongrie ou de Turquie; *avena orientalis panicula coarctata secunda, spiculis bifloris horizontalibus parallelis seminibus levibus. Schreberi flora lipsiensis*, page 52, n°. 987. Cette dernière espèce passe pour foisonner beaucoup plus que les autres, & est plus grosse.

5°. Les canadiens ont une espèce d'*avoine* qu'ils recueillent en juin, qui est aussi beaucoup plus grosse & plus délicate que la nôtre : on la compare au riz pour la bonté. Les climats très-chauds fournissent moins d'*avoine* que les autres, & on y nourrit les chevaux d'orge & de paille hachée pour remplacer l'*avoine*. Cette graine a la forme oblongue, pointue aux deux bouts, & celle qui est plus grosse, & dont l'épiderme est la plus noire, est la plus estimée.

Personne n'ignore que l'*avoine* sert particulièrement de nourriture aux chevaux, qui s'en trouvent parfaitement bien : beaucoup d'autres quadrupèdes & des volatiles l'aiment aussi. Dans les pays où la culture du froment n'a pas lieu, & encore plus où la misère presse les paysans, on fait du pain d'*avoine*, qui est noir, lourd, & fournit peu de substance nutritive. Cependant en y mêlant une certaine quantité de froment ou de seigle, on en fait une assez bonne nourriture. Dans la Zambre, en Angleterre, un peuple vigoureux vit habituellement avec un pain d'*avoine*, qui réussit très-bien ainsi que dans la Norvege.

Dans la Suisse septentrionale, après avoir fait beaucoup rôtir l'*avoine* on la pulvérise, & on en forme une bouillie très-nourrissante & d'un grand usage, suivant le rapport de Haller. Pline dit que les anciens germains faisoient leur nourriture d'une bouillie faite avec l'*avoine*.

Cette substance peut donc être regardée comme

un farineux, mucilagineux, nourrissant & rafraîchissant. On en forme une espèce de bierre douce, limpide & rafraîchissante, presqu'aussi bonne que celle qui est faite avec l'orge.

Scheele a observé que trois onces d'*avoine* contenoient une once & demie d'amidon ; & M. Sage, par la distillation de quatre onces de farine d'*avoine*, a obtenu une once cinq gros dix grains d'acide, cinq gros d'huile légère, dix grains d'alcali volatil. Le poids du charbon, qui restoit au fond du vase, étoit d'une once soixante-six grains.

M. Cullen prétend que l'*avoine* donne une nourriture plus solide que celle que l'on tire de l'orge, que sa douceur est plus enveloppée, parce que son huile est plus intimement unie avec sa partie sucrée. Il a observé qu'à parties égales elle nourrissoit plus que l'orge & le seigle. Il croit que c'est parce qu'elle est moins soluble que le froment, qu'elle fournit moins de nourriture. Mais la véritable raison de cette différence, doit être déduite de ce que l'*avoine* ne contient aucunement la partie vegeto-animale qu'on a découvert dans le froment. C'est la raison pour laquelle ce dernier, après un léger mouvement de fermentation, lorsqu'on en forme des pains, lève facilement & reste cohérent, tandis que ceux d'*avoine*, d'orge, & même de seigle, sont pesans, cuisent difficilement, & présentent uue grande quantité de gerçures.

Plusieurs auteurs ont avancé que l'*avoine* gâtée causoit des maladies de l'imagination, mais si quelque chose de semblable est jamais arrivé, il faut croire que cela a été dû au mélange de grains étrangers, qui ont végété en même-tems que l'*avoine*, ou qu'en se dénaturant, elle produit des effets bien singuliers.

(M. Macquart).

AVOINE, *avena*. (*Mat. méd.*)

Après avoir développé, dans l'article précédent, ce qui a rapport aux avantages que procure l'*avoine* aux hommes & aux animaux sains, il ne nous reste plus qu'à faire connoître dans quelles circonstances on a coutume de l'employer en médecine.

On prépare, avec l'*avoine*, une tisanne rafraîchissante, tempérante & adoucissante, en la faisant bouillir dans l'eau pure : alors il s'en dégage une substance mucilagineuse qui communique à l'eau ses vertus, & qu'on emploie avec avantage dans un grand nombre de maladies, sur-tout dans les fièvres continues, dans les inflammations, les hémorragies excessives, les rhumatismes, les affections spasmodiques & goûteuses, dans le scorbut, la dyssenterie, & les maladies de poitrine. On fait avec l'*avoine*, en Bretagne & en Tourraine, un gruau très-bon en la dépouillant de son écorce, & en la réduisant en poudre grossière, dans des moulins faits exprès. On en forme une boisson adoucissante, pectorale & nourrissante ; on en fait bouillir dans de l'eau, du lait & du bouillon. On prépare, avec le lait & le gruau, une sorte de bouillie, qui, mêlée d'un peu de sucre & d'eau de fleurs d'orange, donne un aliment anti-spasmodique aussi léger que le riz qu'on dit mondé, & bon pour les convalescens.

On emploie la farine d'*avoine* comme un bon résolutif. On l'applique dans les pleurésies sur le côté affecté ; on dit de plus la farine d'*avoine* très-dessicative, lorsqu'elle est appliquée en cataplasme.

Hoffman l'a vantée comme un excellent remède pour la colique, lorsqu'elle est fricassée & appliquée en fomentation.

Hippocrate recommandoit l'*avoine* dans les fièvres ardentes & inflammatoires.

Il résulte des observations des médecins de tous les âges, que ce médicament mérite une place distingué parmi ceux qui entrent dans la série de la matière médicale. (M. Macquart.)

AVOLD (Saint-).

C'est une petite ville située sur la Rossel'e, à quatre lieues de Boulay, à six de Sarlouis, & à huit de Metz. Il y a tout à côté de cette ville des eaux minérales froides, qu'on croit ferrugineuses, & sur lesquelles on n'a encore que très-peu d'éclaircissemens.

(M. Macquart.)

AVORTEMENT. (*Méd. lég. & p. at.*)

Les anciens désignoient, par le mot *effluxion*, *effluxio*, une sorte d'*avortement*, si on peut parler ainsi, ou plutôt la chûte de la semence, qui avoit lieu les sept premiers jours, à compter de celui de la conception, ils pensoient que ce liquide avoit éprouvé une altération qui le rendoit incapable de former un fœtus. Quelques-uns distinguoient aussi le mot *aborsus* d'*abortus* ; par le premier ils désignoient un fœtus corrompu, sorti de l'uterus dans les premiers mois de la grossesse ; par le second un enfant qui étoit expulsé de la matrice, près du terme de la gestation. On a encore établi une différence entre un *avortement* spontané qui a lieu sans cause manifeste, & celui dont la cause est connue. Les auteurs ont restreint, dans les derniers tems, la signification de ce mot, en distinguant l'*avortement*, des naissances prématurées : ils ont compris, sous la première dénomination, tous les enfans qui naissent avant l'âge de sept mois ; & dans la seconde, ceux qui viennent au monde, depuis le septième mois inclusivement, jusqu'au terme. Le motif de cette division est que, selon eux, les premiers ne peuvent être conservés à la vie (nous démontrerons, au mot avorton, la fausseté de cette opinion) tandis qu'il y a des exemples fréquens, de fœtus nés au septième mois de la grossesse qu'on a parfaitement bien élevés. Sans nous embarrasser de ces distinctions

qui ne présentent pas toujours une idée bien positive dans les ouvrages de leurs auteurs, nous appellerons *avortement* l'expulsion du fœtus hors de la matrice, avant le terme ordinaire; sans vouloir comprendre dans cette définition les masses petites ou volumineuses qui auroient pris leur accroissement dans l'uterus d'une femme, & qui ne renfermeroient pas un fœtus.

Il n'est point d'accident dont les causes soient aussi multipliées que celles de l'*avortement* : chacune des maladies dont une femme grosse est attaquée, peut la faire avorter. La force même de sa constitution est encore une cause d'*avortement*. Ainsi la plétore sanguine & tous les symptômes qu'elle occasionne, procurent plus ou moins facilement l'exclusion du fœtus, avant le terme ordinaire de sa naissance. Les changemens qui arrivent dans les digestions, en sont une cause éloignée; en ce que l'estomac & les intestins se remplissent souvent de matières qui les irritent, d'où les dévoiemens opiniâtres & les vomissemens. Le dévoiement, qui porte le trouble dans les intestins, fait parvenir jusqu'à l'utérus, le spasme & l'irritation qu'il faisoit éprouver aux viscères qui en étoient les premiers affectés : l'utérus, à son tour, est attaqué de mouvemens convulsifs qui déterminent la sortie du fœtus. Cette action est d'autant plus prompte, que l'acrimonie des matières qui agacent le rectum, est plus considérable; & comme les nerfs de cet intestin sont en partie les mêmes que ceux de la matrice, l'irritation se communique aisément de l'un à l'autre, pour opérer la révolution dont je parle.

Dans le vomissement, l'*avortement* est encore plus facile, parce qu'outre l'irritation communiquée de l'estomac à la matrice, les secousses violentes qui accompagnent le vomissement, excitent des commotions promptes dans l'utérus, & déterminent sa contraction : d'où l'*avortement*. Cependant on a vu des femmes conserver les fœtus jusqu'au terme ordinaire, malgré des vomissemens presque continuels dans tout le cours de la grossesse; mais il faut observer, pour concevoir comment la chose a pu arriver ainsi, que certains sujets vomissent presque sans effort. Cette particularité ne peut avoir lieu que chez les personnes extrêmement irritables, & qui ont les nerfs de la plus grande mobilité. Une autre cause qui contribue à la conservation de certains fœtus, malgré les vomissemens fréquens, c'est le défaut de nutrition suffisante qui met obstacle à leur accroissement, & qui prive aussi le placenta de la quantité d'eau qu'il contient ordinairement. Il suit de cet état que la matrice acquérant moins de développement dans un tems déterminé, elle supporte plus aisément les secousses opérées par les vomissemens. Cette explication fait aussi concevoir comment quelques enfans résistent à un dévoiement opiniâtre, jusqu'au terme ordinaire de la gestation.

Toutes les grandes douleurs, quel que soit le siége qu'elles occupent, causent un agacement dans les nerfs, & par conséquent peuvent déterminer l'*avortement*. Leur effet est d'occasionner des mouvemens convulsifs dans toutes les substances musculaires; c'est pourquoi les personnes, qui en sont attaquées, sont souvent prises de convulsions. Les douleurs qui se fixent dans des parties très-éloignées de la matrice, sont moins à craindre que les autres; mais si elles persistent avec violence, elles communiquent enfin un agacement au viscère que j'ai nommé, agacement qui le fait entrer lui-même en convulsion, & qui occasionne l'*avortement*.

Une toux permanente est un symptôme dangereux; tous les accoucheurs citent des exemples d'*avortemens* qui ont été la suite de cet accident. En effet, les contractions convulsives du diaphragme entraînent avec elles celles des muscles du bas-ventre, & l'effet de ces secousses se porte avec effort sur la matrice, & détruit l'adhésion du placenta à ce viscère. On juge bien qu'une toux légère, qui n'occasionne pas de grands ébranlemens, n'est pas capable de détacher les membranes, ni d'irriter la matrice au point de la faire contracter. Il n'en est pas de même des toux catarrales d'estomac, & des coqueluches dont les accès déterminent de grandes convulsions dans les muscles du bas-ventre & dans le diaphragme; celles-là sont très-dangereuses : aussi les praticiens ont-ils observé que dans les toux épidémiques de cette nature, les *avortemens* étoient très-fréquens.

Quand les vaisseaux de la matrice & du placenta sont remplis par une trop grande quantité de fluides, ils résistent difficilement à l'extension qu'ils éprouvent; & comme les canaux, qui forment la communication entre les extrêmités utérines & les membranes, sont d'une structure infiniment plus foible que les premières, il n'est pas surprenant que leur tissu se rompe, lorsqu'il est gorgé par un liquide surabondant. C'est de cette cause que les accoucheurs font dépendre la plupart des hémorrhagies utérines qui ont lieu pendant la grossesse. De la rupture de quelques-uns de ces vaisseaux, résulte un épanchement qui écarte la portion des membranes, détachée de la matrice; de cet écartement naît un tiraillement excessif dans les vases qui ont résisté à la pléthore, si le liquide épanché ne trouve pas d'issue, & qu'il soit retenu dans l'intervale de la portion séparée de la matrice. Les vaisseaux tiraillés se rompent à leur tour, & le détachement d'une grande surface détermine bientôt l'expulsion du fœtus.

Les tiraillemens douloureux que les femmes ressentent dans les lombes & aux côtés du pubis, sont souvent un effet de la pléthore sanguine. Les ligamens de la matrice reçoivent un grand nombre de vaisseaux, dont la plénitude cause ce symptôme, parce que ces ligamens s'attachent aux parties que j'ai nommées. La différente longueur des attaches de l'utérus, est une nouvelle cause de douleur au lieu d'adhésion du ligament le plus court, parce que celui-là éprouve un tiraillement

tiraillement continuel dans la grossesse. La déviation de matrice occasionne le même phénomène, parce que ce viscère étant plus incliné sur un des côtés, quelques ligamens sont très-distendus, pendant que les autres sont relâchés. La mort du fœtus, dans la matrice, occasionne un tiraillement dans les mêmes parties, parce que l'utérus n'étant plus soutenu convenablement, il suit les inclinaisons du tronc, & son déplacement successif fait éprouver aux femmes un sentiment d'avulsion dont le siège est toujours fixé dans le lieu opposé à celui qu'il occupe; dans tous ces cas, l'irritation que la douleur occasionne, se communique à l'utérus, & devient une cause d'*avortement*.

La suppression d'urine & la constipation agissent également sur la matrice par une irritation violente qui s'étend jusqu'à elle, & qui a son principe dans la vessie ou dans le rectum. C'est aux symptômes graves, dont chacune de ces maladies est accompagnée, qu'il faut attribuer l'*avortement* qu'elles occasionnent. La plénitude extrême des vaisseaux hémorroïdaux, dont la circulation est interrompue par le poids de l'utérus, & met obstacle au retour du sang de ces vaisseaux, produit des effets semblables; douleur intolérable, tiraillement douloureux, irritation violente, fièvre, convulsions, &c.

Les chocs violens, & les coups reçus à la région hypogastrique, toutes les commotions & les ébranlemens capables de rompre l'union du placenta à l'uterus, sont des causes d'*avortement*. Il en est de même des hémorrhagies, qui sont une marque certaine de la rupture des vaisseaux qui se propagent de l'utérus au placenta. Le même accident succède à la rupture prématurée des membranes qui contiennent les eaux, soit qu'un choc occasionné par un corps étranger, une chûte & une secousse violente, ou les contractions convulsives de l'utérus, aient déterminé cette rupture.

Les grandes agitations de l'ame, comme la surprise, la frayeur, une crainte subite, une passion quelle qu'elle soit, capable d'occasionner un grand trouble dans le systême nerveux, ou un ébranlement convulsif dans la machine, sont des causes fréquentes d'*avortement*.

Les maladies aiguës, accompagnées de fièvre, de douleurs vives, de convulsions, produisent le même effet; mais plus difficilement & plus lentement, parce que le désordre des fonctions n'est jamais aussi subit ni aussi tumultueux que dans les grandes passions. Les remèdes âcres, les purgatifs violens, les infusions aromatiques, les emménagogues, opèrent, dans l'économie animale, un trouble qui ressemble beaucoup à celui qui naît de l'agitation des esprits; mais celui qui est une suite des purgatifs drastiques, porte plus directement son effet sur la matrice, par la liaison des nerfs des intestins avec ce viscère: c'est pourquoi les lavemens composés de substances très-acrimonieuses, sont pernicieux aux femmes enceintes,

On en doit dire autant d'un froid subit qui se fait sentir sur une grande surface du corps, par la contraction spasmodique qu'il occasionne dans tout le systême nerveux; c'est ainsi que j'ai vu une femme avorter après être tombée dans une fontaine dont l'eau étoit très-froide.

Un préjugé dangereux qui subsiste dans quelques provinces de France, veut qu'on saigne du pied les femmes grosses: par cette méthode on attire sur la matrice une trop grande quantité de sang, on détermine une pléthore locale; d'où l'hémorrhagie, &, par suite, l'*avortement*.

Quelques femmes ne portent point leurs enfans à terme, & parmi celles-là, quelques-unes avortent constamment après le deuxième mois; d'autres plus tard, mais toujours à la même époque. C'est au vice de la matrice qu'il faut rapporter cet accident. Les personnes qui ont les nerfs faciles à agacer, & dont la vie se passe dans un spasme presque continuel, avortent facilement, parce que l'irritation de l'utérus empêche ce viscère de se prêter convenablement à l'extension nécessaire aux progrès de la grossesse. Son développement est accompagné d'une irritation constante, qui donne lieu aux contractions convulsives, d'où l'*avortement*. Chez celles qui avortent dans un tems déterminé, & toujours le même à-peu-près, l'utérus est vicié. Il est ordinairement engorgé dans quelqu'une de ses parties. Il se prête bien à une dilatation modérée dans les premiers tems de la grossesse; mais quand la portion, qui est engorgée, empêche l'égalité du développement, le tiraillement qui résulte d'une extension outrée dans les environs du siège de l'obstruction, cause un spasme douloureux, & une irritation qui est suivie des contractions de la matrice & du décollement du placenta.

L'hydropisie de la matrice, lorsqu'elle fait des progrès rapides, entraîne l'*avortement*; tandis que celle qui naît lentement, ne cause pas le même accident, parce que le tissu de ce viscère se développe d'une manière insensible, & sans irritation. C'est par la même raison que les femmes grosses de plusieurs enfans sont sujettes à l'*avortement*, L'extension de la matrice est toujours trop prompte; elle est excessive dans tous les tems de la grossesse. Si la moindre irritation étrangère se joint à celle qu'occasionne un développement trop accéléré, mais nécessaire pour contenir le volume de plusieurs enfans, de leurs membranes & de leurs eaux; la matrice entre bientôt en contraction, & expulse les fœtus de sa cavité.

Il paroît que les femmes, dont l'organisation est foible, ne sont pas capables de former des placentas qui adhèrent suffisamment à l'utérus. Les molécules qui composent les solides, ne contractent chez elles qu'une médiocre adhérence; c'est pourquoi leurs enfans sont languissans. Le même défaut d'organisation subsiste aussi dans les vaisseaux qui unissent le placenta

avec l'utérus; c'est par cette raison qu'une secousse légère suffit pour détruire leur union. C'est par la même raison qu'elles ne s'exposent pas sans danger à la fatigue des voyages, & d'une marche prolongée; que les voitures, dont les mouvemens sont rudes, les font avorter; que l'excès des plaisirs vénériens, ou des plaisirs rares, mais peu modérés, détachent le placenta, &c.

Lorsqu'une femme, dont la matrice est abreuvée par les fleurs blanches, a conçu, les membranes qui enveloppent le fœtus adhèrent imparfaitement à la matrice; la pléthore humorale, qui subsiste dans ce viscère, ne permet pas que les vaisseaux, de nouvelle formation, acquièrent une consistance suffisante pour résister aux secousses auxquelles ils peuvent être exposés. Si la grossesse n'apportoit pas quelque changement dans l'*intempérie* de l'utérus, il y auroit toujours *avortement*, dès que le poids du fœtus & des membranes seroit devenu considérable. Mais comme une partie des humeurs, qui formoient les fleurs blanches, est employée à la nourriture de l'enfant, la matrice devient moins humide. Quand l'humeur est trop abondante, il est rare que les fœtus ne naissent pas long-tems avant le terme ordinaire de la grossesse; parce que la cause la plus légère suffit pour décoller le placenta.

Si la matrice contient une môle, un polype, un fœtus ancien ou ses débris, comme on l'a observé, & qu'il se forme une nouvelle conception, l'enfant arrive rarement à terme, parce que l'utérus n'est susceptible que d'une certaine extension, au-delà de laquelle il s'irrite & se contracte; d'où résulte l'*avortement*.

Une femme grosse qui perd une grande quantité de sang, dans un court espace de tems, de quelque partie qu'il s'échappe, est exposée à l'*avortement*. Ainsi les saignées du bras, quand elles sont portées à l'excès, sont dangereuses. Une seule suffit pour occasionner l'expulsion prématurée du fœtus, si elle est faite à contre-tems, ou qu'on tire une trop grande quantité de sang à-la-fois. Morgagni dit qu'une femme avorta, parce qu'on lui avoit tiré une livre de sang d'une seule saignée. Ces pertes subites désemplissent la matrice; le fœtus ne reçoit plus la quantité de fluides nécessaires à sa nutrition & à son accroissement; il devient languissant & quelquefois perd la vie. Bientôt la circulation s'affoiblit dans le placenta, il en résulte une masse pesante & sans vie; les radicules vasculaires, par lesquelles il s'implante dans la substance de l'utérus, se dessèchent également; & le poids du fœtus & de ses enveloppes, qui tiraille sans cesse l'utérus, détermine enfin ses contractions. Le tems de cette espèce d'*avortement* n'est pas toujours rapproché de celui où les hémorrhagies se sont manifestées. Si la perte est abondante, l'*avortement* est prompt, & l'enfant, à sa sortie, est épuisé, ainsi que le placenta. Si le fœtus survit quelques tems à la perte, il s'épuise davantage, parce que l'accroissement consume une partie des liquides qui parviennent jusqu'à lui, & il meurt dans le marasme; par conséquent les chairs sont plus flasques, plus desséchées, ainsi que le placenta. Le cordon ombilical est aussi affaissé, grêle, & presque desséché.

Le défaut de nutrition du fœtus, occasionné par une maladie aiguë ou chronique, produit avec le tems un effet semblable. S'il a perdu la vie, la circulation languit dans le placenta, cette masse de vaisseaux s'affaisse; & comme elle occupe un volume moins considérable, elle n'est plus soutenue dans l'utérus. Elle détruit insensiblement ses adhérences avec ce viscère, & le tiraillement qu'elle lui fait éprouver accélère son expulsion.

Un fœtus pléthorique, qui souffre de la gêne qu'occasionne la surabondance de ses liquides, s'agite avec des mouvemens violens dans l'utérus; il le frappe, il l'irrite. Si ce viscère est composé de fibres très-mobiles, si son irritabilité est portée à un degré éminent, comme on le remarque dans les constitutions nerveuses, il entre bientôt en contraction, & chasse au-dehors la cause de son irritation.

Les vices du placenta contribuent à l'*avortement*: ou son volume est excessif ou insuffisant. Dans le premier cas, il comprime le fœtus, empêche son accroissement & sa nutrition, & lui fait perdre la vie. Les changemens qui arrivent alors dans la circulation de l'uterus, procurent l'*avortement* par les raisons que j'en ai données précédemment. Si son volume dépend de la pléthore, il se détache de l'utérus, parce que son poids rompt l'adhérence qu'il avoit contractée avec ce viscère. Le volume du placenta pèche par défaut d'étendue, quand la nutrition a été interrompue; il se desséche, il se durcit & se détache de la matrice, parce que les vaisseaux qui s'y unissoient se sont affaissés & ne se nourrissent plus.

Le placenta contracte aussi des maladies qui lui sont particulières. Il est le siège de plusieurs espèces d'hydropisies qui peuvent accélérer son décollement. Il se forme aussi dans sa substance, des concrétions qui acquièrent la solidité du squirre, & qui sont plus ou moins nombreuses. Quelquefois toute la substance du placenta devient elle-même squirreuse, & par conséquent ne peut plus servir à porter la nourriture au fœtus. D'autres l'ont vu desséché & rapetissé; le cordon ombilical étoit flétri. Dans ces différentes circonstances, l'enfant perd la vie, & la matrice se débarrasse enfin de l'un & de l'autre.

Cependant le placenta reste quelquefois dans l'utérus, avec lequel il a contracté une adhérence extrême; alors il forme ce qu'on appelle une môle. Si la femme qui la porte, conçoit, elle est exposée à l'*avortement*, parce qu'au moment où l'utérus se développera, la môle se trouvera partiellement séparée de lui; mais les points par lesquels elle étoit

plus fortement unie à lui, résistant davantage à cette séparation, la matrice sera tiraillée, irritée & forcée à se contracter, pour chasser au-dehors le corps étranger qui entraînera le fœtus avec lui.

Le cordon ombilical occasionne le décollement du placenta, quand il est trop court. Le fœtus, dans ses mouvemens, cause des secousses qui rompent les vaisseaux qui unissent les membranes à l'utérus. Si le cordon est trop long, il forme quelquefois des circonvolutions autour du fœtus, dans lesquelles celui-ci s'embarrasse. On a vu des enfans étranglés par le cordon ombilical. D'autres fois il se forme un nœud dans un de ses points, quand l'enfant, par des mouvemens variés, forme une anse qu'il traverse, & laisse, après son passage, un nœud dans le cordon. Le nœud, en se serrant, prive l'enfant de la nourriture nécessaire, & lui fait perdre la vie. Si quelques fœtus ont survécu au nœud du cordon, il n'en est pas moins certain que cet état en a fait périr un grand nombre. Le fœtus, entrelacé dans un cordon trop long, tiraille le placenta & le détache.

Chacune des causes d'*avortement* que j'ai réunies dans les articles précédens, n'agit pas toujours d'une manière assez active pour déterminer la sortie du fœtus hors de la matrice. On peut assurer même qu'il n'en est aucune dont l'existence n'ait été prolongée jusqu'au terme ordinaire de la grossesse : c'est donc particulièrement au degré d'intensité de chacune d'elles qu'il faut attribuer les désordres auxquels elles peuvent donner naissance. Je n'ai point parlé des moyens usités chez les dames romaines, pour procurer un *avortement* assuré. Il est essentiel que ces manœuvres soient ignorées dans le monde, parce qu'elles deviendroient souvent une source de dépopulation, en facilitant l'infanticide, & mettant à l'abri des punitions, les femmes qui détruiroient leur fruit.

L'*avortement* est précédé de signes particuliers, qu'il est nécessaire de distinguer, afin de prévenir, autant qu'il est possible, l'expulsion prématurée du fœtus. Ces signes sont de deux espèces; les uns sont les accidens mêmes qui occasionnent l'*avortement;* les autres sont les marques des changemens qui sont arrivés dans l'état de la matrice, la nutrition du fœtus, & la disposition physique de la mère. On peut en général considérer l'*avortement* comme un évènement qui marche rapidement à sa fin, ou qui arrivera lentement à sa terminaison.

Parmi les premiers signes, on doit compter les hémorrhagies spontanées, qui sont une suite de la pléthore, ou les accidentelles qui dépendent du décollement du placenta, occasionné par des secousses réitérées, des chocs violens, &c. Les douleurs que ressentent les femmes dans la région hypogastrique, les lombes & les côtés du pubis, sont d'autant plus à craindre, qu'elles partent des lombes en se terminant vers les attaches des ligamens ronds. Cette sorte de souffrance annonce que la matrice est irritée, & qu'elle fait des efforts pour se débarrasser du fœtus. Si quelque cause contribue à la continuation de ces douleurs, on est assuré que l'*avortement* aura lieu. Ainsi, quand une toux fréquente & vive, un vomissement opiniâtre, une diarrhée qui irrite le rectum, une suppression d'urine, accompagnés de grands accidens, entretiennent ces douleurs, l'*avortement* est prochain. On reconnoît encore, par l'état de la matrice, si les douleurs sont une suite de ses contractions pour expulser le fœtus.

J'ai dit que les signes, qui annonçoient un *avortement* éloigné, se manifestoient par d'autres symptômes. Les femmes sentent la matrice descendue, elle leur paroît plus pesante. La compression qu'elle exerce sur les parties environnantes, est gênante & douloureuse; elle rend la marche difficile; elle occasionne un sentiment de souffrance & de tiraillement dans les parties où ses attaches sont fixées; elle n'est plus soutenue comme auparavant dans l'abdomen; elle tombe lourdement quand le corps change d'attitude, comme une masse isolée; elle se porte indistinctement de l'un à l'autre côté, quand les femmes prennent une position différente. Le ventre s'affaisse sur-tout à la région épigastrique, si la grossesse étoit avancée; & à la région ombilicale, si la gestation n'avoit pas une aussi longue durée.

Les mammelles se ramollissent, & le lait devient plus séreux; son écoulement diminue sensiblement avec le tems. S'il n'avoit pas encore coulé, on n'observe dans les seins qu'un *dégonflement* progressif. La peau n'est plus aussi animée, les femmes deviennent tristes & languissantes; elles sont moins propres au travail : l'exercice les fatigue davantage; leur appétit diminue ou se perd presqu'entièrement : la maigreur succède à la perte des forces, & le poids incommode de la matrice, augmente la gêne qu'elles éprouvent dans la région hypogastrique, comme si le viscère descendoit davantage dans le bassin par succession de tems.

Si le fœtus exécutoit des mouvemens sensibles avant la révolution qui détermine l'*avortement* futur, ses mouvemens deviennent plus rares; ils sont moins forts de jour en jour; ils deviennent insensibles. Au reste, soit que les causes de l'*avortement* aient été actives, soit qu'elles aient eu une marche lente; les derniers symptômes sont les mêmes; tels sont les signes instans de l'accouchement, la rupture des membranes, l'écoulement des eaux, les douleurs rapprochées, les contractions de la matrice, la dilatation de son orifice, l'hémorrhagie, &c.

On distingue encore l'*avortement* à des signes consécutifs; ils consistent dans l'inspection du fœtus qui n'a pas acquis le volume convenable, circonstance qui ne seroit pas toujours une preuve d'une exclusion prématurée hors de la matrice, puisqu'il y a des

enfans très-foibles & très-petits, quoiqu'ils naissent au terme ordinaire de la gestation. Mais quand les cheveux sont trop courts, ou ne paroissent point encore, quand les ongles des mains & des pieds ne sont pas bien formés, ou sont trop mols, quand l'étendue de la fontanelle est considérable, & que l'ossification des os de la tête n'est pas avancée, on est assuré que le fœtus est sorti de la matrice avant terme. On s'en convaincra encore par sa difficulté à exécuter quelques fonctions, comme de se mouvoir, de pleurer, de tetter, &c. Quant aux autres marques de l'*avortement*, elles ressemblent tellement aux suites du véritable accouchement à terme, qu'il est bien difficile de les distinguer; c'est pourquoi des lochies plus séreuses, un lait plus tenu, une fièvre moins violente, un gonflement des seins moins considérable, des vuidanges qui cessent plutôt de couler, sont des symptômes si communs dans un grand nombre de femmes, qu'ils ne deviennent point les marques caractéristiques de l'*avortement*. Cependant, en considérant le tempérament de la mère, la force de sa constitution (si on l'a connue avant sa grossesse), on jugera plus facilement si elle est accouchée à terme, ou si elle a avorté; au reste, on ne peut former à cet égard que des conjectures probables.

Quand les juges recherchent les signes d'un *avortement* forcé, il est nécessaire que les particularités qui font la base de leur décision, soient de la plus grande évidence; une fille qui détruit son fœtus par l'*avortement*, ne paroît pas toujours criminelle, parce qu'un grand nombre de circonstances peuvent accélérer la sortie de l'enfant hors de la matrice, sans qu'on doive soupçonner sa conduite. La loi qui la contraint à le représenter après sa naissance, est un règlement sage & d'une bonne police, mais il est bien rigoureux; car si elle n'a pas contribué par quelques moyens à l'expulsion du fœtus, il est rare que la mort de ce dernier puisse lui être imputée. Tant de causes concourent à faire périr les enfans, qu'on ne doit point être étonné, si une femme qui accouche sans secours, & qui a le plus grand intérêt à dérober la connoissance de son accouchement à tous ceux qui l'entourent, ne peut pas toujours conserver son fruit. Est-ce par des marques de violence imprimées sur le corps d'un enfant qu'on doit décider qu'il a été assassiné? L'accouchement le plus ménagé n'a-t-il pas quelquefois les mêmes suites? Ne voyons-nous pas tous les jours des fœtus perdre la vie, malgré l'habileté des accoucheurs?

Les accidens qui dépendent de l'*avortement*, sont les mêmes que ceux de l'accouchement, comme hémorrhagies, douleurs abdominales, auxquelles il faut joindre ceux qui dérivent des causes qui l'ont occasionné, si elles ont été violentes; comme les chocs, les coups, les maladies aiguës, les affections locales, inflammatoires, &c. Les symptômes qui dépendent des manœuvres forcées, les déchiremens, les meurtrissures des parties de la génération, &c.

L'*avortement*, disent les auteurs, met presque toujours la mère en danger de perdre la vie. Cette proposition est trop vague, & il s'en faut de beaucoup qu'elle soit vraie. Les dangers sont relatifs à la difficulté que la matrice éprouve dans l'exclusion du fœtus, ou parce que le volume de celui-ci est considérable, ou parce qu'il est mal situé, ou parce que l'utérus lui-même n'agit pas avec force, & ne se contracte pas assez pour se débarrasser de l'enfant, ou parce que la mère est conformée d'une manière désavantageuse. Or, dans tous ces cas, l'exclusion prématurée du fœtus est plus facile que dans le terme ordinaire de la gestation. Premièrement, le volume de l'enfant, quelqu'accroissement qu'il ait acquis, n'égale pas celui qu'il aura au terme de la grossesse. S'il est mal situé dans la matrice, il peut l'être aussi dans l'accouchement, & les ménagemens qu'il exige alors, rendent la manœuvre plus circonspecte, & par conséquent plus embarrassante. Je ne veux pas dire qu'il faille user de violence dans l'*avortement*, mais plus le fœtus sera éloigné du neuvième mois, & par conséquent moins *viable*, plus on aura de motifs de le sacrifier à la conservation de la mère, si les accidens l'exigent. Si l'utérus ne se contracte pas convenablement, s'il y a inertie, ce symptôme n'est-il pas plus grave dans l'accouchement, puisque les forces de ce viscère sont encore plus disproportionnées, avec la résistance qu'oppose le fœtus à sa sortie, résistance qui croît comme son volume est augmenté? Dans le cas où il y auroit vice de conformation du bassin, n'est-il pas clair qu'un enfant de médiocre volume, éprouvera moins de difficulté dans un passage rétréci par un vice organique, que lorsqu'il aura acquis son entier accroissement?

Les suites de l'*avortement* sont aussi moins dangereuses que celles de l'accouchement (je fais toujours abstraction de ses causes, & je le considère en lui-même) l'hémorragie est moins grave, puisque l'utérus contient moins de sang dans ses vaisseaux, les lochies durent moins long-tems: & comme les fluides, dont elles sont formées, sont moins abondans, leur métastase, si elle a lieu, est moins funeste. La fièvre de lait est moins violente, & la sécrétion de ce liquide moins orageuse.

C'est donc plus particulièrement aux causes les plus communes de l'*avortement*, qu'il faut attribuer le danger qui l'accompagne, qu'à l'*avortement* lui-même. En effet, toutes les fois que l'utérus irrité, chasse le fœtus de sa cavité, si l'irritation est passagère, la sortie de l'enfant n'est suivie d'aucun danger. Mais quand des chocs violens portent leurs effets jusques dans la substance de la matrice, occasionnent des contusions dans son tissu, l'engorgement inflammatoire auquel cet accident donne lieu, devient une maladie grave. Une diarrhée opiniâtre, entretenue par une humeur acrimonieuse, & qui cause l'*avortement*, est très-dangereuse, parce que le lait qui se mêle ensuite au sang, & qui est attiré sur les intestins,

par l'irritation dont ils sont le siège, acquiert bientôt une dégénérescence marquée : celle-ci devient à son tour, une cause de maladie d'autant plus funeste, qu'elle se réunit à la première pour troubler l'ordre des fonctions, &c.

Le danger, le plus habituel de l'*avortement*, naît de l'hémorrhagie qui l'accompagne. L'orifice de la matrice résiste au passage du fœtus, parce qu'il n'a pas encore été assez développé pour se prêter avec facilité aux contractions de l'utérus. La résistance qu'il oppose au passage du fœtus fait continuer long-tems la perte de sang. Pendant cet intervalle, la mère s'affoiblit, & peut même perdre la vie, si on ne remédie pas à l'hémorrhagie, ou qu'on ne facilite pas le développement du col de la matrice. Les phisiologistes n'ont pas assez fait d'attention à la différence des contractions de ce viscère dans sa dilatation complette, c'est-à-dire, au terme de la grossesse, comparées avec celles qu'il opère dans les premiers mois de la gestation. Pour bien connoître les particularités de ce phénomène, il est nécessaire de se rappeller que l'adhérence du placenta devient plus étendue à proportion de son accroissement. Dans les premiers tems, il est attaché par un espace très-circonscrit, c'est pourquoi il est facilement détaché, & la perte de sang est très-modérée ; mais quand il a pris un accroissement plus considérable, il s'unit à l'utérus par une surface plus étendue, alors un décollement partiel n'empêche pas que la masse ne reste encore fixée solidement à la matrice, par conséquent l'hémorrhagie doit être plus long-tems continuée, puisque le placenta ne peut pas en être détaché aussi facilement. D'ailleurs, les vaisseaux ayant acquis une dilatation plus marquée, ils verseront plus de sang que dans le tems où leur diamètre étoit plus rétréci.

Lorsque le placenta est étendu, les contractions auxquelles il est soumis le détachent plus facilement, parce que la matrice étant alors très-dilatée, une partie des fibres musculaires se contracte pendant que les voisins restent dans le repos. La membrane externe du placenta éprouve, par ce méchanisme, un tiraillement qui rompt ses adhérences dans les points contractés ; la contraction passe ensuite en d'autres lieux où elle produit un effet semblable. Pour que ce phénomène s'opère, on conçoit qu'il est nécessaire que les fibres charnues de la matrice aient acquis presque tout le développement dont elles sont susceptibles. Ce viscère agit alors comme tous ceux dont la configuration se rapproche de la sienne ; c'est ainsi que dans les intestins le tube ne se contracte pas toujours en entier, mais des portions isolées se resserrent pendant que les voisines restent dans le repos. Par conséquent les rétrécissemens partiels de l'utérus rompent les vaisseaux par lesquels il étoit uni au placenta. Avant que les fibres musculaires soient étendues, la matrice n'a qu'une action simultanée qui presse toute la surface du placenta, & la résistance étant égale de toute part, l'avulsion est plus difficile ; parce qu'il n'existe aucun espace qui soutienne seul l'effort de la contraction, & par laquelle le détachement commence ; c'est pourquoi le placenta conserve beaucoup plus long-tems son adhérence avec l'utérus. Il suit de ces réflexions que l'hémorrhagie est peu dangereuse dans les premières semaines, mais que le danger augmente ensuite jusqu'au tems où la matrice est assez développée pour opérer des contractions partielles, & qu'ensuite le placenta étant plus facilement détaché, l'hémorrhagie devient moins formidable, pourvu qu'alors elle ne subsiste pas long-tems, parce que les vaisseaux ayant acquis un volume excessif, le sang s'écoule en grande quantité, & épuise promptement les malades.

L'*avortement* exige deux sortes de moyens curatifs ; les uns sont relatifs aux causes qui le déterminent, les autres consistent dans la curation des accidens qui l'accompagnent & qui le suivent. Je parlerai d'abord des premiers qu'on peut nommer préservatifs. J'ai fait connoître précédemment quelle étoit la nature des symptômes qui entraînoient après eux l'*avortement*, comme la diarrhée & le vomissement. La curation de ces deux accidens se trouvera exposée en détail au mot diarrhée & vomissement des femmes grosses. Quand aux douleurs qui dépendent d'un engorgement sanguin, dans les ligamens de la matrice, & les lombes, on ne peut les terminer que par la saignée. Il est quelquefois nécessaire de la réitérer, si elle ne procure pas un calme suffisant. On la fera de huit à dix onces de sang, dans les tempéramens sanguins, & qui offriront à l'observateur des signes manifestes de pléthore. On se comportera de la même manière, dans la curation des convulsions qui tireront leur origine de la même cause.

Si la toux dépend d'une humeur catarrale fixée sur l'estomac, on fera usage de l'ipécacuanha, à la dose d'un demi-grain, incorporé dans une substance sucrée. La malade en prendra plusieurs fois par jour, en évitant le vomissement qui ne seroit cependant pas violent, mais qu'on doit toujours craindre dans la grossesse ; car il n'y a que des cas très-urgens, qui permettent d'y avoir recours. La toux qui reconnoîtra pour cause un embarras dans les poumons, occasionné par la stase du sang dans les vaisseaux de ce viscère, cédera facilement à la saignée. On distinguera celle-ci de la première, par des signes faciles à saisir.

La suppression des évacuations alvines, exige des secours particuliers ; si les urines sont retenues dans la vessie, on y introduira la sonde, en observant de ne pas user de violence, afin de ne pas blesser ces parties ; car l'enfant exerce souvent une compression sur le canal de l'urètre qui rend l'introduction de l'instrument impossible. Il en est de même des matières fécales qui stasent souvent dans le colon, faute de trouver un passage suffisant dans le rectum trop comprimé.

Les coups reçus à la région hypogastrique, exigent la saignée promptement : quelques jours après la première, on en pratiquera une seconde, si la partie frappée est contuse, douloureuse, enflammée, &c. Mais on fera aussi un usage suivi du suc de cresson, comme le meilleur vulnéraire dans cette circonstance. Comme la plupart des femmes grosses éprouvent des tranchées, en prenant les sucs des plantes, on leur donnera le cresson en infusion. Après l'avoir légèrement broyé, on versera sur la plante la quantité d'eau bouillante suffisante. Une tasse d'eau suffit pour une poignée de cresson, qu'on laisse ensuite infuser à la manière du thé. Si les coups reçus au bas-ventre sont suivis d'hémorrhagie, il sera difficile d'éviter l'*avortement*, parce qu'outre la portion de placenta décollée, le reste de cette masse a été ébranlé, & les douleurs qui surviennent augmentent la désunion, & déterminent les contractions de l'utérus; cependant le repos le plus absolu, les saignées du bras, & les narcotiques, pourront dissiper l'hémorrhagie. Si elle persiste, & qu'elle paroisse dangereuse, on accélérera l'accouchement.

Les grandes passions, comme la colère & la crainte, fatiguent la matrice, quoiqu'elles agissent l'une & l'autre d'une manière différente. La première excite une effervescence dans le sang, qui forme une pléthore dont les suites pourroient être dangereuses, si on ne les prevenoit par la saignée : ensuite on prescrira les boissons acidulées, les émulsions & les calmans. Dans la crainte, le sang passe rapidement de la circonférence au centre du corps, & le spasme qui entretient cet état, maintient l'embarras des viscères; les antispasmodiques dissiperont le trouble de la circulation. On n'aura recours à la saignée, que dans le cas où le sang, porté rapidement sur l'utérus, auroit donné lieu aux douleurs des reins, des lombes, &c.

Les femmes d'une constitution nerveuse & délicate, dont la fibre est très-irritable, ont besoin de toniques pour conserver leur fœtus au terme ordinaire de la gestation. Une cause légère occasionne chez elles un agacement qui détermine un trouble général dans l'économie animale. On dissipera ce désordre par l'usage des antispasmodiques & des calmans. Quoique je n'ai pas indiqué dans tous les articles précédens ces derniers remèdes, cependant je les prescris habituellement, dans la plupart des accidens qui attaquent les femmes dans la grossesse. La raison en est, que cet état rend le systême nerveux, beaucoup plus mobile chez elles, qu'il ne l'étoit auparavant; & comme l'irritation qui en dépend se joint aux maladies dont elles sont attaquées, & que cette même irritation a une influence marquée sur tous les symptômes, en les agravant; on détruit cette cause, dont les effets sont nuisibles, en leur prescrivant les calmans. Cette sorte de pratique qui n'est pas adoptée, a été entrevue par des médecins habiles; mais ils ne se sont pas assez appliqués à faire connoître de quelle importance elle est pour les femmes, pendant la gestation.

Telle est la méthode curative qui convient aux accidens qui précèdent l'*avortement*. Ceux qui l'accompagnent, comme les douleurs violentes, les hémorrhagies, &c., lui sont communs avec l'accouchement : les suites de l'un & l'autre état étant aussi les mêmes, à quelque différence près dans leur intensité, dans la quantité d'excrétions des lochies, de sécrétion du lait, &c., je renvoie pour ces différens objets aux articles relatifs à l'accouchement.

J'ai parlé ci-dessus d'une sorte d'*avortement* qui avoit toujours lieu dans un même tems, en sorte qu'on voit des femmes porter constamment leurs enfans jusqu'à cette époque déterminée, mais pas plus long-tems. J'ai dit aussi que les auteurs avoient regardé cet accident, comme étant souvent une suite de la trop grande irritation de la matrice. S'il n'y a pas une autre cause, jointe à cette première, comment arriveroit-il que l'irritation d'un viscère, fut toujours portée au même degré, pour produire le même effet, dans un tems toujours le même? C'est ce qui n'est pas aisé à concevoir, d'autant plus que cette modification des solides est extraordinairement inconstante, sur-tout parmi les femmes, chez lesquelles les différens évènemens de la vie, les couches antérieures elles-mêmes apportent une si grande variété dans la manière d'être; sans compter que l'âge, les passions, les habitudes, &c., qui changent sans cesse, doivent aussi rendre la constitution toute différente.

C'est plus particulièrement à l'intempérie de l'utérus, qu'il faut attribuer l'origine de cet évènement. Hippocrate l'avoit remarqué; il faisoit dépendre d'une humeur catarrale, cette espèce d'*avortement*; il assuroit aussi que les sinus & les lacunes de la matrice se remplissent d'une humeur acrimonieuse & rhumatismale qui produit un effet semblable. Baillou donne un exemple de cette affection, dans le recueil de ses consultations. Il étoit consulté par un médecin de Melun, pour une dame de la même ville. Il remarque par les accidens dont on lui fait l'énumération, que la personne pour laquelle on lui demande son avis avoit une humeur rhumatismale, qui s'étoit portée sur la matrice. Il en résulte, selon lui, une irrigation continuelle sur les parois de la matrice, toujours couvertes d'une matière muqueuse, qui facilite l'exclusion du fœtus, comme on le remarque chez les femmes qui ont des fleurs blanches.

J'ai prouvé ailleurs, par un certain nombre d'observations, qu'une humeur rhumatismale pouvoit se fixer sur la matrice, & occasionner de grands désordres dans ce viscère, mais je ne les ai pas considérés de la même manière que Baillou; je crois comme lui, qu'une humeur catarrale suffit pour rendre les parois de la matrice trop humides, remplir les sinus d'un mucilage abondant, que cette même humeur peut acquérir le caractère de rhumatisme, & donner lieu, dans ses commencemens aux accidens

que Baillou annonce; mais quand le rhumatisme est ancien, je suis persuadé qu'il forme des engorgemens dans les parois de l'utérus, qu'il occasionne des obstructions, & que c'est de ce dernier état que résulte l'impossibilité de porter le fœtus à son terme. En effet, il y a dans cette circonstance, une combinaison d'effets différens; si l'orifice de la matrice laisse passer la semence, qu'elle arrive aux ovaires, & que là, se fasse une nouvelle conception, quand l'œuf se trouvera attaché à l'utérus, après son retour par la trompe, dont je suppose que le canal a conservé sa liberté, l'affluence du sang qui aborde de toutes parts pour l'accroissement de l'embrion, distend la matrice qui est forcée à se développer; mais quand les portions qui étoient saines ont acquis une certaine extension, les points obstrués occasionnent un tiraillement inégal dans les fibres de ce viscère; quelques-unes se trouvent forcées à s'étendre promptement, malgré qu'elles ne soient susceptibles que d'une dilatation graduelle: il en résulte dans leur tissu une irritation qui se communique à tout le corps de la matrice, & qui détermine ses contractions.

Il n'est pas possible qu'une femme, attaquée de cette maladie chronique, porte un enfant à terme. Il est nécessaire, avant qu'elle devienne mère, qu'elle se soumette au traitement du rhumatisme, qui consiste dans les fondans, tels que la gomme ammoniac, le sagapénum, les savons médicinaux, les préparations mercurielles ou martiales, les eaux alcalines, ferrugineuses, salines, &c.

Une disposition scorbutique est encore un obstacle à l'accroissement du fœtus. Madame D..., fauxbourg S. Germain, a presque toujours des taches de différentes couleurs sur diverses parties du corps. Elles n'occupent pas constamment les mêmes parties; elles changent de place. Dans cet état, elle a conçu plusieurs fois; elle a toujours avorté, dans les premiers mois de sa grossesse. L'*avortement* a été plus prompt, quand les taches étoient plus nombreuses ou plus étendues, ou d'une couleur plus foncée; quand elles n'étoient que d'un jaune très-pâle, le fœtus a été conservé dans l'utérus, jusqu'au cinquième mois: autrement l'embrion sortoit après cinq & six semaines, à dater du moment de la conception. C'est sans doute à différens remèdes qu'elle a pris, par le conseil d'un chirurgien, qu'on peut attribuer les grossesses plus long-tems continuées, mais comme il ne paroît pas qu'on ait combattu le vice radical, l'effet de ces médicamens n'a pas été suffisant pour opérer une guérison entière.

Comme la dissolution, ou une dissolution commençante, est le caractère principal du scorbut, il est impossible que les molécules, dont les membranes sont composées, aient entr'elles une union assez intime pour former un tissu solide. Le placenta ne peut donc contracter qu'une très-légère adhérence avec la matrice, adhérence qui sera détruite au moindre ébranlement, & qui peut l'être par le poids même du placenta, malgré qu'il ne soit pas volumineux. A ces causes on en peut, ce me semble, ajouter une autre, c'est qu'un scorbut commençant peut attaquer certaines parties, de préférence à quelques autres: c'est-à-dire que là se manifestent les symptômes du scorbut, pendant que les autres organes n'en paroissent point affectés. Cette proposition n'est-elle pas prouvée par les accidens locaux de cette maladie? En effet, on remarque que les symptômes ne marchent pas par-tout d'une manière uniforme: puisqu'au milieu des parties saines, on remarque des abscès, des ulcères, & des gangrènes scorbutiques, des caries particlles, &c. &c. Or, si on suppose qu'une femme, qui a une *disposition scorbutique*, devienne enceinte, le changement qui arrive dans l'ordre de ses fonctions, & sur-tout dans la circulation, ne peut-il pas déterminer les fluides viciés à se porter plus particulièrement vers l'utérus? On peut donc regarder ce viscère comme un point d'irritation, vers lequel tendent les humeurs qui ont plus d'acrimonie: comme dans la cacochimie dartreuse, un vésicatoire attire autour du lieu qu'il occupe, la plus grande partie du levain dartreux. Ces conjectures me semblent approcher de la vérité, & pour leur donner plus de poids, considérons l'*avortement* qui a lieu chez les femmes, sujettes aux exanthêmes.

Une femme, dit Baillou, avoit la main gauche couverte d'une dartre; elle devint grosse, la dartre disparut, & la main recouvra sa blancheur & sa netteté; l'humeur se porta aux parties internes de la génération, & l'*avortement* eut lieu au quatrième mois. L'auteur ajoute une circonstance remarquable. L'enfant, à sa sortie de la matrice, étoit gangréné, & dans un état de pourriture presque universelle, à la superficie du corps. Les praticiens ont vu plusieurs fois des femmes dont la peau étoit couverte en différentes parties, de boutons rouges & enflammés, avoir ensuite le teint beaucoup plus net, & les couleurs plus vives après la conception; mais ils ont aussi remarqué que les enfans qu'elles mettoient au monde, naissoient prématurément, ou paroissoient mal nourris. Il paroît, en comparant ces observations entr'elles, que les mères qui avoient le sang très-acrimonieux, ont souvent accouché d'enfans morts dans l'utérus.

Quoi qu'il en soit, il résulte des réflexions que j'ai réunies plus haut, & des faits par lesquels je les ai prouvées, que l'*avortement* a quelquefois pour cause une disposition scorbutique, ou une cacochimie quelconque, capable d'empêcher une nutrition, & qui ne laisse pas même subsister long-tems le fœtus, si le virus dominant est de nature à faire perdre à la limphe, l'espèce de ténacité qui la caractérise. Pour prévenir de semblables *avortemens*, il est donc essentiel de détruire la maladie antérieure, & ces différens objets, ne sont pas du ressort de la question que je traite dans cet article. (M. CHAMBON.)

AVORTEMENT. (*Art. de médecine légale.*)

Faire périr un fœtus dans le sein de sa mère, ou l'en chasser, par un moyen quelconque, avant l'époque à laquelle la nature lui auroit permis de vivre de sa propre vie : tel est le crime que les loix poursuivent sous le nom d'avortement, *Aborticidium, embryoctonia*. Ce crime demeura long-tems impuni chez plusieurs peuples très-policés de l'antiquité ; & il étoit fort commun parmi les Romains en particulier, comme on peut en juger par ces vers de la sixième satyre de Juvénal :

Sed jacet aurato vix ulla puerpera lecto;
Tantùm artes hujus, tantùm medicamina possunt;
Quæ steriles facit, atque homines in ventre necandos
Conducit.

Ovide a dit aussi :

Sine crescere nata :
Est pretium parvæ non leve vita moræ.
Vestra quid effoditis subjectis viscera telis,
Et nondùm natis dira venena datis?...
Hoc neque in Armeniis tigres fecêre latebris :
Perdere nec fœtus ausa leæna suos.
At teneræ faciunt, sed non impune, puellæ;
Sæpe suos utero quæ necat ipsa perit.
Ipsa perit, ferturque toro resoluta capillos :
Et clamant, meritò, qui modo cumque vident.

On ne sait aussi comment accorder le conseil que donna Hippocrate, pour faire avorter certaine chanteuse, avec le serment qu'il semble prêter à la face du ciel & de la terre de ne jamais rien prescrire qui doive produire un pareil effet. Le livre *de naturâ pueri* est-il de lui, ou bien de Polybe, auquel plusieurs savans l'attribuent. Quel sens faut-il donc donner à ce mot *genitura* γόνη ?

Nos loix sont très-sévères sur cet objet ; & elles sévissent non-seulement contre celle qui perd son fruit, mais encore contre tous ceux qui ont participé au délit. La peine doit-elle être moindre, lorsque le fœtus n'est encore qu'informe, que lorsqu'il est tout-à-fait formé & capable de vie ? Il semble que cette distinction tient plus à une subtilité qu'au droit naturel. Le fœtus, tout informe qu'on le suppose, vit, puisqu'il croit. L'empêcher de naître, c'est le faire périr avant qu'il naisse ; *homicidii festinatio est, prohibere nasci ; nec refert, natam quis eripiat animam, aut nascentem disturbet. Homo est, & qui futurus est.* Qu'importe, dit M. de la Fosse, pourvu qu'il soit capable de perfection & de vie ? Chaque âge de l'homme a sa manière d'être : un enfant ne ressemble en rien à un adulte ni par les facultés morales, ni par les physiques. Il y a peut-être moins de distance du fœtus informe au fœtus organisé, qu'il n'y en a de ce dernier au nouveau-né & à l'adulte. (*Voy.* au mot ANIMATION.) (*Médec. légale*).

Mais le fœtus pouvant aussi périr, soit par une suite des maladies auxquelles les femmes sont sujettes durant leur grossesse comme en tout autre tems, soit par des causes qui lui sont personnelles, soit enfin par des accidens fâcheux où la perversité humaine ne concourt pour rien, les ministres de la loi ont soin de s'éclairer des lumières de la médecine, afin de parvenir plus sûrement à distinguer l'innocence du crime. Ainsi, quand il y a des motifs pour suspecter un avortement, ils cherchent d'abord à s'assurer, s'il a eu lieu véritablement, & ensuite s'il a été l'effet de manœuvres criminelles.

Les signes communs à toute espèce d'avortement & même à l'accouchement, se tirent de l'inspection de la mère morte ou vivante, de l'examen du fœtus, de la connoissance des choses qui ont précédé ou suivi.

« On voit sortir du lait aqueux ou sanguinolent des mammelles dans les femmes qui vivent après l'avortement ; les mammelles s'affaissent & se rapetissent presque subitement : elles ont un flux de sang ichoreux par le vagin, quelquefois mêlé de caillots plus ou moins considérables ; ce sang est aussi grumelé ou mêlé de mucosités. L'orifice de l'uterus est béant, applati, le vagin dilaté, la peau du bas-ventre ridée & flasque, les grandes lèvres molles & enflées ; elles sentent des douleurs vagues qui vont se terminer vers l'utérus ; il s'en exhale quelquefois une mauvaise odeur. Les femmes éprouvent des frissons & des tremblemens vers les extrémités, des envies fréquentes d'accoucher, ou des efforts qui se dirigent vers les parties. Ses extrêmités inférieures sont quelquefois enflées ; les veines qui étoient autrefois sur la peau disparoissent ; les différentes parties extérieures se décolorent, elles vacillent dans la marche & se balancent des deux côtés, elles ont des lassitudes spontanées, &c. Tous ces signes sont décisifs, lorsqu'ils sont rassemblés en une certaine quantité ; mais la plupart peuvent être la suite de plusieurs autres maladies des femmes.

« L'état des parties intérieures de la génération ajoute beaucoup à ces preuves, lorsque, par la mort de la mère, il est permis d'en faire l'examen. L'épaisseur & la capacité de la matrice, plus grandes que dans l'état naturel, les traces de l'adhérence du placenta à la surface interne de l'utérus, les inégalités de cette surface, le relâchement de son col, la dilatation considérable du vagin, sont des signes péremptoires pour établir un *avortement*, ou un accouchement.

« Comme il est essentiel de faire ces perquisitions peu après l'*avortement*, & qu'un intervalle de plusieurs jours met dans l'impossibilité d'avoir recours à ces signes ; il importe de s'assurer par d'autres voies, si, malgré la non-existence des indices décrits, il y

a d'autres motifs de suspicion. Un fœtus, dont le volume est petit, ou qui est peu avancé, occupe peu d'espace dans l'utérus; la saillie du ventre est moindre, les traces qu'il laisse sont moins sensibles; en un mot, après l'*avortement*, tout se remet dans l'état naturel par le seul ressort des parties. Si son volume, au contraire, est considérable, la distension ayant été excessive, le ressort des parties est diminué, leur remplacement est lent, & tous ces signes indiqués sont évidens, même plusieurs jours après. Le tempérament, plus ou moins robuste de la mère peut, à cet égard, causer quelques différences.

» Parmi les signes antérieurs ou commémoratifs, sont l'affaissement subit du ventre à la suite d'une enflure formée successivement, la cessation du flux menstruel, l'appétit désordonné de plusieurs alimens peu familiers, le vomissement fréquent dans une femme auparavant bien constituée.

» A l'*avortement* ou à l'accouchement succède une hémorrhagie utérine plus ou moins considérable, selon que le fœtus est plus ou moins avancé. Cette hémorrhagie est plus abondante que l'évacuation menstruelle ordinaire dans les femmes saines, elle dure plus long-tems, elle abat les forces, & laisse toutes les fonctions dans un état de langueur; tandis qu'au contraire l'évacuation menstruelle développe les fonctions, redonne le jeu aux organes, & laisse un certain bien-être indéfinissable. Ces derniers signes sont consécutifs; & comme ils sont bien plus conjecturaux que ceux que l'anatomie fournit, je les range dans la dernière classe. Une grande quantité de linges teints de sang, & où l'on trouve quelques caillots, est une raison qui autorise à poursuivre l'examen fait par des experts. L'allégation que quelques femmes donnent d'une suppression de régles, qui sont revenues en plus grande abondance, peut être vraie, mais elle ne doit point empêcher cet examen ultérieur.

» On peut joindre, au détail de ces signes, une partie de ceux que nous exposerons ailleurs. (*Voyez* les articles GROSSESSE & INFANTICIDE).

» Les signes de l'*avortement*, que prescrit l'examen de la mère, ne sont pas également sensibles dans tous les tems, & ne paroissent pas à-la-fois. L'hémorrhagie, par exemple, cesse, pour l'ordinaire, quelques jours après; & c'est à des accidens particuliers qu'il faut attribuer sa durée pendant trente ou quarante jours après l'*avortement*. L'applatissement du col de l'utérus & le relâchement de son tissu & de celui du vagin, disparoissent aussi peu-à-peu; le lait des mammelles prend d'autres routes, les frissons, les tremblemens, les douleurs, les lassitudes diminuent à proportion que l'hémorrhagie & la foiblesse cessent; de façon qu'au bout de dix jours, pour l'ordinaire, il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'appercevoir des traces sensibles de ces incommodités.

» Si l'*avortement* s'est fait dans les premiers tems de la grossesse, comme le volume du fœtus étoit peu considérable, le changement dans les parties suit la même règle: c'est en vain qu'on essayeroit de reconnoître, par des signes sensibles, un *avortement* de cette espèce, même peu de tems après. Les *avortemens* qui se rapprochent du terme naturel de l'accouchement, laissent un espoir bien mieux fondé, leurs signes persistent durant quelque tems, & ce tems est proportionné à l'âge de l'avorton.

» Les rides, ou les plis du bas-ventre, s'étendent au-delà du terme des autres signes: mais ces signes, pris séparément ou collectivement, ne deviennent décisifs qu'après avoir constaté la cause dont ils dépendent. Ils peuvent être l'effet de quelques causes entièrement étrangères à l'*avortement*. L'hydropisie du bas-ventre, une tympanite considérable, & qui a duré quelque tems, & tout ce qui cause en général de grandes tumeurs dans cette partie, peuvent donner lieu à ces plis.

» La simple suppression des règles peut aussi quelquefois produire du lait dans les mammelles: mais ce lait s'y trouve alors en moindre quantité; il est plus aqueux, les mammelles sont moins pendantes ou moins flasques, que dans l'état de grossesse ou après l'*avortement*.

» Enfin l'ouverture de l'utérus devient quelquefois encore plus étroite après l'*avortement* qu'elle ne l'étoit auparavant: il est des substances qui en favorisent le resserrement. On voit d'ailleurs des filles qui, de leur nature, ont cette ouverture aussi considérable que celles qui ont accouché. Cela souffre des variétés presqu'infinies. (*Voyez* DÉFLORATION).

D'après tout ce que nous venons d'exposer, il est évident que les signes de l'*avortement* soit spontané, soit produit par des moyens violens, sont le plus souvent les mêmes. Ces signes sont d'ailleurs d'autant moins exprimés, que la grossesse étoit moins avancée. Il est même des cas dans lesquels, par la réunion & le concours de diverses circonstances, ou parce que l'examen n'en aura pas été fait assez promptement, ils deviennent absolument nuls. Les juges ne peuvent donc alors asseoir un jugement que sur des preuves, pour ainsi dire, extrinsèques & étrangères au délit. S'il est constaté, par exemple, que l'accusée a caché sa grossesse avec soin: qu'elle a cherché à acquérir la connoissance des moyens qui peuvent procurer l'*avortement*: qu'elle a tout disposé chez elle, comme devant être malade: qu'elle a entrepris des travaux immodérés & contre son habitude, des exercices violens de toute espèce: qu'elle s'est fait faire clandestinement des saignées répétées, tantôt par un chirurgien, tantôt par un autre, & sur-tout des saignées de pied: qu'elle a demandé à des médecins, à des chirurgiens, à des apothicaires, à des charlatans, à des commères, quelqu'une de ces substances emménagogues, soi-disant abortives: qu'elle en a acheté, qu'elle les a préparées, qu'elle en a fait usage;

que, sans le conseil, ou contre le conseil des médecins, elle s'est purgée avec des drastiques, quoiqu'aucune autre maladie ne pût l'y engager: qu'elle a été trouvée encore munie de ces sortes de drogues: qu'elle a feint une maladie subite & de faux accidens, en dissimulant les véritables: enfin qu'elle porte encore des traces de la violence exercée sur elle.

Cette dernière présomption est certainement la plus forte. Cependant lorsqu'elle est isolée, les médecins ne doivent pas plus l'assimiler à une preuve complette que les autres, attendu que bien des accidens peuvent donner naissance à de semblables apparences. L'existence d'un fœtus doit seule la confirmer; dans cette question de médecine légale, comme dans presque toutes les autres, la conviction ne doit naître que du rapprochement des présomptions. Il n'est qu'un cas d'*avortement* provoqué, où la preuve physique soit aussi évidente qu'elle puisse l'être; c'est lorsque le fœtus existant porte sur lui des empreintes de la violence qui a causé son expulsion, & constitue par-là ce que les jurisconsultes appellent *corps de délit*, *corpus delicti*. Tels sont les cas rapportés par Brendel & par Hébenstreit; & celui qui est consigné dans une des lettres de Guy Patin. On doit être porté, dans tous les autres, à présumer qu'il y avoit des causes naturelles d'*avortement*; que la disposition individuelle, la saison de l'année, l'époque de la grossesse, des maladies antécédentes, des fautes même légères dans l'usage des six choses naturelles, des remèdes administrés pour quelque maladie, l'auront favorisé. Ainsi Sculzius rapporte, dans les éphémérides des curieux de la nature, « qu'une femme qui » étoit affectée de jaunisse, prit une once de manne » qui lui procura quelques évacuations: la nuit sui» vante elle fut tourmentée de coliques violentes & » de diarrhée, & le lendemain elle avorta ». Des faits analogues à celui-là, ne sont malheureusement que trop multipliés.

D'un autre côté, des observations bien faites nous apprennent qu'il n'est pas très-facile de provoquer un *avortement*; & que ces substances soi-disantes abortives, quand une certaine disposition individuelle ne concourt pas avec elle, ne produisent point l'effet que quelques hommes pervers en attendent. Guarénonius dit avoir vu nombre de femmes enceintes, se supplicier par des saignées répétées, & par les médicamens les plus énergiques, sans qu'aucune d'elles pût parvenir à se faire avorter. *Vidi multas utero gerentes fortissimis medicamentis, multisque venæ sectionibus, cruciatas; & nulla abortum fecit.* Zacutus Lusitanus rapporte que des purgatifs très-violens, six & même huit saignées, des onguens & des pessaires de la plus grande activité, une diète prolongée jusqu'à une exténuation excessive, ne produisirent pas plus d'effet. Telle est encore l'observation de Sommer, d'une femme qui prit, tous les matins, pendant vingt jours, cent gouttes d'huile de genièvre distillée, sans que ses règles eussent été provoquées; & au bout du terme ordinaire elle accoucha d'un fils. Bartholin cite aussi deux femmes grosses qui avoient la vérole, & qui subirent le traitement par salivation, sans que leur fruit en eût été aucunement altéré. Au reste, tous ces moyens & d'autres, dont il seroit dangereux de présenter le tableau, parce qu'il pourroit fournir à des ames atroces des moyens pernicieux, sont souvent funestes à celle qui les emploie, bien plus encore qu'au fœtus, contre lequel on prétend les diriger; & on les a vus occasionner non-seulement des maladies terribles ou de longues infirmités, mais même une mort plus ou moins lente, & toujours affreuse.

Si le fœtus, dont une femme avorte volontairement, a atteint le septième mois, & s'il est prouvé par l'examen qu'il est sorti vivant du sein de sa mère, elle est dans le cas d'infanticide, parce que la viabilité de l'enfant, & les preuves positives de vie après la sortie, indiquent sa négligence ou sa mauvaise volonté. Elle est criminelle dans ce cas, lors même qu'elle ne paroît point complice de l'*avortement*.

Mais si l'enfant dont elle avorte est né mort, foible, avant tout terme usité; alors elle n'est criminelle que dans le cas de complicité de la cause de l'*avortement*.

Dans tout *avortement* d'un fœtus qui a vie, il y a nécessairement hémorrhagie par la rupture des vaisseaux sanguins qui unissent le placenta à la matrice. Cette circonstance peut n'avoir pas lieu dans la sortie d'un avorton mort depuis quelque tems; mais alors les causes de l'*avortement* n'ont rien qui indique violence extérieure ou intérieure. L'hémorrhagie n'a pas lieu de nécessité dans les *avortemens* des premiers tems de la grossesse, c'est-à-dire depuis deux ou trois semaines jusqu'à deux mois après la conception. Le placenta n'est pas encore adhérent à la matrice; l'embryon est contenu dans ses membranes comme dans un petit œuf; & cet œuf peut s'échapper par accident, lorsque l'orifice de l'utérus se dilate.

Si, au contraire, l'*avortement* dépend de violence extérieure ou intérieure, il y a toujours hémorrhagie plus ou moins considérable, quand même le fœtus seroit mort dans le ventre de sa mère avant sa sortie. La connoissance de l'union du placenta à la matrice prouve assez ce que je viens de dire. Mais il arrive quelquefois que des causes violentes, qui rompent cette union, ne suffisent point pour faire sortir le fœtus & l'arrière-faix de la cavité de l'utérus. L'hémorrhagie suit nécessairement la séparation de l'arrière-faix: mais le volume du fœtus, l'inertie ou la foiblesse de la matrice, la constriction de son col, permettent la sortie au sang & non à d'autres parties plus volumineuses ou moins fluides: ainsi ce fœtus, retenu plus ou moins long-tems dans la matrice sans aucune adhérence, y séjourne même après l'entière cessation de l'hémorrhagie, & n'en sort qu'au bout de quelque tems, lorsque le viscère qui le retient a

repris quelque ressort. Dans ce cas la sortie du fœtus peut n'être point accompagnée d'hémorrhagie, quoiqu'elle dépende d'un *avortement* par cause violente. Les signes commémoratifs, que nous avons exposés plus haut, deviennent alors fort nécessaires; l'hémorrhagie a dû suivre la séparation de l'arrière-faix, lorsqu'elle a agi; cette partie, une fois séparée, est un corps étranger qui incommode la matrice, cette incommodité s'annonce par des symptômes auxquels il faut avoir recours.

Si, après avoir constaté l'existence d'une hémorrhagie antérieure, on trouve une continuité de symptômes jusqu'au moment de la sortie du fœtus, & qu'il soit prouvé que ces symptômes dépendent d'un fœtus mort, putréfié, ou même de la simple irritation qu'excite un placenta non adhérent; il est évident que le cas est semblable à l'*avortement* accompagné d'hémorrhagie : la putridité du fœtus & de l'arrière-faix, leur noirceur, le racornissement des vaisseaux, leur oblitération, sont des signes non équivoques d'une séparation de l'arrière-faix préexistante depuis long-tems à la sortie.

On présume la mort de l'enfant dans le cours de la grossesse, par la nature & la violence des causes qui ont précédé & qui ont pu le tuer, par l'affaissement du ventre, la mollesse ou flaccidité des mammelles, la cessation des mouvemens de l'enfant, les défaillances de la mère, sans cause manifeste, les frissons vagues, l'écoulement de matières noires, fétides, par le vagin, &c. (*Voyez* Opération Césarienne).

L'observation démontre qu'il est des femmes si mal conformées, ou douées d'un tempérament si délicat, qu'il est impossible qu'elles puissent parvenir au terme naturel de l'accouchement, ou qu'elles résistent à l'accouchement lui-même. Dans ce cas, est-il permis, pour sauver la mère, d'exciter l'*avortement*, comme le veut Slevogt ? Il est absurde de prétendre décider cette question, comme l'ont fait Junker, Moxius, & d'autres, qui absolvent du crime d'homicide celui qui fait avorter un embryon, parce que, d'après leur opinion, il n'est pas encore animé. Toutes les analogies, toutes les vraisemblances, concourent à prouver que l'embryon est animé lors de la conception. Si l'on refuse d'admettre cette assertion comme prouvée, il est impossible d'assigner le terme de la végétation du fœtus & le commencement de son animation.

» J'ajoute encore qu'il importe peu pour le fait que l'ame s'y trouve ou ne s'y trouve pas : il suffit que l'embryon soit capable de la recevoir, que ses organes aient les dispositions requises pour former un être vivant lorsqu'il plaira à l'auteur de la nature de l'animer, pour mettre cet *avortement* dans le cas de tous les autres. La conception faite, un nouvel être a pris vie par la loi de nature : il croît, il se développe : &, si on ne s'oppose à ses accroissemens, il jouira de tous les droits des hommes. (*Voy.* au mot Animation, *Méd. lég.*)

La certitude de la mort de la mère est-elle néanmoins une raison suffisante pour exciter l'*avortement ?* Zacchias, Low, Mercurialis, Hucher, Sennert, & plusieurs canonistes ou théologiens ont agité cette question. Il ne résulte rien de lumineux de tant de controverses. Quelques distinctions subtiles, fondées sur des propositions pour la plupart étrangères au sujet, sont tout ce que l'on peut recueillir de la lecture de plusieurs immenses volumes. Cette diversité d'opinions effraie dans une question délicate, & qui paroît si familière; mais l'étonnement diminue, lorsqu'on se rappelle combien il est rare qu'un médecin soit consulté pour exciter l'*avortement* dans un pareil cas. On parvient rarement à ce degré de preuve qui suffit pour annoncer la mort infaillible d'une femme enceinte. La nature, ou le principe de vie, a dans l'homme des ressources dont on n'a point d'idée. Si l'on juge du danger à venir par les mauvaises grossesses, les *avortemens* antérieurs, par la difformité ou conformation vicieuse des parties, on est alors autorisé à conseiller à une femme de ne point habiter avec son mari; mais il n'est jamais permis d'exciter l'*avortement* par aucun motif, & moins encore si le fœtus est déjà avancé.

Dans une femme saine & bien constituée, l'union du placenta avec la matrice est si intime, qu'il est impossible de la rompre par les causes ordinaires : les agens même les plus énergiques sont employés quelquefois sans aucun succès à cet égard; & il est infiniment plus aisé de porter une atteinte mortelle à la vie de la mère, que d'altérer cette liaison avant le terme marqué par la nature.

Il n'y a point de substances propres à exciter *l'avortement*, qui ne soient en même tems capables d'altérer la constitution de la mère. L'action de ces substances s'exerce principalement sur les organes de la circulation & le cours du sang : elle augmente le ressort des solides, elle excite des mouvemens violens & contre nature dans les organes. De-là résultent une augmentation de la chaleur, des douleurs quelquefois excessives, une fièvre plus ou moins considérable. Le sang, porté avec plus de force dans les vaisseaux du placenta, les déchire, s'épanche par leurs ouvertures; l'utérus s'enflamme quelquefois, les traces de son union avec le placenta suppurent, s'ulcèrent; d'autres fois il s'ensuit des squirrhes qui dégénèrent tôt ou tard, des fleurs blanches très-difficiles à arrêter; enfin un dépérissement général dans tous les organes qui, dans l'état de vie, ont avec la matrice une correspondance immédiate & réciproque.

Le danger commun que courent la mère & le fœtus, & l'incertitude des moyens qu'on peut employer, les rendent donc illicites de toute manière,

& en toutes circonſtances. Il faut attendre le développement du fœtus ; on a l'eſpoir de le conſerver avec ſa mère par l'opération céſarienne, ou même par celle de la ſymphîſe, lorſque l'accouchement naturel eſt impoſſible. (*Voy.* OPÉRATION CÉSARIENNE, *art. de médec. lég.*)

Seroit-ce d'ailleurs la première fois qu'on verroit, par ſucceſſion de tems, une femme mal conſtituée en apparence rentrer dans la claſſe ordinaire, & porter des fœtus à terme ſans accident, après avoir fait pluſieurs fauſſes couches ?

Si le vice de conformation eſt extrême, que le danger ſoit évident pour la mère, & que le fœtus ſoit encore dans les premiers tems, ſeroit-il permis par le droit naturel d'exciter l'*avortement* par des moyens prudens & à l'abri des altérations intérieures ? Les *avortemens* ſont infiniment moins dangereux pour la mère dans les premiers tems ; on auroit donc l'eſpoir de lui conſerver la vie : le fœtus au contraire eſt condamné à mourir de néceſſité avant ou pendant l'accouchement. Seroit-il permis, dans ce cas, de faire un bien réel, en conſervant la mère aux dépens d'un fœtus qui ne peut jamais jouir de la lumière ? C'eſt une queſtion trop délicate & trop difficile à réſoudre, pour que nous oſions haſarder, en bravant le préjugé, de dire ce que nous en penſons.

Un autre cas encore plus ordinaire, c'eſt lorſqu'on voit tous les ſignes d'un *avortement* inévitable, l'ouverture de l'utérus reſſerrée, & l'hémorrhagie ſi conſidérable, qu'on ne peut ſauver la mère qu'en la faiſant ceſſer. On ſait qu'alors le plus sûr, & même l'unique moyen d'arrêter l'hémorrhagie, c'eſt de tirer le fœtus & l'arrière-faix. Alberti s'oppoſe à cette pratique qu'il taxe d'être criminelle : cependant elle eſt miſe tous les jours en uſage par les accoucheurs. On dira, avec raiſon, que le fœtus périt de néceſſité dans ces circonſtances, puiſqu'on n'a aucun moyen de recoller le placenta à la matrice, & que la mère court auſſi le même danger tant que dure l'hémorrhagie.

La certitude de la mort du fœtus, s'il eſt peu avancé, & la poſſibilité, ou même la vraiſemblance, du ſalut de la mère, ſeroient des raiſons aſſez puiſſantes pour autoriſer cette pratique. Si le fœtus a atteint le ſeptième ou huitième mois, on a une raiſon de plus pour la mettre en uſage, parce qu'alors le fœtus étant capable de vie, on peut eſpérer de conſerver & l'enfant & ſa mère.

Mais le fœtus ayant atteint le neuvième mois, & ne pouvant ſortir vivant par la mauvaiſe conformation de la mère, ou les inconvéniens de ſa ſituation, eſt-il permis de le faire périr dans l'utérus, & de le ſortir par pièces, dans le deſſein de conſerver la mère ? Cette queſtion importante a ſouvent été agitée, & l'on s'eſt même décidé pour la négative.

Dans la ſuppoſition qu'on avoit à opter entre la vie d'une femme qui a déjà parcouru la moitié de ſa courſe & celle d'un enfant qui eſt au point de la commencer, on a cru qu'il étoit de l'intérêt de la ſociété, & même du droit naturel, de ſacrifier la mère pour conſerver l'enfant. On n'a pourtant point raſſemblé tous les élémens de cette eſpèce de calcul. Si l'on donne pour raiſon de ce choix le bien qui revient à la ſociété de toute la vie d'un homme, comparé avec celui qu'une femme peut procurer par la moitié de ſa vie ; malgré l'apparence qui en impoſe en faveur de l'enfant, je croirois que la préférence doit être pour la mère. Elle a déjà franchi l'âge le plus critique de la vie (l'enfance) : elle a donné des preuves de fécondité, elle a rendu des ſervices qui exigent quelque reconnoiſſance ; & le droit qu'elle a à la vie eſt plus probable & mieux fondé que celui d'un fœtus dont on ne connoît ni la force ni l'organiſation. En admettant que l'enfant ſoit vigoureux & vivace, il faudroit tenter l'opération céſarienne, en cas qu'elle fût praticable ; mais s'il n'y a point d'eſpoir de réuſſite, comment ſe réſoudre à ſacrifier la mère ? Ce que je viens de dire ſuppoſe toujours la poſſibilité de ſauver la mère ou l'enfant, ſelon qu'on voudra ſe déterminer : car, ſi l'état de la mère eſt déſeſpéré, peut-être faudroit-il préférer de la ſauver. (M. MAHON).

AVORTEMENT. (*Pathologie vétérinaire.*)

Part prématuré, contre nature dans toutes les femelles des animaux domeſtiques, qui a lieu dans tous les tems de la geſtation, avant le terme preſcrit par la nature, & qui donne naiſſance à un fœtus, ou mort, ou expirant, ou quelquefois, mais très-rarement, plein de vie, & n'étant preſque jamais alors aſſez vigoureux pour vivre.

Cet accident, qui anéantit inévitablement les deſſeins primitifs de la nature, puiſqu'il détruit les individus avant de ſe reproduire, s'exerce ſur deux individus à-la-fois ; ſavoir : ſur le fœtus qui en eſt la victime, & ſur la mère qui en ſouffre plus ou moins, & qui même peut devenir incapable de concevoir, ou qui périt.

Lorſque l'*avortement* n'a lieu que dans quelques ſujets, d'une eſpèce quelconque, répandus çà & là, & qui ne forment qu'un nombre à peine remarquable parmi la foule, il fixe à peine l'attention ; mais lorſqu'il affecte un grand nombre d'animaux à-la-fois, & ſur-tout de la même eſpèce, lorſqu'il ſe répète chaque année, il devient un fléau redoutable pour le cultivateur chez qui ce malheur s'exerce, & même pour l'agriculture.

Les vaches y ſont plus expoſées que les femelles de toutes les autres eſpèces domeſtiques ; il a ſouvent en elles le dernier caractère que nous venons de lui reconnoître, & l'*avortement* eſt enzootique i

dans une ferme, dans une paroiſſe, un canton, & même dans tout un pays, pendant quelques années, ou aſſez de tems pour être regardé comme un mal perpétuel.

Ce qui rend ce mal plus à craindre, c'eſt le peu de connoiſſance qu'on a de ſa véritable cauſe, qu'on lui oppoſe le tâtonnement qu'on eſt obligé de mettre dans le traitement, ainſi que la difficulté d'en prévenir le retour : auſſi, eſt-il du nombre de ceux ſur leſquels on n'a que peu de notions, que le vulgaire n'attribue que trop communément à des ſorts, qui ſont par conſéquent à approfondir, & qu'il importe d'étudier avec beaucoup d'attention.

Dans les circonſtances de l'eſpèce de celle-ci, difficiles eu égard à l'obſcurité qui les couvre encore, il faut connoître, avec détail, tous les faits qu'on poſsède avant d'en ſavoir les réſumés, pour s'exercer ſoi-même à en découvrir les conſéquences : c'eſt afin de ſe conformer à ces idées, qui ont pour baſe les règles à ſuivre pour la recherche de la vérité ; que dans l'hiſtoire que nous offrons de l'*avortement*, nous expoſerons d'abord les obſervations importantes qu'on a recueillies ſur cet évènement fâcheux.

Première obſervation.

Le ſieur Pelé, artiſte vétérinaire, établi à Toury, province de Beauce, mande que celui qui éprouve ce malheur, ſe plaint que ſes vaches y ſont expoſées depuis près de trente ans, non pas de ſuite, mais avec interruption de quelques années ſeulement.

L'étable eſt grande & ſpacieuſe, aſſez élevée ; les vaches y ſont à l'aiſe ; la porte eſt en plein nord ; il y a deux fenêtres à la même expoſition, & une du côté du couchant ; le ſol, ſur lequel elles repoſent, eſt parfaitement horizontal.

Point de mare dans la cour de la ferme ; on nettoie l'étable deux fois par ſemaine.

La nourriture des vaches eſt, en hiver, de la paille d'avoine, des menues pailles de bled & du ſon ; en été de la luzerne, du treffle, du coſſa de poids verds, & des herbes du jardin.

Elles boivent preſque toute l'année de l'eau d'une marre qui eſt placée dans le village, où s'abreuvent également les vaches des autres fermes, qui n'avortent pas ; le reſte de l'année on les abreuve d'eau de puits, qui paroît très-bonne.

Les ſervantes qui les mènent aux champs en été, (parce qu'en hiver elles ne ſortent pas de l'étable) évitent de les faire courir ; d'ailleurs, depuis trente-trois ans, on en a beaucoup changé.

Les plantes qui croiſſent dans les champs, dépendans de la ferme & des environs, n'offrent rien de remarquable ; le pays eſt en plaine, ſans aucun vallon, point d'eau ſtagnante, point de fontaines ni ruiſſeaux, ni bois, par conſéquent point de plantes aquatiques ; il n'y vient que du bled, du ſeigle, de l'avoine, de l'orge, des pois, de la veſſe, & autres pâturages artificiels ; les herbes qui ſe trouvent mêlées n'incommodent pas les vaches des endroits voiſins, ni celles des autres fermes du lieu même.

Cela ne dépend pas non plus du taureau, car on en a changé bien des fois ; celui qui y eſt maintenant n'a pas plus de quatre ans.

L'opinion des gens de la campagne eſt que l'*avortement* ſe communique ; ils penſent que ſi l'on paſſe par la porte de l'étable, un veau venu avant terme dans un *avortement*, toutes les vaches pleines qui paſſent par cette porte avortent auſſi ; en conſéquence ils pratiquent un trou dans le mur pour le faire ſortir.

Ce fut cette opinion qui détermina, il y a quelques années, le fermier à faire conſtruire une nouvelle étable ; celle où les vaches étoient alors, avoit une porte ouverte au levant, celle où elles ſont maintenant, ainſi qu'on l'a vu, ouvre du côté du nord, l'*avortement* n'a pas ceſſé pour cela.

Il ſemble que la cauſe du mal ne peut dépendre que de la cohabitation des vaches, parmi leſquelles il y en a toujours qui viennent d'avorter ; dans ces *avortemens*, le placenta ne ſuit pas le fœtus, mais il entre en putréfaction, & tombe peu à-peu par lambeaux. L'odeur qui s'en exhale ſe répand dans l'étable, & s'y conſerve ; les autres vaches pleines reſpirent au détriment du fœtus qu'elles portent ; toutes n'avortent pas, parce que toutes n'ont pas la même diſpoſition ; on a changé d'étable il eſt vrai, mais on a mis dans la nouvelle les mêmes vaches dont il pouvoit y en avoir quelqu'unes de nouvellement avortées ; on a employé des fumigations pour purifier l'air ; le fermier a de tems en tems mis de nouvelles vaches dans ſon étable pour remplacer quelques-unes de celles qui avortoient, mais il n'en a pas renouvellé la totalité, & il lui en reſte toujours quelques-unes.

On lui a donné l'avis de vendre toutes ſes vaches & même le taureau ; de faire frotter enſuite les murailles de l'étable avec de l'eau de chaux vive, de bien laver les mangeoires avec de bon vinaigre de vin, d'enlever la ſuperficie du ſol, d'environ quatre pouces de terre, d'y rapporter de la terre blanche, afin de remplir le vide, & de remettre dans ſon étable de jeunes vaches qui ne feroient pas pleines, & de ceux qui viendroient de main ſûre.

Le fermier prétend que ce qui a ramené l'*avortement* cette dernière fois, parmi ſes vaches, c'eſt qu'il en avoit acheté une dans une foire, qui lui donna, dans ſon étable, un veau avant terme, mal conformé & monſtrueux ; ce n'eſt que depuis cette époque que ce malheur a reparu.

Les vaches qui ont avorté restent long-tems sans concevoir ; d'autres ne conçoivent plus ; toutes recherchent fréquemment le taureau, & quelques-unes tombent dans le marasme.

Une vache qui avorte pour la première fois, à quatre mois, si elle peut concevoir ensuite, elle avorte pour la seconde fois, à un terme plus avancé, & la troisième fois plus près encore du terme naturel ; mais après cela les veaux viennent toujours à bien ; si, dès la première fois, la bête avorte à six mois ou plus, l'*avortement* n'a lieu qu'une fois ou deux, à proportion de ce que le premier *avortement* a le plus approché du neuvième mois.

Cette remarque a engagé une fermière, qui éprouvoit le même malheur, à ne point renouveller ses vaches pendant environ trois ans ; elle prétend que cela a fait cesser les *avortemens*. Ce moyen, s'il est bon, est il applicable au cas présent ? puisqu'il arrive que plusieurs vaches, qui ont une fois avorté, ne conçoivent plus du tout dans la suite.

Il y a dans l'étable ordinairement seize ou dix-huit vaches.

Deuxième observation.

M. Barrier, artiste vétérinaire, à Chartres, a communiqué les détails suivans, sur les effets de l'*avortement*, dans la province de Beauce, ils sont les résultats d'une suite d'observations.

L'*avortement* a lieu dans tous les tems de la plénitude, mais plus ordinairement à cinq ou sept mois.

Lorsque les vaches s'y préparent, & qu'aucunes causes externes n'y ont contribué, elles montrent toutes les symptômes d'un vélage à terme.

Ce part anticipé est tout au plus huit jours à se préparer, il est même assez souvent inopiné, alors le lait diminue, ou est entièrement tari, le pis se tuméfie, les grandes lèvres se gonflent, ce que les gens de la campagne expriment en disant que *la vache fait ses peaux* ; les os du bassin se relâchent ou se désunissent, ce qu'on exprime en disant que *la bête se démanche* : on sent encore quelquefois le veau remuer, mais ses mouvemens sont si foibles qu'il faut de l'exercice dans ce travail pour les appercevoir ou les sentir.

L'instant de l'*avortement* est annoncé par le démanchement complet du bassin, par le coaillement, le trépignement, le beuglement, de légères tranchées, les déjections fréquentes des excrémens & de l'urine.

Tous ces symptômes sont plus sensibles à mesure que le terme du part approche, si le placenta est plus ou moins adhérent, le fœtus plus ou moins vivant, & situé plus ou moins avantageusement.

La sortie du fœtus est quelquefois précédée de vingt-quatre heures par celle du délivre ; d'autres fois le fœtus sort deux jours avant le placenta ; nous avons aussi vu l'un & l'autre sortir en même-tems, mais le plus souvent l'avorton vient seul, & la vache ne délivre point, alors on est obligé d'extraire ce corps étranger, qui, dans ce cas, est toujours très-adhérent ; si on ne l'extrait pas, il ne sort que peu-à-peu, par lambeaux putréfiés & entraînés par une supuration d'une très-mauvaise nature ; la bête reste pendant environ six mois dans un état de langueur, l'appétit se perd ou devient capricieux, la secrétion du lait est nulle ou presque nulle, & enfin elle tombe dans l'atrophie & le marasme.

Presque tous les veaux sont vivans en sortant du ventre de la mère ; quelques-uns ont vécu huit jours, d'autres un seul instant : ceux qui vivent ont un râlement plus ou moins fort, accompagné d'un écoulement par les narines, d'une liqueur mucilagineuse, couleur de rouille de fer ; ils ont un beuglement continuel & effrayant ; enfin ils sont toujours maigres & flasques ; les gencives, le palais, la conjonctive, sont pâles ; les vaisseaux ombilicaux affaissés & livides, & la dyspnée, jointe à la grande foiblesse, annoncent en eux une organisation manquée.

Ouverture des fœtus.

La peau est molle, adhérente aux os, aux muscles ; ceux-ci sont blafards & sans consistance.

Les estomacs & les intestins sont resserrés sous un très-petit volume ; ils contiennent une humeur bilieuse, semblable à celle que nous avons vu fluer par les nazeaux. Les vaisseaux lactés du mesentère sont peu ou point sensibles. La vésicule du fiel paroît avoir souffert de l'acrimonie du fluide qu'elle ne contient d'ailleurs qu'en petite quantité ; il est d'une couleur plus foncée qu'à l'ordinaire ; les graisses qui avoisinent cette poche sont boursouflées, & dans un état de fonte.

Les poumons paroissent tuméfiés, rouges & charnus ; il nous est arrivé de les souffler quelquefois sans pouvoir parvenir à les gonfler, quoique le cœur du sujet fût encore palpitant. La trachée-artère, & les bronches, sont aussi plus ou moins remplies de cette liqueur safranée dont nous avons parlé : c'est sans doute cette liqueur plus ou moins glutineuse qui s'oppose à l'entrée de l'air dans les poumons, à la facile dilatation du viscère, & qui rend la respiration laborieuse & accompagnée de râlement.

Le cœur, & tout le système vasculaire, ne contient que peu de liquide, légèrement coloré & sans consistance : cette espèce de sang est semblable à de la lavure de chairs ; sa couleur tire sur le violet, & il est dans un véritable état d'appauvrissement.

Le cerveau est presque sans consistance ; ses ventricules contiennent une sérosité légèrement mucilagineuse, sans goût & sans couleur.

Observations générales.

1°. Les vaches ne sont malades ni avant, ni pendant, ni après l'*avortement* si elles délivrent bien, mais le plus souvent elles ne délivrent point, ou très-difficilement.

2°. Elles deviennent en chaleur aussi-tôt après l'*avortement*; mais elles conçoivent difficilement, & pour me servir de l'expression de la campagne, elles sont souvent *en chasse* avant de se faire emplir (1); quelques-unes le deviennent même encore après avoir conçu; d'autres enfin, & ce cas est le plus fréquent, ne peuvent concevoir, sur-tout avant la révolution du terme.

3°. Quelquefois c'est par une ancienne habitante de la ferme que commence la maladie, mais le plus souvent elle est communiquée par une vache nouvellement acquise.

4°. Elles avortent les unes & les autres sans qu'on puisse soupçonner que des causes externes y aient contribué.

5°. Il est rare de voir une étable n'avorter qu'une seule année; nous avons vu un troupeau nombreux dans lequel cet accident a duré cinq années, au bout desquelles la maladie du sang survint & emporta douze mères, l'*avortement* reparut après la cessation de cette maladie, & dura encore deux ans.

6°. Plusieurs vaches sont sujettes à des ardeurs, des sécheresses de la peau, à des démangeaisons, à des ébullitions, &c.

7°. Quand cette maladie existe dans un village, ou dans une ferme, elle s'y borne, & y dure plus ou moins long-tems; mais elle se propage quelquefois d'un village, ou d'une ferme à une autre, lorsqu'on y introduit une bête qui doit avorter.

8°. On a observé cependant que l'émigration affoiblissoit la maladie, ainsi que l'attention d'éloigner ou de séparer des autres les vaches prêtes à avorter, de les laisser se rétablir parfaitement, de ne les réjoindre au troupeau qu'environ six semaines après, & de ne leur permettre l'approche du mâle qu'à la révolution du terme, &c.

Les causes de l'*avortement* épizootique, dont nous venons de reconnoître la marche, sont la construction vicieuse des étables, où les animaux sont renfermés presque toute l'année; les mauvais soins qu'on donne aux animaux, qu'on y tient, les alimens & les eaux de mares dont on les abreuve. Les vicissitudes de l'atmosphère, la disposition des organes de la génération, le séjour ou la putréfaction des cotylédons dans la matrice, lorsque la vache est couverte immédiatement après avoir avorté, &c.

Cette maladie est généralement regardée comme contagieuse dans les campagnes; on est persuadé que la première vache attaquée de la maladie la communique aux autres; peut-être aussi que les émanations du corps de la malade, jointes à des causes générales, facilitent le développement de la maladie, son accélération, sa naissance même dans des bêtes qui n'en auroient pas été affectées. L'on a souvent vu la maladie commencer, & être communiquée par une vache nouvellement acquise, & le mal une fois existant se renouveller plusieurs années de suite, soit dans les mêmes individus, soit dans de nouveaux, joints au troupeau. Ces observations qui, au premier coup-d'œil, paroissent fortifier l'idée de la contagion, ne lui sont cependant pas entièrement favorables : en effet, ou les bêtes acquises sortent d'un lieu où elles étoient exposées à toutes les causes de la maladie, & alors elles ont déjà le germe qui ne fait que se développer, ou bien elles sortent d'un endroit sain, & dans ce cas comment occasionnent-elles la contagion? Est-ce parce que moins exposées subitement dans une atmosphère nouvelle pour elles, chargée de vapeurs épaisses, & plus ou moins délétères, elles y résistent d'autant moins, qu'elles y sont moins habituées, & que la secousse générale qu'occasionne cette transplantation donne lieu à l'*avortement*?

Au surplus, les paysans sont si persuadés que ces *avortemens* sont contagieux, qu'ils ne cessent de répéter, guidés sans doute par une expérience transmise de père en fils, & constante, que les savans traitent peut-être trop souvent de préjugés & de superstitions (2), que pour éviter toute récidive, il faut sortir les veaux soigneusement enveloppés, & avec précaution, par une fenêtre, par une brèche, & non par la porte, & prendre garde sur-tout qu'aucune vache ne suive ou ne traverse la route qu'on a prise.

Troisième observation.

Il y a eu en juillet 1786, aux environs de Mirepoix, plusieurs vaches qui ont mis bas des veaux morts hydropiques : l'eau étoit répandue entre cuir & chair, & particulièrement depuis la tête jusqu'au bassin; les côtés & le dessous du ventre n'en étoient pas aussi affectés : on prétend que cette maladie dépend d'un épanchement d'urine dans le tissu cellulaire, il y a diverses de ces poches celluleuses qui contiennent 3, 4 à 5 l. de liqueur : tous ces veaux pèsent ordinairement 45, 50 à 60 livres, ce qui est surprenant, puisque les vaches sont très-petites; la tête est toujours d'un volume

(1) Tous les fermiers de cette province observent que les vaches qui deviennent souvent en *chasse*, & que l'on conduit souvent au robin (c'est le nom qu'on donne au taureau) sont sujets à se gâter. Nous traiterons dans la suite de cette maladie que nous croyons encore particulière à la province de Beauce.

(2) « S'il est vrai que le préjugé aveugle souvent les habitans des campagnes, dont l'intelligence ne peut-être que bornée, il est vrai aussi que souvent ils observent exactement ce qui se passe dans la nature, & ne se trompent pas ».

énorme ; les vaches ne portent jamais les veaux jusqu'à terme, il s'en faut ordinairement trois semaines ou un mois ; elles deviennent monstrueusement grosses vers le septième mois, au point qu'on diroit qu'elles portent deux veaux ; elles conservent leur gaieté jusqu'au deux ou troisième jour avant le part ; à cette époque elles deviennent tristes, & perdent l'appétit ; les mouvemens des veaux diminuent considérablement, & enfin ils cessent entièrement ; alors le fœtus est mort.

Quatrième observation.

Juillet 1784. A Châlons, & dans les environs, les vaches & les jumens ont presque toutes avorté ; plusieurs sont mortes par la faute des propriétaires, qui ne leur ont pas donné tous les secours nécessaires, tant pendant le tems de l'*avortement* qu'après. Le sieur Moiseau, artiste vétérinaire, dans cette ville, qui rend compte de ce fait, a été appellé pour la réduction de plusieurs renversemens de matrices de vaches : il a mis cette partie dans sa position, il a fait quelques points de suture, & il a suspendu les bêtes pendant cinq ou six jours ; il a aussi fait faire, par jour, plusieurs injections de vin chaud & de sel commun, il a même été obligé d'en venir à celles d'eau-de-vie camphrée qui lui ont parfaitement réussi.

Cinquième observation.

Nov. 1787. Une vache appartenante à M.. au Pont-au-Choux, à Paris, perdit insensiblement l'appétit, au point qu'on lui a administré du pain délayé dans une décoction d'herbes légumineuses, de l'eau blanche & des lavemens. Cette vache, achetée depuis environ trois semaines, arrivoit du Cotentin. Le neuvième jour de l'apparition de ces symptômes, elle avorta d'un fœtus d'environ six mois, qui mourut un instant après. Depuis ce tems, elle mange neuf à dix livres de foin par jour, mais sans montrer un appétit comme ci-devant. A chaque instant, elle est attaquée de coliques & de battemens de flancs.

Sixième observation.

Le sieur Deschamps, artiste vétérinaire, à Andely, a mandé que dans ce lieu un grand nombre de vaches avortent depuis plusieurs années, & que cet accident ne paroît provenir ni de la nourriture, ni du défaut de boisson, ni des étables, ni de l'air.

Septième observation.

M. Montonnet, artiste-vétérinaire, à Bournuville, mande que toutes les vaches y avortent sans qu'on en puisse reconnoître la cause.

Les vaches ne sortent plus de l'étable dès le commencement de l'hiver, & on en a le plus grand soin.

On a séparé trois vaches qui étoient pleines, de celles qui ne l'étoient pas : deux de ces vaches ont avorté, l'une a fait son veau à terme.

Ces vaches avortent toutes au quatrième mois.

Ces *avortemens* s'opèrent comme le part naturel.

Le taureau est très-gros & très-long de corps ; il fatigue les vaches dans le tems du saut.

Quatorze des vaches qu'il a couvertes ont avorté en moins d'un an.

Elles ont, pour nourriture, de la paille d'avoine, du regain de luzerne, du foin & des navets.

On a attribué cet *avortement* à la grosseur excessive de la panse : on a proposé, pour le prévenir à l'avenir, de mettre les vaches sous un hangard, de diminuer la nourriture d'un tiers, de supprimer surtout celle qui fournit peu de suc nourricier.

Huitième observation.

Une genisse, âgée de neuf mois, a avorté d'un veau de la grosseur d'un chat : ce veau avoit six semaines.

Cette genisse avoit été couverte par un taureau de son âge avec lequel elle avoit pâturé pendant l'été.

Neuvième observation.

Une vache, âgée de huit ans, est affectée du clou, à la suite d'un part prématuré, & de la pourriture du placenta qui avoit resté dans l'utérus : le lait tarit, la bête tombe dans la phthisie pulmonaire ; le poil est terne, piqué, la peau attachée aux os, aux chairs, dure, douloureuse, couverte de petites tumeurs contenant des œstres.

Peu de tems après, la bête éprouve un flux par la bouche & les nazeaux, de matière laiteuse très-épaisse, fétide & immiscible à l'eau ; le flux n'a duré que quelques jours, la bête étant morte, peu de tems après son apparition.

Ouverture.

La panse légèrement rétrécie : le bonnet contenant huit grandes aiguilles, dont plusieurs étoient très-longues, le feuillet dur & rempli de matière desséchée ; la matrice épaissie, durcie & remplie intérieurement de matière épaisse & jaunâtre, entièrement putréfiée ; la chaux qu'on a versée sur cette matière, a fait dégager une odeur très-forte d'alcali volatil ; cette substance a verdi le syrop violat. L'alcali volatil ne l'a point liquefiée : elle étoit très-peu dissoluble dans l'eau, d'où il résulte que cette matière n'étoit autre chose qu'une substance animale putréfiée.

Le

Le foie squirreux, les reins flasques & gorgés, la vessie balonnée : les deux lobes pulmonaires abscédés, remplis de clapiers contenant une matière semblable à celle que l'animal avoit rendue par la bouche & par les nazeaux.

Dixième observation.

On se plaint à Mantoue de l'*avortement* des vaches : cet accident, qui y est très-fréquent, arrive entre le cinquième & le sixième mois; il se montre principalement en automne, tems où on retire les vaches des champs pour les renfermer dans les étables.

Onzième observation.

L'*avortement* a lieu en Suisse assez souvent : les vaches qui avortent une fois, sont plus sujettes à cet accident que les autres : celles qui pâturent l'herbe couverte de gelées blanches, avortent fréquemment.

Douzième observation.

Janvier 1782. Les vaches du fermier d'Eurùse, paroisse de Grand-Villiers, en Picardie, ont toutes avorté.

Elles étoient nourries avec la paille d'avoine, de seigle & de froment : elles étoient abreuvées avec de l'eau de fontaine très-pure. Cet *avortement* est le premier qui arrive aux vaches de cette ferme : il a eu lieu à la moitié du terme de la portée, un mois plutôt, un mois plus tard.

Les vaches qui ont avorté ont eu infiniment de peine à délivrer : elles ne témoignoient aucun symptôme maladif, soit avant, soit après l'*avortement* ; tous les fœtus avortés sont morts : toutes les mères ont perdu leur lait.

On a cru devoir attribuer la cause de cet accident aux chaleurs excessives de l'été passé.

Treizième observation.

Le sieur Fermier, à Maison-sur-Charenton, avoit un troupeau de vingt-huit vaches; seize ont avorté, les unes après les autres, à différentes époques de la gestation.

L'été étoit très-sec ; les animaux ont pâturé pendant toute cette saison, dans une espèce d'étang, très-fangeux, formé par les eaux de la Seine : les vaches y étoient dans la vase jusqu'aux genoux, l'herbe qu'elles y paissoient, étoit composée de jonc, lèche, renoncule, &c.

Ce troupeau étoit formé, partie d'anciennes vaches, partie de vaches nouvellement achetées dans la Basse-Normandie ; les dernières n'ont avorté qu'après les autres.

La première à laquelle cet accident est arrivé, est morte deux heures après avoir mis bas un veau mort depuis plusieurs jours dans sa matrice.

La seconde, qui a aussi avorté d'un veau mort, n'a pas pu délivrer ; il a été impossible d'introduire la main dans l'utérus, pour opérer l'extraction de l'arrière-faix, la fièvre s'est emparée de la bête, & elle est morte trente-six heures après.

Les autres vaches de ce troupeau ont aussi avorté, chacune d'un veau mort : cet accident ne leur est arrivé qu'après avoir été guérie d'une indigestion de luzerne qu'elles avoient mangée dans le champ : elles ont toutes été secourues à tems, & toutes ont été sauvées.

L'une de ces vaches avoit la panse si pleine d'alimens, qu'il a fallu ouvrir ce viscère, & en retirer la luzerne avec la main, presque toutes les autres ont eu la panse ouverte par le trois quart.

L'*avortement* de ces dernières vaches a eu lieu quelques mois après l'indigestion ; cinq n'ont pas pu délivrer, le placenta s'est pourri dans la matrice, & elles sont mortes des suites de cette corruption.

Quatorzième observation.

Les vaches avortent aussi en Angleterre ; j'en ai vu des exemples dans le comté d'Essex : je sais que cet accident a lieu aussi dans d'autres parties du royaume.

On y est persuadé que l'*avortement*, dont il s'agit, est contagieux.

On a observé que les vaches qui ont avorté, éprouvent de nouveau cet accident, plus aisément que les autres.

Beaucoup de particuliers se défont de toutes les vaches qui ont avorté une seule fois.

D'autres personnes séparent la vache qui a perdu ainsi son veau, du reste du troupeau, & la mettent à l'écart jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement rétablie, alors on lui donne le taureau. On saigne cette vache un mois avant le tems où l'*avortement* est arrivé. Ces personnes font aussi oindre le tour de la bouche & des nazeaux, ainsi que la circonférence de l'anus & des parties naturelles avec du goudron, afin de répandre un odeur forte, capable de s'opposer aux effets de la contagion.

Quinzième observation.

Toutes les vaches, de la paroisse de Beaulieu, à trois lieues de Mantes, ont avorté l'année dernière;

On observe que les terres sont si grasses, qu'elles retiennent l'eau, & que, comme il a beaucoup plu,

les pâturages étoient couverts d'eau, ce qui a relâché les fibres de la matrice.

Seizième observation.

Depuis trois ans un grand nombre de vaches, qui paissent dans la forêt d'Orléans, avortent.

Dix-septième observation.

On lit le fait suivant dans la gazette d'agriculture, 1777, page 244 : en date de Leipsick, le 22 mars. « Par une singularité inouie dans ce pays-ci, l'*avortement* des vaches a été presque général; malgré toutes nos recherches, nous ignorons encore quelle en est la cause, & nous n'avons pu trouver des remèdes ou des moyens pour arrêter le cours du mal. »

« Les économes seroient bien-aises d'apprendre si, dans d'autres pays, on a jamais éprouvé de pareils accidens : ce qu'ils desirent principalement, c'est de connoître la cause du mal, car alors il sera aisé d'appliquer des remèdes efficaces ».

Dix-huitième observation.

A S. Maur, plusieurs jumens, appartenant à M. le prince de Condé, ont avorté.

Ces bêtes étoient dans le parc, où elles vivoient de l'herbe qu'elles y trouvoient, & elles paroissoient jouir de la meilleure santé : les gelées survenues à la fin d'octobre 1776, étant très-fortes, une de ces jumens est avortée d'un poulain mort, qui n'avoit que quatre mois & demi.

La mère ne parut pas souffrir de cet accident : elle fut cependant affectée le dixième jour de fièvre violente, dont elle est morte le onzième.

Ouverture.

On ne trouva de remarquable que la tuméfaction énorme du foie.

Quelques jours après, une seconde jument avorta encore, c'est à cette époque que nous fumes appelés.

La fièvre étoit forte, l'inflammation générale, la bouche, les nazeaux, le fondement, étoient d'une chaleur brûlante : on ne trouva dans le vagin, que beaucoup d'inflammation, la matrice étoit très-resserrée & retirée sur elle-même.

La crainte du développement de la gangrène dans l'utérus, empêcha de pratiquer la saignée : on prescrivit l'eau de Rabel, étendue dans une infusion anti-spasmodique; on continua ce traitement pendant quatre jours, tems où la bête fut regardée comme guérie.

On mettoit un demi-gros d'eau de Rabel par chopine d'infusion de mélisse : l'effet salutaire qu'il produisoit étoit sensible au moment même où on l'administroit à l'animal.

Dix-neuvième observation.

Une jument ayant été couverte avec fruit au printems passé, les signes de la plénitude étant peu sensibles, & la bête étant redevenue en chaleur le septième mois de la saillie, on crut devoir la regarder comme n'étant pas pleine, & la faire couvrir de nouveau; elle avorta le lendemain de cette opération.

Vingtième observation.

Une jument, âgée de neuf ans, pleine depuis peu de tems, éprouve des coliques : on voit sortir du vagin une partie du placenta; le col de la matrice est resserré; on le dilate peu-à-peu, & on fait l'extraction du fœtus : le placenta est très-adhérent; on donne des emménagogues; à la quatrième dose, ils opèrent la sortie de l'arrière-faix.

Le fœtus a cinq pouces de longueur du bout du nez à l'extrémité des fesses.

On donne à la mère de l'eau blanche tiède miélée : peu de jours après on la purge, la médecine a agi comme diurétique.

Vingt-unième observation.

Au château de Sainte-Marie-du-Néant, en Normandie, par Carentan, les jumens avortent. On observe qu'une belle jument a avorté d'un poulain, étant à la dernière semaine de sa gestation.

Sur cinq il n'en reste que trois de pleines : il en avorte tous les jours; & déjà plus de trente ont éprouvé cet accident dans le voisinage.

Le pays que les jumens habitent est sujet à des brouillards, à cause du grand & du petit d'Eix qui l'avoisinent; le terrein y est extrêmement gras.

Observations générales.

C'en est assez de ces exemples, pour montrer combien les *avortemens* sont fréquens parmi les vaches & les jumens, & que souvent cet accident est épizootique en elles : que même il n'est que trop fréquemment enzootique parmi les premières.

Il n'a pas, pour l'ordinaire, ces caractères de permanence & de communauté dans les autres femelles des animaux domestiques.

Les brebis sont, parmi ces dernières, les plus exposées à cet accident après les jumens; mais il ne se montre jamais dans un troupeau que comme un effet particulier; & lorsqu'il se multiplie, ce qui est fort rare, cela n'a lieu que par des causes connues, comme par exemple, lorsqu'on laisse souffrir les animaux,

dont il s'agit, de la faim, de l'humidité : lorsqu'après un été & un automne pluvieux, pendant lesquels ils ont été mal nourris, on les enferme pendant l'hiver pour l'être plus mal encore. On voit aussi des *avortemens* de brebis, lorsque ces animaux, exposés à l'air toute l'année, sont placés dans des lieux où se rassemble une grande humidité dans l'atmosphère : nous avons eu plusieurs exemples de cette espèce en parcourant les campagnes de la France.

La toison tombe généralement dans les brebis qui avortent en Angleterre, dans les provinces de Suffolk & de Norfolk : elle est complettement détachée au printems.

Les chèvres n'avortent presque jamais, & à peine en est-il quelques exemples dans les pays où elles sont les plus communes.

Les truies avortent rarement, & nous n'en n'avons qu'un petit nombre d'exemples particuliers. On voit cependant, gazette d'Agriculture, année 1777, page 578, qu'on se plaint à Hanovre de cet accident. Sur les cochons on se rappelle, y dit-on le 28 août, que l'an passé, des armées de souris parcoururent plusieurs contrées d'Allemagne, & que les porcs leur firent la guerre en dévorant toutes celles dont ils pouvoient se saisir : il tomba aussi beaucoup de nielle ou de rosée maligne qui infectèrent les pâturages. On observa ensuite qu'un grand nombre de truies avortèrent en plusieurs endroits, & que la plupart des petits, de celles qui n'avortèrent pas, en moururent. On demande si les souris, ou les herbes imprégnées de nielle, dont les truies ont fait leur nourriture, doivent être regardés comme la cause des *avortemens* des mères & de la mort des petits.

Il en est de même des chiennes, à l'exception de celles qui, très-petites, très-délicates, trop jeunes, trop grasses, ne portent presque jamais leurs petits à terme.

Les chattes avortent très-rarement, & on en a vu de pleines tomber de vingt pieds de haut, & plus, sans éprouver cet accident, & cependant être malades de leur chûte.

Les volatils ne sont pas exempts de cet accident, & les poules y sont plus sujettes que les autres espèces. On doit regarder comme avortés les œufs hardés, pondus avant que la coque soit formée, & par conséquent avant le terme prescrit par la nature : ces œufs ne peuvent éclore, & les germes doivent être regardés comme morts.

*Signes de l'*avortement.

L'*avortement* étant un accident qui oblige de donner les soins nécessaires à l'animal qui va l'éprouver, à celui qui l'éprouve, de le prévenir, s'il est possible, dans le premier cas, & de distinguer les animaux qui y ont été, ou qui peuvent y être exposés; on doit consigner les signes de l'*avortement* sous ces cinq rapports :

*Signes de l'*avortement *prochain*, ou *signes pathognomoniques de l'*avortement.

Comme on peut en juger par les observations qu'on vient de lire, cet accident n'est précédé immédiatement d'aucun signe maladif dans un grand nombre des femelles qui l'éprouvent : dans d'autres l'*avortement* est précédé de la tristesse, du dégoût; les mouvemens des veaux diminuent d'abord considérablement, & finissent enfin par cesser entièrement; le lait diminue ou tarit; les mammelles se flétrissent; alors le fœtus est mort. Il est des femelles en qui l'*avortement* est annoncé un jour, ou plusieurs jours même avant le part prématuré par l'écoulement par la vulve d'une humeur glaireuse, jaunâtre ou rougeâtre, quelquefois fétide : on conçoit que ce signe n'est point équivoque.

Ceux qui suivent exactement leurs animaux, & qui observent soigneusement toutes leurs habitudes, reconnoissent la disposition prochaine à l'*avortement* dans les bêtes même qui paroissent en souffrir le moins, par plus de pesanteur dans la marche, la perte du ressort & le gonflement des parties naturelles, & sur-tout par la chûte du ventre, qui n'a plus cette égalité & cette rondeur, qui sont un indice certain de l'ensemble des forces vitales. La partie antérieure du sacrum, ainsi que du bassin, s'abaissent dans les grands animaux. Les jumens hennissent, les vaches mugissent, & les brebis bêlent plus souvent qu'à l'ordinaire; ces cris ont un attribut d'émotion qui annonce un trouble intérieur dans la mère qui le fait entendre. Le pouls est, sur cela, un guide fidèle; mais ceux qui entourent habituellement les animaux, ne le consultent que rarement; on le trouve alors ému, dur, il est intermittent, l'artère est resserrée, & à la fin de chaque pulsation elle fuit sous le doigt, comme dans les cas d'hémorrhagie.

On sent que l'ordre des symptômes, qui précèdent l'*avortement*, doit différer suivant que le fœtus est mort ou vivant; que la mère est saine ou viciée; que la disposition qui donne lieu à l'*avortement* est spasmodique, ou inflammatoire ou cachectique; que l'état qui détermine cet accident, le développe subitement ou peu-à-peu; que le part prématuré succède immédiatement à cet état, ou a lieu beaucoup plus tard : delà l'absence de tout symptôme apparent, ou l'existence de quelques-uns de ceux que nous avons indiqués, modifiés diversement eu égard à la différence des dispositions que nous venons d'énoncer, & que l'exercice dans la pratique des maladies fait aisément saisir.

*Instant de l'*avortement.

La sortie du fœtus est ici de même que dans le

part naturel : cependant, dans les grands animaux, on observe en général plus d'inquiétude, le trépignement, un coaillement qui annonce une émotion désagréable, le beuglement, de légères tranchées, des déjections fréquentes.

*Signes qui peuvent faire juger de l'existence des dispositions à l'*avortement.

L'accident dont il s'agit, étant toujours une chose très-fâcheuse, sur-tout dans les grands animaux, il deviendroit fort intéressant, d'avoir des indices propres à faire connoître que l'*avortement* aura lieu si on ne le prévient pas promptement; cette partie de la séméiotique est composée de deux espèces de moyens, les uns sont les signes que pourroit offrir l'individu sous ce rapport : & il faut convenir que nous ne possédons encore à cet égard aucun indice, & que même cela sera toujours très-difficile jusqu'à ce que des hommes très-éclairés dans la science vétérinaire, puissent se livrer entièrement à l'éducation & à la conservation des animaux domestiques : les autres moyens propres à répandre du jour sur le prognostic que nous proposons sont la connoissance des causes qui donnent lieu à l'*avortement*, voie bien plus propre que la première à l'établir d'une manière certaine.

*Signes qui annoncent que les animaux ont été exposés à l'*avortement.

L'importance dont il est pour ceux qui acquièrent des femelles dans le dessein d'en tirer race, & la crainte trop souvent légitimée par l'expérience que celles qui ont avorté une fois ne récidivent, rendroient très-précieux des signes propres à faire juger de cette disposition contre nature, afin de diriger dans l'acquisition qu'on veut en faire : mais nous ne voyons pas encore des indices pour nous faire soupçonner qu'il puisse en exister jamais, à moins qu'on ne parvienne à les tirer de la forme & de la constitution du sujet, & dans ce cas on jugeroit de la disposition à l'*avortement* avant qu'il ait eu lieu. Des personnes ont pensé qu'il pouvoit en être autrement, & elles proposent avec confiance les indices suivans :

« Il est aisé de voir, aux anneaux creux qui paroissent sur les cornes des vaches, combien de fois elles ont été mères. Si, entre deux anneaux, il y a un espace uni de la largeur d'un doigt, c'est que la vache a été stérile cette année-là ; si, sur cet espace, uni entre deux anneaux, on observe quelque chose, qui ait dû être un anneau, & qui n'en soit point, c'est une marque certaine que la vache a alors avorté ». *Journal d'Agriculture, janvier, année* 1777, page 71.

*Epoques de l'*avortement.

L'*avortement* a lieu à toutes les époques de la gestation : lorsqu'il est épizootique sur les vaches, on a remarqué qu'il avoit plus communément lieu à certaines époques : dans certains pays, c'est au quatrième mois ; ailleurs, c'est entre le cinquième & le sixième ; dans d'autres, entre le cinquième & le septième. On a observé que les vaches avortoient plusieurs fois de suite, pour ne plus avorter ensuite, & que le second *avortement* avoit lieu plus tard que le premier, le troisième que le deuxième. Un fermier a observé qu'une vache, qui avorte pour la première fois à un terme, avorte la seconde fois à un terme plus avancé, la troisième fois, le veau est encore plus près de son terme ; enfin la quatrième fois le veau vient toujours bien. Si le premier *avortement* s'effectue à six mois de terme ou plus tard, l'*avortement* ne se réitérera qu'une fois ou deux au plus, & s'il a lieu au huitième, il ne se réitérera plus. Il est des cas où l'*avortement* a lieu, peu avant le part naturel.

Lors de ces circonstances générales, on n'a rien observé de régulier eu égard aux *avortemens* particuliers : on a seulement remarqué, qu'excepté les cas où ils sont l'effet d'un accident évident, & lorsqu'ils paroissoient être spontanés, ils avoient lieu au-delà des deux tiers de la durée du part.

*Effets ou suites de l'*avortement.

Les suites de l'*avortement* doivent être considérées relativement à la mère, & relativement au produit.

Envisagées eu égard à la mère, elles sont quelquefois, quoique cependant rarement, suivies de la mort ; mais plus ordinairement ces suites sont la disposition à éprouver cet accident plus aisément que les autres ; la fièvre & l'inflammation ; la difficulté ou l'impossibilité de délivrer. Beaucoup d'animaux n'éprouvent aussi aucun dérangement dans leur santé.

Les vaches, en qui l'*avortement* n'est suivi d'aucun accident fâcheux, deviennent en chaleur peu de tems après l'avoir éprouvé ; leurs chaleurs sont plus longues, plus difficiles à calmer, & plusieurs manifestent même des fureurs utérines : elles conçoivent plus difficilement, on a même remarqué que plusieurs ne conçoivent que lorsque le tems que devoit durer la gestation est entièrement passé. Plusieurs deviennent stériles.

Les suites de l'*avortement* d'une vache, considérées eu égard à celles qui cohabitent avec elles, sont très-souvent l'*avortement* de celles-ci : cette marche a fait regarder, dans ce cas, l'*avortement* comme contagieux.

La suite de l'*avortement*, pour le produit, est toujours la mort de l'animal, soit avant, soit après sa sortie de la matrice ; on voit quelquefois les plus avancés naître morts, & des fœtus même de quatre mois jouir de la vie : lorsque les premiers sortent vivans, ils ont les anxiétés des derniers momens, & ne vivent que peu de tems.

Causes de l'avortement.

Les causes de l'*avortement* sont :

1°. Tout ce qui peut intercepter la communication des sucs de la matrice dans le placenta, ainsi que l'épaississement de ces sucs, l'atonie de ce viscère, sa compression par la panse, par l'expansion demesurée du fœtus; le fourvoyement & le transport de ces sucs sur d'autres parties, & leur soustraction dans la matrice.

2°. La compression du cordon ombilical, son tiraillement, sa torsion, & tout ce qui peut retrécir & obstruer les vaisseaux qui le composent.

3°. L'inflammation de l'utérus, l'abord & l'affluence du sang étant excessifs, suffoquent les organes du petit, ainsi qu'il arrive très-souvent dans la maladie rouge, & dans toutes les maladies où le sang pèche par quantité & par raréfaction. Dans tous ces cas le fœtus a le foie très-gorgé & les intestins remplis de sang corrompu.

4°. Les maladies aigues, telles que les tranchées, les indigestions, les météorisations de la panse, suscitent des mouvemens désordonnés qui meurtrissent le fœtus & ses dépendances, qui lui donnent des commotions & des ébranlemens qui se communiquent au placenta & qui le détachent; de-là l'*avortement*. On a vu l'*avortement* dans certaines épizooties malignes & mortelles, sauver quelquefois la mère : mais il y a peu d'exemples de ce fait.

5°. Les toux violentes, suites de la péripneumonie, ou dues à d'autres causes, des diarrhées, accompagnées d'épreintes, de ténesmes, d'où résulte la rupture du placenta.

6°. Une nourriture très-abondante, prise incontinent après une diète sévère, suffoque non-seulement les organes de la mère, mais encore ceux du fœtus; c'est cette cause qui rend les *avortemens* si fréquens, dans les vaches, qui ont pâtis tout l'hiver, & qui sont mises ensuite tout-à-coup dans des pâturges abon dans.

7°. Le défaut d'exercice, dans les vaches qui portent, est on ne peut pas plus funeste à leurs productions. Tout animal qui croupit dans une étable, y respire un air épais, corrompu & très-mal sain : il digère mal, son sang est épais, visqueux, ses entrailles se vident difficilement ; il se fait des amas de crudité & de saburres qui portent dans les sucs utérins des qualités contraires à la nourriture, à la santé, à la vigueur & à l'expansion du petit.

8°. Les coups, les heurts, les sauts, les secousses, les courses violentes, qui blessent la mère & le petit, sont autant de causes de sa sortie prématurée & de sa perte. On peut mettre, au nombre de ces causes, les coups que donnent les veaux qui tettent les mères dans les pays où, pour faire des veaux, on est dans l'usage de les faire tetter successivement toutes les vaches du troupeau : ces jeunes animaux, les uns plus forts, les autres plus foibles, pressés par le besoin, secouent fortement les mammelles, & d'autant plus qu'elles se vident davantage; j'ai vu ces secousses assez fortes pour ébranler la nourrice, & la déranger de la place où elle étoit comme campée pour y résister.

9°. La soif excessive, que la mère étanche subitement avec de l'eau froide, donne lieu à la condensation du sang, & sur-tout à la crispation des parties, d'où résulte l'arrêt du sang qui devroit revenir de la matrice & des autres viscères qui reçoivent beaucoup de ce fluide ; de-là une sorte de refoulement qui produit la séparation des vaisseaux du placenta de ceux de la matrice : le refoulement, dont il s'agit, se communique au fœtus lui-même, & il le suffoque. Aldrovande dit que les causes de l'*avortement* sont les boissons d'eau froide ou d'eau crue.

10°. La frayeur suscite toujours de fortes commotions dans l'intérieur, qui se communiquent au fœtus, & qui ont été souvent suivies de sa perte : c'est ainsi qu'on a vu des troupeaux entiers de vaches avorter de fœtus morts, après avoir été fortement épouvantés par le tonnerre.

11°. Le coït produit le même effet, lorsque la plénitude est un peu avancée : il tue indubitablement le petit. La vache, la jument, la brebis, avortent constamment vingt-quatre ou trente-six heures au plus tard après le congrès. Il est prouvé, par nombre d'exemples, qu'il n'en est pas de même à l'égard de la truie.

12°. L'atonie, la foiblesse des fibres de la matrice, rendent foible & insuffisante, l'adhésion du placenta avec cet organe, & elle se détruit à la moindre cause qui peut y donner lieu : le fœtus dépérit & meurt. Cet état de flaxité s'oppose encore à l'abord des sucs dans ce viscère, à l'expansion journalière du placenta & de la matrice, en sorte que le sujet ne pouvant croître que jusqu'à tel point, il succombe dès qu'il a acquis telle ou telle capacité : c'est ainsi que les vaches & les jumens qui ont avorté une fois, sont infiniment plus sujettes à cet accident que les autres.

13°. L'excès de rigidité de ce viscère produit le même effet, par une action diamétralement opposée : cette rigidité ne lui permet pas de s'étendre, & de se prêter à l'accroissement journalier du fœtus; l'étroitesse de son enceinte, fait qu'il est comprimé, gêné & opprimé, ensorte qu'il succombe par défaut de jeu. Cet état de la matrice a souvent pour cause des *avortemens* antérieurs, ou des parts laborieux & difficiles, suivis de la dilacération du placenta;

ce qui donne lieu à la tuméfaction & à l'induration de la membrane interne de l'utérus, dans les endroits où les cotyledons étoient attachés; en ce cas, l'*avortement* dont il s'agit cesse souvent après deux ou trois *avortemens* ultérieurs.

14°. Certaines maladies de la mère qui se communiquent au fœtus, telles que la fièvre maligne, la peste, le charbon & autres maladies contagieuses.

15°. La jeunesse du sujet, dont les organes trop foibles ne peuvent pas supporter la distension où ils doivent parvenir pour permettre la parfaite formation du fœtus.

16°. Des froids qui surviennent tout-à-coup & qui succèdent à des chaleurs considérables : des tems humides long-tems continués, le pâturage de l'herbe couverte de rosée ou de gelée blanche.

17°. L'usage de remèdes donnés pour quelques indispositions, & qui ont la propriété emménagogue : c'est ainsi que la racine de garance cause l'*avortement* dans les jumens : que le sel, donné à trop forte dose, le produit dans les brebis : on voit encore des fourrages donner lieu à cet accident, c'est ainsi que le trèfle, dans certains pays, donné vert aux truies pleines, les fait avorter.

18°. Les exhalaisons putrides, & sur-tout celles qui sont dues aux matières corrompues qui sortent de la matrice des vaches qui ne délivrent que tard après avoir avorté, & par la corruption du placenta lui-même.

19°. Doit-on mettre, au nombre de ces causes, l'effet contagieux qu'on attribue à l'*avortement* pour les femelles du troupeau, où quelques vaches l'ont éprouvé? n'est-il pas préférable d'attendre des observations faites avec tout le soin nécessaire pour prendre un parti à cet égard : jusques-là nous devons regarder l'*avortement* de toutes les vaches, ou du plus grand nombre de celles d'un troupeau, successivement les unes après les autres, comme l'effet d'une cause générale, qui agit dès-lors sur un très-grand nombre, & en même-tems aussi comme l'effet de causes particulières à quelques individus.

Ce qui paroît fortifier cette opinion, c'est ce qu'ont observé quelques fermiers, que des vaches cessoient d'avorter après l'avoir fait plusieurs fois; que plusieurs devenoient stériles; que d'autres éprouvoient des besoins excessifs du taureau, & qu'on ne pouvoit pas satisfaire; c'est qu'on voit aussi l'*avortement* avoir lieu par rapport au terme de la gestation de la femelle qui avorte, & non pas eu égard aux *avortemens* qui ont précédé : c'est qu'on voit des fermiers n'avoir aucun égard à ces idées de contagion, laisser même les vaches qui ont avorté avec les autres, & ne pas éprouver pour cela un plus grand nombre d'accidens de cette espèce; j'observerai que chez celui où j'ai vu cette conduite, les vaches qui avoient avorté délivroient aisément, que l'accident dont il s'agit avoit lieu à un terme avancé, & que même les vaches ne perdoient pas leur lait.

Réflexions générales.

Il n'est pas étonnant, à raison de la diversité des causes que nous venons d'énoncer que l'*avortement* se manifeste d'une manière si différente, que dans les uns il soit ou précédé ou suivi de maladies plus ou moins considérables; dans d'autres de la mort; qu'ici, il soit suivi de la stérilité; ailleurs de chaleurs qu'il est impossible d'appaiser : que quelquefois il ne soit suivi d'aucuns symptômes fâcheux, & que même quelques-uns des animaux qui l'éprouvent, n'en souffrent en aucune manière.

L'effet de chacune de ces causes doit être accompagné de symptômes qui y sont relatifs, & qui sont dissemblables dans chaque cas; ce seroit ici le lieu d'étudier cette relation, s'il n'étoit aisé d'y parvenir, & par les détails que nous venons d'exposer & par la connoissance des symptômes particuliers aux lésions qui sont la suite de chacune des causes énoncées.

Il est sur-tout à desirer qu'on puisse acquérir une connoissance certaine de la cause de l'*avortement* épizootique des vaches; à voir l'uniformité de sa marche, quelque part qu'il ait lieu, il sembleroit ne devoir être attribué qu'à une seule, ou du moins à un très-petit nombre de causes; mais ces causes ont échappé jusqu'ici, ou elles n'ont été que foiblement saisies, car, cet *avortement* épizootique s'effectue, quels que soient les usages condamnables à l'égard des animaux qui l'éprouvent dans les pays qui y sont exposés.

Au surplus, à l'égard de ces dernières causes, nous pensons comme ceux qui les font consister dans la foiblesse de l'union des vaisseaux du placenta, dans les cotyledons de la matrice, & dans la difficulté qu'éprouve le développement du fœtus, à raison des compressions qui sont dues au volume des estomacs, compressions qui agissent soit sur la matrice, soit sur toutes les autres parties du bas-ventre & même de la poitrine; & dont les suites fâcheuses sont très-sensibles sur les glandes lymphatiques, trop communément tuméfiées, endurcies, & même plus malades, & ne faisant qu'incomplettement leurs fonctions.

*Traitement de l'*avortement.

Le traitement de l'*avortement* doit être relatif aux symptômes qui l'accompagnent, & eu égard au moment de l'*avortement* lui-même, ainsi qu'aux diverses époques qui le suivent ou qui le précèdent eu égard à sa récidive.

Du tems qui précède l'avortement.

Ce tems doit être envisagé à deux époques ; lorsque l'*avortement* est encore douteux ; lorsqu'il est inévitable.

Avortement *douteux*.

L'*avortement* est tel, lorsque l'existence des causes connues, capables de le produire, fait craindre cet accident, & que cependant aucun signe ne l'indique encore : ainsi, par exemple, une femelle en état de gestation, a éprouvé une chute, elle a reçu un coup, elle est atteinte d'une fièvre inflammatoire, voilà des cas qui font craindre que l'*avortement* n'ait lieu : il faut alors se conduire de manière à le prévenir.

Si le sujet est sanguin, vigoureux, que les accidens, capables de produire l'*avortement*, soient récens, la saignée ne peut-être que salutaire : il importe d'éviter de la faire très-considérable, il vaut mieux la répéter ; à moins que le volume du sang n'y force, que la souplesse & le ressort des parties ne fassent croire qu'on peut vider considérablement les vaisseaux sans faire craindre de secousse & de changement subit par son effet. Hors les circonstances que je viens de déterminer cette opération doit être absolument prohibée.

Une des premières indications à remplir, dans ces circonstances, c'est de débarrasser le canal alimentaire, & d'empêcher l'accumulation des alimens en masse ou de la détruire, par des lavemens, par des boissons délayantes, ou composées de plantes légèrement stomachiques, mais assez douces pour qu'elles ne produisent, dans le canal alimentaire, que le ton nécessaire pour l'exécution de sa fonction, & qui ne soit pas de nature à s'étendre à d'autres parties.

Des boissons tempérantes, un régime humectant, assouplissant, doivent être les vulnéraires, les antiphlogistiques & les antispasmodiques, à adopter de préférence dans ces cas divers.

Une grande tranquilité, la liberté dans un lieu commode, la propreté, un air pur, ni trop chaud ni trop froid, sont des détails nécessaires eu égard aux maux auxquels on veut remédier, & de la plus grande importance pour ceux qu'on veut prévenir.

Avortement *inévitable*.

Lorsque l'*avortement* est inévitable, & qu'il se prépare pendant un certain tems, il faut s'attacher à le déterminer de la manière la plus heureuse.

On est dans le cas de dégager le canal alimentaire par des lavemens & même par des laxatifs doux & antiphlogistiques ou toniques suivant les circonstances.

On doit détruire le spasme par des fomentations d'eau tiède sur les reins, par des fumigations sous le ventre, aux naseaux, par un bouchonnement doux ; en laissant séjourner des lavemens dans le rectum, en faisant même des injections émollientes & miélées dans le vagin ; par un exercice doux, au pas, de peu de durée, répété en proportion des bons effets qu'il produira.

La saignée peut opérer un relâchement salutaire : cela a toujours lieu, lorsque le spasme qu'on a à combattre vient de la stase & de l'accumulation du sang dans quelque partie, ou de son abondance.

*Tems de l'*avortement.

La bête sera en liberté ; elle ne doit pas être distraite ; elle pourra se coucher commodément ; on la conduira du reste comme dans le part naturel (*voy.* ce mot) ; soit que la sortie du fœtus se fasse naturellement, soit que le fœtus se présente mal, & qu'il soit nécessaire d'en diriger la sortie.

Le veau, hors du ventre de la mère, on s'occupe de retirer le placenta : si l'inflammation de la matrice n'est pas trop considérable, que des matières rougeâtres, épaisses, & comme sanieuses, sortent du vagin, & annoncent qu'il y a des cotyledons déséparés, il faut alors introduire sa main dans la matrice, après l'avoir humectée avec une eau mucilagineuse, ou quelque corps gras très-innocent, & tenter de séparer les cotyledons qui sont encore engagés : il ne faut le faire qu'autant qu'on éprouve peu de résistance, & que d'ailleurs la séparation qu'on opère n'est pas suivie d'effusion de sang. Alors, & dans ce cas, il faut s'abstenir de cette opération, recourir aux injections émollientes dans la matrice, aux fomentations émollientes sur les reins, à la saignée, aux bains des extrémités si cela se peut, & retirer l'arrière-faix peu-à-peu, à mesure qu'il se détache.

S'il y a du spasme avec inflammation, alors l'eau de Rabel, les gouttes anodines minérales seront employées avec succès ; si le spasme n'est pas ainsi compliqué, l'opium à petite dose, seul ou combiné avec des acides, produira les plus heureux effets.

Le régime humectant & délayant doit être mis particulièrement en usage.

Epoque qui suit l'avortement.

Le fœtus & le placenta, expulsés de la matrice, il s'agit de s'occuper du complet rétablissement de la mère. Si l'*avortement* est compliqué de fièvre ou de quelqu'autre maladie, deux indications se présentent, celles relatives à cette maladie, celles qui naissent de l'*avortement* : il faut consulter, pour les premières, les maladies dont elles forment le traitement, & nous ne nous occuperons ici que des dernières.

L'objet que nous devons avoir en vue, c'est le nétoyement & la dépuration de la matrice : on y parvient par un traitement local, relatif à l'état de la partie ; s'il y a beaucoup d'inflammation, on a recours aux émolliens simples en fomentations sur les reins, en lavemens & en injections ; une eau chargée d'un mucilage fin de plantes émollientes, & dans laquelle on met un peu de fleurs de sureau, remplit parfaitement cette dernière indication.

Lorsqu'on reconnoît un empâtement que les émolliens & les résolutifs ne peuvent pas détruire, on a recours à l'eau d'orge miélée, aiguisée suivant le besoin, avec de l'eau-de-vie ammoniacale ; aux injections d'eau de savon ; lorsqu'on reconnoît un relâchement manifeste, on a recours à des injections aromatiques aiguisées par le sel ammoniac ou le sel commun : on donne des lavemens, qui contiennent en dissolution du sel commun, & on met des sachets résolutifs sur les reins, tels que de l'avoine cuite avec le vinaigre.

S'il existe dans la matrice une disposition putride par l'effet du long séjour du placenta dans cette partie, quoique ne participant plus à la circulation qui étoit entr'elle & lui, parce que le fœtus est mort avant l'*avortement* : il faut après avoir nétoyé ce sac de la matière purulente qu'il contient, par des lavages d'eau pure ou d'eau miélée, faire usage des fomentations anti-putrides, telles que la décoction d'absinthe, de sauge, de quinquina, animée par le sel ammoniac, l'eau-de-vie camphrée, &c. ; on doit affoiblir ces remèdes, & venir à des résolutifs simples, à mesure que les bons effets qu'on en a obtenus, les rendent inutiles. En faisant usage de ces moyens de détruire l'état putride de la matrice, il faut prendre garde de n'en pas contrarier l'action par des substances trop actives, soit en lavemens, soit en topiques sur les reins & sur le ventre, car alors on s'exposeroit à produire l'endurcissement de la matrice ; & on feroit naître des causes d'*avortement* ou de stérilité. Ces moyens secondaires ne doivent donc consister qu'en émolliens résolutifs.

Lorsque l'état de la matrice est la cause de la fièvre, du spasme, ou de la disposition générale putride, qu'on a à combattre ; on sent que le traitement local n'est pas moins nécessaire que celui qui convient à l'état général du sujet, puisqu'en diminuant la maladie particulière on fait disparoître le dérangement qui affecte toute l'économie animale.

Dans un cas, par exemple, de cette espèce, où il s'agit d'un état putride, les remèdes propres à le combattre, ne peuvent qu'opérer le plus heureux effet ; étant administrés intérieurement, ils excitent alors heureusement la matrice ; son traitement local, dans cette circonstance, doit être fort doux, afin de ne point contrarier la force qui porte du centre à la circonférence.

Les suites de l'*avortement* dissipées, il convient, sur-tout lorsqu'il y a eu un véritable état maladif, & que les digestions ont langui pendant un certain espace de tems, d'administrer un purgatif, & de le faire suivre de l'usage des stomachiques & des fortifians : car il convient de purifier tous les organes, d'assurer l'énergie de toutes les fonctions & l'harmonie qui doit régner entr'elles, afin d'assurer la conception, & de prévenir le retour de l'*avortement.*

*Des voies propres à prévenir l'*avortement.

Ces moyens consistent à écarter les causes qui peuvent y donner lieu ; mais leur emploi suppose & la connoissance de ces causes, & qu'il est en notre pouvoir d'en empêcher l'effet : quelques-unes sont dans ce cas, & il est trop aisé de les appercevoir pour nous y arrêter ; d'autres, totalement hors de la portée de nos recherches, ne sont que des accidens très-rares, & dont l'impossibilité de les prévoir ne laisse que peu de regrets ; il n'en est pas de même des causes dont la connoissance dépend de celle des loix de l'économie animale & de l'effet des puissances qui entourent les animaux, & qui agissent sur eux ; qui, certaines dans leurs actions, apparentes à certains égards, le sont à peine à quelques autres, parce qu'elles sont très-difficiles à saisir ; ces causes sont généralement la source de ces *avortemens* épizootiques auxquels sont exposées les vaches & qu'il seroit très-important de prévenir.

Ce sont elles sur-tout qu'il est intéressant de reconnoître & de détruire.

Lorsqu'on juge, dans des circonstances de cette espèce, que l'*avortement* est la suite du trop de volume des estomacs & des entrailles en général, ce trop de volume vient, ou de ce que les évacuations ne sont pas proportionnées à ce que prend l'animal, ou de ce que les animaux, très-voraces, mangent trop, ou de ce que les alimens, dont ils se nourrissent, ne contiennent que peu de substance nourricière sous un très-gros volume.

On se conduit différemment suivant chacune de ces causes : dans le premier cas, des purgatifs, des stomachiques, des alimens humectans substantiels, sous un petit volume, satisferont ; le trop de voracité s'appaise, en prolongeant le tems du repos, en donnant des alimens qui contiennent des matières huileuses, ou farineuses, en assurant la perfection des digestions par l'usage du sel. Dans le troisième cas enfin, on rend les substances peu nourricières plus propres à leur destination par l'usage du sel, des stomachiques, en les préparant avant de les faire prendre par la fermentation, par leur mélange avec des matières savonneuses, & de nature à les rendre propres à fournir plus de sucs.

Lorsque ces *avortemens* viennent d'une organisation foible, délicate, les martiaux, les stomachiques, des

des saignées faites à propos, sont les moyens à mettre en usage.

S'il y a cachexie, les stomachiques aromatiques & sucrés, les martiaux, les purgatifs mêlés à ces substances, ou donnés séparément, des exutoires satisferont à cette indication.

Lorsqu'il y a pléthore, & que cette disposition renaît aisément, on a recours à la saignée, aux évacuans, au pansement de la main : ce dernier secours a pour objet d'établir la transpiration.

Soins à donner au veau.

Lorsque le veau avorté donne quelqu'espérance de vie, il faut le laver avec de l'eau tiède, aiguisée d'une liqueur vineuse, soit un peu d'eau-de-vie, soit du vin, soit de la bierre ou du cidre, le sécher ensuite, lui faire avaler des œufs frais crus sans coquille, lui donner, pour boisson, du lait coupé avec de l'eau d'orge miélée : & veiller à ce qu'il ait le ventre libre en lui donnant des lavemens : il faut lui administrer ces secours avec beaucoup d'attention, de précaution, & ne lui donner que peu à-la-fois de substance nourricière.

Ces moyens employés à propos ont un succès complet; mais il faut du discernement pour saisir l'occasion où ils conviennent; & on l'acquiert en étudiant attentivement la nature. Des indices, plus sûrs que ceux qu'on a aujourd'hui, rendroient la connoissance de ces indications plus faciles; ce sont eux qu'il faut s'efforcer de découvrir; c'est la seule manière de parvenir avec certitude à parer à l'accident dont nous venons de nous occuper. Pour favoriser ce travail, nous croyons convenable de terminer l'exposé que nous venons de faire, par quelques questions qui dirigeront l'attention vers les objets dont il faut s'occuper pour y réussir.

*Questions relatives à l'*avortement.

Les vaches, transportées dans le pays, avortent-elles plus aisément que celles qui y sont nées?

Parmi ces dernières, celles qui viennent immédiatement des vaches transportées, sont-elles plus exposées à cet accident que les autres?

Les vaches, transportées de certains cantons, avortent-elles plus aisément que d'autres?

A quel âge commencent-elles à avorter?

Jusqu'à quel âge avortent généralement les vaches?

L'*avortement* a-t-il lieu pendant une saison de l'année plutôt que pendant une autre?

A-t-il lieu à la suite d'une température chaude ou froide, sèche ou humide?

Les vaches qui avortent, ont-elles, entr'elles, quelque chose de commun pour la taille, la conformation, la couleur, la forme, la direction des cornes, la qualité du lait, l'appétit, le naturel, les déjections, &c.?

Indépendamment des considérations précédentes, peut-on tirer quelques indices de la forme du ventre, du bassin, de la direction du sommet de la croupe, de l'embonpoint, de la formation plus ou moins parfaite, & plus ou moins prononcée; & les caractères qui frappent, présentent-ils quelque chose de positif, & qui puisse servir de mesure?

L'*avortement* dépend-il quelquefois du taureau?

Lorsque l'*avortement* a lieu dans plusieurs vaches du même troupeau, quel intervalle y a-t-il de l'un à l'autre; ces *avortemens* successifs, sont-ils relatifs au terme : ont-ils tous le même caractère, & pour les signes précurseurs, & pour l'instant, & pour les suites?

En suivant avec soin le troupeau, en étudiant les habitudes de chaque vache, ne pourroit-on pas parvenir à distinguer, chez celles qui passent pour avorter sans signes précurseurs, quelqu'indice de la disposition à l'*avortement*? ne pourroit-on pas étudier le pouls, le flanc, les mouvemens du fœtus?

Dans les vaches en qui l'*avortement* est annoncé par les signes précurseurs, ces signes eux-mêmes ne sont-ils pas précédés d'autres signes, dont la connoissance donneroit le tems de prévenir le mal? les uns ou les autres des signes dont il s'agit, ne seroient-ils pas l'effet d'une maladie dont l'*avortement* n'est pas le principe, mais la suite? dès-lors en prévenant ou en guérissant cette maladie, n'empêcheroit-on pas l'*avortement* d'avoir lieu?

Les vaches qui avortent, n'ont-elles pas eu des humeurs qui ont été répercutées, ou n'y a-t-il pas quelqu'humeur intérieur dont la sortie, par des vessicatoires ou des sétons, seroit avantageuse?

N'importe-t-il pas, dans des circonstances si épineuses, d'observer, d'étudier, tout ce qui peut devenir sujet d'une indication, comme les positions des étables, les circonstances du saut, la salubrité du lieu? &c.

M. Chabert *a fourni le plus grand nombre des observations exposées dans cet article.* (M. Flandrin).

AVORTEMENT. (*Jurisprud. de méd.*).

On donne en général le nom d'*avortement* à la sortie prématurée du fœtus avant neuf mois accomplis. On le donne plus particulièrement à la sortie d'un fœtus qui ne peut pas encore se nourrir & vivre;

ce qui arrive avant le septième mois. C'est donc un des plus grands maux qui puissent venir troubler le bonheur des époux & celui de la famille qu'ils doivent fonder. Il ôte la vie à une créature innocente, destinée à être la tige d'une suite perpétuelle de générations. Il met en outre la mère dans un plus ou moins grand danger de la vie : souvent il la laisse en proie à des maladies ou à des infirmités tenaces, habituelles & même incurables. Il la prive de ces purgations & d'une sorte de rajeunissement, qui affermissent la santé & allongent la vie des femmes qui remplissent bien les devoirs de mère dans une grossesse, par un accouchement & un alaitement heureux. L'*avortement* est donc toujours dans la nature un forfait qu'elle punit toujours avec plus ou moins de rigueur. Aussi toutes les nations qui l'ont consultée ont travaillé à le prévenir, & à punir l'*avortement* volontaire, par des loix plus ou moins sévères, portées également contre les pères & mères, & contre les médecins, chirurgiens, sage-femmes, pharmaciens, & tous ceux qui peuvent s'en rendre coupables ou complices. Cependant les *avortemens*, devenus aussi fréquens que les accouchemens naturels, ont été un des plus grands fléaux dans nos mœurs corrompues, sous un régime despotique, qui prisoit moins les hommes que les animaux, que l'argent & que toutes les autres richesses. Quel plus grand objet peut donc se présenter à nos nouveaux législateurs, chargés par la nation de fonder le bonheur public par un régime de liberté, de justice & d'humanité, que l'établissement des moyens & des loix, qui puissent rendre l'*avortement* aussi rare que la société le désire, & que la nature le permet ?

Borné à travailler par l'exposition de la jurisprudence médicinale, à assurer les devoirs, & à prévenir les fautes & les crimes de ceux qui exercent quelque partie de l'art de guérir, je ne m'étendrai point sur les devoirs & l'intérêt propres aux parents, relativement à l'*avortement*. J'observerai seulement que les causes qui le produisent, sont presque toujours en leur pouvoir ; qu'elles sont presque toujours les effets de leur mauvaise éducation physique ou de leur mauvais régime, de leur ignorance ou de leurs préjugés sur l'un & l'autre, de leur négligence, de leurs passions ou de leurs imprudences ; que presque toujours ils sont coupables ou complices de ces délits contre nature ; que la loi peut les prévenir, en établissant une éducation & une instruction vraiment naturelle & nationale ; en y asservissant toutes les familles, & en leur présentant les précautions que la nature & la religion infligent contre ces délits ; peut-être même en les faisant prononcer par les ministres des loix religieuses & civiles, contre ceux qui les auroient commis par une ignorance ou par des actes volontaires.

Les loix canoniques & civiles ont recherché, & même déterminé, les causes forcées, mécaniques & absolument volontaires, par lesquelles ceux qui assistent les femmes dans leurs grossesses & dans leurs accouchemens, peuvent retirer un enfant du séjour où la nature le retient, pour satisfaire les vues détestables de mères & même de pères atroces ; ou sous de vains prétextes, par lesquels ils croient, disent-ils, devoir sacrifier l'enfant à sa mère. Ces causes sont pharmaceutiques ou chirurgicales.

Les véritables agens abortifs que fournit la pharmacie, sont pris des classes des forts purgatifs, des vomitifs, des emménagogues & de tous les remèdes, qui produisent des effets violens sur l'économie animale en général, & sur la correspondance de l'enfant avec la mère en particulier : & ils sont compris dans le nombre des drogues dangereuses, sur la vente desquels les gouvernemens bien policés, ont pris des précautions. Comme les payens s'étoient arrogé le droit de vie & de mort sur leurs enfans, on trouve des collections de ces remèdes abortifs dans les auteurs anciens, & même dans des auteurs modernes, encore imbus de l'inhumanité du paganisme. Une nommée Aspasie, persanne, a laissé plusieurs livres de médecine, dont on trouve des fragmens dans Aëtius : & parmi les remèdes qu'elle y indique, il y en a qu'elle dit propres à faire avorter & à rendre les femmes stériles, & dont elle conseille l'usage dans quelques cas. Nous sommes bien éloignés de croire & de dire que ces remèdes produisent sûrement les effets que l'empirisme leur attribue : mais il n'en est pas moins certain que leur usage peut en effet le produire, & en même-tems les plus grands troubles dans le corps de la mère. Ce grand danger suffit pour en soumettre l'usage à une législation prévoyante & bienfaisante, qui se propose de prévenir & d'éviter les maux terribles de l'impéritie & de la cruauté.

Les gens de l'art ont été long-tems dans l'opinion que la saignée de pied produit efficacement l'*avortement*, & l'ont fait proscrire par des loix dans la grossesse ; c'est encore celle du vulgaire ; des filles incontinentes ont souvent recours à ce moyen, dans des vues criminelles, & des loix en ont défendu l'usage. Cette opinion n'est pas née de l'expérience, mais des fausses idées, que les anciens médecins s'étoient faites de la dérivation & de la révulsion du sang, qu'ils attribuoient aux saignées des différentes veines ; les principes de la vraie physique ont fait disparoître cette fausse théorie dans ces derniers tems ; elle n'est plus admise que d'hommes ignorans & d'esprits faux ; & l'expérience confirme la vraie théorie qui a succédé à l'ancienne sur les effets de la saignée.

Ce n'est point à moi de le démontrer : mais je ne puis m'empêcher d'étayer le principe qu'il me faut indiquer, par une des observations les plus frappantes, sur ce point de médecine médico-légal. J'ai vu, il y a environ vingt-cinq ans, une femme qui avoit été saignée vingt-six mille fois au moins pendant cinq à six ans, pour les suites de coups qu'elle avoit reçus à la tête : je lui ai vu les milliers de cicatrices des ouver-

tures par lesquelles elles avoient été faites à toutes les veines extérieures des pieds, des jambes & des cuisses, comme à celle des extrémités supérieures; & pendant cette longue maladie, elle a porté & rendu heureusement trois enfans, qui se sentoient seulement des véritables effets de ce nombre prodigieux de saignées. Ces enfans étoient chétifs, maigres & imprégnés, comme la mère, d'un sang blanc, ressemblant plutôt à de la lymphe qu'à du sang. Ce principe démontré doit fixer les magistrats & les casuistes dans les jugemens qu'ils auroient à porter sur des accusations d'*avortement* opéré par la saignée du pied.

Une autre question plus importante s'est présentée dans les tribunaux : savoir si l'*avortement* peut être procuré par des moyens vraiment chirurgicaux. Valentini, dans ses *pandectes médico-légales*, rapporte qu'un chirurgien dénonça en justice une sage-femme du lieu de sa résidence, pour être dans l'usage d'accélérer l'accouchement des femmes en rompant les eaux, & en employant d'autres manœuvres, pour avoir le tems de se trouver auprès de toutes celles qui réclamoient son secours; le magistrat consulta la faculté de médecine de Leipsick : & celle-ci, par un décret du 23 septembre 1682, répondit que ce cas étoit impossible; & que toutes les manœuvres imputées à la sage-femme, retarderoient plutôt l'accouchement qu'elles ne le favoriseroient. Cette décision fut dictée par la fausse idée qu'on avoit encore généralement des causes & du mécanisme de l'accouchement naturel ou prématuré, & particulièrement de la fausse opinion où l'on étoit alors d'en attribuer la principale à l'enfant : mais le docteur Haller ayant démontré au milieu de ce siècle, la mécanique de l'irritabilité, & son grand jeu dans les opérations spontanées & volontaires de l'économie animale, le célèbre A. Petit a démontré, sans réplique, que l'accouchement étoit dû à l'irritabilité de la matrice, que cette irritabilité pouvoit être mise en jeu par bien des moyens intérieurs & extérieurs, physiques, chimiques & mécaniques, & que l'enfant étoit toujours absolument passif dans cette merveilleuse opération de la nature : il suit de-là que l'*avortement* peut-être occasionné, & qu'il l'est en effet par des agens extérieurs & intérieurs, dont les actions sont soumises à un art funeste; & malheureusement, je le dirai à la honte des maîtres de l'art salutaire, il s'est trouvé des modernes, qui ont mis en pratique cet art infernal.

De quelle cause que vienne l'*avortement*, il est toujours un crime & un grand crime, lorsqu'il est volontaire? Il est bien honteux, pour l'humanité, que nous ayons cette question à résoudre. Les anciens grecs & romains qui croyoient avoir droit de vie & de mort sur leurs enfans, le permettoient dans bien des circonstances. Aristote l'approuvoit pour diminuer le nombre des enfans. Hippocrate même, aussi humain & aussi pieux que le pouvoit être un payen, dit avoir fait avorter une esclave : mais lorsque le paganisme a été plus éclairé sur la politique & sur la morale, les médecins ont eu ce crime en horreur. Galien dit que ceux qui le commettent méritent d'être punis.

Les religions les plus pures, & les états les mieux policés, ont décerné des peines contre ceux qui s'en rendoient coupables.

La loi des hébreux porte que si quelqu'un fait avorter une femme, & que celle-ci survive, il sera tenu des dommages-intérêts, que son mari exigera, à la décision d'arbitres, mais que si la femme vient à mourir, il sera puni de mort. *Exod. cap. xxj, vers.* 22 & suivans.

Dans la religion chrétienne ce crime a toujours été estimé comme atroce, & digne de la plus sévère répréhension. Il ne paroît pas que le texte sacré l'ait exprimé explicitement; mais les saints canons en ont développé l'esprit d'une manière frappante : & les ames vraiment pieuses, & les chrétiens dignes de ce nom, ne les confondront pas sans doute avec ceux qui ont la discipline pour objet, & dont la révolution a tant diminué l'autorité. Le concile d'Elvire défendit, dès l'an 305, de donner la communion, même à la mort, aux femmes coupables de ce crime. Le vingtième canon du concile d'Ancyre, tenu en 314, leur imposa seulement dix ans de pénitence. Le concile de Lérida, tenu en 524, en les obligeant à une pénitence, les priva de la communion pendant sept ans. Le concile assemblé à Constantinople, en 692, dans le palais de l'empereur, voulut que ceux qui en seroient coupables, fussent traités avec la même rigueur que les homicides. Celui de Mayence, de 847, renouvella les décrets d'Elvire & de Lérida. Celui de Worms voulut qu'on les regardât comme des homicides. Les mêmes dispositions se trouvent établies dans plusieurs endroits des compilations canoniques; entr'autres *cap. si aliquis de homicid. Et can. consuluisti* 2, *quest.* 5.

Les pontifes de Rome ont rendu des constitutions analogues à ces décrets. Sixte V, dans sa troisième bulle du 16 novembre 1588, déclara tous ceux qui tombent dans ce péché, qu'il appelle *exécrable*, sujets à toutes les peines que les loix civiles & canoniques décernent contre ceux qui commettent un homicide volontaire, les met dans le cas d'une irrégularité totale & éternelle, s'ils sont clercs, & les excommunie *ipso facto*, s'ils sont séculiers. Grégoire XIV, en confirmant ces dispositions par sa bulle du 9 juin 1591, donna cependant le pouvoir à tout prêtre d'absoudre de ce forfait, que Sixte V s'étoit réservé. Que l'on ôte aux papes leur autorité temporelle, des décisions de ce genre, réduites à de pures exhortations, n'en auront pas moins de force sur des ames qui veulent suivre les loix de la nature & de la religion. Malheur à ceux qui les confondroient avec celles par lesquelles on ordonnoit autrefois le massacre des hérétiques au nom d'un dieu de paix. C'est

au moyen de ces salutaires & respectables décrets, que l'église chrétienne a diminué prodigieusement les *avortemens* volontaires, dont les payens se faisoient un jeu.

C'est d'après ces autorités que le droit romain a développé la plus grande rigueur contre ce crime. La loi *si quis aliquid ff. qui abortionis ff. de pœnis* porte que ceux qui donneront des remèdes avortifs ou aromatoires, seront punis extraordinairement; quand même ils prétendroient ne le pas faire par malice; parce que c'est une chose d'un mauvais exemple; mais que si la femme ou l'enfant périssent, ils seront punis du dernier supplice. La même chose est portée en plusieurs autres endroits; entre autres dans la loi *cicero* du même titre; dans la loi *divus ff. des ar. & extraord. criminibus*; dans la loi *si mulierum ff. ad leg. cornel. de sicar*; enfin dans la loi *necandi cod. de sicariis*.

Zacchias observe que les loix canoniques & civiles contre ce crime, établissent des différences sur lesquelles elles méritoient leur rigueur. Elles supposent, dit-il, deux cas; l'un dans lequel le fœtus est animé, & l'autre dans lequel il ne l'est point encore. Dans le droit canon le texte distingue si l'enfant est formé ou s'il ne l'est pas. Si l'enfant n'est point formé, il est dit que ce n'est point être homicide que d'en procurer la sortie; *canon quod verò 32. Quæst. 2.* Les jurisconsultes romains ont admis la même distinction dans leurs commentaires sur le droit civil, & leur opinion commune, est que l'*avortement* du fœtus inanimé doit être repris d'une peine extraordinaire, mais que celui du fœtus animé doit être puni du dernier supplice. Ainsi le dit la glose sur la loi *divus* & sur la loi *si quis necandi*, citées plus haut; & Zacchias cite les jurisconsultes qui ont suivi la glose sur ce point. Cette double distinction est absolument le fruit de l'ignorance des anciens sur les résultats du mystère de la génération, & du préjugé des différentes formes que l'embryon & le fœtus présentent aux yeux dans leur extérieur: mais si l'on suit sa conformation intérieure depuis l'instant de la conception jusqu'à la naissance, on reconnoît qu'elle se développe & se métamorphose insensiblement, sans qu'on puisse assigner une époque, où l'enfant passe de l'état prétendu informe, à l'état prétendu formé. L'observateur voit plus: il trouve que l'homme adulte ne ressemble pas plus à l'enfant, & l'enfant au fœtus, que le fœtus à l'embryon. Le développement de l'homme en tous les âges n'est que le développement insensible du germe par les mêmes loix. Delà il suit que le fœtus est animé dès l'instant de la conception; & si l'on vouloit conclure qu'il ne l'est pas, ou si l'on veut que son ame n'existe pas encore, de ce que ses sens extérieurs sont dans l'inaction, l'on concluroit aussi bien que le nouveau-né n'a point encore d'ame, ou du moins que le fœtus n'en a point encore une, à dire vrai, puisqu'alors il pensoit sans sentiment, & que tous ses mouvemens semblent encore être purement méchaniques & spontanés. Concluons donc que l'*avortement* est un homicide dans la première époque de la grossesse, comme dans les suivantes: cependant s'il est vrai que l'avortement soit toujours le meurtre d'un enfant, il est du moins vrai aussi qu'il est d'autant moins dangereux pour la mère, qu'elle est moins éloignée de son premier terme ou de la conception.

La rigueur des loix romaines sur l'avortement a été suivie en France; & ce crime y a été communément puni de mort, dans ceux même qui y ont participé. Des parlemens ont condamné des sages-femmes à être pendues, pour avoir procuré l'*avortement* à des filles. Cependant on a souvent adouci la rigueur à l'égard de ceux qui, par ignorance des règles de l'art & sans mauvaise intention, ont donné des remèdes abortifs, pour sauver la mère en péril. Dans ces derniers tems la police devenue si atroce contre ceux qui insultoient le gouvernement & les courtisans, a pris une douceur criminelle à l'égard de ceux qui outrageoient l'humanité. Quelquefois elle a soustrait au glaive de la loi, des femmes & des accoucheurs homicides d'enfants, & s'est contentée de les chasser secrettement & d'interdire à ceux-ci leur sainte profession: mais sous le régime de la liberté & de la justice, qui proscrit les punitions arbitraires, il devient nécessaire d'établir dans le nouveau code criminel une loi contre les *avortemens* volontaires.

Mais si les homicides échapent à la vengeance humaine, ils ne peuvent échapper à la vengeance divine. Les pères de l'église & les théologiens s'accordent à regarder l'*avortement* comme un grand forfait. Saint Augustin qui en parle dans les termes les plus forts, le nomme une cruauté de l'impudicité. *Libidinosa crudelitas.* Il est égal d'arracher la vie ou d'empêcher de naître, dit Tertulien: *Nec refert natam quis eripiat animam, an nascentem disturbet.* Cependant quelques uns de ces auteurs subtils, qui ont eu l'art d'embrouiller les plus grandes vérités, & d'éluder les maximes les plus saintes, ont mis en question s'il est des cas où l'on puisse procurer l'*avortement*: par exemple pour sauver la vie à la mère dans le cas où sa mort & celle de son enfant seroient certaines sans ce moyen. Les auteurs ont répondu différemment à cette question.

Des docteurs ont permis dans le cas marqué par Aspasie, de donner les remèdes abortifs, pour conserver les femmes qui ne peuvent accoucher sans un péril manifeste de la vie. De ce nombre sont Cajétan & Torreblanca parmi les canonistes; & Moxius parmi les médecins. Une des raisons qu'ils donnent pour faire valoir leur sentiment, est que le droit naturel permet de tuer celui qui nous veut ôter la vie, lorsque nous ne pouvons faire autrement. Peut-on abuser plus étrangement de la raison qu'en mettant

le fœtus au nombre des assassins ? Un motif moins révoltant, c'est que la grossesse & l'accouchement devant entraîner necessairement la perte de la mère & de l'enfant, dans certains cas, il paroît du moins juste de sauver l'un des deux : mais à cela Zaechias répond que l'*avortement* étant un acte forcé de la nature, c'est plutôt un moyen de faire périr la mère que de la sauver ; & il apporte plusieurs observations pour appuyer son assertion, qui paroît contraire à ce que dit Hippocrate. Mais si la supposition d'Aspasie a pu jamais avoir de la réalité, elle n'en a plus depuis les grands progrès de l'art des accouchemens. Jamais la grossesse n'a pu être regardée comme une cause certainement meurrrière : & l'opération césarienne & la section de la symphyse du pubis, sont des ressources dans les accouchemens les plus contre nature. La Souchot étoit autant qu'aucune femme, dans le cas supposé, puisque plusieurs de ses enfans lui ont été sacrifiés ; & que la section du pubis lui a enfin donné un enfant vivant. Il est vrai que des chirurgiens ont nié l'utilité de cette dernière opération ; mais les accouchemens de cette femme sont attestés par des témoins oculaires, & j'en suis un. D'ailleurs, en admettant le cas supposé, quel accoucheur habile osera en assurer la réalité ? Admettons-la pourtant : mais raisonnons conséquemment. Que doit-on en conclure ? qu'une femme inhabile à la grossesse & à l'accouchement, ne doit pas se marier, & que, si elle se marie, elle doit encourir les hasards auxquels elle s'est exposée librement.

Des auteurs, plus sévères que les précédens, mais qui admettoient la double distinction que nous avons réfutée, ont dit qu'on ne peut procurer l'*avortement*, que quand l'enfant n'est encore ni formé, ni animé. Ainsi pensoient Navarra, Azor, Lessius & S. Antonin, qui citent plusieurs théologiens & médecins, l'auteur de la théologie de Grenoble, Pontas, &c. Mais leur principe fut-il fondé, il ne pourroit pas être d'un grand usage. En effet, dans cette théorie, ni les théologiens, ni les médecins, ni les physiologistes, n'ont point déterminé ni pu déterminer au juste, le tems où le fœtus est formé & commence à être animé. Dans la pratique il seroit impossible de donner des signes certains, qui fissent reconnoître les deux cas supposés dans cette distinction.

En troisième lieu, la plus grande & la plus saine partie des auteurs prenant absolument la négative, disent qu'il n'y a aucun cas qui puisse rendre l'*avortement* légitime. De ceux-ci sont parmi les Canonistes Sylvius, qui appuie son sentiment de l'autorité de plusieurs autres, & particulièrement S. Ambroise ; Silvestre de Ruerio, le cardinal de Lugo & Cabassutices, qui réfute S. Antonin à cet égard ; parmi les jurisconsultes Carranzo, après un grand nombre d'autres qu'il cite ; & parmi les médecins Mernirius, Syteraticus, Ranélius, Ennert & Zaechias. Ce sentiment est appuyé sur la constitution citée du grand & savant Sixte V, il porte qu'il n'est aucun cas, qui puisse permettre de procurer directement l'*avortement* ; cependant ils pensent qu'il n'est point défendu de donner, pour sauver la mère, des remèdes indiqués qui puissent en devenir une cause indirecte ; pourvu que l'on fasse d'ailleurs tous ses efforts pour que ces remèdes n'aient point l'effet qu'on en craint ; mais l'abus de cette permission ne peut tirer à conséquence. Ces remèdes alors, indiqués, ne sont point abortifs : & c'est à tort que Sennert met de ce nombre les lavemens, les saignées de pied & d'autres, dont la crainte n'étoit qu'un préjugé.

Concluons donc, d'après les loix de la nature, les maximes de l'humanité & les principes de la religion, qu'une personne ne peut se déterminer à procurer l'*avortement*, s'il n'est de ces assassins, à qui la conscience blâsée ne peut plus rien reprocher, & dont le front ne rougit plus : que les époux, dignes de ce titre, doivent s'instruire & instruire leurs enfans, des causes qui peuvent le procurer ; & que des mères qui s'aiment & aiment leur fruit, prendront, avec autant de scrupule que d'exactitude, tous les moyens d'éviter ce grand malheur. (M. Verdier.)

AVORTER. (*Méd. lég. & prat.*).

Se dit d'une femme qui accouche avant le terme ordinaire de la gestation. Quelques auteurs disent qu'une femme fait une fausse couche (*voyez* ce mot) quand l'enfant naît au septième mois, & dans les tems suivans, jusques vers la fin du neuvième : nouvelle distinction qu'on peut ajouter à celles qu'on a insérées au mot *avortement*. Si on suivoit la doctrine de quelques auteurs qui prétendent que *le terme de neuf mois n'est point tellement fixé par la nature, qu'on ne le voie souvent devancé ou prolongé par des causes multipliées* ; on pourroit croire que la naissance de quelques enfans, au neuvième mois révolu, n'est point un véritable accouchement. Quels sont ces cas où l'on pourroit le regarder comme une fausse couche, un avortement, ou un accouchement prématuré ? c'est ce qu'ils ne déterminent point : cependant pour éclaircir cette question, qui a sa source dans l'existence d'*un préjugé qui leur paroît respectable*, il étoit nécessaire de distinguer, par des signes certains, la différence qui existe entre les enfans qui auroient dû prolonger leur séjour dans l'utérus d'avec ceux qui naissent au tems convenable.

Ils prétendent prouver la certitude de leur opinion en supposant que les accidens auxquels la mère & le fœtus sont exposés, sont capables de retarder l'accroissement, & par conséquent la naissance. Comme cette question, ainsi qu'ils l'observent, tient à de grands intérêts, qui sont particulièrement la légitimité des enfans, l'honneur des familles & la validité aux successions, elle mérite d'être discutée avec le plus grand soin. Elle a été le sujet de plusieurs mémoires publiés par deux médecins qui jouissent de la plus grande réputation. Le parlement de Paris atte doit

la solution de cette importante question pour fixer le sort d'un enfant, en lui adjugeant ou lui refusant une succession considérable. Tout le monde a su, dans le tems, quelle a été la teneur de l'arrêt de cette cour souveraine; comme il ne peut avoir aucune influence sur un point de physique, dont la décision appartient aux naturalistes, je n'en ferai aucun usage non plus que de toutes les autres décisions de cette esp èc e.

On convient généralement que le terme de la grossesse est de neuf mois: quelques médecins pensent qu'on doit ajouter quelques jours aux neuf mois; mais cette opinion ne me paroît pas prouvée d'une manière démonstrative. On convient encore que l'accouchement précède très-communément le terme de neuf mois; ce qui, probablement, n'a lieu que quand un état, contre nature, détermine la sortie prématurée du fœtus. Pour avoir une règle fixe dans l'état naturel, on doit remarquer ce qui se passe chez les femmes bien portantes pendant leur grossesse; surtout quand elles ont déjà eu des enfans: elles annoncent ordinairement à un jour près celui de leur accouchement. Il faut encore supposer que celles-là ont des maris qui ne leur donnent pas d'occasion d'errer sur des calculs aussi précis; ce qui n'est pas rare parmi les femmes dont les maris sont chargés d'affaires qui les éloignent fréquemment de leur domicile. Ce sont des observations que j'ai eu occasion de multiplier dans les campagnes & dans la ville, où j'ai exercé la médecine avant mon retour à Paris.

Un médecin de ma province, qui étoit obligé de s'absenter souvent plusieurs jours de suite, a voulu se procurer des époques certaines sur le tems de la gestation. Pour ne pas se tromper, il écrivoit scrupuleusement la date des jours auxquels il voyoit sa première femme, dont il a eu cinq enfans. Il a eu les résultats suivans: la naissance du premier a été incertaine, quant au nombre de jours (alors il n'avoit pas encore formé le projet dont je viens de rendre compte) le second est né à neuf mois, jour pour jour de l'imprégnation; le troisième a devancé le terme de neuf mois, de deux jours. On trouve dans ses notes, dont j'ai eu communication, que sa femme, huit jours avant son accouchement, avoit fait une chûte légère, à laquelle ce médecin attribue cependant cette naissance avancée: opinion qui paroît d'autant plus vraisemblable, que la dame dont je parle avoit eu constamment, depuis cette chûte, des douleurs légères à la vérité, mais continuelles, dans la région lombaire. Le quatrième & le cinquième enfant sont nés au tems fixe de neuf mois précis. Ces faits sont d'ailleurs attestés par des personnes qui ont vécu en société très-intime avec l'épouse de ce médecin; personnes auxquelles il avoit communiqué son projet, & qui m'ont plusieurs fois entretenu de l'étonnement dans lequel elles avoient été de ce que l'accouchement eût un terme invariable; étonnement qui avoit son origine dans la croyance où elles étoient que la grossesse se prolongeoit souvent à huit, dix, douze & quinze jours du dixième mois. (C'est une opinion généralement admise dans plusieurs provinces). Je garantis la vérité de ces faits, pour avoir lu les notes du médecin que je cite; notes signées par son beau-frère, médecin comme lui. La signature est en date de la semaine de l'imprégnation; ce n'est donc point par l'évènement qu'on a justifié la vérité de la prediction, mais l'évènement, au contraire, a été la preuve du systême à établir. Quant aux notes qui ont été de nulle valeur, faute de grossesse, elles n'infirment point la validité des premières, elles sont une nouvelle marque de l'exactitude de cette conduite.

Il suit de ces observations, qu'au moins, dans un grand nombre d'individus, la gestation (dans l'état naturel) est de neuf mois justes. La même chose s'observe par rapport aux quadrupèdes domestiques. Les habitans de la campagne savent le tems auquel les jumens, les vaches, &c., mettront bas, parce qu'ils sont presque toujours témoins de l'accouplement des mâles avec les femelles. Les personnes qui ont vécu dans la campagne, & qui en connoissent les usages, sont persuadées de cette vérité. Il en est encore de même des poules, des oies, des canards, & même des oiseaux libres qu'on connoît plus particulièrement. On ne doute point de la vérité de ces faits.

La nature suit-elle constamment cette règle, & si elle s'en écarte, comment s'en écarte-t-elle? Quelles sont les différences qui résultent de la diversité de sa marche habituelle par rapport à la gestation? C'est ce qu'il faut examiner.

Les physiciens qui admettent les naissances tardives, se fondent sur les circonstances suivantes: 1°. l'état morbifique de la femme grosse; 2°. les différences qu'on observe dans la germination des plantes d'une même graine semée dans un même terrain, la naissance des fleurs & la maturité des fruits d'une même même plante & d'un même arbre; il en concluent par analogie que des fœtus doivent arriver tantôt plutôt, tantôt plus tard, au degré d'accroissement qu'ils recevront dans la matrice, duquel degré d'accroissement ils font dépendre l'accouchement.

L'état pathologique d'une femme enceinte s'entend de toutes les maladies, soit locales, soit universelles, dont elle peut être affectée. Les maladies locales qui peuvent le plus influer sur la nutrition, l'accroissement & la formation du fœtus, sont celles des organes de la génération, ou les solides sont viciés, ou les fluides n'ont pas les qualités nécessaires à la conservation de la santé. Dans la première hypothèse, on doit comprendre le relâchement de la matrice, *imbecillitas uteri*, ou son irritabilité & son élasticité augmentées. Si la matrice est relâchée, les femmes engendrent difficilement, parce que l'utérus est imprégné de liquides muqueux qui l'enduisent, & qui diminuent ou anéantissent l'énergie du liquide sémi-

nal; telles sont les fleurs blanches, les écoulemens séreux, les règles glaireuses, &c. Si, malgré ces vices, la femme conçoit, le fœtus n'arrive pas au terme de son accroissement, parce que l'adhérence du placenta avec la matrice est trop foible, & que la moindre cause suffit pour la détruire : souvent même, comme il est d'observation, l'avortement a lieu sans cause manifeste. Si la gestation parvient à son terme, l'enfant est débile, &c.

Mais, dans ce cas, peut-on présumer qu'une matrice *inerte* puisse être distendue au-delà du point nécessaire pour contenir un fœtus de neuf mois, s'ensuit-il que le fœtus reste plus long-tems dans sa cavité? Pour que le systême qu'on défend pût être admis, il faudroit que les physiciens, qui l'ont embrassé, eussent prouvé par les faits, que les enfans qui naissoient au terme de neuf mois passés, étoient foibles, languissans, ou nés de mère valétudinaire : or, ils rapportent eux-mêmes des exemples contraires. Donc ce n'est pas aux maladies de la mère qu'ils pouvoient attribuer la prolongation de la grossesse, ni à celle des fœtus, puisqu'ils nous assurent que la plupart de ceux qui sont nés à dix, onze, douze mois & plus, étoient bien portans. Il faudroit encore une circonstance, sans laquelle ce sentiment ne me semble pas probable; c'est que les fœtus mal nourris devroient être généralement plus tardifs (d'après les principes qu'on adopte), que ceux qui sont nés bien constitués. Or, nous trouvons encore, dans les remarques des mêmes physiciens, des observations qui contredisent cette opinion, la seule qui puisse étayer leur systême; autrement la cause de leur naissance est la même que celle des enfans bien portans, puisqu'on ne peut pas l'attribuer au développement complet de l'utérus.

Si l'utérus est trop contractile, trop irritable; si une cause légère excite sa contractilité, comme on le remarque chez les sujets nerveux, l'accouchement est presque toujours prématuré, parce que la matrice est plus sujette aux spasmes, aux convulsions, par conséquent au décollement du placenta, aux hémorrhagies & à l'avortement; ce sont encore des faits qu'une pratique journalière confirme.

La substance de la matrice peut encore être viciée par solution de continuité ou par engorgement; on doit rapporter au premier cas les déchiremens qui ont lieu dans les couches précédentes, après lesquelles son col conserve une ouverture latérale, parce que les côtés de la plaie n'ont pas été réunis. Quand il y a grossesse dans cette circonstance, l'avortement est presque inévitable; la dilatation de l'utérus n'ayant pas lieu d'une manière uniforme, le point où la division du col commence, supporte lui seul tout l'effort de la dilatation; elle n'est point partagée par les parties désunies, dont la liaison lui prêteroit des forces pour rendre le développement égal. Or, ce point, devenu plus foible, éprouve un tiraillement qui tend à augmenter la division antérieure; ses fibres sont plus allongées que celles qui lui correspondent, cet allongement est trop prompt, il devient douloureux, il détermine les contractions de la matrice, & l'avortement s'ensuit.

S'il y a ulcération aux parois de ce viscère, la conception n'a pas lieu, parce que le liquide séminal perd son activité, d'ailleurs, il y a inflammation; accident qui détermine un spasme continuel, diminue la cavité de la matrice, étrangle l'ouverture des trompes de Fallope, & empêche par conséquent que la semence parvienne aux ovaires.

Quand il y a congestion dans la matrice, la gestation n'arrive pas non plus à son terme, car alors la dilatation étant inégale, il en naît une irritation qui occasionne l'avortement. Si le col de la matrice est engorgé, la gestation se continue quelquefois pendant les neuf mois entiers, mais comme cette partie se prête difficilement au développement de l'utérus, ce qui est indispensable dans les derniers mois, le trouble qui en résulte ne peut pas être supposé continué trop long-tems, puisque le viscère manque d'extension suffisante pour contenir le volume du fœtus, qu'un plus long séjour rendroit plus considérable; (principes avoués par la doctrine des partisans des naissances tardives) donc cette circonstance est défavorable à leur opinion, d'après leurs assertions mêmes.

Les liquides peuvent pêcher par quantité, par défaut ou insuffisance & par qualité; dans le premier cas, le fœtus prenant promptement son accroissement (assertion des partisans des naissances tardives, & que je crois fausse) il n'y a pas de raison, d'après eux, de penser que le fœtus séjournera plus de neuf mois dans la matrice. Sans compter que la pléthore peut faire naître des accidens, comme hémorrhagie, décollement du placenta, avortement, &c.....

Quand les liquides pèchent par défaut de quantité, le fœtus est mal nourri; (ce qui n'est pas toujours vrai puisque des femmes épuisées mettent au monde des enfans bien portans) il croît, dit-on, lentement: le développement de la matrice est retardé; donc l'enfant peut séjourner plus de neuf mois dans la matrice. Pour que cette proposition fût vraie, il faudroit, ainsi que je l'ai déjà dit plus haut, que dans ces circonstances, dont l'action est toujours la même, le résultat ne variât point; or, les femmes épuisées, comme celles qui sont robustes, accouchent dans le même tems, si on en excepte les accidens qui résultent du défaut de nutrition, qui causent quelquefois la mort au fœtus, & qui hâtent son expulsion avant le terme ordinaire de la gestation.

Les fluides qui pèchent par acrimonie, rendent-ils la gestation plus longue? Les enfans qui naissent de parens vénériens, rachitiques, scrophuleux, sé-

journent-ils plus long-tems dans l'utérus avant la naissance ? C'est ce que l'observation ne prouve point. Est-on pour cela en droit d'en conclure que la mauvaise disposition des liquides prolonge la grossesse ? S'il y avoit une conséquence légitime a tirer de l'état vicieux des liquides, voici, ce me semble, comment on pourroit raisonner. On a vu que les femmes malades, pendant la gestation, quel que soit l'accident dont elles sont attaquées, accouchent généralement (je dis généralement, parce qu'il n'y a pas sur cet objet des dates toujours prises avec soin, & du jour de l'imprégnation & de celui de l'accouchement, par conséquent on a vu généralement) dans le même-tems que celles qui jouissent d'une bonne santé pendant la grossesse, en supposant qu'elles n'aient pas avorté avant cette époque, car c'est l'accident dont elles sont menacées, & qui attaque le plus grand nombre. Remarque confirmée par les praticiens de tous les âges de la médecine.

Si des maladies des parties de la génération, nous passons à celles qui occasionnent un trouble universel, voici ce que nous remarquons. Prenons pour exemple les maladies fébriles, qu'on regarde communément comme inflammatoires : elles nous présentent deux objets à considérer par rapport à la grossesse. Je la suppose au cinquième ou sixième mois, pour mieux faire entendre les phénomènes que je vais exposer. Dans l'invasion, le trouble qui existe dans les fonctions paroît inquiéter le fœtus : il manifeste sa gêne par des mouvemens plus forts & plus fréquens; cependant on donne des secours à la malade, on est quelquefois forcé à lui tirer beaucoup de sang, à la purger plusieurs fois, à soutenir, par des boissons relâchantes, les évacuations du ventre; il y a, si l'on veut, turgescence d'humeur (& ces cas sont très-communs). Qu'en résulte-t-il? 1°. que quelques jours après que la maladie a commencé, la mère est affoiblie, & par la maladie, & par les moyens dont on a fait usage pour combattre les symptômes; 2°. que la nutrition du fœtus est plus *foible*: (qu'on me passe cette expression); 3°. que l'enfant, la plupart du tems, n'exécute plus de mouvement sensible; 4°. que la matrice ne paroît plus également soutenue dans le bas-ventre, qu'elle tombe dans la région hypogastrique; 5°. que cet état annonce un avortement prochain ou une disposition à l'avortement; 6°. que les mammelles s'affaissent par inanition, 7°. que si les choses subsistent long-tems de cette manière, il y aura avortement; 8°. que si l'avortement n'a pas lieu, le fœtus n'acquiert pas la force & le volume ordinaire, (ce sont aussi les principes des fauteurs des naissances tardives); 9°. enfin, si la maladie se guérit, la mère accouche à son terme & l'enfant est plus foible, plus petit, plus maigre, & on le conserve plus difficilement.

Si cet exemple ne suffit pas, je donnerai un autre genre de preuves. Une femme est hydropique, elle devient grosse, l'enfant languit, parce qu'une partie des fluides qui augmentent la collection d'eau épanchée ou enkistée, est une perte réelle pour la mère & pour l'enfant. Qu'en resulte-t-il ? un fœtus qui naît à son terme, qui est plus foible & qui meurt souvent à sa naissance, mais la grossesse n'a pas été prolongée. Dira-t-on, dans ce cas, que la petitesse du fœtus n'a pas assez étendu les fibres de l'utérus, & que par conséquent il ne doit sa naissance qu'à la présence des eaux qui formoient l'hydropisie, & qu'autrement la naissance auroit été prolongée. Cette objection est nulle quand on se rappelle que le degré de dilatation de l'utérus peut être excessif (ce qui est prouvé par une multitude d'observations) sans accélérer l'accouchement.

Quelles sont donc les circonstances les plus favorables aux naissances tardives, si ce ne sont pas celles que je viens de donner pour exemples ? Si, dans ces mêmes circonstances, les enfans sont nés à neuf mois (comme l'observation le prouve) il s'ensuit que le défaut de nutrition suffisante, la foiblesse de la mère, les maladies qui l'attaquent, & l'influence qu'elles ont sur l'accroissement du fœtus, ne changent rien au terme de la gestation.

On argumente de la germination des plantes, de l'accroissement & de la maturité des fruits; on dit qu'une graine de la même qualité, semée dans le même sol, ne donne pas des résultats égaux : quelques graines, dit-on, lèvent & croissent avant d'autres, & parviennent à la maturité avant ces dernières. Ce fait est vrai; que prouve-t-il? Quelques graines n'ont pas reçu la même action du soleil; car, dans un sol qui nous paroît égal, un peu plus de terre qui couvre la graine C, une terre un peu plus compacte qui diminue l'impression de la chaleur sur elle, sont les causes qui retardent sa germination. A ces circonstances, ajoutons un peu moins d'humidité pour la gonfler dans les premiers tems, on aura les raisons de cette différence. On ajoute, la pluie s'est répandue uniformément : point du tout. L'eau a glissé à côté de la graine, elle en a moins reçu que celle B, l'arrosement n'a pas été le même pour toutes deux, parce que la disposition de la terre, la présence de quelques pierres, &c., ont facilité la perte des eaux pour la graine C, tandis que la graine B en a été plus pénétrée. Ce sont de petits détails sans doute, mais ils tiennent à la circonstance, & prouvent qu'il n'y a pas une uniformité d'action, en quoi les adversaires font consister la solidité de leur objection.

La maturité d'un fruit dépend aussi d'une infinité de circonstances; cette fleur est mieux ou plus mal exposée aux rayons du soleil, elle est portée sur une tige plus ou moins couverte de feuilles; cette tige qui l'a portée a plus ou moins souffert de l'impression du froid, du chaud excessif, d'une inclinaison forcée, d'une distorsion; des injures des insectes, &c., toutes circonstances qui ont, comme on sait, une grande influence sur la maturité d'un fruit. Ce que je

je viens de dire de la tige s'entend de la feuille, qui, comme on sait, contribue aussi à l'accroissement & à la maturité du fruit : or, comme celles-ci (les feuilles) sont exposées à un plus grand nombre d'accidens de la part des agens extérieurs, que les tiges, leur influence sur la maturité des fruits doit y apporter une plus grande variété. Il n'y a donc point de parité entre la manière dont un fruit s'accroît & mûrit, & celle dont un embryon acquiert son développement. L'inégalité de la chaleur, des vents pernicieux, des tems trop secs, trop pluvieux, la piqûre des insectes, &c., sont des causes de retard ou d'accélération de maturité pour le fruit B, pendant que le fruit C, qui n'est pas également exposé à l'influence de ces causes, se comporte différemment dans son accroissement.

Dans la matrice, les choses se passent autrement. De l'aveu même des physiciens qui admettent les naissances tardives, la chaleur est toujours égale, l'abord des fluides est à-peu-près le même. Des spasmes passagers ne changent rien à la circulation du fœtus, parce que le placenta est une substance intermédiaire, entre ce viscère & lui, qui empêche que les désordres momentanés qu'il éprouve n'interrompent toujours la nutrition. Si l'enfant recevoit directement ses liquides de la part de la mère, il seroit exposé à une multitude d'accidens, qui ne le laisseroient peut-être jamais arriver aux derniers tems de la gestation; comme les liquides qui le nourrissent s'amassent d'abord dans le placenta, où ils circulent d'une manière qui leur est particulière, il en résulte que le fœtus ne peut pas être aisément privé de nourriture, & que les accidens, auxquels la mère est assujettie, quand ils n'occasionnent pas un désordre violent & durable, n'apportent aucun changement dans l'état actuel de l'enfant.

D'après ce que je viens de dire, on ne doit donc point arguer des expériences qu'on assure avoir été faites à Lyon, sur l'incubation, & desquelles il résulte qu'en donnant un degré de chaleur considérable, on a eu des poulets après dix-huit jours, & qu'en modérant extrêmement cette même chaleur, on en a fait éclore à vingt-cinq. Comme il n'existe pas dans le corps humain des différences de chaleurs approximables à celles qu'on a entretenues artificiellement dans la circonstance donnée, cet exemple ne prouve rien. Les enfans qui naissent dans le Sénégal, restent neuf mois dans la matrice, comme ceux qui naissent en Sybérie : cependant la constitution des femmes est différente dans l'un & l'autre climat. Les femmes qui ont le sang *chaud*, les femmes bilieuses, ont une gestation de neuf mois, comme les phlegmatiques. On ne doit donc pas avancer qu'une matrice froide, glaireuse, &c., retarde le développement du fœtus.

Après quelques considérations sur la question que je traite, un auteur ajoute : *Il est donc possible que les germes d'un vieux coq, même d'un jeune, transmis aux ovaires d'une poule, après des services réitérés, soient moins énergiques que ceux qu'il aura fournis en commençant son exercice.* On ne peut pas désavouer que cet *exercice* ne soit un peu fatigant quand il est répété, & que par conséquent il n'épuise l'animal : mais qu'en résultera-t-il ? Ou qu'il ne fournira pas assez de liquide séminal, & que dans ce cas les œufs ne seront pas féconds; ou qu'il en donnera autant que cela est nécessaire pour que les germes produisent des êtres vivans, par l'incubation : dans l'une & l'autre supposition, je ne vois point de raisons pour que l'incubation soit prolongée : car la fécondation aura lieu ou non; dans le premier cas, l'incubation donnera des poulets au tems ordinaire; dans le second, elle sera inutile. Voilà, ce me semble, ce qu'on peut conclure de plus positif d'après l'hypothèse donnée. Je ne nie pas que la semence d'un animal malade ne puisse influer sur la constitution de celui qui en est issu; mais qu'arrive-t-il dans l'espèce humaine ? Des enfans plus foibles, mais au terme ordinaire. Dans le systême des adversaires, la gestation seroit nécessairement prolongée toutes les fois (je dis toutes les fois, parce que c'est une conséquence juste de leurs principes) qu'un homme languissant féconderoit une femme. Or, comme la chose se passe autrement, j'en conclus tout simplement que les vices de l'homme ni de la femme n'ont aucune influence sur le tems de la gestation.

En lisant les raisonnemens des partisans des naissances tardives, on y trouve une *possibilité de défaut d'énergie de la part de la semence*, & cette possibilité est supposée; de cette supposition on en conclut que la gestation peut être retardée, & c'est par des raisonnemens de cette nature, qu'on croit *démontrer* l'existence des naissances tardives. Il n'est pas nécessaire d'indiquer les vices de ces argumens, parce que leur foiblesse se manifeste d'elle-même.

Il nous resteroit à considérer les faits par lesquels on croit avoir démontré la réalité des naissances tardives, mais aucun d'eux ne sont concluans : on cite des femmes qui prétendent avoir conçu à telle époque, & qui sont accouchées plus de neuf mois après la date de l'imprégnation supposée, d'où on conclut que ces naissances sont le produit d'une grossesse prolongée. Pour pouvoir en tirer cette conséquence, il falloit donner des signes évidens de la conception en tel tems, afin que les naissances qui n'auroient pas pu correspondre au terme fixé, eussent été prouvées tardives; faire en sorte ensuite que la cohabitation des femmes avec leur mari n'eût pas lieu dans les tems suivans; alors on auroit apporté des faits convaincans en faveur des grossesses prolongées.

La proposition de M. Astruc, à cet égard, n'étoit donc pas ridicule, ou ne devoit pas paroître telle aux physiciens qui admettoient ces longues gestations, puisqu'en supposant que leur systême fût établi d'après l'ordre des évènemens, la conduite dont ce médecin avoit donné l'idée, auroit servi à leur procurer les

observations qui étoient nécessaires pour défendre leur opinion.

On peut réduire ce chapitre aux propositions suivantes : les médecins qui admettent les naissances tardives, assûrent que l'accroissement du fœtus peut être retardé par les maladies de la mère ; on accorde qu'il arrive souvent qu'un enfant soit plus petit, plus mal nourri, quand il naît de parens infirmes, quoique souvent le fait soit différent. Les premiers en concluent que la gestation peut être prolongée : conclure de l'existence d'un fait à la possibilité d'un autre, quand ils présentent des rapports différens, c'est raisonner foiblement. Les adversaires disent : les maladies des mères, au lieu de prolonger la gestation, en abrègent fréquemment le tems ; donc l'influence de cet état est contraire à la supposition proposée par les partisans des naissances tardives ; ce raisonnement est prouvé par l'expérience : enfin ces derniers prouvent leur sentiment par des faits, & les autres par des *suppositions de possibilité*. On juge aisément en faveur desquels les sectateurs d'une bonne doctrine doivent se décider.

Est-il permis de procurer l'avortement, & dans quel cas ? Pour décider cette question, lisez les articles Hémorrhagies, Hernies de matrice, &c. le fœtus ne pouvant sortir vivant par la mauvaise conformation de la mère ou les inconvéniens de sa situation.

« Est-il permis de le tirer de l'utérus, & de le » sortir par pièce, dans le dessein de conserver la » mère ? Cette question importante a souvent été » agitée, & l'on s'est même décidé pour la négative. » Dans la supposition qu'on avoit à opter entre la » vie d'une femme qui a déja parcouru la moitié de » sa course, & celle d'un enfant qui est au point de » la commencer, on a cru qu'il étoit de l'intérêt de » la société, & même du droit naturel, de sacrifier » la mère pour conserver l'enfant, on n'a pourtant » point rassemblé tous les élémens de cette espèce de » calcul, si l'on donne, pour raison de ce choix, le » bien qui revient à la société de toute la vie d'un » homme, comparé avec celui qu'une femme peut » procurer par la moitié de sa vie, malgré l'apparence qui en impose en faveur de l'enfant, je croi» rois que la préférence doit être pour la mère ; elle » a déjà franchi l'âge le plus critique de la vie (l'en» fance) : elle a donné des preuves de fécondité, elle » a rendu des services qui exigent quelque reconnois» sance, & le droit qu'elle a à la vie, est plus pro» bable & mieux fondé que celui d'un fœtus dont on » ne connoît ni la force, ni l'organisation. En ad» mettant que l'enfant soit vigoureux & vivace, il » faudroit tenter l'opération césarienne, en cas » qu'elle fût praticable ; mais s'il n'y a point d'es» poir de réussite, comment se résoudre à sacrifier » la mère ? Ce que je viens de dire suppose toujours » la possibilité de sauver la mère ou l'enfant, selon » qu'on voudra se déterminer, car si l'état de la » mère est désespéré, peut-être faudroit-il préférer » de la sauver. Dans une femme saine & bien consti» tuée, l'union du placenta, avec la matrice, est si » intime, qu'il est impossible de la rompre par les » causes ordinaires ; les agens mêmes les plus éner» giques sont employés quelquefois sans aucun succès » à cet égard, & il est infiniment plus aisé de porter » une atteinte mortelle à la vie de la mère, que » d'altérer cette liaison avant le terme marqué par la » nature, il n'y a point de substances propres à exci» ter l'avortement, qui ne soient en même-tems » capables d'altérer la constitution de la mère, l'ac» tion de ces substances s'exerce principalement sur » les organes de la circulation & le cours du sang ; » elle augmente le ressort des solides, elle excite des » mouvemens violens, & contre nature, dans les » organes, de-là résultent une augmentation de la » chaleur, des douleurs quelquefois excessives, une » fièvre plus ou moins considérable, le sang porté » avec plus de force dans les vaisseaux du placenta, les » déchire, s'épanche par leur ouverture ; l'utérus » s'enflamme quelquefois, les traces de son union » avec le placenta, suppurent, s'ulcèrent ; d'autres » fois il s'ensuit des squirres qui dégénèrent tôt ou » tard, en fleurs blanches très-difficiles à arrêter ; » enfin, un dépérissement général de tous les or» ganes qui, dans l'état de vie, ont, avec la ma» trice, une correspondance immédiate & réci» proque ».

Rien n'est donc plus dangereux que les substances qu'on met en usage pour favoriser l'avortement. On ne doit point compter non plus sur l'efficacité des vertus qui leur sont attribuées par les auteurs anciens ou modernes ; enfin, s'il est des cas où il soit indispensable d'accélérer l'accouchement, on emploiera les moyens que j'ai indiqués en traitant de l'hernie de matrice, pour donner de la souplesse au col de ce viscère, faciliter la dilatation de son orifice, & rendre l'expulsion du fœtus aussi facile que dans un accouchement qui auroit lieu au terme ordinaire de la gestation. (M. Chambon).

AVORTIN ou AVORTON. (*Phys. méd.*)

On nomme ainsi les fœtus nés avant terme. C'est l'idée générale des physiciens, on les a distingués en *viables* & non *viables*. On comprend, sous la première dénomination, ceux qui naissent dans le septième mois, & après ce tems : par non *viables* on désigne ceux qui ont été donnés au jour avant le septième mois.

Quoique les anciens fussent persuadés que les enfans qui naissoient avant le septième mois, ne pussent pas être conservés ; cependant l'observation nous a démontré le contraire. Le témoignage de Diémerbrœck, de Valisneri, & avant eux, celui d'Avicenne confirme la vérité de ces faits. Il est vrai que les soins

qu'exigent les enfans qui ont des organes si imparfaits, sont infinis, & que le plus léger accident leur fait perdre la vie.

Il est bien difficile de se persuader qu'on ait élevé des fœtus de cinq mois. Cependant Ferdinand Ména, Valléfius, Montuus & Cardan, attestent qu'on en a conservé. Montuus cite l'exemple d'un officier de la maison d'un Henri, roi de France, qui étoit parvenu à un âge avancé, dans le tems qu'il publioit son observation. Pour prouver la vérité de l'une des siennes, Cardan ajoute qu'un enfant de cinq mois, qui ne pouvoit pas tetter, fut nourri long-tems en lui versant du lait dans la bouche par un siphon; mais cette particularité n'est point une marque assurée de l'extrême jeunesse d'un fœtus, puisqu'on en a vu un grand nombre chez lesquels la même fonction étoit impossible, quoiqu'ils fussent nés au terme de neuf mois, parce que le frein de la langue étoit prolongé. Si ces assertions sont fondées, comment est-il possible que nos contemporains qui ont porté l'art des accouchemens à un degré de perfection qu'il n'avoit pas dans les tems précédens, & qui, par conséquent, faisant usage de manœuvres plus ménagées, plus adroites, & moins nuisibles au fœtus, ne puissent parvenir à les conserver quand ils naissent à cet âge? Les principes qu'ils adoptent unanimement sur la question que j'examine, me feroient croire que les auteurs cités dans cet article, n'ont pas pris le soin nécessaire de s'assurer de la vérité, si Valléfius n'avoit rapporté des circonstances qui donnent quelque probabilité à cette assertion. « Il existe, dit-il, une fille de douze » ans & quelques mois, née au cinquième mois de la » grossesse, elle est d'une délicatesse & d'une taille » différente de celles des enfans de son âge, circons- » tance qui confirme l'opinion qu'on a de sa nais- » sance; outre que ce fait est attesté par sa famille, » & prouvé par des raisons qu'on ne peut révoquer » en doute ».

De quelqu'autorité que soit le témoignage de Valléfius, il est nécessaire que les observateurs s'appliquent à nous donner de nouveaux faits, afin de fixer la croyance des physiciens sur un objet aussi important.

Les fœtus qui naissent dans le courant du sixième mois ont acquis une force plus marquée, leurs organes sont plus développés, ils sont donc plus *viables*; cependant on nie encore qu'ils puissent être conservés, & ce sentiment paroît d'autant plus probable que les auteurs qui ont écrit le plus savamment sur la grossesse & les avortemens, ne nous citent point d'exemples favorables. Dans cette opinion nous sommes donc réduit à quelques observations particulières qui ne paroissent pas avoir tous les caractères de la vérité. La mémoire m'en fournit une dans ce moment; je la rapporterai quoique je ne me rappelle plus le nom du médecin qui nous l'a transmise. « Un enfant vint au au monde dans le sixième mois de la grossesse; les doigts n'étoient point encore séparés; les paupières n'étoient pas ouvertes; il ne tettoit point, on lui donnoit du lait avec un siphon, on l'a conservé, & il est parvenu à un âge avancé ».

Qu'on me permette de citer un fait plus extraordinaire. Un auteur dit qu'un enfant, né long-tems avant le terme de la gestation, fut conservé avec grand soin; on le nourrit comme celui dont je viens de donner l'histoire: mais il ne rendit point d'excrémens, & ne pissa point; il ne respira point non plus que les neuf mois, à dater du moment de la conception, ne fussent écoulés. Ces particularités sont si éloignées de la vraisemblance, que si toutes ces observations, qu'on nous a communiquées, ne sont pas mieux présentées, elles ne méritent pas qu'on y fasse attention. Je ne crois point, avec quelques modernes, qu'il soit des cas *où, vers la fin du sixième mois, ils doivent être regardés comme des fœtus parfaits*. On ne terminera point *le cours des controverses qui se sont élevées entre les auteurs, en assignant pour règle, dans ces cas douteux, la perfection d'un fœtus & son aptitude en vivant* en naissant à six mois. Cette manière de penser, quelqu'ingénieuse qu'elle soit, ne s'accorde nullement avec les faits, & l'expérience journalière prouve qu'elle est erronée.

Quand Hippocrate parle des enfans qui naissent dans le septième mois, il annonce que ceux qui sont languissans, & qui n'ont pas acquis un accroissement proportionné au tems de la gestation ne peuvent vivre; il ajoute même que parmi les plus forts il en périt aussi un grand nombre; la raison en est qu'outre les accidens qui ont hâté leur naissance, accidens souvent aussi funestes pour eux que pour les femmes; la révolution à laquelle ils sont exposés de la part des nouveaux agens qui ont sur eux une impression vive leur fait aisément perdre la vie.

On ne sait pas pourquoi les anciens ont pensé que les fœtus qui naissoient dans le courant du huitième mois étoient moins *viables* que les précédens. En se rapprochant davantage du terme de la gestation, on devoit penser qu'ils souffriroient avec plus de facilité les révolutions auxquelles ils étoient soumis, puisque leur organisation étoit plus parfaite, & par conséquent leur force supérieure à celle des enfans de sept mois. Hippocrate croit « qu'il est impossible qu'ils supportent une double souffrance, l'une dépend des dangers qu'ils courent dans la matrice; l'autre de ceux qui sont inhérens à l'accouchement même, c'est pourquoi, ajoute-t-il, aucun fœtus de cet âge ne peut survivre à l'accouchement: » à ces raisons, il en réunit d'autres qui sont communes à tous les enfans au moment de leur naissance, & qui, par cela même, ne prouvent pas qu'un enfant qui vient au monde dans le huitième mois soit moins viable que celui qui parcourt le septième. D'ailleurs l'expérience nous apprend que cette doctrine est erronée, & qu'en général les fœtus qui se rapprochent le plus du terme de la gestation à leur naissance, sont plus facilement conservés.

L'inatention de quelques accoucheurs, par rapport aux enfans qui naissent dans les six à sept premiers mois de la grossesse, est donc une faute grave; la persuasion générale dans laquelle on est que leur conservation est impossible, les fait abandonner sans secours; si on leur accorde quelques soins passagers, on les laisse bientôt à eux-mêmes, & ils périssent en peu de tems. Van-Swieten cite l'exemple d'une femme qui avorta après avoir fait un voyage dans lequel elle éprouva des secousses violentes, & qui fut tourmentée par la crainte que lui causoit une tempête; elle croyoit n'être pas éloignée du septième mois de sa grossesse. L'enfant étoit de la grandeur *de la paume de la main*. Le père, qui étoit médecin, ne désespéra pas de le conserver, il le plaça dans une sorte d'étuve dont la chaleur étoit toujours égale; il instruisit une femme à le nourrir; cet enfant fut élevé; il parvint à l'âge de quatre-vingt ans, & acquit même une grande réputation dans les sciences.

On ne peut pas se dissimuler qu'un fœtus qui naît au sixième mois de la grossesse, ne soit pas ordinairement exposé à des compressions violentes dans l'accouchement par la petitesse de son volume; ce ne seroit donc que dans le cas où des manœuvres peu ménagées l'auroient blessé gravement qu'il ne conserveroit plus la même aptitude à vivre que celle qu'il avoit dans le sein de sa mère, ou bien encore par ce que la nutrition auroit été imparfaite; mais si aucun de ces inconvéniens n'a précédé sa naissance; on ne doit pas désespérer de son salut; je dirai même que quand les circonstances de sa naissance l'auroient exposé à des dangers évidens, on n'est pas dispensé de le secourir. Les moyens qu'on doit employer consistent à lui procurer une chaleur qui se rapproche de celle du sein de sa mère, c'est-à-dire de trente-un à trente-deux degrés du thermomètre de Réaumur. Pour l'avoir toujours égale, on pourra, comme dans l'exemple cité par Van-Swieten, le contenir dans une espèce de case imperméable à l'eau, toujours entretenue à la même température, & dans laquelle cette case seroit plongée. Toute autre manière d'entretenir la chaleur seroit également bonne, pourvu que le degré en fut toujours à-peu-près le même.

On enveloppera l'enfant dans des linges très-doux, pour éviter la rudesse d'un contact qui irriteroit sa peau, & lui occasionneroit de la douleur. Un homme de ma province conserva un de ses fils dans une boîte pleine de coton; l'enfant en étoit recouvert, excepté sur la bouche, pour faciliter la respiration & le passage des alimens. Soit qu'il rende ou non des excrémens; dans les premiers tems, on changera, chaque jour, les substances dans lesquelles il aura été déposé. Quand il rendra ses excrémens on aura soin de le changer le plus souvent qu'il sera possible, car la délicatesse de sa peau ne résisteroit pas à l'impression de l'urine ou des autres matières si elles restoient longtems en contact avec elle. L'inflammation qui surviendroit, les gerçures & l'ulcération qui en résulteroit, occasionneroient bientôt la gangrène.

Il est impossible de faire tetter des enfans qui naîtroient au sixième mois, souvent même ceux qui sont plus âgés ne peuvent pas exécuter cette fonction; d'ailleurs le lait qu'ils prendroient seroit trop nourrissant pour eux. On introduira l'extrémité d'un siphon dans la bouche, en versant une très-petite quantité de liquide à-la-fois, ensorte qu'il ne s'échappe que goutte à goutte. Le liquide sera composé d'une décoction des plantes graminées, coupée avec une égale quantité de lait; on y ajoutera un peu de sucre. On aura égard à la foiblesse de l'enfant pour déterminer l'espèce de nourriture qui lui convient: s'il est très-foible on ne lui donnera que la décoction de froment, d'orge ou de riz. S'il paroît vigoureux on ajoutera du lait à cette décoction.

Comme on ne pourra lui donner à-la-fois qu'une très-petite quantité de liquide nourrissant, on sera forcé à renouveller fréquemment cette précaution. Il est essentiel de lui procurer un calme continuel, & le plus grand repos. Il seroit utile qu'on pût le conserver dans un sommeil presque continuel qui ne fût interrompu que pour lui donner sa nourriture nécessaire. Les forces s'augmentent plus facilement dans la tranquillité, & les fonctions s'exécutent avec plus d'énergie.

On fait généralement un abus dangereux du lait qu'on donne aux enfans foibles, quoique nés à terme; ils le digèrent difficilement, à plus forte raison est-il trop nourrissant pour les *avortons*. Je connois des enfans qui n'ont été conservés que par l'usage des décoctions de semences graminées, parce que le lait les incommodoit constamment. Il vaut mieux les élever avec des nourritures moins succulentes que de leur en donner qui les fatiguent, parce qu'ils ne résisteroient pas aux maladies que ces dernières occasionneroient. On apportera la plus grande attention à ce que les décoctions, dont on les nourrira, soient toujours nouvelles, & particulièrement exemptes d'un commencement de fermentation, car il en résulteroit des coliques violentes, des diarrhées opiniâtres, & des enflammations de bas-ventre qui leur causeroient la mort.

Comme les avortemens sont souvent occasionnés par la pléthore chez les femmes sanguines: les fœtus qui naissent dans ces circonstances, sur la fin du huitième mois, & sur-tout dans le courant du neuvième mois, sont quelquefois pléthoriques. J'ai parlé de cet état au mot accouchement; j'ai indiqué les moyens qu'il falloit employer pour les soustraire aux maladies dont ils étoient attaqués. (M. Chambon).

AVORTIN, AVERTAIN, AVERTIN, ÉTOURDISSEMENT, TOURNOIEMENT, VERTIGE DES MOUTONS. (*Path. vétérin.*)

C'est une maladie ou aiguë & inflammatoire, ou chronique, & quelquefois épizootique, qui attaque

le cheval, le bœuf, les moutons, ainsi que les chiens, les oies & les abeilles. Les chèvres en sont rarement affectées; les jeunes brebis en sont plus souvent attaquées que les vieilles, & y résistent moins. Parmi les bêtes à cornes, il ne faut pas la confondre avec l'épilepsie & l'apoplexie qu'elle précède assez souvent & avec le vertige qu'elle accompagne presque toujours dans le cheval & dans le bœuf, ce qui la distingue en essentielle & en symptômatique.

Les jeunes taureaux & les génisses, au-dessous de deux ans, y sont particulièrement sujets. Elle s'annonce par la pesanteur de la tête qui est dans l'auge ou contre terre, & que l'animal tourne souvent du même côté; l'action de la secouer souvent, la perte de l'appétit, une marche chancelante & oblique, des bondissemens inopinés, une forte chaleur au front, de l'inquiétude dans les yeux, qui, quelquefois, sont tristes, abattus & larmoyans, d'autres fois hagards & très-éveillés, & un flux lympide & âcre par les nazeaux, des ébrouemens répétés; mais le symptôme caractéristique, & qui a donné le nom à cette maladie est le *tournoiement*. Les animaux courent & tournent circulairement; enfin ils tombent & restent dans cet état quelques minutes; les accès reviennent plus ou moins fréquemment, selon l'intensité de la cause qui y donne lieu. La durée entière de la maladie, depuis son invasion, est de quinze jours; elle emporte cependant quelquefois les malades le 4me. ou le 5me., & ils meurent toujours dans des convulsions plus ou moins fortes; la mortalité devient quelquefois générale dans un troupeau.

A l'ouverture des cadavres on trouve les vaisseaux du cerveau enflammés & engorgés, les ventricules remplis d'une sérosité âcre & salée, des hydatides à la superficie du viscère, ou dans ses ventricules; dans les brebis on y a vû quelquefois de petits vers vivans, de différentes grosseurs, les uns tous blancs, les autres grisâtres & tachetés de noir sur le dos; on en trouve aussi dans les sinus frontaux & maxillaires des bêtes à cornes & des chiens; on remarque souvent, dans le cheval, un épanchement sanguinolent & de l'inflammation dans le bas-ventre, &c.

Les causes de l'étourdissement & du tournoiement sont, quand il est aigu; la longue exposition à l'ardeur du soleil, (*voyez* Coup de Soleil) la marche longtems continuée sur un même cercle, soit au trot, soit à la longe, soit au pas, comme au travail des pompes, &c.; la mauvaise construction des étables & des écuries trop chaudes, où les animaux sont en grand nombre; les alternatives subites de chaud & de froid, le défaut de boissons dans les grandes chaleurs de l'été, une nourriture trop succulente; le long repos, l'usage des sudorifiques, des solanum, de l'opium, de la ciguë, des camphrées; des coups sur la tête, des fractures au crâne, l'introduction subite des corps étrangers dans les oreilles, les nazeaux; & quand il est chronique, la mouche (*œstrus sinus frontis ruminantium de Linné*) qui s'introduit dans ces parties, & y dépose ses œufs, d'où naissent des vers qu'on trouve à l'ouverture, la présence des hydatides, dont on ignoroit les causes, & qu'on sait aujourd'hui être une espèce particulière de ver solitaire. (*V.* Maladies vermineuses). M. *Paulet*, dans ses *recherches sur les maladies épizootiques*, présume qu'elles sont les mêmes que celles de la pourriture; & comme on a observé principalement ce symptôme dans les climats froids, humides, cette circonstance justifie ce soupçon. Quoiqu'il y ait beaucoup de plantes qui donnent le vertige, il ne paroît pas, par les observations anatomiques, qu'on ait trouvé, dans ces cas, des hydatides dans le cerveau.

Le traitement doit toujours être relatif aux causes de la maladie. Dans les premiers cas pratiquez une ou plusieurs saignées, selon l'intensité des symptômes; mettez les animaux à la diète, à l'eau blanche nitrée; s'ils la refusent, faites-la leur boire avec la corne, s'il est possible; donnez des lavemens émolliens, tenant en dissolution du sel d'Epsom; mettez les malades dans une écurie dont l'air soit renouvellé par un courant, & où ils ne soient point en trop grand nombre; bouchonnez-les souvent pour rétablir l'insensible transpiration; si au bout de deux jours il n'y a pas de mieux, appliquez les vessicatoires aux fesses; administrez des breuvages de décoction d'orge avec l'oximel simple; rendez les lavemens plus tempérans par la suppression du sel purgatif & l'addition du nitre; faites suppurer les vessicatoires jusqu'à ce que les accidens soient passés; promenez l'animal au pas sur un terrain droit & uni; remettez-le peu-à-peu à sa nourriture ordinaire; donnez-lui de l'herbe fraîche; menez-le dans des pâturages abrités des rayons du soleil, & lorsque la grande chaleur est passée, &c.

S'il est dû à l'usage des solanum, de la ciguë, &c., la saignée pourroit être mortelle; l'estomac étant toujours alors dans l'inertie, administrez abondamment, en breuvages & en lavemens, les acides, tels que le jus de citron, d'orange, le vinaigre, les acides minéraux étendus dans une légère infusion aromatique. Si, après quelques jours de l'emploi de ces remèdes, les accidens ne diminuent pas, l'estomac débarrassé & rétabli, employez le traitement précédent.

S'il est occasionné par des coups, des fractures, des corps étrangers, ayez recours aux saignées & aux vulnéraires à l'intérieur & à l'extérieur; pratiquez des scarifications s'il est nécessaire (*voyez* Coup); enlevez les esquilles; relevez les pièces d'os enfoncées, qui, par leur compression sur la dure-mère & le cerveau, donnoient lieu aux accidens, ôtez le sang caillé, & faites l'extraction des corps étrangers, soit par les voies naturelles, soit au moyen d'une ou plusieurs couronnes de trépan (*voyez* ce mot); ayez aussi recours à cette opération dans le cas de la présence des vers dans cette partie après avoir préalablement fait usage, sans succès, des fumigations de tanaisie. (*Voyez* Corps étrangers, Vers).

Quant aux hydatides, le danger de la maladie est toujours relatif à leur siège. On a lieu de présumer leur présence dans le cerveau par l'absence des causes & des symptômes inflammatoires, par la nature du climat froid & humide, où règne la maladie, le son particulier que peut rendre la tête lorsqu'on la frappe, la continuité des symptômes, la saison qui peut n'être pas celle de la ponte des œufs de la mouche des sinus, par la disposition où sont alors les animaux de tourner souvent la tête du même côté (ce symptôme, dans le tems des mouches, seroit équivoque) à la mortalité qui peut être générale dans un troupeau, à d'autres hydatides qui peuvent exister ailleurs, & enfin à l'inspection du cerveau des bêtes mortes de la maladie, si elles n'occupent que la superficie du viscère, ce dont on ne peut se convaincre que par l'ouverture du crâne & l'évènement; le mal est quelquefois guérissable par l'évacuation seule du fluide épanché: mais si elles sont plus profondes, placées dans les ventricules, ce dont on juge par la continuité des symptômes après l'évacuation; alors il est incurable.

Columelle conseille d'établir un cautère avec la racine d'ellébore à l'oreille des animaux qu'on soupçonne attaqués d'hydatides, l'écoulement qui s'y fait préserve quelquefois l'animal d'un épanchement dans le cerveau; on peut faire usage aussi des errhines ou sternutatoires dans la même vue; mais, lorsqu'il est formé, & que le fluide ne peut se faire jour ni par les oreilles, ni par les nazeaux, alors il n'y a qu'un moyen d'y remédier.

Ce moyen, pratiqué de tems immémorial chez les suisses & les allemands, consiste à ouvrir le crâne de l'animal, avec le trépan ou une grosse vrille, qui en fait l'effet. Avant de faire cette opération les paysans sont dans l'usage de frapper avec un marteau sur la tête de l'animal derrière les cornes; si le coup résonne & fait juger à la nature du son qu'il y a un vide, ils ouvrent en cet endroit; *Wepfer* qui parle de cette opération, dont il a été témoin oculaire chez les suisses, & qu'il a pratiqué lui-même, assure qu'en facilitant l'évacuation du fluide épanché, on en a guéri plusieurs, lorsque l'hydatide n'occupe que la superficie, mais lorsqu'elle est dans la substance du cerveau, on livre la bête au boucher. Pour faire cette opération on se décide toujours du côté où l'animal tourne le plus souvent la tête, & où l'on soupçonne épanchement; l'ouverture du crâne (*voyez* TRÉPAN) doit être assez grande pour faciliter de saisir l'hydatide qu'on doit toujours enlever entièrement avec des pinces appropriées après en avoir évacué le fluide. On a remarqué que lorsqu'on laisse le sac, il s'y fait un nouvel amas de sérosité. Après l'opération, on bouche le trou avec une tente d'étoupe qu'on recouvre d'une compresse trempée dans l'eau-de-vie, ou imbibée d'essence de térébenthine. On panse les jours suivans comme une plaie simple. Si le mal revient sans hydatide apparente, il faut tuer la bête; elle est sans ressource.

Le vertige est souvent mortel, & quelquefois épizootique sur les oies; il en périt en 1774, un grand nombre de cette maladie en très-peu de tems dans quelques villages sur les rives de la Meurthe. Les saignées sous l'aîle (*voyez* SAIGNÉE), un air frais, de l'eau salubre acidulée avec le vinaigre de vin, un régime approprié, arrêtent souvent les progrès de la mortalité.

Dans les chiens cette maladie précède quelquefois la rage (*voyez* ce mot), mais elle est le plus souvent due à la pléthore, à des excès vénériens ou à la présence des vers dans les sinus de la tête ou dans le bas ventre, tel que le ver solitaire. Dans le premier cas les saignées à la jugulaire, les bains tièdes, les boissons délayantes nitrées, les lavemens laxatifs remplitont les indications.

M. *Ducarne de Blangi* est le premier qui ait fait connoître le *vertige des abeilles*; on l'observe principalement depuis le 25 mai jusqu'au 20 juin. Lorsqu'elles en sont atteintes elles voient continuellement çà & là autour du rucher; on les voit tourner, aller & venir sans cesse, jusqu'à ce qu'ayant trouvé dans quelques coins une de leurs compagnes, elles s'y amassent & périssent quelquefois par milliers. Elles ont le train de derrière si foible qu'à peine peuvent-elles se soutenir; elles le traînent à terre, & lorsqu'une fois elles y sont, elles n'ont plus la force de s'envoler, quelqu'effort qu'elles fassent.

On ne connoît point encore de remède pour cette maladie; mais on en peut trouver la cause & en empêcher l'effet. Il est vraisemblable qu'elle n'est due qu'à quelque fleur ou plante vénéneuse, ou qui l'est pour ces insectes. *Pline* conseille d'éloigner les ruches des cornouillers, dont les fleurs sont pernicieuses aux abeilles. Elles leur donnent le dévoiement qui les fait périr, si on n'a l'attention d'y remédier au plutôt. Il est vraisemblable que la plante qui cause le vertige aux abeilles est de la classe pernicieuse des ombellées, telle que la ciguë, ou quelque œnanthe. Il seroit peut-être prudent d'éloigner des ruches les plantes de cette classe qui sont presque toutes suspectes, & d'observer en même-tems si les fleurs de persil, de cerfeuil, de jusquiame, &c., ne seroient pas capables de produire cette maladie. (M. HUZARD.)

AVORTON. (*Art. de méd. légale.*)

En général on appelle *avorton* tout ce qui vient avant le tems légitime, c'est-à-dire, avant celui de sa maturité ou de sa perfection. Mais en médecine légale un *avorton* est un fœtus sorti du sein de sa mère avant l'époque à laquelle, suivant le cours ordinaire de la nature, il peut vivre isolé. La naissance d'un enfant ayant des effets civils très-importans, quand même son existence ne seroit pas long-tems prolongée, il seroit donc très-essentiel de fixer, d'après les lumières de la physique, le terme qui

devroit servir de règle sûre & infaillible aux décisions des ministres de la loi. Les fœtus nés avant le septième mois, dit M. de la Fosse, sont regardés ordinairement comme *avortons* : il est pourtant des cas où, vers la fin du sixième ou le commencement du septième mois, ils doivent être regardés comme des fœtus parfaits. Les limites, fixées par les auteurs, ont été long-tems un sujet de controverse. Si la nature elle-même les eût posées, auroit-on même songé à disputer? & ne pourroit-on pas espérer de terminer le cours de ces querelles, en n'assignant d'autre règle dans les cas douteux que la perfection du fœtus & son aptitude à vivre ? Ce moyen de distinction nous est fourni par la nature : il prévient plusieurs inconvéniens, il substitue une règle simple & positive à une loi jusqu'à présent arbitraire.

En effet, les physiciens ont constaté, par des observations innombrables, que la nature mettoit une certaine latitude dans toutes ses opérations. Ainsi dans le règne animal, les individus de la même espèce ne prennent point leur accroissement dans un intervalle rigoureusement égal en durée ; leur vie entière n'est point circonscrite dans des limites exactement les mêmes; les signes de la puberté, dans les deux sexes, se manifestent plutôt chez les uns, plus tard chez les autres. Il en est de même de la dentition. Il en est enfin de même des différens degrés par lesquels ils retombent dans le néant dont ils sont sortis ; & les différents âges qui partagent la vie se trouvent rapprochés entr'eux, ou éloignés, par des intervalles qui varient à l'infini. Il doit, sans doute, en être de même du terme de la grossesse. Celui de neuf mois n'est point tellement fixé par la nature, qu'on ne le voie souvent devancé & quelquefois plus ou moins prolongé. Outre les causes qui tiennent à la constitution individuelle du fœtus ou de sa mère, ou de tous les deux en même-tems, & qui influent non-seulement sur cette première époque de son existence mais encore sur toutes les autres ; il y en a dont l'effet n'est qu'accidentel & momentané. Ce sont celles qui doivent leur naissance à différentes maladies. On ne sauroit douter que le fœtus n'y soit exposé dans le sein de sa mère.

Les signes d'un fœtus avorté, & au-dessous du terme requis pour qu'il soit viable, sont : l'imperfection de ses membres ou de son corps, le défaut de cheveux, d'ongles aux pieds & aux mains, leur mollesse s'il y en a, les doigts informes ou confondus, les paupières collées, les orifices trop béans ou même imperforés, la couleur de la peau d'un rouge vif & comme transparent, la grandeur de la fontanelle ou l'ossification peu avancée des os de la tête. On juge encore de son peu de maturité par le défaut de pleurs ou de cris, par son immobilité ou la foiblesse de ses mouvemens, sur-tout s'il y a deux jumeaux : s'il n'exécute point de fonction naturelle, telle que l'éternuement, le pisser, &c.

Lorsque ces signes ne se rencontrent pas, lorsqu'un fœtus est, au contraire, vigoureux & bien organisé au moment de sa naissance, lorsqu'il exécute les fonctions de cet âge, qu'il tette, qu'il crie, pourquoi hésiteroit-on à le déclarer viable ? Pourquoi un fœtus de six mois n'est-il reconnu tel, & susceptible de produire des effets civils, qu'après six mois de vie écoulés depuis sa naissance ? N'est-ce pas une véritable injustice que de le rendre responsable lui, ou ses ayant cause, de tous les accidens sans nombre qui peuvent avoir lieu à son égard dans ce long-espace de tems ? Il ne faudroit cependant pas que cette règle, pour décider de la viabilité d'un nouveau-né, s'étendît par-delà le septième mois. Car au-dessus de ce terme l'opinion générale regardant le fœtus comme mûr & capable de vie, elle auroit l'inconvénient de priver de cette prérogative un fœtus qui, ayant le tems prescrit, auroit le malheur d'être foible & mal constitué. Rien en effet n'est plus ordinaire que de voir une femme qui survit à son mari, mettre au jour, au bout de huit ou neuf mois après sa mort, un enfant infirme, exténué, dont la vigueur égale à peine celle d'un fœtus de six ou sept mois : parce que, si la mauvaise constitution d'un fœtus peut retarder son développement, il peut encore dégénérer dans le sein de sa mère par différentes maladies. Ne doit-on pas, en pareilles circonstances, n'asseoir son jugement qu'avec la plus grande circonspection, & accueillir, de préférence, tout ce qui tendroit à protéger & à favoriser l'innocence ? De même peut-on, sans crainte de se tromper également, déclarer non légitime un fœtus qui montre plus de force & de vigueur que l'on n'en remarque ordinairement dans ceux d'une époque pareille à la sienne ? La Motte, célèbre chirurgien à Valogne, rapporte le fait d'une jeune femme qui accoucha au bout de sept mois de mariage ; une seconde couche, qui eut lieu à la même époque, calma les inquiétudes & les soupçons de l'époux. Les filles de cette femme n'eurent, comme leur mère, que des grossesses de sept mois. Fortunius Licetus dut sa naissance précoce à un accident survenu à sa mère avant le commencement du septième mois de sa grossesse. Son père, médecin, ne désespéra cependant pas de le conserver, quoiqu'il n'eût pas plus de longueur que la main. Il le plaça dans un four, dans lequel il entretint une chaleur modérée, égale à celle qui favorise le développement du poulet dans son œuf, selon la méthode des égyptiens, & qui, vraisemblablement, est à-peu-près la même que celle que le fœtus éprouve dans le sein de sa mère. Il le nourrit d'une manière proportionnée à sa foiblesse ; & les soins qu'il en prit eurent un tel succès, que cette espèce d'*avorton* devint un homme qui vécut jusqu'à près de quatre-vingt ans. Brouzet nous a transmis un fait bien plus étonnant encore. Au cinquième mois de sa grossesse une femme est délivrée d'un fœtus vivant, mais très-petit, & extrêmement foible. Il ne pleuroit point, paroissoit à peine respirer ; ses yeux étoient fermés, ses extrémités flasques, & ne se soutenant point : quelques légers mouvemens & de la chaleur attestoient seulement qu'il avoit vie. On le couvrit de

linges mollets; on lui fit éprouver sans aucune interruption une douce chaleur; on lui fit avaler, goutte à goutte, un peu de lait tiède. Pendant quatre mois entiers il demeura dans la même situation, faisant tout au plus quelques légers mouvemens à peine sensibles, mais sans jetter le moindre cri, & sans rendre d'excrémens. Au bout de ce tems, il cria, rendit des matières, eut des mouvemens bien caractérisés, prit le teton; &, en un mot, crût comme tous les autres enfans, ensorte qu'à seize ans il surpassoit ceux de son âge en force & en vigueur.

Je crois devoir inférer de ces faits, que je pourrois appuyer de plusieurs autres, qu'à mesure que la grossesse avance vers son terme, le fœtus prend de l'accroissement & se perfectionne dans la matrice; qu'ainsi il n'y a aucune raison de soutenir que les fœtus de huit mois sont plus foibles & moins viables que ceux de sept. C'étoit le sentiment, ou plutôt l'erreur d'Hippocrate, dont l'opinion a eu un grand nombre de partisans. On voit tous les jours certaines observations entraîner le suffrage des médecins, quoiqu'un raisonnement sévère semble militer en faveur du sentiment contraire. Mais ces observations, le plus souvent isolées, sont combattues, & plus que contrebalancées par des observations contraires qui sont toujours en très-grand nombre, & attestent par là le cours régulier des opérations de la nature. C'est ainsi que Mauriceau a opposé les siennes à celles de Peu. La doctrine que nous avons présentée dans cet article est aussi celle des plus célèbres universités d'Allemagne: & nous pourrions citer, d'après Valentini, plusieurs décisions qui ont servi de base aux jugemens par lesquels on a déclaré légitimes des fœtus nés avec des apparences de force qui avoient fait soupçonner la vertu de leurs mères.

(M. Mahon).

AVRANCHES. (*Eaux min.*)

C'est là ville capitale de l'Avranchin, à neuf lieues de Coutance, à quatre du Mont S. Michel de Pont-Orson, & de la Luzerne. La source minérale de ces eaux, qui sont froides, est à un demi-quart de lieue à l'est de cette ville, dans la paroisse de Saint-Cénien.

On trouve dans le tome I, page 337, de l'histoire de la société royale de médecine, un extrait de l'analyse de ces eaux par les réactifs & l'évaporation faite avec soin par M. Fleury. Il en résulte qu'elles sont acidules & martiales, qu'elles contiennent un peu de sel marin, & de sélénite, & que le fer y est tenu en dissolution par l'air fixe. (M. Macquart.)

AVRE-SAC. (*Hygiène milit.*).

Espèce de sac de cuir ou de peau que le soldat porte sur le dos, & qui contient les divers objets dont il a besoin dans les marches. Ce sont les troupes de pied, ou les fantassins qui en font usage. On ne le portoit autrefois qu'en bandoulière. M. Poissonnier est le premier qui en ait fait sentir les inconvéniens; car outre la mauvaise grace que ce poids donne au corps, la couroie de l'*avre-sac*, en portant sur la poitrine, y fait une compression très-forte, qui gêne d'autant plus la respiration, que la chaleur, l'exercice & la marche sont plus violens. Au moyen de deux courroies en forme d'anse, dans lesquels on passe les bras, on prévient ces mauvais effets. (*Voyez* Bagages).

(M. Thouret).

AURA EPILEPTICA. (*Art. de path.*).

L'*aura épileptica* est la sensation de quelque chose qui se meut dans quelque partie des membres ou du tronc du corps, & qui, de-là, se porte à la tête; &, quand elle y est arrivée, la personne est immédiatement privée du sentiment, & éprouve une attaque d'épilepsie. Les personnes qui en ont fait la triste expérience la comparent à une vapeur froide, quelquefois à un fluide qui coule, d'autrefois à la marche d'un petit insecte qui se traîne vers la tête: très-souvent elles ne peuvent pas donner une idée distincte de leur sensation, autrement qu'en la représentant comme quelque chose de mobile. On a supposé que cette sensation naît de quelque affection de l'extrémité, d'une autre partie ou du nerf mis en action par quelque partie irritante, & que cette sensation suit par conséquent le cours de ce nerf; mais je n'ai jamais observé qu'elle suivît distinctement le trajet d'aucun nerf; &, en général, elle semble passer le long des tégumens. On a trouvé dans quelques cas qu'elle vient de quelque chose qui presse ou qui irrite un nerf particulier, quelquefois à la suite d'une contusion ou d'une blessure. Mais ces exemples sont plus rares, & l'effet le plus ordinaire des contusions & des blessures, est le tétanos qui n'est point accompagné de la circonstance qu'on appelle *aura*; &, d'un autre côté, cette *aura*, qui produit l'épilepsie, vient le plus ordinairement d'une partie qui n'a jamais éprouvé de blessure ni de contusion, & qui ne paroît point affectée d'aucune matière irritante.

Il est naturel d'imaginer que l'*aura epileptica* est l'effet de quelque *stimulus* direct, qui agit dans la partie, & de-là, par communication, dans le cerveau. Il faudroit donc la rapporter à la classe des causes qui excitent l'énergie de cet organe: mais la différence remarquable qu'on observe dans des causes semblables en apparence, & qui produisent le tétanos, laisse quelque doute sur cet objet.

L'épilepsie, qu'accompagne l'*aura epileptica*, est une épilepsie symptomatique. Quoique cette *aura epileptica*, qui naît d'une partie déterminée, indique le lieu de l'affection; cependant, comme dans plusieurs cas nous ne pouvons appercevoir de quelle nature

ture est cette affection, j'offrirai seulement en général les règles suivantes :

1°. Quand la partie entière peut être détruite avec sûreté, on emploiera ce moyen, soit avec l'instrument tranchant, soit avec le cautère actuel ou potentiel ;

2°. Quand on ne peut détruire la partie en entier, il faut tâcher de corriger l'affection morbifique par des vésicatoires, ou en y établissant un cautère ;

3°. Quand on ne peut point prendre ces mesures, ou bien qu'elles ne réussissent pas, si la maladie semble procéder de l'extrémité d'un nerf particulier, qu'on ne puisse point aisément suivre dans tout son cours, il sera à propos de couper ce nerf en travers, comme nous l'avons proposé au sujet du tétanos.

4°. Quand on ne peut point appercevoir de quel lieu naît précisément cette *aura*, ensorte qu'on ne puisse point pratiquer les règles qui viennent d'être décrites ; mais quand, en même-tems, nous appercevons ses progrès le long du membre, il arrive souvent que l'épilepsie peut être prévenue, par une ligature de ce membre, pratiquée au-dessus du lieu d'où s'élève cette *aura* : & on doit toujours se conduire ainsi, parce qu'en prévenant l'attaque, on rompt l'habitude de la maladie, & aussi parce que la fréquente compression rend les nerfs moins propres à propager cette *aura*. (*Voyez* EPILEPSIE). (*Extrait de Cullen*). (M. MAHON).

AWOLS. (*Hygiène*).

Partie II, de l'usage des choses non naturelles.

Classe III, *ingesta*,

Ordre I, végétaux.

On donne le nom d'*awols* à une espèce de mets dont se servent les indiens. On le destine particulièrement aux gens de mer. Il pourroit peut-être suppléer le biscuit dont on fait usage sur nos vaisseaux & dans nos armées.

Pour le préparer, on prend du riz qui n'est pas encore débarrassé de sa capsule ; on le laisse dans de l'eau un peu tiède, pendant vingt-quatre heures ; on l'étend ensuite pendant une heure ou deux sur des nattes, où l'on doit le laisser égouter. On en met quelques poignées dans un vase de terre préalablement bien échauffé sur un feu ardent ; on l'y remue, jusqu'à ce que la chaleur le fasse crever : aussi-tôt on le retire, & pendant qu'il est encore chaud, il doit être pelé, non pas pour le réduire en farine, mais assez seulement pour faire détacher l'enveloppe du grain, & écraser celui-ci de manière à le concasser.

Quand on veut faire usage de ce riz on en met une poignée dans de l'eau, ou dans du lait avec du sucre ; il renfle promptement, & fournit un aliment sain, dont on a fait dans l'Inde un usage très-heureux sur terre & sur mer. (M. MACQUART).

AX. (*Eaux min.*)

La ville d'*Ax*, dans le comté de Foix, est située dans une vallée agréable, à trois lieues de Tarascon, à deux journées de Toulouse & de Carcassonne. Elle est entourée de montagnes graniteuses, & abonde en sources d'eaux thermales.

M. Pilhes, médecin, intendant de ces eaux, en a donné, en 1787, un fort bon traité analytique & pratique, auquel il a joint celles d'Ussat. Ce médecin a compté cinquante trois sources, dont les degrés de chaleur sont variés depuis le dix-septième jusqu'au soixante-unième degré du thermomètre de Réaumur. Ces eaux ont été connues très-anciennement : elles ne sont fréquentées que depuis que l'accès en est devenu facile, au moyen de très-beaux chemins qu'a fait pratiquer la province.

Les eaux d'*Ax* ont été distinguées par les noms des lieux où elles sourdent, & l'on en fait trois classes ; celles du *Foix* ; celles de l'*hôpital* ou *faubourg* ; enfin celles du *Couloubret* ; différentes rivières les séparent les unes des autres.

M. Chaptal, très habile chimiste, qui a aussi travaillé à l'analyse de ces eaux, dit qu'elles contiennent bien peu de principes fixes chimiques, que c'est dans le principe sulphureux qu'il faut chercher leur vertu ; il ne croit pas qu'il existe, dans le royaume, une eau minérale qui en contienne davantage. Ces eaux ont, selon lui, une qualité inappréciable ; c'est que leur vertu est nuancée par une distribution inégale du soufre dans les différentes sources ; ce qui fait qu'on peut en assortir naturellement la force aux besoins des divers malades, & passer graduellement de l'une à l'autre avec succès, en suivant la méthode de M. Pilhes.

Les eaux d'*Ax* sont donc des eaux très-pures, imprégnées à diverses doses des principes & de gaz sulphureux.

M. Pilhes, en rendant compte de la vertu des eaux d'*Ax*, appliquées à diverses maladies, dit que les eaux nommées des canons sont utiles dans les asthmes humides, dans les vieilles affections catarrales des poumons, dans les dartres & gales anciennes. On en fait user contre les engorgemens des viscères, & aux tempéramens lents, pituiteux & cacochymes.

La source de la canalette est légèrement apéritive, rafraîchissante, diurétique & dépurative.

La gourguette, la source douce, celle du Breil,

font manifestement favoneufes. On s'en fert contre les ulcères internes, particulièrement des voies urinaires & des poumons; contre les embarras chroniques de ce viscère, par une lymphe épaissie. Les personnes qui ont la poitrine foible en font leur boisson ordinaire pour soutenir les effets des eaux du bain fort & des canons.

Le bain fort & l'étuve fournissent les sources où s'opèrent les guérisons les plus remarquables. On a vu des gens perclus de goutte, de rhumatismes, d'ankiloses, y trouver leur guérison, ou bien un soulagement remarquable. Ces eaux ne paroissent pas le céder aux eaux de Barreges, dans les maladies écrouelleuses, les vieux ulcères, l'épaississement de la lymphe & de la sinovie, après des chûtes, des entorses; elles ne sont pas d'une moindre efficacité contre les exulcérations de la matrice & des poumons.

Ces eaux étant bien connues aujourd'hui, tant pour leurs propriétés physiques & chimiques, que pour leurs vertus médicinales, il en résulte qu'il y en a peu en France qui puissent être employées aussi méthodiquement & aussi sûrement.

(M. Macquart).

AXONGE. (*Mat. méd.*)

L'espèce de graisse que l'on appelle *axonge* dans les quadrupèdes, & sur-tout dans le porc, est celle qui est la plus blanche & la plus solide, comme l'est celle qui est renfermée dans les cellules muqueuses de l'épiploon & des environs des reins. On la nomme suif dans le mouton. (*Voyez* le mot Graisse).

(M. Fourcroy.)

AXONGE DE VERRE. (*Mat. méd.*)

C'est un sel mêlé de sulfate de potasse, de muriate de soude, qui se dégage du verre à mesure que celui-ci se fond, & qui se trouve au-dessus de cette substance dans les pots de verrerie. Cette matière saline a une saveur âcre & amère. Les maréchaux & les gens qui soignent les chevaux l'emploient pour nettoyer les yeux de ces animaux. On l'a recommandé pour nettoyer les dents; on l'applique comme dessicatif sur les ulcères corrosifs, sur la galle, &c. Mais on possède en médecine tant de médicamens plus connus dans leur nature, & dont les propriétés sont plus uniformes & plus constantes, que l'on a renoncé depuis long-tems à faire usage du sel du verre. (*Voyez* Fiel de verre).

(M. Fourcroy.)

AXONGE ou AXONGE DE VERRE. (*Hygiène & matière médicale vétérin.*) (*Voyez* Sel de verre).

(M. Huzard.)

AXUNGIA *lunæ*, & *solis*. (*Mat. méd.*)

On a donné le nom impropre d'*axungia lunæ*, *axungia solis*, à des terres calcaires blanches, jaunes, tendres, mêlées d'un peu d'argile, & poreuses, délayées dans assez d'eau pour avoir une consistance molle, assez semblable à celle d'une graisse. (*Voyez* Terre calcaire, Marne).

(M. Fourcroy.)

AYRER, (Melchior) ce médecin versé dans les mathématiques & la chimie, étoit de Nuremberg, où il naquit le 10 avril 1520, reçu docteur en médecine à Bologne en 1546, il alla exercer dans sa patrie, où on lui donna la direction de l'hôpital en 1549. Heureux dans le traitement de ses malades, il s'acquit une réputation qui se répandit dans les pays voisins; il fut le premier médecin de la femme de Frédéric II, électeur palatin. On met la mort d'*Ayrer* au 17 mai 1579.

Nous ne connoissons de lui aucun ouvrage; mais les médecins suivans, du même nom & peut-être de la même famille, ont donné au public les traités, dont voici les titres :

Christophe-Henri Ayrer.

Methodica & succincta informatio medici praxim aggredientis. Francofurti, 1594, *in*-8.

Regimen pestis & dysenteriæ. Argentorati, 1607, *in*-8.

Jean-Christophe Ayrer.

De Morbo Ungarico; cette dissertation se trouve dans la septième décade des disputes de Bâle, imprimée dans cette ville, en 1631, *in*-4.

(M. Goulin.)

AYTUY. (*Mat. méd.*)

C'est un arbre qui vient dans l'Ile d'Amboine. Rumphius l'appelle ichthyoctonos littorea, sans doute de l'usage que l'on fait de son fruit pour empoisonner les poissons. Quoique l'on mange ces poissons sans qu'ils incommodent aucunement, cependant l'*aytuy* a été mis au nombre des arbres laiteux pernicieux. (*Extr. de l'Anc. Encycl.*). (M. Mahon).

AYUNE. (*Mat. méd.*)

L'ayna ou *ayune*, est un arbre peu connu, mal décrit par Rumphe, & qui croît à Amboine, à Célèbes, &c. Ses fruits ou baies cordiformes sont

acides & austères, lorsqu'ils ne sont qu'à moitié mûrs. Ils conservent une partie de cette saveur acerbe dans leur maturité. Il en sort un suc violet foncé, qu'on emploie pour teindre en noir. On mange ces fruits; ils sont rafraîchissans & antiseptiques.

(M. FOURCROY.)

AYYIL. (*Art vétérinaire.*)

Eldémire, dans son *histoire des animaux*, que j'ai déjà cité, dit que c'est le nom que les arabes donnent au cerf. (*Voyez* CERF).

(M. HUZARD).

AZARINIT. (*Mat. méd.*)

C'est une pierre qui se tire d'une mine au royaume de Cananor, & à laquelle on attribue de belles propriétés contre la fièvre, le flux de sang & la morsure des serpens, & qui sembleroit, par cette raison, mériter une description exacte.

(M. FOURCROY.)

AZEDARACH. (*Mat. méd.*)

Melia azedarach. LIN.

Ziziphus alba, off.

L'*azedarach* a été nommé, par quelques auteurs, *lilas* des Indes, & sicomore faux de Provence.

Dans ce genre d'arbrisseau, les fleurs en rose sont réunies en bouquet comme celle du lilas. Il est originaire de Provence, d'Italie & d'Espagne. Il produit un fruit qui renferme un noyau cannelé & dur, dont on fait des chapelets, & qui a fait encore donner à cet arbre le nom d'arbre saint.

L'*azedarach* est considéré comme propre à faire mourir les poux, & à faire pousser les cheveux; ce qui mérite d'être confirmé. On croit la fleur apéritive, dessicative, soit qu'on la prenne en infusion, soit qu'on en prépare des décoctions.

Ce remède est rarement employé, & Mathiole pense qu'en général la plante est mal-faisante, que les pédicules, les feuilles & les fruits peuvent donner la mort aux animaux qui en mangent.

(M. MACQUART).

AZERAT. (*Eaux minérales*).

C'est un village de l'élection d'Issoire, à une petite distance de la rive droite de l'Allier, à une lieue & demi nord-nord-est de Brioude, à quatre au sud d'Issoire; il y a une source d'eaux minérales sur laquelle nos connoissances sont très-bornées.

(M. MACQUART).

AZEROLLES. (*Mat. méd. & hygiène*).

Partie II, choses dites non naturelles.
Classe III, *ingesta.*
Ordre I, alimens.
Sect. I, végétaux.
Fruit de l'azerolier.
Azarolus.
Anthedon. Theoph & Plinii.
Mespilus apii folio laciniato. C, B.

C'est une espèce de néflier qui porte des fleurs, semblables à celles de l'aube-épine, mais plus grandes, & qui rougissent un peu avant de tomber.

Ses fleurs forment une grappe, de couleur verdâtre; chacune d'elles a plusieurs feuilles disposées en rose, & soutenues par un calyce découpé en plusieurs parties : lorsque la fleur est passée, ce calyce devient un fruit presque rond, charnu, beaucoup plus petit que la nèfle ordinaire, offrant une espèce de couronne formée par les pointes permanentes du calyce. Ce fruit, en mûrissant, devient rouge, aigrelet, & fort agréable au goût.

Cet arbre se cultive en Italie & en Languedoc, où il se nomme pommette. Il y a des *azeroles* blanches qui ne sont pas si bonnes. Le fruit de l'azérolier passe pour contenir beaucoup d'huile & de phlegme, & peu de sel acide.

Il fournit une nourriture assez agréable, lorsqu'on le mange crud ou avec du sucre. Il fortifie l'estomac, arrête les vomissemens & les cours de ventre. Geoffroi observe que cela tient au degré de maturité des fruits, qui sont toujours doux & visqueux quand ils sont bien mûrs : c'est ce qui a fait croire à Anguillara qu'ils étoient laxatifs, quoique cela ne soit pas véritable.

Rai assure, d'après beaucoup de botanistes, que l'eau distillée des fruits de cette plante, ou la poudre de ces mêmes fruits desséchés, ou leur infusion dans du vin, chassent les graviers, & le calcul des reins & de la vessie; assertions qui méritent d'être confirmées par de nouvelles observations.

(M. MACQUART.)

AZOTE. (*Mat. méd.*)

L'*azote*, dans la nouvelle nomenclature méthodique de la chimie, est la base solidifiable du gaz ou fluide élastique délétère qui fait les $\frac{73}{100}$ de l'air atmosphérique, ou de l'air phlogistiqué des premiers physiciens qui se sont occupés des recherches pneumatiques modernes. Cette substance est très-importante à connoître en médecine, parce qu'elle fait un des principes des matières animales; M. Bertholet, en apprenant à l'extraire de ces matières, & à l'obtenir sous la forme de gaz, par le moyen de l'acide ni-

trique foible, a fait voir que l'*azote* fait une des principales différences qui existe entre les matériaux du corps animal, & ceux qui constituent les végétaux. C'est l'*azote* des matières animales qui les rend susceptibles, 1°. de donner de l'ammoniaque ou alcali volatil dans leur analyse par le feu; 2°. de se pourrir promptement, & de fournir le même alcali par les progrès de la putréfaction. L'*azote* est aussi un des principes de l'acide nitrique, & il paroît former le principe alcalifiant. J'avois proposé, en raison de cette propriété, de le nommer *alcaligene*. Il doit donner quelques propriétés médicamenteuses particulières aux corps dont il est un des élémens, mais on ne sait encore rien sur cet objet.

(M. Fourcroy.)

AZOTH. (*Mat. méd.*)

Autrefois les chimistes désignoient, par le nom d'*azoth*, la matière précieuse des métaux, qu'ils appelloient aussi mercure; c'est le mercure des philosophes; leur art tendoit à l'extraire de tous les métaux, & ils croyoient qu'uni à d'autres corps, ils pouvoient reformer les métaux. Il est bien clair que dans un tems où les hommes ne connoissoient pas exactement les altérations que les métaux sont susceptibles d'éprouver par le contact de l'air, les oxides métalliques qu'ils obtenoient repassant à l'état de métaux lorsqu'ils les traitoient avec quelques corps combustibles, ils avoient cru séparer, par leurs opérations, le principe métallisant, & l'unir ensuite à d'autres corps. C'est de pareilles erreurs que sont sorties toutes les prétentions folles des alchimistes.

(M. Fourcroy.)

AZOTH de Paracelse. (*Mat. méd.*)

Paracelse appelloit *azoth* un remède qu'il croyoit universel, & qui étoit une préparation ou une espèce d'amalgame d'or & d'argent en partie oxidés. On assure qu'il en portoit toujours avec lui, & qu'il le tenoit renfermé dans le pommeau de son épée. On ne doit pas oublier que malgré cette croyance, il est mort à quarante & quelques années.

(M. Fourcroy).

AZOTH de Héslingius. (*Mat. méd.*)

Wedelius a décrit, dans son ouvrage intitulé: *Mantissa spagyrica*, une préparation métallique qu'il a nommé *azoth de Héslingius*, ou *or horizontal*. On faisoit chauffer de l'or, & on le jettoit dans du mercure bien chaud; on agitoit ce mélange, & on continuoit à le chauffer jusqu'à ce que tout le mercure excédent fût dissipé. On lavoit l'amalgame dans de l'eau avec du sel & du vinaigre, jusqu'à ce que ce liquide n'emportât plus de poudre noire; on la broyoit sur un porphyre, on la passoit à travers un linge, enfin on la chauffoit dans un matras plat, sur un bain de sable, jusqu'à ce qu'elle fût convertie en une poudre rouge. Par ces opérations il est clair qu'on oxidoit le mercure, qu'on séparoit l'oxide d'or à mesure qu'il se formoit, & que le remède de Héslingius n'étoit qu'un oxide de mercure rouge. Il n'est pas étonnant qu'on regardât ce médicament comme très-efficace dans plusieurs maladies lentes, & notamment dans les affections vénériennes anciennes, ainsi que dans les divers maux qui en sont les suites. Mais ce médicament très-âcre & très incertain dans ses effets, comme tous les oxides de mercure, dont les propriétés & l'énergie varient suivant toutes les circonstances de leur préparation, a été bientôt abandonné; on préfère, avec raison, les sels mercuriels qui sont toujours les mêmes lorsqu'on les obtient sous forme cristalline, & qui ont des effets constans.

(M. Fourcroy.)

AZYME. (*Hygiène*).

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe III, *ingesta*.

Ordre I, alimens.

Sect. I, végétaux.

On nomme *azyme* une pâte qui n'a pas fermenté.

D'*α* privatif & de *ζυμη*, ferment.

Cette pâte est rarement en usage parmi nous; c'est avec elle que les juifs faisoient, & font encore dans le tems de Pâque, le pain dont ils se nourrissent.

Galien croyoit, avec raison, que ce pain étoit fort pesant & fort indigeste; tout le monde fait aujourd'hui qu'en général la farine cuite avec de l'eau, forme une sorte de pain *azyme* non fermenté, qui est un mauvais aliment; c'est pourquoi on évite de la donner aux enfans sous forme de bouillie, dans tous les endroits où l'on est éclairé sur les qualités bonnes ou mauvaises des alimens.

(*Voyez* régime des enfans, & bouillie.

(M. Macquart).

B

B. (*Mat. méd.*)

La lettre *B*, seule & isolée, est un caractère dont Raymond Lulle, & plusieurs alchimistes qui l'ont suivi, se servent pour désigner leur mercure.

La lettre *B* est aussi, dans les auteurs de matière médicale, une abréviation de *balneum*, bain.

(M. Fourcroy.)

B, A. (*Mat. méd.*)

Ces deux lettres, en abréviation, désignent les mots *balneum arenæ*, bain de sable. Dans quelques auteurs elles signifient aussi *bolus armena*, bol d'arménie; le sens des phrases détermine facilement l'une ou l'autre de ces significations.

C'étoit autrefois une sorte de mode de se servir de caractères, d'hiéroglyphes, d'abréviations dans les formules des médicamens, comme dans la chimie, d'où l'art de formuler tire son origine la plus pure; mais cette méthode ayant donné naissance à des erreurs préjudiciables, & l'occasion de les commettre étant trop fréquente pour ne pas inspirer les craintes les plus fondées; on a renoncé à cette manière d'écrire; & dans les formules délicates & importantes, on ne se permet même pas d'employer des caractères pour indiquer les poids des substances médicamenteuses actives. (M. Fourcroy).

BABEURE, ou lait de beurre. (*Hygiène*)

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe III, *ingesta*.

Ordre II, boissons.

Sect. III, sucs aqueux des animaux.

C'est une liqueur séreuse que laisse le lait quand il est battu, & lorsque sa partie grasse est convertie en beurre: si le beurre n'en est pas parfaitement dépouillé, cette liqueur est une des principales causes du goût fort qu'il acquiert.

La vertu principale du lait de beurre est d'être fort rafraîchissante. (*Voyez* le mot Beurre).

(Macquart.

BABILLEMENT. (*Hygiène*).

Partie III, règles de l'hygiène, relativement aux besoins de l'homme.

Classe II, règles qui regardent les individus.

Ordre IV, relatif aux habitudes vicieuses.

Le *babillement*, la loquacité, le bavardage, ou la manie de parler, sont à-peu-près synonymes. Les personnes qui ont la manie de babiller sont ordinairement sottes & indiscrettes. Mais, indépendamment de ce qu'elles sont à charge à la société dont elles fatiguent impitoyablement les oreilles, elles peuvent encore nuire beaucoup à elles-mêmes: en effet, le *babillement* est un exercice des organes de la voix, qui, trop répété, amène le desséchement de la gorge, échauffe les poumons, les irrite, & fatigue leur action. On a vu plus d'une fois le *babillement* opiniâtre, suivi de toux violentes, d'anhelations, & même de crachemens de sang. Il seroit utile, pour la société, que les personnes, atteintes de ce défaut, fussent bien persuadées qu'elles compromettent leur santé, chacun y trouveroit de l'avantage.

(M. Macquart.)

BACCANELCIUS, (Jean) médecin né à Régio, fut en réputation dans le seizième siècle. Il étoit d'une stature fort petite, son corps étoit très-difforme, mais son esprit étoit vaste & étendu. Il nous reste de lui:

De consensu medicorum in curandis morbis libri quatuor.

De consensu medicorum in cognoscendis simplicibus liber. Lutetiæ, 1554, *in*-12. *Venetiis*, 1555, *in*-8, 1558, *in*-16. *Lugduni*, 1572, *in*-12.

(M. Goulin).

BACCHANTE. (*Mat. méd.*).

M. de la Marck décrit, sous le nom de *bacchante*, *baccharis*; un genre de plantes flosculeuses exotiques, analogues aux conyses, dont elles ne diffèrent que par leur calice plus allongé, leurs fleurons à cinq dents, & le mêlange des fleurs femelles avec les fleurs hermaphrodites.

Il y a deux espèces de *bacchantes* qui sont employées comme médicamens dans les lieux où elles croissent.

1°. La *bacchante* à feuilles d'iva, *baccharis ivæ folia* de Linnéus. Cette espèce qui forme un petit arbrisseau toujours vert, croît au Pérou & en Afrique; les indiens l'emploient en décoction pour fortifier l'estomac.

2°. La *bacchante* du Brésil; *baccharis brasiliana* de Linnéus. Les feuilles de cet arbrisseau, qui a le port du grenadier, sont broyées par les brasiliens, & appliquées sur les yeux dont elles dissipent la douleur, les rougeurs & l'inflammation. (M. FOURCROY.)

BACCHIA.

Selon Linnéus, gen. 271. C'est ce que les françois appellent bourgeons au visage, les latins *vari*. (*Voyez* PUSTULES). (M. CAILLE).

BACCHICA. (*Mat méd.*)

Le mot *bacchica*, bacchique, est dans plusieurs auteurs synonyme de celui de lierre terrestre, parce que les poëtes de l'antiquité ont orné ce personnage de la fable avec cette plante. (M. FOURCROY).

BACCHIUS, médecin, sectateur d'Hérophile, a écrit un livre qui traite *des choses les plus remarquables concernant Hérophile & ceux de sa secte*. Suivant Galien, il a encore donné des commentaires sur les épidémiques d'Hippocrate, dont il a éclairci les endroits les plus obscurs. C'est tout ce que l'on sait de ce médecin.

(M. GOULIN).

BACCIUS, ou BACCIO, (André) médecin né a Saint Elpidio, dans la marche d'Ancone, vécut sur la fin du seizième siècle. C'étoit un homme d'esprit & d'érudition, mais qui ne fut pas heureux dans la pratique. Il professa la médecine à Rome; il fut médecin du Cardinal Ascanio Columna, & ensuite du pape Sixte V. Le nombre des ouvrages qu'il a composés est considérable, plusieurs même sont très-recherchés.

Discorso dell'acque albule, bagni di Cesare-Augusto a Tivoli; dell'acque acetose presso à Roma, e dell'acque d'Anticoli. Rome, 1567, *in*-4.

De Thermis, Lacubus, Fluminibus, Balneis totius orbis, libri 7. *Venetiis*, 1571, 1588, *in-f. Romæ*, 1622, *in-fol. Patavii*, 1711, *in-fol*. La dernière édition est augmentée d'un huitième livre sous ce titre: *De nova methodo Thermarum explorandarum, deque minera & viribus Fontium Medicatorum.*

Del Tevere Libri III, ne quali si tratta della natura dell'acque, specialmente del Tevere, e dell'acque antiche di Roma, del Nilo, del Po, dell' Arno, e d'altri fonti, e Fiumi del mundo, &c. Venise, 1576, *in*-4. Romæ, 1599, *in*-4.

Tabula simplicium medicamentorum, Romæ, 1577, *in*-4.

De Balneis oppidi Bergomatis. Bergomi, 1583, *in*-4.

Epistola ad Marcum Oddum de dignitate Theriacæ. Altera ad Antonium Portum, quænam ratio sit viperinæ carnis in Theriaca? On les trouve dans le traité *de componendis medicamentis* de *Marc Oddus*, qui fut imprimé à Padoue en 1583, *in*-4.

De Venenis & Antidotis. Romæ, 1586, *in*-4.

De naturali Vinorum historiâ, de vinis Italiæ & de Conviviis Antiquorum Libri VII. Accessit de factitiis ac Cerevisiis, deque Rheni, Galliæ, Hispaniæ & totius Europæ Vinis, & de omni Vinorum usu compendiaria Tractatio. Romæ, 1596, *in-fol. Francofurti*, 1607, *in-fol*. Cet ouvrage est savant & plein de recherches.

De magna bestia Alce, ejusque Ungulæ pro Epilepsia viribus & usu. Stutgardiæ, 1598, *in*-8.

Ce traité avoit été composé en italien; il a été traduit en latin par Gabelchover.

De Monocerote seu Unicornu, ejusque admirandis virtutibus & usu. Venetiis, 1566, *in*-4, de la Traduction d'*André Marinus. Stutgardiæ*, 1598, *in*-8; *par Gabelchover*.

De Gemmis & Lapidibus pretiosis, eorumque viribus & usu. Francofurti, 1603, 1643, *in*-8.

Cet ouvrage avoit paru en italien à Rome, en 1587, *in*-4. *Gabelchover*, qui l'a mis en latin, l'a enrichi de notes & d'observations. (M. GOULIN).

BACCIUS ou BACK, (Jacques) médecin de la ville de Rotterdam, sa patrie, vécut dans le 17me. siècle. On ne sait rien de lui. *Manget* le dit auteur d'une lettre latine, dans laquelle il discute plusieurs questions touchant la pierre & la gravelle. Elle a paru à *Leyde*, en 1638, *in*-12, avec le traité *de calculo* de *Beverovicius*.

Le même bibliographe lui attribue encore l'ouvrage suivant:

Dissertatio de Corde, in quâ agitur de nullitate spirituum, de hæmatosi, de viventium calore. Roterodami, 1648, *in*-12. *Ibidem*, 1660, 1671,

in-12., avec les écrits d'*Harvée*; *Lugduni Batavorum*, 1664, *in*-12. *Ibidem*, 1766, *in*-12, avec les ouvrages d'*Harvée*. Back n'admet point l'existence du fluide nerveux, qu'il regarde comme un être imaginaire. La vîtesse, avec laquelle les sensations se transmettent des parties au cerveau, ne lui paroît pas pouvoir s'opérer par la circulation d'un fluide; il a recours à l'ondulation, & compare les nerfs aux cordes de violon. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN).

BACHE. (*Mat. méd.*)

Le *bache* est une espèce de palmier qui croît dans la Guyane, qui paroît être analogue au raphia de Madagascar; Aublet n'en a pas donné une bonne description; il dit que l'amande de son fruit sert à la nation des Maiés pour faire leur pain. Le bois sert aux constructions, & les pétioles des feuilles donnent un fil qu'on fabrique en une espèce de toile. Les perroquets sont très-friands de son fruit.

(M. FOURCROY).

BACHTISHUA (George) médecin indien, étoit chrétien. Il se distingua dans le huitième siècle, par sa grande application à l'étude & par la connoissance qu'il avoit des langues persanne & arabe. Sa demeure ordinaire étoit à Nisabur, capitale de la province de Chorosan. Cette ville a été bâtie, vers l'an 270, par Sapor I, roi de Perse, en l'honneur de la reine, son épouse, qui, selon quelques auteurs, étoit fille de l'empereur Aurélien; on ajoute que cet empereur envoya à Nisabur quelques médecins grecs en considération de sa fille, & que par leur moyen la science qu'ils professoient, se répandit par tout l'Orient.

Almansor II, calife de Bagdad (ville qu'il bâtit sur le Tygre, l'an 763 de J. C.) fit venir *Bachtishua* à sa cour, pour demander ses conseils sur la maladie qui mettoit ses jours en danger. Le calife guéri, le retint à Bagdad pour travailler à la traduction de quelques livres de médecine; il l'en récompensa par un présent de dix mille pièces d'or, avant de lui donner la permission de retourner dans son pays.

La médecine étoit héréditaire dans la famille de *Bachtishua*, ainsi qu'elle l'avoit été autrefois dans celle d'Hippocrate & de quelques autres personnages illustres. On transmettoit alors à ses descendans les connoissances particulières qu'on avoit acquises; c'étoit un dépôt qui passoit de père en fils, & qui recevoit de nouveaux accroissemens d'une génération à l'autre. La postérité du médecin, dont nous parlons, a joui de cet avantage; l'art de guérir s'est perfectionné entre les mains de ses enfans; & ses descendans, jusqu'à la quatrième génération, furent tous d'excellens médecins. Gabriel, son fils, quoique jeune encore, se distingua à la cour d'Aaron Raschid, successeur d'Almansor. Appellé pour le calife, attaqué d'apoplexie, il proposa la saignée. Mahomed Alomin, l'aîné des fils du calife, s'y opposa par des raisons qui ne tenoient qu'au préjugé; *Bachisthua* les combattit par les siennes, & leur solidité fit tant d'impression sur un autre fils du malade, nommé Almamon, que la saignée fut enfin décidée. Ce remède réussit, & détourna avec promptitude le danger qui faisoit craindre pour les jours du calife; ce généreux convalescent nomma son libérateur premier médecin de sa personne, avec un appointement annuel de cent mille dragmes, qui revient à-peu-près à la somme quarante mille de nos livres.

Ceux qui voudront être plus instruits de la vie de Gabriel *Bachtishua*, pourront avoir recours à ce qu'en a dit le docteur Freind, à la suite de son histoire de la médecine. La traduction latine qu'il en donne, est parfaitement littérale; il l'a faite d'après le manuscrit arabe d'*Abi Osbaia*, dont *Richard Mead* étoit possesseur. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN).

BACHOT (Etienne), né dans le diocèse de Sens, docteur de la faculté de Reims, se présenta à la faculté de Paris, en 1646; il y fut reçu bachelier la même année, & docteur en 1648.

Il a donné plusieurs ouvrages de médecine & de littérature: le premier est une *apologie ou défense de la saignée contre ses calomniateurs, & réponse au libelle intitulé*: Examen ou raisonnement sur l'usage de la saignée. *Paris. Cramoiry*, 1646, 1648, *in*-8.

Il fit imprimer, en 1675, un recueil des discours qu'il prononça aux écoles de médecine, dédié au prince Henri de Bourbon, duc de Verneuil, pair de France, & gouverneur du Languedoc. Il est intitulé: *Vesperiæ & Pileus Doctoralis cum aliquot quæstionibus medicis in utramque partem agitatis, in scholis medicorum ann. M. DC. LXXIV. Novembris VIII. Decembris X & XX. Nec non VIII, januarii anni sequentis. Auctore Stephano Bachot. Doct. med. Paris*; avec cette épigraphe:

Segnius irritant animos demissa per aurem,
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.

Parisiis typis viduæ Edmundi Martin, 1675, *in*-12.

On trouve à la fin de ce recueil les différentes thèses que *Bachot* a composées, savoir: *An affectibus melancholicis manna?* Concl. neg. *An patrum in natos abeant cum semine mores?* Concl. affir.

An venus hystericis? Concl. affir. Cette dernière thèse n'a jamais été soutenue; mais elle parut en 1674, & fut imprimée *in*-4., chez la veuve d'Edmond Martin.

Bachot fit imprimer le discours qu'il prononça aux écoles, comme professeur du cours en 1677. Ce

discours latin parut la même année, *in-12*, imprimé par Gabriel Martin.

Ses heures coupées ou subcisives, parurent en 1686, sous le titre suivant :

Parerga seu horæ subcisivæ Stephani Bachot *medici parisiensis & regii ;* avec cette épigraphe ;

Nec musas colimus severiores.

Parisiis excudebat Gabriel Martinus.

Ce dernier recueil, dédié à Louis Boucherat, chancelier & garde des sceaux de France, contient un grand nombre de pièces latines, tant en vers qu'en prose. *Bachot* mourut le 18 mai 1688, âgé de quatre-vingt ans. (M. Andry).

BACILLE MARIN. (*Mat. méd.*)

Le *bacille marin*, nommé aussi passe pierre ou perce-pierre, & criste marine, est une espèce de plante ombellifère, qui croît en France dans les lieux voisins de la mer, & sur-tout sur les rochers. Plusieurs botanistes l'ont comparée au fenouil ; Bauhin l'a nomme *chrithmum sivè fœniculum maritimum minus ;* sa phrase a été adoptée par Tournefort. Linnéus l'appelle *chrithmum maritimum*.

Cette plante est apéritive & diurétique ; on la confit dans le vinaigre, & on la sert sur nos tables, comme les cornichons. (M. Fourcroy.)

BACINET. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Renoncule).

(M. Macquart).

BACKER (George), membre de la société royale de Londres, du collège des médecins de la même ville & de celui de Cambridge, avoit exercé la médecine dans la capitale d'Angleterre avec distinction, depuis plusieurs années, lorsqu'il fut nommé médecin de la maison du roi & ensuite médecin ordinaire de la reine. On a de lui :

De Catarrho & de Dysenteria Londinensi, epidemicis utrisque annô 1762. Londini, 1764.

Inquiry in to the merits of inoculating, c'est-à-dire, recherches sur les avantages de la méthode d'inoculer la petite vérole, qui est en usage en différentes provinces de l'Angleterre. Londres, 1766, *in-8*.

An Essay concerning the cause of the andemical colic of Devonshire, &c. C'est-à-dire, essai sur la cause de la colique endémique du Dévonshire, lu dans le théâtre des médecins de Londres, le 29 juin 1767. Londres, 1767, *in-8*. Il regarde cette colique comme l'effet du plomb dissous par l'acide du cidre dans les presses qui sont doublées de ce métal.

Opuscula medica iterùm edita. Londini, 1771, *in-8*. C'est le recueil de ses opuscules qui n'avoient encore été imprimés que séparément.

(M. Goulin.)

BACON (François), baron de Verulam, vicomte de Saint-Alban, naquit au palais d'Yorck, près de Londres, le 22 janvier 1560, de Nicolas *Bacon*, chancelier d'Angleterre. Il fit ses études au collège de la Trinité à Cambridge ; à peine avoit-il atteint l'âge de seize ans, qu'il donna des marques de son profond savoir en philosophie. C'est dans cette partie que *Bacon* s'est rendu recommandable ; il est regardé comme le précurseur de la bonne philosophie. Son génie vaste & hardi le porta à entreprendre une logique entièrement nouvelle. Il vit que la voie des syllogismes étoit trompeuse & qu'elle dépendoit trop des mots ; il s'attacha donc à la recherche des choses, & se proposa une méthode de raisonner, fondée sur l'expérience. La philosophie expérimentale, à laquelle on ne pensoit point de son tems, fut toujours l'objet favori de ses études. Mais les démonstrations qu'il appuyoit sur l'expérience, n'auroient point suffi à convaincre ses contemporains, s'il ne les eût encore soutenues par le don de la parole : Addisson a dit de lui, qu'il joignoit à l'étendue des connoissances & au profond jugement d'Aristote, toutes les graces, les charmes & la beauté de l'éloquence de Cicéron.

Bacon fut successivement procureur général, garde des sceaux & chancelier ; mais par une complaisance criminelle pour ses domestiques, ayant souffert qu'ils prissent de l'argent des personnes dont les affaires étoient pendantes devant lui, il fut accusé au parlement ; & ayant avoué une partie des faits, nié les uns & pallié les autres, il fut privé des sceaux, dépouillé de ses biens, & renfermé à la tour de Londres, d'où il sortit quelque tems après. Réduit à une extrême pauvreté, il écrivit une lettre très-touchante à Jacques I, roi d'Angleterre, par laquelle il le prioit de le secourir, de peur, dit-il, qu'il ne fût contraint à porter la besace, & que lui, qui n'avoit souhaité de vivre que pour étudier, ne fût obligé d'étudier pour vivre. C'est après sa disgrace qu'il composa la plupart de ses ouvrages. Cet homme célèbre par sa science, par ses places, par ses malheurs, mourut à l'âge de 66 ans, le 9 avril 1626, chez le comte d'Arundel, à High-Gate, près de Londres.

Parmi les traités qui nous restent de lui, & dont le recueil a paru à Londres, en 1638, *in-fol.*, par les soins de Rawley, à Francfort, en 1665, *in-fol*; à Leipsick, en 1694, *in-fol.*; à Amsterdam, en 1730, 7 vol. *in-12* ; à Londres, en 1740, *in-fol.* ; il y en

à plusieurs qui ont rapport à la physique & à la médecine :

De dignitate & augmentis scientiarum. En anglois 1605. En latin, Londres, 1623; *in-fol.* Paris, 1624, *in-4.* Strasbourg, 1635, *in-8.*

Historia vitæ & mortis. Londres, 1623, *in-8.* Leyde, 1637, *in-16.* Cologne, 1645, *in-8.* Paris, 1647, *in-8.*

Sylva Sylvarum. En anglois. En françois, par Pierre Amboise, sieur de la Magdelaine. Paris, 1631, *in-8.* En latin, par Jacques Grutet, docteur en médecine, Leyde, 1648, *in-12.* Amsterdam, 1661, *in-12.* Londres, par Rawley, 1658, *in-fol.*

Partitio doctrinæ circa corpus hominis in medicinam & voluptuariam. Extat librô IV, cap. II, de dignitate & augmentis scientiarum. Londini, 1623, *in-fol. Parisiis*, 1624, *in-4. Argentorati*, 1635, *in-8.* (*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BACON (Roger), cordelier anglois, est le premier qui ait introduit la chimie dans sa patrie. Cette science étoit si peu connue dans les contrées occidentales de l'Europe, qu'il rapporte que de son tems on ne comptoit que trois personnes qui en fussent instruites, parmi lesquelles il nomme le fameux Pierre de Maharncourt, natif de Picardie, dit le maître des expériences.

Bacon vint au monde à Ilchester, l'an 1214, & donna, dès sa plus tendre jeunesse, des marques d'une sagacité étonnante. Il commença ses études à Oxford, puis étant allé à Paris pour les achever, il s'y distingua par l'étendue de ses connoissances dans la philosophie & les mathématiques; on dit même qu'il y enseigna publiquement la théologie. De retour à Oxford, il s'appliqua à l'étude des langues avec un tel succès, qu'il se trouva bientôt en état de composer une grammaire latine, grecque & Hébraïque. Tant de talens réunis ne manquèrent pas d'attirer les regards de ses confrères. On admira son savoir; mais on passa bientôt de l'admiration aux soupçons les plus outrageans, & cet homme, par la seule raison qu'il avoit des connoissances supérieures à celles de son siècle, se vit exposé aux caprices & aux insultes de l'ignorance qui avoit le pouvoir en main. On lui fit un crime de désapprouver la forme obscure de raisonner suivant les principes d'Aristote, & de condamner en même-tems la méthode des scholastiques. Les philosophes de son ordre murmurèrent contre lui; & comme leur amour-propre se trouva blessé par la supériorité de leur collègue, pour s'en venger, ils épièrent les occasions de lui nuire. *Bacon*, qui cultivoit la chimie, opéroit des choses extraordinaires par les secrets de cet art. Ce qui étoit inconnu, parut surnaturel; & l'auteur de ces merveilles ne tarda pas à être dénoncé comme magicien au chapitre général de l'Ordre. L'accusation fut admise, & le chapitre lui défendit d'écrire. Mais ce jugement ne satisfit pas ses ennemis; ils ne le trouvèrent pas assez rigoureux. Ils revintent à la charge, & manœuvrèrent si bien, qu'ils obtinrent un arrêt d'emprisonnement. On le prit au corps, on le jetta dans la prison. Il est vrai qu'il en sortit quelquefois; on le força cependant à y rentrer, & ce ne fut que vers la fin de sa vie qu'on lui rendit absolument la liberté, à la requisition de quelques personnes de la plus haute considération. C'est ainsi que celui qui a détruit avec tant d'évidence les folles prétentions de ceux qui ajoutent foi à la magie, a été lui-même traité de magicien, & emprisonné comme tel. On ne disconvient pas que l'ignorance du treizième siècle étoit si grande en matière de physique, qu'il étoit difficile de percer à travers les ténèbres qu'elle répandoit. Tout ce qui étoit surprenant, paroissoit surnaturel aux yeux même des personnes qui jouissoient de quelque réputation dans les sciences; & le peuple, abruti par l'oisiveté & presque incapable de penser, donnoit tête baissée dans les soupçons de magie, qui n'étoient que trop souvent appuyés sur la conduite de ceux qui dispensoient la justice dans les magistratures. Delà vint cette malheureuse fatalité qui mit tant de grands hommes en butte aux traits de l'injustice & de la calomnie. Delà vinrent ces arrêts également iniques & cruels qui, dans les siècles suivans, condamnèrent au feu comme sorciers ou magiciens, des gens dont le cerveau brûlé méritoit seulement qu'on les reléguât aux petites maisons, & d'autres que la vengeance vouloit sacrifier.

La manière injuste, dont *Bacon* fut traité, auroit été capable de ralentir son ardeur pour les sciences, si cet homme, qu'on peut appeler le prodige de son siècle, n'eût senti qu'il étoit né pour l'éclairer. Il poussa l'étude de la philosophie aussi loin que le permettoient les moyens qu'il avoit pour la dépouiller du jargon des écoles. Il travailla à la rendre utile & curieuse par une foule d'expériences qui lui réussirent. Son traité d'optique est un chef-d'œuvre. Il inventa les microscopes, les télescopes, la chambre obscure, les miroirs ardens & ceux qui renversent les objets; au moins, ce qu'il en a dit a préparé les voies à la perfection de ces découvertes dont il a prévu la possibilité. Il doit encore être considéré du côté de l'astronomie; peut-être fut-il le seul astronome de son siècle. Il découvrit une erreur considérable dans le calendrier, dont il proposa la correction, en 1267, au pape Clément IV; on ne fit usage de ses observations que plus de trois cens ans après, sous le pontificat de Grégoire XIII. Il ne se borna pas à l'astronomie; entraîné par le goût qui dominoit de son tems, il s'appliqua à l'astrologie judiciaire, & ne s'apperçut point assez des erreurs que cette vaine science lui fit commettre. Son aveuglement, à cet égard, lui a mérité les reproches dont on l'a chargé; mais il a réparé ce défaut par tant de belles connoissances, qu'on doit lui faire grace sur cet article. Il étoit si

bien au fait de la méchanique, qu'après Archimede il peut passer pour le premier qui l'ait possédée supérieurement. Les réflexions qu'il fit sur les effets merveilleux des corps élastiques, lui donnèrent l'idée de construire des machines qui se mouvoient d'elles-mêmes. Les automates paroissoient des êtres animés au sortir de ses mains; on auroit dit que les loix du ressort étoient soumises à l'ingénieuse disposition de ses ouvrages, tant elles se prêtoient à la fécondité de son esprit qui inventoit chaque jour de nouvelles machines. En un mot, *Bacon* sut tellement allier les règles de l'art avec celles de la nature, qu'il exécuta des choses beaucoup plus surprenantes que celles qu'on croyoit alors dépendre de la magie. Il alla même plus loin; il prouva, par l'expérience, qu'un homme instruit des loix de la nature, est en état de produire des effets qu'il est impossible d'imiter par les charmes, les sortilèges & les prestiges.

C'est ainsi qu'il a frayé le chemin aux déconvertes qui enrichissent aujourd'hui la physique; il en a fait lui-même une bien importante, mais qui, malheureusement, n'a que trop servi à la destruction des hommes. Il a connu la poudre à canon. L'art, a-t-il dit, peut imiter le tonnerre & les éclairs; car le soufre, le nitre & le charbon, qui ne produisent séparément aucun effet sensible, éclatent avec grand bruit, lorsqu'on les mêle dans une proportion convenable, qu'on les enferme dans un lieu étroit, & qu'on y met le feu. On ne peut sûrement décrire la poudre à canon avec plus de précision; aussi au jugement du docteur Freind, c'est faire tort à *Bacon* que de lui disputer cette découverte.

Voici comme parle ce médecin anglois, pag. 289, de son histoire de la médecine, édition latine de Paris, de 1735: *est etiam mirabile in chimiâ inventum, in quod is inciderit, ars inquam pulveris pyrii conficiendi; compositionis enim materia omnis ab illo describitur, effectusque ejus stupendi, fragor atque lumen. Mira hæc profectò reperta sunt quæ vir unus ità rudi in sæculo, nullô usus magistrô, è mente propria in lucem proferat: sed magis adeo mirandum est, hujusmodi inventa usque eo potuisse celari, ut sequentibus sæculis alii orirentur homines, qui pro suis vendicarent ea quæ haud alii quàm Baconi adscribi debeant.* Parmi ceux à qui l'on a attribué cette découverte, on remarque principalement Berthold Schwartz, cordelier allemand, vers la fin du treizième siècle, & par conséquent, contemporain de Roger *Bacon*, son confrère, qui mourut à Oxford, le 11 de juin 1292.

Ce que nous venons de dire fait assez voir que *Bacon* doit être mis au rang des premiers philosophes de son tems. Il n'y en eut point qui lui fussent supérieurs en science; le nombre de ceux qu'on peut lui comparer, est même fort petit; mais il peut être mis en parallèle avec quantité d'auteurs qui ont vécu après lui.

Ses ouvrages sont écrits avec tant d'élégance, de précision, de force, & ils présentent des observations si justes & si exactes sur la nature, que personne parmi les anciens n'en a découvert les mystères aussi bien que lui. Il a composé plusieurs traités, dont quelques-uns sont perdus ou cachés dans les bibliothèques. Ceux qui ont rapport à la chimie, se trouvent en manuscrit dans la bibliothèque de Leyde, où ils ont été transportés d'Angleterre parmi la riche collection de Vossius. Tels sont: *Thesaurus chimicus. De secretis artis atque naturæ operibus, & de nullitate magiæ. Specula mathematica.*

L'impression a rendu publics quelques ouvrages de cet auteur, qui traitent aussi de la chimie:

De alchimia libellus, cui titulum fecit speculum alchemiæ.

Il est différent d'un traité qui porte le même titre, & qui se voit dans la bibliothèque de Leyde parmi les manuscrits. Celui dont nous parlons a été inséré par Guillaume Gratarole dans la collection *de veræ alchemiæ scriptoribus*, imprimée à Bâle, en 1561, *in-fol.* On le trouve encore dans le second volume du *Theatrum chemicum*, publié à Strasbourg, en 1613, *in-8.* Dans le cinquième volume du même ouvrage, qui parut dans la même ville, en 1622, *in-8*, & à Hambourg, en 1608 & 1618, *in-8*; on remarque le traité *De secretis artis atque naturæ operibus & de nullitate magiæ*, avec des notes.

De arte chymiæ scripta. Francofurti, 1603, 1620, *in-12*, avec d'autres pièces du même auteur.

Il y a aussi un recueil de plusieurs traités d'alchimie, imprimé à Lyon, en 1557, *in-12*, dans lequel on lit quelques morceaux de Roger *Bacon*; & dans les uns & les autres on trouve beaucoup de découvertes touchant les méchaniques, la magie naturelle, &c., que l'on a faussement attribuées aux auteurs modernes. Mais ce ne sont pas là tous les ouvrages de *Bacon* qui ont rapport à la médecine. Il en a encore composé un sous ce titre:

De retardandis senectæ accidentibus & conservandis sensibus.

Il le mit au jour peu de tems avant sa mort, & le dédia au pape Nicolas IV, apparemment pour se concilier l'estime de ce pontife qui avoit été général de son ordre, & qui, en cette qualité, avoit sans doute eu quelque part dans les persécutions dont on a parlé plus haut. L'auteur a recueilli, dans ce livre, tout ce que les médecins grecs & arabes ont écrit sur ce sujet; mais il ne s'est pas borné au rôle de copiste, il y a joint plusieurs observations qui sont de lui. Les bibliographes parlent d'une édition de ce traité, qui parut à Oxford, en 1590, *in-8.*

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN).

BACOPE AQUATIQUE. (*Mat. méd.*)

Aublet, dans les plantes de la Guianne, a décrit celle-ci sous le nom que nous lui indiquons; la *bacope* est de la famille des lysimachies, elle est monopétale à cinq étamines & à un pistil; on trouvera la description botanique dans l'auteur cité, & le dictionnaire de M. Delamarck. Nous dirons seulement qu'elle croît dans l'eau ou sur les terreins aquatiques. On la trouve à Cayenne sur le bord des ruisseaux. Les habitans la nomment herbe aux brûlures, & assurent qu'elle les guérit promptement.

(M. Fourcroy.)

BACQUERRE (Benoît) vécut dans le 17me. siècle. On ne sait rien de particulier de lui, sinon qu'il est auteur d'un ouvrage très-rare & très-estimé, dans lequel il s'attache aux moyens les plus propres à conserver la santé des vieillards. Il porte ce titre:

Senum medicus, quædam præscribens observanda, ut sinè magnis molestiis aliquò usque senectus protrahatur. Coloniæ; 1673, 1683, *in*-8.

Il y a long-tems qu'on a dit que la vieillesse étoit une maladie, & même une maladie incurable; mais il y a des lénitifs pour tous les maux. C'est cette espèce de remèdes que *Bacquerre* conseille pour adoucir les amertumes inséparables d'un âge qui mérite nos soins & nos respects.

M. Carrere dit que *Bacquerre* étoit professeur de théologie, & prieur de l'abbaye de Dunes. Cela peut être; il est même d'autant plus apparent que cet auteur a raison, qu'à la suite de l'ouvrage cité, on en trouve un autre qui n'est relatif qu'au salut de l'ame des vieillards, sous le titre de *Salvator senum, remedia suggerens pro senum salute æternâ.*

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BADAMIER. (*Mat. méd.*)

Le *badamier*, *terminalia* de Linnéus, est un genre de plantes exotiques qui renferme des espèces très-importantes à connoître pour la matière médicale, soit parce qu'elles sont employées à différens usages médicinaux dans les pays où elles croissent, soit parce qu'elles fournissent des sucs résineux très-utiles, & qu'on transporte par-tout. Ce genre de plantes a dix étamines, un pistil; beaucoup de ses fleurs avortent; les fruits sont des noix concaves ou cymbiformes.

Il y a quatre espèces de *badamier*, dont nous devons faire mention.

1°. Le *badamier* de Malabar; *terminalia catappa* de Linnéus. Ce grand & bel arbre donne des amandes qu'on mange crues, & qui fournissent, par expression, une huile douce, analogue à celle d'olives; Rhéede assure que cette huile ne rancit jamais. On fait des émulsions avec ces amandes. Le suc de ses feuilles, mêlé à l'eau de riz, est employé par les indiens contre la colique bilieuse, l'âcreté de la bile, les douleurs de tête, dont la cause provient de mauvaises digestions.

2°. Le *badamier* des Moluques; *terminalia Moluccana*. Les amandes de celui-ci sont fort estimées, & mangées crues; on n'en peut pas tirer d'huile suivant Rhéede.

3°. Le *badamier* au benjoin; *terminalia benjoin*; c'est cet arbre qui, suivant Linnéus le fils, fournit le benjoin, & non pas un laurier comme son père l'avoit cru d'après Commelin. Cet arbre qui croît à la Cochinchine, au royaume de Siam, dans les îles de Java & de Sumatra, ne fournit son suc résineux qu'à cinq ou six ans. On coupe obliquement son tronc vers sa tête; on reçoit ce suc, qui ne donne par arbre qu'environ trois livres de benjoin pur. Celui qu'on laisse long-tems sur l'arbre est impur. Après cette récolte on arrache l'arbre, qu'on remplace par d'autres. (*Voyez* le mot Benjoin).

4°. Le *badamier* au vernis; *terminalia vernix*; c'est l'arbre qui fournit la résine que les chinois emploient pour fabriquer le vernis, connu sous le nom de lacque; ils le nomment *tsi-chu*. Ils mêlent le suc de cet arbre avec une huile siccative, tirée des fruits du *tong-chu*, espèce de *cavalan*; on fait deux espèces principales de ces vernis siccatifs; le jaune, c'est celui des japonois; le noir, qui est le plus commun. L'huile de cette espèce de *badamier* est très-âcre quand elle est fluide; en se séchant elle perd son âcreté, & elle n'en conserve rien dans les vases qu'on en recouvre, & qui servent même aux usages de la table.

(M. Fourcroy).

BADIAN. (*Hygiène*). (*Voyez* Anis de la Chine). (M. Macquart).

BADIAN. (*Mat. méd.*).

Le *badian*, *illicium anisatum* de Linnéus, ou anis étoilé de la Chine, est le fruit d'un arbre qui croît à la Chine & au Japon, dont la fleur a six folioles au calice, seize à vingt pétales ligulés, disposés en rosette, vingt à trente étamines; douze à vingt ovaires, terminés chacun par un style; le fruit est formé de neuf à douze capsules réunies en rayons, & ayant la figure d'une étoile. Ces capsules dures, comprimées latéralement, pointues à leur extrémité, s'ouvrent en deux valves supérieurement en restant unies par leur bord inférieur. Chaque capsule contient un noyau lenticulaire, lisse, gris, roussâtre; qui renferme sous une coque mince une

amande blanchâtre, grasse, d'une saveur chaude, plus forte que celle de l'anis & du fenouil. L'odeur & le goût de la capsule elle-même sont âcres, fortes, aromatiques, analogues à celles du fenouil & de l'anis, mais beaucoup plus pénétrantes.

Les orientaux aiment mieux le *badian* que l'anis & le fenouil. Les chinois en mâchent après le repas pour faciliter la digestion, & parfumer la bouche. Ils en font une infusion avec la racine du ninzin, & ils la boivent comme du thé pour rétablir les forces abattues. Ils en mêlent la semence avec le thé, le café, &c.; ils en préparent une espèce de liqueur que les hollandois nomment *anis arack*. En un mot ils estiment beaucoup cette substance, & en font un très-grand usage. Le *badian* est tonique, cordial, stomachique, carminatif. Il est bon dans les maladies de l'estomac, les vents, la foiblesse; mais il faut en craindre & en éviter l'abus. Il est nuisible à tous les tempéramens chauds & ardens, à ceux qui ont la bile âcre, exaltée, épaisse. On l'emploie dans plusieurs préparations officinales, pour les eaux distillées aromatiques, pour les liqueurs de table, &c.

(M. FOURCROY).

BADIRI.

Nom d'une plante de l'île d'Amboine, dont la saveur, d'abord fade, est ensuite âcre & mordicante, comme dans le dracunculus.

Les indiens, dit M. Adanson, ne font aucun usage médicinal de cette plante : ils emploient seulement ses branches souples avec leurs feuilles, pour fouetter légèrement leurs enfans, pendant qu'ils les exercent à la course, persuadés qu'elle a la vertu de les faire marcher seuls promptement, fondés sur ce qu'elle a la faculté de se soutenir droite, lorsqu'après avoir atteint la hauteur d'un pied, elle trouve un appui sur les arbrisseaux voisins. Combien de substances en matière médicale, n'ont d'autre réputation que celle que leur ont attirée où leurs noms, ou leurs formes, ou les lieux dans lesquels elles se trouvent le plus communément. L'opinion est prompte & légère. Mais l'expérience ne marche qu'à pas lents. (M. MAHON).

BADITIS. (*Mat. méd.*)

Marcellus-Empiricus, donne ce nom au nénuphar; plusieurs auteurs de matière médicale ont employé cette dénomination. (M. FOURCROY).

BADUKKA. (*Mat. méd.*)

Plante ou arbrisseau du Malabar, appellé par Linnéus, *capparis, baducca, inermis, foliis ovato-oblongis determinatè confertis perennantibus*. Les indiens cultivent cette plante à cause de la beauté de ses fleurs. Le suc exprimé de ses feuilles, uni au sain-doux ou à la graisse de porc, fournit un liniment souverain contre les douleurs des membres. En décoction avec les fleurs, elles lâchent le ventre, & leur vapeur suffit pour nettoyer les ulcères de la bouche; ses fruits, mangés dans le lait, tempèrent les feux de l'amour. (*Extr. de l'anc. Encycl.*).

(M. MAHON).

BAGAGES. (*Hygiène milit.*)

Dans les marches, ce n'est pas seulement aux fatigues de la route que se trouve exposé le soldat, celui sur-tout qui voyage à pied; il a encore la fatigue du poids des armes & bagages qu'il porte. Pendant les ardeurs de l'été, ces deux causes peuvent avoir de funestes effets. Delins rapporte que les soldats, succombant à la chaleur & au poids qu'ils portoient, ont été pris d'hémoptysie, qui a été suivie promptement de la mort. Des chirurgiens dignes de foi, ont assuré avoir vu plusieurs soldats périr du même accident, & par la même cause, au retour de l'exercice. C'est pourquoi il faut, sur-tout dans les marches, les débarrasser des grands fardeaux, que leurs armes soient légères, & que l'avre-sac ne soit pas en bandoulière. (*Voyez* AVRE-SAC).

(M. THOURET).

BAGARD (Antoine), né à Nancy, vers le milieu du dix-septième siècle, fut un des plus habiles médecins de son tems. Le duc Léopold lui avoit donné sa confiance, & lui fit expédier un brevet de conseiller d'état. Ce médecin a laissé plusieurs enfans, parmi lesquels j'en trouve un qui s'est distingué par des talens supérieurs dans la profession de son père.

Charles, né à Nancy, le 2 janvier 1696, prit de bonne heure le parti de la médecine, & fut reçu docteur à Montpellier, en 1715. Animé par l'exemple de son père, il crut n'avoir pas de meilleur modèle à imiter; mais il le surpassa. La duchesse de Lorraine lui confia le soin de sa santé. Stanislas, roi de Pologne, devenu duc de Lorraine & de Bar par la cession de ces provinces à la France, nomma *Bagard* son médecin-consultant, & bientôt après lui donna le titre de premier médecin, & obtint pour lui la croix de l'ordre royal de Saint-Michel. Il profita de tout le crédit qu'il avoit auprès du roi Stanislas, pour en obtenir des établissemens qui puissent faciliter les progrès de l'art. Ce prince ressembloit trop au sage de Térence, pour ne pas croire que tout ce qui intéresse l'humanité étoit digne de lui; c'est à ses libéralités que la ville de Nancy doit le jardin botanique, que *Bagard* y fit construire sur un terrein d'environ huit arpens. C'est aux sollicitations & aux soins de ce médecin que la Lorraine doit la fondation du collège établi dans la même ville. Il en fut nommé président par le roi Stanislas, qui crut ne devoir point consulter l'ancienneté pour décider des talens. Ces

établissemens, & tant d'autres qui ont illustré le règne de ce prince bienfaisant, feront vivre sa mémoire à jamais : ce qu'il a fait d'avantageux pour la médecine, a disposé la capitale de la Lorraine à recevoir l'université de Pont-à-Mousson, qui fut transportée dans l'enceinte de ses murs après la mort de Stanislas, arrivée le 23 février 1766. Les lettres de translation sont du 3 août 1768.

Bagard est connu dans la république des lettres par ses *observations médicinales*, par son *traité* des eaux minérales de Lorraine, ainsi que par les ouvrages suivans : *Dissertation sur la cause physique des tremblemens de terre & sur les maladies épidémiques qui peuvent en résulter. Traité sur la durée de la vie de l'homme. Dissertation sur l'inoculation de la petite vérole. Discours sur l'histoire de la thériaque.* Il a aussi travaillé à un recueil qui devoit paroître sous le titre de *materies medica usualior, sive selectus medicamentorum usualiorum catalogus.* Il a été publié sous celui-ci : *Pinax materiei medicinalis, seu, selectus medicamentorum officinalium, simplicium & compositorum. Parisiis*, 1771, *in*-8.

Ce médecin est mort d'apoplexie le 7 Décembre 1772, au grand regret de ses collègues, à qui son mérite l'avoit rendu autant respectable que son âge. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN).

BAGASSIER. (*Mat. méd.*)

Le *bagassier*, *bagassa Guianensis* d'Aublet, est un grand arbre des forêts de la Guiane, dont le bois sert à la construction des pyrogues, & dont le fruit sert d'aliment. Ce fruit, d'un goût très-bon, est fort estimé par les naturels & les créoles ; on n'en connoît pas bien les propriétés, & on ne peut pas dire à quel genre médicamenteux il appartient.

(M. FOURCROY).

BAGGAERT (Jean), né à Flessingue, vers l'an 1657, fut long-tems médecin de cette ville, où il pratiqua avec réputation jusqu'à sa mort, arrivée en décembre 1710. Il ne comptoit pas beaucoup sur l'autorité des anciens & des modernes ; attentif observateur, il en appelloit toujours à l'expérience, & c'étoit sur elle qu'il jugeoit les auteurs auxquels il avoit recours.

On a de lui deux ouvrages en flamand, dont les titres peuvent se rendre ainsi :

La vérité dégagée des préjugés par un raisonnement juste sur les six choses non-naturelles, &c. Avec un Discours préliminaire sur la petite vérole, & quelques observations sur la fermentation, & sur d'autres sujets importans. Ouvrage où l'on met en évidence la fausseté des idées qu'on s'est faites sur les acides & les alcalis. Middelbourg, 1696, *in*-12.

Traité de la petite vérole & de la rougeole, où l'on décrit la nature, les causes, les signes, les prognostics & la cure de ces maladies. On y montre aussi les mauvais effets de la vieille méthode de tenir les malades chaudement au péril de les étouffer. Amsterdam, 1710, *in*-12. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN).

BAGLIVI (George), célèbre médecin, & professeur de la Sapience à Rome, étoit membre de la société royale de Londres & de l'académie impériale des curieux de la nature. Haller dit qu'il naquit à Raguse ; mais Nicolas Comnene, qui parle de ce médecin dans son histoire de l'Université de Padoue, assure qu'il étoit de Lecce, ville de la terre d'Otrante, dans le royaume de Naples. Il vint au monde en 1668.

Ce fut à Naples & à Padoue qu'il étudia la médecine ; mais ce fut dans la dernière ville qu'il fut reçu docteur. Il sentit dès-lors toute l'importance de l'observation, & la nécessité dont elle est pour entreprendre heureusement la pratique. C'est pourquoi il voyagea par toute l'Italie.

En même-tems qu'il épioit dans les hôpitaux la marche de la nature, il s'appliqua à reconnoître quel étoit l'état de la médecine dans les académies. Le jugement qu'il porte sur la manière dont cette science étoit traitée dans les écoles, ne fait point honneur à celles de ce tems-là. Suivant lui, la passion pour les systêmes avoit produit un bouleversement presque général dans l'ancienne doctrine. L'étude de la nature étoit négligée, les médecins grecs dans l'oubli ou le discrédit, & pour avoir trop accordé à la raison qui chancelle toujours quand elle n'est pas soumise à l'expérience, l'art de guérir n'étoit plus qu'un assemblage monstrueux d'opinions soutenues par l'entêtement, ou par la honte d'avouer ses fautes. *Baglivi* touché du triste état dans lequel étoit plongée une science, qu'il avoit étudiée par goût, résolut d'en entreprendre la réforme en réduisant les systêmes à de justes bornes, & sur-tout en rappelant les médecins à la lecture des grecs. Plein de cette idée, il se rendit à Rome, où il suivit d'abord la pratique de Malpighi & de Pacchioni, & ne tarda pas à travailler aux traités qu'il méditoit de donner au public. Ce fut dans ce tems que son mérite perça, & que le pape Clément XI le nomma à la chaire de théorie & d'anatomie dans le collège de la Sapience. Il en remplit les devoirs avec tant de réputation, qu'il se vit bientôt entouré d'un grand nombre d'écoliers. Méthodique dans ses leçons, ses auditeurs le suivoient sans peine dans les matières les plus difficiles ; éloquent autant que les anciens romains, il donnoit du poids & de la grace aux plus petites choses qui sortoient de sa bouche. Mais le redoublement de ses études, ses démonstrations anatomiques, les visites des malades qui étoient toujours en grand nombre, ne tardèrent point à l'accabler. Trop de mérite nuisit à la santé de *Baglivi* ; demandé de toute part, & ne se refusant à personne, il épuisa bientôt les forces de son tempérament. Il mourut en 1706, âgé seulement de 38

ans. Son corps fut honorablement enterré dans l'église de Saint Marcel *in Hippodromo*, qui est située dans le quartier de la ville de Rome, dit *Trevi*.

Ce médecin est auteur de plusieurs ouvrages qu'on ne peut lire sans se rappeler les regrets que sa mort prématurée a excités parmi les savans. Il est vrai que les différens traités que nous avons de lui, n'ont pas toute la solidité qu'un âge plus mûr auroit pu leur donner; ils ne sont pas même sans défauts: *Baglivi* qui déclamoit si hautement contre les systêmes, en a adopté plusieurs qui ne s'accordent qu'avec son imagination. D'ailleurs, s'il est vrai que ses ouvrages soient tirés en partie des écrits d'autrui, comme Morgagni & Bazzani l'ont avancé, cela rabatteroit beaucoup de l'estime qu'ils lui ont méritée.

Le recueil des ouvrages de notre auteur a paru plusieurs fois sous ce titre:

Opera omnia Medico-Practica & Anatomica. Lugduni, 1704, 1710, 1715, 1745, *in*-4.

Parisiis, 1711.

Antverpiæ, 1715, *in*-4.

Basileæ, 1737, *in*-4.

Venetiis, 1754, *in*-4.

Lugduni, 1765, *in*-4.

On a imprimé séparément:

De praxi medica libri quatuor. Romæ, 1696, *in*-8. *Lugduni*, 1699, *in*-8.

En anglois, Londres, 1703, *in*-4.

En allemand, Leipsic, 1718, *in*-4.

Specimen quatuor librorum de fibra motrice & morbosa. Perusiæ, 1700, *in*-4. *Parisiis*, 1700, *in*-4. *Romæ*, 1702, *in*-12. *Ultrajecti*, 1703, *in*-8. *Basileæ*, 1703, *in*-8. *Altdorfii*, 1703.

L'auteur de *La Galeria di Minerva* attribue cet ouvrage à Jean Casalecchius, médecin, natif de Reggio. Qu'il soit de lui, ou de *Baglivi*, on doit ajouter qu'il a été vivement critiqué par Nellen, médecin hollandois, dans son traité de théorie méchanique; par Senac, dans ses commentaires physiologiques sur l'anatomie d'Heister; par Poli, chimiste de Rome, dans son triomphe des acides. La critique de ce dernier est poussée jusqu'à l'indécence. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN).

BAGNERES de Bigorre. (*Mat. méd.*).

Il y a deux petites villes en Gascogne qui portent le nom de *Bagnères*; l'une est située dans la vallée de Campan, sur l'Adour, à quinze lieues d'Auch, douze de Pau, vingt-trois de Toulouse, cinq de Barège, quatre de Tarbes, deux cents douze de Paris. On nomme celle-ci simplement *Bagnères*, & quelquefois *Bagnères* de Bigorre ou en Bigorre; ce sont les eaux de celle-ci qui font l'objet de cet article. Il y a dans cette ville beaucoup de sources chaudes & de bains chauds, mais elles sont peu abondantes, & la plupart dans des lieux resserrés, obscurs & humides. On en compte plus de trente. La position de *Bagnères*, la beauté de ses environs & de ses promenades; l'abondance de ses eaux, variées dans leurs températures, en font un lieu que la nature semble avoir comblé de tous ses bienfaits.

La température de toutes les sources varie beaucoup, mais c'est toujours entre 24 & quarante-cinq degrés du thermomètre de Réaumur. Voici les principales sources, les plus employées avec la température qu'on y a reconnue.

La source de la reine	40 degrés.
Le bain des pauvres	38
Le bain nouveau	32
Le roc de l'anes	36
La chaude de la serre	38
Le petit bain de Dumorat	43
Saint Roch	38
Les douces de la serre	30
Le foulon	30
L'hôpital	26
L'anes	25
L'artigue	30
Le prieur	27

Les eaux de *Bagnères* sont en général sans saveur & sans odeur. Leur pesanteur ne diffère pas sensiblement de l'eau commune; elles ne sont que chaudes & un peu astringentes quand on les goûte avec attention. On est étonné que la plupart de ceux qui en ont fait l'analyse y aient annoncé, les uns du fer, du soufre, du sulfate de magnésie, du sel marin ou muriate de soude; d'autres de l'alcali, de la terre calcaire. Les sels de ces eaux, si elles en contiennent sont au moins très-peu abondans puisqu'ils n'influent ni sur sa saveur, ni sur son odeur, ni sur sa pesanteur. Le fer & le soufre n'en sont certainement pas des principes. Les médecins pensent donc aujourd'hui que la chaleur est le seul caractère de ces eaux, & qu'elles sont simplement thermales.

Leurs propriétés médicinales sont d'être diurétiques, apéritives, légèrement purgatives, incisives, résolutives, fortifiantes, diaphorétiques. On les emploie intérieurement avec succès dans la cachexie, la jaunisse, les suppressions des règles & des hé-

morrhoïdes, les maladies chroniques de la poitrine. A l'extérieur elles sont très-efficaces dans les rhumatismes, la paralysie, les tumeurs des membres, les maladies de la peau; on en prend depuis une livre jusqu'à quatre par jour. On les administre aussi en bains & en douches. L'auteur de l'art d'imiter les eaux minérales assure que l'eau de la Seine, chauffée du vingt-cinquième au quarante-cinquième ou cinquantième degré, produiroit absolument le même effet que celle de *Bagnères*. (M. Fourcroy).

BAGNERES de Luchon. (*Mat. méd.*)

Il n'en est pas des eaux de *Bagnères* de Luchon, comme des précédentes. Elles sont bien éloignées d'être des eaux purement chaudes, ou simplement thermales. *Bagnères* de Luchon est une petite ville du haut Comminges, située dans la vallée de Luchon, à deux lieues de la frontière d'Espagne, & à vingt-une de Toulouse. Les eaux sourdent à une portée de fusil de la ville, au pied d'une montagne qui la borde au couchant. Autrefois on comptoit douze sources dans cet endroit, mais aujourd'hui on n'en distingue que sept. Savoir : 1o. la grotte ancienne ou grotte de l'hôpital; elle remplit quatorze baignoires où se baignent les pauvres; elle sert à la douche. 2°. La salle; elle est reçue dans un réservoir placé chez un particulier, & se distribue de-là dans onze baignoires séparées dans des cabinets. 3°. La douce ou source aux yeux; elle est dans un bassin découvert. 4°. La source des romains ou de la nouvelle grotte. 5°. La blanche ou source du dauphin. 6°. La source de la reine. 7°. La froide; c'est la seule dont la température n'est pas élevée beaucoup au-dessus de celle de l'atmosphère. Chacune des quatre dernières sources est couverte d'une petite voûte, & elles sont toutes quatre renfermées dans une cour, irrégulièrement quarrée, au pied de la montagne d'où elles sourdent.

Deux dissertations très-bien faites, l'une de M. Bayen sur l'analyse des eaux de *Bagnères* de Luchon, & l'autre de M. Campardon sur leurs vertus, & leur administration, nous serviront pour faire connoître ces eaux, que l'on range parmi les plus utiles médicamens de cette nature. Parlons d'abord de la température des différentes sources de ces eaux; nous traiterons ensuite de leurs principes & de leurs vertus.

	Température des Eaux.	Température de l'Atmosf.
I. Grotte ancienne...	51 51 ½ 52 54 en été.	14
II. Nouvelle grotte...	41 47 52 en été.	14
III. Source de la Reine.	31 39 en été.	14
IV. La salle........	31 35	14
V. La blanche......	24 27	14
VI. Source aux yeux..	50 38	18

L'analyse faite en 1766, par M. Bayen, est une des plus exactes & des plus savantes recherches chimiques que l'on ait données sur les eaux minérales. Ce chimiste est le premier qui ait trouvé le moyen de démontrer le soufre dans les eaux; & d'en apprécier la dose. On a cité avec raison son travail comme un modèle. Nous n'en exposerons ici que les principaux résultats.

M. Bayen a fait, sur les eaux de *Bagnères* de Luchon, une foule d'expériences qu'on n'avoit pas eu coutume de pratiquer pour l'analyse de ces fluides, & c'est à l'aide de tous ces moyens qu'il est parvenu à en reconnoître exactement la nature. Il avoit spécialement pour but de démontrer le soufre de ces eaux. Leur précipitation par les dissolutions métalliques, & notamment par le nitrate de mercure, la sublimation du précipité qu'il en a obtenu en véritable cinnabre, n'a laissé aucun doute sur cet objet. On sait que depuis son travail, Bergman & Schéele, ont donné de nouveaux moyens pour séparer le soufre pur des eaux. (*Voyez* les articles Eaux minérales, Eaux sulfureuses, Engifien, &c.)

L'effet d'un grand nombre de réactifs; l'examen des précipités, celui des dépôts, des incrustations, des pellicules, l'évaporation, la distillation, l'analyse exacte des résidus, tout a été employé par M. Bayen, pour parvenir à des resultats exacts. Ces résultats sont que les eaux de *Bagnères* de Luchon contiennent du sulfure de soude, ou *foie de soufre à base d'alcali minéral*; du sulfate de soude ou *sel de Glauber*; du muriate de soude ou *sel marin*, & une petite portion de matière grasse & de terre vitrifiable sur laquelle les acides n'agissent pas. On voit de quelles

difficultés l'analyse des eaux est environnée, puisque celle de M. Bayen n'a pu lui indiquer avec précision les quantités de soufre contenues dans les différentes sources des eaux de Luchon.

Ces eaux connues dans leur nature, & employées aujourd'hui avec un grand succès, sont pénétrantes, résolutives, fortifiantes, détersives & vulnéraires. Elles augmentent la transpiration, & poussent sensiblement à la peau ; elles divisent & atténuent les humeurs visqueuses, épaissies, & relâchent en même-tems les fibres trop dures ; elles ont les plus grands succès dans les engorgemens lymphatiques, les obstructions des viscères, la jaunisse, la suppression des règles, les douleurs de l'estomac, les mauvaises digestions, la paralysie. On les dit propres à prévenir le retour de l'apoplexie séreuse, des douleurs rhumatismales, de la sciatique, de la goutte vague ; elles guérissent les tremblemens & les engourdissemens, la surdité & le bourdonnement des oreilles.

L'expérience prouve qu'elles ne sont pas moins utiles dans les maladies de la peau, telles que les dartres, les gales rebelles, les taches bilieuses, les éruptions chroniques quelconques. C'est même à ce genre de maladies qu'elles sont le plus souvent appliquées avec le plus brillant succès.

On les a trouvées également utiles dans les maladies lentes des poumons, & sur-tout l'asthme humide, les catarres anciens & dégénérés, la phthisie commençante, les tubercules suppurans, les toux opiniâtres, les ulcères de la trachée-artère & la phthisie trachéale. On leur a reconnu des vertus très-efficaces dans les maladies des reins, de la vessie & de l'urètre ; elles entraînent les graviers & le mucus épais qui tapisse ces organes ; elles calment les douleurs de la néphrétique ; elles assurent la guérison de la gonorrhée & des fleurs blanches ; elles soulagent les personnes attaquées d'affections hypochondriaques ou hystériques ; elles sont enfin très-recommandables dans les maladies des yeux, les ophtalmies rebelles, les ulcères des paupières.

Leurs effets, dans les maladies chirurgicales, sont très-connus, & c'est un des objets les plus utiles de leur administration. Elles détergent les vieux ulcères, les fistules ; elles ramollissent les callosités, les cicatrices dures & douloureuses ; elles diminuent la rigidité & l'endurcissement des membranes, des tendons, des ligamens ; elles font cesser les contractions ; elles sont précieuses dans toutes les maladies des muscles & des tendons, qui viennent à la suite des blessures, des luxations, des fractures, dans les entorses, les ankyloses, &c.

Tous ces avantages rendent les eaux de *Bagnères de Luchon* si utiles, que quoique le séjour du lieu où elles sont situées, n'offrent que peu les commodités & les agrémens de la vie ; les malades les plus accoutumés aux douceurs de la vie, y abondent de toutes parts. On les prend en boisson, en bains, en douches ; on les emploie ou sous les trois formes à-la-fois, ou seulement sous l'une d'elles. On les coupe avec le lait, sur-tout dans les maladies de la poitrine. M. Campardon a réuni, dans sa dissertation citée plus haut, un grand nombre d'observations qui constatent toutes ces bons effets. On mêle les eaux des différentes sources pour modérer leur chaleur, & quelquefois leur activité. La source froide a cependant l'inconvénient de hâter la décomposition des eaux chaudes, & de les faire devenir blanches & laiteuses. Le contact de l'air suffit aussi pour opérer la désunion des principes de ces eaux, & la précipitation du soufre & de la terre qu'elles contiennent.

Ces eaux ont été, à ce qu'il paroît, utiles aux hommes qui en ont reconnu depuis long-tems l'efficacité. Les romains en ont fait beaucoup d'usage, puisqu'on a trouvé un grand nombre de marbres & d'inscriptions anciennes qui prouvent les bons effets qu'elles ont produits. Un grand nombre d'autels votifs ou d'ex-*voto*, leur ont autrefois été élevés par la reconnoissance des malades. Dans les fouilles faites aux environs des sources, on a retiré, à différentes époques, du sein de la terre, les preuves de leur ancien usage, & de la réputation qu'elles ont eue autrefois comme aujourd'hui. On avoit même fait un dieu du lieu qui les produit ; *lixoni deo sacrum.*

(M. Fourcroy).

BAGNOLLES. (*Eaux minérales*).

C'est un bourg de la contrée de Séez, canton d'Argentan, à six lieues de Falaise, au sud, à trois & demie d'Argentan au sud-ouest, & à six nord-ouest d'Alençon. On y trouve deux sources d'eau minérale, tiède.

Elles ont été fort vantées dans plusieurs ouvrages qui ont paru dans le siècle dernier, & qu'on trouvera détaillés dans le catalogue raisonné des eaux minérales de la France, par M. Carrère. Mais d'après quelques observations plus modernes, faites par MM. Geoffroy, Mounet & Lepec de la Cloture ; il paroît évident que ces eaux n'ont rien de minéral, & qu'elles n'ont dû leur degré de célébrité qu'à leur chaleur. (M. Macquart).

BAGNOLS. (*Eaux minérales*).

C'est un village de Gévaudan, situé sur le penchant d'une montagne, à côté du Lot, à l'Orient, à deux lieues de Mende, & à trois sud-ouest du Pont Saint-Esprit. Des eaux minérales chaudes, sourdent au bas de ce village.

Parmi les ouvrages qui ont paru en faveur de ces eaux, & qui sont détaillés dans le catalogue de M. Carrère, nous nous bornerons à un apperçu de

ce qu'en a dit M. Raulin, dans son traité analytique des eaux minérales 1774, chap. 9., t. 2.

D'abord il décrit les qualités sensibles des eaux de Bagnols, ainsi que leur analyse par les réactifs & l'évaporation, faite par M. Girard. Il en résulte que ces eaux contiennent,

Du sel alkali.

De la terre absorbante.

Et un principe incoërcible.

M. Raulin présente ensuite ces eaux, prises intérieurement, comme apéritives, purgatives pour ceux qui ont une disposition à être purgés, comme utiles dans les vices de digestion, qui dépendent d'acides ou d'inertie des premières voies, dans les sécheresses de poitrine, les toux & catarres rebelles, dans l'asthme tuberculeux, hors le paroxisme, dans l'épaississement des fluides, les engorgemens, les pâles couleurs, les dérangemens, enfin, des évacuations périodiques.

Les bains de la troisième grotte sont recommandés dans les douleurs, les affaissemens des organes, les affections soporeuses, les suites d'apoplexies séreuses, les paralysies, parce que ce sont les plus chauds; mais il les croit aussi nuisibles aux personnes sèches & bilieuses, qu'utiles aux tempéramens pituiteux, dont la fibre est lâche & disposée à l'atonie.

On conseille les bains tièdes de la grotte la plus éloignée du côté droit, dans les affections nerveuses & hypochondriaques, dans les coliques bilieuses hépatiques, hémorrhoïdales, les maladies des reins & de la vessie dépendantes d'irritation, les obstructions des viscères, &c.

Il présente les bains tempérés de la seconde grotte à droite, comme efficaces dans les douleurs rhumatismales, les engorgemens, les ardeurs d'entrailles, les maladies de la peau, nerveuses, & les insomnies.

Enfin, il passe aux bains de vapeurs, aux douches, aux boues de *Bagnols*, & il indique leurs propriétés qui sont les mêmes que celles qui sont décrites dans les généralités des eaux minérales.

(M. Macquart.)

BAGRE. (*Hygiène*).

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe III, *ingesta.*

Ordre I, alimens.

Sect. II, poissons.

Silurus, pinnâ dorsali posticâ adiposâ, radio primo dorsalis pectoraliumque cetaceo, cirris quatuor. Lin.

Le *bagre* est une espèce de silure, à tête courte, à petits yeux, à dents fines. Le corps de ce poisson, selon Gronovius, est dépourvu d'écailles, & recouvert seulement d'une peau lisse, dont la couleur jette divers reflets, semblables à ceux de l'or & de l'argent. Il prend sur le dos une teinte de bleu sombre. On le trouve dans les grands fleuves de l'Amérique méridionale.

Ce poisson se pêche dans la mer & dans l'eau salée des rivières du Brésil. On le mange, & sa chair est de fort bon goût; elle est fort grasse dans les rivages limoneux, & qui sont bordés de manglier & autres arbres semblables. (M. Macquart.)

BAGUENAUDIER. (*Mat. méd.*)

Colutea.

Le *baguenaudier* est un genre de plantes à fleurs polypétalées, de la famille des légumineuses, qui a beaucoup de rapports avec les astragales, & qui comprend des arbrisseaux, des sous-arbrisseaux, & des herbes, dont les fleurs sont papillonnacées, les fruits vésiculeux, & les feuilles ailées avec impaire.

On distingue sept espèces de *baguenaudier* dans le dictionnaire de botanique, page 352. Nous ne parlerons que de celle dont on a fait le plus mention dans les matières médicales.

C'est le *baguenaudier* commun, ou faux senné.

Colutea arborea foliis obcordatis. Lin.

Colutea vesicaria vesiculis rubentibus, J. B.

C'est un sous-arbrisseau très-rameux qui s'élève de huit à douze pieds. Les fleurs sont disposées en grappes, peu garnies, & naissent des aisselles des feuilles supérieures: leur fruit est une gousse très-enflée & véficuleuse.

Cet arbrisseau croît naturellement en Italie, & dans les provinces méridionales de la France; il fleurit en mai.

Les gousses & les feuilles du *baguenaudier* sont employées en médecine assez rarement. Cependant elles passent pour être purgatives, & dans le cas d'être substituées à celles du senné, en supposant qu'on en employât une plus grande quantité.

Leur goût est âcre & nauséabonde.

(M. Macquart).

BAGUETTE de communication; (*électric.*)

C'est une tige de laiton, lisse, polie; terminée

à ses deux bouts en crochet, à chacun desquels on visse une boule de cuivre. On engage un des crochets de la *baguette* avec le crochet du conducteur de la machine; le malade tient l'autre bout de la *baguette* où on le pose, & on le fait tenir sur ses vêtemens, s'ils ne sont pas de soie : la *baguette* établit la communication du fluide électrique du conducteur de la machine au malade.

(M. MAUDUYT).

BAHEL. (*Mat. méd.*)

Linnéus caractérise ainsi cette plante : *columnea longifolia, foliis lanceolatis, longissimis, subserratis, glabris.* Elle croît dans le Malabar, & est annuelle. Ses feuilles pilées s'appliquent en cataplasme sur les abscès, pour les amener à suppuration. De sa racine, on prépare une lessive céphalique, dont l'usage principal est de nettoyer & de decrasser la tête. (*Extr. de l'anc. Encycl.*)

(M. MAHON).

BAIER (Jean-Jacques) naquit à Jene, le 14 janvier 1677. Reçu docteur en 1700, il se rendit à Hall, & partagea son tems entre les leçons qu'il donnoit aux étudians & les visites des malades; il passa ensuite à Nuremberg, où il fut aggrégé au collége des médecins. En 1704 il alla professer la physiologie & la chirurgie à Altorf, & obtint la première place dans sa faculté, & la charge d'inspecteur du jardin botanique. Il devint ensuite membre de l'académie des curieux de la nature, dont il fut nommé conseiller en 1720, directeur en 1729, & président en 1730. Il étoit l'ancien de l'Université d'Altorf, lorsqu'il mourut le 14 juillet 1735. On a de lui plusieurs bonnes dissertations académiques, qui ont paru depuis 1704 jusqu'en 1725. On a encore :

Rerum fossilium & ad minerale regnum pertinentium, in territorio Noribergensi ejusque viciniâ observatarum, succincta descriptio. Noribergæ, 1708, *in*-4.

Adagiorum medicorum centuria. Altdorfii, 1718, *in*-4.

Historia horti medici Altdorfini. Ibidem, 1727, *in*-4.

Orationum varii argumenti fasciculus. Ibidem, 1727; *in*-4.

Bibliographia professorum medicinæ qui in academia Altdorfina unquam vixerunt. Noribergæ & Altdorfii, 1728, *in*-4.

Animadversiones physico-medicæ in novum testamentum. Altdorfii, 1736, *in*-4.

Ferdinand-Jacques, l'aîné de ses fils, docteur en médecine, & membre de l'académie des curieux de la nature, étoit physicien de la ville de Nuremberg à la mort de son père.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BAIES. (*Mat. méd.*)

Les *baies* sont des espèces de fruits dont il est nécessaire de connoître les principaux caractères & les principales différences botaniques en matière médicale, parce qu'il y a un assez grand nombre de *baies* utiles & employées en médecine.

La *baie* est en général un péricarpe membraneux, mou, de forme arrondie, ou sphéroïde, allongée, renfermant une pulpe plus ou moins molle, succulente & colorée, où sont tantôt nichées irrégulièrement les semences, comme dans la vigne, le groseiller, &c., & qui contient quelquefois les graines dans des loges régulières, ainsi qu'on le voit dans le solanum, la belladone, &c.

Les *baies* diffèrent entr'elles, 1°. par les loges irrégulières ou régulières, comme nous venons de le dire; 2°. par la nature ou molle & pulpeuse de la substance qui enveloppe les semences, ou charnue du corps qui les contient; 3°. par leur disposition sur les plantes ou les arbres; elles sont souvent solitaires comme dans la plante nommé Paris, associées quelquefois deux, trois ensemble, dans quelques plantes réunies en tête serrée comme dans la ronce, disposées en grappes ou attachées à de petits pédoncules portés tous sur un pédoncule commun, comme dans la groseille rouge, le cassis; 4°. par leur structure extérieure; il en est qui sont lisses & renflées, d'autres chargées de pointes, de poils; quelques-unes sont couronnées par une étoile; on en voit qui sont formées par le renflement du calice comme dans la rose, renfermées dans le calice renflé & vésiculeux comme dans le coqueret; enfin il y en a qui ne sont que le réceptacle gonflé & devenu charnu, contenant les semences à leur extérieur qui y sont comme piquées; telle est la fraise; 5°. par le nombre de leurs semences. S'il n'y en a qu'une la *baie* est monosperme, deux elle est disperme, trois trisperme, enfin polysperme si le nombre est irrégulier; 6°. par la saveur, la couleur & la nature de la pulpe ou de la substance qu'elles contiennent dans leur intérieur. Cette différence est celle qui est la plus intéressante en matière médicale; car elle éclaire sur les propriétés médicinales. La pulpe est ou sucrée, ou acidule, ou acerbe, amère, âcre, vireuse, &c. Toutes ces considérations, quoique relatives à la botanique, ne doivent point être négligées dans l'histoire des médicamens.

(M. FOURCROY).

BAIGNEUR. (*Hygiène*).

Partie II, choſes dites non naturelles.

Claſſe III, *applicata*.

Ordre III, bains & lotions.

Un *baigneur* eſt celui qui fait ſon état de tenir dans ſa maiſon des bains, de quelque nature qu'ils ſoient, pour la commodité du public. Les *baigneurs* ſont encore nommés étuviſtes, & font corps avec les perruquiers-barbiers.

On donnoit autrefois le nom de *baigneurs* & baigneuſes à des eſclaves qui étoient particulièrement chargés de préparer les bains, & de prêter leur office aux perſonnes qui en avoient beſoin. Athénée dit que ces ſortes de valets chantoient une chanſon particulière pendant qu'on prenoit le bain : mais s'il étoit permis aux perſonnes, qui ſervoient au bain, de chanter, il n'étoit point honnête à ceux qui ſe baignoient d'en faire autant ; car Théophraſte, ch. 4. des caractères, faiſant la peinture d'un homme groſſier, le repréſente chantant dans le bain.

Nous avons aujourd'hui dans nos bains, ſoit publics, ſoit particuliers, des baigneurs pour les hommes, & des baigneuſes pour les femmes. Ce ſont eux qui ſont chargés d'entretenir la propreté des baignoires, de faire chauffer l'eau, de la mêler, à l'aide d'un thermomètre, dans les proportions requiſes, avec celle qui eſt froide, de préparer & faire chauffer le linge qui doit ſervir au ſortir du bain. Ils ſont chargés d'eſſuyer les perſonnes qui ont été ſuffiſamment baignées.

Les qualités eſſentielles de ceux qui s'occupent de baigner, ſont la propreté, l'adreſſe, & la célérité dans leurs fonctions. Il n'eſt pas beſoin de beaucoup s'étendre, pour ſentir qu'il eſt très-important, dans les bains publics ſur-tout, que les baignoires ſoient lavées avec ſoin, lorſqu'on veut y placer de la nouvelle eau qui doit ſervir à un autre bain, parce que des perſonnes mal ſaines qui peuvent avoir des puſtules, des dartres, des écoulemens & des plaies, communiquent à l'eau des miaſmes corrompus qui, en s'appliquant ſur d'autres individus, peuvent y porter des atteintes fâcheuſes ; par la même raiſon le linge doit être blanc de leſſive, bien ſec & chaud.

Les baigneurs doivent ſavoir eſſuyer adroitement l'humidité qui reſte ſur les corps en ſortant du bain, de manière qu'il n'en reſte point, & cependant ſans frotter avec trop de force ; ils doivent s'acquitter de ce devoir avec beaucoup de promptitude ; afin que l'air atmoſphérique n'ait pas le tems de reſſerrer trop vivement les pores de la peau, & d'interrompre ainſi la douce tranſpiration qui ſuit ordinairement l'uſage du bain ; ils doivent veiller à ce que certaines parties du corps, telles que le col & les épaules ne reſtent pas expoſées à l'air pendant le bain : ils doivent les couvrir avec ſoin, ou recommander de les laiſſer plongées dans l'eau pendant toute la durée du bain.

On doit faire entendre aux *baigneurs* & aux baigneuſes l'importance de ces conſidérations, dont la négligence pourroit entraîner journellement une foule d'inconvéniens, auxquels tiennent ſouvent l'inſuffiſance & le mauvais ſuccès des bains, ſans que des miniſtres de ſanté puiſſent déterminer ce qui s'eſt oppoſé à la réuſſite de leurs bonnes vues, lorſqu'ils ne ſe ſont pas occupés avec la plus ſcrupuleuſe ſurveillance, de l'application de leurs préceptes & de leurs avis. (M. MACQUART).

BAIGNEURS (maladie des). (*Méd. prat.*)

Les bains publics étoient bien plus nombreux à Rome qu'ils ne le ſont chez nous. Les reſtes de ces bâtimens, qui ont réſiſté au tems & aux armes des barbares, nous apprennent à quel point ce ſecours étoit multiplié chez les anciens, & quel luxe même les particuliers y avoient introduit. On trouve dans Baccius *de Thermis*, & dans Mercurialis, ſur la gymnaſtique des détails très-inſtructifs ſur cet objet.

Une troupe nombreuſe d'eſclaves, hommes & femmes, étoient occupés jour & nuit dans ces bains ; on les déſignoit par les noms de *balneatores*, *aquarioli*. Ces malheureux, toujours dans l'eau, occupés à laver, à nettoyer, à frotter la peau des perſonnes qui ſe baignoient, étoient expoſés à la cachexie, l'enflure des jambes, aux ulcères, aux tumeurs froides & à l'anaſarque. Les *baigneurs* que Ramazzini a eu occaſion d'obſerver en Italie, à la fin du ſiècle dernier, étoient, ſuivant lui, pâles, bouffis, cachectiques ; il conſeilloit de les traiter comme tous les ouvriers ſujets aux mêmes affections.

Le luxe de nos grandes villes, en France, eſt, à cet égard, au-deſſous de l'ancienne Rome. Les bains qui y ſont établis n'ont pas les mêmes inconvéniens pour ceux qui les ſervent. Les hommes & les femmes, employés dans nos bains de propreté, n'ont pas les mêmes maladies à redouter.

Quant aux étuviſtes qui ſont obligés de ſoigner les malades, & d'être auprès d'eux pour leur porter les ſecours néceſſaires, comme cela a ſur-tout lieu dans les eaux minérales, ils ſont expoſés à des maladies particulières. L'air chaud & humide qu'ils reſpirent dans les étuves, ſuffit pour altérer la ſanté même des plus robuſtes. Les exhalaiſons du corps des malades, dont l'eau s'imprègne & qu'elle communique en s'évaporant à l'atmoſphère, les expoſent à des maladies contagieuſes putrides. Le meilleur moyen de prévenir ces accidens, c'eſt de quitter de tems en tems les étuves, de reſpirer l'air frais, de ſe laver ſouvent à l'eau froide, avec du vinaigre & des vins aromatiques. On guérira les étouffemens & les ſyncopes

ſpaſmodiques, auxquelles ils ſont ſujets, en les portant à l'air frais, en leur faiſant reſpirer du vinaigre, de l'ammoniaque, en agitant leurs membres, en les frottant avec des flanelles chaudes, en leur faiſant prendre des eaux ſpiritueuſes.

Les *baigneurs* doivent encore, avoir l'attention de ne pas paſſer ſubitement d'un air très-chaud dans une atmoſphère très-froide, afin d'éviter les maux graves que produit la ſuppreſſion de la tranſpiration.

(M. Fourcroy).

BAIGNOIRE. (*Hygiène*).

Partie II, choſes dites non naturelles.

Claſſe II, *applicata*.

Ordre III, bains.

Une *baignoire* eſt une eſpèce de cuve faite en bois, en pierre, en marbre ou en métal, à laquelle on donne ordinairement la proportion de quatre pieds & demi de longueur, ſur environ deux de largeur, qui eſt arrondie dans ſes angles, porte à-peu-près vingt-ſix pouces de hauteur, & ſert à prendre des bains.

Les *baignoires* dont on ſe ſert le plus communément ſont faites avec des grandes plaques de cuivre laminé, qu'on réunit, & qu'on étame intérieurement, pour empêcher que le verd-de-gris ne s'y engendre. On les place dans des cadres de bois ſculptés & peints, & pour en jouir commodément on y place des roulettes de cuivre.

Lorſqu'elles ſont arrangées dans des niches particulières, on y adapte deux robinets qui communiquent l'eau des réſervoirs par des tuyaux de plomb. Ces robinets, placés au-deſſus de la partie moyenne de la *baignoire*, fourniſſent l'eau chaude & l'eau froide en même-tems. On a ſoin de remuer l'eau qui s'en échappe à meſure qu'elle tombe avec un grand baſſin, & quand on juge qu'il y a aſſez d'eau chaude, on ne laiſſe plus couler que la froide pour remplir la *baignoire*.

Au fond de la *baignoire*, on a pratiqué une bonde, qu'on lève avec un cordon, ſoit pour faire écouler l'eau dont on n'a plus beſoin, ſoit pour faire ſortir celle qu'on veut remplacer par de la chaude ou de la froide lorſqu'on doit ſortir du bain.

Ces ſortes de *baignoires* ſont les plus avantageuſes de toutes, en ce qu'on ne peut riſquer en aucune façon d'être incommodé par les vapeurs du charbon qu'on a employé pour échauffer l'eau. Mais comme il n'eſt pas également facile à tout le monde d'en avoir de cette eſpèce, on a imaginé des *baignoires* de cuivre, à roulettes, qu'on place dans l'endroit qu'on deſire, & qu'on échauffe au moyen de ce qu'on nomme des cylindres. Ce ſont des vaiſſeaux de cuivre profonds & vraiment cylindriques, dans leſquels on place ordinairement du charbon allumé qui les échauffe, & communique ainſi à l'eau le degré de chaleur qu'on deſire. Ces cylindres peuvent être fort dangereux ſi on les emploie dans des appartemens où il n'y a pas un courant d'air très-facile pour chaſſer la vapeur du charbon. Il eſt arrivé fort ſouvent que des perſonnes ont été aſphixiées, pour n'avoir pas pris ſur ce point important, les précautions convenables.

Afin d'avoir moins à redouter de la vapeur du charbon, on a employé, pour échauffer, ſoit les *baignoires* ovales ordinaires, ſoit les *baignoires* auxquelles on a donné le nom de ſabot à cauſe de leur forme; on a, dis-je, employé des eſpèces de réchauds placés à une des extrémités extérieures de la *baignoire*, ce qui lui donne en cet endroit une ſaillie intérieure qui fournit une eſpèce de cavation intérieure, ou de ſiège, qui rend la *baignoire* plus commode : on place de la braiſe de boulanger au-deſſus du cendrier, & on échauffe ainſi très-facilement la *baignoire*, & dans un eſpace de tems plus court que celui qui eſt employé pour chauffer, comme nous venons de le dire, au moyen des cylindres.

Cependant, quoique la braiſe de boulanger ſoit moins dangereuſe que le charbon, il faut toujours ménager un courant d'air qui éloigne les accidens qu'on pourroit riſquer encore avec cette ſorte de *baignoire*. Pour trouver les moyens d'obvier aux inconvéniens qui ſont la ſuite de l'aſphixie dans les circonſtances dont nous parlons. (*Voyez* les mots Charbon ou Asphyxie).

On a la précaution de laver les *baignoires* dont je viens de parler chaque fois qu'on veut s'en ſervir, & on a ſoin d'y placer un drap blanc; afin d'éviter l'impreſſion déſagréable qu'éprouveroit la peau, en s'appliquant ſur le cuivre, & d'un autre côté, pour plus grande propreté.

Les grands font encore maçonner des *baignoires* dans des pièces qui ſont deſtinées à cela; on les revêt de marbre blanc, ainſi que les gradins pour y deſcendre; il y a des conduits de plomb cachés ſous terre, qui apportent l'eau chaude & l'eau froide dont on a beſoin, ainſi que des canaux qui la rapportent extérieurement, lorſqu'on n'en a plus beſoin.

La claſſe des citoyens, la moins aiſée, trouve à louer, à bas prix, chez les tonneliers, des *baignoires* de bois, dans leſquelles on verſe de l'eau, qu'on a fait bouillir auparavant, & qu'on mêle avec de l'eau froide. Le ſervice n'en eſt pas ſi commode, ni auſſi prompt que celui des autres *baignoires*; mais le déſagrément eſt plutôt reverſible ſur ceux qui préparent ces ſortes de bains, que ſur les perſonnes pour leſquelles ils ſont préparés.

Quand on ne doit prendre le bain que partiellement, alors on a des demi-*baignoires*, dans lesquelles le corps ne plonge que jusqu'à la ceinture. Ou bien on se sert des *baignoires* ordinaires, dans lesquelles on ne place d'eau que ce qu'il en faut pour arriver au même but.

Quelquefois on veut baigner le tronc seul, sans les extrémités; alors on emploie ce qu'on nomme *baignoire* en fauteuil, c'est une espèce de cuvette de cuivre bien évasée, & attachée à un fauteuil, & assez profonde, pour qu'en s'y asseyant, les reins & une partie des cuisses, puissent être baignées.

Quand on ne veut faire baigner que les pieds, alors on a des seaux de fer-blanc ou de faïence, assez profonds pour que les jambes y entrent tout entières, & y soient à leur aise; ce sont les vases qu'on emploie journellement pour nettoyer les pieds, très-souvent sales, chez les personnes qui n'ont pas de voiture, & qui habitent une grande ville aussi malpropre que Paris. (M. MACQUART.)

BAIGNOIRE OCULAIRE. (*Voyez* BASSIN OCULAIRE. (M. CHAMSERU).

BAILEY (Vautier). (*Voyez* BALEY).

(M. GOULIN).

BAILLEMENT. (*Physiologie.*) Action de bailler. (*Voyez* BAILLER.) (M. CHAMSERU.)

BAILLER. Le baillement est une inspiration lente & profonde, accompagnée d'une ouverture forcée de la bouche & d'un écartement non-volontaire des mâchoires, suivie d'une expiration soit rallentie, soit précipitée. Cet état doit être également considéré en santé & en maladie. (*Voyez* RESPIRATION. OSCEDO, OSCITATIO.) (M. CHAMSERU.)

BAILLÈRE. (*Mat. méd.*)

M. Delamarck a donné sous le nom françois, la description de deux espèces de plantes d'un genre décrit par Aublet, sous celui de *Baillera*. Ce sont deux plantes vivaces à fleurs flosculeuses, dont le calice est formé de quatre ou cinq écailles arrondies, dont la fleur a au centre 7 fleurons hermaphrodites stériles ou mâles, & à la circonférence 7 fleurons femelles plus courts; dont les semences striées sont garnies d'un rebord membraneux, formant deux pointes à leur sommet.

La première espèce, la *Baillère* franche, *Baillera aspera* d'Aublet doit être indiquée en matière médicale, parce que toute la plante qui croît à Caïenne & dans toute la Guyanne, est amère, fort odorante, analogue au persil par son odeur, & a la propriété d'enivrer le poisson. Les habitans s'en servent pour rendre leur pêche abondante & prompte. Les créoles la nomment le conami franc; c'est le contoubou des galibis. (M. FOURCROY.)

BAILLY ou BAILLIF, (Roch le) plus connu sous le nom de la Rivière, médecin du seizième siècle, étoit natif de Falaise en Normandie. Il devint médecin ordinaire du roi Henri IV; mais sa manière particulière d'exercer la médecine, suivant les principes de Paracelse, lui suscita tant de critiques, qu'il se vit obligé de faire l'apologie de sa doctrine. Il mourut à Paris le 5 novembre 1605; on a de lui plusieurs ouvrages

Demosterion, seu, Aphorismi CCC, continentes summam doctrinæ Paracelsicæ. Parisiis, 1578, *in*-8. C'est l'apologie de sa doctrine. Elle a été traduite en françois & imprimée à Rennes en 1578, *in*-4., avec un traité du même auteur sur les antiquités de la Bretagne.

Responsio ad Quæstiones propositas à Medicis Parisiensibus. Parisiis, 1579, *in*-8.

De peste Tractatus. Parisiis, 1580. Le même en François. Paris, 1580, *in*-8.

Premier Traité de l'homme & de son essentielle anatomie. Paris, 1580, *in*-8.

Comme le *bailly* voulut que le public fût instruit des attaques qu'il avoit soutenues sur sa doctrine, il mit au jour les deux pièces suivantes:

Discours des interrogatoires faits en présence de MM. du parlement, à Roch le Baillif, sur certains points de sa doctrine. Paris, 1579, *in*-8.

Sommaire de défense de Roch le Baillif aux demandes des docteurs & faculté de médecine de Paris, 1579, *in*-8.

On rapporte de ce médecin un trait fort singulier, s'il étoit bien constaté. Lorsqu'il se sentit près de la mort, il fit venir tous ses serviteurs, l'un après l'autre, & dit à l'un: « tiens, voilà deux cens écus que je te » donne, va-t-en, & que je ne te voie jamais ». Il donna sa vaisselle d'argent à un autre; il distribua ainsi tous ses meubles, avec la même condition que chacun sortiroit à l'instant de sa maison, enfin il se trouva seul, & il ne lui resta que le lit où il étoit couché. Quelques médecins vinrent le voir, pour savoir de ses nouvelles, & pour continuer à le soigner dans sa maladie; il les pria d'appeller ses gens: ceux-ci lui répondirent qu'ils avoient trouvé la porte ouverte & qu'ils n'avoient rencontré aucun domestique; la Rivière leur dit alors: « adieu, Messieurs, il est » donc tems que je m'en aille aussi, puisque mon » bagage est parti; » & il mourut bientôt après.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN).

BAIN. (*Art de formuler*).

Le *bain*, *balneum*, est un médicament externe, qui, sous la forme de liqueur ou de vapeur, sans aucun véhicule, baigne la surface extérieure du corps humain pour le soulager.

Il y a donc deux sortes de bains, l'un humide & l'autre vaporeux ; d'un & l'autre est universel ou particulier, suivant qu'on l'emploie pour toute la surface du corps, ou pour une partie seulement. Parlons d'abord du *bain* humide.

Le *bain* humide prend différens noms, suivant les différentes parties sur lesquelles on l'applique, & la manière diverse dont se fait cette application. Le *bain* universel s'appelle simplement *bain*. Si on ne prend le *bain* que jusqu'au milieu du corps, c'est-à-dire, jusqu'à l'ombilic ou le creux de l'estomac, alors on le nomme demi-*bain*, *semicupium*, *insessio*, *insessus*. Le *bain* des pieds s'appelle *pediluvium*, pédiluve ; celui de la tête *capitiluvium* ; celui des autres parties, *lavatio*, *lotio*, *lavamentum*, lotion. Quand on verse de haut la liqueur sur la partie, goutte à goutte, ou d'un cours non interrompu, cela s'appelle *embroche*, *stillicidium*, *impluvium*, douche.

La matière du *bain* général ou particulier, est une liqueur médicinale quelconque, très-délayée, convenable au but qu'on se propose. Souvent c'est une liqueur très-vulgaire qu'on prépare sans le secours de l'apothicaire, & pour laquelle il n'est pas nécessaire de faire une formule, par exemple l'eau simple, l'eau salée, l'eau savoneuse, la lessive des cendres, le lait doux, le petit-lait, les eaux minérales chaudes, l'huile douce, l'eau mêlé avec du lait, du vin, du vinaigre, de l'huile ce qu'on appelle *hydreleon*, le beurre, une décoction de son, de certaines parties d'animaux, &c. ; quelquefois aussi on emploie les décoctions, les infusions, les mixtures préparées dans les boutiques.

Pour le choix du *bain*, on a égard à la vertu convenable, à la pénétrabilité, & à la consistance liquide du remède ; on peut négliger tout ce qui a rapport à la couleur, à l'odeur. Cependant il faut toujours faire attention au goût & à la sensibilité des malades. Ainsi, par exemple, quelques personnes ne peuvent pas supporter l'odeur des sulfures alcalines, ou foies de soufre, &c. Voyez les règles qui doivent diriger les formules du *bain*.

1°. Lorsqu'une liqueur simple suffit, il ne faut point ordonner une composée officinale ; la dose nécessairement fort grande, feroit monter trop haut la dépense. Ainsi, pour le *bain* universel, nous n'employons presque que des liqueurs communes, faciles à avoir, & d'un prix ordinaire. Le luxe médicamenteux est ici plus condamnable encore que dans d'autres formules.

2°. Si l'on emploie des graisses & des aqueux ensemble, il ne sera pas nécessaire de se servir de savon comme d'intermède, parce qu'on ne demande pas ici un mélange fort exact.

3°. Les *bains* que l'on prépare avec les fossiles, le nitre, le sel marin, l'alun, le sulfate de fer, le soufre, la chaux vive, l'alcali fixe, &c., peuvent être souvent mis en usage, & l'on ne doit plus croire qu'ils n'ont jamais la même vertu que les eaux chaudes minérales naturelles.

La dose du *bain* est déterminée par la grandeur de la partie qu'il faut humecter, & par la construction de la baignoire.

La quantité générale ne renferme très-souvent qu'une seule dose, sur-tout si le *bain* est universel, ou s'il est destiné pour une très-grande surface. Pour ce qui regarde les *bains* des parties qui sont petites, on ordonne plusieurs doses à-la-fois ; & alors il n'est pas difficile d'en déterminer la quantité.

La proportion mutuelle des ingrédiens est limitée par les indications qu'on veut remplir, on doit remarquer de plus, 1°. qu'il n'est pas nécessaire que la vertu soit extrêmement resserrée ; de sorte qu'on prend ordinairement une quantité de menstrue ou d'excipient bien plus grande que celle qu'on prescrit pour les liquides internes.

2°. Que très-souvent on prescrit q. s. de menstrue pour les décoctions qu'on emploie en *bain*.

3°. Que quelquefois aussi on peut préparer, soit une décoction, soit une infusion, dans la proportion qu'on observe pour les formules internes, de façon qu'elles soient très-chargées ; afin que lorsqu'on en est sur le point de s'en servir, on la délaye en versant dessus beaucoup d'eau, ou de quelqu'autre liqueur convenable, ce qui peut servir beaucoup pour la préparation des *bains* très-étendus parce que l'on évitera l'incommodité de grands vaisseaux.

La souscription est, par rapport à la préparation du *bain*, la même que celle des formules pour les liquides internes. On n'a pas toujours besoin ici d'une préparation fort exacte. Souvent même on fait infuser & macérer dans la baignoire la matière solide avec l'eau ou d'autres liqueurs ; ou bien on la fait cuire dans un autre vase, & on la jette ensuite avec la liqueur dans la baignoire.

Souvent on ne prescrit à l'apothicaire que de fournir la matière qu'on doit infuser ou cuire chez le malade. Quelquefois même on fait enfermer cette matière dans un sachet de toile ou de laine, qu'on applique en forme d'épithème sec, pendant l'usage du *bain* sur la partie malade ou qui sert de coussin pour s'asseoir ; ce qu'on pratique souvent dans les demi-

bains. On finit la formule ainsi : *F. liquor, vel species, vel saccus pro balneo, semicupio, pediluvio, &c. On fera une liqueur, ou une poudre, ou un sachet pour le* bain, *le demi-*bain, *le* bain *des pieds.*

L'instruction sur la manière d'employer ces diverses formules doit être simple & très-facile à concevoir par les assistans & à mettre à exécution.

L'usage des *bains* médicamenteux est aujourd'hui fort rare. Les anciens s'en servoient beaucoup. Ils sont très-bons, non-seulement pour la propriété & le plaisir, mais aussi pour la cure prophylactique, & thérapeutique des maladies. Ils humectent, dissipent, ramollissent, adoucissent, fortifient, attirent, ouvrent, rafraîchissent, échauffent, atténuent, assoupissent, &c. Dans les maladies chroniques, aiguës, internes, externes, ils sont d'un très-grand secours. Ils ne sont pourtant pas sans danger, lorsqu'on les emploie mal-à-propos.

[Exemples].

Lotion mondificative contre les insectes.

♃ *De mercur. sublim. corrosif.*	g. iv.
D'eau distill. de rose.	onc. iv.

I. *On lavera, matin & soir, avec cette liqueur, les parties attaquées d'insectes.*

2.

Demi-*bain* émollient, anodin, bon pour chasser le calcul arrêté dans les uretères.

♃ *De racin. d'althœa.*	onc. iv.
Des cinq feuill. émoll.	ana poig. iv.
De fleurs de coquelicot.	
—— *de camomill.*	ana poig. ij

Hachez & cousez-les à points lâches dans un sac de toile quarré, proportionné à la grandeur des hanches.

On fera bouillir le sachet pendant une demi-heure dans le lait doux mêlé avec le double d'eau, q. s. le malade se tiendra jusqu'à l'ombilic dans cette liqueur chaude, pendant une heure le matin & soir, ayant le sachet sous les lombes.

3.

Lotion contre l'écorchure.

D'eau de rose.	onc. x.
De teint. de benjoin.	onc. j.
D'acétite de plomb en crystaux.	drag. j.

Lait végétal, avec lequel on lavera les parties, excoriées après les avoir nettoyées avec de l'eau.

5.

Bain contre le glutineux spontanée pour un enfant.

♃ *De sommit. de rue.*	
de sabine.	
d'absinthe.	
de tanaïsie.	
de cammom.	ana poig. iij.

F. les faire bouillir dans xij. pintes d'eau, ajoutez-y.

De savon de Venise.	onc. iv.
De sel de Sarment.	onc. j.

F. une liqueur pour un *bain.*

I. *Le malade se tiendra jusqu'au col dans ce* bain *tiède, matin & soir, pendant une demi-heure. Après, on lui frottera tout le corps avec des morceaux de flanelle chauds & secs.*

5.

Bain pour les pieds, rafraîchissant, parégorique.

♃ *De feuill. récent. de saule.*	
de mauve.	
de laitue.	
de nénuphar.	ana poig. ij.
De fleurs de coquelicot.	poig. j.
Tête de pavot blanc.	n°. vj.
De nitre.	onc. ij.

Hachez, broyez, mêlez, F. des espèces pour un *bain* des pieds.

I. *On fera bouillir ces espèces avec de l'eau de pluie, q. s. On ajoutera sur la fin une pinte de vinaigre de vin. On se servira de cette décoction tiède pour les* bains *des pieds. Le malade se mettra le soir les pieds dedans pendant une heure, & ira se coucher lorsqu'il en sera sorti.*

6.

Bain émollient, antiseptique, contre la gonorrhée.

♃ *De feuill. récent. de rue.*	
de scordium.	

d'alliaire.

de mauve.

ana poig. ij.

F. les bouillit dans de l'eau, exprimez-les, & ajoutez sur deux livres de décoction,

De savon de Venise. drag. j.

Esprit-de-vin, ordin. drag. vj.

I. *On mettra la verge & le scrotum dans ce* bain *tiède trois ou quatre fois par jour, pendant une demi-heure, ensuite on fera tremper des morceaux de flanelle dans cette même décoction, & après les avoir exprimés, on en enveloppera tout le pubis, le scrotum & le periné.* (Extr. de Gaubius).

Nota. La plupart des formules, dans cet article, comme dans tous ceux qui appartiennent à l'art de formuler, sont tirées de la matière médicale de Boërhaave. C'est Gaubius lui-même qui en a fait le choix. (M. Fourcroy).

BAIN de sable (*Mat. méd.*)

On nomme *bain* de sable un vase de terre ou de métal, dans lequel on met une couche plus ou moins épaisse de sable très-fin, & qu'on expose ensuite sur le feu. Les matières que l'on veut échauffer par ce procédé sont enfoncées dans le sable, & plongées jusqu'à une hauteur plus ou moins grande, suivant la nature de la substance à chauffer, & le volume qu'elle occupe dans le vase, mais sur le *bain* de sable. On fait des évaporations de liqueurs salines, d'extraits, des distillations, au *bain* de sable; on y prépare les teintures, les élixirs, &c. En général cet instrument est très-utile dans un laboratoire de pharmacie, parce qu'on donne, pour ainsi dire, tous les degrés de chaleur différens dont on a besoin, depuis la plus douce, nécessaire pour chauffer les préparations spiritueuses, & augmenter l'action dissolvante de l'alcool, jusqu'à celle qui décompose les matières organiques, & qui, si l'on veut, rougit même le fond des *bains* de sable, & les vaisseaux qui y sont plongés. (*Voyez* le dictionnaire de chimie & pharmacie).

(M. Fourcroy).

BAIN de terre. (*Mat. méd.*)

On a proposé, dans différens tems, les *bains* de terre pour guérir plusieurs maladies, & particulièrement l'œdeme, la bouffissure, l'hydropisie, les douleurs vagues, les rhumatismes, la phthisie, &c. On faisoit un trou de cinq pieds de profondeur, & de deux pieds de diamètre, on y plaçoit le malade debout, tantôt les bras au-dehors, tantôt les bras au-dedans & couchés le long du corps. On remettoit une partie de la terre enlevée de ce trou, & passée à la claie entre les parois de la fosse & son corps, de manière que celui-ci fût également soutenu & comprimé de tous côtés. On choisissoit pour cela un terrein sec & non pierreux, dont le sol fût composé de sable, & dans un lieu exposé au soleil. Le malade suoit beaucoup, & il étoit soulagé au bout de deux ou trois *bains*. On trouve dans les auteurs de pratique plusieurs observations sur cette pratique.

Quant à l'explication de ce phénomène, il est facile de concevoir que la pression exercée par la terre, le frottement de ses molécules, la gêne que le corps éprouvoit, la chaleur solaire, contribuoient à la production des effets qu'on en a observés. On les attribuoit aussi aux vapeurs dégagées de la terre; mais ces vapeurs ne peuvent point agir dans un trou rempli par le corps, & bouché d'ailleurs avec une portion de la terre qu'on en avoit tirée. Enfin des observations sur l'inutilité de ce moyen dans la plupart des cas, & le tourment que les malades éprouvent par ce procédé, l'ont fait proscrire avec raison de la thérapeutique. (M. Fourcroy).

BAIN de vapeur. (*Mat. méd.*).

Le *bain* de vapeur est en chimie, pharmaceutique, celui qui est formé par la vapeur d'eau dans laquelle est plongée la substance que l'on veut chauffer par ce procédé. Il y a deux manières d'administrer le *bain* de vapeur, ou dans un vaisseau découvert, d'où l'eau, s'échappant dans l'atmosphère, porte, par la vapeur chaude qui s'en exhale, sa chaleur sur le corps qu'on y expose; ce premier procédé échauffe peu les corps, & on ne l'emploie que pour produire de légers degrés de chaleur, & pour pénétrer quelques corps par la vapeur d'eau, comme des amandes qu'on veut peler, des substances qu'on desire de ramollir, &c. L'autre procédé consiste à employer la vapeur d'eau comme *bain* dans un appareil bien fermé; on produit, par ce second moyen, une chaleur considérable si l'on veut, parce que la vapeur d'eau qui ne se perd pas, prend une température bien plus haute que celle de l'eau bouillante; dans la machine de Papin, les os les plus durs sont ramollis par la vapeur de l'eau, qui rougit comme un corps solide; il est rare qu'on ait recours à ce procédé, en chimie ou en pharmacie.

Le *bain* de vapeur est souvent employé comme médicament. On le confond quelquefois par une erreur singulière avec les fumigations; ce mot doit être réservé pour exprimer les vapeurs sèches ou les fumées, de quelque nature qu'elles soient, auxquelles on expose les parties malades, comme la vapeur du mercure, du cinabre, du benjoin, des plantes brûlées. (*Voyez* Fumigation).

Le mot *bain* de vapeur ne doit être entendu en médecine que de la vapeur d'eau seule, ou entraînant avec elle les parties odorantes & volatiles des médicamens,

camens; on plonge dans cette vapeur ou tout le corps, & alors c'est une étuve que l'on emploie, ou quelques parties du corps, sur laquelle on dirige la vapeur à l'aide d'un tuyau. On enveloppe la partie qu'on veut baigner ainsi, d'un cerceau recouvert d'un linge & d'une étoffe de laine, afin de conserver quelque tems la vapeur chaude. Ce *bain* ramollit & détend promptement le tissu de la peau; il relâche les parties tendues, il en diminue le gonflement & l'inflammation; il en modère & en appaise même tout-à-fait les douleurs; il fond certains engorgemens; il ouvre les pores cutanés, les ouvertures des vaisseaux lymphatiques, & fait couler la sueur. Il a un inconvénient qui en fait souvent rejetter l'usage, ou au moins qui exige des soins particuliers dans son administration. C'est que la vapeur d'eau, en cédant le calorique qui la tenoit en fluide élastique aux corps environnans, reprend sa forme liquide, & se ramasse en gouttes sur la peau des malades; le refroidissement produit par le contact de cette eau condensée, détruit souvent le premier bien produit par la vapeur chaude.

Il a régné long-tems, & il règne encore pour les hommes qui n'ont pas l'instruction si nécessaire en physique & en chimie, un préjugé sur la nature du *bain* de vapeur employé en médecine. On pense que les plantes émollientes qui trempent dans l'eau, donnent à sa vapeur la vertu émolliente dont elles jouissent; & d'après cela on n'oublie point de mettre dans l'eau toutes les plantes de cette nature; c'est une erreur d'autant plus singulière, qu'il est démontré que la propriété émolliente de ces plantes consiste plutôt dans l'eau chaude qui les pénètre & qui s'en échappe seule, que dans un principe particulier. Il n'y a que les végétaux aromatiques, âcres, narcotiques, vireux, fétides, dont le principe odorant, volatisé avec l'eau, puisse avoir une action sur les organes qui reçoivent cette vapeur.

(M. Fourcroy).

BAIN. (*Hygiène.*) (*Balneum.*)

Partie II, matière de l'hygiène.

Des choses dites non naturelles.

Classe II, *applicata* ou choses appliquées à la surface du corps.

Ordre III, bains & lotions.

Le *bain* est une immersion totale ou partielle du corps dans l'eau. Comme c'est un des moyens les plus capitaux que puisse employer l'art de guérir, j'entrerai dans des détails proportionnés à l'importance du sujet, & qui font le résultat d'un travail assez considérable que j'ai fait sur cette matière.

Les avantages des bains se manifestent également dans l'état sain & dans celui qui est contre nature. La première partie qui appartient à l'hygiène, sera divisée de la manière suivante :

1°. Des *bains* en général.

2°. Des *bains* des anciens.

3°. Des *bains* modernes.

4°. Considérations sur le corps humain & sur la peau, relatives aux *bains*.

5°. Division des *bains*.

6°. Expériences relatives à l'action des *bains* sur la peau inanimée.

7°. Phénomènes que produisent les bains, quand on y plonge les corps vivans.

8°. Manière d'agir de l'eau dans les différens *bains*.

9°. Des avantages particuliers, & des désavantages des *bains*.

1°. *Des* bains *en général.*

La nécessité & le besoin, qui ont toujours commandé impérieusement aux hommes, leur ont appris à chercher & à choisir les alimens qui leur sont convenables pour prolonger leur existence; à se bâtir des retraites où ils pussent constamment être à l'abri du froid & du chaud, à trouver des vêtemens avec lesquels ils pussent se garantir des injures & des intempéries de l'air. Ces mêmes besoins leur ont montré qu'il étoit indispensable de se laver & de se nettoyer lorsque la propreté l'exigeoit, d'employer en outre à se rafraîchir & à se délasser, un élément dont, par la suite, ils ont développé les usages, pour conserver & rétablir leurs constitutions altérées.

De-là l'usage des *bains*, qui remontent à la plus haute antiquité. En effet, nous voyons que les auteurs les plus anciens en ont fait mention plus ou moins. Mais le premier qui les ait fait valoir en médecine, est cet homme immortel à qui la nature avoit accordé un génie si vaste, & si bon observateur, que depuis lui aucun médecin n'a approché de sa célébrité, & que ceux qui prétendent à la gloire d'être utiles n'ont aucun modèle à suivre qui lui soit comparable, puisque bien des siècles ont à peine apporté un léger changement à sa doctrine. Il paroît que les hommes ont commencé par se baigner dans les eaux qui avoisinoient leurs habitations; mais bientôt les besoins de la vie, la commodité, l'avantage des malades, la volupté industrieuse, firent arriver les eaux dans les habitations, & introduisirent des *bains* particuliers chez ceux qui étoient en état de se les procurer: on vit qu'il seroit fort avantageux pour les hommes réunis en société d'avoir des *bains* publics, où l'on pût se baigner plus facilement & se procurer de l'eau au degré de chaleur qui convînt; on en construisit donc où ils purent à volonté se baigner dans l'eau

chaude ou dans l'eau froide. Les eaux thermales furent recherchées, parce que la nature les fournissoit au degré de chaleur que desiroit la sensualité; on connut ensuite leur efficacité dans certaines maladies, & on les fit servir fréquemment dans l'art de guérir. Le luxe petit-à-petit décora de ses superfluités ce que le besoin avoit naturellement trouvé : l'on vit bâtir à Rome les *bains* les plus somptueux, & dont les restes laissent encore appercevoir les traces de leur ancienne grandeur (1). La licence la plus grande y régna jusqu'à ce qu'Adrien fit cesser l'usage indécent de laisser baigner les deux sexes indistinctement dans le même lieu.

En effet, les écrivains grecs ont reproché aux romains le mêlange des sexes dans les *bains*; mais la loi que cet empereur promulgua retint beaucoup les femmes, contre lesquelles elle décernoit peine de répudiation, & perte de dot. Elle condamnoit à mort les hommes qui forceroient les *bains* des femmes; mais à cette époque, les romains n'avoient plus cette vigueur qui les avoit distingués au commencement de la république; & indépendamment des autres causes, ils avoient perdu l'habitude des *bains* froids, qui endurcissoient leurs corps & leur donnoient l'énergie dont ils avoient besoin. Aussi les poëtes du tems se plaignent-ils des usages abusifs du *bain* (2).

A la fin du quatorzième siècle les *bains* publics étoient encore connus en France, sur-tout à Paris (3). Jacques Desparts, docteur en médecine de la faculté de Paris, pensa être la victime du peuple, pour avoir conseillé aux magistrats de ne point permettre qu'on fît usage des *bains* pendant la peste qui se fit sentir dans la capitale à cette époque. Les guerres civiles, la barbarie dans laquelle on étoit plongé dans ces malheureux tems, ont laissé détruire & oublier de si heureuses institutions. Il faut espérer que le siècle éclairé dans lequel nous avons le bonheur de vivre ne se passera pas sans voir élever des *bains* publics, froids & chauds, où les citoyens de tous les ordres pourront, en tout tems satisfaire un des premiers besoins de la nature, & entretenir la salubrité & la propreté, dont s'embarrasse fort peu, sur-tout en hyver, la classe subalterne des hommes, par le défaut des moyens nécessaires & commodes, pour fixer leur attention & leur goût.

(1) Tels sont ceux de Néron, de Dioclétien, d'Agrippine, de Titus, de Trajan, qu'on voit encore à Rome.

(2) Perse dit : *Crudi tumidique lavantur.*

Et Martial : *In thermis sumit lactucas, ova, lacertum,*

Et cœnare foris se negat Æmilius.

(3) Un italien nommé Brixianus, qui étoit contemporain, parle ainsi des *bains* qui existoient alors à Paris.

Balnea si calidis quæras sudantia Thermis,
In claras intrabis aquas, ubi corpus inungit
Callidus, & multo medicamine spargit aliptes.
Mox ubi membra satis geminis mundata lacertis
Laverit, & sparsos crines siccaverit albo
Marcida subridens componit corpora tecto.

Extrait d'un ouvrage qui a pour titre : *Curieuses recherches sur les écoles de médecine.*

2°. Des bains des anciens.

Les anciens latins donnoient ordinairement le nom de *bain*, *balneum*, à une partie de leur maison qui étoit destinée à laver les corps dans l'eau, soit tiède, soit chaude, & ils se servoient de l'expression de *balnea* pour désigner les *bains* publics.

Les descriptions de *bains* qui nous sont restées des anciens, ne sont pas toujours aussi lumineuses qu'on pourroit les desirer. Cependant en réunissant ce que Vitruve & Pline ont dit de plus essentiel, avec les inductions qu'on a pu tirer des peintures antiques qui ont survécu aux outrages des tems, on peut avoir des connoissances assez justes de ce qu'étoient les *bains* chez eux.

On trouve dans l'antiquité expliquée du Père Montfaucon, le dessin d'une peinture à fresque qui représente quatre chambres de *bains* sur lesquels les antiquaires ont discuté d'une manière aussi différente qu'embrouillée. Ce dessein offre une machine qui paroît placée sur du feu, c'est une grande chaudière, dont le couvercle est fixé par des chaînes à un levier, qu'un esclave peut fait mouvoir à son gré, pour laisser échapper dans la chambre des *bains* chauds, autant de vapeur d'eau bouillante qu'on en desire. Cette chambre a des gradins en forme d'amphithéâtre, & ceux qui étoient assis près de la voûte, recevoient la vapeur la plus chaude, comme nous aurons occasion de voir que cela se pratique aujourd'hui en Russie. On peut s'assurer encore par l'inspection de ce dessin qu'ils avoient destiné des niches pour pouvoir n'exposer au *bain* de vapeur que certaines parties ou membres qui étoient malades.

Les *bains* étoient indispensablement nécessaires dans l'antiquité, où, l'usage des souliers n'étant pas introduit, on marchoit nuds pieds, où, celui du linge n'étant pas commun, on étoit obligé de se laver fréquemment pour entretenir la propreté. Aussi voyons-nous que la coutume de se baigner a existé depuis les tems les plus reculés. Homère envoye la princesse Nausicaa se baigner dans un fleuve. Les auteurs de l'écriture disent que la fille de Pharaon alla se baigner dans le Nil.

Il est probable que les Grecs furent les premiers qui s'avisèrent d'avoir des *bains* particuliers, & que les Romains, leurs imitateurs en tout, ne manquèrent pas de les copier en ce point, & de les surpasser en

magnificence: car, avant qu'ils eussent quitté leur genre de vie dure & austère, ils n'avoient point d'autre *bain* que le Tibre, où ils alloient journellement se laver & s'exercer à nager.

Il n'étoit pas permis de prendre le *bain* à toutes les heures du jour, mais seulement à celles qui étoient déterminées, & indiquées par le son d'une cloche. Vitruve dit en général que c'étoit depuis midi jusqu'au soir. L'empereur Adrien défendit par un édit d'ouvrir les *bains* avant deux heures après midi, à moins que ce ne fut pour des cas de maladie. Les romains ne prenoient donc le *bain* qu'après-midi, lorsqu'ils étoient débarrassés de leurs affaires, & qu'ils avoient mangé sobrement. Après s'être reposés quelque tems, ou avoir fait quelqu'exercice ils entroient au *bain* pour se disposer à bien souper, dans la persuasion que le *bain* aidoit à la digestion. Juvenal fait un reproche à ceux qui s'y rendoient ayant l'estomac trop chargé de viandes.

Pœna tamen præsens, cum tu deponis amictum
Turgidus, & crudum pavonem in balnea portas.

Les hôtes & les étrangers étoient admis à ces *bains* sans rien payer, & les anciens étoient fort exacts à observer cette loi de l'hospitalité.

Les *bains* publics ont été dès long-tems en usage en Grèce & à Rome; mais on croit que les orientaux les employèrent encore auparavant. On peut présumer, en lisant l'Odyssée, que la Grèce connoissoit les *bains* chauds du tems d'Homère, & qu'ils étoient ordinairement placés à côté des gymnases ou palestres, parce qu'en sortant des exercices, on alloit immédiatement après se jetter dans le *bain*.

Vitruve a donné une description fort détaillée de ces sortes de *bains*, d'après laquelle on voit qu'ils étoient composés de plusieurs pièces différentes, la plupart détachées les unes des autres, & entremêlées de quelques autres, destinées aux exercices. Ces pièces étoient:

1°. Le *bain* froid, *frigida lavatio.*

2°. *L'elæothesium* ou chambre dans laquelle on avoit coutume de se frotter d'huile.

3°. Le lieu du rafraîchissement, *frigidarium ou solium frigidum.*

4°. Le *propnigeum*, c'est-à-dire l'entrée ou le vestibule du poële, *hypocaustum.*

5°. L'étuve voûtée, ou *bain* de vapeur, *tepidarium.*

6°. Le *bain* d'eau chaude, *calida lavatio.*

A l'égard des *bains* séparés des gymnases, voilà ce que les descriptions de Vitruve nous apprennent.

1°. Ces *bains* étoient ordinairement doubles; les uns pour les hommes, les autres pour les femmes. Les romains de ce côté consultoient plus les bienséances que les lacédémoniens, chez qui les deux sexes se baignoient pêle mêle.

2°. Ces deux *bains* chauds se joignoient assez pour pouvoir être chauffés en même tems par un même fourneau.

3°. Le milieu de ces *bains* étoit occupé par un grand bassin qui recevoit de l'eau par divers tuyaux, & dans lequel on descendoit au moyen de quelques degrés.

4°. Ce bassin étoit environné d'une balustrade, derrière laquelle régnoit une espèce de gallerie assez large pour contenir ceux qui attendoient que les premiers venus fussent sortis du *bain.*

5°. Les étuves appellées *laconicum* & *tepidarium* étoient réunies.

6°. Ces pièces étoient de forme ronde, afin que la vapeur ne fut pas moins grande dans le centre qu'à la circonférence.

7°. Ces pièces avoient autant de hauteur que de largeur, jusqu'au commencement de la voûte, où on laissoit une ouverture pour donner du jour, & pour suspendre avec des chaînes un grand bouclier d'airain, qu'on haussoit ou qu'on baissoit à volonté, pour augmenter ou diminuer la chaleur.

8°. Le plancher de ces étuves étoit creux & suspendu pour recevoir la chaleur de *l'hypocaustum*, ou grand fourneau maçonné dessous, qu'on avoit soin de remplir de bois, ou d'autres matières combustibles, & dont la chaleur se communiquoit aux étuves, à la faveur du vuide qu'on laissoit sous les planchers.

9°. Le même fourneau servoit encore à chauffer une autre chambre appellée *vasorium* dans laquelle étoient trois grands vases d'airain, appellés *milliaria* à cause de leur capacité; ils contenoient de l'eau chaude, de la tiède & de la froide, qui, par des tuyaux, correspondoient aux bains, où elle étoit employée suivant le besoin des baigneurs.

A l'égard de l'arrangement ou disposition des différens appartemens de *bains* publics, voici ce qu'on en fait.

On y voyoit d'abord un grand bassin ou piscine, *piscina natatio*, disposé du côté du nord, où l'on pouvoit non-seulement se baigner, mais encore nager commodément: il y avoit des *bains* particuliers qui jouissoient de cette commodité; tels étoient ceux de Pline & de Ciceron.

L'édifice des *bains* étoit ordinairement exposé au

midi, avec une belle façade assez étendue. Il y avoit à droite & à gauche quatre ou six pièces à-peu-près semblables qui se communiquoient; ces pièces, nommées en général *balnearia*, étoient celles dont nous avons parlé ci-dessus. La salle du *bain* chaud étoit une fois plus grande que les autres, à cause du grand concours du peuple qui y abordoit, & du long séjour qu'on y faisoit d'ordinaire.

Les anciens, comme nous l'avons dit, prenoient le plus ordinairement le *bain* avant le souper; cependant les personnes voluptueuses se baignoient à la suite de ce repas. En sortant du *bain*, ils se faisoient frotter d'huile ou d'onguens parfumés, par des esclaves nommés *alyptæ vel unctuarii*.

Les *bains* publics, si on en croit Pline, ne furent en usage à Rome que du tems de Pompée; dès lors, les Ediles eurent soin d'en faire bâtir plusieurs.

Dion, dans la vie d'Auguste, rapporte que Mécène fit bâtir le premier *bain* public. Agrippa en fit construire cent soixante & dix. A son exemple, Neron, Vespasien, Tite, Domitien, Sevère, Gordien, Aurelien, Dioclétien, & presque tous les empereurs qui cherchèrent à se rendre agréables au peuple, firent construire des étuves, & des *bains* froids, avec les marbres les plus précieux, & dans les régles de la plus belle architecture; ils prenoient plaisir à s'y baigner quelquefois avec le peuple; on prétend qu'il y avoit jusqu'à huit cents de ces édifices répandus dans tous les quartiers de Rome.

La principale régle des *bains* a été d'abord de ne les ouvrir jamais avant deux ou trois heures après midi, & ensuite, ni avant le soleil levé, ni après le soleil couché. Alexandre Sevère permit cependant qu'on les tînt ouverts la nuit dans les grandes chaleurs de l'été. Il ajouta même la libéralité à la complaisance en fournissant l'huile qui brûloit dans les lampes.

Le prix qu'il falloit payer pour entrer aux *bains* étoit extrêmement modique, puisqu'il ne montoit qu'à la quatrième partie d'un *as*, nommé *quadrans*, ce qui peut être estimé un liard de notre monnoie, encore les enfans étoient-ils exempts de payer. Il y avoit des *bains* où le prix augmentoit en raison des petits soins qu'on y rendoit & du luxe qui y regnoit.

Le *bain* gratuit étoit au nombre des largesses que les empereurs faisoient au peuple à l'occasion de quelque réjouissance publique, mais aussi dans les tems de calamité on lui retranchoit cette commodité, ainsi que celle des spectacles.

Dans l'origine, tout se passoit avec la plus grande décence dans les *bains*; les femmes étoient absolument séparées des hommes; c'eût été un crime à un des sexes de passer dans le *bain* de l'autre. On avoit poussé sur cet objet le scrupule, au point que les enfans qui avoient acquis la virilité ne se baignoient plus avec leurs pères, ni les gendres avec leurs beau-pères. Les gens qui servoient dans chaque *bain* étoient du sexe auquel le *bain* étoit destiné; mais quand le luxe eut pris la place de la modestie, que la débauche fut substituée à la décence, les hommes se mélèrent avec les femmes, il n'y eut plus de distinction; les maîtres des *bains* avoient, à l'envi, des esclaves plus belles les unes que les autres pour servir les baigneurs, satisfaire leur sensualité, & attirer un plus grand nombre de personnes.

Les magistrats firent quelques défenses pour empêcher les femmes & les filles de garder les habits, & de rendre d'autres services aux *bains*, mais en vain; enfin, les empereurs Adrien, Marc-Aurele, & Alexandre Sevère, défendirent ce mêlange d'hommes & de femmes sous les peines les plus rigoureuses, & sous leur règne les *bains* des deux sexes furent séparés & la décence rétablie.

Les *bains* particuliers, quoique moins vastes que les *bains* publics, étoient de la même forme, mais souvent plus magnifiques & plus commodes; on les ornoit de meubles précieux en marbre, en or & en argent. On s'y baignoit à toute heure, & on a dit des empereurs Commode & Gallien, qu'ils prenoient le *bain* cinq ou six fois le jour.

Plusieurs empereurs, Adrien sur-tout, ne dédaignoient pas d'aller se baigner avec le peuple dans les *bains* publics; mais ils exigeoient qu'on y mit une décence qu'on avoit peu connue jusqu'alors.

On sait que les Perses firent pour les *bains* des dépenses si considérables, & y prodiguèrent un luxe si recherché, qu'Alexandre, après avoir vaincu Darius, voulant se baigner pour enlever la poussière dont il étoit couvert, & voyant cette magnificence superflue, ne put s'empêcher de dire aux généraux de sa suite: *Est-ce ainsi qu'on commande aux hommes?*

Les autres peuples n'affichèrent pas, à beaucoup près, la magnificence des romains, des perses & des grecs, dans leurs *bains*; mais tous en avoient adopté l'usage: ils les regardoient également comme des lieux propres à prendre des exercices utiles, & à se rafraîchir des fatigues qu'ils venoient d'essuyer; ils avoient aussi la bonne habitude de savoir nager; ils y employoient beaucoup de tems, ce qui les avoit engagés à multiplier beaucoup les *bains*, pour augmenter ainsi les moyens d'entretenir la force, le courage & la santé. Ils en faisoient également usage dans la jeunesse, l'âge viril & la vieillesse; & dans le fait, dès qu'on saura régler les circonstances dans lesquelles il doit convenir à chaque âge, & à chaque constitution, on sera assuré de n'avoir point de meilleur moyen de conserver la santé & de prolonger ses jours.

Les anciens, pour éviter l'inconvénient de la fumée dans les *bains*, avoient soin qu'ils fussent bien

espacés avec des fenêtres larges & exhaussées, pour y entretenir facilement un courant d'air ; les murs étoient peu élevés, pour qu'on pût aisément les tenir propres.

Il paroît que, malgré toutes les précautions que prenoient les grecs, ils manquoient encore à beaucoup de petits soins importans dans l'usage des *bains* ; ce qui faisoit qu'Hippocrate les proscrivoit souvent dans des circonstances même où ils auroient été utiles, parce qu'il craignoit qu'en n'appliquant pas bien le degré de température qui convenoit aux différens individus, cette pratique fût dans le cas de procurer plus de mal que de bien.

Les romains avoient porté beaucoup plus loin l'attention & les soins sur les avantages qu'on pouvoit retirer des différens *bains*. Ce qu'en dit Galien semble assez le prouver. On peut soupçonner que ces derniers savoient passer insensiblement de la température froide à la plus chaude. Ceux qui jouissoient d'une santé robuste, alloient se jeter dans l'eau froide ou s'en faisoient verser sur le corps, comme les Russes le font aujourd'hui, après quoi ils se tenoient dans une pièce pour transpirer à leur aise. Ceux qui n'étoient pas très-bien portans s'abstenoient du *bain* froid.

3°. *Des* bains *modernes*.

Après avoir fait connoître ce qui peut jetter quelque jour sur les *bains* & la doctrine des anciens qui y est relative, nous ne devons pas passer sous silence les *bains* des modernes qui ont le plus de célébrité. Nous passerons ensuite aux détails qui ont rapport aux *bains* dont nous faisons l'usage le plus habituel.

§. Ier.

Sur les bains *Russes*.

M. Sanchez, ancien premier médecin de l'impératrice de toutes les Russies, associé-étranger de la société royale de médecine, a donné à cette compagnie un mémoire sur les *bains* de vapeurs de Russie, considérés comme utiles à la santé, & à la guérison de plusieurs maladies. Je prendrai, dans ce qu'a dit ce médecin recommandable par ses connoissances profondes dans la pratique de l'art de guérir, & dans les notes que j'ai fait moi-même dans la Russie, &c. ce qui est relatif aux *bains* d'un pays qui devient chaque jour plus intéressant, depuis qu'une souveraine philosophe, persuadée que l'état le plus vaste ne doit sa grandeur qu'à la connoissance particulière des sciences & des arts utiles, a su employer si efficacement leur flambeau pour procurer à ses peuples les avantages dont ils jouissent sous son empire.

M. Sanchez croit que les *bains* Russes surpassent, en utilité & en commodité, ceux dont les grecs, les romains & les turcs ont fait usage, tant pour conserver que pour réparer leurs santés. Ils offrent la réunion du *bain* des romains & du *bain* turc de nos jours, & l'on y trouve pour ainsi dire réunis en une seule pièce, les avantages que présentent les autres *bains* dans quatre ou cinq pièces différentes.

La différence qu'il y a entre les *bains* russes publics, & ceux des particuliers, c'est que, dans ces derniers, on a à côté une chambre où l'on peut se coucher à la sortie du *bain*, & s'y reposer jusqu'à ce que la sueur soit finie.

Quand on entre dans le *bain*, on s'y déshabille, on s'y couche sur un matelas rempli de foin ou de paille, mis sur la première ou sur la seconde banquette ; comme le four est chaud, & qu'il est garni de cailloux de rivière rougis, & presque embrâsés par le feu qui est dessous, & qu'on verse dessus de l'eau froide, on a bientôt une vapeur épaisse ardente, qui échauffe d'autant plus l'intérieur du *bain*, qu'on y répand de l'eau plus ou moins abondamment. Les corps commencent alors à éprouver une sueur considérable, & quand on veut la faire cesser, on se fait frotter avec du savon & des branches de bouleau ; on est lavé avec de l'eau tiède, ensuite de la froide, dont on verse plusieurs seaux sur la tête. Ceux qui se baignent dans un *bain* public, au défaut d'eau froide pour se laver dans le lieu même du *bain*, vont se plonger à côté, dans quelque ruisseau ou étang exposé à l'air libre (1).

Après s'être jetté dans l'eau glacée ou dans de la neige, le *mougik*, ou l'homme esclave va boire un gobelet ou deux d'esprit de grain très-fort, ou de bierre chaude, dans laquelle il fait infuser la *miata* en Russe, ou menthe, ce qui le rend propre à exécuter avec gaîté les plus rudes travaux.

La boisson des seigneurs, au sortir du *bain*, est composée de bierre angloise, de vin blanc de France ou d'Allemagne, de pain rôti, de sucre & de tranches de citrons ; cette boisson est cordiale, mais infiniment moins forte que l'autre ; il en résulte que le peuple se guérit & se préserve, par ce moyen, de grand nombre de maladies, au lieu que les gens plus distingués se procurent des fluxions, des maux de gorge, des rhumes & des catarres opiniâtres, qui quelquefois se terminent par la phthisie.

Les russes, au lieu d'entrer dans le *bain* lorsque l'air est sec & brûlant, ne devroient le faire qu'après avoir fait répandre de l'eau sur la pierre qui couvre le fourneau. Cette rosée chaude & humide tempéreroit la chaleur & préviendroit les effets dangereux d'un air brûlant sur les poumons. Cet air est si actif, que ceux qui n'y sont pas faits ne peuvent le respirer pendant quelques minutes, sans se trouver mal.

---

(1) C'est ainsi qu'on trempe l'acier.

Pour conserver la chaleur du *bain*, de 5 minutes en 5 minutes on verse de l'eau sur les cailloux échauffés; la vapeur qui s'en élève est très-considérable, & surpasse en chaleur & en activité celle de tous les autres *bains*. On sait que la chaleur fait entrer en expansion les particules de feu & d'air qui se trouvoient combinées avec l'eau. Si on fait attention combien de fois ces effets seront renouvellés pendant une heure, on verra qu'il ne sera pas aisé de trouver dans la médecine un remède égal à celui-là, pour la force, l'énergie. On s'assurera encore qu'il l'emporte beaucoup sur les étuves des grecs, des romains & des turcs, chez qui le renouvellement de l'air, si essentiel sur-tout dans tous les lieux où se trouvent réunis un grand nombre de corps, ne peut avoir lieu aussi efficacement, & n'a jamais été bien observé.

Les incommodités produites par de violens exercices, les changemens subits de l'atmosphère, les contusions, les réfroidissemens, les grands repas, les excès dans la boisson ou dans les plaisirs, engendrent une langueur universelle, suppriment la transpiration, & peuvent produire de grands accidens. On saura s'y opposer fortement par cette espèce de *bain*, qui relâche doucement la peau, ouvre les pores, augmente la circulation, sans laisser la poitrine exposée à aucune espèce d'embarras : il procure une sueur facile, suivie d'un calme heureux, qui amène insensiblement un sommeil tranquille & salutaire

La vapeur du *bain* russe donne environ 40 à 45 degrés du thermomètre de Réaumur : elle est animée par les élémens du feu & de l'air constamment renouvellés, donne de la flexilité à la peau, sans la relâcher, de l'élasticité aux organes de la respiration, aux veines & aux artères, enfin rétablit la vitalité dont toutes les parties étoient douées avant la maladie.

Dans les inflammations ou tumeurs internes, externes, avec fièvre, douleur & tension, dans les fièvres ardentes, la petite vérole, les fièvres putrides & lentes, les pleurésies, M. Sanchez croit qu'un médecin instruit tireroit un bon parti du *bain* russe pris chaque six ou huit heures, en nourrissant le malade lorsqu'il est hors du *bain*, en lui conservant le ventre libre avec quelque lavement, en le faisant laver après avec de l'eau tiède, sans frictions, en lui donnant pour boisson du *quaz* avec le vinaigre ou le miel, du petit lait avec de l'oseille; pour nourriture du *cacha*, ou potage fait avec la farine d'avoine : alors presque tous les autres remèdes deviendroient inutiles.

S'il considère les maladies chroniques, comme le but est de produire une fievre légère au moyen de laquelle on puisse dissoudre la matière qui cause des embarras dans les vaisseaux capillaires de quelque partie que ce soit, que tous les remèdes qu'on conseille doivent tendre là, il est très-persuadé qu'on ne peut rien comparer à l'avantage qu'on peut tirer dans ces cas de 4 ou 5 heures par jour de l'usage des *bains* russes.

J'ai observé que le premier abus qu'on fait de ce *bain* est d'y entrer lorsque l'air est encore sec & ardent, & qu'on sent un bandeau autour de la tête, avec une odeur désagréable. Les inspecteurs ne devroient y laisser entrer qui que ce soit, avant que tout le lieu fût purgé de vapeurs nuisibles.

On doit mettre entre le repas & le *bain* 4 ou 5 heures d'intervalle, plus ou moins, suivant que l'estomac est plus ou moins chargé. Ce *bain* est très-dangereux pour les personnes qui ont le ventre resserré, sur-tout pour les personnes du sexe, & en particulier les femmes grosses, qui sont dans ce cas.

Il est aussi très-nuisible de faire usage des ventouses scarifiées de tems à autre, comme le font certaines personnes, qui ne peuvent plus en perdre l'habitude sans courir de grands dangers.

Les frictions avec le savon & les branches de bouleau amollies dans l'eau chaude sont très-avantageuses, & doivent exclure les eaux-de-vie, de senteur, pommades, infusions de raiforr dans l'eau-de-vie, & autres compositions, introduites par le luxe ou par l'ignorance.

Ceux qui sont forts & robustes peuvent se laver, après le *bain*, avec de l'eau tiède ou froide, se frotter sur la neige & nâger dans l'eau glacée; ce que doivent éviter ceux qui sont délicats, qui ont la poitrine très-sensible & la tête aisément douloureuse. Dans ces cas, après l'usage du savon, l'eau tiède seule doit être employée, & on fera bien de se coucher. Généralement parlant, il est essentiel qu'en sortant on ait le même degré de chaleur qu'en entrant.

Après leurs couches les femmes russes, chez le peuple, vont au *bain*, entretiennent la transpiration & évacuent copieusement les humeurs surabondantes, sans éprouver aucun inconvénient; ce qui fait voir que, dans les premiers jours qui suivent l'accouchement chez les femmes aisées, on ne doit rien avoir tant à cœur que d'entretenir la transpiration par tous les moyens possibles. M. Sanchez regarde surtout cette pratique comme indispensable pour les femmes chez qui on pourroit soupçonner un virus vénérien.

Autant cet avantage est sensible pour les mères, autant il est nuisible pour leurs enfans, chez qui la poitrine, qui n'est pas encore bien développée, ne permet pas un libre cours au sang, & les expose à être suffoqués.

Si dans les maladies dont nous avons parlé & dans les fièvres chaudes, le sang sortoit par le nez, les

urines ou le fondement, le malade étant dans le *bain* ou qu'on y vît des dispositions, alors on le fait sortir, on le couche dans un endroit froid, on lui fait boire de l'oxicrat goutte à goutte. C'est le spécifique de tous les flux de sang, excepté celui de la matrice, dont le remède est l'eau pure & fraîche bue continuellement goutte à goutte à l'air libre.

Lorsqu'on fait usage du *bain* russe ou de vapeur, on joint les frictions avec le savon dans toutes les maladies où il n'y a point de fièvre; dans celles de poitrine, où on ne crache pas le sang, & où le pouls n'est pas fébrile, on donne pour aliment un ou deux laits de poule.

Les maladies vénériennes se montrent assez en Russie sous le caractère de la maladie appellée *cinga*, ou scorbut; ces maladies sont alors dégénérées, mais ne peuvent être guéries par les anti-scorbutiques. Deux heures de *bain* deux fois par jour, des frictions de savon une fois seulement, une forte décoction de buis ou de genièvre en boisson, ou de l'*hydrogala*, s'il y a fièvre & ardeur dans les parties génitales, de plus une teinture de sublimé corrosif au sortir du *bain*, réussissent on ne peut mieux. M. Sanchez croit le lait contraire à la guérison du virus vénérien en général, à moins que ce ne soit lorsque les symptômes vénériens sont encore très-actifs. J'ai eu plus d'une occasion d'éprouver le contraire. Il seroit utile de purifier le *bain* avec du vinaigre : peut-être le nitre & d'autres substances du même genre seroient-elles indiquées dans ces cas, dans d'autres maladies, sur-tout dans les constitutions épidémiques & pestilentielles, si toutefois les *bains* y conviennent, ce qui n'est pas encore assez déterminé.

La maladie connue sous le nom de fleurs blanches est commune dans les pays froids & humides; elle a le double inconvénient de rendre les femmes stériles, & d'éloigner d'elles leurs maris : le *bain* de vapeur y convient fort avec la lotion tiède; on le continue pendant un mois tous les soirs, avec une forte décoction des sommités récentes de genêt, prise à la dose de trois verres le matin.

Il seroit avantageux pour les *bains* publics russes, qu'on y établît un tribunal de police, qui en eût l'inspection dans tout l'empire, & promulguât des réglemens qu'il ne pût être permis d'enfreindre sans encourir la vindicte publique; c'est au gouvernement à veiller à ce que ce point essentiel soit pris en considération.

Les *bains* devroient être construits en pierre de taille ou en briques bien cuites, au lieu de bois qui ne peut se conserver que 10 à 12 ans; d'ailleurs ils perdent leur chaleur par leurs angles & les fentes qui restent entre les solives. Au lieu d'une pièce pour l'usage des *bains* il en faudroit trois, une pour se déshabiller, avec l'attention de faire couvrir la ceinture d'un linge que la modestie fait employer aux turcs & aux persans; dans la seconde pièce, on sueroit & ou seroit frotté; dans la troisième, on seroit lavé avec l'eau chaude ou froide.

Il seroit encore nécessaire de bâtir des *bains* dans les hôpitaux, où le four sera au milieu de la salle du *bain*, pour avoir un côté de plus que par la construction actuelle, de proportionner le nombre de ces *bains* à la quantité des malades qui seront dans le cas de s'en servir, d'en avoir d'autres pour les gens bien portans. Il sera bon de placer dans chaque pièce des thermomètres & des hygromètres, pour pouvoir conserver toujours la même température. M. Sanchez donne un modèle de construction qu'on pourra consulter dans le mémoire de la société royale (1).

§. I I.

Bains *de Finlande.*

En Finlande, on employe 2 sortes de *bains* d'étuve, l'une sèche, l'autre humide. Dans la première, le thermomètre de Réaumur marque de 48 à 60 degrés. Une corde & une courroie à 49 degrés s'y peuvent raccourcir d'un tiers de pouce sur une longueur de 16 pouces. Dans l'étuve humide la chaleur est beaucoup moins grande, elle monte de 36 à 40 degrés; les courroies s'y allongent : la vapeur est âcre, attaque les yeux; aucune lumière n'y peut rester allumée; les animaux y pâtissent, & peuvent y périr; les hommes y ont des vertiges & y deviennent comme stupides.

La chaleur humaine monte au plus à 30 degrés dans une étuve échauffée à 50 degrés; on a trouvé que celle de la main, des aisselles, alloit de 31 à 32. L'urine, dont la chaleur ne passe pas 29 dans l'état de santé, élève le mercure à près de 32. Chez les jeunes gens, dans des étuves les plus chaudes qu'ils pouvoient supporter, le mercure a monté dans leurs mains entre 33 & 35 dans l'étuve, le pouls qui bat de 70 à 75 fois par minute dans les hommes de moyen âge, a donné de 115 à 125 pulsations. Chez des enfans de 11 ans les pulsations qui sont ordinairement de 80 à 90 ont donné de 150 à 160 pulsations.

Malheureusement les petits enfans y sont exposés comme les grandes personnes : il est presque impossible chez eux de compter les pulsations, mais ils respirent 150 à 180 fois par minute. Quelquefois ils y restent comme morts, & ont l'air de se réveiller en sursaut. On les baigne en outre deux fois par jour.

On a observé que les *bains* sont cause que beaucoup d'enfans périssent obstrués, ou à la suite d'autres maux aussi funestes.

---

(1) Mémoires de la société royale de médecine, tome III, 1780.

Ces *bains* chauds de la Finlande donnent un mouvement de fièvre très-remarquable & par la rougeur, la phlogose de la peau, sa chaleur, & par la soif ardente des patiens, leur salive écumeuse, leur mal-aise, leur foiblesse, leur démarche chancelante, l'abondance de la sueur, la difficulté de la respirarion, l'assoupissement des uns, l'insomnie des autres, la chaleur de l'haleine; il n'est pas possible que ces excès puissent devenir avantageux.

La transpiration est augmentée à l'excès; les sécrétions sont diminuées, sur-tout celle du lait & de l'urine; les sensations deviennent obtuses; la chair molle, les membres allongés plus petits & plus foibles. On est quelquefois plus grand d'un pouce au sortir d'un pareil *bain*. On commence par le prendre à 36 degrés, on en soutient ensuite 48; c'est à 40 qu'on sue le plus. Après un long usage de ces *bains*, on ne sue plus qu'à 51 degrés; il y a apparence que les pores se dessèchent, se ferment & ne s'ouvrent plus qu'à l'aide d'une extrême chaleur. On sent combien d'inconvéniens doivent en résulter.

Le *bain* sec de 48 à 56 degrés est plus supportable que le *bain* de vapeurs de 38 à 40; aujourd'hui, on ne va plus comme autrefois se jetter dans la neige, & revenir après dans l'étuve. Ils le font lorsqu'on les paye pour cela, mais ils savent que ceux qui ont des éruptions cutanées risquent beaucoup à le faire.

Dans la Carelie, la Tavastie, le Savolax, on se baigne tous les jours, ou de deux jours l'un, moins souvent dans le Niland. On a aussi la coutume d'y porter une femme qui vient d'accoucher avec son enfant. On fait beaucoup de pratiques superstitieuses; on lui étend les membres; on pronostique le sort de l'enfant; on lui enlève la soye ou ex-croissance de poil, que cause apparemment la chaleur. C'est une éruption cutanée, qui se déclare par des corps étrangers, tantôt noirs, tantôt clairs à la pointe, courbés ou droits comme des vers ou des soies de cochon. L'enfant s'inquiète perd le sommeil, tremble & pleure. Ils croient dans ce pays que c'est parce que les mères ont trop mangé de cochon, ou qu'elles en ont touché pendant leur grossesse.

§. III.

Des bains *égyptiens.*

M. Savari, dans ses lettres sur l'Egypte, a recueilli sur les *bains* de cette nation, des connoissances que nous croyons devoir réunir à celles que nous ont fournies les autres peuples de l'Europe, sur le même objet.

Les soins de la propreté sont devenus indispensables dans un climat où l'on transpire abondamment, & le bien-aise qu'ils procurent en a conservé l'usage. Tous les *bains* des principales villes de l'Egypte sont faits sur le même plan, & ils ne diffèrent souvent qu'en grandeur; ainsi, en donnant la description exacte d'un seul, on aura celle de tous les autres.

Le premier appartement que l'on trouve en arrivant au *bain*, est une grande salle, qui s'élève en forme de rotonde : elle est ouverte au sommet, afin que l'air pur y circule librement. Une large estrade couverte d'un tapis, & divisée en compartimens, règne tout autour; c'est-là qu'on dépose ses habillemens; au milieu de l'édifice est un jet d'eau, qui, jaillissant d'un bassin, récrée agréablement la vue.

Quand on est déshabillé, on se ceint les reins d'une servierte; on prend des sandales, & l'on entre dans une allée étroite, où la chaleur commence à se faire sentir. La porte se referme : à vingt pas on en ouvre une seconde, & l'on suit une allée qui forme un angle droit avec la première. La chaleur augmente : ceux qui craignent de s'exposer subitement à une plus forte dose de cet agent, s'arrêtent dans une salle de marbre, qui précède le *bain* proprement dit.

Ce *bain* est un appartement spacieux & voûté; il est pavé & revêtu de marbre. Quatre cabinets l'environnent; la vapeur sans cesse renaissante d'une fontaine, & d'un bassin d'eau chaude, s'y mêle aux parfums qu'on y brûle, lorsque les personnes qui sont dans le *bain* en desirent. Ils se mêlent à la vapeur de l'eau, & produisent un effet agréable.

Les personnes qui prennent le *bain* sont couchées sur un drap étendu, la tête appuyée sur un petit coussin, elles prennent librement toutes les postures qui leur conviennent; cependant un nuage de vapeurs odorantes les enveloppe, & pénètre très-agréablement dans l'organe de l'odorat.

Lorsqu'on a reposé quelque tems, lorsqu'une douce moiteur s'est répandu dans tout le corps, un serviteur vient, vous presse mollement, vous retourne, & quand les membres sont devenus souples & flexibles, il fait craquer les jointures sans effort; il masse, & pétrit la chair doucement, à la manière des indiens.

Cette opération finie, il s'arme d'un gant d'étoffe, & vous frotte long-tems; pendant ce travail, il détache du corps du patient, tout en nage, des espèces d'écailles, qui sont les parties les plus sèches de l'épiderme. Il enlève ainsi jusqu'aux saletés imperceptibles qui bouchent les pores. La peau devient douce & unie comme du satin; il vous conduit ensuite dans un cabinet, vous verse sur la tête de l'écume de savon parfumé, & se retire.

On sait que les anciens faisoient encore plus d'honneur à leurs hôtes, & les traitoient d'une manière plus voluptueuse. En effet, selon Homère, pendant que Télémaque étoit à la cour de Nestor, la belle Policaste,

caste, la plus jeune des filles de Pilos, conduisit le fils d'Ulysse au *bain*, le lava de ses propres mains, &, apres avoir répandu sur son corps des essences précieuses, le couvrit de riches habits, & d'un manteau écarlate. Pisistrate & Télémaque ne furent pas moins bien traités dans le palais de Ménélas. Lorsqu'ils en eurent admiré les beautés, on les conduisit à des bassins de marbre où le *bain* étoit préparé. De belles esclaves les y lavèrent, & après avoir répandu sur eux de l'huile parfumée, les revêtirent de fines tuniques & de superbes pelisses.

Le cabinet égyptien où l'on est conduit en dernier lieu, offre un bassin avec deux robinets, l'un pour l'eau chaude, & l'autre pour l'eau froide. On s'y lave soi-même : bientôt le serviteur revient avec une pommade épilatoire (1), qui, dans un instant, fait tomber le poil aux endroits où on l'applique.

Quand on est bien lavé, bien purifié, on s'enveloppe de linges chauds, & l'on suit le guide à travers des détours qui conduisent à l'appartement extérieur; le passage insensible du chaud au froid, empêche qu'on ne soit incommodé; les personnes délicates ne manquent pas de s'arrêter quelque tems dans la salle voisine de l'étuve, afin de n'être pas incommodées, en paroissant à l'air extérieur : il y en a qui se tiennent chaudement tout le jour, & qui gardent leur appartement lorsqu'il fait froid.

Lorsqu'on est arrivé sur l'estrade, on trouve un lit préparé; à peine y est-on couché, qu'un enfant vient presser de ses doigts délicats toutes les parties du corps, afin de les sécher parfaitement; on change une seconde fois de linge, & l'enfant rape légèrement avec la ponce les calus des pieds. Il apporte la pipe & le café moka (2).

Sorti d'une étuve où l'on étoit environné d'un brouillard chaud & humide, où la sueur ruisseloit de tous les membres, transporté dans un appartement spacieux, & ouvert à l'air extérieur, la poitrine se dilate, on respire avec volupté. Parfaitement massé, & comme régénéré, on sent un bien-aise universel : le sang circule avec agilité, & l'on se trouve dégagé d'un poids énorme : on éprouve une souplesse & une légèreté jusqu'alors inconnues, il semble qu'on vit pour la première fois. Un sentiment vif & voluptueux se répand jusqu'aux extrémités du corps.

C'est ainsi que les égyptiens préviennent ou font disparoître les rhumatismes, les catarres & les maladies de la peau, ou celles qui ont pour principe le défaut de transpiration; c'est-là qu'ils se guérissent radicalement de ce mal funeste qui attaque les sources de la génération. C'est-là qu'ils se défont de ce mal-aise, si ordinaire aux autres nations, qui n'ont pas autant de soin d'entretenir la propreté de leurs corps.

M. Savari pense contre l'opinion de Tournefort, qui avoit pris des *bains* de vapeurs à Constantinople, où l'on est bien moins recherché qu'au grand Caire, que ces sortes de *bains* sont bien loin de nuire à la poitrine. Il a observé qu'il n'est point de peuple qui en fasse un plus fréquent usage que les égyptiens, & qu'il n'y en a point où les poitrinaires soient plus rares.

Les femmes aiment passionément ces *bains*. Elles y vont au moins une fois par semaine. Plus sensuelles que les hommes, après avoir subi les préparations ordinaires, elles se lavent le corps & sur-tout la tête avec de l'eau rose. C'est-là que des coëffeuses tressent leurs longs cheveux noirs, auxquels, au lieu de poudre & de pommade, elles mêlent des essences précieuses; c'est-là qu'elles se noircissent les bords des paupières; c'est-là qu'elles se teignent les ongles des mains & des pieds avec le suc de *henné*, arbrisseau fort commun en Egypte, & qui donne une couleur aurore. Le linge & les habits, qui servent à les vêtir, sont passés à la vapeur suave du bois d'aloës.

Les jours de *bains* sont des fêtes pour les égyptiennes; elles se parent magnifiquement ainsi que les georgiennes & les circassiennes que les turcs placent dans leurs serails; elles sont d'une propreté que rien n'égale, & marchent environnées d'un nuage d'odeurs. La jalousie qui les obsède leur permet un luxe intérieur qui surpasse celui des européennes; elle calcule l'attrait irrésistible du plaisir dans un pays chaud, sans faire attention que si l'on peut gagner les femmes lorsqu'elles sont libres, elles se donnent elles-mêmes dès qu'elles sont esclaves.

Sur les bains *turcs.*

On doit à M. Antoine Timoni, médecin de Constantinople, une dissertation sur les *bains* des orientaux, dans laquelle, après en avoir fait connoître la construction, il décrit les maladies dans lesquelles on a coutume de les employer, & les maux qui en sont quelquefois la suite.

Il dit que la loi de Mahomet ordonne aux turcs de se laver, avant chaque prière, le visage, le col, les mains, les bras, les pieds; ainsi comme ils sont restreints à cinq prières par jour, cinq fois ils font les

(1) Elle est composée avec un minéral nommé *rusma*, qui est d'un brun foncé; les égyptiens le brûlent légèrement, le mêlent avec de l'eau, & y mêlent une moitié de chaux éteinte; cette pâte grisâtre, appliquée sur le poil, le fait tomber en trois minutes, sans que l'on éprouve la plus légère douleur. Ce rusma est le dersa des arabes, qui est composé de quatre-vingt dix parties d'orpiment, & de sept cents vingt de chaux.

(2) Les *bains*, avec toutes ces précautions, ne coûtent que trois livres. Les gens du peuple ne font pas tant de façons; ils vont simplement suer dans l'étuve, se lavent eux-mêmes, & donnent trois ou quatre sols en sortant.

ablutions prescrites ; en outre chaque fois que les sexes se rapprochent, ils doivent se baigner tout le corps ; les femmes ne peuvent s'en dispenser après chaque excrétion périodique. Dans le voyage de la Mecque, comme ils n'ont pas d'eau facilement dans les déserts de l'Arabie, ils font leurs ablutions avec du sable.

Les turcs ne se servent que d'eau très-pure, tandis que les chrétiens ont la mauvaise coutume d'employer des eaux de citerne qu'ils ont dans leurs habitations. Il n'y a point de nation plus ennemie de la mal-propreté que celle des turcs ; ils se lavent en se levant, & chaque fois qu'ils satisfont quelque besoin naturel : aussi tous ceux qui ont des facultés qui le leur permettent, possèdent des *bains* dans l'intérieur de leurs maisons, où ils étalent tout le faste & toute la pompe asiatiques. Ces *bains* sont l'étuve sèche, ou le *laconium* des grecs & des anciens.

On les construit en pierre de taille dans plusieurs pièces séparées, où se trouvent des baignoires de marbre, qui sont fournies d'eau chaude ou froide, au moyen de deux robinets. Ces pièces sont pavées de larges dalles de marbre ; elles sont voûtées & percées par haut, pour recevoir la lumière. Dans les parois des murailles sont des tuyaux qui laissent échapper la chaleur & la fumée des poëles : à côté d'une de ces pièces, est un réservoir d'eau froide, plus bas une chaudière de cuivre qui ressemble à un chapeau dont les bords sont abattus, & au-dessous un four, qui répond à la grandeur de la chaudière, dont la chaleur se répand au-dessous des pièces destinées à se baigner. Le feu brûle jour & nuit dans les *bains* publics ; il y a une pièce voisine où l'on dépose ses habits pour se couvrir d'une espèce de serviette bleue ou blanche, de soie ou de coton, qui va de la poitrine aux talons ; on se sert de galoches de bois contre la saleté & la forte chaleur. Le *bain* dure une demi-heure en hiver, un quart-d'heure en été ; dès qu'on y entre on commence par suer, on se fait ensuite frotter avec un morceau de camelot, après quoi on passe sur tout le corps du savon ou une espèce de terre argilleuse.

Dans les *bains* publics les hommes & les femmes n'ont aucune communication ; ou ils sont divisés en deux parties, ou ils y vont à des heures différentes ; les turcs ont très-peu de *bains* où l'eau courante abonde. On se sert beaucoup de l'eau des puits, qui, tarissant dans les grandes sécheresses, les plongent dans la plus grande consternation.

Il n'y a point de village, avec une petite mosquée, qui n'ait un *bain* public, où l'on consume immensément de bois.

Les pièces où l'on se baigne chez les particuliers sont soutenues avec des colonnes de marbre, ciselées avec art, les chapitaux en sont dorés, & les murs ornés de carreaux de fayence peinte ; les voûtes le sont aussi, à l'imitation des églises d'Italie ou gothiques. Chez les gens somptueux, la chambre où l'on se repose après le *bain* est supérieurement peinte, richement meublée ; les lambris & les fenêtres en sont dorés. Tous les vases dont on se sert sont d'or ou d'argent ; les linges en sont tissus ; on garnit les galoches de nacre-de-perle, d'or, d'émeraudes, & de diamans. Les fenêtres sont d'une seule glace, afin de laisser mieux jouir de la vue du jardin de la maison, où l'on fait ordinairement jouer les eaux dans ces momens.

Au sortir du *bain*, les turcs boivent leur café, ou du sorbet ; quelques-uns ont pris la coutume de boire de la limonade françoise.

Les grecs, les arméniens & les juifs se servent du *bain* moins fréquemment ; mais ceux qui sont aisés y déploient une grande somptuosité.

M. Timoni croit que c'est à l'usage du *bain*, chez les turcs, qu'on doit attribuer le peu d'intensité du virus vénérien ; il le vante contre la stérilité & l'hystéricisme. Quoique les femmes turques ne fassent point d'exercice, puisqu'elles sortent rarement, & se tiennent presque toujours sur leur sopha, elles ne laissent pas d'être bien réglées & exemptes des accidens spasmodiques auxquels sont sujettes les femmes des autres climats ; c'est sans doute au *bain* qu'elles sont redevables de ces avantages. Un mari, même jaloux, ne peut empêcher sa femme d'aller au *bain* public, s'il n'en a pas chez lui ; & cette obligation est plus indispensable que celle d'aller aux mosquées.

M. Timoni ajoute, qu'il s'est servi avec le plus grand succès, ainsi que Musgrave, du *bain* contre la goutte vérolique, en y ajoutant des pillules mercurielles ; que sans faire d'injection dans les gonorrhées, on tire le plus grand parti d'un mêlange de mercure doux avec le baume de la Mecque.

Mais si les *bains* sont très-utiles aux orientaux, il faut aussi convenir que les incommodités qui en sont les suites ont des conséquences dangereuses, & donnent naissance à des maladies incurables.

La fréquence des *bains* chauds relâche toutes les fibres, cause souvent des syncopes, des vomissemens, des maux de tête, des vertiges, des cardialgies, surtout chez les femmes délicates, chez qui le sang sort quelquefois par les yeux, le nez & la bouche ; il leur cause aussi des fausses-couches, des hémorrhagies qui ont des suites funestes, quelquefois l'apoplexie, la phthisie, l'hydropisie, des points de côté, des bourdonnemens d'oreille, des ophtalmies opiniâtres, souvent pour s'être réfroidi au sortir du *bain* ; d'ailleurs une sueur trop abondante dessèche le sang & les autres humeurs, dispose le corps à différentes maladies, comme l'asthme, le hoquet, les convulsions, &c.

Ce *bain* est particulièrement nuisible à ceux qui ont la poitrine délicate ; ils sentent augmenter la douleur & l'oppression après en avoir fait usage. Il est également à redouter pour ceux qui ont une disposition prochaine à la cachexie, ou qui ont eu des fièvres d'accès : ces derniers doivent s'attendre à une rechûte très-prompte. Ceci peut très-bien être appliqué aux *bains* russes qu'on prendroit dans les mêmes circonstances.

Le plus dangereux de tous les maux que peuvent produire les *bains* en Turquie, c'est de disposer le corps à la contagion. Il est aisé de sentir que, dans les tems où la peste exerce ses ravages, le *bain* tenant les pores continuellement ouverts, les corps sont bien plus disposés alors à recevoir les miasmes pestilentiels.

Cette remarque a été faite particulièrement par M. Paris, médecin de Montpellier à Andrinople, dont un mémoire sur la peste a été couronné par la faculté de médecine de Paris : il a encore fait un mémoire sur les *bains* turcs, où il prétend que la sensualité, l'habitude, & le besoin des *bains* sont tels chez les turcs, qu'ils ne peuvent être arrêtés par aucun frein sur cette pratique dangereuse.

M. Paris prétend encore que cet usage habituel, aussi-tôt la première époque des évacuations périodiques chez les femmes, rend bientôt leur peau molle, flétrit leurs appas les plus séduisans ; le desir de plaire & de plaire long-tems, qui est si naturel au sexe, n'a pu cependant leur commander le sacrifice d'une habitude, si conforme à leurs goûts.

Les vapeurs hystériques, les suppressions de règles, les obstructions, sont les maux qui les accablent le plus journellement ; en effet, on sent que le systême vasculaire doit beaucoup perdre de son énergie, de son activité, que l'impression de l'air extérieur est très-fort à redouter, que si l'air est de plusieurs degrés plus chaud que le poumon, il ne peut manquer de détruire plus ou moins les solides, de vicier les fluides, de déranger les organes, sur-tout les poitrines délicates.

Il est des individus que la privation du *bain* rend triste, à qui elle ôte l'appétit, qu'elle fait même tomber malades. On ne peut donc veiller trop attentivement à fixer les circonstances où l'on a apperçu qu'ils sont dans le cas de nuire à différentes constitutions, à faire connoître celles où le développement de l'énergie du *bain* peut être le plus favorable, à répandre enfin des préceptes qu'on n'a pas assez promulgués pour l'avantage de la nation.

§. V.

Bains *des indiens*.

M. Anquetil nous a donné une idée des *bains* des indiens, qui est assez curieuse pour que nous croyons devoit la faire connoître. Il en a fait un grand usage à Surate.

Dans ces climats, le *bain* ne consiste pas à se plonger, comme en Europe, dans une rivière ou dans une cuve ; on trouve dans ceux qui sont publics trois salles voûtées & éclairées par en haut, au moyen de fenêtres rondes. On se déshabille dans la première ; il y a, dans la seconde, des fontaines d'eau tiède ; dans la troisième, l'eau est presque bouillante, & la chaleur est si grande, qu'on peut à peine marcher sur le plancher.

Dès qu'on est entré nud dans l'une de ces deux dernières salles, un des serviteurs du *bain* vous étend sur une planche, & vous arrose d'eau chaude, ensuite il vous presse tout le corps avec un art admirable. Il fait craquer les jointures de tous les doigts, & même celles de tous les membres. Il vous retourne & vous étend sur le ventre. Il s'agenouille sur vos reins, vous saisit par les épaules, fait craquer l'épine du dos, en agitant toutes les vertebres, donne des grands coups sur toutes les parties les plus charnues & les plus musculeuses, puis il revêt un gant de crin, & il vous en frotte tout le corps au point de se mettre lui-même en sueur, il lime avec une pierre ponce la chair épaisse & dure des pieds, ils vous oint de savons & d'odeurs, enfin il vous rase & vous épile.

Ce manége, dit M. Anquetil, dure bien trois quarts-d'heure, après cela on ne se reconnoît plus, il semble qu'on soit un homme nouveau : on sent dans tout le corps une sorte de quiétude, & le desir de se reproduire par l'irritation, & l'harmonie que les frottemens & les tiraillemens ont établi entre toutes ses parties : la peau est quelque tems couverte d'une sueur légère qui lui donne une douce fraîcheur : on se sent vivre. On passe ensuite deux heures sur un canapé, & on s'endort, soit foiblesse, soit excès de chaleur, après avoir fumé un demi-hoka : c'est un plaisir que ne sentiront jamais les corps resserrés par les froids du nord, ou livrés à l'activité inquiète des climats tempérés.

Les femmes prennent les *bains* avec les mêmes cérémonies, mais ce sont des femmes qui les massent, ou qui les frottent. Ce plaisir est si grand, que dans leurs maisons mêmes, elles passent une partie de la journée sur des canapés, entourées d'esclaves accroupies qui leur pressent & leur frottent les jambes, & quelquefois tout le corps.

Je croirois assez que le sens du toucher, répandu dans tout le corps, pourroit être susceptible de plus de plaisir que nous ne l'imaginons dans notre Europe, & qu'il n'y a pas un seul endroit en nous, où une douce irritation des houpes nerveuses ne pût procurer une sensation délicieuse. Cet art de la volupté ne me paroît avoir été cultivé qu'aux Indes : nous le dédaignons en Europe. Notre activité rejette un plaisir

qui entraîne une perte de tems considérable, & rend les corps mous & efféminés.

(M. Macquart.)

BAIN. (*Mat. méd.*)

Nous avons fait connoître, dans l'article précédent, tout ce qui est relatif à l'historique des *bains*, leurs différentes natures, leurs différentes manières d'agir, leurs avantages & leurs inconvéniens, particulièrement dans l'état sain, il ne nous reste plus qu'à développer dans quelles circonstances des dérangemens de l'économie animale ils doivent être employés, en rapportant les cas principaux dans lesquels ils ont été recommandés par les médecins de tous les âges.

Nous diviserons donc cette seconde partie des *bains* de la manière suivante :

1°. Doctrine des anciens médecins sur les *bains* ;

2°. De l'utilité générale des *bains* dans les maladies, d'après les médecins modernes ;

3°. Des *bains* chauds ;

4°. Des *bains* tièdes ;

5°. Des *bains* froids ;

6°. Des *bains* composés ou médicinaux ;

7°. Des *bains* de vapeurs.

8°. Notice des ouvrages les plus importans, qui ont paru sur les *bains*, & en même-tems sur les eaux.

1°. *Doctrine des anciens médecins sur les* bains.

Avant d'entrer dans des détails sur les avantages des *bains* reconnus par la médecine moderne, il est bon de savoir ce qu'ont dit les anciens sur l'utilité que l'art de guérir pouvoit en retirer ; c'est pourquoi nous examinerons progressivement les observations essentielles qui se rencontrent dans leurs ouvrages sur cet objet ; nous éviterons les redites assez fréquentes chez les différens auteurs qui n'ont fait que copier ceux qui, avant eux, avoient, sur ce même point, laissé des écrits qui jouissoient de quelque réputation. J'ai seulement extrait de leur doctrine particulière, ce qui peut laisser appercevoir les progrès de leurs connoissances. Comme ils n'avoient que des idées très-circonscrites sur la physique de nos corps, & de ceux qui nous entourent, ils n'ont pu perfectionner les détails relatifs aux *bains*, comme nous avons été dans le cas de le faire depuis : cependant il faut convenir que c'est un des objets dont ils se sont le plus occupés ; & on peut dire avec avantage, puisqu'il est une foule de circonstances dans lesquelles nous employons encore aujourd'hui ce moyen comme ils le faisoient autrefois, & que, tant pour conserver la santé que pour la réparer, c'est peut-être le plus efficace de ceux qu'ils ont connu, comme c'est encore un des plus utiles qui soient en notre disposition.

Aristote.

Avant Hippocrate, Aristote est un des premiers qui ait écrit quelque chose sur l'eau & les *bains*. Il a cru que les *bains* d'eau chauffés au soleil étoient contraires à la santé. Il a encore dit quelque chose sur les eaux de la mer & leur salure (1). Mais c'est en très-peu de mots. Comme l'eau peut-être considérée comme un bain intérieur & extérieur, je joindrai succinctement ce que les anciens ont dit sur l'eau, & ce qu'ils ont écrit sur les *bains*.

Hippocrate & Galien.

Le flambeau de la médecine, Hippocrate, qui a observé avec tant de justesse, & tiré un si grand parti des moyens les plus simples, n'a pas manqué de saisir tous les avantages que son art pouvoit rencontrer dans l'usage tant interne qu'externe de l'eau ; aussi a-t-il fait l'énumération d'une infinité de cas où elle lui a été d'un merveilleux secours, & sans bien connoître la nature de cet élément, dont il n'étoit guères possible qu'il fût instruit, il a su le distinguer, en rendre les qualités applicables à l'économie animale, & enrichir par son autorité respectable, l'art de sauver les hommes ; du moyen peut-être le plus efficace dont il puisse faire usage.

Galien s'est aussi beaucoup occupé de cette partie, & il a commenté tout ce qu'Hippocrate a dit sur ce point, singulièrement dans son livre *De aquis & locis*; & comme il s'est attaché à la même doctrine, qu'il a seulement un peu plus étendue ; je prendrai chez lui le texte même d'Hippocrate, sans oublier le commentateur, s'il en est besoin.

Hippocrate regardoit l'eau comme nourrissant tout, & le feu comme le grand mobile du mouvement : il avoit observé le poids de certaines eaux, la saveur particulière à chacune d'elles : on voit qu'il s'est trompé quelquefois en les jugeant, comme lorsqu'il prétend que celles qui jaillissent à travers les pierres, ou qui se rencontrent près de quelque substance minérale, sont mauvaises, qu'il faut préférer celles qui sortent des terres molles & friables, que les eaux qui prenoient leur cours habituel du côté de l'occident, n'étoient pas également bonnes, qu'il est dangereux de boire l'eau des grands fleuves, à cause des petits qui s'y jettent.

Dans son livre sur l'air, les eaux & les lieux, il expose la nature des eaux de fontaine, des marais,

(1) Ex problem. sec. 24.

des lacs, & décrit les maladies que causent les mauvaises eaux.

Dans le chapitre IV il traite de la pluie, de la neige & de la glace (1). Il dit que l'eau est le moins pur des élémens, parle du sens par lequel on peut la juger, prévient que l'usage en fait connoître la valeur (2); que l'eau rafraîchit les corps; qu'il y a des différences entre les eaux potables & les autres eaux (3); que l'eau douce ôte la soif, tandis que les autres l'augmentent : qu'elle rend les ulcères secs plus mous, & qu'elle ne convient point aux hydropiques, qui, suivant lui, devoient souvent leurs maux à l'eau de marais, qui procure beaucoup de diarrhées, de dyssenteries & de fièvres intermittentes.

Il conseilloit les eaux de pluie, comme les meilleures, après les avoir fait bouillir, rejettant celle de neige & de glace, comme ayant perdu la partie la plus légère & la meilleure (4).

Il disoit que l'eau humecte toujours, & qu'on est dans l'erreur de croire que les lotions d'eau chaude desséchent le corps, que celle qui s'échauffe le plus aisément, se refroidit de même, est la plus légère, qu'enfin elle s'évapore facilement.

Il distingue les bonnes des mauvaises, par la faculté qu'ont les premières de bien faire cuire les légumes, ce que ne font pas les autres.

Hippocrate & Galien, *de morbis acutis*, recommandent l'eau avec l'oximel aux péripneumoniques; ils connoissoient l'usage des eaux de mer, & l'art d'en composer d'artificielles. Ils la prescrivoient dans les érésipèles, ainsi que les autres eaux médicamenteuses.

L'eau répare les forces; la meilleure pour rafraîchir est celle qui est mêlée à du vin ou du vinaigre. Lorsqu'elle est froide, sèche & crue, elle empêche les évacuations périodiques du sexe, ne permet pas d'accoucher facilement, éteint la source du lait, ôte la force de l'estomac, & cause des maux de tête.

Il croit qu'en donnant du vin au lieu d'eau aux enfans, on les empêchera d'avoir la pierre (5). Il dit que les jeunes gens & ceux qui ont un tempérament très-chaud doivent faire usage de l'eau froide (6).

Les fomentations d'eau chaude ôtent les douleurs des extrémités, favorisent la maturité du pus, enlèvent les maux de côté & de la vessie (7). Si la fièvre ne vient pas de la bile, une douche froide sur la tête suffit pour la faire cesser.

(1) Simp. med. cap. 4.

(2) C. 6.

(3) C. 7.

(4) Cap. 8.

(5) V. de Sanitate tuenda.

(6) V. Meth. med.

(7) De Sim. med. c. 25.

Hippocrate (1) fait connoître les avantages & les désavantages du *bain*; le lieu du *bain*, comment il faut y entrer, en sortir, le tems qu'il faut y rester, combien de fois dans le jour il faut le prendre : il nous apprend qu'il y avoit chez les anciens des *bains* d'eau douce, d'autres d'eaux médicamenteuses ou minérales; que le *bain* convient dans la plupart des maladies, dans certaines constamment, dans d'autres non; que pour arriver au *bain* froid, on commence par le chaud, on passe au tiède, puis on entre dans le froid : qu'il faut que l'eau se jette sur le corps avec rapidité, qu'on se serve d'éponge pour sécher la tête lorsqu'elle est mouillée, qu'on ne doit pas entrer dans le *bain* lorsqu'on vient de boire ou de manger, qu'il faut laisser écouler un certain intervalle de tems quand on en sort, avant de prendre de la nourriture, ou de boire, que le *bain* convient mieux dans la péripneumonie que dans la fièvre ardente, qu'il adoucit les douleurs du dos & de la poitrine, fait mûrir les crachats, respirer plus facilement, uriner, qu'il ôte les pesanteurs & les maux de tête, que quand le ventre est trop relâché les *bains* ne valent rien, que les gens gras, qui veulent devenir maigres, doivent éviter de prendre des *bains* qui ont été pratiqués particulièrement pour réchauffer les corps trop froids. Il spécifie les cas où les *bains* chauds ou froids peuvent convenir, & dans quel tems des fièvres il faut les prendre.

Hippocrate & Galien désignent l'utilité de l'huile dans les *bains* pour exciter la sueur, pour que l'eau reste plus long-tems à la surface des corps, sur-tout lorsqu'il faut laver des gens dont la peau est sèche & sale; ils prétendent que pour faire suer, on doit commencer par frotter avec de l'huile, à laquelle on peut substituer du beurre.

(2) Ils recommandent l'exercice avant le *bain*, les frictions sèches jusqu'à la rougeur de la peau, de n'y pas séjourner trop long-tems, de peur de tomber en syncope, & de voir suivre quelquefois la mort, de ne point faire usage des *bains* chauds pour les enfans, de se baigner quelquefois avant de se faire saigner.

Ils font sentir que les gens exténués doivent être lavés après le repos, ce qui est indifférent pour les constitutions très-robustes à qui le *bain* convient en tout tems : ils défendent les *bains* & le vin aux constitutions plétoriques, le conseillent pour qu'on ne soit pas saisi par le trop grand froid ou le trop grand chaud (3).

Le *bain* provoque le sommeil, s'il est froid, il ne vaut rien contre les affections nerveuses & les maux

(1) De victus rat. in mor. ac. tomm. 48.

(2) Sanit. tuend. c. 8.

(3) Meth. med. c. 6.

de tête. Il ne faut pas baigner les épileptiques, ni ceux qui ont des ulcères, mais ceux qui ont des maux d'yeux (1).

Le *bain* change le pouls & la respiration : celui qui est chaud la rend grande, le froid moins fréquente, mais ce changement ne dure pas beaucoup. Ils conviennent à ceux qui ont l'estomac dérangé, dans les obstructions du bas-ventre (2).

Le *bain* d'eau douce est nuisible aux hydropiques, auxquels ceux des eaux naturelles minérales sont très-convenables. Les *bains* sont très-bons contre la pierre & facilitent le flux de ventre (3).

Les *bains* guérissent les fièvres quotidiennes, les tierces & d'autres encore, mais portent beaucoup de préjudice dans les quartes (4). Quelquefois les *bains* froids sont favorables dans les fièvres ardentes, dans les fièvres hectiques, quelquefois aussi dans les putrides (5).

Ils croyoient que l'eau froide, ne procurant pas de chaleur par elle-même, produisoit des affections froides, causoit des convulsions; qu'elle convenoit dans le tétanos, dans la jaunisse, mais point dans l'âge le plus tendre.

Les *bains* d'eaux minérales atténuent & réchauffent, ôtent les palpitations, évacuent les humeurs; dans les ulcères sanieux, les eaux minérales alumineuses sont très-propices, elles resserrent la peau, & on ne doit jamais s'en servir, quand on est dans le cas d'employer les émolliens (6).

Galien a suivi presque par-tout la doctrine d'Hippocrate relativement aux *bains*. On voit qu'ils se sont trompés plus d'une fois dans leur opinion sur les qualités & les usages des eaux, mais ils les ont employés également pour conserver la santé aussi bien que pour la réparer dans presque toutes les circonstances.

Galien a prétendu de plus que l'eau ainsi que l'air n'étoient pas des élémens, que l'eau étoit due à l'évaporation de l'élément du feu dont elle étoit l'aliment propre ayant la facilité d'être changée en air. On voit qu'en cela, il avoit quelques-unes des idées qui ont été si avantageusement développées depuis par les chimistes modernes.

Il croyoit l'eau très-propre à rafraîchir, à humecter & à détendre.

Il savoit qu'il n'y avoit point d'eau sans mélange de quelque matière hétérogène, que la plus pure étoit sans saveur, & qu'il falloit la laisser déposer quelque tems dans des vases de terre, avant que de s'en servir. Lorsqu'il s'agissoit de rafraîchir, il conseilloit d'y mêler du vin en petite quantité.

Il remarqua très-bien que l'eau froide étoit tonique, empêchoit le corps de croître, resserroit les pores de la peau, l'endurcissoit, guérissoit les convulsions, les fièvres ardentes. Cependant il ne vouloit pas qu'on l'employât indistinctement dans beaucoup de maladies.

Il employoit l'eau tiède pour faire vomir, connoissoit le danger de laisser séjourner l'eau dans des vaisseaux de plomb. Il s'est extrêmement étendu sur toutes les qualités des différentes eaux : les erreurs dans lesquelles il est tombé sur leurs qualités physiques & sur leur usage sont très-pardonnables à l'époque à laquelle il vivoit; on doit être bien étonné de l'immense étendue de connoissances qu'il possédoit, & qu'il ait su tirer un si grand parti d'un élément, que si peu de médecins avant lui avoient pris dans une considération particulière.

Celse.

Celse a donné quelques préceptes sur l'usage du *bain*.

Il recommande (1) aux gens sains, tantôt le *bain* tiède, tantôt le froid, tantôt de se faire huiler le corps sans que cela passe en habitude.

(2) Il défend les boissons froides à ceux qui sont fatigués, mais il recommande les frictions répétées & le vinaigre dans la bouche pour se rafraîchir, lorsque l'on a trop chaud dans le *bain*.

Il dit que l'eau chaude exténue les corps qui s'y plongent; qu'il faut boire après les vomissemens trois verres d'eau froide, & qu'on doit étuver les enfans & les vieillards avec de l'eau chaude.

Dans la douleur de tête il veut qu'on la plonge dans l'eau jusqu'aux oreilles. Il prétend dans son second livre que ceux qui l'ont précédé employoient les *bains* avec trop de timidité; il en vante l'efficacité dans les fièvres lentes où il n'y a pas de bouffissure au ventre, & de douleur à la tête.

Il croyoit que dans les maladies de la peau il valoit mieux se servir de l'eau froide que de la chaude; que dans les fièvres pestilentielles le *bain* convenoit mieux que dans toutes les autres maladies; qu'il étoit bon dans les maux de tête de la plonger dans un vase rempli d'huile chaude, ou dans une décoction chaude de fenugrec avec un tiers d'huile.

Il prescrit sur-tout le *bain* dans les maux de reins, de ventre & des articulations, & l'eau froide contre le relâchement des vésicules séminales.

(1) De Sanit. tuend. c. 8.

(2) De causis pul. c. 10.

(3) Simp. med. c. 7.

(4) Ad glaucum. c. 3.

(5) Meth. med. c. 9

(6) De tremore, c. 5.

(1) Cap. 1, lib. 1.

(2) L. 1, c. 3.

Il le croit bon contre la morsure des chiens enragés, les engelures, les maladies des yeux & des oreilles, contre le feu sacré ; & tout au contraire très-nuisible dans les cas d'ulcères.

Pline.

Pline, dans son second livre, décrit les eaux de mer, de fleuves & de fontaines. Dans le troisième, il fait mention de quelques usages médicinaux de l'eau. Dans le trente-unième, il donne les différences des eaux, relativement à la médecine, sur-tout des eaux communes salées & nitreuses. Il a fait connoître quelques propriétés de ces eaux ; il attribue à la lune la cause de leur mouvement, décrit la manière de les trouver dans le sein de la terre, tous les avantages qu'on en peut retirer, celles qui sont salubres, celles qui ne le sont pas.

Il dit (1) que pendant 600 ans on ne connut d'autre médecine à Rome que celle des *bains* ; lorsque les premiers médecins grecs furent reçus à Rome, on ne mouroit pas moins qu'on le faisoit auparavant, & la pharmacie distribuoit une abondance bien moins grande de remèdes qu'on n'avoit fait par le passé.

Il est étonné qu'Homère n'ait fait mention de se laver qu'à l'eau froide, & point à l'eau chaude. Il dit que l'eau sulfureuse est très-bonne pour les nerfs ; que celle qui est alumineuse convient aux paralytiques, que celle de mer est bonne pour enlever les tumeurs, sur-tout les parotides, en faisant cuire dans cette eau de la farine d'orge.

Dioscoride n'a presque point parlé des eaux.

Savonarola.

Jean-Michel Savonarola de Padoue, médecin du marquis de Ferrare & de la maison d'Est, dans le quinzième siècle, entre beaucoup d'autres ouvrages, a composé un traité considérable sur les *bains* en général, & sur toutes les eaux thermales de l'Italie. C'est un de ceux qui aient recueilli le plus de choses sur la manière dont les anciens faisoient usage des *bains*.

Suivant lui, les anciens entendoient par *stupha* un lieu bien fermé dont l'alentour, ou *parietes* étoit échauffé, ou par les vapeurs de l'eau chaude, ou par le moyen du feu seul. Dans ce second cas c'étoit ce qu'on appelloit *stupha sicca*, & dans l'autre *stupha humida*.

Ce qu'ils appeloient *lavacrum* se rapprochoit assez du *bain* humide. Les grecs appeloient le *bain*, *balaneion vel tollens dolorem* ; ils se persuadoient que c'étoit un des plus excellens moyens pour calmer les chagrins de la vie ; &, en conséquence, non-seulement ils en faisoient le plus grand cas, mais encore ils leur donnoient des noms de déesses, en

(1) Liv. 29, ch. 1.

ornoient leurs jardins & leurs plus belles maisons. Pour peu que les gens eussent de tristesse, on les y conduisoit sur-le-champ.

Indépendamment des *bains* que chaque particulier riche avoit chez lui, on en fabriqua de publics, sur-tout à Rome. D'abord les dames & les demoiselles les plus honnêtes les fréquentoient beaucoup ; elles y alloient goûter des plaisirs que la décence la plus scrupuleuse pouvoit avouer ; mais bientôt la volupté prit la place, & enfin on les vit le repaire de la débauche la plus outrée & la plus vile.

Après ces préliminaires, Savonarola parle des *bains* d'eau froide dans l'ordre suivant : il discute d'abord le choix de l'eau, sa manière d'agir sur toutes les parties du corps, son utilité dans certaines maladies, le mal qu'elle peut faire dans d'autres ; la manière d'entrer au bain, d'en sortir, les circonstances, les tempéramens auxquels il convient, & le régime qu'il exige.

Il croyoit, avec Hippocrate & Galien, que le *bain* froid avoit l'inconvénient de trop réfroidir : il le recommande dans les mêmes maladies. Il parle ensuite du bain chaud d'eau simple ; il veut qu'on fasse choix pour le lieu du bain d'un endroit couvert qui ne soit pas récemment bâti, sans fumée, qu'on le prenne dans une baignoire de bois assez grande pour que le volume d'eau soit considérable, par conséquent plus émollient & plus pénétrant.

Il recommande de n'en pas faire trop usage pour éviter la foiblesse qui en seroit la suite ; de s'en servir pour les nouveau-nés, contre la paralysie, les affections nerveuses & articulaires. Il a conseillé le premier de donner aux vieillards des bains dans lesquels on feroit entrer le vin ; & où ils se plongeroient une heure & demie avant de manger.

Il prévient sur les inconvéniens de se baigner quand il fait très-chaud ou très-froid. Il croit les *bains* utiles dans les fièvres étiques à la fin des putrides, & celui des vapeurs très-important dans les fièvres éphémères. Il les proscrit immédiatement après les repas.

Il parle ensuite des *bains* d'eaux minérales chaudes ; vante l'efficacité de ceux qui sont faits avec l'huile, dans les cas de spasmes après la piqûre, la blessure & la douleur des membres, pourvu que l'huile soit très-chaude, dans les coliques qui proviennent des matières fécales retenues dans les intestins, pour faciliter la sortie des pierres des reins, de la vessie, de l'urètre, ainsi qu'il l'a essayé avec succès sur deux soldats qui font le sujet de ses observations.

Il fait un grand éloge des *bains* de lait pour rétablir ceux que les plaisirs de l'amour ont epuisé, les étiques, les vieillards ; il les croit beaucoup plus pénétrans & humectans que ceux qui sont fait avec l'eau simple.

Il fait considérer que les *bains* secs ou de vapeurs,

que les anciens appeloient *stupha*, se prenoient dans un endroit circonscrit dont l'air & les murs étoient échauffés au moyen des vapeurs de l'eau chaude naturelle ou artificielle; qu'ils avoient regardé ces *bains* comme si nécessaires pour conserver la santé ou la réparer, qu'ils avoient mis beaucoup de dépense & de soin dans leur construction.

Il a examiné l'effet des *bains*, quand il faut y entrer ou en sortir, dans quels cas & dans quels pays ils étoient le plus convenables; il desiroit sur-tout que, dans l'élévation des édifices qui y étoient destinés, les fenêtres fussent vastes, & percées de manière que l'air y pût circuler librement, & balayer à volonté les miasmes hétérogènes qui pourroient émaner des corps qui se trouveroient dans le lieu du *bain*.

Dans le deuxième livre, de la nature & des propriétés des *bains* naturels ou d'eaux minérales, il recherche les causes de la chaleur de ces eaux, les propriétés du souffre, du sel, de l'alun qui se communique à ces eaux, celles du nitre, de la cendre, de la chaux, du gipse, du fer & du cuivre.

Il termine ce livre par une description fort détaillée de ces sortes de *bains* qui se trouvent en Italie. Après cette énumération, il rend compte des *bains* composés, des substances qu'on y peut employer, comme sels, minéraux & plantes qui conviennent aux différentes parties du corps qui sont affectées.

Il présente les signes auxquels on pourra reconnoître si les *bains* doivent être utiles ou nuisibles, à quelle heure il faut y entrer; il considère la température de l'air, sur-tout dans l'année bissextile, année dans laquelle on croyoit encore de son tems que la nature devoit en quelque sorte dévier de l'ordre ordinaire.

Il croit qu'ils conviennent sur-tout le soir & le matin, qu'on doit s'essuyer après avec des linges chauds. A la suite des observations pour les gens en santé, il en fait d'autres pour ceux qui ne se portent pas bien, & tâche de remédier aux accidens qui pourroient arriver à la suite des *bains*. Il ne veut pas qu'on néglige l'usage des douches sur la tête.

C'est l'auteur de son tems qui a traité cet objet avec le plus d'étendue, de sagesse & de connoissances. Il avoit une profonde érudition des ouvrages des médecins qui avoient écrit avant lui.

De Montagnana.

Bartholomé de Montagnana de Padoue, médecin en 1440, a donné la description de l'aspect, de la position, & des vertus des eaux qui se trouvent aux environs de Padoue; il prescrit la manière de se baigner, de parer aux inconvéniens des bains; il assure que les *bains* de vapeurs ont plus d'effet que l'eau immédiate, lorsqu'il s'agit d'appaiser les douleurs aiguës de certains membres, & de résoudre les duretés qui s'y rencontrent. Il n'a donné qu'une description très-superficielle des *bains*, encore a-t-il presque partout puisé ses connoissances dans les ouvrages de Savonarola, qui avoit écrit avant lui.

Un peu après, Gainerius a donné un traité sur les *bains* de Montferat; il a suivi la même marche que Montagnana, & a copié, ainsi que lui, Savonarola.

Ugulinus.

Ugulinus a écrit un livre sur les *bains* du comté de Pise, de Volterre, de Padoue & des autres endroits de l'Italie, dont les eaux ont de la célébrité; il ne veut pas que les gens forts & bien portans fassent usage du bain; il les proscrit sur-tout en tems de peste, donne une énumération assez détaillée des *bains* simples & composés, & des substances à employer, qui conviennent le mieux à chaque partie affectée.

Faventinus.

Menghus Blachellus Faventinus a donné un traité sur les *bains*, qu'il a divisé en trois parties. Dans la première, il traite des *bains* simples; dans la seconde des *bains* composés naturels; dans la troisième, des *bains* composés artificiels; il a donné son ouvrage dans la forme syllogistique, aussi en a-t-il toute la sécheresse & le pédantisme.

Il examine longuement si les *bains* doivent être pris avant ou après la digestion, pour maigrir ou engraisser, & il prétend que le meilleur pour engraisser est celui qui suit la digestion; conseille des *bains* avec le vin rouge, comme plus tonique dans les cas où il faut resserrer.

Il a presque par-tout suivi la doctrine d'Hippocrate & de Galien; il parle de tous les *bains* de l'Italie, qui ont le plus de réputation, & il indique les doses des ingrédiens dont on doit se servir dans les *bains* composés, ce que n'ont pas fait les autres avant lui.

Il a écrit contre le sentiment d'Eugalenus, qui avoit prétendu qu'on ne devoit pas employer les vapeurs humides dans les obstructions; il a fait valoir d'assez bonnes raisons dans cette circonstance.

Jean Dondis.

Jean Dondis de Padoue a travaillé sur les fontaines d'eaux thermales de son pays; il vivoit vers l'an 1385; il eut pour père Jacques de Dondis, celèbre médecin de Padoue, ami de Pétrarque. Il a beaucoup parlé des eaux de Sainte-Hélène & d'autres voisines, qui sont si chaudes, que tous les oiseaux exposés à la vapeur qui en émane ne manquent pas d'être déplumés, les cochons sont épilés, & les œufs s'y durcissent très-vîte.

Il croit, ainsi qu'Aristote & les anciens, que la chaleur de ces eaux est due à un feu intérieur caché, ou à la dissolution du sel & du souffre dans le sein de la terre. Il les croit bonnes pour presque toutes les espèces de maladies, sans s'étendre sur la manière de les administrer, & trop spécifier les circonstances où elles conviennent.

Son père, Jacques de Dondis, est auteur d'une courte dissertation sur les causes de la salure des eaux de la mer, & sur la manière d'en tirer le sel marin.

Pantheus & Vitruve.

Jean-Antoine Pantheus a donné des dialogues sur les eaux thermales des environs de Veronne, où il fait connoître les propriétés & les vertus médicinales du fer, du nitre, du souffre qui y sont contenus; il fait le récit de la licence extrême qui régnoit à Rome dans l'usage des *bains*, des dépenses considérables qu'occasionnèrent la construction des *bains* publics d'Agrippine, de Néron, de Domitien, d'Antoine & d'autres; du faste qu'étalèrent les particuliers pour en faire bâtir de plus somptueux dans l'intérieur de leurs maisons.

Il rapporte ce que nous a laissé Vitruve sur la construction des *bains* de son tems. Celui-ci nous apprend que les anciens avoient coutume de bâtir le lieu destiné aux *bains* dans des endroits qui étoient à l'abri du froid; qu'ils jettoient dans le four qui appartenoit au lieu du *bain*, des boules de métal, qui, en s'échauffant donnoient apparamment à la chaleur plus de constance & d'intensité. Nous ne pouvons pas assurer trop au juste le véritable avantage de ces sortes de boules. On nommoit *Hipocausis seu Furnus* le lieu dans lequel on allumoit le feu; au-dessus il y avoit un endroit rempli de vases qui contenoient de l'eau; la chaleur & les vapeurs de ce lieu devenoient très-commodes pour faire suer; on le nommoit *Vaporarium*.

On employoit, pour contenir l'eau qui devoit servir aux *bains*, de grands vases qui contenoient, les uns de l'eau chaude, d'autres de l'eau tiède, d'autres de l'eau froide. Le lieu dans lequel on plongeoit le corps se nommoit baptistaire: on y étoit fort resserré pour l'espace, au lieu qu'on étoit bien plus à l'aise dans les piscines, dont l'étendue permettoit de se promener & même de nager. Il y a lieu de croire que c'est de-là que les chrétiens ont tiré l'expression de baptistaire, d'autant plus que les anciens lavoient avec soin les enfans aussi-tôt qu'ils étoient nés, & ils appelloient ce jour *diem lustricum*. Macrobe dit que c'étoit le huitième jour que cette cérémonie se pratiquoit pour les femmes, & le neuvième jour pour les hommes, & à cette époque on leur donnoit le nom qu'ils devoient porter. Peut-être cette circonstance avoit-elle lieu chez les femmes plutôt que chez les hommes, pour exprimer que chez les premières la croissance est plus prompte.

Plutarque dit qu'on donnoit analogiquement le nombre parfait ou impair aux hommes, & le nombre imparfait aux femmes; si cette raison étoit véritable, elle ne nous donneroit pas une haute idée de la galanterie des anciens. Il y avoit deux baptistaires, l'un froid, l'autre chaud; on choisissoit pour le lieu des étuves un endroit où le soleil pût avoir une influence continuelle.

La chambre où on alloit se reposer après le *bain* étoit construite à l'extrémité des appartemens, & là on donnoit carrière à toutes les jouissances dont l'esprit & les sens pouvoient être susceptibles. Vitruve dit, en parlant du *bain* de vapeurs, *sudatorium* ou *vaporarium*; que quand on avoit beaucoup transpiré on frottoit le corps avec de l'huile, & on le plongeoit dans l'eau froide; il fait mention des sueurs forcées des anciens à l'aide de la chaleur des fours du soleil même, des bains froids, de l'onction qui suivoit les exercices du corps, des édifices pour les lieux d'exercice & les *bains*, *fontes & gymnasia*. Il décrit quelques propriétés médicinales des *bains* les plus recommandables de son pays. Il paroît avoir mis plus de soin & de sagacité dans ses recherches que tous les auteurs qui l'ont précédé.

Bendinelli.

Bendinelli, Bertholinus, George Franciotti, Gentilis de Fulgineo, ont donné des descriptions particulières sur les différens *bains* de l'Italie; le dernier a parlé de ceux de Saint-Philippe, assez renommés aujourd'hui (1).

Joannes-Franciscus Branchaleo a fait des dialogues sur les bains, dans lesquels il a développé les principes d'Hippocrate & de Galien, & c'est celui qui, jusqu'à son tems, a le mieux apperçu l'abus des remèdes, & particulièrement des potions purgatives.

Dans le même tems Léonard Fuschius a donné quelques descriptions relatives aux *bains*.

Conradus Gesnerus.

Conradus Gesnerus a donné la description des eaux thermales de la Suisse; il fait mention d'une lettre assez curieuse de Poggius Florentinus, par laquelle on peut voit, que du tems du concile de Constance les *bains* de Baden étoient moins un objet de santé que de volupté, on pourroit même dire de débauche, puisque les hommes, les femmes, les filles, les enfans, les prêtres, tous indistincte-

(1) J'ai été à portée de voir à ces *bains* une particularité assez frappante. Les eaux qui les composent contiennent de la sélénite en si grande quantité, qu'en posant au fond d'une fontaine un creux représentant un sujet particulier, au bout de quelques jours vous avez un relief très-blanc & très-beau, dont on décore les cabinets des curieux & des amateurs d'histoire naturelle, & dont on fait dans le pays une affaire d'intérêt.

ment, les prenoient dans le même endroit sans la moindre retenue. Il parle dans son second livre des eaux thermales de l'Allemagne, & sur-tout des eaux de Plombieres en Lorraine.

Il suffira de nommer ici quelques auteurs qui ont écrit particulièrement sur les *bains* d'Italie : comme leurs ouvrages ne peuvent rien apprendre d'intéressant pour nous, ou qu'ils ont écrit fort peu de chose, nous ne nous appesantirons point sur les détails, qui étant toujours à-peu-près les mêmes, ne pourroient que devenir fastidieux. Ce sont Antonius Fumanellius, médecin de Véronne, Zimalinus, Gratarolus, Guenerius, Tura de Castello, Aleardus, Paravicinus, Pasinus, Aleadinus Poeta Siculus, Massa, Elisieus Neapolitanus, Conciliator, Jovianus Pontanus, Ovidius, Lucretius, &c.

Nous trouvons dans les ouvrages que nous ont laissé les médecins arabes différens traités sur les *bains*, qu'il n'est point hors de propos de faire connoître ici.

Razès.

Razès a suivi la doctrine de Galien, & l'a commentée dans plusieurs endroits : il rapporte en outre les sentimens de beaucoup d'autres auteurs ; il apprend que Rufus vantoit beaucoup l'eau sulphureuse dans la paralysie ; que dans la même maladie, Archigenes vouloit, avant de faire entrer dans le *bain* qu'on appliquât un vessicatoire sur le lieu affecté, jusqu'à ce que l'ampoule fût formée.

Dans les pertes des femmes en général, il fait grand cas de l'eau froide en boisson, en *bain*, après l'avoir imprégnée de fer & d'alun. Il fait observer que, dans les spasmes, Galien unissoit dans les *bains* avec avantage le lait à l'eau. Il n'y a presque pas de circonstances où il ne prétende que les *bains* sont utiles, d'après tout ce que les auteurs qui l'ont précédé ont dit sur cette matiére.

Avicène.

Avicene est un des médecins arabes qui se soit le plus étendu sur la doctrine des *bains*; ce qu'il en a dit de plus important a été puisé dans Galien, Razès & autres. Cependant plusieurs auteurs tels que Sérasis, Gentilis Fulginas, se sont donnés la peine d'étendre & de commenter son texte.

Cet auteur a décrit les avantages des *bains* de sable au soleil, pour provoquer la sueur, enlever les superfluités, guérir l'asthme & l'hydropisie ; il recommande de laver tous les jours les nouveau-nés avec de l'eau tiède ; il donne des moyens de parer aux inconvéniens qui arrivent par mal-adresse en prenant les *bains* ; il recommande de n'y point entrer subitement, & de n'en point sortir de même, de se faire frotter & huiler quand on y est, de n'y point boire d'eau froide. Cet auteur a une manière de s'énoncer si peu intelligible & si diffuse, que ce seroit faire perdre à des lecteurs le tems qu'on auroit employé soi-même peu fructueusement, que de s'étendre davantage sur ses productions ; d'ailleurs ses idées sont très-peu fondées sur la pratique à laquelle on lui reprochoit fort de ne pas assez s'appliquer de son tems. Malgré tous ces défauts, il n'a pas laissé de jouir d'une très-haute réputation.

Averrhoës, Mésué, &c.

Averrhoës a dit peu de chose sur les *bains*, il en décrit l'utilité & la manière dont on doit les prendre, depuis la première enfance jusqu'à l'adolescence, le bien que procure le *bain* dans les lassitudes, les avantages qui résultent, dans certaines fièvres, des ablutions répétées.

Mésué recommande les bains dans presque toutes les maladies ; mais il conseille dans chacune de composer les bains avec des plantes particulières, qu'il varie suivant les circonstances. Cette méthode me paroît avoir été un peu trop abandonnée par les médecins modernes, à cause de l'avantage qu'on pourroit en retirer dans bien des cas.

Abimeron, Abimoises, Pedemontanus, Gentilis Fulginas, Jacobus de Partibus, Jean Herculanus, Hugo Senensis, ont encore dit quelque chose sur les *bains*, mais leur doctrine se ressent beaucoup de l'obscurité des connoissances physiques de leur tems ; il faut éviter un ennui qui ne seroit compensé par aucune espèce d'utilité.

Oribase, Arétée.

Oribase, médecin de Julien surnommé l'Apostat, & qui vivoit avant l'an 400, a beaucoup écrit sur ce qui a rapport aux eaux & aux *bains* ; mais dans tous ses ouvrages, on apperçoit toujours un disciple qui n'ose s'éloigner de la trace de son maître, & ce n'est pas à tort qu'on l'a nommé le singe de Galien. Il ordonnoit pour échauffer, délasser & ôter les douleurs, des bains avec l'origan, l'hysope, le pouillot, les feuilles de rue, la racine de pyretre & autres plantes de la même classe. Il prescrivoit dans les inflammations légères, des *bains* avec la mauve, le lin, le fénugrec.

Il a donné de fort bons préceptes, relativement aux eaux ferrugineuses qu'il recommande particulièrement dans les affections de l'estomac & du foie ; il avoit quelques apperçus sur les eaux spiritueuses, qu'on nomme aujourd'hui gazeuses, qu'il croyoit bonnes pour toutes les maladies de sens appartenans à la tête.

Il a beaucoup parlé des eaux minérales naturelles ; &, s'il a beaucoup extrait de Galien, il faut cependant confesser à sa louange que, dans beaucoup d'endroits, le texte a gagné entre les mains du commentateur, & qu'il l'a rendu plus intelligible.

Arétée de Cappadoce a décrit la manière d'employer l'eau pour la guérison des maniaques, de la néphrétique & des affections de matrice; il conseille de jetter de l'eau froide sur la tête de ceux qui ont de grandes douleurs & des vertiges, de se servir de *bains* chauds pour les mélancholiques, & d'employer les *bains* sulfureux contre l'éléphantiasis.

Alexandre de Tralles ordonne les *bains* contre la frénésie, la léthargie, les coliques, le cours de de ventre, la goutte, la fièvre hectique, la tierce & la quarte.

Aëtius.

Aëtius, né en 455, paroît s'être beaucoup occupé des *bains*. Il étoit assez porté pour les *bains* chauds auxquels il mêloit du vin, les conseilloit aux gens qui mènent une vie passive ou qui sont fatigués, & sur-tout aux vieillards. Il veut que les tempéramens chauds & secs, dans les maladies inflammatoires, restent long-tems dans l'eau. Il recommande les *bains* sur la fin des fièvres, sur-tout de celles qui sont la suite des sollicitudes & des veilles; il prescrit les eaux alumineuses, sulfureuses contre les maladies de nerfs & les grandes douleurs, sur-tout contre la lèpre, la gale & les démangeaisons, vante les eaux ferrugineuses dans les incommodités du foie & de l'estomac. Il croit que rien n'est plus utile aux gens sains, pour maintenir leur force & leur énergie, que de faire usage des *bains* froids, observant toutefois qu'il faut dans ces cas jouir bien réellement d'une santé complette. Il veut qu'alors on plonge brusquement tout le corps dans l'eau, qu'on se fasse frotter lorsqu'on en sort, jusqu'à ce que la peau soit bien échauffée; & qu'on se fasse oindre ensuite avec de l'huile. Il croit avantageux aux gens maigres d'employer les *bains* chauds, & même à ceux qui tombent dans le marasme, pourvu qu'il n'y ait point de putréfaction dans les humeurs, & qu'on passe insensiblement du *bain* chaud au *bain* froid. Il y a peu d'auteurs qui ayent autant travaillé sur cet objet, & qui s'en soient acquittés avec la même sagacité; c'est en outre celui de son tems qui a jetté le plus de lumière sur les maladies des yeux, & sur la bonté des topiques.

Paul d'Égine.

Paul d'Égine prétend avoir éprouvé de très-bons effets de l'usage des *bains* froids dans le commencement des fièvres inflammatoires, il le conseille aux constitutions foibles, contre le calcul, le cholera morbus, la suppression des règles. Il répète ce qu'ont dit les grecs, les latins & les arabes sur les *bains*.

Siccus de Crémone.

Siccus Cremensis a fait un traité fort étendu sur les *bains*: il a puisé dans Hippocrate & Galien ce qu'ils ont dit de mieux sur cet article, relativement à leur usage en médecine. Ce qu'on y trouve de plus intéressant, ce sont des détails sur les *bains* domestiques des anciens.

C'est celui de tous les auteurs qui a le mieux rassemblé ce que Vitruve & Pline, qui ne se sont pas beaucoup étendus sur cette matière, nous ont communiqué de plus positif.

Ceux qui n'étoient pas très-bien portans, s'abstenoient du *bain* froid; ceux au contraire qui jouissoient d'une santé florissante observoient pour sortir du *bain*, les gradations qu'ils avoient employées pour y entrer; une fois hors de l'eau chaude, on les lavoit avec de la tiède, puis enfin ils passoient à la froide.

Quand on avoit à baigner des gens mal-propres, ou qui avoient des ulcères, on les lavoit avec beaucoup d'eau chaude, ayant soin de faire écouler l'eau à mesure qu'on s'en servoit, pour en substituer de la nouvelle.

En sortant de l'eau, on mettoit sur le corps une espèce de couverture qu'on appelloit *sindone*; on épongeoit ensuite, puis enfin on essuyoit avec des linges secs. On commençoit par faire sécher la tête avec le plus grand soin, on évitoit l'impression de l'air froid, & le *bain* étoit terminé par une onction avec une huile douce; au défaut de l'huile on se servoit de beurre. Là se trouvoient les serviteurs du *bain*, appellés *reunctores*, qui les oignoient d'huile, les frottoient ensuite avec un instrument appellé *strigilum*, espèce d'étrille ou de gratoir, qui avoit la forme d'un couteau courbe, pour ratisser & nettoyer la peau, & on finissoit par essuyer. On se servoit quelquefois d'éponges, quand on avoit affaire à des gens foibles ou malades; on se rhabilloit.

Plusieurs avoient l'habitude de se faire frotter d'huile avant & après le *bain*, mais cet usage étoit proscrit lorsqu'on avoit le moindre soupçon de crudité, de l'existence de sucs grossiers & nuisibles.

D'après ces détails, on voit que chez les anciens tout le régime des corps sains consistoit à user de frictions sèches ou huileuses, à faire de l'exercice, à se baigner, se bien sécher, recommencer souvent une nouvelle onction, puis manger quelque tems après.

Telles sont à peu-près les connoissances que nous avons sur les détails relatifs à l'usage des *bains* dont les anciens faisoient usage.

Siccus Cremensis a fait graver d'après Antonius Rusconus, (qui a observé en curieux & en vrai connoisseur tous les anciens édifices des romains) une planche, où on peut appercevoir une partie de la distribution intérieure des *bains* dont ils se servoient, mais on n'en peut tirer qu'une connoissance imparfaite.

4°. *Considérations sur le corps humain & sur la peau, relatives aux* bains.

Le corps humain qui donne une surface évaluée 15

pieds quarrés dans un individu de taille moyenne (1), considéré physiquement, est précisément une machine hydraulique, dans laquelle les liquides sont sans cesse en action contre les solides, qui de leur côté réagissent continuellement, & donnent par un juste équilibre le terme fixe de la santé.

Ses parties solides sont composées de fer & de gluten animal : ce dernier est formé d'air, de sel, d'eau, d'huile & d'une terre fine, qui forment l'élément de la fibre la plus tenue. Ces fibres sont ou nerveuses ou charnues; l'impression des corps extérieurs fait éprouver aux premières des sensations agréables ou désagréables; elles sont l'ame de la sensibilité, de la contractibilité, & du mouvement : qualités qu'elles reçoivent par l'influx d'un fluide spiritueux qu'on n'a encore pu démontrer jusqu'aujourd'hui, malgré les recherches les plus particulières, & qui peut-être n'est autre chose que le fluide électrique.

La chaleur produit sur les nerfs une sensation agréable, le relâchement, & une espèce d'atonie qui rend leurs oscillations douces & foibles; le froid au contraire, les irrite, les tend, augmente leur contractibilité, & quelquefois leur chaleur.

Les nerfs ont une correspondance presque générale dans tout le corps, elle est appellée sympathie ; c'est ce qui fait que la douleur d'une partie se communique si facilement à une autre très-éloignée, que le relâchement des nerfs des pieds & des mains devient bientôt commun à tout le corps.

La sensibilité & l'irritabilité des fibres nerveuses ou charnues les disposent à produire des mouvemens: cette disposition est ce qu'on appelle le ton des solides, qui sont, pour être plus intelligible, & selon le principe des méthodiques, seulement ou tendus ou relâchés.

Le pouls est souvent la boussole de la régularité ou de l'irrégularité de la santé. Dans un homme sain, de moyenne taille & de moyen âge, il doit être de 60 à 80 pulsations par minute, dans la fièvre, il va quelquefois à 120 & plus, & alors la chaleur animale diminue, à proportion que la vîtesse du pouls augmente.

Tous les animaux portent en eux le foyer de leur chaleur, qui paroît due à l'action & à la réaction des solides & des fluides, qui est d'autant plus grande, que la circulation est plus forte, parce que les humeurs ont plus d'acrimonie, & les solides plus de tension. Un homme sain élève la liqueur du thermomètre à 31, 32 ou 33 degrés; le mouvement, la maladie donnent 36, 37, rarement plus d'élévation.

L'atmosphère est toujours moins chaude que notre sang; sans cela, la raréfaction romproit l'équilibre entre l'air interne & externe, les solides se dessécheroient, la circulation qui commence par être forte & vive, cesseroit. Le froid, qui n'est pas excessif, condense au contraire les solides & les fluides, augmente la circulation, de sorte que si le froid extérieur absorbe une partie de la chaleur animale, il en augmente intérieurement la somme & la force génératrice, ce qui donne lieu à la transpiration insensible.

Sanctorius, Dodart, Keill, ont prouvé que de toutes les évacuations du corps, celle-ci étoit la plus considérable, puisqu'elle est aux autres en raison de 15 à 12. Ils ont mis à portée de sentir combien sa suppression totale, ou sa diminution pouvoient causer de mal. Ces accidens viennent de la viscosité de la masse humorale, de son âcreté, de la tension des solides qui cause de la résistance dans les vaisseaux exhalans, quelquefois de leur foiblesse qui ne permet plus l'impulsion nécessaire à la transpiration. Ainsi tout ce qui atténuera la masse humorale y fournira des parties douces aqueuses, & favorisera la transpiration.

On a cru que l'eau dans le *bain* devoit empêcher la transpiration, mais il est sûr au contraire qu'on transpire plus dedans que hors de l'eau, que l'humeur de la transpiration est spécifiquement plus légère que l'eau dans laquelle elle sort, & qu'elle s'élève à sa surface, loin d'être repoussée & arrêtée dans ses vaisseaux.

Keill, (2) dans son état naturel, transpiroit par heure trois gros 27 grains, & dans le *bain* tiède une demi-livre, ce qui donne une différence qui est en raison de 1 à 19. M. Lemonnier rapporte aussi des épreuves de ce genre, dans les mémoires de l'académie des sciences, année 1747; mais la diminution qu'on observe dans le poids du corps n'indique pas avec précision ce qu'on a transpiré pendant le *bain*, parce que l'absorption compense les pertes, & dans le vrai, on n'a que l'excédent de la transpiration sur l'absorption, à moins que le *bain* n'ait été très-chaud (3), parce qu'alors il ne se fait point d'absorption.

L'absorption n'est autre chose que l'effet de l'action des vaisseaux capillaires veineux, qui attirent & pompent les liquides qui se trouvent dans la sphère de leur attraction. Elle se fait intérieurement & extérieurement. On connoît ses effets à l'intérieur par le développement des fièvres putrides stercorales, la guérison de certaines hydropisies, la résolution de quelqu'extravasation sanguine, & la maigreur qui suit les jeûnes excessifs. L'absorption externe se démontre par l'effet de l'air humide, quand on y a été exposé quelque

(1) M. Marct, mémoires sur les *bains* d'eau douce, p. 12.

(1) Essais de Keill sur la force du cœur. Aph. 25.

(2) Nous ne parlons ici que du *bain* au degré de la chaleur naturelle.

tems (1), par la manière dont on contracte certaines maladies épidémiques, par l'abondance de l'urine qu'on rend dans le *bain*, & le poids qui est plus grand quand on en sort.

Il résulte de ce que l'on vient de dire, que le corps humain présente une machine dont toutes les parties correspondent entr'elles, par la sympathie des nerfs, la circulation du sang, & celle qui résulte en quelque sorte de la continuité & de l'étendue du tissu cellulaire (2), dont les ressorts sont susceptibles de différens degrés de tension & de relâchement. On sent que le *bain* est un des moyens que l'art doit employer avec plus de succès pour entretenir l'ordre, l'harmonie & l'équilibre dans un composé aussi susceptible de se déranger, pourvu qu'on s'assure du degré de chaleur qui convient aux différentes circonstances & aux différens individus.

L'organe sur lequel le *bain* agit le plus immédiatement est la peau, dont l'épiderme est criblée d'une infinité de pores qui permettent d'un côté l'excrétion de la transpiration & de la sueur, de l'autre l'absorption des fluides extérieurs, dont la ténuité est assez grande pour pouvoir s'insinuer facilement au travers de son tissu.

L'eau pénètre d'abord l'épiderme, qui n'est qu'une espèce de tissu glutineux, desseché & tenu, elle passe ensuite à travers la partie qui la suit immédiatement, qui est un tissu muqueux, humide, cellulaire & mou (3), où viennent aboutir tous les vaisseaux capillaires, sanguins & nerveux, qui se portent à la superficie du corps : on l'appelle corps réticulaire.

La peau, qui est sans contredit l'organe qui engendre le plus de chaleur, contient encore beaucoup de mamelons qui sont l'origine des poils, & beaucoup de glandes sébacées.

Cette chaleur, qui est peut-être due à la matière de l'électricité, est la cause la plus active de la transpiration : en effet, la transpiration augmente, comme l'observe M. Raymond, par tout ce qui favorise l'électricité, & elle est très-forte dans les sujets d'un tempérament chaud & sec, d'une constitution forte, d'une habitude grêle; on sait que l'électrisation des animaux rend la transpiration très-abondante (4); au contraire, elle diminue par tout ce qui énerve l'électricité, par tout ce qui est dans le cas de réfroidir & de relâcher (1); aussi est-elle moindre dans les sujets d'une constitution contraire à la précédente.

Si le fluide transpirable vient particulièrement de la partie solide des alimens (2), subtilisée par toutes les élaborations de l'économie animale, il acquiert des principes très-actifs, très-élastiques & infiniment électriques. Il se développe dans les vaisseaux de la peau, où il donne un degré de chaleur considérable, qui peut devenir l'agent le plus prompt de la dissolution & de la pourriture.

M. Raymond (3) croit que parmi les réseaux artériels & veineux qui abondent à la peau, les premiers sont destinés à la transpiration, les seconds à l'absorption.

Sanctorius a appris que la transpiration insensible est si considérable, qu'elle consume ordinairement en Italie cinq huitièmes des alimens; mais on n'a pas encore assez déterminé les circonstances dans lesquelles se fait l'absorption, en quelle quantité elle peut avoir lieu, & les avantages que peut en retirer l'économie animale; on pourroit présumer qu'elle sert particulièrement à rafraîchir les humeurs portées à la surface du corps, peut-être à leur fournir une certaine quantité de l'air de l'atmosphère, qui, s'insinuant avec l'humidité qui pénètre les pores, tempère la chaleur intérieure, divise & atténue les fluides qui la reçoivent, & répare en partie les pertes que cause la transpiration, qui est à la peau ce que les plumes des oiseaux sont à leur respiration.

L'eau par son action physique, pèse sur la peau immédiatement, & en comprime les vaisseaux qui portent les humeurs des parties baignées vers celles qui ne le sont point. A une certaine profondeur, le poids deviendroit tel que la transpiration seroit absolument supprimée, & que l'absorption seule auroit lieu. Ainsi moins le corps est enfoncé dans l'eau, moins le volume d'eau est considérable, plus la transpiration est forte, la chaleur étant égale d'ailleurs.

Dans le *bain*, l'eau augmente, par sa gravité, le poids de l'atmosphère sur le corps qui y est plongé. On sait que la pression de l'atmosphère est égale à celle d'une quantité d'eau qui auroit environ 32 pieds de hauteur; que la pression d'un liquide sur un corps qui y est plongé, est en raison composée de la gravité spécifique, & de la hauteur de la colonne de ce liquide, qui auroit pour base la surface du corps pressé. Un homme de 5 pieds 4 pouces présente une

(1) Keill cite un jeune homme, qui, après avoir couché à l'air humide, se trouva le lendemain peser dix-huit onces de plus que la veille.

(2) Voyez la thèse de M. Thiery, 1757. *An in textu celluloso frequentius morbi & morborum mutationes*, & l'excellent traité du corps muqueux de M. Bordeu, 1766.

(3) C'est à ce tissu cellulaire qui se trouve noir chez les nègres qu'est dûe leur couleur.

(4) Nollet, recherches sur la cause de l'électricité.

(1) Sanctorius, med. Stat. Sec. 11. Keill, S. 4. Dégorter, C. 12.

(2) Dodart, med. Stat. Gall.

(3) Dissertation sur le *bain* aqueux.

surface d'environ 15 pieds quarrés; ils soutiendra dans l'atmosphère un poids de 15 fois 32, ou 480 pieds cubiques d'eau; or, le pied cubique d'eau pesant au moins 64 livres, le poids de l'air sur tout le corps est d'environ 480 fois 64 liv., ou environ 30,720 liv. Il augmentera en proportion dans l'eau, à raison de son poids, qui est déterminé par une plus ou moins grande quantité de sels, & à raison de la profondeur à laquelle on y sera plongé.

L'eau a encore des qualités absolues, qui sont sa force d'adhésion, sa pénétration, sa vertu dissolvante & sa chaleur absolue.

1°. La force d'adhésion croît suivant le rapport des surfaces attirantes aux masses attirées; l'eau sera attirée par les pores veineux avec beaucoup de force; d'ailleurs l'attraction ou la succion des veines, est en raison directe de la sécheresse, & inverse de la pression latérale du sang veineux : ce qui s'accorde avec l'aphorisme de Keill (1).

2°. On sait avec quelle facilité l'eau pénètre les vaisseaux & les membranes par le moyen du tissu cellulaire qui les compose & les unit, qu'elle passe également à travers les cellules adipeuses, qu'elle ne connoît point d'obstacles pour pénétrer dans toutes les parties du corps. Plusieurs personnes enflent après le *bain*, ou quand elles sont exposées aux vapeurs aqueuses. Les cadavres qui trempent dans l'eau, se gonflent.

3°. L'eau dissout la crasse qui est à la superficie du corps, ramollit les écailles de l'épiderme, fond les sels qui y sont dissolubles, s'unit par leur intermède avec les autres humeurs, devient savoneuse & le meilleur de tous les délayans, énerve l'acrimonie des humeurs en la divisant beaucoup.

4°. L'action de la chaleur du *bain* sur les corps est 800 ou 900 fois plus grande qu'une semblable action de l'air, à raison de leurs gravités spécifiques : ce qui fait qu'on ne peut supporter la chaleur de l'eau à un aussi haut degré que celle de l'air. Le *bain* de vapeur chaud au 40e. degré n'incommode pas les habitans du nord (2), qui ne pourroient supporter un pareil degré, s'ils étoient plongés dans le *bain*.

Lorsque la chaleur du *bain* surpasse celle de la peau, la graisse de l'habitude externe se liquifie, sort par les pores dilatés, donne une souplesse permanente à cet organe. Si le *bain* est très-chaud, l'alkalescence du sang & des humeurs a lieu, & enfin leur dissolution.

La raréfaction du sang, occasionnée par la chaleur du *bain* tiède est sensiblement nulle; car la chaleur agréable de l'eau, n'étant que de 31 degrés, la raréfaction du sang porté à la peau, qui est moins chaud d'un degré, n'est que comme $\frac{1}{100}$ est à $\frac{1}{22}$: ce sang, à la vérité, peut être plus chaud que celui du reste du corps.

On appelle qualités sensibles de l'eau, le sentiment de chaleur ou de froid qu'elle excite à la superficie du corps.

5°. *Division des* bains.

L'immersion d'un corps dans un fluide quelconque, pendant un certain tems, offre l'idée du *bain* : il est simple ou composé.

Le *bain* d'eau douce seul peut être considéré comme simple.

On compte parmi les composés, ceux de mer, ceux d'eaux minérales, chaudes ou froides, ceux qui sont aromatiques, émolliens, savoneux, adoucissans, composés avec le lait, le vin, ou d'autres substances capables d'en augmenter l'énergie.

Le corps est plongé dans le *bain* en totalité ou partiellement; dans le premier cas, on a un *bain* général ou entier; dans le second, le *bain* est partiel ou local. Ce dernier se sub-divise encore en demi-*bain*, en pédiluve, en douche, en fomentations, en fumigations, &c.

La chaleur de l'eau étant toujours relative à celle du corps qu'on y plonge, pour caractériser les différentes espèces de *bains*, il est nécessaire d'admettre des points fixes, d'après lesquels on puisse partir, & se retrouver toujours.

Baccius & M. Maret ont admis quatre sortes de *bains* : le *bain* froid, le *bain* frais, le *bain* tiède, & le *bain* chaud. Je pense qu'on peut encore simplifier cette division en la réduisant à trois points capitaux.

1°. Le *bain* froid, dont l'eau ne sera éloignée du terme de la glace que de 10 à 25 degrés; 2°. le tiède, qui s'étendra de 25 à 35 degrés; 3°. le chaud, qui ira depuis 35 jusqu'à 40 degrés & plus.

Le *bain* qu'on nomme frais ne sera qu'un intermédiaire du 12 au 27e. degré, qui aura des propriétés dépendantes de la nuance de chaleur qu'on lui donnera.

On divise encore les *bains* en *bains* simples ou d'eau pure à différentes températures, & en composés, dont l'eau est chargée de différens sels ou substances que l'art ou la nature ont communiqué aux eaux.

6°. *Expériences relatives à l'action de l'eau sur la peau inanimée.*

Pour déterminer quelle est la manière d'agir du

(1) Corpora morbo aliquo extenuata aut evacuatione exinanita, plus humoris attrahunt quàm repleta. Medic. Stat. Britan.

(2) Voyage au nord par les académ. franç.

bain ſimple, il eſt bon de connoître ſon action ſur nos organes, en comparant analogiquement l'action de l'eau ſur des ſubſtances mortes; puis enſuite en faiſant de nouvelles tentatives pour déterminer avec une préciſion plus grande, ce qu'on peut perdre ou gagner dans le *bain*, eu égard aux différens degrés de chaleur de l'eau.

Première expérience.

Je me ſuis procuré un morceau de la peau d'un malheureux qu'un accident avoit fait périr ſubitement. Je l'ai partagé en ſix parties, peſant chacune quatre onces. Le thermomètre marquoit le neuvième degré au-deſſus de zéro, le baromètre 27 pouces 6 lignes, le 9 Mars 1783 à 10 heures du matin.

J'ai plongé une de mes lanières dans l'eau de Seine, où le pèſe-liqueur ne s'enfonçoit pas au-delà du premier degré, & qui avoit la chaleur ordinaire des *bains* tièdes ou 25 degrés. J'ai ſoutenu la chaleur à ce point pendant une demi-heure; je l'ai retirée de l'eau; je l'ai bien ſéchée avec du linge, & peſée enſuite; elle m'a fourni une augmentation de poids d'un demi-gros 7 grains.

Au bout d'une heure, avec le même degré de chaleur, elle m'a donné un gros & quelques grains & m'a paru très-ſenſiblement allongée.

Deuxième expérience.

Dans les circonſtances ſemblables à celles décrites ci-deſſus, j'ai placé une autre lanière dans un baſſin d'eau à la température du moment, c'eſt-à-dire, au 7ᵉ degré; elle y reſta pendant une heure & demie; au bout de ce tems je l'ai trouvée un peu raccourcie, mais peſant abſolument le même poids qu'avant d'être immergée dans le vaſe qui la contenoit.

Troiſième expérience.

J'en ai eſſayé une autre ſur de l'eau à 4 degrés au-deſſus de la glace; elle y eſt reſtée pendant une heure; elle s'eſt raccourcie encore davantage que dans l'experience précedente: & n'a pas paru donner un poids plus fort que celui qu'elle poſſédoit avant ſon immerſion dans l'eau.

Quatrième expérience.

J'ai jetté une quatrième lanière dans un grand bocal rempli de glace, le thermomètre marquant bien le degré de la glace. La peau s'eſt durcie & reſſerrée davantage, & ne m'a pas paru plus peſante au bout d'une heure & demie d'immerſion.

Cinquième expérience.

J'ai mis dans un vaſe où le thermomètre déſignoit 33 degrés de chaleur, une lanière de la même peau, du même poids que les autres: je l'y ai laiſſée pendant une heure; au bout de ce tems elle peſoit un gros 46 grains de plus.

Sixième expérience.

Enfin, j'ai placé une dernière lanière dans de l'eau bouillante; en cinq minutes, elle a peſé une once 4 gros de moins.

D'après ces expériences, on voit que ces lanières de peau ont éprouve différens changemens relatifs aux degrés de chaleur ou de froid de l'eau dans laquelle je les ai plongées.

Dans la première expérience, j'ai eu une augmentation de poids d'un demi-gros moins 7 grains en une demi-heure, & au bout d'une heure, ſeulement quelques grains de plus: ce qui fait voir qu'à ce degré l'abſorption de l'eau eſt infiniment petite.

A la température de 7 degrés dans la ſeconde expérience, au bout d'une heure & demie, il n'y avoit eu ni excrétion de la part de la lanière, ni abſorption. Mais elle paroiſſoit un peu raccourcie, ce qui fait voir qu'un *bain* de cette température eſt vraiment aſtringent, & qu'il eſt fort peu de cas où il puiſſe être employé, ſur-tout généralement.

Dans l'eau de la troiſième expérience, qui étoit à 4 degrés au-deſſus de la glace, la bandelette s'eſt beaucoup plus raccourcie, ſans augmenter de poids: ce qui prouve que le *bain* eſt devenu d'autant plus reſſerrant & tonique, qu'il eſt devenu plus froid.

Au bout du même tems d'immerſion, dans la quatrième expérience, la lanière de peau s'eſt durcie & raccourcie conſidérablement: ce qui confirme toujours ce qu'ont annoncé les expériences précédentes.

Dans la cinquième expérience, le thermomètre étant à 33 degrés, au bout d'une heure, la lanière peſoit de plus un gros 46 grains, d'où l'on peut inférer qu'à ce degré l'eau eſt bien plus pénétrante; &, en effet, ce ſeroit là à-peu-près le véritable point où les *bains* pourroient être employés ſans cauſer de trouble & des inconvéniens dans l'économie animale, ſi le chaud & le froid agiſſoient également ſur les ſubſtances mortes & vivantes; mais l'action ſur les ſubſtances mortes n'étant pas aidées de la chaleur qui eſt propre à l'exiſtence, a exigé 12 à 15 degrés de plus.

Si on paſſe à un degré de chaleur ſupérieur, alors les lanières ſe durciſſent, ſe reſſerrent & ſe raccourciſſent d'autant plus, qu'on approche davantage du degré de l'eau bouillante; cinq minutes ont ſuffi pour diminuer du poids de la lanière, une once 4 gros: ce qui fait ſentir que lorſque le degré de chaleur devient conſidérable, il agit pour ainſi dire à nud ſur la peau & la ſubſtance graiſſeuſe, parvient à l'exprimer & à la fondre; le tiſſu cel-

lulaire qui la contient se dessèche, ainsi que la peau qui la recouvre, les pores ne tardent pas à se resserrer & à se boucher de la manière la plus forte.

Des recherches sur ce point, faites par M. Maret (1) en 1767, viennent à l'appui de mes expériences.

On peut en conclure que l'eau agit dans le *bain* par sa pesanteur & sa pénétration, comme nous l'avons déjà observé, mais d'une manière toujours subordonnée à sa chaleur; que dans le *bain* tiède elle pénètre très-facilement à travers la peau, diminue le contact des solides & des fluides en s'y unissant; conséquemment relâche les premiers, en donnant beaucoup plus de fluidité aux seconds que dans le *bain* froid, &c.

Que dans le *bain* froid & le *bain* chaud, l'eau, ne pénétrant point dans le tissu des parties qui sont exposées à son action, ne peut point diminuer le contact de leurs élémens; qu'elle les augmente même dans le *bain* froid par l'effet de sa pesanteur & l'absorption de la chaleur; tandis que dans le *bain* chaud, c'est l'action de la chaleur qui fond & dissipe le gluten; & que si dans le *bain* chaud, la chaleur atténue & raréfie les fluides, le froid, dans les *bains* froids, les condense & en augmente la viscosité; mais que, dans les uns & les autres, les effets sont toujours proportionnés à l'intensité du degré de chaleur de l'eau.

Après avoir considéré le *bain* appliqué à un corps inanimé, il faut voir son action secondée par un corps vivant, & l'effet qu'il produit sur les hommes qu'on y plonge.

7°. *Phénomènes que produisent les bains quand on y plonge les corps vivans.*

Dès qu'un homme entre dans le *bain* froid, il est saisi d'un resserrement universel, il pâlit, ses lèvres deviennent livides, il peut à peine respirer, sa tête s'embarrasse, un tremblement convulsif agite ses mâchoires & ses membres, son pouls se concentre; il devient petit, irrégulier, un froid mortel semble s'emparer de lui, & sa mort est inévitable, s'il est foible, ou s'il y reste long-tems.

S'il est robuste, & qu'il ne reste que quelques minutes dans le *bain*, il s'échauffe quand il est dehors, la réaction devient égale à l'action, son pouls s'anime, une fièvre assez vive s'allume, la chaleur se développe, le visage & la peau se colorent, la respiration devient grande & forte, & bientôt une sueur copieuse s'établit.

Dans le *bain* tiède, le resserrement dure à peine quelques secondes, la respiration est peu gênée, les vaisseaux extérieurs se gonflent peu-à-peu, le pouls devient plein, bat mollement, mais avec force, sa fréquence augmente peu-à-peu, le visage se colore assez bien, on y remarque une légère moiteur, le baigneur urine abondamment, souvent le sommeil s'empare de lui, & au sortir du *bain* il pèse plus qu'avant d'y entrer.

Quelquefois la tête est un peu douloureuse, la respiration est gênée; mais ces accidens ne durent pas : l'eau du bain porte une légère pellicule, & est très-facile à corrompre.

A l'égard du bain chaud, celui qui y entre se sent affecté par une chaleur vive, sa peau rougit, son visage s'enflamme, une sueur abondante en ruisselle, les vaisseaux de la surface du corps se gonflent, le pouls qui d'abord est fréquent & élevé, le devient de plus en plus, s'affoiblit ensuite, & bat très-irrégulièrement avec la plus grande célérité, le baigneur s'agite, il a des palpitations, sent des étourdissemens, une soif ardente le tourmente, & l'on ne pourroit sans danger le laisser long-tems dans ce bain.

Sorti du *bain*, bientôt il est couvert d'une sueur abondante, le pouls s'assouplit, la chaleur se dissipe; il y a beaucoup perdu de sa force & de son poids.

Tout annonce que dans le *bain* chaud la circulation se fait tumultueusement, que le jeu des solides prodigieusement excité, atténue la masse humorale au point d'en décomposer les principes, d'altérer les fonctions vitales par l'épuisement des forces, & même de les faire cesser complettement. On sent que dans le *bain* froid les obstacles de la circulation se multipliant, deviendroient insurmontables, étoufferoient pour ainsi dire le principe vital, s'il étoit prolongé.

On voit d'ailleurs que des organes vigoureux, capables de seconder les efforts de ce principe conservateur, les surmontent aisément, & produisent pour un certain tems tous les avantages de la circulation accélérée.

C'est donc principalement en modifiant les organes de la circulation que les différentes espèces de *bains* agissent. Il faut examiner comment ils parviennent à procurer cet effet.

8°. *Manière d'agir de l'eau dans les différens bains.*

C'est par sa pesanteur & sa froideur que l'eau agit dans le *bain* froid; les vaisseaux extérieurs comprimés par le poids que l'eau ajoute à celui de l'air, eussent résisté à la dilatation qu'éprouvoit le sang qui y étoit poussé; forcé alors en quelque sorte de refluer, il s'est opposé à l'abord de celui qui le suivoit : la résistance augmentée, le mouvement de la colonne du sang a été retardé, le cœur a eu de la peine à chasser celui qui y abordoit,

(1) Mémoire sur la manière d'agir des *bains* d'eau douce, page 48.

doit, les systoles n'ont pas eu tout l'effet qu'elles devoient produire, le froid d'ailleurs par l'absorption des particules ignées a condensé les solides & les fluides, & a augmenté la résistance que les vaisseaux opposoient au cours du sang. De-là la pâleur du visage, ce resserrement intérieur, ces frissonnemens, ces tremblemens convulsifs, la difficulté de respirer, les douleurs de tête, la concentration du pouls. Dans ceux qui prennent le *bain* froid, les engorgemens étendus jusqu'aux grands vaisseaux anéantiroient infailliblement la circulation, si le *bain* duroit long-tems, ou que le baigneur fût trop foible.

A la suite de ce *bain* il s'allume une fièvre d'autant plus vive, que les engorgemens ont été plus considérables, & les vaisseaux plus irrités par le froid: bientôt le sang circule avec force & rapidité, développe des petits vaisseaux qui ne l'avoient pas encore été suffisamment, détruit non-seulement des obstructions que le froid avoit formé, mais encore d'autres produites par des causes antérieures, toutes les excrétions & secrétions deviennent plus fortes, & l'accélération du mouvement réveille le jeu des vaisseaux absorbans, tant internes qu'externes.

L'action tonique & fortifiante de ce *bain* dépend de l'immersion subite, du tems que dure l'application de l'eau froide, & du degré de froid relatif à l'état actuel de la peau.

Il est certain que le saisissement est moins vif pour ceux qui se plongent petit à petit dans l'eau, & qu'il est bien plus facile de s'y familiariser ainsi. A l'égard de la durée de l'immersion, si elle n'est que momentanée, elle ne produira qu'un resserrement passager, mais on peut la réitérer avec un degré de froid relatif à l'état actuel de la peau.

Il est sûr que la même eau peut en même-tems paroître chaude & froide à différentes personnes, de même que les caves ne sont pas plus chaudes dans les plus grandes chaleurs que dans les froids les plus rigoureux.

La seule différence de la température de la peau peut expliquer ce phénomène, & il est démontré que plus elle aura de chaleur, plus l'eau paroîtra froide & *vice versâ*. C'est par cette raison que l'eau de la Seine paroit plus chaude à ceux qui se baignent lorsque le soleil est couché, qu'à ceux qui vont se baigner quand il est au haut de sa course; en effet, la chaleur de la rivière baisse, mais celle de l'atmosphère diminue beaucoup plus; l'air que nous respirons & qui nous environne se trouve beaucoup plus frais, la peau est moins chaude, par conséquent beaucoup moins susceptible de saisissement que dans un cas opposé.

Quand on a affaire à des personnes très-sensibles, on administre le *bain* tiède pour venir insensiblement au froid par l'addition graduelle de l'eau froide. On peut de cette manière passer de 30 degrés à 18, sans être affecté à beaucoup près aussi vivement. Le *bain* deviendra par ce moyen tonique & raffraichissant, quoiqu'il le soit moins que celui qui a lieu par une immersion subite dans l'eau froide.

Le resserrement qui a lieu insensiblement n'est guère que le produit de la pression, & non d'une crispation spasmodique, parce que le corps s'accoutume par une transition lente à souffrir le froid; la révolution est moindre dans le systême nerveux.

L'influence du *bain* sur la circulation se manifeste bien plus promptement dans le *bain* chaud que dans le froid. Ce n'est qu'après que le baigneur est sorti du *bain* froid, que la circulation s'anime; elle est accélérée dans le chaud dès le premier moment où le baigneur s'y est plongé.

L'effet de la pesanteur ne mérite dans celui-ci aucune considération, la chaleur de l'eau produit seule par son impression sur les solides & sur les fluides tous les phénomènes qu'on observe dans ceux qui prennent cette espèce de *bain*. Alors la capacité des vaisseaux n'est plus proportionnée à la masse humorale qui doit les parcourir, parce que les solides trop irrités, trop tendus, ont une trop forte réaction sur les fluides, ce qui est cause que le ton des plus petits vaisseaux est forcé, que les frottemens se multiplient, que la chaleur croît de plus en plus, que les humeurs sont décomposées, brisées, que les vaisseaux qui, à raison de leur position, sont moins en état de résister à l'irruption des fluides, seront surchargés, tels que ceux de la poitrine & de la tête. On sent quelles doivent être les suites des efforts d'une circulation forcée, génée & précipitée dans des organes aussi délicats, & qu'il ne sera pas étonnant de voir suivre des anxiétés, des palpitations, des étouffemens, des crachemens de sang, des étourdissemens, des vertiges, des tintemens d'oreilles, d'autres affections comateuses, l'apoplexie même, puisqu'elles dérivent souvent d'une trop grande pléthore des vaisseaux, & qui ne manquent jamais de comprimer outre mesure le principe des nerfs.

Cette pléthore & le relâchement de la peau ne cessent pas quand on sort du *bain* chaud; aussi la transpiration reste encore très-abondante pendant quelques heures (1). C'est à cette soustraction, que rien ne répare, que sont dues les plaintes de foiblesse & d'épuisement. C'est pourquoi il est souvent essentiel, quand on ne veut pas provoquer des sueurs au-delà de la durée du *bain*, de les réprimer doucement & sans efforts vers la fin du *bain*, en

(1) A balneo aquæ tepidæ perspiratio unius horæ ad sesqui libram assurgit, nec præcedentium horarum perspiratio à præcedente evacuatione exhibetur. *Keill med. Stat. Aph.* 25.

le réfroidiſſant par degré juſqu'à ce que l'excès de la chaleur interne ſoit tempéré, & la raréfaction du ſang arrêtée.

Souvent dans les circonſtances où la chaleur agit trop puiſſamment, la graiſſe ſe fond, &, conjointement avec la ſérosité du ſang, ſort par les pores artériels exhalans, qui oblitèrent les inhalans par leur dilatation, donnent lieu à une tranſpiration extrême & pernicieuſe, tant interne qu'externe.

En effet, il faut avouer que l'abſorption de l'eau n'eſt pas la même à tous les inſtans du bain chaud; car l'effet de ce bain étant d'augmenter beaucoup l'inſenſible tranſpiration, les vaiſſeaux qui la laiſſent échapper ne manqueront pas de comprimer, de reſſerrer & preſque effacer les pores abſorbans. L'abſorption diminuera donc à proportion de la durée du *bain* & de l'intenſité de la chaleur; ce qui ne manque jamais, quand elle eſt conſidérable, de dépouiller le ſang d'une grande partie de ſa ſérosité. M. Lemonnier s'en eſt aſſuré par ſa propre expérience.

Les effets de la chaleur dans le *bain* tiède, ne ſont pas à beaucoup près ſi violens: mais on doit y ajouter ceux de la peſanteur, de la pénétration & de la vertu diſſolvante de l'eau.

La peſanteur de l'eau fait d'abord un effet ſenſible ſur les vaiſſeaux de la peau; & dans le premier moment, le ſang, trouvant plus de réſiſtance du côté des vaiſſeaux extérieurs, que des intérieurs, ſe porte à la tête & à la poitrine; ce qui occaſionne aux baigneurs des douleurs de tête & un reſſerrement de poitrine qui n'eſt pas long-tems à ſe diſſiper. Le ſang, repouſſé vers le cœur par cette preſſion, l'irrite, la circulation eſt accélérée; mais cet effet ceſſe bientôt d'être ſenſible, parce que l'eau, par ſa chaleur douce, a affecté agréablement les nerfs, pénétré & amolli les ſolides, relâché les vaiſſeaux, augmenté leur calibre, détrempé, délayé, raréfié les fluides: ce qui fait qu'aucun vaiſſeau ne réſiſtant à la dilatation, la circulation devient paiſible & facile, les ſécrétions ſe font avec la plus grande facilité, la tranſpiration devient abondante, ſans empêcher la ſuccion des vaiſſeaux des pores inhalans, qui eſt d'autant plus conſidérable, que l'eau eſt plus fluide, & qu'elle fournit aux humeurs âcres une eſpèce de véhicule, qui lui-même favoriſe & augmente la tranſpiration.

Il réſulte de ces détails, que le *bain* chaud & le *bain* froid augmentent prodigieuſement la circulation, en portant les ſolides à une tenſion exceſſive; le premier en raréfiant beaucoup la maſſe humorale, le ſecond en la condenſant fortement: que les *bains* tièdes & frais, en relâchant les ſolides, donnent à la circulation une liberté & une force modérée; que les premiers atténuent prodigieuſement toutes les humeurs, & produiſent une évacuation qui peut être avantageuſe; mais qui peut facilement devenir exceſſive, & épuiſer ceux qui font uſage de ces *bains*; que les ſeconds détrempent la maſſe humorale, l'édulcorent, en modèrent la fluidité, facilitent la députation, en occaſionnant des évacuations proportionnées aux beſoins de la machine. Les uns échauffent en augmentant l'action génératrice de la chaleur animale; les autres rafraîchiſſent en modérant le jeu des agens de cette chaleur; remettent l'équilibre dans l'économie animale par leur vertu delayante, relachante, apéritive, diurétique & diaphorétique; c'eſt ce qui les rend ſi précieux & d'un uſage plus commun que les autres.

2°. *De l'utilité générale des* bains *d'après les modernes.*

Ce n'eſt pas aſſez d'avoir examiné l'action phyſique des *bains*, leur manière d'agir dans leurs différentes circonſtances, nous croitions avoir peu fait pour l'humanité, ſi nous n'appliquions ces principes à l'uſage important qu'on en peut faire pour la guériſon des maladies. Voyons donc ce que la pratique & l'expérience des modernes nous ont développé de plus certain dans les rapports qu'ont les différens *bains* dont nous venons de parler, avec les dérangemens particuliers qui affectent journellement l'humanité.

Si ſur cet objet nos lumières théoriques ont été portées plus loin qu'elles ne le furent chez les anciens, peut-être ſeroit-il difficile de leur refuſer la ſupériorité du côté de l'obſervation & de la pratique: il eſt bon d'aſſurer qu'à beaucoup d'égards, nous n'avons rien changé de ce qu'ils nous ont laiſſé ſur ce point, & qu'il faut peut-être reprocher à la médecine moderne de s'être long-tems endormie ſur un article auſſi important que celui-ci, & qui avoit été ſi bien ſenti par eux.

L'adminiſtration des bains eſt devenue, par la déſuétude, en quelque ſorte arbitraire, & ſoumiſe au caprice; on n'a pas plus ſuivi de règles dans leur uſage, & on a conſéquemment rencontré bien des circonſtances où leur inutilité a pu être due au défaut de ſoins & d'attentions, qui entrent au moins pour moitié dans les avantages qu'on en peut retirer. En conſéquence le ſuccès échappe, le préjugé s'établit, & l'art de guérir ſe voit priver de ſecours qui, bien adminiſtrés, doivent triompher de tous les autres.

Il faut donc aſſujétir l'adminiſtration des *bains* à des règles à peu-près fixes & invariables, enſuite bien connoître la manière d'agir de chacun d'eux dans les différentes circonſtances de chaleur & de froid; obſerver les dérangemens de l'économie animale, ou tels ou tels *bains* doivent être préférés. On ne peut manquer avec ces précautions de faire du *bain* un remède d'autant plus important, qu'il n'eſt preſque pas d'occurrence où ſes différentes modifications ne puiſſent s'employer, ſoit en maladie ſoit en ſanté.

S'il falloit en effet décrire tous les maux auxquels les *bains* peuvent apporter du soulagement, il faudroit faire un traité de médecine complet; nous examinerons scrupuleusement les cas principaux où leurs avantages & leurs désavantages se manifestent clairement.

Il n'est point du tout indifférent de prendre un *bain* à tel ou tel degré de chaud ou de froid. D'un côté, les médecins n'ont pas assez fait d'expériences pour déterminer le dégré de chaleur qui convenoit aux différentes maladies, ou n'ont pas fait part de leurs observations; de l'autre, les malades, ou ceux qui les soignent, se sont persuadés que des *à-peu-près* étoient suffisans, tandis qu'il est bien constant que tel *bain*, dont le degré de chaud ou de froid sera supérieur ou inférieur au but qu'on se propose, produira des effets tout opposés à ceux qu'on attend.

La persuasion où nous sommes des avantages réels qui doivent suivre la pratique bien détaillée des *bains*, nous fait souhaiter ardemment que, dans un siècle éclairé où les sciences & les arts ont pris un si haut degré d'accroissement, on se détermine à faire construire des monumens publics (1), où les hommes de tous les états se trouvent naturellement invités par la commodité, la température des eaux, le desir de conserver leur santé & de la réparer, à venir se plonger dans une onde pure & salutaire, dont la classe subalterne se trouvera toujours privée, tant qu'on ne lui en facilitera pas la jouissance. Des monumens aussi utiles ne feroient pas moins d'honneur à la nation, que ceux que des spectacles de tous genres font élever journellement avec la plus grande somptuosité.

3°. *Utilité des* bains *chauds.*

Le *bain* chaud est très-communément employé, & son utilité a été reconnue dans une multitude de circonstances. Cocchi, célèbre médecin italien, rapporte qu'Hérodote & Agathinus, qui vivoient avant Galien, en faisoient un grand usage. L'enchanteresse Médée passoit pour se baigner dans une décoction d'hommes vivans. Platon vouloit qu'il y eût une loi expresse promulguée pour l'établissement de *bains* chauds publics. Ces sortes de *bains* ont été adoptés dans presque tous les pays, sous différentes formes, & leur chaleur peut s'élever de 25 à 30 degrés & plus.

On convient qu'il est une quantité de maladies, où la nature porte ses efforts vers l'extérieur, & cherche à se débarrasser par la peau du levain morbifique, qui détériore la masse des humeurs. On sent encore qu'il est peu d'émonctoire aussi favorable pour procurer une excrétion salutaire, & dont le resserrement fasse craindre autant que l'humeur refoulée ne porte sur quelque organe de première nécessité. Il est donc bien intéressant d'entretenir la peau dans un état de souplesse précieux à l'excrétion qu'on desire. Rien n'y conduira aussi sûrement que le *bain* chaud bien ordonné; il attirera l'humeur au-dehors, & en détrempera l'acrimonie, dissoudra les sels particuliers qui y abondent. Ces effets seront sur-tout très-marqués, dans les tempéramens chauds, ardens, bilieux, mélancholiques; dans les femmes nerveuses & hystériques, qui ont la peau sèche, tendue, qui sont maigres, délicates, jeunes, inflammables, chez qui la mobilité morale est égale à celle du physique, qui, avec beaucoup d'esprit & de graces, sont susceptibles de fortes passions; lorsqu'elles éprouvent des spasmes, des suppressions à la suite d'accidens, que la circulation est, en quelque sorte, interrompue ou gênée: on ne peut faire mieux que de les plonger dans un *bain* chaud, dont on diminue petit à petit la chaleur, pour la conduire au degré d'une fraîcheur agréable, lorsque des circonstances, que peut seul déterminer le médecin qui connoit bien leur constitution, l'exigent.

Une des occurrences dans lesquelles ce *bain* n'est point assez employé, c'est dans les maladies & fièvres inflammatoires, où la sécheresse & la tension de la peau sont manifestées: le bain alors est extrêmement indiqué. Il porte son action sur les fluides qu'il délaie, & les solides qu'il ramollit; il ouvre les pores perspiratoires que la fièvre ne manque pas de resserrer; il s'oppose au spasme qui arrive dans certaines fièvres, le prévient en calmant la tension qui le précède, dompte par ce moyen le symptôme le plus énergique de la fièvre: la maladie devient d'autant plus douce & plus simple, que le système nerveux est plus détendu par l'action émolliente & relâchante du *bain* chaud; aussi voit-on les malades, au sortir du *bain*, tomber dans un sommeil salutaire, la peau devient moîte, les sueurs se modèrent.

M. Gilchrist, médecin anglois (2), a éprouvé les plus grands succès, après avoir fait plonger dans ces circonstances des malades dans les bains entiers, composés avec des décoctions de son, de tripes & de plantes émollientes, en observant de les y placer avant le redoublement; par ce moyen ils étoient diminués ou prévenus. Il joignoit à cette pratique des sangsues, un séton, un vésicatoire sur l'endroit qui paroissoit le plus affecté, sur-tout dans les délires, les violens maux de tête; il réitéroit le *bain* plusieurs fois dans la journée, souvent même y mêloit des décoctions de substances animales. Par ces

(1) On avoit autrefois en France des établissemens de ce genre. Les guerres intestines suites du fanatisme, & de l'ambition, les ont fait perdre de vue.

(2) De l'utilité des voyages sur mer pour la cure de la consomption.

ecours réunis, il diminuoit la force des symptômes, préparoit une coction aisée aux crises & à la collection des humeurs. On sent que l'âge, le tempérament, le sexe, la saison, le climat, doivent modifier la manière de prendre ces *bains*.

Il est bon d'observer que quand, par l'usage du *bain* chaud, on est parvenu à fixer à la peau une humeur éruptive, il faut quelquefois y substituer le *bain* tiède qui en tempère la phlogose efficacement, & devient plus délayant; on le fait sans rien craindre, quand on a la précaution d'y habituer le malade en rafraîchissant de quart-d'heure en quart-d'heure le *bain* chaud.

La petite vérole est une des maladies où la nécessité des *bains* chauds se manifeste de la manière la plus imposante, quoiqu'il puisse y avoir du danger dans quelque tems de cette maladie. Un pouls petit, rapide & serré le premier jour, qui ne se développe pas au second; annonce une éruption difficile; elle est quelquefois foible encore au troisième, au quatrième ou au cinquième jour; quelquefois elle s'affaisse, disparoît même; les poumons, la tête, la gorge, le canal intestinal deviennent des victimes d'expiation, si on n'emploie bien vîte ces *bains*.

Quel remède, en effet, peut devenir plus intéressant que le *bain* chaud qui relâche, ramollit la peau, y attire l'humeur, procure une éruption douce sans tumulte, des sueurs favorables, & bien différentes de celles qu'extorquent les remèdes incendiaires malheureusement trop familiers au peuple? Il ralentit presque toujours la fièvre: c'est un excellent moyen d'attirer vers le tronc & les extrêmités, des humeurs qui vont ôter au visage son agrément naturel, & enlever à tant de femmes ces charmes séducteurs qui font la plus douce satisfaction de leur vie.

Cette considération a déjà assez de poids; mais il en est une plus décisive, c'est le danger qu'amène toujours un très-grand nombre de pustules à la face, des gonflemens qui peuvent conduire à la suffocation, des coups de sang, des maladies cruelles des yeux, souvent la perte de cette organe, ainsi que l'ont observé Rhasès, Boerhaave, Sydenham, Huxham, &c. qui ont bien senti l'utilité de cette pratique.

M. Marteau (1) cite des exemples frappans de l'efficacité des bains dans cette maladie.

Ficher dit en avoir obtenu les plus grands avantages dans ces circonstances, ainsi que dans les pleurésies & les péripneumonies, où par le relâchement général qu'ils produisent, ils doivent déterminer un relâchement qui facilitera l'expectoration, & fera plus d'effet que les meilleurs topiques locaux.

(1) Mémoire sur les *bains*, page 111.

Souvent, dans la petite vérole, il suffit de plonger le malade dans un demi-*bain* chaud pour le préparer à l'éruption: peut-être est-il quelquefois préférable, en ce qu'il attire davantage les humeurs vers les parties inférieures; quelquefois le pédiluve suffit; la violence des symptômes détermine le médecin.

Ce *bain* est encore recommandable lorsque la petite vérole a laissé après elle des taches, des petits ulcères sanieux, des opthalmies, des humeurs errantes: on tempère par-là la disposition phlogistique, on ramollit le lieu des cicatrices, &c. Cette méthode réussit parfaitement dans les fièvres miliaires, & pourroit s'adapter aux autres éruptions aiguës, comme la scarlatine, la rougeole, &c.

La douleur, ce tyran de la vie, ne peut s'appesantir long-tems sur nous sans troubler l'économie animale; elle accompagne tous nos maux; elle est due au tiraillement des fibres nerveuses qu'elle maltraite; cette action de la douleur peut avoir lieu dans beaucoup de parties du corps (puisqu'il y a des fibres nerveuses par-tout) sans que l'observateur le plus délié en saisisse la cause. Est-il dans ce cas un remède plus souverain que le *bain* chaud? On est sûr par son action, sinon d'enlever, au moins de diminuer beaucoup toutes les douleurs des parties qui sont soumises au *bain*.

Il ne faut pas passer sous silence la vertu révulsive du *bain* chaud, qui, dans certain cas, attire aux extrêmités l'humeur qui étoit inhérente à des viscères plus essentiels; c'est ainsi que la goutte aux pieds soulage la douleur arthritique qui fatigue des parties plus importantes à la vie.

Les *bains* chauds, généraux ou particuliers, conviennent dans les différentes espèces de coliques d'estomac, des intestins, la passion iliaque, la colique de Poitou, l'arthritique, la néphrétique, l'hépatique, la convulsive; dans les douleurs d'oreilles qui viennent de quelqu'humeur âcre, dans les rhumatismes, & sciatiques, les panaris, les douleurs des cors, dans toutes les douleurs qui dépendent de la goutte remontée, du virus vénérien, du scorbut, de l'insomnie, dans l'inflammation de la matrice, le squirre & le cancer de cette partie, qui lors même qu'ils ne peuvent être guéris en tirent toujours un soulagement réel.

La colique d'estomac, & l'intestinale n'ont souvent d'autre cause que le froid humide des pieds & de tout le corps: le pédiluve chaud, des délayans légèrement aromatiques, les frictions des jambes suffisent ordinairement; si le mal est opiniâtre, il est rare qu'il puisse résister au *bain* chaud, & aux autres remèdes accessoires.

Dans la passion iliaque, ou l'inflammation du canal intestinal, il n'y a pas de tems à perdre; après les saignées, le *bain* chaud est le plus puissant remède;

on y ajoute des embrocations avec le baume tranquille; on joint si l'on veut à ces *bains* des décoctions anodines, émollientes & carminatives. Hippocrate (1) guérissoit avec l'eau chaude les fièvres qui ne devoient pas leur origine à la bile; ses succès sont assurés dans les suppressions des lochies, des règles, dans l'inflammation & la tension douloureuse de la matrice, qui menacent ordinairement du plus grand danger, surtout si à la suppression des lochies se joint l'épanchement de lait, toujours prêt à former quelque dépôt.

Dans ce cas, pour éviter la saignée qui ne doit avoir lieu que dans la plus urgente nécessité, on tente le retour des suppressions, & on arrête les progrès de l'inflammation par des demi-*bains* chauds, deux fois le jour, de deux heures par séance s'il se peut: le *bain* n'excède pas 32 degrés, & au bout de 25 minutes on le ramène entre 28 & 30. Les fomentations laiteuses, anodines, émollientes, les lavemens de même nature sont placés dans les intervalles, & concourent au même but. Au bout de quelques jours, quand la tension douloureuse de la matrice est dissipée, on place un minoratif.

On réussit souvent en donnant alternativement les laxatifs & les *bains*, où l'on fait dissoudre du savon de Venise. On a vu par ce moyen opérer des cures presque désespérées.

Dans les affections comateuses, les hémorrhagies des parties supérieures, les spasmes de la gorge, surtout après la suspension des mois ou des hémorrhoïdes, le demi-*bain*, celui de vapeur avec un entonnoir, l'application des sang-sues, ont été du plus grand secours. Si on emploie le *bain* des pieds, on le rend plus favorable en faisant après une ligature au-dessous du jarret.

Dans les convulsions, maladies qui tuent avant le cinquième jour, Celse & Lieuraud conseillent sans différer, & presque sans relâche, d'avoir recours aux *bains* chauds. Rien n'est plus propre pour ramollir & assoupir la roideur & l'inflexibilité des fibres musculaires, sur-tout chez les enfans qui ont le genre nerveux très-irritable, & chez qui la peau sert plus souvent d'émonctoire dans les dépurations chroniques, que chez les adultes.

Dans les inflammations de poitrine, Hippocrate avoit beaucoup recommandé, ainsi que le font les modernes, l'application du *bain* chaud universel (2); il appaise les douleurs du côté du thorax & du dos, mûrit les crachats, facilite l'expectoration, & rend la respiration plus libre. Il est encore également important dans les fièvres intermittentes pour relâcher les vaisseaux & délayer les humeurs. C'étoit l'avis de Celse, de Sydenham, de Boërhaave, qui vouloient par-là prévenir le frisson & les horripilations. Huxham recommande particulièrement, que la chaleur n'excède point celle du corps (3), pour qu'il soit en même tems émollient, humectant & rafraîchissant. Ils ont soin de prescrire quelques heures avant le retour de l'accès, une infusion de légers sudorifiques, comme la sauge, la serpentaire de Virginie : bien entendu que quand les premières voies sont embarrassées, on aura préludé par les évacuer par haut ou par bas.

Il est encore bien utile d'ajouter à ces *bains* l'usage préparatoire des frictions aux mains & aux pieds. Si on les employe avec l'accessoire des médicamens, ils sont souvent d'un effet beaucoup plus certain.

La suppression de transpiration cause souvent des vomissemens, des cours de ventre, des dérangemens dans les viscères, comme l'ont observé Hippocrate (4), Huxham (5) & Baglivi (6). D'après ces principes, les *bains* & les eaux ferrugineuses ont suffi pour guérir des vomissemens rebelles, des flux lientérique & cœliaque. Il faut bien observer que les *bains*, pour être réputés chauds, ne doivent point être au-dessous de 31 degrés, ni au-dessus de 33, pour éviter une trop grande pléthore & ses suites.

4°. *Utilité des bains tièdes.*

Le *bain* tiède est celui dont la chaleur est portée de 20 à 25 degrés : il est plus émollient, plus humectant, & plus rafraîchissant que le chaud, il permettra une plus grande absorption par les pores relâchés; son énergie dépendra de la connoissance antérieure de l'état de la peau, & de l'impression que le froid de l'atmosphère peut faire sur elle.

Ce *bain* s'éloigne peu de la température du sang. Ces *bains* conviennent à tous les âges, à tous les tempéramens, & à plus de maladies que le *bain* chaud. Ils offrent de grands secours contre la suppression de la transpiration qui est suivie d'une infinité de maux. Ils nettoyent cette crasse onctueuse qui s'amasse insensiblement sur l'épiderme, s'y épaissit, & bouche les pores de la peau. Ils pourront servir à la cure prophylactique de la goutte; il est utile dans les tumeurs inflammatoires externes, en ramollissant les solides, en détrempant les humeurs âcres & épaisses, dans les insomnies, en calmant la fougue du sang, la tension & l'éréthisme des solides & des nerfs: dans ce cas, 15 ou 20 minutes d'immersion suffisent. Quelquefois le *bain*

(1) Si febris fit non ex bile orta, multa aqua calida capiti superfusa febrem solvit. *Sect.* 7, *Aph.* 42.

(2) De victus rat. sec. 4.

(3) Huxham, essai sur les fièvres, p. 14.

(4) Cutis densitas alvi laxitas. *Liv.* 6, *Epid.*

(5) Constricta cute mox plectuntur viscera. *Huxham de aër. & morb. Epid. Tome II.*

(6) Via regia est à cute ad alvum, ab alvo ad cutem. *Canon.* 21.

des pieds produit l'effet qu'on desire : on peut encore y joindre une décoction de quelques têtes de pavots.

Dans les vertiges qui sont souvent l'effet de la crispation des solides, & d'une détermination trop directe des fluides vers le cerveau, si la pléthore n'existe pas, le demi-*bain* tiède sera très-utile, sur-tout si on fait jetter de l'eau froide sur la tête rasée, ou qu'on la couvre de linges mouillés, qu'on renouvelle quand ils commencent à s'échauffer. Ils sont avantageux dans le hoquet, le tenesme, & la suppression des urines.

Les vapeurs, ou plutôt les maladies hystériques & hypochondriaques, forment une classe de maladies qui se couvrent du masque des autres, & qui, selon Sydenham, décèlent souvent leur véritable caractère par la crudité des urines. Soit que leurs symptômes soient dûs au mouvement spasmodique des nerfs, soit qu'on les attribue à l'irritabilité & à la trop grande sensibilité du genre nerveux, ou enfin au spasme particulier & au racornissement des nerfs; il n'est pas moins difficile de juger si le siège de la maladie n'existe pas dans les nerfs. Les principales vues consistent donc à délayer ces humeurs, à remédier à la tension des solides, conséquemment à celle des nerfs.

Le *bain* tiède seulement dégourdi, remplira ces vues avec avantage, aussi Astruc (1) le recommande-t-il beaucoup contre l'hystéricisme; mais il faut que la peau ne soit pas trop sèche, & l'irritabilité trop forte.

Dans la mélancholie & la manie, le *bain* tiède produit éminemment l'effet de détendre & de délayer; c'étoit la méthode des anciens, on peut y joindre avec succès l'usage de la douche froide, en ayant soin de couvrir les épaules & le col du malade d'un manteau de toile cirée qui couvre la baignoire, afin de mettre en jeu & d'ébranler les liquides du cerveau; par-là on resserre les vaisseaux gonflés & variqueux par l'impression sympatique du choc & du saisissement : on interrompt la douche de minute en minute. Si le malade étoit furieux, on l'enfermeroit dans un sac qu'on lieroit au-dessus des épaules, on lui fait boire dedans & dehors du bain beaucoup de petit-lait chalibé, on lui couvre la tête de linges trempés dans l'oxicrat nitreux, qu'on renouvelle à mesure qu'ils s'échauffent. M. Marteau conseille de joindre à cette pratique qui lui a réussi la pratique de Celse, que Galien & Riviere recommandent aussi dans les mélancholies hypocondriaques, de frotter le malade d'huile au sortir du *bain*, pour arrêter la dissipation des parties aqueuses qui ont été absorbées par le *bain*,

Ce seroit en vain qu'on emploieroit les fondans les plus efficaces dans les engorgemens des viscères, si les vaisseaux bouchés & tendus n'acquéroient plus de souplesse en reprenant le ton nécessaire à l'impulsion des fluides. Cet effet suivra naturellement l'usage du *bain* tiède; il aura encore l'avantage de détremper l'humeur concrète, & de la rendre de nouveau perméable.

Ce *bain* sera d'un usage indispensable dans les obstructions du foie, de la rate, du mésentère, de la matrice, des ovaires. Il faut faire attention de diminuer un peu la chaleur du *bain* tiède avant d'en sortir, pour modérer la transpiration qui doit suivre, si on le juge important.

Dans la suppression des évacuations périodiques, dans les dérangemens qui sont souvent la cause de de la stérilité, on voit qu'on peut en tirer grand parti, ainsi que lorsque les règles vont paroître chez les jeunes filles. Lorsqu'elles ont les pâles couleurs & des fleurs blanches, les apéritifs & les chalybés sur-tout deviennent infiniment plus utiles, si leur action est secondée par les *bains*.

Ces *bains* pris dans un fauteuil conviennent beaucoup après l'opération de la taille, comme l'a remarqué Celse dont la pratique a été suivie par M. Lecat & autres chirurgiens qui s'en sont toujours très-bien trouvés. L'eau tiède lave, amollit les parties contuses & tiraillées, empêche la phlogose qui pourroit dégénérer en gangrene.

Dans le marasme & la fièvre hectique qui n'a pas atteint le dernier degré, & où il n'y a point d'ulcération des poumons, beaucoup de médecins, qui ont reconnu l'impuissance de la nature, recommandent les *bains* tièdes ou laiteux, dont on diminue la chaleur à proportion que la peau devient plus molle, moins raboteuse & moins sale. Ce sera le moyen de tempérer la chaleur âcre qui est un symptôme individuel de la fièvre lente, de réprimer les sueurs colliquatives qui l'accompagnent; aussi, dans ce cas, Galien faisoit toujours succéder le *bain* frais au tiède.

Tout le monde sait que pour traiter avec succès les maladies vénériennes, on ne manque pas de faire précéder l'usage du mercure de celui des *bains* tièdes, & qu'ils y sont de la plus grande utilité, en divisant les fluides, en relâchant les solides, en empêchant qu'ils ne soient trop frappés par l'activité du mercure, en facilitant son intromission par les pores plus ouverts de la peau, en procurant au virus détruit & atténué une expulsion facile par cet émonctoire.

Ces *bains* sont très-indiqués dans les courbatures accidentelles, causées par excès de chaleur ou de travail, ou par l'interception de l'humeur transpiratoire, dans les coups de soleil, ainsi que l'ont observé Celse & M. Tissot; si le mal n'est pas grave, un pédiluve suffit; c'est le remède le meilleur après

(1) Balnea vel semicupia in aqua fluviatili gelida... in illa ægræ bis in die demitti solent, & ibi contineri per duas horas, jussa, manu vel spongiâ aquam in muliebria altiùs propellere, quâ proluantur. *Astruc de furore uter. Tome II.*

la ſaignée; on y ajoute avec fruit l'uſage des fomentations froides ſur la tête, après les avoir fait précéder de quelques-unes qui ſoient tièdes.

Celſe, pour prévenir les friſſons dans les fièvres intermittentes, faiſoit uſage des *bains* chauds : mais il y en a (telles ſont celles d'automne) qui deviennent opiniâtres, & dégénèrent en quartes rebelles avec engorgement dans quelque viſcère; alors il faut recourir au *bain* tiède dans les jours d'intermittence, il ſuppléera aux ſueurs qui terminent chaque accès, aidera la coction & la réſolution, qui pourroient ſe changer, par un *bain* trop chaud, en une fonte ſubite, ou en dépôts dangereux, qu'on n'a pas à craindre avec le *bain* tiède, ſur-tout quand auparavant on a eu ſoin de bien balayer les premières voies.

Galien (1) baignoit auſſi dans preſque toutes les fièvres, mêmes putrides, quand la coction étoit faite, qu'il avoit évacué l'humeur, & qu'il ne ſoupçonnoit point une trop grande foibleſſe à quelque organe important.

Fernel (2) a été plus hardi, il préparoit à la coction par le *bain* tiède; & il eſt des cas où cette pratique peut très-bien réuſſir, ſi à la maladie eſſentielle ſe joignent des ſymptômes nerveux.

Hippocrate, Galien, Aétius, Sennert, Riviere & les médecins plus modernes, ont recommandé l'uſage du *bain* tiède dans l'opthalmie, quand on aura ſuffiſamment évacué les humeurs par la ſaignée & la purgation, pour ne pas les déterminer vers la partie affectée.

Aſtruc conſeille ce bain pour prévenir les avortemens que pourroit occaſionner l'acrimonie du ſang. Il eſt juſte d'en conſidérer encore l'avantage dans les conſtitutions ſèches & irritables, pour faciliter l'extenſion des fibres de la matrice, & l'accroiſſement du fœtus, ſur-tout à la fin de la groſſeſſe.

Si le *bain* eſt plus frais, il rend l'appétit, vivifie les digeſtions, procure un ſommeil paiſible.

Hippocrate (3) étendoit l'uſage de ce *bain*, non-ſeulement à la péripneumonie, mais encore à la cure de la vomique & de l'empyème; l'inflammation des poumons, dit-il, peut durer juſqu'au quatorzième jour, après leſquels la fièvre perſévérant on doit s'attendre à la rupture de la vomique : profitez de la rémiſſion de la fièvre pour baigner votre malade, en prenant garde ſur-tout qu'il n'éprouve aucun froid.

Ces *bains* ſont ceux qui conviennent particulièrement dans l'état ſain, à tous les hommes jaloux de conſerver leur ſanté & la propreté : il n'eſt pas de ſemaines où il ne ſoit très-raiſonnable de prendre au moins un *bain*; cette pratique eſt ſur-tout importante pour les gens qui ont une conſtitution sèche, tendue, irritable, pour les gens de lettres, pour ceux qui ſont ſédentaires, pour les perſonnes d'un certain âge, chez qui il arrête les progrès de la deſſication des fibres, & rallentit les pas d'une vieilleſſe toujours trop prompte à affoiblir nos organes, & à nous conduire au terme fatal, auquel aboutiſſent tous les êtres vivans, qui ſont à la ſurface du globe.

On pourroit citer à Paris pluſieurs vieillards, qui doivent à cette heureuſe habitude d'avoir prolongé une carrière que les excès de leur jeuneſſe auroient dû raccourcir beaucoup.

5°. *Utilité des* bains *froids.*

Les propriétés du *bain* froid, dans preſque toutes les maladies, viennent, comme on l'a vu, de ce qu'il augmente l'énergie des ſolides, reſſerre les pores de la peau, condenſe les fluides, les repouſſe de la circonférence au centre, & précipite d'abord la circulation intérieure.

Les corps inanimés ont une chaleur correſpondante au degré de chaud ou de froid de l'atmoſphère. Le degré de chaleur de l'homme en ſanté eſt plus grand que celui de l'atmoſphère, & de tous les corps inanimés; il eſt comme 10 eſt à 26. Si quelques parties du corps humain ont été d'abord raréfiées & laſſées par la chaleur, on les rend plus fortes par le froid, & plus propres à de nouveaux mouvemens.

Cette denſité des parties vient de la fermeté & de l'élaſticité des fibres animales, qui rendent la contractilité des muſcles plus forte, forment l'énergie de la vie & des fonctions dont l'intégrité de la ſanté & de l'exiſtence dépendent.

Si donc le corps humain eſt foible & languiſſant, on peut lui rendre ſa force par le *bain* froid pris avec meſure & précaution.

Il eſt d'obſervation conſtante que les hommes, expoſés à de grands froids, ſont vivaces & vigoureux : au contraire, ils ſont foibles, grêles, quand ils ſont très-expoſés à la chaleur; dans la Sibérie, où le froid va au moins juſqu'à 30 dégrés au-deſſous de la glace, les habitans ſont très-forts & ſe portent mieux la plupart du tems, en faiſant un exercice modéré, que ceux qui cherchent dans leurs appartemens à ſe ſouſtraire au chaud dans les climats brûlans.

(1) Ego vero nec eorum qui ex putreſcente humore febricitant lavem quemquam... priuſquam ſupervacua purgarim... his vacuatis audacter lavem. *Meth. med. lib.* 11.

(2) Fernel, Meth. méd. l. 3, cap. 14, de præparatione purgationi præmittenda.

(3) Lib. de inter. affect. ſect. 51

Plusieurs auteurs rapportent des guérisons notables faites par l'immersion subite des hydrophobes dans l'eau de la mer : il paroît même que si beaucoup n'en ont pas tiré tous les avantages possibles c'est qu'on ne leur a pas procuré un assez grand saisissement ; qu'on ne les y a pas laissé assez longtems ; qu'on n'a pas employé ce moyen tout au commencement de la maladie. Boerhaave recommande de baigner l'enragé dans l'eau très-froide, ou de lui en verser sur le corps jusqu'à ce que l'horreur de l'eau cesse ; cette pratique, unie avec les frictions mercurielles à des doses beaucoup supérieures à celles qu'on employoit de son tems, forme une excellente méthode de traiter les hydrophobes.

L'immersion subite dans l'eau froide est très-utile dans certaine léthargie causée par l'ivresse, ainsi que par tout ce qui peut raréfier le sang & comprimer le principe des nerfs, & les jeter dans la stupeur & l'engourdissement : c'est pourquoi l'application continuée de l'eau froide sur la tête, peut guérir des manies symptomatiques ; c'est pourquoi M. Herman & beaucoup d'autres médecins ont coutume de faire jeter beaucoup d'eau froide sur le corps des gens noyés, & de ceux qui ont été suffoqués par différentes vapeurs méphitiques.

Dans les écoulemens de semence involontaires, soit qu'ils soient la suite de l'épuisement, soit qu'ils soient occasionnés par un relâchement accidentel, le *bain* froid est extrêmement recommandable : il fait fortifier, sans échauffer, sans agacer & sans exciter de nouveaux desirs ; ce qui est bien important dans ces circonstances.

On sait que ce fluide précieux, que la nature reproductive accorde à l'homme pour perpétuer son espèce, est infiniment essentiel pour lui conférer la force dont il a besoin pour exécuter les travaux d'une vie pénible & laborieuse : s'il fait à ses plaisirs le sacrifice de sa vigueur, il en est cruellement puni ; bientôt il tremble, sa vue s'affoiblit, sa respiration devient difficile, son estomac se dérange, plus de bonnes digestions, plus de fonctions utiles à son économie ; enfin on voit arriver la consomption dorsale qui suit la perte de cette émanation vivifianre & salutaire, qu'il est difficile de réparer, & contre laquelle le bain froid est, sans contredit, la ressource la plus pressante & la plus recommandable. M. Tissot a fait connoître tous ses avantages, ainsi que Lewis, dans ses essais de pratique (1). M. Marteau cite plusieurs cas où il en a tiré aussi le meilleur parti (2). Il est d'un grand secours dans les gonorrhées bénignes ; j'ai eu dans ces cas un grand succès de l'application de la glace au périné. Ce seroit un foible secours si l'écoulement dépendoit d'une érosion considérable de l'orifice des vaisseaux excréteurs de la prostate & des vésicules séminales.

Les médecins ne s'accordent pas sur l'espèce de *bain* qui convient à la paralysie. Cela n'est pas étonnant, puisqu'ils en pénètrent si difficilement les causes, qui vont se perdre dans les liqueurs les plus subtiles & les vaisseaux les plus déliés. La véritable marche, dans un cas semblable, est de suivre la nature, & d'examiner, comme l'a fait Boerhaave, de quelle manière elle guérit.

Ces considérations doivent déterminer le degré de confiance que peuvent mériter les *bains* chauds, & la supériorité des *bains* froids dans les paralysies chroniques. Souvent les fièvres intermittentes guérissent cette maladie, sur-tout lorsqu'elles déterminent des sueurs copieuses & salutaires.

Il sera donc utile, dans ce cas, d'aider la nature par l'art, d'exciter une sorte de fièvre intermittente, par le moyen d'un *bain* très-froid pendant quelques minutes : il fera naître des horripilations, des tremblemens, des secousses, qui peuvent enfin devenir très-salutaires, en procurant une crise. Si la paralysie n'occupe qu'une partie, alors on y excitera une fièvre locale avec la douche d'eau froide. La glace, à laquelle on ajoute momentanément cinq ou six onces de sel ammoniac par pinte, ou de salpêtre qui est moins dispendieux, si on la continue plusieurs jours de suite, est très-utile, en provoquant petit à petit la chaleur & le mouvement intestin nécessaires pour résoudre les engorgemens de l'influx nerveux, ou la compression des vaisseaux sur les nerfs.

Les *bains* chauds, ceux de vapeurs, & qui sont aromatiques, peuvent être avantageux, mais selon la remarque de Duret fils, ne guérissent pas sur le champ ; ils jettent dans l'épuisement, qu'on peut éviter en jugeant leur effet à la première ou seconde fois qu'on en fait usage. Dans ce cas il faut bien vîte avoir recours au *bain* froid. Il y a des coliques venteuses qui se guérissent par la boisson & des fomentations d'eau froide.

La paralysie du sphincter de la vessie, son relâchement ou l'incontinence d'urine, ne reconnoissent pas de meilleur remède que le *bain* froid. Mais quand on a affaire à la vieillesse, comme alors il faut craindre de donner naissance à une fièvre interne toujours dangereuse, on pourroit se contenter d'appliquer la glace au périné.

L'eau froide, l'oxicrat froid, la neige, la solution du sel ammoniac appliqués au scrotum, modèrent l'hémoptysie. MM. Lieutaud & Matreau en ont éprouvé les meilleurs effets. Cette sympathie a lieu sans qu'on puisse facilement l'expliquer, puisque le *bain* froid produit quelquefois le contraire.

Lorsque les femmes ont des pertes prolongées ou sanguines ou blanches, on doit croire qu'il y a peu de liaison dans les humeurs ; qu'elles commencent

(1) Lewis practical, essais, pag. 36.

(2) Mémoires sur les *bains*.

cent à se dissoudre, qu'il y a un très-grand relâchement dans les vaisseaux qui cèdent trop facilement à l'impulsion des fluides qui y abondent. Il faudra pour parvenir à la guérison, rendre du ton à tout le système vasculaire & nerveux, resserrer doucement tous les vaisseaux utérins. On commencera par le demi-*bain* frais de 20 à 25 degrés l'hiver, & de 15 à 20 pendant l'été; il durera d'abord un quart-d'heure, & par degré on arrivera à un *bain* moins chaud, enfin à 16 degrés: en procédant ainsi graduellement, on évite beaucoup d'inconvéniens, & surtout des squirres de matrice, qu'il seroit on ne peut plus difficile de guérir.

Les fomentations seront tièdes dans les douleurs vives: mais pour la cure prophilactique, on aura recours aux *bains* froids, qui resserreront les vaisseaux de la matrice; ce qu'on fera encore plus sûrement, en substituant des injections même avec la décoction de feuilles de myrte, d'olivier ou de rose des champs. Ce moyen pourra détruire une cause de stérilité qui arrive souvent, parce que les orifices de la matrice sont trop béans. Lorsqu'il y a cachexie avec des fleurs blanches, ou de la difficulté de respirer, Hippocrate interdit toute espèce de *bains*, qui en en effet seroient très-nuisibles.

On a soin d'interrompre ces *bains* à l'époque du retour des mois. L'usage intérieur des eaux minérales est en même-tems on ne peut plus favorable. Ce traitement doit souvent se terminer par l'usage du lait d'ânesse, quand les constitutions sont délicates, & qu'on a beaucoup perdu.

L'eau froide est le repercussif le plus assuré contre les entorses sans échimose ni contusion, & avant l'enflure.

Autant le *bain* chaud est avantageux pour la cure des rhumatismes chroniques, des sciatiques invétérées; autant le froid est nécessaire pour en prévenir les retours. Il suffit de les prendre pendant quelques minutes, parce qu'alors les fluides n'ont pas le tems de se condenser, leur reflux vers le centre augmente la force des coups de piston qui renvoient le sang à la surface, les frottemens se multiplient, la chaleur s'accroît en proportion, les humeurs sont atténuées, la transpiration devient plus abondante, sur-tout quand on a soin de se faire frotter à la sortie du *bain*.

Contraria contrariis curantur. Cette règle de pratique n'a été désavouée par personne depuis Hippocrate. Le *bain* froid pourra donc être un remède de la fièvre ardente; mais son application n'est reservée qu'aux grands maîtres de l'art. (1). Galien le recommande, si la fièvre est très-ardente dans un sujet très-robuste, si la température est séche & chaude, avec des signes de coction; mais dans les cas opposés rien ne seroit plus pernicieux, & on s'opposeroit aux évacuations, qui doivent se faire le plus ordinairement par les selles: c'est une circonstance des plus délicates.

Les *bains* chauds ont été regardés comme de puissans moyens de relâcher dans les convulsions; il paroîtra surprenant d'attribuer les mêmes vertus à l'eau froide. Cependant le père de la médecine la croit capable de produire cet effet. « Le froid, dit-il (1), » peut exciter des convulsions, il est cependant des » cas où l'affusion de l'eau froide les guérit; dans les » grandes chaleurs de tête, si le malade est jeune & » bien constitué, si d'ailleurs ses convulsions ne tirent » pas leur origine d'une blessure, ne balancez pas à » l'arroser de beaucoup d'eau froide. Ensuite cou- » vrez-le d'habits légers, nets, & chauds; ne l'ap- » prochez pas du feu, la chaleur naturelle se rétablira » d'elle-même. La perfusion d'eau froide ne manque » jamais de la rappeller, & cette chaleur dissipe la » convulsion ». On lui voit en effet procurer ces heureux effets. C'est à la faveur d'une petite fièvre locale qu'excite le choc de l'eau froide, qu'on peut tirer grand parti de cette méthode: c'est sans doute d'après ces apperçus queM. Pomme a employé les *bains* froids dans les spasmes, les convulsions, & les maladies nerveuses de beaucoup de femmes hystériques & très-irritables. J'ai éprouvé dans ces cas le plus grand avantage des *bains* frais & froids, lorsque les *bains* chauds & tièdes n'avoient pas réussi.

Dans les fièvres intermittentes, rebelles (2), Huxham recommande en été l'usage journalier des frictions avec la brosse, & des bains froids, il est fondé sur ce que ces fièvres cessent de se montrer en hiver, à cause du resserrement des fibres occasionné par le froid, & sur ce qu'elles durent plus long-tems, lorsque cette saison est chaude & humide.

Les hommes seroient sans doute plus vigoureux & mieux portans, si dès la plus tendre enfance, au lieu de les charger de couvertures épaisses, de les entortiller dans les maillots, de les resserrer dans un air épais & mal-sain, d'exciter des sueurs insensibles & qui disposent aux engorgemens, on les accoutumoit de bonne heure à l'usage de l'eau froide, mais par des gradations insensibles; ce seroit le moyen de ménager une transpiration mieux réglée dans toutes les saisons, & d'obvier à un très-grand nombre de maladies, qui souvent attaquent les enfans & les hommes faits, lorsque cette fonction est dérangée.

M. Tissot (3) a donné sur ce point les préceptes les plus salutaires & les plus importans. Il seroit bien à souhaiter qu'on les appliquât généralement, qu'on en fit usage dans tous les tems & dans tous les pays.

M. Rast, médecin de Lyon, a guéri deux tympanites désespérés, en leur faisant appliquer sur le ventre

(1) Meth. med. lib. 11.

(1) Aph. 17 & 21, sect. 5.

(2) Essai sur les fièvres, page 12 & 29.

(3) Avis au peuple, page 332.

d'abord de l'eau froide, & ensuite de l'eau à la glace; c'est ce qu'a fait avec prudence M. Tissot pour guérir le gonflement du ventre, qui accompagnoit habituellement les fiévres bilieuses de Lausanne.

Hippocrate parle d'une femme qui avoit le ventre gonflé, de la difficulté de respirer & beaucoup de douleur: après l'avoir purgée, il lui fit verser sur le ventre de l'eau froide en quantité, & obtint le succès qu'il avoit desiré. En effet, lorsque les fibres nerveuses & musculaires ont trop de délicatesse & de foiblesse, rien n'est plus propre à leur rendre du ton que le bain froid, & dans ces cas, il y aura d'autant moins de douleur, que les fibres auront recouvré plus de ton.

Les *bains* froids feroient souvent d'une grande ressource, quand tous les autres remèdes ont échoué; daus ces circonstances les ministres de santé paroissent n'y avoir pas fait assez d'attention.

Sanctorius a prouvé, qu'avant le *bain* froid les corps transpirent bien moins qu'après, ou qu'ils deviennent sensiblement plus légers. C'étoient les *bains* froids qui rendoient les anciens Celtes, les Germains, les Spartiates si vigoureux.

M. Browne assure que dans la principauté de Galles, les femmes, en lavant leurs enfans soir & matin avec de l'eau froide, rendent introuvables dans ce pays les scrophules, les rachitismes, les convulsions, l'épilepsie, empêchent la sensibilité du corps aux variations de l'atmosphère, & aux vicissitudes des saisons.

Alexandre Sévère, Horace, Séneque se baignoient à l'eau froide dans les tems de l'année les plus rigoureux. On trouve aujourd'hui en Angleterre des *bains* froids publics, où se baignent les personnes attaquées de rhumatisme, d'épilepsie, de folie, & d'autres maladies auxquelles les médecins jugent ces *bains* appropriés.

Ces *bains* dissipent souvent des rhumatismes, en dissolvant la lymphe qui se coagule & s'attache au systême membraneux: ils empêchent les mouvemens volontaires, en excitant de la douleur & de la fiévre.

On lit dans les mémoires de l'Académie des sciences (1), qu'un cataleptique fut parfaitement guéri après avoir fait usage pendant quatre mois des *bains* froids.

Antonio Cocchi (2) dit, qu'ils détergent fort bien les vieux ulcères vénériens qui ont résisté à tous les autres traitemens; on y injecte aussi l'eau froide.

Brown, au dire de M. Smitz, assure qu'ils sont de la plus grande efficacité contre les vices des articulations & les foiblesses des ligamens, sur-tout dans les engorgemens scrophuleux.

M. Home, qui a beaucoup de célébrité à Edimbourg, a guéri des *volvulus*, en faisant mettre les pieds dans l'eau froide: il a ainsi déterminé le ventre à se relâcher (1), dissipé des vomissemens de matières puantes, & sauvé des malades désespérés.

6°. *Des* Bains *composés & médicinaux.*

On donne particuliérement le nom de *bains* composés & médicinaux ou artificiels à ceux qu'on a coutume de composer avec des substances tirées le plus souvent des végétaux & des minéraux. Quelques personnes croyent qu'il n'est pas possible d'égaler la nature dans la composition de ces sortes de *bains*: cependant il est hors de doute, qu'un *bain* artificiel, bien combiné avec les mêmes substances qu'on a découvertes d'une manière précise dans les eaux naturelles, doit équivaloir à ces sortes d'eaux, lorsque la synthèse est absolument conforme à l'analyse qui en a été faite, & la chaleur égale.

Il y a plus, quand on sait la manière de former de bonnes eaux minérales, & qu'on veut suivre les procédés décrits dans les ouvrages des chimistes modernes, on peut se flatter dans bien des circonstances de faire mieux que la nature, sur-tout lorsque les eaux tiennent des sels insolubles, tels que la terre calcaire la sélénite, &c. qui sont contr'indiquées dans beaucoup de maladies, où sur-tout il faut prendre intérieurement ces eaux, aussi bien qu'extérieurement. On sent que ces compositions artificielles permettent de doser scrupuleusement les ingrédiens dont on doit se servir, de leur donner plus ou moins de force, de les rendre adoucissantes, relâchantes, resserrantes, évacuantes, échauffantes, rafraîchissantes, en les étendant avec de justes proportions, dans l'eau qui leur sert d'excipient.

On peut former des *bains* adoucissans, émolliens, en mettant dans de l'eau tiède des décoctions de mauve, de guimauve, de mercuriale, de seneçon, de chicorée, de mélilot, de graine de lin, de son, du lait, &c. On les rend rafraîchissans, en y joignant des acides végétaux, des sels acides, le vinaigre, l'huile de vitriol, le nitre, la crême de tartre, le sel ammoniac. Ces *bains* conviennent particuliérement dans les inflammations externes ou internes, sur-tout dans celles des reins, des parties génitales des deux sexes, de la vessie, dans les accouchemens laborieux, les coliques violentes, lorsqu'on rend du gravier, que la pierre cause des tiraillemens douloureux. Dans beaucoup de ces circonstances, il suffit

(1) Mémoires de l'académie pour l'année 1702.

(2) Del uso esterno del acqua fredda.

(1) J'ai observé qu'il suffisoit, pour avoir la colique, & déterminer le relâchement du ventre, d'avoir le bas-ventre en bute à une impression froide, ou les pieds sur du marbre; ne pourroit-on pas ainsi occasionner par le froid artificiel des contractions sur le canal intestinal, & en faire un remède utile dans quelques circonstances.

de prendre ce qu'on appelle des *bains* de fauteuil, qui portent seulement leur action dans le canton des parties affectées.

Les *bains* composés dissolvans, sont ceux au moyen desquels on veut atténuer, résoudre, diviser les humeurs; les végétaux qui servent ordinairement à les préparer, sont les décoctions de carottes, de panais, de semences d'orties, d'anis, de fenouil, des racines apéritives, auxquelles on ajoute les savonneux, de la terre foliée de tartre, &c. Ils sont très-efficaces contre les ulcérations, les varices, la galle, la lèpre, les dartres, les obstructions, & conviennent particuliérement aux gens gras & bouffis.

Les *bains* composés styptiques, sont faits avec des substances astringentes & froides, qu'on a fait bouillir dans l'eau : les plus actifs s'obtiennent avec du plantain, des ronces, de la myrrhe, des balaustes, l'écorce de grenade, les feuilles de rose rouge, on y ajoute de l'alun, du fer, du vitriol, & on s'en sert utilement dans les écoulemens contre nature des deux sexes, dans les flux de ventre continus, quand on est bien sûr d'avoir suffisamment évacué & dissipé l'inflammation : quelquefois dans les entorses, les foiblesses des membres & des tendons, &c.

On sent combien on peut modifier à volonté l'action des médicamens, en la confiant au véhicule aqueux. Il est surprenant que les médecins fassent si peu d'usage de ces moyens d'autant plus avantageux, qu'ils évitent un travail considérable aux organes de l'estomac & des intestins, qu'on fatigue d'autant moins avec les remèdes violens, qu'on est souvent forcé d'employer, qu'on peut en communiquer davantage au moyen de la solution dans l'eau. Il m'est arrivé plus d'une fois de faciliter la guérison des maladies vénériennes, que je traitois avec le sublimé, à la manière de Van-Swieten, (& que je faisois prendre quelquefois intérieurement à petite dose) (1), en mettant depuis une pinte jusqu'à quatre de solutions à 12 grains, dans chaque *bain* que les malades prenoient. On sent que la dose de mercure qui peut pénétrer au moyen d'un bain chaud, doit être peu de chose, & qu'elle ne suffiroit souvent pas pour guérir toute seule des maladies vénériennes; mais on voit que le à l'avantage de diminuer d'autant la somme du remède qu'on a à prendre intérieurement; j'ai observé que le mercure ainsi appliqué à toute la superficie du corps pouvoit être particuliérement utile dans les maladies vénériennes très-invétérées; il se conduit à l'égard de la peau, comment peuvent le faire les frictions qu'on y applique, & il n'en a pas tous les désagrémens.

Le *bain* de mer peut être considéré comme un *bain* composé, puisque son action doit être en raison des qualités ordinaires de l'eau & des sels particuliers qui y sont tenus en dissolution. Ils pénètrent avec l'eau dans le tissu de la peau, & y portent une action plus tonique, plus apéritive & plus diurétique que ne le peut faire l'eau simple.

Depuis que j'ai fait ces remarques, on en a établi à Boulogne sur mer, dont l'utilité m'a été démontrée dans des circonstances analogues.

Un cas dans lequel ce *bain* pourra avoir une efficacité très-marquée, c'est lorsqu'on jettera dans les abîmes de la mer un individu chez lequel il faut produire une grande révolution dans la machine, & faire l'échange d'une irritation particulière contre une autre plus vive & plus générale.

On sait combien les gens attaqués de la rage ont d'horreur pour l'eau; on a cru qu'en les forçant à s'y plonger, on pourroit parvenir à leur être infiniment utile : on a multiplié les expériences pour constater à quel point on pouvoit y compter; il paroît que ce moyen peut être bon quand la maladie est récente & non confirmée, mais qu'il a peu réussi quand on l'a employé dans la rage confirmée, sans le secours des autres remèdes, dont l'efficacité est beaucoup plus déterminée.

La température du *bain* de mer est en général du 12 au 15[e] dégré.

On peut encore donner le nom de *bains* médicinaux à ceux qu'on employe partiellement, aux demi-*bains*, aux *bains* de pieds, aux fomentations, aux *bains* de vapeurs, lorsqu'on a communiqué à l'eau des vertus relatives aux effets qu'on desire dans la pratique.

On concentre l'effet du *bain* sur une partie, en l'exposant seule à l'action de l'eau; c'est là ce qui a fait imaginer les demi-*bains* où l'on n'est plongé dans l'eau que jusqu'à la région épigastrique, les *bains* des pieds, qui n'ont pas seulement un but d'utilité locale, mais souvent sont dérivatifs, portent leur action sur d'autres organes par les communications cellulaires & nerveuses; c'est pour cela que ces derniers relâchent souvent le système nerveux des parties supérieures, enlèvent les spasmes, les légers délires, les maux de tête, l'insomnie, les irritations de poitrine & d'entrailles.

Ces *bains* deviennent révulsifs, répercussifs, émolliens, astringens, &c. selon le degré de chaleur de l'eau, plus que relativement aux substances qu'on y a mêlées. Ce que nous avons dit, en parlant des *bains* de tout le corps, est suffisant pour sentir l'avantage qu'on peut tirer des *bains* partiaux.

(1) Je ne suis pas le seul qui ai remarqué que le sublimé qu'on prenoit au moment même des repas mêlé avec les boissons & les fluides en quantité, portoit son action beaucoup moins énergiquement sur l'estomac : on peut le donner de cette manière à plus forte dose, sans craindre qu'il cause ces maux violens d'estomac, dont se plaignent presque toujours ceux qui en font usage dans un véhicule aqueux à jeun; leurs organes ne manquent pas de recevoir une atteinte dont ils se relèvent difficilement.

Lorſqu'on veut ſeulement produire une action particulière ſur la peau, on ſe ſert des aſperſions d'eau chaude, tiède ou froide ſelon le beſoin, ou bien on emploie les fomentations qui ſuppoſent une application plus étendue de l'eau, ou pure ou mêlée, avec des ſubſtances médicamenteuſes, au moyen d'éponges, de linges, &c.

Si les perſonnes du ſexe doivent ſur-tout éviter à l'époque des évacuations périodiques, de ſe trouver dans aucune eſpèce de contact avec l'air froid, à bien plus forte raiſon doivent-elles craindre toute eſpèce d'application extérieure de l'eau froide ſur la peau. Le *bain* partiel des mains, ſi l'eau eſt bien froide, peut ſeul leur cauſer de très-grands accidens.

On prenoit autrefois des *bains* d'huile mêlée à l'eau : on n'en fait plus d'uſage aujourd'hui, à cauſe de la difficulté que trouve l'huile à pénétrer dans la peau, de ſon immiſcibilité avec l'eau, & de la preſſion qu'elle opère, qui doit la rendre répercuſſive, & empêcher une douce tranſpiration dont on doit toujours être jaloux.

On peut employer avec plus d'avantage le vin & le lait : l'un pour rendre du ton, l'autre pour délayer. On ſait que Poppée, femme de Néron, avoit cinquante âneſſes qui la ſuivoient partout, afin d'avoir tous les jours un *bain* de lait pour entretenir ſa fraîcheur & ſa ſanté. Ce bain eſt particulièrement vanté dans les fièvres hectiques.

Le *bain* de vapeurs ou étuves, comme les autres, peut être général ou partiel : on le prend après avoir fait un exercice modéré. Ce *bain*, dont nous avons parlé à l'article des *bains* ruſſes, procure toujours une tranſpiration forcée qui humecte le corps de ſueur, le réchauffe, le rougit vivement, accélère le pouls & le rend petit. Ce *bain* eſt un des plus efficaces qu'on puiſſe employer dans les maladies de la peau, lorſque le *bain* chaud n'a pas été auſſi utile qu'on l'auroit deſiré. (*Voyez* Bain Russe.)

On le conſeille particulièrement aux gens très-gras, & chez qui les humeurs abondent. Celſe le recommande dans les hydropiſies. Riviere dit que dans celles du bas-ventre & de poitrine, il a rendu les plus grands ſervices, en ſe ſervant de la vapeur de l'eſprit-de-vin.

Il y a des endroits, comme à Aix-la-Chapelle, où l'on prend le *bain* de vapeur compoſé, c'eſt-à-dire qu'on reçoit la vapeur du ſouffre qui eſt très-pénétrante, & fournit un bon remède contre l'endurciſſement des parties, les œdemes, la goutte, les bleſſures, les engorgemens. On y diſpoſe avantageuſement par le *bain* tiède, mais il faut bien prendre garde de tempérer convenablement l'air des lieux où ſe prend ce *bain*.

Les *bains* de vapeur ſont encore très-utiles dan les maux de gorge, les catarres, les embarras de la matrice; on en dirige l'action au moyen d'un entonnoir qui raſſemble toutes les vapeurs, & produit de cette manière des effets beaucoup plus énergiques que par tous les autres moyens, ſur-tout quand on y ajoute les ſubſtances particulières adaptées à la circonſtance.

On employoit autrefois des *bains* dont on fait fort peu d'uſage aujourd'hui, tels que les *bains* de cendres, de ſable chaud, qui ne pouvoient réellement ſervir qu'à appliquer un certain degré de chaleur à quelque partie du corps ; c'eſt ainſi qu'on emploie encore les cendres chaudes pour rappeler les noyés à la vie.

On ſe ſervoit autrefois d'argile, au rapport de Galien, pour frotter les corps au ſortir de l'eau, dans le deſſein d'aſſouplir & de ramollir les parties, lorſque les malades avoient des affections articulaires ou rhumatiſmales.

On emploie encore aujourd'hui le ſavon, l'huile d'amandes douces, & d'autres ſubſtances, que les médecins croient utiles dans certaines occurrences.

Les anciens recommandoient les *bains* de ſoleil, *inſolatus* : ils croyoient ainſi faire maigrir à volonté des perſonnes très-graſſes, guérir des hydropiques, en expoſant aux rayons de cet aſtre les perſonnes ſur leſquelles on croyoit que ſon influence ſi utile à toutes les autres circonſtances naturelles pouvoit le devenir à la ſanté. On a encore prétendu qu'on avoit guéri des épanchemens d'eau, en enterrant en quelque ſorte les malades dans des *bains* de ſel chaud. Il y a enfin des cas où les *bains* d'air pourroient être utiles. Ces moyens ſimples en eux-mêmes mériteroient bien que les médecins vouluſſent s'en occuper, & des obſervations bien faites ſur ces différentes ſortes de *bains* pourroient peut-être bien leur faire prendre avantageuſement la place des remèdes intérieurs dans des cas particuliers.

Il y a des circonſtances où l'on a fait prendre le *bain* d'étuve sèche ou de vapeur sèche du feu : nous en parlerons à l'article Etuve.

On pourroit encore s'occuper ici de l'affuſion ou de l'injection de l'eau ſur différentes parties du corps & dans l'intérieur ; il en ſera fait mention aux articles Douche & Lavement.

Il ne nous reſte plus qu'à traiter ce qui eſt relatif au *bain* de vapeurs, qui n'a pas été employé dans nos climats, & ne l'eſt pas encore auſſi fréquemment & auſſi utilement qu'il pourroit l'être.

7°. *Des* bains *de vapeurs.*

On donne le nom de *bain* de vapeur à celui qui, ſans appliquer l'eau en maſſe immédiatement à la ſurface du corps, en détermine ſimplement les va-

peurs sur la peau, pour la faire pénétrer plus facilement à travers ses pores.

Ces *bains* sont simples ou composés; simples, quand on n'emploie que la vapeur de l'eau pure; composés, quand on mêle à l'eau des substances médicamenteuses.

Ces *bains* sont partiaux ou généraux; partiaux quand on les applique seulement à une partie du corps qui est malade; généraux, lorsque tout le corps se trouve plongé dans les vapeurs simples ou composées.

Les *bains* de vapeurs généraux n'ont été conseillés qu'après que les médecins eurent observé les avantages que procuroient les *bains* de vapeurs à certaines parties isolées & malades: en effet, de tems immémorial, les *bains* de vapeurs partiaux ont été recommandés dans tous les pays où les lumières avoient commencé à se répandre.

Comme on a senti que cette manière de faire pénétrer l'eau étoit bien plus prompte & bien plus active que toute autre, on l'a employé avec avantage dans les fluxions opiniâtres du cerveau, dans les maux de gorge invétérés, dans les embarras de la membrane pituitaire, dans les maux de dents, d'yeux, d'oreilles, dans les migraines, dans les dérangemens particuliers du vagin, de la matrice & du rectum. On a rendu les vapeurs émollientes, adoucissantes, toniques, astringentes, suivant l'exigence des cas, en employant des plantes ou des substances douées de ces différentes vertus.

Lorsqu'on veut employer cette espèce de *bain*, on fait bouillir de l'eau simple ou mêlée de substances médicamenteuses, dans un vase de moyenne grandeur, sur les rebords duquel s'adapte un cône ou une espèce d'entonnoir de fer-blanc renversé de manière que la vapeur ne puisse s'échapper que par l'ouverture supérieure qui est plus ou moins large suivant le besoin. On donne, s'il le faut, au tuyau qui termine l'entonnoir, une longueur & une courbure qui le rende susceptible de s'adapter dans différens sens, soit horizontalement, soit verticalement, soit diagonalement, de manière à ce que la vapeur arrive facilement & sans gêne sur la partie affectée, en observant que plus l'ouverture supérieure est étroite, plus la vapeur sera rassemblée, plus elle aura de force & de chaleur, & *vice versâ*. Le grand art, en donnant ces sortes de *bains* de vapeurs, est de graduer la chaleur tellement que la vapeur soit douce, active & pénétrante, sans être brûlante; car, au lieu de porter du secours aux parties affectées, on risqueroit d'augmenter le mal, & souvent de le rendre incurable.

8°. *Avantages particuliers & désavantages des bains.*

Ce n'est point assez de savoir que les *bains* sont utiles en géneral, il faut encore connoître comment ils peuvent convenir en particulier; les circonstances, les momens, les saisons, les lieux favorables pour chaque espèce de *bain*, ainsi que les règles à suivre avant d'y entrer, lorsqu'on y est, & lorsqu'on en sort, & les dangers auxquels ils exposent.

Les *bains* sont utiles à l'homme dès les premiers momens de son existence. Les *bains* tièdes conviennent aux enfans du premier âge, pour faciliter le développement de leurs vaisseaux; on en donne aussi de frais, pour donner du ressort à leurs fibres. Chez ceux du second âge, les *bains* frais sont donnés de préférence; les hommes faits devroient prendre des *bains* tièdes toutes les semaines une fois, & au moins tous les ans à chaque renouvellement de saison. Les vieillards trouveront dans l'usage des *bains* un peu chauds, le moyen de retarder la rigidité de leurs fibres & de prolonger leur vie. C'est particulièrement aux femmes des villes que conviennent les *bains* tièdes, parce qu'elles ont les nerfs très-délicats, très-sensibles; qu'elles font peu d'exercice, & qu'elles transpitent peu: le *bain* suppléeroit à tous ces points, conserveroit d'ailleurs à leur peau une souplesse & une douceur aussi salutaire qu'agréable.

On doit encore faire état des tempéramens, pour savoir qu'elle est la nature des *bains* qu'on doit leur permettre. Les *bains* modérément chauds conviennent aux personnes sanguines, préviennent ou diminuent la tension des solides, facilitent les secrétions & la transpiration.

Les bilieux qui ont les solides irrités, les humeurs âcres, ont besoin du bain tiède, qui est relâchant, émollient, adoucissant. Il sera encore très-utile aux mélancoliques, à moins qu'ils n'aient une atonie nerveuse, un relâchement vicieux dans la constitution; alors ils doivent prendre le *bain* frais, quelquefois froid, comme tonique, astringent, échauffant. C'est particulièrement aux pituiteux que les *bains* froids doivent être dévolus.

A l'égard de la qualité, qu'ont les *bains*, d'augmenter l'efficacité des remèdes, ou d'en pouvoir tempérer la force, on a remarqué qu'après leur usage, les sudorifiques, les emménagogues avoient un effet bien plus marqué, que le fer, le mercure, le kina, ont besoin d'être secondés par eux; on conseille de purger les mélancoliques dans le *bain* (1).

Il est de la dernière importance de ne point entrer dans aucun *bain* quand on est en sueur & très-fatigué, sur-tout dans celui qui est froid ou frais. On sent combien deviendroit funeste la suppression de la transpiration. Alexandre fut sur le

(1) Traité des maladies mélancoliques de M. Lory, chap. 3, page 3.

point de périr pour s'être baigné en sueur dans la rivière de Cydne dont l'eau est très-froide.

Il faut éviter le *bain* quand on a l'estomac chargé, sur-tout de boisson, de peur que l'absorption interne ne porte dans le sang un chyle mal travaillé. C'est pourquoi quand on a de l'humeur, il faut se préparer aux *bains* par un purgatif, ou tout au moins par des lavemens. Les personnes très-pléthoriques doivent se faire saigner avant de commencer l'usage des *bains*.

Comme tous les changemens subits sont dangereux, pour supporter mieux le premier effet de la pression de l'eau, sur-tout froide ou fraîche, il faut attendre un peu quand on est déshabillé, avant de se plonger dans le bain, & avoir soin de s'y jeter brusquement, pour éviter les mauvais effets d'une pression inégale.

Quand on est sorti du bain, il est très-bon de se faire essuyer, sécher & frotter, jusqu'à ce que le froid qui saisit toujours un peu, se dissipe, que la couleur & la chaleur reviennent à la peau. Lorsqu'on arrive dans les lieux où l'on prend les *bains*, après un long voyage, il faut attendre quelques jours avant de se mettre à leur usage, & avoir suivi un régime qui doit toujours être indiqué par les médecins des eaux.

Le *bain* chaud doit à peine durer 6 à 7 minutes; le bain froid deux ou trois, suivant le degré de l'eau; le frais, environ une demi-heure; le tiède peut se prolonger jusqu'à douze heures dans une journée (1). Wolkamer prétend qu'on doit sortir des *bains* quand la sueur paroît au front; en général cela doit se faire quand on y frissonne, quand on y saigne du nez, ou qu'on a des envies de vomir (2).

On peut prendre plusieurs *bains* tièdes par jour, & en continuer long-tems l'usage. Mais on sera très-circonspect sur la fréquence du *bain* froid. Le docteur Cocchi conseille de le prendre au printems & à l'automne, pour avoir plus de force à soutenir les chaleurs de l'été, & moins sentir le froid en hiver, en y accoutumant les corps peu à peu. Pour que l'impression ne soit pas trop vive quand on entre dans le *bain* on a soin de le préparer bien tempéré d'abord, & de le refroidir petit à petit, de manière qu'en en sortant, le thermomètre soit environ au 8e. degré.

M. Tissot observe justement qu'on recommande à tort de plonger la tête la première dans l'eau froide, pour éviter que le froid par sa constriction ne fasse monter le sang à la tête par les carotides. Comme ces vaisseaux ne sont pas superficiels, mais très-intérieurs, ils ne peuvent recevoir l'effet de cette constriction, mais il arrive tout le contraire; car les vaisseaux extérieurs se trouvant subitement resserrés par le froid, refoulent le fluide qui a coutume d'y aborder, peuvent bien plutôt former compression dans le cerveau, & rendre cette pratique bien plus dangereuse, que lorsqu'on y plonge subitement tout le corps.

C'est une chose heureuse quand on a la force de se jeter dans l'eau froide à deux ou trois reprises. C'est un excellent moyen, observé par Galien, de rendre à la peau du ton, un coloris animé & sa chaleur naturelle; c'est ce qui arrive à ceux qui ont l'habitude d'aller se plonger souvent dans la riviere.

On ne permettra que rarement le *bain* très-chaud, à moins que les circonstances n'y obligent. Celui qui est moins chaud peut être pris en hiver, le froid au printems & en automne, le tiède dans tous les tems; en été celui qui est plus frais.

Quand on prend le bain dans la riviere ou dans la mer, il faut se rendre au *bain* un peu avant le coucher du soleil. Si, en le prenant, on sentoit de fortes douleurs de tête, il faut sortir; si elles sont foibles, il faut faire verser de l'eau dessus.

Hippocrate recommande la tranquillité & le silence dans le *bain*: mais c'est une règle à laquelle on peut ne pas s'astreindre. On doit faire peu de mouvemens après qu'on est sorti du *bain*, à moins qu'on n'ait froid; dans ce cas, il vaut mieux se mettre dans un lit bien chaud. On pourroit prudemment passer du *bain* chaud dans un *bain* tiède pour calmer l'effet du premier, puis ensuite se faire oindre d'huile pour prévenir une trop grande transpiration. C'étoit l'avis de Galien, de Cœlius Aurelianus, de Riviere, de Sanctorius.

Si au contraire on veut augmenter la transpiration, au sortir de quelque *bain* que ce soit, on se mettra dans un lit bien chauffé. Si dans certaines constitutions on avoit à craindre un trop grand relâchement au sortir du *bain* tiède, une simple aspersion d'eau fraîche remonteroit, pour ainsi dire, les solides au ton que le relâchement leur auroit fait perdre. On pourra encore éviter l'excès du relâchement, en se faisant oindre d'huile avant d'entrer au *bain*.

Il ne faut pas manger immédiatement au sortir du *bain*, parce que l'absorption interne qui continue, pourroit entraîner quelque portion de chyle mal élaboré; il faut au moins, selon le conseil d'Hippocrate, une demi-heure d'intervalle.

Si on prend le *bain* à la mer ou à la riviere, il faut, autant qu'on le peut, se mettre à l'ombre dans un endroit où l'eau ne soit ni trop agitée, ni croupissante. Si les bains sont domestiques, la salle du *bain* doit être vaste, bien aérée, d'une température moyenne, exempte absolument de fumée.

(1) Collect. acad. vol. 7, page 501.

(2) Hipp. de victus rat. Baccius, ch. 6.

Il faut, selon les cas, avoir un lit tout prêt, & des serviteurs très-exacts & très-attentifs. Toutes ces précautions sont de la plus grande importance. Hippocrate en étoit bien persuadé, quand il recommandoit à ses disciples de ne jamais conseiller les *bains*, si les malades n'avoient pas toutes les commodités nécessaires, parce qu'alors pris indiscrettement (comme nous l'avons déjà dit), ils nuisent beaucoup plus qu'ils ne sont utiles.

Une des choses les plus importantes, & à laquelle on n'a point fait assez d'attention relativement aux *bains*; c'est de les proportionner au degré de sensibilité des corps sur lesquels on desire qu'ils fassent effet. Il est incontestable qu'un peu plus ou un peu moins de chaleur n'est point indifférent; ce qui est chaud pour celui-ci, est froid pour celui-là; ainsi comme la chaleur agit différemment sur les différens individus, relativement à la constitution foible ou forte, à l'âge plus ou moins avancé, à des maladies plus ou moins fortes, il est nécessaire d'apporter la plus scrupuleuse attention pour mesurer le degré qu'il faut employer.

Il sera donc nécessaire de ne jamais prendre de *bains* sans avoir plongé dans l'eau un petit thermomètre au mercure, bien calibré & bien divisé, de faire en même-tems le calcul du degré de chaleur d'un autre thermomètre qui marche bien avec le premier, de l'exposer à l'air libre, de savoir relativement à la sensibilité, & à l'espèce de *bain* qu'on doit prendre, combien il faut de degrés de plus ou de moins, eu égard à la température du thermomètre extérieur. Cette attention est sur-tout très-importante pour les personnes délicates, chez lesquelles la moindre variation dans l'atmosphère en produit dans l'individu, qui ont l'habitude de prendre souvent des bains de santé, ou qui ont des incommodités qui en exigent l'usage habituel. Il est on ne peut pas plus essentiel de veiller à ce que les endroits où l'on prend les *bains* soient bien aérés, qu'on en ait ouvert les fenêtres jusqu'au moment auquel on doit s'y plonger. M. Priestley dit qu'on éprouve communément en entrant dans une salle de *bains* un sentiment d'oppression ou de difficulté de respirer, qui semble procéder de quelque chose différent de la chaleur simple, puisqu'on n'éprouve rien de pareil dans une chambre chaude également, mais bien aérée; il a pris de l'air de différens *bains* à différens dégrés de chaleur, il a trouvé qu'une partie de cet air & une d'air nitreux occupoient l'espace de 1, 29; & que le résultat de l'autre épreuve étoit de 1, 27, différence qui est très-petite; il faut que l'air très-chargé de vapeurs aqueuses quand même il ne seroit pas vicié, devienne trop pesant, & peu propre à la respiration.

Il faut éviter d'admettre beaucoup de monde dans le lieu où l'on se baigne, on doit le tenir très-propre, & y faire tenir toujours de l'eau froide pour tempérer & modifier celle du bain à volonté.

On doit se baigner en-général, lorsque l'estomac n'est pas chargé, le matin ou l'après-dîner, six ou sept heures après le repas, lorsqu'on sent que la digestion est faite.

On doit avoir la tête couverte, se servir d'une toile cirée qui s'attache autour du col, & empêche les vapeurs du *bain* de monter à la tête, entrer précipitamment dans le *bain* froid, pour n'avoir qu'une très-courte sensation momentanée un peu désagréable à éprouver.

Il n'y a pas long-tems que les *bains* étoient encore regardés comme un des derniers secours invoqués dans la pratique de la médecine, & qu'on ne les administroit qu'à l'extrémité. On sent aujourd'hui que plutôt on les emploie, plus ils peuvent être avantageux dans les maladies, puisqu'ils sont si favorables, ainsi que nous l'avons démontré, à ceux qui jouissent de la meilleure santé. Cependant il n'en faudroit pas conclurre, qu'on peut indistinctement les prendre dans toutes les circonstances, comme nous l'avons déjà fait voir, & qu'ils conviennent également à tous les individus, à toutes les maladies, à tous les âges, à toute température.

Il est donc nécessaire, sur-tout dans les dérangemens de la santé, de consulter un médecin qui désigne la manière de les prendre, leur quantité & les précautions indispensables qu'ils exigent.

Les *bains* peuvent généralement se prendre en tout tems. Cependant s'il en est un de prédilection, ce doit être le printems qui porte une action plus marquée sur les corps, & produit des troubles salutaires.

Les *bains* doivent être en même-tems commodes, agréables & utiles. Hippocrate conseilloit beaucoup dans l'usage des *bains*, de faire attention à l'humidité de l'atmosphère; on a aujourd'hui la facilité d'en connoître quelques nuances au moyen d'un hygromètre qu'on examine comparativement avec un thermomètre.

M. Demilly a donné un mémoire sur la manière de communiquer à l'eau d'une baignoire ordinaire du mouvement, pour augmenter les effets salubres des *bains* domestiques, & les rapprocher à volonté de l'action des *bains* d'eau courante.

Il prétend produire plus d'effet en quelques minutes d'immersion, qu'en plusieurs jours par la méthode ordinaire; il fait voir que l'eau agitée avec violence, agit & pénètre tous les corps sur lesquels elle n'auroit pas eu d'action sans cela: il infère delà avec quelle facilité l'eau pourroit s'insinuer à travers les pores de la transpiration, sur-tout si on donnoit à cette eau quelque principe différent, approprié au mal.

Ces machines sont peu coûteuses (1), peuvent s'adapter à toute sorte de baignoire, & y procurer un *bain* d'eau courante, dont la vîtesse peut égaler celle du fleuve le plus rapide. A cause de cette force de l'eau, & de sa vertu dissolvante, il prévient qu'il est plus convenable de se servir d'une baignoire de bois, à laquelle on adapte une espèce de moulinet qui se trouve au fond de l'eau & qu'on fait tourner au moyen d'une manivelle; ce moyen est fort simple. Il faudroit avoir des résultats particuliers, donnés par la nouvelle balance de Sanctorius, pour savoir plus précisément les avantages de cette méthode, & combien par ce moyen, il peut pé étrer plus d'eau dans le corps, que par les voies ordinaires.

Le bain chaud sera à craindre quand les organes seront trop sensibles, trop irritables, trop foibles (2). qu'il existera un engorgement inflammatoire ou squirreux, que les humeurs seront desséchées & âcres, & toutes les fois que les secrétions internes s'exécuteront mal.

Le *bain* froid sera de même contr'indiqué par le danger de l'épuisement, quand des organes seront trop foibles pour surmonter les obstacles que ce *bain* oppose à la circulation.

Il ne convient pas aux femmes, sur-tout lorsqu'elles sont accouchées depuis peu, & qu'elles touchent au moment de leurs évacuations périodiques. Il seroit aussi dangereux dans ces circonstances, qu'elles exposassent (comme nous l'avons déjà observé) leurs pieds ou leurs mains au contact de l'eau froide, que si elles se trouvoient dans un courant d'air froid qui pourroit diminuer, sinon supprimer les évacuations.

Ils sont encore à craindre pour tous ceux qui ont des engorgemens.

Les éphémérides des curieux de la nature, années 1684 & 1685, fournissent des exemples de gangrenne excitée par l'eau froide appliquée sur des parties ardentes & sèches.

Il seroit téméraire d'exposer aux *bains* tièdes ceux qui craignent des suppurations internes, ceux dont quelques viscères menacent de prendre en peu de tems le caractère cancereux, ceux qui ont les solides trop relâchés par une transpiration ou des évacuations excessives.

Si les *bains* moins chauds encore sont désavantageux, c'est quand la foiblesse est si grande, que le jeu des vaisseaux ne peut plus contrebalancer l'effet de la pression la plus légère, quand il y a si peu de chaleur, qu'on craindroit de la dissiper entièrement par le contact un peu long de l'eau presque froide.

Il faut encore observer qu'il y a des contrindications communes a toutes les espèces de *bains*, qu'il importe beaucoup de désigner.

Quand un médecin conseille les *bains*, il doit prendre en considération l'habitude. Celui qui en santé avoit coutume de se baigner, & qui en montre un desir ardent lorsqu'il est malade, doit en tirer un grand profit; s'il n'est pas trop foible, il pourra faire une révolution au moins aussi utile chez ceux qui n'ont pas l'habitude du *bain*, si les circonstances ne le contr'indiquent pas.

On ne doit pas baigner dans les maladies aiguës ceux qui ont le ventre trop paresseux ou trop lâche, qui ont des dégoûts, des nausées, des renvois bilieux, des vomissemens de même nature, chez qui les premières voies sont remplies de matières putrides & bilieuses, ce qui rendroit l'augmentation de l'absorption interne très-redoutable; on doit s'en abstenir lorsqu'il survient des hémorhagies, lorsqu'on a été beaucoup saigné. On doit les proscrire chez les gens pléthoriques ou cacochimes, qui ont quelque viscère d'une très-grande foiblesse, pour éviter que l'humeur en fonte ne se précipite sur cette partie, & ne l'expose au danger de l'inflammation, il faut encore s'en abstenir, quand on a raison de craindre des accès épileptiques (1).

Il est on ne peut plus dangereux d'aller se plonger dans le *bain* immédiatement après le repas (2). Les gens trop foibles, pâles, décolorés, dans le paroxisme de quelque douleur, font une imprudence en se mettant dans le *bain* froid: on a à craindre les horripilations fébriles, qui sont souvent, dans ces cas, suivies de convulsions.

Il doit être fui par ceux qui ont la tête foible, le poumon ulcéré, qui sont sujets aux syncopes, qui ont enfin quelque ulcère enflammé.

On doit encore éviter l'usage des *bains*, quand on craint des syncopes dans certaines fièvres, dans celles où il y a beaucoup de cet *horror* dont parle Celse; rarement doit-on les employer dans les fièvres putrides, à moins qu'après avoir évacué beaucoup, le spasme ne soit encore trop grand. On ne doit pas les employer davantage dans la fièvre

(1) On trouvera la description détaillée dans le huitième volume du journal de Physique, année 1776.

(2) Hippocrate a dit: *Ubi quis sæpius calido utitur balneo, hæc mala affert; carnium effeminationem, nervorum incontinentiam, mentis torporem.* Aphor. 16, sect. 5.

(1) In quibus paroxismi epileptici metus est, in iis cautos esse oportet in balneorum usu. *Ballonius cautionum, lib. 6.*

(2) *Crudum pavonem in balnea portas;*

Hinc subitæ mortes. Juvenal. Sat.

tierce

dence fausse, dans les affections pituiteuses, & les fièvres très-aiguës avec putridité.

Hippocrate, Galien, Avicene, ont fait attention à ce qui pouvoit nuire dans l'usage des *bains*; ils ont vu qu'il n'y avoit rien de si bon, que la témérité où l'imprudence des hommes ne tournât à son désavantage (1). Un des plus grands dangers qu'on courre, en prenant des *bains* domestiques, c'est d'être saisi par la vapeur du charbon avec lequel on les chauffe. Il faut donc, autant qu'on le peut, ne pas se baigner dans le lieu où on a chauffé l'eau, à moins qu'elle ne l'ait été par une ouverture extérieure, ou au moyen d'un tuyau communiquant à la cheminée : mais ceux qui n'auront pas cette facilité, pourront faire rouler la baignoire dans une autre pièce bien aérée. C'est pourquoi les baignoires plates à roulettes doivent être préférées; elles contiennent plus d'eau que celles qui ont la forme de sabots, & permettent qu'on y place, & qu'on en retire les malades avec beaucoup plus de facilité : on a soin de les couvrir quand le corps est plongé dans l'eau.

Le *bain* se prépare en plaçant intérieurement dans la baignoire un drap, & à l'endroit du siège un coussin de paille sur lequel on sera assis. Il faudroit, pour les premières fois que les malades prennent les *bains*, que les médecins s'y trouvassent, afin d'observer les phénomènes qui leur sont particuliers, & juger ensuite plus pertinemment ce qui doit être changé dans ceux qui suivront.

Il y a long-tems que l'adage a dit, *in balneis non est prevaricandum;* ainsi, pour en tirer tout le fruit possible, il est bien important de tenir le physique & le moral dans un état de tranquillité, qui ne contrecarre en rien les effets qu'on attend du *bain*. Il faut donc, dans le régime, éviter les substances échauffantes, le vin en abondance, l'usage trop fréquent des plaisirs de l'amour, les veilles continuées : sans cela on risqueroit d'avoir des maux de tête, d'estomac, d'affoiblir considérablement les organes. On ne doit prendre que des alimens bien cuits, de bon suc, agréables au goût, de bon pain, de bonne eau, du vin de Bourgogne trempé. On n'interdit pas, ainsi qu'on le faisoit autrefois, l'usage des végétaux, du poisson, des fruits, du beurre, du laitage, à moins qu'on n'ait des raisons particulières pour s'y déterminer. Il faut tenir le ventre libre tellement qu'on aille une fois à la garderobe dans les vingt-quatre heures, ne pas se coucher aussi-tôt son souper, ne pas se livrer à un sommeil plus long, qui est naturellement concilié par le *bain*, ne point dormir dans la journée, prendre un doux exercice qui ne fasse jamais sortir la sueur; en un mot consulter sur tous ces points, qui ne sont rien moins qu'indifférens, un ministre de santé prudent, qui joigne sur-tout à la connoissance du physique des malades celle de leur constitution morale, dont l'influence réciproque doit entrer pour beaucoup dans les vues que son art peut lui fournir.

Après que le *bain* a été administré, il faut avoir le plus grand soin de tenir les parties, qui ont été exposées aux vapeurs, couvertes & constamment chaudes, sans quoi l'irritation & l'éréthisme causés par l'air atmosphérique pourroient produire des accidens plus graves que ceux qui auroient précédé.

En parlant des *bains* russes, nous avons fait voir que les *bains* de vapeur généraux étoient extrêmement en usage dans ce pays & dans le nord de l'Europe; que des familles entières, & souvent deux & trois cents personnes réunies dans les *bains* publics, étoient exposées aux vapeurs très-chaudes de l'eau projettée sur des galets rougis par un grand feu : il ne nous reste plus qu'à faire connoître comment on est parvenu chez nous à suppléer cette sorte de *bain* d'une manière très-avantageuse.

Il étoit fort difficile en France, & peut-être inutile, de former de grands établissemens pour des *bains* de vapeurs semblables à ceux de la russie, parce que nos coutumes, nos mœurs, notre climat, nos besoins, & la cherté du bois, étoient autant d'obstacles raisonnables. Mais comme il se rencontre bien des circonstances relatives à quelques constitutions, & à certaines maladies, où le *bain* de vapeur en général devient nécessaire; on desiroit à Paris des moyens qui, sans être trop dispendieux, fussent dans le cas de rendre des services équivalens à ceux que peuvent procurer les *bains* russes.

Ils ont été imaginés & mis en pratique de la manière la plus ingénieuse par M. Albert (quai d'Orsay). Nous donnerons ici la description de sa machine, pour qu'on puisse, dans les mêmes vues, en établir de semblables dans les hôpitaux, où je ne crois pas qu'on en ait encore établi, & dans les villes où l'on veut procurer au public toutes les ressources dont l'art de guérir est susceptible.

L'espèce de petite chambre dans laquelle se donne le *bain* de vapeur, est une boîte qui ne peut contenir qu'une personne : elle peut être quarrée ou octogone, dans les dimensions de trois pieds de large sur autant de hauteur. Cette boîte est fixée au parquet, extérieurement de bois, & doublée de faïence intérieurement sur ses parois verticaux. Elle se ferme presque hermétiquement au moyen d'un couvercle de bois séparé en deux parties, dont la postérieure est inhérente à la boîte, & l'antérieure se retire pour laisser passer la personne, lorsqu'on ouvre la porte ou un des pans de la boîte; cette porte est attachée avec des charnières très-bien faites, ferme parfaitement, & le couvercle a une ouverture ronde, pour laisser passer la tête & le col de la personne, qui est assise sur un petit tabouret placé au milieu, sur le fond de la boîte,

(1) *Forma, divitiæ, vires, facundia, perniciosissimæ sunt.*
Balnea, vina, venus corrumpunt corpora nostra,
Atque idem faciunt balnea, vina, venus.

qui eſt doublée en plomb laminé, à travers lequel, immédiatement ſous le tabouret, paſſe un conduit qui porte la vapeur, & qui eſt ouvert ou fermé à volonté par le moyen d'un robinet. Ce conduit répond & reçoit les vapeurs de l'eau ſimple ou médicamenteuſe qu'on fait bouillir dans une pièce qui ſe trouve immédiatement au-deſſous de celle où eſt placée cette boîte.

D'après la deſcription que nous venons de donner, il ne doit pas être difficile de s'appercevoir, qu'en entourant de linges & de couvertures, le col de la perſonne qui eſt dans la boîte, le reſte de ſon corps eſt plongé entièrement dans la vapeur ſimple ou compoſée, à laquelle on a eu intention de l'expoſer. Mais comme il ſe rencontre des circonſtances où l'on deſire que la tête elle-même éprouve l'effet des vapeurs, il ſuffit, pour arriver à ce but, de placer au-deſſus du couvercle de la boîte un panier d'oſier en forme de capuchon, qu'on couvre de linge & de couverture, excepté dans la partie antérieure qui répond à la bouche & au nez, afin de permettre un libre cours à la reſpiration, & pour qu'on puiſſe eſſuyer le viſage.

La quantité de vapeur, & le degré de chaleur, ſont dirigés & gradués, par le moyen de la ſoupape, qu'une perſonne intelligente eſt chargée de faire agir, & en faiſant conſtamment attention à la ſenſibilité du baigneur, & en examinant un thermomètre cylindrique, mis dans le couvercle, dont la boule eſt placée dans l'intérieur de la boîte, & l'échelle en-dehors, ſous les yeux du malade & du miniſtre de ſanté, qui doit toujours ſurveiller ces ſortes de *bains*, au moins les premières fois qu'ils ſont employés.

Ces ſortes de baignoires ont encore l'avantage de ſervir à prendre des *bains* partiaux : dans ce deſſein, on y a pratiqué des ouvertures avec des petites portes qui ferment hermétiquement dans toute autre circonſtance. On peut faire prendre ainſi des demi-*bains* de vapeur en paſſant dans l'ouverture de la boîte les pieds & les cuiſſes, qui ſont bien enveloppés dans l'endroit de leur inſertion. On a la facilité d'y placer un bras, une jambe ſéparément : on peut même y adapter des eſpèces d'entonnoirs de fer-blanc, de manière qu'ils puiſſent faire l'office de ceux dont nous avons parlé lorſqu'il a été queſtion des *bains* partiaux applicables à la tête, aux yeux, au nez, aux oreilles, &c.

Cette méthode de recevoir des vapeurs nous paroît plus ſimple que celle qu'on emploie en Ruſſie. On ne peut lui refuſer l'avantage qu'on a de ſe trouver iſolé dans le *bain* : lorſqu'une grande quantité de perſonnes ſont réunies dans le même lieu, il eſt ſûr que l'atmoſphère ſe trouve imprégnée d'une foule de vapeurs hétérogènes qui ſont produites par des tranſpirations & des expirations accumulées ; leur activité doit être plus grande encore dans un *bain* de vapeur, dont la chaleur rend beaucoup plus pénétrantes toutes les particules qui concourent à la formation de l'air ambiant : le corps & ſur-tout la reſpiration dans le *bain* de vapeur en ſeront aiſément imprégnées & viciées. On évite donc ce genre d'inconvénient par l'eſpèce de *bain* de vapeur dont nous venons de parler. On peut compter pour beaucoup la facilité de donner aux vapeurs, par le moyen des médicamens, des vertus capables d'augmenter infiniment leur efficacité dans différentes circonſtances.

Il faut encore convenir qu'on peut prendre ce *bain* avec beaucoup plus de précautions qu'on n'en emploie pour celui des ruſſes. Ici le miniſtre de ſanté peut, par une ouverture pratiquée exprès à la boîte, tâter le pouls du baigneur, s'aſſurer par ſon état de l'extenſion ou du prolongement qu'on peut accorder à ce *bain* : il y a toujours là en outre deux perſonnes, dont l'une eſt occupée à eſſuyer le viſage du baigneur, & l'autre à augmenter ou diminuer, ſuivant le beſoin, le degré de chaleur, au moyen d'une manivelle extérieure qui agit ſur la ſoupape dont il a été fait mention.

Au ſortir du *bain*, dont la durée eſt le plus ordinairement d'une demi-heure, quand la chaleur n'a pas été portée très-haut, on eſt eſſuyé avec des linges ſecs & chauds, & on eſt placé dans un lit bien baſſiné, qui ſe trouve dans la pièce même où l'on a pris le *bain* ; il arrive ſouvent que la tranſpiration continue encore quelque tems, & quelquefois avec plus d'abondance que lorſqu'on étoit plongé dans la vapeur.

Tous ces avantages ſont cauſe que les étrangers mêmes, qui ont coutume chez eux de prendre les *bains* de vapeur à la manière de leur pays, donnent, dans celui-ci, la préférence à la méthode qu'on y emploie. Tous les médecins, à dater de la plus haute antiquité, ſe ſont convaincus que les *bains* de vapeur pouvoient être ſouvent d'une grande utilité dans l'art de guérir ; cependant la difficulté de donner ces *bains* généraux, dans des climats où l'on n'avoit pas les mêmes raiſons d'en faire uſage que dans le nord, a été cauſe qu'on a été privé long-tems dans les pays plus méridionaux des avantages qu'ils peuvent quelquefois procurer. Mais la machine imaginée par M. Albert, pouvant ſuppléer de grands établiſſemens en ce genre, a été fort accueillie par la ſociété royale de médecine, par la faculté, par l'académie des ſciences, & par celle de chirurgie, dont pluſieurs membres ont remarqué les bons effets dans différentes circonſtances, où ils les ont conſeillés à leurs malades.

Ces *bains* agiſſent de la manière la plus ſimple, & conviennent par cela même ; car je penſe, avec quelques médecins, que ſouvent on peut produire un effet plus ſûr & plus ſalutaire dans les maladies, en appliquant les remèdes curatifs ſur la peau, que par l'adminiſtration interne des médicamens. D'ailleurs le canal alimentaire & la peau ont enſemble une liaiſon ſi intime que la plupart des phyſiologiſtes les regardent comme un ſeul & même organe. Ce ſont ces raiſons qui m'ont fait employer avec ſuccès le mercure ſalin dans les *bains* aqueux, pour guérir des maladies vénériennes très-rebelles : peut-être les vapeurs mercurielles peuvent bien être employées dans

les mêmes vues, en se servant de la boîte à vapeurs dont nous nous occupons.

C'est sur-tout dans les maladies chroniques que les *bains* de vapeur ont la plus grande efficacité. Ils sont très-utiles dans les maladies de la peau, comme la gale, les dartres, & quelques ulcères. Quand même on n'y emploiroit pas le mercure, ils peuvent être d'un avantage marqué dans les maladies vénériennes invétérées, & accompagnées de symptômes constans, tant internes qu'externes, tels que les douleurs sourdes des os, les lassitudes spontanées, des exostoses, &c. On peut encore en faire usage dans les rhumatismes, & les maladies laiteuses qui ont pris le caractère rhumatismal: dans tous ces cas c'est comme sudorifiques qu'ils pourront avoir une action très-efficace.

Il ne faut pas croire que les seules personnes malades doivent faire usage de ce *bain*; ils peuvent être utils quelquefois à des personnes bien portantes, particulièrement à celles chez qui le tissu de la peau est très-serré, qui transpirent difficilement, qui sont fort grasses, ou d'une constitution phlegmatique & pituiteuse. Ce sera un bon moyen de diminuer la mollesse de leurs fibres, d'exciter des sécrétions, de porter les humeurs à la peau, de procurer une plus grande souplesse dans les membres, & une plus grande agilité dans les fonctions physiques. Je crois encore que les femmes qui approchent du tems critique, dont les évacuations diminuées paroissent refluer d'une manière désavantageuse sur les autres fonctions, feroient fort bien de faire usage des *bains* de vapeur. Ce moyen, ainsi que la saignée, répétés de tems en tems, sont les plus efficaces pour se soustraire à une foule de maux qui les attendent à cette époque de leur existence.

On doit dire, en faveur de l'établissement de M. Albert, qu'il a voulu, en bon citoyen, le faire servir également aux pauvres comme aux riches, & qu'il suffit aux malheureux, pour être traités avec humanité, douceur & complaisance, d'avoir des certificats des médecins, chirurgiens & curés de leur paroisse.

8°. *Notice des ouvrages les plus étendus qui ont paru sur les* bains *& en même-tems sur les eaux.*

Thomas Juncta est celui qui a rassemblé le plus de matériaux, particulièrement sur les *bains* des anciens. Son ouvrage est fort rare; on ne trouve pas à y satisfaire complettement sa curiosité, sur l'historique, l'architecture, & la manière de prendre les *bains* dans l'antiquité. On y trouve des développemens considérables sur les vertus médicinales des *bains* & de l'eau, qui sont souvent entassées sans réserve, & entortillées dans des principes analogues aux connoissances du tems où il écrivoit.

Un des ouvrages les plus complets & les plus érudits qui aient paru sur les *bains* & sur les eaux, a été publié en 1571 par Baccius. Il l'a divisé en sept parties, dans lesquelles il s'étend particulièrement sur les eaux en général, leurs différences, leurs mélanges avec le feu, la terre & les métaux, sur les *bains* & leur utilité dans une foule de circonstances. On y a ajouté une huitième partie qui contient des objets qui y sont relatifs, & qui sont consignés jusqu'à 1711, dans les actes des érudits de Leipsic, dans ceux de Trevoux, dans l'histoire de l'académie des sciences, & quelques ouvrages de savans qui n'avoient pas été publiés dans le tems que Baccius publia son ouvrage. On y trouve une manière peu exacte de faire des eaux minérales artificielles connues à cette époque, & qui a été employée par Hoffman, Wesler & Kiper. Cet ouvrage rapproche une foule d'objets qui peuvent être plus curieux qu'utile; tout ce qu'on y trouve sur les eaux est fondé sur les connoissances physiques du tems, qui n'étoient pas fort claires, toutes leurs analyses ne sont pas plus sures. Ce qu'il y a de mieux, c'est qu'il s'est beaucoup étendu relativement aux connoissances des anciens sur l'art de se baigner, qu'il a bien développé les usages qu'ils en faisoient dans les maladies, avec des descriptions très-détaillées des thermes ou *bains* chauds renommés de tous les pays où ils se trouvent.

Hoffman est un de ceux qui, depuis, se sont le plus occupés de l'eau. Il la regardoit comme un remède universel, parce qu'elle convient presque dans toutes les circonstances de la vie, qu'elle peut, employée à propos, satisfaire à toutes les indications, soit en santé, soit dans l'état de maladie, soit en *bain*, soit en boisson.

Il a examiné les différentes eaux. Il fait voir que les meilleures eaux de rivière sont celles qui coulent le plus rapidement; aussi n'en avons-nous pas, suivant lui, qui égalent celles du Rhône & du Rhin.

Il considère les eaux comme le véritable véhicule de tout médicament & de tout aliment. C'est celui des médecins qui a su en tirer le meilleur parti; ses ouvrages contiennent d'excellentes observations qui déposent en faveur de ce que nous avançons.

Smith a recueilli, dans son ouvrage sur l'eau, tout ce que les médecins anglois ont dit sur cette matière; il a fait lui-même quelques expériences pour en prouver les avantages dans quelques cas, il prétend qu'elle réussit fort bien aux femmes grosses, qu'elle augmente le lait, appaise la faim, fortifie les enfans qui commencent à se nouer, comme l'a observé Floyer.

Sydenham a aussi considéré l'eau comme un remède très-puissant, il faisoit faire beaucoup usage de l'eau de poulet, sur-tout dans le cholera morbus, où il la recommande en abondance prise par haut & par bas.

Hancook, docteur en théologie, a fait un traité qu'il appelle le grand fébrifuge: il ordonnoit l'eau froide comme un remède souverain contre la fièvre. Il a donné peu de faits, mais force raisonnemens qui étoient hors de sa sphère; il critique mal-à-propos, &

sans les entendre, les médecins qui l'ont précédé, sur-tout Sydenham. Il n'avoit pas fait assez d'attention, que Galien guérissoit comme lui les maladies aiguës avec de l'eau froide. Lommius avoit aussi beaucoup vanté les bains froids.

Il prétend avoir guéri des crachemens de sang, & des maladies de poitrine avec de l'eau dans laquelle il avoit mis du pain grillé; il peut avoir en cela plus de raison, que lorsqu'il a recommandé de baigner avec l'eau froide les extrémités de ceux qui ont la goutte.

M. Geoffroy a soutenu, en 1721, une thèse dans laquelle il soutient la même opinion : il prétend dans une autre, que l'eau est un excellent préservatif contre la peste.

Hecquet a donné une explication physique & méchanique des effets de la boisson pour la cure des maladies; il regarde l'eau comme un remède universel, & entre dans des discussions physiologiques sur l'action des organes, qui sont trop prolixes, & rien moins que satisfaisantes.

Noguez a donné un ouvrage dans lequel il développe beaucoup de propriétés physiques de l'eau, qui, jusqu'à lui, n'avoient pas encore été bien déterminées.

Il a paru vers le même tems, en 1724, un Sicilien, prêtre & capucin, fils d'un apothicaire, en même-tems chimiste & médecin : on lui a donné le nom *del medico del aqua fresca*, ou père Bernard; il a été prodigieusement vanté pour avoir guéri (selon les nouvelles éphémères) avec de l'eau à la glace, les foiblesses de poitrine, les convulsions, les palpitations, indigestions dans des cas désespérés; il prétendoit guérir les hydropisies, les diarrhées, flux de sang, &c. Il ne vouloit jamais employer ce moyen dans les grandes chaleurs, évitoit de faire suer, cherchoit seulement à exciter les selles ou les urines.

Il donnoit trois gobelets de son eau glacée le matin, quelquefois trente-six dans le jour, souvent quinze à vingt-cinq onces; il ne laissoit pas manger dans les premiers jours; quelquefois il accordoit des jaunes d'œuf le soir, lorsqu'il y avoit foiblesse, ensuite des poulets & des pigeons rôtis; il appliquoit la glace pour la goutte, le rhumatisme, sur l'estomac, & les endroits où l'on sentoit une grande chaleur : peut-être ce moyen deviendroit-il avantageux, avec la certitude qu'on n'a pas à craindre les suites d'une inflammation ou de la répercussion.

Quelques auteurs, dont je n'ai pas, ou peu parlé, se sont particulièrement occupés des eaux minérales, tels que M. Raulin, qui a fait un traité sur les eaux minérales de la France; M. Buchoz qui a formé un dictionnaire de toutes les eaux minérales de notre pays, en 2 vol. *in*-8.

Nous avons encore quelques dissertations sur les eaux & sur les *bains*, qu'il est bon de faire connoître.

M. Bordeu a donné une excellente thèse sur les eaux de Barreges. M. Leroi, médecin de Montpellier & de la société royale de médecine de Paris, a fourni d'excellens mémoires sur quelques eaux minérales, & la manière d'en former artificiellement. On en a de fort bons de MM. Venel, Bayen & Thouvenel.

MM. Maret & Raymond ont remporté des prix sur les *bains* aqueux simples, au jugement de plusieurs académies.

M. Limbourg a publié une dissertation en 1765 sur les *bains*, tant par immersions, qu'en douches & en vapeurs.

M. Marteau a fourni un traité théorique & pratique sur les *bains* d'eau simple & de mer, qui renferme de très-bonnes vues pratiques.

On pourra recourir à l'ouvrage *in*-4. qu'a publié M. Carrere, relativement aux auteurs qui ont particulièrement travaillé sur les eaux minérales : j'ai donné sur l'eau & les *bains*, en 1783, un traité dont les points essentiels sont réunis dans cet article.

(M. MACQUART.)

BAIN-MARIE, (*Mat. méd.*)

C'est par corruption qu'on dit *bain-marie*; le premier mot étoit *bain* de mer. C'est un vase contenant de l'eau qu'on fait chauffer plus ou moins, & dans laquelle on plonge les substances dont on veut élever la température jusqu'à un certain degré, toujours moindre que celui du *bain* même. La chaleur du *bain-marie*, dont on fait le plus souvent bouillir l'eau, est employée très-utilement pour un grand nombre d'opérations pharmaceutiques. On évapore les liqueurs végétales & animales, susceptibles d'altérations, par une chaleur forte, au *bain-marie*, pour pouvoir, sans en changer la nature, leur donner le degré d'épaississement convenable à l'usage auquel on les destine. C'est ainsi qu'on devroit obtenir & préparer tous les extraits; on se sert de ce *bain* pour ramollir & fondre complettement plusieurs préparations qui se figent par le froid, comme les gelées végétales & animales; pour chauffer doucement les boissons que l'on donne aux malades & qu'on tient froides dans leurs chambres, comme le petit-lait, les bouillons, les potions purgatives, &c. On peut augmenter la chaleur du *bain-marie* en dissolvant dans l'eau des substances salines, & sur-tout du muriate de soude ou sel marin, qui, fixant une partie de l'eau, & lui donnant plus de densité, empêchent qu'elle se volatilise au degré de chaleur qui suffit pour la réduire en vapeur lorsqu'elle est seule. (M. FOURCROY.)

BAIN sec, (*Mat. méd.*)

On nomme *bain* sec en général toutes les substances sèches qui peuvent être employées pour communiquer

leur chaleur acquise aux corps qu'on y plonge ; tels sont le sable, les cendres, &c. On se sert quelquefois de ces différens *bains*, pour la préparation des médicamens. (*Voyez* BAIN DE SABLE).

On nomme aussi *bain* sec en médecine, l'administration de l'air chaud & sec, dans lequel on tient le corps, ou quelques parties du corps des malades, exposés pendant un tems plus ou moins long. Souvent on se sert de sable qu'on a fait rougir au feu, & qu'on tient à une certaine distance au-dessous des jambes, &c., des malades. Si tout le corps est plongé dans l'air chaud & sec, c'est l'étuve sèche. (*Voyez* le mot ETUVES). (M. FOURCROY.)

BAIN (électrique), (*électr.*)

C'est la manière d'électriser dont l'appareil est le plus simple & l'effet le plus doux. Le malade étant assis sur un siége, placé sur un isoloir, tenant dans une main une baguette de cuivre en communication avec le conducteur de la machine, ou cette baguette étant simplement en contact par un bout avec les vêtemens du malade, il est électrisé par *bain* aussi-tôt qu'on met le plateau en rotation & pendant tout le tems qu'il y est. La dénomination de *bain* est due à ce que la personne électrisée est environnée d'une atmosphère de fluide électrique, comme un homme qui prend le *bain* ordinaire est enveloppé du fluide aqueux. Si on le touche, on tire des étincelles ; si on s'approche à quelque distance de lui, en présentant le plat de la main, on sent l'atmosphère électrique, dont l'attouchement est semblable à celui d'une gaze légère ou d'une toile d'araignée.

Le malade n'éprouve aucune sensation dans le *bain* ; cependant, il est bien constaté qu'il augmente les pulsations du pouls à-peu-près dans la proportion de 67 à 75 ; qu'il accélère la vîtesse de la circulation & qu'il augmente la transpiration ; le sang d'un homme ou d'un animal électrisé par *bain*, dont on ouvre la veine, jaillit plus loin tant qu'on l'électrise que quand on cesse de l'électriser ; & des animaux, du poids de chacun desquels on s'est assuré, étant les uns électrisés par *bain*, les autres n'étant pas électrisés, les premiers perdent davantage de leur substance en un tems donné. Ces effets sont momentanés ; mais le *bain* répété plusieurs jours de suite, & continué chaque jour quelque tems, produit les effets suivans.

Il donne plus d'activité, il augmente les forces ; il excite l'appétit, il provoque assez souvent la sueur ; il excite la salivation, il procure assez souvent, & suivant les cas, des flux d'urines troubles & qui déposent, il rend le ventre plus libre, il provoque même des selles.

Le *bain* a donc un effet momentané & un effet durable lorsqu'on le répète ; il convient par le peu de sensation qu'il cause, pour accoutumer à l'électricité les malades que ce remède effraie, pour sonder sur-tout les effets que l'électricité peut avoir sur chacun ; il est bon, par cette double raison, de commencer toujours les traitemens par le *bain* auquel on s'en tient les premiers jours ; il convient aux malades foibles, délicats, excessivement sensibles, qui seroient fatigués par des méthodes plus actives ; il est propre aussi à agir sur toute l'habitude des solides & la masse des fluides, & il est en particulier indiqué dans les cas où il est à propos d'exciter la transpiration en général. Comme ces indications se présentent, en même tems que de particulières, dans la plupart des maladies, il est utile d'y employer le *bain*, même concurremment avec les méthodes particulières que les différens cas peuvent requérir, enfin il suffiroit souvent seul & en particulier dans la paralysie ; mais il est peu actif, & il est avantageux par cette raison, d'y associer de plus souvent des méthodes plus énergiques & requises pour les différentes circonstances.

La durée du *bain* doit être les premiers jours de 6 à 10 minutes, ensuite d'un quart d'heure ; on peut le porter à vingt minutes, & le prescrire une ou deux fois par jour ; les heures de le prendre les plus favorables sont le matin au sortir du lit, le soir en y entrant. Il est avantageux de se coucher pour quelque tems après l'avoir pris, & de favoriser la transpiration qu'il a excitée ; on doit au moins éviter de s'exposer au froid en sortant du *bain* électrique, & attendre que les pores ouverts se soient peu-à-peu refermés. (*Voyez* ELECTRICITÉ MÉD.)

(M. MAUDUIT.)

BAINS, DOUCHES, ETUVES, (Département des) (*Admin. des Hôpitaux civils.*)

Les *bains* chauds, froids, domestiques & médicinaux, les douches descendantes, & ascendantes, les étuves sèches & humides, les *bains* de vapeurs étant, dit M. Tenon, des moyens puissans de guérison dont on néglige trop l'usage parmi nous, on ne doit pas négliger de les rassembler dans les hôpitaux. Bacon demandoit qu'on imitât les eaux médicinales. Ses desirs pourroient être satisfaits. On en compose à peu de frais de gazeuses, de sulphureuses, &c. Il ne s'agit plus que de les employer dans les hôpitaux ; on le pourroit avec avantage.

Bains chauds. On doit distinguer, ajoute M. Tenon, les *bains* chauds des grandes maisons de malades en *bains* d'entrée, pour nettoyer les malades avant de les admettre dans les infirmeries ; en *bains* de salles des opérations, où l'on placera les malades qu'on doit opérer, ceux qui viennent de l'être, mais qui n'auroient pas la force d'être conduits à des *bains* éloignés, ou qui souffriroient trop du transport ; en *bains* à la salle des accouchemens, nécessaires pour faciliter en certains cas cette importante opération de la nature ; enfin en *bains* du département général, où l'on rassemblera tout ce qui a rapport aux *bains*, douches & étuves.

On doit, autant qu'il sera possible, procurer aux hôpitaux deux départemens de *bains*, l'un pour les hommes; l'autre pour les femmes, & les placer ainsi qu'il étoit d'usage chez les Romains, à l'exposition du midi. Dans le plan des quatre nouveaux hôpitaux de Paris, M. Tenon proposoit de distribuer le département des *bains* en huit pièces principales; savoir, un cabinet à deux baignoires pour *bains* domestiques & douches descendantes; un second cabinet encore à deux baignoires, mais qui seroit disposé pour des *bains* domestiques & pour des *bains* médicinaux; un troisième cabinet; celui-ci, à une seule baignoire, à l'usage des religieuses & des sœurs; dans un quatrième, on aura une demi-baignoire pour les pauvres femmes que le *bain* entier incommoderoit, & qui servira de baignoire d'enfans; ici sera une douche ascendante. Au cinquième cabinet, se trouveront quatre fauteuils à dos, à bras & à cuves, réservés à celles qui auront besoin de baigner le bas ventre, & à qui il seroit dangereux d'exposer les bras & la poitrine aux impressions de l'eau. On destineroit le sixième à une étuve d'air simplement échauffé, & même étuve d'air dans lequel on auroit brûlé des substances médicinales. Le septième, seroit réservé à des *bains* de vapeurs humides, & le huitième à des *bains* froids. Les cabinets à deux baignoires auroient chacun douze pieds de long sur dix de large & de haut; toutes les autres pièces, excepté celle du *bain* froid, auroient la même hauteur & la même largeur; les croisées seroient plus petites, on les garniroit de volets à proportion du degré de chaleur.

Baignoires. Les baignoires, suivant M. Tenon, doivent être en cuivre étamé. Celles des hommes auront quatre pieds deux pouces de long, vingt-six pouces de large à la tête, vingt-deux vers le milieu, quatorze aux pieds, vingt-huit pouces de profondeur. Il suffira de donner à celles des femmes trois pieds six pouces de long; elles auront à la tête vingt-quatre pouces, vers le milieu vingt pouces, aux pieds quatorze & vingt de haut. Ces baignoires seront encaissées de telle sorte dans le plancher, qu'elles ne le débordent que de six pouces, afin que les malades y descendent & s'en retirent facilement, en augmentant leur facilité à y descendre, à s'y remuer, à s'en retirer, à l'aide d'une corde suspendue au plancher. L'eau chaude & l'eau froide viendront par ressort à une ouverture en arrosoir, placé vers le milieu du fond; par ce moyen la chaleur s'élévera jusqu'à la surface; au lieu que quand on la verse par-dessus, celle du fond s'échauffe difficilement; alors il faut l'agiter, & c'est un soin qu'on ne doit guère attendre des infirmiers. Ces baignoires se videront par un trou pratiqué aux pieds. On aura de plus à la tête, & au-dessous de celles pour les *bains* médicinaux un robinet qui recevra les eaux d'une chaudière particulière, où se feront les décoctions.

Les cabinets de *bains* seront dallés, les tuyaux placés dans l'épaisseur du plancher seront renfermés dans des espèces d'auges ou de conduits en pierre, aboutissans à un égout & recouvertes sur toute leur longueur, ces dalles d'un pied de long. Elles se joindront à rainures, & pourront être levées à volonté. Dans ces conduits seront les robinets. Si quelque tuyau vient à crever, l'eau qui se perdra n'incommodera point; on le réparera aisément, & l'hiver il sera facile de la garantir de la gelée.

Douches ascendantes. M. Tenon propose d'en établir de semblables à celles qui sont en usage à Pise. Telle est leur description: (*Voyage d'un François en Italie en* 1756, 1757.) « Des chaises » percées, garnies de canules, reçoivent l'eau directement de la source minérale, de sorte qu'en se » plaçant sur ces chaises, on peut facilement faire » des injections dans le rectum, sans avoir besoin » pour l'introduction de l'eau d'une autre puissance » que la pesanteur de celle du réservoir. » Le sieur Albert a établi de ces douches à Paris, dans un cabinet de vapeurs humides. Elles sont en usage à plusieurs de nos sources d'eaux minérales, particulièrement à Plombières.

Etuves. M. Tenon propose d'en construire de pareilles à celles qui étoient quelquefois en usage chez les anciens, & où l'on se contenteroit d'échauffer l'air pour faire suer le malade. Perrault, d'après Vitruve, en donne la description suivante: « Il » faut faire un pavé de carreaux d'un pied & demi, » & qui aillent en penchant vers le fourneau, » ensorte que si l'on y jette une balle, elle ne » puisse y demeurer; car par ce moyen la flamme » ira plus facilement sous tout le plancher suspendu. » Sur le pavé on bâtira des piles avec des briques » de huit pouces, & espacées, ensorte qu'elles » puissent soutenir des carreaux de deux pieds en » quarré. Ces piles seront hautes de deux pieds, » maçonnées avec de la terre grasse, mêlée avec » de la bourre. »

On pourroit, dit M. Tenon, se procurer une étuve sur ses principes; elle n'empêcheroit pas qu'on n'y admît une caisse en bois doublée de fer-blanc, pour les *bains* de vapeurs sèches. Elle sera haute de trois pieds quatre pouces, longue de trois pieds deux pouces, large de vingt-six pouces; elle aura un siège à jour; elle sera percée supérieurement d'un trou suffisant pour passer la tête. On réduit dans ces boîtes le cinabre, le succin, ou d'autres substances en vapeurs par la combustion. On place le malade au milieu de ces vapeurs. Si l'on a besoin de n'y exposer que le bras ou la jambe, une ouverture pratiquée sur le côté de la boîte en fournit les moyens. On l'entoure d'une espèce de manchette de toile, clouée d'un bout à la boîte, & liée de l'autre autour du membre.

On peut encore avoir une étuve semblable à celle que les anciens appeloient *étuves tléaes*. Elles devoient avoir autant de largeur que de hauteur jus-

qu'au commencement de la voûte qui étoit en demi-voûte. On laissoit au milieu de cette voûte une ouverture pour donner du jour, & suspendre avec des chaînes un bouclier d'airain. Lorsqu'on le baissoit ou le haussoit, on diminuoit ou augmentoit la chaleur.

Dans d'autres circonstances on peut avoir simplement recours à des briques, des bouteilles, du sable, des cendres, &c. que l'on échauffe, & dont on entoure le malade ou la partie affectée. M. Tenon cite à ce sujet deux exemples; l'un, d'une hydropisie; l'autre, d'un empâtement rebelle de la jambe, guéries par l'usage de ces derniers moyens.

Bains de vapeurs humides. Sous le cabinet de *bains* de vapeurs humides, sera une cuve en plomb de six pieds de long sur quatre de large, & un pied de profondeur, surmontée d'un grillage dormant en bois, pris dans le plancher, de même longueur & largeur que la cuve. On fermera ce grillage avec six feuillets & planches, chacun de deux pieds de large, de façon que rapprochés & encaissés dans le chassis du grillage, ils le fermeront en même-tems qu'ils seront de niveau avec le reste du plancher qui sera dallé. On se servira de ce même appareil pour faire prendre des *bains* de vapeurs humides simples & des *bains* de vapeurs médicinaux. Ceux-ci seront pris en dissolvant dans l'eau des médicamens convenables, ou en tirant l'eau qui s'y rendra de la chaudière réservée pour les décoctions à l'usage de certains *bains* & de certaines douches.

Tout malade, en état de se tenir assis, sera placé dans un fauteuil à jour sur le grillage; s'il est seul à prendre le *bain* de vapeurs, on l'exposera sur l'ouverture répondante à l'un des six feuillets, les cinq autres restans en place. Si deux malades prennent le *bain*, on les mettra chacun sur l'ouverture qu'occupoit un feuillet. Si le malade est dans l'impuissance de se tenir assis, on l'exposera, à l'aide du brancard à claire-voie, au-dessus du grillage après en avoir enlevé les six feuillets.

Si seulement on veut exposer à la vapeur de ce *bain* ou les jambes ou les bras, des boîtes préparées à cet effet seront posées à la place d'un ou de deux feuillets, suivant l'exigence des cas, & l'on passera dans ces boîtes la partie malade, qu'on enveloppera d'une manche à l'ordinaire.

Il est une autre espèce de *bain* de vapeurs humides & médicinales, qui demande moins d'appareil. Il consiste à prendre des cailloux ou du galet de mer, rougi au four, à verser dessus du vinaigre ou de l'eau, & à exposer la partie malade à cette vapeur. Cette espèce de *bains* de vapeurs se rapproche beaucoup des *bains* russes, dont on trouve, dans les *Mémoires de la Société royale de médecine*, une description détaillée, & qu'il seroit utile d'établir aussi dans les hôpitaux.

C'est sur-tout dans les hôpitaux d'Angleterre que j'ai vu en ce genre une recherche de soins & une réunion de secours digne de servir de modèle. Telle est la disposition des *bains* de vapeurs qu'on voit à l'hôpiral de Nottingham pour le traitement des rhumatismes, & qui est un chef-d'œuvre d'intelligence. Ce sont de petits quarrés fermés de quatre côtés, & clos en dessus par une fenêtre avec une ouverture en collet & des boutons pour passer la tête. Le malade a une banquette pour s'asseoir. Au-dessous sont les robinets de vapeurs & deux petites cages en fer où sont les plantes aromatiques dont la vapeur doit dissoudre & développer les principes. De chaque côté se trouvent de petits cabinets avec une cheminée & deux lits. Derrière la chambre des *bains* est le lieu où l'eau se trouve réduite en vapeurs dans une espèce de bouilloire. Le niveau de l'eau est entretenu par un procédé très-ingénieux, au moyen d'une corde dont la longueur est calculée, qui tenant, d'une part à un couvercle que le niveau de l'eau dans la bouilloire fait élever ou baisser, & de l'autre, à la soupape d'un réservoir voisin, fournit de cette manière de l'eau juste ce qu'il en faut à mesure que l'évaporation en consomme. Ainsi le service des malades n'est pas à la merci de la négligence d'un domestique.

Bain froid. M. Tenon propose de donner aux *bains* froids dix pieds de long, six de large & cinq de profondeur. Il sera en pierre dure & bien unie; on y descendra par un escalier, dont les marches n'auront pas quatre pouces de haut; il sera entouré d'une espèce de petit quai de trois pieds de large dallé. On se procurera dans la salle de ce bain froid, une machine qui, à l'aide d'un fauteuil & d'un hamac, servira à plonger subitement les malades & à les retirer. J'ai vu de ces *bains* dans les hôpitaux de Londres, où le plus souvent ils sont construits d'une espèce de marbre blanc. Une grosse boule de métal formée d'une feuille mince & attachée à la bonde qui ferme le conduit qui laisse écouler l'eau, sert à la maintenir au degré d'élévation qu'on desire de lui donner.

(M. Thouret.)

BAINS. (Eaux minérales.)

Bains est un petit bourg du bailliage de Remiremont en Lorraine, situé dans un vallon vers les confins de la Franche-Comté sur la rivière de Corné, & près celle de Baignerot, à une lieue de Fontenoy en Vosge, à 3 de Plombières & à 5 de Remiremont.

Il y a aux environs de ce bourg plusieurs sources minérales.

1°. La source du château.

2°. La grande source.

3°. La source romaine, ou du nouveau bain.

4°. La fontaine des vaches, ou du pavillon.

5°. Une source qui sert à l'usage intérieur, tout près du nouveau bain.

6°. La source de Saint-Colomban, ou savoneuse.

Toutes ces eaux sont chaudes.

Le docteur Morand a donné un mémoire, dans le journal de médecine (février 1757) sur les eaux de *Bains*, comparées à celles de Plombières. Il reconnoît à celles de *Bains* une propriété laxative qu'il refuse aux autres. Il les regarde comme moins actives & préférables dans les maladies de poitrine, comme un diaphorétique doux & désobstruant, tandis que celles de Plombières sont un diurétique chaud & un sudorifique. Il leur donne la supériorité sur celles de Plombières.

M. Monnet, dans son hydrologie, a donné, en 1772, une notice de ces eaux, où il détermine leur degré de chaleur; il ne croit pas qu'elles diffèrent des eaux communes du pays pour les principes, qui, selon lui, offrent un peu de terre calcaire, & pas beaucoup d'alkali minéral.

Enfin, M. Nicolas de Nancy a donné, en 1778, une dissertation chimique sur les eaux minérales de la Lorraine, où il parle des différentes sources de *Bains*. Il résulte de ses expériences par les réactifs & l'évaporation, que ces eaux contiennent toutes

Du natrum;

De la magnésie;

De la terre calcaire;

De la terre vitrifiable;

Du fluide électrique;

Qu'elles sont de même nature, seulement un peu moins actives que celles de Plombières, (*Voyez* PLOMBIÈRES.) moins échauffantes, & point purgatives. (M. MACQUART.)

BAINS. (*Météorologie.*) Ce mot sur les thermomètres indique le degré de chaleur qu'on doit donner aux bains, degré qui varie selon l'état du malade à qui l'on prescrit des bains ou froids ou tièdes; le thermomètre doit monter à 27° dans les bains tièdes ordinaires, & à 32° au moins dans les bains chauds. C'est au médecin à prescrire le degré de température que doivent avoir les bains qu'il ordonne; degré que l'on ne peut obtenir avec une certaine précision qu'à l'aide du THERMOMÈTRE. (*Voyez* ce mot.)

(L. R. P. COTTE.)

BAISER. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe VI. *Percepta.*

Ordre III. Sensations.

Le *baiser* qui offre à l'homme une des sensations les plus douces & les plus voluptueuses, qui, chez toutes les nations, peut être regardé comme une des caresses les plus touchantes & les plus naturelles, n'est pas exempt de beaucoup d'inconvéniens, lorsque les personnes de qui on les reçoit ont quelqu'incommodité, qui doit proscrire tout contact intime avec des individus bien portans.

L'haleine ou l'air qui sort des poumons, chargé de miasmes délétères d'une poitrine affectée ou d'humeurs généralement altérées, la salive imprégnée des corpuscules corrompues de personnes malportantes, sont capables de porter atteinte aux constitutions les plus fermes, si elles se trouvent dans des circonstances propres au contact, même avant que les symptômes des maladies soient parfaitement déclarés; on peut ainsi gagner la petite vérole, la gale, les fièvres éruptives & le scorbut, des personnes mêmes qui n'ont pas encore les signes évidens de ces maladies. L'expérience a prouvé que de boire après des personnes qui ont ou vont avoir des maladies, que de recevoir le contact de leurs lèvres a suffi souvent pour procurer des démangeaisons, des cuissons, des boutons au visage & sur les lèvres, des aphtes ou des chancres à la langue. Les personnes mal propres, dont la bouche est sale, les dents gâtées, qui ont l'estomac en mauvais état, ou des suppurations au poumon, peuvent, par le contact imprudent & impur de leurs *baisers*, donner aux autres sinon les maladies graves qu'elles ont, (ce qui peut arriver quelquefois) au moins des incommodités, dont la bouche, les lèvres, la langue, se ressentent très-désagréablement. Il faut sur-tout beaucoup se méfier du *baiser* des filles publiques, dont les bouches sont souvent tapissées de chancres vénériens, & qui souvent communiquent les maux dont elles sont infectées par ce genre d'attouchement. Il est des pays où c'est la coutume de *baiser* toujours sur la bouche; c'est une habitude on ne peut plus dangereuse, d'où il résulte souvent des inconvéniens; il ne faut donc donner à personne des *baisers* de cette manière, qu'autant qu'on est bien sûr de l'état sain de ceux à qui se donne cette preuve d'amour ou d'amitié.

(M. MACQUART.)

BAL (exercice) (*Hygiène*) (*Voyez* DANSE.)

(M. MACQUART.)

BALANCES. (*Mat. méd.*). L'usage des *balances* en matière médicale exige des attentions relativement à la dose & à la nature des médicamens qu'on administre aux malades. On a communément trois sortes de *balances* dans les pharmacies, la première sert à peser des substances de plusieurs livres; la seconde, à peser des onces; & la troisième espèce est destinée

destinée à peser des grains. Les premières *balances* sont peu intéressantes à considérer ici, parce qu'elles ne sont d'usage que pour peser les matières employées dans les préparations officinales, dans lesquelles les erreurs de quelques fractions dans les doses sont peu à craindre; il n'en est pas tout-à-fait de même des *balances* à peser les onces; on emploie tous les jours des médicamens à cette dose, comme des laxatifs, des purgatifs, &c. Il est nécessaire de prendre plus d'attention pour la justesse de ces *balances*, & pour être sûr de donner les quantités exactes des médicamens prescrits; mais cette nécessité devient infiniment plus pressante pour les *balances* à peser les grains. C'est dans celles-ci qu'on détermine les quantités des médicamens héroïques, du tartrite d'antimoine ou tartre stibié, du kermès minéral, du muriate de mercure corrosif ou sublimé corrosif, du muriate de mercure doux, &c. Deux considérations méritent de nous occuper sur cet objet; la matière des bassins de *balances*, & l'exactitude de cet instrument.

Quant à la matière, il est nécessaire de bannir le cuivre de la fabrication des *balances*: la porcelaine, le verre, l'argent de coupelle, sont les trois substances qui conviennent & qui seules doivent être employées pour les bassins. Ce n'est pas seulement en raison de l'altérabilité du cuivre par une foule de substances médicamenteuses, que je crois qu'on doit bannir les *balances* de cuivre des boutiques d'apothicaires; on peut dire, en effet que les matières qu'on y pèse n'y restent point assez long-tems pour faire naître des craintes, & cela est en général vrai; mais les bassins de *balances* à grains construits en cuivre, ont d'autres inconvéniens qui sont plus dangereux. Ce métal s'oxide par le contact de l'air, de l'eau, de tous les sels, des huiles, &c. il en résulte que les bassins ne sont bientôt plus parfaitement égaux, & qu'on pèse mal; or il faut éviter toutes les sources d'erreurs dans les pesées des médicamens héroïques, âcres & corrosifs. C'est pour remplir ce but que je conseille encore, 1°. de mettre plus d'attention & de soin qu'on n'en apporte communément dans le choix des poids en grains; 2°. de peser très-lentement & à plusieurs reprises; 3°. de ne point porter dans les *balances* des papiers pour contenir les médicamens, & qui, quoique d'une pésanteur peu considerable, doivent faire varier les doses; 4°. de ne jamais employer des grains d'orge pour déterminer les grains, poids de marc, car ces grains sont tous de poids différens.

On conçoit bien qu'à plus fortes raisons je blâme la coutume de quelques personnes qui, au lieu de se donner la peine de peser, prennent au premier coup d'œil les médicamens les plus actifs. J'ai vu plusieurs fois employer cette routine condamnable pour le tartrite d'antimoine; & c'est un abus contre lequel on ne sauroit trop s'élever. Comment peut-on se permettre ce moyen infidèle dans une affaire aussi importante que la préparation & le débit des médicamens, & dans un tems où la science qui doit faire une des bases de l'art de pharmacie, la chimie, ne procède, dans ses expériences, que sur des doses parfaitement exactes & souvent pesées à des *balances* qui trébuchent à $\frac{1}{200}$ de grains. Je crois donc qu'une des principales attentions d'un pharmacien doit être de se procurer des *balances* d'argent de coupelle ou de cuivre plaqué en or, d'une exactitude très-grande, pour peser les grains, & des poids plus justes pour les petites doses, que ceux qu'on a communément dans les boutiques. Ces grains doivent être fabriqués avec de l'argent de coupelle, & même de l'or fin pour qu'ils soient moins altérables par la plupart des corps. Les *balances* doivent être enfermées dans des caisses de verre, & garanties du contact des vapeurs, de l'eau, des acides, &c.

(M. Fourcroy).

BALANCE DE SANCTORIUS. Cet instrument, tel que le médecin vénitien l'avoit fait exécuter, ne pouvoit pas conduire à des résultats bien justes, puisqu'il n'étoit sensible qu'à une once. MM. Lavoisier & Seguin l'ont perfectionné à un tel point, qu'une différence de dix-huit grains seulement fait dévier l'aiguille. (M. Mahon.)

BALANÇOIRE (*Hygiene.*)

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe V, *gesta.*

Ordre II, mouvemens.

Sect. I, mouvement général.

La *balançoire* est un jeu, ou plutôt un genre d'exercice, qui consiste à s'asseoir sur une corde ou sur un siége qui est fixé à sa partie moyenne; les deux extrémités de la corde étant attachées à une grande hauteur & à une certaine distance l'une de l'autre. On communique, par différens moyens, assez de mouvement à la personne assise pour lui faire décrire un demi-cercle dans l'air, en montant & en descendant alternativement avec une vîtesse extrême. Ce genre d'exercice accélère beaucoup le mouvement du sang, & peut le déranger; la grande attention qu'on a pour se retenir, & la peur de tomber, suffisent pour porter le trouble dans le cerveau, ce qui peut occasionner des vertiges; des étourdissemens; il n'en faut pas davantage pour faire lâcher prise & donner lieu a des chûtes très-dangereuses. On a vu des personnes balancées qui ont éprouvé de telles irritations nerveuses, qu'elles ont été suivies de nausées, de vomissemens, & même de convulsions.

La respiration ne s'exécute qu'avec peine pendant le balancement; l'air qu'on fend avec une grande vîtesse, entre avec force & se presse dans les poumons, dont le mouvement est d'autant plus diffi-

cile que l'air extérieur peſe auſſi beaucoup ſur la poitrine, & l'empêche de ſe ſoulever. Alors le ſang, qui circule difficilement, s'engage dans l'organe de la reſpiration, dilate & force les petits vaiſſeaux; de là la rupture, de là la toux, & d'autres accidens inflammatoires.

Il n'eſt pas beſoin d'un plus grand nombre de réflexions pour s'aſſurer que la *balançoire* eſt un amuſement infiniment dangereux, quoiqu'il ne le ſoit pas également pour des individus forts & inſenſibles aux actions que nous venons de développer: mais chacun peut craindre également que les cordes ne ſoient mal attachées, pourries, qu'elles ne caſſent, & qu'il ne ſoit entraîné dans des chûtes preſque toujours ſuivies d'accidens fâcheux.

(M. MACQUART.)

BALANOS. (*Mat. méd.*)

Le mot grec *balanos* qui déſigne toute ſorte de gland en général, a été employé par Hippocrate pour exprimer particulièrement le gland du chêne. Quelques auteurs ſe ſont ſervis de ce mot pour déſigner les ſuppoſitoires en raiſon de leur forme.

(M. FOURCROY).

BALARUC. (eau de) (*Mat. méd.*)

Balaruc, petit bourg, près la grande route de Montpellier à Narbonne, ſur l'étang de Tan, à 4 lieues de la première de ces villes, contient dans ſes environs une ſource d'eau minérale chaude qui a une très-grande réputation. Il paroît que les anciens n'en ont fait aucun uſage. Il eſt certain qu'elle n'eſt connue que depuis la fin du 16e ſiècle. Elle ne formoit, à cette époque, qu'une marre d'eau chaude ſituée au milieu d'un champ inculte & couvert de joncs. Les habitans s'en ſervoient pour la leſſive de leur linge. Un certain Guillaume de la Chaume ayant été guéri, par l'uſage de cette eau, d'un mal à la cuiſſe qui avoit réſiſté à tous les remèdes; on s'y rendit bientôt en foule de tout le Languedoc, ſuivant Dortoman qui publia le premier à Lyon en 1579 un ouvrage ſur les propriétés de ces eaux.

Aſtruc & Leroy, tous deux médecins célèbres de Montpellier, ont écrit ſur les eaux de *Balaruc*. Elles ſont reçues dans des bains & dans un baſſin où on les puiſe pour la boiſſon.

On diſtingue quatre bains à *Balaruc*; 1°. le bain de la ſource placé à l'embouchure même de celle-ci; 2°. le bain de l'hôpital; 3°. Le bain de la cuve ou tempéré; c'eſt une cuve ou baignoire dans laquelle on met de l'eau de la ſource qu'on laiſſe plus ou moins ſuivant l'exigence des cas; 4°. le bain de vapeur, ou l'étuve. Voici la température diverſe de ces bains, ſuivant MM. Charles Leroy & Pouzaire.

I. A la ſource........	42 à 43	La température de l'air étant à dix-huit degrés du thermomètre de Réaumur.
II. *Bain* de la Source......	40	
III. *Bain* de l'Hôpital.......	38	
IV. *Bain* de vapeur ou étuve	31 à 32	
V. *Bain* de la cuve, varie ſuivant les cas, & va de....	28 à 38	
VI. Baſſin pour la boiſſon...	38	

Il ſe dégage ſans ceſſe des bulles du fond de la ſource & du premier baſſin. Pendant les grandes pluies l'eau s'élève d'un pied & demi & même plus; les ſéchereſſes n'y apportent aucun changement. L'étang ſoulevé par les débordemens, ou par les eaux de la mer, regorge dans les bains ſuivant Aſtruc; c'eſt cet inconvénient qui a fait conſtruire des vannes dans le canal qui conduit les eaux de *Balaruc* à l'étang. Dans l'hiver, & pendant les ſaiſons où l'on ne fréquente pas les eaux, il ſe forme à leur ſurface une pellicule ſaline dure; il s'en élève ſans ceſſe des vapeurs qui ſe condenſent à la voûte en gouttes d'eau diſtillée & inſipide.

L'eau de *Balaruc* eſt limpide, ſa ſaveur ſalée indique le muriate de ſoude qu'elle contient; lorſqu'on la puiſe à la ſource, les vaiſſeaux où on la renferme préſentent bientôt des bulles de fluide élaſtique ſur toutes leurs parois; c'eſt de l'acide carbonique qui s'en dégage. Sa peſanteur ſpécifique eſt ſemblable à celle d'une diſſolution de muriate de ſoude dans laquelle on auroit mis $\frac{1}{130}$ de ce ſel. Il y a déjà longtems qu'on a reconnu par l'analyſe, la préſence du muriate de ſoude dans l'eau de *Balaruc*; Duclos Regis, Deidier y indiquent ce ſel. Régis découvrit de plus qu'elle rougiſſoit la teinture de tourneſol, & y admit un acide qui eſt en effet de l'acide carbonique. Charles Leroy eſt celui de tous les auteurs qui ont parlé de cette eau, à qui l'on doit l'analyſe la plus exacte. Il a prouvé que l'eau de *Balaruc* ne contient point de fer qu'on y avoit admis avant lui; ſes principes ſont du carbonate de chaux. Trente livres de cette eau lui ont fourni trois gros des deux premiers ſels, une once de muriate de ſoude & trois gros de muriate de chaux. Ce dernier ſel qu'il nomme ſel marin déliqueſcent, n'avoit point été trouvé avant lui dans les eaux minérales. Son exiſtence mérite beaucoup d'attention de la part des médecins, en raiſon de l'activité de ſa ſaveur & des propriétés qu'il peut communiquer aux eaux. (*Voyez à ce ſujet le mot* MURIATE DE CHAUX.) Leroy eſt le premier qui ait reconnu & indiqué avec ſoin ce ſel dans une eau minérale fondante & purgative. Ce médecin a remarqué auſſi que la quantité de ces principes ſalins varie ſuivant les ſaiſons dans l'eau de *Balaruc*. Leur proportion augmente après une longue ſéchereſſe. La température de cette eau à ſa ſource ne varie pas très-ſenſiblement, comme nous l'avons déjà indiqué d'après lui.

On a reconnu dans l'eau de *Balaruc* les propriétés

acisive, diurétique, purgative, tonique, stimulante, apéritive, stomachique; on l'emploie avec succès contre le vomissement, les diarrhées, la cachéxie, la jaunisse, les pâles couleurs, le foiblesse générale, la paralysie, les maladies de l'estomac, des reins, de la vessie, les fleurs blanches, les fièvres intermittentes. A l'extérieur elle n'est pas moins utile dans les tumeurs froides, les foiblesses des membres, la lenteur de la circulation curarée (les plaies anciennes, les vieux ulcères. Chirac l'a regardée comme un des meilleurs détersifs, & comme le plus utile moyen de guérir les affections rebelles de la peau, du tissu cellulaire, des muscles & des tendons.

On boit l'eau de *Balaruc* trois ou quatre jours de suite, depuis deux jusqu'à six livres par jour. On l'administre en bain, en douches & en injections. On les donne même froides, & loin de leur source, dans les suites des apoplexies & de la paralysie.

Pour faire cette eau artificiellement on dissout dans 60 livres d'eau chaude à 42° & un peu gazeuse, trois gros de craie, une once de muriate de soude, & trois gros de muriate de chaux. On peut se dispenser de faire entrer la craie dans cette eau artificielle; c'est même le moyen de lui donner un avantage sur l'eau naturelle. (M. FOURCROY.)

BALAUSTES. (*Mat. méd.*)

Balaftia. Of.

Les *Balaustes* sont les fleurs d'un arbre nommé Balaustier ou Grenadier à fleurs.

Punica flore pleno majore. TOURNEF.

Malus punica flore pleno.

Les fleurs de cet arbre sont doubles, amples & composées de beaucoup de pétales, dont la couleur doit être d'un beau rouge. Elles sont renfermées dans un calice d'une substance solide, divisées en plusieurs parties, dont la couleur est d'un jaune purpurin.

On reçoit ces fleurs de la Provence & du Levant.

Les *balaustes* sont astringentes & toniques, moins cependant que l'écorce & le fruit du grenadier à fruit dont nous aurons occasion de parler. On les dit salutaires dans les flux de ventre, les dyssenteries, les crachemens, les vomissemens de sang, les pertes des femmes & les fleurs blanches. Elles sont utiles sur la fin des gonorrhées.

On les donne en substance depuis un scrupule jusqu'à un gros : on double les doses pour les infusions ou les décoctions: on les fait entrer dans les électuaires & les bols. On les emploie le plus ordinairement à l'extérieur, dans les fomentations, les injections & les collyres astringens.

(M. MACQUART.)

BALBIAN (Josse VAN) d'Alost en Flandre, paroît a voir pris le bonnet de docteur en médecine à Padoue. Il exerça sa profession à Goude, où il embrassa ouvertement le calvinisme dans lequel il mourut en 1616.

Ce médecin est auteur des ouvrages suivans :

Nova ratio Praxeos Medicæ. Venetiis, 1600, *in*-8.

De lapide philosophico Tractatus septem. Lugduni Batavorum, 1599 *in*-8. C'est un recueil de différentes pièces dont les auteurs ont été aussi follement passionnés pour la recherche du grand-œuvre, que l'éditeur paroît l'avoir été lui-même. Ce recueil a été inséré dans le troisième volume du *Theatrum Chemicum* imprimé à Strasbourg en 1613 & en 1659, *in*-8.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN).

BALDE BALDI ou BALDUS BALDIUS, médecin, né à Florence, fut en estime à Rome vers le milieu du XVII siècle. Il y enseigna la pratique avec réputation dans le collége de la Sapience, il fut ensuite pourvu d'un canonicat, & il devint enfin médecin ordinaire d'Innocent X, qui parvint au souverain pontificat le 14 septembre 1644. Il mourut quelques mois après. On a de lui plusieurs ouvrages.

Prælectio de Contagione pestiferа. Romæ, 1631, *in*-4.

Disquisitio iatro-physica ad textum 23 Hippocratis de aëre, aquis & locis. Accedit, de calculorum causis & aquæ Tiberis bonitate. Romæ, 1637, *in*-4.

De loco affecto in pleuritide Disceptationes, contra Joannem Manelphum. Parisiis, 1640, *in*-8. *Romæ*, 1643, *in*-8. On y a joint une lettre de *René Moreau* sur cette question;

Opobalsami Orientalis in conficienda Theriaca Romæ adhibiti Medicæ Propugnationes. Romæ, 1640, *in*-4. *Noribergæ*, 1644, *in*-12.

Relatione del miracolo insigne, operato in Roma; per intercessione di S. Filippo Neri. Rome, 1644, *in*-4.

Del vero Opobalsamo orientale discorso apologetico. Rome, 1646, *in*-4. Cet ouvrage est posthume.

Les bibliographes parlent de *Camille* BALDI, natif de Bologne, qui enseigna la médecine dans les écoles de cette ville, où il mourut en 1634, à l'âge de 87 ans. Il a écrit :

In Physiognomica Aristotelis commentarii. Bononiæ, 1621, *in-fol.*

De naturali ex unguium inspectione præsagio. Ibidem, 1629, *in*-4.

De humanarum propensionum ex temperamento prænotionibus. Ibidem, 1629, *in*-4, & 1664, *in*-4, avec l'ouvrage précédent :

Séguier citent *Sébastien* BALDUS ou BAL-

dius, médecin des Hôpitaux de Gènes, sa patrie, qui a donné les ouvrages dont voici les titres :

Cortex peruvianus redivivus. Genuæ, 1656, *in*-12. Il est écrit contre *Plempius*.

Anastasis corticis Peruviani. Ibidem, 1663, *in*-4, contre *Chifflet* & *Plempius*.

Necessitas Phlebotomiæ in exanthematibus. Ibidem, 1663, *in*-4.

Baldus, qui florissoit déja en 1650, a survécu plusieurs années à l'édition des derniers ouvrages que nous avons de lui. Il est apparent qu'il mourut à Rome, où la famille du cardinal de Lugo le fixa par la confiance qu'elle avoit en ses talens. (M. GOULIN).

BALDINUS (Bernardin), naquit en Italie l'an 1515. Il enseigna la médecine dans l'université de Pavie, delà il passa à Milan, où il professa les mathématiques jusqu'à sa mort, arrivée en 1600. On a de lui :

Problemata excerpta ex Commentariis Galeni in Hippocratem. Venetiis, 1567, *in*-8.

Baccius BALDINUS, autre médecin Italien, a donné au public :

In Librum Hippocratis de aquis, aëre & locis Commentaria. Tractatus de Cucumeribus. Florentiæ, 1586, *in*-4. (M. GOULIN.)

BALEINE, (corps de) (*Hygiène*)

Partie II. *Matière de l'hygiène.*

Classe II. *Applicata.*

Ordre I. *Habillemens.*

Un des plus grands inconvéniens de l'éducation physique des enfans est, sans contredit, celui qui naît de l'usage pernicieux dans lequel on est, en France surtout, d'enchâsser, en quelque sorte, leur tendre charpente dans des liens & dans des corps baleinés, dont l'assujettissement continuel est suivi de la flexion, de la distorsion, & du déplacement des parties dures & molles qui la constituent. Depuis long-tems les médecins se sont élevés contre la manière absurde de meurtrir & de déformer la taille, en voulant, surtout chez le sexe, lui fixer des proportions géométriques inconnues à la nature. Un philosophe sublime a su peindre avec tous les traits de l'éloquence, combien on outrageoit cette nature, en voulant la contraindre & lui donner des loix : ses maximes ont véritablement désabusé un bon nombre de personnes qui en ont senti la solidité ; mais il en reste encore beaucoup qui sont esclaves du fatal préjugé que nous voulons détruire ; c'est ce qui nous fera entrer dans des détails fort importans, sur les inconvéniens qui sont ordinairement la suite de l'usage des corps baleinés.

M. Vinslow qui s'est beaucoup occupé de cet objet, a observé comme anatomiste que, chez les filles & les femmes, les côtes inférieures étoient bien plus abaissées & plus courbes que chez les hommes. J'ai vu moi-même dans l'amphithéatre de M. Petit, célèbre professeur d'anatomie, des squeletes de femmes, dont les côtes qui devoient former de très-grands angles dans l'état de nature, venoient chevaucher l'une sur l'autre, & causer un resserrement très-considérable dans la partie du thorax où les viscères ont le plus besoin de jouir en liberté de la facilité qui convient à leurs mouvemens & à leurs destinations.

De semblables conformations ne sont pas naturelles, & il est raisonnable de les attribuer au long usage des corps de *baleine*, qu'on a coutume de serrer & de rétrécir par le bas, à mesure que les individus prennent de l'accroissement, pour procurer ce qu'on nomme des tailles de nymphe ; tailles qui sont si peu dans la nature, qu'un peintre, qu'un sculpteur se garderoit bien d'admettre de pareils modeles lorsqu'ils voudront donner à leurs portraits & à leurs statues ces formes moëlleuses, que considére la sage volupté, autant que l'art des Apelles & des Phidias. Des modeles pour exécuter une autre Vénus de Médicis seroient rares dans nos grandes sociétés ; mais on rencontre à la place une foule d'araignées bien maigres & bien décharnées.

Pour comprendre les inconvéniens & les mauvais effets de la pratique des corps *baleinés*, il suffit d'en considérer la forme, & les parties tant internes qu'externes, de la poitrine & du bas-ventre, qui sont comprimées les unes contre les autres, & dont petit à petit le lit naturel change à mesure qu'il y a plus de tems qu'on porte ces corps.

Ils sont généralement étroits en bas, évasés par degrés en haut & en devant, applatis en arrière, & d'une structure assez ferme pour ne se prêter que difficilement aux mouvemens du tronc. On commence à les serrer par en bas, ce que l'on continue ensuite jusqu'en haut ; à force de sangler, on étrangle, pour ainsi dire, toute la circonférence du bas ventre qui répond aux fausses côtes & aux hanches, & cela d'une manière si peu mesurée, que fort souvent audessous du corps, vers les hanches, il se forme des gros bourlets de chair. Par-là, on force les fausses côtes à se rapprocher ; on met en presse les intestins, le mesentère, ses glandes, ses vaisseaux, ses nerfs, les reins ; tous les viscères ainsi pressés poussent l'arc du colon en haut, & compriment en bas la vessie, le rectum & les autres parties voisines, & cela d'autant plus que ces parties qui sont naturellement bornées en arrière par des os, le sont artificiellement en devant, par la roideur de la portion inférieure du corps, & des *busques* qui y sont placés. Le foie, la rate, l'estomac, le pancreas, l'épiploon, sont donc aussi fortement comprimés par la réaction des autres parties dont nous avons parlé : le diaphragme luimême sera poussé en haut par des viscères ainsi soulevés & pressés.

Ce n'est pas tout : quoique le haut du corps *baleiné* soit évasé en devant, il lui reste encore bien des défauts. Les ouvertures par lesquelles on fait passer les bras sont souvent si étroites, que non-seulement la peau qui borde le lieu des aisselles est toute rouge par leur pression ; mais encore les deux muscles qui forment le creux ; savoir, le grand pectoral & le grand dorsal, sont gênés & comme étranglés par une corde. Les deux *baleines* fortes qui ceignent tout le long des deux rangées d'œillets par où on lace, tiennent l'épine du dos tellement roide, qu'elle est comme d'une seule pièce. Les épaulettes, qui de toutes les parties du corps à *baleine*, paroissent les plus douces & les plus molles, sont disposées comme des espèces de brides qui tiennent les extrémités voisines des clavicules abaissées & si fort reculées, que les autres extrémités de ces os deviennent saillantes, & extrêmement tiraillées. Ces brides ne reculent pas seulement les clavicules, elles éloignent encore & abaissent le haut des omoplates, pendant que les angles inférieurs de ces deux os sont applatis, & tellement comprimés en arrière par le dos du corps à *baleine*, que la peau en est toute rouge & meurtrie; on veut dégager la poitrine, & on force les vertebres, on efface la courbure naturelle de l'épine du dos. Les côtes supérieures sont poussées en avant avec le sternum, dont la portion moyenne s'avance plus ou moins sans résistance, à cause de la forme évasée de la partie supérieure de cette machine comprimante, pendant que la portion supérieure de cet os est retenue par sa connexion avec les clavicules, & que la portion inférieure avec la pointe xiphoïde est resserrée par une partie beaucoup plus étroite des corps baleinés. Aussi n'y a-t-il guères que la seconde, la troisième & la quatrième des côtes de chaque côté de la poitrine qui soient dans le cas de jouir d'un mouvement libre dans la respiration ; car la première côte de chaque côté est presque immobile, & les autres au-dessous de la quatrième sont gênées par le retrecissement du corps à *baleine*.

Il doit résulter de ces différentes gênes une véritable difficulté dans le méchanisme de la respiration : la partie inférieure de la poitrine & des poumons étant plus comprimée, les mouvemens doivent en être & plus difficiles & plus précipités. Le sang doit y circuler inégalement ; on peut même craindre que la circulation du cœur n'éprouve une sorte d'embarras, qui petit à petit en dérange la plus importante des fonctions.

Plus on fait réflexion à ces dérangemens, à ces tortures, à ces meurtrissures, moins on doit être surpris de ces infirmités lentes ou de ces maladies chroniques qui affectent tristement les filles & les femmes de la cour & des grandes villes, mais qu'on rencontre peu chez celles de la campagne. Il est évident que chez un grand nombre des premières, l'origine de leurs maux est due à la compression longtems continuée que les corps à *baleine* ont causée aux différens viscères. La compression du foie amène la jaunisse, les obstructions ; les maux d'estomac, les nausées, les vomissemens, les mauvaises digestions, sont dues à la pression du ventricule & du duodenum ; les pâles couleurs & l'empâtement des glandes lymphatiques, enfin les dérangemens dans les évacuations naturelles, les engorgemens, les squirres, les tumeurs, ne reconnoissent souvent pas d'autre cause que la compression successivement meurtrissante des glandes mésentériques, du pancras, du foie, de la rate, des ovaires, & des autres parties internes du bas ventre, à la suite de l'usage des corps à *baleine*.

Ce n'est pas toujours aux parties seules du bas ventre que se bornent les mauvais effets de ces compressions. La poitrine & la tête peuvent aussi en être affectées. Le refoulement du diaphragme occasionne tôt ou tard assez de gêne dans la circulation pour qu'elle soit suivie de différentes affections du poumon. Le resserrement des gros vaisseaux sanguins du bas ventre, & le tiraillement des plexus mésentériques, donnent naissance à des palpitations, à des anévrismes, aux syncopes, aux polypes.

Ces incommodités se forment lentement, & il y en a qui ne deviennent sensibles qu'après bien des années : telles sont les engorgemens, les squirrosités & les tumeurs indolentes, qui demandent beaucoup de tems avant d'acquérir un volume palpable & de la sensibilité.

Cet abus de serrer ainsi le corps des filles est très-ancien, puisqu'il en est mention dans les comédies de Térence, & que Riolan, premier médecin de la reine Marie de Médicis, & doyen de la faculté de médecine de Paris, parle des inconvéniens qui en résultent pour les personnes du sexe en France, & particuliérement pour les filles nobles. Il dit qu'elles avoient souvent l'épaule droite plus élevée & plus grosse que la gauche, de sorte qu'on en trouvoit à peine dix entre cent qui eussent la taille droite ; parce que les mères avoient coutume de serrer étroitement le corps de leurs filles pour le rendre menu ; de sorte que les parties inférieures étant trop pressées, celles d'en haut augmentoient en volume, faisoient saillir les épaules, & causoient le dérangement de l'épine du dos.

On a prétendu que pour les constitutions foibles & délicates, il falloit avoir des corps *baleinés* qui pussent les maintenir, & en quelque sorte les soutenir. Je crois que les circonstances dans lesquelles les corps deviennent indispensables sont extrêmement rares ; & quand on a habitué les enfans à s'en passer dès les premiers momens de leur existence, il est presque toujours inutile d'y avoir recours. Cependant, si dans les sujets délicats on croit devoir employer quelque moyen pour maintenir de tendres organes ; il faut au plus permettre des corsets *baleinés* tellement arrangés, que les mouvemens, de quel-

qu'espèce qu'ils soient, ne rencontrent aucune contrariété, & que les organes intérieurs ne soient pas dans le cas d'éprouver de la gêne & de la compression.

Il y a des difformités, des dérangemens de l'épine, des épaules, des hanches, auxquels on ne peut remédier qu'en appliquant des corps un peu durs, arrangés suivant le besoin & qui contraignent les mouvemens de certaines parties : mais ces circonstances sont plus rares qu'on ne croit, & il faut avoir épuisé les autres moyens pour y recourir.

Quelques personnes ont cru que les corps *baleinés* employés dès le premier âge, donnent aux enfans une stature droite qui devenoit plus stable pour les âges plus avancés. Mais si l'on fait attention, que les gens de la campagne, que des nations entières en Europe & dans les autres parties du monde, qui ne se sont pas écartés de la nature sur ce point, élèvent des enfans forts & vigoureux, qui arrivent sans les infirmités que nous avons décrites à toute sorte d'âges; & possèdent les plus belles proportions naturelles; on verra que celles qu'on a long-tems préconisées parmi nous sont purement artificielles, & qu'on risque trop évidemment la santé des enfans pour laisser encore subsister un pareil préjugé. C'est un de ceux sur lesquels les loix devroient jetter un coup-d'œil. Car elles doivent veiller à ce que dans la société on ne puisse faire aucun tort à la constitution physique des individus qui doivent de race en race perpétuer l'espèce humaine..

(M. Macquart.)

BALEINE. (*Mat. méd.*)

Quoiqu'on ait donné le nom de *baleine* à tous les cétacées, (*voyez* ce mot,) celle dont il sera question dans ce premier article, porte ce nom exclusivement en histoire naturelle.

La *baleine*, proprement dite *cetus*, est le plus gros des animaux; elle a jusqu'à cent pieds de long. Elle diffère des autres cétacées par l'absence des dents, & par la présence des fanons, ou des lames longues & larges d'une espèce de corne noire flexible, frangées aux bords, dont sont armées les mâchoires, & qui tiennent lieu de dents. La *baleine* a toute la structure des quadrupèdes; elle est vivipare, elle a des mammelles; la forme des organes de la génération & l'accouplement sont comme dans les quadrupèdes; il y a deux nageoires latérales qui servent comme de bras, la queue horizontale est échancrée : c'est un quadrupède enveloppé sous une peau de poisson. Nous ne nous occuperons ici ni d'une description plus longue de la baleine que l'on trouve dans le premier volume du dictionnaire d'histoire naturelle des animaux, ni de la pêche de cet animal décrite par Anderson. Nous nous bornerons à faire connoître ce qui est relatif aux usages médicinaux de quelques parties de ce monstrueux animal.

On a proposé & même recommandé en médecine la graisse de baleine, & l'organe génital du mâle.

Schroder assure que la graisse de *baleine* est un très-bon remède contre la galle; l'huile qu'on en tire par l'action du feu est regardée comme émolliente & résolutive. On en fait beaucoup plus d'usage dans les arts & pour brûler, que dans la médecine; quelques peuplades l'emploient comme assaisonnement.

L'organe génital du mâle, desséché & rapé, convient, suivant Etmuller, dans les fleurs blanches & la dyssenterie. Quelques auteurs vantent ses heureux effets contre l'impuissance; d'autres le prescrivent, à la dose d'un demi-gros ou d'un gros, dans la pleurésie.

Ces prétendues propriétés attribuées à un corps presque inerte par lui-même, tiennent à la crédulité humaine, au desir insatiable de trouver des remèdes à ses maux, & l'on ne guérira jamais les hommes de cette foiblesse. Mais un physicien instruit rejète toutes ces erreurs.

La substance connue sous le nom impropre de blanc de *baleine*, est tirée d'un autre genre de cétacée; c'est le Cachalot. (*Voyez* ce mot.)

(M. Fourcroy.)

BALEINE ou LICORNE DE MER. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Narwal.)

(M. Fourcroy.)

BALEINE (petite). (*Mat. méd.*)

Les pêcheurs ont long-tems confondu, & confondent encore souvent tous les cétacées sous le nom générique de *baleine*. Celle d'où ils retirent le blanc de *baleine*, a long-tems porté ce nom. Cet animal est cependant fort différent de la *baleine* proprement dite; il a des dents à la machoire inférieure, & rien qui ressemble aux fanons de la vraie *baleine*. On le nomme Cachalot. (*Voyez* ce mot.) (M. Fourcroy.)

BALEY ou BAILEY (Vautier) naquit dans la province de Dorset en Angleterre. Reçu en 1550 dans l'université d'Oxford, il s'appliqua ensuite à l'étude de la médecine, fut docteur en 1536; avant que de l'être il avoit été nommé à la chaire de professeur royal; il devint ensuite médecin de la reine Elisabeth; il s'acquit une si grande réputation, tant à la cour qu'à la ville, qu'il parvint à la plus haute célébrité & s'y soutint jusqu'à sa mort arrivée le 3 mars 1592, à l'âge de 63 ans.

Baley a écrit en anglois une dissertation sur le poivre, & un livre sur la conservation de la vue. Mais il avoit travaillé à d'autres ouvrages; car on a trouvé parmi ses manuscrits, un commentaire

latin sur quelques traités de *Galien*, où il s'étend sur la boisson la plus convenable aux convalescens & aux vieillards, & incidemment sur la préparation de la bierre d'Angleterre. (M. GOULIN).

BALISE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* BALISIER.)

BALISIER. (*Mat. méd.*)

Canna.

Le *balisier* est un genre de plante unilobée, qui a beaucoup de rapport avec les amomies, & comprend des herbes vivaces & exotiques d'un aspect très-agréable.

On en distingue trois espèces.

1°. Le *balisier* d'inde, ou canne d'inde.

Canna foliis ovatis utrinque acuminatis nervosis. LINN.

Cannacorus latifolius vulgaris. TURNEF.

Cette plante a une racine un peu tubereuse garnie de fibres; une tige qui s'élève de 3 à 4 pieds. Les feuilles sont alternes amples, ovales, pointues. Les fleurs offrent une belle couleur rouge en épi au sommet des tiges.

Cette plante croît dans les régions chaudes de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique; elle est chez le roi. Ses feuilles servent à faire sécher le cacao, & à envelopper la gomme élémi; on en couvre les cases à Cayenne. La graine du *balisier* teint en beau pourpre, mais n'a pu être encore fixée.

La racine est regardée comme diurétique & détersive; elle est rarement employée.

2°. Le *balisier* à feuilles étroites.

Canna foliis lanceolatis petiolatis nervosis. LIN.

Cannacorus angustifolius flore flavescente. TURN.

Cette espèce s'élève moins que l'autre; elle a les feuilles plus longues, plus étroites, les fleurs jaunes.

3°. Le *balisier* glauque.

Canna foliis petiolatis lanceolatis enervibus LIN.

Ce *balisier* ne le cède point en beauté au *balisier* d'inde; ses feuilles sont amples, ovales, lancéolées; les fleurs grandes, d'un jaune pâle en épi. Cette plante croît à la Caroline. On n'en connoît point l'usage. On la cultive chez le roi.

(M. MACQUART.)

BALLE (jeu de). (*Hygiène.*)

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe III, *gesta*,

Ordre II, mouvemens.

Sect. III, action des membres.

La *balle* offre un exercice qui met en mouvement presque tous les muscles du corps. Les extrêmités supérieures, en ramassant la *balle* & en la jettant, les inférieures en courant après, procurent une action continue & simultanée des différentes parties de l'individu. Ce jeu forme un amusement fort intéressant pour les jeunes gens forts & vigoureux; il excite une forte transpiration, facilite la digestion, donne du développement à leurs membres, encore tendres & flexibles.

L'excès de ce jeu pourroit nuire en faisant perdre plus de forces qu'on n'en pourroit réparer, & de cette manière il finiroit par fatiguer & exténuer. Il paroît sur-tout avantageux aux personnes chez qui il est nécessaire de faire mouvoir l'épine du dos, les bras, &c.

(M. MACQUART.)

BALLEXSERD (Jacques), Citoyen de Genève, né le 3 Octobre 1726, & mort en 1774, doit être mis au rang des bienfaiteurs de l'humanité. C'est aux ouvrages suivans qu'il est redevable de ce titre que de célèbres académies lui ont décerné :

Dissertation sur l'éducation physique des enfans, depuis la naissance jusqu'à l'âge de puberté. Paris, 1762, *in-8.*

L'Académie de Harlem avoit proposé pour le sujet du prix de 1762 : *Quelle est la meilleure direction à suivre dans l'habillement, la nourriture & les exercices des enfans, depuis le moment où ils naissent jusqu'à leur adolescence, pour qu'ils vivent longtems & en santé.* La dissertation de *Ballexserd*, qui fut couronnée le 21 Mai 1762, est dédiée à M. *Antoine Petit*, Docteur de la faculté de médecine de Paris, professeur au jardin du roi, &c.

Dissertation sur cette question : *Quelles sont les causes principales de la mort d'un aussi grand nombre d'enfans, & quels sont les préservatifs les plus efficaces & les plus simples pour leur conserver la vie.* Genève, 1775, *in-8.*

L'académie de Mantoue, qui n'admet aucun discours écrit en langue étrangère, fut si satisfaite de cette dissertation, que, contre l'esprit de son institution, elle la fit traduire en italien, afin de pouvoir le couronner, ainsi qu'elle l'a fait en 1772.

(M. GOULIN).

BALLON (jeu de). (*Hygiène.*)

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe III, *gesta.*

Ordre II, mouvemens.

Sect. II, action des membres.

Le jeu de *ballon* fournit un exercice très-utile, & très-agréable aux jeunes gens déjà vigoureux. On y emploie des vessies remplies d'air bien bouchées & recouvertes de peau. A l'égard de ses avantages particuliers, ils se rapprochent absolument de ceux que peut procurer le jeu de balle. (*Voyez* BALLE.)

(M. MACQUART.)

BALLOTE. (*Mat. méd.*)

On donne aujourd'hui le nom de *ballote* fétide à une espèce de plante que l'on appèle en matière médicale marrube noir. (*Voyez* ce mot.)

(M. FOURCROY).

BALSAMELŒON. (*Mat. méd.*)

Le *balsameloeon* est, à proprement parler, le baume par excellence, l'huile balsamique, la liqueur résineuse & odorante qui découle de l'arbre du baumier. Le baume n'est plus ainsi nommé aujourd'hui; c'est le baume d'Egypte, de la Mecque, de Judée, &c.

Quelques auteurs ont proposé le mot *balsameloeon* pour désigner les baumes artificiels faits par l'infusion des substances aromatiques dans les huiles.

(M. FOURCROY.)

BALSAMIER. (*Mat. méd.*)

Le nom de *balsamier* a été donné par M. de la Marck à un genre d'arbres & arbrisseaux exotiques qui sont très-intéressans pour la matière médicale, parce qu'ils fournissent plusieurs sucs résineux fort utiles en médecine. Linnéus donne à ce genre le nom d'*amyris*. Il est caractérisé par un calice petit à 4 dents pointues, 4 pétales ouverts, 8 étamines, un ovaire supérieur ovale, un style court, un stigmate en tête, une baie ou drupe renfermant un noyau arrondi.

1°. La première espèce utile à la matière médicale est le *balsamier* élémifère, *amyris elemifera* de Linnéus; elle croît en Amérique, c'est l'*icaribà* des bréfiliens; la résine élémi en découle par incisions. (*Voyez* sa description dans Pison & dans le dictionnaire de botanique.) (*Voyez* le mot ELÉMI).

2°. La seconde est le *balsamier* de Giléad, *amyris gileadensis* de Linnéus. Cet arbre croît dans l'Arabie heureuse; on croit qu'il donne, ainsi que l'espèce suivante, le baume de Judée ou de la Mecque.

3°. La troisième espèce est *balsamier* de la Mecque, *amyris opobalsamum*; c'est un arbrisseau toujours vert qui croît dans l'Arabie; on en tire le vrai baume de la Mecque. (*Voyez* ce mot pour la manière de recueillir ce baume & pour ses propriétés.)

4°. La quatrième espèce que nous devons indiquer est le *balsamier* de la Jamaïque, *amyris balsamifera* de Linnéus; il répand, en brûlant, une odeur agréable semblable à celle du bois de Rhodes ou de Chypre.

5°. Une cinquième espèce nommée *balsamier* kataf, *amyris kataf* de Forskal; cette espèce qui croît en Arabie, se gonfle dans les tems pluvieux; il donne à la suite de ce gonflement, une poussière rouge d'une odeur très-agréable, dont les dames se servent pour se parfumer la tête.

6°. Enfin il paroît que le bois de Rhodes appartient à une espèce d'*amyris* peu connue des botanistes, & que c'est aussi une espèce de ce genre qui fournit la myrrhe; c'est au moins ce qui semble résulter des recherches & des informations faites par Forskal, dans son voyage d'Egypte. (*Voyez* le mot MYRRHE.)

On peut conclure en général de l'histoire des douze espèces de *balsamier* décrites avec soin par M. de la Marck dans le dictionnaire de botanique de l'encyclopédie, que tous les arbres ou arbrisseaux de ce genre ont des bois très-résineux; qu'il découle de tous, soit naturellement, soit par des incisions, des sucs d'abord fluides, très-odorans, très-inflammables, & que c'est à des espèces de ce genre que sont dues le baume de la Mecque, la résine élémi, la myrrhe & plusieurs autres résines liquides ou solides peu connues en Europe, & employées à différens usages par les habitans des pays où croissent ces arbres. (M. FOURCROY.)

BALSAMINE, (*Mat. méd.*) *Impatiens.*

Genre de plante à fleurs polypétalées, qui a des rapports avec les capucines & les violettes, & dont les fleurs ont une beauté remarquable dans plusieurs espèces.

On en distingue huit espèces dans le dictionnaire de botanique. Celle qu'il nous importe de connoître est,

La *balsamine des bois.*

Impatiens noli me tangere. LINN.

Balsamina tutea, noli me tangere. C. B. PIN.

La tige de cette plante est à-peu-près haute d'un pied, cylindrique & tendre. Ses feuilles sont alternes & petiolées. Les fleurs sont jaunes, assez grandes, munies d'un éperon recourbé. Le fruit est une capsule oblongue pointue qui, dans sa maturité, au moindre contact, lance au loin ses graines en se divisant; d'où lui vient le nom de *Noli me tangere.*

Cette plante se trouve dans les bois, dans les lieux

lieux humides de l'Europe, de la Sibérie & de l'Amérique septentrionale, fleurit en juin, & est annuelle.

Comme cette plante contient un principe fort âcre, Dodonée l'a crue vénéneuse. Cependant Gesner a assuré que ses feuilles appliquées extérieurement excitoient puissamment l'urine. Boerhaave rapporte que les feuilles de cette plante ayant été employées pour des lavemens au lieu de mercuriale à laquelle elles ressemblent un peu, l'effet en a été très-pernicieux.

Buchwald la regarde comme vulnéraire, & prétend qu'on peut l'appliquer sur les hémorrhoïdes & sur les plaies des parties nerveuses. Suivant quelques auteurs, elle déterge & fait cicatriser les vieux ulcères sur lesquels on l'applique. En général l'usage de cette plante est peu répandu.

Il y a encore une *balsamine* qu'on nomme *balsamine* mâle.

(*Voyez* Pomme de merveille.)

(M. Macquart).

BALSAMIQUE. (*Hygiène.*)

Partie II, choses dites non naturelles.

Classes II, III & VI.

Ordre II, cosmétiques.

L'art de la parfumerie & de la toilette emprunte tous les jours de la classe des *balsamiques* des substances qui ont moins de force & d'âcreté que n'en présentent les aromates chauds & les résineux purs: cependant il est encore des baumes résineux assez actifs pour que leur odeur fatigue l'odorat, & qu'il irrite certaines constitutions délicates. Il faut les éviter. On en dissout quelques-uns dans de l'esprit de vin pour en former des espèces de préparations auxquelles on donne le nom de lait virginal, & qu'on emploie communément comme cosmétique, quoique de l'eau fraîche & pure convienne souvent beaucoup mieux. Quant aux quantités générales de ces substances, (*voyez* le mot Balsamique, *Mat. méd.*)

(M. Macquart.)

BALSAMIQUES. (*Mat. méd.*)

Les chimistes & les physiciens ont remarqué quelque différence entre ce qui est d'une saveur aromatique, & ce qui n'en a qu'une balsamique. La *balsamique* est pure, simple, un peu plus douce, & cause en quelque façon des nausées. L'aromatique semble composée de quelque chose d'âcre & de *balsamique*, c'est ce qui la fait trouver bien plus forte & plus brûlante. D'ailleurs, l'aromatique est moins fréquemment, que la *balsamique*, parfaitement pure & seule; il n'est pas rare de la trouver mêlée de quelque chose de douçâtre ou d'un peu austère tirant sur l'amer, & même quelquefois fort amère.

Les *balsamiques* & les aromatiques ont tous plus ou moins d'odeur, & remplissent par conséquent l'air qui les environne de particules odoriférantes qu'ils exhalent. Cependant suivant que l'air qui les environne est plus ou moins chaud, cette transpiration que cause certainement le mouvement intestin continuel qui a lieu dans ces mixtes, augmente ou diminue; & même devient presqu'insensible dans la suite, ce qui ne laisse pas de leur ôter assez considérablement de leurs vertus médicinales; d'où il suit assez naturellement que l'activité des *balsamiques* & des aromatiques frais est toujours plus grande; & qu'il n'en ont presqu'aucune dès que leurs particules odorantes se sont exhalées. Telle est aussi la raison pour laquelle la décoction que l'on en fait dans des vaisseaux ouverts, a bien moins de vertus que l'infusion, parce que les particules les plus subtiles & les meilleures se dissipent.

Le règne animal & le règne minéral fournissent peu de *balsamiques*, & ceux qu'ils donnent sont fort simples. Le règne végétal, au contraire, outre qu'il produit une grande quantité de *balsamiques*, donne aussi des aromatiques sans nombre.

Il se trouve, dans toutes ces substances, un principe spiritueux très-tendre, très-mobile, fort odoriférant, d'une nature saline, huileuse, une huile essentielle, éthérée, & une certaine substance fixe ou résineuse ou gommeuse, ou gommeuse-résineuse, d'une saveur douçâtre dans les unes, purement aromatique & *balsamique* dans les autres; dans quelques-unes enfin un peu austère, un peu amère, & même décidément amère.

C'est en partie du principe volatil, huileux, spiritueux, en partie du fixe gommeux, résineux, ou résineux-gommeux, que les simples *balsamiques* & aromatiques tiennent leur activité médicinale. Ce dernier, lorsqu'on l'a pris, est chassé très-facilement par la chaleur douce de l'estomac, se change en exhalaisons très tendres & très-mobiles: le suc gastrique, la chaleur & le mouvement péristaltique de l'estomac, dissolvent le premier, l'extraient & le séparent de la portion terreuse excrémentitielle.

La partie huileuse spiritueuse, une fois dissoute, produit un effet remarquable dans l'estomac, tant en dissolvant qu'en atténuant ce qui y est renfermé, qu'en animant pour ainsi dire, & en excitant ses tuniques mêmes; il n'y reste cependant pas longtems; ni dans les intestins; mais il enfile bientôt, à cause de sa grande subtilité & de sa mobilité, les veines lactées & les autres vaisseaux inhalans & absorbans, lymphatiques & veineux, & se mêle aux autres humeurs de la circulation. Quand il y est parvenu, il est brisé de plus en plus par la chaleur & le mouvement intestin triturant, divisé en molécules très-petites, & dispersé dans tous les recoins de la machine. En passant à travers les vaisseaux,

il cause un peu d'ardeur sur les parties nerveuses, membraneuses & musculaires des canaux ; il les irrite, entraîne dans un plus grand mouvement les globules sanguins & les particules de toutes les autres humeurs, étend les principes salins, huileux, inflammables du sang, donne plus de vigueur à l'influx des liqueurs sur les fibres motrices des solides, augmente la matière qui porte la chaleur, excite ainsi & fortifie de différentes manières la force contractile & la contraction actuelle de tout le genre nerveux, la violente circulation des humeurs qui en dépend, la plus grande fluidité & la chaleur. Ainsi il doit se faire sur-le-champ quelque dessèchement dans les solides, une plus grande transpiration; la sueur s'ensuivra par conséquent, de même qu'une plus grande sécrétion dans tous les organes.

De-là vient que ces substances sont nervines, céphaliques, cordiales, pectorales, carminatives, stomachiques, anthelmintiques, utérines, aphrodisiaques, &c. Quoique telles soient les vertus communes des *balsamiques* & des aromatiques, elles sont cependant plus marquées dans quelques-uns, & plus foibles dans d'autres.

Les *balsamiques* produisent de bons effets dans toutes les maladies dont les principales causes peuvent se rapporter à la foiblesse, au relâchement & à la trop grande humidité des parties solides, de même qu'au défaut du liquide nerveux, à l'affoiblissement de la chaleur naturelle, à la viscosité, l'inertie & l'impureté du sang & des autres humeurs, à la contraction languissante des solides, à la circulation ralentie des humeurs, à la diminution ou à la suppression entière des excrétions ; ils ne sont pas moins utiles à l'extérieur comme discussifs & fortifians ; on en forme des sachets, des épithèmes, des cucuphes, qu'on applique dans les foiblesses de tête ou de mémoire, dans la paralysie des membres, dans les affections œdémateuses, dans la foiblesse des ligamens & dans leurs relâchemens.

Mais ces remèdes, employés inconsidérément, peuvent devenir très-nuisibles pour ceux qui sont d'un tempérament bilieux, colérique, pléthorique, lorsqu'il y a tension, sécheresse, resserrement, inflammation, lorsque le sang est dans un grand degré d'effervescence. (*Voyez* aussi AROMATIQUES & l'article des BAUMES.) (*Dictionn. de mat. méd.*)

(M. FOURCROY.)

BAMBOU. (*Mat. méd.*)

Espèce de roseau en arbre, dit Pison, dont les racines sont genouillées & fibrées, desquelles s'élèvent des tiges hautes cylindriques, revêtues d'une écorce verte & environnées de nœuds fort durs; ces nœuds donnent naissance à de nouveaux rameaux & à des rejettons creux également noueux & armés, à l'endroit des nœuds, d'épines rondes & oblongues ; ces rameaux ne poussent que quand les tiges sont crues à la hauteur de 12 ou 15 pieds.

Ces tiges, encore récentes sont d'un vert sombre, presque solides, pleines d'une moëlle légère, spongieuse, que les indiens sucent volontiers à cause de sa saveur agréable; quelques unes de ces tiges sont d'un blanc jaunâtre, luisantes, creuses en dedans, & enduites d'une espèce de chaux ; ce changement arrive, parce que la liqueur contenue dans les tiges, sortant peu à peu, elle se coagule souvent près des nœuds par l'ardeur du soleil, & se durcit ; elle perd alors sa douceur naturelle & prend une saveur un peu astringente semblable à celle de l'ivoire brûlé. Tel est ce que les habitans du pays nomment *sacar mambu*, & Garcias & Acosta *tabaxir*. Plus ce suc est blanc & léger plus il est estimé ; s'il est inégal & de couleur cendrée, on en fait peu de cas.

Quant aux feuilles du *bambou*, elles sortent des nœuds ; elles sont vertes, longues d'un empan, larges d'un doigt près de la queue, laquelle est fort courte, plus étroite vers la pointe, cannelées & rudes sur leurs bords. Les fleurs sont des épis écailleux, semblables à celles du froment, plus petites cependant, posées en grand nombre sur les petits nœuds des tiges ; elles sont à étamines & pendantes à des filamens très-minces.

Les jeunes tiges qui sont les plus succulentes & les plus savoureuses, ajoute encore Pison, sont aussi les plus estimées aux Indes, tant par les étrangers que par les habitans. C'est le principal ingrédient d'une composition appelée *achar*, qu'on apporte en Europe, & que les gens d'un goût fin estiment être d'un saveur extrêmement flatteuse. J'en ai moi-même mangé, dit le même auteur ; elle m'a fait plaisir.

Quoique tous ces roseaux soient remplis, dans le commencement, d'une liqueur agréable, cependant elle ne se trouve pas dans tous les roseaux ni dans toutes sortes de terres ; mais elle est plus ou moins abondante selon la force du soleil & la nature du terroir. Or, quoique le prix de ce suc varie, selon la fertilité de l'année, Pison néanmoins rapporte qu'on le vend toujours dans l'Arabie & dans la Perse au poids de l'or ou de l'argent. Les indiens s'en servent pour les blessures faites aux testicules & au pénil. On le dit aussi très-bon dans les affections colériques & dans la dyssenterie. On lit dans Garcias qu'il est bon pour appaiser les chaleurs, soit internes soit externes, dans les fièvres & les dyssenteries bilieuses, mais sur-tout dans les fluxions bilieuses & l'urine sanguinolente. La décoction des feuilles & de l'écorce, prise en boisson, nétoie les plaies du sang qui y étoit resté. Il est bon aussi aux femmes accouchées pour déterger l'utérus. Lorsqu'on coupe ces roseaux, & qu'on les brûle, ils font des cendres extrêmement propres à fertiliser les terres. Lorsqu'on les a mis au feu, ils détonnent avec un grand bruit qu'on prendroit pour

une décharge de mousquetterie, parce que l'air qui est renfermé entre chaque jointure, venant à être raréfié par la chaleur, & se trouvant trop comprimé, il rompt les parois de toute part & s'ouvre un passage par la force.

Cette espèce de roseau croît sur le sable au bord de la mer. (*Diction. de mat. méd.*)

(M. Fourcroy.)

BAMIA. (*Mat. méd.*) Cette plante du Sénégal croît à la hauteur de huit à dix pieds sous la forme d'un arbrisseau. Linnéus la désigne sous le nom de *hibiscus vitifolius, foliis quinquangularibus, acutis, serratis, caule inermi, floribus pendulis.*

Le *bamia* est extrêmement mucilagineux : on trouve quelquefois le long de ses tiges quelques larmes d'une gomme rougeâtre qui se fond dans la bouche. Ses feuilles sont employées par les nègres comme toutes les autres plantes malvacées, en topique, pour résoudre les tumeurs enflammées & causées par un défaut de circulation dans les liquides; mais ils l'a cultivent communément pour se nourrir de ses graines qu'ils mangent crues au moment de leur première maturité, comme nous mangeons quelquefois des petits pois dans leur primeur pour nous faire bonne bouche. Cette graine n'a qu'un goût fade: néanmoins les nègres, qui y sont accoutumés, la trouvent fort bonne, sans doute parce que son mucilage acide est très-salutaire dans le tems où elle paroît, qui est celui où règnent les fièvres putrides & les dyssenteries bilieuses, sur la fin de la saison des pluies.

(*Extr. de l'A. E.*) (M. Mahon).

BANANE. (*Hygiène & mat. méd.*) (*Voyez* Bananier).

BANANIER. (*Hygiène & mat. méd.*)

Musa.

Le *bananier* est un genre de plante unilobé qui ressemble assez aux balisiers, & comprend des plantes exotiques, dont les fleurs naissent entre des écailles spathacées, disposées le long d'un axe commun, & dont la tige, toujours sans rameaux, est couronnée par des feuilles simples, communément d'une grandeur extraordinaire.

On distingue trois espèces de *bananier* dans le dictionnaire de botanique, tom. I.

1°. Le *bananier* à fruit long; le *bananier* cochon de l'Amérique; le plantin, ou platanier des espagnols.

Musa paradisiaca. Linn.

Ficus indica fructu racemoso folio oblongo. Bauh. Pin. 508.

Palma humilis longis latisque foliis. C. B.

Musa fructu cucumerino longiori. Plum.

Cette plante est aussi curieuse par son aspect, qu'elle est intéressante par la bonté de ses fruits: de sa racine qui est une espèce de bulbe oblong, obtus, garni de fibres, s'élève une tige simple, haute de six à dix pieds, grosse comme la cuisse, tendre & comme écailleuse. Cette tige se termine par un beau faisceau composé de huit à dix feuiles simples, lisses, longues de sept à neuf pieds, sur un pied & demi de large.

Du milieu de ces grandes feuilles sort un assez long pédoncule penché, dont toute la partie supérieure sert d'axe aux fleurs qui sont en grand nombre. Celles de la partie inférieure de l'épi produisent des fruits longs de cinq à huit pouces, qu'on nomme bananes. Ils ont assez la forme de nos concombres, & sont jaunes dans leur maturité, & au nombre d'environ une centaine. Le pédoncule qui en est chargé porte alors le nom de régime.

Ces fruits sont très-bons à manger; ils ont la chair jaune, moëlleuse, pleine d'un suc douçâtre, aigrelet, & d'un goût agréable; leur centre, dans toute la longueur, est garni de petites graines tendres, attachées à de petits filets, & qu'on mange avec le fruit.

La banane se mange crue, en compote, bouillie avec du bœuf salé, cuite par tranches sur le gril, ou dans la poële. Cette nourriture est d'un grand secours quand le blé manque. Cependant on la dit un peu pesante, sujette à engendrer un suc épais & visqueux qui obstrue les viscères, & sur-tout le foie. Cette plante croît dans les climats chauds des deux Indes & de l'Afrique. Elle fleurit chez le roi, & donne quelquefois des fruits passables.

Les égyptiens, dit Lémery, en font une décoction dont ils se servent pour tempérer l'âcreté du rhume; ils la regardent comme adoucissante, humectante, & utile dans les inflammations de la poitrine.

Selon Minguet, l'eau du corps ou du tronc de la plante, est bonne pour les cours de ventre, pour nettoyer les yeux. Celle des boutons convient pour déterger les ulcères. L'écorce du fruit vert, réduite en charbons ou pulvérisée, guérit les ulcères & les crables ou fentes qui viennent sous la plante des pieds des nègres.

La *banane* jouit de la vertu aphrodisiaque.

Les auteurs de l'*hortus malabarinus* assurent que la racine écrasée & bouillie dans du lait met fin aux vertiges; que son eau, mêlée avec du sucre, est excellente pour appaiser la chaleur des reins, & les douleurs excitées par l'urine âcre, & pour soulager ceux qui ont trop fait usage du mercure. [illegible] moëlle de l'arbre ou la substance médul[illegible] châtre qui porte le fruit, étant é[illegible]

avec du miel, est bonne pour les affections des yeux. Le beurre dans lequel on fait frire des rouelles du fruit produit le même effet ; le suc qui distile par les incisions qu'on fait à la racine est très-astringent.

2°. Le *bananier* à fruit court, vulgairement la bacore ou la figue-banane.

Musa sapientum.

Musa affinis altera Bauh. Pin. 580.

Musa fructu cucumerino breviori. PLUM.

La tige de ce *bananier* est d'un vert jaunâtre, parsemé de taches noires. Ses fruits sont plus nombreux, plus délicats & plus faciles à digérer que ceux de l'autre espèce. Elle croît spécialement à la Guinée, au Brésil, aux Antilles & dans la Guïane. On la cultive chez le roi.

3°. Le *bananier* à grappe droite.

Musa troglodytarum. LIN.

Musa uranoscopus. RUMPH. amb. 5.

Cette espèce est remarquable en ce qu'elle porte ses fruits élevés, tandis que les autres les ont pendans. Ils sont petits, irréguliers, plus larges & plus arrondis vers leur sommet. Leur chair est jaune, visqueuse, d'abord acide, puis assez douce dans la maturité. Ce *bananier* croît dans les Moluques. Son suc est rougeâtre. On ne mange pas son fruit crud, parce qu'il irriteroit la bouche ; mais on le cuit légèrement sous la cendre : alors il prend une consistance visqueuse & une saveur douce qui en permettent l'usage. Il passe pour provoquer l'urine & la teindre en rouge.

Le *bananier*, produisant un des fruits les plus utiles des Indes, y est cultivé avec soin, ce qui est cause qu'on en a obtenu un grand nombre de variétés, décrites dans l'*herbarium amboinense*. Cette plante, changée & améliorée par l'effet de la culture, ne produit plus de semence ou fort rarement, mais elle se perpétue par des rejetons qui naissent constamment de sa racine, avant que la tige périsse, comme elle le fait ordinairement lorsqu'elle a porté du fruit. (M. MACQUART.)

BANC, ou coffre destiné à chauffer le linge. (*Administr. des hôpitaux civils*).

M. Tenon en donne la description suivante : c'est un *banc* dormant en menuiserie, s'ouvrant par-dessus, & fermant tout au tour, ayant au fond un tuyau de chaleur venant du poële. Ce tuyau doit être environ é de dalles pour prévenir les incendies. On aura continuellement, dans ce *banc*, des alaises, des draps, des chemises, des camisolles, des coiffes de nuit & des serviettes chaudes, prêtes à essuyer & changer les malades. Ce *banc* est en usage à la maison royale de santé, à Paris, où l'on a remarqué qu'il étoit d'un grand secours.

(M. THOURET).

BANCAL (*Voyez* CLAUDICATION dans le dictionnaire de chirurgie. (M. JEANROI).

BANCUDU. (*Mat. méd.*)

C'est un arbre qui croît dans les îles Moluques. M. Adanson en distingue trois espèces. Les deux dernières seulement sont employées par les indiens, comme médicamens. Les feuilles de la seconde espèce, appellée par Rumphius *bancudus latifolia*, sont utiles dans les coliques du bas-ventre, causées par des vents, par la dyssenterie & par l'accouchement : on les trempe dans l'huile du cocotier ; on les fait ensuite amortir sur le feu, on les applique ainsi sur les lombes, & la douleur se dissipe.

Dans les dysuries, qui sont une maladie endémique dans certaines années aux îles Moluques, & qui sont telles que l'urine est glaireuse, calcaire & d'une âcreté qui excorie le canal de l'urètre, on fait boire tous les jours un verre du suc de son fruit pilé, criblé à travers un linge, & mêlé avec un peu de chaux. Ce même fruit se mange dans sa maturité : on le cuit sous les cendres quand il n'est pas mûr ; ou bien on boit son suc mêlé avec du vinaigre, pour résoudre les duretés de la rate, & dans la maladie appellée *théatu*. Il arrête aussi les crachemens de sang, & est un excellent vulnéraire astringent. Ses feuilles s'appliquent sur les blessures, pour les cicatriser, & favoriser la réproduction des chairs. On l'appelle *consoude des Indes* aux îles Moluques, parce qu'à l'hôpital de Batavia on tire de ses feuilles un sel qui est très-en usage pour nettoyer tous les ulcères qui ont le plus de malignité.

La troisième espèce de *bancudu* est désignée par Linnéus sous le nom de *morinda* 2 *citrifolia arborea, pedunculis solitariis*. Son fruit se mange crud, comme celui de la seconde espèce, pour résoudre les duretés de la rate. La décoction de ses feuilles hachées avec celles du *boa-rau*, qui est une espèce de *monbin*, se boit dans les coliques. Le suc exprimé de ses feuilles, cuit avec les feuilles de l'argemone à fleurs blanches, s'applique sur les parties attaquées de la goutte, pour en calmer les douleurs. Le bain de ses racines pilées dans l'eau a la même vertu. (*Extr. de l'anc. Encycl.*)

(M. MAHON).

BANDAGE (*chirurgie*). (*Voyez* HERNIE, dictionn. de chirurgie, supplément du dictionn. de méd.)

(M. CHAMSERU).

BANDE (*chirurgie*). (*Voyez* APPAREIL, dictionn. de chirurgie). (M. CHAMSERU).

BANDIAT. (*Eaux minérales*).

Le *Bandiat* est une petite rivière qui arrose l'Angoumois, & qui prend sa source aux confins du Périgord. M. Valliet assure que l'eau de cette rivière est minérale, & chargée d'une grande quantité de particules ferrugineuses. Il seroit essentiel d'examiner si le fer s'y trouve à l'état de fer noir, ou bien à celui d'oxide ocreux, ainsi que les quantités de ces substances.

Il seroit encore essentiel de constater les autres principes qui sont unis au fer, s'il y en a, ainsi que les qualités médicinales qu'on doit reconnoître dans ces eaux. (M. Macquart).

BANGADA. (*Mat. méd.*)

C'est une espèce de liseron, *convolvulus*, 40, *pes capræ*, *foliis bilobis pedunculis unifloris* de Linnéus. Cette plante est vivace, &, comme tous les autres liserons, elle jette du lait ou une liqueur laiteuse, lorsqu'on fait une incision à quelqu'une de ses parties. Toute la plante cuite, & macérée dans l'eau, s'applique en cataplasme sur les parties du corps attaquées de la goutte, dont elle appaise les douleurs. La décoction de ses feuilles, dans le lait de chèvre, se boit pour dissiper les hémorrhoïdes. (*Extr. de l'anc. Encycl.*) (M. Mahon).

BANGI. (*Hygiène & mat. méd.*)

Le *bangi* est une espèce de chanvre des Indes que M. Adanson croit être le *nepentes* des anciens, tant elle lui ressemble dans ses effets, qui sont d'exciter à l'amour, de produire la gaîté, & même l'ivresse, ou une espèce de fureur qui fait mépriser les dangers & la mort.

La poudre de ses feuilles, séchées au soleil, est un astringent puissant qui arrête la diarrhée, fortifie l'estomac, tempère la bile, & qui est le *spécifique* de la maladie appellée *pitao* au Malabar où elle est endémique : le pitao est une espèce d'énervement causé par des excès de fatigue, d'usage d'eau-de-vie, de mets acides & salins, de bétel & de riz crud, de saignées & de sommeil, d'où naît un amas d'humeurs qui dominent dans le sang ; & une jaunisse qui se montre sur les yeux, la langue, les ongles, la face & les pieds qui sont enflés. La décoction de ses feuilles vertes avec le gérofle & la muscade se donne dans l'asthme & dans les douleurs pleurétiques. Ses feuilles se mangent pour énerver la force de l'arsenic & de l'orpiment lorsqu'on en a avalé. Les fleurs du *bangi* se mêlent avec les autres astringens, en forme de trochisques, pour fortifier les parties de la génération, & pour les hernies.

La racine se mâche dans les gonorrhées virulentes. Son infusion ou l'émulsion de ses graines se prend pour arrêter les gonorrhées & les fleurs blanches. (*Extr. de l'anc. Encycl.*) (M. Mahon).

BANGUE ou chanvre des Indes. (*Mat. méd.*)

Acosta dit que cette plante ressemble beaucoup à notre chanvre. Les indiens lui attribuent de grandes vertus.... mais ils ne la prennent jamais qu'après l'avoir associée à quelques autres dont elle semble emprunter les propriétés ; c'est-à-dire, n'en avoir aucune par elle-même. (M. Mahon).

BANNIÈRES. (*Eaux min.*)

Bannières est un village du Quercy, près de Condat, diocèse de Cahors, où se trouve une source minérale d'eau froide, appellée fontaine de S. Felix, & située dans le pré de S. Michel.

M. Roziets en a donné l'analyse dans la gazette de santé du 14 septembre 1775, page 49. Son mémoire est divisé en quatre articles.

1°. Une description de la situation de la source & des lieux qui l'avoisinent.

2°. L'état actuel de la source ;

3°. L'analyse par les réactifs & l'évaporation, sans qu'on puisse clairement en déduire les principes que l'auteur a trouvés ;

4°. Les propriétés de ces eaux, qu'on présente comme utiles dans la suppression des règles, la leucophlegmatie, la jaunisse, les fièvres intermittentes, les fleurs blanches, les maladies graveleuses des reins & de la vessie, & les obstructions invétérées.

Il seroit à souhaiter qu'on nous donnât sur ces eaux de nouvelles recherches chimiques & pratiques.

(M. Macquart).

BANZER (Marc) naquit en 1592, à Ausbourg, de George *Banzer*, orfèvre & lapidaire. Il fut reçu docteur à Bâle en 1616, & se fit recevoir dans le collège des médecins d'Ausbourg en 1619, & il y demeura jusqu'au tems où son attachement à la religion luthérienne l'en fit sortir. Il erra alors d'un endroit à un autre. Mais ayant enfin été nommé à une place de professeur en médecine à Wittemberg, il s'y fixa, & y termina sa carrière en 1664, âgé de 72 ans.

Ses ouvrages sont :

Fabrica receptarum, id est, methodus brevis, perspicua & facilis, in quâ, quæ sint remediorum compositorum formæ, quæ earumdem differentiæ, quæ componendi & præscribendi ratio, quæ denique utilitas, atque quis utendi modus planissimè edocetur. Augustæ Vindelicorum, 1622, *in*-8.

Controversiarum medico-miscellanearum decades tres. Lipsiæ, 1649, *in*-4. (*Extr. d'El.*)

(M. Goulin.)

BAOBAB. (*Mat méd.*)

Le *baobad* eſt un arbre de la famille des malvacées, qui croît en Afrique, & particulièrement au Sénégal, & qui eſt remarquable par l'énorme groſſeur de ſon tronc, l'étendue de ſes branches, & l'arrangement total de ſes parties qui le font reſſembler de loin à une forêt.

Le fruit du *baobab* eſt utile en médecine : c'eſt une capſule ovale, ligneuſe, de plus d'un pied de longueur, couverte en-dehors d'un duvet épais, & ayant dix à quatorze loges formées par des cloiſons membraneuſes qui contiennent chacune cinquante ou ſoixante graines oſſeuſes, uniformes, enveloppées dans une chair un peu ſucculente.

Cet arbre a un bois tendre & léger ; le deſſous de ſon écorce, le bois, les feuilles, contiennent un mucilage fade très-abondant. Les naturels des lieux où il croît font ſécher ſes feuilles à l'ombre, & ils les réduiſent en une poudre qu'ils nomment l'*alo*. Cette poudre, qui eſt inſipide, leur ſert dans leurs alimens ; ils croient qu'elle modère l'excès de leur tranſpiration, & qu'elle diminue l'ardeur qui les conſume.

La pulpe du fruit mûre dans laquelle les ſemences ſont enveloppées, eſt aigrelette & agréable ; on mange cette chair ; on en exprime le ſuc, on le mêle avec du ſucre, & on en fait une boiſſon analogue à notre limonade, qui eſt fort utile dans les maladies inflammatoires bilieuſes & putrides, communes dans quelques contrées de l'Afrique. En conſervant ce fruit, cette pulpe ſe deſſèche peu-à-peu dans ſon intérieur, & paroît former une ſubſtance farineuſe, & fécule amilacée qu'on pourroit employer, & que les habitans du pays emploient peut-être comme une matière nourriſſante. On trouve une ſingulière erreur dans Proſper Alpin ſur cette poudre du fruit du *baobab* ; il prétend que c'eſt de la terre de Lemnos ; mais celle-ci eſt une eſpèce de marne ou d'argile qui n'a nulle analogie avec une fécule végétale. (M. FOURCROY).

BAPTÊME. (*Hygiène*).

Partie III, règle de l'hygiène en général.

Claſſe I, règles pour les hommes conſidérés en ſociété.

Section IV, règles qui regardent les uſages & les coutumes.

Quand le *baptême* a été inſtitué dans quelques pays pour ſauver les ames, on n'a pas eu pour but de le faire aux dépens des corps ; cependant par la manière dont on l'adminiſtre, on fait tout ce qu'il faut pour nuire aux nouveau-nés. D'abord dans beaucoup d'endroits, on choiſit pour baptiſer la partie la plus délicate & la moins forte de la boîte oſſeuſe, je veux dire le ſommet de la tête, où la fontanelle, ſur laquelle on verſe de l'eau froide, qui, en hiver, peut procurer aux enfans des ſpaſmes & des convulſions fort dangereuſes, dans le moment ſur-tout où ce frêle individu eſt à peine à l'aurore de ſon exiſtence. Il me ſemble que, puiſqu'il le faut on ne devroit jetter l'eau que ſur le front de l'enfant, & ſur-tout la faire chauffer en hiver ; car indépendamment de ſon action ſur la fontanelle, elle imbibe ſouvent les langes, ce qui applique un froid & une humidité malfaiſans ſur la peau de l'enfant. Je penſe que quelques gouttes d'eau auroient autant de vertu qu'un verre entier. C'eſt ſur-tout dans les campagnes que ces précautions doivent être recommandées, ainſi que celle de ne pas mettre trop de ſel dans la bouche des enfans, auxquels il excite des vomiſſemens & des ſpaſmes.

J'ai vu en Ruſſie relativement au *baptême* une pratique encore bien plus dangereuſe, on pourroit même la dire meurtrière. Lorſqu'on veut baptiſer un enfant, on le plonge dans une petite cuve remplie d'eau glacée, & à pluſieurs repriſes. Le malheureux enfant, s'il naît foible & délicat, ne peut ſurvivre à cette épreuve : & j'ai été témoin que pluſieurs ſont morts victimes d'une coutume auſſi déraiſonnable. La politique & la police d'un état, où la population eſt bien loin d'être en raiſon des poſſeſſions territoriales, devroit empêcher un abus auſſi grand ; en employant pour y réuſſir le miniſtère des popes, ou miniſtres de la religion, qui, étant éclairés, pourroient tout ſur les eſclaves, relativement à cet objet de culte religieux.

J'ai fait connoître le vice de cette pratique, dans le pays même ; & j'en ai indiqué les ſuites fâcheuſes, il y a déja quelque tems, dans la topographie que j'ai donnée de la ville de Moſcow.

(M. MACQUART.)

BAPTÊME. (*Article de médecine légale*).

Il paroît certain que nous ignorons le tems précis auquel le fœtus commence d'être animé, quelles que ſoient les prétentions & les argumens de tous ceux qui ont agité cette queſtion. Cependant l'opinion la plus probable eſt que l'ame raiſonnable lui eſt unie dès le commencement, c'eſt-à-dire, immédiatement après la conception. Au reſte, cette opinion n'eût-elle pas plus de valeur apparente que les autres ; quand il ſeroit même encore plus difficile de déterminer ſi le défaut de mouvement ſenſible appartient à la foibleſſe ou à la mort : le fœtus n'étant ni corrompu, ni manifeſtement mort, & la néceſſité du *baptême* pour le ſalut éternel étant un dogme de l'égliſe, on doit adminiſtrer ce ſacrement ſous condition. En effet, il eſt douteux ſi le germe eſt vivant : &, quoiqu'il ſe trouve encore enveloppé dans les membranes, on le peut baptiſer même dans cette circonſtance, dit Jérôme Florentini, puiſqu'il n'eſt point décidé ſi ces membranes, qui empêchent l'eau de toucher immédiatement, ſont un obſtacle à la validité du *baptême*.

« Mais, lorſque fœtus a acquis tout ſon accroiſſe-

ment dans la matrice, & que, par des causes physiques irrémédiables, il n'en peut sortir sans perdre la vie; on a demandé s'il étoit nécessaire de soumettre la mère à l'opération césarienne dans la seule vue de baptiser l'enfant? On sent bien que s'il reste encore l'espoir de sauver la vie du fœtus, le double motif de conserver un citoyen, & d'opérer son salut spirituel, suffit pour autoriser cette opération, si, d'ailleurs, rien ne s'y oppose. Mais je suis bien éloigné de décider avec M. Gangiamila, que le danger, quoique douteux, de la vie spirituelle de l'enfant l'emporte sur le danger corporel de la mère ».

« On est encore moins fondé à s'en tenir à cette préférence, lorsqu'ayant essayé de baptiser deux jumeaux par le moyen d'une seringue portée à l'orifice de l'utérus, on est dans le doute si l'eau a touché les deux corps séparément ».

« On a proposé de baptiser les avortons par immersion dans l'eau dégourdie, mise sur une assiette ou dans un verre, sur-tout si le fœtus ou l'embryon sort de la matrice avec toutes ses membranes, ayant soin néanmoins d'ouvrir le sac membraneux pour en tirer le fœtus, afin que l'eau parvienne immédiatement sur son corps ».

« Lorsque, par le travail d'un accouchement, on présume que le fœtus vivant dans la matrice peut expirer au passage, on recommande de le baptiser par injection, ou en portant une éponge mouillée vers l'orifice de l'utérus. Il faut encore supposer dans cette circonstance que les membranes sont déjà rompues; car on seroit, selon des théologiens, dans la nécessité de les ouvrir pour mettre à nud quelque partie de l'enfant. Il doit être permis à un médecin de dire que cette méthode a ses inconvéniens pour l'enfant & pour la mère, puisqu'en faisant écouler les eaux par des moyens forcés, on se prive de l'avantage que leur écoulement pourroit procurer dans le moment de la sortie du fœtus. Il est difficile de tout concilier; mais, lorsque les membranes se rompent elles-mêmes, l'accoucheur est exempt de reproche: du reste, si l'enfant présente l'un de ses membres, on a décidé qu'il suffisoit, pour la validité du *baptême*, que cette partie, quelle qu'elle fût, pût être touchée par l'eau injectée ».

Cette condescendance est consolante à quelques égards, puisqu'elle dispense les gens de l'art d'employer les vexations pour remplir un ministère qui leur est si étranger. Heureusement encore pour eux, que dans les différentes circonstances qui ont fait naître cette question si agitée & si embrouillée par les controversistes, on les consulte bien rarement; que chaque famille s'occupe de ce soin en dernier ressort; & que les difficultés n'existent que dans les livres & dans les écoles.

C'est encore une question qui a beaucoup divisé les auteurs de médecine légale & les canonistes, savoir, si on devoit conférer le *baptême* aux monstres? Alberti, dont nous croyons devoir imiter la discrétion en épargnant comme lui à nos lecteurs l'ennui d'un fatras d'érudition & de discussions inutiles, pense que, si une production humaine monstrueuse semble être douée d'une ame, on ne peut lui refuser le sacrement. Or, on reconnoîtra qu'elle a cet avantage, si la partie principale de ce corps étrange, c'est-à-dire, la tête, a conservé la forme qui est l'attribut de l'humanité: &, dans ce cas, la difformité du reste du corps ne fera pas un obstacle.

Le *baptême* administré à un être dont le sexe seroit douteux, n'est susceptible, pour cela, d'aucune nullité. Lorsque le sexe est constaté, on se contente d'établir l'existence & la condition civiles de l'être dont, jusques-là, on avoit douté.

Enfin les moles, qui ne sont la plupart que de faux germes étouffés & comme ensevelis dans une masse de substance charnue, ne sauroient être l'objet d'aucune discussion relativement à la question qui est le sujet de cet article, puisqu'ils sont évidemment privés de toute vie. (M. Mahon).

BAR. (*Eaux min.*)

Bar se trouve en basse Auvergne, dans le quartier de Lambron, paroisse de Bonde, près la petite ville de S. Germain; il y a plusieurs sources d'eaux minérales froides, dont trois seulement sont abondantes, & se réunissent pour former un petit ruisseau.

Suivant Raulin, les eaux de *Bar* contiennent une terre absorbante, & de l'alcali minéral.

M. Monnet de Champeix, journal de méd., mai 1764, trouve qu'elles contiennent de plus de la sélénite, & de l'eau mère en grande quantité. Il les regarde comme purgatives, fébrifuges & apéritives.

M. Monnet, dans son traité des eaux minérales, 1768, présente ces eaux comme gazeuses & alcalines; elles sont encore à examiner à fond.

(M. Macquart.)

BARAMARECA. (*Mat. méd.*)

C'est une plante légumineuse du genre du Canavali, & que M. Adanson, qui l'a vue au Sénégal, croit ne devoir nullement être confondue sous le nom spécifique de *dolichos ensiformis*, &c., comme il le reproche à Linnéus.

On emploie les féves de cette plante comme une drogue médicinale: elles sont sur-tout souveraines pour la goutte, employées en forme de liniment qui se fait en les pilant, dépouillées de leur pellicule, avec l'écorce du béen, ou avec la racine du watta, du calamus & celle du fruit mûr de l'arek, mêlées avec de l'eau de riz patsjeri, ou encore avec le curcuma, le lait de coco, &c. On fait encore avec la farine de ces mêmes graines mêlées avec le gin-

gembre sec & le poivre long des pillules antispasmodiques. Le suc de ses feuilles pilées dans l'eau-de-riz, ou dans le lait du jeune coco, se boit dans la cachexie. (*Extr. de l'anc. Encycl.*) (M. MAHON).

BARAQUES, (BARAQUÉES armées). (*Méd. milit.*)

Dans les camps, vers l'arrière saison, lorsqu'il y a apparence que l'on gardera long-tems la même position, on permet ou l'on ordonne aux troupes de faire usage des *baraques*. Entre les diverses manières de *baraques*, il y en a de plus saines les unes que les autres. On doit regarder comme très-bonnes, suivant M. le Begue de Presle, les *baraques* dont les murs sont de bois & de terre, ou de clayonnage, & le toît de paille ou de gazon. Mais celles dont les murs & le toît ne sont formés que par des tas de fumier ou de paille pourrie, sont mal saines; on n'y respire que la vapeur du fumier. Il est à-propos de les défendre. Suivant le même auteur, dans le pays où l'on ne manque pas de bois, une *baraque* faite comme les loges des sabotiers seroit préférable aux *baraques* sans cheminée. Dans les contrées & les saisons très-froides ou très-humides, on y entretiendroit du feu toute la nuit. Il propose de plus de faire, de distance en distance, de grandes *baraques* semblables à cheminées, pour rassembler les soldats durant le jour.

Les *baraques* forment donc ainsi un abri particulier qui renferme les tentes, & met les troupes à l'abri du froid & de l'intempérie de la saison. On fait de plus, ajoute M. Colombier, des trous souterrains sous la cuisine, pour se chauffer; une espèce de toît couvre ces trous; il y a des cheminées; & il arrive souvent qu'en en faisant plusieurs qui se touchent avec des portes de communication, on fait de vrais appartemens. Les chevaux & les bestiaux sont de même *baraqués* & préservés.

Quoique ces *baraques* soient moins froides que les tentes, & qu'on en puisse faire où l'on soit presqu'aussi chaudement que dans les chambres de maçonnerie, elles ne préservent guères cependant de l'humidité. On doit employer, pour s'en garantir, en les établissant, les mêmes précautions que pour les tentes, c'est-à-dire, battre le sol, le couvrir de sable, de feuilles sèches, de roseaux ou toute autre matière sèche, si l'on en a suffisamment, y étendre du menu bois sec, & ensuite de la paille pour coucher.

Il est de plus essentiel, suivant M. Colombier, de les construire assez solidement, pour qu'on ne risque pas d'en être écrasé, si elles venoient à tomber, & d'y faire des toîts de paille qui donnent de l'écoulement aux eaux. Il ne faut pas souffrir que les soldats couchent dans les souterrains, qui doivent être tous construits de manière qu'il y ait un passage pour la flamme & la fumée; &, comme il est nécessaire qu'on soit éclairé de bonne heure dans l'arrière saison & dans l'hiver, il seroit essentiel qu'il y eût, pendant quelques heures, une lanterne attachée à un des bouts de la tente, de manière que le trou, par lequel sort la fumée, répondît au-dehors.

C'est dans cette circonstance, ajoute M. Colombier, que le soldat a besoin d'être couvert, & qu'il seroit très-bon de lui faire distribuer des gilets. Il observe de plus, relativement aux inconvéniens qui résultent de cette manière d'arranger les camps, que c'est un expédient bien malheureux pour les armées, que celui de baraquer ainsi dans la rigueur de la saison. Les fourrages, les légumes, sont éloignés; l'eau difficile à avoir, & souvent gelée; on ne peut quelquefois mettre le pied hors de la tente sans enfoncer dans la boue, ou sans être exposé au froid le plus vif; la neige couvre la terre dans certains pays, & alors les engelures, les rhumatismes, les fluxions de poitrine régnent parmi les troupes, & le service en devient aussi plus difficile & plus dangereux.

Il est, suivant M. le Begue de Presle, une autre espèce de *baraques* de branchages que le soldat fait durant l'été. Comme elles sont moins propres à le garantir de la pluie & de la fraîcheur de la nuit que les tentes, il est à-propos de ne les permettre que faute de tentes, & dans des pays très-chauds; car si les nuits sont fort humides & froides, il faut les faire garnir de terre comme les *baraques*.

(M. THOURET).

BARBA. (Pierre) Il étoit docteur de la faculté de médecine de Valladolid, en Espagne. Il fut premier médecin de Philippe IV, qui monta sur le trône en 1621.

Ses ouvrages sont :

1°. *Vera praxis de curatione tertianæ stabilitur; falsa impugnatur; liberantur Hispani medici à calumniis*; &c. . . . . Hispali, 1642 *in*-4.

Ce traité est fait pour prouver les vertus de la racine du Pérou, ou le quinquina, contre la fièvre tierce.

2°. *Resunta de la materia de peste*, Madrid 1648.

(M. GOULIN.)

BARBA. (Alvaro Alonzo) Il étoit Espagnol & prêtre. Son séjour au Pérou, vers le Potosi, lui avoit donné occasion de faire des remarques sur les mines de cette contrée. Il les a publiées sous ce titre :

Trattato dell' arte metallico. Cordova, 1674.

Cet ouvrage fut traduit en anglois, & a paru à Londres la même année, *in*-4.; il y fut réimprimé en 1738 *in*-12, avec une addition qui contient la découverte de toutes les espèces de mines, depuis l'or jusqu'au charbon, par M. G. Plattes; plus une autre édition intitulée : *Le mineur complet de Hougton*.

L'ouvrage

L'ouvrage de Barba a aussi paru en français sous ce titre :

Traité de l'art métallique. Paris, 1730, *in12*. par Hautin de Villars.

Il s'en est encore fait une édition françoise par Gosford. Paris, 1751. *in-12*. 2 vol. sous ce titre :

Métallurgie, ou, l'*art de tirer & de purifier les métaux, traduit d'*Alonzo Barba.

Il y en a aussi une édition en allemand. Francfort, 1739. *in-8*.

(M. Goulin.)

BARBARCA. (*Mat. méd.*)

Cette plante contient du sel essentiel & de l'huile ; elle est détersive & vulnéraire ; elle excite l'urine : elle est salutaire dans le scorbut, les maladies de la rate, & la néphrétique.

(*Extrait de l'anc. Encyclop.*) (M. Mahon.)

BARBARO. (*Hermolaus.*) Il nâquit à Venise le 21 mai 1454. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude de la langue grecque, & s'y rendit fort habile.

Il fut député par les Vénitiens vers l'empereur Fréderic III & vers Maximilien son fils, roi des Romains. Il fut encore chargé d'autres négociations importantes. Il mourut (dit Seguier) le 14 juin 1493. Ainsi il a fini sa carrière à l'âge de 39 ans & 24 jours ; ce fut à Rome, & il fut inhumé dans l'église de Ste. Marie, avec une épitaphe sur son tombeau.

Il a donné une version latine de Dioscoride, avec des notes. Il a revu le texte de l'histoire naturelle de Pline, qu'on fait avoir souffert beaucoup de l'ignorance & de la négligence des copistes ; il y a fait plus de 5000 corrections, qu'il a publiées sous ce titre :

1°. Hermolai Barbari, Patricii Veneti, & aquiliensis patriarchæ, *Castigationes Plinianæ*. Cremonæ, 1485 ; (*Ex Maittaire annal. typog.*)

Ces corrections ont été plusieurs fois réimprimées ; à Venise en 1496 *in-folio*, avec le texte de Pline ; à Venise, 1497 & 1498, *in-folio* ; & plusieurs fois encore depuis.

2°. Hermol. Barbari. Patricii Veneti *in Dioscoridem corollariorom libri V. cum præfatione J. Baptistæ Egnani*, (sine loco, forsan Romæ) 1492, *in-folio*.

Barbaro avoit été nommé par le pape Innocent VIII au patriarchat d'Aquilée ; il l'avoit accepté sans le consentement du sénat de Venise, qui lui intima l'ordre de ne pas profiter de cette nomination, & qui ensuite lui ordonna de renoncer à cette dignité. *Barbaro* refusa de se soumettre, & écoutant plus volontiers les suggestions de l'orgueil & de la vanité que le respect qu'il devoit aux loix de son pays, continua de prendre le titre de patriarche ; il passa le reste de sa vie dans une espèce d'exil, auprès de l'humble serviteur des serviteurs : c'est-à-dire de l'évêque de Rome.

(M. Goulin.)

BARBAUT (Antoine François) Reçu maître en chirurgie de S. Côme, à Paris, le 2 juillet 1732, dévint ensuite chirurgien du roi (par charge) au châtelet. Il se livra par la suite aux accouchemens, exerça cette partie de l'art avec célébrité, & l'enseigna aux écoles du collége de chirurgie. Il est mort il y a quelques années, âgé d'environ 80 ans.

On a de lui :

1°. *Splanchnologie, suivie de l'angiologie & de la neurelogie*. Paris, 1739. *in-12*.

2°. *Principes de la chirurgie*. Paris, *in-12*.

3°. *Traité théorique & pratique des accouchemens*. 1775. 2 vol.

(M. Goulin.)

BARBAZAN. (*Eaux minérales.*)

C'est un village du Comminges en Gascogne, qui est situé sur la rive droite de la Garonne, au pied d'une montagne, à une lieue de St. Bertrand de Comminges, à cinq de Bagnères de Luchon.

On trouve à un demi-quart de lieue, & à l'orient de ce village, une source minérale tiède, dans un pré appartenant au seigneur. Elle a fourni dans l'évaporation des pellicules blanches & épaisses, qui séchées ont donné $\frac{1}{566}$ du poids de l'eau. Elles contenoient une terre, qui est une espèce de craie blanche, & $\frac{1}{6}$ de sel marin (Selon M. Duclos).

M. Barrié médecin, intendant des eaux de Bagnères de Luchon, a envoyé à la société royale des notes sur ces eaux, d'après lesquelles on sait qu'il émane de ces eaux un gaz hépatique sensible, que le thermomètre qu'on y plonge s'élève au 17e. degré, qu'elle laisse un peu d'âpreté au gosier. Les expériences dont il parle, relativement à la nature de cette eau, ne sont pas suffisantes.

Ce médecin dit : l'eau de *Barbazan* est très-purgative, tonique, apéritive, quelquefois opérant l'effet des diurétiques chauds. Il en fait boire un peu plus ou un peu moins de trois pintes, à la température ordinaire de l'eau, en deux heures de tems. Il reconnoît que cette eau nuit dans les tensions douloureuses de l'estomac & du bas ventre, dans les maladies de poitrine, toutes les fois que les solides & les fluides sont disposés à s'irriter & à s'enflammer.

(M. Macquart.)

BARBE. (*Hygiène.*)

Partie III, règles de l'*Hygiène*.

Classe II, règles pour l'individu.

Ordre I, principes généraux de régime.

Section III, relativement à la manière.

Le poil ou la *barbe* qui couvre le menton ne paroît pas avoir été donné aux hommes pour qu'ils perdissent du tems à le raser. Il semble qu'une longue *barbe* a toujours rendu plus vénérable un magistrat, un ministre de la religion, un vieillard ; mais on avoit laissé chez nous aux seuls capucins le signe extérieur d'une virilité, dont on leur défendoit d'user, & au moyen duquel la nature semble avoir voulu distinguer les sexes. C'étoit autrefois une marque de mépris insigne que d'arracher ou de couper la *barbe* ; aujourd'hui c'est une sorte de mal-propreté de la laisser appercevoir.

Les Américains ont été fort surpris de voir que les Espagnols avoient de la *barbe*. On commença à la raser chez les Grecs vers le tems d'Alexandre, au rapport d'Athénée. Pline marque qu'on ne la fit à Rome qu'en 154. On visitoit ceux qui se faisoient la *barbe* pour la première fois. Diodore de Sicile & Tacite assurent que les Germains se rasoient. Les Goths & les Francs ne portoient qu'une moustache, qu'on appelloit *crista*. Il y a 3 à 4 siècles, on portoit des fausses *barbes* ou des perruques au menton, comme on en porte aujourd'hui sur la tête.

Puisqu'on est convenu de couper la *barbe* qu'on a, il est bon de s'habituer de bonne heure à ne point employer à cet office la main des barbiers, qui ayant l'habitude de raser tous ceux qui se présentent, rencontrent fort souvent des gens mal-sains, dont la figure est couverte de boutons & de pustules. S'ils ne sont pas fort propres, & s'ils ne se sont pas bien lavés, on risque d'attraper, par leur moyen, des boutons, des dartres, ou des érésipeles. C'est pour cette raison qu'il est aussi très-imprudent de se servir des rasoirs des personnes qu'on ne connoît pas bien, ainsi que du savon, des éponges & du linge dont ils ont fait usage. On doit être très-circonspect sur tous ces points, quand on ne veut pas avoir le visage gâté par le fait des autres.

(M. Macquart.)

BARBE A DIEU. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Clématite.)

BARBE DE BOUC. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Cercifi.)

BARBE DE CHÈVRE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Reine des Prés.)

BARBE DE RENARD. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Tragacantha. (M. Macquart.)

BARBEAU. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Bluet.) (M. Macquart.)

BARBEAU. (*Hygiène.*)

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe III, *ingesta*.

Ordre I, alimens.

Section II, alimens, poissons.

Cyprinus barbus. Lin.

Cyprinus oblongus maxillâ superiore largiore, cirris quatuor, pinnâ ani ossiculorum septem. Arted. gen. 4. syn. 8.

On a donné encore au *barbeau* les noms françois de barbel, barbiau, barblaux ; tous ces noms sont relatifs aux quatre barbillons qui lui pendent à la mâchoire, caractère qui convient encore à d'autres genres. Le *barbeau* a communément de douze à dix-huit pouces de longueur. Son museau est un peu aigu, sa gueule assez grande, & sans dents. Les yeux sont petits : la couleur des iris dorée & argentée. La forme du corps est oblongue, & un peu arrondie dans son contour : le dos est parsemé de points noirs, la couleur des écailles est olivâtre sur le dos & argentée sur le ventre.

La nâgeoire du dos a dix rayons : la queue est échancrée en forme de fourche. Les *barbeaux*, selon Albert, ont la chair molle & flasque ; ils sont beaucoup meilleurs dans l'été que dans l'hiver. Leurs œufs sont regardés comme une espèce de poison, parce qu'ils troublent la digestion & font grand mal à l'estomac. Suivant M. Duhamel, ce poisson a la chair très-blanche, délicate & de bon gout. La laite dans certaines saisons est grosse, plus rouge que blanche, & bonne à manger : c'est, selon lui, depuis le mois de septembre jusqu'au mois de mai que ce poisson est de meilleur goût. Le *barbeau* est très-vorace, & se trouve dans toutes les rivières & fleuves de l'Europe. On en rencontre qui pèsent jusqu'à sept à huit livres.

(M. Macquart.)

BARBERET (Denys). Il nâquit le 27 décembre 1714, dans le baillage d'Arnay-le-duc, aujourd'hui district du département de la Côte-d'Or. Après avoir fait à Montpellier ses études en médecine, & y avoir été reçu docteur, il voyagea en Italie. De retour il s'établit à Dijon en 1743, alors âgé de 29 ans. Il devint membre de l'académie de cette ville en 1744 ; il entra en 1746 dans le collége des médecins. Il fut ensuite médecin des armées dans l'isle de Minorque & en Allemagne ; puis nommé premier médecin de l'armée de Bretagne. Il alla ensuite de-

meurer à Bourg en Bresse, ville qui est actuellement du département de l'Ain, & de laquelle il fut pensionné en 1761. Il quitta cette ville en 1766 pour se rendre à Toulon, en qualité de médecin de la marine; il y donnoit aux chirurgiens employés dans ce département des leçons d'anatomie, de pathologie, de matière médicale & de botanique.

Voici les ouvrages qu'il a composés.

Dissertation sur le rapport qu'il y a entre les phénomènes du tonnerre & ceux de l'électricité, couronnée à Bordeaux en 1750 : imprimé, la même année.

Mémoire qui a remporté le prix de physique de l'année 1761, au jugement de l'académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon. Lyon, 1762, *in-12.*

L'auteur dans ce mémoire répond à cette question : Quelles sont les causes qui font pousser le vin? Quels sont les moyens de prévenir cet accident & d'y remédier sans que la qualité du vin devienne nuisible à la santé?

Mémoire sur les maladies épidémiques des bestiaux, couronné en 1765 par la Société royale d'agriculture de Paris. Paris, 1766 *in-8.*

Barberet, en 1761, remporta le prix des arts de l'académie de Besançon, sur la meilleure manière de cultiver la vigne & de faire le vin. La dissertation n'ayant pas été imprimée, il y a fait des additions considérables, de même qu'à celle qui fut couronnée à Lyon. Il se proposoit de les faire imprimer ensemble, ce qui devoit former un traité sur la culture de la vigne, sur la manière de faire le vin, & sur la manière de prévenir ses maladies & d'y remédier sans préjudicier à la santé. Il ne paroît point qu'il ait exécuté ce projet.

En 1763, Barberet partagea avec M. Carro, curé de Charmentré, le prix double de la Société d'agriculture de Rouen sur la meilleure manière d'amender les terres, relativement à leurs différentes qualités.

Barberet a aussi travaillé à la collection académique imprimée à Dijon; a fait les tables raisonnées des trois premiers volumes, & traduit plusieurs morceaux des ephemérides des curieux de la nature.

(M. GOULIN.)

BARBERIE. (la) (*Eaux minérales.*)

La *Barberie* est un endroit situé à une petite lieue au Nord de Nantes, sur la route de Rennes. On y trouve une source d'eau minérale froide, que M. Richard Duplessis dit ferrugineuse, & qui reste à connoître dans ses détails.

(M. MACQUART.)

BARBETTE. (Paul) Il exerça la médecine & la chirurgie à Amsterdam vers le milieu du siècle précédent. Il écrivoit dès 1658. Quand il n'auroit eu alors que 35 ans, on voit qu'il a pu naître vers 1623. Il n'étoit point partisan de la saignée, mais il l'étoit beaucoup des sudorifiques.

Voici la liste de ses ouvrages.

1°. *Chirurgie tweede stuk.* Amsterdam 1658; 1663 *in-8.*

En latin sous ce titre :

Chirurgia notis ac observationibus rarioribus illustrata secundùm recentiorum inventa, operâ Joannis Muys. Lugd. Batav. 1672. *in-12.* Amstel. 1693. *in-12.*

(Alt. edit.) Lugduni, 1693. *in-12.* 3 vol.

Il y en a aussi des éditions en allemand. Francfort 1683. *in-8.* par J. Jacq. Waldsmid. Leipsick, 1718, avec les autres ouvrages de Barbette.

2°. *Anatomia practica.* Amstelodami. 1659. *in-8.*

3°. *Methodus sanandi peste affectos.* Leidæ 1667. *in-12.* *cum notis* Freder. Dekkers.

(Alt. ed.) Leidæ 1672. *in-12.* avec les opera chirurgica anatomica. Leodii, 1669. *in-8.* Amsteled, 1693. *in-8.*

4°. *Praxis medica cum notis & observationibus Frederici Deckers.* Leidæ, 1669, 1678, *in-12.* En allemand, Francfort, 1683. En français, Lyon 1694.

Opera omnia medica & chirurgica notis & observationibus, necnon pluribus morborum historiis & curationibus illustrata ac aucta; cum appendice eorum quæ in praxi omissa vel concisè nimis pertractata fuerant. Operâ & studio Joannis Jacobi Mangeti. Genevæ apud Joannem Ant. Chouet, 1682. *in-4.* Romæ, 1682.

(Alt. edit.) Genevæ, 1688 & 1704. *in-4.*

En flamand, Amsterdam, 1688, *in-8.*

En italien, Bologne, 1692, *in-8.*

En allemand, Leipsic, 1718, *in-8.*

Barbette a joui de son tems d'une certaine réputation, qui a fait recueillir ses ouvrages; on ne les lit plus guère aujourd'hui.

(*Extr. d'El. & Mang.*) (M. GOULIN.)

BARBEYRAC. (Charles) nâquit à Saint-Martin en Provence, l'an 1629. Son père eut quatre fils, qui prirent le parti des lettres ou des armes. *Charles*, qui étoit le troisième, fit ses cours d'humanités & de philosophie à Die en Dauphiné, & passa ensuite à Aix, où il commença celui de médecine, qu'il alla continuer à Montpellier. Il fut reçu docteur le dernier jour d'avril 1649.

Le premier dessein de *Barbeyrac* fut d'aller s'éta-

bir à Paris ; mais la réputation qu'il avoit acquise en fort peu de tems à Montpellier, & un mariage avantageux qu'on lui proposa, le déterminèrent à se fixer en cette ville. En 1658, il s'ouvrit un concours pour deux chaires vacantes par la mort de *Jacques Duranc* & de *Lazare Rivière* ; *Barbeyrac* se mit sur les rangs, quoique la religion protestante, à laquelle il étoit attaché, ne lui permît pas de rien espérer. Il n'eut en cela d'autre vue que de se faire connoître ; & comme ces disputes lui procurèrent beaucoup d'honneur, sa réputation en prit un tel degré d'accroissement, qu'il fut en peu de tems le praticien de Montpellier le plus suivi. On le consultoit de toute part pour les cas les plus difficiles, & on l'appelloit souvent dans les villes les plus considérables du royaume. Mademoiselle d'Orléans voulut l'avoir auprès d'elle ; il s'excusa d'accepter cet emploi, parce qu'il préféroit sa liberté aux avantages qu'il auroit trouvés à sa cour. Il fut moins difficile à se prêter à la demande du cardinal de Bouillon, qui le nomma son médecin ordinaire par brévet, avec une pension de mille livres, mais sans l'obliger d'être auprès de sa personne. Ce fut la reconnoissance qui porta cette éminence à en agir ainsi ; *Barbeyrac* lui avoit rendu de grands services pendant son séjour en Languedoc.

La plupart des étudians, dont il y a toujours un grand nombre à Montpellier, tâchoient, autant qu'il leur étoit possible, de profiter de la conversation de ce médecin ; il y en avoit même dix ou douze qui l'accompagnoient tous les jours chez ses malades. C'étoit une bonne école pour eux. Il avoit sur beaucoup de maladies des idées neuves, mais claires & solides. Sa pratique étoit fort simple & fort aisée ; il l'avoit débarrassée de quantité de remèdes inutiles. Il n'en employoit qu'un petit nombre de choisis & des plus efficaces ; mais si à propos, que jamais médecin n'a eu des succès plus heureux & plus surprenans. Il étoit extrêmement désintéressé & charitable, & visitoit également les pauvres & les riches. Le célèbre *Locke*, qui avoit connu particuliérement *Barbeyrac* à Montpellier & qui étoit bon ami de *Sydenham*, disoit qu'il n'avoit jamais vu deux hommes plus ressemblans du côté de la doctrine & des manières. Il mourut d'une fièvre continue qui dura dix-huit jours, le 6 novembre 1699, dans la soixante-dixième année de son âge. Il n'a laissé aucun écrit, ni même des observations : nous avons cependant sous son nom un ouvrage qui a paru sous ces différens titres :

Traités nouveaux de Médecine contenant les maladies de la poitrine, les maladies des femmes & quelques autres maladies particulieres, selon les nouvelles opinions. Lyon, 1684, *in*-12.

Dissertations nouvelles sur les maladies de la poitrine, du cœur, de l'estomac, des femmes, vénériennes & quelques autres maladies particulieres. Amsterdam, 1731, *in*-12.

L'éditeur n'a pas pensé à purger ce recueil des pratiques dangereuses qui étoient bien en usage du tems de *Barbeyrac*, mais qui étoient abrogées en 1731. Telle est celle d'employer cinq ou six onces d'onguent mercuriel à chaque friction dans la cure des maux vénériens, & de faire plusieurs jours de suite une pareille friction. M. *Astruc* prétend que c'est faire tort à ce médecin de lui attribuer un ouvrage qui n'a jamais eu aucune réputation, & qui est oublié depuis long-tems. C'est la production de quelques jeunes étudians qui avoient suivi *Barbeyrac*, & qui avoient ramassé tout ce qu'il disoit.

Medicamentorum constitutio seu formula. Lugduni, (circà 1731) 1751, *in*-12. *Ibidem*, 1760, deux volumes *in*-12.

Ce médecin a laissé un fils qui fut docteur en médecine, & qui fut ensuite trésorier de France.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BARBIER. (*Hygiène.*) (Espèce de cabre.)

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe III, *ingesta*.

Ordre I, alimens.

Section II, animaux, poissons.

Cabrus Anthias. Lin. *Sist. nat.*

Rondelet ne décrit pas ce poisson clairement. Il donne seulement comme un caractère d'avoir le premier rayon de la nâgeoire long & tranchant, ce qui lui a valu le nom de *barbier*. Linnæus dit qu'il a le corps rouge sur toute sa surface, & la queue fendue en forme de fourche, avec dix-neuf rayons à la nâgeoire du dos. On dit que la chair de ce poisson est d'un goût agréable, & qu'elle se digère aisément.

Ce poisson se trouve dans les mers différentes de l'Europe & de l'amérique méridionale.

(M. Macquart.)

BARBILLON. (*Hygiéne.*)

Barbillon est un nom qu'on a donné aux petits du barbeau. (*Voyez* Barbeau.)

BARBOTAN. (*Eaux minérales.*)

Barbotan est un village dans le comté d'Armagnac, à une demi-lieue de Casaubon ; il fournit plusieurs sources d'eaux minérales chaudes, qui se réunissent dans trois bassins. Le plus grand a six baignoires ; les autres sont abandonnés aux pauvres. Il y a encore un quatrième bassin très-vaste, qui contient des boues.

Ces eaux, selon Raulin, sont bitumineuses & sulphureuses. Dans des essais physico-pathologiques, par Isaac G. 1755, sur ces eaux & les boues, on voit que leur nature est encore à découvrir. A l'égard des vertus qu'il leur attribue, elles se réduisent particuliérement à paroître utiles dans les rhumatismes, les douleurs & les fleurs blanches, &c.

(M. Macquart.)

BARBOTTE. (*Hygiène.*)

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe III, *ingesta.*

Ordre I, alimens.

Section II, animaux, poissons.

La *Barbotte* est un poisson remarquable par un barbillon qu'elle a au bout de la mâchoire inférieure. Elle a une nâgeoire qui s'étend depuis l'anus jusqu'à la queue. Son corps est moucheté de roux & de brun; sa peau est unie & gluante.

Rondelet regarde la *Barbotte* comme une espèce de lotte. Elle lui ressemble en effet beaucoup; elle a le bec plus mince & le corps plus gros; elle vit de même dans la boue & la fange. La chair de ce poisson n'est pas très-estimée, mais son foie est agréable au goût, il est très-grand relativement à son corps; ses œufs sont purgatifs, ainsi que ceux du Barbot. C'est un poisson de rivière & de lac.

(M. Macquart.)

BARBOTTE. (*Mat. méd.*)

Suivant l'ancienne Encyclopédie, la *Barbotte* est un poisson qui habite les rivières & les lacs dont les eaux sont tranquilles. Il a un barbillon au bout de la mâchoire inférieure : ses dents sont courtes & menues; le corps est gluant & couvert de petites écailles; sa couleur est mêlée de roux & de brun, avec des taches noires, ondoyantes. Ce poisson a deux nâgeoires près des ouies, deux au-dessous, & au-delà de l'anus une autre nâgeoire qui s'étend jusqu'à la queue. Il a sur le dos une pareille nâgeoire qui se prolonge jusqu'à la queue, & devant cette nâgeoire une autre plus petite. La *Barbote* ressemble beaucoup à la Lotte; cependant elle a le bec plus mince, la queue plus menue & plus pointue & le ventre plus gros. Le foie de la *Barbotte* est fort grand à proportion du corps du poisson. Cet article est tiré de Rondelet, & à la manière qui étoit adoptée à cette époque en histoire naturelle, il est bien difficile de rapporter cette description à un genre déterminé. On n'a pas moins regardé quelques parties de ce poisson comme très-utiles en médecine; voici comment cet objet est traité dans l'ancienne Encyclopédie. Le foie, le ventricule & l'arrête de la *Barbote* (*mustelar officinarum*, sont d'usage en médecine;) (il faut lire ici ont été autrefois d'usage en médecine; car aujourd'hui les médecins ont renoncé à toutes les erreurs qu'on va lire.) le foie suspendu dans un vaisseau de verre & exposé à un degré modéré de chaleur, se convertit en une liqueur jaune, fort salutaire pour dissiper les taches & éclaircir la vue. On recommande le ventricule de ce poisson dans les maladies de l'utérus; il chasse les vidanges & appaise les coliques; son arrête pulvérisée, guérit l'épilepsie, suivant Schroder. (Anc. Encycl.)

(M. Fourcroy.)

BARBOTINE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Santoline.) (M. Macquart.)

BARBUE. f. f. (*Hygiène.*) Espèce de donzelle.

Ophidium barbatum. Lin.

Pisciculus congro similis. Plin.

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe III, *ingesta.*

Ordre I, alimens.

Section II, animaux, poissons.

La *barbue* a beaucoup de rapport avec l'anguille & le congre. Le corps est plus court à proportion du volume.

Le dos de ce poisson est d'une couleur cendrée; le milieu des côtés a un éclat argentin. Les écailles sont singulières parce qu'elles ne sont pas à recouvrement comme celles de beaucoup d'autres poissons, mais oblongues, étroites, éparses & sans ordre.

Les mâchoires sont hérissées de petites dents, la langue est aiguë, les yeux grands, les iris argentées; elle n'a, ainsi que l'anguille, qu'une seule paire de nageoires attachées à la poitrine, & quatre barbillons fort longs.

Sa vessie est singulière. (*Voyez* le tom. III des poissons, nouvelle encycl.)

La *barbue* est commune dans le golphe de Venise. Elle a la chair blanche, ferme & d'un goût très-délicat. (M. Macquart).

BARBUE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Nielle des champs.) M. Macquart.

BARCELONETTE. (lit d'enfant.) (*Hygiène.*) (*Voyez* Berceau.) (M. Macquart).

BARCKAUSEN, (Jean-Conrad) du comté de la Lippe en Westphalie, vint au monde le 16 Mars 1666. Il étudia la pharmacie & la chimie pendant dix ans, tant à Berlin qu'à Mayence & à Vienne en Autriche; il voulut ensuite voyager, & parcourut, en 1693, l'Allemagne, la Hongrie & l'Italie, d'où il passa en Morée avec le général des troupes vénitiennes, en qualité de médecin. Après

la mort de ce général, il alla en Hollande en 1694, il enseigna la chimie à Utrecht sur la simple permission du magistrat, qui lui fut accordée le 17 septembre de la même année; mais ayant été reçu docteur en médecine, il fut nommé lecteur en chimie le 3 octobre 1698, & le 19 mars 1703, on lui donna la chaire de professeur extraordinaire en cette science.

Barckhausen a joui d'une réputation constante jusqu'à sa mort arrivée le premier octobre 1723, & comme il n'a point eu d'enfans de *Marie-Jeanne Pylsweert*, qu'il avoit épousée en 1699, il a laissé par son restament plusieurs beaux ouvrages de botanique & d'histoire naturelle à la bibliothèque d'Utrecht; plusieurs de ses écrits méritent d'être lus. Boerhaave qui n'aimoit guères ce médecin, en parle avantageusement. Du côté de la sincérité, de l'exactitude, & des bonnes choses qu'on trouve dans les ouvrages de *Barckhausen*, cet auteur a mérité l'approbation de ce grand homme; ses élémens de chimie contiennent même plusieurs expériences & différentes opérations qu'on chercheroit inutilement ailleurs; mais l'obscurité de ses raisonnemens & la singularité de ses opinions lui ont aussi mérité de justes reproches. Voici les titres & les éditions des traités qu'il a laissés au public:

Synopsis pharmaceutica. Francofurti ad Mœnum, 1690, *in*-12. *Ultrajecti*, 1696, *in*-8, sous le titre de *Pharmacopœus synopticus. Lugduni batavorum*, 1712. *in*-8; sous celui de *Synopsis pharmaciæ*.

Pyrosophia. Lugduni Batavorum, 1698, *in*-4. *Ibidem*, 1717, *in*-4, avec figures, sous le titre d'*Elementa chimiæ, quibus subjecta est confectura lapidis philosophici imaginibus repræsentata*.

Acroamata in quibus complura ad iatro-chemiam atque physicam spectantia, jucunda rerum varietate explicantur. Trajecti batavorum, 1703, *in*-8.

Historia medicinæ, in qua, si non omnia, pleraque saltem medicorum ratiocinia, dogmata, hypotheses, sectæ, &c. quæ ab exordio mundi usque ad nostra tempora inclaruerunt, pertractantur. Amstelodami, 1710, *in*-8. *Trajecti ad Rhenum*, 1723, *in*-4, avec des augmentations.

Il y fait mention de la doctrine des différentes sectes qui ont paru, mais il ne dit rien de la pratique de leurs partisans. A la fin de cette histoire, qui est beaucoup inférieure à celles que *Leclerc* & *Freind* nous ont données, on trouve une dissertation *De Nepenthe Homeri*, que *Barckhausen* prétend avoir quelque rapport avec l'*opium*.

Compendium ratiocinii chemici more geometrarum concinnatum. Lugduni batavorum, 1712, *in*-8. C'est l'abrégé du traité intitulé *Pyrosophia*; on y trouve beaucoup d'expériences, mais aucune démonstration géométrique.

Collecta medicinæ practicæ generalis. Amstelodami, 1715, *in*-8. Il se décide en faveur de la secte empirique dans le dialogue *De optima secta*, qui est à la suite de cet ouvrage.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BARDANE ou GLOUTERON. s. f. (*Mat. médic.*)

Lappa.

C'est un genre de plante de la division des composées flosculeuses qui a de grands rapports avec les chardons, dont les calices sont terminés par des crochets. Le diction. de botanique en distingue quatre espèces.

La médecine emploie sur-tout:

La grande barbane à tête glabre.

Bardana. Personata. Lappa major. Off.

Arctium Dioscoridis. Arctium. Lin.

Cette plante s'élève de deux à trois pieds. Sa racine en a un de long, est noire en dehors, blanche en dedans, a une saveur douce un peu austère. Ses feuilles qui ont aussi plus d'un pied de largeur, sont pointues, velues, blanchâtres en dessous. Les fleurs sont purpurines. Le calice est formé par des écailles à crochet. L'embrion devient une graine oblongue, canelée, noirâtre, garnie d'une aigrette, d'une saveur un peu amère & âcre.

La *bardane* croît dans les prés, le long des chemins & dans les lieux incultes.

Les feuilles de la *bardane* sont amères, & leur suc ne manifeste pas d'acide par la teinture de tournesol, suivant ce qu'on en a dit. Quand on brûle les feuilles on apperçoit de petites éclairs parmi les charbons. On croit que la principale vertu de la *bardane* consiste dans le sel ammoniac & le nitre qui s'y trouvent mêlés & enveloppés avec quelques parties huileuses; aussi l'a-t-on vantée comme diurétique, sudorifique, pectorale, hystérique, vulnéraire & fébrifuge.

Les racines sont spécialement employées en médecine, puis les feuilles & les semences. Ces dernières sont peu d'usage; cependant elles sont amères, un peu stomachiques, purgent & excitent la secrétion des urines. Selon Vogel, la feuille est stomachique, fébrifuge, prise intérieurement. Macérée, réduite en cataplasme, & appliquée extérieurement, elle est résolutive, fondante, déterslve. La racine est diurétique & diaphorétique. On la vante beaucoup dans les fièvres malignes, putrides, éruptives, la petite vérole, la rougeole. Elle est très-sudorifique sans échauffer, & produit du soulagement dans l'asthme, ainsi que dans les engorgemens de la rate & du mésentère. Vogel la recommande en décoction dans de la bierre, contre les affections des articulations & la goutte des pieds. Plusieurs méde-

ciens ont reconnu ses bons effets dans les maladies de peau; pendant quelque tems on en a fait un secret pour la guérison des maladies vénériennes, & pour dissiper les incommodités qui étoient la suite de l'abus du mercure.

On fait encore usage du petit glouteron.

Xanthium. OFF.

Lappa minor xanthium DIOSC.

Xanthium caule inermi. LIN.

Sa tige velue, anguleuse, marquetée de points rouges, s'élève jusqu'à deux pieds. La racine est blanche & petite; les fleurs alternes, velues, découpées sur les bords; les fleurs ont cinq étamines, & donnent des fruits oblongs gros comme des olives qui s'attachent aux habits. Les graines en sont oblongues & rougeâtres, convexes d'un côté, & applaties de l'autre.

Cette plante croît dans les terres grasses, dans les champs bien fumés, le long des murailles & des ruisseaux.

Les anciens l'employoient à jaunir les cheveux, ce qui lui a fait donner le nom de *Xanthium.*

Elle contient beaucoup de sel & d'huile, ne paroît point acide. Ses feuilles sont amères, astringentes. Tournefort dit que leur suc est bon contre les écrouelles & pour purifier le sang. On en fait boire jusqu'à six onces aux malades. Les semences sont amères & un peu âcres; on les prend intérieurement contre les érésipeles, parce qu'elles sont sudorifiques; on les conseille en poudre contre la gravelle à la dose d'un demi-gros dans du vin blanc. (M. MACQUART).

BARDE. s. f. (*Hygiène.*)

Partie II, choses dites non-naturelles.

Classe III, *ingesta.*

Ordre I, alimens.

Section II, animaux quadrupèdes.

On nomme *barde* du lard qui a été coupé par tranches, & dont on fait des roux, ou qu'on applique sur de la viande qu'on rôtit, pour lui donner plus de goût, de moëlleux, & l'empêcher de se dessécher. Les personnes à qui les viandes serrées, grasses & compactes ne conviennent pas, ne doivent point manger de *barde.* (*Voyez* COCHON.)

(M. MACQUART).

BARÉGES. (eau de (*Mat. méd.*)

Barèges est un village de Gascogne situé au pied des Pyrénées, dans la vallée qui porte le même nom, à quatre lieues de Bagnères, six & demies de Tarbes, deux cent-dix de Paris, célèbre par les eaux minérales qui y sourdent. Ce village n'est habitable que depuis le mois de mai jusqu'en octobre. Les habitans emportent alors tous leurs meubles & se retirent à Huz ou dans d'autres villages de la vallée de *Barèges.*

On distingue trois sources d'eaux thermales à *Barèges*, nommées, la chaude, la tempérée, la tiède. Il y a cinq bains placés au bas du village; savoir 1°. le bain de l'entrée; 2°. le grand bain ou bain royal, ou source du milieu, 3°. le bain du fond; 4°. le bain de Polard; 5°. le bain de la Chapelle. Les trois premiers sont sur la même ligne, à côté les uns des autres; le quatrième est à quatre ou cinq toises des précédens; le dernier est à environ quarante toises du grand bain dans le lieu le plus élevé de tous.

Voici, d'après plusieurs observateurs, la température diverse de ces bains.

1°. Le bain de la Chapelle,	28 29. 38 à 33.
2°. Le bain de Polard,	$32\frac{3}{4}$ à 34.
3°. Le bain Royal,	36 à 40.
4°. Le bain du fond,	$33\frac{1}{4}$.
5°. Les douches, depuis	$33\frac{1}{2}$ jusqu'à 40.

Toutes ces eaux ont une odeur fétide, mais qui n'est pas très-forte; elles noircissent l'argent qu'on expose à leur vapeur. Elles sortent d'une montagne très-haute couverte de bois, & qui est formée d'un grès à gros grains & de quelques veines de marbre blanc. La saveur des eaux de *Barèges* est douce & fade; les malades la trouvent désagréable, & ne s'y habituent qu'avec peine; elles sont douces & grasses au toucher; leur contact ne fait aucune impression d'âcreté ni dans l'œil ni dans les plaies; elles sont claires & transparentes; on voit à leur surface une pellicule fine & légère comme une couche d'huile. M. le Monnier, qui en a donné l'analyse en 1747 dans les mémoires de l'académie, n'en a retiré ni gaz ni fer. Il avoit observé que la dissolution d'argent y donnoit un précipité brun tenace comme de la poix qui est manifestement dû au soufre, mais qu'il attribua à de l'acide de sel marin & à un bitume. D'après toutes les expériences de réactifs, l'évaporation & l'examen du résidu, M. Lemonnier conclut que les eaux de *Barèges* contiennent du sel marin, de la terre, de l'alkali, du sel de Glauber, du foie de souffre & du bitume. Mais les chimistes modernes ne reconnoissent pas l'existence de ce dernier corps, & les cas où l'on a cru le trouver dans les expériences anciennes, semblent leur indiquer la présence d'un sel muriatique terreux & déliquescent.

On peut penser aussi, d'après l'analyse de M. le Monnier, que l'eau de *Barèges* ne contient point

un véritable sulfure alkalin, mais bien du gaz hydrogique sulfuré.

Les eaux de *Barèges* sont regardés comme un des meilleurs remèdes apéritifs & incisifs; elles sont particulièrement estimées dans les maladies de poitrine. Il est rare qu'elles purgent, mais leur action tonique & stomachique les rendent capables de rétablir les fonctions de l'estomac. On les recommande dans l'œdéme, la jaunisse, les obstructions des viscères, l'hypochondriacisme, l'hystériacisme, la phthisie, l'asthme humide, les affections dues à la suppression des règles ou des hémorroïdes. On les emploie avec succès tant intérieurement qu'extérieurement pour dissiper, les engorgemens des mamelles, les tumeurs scrophuleuses, les exostoses, les anchyloses, pour détruire les paralysies, les rhumatismes, les maladies de la peau, les ulcères invétérés, les fistules opiniâtres. On les boit à la quantité d'une livre jusqu'à celle de quatre ou six. On les administre en bains, en douches; on a même proposé de les injecter dans la vessie pour dissoudre la pierre.

M. Lemonnier a fait sur lui-même de belles expériences pour reconnoître & déterminer les effets des eaux de *Barèges*. Après avoir imaginé un moyen aussi simple qu'ingénieux de se peser, il observa avec soin la perte qu'il faisoit par la transpiration pendant les bains qu'il prit vingt jours de suite. Il restoit chaque fois une demi-heure dans l'eau chaude à 34 degrés; il n'avoit pas de sueur ni de transpiration assez abondante pour qu'elle fût très-sensible ni très-gênante; son pouls n'étoit qu'un peu plus fort & plus élevé que dans l'état ordinaire. Il perdoit par la peau, en une demi-heure, quinze onces et demie, tandis que la transpiration naturelle n'alloit qu'à une demi-once dans le même espace de tems. M. Lemonnier n'a pu rester que 8 minutes dans l'eau à 40 dégrés, à la sixième minute son visage étoit couvert de sueur, son corps tout rouge & gonflé, à la septième il étoit fort agité, son pouls avoit des vibrations fréquentes & étendues, enfin les étourdissemens le forcèrent de sortir du bain. Pendant les 8 minutes il perdit 20 onces 2 gros par la peau. Parmi les observations importantes faites sur les effets des eaux de *Barèges*, nous citerons celles de M. Thierry, insérées dans le journal de médecine; & celles de MM. Bordeu, médecins à *Barèges*, sur les bons effets de ces eaux dans les maladies des glandes à la suite de la vérole; dans la carie, l'exostôse des os, & dans les accidens qui reconnoissent la même cause, & qui ont été traités infructueusement par le mercure, enfin dans toutes les affections produites par la mauvaise administration du mercure. (M. Fourcroy.)

BARGE ou ABOYEUR. s. m. (*Hygiène.*)

Espèce d'oiseau qui vient dans la famille des vanneaux ou des bécasses, c'est-à-dire, des oiseaux qui ont la partie inférieure des cuisses, ou pour mieux dire des jambes sans plumes, & quatre doigts, dont les trois antérieurs sont réunis ensemble par une membrane lâche qui embrasse à peine leurs deux premiers articles ou phalanges. Barge grise de M. Brisson.

On mange cet oiseau comme la *barge* & la bécassine; il leur est inférieur, mais cependant de bon goût. Son nom d'*aboyeur* lui vient sans doute de son cri ordinaire qui est comme une espèce d'aboiement. (M. Adanson).

BARJAC. (eaux minérales.)

C'est un village à cinq lieues du bourg Saint-Andéol, où se trouve une source minérale d'eau froide qui n'est presque point connue.

(M. Macquart.)

BARISANUS, (François-Dominique) docteur en philosophie & en médecine dans le 17e siècle étoit d'Albe dans le Montferrat. Il se fixa a Turin où il mourut dans un âge avancé; il avoit été premier médecin du prince de Carignan. Il est auteur des ouvrages suivans:

Hippocrates medico-moralis ad utramque, corporum scilicet & animarum, salutem accommodatus. Augustæ Taurinorum, 1682, *in*-4.

Tractatus de thermis Valderianis propè Cuneum in Pedemontio sitis. Jean Fantoni a parlé de ce traité avec éloge dans sa dissertation *De thermis*, imprimée à Genève en 1727, *in*-8°. Le traité de *Barisanus* avoit paru à Turin en 1690, *in*-8.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BARLAND, (Hubert) médecin, naquit en Zélande, & pratiqua à Namur vers l'an 1530. C'étoit un homme droit, ami du travail, plein de probité & de zèle pour le bien public. *Erasme*, avec qui il avoit vécu à Bâle dans la plus intime amitié, parle de lui dans l'épitre 101 du vingtième livre: *Medicus ut eruditus, ità mirè comicis moribus.*

Barland a traduit de grec en latin le livre de Galien qui est intitulé: *De medicamentis paratu facilibus.*

Il a joint une préface à l'édition de Lyon des œuvres de Dioscoride. Il s'apprêtoit à donner d'autres ouvrages; il avoit même promis une traduction de tous les médecins arabes; mais il n'a pas assez vécu pour exécuter ce dessein. Ce qui nous reste de lui se réduit aux deux pièces suivantes:

Velitatio medica cum Arnoldo Nootsio, medicinæ apud Lovanienses doctore. Antverpiæ, 1532, *in*-8. Dans le recueil de *Jean Manard* qui a paru sous le titre d'*Epistolæ medicinales*, on trouve la lettre de

ce

ce médecin, *ad medicinæ, apud Lovanienses, studiosam juventutem*.

Epistola medica de aquarum destillatarum facultatibus. Antverpiæ, 1536, *in*-8.

(*Ext. d'El.*) (M. GOULIN).

BARLETTE. (Marianus de) (*Voyez* MARIANUS SANCTUS BAROLITANUS.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN).

BARNER, (Jacques) naquit en 1641 à Elbing, ville de Pologne dans la Prusse royale. Il enseigna la chimie à Padoue vers l'an 1670. De-là il se rendit à Leipsic, où il professa publiquement la philosophie & la médecine, & s'acquit beaucoup de réputation, tant par les succès de sa pratique, que par ses écrits. L'amour de la patrie le rappela à Elbing, où il mourut vers l'an 1686. Nous avons de lui:

Prodromus vindiciarum, experimentorum ac dogmatum suorum. Augustæ Vindelicorum, 1667, *in*-8.

Exercitium chymicum delineatum. Patavii, 1670, *in*-4°.

Prodromus Sennerti novi, seu delineatio novi medicinæ systematis, in quo quicquid à primis sæculis in hunc usque diem de arte prodiit, Hippocratis, Galeni, Paracelsi, Helmontii, Sylvii, Willisii, &c. dogmata, ex principiis anatomico-chymicis examinantur. Augustæ Vindelicorum, 1674, *in*-4.

Spiritus vini sine acido, hoc est, in spiritu vini & oleis indistinctè non esse acidum, nec ea propterea à spiritu urinæ reverà coagulari, demonstratio curiosa, cum modo conficiendi salia volatilia oleosa, eorumque usu. Lipsiæ, 1675, *in*-8.

Chymia philosophica, cum doctrina salium, medicamentis sine igne culinari parabilibus & exercitio chymiæ. Norimbergæ, 1689, *in*-8.

La médecine étoit alors toute chymique; c'étoit dans les fourneaux & les retortes, dans les fermentations & les explosions, qu'on croyoit voir l'image des opérations de l'économie animale. On croyoit encore que les remèdes tirés de la chimie étoient supérieurs en vertus aux simples productions de la nature; la théorie n'étoit appuyée que sur de faux raisonnemens, la pratique sur des principes incertains, & la méthode curative ne fournissoit que des remèdes violens incendiaires, ou incapables de procurer les effets qu'on leur attribuoit avec autant de faste, que peu de fondement.

(*Ext. d'El.*) (M. GOULIN.)

BAROMÉTOGRAPHE.

Instrument de météorologie, qui indique les variations du baromètre, au moyen d'un mouvement d'horlogerie qui, en même-tems qu'il fait mouvoir un cadran ou une planchette divisée par pouces & par lignes, agit aussi sur une détente armée d'un crayon ou d'une pointe dont la trace sur le cadran ou sur la planchette indique les variations que le mercure éprouve dans le baromètre; ce crayon ou cette pointe tenant à une pièce fort légére qui repose sur le mercure contenu dans la cuvette d'un baromètre dont elle suit tous les mouvemens. Tel est en peu de mots le mécanisme de l'ingénieux *barométographe* inventé par M. CHANGEUX. On en trouve la description dans le *journal de physique*, tom. XVI, année 1780, pag. 325, & dans nos *mémoires sur la météorologie*, tom. I, pag. 541.

(Le R. P. COTTE.)

BAROMÈTRE.

Instrument de météorologie destiné à indiquer la pesanteur de l'air, ce mot vient du grec βαρος, poids, & μετρον, mesure. Le *baromètre* est composé d'un tube vide d'air & scellé par une extrémité, qui contient une colonne de mercure dont le poids fait équilibre avec celui de l'atmosphère. On l'appelle aussi *baroscope* & *tube de Toricelli*, du nom de son inventeur. L'instrument que nous venons de décrire s'appelle *baromètre simple*, pour le distinguer des *baromètres* plus ou moins composés qu'on a imaginés dans l'intention d'en rendre la marche plus sensible; tels sont les *baromètres* doubles de MM. *Hughens* & *de la Hire*, les *baromètres* inclinés, à roue ou à cadran, &c. Ces différentes espèces de *baromètres* ont des défauts qui les font rejeter avec raison par des observateurs exacts, & ils donnent la préférence au *baromètre* simple dont la marche est bien plus uniforme, dont les petites variations sont bien plus sensibles que dans les *baromètres* composés où les frotemens rallentissent la marche du mercure. Je conviens que le baromètre simple, pour répondre aux vues d'un bon observateur, doit être construit avec certaines précautions que nous allons détailler. Nous ne parlerons point des autres espèces de *baromètre*, parce que les météorologistes n'en font aucun usage. Ceux qui voudront les connoître pourront consulter notre *traité de météorologie*, pag. 144 --162, & nos *mémoires sur la météorologie*, tom. I, pag. 496 -- 514.

(Voyez dans mon traité de Météorologie, page 163, jusqu'à 166).

Ceux qui veulent voir plus de précision dans l'observation, font ajouter à l'échelle fixe du *baromètre* une autre petite échelle mobile connue sous le nom de *nonie*. Cette échelle divise la ligne en douze parties; on en construit aussi qui la divise en cent parties; mais la première suffit pour l'usage ordinaire.

Un observateur curieux de se procurer de bons instrumens, se gardera bien de s'adresser aux marchands coureurs qui n'ont & ne peuvent avoir que de mauvais instrumens. Le plus sûr est de les tirer d'une grande ville telle que Paris, Londres, &c. & d'avoir recours à un artiste connu. Le sieur Mossy,

qui Pelletier à Paris, a, pour cette partie, la confiance de l'académie royale des ſciences & de la ſociété royale de médecine.

(Voyez dans mon traité de Météorologie, page 178, juſqu'à 184).

Je pourrois encore ajouter ici pluſieurs autres opinions ſur le phénomène qui nous occupe, mais pour abréger, j'aime mieux renvoyer aux détails que j'en ai donné dans mes *mémoires ſur la météorologie*, tom. I, pag. 571 -- 588.

La contrariété de ſentimens dans la manière d'expliquer ce phénomène prouve combien il eſt difficile de donner des raiſons ſolides & concluantes de cet effet naturel qui ſe préſente tous les jours à nos yeux, qui a fait l'objet des méditations des plus habiles phyſiciens, mais qui a toujours échappé juſqu'ici à leurs recherches. Cette réflexion peut s'appliquer à preſque tous les points de phyſique, lorſqu'on veut remonter aux cauſes premières des choſes.

On conſulte le baromètre comme un inſtrument deſtiné à prédire le beau & le mauvais tems. D'après cette idée qu'on en a, on eſt étonné de le trouver aſſez ſouvent en défaut, cela vient de ce qu'on s'en forme une idée fauſſe. Le *baromètre* eſt fait pour indiquer les variations qui ont lieu dans la peſanteur de l'atmoſphère, voilà ſa fonction; ces variations, à la vérité, ont quelque rapport avec les changemens de tems, mais les rapports ſont quelquefois contrariés par d'autres cauſes, qui en faiſant varier le poids de l'air, n'influe pas ſur la température. La principale cauſe qui influe ſur le *baromètre*, ce ſont les vents, auſſi dans les pays équinoxiaux où les vents ne varient preſque pas, le *baromètre* eſt preſque ſtationaire; c'eſt le contraire dans les pays ſeptentrionaux où le *baromètre* varie d'autant plus que les vents ſont plus variables.

Quoi qu'il en ſoit des prognoſtics du *baromètre*, relativement au beau & au mauvais tems, voici ce que l'on peut conclure de moins incertain des obſervations faites pendant une longue ſuite d'années.

(Voyez dans mon traité de Météorologie, page 295 juſqu'à la page 300).

On fait uſage auſſi du *baromètre* pour meſurer les hauteurs & les profondeurs. C'eſt au célèbre Paſcal qu'on eſt redevable de cette découverte dont il fit uſage dans la fameuſe expérience faite au Puy de-Dôme en Auvergne. M. Rouyer a perfectionné enſuite cette découverte; mais perſonne n'a pouſſé plus loin cette théorie que M. Deluc, dans un excellent ouvrage intitulé : *Recherches ſur les modifications de l'atmoſphere*, 2 vol *in*-4. ou 4 vol *in*-12. Nous invitons nos lecteurs à recourir à cet ouvrage qui eſt un chef-d'œuvre d'expériences & d'obſervations. Il nous ſuffira de borner ici la règle établie par M. Deluc pour déterminer au moyen du *baromètre* la hauteur d'un endroit quelconque que l'on veut meſurer.

(Voyez dans mon traité de Météorologie, page 173 juſqu'à 176).

Le mercure du *barometre* préſente dans l'obſcurité un phénomène qui a exercé les ſavans à la fin du ſiècle dernier & au commencement de celui-ci. Lorſqu'on agite le mercure, du *baromètre* dans l'obſcurité, il paroît lumineux; on a eu recours à différentes explications pour rendre raiſon de ce fait; mais il n'eſt plus douteux à préſent que ce phénomène appartient à l'électricité. Cette lumière que rend le mercure lorſqu'on le balance dans le *baromètre*, vient du frottement que le verre éprouve de la part du mercure dans ces balancemens. Tous les *baromètres* ne ſont pas lumineux; on a cru pendant long-temps qu'ils l'étoient d'autant plus qu'ils étoient mieux purgés d'air, & que les *baromètres* lumineux étoient les meilleurs *baromètres*: mais on a reconnu depuis que la lumière électrique du *baromètre* exigeoit une petite quantité d'air. C'eſt ce qui a été confirmé en Angleterre par M. Willſon, & en France par M. de Montvallon, an. 1730. (*Mémoires de l'Académie*, année 1731, pag. 4.) & par le cardinal de Luynes en 1768 (*Ibid.* année 1768, pag. 256.)

L'uſage du *baromètre* n'intéreſſe pas ſeulement le phyſicien & le naturaliſte, il intéreſſe auſſi ſingulièrement les médecins à cauſe du rapport qui exiſte néceſſairement entre les variations qui arrivent dans la peſanteur de l'atmoſphère & les différens états où ſe trouvent les malades ſur qui ces variations influent ſingulièrement. On a remarqué, par exemple, que les apoplexies n'étoient jamais plus communes que lorſque le *baromètre* étoit fort élevé. Cette remarque eſt confirmée par M. Boucher, ſavant médecin de Lille, & par M. Duhamel qui en a fait mention de tems en tems dans ſes obſervations météorologiques. Ce rapport a donné lieu à un bon mémoire *ſur l'utilité des obſervations des* baromètres *dans la pratique de la médecine*. Ce mémoire qui eſt de M. Berryat, ſe trouve dans le recueil des *mémoires de ſavans étrangers*, tom. II, pag. 452. L'auteur parle d'abord du poids énorme d'air qui nous environne & nous preſſe de toute part, & qu'on évalue par un calcul modéré à 19500 livres que nous avons à ſoutenir. « Mais ne nous défions pas de nos forces, » dit M. Berryat, nous portons au dedans de nous-» mêmes un contre-poids qui nous décharge preſque » entièrement de cet effrayant fardeau; l'air dont » notre ſang & toutes nos humeurs ſont pénétrées, » étant de la même nature que celui qui nous en-» vironne, eſt en état de le contrebalancer, de » façon que ſi l'atmoſphère demeuroit toujours le » même, nous pourrions nous repoſer ſur cet équi-» libre; mais malheureuſement les changemens dont » elle eſt ſuſceptible ne ſe font que trop connoî-» tre, & chacun éprouve aſſez ſur ſoi-même les ef-» fets de ſa trop grande peſanteur ou de ſa légé-

» reté, de son plus ou moins d'élasticité, sans avoir » besoin d'autre démonstration ». L'air ayant une action aussi marquée sur nos corps, selon que sa pesanteur & son élasticité varient, on sent combien l'observation suivie du *baromètre* doit guider un médecin attentif sur l'état de ses malades & sur les crises & les symptômes plus ou moins dangereux auxquels il doit s'attendre. Aussi M. Berryat tiroit-il le plus grand parti de son *baromètre* pour prévoir & annoncer les différens états par lesquels ils devoient passer; il a remarqué, par exemple, que dans le tems de la plus grande élévation du *baromètre* les personnes sujettes à des maladies du genre nerveux ne manquent jamais d'en avoir des attaques proportionnées à cette élévation, aussi profitoit-il des indications de son *baromètre* pour administrer des remèdes propres à prévenir les accès dont les malades étoient menacés. « Tout le monde sait, dit » M. Berryat, que par un tems de pluie les purga- » tifs agissent beaucoup plus doucement qu'en tout » autre tems, & qu'on peut même en retrancher » la dose sans diminuer leurs effets ordinaires, ce » qui est d'une grande conséquence dans bien des » cas; mais peu de personnes savent qu'on peut un » jour ou deux avant la pluie user du même pri- » vilège; il n'y a que le *baromètre* qui puisse en » avertir. Ce que je dis des purgatifs doit s'appli- » quer à une infinité d'autres remèdes. » (*Voyez* AIR.)

(L. R. P. COTTE).

BAROMÉTRIQUE. (observation)

Ce genre d'observation fait partie des observations météorologiques dont on reconnoît de plus en plus l'utilité, par l'application qu'on en fait à l'histoire naturelle de l'air & des météores, à l'agriculture & à la médecine. (*Voyez* OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES & BAROMÈTRE.

(LE R. P. COTTE).

BARON (Hyacinthe-Théodore) naquit à Paris, le 7 avril 1686, de Mathurin *Baron*, apothicaire du roi, en son artillerie, & syndic des apothicaires des maisons royales. Hyacinthe fit ses humanités au collége des Jésuites; son cours de philosophie à celui du Cardinal le Moine; ses études en médecine, à la Faculté de Paris; & s'étant présenté en licence à la faveur d'un jubilé, en 1708, il fut reçu docteur le 30 octobre 1710.

Il s'adonna de bonne heure à la pratique de la médecine, et s'acquit une grande considération. Après avoir rempli successivement, avec honneur, les fonctions de professeur de chirurgie, de matière médicale, & de pharmacie, il fut élu doyen le 4 novembre 1730, à la place de Geoffroi, & fut continué dans le décanat, le 8 novembre 1732.

C'est sur-tout dans cette charge que *Baron* se concilia l'estime de ses confrères & mérita de sa compagnie un tribut de reconnoissance qui doit trouver place dans son éloge. La faculté étoit surchargée de dettes; les longs procès qu'elle avoit soutenus contre les chirurgiens, avoient dérangé son économie & altéré ses fonds. M. *Baron* trouva le moyen de liquider les dettes de sa compagnie sans emprunter des secours étrangers; il fit les avances, & présenta à la faculté un projet de remboursement, qui consistoit à abandonner la moitié des rétributions & des bourses de licence : ainsi la faculté se vit délivrée d'une dette qui montoit à plus de 14000 liv., dans l'espace de deux ans. M. *Baron* s'occupoit, depuis quelques années, de la rédaction du *Codex medicamentarius*, avec quelques-uns de ses confrères; il eut la satisfaction de faire imprimer, comme doyen, cet ouvrage important, & fit frapper, pour son premier décanat, une médaille à ce sujet. On voit d'un côté son portrait, autour duquel on lit : *H. T. Baron, D. M. P. decanus* 1731. 32; le revers représente Esculape assis, tenant de la main gauche un livre qu'il montre de la droite; à ses pieds, à gauche, sont les armes de la faculté; à droite, on voit son coq, & son bâton entouré d'un serpent; autour est la légende suivante : *Dirigit ut prosit.* On lit à l'exergue : *Pharmacopœa Parisiensis* 1732.

Le premier décanat de *Baron* fut encore célèbre par un évènement dont la faculté redoutoit les suites. Au mois de décembre 1730, M. Chirac avoit été nommé premier médecin du roi. M. *Baron* se rendit à Versailles pour le complimenter au nom de la compagnie; le premier médecin en témoigna sa reconnoissance; mais l'année suivante, il conçut un projet auquel la faculté se refusa. Ce projet étoit d'établir une académie de médecine composée de trente ou quarante médecins, tant de la faculté de Paris que des universités provinciales. Ces médecins devoient avoir correspondance avec les médecins de tous les hôpitaux du royaume & des hôpitaux étrangers. M. Chirac, & après lui les premiers médecins du roi, devoient être les présidens perpétuels de cette académie. La faculté effrayée, regarda cet établissement comme une atteinte que l'on portoit à ses droits & à ses priviléges; elle redoutoit sur-tout cette présidence perpétuelle & universelle attribuée au premier médecin du roi, comme au chef de toute la médecine du royaume. Le mal étoit pressant, & l'effroi étoit général. La faculté rendit un décret par lequel elle prétendoit exclure de son sein ceux de ses membres qui oseroient, les premiers, composer la nouvelle académie, & défendoit même de les admettre jamais à la consultation. L'université intervint, le décret fut signé dans la troisième assemblée tenue à ce sujet le 26 janvier, & envoyé au premier médecin; un obstacle aussi prompt & aussi formel l'irrita. Le 29 janvier, le décret fut demandé par une lettre-de-cachet; & le 9 février il fut bâtoné par une autre lettre. La faculté nomma six députés, trois anciens docteurs, MM. Andry, Bertrand, Martinencq, & trois jeunes, MM. de Santeul, de Villars & Dubois, pour faire au roi ses très-humbles représentations. Cependant MM. Martinencq & de

Laleu, tous deux professeurs, furent envoyés en exil. Le doyen leur remit 300 liv. au nom de la compagnie, qui conçut pour M. Chirac cette sorte d'indignation qu'inspire l'injustice d'un homme en place.

On statua en même tems que l'on feroit au roi & au cardinal de Fleury, une députation composée des différens membres de l'université, pour demander le rappel des exilés; mais le premier mars, la mort du premier médecin fit rappeller ces deux docteurs; & le ministre en fit part à M. Piat, alors recteur de l'université, par la lettre suivante:

« J'avois remis, monsieur, à notre retour ici la » députation de l'université; mais le motif de cette » députation cessant, tant par la mort de M. Chirac, » que par le rappel des deux médecins exilés, je » compte qu'il n'en doit plus être question, & que » ces évènemens vous épargneront la fatigue du » voyage.

» Je suis, monsieur, très-parfaitement tout à vous,

» Le cardinal DE FLEURY.

» *A Versailles, ce 4 mars* 1732. »

La paix rétablie, M. *Baron* s'occupa de l'illustration des écoles. Frappé de la nécessité d'augmenter les connoissances des jeunes médecins, tant en anatomie qu'en chirurgie, il proposa à la faculté de faire subir aux douze candidats qui alloient être admis au baccalaureat, & par la suite à leurs successeurs, deux examens, l'un d'anatomie, l'autre de chirurgie, qu'ils subissoient auparavant, & de les obliger à faire eux-mêmes, sur le cadavre, la démonstration des parties, & les opérations chirurgicales. La faculté avoit déjà augmenté, en 1725, les instructions sur la chirurgie. Les docteurs faisant eux-mêmes les cours d'opérations & d'anatomie, les bacheliers soutenoient une thèse sur la chirurgie spécialement; ils subissoient un examen de chirurgie. La proposition faite par M. le doyen fut agréée, & M. *Baron* tira de cette époque le sujet de la médaille qu'il fit frapper pour son second décanat. Cette médaille représente, d'un côté, son portrait; on lit autour: *H.-T. Baron, D. M. iterùm decano* 1733, 1734; *revers*: plusieurs bacheliers de la faculté, en robes, & debout devant une table sur laquelle est un cadavre; au pied, les armes de la faculté; à la droite, deux autres figures semblablement vêtues, faisant l'opération de l'amputation de la jambe; à leurs pieds quelques instrumens de chirurgie, autour, légende: *Majorum sectantur vestigia.* Exergue. *Baccalaurei opera anatom. & chirurg. exercentes.* 1733.

M. *Baron* s'étoit distingué dans la médecine avant de se trouver à la tête de sa compagnie, & les fonctions pénibles de son décanat ne l'avoient point empêché de se livrer à l'exercice de sa profession. Il jouit long-tems de la double considération qu'il s'étoit acquise dans la faculté, comme sage administrateur, & dans le public, comme médecin célèbre. Il mourut le 28 juillet 1758, & laissa plusieurs enfans, dont deux prirent le parti de la médecine. Le portrait de M. *Baron* est dans la salle de la faculté.

(M. ANDRY.)

BARON D'HENOUVILLE (Théodore) naquit à Paris, le 17 juin 1715, d'Hyacinte-Théodore *Baron*, docteur en médecine de la faculté de Paris. Il fit ses études au collége de Beauvais, & s'y distingua par des progrès rapides dans les mathematiques; mais un de ses oncles, apothicaire habile, lui inspira du goût pour la chimie, & tourna ses regards à côté de la médecine.

Théodore *Baron*, après avoir fini ses études de médecine, ne se pressa point d'entrer en licence; alla passer deux ans à Liége, auprès d'un de ses parens qui étoit médecin de M. le cardinal de Bavière, évêque & primat de cette ville; & lorsqu'il fut de retour à Paris, il voulut encore suivre les leçons du célèbre Astruc, au collége Royal, & celles de MM. Hunauld, Lemery & de Jussieu, professeurs au jardin du roi, & ne se présenta à la licence qu'en 1740. Tant de modestie fut récompensée par un succès brillant, & il reçut, des mains de son père, le bonnet de docteur dans le mois d'octobre 1741. M. *Baron* déjà digne d'un titre que plusieurs de ses ancêtres avoient porté, & que son père & un de ses frères portoient encore, se montra, dès qu'il en fut revêtu, jaloux d'augmenter dans sa famille, l'honneur héréditaire que la médecine y avoit transmis depuis plus d'un siècle, il donna, à l'âge de trente-neuf ans, son premier mémoire à l'académie des sciences. Ce mémoire a pour objet la singulière propriété qu'a le sel de tartre, de précipiter tous les sels neutres sur lesquels il n'a point d'action.

M. Lemery avoit cru expliquer ce phénomène, en supposant que, dans cette occasion, le sel de tartre agissoit comme un filtre, ou, si l'on veut, comme la colle dans le vin. M. *Baron* fait voir dans son mémoire, que quelque ingénieuse que soit cette application, elle n'est cependant pas véritable, & que ce fait singulier dépend uniquement du plus grand rapport de l'eau avec le sel de tartre, qu'avec les sels qu'il ne décompose pas. Le principe des affinités, dit M. de Fouchy, est aujourd'hui si généralement admis parmi les chimistes, que rappeller un phénomène, est presque l'avoir expliqué. Ce mémoire fut inséré dans le recueil des mémoires des savans étrangers.

Il donna, en 1747 & en 1748, trois autres mémoires; l'un sur une maladie mortelle de l'estomac, dans laquelle ce viscère se trouva percé sans adhérence aux parties voisines, & sans aucun vestige d'inflammation ni de suppuration, accident heureusement très-rare, & qu'il regarde comme la suite d'une gangrène.

Les deux autres mémoires contiennent ses recherches sur le borax. Il en résulte que la base du sel ma-

rin existe dans le borax, & qu'elle en fait même la plus grande partie; qu'il ne s'y trouve point d'acide vitriolique, comme M. Pott l'avoit supposé, ou qu'au moins aucune des preuves alléguées par cet habile chimiste ne suffit pas pour en constater la présence; que le sel sédatif n'est point un ouvrage de l'art, mais qu'il existe tout formé dans le borax, qu'on peut l'en séparer sans employer aucun acide, & régénérer le borax avec un acide & un alkali : tous objets intéressans traités avec une grande sagacité, & qui laissent entrevoir de nouvelles vues sur ce sujet.

L'année 1752 vit encore paroître un nouveau mémoire de M. *Baron*, sur un sel appellé borech, qu'un marchand arménien avoit donné à M. Sanchès, médecin célèbre, en lui assurant que c'étoit du borax naturel, & que ce sel venoit de Perse. M. Sanchès assura en même tems M. *Baron* qu'il tenoit, du même marchand, que dans les environs de *Bassora* il se trouve des puits dont l'eau étant rassemblée dans des fosses creusées exprès pour cet usage, s'évapore par l'action du soleil, auquel ces fosses sont exposées, & se desseche enfin en une même masse, que l'on brise ensuite par morceaux pour la retirer des fosses, & qui est le sel en question, appellé par les Perses, *borech*. Par l'examen que M. *Baron* en fit, il reconnut que ce prétendu borax naturel n'étoit qu'un peu de borax ordinaire, mêlé avec beaucoup d'alkali semblable à celui qui fait la base du sel marin, soit que ce mélange se fit naturellement dans les puits d'où on disoit qu'on le tire, soit que ce fut l'ouvrage de l'art, & peut-être de la mauvaise foi.

Ce mémoire est inséré dans le tome second des mémoires des savans étrangers, page 412.

La lecture de ces mémoires lui mérita les suffrages & l'estime de l'académie.

M. *Baron* fut nommé à la place d'adjoint-chimiste, vacante par la promotion de M. Rouelle à celle d'associé : c'étoit succéder à son maître ; & le disciple se montra digne de cet honneur.

Le mérite de M. *Baron*, déjà distingué par l'académie, s'étoit bientôt attiré l'attention & la faveur du ministre. M. de Machault, contrôleur général, l'avoit, en 1748, nommé adjoint de M. Hellot, qui étoit chargé de l'examen chimique des projets qui étoient présentés au conseil, relativement aux arts, & sur-tout aux teintures & aux mines. Le ministre avoit attaché à cette place une pension de 3000 liv., comme un dédommagement de la pratique de la médecine, à laquelle M. *Baron* devoit renoncer; mais cette place ayant été, bientôt après, supprimée par des vues d'économie, M. *Baron* fut obligé de reprendre la pratique de la médecine; & perdant avec amertume, une occasion favorable de multiplier les expériences de chimie, il ne conserva qu'avec peine le titre stérile d'inspecteur nommé par le conseil du roi.

L'année qui suivit sa réception à l'académie, il communiqua ses recherches sur l'évaporation de la glace. Le célèbre Boyle avoit avancé, le premier, que la glace, malgré sa solidité, étoit évaporable; M. Gauteron, de la société royale des sciences de Montpellier, avoit ajouté que cette évaporation étoit plus forte que celle de l'eau qui est prête à geler, & qu'elle étoit d'autant plus prompte, que le froid étoit plus vif; les expériences mêmes de M. Mairan concouroient aussi à établir cette évaporation. Ce fait, cependant, méritoit bien d'être examiné de plus près, & par des expériences suivies & décisives. C'est ce qu'entreprit M. *Baron*, & il fit voir que bien loin que le froid favorise l'évaporation de l'eau, il la diminue; que l'évaporation de l'eau dépend d'un mouvement intestin de ses parties, qu'elle perd dès qu'elle est glacée, & qu'alors elle cesse de s'évaporer, pourvu qu'elle soit à l'abri de l'agitation de l'air, & qu'enfin la diminution qu'on observe dans la glace exposée à l'air libre pendant la gelée, n'est nullement proportionnelle au froid, & ne doit pas être regardée comme une véritable évaporation, mais comme l'effet d'une vapeur subtile que le vent emporte continuellement, & qui n'a plus lieu, dès que la glace est mise à l'abri du vent, ce qui étoit tout-à-fait contraire aux expériences & à la théorie de M. Mairan.

Il donna, la même année, deux observations anatomiques très-intéressantes; la première, sur une concrétion osseuse trouvée dans la tête d'un bœuf, où elle occupoit une grande partie de la capacité du crâne, quoique l'animal fût très-gras & très-sain lorsqu'on l'avoit tué. Ce fait, très-curieux par lui-même, l'est encore par sa rareté. L'exemple rapporté par M. *Baron* est le troisième de cette espèce qui se trouve dans les fastes anatomiques, encore sont-ils tous accompagnés de circonstances différentes.

La seconde observation contenoit l'histoire d'une grossesse singulière, & jusqu'à présent unique : la femme qui en étoit le sujet avoit été grosse pendant trois ans, & étoit enfin accouchée, au bout de ce long terme, d'un enfant vivant, de grosseur ordinaire, & bien formé dans toutes ses parties..

Le dernier mémoire de M. *Baron*, que l'académie ait publié, est celui qu'il donna en 1760, sur la base de l'alun. On regardoit communément l'alun comme un sel neutre composé de l'acide vitriolique, joint à une terre absorbante, de la chaux ou de la craie. M. Margraff avoit bien fait voir par ses expériences, que la base de l'alun combinée avec différentes substances, n'offroit aucune des propriétés de la chaux ni de la craie; mais ces expériences, en attaquant l'opinion reçue, ne donnoient aucune lumière sur la nature de cette base.

M. *Baron* entreprit cette recherche, & il trouva qu'une des choses qui avoient fait illusion à M. Margraff, étoit que la base de l'alun qu'il avoit cru avoir pure, contenoit encore une quantité considérable d'acide vitriolique; il parvint à la lui enlever, & alors la base de l'alun étant seule, il vit avec étonne-

ment que l'acide marin & l'acide vitriolique combinés avec cette base, produisoient, presqu'également, l'alun; qu'elle paroissoit contenir un principe métallique, & être de la même nature que la base du sel sédatif. On ignoroit alors ce que les expériences de M. Cadet ont depuis mis au jour; que le sel sédatif contenoit du cuivre en nature, & que c'étoit là ce qui donnoit la couleur verte à la flamme de l'esprit-de-vin imprégné de ce sel. Si M. *Baron* n'alla pas jusqu'à cette découverte, on peut dire qu'il en approcha infiniment.

Il s'étoit écoulé un espace de tems considérable entre la réception de M. *Baron* à l'académie & son dernier mémoire sur la base de l'alun, dont nous venons de parler; ce tems n'a pas été perdu pour les sciences. Nicolas Lemery avoit donné, en 1675, un cours de chimie qui avoit été reçu du public avec les plus grands applaudissemens; mais il s'en falloit bien que la chimie fut alors portée au point de perfection où elle est aujourd'hui. M. *Baron* avoit entrepris d'enrichir le livre de ce savant chimiste des nouvelles découvertes qui avoient été faites depuis; il en donna une nouvelle édition, dans laquelle, en conservant presque toute la pratique de M. Lemery, il substitue, à ses explications, des raisons fondées sur une plus saine théorie.

Cet ouvrage parut sous le titre suivant :

Cours de chimie contenant la manière de faire les opérations qui sont en usage dans la médecine, par une méthode facile, avec des raisonnemens sur chaque opération, pour l'instruction de ceux qui veulent s'appliquer à cette science, par M. Lemery, de l'académie royale des sciences, docteur en médecine; nouvelle édition revue, corrigée & augmentée d'un grand nombre de notes & de plusieurs préparations chimiques qui sont aujourd'hui d'usage, & dont il n'est fait aucune mention dans les éditions de l'auteur, par M. Baron, docteur en médecine, & de l'académie royale des sciences. Paris, d'Houry, 1756. *in*-4°.

Le livre de M. Lemery n'est pas le seul auquel M. *Baron* ait travaillé de cette manière; il a rendu le même service au public, en publiant la Pharmacopée de Fuller avec des notes très-propres à éclaircir & même à redresser & à réformer cet ouvrage en quelques endroits. Cette édition est dédiée à M. de Lassone; elle parut au commencement de 1768, peu de mois avant la mort de M. *Baron*, circonstance honorable à sa mémoire, puisqu'elle prouve qu'il n'a cessé de travailler que quand il a cessé de vivre.

Ce savant médecin donna encore, en différens tems, plusieurs dissertations latines sur des sujets importans qui méritèrent & obtinrent du public l'accueil le plus favorable. La première de ces dissertations parut dans le tems même de sa licence, sur la contraction & la dilatation du cœur & des artères coronaires : *an dum contrahitur cor, dilatentur arteriæ coronariæ*, 1741. La seconde expose les dangers que l'on court en employant les astringens dans les hémorragies, *an raro hæmorrhagiis astringentia* 1742. La troisième démontre combien il est salutaire aux mères de nourrir elles-mêmes leurs enfans : *an prolem lactare matribus saluberimum &c.*, 1741. La dernière a pour objet l'examen des nouvelles eaux minérales de Passy; elle contient une analyse parfaite de ces eaux, des vues sur les eaux minérales en général, & un grand détail sur la manière de les employer utilement : *an ut sanandis, &c.*, 1743.

M. *Baron* mourut des suites d'une hernie ombilicale, au mois de mars 1768, âgé seulement de cinquante-trois ans. (M. ANDRY.)

BARON (Hyacinte-Théodore) naquit le 12 août 1707, de Hyacinte-Théodore *Baron*, médecin de Paris, & de Marie Pellemoine.

La famille de *Baron*, attachée depuis long-tems à la médecine & à la pharmacie, vit avec plaisir que ses inclinations le portoient à l'exercice d'un art si utile aux hommes.

Le jeune *Baron*, après avoir fini ses études dans l'université, se livra tout entier à celles qui pouvoient l'instruire des mystères de la nature; la physique, l'anatomie, la chimie fixèrent, tour-à-tour, son attention. Il se prépara à faire sa licence d'une manière distinguée; il en obtint le second rang en 1730. Pousse, le fils, & J.-B.-L. Chomel étoient les deux compétiteurs redoutables entre lesquels il se plaça. Il reçut le bonnet des mains de son père le 19 octobre 1732.

Nommé premier médecin de l'armée de Corse, il suivoit, en 1739, en cette qualité, le marquis de Maillebois, qui la commandoit. *Baron* y rendit tous les services qui dépendoient de son ministère jusqu'à la fin des troubles & à la retraite de l'armée, en 1741. Revêtu du même titre l'année suivante, dans l'armée de Bavière, il revint passer à Paris l'hiver de 1743, suivit encore les armées que le prince de Conti & le maréchal de Belle-Isle commandèrent successivement en Italie depuis 1744 jusqu'en 1748, & revint à Paris après la paix de 1748. Il y exerça la médecine avec un grand succès, & remplit quelque tems les fonctions de médecin de l'Hôtel-Dieu. Nommé doyen de la faculté, à l'unanimité, en novembre 1752, l'esprit d'ordre, l'amour de la discipline & de tout ce qui pouvoit affermir ou augmenter la gloire de la faculté, distinguèrent son double décanat.

Ses écrits sont peu nombreux, comparés à ceux de quelques-uns de ses confrères; mais quoiqu'il fût en état de produire, content de sa réputation, il en jouissoit modestement : sa devise étoit : *mihi res non me rebus.* Juste appréciateur du mérite d'autrui, il détestoit le charlatanisme; il faisoit justice par des notes assez vives de tous les livres qui en portoient l'empreinte. Il eut beaucoup d'occupation à cet égard; car il s'étoit plu à rassembler dans son immense bibliothèque, tous les monumens du charla-

tanisme des hommes, & sur-tout des gens de lettres, des médecins & des chimistes. En considérant le recueil qu'il avoit fait des livres singuliers, de traités sur des matières ou des objets extraordinaires, on croiroit qu'il avoit eu le projet d'écrire l'histoire de tous les délires de l'imagination humaine depuis la renaissance des lettres : peu de catalogues sont aussi curieux que le sien à cet égard. On y voit des moralistes ridiculement sévères, des prédicateurs peu propres à opérer des conversions; les théologiens mistiques les plus exaltés; des controversistes hardis ou emportés; des métaphysiciens misérablement subtils; les innombrables histoires des démons, des sorciers, enchanteurs, loups-garoux, energumènes & possédés; les écrits des disciples d'Hermès, de Paracelse, de Vanhelmont; les cabalistes, les Rosecroix, les magnétiseurs, les francs-maçons, &c., beaucoup de poëtes aimables formoient, dans cette vaste collection, un parallèle bizarre avec les poëtes les plus fous. On y trouvoit des romans allégoriques, historiques, critiques & piquans, des voyages dans la lune, au centre de la terre, & par-tout où l'imagination seule de l'homme peut pénétrer en s'égarant; des ouvrages sérieux travestis d'une manière burlesque, les facéties les plus folles, les satyres les plus amères; des prédictions pour tous les tems, l'explication de tous les songes, & tous les genres de divinations par le visage, par les mains, par la baguette divinatoire, &c. Il chercha l'histoire des peuples par les usages, les coutumes & les cérémonies les plus bizarres de tous les peuples du monde, & par les évènemens miraculeux les plus incroyables; par les actions des hommes les plus singuliers & les plus audacieux; celle de l'église, par les mauvais papes, par les hérésies, les sectes, par les reliques & les monumens de la dévotion la plus outrée; enfin, il se procura une foule de singularités dont la nomenclature seroit aussi fastidieuse qu'elles sont intéressantes pour l'observateur profond qui cherche à voir l'homme dans ses divers états de force & de foiblesse, de raison & de délire. Le goût de curiosité de *Baron* ne nuisit pas à son caractère moral : achevons de le peindre tel qu'il étoit.

Actif & laborieux, il joignit au goût le plus vif pour l'étude & à l'amour de son état, un cœur droit, un esprit juste, des mœurs pures, & le desir de se rendre utile. Ses nombreuses lectures rendoient sa conversation agréable, quoique la liberté & le silence du cabinet l'eussent privé de cet extérieur versatile, appellé usage du monde; il retrouvoit dans ses livres le dédommagement solide des plaisirs factices de la société. Son patrimoine & quelques pensions suffirent à ses desirs; par une suite de son goût pour la retraite, il vécut dans le célibat; il passa ses beaux jours dans l'exercice de son état, & sa vieillesse dans son immense bibliothèque. Il devint aveugle douze ans avant sa mort; malgré cette infirmité qui plonge l'homme dans un isolement inactif, il sut occuper son esprit jusqu'aux derniers instans de sa vie. Il mourut le 27 mars 1787, regretté de ses parens, de ses amis & de ses confrères : il est enterré dans l'église des chanoines de Saint-Louis de la Couture, rue Saint-Antoine : il avoit été leur médecin pendant trente ans.

Ouvrages de Baron.

Recueil des statuts & usages de la faculté. Il le fit réimprimer pour les faire observer plus étroitement qu'ils ne l'avoient été par le passé.

Notice chronologique de toutes les thèses sur la théorie & la pratique de la médecine, des questions dites *vesperiæ* & *pastillæ*, avec les noms des docteurs qui les ont présidées, & les bacheliers qui les ont soutenues.

Catalogue chronologique de tous les médecins de Paris, connus depuis le quatorzième siècle.

Ces trois ouvrages, imprimés en 1752, grand *in*-4., sur beau papier, sont très-importans pour l'histoire de la faculté. Il en publia la continuation en 1763, avec des corrections pour ce qui la précède.

Codex parisiensis. Ce fut *Baron* qui rédigea l'édition publiée en 1758.

Formules de médicamens pour les hôpitaux militaires, *in*-12. Cet ouvrage avoit été imprimé, soit en entier, soit par extrait, en Italie & en Allemagne, pour le service des armées. Les éditions de Paris sont les plus complettes. (M. Andry.)

BARONIO (Vincent), natif de Meldola dans la Romandiole, a été un des plus célèbres médecins italiens du dix-septième siècle. L'ouvrage, qu'il a écrit, a beaucoup contribué à sa réputation; il doit être mis dans la classe des meilleurs livres de son tems, il les surpasse même par les observations qui en relèvent le mérite. L'auteur entre dans les plus grands détails sur tout ce qui a rapport au siège, aux causes & à la cure de l'inflammation de poitrine; il établit la nécessité de la saignée dans tous les âges, l'obligation de la réitérer, & il se décide pour celle qui se fait du côté affecté. Voici le titre de cet ouvrage :

De pleuripneumonia annô 1623, & aliis temporibus Flaminiam, aliasque regiones populariter infestante, ac à nemine hactenùs observatâ, libri duo. Forolivii, 1636, 1638, in-4.

Manget parle encore d'un Théodore *Baronio* de Crémone, médecin du seizième siècle, qui étoit si fortement attaché à la doctrine de Galien, qu'il disoit publiquement qu'il aimoit mieux s'égarer avec cet auteur, que de marcher dans une route plus certaine avec d'autres. C'est ainsi que l'empire de l'opinion fait des esclaves. On a de ce *Baronio* :

De operationis meïendi triplici læsione & curatione, libri duo. Papiæ, 1609, 1654, in-4.

Il a rejetté l'usage des remèdes internes dans la

cas de la pierre des reins ou de la vessie ; mais on doit supposer qu'il ne les déclare inutiles, que lorsqu'on les donne comme lithrontriptiques, puisqu'il les admet quand il n'y a qu'une matière visqueuse & gluante dans les voies urinaires. Il critique les chirurgiens de son tems sur les mauvais succès, dont l'opération de la taille étoit suivie entre leurs mains ; il s'emporte même avec tant de vivacité, au sujet de leur impéritie à cet égard, qu'il lui échappe de les appeller bourreaux. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BARRA (Pierre), docteur de la faculté de Montpellier, & aggrégé au collège des médecins de Lyon, a écrit quelques ouvrages dans le 17eme. siècle. L'attachement servile qu'il avoit à tout ce qu'Hippocrate a dit, l'a aveuglé sur les opinions qu'il attribue à ce père de la médecine. Jean Peissonel, médecin de Marseille, avoit donné un traité sur le terme de l'accouchement, suivant la doctrine d'Hippocrate. *Barra*, qui a voulu le critiquer, n'a rien prouvé, sinon qu'il y a des naissances tardives & précoces. Ce qu'on attendoit de lui, c'étoit de démontrer la légitimité des premières & la maturité des secondes. Toujours partisan de l'antiquité au mépris des modernes, il a cru trouver dans Hippocrate la description de la circulation du sang, dont Harvée a fait voir le méchanisme. Il se met l'esprit à la torture pour combiner, rapprocher & commenter divers passages d'Hippocrare ; mais il n'en résulta autre chose, sinon qu'aucun d'eux ne désigne la circulation du sang dans le corps des animaux. Voici les titres des ouvrages qu'il a publiés sur l'une & l'autre de ces matières :

De veris terminis partûs humani libri tres ex Hippocrate. Lugduni, 1666, *in*-12.

Hippocrate de la circulation du sang & des humeurs. Lyon, 1672, 1682, *in*-12. Paris, 1683, *in*-12.

On a encore :

L'abus de l'antimoine, & de la saignée, démontré par la doctrine d'Hippocrate. Lyon, 1664, *in*-12.

Les abus de la thériaque & de la confection d'hyacinthe. Lyon, 1667, *in*-12.

L'usage de la glace, de la neige & du froid. Lyon, 1675, *in*-12. Paris, 1677, *in*-12.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BARRE. (*Eaux minérales.*)

C'est une petite ville de la vallée de St. Ulrich, à six lieues de Sharbourg. A un quart de lieue de distance de *Barre* on trouve des eaux minérales tièdes, décrites en 1773 par J. J. Volmar. D'après son analyse, ces eaux contiennent un esprit minéral, subtil, beaucoup de fer, & une terre grasse crétacée. Ce qu'il faudroit examiner de nouveau.

Quant aux usages, il les dit émollientes, apéritives, diurétiques, toniques, bonnes contre les spasmes, la goutte, les maladies des reins, les engorgemens, les maladies de la peau, &c.

Les vertus de ces eaux sont trop exaltées ; pour qu'on ne doive pas rabattre beaucoup de leurs soi-disantes qualités.

(M. Macquart.)

BARREAU. (*Médecine du*) (*Voyez* Médecine Légale.) (M. Mahon.)

BARRÉE. (femme Barrée) (Accouchemens.) (*Voyez* ce mot au Dictionnaire de chirurgie.)

(M. Chambon.)

BARRELIER. (Jacques) nâquit à Paris en 1606. Il s'adonna de bonne heure à la médecine, prit le grade de bachelier en 1632, & celui de licentié en 1634. Il entra la même année dans l'ordre de St. Dominique & y fit ses vœux l'année suivante.

Son nouvel état parut l'écarter pour toujours de la médecine. Il se livra à l'étude des pères de l'église & enseigna la théologie. Mais son premier penchant n'attendoit qu'une occasion favorable pour renaître. Le P. Thomas Turco, général des RR. PP. dominicains, qui vint en France en 1646, distingua le P. *Barrelier* & le choisit pour *assistant*.

Ils parcoururent ensemble le Languedoc, la Guienne & presque toutes les autres provinces de France, l'un en théologien, & l'autre en botaniste. Le goût que le bachelier avoit toujours eu pour l'étude des plantes se réveilla, il en fit un recueil nombreux, & en composa un herbier pendant ses voyages, jusqu'à ce que le tems lui permit de dessiner avec soin & d'ordonner avec art l'immense collection de plantes qu'il avoit faite. Ce fut à Rome, où il suivit son général, qu'il fit graver les plantes sur des planches de cuivre. Le P. Turco étant mort en 1650, le P. *Barrelier* suivit le P. Martin, nouveau général de son ordre, qui mourut en 1670, & revint à Paris en 1672. Il étoit sur le point de publier son ouvrage, qui contient 1324 planches & 1392 figures de différentes plantes observées en France, en Espagne & en Italie, avec trois planches de coquillages, lorsqu'il mourut d'un asthme auquel il étoit sujet depuis quelques années, le 17 septembre 1673.

Son ouvrage fut imprimé par les soins d'Antoine de Jussieu, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, & il parut en 1714 *in-folio*, sous le titre suivant.

R. P. Jacobi Barelieri Planta per Galliam, Hispaniam & Italiam observata, iconibus æneis exhibitæ. Opus posthumum accurante Antonio Jussieu botan. Professore in lucem editum, & ad recentiorum normam digestum. Apud Stephanum Ganeau, 1714. *in-folio.*

Le P. *Barrelier* a composé un grand traité à qui il

a donné pour titre : *Orbis terrarum*, & dans lequel il a parlé de toutes les plantes du monde. Cet ouvrage n'a point paru. *Germain Brice*, dans sa description de Paris, tome I, page 226, septième édit. en fait mention.

On a encore 700 gravures de champignons de différentes espèces, & 300 de coquillages de ce savant naturaliste, qui n'ont point été publiées. Il a légué ses manuscrits à la bibliothèque des dominicains de la maison de St. Honoré.

On doit ajouter à l'éloge de ce savant religieux l'estime de Tournefort qui le place dans ses institutes de botanique parmi les plus grands & les plus célèbres botanistes. (M. Andry.)

BARRELIERE. (*Mat. méd.*)

La *Barreliere*, *Barleria* de Linnéus, est un genre de plantes personnées, contenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Inde ou en Amérique, & dont quelques-unes sont utiles en médecine. Les racines de la *Barreliere* à longues feuilles, *Barleria longifolia* de Linnéus, & de la *Barreliere* à feuilles de buis, *Barleria buxifolia*, sont regardées comme de puissans diurétiques dans l'Inde & au Malabar. *Voyez* la description de ce genre dans le Dictionnaire de botanique de M. Lamarck.

(M. Fourcroy).

BARRY, (Edouard) médecin anglois qui vivoit au commencement de ce siècle, étoit de la société royale de Londres. Il exerça d'abord à Yorck, ville considérable d'Angleterre, fut ensuite professeur de médecine en l'université de Dublin, & premier médecin des armées en Irlande. On a de lui quelques ouvrages en anglois.

Treatise on three different digestions &c. Londres, 1759, *in*-8. c'est-à-dire, Traité de trois différentes digestions & évacuations du corps humain, & des maladies de leurs principaux organes.

A Treatise on a consumption &c. Londres, 1727 & 1759, *in*-8.

Il ne parle de la phthisie pulmonaire, qu'après avoir expliqué le mécanisme de la nutrition, & donné la description des organes de la respiration, mais sur-tout des poumons, dont il fait voir la structure & les usages.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BARTAVELLE. (*Hygiène.*) (*Voyez* Perdrix).

(M. Macquart.)

BARTHELEMI. (Eaux minérales.)

C'est un village à une demi lieue de Vif, & à 3 de Grenoble. On voit tout à côté la fontaine ardente, qui a été regardée longtems comme minérale, & comme une merveille du Dauphiné. M. Lancelot, dans les mémoires de l'académie royale des Inscriptions, années de 1718 à 1725, dit que cette fontaine pouvoit mériter ce nom lorsqu'elle empruntoit encore assez de chaleur du terrein bitumineux sur lequel elle couloit, & qui jette encore aujourd'hui de la fumée & des flammes; mais aujourd'hui qu'elle baisse & qu'elle coule à 12 pieds au-dessous de ce petit volcan, les eaux y sont tout aussi froides que les autres. Il y a encore une lettre sur la fontaine ardente du Dauphiné par M. du Solier (Journal de physique, août 1775), où l'on voit que cette fontaine actuellement ne présente rien d'extraordinaire, & qui ne lui soit commun avec d'autres lieux, où le terrein s'enflamme quelquefois : il faudroit l'examiner encore.

Il y a dans le bailliage d'Alençon une paroisse qui porte aussi le nom de *S. Barthelemi*, dont les eaux prennent une teinture violette assez foncée avec la noix de galle, qui dépose de l'acide de fer, & qu'on employe dans les cas où l'on soupçonne des engorgemens, au rapport de M. Lepée de la Clôture : *Observations sur les épidémies*, 1778.

(M. Macquart.)

BARTHOLET (Fabrice) ou *Bartholetus*, naquit à Bologne en 1588. Il enseigna dans plusieurs villes d'Italie, & il y acquit beaucoup de réputation, en particulier dans sa patrie, où il remplit successivement les chaires de logique, de médecine & d'anatomie. De-là il se rendit à Pise, & ensuite à Mantoue, à qui il procura assez de célébrité par ses leçons publiques; on dit même qu'il est le premier qui en ait fait dans cette dernière ville. Il étoit parti de Mantoue pour retourner chez lui, lorsque dans sa route il fut attaqué de la peste qui le mit au tombeau en 1630, à l'âge de 42 ans. Nous avons quelques ouvrages de lui :

Anatomica humani microcosmi descriptio per theses disposita, in Amphitheatro Pisano proposita. Bononiæ, 1619, *in-fol.*

Encyclopædia Hermetico-Dogmatica, sive, Orbis Doctrinarum Medicarum Physiologiæ, Hygieinæ, Pathologiæ, Semeïoticæ & Therapeuticæ. Ibidem, 1619, *in*-4.

De Hydrope pulmonum. Ibidem, 1629, *in*-4.

Methodus in Despnœam, seu, de respirationibus Libri quatuor. Bononiæ, 1633, *in*-4.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BARTHOLIN, (Gaspar) naquit le 12 février 1585, à Malmuyen, petite ville dans la Scanie, de *Gaspar* qui en étoit ministre, & d'*Anne Tenckel*. Il fit connoître, dès l'âge de trois ans, ce qu'on devoit attendre de lui; il ne lui fallut que quatorze jours pour apprendre à lire correctement. Ce fait est rare; mais *Brockmand*, recteur de l'université de Copenhague, qui prononça l'oraison funèbre de *Bartholin*, en rapporte un autre qui trouvera bien

des incrédules. Il rapporte que, lorsqu'il commença à parler, il fut un en à prononcer des mots extraordinaires, entiérement différens de ceux qu'il pouvoit entendre des personnes qui avoient soin de lui, & parmi lesquels on reconnut plusieurs termes hébreux. Quoiqu'il en soit de ce que *Brochmand* avance sur le compte de *Bartholin*, il est certain qu'il eut une telle aptitude pour les langues, qu'à l'âge d'onze ans il prononça des discours grecs & latins, tant en vers qu'en prose. Cela suffit pour faire preuve de la précocité de son esprit.

Bartholin fit ses premières études à Rostoch & à Wittemberg; mais lorsqu'il se destina à la médecine, il ne se contenta pas de fréquenter les écoles de ces universités, il voulut encore entendre les meilleurs professeurs de l'Allemagne, de l'Italie & de la France. Cette entreprise étoit grande pour un jeune homme qui n'étoit pas riche; il fit à pied la plupart de ses voyages, & suppléa par une sage économ e à ce qui lui manquoit du côté de la fortune. Ce fut en 1607, après avoir été reçu maître ès arts à Wittemberg. En 1608, il passa en Italie, & comme il étoit déja fort instruit dans l'anatomie, on lui offrit à Naples une place de professeur en cette science, qu'il refusa. Il vint en France peu de tems après, s'y fit connoître par son mérite, & spécialement par les connoissances qu'il avoit de la langue grecque. On lui en présenta la chaire à Sedan, & il la refusa encore. Il se rendit alors à Bâle, où il fut reçu docteur en médecine en 1610. Quoiqu'on lui ait fait des offres avantageuses pour le fixer en cette ville, il retourna à Wittemberg & parcourut ensuite le Holstein; il se proposoit même de recommencer ses courses, lorsqu'on lui offrit à Copenhague la chaire de rhétorique, qu'il accepta. Il alla s'établir, en 1611, dans cette capitale, & il y exerça la médecine avec tant de célébrité en même tems qu'il remplissoit les devoirs de sa chaire, qu'on le chargea, en 1613, d'enseigner dans les écoles de la faculté. Il se fit également honneur par ses leçons & par les succès de la pratique jusqu'en 1624; mais le vœu qu'il avoit fait dans les momens les plus critiques d'une maladie dangereuse, dont il venoit de se tirer heureusement, l'engagea à abandonner l'étude de la médecine, pour s'appliquer à celle de la théologie, qu'il professa ensuite jusqu'à la fin de ses jours. Il mourut le 30 juillet 1629 à Sora, ville de Danemarc dans l'isle de Zéelande, d'où son corps fut transporté à Copenhague. On l'enterra honorablement, & sa femme fit couvrir son tombeau d'une pierre sur laquelle on grava cette épitaphe :

D. O. M. S.

Casp. Bartolino Malmog.

Theol. Med. ac Philos. Doctori,

Reg. Acad. Hafn. P. P. & Rosch. Cap. Canon.

Ingeniô divinô, differendi acumine,

Pietate, prudentiâ, justitiâ, integritate, singulisque inserviendi voluntate,

Non domi minùs, XVII ann. in Artium Human. Med. ac Theol. Profess.

Regnique Gymnasiis, vel Regiô jussu destinata industria,

Quàm foris in meliore orbi Europ. variis obitis peregrin.

Et monum. editis, nobilitato.

Ex Rectura Acad. iterat. & honore & onere;

In cœlest. patriam immat. morte evocato.

Anna Finckia.

Cum VI Filiis & I Filiâ Superstes,

Amoris, fideique conjug. & perennis desiderii Monum;

B. M. P. C. M.

Ce médecin a donné au public un grand nombre d'ouvrages de poésie, d'éloquence, de philosophie & de théologie, que nous passerons sous silence, pour nous borner à ceux de médecine :

Problematum Philosophicorum & Medicorum, nobiliorum & selectiorum, miscellanea propositiones. Witteberga, 1611, *in*-4.

C'est un recueil de cinquante problêmes qui ne contiennent que de vieilles questions, relativement à la façon de penser aujourd'hui.

Anatomica Institutiones corporis humani, utriusque sexûs historiam & declarationem exhibentes. Witteberga, 1611, *in*-8. *Argentorati*, 1626, *in* 12. *Rostochii*, 1626. *in*-12. *Goslaria*, 1632. *in*-8. *Oxonii*, 1632. *in*-12.

Cet abrégé d'anatomie a été plusieurs fois réimprimé, avec les additions du fils de l'auteur, sous le titre *d'Anatomia reformata.*

Enchiridion Physicum ex priscis & recentioribus philosophis accuratè concinnatum. Argentina. 1625. *in*-12.

Opuscula quatuor singularia. I. De unicornu, ejusque affinibus & succedaneis. II. De Lapide Nephritico & amuletis pracipuis. III. De Pygmais. IV. De studio Medico inchoando, continuando & absolvendo. Hafnia, 1628, 1663, *in*-8.

Systema Physicum. Ibidem, 1628, *in*-8.

Controversia Anatomica & affines notabiliores & rariores. Goslaria, 1631, *in*-8.

On n'y trouve rien que ce qu'il avoit déja dit dans ses problêmes, sinon qu'il y a ajouté quelques nouvelles questions, suivant l'ordre des parties du corps,

humain. Il donne les raisons pour & contre ; il y joint les siennes, & décide ensuite la difficulté.

Syntagma Medicum & Chirurgicum de cauteriis, præsertim potestate agentibus ; seu Ruptoriis. Hafniæ, 1642, *in*-4. *Portal* parle d'une édition de 1624, sous le même format.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BARTHOLIN, (Albert) un des fils du précédent, & médecin comme lui, se chargea de la direction d'un collége ; mais la foiblesse de sa santé lui fit abandonner cet emploi, pour se retirer chez son frère *Thomas*, où il mourut le 17 mai 1643. On a de lui un traité *De Scriptis Danorum*, que son même frère publia à Copenhague en 1666, *in*-4.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BARTHOLIN, (Erasme) fils de *Gaspar*, naquit le 13 août 1625, à Roschild, où son père avoit obtenu un canonicat & s'étoit retiré à cause de la peste qui régnoit à Copenhague. Après de bonnes études dans sa patrie, il voyagea depuis 1646 jusqu'en 1657, & parcourut l'Angleterre, la France, l'Italie, l'Allemagne & les Pays-Bas. Il fit un séjour de trois ans à Leyde, & s'arrêta dix-huit mois à Padoue, où il fut vice-syndic & conseiller de la nation allemande, & fut reçu docteur en médecine en 1654.

Erasme, s'étant ainsi enrichi des connoissances qu'il avoit été recueillir chez les différentes nations de l'Europe, il retourna dans sa patrie, où il ne tarda pas à être nommé professeur de médecine & de géométrie, & quelque tems après, on lui donna une charge d'assesseur du consistoire & de membre du haut-conseil. Il remplit dignement tous ces emplois, & se fit d'ailleurs un nom par ses recherches physiques, par plusieurs découvertes importantes, & par ses écrits. Il mourut le 5 novembre 1698, à l'âge de 73 ans.

Voici les titres de ses ouvrages :

De figura nivis Dissertatio. Hafniæ, 1661, *in*-8, avec les observations *De nivis usu medico* de son frère *Thomas*.

De cometis anni 1664 & 1665. Ibidem, 1665; *in*-4.

Experimenta Chrystalli Islandici disdiaclasti. Ibidem, 1670, *in*-4.

De natura mirabilibus, Quæstiones Academicæ. Hafniæ, 1674, *in*-4.

De poris corporum & consuetudine, Quæstiones Academicæ. Avec l'ouvrage précédent.

De aëre Hafniensi. Francofurti, 1679, *in*-8.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BARTHOLIN, (Thomas) autre fils de *Gaspar*, naquit à Copenhague en 1616. A l'exemple de son père, il alla puiser des connoissances dans les pays étrangers. Il se rendit à Leyde en 1637, & pendant qu'il s'y appliquoit à l'étude de la médecine, il apprit l'arabe du savant *Golius*. Il passa ensuite en France, & fit un assez long séjour, tant à Paris qu'à Montpellier ; il étoit en 1641 dans cette dernière ville, d'où il passa en Italie. Il demeura trois ans à Padoue, & s'y distingua tellement, que la nation allemande le proclama professeur ; & que *Jean-François Loredano*, sénateur de Venise, le fit recevoir dans l'académie de *gl'incogniti*, dont il avoit jetté les premiers fondemens. Il parcourut ensuite toute l'Italie, & alla même jusqu'à Malthe. Une des dernières villes où il s'arrêta, fut Bâle ; il y reçut le bonnet de docteur en médecine en 1645, & ne tarda pas à se rendre à Copenhague. Le roi de Dannemarck, qui honoroit dans ses mérites du fils la mémoire du père, lui donna en 1647 la chaire de mathématiques dans l'université de sa capitale, & l'année suivante, la chaire d'anatomie. En 1654, *Bartholin* fut nommé doyen du collège des médecins ; & comme il remplit les devoirs de toutes ces charges avec la plus grande distinction, il obtint en 1661 le titre de professeur extraordinaire, en qualité de vétéran. Il se retira alors à la campagne, où il fit transporter sa nombreuse bibliothèque, qu'il perdit en 1670 dans l'incendie qui consuma sa maison. Cette perte le fit revenir à Copenhague, où le roi lui accorda le titre & les émolumens de médecin de sa personne, & l'université le nomma inspecteur de sa bibliothèque. En 1675 le roi le déclara encore assesseur du haut conseil de Dannemarck.

Thomas Bartholin mourut à Copenhague en 1680, âgé de 64 ans. C'est le sentiment de *Scheuchzer* ; il s'accorde avec les circonstances que nous venons de rapporter, pendant que celui de *Manget*, qui met la mort de ce médecin en 1665, à l'âge de 49 ans, ne peut quadrer avec les dernières époques.

Les ouvrages de *Bartholin* sont en grand nombre ; mais comme il adoptoit aisément tout ce qu'on lui rapportoit, on y remarque beaucoup de traits qui font preuve de sa crédulité. Il ne parle guère de pratique dans ses écrits, parce qu'il s'y appliqua très-peu. Sa jeunesse se passa dans les dissections ; dans l'âge mûr, il employa tout son tems à lire & à écrire sur des sujets qui n'ont point de rapport à la cure des maladies. Voici la notice de ses ouvrages :

Anatomia ex Gasparis Bartholini Parentis Institutionibus, omniumque recentiorum & propriis Observationibus locupletata. Lugduni Batavorum, 1641. *in*-8.

Cette édition est tout-à-fait conforme à celles qui ont paru sous le nom de son père, à l'exception de quelques additions renfermées entre des crochets, et des planches tirées de *Pineau*, d'*Asellius*, de *François Sylvius*, & principalement de *Vésale*.

Eædem Institutiones Anatomicæ secundùm locupletatæ. Lugduni Batavorum, 1645, *in*-8.

Anatome tertiùm ad sanguinis circulationem reformata. Lugduni Batavorum, 1651, 1669, *in*-8. *Haga Comitis*, 1655, 1660, 1663, 1666, *in*-8.

On ne trouve plus le nom de *Bartholin* le père à la tête de ces éditions.

Anotome ex omnium observationibus, maximè patris, ad circulationem sanguinis & vasa lymphatica quartùm renovata. Leida, 1673, *in*-8. *Lugduni Gallorum*, 1676, *in*-4.

Il a enrichi cette édition de tout ce qui avoit paru de nouveau en anatomie depuis la précédente, & sur-tout des découvertes de *Stenon*, de *Swammerdam* de *Reinier de Graaf* & de *Ruysch*. Quant à lui, il a mis peu de chose de son propre fonds; tout ce qu'il a dit de mieux concerne les viscères; mais il n'a traité que fort imparfaitement ce qui a rapport aux muscles, aux os & aux nerfs.

Anatome quintùm renovata. Leida, 1686. *in*-8.

Cette édition ne lui appartient pas. Il y en a d'autres en différentes langues qui ont été faites sur l'une ou l'autre des premières. En françois, Paris, 1646, *in*-4. En allemand, par *Simon Pauli*, Copenhague, 1648, *in*-8, & à Nuremberg, par *Wollner*, 1677, *in*-4. En italien, par un membre de l'académie des Arcades, nommé *Hostilius Jontalgenus*, Florence, 1651, *in*-12. Cette édition est en vers. En hollandois, Leyde, 1653, 1669, *in*-8. La Haye, 1658, *in*-8. On cessera de s'étonner de l'accueil qu'on a fait à l'anatomie de *Bartholin*, quand on se rappellera qu'elle a été le seul livre classique qu'on ait suivi sur la structure du corps humain, jusqu'à la publication des écrits de *Verheyen*.

Anatomica aneurismatis dissecti Historia. Panormi, 1644, *in*-8.

L'anévrisme qu'il avoit observé à Naples, lui a donné matière aux réflexions qu'on trouve dans cet ouvrage.

Synopsis antiquitatum veteris puerperii. Hafnia, 1646, *in*-8. *Amstelodami*, 1676, *in*-12.

De angina puerorum Campania, Siciliaque epidemicâ, sive, Commentarius in Marci Aurelii Severini Padanchonen. Parisiis, 1646, *in*-8. *Neapoli*, 1653. *in*-8.

De Luce hominum & *brutorum. Leida*, 1647, *in*-8. *Hafnia*, 1665, 1669, *in*-8.

On a ajouté à la dernière édition le traité de *Gesner*, qui est intitulé: *De raris & admirandis herbis qua noctu lucent.* Une lumière qu'on remarqua sur la chair des animaux qui étoient exposés en vente à la boucherie, fut l'occasion de cet écrit de *Bartholin*. Il y rapporte plusieurs autres faits de même nature.

Anatomica Vindicia Gaspari Hoffmanno, Riolano, aliisque opposita. Hafnia, 1648, *in*-4.

Collegium Anatomicum Disputationibus XVIII *adornatum. Ibidem*, 1651, *in*-4.

De Lacteis Thoracicis in homine & brutis nuper observatis, Historia Anatomica. Hafnia, 1652, *in*-4. *Londini*, 1652, *in*-8. *Parisiis*, 1653, *in*-8. *Geneva*, 1654, *in*-8. *Lugduni Batavorum & Ultrajecti*, 1654, *in*-12. *Heidelberga*, 1659, *in*-8. *Amstelodami*, 1661, *in*-8.

Les expériences de *Van Hoorne* l'engagèrent à faire lui-même quelques recherches sur ces vaisseaux. Il vit dans l'homme le canal thorachique & en donna la figure, mais il en décrivit fort mal l'insertion, & prit les glandes lombaires pour le réservoir du chyle.

Varia dubia Anatomica de Lacteis Thoracicis, & an Hepatis funus immutet methodum medendi. Hafnia, 1653, *in*-4. *Parisiis*, 1653, *in*-8.

Vasa Lymphatica nuper in animantibus Hafnia inventa, & Hepatis exequia. Hafnia, 1653, *in*-4. *Parisiis*, 1653, *in*-8.

Sa découverte date du mois de décembre 1651; il la fit dans les bêtes, lorsqu'il cherchoit la route des veines lactées vers le foie.

Vasa Lymphatica in homine nuper inventa. Hafnia, 1654.

Il fit cette découverte au mois de janvier de cette année & l'annonça dans une thèse, où il établit l'obstruction de ces vaisseaux dans le foie, pour une des causes de l'hydropisie. Ce fut sur les indices qui avoient fait soupçonner à *Veslingius* l'existence des vaisseaux lymphatiques, que *Bartholin* s'engagea dans les recherches qu'il fit lui-même, & dont il chargea encore *Michel Lyser* qui disséquoit sous lui. Il découvrit heureusement ces vaisseaux, & l'annonce qu'il en publia, le rendit célèbre par toute l'Europe. On a voulu cependant lui enlever la gloire qu'il s'étoit acquise par ses recherches. *Olaus Rudbeck* & *Joliffe* n'ont rien négligé pour revendiquer l'importante découverte, dont il est question; & comme leurs raisons ne sont point destituées de fondement, elles rendent les prétentions de *Bartholin* un peu suspectes. *Rudbeck* publia ses observations à-peu-près dans le même tems que lui, & *Joliffe*, qui n'avoit encore rien imprimé, communiqua les siennes à ses amis. Mais comme ces trois anatomistes ont travaillé & fait part de leurs travaux peu de tems l'un après l'autre, il n'y a point d'injustice à partager entre eux un honneur qui leur est commun. Ils apperçurent tous trois un nombre infini de petits vaisseaux répandus dans tout le corps, mais particuliérement dans le bas-ventre, qui portent une liqueur qui n'est point colorée dans le réservoir du chyle, & même dans les veines où elle se mêle avec le sang.

Historiarum Anatomicarum centuria I, II. Hafnia, 1654, *in*-8. En allemand, Francfort, 1657,

in-8. *Centuriæ III & IV. Hafniæ*, 1657, *in*-8. *Centuriæ V & VI. Ibidem*, 1661, *in*-8.

Il y rapporte toutes ses découvertes, auxquelles il ajoute plusieurs dissections, entre autres celles du lion, de la marte zibeline, & le résultat de l'ouverture de plusieurs cadavres. On y trouve encore des faits anatomiques rares & particuliers, mais en même tems bien des choses inutiles, & un livre *De pustulis* qu'il attribue faussement à *Hippocrate*.

Defensio vasorum lacteorum & lymphaticorum adversus Riolanum. Hafniæ, 1655, *in*-4.

Cette pièce savante est d'autant plus hardie, qu'elle est l'ouvrage d'un jeune homme qui se défend avec beaucoup de vigueur contre les attaques d'un vieillard qui jouissoit de la plus grande réputation.

Specilegium I ex vasis lymphaticis, ubi Glissonii & Pecqueti sententiæ expenduntur. Hafniæ, 1657, 1658, *in*-4. *Rostochii*, 1660, *in*-4. *Amstelodami*, 1661, *in*-12. *Specilegium II, ubi Backii, Catterii, Le Noble, Tardii, Warthoni, Charletoni, Bilsii &c. sententiæ expenduntur. Hafniæ*, 1660, *in*-4. *Amstelodami*, 1661, *in*-12, avec le précédent.

De secundinarum retentione. Hafniæ, 1657, *in*-4.

Responsio de experimentis Anatomicis Bilsianis & difficili hepatis resurrectione. Hafniæ, 1661, *in*-8. En hollandois, Amsterdam, 1661, *in*-8.

Dissertatio Anatomica de hepate defuncto, novis Bilsianorum observationibus opposita. Hafniæ, 1661, *in*-8.

On avoit cru, jusqu'à *Bartholin*, que le foie étoit le seul & véritable organe de la sanguification.

Dispensatorium Hafniense. Ibidem, 1658, *in*-4.

De Nivis usu Medicô. Hafniæ, 1661, *in*-8, avec le traité *De figura Nivis*, qui est de son frère *Erasme*.

Cista Medica. 1662, *in*-8.

C'est un recueil de questions anatomiques, dans lequel il a inséré l'histoire de quelques ouvertures de cadavres, la vie de plusieurs médecins de Copenhague, & différentes choses concernant la botanique & la chimie.

Domus Anatomica Hafniensis. Ibidem, 1662, *in*-8, avec l'ouvrage précédent.

Celui-ci contient le catalogue des préparations anatomiques & des différentes machines qu'il conservoit dans son cabinet.

De pulmonum substantiâ & motu. Ibidem, 1663, *in*-8. *Lugduni Batavorum*, 1672, *in*-12.

Il croit que l'air pénètre dans le sang; il assure que dans l'expiration toute la colonne d'air contenue dans les bronches n'en est point chassée, & qu'il y a naturellement un vuide parfait entre le poumon & la plevre.

Epistolarum Medicarum Centuria I & II. *Hafniæ*, 1663, *in*-8. *Centuria* III & IV. *Ibidem*, 1667, *in*-8.

L'ouvrage entier a paru à La Haye en 1740, cinq volumes *in*-8. C'est un beau recueil, où l'on trouve des lettres de presque tous les hommes célèbres de son tems, & un détail de tout ce qui a été fait en anatomie depuis 1634 jusqu'en 1664. On y trouve encore quelques observations intéressantes, & des réflexions curieuses sur les médecins que l'auteur ou ses disciples avoient eu occasion de voir dans leurs voyages.

De insolitis partûs humani viis. Hafniæ, 1664, *in*-8.

Historia monstrorum nuper in Dania natorum. Ibidem, 1665, *in*-8.

De Medicina Danorum domesticâ, cum ejusdem vindiciis. Hafniæ, 1666, *in*-8.

En soutenant une mauvaise cause, il a fait passer dans ce livre plusieurs remarques utiles sur les remèdes familiers, dont se servent les Danois. Il fait encore mention d'une manière de communiquer la petite vérole, qu'il appelle *Emtio variolarum*, & que le célèbre *Haller* regarde comme une méthode qui a préludé à l'inoculation.

Hepatis exauctorati desperata causa. Hafniæ, 1666, *in*-8.

Orationes varii argumenti. Hafniæ, 1668, *in*-8.

Elles roulent sur toutes sortes de sujets, mais principalement sur la poésie, la médecine, & plus encore sur l'anatomie.

De Medicis Poëtis. Hafniæ, 1669, *in*-8.

Il parle des poëtes qui ont écrit de la médecine, ainsi que des médecins qui ont donné des ouvrages en vers sur cette science.

Opuscula nova anatomica de lacteis, thoracicis & lymphaticis vasis. Ibidem, 1670, *in*-8.

C'est le recueil de tout ce qu'il a écrit sur les vaisseaux chylifères & lymphatiques.

De Bibliothecæ incendiô. Hafniæ, 1670, *in*-8. *Jenæ*, 1709, *in*-8.

La perte qu'il avoit faite par cet incendie le toucha vivement. Il la déplore dans cet ouvrage, & donne le catalogue des manuscrits de sa composition qui ont été les victimes du feu. Les principaux sont: les ouvrages de *Celse* que *Rhodius* avoit arrangés & que lui-même avoit ornés de notes savantes: une anatomie pratique dans le goût du *Sepulchretum* de *Bonet*: trois centuries de lettres: un traité des ma-

ladies lymphatiques : les antiquités dont la connoissance est nécessaire à un médecin : des notes sur les aphorismes d'*Hippocrate* & sur *Cœlius Aurelianus* : une nouvelle édition de *Strabus Gallus*, & quelques autres pièces également intéressantes.

Quæstiones nuptiales & Medicus perfectus. Hafniæ, 1670, *in*-4.

De morbis Biblicis. Hafniæ & Francofurti, 1672, *in*-8.

Acta Hafniensia. Tomi quinque. Hafniæ, *in*-4. *Tomus I*, 1673, *II*, 1675, *III & IV*: 1677; *V*, 1680. On y trouve plusieurs dissections d'animaux, & quantité d'observations anatomiques.

De sanguine vetitô, Francofurti, 1673. *in*-8.

Consilium de Anatome practica ex cadaveribus morbosis adornandâ, cum operum Auctoris hactenùs editorum catalogô. Hafniæ, 1674, *in*-4.

La perte de l'ouvrage sur ce sujet, qu'il avoit faite lorsque sa maison fut consumée par le feu, l'a engagé à conseiller à d'autres d'entreprendre le même travail. Il retrace encore une fois tous les malheurs que cet incendie lui a causés, & il regrette sur-tout son recueil d'observations faites sur les cadavres qu'il avoit disséqués pendant trente ans, en vue de reconnoître les causes de la mort. Comme il savoit qu'on n'a nulle part plus d'occasions favorables de faire ces ouvertures, que dans les hôpitaux, & qu'il avoit remarqué d'ailleurs l'utilité de cette sorte d'établissement pendant le cours de ses voyages, il en prend occasion de louer les nations qui ont contribué à procurer un asyle aux malades indigens, & se plaint amérement de la négligence des Danois à cet égard.

De peregrinatione medicâ Hafniæ, 1674, *in-folio*.

C'est l'histoire de ses voyages, avec des avis à ses deux fils pour voyager avec fruit.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BARTHOLIN, (Gaspar) fils du précédent embrassa la profession de ses ancêtres, & suivit le plan d'étude qui leur avoit frayé le chemin à la plus grande célébrité. Il eut le même goût pour les voyages. Celui de Hollande fut le premier qu'il entreprit, & il ne manqua pas d'y profiter des lumières que *Ruisch*, *Sylvius de le Boë*, *Swammerdam* & *Drelincourt* répandoient alors avec tant de réputation sur la médecine. L'exemple des jeunes gens qui se rendoient en foule en Italie, l'attira ensuite à Padoue; & après avoir suivi pendant quelques tems les leçons des professeurs de l'université de cette ville, il se rendit à Florence & à Bologne, & de-là à Paris, où il mérita l'estime du célèbre Duverney qui l'associa aux recherches qu'il faisoit sur la structure des ovaires. Ce fut à l'école de cet habile maître que *Bartholin* acquit les rares connoissances, dont il alla enrichir sa patrie. Il y fut reçu docteur en médecine en 1678, & se montra bientôt le digne héritier de la réputation de son père & de son aïeul.

Il a publié plusieurs ouvrages du premier; quant aux siens, ils consistent en quelques traités sur les ovaires, sur la génération, sur la structure du diaphragme. On lui attribue la découverte des conduits salivaires petits & inférieurs. Il a aussi donné une nouvelle méthode de préparer les viscères pour la dissection & les usages anatomiques. Sur la fin de sa vie, il fut appellé à la cour de Copenhague, où en recompense de ses services il fut fait chevalier; il y est mort au commencement de ce siècle. Nous avons de lui.

Exercitationes miscellaneæ varii argumenti. Lugduni Batavorum, 1675, *in*-8.

Diaphragmatis structura nova. Accessit novus modus præparandi viscera per injectiones liquidorum, cum instrumenti novi descriptione. Parisiis, 1676, 1682, *in*-8.

Il n'avoit que vingt-deux ans lorsqu'il publia ce traité; mais il ne lui fit pas le même honneur dans tous les pays où il parvint, car Charles Drelincourt l'a accusé de plagiat, & d'avoir eu en général assez de finesse pour profiter des travaux d'autrui.

Epistola ad Oligerum Jacobæum de nervorum usu in musculorum motu. Parisiis, 1676, 1682, *in*-8.

De ovariis mulierum & generationis historiâ. Romæ, 1677, *in*-8. *Amstelodami*, 1678, *in*-12. *Norimbergæ*, 1679, *in*-8. *Lugduni*, 1696, *in*-12.

Administrationum anatomicarum methodus. Francofurti, 1679, *in*-8, avec le *Culter Anatomicus* de *Lyser*.

De olfactûs organô. Hafniæ, 1679, *in*-4.

De ductu salivali hactenùs non descriptô, observatio anatomica. Ibidem, 1684, *in*-4. *Ultrajecti*, 1685, *in*-8.

L'auteur date sa découverte du 13 mars 1682; mais on trouve la description de ce nouveau canal excréteur dans une thèse soutenue en 1679 à Leipsic, sous la présidence de Rivinus.

De fontium & fluviorum origine ex pluviis. Hafniæ 1689, *in*-4.

Specimen historiæ anatomicæ partium corporis humani. Ibidem, 1701, *in*-4. *Amstelodami*, 1701, *in*-8.

On y trouve un abrégé de physiologie, avec un recueil d'observations sur les routes du sang, le diaphragme, l'organe de l'odorat & le conduit salivaire.

Gaspar *Bartholin* eut un frère nommé Thomas, & docteur en médecine comme lui. Il n'a rien donné au public que des observations rapportées dans les mémoires de l'académie de Copenhague. Manget cite les deux suivantes :

De variis miris circa glaciem Islandicam.

De vermibus in aceto & semine.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BARYPHONIE. Fatigue ou foibleſſe de la voix. Ce mot n'a encore été employé par aucun noſologiſte: il vient de βαρὺς, *gravis*, peſant; & de φωνὴ, voix.

(M. CHAMSERU.)

BARYPICRON (*Mat. méd.*)

C'eſt un ſynonyme de l'abſynthe, en raiſon de ſon amertume déſagréable & forte. On la nomme auſſi *Bathypicron*. (M. FOURCROY.)

BAS. (chauſſure) (*Hygiene.*)

Tibiale.

Partie II, choſes dites non-naturelles.

Claſſe II, *applicata.*

Ordre I, vêtemens.

Les *bas* ſont la partie de l'habillement qui ſert à cacher les jambes, & à les défendre de l'impreſſion de l'air, des inſultes & autres corps environnans.

On croit que les *bas*, ainſi que les autres inventions de la bonneterie, étoient connus des romains, parce que les étoffes à mailles étoient en uſage chez eux. Cependant il paroît que les romains, les grecs, les égyptiens, en paix comme en guerre, avoient coutume de marcher les jambes nues. Seulement les perſonnages les plus diſtingués chauſſoient des brodequins plus ou moins élevés. Les chaſſeurs en portoient qui montoient fort haut; c'eſt ainſi qu'on a repréſenté Venus chaſſant ſous la forme d'une jeune tyrienne.

Virginibus tyriis mos eſt geſtare pharetram,
Purpureoque altè ſuras vincire cothurno.

On croit que les brodequins étoient alors fabriqués avec une peau douce & fine, qui colloit ſur la jambe comme nos *bas* de ſoie.

Selon Winckelmann, pluſieurs nations barbares avoient des culotes & des *bas* d'une ſeule piece, qu'ils attachoient ſous la cheville du pied avec la courroie de la ſemelle; ce qui formoit de longs caleçons. Les germains, les belges, les gaulois & les francs en ont long-tems porté qui étoient faits avec de la toile ou de la peau. On fabriqua enſuite des *bas* avec différentes étoffes. Ce n'eſt qu'à la renaiſſance des arts parmi nous que l'application du tricot à ce vêtement a eu lieu. Henri I porta aux nôces de ſa fille les premiers *bas* de ſoie qu'on eût vu en France, & dont on a fait depuis un grand uſage. On ſait que les métiers qui ſervent à les fabriquer préſentent une des plus belles inventions dont puiſſe ſe vanter l'eſprit humain; on en fait maintenant en laine, en fil, en coton, en cuir. On doit recommander ceux de laine aux perſonnes qui ont des humeurs goutteuſes & rhumatiſantes dans les jambes, parce que la tranſpiration plus forte qu'occaſionne la laine, débarraſſe ſouvent ces parties de l'humeur qu'on en veut ſouſtraire. C'eſt auſſi pour faire diverſion à des humeurs dominantes, que ſouvent on a ordonné des *bas* ainſi que des chauſſons de laine aux perſonnes qui ont des maux de gorge & des rhumes très-opiniâtres. Les *bas* de peau, dans l'été, ſont très-utiles contre la morſure des inſectes, ſurtout des couſins. On met des *bas* plus ou moins chauds ſuivant la ſaiſon & les circonſtances où l'on ſe trouve. Perſonne n'ignore qu'il faut faire ſouvent laver ſes *bas*, car les ſaletés que dépoſent les pieds, ſont dans le cas de les pourrir, d'exhaler la plus mauvaiſe odeur, de procurer des cors aux pieds, & d'être ſuivi de tous les déſavantages de la mal-propreté.

(M. MACQUART).

BAS-EN-BASSET. (*Eaux minérales.*)

C'eſt une petite ville à un quart de lieue de laquelle ſe trouve une ſource minérale d'eau froide, au-deſſus du ruiſſeau de Cryſalon. M. Richard de la Prade en parle dans ſes analyſes des eaux minérales du Forez; elles y ſont préſentées comme contenant de la terre abſorbante & de l'oxide de fer. Elles ſont peu employées. (M. MACQUART).

BASAAL. (*Mat. méd.*)

Plante d'un nouveau genre de la famille des ciſtes. Van Rheede en a obſervé deux eſpèces au Malabar. Ce ſont des arbres ou plutôt des arbriſſeaux de moyenne grandeur. L'une & l'autre s'emploient en médecine. L'écorce de la racine ſéchée & appliquée ſur les dents douloureuſes, en appaiſe la douleur. La décoction de ſes feuilles dans l'eau avec un peu de gingembre s'emploie en gargariſme dans les maux de gorge. De ſes baies frites dans le beurre, on compoſe un onguent dont on frotte le front & les tempes, pour diſſiper la phrénéſie. Ses amandes ſe mangent pour tuer les vers.

(*E. de l'A. E.*) (M. MAHON).

BASANÉ. (*Hygiene.*)

Partie I, de l'homme ſain conſidéré ſelon ſes rapports & ſes différences.

Claſſe I, rapports en ſociété.

Ordre I, rapports des climats & des lieux.

Le mot *baſané* eſt ſynonyme de hâlé, brûlé, ou qui a la peau jaunâtre, olivâtre, tirant ſur le noir. Il y a des peuples qui ont naturellement la peau *baſanée*, comme certains habitans de l'Afrique. Les eſpagnols ſont dans ce cas. Il paroit que cette circonſtance eſt ſouvent due à l'action du ſoleil ſur les corps; car les perſonnes, même de nos climats, qui y ſont journellement expoſées dans les campagnes, acquièrent le teint *baſané*.

On faisoit grand cas à Rome de cette couleur, parce qu'elle supposoit qu'on avoit fait beaucoup d'exercice pour le bien de la patrie. La paleur, la blancheur, la délicatesse des traits, sont des signes de foiblesse, de mollesse & de volupté; & ne seroit-il pas ridicule de voir des militaires, qui auroient le visage blanc, frais & poli, comme celui des femmes? ne pourroit-on pas leur reprocher de n'avoir pas senti que le *basané* convient au courage, à la valeur & à la force physique; & qu'en acquerrant cette couleur, ils se sont assurés des moyens d'être moins exposés que les autres à tous les maux qui deviennent le partage de ceux qui sont abandonnés à une vie inactive & efféminée, & qui ont la sottise de ménager leur teint aux dépens de leurs jours.

(M. Macquart).

BASE. (*Mat. méd.*

On nomme *base* en chimie une substance, un corps qui, dans les combinaisons, fait la partie ou la plus abondante ou la plus fixe & la moins altérable, ou celle d'où dépendent les principales propriétés du composé. Ainsi le soufre est la *base* de l'acide sulfurique; les métaux sont les *bases* des oxides métalliques, &c. Mais ce nom est plus souvent donné dans les sels neutres ou composés, aux terres, aux alcalis, aux oxides métalliques qui saturent les acides. Ainsi la potasse est la *base* des sulfate, nitrate, muriate, tartrite, acétite de potasse, ou des sels nommés autrefois *tartre vitriolé*, *nitre*, *sel fébrifuge de Sylvius*, *sel végétal*, *terre foliée de tartre*. Il y a trois sortes de *bases* qui peuvent être unies à tous les acides dans l'état de sels neutres, savoir les *bases* terreuses, les bases alcalines, les *bases* métalliques. Pour donner une idée de l'immense étendue de la chimie, nous remarquerons 1°. qu'il y a quatre terres qui peuvent être *bases* de sels neutres, savoir l'alumine ou argile pure, la baryte ou terre pesante, la magnésie & la chaux. 2°. Qu'il y a trois alcalis, la potasse, la soude, l'ammoniaque qui font aussi des *bases* de sels. 3°. Qu'on compte dix-sept oxides métalliques dont les combinaisons avec les acides forment encore des sels neutres, savoir les oxides d'or, de platine, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb, d'étain, de mercure, de zing, d'antimoine, de bismuth, de manganèse, de nickel, de cobalt, de molybdène, de tangstène, d'arsenic. 4°. Enfin, que, comme il y a au moins vingt-sept acides bien connus, auxquels il faut ajouter les modifications de quatre d'entre eux qui forment presque des acides differens, on doit au moins compter trente acides combinés à vingt-quatre bases; ce qui donne sept cents vingt-sept sels neutres.

Non-seulement tous ces sels neutres ne sont pas bien connus en chimie; mais il n'y en a pas trente employés en medecine.

Comme on ne sauroit réunir trop de lumières dans une profession aussi noble, aussi importante que l'exercice de la médecine, les jeunes médecins doivent étudier avec soin les propriétés connues de tous les sels, parmi lesquels il y a des purgatifs, des fondans, des émétiques, des diurétiques, des sudorifiques, des amers, des toniques, des fébrifuges, en un mot des médicamens de propriétés si différentes & si multipliées, qu'ils pourroient former à eux seuls une matière médicale presque complette. Ils comprennent aussi des poisons tels que les arseniates, les sels de cuivre, les sels de mercure, dont il est également nécessaire de connoître la nature, les effets & les remèdes. Cette partie de la chimie appliquée convenablement à la médecine, promet encore des découvertes importantes. J'ai proposé le muriate calcaire que personne n'avoit employé avant moi, comme un fondant très actif; & beaucoup de mes confrères m'ont fait part des effets utiles qu'ils ont eu occasion d'en obtenir.

Le tartrite d'antimoine ou *tartre stibié* est un des plus beaux présens que la chimie ait fait à la médecine. Aucun médicament n'a plus de vertus, & ne peut remplir plus d'indications diverses que cette matière saline entre les mains d'un médecin habile.

Une considération très-importante relativement aux *bases* considérées comme principes des sels neutres médicamenteux, c'est que les *bases* alcalines terreuses ou métalliques, sont presque toujours la cause des propriétés si variées de ces sels. En effet, tous les acides ont des qualités ou des vertus médicinales analogues; convenablement étendus, ils sont tous rafraîchissans, tempérans, antiseptiques; cependant dès qu'ils sont unis à différentes *bases*, ils acquièrent des propriétés bien différentes & bien variées; ils deviennent en général purgatifs, fondans, diurétiques, fébrifuges, avec les terres & les alcalis, lorsqu'ils forment avec ces *bases* les sels salés, amers & dissolubles. Ils prennent les propriétés éminemment émétique, diurétique, fondante, dépurante, incisive, tonique, avec les oxides métalliques, & sur-tout avec ceux de mercure & de fer. Souvent ces oxides leur donnent les propriétés vénéneuses, & alors ils deviennent les poisons les plus actifs & les plus terribles. L'histoire des combinaisons salines & la considération de leurs *bases* ont donc un grand intérêt pour les médecins. (M. Fourcroy).

BASE. (*Art de formuler*)

Dans la partie de la matière médicale ou de la thérapeutique qui s'occupe de l'art de formuler ou de prescrire au pharmacien les substances qu'on veut associer, & la manière d'opérer cette association, le mot *base* a une autre acception que celle que nous venons de lui donner. Il désigne la matière médicamenteuse la plus utile, la plus active, & quelquefois la plus abondante de toutes celles qui entrent dans la formule, lorsque celle-ci est composée; dans la formule simple la *base* est le seul remède qu'on y prescrit & la constitue seule. Mais comme le médicament actif necessaire & indiqué a

souvent

souvent besoin d'être aidé, ou corrigé, ou adouci; on le donne souvent associé à d'autres remèdes, & alors il prend le nom de *base*. Voici ce qui regarde la *base* dans l'art de formuler.

La *base*, comme le remède principal, doit être mise la première des substances médicamenteuses dans la formule, & dominer tous les autres médicamens. Ce n'est presque jamais celui des remèdes qui est à la dose la plus considérable; souvent même elle est la moins abondante. Ainsi dans une formule de potion purgative, on met en tête le séné qu'on prescrit à la dose de deux gros, tandis que la manne, les tamarins, &c. qui forment l'auxiliaire, sont portés à la dose de quelques onces.

La *base* considérée, par rapport à sa vertu, est simple ou composée; la première ne remplit qu'une seule indication; la seconde peut en remplir plusieurs. Ainsi dans une formule de potion émétique, le tartrite d'antimoine ou tartre stibié, donné à la dose de deux ou trois grains, agit spécialement comme émétique; & dans une formule d'une potion béchique incisive, le kermès minéral qui en fait la *base*, est prescrit pour diviser l'humeur pulmonaire, faciliter l'expectoration, entretenir en même-tems les évacuations alvines, pousser par la sueur & par les urines.

La *base* est encore simple ou composée quant à la matière qui la constitue; si un seul médicament suffit pour remplir la principale indication, la *base* doit être simple; si la vertu d'un seul ne suffit pas, on prescrit deux ou trois substances qui ont des propriétés analogues, qui s'entraident, pour ainsi dire, ou qui deviennent plus fortes quand elles sont réunies. Ainsi l'on associe quelquefois le tartrite d'antimoine avec l'ipécacuanha dans une formule émétique. Il est important de remarquer qu'il faut toujours avoir de fortes raisons pour composer ou multiplier la *base* d'une formule, & que le plus souvent un seul médicament doit la constituer. Les remèdes en sont plus sûrs & plus faciles à prendre.

(M. Fourcroy).

BASELLA. (*Hygiène & mat. méd.*)

C'est un genre de plante commun aux Indes où on l'emploie comme nos épinards, d'où lui vient aussi le nom d'*épinard des Indes*. On en connoît trois espèces.

On donne ses feuilles cuites, ou leur décoction seulement, aux enfans pour leur lâcher le ventre; on leur applique aussi pour le même objet, un suppositoire fait d'un tronçon de ses tiges ou blanches écorces, & enduit avec de l'huile. Ses feuilles frotées d'huile de cocotier, puis amorties légèrement sur le feu & roulées entre les mains, s'appliquent sur les ulcères, sur les charbons & autres tumeurs, qu'elles font mûrir & aboutir. Le suc de ces feuilles se donne avec le *santan*, c'est-à-dire l'eau de coco, & un peu de suc du *limon swangi*, pour relâcher le ventre des femmes enceintes qui sont constipées, & pour lesquelles on craint l'usage des purgatifs proprement dits. Le suc de ces mêmes feuilles est employé, mêlé avec celui de l'*ain pariti*, espèce de *ketnia*, par les sages-femmes, pour relâcher & lubréfier le vagin au moment de l'accouchement.

(*Ex. de l'A. E.*) (M. Mahon).

BASILE VALENTIN, fameux alchimiste, passe communément pour avoir été moine bénédictin à Erfort, ville capitale de la Haute Thuringe; mais on est bien informé qu'il n'y a jamais eu de monastère de bénédictins dans cette ville. Les deux noms, *Basile Valentin*, paroissent avoir été tirés, l'un du grec & l'autre du latin, & n'être point ceux qu'il a portés. Telles sont les difficultés qui se rencontrent sur son état & son véritable nom; il y en a d'autres sur le tems auquel il a vécu. Quelques auteurs ont écrit qu'il a publié son traité de l'antimoine vers le douzième siècle; d'autres qu'il est né en 1394, d'autres enfin qu'il étoit en réputation en 1415. Ce dernier sentiment est le plus suivi; car c'est renvoyer trop tard cet alchimiste, que d'avancer avec Jean Hartmann, qu'il a vécu sous l'empire de Maximilien I, qui monta sur le trône des Césars en 1493.

Guainer dit que *Basile Valentin* travailla pendant plusieurs années à l'alchimie, mais qu'ayant reconnu qu'il n'y avoit rien de si vain que les promesses que fait cette science mystérieuse, il se mit à préparer des médicamens & se fit médecin. Le même auteur ajoute qu'il avoit lui-même beaucoup profité des bons remèdes que ce chimiste avoit découverts, & qu'il étoit parvenu à en connoître la préparation. Il est au moins certain que *Basile Valentin* est le premier qui ait établi le sel, le mercure & le soufre, comme principes chimiques des mixtes, & qui ait décrit le sel volatif huileux, dont Sylvius de le Boë s'est fait honneur. Il a encore enrichi la médecine de plusieurs préparations d'antimoine; il passe même pour le premier qui ait fait prendre ce minéral intérieurement. On dit qu'ayant jetté hors de son laboratoire l'antimoine dont il s'étoit servi dans la fusion de quelques métaux, il s'apperçut que des cochons, qui en avoient mangé par hasard, en furent violemment purgés, & que peu de tems après ils devinrent extrêmement gras. Cela lui donna l'idée d'éprouver ce remède sur le corps humain, & il paroît qu'il s'assura de son efficacité par une foule d'expériences.

On fait beaucoup de cas de ses écrits; mais on y a joint plusieurs morceaux qui ne sont absolument point de lui. Ils ont été publiés en haut allemand, ainsi qu'ils étoient sortis des mains de l'auteur; on en a cependant un petit nombre qui ont été traduits en latin, sous ces titres:

De microcosmo, deque magno mundi mysterio & medicinâ hominis. Marpurgi, 1609, in-8.

Azoth, sive, aureliæ occultæ partes, duorum philosophorum materiam primam, & decantatum illum lapidem philosophorum filiis hermetis solidè, perspicuè & dilucidè explicantes &c. Francofurti, 1613, *in*-4. *Argentorati*, 1613, *in*-8., dans le quatrième volume du théâtre chimique, où l'on trouve encore un ouvrage intitulé : *Opus præclarum ad utrumque*. En françois, Paris, 1660, *in*-12, 1669, *in*-8.

Practica, unà cum duodecim clavibus & appendice. Francofurti, 1618, *in*-4, dans le *Tripus aureus* de *Mayer. Ibidem*, 1677, 1678, dans le *Musæum Hermeticum. Parisiis*, 1624, *in*-8.

Apocalypsis chimica. Erfurti, 1624, *in*-8.

Currus triumphalis antimonii. Amstelodami, 1671, 1685, *in*-12. *Tolosæ*, 1647, *in*-8.

Tractatus chimico-philosophicus de rebus supernaturalibus & naturalibus metallorum & mineralium. Francofurti, 1676, *in*-8.

On peut compter sur l'exactitude des expériences que *Basile Valentin* annonce ; il est sincère. Quant à son style, il est clair, intelligible & pur, excepté dans les endroits où il est question de ses arcanes, & sur-tout de la pierre philosophale. Alors il ne s'est pas piqué de plus de clarté que le reste de ses confrères. Il paroît avoir beaucoup contribué à soutenir l'introduction de la chimie dans la médecine ; car après chaque préparation, il ne manque jamais d'en donner quelque usage médicinal. C'est même avec raison qu'il passe pour le père de la chimie moderne & pour le fondateur de la pharmacie chimique. *Paracelse*, *Van Helmont*, & parmi les auteurs les plus récens, *Lémery*, ainsi que beaucoup d'autres écrivains de réputation, doivent à *Basile Valentin* une bonne partie de ce qui est estimable dans leurs ouvrages. Ils ont adopté jusqu'aux erreurs de ce chimiste qui a placé, au rang des premiers remèdes tous ceux qu'il étoit possible de tirer de l'antimoine.

(*Extr. d'El.* M. GOULIN.)

BASILIC. (*Hygiène*).

Partie II, choses dites non naturelles.

Classe III, *ingesta*.

Ordre I, alimens.

Sect. IV, assaisonnemens.

Deux sortes de *basilics* sont employés particulièrement par les cuisiniers. Le premier se nomme,

Basilic commun, ou moyen, *basilic* aux sauces.

Ocimum, ou *ozimum*. *Basilicum* ou *basilicon vulgare officin*.

Ocimum foliis ovatis glabris. LINN.

Ce *basilic* a la racine noire, fibrée, ligneuse, s'élève au moins à un pied : il a des rameaux velus, garnis de feuilles semblables à celles de la pariétaire, découpées ou non sur leurs bords, d'une odeur forte, aromatique, & très-agréable. Les fleurs sont verticillées, & disposées en épis assez longs, blanchâtres, tirant sur le purpurin, odorantes, disposées en gueule, ou en tuyau découpé par le haut en deux lèvres. A la fleur succède une capsule qui contient des semences oblongues, menues & noirâtres.

L'autre *basilic*, ou petit *basilic*, est celui qui se met dans des pots sur les fenêtres des appartemens.

Ocymum seu basilicum minimum. Off.

Ocimum cariophyllatum minus. Tabern. icon. 344.

Sa racine est fibreuse, menue. Ses rameaux, très-touffus, s'élèvent jusqu'à huit à dix pouces, & forment une tête bien arrondie. Ses feuilles sont verdâtres, ou tirant sur le purpurin, d'une odeur très-agréable, & qui tient de celle du gérofle. Ses fleurs sont petites, verticillées, & placées le long des branches & des rameaux. Il succède à ces fleurs des capsules remplies de petites graines noires.

Cette espèce de *basilic* est moins forte que la précédente, elle est beaucoup plus sensible au froid, & pousse difficilement dans les pays plus froids que la France.

Ces deux espèces sont annuelles & fleurissent en juillet, août & septembre ; on les cultive dans les jardins ; elles viennent originairement de l'isle de Ceylan & de l'Inde. L'odeur exquise de cette plante lui a fait donner le nom de *basilic* ou plante royale.

On pourroit se servir indifféremment des deux *basilics*, mais le premier est le plus en usage. Ils ont les propriétés de tous les aromatiques. L'huile essentielle qu'on en tire convient dans les remèdes [illegible]. Le *basilic* entre dans les sachets & les poudres odorantes, le vin aromatique. Il est sternutatoire, céphalique, stomachique, carminatif.

C'est particulièrement dans les cuisines que le *basilic*, sur-tout la première espèce, est employé. On la fait entrer dans les sauces auxquelles elle donne un goût agréable & piquant. Si on ne l'employoit pas avec ménagement, elle échaufferoit trop, & auroit les autres inconvéniens des aromatiques employés à trop forte dose. (M. MACQUART.)

BASILICUM (onguent) (*Mat. méd.*)

L'onguent *basilicum* ou basilique est nommé aussi suppuratif, ou *tetrapharmacum*, parce qu'il est formé de quatre substances médicamenteuses. On le prépare en faisant liquéfier dans une bassine la poix noire, la poix résine, & la cire jaune de chacune douze onces dans trois livres d'huile d'olive. Pendant la

liquefaction, il se sépare de la poix une substance épaisse, tenace, très-colorée, que Rouelle croyoit être du charbon, & que M. Baumé compare au succin. Comme on laisse éclaircir l'onguent avant que de le passer à travers le linge, la moitié à peu-près de la poix se précipite & s'en sépare en restant sur le linge.

L'onguent de l'abbé Pipon ressemble beaucoup au *basilicum*; il n'en diffère que par la graisse de porc qu'on substitue à la poix-résine, & parce qu'on ne laisse pas la poix si long-tems avec les autres substances. On fait fondre la graisse & la cire dans l'huile; on y ajoute ensuite la poix noire cassée en morceaux; on la liquefie à une chaleur douce, & on passe l'onguent dans un linge. M. Baumé remarque qu'il se précipite toujours un peu de matière succinacée de la poix.

L'un & l'autre de ces onguens est regardé comme digestif; on croit qu'il facilite & qu'il avance la supperation des plaies & des ulcères. Il est certain qu'il entretient leur humidité, qu'il retient le pus, qu'il relâche les fibres découvertes, & qu'il favorise sous ce point de vue, la suppuration; c'est un des moins nuisibles des onguens: mais la chirurgie moderne sait qu'on peut & qu'on doit souvent s'en passer dans le traitement des ulcères.

(M. Fourcroy).

BASILIDION. (*Mat. méd.*)

C'est le nom d'une espèce de pommade dont les anciens se servoient pour guérir la gale. On en trouve la description, la préparation & les usages dans le traité des médicamens de Galien.

(M. Fourcroy.)

BASSIANO LANDI, dit communément *Bassianus Landus*, étoit de Plaisance. Il étudia à Padoue sous *Jean-Baptiste Monti*, & il y fut reçu docteur en philosophie & en médecine. En 1544, il y enseigna lui-même la première de ces deux sciences; mais il abandonna cette chaire en 1547 pour passer à celle de médecine théorique, dans laquelle il remplaça *Antoine Fracantianus*. En 1559 il succéda au célèbre *de Oddis*, & il en remplit les fonctions jusqu'à la mort qui fut bien malheureuse. Il se retiroit chez lui le soir du 24 octobre, 1562, lorsqu'il fut attaqué par un scélérat qui le perça de sept coups de bayonnette, dont il mourut le 31 du même mois, au grand regret de l'université de Padoue. *Landi* étoit fort éloquent, mais ses contemporains ont trouvé qu'il employoit assez mal-à-propos la facilité qu'il avoit à s'énoncer. Attaché aux sentimens de *Galien* autant qu'on peut l'être, le texte de ce médecin étoit toujours celui de ses leçons.

Nous avons de lui:

Dialogus qui barbaro mastix, seu medicus inscribitur. Venetiis, 1553, *in-4*.

De humana historia, vel de singularum hominis partium cognitione libri duo. Basileæ, 1542 *in-8. Francofurti* 1605, *in-8*.

Il y a apparence que cet ouvrage n'est point différent de celui qui parut encore à Francfort en 1652, *in-8*. sous le titre d'*Anatomia corporis humani*. Tout ce que *Bassiano* a écrit sur l'anatomie prouve la médiocrité de ses connoissances dans cette partie.

Iatrologia, sive dialogi duo, in quibus de universæ artis medicæ, præcipuè verò morborum omnium & cognoscendorum & curandorum absolutissimâ methodo differitur. Basileæ 1543, *in-4. Venetiis* 1557, *in-4*.

Præfatio in aphorismos Hippocratis. De vacuatione, liber. Patavii, 1552, *in-8*, avec d'autres opuscules.

De origine & causâ pestis Patavinæ anni 1555. *Venetiis*, 1555, *in-8*.

De incremento libellus. Venetiis, 1556, *in-8*.

Le savant *Haller* ajoute un traité *De prodigiosis partubus*, dont l'auteur parle lui-même dans ses autres ouvrages. (*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BASSIN OCULAIRE. Instrument que l'on croit avoir été imaginé & mis en usage par Woolhouse, pour faciliter l'application de certains collyres sur les yeux. C'est un petit vase peu profond & de forme ovale, monté sur un pied qui sert à le saisir ou le poser en place. On trouve de ces *bassins oculaires* en faïence, en porcelaine ou en argent. Ils ont, en général, l'inconvénient d'être trop resserrés, trop étroits, sur-tout dans leur petit diamètre, & leurs bords venant à presser contre ceux de l'orbite, étranglent & compriment les paupières. Il est des états morbifiques où cette gêne accidentelle des parties malades ajoute aux symptômes d'irritation & d'engorgement; les yeux sont alors plus souffrans qu'auparavant, après avoir été baignés d'un collyre qui, employé d'une autre manière, auroit pu soulager. Il arrive quelquefois que l'air est promptement raréfié entre la capacité du *bassin oculaire* & l'organe malade doué d'une chaleur locale plus forte que dans l'état de santé; d'où il suit que les *petites baignoires* ou *œillères*, car on donne aussi ces noms aux *bassins oculaires*, font office de ventouses sèches, & sont ainsi capables d'aggraver beaucoup certaines ophthalmies.

Elles peuvent être d'un usage indifférent dans la plupart des affections chroniques des yeux & des paupières lorsque la sensibilité habituelle sera moins marquée. J'ai toujours trouvé autant de commodité, pour bien tremper l'œil & les paupières, à me servir d'un petit vase exactement rond, au lieu d'être ovale, tel que l'on s'en sert pour mettre un œuf à la coque. Cette espèce de vaisseau que l'on nomme *coquetier*, embrasse dans son contour l'arcade surcilière, & donne le moyen d'éviter tous les inconvéniens que je me crois fondé à reprocher aux formes

ovales & trop petites. (*Voyez* BAIGNOIRE OCULAIRE, ŒUILLÈRE, COQUETIER.

(M. CHAMSERU.)

BASSIN. (vice du) (*Accouchemens.*) (*Voyez* ce mot dans le dictionnaire d'anatomie & de chirurgie.)

(M. CHAMBON.)

BASSINOIRE. (*Hygiène.*)

Partie III. Choses dites non naturelles, proportionnées aux besoins de l'homme.

Classe I. Hygiène privée.

Ordre I. Principes généraux de régime.

Sect. IV. Habitudes.

La *bassinoire* est un instrument de cuivre, avec lequel on a coutume d'échauffer les lits, quand la rigueur de la saison y invite, ou lorsqu'il faut communiquer artificiellement de la chaleur à des personnes foibles, qui ont le frisson, ou dont le corps est humide à la sortie du bain.

Les individus forts & actifs, ou qui ne sont pas avancés en âge, font bien de s'abstenir de cette coutume, même dans les tems les plus froids; parce que la première sensation qu'ils éprouvent en se mettant au lit ne peut porter atteinte à leur constitution par le saisissement que procureroit l'impression du froid sur des corps fluets & délicats, dont la force organique n'est pas telle qu'ils puissent s'échauffer facilement sans aide, ainsi que ceux qui sont d'une constitution vigoureuse. Chez les derniers, l'art est donc non-seulement inutile, mais il peut nuire en amollissant ainsi les corps bien sains, & en les rendant nécessairement plus sensibles au froid.

Il est nécessaire de bassiner les lits des personnes malades, ou qui sortent de l'eau, pour forcer la chaleur à se développer un peu plus vîte dans un cas, & pour enlever toute l'humidité qui peut exister dans l'autre. Il faut bien prendre garde que le brasier qu'on met dans la *bassinoire* ne soit pas trop ardent, sans cela on pourroit brûler la peau ou la raccornir & la dessécher; ce qui arrive aux personnes qui veulent qu'on bassine leur lit très-chaud. Il y en a qui prétendent que de brûler du sucre dans la *bassinoire* peut être une chose fort utile. Pour moi je ne vois pas le grand avantage que cela peut procurer, à moins qu'on ne veuille faire servir cette pratique à renouveller un peu l'atmosphère de la pièce dans laquelle on couche. (M. MACQUART.)

BASSIUS (Henri) naquit en 1690 à Breme, de *Gerard Bass*, chirurgien distingué de cette ville. Il se rendit en 1713 à Hall, & suivit les leçons des plus habiles professeurs de la faculté de médecine, principalement celles de *Frédéric Hoffmann*. En 1715, il passa à Strasbourg, & deux ans après à Bâle, où il s'occupa beaucoup de l'anatomie & de la chirurgie. De retour à Hall, il y fut reçu docteur en 1718. La même année il fut nommé professeur extraordinaire d'anatomie & de chirurgie, place qu'il a remplie jusqu'à sa mort arrivée le 5 mars 1754. On a de lui :

Disputatio de fistula ani feliciter curandâ. Halæ, 1718.

C'est sa thèse inaugurale, dont *Haller* a fait tant d'estime, qu'il l'a insérée dans son recueil des thèses chirurgicales. *Macquart* l'a traduit en françois. Paris 1759, *in*-12. Il y compare les méthodes adoptées par les anciens, avec celles qui étoient en usage de son tems, & il croit trouver beaucoup de conformité entre elles.

Grundlicher beritcht von bandagen. Léipsic, 1720 & 1732, *in*-8. En hollandois. Amsterdam, 1748.

Il s'étend sur les bandages.

Observationes anatomico-chirurgico-medicæ. Halæ, 1731, *in*-8.

L'auteur y a joint des réflexions judicieuses & plusieurs bonnes figures. On y trouve encore la description de quelques instrumens de son invention.

Tractatus de morbis venereis. Leipsiæ, 1764, *in*-8.

L'éditeur y a ajouté quelques observations.

Henri Bass a encore donné en allemand des commentaires sur la chirurgie de *Nuck*, qui ont été imprimés à Hall en 1728, *in*-8. (M. GOULIN.)

BASSUEL, (Pierre) né à Paris en 1706, fut élevé dans les lettres. Il fréquenta de bonne heure les écoles de chirurgie & les hôpitaux, & il s'y exerça avec tant de succès, qu'il fut reçu maître en 1730. La société académique, prit naissance l'année suivante & *Bassuel* fut un des membres nommés par le roi. En 1744 il fut choisi démonstrateur royal pour la thérapeutique; en 1745, il fut substitué à M. *Hévin* son beau-frère, pour remplir la charge de commissaire des correspondances : & le roi ayant adopté l'académie de chirurgie, en 1751, il eut cette place en titre.

Lorsqu'il fit son entrée dans la chirurgie, une controverse assez célèbre agitoit les esprits; il étoit question de savoir si le cœur se raccourcit dans la systole, c'est-à-dire, quand il se contracte pour pousser le sang dans les artères. *Bassuel* se déclara pour le raccourcissement dans une dissertation qu'il présenta à l'académie des sciences. Celle de Saint-Côme eut aussi le plaisir de voir paroître de lui plusieurs mémoires, qu'elle estima assez pour les faire insérer dans ses recueils. Ils roulent sur la hernie crurale, sur la fracture de la rotule, sur une sueur salivale à la joue qui se manifesta à la suite d'un long usage

d'emplâtres véficatoires. Ce chirurgien auroit été capable d'en produire bien d'autres, fi une vie pénible & très-agitée au-dehors lui eût permis de plus grands loifirs dans fon cabinet. La carrière de *Baffuel* fut brillante dans fon genre, mais elle ne fut pas longue, il mourut le 4 juin 1757, à l'âge de 51 ans. C'étoit un homme qui n'avoit pas l'art de fe prôner; fon mérite faifoit toute fa recommandation. Plein de franchife & de droiture, fa converfation étoit affez contentieufe, mais fans fortir des bornes de la politeffe & de la modération. Il tenoit volontiers à fon opinion & la défendoit avec chaleur; mais après la difpute la plus opiniâtre, il reftoit l'ami de celui qu'il avoit combattu, & bien loin de fe faire craindre par fa réfiftance, on s'expofoit avec plaifir à redefcendre avec lui dans l'arêne.

(*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BASTENNES. (*Eaux minérales.*)

Baftennes eft une paroiffe de Gafcogne, à côté du bourg de Donfacq, à quatre lieues de Dax. Il s'y trouve une fource d'eau minérale froide près du moulin d'Arimbla. On la dit analogue pour les principes & les propriétés, à celle de Barrèges, ce qu'il faudroit examiner de nouveau. (M. Macquart.)

BASTIDE-DU-PEYRAT. (*Eaux minérales.*)

C'eft un village du marquifat de Letan, à environ deux lieues de Mirepoix. La fource chaude eft à quatre cents toifes fud de cette paroiffe, & à la droite de la rivière de Lers, près de la forge de Campredon.

M. Jalabert croit que cette eau contient beaucoup de fer, & nous, qu'il eft néceffaire d'en faire l'analyfe.

(M. Macquart.)

BAS-VENTRE. (*Séméiotique.*)

Le *bas-ventre* en général, tel qu'il fe préfente à l'œil & au toucher, offre au médecin plufieurs moyens de difcerner d'avance quelle fera l'iffue des maladies. Mais de fes différentes régions, c'eft celle que l'on diftingue fous le nom d'*hypochondres* qui fournit principalement, par fa difpofition plus ou moins éloignée de la naturelle, les fignes fufceptibles de fervir à établir leur prognoftic. Auffi tous les bons médecins, depuis Hippocrate jufqu'à nos jours, fe font-ils fait une règle invariable de s'affurer exactement de l'état des hypochondres dans le cours de prefque toutes les maladies.

On entend par *hypochondres*, dans le fens le plus étendu, les parties, tant externes qu'internes, placées fous les cartilages des fauffes côtes, dans l'efpace qui comprend toute la circonférence du *bas-ventre*, au-deffus de fa fection prife à la hauteur du nombril. Cette région hypochondriaque a été défignée auffi par quelques auteurs latins, & entr'autres par Lommius, (*obferv. medic. lib. tert.*) fous le nom de *præcordia*.

L'état des hypochondres qui approche davantage de celui que l'on a obfervé lorfque le malade fe portoit bien, eft le meilleur; &, *en général*, cet état a lieu, lorfque les hypochondres font fouples au toucher, fans inégalité des deux côtés, & qu'il n'y a aucun fentiment de douleur. Il annonce que le diaphragme, l'eftomac, & fur-tout le foie & la rate, qui font les vrais vifcères des hypocondres n'ont fouffert aucune altération; ce qui eft toujours de très-bon augure dans les maladies aiguës, & doit faire beaucoup efpérer pour la guérifon, parce qu'il y a lieu alors d'attendre une coction prompte & favorable. J'ai dit, *en général*, parce qu'on obferve affez fouvent chez des individus bien portans, que les hypochondres font dépourvus de fouplefle & d'egalité dans une portion de leur étendue; quoique alors ce figne ne foit nullement fâcheux, cependant la foupleffe & l'égalité générales font toujours à préférer. Il peut même arriver que les hypochondres foient tendus, inégaux, météorifés, douloureux fans qu'on doive s'en effrayer; mais cela a lieu feulement à l'approche d'une crife, & ce phénomène en eft l'annonce. C'eft en parlant de ce figne critique, qu'Hippocrate difoit (Prorrhetic, l. I, text. 146.): *Ventris quoque palpitationes cum hypochondrii tentione fublongâ, & tumente, fanguinis indicant eruptionem*; & un peu plus bas (*Text. 149.*): *Hypochondrii tenfio cum capitis gravitate & furditate; & quæ fplendores perturbant fanguinis denuntiant profufionem.* Galien dit auffi (*L. 3. de crifibus.*) que la tenfion de la région hypochondriaque, fans douleur, annonce une hémorrhagie qui fe fera par le nez; &, avec douleur, une inflammation de quelque organe. Hippocrate (*Prænot. Coac.* 289 & 290.) croyoit encore que la tenfion des hipochondres, accompagnée de douleur, d'anxiété, & de douleur de tête, défignoit la formation d'une parotide; & en parlant de la manière de préfager par la tenfion des hypochondres les abcès critiques, il avance cette propofition générale très-remarquable: *Abfceffus fiunt, hi in locis infernis, quibus circa ilia inflammatio fatiget; illi in fupernis, quibus ilia molliora & fine dolore perfiftunt.*

Il eft donc conftant que l'état de tenfion des hypochondres eft un figne favorable quelquefois, en ce qu'il annonce une évacuation critique.

Le gonflement de cette même région peut auffi fervir à former ce pronoftic; mais il eft le plus fouvent défavorable. Hippocrate difoit: *Tumores molles & indolentes tardiùs judicantur, & minus periculi denuntiant*; & dans un autre texte de ces prorrhétiques: *Tumor, qui in ventre fatigat, minus facit abfceffum, quàm qui in iliis.* Le gonflement des hypocondres préfage encore, felon le père de la médec

cine, l'apparition des parotides : *Ab hypochondriorum tumore biliosis spiritus magnus ac febris acuta parotides emovet.* (Prænot. Coac. 290.)

Ce que nous avons dit de la tension & du gonflement des hypochondres doit s'entendre également de la douleur que les malades ressentent dans ces parties, c'est-à-dire qu'elle est quelquefois l'indice d'une crise qui se prépare. Par elle-même, elle n'est alors nullement à craindre; elle se dissipe souvent lorsque de la fièvre vient à paroître. De-là cet aphorisme (*Lib. 6, text. 40.*) : *Quibus dolor circa hypochondria fit, absque inflammatione, his febris superveniens dolorem solvit.* Le passage suivant des prænotions nous apprend comment les douleurs & le gonflement des hypochondres s'évanouissent : *Cæterùm præcordiorum dolores ac tumores, si fuerint recentes & non cum inflammatione, solvit murmur in præcordio obortum, & maximè si pertransierit cum stercore, & urinâ, ac flatu.*

Tels sont les présages favorables que fournit l'état des hypochondres dans les maladies. Nous allons maintenant considérer quel est, au contraire, celui qui doit faire appréhender que leur terminaison ne soit fatale aux malades. Hippocrate a renfermé toute cette doctrine en peu de mots, lorsqu'il a dit (*Progn. l. I, text. 30, & Aphor. l. 2. n. 35.*) que les hypochondres tendus, durs, douloureux, présentant des inégalités, & très-amaigris, étoient un signe fâcheux ; mais ces sentences du père de la médecine doivent être développées, pour que leur application puisse avoir lieu dans la pratique d'une manière qui ne soit point équivoque. La tension des hypochondres a lieu, tantôt avec gonflement & dureté sensible au tact, & tantôt sans gonflement ni dureté ; ensorte qu'il paroît exister une sorte de vide sous les tégumens. C'est ce que Galien appelloit *tensiones vacuæ, submolles, citrà tumorem.* Cette même tension présente quelquefois une forme allongée : quelquefois cette forme est ronde, ou bien large. Cela dépend des parties qui sont affectées, telles que les muscles droits, dans le premier cas ; le foie, dans le second, &c. Lorsqu'il y a tension avec dureté, ce phénomène provient de l'inflammation, ou des muscles, ou de la partie convexe du foie, ou de la rate, ou enfin de l'estomac lui-même. On l'observe, mais sans être accompagnée de douleur, chez ceux qui doivent éprouver une hémorrhagie par le nez. La tension a lieu sans dureté ni sentiment de pesanteur, lorsqu'elle reconnoît pour cause des flatuosités ; mais il y a l'un & l'autre, dans les cas de congestion sanguine.

Il ne faut pas cependant s'en laisser imposer, dans certains cas, par une apparence trompeuse. Les signes dont nous venons de parler n'ont lieu que lorsque l'inflammation n'est ni vive, ni circonscrite dans un espace très-borné ; & souvent une légère inflammation, soit du diaphragme, soit de la rate, soit du foie, sur-tout de sa partie profonde, n'empêche pas de trouver les hypochondres souples & sans gonflement. La tension des hypochondres peut encore avoir lieu ; parce que le diaphragme sera porté fortement vers la cavité de la poitrine, soit par une affection inflammatoire qui lui sera propre, comme nous l'avons déjà dit, soit par celle de la membrane qui revêt les côtes, ainsi qu'on le voit arriver dans les fortes pleurésies.

Telles sont les différentes causes qui produisent une tension dans la région hypochondriaque & les autres symptômes qui peuvent s'y joindre. Voici maintenant le prognostic qu'on en doit tirer, lorsque le malade ne se trouve pas dans les circonstances favorables que nous avons exposées plus haut. Une tumeur dure & douloureuse dans les deux hypochondres, ou seulement dans le droit, est, dit Hippocrate, un signe très-fâcheux. Lorsqu'il paroît dès le commencement, il annonce une mort très-prochaine. (*Progn. l. 1. t. 29 & 30.*)

Galien, dans son commentaire sur ce texte, dit qu'il faut entendre par le mot *οἴδημα*, *tumeur*, une inflammation du foie, ou de l'estomac, ou de la rate, qui cause promptement la mort, surtout si elle est considérable ; mais alors d'autres signes fâcheux doivent concourir à former le prognostic. Une semblable tumeur peut n'être produite, en effet, que par l'inflammation des muscles abdominaux seulement ; &, dans ce cas, elle ne sauroit être regardée comme mortelle. Ces signes fâcheux concomitans se trouvent réunis dans l'histoire d'Apollonius, rapportée par le père de la médecine (*Epidem. lib. 3. Æg. 13.*) : *Somni non aderant, inflatio mala, magna sitis, comatosus erat, hypochondrii dextri elevatio cum dolore, extremæ partes undique subfrigidæ, aliquantulùm delirabat, omnium oblivisscebatur quæ locutus est, mente movebatur.*

La tension sans dureté des hypochondres peut être aussi le symptôme d'une affection grave & même mortelle ; mais alors ce symptôme sera accompagné de plusieurs autres qui détermineront le prognostic. Il ne faut donc, pas plus ici qu'ailleurs, s'arrêter à un seul signe ; mais les rassembler tous, & les comparer les uns avec les autres. S'ils sont favorables, la tension de la région hypochondriaque ne doit point inquiéter ; c'est le contraire, s'ils sont mauvais, & surtout du nombre de ceux qui annoncent la mort. Ils se trouvèrent tels dans plusieurs maladies dont Hippocrate nous a conservé l'histoire. (Voy. *Epidem, l. 1. Æg. 2. & l. 3. Æg. 2. 4. 8. & 16.*)

Les hypochondres douloureux & tendus, lorsqu'il y a d'autres symptômes, sont ordinairement un signe funeste. C'est ce qui eut lieu chez le onzième & le douzième malade du premier livre des épidémies. Hippocrate disoit, en général, que les fièvres produites par les douleurs des hypochondres étoient mauvaises ; mais Galien modifie cette proposition, & il ne l'entend que de celles qui dépendent de l'inflam-

mation de quelque viſcère ; & encore cela n'a-t-il lieu, comme nous venons de le dire, que lorſqu'il y a réunion de pluſieurs ſignes fâcheux. Un autre moyen de reconnoître ſi la tenſion douloureuſe des hypochondres préſage que la maladie aura une terminaiſon fatale, c'eſt lorſqu'elle perſévère après des évacuations copieuſes. C'eſt ce qui arriva au ſecond & au huitième malades du premier livre des épidémies. Silénus avoit eu des déjections fluides & noirâtres, & Eraſinus éprouva des ſueurs. Hippocrate dit (*Prænot. Coac.* 284.) : *Ingruentes ad præcordia dolores, cùm alias pravi ſunt, tùm verò ſi alvos profundant.*

(M. Mahon).

BAS-VENTRE (bleſſures du), (*Médecine lég.*) Les bleſſures du *bas-ventre* ſont celles qui ſe rencontrent le plus fréquemment dans la pratique de la médecine légale. Le grand nombre de viſcères contenus dans cette cavité ; la plus ou moins grande importance de leurs fonctions, relativement à la conſervation de la vie ; la poſition de chacun d'eux, la mobilité de quelques-uns & la propriété qu'ils ont de recevoir & de contenir, dans certaines circonſtances, des ſubſtances étrangères, pour les aſſimiler au corps de l'homme, ou du moins pour les diſpoſer à cette aſſimilation ; enfin, les manières plus variées dont ils peuvent être léſés multiplient auſſi infiniment les diverſes conſidérations qui doivent ſervir de baſe aux déciſions des experts.

Nous croyons donc néceſſaire d'entrer ici dans quelques détails qui feront connoître comment les meilleurs auteurs de médecine légale ont enviſagé les plaies des différens organes placés dans l'abdomen. Nous commencerons par celui de l'eſtomac, en avertiſſant que les détails dans leſquels nous allons entrer ſont applicables à toutes les autres *bleſſures de l'eſtomac.* Ce viſcère eſt certainement un de ceux dont les bleſſures préſentent le plus de difficultés, lorſqu'il s'agit de porter un jugement ſolide & motivé ſur leur nature mortelle ou non mortelle. En effet, elles ſont toutes extrêmement dangereuſes ; &, pour être convaincu de la vérité de cette aſſertion, il ſuffit de conſidérer un moment le nombre de vaiſſeaux ſanguins & de nerfs dont la nature a uni cet organe le principal de tous ceux qu'elle a conſacré à la fonction de la digeſtion, ainſi que le peu de facilité que ſa poſition donne aux gens de l'art pour appliquer les ſecours qui ſeroient capables de remédier aux différentes léſions dont il eſt ſuſceptible. On ne doit donc pas être étonné de trouver plus de diverſité, & même plus de contrariétés dans les opinions des auteurs de médecine légale les plus eſtimables & les plus accrédités, ſur la nature des plaies faites à l'eſtomac, que ſur toute autre queſtion relative à d'autres bleſſures. Les uns, tels que Bohnius & Teichmeyer, les rangent toutes indifféremment dans la claſſe des bleſſures dont la mortalité eſt abſolue, & regardent celles qui n'ont pas été ſuivies de la mort, comme de ces cas fortuits qui tiennent preſque au miracle ; d'autres, parmi leſquels on compte Boerhaave & Alberti, ne déclarent mortelles *abſolument* que celles qui affectent fortement le fond & les deux orifices de ce ſac membraneux ; mais ils permettent d'eſpérer la guériſon des bleſſures légères des mêmes régions de cet organe ; quelques-uns, enfin, ſoutiennent que même des bleſſures conſidérables de l'eſtomac ne ſont pas mortelles lorſqu'elles ont lieu à ſa partie latérale. Valentini & l'illuſtre Van-Swieten ſont du nombre de ces derniers, & beaucoup de faits viennent, en effet, à l'appui de leur ſentiment. Cette oppoſition entre les opinions n'exiſte pas ſeulement parmi les gens de l'art pris ſéparément, mais même entre les différens colléges & facultés de médecine ; ainſi, on trouve dans Zittman, qu'une plaie de l'eſtomac fut jugée mortelle de ſa nature par la faculté de Léipſick, & non mortelle par celles d'Helmſtadt & de Wirtemberg. Valentini rapporte auſſi qu'une autre bleſſure de la même partie fut déclarée *accidentellement* mortelle par la faculté de Gieſſen, & mortelle *abſolument* par le collége des médecins de Francfort.

Nous penſons que, pour éclaircir ce point de médecine légale, nous devons examiner : *premièrement* les différentes manières dont l'eſtomac peut être bleſſé ; *ſecondement* les accidens qui ſurviennent le plus ordinairement à ces bleſſures, & leur ætiologie ; *troiſièmement* le traitement qu'elles exigent ; *quatrièmement* enfin leur terminaiſon ſelon la région du viſcère qui a été affectée, la manière dont elle l'a été, & l'état de la plaie elle-même, ce qui nous conduira à aſſigner à chacune d'elles le véritable degré de mortalité qui lui eſt propre, en le déterminant ainſi d'après les principes fournis par la connoiſſance du mécaniſme du corps humain, & par l'expérience.

La figure de l'eſtomac, ſa ſituation préciſe, ſoit abſolue ſoit relative aux autres viſcères, dans l'abdomen, ſa ſtructure, ſes fonctions ſont ſi connues de tout le monde, & ont été décrites avec une telle exactitude par les premiers anatomiſtes de notre ſiècle, que nous croyons inutile de nous arrêter long-tems ſur cet objet. Il réſulte de ces travaux anatomiques, que cet organe eſt formé de membranes ou tuniques, douées d'une force tonique particulière ; qu'il reçoit des nerfs & des vaiſſeaux conſidérables ; que chacune de ces membranes eſt capable de mouvement & de ſentiment ; mais que la membrane muſculeuſe opère ſpécialement le mouvement appellé périſtaltique, & l'expulſion de la ſubſtance alimentaire dans le duodenum, tandis que la membrane nerveuſe eſt le ſiége principal de la ſenſibilité du viſcère, & doit attirer, à cet égard, notre plus grande attention dans les cas de bleſſures. Les nerfs de l'eſtomac ſont ceux de la huitième paire, qui s'y diſtribuent en entier par des ramifications innombrables, & principalement à l'orifice gauche, ou cardia, & à la partie ſupérieure du ſac, entre les deux orifices. Les vaiſſeaux ſanguins artériels viennent du tronc de la cœliaque, & les veineux vont ſe rendre à la veine-porte. Ces vaiſ-

ſeaux communiquent entre eux par des anaſtomoſes très-multipliées ; ils ſe diſtribuent ſur-tout à l'une & à l'autre courbure, qui s'envoient réciproquement des rameaux le long des deux faces latérales antérieures & poſtérieures. Outre leur fonction ordinaire, les artères font pleuvoir dans la capacité du ſac le ſuc gaſtrique, & les veines repompent une portion du fluide ſubtil qui ſe dégage des alimens pour le porter au cœur par une voie plus expéditive. Quand l'eſtomac eſt plein, les plis de ſa tunique veloutée diſparoiſſent, ſa ſubſtance ſemble devenir moins épaiſſe, ſon fond ſe tourne vers la région antérieure-épigaſtrique, & ſa face latérale antérieure en avant & en haut, tandis que l'oppoſée regarde en arrière & en bas. Lorſqu'il eſt vide, au contraire, il occupe un moindre eſpace ; & ſes parois étant comme froncées, parce que leurs fibres ſont moins tendues, elles paroiſſent avoir acquis un ſurcroit d'épaiſſeur.

Un corps étranger quelconque, porté avec violence vers la région de l'abdomen où eſt ſitué l'eſtomac, attaquera ce viſcère le plus ſouvent par ſon côté antérieur ; mais il peut auſſi parvenir juſqu'à lui par d'autres endroits. Il faut, dans ces différens cas, qu'il perce les tégumens communs, les muſcles du *bas-ventre*, le péritoine, & quelquefois certains organes qui avoiſinent l'eſtomac, tels que l'épiploon, le foie, la rate, le diaphragme. Il entame alors la propre ſubſtance du ſac membraneux, ou par une piqûre, ou par un déchirement plus ou moins conſidérable : il s'arrête lorſqu'il eſt arrivé dans ſa capacité, ou bien il la traverſe pour entamer pareillement la paroi oppoſée. Il peut n'affecter ſeulement que quelques-unes des membranes de la manière que nous venons de le dire ; il peut auſſi ne leur occaſionner que des contuſions. Enfin il arrive quelquefois que, ſans diviſer & écarter les parties ſous leſquelles la nature a placé l'eſtomac, ſans occaſionner de bleſſure viſible proprement dite, un inſtrument contondant affecte fortement l'eſtomac, & même produit la rupture de ſes parois. Fabricius cite le fait d'un homme qui fut foulé aux pieds ſi cruellement que, l'eſtomac s'étant rompu ainſi que le diaphragme, les ſubſtances alimentaires avoient paſſé dans la cavité du thorax ; & cependant, à l'exception de quelques élevures de l'épiderme en forme de veſſies, les tégumens & les muſcles abdominaux ne paroiſſoient point avoir été affectés, *integumentis & abdominis muſculis, ſi cuticulam hinc inde in veſicas elevatam excipias, illæſis.*

Il eſt facile maintenant de ſe faire une juſte idée des effets de ces diverſes léſions. Ils dérivent néceſſairement de la ſtructure & du mécaniſme de la partie. Lorſque les fibres, les nerfs & les vaiſſeaux ſanguins ont éprouvé ſeulement une forte contuſion, ils perdent leur reſſort ; & retiennent le fluide qu'ils ont reçu, parce qu'ils ne peuvent plus le tranſmettre. Mais ſi les fibres ont été coupées entièrement, les deux portions diviſées s'éloignent l'une de l'autre, & en ſe contractant elles aggrandiſſent la bleſſure. Cependant celles qui n'ont pas été entamées éprouvent une tenſion violente qui va quelquefois juſqu'à les faire rompre auſſi, & elles communiquent de proche en proche aux parties voiſines cette diſpoſition. De-là une irritation très-nuiſible, & une cardialgie épouvantable qui trouble, & même qui bouleverſe totalement, le mouvement périſtaltique de l'eſtomac & des parties qui communiquent avec lui. Par les communications de la huitième paire de nerfs avec le cerveau & les autres paires, & ſur-tout avec le grand intercoſtal, tout le ſyſtème nerveux éprouve les plus grands tiraillemens. Les ſubſtances contenues dans l'eſtomac, & le ſang des vaiſſeaux ouverts ſe répandent dans la capacité abdominale, compriment les parties voiſines & augmentent l'irritation nerveuſe, ainſi que l'afflux des humeurs vers l'organe bleſſé. Le chymus ne paſſe plus en même quantité dans le duodénum, ou même ſa ſource tarit tout-à-fait. La perte abondante du ſang diminue conſidérablement la force du cœur & celle des autres organes de la machine. Celui qui reſte dans les vaiſſeaux de l'eſtomac, ou parce qu'ils ont été contus ou parce que le ſpaſme les empêche de le verſer, devient ſtagnant, & produit une inflammation ſuivie rapidement de la gangrene, ſi cette dernière terminaiſon n'eſt prévenue par une prompte réſolution ; & même alors le bleſſé eſt toujours expoſé aux accidens graves & au péril imminent qu'entraîne la fièvre aiguë en pareilles circonſtances.

Tous ces ſymptômes ont une marche d'autant plus rapide & plus redoutable, qu'un plus grand nombre de vaiſſeaux ſanguins, de nerfs & de faiſceaux de fibres ont été affectés, que la léſion des viſcères voiſins eſt plus conſidérable, que les forces du bleſſé ſont moindres, la diathèſe des humeurs moins propre à favoriſer les efforts combinés de la nature & de l'art.

Les ſignes extérieurs qui peuvent nous faire connoître l'exiſtence & la nature d'une bleſſure à l'eſtomac, ſont, 1°. la chûte des alimens dans la capacité abdominale, ſoit qu'ils n'aient encore éprouvé aucun changement ou qu'ils ſoient déjà en partie convertis en chymus. 2°. Les lipothymies qui proviennent & de la douleur exceſſive, & de l'abondance de l'hémorrhagie. 3°. La foibleſſe & la fréquence de la pulſation des artères, l'abattement ſubit & preſque total des forces, la ſueur froide, le froid des extrêmités qui reconnoiſſent les mêmes cauſes. 4°. Le vomiſſement, qui eſt bilieux ſi la partie bleſſée de l'eſtomac avoiſine le pylore, ou ſi le foie lui-lui-même a été touché, & éprouve ainſi que la véſicule du fiel une contraction ſpaſmodique ; mais ſi des vaiſſeaux conſidérables ont été ouverts, le bleſſé vomit du ſang, & il en rend également par les ſelles. 5°. Des mouvemens convulſifs de tout le corps, & des vacillations dans les idées que l'on explique principalement par la léſion partielle ou totale des gros troncs nerveux de l'orifice gauche du ventricule.

6°.

6°. Le hoquet, soit par la communication des nerfs de la huitième paire avec les nerfs phréniques, soit parce que la membrane externe de l'estomac, & celle qui revêt la face inférieure & concave du diaphragme, sont l'une & l'autre des prolongemens du péritoine.

Nous ne devons pas cependant oublier qu'il y a des individus doués naturellement d'une telle insensibilité de l'estomac, que des blessures à ce viscère leur occasionnent à peine quelques douleurs; le traitement paroît réussir, leur appétit augmente, on croit les voir toucher à la convalescence, lorsque tout-à-coup ils succombent à leur mauvaise destinée. Est-ce une sorte de callosité naturelle qui produit un pareil engourdissement, ou bien le hazard n'a-t-il dirigé l'instrument meurtrier que sur des endroits où la nature n'avoit placé qu'une très-petite quantité de filets nerveux?

Les phénomènes que présente l'ouverture de ceux qui succombent à une blessure de l'estomac, soit que la mort ait suivi promptement, soit qu'elle ait été retardée, sont les suivans: 1°. si la plaie étoit considérable, le sac est affaissé sur lui-même & vide; dans l'autre cas on trouve dans sa capacité du sang ou du pus. 2°. Si les gros vaisseaux ont été coupés, non-seulement ils sont eux-mêmes dépourvus de sang, mais encore les viscères voisins qui tirent la portion du même fluide que la nature leur a destinée des mêmes troncs artériels, tels que le foie & la rate; quelquefois tout le systême vasculaire, & le cœur lui-même, ont répandu le leur presque en totalité par les anastomôses. 3°. Tout ce sang est épanché dans la capacité abdominale où il agit plus ou moins au détriment des viscères qui y sont renfermés. 4°. Dans les lésions de l'estomac par contusion & sans ouverture du sac, les vaisseaux sanguins sont distendus & gorgés de sang; & les viscères qui le touchent, tels que le foie, la rate, le pancréas, l'épiploon & le diaphragme, participent aux effets de l'instrument contondant, & présentent des signes d'inflammation ou même de gangrene, des taches livides, des échymoses, du sang dans un état de putréfaction. 5°. Quelquefois aussi l'estomac blessé a été trouvé adhérent aux viscères voisins blessés comme lui, & il offre alors à l'observateur des singularités étonnantes.

Le traitement employé par les gens de l'art les plus recommandables se divise en deux parties, en traitement interne & en traitement externe.

Le traitement interne consiste à faire observer aux blessés le régime le plus exact, & à le préserver avec le plus grand soin de toute agitation du corps & de l'esprit. Il ne doit prendre qu'une nourriture légère & en très-petite quantité, des bouillons faits avec la chair de jeunes animaux, des gelées, des émulsions tempérantes où la substance nutritive est peu abondante, des œufs mollets, des jus de plantes apéritives & vulnéraires; il évitera tous les alimens plus solides de consistance, & les amples boissons qui tiennent l'estomac développé, & empêchent le rapprochement des bords de la plaie. Pour prévenir l'inflammation, & détourner les humeurs qui se porteroient, à cause de l'irritation, vers l'organe affecté, principalement si le sujet est pléthorique, les saignées du pied, les potions nitrées & tempérantes, les diaphorétiques légèrs & les doux astringens sont de précepte. On leur associe des balsamiques telles que le baume de Lucatel, &c. On administre aussi fréquemment des lavemens adoucissans, carminatifs & mêmes nourrissans, dans la vue de diminuer les spasmes du canal intestinal, de porter des fomentations sur l'estomac à la faveur de la juxta-position naturelle de l'arc du colon, & de réparer le manque du chyle, qui, comme nous l'avons dit, s'échappe quelquefois par l'ouverture de la plaie.

Une partie essentielle du traitement externe est d'évacuer avec soin tout ce qui peut se répandre par la plaie dans la capacité de l'abdomen; pour cet effet, on fait coucher fréquemment le blessé sur la région du corps par laquelle le coup a été porté; & même, en cas de nécessité, on aggrandit par une incision, l'ouverture faite aux tégumens. Si l'hémorrhagie est assez forte pour occasionner des foiblesses ou des anxiétés, on essaie de resserrer les bouches des vaisseaux coupés en y portant ou de l'esprit de vin rectifié, ou toute autre liqueur stiptique. Cependant on ne néglige point l'usage des autres injections détersives, vulnéraires, employées chaudes à raison des parties nerveuses auxquelles l'impression du froid est très-préjudiciable, ainsi que celui des baumes tant recommandés par les praticiens, & des balsamiques spiritueux; & si la main peut pénétrer jusqu'à la plaie elle-même, on en rapproche & on en unit les bords par une suture.

Quant à celle du *bas-ventre*, on la tient ouverte jusqu'à ce que l'on soit assuré que rien ne passe plus de l'estomac dans la capacité abdominale, & jusqu'à la disparition de tout autre symptôme inquiétant. Alors on laisse fermer cette ouverture comme dans toute autre blessure du *bas-ventre*.

Une blessure, en général, ne devant être déclarée mortelle qu'autant que les efforts de la nature & de l'art ont été inutiles pour sa guérison; nous pouvons maintenant déterminer le degré de mortalité des différentes lésions de l'estomac, puisque nous avons exposé comment la nature de chacune d'elles la rend susceptible de profiter de ces efforts combinés.

Pour remédier à une lésion qui provient d'un instrument contondant, & qui consiste au moins le plus ordinairement dans une contusion, soit que cette contusion n'ait attaqué que la simple substance

de l'estomac, soit qu'elle ait offensé en outre les nerfs & les vaisseaux qui sont placés à ses deux orifices & à la région intermédiaire : il est d'une nécessité urgente de dissiper promptement la stase du sang dans les vaisseaux qui ont été froissés ; ou, si on ne peut y parvenir, d'amener par les secours de l'art une suppuration qui seule alors pourroit prévenir la gangrene. Mais l'expérience nous aprennant que ceux qui sont attaqués d'une inflammation d'estomac par l'effet d'une cause interne y succombent le plus ordinairement ; il est aisé de juger combien l'art doit être également insuffisant, lorsque la même maladie doit son origine à une cause extérieure. Si les tégumens de l'abdomen n'ont point été ouverts par l'instrument meurtrier, les discussifs internes parviennent bien difficilement jusqu'au lieu affecté ; & d'ai leurs la nature du mal ne peut guères être connue d'une manière certaine pendant la vie du blessé. Tenter la voie de la suppuration, & provoquer la chûte du pus & des autres substances dans la capacité abdominale est une voie bien plus dangereuse, & qui permet encore moins d'espérer une heureuse issue. En effet, comment parvenir, dans ce cas, à déterger l'ulcère, à procurer la sortie de la matière purulente & des autres matières, & enfin à former une bonne cicatrice. Aussi les seuls remédes que l'on puisse employer, parmi tous ceux que nous avons recommandés plus haut, consistent-ils à faire assez à tems de fortes saignées révulsives, à prescrire un régime sévère, une diète aqueuse, tempérante, antispasmodique & résolutive, & quelques topiques extérieurs d'après les mêmes indications, quelque foible & incertain que puisse être leur effet.

Il suit de tout ce que nous venons d'exposer que l'on ne peut pas regarder comme mortelles de légères lésions par contusion de l'estomac, lorsqu'elles n'intéressent que sa substance propre ; mais, d'après l'observation & le raisonnement, il est impossible de ne pas juger telles les contusions majeures qui sont suivies ou de la gangrene, ou d'une suppuration dont l'effet est de perforer le sac membraneux qui alors laisse épancher & le pus & les substances qu'il contient dans la capacité abdominale. S'il est arrivé que ces matières se sont quelquefois procuré une issue en corrodant les muscles & les tégumens communs du *bas-ventre*, & que le blessé ait ainsi survécu en gardant un ulcère fistuleux ; ces cas si rares ne sauroient faire loi pour les rapports de médecine légale, & la corruption des viscères que la mort suit nécessairement doit faire déclarer ces blessures mortelles de nécessité absolue.

Lorsque les lésions ou blessures de l'estomac sont accompagnées de solution de continuité, il est aisé de voir qu'on n'en peut espérer la guérison complette, qu'autant que les extrémités des fibres musculeuses, vasculeuses & nerveuses se rapprocheront, & que le suc nourricier que séparent les artères lymphatiques les réunira. Ici les auteurs les plus opposés à la curabilité des plaies de l'estomac, entre autres le célèbre Bohnius, conviennent cependant que quelquefois elles sont susceptibles d'être guéries incomplettement ou palliativement, soit que leurs bords s'agglutinent, pour ainsi dire, aux parties voisines, soit que ces mêmes bords s'attachent à ceux de la plaie de l'abdomen qui demeure fistuleuse & calleuse, & qu'y étant unis par une suture artificielle, une partie des alimens ou du chymus sorte par cette ouverture, tandis que l'autre va se rendre dans le duodénum par le pylore. Lors donc que l'on a à prononcer sur la mortalité de ces sortes de blessures, il me semble que si elles n'entament qu'une des couches ou membranes du sac alimentaire, ou même si elles le percent entièrement, pourvu que ce soit dans une région éloignée des deux orifices & dépourvue de gros vaisseaux & de troncs de nerfs principaux, & qu'il n'y ait aucune complication de contusion, rien ne sauroit empêcher de soutenir la très-grande possibilité de leur consolidation. La force tonique des fibres de l'estomac qui fait qu'elles s'écartent lorsqu'elles ont été coupées, le mouvement perpétuel de ce viscère par l'action du diaphragme & des muscles du bas ventre qui nécessite la sortie d'une partie des alimens, attendu qu'on n'en peut priver totalement le blessé, infirment, il est vrai, les espérances que l'on pourroit concevoir. Mais, comme nous ne parlons ici que des cas où très-peu de fibres ont été coupées, que l'on peut ne donner qu'une quantité très-bornée de nourriture, & que le sac étant presque vide se contracte naturellement sur lui-même, ensorte que les bords de la plaie se rapprochent & se touchent, pourquoi la réunion de ces bords ne s'opéreroit-elle pas ? D'ailleurs, ce qui tombe par une petite plaie dans la cavité de l'abdomen est peu considérable, & facile à évacuer soit par des injections ; soit même par une bonne position du malade. Il n'y a aussi alors qu'une très-foible hémorrhagie & point de convulsions, parce que les principaux troncs nerveux sont intacts.

Il n'est donc pas étonnant que presque tous les auteurs en médecine légale, excepté l'illustre Bohnius, aient pensé favorablement de ces sortes de blessures, quoique d'ailleurs ils s'accordent tous à dire que plusieurs petites plaies réunies, ou une lésion grave simultanée des parties voisines, sont très-capables de produire une mortalité absolue.

Telles sont les connoissances que je pense pouvoir servir de régles aux experts, lorsqu'après l'examen d'un cadavre, ils ont à décider si une blessure faite à l'estomac étoit mortelle de sa nature, ou si la mort n'est arrivée qu'accidentellement, par exemple, par l'effet d'un traitement mal entendu.

Les sentimens des auteurs de médecine légale ont principalement été partagés jusqu'ici par rapport aux grandes blessures de l'estomac, qui cependant n'intéressent que sa substance propre. Ces blessures ont

lieu aux régions latérales de ce viscère, l'antérieure & la postérieure. En effet par-tout ailleurs les nerfs & les vaisseaux sanguins majeurs seront toujours nécessairement offensés. Aussi n'y a-t-il aucun doute touchant la mortalité absolue de ces dernières. C'est la région latérale antérieure qui, à raison de sa position, est le plus fréquemment exposée à être blessée. D'ailleurs celle qui lui est opposée, ou la postérieure, ne peut guères l'être, sans que d'autres parties de l'abdomen ne le soient à un degré qui ne permette pas de douter de la mortalité absolue; d'autant plus que le lieu qu'occupe cette région rend tous les efforts de l'art manifestement impuissans.

Nous exposerons d'abord les motifs qui ont guidé ceux qui ne rangent pas ces blessures dans la classe des blessures mortelles, mais qui croient qu'elles peuvent aussi avoir une terminaison favorable. Ensuite nous examinerons à leur tour ceux de leurs adversaires.

Le premier argument des auteurs de médecine légale qui inclinent pour l'opinion la plus douce consiste à mettre en avant un assez grand nombre de faits incontestables de blessures majeures de l'estomac, dont les unes ont été guéries parfaitement, & les autres ont laissé, il est vrai, une ouverture dans la capacité abdominale, avec laquelle cependant les blessés ont vécu pendant plusieurs années. On ne peut donc pas, disent-ils, soutenir la mortalité absolue de ces grandes blessures, puisqu'il répugne aux règles de la saine logique de faire d'une proposition qui souffre tant d'exceptions une proposition universelle.

Secondement, ces auteurs décrivent le traitement que l'on doit suivre si l'on veut réussir. Ils veulent que lorsque la plaie des tégumens est suffisamment large, après avoir détergé complettement la capacité abdominale des substances que l'estomac y a laissées s'épancher, on réunisse par une suture les lèvres de la plaie, soit avec elles-mêmes, soit avec celles de la plaie du *bas-ventre*. Selon eux, cette manœuvre ne sauroit être taxée de témérité, puisque le succès l'a justifiée plusieurs fois. Si l'ouverture faite aux tégumens est trop étroite, ils l'aggrandissent en pratiquant une incision.

Troisièmement, l'application des balsamiques externes, dont l'utilité est si reconnue pour la consolidation des plaies, est praticable dans les blessures de la région latérale antérieure de l'estomac.

Quatriémement, les blessures des gros intestins, & même quelquefois des intestins grèles, ont été guéries avec ou sans le secours de la suture, quoique l'accès en soit également difficile aux manœuvres des gens de l'art. Les parois de l'estomac étant naturellement plus épaisses, pour quelle raison leur consolidation seroit-elle plus difficile que celles de ces parties?

Cinquièmement, d'autres organes membraneux se guérissent facilement après de très-larges blessures. Telle est la vessie dont les parois se réunissent parfaitement après l'opération de la lithotomie soit par l'appareil latéral, soit par le haut appareil. Cependant elle a à vaincre les mêmes obstacles, puisque les uretères charrient continuellement l'urine dans sa cavité, & qu'elle est formée, comme l'estomac, de couches membraneuses.

Sixièmement, on a droit de conclure en faveur de la non-mortalité des plaies de la région latérale antérieure de l'estomac, de ce que parmi le grand nombre de faits recueillis par les auteurs les plus recommandables en médecine légale, tels que Amman, Zittman, Bohnius lui-même, Valentini, Alberti, Hoffman, Richter, &c. à peine s'en trouve-t-il un où on ne puisse attribuer la perte du blessé, soit à un abus quelconque des six choses non naturelles, soit à des fautes dans le traitement; tandis qu'au contraire des faits assez multipliés attestent la possibilité de la guérison.

Le résultat de toutes ces raisons est que l'opinion la moins sévère doit toujours être préférée en médecine légale, lorsqu'il y a du doute, & encore plus si des faits très-positifs, tels que ceux que nous avons indiqués, la favorisent d'une manière si marquée.

Mais les adversaires de ceux dont nous venons de présenter la cause, leur opposent à leur tour des argumens très-redoutables.

Ils soutiennent, 1°. que ces exemples qu'on allègue avec tant d'emphase doivent être considérés comme des espèces de prodiges; & qu'on n'est pas plus autorisé à argumenter de ces faits rares à ce qui a lieu communément, à l'égard du genre de blessures de l'estomac qui fait le sujet de la discussion, que s'il s'agissoit d'autres parties du corps, sur la mortalité des blessures desquelles on n'a jamais élevé le moindre doute.

2°. Que l'estomac affecté d'une plaie pénétrante s'affaisse sur lui-même, & se cache si profondément dans la cavité abdominale, que quand même les tégumens communs, les muscles & le péritoine présenteroient une ouverture très-dilatée, ou que l'instrument du chirurgien la rendroit telle, il seroit presque inoui qu'on pût faire parvenir jusqu'à lui des secours externes, ou l'attirer vers l'extérieur, comme on le pratique à l'égard des intestins.

3°. Qu'à la vérité dans les blessures de la paroi latérale antérieure, il n'y a pas de gros troncs de vaisseaux sanguins & de nerfs coupés; mais que les vaisseaux qui le sont suffisent pour produire une hémorrhagie considérable, & que l'irritation qui naît de la lésion des petites branches nerveuses peut être

tout aussi funeste dans ses conséquences que celles des rameaux les plus considérables.

4°. Que si une plaie de l'estomac est majeure, la pression alternative du diaphragme & des muscles abdominaux doit en séparer les lèvres l'une de l'autre à chaque moment, & conséquemment en empêcher la consolidation.

5°. Que la suture de la plaie est un moyen spécieux, mais d'une pratique très-dangereuse. Qu'en effet la plaie de l'abdomen est rarement assez grande ou trop difficile à élargir pour exécuter cette suture, qui, d'ailleurs, occasionneroit des tourmens affreux au blessé, irriteroit les nerfs de l'organe, & y attireroit ainsi une abondance d'humeurs qui seroit la source d'accidens redoutables.

6°. Que tous les individus dont on rapporte la guérison étoient des hommes de la classe du peuple, endurcis & bien constitués, du sort desquels on ne doit pas inférer sûrement ce qui arriveroit à des hommes d'un ordre différent.

7°. Que dans plusieurs de ces individus privilégiés, par exemple, dans celui qui avala un couteau, l'instrument de la blessure avoit été porté du dedans au dehors par l'action de la nature, action qui avoit été lentement successive, & qui est bien différente dans ses effets de celle d'un instrument qui agit avec une violence prompte & rapide.

Nous ne pouvons dissimuler que les partisans de la mortalité absolue des blessures faites à la paroi antérieure de l'estomac s'étayent de raisons moins fortes que celles de leurs adversaires, & sur-tout moins appuyées sur les faits; qu'ainsi, puisque des auteurs très-dignes de foi en rapportent plusieurs qui prouvent ou une guérison complette, ou au moins la conservation telle quelle, des individus blessés; on ne doit pas prononcer que ces plaies font d'une mortalité aussi généralement absolue que celles du cœur, par exemple, ou des gros troncs vasculaires de l'intérieur du corps. Cependant, comme les moindres blessures de l'estomac présentent des difficultés excessives dans leur traitement, ainsi que nous croyons l'avoir démontré dans le cours de cette discussion; les blessures majeures, sur-tout s'il y a dechirement, ou si les tégumens communs n'ont pas été entamés (ce qui dénote la contusion) doivent être en général rangées dans la classe de celles d'une mortalité absolue, lorsqu'il n'existe aucune cause étrangère à la maladie ou accidentelle, telles que des fautes dans le traitement, des erreurs de régime, &c. à laquelle on puisse attribuer la mort. J'ai dit, en général: en effet, une lésion quelconque n'est mortelle que lorsque tous les efforts réunis de la nature & de l'art ont été employés vainement; & on ne doit porter un jugement sur aucune, d'après les règles générales seules, mais aussi d'après les lumières que fournit l'inspection du cadavre, & l'examen *individuel*. Voyez le développement de cette vérité si précieuse en medecine légale à l'article Blessures (mortalité des).

Si, au contraire, une blessure de la partie antérieure de l'estomac n'a été accompagnée d'aucun symptôme dangereux, que la mort ne l'ait suivie que très-tard; que le blessé ait manqué des secours nécessaires, & que le blessé ait suivi un régime pernicieux: pourquoi, embrassant dans un cas pareil le sentiment le moins sévère, ne la déclareroit-on pas accidentellement mortelle, puisqu'il ne se sera manifesté aucune cause de mort absolue & nécessaire.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici sur les blessures faites à l'estomac prouve, avec quelle circonspection les médecins interrogés par le ministre de la loi doivent porter leur décision; & de quelle nécessité il est, dans ces sortes de cas principalement, de déterminer avec la plus scrupuleuse exactitude, la grandeur & la forme de la blessure, la région de l'estomac, le nombre & la grosseur des vaisseaux & des nerfs majeurs qui ont été affectés, le sang contenu encore dans les vaisseaux, la quantité de celui qui s'est épanché dans la cavité abdominale, les autres substances qui y sont tombées également par la plaie, l'état des tégumens communs, des muscles du *bas-ventre* & du péritoine, ainsi que des viscères qui touchent le sac membraneux. Les gens de l'art ne sauroient trop se souvenir que peu de questions de médecine légale peuvent donner lieu à autant de subterfuges de la part de l'accusé & de ses défenseurs.

Blessures des intestins. Les intestins sont en quelque sorte la continuation de l'estomac; ils ont, à peu-près, la même structure & les mêmes usages. Aussi les blessures dont ils sont susceptibles exigent-elles les mêmes considérations. Les médecins de l'antiquité les divisoient, relativement à leur mortalité, en superficielles & en pénétrantes, en grandes & petites, en longitudinales & transversales, enfin en blessures des intestins grêles & blessures des gros intestins. Celles qui n'étoient que superficielles ou petites, ou longitudinales, ou qui avoient leur siège aux gros intestins, n'étoient, selon eux, que dangereuses; mais les autres, c'est-à-dire celles qui étoient pénétrantes, considérables, transversales, attaquant les intestins grêles, ils les déclaroient mortelles par elles-mêmes. On peut voir à l'article Blessures, *méd. leg.* combien en général toutes ces divisions sont peu solides & d'ailleurs contradictoires dans la pratique médico-légale. Hippocrate lui-même semble avoir renversé la distinction, établie je ne fais comment comme une règle fondamentale, entre les blessures des intestins grêles & celles des gros intestins, lorsqu'il dit dans ses prédictions, que les blessures des intestins en général ne se guérif-

ſent point, & dans ſes coaques, que celles des gros inteſtins & des inteſtins grêles ſont également mortelles. Celſe, après avoir de même aſſuré que les bleſſures des inteſtins grêles ſont incurables, dit peu après que la cure des bleſſures des inteſtins en général eſt difficile. *Si tenuius inteſtinum perforatum eſt, nihil profici poſſe jam retuli.* Et enſuite: *Latius inteſtinum ſui poteſt, non quod certa fiducia ſit, ſed quod dubia ſpes certâ deſperatione ſit potior; interdùm enim glutinatur.* Des faits conſtans dans leſquels la chirurgie moderne a vu couronner ſes efforts par les ſuccès les plus éclatans, ont prouvé évidemment que les diviſions de bleſſures établies par quelques auteurs de médecine légale, d'après l'autorité & en quelque ſorte ſur la parole des anciens, étoient abſolument défectueuſes, & ne pouvoient ſervir qu'à déterminer le degré de danger de ces mêmes bleſſures, mais nullement la mortalité abſolue de quelques-unes d'entre elles. Auſſi l'illuſtre Bohnius, auquel pluſieurs de ces faits étoient connus, eſt-il forcé de convenir que les plaies des inteſtins ne ſont pas mortelles néceſſairement de leur nature, mais qu'elles le deviennent ſeulement le plus ordinairement: *concludere nobis convenit vulnera inteſtinorum naturâ ſuâ & in ſe non neceſſariò, ſeu ſemper, ſed ut plurimùm tantùm exiſtere lethalia.* Ce qui n'eſt pas aiſé à concilier avec ce qu'il avoit dit plus haut: *Concludo ergo cum Hippocrate ictus, inteſtina quæcunque penetrantes, imprimis majores & graviora ſymptomata pediſſequa habentes, per ſe mortales exiſtere*, &c.

On voit évidemment pour quelle raiſon les bleſſures ſuperficielles des inteſtins ſont moins dangereuſes que les bleſſures pénétrantes, pour quelle raiſon les grandes le ſont plus que les petites. Les bleſſures tranſverſales préſentant plus d'ouverture que les longitudinales, cette circonſtance doit augmenter la difficulté de la guériſon. Enfin les plaies des inteſtins grêles ſont plus à redouter que celles des gros inteſtins, parce que la perfection & la diſtribution du chyle ſe font plus dans les premiers que dans les ſeconds, qui ſont moins pourvus auſſi de vaiſſeaux ſanguins & de veines lactées, & par leur ſituation plus extérieure (ce qui doit s'entendre de la majeure partie du colon) plus à portée de recevoir l'effet des remedes externes ou de ſe ſouder, ſoit par le bénéfice de la nature, ſoit par le ſecours de l'art avec les tégumens communs. Il en réſulte alors un anus artificiel; & moins il eſt éloigné de l'anus naturel, plus la portion ſupérieure du tube inteſtinal peut fournir au corps la ſubſtance alimentaire qui eſt pompée par les vaiſſeaux lactés. On trouve dans les commentaires de Van-Swieten des exemples nombreux de bleſſures d'inteſtins, & de leur guériſon, qui prouvent qu'en médecine légale, pour bien juger de la mortalité d'un fait de ce genre, il faut le conſidérer en lui-même & individuellement, & ne point ſe décider d'après la claſſe dans laquelle il aura été placé par des faiſeurs de diviſions. (*Voyez* BLESSURES (mortalité des) (*méd. lég.*)

BLESSURES DU MÉSENTÈRE. Les bleſſures du méſentère ne ſont guères mortelles, à moins qu'elles n'intéreſſent grièvement des vaiſſeaux conſidérables de cet organe ou ſes glandes principales. Les vaiſſeaux du méſentère ſont ou ſanguins ou lactés. L'hémorrhagie cauſée par la rupture des premiers devient une cauſe de mort néceſſaire, ſi les ſecours de l'art ne la peuvent réprimer. La perte du chyle par la rupture de pluſieurs vaiſſeaux lactés n'eſt pas mortelle par elle-même, puiſque les autres vaiſſeaux peuvent continuer de fournir une ſuffiſante quantité de ſubſtance réparatrice. Mais ſi cette portion de chyle s'épanche continuellement dans la capacité abdominale, & que l'ouverture ne puiſſe ſe reſſerrer, je ne vois pas de quelle utilité ſeroit la paracentèſe multipliée; il en eſt de l'aſcite laiteuſe ou chyleuſe comme de toutes les autres eſpèces dans leſquelles l'épanchement eſt incoërcible.

Toutes ces vérités s'appliquent avec autant de force aux léſions des glandes du méſentère des vaiſſeaux lactés du ſecond genre, & ſur-tout du réſervoir du chyle, auquel ils aboutiſſent tous.

BLESSURES DU PANCRÉAS. Il eſt bien rare que le pancréas ſoit bleſſé ſans que d'autres viſcères du *bas-ventre* ne le ſoient en même-tems. Il ne peut l'être ſeul que par un inſtrument qui entreroit par le dos; car l'eſtomac le recouvre en entier par devant. Au reſte, il n'y auroit que la rupture de ſes grands vaiſſeaux artériels ou veineux qui put rendre ſes bleſſures mortelles, puiſque ſes fonctions ne ſont pas d'une néceſſité indiſpenſable pour le maintien de l'économie animale, comme pluſieurs expériences très-poſitives l'ont démontré.

BLESSURES DE L'ÉPIPLOON. On doit porter le même jugement des bleſſures de l'épiploon que de celles du pancréas. Si les vaiſſeaux qui vont au foie & à la rate, ou ceux qu'il reçoit de ces troncs pour lui-même, ne ſont point léſés, elles ne ſeront point mortelles. Il y a cependant une remarque à faire très-intéreſſante. Si cet organe a reçu une contuſion, ſes vaiſſeaux froiſſés s'enflamment, & à l'inflammation ſuccèdent la ſuppuration & la gangrene qui peuvent ſe communiquer aux autres viſcères du *bas-ventre.* Il eſt certain auſſi que l'épiploon ne ſauroit être long-tems expoſé au contact de l'air, ſans que la circulation qui s'y fait ne ſoit ſingulièrement léſée, & ſouvent même entièrement anéantie. D'où réſultent les mêmes accidens que de la contuſion. Il faut donc, dans les rapports de médecine légale, faire la plus grande attention à ces circonſtances, puiſqu'elles ſont de nature à changer complettement celles de la bleſſure; & que même une bleſſure ſimple des tégumens communs pourroit devenir mortelle, c'eſt-à-dire paroître telle par la négligence de l'artiſte, ou par la manœuvre indiſcrette que l'on emploieroit à l'égard de l'épiploon.

BLESSURES DU FOIE. Hippocrate & Galien re-

gardoient comme mortelles les blessures du foie. En effet, il n'est peut-être pas un point dans la substance de cet organe où l'on ne rencontre sinon des artères, au moins des veines d'un volume considérable, d'où résulte toujours une forte hémorrhagie; de plus, l'application des remèdes externes, l'évacuation du pus & de la sanie que produit la blessure, deviennent très-difficiles à raison de la position du viscère sous les côtes. Aussi les anxiétés précordiales, les lipothymies, les douleurs lancinantes qui s'étendent jusqu'à l'omoplate & le col, les vomissemens de bile ou de sang, les déjections sanguinolentes, une chaleur & une soif intenses, sont-elles des symptômes presque inséparables de ces blessures, & qui ne tardent guères à faire périr les blessés. Hippocrate cite, dans ses épidémies, un fait qui prouve cette fâcheuse vérité; & on en trouve deux autres pareils dans Bohnius.

Il est aisé d'expliquer par quelle raison certaines blessures du foie dont parlent des auteurs très-dignes de foi, n'ont pas été suivies de la mort. Il paroît qu'elles n'intéressoient que la superficie de ce viscère, qui se sera ensuite agglutiné aux tégumens externes par cette partie entamée & sanglante : & que d'ailleurs le lieu & la forme de ces plaies auront permis d'y appliquer les médicamens externes, comme on le pratique à l'égard de celles qui sont purement extérieures. Tels sont les deux faits cités par Bohnius, l'un, d'après l'observation 33e de Glandorp, l'autre, d'après Forestus.

Les blessures qui ont leur siège dans tout autre endroit du foie que la superficie, sont donc mortelles de leur nature, soit parce qu'elles ont causé la rupture d'un très-gros vaisseau, ou de plusieurs d'un calibre moins considérable, soit par les autres symptômes qu'elles occasionnent. Leur terminaison est la même, lorsqu'un des gros vaisseaux qui se rendent au foie, ou de ceux qui en sortent, a été ouvert; tels sont l'artère hépatique, l'artère cystique, la veine splénique, la veine mésentérique, la veine porte, &c.

Blessures de la vésicule du fiel. On peut rapporter aux blessures du foie celles de la vésicule du fiel. L'épanchement, dans le *bas-ventre*, de la bile qui y est contenue, occasionne des tourmens atroces & la corruption des viscères, qui ne tardent guères à être suivis de la perte des blessés. Lorsque la vésicule du fiel est blessée conjointement avec d'autres viscères (& c'est le cas le plus ordinaire), il est alors incertain si la mort du sujet doit être attribuée à la rupture de la vésicule ou à la réunion de tous les accidens. Mais cela est de peu d'importance en médecine légale, puisqu'alors il est toujours constant que la blessure totale étoit mortelle de nécessité.

L'ouverture du canal hépatique, du canal cystique & du canal cholédoque, produit les mêmes accidens que celle de la vésicule. Ainsi on doit la soumettre aux mêmes règles dans les rapports en justice.

Blessures du cordon ombilical. On croit communément, dit Bohnius, que la rupture ou la coupure du cordon ombilical, chez les adultes, produit, seule & sans être accompagnée d'aucune autre lésion, une suffocation subite; par la raison que ce ligament sert, conjointement avec les autres, à maintenir le foie dans une sorte d'équilibre, de manière que celui-ci ne peut troubler le mouvement du diaphragme en se rejettant trop vers la région postérieure & supérieure de la capacité abdominale dans laquelle il est situé. Si ce dérangement avoit lieu par la rupture du cordon, le septum-transversum se trouveroit comprimé, ce qui rendroit la respiration impossible. Les défenseurs de cette opinion citent en sa faveur l'observation d'Hildanus, dans laquelle il est dit qu'un jeune homme blessé légèrement entre le nombril & les fausses côtes, tomba & expira presqu'aussitôt; on trouva toutes les parties intactes, à l'exception du ligament ombilical; mais ne peut-on pas leur répondre par le fait que rapporte Riolan dans son Anthropologie. Il ouvrit le corps d'une danseuse africaine très-renommée, & trouva que le cordon étoit rompu & comme retiré dans le sillon horisontal du foie. Cette femme n'avoit jamais eu la respiration gênée ni aucune autre fonction. Le même anatomiste avoit eu occasion de remarquer cette singularité dans les cadavres de quelques femmes qui avoient eu beaucoup d'enfans. Comment peut-on concevoir l'idée d'une pareille fonction du ligament ombilical, je veux dire de retenir le foie en situation, lorsqu'on le trouve à peine tendu dans les cadavres posés transversalement, & qu'ainsi dans les individus vivans qui ont le corps dans une situation verticale, il doit être encore plus relâché, & conséquemment n'être d'aucun usage pour attirer le foie du côté de l'ombilic. Glisson pensoit que la rupture du cordon étoit mortelle, parce qu'elle donnoit lieu à de violentes convulsions; mais ce cordon n'est ni tendineux ni nerveux. D'ailleurs Hildanus parle d'une mort subite, mais aucunement de convulsions : & comme on manque d'autres observations de ce genre, nous pensons avec Bohnius que l'on doit au moins rester en suspens, & laisser en litige la question sur la nature de la blessure de cette partie.

Blessures de la rate. Quoiqu'aucun des viscères du *bas-ventre* ne remplisse de ces fonctions que l'on a appellées vitales, cependant ils sont nécessaires à la continuation de la vie. Aussi leurs lésions sont elles souvent mortelles de nécessité absolue, soit à cause de l'énorme hémorrhagie qu'elles occasionnent, soit parce qu'il en résulte des vices essentiels dans l'élaboration de la matière nourricière, & l'épanchement, dans la cavité abdominale,

es sucs que ces viscères préparent. Les blessures de la rate dont on connoît si peu les fonctions sont dans ce cas, & même, selon la remarque de plusieurs auteurs, elles sont plus souvent & plus promptement pernicieuses que celles du foie. On doit donc être surpris que dans quelques occasions elles n'aient été déclarées mortelles qu'accidentellement. Tel est le cas recueilli par Alberti, dans le premier volume de sa jurisprudence médico-légale, où une faculté de médecine craignit de décider, si la lésion de la rate que l'on trouva rompue avoit été la cause de la perte du blessé. On lit aussi dans les éphémérides des curieux de la nature, qu'un certain Hannæus assure avoir observé, qu'un paysan ayant été blessé par un autre, la rate avoit été rompue, & une portion de cet organe pendoit par la plaie; quoique cette portion fût de la grandeur de la paume de la main, le chirurgien l'amputa, & le malade guérit. Si l'on ne pouvoit douter de ce fait, il seroit à coup sûr d'un grand poids en faveur de ceux qui soutiendroient que les blessures de la rate ne sont pas d'une mortalité absolue, même lorsqu'elles sont énormes. Mais ne seroit-on pas en droit de penser que l'on a pris ici une portion de l'épiploon pour une portion de la rate, & que l'on a donné au public médical l'histoire d'une blessure & l'observation d'un fait absolument contradictoires avec la nature des choses, & auxquelles jamais les anatomistes instruits ne pourront ajouter foi. Il étoit impossible de toutes manières, dans le cas supposé, que la guérison s'opérât, parce que les vaisseaux & les cellules qui composent la rate se trouvant rompues, le sang devoit nécessairement se répandre dans la capacité abdominale, corrompre les viscères qui y sont contenus, mais nuire principalement au foie & à l'estomac qui tirent, ainsi que la rate, leur sang du tronc de la cœliaque. S'il y a des exemples de plaies à la rate guéries, on peut dire qu'elles sont en petit nombre, & même que rien n'a pu constater si elles étoient considérables; au lieu que le nombre de celles qui ont eu une issue fâcheuse est très-grand. Ainsi Tulpius, Fontanus, Bohnius, Vaterus, en rapportent chacun plusieurs: & il est certain que l'opinion de ces auteurs est appuyée sur tous les principes d'anatomie & de physiologie. En effet, si l'on considère la substance de la rate qui est en entier composée de vaisseaux & de cellules, la branche de l'artère cœliaque qui va s'y distribuer, ses connexions avec le foie, le ventricule & l'épiploon, on ne sauroit disconvenir que, quoiqu'elle ne constitue pas, à proprement parler, un organe vital, cependant elle a beaucoup de rapports avec la conservation de la vie, puisqu'elle dispose le sang à la formation de la bile, humeur si nécessaire; que le déchirement de sa substance, à raison du nombre & du volume de ses vaisseaux & de ses cellules, est incurable; qu'ainsi ses blessures sont mortelles de nécessité absolue.

Voici un fait qui doit servir à confirmer cette assertion. Un homme âgé de trente-neuf ans, ayant pris querelle avec un autre, en fut si maltraité à coups de pieds & de bâton, qu'il expira cinq heures après. Le *bas-ventre* étant très-gros, sur-tout vers l'hypochondre gauche, on dirigea d'abord ses recherches de ce côté-là. Les tégumens communs ouverts, tous les intestins se trouvèrent remplis de vents; mais l'estomac étoit plein d'alimens solides & liquides. Il y avoit dans les interstices du canal intestinal, & sous l'épiploon, une grande quantité de sang, partie en grumeaux & partie fluide; les vaisseaux principaux, le tronc de l'aorte, & celui de la veine cave, étoient vuides. Cependant on n'appercevoit point ce qui avoit pu occasionner une mort aussi prompte. Mais, après avoir déplacé avec précaution l'estomac & les intestins, on vit clairement que la rate avoit été brisée dans sa partie convexe & concave, elle l'étoit transversalement à la partie convexe dans la longueur de cinq pouces, & à la partie concave de trois pouces seulement. Dans son intérieur les bords de la déchirure ne se correspondoient point, quoique cette déchirure fût très-profonde; la quantité de sang que les vaisseaux rompus avoient laissée s'épancher étoit énorme. Il y avoit au bord inférieur du viscère une autre déchirure longue de trois travers de doigts, & qui pénétroit très-avant dans sa substance.

On procéda ensuite à l'examen des autres viscères, & on ne trouva aucune lésion au foie, seulement la veine porte étoit vide, & la véficule du fiel contenoit très-peu de bile. Il y avoit beaucoup de sang extravasé & en grumeaux dans la cavité du bassin. L'oreillette droite & le ventricule droit du cœur étoient pleins de sang; mais l'oreillette & le ventricule gauches en contenoient à peine une cuillerée. Les poumons, le péricarde, la plevre & la cavité entière du thorax étoient parfaitement sains.

Quant aux lésions extérieures, on remarquoit, au-dessus de la paupière supérieure droite jusqu'à l'os temporal du même côté, plusieurs contusions qui avoient un pouce & demi en longueur & en largeur. A la région temporale gauche il y avoit une plaie grande d'un pouce, & la peau étoit fendue de la longueur de trois pouces & demi vers la mâchoire inférieure. L'épiderme des doigts de la main droite étoit enlevé, & vers l'articulation de l'avant-bras avec le bras gauche, se trouvoit une contusion longue de deux pouces, & large de trois. La partie inférieure du scrotum, qui étoit enflammé & échymosé, présentoit en trois endroits différens des contusions, chacune d'un travers de doigt en tout sens. Les testicules, qui avoient été foulées par les pieds du meurtrier, étoient enflammés, & le droit sur-tout étoit entièrement applati. Le dos, depuis les omoplates jusqu'aux cuisses, & même aux jambes, étoit marqué de meurtrissures.

Ayant examiné la tête, on ne trouva point

sous les tégumens communs de sang extravasé ; mais sous les os & la base du crâne, il y avoit une certaine quantité de sérosité sanguinolente, savoir la valeur de deux cuillerées dans les ventricules antérieurs, & très-peu dans le troisième. Le plexus choroïde droit offroit plusieurs hydatides de la grosseur d'un petit-pois, & la glande pinéale étoit gorgée de sérosités.

On voit, par le détail de cette ouverture de cadavre, que le blessé avoit reçu plusieurs blessures dont quelques-unes pouvoient être des causes de mort suffisantes, telles que celles de la tête & des parties génitales. Cependant il n'est personne qui ne convienne que la lésion de la rate a dû être regardée, avec raison, comme la véritable cause de la perte du blessé. Ses effets, qui dérivent de la structure & des fonctions de ce viscère, rendent cette assertion de la dernière évidence.

Blessures des reins. Celse regardoit les blessures des reins comme incurables. En effet, si on considère la grosseur des artères émulgentes, on verra que l'hémorrhagie que leur rupture doit occasionner sera telle qu'aucun secours de l'art ne pourra l'arrêter, soit que ces troncs soient coupés à leur entrée dans le rein, soit que ce ne soit même que des rameaux principaux de ces troncs qui le soient lorsqu'ils auront déjà pénétré dans la substance du rein. Si le péritoine a aussi été blessé, le sang s'épanchera dans la cavité abdominale. Si le coup a été porté par derrière, sans entamer cette espéce de sac, le sang se répandra dans la tunique graisseuse qui est interposée entre les muscles voisins, & alors l'hémorrhagie sera moins forte que dans le cas précédent. Un autre symptôme également grave des blessures des reins est l'épanchement de l'urine dans la capacité du *bas-ventre*, épanchement qui a lieu par la lésion des canaux qui semblent descendre de la substance corticale pour former la substance tubuleuse & la mamelonnée qui ne sont au fond qu'une seule & même substance, par celle des papilles, des entonnoirs, & enfin du bassinet. Troisièmement, l'inflammation, suite nécessaire des blessures, est un grand obstacle à une bonne terminaison, d'autant plus qu'elle donne naissance à l'ischurie même complette, quoiqu'il n'y ait qu'un seul rein d'affecté, parce que l'autre s'affecte par sympathie, comme on le voit arriver également par l'effet du calcul.

Voici un fait cité par Bohnius, & qui, prouvant que les blessures des reins ne sont pas toujours mortelles, prouve en même-tems combien les règles générales établies par certains auteurs, & par Bohnius lui-même, sont inexactes & sujettes à égarer dans leur application à la pratique médico-légale ; combien on doit s'attacher à considérer chaque fait individuellement, à examiner avec la plus scrupuleuse attention, si la blessure étoit mortelle, nonobstant les efforts de la nature & ceux de l'art, & non pas la déclarer telle uniquement parce qu'elle affectoit tel organe quel qu'il soit, ou parce qu'elle a été faite par un instrument de telle forme &c. Nous avons profité plusieurs fois des occasions de rappeler nos lecteurs aux vrais principes qui doivent les diriger dans les rapports sur les blessures qui ont été suivies de la mort : & nous les renvoyons pour un plus grand développement à l'article général Blessures (mortalité des) (*méd. lég.*) Il y a environ quarante ans, dit Bohnius, qu'un élève de baigneur fut blessé très-profondément d'un coup d'épée à la région lombaire du côté gauche. Une hemorrhagie considérable, des défaillances, des nausées, des vomissemens, au bout de quelques jours l'inflammation des reins, quelquefois un pissement de sang avec ischurie, laquelle ne cessoit que lorsque le malade rejettoit un sang grumelé par la voie des urines, une fièvre très-aiguë, & une tension douloureuse de tout le *bas-ventre* ; tous ces symptômes annonçoient que le rein gauche avoit été percé très-avant dans sa substance. Le blessé fut en danger pendant plus de trois mois : mais enfin les accidens se calmèrent par degrés, il se rétablit & vécut encore trois ans, sujet, il est vrai, à de fréquens accès de néphrétique.

Si l'on rencontre d'autres faits de guérisons de blessures aux reins dans plusieurs auteurs, tels que Fallope, Forestus, &c. ; il y a toute apparence que ces blessures n'étoient que superficielles, & qu'ainsi ni les gros vaisseaux sanguins, ni les principaux canaux urinaires, n'avoient été offensés.

Je ne vois pas comment l'art pourroit amener à guérison des blessures des uretères, ni comment la nature pourroit parvenir non-seulement à les cicatriser, mais encore à se délivrer de l'énorme quantité de fluide excrémentitiel qui se répandroit, par l'ouverture de la plaie, dans la capacité abdominale. On ne trouve dans les recueils d'observations aucun fait qui annonce la possibilité d'un tel prodige. Nous croyons donc jusqu'à présent que ces blessures sont mortelles de nécessité.

Blessures de la vessie. Les anciens dont la chirurgie étoit bien moins avancée que la nôtre, regardoient comme mortelles les plaies de la vessie. Telle étoit l'opinion d'Hippocrate, de Galien son commentateur, de Celse, & même d'Aristote, qui cependant n'ignoroit pas certains faits qui prouvoient la fausseté de cette assertion : *quamquam non ignoro*, dit-il, *aliquandò contigisse, ut vulnerata vesica solidescat.* D'un autre côté, des auteurs plus modernes, & très-recommandables soit par leur expérience consommée, soit par leur bonne-foi reconnue, citent nombre de faits qui contredisent complettement le dire du Père de la médecine & des médecins de son école. On a voulu qu'il eût eu raison en distinguant les blessures pénétrantes, & celles du col de la vessie, de celles qui attaquent son fonds. Mais les différentes méthodes dont on se sert aujourd'hui pour extraire le calcul démontrent la futilité des distinctions présentées

présentées par les champions de l'infaillibilité d'Hippocrate. Ce ne peut être que la violence de l'hémorrhagie, ou la contusion des parties blessées, qui rendoit les plaies de la vessie mortelles, quelque fût leur siége, & soit qu'elles fussent faites à dessein de nuire, ou pour soulager un être souffrant, comme il arrive dans l'opération de la taille.

Il est certain, cependant, que l'évènement est très-différent dans les cas qui sont l'effet de l'art. Dans ceux-ci on a pris toutes les précautions imaginables pour prévenir les accidens capables d'amener une terminaison funeste: ce qu'on est bien éloigné de faire dans les autres. Il est donc du devoir d'examiner avec soin dans un cas de blessure de la vessie qui aura été suivie de la mort, premièrement si l'hémorrhagie étoit incoërcible; secondement s'il y avoit contusion des parties lésées. Si l'un ou l'autre de ces symptômes ne mettoit obstacle au succès du traitement, alors on recherchera si les gens de l'art ont fait ce que l'on pratique dans les cas de lithotomie, pour prévenir la mortalité d'une semblable plaie. Et quand on aura constaté que les efforts de la nature & ceux de l'art ont manqué leur effet, on jugera que dans le cas dont il s'agit la blessure étoit mortelle de sa nature.

Blessures de la matrice et du Fœtus. Ces sortes de blessures se rencontrent plus rarement dans la pratique médico-légale que celles dont nous avons parlé jusqu'à présent; soit, parce que les femmes sont moins exposées aux rixes qui peuvent les occasionner, soit parce que l'état de grossesse inspire des égards même aux hommes les plus brutaux & les plus emportés. Mais elles sont très-dangereuses, & le plus souvent mortelles, lorsque la femme se trouve grosse & que les vaisseaux utérins sont dilatés & gorgés de sang; car alors il survient une hémorrhagie toujours fatale, parce que le fœtus empêche la matrice de se contracter, & de contracter en même-tems les orifices des vaisseaux coupés ou déchirés. C'est parce que cette circonstance n'a pas lieu & dans l'accouchement, & dans l'opération césarienne, que l'hémorrhagie n'est pas mortelle dans ces cas. On doit donc examiner, lorsqu'une femme grosse a péri d'une semblable blessure, si elle étoit à portée de recevoir assez promptement le secours que produit la délivrance, & si on le lui a administré.

Il arrive quelquefois que le même coup qui a blessé la mère blesse aussi le fœtus. On en trouve un exemple remarquable dans l'ouvrage de M. Devaux, qui a pour titre: *L'art de faire des rapports en chirurgie*. Cette circonstance complique en même-tems & la blessure & le délit.

Enfin rien n'est plus fréquent que de voir de mauvais traitemens exercés sur une femme grosse, sans la blesser griévement, faire périr le fruit renfermé dans son sein; tels sont principalement des coups portés sur la région antérieure & sur les deux régions latérales du *bas-ventre*. Il n'est donc pas rare non plus que la sortie de ces fœtus ainsi altérés & morts n'ait lieu que long-tems après l'accident qui a été la cause de leur altération.

Mais les irrégularités contre nature que l'on observe quelquefois sur les mêmes parties de l'enfant que celles qui ont souffert chez la mère doivent, selon Bohnius, être plutôt attribuées à l'imagination fortement frappée de cette dernière, qu'à des effets résultans des loix générales de l'organisation du corps humain. Au reste, ce n'est point ici le lieu de nous étendre sur cette question d'ailleurs si obscure, & qu'il sera peut-être à jamais impossible d'éclaircir.

Nous renvoyons aux articles Artéres, Nerfs & Veines, (*méd. lég.*) ce que nous avons à dire sur la mortalité des blessures qui peuvent éprouver ceux de ces organes qui se distribuent aux différentes parties de l'abdomen. (M. Mahon.)

BATAILLES. (*Médec. milit.*)

Il doit y avoir toujours à la suite de l'armée un certain ordre de secours particuliers pour former un petit hôpital, où l'on puisse, en cas d'action, donner les soins les plus pressans aux blessés, jusqu'à ce qu'ils puissent être reçus à l'hôpital ambulant. La manière dont ces secours doivent être ordonnés pour remplir leur objet, se trouve bien exposée dans les ouvrages de M. Colombier.

Suivant lui, on doit distinguer trois tems relatifs à la santé, dans ce qui concerne le combat; celui qui le précède; celui pendant lequel il a lieu; celui qui suit.

Le premier est plein de dangers, parce que le plus souvent les troupes sont fatiguées d'une longue marche, qu'elles passent au bivac la nuit qui précède le combat; que la licence devient plus grande parmi elles. En général, moins les troupes sont harassées, plus elles conservent de force & santé, & sont propres à soutenir une action. Tous les conseils relatifs aux marches forcées, aux bivacs, doivent donc être appliqués dans ces circonstances; mais sur-tout ce qui a rapport aux subsistances.

Il faut ainsi que le soldat soit muni d'une certaine quantité de vivres, lorsqu'il doit aller combattre; & il pourroit être avantageux de faire une distribution d'eau-de-vie, à la manière des Allemands, au commencement d'une *bataille*; on sait que les Turcs font dans ce cas distribuer de l'opium à leurs troupes.

Lorsqu'un général habile est assez heureux pour que son armée n'ait pas fait de longues marches, qu'elle ait eu le temps de se reposer, & qu'elle ne manque de rien, il est certain qu'il doit avoir de plus grandes espérances de succès, malgré l'axiome

établi, qu'il faut mener sur-le-champ les troupes au combat, lorsqu'elles arrivent près de l'ennemi, dans la crainte de ralentir leur ardeur. Mais si cette vérité n'est pas fondée, du moins ne peut on pas disconvenir que ceux qui sont blessés, doivent être en meilleure disposition de guérir, lorsque tout ce qui concourt à nuire à la santé, aura pu être évité pendant les jours qui précèdent celui d'une *bataille*. L'expérience le démontre, & l'on sait que les blessures dans les combats ont été plus funestes après de longs & pénibles travaux, après la disette & la misère des armées.

Pendant ou après une *bataille*, rien n'est plus terrible dans beaucoup de cas que la situation des blessés. En effet, au moindre mouvement que l'armée fait en avant, ils sont dans le cas d'être foulés, & souvent écrasés, & lorsqu'ils ont échappé à ce danger, les pillards qui suivent, viennent les dépouiller, & même les tuer. Si le sort des armes oblige de reculer beaucoup, alors ils restent en proie à l'ennemi qui poursuit & qui fait rarement quartier. --- La déroute met ainsi dans le cas d'abandonner, non-seulement ses blessés, mais même de laisser quelquefois l'hôpital ambulant à la merci de l'ennemi. Comme ce désavantage est égal de part & d'autre, on devroit toujours regarder les blessés & les hôpitaux des armées comme des choses sacrées, & faire avec l'ennemi une convention réciproque à cet égard; c'est ce qu'ont pratiqué la plupart de nos généraux dans la dernière guerre. Mais une chose aussi avantageuse n'a pas toujours lieu, malgré l'expérience que l'on a du sort déplorable des blessés à la suite d'un combat. On en a vu sur le champ de *bataille*, même de l'armée victorieuse, à demi-morts, exposés aux injures du temps, & nuds comme la main; le lendemain même de l'affaire, ces malheureux n'avoient pas encore été pansés, parce que sans doute on les avoit crû morts. Qu'on juge après cela de la position des blessés qui restent à la main des ennemis, si ceux-là même qui appartiennent au vainqueur, sont ainsi traités.

Pour remédier à ces inconvéniens, M. Colombier proposoit plusieurs moyens qui, quoique quelquefois insuffisans, lui paroissoient pouvoir au moins consoler l'humanité dans tous les temps, & souvent conserver des milliers d'hommes, qui périroient faute d'un prompt secours.

Ces moyens roulent sur trois points capitaux; savoir, 1°. sur l'habileté & le nombre suffisant des chirurgiens qui doivent être à portée de panser sur-le-champ les blessés; 2°. sur le nombre également suffisant de toute espèce d'instrumens ou d'ustensiles propres aux blessures, & sur celui des voitures de transport, brancards, &c.; 3°. sur la prévoyance des chefs pour mettre tous les blessés en lieu de sûreté dans le cas de victoire ou de déroute.

L'exécution du premier point aura lieu si, lorsque la *bataille* est décidée, on a soin de mettre à la queue de chaque brigade plusieurs chirurgiens aides-majors, & des élèves, qui aident les chirurgiens-majors à panser tous les blessés qui se présentent; cette attention est très-essentielle. Pendant le combat, ce sont les soins que l'on prend des blessés, qui décident du plus ou moins heureux succès des blessures; car si on ne les panse pas sur-le-champ, & qu'on ne les emporte pas bien vîte, ils sont d'autant plus difficiles à guérir. Il faut donc que les médecins & chirurgiens, distribués à propos avec les chariots & brancards de l'ambulance, soient à même de panser & faire transporter ses blessés dans les différens dépôts prévus & arrangés à cet effet; & l'ordre doit être tellement établi dans chaque régiment, que dès qu'il y a un homme blessé, on le transporte au lieu indiqué pour le pansement. On ne peut objecter contre l'emploi de ce moyen ni le changement de position des troupes, ni le défaut de sûreté pour les chirurgiens. En se transportant pour suivre la brigade à laquelle ils sont attachés, ils ne courent pas dans cette expédition de plus grands risques, que dans toutes les autres positions d'une *bataille*, où ils doivent être très-près de l'action. Comme ils ne sont pas à la portée du mousquet, & qu'on évite de les exposer aux batteries, ce danger est moindre qu'on ne l'imagine. Mais on sait d'ailleurs que s'ils ne se sacrifient pas un peu pour ce moment, le reste des secours qu'ils peuvent donner, est ou insuffisant, ou du moins d'une très-médiocre utilité. Toutes fois comme dans ce genre de service toujours périlleux, ils peuvent avoir la crainte d'être estropiés, & de ne pouvoir vivre ensuite honorablement, il seroit nécessaire de les rassurer sur ces suites de leur état; M. Colombier desiroit à cet effet que dans toute armée actuel les noms des chirurgiens attachés pour le moment à chaque brigade fussent écrits sur un état qui resteroit entre les mains du chirurgien-major de l'armée, afin que, sur le rapport qui en seroit fait, il sût si chacun se seroit comporté comme il convient.

Pour le second objet, suivant lui, chaque chirurgien-major de régimens doit avoir avec lui un chariot ou quelques chevaux chargés de toute espèce d'instrumens, de bandes roulées, de compresses toutes prêtes, de charpie brute, d'eau vulnéraire; & chaque chirurgien de l'ambulance, ses instrumens portatifs, avec plusieurs bandes & compresses, ainsi que de la charpie autant qu'il en peut porter dans ses poches. Monro conseille de plus d'avoir toujours à la suite de l'armée une petite quantité de médicamens les plus usités, du vin, du riz, des tablettes de jus ou de bouillon avec un nombre proportionné de couvertures qu'on feroit suivre & porter par des chevaux. Il en sera de même dès qu'on enverra quelques chirurgiens avec un détachement qui pourra se trouver dans le cas de combattre.

Lorsqu'ils seront ainsi munis, ils seront en état de passer tous les blessés qu'on leur apportera. M. Colombier dit avoir vu faire de amputations de membres sur le champ de *bataille*, qui avoient été suivies d'un heureux succès : tandis que celles qu'on fit plusieurs jours après l'action, furent presque toutes inutiles, parce que le gonflement se communique de proche en proche, que la fièvre est déclarée. On ne sauroit croire, selon lui, à quel point seroit utile le pansement subit des plaies, sur-tout de celles d'armes à feu. Les incisions, les scarifications souvent nécessaires, & qui ne sont point retardées, hâtent singulièrement la guérison de ces blessures.

Il faut qu'il y ait aussi à la suite de chaque brigade une vingtaine de brancards portés par des infirmiers, afin que chaque blessé puisse, après le pansement, être porté promptement dans des dépôts particuliers où se trouveront les voitures de transport. Ces dépôts doivent être multipliés selon le nombre des troupes, & être disposés par pelotons derrière l'armée. Suivant M. Colombier, il faudroit au moins par division, plusieurs entrepôts. Chaque voiture doit être munie de son chirurgien & de son infirmier ; chaque brigade aura connoissance du lieu où sera ce dépôt, & ces différens entrepôts auront entr'eux une communication facile, afin que si l'un étoit rempli, on envoyât le surplus des blessés à l'autre ; il doit y avoir aussi une garde à chaque dépôt. Les médecins & chirurgiens en chef iront de l'un à l'autre pour voir ce qui s'y passe, & auront à recevoir les ordres du général pour envoyer les blessés dans les lieux qu'il jugera les plus convenables.

Il seroit à souhaiter, ajoute M. Colombier, que chaque blessé qu'on porte au dépôt, emportât avec lui la note de sa blessure, de son pansement, & du temps auquel il faut lever le premier appareil. Cet objet si utile ne paroît pas fort difficile à remplir, dans beaucoup de cas. Il ne s'agit que d'avoir un nombre suffisant d'aides, & ce qui est nécessaire pour faire ce détail succinct, qui ne demande pas un temps bien considérable.

Quant aux précautions à prendre pour mettre les blessés à l'abri dans tous les cas, la prévoyance des chefs consiste à indiquer des lieux sûrs où on les puisse rassembler. Les lieux les plus sûrs sont les places fermées ; en général, tous ceux qui ne doivent pas être compris dans le cours des expéditions.

Une coutume pernicieuse contre laquelle M. Colombier s'est élevé, est de faire boire de l'eau-de-vie aux soldats blessés. Il assure en avoir vu qui étoient morts ivres sur le champ de *bataille*. Cette boisson allume la fièvre, qui dans les blessures n'est déjà que trop prompte à faire des ravages.

Un fait curieux, cité par Ramazzini, dans son chapitre des maladies des camps, & qui mérite d'être confirmé, est celui qu'il rapporte sur la foi d'un médecin d'armée dont il loue le savoir & la longue expérience. Suivant ce médecin, on trouve presque tous les blessés morts sur le champ de *bataille* dans un état d'érection des parties génitales très-remarquable. Ramazzini croyoit qu'on devoit attribuer cet état à la violente agitation des esprits dans des hommes animés au combat, & à l'abord du sang que par une sorte d'instinct la nature porte au-dehors comme pour soutenir le choc, & résister aux efforts de l'ennemi. Il rapporte de plus, d'après la même autorité, une circonstance remarquable sur la disposition d'esprit des militaires à l'approche des *batailles*. L'observation, suivant lui, a prouvé que tous ceux qu'on voyoit s'y préparer, frappés de l'idée de la mort, périssoient immanquablement dans l'action ; tandis que ceux qui y portoient un courage ferme & l'espoir du succès, échappoient aux dangers. Ces observations méritent d'être suivies avec soin.

Enfin, un article essentiel à traiter, est celui de l'enterrement des morts, qui, lorsqu'il n'est pas fait promptement & avec précaution, devient une source de corruption dans l'air, dont l'armée victorieuse est la victime. (M. Thouret.)

BATATE. (*Hygiène & mat. méd.*) (*Voyez* Pomme de terre.) (M. Macquart.)

BATE (George), de Burton dans le Comté de Buckingham en Angleterre, naquit vers l'an 1608. Reçu docteur en médecine à Oxford, le 7 juillet 1637, il passa à Londres, où il se fit aggréger au collége royal. La réputation qu'il acquit dans cette ville, lui mérita les premières places ; il fut médecin de Charles I, d'Olivier Cromwell, de Charles II, & la société royale de Londres le mit au nombre de ses membres. Il étoit entré dans cette compagnie plusieurs années avant sa mort, arrivée le 19 avril 1669. *Jean Shipton*, apothicaire de la capitale, qui avoit préparé, pendant près de vingt ans, les médicamens dont ce médecin faisoit usage dans sa pratique, en a formé un recueil qui a paru sous ce titre :

Pharmacopœa Bateana. Londini, 1688, *in*-8, 1691, *in*-12, 1694, *in*-8. *Francofurti*, 1702, *in*-12. *Amstelodami*, 1731, *in*-12, & ailleurs.

Guillaume Salmon, professeur en médecine, a traduit cette pharmacopée en Anglois, dont il y a des éditions de Londres, 1694, 1706, 1713 & 1720, *in*-8.

George Bate a donné sur le *rachitis* ou la chartre des enfans, quelques observations qui ont été publiées avec ce que *Glisson* a écrit sur cette matière ; Londres, 1668, *in*-8. La Haye, 1682, *in*-4.

Il a aussi composé un traité sur la comparaison des eaux de Bath avec celles d'Aix-la-Chapelle.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BATH. (*Eaux minérales.*)

C'est une ville d'Angleterre, située dans le Sommerset-Shire, sur la rivière d'Avon. Elle est fameuse par sa beauté, par les agrémens de tout genre qui s'y rencontrent, & sur-tout par ses eaux minérales chaudes, qui y attirent chaque année un grand concours de monde. Cette ville est à trois lieues de Bristol, & à 30 de Londres. Elle est placée dans un fond, environné de quelques collines; on y trouve quatre bains chauds, dont les eaux sont claires & d'un goût agréable; elles étoient déjà en réputation du tems des Romains, ainsi qu'on s'en est assuré par une inscription trouvée en 1708. Après les eaux d'Aix-la-Chapelle & de Bourbon, les eaux de Bath sont celles qui contiennent le plus de soufre; cependant le sel passe pour y exister en grande quantité, ce qui les rend très-toniques & très-fortifiantes. Les eaux de *Bath* ont encore une grande réputation contre la goutte, les engorgemens, la paralysie, les rhumatismes, la foiblesse des nerfs & les maladies scrophuleuses, la mélancolie & la stérilité, soit qu'on les employe extérieurement, soit qu'on en fasse usage à l'intérieur, soit enfin qu'on réunisse ces deux moyens pour en tirer un plus grand parti.

Lorsque dans les maladies chroniques on s'est déterminé à boire les eaux de Bath, il faut avoir soin de débarrasser auparavant l'estomac & les intestins, pour les mettre dans le cas de passer plus aisément & d'être plus utiles. On peut en boire depuis deux verres jusqu'à deux pintes, mais c'est souvent beaucoup plus qu'il ne faut; il vaut mieux les boire en moins grand volume, & en continuer l'usage plus long-temps. On peut en boire aux repas, si elle est récente & qu'elle n'ait pas encore perdu ses principes. On peut prendre ces eaux dans toutes les saisons, & souvent pendant des années entières.

(M. Macquart.)

BATIMENT. (*Hygiène.*) (*Voyez* Habitation.)

(M. Macquart.)

BATISSE. (la) (*Eaux minérales.*)

La *Batisse* est un territoire près de l'Auronne, à trois lieues de Clermont, où se trouve une source d'eau minérale tempérée, jusqu'ici peu employée en médecine, mais dont M. Cuel a envoyé une analyse à la société royale de médecine.

Il en résulte qu'elle contient du gaz;

De l'alcali minéral,

Du sel de Glauber,

Du vitriol martial,

Du sel marin à base de magnésie,

Du fer,

De la sélenite,

Enfin, de la terre calcaire. (M. Macquart.)

BATONS DE CASSE. (*Mat. méd.*)

On donne souvent, dans des magasins de drogueries, dans les pharmacies, & dans les livres de description sur la matière médicale, le nom de *bâtons de casse* aux fruits ou légumes qui contiennent la pulpe laxative de la *casse;* on la conserve souvent sous cette forme dans les boutiques. Voyez pour la description de cette gousse le mot *casse*.

(M. Fourcroy.)

BATRACOS & BATRACHUS. (*Voyez* Grenouillette.) (M. Mahon.)

BATTEMENS. (Sing. mascul. & plur. *en Médecine.*)

Dilatations & contractions réciproques ou alternatives du cœur & des artères. (*Voyez* Pouls.).

Quelques médecins distinguent quatre-vingt-une différentes sortes de *battemens*, simples, & quinze de *battemens* composés; ils disent que le pouls en a soixante par minute, dans un homme d'une constitution bien tempérée; mais ils ne sont point d'accord à ce sujet avec l'expérience générale. (*Voyez* Pouls.)

(*E. de l'A. E.*) (M. Mahon.)

BATTERRISMUS. (*Nosol. méthodique.*)

Vice de prononciation qui donne lieu à une parole précipitée, jointe quelquefois à des répétitions d'une même syllabe. (*Voyez* Psellysmus.) (M. Chamseru.)

BATTERIE DE CUISINE. (*Hygiène.*)

Partie III, règles de l'Hygiène relatives aux besoins de l'homme.

Classe I, règles pour l'homme considéré en société.

Ordre III, relativement à l'usage des choses non naturelles.

Une des conditions les plus essentielles pour que les alimens soient profitables, c'est qu'ils soient bons & bien assaisonnés; mais, quelque sain que soit l'assaisonnement qu'on emploie, si les vaisseaux qui doivent servir à cet usage ne sont pas bien nettoyés, ou s'ils sont sujets à d'autres inconvéniens, la santé risque beaucoup. On sait que des négligences de cette espèce peuvent causer infiniment de mal, & même empoisonner les personnes qui mangent des mets

préparés dans des vaisseaux, soit de cuivre, soit d'argent, soit d'étain, dans lesquels on aura laissé séjourner long-temps quelque liqueur acide ou corrosive.

On n'ignore pas que toutes les fois qu'on place des lames de cuivre, d'argent, d'étain, de plomb, dans un acide minéral, ou végétal, tels que ceux du vinaigre, ou du citron, on obtient un sel neutre qui vient de l'union des substances métalliques avec les acides; mais la même opération a lieu chaque fois que, par négligence ou autrement, on a laissé séjourner des acides ou des substances âcres dans les vaisseaux d'argent, de cuivre ou de plomb, qui doivent servir à la préparation des alimens. Il y a de même une action de ces nouveaux corps salins sur l'estomac & les substances animales; cette action produit l'effet des poisons, en les désorganisant après s'être combiné avec elles. Le poison sera d'autant plus violent, que la quantité du métal dissous aura été plus grande, & il fera d'autant plus de mal qu'il portera son action sur des organes plus foibles & plus délicats.

De tous les vaisseaux faits pour préparer les alimens, les meilleurs seroient parmi les métaux des vases de platine, parce que cette substance est inattaquable par tous les agens chimiques simples; mais comme elle est encore fort rare, on n'en fabrique pas des vaisseaux d'une capacité assez grande. L'or seroit ensuite le métal le plus utile, mais il est encore trop cher & trop mou pour qu'on puisse l'employer dans les usages communs. L'argent peut être fort utile, si on a un grand soin de le nettoyer; car les acides y produisent facilement du verdet, ou du verd-de-gris, par leur séjour. Le cuivre, tel qu'il est, sans être recouvert ou d'argent ou d'étamage, seroit très-dangereux, parce qu'il pourroit être attaqué très-facilement par presque toutes les substances. Aussi on l'emploie le plus ordinairement recouvert de feuilles d'étain, & dans cet état, lorsqu'on a bien soin quand les alimens sont cuits, de les retirer pour les placer dans des vases de terre ou de fayence, il ne reste rien à craindre. Cependant, il ne faut jamais y laisser refroidir les viandes, ni du bouillon, aucune salade, aucune sauce ou mets où il entre du vinaigre, du sel, du lait, du beurre; de l'huile, du fromage ou du vin: on verroit bientôt se former du poison avec toutes ses substances. Lorsque les vaisseaux de cuivre commencent à rougir intérieurement, il faut sur-le-champ les donner à rétamer.

Le danger qu'on court continuellement par l'ignorance ou le peu de soin des gens qui préparent des nourritures, tant pour le public que pour les particuliers, les nombreuses atteintes que beaucoup de ces négligences ont porté (& souvent sans qu'on s'en soit apperçu) à la santé des hommes, sur-tout dans les armées & les hôpitaux, suffiroient pour faire desirer qu'on éloignât des cuisines les vaisseaux de cuivre, ainsi que des apothicaireries & des offices: ce seroit le moyen de vivre avec sécurité sur ce point important, & d'éviter bien des maux dont l'origine cachée peut être attribuée à l'usage des vaisseaux de cuivre.

Cependant, si l'on ne bannit pas entièrement le cuivre de tous les arts qui préparent nos alimens, il seroit très-important que la police veillât avec une attention particulière à ce que les vaisseaux de cuivre dont se servent habituellement les traiteurs, les chaircuitiers, les pâtissiers, fussent souvent étamés, toujours entretenus proprement, & confiés à des personnes à qui l'on feroit bien connoître les dangers qui résulteroient de leur manque de propreté, d'activité & de prévoyance.

Le plomb étant un métal beaucoup plus mou que le cuivre, on sent qu'il sera encore bien facilement attaqué par les agens dont nous avons parlé, & qui ont sur lui une action bien marquée; d'ailleurs, il fond à un degré de feu très-léger: il faut donc absolument les proscrire. Les vaisseaux d'étain pur ne sont pas d'un usage beaucoup plus sûr: ce métal ne pouvant pas servir, lorsqu'il est sans mélange, à fabriquer des ustensiles ou des batteries de cuisine, à cause de sa mollesse & de sa facilité à fondre sur le feu, ainsi que le plomb. L'art a trouvé différentes substances qui lui ôtent ces défauts, & lui donnent la solidité dont il a besoin dans beaucoup d'usages différens; cependant, plusieurs des mélanges qui lui sont alliés ne sont pas sans danger, puisqu'on y unit le cuivre, le zinc, le plomb, l'antimoine, le bismuth qui souvent n'est pas exempt d'arsenic, & que le séjour des substances dont nous avons parlé peut donner naissance à divers poisons. Néanmoins, si malgré ces dangers on veut encore s'en servir, ou qu'on y soit forcé, il faut prendre les mêmes précautions que pour les vaisseaux de cuivre: c'est-à-dire qu'on n'y conservera point ou qu'on n'y laissera jamais réfroidir ni même bouillir pendant long-temps les substances acides, salées, huileuses, grasses, appartenant aux règne végétal, animal, ou minéral. Il seroit de la plus grande importance qu'on voulut fabriquer partout, avec du fer doux & bien poli, des instrumens de cuisine qui pussent tenir la place de ceux dont nous venons de parler; il faut espérer qu'un jour on s'y astreindra dans tous les pays éclairés des lumières de la saine physique & de la chimie.

Il y a déjà des contrées où l'on a substitué le fer au cuivre, dans les usages de la cuisine. On est bien sûr que le fer est des substances métalliques celle qui peut le moins nuire à l'œconomie animale. Sa chaux, ou oxide, qu'on nomme communément rouille, ne peut causer aucun mal. Les ustensiles qu'on en fabrique peuvent être, s'il le faut, étamés aussi facilement que ceux de cuivre.

L'usage habituel de ces ustensiles n'exige pas une si grande quantité de charbon & de bois, ce qui forme véritablement un objet d'économie. D'ailleurs le prix du fer est beaucoup inférieur à celui du cuivre.

M. Wex, secrétaire du duc de Saxe-Gotha, a donné un ouvrage sur la manière d'étamer les ustensiles de fer, où il prétend que l'étamage commun n'est pas moins nuisible que le cuivre même. Pour remédier à cet inconvénient, il a trouvé un sel alkali avec lequel on peut fixer l'étain d'Angleterre le plus pur, sur des ustensiles de fer battu, sans poix, sans colophane, &. sans sel ammoniac, & même sans qu'il soit nécessaire de le passer par le feu ou de le racler.

M. Wex assure qu'on ne peut se dispenser d'étamer les ustensiles de fer aussi bien que ceux de cuivre, parce que si l'on y place des alimens acides ou auxquels on en a mêlé, ou même de l'eau pure, il se détache assez de fer pour changer la couleur des mets. Il prouve que les différentes manières d'étamer qu'on a imaginées pour prévenir les inconvéniens de la méthode ordinaire, & de celle que les turcs emploient, sont très-nuisibles.

Il a ajouté que son sel alkali est bon à l'estomac, qu'il est moins coûteux & plus durable que l'étamage ordinaire. Il assure que quiconque achetera une casserole de sa fabrique, n'aura jamais besoin d'en acheter une autre. Il a offert de vendre ce sel alkali quarante francs la livre, & il n'en faut qu'une demi-once pour étamer une assez grande casserole avec l'étain le plus fin d'Angleterre.

Tous les chaudronniers peuvent étamer avec ce sel sans se servir de leurs outils ordinaires, sans racler ni passer par le feu, il n'y a d'autre préparation que de laver les ustensiles avec du sable & de l'eau. On peut aussi s'en servir pour l'étamage des ustensiles de fer fondu.

Les ustensiles de fayence vernie sont, dans l'état actuel des choses, très-propres à remplir avec sécurité le but que nous nous proposons. Il est vrai qu'ils sont fort casuels : mais il vaut mieux casser beaucoup de vases de terre que d'attaquer la constitution des hommes, & les exposer à la foule des inconvéniens qui sont la suite de l'usage de presque tous les vaisseaux dont nous venons de parler.

Il est bon d'observer pour ceux qui croient qu'il n'y a plus rien à craindre des qualités pernicieuses du cuivre, particulièrement lorsqu'il est étamé, c'est-à-dire lorsqu'on a appliqué sur sa surface intérieure des lames formées par l'alliage du plomb avec l'étain; qu'ils sont à cet égard dans l'erreur, & qu'en évitant quelques dangers, ils s'exposent à beaucoup d'autres.

1°. Le plus souvent l'étamage ne recouvre pas parfaitement le cuivre, & l'on voit avec le microscope une foule de points où le métal paroît dans une pièce qui vient d'être étamée.

2°. Nous avons déjà dit que le plomb avoit une très-grande facilité à être attaqué par les substances salines & acides.

3°. L'étain contient presque toujours de l'arsenic, sur-tout celui qui nous vient d'Angleterre; on dit que des œufs qu'on y a conservés ont causé la mort, avec tous les symptômes du poison, à ceux qui en ont mangé.

4°. Le feu violent, qu'on emploie souvent, suffit pour faire fondre l'étamage & mettre le cuivre à nud. Que n'a-t-on pas à craindre, comme nous l'avons déjà dit, des poisons qui peuvent résulter de l'action des acides, sur le cuivre, le plomb & l'étain.

Cependant, depuis quelques années, des artistes ingénieux ont présenté différens moyens d'étamer les ustensiles ou *batterie de cuisine*. En 1783, la société royale, au rapport de MM. Macquer, Fourcroy & Laguerenne; a accordé son approbation à un alliage simple, facile & ingénieux de M. Dumazis. Les commissaires ont dit que la quantité de fer allié avec l'étain n'étoit pas considérable, mais suffisante pour donner à ce métal beaucoup de dureté, & diminuer infiniment sa fusibilité. Ses casseroles essayées ont parfaitement résisté à l'action du feu le plus fort qu'on ait besoin de faire dans la préparation des alimens, sans que l'étamage coulât. La couche de cet étamage, où il n'entre point d'argent, mais un autre métal qu'on unit à l'étain, est beaucoup plus épaisse qu'elle ne peut l'être quand on emploie l'étain seul; conséquemment le cuivre peut être mieux défendu du contact des acides & des graisses.

A la même époque, à-peu-près, le sieur Duhan a aussi présenté à la société royale de médecine un alliage dans lequel l'étain pur est combiné avec deux autres matières métalliques non dangereuses, qui augmentent la dureté & la solidité de l'étain, qui en diminuent la fusibilité, & permettent de donner à l'étamage l'épaisseur qu'on veut, sans qu'on craigne, en le chauffant jusqu'au rouge obscur, de le fondre. Ces qualités ont engagé la société royale de donner son approbation au procédé qui a été exécuté en présence de ses commissaires.

En juillet 1789, MM. Turgot & d'Auney ont présenté à l'académie des sciences de Paris un doublage en argent, auquel ils donnent $\frac{1}{32}$, $\frac{1}{64}$, $\frac{1}{128}$ du poids du cuivre. On sait que dans l'étamage ordinaire la couche d'étain excède rarement l'épaisseur de $\frac{1}{243}$ de ligne. Ici $\frac{1}{180}$ de ligne d'épaisseur suffit pour garantir le cuivre de l'action des acides mêmes les plus forts. MM. les commissaires croient que, pour les vaisseaux qui doivent servir à préparer des alimens, cette épaisseur ne doit pas être au-dessous de $\frac{1}{45}$ de ligne; ce qui revient en poids à $\frac{1}{32}$ de la totalité du vaisseau, sur une épaisseur d'environ $\frac{3}{4}$ de ligne.

MM. les commissaires finissent par énoncer qu'indépendamment de ce que dans le doublage de MM. Turgot & d'Auney, la couche de métal qui recouvre le cuivre est beaucoup plus épaisse que dans l'étamage ordinaire, indépendamment de ce que l'argent est un métal plus dur moins attaquable par les graisses & les acides, ces ustensiles sont même préférables à ceux d'argent massif, parce qu'on ne peut employer pour ce doublage que de l'argent au titre le plus fin, ou l'argent de coupelle. Ainsi les bassines faites de cette matière seront plus salubres que celles d'argent au titre de Paris, dont la mollesse est cause qu'on l'altère toujours un peu avec le cuivre, ce qui empêche de l'employer en masse dans son état de pureté. Cet étamage peut donc être fort utile pour les personnes qui ont le moyen de les acheter.

Pour ce qui est relatif aux moyens de guérir les accidens, ou les empoisonnemens qui pourroient être causés par des *batteries de cuisine* en mauvais état, ou mal-propres, *voyez* les mots EMPOISONNEMENT, POISONS. (M. MACQUART.)

BATTUS, (Charles) flamand du 16[e] siècle, dont M. *Paquot* fait mention dans le douzième volume de ses mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas; apprit l'allemand & le françois, & fut médecin ordinaire de la ville de Dordrecht, en 1593 & 1598.

On a de lui plusieurs ouvrages, tous en langue flamande, dont l'auteur que je viens de citer rend les titres de cette manière :

Livre de médecine où sont décrites toutes les parties internes & externes du corps humain & leurs maladies depuis la tête jusqu'aux pieds, avec la manière de les guérir, traduit de l'allemand de Christophe Wirtsung, deuxième édition. Dordrecht, 1593, 1601, *in-folio.*

Pratique de la chirurgie composée en françois par Jacques Guillemeau. Dordrecht 1598, *in-fol.*

La chirurgie & toutes les œuvres d'Ambroise Paré, en vingt-huit livres, avec des figures d'anatomie, d'instrumens de chirurgie, de divers monstres, &c. Amsterdam, 1615, *in-fol.* Les estampes sont en bois & fort grossières.

Livre contenant divers secrets pour les arts & pour la médecine. Amsterdam, *in-12.*

Manuel des chirurgiens, avec le traité d'Hippocrate sur les plaies de la tête, & celui de Guillaume Fabricius de Hilden sur la brûlure. Amsterdam, 1653, *in-12.* (M. GOULIN.)

BAVAROISE. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre II. Boissons.

Section III. Mélanges avec l'eau.

Une *bavaroise* est un gente de boisson qui se fait communément avec de l'eau chaude & du sirop de guimauve ou de capilaire; on y mêle, quand on le desire, du lait qui la rend plus adoucissante. Cette sorte de boisson est très-bonne pour exciter doucement la transpiration, pour faciliter les digestions quelques heures après qu'on a mangé beaucoup : on s'en sert alors comme du thé. Pour remplir ces intentions, les cafés débitent journellement une grande quantité de *bavaroises.*

(M. MACQUART.)

BAUDERON (Brice). Il nâquit à Parai, petite ville aujourd'hui du district de Charolles, dans le département de Saône-&-Loire.

Il fit ses études en médecine à Montpellier; parmi les professeurs dont il a entendu les leçons, il fait mention de Jean Hucher, qu'il appelle son maître, parce qu'il avoit sans doute plus appris sous ce professeur que sous les autres. Reçu docteur en médecine, il alla fixer sa demeure à Mâcon, qui, de même que Charolles, est aujourd'hui du département de Saône-&-Loire. Il y exerça long-temps sa profession, dans laquelle il acquit de la célébrité & beaucoup de biens, ce qui le mit à portée d'acheter la terre de Senecé, dont ses descendans, devenus féodaux, comme rant d'autres, ont pris le nom & conservé la propriété.

Brice *Bauderon* eut pour fils Gratien, sieur de Senecé, qui fut aussi médecin : celui-ci donna le nom de son père à son fils, qui, pendant près de 50 ans, exerça la charge de lieutenant-général au présidial de Mâcon, où il mourut en 1698, âgé de plus de 85 ans. Ce magistrat fut père d'Antoine *Bauderon* de Senecé, poëte & littérateur, mort en 1737, âgé de 93 ans. Il étoit arrière-petit-fils de Brice *Bauderon.*

Brice, médecin, & chef connu de cette famille, nous apprend, dans la préface de son ouvrage, intitulé : *Praxis*, &c., imprimé en 1620, & daté de Mâcon, qu'il avoit alors 80 ans, & qu'il y pratiquoit depuis 50 ans. Ainsi, il paroît qu'il vint au monde en 1539 ou en 1540.

On dit qu'il mourut en 1623, époque à laquelle il avoit près de 84 ans.

Il est auteur de deux ouvrages.

I.

Pharmacopée, 1588 (probablement in-8.) Je n'ai jamais pu avoir cette première édition.

Devilliers, médecin de la faculté de Paris, m'a communiqué autrefois deux exemplaires, dont l'un portoit la date de 1594, & l'autre celle de 1595. Lyon, Benoît Rigaud.

Pharmacopée de Bauderon, seconde édition. Lyon, chez Etienne Servin, 1596, in-16. D'autres exemplaires portent Benoît Rigaud. J'avois autrefois cette édition.

Pharmacopée de Bauderon, troisième édition. Lyon, Pierre Rigaud, 1603. Je ne l'ai pas vue; mais elle existe.

Pharmacopée de Bauderon, quatrième édition, 1607. Je ne l'ai pas vue.

Paraphrase sur la pharmacopée, divisée en deux livres, par M. Brice Bauderon, docteur en médecine, natif de la ville de Parey-en-Charrolois, & à présent résident à Mâcon, revue, corrigée & augmentée par l'auteur; ensemble un traité des eaux distillées, *qu'un apothicaire doit tenir en sa boutique, fait par Laurens Catelan, maistre apothicaire de Montpellier*, dernière édition. Lyon, Pierre Rigaud, 1618, in-8.

Cette édition, que je n'ai vue indiquée nulle part, mais dont je possédois autrefois un exemplaire, est ornée du portrait de l'auteur; au revers, est imprimé le privilège avec la date de 1613 : ainsi, il est vraisemblable qu'il y a eu une édition sous cette date de 1613. Ce qui fortifie cette opinion, c'est que dans l'édition de 1618, se voit une dédicace latine, ainsi souscrite : *Gratianus Bauderon, Bricii filius, medic. doctor. Matisc.* 1613.

Paraphrase sur la pharmacopée de Bauderon, &c., dernière édition. Lyon, Pierre Rigaud & associés, 1623, in-8.

Cette édition est faite sur la précédente (1618), page pour page : on pourroit croire d'abord que c'est la même édition, dont on a seulement changé le frontispice ou titre; mais la différence des vignettes prouve que c'est véritablement une nouvelle édition : on y voit le portrait de l'auteur; l'estampe annonce un cuivre usé.

N. B. On cite une édition de 1628, faite à Lyon; mais je crois que c'est une erreur, & qu'il faut 1618.

Pharmacopée de Bauderon, augmentée de plusieurs compositions nécessaires, & des facultés de chaque composition, avec un traité des plus usités & célèbres médecins chymiques. Par G. Sauvageon, agrégé au collège des médecins de Lyon; nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée. Paris, Jean Jost, 1641, in-8.

Cette édition est dédiée à Moteau, médecin de Paris; le privilège est de 1638. Comme on trouve une édition avec le nom de Sauvageon, sous la date de 1639, il paroît que celle de 1641 est la seconde de Sauvageon : mais je n'ai point vue celle de 1639, qui a certainement existé; car Verny en fait mention.

Autres édit. { 1643. Par Sauvageon, *Cat. de Falconet.*
1644. Haller, *Stud. medic.*
1648. Point vue.

Pharmacopée de Bauderon, &c., par G. Sauvageon. Paris, J. Jost, 1650, in-8.

On y trouve la dédicace de l'édition de 1641; le privilège est de 1643, après lequel on lit : Achevé d'imprimer pour la première fois en 1648. Il n'est pas sûr que J. Jost ait fait en 1650 une autre édition, au bout de deux; ce n'est peut-être qu'une supercherie de libraire.

Pharmacopée de Bauderon, par Sauvageon. Rouen, François Vaultier, 1651, in-8.

Il m'a paru que cette édition étoit une contre-façon. Elle est d'un très-mauvais caractère, & d'un mauvais papier, sans privilège.

Autre édition, 1651. Lyon. *A Beughem, biblioth.*

Autre édition, 1655. Lyon. *A Beughem, biblioth.*

Pharmacopée de Bauderon, par Sauvageon, &c. Rouen, Jacques Cailloué, 1661, in-8.

Cette édition, que j'ai vue, paroît être aussi une contre-façon.

Pharmacopée de Bauderon, &c., par François Verny, maistre apothicaire de Montpellier. Lyon, Barthélemy Rivière, 1663, in-4.

Au bas du privilège, qui est du 31 octobre 1661, on lit : Achevé d'imprimer le 3 janvier 1662. Aussi trouve-t-on des exemplaires avec la date de 1662 : mais celui que j'ai vu portoit celle de 1663; je crois que c'est la même édition, sous ces deux dates.

Pharmacopée de Bauderon, par Sauvageon; nouvelle édition. Lyon, Guillaume Chaunod, & César Chappuis, 1681, in-8. J'ai vu cette édition.

Cette pharmacopée, comme tant d'éditions le prouvent, fut long-temps très-estimée. Elle a été traduite en latin, & a paru sous ce titre :

Pharmacopœa è gallico in latinum versa à Philemone Hollando, &c. Londini apud Edwardum Griffium, 1639, in-fol.

Hagæ-Comitis, 1640, in-12.

Haller nous apprend qu'elle a aussi été traduite en espagnol par Joh. de Castillo. Gadibus, 1671, in-4.

Verny

Verny fait entendre qu'elle a encore été rendue en d'autres langues.

II.

Bricii Bauderoni praxis, in duos tractatus distincta : In priore *agitur de febribus essentialibus, tum simplicibus quàm compositis, confusis, erraticis, malignis ac pestiferis & symptomaticis in genere & in specie curandis ;* in posteriore, *de symptomatis & morbis internis à capite ad pedes usque.* Lutetiæ parisiorum, apud Nicol. Baon, 1620, in-4. (petit pap.) Bayle obsérve que ce volume comprend 849 pag.

Haller croit que ce traité a été traduit en anglois, sous ce titre :

Expert physician. London, 1657, in-8.

(M. Goulin.)

BAUDERON (Gratien), docteur en médecine, fils de Brice, dont nous venons de parler.

Il naquit en 1583, lorsque son père en avoit environ 44. Sa carrière ne fut pas longue ; il la finit en 1615, âgé de seulement de 32 ans.

On dit dans la bibliothèque de Bourgogne, qu'il avoit fait de grands progrès dans l'étude de la médecine ; qu'il avoit composé un traité d'anatomie, & un autre des maladies épidémiques de son temps : ce dernier n'étoit probablement que des notes qu'il avoit recueillies pour sa propre instruction ; car il n'eut pas le temps de voir, comme médecin, beaucoup de ces maladies.

Il paroît avoir fait l'*Appendix ad pharmacopœam*, qui se trouve dans l'édition de 1618 de la *pharmacopée* de son père, & qui comprend 14 pages. Cet *Appendix* doit avoir été inséré dans une édition antérieure, que nous présumons avoir été faite en 1613. Il paroît aussi que c'est lui qui est l'auteur de la *paraphrase.* On trouve, encore de Gratien, sur la thériaque d'Andromaque, une *réponse* à Fontaine, médecin. (M. Goulin.)

BAUDRICOURT. (*Eaux minérales.*)

C'est un village sur la rivière de Vraine, dans le bailliage de Mirecourt, au-dessus de Gomelaincourt, deux lieues & demie à l'oüest de Mirecourt. La source minérale est dans la cour du château de Baudricourt, qui porte encore le nom de Saint-Mange ou Saint-Manger. On dit la source sulphureuse : c'est ce que nous en savons de plus positif.

(M. Macquart.)

BAVE. Salive écumeuse qui découle de la bouche dans certaines maladies ; par exemple dans l'épilepsie, & sur-tout dans la rage. On dit la *bave* d'un animal enragé. (M. Andry.)

BAUHIN (Jean), originaire d'Amiens, s'acquit beaucoup de réputation en France, en Angleterre & dans les Pays-Bas. Il séjourna assez de tems dans l'une ou l'autre des villes des provinces Belgiques, pour faire croire qu'il a eu l'envie de s'y fixer ; mais comme il se mêloit de dogmatiser sur la religion, il en sortit pour se soustraire aux peines portées contre les prédicans, & se retira à Bâle, où il exerça la médecine & la chirurgie pendant 40 ans. Il mourut dans cette ville, en 1582, dans la soixante onzième année de son âge. Il étoit né vers 1511. Il laissa deux fils, *Jean* & *Gaspar*, dont nous allons parler.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BAUHIN (Jean), fils aîné du précédent, naquit à Bâle en 1541. Son père fut son premier maître ; & de son école il passa à celle de *Fuchs*, qu'il suivit pendant l'année 1560. En 1561, il quitta Tubingue pour s'attacher au célèbre *Gesner*, qu'il accompagna aux sommets des Alpes, & sous lequel il fit les plus grands progrès dans la botanique. Cette science étoit la passion de *Bauhin :* il fut occupé pendant 52 ans à chercher des plantes à Lyon, à Montpellier, à Embrun, à Genève, à Montbelliard & dans le duché de Wirtemberg. Sur la fin de sa vie, il fut médecin de la cour des princes de ce dernier nom, & mourut dans cet emploi en 1613, âgé d'environ 72 ans. Voici les titres des ouvrages qu'il a laissés :

Memorabilis historia luporum aliquot rabidorum, qui circa annum 1590, apud Monpelgartum & Besfortum, multorum damnô, publicè grassati sunt. Montisbeligardi, 1591, *in*-8.

Il semble, suivant M. *Carrere*, que c'est en françois que cette histoire a paru.

De plantis à Divis, Sanctisque nomen habentibus, Basileæ, 1591, *in*-8., avec d'autres ouvrages publiés par les soins de son frère *Gaspar.*

Vivitur ingeniô, cætera mortis erunt.

C'est l'inscription mise à la tête d'un livre qui fut imprimé, sans titre, l'an 1592, en format oblong. Il traite des insectes & des plantes.

De plantis Absynthii nomen habentibus. Montisbeligardi, 1593, 1599, *in*-8., avec un traité sur la même matière, de *Claude Roccard*, apothicaire de Troyes en Champagne.

Historia novi & admirabilis Fontis, Balneique Bollensis in Ducatu Wirtembergico ad Acidulas Gopingenses. Montisbeligardi, 1598, 1660, *in*-4.

On trouve une longue énumeration de plantes & de fruits, à la suite de cet ouvrage.

De aquis medicatis nova methodus quatuor Libris comprehensa. Agitur in iis de Fontibus celebribus, Thermis, Balneis universæ Europæ & potissimum

Ducatus Wirtembergici, eorum mixtionibus, metallis, ſuccis, inveſtigandi & utendi modò, ac eorum viribus. Item de variis Foſſilibus, Stirpibus, Inſectis, quorum pluriræ figuræ ſive icones, & regionum Tabulæ adduntur. Montisbeligardi, 1605, 1607, 1612, *in*-4.

A ne juger de l'ouvrage que par le titre, qui ne ſoupçonneroit pas que ce livre eſt bien différent du précédent ? Il eſt cependant le même. On a encore une édition en allemand, qui a paru à Stutgard, en 1602, *in-quarto*.

Hiſtoriæ plantarum Prodromus. Ebroduni, 1619, *in*-4., par les ſoins de *Jean-Henri Cherler*, médecin de Bâle, & gendre de l'auteur.

Hiſtoria plantarum univerſalis, Tomus I, II & III. Ibidem, 1650, 1651, *in-fol.*

C'eſt à *Dominique Chabræus*, médecin de Genève, qu'on eſt redevable de cette édition, qu'il a enrichie de quelques augmentations. *Jean Bauhin* a fait entrer dans cet ouvrage tout ce que les plus ſavans botaniſtes avoient dit ; mais il l'a fait avec diſcernement. Il n'a adopté que les meilleures deſcriptions ; il a même ſoumis leurs écrits à la critique la plus judicieuſe : enſorte qu'on peut dire qu'il a traité ſa matière avec tout l'ordre & la préciſion qu'il étoit poſſible de lui donner de ſon temps. *Robert Moriſon* a fait des remarques ſur cette hiſtoire des plantes.

(*Ext. d'El.*) (M. Goulin).

BAUHIN (Gaſpar), frère puîné du précédent, étoit de Bâle, où il vint au monde le 17 janvier 1550. Il n'avoit que 17 ans, lorſque ſon père l'envoya à Padoue, pour y étudier la médecine ſous *Fabrice d'Aquapendente* ; & ſuivant *Douglas*, il y ſéjourna environ trois ans. M. *Aſtruc* dit que *Bauhin* arriva à Montpellier en 1579 ; & il ajoute qu'il choiſit *Dortoman* pour parrein, en s'immatriculant dans la faculté de cette ville, où il prit ſes degrés. On retrouve cependant *Bauhin* en la même année 1579, à Paris ; il y connut *Severin Pineau*, & ſuivit les cours de ce chirurgien : mais on peut concilier ces deux aſſertions, en diſant qu'il a quitté Montpellier pour peu de temps, & qu'il y eſt retourné après ſon voyage de Paris, dans le deſſein d'y continuer ſes études. Il n'en eut pas plutôt achevé le cours, qu'il revint à Bâle, où il obtint d'abord une chaire de médecine ; mais il paſſa, en 1588, à celle d'anatomie & de botanique. En 1596, Fréderic, duc de Wirtemberg, le choiſit pour ſon premier médecin ; le prince de Montbelliard & les autres ſeigneurs des environs de Bâle lui marquèrent auſſi la plus grande confiance : cependant Bâle étoit ſa demeure ordinaire. Il y mourut en 1624, à l'âge de 73 ans, 10 mois & quelques jours.

Bauhin étoit laborieux ; & comme il prit beaucoup de ſoins pour recueillir ce qu'il y avoit de mieux dans les auteurs qui ont traité de l'anatomie & de la botanique, & pour rédiger chaque partie en un ſeul & même ouvrage, il ſe fit par-là une réputation auſſi ſolide que s'il eût écrit de ſon propre fonds. Il paſſa même pour habile anatomiſte, quoiqu'il eût diſſéqué aſſez rarement : mais *Riolan* ne le regarda pas comme tel ; il pouſſa la vivacité de ſa cenſure juſqu'à le traiter d'homme vain, ſans jugement & ſans connoiſſances. Il lui reprocha encore de ſe parer des découvertes d'autrui, ſpécialement au ſujet de la valvule placée à l'entrée de l'ileum & du colon. Quoique *Bauhin* aſſure avoir apperçu cette valvule en 1579, avant qu'aucun auteur en ait fait mention, il eſt certain que *Varolius* & beaucoup d'autres en avoient donné une deſcription exacte long-temps avant lui : cependant cette valvule a retenu juſqu'aujourd'hui le nom de *Bauhin*.

Voici la liſte de ſes ouvrages :

De corporis humani partibus externis liber. Baſileæ, 1588, *in*-8.

Anatomes liber ſecundus partium ſpermaticarum tractationem continens. Ibid. 1591, *in*-8.

Ces deux ouvrages ont paru enſemble à Bâle, en 1592, *in*-8.

Anatomica corporis virilis & muliebris hiſtoria. Lugduni, 1597, *in*-8. Baſileæ, 1609, *in*-8.

Toutes ces piéces ont été refondues dans un traité qui a été imprimé ſous ces titres :

De corporis humani fabricâ libri quatuor. Baſileæ, 1600, *in*-8.

Inſtitutiones anatomicæ. Bernæ, 1604, *in*-8, avec les planches de *Varolius* & de *Jaſſolinus. Baſileæ*, 1909, *in*-8. *Oppenheimii* ; 1614, 1629, *in*-8. *Francofurti*, 1616, *in*-8.

Theatrum anatomicum. Françofurti, 1605, *in*-8. avec figures.

Theatrum anatomicum infinitis locis auctum. Francofurti, 1621, *in*-4.

Les planches qui devoient entrer dans cet ouvrage ont été publiées ſéparément. Il y en a une édition de Francfort de 1640, *in*-4. ſous ce titre : *Vivæ imagines corporis humani.* L'anatomie de *Bauhin* eſt preſque entièrement tirée des écrits de *Véſale*. Il a encore profité des deſcriptions d'*Euſtachi*, auteur peu connu alors, ainſi que des obſervations de *Fallopio* & de quelques autres, auxquelles il a joint les ſiennes quoiqu'en petit nombre, avec des expériences aſſez fautives. Quant aux planches, elles ſont pour la plupart empruntées de *Véſale*, d'*Euſtachi* & de *Fabricius*.

De partu Cæſareo liber. Baſileæ, 1591, *in*-8.

C'est une traduction de l'ouvrage que *François Rousset* a mis au jour en langue françoise. *Bauhin* y a joint : *Appendix ad librum de partu Cæsareo.*

Notæ in Aloysium Anguillaram de simplicibus. Basileæ, 1593, *in*-8.

Phytopinax, seu enumeratio plantarum (2460) ab herbariis nostrô sæculô descriptarum, cum earum differentiis : cui plurimarum hactenus ab iisdem non descriptarum (164) succinctæ descriptiones & denominationes accessere : additis aliquot (8) hactenus non sculptarum plantarum vivis iconibus. Basileæ, 1596, *in*-4.

C'est un essai par lequel il a pressenti le goût du public sur l'ouvrage qu'il méditoit de publier sous le titre de *Pinax.*

Notæ in Petri-Andreæ Matthioli commentarios in sex libros Dioscoridis de materia medica.

On les trouve dans le recueil des ouvrages de *Matthiole* qu'il fit imprimer à Bâle en 1598, *in-fol.* avec plus de cent-dix planches, dont plusieurs sont de *Tabernamontanus*, & quelques-unes de lui-même. Il y a joint une critique assez judicieuse des fautes de *Matthiole.*

Animadversiones in historiam generalem plantarum Lugduni editam. Francofurti, 1601, *in*-4.

De hermaphroditorum, monstrosorumque partuum natura libri duo. Francofurti, 1604, 1629, *in*-8. Oppenheimii, 1614, *in*-8.

Il emploie une infinité de citations pour prouver l'existence fabuleuse des hermaphrodites.

De compositione medicamentorum. Offembachii & Francofurti, 1610, *in*-8.

De lapide bezaar. Basileæ, 1613, 1625, *in*-8.

Oratio de homine. Ibid. 1614, *in*-4.

De remediorum formulis græcis, arabibus & latinis usitatis libri duo. Francofurti, 1619, *in*-8.

Catalogus plantarum circa Basileam sponte nascentium. Basileæ, 1622, 1671, *in*-8.

C'est un catalogue assez riche de plusieurs plantes rares. Il vaudroit mieux que beaucoup d'autres de cette sorte, si l'auteur n'avoit point multiplié les espèces mal-à-propos, & s'il n'avoit parlé de quantité de simples qu'il n'est pas possible de trouver aujourd'hui, & qu'aucun botaniste moderne n'a encore rencontrés. *Emmanuel Konig*, médecin de Bâle qui a senti tous ces défauts, a mis ce catalogue en ordre suivant la méthode de *Morison* & de *Ray*, & l'a publié à Bâle, en 1696, *in*-4.

Pinax theatri botanici, sive index in Theophrasti, Dioscoridis, Plinii & botanicorum qui à sæculo scripserunt opera. Basileæ, 1623, 1671, *in*-4.

L'auteur appelle ce recueil un ouvrage de quarante ans. Il y a employé plus de tems ; car il amassoit déjà des plantes à Montpellier en 1579, & il en avoit montré plusieurs à *Guilandini* qui mourut à Padoue en 1589. L'avantage de cette collection consiste principalement en ce que *Bauhin* n'a laissé aucune plante sans lui donner un nom. A cet effet, il a mis sous une seule dénomination, tous les synonymes que les botanistes avoient donnés à la même plante, &, par-là, il a épargné à ceux qui l'ont suivi, les peines qu'ils auroient dû prendre pour entendre ce que les anciens ont écrit avec tant de confusion. Il n'a cependant réussi qu'assez imparfaitement dans le plan qu'il s'est formé ; tout bon qu'étoit son dessein, il l'a gâté en répétant plusieurs fois la même plante sous différens noms. *Robert Morison* a relevé les fautes de *Bauhin* dans un ouvrage intitulé : *Hallucinationes Gasparis Bauhini in Pinace.*

Prodromus theatri botanici. Francofurti, 1626 ; *in*-4. Basileæ, 1671, *in*-4.

Il contient la description d'environ six cents plantes, la plupart d'après un herbier sec. Les planches sont fidelles & bonnes pour le tems ; mais il parle de quelques simples déjà connus avant lui, comme s'ils venoient d'être récemment découvers, & il en décrit d'autres qu'on ne connoît plus aujourd'hui.

Epistolæ aliquot medicæ. Noribergæ, 1625, *in*-4. dans la *cista medica* de *Jean Hornung.*

Theatrum botanicum, pars prima. Basileæ, 1658, 1663, *in-fol.* par les soins de *Jean-Gaspar*, son fils.

C'est la première partie d'un ouvrage que l'auteur avoit dessein de porter jusqu'à douze volumes, qui auroient compris une histoire générale des plantes. (*Extr. d'El.* M. Goulin.)

BAUHIN, (Jean-Gaspar) fils de *Gaspar*, n'a point été moins célèbre que son père & son aïeul. Il fut professeur à Bâle, où il enseigna pendant 55 ans ; il fut cinq fois recteur de l'université de cette ville, & dix-neuf fois doyen de la faculté. C'est à lui qu'on doit le premier volume du théatre botanique que son père avoit ébauché ; il y mit la dernière main & le fit imprimer en 1658, ainsi qu'on vient de le dire. Il est aussi auteur de plusieurs ouvrages qui peuvent donner de grands secours dans la pratique de la médecine. C'est ainsi qu'en parlent les historiens ; mais les bibliographes ne font connoître ni les titres ni les éditions de ces ouvrages. Ce médecin eut sept fils de deux lits, dont quatre furent docteurs en médecine, & trois ministres de la religion réformée. Il mourut, le 14 Juillet 1685, âgé de 79 ans, étant né à Bâle le 12 mars 1606.

(*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BAUHIN, (Jérôme) troisième fils de *Jean-Gaspar*, vint au monde à Bâle, le 26 Février 1637. Après de bonnes études faites sous les yeux de son père, il fut reçu docteur en médecine & alla ensuite se perfectionner en Italie. A son retour, la faculté de Bâle sentit combien il lui importoit de s'attacher un homme dont le mérite étoit généralement reconnu; elle le mit au nombre de ses professeurs en 1660. Il paroît que ce médecin s'est borné à l'enseignement public; car il n'a rien mis au jour qu'une nouvelle édition de *Tabernamontanus*. Il eut deux fils de son mariage avec *Anne Foesch*. Ils étoient fort jeunes à sa mort en 1667, à l'âge de 30 ans. Il se trouve des auteurs qui font vivre *Jérôme Bauhin* jusqu'en 1697.

L'aîné de ses fils, *Jean-Louis*, fut licencié en droit & conseiller de la ville de Bâle. Le cadet, *Jean-Gaspar*, né le 22 Juin 1665, exerça la médecine à Montbelliard, fut médecin du duc de Wirtemberg, & mourut le 19 Mars 1705.

Il me reste à parler de *Frédéric Bauhin*, frère de *Jérôme*, & sixième fils de *Jean-Gaspar*, dont on a fait mention dans l'article précédent. Il pratiqua la médecine avec tant de réputation que Sybille, duchesse douairière de Wirtemberg, lui donna sa confiance. Il mourut à l'âge de 41 ans. Je ne sais rien des deux autres fils de *Jean-Gaspar* qui ont pris le bonnet de docteur en médecine.

(*Extr. d'El.* M. Goulin.)

BAUHINE. (*Mat. méd.*)

La *bauhine*, *bauhinia* de Linnéus, est un genre de plantes légumineuses, remarquables par leurs feuilles toujours divisées en deux lobes, & dont plusieurs espèces sont employées comme médicamens dans les pays où elles croissent. (*Voyez* la description du genre dans le dictionnaire de botanique de M. Lamarck. Les espèces utiles que nous connoissons, sont:

1°. La *bauhine* panachée, *bauhinia variegata* de Linnéus. C'est un arbre de vingt pieds qui croît dans les endroits sabloneux du Malabar & des environs de Madras. On emploie sa racine en décoction pour chasser les vents & tuer les vers, & pour guérir la toux pituiteuse. Ses fleurs paroissent être légèrement purgatives.

2°. La *bauhine* pourprée, *bauhinia purpurea* de Linnéus. Cet arbre qui croît aussi dans les lieux secs du Malabar, porte des fleurs qui sont purgatives.

(M. Fourcroy).

BAUME. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classes II. III & VI.

Ordre II, comestibles.

Le mot *baume* est un terme générique sous lequel on comprend non-seulement le *baume* de Judée ou *opobalsamum*, qui seul autrefois portoit ce nom, mais encore tous les sucs résineux balsamiques desséchés, mous ou liquides qui approchent par leur odeur de l'*opobalsamum*. L'art du parfumeur en forme des dissolutions, auxquelles on donne le nom de lait virginal, & dont les femmes se servent pour se laver & conserver, soi-disant, la fraîcheur de leur teint, auquel de l'eau pure & bien fraîche conviendroit mille fois davantage.

Il en est un cependant dont les orientaux font un cas tout particulier; c'est le *baume* de Judée, ou de la Mecque, ou de Constantinople, ou blanc.

Balsamum Constantinopolitanum album. Off.

Ὀποβάλσαμον græcor.

C'est un *baume* extrêmement rare, qu'on garde pour le grand-seigneur, & pour faire des présens aux ambassadeurs. Pour être bon, il doit être limpide, blanchâtre, aromatique & très-pesant. Celui qu'on vend chez les droguistes ne peut être véritable. Ce *baume* est un excellent confortatif, un bon cosmétique; c'est avec lui que se fait le meilleur lait virginal dont se servent les femmes égyptiennes & turques pour se rendre la peau du visage unie & douce, & retarder la marche des rides qui se montrent dans l'âge fait. On croit dans ces pays qu'en en prenant un demi-gros tous les jours, on a un moyen assuré de se préserver de la contagion de la peste. Pour les autres qualités & les différens *baumes*, (*voyez* Baume, *mat. méd.*)

(M. Macquart.)

BAUME. (*Mat. méd.*)

Le nom de *baume* a été donné indistinctement à trois ordres de corps; 1°. à des vegétaux, soit à plusieurs espèces de menthes ou de labiées, soit à des arbres étrangers qui donnent des sucs résineux. (*Voyez* l'article des balsamiers. 2°. A des sucs résineux qui découlent des arbres, tantôt à cause de leur odeur fragrante & agréable, tantôt à cause de leur fluidité. 3°. A des préparations de pharmacie. La définition des uns & des autres est inexacte.

(M. Fourcroy.)

BAUMES NATURELS. (*Mat. méd.*)

La nécessité d'avoir des idées nettes sur la nature des corps naturels, & d'adopter des définitions claires & exactes des mots, a fait distinguer les *baumes*

des résines ; non pas par leur odeur plus agréable, ni par leur fluidité, comme on l'avoit fait autrefois, mais par un caractère, une propriété vraiment chimique & incapable de faire naître les erreurs qui étoient si communes dans ces dénominations.

Nous nommons aujourd'hui *baumes* les sucs résineux solides ou fluides, qui contiennent & donnent ou par l'action du feu, ou par le lavage à l'eau, un sel acide susceptible de cristallisation. (*Voyez* le mot ACIDE BENZOIQUE dans le Dict. de chimie.

D'après cette distinction proposée d'abord par Bucquet, il n'y a que cinq *baumes* connus, le benjoin, le *baume* du Pérou, celui de Tolu, le storax & le liquidambar.

En général les *baumes* diffèrent des résines dans leur action sur l'économie animale, en ce que l'acide qu'ils contiennent, les rend incisifs, diurétiques, susceptibles de faciliter l'expectoration. Aussi les emploie-t-on avec succès dans les maladies des poumons, & dans celles des voies urinaires. Il paroît aussi que la présence de cet acide tempère l'âcreté & la chaleur que la matière résineuse pure porte avec elle dans nos organes, & spécialement dans les premières voies. (M. FOURCROY.)

BAUMES EN CHIMIE. (*Mat. méd.*)

On a donné en chimie le nom de *baumes* à des dissolutions de plusieurs corps combustibles dans les huiles, soit à cause de leur consistance analogue à celle de quelques *baumes* naturels, soit à cause de leur odeur forte. (*Voyez* les mots BAUMES DE SOUFRE, BAUMES DE SUCCIN, &c.

(M. FOURCROY.)

BAUMES EN PHARMACIE. (*Mat. méd.*)

Comme les *baumes* naturels étoient fort estimés chez les anciens, soit relativement à leurs propriétés dans les maladies, soit par rapport aux parfums dont ils faisoient un grand usage, on a cherché à les imiter dans la pharmacie. Les *baumes* pharmaceutiques doivent être distingués en quatre classes. 1°. Les *baumes* spiritueux qui ne sont que des dissolutions de *baumes* naturels, de résines, de gommes-résines, de substances odorantes & colorées dans l'alcool, des espèces de teintures très-chargées. Tels sont le *baume* oppodeldoc, le *baume* de vie d'Hoffman.

2°. Les *baumes* huileux; ce sont des dissolutions de résines, de graisses, &c. dans les huiles fixes ou grasses. Tels sont le *baume* vert de Metz, le *baume* hypnotique, &c.

3°. Les *baumes* qui ont la consistance d'onguent, & qui sont même quelquefois de véritables onguens plus ou moins mous, sont composés de cire & de résine que l'on fond dans des huiles essentielles ou volatiles. Tels sont le *baume* de Lucatel, le *baume* du commandeur, le *baume* tranquille.

4°. Enfin les *baumes* de consistance emplastique, sont des mélanges de substances odorantes avec des huiles volatiles, qui, par leurs proportions réciproques sont épais & solides. Tel est le *baume* apoplectique; on le met dans des boîtes d'ivoire ou de buis. Autrefois on faisoit beaucoup de ces *baumes*; on les portoit sur soi dans des cassolettes d'or.

Il est clair, d'après ce que nous avons exposé sur la nature & les différences des *baumes* pharmaceutiques, que ces médicamens composés sont aujourd'hui fort éloignés de leur origine; qu'aucun d'eux n'a la vraie consistance des *baumes* proprement dits, & qu'ils devroient être rangés sous d'autres noms dans les diverses classes auxquelles ils appartiennent.

Une distinction plus importante encore à faire entre les *baumes* pharmaceutiques, c'est celle qui est fondée sur leur usage en médecine. Il en est quelques-uns qu'on donne à l'intérieur, comme le *baume* de vie, d'Hoffman, le *baume* hystérique, le *baume* de Lucatel, le *baume* de Pareira brava, le *baume* apoplectique; mais tous les autres ne s'administrent qu'à l'extérieur, comme l'oppodeldoc, le *baume* vert de Metz, le *baume* nerval, le *baume* acoustique, le *baume* vulnéraire, le *baume* hypnotique.

(M. FOURCROY.)

BAUME D'AIGUILLES. (*Mat. méd.*)

Le *baume d'aiguilles* est une préparation chimique qu'on fait dans les pharmacies, & qu'on y nomme aussi quelquefois *baume* d'acier. La plupart des pharmacopées prescrivent de mêler ensemble les aiguilles d'acier, l'acide nitreux, l'huile d'olive & l'alcool qui composent cette préparation; mais comme l'a observé M. Baumé, l'acide réagit sur l'huile plutôt que sur le fer; il brûle en partie le corps huileux, il ne fait que corroder la surface des aiguilles & les rouiller; celles-ci restent encore en fragmens, & peuvent produire de très-mauvais effets dans l'application de ce remède sur la peau. M. Baumé conseille de dissoudre une demi-once d'aiguilles dans une once & demie d'acide nitrique, de mêler cette dissolution avec deux onces & demi d'huile d'olive & deux onces d'alcool, de remuer le mélange & de le chauffer légèrement pendant un quart-d'heure; on le serre ensuite dans un pot. Il observe encore 1°. que le lavage qu'on a recommandé pour enlever l'acide nitreux excédent à la composition, n'est que nuisible, & qu'il dissout tout le baume qu'il regarde comme un savon. 2°. Que l'acide nitreux qui entre dans ce *baume* perd peu-à-peu ses propriétés acides & qu'on n'en trouve plus de traces sensibles quelques mois après qu'il a été préparé; il attribue cet effet à la réaction de l'acide sur l'huile. 3°. Que le *baume d'aiguilles* durcit consi-

dérablement quelque tems après qu'il est fait, en raison du fer qui y est, dit-il, très-divisé & de l'acide nitreux qui agit insensiblement sur l'huile. Lorsqu'il est parvenu à ce degré d'endurcissement, il conseille de le broyer sur un porphyre avec une suffisante quantité d'huile d'olive pour le ramollir convenablement.

Quoique cette préparation soit aujourd'hui beaucoup moins employée qu'autrefois, comme je pense qu'elle peut être utile, car on n'a que peu administré jusqu'actuellement l'oxide de fer en état d'onguent, & comme il est vraisemblable qu'on reconnoîtra quelques jours plusieurs avantages à de pareilles préparations, je crois devoir insister sur la nature & la préparation de ce médicament. Je ferai d'abord observer, 1°. que le nom de *baume* ne lui convient pas & que c'est un véritable onguent formé par l'oxide de fer & l'huile ; 2°. que l'acide du nitre portant son action sur l'huile & l'alcool, paroît nuire à la véritable préparation savoneuse de ce composé, même dans le procédé rectifié par M. Baumé. En conséquence je proposerai une autre manière très-simple de préparer ce médicament, qui a été trouvée & pratiquée avec succès par M. Vauquelin mon élève. On prendra une dissolution de savon médicinal dans l'alcool, ou ce qu'on appelle de l'essence de savon ; on y versera du nitrate de fer bien clair & récemment préparé, jusqu'à ce qu'il ne se fasse plus de précipité ; on ramassera ce précipité, & après l'avoir lavé avec de l'eau distillée froide sur le filtre, on le fera fondre au bain-marie & on le laissera réfroidir après avoir décanté l'eau qui s'en sépare par la fusion. On a, par ce procédé un savon de fer d'un beau rouge parfaitement homogène, d'une consistance semblable à celle d'une bouillie épaisse qui ne contient pas d'acide à nud, & qui brunit en s'épaississant à l'air.

Ce *baume* prétendu, ou plutôt cet onguent, est vulnéraire & aura peut-être dans quelques cas des avantages sur toutes les autres préparations analogues. On l'emploie dans les douleurs des articulations, & sur-tout dans les affections goutteuses ; on en frotte les parties souffrantes. Il doit réunir les propriétés générales des onguens avec celles du fer.

(M. FOURCROY.)

BAUME BLANC. (*Voyez* BAUME DE LA MECQUE.)

BAUME DE COPAHU (*Mat. méd.*)

Le *baume de copahu* est nommé aussi *baume* du Bresil. Il y en a deux espèces dans le commerce ; l'un jaunâtre, d'une odeur agréable, d'un goût amer, épais comme de la térébenthine ; l'autre moins transparent, plus coloré, tenace & comme du miel, d'une odeur forte non agréable, d'une saveur rebutante ; la première espèce est la meilleure, la seconde doit être rejetée. On falsifie cette résine avec la térébenthine.

Cette résine liquide découle d'un arbre que Pison & Margrave ont nommé copaïbu, & Ray *arbor balsamifera, Brasiliensis, fructu monospermo*. La description qu'on en a donnée est très-inexacte, & la figure qu'on en trouve dans la *phytanthozoiconographia* de Weinman est très-apocryphe. Il croît dans le Brésil & les Antilles. On y fait des incisions profondes, il coule un liquide résineux transparent qui devient jaune verdâtre avec le tems, & qui, en trois ou quatre heures va jusqu'à douze livres ; on recouvre l'incision d'argile, & quinze jours après elle fournit une seconde portion de résine.

La résine de copahu exposée & conservée au contact de l'air s'épaissit, se colore, & au bout de plusieurs années devient presque solide & cassante comme une résine sèche. Soumise à la distillation, elle fournit une grande quantité d'huile volatile éthérée, qui va à près de la moitié de son poids ; il reste dans le fond du vaisseau distillatoire une résine sèche, cassante, qui jouit encore de toutes les propriétés des résines. Frédéric Hoffmann faisoit un très-grand cas de l'huile retirée de la résine de copahu. Il l'employoit avec beaucoup de succès mêlée avec la graisse & en liniment sur les parties paralysées relâchées, & sur celles que l'humeur goutteuse rend immobiles. Il la recommandoit mêlée avec l'huile de millepertuis, l'huile d'œufs, le blanc de baleine, & quelques goutes d'huile volatile très-odorante comme celle de sassafras, dans les ulcères des poumons, des reins, de la vessie, des prostates.

La résine de copahu toute entière est employée avec beaucoup d'avantage dans les mêmes cas ; elle convient encore dans les maladies de l'estomac, le relâchement, l'atonie des intestins, la flatulence qui en est la suite. Elle est assez échauffante ; elle porte à la peau & aux reins. On la prescrit sur-tout dans les affections calculeuses, la colique néphrétique, la suppression d'urine, les ulcères des voies urinaires, la gonorrhée virulente, les ulcères vénériens, les fleurs blanches, la suppression des règles. On l'administre à la dose de quelques goutes dans un œuf, en pilules, en émulsion, ou dans des potions calmantes, relâchantes, anodynes, &c. Son action particulière sur les organes urinaires est démontrée par l'influence active qu'il a sur ces organes, & par l'odeur qu'il donne très-promptement à l'urine. Le Père Labat dit, dans ses voyages, que le *baume de copahu* guérit les fièvres intermittentes, en en prenant six gouttes dans un bouillon, quelque tems avant l'accès. Il paroît qu'on s'en sert ainsi dans le Bresil.

Les propriétés vulnéraires de cette résine la font employer avec un égal succès à l'extérieur ; elle entre dans beaucoup de préparations pharmaceutiques internes & externes. Cependant malgré tous les éloges qu'on a donnés à la résine de copahu, les praticiens ont souvent occasion de voir que la térébenthine pro-

duit des effets tous aussi heureux, & qu'elle peut en tenir lieu dans beaucoup de circonstances.

(M. Fourcroy).

BAUME DE GILÉAD. (*Mat. méd.*)

Le *baume* ou la résine de Giléad, *balsamum gileadense*, paroît être très-peu différent du *baume* de Judée ou de la Mecque dont nous allons parler dans l'article suivant. Linnéus désigne l'arbre qui le fournit sous le nom d'*amyris gileadensis*, & il est du même genre que celui qui donne la résine de la Mecque. (*Voyez* la dissertation de Linnéus sur ce produit résineux; *voyez* aussi les ouvrages de Prosper Alpin. (M. Fourcroy).

BAUME DE LA MECQUE OU DE JUDÉE. (*Mat. méd.*)

C'est encore par une erreur dans la nomenclature, & en raison de la liquidité qu'on nomme la résine, dont il doit être question dans cet article, du nom de *baume de la Mecque* ou *de Judée*. On l'appelle encore *baume* d'Egypte, *baume* du grand Caire, *baume* de Constantinople, *baume* blanc; en latin, *opobalsamum* d'après la dénomination grecque, *balsameleon*, *balsamum judaicum*, *balsamum Syriacum*, *balsamum è Meccâ*, *balsamum Constantinopolitanum album*.

L'arbrisseau qui fournit cette espèce de résine liquide est l'*amyris opobalsamum* de Linnéus. *Amyris foliis pinnatis, foliolis sessilibus*. Il a la hauteur du troëne ou du cytise; il est toujours vert; ses feuilles ressemblent à celles du lentisque. Il croît abondamment dans l'Arabie. Pendant les chaleurs de la canicule, ce suc résineux qui nous occupe découle de son tronc & de ses rameaux; on en obtient aussi par les incisions qu'on y pratique. Mais ce *baume* pur est réservé pour les grands de la Mecque & de Constantinople. On n'en a dans nos climats que par les personnes auxquelles les grands de ce pays en ont donné.

Lorsque l'arbre a cessé de fournir ce suc par les incisions, on coupe ses rameaux & les jeunes tiges, on les fait bouillir dans l'eau; il s'en sépare par la chaleur de l'ébullition une résine liquide, claire & transparente qui nage sur l'eau, & qui est encore trop précieuse pour être destinée au commerce; on la réserve pour les dames turques qui en font usage comme d'un cosmétique & d'un parfum. On a quelquefois dans nos cabinets d'Europe des échantillons de cette seconde espèce de résine liquide de la Mecque, donnés en présent par les grands des pays où croît l'*amyris opobalsamum*.

Enfin, les branches & les feuilles de cet arbrisseau qui ont fourni, par la première ébullition, la résine la plus subtile, la plus légère & la plus odorante, sont traitées par une seconde ébullition beaucoup plus forte & plus longue que la première. Alors la partie la plus épaisse & la plus fixe de cette résine se fond & se sépare alors par la forte ébullition; elle surnage & on l'enlève à mesure qu'elle forme une couche à la surface de l'eau. C'est cette troisième espèce qui est apportée par les caravanes & qu'on emploie en médecine; encore le plus souvent est-ce un mélange de résine de copahu & de quelque huile volatile très-odorante qui en tient lieu dans les pharmacies.

Suivant Prosper Alpin, la résine vraie de la Mecque est blanche, d'une odeur pénétrante, plus suave & plus vive que celle de la térébenthine, d'une saveur chaude, amère & astringente. Elle surnage l'eau & s'y dessèche en une espèce de croûte transparente. Celle qui est ancienne, épaissie & colorée va au fond de l'eau.

Depuis long-temps les égyptiens font un si grand usage de cette substance, & ont une si grande confiance dans ses vertus, que le nom de *baume* par excellence qu'elle porte dans leur pays, est la source de la dénomination de toutes les substances analogues que fournit la nature, & que l'art a cherché à imiter. Ils l'emploient comme le plus sûr antidote contre la peste. Ils le prescrivent comme sudorifique dans les fièvres putrides & malignes. Les femmes égyptiennes s'en servent contre la stérilité; elles en avalent & l'appliquent en topique & en suppositoire.

La résine de la Mecque est un excellent vulnéraire & un tonique corroborant très-utile; sa qualité légèrement astringente ajoute à ses premières propriétés. Aussi on le conseille avec avantage dans les suites de la gonorhée, les fleurs blanches, la dyssenterie, l'asthme, les ulcères des poumons, des reins, de la vessie. Les médecins de Breslaw citent un exemple de goutte guérie par son usage. Il est encore employé à l'extérieur comme vulnéraire & cosmétique. On le donne depuis quelques gouttes jusqu'à un demi-gros, dans les bouillons, le vin, l'émulsion, les potions; pour l'unir aux boissons aqueuses on le délaye avec le jaune d'œuf; on le fait entrer dans les bols & les pilules. (M. Fourcroy.)

BAUME DU PEROU. (*Mat. méd.*).

Le *baume du Pérou* est de deux espèces dans le commerce, l'un blanc & l'autre brun. Le premier est reconnu comme un produit pur & naturel par tous les auteurs, le second est regardé comme factice par plusieurs naturalistes.

L'arbre qui donne ces sucs est nommé au Pérou *hoitzi hoxitt* suivant Hernandès, *cabureiba* suivant Pison, & *cabuiba* par Margrave. La description que quelques botanistes en ont donnée n'est pas très-exacte; mais elle peut cependant suffire pour le caractériser. Il est de la grandeur d'un citronnier; ses feuilles ressemblent à celles de l'amandier, elles sont plus grandes; ses fleurs portées à l'extrémité des rameaux

par des pédoncules jaunes, ont la figure de gousses allongées; il y a à leur extrêmité une petite cavité qui renferme des semences blanchâtres, oblongues & un peu torses. C'est par les incisions faites à l'écorce de cet arbre que le *baume du Pérou* découle, sur-tout après les pluies. Ce *baume* est blanc jaunâtre, d'une odeur de benjoin, d'un saveur âcre amère, & d'une consistance analogue à celle du miel liquide; il est très-rare dans les boutiques. Le plus commun est le *baume du Pérou* brun ou noir. Neumann assure qu'il n'est pas naturel; mais plusieurs naturalistes disent qu'on l'extrait par l'ébullition des branches & des rameaux bouillis dans l'eau; son odeur est mêlée de celles du benjoin & du styrax; il prend feu par l'approche de la flamme; il contient l'extrait des feuilles & du bois dissous par l'eau.

Cette substance, soit blanche, soit brune, est un vrai *baume*; elle fournit un sel acide concret par la distillation, & par l'action de l'eau, comme le benjoin; elle donne beaucoup d'huile volatile par l'action du feu. L'alcool dissout complettement le *baume du Pérou*; la dissolution décomposée par l'eau laisse précipiter la résine pure, mais ne cède point le sel qui reste en dissolution dans l'eau.

Ce *baume* a les mêmes propriétés médicinales que la résine de Copahu; mais son acide le rend plus approprié dans les maladies de la poitrine, l'asthme humide, le catarrhe; on l'a recommandé dans les suppurations des poumons, l'empyème, la vomique, les spasmes de ces organes. Sydenham le croyoit propre à guérir la colique de Poitou. Hoffmann l'a conseillé avec succès pour fortifier l'estomac & les intestins, pour la paralysie, le tintement d'oreilles. Il est aussi très-convenable dans les ulcères des intestins, des reins, de la vessie. Enfin, il est très-vulnéraire à l'extérieur. C'est un des *baumes* que l'on administre le plus souvent en médecine; son odeur forte porte quelquefois à la tête & cause des douleurs, des pesanteurs, le vertige & même des syncopes, on le donne à la dose de 3 à 12 gouttes en pilules, ou délayé dans du jaune d'œuf. Pour le prescrire dans des liquides, on le mêle d'abord avec le jaune d'œuf, qui le met dans un état émulsif.

(M. FOURCROY.)

BAUME RAKASIRI. (*Mat. méd.*)

Ce baume d'Amérique, ou cette résine liquide, provient d'un arbre encore inconnu, quoiqu'il jouisse d'une grande réputation; son odeur & sa saveur sont préférées à celles de la résine de Copahu; il guérit, dit-on, en une ou deux prises les gonorrhées les plus fortes, tandis que plusieurs onces de la résine de Copahu n'en opèrent pas la guérison.

(M. FOURCROY.)

BAUME DE TOLU. (*Mat. méd.*)

Quoique plusieurs auteurs de matière médicale croient que le *baume du Tolu* est le même que le *baume* du Pérou, la plupart pensent qu'il est réellement différent. Ce qu'ils distinguent par le nom de *baume de Tolu* est une matière sèche, cassante, rougeâtre, renfermée dans de petits coccos; à la vérité ils nomment aussi ce *baume* sec, *baume du Pérou en coque*, *baume de Carthagène*. On l'apporte quelquefois en petites masses d'un jaune doré, transparentes. Ce *baume* est si fragile qu'il suffit de tremper dans l'eau chaude les coccos qui le renferment, pour qu'il s'écoule par leur ouverture; c'est ainsi qu'on l'extrait de ces fruits pour les usages pharmaceutiques. Quelquefois même la chaleur de l'été suffit pour le rendre fluide. L'arbre qui donne ce *baume* est différent de celui d'où on extrait le *baume* du Pérou blanc; il y a des auteurs qui pensent que le *baume* du pérou brun est le même que le *baume de tolu* & provient du même arbre. Ce végétal est nommé par Linnéus *toluifera*. Suivant ce botaniste, le calice est en cloche & à 5 divisions, il y a 5 pétales, 10 étamines & point de style apparent. Cet arbre croît dans l'Amérique méridionale, dans un pays appellé Tolu, & par les Espagnols Honduras, entre Carthagène & le nom de Dieu. Ce n'est point au Pérou qu'il est indigène. L'odeur du *baume de Tolu* est très-agréable, aussi sert-il dans les parfums; sa saveur est très-peu forte. Ce *baume* répand en brûlant une fumée abondante, d'une odeur d'abord aromatique & douce, bientôt âcre & piquante. Il fournit par la sublimation un sel analogue aux fleurs de Benjoin; c'est de l'acide Benzoique concret. Il ne donne que peu d'huile volatile par la distillation, en comparaison du *baume* du Pérou fluide. L'eau extrait l'acide de ce *baume*; l'alcool le dissout entièrement.

Le *baume de Tolu* est vulnéraire, antiseptique, tonique, béchique incisif, diurétique & diaphorétique. On le prescrit en substance à la dose de quelques grains dans les maladies des poumons, des intestins, des voies urinaires; on le triture avec le sucre, le jaune d'œuf; on le mêle aux extraits; on le donne encore dissous dans l'alcool. Son sel acide sublimé pourroit être employé comme celui du benjoin; son huile serviroit aussi aux mêmes usages. C'est la substance balsamique la plus employée & qui plaît le plus aux malades; aussi entre-t-elle dans beaucoup de préparations. On prépare un syrop de Tolu dont on fait beaucoup d'usage dans les maladies des poumons.

Le *baume de Tolu* est employé comme encens pour brûler dans les temples; les parfumeurs s'en servent pour la préparation des eaux de toilette.

(M. DE FOURCROY.)

BAUMES DE SOUFRE. (*Mat. méd.*)

On nomme *baumes de soufre* les dissolutions de *soufre* dans les huiles volatiles ou essentielles. Ces dissolutions s'opèrent à l'aide de la chaleur; elles sont toutes plus ou moins épaisses & colorées; leur odeur est en général forte, mêlée de celle de l'huile

qui

qui en est la base, & de l'odeur fétide que le *soufre* prend dans toutes ses combinaisons avec l'hydrogène, lorsque ces deux corps ne changent point de nature en s'unissant. Tous les *baumes de soufre* sont en général échauffans, carminatifs, diaphorétiques, diurétiques, incisifs. On les administre particulièrement dans les maladies des reins & des poumons, à la dose de quelques gouttes dans des boissons appropriées, & quelquefois dans des opiates & des pilules. Les *baumes de soufre* varient suivant l'espèce d'huile volatile qu'on prend pour les préparer. Les principales espèces employées sont indiquées dans les articles suivans. (M. FOURCROY.)

BAUME DE SOUFRE ANISÉ. (*Mat. méd.*)

Cette préparation est faite avec le *soufre* dissous dans l'huile volatile d'anis. Celle-ci perd dans sa combinaison la propriété de se concréter par le froid; elle devient seulement un peu épaisse & brune dans son union avec le *soufre*. Son odeur est mêlée de celle qui est propre à l'anis, & de l'odeur du gaz hydrogène sulfuré, ou plutôt du *soufre* chauffé; cette dernière est à la vérité la plus foible, & l'odeur d'anis l'emporte toujours. On donne le *baume de soufre anisé* dans les maladies lentes & pituiteuses des poumons, sur-tout lorsqu'elles sont accompagnées de foiblesse d'estomac, des intestins & de vents. (M. FOURCROY.)

BAUME DE SOUFRE DE GENIÈVRE. (*Mat. méd.*)

C'est la dissolution du *soufre* dans l'huile volatile du genièvre; elle est peu employée; on croit que ce *baume de soufre* réunit la propriété stomachique du genièvre avec la propriété béchique incisive du *soufre*. (M. FOURCROY.)

BAUME DE SOUFRE DE NOIX. (*Mat. méd.*) (*Voyez* RUBIS DE SOUFRE, & SOUFRE.) (M. FOURCROY.)

BAUME DE SOUFRE SUCCINÉ. (*Mat. méd.*)

On nomme ainsi la dissolution de *soufre* dans l'huile volatile & éthérée du succin. Ce médicament paroît réunit la propriété incisive & dépurante du *soufre*, à la propriété antispasmodique du succin. On le préfère aux autres *baumes de soufre* dans les maladies lentes & pituiteuses des poumons, lorsqu'il y a des accidens nerveux & spasmodiques réunis aux symptômes des premières maladies. On le donne à la dose de quelques goutes (M. FOURCROY.)

BAUME DE SOUFRE TÉRÉBENTHINÉ. (*Mat. méd.*)

Le *baume de soufre térébenthiné* est la dissolution du *soufre* dans l'huile volatile de térébenthine. C'est avec le *baume de soufre* anisé, la plus employée de toutes ces préparations chimiques sulfureuses; elle réunit la propriété vulnéraire à celles du *soufre*. On le donne dans les maladies des poumons & des voies urinaires. (M. FOURCROY.)

BAUME D'EAU A FEUILLE RIDÉE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* MENTHE SAUVAGE.) (M. MACQUART.)

BAUME D'EAU A FEUILLE RONDE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* MENTHE AQUATIQUE.) (M. MACQUART.)

BAUME DES JARDINS. (*Mat. méd.*) (*Voyez* MENTHE COMMUNE.) (M. MACQUART.)

BAUME (GRAND.) (*Mat. méd.*) (*Voyez* TANESIE.) (M. MACQUART.)

BAURIN. (*Eaux minérales.*)

Baurin est un village à trois quarts de lieue de Guise, & à quatre lieues de Roye dans le Santerre. La fontaine minérale, appellée fontaine St. Martin, est près de ce village, au-dessous du moulin de la Bussière; elle est exposée au Midi, & l'eau en est froide. MM. Lassone & Cadet, dans un mémoire donné à l'académie des sciences en 1771 sur une eau minérale de la ville de Roye, parlent de l'eau de *Baurin*, qu'ils ont trouvée très vitriolique, & peu différente de la première source des nouvelles eaux de Passi, sans en avoir cependant fait l'analyse. Ils croient qu'elle doit ses principes à une terre noire singulière, qui abonde dans le pays, & à travers laquelle les eaux se filtrent. Cette terre, suivant l'analyse de M. Sage, s'échauffe par l'humidité au point que quelquefois elle s'enflamme pendant la nuit; après la chaleur & l'inflammatiou, il ne reste qu'une cendre très-vitriolique qui donne près de vingt livres de vitriol par quintal.

(M. MACQUART.)

BAUSCH, (Léonard) médecin de Schweinfurt en Franconie, se fit beaucoup de réputation au commencement du 17e. siècle par les commentaires qu'il publia sur quelques livres d'*Hippocrate*. Les médecins espagnols paroissent avoir estimé ses ouvrages, car ils en donnèrent une edition à Madrid, sous ce titre :

Commentarii in libros Hippocratis de locis in homine. De medicamento purgante. De usu veratri. De diæta. Matriti, 1694, *in-fol.*

Bausch eut un fils, nommé *Jean-Laurent*, qui naquit à Schweinfurt, le 30 de septembre 1605. Après avoir étudié la médecine en Allemagne, il voyagea en Italie pendant deux ans, & vint ensuite prendre le bonnet de docteur à Altorf, le 29 Juin 1630. Il obtint la place de médecin de Schweinfurt,

il en fut même échevin ; mais rien ne lui fit plus d'honneur que l'établissement de l'académie des curieux de la nature, en 1652. On le doit à ses soins, & il en fut le premier président, sous le nom de *Jason*. Ce medecin mourut le 17 novembre 1665, & laissa quelques mémoires dans le goût de ceux que l'académie d'Allemagne a insérés dans ses recueils.

Schediasmata bina curiosa de lapide hæmatite & aëtite. Lipsiæ, 1665, *in*-8, avec figures.

Il a mis à la tête de cet ouvrage une dissertarion *de sanguine*, & dans l'un & l'autre de ces mémoires, il a joint des remarques sur les hémorrhagies & sur les plaies mortelles ou non mortelles ; mais *Haller*, qui en parle, n'en fait pas grand cas.

Schediasma curiosum de unicornu fossili. Vratislaviæ, 1666, *in*-8, avec l'*anchora sacra* de *J. M. Fehr*, qui succéda à *Bausch* dans la place de président de l'académie des curieux de la nature.

Schediasme posthumum de cæruleo & chrysocolla. Jenæ, 1668 ; *in*-8.

(*Extr. d'El.* M. Goulin.)

BAXANA. (*Mat. méd.*)

C'est dans plusieurs voyageurs le nom d'un arbre peu connu en botanique, dont la racine, les feuilles & le fruit passent dans les Indes pour un antidote précieux contre toutes les espèces de poisons ; cependant on dit que dans le voisinage d'Arnuez, son fruit suffoque ceux qui en mangent ; son ombre même y est mortelle au bout d'un quart-d'heure, suivant le rapport de quelques voyageurs. Bauhin le nomme *arbor fructu venenato, radice venenorum antidoto*. M. Lamarck soupçonne que c'est un mancenillier, dont la racine auroit mal-à-propos été regardée comme antivénéneuse.

(M. Fourcroy.)

BAYER (Jean-Jacques). *Voyez* Baier.

BAYEUX. (*Eaux minérales.*)

Bayeux est une ville sur la rivière d'Aure, à une lieue & demie Sud de la mer, & à sept de Caen. Il y a dans la maison claustrale des religieuses de l'hôpital de cette ville, à 162 pieds de distance de la rivière, un puits dont l'eau est à 18 pieds de profondeur, qui dépose un limon safrané. M. le Tual regarde cette eau comme ferrugineuse, & il assure que celle qui est prise au fond est plus chargée de fer que celle qui est à la surface. Cette eau n'est point assez examinée. (M. Macquart.)

BAYLE, (François) médecin & professeur royal de la faculté des arts en l'université de Toulouse, étoit de Saint-Bertrand, ville de France en Gascogne. Il mourut le 24 septembre 1709, dans sa quatre-vingt-septième année, ayant rempli les fonctions de professeur jusqu'à la fin de ses jours. C'étoit un homme droit qui regardoit le mérite des autres savans sans envie, & qui fermoit les yeux sur le sien. Rigide observateur de la discipline, il vouloit que tout le monde se rangeât à son devoir ; égal à lui-même dans la prospérité, inaltérable dans l'adversité, il fit paroître dans les plus fâcheux accidens la fermeté d'un philosophe chrétien. On voit par les différens écrits qu'il a publiés, qu'il étoit aussi grand physicien qu'habile médecin ; on y voit même qu'il a remarqué bien des choses qu'on a ensuite données au public comme de nouvelles découvertes. Ses ouvrages sont :

Systema generale philosophiæ. 1669, *in*-8.

Dissertationes medicæ tres. I. *De causis fluxûs menstrui mulierum*. II. *De sympathia variarum corporis partium cum utero*. III. *De usu lactis ad tabidos reficiendos & de venæ sectione in pleuritide*. Tolosæ, 1670, *in*-4. 1681, deux volumes *in*-12. *Brugis*, 1678, *in*-8.

Tractatus de apoplexiâ. Tolosæ, 1676, *in*-12. *Hagæ Comitis*, 1678, *in*-12.

Problemata physico-medica. Tolosæ, 1677, 1681, *in*-12.

Ils concernent en bonne partie la pratique de la médecine, & traitent spécialement de l'utilité de la saignée sur les effets de laquelle il a pensé à-peu-près comme *Bellini*.

Dissertationes physicæ, ubi principia proprietatum in œconomia corporis animalis, in plantis & animalibus demonstrantur. Tolosæ, 1677, *in*-12. Hagæ Comitis, 1678, *in*-12.

Histoire anatomique d'une grossesse de 25 ans. Toulouse, 1678, *in*-12. Paris, 1679, *in*-12.

Dissertatio de experientia & ratione conjungenda in physica, medicina & chirurgia. Hagæ Comitis, 1778, *in*-12.

C'est le titre de la traduction d'un écrit qu'il avoit publié en françois à Paris, en 1675, *in*-12. Il est dédié à M. *Bourdelot* qui invita plusieurs fois l'auteur à se rendre à Paris, où il lui promettoit un établissement honorable.

Relation de l'état de quelques personnes prétendues possédées, faite d'autorité du Parlement de Toulouse. Toulouse, 1682, *in*-12.

Dissertations sur quelques questions de physique & médecine. Toulouse, 1688, *in*-12.

Institutiones physicæ. Tolosæ, 1700, *in*-4. Parisiis, 1701, *in*-4.

Cet ouvrage vaut mieux que la plupart des autres traités de physique qui ont paru au commencement de ce siècle.

Opera omnia. Tolosæ, 1701, quatre volumes *in*-4.

(*Extr. d'El.* M. Goulin.)

BAYRO (Pierre de) naquit à Turin vers l'an 1468. Il enseigna la médecine dans les écoles de cette ville, & passa ensuite à la cour, où il fut premier médecin de Charles III, duc de Savoie. Il mourut dans sa patrie le premier avril 1558, & fut enterré dans l'Eglise principale, où l'on mit une épitaphe sur son tombeau. Nous avons de lui quelques ouvrages.

De pestilentia ejusque curatione per præservationum & curationum regimen. Taurini, 1507, *in*-4. Parisiis, 1513, *in*-8.

Lexypyretæ perpetuæ quæstionis & annexorum solutio. De nobilitate facultatis medicinæ. Taurini, 1512, *in-fol.*

De medendis humani corporis malis enchiridion, quod vulgò veni mecum *vocant.* Basileæ, 1563, 1578, *in*-8. par les soins de *Théodore Zwinger.* Lugduni, 1561, *in*-12. Francofurti, 1612, *in*-12.

(*Extr. d'El.* M. Goulin.)

BAZIN (Guillaume), des environs de Chartres, fut reçu docteur en 1466, & élu doyen en 1472. C'est sous son décanat que la faculté jetta les fondemens des écoles qu'elle occupe encore dans la rue de la Bucherie. Il prêta à la compagnie une somme fort considérable pour continuer ce bâtiment, qui ne fut achevé qu'en 1477, & auquel on ajouta en 1519 & en 1571, l'emplacement de deux maisons voisines. *Bazin* mourut le 10 mars 1500.

BAZIN (Claude), né à Paris d'une famille noble. Il prit le bonnet de docteur le 30 mars 1571; fut nommé professeur de pharmacie en 1584, & mourut en 1612.

BAZIN (Simon), fils de Claude *Bazin*, fut reçu docteur le 29 octobre 1598. Il devint professeur aux écoles de médecine en 1601, & doyen en 1638. Le jetton qu'il fit frapper pendant son décanat représente, d'un côté, ses armes, qui sont d'azur à trois couronnes d'or, l'écu timbré d'un casque de profil; & sur le revers, les armes de la faculté.

Bazin, comme doyen de la faculté, fut mandé par Louis XIII, le 14 décembre 1638, pour décider sur le choix des nourrices du dauphin (depuis Louis XIV) né le 5 septembre de la même année. Le doyen se rendit à St. Germain-en-Laye avec quatre médecins de la faculté (le Tellier, Guenault, de la Vigne & Moreau). Ils consultèrent en présence du Roi, de la Reine, & des cardinaux de Richelieu & de Bissy, avec Bouvard, premier médecin du Roi, & docteur de la faculté; & Citois de Poitiers, docteur de Montpellier, & premier médecin du cardinal de Richelieu.

Bazin laissa plusieurs enfans, dont un seul embrassa la profession de médecin. De cette famille est descendu Claude *Bazin*, seigneur de Bezons, conseiller d'Etat ordinaire, avocat-général au grand conseil, intendant du Languedoc, mort en 1684, dont les trois fils se sont également distingués; l'un archevêque de Rouen; l'autre conseiller d'Etat, & l'un des 40 de l'académie françoise; & le troisième, maréchal de France & chevalier des ordres du Roi.

BAZIN (Denys), fils du précédent, reçut le bonnet de docteur en 1630, & fut nommé l'année suivante à la chaire de professeur en chirurgie au collége-royal. Ses premiers pas dans la carrière de la médecine, donnèrent de grandes espérances; mais sa mort fut prochaine, & laissa des regrets à la faculté. Il mourut d'une fièvre maligne, le 5 septembre 1632. (M. Andry.)

BAZIN, (N.) médecin dans l'université de Strasbourg, exerça sa profession dans la même ville. Il étoit correspondant de l'académie des sciences de Paris depuis quelques années, lorsqu'il mourut au mois de mars 1754. On a de lui:

Observations sur les plantes & leur analogie avec les insectes. Strasbourg, 1741, *in*-8.

Traité de l'accroissement des plantes. 1743. *in*-8.

Histoire des abeilles. Paris, 1744, deux volumes *in*-12.

Lettre au sujet des animaux appellés polypes. 1745, *in*-12.

Abregé de l'histoire des insectes, pour servir de suite à l'histoire des abeilles. Paris, 1747, deux volumes *in*-12. (*Extr. d'El.* M. Goulin.)

BAZZANI, (Matthieu) célèbre médecin, étoit de Bologne, où il naquit le 16 Avril 1674, de *Charles Bazzani* & de *Thérese Montebagnoli.* Il étudia la botanique dans sa patrie sous le savant *Trionfetti*, la médecine sous *Sandris*, & prit ses degrés en 1698. Il obtint bientôt après une chaire dans l'université de Bologne, & il la remplit avec distinction; fut ensuite président de l'institut de cette ville. *Bazzani* mourut le 29 Décembre 1749, & laissa un ouvrage intitulé:

De ambiguè prolatis in judicium criminationibus, consultationes physico-medicæ nonnullæ. Bononiæ, 1742, *in*-4.

On y trouve quatre questions médico-légales sur les infanticides.

A l'exemple de *Duhamel*, ce médecin a nourri plusieurs poulets avec de la garance, & les résultats de ses expériences sont en tout conformes à celles de l'académicien français, excepté que les poulets qui ont servi à ses expériences, ont très-bien résisté, au lieu que ceux de *Duhamel* n'ont pu soutenir les épreuves auxquelles il les avoit soumis.

(*Extr. de l'E.* M. Goulin.)

BDELLA. (*Mat. méd.*)

Le mot *bdella* eſt un des ſynonymes de *ſanguiſuga*, ſangſue.

Quelques auteurs déſignent auſſi ſous ce nom le végétal qui fournit le bdellium. (*Voyez* SANGSUE, BDELLIUM.) (M. FOURCROY.)

BDELLIUM. (*Mat. méd.*)

Le *bdellium* eſt une gomme réſine connue & employée depuis très-long-temps, mais dont on ne ſait point l'origine. Il y a pluſieurs variétés de *bdellium* dans les boutiques : l'une en larmes dures, noirâtres, ou gouttes durcies & pures ; l'autre en fragmens bruns, tirant ſur le noir, graſſe, tenace & gluante, qui a quelque analogie dans ſon odeur & ſa ſaveur avec la myrrhe. Elles viennent l'une & l'autre de l'Arabie : la première paroît être le ſuc d'une plante inconnue, pur & épaiſſi ; la ſeconde eſt la même ſubſtance, mêlée de quelques impuretés, & ſeulement plus groſſière que la première.

On trouve des détails ſur les propriétés de cette ſubſtance dans les anciens & dans les modernes, mais rien ſur ſon origine ou ſur la plante qui la fournit. Dioſcoride, Galien, Pline, en ont fait mention. Les arabes Sérapion, Avicenne, en ont auſſi parlé. Mathiole, Bauhin, Poncet, Lobel, Pena & beaucoup de botaniſtes qui ont écrit ſur les drogues, ont traité des propriétés médicinales du *bdellium* ; mais tous gardent le ſilence ſur ſon hiſtoire naturelle.

On connoît mieux les propriétés chimiques du *bdellium* que ſon origine. Geoffroy & Cartheuſer en ont fait l'analyſe. Le premier dit que le *bdellium* s'enflamme & donne une lumière très-vive, mais qu'il pétille en brûlant ; qu'une partie du *bdellium* ſe diſſout dans l'eau, & l'autre dans l'alcool ; qu'il eſt diſſoluble en entier dans l'alcool de tartre, dans les leſſives alcalines, dans le vin & le vinaigre.

Cartheuſer aſſure que cette gomme réſine eſt compoſée de parties égales d'extrait gommeux & de réſine. L'infuſion aqueuſe eſt, ſuivant ce chimiſte, trouble, d'un gris brunâtre, d'une ſaveur amère dégoûtante, d'une odeur foiblement balſamique & déſagréable. Evaporée, elle donne un extrait de couleur de rouille, d'une ſaveur un peu aromatique & amère. Une once de *bdellium* donne trois gros & quelques grains de cet extrait aqueux. L'alcool prend ſur cette ſubſtance une couleur orangée ; cette teinture eſt un peu amère, & ſon odeur eſt plus forte & moins déſagréable que celle de la diſſolution aqueuſe. En évaporant la teinture alcoolique de *bdellium*, on obtient une réſine rouſſâtre, d'une ſaveur réſineuſe, un peu âcre & amère.

Le *bdellium* ne s'employe aujourd'hui que très-rarement à l'intérieur. Hoffmann en faiſoit cependant beaucoup de cas, & recommande ſon uſage dans les ulcères des poulmons, dans les pertes, & le flux hémorrhoïdal exceſſif. On regarde ce médicament comme tonique, fortifiant, atténuant, un peu aſtringent ; on l'a conſeillé comme ſpécifique dans les maladies pituiteuſes de la poitrine, de la matrice, des reins & de la veſſie, dans la toux, l'aſthme, les fleurs blanches, la néphrétique pituiteuſe, les ulcères des reins & de la veſſie. On y a reconnu auſſi la vertu antiſpaſmodique, & on en a conſeillé l'uſage dans les accès hyſtériques, dans l'épilepſie, les convulſions, les ſpaſmes, &c. On l'a beaucoup employé autrefois en fumigations, dans les maladies de la matrice, les ulcères, les engorgemens, pour favoriſer la ſortie du fétus mort dans cet organe, &c.

Son uſage n'a plus été appliqué enſuite que dans les maladies externes. On l'a fait entrer dans les onguens & les emplâtres propres à fondre les tumeurs, à murir les abſcès, à réſoudre les glandes engorgées, écroüelleuſes. (M. FOURCROY.)

BEAUCAIRE. (foire de) (*Mat. méd.*)

Tout ce qui regarde la vente des médicamens, leur pureté ou leurs ſophiſtications, intéreſſe la matière médicale ; c'eſt pour cela que nous ferons mention ici de ce qui ſe paſſe dans ce genre à la foire de *Beaucaire*. On vend tous les ans à cette foire une grande quantité de drogues ſimples, & ſur-tout de médicamens compoſés. La plupart des provinces méridionales de la France ſont approviſionnées par ce marché, & ſi les drogues qu'on y apporte ſont en mauvais état ou ſophiſtiquées, on conçoit qu'il eſt important de faire connoître cet abus dangereux, & de propoſer les moyens d'y remédier.

Pour indiquer de quelle nature eſt cet abus, à quels maux il expoſe les habitans précieux des campagnes, & ſur-tout pour annoncer les moyens de tarir cette ſource impure d'où découlent tant de maux ; nous donnerons ici l'extrait d'un mémoire préſenté en 1787, à la ſociété royale de médecine par M. Caſtagnoux, apothicaire en chef des hôpitaux de l'Iſle de Corſe. Ce mémoire eſt, comme l'auteur nous l'apprend, en partie tiré d'un travail de M. Jacquart, apothicaire à Marſeille, qui, par le lieu qu'il habite, étoit plus à portée qu'un autre de faire des obſervations ſuivies ſur la nature & la ſophiſtication des drogues.

» Les abus, dit M. Caſtagnoux, ſont innombrables dans le commerce des médicamens, ſoit ſimples, ſoit compoſés, on en découvrira les cauſes dans l'inſurveillance des tems paſſés, dans l'ignorance, la routine & la cupidité des hommes qui ſe livrent à ce genre de trafic ; nous entendons parler de ces ateliers obſcurs où ſe fabriquent en ſecret toutes ef-

pèces de médicamens falsifiés, de ces magasins où on les vend à vil prix, & dans lesquels vont s'approvisionner les chirurgiens des provinces exerçans la médecine, les maréchaux, les colporteurs, &c. Les uns & les autres peu versés dans les connoissances relatives aux objets de ce commerce, répandent dans la société, peut-être sans le savoir, le poison & la mort. On pourroit calculer le nombre des victimes par l'étendue des cantons sur lesquels s'exerce nécessairement cette funeste pratique, pratique d'autant plus dangereuse qu'elle est universelle, & n'est arrêtée par aucun frein, mais au contraire vivement excitée par des profits aussi considérables qu'ils sont illicites, effets bien propres à favoriser & perfectionner l'art dangereux des falsifications qui ne consiste que dans une imitation grossière. On doit aussi mettre au nombre des prévarications la vente & l'emploi des médicamens qui ont éprouvé des avaries en mer, puisqu'on ne peut contester qu'elles ne les altèrent prodigieusement, & ne leur communiquent souvent des qualités nuisibles. Cependant à la rentrée de nos flottes & de nos armées de terre, on permet le débit & l'emploi des médicamens de retour, quelques altérations qu'ils aient pu éprouver; il est donc indubitable qu'il doit résulter de tous ces abus des malheurs infinis. Le jeune médecin, dans le cours de ses études, exerce toutes ses facultés intellectuelles pour acquérir les connoissances relatives à la carrière qu'il doit parcourir; le résultat de ses méditations est la combinaison de ses idées; il se forme quelques principes généraux, une théorie éclairée lui a déjà tracé le tableau des maladies & celui des moyens propres à les combattre; une partie de ces moyens est dans le régime, & ses accessoires, l'autre est nécessairement dans l'emploi des médicamens. La tradition, l'expérience offrent un spécifique pour le traitement d'une maladie; nous entendons par spécifique, comme l'a très-bien défini M. Fourcroy dans sa matière médicale, un médicament dont l'expérience a fait connoître l'utilité, il n'en existe pas d'autres. Le jeune praticien emploie ce remède avec confiance; il voit les succès par anticipation; son ame honnête s'en félicite d'avance; à quelle incertitude ne se livre-t-il pas, quand après ses essais multipliés, & scrupuleusement suivis, il ne voit que des effets opposés à ceux qu'il attendoit; quelque ferme que soit la croyance d'un homme, si l'expérience ne la fortifie, elle ne peut résister à l'évidence de ce qui la détruit, & le moindre des maux alors est le pyrrhonisme qui arrête les sciences dans leur marche lente, si quelquefois il ne parvient à les faire dédaigner comme vaines & inutiles par la perte du tems; il est plus d'un exemple de cette vérité.

» Des dénonciations particulières ont traduit plus d'une fois dans les tribunaux des marchands-droguistes falsificateurs, les suites ont toujours fait connoître les coupables. Dans ce moment-ci nous avons sous les yeux un arrêt du parlement de Rouen qui condamne le nommé Galat à une amende, le destitue de sa maîtrise de marchand-droguiste, & le déclare incapable d'exercer aucune profession. Il subsiste plusieurs arrêts de cette espèce; mais les bons effets qu'ils opèrent ne sont pas de longue durée, & ne s'étendent jamais au-delà des cantons où se passent ces scènes scandaleuses & allarmantes que la sagesse du gouvernement préviendroit si on lui présentoit le tableau fidèle des délits de cette espèce que la bonne foi est très-éloignée de soupçonner, & dont la nature ne peut être bien connue que des gens de l'art bien exercés.

» Feu M. Lieutaud dont la mémoire est chère à tant de titres, se proposoit d'opérer une révolution en faveur de l'humanité, & de prévenir la réforme de cette masse d'abus, quand la mort l'a surpris. M. Jacquart, maître apothicaire de Marseille, venoit de lui adresser un mémoire dans lequel il exposoit les moyens qu'on emploie dans la Provence & dans le Languedoc pour falsifier les médicamens; on sait que ces deux seules provinces fournissent presque à tout le royaume, les objets de droguerie. Nous allons donner un extrait de ce mémoire dont nous avons l'original.

» M. Jacquart, qui dit avoir beaucoup voyagé, tant en France que dans les pays étrangers, assure sommairement que toutes les drogues simples & composées reçoivent dans les provinces du royaume, & particulièrement dans celles qu'il dénigre plus haut, toutes les altérations que la cupidité la plus effrénée est capable de mettre en usage.

» La thériaque, dit-il, est composée de quelques plantes du pays, de grabat de poivre, de casse, de noir de fumée, incorporées avec la melasse. Tous les électuaires bruns ou noirs sont tirés de cette masse.

» La confection d'hyacinthe est faite avec le bol & la melasse; on y ajoute quelquefois à Orléans des feuilles de cuivre en place de celle d'or, ainsi d'autres.

» Toutes les espèces d'onguens sont composés avec la poix-résine & l'huile & colorés suivant les dénominations qu'on veut leur donner.

» Tous les emplâtres sont tirés d'une masse de diapalme colorés & aromatisés suivant l'intention.

» Les syrops purgatifs sont tous composés avec la melasse.

» Les trochisques avec le corail ou une autre terre du pays.

» Les sels fixes ne sont que des sels de verrerie pulvérisés.

» Le précipité rouge n'est autre chose que du minium auquel on ajoute un peu de sublimé corrosif.

» Le précipité blanc est de la céruse; &c. &c.

» M. Jacquart prévient qu'il ne rapporte que

quelques exemples, mais qu'on pourroit en citer autant qu'il y a d'articles dans le commerce des drogues. Il rapporte aussi qu'un de ces marchands-droguistes qui avoit fait le commerce pendant l'espace de dix années seulement, laissa à ses héritiers une somme de 600,000 l. que ce même homme retiré de son commerce lui avoit fait part de plusieurs des moyens dans l'art de falsifier.

» Le quinquina est un spécifique indiqué contre les fièvres intermittentes; ses succès dépendent de son choix.

» En 1769 pendant la guerre de Corse, l'entrepreneur des hopitaux militaires avoit chargé un commissionnaire de Marseille de lui expédier un approvisionnement de drogues pour une armée d'environ 25,000 hommes; ce commissionnaire expédia la demande qui parvint à Bastia, & fut déposée au magasin général, où les officiers de santé en chef en firent l'examen; ils reconnurent que plusieurs des articles étoient d'une qualité au-dessous de la moyenne, & singulièrement le quinquina dont l'usage devenoit très-fréquent & très-intéressant dans la saison des fièvres, on arrêta qu'il en seroit fait un triage, ce qui fut exécuté. Cette précaution devenoit superflue, parce que la masse entière étoit de mauvaise qualité & avoit été avariée; il arriva de-là que les fièvres d'automne résistèrent presque toutes malgré les soins assidus des médecins qui administroient ce remède, & le varioient sous toutes les formes. Cette faute occasionna la mort d'un nombre infini de soldats & d'autres particuliers; nous observerons qu'à l'époque de l'examen, la saison étoit trop avancée pour demander à Marseille ou ailleurs, & en recevoir ce qui n'auroit pas été admis.

» M. le comte de Vaux, commandant de l'armée se plaignit amèrement du nombre excessif de soldats qui périssoient dans les hôpitaux. Il fut instruit des causes qui y donnoient lieu; ce général & M. de Chardon, intendant, arrêtèrent que nous serions pourvus d'une commission pour aller vérifier & recevoir à Marseille les drogues destinées à l'approvisionnement de la campagne suivante. Nous nous acquittâmes de cette mission avec tout le zèle dont nous sommes capables, les caisses & paquets reçus furent cachetés, après nous être munis provisoirement d'échantillons des objets les plus essentiels. Ces mesures empêchèrent la substitution que nous avions lieu de craindre. C'est pendant notre séjour dans cette ville de commerce que nous avons eu occasion de remarquer une partie des abus dont nous avons l'honneur de rendre compte à la société. Ayant été à portée par notre commission de voir plusieurs magasins de drogues très-considérables, nous en visitâmes un entr'autres ayant un écriteau sur la porte d'entrée qui portoit pour enseigne: *quinquina*. En effet, cette chambre assez vaste étoit remplie d'un mélange de bois & d'écorces peu ressemblant au quinquina; nous en goutâmes plusieurs morceaux, ils étoient absolument dépourvus de cette saveur particulière qui caractérise la bonne qualité de ce médicament; nous étant informé à que l usage on le destinoit, il nous fut répondu par son propriétaire que les chirurgiens de la campagne exerçant la médecine avec, les colporteurs & d'autres personnes s'en accommodoient au prix de 15 sous la livre.

De la magnésie.

» On substitue à ces espèces particulières des terres, toutes les substances terreuses blanches qui en présentent les caractères extérieurs, comme la chaux éteinte, la craie, le plâtre, &c. La porphyrisation est le moyen.

Du mercure crud.

» Les falsificateurs augmentent le poids de ce demi-métal en l'amalgamant avec le plomb & le bismuth qui lui laissent sa fluidité; nous en avons reconnu de semblables.

Des tamarins.

» Les tamarins du commerce doivent leur saveur extraordinairement aigre à l'addition de l'acide vitriolique; on en a reconnu la présence dans de différens examens qui ont été faits.

De la casse.

» Ce fruit, dans son état naturel, renferme une pulpe douce & syrupeuse très-disposée à la fermentation; l'effet de ce mouvement est de changer la nature des substances soumises à son action, en détruisant les corps muqueux qui en lient les parties constituantes; les falsificateurs pour rendre le poids & une fraîcheur apparente à la casse qui a fermenté, la font macérer dans l'eau. Cette opération, en ajoutant à son poids, ramollit la pulpe desséchée & souvent moisie.

Des baumes, des résines & gommes-résines.

» Les baumes de copahu, du Pérou, de la Mecque, sont sophistiqués avec la térébenthine.

» Les gommes & les résines le sont également par différens mélanges & par des imputetés; cela est si vrai que les marchands-droguistes de Marseille composent une sorte de mélanges résineux connu & vendu sous le nom de storax de Marseille.

Du sublimé corrosif & de ses dérivés.

» Ce sel métallique employé ordinairement dans les arts est devenu d'un usage assez fréquent dans le traitement des maladies vénériennes; de toutes les falsifications celle-ci est la plus criminelle, puisque la substance avec laquelle on l'a pratiqué quelquefois

est le poison le plus violent. Si on n'en avoit pas la terrible expérience on ne l'auroit jamais soupçonné; heureusement la chimie offre un moyen propre de s'en assurer.

Des syrops.

» Le syrop de limon, exposé aux ventes à Marseille, est pour l'ordinaire un syrop de sucre aromatisé avec l'écorce de citron; nous l'avons éprouvé par nous-même, car ayant eu dans cette ville une rechûte d'une fiévre double-tierce, & ayant envoyé acheter du syrop de limon; nous n'avons pu nous en procurer que de cette espèce, nous fumes obligés de recourir à la limonade.

Syrops d'œillets & de violettes.

» Ces fleurs n'entrent souvent pout rien dans la composition des syrops qui en portent le nom; on substitue au syrop d'œillets celui de coquelicot que l'on aromatise avec de l'huile de gérofle; on imite la couleur du second avec l'indigo, & son odeur avec l'iris de Florence.

» On peut concevoir ce qui se passe à l'égard des autres syrops composés & distillés, & les effets qu'on doit en attendre.

» Les falsificateurs ont une masse d'extraits d'où ils tirent toutes les espèces de ces médicamens; ce sont toujours les plantes qui en fournissent le plus qu'ils emploient. Ces extraits sont brûlés, par conséquent méconnoissables.

» Les masses de pillules sont des mélanges plus ou moins analogues à ce qu'elles doivent être; il en est de même des poudres simples & composées, & de tout ce qui est susceptible de la sophistication.

» Un de ces falsificateurs tenant en fusion un mélange de matières bitumineuses, interrogé sur ce qui l'occupoit, répondit franchement qu'il faisoit du *castoreum*.

Il se fabrique à Orléans une espèce de thériaque dont le débit est très-considérable, au prix de 15 s. la livre. On peut soupçonner avec raison que la composition n'en est ni fidèle ni exacte.

» Nous avons eu occasion d'examiner dans la pharmacie d'un chirurgien de province exerçant la médecine, une espèce d'émétique composé d'un mélange de sel végétal & de vitriol martial ou cuivreux, nous ne nous rappellons pas bien laquelle des deux sortes; mais le vitriol y étoit mêlé avec si peu de soin qu'on en appercevoit les molécules sans le secours de la loupe. Dans la même pharmacie étoit aussi du sel prétendu végétal qui n'étoit qu'un mélange de crême de tartre, & d'une petite quantité d'alkali fixe végétal ou minéral, de même que des confections d'hyacinthe & alkermès, dont l'aspect & la saveur témoignoient contre la fidélité du compositeur. Ce chirurgien nous dit qu'il s'approvisionnoit auprès des colporteurs qui courent les provinces; nous l'engageâmes à proscrire de sa pratique ces médicamens pernicieux, & de se pourvoir chez les apothicaires de sa capitale.

» En 1785 nous fumes nommés d'office, d'après les ordres de M. le procureur-général d'une cour souveraine, pour vérifier l'état d'une pharmacie dont les médicamens avoient donné lieu à plusieurs médecins d'être soupçonnés d'infidélité. Ayant examiné avec attention, & ayant comparé les différentes formules qui avoient été remplies, avec les moyens de les faire, les soupçons nous parurent bien fondés; nous nous occupâmes aussi-tôt des recherches qui pouvoient en fournir des preuves juridiques. Presqu'aucune composition ne se trouva vraie, & presque toutes étoient falsifiées d'une manière si grossière, que la seule inspection d'un homme exercé pouvoit en établir la conviction. Un vase étiqueté onguent mercuriel excita particulièrement notre attention d'après un soupçon particulier.

» En effet ce prétendu onguent n'étoit qu'un mélange d'antimoine porphyrisé & de graisse, car en ayant fait calciner une partie, nous retirâmes par la déflagration, avec le nitre, de l'antimoine diaphorétique.

» Le prétendu apothicaire qui dirigeoit, ou plutôt faisoit diriger cette pharmacie par des soldats de la garnison, nous confessa ne rien savoir de la profession de pharmacien, & que son fils qui venoit de le quitter, avoit formé & soutenu cet établissement tel qu'il étoit. Il lui fut fait défense, d'après notre procès-verbal de tenir & distribuer à l'avenir, aucun médicament, avec ordre de fermer sa boutique.

» On peut aussi rapporter à la même classe d'abus les falsifications pratiquées sur les alimens & la boisson, nous allons en rapporter un exemple effrayant par ses effets, & auquel l'ignorance seule paroît avoir donné lieu.

» Un marchand de vin établi à Pin dans le Beauvoisis, voulant adoucir trente pièces de vin qui passoit à l'aigre, introduisit dans chaque piéce environ quatre onces de litarge. Ce marchand & toute sa famille ayant bu de ce vin empoisonné, en sont morts, & beaucoup d'autres personnes qui en avoient acheté, plusieurs ont été très-malades, & n'ont échappé à la mort que par les soins qu'on leur a donnés.

» Des erreurs de cette nature semblent démontrer la nécessité d'une surveillance active sur tous les objets de salubrité. On doit craindre les effets de l'ignorance, & plus encore ceux de la cupidité dans tout ce qui influe immédiatement sur la vie des citoyens; car parmi les moyens très-multipliés de dépopulation, il n'en est peut-être pas de plus certain, sans compter les maladies & les infirmités qui en sont les suites nécessaires.

» Il est donc évident que tous les efforts de l'art & l'application la plus conforme aux principes, peuvent devenir non-seulement inutiles, mais encore funestes au malade qui en est l'objet, si les moyens curatifs sont infideles.

» Le petit nombre d'exemples que nous venons de rapporter n'est qu'un apperçu d'après lequel on peut conclure que presque tous les médicamens peuvent être altérés par falsification ou substitution : d'ailleurs, il n'est personne qui ne sache combien l'art imitatif s'est perfectionné dans tous les objets de commerce : celui des médicamens a éprouvé les mêmes révolutions, dans un degré peut-être plus étendu, à cause de la multiplicité des diverses substances qui entrent dans les compositions pharmaceutiques, & de l'ignorance dans laquelle doit être la multitude à cet égard. Nous nous garderons bien d'indiquer comme coupables toutes les personnes qui, par leur état, donnent cours aux médicamens falsifiés : la plupart n'y trouve probablement que le petit avantage de la modicité du prix, en se conformant aux usages reçus. Les compositeurs même, éblouis par le succès de la vente, & ne calculant que d'après un intérêt particulier, sont peut-être bien éloignés d'appercevoir toutes les conséquences de leurs manœuvres. Nous avons même avancé que quelque désir que l'homme, en général, puisse avoir d'augmenter sa fortune, s'il est entièrement persuadé que les moyens qui doivent y concourir sont une suite d'attentats à la vie de ses concitoyens, cet homme en sera effrayé, si son ame n'a pas encore acquis ce degré d'atrocité qui heureusement forme le caractère du très-petit nombre.

» Nous ne nous abuserons point sur la nature des obstacles à vaincre pour y parvenir : une loi promulguée à cet effet feroit bientôt connoître à tous les infracteurs la nécessité de s'y conformer ; cette loi, il faudroit la rendre très-active : une première impulsion bien dirigée opéreroit beaucoup, il conviendroit qu'on nommât deux médecins & un pharmacien bien exercé, lequel seroit dirigé par les deux médecins ; il conviendroit également que cette commission fût autorisée à faire des visites dans les magasins & laboratoires des marchands droguistes, & généralement par-tout où il y auroit soupçon d'infidélité dans la composition & dans la vente des médicamens. On peut concevoir les changemens qui se feroient à cet égard, si on rendoit cette commission active & permanente.

» Nous aurions pu donner à ce tableau les couleurs fortes dont il est susceptible, & qui conviendroient à l'importance du sujet ; mais il seroit peut-être à craindre que sa publicité ne produisît trop d'effet, en portant l'allarme chez les personnes sensibles & confiantes. Il est donc de l'honneur & de la sagesse que tous les gens de l'art interviennent pour l'établissement d'une police qui puisse effacer de leurs annales des actes qui en défigurent les plus beaux traits, & qui rassure en même-temps le médecin & le malade. Cet établissement ne peut être bien dicté que par la société royale de médecine, qui en a tous les moyens, autant par ses lumières & sa sagesse que par la confiance bien méritée du gouvernement. Cette révolution salutaire seroit peut-être une des plus belles époques de la médecine en faveur de l'espèce humaine ; on ne peut en apprécier les effets, parce qu'ils sont inapperçus. Quelques réflexions, cependant, laissent entrevoir les désordres qui doivent naître de ce brigandage, dont les effets portent aussi sur la science, & tendent véritablement à sa destruction, puisqu'ils altèrent la confiance du malade & celle du médecin ».

(*Extrait d'un mémoire de M. Castagnoux, lu à la société de médecine.*) (M. FOURCROY.)

BEAUCLAIR. (*Eaux minér.*)

Beauclair est un terroir de la paroisse de Fontange, diocèse de Saint-Flour, dans la haute Auvergne, à une lieue est-sud-est de Salera, à quatre de Mauriac. Sa source minérale est froide, & on la dit gazeuse ; elle n'est presque point connue.

(M. MACQUART.)

BEAUFORT. (*Eaux minér.*)

Beaufort est une seigneurie appartenante à un particulier, à deux lieues de Dole en Bretagne. La source minérale sort du penchant d'une colline, sur laquelle est bâti le château, & tout à côté. Elle vient du sud-ouest : elle est froide, & M. Lemonnier la dit ferrugineuse. (M. MACQUART.)

BEAUGENCY. (*Eaux minér.*)

Beaugency est à un quart de lieue d'Orléans, au sud de la Loire. M. Pellieux le jeune, associé de l'académie des sciences & arts de cette ville, y a découvert, en 1786, une fontaine d'eau martiale, dont l'analyse a été faite, & envoyée à la société royale de médecine de Paris, par MM. Prozet & Defay.

Il en résulte que chaque pinte de cette eau contient,

Alkali minéral,	1 gr.
Méphite de fer,	2 gr.
——— de magnésie,	1 g. & $\frac{1}{4}$.
——— calcaire,	$\frac{3}{4}$ de gr.
Vitriol calcaire,	$\frac{1}{2}$ gr.

Ces eaux ont des vertus toniques, fondantes, apéritives, stimulantes, stomachiques & diurétiques, qui ont été bien reconnues, & dont les détails ont été envoyés à la société royale. (M. MACQUART.)

BEAUGENCY.

BEAUGENCY. (vin de). (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre II. Boissons.

Sect. V. Liqueurs spiritueuses.

Les vins de *Beaugency* se recueillent autour d'une jolie petite ville de ce nom, située dans l'Orléanois, sur les bords de la Loire. Ils conviennent aux estomacs délicats, parce qu'en général ils n'offrent pas des vins trop forts : on les boit à Paris comme de bons vins d'ordinaire. (M. Macquart).

BEAULIEU. (*Eaux minér.*)

Beaulieu est un village de la Limagne, situé à environ une lieue de la petite ville de Saint-Germain. La source minérale est au-dessous de ce village, sur la rive gauche de la rivière d'Aignon : l'eau est froide. M. Monnet de Champrix (Jour. de méd. mai 1764.), dans son précis sur l'examen chimique des eaux minérales de Bas & de *Beaulieu*, dit, d'après une analyse faite par les réactifs & l'évaporation, que ces dernières contiennent un alcali minéral & du fer, non dans un état vitriolique ou salin, mais très-divisé.

(M. Macquart.)

BEAUVAIS. (*Eaux minér.*)

Beauvais est la capitale du Beauvoisis, sur le Thérain, à dix-sept lieues nord de Paris. Il y a aux environs de cette ville des eaux minérales, dont on distingue deux sources principales, appellées l'une Fontaignieux, l'autre la Rouge vetue; elles sont froides. Ce que nous avons de plus clair sur ces eaux se trouve dans des thèses médicales soutenues en 1759, par Jean-Baptiste Vallot, & traduites dans le dictionnaire minéral hydraulique de France, tom. II, p. 446.

Les eaux de *Beauvais* y sont présentées comme contenant beaucoup de gaz, dit esprit minéral élastique volatil, des particules terrestres alcalines, beaucoup de fer, sans vitriol crud, ni alun, ni acide.

L'auteur les recommande comme spécifiques dans la dysurie, la colique néphrétique & la strangurie. Il les dit propres à dissoudre les concrétions pierreuses & les engorgemens; utiles dans tous les cas de relâchement, & dans beaucoup d'autres maladies dont le détail seroit trop long.

Ces eaux méritent d'être mieux connues.

(M. Macquart.)

BEAUNE. (vin de). (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non-naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre II. Boissons.

Sect. V. Liqueurs spiritueuses.

Le vin de *Beaune* vient dans un canton de ce nom, situé en Bourgogne, & dont le sol est extrêmement précieux par la récolte d'un des vins les plus excellens que nous ayons en France. Ce vin est extrêmement généreux, cordial & stomachique, sur-tout quand il a de 6 à 10 ans d'ancienneté : on le sert aux entremets; car celui qui est de première qualité, indépendamment de ce qu'il est très-cher, pourroit nuire beaucoup par sa force & son activité, si l'on en faisoit un usage ordinaire. (*Voyez* Vin.)

(M. Macquart.)

BEAUTÉ. (*Hygiène*).

Partie II. Choses dites non-naturelles,

Classe II. *Applicata*,

Ordre II. Art de conserver la *beauté*.

En général, la *beauté* est ce qui plaît à nos sens, sur-tout à la vue, en conséquence de la juste proportion & de l'harmonie agréable qui se trouve dans l'ensemble des différentes parties qui composent un tout.

La *beauté* n'en est pas moins un des présens les plus précieux que la nature ait pu faire aux hommes, ainsi tout ce que l'art conservateur pourra employer pour prolonger son empire, est bien dû à ce sexe pour lequel nous sommes nés, & dont les attraits, déterminant souvent la plus grande partie des actions de notre vie, fixent pour jamais notre bonheur ou notre malheur.

La *beauté* peut s'attribuer une foule de droits; elle balance tous les avantages dont les hommes sont si vains; c'est elle qui amollit les cœurs les plus durs, qui excite la passion la plus naturelle, qui triomphe du fort, & anime le foible, qui soumet le sage & corrige l'insensé. C'est elle qui persuade mieux que l'éloquence, qui inspire mieux le sentiment que la morale, & qui nous peint mieux l'image de la Divinité que la philosophie.

S'il est des moyens pour empêcher que les injures des saisons ne fanent un beau teint, pour s'opposer aux ravages des maladies qui portent la difformité sur un charmant visage, pour écarter les rides qu'une vieillesse précipitée sillonneroit sur un beau front, c'est à la même bouche qui profère les oracles de la santé à dicter les préceptes qui doivent servir à la fixer.

Il ne suffit point au médecin d'être gravement utile en rendant la vie, il faut encore qu'il sache rendre agréable le présent qu'il en fait; c'est ainsi qu'un architecte habile s'occupe de la solidité d'un bâtiment

ſans en oublier la décoration. Il y a deux ſortes de *beauté* dans l'eſpèce humaine : la *beauté* morale & la *beauté* phyſique. Le philoſophe s'occupe de la première ; le médecin ſurveille la ſeconde, qui a cet avantage ſur l'autre, qu'elle l'annonce ſouvent, tandis qu'on peut méconnoître la bonté & les talens cachés ſous des dehors diſgracieux.

On peut avoir quelque mérite auprès des dames, en les aidant à flatter une vanité auſſi naturelle ; & en leur aſſurant les moyens de nous plaire ; mais avant de déterminer juſqu'où peut s'étendre l'art de conſerver la *beauté*, examinons comment on peut définir la *beauté*. Je crois, comme nous l'avons déjà dit, qu'elle peut être conſidérée comme un enſemble qui plaît à nos ſens. En effet, la *beauté* doit plaire aux yeux par le coloris, le nombre, l'expreſſion, l'arrangement & la juſte harmonie des parties ; au toucher, par un tiſſu doux & ferme ; à l'odorat, par une haleine douce ; à l'ouie, par des ſons flatteurs & touchans.

Voyons en détail les traits qui doivent particulièrement caractériſer une *beauté* au printemps de l'exiſtence. Elle ſe préſente d'abord avec un contour de viſage d'un ovale parfait & gracieux ; des yeux bleus ou noirs pleins de douceur, ſurmontés de deux ſourcils bruns & bien arqués ; le front d'une élévation ſuffiſante, avec des cheveux bien plantés. Le nez doit avoir une exacte proportion : car les nez petits, grands, ou gros, ſont preſque toujours difformes. Après les yeux, la bouche eſt la partie du viſage qui a le plus d'expreſſion ; elle doit être peu grande, ornée de dents ſemblables à des perles, avoir des lèvres vermeilles ; & dont le ſourire ſoit gracieux. Les joues ſeront colorées du plus bel incarnat, & agréablement arrondies ; le menton ni trop long, ni trop court. On en peut dire autant des oreilles ; celles qui ſont bordées, & dont le cartilage eſt fin, ſont les plus eſtimées. Le col ne doit être ni trop gros, ni trop long, ni trop décharné, pour diſpoſer aux graces de la poitrine, dont les muſcles doivent cacher les clavicules, & ne permettre aucun vide. Le ſein, qui fait un des plus ſéduiſans ornemens de la femme, doit être placé ni trop haut, ni trop bas, bien ſéparé, d'un volume bien apparent. La taille, ſans être auſſi fine que celle d'une abeille, doit être bien priſe ſur des hanches qui n'aient ni trop, ni trop peu d'épaiſſeur. Les épaules les moins apparentes ſont les plus belles. La femme doit avoir les muſcles des bras, des jambes & des cuiſſes plus pleins & plus adoucis que ceux de l'homme, ſans que les proportions en ſouffrent ; les mains & les pieds des femmes ont plus de délicateſſe, la peau en eſt douce & les doigts pointus. Joignez a ce que nous venons de dire une peau bien fine & bien blanche, on aura en général le rapprochement des règles de la belle nature, & celle que préſenteroit la Vénus de Médicis animée.

La *beauté* perſonnelle eſt ſouvent de convention. Les peuples de Bantam la trouvent dans les groſſes lèvres ; les Chinois dans l'exceſſive petiteſſe des pieds. Mais on peut conſidérer autrement la *beauté* chez les peuples policés & qui ſavent combiner les proportions. Chez eux, une *beauté* parfaite ſemble être un rayon émané de la Divinité ; elle eſt formée par une ſymétrie & une juſte proportion dans les parties qui enchantent les yeux, & produit le raviſſement & l'amour. La couleur & la forme ſemblent être le corps de la *beauté*, à qui l'expreſſion & la grace ſemblent communiquer une ame.

L'élégance & la perfection dans les formes ſe trouvent dans la Vénus de Médicis & dans l'Apollon du Belvédère. Humainement & généralement ce qui en approche tient de plus près à la *beauté*. A l'égard de la couleur, elle eſt plus relative à la fantaiſie & au caprice ; les uns préfèrent les blondes ; les autres aiment mieux les brunes. Il nous ſemble cependant qu'une brune régulièrement belle doit avoir la préférence ſur une blonde parfaite. En effet, la première a dans les yeux une vivacité, une énergie qui s'annonce au premier aſpect, qui eſt le plus ſouvent un ſûr préſage de force & d'une bonne conſtitution ; tandis que la plus belle blonde eſt ſouvent foible, d'une complexion délicate & bien moins animée que la brune. Le plus beau portrait de Raphaël eſt celui d'une vierge vive & piquante.

Quelle que ſoit la couleur, ce ſera toujours l'enſemble des différentes parties & leur harmonie parfaite ; qui conſtituera la *beauté* de la forme, ſur-tout celle de la figure ou de la face dans les deux ſexes. Le caractère diſtinctif dans les hommes c'eſt, avec la régularité des traits, la force apparente & l'agilité ; dans les femmes, c'eſt particulièrement la fineſſe, la délicateſſe & la douceur des traits qui ſéduiſent. Les poëtes peuvent conſulter l'ingénieux Anacréon dans les portraits qu'il fait de ſa maîtreſſe & de Batylle ; les artiſtes étudiront les règles de leur art plus utilement dans les chefs-d'œuvres de peinture, de ſculpture ; les médecins, aidés du flambeau de l'anatomie & de l'habitude de voir la nature humaine dans toutes ſortes de circonſtances, ſeront de très-bons juges des qualités qui doivent concourir à former la *beauté*. Ils ſavent combien les paſſions plus ou moins fortes peuvent ajouter ou enlever à la *beauté*. En effet, les paſſions douces, affectueuſes, comme la tendreſſe, la joie, ou l'amour, le plaiſir, rendent la beauté beaucoup plus intéreſſante ; les paſſions haineuſes, iraſcibles, comme la crainte, la colère, la jalouſie, obſcurciſſent la *beauté*, la font diſparoître, & procurent même la difformité. Un mélange égal de ſenſibilité, de modeſtie & de douceur, répandu ſur un beau viſage, forme pour les gens bien nés un complément d'attraits qui captivent, enchaînent, & font ſouvent qu'on ne peut réſiſter à la ſéduction. Le charme le plus impoſant, celui dont on parle comme d'une choſe inexplicable, celui qui donne à la *beauté* ſon complément, c'eſt la grace ;

elle en est la plus sublime partie, l'ame, la cause; elle la détermine; & il n'est personne qui n'en éprouve les effets.

Plusieurs parties du corps peuvent exprimer la grace; mais la bouche est sa place privilégiée, de même que les yeux sont le siége de la *beauté* & des charmes des passions. La grace est un don de la nature que l'art donne difficilement. Souvent elle consiste dans l'a-propos que nos François savent si bien saisir, dans le port & la démarche; elle est tellement essentielle à la *beauté*, que c'est par son moyen qu'elle est universellement admirée, & qu'elle a le droit de plaire à tout le monde; aussi la Fontaine a-t-il dit:

La grace plus touchante encor que la *beauté*.

Les Georgiennes & les Circassiennes passent pour les plus belles femmes connues, & c'est dans leur pays qu'on élève les femmes destinées aux plaisirs des puissances de l'Orient. Quoique la *beauté* soit constante dans ses principes, elle est cependant variable dans ses caractères & rélative aux différens goûts des peuples différens. Mais on pourroit croire qu'en général plus la nature éloigne les individus de la couleur blanche, plus elle affoiblit le caractère primitif de la *beauté*. On voit les négresses rendre en quelque sorte hommage aux blancs, en se livrant à eux avec fureur: & si quelques Européens ont un goût dépravé pour elles, c'est la régularité des formes qu'ils en aiment, & sur-tout cette ardeur effrénée pour le plaisir, qui dans les climats chauds multiplie les jouissances.

La conservation de la *beauté* mérite bien qu'on s'en occupe quelques instans. Chacun sait qu'elle dépend presque absolument de la santé; mais quand malheureusement on a perdu cette dernière, il faut être extrêmement en garde contre les moyens qu'on employe pour conserver l'autre; car lorsqu'en négligeant les moyens de réparer la santé, on met tout en usage pour retenir, en quelque sorte de force, la *beauté* qui s'échappe, on est presque toujours sûr de prendre une mauvaise route, & de voir petit-à-petit augmenter les accidens qui sont la suite du dérangement de quelques fonctions, dans l'âge même où la *beauté* doit jouir de toute sa fraîcheur.

Puisque la santé est indépendante de la *beauté*, & que cette maxime n'est pas inverse, on voit déjà qu'il est de la dernière nécessité qu'une femme, pour être toujours belle, se porte toujours bien; il faut donc, pour ménager ces précieux dons de la nature, ne rien faire qui puisse contrarier la marche d'une existence physiquement heureuse, fondée sur une bonne constitution & sur un régime de vie sobre & régulier; ce sont là les préservatifs & les cosmétiques les plus assurés pour maintenir le plus long-temps possible la fleur éphémère de la *beauté*.

Ainsi, pour conserver & la santé & la *beauté*, qui sont toujours riches assez de leurs propre fonds, une femme raisonnable s'astreindra d'abord à un régime convenable à sa constitution, à son sexe & à ses forces; elle se nourrira de substances saines & douces. Elle fera un exercice qui n'ira pas jusqu'à la fatigue, mais elle le fera tous les jours, & elle le mesurera tellement, que le repos qui le suivra en devienne plus facile & plus agréable. Elle sera (s'il se peut) maîtresse de son ame & de ses affections, & elle craindra de fatiguer le genre nerveux, dont l'extrême délicatesse & l'irritation sont presque toujours dans son sexe la cause des maux les plus opiniâtres & les plus fâcheux. Les autres passions, qui peuvent causer des mouvemens violens, telles que la colère, la jalousie, la terreur, la crainte, la joie excessive, ne sont pas moins à redouter, puisqu'elles causent toujours du trouble & un grand dérangement dans les fonctions.

Ces règles de régime sont véritablement les principales pour conserver la *beauté* ou la fraîcheur qui appartient au jeune âge; & leur observation pourra seule maintenir une santé ferme & constante chez toutes les femmes qui auront pris le parti de ne pas s'en écarter; tout l'art que les dames qui ne sont plus très-jeunes, voudront employer pour réparer le tort irréparable que peuvent causer les années, sera toujours à leur détriment; qu'elles soient sûres que, pour rallentir les rides que l'âge amène insensiblement, elles n'ont encore aucuns moyens plus précieux que ceux qui tiennent à leur sagesse & à leur bonne santé.

Une des choses qui occupent le plus les femmes à prétentions, c'est de pouvoir conserver un embonpoint tel, qu'elles ne soient ni trop grasses, ni trop maigres; ce qui leur déplait sur-tout infiniment, c'est un embonpoint excessif. On en a vu beaucoup, ou périr, ou se procurer des maux très-graves, en cherchant à s'amincir par toute sorte de moyens absurdes & destructeurs; comme si le plus souvent l'embonpoint n'étoit pas une suite de leur constitution, ou de circonstances qu'on ne peut plus changer sans s'exposer manifestement. J'ai vu périr plusieurs femmes pour avoir fait un usage excessif du vinaigre dans de semblables occurrences; d'autres en ont été fort incommodées, ainsi que de la privation des nourritures solides. D'autres ont cru, en se faisant saigner ou purger souvent, parvenir à leur but, & elles n'en sont devenues que plus grasses, parce qu'en relâchant & en affoiblissant ainsi le tissu de leurs fibres, elles ont ôté toute force & toute énergie aux membranes cellulaires de la peau, & la graisse s'y est fixée avec beaucoup moins de résistance.

Ce n'est plus lorsque les personnes sont devenues fort grasses qu'elles doivent faire des tentatives pour diminuer leur embonpoint; c'est lorsque cette disposition paroît se manifester, qu'on peut employer quelques moyens pour la contrarier. Ils consistent à se retenir un

peu sur un appétit considérable, à choisir des nourritures plutôt végétales qu'animales, à éviter toutes les substances farineuses & échauffantes, à prendre des bains plutôt froids que chauds, à augmenter la transpiration en faisant des frictions sèches avec de la flanelle, à faire un peu plus d'exercice qu'on n'en avoit fait auparavant, pourvu que ce ne soit pas à cheval. Tous les autres moyens n'offrent dans leur emploi aucune sécurité, c'est pourquoi nous n'en spécifierons aucun.

Il est bien plus aisé de remédier à l'excessive maigreur qu'à l'excessif embonpoint : car, quand la maigreur n'est pas une suite du mauvais état de quelques organes, elle cède ordinairement au repos, à la bonne nourriture, sur-tout à celle des animaux faits & très-substantiels, des végétaux farineux, des boissons alimentaires, telles que la bierre. Les bains au moins tièdes sont alors fort convenables : pendant qu'on y est encore plongé, on prend des bouillons faits avec des poules grasses dont on remplit le corps d'amandes douces, de pistaches & de dattes. Si la tranquillité morale accompagne celle du physique, il est presque assuré que l'embonpoint succédera à la maigreur. Mais, si cette dernière dépend de quelque maladie, on sent parfaitement qu'il faut rétablir la santé avant de penser aux moyens de donner de l'embonpoint.

La finesse, la douceur, la blancheur de la peau sont des qualités qui s'acquièrent difficilement, quand la nature ne les a pas départies. Mais, lorsqu'elle accorde aux femmes cette faveur précieuse, elles doivent la maintenir autant qu'il est en elles, par des moyens simples. Ils tiennent plus à une excessive propreté, à l'usage des bains tièdes souvent répétés, auxquels on ajoute quelques gouttes de liqueurs spiritueuses, qu'aux fards & aux pomades de différentes natures dont l'art de la toilette s'est appauvri, & qui, en bouchant les pores de la peau, s'opposent à l'insensible transpiration, & font souvent, chez des femmes qui s'en servent, refluer vers des organes plus importans une humeur dont la nature avoit déterminé la sortie par la peau.

On prétend éclaircir le teint, avec l'eau de son & du lait, pour frotter & baigner; ensuite l'usage du lait de chèvre & d'ânesse intérieurement & extérieurement passent pour avoir une grande vertu, & même celle d'enlever les taches de rousseur; ces moyens sont simples & peuvent être adoptées; ainsi que les eaux distillées de mélons, de fraises, de roses, de pimprenelle, de fèves, &c.

Il y a quelques femmes dont le visage est gâté par l'apparition instantanée de boutons qui attestent l'effervescence ou l'acrimonie des humeurs. Il y en a d'autres dans le sang desquelles, depuis l'origine, l'âcreté des fluides s'est manifestée d'une manière suivie. Ces circonstances doivent être considérées sous des aspects différens.

Dans le premier cas, en faisant usage pendant quelques jours de tisanne faite avec des plantes rafraîchissantes, avec de la racine de patience, ou bien en prenant quelques pintes de petit-lait, des remèdes pendant quelques jours, quelques médecines même, s'il est nécessaire; on a des moyens simples de se débarrasser de ces boutons, bien préférables à toutes les applications qu'on pourroit faire sur la face & qui, en répercutant l'humeur, peuvent avoir des suites fâcheuses.

Dans le second cas, on risque beaucoup à vouloir effacer les boutons héréditaires & habituels qui ôtent du prix à la *beauté*; souvent les moyens intérieurs ne suffisent pas pour débarrasser de ces hôtes incommodes; quelquefois aussi un bon régime longtems continué peut y parvenir. (*Voy.* BOUTONS, PUSTULE.) Mais nous devons avertir que toute pomade repercussive, toute liqueur astringente qu'on pourroit y appliquer, peuvent attirer à la longue des maux intérieurs, qu'il sera beaucoup plus difficile de surmonter que si on avoit cherché à en dénaturer la cause petit-à-petit, & par des remèdes appropriés.

Ce qui doit beaucoup contribuer à conserver l'harmonie dans les proportions qui font une belle femme, c'est particulièrement qu'elle n'éprouve aucune gêne de la part de ses ajustemens, corps de baleines, cordons, ceintures, &c. (*Voyez ces mots.*) En évitant toute entrave de ce genre, on permettra à toutes les parties cet heureux développement que procure, tant aux hommes qu'aux femmes, la manière de se vêtir communément employée dans l'Orient.

Nous pourrions encore faire ici des réflexions relatives à la conservation des attraits féminins, en nous occupant des pommades, des blancs, des rouges, & autres fards employés, soi-disant pour conserver la *beauté*; en examinant les moyens usités pour ménager à la gorge & à la peau sa fraîcheur & sa tension, ce qui a rapport au maintien de la chevelure, à la belle conservation des dents, des levres, de la bouche: nous en parlerons à chacun de ces mots qui seront consignés dans ce dictionnaire.

Nous observons ici, avant de terminer cet article, que la *beauté*, étant une fleur éphémère dont le règne a bientôt passé, quand elle n'est pas accompagnée des qualités morales, elle devient souvent un des plus dangereux poisons de la société, & d'autant plus capable d'en rompre les ressorts & de la désorganiser, que c'est une idole à laquelle le goût naturel qui porte au plaisir a fait sacrifier dans tous les temps, dans tous les pays, & à tous les âges. La débauche, le vin, la corruption, & tous les maux physiques qui en sont les suites, entraînent souvent dans le précipice la jeunesse imprudente & la vieillesse libertine, que de fatales beautés ont soumises à leur empire.

(M. MACQUART.)

BEC (le) (*Eaux minérales.*)

Le Bec est un bourg du bailliage de Rouen au canton de Brionne, sur une lande de terre au confluent des rivières de Rille & du *Bec*, à trois lieues de la Londe, & à six de Rouen. On y trouve des eaux froides. M. le Pec de la Clôture, dans ses observations sur les maladies & constitutions épidémiques, en fait une mention très-succinte. Il les présente comme tenant en dissolution une terre martiale mal combinée, & connue pesante pour les estomacs délicats. (M. Macquart.)

BEC DE GRUE, (*Mat. méd.*)

La matière médicale emploie quatre espèces de *becs de grue.*

1°. Le *bec de grue*, dit l'*herbe à Robert.*

Geranium robertianum primum viride C. B. P.

Geranium pedunculis bifloris quinquepartitis, lobis pinnatifidis. Lin.

Geranium robertianum Off.

Cette plante a une racine menue; elle s'élève à la hauteur de neuf pouces. Ses tiges sont noueuses, velues, rougeâtres; les feuilles sont velues de même, rougeâtres, découpées en trois segmens principaux. Ses fleurs à cinq pétales sont rayées de pourpre, disposées en rose; chaque fleur devient un fruit semblable à un *bec de grue*, dont les semences sont oblongues & brunes.

Cette plante naît sur les vieux murs, les troncs d'arbres, dans les haies & les décombres.

Elle est plus fréquemment employée que les trois autres espèces, quoiqu'on en use indifféremment. Ses feuilles ont une odeur de pétrole & de bitume, & rougissent le papier bleu.

En général les *becs de grue* sont vulnéraires; on les croit bons pour arrêter les flux de sang, si l'on en prend la décoction: le cataplasme est vanté contre l'œdème; le gargarisme, contre l'ardeur de la bouche, l'esquinancie & les fissures de la langue. On met en usage, dans les mêmes cas, son eau seule distilée, dans laquelle on a fait dissoudre du mucilage de semences de coing.

Haller a vu donner ce remède intérieurement dans les fièvres intermittentes, mais sans succès. Les nourrices, dans certains pays, après avoir sevré leurs enfans, ont coutume de s'appliquer les feuilles nouvellement écrasées, ou l'eau distilée de *bec de grue* sur les mamelles pour faire passer le lait, & en empêcher la coagulation. Son suc récent, mêlé avec du miel, est bon pour nettoyer les ulcères sordides: ce qui a fait croire à quelques-uns qu'il pouvoit guérir les cancers.

On a encore donné aux *becs de grues* le nom d'*herbe de l'esquinancie*, parce qu'on la crue utile dans cette maladie.

2°. Le *bec de grue*, pied de pigeon.

Geranium colombinum. Off.

Geranium folio malvæ rotundo. C. B. P.

Sa racine est simple, blanche & branchue; sa tige inclinée & haute d'un pied; les feuilles ressemblent à celles de la mauve, moins lisses, dentelées dans leur pourtour. A l'extrêmité des tiges naissent deux fleurs à cinq petales en roses, petites & purpurines. Du calice sort un pistil qui devient semblable à un *bec de grue*, qui donne cinq graines oblongues & brunes.

Cette espèce se trouve dans les prés & les jardins.

3°. Le *bec de grue* sanguin, ou à grandes fleurs.

Geranium sanguineum, sanguinaria. Off.

Geranium sanguineum maximo flore. C. B. P.

Cette plante a une racine vivace qui augmente chaque année. Elle est fibreuse, rouge, épaisse. Les tiges s'élèvent à un pied & demi, sont noueuses, rougeâtres & velues. De chaque nœud sortent des feuilles arrondies, divisées profondément, découpées, divisées en cinq parties, souvent en trois, vertes en dessus, blanchâtres en dessous, velues, astringentes & stiptiques. La fleur, qui est plus grande que celle des autres espèces, a cinq pétales rouges; elles se changent aussi en *becs de grue* qui fournissent des semences qui, dans leur maturité, sortent avec éclat.

On trouve cette espèce dans les haies & les buissons.

4°. Le *bec de grue* musqué.

Geranium cicutæ folio moschatum C. B. P.

Geranium pedunculis multifloris, calycibus pentaphyllis, floribus pentandris. Lin.

Cette plante a des feuilles qui sont couchées circulairement sur terre, découpées en lanières arrondies & profondes, fort velues & d'une odeur approchante de celle du musc, d'où lui vient le nom de musqué. Ses tiges sont plus hautes que celles des autres. Les feuilles sont petites, purpurines, portées sur des pédicules fort longs; disposées en parasol; il leur succède des fruits aiguillés comme dans les autres espèces, mais beaucoup plus longs, qui contiennent cinq semences faites en forme de spirale.

Le *bec de grue* musqué croît sans culture dans plusieurs endroits de l'Angleterre, & se cultive aussi dans les jardins.

Vogel dit que cette plante est peu en usage, mais qu'elle est fortifiante, carminative & vulnéraire,

comme les espèces précédentes. Il seroit très-essentiel de faire de nouvelles recherches pour fixer les propriétés de ces différentes plantes qui ne doivent pas être absolument semblables, puisqu'elles ont différens degrés de force dont la mesure n'est pas bien déterminée. (M. Macquart.)

BEC DE LIEVRE. (*Chirurgie.*) difformité naturelle ou accidentelle d'une des deux lèvres, le plus souvent de la lèvre supérieure, qui se trouve séparée en deux portions, telles qu'on les observe au museau d'un lièvre. (*Voyez dictionn. de chirurg.*)

(M. Chamseru).

BEC-SCIE. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre II. Animaux.

Section II. Oiseaux.

Le *bec-scie* est un oiseau aquatique de la Louisiane dont le bec est réellement dentelé comme la lame d'une scie ; les dents de la partie supérieure s'adaptent exactement avec celles de la partie inférieure. Cet oiseau ne vit que de chevrettes dont il brise les écailles avec les scies de son bec. Sa chair est excellente à manger. (M. Macquart.)

BECABONGA. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Véronique aquatique.) (M. Macquart.)

BECAN, (Jean) dont le véritable nom étoit *Van Gorp*, dit *Goropius*, fut surnommé *Becanus*, parce qu'il naquit le 23 Juin 1518 dans une bourgade du Brabant dans la Campine, qui est appellée Hilverenbeek. Il fit son cours de philosophie à Louvain, où il remporta la troisième place parmi les maîtres-ès-arts de la promotion de 1539. Il passa ensuite dans les écoles de médecine de l'université de la même ville, & il étudia cette science sous *Gemma* le frison, dont il prit aussi des leçons sur les mathématiques. Il voyagea en Italie, en Espagne & en France. Il s'acquit beaucoup de réputation dans tous les endroits où il s'arrêta, mais sur-tout à Madrid, où il fut consulté pour Eléonore & Marie, sœurs de Charles-Quint.

Dès que *Bécan* fut de retour dans les Pays-Bas, il alla se fixer à Anvets & il y pratiqua la médecine pendant plusieurs années. *Benoît Arias Montanus*, son ami, voulut l'arracher de cette ville & le placer auprès de Philippe II. Ce prince le combla de présens, & lui offrit encore la place de son premier médecin avec des appointemens considérables. Mais *Bécan*, dégoûté de la vie de cour & ensuite de la pratique de la médecine, prit le parti de se livrer uniquement à l'étude des belles-lettres & de l'antiquité. Il eut tout ce qu'il faut pour y réussir ; il entendoit parfaitement le latin, le grec, l'hébreu & la langue teutonique ou flamande ancienne & moderne. Il étoit d'ailleurs infatigable au travail & d'une pénétration admirable : mais il gâta ces belles dispositions par trop d'attachement à ses idées. Infatué des faux principes qu'il avoit adoptés, il les soutint avec opiniâtreté ; les systêmes qu'il s'amusoit à créer prirent sur son imagination, & bientôt on lui remarqua dans l'esprit un certain enthousiasme qui ne tarda pas à le jetter dans des écarts prodigieux.

Vers la fin de ses jours il s'établit à Liege, où *Liévin Torrentius*, qui l'avoit connu à Anvers, eut de fréquens entretiens avec lui & le fit connoître au prince Gerard de Groesbeeck. Ce fut en présence de ce seigneur qu'il soutint, entr'autres paradoxes, que la langue qu'Adam parloit, étoit la langue allemande ou teutonique ; mais il ne s'est pas borné à le dire, il s'est efforcé de le prouver dans ses *Indo-Scythica*, où il allègue quantité d'étymologies burlesques pour appuyer son opinion.

Olaus Rudbeck, professeur d'anatomie & de botanique à Upsal, mort en 1702, a soutenu un systême à-peu-près semblable par rapport à la langue suédoise.

C'est dans les ouvrages suivans que *Bécan* a consigné ses visions.

Origines Antwerpianæ, sive cimmeriorum beccesselana novem libros complexa. Atvatica. Gigantomachia. Nilofcopium. Cronia. Indo-Scythica. Saxsonica. Goto-Danica. Amazonica. Venetica & Hyperborea. Antwerpiæ, 1569, *in-fol.*

Opera Joannis Goropii Becani hactenus in lucem non edita, nempè Hermathena, Hieroglyphica, Vertumnus, Gallica, Francica, Hispanica. Ibid. 1580, *in-fol.*

Ce médecin mourut à Maëstricht le 28 Juin 1572, âgé de 54 ans. Son corps repose chez les récollets de cette ville, où l'on voit son épitaphe gravée sur une tombe de marbre.

(*Extr. d'El.* M. Goulin.)

BÉCASSE. (*Hygiène.*)

Scolopax. Lin. Briss.

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre II. Animaux.

Sect. II. Oiseaux.

La *bécasse* est un oiseau de passage un peu moins gros que la perdrix, pourvu d'un long bec, obtus par le bout, dont le vol est fort pesant ; ses plumes sont colorées de roux, de noir, & de cendré. Il a quatre doigts, trois en devant, & un en arrière,

Les *bécasses* se retirent dans l'été sur le haut des montagnes de la Suisse, de la Savoie, des Pyrenées & des Alpes. L'hiver elles descendent dans la plaine; on en voit beaucoup en France & dans les pays voisins; elles s'envolent par paires, & fréquentent les bois humides, les marais, les ruisseaux, où elles trouvent des vers dont elles font leur nourriture.

La chair de *bécasse* est fort recherchée sur nos tables, parce qu'elle est très délicate, savoureuse, & en même-tems fort nourrissante. La meilleure manière de les préparer est celle qu'on nomme salmis.

(M. Macquart).

BECASSINE. (*Hygiène.*)

Scolopax gallinago. Lin.

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre II. Animaux.

Section II. Oiseaux.

La *becassine* est un oiseau de passage, à-peu-près de la grosseur de la caille, remarquable par la longueur de son bec, qui a près de trois pouces. Elle a les plumes du dos semblables à celles de l'alouette; le dessous de la gorge est blanc, & agréablement nué de noir; les yeux sont de couleur de noisette; les pattes sont d'un vert pale.

Cet oiseau est du genre de la becasse, passager comme elle; son existence se complaît dans les lieux humides & marécageux, où elle vit d'insectes & de vers. On chasse difficilement les *bécassines*, parce que leur vol est extrêmement sinueux.

On en voit beaucoup dans les parties méridionales de la France, en Hollande & en Angleterre. C'est un des mets les plus recherchés des personnes opulentes, à cause de son bon goût & de la délicatesse de sa chair (M. Macquart.)

BECASSEAU. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre II. Animaux.

Section II. Oiseaux.

Le nom de *bécasseau* a été donné à un genre d'oiseau différent de celui de la bécasse, & dont on distingue plus de vingt espèces. Le caractère de ce volatile est d'avoir quatre doigts à chaque pied, trois devant, & un derrière. Le bec est droit jusqu'au milieu de la longueur, un peu obtus, & légèrement courbé vers la pointe.

Le *bécasseau* commun, ou cul-blanc, a les pieds verts, le corps brun tacheté de blanc, le col cendré tacheté de brun. Il est de la grosseur du pluvier-doré; il a les ongles noirâtres.

Le *bécasseau* vit assez solitaire, & dans les lieux humides.

La chair de cet oiseau est savoureuse & assez délicate.

On donne encore le nom de *bécasseaux* aux petits de la becassine. (M. Macquart).

BEC-FIGUE. (*Hygiène.*)

Ficedula.

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre II. Animaux.

Section II. Oiseaux.

Le *bec-figue* est un genre de petit oiseau à-peu-près de la grosseur de la linotte, qui a été connu des anciens, & que les italiens regardent comme un mets très-délicats.

On a donné à plusieurs oiseaux le nom de *bec-figue*, mais sur-tout à une espèce qui a le corps assez semblable à celui de nos fauvettes, & dont le chant imite celui du rossignol. Cependant un caractère essentiel de ce petit oiseau est d'avoir les narines découvertes comme l'alouette; son doigt postérieur est arqué. Les fauvettes peuvent être rangées dans le genre du *bec-figue*, ainsi que les petits oiseaux appellés figuiers.

Les *bec-figues* sont très-bons à manger; ils sont friands de figues & de raisins, & ils s'engraissent beaucoup dans le temps de ces fruits. On en fait un grand commerce à Venise. On voit ces oiseaux arriver par troupes en Provence, vers le mois de novembre. (M. Macquart.)

BECHER (Jean-Joachim) naquit à Spire en 1625, d'un père qui, à l'âge de 28 ans fut un prodige, s'il est vrai qu'il savoit parler & écrire facilement l'hébreu, le chaldaïque, le samaritain, le syriaque, l'arabe, le grec, le latin, l'allemand, le flamand & l'italien. Le père de *Bécher* mourut à l'âge de 37 ans, & laissa son fils avec si peu de ressource du côté de la fortune, qu'il fut obligé de quitter son pays à l'âge de 13 ans, pour chercher ailleurs un moyen de subsister. Son goût le porta vers les sciences; il le suivit, & s'appliqua à l'étude avec tant d'ardeur, qu'il se vit bientôt en état d'enseigner les autres. Le jour étoit destiné à instruire ses élèves, & la nuit à multiplier ses connoissances par la lecture; il gagna non-seulement de quoi vivre, mais il contribua encore à l'entretien de sa mère &

de ses deux frères cadets. C'est ainsi qu'il fit des progrès dans les sciences. Sa réputation se répandit même si avantageusement, qu'il fut recherché par les hommes les plus savans de l'Europe, avec qui il entretint une correspondance réglée, particulièrement avec le célèbre baron de Boineburg. L'empereur Léopold, les électeurs de Mayence & de Bavière, le cardinal de Saltzbourg, lui fournirent les moyens nécessaires pour les expériences de mathématique, de physique, de médecine & de chimie qu'il avoit intention de faire. Mais comme il avoit encore des lumières peu communes sur l'économie & les finances, il ne tarda pas à être appellé à Vienne, où il contribua beaucoup à l'établissement de plusieurs manufactures, d'une chambre de commerce, & donna le projet d'une compagnie des Indes. C'étoit avoir trop de talens, pour un simple particulier. La jalousie de quelques ministres causa sa disgrace & sa ruine. Il quitta Vienne & se rendit successivement à Mayence, à Munich & à Wurtzbourg, où il ne fut pas moins malheureux. Sa mauvaise fortune lui fit prendre la route de la Hollande, dans l'espérance d'y être mieux accueilli. Il arriva à Harlem, où il inventa une machine par le moyen de laquelle on dévidoit une grande quantité de soie en peu de temps & avec très-peu de monde. Mais de nouveaux malheurs le conduisirent en Angleterre; il mourut à Londres en 1685.

Bécher fut un homme d'un savoir profond & d'un esprit fort étendu, comme il paroît par le grand nombre d'ouvrages qu'il a donnés sur la médecine, la physiologie, la politique & les mathématiques. Mais il s'appliqua plus particulièrement à la chimie, dont il fit un grand usage à l'avantage de la philosophie naturelle, de la découverte des principes, ainsi que de la composition des corps. Il paroît avoir été d'un caractère vif, prompt, ardent, industrieux; ces qualités pouvoient le mener loin, s'il ne les avoit pas ternies par quelques foibles. On est fondé à lui reprocher d'avoir été quelquefois trop avide d'argent & de gloire, & d'avoir souvent donné les espérances qu'il avoit de réussir dans ses procédés, pour des expériences réelles. On pourroit lui reprocher encore son entêtement & sa confiance aux rêveries des alchimistes; mais c'est un défaut qu'il faut pardonner à un auteur qui, comme *Bécher*, appliqua le premier toute l'étendue de la chimie à la philosophie, & montra de quel usage elle pouvoit être pour expliquer la structure, le tissu & les rapports mutuels des corps.

Sa théorie plus saine & plus profonde que celle des chimistes qui l'ont devancé, mérite la préférence. *Stahl*, *Neumann*, *Roth*, & la plupart des modernes l'ont en partie adoptée. Il déduit tout de l'eau & de la terre, les seuls principes matériels des choses, selon lui; mais il distribue le principe terreux en trois espèces, c'est-à-dire, qu'il reconnoît trois sortes de terres élémentaires, savoir la vitrescible, la mercurielle & l'inflammable. Non content d'être entré dans les vues de la nature sur la composition des corps, il a voulu imiter ses productions. Il a trouvé le moyen de produire un fer artificiel avec l'huile de lin & l'argile; il a encore produit du soufre avec la poudre de charbon & l'huile de vitriol. Au reste, ceux qui voudront s'instruire du détail de son systême sur les terres élémentaires, n'ont qu'à lire son ouvrage intitulé : *Physica Subterranea*; c'est là qu'avec une subtilité prodigieuse, il se sert des principales expériences connues, pour établir la base d'une théorie qu'il pousse aussi loin qu'il est possible à la raison humaine. La plupart des autres ouvrages de *Bécher* n'ont pas été moins accueillis que celui dont je viens de parler; mais je ne m'arrêterai qu'aux principaux, & à ceux qui ont fait le plus de bruit parmi les chimistes.

Character pro notitia linguarum universali. Francofurti, 1661, *in*-8.

Il prétendoit qu'il étoit possible de créer une langue universelle, au moyen de laquelle toutes les nations se feroient facilement entendues.

Metallurgia. Francofurti, 1661, *in*-8. En haut allemand.

Institutiones chymicæ, seu manuductio ad philosophiam hermeticam. Moguntiæ, 1662, *in*-4.

Le même avec des notes. *Francofurti*, 1705, *in*-12. 1716, *in*-8.

Musa, seu scriptorum suorum index. Francofurti, 1662, *in*-8.

Parnassus medicinalis. Ulmæ, 1663, *in-fol.*

Ce livre contient la description des trois règnes, relativement aux secours qu'en peut tirer le régime & la pratique de la médecine. On y trouve plusieurs figures de plantes qu'il a tirées de l'abregé de *Camerarius*. Cet ouvrage n'est pas le seul où il ait traité des plantes; il a laissé un manuscrit d'après le *pinax* de *Gaspar Bauhin*, dans lequel il parle d'environ six mille plantes; mais comme *Bécher* n'étoit pas botaniste, ces deux livres sont pleins de fautes.

Aphorismi ex institutionibus Sennerti magnâ diligentiâ collecti. Francofurti, 1663, *in*-12.

Institutiones chymicæ prodromæ, id est Œdipus chymicus obscuriorum terminorum & principiorum chymicorum mysteria aperiens & resolvens. Ibidem, 1664, *in*-12. Amstelodami, 1665, *in*-12.

Actorum laboratorii chymici monacensis, seu physicæ subterraneæ libri duo. Francofurti, 1669, *in*-8. *Ibidem*, 1675, *in*-8. Avec deux supplémens. *Lipsiæ*, 1681, *in*-8.

C'est

C'est le plus estimé des ouvrages de *Bécher*. Il fut réimprimé à Léipsic en 1703, deux volumes *in-12*, & en 1739, *in-8*, avec un petit supplément de *Stahl*, sous le titre de *specimen beccherianum*. Ce médecin qui a employé tout ce qu'il a pu de raisons pour faire valoir la théorie chimique de l'auteur, avoit déjà publié, dès l'an 1735, le même ouvrage de *Bécher*, avec une préface & des notes, sous cet autre titre : *Physica subterranea profundam subterraneorum genesin è principiis huc usque ignotis ostendens*. Lipsiæ, 1735, 1742, *in-4*.

Experimentum chymicum novum, quò artificialis & instantanea metallorum generatio & transmutatio ad oculum demonstratur. Francofurti, 1671, *in-8*.

Epistolæ chymicæ. Amstelodami & Hamburgi, 1673, *in-8*.

Theses chymicæ veritatem & possibilitatem transmutationis metallorum in aurum evincentes. Francofurti, 1675, *in-8*.

Tout ce que les chimistes ont écrit sur la transmutation des métaux, ils l'ont toujours annoncé avec un air de démonstration; mais leurs raisons se sont fondues au creuset, & n'ont rien prouvé que la crédulité ou la supercherie de leurs auteurs.

Experimentum novum & curiosum de minera arenaria perpetua, seu prodromus historiæ circa auri extractionem mediante arenâ littorali. Francofurti, 1680, *in-8*.

L'urne chimique du sort & du hazard, ou recueil de quinze cens procédés chimiques. Francfort, 1682, en haut allemand.

On a ainsi rendu le titre de cet ouvrage qui contient plusieurs procédés absurdes & inutiles, mais en même-tems un plus grand nombre d'expériences intéressantes & curieuses.

Tripus hermeticus fatidicus pandens oracula chymica. Francofurti, 1689, *in-8*.

Il y parle beaucoup de la construction des fourneaux & des autres instrumens chimiques.

La folie sage & la folle sagesse. En allemand.

Il rapporte dans cet ouvrage plusieurs inventions fort utiles, & il se vante d'avoir beaucoup contribué à la perfection de l'imprimerie. Francfort, 1682 & 1706, *in-12*.

Rothscholz a recueilli les opuscules de *Bécher* & les a publiés à Nuremberg, en 1719, *in-8*.

(*Ext. d'El.*) (M. GOULIN.)

BECHION. (*Mat. méd.*)

Plusieurs médecins grecs ont donné le nom de *béchion* au tussilage, à cause de la propriété qu'a cette plante de calmer la toux, d'adoucir l'âcreté de la poitrine & de faciliter la sortie des crachats. L'étymologie de ce mot est la même que celle des béchiques; c'est du mot grec βὴξ, toux, que ces deux noms sont tirés. (*Voyez* les mots BÉCHIQUES, TUSSILAGE.) (M. FOURCROY.)

BECHIQUES. (*Mat. méd.*)

Quoiqu'on ne puisse point admettre d'analogie particulière entre certains remèdes & les poumons, on ne peut cependant douter que quelques-uns n'aient une action plus marquée sur le tissu ou les humeurs de ces viscères. L'expérience a consacré cette vérité, & c'est d'après elle que l'on doit toujours chercher à connoître l'action des médicamens.

On a donné à ces remèdes le nom de *béchiques*, ou, comme le désigne le mot grec d'où ce nom est tiré, propre pour la toux, parce que ce symptôme existe dans presque toutes les maladies des poumons; on les appelle encore pectoraux.

La liste de ces remèdes est si nombreuse dans les auteurs, & sur-tout leurs propriétés si différentes les unes des autres, qu'il est nécessaire de les partager en différentes classes. Nous les divisons en trois avec plusieurs auteurs, les *béchiques* adoucissans, les *béchiques* vulgaires ou déterfifs, & les *béchiques* résolutifs ou incisifs.

Les plus usités parmi les premiers, sont les racines de réglisse, du tussilage, de navet, les feuilles de pied-de-chat, de choux rouge, de capillaire, les fleurs de mauve, de bouillon blanc, de tussilage, du pied de chat, de coquelicot. Les fruits sucrés, tels que les raisins, les figues, les jujubes, les dattes, les sebestes, le carouge, les pignons doux, les gommes, les pistaches, les amandes douces, les mucilages, le sucre, les poumons de veau, le lait, le miel, les limaçons. La pharmacie fournit dans cette classe les syrops adoucissans de mauve, de consoude, de tussilage, les tablettes pectorales, la pâte de guimauve, &c.

Ces remèdes conviennent en général dans toutes les maladies de poitrine accompagnées de chaleur, de douleur & de tension, de toux; ils sont souvent préférables à ceux des deux classes suivantes, quoique leur usage trop long-tems continué puisse quelquefois donner naissance à un relâchement trop considérable, & à l'affoiblissement. Ils sont sur-tout propres à faciliter l'expectoration.

Les *béchiques* vulnéraires ou déterfifs ont, en général, une saveur plus forte & une action plus énergique. L'eau de chaux est la seule matière minérale qui soit regardée comme un *béchique* déterfif. C'est dans le règne végétal que l'on trouve la plus grande partie de ces remèdes; tels sont les feuilles de lierre terrestre, de mouron, d'ortie, de véronique, la

pulmonaire de chêne, la térébenthine, le baume de copahu.

Parmi les préparations pharmaceutiques les plus employées, on compte l'eau de goudron, le baume de *Lucatelli*, le baume de soufre.

Ces espèces *béchiques* sont indiquées dans les blessures & les ulcères des poumons; ils y produisent de bons effets; il faut pour cela que la fièvre, la sécheresse, la rigidité & l'âcreté des humeurs ne soient pas considérables. Lorsque ces circonstances existent, on doit s'en abstenir, parce que l'expérience a appris que ces médicamens ont été, en général, plus nuisibles qu'utiles.

Enfin les *béchiques* résolutifs & incisifs sont ceux qui ont la propriété de dissoudre les engorgemens aigus ou chroniques qui se forment dans les poumons par l'épaississement & la coagulation des humeurs qui les arrosent. On range dans cette classe le kermès minéral, les soufres dorés, le tartre stibié, les préparations de soufre, les racines d'aulnée, de scille, les feuilles d'hyssope, de vélar, le benjoin, le syrop de vélar (*erysimum*), l'oximel simple, l'oximel scillitique, les tablettes de soufre, les fleurs de benjoin, les pilules de Morton, l'antihectique de LA POTERIE.

Il en est de cette troisième classe de *béchiques* comme de la seconde; on ne doit les administrer qu'avec la plus grande circonspection, parce qu'ils jouissent d'une action fort énergique, & que, lorsqu'ils ne sont pas parfaitement indiqués, ils peuvent faire beaucoup de mal. On a coutume de les employer dans le catarre de la poitrine, dans la péripneumonie bilieuse, dans l'asthme humide, dans l'hydropisie de poitrine, dans les dyspnées ou difficultés de respirer chroniques, dans la phthisie tuberculeuse, &c. On doit observer avec beaucoup d'attention leurs effets, afin de pouvoir leur substituer assez tôt les adoucissans & les calmans, s'ils sont trop considérables. (M. FOURCROY.)

BECKER (Daniel) naquit à Dantzick le 13 décembre 1594. Après avoir étudié la médecine pendant huit ans, tant en Allemagne qu'en Dannemarck, il vint, en 1623, remplir une chaire de physique & de médecine à Konigsberg, où il prit le grade de licencié le premier septembre de la même année. En 1636, il quitta cette chaire pour passer à celle de premier professeur, & comme cette promotion l'obligeoit à prendre le bonnet de docteur, il le demanda & l'obtint le 14 mars 1640, étant alors recteur de l'université. Il mourut dans la même ville de Konigsberg, le 14 octobre 1655.

Il laissa quelques ouvrages que *Manget* attribue mal-à-propos à son fils, sans faire réflexion qu'il y en a d'imprimés avant la naissance de *Becker* le fils, ou d'autres dans un tems qui ne lui permettoit point encore d'écrire. Cependant ce bibliographe a lui-même donné l'extrait de l'oraison funèbre de *Becker* le fils où sa naissance est fixée au 5 janvier 1627, & sa mort en 1670; on le trouve dans le supplément qui est à la fin du premier volume.

Voici les titres sous lesquels ils ont paru :

Medicus microcosmus, seu spagyria microcosmi tradens medicinam è corpore hominis, tum vivo, tum extincto, doctè eruendam, scitè preparandam & dextrè propinandam. Rostochii, 1622, *in-12.*

Les éditions suivantes ont été corrigées & augmentées. *Lugduni Batavorum*, 1633, *in-4. Londini*, 1660, *in-12.*

Anatome infimi ventris, duodecim disputationibus delineata. Regiomonti, 1634, *in-4.*

De cultrivoro prussiaco, observatio & curatio singularis. Ibid. 1636, *in-4. Lugduni Batavorum*, 1638, 1640, *in-8.*

Il y parle d'un jeune paysan, nommé *André Grunheide*, qui avala un couteau dont il s'étoit introduit le manche dans le gosier. On ouvrit le ventricule, d'où l'on retira ce corps étranger, & le malade échappa à cette opération.

Historia morbi academici regiomontani. Regiomonti, 1649, *in-4.*

Commentarius de theriaca. Ibid. 1649, *in-4.*

De unguento armario. Norimbergæ, 1662, *in-4*, dans le *theatrum sympatheticum.*

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN).

BECKER, (Daniel) fils du précédent & de *Marie Lenzen*, naquit à Konigsberg le 5 janvier 1627. Son père fut son premier maître; & après avoir reçu ses instructions pendant quelques années, il partit de chez lui le 24 juin 1646, dans le dessein de multiplier ses connoissances sous les plus savans professeurs des universités d'Allemagne. Il examina avec beaucoup d'attention les cabinets de curiosités, les salles anatomiques & les jardins botaniques de toutes les villes par lesquelles il passa. Il se rendit d'abord à Hambourg, & de-là à Wittemberg, où il séjourna pendant toute une année. Il passa ensuite à Leipsic, à Iène, à Altorff, à Ingolstadt & à Tubingue. Mais la France & l'Italie piquèrent alors sa curiosité; il les parcourut presque toutes entières; & après en avoir visité les écoles les plus célèbres, il arriva à Strasbourg, où il prit le bonnet de docteur en médecine l'an 1652. De Strasbourg, il retourna à Konigsberg par la Hollande; & peu de temps après son arrivée en cette ville, il y fut nommé professeur ordinaire. En 1655, il se maria avec une noble demoiselle, fille de *Christophe Schimmelfeng*, seigneur de Gunicken. En 1663, il fut nommé médecin de l'électeur de

Brandebourg. Il fut deux fois recteur de l'université de Konigsberg, & sept fois doyen de la faculté.

Il mourut subitement le 6 de février 1670, pendant son deuxième rectorat, le même jour qu'il se maria en secondes nôces avec *Sophie Heilsberg*.

Daniel Christophe, son fils, étoit aussi de Konigsberg, où il vint au monde le 10 février 1658. Il employa l'espace de dix ans à voyager en Allemagne, en France, en Italie & en Angleterre; & après avoir pris le bonnet de docteur en médecine à Utrecht le 20 avril 1684, il revint dans sa patrie, où il obtint une chaire de professeur ordinaire en 1686. On attendoit de lui de grandes choses, mais il mourut le 12 avril 1691; on n'a de lui qu'une thèse *De vulnere capitis*.

On trouve deux autres *Becker* dans la bibliothèque des écrivains en médecine de *Manget*.

Nicolas-Guillaume a donné quelques observations qui ont été insérées dans les mémoires de l'académie impériale des curieux de la nature.

Jean-Conrad, médecin d'Alsfeld dans la haute Hesse, a mis en latin l'histoire des simples de *M. B. Valentin*, & a composé les traités dont voici les titres:

De Paidoctonia inculpata ad servandum puerperam. Giessæ Hassorum, 1629, *in*-8.

Paradoxum medico-legale de submersorum morte sine potâ aquâ. Ibidem, 1704, *in*-8. *Jenæ*, 1720, *in*-4. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BECKETT (Guillaume), chirurgien anglais, étoit de la société royale de Londres. Il exerça dans cette capitale jusqu'au temps qu'il se retira à Abington dans le comté de Barck, où il est mort en 1738.

Il a donné trois dissertations sur l'antiquité de la vérole, qu'il dit avoir été connue en Angleterre avant l'époque de Naples; mais il n'a fait que copier les raisons que le docteur *Hans Sloane* avoit avancées en 1707 sur le même sujet, sans cependant imiter ce médecin dans l'aveu sincère qu'il a fait dans la suite, en convenant que la vérole est une maladie bien différente de celles avec lesquelles il l'avoit confondue.

On a de *Beckett* quelques autres ouvrages, qui sont en anglois:

Chirurgical remarks, &c. Londres, 1709.

Cure of cancers. Londres, 1712, *in*-8.

Chirurgical Observations. Londres, 1740, *in*-8.

Collection of chirurgical tracts. Londres, 1740, *in*-8. On y trouve les ouvrages précédens, avec quelques autres écrits qui ne sont pas du même auteur. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BECULO. (*Mat. méd.*)

Les mots *beculo*, *beguquella*, *beleculo*, sont des synonymes de l'ipéacuanha, ou racine du Brésil. (*Voyez* le mot Ipecacuanha.)

(M. Fourcroy.)

BECUIBA. (*Mat. méd.*)

C'est une espéce de noix de Brésil, brune, grosse comme une muscade, contenant une amande huileuse, couverte d'une coque ligneuse. Cette amande est rangée parmi les remèdes balsamiques.

(*A. E.*) (M. Fourcroy.)

BEDEGAR. (*Mat. méd.*)

Le *bédegar* est une excroissance qu'on observe souvent sur les branches des ronces & des rosiers, surtout sur les pétioles des feuilles de ces arbrisseaux. Ce n'est point un champignon, comme on l'a cru, mais une tumeur produite par la piqûre d'un insecte qui dépose ses œufs sous l'écorce du rosier. Au printems ces insectes en sortent sous la forme aîlée.

Les anciens faisoient beaucoup de cas du *bédeguar*: ils le regardoient comme un présent du ciel pour détruire l'effet des poisons & guérir l'hydrophobie. Pline en a parlé. Les italiens l'emploient encore comme antidote, pour la piqûre de la tarentule, la morsure de tous les animaux nuisibles, & contre tous les maux produits par la terreur & la superstition. On le nomme *sanatados* en Sicile; Boccone a fait l'histoire de ses propriétés; il est aisé de reconnoître dans ces opinions la cause des erreurs & des incertitudes qui ont tant altéré cette partie de la médecine. Quelques auteurs moins superstitieux ont assuré que le *bédeguar* guérissoit les calculeux & les écrouelleux; ils assurent encore que les larves qui habitent le *bédeguar* sont narcotiques; c'est pour cela qu'on appelle cette excroissance en allemand, *schlafkunz*. Aucune expérience n'a confirmé ces propriétés du *bédeguar*, & on n'en fait aucun usage en France.

(M. Fourcroy.)

BEDOUZ. (*Eaux minér.*)

Bedouz est un bourg de la vallée d'Asp dans le Béarn, situé sur la rive droite du Gave, à trois lieues au sud d'Oleron, au-delà du bourg de Sarrance. C'est dans le territoire de *Bedouz* que se trouve la fontaine minérale appellée Carolle. Elle est sur le bord d'un pré, & l'eau en est froide.

Bordeu parle de cette eau dans ses essais sur les eaux minérales de Béarn, mais il n'en indique point les principes; il les dit seulement propres à désobstruer les viscères, à corriger la lenteur de la bile, à empêcher le sang de tomber dans cet épaississement que l'auteur appelle mélancolique. Il faut examiner de nouveau cette eau. (M. Macquart.)

BÉENEL. (*Mat. méd.*)

Nom d'un arbrisseau du Malabar qui est toujours vert, & dont toutes les parties, excepté le bois, ont une odeur & une saveur aromatiques. L'huile de sésame, dans laquelle on a fait bouillir la racine du *béénel*, fournit une espèce de baume qui s'emploie en liniment dans les migraines & les douleurs invétérées des membres. (*A. E.*) (M. Mahon)

BÉGAYEMENT. *Balbuties. Blæsitas.*

On entend en général par *bégayement* tout vice de la prononciation qui dépend de la conformation imparfaite des organes, comme l'embarras de la langue, que les grecs exprimoient par le mot Τραυλοτης ou Τραυλισμος la trop grande longueur, la briéveté ou l'épaisseur de cet organe. Il peut être aussi une affection ou symptôme morbifique, enfin le résultat d'une mauvaise habitude. Le *bégayement* n'est pas le même chez les différens individus, & suivant les causes diverses qui le produisent. Les uns tantôt s'arrêtent sur une syllabe, & prononcent celle qui suit avec précipitation & avec effort, tantôt répètent la syllabe qu'ils ont déjà prononcée, pour pouvoir la joindre à la suivante, & les répètent ainsi toutes en les précipitant; de ce *bégayement* résulte un battement désagréable que les grecs ont très-bien exprimé par ce mot de Βατταριζειν & les latins par celui de *battarismus*. La difficulté d'assembler les syllabes les unes avec les autres est encore désignée par quelques auteurs sous le nom d'*ischnophonia*. Hoffmann attribue ces vices de la prononciation à l'immobilité de la langue & au relâchement de ses ligamens. D'autres bégues retranchent quelques syllabes qu'ils suppriment entièrement par l'impossibilité absolue de les prononcer, ce que Vogel appelle *psellotis*.

Le *bégayement* n'est, dans un plus grand nombre de circonstances que la difficulté de prononcer certaines lettres, & alors les auteurs latins le désignent sous le nom d'*iostracismus*. Hoffmann qui a traité des différentes espèces de *bégayemens* attribue celui-ci à la sécheresse des ligamens de la langue, ainsi qu'au racourcissement naturel ou accidentel de cet organe qui ne peut plus alors s'étendre & se porter en avant & en haut comme il est nécessaire. Par exemple un grand nombre de bégues ne peuvent prononcer la lettre *u*, parce que leur langue reste toujours appliquée au palais; ils lui substituent la lettre *l* ce qui constitue le *lambdacismus*. Enfin un vice de la prononciation le plus désagréable de tous, c'est lorsque l'on parle à pleine bouche; ce vice dépend de l'humidité & de l'épaisseur de la langue, de son immobilité par le relâchement & l'atonie de ses ligamens; il est ordinaire aux gens grossiers, épais, d'une constitution humide que Plaute appelloit *balatrones*.

Lorsque le *bégayement* est la suite d'une conformation imparfaite des organes de la parole, on ne peut y porter remède; mais dans quelques circonstances il est possible de le modifier ou de le diminuer. On sait que Démosthènes, né bégue, & avec une grande difficulté de s'exprimer, vint à bout de vaincre cette difficulté, & fut un des plus grands orateurs de la grèce, dont la langue harmonieuse exigeoit une prononciation facile & cadencée, suivant la mesure des syllabes, la longueur des mots composés, & la richesse des périodes. D'autres orateurs, par de grands efforts & une longue habitude, sont parvenus, sinon à détruire entièrement le vice de leur prononciation, au moins à le modifier & à le rendre presque insensible.

Le *bégayement* est quelquefois un symptôme de maladie; il annonce l'embarras de la tête & est un signe précurseur de l'apoplexie & de la paralysie.

(Delaporte.)

BÉGONE. (*Mat. méd.*)

M. de la Marck a donné le nom de *bégone* à un genre de plantes exotiques appellé *Begonia* par Linnéus. Ces plantes sont irrégulières, monoïques ou dioïques, & ont, par les parties de la fructification, quelque analogie avec les oseilles, comme elles en ont par leurs propriétés. (*Voyez* le dictionnaire de botanique.)

Quoique toutes les espèces de *bégone* soient en général plus ou moins acides, il n'y en a que deux espèces que l'on mange dans les deux Indes, comme l'oseille dans nos climats, & qui jouissent comme elle des propriétés, rafraîchissante, tempérante, antiseptique.

1°. La *bégone* tubéreuse, *bigonia tuberosa*, *bigonia capensis* de Linnéus le fils; elle croît en Afrique & dans les Indes orientales. On la mange & on l'assaisonne comme notre oseille.

2°. La *bégone* velue, *bigonia hirsuta* d'Aublet. Elle croît dans la Guiane dans des lieux humides; on l'y nomme *oseille des bois*. (*Voyez* le diction. de botanique de M. de la Marck pour la description des espèces). (M. Fourcroy).

BEGUIN. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non-naturelles.

Classe II. *Applicata*, choses appliquées à la surface du corps.

Ordre I. Habillemens, ligatures, &c.

Le *beguin* est une espèce de petit bonnet de toile dont on couvre immédiatement la tête des enfans. Pour le maintenir en place, on a soin de coudre d'un des côtés du *beguin*, à sa partie inférieure, une petite bande, ordinairement de toile, qu'on fait passer sous le menton de l'enfant, & qu'on attache de l'autre côté à la partie correspondante du petit bonnet.

Il est essentiel de ne point trop serrer le cordon du *beguin*, sans quoi l'on comprimeroit le menton de l'enfant, & on empêcheroit le jeu de la mâchoire inférieure. Il est important aussi que la bande ne soit pas trop dure; il faut donc ou prendre une toile très-fine, ou employer de la soie ou du velours, sans quoi on risque de rendre la peau rouge, de l'enflammer & de l'excorier, ainsi que cela arrive fort souvent par le défaut d'attention des femmes chargées des enfans. (M. Macquart.)

BEHEN BLANC. (*Mat. méd.*)

Le *béhen blanc*, espèce de racine qu'on nous apporte d'Asie, n'étoit pas connu des anciens; ce sont les arabes qui en ont introduit l'usage en médecine.

Les racines de *behen blanc* sont longues, grosses comme le doigt, ridées, grises-cendrées au-dehors, plus pâles en dedans, d'une odeur & d'une saveur assez fortes & piquantes.

C'est à Léonard Rauwolf que l'on doit la connoissance de la plante qui fournit la racine de *béhen*, & que les arabes avoient si mal décrite qu'il régnoit beaucoup d'incertitude sur cet objet avant le voyageur cité. Rauwolf a trouvé cette plante au pied du mont Liban, & l'a décrite. Tournefort en a rapporté les graines du Levant & les a fait semer au jardin du roi, & l'a déterminée sous le nom de jacée orientale. Les arabes la nomment *behen album*; Tournefort l'a désignée par la phrase suivante: *Jacea orientalis, patula, carthami facie, flore luteo magno.* Linnéus l'a décrite ainsi: *centaurea calycibus squammatis foliis radicalibus lyratis, pinnulis oppositis, caulinis amplexicaulibus.* Sa racine est longue, noueuse; elle soutient une tige dont les feuilles inférieures sont grandes & en lyre, les supérieures embrassent la tige; celle-ci se partage en rameaux qui portent des fleurs flosculeuses jaunes, auxquelles succèdent des semences aigretées.

La racine de *behen* est employée par les arabes comme fortifiante, restaurante, & sur-tout comme spermatopée; ils en font encore usage contre le tremblement. Lémery, après avoir indiqué ces vertus dans le *béhen blanc*, ajoute qu'il tue les vers, qu'il appaise les convulsions. On l'administre en poudre depuis un demi-gros jusqu'à un gros. Il faut le doubler lorsqu'on l'emploie en infusion.

On ne fait plus d'usage du *behen blanc* en Europe; les propriétés indiquées par les arabes ne méritent pas à la vérité une grande confiance; on sait à quelle aveugle superstition ces peuples sont livrés. (M. Fourcroy.)

BEHEN ROUGE. (*Mat. med.*)

Le *behen rouge*, suivant Geoffroy, est une racine sèche, coupée en tranches comme le jalap, compacte, d'un rouge noir, analogue au *behen* blanc par l'odeur & la saveur, mais moins fort. Elle est apportée de l'Arabie, on ne connoît pas la plante qui la fournit: on assure qu'elle est propre à fortifier & à arrêter les hémorrhagies; on n'en fait point d'usage. (M. Fourcroy.)

BEHRENS, (Conrad-Bertauld) membre de l'académie impériale des curieux de la nature, sous le nom d'*Eudoxe I*, étoit d'Hildesheim dans la basse Saxe, où il naquit le 26 août 1660. Il étudia la médecine à Brême, à Helmstadt, à Strasbourg & & à Leyde, & revint en 1684 prendre le bonnet de docteur dans l'université d'Helmstadt. Aussi-tôt après sa promotion il servit en qualité de médecin dans les troupes de Brunswick pendant la guerre de Hongrie; en 1702, il fut nommé échevin d'Hildesheim; en 1709, il fut reçu dans l'académie de Berlin; en 1712 il fut nommé médecin de la cour de Brunswick-Lunebourg.

Il mourut le 4 Octobre 1736.

On a de lui quantité d'observations insérées dans les mémoires de l'académie impériale d'Allemagne, & des traités en sa langue maternelle sur des sujets de médecine, de généalogie & d'histoire. Il en a aussi écrit en latin, & parmi les uns & les autres, voici ceux qui ont rapport à la médecine.

De constitutione artis medicæ. Helmstadii, 1691, *in*-8.

Medicus legalis. Helmstadt, 1696, *in*-8, en allemand.

On y trouve plusieurs questions médico-légales, & l'histoire de différentes personnes mortes subitement, dont l'auteur a fait l'ouverture.

Selecta medica de medicinæ naturâ & certitudine. Francofurti & Lipsiæ, 1708, *in*-8.

Il y parle de la dignité de la médecine, des fonctions de ses ministres, & des sectes qui font époque dans l'histoire de cette science.

Selecta diætetica, sive de recta & conveniente ad sanitatem vivendi ratione tractatus. Francofurti, 1710, *in*-4.

Rodolphe-Augustin Behrens, fils du précédent, a aussi donné quelques ouvrages au public.

Trias casuum memorabilium medicorum. Guelpherbiti, 1727, *in*-4.

De imaginario quodam miraculo in gravi oculorum morbo, ejusdemque spontaneâ atque fortuitâ sanatione. Bruuopoli, 1734, *in*-4.

Il y détaille le traitement & la guérison d'une maladie de l'œil, que *Mongeron* a placé parmi les miracles du diacre *Pâris.*

De felicitate medicorum auctâ in terris Brunsvicensibus. Brunopoli, 1747, *in* 4.

Il y parle des nouveaux privilèges accordés au collège des médecins de Brunswick, & par occasion, il réfute les sentimens de ceux qui ont prétendu que la plupart des médecins de l'ancienne Rome étoient esclaves.

Son fils, *J. Adam* BEHRENS, né à Francfort sur le Mein, où il exerce la médecine, a mis au jour un traité imprimé en 1771, dans cette ville. Il est en allemand, & l'auteur y considère les habitans de Francfort relativement à la fortune, à la mortalité & à la santé. *Behrens*, père de celui dont je viens de parler, a aussi pratiqué la médecine à Francfort, après avoir quitté Wolffenbuttel où il s'étoit d'abord établi. (*Extr. d'El.* M. GOULIN.)

BEIGNET. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section III. Alimens composés.

On donne le nom de *beignets* à des espèces de petits gâteaux assez mous faits avec des fruits recouverts de pâtes, ou avec des pâtes toutes seules qu'on fait frire, & qu'on sert sur nos tables à l'entremêt.

On fait des *beignets* de toutes sortes de manières, à la crême, en petits choux, avec de la brioche, avec des pommes & des pêches, avec de l'orange, avec du blanc-manger & du pain.

Il suffira de donner ici un exemple de la manière de préparer les *beignets* : le cuisinier bourgeois donnera des renseignemens sur toutes les espèces que nous n'avons fait qu'indiquer.

On fait des *beignets* de pommes ou de pêches en coupant ces fruits en quatre parties, en les faisant mariner dans de l'eau-de-vie pendant plusieurs heures avec du citron vert, de l'eau de fleur-d'orange & du sucre; on les met égoutter quand ils ont bien pris le goût qu'on desire; on les recouvre de farine en les remuant dans un torchon blanc qui en est fourni; on les fait frire & on les glace avec du sucre & la pelle rouge, ou bien on les recouvre encore d'une pâte légère & délicate, puis on les fait frire de la même manière.

Cet aliment est agréable & sain pour les personnes qui se portent bien & qui ont un estomac vigoureux. Il ne convient point à ceux qui ne digèrent pas facilement les corps gras, & à qui ils donnent des pesanteurs ou des rapports.

(M. MACQUART.)

BEIGNICOURT ou BEGNECOURT. (*Eaux minérales.*)

C'est un village sur le Madon, à deux lieues de Mirecourt en Lorraine. On y trouve une source minérale froide qu'on croit ferrugineuse, & qui reste à examiner. (M. MACQUART.)

BEITHARIDES ou *Abdallah-ben-Ahmad-Dialheldin*, appellé communément, suivant *Abulpheda, Ebnu-al-Baithar*, ou suivant *Léon* l'africain, *Ibnu-el-Baithar*, naquit à Malaga dans le XII[e] siécle. Pour acquérir une connoissance exacte des médicamens simples, ou de la matière médicale, il passa dans le Levant, parcourut l'Afrique & presque toute l'Asie. A son retour des Indes il se rendit au grand Caire, où il devint médecin de Saladin, le premier des soudans d'Egypte, dont il fut beaucoup estimé. Après la mort du Soudan, arrivée en 1193, quelques auteurs assurent qu'il fut premier visir du sultan de Damas, *Malekum-al-Kamel*: mais cela est douteux, s'il est vrai que ce médecin fût chrétien, comme le disent quelques écrivains.

Suivant les uns, *Beitharides* mourut à la Mecque ou à Damas, & suivant les autres à Malaga; ils ne s'accordent pas non plus sur l'année de sa mort. *Léon* l'africain la fixe en 594 de l'Hégire, qui répond à l'an de J. C. 1197; mais *Golius* la renvoie à l'an 646 des mahométans, c'est-à-dire, 1248 de notre ère, & ce dernier sentiment est le plus suivi.

Ce médecin a écrit un ouvrage intitulé: *Mofredatot Thabbi*; il est divisé en trois livres dans lesquels les matières sont disposées suivant l'ordre alphabétique. Il y traite des médicamens simples, ainsi que de l'histoire de tous les corps naturels qui servent à l'homme, soit dans les arts, soit dans les alimens. Il donne une description assez exacte de tous les médicamens dont *Pline*, *Dioscoride* & les anciens grecs n'ont pas parlé. Il en fait l'énumération sous leurs différens noms, tant arabes, que grecs & barbares; & en parlant des plantes, il s'étend sur leurs fleurs, leurs fruits & leurs feuilles. Il détaille encore le caractère des animaux: il pousse même ses recherches jusqu'à la vétérinaire, branche de la médecine qui étoit très-considérée à la cour des princes Sarrasins, & qui, après avoir langui en France, est aujourd'hui cultivée avec zèle.

La plupart des livres de *Beitharides* ont été traduits de l'arabe en syriaque pour l'usage des médecins juifs.

Après *Sérapion* & *Mésué*, ce médecin doit être regardé comme le père de la matière médicinale. Tous ses ouvrages sont en plusieurs volumes dans la bibliothèque de Leyde. *Bochart* a profité de son histoire des plantes, d'où il a tiré beaucoup de choses qui l'ont aidé à composer le traité des animaux dont il est parlé dans l'écriture. *André Alpagus* a souvent cité *Beitharides*, & il a traduit de lui un livre *de limonibus*, imprimé à Paris en 1602. *Antoine Galland*, professeur en arabe au collège royal de la même ville, a aussi traduit quelques-uns des ouvrages de *Beitharides*; ces versions doivent être dans la bibliothèque du roi. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BELA-AYE. (*Mad. méd.*)

Le *béla-aye* est l'écorce d'un arbre de Madagascar, que M. Sonnerat a fait connoître à la société, comme un médicament très-utile dans les diarrhées & les flux de sang. Voici ce qu'on lit sur ce remède dans le volume de la société royale de médecine pour l'année 1779, pag. 689. C'est une note remise par M. Sonnerat à M. Mauduit.

» On trouve à Madagascar un arbre dont on conserve l'écorce avec soin; on l'appelle *béla-aye*. Comme je ne l'ai vu ni en fleurs ni en fruits, je n'en donnerai point la description; il vient sur les montagnes, à 20 lieues dans les terres. Sa culture n'a point réussi sur les bords de la mer. Les naturels du pays en font entrer l'écorce dans une boisson qu'ils préparent avec la canne à sucre, & qu'ils appellent *tok*. Il est à présumer qu'ils n'ajoutent le *béla-aye* dans cette boisson, que parce que, sans lui, elle leur donneroit des dévoiemens souvent occasionnés par les eaux saumâtres dont cette île est remplie.

» Etant attaqué d'un flux de sang dans ce pays, j'en pris en infusion, & j'avoue que, de cette façon, ce remède ne me fit aucun effet. Les naturels qui me rendoient visite m'en demandoient tous un verre, qu'ils buvoient avec plaisir, quoique cette boisson me parût très-désagréable. Ce ne fut que lorsque j'essayai quelques mois après, suivant les conseils de M. Cassigny, d'en prendre en nature, que ma santé se rétablit. Plusieurs personnes qui avoient le flux de sang depuis deux ou trois ans, ont été parfaitement guéries par ce moyen.

» Le *béla-aye* est un léger astringent, & un excellent tonique. Pour l'administrer il faut le réduire en poudre. Après que le malade a été purgé, on lui en donne 4 grains le matin dans une petite tasse de thé, ou dans une petite quantité de bon vin, mais jamais dans du bouillon. Le soir on lui en donne de même vingt-quatre grains. Le malade ne doit manger le matin que deux heures après avoir pris ce remède, & le soir, il ne doit le prendre qu'une heure ou deux après soupé. Après sept ou huit jours il faut augmenter la dose, & en donner trente-six grains le matin seulement & avec les mêmes précautions, jusqu'à parfaite guérison; alors il ne faut pas en donner le soir. J'en ai fait prendre avec succès à plusieurs personnes depuis mon arrivée à Paris.

» M. l'abbé Mongès vient de l'administrer à un Prêtre de Sainte-Geneviève qui avoit le dévoiement depuis plus de huit mois, & pour lequel on avoit inutilement employé tous les remèdes usités. Il va mieux, & il commence à digérer plus facilement; M. Mauduit est témoin que mon épouse ne doit sa santé & le rétablissement de son estomac qu'au *béla-aye* qui l'a guérie d'un dévoiement auquel elle étoit sujette, qui avoit duré pendant six ans, & qui avoit continué après ses couches.

» Il est à souhaiter qu'on fasse des expériences sur les propriétés de cette écorce qui peut devenir d'un grand secours dans les hôpitaux. On pourroit s'en procurer à peu de frais une grande quantité cette année par la voie de l'Isle-de-France ».

(M. FOURCROY.)

BELADAMBOC. (*Mat. méd.*)

Espèce de liseron, *convolvulus*, vivace de la côte de Malabar, dont toutes les parties rendent, lorsqu'on les blesse, un suc laiteux clair. La décoction du *beladamboc* avec l'huile & le gingembre fournit un liniment dont on frotte la tête pour guérir les morsures des chiens enragés.

(*Extr. de l'A. E.*) (M. MAHON).

BELANDRE. (*Administ. des Hôpitaux.*)

On nomme ainsi, suivant M. Tenon, (*Mém. sur les hôpitaux*) des caissons entourés de rideaux, dont on se sert pour le *transport des malades*. (*Voyez* ce mot.) Ils sont suspendus dans des brancards à quatre roues, à un ou deux étages, avec quatre ou huit matelas de crins revêtus de cuir qui se lave, & montés chacun sur un cadre particulier. On tire chaque matelas du caisson: on met un malade dessus & on le transporte ainsi dans le caisson. Il y a quatre anses à ces matelas pour les descendre & les remonter. (M. THOURET).

BELAPOLA. (*Mat. méd.*)

Espèce d'ellébore, *épipactis*, qui croît au Malabar. Les habitans du pays pilent ses racines dans l'eau de riz, pour les appliquer en cataplasme sur les tumeurs flegmoneuses & autres qui sont disposées à abscéder.

(*Extr. de l'A. E.*) (M. MAHON.)

BÉLEMNITE. (*Mat. méd.*)

L'histoire de la matière médicale ne nous apprend

que trop que les opinions les plus hazardées, les erreurs les plus grossières ont donné naissance à des médicamens qu'on a regardés comme précieux. Telle est la croyance qu'on a eue pour la *bélemnite*. Cette substance purement calcaire a non-seulement été regardée comme absorbante & dessicative ; on l'a recommandée contre les fièvres malignes, la rougeole, la petite vérole, &c. En Allemagne elle a été employée dans la phrénésie, le cochemar, le calcul des reins, &c. Ces vertus lui étoient attribuées parce qu'on ne connoissoit ni sa vraie nature, ni sa véritable origine. Les anciens croyoient que la *bélemnite* étoit de l'urine de lynx durcie : on l'avoit nommée à cause de cela pierre de lynx, *lapis lyncis*, *lapis lyncurius* ; c'étoit même le nom qu'on avoit adopté dans les boutiques. On l'appelloit aussi *dactylus idæus* à cause de sa forme de doigt, & parce qu'on en trouvoit beaucoup sur le mont Ida. Wallerius la regarda comme une pétrification d'holoturie, espèce de ver marin ou polype : *Petrificata animalis vermium holoturiorum*. Linnéus, en adoptant cette idée, la désigna par les noms d'*helmintolithus testacei*. Klein crut reconnoître dans les *bélemnites* des pointes d'oursin pétrifiées. Quelques autres auteurs ont pensé que c'étoient des dents de poissons fossiles. On diroit, en effet, en examinant cette pierre, qu'elle a appartenu aux corps organisés. Elle est cylindrique, pointue, obtuse à son extrémité ; elle offre à sa base un trou ou canal qui va en diminuant. On voit constamment sur sa partie cylindrique & en dehors une raye un peu enfoncée, qui creuse peu & qui est constante. Enfin, la portion de son intérieur qui est solide présente des stries ou aiguilles qui partent du centre & vont se terminer à la circonférence. La surface extérieure est souvent lisse, douce, & comme polie dans quelques-unes. Mais si au premier aspect on peut croire que la *bélemnite* a une forme organisée, un examen plus approfondi doit détruire ce premier soupçon. Jamais ces corps n'ont des dimensions égales : le canal moyen n'est jamais de la même longueur ; il va plus ou moins profondément dans la pierre. On en trouve quelques-unes à deux pointes ; le sillon est quelquefois double : le tissu intérieur est celui des stalactites ; la nature est de vrai carbonate calcaire. On en trouve par-tout, & souvent sans traces d'autres pétrifications. Aussi l'opinion la plus répandue aujourd'hui est-elle que les *bélemnites* sont des espèces de stalactites. A la vérité, il faut que leur formation soit accompagnée de quelques circonstances encore peu connues, pour qu'elles soient assez exactement cylindriques, terminées par un cône toujours semblable, & marquées assez constamment d'un ou deux sillons en-dehors. Au reste, ses propriétés médicinales ne sont pas différentes de celles de la craye ordinaire : lorsqu'on l'a calcinée, elle est de la chaux vive, & il ne faut point s'en servir pour nettoyer les dents, ni pour les excroissances des yeux.

(M. FOURCROY.)

BÉLESME. (*Eaux minér.*)

Bélesme est une ville dans le Perche, à trois lieues de Mortagne, & à six d'Alençon. Les eaux minérales sont à une demi-lieue au nord de cette ville, dans la forêt du même nom : il y a deux sources qui sont connues sous le nom de la Herse; elles sont froides, & reconnues ferrugineuses par M. Doolant de Lays.

(M. MACQUART.)

BELETTE. (*Mat. méd.*)

La belette (*Mustela vulgaris*) de Ray, Klein, Brisson, &c., est un petit quadrupède de la famille des furets, des fouines & des putois, ou de la classe des animaux de proie, allongés & à marche rampante, qui se glissent dans tous les lieux où l'on nourrit les gallinacées, & qui tuent les oiseaux, dont ils font leur proie. Elle a une odeur très-fétide, plus forte l'été que l'hyver, qui s'exhale singulièrement lorsqu'on les poursuit & qu'on les irrite : elle vit de chair corrompue ; elle laisse pourrir les oiseaux ou les animaux qu'elle tue, après en avoir fait un sanglant carnage. Il faut lire la description & l'histoire de ses mœurs dans l'histoire naturelle de MM. Buffon & Daubenton. Nous ne la considérons ici que sous le rapport de la matière médicale.

Son odeur forte a suffi pour qu'on ait cherché dans ses différentes parties des médicamens. On a prétendu que son cerveau étoit nervin, fortifiant, antispasmodique, alexipharmaque, alexitère. Son foie passoit pour être très-apéritif. Le fiel de cet animal devoit éclaircir la vue, & guérir même la cataracte. Sa fiente étoit résolutive. Ses testicules augmentoient singulièrement la quantité de la semence, & tenoient un rang distingué parmi les spermatopées. Son sang avoit encore plus de vertus que le sang de bouquetin ; on le recommandoit dans la pleurésie, la péripneumonie : cependant, il étoit aussi employé à l'extérieur pour détruire les verrues. Voilà les rêves qu'une imagination toujours portée à la recherche des remèdes, une crédulité aveugle, une ignorance presque absolue des loix de la physique, avoient enfantés autrefois. Le peuple en croit encore une partie, & nous sommes obligés d'en offrir encore la trace dans un ouvrage complet sur la matière médicale.

On avoit poussé si loin toutes les idées sur les vertus des parties de la *belette*, qu'on les a cherchées & supposées dans tous les animaux analogues. On vantoit beaucoup les parties indiquées de la *belette à queue noire*, ou de l'hermine. (Voyez le mot HERMINE.) (M. FOURCROY.)

BÉLIER. (*Hygiène & mat. méd.*) (Voy. BREBIS.)

(M. FOURCROY.)

BELINUM.

BELINUM. (*Mat. méd.*)

Parkinson, dans son histoire des drogues, donne le nom de *belinum* au céleri cultivé : *Apium dulce*, *apium celeri*. (Voyez les mots ACHE, CÉLERI.)

(M. FOURCROY.)

BELLADONE. (*Mat. méd.*)

La belladone, l'*atropa belladona* de Linnéus, est le nom d'un genre de plantes de la famille des solanées, dont la fleur est monopétale, les cinq étamines séparées, & le fruit une baye arrondie, entourée à sa base d'un calice découpé, & divisée en deux loges. Toutes les parties de cette plante qui croît en Europe, & même aux environs de Paris, ont passé depuis longtemps pour un poison si terrible, qu'on l'a appellée *solanum furiosum*. Ses bayes, qui paroissent être les parties les plus dangereuses, ont souvent trompé les enfans par leur ressemblance avec les cerises ; leur saveur est douce, fade. Puttney, Haller, Spielman, ont recueilli beaucoup de faits sur l'empoisonnement par les bayes. Les symptômes qu'elles produisent sont une véritable ivresse, le délire, une soif violente, des envies de vomir inutiles, les convulsions, le claquement des dents, une véritable fureur ; la pupille reste fixe & immobile, la face est rouge & enflée ; les mâchoires sont serrées par le spasme, la déglutition très-difficile, l'estomac insensible au stimul des émétiques ; un sommeil profond, les soubresauts des tendons, la pâleur du visage, le froid des extrémités, les foiblesses succèdent à ces premiers symptômes, & la mort même, si l'on n'est promptement secouru ; après la mort, on trouve l'estomac & les intestins enflammés, gangreués, corrodés. Les émétiques, les acides végétaux, & sur-tout le vinaigre, les lavemens aigres, sont les remèdes qui ont le mieux réussi.

Malgré ces dangereux effets des bayes de la *belladone*, on les a proposées en médecine. Gesner ne craignoit pas de faire préparer un syrop avec le suc de ses bayes, & d'en prescrire une petite cuillerée pour procurer le sommeil, calmer les douleurs, & arrêter la dysenterie. On en a beaucoup conseillé l'usage contre cette dernière maladie. Les bayes broyées dans de la bierre, ont été indiquées contre la goutte vague ; elles ont aussi été conseillées comme un spécifique de l'hydrophobie.

On a substitué de nos jours les feuilles aux bayes ; ce n'est pas que les feuilles ne soient point vireuses, narcotiques & dangereuses comme les bayes. On a vu, suivant Ray, un fragment de feuille appliqué sur un ulcère chancreux sous l'œuil, dilater singulièrement la pupille. L'ivresse, l'engourdissement, le vertige, les nausées, accompagnent quelquefois l'usage interne de ces feuilles ; mais on y remédie facilement. Après avoir vu des tumeurs squirrheuses ramollies, & tout-à-fait guéries par l'application extérieure des feuilles de *belladone*, on osa enfin en conseiller l'usage intérieur dans le squirrhe & le cancer même des mammelles. Murray rapporte, d'après un prêtre de Hanovre, qu'une femme de ce pays connoissoit & employoit ce remède contre le cancer dès 1683. Juncker fut le premier qui parla de ce remède, qu'il dit tenir d'un médecin nommé Spæth, lequel en avoit eu la recette de Brummen, médecin suédois. Juncker dit que la *belladone* lui avoit réussi une fois, & non une autre. Degnerus, instruit par Juncker, obtint beaucoup d'heureux effets dans les cancers : il faisoit préparer une infusion avec une petite feuille de *belladone* & quatre verres d'eau chaude ; on en prenoit un verre chaque matin : il n'employoit d'abord que douze grains de ces feuilles dans dix verres d'eau ; il alloit ensuite à quinze grains, & parvenoit enfin au scrupule entier.

En 1739, Mich. Alberti publia une dissertation sur l'usage de la *belladone*, comme spécifique dans le cancer occulte : il y rapporte l'exemple de la guérison d'un cancer à la mammelle, & d'un autre à la langue, sans oublier ses essais infructueux ; mais son ouvrage étoit plein de doutes, & la *belladone* fut oubliée jusqu'en 1754. Lambergen publia l'histoire d'une femme guérie d'un cancer ulcéré, récent à un sein, & d'un squirrhe à l'autre sein, après avoir pris pendant cinq mois l'infusion des feuilles de *belladone*, en commençant par deux grains, augmentant jusqu'à trois grains un tiers : elle prit six gros de ces feuilles pendant tout son traitement. Les journaux de médecine, les ouvrages périodiques, offrirent ensuite des guérisons obtenues par ce remède ; mais on y consigna aussi des faits contradictoires. Heister, Van Doeveren, Timmermann le fils, quoique son père eut été un des principaux fauteurs de la *belladone*, Acrel, Dehaen, & plusieurs autres citèrent des exemples de squirrhes qui ne cédèrent point à ce médicament. On commença à douter généralement qu'il fut utile dans le cancer ouvert ; & on se convainquit que quoiqu'il parut capable de convertir l'ichor des ulcères cancéreux en pus, il n'en tarit point la source : enfin, on détermina par tous les essais, 1°. que quelquefois les feuilles de *belladone* faisoient fondre les squirrhes ; 2°. que souvent elles ne produisoient pas cet effet ; 3°. qu'elles n'avoient nulle action sur le cancer ouvert ; 4°. que son usage, quoique très-modéré, faisoit naître des accidens fâcheux, l'oppression, les étourdissemens, la foiblesse, l'abattement, &c.

On a vanté successivement les feuilles, les racines, & même les bayes de *belladone*, dans l'hydrophobie ; mais aucun succès bien réel n'a répondu à l'espoir qu'on en avoit d'abord conçu. On a essayé ce remède dans les maladies épizootiques, & notamment dans celle des bœufs, qui a régné il y a quinze ans. L'espérance a encore été trompée.

Enfin, on a cru donner par ce remède quelque

soulagement aux maniaques, aux mélancholiques, aux épileptiques, & guérir l'ictère invétéré, ainsi que les anciennes obstructions au foye.

Il faut conclure de tous ces faits que la *belladone* est très-narcotique, très-résolutive; mais que son action sur le cerveau, sur les nerfs, & sur tous les organes de la sensibilité, est trop forte, pour ne pas laisser toujours des craintes sur son administration, sur-tout lorsque les observations sur lesquelles est fondée son efficacité dans les cas cités, ne sont ni assez nombreuses, ni assez exactes.

(M. Fourcroy).

BELLA-MODAGAM. (*Mat. méd.*)

Très-bel arbre de la côte de Malabar. Ses feuilles s'appliquent en cataplasme sur les tumeurs, pour les amollir & les amener à suppuration. Leur décoction dans l'eau forme un apozeme qui provoque puissamment les urines & les règles, lorsqu'elles sont supprimées. (*Extr. de l'anc. Encycl.*) (M. Mahon.)

BELLE DE NUIT. (*Mat. méd.*)

Jasminum Mexicanum, sive flos Mexicanus multis. J. B. 814.

Solanum Mexicanum flore magno purpureo seu kermesino. C. B. pag. 168.

Jalappa flore purpureo. Turnef.

La *belle de nuit* a une racine oblongue en forme de poire, noire en dessus, grise en dedans, & d'un goût âcre. Ses tiges articulées de distance en distance s'élèvent à la hauteur d'environ deux pieds. Ses feuilles sont opposées & d'un vert obscur. Ses fleurs en entonnoir sont de plusieurs couleurs, blanches, rouges, jaunes, purpurines & panachées. Les semences sont ovales & noirâtres lorsqu'elles sont mûres.

Cette plante se nomme *belle de nuit*, parce que c'est dans la nuit seulement qu'elle s'épanouit.

Elle vient de l'Amérique, fleurit en septembre, & se reproduit par ses graines, qu'on met au printems dans une terre grasse qu'on a soin d'arroser.

Tournefort & le P. Plumier avoient cru que la racine de la *belle de nuit* fournissoit le jalap. Le célèbre Bernard de Jussieu a démontré, après avoir vu la plante même apportée de l'Amérique, que le jalap n'étoit pas un solanum, mais la plante que Ray nomme *convolvulus americanus jalapium dictus*, espèce de liseron.

La racine de cette plante passe pour purger les sérosités. On emploie aussi sa résine; mais il faut craindre son action violente sur les tempéramens secs & bilieux. On doit sur-tout éviter son usage, lorsqu'il y a de l'erétisme & crainte d'inflammation.

(M. Macquart.)

BELLE-NO. (*Eaux minér.*)

Belle-no est une maison de campagne à trois quarts de lieue de Dol. Tout à côté au bas de la chaussée d'un étang se trouve une source d'eau froide, que M. le Monnier dit ferrugineuse, & plus pesante de quatre lignes que l'eau de l'étang voisin. Cette eau est peu connue. (M. Macquart.)

BELLEVAL, (Pierre RICHER de) de Châlons sur Marne, étudia la médecine à Montpellier, mais il alla prendre ses degrés à Avignon. Il obtint du roi Henri IV la cinquième régence dans la faculté de Montpellier, pour démontrer l'anatomie en hiver, & la botanique dans le printems & l'été. *André du Laurens*, depuis premier médecin de ce prince, avoit appuyé sa demande de tout son crédit. Le duc de Montmorenci, maréchal de France & Gouverneur du Languedoc, s'intéressa vivement pour *Belleval*, & fit beaucoup valoir les services que ce médecin avoit rendus dans la dernière contagion de Pezénas. L'édit en fut donné à Vernon au mois de décembre 1593, & il fut enregistré au parlement de Languedoc, séant alors à Béziers, en 1595.

Après l'enregistrement, *Belleval* se présenta à la faculté de Montpellier en 1596, & il y fut reçu docteur le 20 avril de la même année. Son installation suivit de près sa promotion au doctorat; mais il ne fut pas plutôt en possession de la nouvelle régence, qu'il fut une source perpétuelle de procès dans la faculté. Il étoit expressément chargé par ses provisions, de démontrer l'anatomie, & il ne voulut jamais s'acquitter de cette fonction. La faculté lui fit les plus fortes remontrances, le priva de sa part aux émolumens & du droit de présider aux actes à son tour; la chambre des comptes ordonna la suppression de ses gages; un arrêt du parlement lui enjoignit de faire les démonstrations anatomiques. *André du Laurens*, chancelier de la faculté & premier médecin du roi, lui écrivit la lettre la plus forte pour l'engager à remplir toute l'étendue de ses devoirs; rien ne fit impression sur *Belleval*, & le cours d'anatomie manquoit tous les hivers, à moins que la faculté n'engageât quelque professeur à vouloir bien y suppléer.

De son côté, *Belleval* formoit des demandes injustes pour récriminer. Il voulut être tenu pour présent, sans assister aux actes: il prétendit même qu'on n'en fît point pendant l'été, parce qu'il étoit alors occupé à faire des herborisations. Il se plut encore à dire qu'il étoit docteur d'Avignon, & il exhortoit sans cesse les étudians à abandonner les écoles de Montpellier, pour aller prendre leurs degrés dans celles de la première ville. Ainsi la division augmentoit tous les jours; elle ne finit que par la mort de ce médecin, qui arriva en 1623. On a de lui:

Nomenclatura stirpium quæ in horto medico Monspeliensi coluntur. Monspelii, 1598, *in*-12, avec 52 planches qui sont mauvaises.

Recherches des plantes du Languedoc. Montpellier, 1603, *in*-4, avec cinq planches.

Remontrance & supplication au roi Henri IV, touchant la continuation de la recherche des plantes du Languedoc & peuplement de son jardin de Montpellier. *in*-4. saus indication d'année.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BELLEVAL, (Martin RICHER de) neveu du précédent, étoit de Blois, selon quelques auteurs, & de Châlons, selon d'autres. Il se rendit à Montpellier auprès de son oncle, étudia la médecine, & fut reçu docteur en 1621.

On prétend que *Pierre Richer de Belleval* avoit obtenu du roi Henri IV des lettres-patentes du 9 août 1604, qui lui permettoient de se choisir un successeur pour sa chaire d'anatomie & de botanique. Il usa de ce droit & nomma son neveu pour son survivancier; lequel, ayant obtenu des provisions en commandement sur cette nomination, fut installé le 11 Janvier 1623, peu de tems avant la mort de son oncle. Il fut un peu plus tranquille que lui, mais il ne fut pas trop exact à faire ses démonstrations; cependant le chancelier *Ranchin* étant mort en 1641, il fut choisi pour lui succéder, & il remplit cette place jusqu'en 1644, qui est l'année de sa mort.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BELLEY. (*Eaux minér.*)

Belley est la ville capitale du Bugey, près du Rhône, à 7 lieues de Chambéry, à 16 de Lyon & de Genève. Près de cette ville est une source d'eau minérales, qui coule du levant au couchant sur un sable noirâtre recouvert d'un dépôt ocreux. Elle est placée au bas d'une colline dominée par de hautes montagnes.

M. Recamier, médecin à Belley, la dit moins fraîche que l'eau de la rivière voisine de huit degrés au thermomètre de Reaumur. Ce praticien assure que l'eau de *Belley*, prise à la dose de six à sept verres, purge les uns, & provoque chez les autres une salivation abondante. Nous avons besoin de renseignemens plus positifs sur cette eau.

(M. Macquart.)

BELLINI (Laurent) naquit en 1643 à Florence dans une honnête famille. Après son cours d'humanités, il se rendit à Pise pour y profiter des avantages que le grand-duc Ferdinand II faisoit à ceux qui paroissoient avoir du goût & de la disposition pour les sciences. Il y étudia sous trois hommes célèbres, *Oliva*, Borelli & *Alexandre Marchetti.* Il apprit la physique sous le premier, les méchaniques & l'anatomie sous le second, les mathématiques sous le dernier. Les progrès qu'il fit dans ces sciences, furent si grands & si prompts, que de bon disciple il devint en peu de tems un excellent maître. Il n'avoit guères que vingt ans, lorsqu'on lui donna une chaire de philosophie à Pise; mais il ne demeura pas long-tems dans ce poste. Il étoit capable de plus grandes choses; & comme il avoit des connoissances fort étendues sur l'anatomie, le grand-duc le chargea d'enseigner cette science. Ce prince se fit souvent un plaisir d'assister à ses leçons; il érigea pour lui en chaire ordinaire, celle qu'il ne lui avoit d'abord été donnée qu'à titre de professeur extraordinaire. *Bellini* enseignoit à Pise depuis trente ans, lorsqu'il fut appellé à Florence. Il exerça la médecine avec beaucoup de succès, & parvint à la place de premier médecin du grand-duc Come III. Depuis long-temps sa réputation étoit passée dans les pays étrangers; *Lancisi*, médecin de Clément IX, le fit nommer premier consulteur pour la santé de ce pape; *Archibald Pitcairn* lui dédia ses dissertations médicinales, il lut même & expliqua dans les écoles d'Edimbourg les ouvrages de *Bellini*, du vivant de leur auteur. Telle étoit la haute estime dont ce médecin jouissoit lorsqu'il mourut le 8 janvier 1704.

On a de *Bellini* plusieurs ouvrages; ils roulent davantage sur la théorie que sur la pratique de la médecine; ils sont, pour la plupart assez diffus, obscurs, & plus appuyés de raisonnemens que d'expériences. Cet écrivain en impose par le ton admiratif avec lequel il établit ses opinions. Il faut s'en méfier; & quoiqu'il mérite bien des égards, on ne doit point croire trop facilement tout ce qu'il dit, ni adopter ses sentimens, sans les avoir examinés.

Voici les titres & les éditions de différens écrits de ce médecin.

De structura renum observatio anatomica. Florentiæ, 1662, *in*-4. Argentorati, 1664, *in*-8. avec le *Judicium de usu renum* de *Borelli*. Amstelodami, 1665, *in*-12, avec les *Exempla monstrosorum renum ex medicorum celebrium scriptis*, par *Gerard Blasius*. Patavii, 1666, *in*-8. *Lugduni Batavorum*, 1752, *in*-8.

Cet ouvrage contient des faits importans; mais il est écrit avec peu d'ordre.

Gustûs organum novissimè deprehensum. Bononiæ, 1665, *in*-12. Leidæ, 1711, 1726, *in*-4, avec les *Exercitationes anatomicæ de structura & usu renum*, & les *Exempla monstrosorum renum* de *Blasius*.

La vraie structure de la langue étoit peu connue du tems de cet auteur. Il établit l'organe du goût

dans les papilles nerveuſes, & prétend que les ſels ſont les ſeuls corps ſapides. *Malpighi* a travaillé ſur le même ſujet, & quoique *Bellini* en ait été prévenu, il n'a pas laiſſé de publier ce qu'il en avoit écrit.

Gratiarum actio ad Etruriæ principem. Piſis, 1670, *in-12.*

De urinis, pulſibus, miſſione ſanguinis, febribus & de morbis capitis & pectoris opus. Bononiæ, 1683, *in-4.* Lipſiæ, 1685, *in-4.* Francofurti, 1698, 1718, *in-4.*

On doit la dernière édition à *Jean Bohnius* qui y a ajouté une préface & une table fort ample.

Lugduni Batavorum, 1717, *in-4. Lipſiæ*, 1734, *in-4*, avec une préface de *Boerhaave.*

La théorie de *Bellini* ſur la ſaignée s'eſt aſſez ſoutenue juſqu'aujourd'hui. Il prétend que cette évacuation accélère le mouvement progreſſif du ſang dans tout le corps; mais principalement dans l'artère qui correſpond à la veine ouverte. Il prétend encore que la ſaignée rétablit la contractilité des fibres, & à ce ſujet, il explique comment la vélocité de la circulation augmente la force du *ſtimulus* qui porte les fibres à la contraction. Il loue beaucoup les frictions, & il déduit les effets du bain de la compreſſion que fait le poids de l'eau. Dans les fièvres c'eſt ſur la chaleur du corps malade qu'il établit ſes prognoſtics; en parlant des criſes, il veut qu'on s'attache moins à un nombre de jours ſuperſtitieuſement compaſſés, qu'à la coction de l'humeur morbifique qui ſe fait en plus ou moins de tems.

Conſideratio nova de naturâ & modo reſpirationis.

On trouve cette diſſertation dans les mémoires de l'académie impériale d'Allemagne, *décade I, ann.* 1 & 2. Suivant l'auteur, l'air pénètre la trachée artère par ſon poids & par ſon élaſticité; les muſcles intercoſtaux ſervent à l'inſpiration, & c'eſt alors que le diaphragme s'applanit en ſe contractant. Il admet des fibres muſculeuſes dans la ſtructure des poumons.

De motu bilis. Piſtorii, 1695, *in-4. Lugduni Batavorum*, 1696, *in-4.*

Bellini dans ce traité fait des remarques ſur la bile & ſur les vaiſſeaux qui la contiennent. Suivant lui, la véſicule du fiel ne ſe vuide que dans le tems qu'elle eſt comprimée par quelques corps extérieurs, comme par les inteſtins dilatés pendant la digeſtion, &c.

On trouve ce traité de la bile dans ſes *Opuſcula ad Archibaldum Pitcairn*, qui ont paru à Leyde en 1714, *in-4.* Ces opuſcules roulent ſur le cœur, ſur les artères, la circulation, le tiſſu réticulaire, les glandes, les frictions, la contractilité, les effets du ſtimulus, le larynx, l'œuf couvé, &c.

Diſcorſi di anatomia. Florence, première partie, 1742, ſeconde & troiſième partie, 1746, *in-8.*

Ce ſont des diſcours prononcés vers l'an 1696, dans les ſéances de l'académie *della Cruſca*; ils ſont éloquens & dans le goût des poéſies bacchiques. Nous en devons l'édition au célèbre *Cocchi.*

Opera omnia. Venetiis, 1708, deux volumes *in-4. Ibid.* 1732, deux volumes, même format.

(*Extr. d'El.* M. Goulin.)

BELLON.

Maladie extrêmement commune en Angleterre dans le Derbyshire, à laquelle les animaux & même les volailles, ainſi que les hommes, ſont ſujets; en général, elle règne dans toutes les contrées infectées de l'odeur de la mine de plomb; c'eſt pourquoi on diſtingue un certain eſpace autour des lieux où l'on travaille la mine de plomb, que l'on appelle la ſphère du *bellon.* Il eſt très-dangereux pour tout animal de paître dans ce voiſinage.

Les ſymptômes de cette maladie ſont ceux de la rachialgie, ou colique de plomb, langueur, foibleſſe, douleurs, tiraillemens, ſerrement du ventre, conſtipation, &c. Elle eſt ordinairement mortelle, (*Voyez* Rachialgie, Colique de plomb.)

(M. Chamseru.)

BELON (Pierre) naquit en 1517, à la Soulletière, village près du bourg de Foultourte, dans les landes d'Aire au pays du Maine. Le cardinal de Tournon qui favoriſoit les gens de lettres & l'avancement des ſciences, ayant eu occaſion de remarquer le goût que le jeune *Belon* faiſoit paroître pour l'étude de la médecine & de la botanique, lui procura les moyens de ſuivre ſon inclination; & dès que ce jeune homme, déjà diſtingué par ſes connoiſſances & ſur-tout par l'ardeur qu'il avoit de les augmenter, eut témoigné à ſon bienfaiteur le deſir de voyager dans l'Orient, dans le deſſein d'y étudier les plantes & les médicamens, il obtint ſans peine de la généroſité du cardinal tous les ſecours néceſſaires pour exécuter un projet dont les ſciences devoient profiter.

Belon commença ſes voyages à l'âge de dix-neuf ans, il partit en 1546. Après avoir viſité l'iſle de Candie, il paſſa à Conſtantinople; de Conſtantinople le jeune médecin alla chercher à Lemnos de la terre ſigillée; il s'arrêta dans cette iſle, y pratiqua quelque tems la médecine; & après avoir viſité le mont Athos, il retourna, par terre, de Saloniki à Conſtantinople. M. d'Aramont, ambaſſadeur de France en Turquie, avoit eu ordre de ſuivre en Perſe le ſultan Soliman II. M. du Fumet, gentilhomme de la chambre du roi, qui avoit ſuivi l'ambaſſadeur, mit de l'empreſſement à ſervir les projets de *Belon* qui alloit partir pour l'Egypte & ſe rendre

à Alexandrie; il lui fit obtenir du grand seigneur une escorte de janissaires, de chiaoux & de droguemans, qui eurent ordre de l'accompagner dans tous les pays qu'il voudroit parcourir. *Belon* avoit rencontré au Caire une autre escorte qui lui étoit aussi agréable que la première devoit lui être utile. C'étoit six gentilshommes français, de la maison de Rostaing, quelques autres voyageurs français, & sur-tout un savant nommé Juste Tenelle que François I avoit envoyé au Levant chercher des livres grecs & des manuscrits savans.

Les voyageurs partirent du Caire pour se rendre au mont Sinai & de-là à Jérusalem; & retournèrent ensuite par l'Anatolie à Constantinople, où ils arrivèrent au printems de l'année 1548.

Déterminé à revenir en France, *Belon* s'embarqua à Gallipoli, s'arrêta à Venise, se rembarqua à Civita-Vecchia & passa à Rome, il fut témoin de l'élection du Pape Jules III, en 1550, & revint enfin à Paris la meme année. Il se retira auprès de son bienfaiteur à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, & lui dédia son premier ouvrage en 1553 (1). On voit dans cette dédicace que le chancelier François Olivier partageoit, avec le cardinal de Tournon, l'honneur d'entretenir un savant pauvre, & qu'il lui avoit obtenu du roi Henri II une pension, que Charles IX continua dans la suite en ajoutant à cette grâce un logement au château de Madrid.

Belon se présenta à la licence en 1554, mais il ne put y être admis, parce qu'il n'avoit pas le tems d'étude prescrit. En 1557, il fut reçu bachelier extraordinairement; & après avoir éprouvé de nouvelles difficultés pour une seconde licence, il l'obtint en 1560. *Belon* n'étoit alors âgé que de 43 ans; il avoit déjà fait un grand nombre d'ouvrages qui lui avoient acquis une grande célébrité & un grand nombre d'ennemis. Un soir, au mois d'avril 1564, comme il retournoit à son logement au château de Madrid, il fut assassiné à l'entrée du bois de Boulogne.

Sa mort n'a point désarmé l'envie, on a voulu déshonorer sa mémoire. Scévole de Sainte-Marthe rapporte dans l'éloge de Pierre-Gilles d'Alby, que *Belon*, qui étoit son domestique, avoit soustrait a la mort de son maître, une partie des écrits qu'il avoit publiés sous son propre nom. M. de Thou, dans son histoire l'an 1555, à l'article de Gilles d'Alby, adopte cette accusation calomnieuse, & ajoute que *Belon* avoit accompagné quelques tems Pierre-Gilles d'Alby dans ses voyages. Le P. Niceron (2) a le premier pris la défense de *Belon*; il a prouvé que ce savant avoit donné plusieurs ouvrages entre autres ceux mêmes qu'il est accusé d'avoir volé, avant la mort de Pierre-Gilles, arrivée à Rome en 1555, & que par la comparaison seule de la relation des voyages de *Belon*, & de celle des voyages de Gilles d'Alby, il paroît que ces savans n'ont jamais ni voyagé, ni même vécu ensemble. De retour de ses voyages, *Belon* vécut toujours à l'abbaye de Saint-Germain, ou à Madrid, & ne peut se trouver à la mort de Gilles d'Alby, & lui voler ses papiers à Rome.

Belon est auteur des ouvrages suivans qui sont encore aujourd'hui estimés & recherchés.

1°. *L'histoire naturelle des étranges poissons marins, avec la vraie peinture du dauphin, & d'autres de son espèce*, avec fig. *Paris*, 1551, *in*-4. Cet ouvrage n'a pas été réimprimé, & est fort rare.

2°. *Observations de plusieurs singularités & choses mémorables trouvées en Grèce, Asie, Judée, Egypte, Arabie, & autres pays étrangers, rédigées en trois livres.* Paris, 1553, *in*-4, *chez* Corrozet. *Item* revues de nouveau & augmentées de figures. Paris, 1554, *in*-4. *Item* avec une table des matières. Anvers, 1555, *in*-8. *Item*. Paris, 1555, *in*-4. *Item* Paris, 1558, *in*-4. *Item* traduit en latin sous ce titre: *Observationes rerum memorabilium in Græciâ, Asiâ, Ægypto, Judæâ, Arabiâ, aliisque provinciis ab ipso conspectarum, libris tribus expressæ, & una cum ejusdem de neglecta stirpium cultura & cognitione libello, è gallico translatæ à Carolo Clusio.* Antverpiæ, 1589, *in*-8, & 1605, *in-fol.*

Il y a peu de voyageurs qui soient entrés dans un si grand détail de ce qui regarde la géographie ancienne & moderne, les mœurs & les coutumes des peuples, & sur-tout l'histoire naturelle. Il est vrai qu'il a fait plusieurs fautes dans ses observations; mais cela ne doit pas paroître étrange, dans un temps où l'histoire naturelle n'étoit pas si cultivée qu'elle l'est à présent, & où par conséquent l'on n'examinoit pas les choses de si près & avec autant d'exactitude.

3°. *De admirabili operum antiquorum, & rerum suscipiendarum præstantiâ liber, quo de Ægyptiis pyramidibus, de obeliscis, de labyrinthis sepulchralibus, & de antiquorum sepulturis agitur. Accedunt ob simili-*

(1) Voyez le chapitre VII de ses observations, & son portrait en bois qui est à la tête de cet ouvrage; ce portrait semble être de la même date que le livre, de l'an 1553. *Belon* étoit alors âgé de 36 ans.

(2) Voyez *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, tome 24, pag. 40, à l'article de *Pierre Belon.*

Voyez aussi la *bibliothèque curieuse de M. Clément*, tom. 3, pag. 104; & les *singularités historiques de D. Liron*, tom. 1, pag. 438.

tudinem argumenti ejusdem de medicato funere, seu cadavere condito, & lugubri defunctorum ejulatione, necnon de medicamentis servandi cadaveris vim obtinentibus libri duo. Parisiis, 1552, *in*-4. *Apud* Prevost & Cavellat. *Item* dans les antiquités grecques de *Gronovius*, tom. 8, p. 2530.

4°. *De arboribus coniferis, resiniferis, aliisque sempiterna fronde virentibus, cum earumdem iconibus ad vivum expressis.* Item *de melle cedrino, cedria, agarico, resinis & iis quæ ex coniferis proficiscuntur.* Parisiis, 1553, in-4. Item *cum Clusii exoticorum libris.* Antverpiæ, 1605, in-fol.

5°. *De aquatilibus libri duo, cum iconibus advivam ipsorum effigiem, &c.* Parisiis, 1553, in-8, *formà oblongà. Item* inséré dans le quatrième livre des animaux de Gesner. Cet ouvrage a été traduit en français, sous le titre suivant.

6°. *De la nature & diversité des poissons, avec leurs pourtraits, représentés au plus près du naturel.* Paris, Charles Etienne, 1555, in-8. oblong.

7°. *Histoire de la nature des oiseaux, avec leurs descriptions & naïfs portraits, retirés du naturel, en sept livres*, par Pierre *Belon*. Paris, 1555, in-fol. Chez *Corrozet* & *Cavellat*.

On trouve, dans *Belon*, l'histoire d'un grand nombre d'oiseaux de la France, tant de ceux qui y fixent leur demeure, que des espèces qu'on n'y apperçoit que dans certaines saisons. Il marque le temps & le lieu où elles vi nnent. Cet ouvrage est très-bien fait. Il s'est fort étendu sur l'anatomie des oiseaux, qu'il compare avec celle de l'homme.

8°. *Portraits d'oiseaux, serpens, herbes, arbres, hommes & femmes d'Arabie & d'Egypte, observés par Pierre* Belon : *le tout enrichi de quatrains, avec la carte du mont Athos & du mont Sinaï.* Paris, 1557, *in*-4.

9°. *Remontrances sur le défaut du labour & culture des plantes, & de la connoissance d'icelles, contenant la manière d'affranchir & apprivoiser les arbres sauvages*, par Pierre *Belon*, médecin, 1558, *in*-12. Paris, *Cavellat*. *Item* traduit en latin par Charles *de l'Ecluse* (*Clusius*), sous ce titre : *De Neglectâ stirpium culturâ earumque cognitione libellus è gallico latinè per Carolum Clusium. Antuerpiæ*, 1589, *in*-12. *Et cum exoticis ejusdem Clusii.* Antuerpiæ, 1605, *in-fol.*

Il avoit fait encore quelques autres ouvrages, mais sa mort tragique l'a empêché de les donner au public.

BELOSTE.) Pilules de) (*Mat. méd.*)

Les pilules de *Belloste*, chirurgien, sont fort employées & avec succès dans un grand nombre de maladies. On a donc cherché la préparation de ce remède, dont l'auteur a fait un secret, & qui n'est point encore connue. M. Baumé assure dans sa pharmacie, que *Belloste*, ami de Grosse, médecin allemand, tenoit la recette de ses pilules de ce médecin, qui s'est distingué d'ailleurs par ses connoissances & ses travaux en chimie. M. Baumé ajoute dans son récit qu'à la mort de Grosse on a trouvé dans ses papiers la recette des pilules mercurielles, & une lettre adressée à *Belloste*, dans laquelle l'auteur le prioit de ne point divulguer le secret de ce remède ; que la formule & la lettre sont tombées entre les mains de Lacroix, médecin de la faculté de Paris, & que ce médecin les a fait insérer dans la quatrième édition du codex de cette faculté, sous le nom simple de pilules mercurielles.

Ces pilules telles qu'elles sont dans la dernière édition du codex, sont composées de mercure cru, de sucre, de diagrède, de jalap & de rhubarbe. M. Baumé, voyant que le mercure ne s'éteint pas dans le sucre, a proposé d'y substituer la crême de tartre, dans laquelle le mercure s'éteint facilement. Quelques personnes de l'art assurent que ce n'est point là la vraie recette des pilules de *Belloste*, telles qu'on les vend chez les héritiers de ce chirurgien. Elles ont plus de confiance dans ces dernières que dans celles que préparent les pharmaciens. Cette discussion ne pourra être terminée que lorsqu'on connoîtra la préparation des vraies pilules de *Belloste*, & qu'on pourra la comparer avec celles des pilules mercurielles du codex ; celles-ci ont d'ailleurs des effets fort semblables à ceux des pilules de *Belloste*.

Ce remède convient dans toutes les maladies de la peau, il divise, atténue, & fond même la lymphe épaissie ; il est utile dans la gale & ses suites, les dartres vives, les éruptions lentes & faus fièvre ; il détruit les engorgemens blancs, & fond les tumeurs lymphatiques ; il lève les obstructions. On donne ces pilules avec succès dans les maladies vénériennes ; elles purgent à la dose de trente ou trente-six grains. Chacune est communément du poids de quatre grains. On en donne deux tous les jours comme altérantes, & six, huit ou neuf comme purgatives.

(M. Fourcroy.)

BELOSTE (Augustin), chirurgien, étoit de Paris, où il naquit en 1654. Il servit dans les armées & les hôpitaux de France ; mais le duc Victor Amédée de Savoye, roi de Sardaigne, le tira de ce royaume en 1697, & le plaça depuis auprès de la reine sa mère, en qualité de premier chirurgien.

Il composa, en 1695, un traité, sous le titre de *chirurgien de l'hôpital & manière de guérir promptement les plaies*, dont il y a différentes éditions.

On remarque celles de Paris de 1696, 1698, 1705, 1715, *in*-8; d'Amsterdam, 1707, *in*-8; de Dresde, 1703, 1710, 1724, *in*-8. Ces dernières sont en allemand, de la traduction de *Martin Schurig*.

En 1725, *Béloste* publia la *suite du chirurgien de l'hôpital*, qui a paru la même année à Paris, & encore en 1728, *in*-12. Il y a joint des observations importantes sur les effets du mercure, & l'utilité de la combinaison de ce minéral avec les purgatifs. Son traité du mercure a été réimprimé en 1738, *in*-12.

Denis Sancassani a mis tout l'ouvrage en italien, sous le titre de *Chirone in campo*, Venise, 1729, 2 vol. *in*-8; on peut même dire qu'il a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Tant d'éditions & de versions prouvent assez l'estime qu'on a fait de ce livre.

Béloste adopta d'anciennes méthodes qu'on avoit négligées, & se fit par-là un nom qui se soutient encore. C'est d'après *Celse*, qu'il a conseillé de percer les os cariés avec la pointe du trépan, pour en accélérer l'exfoliation; c'est d'après *César Magatus* qu'il a démontré le danger des tamponnemens & des pansemens trop fréquens dans la cure des plaies.

On trouve quelques lettres de ce chirurgien dans les ouvrages de *Sancassani*, qui parle de lui avec éloge. Il a aussi mérité celui du public par ses succès dans la pratique de son art; & il jouissoit d'une réputation brillante, lorsqu'il mourut à Turin, le 15 juillet 1730. Son fils a continué de faire un mystère de la composition des pilules mercurielles, dont son père est auteur; mais ce secret n'en est plus un aujourd'hui, on en trouve la description dans plusieurs dispensaires. Ce fils de *Béloste*, qui porte le nom de *Michel-Antoine*, & qui a été reçu docteur en médecine, a fait reparoître le traité du mercure à Paris, en 1757, *in*-12.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BELOU. (*Mat. méd.*)

Nom brame d'un arbre fruitier du Malabar : *Crateva 3 marmelos, spinosa, foliis serratis.* Linn. On en mange les fruits & les feuilles, comme d'autres herbages. La décoction de ses racines & de l'écorce dans l'eau commune se donne dans les défaillances, les palpitations de cœur, & la mélancholie hypochondriaque. De cette même écorce, pulvérisée & unie au miel, on prépare un électuaire, qui, pris le matin, aide la digestion, & dissipe la migraine & les vertiges. La décoction de ses feuilles se boit dans l'asthme. Les feuilles pilées avec un peu de riz & de curcuma forment une espèce d'onguent, dont on frotte le corps pour dissiper les démangeaisons opiniâtres. De ses fleurs, on distile une eau cordiale & alexipharmaque. Son fruit, cueilli un peu avant la maturité, se mange crud ou roti, pour arrêter la diarrhée & la dyssenterie. Le suc de ce même fruit mûr se donne pour guérir les aphthes & les inflammations de la bouche. Rumphe dit, d'après le rapport de quelques chinois, qu'à Java on tire du *belou* une espèce d'opium, qui diffère peu du vrai par la substance, l'odeur & la saveur. Pour le composer, ils prennent des feuilles & des fruits demi-mûrs des deux premières espèces de *belou*, les pilent ensemble, & en expriment le suc, qu'ils font cuire jusqu'à la consistance de l'opium. Cet opium se vend à Java une fois moins que le vrai opium.

(*Extrait de l'anc. Encyclop.*) (M. Mahon.)

BELUTTA-POLA. (*Mat. méd.*)

Crinum 2 asiaticum, foliis carinatis. Linn.

C'est une plante liliacée du Malabar. On la coupe par morceaux, & on la fait amortir sur le feu: alors on en fait deux cataplasmes que l'on applique sur les deux mâchoires, pour en dissiper les convulsions spasmodiques.

(*Extr. de l'anc. Encycl.* M. Mahon.)

BELUTTA-TSIORI est une espèce de vigne du même pays, dont les feuilles mûres, employées avec la râpure de l'amande de coco, enlèvent la gale. Cuites avec l'huile, elles sont vulnéraires. Leur suc, mêlé avec la chaux, dissipe les cloux.

(*Ext. de l'anc. Encycl.* M. Mahon.)

BELZOE. (*Mat. méd.*)

Le benjoin a été nommé par différens auteurs, par suite de la corruption du mot primitif, *belzoë, belzoïm, belzuinum, benevi, benevinum.* (*Voyez* Benjoin.)

(M. Fourcroy.)

BEM-CORINI. (*Mat. méd.*)

Espèce d'*alhatoda* du Malabar. La décoction de la racine de cet arbrisseau se donne en boisson dans les fièvres. Ses feuilles, amorties dans l'huile, & ensuite pilées, s'appliquent sur les blessures. Linnéus a désigné cette plante sous le nom de *justicia 6 betonica, fruticosa, fol. lanceolato-ovatis, bracteis ovatis acuminatis venoso-reticulatis coloratis.*

Une autre espèce de *bem-corini* est appellée, par le même naturaliste, *justicia 2 ecbolium, fruticosa, fol. lanceolato-ovatis, spic. tetragonis, bracteis ovatis ciliatis, corollarum galeâ reflexâ.* La décoction de sa racine dans l'eau se boit pour les douleurs de goutte. On l'applique aussi avec l'huile de sésame pour les mêmes douleurs. Cuite avec l'huile & le beurre, elle augmente les forces. La décoction de

sa racine & de ses feuilles, ainsi que le suc exprimé des feuilles, se boit pour adoucir l'impression de la pierre sur la vessie. Les feuilles elles-mêmes, pilées & appliquées sur le ventre, ont, dit-on, la même vertu. Leur décoction s'administre dans la dysurie, la toux & les douleurs néphrétiques : on en baigne aussi le corps, pour obtenir le même soulagement.

(*E. de l'A. E.*) (M. Mahon.)

BEM-SCHETTI. (*Mat. méd.*)

Ixora 2 alba fol. ovalibus semi-amplexicaulibus, floribus fasciculatis. Linn.

C'est un arbrisseau du Malabar, qui fleurit dès la première année qu'on l'a semé. Ses baies se mangent. On pile cette plante, & on en fait boire la décoction avec le cumin pour dissiper les pustules qui naissent au nombril. Le suc exprimé de ses fleurs s'introduit dans les narines, pour dissiper les douleurs de la tête.

(*Extr. de l'anc. Encyclop.* M. Mahon.)

BEM-TAMARA. (*Mat. méd.*)

Nymphaea 4 nelumbo, fol. peltatis undique integris. Linn.

C'est une plante aquatique du Malabar, qui a l'apparence d'un nénuphar. Ses fleurs ont une odeur forte d'anis & de canelle. Le tubercule de ses racines se pile, pour en faire, avec le beurre, un onguent qui corrige tous les maux d'yeux. Le même onguent, uni au gingembre & à la coriande, s'applique avec succès sur les hémorrhoïdes.

(*Extr. de l'anc. Encyclop.* M. Mahon.)

BEN. (*Mat. méd.*)

On nomme noix de *ben*, en matière médicale des noyaux ovales un peu triangulaires de la grosseur des noisettes, garnies de trois ailes qui s'en détachent facilement, & qui contiennent, sous une enveloppe dure & presque ligneuse, une amande blanchâtre très-huileuse. L'arbre qui donne ces espèces de noix est de la famille des légumineuses; la gousse ou sorte de silique qui renferme les noix au nombre de dix-huit ou vingt est longue d'un pied, un peu triangulaire, & s'ouvre en trois valves, ce qui fait un de ses caractères distinctifs. Cet arbre croît dans les lieux sabloneux du Malabar, de Ceylan, & dans plusieurs autres régions des Indes orientales. Il est nommé par Linnéus, *guilandina moringa*.

L'écorce a le goût âcre & piquant du raifort; on trouve la même saveur dans la racine; les indiens la râclent & en font usage comme d'un assaisonnement; ils font cuire les siliques encore jeunes & tendres parmi les alimens dont ils relèvent le goût; presque toutes les parties de cet arbre sont employées comme médicamens dans l'Inde. Les diverses préparations servent contre les convulsions, le vertige, les fièvres, l'œdème, le mal de dents, l'enflure des joues. Le suc pur de l'écorce mêlé avec de l'ail & une certaine quantité d'ail sont d'usage contre les douleurs produites par le froid. Les feuilles chaudes appliquées sur les tumeurs des testicules, les détruisent avec énergie, même lorsqu'elles sont vérolíques. Le suc de ces feuilles tue les vers qui naissent si communément dans les ulcères de tous les pays chauds. On l'emploie aussi avec succès contre la gale & toutes les maladies de la peau.

On tire par les expressions des amandes de la noix de *ben* une huile sans odeur, d'une saveur un peu amère, & qui ne rancit jamais. Cette huile a été rangée parmi les purgatifs & employée comme telle, mais les arabes la regardoient comme caustique; l'observation ayant appris qu'elle nuisoit à l'estomac, on a cessé d'en faire usage : appliquée à l'extérieur en liniment, elle est apéritive & résolutive; elle n'est d'usage que dans l'art des parfums pour extraire les odeurs des fleurs, & pour falsifier les huiles volatiles ou essences.

Quelques auteurs de matière médicale ont fait deux espèces de *ben*; l'une qui produit la noix & l'huile dont nous venons de parler, c'est le *glans unguentaria, balanus myrepsica*; on connoît peu, suivant eux, l'arbre qui l'a fournit; l'autre est le mouringre, dont l'écorce & les feuilles & leur suc sont employés comme médicamens; ce dernier arbre est de la famille des légumineuses. Mais les botanistes les plus exacts, & M. Lamarck en particulier n'ont décrit que ce dernier, & c'est à lui qu'appartiennent véritablement les noix de *ben*.

(M. Fourcroy.)

BENATH.

Sorte de pustule phlegmoneuse.

(M. Caille).

BENCIUS ou DE BENCIIS, (Hugues) autrement dit *Hugues de Sienne*, parce qu'il étoit né en cette ville, fur un des plus célèbres médecins du quinzieme siècle. Il se distingua principalement à Ferrare & à Parme; il procura même assez de célébrité aux écoles de cette dernière ville. *Tritheme* parle de lui avec éloge. Il mérita aussi l'estime des médecins de son tems par les commentaires qu'il laissa sur les aphorismes d'*Hippocrate* & sur quelques ouvrages de *Galien* & d'*Avicenne*.

Voici les titres des uns & des autres.

In aphorismos Hippocratis & commentaria Galeni, resolutissima expositio. Venetiis, 1498, *in-fol.* *Ibidem*, 1517, 1523, *in-fol.* avec la plupart des ouvrages suivans.

Super

Super quartam fen primi Avicennæ præclara expositio. Venetiis, 1517, *in-fol.*

Consilia saluberrima ad omnes ægritudines. Ibid. 1523, *in-fol.*

In tres libros microtechni Galeni luculentissima expositio. Ibid. 1523, *in-fol.*

In primi canonis Avicennæ fen primam luculentissima expositio. Venetiis, 1523, *in-fol.*

In quarti canonis Avicennæ fen primam luculentissima expositio. Ibid. 1523, *in-fol.*

Ce médecin mourut à Rome en 1438. Dix ans après sa mort ses fils lui firent élever un superbe monument dans la ville de Ferrare, & ils le chargèrent de cette inscription :

DEO IMMORTALI MAXIMO.

HUGONI BENCIO SENENSI,

philosophorum ac medicorum suæ ætatis facilè principi,

Parenti optimo;

ob doctrinam excellentem de universo hominum genere,

B. M.

Filii posuerunt XI kalendas decembris, anno 1448.

François Bencius, un de ses fils, passa de l'école de Ferrare à celle de Padoue, & il y enseigna la médecine avec réputation. Il mourut en 1487.

(*Extr. d'El.* M. GOULIN.)

BENDARLI. (*Mat. méd.*)

Acrostichum 3 heterophyllum, frondibus integerrimis glabris petiolatis, sterilibus, sub-rotundis, fertilibus, linearibus. L.

Plante vivace de la famille des fougères, toujours couverte de feuilles & de fruits dans toutes les saisons. Le sue de ses feuilles se donne à boire, mêlé avec de l'eau de coco, pour affermir les dents & dissiper l'enflure des gencives : mêlé avec la *crotalaria* il passe pour dissiper tous les symptômes des maladies vénériennes.

(*Extr. de l'A. E.*) (M. MAHON).

BENEDETTI, que d'autres appellent BENEDICTI (Alexandre) étoit de Legnano, dans le territoire de Vérone. Il n'eut pas plutôt achevé le cours de ses études, qu'il passa en Grece & dans l'isle de Candie, où il fit long-tems la médecine, principalement à Modon dans la Morée & à la Canée. A son retour en Italie, il enseigna à Padoue jusqu'en 1495, qu'il alla s'établir à Venise. Mais les avantages qu'on lui promit, le firent bientôt sortir de cette ville; il s'engagea, en qualité de médecin, dans l'armée de la République, qui fut battue à Fornoue, le 6 juillet de la même année, lorsqu'elle voulut s'opposer, avec ses alliés, au retour du roi Charles VIII en France. Il paroît par une lettre écrite à *Bénédicti*, qu'il étoit encore en vie en 1508; on sait d'ailleurs qu'il a survécu au moins jusqu'en 1511, puisque dans un endroit de ses ouvrages, il parle du tremblement de terre arrivé cette année là en Italie.

Bénédicti semble avoir beaucoup lu les ouvrages des médecins grecs. On trouve, dans chaque chapitre de son traité général des maladies, le précis de ce que *Galien*, *Paul* d'Egine, *Oribase*, *Empédocle* & *Athénée* ont dit sur les différens sujets dont il parle : de sorte que ce traité peut passer pour un abrégé de la médecine grecque. C'étoit la coutume de son tems de ne donner que des ouvrages d'emprunt. On trouve cependant dans celui-ci des observations qui appartiennent à l'auteur; en particulier, il y fait entendre que la pratique des frictions mercurielles pour la guérison des maux vénériens, est presque aussi ancienne que l'époque de Naples, à qui on a attribué l'introduction de la vérole dans les autres pays de l'Europe. En effet, un italien nommé *Gilini*, se fondant sur l'analogie des maladies vénériennes avec celles de la peau, proposa, en 1497, le mercure comme un simple topique. Mais le traité général des maladies n'est pas le seul qui soit sorti de la plume de *Bénédicti*; on lui doit d'autres ouvrages.

De omnium à vertice ad plantam morborum signis, causis, differentiis, indicationibus & remediis, tàm simplicibus quàm compositis, libri XXX.

La première édition, qui est dédiée à l'empereur Maximilien I, est de l'an 1500 Les suivantes ont paru à Venise en 1533, *in-fol.*; à Bâle en 1539, *in-4*; dans la même ville en 1549 & en 1572, *in-fol.*, avec les autres ouvrages de cet auteur.

Celui-ci est un systême de pratique, qui mérite d'autant plus la préférence sur ceux qu'on avoit écrits jusqu'alors, que la diction en est meilleure, & que la doctrine des grecs y est plus souvent rappellée que celle des arabes.

De observatione in pestilentia. Venetiis, 1493, *in-4.* Papiæ, 1516, *in-fol.* Basileæ, 1538, *in-8*, avec les ouvrages d'*Ange Bolognirus*, de *Jean Almenar*, de *Dominique Massaria* & de quelques autres médecins.

Anatomiæ, sive de historia corporis humani libri V.

Il a écrit ce traité en 1483, & la première édition est de Venise, 1497, *in*-8. On remarque encore les suivantes. Venise, 1502, *in*-4. Paris, 1514, *in*-4. Venise, 1527, *in*-12. Strasbourg, 1528, *in* 8.

Quoique l'auteur ait plusieurs fois disséqué devant un grand nombre de spectateurs; quoiqu'il ait même parlé des amphithéatres de Verone & de Venise, où l'on démontroit de tems en tems la structure du corps humain sur les cadavres, il n'a rien avancé de nouveau en anatomie.

De medici atque ægri officio, libellus. Lugduni, 1505, *in*-8, avec l'ouvrage de *Symphorien Champier*, qui est intitulé: *De medicinæ claris scriptoribus.*

Opera omnia in unum collecta. Venetiis, 1533, *in-fol.* Basileæ, 1539, *in*-4. 1549, 1572, *in-fol.*

(*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BENEDICTE LAXATIVE. (*Mat. méd.*)

La *bénédicte laxative* est un électuaire préparé à froid, & par le mélange exact de la poudre de racine de turbith, d'écorce de la racine d'ésule, de diagrede, d'hermodattes, de quatre semences ombellifères, & de neuf substances aromatiques avec du miel. On commence par bien mêler toutes les poudres, on les délaie ensuite dans du miel un peu chaud, & on en forme un électuaire purgatif. On le prescrivoit autrefois à la dose de quelques gros, pour évacuer la pituite, la sérosité, les humeurs blanches en général; pour vider les eaux des hydropiques, pour lever les obstructions, pour rappeler le cours des règles supprimées ou diminuées, pour chasser les vents; mais on n'emploie presque plus ce médicament, parce qu'il est trop composé pour être bien certain dans ses effets, & parce qu'il est susceptible d'altération dont il n'est pas possible de déterminer la nature. On le fait quelquefois entrer dans les lavemens évacuans, stimulans & carminatifs, à la dose d'une demi-once ou d'une once. Il seroit plus utile de conserver les poudres toutes préparées & de les mêler avec le miel dans le moment où l'on veut s'en servir, que de le préparer pour plusieurs mois & même pour des années comme on l'a fait. On éviteroit par-là les altérations produites par la fermentation à laquelle il est exposé par la nature de son mélange, & en raison du miel qui en fait l'excipient. (M. Fourcroy.)

BENEDICTI, (Dominique) médecin, mourut de la peste en 1631. Il a écrit plusieurs ouvrages qui sont demeurés en manuscrit dans les bibliothèques, & n'ont jamais été publiés. Les auteurs qui en parlent, assurent que c'est une vraie perte pour la république des lettres, & spécialement pour la médecine qui pouvoit en tirer d'utiles connoissances.

Les historiens parlent d'un autre *Dominique Benedicti* ou *Benedetti* qui naquit en 1689 à Venise, où il professa la médecine pendant long-tems. Il fut élu prieur du collège des médecins de cette ville en 1748; & comme il avoit beaucoup de goût pour la poésie, il composa plusieurs ouvrages anatomiques en vers latins, dont *Mazzuchelli* fait mention. *Jean-Baptiste Lazzaroni* les inséra dans la collection qu'il publia à Venise en 1740, *in*-4.

(*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BENEDICTUS, (Jean) médecin allemand, n'est connu que sous ce nom latin sous lequel il se désigne à la tête de ses ouvrages.

Jean Benedictus exerça à Rome, à Venise, à Bologne & dans plusieurs autres villes d'Italie. Il écrivit quelques ouvrages du tems de Sigismond I, roi de Pologne, c'est-à-dire, avant l'an 1548, qui est celui de la mort de ce prince. Il parle de Sigismond au sujet d'une racine qu'il appelle *rheu lithuanicum*, & qui fut trouvée dans les montagnes de Lithuanie sous le règne de ce roi.

Voici les titres de ses ouvrages:

Libellus novus de causis & curatione pestilentiæ. Cracoviæ, 1521, *in*-4, 1552, *in*-8.

Regimen de novo & prius Germaniæ inaudito morbo, quem passim anglicum sudorem, alii gurgeationem appellant, præservativum & curativum hujus & cujusvis epidemiæ utilissimum. Cracoviæ, 1530, *in*-8.

L'édition de ces deux traités à Cracovie, porte à croire que l'auteur avoit séjourné pendant quelques années dans cette ville, avant de passer en Italie.

On trouve, dans *Manget*, deux autres médecins du nom de *Benedictus*, comme *Libere*, qui a écrit:

Nucleus Sophicus, seu, Explanatio in tincturam physicorum Theophrasti Paracelsi. Francofurti, 1623, *in*-8.

Julien-César Benedictus, médecin, natif d'Aquila au royaume de Naples, a donné au public:

De pepasmo seu coctione quæstiones ad mentem Hippocratis, Aquilæ, 1636, *in*-8.

De loco in Pleuritide. Romæ, 1644, 1693, *in*-8.

Epistolarum medicinalium libri decem. Romæ, 1649, *in*-4.

Consultationum medicinalium opus. Venetiis, 1650, *in*-4.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BÉNÉFICE. (*Alvi profluvium.*)

On appelle, en terme de médecine, *bénéfice de ventre* un dévoiement spontané, qui arrive sans aucun purgatif, & par les seules forces de la nature. Ce débordement, le plus souvent bilieux, est regardé avec raison comme la marque d'une bonne constitution, dans laquelle les différens couloirs sont bien disposés, les humeurs mobiles, & le spasme & l'éréthisme nuls. Dans les individus, au contraire, chez qui dominent les vices opposés à ces précieuses qualités, les humeurs dépravées s'amassent, & occasionnent, soit des fièvres dites putrides, avec des symptômes plus ou moins funestes, soit différentes espèces de maladies chroniques. (M. MAHON.)

BENETTI (Jean-Dominique) naquit à Ferrare, le 5 février 1658. Après une étude sérieuse des belles-lettres, de la philosophie & de la médecine, il reçut, en 1680, le bonnet de docteur en cette dernière faculté, & passa bientôt à la chaire de médecine-pratique. Il s'y fit tant de réputation, que le magistrat de Ferrare le nomma, en 1687, médecin de son grand hôpital de Sainte-Anne. Son nom, déjà célèbre par le mérite qu'on lui connoissoit, le devint davantage par les belles cures qu'il fit dans cette maison; c'est ce qui engagea la ville de Fano, au duché d'Urbin, à lui présenter la place de premier médecin; & Ferdinand-Charles, duc de Mantoue, à le nommer médecin de sa personne & à le combler d'honneurs & de présens.

Bénetti aimoit le travail. Nous eussions eu de lui plusieurs ouvrages, si la mort ne l'eût pas empêché de publier la plupart de ceux qu'il a écrits. Il destinoit les suivans à la presse: *Exercitationes de vini calidi potu. Usus in abusum, sive, de consuetudinibus. Praxis medico-moralis continens omnia quæ morali unà cum medico sunt apprimè necessaria.*

Il n'y a eu d'imprimé que le traité dédié au cardinal Thomas Rafo, évêque de Ferrare; il a paru à Mantoue en 1718, *in*-4, sous ce titre:

Corpus medico-morale divisum in duas partes. Prima continet adnotationes in Joannis Bascarini, medici ferrariensis, dispensationum medico-moralium canones duodecim, totidemque explanationes de jejunio Quadragesimali. Secunda continet Appendicem de Missa & de Horis Canonicis, additionem ad Parochos Monialium, Confessores & Medicos, ubi de Confessione, Viatico ac Extremâ-Unctione, quantùm ad Medicos attinet. Corollaria, Additiones & Complementum de pœnitentiis ac de oratione.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BENEVOLI (Antoine), originaire de Norcia, ville d'Italie au duché de Spolette, naquit en 1685 dans un château du même duché. Il étoit fort jeune, lorsqu'il perdit son père, qui le laissa sans fortune; mais il eut le bonheur d'être secouru par un de ses parens, nommé *Jérôme Accoromboni*, habile chirurgien, qui l'envoya à l'âge de neuf ans à Florence. Il y apprit le latin, étudia ensuite la philosophie, s'appliqua à l'anatomie sous *Thomas Puccini*, & à la chirurgie sous *Angelo Querci*, qui étoit alors le plus célèbre professeur en cet art. *Bénévoli* fit des progrès si rapides sous ses maîtres, que bientôt il fut regardé lui-même comme un habile chirurgien, & s'acquit sur-tout beaucoup de réputation dans le traitement des maladies des yeux & des hernies.

Come III, grand-duc de Toscane, le gratifia d'une pension en 1719. Le cardinal Buon-Compagni, archevêque de Bologne, le fit venir dans cette ville, pour le consulter sur la cataracte, dont il étoit attaqué. *Bénévoli* l'opéra, & le succès de cette cure lui fit honneur. Ce fut principalement à Florence, qu'il se distingua par quantité de belles opérations. Pour se rendre de plus en plus utile au public, il associa à ses travaux le célèbre *Nannoni* & *Jean-Dominique Baciocchi*. Comme toutes les grandes opérations étoient également connues de *Bénévoli*, il devint lithotomiste de l'hôpital de Sainte-Marie-la-Neuve, & enfin premier chirurgien de cette maison en 1755. Il n'a guère survécu à sa nomination à cette dernière place; car il mourut à Florence le 7 mai 1756, âgé de 71 ans. On a de lui:

Lettera sopra la cataratta gleucomatosa. Florence, 1722, *in*-8.

Cette lettre est adressée à *Valsalva*. L'auteur se prend pour juge des opinions différentes qu'on a proposées sur la cataracte. Quant à lui, il la fait dépendre de l'opacité du crystallin, sans cependant oser assurer qu'elle ne soit pas quelquefois occasionnée par une membrane logée dans les chambres de l'humeur aqueuse.

Nuova proposizione intorno alla caruncula dell' uretra detta carnosita, aggiunta sopra la cataratta gleucomatosa. Florence, 1724, *in*-12.

Il y donne une description succincte du *verumontanum*, & tâche de prouver que cette partie est le siège des caroncules. Au reste, il blâme l'usage des bougies corrosives, auxquelles il préfère les adoucissantes.

Manifesto sopra alcune accuse contenute in uno certo parere del Signor Pietro Paoli Lupi. Florence, 1730, *in*-4.

Non-seulement *Lupi* s'étoit attaché à réfuter l'opinion de ceux qui placent le véritable siège de la cataracte dans le crystallin, mais il soutenoit que cette maladie est toujours produite par une membrane placée dans la chambre antérieure de l'humeur aqueuse.

Giustificatione delle replicate accuse del Signor Pietro Paoli Lupi. Florence, 1734, *in*-4.

L'opiniâtreté avec laquelle *Lupi*, chirurgien de Lucques, soutenoit ses sentimens, obligea *Bénévoli* à justifier sa façon de penser par de nouvelles preuves.

Dissertazioni sopra l'origine dell' ernia intestinale: intorno alla più frequente cagione dell' ischuria: sopra il leucoma: aggiuntavi XL Osservationi. Florence, 1747, *in*-4.

Le relâchement des anneaux est, suivant notre auteur, la cause la plus fréquente des hernies. La strangurie est produite par l'âcreté de l'urine, & c'est sur cette cause qu'il établit l'analogie qu'il y a entre cette maladie & le tenesme. Les observations qui terminent cet ouvrage, sont d'autant plus intéressantes, que *Bénévoli* expose avec candeur ses fautes & ses succès.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BENGIRI. (*Mat. méd.*)

Arbre du Malabar. L'écorce de la racine & du tronc de cet arbre, & son fruit blessés, rendent un suc laiteux âcre, & si brûlant que ceux qui mordent dans son fruit ont la bouche d'abord enflammée, ensuite enflée au point que la mort s'ensuit peu de temps après. Ses feuilles ont une saveur douce & astringente. Les amandes de ses graines sont pareillement douces & agréables au goût. Ses feuilles, pilées & pulvérisées, s'appliquent sur les ulcères comme un caustique, pour en ronger & enlever les chairs fongueuses & baveuses. On les pile encore, & on les coud dans un nouet avec de la bouze de vache, qu'on fait ensuite chauffer, & qu'on applique sur les parties attaquées de tremblemens de nerfs & de convulsions spasmodiques.

(*Extr. de l'anc. Encyc.*) (M. Mahon.)

BÉNIGNITÉ. (*Méd. pratiq.*)

On entend communément par ce mot le caractère d'une maladie dont les symptômes ne sont point fâcheux, & dans laquelle le malade n'est point exposé à un grand danger. C'est dans ce sens que les auteurs ont distingué la petite vérole en *bénigne* & en *maligne*. On dit aussi une fièvre *bénigne* & une fièvre *maligne*. Le mot *malignité* exprime donc le caractère de maladie opposé. *Benin* s'employe pour désigner un médicament dont l'action n'est pas violente. Tel étoit sans doute le clystère benin, benin, benin, ordonné par M. Purgon, pour déterger, déterger, déterger les entrailles de M. Argan. Le terme *malin* s'applique aux symptômes, & non point aux médicamens. On dit un *charbon malin*. (M. Mahon.)

BENIMIRAM. (*Voy.* Isaac, dit Benimiram.)

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BENJOIN. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe VI. *Percepta*.

Ordre III. Sensations.

Sect. I. Les sens. L'odorat.

Le *benjoin* offre un des parfums les plus agréables. On le brûle aux pieds des autels, dans les appartemens pour en détruire l'air corrompu, & pour donner aux boudoirs une vapeur qui flatte l'odorat des voluptueux. On dissout cette résine dans l'esprit de vin, & on en obtient une teinture dont quelques gouttes jetées dans l'eau la rendent trouble & laiteuse; c'est une espèce de lait virginal que beaucoup de femmes emploient à leur toilette comme un bon cosmétique; lorsqu'on en use rarement, on en peut retirer quelque avantage; mais si l'on s'en sert habituellement, nous croyons qu'il peut flétrir & dessécher la peau, plutôt que de lui donner la fraîcheur qu'on desire, & que l'eau pure est infiniment préférable.

C'est avec le *benjoin* pulvérisé & de la peudre de charbon qu'on fabrique des chandelles & des pastilles odoriférantes, auxquelles on mêle encore d'autres poudres de la même classe pour varier les odeurs & leur communiquer plus ou moins d'énergie.

(M. Macquart.)

BENJOIN. (*Mat. méd.*)

Le *benjoin* est un suc balsamique, sec, dur, fragile, très-inflammable, très-odorant, fort employé en médecine & dans quelques arts. On l'a nommé *benzoinum*, *belzoinum*, *belzoe*, *belzoim*, *benivinum*, *benivini*, *assa dulcis*.

On en distingue deux espèces dans les boutiques; la première, la plus pure & la plus précieuse, est appelée *benjoin* amygdaloide, parce qu'il est formé de larmes blanches, pures, à-peu-près semblables à des amandes, enveloppées d'un suc jaune rouillé, pâle, & imitant assez bien le nougat; l'autre espèce est le *benjoin* commun; celui-ci n'offre point les larmes ou fragmens blancs; on n'y trouve que quelques grains d'un blanc ou d'un gris jaunâtre mêlés dans un suc brun foncé ou noir. La première espèce doit être préférée à la seconde pour l'usage médicinal, & l'on doit réserver le *benjoin* commun aux arts, & spécialement pour la préparation des parfums.

L'arbre qui fournit le *benjoin* est suivant quelques naturalistes, une espèce de laurier; Linnéus l'a décrit ainsi dans ses premiers ouvrages: *Laurus benzoinum, foliis inermibus, obversè ovatis, utrinque acutis, integris annuis*; mais dans sa matière médicale, (*edit. quarta* 1782) il le nomme *croton*

benzoe, foliis linearibus subrepandis, nudis, venis rubris. Il ressemble au citronier. Il croît à Ceylan, à Sumatra, à Java, à Siam, &c. C'est par les incisions de cet arbre qu'on retire le *benjoin.*

L'analyse chymique du *benjoin* est une des plus connues & des mieux faites, relativement aux sucs résineux. C'est un véritable baume, c'est-à-dire une combinaison naturelle d'une résine avec un acide concret qu'on en dégage par l'action de la chaleur & de l'eau. L'odeur du *benjoin* chauffé est vive, fragrante & agréable, il fait un des matériaux de l'encens fin. Une chaleur un peu forte le fond & l'enflamme; alors son odeur devient piquante & âcre; elle excite la toux & l'éternument. Si on l'expose au feu dans des vaisseaux fermés, on en tire un sel acide cristallisé & une huile brune très-odorante. Pour obtenir le sel qu'on nomme fleurs de *benjoin* dans les pharmacies, on met sur une terrine qui contient ce baume en poudre ou en fragmens, un cône de carton qu'on lutte bien; on chauffe lentement, le sel sublimé s'attache sur l'intérieur de ce cône; on continue jusqu'à ce qu'il commence à devenir jaune. Il est sous la forme d'aiguilles ou prismes fins qu'on détache & conserve dans des vases bien bouchés. Après ce sel il se dégage du *benjoin* une huile assez épaisse & utile en médecine. Pour l'avoir à part, on arrête le feu, on laisse réfroidir la terrine, on en tire le *benjoin* qui est fondu en une seule masse, & qui est déjà noir. On le met avec du sable dans une cornue de grès, & on chauffe plus fortement que pour obtenir le sel acide. Il passe une huile d'abord jaunâtre, ensuite brune, épaisse, d'une odeur forte & agréable, qui est encore mêlée de sel acide; on peut même séparer une portion de celui-ci en redistillant cette huile pour la rectifier.

Le *benjoin* est dissoluble en entier dans l'alcool. Sa teinture est employée en médecine & dans l'art des parfums. Elle sert à préparer le lait virginal, qui n'est que cette teinture précipitée par une grande quantité d'eau.

Le *benjoin* entier est employé en médecine. On le compte parmi les apéritifs, les fondans, les remèdes nervins, résolutifs, incisifs, antiseptiques. Il pousse assez fortement à la peau; il est même très-utile par cette propriété dans les fièvres éruptives, dont la marche est lente par défaut de force, & dans celles qui sont compliquées de putridité. Plusieurs médecins l'emploient dans ces cas avec le camphre & le safran. Ils en ont aussi vu de bons effets dans les fièvres putrides & même malignes. On le donne encore avec succès pour diviser l'humeur catarrhale & pituiteuse des poumons. On l'administre à la dose de quelques grains, & même jusqu'à un scrupule ou un demi-gros, en le faisant triturer avec un jaune d'œuf, soit pour le mêler à des liquides, soit pour l'introduire dans des masses pilulaires. Suivant l'observation des médecins qui l'ont employé de cette manière, il n'échauffe pas comme on pourroit le craindre.

On le fait entrer dans les onguents & dans les emplâtres, mais il n'ajoute pas beaucoup à leurs vertus. On l'emploie en fumigation comme tonique, nervin, incisif, pénétrant. Cette fumée mêlée en petite quantité à l'air est utile dans les ulcères du poumon.

Les différentes préparations du *benjoin* sont fort en usage; son sel acide est très-utile, mais ses propriétés sont assez importantes en médecine pour que nous lui destinions un article à part à la fin de celui-ci. L'huile qui se dégage du *benjoin* par la distillation, est un très-bon remède interne & externe; on la donne à l'intérieur à la dose de quelques gouttes; elle est très-utile dans les blessures des nerfs, des tendons, des aponévroses, des ligamens.

La teinture de *benjoin* ou sa dissolution dans l'alcool est employée pour déterger les vieux ulcères & y faire naître plus d'action; elle l'est aussi dans la carie des os.

Les usages de ce baume dans les arts ne sont pas moins importans. On le brûle dans les temples comme encens; sa teinture précipitée par l'eau fait le lait virginal dont on se sert comme cosmetique.

De l'acide benzoïque.

On sait depuis Blaise de Vigenères, qui écrivoit au commencement du siécle dernier, que le *benjoin* fournit à la distillation un sel acide crystallisé en aiguilles très-odorantes, d'une saveur âcre qu'on nomme en pharmacie *fleurs de benjoin.* Autrefois les chimistes pensoient que c'étoit un acide minéral modifié, mais aujourd'hui les propriétés particulières & caractéristiques qu'on y a reconnues, ne permettent plus de douter que ce ne soit un acide végétal différent de tous les autres.

Cet acide n'existe pas seulement dans le *benjoin*, on le trouve aussi dans les baumes du Pérou & de Tolu, dans le storax & le liquidambar; la vanille en contient, & on le voit cristallisé au-dehors des gousses qu'on a conservées dans des boîtes de fer-blanc. Schéele l'a aussi trouvé dans le sucre de lait, & l'extrait d'urine; nous avons dit qu'on le retiroit communément du *benjoin*, par la sublimation à un feu doux. Geoffroi découvrit, en 1738, qu'on pouvoit l'extraire par l'eau, & que cette substance saline étoit toute contenue & formée dans le *benjoin.* Je l'ai extrait, par ce même procédé, du baume du Pérou, du storax, des gousses de vanille; mais ce moyen n'en fournit qu'une petite quantité, parce que la résine du *benjoin*, qui ne se mêle point à l'eau, enveloppe & défend une grande partie du sel acide.

Schéele a donné, en 1776, dans les mémoires de Stockholm, des observations importantes sur l'acide benzoïque. Quatre-vingt-seize parties de *benjoin* lui ont fourni, par la sublimation entre neuf à dix, de ce sel sublimé ; ce qui est fort éloigné de l'estimation de Spielman, qui assuroit qu'il en avoit obtenu le quart du *benjoin* employé. Il paroît que le chimiste de Strasbourg l'avoit estimé mêlé de beaucoup d'huile empyreumatique. Schéele fit bouillir de l'eau sur du *benjoin* en poudre, mêlé de craie, filtra la liqueur, qui ne donna point de sel par le refroidissement ; de l'acide sulfurique versé dans cette liqueur, en sépara l'acide benzoïque en poudre, & indiqua que cet acide s'étoit uni à la base de la craie, & avoit formé un sel neutre soluble dans l'eau : cependant, la quantité d'acide concret & précipité par ce procédé, n'étoit pas plus considérable que celle qu'on obtient par la simple lixiviation. Schéele pensa qu'il en obtiendroit davantage en employant une matière susceptible d'agir sur la résine, & de faciliter la séparation du sel. La potasse ne remplit pas son objet ; la résine se réunissoit à la surface de la liqueur, sous la forme d'une huile épaisse & tenace, qui ne permettoit pas d'espérer une séparation assez complette de l'acide. La chaux vive lui réussit mieux, & on s'en sert d'après lui de la manière suivante. On prend quatre onces de chaux vive, on l'éteint avec douze onces d'eau ; on en ajoute huit livres, lorsque le bouillonnement a cessé ; on verse six onces de cette eau de chaux sur une livre de *benjoin* en poudre ; on remue assez fortement pour mêler ces deux substances ; on verse peu-à-peu l'eau de chaux : ce mélange, par parties, empêche le *benjoin* de se réunir en masse ; on chauffe le liquide sur un feu doux, pendant une demi-heure, en l'agitant continuellement ; on retire du feu, & on le laisse déposer pendant plusieurs heures ; on décante ensuite la liqueur claire ; on jette huit livres d'eau sur le résidu ; on la fait bouillir une demi-heure ; on réunit cette liqueur claire à la précédente ; on répète deux fois encore ce lavage & cette ébullition ; on finit par arroser le résidu mis sur un filtre avec de l'eau chaude. Toutes ces lessives sont ensuite réduites à deux livres par l'évaporation ; il se sépare un peu de résine : la liqueur évaporée étant refroidie, on y verse goutte à goutte de l'acide muriatique, jusqu'à-ce qu'il ne se fasse plus de précipité, & qu'il y ait une saveur d'acide sensible dans le liquide ; le sel de *benjoin* se précipite sous la forme de poussière : on l'édulcore sur le filtre, si on veut l'avoir en cristaux, on le dissout dans cinq ou six fois son poids d'eau bouillante ; on filtre à travers un linge, & on laisse refroidir lentement cette dissolution ; le sel se dépose en prismes comprimés & très-longs. Dans ce procédé, la chaux absorbe l'acide benzoïque, & forme avec lui un benzoate calcaire qui est très-soluble ; la résine se sépare de ce sel, qui n'a que très-peu d'affinité avec elle ; l'acide muriatique, dont l'attraction pour la chaux est plus forte que celle de l'acide benzoïque, s'empare de cette terre, & sépare l'acide végétal ; la liqueur, réduite à deux livres par l'évaporation, ne suffit plus pour tenir cet acide en dissolution, & presque tout se dépose : le benzoate calcaire n'a pas l'odeur du *benjoin* ; mais aussitôt que l'acide benzoïque est séparé par l'acide muriatique, il reprend l'odeur vive qui est propre à cette substance balsamique. Par ce procédé, Schéele a obtenu 12 à 14 gros d'acide benzoïque par livre de *benjoin*, tandis que la sublimation n'en donne que 9 à 10 ; il avertit encore que la purification de ce sel par l'eau chaude & par la cristallisation, en fait perdre une grande quantité, & que cette purification n'est pas nécessaire pour les usages pharmaceutiques : en effet, ce sel bien cristallisé est très-difficile à réduire en poudre ; & la purification n'a pour objet que d'en séparer environ deux grains de résine par livre de *benjoin*. Enfin, il remarque que la filtration de cet acide dissous dans l'eau, ne peut être faite qu'à travers un linge. Comme il se sépare promptement, & à mesure que la liqueur se refroidit, ce sel bouche les pores du papier, & la filtration ne peut avoir lieu.

Depuis les expériences de Schéele, M. Lichtenstein a publié en Allemagne des observations sur l'acide benzoïque, dans lesquelles il assure que la sublimation fournit plus de cet acide que le procédé par l'eau de chaux ; mais je pense avec Schéele & M. Morveau, que cela ne peut s'entendre que de ce sel purifié.

L'acide benzoïque pur a une saveur légèrement aigre, piquante, chaude & âcre. Son odeur n'est que peu aromatique ; il rougit bien la couleur du tournesol.

La chaleur le volatilise, en augmentant singulièrement son odeur. Si on l'expose au feu du chalumeau dans une cuillere d'argent, il se liquéfie, suivant l'observation de M. Lichtenstein, & il s'évapore sans s'enflammer. En le laissant refroidir, il forme une croute solide, qui offre à sa surface des traces de cristallisation en rayons divergens ; il ne brûle avec flamme, que lorsqu'il est en contact avec des corps eux-mêmes fortement enflammés. Le contact d'un charbon ardent ne fait que le sublimer rapidement.

L'air ne paroît avoir aucune action sur cet acide ; car après avoir été conservé vingt ans dans un vaisseau de verre, il étoit très-pur, & n'avoit rien perdu de son poids. Son odeur se dissipe, mais reparoît par la chaleur.

L'acide benzoïque n'est que très-peu soluble dans l'eau froide. Il paroît, d'après les expériences de MM. Wenzel & Lichtenstein, que 480 grains d'eau froide n'en dissolvent qu'un grain, & que la même quantité d'eau bouillante peut en dissoudre 20 grains, dont 19 se séparent par le refroidissement. Bergman dit que l'eau bouillante peut en prendre $\frac{1}{24}$ de son

poids, & qu'à la température moyenne, elle en dissout à peine $\frac{1}{500}$.

L'acide benzoïque s'unit à toutes les bases terreuses & alcalines, & forme avec elles les benzoates d'alumine, de baryte, de magnésie, de chaux, de potasse, de soude & d'ammoniaque. On ne connoît point les propriétés caractéristiques de chacune de ces combinaisons, non plus que les attractions diverses de cet acide pour les bases. M. Lichtenstein assure qu'il préfère les alcalis fixes & même l'ammoniaque, aux terres alumineuse, magnésiene & même calcaire; mais il faut des expériences plus multipliées, pour déterminer exactement l'ordre de ces attractions, d'autant plus que Bergman les indique indifféremment. Suivant lui, la chaux en sépare les bases alcalines, & la baryte en sépare la chaux; il dégage l'acide carbonique de toutes ces bases.

L'acide sulfurique concentré le dissout facilement sans chaleur & sans bruit, suivant le même chimiste; cependant, il passe à l'état d'acide sulfureux: on peut en séparer l'acide benzoïque non altéré par l'eau.

L'acide nitrique le dissout de même, & l'eau dégage également ce sel sans altération. M. Morveau a augmenté l'action de ces deux corps par la chaleur; le gaz nitreux ne s'est dégagé qu'à la fin, & l'acide benzoïque s'est sublimé en entier sans altération. Cependant, M. Hermstadt dit qu'en employant de l'acide nitreux concentré, l'acide benzoïque devient fluide, plus fixe, & prend les caractères de l'acide tartareux ou oxalique; mais ce résultat, qui est par lui-même fort incertain, demande de nouvelles recherches. Ce qui paroît plus vrai sur cet acide, c'est qu'il diffère par sa nature & ses propriétés de tous les autres acides végétaux, & qu'il retient une huile essentielle qui lui donne de l'odeur, de la validité, de la combustibilité, & de la dissolubilité dans l'alcool.

L'acide benzoïque pur & blanc, est un des médicamens béchiques incisifs les plus actifs, & les plus promps dans son action. On sait que lorsqu'il est réduit en vapeur & porté avec l'air dans les bronches & dans les vésicules pulmonaires, il excite la toux. C'est à ce sel en vapeur qu'est dû l'effet de la fumée de *benjoin* dans les maladies de poumon. On le prescrit avec succès dans les affections catarrhales, pituiteuses, & froides de ce viscère; dans l'asthme humide, dans les ulcères de la poitrine: la dose est de 4 jusqu'à 8 ou 10 grains. On le dissout dans des potions, dans des émulsions, dans des loochs; on l'administre aussi sous forme pilulaire.

(M. FOURCROY).

BENJOIN FRANÇOIS. (*Mat. méd.*) (*Voyez* IMPÉRATOIRE.) (M. MACQUART.)

BENIVENI (Antoine), médecin de Florence, qui eut beaucoup de goût pour l'observation, s'appliqua avec tant de fruit à reconnoître les causes des maladies, qu'il lui est arrivé de remarquer plusieurs choses dont les anciens n'ont point parlé. C'est principalement par les ouvertures des cadavres qu'il est parvenu à faire ces découvertes. Convaincu de l'importance des dissections à cet égard, il saisit toutes les occasions propres à jetter du jour sur l'état des viscères après la mort.

Ce fut du temps de *Beniveni* que Charles VIII, roi de France, fit la conquête du royaume de Naples. Ce médecin étoit déjà en réputation en 1495, lorsque les François allèrent prendre dans ce royaume le germe des maux vénériens, qu'ils ont porté dans leur patrie. Il parle de cette maladie dans l'ouvrage que nous avons de lui; mais *Astruc* & *Haller* lui prêtent là-dessus des sentimens tout opposés. Suivant le premier, il regardoit la vérole comme une maladie nouvelle; & il approuvoit un onguent mêlé de mercure, dont on se servoit de son temps. Suivant le second, *Beniveni* n'étoit point de l'opinion de ses contemporains sur la nouveauté des maux vénériens en Europe; il prétendoit que la vérole y étoit connue depuis long-temps sous le nom de *mentagra* & de *lichenes*. Quant aux frictions mercurielles, il en condamnoit l'usage, & se récrioit contre ceux qui avoient adopté la méthode de s'en servir. Mais quels qu'aient été les sentimens de ce médecin, l'origine de la vérole en Europe présente encore des incertitudes à dissiper, & le mercure est unanimement regardé comme le remède spécifique de cette maladie.

Ce médecin mourut le 11 novembre 1502. Son ouvrage fut imprimé sous ce titre :

De abditis nonnullis ac mirandis morborum & sanationum causis. Florentiæ, 1507, *in-4. Parisiis*, 1528, *in-fol.*, avec le livre de *Galien*, *de Plenitudine*, traduit par *Guinthier d'Andernach. Basileæ*, 1528, *in-fol.*, avec les œuvres d'*Apulée. Ibidem*, 1529, *in-8*, avec les recettes de *Scribonius Largus*, & les commentaires de *Rembert Dodoens* sur les observations de l'auteur. *Coloniæ*, 1581, *in-8*; *Amstelodami*, 1621, *in-8*.

Beniveni fut enterré dans l'église de Notre-Dame de l'Annonciation à Florence. L'on mit une inscription sur son tombeau.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BENKARA, (*Mat. méd.*)

Nom malabare d'un arbrisseau qui est toujours verd, & qui porte du fruit deux fois l'an, savoir en mars & en septembre. Ses feuilles ainsi que ses fruits ont une saveur douce & légèrement astrin-

gente. Sa racine séchée se donne en poudre pour rappeller les règles supprimées, & pour faire sortir l'enfant mort & l'artière-faix, lorsque celui-ci reste dans la matrice après l'accouchement. Ses fruits se mangent avant leur maturité, pour arrêter la diarrhée, le flux de sang, & les menstrues immodérées. (*Extr. de l'A. E.*) (M. MAHON.)

BENOITE. (*Mat. méd.*)

Cariophyllata.

C'est un genre de plante à fleurs polypétalées de la famille des rosiers, qui a beaucoup de rapport avec les potentilles & la driade, qui comprend des herbes vivaces dont les fleurs terminales, & souvent d'un aspect agréable, produisent des semences munies de longues barbes, formant des têtes ordinairement très-hérissées. Il y en a huit espèces de décrites dans le dictionn. de botan. Tom. I.

Il y en a trois qui font nombre dans la matière médicale.

1°. La *benoite* commune, galiotte ou récise.

Cariophyllata vulgaris. Cas. Bauh. PIN. 221.

Geum urbanum. LINN.

La racine de cette plante est épaisse, fibreuse, brune; elle a au printemps une légère odeur de clou de gérofle; elle pousse une tige droite de la hauteur d'un pied & demi. Les feuilles radicales sont aîlées communément à cinq folioles; celles de la tige sont alternes, vertes, un peu velues. Les fleurs sont jaunes, dorées, petites, terminales, à cinq pétales. Le pistil devient une tête arrondie; les barbes des semences sont rouges & terminées par une queue recourbée.

Cette plante se trouve dans les lieux couverts & le long des haies, dans les environs de Paris, & dans toute l'Europe.

Les feuilles de *benoite* sont amères & stiptiques, leur suc rougit le papier bleu. La racine a un goût amer un peu astringent. On la recommande infusée dans du vin blanc, dans la petite vérole & dans les fièvres malignes. On croit qu'elle a une vertu aphrodisiaque, & que, placée dans de la bierre récemment faite, elle l'empêche de s'aigrir.

Elle passe pour apéritive & pour résolutive. On la vante dans la cachéxie, les pâles couleurs, contre les contusions. Lorsqu'elle est fraîche, on la recommande dans les catarres & les engorgemens de la tête, à cause du sel volatil qu'elle contient; mais lorsqu'elle est desséchée & qu'elle n'en contient presque plus, elle est astringente, & s'emploie utilement pour donner du ton aux fibres de l'estomac & des intestins, dans les diarrhées, le flux de sang & les hémorrhagies.

On donne la racine de *benoite* en substance, depuis un demi-gros jusqu'à un gros; en décoction & en infusion, la dose est depuis deux gros jusqu'à une demi-once, pour chaque chopine d'eau.

Les feuilles de *benoite* ne sont pas souvent employées. On dit qu'elles peuvent mondifier les ulcères, & qu'appliquées sur le poignet, avant les accès des fièvres intermittentes, elles ont la vertu de les faire quelquefois disparoître.

En général cette plante est peu employée, & on doit être en garde contre toutes les belles qualités dont on la dit pourvue.

2°. La *benoite* de Virginie.

Geum virginianum. LIN.

Cariophyllata virginiana, albo flore minore, radice inodorâ. Herman.

J. Lining donne à la racine de cette *benoite* le nom de *Radix anthelmia seu cariophyllata silvestris americana.*

Essays and obs. read before a society in Edinburgh. Tom. I. n°. 14.

Elle diffère de la précédente par la forme de ses feuilles presque deux fois aîlées, & des fleurs qui sont petites, blanches, avec des pétales entiers, à peine aussi grands que le calyce.

Cette plante croît dans l'Amérique septentrionale & est cultivée au jardin du roi.

Elle est très-vantée par les Indiens comme anthelmintique, & Lining en a vu de bons effets. On la prescrit aux enfans de trois ans à la dose de douze grains en poudre, en y ajoutant quelques gouttes d'huile de rhue ou d'absinthe. On en ordonne un scrupule en infusion, & on en prend matin & soir pendant quelques jours. Si la dose est forcée, on a à craindre les vertiges & des douleurs singulières qui se font sentir tant en dedans qu'au dehors de l'œil; c'est ce qui a obligé d'y mêler de l'huile éthérée, ou un peu de safran dans l'intention de détourner ces symptômes, ou de les calmer s'ils existent déjà.

3°. La benoite aquatique.

Cariophyllata aquatica flor. fran. 742 — 6.

Cariophyllata floribus nutantibus; petalis subemarginatis, calyce brevioribus, aristis tortis plumosis.

Geum rivale. LIN.

La

La racine de cette plante est fibreuse, noirâtre & oblongue; les tiges ont un pied de haut; les feuilles sont caulinaires, alternes, petites; les fleurs, au nombre de deux ou trois, sont pédonculées & terminales; le calice est d'un rouge noirâtre, les pétales rosés, les barbes des semences plumeuses. On trouve cette plante dans les lieux humides & montagneux de l'Europe.

Elle est vulnéraire, un peu astringente, & passe pour convenir particulièrement dans les hémorrhagies & les diarrhées. Elle n'est pas d'un usage bien fréquent.

(M. MACQUART).

BENTEKA. (*Mat. méd.*)

Nom d'un arbre du Malabar, que M. Adanson range dans la famille des bruyères ou des houx. Il s'élève à une très-grande hauteur. La décoction de ses feuilles avec le miel se donne pour tempérer l'ardeur de la fièvre pendant la petite vérole, en excitant les sueurs & poussant les boutons au-dehors.

(*E. de l'A. E.*) (M. MAHON).

BENTIRUTALI. (*Mat. méd.*)

Espèce de liseron, *convolvulus*, vivace du Malabar. Son suc préparé se donne intérieurement dans la maladie endémique appellée *pitao*. On le fait boire aussi joint avec le fruit & l'écorce du *cadel avanacu* ou *jalapu*, pour lâcher le ventre.

(*Ext. de l'anc. Encyc.*) (M. MAHON.)

BENVENUTI (Joseph), savant & laborieux chirurgien italien, s'est distingué dans la pratique de son art, qu'il a exercé à Lucques vers le milieu de ce siècle. Il fut de l'académie des curieux de la nature. On a de lui plusieurs ouvrages qui sont preuve de l'étendue de ses connoissances, ainsi que de son empressement à recueillir les écrits des auteurs qui ont traité de certaines matières intéressantes.

Dissertationes & quæstiones medicæ magis celebres. Luccæ, 1757, *in-8*.

C'est la seconde édition. On trouve, dans cette collection, des opuscules sur la circulation du sang dans l'état de santé & de maladie, sur la carie des os, sur l'hydrophobie, & le traité de *Conyers*, médecin anglois, sur les maladies des enfans.

Reflessioni sopra gli effetti del moto a cavallo. Lucques, 1760, *in-4*.

Il y fait voir les avantages de l'équitation.

Dissertatio physica de lumine. Vindobonæ, 1761, *in-4*.

De rubiginis frumentum corrumpentis causâ & medelâ. Luccæ, 1762.

Les moyens préservatifs qu'il propose peuvent être utiles, mais ils paroissent impraticables dans les champs d'une grande étendue.

Observationum medicarum, quæ anatomiæ superstructa sunt, collectio prima. Luccæ, 1764, *in-12*.

Elle roule sur l'histoire des maladies, d'après l'ouverture des cadavres.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN).

BENZOATES. (*Mat. méd.*)

C'est le nom qu'on donne, dans la nouvelle nomenclature chimique, aux combinaisons salines neutres de l'acide benzoïque, avec les bases terreuses, alkalines & métalliques. On n'a point encore employé ces sels en médecine. Il est vraisemblable que plusieurs des benzoates, & sur-tout le benzoate ammoniacal, auroient des vertus très-actives & très-utiles, dans les maladies des poumons, de l'estomac, des intestins, des voies urinaires.

(M. FOURCROY).

BERBERIS. (*Hygiène & mat. méd.*) (Voyez ÉPINE-VINETTE.) (M. MACQUART.)

BERCE. (*Mat. méd. & Hygiène.*)

Heracleum.

Genre de plante à fleurs conjointes de la famille des ombellifères, & qui comprend des herbes indigènes de l'Europe, qui ont des rapports assez sensibles avec les panais, les lasers, & les férules.

On en distingue huit espèces dans le dictionnaire de botanique, tom. I; & une d'entre elles est employée en médecine.

C'est la *berce* brancursine batarde.

Sphondylium vulgare hirsutum. Bauh. PIN.

Heracleum sphondylium. LINN.

Cette plante, très-commune dans les prez & sur les bords des bois, devient fort grande dans les jardins, & varie tellement selon les lieux où elle croît, que Crantz (Austr. fasc. 3, p. 11.) la nomme *heracleum protheiforme*.

Sa racine est grosse, longue, charnue, chargée d'un suc jaunâtre, amer & âcre. Sa tige monte à trois ou quatre pieds; elle est creuse, rameuse, cylindrique & velue. Ses feuilles sont alternes, fort amples, aîlées, velues. Les fleurs sont en parasol, à cinq pétales inégaux, blancs, quelquefois rougeâtres. Le calice se change en un fruit qui renferme

deux grandes graines applaties, ovales, d'une odeur désagréable, & d'une saveur un peu âcre. Elles fleurissent en mai, juin & juillet. Elle infeste les prez & les paturages, & détériore les foins, où elle se trouve en grande abondance.

Cette plante est émolliente & sudorifique; sa graine a de grands rapports avec celle de carvi & d'aneth. Sa racine cuite est incisive, apéritive, & soi-disant bonne pour détruire les callosités. Tout l'individu est peu employé: c'est faussement qu'on a dit que les Polonais en faisoient usage contre le plica; que ce peuple en composoit une boisson nommée *bartsch*. Ces assertions ont été réfutées par *Erndtelius*. (*Varsovia physice illustrata*, p. 139 & 210.) Selon lui, le bartsch se fait seulement avec le son de blé, ou de la farine, sur lesquels on a versé de l'eau, & qu'on laisse pendant quelques jours dans un lieu tiède, jusqu'à ce qu'il se fasse une fermentation, & que la liqueur ait acquis une saveur un peu acide.

Schulze von Krankh., *in lith.*, dit que presque tous les jours les Polonois mêlent cette plante dans les jus de viandes. J. G. Gmelin, *flor. sib.* j. 213, apprend que les Russes ont trouvé un moyen d'en tirer un esprit ardent.

Voici, suivant M. Steller, l'usage & les propriétés de cette plante dans le Kamtzchatka.

La *berce* est là d'un aussi grand usage que la *saranne*. (*Voyez* ce mot.) On en met dans les tartes, dans les soupes, & on ne peut s'en passer dans les cérémonies superstitieuses.

Elle est au nombre de leurs plantes douces. Dès que les Russes (comme l'a aussi observé Gmelin) se furent établis dans ce pays, ils remarquèrent qu'on pouvoit tirer de la *berce* une liqueur spiritueuse. Elle fournit la seule eau-de-vie qu'on y vende aujourd'hui publiquement. La *berce* y est très-commune. Les habitans la mouillent, & la préparent de la manière suivante.

Lors de la récolte, on coupe les pédicules des feuilles à l'endroit de leur insertion; on les ratisse avec un coquillage, & on en fait des paquets de dix chacun. Dès que ces paquets commencent à exhaler de l'odeur, on les enferme dans un sac, & il s'y forme une poussière douce, qui provient vraisemblablement du sucre de la moëlle de la plante. Cette plante sucrée (car ils la nomment ainsi) approche, suivant eux, du goût de la reglisse, & ils la trouvent fort agréable.

Ce sont les femmes qui en font la récolte; elles sont obligées de mettre des gants pour la cueillir, parce que son suc est si âcre & si caustique, qu'il fait élever des ampoules sur la chair, par-tout où il tombe. Quand les Russes veulent en manger au printemps, ils se contentent de la mordre, & prennent garde d'y toucher avec les lèvres. M. Steller dit avoir vu plusieurs personnes qui, pour n'avoir pas pris cette précaution, ont eu les lèvres, le menton, le nez, & les joues couvertes de pustules, dont l'enflure ne se dissipe qu'au bout de huit jours, lorsqu'elles ont crevé.

Pour retirer de l'eau-de-vie de cette plante, on met plusieurs brassées de *berce* dans un petit vaisseau, qu'on place dans un lieu chaud, où on le laisse jusqu'à ce que la liqueur fermente, ce qu'elle ne tarde pas à opérer, & souvent en brisant le vaisseau qui la contient. On réunit dans un grand vaisseau toutes les liqueurs qui ont déjà subi cette action, & le tout fermente au bout de vingt-quatre heures. Ensuite on met les plantes & la liqueur pèle-mèle dans une chaudière, que l'on couvre seulement avec un chapiteau de bois, auquel on adapte un canon de fusil. La première liqueur qui en sort a la force de l'eau-de-vie; cette eau-de-vie cohobée, c'est-à-dire distillée une seconde fois, produit une liqueur spiritueuse qui corrode le fer. Ce sont les riches du pays qui emploient cet esprit rectifié: le peuple se contente de ce qui passe à la première distillation.

Le marc qui reste dans l'alambic sert à procurer la fermentation à de nouvelles infusions: quelquefois on le donne au bétail pour l'engraisser. Il convient d'observer que l'eau-de-vie qu'on tire de la plante sans l'avoir ratissée, jette dans la mélancolie ceux qui en boivent, & leur cause le délire.

M. Steller prétend que cette eau-de-vie est si pénétrante, que son esprit acide noircit & coagule le sang; elle enivre facilement, & rend le visage noir. Il suffit d'en avaler quelques dragmes, pour avoir toute la nuit des songes affligeans. Ce qu'il y a de singulier, c'est que M. Steller a vu des gens qui, ayant bu de l'eau froide le lendemain du jour où ils s'étoient enivrés avec cette eau-de-vie, sont retombés dans une ivresse qui les empêchoit de se tenir debout.

Les habitans du Kamtzchatka se lavent les cheveux avec le suc de cette plante, pour se garantir de la vermine. Ceux qui veulent avoir des enfans ne mangent pas de la *berce* fermentée, persuadés que cette plante, ainsi préparée, éteint la puissance reproductive.

Toutes ces propriétés singulières de la *berce*, rapportées par M. Steller, appartiennent-elles bien véritablement à la *berce*? Est-ce bien cette plante, telle que nous la connoissons, qui est celle des habitans du Nord? Est-ce sa préparation particulière qui lui donne ces qualités? C'est ce dont il seroit curieux de s'instruire, & ce qui a droit d'exciter l'attention des chimistes à qui la botanique est familière.

(M. MACQUART).

BERCEAU. (*Hygiène.*)

Partie III. Règles de l'hygiène relatives aux besoins de l'homme.

Classe II. Hygiène privée, considérée individuellement.

Ordre III. Régime adapté à la constitution de l'homme.

Section I. Régime des âges.

On nomme *berceau* un petit lit dans lequel on place les enfans de l'âge le plus tendre. On les fabrique en bois, en osier, & même en fer. Ces derniers, quand on peut se les procurer, sont toujours préférables, parce qu'ils ne sont pas aussi sujets que les autres à cacher les insectes que la chaleur fait éclore & multiplier en grand nombre dans les lits où se trouvent des fentes & des ouvertures pour les recevoir. Les *berceaux* doivent toujours avoir des rebords tellement élevés au-dessus du niveau du matelas sur lequel repose l'enfant, qu'il ne puisse être renversé par aucun des mouvemens qu'il peut exécuter; & il est bon qu'il soit en partie couvert de petits cerceaux, sur lesquels on peut placer une mousseline, ou toile légère, qui défende les enfans de la poussière & des insectes volans.

(M. Macquart.)

BERCER. (*Hygiène*).

Partie III. Régles de l'hygiène, relatives aux besoins de l'homme.

Classe II. Hygiène privée, considérée individuellement.

Ordre III. Régime adapté à la constitution de l'homme.

Section I. Régime des âges.

On se sert du mot *bercer*, pour exprimer un mouvement doux & leger, qu'on donne au berceau d'un enfant du premier âge, pour favoriser la propension qu'il a au sommeil, & souvent l'empêcher de crier. Cette coutume paroit générale chez tous les peuples, qui apparemment ont tous observé que cette pratique produisoit le même effet chez tous les enfans.

Il y a plusieurs manières de *bercer*: tantôt, comme en France, on *berce* les enfans dans leurs berceaux, posés sur deux planches dont la coupe elliptique facilite le mouvement qu'on veut imprimer; tantôt, comme cela se pratique dans beaucoup de pays, on les *berce* dans les bras, & on les pose ensuite dans leurs berceaux, quand ils s'endorment; tantôt comme chez les Russes, on suspend le berceau, au moyen d'une corde, à un fort morceau de bois élastique attaché au plafond, & on *berce* ainsi très-aisément les enfans.

Quoique l'habitude de *bercer* les enfans paroisse fort ancienne & fort invétérée chez la plus grande partie des hommes, il n'en est pas moins vrai que c'est un préjugé, & que les enfans ne manqueroient pas de dormir, lorsque le besoin se feroit sentir, sans y être ainsi excités artificiellement. On ne *berce* pas les petits des autres animaux, & ils ne s'en portent pas moins bien. Il y a plus; c'est que les notres doivent s'en porter un peu plus mal: car souvent les nourrices les *bercent* aussi-tôt qu'ils viennent de téter, & le mouvement qu'on leur imprime soulève leur estomac. Lorsque pour les empécher de crier, ou pour les engager à dormir un peu plus vîte, les nourrices les *bercent* plus fort, alors elles sont presque sûres de faire vomir leurs enfans, de retarder la digestion, de causer des commotions fort désagréables, quelquefois même des vertiges. Il seroit donc important de faire sentir aux gens de la campagne, que les enfans n'ont pas plus besoin d'être *bercés* pour dormir, que de téter quand ils crient: dans l'un de ces cas très-souvent on dérange la digestion, & dans l'autre on gorge inutilement des enfans, à qui l'on voit prendre le teton à regret & machinalement.

(M. Macquart.)

BERENGER. (Jacques) (*Voyez* Carpi.) (*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BERGAMOTTE (*Mat. méd. & Hygiène.*)

La *bergamotte* est le fruit d'une espèce de citronier, dont l'origine, à ce qu'on prétend, vient de ce qu'un Italien s'avisa d'enter une branche de citronier sur le tronc d'un poirier *bergamotte*, ce qui fait que les citrons qui proviennent tiennent des propriétés & vertus du citronier, & du poirier. En effet, la *bergamotte* est une espèce d'orange, ou de citron allongé, qui diffère beaucoup des autres, qui a une odeur plus agréable, & qu'on a souvent nommé cédra.

On tire de l'écorce de ce fruit une espèce d'huile essentielle, ou d'essence presque semblable à celle qu'on fait sortir des écorces de citron.

Le suc de la bergamotte est bien plus acide que celui du citron, aussi en fait-on rarement des boissons raffraichissantes comme on en fait avec le limon. Si l'on étoit cependant forcé de s'en servir au défaut de citron, il faudroit employer une bien plus grande quantité de sucre, & l'on pourroit faire une espèce de limonade utile dans les mêmes circonstances. (*Voyez* Limonade.) On se sert du suc de *bergamotte*, comme de celui de cédra, dans les cuisines, pour assaisonner les aliments qu'on veut relever au moyen des acides les plus énergiques, & en même temps les plus agréables.

On fait, avec l'huile essentielle, des préparations pour la toilette, & des parfums qui ont une

grande force, & dont l'usage trop fréquent peut devenir nuisible. (*Voyez* Odeur, & Aromatique.)

(M. Macquart.)

BERGEN, (Charles Auguste de.) naquit le 11 août 1714 à Francfort sur l'Oder, de *Jean-George*, professeur en médecine dans l'université de cette ville. Après avoir fait ses premières études, il reçut de son père, les premiers rudiments de la médecine. Au sortir de cette école, il passa à celle de Leyde, où il suivit les leçons de *Boerhaave* & d'*Albinus*. De-là il se rendit à Paris, pour augmenter ses connoissances en anatomie & en chirurgie. La réputation dont *Salzmann* & *Nicolaï* jouissoient, l'attira ensuite à Strasbourg; & après avoir encore visité les plus célèbres académies de l'Allemagne il retourna à Francfort, où il prit le bonnet de docteur en médecine l'an 1731. L'année suivante, il y fut nommé professeur extraordinaire, & en 1738 il obtint la chaire d'anatomie & de botanique qui étoit devenue vacante par la mort de son père. En 1744, il succéda à *Goelicke* dans celle de thérapeutique & de pathologie, & il en remplit les devoirs avec beaucoup de distinction jusqu'à la maladie qui termina ses jours, le 7 octobre 1760.

Ce médecin s'est beaucoup occupé de l'anatomie. Ses ouvrages, qui consistent principalement en dissertations académiques, roulent presque tous sur cette science. M. *Haller*, qui les a recueillis, les a insérés dans la collection des thèses anatomiques qu'il a publiées.

La dissertation *de nervo intercostali*, qui parut en 1731, a mérité de grands éloges à son auteur; elle est remplie de recherches intéressantes.

Celle *de membrana cellulosa*, qui fut imprimée en 1732, n'est pas moins savante, ainsi que plusieurs autres que je passe sous silence, pour donner les titres des écrits de *Bergen* qui ne sont point compris dans la classe de ses dissertations.

Icon nova ventriculorum cerebri. Francofurti; 1734.

Programma de piâ matre. Norimbergæ, 1736, *in*-4.

Programma de nervis quibusdam cranii ad novem paria hactenus non relatis. Francofurti, 1738.

Methodus cranii ossa dissuendi, & machinæ hunc in finem constructæ per figuras ligno incisas delineatio. Francofurti, 1741, *in*-4.

Pentas observationum anatomico-physiologicarum Ibidem, 1743, *in*-4.

Elementa physiologiæ juxta selectiora experimenta. *Genevæ*, 1749, *in*-8.

Cet ouvrage est dans le goût des institutions de *Boerhaave*, que l'auteur suit presque d'un bout à l'autre.

Anatomes experimentalis pars prima & secunda. 1755, 1758, *in*-8.

Flora Francofurtana, facili modô elaborata; accedunt cogitata de studio botanices methodicè & propriô marte addiscenda, terminorum technicorum nomenclator, & indices necessarii. *Francofurti*, 1750, *in*-8.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BERGER. (Claude) de Paris: docteur le 23 mai 1669, élu doyen le 8 novembre 1692 & continué jusqu'en 1696.

Berger, conjointement avec Fagon son parent, travailla vivement à l'extinction de la chambre royale, ce qui engagea, plusieurs médecins de cette chambre à se faire recevoir à la faculté.

Le 15 novembre 1694, il fut consulté, par le premier président, sur la fièvre maligne épidémique qui ravageoit le royaume. On lui demanda s'il existoit des remèdes qui pussent combattre cette maladie. *Berger*, après avoir pris l'avis de ceux de ses confrères, qui jouissoient d'une plus grande réputation, répondit qu'il y avoit des remèdes spécifiques, mais que les médecins seuls pouvoient les administrer parce que l'âge, le tempérament, le sexe des malades, la variété des symptômes des mêmes maladies, présentoient des nuances, & forçoient à des modifications que les chirurgiens ne pouvoient saisir, & que l'art ne pouvoit dans aucun cas difficile, être suppléé par la routine.

Berger, devint censeur en 1696, & remplit cette place jusqu'en 1699. On doit à ses soins le tableau de saint Luc, qui est sur l'autel de la chapelle de la faculté.

Médecin très-employé, il laissa une grande fortune aquise par ses travaux; il mourut le 2 avril 1705. Il est enterré à saint Gervais. (M. Andry.)

BERGER. (Claude) fils du précédent, naquit à Paris le 20 janvier 1679. Reçu bachelier à la faveur d'un jubilé, le 11 octobre 1698, une thèse soutenue contre l'usage du tabac sous la présidence de Fagon son proche parent, le fit connoître à ce savant médecin, qui lui accorda une amitié & une protection que les seuls liens du sang n'eussent jamais obtenues de lui. Lorsque l'académie des sciences se renouvella en 1699, *Berger* a vingt ans y entra successivement comme élève de Tournefort, & comme élève de Homberg, également propre à remplir une place de botanique, ou de chimie. Il eut le premier lieu de licence. La carlière lui donna le bonnet le 12 septembre 1700. Nommé bientôt après, professeur du cours, *Berger*, remplit cette magistrature

deux ans avec succès. Il fit de grands progrès dans la médecine pratique, sous son père qu'il accompagnoit & dont l'exemple l'instruisoit par l'observation de la nature même ; leçon plus animée, plus frappante & plus instructive que celles qu'on puise dans une bibliothèque. A la mort de son père, *Berger* succéda à la confiance publique, comme héritier de ses talens & de son nom. En 1709, il professa la chimie au collège royal, à la place de Fagon, qui, au bout de deux ans, lui en fit obtenir la survivance. Ce choix, & celui que fit de lui Lacarlière pour lui donner sa fille unique, sont la double preuve de ses talens & de ses vertus domestiques.

Il n'a manqué à la réputation de *Berger* qu'une plus longue carrière. Sa santé délicate succomba à la multiplicité de ses travaux. Il mourut au village de Passy, âgé de 33 ans, le 22 mai 1712. Il est inhumé dans l'église des minimes.

(M. ANDRY.)

BERGER (Jean-Godefroid), médecin de Fréderic-Auguste II, roi de Pologne, étoit de Hall en Saxe, où il naquit le 11 novembre 1659.

Dès qu'il eut achevé le cours de ses premières études, il passa à Ième en 1677, & s'y livra tout entier aux mathématiques & à la médecine pendant trois ans. Il se rendit alors à Erfort, où il suivit les plus célèbres professeurs. Il revint à Iène en 1681 ; & après avoir soutenu une thèse *De chylo* sous le célèbre *Wedelius*, il y fut reçu docteur en 1682. La faculté de médecine de Leipsic, à qui *Berger* s'étoit fait connoître par les thèses qu'il avoit soutenues publiquement dans ses écoles, ne tarda pas à l'adopter dans la classe des professeurs extraordinaires ; elle lui promit même la première chaire qui viendroit à vaquer dans celle des professeurs ordinaires. Dès qu'il fut installé, il quitta l'Allemagne pour aller se perfectionner dans les principales universités de Hollande, de France & d'Italie. A son retour, au lieu de retourner à Leipsic, il passa à Wittemberg, où il obtint une chaire qu'il remplit avec le plus grand applaudissement le reste de sa vie.

Il étoit l'ancien de l'université de cette ville, lorsqu'il y mourut le 3 du mois d'octobre 1736, à l'âge de 77 ans.

Berger étoit un homme fort éloquent, qui, après avoir profité des leçons de *Ruysch*, fut un des premiers qui appliqua les expériences de son maître à la théorie médicinale. C'est sur ce fondement qu'il a écrit sa physiologie ; il l'a dépouillée de ces hypothèses absurdes, que le préjugé & l'ignorance avoient si long-temps soutenues dans les écoles.

Les ouvrages de ce médecin ont paru sous ces titres :

Physiologia medica, sive, de natura humana liber bipartitus. Wittemberga, 1701, *in*-4. *Francofurti*, 1737, *in*-4, par les soins de *Fréderic-Christian Gregut*, qui a enrichi cette édition d'une histoire succinte de l'anatomie.

De thermis carolinis commentatio, quâ omnium origo fontium calidorum, itemque acidorum, ex pyrite ostenditur. Wittemberga, 1709, *in*-4.

Ce traité a paru en allemand à Dresde, en 1709, *in*-8 ; & en 1711, *in*-4.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BERGHE, ou MONTANUS (Robert VAN DEN) naquit avant la fin du seizième siècle à Dixmude, petite ville de la Flandre occidentale. Il étudia la médecine & se fit recevoir docteur dans une université étrangère. Après sa promotion, il revint dans le lieu de sa naissance, où il pratiqua jusqu'à la fin du dernier siècle.

On a de lui :

Diætema, sive. salubris victus ratio. Accessit nutritio fœtûs in utero matris. Lovanii, 1637, 1640, *in*-12.

Thomas VAN DEN BERGHE, son fils, naquit à Dixmude vers l'an 1615. A l'exemple de son père, il s'appliqua à la médecine & la pratique à Bergues-Saint-Winoc, où il eut la direction de l'hôpital royal en 1645. Mais depuis, & au plus tard en 1666, il devint médecin pensionnaire de la ville de Bruges. Il remplissoit ce poste, lorsqu'il publia un ouvrage intitulé :

Qualitas loïmodea, sive, pestis brugana anni 1666. *Opus pro hac præsenti peste anni* 1669 *cavendâ & curandâ utilissimum. Brugis Flandrorum*, 1669, *in*-4. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BERGHEN (Gerard VAN), médecin juré d'Anvers, mourut dans cette ville le 15 septembre 1583, & fut enterré dans l'église de Saint-Jean. Il ne se contenta pas de voir des malades ; il s'appliqua à l'observation, & fit beaucoup de recherches sur les maladies les plus rebelles aux remèdes que prescrit la médecine. C'est dans les ouvrages suivans qu'il a déposé les connoissances qu'il avoit acquises sur cet objet.

De pestis præservatione. Antverpiæ, 1565, 1586, *in*-8. *Ibidem*, 1587, *in* 16, avec le livre *De Herba Panacea*, qui est de *Gilles Everard*.

De præservatione & curatione morbi articularis & calculi, libellus. Ibidem, 1584, *in*-8.

De consultationibus medicorum & methodica febrium curatione. Item de dolore renis. Antverpiæ, 1586, *in*-8. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BERIBERCA, BERIBERI. (*Nosol. méthod.*)

Chaque nosologiste a placé le *beriberi* dans l'article de la méthode où il a cru cette maladie appellée suivant l'idée qu'il s'est formée de ses principaux symptômes. Sauvages l'a définie à raison de la rétraction des genoux qui, obligeant le malade à marcher accroupi & les cuisses élevées, leur donne l'attitude des brebis, d'où vient le mot *beriberi*. Il en a fait le dernier genre des spasmes cloniques généraux qui sont le quatrième ordre de la classe de ce nom. (*Voyez* SPASME.) Il distingue deux espèces de *beriberi*, l'une tirée d'une observation de M. Bartholin, qui la nomme *faux beriberi*, l'autre décrite par Bohnius, *beribirea indica*.

Linné désigne les maladies convulsives sous le nom de *morbi motorii*; il divise cette classe en deux ordres : le premier, (*morbi spastici*) répond aux *spasmes toniques* de Sauvages ; & le second, (*agitatorii*) celui des *spasmes cloniques*, comprend dans ses genres le *beriberi* dont la description est formée de plusieurs autres genres de maladies réunis, savoir, entre la contraction des genoux, du tremblement des membres, de la stupeur & de l'ennouement.

Cullen voulant rapporter à la classe des maladies nerveuses ou des *nevroses* un très-petit nombre d'ordres, beaucoup de genres & une infinité d'espèces, me paroît s'être éloigné de la marche simple & vraie de Sauvages & de Linné, pour déduire d'un même principe une foule de lésions différentes, considérer plutôt l'unité de la cause que la diversité des effets, s'éloigner de la précision ou de la dégradation des diagnostics en rapprochant trop d'objets disparates, & manquer ainsi le but essentiel d'une méthode nosologique. En effet, à ne considérer que le seul genre de la paralysie, il est sous-divisé en une multitude d'espèces dont la plupart ne lui appartiennent aucunement, & le *beriberi* étant de la classe des spasmes, ne peut jamais être une espèce de paralysie, quoique Cullen ait jugé à propos de lui assigner cette place.

Il est vrai qu'il l'a rapproché de la paraplegie ou paraplexie, avec laquelle le *beriberi* a quelque rapport en raison de la lésion des extrémités inférieures ; mais alors il s'agit toujours d'un spasme & non d'une vraie paralysie, & si l'on veut examiner particulièrement ce qui se passe dans le siége principal de la maladie, après avoir obtenu de la meilleure méthode nosologique l'exactitude du diagnostic, il convient de se livrer à des considérations pathologiques qui serviront à fournir les indications curatives & les moyens de traitemens. C'est sous ce point de vue que je traiterai l'article BARBIER, synonime de *beriberi*. (*Voyez* BARBIERS, PARAPLÉGIE.) (M. CHAMSERU.)

BERLE. (*Mat. méd.*)

Sium.

C'est un genre de plante à fleurs conjointes, de la famille des ombellifères, qui a quelques rapports avec les angéliques & les persils, & qui comprend des herbes dont la plupart ont les feuilles simplement aîlées.

M. le chevalier Lamarck en distingue quinze espèces: (Dictionn. de Botan. tom. I.) Les sisons de Linné ne peuvent être séparés des *berles* par des caractères constamment distincts ; les persils en diffèrent par une collerette nulle, ou d'une seule foliole.

Les *berles* dont la médecine font usage, sont :

1°. La *berle* à feuilles larges.

Sium foliis pinnatis umbella terminali. LINN.

Sium latifolium. BAUHIN. PIN. 154.

C'est une plante aquatique dont la tige est droite, striée, creuse & haute d'environ trois pieds ; les feuilles sont dentées, grandes, alternes. Les fleurs sont blanches, terminales à cinq pétales qui forment des ombelles assez amples. Le fruit, qui est ovoïde, est composé de deux semences appliquées l'une sur l'autre, ayant un côté plat & l'autre convexe.

Cette plante a les vertus apéritives & antiscorbutiques. Elle passe pour causer le délire chez les bestiaux qui en mangent.

2°. La *berle* ache d'eau.

Sium angustifol. LINN.

Sium apium palustre foliis oblongis. B. PIN. 154.

Ses racines sont blanches, rampantes, noueuses, fibreuses : les tiges sont hautes d'un pied & demi, cylindriques, creuses, & branchues ; les feuilles sont longues, dentelées, alternes & simplement aîlées. A l'extrémité des tiges naissent des fleurs disposées en ombelle, blanches, qui fournissent des fruits, où sont deux petites graines odorantes, âcres, convexes, cannelées d'un côté & applaties de l'autre.

Cette plante se trouve aux environs de Paris, dans les ruisseaux, les étangs & les fossés ; elle fleurit en été.

L'Ache d'eau est antiscorbutique, apéritive, emménagogue, diurétique, fébrifuge, à l'extérieur elle est résolutive. On ne l'emploie pas souvent, & alors on la prescrit depuis une poignée jusqu'à deux pour chaque livre de décoction. On peut en faire prendre le suc par expression, depuis deux jusqu'à quatre onces dans du lait, ou tout autre fluide approprié.

Les feuilles de cette *berle* ont une saveur un peu âcre, cependant elle se mange en salade.

3°. La *berle* des potagers, chervi ou girole.

Sisarum germanorum. BAUHIN. p. 155.

Sium foliis pinnatis, floralibus ternatis. LINN.

Chervillum nonnullorum sive servilla.

Sa racine est blanche, ridée, tendre, disposée en faisceaux comme une botte de navets, d'un goût doux & agréable, un peu aromatique, & bonne à manger. Les tiges s'élèvent jusqu'à trois pieds, elles sont striées, feuillées & un peu rameuses. Les feuilles sont finement dentées, alternes & simplement aîlées. Les fleurs sont blanches, petites à cinq étamines, disposées en ombelles.

Cette plante se cultive dans les potagers, & Linné présume qu'elle est originaire de la Chine. Elle fleurit en été.

Ses racines sont un bon aliment; elles ont en outre des qualités apéritives, vulnéraires, aphrodisiaques & stomachiques. Boerhaave les regarde comme un excellent remède contre le crachement & le pissement de sang, ainsi que pour toutes les maladies de poitrine où l'on a à redouter la phthisie. Il en recommande aussi l'usage contre la strangurie, le ténesme, la dyssenterie & les flux de ventre.

4°. La *berle* de la Chine.

Sium ninsi. LINN.

Cette plante paroît avoir beaucoup de rapports avec celle qui précède; elle a de même des racines oblongues, tubéreuses & fasciculées, & d'ailleurs elle ne diffère que très-peu par son port, au rapport de Kempfer. Elle a l'odeur du panais & le goût du chervi, avec une légère amertume. La tige de ce végétal a un à deux pieds de haut; elle est cylindrique, canelée & partagée par des nœuds pointillés tout autour. Les feuilles du bas de la plante sont simples, pétiolées, ovales en cœur, puis aîlées. Les feuilles supérieures sont plus petites & composées seulement de trois folioles ovales, pointues & dentées. Les fleurs sont blanches, viennent en ombelles terminales & ont leurs pétales un peu en cœur.

Cette plante croît naturellemant à la Chine, & on l'y cultive, ainsi qu'au Japon, à cause de l'utilité de sa racine qu'on emploie dans les cordiaux & remèdes fortifians du pays, comme celle de ginsing qui est une plante d'un genre différent. (*Voyez* GINSING.)

5°. La *berle* aromatique.

Sium aromaticum. FLOR. FRA.

Sisum amomum. LINN.

Cette plante a les plus grands rapports avec les précédentes. Sa racine est longue, simple, fusiforme, blanche, dure, d'un goût de panais; un peu aromatique. Sa tige est grêle, droite, s'élève à un pied & demi; ses feuilles sont aîlées, composées de sept ou neuf folioles lancéolées, opposées & finement dentelées. Les fleurs sont blanches, terminales, en ombelles fort petites; les semences sont brunes d'un goût aromatique, & ont l'odeur de l'amome en grappe des boutiques.

On trouve cette plante dans les terreins humides & glaiseux, sur les bords des fossés près Paris, en Angleterre, & dans la Carniole. On la cultive au jardin du roi; les racines passent pour être carminatives & diurétiques. (M. MACQUART).

BERLUE. (*Malad. des yeux.*) (*Voyez* SUFFUSION.) (M. CHAMSERU.)

BERMINGHAM, (Michel) membre de l'académie royale de chirurgie de Paris, naquit à Londres. L'auteur de la France littéraire lui attribue les ouvrages suivans:

Manière de bien nourrir & soigner les enfans nouveau-nés. Paris, 1750, *in*-4.

Traduction des Statuts des docteurs régens de la faculté de Paris, 1754, *in*-12.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BERNIER, (François) natif de Jouar près de Gonnord en Anjou, étudia & prit ses dégrés en médecine à Montpellier l'an 1652. Il paroît qu'il s'appliqua peu à sa profession, & qu'il fut plus célèbre par ses livres & par ses voyages, que par la pratique. Il entreprit le voyage d'Asie; où il fut médecin du grand Mogol pendant douze ans. Il revint en France en 1670, passa en Angleterre en 1685, & vint mourir à Paris le 22 septembre 1688, âgé d'environ 60 ans.

Bernier a donne un judicieux abregé françois de la philosophie de *Gassendi*: mais comme le gassendisme est extrêmement tombé, cet ouvrage n'est plus lu aujourd'hui, quoiqu'il méritât de l'être. *Jean-Baptiste Morin*, médecin & professeur en mathématiques au collège royal de Paris, attaqua *Gassendi* sur la doctrine des atômes & du vuide; *Bernier*, qui étoit un des plus zélés partisans de ce philosophe, le défendit contre son adversaire. Il publia deux écrits, dont l'un intitulé: *Anatomia ridiculi muris*, fut imprimé à Paris en 1651, & l'autre parut dans la même ville en 1654, sous le titre de *Favilla ridiculi muris*. Ces deux titres sont une mauvaise allusion au nom de *Morin*, *Maurin*, comme s'il venoit de *mus*, *muris*. Ce médecin a encore écrit *De hominum primâ ratione vivendi*; mais ce qui lui a fait le plus d'honneur c'est l'histoire dé-

taillée de ce qui regarde les vastes états du grand mogol & le royaume de Cachemire. Elle a paru sous ce titre :

Voyage de François Bernier contenant la description de l'Indostan. Paris, 1670, 1671, 4 vol. *in-12.* Amsterdam, 1710, 2 vol. *in-12*, avec figures.

Cet auteur est le premier qui ait regardé la médecine des brachmanes d'un œil philosophique. Son ouvrage jette aussi un grand jour sur la philosophie des savans de l'Asie.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BERNIER (Jean) de Blois, fit son cours de médecine à Montpellier, où il fut reçu docteur en 1647. Il pratiqua pendant plus de 40 ans & fut un des premiers partisans de l'émétique; mais il acquit peu de réputation & peu de biens. Dénué de fortune, le chagrin le rendit satyrique, & il employa son loisir à composer des ouvrages qui se ressentent de son caractère. Il a donné un *Anti-Ménagiana. Des réflexions, pensées, bons mots & anecdotes*, sous le nom de *Popincourt*. Un traité sur *Rabelais*, qui est intitulé : *Jugemens & nouvelles observations sur les œuvres grecques, latines, toscanes & françoises de maître François Rabelais, docteur en médecine; ou Le véritable Rabelais réformé, avec la carte du chinonois, les médailles de Rabelais, celles de l'auteur & celles du médecin de Chaudray, auquel cet ouvrage est dédié par un médecin son contemporain & son admirateur.* Paris, 1697, *in-12*.

On ne voit point pourquoi il est ici parlé des œuvres grecques, latines & toscanes de *Rabelais*; on n'en connoît aucunes qu'on puisse appeller grecques ou toscanes. Quant à celles qui sont en latin, elles se réduisent à de petits traités d'*Hippocrate* & de *Galien*, qu'il fit imprimer à Lyon en 1532.

Bernier est encore auteur d'une *histoire de Blois* qui fut mise au jour à Paris en 1682; mais celui de ses ouvrages qui fit le plus de bruit est une histoire de la médecine qu'il publia neuf ans avant sa mort arrivée à Paris le 18 mai 1698, à l'âge de 76 ans.

Cet ouvrage est intitulé :

Essais de médecine, où il est traité de l'histoire de la médecine & des médecins; du devoir des médecins à l'égard des malades, & de celui des malades à l'égard des médecins; de l'utilité des remèdes & de l'abus qu'on en peut faire. Paris, 1689, *in-4*. Il a donné un *supplément au livre des essais de la médecine.* Paris, 1691, *in-4*. La seconde édition a paru sous ce titre : *Histoire chronologique de la médecine & des médecins.* Paris, 1695, 1714, *in-4*.

L'auteur prend, à la tête de son livre, le titre de conseiller & médecin ordinaire de feue madame la duchesse douairière d'Orléans; c'est-à-dire, de Marguerite de Lorraine, seconde femme de Gaston de France, duc d'Orléans, laquelle mourut en 1672. L'ouvrage est divisé en trois parties; il est rempli de recherches très-curieuses, mais faites sans aucun choix & sans exactitude, de sorte qu'il ne peut guères servir que d'indications, mais souvent très-infidelles.

L'humeur chagrine & caustique de l'auteur se remarque sur-tout dans la seconde partie, où il fait une satyre violente des quatre plus fameux médecins qui pratiquoient à Paris de son tems, savoir *Delorme, Guénaut, Brayer* & *Bélay*.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BERNOUILLI (Jean) vint au monde à Bâle, le 7 août 1667. Ce fut à l'école de *Jacques*, son frère, qu'il apprit les mathématiques; mais le disciple égala bientôt le maître, s'il ne le surpassa pas. En 1690, il vint à Paris pour y voir les savans de cette capitale, & il y fit connoissance avec Malebranche, Cassini, Lahire, Varignon & le marquis de l'Hôpital. En 1694, il passa à Groningue, où il prit le bonnet de docteur en médecine.

L'action des muscles est le sujet de sa thèse inaugurale. Suivant lui, c'est au gonflement des vésicules de la fibre motrice qu'il faut en rapporter la cause; & c'est en proportion de ce gonflement que les muscles se raccourcissent. *Michelotti* adopta la théorie que l'auteur a exposée dans cette thèse, intitulée : *De motu musculorum meditationes mathematicæ*, & orna cette dissertation d'un commentaire, & la joignit à son traité : *De separatione humorum.*

En 1695, *Bernouilli* fut nommé professeur des mathématiques dans la même université de Groningue; mais celle de Bâle l'attira quelques années après dans ses écoles, & il commença d'y enseigner en 1705. Son mérite reconnu lui avoit déjà ouvert l'entrée de l'académie des sciences de Paris, en 1699. La société royale de Londres, l'académie de Pétersbourg, l'institut de Bologne, le mirent aussi au nombre de leurs membres. Ce grand homme mourut à Bâle, le 1 janvier 1748, dans sa quatre-vingt-uième année.

Ses ouvrages ont été recueillis & publiés à Lausanne, sous ce titre :

Opera omnia, 1742, quatre volumes, *in-4*, avec figures.

Bernouilli eut deux fils, *Nicolas* & *Daniel*, qui furent appellés dans l'université naissante de Pétersbourg, où ils arrivèrent le 27 octobre 1725.

Nicolas

Nicolas y mourut d'une fièvre lente, le 27 juillet de l'année suivante; & comme ce court intervalle avoit suffi pour lui mériter une estime générale, la czarine Catherine voulut lui donner une marque particulière de la sienne, en faisant les frais de son enterrement.

Daniel prit le bonnet de docteur en médecine à Bâle, avant son départ pour la Russie; mais il n'y séjourna pas long-temps, & fut rappellé dans sa ville natale, pour y remplir les chaires d'anatomie & de botanique. Voici les titres de ses thèses de licence & de doctorat :

Positiones miscellaneæ medico-anatomico-botanicæ. Basileæ, 1721, *in*-4.

Dissertatio inauguralis de respiratione. Ibidem, 1721, *in*-4.

Il évalue la quantité d'air qui entre dans le poumon à chaque inspiration, & soutient que le *sternum* se porte en avant lorsque la poitrine se dilate.

Il a encore écrit :

Hydrodynamica, sive, de viribus & motibus fluidorum. Argentorati, 1738, *in*-4.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BERS. (*Mat. méd.*)

Espèce d'*électuaire* liquide extrêmement chaud & irritant dont les égyptiens font usage & s'enivrent en quelque sorte dans leurs débauches. On le demande quelquefois dans les pharmacies. Voici la formule extraite du dictionn. de mat. méd. de M. Julliot.

♃. Semence de jusquiame blanche — De poivre blanc	ana	℥ v.
D'opium pur		℥ ij ß.
De safran oriental		℥ j gr. 18.
D'Euphorbe D'impératoire De nard des Indes	ana	gr. 18.

De bon miel, trois fois le poids de toutes les substances précédentes.

Notez que le beau miel ne demandant pas de putrication, parce qu'on ne feroit que le détériorer en l'écumant, on obtiendroit (en faisant cet *électuaire* selon l'art) sept onces de *composition parfaite*; mais j'ai remarqué qu'elle est bien liquide, & ne peut se conserver, lorsqu'elle est destinée à être portée en voyage. C'est pourquoi (malgré ce petit inconvénient) je fais cuire lentement le miel & le réduis à 4 onces ou environ; puis j'y dissous l'opium, ensuite l'euphorbe, enfin les autres poudres.

Notez encore que l'euphorbe qui entre dans cet *électuaire* est bien âcre & formidable, & je prends la liberté de conseiller à ceux qui s'adressent à moi de le supprimer; je le trouve cependant employé à plus forte dose dans un autre *électuaire* connu sous le nom de PHILONIUM PERSICUM, *Avicennæ*, dont traitent *Prosper Alpin* & autres; mais on considère, à la lecture de la *formule* qui suit, que la *terre sigillée* & sur-tout le *camphre* & le *castoreum*, étendent & corrigent beaucoup l'huile piquante de l'euphorbe.

♃ Sem. de jusquiame blanche --- De poivre blanc	ana	℥ j ʒ ij.
Terre sigillée Opium	ana	ʒ v.
Safran Camphre Castoreum	ana	ʒ ij ß.
Pyrethre. Nard indien Euphorbe	ana	ʒ ij.

En comparant ces deux formules, on distingue aisément que l'une est réformée de l'autre; mais je préfère cette dernière, sauf l'avis de gens plus éclairés. D'ailleurs, les deux plus grands pharmaciens du siècle dernier, *Charas* & *Lémery*, ont cru tous deux devoir supprimer l'euphorbe de toute composition interne, & notamment de celle-ci. On ne peut mieux faire que de les suivre.

(*Article extrait du dictionn. interprète de mat. méd. par M. Julliot* in-8. Paris, 1770.)

(M. FOURCROY).

BERTAPALIA ou PRÆDAPALIA (Léonard) de Padoue, vécut au commencement du 15[e] siècle, du tems de *Montagnana*. Il se distingua également par l'exercice de la médecine & de la chirurgie, mais il est plus connu du côté de la dernière. Les dissections anatomiques lui ont manqué pour s'instruire de la structure du corps humain; car il ne fait mention que de deux, l'une en 1439 & l'autre en 1440; encore en parle-t-il comme d'une chose assez rare de son tems. Il paroît avoir eu autant & plus de hardiesse que ses contemporains dans la pratique de la chirurgie, puisqu'il osa employer les caustiques pour extirper un cancer qui n'étoit point ulcéré; il leur préféroit néanmoins les cautères dans la plupart des occasions, & en général, il se servoit de beaucoup d'emplâtres. On pourroit lui reprocher d'autres défauts, tant dans sa pratique que

dans ses opinions; mais on doit les attribuer aux erreurs de son siècle. Crédule jusqu'à la superstition, entêté de l'astrologie judiciaire, il adopta toutes les mystérieuses pratiques qui entroient alors dans la cure des maladies. Grand admirateur des secrets, il ne finit pas de vanter ceux dont il faisoit usage.

Les traités que nous avons de lui ne se ressentent que trop de son aveuglement sur tous ces points. Ils ont paru à Venise en 1490, *in-fol.* sous ce titre :

Chirurgia, seu recollecta super quartum canonis Avicennæ; dans la même ville en 1519, *in-fol.* avec les ouvrages de *Gui de Cauliac*, de *Roland* & de *Roger*. On les trouve encore dans la collection de Venise, 1546, *in-fol.* sous cet autre titre : *De apostematibus, de vulneribus, de ulceribus, de ægritudinibus nervorum & ossium.*

On met la mort de *Bertapalia* en 1460.

Papadopoli dit qu'il eût un fils, nommé *Jean-Michel*, qui fut lecteur de chirurgie à Padoue en 1535 & 1536. Mais *Jean-Michel* auroit commencé bien tard à enseigner, car il auroit eu alors 75 ou 76 ans, en supposant même qu'il ne fût né que l'année de la mort de son père.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN).

BERTIN, (Exupère-Joseph) né dans la paroisse du Tremblay en Bretagne, diocèse de Rennes, le 25 juin 1712, de René Bertin, sieur de la Hautière, docteur en médecine, & de dame Gillette Piette, dame de la Ménardais.

M. *Bertin*, après avoir fait son cours de médecine, al a se faire recevoir docteur à Rheims, le 15 janvier 1737.

M. Condorcet s'exprime ainsi dans l'éloge de M. *Bertin*. « On accuse si souvent les corps d'un attachement aveugle à leurs usages, qu'il ne faut pas laisser échapper l'occasion de leur rendre justice, lorsqu'ils sacrifient ces mêmes usages à l'intérêt réel des sciences, & à l'enthousiasme que le mérite doit exciter. La réception de M. *Bertin* à Reims fut une espèce de fête: La faculté parut moins lui accorder un grade que s'applaudir de voir sur sa liste un nom qui devoit être célèbre ».

Dès l'année suivante, M. *Bertin* se présenta à la faculté de Paris, entra en licence, & fut reçu docteur en 1740. Etant obligé de partir pour occuper la place de premier médecin du prince de Valachie & de Moldavie, il obtint de son corps le droit de présence pendant qu'il seroit absent, comme un témoignage de l'estime que son mérite avoit inspirée.

» La première lettre que M. *Bertin* écrivit de cette cour, » dit M. Condorcet, respiroit déjà la terreur que les mœurs de ce pays lui inspiroient.
» Vous trouverez quelque désordre dans ma lettre,
» mandoit-il au ministre qui lui avoit procuré sa
» place, mais il faut me le pardonner; on vient
» de me forcer d'assister au supplice de mon pré-
» décesseur ». Heureusement pour M. *Bertin*, l'Hospodar fut rappellé au bout de quelques années. Il proposa à son médecin de le suivre à Constantinople; mais quelques espérances de fortune qu'il lui procurât, M. *Bertin* ne se sentit pas le courage de braver à la fois les dangers du despotisme & ceux de la peste ».

M. *Bertin* revint au bout de trois ans, en 1744. La faculté le nomma pour faire un cours de leçons anatomiques relatif à l'art des accouchemens en faveur des matrones & sages-femmes. Il commença ce cours le 18 mai 1745, & en fit un second au mois d'octobre de la même année. M. de l'Epine, qui étoit alors doyen, lui témoigna la reconnoissance de la faculté par le revers des jettons qu'il fit frapper.

M. *Bertin* étoit d'une complexion délicate. Son voyage en Valachie, les inquiétudes qu'il y avoit éprouvées, une terreur machinale que l'aspect des mœurs barbares lui avoit imprimée, eurent bientôt altéré sa santé; & depuis son retour, l'étude de l'anatomie fit ses délices; des recherches continuelles sur des cadavres, la composition d'un grand nombre de mémoires sur des sujets nouveaux qui demandoient la plus grande attention, & des cours publics, tant de travaux achevèrent de ruiner en peu de tems une complexion déjà foible & chancelante. Il fut attaqué d'une fièvre inflammatoire. Il se rétablit; mais sa convalescence l'obligea, en 1746, de retourner dans sa patrie. Son absence affligeoit un grand nombre d'étudians qui accouroient de toutes les provinces de France, & des pays étrangers mêmes pour profiter des leçons de ce savant anatomiste. M. *Bertin* ne put tenir long-tems dans la retraite, il revint à Paris en 1751. Mais » épuisé de nouveau par des excès de travail qui lui avoient ravi le sommeil, tourmenté par des querelles littéraires, troublé par des chagrins domestiques, M. *Bertin*, dit M. Condorcet, fut exposé à des menaces de violence de la part d'un homme qui ne lui devoit que de la reconnoissance. Son organisation, sur laquelle l'inquiétude & la frayeur avoient tant de pouvoir, ne put résister à de si grandes secousses. Un accès de délire fut le premier symptôme d'une maladie cruelle qui vint interrompre le cours d'une vie qui sembloit ne devoir être remplie que par des travaux utiles & une gloire méritée ».

Un accident changea la nature de cette affligeante maladie. M. *Bertin* tomba dans une léthargie dont

les accès durèrent jusqu'à trois jours de suite, & pendant lesquels il ne reprenoit l'usage de sa raison que par intervalles très-courts. » Néanmoins, dit M. Condorcet, dans cet état de mort apparente, d'insensibilité presque totale, ni ses sens, ni son esprit ne participèrent à son assoupissement. Un jour en s'éveillant il refusa le dîner qu'on lui avoit préparé, & demanda du poisson. Comme on craignoit que le retour de son sommeil ne le surprît, on lui objecta la difficulté d'en avoir : » Est-ce que je ne » sais pas, répondit-il, qu'il est aujourd'hui ven- » dredi, & qu'il n'est qu'onze heures »? Et il ne se trompoit pas. Ce phénomène n'est extraordinaire que par la suite d'idées qu'il semble indiquer. On a vu souvent des malades à l'agonie conserver au milieu des léthargies les plus profondes, la faculté de voir & d'entendre; & cette observation bien constatée, impose à ceux qui entourent un mourant le devoir de veiller rigoureusement sur leurs discours, sur leurs gestes mêmes, & de songer combien un mot qu'on croit que le mourant ne peut entendre, un mouvement qu'on croit qu'il ne peut appercevoir, peuvent quelquefois accélérer ou empoisonner les derniers instans.

« A peine M. *Bertin* eût-il été délivré de sa maladie, que son esprit reprit toutes ses forces; rien de ce qu'il avoit su n'étoit oublié; les détails immenses de l'anatomie, le nom des auteurs qu'il avoit lu, leurs découvertes, leurs erreurs, sa mémoire retrouva tout dans le même ordre & dans la même place; la même sagacité pour saisir les objets, la même marche dans les idées, la même manière de les exposer, tout lui fut rendu, & il sembloit que la maladie n'eût fait que retrancher quelques années de sa vie.

« M. *Bertin* s'étoit retiré à Gahard auprès de Rennes, dans un bien dont la culture lui servoit de délassement. Il s'étoit marié & avoit choisi une femme beaucoup plus jeune que lui, & à laquelle cependant il a eu le malheur de survivre; elle mourut à 25 ans, en 1773, & lui a laissé quatre enfans dont l'éducation a été pour lui une nouvelle occupation douce, consolante, la seule qui pût répandre quelques plaisirs sur sa vie, & porter la douceur & la paix dans cette ame agitée par tant d'orages & déchirée par tant de malheurs ».

Il fut attaqué d'une fluxion de poitrine, le 21 février 1781. Le quatrième jour de sa maladie il se fit saigner, & lorsqu'il eut examiné son sang, il prononça qu'il étoit sans ressource; dès-lors il ne songea plus qu'à se préparer à la mort qu'il vit approcher avec résignation.

On trouve de lui les mémoires suivans parmi ceux de l'académie des sciences :

1°. *Mémoire pour servir à l'histoire des reins*, avec figures, 1744.

Dans ce mémoire l'auteur établit des artères urinaires qui sont visiblement la continuation des artères sanguines, & dans lesquelles on voit la partie rouge du sang perdre sa couleur, & devenir de l'urine. 2°. Des tuyaux urinaires qu'il croit plus petits, mais tout aussi nombreux que les artères urinaires, & qui sont mêlés d'une multitude surprenante de petits corps ronds, connus sous le nom de glandes. Ces tuyaux urinaires sont placés dans tous les points de la profondeur ou épaisseur du rein, il en naît dans les couches les plus superficielles de la substance de ce viscère, ainsi que dans la région moyenne de la profondeur avec cette différence qu'étant tous convergens vers le centre de la grande cavité du rein, & venant tous se terminer dans les papilles de cet organe, ils sont beaucoup plus nombreux dans les couches internes & profondes de la substance du rein, que dans les externes ou superficielles. Il seroit à souhaiter qu'on fut aussi avancé dans la connoissance des autres organes excrétoires.

2°. *Description de deux os inconnus*. 1744, p. 298.

M. *Bertin* appelle ces deux os cornets sphénoïdaux, parce qu'ils ressemblent un peu aux autres cornets du nez, parce qu'ils sont unis avec l'os sphénoïde dont ils aggrandissent les sinus, & parce qu'ils se fondent tellement dans la vieillesse avec cet os, qu'il ne reste que de foibles traces de leur première séparation. La découverte de ces deux os paroît d'autant plus intéressante qu'ils entrent dans le nombre des pièces osseuses qui servent à l'organe de l'odorat.

3°. *Mémoires*, avec figures, *sur la structure de l'estomac du cheval*, & *sur les causes qui empêchent cet animal de vomir*, 1744.

Ces causes, selon M. *Bertin*, sont 1°. une espèce de sphincter charnu, fermé par les fibres des trois plans de la tunique charnue, & sur-tout par celles du second & du troisième plan. 2°. L'obliquité de l'insertion de l'œsophage semblable à-peu-près à celles des uretères dans la vessie. Il dissipe toute idée de soupape ou valvule qui seroit placée ainsi qu'on le croyoit, à l'orifice supérieur de l'estomac du cheval, qui s'ouvriroit aux alimens pour entrer dans l'estomac, & qui se fermeroit à leur retour vers l'œsophage. M. *Bertin*, après avoir développé l'ordre des plans charnus de la tunique musculeuse de l'estomac du cheval, annonce qu'elle est tout à-fait semblable dans l'homme, c'est-à-dire que, des trois plans de fibres dont la tunique charnue de l'estomac humain est composée, le plus externe est composé de fibres obliques qui partent de l'orifice supérieur comme d'un centre, & vont, en s'épanouissant en forme de rayons divergens, couvrir les deux faces, & dont quelques-unes vont jusqu'au pylore. Le second plan ce

le moyen est composé de fibres circulaires, & le troisième ou l'interne, c'est-à-dire celui qui touche la tunique nerveuse ou cellulaire, est composé de fibres longitudinales. Cette découverte change entièrement l'ordre que les anatomistes avoient établi dans les plans charnus du principal organe de la digestion.

4°. *Sur l'usage des énervations des muscles droits du bas-ventre*, 1744. *Hist.* pag. 35. *Mém.* pag. 393.

Cet usage étoit une espèce d'énigme que les anciens anatomistes, & même les modernes, se donnoient à trouver & qu'ils ne trouvoient pas. L'adhérence très-forte des fibres tendineuses des quatre muscles obliques aux énervations des muscles droits, a porté l'auteur à regarder ces énervations comme des puissances funiculaires qui font conspirer les quatre muscles obliques à l'action des muscles droits, & l'action de ceux-ci, à celles des quatre obliques. M *Bertin* remarque que les muscles droits sont hors de leur gaine en haut & en bas, & qu'entre l'extrémité inférieure de ces muscles, & entre le péritoine, depuis environ un travers de doigt au-dessus de l'ombilic jusqu'aux os pubis, il n'y a rien entre le péritoine & les muscles droits, c'est-à-dire que l'aponévrose des muscles transverses en cet espace ne couvre pas le péritoine.

5°. M. *Bertin* a donné au public dans les mémoires de l'acad. hist. pag. 117, mém. pag. 323, un premier *mémoire sur le cours du sang dans le foie du fœtus humain*, qui change tellement les idées reçues sur la distribution du sang dans ce grand viscère, que l'on peut regarder comme nouvelle la circulation que l'auteur expose dans ce mémoire. Cependant la différence que la nature a établi entre le foie de l'adulte & celui du fœtus a frappé dans tous les tems les yeux des anatomistes qui ont fait des recherches sur la nature de ce grand viscère. Dans l'adulte les veines ne naissent que de deux troncs veineux dont l'un est la veine-porte & l'autre la veine-cave inférieure; les veines qui naissent de la première, lui apportent la plus grande partie du sang qui coule dans sa substance; & celles qui naissent de la veine-cave inférieure, reprennent le sang & celui des artères hépatiques & l'apportent dans le tronc de cette grande veine.

Mais ces deux sortes de veines ne suffisent pas au foie du fœtus. Le viscère est de plus traversé par une grande veine appelée la veine ombilicale; & cette veine qui, dans l'adulte, est changée en ligament est véritablement dans le fœtus la grande veine du foie. Elle naît du placenta de l'enfant, & c'est presque comme si elle naissoit de la matrice de la mère, & elle porte au foie & tout de suite au cœur du fœtus, tout le sang & les autres fluides qui passent de la mère à l'enfant, & même tout le sang que les artères ombilicales repandent dans le placenta, & qui n'est pas repris par les veines utérines de la mère. Mais quelle est la vraie distribution de cette grande veine dans le foie? Quel est le cours du sang dans les branches qu'elle répand dans ce viscère? Quelle est la distribution de la veine porte dans la substance du foie? Quelle est la direction que suit le sang dans les branches hépatiques de cette veine? Quel est le rapport respectif entre les quantités du sang que le foie reçoit de ces deux veines? Le sang de la veine-porte va-t-il dans tout le foie, ou ne va-t-il que dans une portion déterminée de ce viscere? Le sang de l'ombilicale va-t-il se perdre comme on l'a pensé dans le sinus de la veine-porte? Quel est le cours du sang dans le foie de l'enfant après la ligature du cordon ombilical? Tous ces articles sont la source des découvertes répandues dans ce mémoire.

Le sentiment commun est que tout le sang apporté par la veine ombilicale entre dans le sinus de la veine-porte, qu'une partie de ce sang passe du sinus dans le canal veineux; & de-là dans la veine cave, & que l'autre partie mêlée avec le sang du sinus de la veine-porte, entre avec lui dans toutes les branches que ce sinus donne à la substance du foye: d'autres prétendent que tout le sang de la veine-ombilicale se mêle & se confond avec celui du sinus de la veine-porte, que de-là ils vont ensemble vers le canal veineux pour pénétrer ensuite dans la veine-cave; mais que le canal étant trop étroit pour recevoir une aussi grande quantité de sang, celui qui ne peut y passer enfile la route des branches du sinus de la veine-porte, qui se jettent dans le foye, & qu'ayant pénétré jusques dans leurs dernières ramifications, il entre par celles des veines hépatiques dans leurs troncs qui le portent dans le tronc de la veine-cave. Ces deux sentimens réunissoient tous les suffrages, c'est eux que M. *Bertin* entreprend de détruire.

Les principes qu'il établit, sont 1°. que tant que le fœtus demeure dans le sein de la mère, le sang de la veine-ombilicale circule seul dans la moitié du foie, que cette grande veine fournit encore à l'autre moitié de ce viscère autant & plus de sang que la veine-porte; 2°. que le sang de la veine-porte a dans le foie du fœtus, une direction de gauche à droite au lieu de celle de droite à gauche qu'on lui a jusqu'à présent attribuée. 3°. Que c'est le sang de la veine-ombilicale qui va chercher celui de la veine-porte, pour circuler avec lui dans le côté droit du foie & non comme on le croyoit, le sang de laveine-porte qui vient s'unir à celui de la veine-ombilicale. 4°. Enfin, que dans l'instant de la naissance le sang cessant de couler dans la veine-ombilicale, celui de la veine-porte commence à prendre une direction opposée à celle qu'il avoit dans le fœtus; & s'empare de tous les rameaux hépatiques de la veine-ombilicale dans lesquels il circule jusqu'à la mort.

6°. En 1765, M. *Bertin* a donné deux autres *mémoires sur la circulation dans le foie du fœtus humain* dans lequel il prouve par de nouvelles raisons, la circulation du sang relle qu'il l'a annoncée, & en partie prouvée dans son premier mémoire.

7°. En 1761. M. *Bertin*, a donné un *mémoire sur la structure, & l'ordre des plans charnus de la tunique musculeuse de l'estomac humain.*

M. Haller dit (dans la note première des pages 11 & 13 du sixième tome de sa physiologie), que M. de Fouchy, secrétaire perpétuel de l'académie attribue sans fondement à M. *Bertin*, la priorité des dattes dans la découverte de l'ordre & de la structure des plans charnus de la tunique musculeuse de l'estomac humain.

On aura peine à croire que l'historien de l'academie, prononcant sur les découvertes de cette illustre compagnie, ait voulu en dépouiller un pour en revêtir l'autre; d'ailleurs quand même dans l'édition de 1747, de l'ouvrage de M. de Haller, on trouveroit la découverte dont il s'agit, cette date seroit toujours postérieure d'une année à celle de 1746, temps auquel M. *Bertin* lut son mémoire à l'academie, & par conséquent M. de Fouchy ne pouvoit sans injustice se dispenser de l'attribuer à M. *Bertin*, dans l'histoire de l'académie. 2°. M. de Haller ne conclut pas bien de ce que le volume de l'académie de 1746 n'a paru qu'en 1751, tandis que son ouvrage à paru en 1747, que M. de Fouchy n'est pas fondé à attribuer à M. *Bertin*, la découverte de l'ordre des plans charnus de l'estomac humain.

C'est un usage reçu dans les académies que les membres lorsqu'ils ont fait des découvertes les confient en peu de mots à l'académie, & qu'ils en prennent date au secrétariat, on y est obligé en France, sur-tout où ceux qui se sont acquis de la célébrité dans l'anatomie, sont environnés d'étrangers qui écrivent diligemment les découvertes qui se font sous leurs yeux. Ces dates ont toujours été tellement respectées par les membres de l'académie, que quand même un académicien feroit imprimer une découverte, dont un autre académicien auroit pris une date antérieure, le dernier seroit toujours regardé comme le premier inventeur.

Dans ce mémoire, l'auteur prouve que la tunique musculeuse de l'estomac, est composée de trois plans de fibres, placés les uns sur les autres. Les deux premiers étoient connus des anatomistes; mais M. *Bertin* en donne une description neuve, & plus exacte. Sous le second plan, il en a découvert un troisième qui forme une bande charnue forte & large, qui est placée en manière d'écharpe sur la partie gauche de l'orifice supérieure de l'estomac, dont les extrémités s'épanouissent obliquement sur les deux faces, marchent de gauche à droite & deviennent tendineuses avant que d'arriver à la grande courbure. M. *Bertin* distingue les fibres de cette écharpe en droites, en gauches, & en moyennes. Il avoit donné une idée de cette description dans son mémoire de 1744.

8°. M. *Bertin*, a donné quatre autres *mémoires*, l'un est *sur le mouvement alternatif des veines dépendant de la respiration.* 1763. Deux autres sont *sur la circulation du fluide nerveux.* Le quatrième est *sur la structure du sac lacrymal du lièvre, du lapin, & de quelques espèces d'oiseaux.*

Outre ces différens mémoires M. *Bertin*, a encore enrichi, l'anatomie & la médecine de plusieurs ouvrages excelleus.

En 1754. Il fit paroître un *traité d'ostéologie en quatre volumes* in-12; (1) qu'on regarde comme l'ouvrage le plus complet que nous ayons sur cette partie de l'anatomie. L'auteur traite dans le premier volume des généralités de l'ostéologie, & de l'ossification à laquelle cependant il revient de temps en temps dans les trois autres volumes; il rejette le périoste interne, dont on prétend que la grande cavité des os longs est tapissée. Il dit avec M. Duhamel, que le périoste se change en substance osseuse, qu'il sert à la formation & à l'agrandissement des os; mais il ne pense pas qu'il soit l'unique source de la nutrition & de l'accroissement. Il embrasse le sentiment ordinaire, qui est que les os sont formés, nourris & augmentés par un suc osseux, dont les artères des os & du périoste sont la source. Le second volume traite uniquement des os de la tête & de la face, & des routes des nerfs & des vaisseaux, pratiquées dans & entre ces différens os. Il indique les origines & les noms des artères, des veines, & des nerfs qui passent par ces routes; & il parle de leurs principales distributions. Le troisième traite des vertèbres, des côtes, du sternum, des os du bassin, & de ceux de l'extrémité supérieure. Dans le quatrième sont décrits les os de l'extrémité inférieure, les cartilages & les osselets de l'oreille, & les cartilages du nez. L'auteur indique, dans tout le cours de cet ouvrage, les attaches des tendons, des muscles & des ligamens. Il n'a pas omis d'exposer la mécanique des mouvemens des os; & dans la crainte que les longs détails dans lesquels il est entré sur la structure, devinssent ennuieux & rebutans aux jeunes élèves en médecine, M. *Bertin* presente souvent à leur esprit prêt à s'ennuier, des réflexions importantes sur les maladies des os.

(1) *Traité d'ostéologie, par M.* BERTIN, *docteur-régent de la faculté de médecine en l'université de Paris, de l'académie royale des sciences, ci-devant premier médecin du prince de Valachie & de Moldavie, ancien professeur de chirurgie & premier médecin d'une des armées du roi.* Paris, *Vincent*, 1754. Cet ouvrage fut approuvé par la faculté de médecine, sous le décanat de M. Baron, d'après le rapport de MM. Baron le jeune & de Lasone; & par l'académie des sciences, d'après le rapport des mêmes commissaires, tous deux membres de l'académie.

M. *Bertin* a indiqué dans son ostéologie, plusieurs des petites artères dont M. Haller s'attribue la découverte dans les pages 9, 10, 11 du sixième volume de sa grande physiologie; & ailleurs, & dès l'année 1739, il avoit fait un *traité complet de toutes les artères*, dans *lequel ces petites artères qui avoient échappé aux recherches des anatomistes sont décrites*. Il avoit fait, dès ce temps, dessiner les figures & graver les planches nécessaires pour représenter toutes les artères en couleur rouge, telles qu'elles sont après une injection ordinaire. L'existence de cet ouvrage manuscrit est prouvée en partie par les régistres de la chancelerie, & par un passage du second volume du grand dictionnaire de médecine, mis au jour en 1746, par Busson, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris. (*Voyez* page 449 de ce dictionnaire.)

Des obstacles que l'auteur n'a pu surmonter, ont empêché l'impression de son traité des artères. Depuis du temps, cet ouvrage est approuvé des censeurs royaux; & le public attend avec grande impatience ce premier fruit des travaux de M *Bertin*, qui sera suivi, 1°. d'un *traité des muscles*, fini depuis long-temps; 2°. d'un *traité des viscères & des organes des sens*; & enfin, d'un *traité des nerfs*, & d'un *traité des veines*.

Tous ces traités ont été envoyés à la faculté, par M. *Bertin*; & les commissaires que cette compagnie a nommés pour les examiner, en ont fait le rapport le plus avantageux.

*Lettre au D***., sur le nouveau systême de la voix. La Haye*, 1745, *in*-8.

C'est une critique du mémoire de M. Ferrein, sur la formation de la voix. M. Montagnat, docteur en médecine de Rheims, & disciple zélé de M. Ferrein, soutint avec force le systême de son maître, & fit imprimer quelques ouvrages en réponse à la critique de M. *Bertin*, qui y répondit par les lettres suivantes.

Lettres sur le nouveau systême de la voix & sur les artères lymphatiques, 1748.

Ces lettres sont adressées à M. Gunz, professeur d'anatomie à Leipsick, qui avoit été disciple de MM. Hunauld, Ferrein & *Bertin*. Elles contiennent une critique trop amère des ouvrages de M. Ferrein.

Nouvelles découvertes d'anatomie, *in*-4.

Ces découvertes regardent les canaux osseux qui donnent passage aux nerfs & aux artères des dents de la mâchoire supérieure. (*Voyez* journal de médecine, tome 4, janvier 1756, page 66 & suivantes.)

Conséquences relatives à la pratique, déduites de la structure des os pariétaux.

L'auteur fait voir la difficulté d'en reconnoître les fractures. (*Voyez* journ. de méd., t. V, juillet 1756, page 48 & suivantes.)

Consultation sur la légitimité des naissances prétendues tardives, *in*-8, 1764 & 1765.

Cette consultation, qui est du 20 janvier 1764, est signée de MM. Renard, Vernage, Bourdelin & Fournier, médecins; & de MM. Gervais, Moreau & Delaulne, chirurgien.

M. *Bertin* est aussi l'auteur des thèses suivantes, soutenues aux écoles de médecine.

An causa motûs alterni cordis multiplex? Concl. affirm., 24 nov. 1740.

Cette dissertation est insérée dans la collection des thèses de M. Haller.

An detur imaginationis maternæ in fœtum actio? Concl. neg., 3 jun. 1741.

An condimenta sanitati noxia? Concl. affirm., 29 maii 1751. (*Voyez* journ. œcom., *dec.* 1756, *p.* 144.)

An in pleuritide sanguis mittendus è brachio lateris affecti? Conc affirm., 29 dec. 1763.

(M. Andry.)

BERTINI (George) médecin qui fut en estime dans le 16e siècle, étoit de la province de la Terre de Labour. Il est auteur de quelques ouvrages:

De consultationibus Medicorum & methodicâ febrium curatione commentarius. Basileæ, 1586, *in*-8.

Medicina libris viginti methodicè absoluta, in qua mutuus græcorum & arabum consensus; legitimæ veteris medicinæ adversus paracelsistas defensio; vera animadversionum Argenterii in Hippocratem & Galenum confutatio &c. continentur. Basileæ, 1587, *in-fol.*

Antoine-François Bertini, autre médecin italien, a défendu sa profession contre les attaques de ses principaux adversaires, spécialement contre celles de *Léonard de Capoa*, par un traité imprimé à Lucques en 1699, *in*-4, sous le titre de *La medicina difesa delle calumnie d'uomini volgari è della opposizione di dotti.*

Il a aussi écrit contre *Manfredi*.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BERTRANDI (Ambroise) naquit à Turin le 17 octobre 1723. Les progrès qu'il fit dans ses premières études & l'application qu'il donna à celle de la philosophie, lui méritèrent l'estime de M. *Klinger*, professeur de chirurgie, qui lui prêta tous les secours possibles pour l'encourager dans le dessein qu'il avoit de se consacrer à la pratique de cet art utile. L'anatomie fixa d'abord l'attention de *Bertrandi*, & comme il la cultiva par goût & avec beaucoup de zèle, il se mit si promptement au fait de la structure du corps humain, qu'il fut un sujet d'admiration à ses condisciples & à ses maîtres. En moins de deux ans il devint préfet du collège de chirurgie de Turin, &, peu de tems après, répétiteur de pratique. Il fut admis à la maîtrise en 1747; l'année suivante, il fut aggrégé au collège, & en 1752 il obtint la place de prosecteur dans le théâtre anatomique de l'université.

Le roi, qui destinoit *Bertrandi* à de plus grands emplois, lui accorda alors une pension pour le mettre en état d'aller perfectionner ses connoissances dans les pays étrangers. Ce puissant aiguillon le piqua d'honneur, & sensible autant qu'on peut l'être, aux bienfaits de son prince, il en fit un si bon usage, qu'il en mérita de plus grands par l'habileté qu'il s'acquit dans sa profession. Il se rendit à Paris en la même année 1752, & fut plus assidu que personne aux leçons des professeurs & démonstrateurs de cette capitale. Il s'y fit même tant de réputation par les savans mémoires qu'il présenta à l'académie de chirurgie, qu'il mérita le titre d'associé de cette compagnie. En 1754, il passa à Londres, où il suivit, pendant quelques mois, la pratique de M. *Bromfield*, chirurgien de la cour. En 1755 il revint à Paris, & après y avoir fait de nouveaux progrès, il se rendit à Turin, où il ne tarda pas à être nommé à l'emploi de professeur extraordinaire de chirurgie, qui lui fournit l'occasion de mettre au grand jour les belles connoissances qu'il avoit acquises dans ses voyages. Il se fit estimer par cet endroit, mais plus encore ? côté de la pratique; ses succès le répandirent si avantageusement dans Turin, qu'il obtint le titre de professeur ordinaire & la place de chirurgien du roi. *Bertrandi* n'a pas joui long-tems de ces avantages, car il est mort en 1765; à peine âgé de 43 ans; mais toute courte qu'ait été sa vie, elle n'a pas été sans fruit pour le public. On a de lui plusieurs mémoires dans les mélanges de Turin, & séparément deux dissertations anatomiques publiées en 1748, *in-4*: l'une, *De hepate*, & l'autre, *De oculo*. Son principal ouvrage a paru à Nice en 1763, *in-8*, sous le titre de *Trattato delle operazioni di Chirurgia*. C'est un précis des principales opérations de la chirurgie dans lequel il a fait entrer tout ce qui a été dit de mieux sur cette matière. M. *Solier*, docteur des facultés de médecine de Rheims & de Paris, a traduit cet ouvrage en françois, & l'a fait imprimer dans la dernière ville en 1769, *in-8*, avec fig. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BERU. (*Eaux minér.*)

C'est un village près de Rheims en Champagne. On trouve au bas de la montagne de *Béru* une source que M. Caqué, médecin de Rheims, fort instruit, a reconnu n'être que très-peu ferrugineuse; elle est conséquemment d'une foible importance.

(M. MACQUART.)

BES. (*Mat. méd.*)

Les mots *bes*, *bessis*, *bise*, *bissa*, *octans*, *marca*, sont toujours synonymes, suivant les glossateurs. Ils expriment tous notre marc ou huit onces, ou une demi-livre médicinale. (*Voyez* les mots POIDS, MARC, &c. (M. FOURCROY.)

BESANÇON. (*Eaux minér.*)

Besançon est la ville capitale de la Franche-Comté. Nous savons seulement que Lelong parle d'une dissertation qui a pour titre : *Francisci Bouchard judicium de metallicis aquis. Vesuntione inventis per medium æstatem anni* 1677. Les médecins du pays ont été priés de donner à la société royale des renseignemens sur cet objet.

(M. MACQUART.)

BESOIN. (*Hygiène.*)

Partie III. Règles de l'hygiène en général.

Classe I. Règles pour l'homme en société.

Ordre IV. Règles relatives à ses usages, à ses mœurs & à ses habitudes.

On appelle *besoin* tout ce qui est nécessaire & utile à la conservation ou à la félicité de l'homme. Les *besoins* qu'on nomme naturels sont ceux de se nourrir, de se vêtir, de se garantir des injures de l'air, & de se propager. Ils appartiennent également à tous les hommes; ils ne varient que par les moyens de les satisfaire.

Du pain sec suffit au pauvre pour appaiser le *besoin* de la faim; il faut à l'opulent une table somptueuse pour satisfaire son appetit & sur-tout sa vanité; *besoin* presque aussi pressant pour lui que la faim elle même, parce que son imagination lui représente le faste comme un bien nécessaire à sa félicité. La peau des bêtes suffit pour vêtir un sauvage; l'homme policé rougit, s'il n'a pas des habits magnifiques avec lesquels il desire ridiculement donner aux autres une grande idée de lui.

C'est ainsi que l'imagination, l'habitude, les conventions, les préjugés, font une multitude de *besoins* qui nous éloignent de la nature, & qui nous rendent malheureux lorsque nous ne pouvons les satisfaire.

Les *besoins* physiques sont en petit nombre & faciles à satisfaire, lorsque nous en savons apprécier la valeur. Le moyen d'être heureux ne pourra nous fuir, si nous nous conduisons de manière à ce que l'intégrité des organes & de la santé soit bien ménagée; on sait que plus les hommes se font de besoins, plus leur bonheur est en danger; car il ne peut exister que dans l'accord des besoins avec le pouvoir de les satisfaire.

Mais les *besoins* varient suivant l'organisation particulière, individuelle, suivant les tempéramens, l'âge, les climats & les goûts; quoique tous les hommes aient besoin de nourriture, les mêmes alimens ne leur plaisent pas à tous; l'estomac de l'un en demande une plus grande quantité que celui de l'autre; ceux qui réussissent à celui-ci ne conviennent pas à celui-là, & peuvent souvent donner naissance à des incommodités chez les uns, tandis qu'ils assurent la santé des autres. Le *besoin* de boire est bien plus fort dans un homme que l'exercice a violemment échauffé, que dans le même homme s'il s'est tenu tranquille; un homme amoureux, qui a l'imagination vive, se sent bien plus tourmenté que celui qui a une constitution froide; ainsi l'on voit que toutes les passions peuvent être considérées comme des suites des *besoins* des hommes.

Il suffit au médecin de savoir que les *besoins* qu'on ne sait pas régler troublent l'existence, tendent malheureux, détériorent la santé, amènent une foule d'accidens au moins aussi graves que ceux qu'on se procure en contrariant la nature, comme le font ceux qui se vouent imprudemment au célibat, qui se privent de nourritures agréables, ou qui conviendroient le plus à leurs constitutions.

La juste mesure du besoin pourroit être, à bien des égards, celle de la santé & du bonheur des hommes; c'est à la philosophie autant qu'à l'hygièue à en prescrire les limites. (M. Macquart.)

BESSE. (*Eaux minér.*)

Besse est une petite ville, à deux lieues sud-est du mont d'Or. On trouve, à deux portées de fusil de la ville, à quelques pas de la rivière de Coute, une source minérale froide, appellée la Ville-Tour.

L'eau de *Besse* a laissé, par l'évaporation, $\frac{1}{645}$ de terre blanche feuillée, presque insipide. qui contenoit une très-petite quantité de sel semblable à celui que l'auteur a trouvé dans les eaux de Chatel-Guion. (Duclos, page 139.) Dans le traité analytique des eaux minérales de Raulin, le quatrième chapitre du second volume contient deux analyses de ces eaux: la première, faite à la source, est peu étendue; la seconde plus exacte, a été faite à Paris, par Mitouart. Il en résulte que ces eaux contiennent de la sélénite, du sel marin à base terreuse, une très-petite quantité de fer, beaucoup d'air; & qu'à mesure que celui-ci se dissipe, le fer se dégage.

Raulin, d'après MM. Pissis & Bassin, les dit efficaces dans les douleurs de tête invétérées, les dérangemens de digestions, les pesanteurs d'estomac, & le dégoût. Elles passent pour purgatives, diurétiques, bonnes seulement aux tempéramens robustes. Il les recommande dans les affections nerveuses & hypochondriaques, les obstructions des viscères, les suppressions des règles, du flux hémorrhoïdal, pourvu qu'il n'y ait ni inflammation, ni disposition inflammatoire. (M. Macquart.)

BETEL, BÉTRE, ou TEMBOUL. (*Hygiène*).

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. I. Végétaux.

Bètela quem sirii boa vocant. Bont. jav. 91. piper siriboa. Linn.

Le *betel* est une plante qui croît dans les lieux maritimes, aux Indes orientales. Elle s'attache, comme le lierre & autres plantes parasites, aux arbres voisins. Ses feuilles ressemblent à celles du citronnier, & ont un petit goût d'amertume. La figure de ses fruits approche assez de celle de la queue d'un lézard. Cette plante se cultive comme la vigne.

Les Indiens sont presque toujours occupés à mâcher de ces feuilles, qu'ils mêlent avec de l'aréca, du cardamome, des girofles, du caté ou autres aromates, & des écailles d'huitre calcinées; ce qui donne à leur salive & à leurs lèvres une couleur rouge ensanglantée qui nous déplairoit infiniment. Cette composition fortifie l'estomac, raffermit les gencives, & donne à leur haleine une odeur très-agréable. On prétend même que, sans l'usage du *betel*, ils auroient naturellement l'haleine fort puante.

Lorsqu'on se quitte pour quelque temps, on se fait présent de *betel*, que l'on offre dans une bourse de soie. On n'ose parler aux grands sans avoir du *betel* dans la bouche. Les femmes, & sur-tout les femmes galantes, en font un grand usage; elles le regardent comme donnant un puissant attrait pour l'amour.

On mâche du *betel* pendant les visites; on en tient à la main; on s'en offre en se saluant, & à toute heure, comme cela se pratique ici pour la poudre de tabac. Une boîte à *betel* est ordinairement garnie des drogues suivantes:

1°. De feuilles de *bétel*.

2°. De chaux de coquilles.

3°. De noix d'areque.

4°. De caté-cambé, ou caté indien.

5°. De cardamome.

6°. De tabac.

Par ce moyen, chacun assaisonne sa feuille de *betel* suivant son goût. Le grand usage qu'en font les Indiens leur carie les dents de bonne heure. Souvent ils n'en ont plus à l'âge de 25 ans. Quelques personnes ont cru que l'usage du *betel* devroit être préféré à celui du tabac, au moins à cause de son odeur agréable. Si les dents ne s'en trouvent pas tres-bien, au moins l'estomac en seroit plus fort & plus sain; & dans nos climats civilisés, les estomacs sont bien plus sujets à faire faux-bond que les mâchoires. (M. MACQUART.)

BETHENCOURT (Jacques de), médecin de Rouen, publia en 1527 un traité intitulé :

Nova pœnitentialis quadragesima, necnon purgatorium in morbum gallicum seu venereum, una cum dialogo aquæ argenti & ligni guaiaci colluctantium super dicti morbi prælaturâ. Opus fructiferum. Parisiis, 1527, *in*-8.

Cet ouvrage est devenu assez rare. La pénitence quadragésimale, dont il parle dans le titre de cet ouvrage, doit s'entendre de la grande diete qu'on faisoit observer à ceux qu'on mettoit à l'usage du bois de gaïac; & le purgatoire, dont il parle encore, ne signifie autre chose que les douleurs qui accompagnent la salivation excitée par le mercure.

Bethencourt est communément regardé comme le premier médecin françois qui ait écrit sur les maux vénériens; ils parurent peut-être à Rouen plutôt que dans les autres villes du royaume; ils y firent au moins plus de ravages qu'ailleurs, si l'on en croit *Rabelais & Antoine Menjot. Bethencourt* assure que la vérole n'étoit connue en France que depuis environ trente ans, lorsqu'il publia le traité dont on vient de donner le titre. Il fixe l'époque de l'introduction de cette maladie dans le royaume, à peu d'années après la conquête de Naples par Charles VIII, en 1495. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BETOINE. (*Mat. méd.*)

Betonica.

C'est un genre de plante à fleurs monopetalées, de la famille des labiées, qui comprend des herbes, dont les feuilles sont opposées & crénelées, les fleurs en épi serré & terminal; les fruits consistent en quatre semences ovoïdes, situées au fond du calyce qui leur sert d'enveloppe. On en distingue cinq espèces dans le dictionnaire de botanique, tome premier.

Nous ne parlons ici que de la *bétoine* officinale.

Betonica purpurea. BAUH, PIN. 135.

Betonica spicâ interruptâ, corollarum labii inferioris laciniâ intermediâ emarginatâ. LIN.

La racine de cette plante est de la grosseur du pouce, coudée, fibreuse; brune ou noirâtre, & d'un goût amer. Elle pousse des tiges simples, droites, velues, qui s'élèvent jusqu'à un pied & demi de hauteur : les feuilles sont opposées, pétiolées, en cœur, ridées, un peu velues. Chaque tige n'a guères que trois paires de feuilles, les fleurs sont purpurines, quelquefois blanches, disposées en épi & monopétales en gueule.

Cette plante naît dans les bois, les prez où elle est fort commune; elle fleurit en été, & les fleurs rougissent légèrement le papier bleu, ce que n'operent pas les feuilles.

Elle est céphalique, aperitive, vulnéraire, détersive, & sternutatoire. On fait usage des feuilles & de la fleur; on les fait infuser comme du thé, ou bien on en fait des décoctions.

La saveur de la bétoine selon Vogel est un peu salée, légèrement aromatique; son odeur est douce. Elle résout doucement les embarras qui se sont formés dans les viscères, guérit la jaunisse, provoque les règles, & soulage les goutteux.

D'après un récit de Bartholin, il paroît que cette plante récente peut causer le vertige; on croit que dans la chassie sereuse, ses feuilles inserées dans les narines pendant un quart-d'heure peuvent être très-utiles. La poudre des feuilles entre dans les emplâtres pour les plaies de la tête.

Cette plante n'est pas beaucoup employée, & mérite qu'on l'examine de nouveau.

(M. MACQUART).

BETTE, (*Hygiène*).

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. I. Végétaux.

La bette est une plante potagère qui se cultive dans les jardins, & dont on distingue trois variétés.

1°. Bette blanche, ou poirée blanche

Betta alba, betta candida; ficla, & cicla. Off.

Betta alba vel palescens, quæ cicla. Off. *C. B. p.* 118.

La racine de la bette blanche est grosse comme le petit doigt, longue, blanche, & cylindrique. Ses feuilles sont larges, épaisses, & succulente, quelquefois d'un vert pâle, & quelquefois d'un vert plus foncé, d'une saveur nitreuse : elles ont une côte épaisse & large : les tiges qui s'élèvent jusqu'à trois pieds de haut sont branchues, grêles, canelées. De l'aisselle des feuilles sortent des fleurs portées sur de longs épis : elles sont petites, composées de plusieurs étamines, dont les sommets sont jaunâtres : leur calice qui est à cinq feuilles fournit un fruit presque sphérique, qui renferme deux ou trois petites semences oblongues, anguleuses & rougeâtres.

2°. La bette rouge, ou poirée rouge.

Betta rubra vulgaris, betta nigra Off.

Betta rubra vulgaris C. B. Pin. 118.

Cette espèce de bette n'est distinguée de la précédente, que parce que ses feuilles sont plus petites, fort rouges & quelquefois tirant sur le noir.

3°. La bette-rave.

Betta rubra radice rapæ; betta romana, Off.

Betta radice rubrâ crassâ. Jean Bauhin.

La tige de cette bette se lève plus haut que celle de la bette rouge. Sa racine a quelquefois six à sept pouces de circonférence; elle est rouge comme du sang intérieurement, ainsi qu'à son extérieur.

Les trois espèces de bette dont nous venons de parler sont mises au nombre des plantes alimentaires, quoiqu'on s'en serve comme remède, relativement à leurs vertus déterſives & émollientes.

Le suc de la bette branche passe pour avoir un peu d'âcreté, ce qui oblige quelquefois les personnes qui ont l'estomac extrêmement délicat de s'en abstenir; cependant, comme les cardes, qui ne sont que les côtés de cette bette & qu'on sert souvent sur les tables, sont toujours relevées par le goût agréable de la sauce qui les accompagne, il est rare qu'elles puissent incommoder.

Vogel dit que la poirée rouge renferme un suc doux & rafraichissant, très-utile contre le mal de tête & celui des dents, & que desséchée elle fournit un très-bon sternutatoire. Margrave a préparé un sucre particulier avec le suc de cette plante.

Quoique la bette rave ait une vertu un peu laxative, on ne l'employe que sur les tables, où elle fournit un mets passable, lorsqu'elles sont préparées avec des sauces un peu piquantes.

Les bettes donnent en général un aliment peu substantiel, fort aqueux, & qui ne convient pas aux personnes fortes, & qui ont besoin d'être bien nourries. (M. Macquart).

BETTE. (*Mat. méd.*)

Le mot bette désigne un genre de plantes potagères, & médicales, à fleurs incomplettes très-petites, ramassées en deux, trois ou quatre, dans les aisselles des feuilles, & formant des espèces d'épis. Le calice ou la corolle de chaque fleur est divisé profondément en cinq parties; il a 5 étamines courtes portant des anthères arrondies, un ovaire à moitié apparent & à moitié caché dans le calice petaliforme, terminé par deux styles courts; il succède à ces fleurs des semences réniformes, renfermées dans la base du calice.

La bette n'offre que des variétés & non des espèces dans la culture des potagers, c'est par erreur qu'on distingue les prétendues espèces; on ne connoît dans la nature que deux espèces; la bette commune, & la bette maritime; encore plusieurs botanistes croyent-ils que cette dernière est la souche de celle que nous cultivons.

Quoique les prétendues espèces de bettes ou poirées distinguées par les agriculteurs ne soient que de simples variétés, ces variétés utiles à différens usages & qui se perpétuent par la culture, méritent d'être considérées à part. Nous les distinguerons des unes des autres avec M. Lamarck, en bettes à racines dures & cylindriques, & en bettes à grosses racines imitant la rave. Ces deux distinctions forment deux variétés principales.

La première division renferme trois sous-variétés qui ne diffèrent que par la couleur de leurs parties. Ce sont les poirées; il y en a trois sous-variétés: l'une est verte, à côtes blanches; c'est la poirée blanche : l'autre est un peu jaunâtre, ses pétioles sont larges, charnus, succulens, blancs; on les mange sous le nom de *cardes poirées* : la troisième est rouge foncée. Ces trois sous-variétés sont également fades, douces, aqueuses, émollientes, relâchantes, tempérantes, laxatives. Elles ne contiennent que très-peu de substance nourrissante; on applique les feuilles entières sur les parties enflammées, douloureuses, qu'elles ramollissent, qu'elles détendent, & dont elles diminuent l'ardeur; elles font aussi couler les humeurs entamées. C'est pour cela qu'on s'en sert dans les brûlures, pour panser les plaies des vésicatoires. La décoction peut être employée en boisson & en lavement, comme relâchante, adoucissante, tempérante, rafraîchissante

dans toutes les maladies inflammatoires, fébriles, bilieuses, &c. Les feuilles bouillies forment de bons cataplasmes émolliens. On ne fait point usage de la sous-variété rouge. La seconde division ou variété comprend celle des *bettes* dont la racine est renflée, grosse, charnue ; jamais dure ou ligneuse, à moins qu'elle n'ait séjourné long-temps dans la terre, imitant les raves. C'est pour cela qu'on nomme ces variétés des *bette-raves*. On en distingue trois sous-variétés : la *bette*-rave blanche, la *bette*-rave jaune, & la *bette*-rave rouge. La racine a l'une ou l'autre de ces trois couleurs ; & les feuilles, sur-tout les pétioles & les nervures, suivent toujours la nuance des racines. Celles-ci sont cultivées & employées comme alimens. On préfère la *bette*-rave jaune, comme plus douce, plus tendre, & plus agréable. On en a beaucoup vanté la culture depuis quelques années, sous les noms de racine de disette, ou de *bette*-rave champêtre. C'est à M. l'abbé de Commerel que l'on doit l'extension de cette utile culture. Il en a sur-tout fait connoître une variété qui donne de très-grosses racines. L'analyse chimique de ces racines y démontre une assez grande quantité de matière sucrée, & de nitre. Les *bette*-raves, séchées en rouelles, pétillent & décrépitent, lorsqu'on les chauffe à la flamme d'une bougie, à raison du nitre sec & crystallisé qu'elles contiennent dans cet état. On peut donc employer les feuilles, & même les racines des *bette*-raves, comme médicament, à la place des poirées ; mais elles sont plus nourrissantes que médicamenteuses.

Platter & Baglivi ont employé avec succès le suc de *bette*-rave, pris par le nez pour guérir les maux de tête violens & opiniâtres. Ce suc fait sortir beaucoup de mucosités des narines, sans produire d'éternuemens. On l'employe aussi pour les douleurs de dents. La poudre de la racine séchée, est, dit-on, sternutatoire.

(M. Fourcroy.)

BETTEINGE. (*Eaux minér.*)

C'est un village dans le bailliage de Thionville, où l'on prétend qu'il y a une source d'eau minérale froide : c'est tout ce que nous en savons.

(M. Macquart).

BEUGHEM (Corneille VAN), hollandois, fit le commerce de la librairie à Emmerick en Westphalie, dans le dix-septième siècle. Sa profession lui fut un sujet d'étude ; il s'occupa de la recherche des livres qui avoient été imprimés en différens genres, & il en publia des recueils sous les titres suivans :

Bibliographia juridica & politica. Amstelodami, 1680, *in-12.*

Bibliographia medica & physica novissima, perpetuò continuanda, sive, conspectus primus catalogi librorum medicorum, chymicorum, anatomicorum, chirurgicorum, botanicorum, ut & physicorum, &c. Quotquot currente hôc semi-saeculô, id est, ab anno 1651 inclusivè per universam Europam, in quavis linguâ orientali, tum græcâ, latinâ, gallicâ, hispanicâ, italicâ, anglicâ, germanicâ & belgicâ, aut novi, aut emendatiores, aut auctiores typis prodierunt, undique acquisitis subsidiis adornata & adornanda. Amstelodami, 1681, *in-12.*

C'est proprement une augmentation du gros recueil des écrits de médecine de *Van der Linden*. La dernière édition de l'ouvrage de celui-ci, qui parut en 1662, est plus ample & plus correcte que les précédentes ; mais pour bien faire, il faut joindre à ce recueil, aussi-bien qu'à celui de *Van Beughem*, le livre de l'introduction universelle à la médecine de *Voglerus*, qui a découvert plusieurs fautes de *Van der Linden*.

Gallia erudita. Amsterdam, 1683, *in-12.*

Bibliographia historica, chronologica & geographica. Amstelodami, 1685, *in-12.*

Incunabula typographiæ. Ibidem, 1688, *in-12.*

C'est le catalogue des livres imprimés depuis 1459, jusqu'en 1500.

Bibliographia mathematica. Ibidem, 1688, *in-12.*

Bibliographia eruditorum critico-curiosa, seu, apparatûs ad historiam litterariam novissimam ; conspectus I, II & III. Amstelodami, 1689, 1694, 1699, *in-12.*

On y trouve les titres des livres dont il est parlé dans les mémoires de l'académie des curieux d'Allemagne, dans les transactions philosophiques, dans le journal des savans, & dans plusieurs autres écrits périodiques, avec l'endroit de ces ouvrages où il en est fait mention.

Syllabus recens exploratorum in re medica, physicâ & chymicâ. Amstelodami, 1696, *in-12.*

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BEURRE. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section III. Alimens extraits des animaux.

Le *beurre* est une des parties constituantes du lait, qui est séparée de la crême par une manipulation particulière, & offre une substance d'un blanc jaunâtre, épaisse, huileuse, grasse & inflammable.

Tout le monde fait que lorfqu'on veut faire du *beurre*, on ôte la crême qui s'eft élevée au-deffus de la férofité du lait, pour la porter dans la barate ou le batte-beurre, où, par l'agitation & la percuffion qu'on imprime à la liqueur, on fépare les parties féreufes connues fous le nom de petit-lait des parties graffes qui doivent former le *beurre.* Après la féparation de ces fubftances, le *beurre* qui réfulte eft d'une confiftance uniforme & affez folide malgré fa molleffe.

Les anciens, du moins les grecs, n'ont pas connu le *beurre.* Les écrivains parlent bien de plufieurs efpèces de fromages dont ils fe fervoient, mais ils gardent le plus profond filence fur le *beurre.* Les romains, d'après Pline, s'en fervirent plutôt comme médicament, & comme un mets fort recherché des riches, que comme d'une fubftance habituellement employée. Les juifs en firent ufage.

Ce qu'il importe le plus à favoir fur le *beurre*, c'eft moins comment il nous a été tranfmis, que comment on doit le faire pour l'avoir bon, fes ufages journaliers comme aliment dans l'économie animale, & fa nature.

Il n'exifte aucune province où l'on ne faffe du *beurre*; prefque par-tout il eft mauvais, prend facilement un goût fort, & devient rance promptement. Le paifan s'embarraffe plus du prix du *beurre* que de fa qualité & de la grande propreté qu'il faut mettre en ufage pour le faire, ainfi que de beaucoup d'autres foins indifpenfables. C'eft pourquoi l'on mange fi peu de bon *beurre* en France, excepté dans quelques cantons particuliers où la méthode de le faire eft perfectionnée.

M. Jore, fecrétaire perpétuel de la fociété d'agriculture de Rouen, a publié, en 1773, une méthode qui peut fervir de modèle pour la manière de fabriquer le *beurre*, & qui nous fervira ici.

Tous les habitans de la Normandie connoiffent les défauts du *beurre* qu'on y fait; mais peu favent que ces défauts font moins dans la qualité des laitages, que dans la manière de conduire la laiterie. Un feul canton a ce talent, & nul autre n'a fu en profiter depuis nombre d'années qu'il en jouit.

En fuivant la méthode du pays de Bray que je vais indiquer, on rendra le *beurre* délicat & bon dans tous les tems de l'année, & cette fubftance eft trop précieufe pour les hommes pour qu'ils ne s'en occupent pas avec le plus vif intérêt; c'eft un des articles les plus intéreffans du ménage. En le rendant propre à être confervé des années entières, il aura encore l'avantage d'être préferé dans le commerce à tout autre *beurre* fait différemment, & nous évitera la peine d'en acheter chez l'étranger.

A Merval, dans le pays de Bray, les laitages font dépofés dans des caves voûtées profondes & fraîches à peu-près comme il faut qu'elles le foient pour conferver les vins; leur température eft toujours d'environ dix degrés du thermomètre de Réaumur. Elles font carrelées de carreaux de terre ordinaire, ou fimplement de brique à plat. En été on ferme les foupiraux avec de la paille pendant la grande chaleur. On fe conduit de même en hiver quand il gèle. L'entrée de ces caves & les foupiraux doivent être ouverts du côté du nord ou du couchant. Souvent l'entrée eft dans la maifon, mais dans une pièce où l'on ne fait jamais de feu.

La propreté de ces caves eft jugée fi néceffaire, qu'on en écarte les uftenfiles de bois, les planches, &c. qui, avec le tems, répandroient de l'odeur en pourriffant dans ce lieu frais. Il ne paroît aux voûtes, aux embrafûres des foupiraux aucune ordure; & pour entretenir cette propreté on lave fouvent les carreaux; on n'y entre jamais qu'avec des fabots qu'on laiffe à la porte. La moindre odeur qu'on fentiroit en cet endroit autre que celle du lait doux feroit contraire à la perfection du *beurre*, & regardé comme un défaut d'attention de la part des fervantes (1).

Les vafes dans lefquels on dépofe le lait nouvellement trait font des terrines proprement échaudées à l'eau bouillante, pour en détacher le lait ancien qui s'incorpore dans la fubftance même de ces vafes. Ce lait rance feroit un levain invifible qui feroit aigrir le nouveau lait. Ces terrines font larges de 15 pouces par le haut, & de 6 par le bas, profondes de 6 pouces; elles contiennent environ 4 pots de lait. On pofe ces terrines fur le carreau de la cave bien nettoyé.

On apporte le lait des herbages dans des fceaux de bois ou des vafes de terre où il a été trait. Tout vafe de cuivre eft profcrit des opérations de la laiterie. On laiffe repofer le lait environ pendant une heure dans la cave jufqu'à ce que la mouffe en foit tombée, & qu'il ait perdu la chaleur naturelle qu'il tient encore de l'animal; alors on le coule dans ces terrines à travers un tamis, de forte qu'aucun poil de vaches ou d'autres ordures ne refte dedans.

La fraîcheur de ce lieu, communiquée aux terrines, empêche le lait de fe cailler; car tout l'appareil de la cave tend principalement à empêcher que le lait ne fe caille & n'aigriffe en été avant qu'on en ait retiré la crême, & en hiver avant qu'il

(1) En Saxe & en Bavière, la propreté eft jugée fi néceffaire à la perfection du *beurre*, qu'on panfe & qu'on lave les vaches avant de les traire, lorfqu'elles ont couché dans l'étable.

ne gèle, & ne rende ainsi trop difficile la façon du *beurre*, formé d'une crême qui auroit éprouvé un grand degré de froid.

On écrême au bout de vingt-quatre heures les terrines; si on attendoit plus long-tems la crême perdroit de sa douceur, deviendroit épaisse, & le lait qui est dessous pourroit en été se cailler & prendre de l'aigreur, ce qui s'opposeroit absolument à la perfection du *beurre*. Pour l'écrêmer, on procède de la manière suivante.

La servante lève doucement la terrine, en pose le conduit sur une cruche contenant 8 à 10 pots, & du bout de son doigt ouvre la crême à l'endroit du conduit de la terrine, de sorte que le lait qui est dessous, versé dans la grande cruche, s'échappe par cette ouverture, & la crême reste seule dans le vase. Toutes les terrines de la même heure sont ainsi vidées de lait dans le même instant. Si la saison exige qu'on tire les vaches trois fois par jour, on fait cette opération trois fois par jour.

Lorsque le tems est très-orageux, très-chaud & menace de tonnerre, le lait-crême, se caille & aigrit promptement, ce qu'il faut prévenir aussi. Alors une servante est chargée de courir à la cave, d'en boucher les soupiraux, de rafraîchir le carreau en y versant de l'eau; cette eau sert de conducteur à la matière électrique contenue dans l'orage qui forme la foudre; on écrême toutes les terrines, qui dans ces cas extraordinaires montent quelquefois en moins de douze heures.

En tirant le lait de dessous les crêmes par épanchement, au bout de 24 heures au plus, le lait de *beurre* qui est dans la crême n'a point acquis d'aigreur, puisque le lait de dessous n'en a point. Ce dernier étant alors une liqueur très-fluide, il n'en reste point avec les crêmes qui puisse s'aigrir pendant quatre ou cinq jours qu'on les conserve dans la cave, avant que d'en faire du *beurre*.

Ceux qui connoissent l'usage qui est suivi généralement dans la haute & basse Normandie, ainsi que dans beaucoup d'autres endroits, jugeront facilement que les terrines de 9 à 10 pots qu'on y emploie communément ne peuvent pas être rafraîchies comme au pays de Bray; que l'usage d'y verser le lait encore chaud est totalement opposé aux moyens de le rafraîchir; que les parties butyreuses ne peuvent plus s'élever à la superficie aussi promptement qu'il convient, pour les obtenir avant que le lait soit aigri; que l'usage de tenir ces grandes terrines également exposées au grand froid & au grand chaud sans aucune attention pour prévenir l'odeur & la mal-propreté naturelle du lieu, y sont encore plus opposées; que laisser aigrir & cailler le lait, & n'écrêmer qu'après 5, 6 & même 8 jours, sont des usages qui détruisent le lait & la crême au point que les résultats en sont très-désavantageux.

Il est d'expérience générale que les acides détruisent sensiblement les parties grasses, & qu'ils donnent la consistance de savon à celles qu'ils ne réduisent pas en eau; aussi est-il reconnu dans le pays de Bray que la crême levée, lorsqu'elle est légère, nouvelle & douce, sur un lait encore doux, rend une plus grande quantité de *beurre*, proportion gardée, que lorsqu'elle est levée ancienne sur un lait caillé, aigri & vieux tiré; non-seulement le *beurre* y perd de sa quantité, mais encore il est gras, ne peut être gardé frais, & n'est nullement propre aux salaisons.

Nous savons qu'une ferme, dont un des principaux revenus consiste en *beurre*, étant anciennement conduite par des personnes intelligentes, donnoit du *beurre* qui étoit vendu sur le pied du meilleur du pays du Bray. Un autre fermier, plein des préjugés du pays de Caux, vint ensuite, & son *beurre* ne se vendit que comme le plus mauvais, à un tiers de moins que celui de ses voisins. Enfin un troisième fermier intelligent & laborieux le sut faire remonter au prix du meilleur qui se vende au marché de Gournay. Ceci prouve que l'avantage de la méthode est indépendante du sol, quelque bon qu'il puisse être.

On exclut de la cave au lait tous les laitages écrêmés, dans la crainte qu'ils ne portent préjudice aux nouveaux, mais on y conserve les crêmes 4 à 5 jours, & même jusqu'à 8 avant d'en faire du *beurre*. Cependant on a reconnu que moins on garde la crême, plus le *beurre* qui en provient a de perfection.

Dans les grandes fermes, où la quantité de crême est trop considérable pour la battre à la barate, on emploie un instrument nommé sirène. C'est une barique de trois pieds de longueur sur deux & demi de diamètre, où on attache une manivelle à chaque fond, qui sert à faire mouvoir des planchettes, au moyen desquelles on tourmente la crême, & on exécute toute l'action intérieure. (*Voyez* le mémoire de M. Jore.) On peut faire avec cet instrument cent livres de *beurre* à la fois & en très peu de tems.

On connoît que le *beurre* est fait lorsqu'il tombe par masse; alors on tire le lait par un trou qui avoit été bouché d'un bouchon de bois, on introduit par ce trou de l'eau fraîche avec un entonnoir, on replace le bondon & on continue de laver & de rafraîchir le *beurre* en le remuant; on répète cette manœuvre jusqu'à trois fois, on le laisse rafraîchir quelques heures dans la dernière eau pour augmenter sa fermeté lorsque les chaleurs l'exigent.

Le *beurre* manque de couleur pendant l'hiver, on la lui rend avec la fleur de souci double ou simple. Lorsque les fleurs sont cueillies, on les entasse dans un grand pot de grès, on les foule, on ferme le pot & on le dépose dans la cave au lait. Quelques mois après toutes ces feuilles sont converties en une liqueur épaisse qui a conservé la couleur naturelle de la fleur; pendant l'hiver on en introduit dans la crême avec laquelle on la délaie bien, de manière à donner au *beurre* une couleur jaune agréable, qu'il conserve toujours sans être altéré en aucune manière par l'admission de cette nouvelle substance, qui est d'une nature saine & cordiale.

On a soin de laver tous les vases ou linges qui ont servi aux laitages, avec une lessive faite avec de la cendre fine, ou avec des orties grièches macérées: & ceux qui sont chargés de retirer le *beurre* de la sirène & de le manier, s'en frottent les bras & les mains pour que le *beurre* ne s'y attache point.

Lorsqu'on destine le *beurre* à être conservé longtems, il faut le saler. On doit le faire alors le plutôt possible. On le lave jusqu'à ce que l'eau ne soit plus laiteuse; on emploie le sel gris de préférence au blanc; on le fait sécher au four & on le pulvérise; on étend le *beurre*, on répand dessus une once de sel sec & broyé par chaque livre; on le paîtrit ensuite jusqu'à ce que le sel & le *beurre* soit bien incorporés.

On met le *beurre* salé dans des vases de grès bien échaudés, on l'y foule jusqu'à deux pouces des bords; on attend huit jours pour y verser une saumure de sel & d'eau commune qui pénètre dans l'intervalle qui s'est formé entre le *beurre* & les parois du vase, & s'élève à au moins un pouce audessus de la surface du *beurre*, de manière que l'air ne puisse porter dessus son action en aucune manière. Lorsqu'on veut transporter le *beurre*, on remplace la saumure par un pouce d'épaisseur de sel qu'on place au-dessus du *beurre*.

Les provinces qui fournissent le plus de ces sortes de *beurre* sont la Bretagne, la Normandie, le Boulonois; les *beurres* salés qui sont les plus estimés viennent de Bretagne, sur-tout de la Prévalais. Ils viennent en petits pots de grès d'un quarteron ou d'une demi-livre: on les nomme *beurres* fins ou *beurres* d'herbes, parce qu'on les fait dans le tems où les vaches vivent dans les pâturages.

Ce qui reste des laitages, après que le *beurre* en a été tiré, consiste en lait de *beurre* dont les pauvres se nourrissent fort bien. On en fait de la soupe pour les valets & servantes des fermes; on en humecte le son dont on nourrit les volailles. On a d'ailleurs le lait doux qu'on tire de dessous les crêmes, on s'en sert pour la nourriture des veaux auxquels on le donne chaud, & coupé de moitié d'eau. Celui que les veaux ne consomment point on le fait cailler artificiellement le plutôt possible, pour qu'il n'aigrisse point, & on en fait des fromages. (*Voyez* FROMAGE.)

On emploie encore une autre moyen pour conserver le *beurre* des années entières sans qu'il se gâte, c'est de le faire fondre comme on fait en Normandie, sur-tout à Issigny; par ce moyen on en sépare ce qu'il peut y avoir de lait & de parties hétérogènes, & on le place dans des pots de grès ou dans des tinettes qui tiennent jusqu'à deux cents livres.

On donne le nom de *beurre* frais au *beurre* nouvellement battu qu'on apporte en livre ou en motte dans les marchés des grandes villes. Ce *beurre* est assez nourrissant par lui-même & très-agréable au goût. C'est une des substances les plus communément employées chez certaines nations qui s'en trouvent fort bien: les anglois, les hollandois, les russes s'en servent pour les déjeûners; on l'étend sur du pain grillé ou non grillé, & on en mange beaucoup en prennant du thé qui est très familier à ces nations. On en mange encore sur la table en hors d'œuvre, ainsi que du *beurre* salé de Bretagne.

Ce même *beurre*, ainsi que les *beurres* salés & fondus, sont journellement employés dans nos cuisines; il n'est presque pas de mets, presque pas de sauce où le *beurre* n'entre pour quelque chose, & depuis le tems qu'on en fait usage on ne s'est pas apperçu que les préparations auxquelles il concourt aient présenté des alimens de mauvaise digestion: au contraire c'est une manière de ramollir beaucoup de substances, de leur donner un goût savoureux & agréable qu'elles n'auroient pas sans cela.

Le *beurre* mangé à haute dose deviendroit indigeste; il lâcheroit le ventre, donneroit des maux de tête, & souvent des renvois âcres & brûlans; il exalteroit la bile, rendroit les humeurs acrimonieuses. Tous ces accidens seroient singulièrement augmentés, si le *beurre* étoit conservé trop longtems, qu'il fût fort âcte ou rance, alors on est sûr qu'il troublera la digestion, & qu'il peut notablement déranger l'économie animale.

Les personnes bilieuses doivent user du *beurre* très modérément; celles qui ont l'estomac très-délicat, qui sont naturellement relâchées, doivent se l'interdire; du reste il convient à-peu-près à tout le monde, dans tous les âges & dans toutes les saisons.

Quant à l'analyse du *beurre*, suivant le dictionnaire de chimie de Macquer, c'est la partie grasse, huileuse & inflammable du lait. Cette espèce d'huile est distribuée naturellement dans toute la substance du lait, en molécules très-petites qui sont interpo-

sées entre les parties caséeuses & séreuses de cette liqueur, entre lesquelles elles se tiennent suspendues, à l'aide d'une très-légère adhérence, mais sans y être dissoutes. Cette huile est dans le même état où est celle des émulsions; c'est par cette raison que les parties butyreuses contribuent à donner au lait le même blanc mat que les émulsions, & que par le repos, ces mêmes parties se séparent de la liqueur & viennent se rassembler à sa surface où elles forment de la crême.

Tant que le *beurre* est seulement dans l'état de crême, ses parties propres ne sont point assez unies les unes aux autres pour qu'il se forme une masse homogène. Elles sont encore à moitié séparées par l'interposition d'une assez grande quantité de parties séreuses & caséuses. On perfectionne le *beurre* en en exprimant, par le moyen d'une percussion réitérée, ses parties hétérogènes d'entre ses parties propres, alors il est en une masse uniforme & d'une consistance molle.

Le *beurre* récent, & qui n'a éprouvé aucune altération, n'a presque point d'odeur; sa saveur est très-douce & agréable; il se fond à une chaleur très-foible, & ne laisse échapper aucun de ses principes au degré de l'eau bouillante. Ces propriétés, jointes à celles qu'a le *beurre* de ne pouvoir point s'enflammer que lorsqu'on lui applique une chaleur bien supérieure à celle de l'eau bouillante, capable de le décomposer & de le réduire en vapeurs, prouvent que la partie huileuse du *beurre* est de la nature des huiles douces & grasses & non volatiles, qu'on retire des matières végétales par la seule expression.

La consistance demi-ferme qu'a le *beurre* est due, comme celle de toutes les autres matières huileuses, à une quantité assez considérable d'acide qui est uni dans ce corps composé à la partie huileuse; mais cet acide est si bien combiné, qu'il n'est aucunement sensible lorsque le *beurre* est récent, & tant qu'il n'a reçu aucune altération. Lorsque le *beurre* vieillit, & qu'il éprouve une sorte de fermentation, alors cet acide se développe de plus en plus, & c'est la cause de la rancidité qu'acquiert le *beurre* avec le tems, comme les huiles douces de son espèce.

Le feu dégage aussi l'acide du *beurre* plus promptement & plus sensiblement. Si on expose du *beurre* à un degré de chaleur assez fort pour le faire fumer, il s'en exhale des vapeurs d'une âcreté insupportable qui tirent les larmes des yeux, prennent à la gorge & excitent la toux, comme on l'éprouve tous les jours dans les cuisines où l'on fait un roux. Ces vapeurs du *beurre* ne sont autre chose que l'acide qui s'en dégage. Ce qui reste du *beurre*, après cette opération, a une saveur forte bien différente de la douceur qu'il avoit auparavant, parce que ce qui lui reste d'acide est développé & à-demi dégagé par l'action du feu.

Il faut, si l'on veut décomposer le *beurre*, lui appliquer un degré de chaleur supérieur à celui de l'eau bouillante; il s'en élève alors des vapeurs acides d'une volatilité & d'une âcreté considérables. Ces vapeurs sont accompagnées d'une petite portion d'huile qui ne se fige point, parce que c'est celle qui a été dépouillée de son acide pour la plus grande partie, il passe ensuite une seconde huile rousse qui se fige en se réfroidissant, & qui devient de plus en plus épaisse à mesure que la distillation avance. Il reste enfin dans la cornue une assez petite quantité de matière charbonneuse qui, exposée au feu, à l'air libre, ne peut se brûler & se réduire en cendres que très-difficilement. On trouvera sur l'analyse du *beurre* de plus grands détails dans le dictionn. de chimie. (M. Macquart).

BEURRE. (*Mat. med.*)

Le mot *beurre* appartient ou doit appartenir exclusivement à l'huile fixe concrète que l'on extrait du lait (*Voyez* Lait.); mais on a bien abusé de ce nom en matière médicale, en histoire naturelle, & en chimie. On l'a d'abord donné aux huiles fixes végétales, qui sont concrètes comme le vrai *beurre* de lait; c'est ainsi qu'on a nommé le *beurre* de cacao, le *beurre* de coco, le *beurre* de muscade. Bientôt on a adopté ce nom pour des produits du feu obtenus par des substances huileuses concretes distillées, *beurre* de cire; enfin, & cette partie de la nomenclature est la plus vicieuse & la plus nuisible. On a même donné le nom de *beurres* aux combinaisons des oxides métalliques avec l'acide muriatique, produites ou préparées par la sublimation; c'étoit parce que ces muriates sublimés, se figeoient dans les récipiens froids, présentoient une consistance analogue à celle du vrai *beurre*, & se fondoient en se ramollissant d'abord, & en coulant comme ce produit animal; mais non, cette apparente analogie, ces composés présentent tant de différences, qu'il est difficile de convenir comment on a pu établir une nomenclature sur une ressemblance aussi erronée. On avoit alors en chimie le *beurre* animal, des *beurres* végétaux, & des *beurres* minéraux. Il n'est pas, je crois, nécessaire d'insister davantage aujourd'hui sur une semblable erreur. Depuis long-temps les savans en ont senti la fausseté & les dangers, ainsi que pour les mots *laits* & *cornés*, adaptés à des combinaisons minérales. Nous nommons toutes ces combinaisons métalliques, connues sous le nom impropre de *beurres*, des muriates métalliques sublimés. (M. Fourcroy.)

BEURRE D'AIGUILLES. (*Mat. méd.*) (*Voy.* Baume d'aiguilles.) (M. Fourcroy.)

BEURRE D'ANTIMOINE. (*Mat. méd.*) (*Voy.* Antimoine, & Muriate d'antimoine sublimé.) (M. Fourcroy.)

BEURRE D'ARSENIC. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Arsenic, & Muriate d'arsenic sublimé.)

(M. Fourcroy.)

BEURRE DE BAMBUK ou BATAULE. (*Mat. méd*).

C'est une espèce de graisse végétale que les habitans du Sénégal tirent d'un arbre qui croît dans le pays de Bambuk.

L'arbre qui produit le fruit dont on retire cette huile concrète, est d'une grosseur médiocre. Ses feuilles sont petites, rudes, & rendent un suc huileux lorsqu'on les presse. Le tronc de l'arbre donne par incision un peu de ce suc. Son fruit est rond, de la grosseur d'une noix & couvert d'une coque, avec une petite peau sèche & brillante; il est d'un blanc rougeâtre, ferme comme le gland, huileux & d'un odeur aromatique. Le noyau de ce fruit est de la grosseur d'une muscade & contient une amande.

Les nègres sont passionnés pour ce fruit. Après en avoir séparé une partie qui tient de la nature du suif, ils pilent le reste en le mettant dans l'eau chaude. Il surnage pour lors une graisse qui leur tient lieu de beurre & de lard. Les européens qui en mangent ne la trouvent pas différente du lard, à l'exception d'une petite acreté qui n'est pas désagréable. Cette graisse sans être aussi blanche que celle du mouton, a la même consistance. Les nègres l'emploient & la préfèrent à l'huile de palmier pour les douleurs de nerfs. (Hist. des voy. Tom. II.)

(M. Fourcroy.)

BEURRE DE BISMUTH. (*Mat. méd.*) (*Voy.* Bismuth, & Muriate de bismuth sublimé.)

(M. Fourcroy.)

BEURRE DE CACAO. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Cacao.) (M. Fourcroy).

BEURRE DE CIRE. (*Mat. méd.*) (*Voy.* Cire.)

(M. Fourcroy.)

BEURRE DE COCO. (*Mat. méd.*) (*Voy.* Coco.)

(M. Fourcroy.)

BEURRE D'ÉTAIN. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Étain, & Muriate d'étain.

(M. Fourcroy.)

BEURRE DE ZINC. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Zinc, & Muriate de zinc sublimé.)

(M. Fourcroy.)

BEUVRIGNY. (*Eaux minér.*)

C'est une paroisse du Diocèse de Bayeux, élection de saint-Lô à trois lieues de saint-Lô, & à une demie de Thorigny. Il s'y trouve une source d'eau minérale froide, que M. Polinière à désigné comme martiale.

(M. Macquart).

BEVERWYCK (Jean), *Beverovicius*, naquit à Dordrecht, dans une famille noble, le 17 novembre 1594, de *Barthélemi van Beverwyck* & de *Marie Boot van wezel*, parente du célèbre *André Vésale*. Il apprit sous *Gerard-Jean Vossius*, les langues latine & grecque. A l'âge de seize ans, on l'envoya à Leyde où il se perfectionna dans les belles-lettres sous *Baudius* & *Heinsius*, pendant qu'il assistoit aux leçons de *Paaw*, de *Vorstius* & de *Heurnius*, professeurs de la faculté de médecine en l'université de la même ville. Au bout de quatre ans d'étude sous ces habiles maîtres, il passa en France & s'arrêta, à Caen & à Paris, mais plus long-tems à Montpellier, où il se lia d'amitié avec *Jean Varandé* & *François Ranchin*. En 1616, il alla en Italie, & s'attacha particulièrement à *Roderic Fonseca*, à *Sanctorius*, à *Jean-Baptiste Sylvaticus*, célèbre professeurs de Padoue, sous qui il continua ses études & prit le bonnet de docteur. Il se rendit ensuite à Bologne, où il suivit *Fabrice Bartholet* dans ses visites. Ce ne fut qu'après avoir ainsi multiplié ses connoissances, qu'il songea à retourner dans sa patrie; chemin faisant, il visita *Félix Plater* & *Gaspar Bauhin* à Bâle, *Thomas Fienus* à Louvain, & reparut enfin à Dordrecht, où il se livra tout entier à la pratique. Les heureux succès, dont elle fut d'abord suivie, le firent nommer médecin de cette ville en 1625, & bientôt après lecteur en chirurgie.

Comme il avoit des connoissances politiques il fut chargé de différens emplois qui le détournerent insensiblement de l'exercice de la médecine. En 1627, il entra dans la régence de Dordrecht en qualité de conseiller, & fut continué dans cette place en 1628. Il fut élu échevin en 1631 & 1632; l'un des quarante en 1631; administrateur de la chambre des orphelins en 1637, 1638, 1642 & 1643; enfin il fut plus d'une fois député à l'assemblée des états-généraux. Le bien public fut son unique objet dans tous ces emplois; il les remplit à l'avantage de sa patrie, il y étoit dans la plus grande considération. Il mourut le 19 janvier 1647. *Daniel Heinsius* fit graver une inscription sur son tombeau qui se voit dans le temple principal de Dordrecht:

Beverwick a composé plusieurs ouvrages.

Epistolica quæstio de vitæ termino fatali, an mobili, cum doctorum responsis? Dordraci, 1634, *in*-8. *Lugduni Batavorum*, 1636, 1639, 1651, *in*-4, avec des augmentations.

Ce

Ce n'est pas le plus utile des livres de *Beverwick*, mais c'est l'un des plus curieux & celui qui a fait le plus de bruit. Il y recherche si l'on peut par art avancer ou retarder le terme de la mort.

De excellentia fœminei sexûs. Dordraci, 1636, 1639, *in-12*.

En Flamand, Dordrecht, 1643 *in-12*.

Il publia cet opuscule pour faire honneur à *Anne-Marie-Schurman*, cette fille savante qui a adressé plusieurs lettres à l'auteur.

Idea medicinæ veterum. Lugduni Batavorum, 1637, *in-8*.

C'est un abrégé de médecine, qui regarde principalement la pratique.

De calculo renum & vesicæ liber singularis, cum epistolis & consultationibus magnorum virorum. Lugduni batavorum, 1638, *in-16*.

En Flamand, Amsterdam, 1656, *in-fol.* & 1664, *in-4*, dans le recueil des œuvres de *Beverwick* sur la médecine, qui a paru en cette langue.

Cet ouvrage, qui est écrit avec ordre & clarté, contient non-seulement l'histoire des calculs des reins & de la vessie, mais encore celle des concrétions qui se forment dans les autres parties du corps humain. Quoique ce ne soit qu'une compilation, elle fait honneur au discernement de ce médecin; il a recueilli ce que les auteurs avant lui ont écrit de mieux sur ce sujet, & y a ajouté quelques observations tirées de sa pratique.

Montanus elenchomenos, sive, Refutatio argumentorum quibus Michaël de Montaigne impugnat necessitatem medicinæ. Dordraci, 1639, *in-12*.

En Flamand dans les recueils des ouvrages de l'auteur imprimés en 1656, & en 1664.

En Allemand, Francfort, 1673, *in-8*.

M. *Paquot* fait les réflexions suivantes, en parlant de cet écrit de *Beverwick*, page 121 du dixième tome de ses mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas.

» *Beverwick* voulut venger la médecine des railleries que *Montaigne* en avoit faites en plusieurs endroits de ses *Essais*; ce n'étoit pas ce que cet ouvrage trop fameux renfermoit de plus pernicieux & de plus paradoxe. *Moliere* a joué les médecins avec plus de finesse dans son *amour médecin*, dans le *médecin malgré lui*, & dans le *malade imaginaire*: mais il n'a pas détourné les malades d'appeler les médecins à leur secours. Si l'on veut parler sérieusement sur cette matière il faut reconnoître que la science, dont il s'agit, prise dans toute son étendue, a des principes certains par rapport à l'anatomie, à l'histoire naturelle, à la chimie, à la chirurgie, &c.: que la médecine proprement dite c'est-à-dire la pathologie, la thérapeutique, &c. n'est guère qu'une science fondée en conjectures: que ces conjectures multipliées d'après les principes de l'anatomie & de la physiologie, & d'après les observations des meilleurs médecins, fournissent pourtant sur une infinité de maladies des lumières qui vont à un haut dégré de probabilité: que les médecins qui ne se flattent pas d'atteindre plus loin, ne peuvent sans injustice être traités de charlatans: mais que quelques-uns, même d'entre les habiles, ont mérité ce nom par leur hardiesse à parler d'un ton décisif sur des choses qu'ils ne connoissoient, ni ne pouvoient connoître avec certitude ».

L'auteur de ces réflexions (dit M. Eloy) n'a point assez distingué ce qui est de fait dans la médecine d'avec ce qui est d'opinion. Dans cette science, ainsi que dans toutes les sciences humaines, on trouve un nombre infini de faits que l'observateur attentif est en état de démontrer, sans qu'il soit obligé de recourir à la conjecture. La semeïotique, cette partie essentielle de la médecine proprement dite, est un tissu de vérités fondamentales qui éclairent le praticien. Le rôle des maladies est le même aujourd'hui qu'il étoit du tems d'*Hippocrate*: le climat, les saisons, la disposition particulière du sujet, la cure même, compliquent quelquefois ce rôle avec des incidens qui tiennent à ces causes étrangères; mais l'empreinte primitive de la maladie paroît toujours à travers ces nuances, & l'on y reconnoît constamment la nature quand on veut en suivre les pas. Les signes qui caractérisent nos maux & les distinguent les uns d'avec les autres, sont invariables: le tableau que *Josse Lommius*, en a donné sera toujours vrai parce que cet auteur s'est attaché à peindre la nature, & n'a rien fait que d'en observer la marche. Mais l'opinion s'égare en conjectures, les hommes raisonnent suivant la manière dont ils sont affectés; & à considérer la médecine sous ce point de vue, rien n'est plus incertain que la plupart des raisonnemens physiologiques, des hypothèses chimiques & des systêmes de pathologie. Chaque siècle a produit quelque chose de nouveau à cet égard, que le siecle suivant a désavoué; dans le nôtre, les théories ont succédé les unes aux autres; celle qui est dominante aujourd'hui, rencontrera peut-être demain une tête à systêmes qui la fera tomber à son tour. Je suis très-éloigné de vouloir exclure le raisonnement de la médecine; il en est de cette science, comme de toutes les autres, le raisonnement les éclaire, lorsqu'il est contenu dans de justes bornes. Le médecin qui ne raisonnera que d'après les faits, ne courra point les risques de s'égarer, quand il se tiendra en garde contre la pétulance de son imagination. Plus attaché à l'observation qu'à la théorie, il s'arrêtera à propos & ne craindra point d'avouer son ignorance, lorsqu'il ne

pourra percer à travers le voile épais, dont la mystérieuse nature couvre quelquefois ses opérations. Celui qui veut rendra raison de tout, est un philosophe ambitieux qui s'épuise en conjectures, en rêveries, en systêmes, & retarde les progrès de la science qu'il prétend éclairer par les efforts de son imagination.

Epistolæ duæ Joh. Beverovicii.

Elles se trouvent dans l'ouvrage qui a pour titre: *Cl.Salmasii interpretatio Hippocratei Aphorismi* 79, sec. 4. *de calculo.* Lugduni Batavorum, 1641, *in*-12.

Le trésor de la santé, orné de vers de la composition du sieur *Jacques Cats*, chevalier, &c. Première partie en flamand, *in*-12, sans date & sans nom de ville, ni d'imprimeur, avec quelques planches. Cet ouvrage, qui se trouve dans les recueils flamands de 1656 & de 1664, traite des moyens de conserver la santé. Seconde partie du *trésor de la santé*, ou *traité de la guérison des maladies*, Dordrecht, 1642, *in*-12, & dans les recueils qu'on vient de citer. *Chirurgie*, ou *troisième partie du trésor de la santé, concernant la guérison des maux externes*, dans les mêmes recueils flamands. L'auteur s'est étendu fort au long sur les médicamens externes. Les principaux traités de la troisième partie roulent sur les tumeurs, les plaies, les luxations, les fractures & les taches que les enfans apportent au monde en naissant.

Le trésor de la santé, ou *la guérison des maladies*, ouvrage orné d'histoires, de tailles-douces & de vers composés par le sieur *Jacques Cats*, chevalier, conseiller-pensionnaire de Hollande, &c. En flamand, dans les recueils de 1656 & de 1664. En allemand, Francfort, 1674, *in-fol.*

Traité du scorbut. En flamand, Dordrecht, 1642, *in*-12.

Introductio ad medicinam indigenam. Lugduni Batavorum, 1644, *in*-12. Ibidem, 1663, *in*-12. En flamand, dans les recueils des œuvres de l'auteur.

Vouloir réduire chaque pays au seul usage des médicamens qu'on y trouve, c'est le priver de puissans secours dans les maladies les plus graves; c'est même détruire l'ordre établi par la providence, qui a rendu les hommes dépendans les uns des autres, en dispersant par toute la terre mille moyens d'entretenir la société dans la grande famille du genre humain.

Epistolicæ quæstiones cum doctorum responsis. Accedit Beverovicii, Erasmi, Cardani & Melanchthonis, medicinæ encomium. Rotterodami, 1664, 1665, *in*-8.

Discours sur l'anatomie. En flamand, dans le recueil de 1664, comme les deux écrits suivans:

Instruction sur la peste. En flamand.

Eloge de la chirurgie. En flamand.

On a imprimé deux différens recueils des œuvres de *Beverwyck* sur la médecine. L'un intitulé: *Œuvres du sieur Jean Van Beverwyck, ancien échevin de Dordrecht, qui regardent la médecine & la chirurgie.* En flamand, Amsterdam, 1656, *in-fol.* L'autre recueil, imprimé dans la même ville & dans la même langue, en 1664, *in*-4, est intitulé: *Le trésor des maladies & l'art de la chirurgie.* Ce médecin a aussi donné quelques traités historiques. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BEZOARD. (*Mat. méd.*)

Le nom de *bezoard* a été donné & à une concrétion qu'on trouve dans l'un des estomacs d'une espèce de gazelle, & à l'animal lui-même qui fournit cette concrétion; mais il a été beaucoup plus généralement adopté pour la concrétion que pour l'animal.

On distingue, disent tous les auteurs de matière médicale, deux espèces de *bezoard*, l'un qu'on nomme *bezoard* oriental, & l'autre appellé *bezoard* occidental.

Le *bezoard* oriental est une concrétion animale, assez dure, formée de couches concentriques déposées sur un noyau quelconque. Sa couleur, sa grandeur, sa figure varient; il n'a ni odeur, ni saveur sensibles. Quelques *bezoards* orientaux sont gros comme des œufs de pigeon ou de poules, & sont les plus rares, les plus estimés & les plus précieux. La plupart sont beaucoup plus petits & pèsent depuis un scrupule jusqu'à un gros. Ces concrétions sont rondes, ovales, cylindriques ou irrégulières; il y en a de jaunes, de grises, de vertes, de bleues, de rouges & même de noires; quelques-unes sont mêlées de jaune & de vert, de bleu & de gris, de bleu & de noir. Kempfer assure que les meilleurs sont rondes, bleues ou vertes & mélangées de noir; on fait peu de cas de celles qui sont jaunes ou rousses, qui offrent des tubercules âpres ou couverts de duvets.

Ces concrétions se forment vers le pylore ou au fond du quatrième estomac d'une espèce de gazelle des Indes. Roux nomme ce quadrupède *gazella indica, cornibus rectis longissimis, nigris, propè caput tantum annulatis.* Linnéus le désigne par la phrase suivante: *Capra cornibus teretibus rectissimis, longissimis, basi annulatis.* Elles paroissent se former sur un corps étranger, comme une paille, un fragment d'écorce, que les animaux avalent avec leurs alimens. L'animal habite plusieurs provinces de Perse, & surtout le mont *Baarsi.* Il paroît qu'on ne trouve le *bezoard* que dans les plus vieux de ces animaux.

Le *bezoard* occidental, regardé autrefois comme infiniment moins précieux que le premier, en diffère par l'épaisseur plus grande de ses couches, par sa dureté moindre; il est même quelquefois friable. On le trouve dans le quatrième estomac des chèvres sauvages du Pérou. Cet animal étoit le vrai *rupicapra* des anciens naturalistes. Linnéus le décrit ainsi : *Capra cornibus erectis, uncinatis.* C'est l'ysard ou chamois. Cette concrétion est noire, cendrée, ou verdâtre.

Comme les grandes vertus qu'on attribuoit autrefois au *bezoard* oriental le rendoient extrêmement cher, l'appât du gain a fait imaginer de substituer beaucoup d'autres concrétions animales au vrai *bezoard*, & de composer même des *bezoards* factices. On a donc cherché à distinguer par des caractères certains & exclusifs, le vrai *bezoard* d'avec tous les autres. Voici les propriétés qu'on avoit crues propres à cela. 1°. Le vrai *bezoard* devoit laisser, par le frottement sur la main frottée d'abord avec de la cendre, de la craie, de la céruse, ou couverte de papier, une ligne ou trace jaune, ou d'un jaune verdâtre. 2°. Le vrai *bezoard* devoit être poli & formé de plusieurs couches concentriques égales. 3°. Il ne perdoit rien, ne se ramollissoit point, & ne troubloit pas même l'eau chaude dans laquelle on le laissoit séjourner douze heures. 4°. Une aiguille rouge devoit le traverser facilement. 5°. Il n'étoit dissoluble que dans les acides nitriques & muriatiques concentrés, & il leur donnoit une couleur rouge; sa vertu même devoit passer entièrement & sans altération dans ces dissolvans. 6°. L'alcool & tous les autres corps dissolvans, ou les menstrues quelconques, ne devoient avoir aucune action sur lui.

Toutes les concrétions qui ne présentoient pas ces caractères, & qui s'en éloignoient plus ou moins, n'étoient point de véritables *bezoards*, & perdoient infiniment de leur prix; mais aussi les personnes qui possédoient un vrai *bezoard*, avoient un trésor. On l'enfermoit, on l'enchassoit, pour ainsi dire, dans des boîtes d'argent ou d'or; on le gardoit avec un soin extrême; on n'en prenoit qu'une très-petite quantité dans des cas graves, & il falloit l'amitié la plus forte pour en céder quelques grains. La superstition des nègres, leur confiance dans leurs grisgris, n'est pas plus marquée que l'étoit la confiance dans le *bezoard* oriental.

Cette opinion singulière est née de la médecine des arabes. Dans les siècles de Sérapion, d'Avicenne & de Rhazès, on regarda le *bezoard* oriental comme le plus fort & le plus utile des alexipharmaques. Il perdit ensuite une portion de sa vogue & de son prix; mais il reprit avec plus de force quelques siècles après. Il fut dans sa plus grande vigueur dans le quinzième & le seizième siècle. On croyoit alors qu'aucun poison, aucune maladie contagieuse, éruptive, pestilentielle, ne pouvoit résister à cet antidote. Il poussoit les venins à la peau, excitoit une sueur toujours utile, attaquoit la putridité comme la virulence, produisoit des crises avantageuses, fortifioit les nerfs, donnoit la vigueur, non-seulement au corps, mais à l'esprit. Tous les médicamens analogues ayant les mêmes vertus, devintent des *bezoardiques*; & ce mot étoit synonyme des antidotes, des alexitères, des alexipharmaques, des cordiaux, &c. Il a fallu beaucoup de temps pour détruire toutes ces erreurs. Au milieu du siècle dernier, on employoit encore le *bezoard* oriental; mais on s'apperçut enfin qu'il ne répondoit pas à l'attente qu'on en avoit conçue, qu'il ne détruisoit pas l'effet terrible des poisons, qu'il ne poussoit à la peau que lorsqu'on l'associoit avec de vrais sudorifiques, qu'il n'avoit aucune action utile dans les fièvres putrides & malignes, dans la petite vérole. On en vint même jusqu'à déclarer que les *bezoards* factices, préparés avec des pierres d'écrevisse, des pinces de crabe, broïées & mêlées avec le musc, l'ambre gris, avoient plus de vertus que le plus fameux *bezoard* oriental. On reconnut que la concrétion calculeuse qu'on décoroit de ce beau titre, & qu'on croyoit exclusivement tirée de l'estomac de la gazelle, avoit souvent été extraite de plusieurs autres animaux. La confiance diminua à mesure que les variétés de cette concrétion, tirée de différens animaux & de différens organes de ces animaux, se multiplièrent. Si l'on loua pendant quelque temps les *bezoards* ou calculs tirés du cayman, du sanglier, de l'éléphant, du rhinocéros, &c.; si l'on alla même encore jusqu'à prescrire ceux du bœuf, du cheval, du chien, de l'homme même, le mérite de la drogue est diminué avec son prix. On a relégué ce fameux médicament dans la classe des pierres d'aigle, qui, attachées aux pieds, accélèrent l'accouchement en Allemagne, du jade qui préserve de la gravelle en Espagne, de l'aimant qui guérissoit par sa seule application la fièvre en France.

Non-seulement toutes les propriétés imaginaires du *bezoard* sont oubliées aujourd'hui, mais on ne l'employe même plus comme absorbant; & en effet, il n'a pas cette propriété. (M. FOURCROY.)

BEZOARD D'ALLEMAGNE. (*Mat. méd.*)

Le *bezoard* d'Allemagne est tissu de poils; c'est un véritable égagropile. (*Voyez* ce mot.)

(M. FOURCROY.)

BEZOARD DE BŒUF. (*Mat. méd.*)

Il se forme quelquefois dans le dernier estomac des bœufs, des concrétions calculeuses concentriques, qu'il ne faut point confondre avec les égagropiles. (*Voyez* ce mot.) Ce sont les concrétions qu'on a employées & comptées parmi les *bezoards* occidentaux. Il paroît cependant qu'on a quelquefois

proposé les concrétions ou calculs biliaires du bœuf; car on a donné pour caractères aux *bezoards* de bœuf, d'être dorés à l'intérieur ; & il n'y a que les calculs biliaires qui ayent ce caractère. On ne connoît point la nature du calcul de l'estomac du bœuf ; il n'a nulle propriété médicinale avérée.

(M. FOURCROY.)

BEZOARD DE CHAMOIS. (*Mat. méd.*)

Ce calcul, qui se trouve dans l'estomac de l'ysard, est une espèce de *bezoard* occidental. On n'en connoît pas la nature ; il ne mérite nulle confiance, comme médicament.

(M. FOURCROY.)

BEZOARD DE CHEVAL. (*Mat. méd.*)

On trouve quelquefois dans les intestins des chevaux des concrétions calculeuses très-grosses. J'en ai vu tirer d'un cheval trois d'une grosseur prodigieuse, & qui s'étoient usés l'un contre l'autre, de manière à former des espèces de tétraèdres. Ils étoient composés de petits cristaux réunis, de sélénite ou sulfate de chaux, peut-être déposés de l'eau dont on abreuve ces animaux. Si ce sont là les *bezoards* occidentaux qu'on a proposés en médecine, ils ne sont pas pas plus médicamenteux que le sulfate de chaux ordinaire.

(M. FOURCROY.)

BEZOARD DE PORC-ÉPIC. (*Mat. méd.*)

Le *bezoard* de porc-épic étoit autrefois le plus cher de tous. Il est, dit M. Valmont de Bomare, gras & savonneux à l'œil & au toucher, d'une couleur verdâtre ou jaunâtre ; il y en a de rougeâtres & de presque noirs. On auroit peine à croire, continue le même auteur, le cas qu'on en fait en Hollande. Nous avons vu, à Amsterdam, un de ces *bezoards*, de la grosseur d'un petit œuf de pigeon, chez un juif, qui vouloit le vendre six mille livres. On les loue, dans ce pays & en Portugal, un ducat (dix liv. dix sous) par jour aux gens qui se croient attaqués de contagion, & qui s'en préservent en les portant en amulettes. On a peine à concevoir une pareille crédulité.

(M. FOURCROY.)

BEZOARD DE CAYMAN. (*Mat. méd.*)

Cette espèce de concrétion se trouve, dit-on, dans l'estomac du cayman. On en a fait quelque cas en médecine ; c'étoit sans doute en raison de sa rareté. On n'en fait aucun usage ; il n'y en a pas même dans les cabinets d'histoire naturelle. Peut-être est-ce un nom supposé pour donner du prix à un calcul très-commun.

(M. FOURCROY.)

BEZOARDS DIVERS. (*Mat. méd.*)

Nous ne croyons pas devoir présenter ici l'énumération de tous les différens *bezoards* que l'on a proposés en médecine, & qui avoient des propriétés plus ou moins merveilleuses. Nous indiquerons seulement, après avoir traité dans des articles séparés des *bezoards* les plus fameux, quelques autres animaux qui en fournissoient aussi d'assez estimés. Tels étoient le cerf, le chien, l'éléphant, la vigogne, le chameau, quelques espèces de singe, le castor, le sanglier, &c. On pourroit aussi les diviser en calculs de l'estomac, de la vésicule, du fiel & de la vessie, si cela méritoit de nous occuper plus long-temps.

(M. FOURCROY.)

BEZOARDS FACTICES. (*Mat. méd.*)

Nous avons déjà dit à l'article *bezoard* en général, que lorsque cette concrétion animale eut acquis une grande vogue, l'art avoit cherché à les imiter ; mais à la rigueur, jamais l'art chimique ou pharmaceutique n'est parvenu à faire un composé semblable à celui des calculs animaux. Aujourd'hui (1789) la chimie est bien plus avancée ; on connoît mieux la nature des calculs, & l'on sait que l'art est loin de fournir des matières analogues. Mais en raison de cette difficulté, de cette impossibilité même de composer des *bezoards* analogues à ceux de la nature, impossibilité qu'on ne concevoit pas autrefois, l'art faisoit plus pour cette partie de la médecine que la nature : car les concrétions animales n'ayant pas véritablement en elles-mêmes les principes capables de produire les grands effets que l'imagination seule leur avoit attribués, & l'art cherchant à donner aux *bezoards* factices les propriétés fortifiante, cordiale, nervine, alexitère, sudorifique, en un mot les qualités qu'on nommoit alors *bezoardiques*, on fit des composés plus actifs que les calculs naturels. On prenoit pour cela les poudres d'yeux d'écrévisse, de corail, de madrépores, de coquilles calcinées ; on les délayoit avec des gommes & des mucilages ; on y ajoutoit du musc, de l'ambre gris, du castoreum, de la canelle, du macis, du girofle, &c., on les tournoit, on les mouloit en corps ovoïdes ; on y ajoutoit aussi des feuilles d'or & d'argent ; on les recouvroit du premier de ces métaux. Ainsi, comme l'ont observé plusieurs auteurs de matière médicale, les substances aromariques, toniques & fortes qu'on y faisoit entrer, leur donnoient beaucoup plus de vertus que n'en possédoient les vrais *bezoards*, même les orientaux. Toutes ces compositions, regardées autrefois comme si précieuses & si utiles, sont aujourd'hui réduites à leur juste valeur ; on ne les employe plus, & on en conserve tout au plus des échantillons dans les cabinets, comme un témoin des erreurs qui ont infecté cette partie de l'art de guérir.

(M. FOURCROY.)

BEZOARD FOSSILE. (*Mat. méd.*)

On connoît sous ce nom une concrétion pierreuse, calcaire, ou crétacéo-argilleuse, formée de couches concentriques plus ou moins épaisses, appliquées sur un noyau qui est un petit caillou, ou une coquille, ou un petit morceau de charbon de terre. L'analogie de sa forme orbiculaire, arrondie, ovoïde, & de ses couches, avec les concrétions, ou calculs animaux, lui a fait donner le nom de *bezoard* fossile. Mais il y a une grande différence de nature entre cette pierre & les calculs animaux. On trouve des *bezoards* fossiles de toutes les grosseurs, depuis celle d'une aveline, jusqu'à un volume très-considérable. J'en ai vu un qui avoit près d'un pied de diamètre dans la plus grande largeur : sa couleur est communément grise, quelques couches sont jaunâtres. Il est commun dans tous les pays calcaires, mais sur-tout aux environs de Montpellier, près de Compostelle, en Italie, en Sicile, à la Nouvelle-Espagne, dans le fleuve Dezhuattein. On attribuoit autrefois au *bezoard* fossile les mêmes propriétés cordiale, alexirère, corroborante, qu'au *bezoard* oriental ou animal. On sait aujourd'hui qu'il est tout au plus absorbant.

(M. Fourcroy.)

BEZOARD HUMAIN. (*Mat. méd.*)

On a été jusqu'à proposer & employer le calcul de la vessie humaine comme remède alexipharmaque. On ne connoissoit pas alors la nature inerte, & l'indissolubilité presque absolue du calcul de la vessie de l'homme. (*Voyez* l'article Calcul.)

(M. Fourcroy.)

BEZOARD MINÉRAL. (*Mat. méd.*)

C'est toujours à cause des grandes vertus qu'on attribuoit au *bezoard* animal, qu'on a donné le nom de *bezoard* minéral à une préparation antimoniale qu'on croyoit être un remède très-puissant, & qui n'est qu'un oxide d'antimoine surchargé d'oxigène. (*Voyez* les mots Antimoine, Antimoniaux, Oxides d'antimoine.)

(M. Fourcroy.)

BEZOARDIQUES. (*Mat. méd*).

On a vu, par tous les articles précédens, quelle confiance les médecins ont eue pendant quelque temps dans les différens *bezoards*. Nous avons dit aussi que, par une suite de cette singulière erreur, on avoit donné le nom de *bezoardiques* aux remèdes chauds, âcres, aromatiques, alexipharmaques, qui avoient en général la propriété de pousser à la peau & de s'opposer aux effets des poisons. Nous ne rappelons ce mot que pour retracer la preuve de l'abus de la nomenclature, & de la nécessité de réformer cette partie de la matière médiciale. Depuis longtemps on a abandonné ce nom.

(M. Fourcroy.)

BIANCHI (Jean-Baptiste) naquit à Turin le 12 de septembre 1681, dans une famille patricienne, originaire de Milan. Son aïeul maternel, *François Peghini*, prit soin de son éducation. Le jeune *Bianchi* avant d'avoir atteint sa quinzième année, soutint des thèses publiques sur la philosophie. Il passa ensuite aux écoles de médecine, & fut reçu docteur à l'âge de 17 ans. Sa jeunesse devoit naturellement l'exclure de tous les emplois d'importance; mais la précocité de ses talens l'emporta sur son âge, & peu de tems après sa promotion au doctorat, on ne balança pas de lui confier la direction des hopitaux de la ville de Turin. Il remplit cette place avec autant de gloire que de succès. L'ouverture des cadavres éclaire le praticien sur le siége & les causes des maladies, *Bianchi* s'instruisoit souvent par cette voie, il poussoit même ses dissections au delà de ce point de vue; & vouloit encore pénétrer jusques dans les replis les plus cachés de la structure du corps humain. Sa dextérité & ses découvertes lui firent un tel nom dans Turin, que les médecins & les chirurgiens de cette ville l'engagèrent à faire jusqu'à treize cours publics d'anatomie, & que le roi de Sardaigne lui fit bâtir en 1715 un amphithéâtre très-commode, où il continua ses démonstrations. En 1718, on chargea encore *Bianchi* d'enseigner publiquement les instituts de l'art, & pendant les années suivantes, il donna successivement des leçons sur la philosophie, l'anatomie, la pharmacie galénique, la chymie, & enfin sur la pratique médicinale.

Il fut admis dans les académies *degl' Innominati*, *degl' Intrepidi* & des curieux de la nature. L'université de Bologne l'aggrégea dans son corps, & l'invita en 1720 à venir occuper la chaire de médecine théorique dans ses écoles. Victor-Amédée II, qui avoit conçu le dessein de rétablir l'université de sa capitale dans son ancienne splendeur, arrêta l'effet des sollicitations pressantes qu'on faisoit à *Bianchi*, en le nommant à la première chaire d'anatomie. Le nouveau professeur contribua plus que personne à rendre l'université de Turin florissante; il y fut considéré jusqu'à sa mort arrivée le 20 janvier 1761.

On a de lui plusieurs ouvrages sur lesquels le célèbre *Morgagni* a exercé sa critique dans les cinq derniers adversaires anatomiques qu'il a publiés. Les écrits de *Bianchi* sont intitulés :

Historia hepatica, seu, de Hepatis structurâ, usibus & morbis. Augustæ Taurinorum, 1710, *in-8*, 1716, *in-4*. Genevæ, 1725, 2 volumes *in-4*, avec figures & six discours anatomiques.

Cet ouvrage est un de ceux que *Morgagni* a soumis

à sa censure dans deux lettres, où il relève les erreurs de *Bianchi*

Ductus lacrymales novi, eorum anatome, usus, morbi, curationes. Taurini, 1715, *in*-4. Leidæ, 1723, *in*-8.

Morgagni a encore critiqué ce traité.

De naturali in humano corpore, vitiosâ, morbosaque generatione historia. Ibidem, 1741, *in*-8, avec figures.

C'est l'histoire de l'homme depuis l'œuf avant sa fécondation, jusqu'à la mi-grossesse. Il est partisan du système des ovaristes, & il suppose le germe du fœtus préexistant à l'impregnation. On trouve dans cet ouvrage plusieurs observations qui viennent à l'appui de cette opinion, & quelques autres touchant les vers du corps humain.

De lacteorum vasorum positionibus & fabrica. Taurini, 1743, *in*-4.

Storia del mostro di due corpi che nacque sul pavese. Turin, 1749, *in*-8.

Il y parle savamment de plusieurs enfans nés avec une conformation monstrueuse.

Lettera sul insensibilità. Turin, 1755, *in*-8.

Il y attaque le système de *Haller* sur les parties sensibles. Celui-ci en prit occasion de censurer *Bianchi* avec autant de vivacité que *Morgagni* l'avoit fait sur d'autres sujets. Il lui reproche d'abord de n'avoir presque rien vu par lui-même & de s'être fié à une main étrangère pour les expériences qu'il rapporte; il lui reproche encore d'avoir annoncé la découverte de quelques parties du corps humain, que les anatomistes les plus éclairés n'ont pu retrouver, quelques soins qu'ils eussent pris en les cherchant après lui.

On a encore de *Bianchi* quelques dissertations insérées dans le théâtre anatomique de *Manget*; & dans la bibliotheque des écrivains en médecine du même auteur, il est fait mention de plusieurs ouvrages qui étoient prêts à être mis sous la presse. Tels sont les suivans. *Dissertationes anatomicæ duodecim. De pulsuum intermittentium causis*, avec figures. *De miliari eruptione. De humanis vermibus*, avec figures. *de fœtu taurinensi, molli & succosô, quindecim annis in ventre matris gestatô. De mammis & genitalibus muliebribus*, avec figures. On trouve dans le théâtre anatomique: *de genuina duræ matris fabrica*, avec figures; *de insertione ilei in colon*, avec de nouvelles figures; *de musculis urinariæ vesicæ*, avec de nouvelles figures. *Problemata theoretico-practica. Castigationes explicationum ad Tabulas Eustachii.*

On a publié à Turin, en 1757, une collection de LIV planches qui contiennent 270 figures anatomique; & c'est aux soins de l'infatigable *Bianchi* que l'on est redevable de ce précieux don qu'il a consacré à la médecine. L'assiduité opiniâtre, les connoissances profondes, le goût, le choix, les dépenses qu'a exigé un pareil ouvrage, ont mérité à son auteur la reconnoissance la plus grande de la part du public. Les observations, qu'on y trouve, sont nouvelles & instructives; les figures y sont dessinées avec beaucoup d'élégance & de précision; elles sont nombreuses, sans être confuses, faites avec beaucoup d'art, sans trop d'ornemens; en un mot, on y voit la nature. *Bianchi* a réuni, dans cet ouvrage, les avantages de l'anatomie avec ceux de la pratique, & il a fait voir que ces deux objets étoient inséparables, quand on vouloit parvenir à être grand médecin.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BIANCHI (Jean) naquit à Rimini le 3 janvier 1693, de *Jérôme Bianchi* & de *Catherine Maggioli*. Après le cours de ses études il fut choisi, en 1715, secrétaire de l'academie des *Lyncei*. Vers la fin de 1717, il se détermina pour l'étude de la médecine & se transporta à Bologne, où il suivit les leçons du docteur *Bazzani*, alors secrétaire & depuis président de l'institut de cette ville. *Bianchi* s'appliqua beaucoup à la botanique & à l'histoire naturelle sous *Trionfetti* & sous le docteur *Monti*. Il apprit encore les mathématiques sous les deux frères *Eustache* & *Gabriel Manfredi*, & il assista, avec beaucoup d'assiduité, aux cours de philosophie expérimentale de *Barthélemi Beccari*. Il fut reçu docteur en médecine le 7 juillet 1719.

Il retourna ensuite dans sa patrie, où il se consacra au service des pauvres; mais son attachement à l'université de Bologne le rappella bientôt dans cette ville. Il y arriva le 19 octobre de la même année, & il y prononça un discours pour l'ouverture des études. Au commencement de 1720 il alla à Padoue, & après avoir suivi les écoles pendant toute l'année, il revint à Bologne pour repasser à Rimini. C'est-là qu'il pratiqua la médecine avec une réputation égale à ses succès, & qu'il cultiva l'anatomie, la botanique & beaucoup d'autres sciences avec la plus vive ardeur. Dans les différens voyages qu'il fit en Italie, il y recueillit tout ce qu'il put trouver de curieux pour son cabinet d'histoire naturelle, qui devint bientôt un des mieux fournis de sa patrie.

En 1741 on le nomma professeur d'anatomie dans l'université de Sienne; mais le goût de ses études le fit revenir à Rimini où il travailla à faire revivre l'académie des *Lyncei*, dont il assembloit les membres dans sa propre maison. Ce fut pour reconnoître les peines qu'il prit à cet égard, qu'on fit graver une médaille qui, d'un côté, représentoit son portrait avec cette inscription: *Janus Plancus Ariminensis*, &, de l'autre, un lynx avec ces mots:

Lynceis restitutis. Ce médecin vivoit encore en 1760. Il eut à essuyer beaucoup de critiques contre sa personne & contre ses écrits.

Lettera intorno alla cataratta. Rimini, 1720, *in*-4.

Epistola anatomica ad Josephum Puteum Bononiensem. Bononiæ, 1726, *in*-4.

Osservazioni intorno una sezione anatomica. Rimini, 1731, *in*-4.

Fabii columnæ Phytobasanos, accedit vita Fabii & Lynceorum notitia, cum annotationibus. Mediolani, 1744, *in*-4, avec figures.

Storia della vita di Catterina Vizzani, trovata pucella nelle sezione del suo cadavero. Venise, 1744, *in*-8. En anglois, Londres, 1751, *in*-8.

Dissertazione de vesicatori. Venise, 1746, *in*-8. L'auteur blâme l'usage des vessicatoires.

De monstris & rebus monstrosis. Venetiis, 1749, *in*-4.

Storia medica d'un apostema nel lobo destro del cerebello, che produsse la paralisia della membrana della parte destra, cun alcune osservazioni anatomiche fatte nella sezione, con una tavola. Rimini, 1751, *in*-8.

Mazzuchelli ajoute que ce médecin a laissé plusieurs manuscrits anatomiques.

On peut y joindre: *Discorso sopra il vitto Pitagorico.* Venise, 1752, *in*-8.

Trattato di Bagni di Pisa a pie del monte di S. Giulano. Florence, 1757, *in*-8.

Lettera sopra uno gigante. Rimini, 1757, *in*-8.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BIBBY. (*Mat. méd.*)

Le *bibby* est un palmier d'Amérique qui fournit une liqueur qui porte le même nom. Les indiens percent le tronc de l'arbre jeune; ils adaptent dans le trou une feuille roulée en cornet, & ils reçoivent dans des vases la liqueur qui en découle. Cette liqueur devient promptement aigrelette; ils la gardent deux jours & ils la boivent ensuite. Elle doit être rafraîchissante, délaitérante, antiseptique, & avoir des propriétés analogues à celles du petit-lait. (*Histoire des voyages.*)

(M. Fourcroy.)

BICAISE (Honoré) un des plus célèbres médecins de son tems, étoit d'Aix en Provence, où il naquit vers l'an 1590. Il fut reçu docteur dans l'université de cette ville, & il y remplit la première chaire de médecine. Il se rendit recommandable par les services importans qu'il rendit à la ville d'Aix pendant les deux pestes de 1629 & 1649. Il a laissé un bon traité sur les causes & la cure de cette maladie. *Foës*, éditeur des œuvres d'*Hippocrate*, parle avec éloge d'un ouvrage de *Bicaise* sur les aphorismes de ce prince de la médecine. Il est intitulé:

Manuale medicorum, seu promptuarium aphorismorum Hippocratis, prænotionum, coacarum & prædictionum, secundùm propriam morborum omnium nomenclaturam alphabetico digestum ordine. Londini 1659, *in*-4. Genevæ, 1660, *in*-12. Parisiis, 1739, *in*-12, par les soins de *Henri Guyot*, médecin, natif de la Flèche, qui a enrichi cet ouvrage de plusieurs sentences de *Celse*.

Michel Bicaise succéda à la chaire & à la réputation de son père.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BICHE. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non-naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section II. Animaux, quadrupèdes.

La *biche* est la femelle du cerf. Elle est plus petite que lui, ne porte point de bois sur la tête. Ses mamelles sont au nombre de quatre. Elle porte pendant huit mois, & n'a qu'un faon qui la suit toujours, & qu'elle instruit à s'écarter au moindre danger, & à fuir au son de la voix des chiens. Lorsqu'elle entend des chasseurs, sa tendresse la porte à se présenter devant eux, à se faire chasser par les chiens. Les a-t-elle éloignés de son faon, elle se dérobe adroitement à leur poursuite, &, après cela, elle revient le chercher. Le jeune animal reconnoissant, suit sa mère jusqu'au moment du rut, moment où elle l'abandonne à lui-même.

La chair de la *biche* est savoureuse quand elle n'est pas trop vieille; elle est d'assez facile digestion; elle est compacte, & a un petit goût sauvageon qui plaît à beaucoup de personnes, sur-tout quand on a eu soin de la faire mariner avant de la faire cuire. Les filets en offrent la partie la plus délicate.

La viande du faon fournit un aliment tendre & très-agréable.

(M. Macquart.)

BICHE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Cerf.)

(M. Fourcroy).

BICHO *di culo.* (*Patholog.*)

Pison, *hist. nat. Brasil.*, donne ce nom à une singulière maladie de l'anus, qui étant endémique au Brésil, & ayant été observée également au Pérou par M. Jos. Jussieu, pourroit bien appartenir à toute l'Amérique méridionale & à plusieurs autres climats dans les mêmes rapprochemens de l'équateur. La réalité de cette conjecture dépendra du succès de l'observation à laquelle continueront de se livrer les médecins pénétrés de la nécessité d'étudier par-tout les faits, & de les décrire scrupuleusement, afin d'accroître le véritable fond de la médecine, & de ne lier les progrès de cette science qu'à de solides travaux.

L'ouvrage de Pison, pouvant être facilement consulté, je me borne à l'indiquer, & je préfère de donner quelques détails sur le *bicho*, d'après un manuscrit précieux de J. Jussieu en date de 1745.

» Cette maladie se manifeste sur le vivant comme sur les cadavres par une dilatation excessive du podex ou de l'anus, & par une telle apparence de relâchement de son sphincter qu'il perd entièrement ses rides & forme une espèce d'entonnoir. Lorsque le mal est invétéré, on perd la faculté de retenir les lavemens, à moins que des aides ne soulèvent le malade au point de le suspendre la tête en bas pour lui verser le lavement dans l'intestin.

» La méthode populaire de la cure est conforme à l'idée qui résulte de l'observation apparente; elle consiste dans des applications astringentes & irritantes capables de redonner aux fibres du sphincter le ressort qu'elles ont perdu. J. Jussieu recommande le suc de coing en lavement, l'alun de roche, le limon, la saumure ou le bouillon des olives, le baume de copahu, la poudre à tirer, &c.

» Les symptômes, suivant lui, sont équivoques; le mal de tête, sa pésanteur, la douleur de ventre & du nombril, le pouls éteint & de légères nausées sont les plus communs. Il est rare de voir à *Quito* un malade attaqué de fièvre que l'on ne se précautionne de suppositoires préservatifs, dans l'erreur où l'on est qu'aussi-tôt qu'il y a fièvre, il faut s'attendre au *bicho*, qui cependant est bien plus rare qu'on ne l'imagine.

» J. Jussieu pense que les mauvaises nourritures & l'abus du piment disposent à cette maladie, & que, si l'on n'y prend pas garde dans le commencement, elle passe bientôt à la gangrène comme le remarque aussi Pison qui décrit plus particulièrement les accidens locaux du *bicho*, en le considérant dans l'état d'inflammation & d'ulcère, tel qu'il l'a observé au Brésil.

A Quito la maladie est livrée d'abord aux charlatans & aux médicastres; les vrais médecins sont appellés lorsque le *bicho* a fait un progrès que l'on auroit prévenu par un vomitif & des saignées qui, avec les autres secours indiqués, ramènent à un vrai plan de traitement bien circonstancié par Pison.

» La société de médecine a accueilli de la part d'un jeune médecin portugais, M. Dacamara, quelques observations tendantes à prouver que le *bicho*, qui, suivant J. Jussieu & G. Pison, peut être envisagé comme un dépôt critique, est aussi quelquefois une suite de la paralysie du sphincter de l'anus. (M. Chamseru.)

BICONGIUS. (*Mat. méd.*)

Le *bicongius* ou double *congius* étoit une mesure des athéniens qui contenoit vingt livres de vin ou dix-huit livres d'huile; on dit aussi qu'elle contenoit douze septiers de vin de vingt onces chacun; le *congius* n'en contenant que six.

Les auteurs grecs se servent quelquefois de ces mesures dans la prescription des médicamens.

(M. Fourcroy.)

BIDENT. (*Mat. méd.*)

Le *bident*, *bidens* de Linnéus, est un genre de plantes à fleurs conjointes ou composées, flosculeuses, de la syngénésie polygamie égale, ou formées de tous fleurons hermaphrodites, dont le caractère est d'avoir le réceptacle chargé de paillettes, & les semences terminées par deux ou quatre dents; c'est cette structure qui lui a fait donner son nom.

Il y a trois espèces de *bident* utiles en médecine.

1°. La première est le *bidens tripartita* de Linnéus. Cette espèce est vulgairement nommée en françois, *eupatoire femelle*, *eupatoire aquatique*, *cornuet*. Ses feuilles ressemblent, en effet, à celles de l'eupatoire ordinaire; elle croît aux environs de Paris & dans toute l'Europe, dans les fossés & les lieux aquatiques. Elle est regardée comme mondificative, résolutive, sternutatoire; elle fournit une teinture jaune par la décoction. On l'emploie peu.

2°. La seconde espèce est le *bident* à fleurs coniques, *bidens amella* de M. Lamarck. Le *spilanthus amella* de Linnéus; (M. Lamarck réunit le spilanthus de Linnéus dans le genre du *bident.*) on le nomme en françois *abécédaire*; c'est une plante de l'Inde. Elle a une saveur âcre & piquante; on la regarde comme un puissant lithontriptique; mais aucune expérience exacte n'a démontré cette vertu.

3°.

3°. La troisième espèce est le *bident* à saveur de pyrèthre ; *bidens fervida* de M. Lamarck, *spilanthus oleracea* de Linnéus. On la nomme *cresson de Para*. Elle croît dans l'Amérique méridionale ; sa saveur est si âcre & si piquante, qu'elle excite, lorsqu'on la mâche, une sécrétion de salive très-abondante.

Le *bidens fusca* de M. Lamarck, le *bidens angustifolia* du même auteur, ou *spilanthus urens* de Linnéus, sont également âcres, & pourroient être employées comme l'espèce précédente.

(M. Fourcroy.)

BIDET. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe II. *Applicata.*

Ordre III. Bains, lotions

On nomme *bidet* une cuvette de propreté qui doit servir également aux deux sexes. Il n'y a pas encore cent années que nos ancêtres en ignoroient l'usage, & conservoient, pour ainsi dire, toute leur vie leur crasse baptismale. Ils se baignoient très-rarement ; ainsi, rien ne pouvoit suppléer au défaut du *bidet* ; il y a encore en Europe beaucoup de nations policées où il y a peu de personnes qui connoissent ces recherches nécessaires de la propreté & de la salubrité ; cependant pour en connoître l'avantage, il suffit de savoir qu'en enlevant les humeurs grossières qu'une forte transpiration accumule sur la surface de la peau, sur-tout dans les endroits les plus constamment chauds, on la débarrasse d'une excrétion inutile au maintien de la santé, qu'on enlève l'odeur fade, & souvent insupportable, qui est la suite de la mal-propreté dans ce genre ; qu'on va au-devant de beaucoup de petits inconvéniens, qui, sur-tout chez les femmes, seroient dans le cas d'éloigner un sexe de l'autre. Généralement on doit employer l'eau froide pour ce genre de lotion, lorsqu'on se porte bien, & qu'on n'a pas à craindre les suites de l'astriction & de la répercussion que pourroit procurer cette eau ; sinon on se serviroit d'eau tiède. Il est bon de faire observer qu'il faut bien se garder d'employer l'eau, le linge & les éponges dont ont pu se servir d'autres personnes, parce que quelque bien nétoyées qu'elles soient, elles peuvent receler encore des miasmes délétères, & communiquer les accidens dont les autres pouvoient être affectés. On a dit que les habitans des campagnes, pour ne pas se servir de *bidets*, ne s'en portoient pas moins bien ; mais s'en porteroient-ils mieux? & leur transpiration en deviendroit-elle plus supportable? Ne négligeons jamais les moyens simples & faciles de maintenir la propreté, puisqu'on ne peut faire aucun doute qu'elle n'influe infiniment sur la salubrité.

(M. Macquart.)

BIDLOO (Godefroid) naquit à Amsterdam en 1649. Il s'appliqua premièrement à la chirurgie qu'il exerça avec beaucoup de succès ; il fut même employé en qualité de chirurgien d'armée. Il prit ensuite le bonnet de docteur en médecine & devint médecin de Guillaume III, roi d'Angleterre, qui le recommanda si fortement aux curateurs de l'université de Leyde, qu'à sa considération on le nomma, en 1694, à la chaire d'anatomie & de chirurgie dans les écoles de la faculté de cette ville. *Bidloo* y mourut en 1713, âgé de 64 ans.

Ce médecin a publié cent cinq planches qui représentent les différentes parties du corps humain ; mais on accuse quelques-unes de ses figures de manquer d'exactitude ; l'art y brille plus que la nature. Celles des nerfs & des vaisseaux sont vicieuses ; les muscles sont mieux exprimés, ainsi que les os, sinon que ces derniers sont en général trop ronds & trop petits. Cet auteur donne une membrane urinaire au fœtus humain, contre le sentiment des meilleurs anatomistes. *Verheyen* le pria de démontrer publiquement cette membrane ou d'enseigner la méthode de la trouver ; mais il a usé de tant de subterfuges pour éluder la force de cette objection, qu'il a laissé tout le monde dans l'opinion qu'il n'avoit jamais découvert ce sac urinaire dans le fœtus humain, & que c'étoit par une fausse analogie qu'il lui avoit supposé une partie qui n'existe que dans les animaux brutes.

Bidloo eut plusieurs démêlés avec *Fréderic Ruysch*, son émule ; il les poussa avec trop de vivacité. Il est vrai que *Ruysch* manqua de procédé à son égard ; il engageoit ses disciples à lui mander par lettres ce que lui-même avoit remarqué de défectueux dans les ouvrages de son adversaire, & il en prenoit occasion d'écrire contre lui pour démontrer ses erreurs. *Bidloo* attaqua aussi *Guillaume Cowper*, mais avec plus de raison & même de modération ; il plaida plus dignement sa cause. Il accusa *Cowper* de plagiat pardevant la société royale d'Angleterre, & le chargea de lui avoir enlevé ses propres figures, qu'il avoit publiées sans lui en faire honneur, sous le foible prétexte d'en avoir corrigé quelques-unes & d'avoir mis leurs explications en meilleur ordre. On prétend cependant que *Cowper* ne fit autre chose, pour se donner le nom d'auteur, que d'effacer celui de *Bidloo* des planches qu'il avoit achetées au nombre de trois cens, chez l'imprimeur hollandois, & d'y substituer le sien. Le fait est que *Cowper* se disculpa assez mal de cette imputation ; mais l'irrégularité de sa conduite à cet égard, ne semble point avoir porté atteinte à la considération dont il a joui parmi les anatomistes. Les ouvrages de *Bidloo* sont :

Anatomia corporis humani centum & quinque tabulis per artificiosissimum G. de Lairesse ad vivum delineatis demonstrata, veterum recentiorumque inventis explicata, plurimisque hactenus non detectis

illustrata. Amstelodami, 1685, *in-fol. maximo regali.* Lugduni Batavorum, 1739, *in-fol.* forme d'Atlas, avec 114 planches. Ultrajecti, 1750, *in-fol*, avec un supplément.

De anatomes antiquitate oratio. Lugduni Batavorum, 1694, *in-fol.* C'est le discours qu'il prononça lorsqu'il prit possession de la chaire de chirurgie & d'anatomie à Leyde.

Vindiciæ quarumdam delineationum anatomicarum contra animadversiones Friderici Ruysch. Ibidem, 1697, *in-4.*

Observationes de animalculis in hepate ovillo & aliorum animalium detectis. Ibidem, 1698, *in-4.*

Guillelmus Cowper criminis litterarii citatus coram tribunali societatis anglicæ. Ibidem, 1700, *in-4.*

Exercitationum anatomico-chirurgicarum decades duæ. Ibidem, 1708, *in-4.* On y trouve plusieurs observations importantes sur les maladies chirurgicales, & l'on y remarque les sentimens particuliers de l'auteur sur la structure du corps humain. Il nie l'existence du fluide nerveux, & prétend que les nerfs sont solides & non creux.

Opuscula omnia anatomico-chirurgica edita & inedita. Lugduni Batavorum, 1715, 1725, *in-4*, avec figures.

Manget parle de *Lambert Bidloo* qui a donné une dissertation *de re herbaria*, imprimée à Amsterdam, en 1683, *in-12*, & à Leyde, en 1709, *in-12*; avec le catalogue des plantes de *Jacques Commelin.* Il cite encore *Nicolas Bidloo*, médecin du czar Pierre le grand, qui a publié à Moscou, en 1705, la description d'un monstre humain à deux têtes. Suivant M. *Carrere*, *Lambert Bidloo* étoit frère de *Godefroid* & père de *Nicolas*.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BIÈRE. (*Hygiène.*)

Cerevisia.

Partie II. Choses improprement dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre II. Boissons.

Section III. Liqueurs fermentées.

La *bière* est une liqueur forte & vineuse, faite avec de l'orge ou d'autres farineux, qui ont fermenté avec de l'eau, à laquelle on a joint du houblon ou des sommités d'absinthe & d'autres plantes amères.

Les égyptiens passent pour avoir découvert les premiers l'art de brasser ou de faire la *bière*; ils en composèrent une boisson qui leur tint lieu du vin, dont ils manquoient. Les gaulois en firent usage; & du temps de Strabon, elle étoit commune dans les provinces du Nord, en Flandres, & en Angleterre. Il y a long-temps que la *bière* est employée en France, où on la nommoit cervoise de *cerevisia*, nom donné à la *bière* douce.

Assez généralement en France, & sur-tout à Paris, c'est avec de l'orge que l'on fait la *bière.* Il y a seulement quelques brasseurs qui y mettent, les uns du bled, les autres un peu d'avoine.

On fait, en Hollande, trois sortes de *bières*, avec l'orge, le bled & l'avoine, ainsi qu'en Angleterre.

Pour brasser ou faire de la *bière*, suivant la méthode de Paris, on met tremper de l'orge dans de l'eau bien pure, pendant environ trente à quarante heures, selon que les eaux sont plus ou moins pures, & le grain plus ou moins sec. On le retire de la cuve, quand il s'écrase sans peine sous l'ongle, & on le transporte au germoir, ou lieu propre à faire germer le grain qui doit servir à la *bière*. On y laisse le grain en tas pendant vingt-quatre heures; on l'étend ensuite, en ne laissant que huit à neuf pouces d'épaisseur à la couche de grain. Quand on apperçoit que le germe pointe, on le remue avec une pelle, on le remet encore en tas, puis en couche. Quand il est tout-à-fait germé, on le charge sur le plancher d'une espèce de fourneau qu'on nomme touraille. (Voyez le dictionnaire des arts & métiers, à l'article BRASSEUR, tome premier.) On l'étend en forme de couche, de cinq à six pouces d'épaisseur; on fait du feu dans le fourneau, jusqu'à-ce que l'humidité du grain transude. On le retourne jusqu'à-ce qu'il soit sec, & en état d'être criblé au crible de fer. On le porte au moulin au bout de quelques jours, pour en faire de la farine ni trop grosse, ni trop menue.

Lorsque la farine est faite, on la met avec de l'eau dans la *cuve-matière*, qui est de bois, & a faux fond. Sous la cuve-matière, est une autre plus petite, qu'on nomme *reverdoir*, & dans laquelle est équipée une pompe à chapelet, qui a pu donner l'idée de la pompe de vera; elle sert à enlever le fluide qui sort de la cuve-matière, après que les ouvriers l'ont bien remuée. Il arrive ainsi aux chaudières de cuivre qui sont inférieures, & où se fait en même temps la décoction du houblon & de la farine d'orge. On employe depuis trois livres jusqu'à quatre de houblon par pièce de *bière*.

C'est à cette époque que le travail de la *bière* rouge & de la *bière* blanche devient différent. La cuisson de la *bière* rouge est beaucoup plus consi-

dérable que celle de la blanche. Quand celle de la *bière* rouge demande trente ou quarante heures, il n'en faut que trois ou quatre pour celle de la *bière* blanche, mais à un feu plus vif. Lorsque la *bière* est suffisamment cuite, on la fait passer dans des grands bacs de décharge, où elle reste avec le houblon, jusqu'à-ce qu'elle soit bonne à mettre en levain.

Lorsqu'avec un degré de chaleur requis, la *bière* est prête à mettre en levain, on en fait couler dans une cuve par des robinets faits exprès. On y mêle de la levure; on fait fermenter petit à petit, & on y mêle tout le fluide qui doit subir la même opération. Il se forme à la superficie une grosse écume, qui est surmontée de plusieurs pieds par le gaz acide crayeux le plus fort. On fait à plusieurs reprises rentrer l'écume dans la liqueur avec de longues perches, & on entonne enfin la *bière* dans des vaisseaux de différentes grandeurs.

La fermentation redouble dans les tonneaux, qui jettent de la vraie levure, & qu'on remplit à mesure; on les bondonne vingt-quatre heures après le dernier remplissage. Cette levure sert à hâter la fermentation d'une *bière* nouvelle, & sert aussi aux boulangers.

Si l'on vouloit boire presque sur-le-champ la *bière* nouvelle, il seroit nécessaire de la coller, comme le vin, avec de la colle de poisson. Il est inutile de faire beaucoup bouillir le houblon, pour avoir une *bière* agréable. On s'est assuré que le feu trop violent dénature sa partie aromatique, & la rend âpre, astringente, & nuisible à la santé.

La *bière*, comme rafraîchissante & nourrissante, convient beaucoup dans les pays chauds, & dans les Colonies, où la chaleur & les transports la mettent bientôt dans le cas de se gâter. Pour obvier à cet inconvénient, après que l'orge a reçu toutes les préparations nécessaires, & qu'on y a mêlé du houblon, on en fait un rob ou une décoction chargée en consistance de sirop, en employant six fois moins d'eau que pour faire la *bière* ordinaire. Ce rob s'altère moins, & peut supporter le transport jusqu'aux Colonies, où, avec six parties d'eau, on établit petit à petit la fermentation requise, avec du levain sec qu'on a aussi transporté. Plusieurs personnes qui ont goûté de cette *bière* dans les climats lointains, en ont fait le plus grand éloge.

On croit que la racine de benoite, *cariophyllata*, séchée & mise dans un nouet, empêche de s'aigrir la *bière* dans laquelle on la jette. Cette épreuve est facile à confirmer. On dit encore qu'on peut même la rétablir, si elle est devenue aigre, en mettant dans le tonneau quelques livres de bol d'arménie, de craie, ou de coquilles calcinées; en y ajoutant, lorsque la liqueur est transvasée, du vin de drèche, & quelques poignées de houblon, qui s'oppose toujours à ce que la *bière* s'aigrisse.

Haller propose aux brasseurs, pour rendre meilleure la drèche, de détruire, par une forte fumigation de souffre, la vertu végétative de l'orge & du bled. On présume que, le germe ne sortant point, le grain perdra moins de sa substance dans la préparation de la drèche, qui par-là deviendra meilleure.

Pour éclaircir la *bière* & la rendre pure & limpide, on emploie le plus ordinairement l'infusion d'hysope mêlée avec le sel de tartre, la décoction de noix de galle, les blancs d'œufs, la gomme arabique & la colle de poisson, ainsi que nous l'avons déjà dit. (*Voyez* ARTS & MÉTIERS, tom. 2, pag. 297.)

La *bière* n'est pas également bonne dans tous les tems & dans tous les pays, parce que la constitution particulière de l'eau est subordonnée à différentes circonstances, & rend en conséquence la *bière* plus ou moins bonne. Ensuite, parce que la température de l'air, variant suivant les saisons & les pays, augmente ou diminue quelquefois beaucoup la fermentation & la dépuration des liqueurs. Comme la *bière*, pour être bonne, & se conserver long-tems, demande un certain degré de fermentation, il n'est pas possible que toutes les saisons ou tous les pays soient également propres à le communiquer. Dans le très-grand chaud l'exaltation ou le développement trop considérable des principes de la *bière* se fait outre mesure; par une raison opposée, dans les grands froids la *bière* ne fermente & ne se dépure qu'imparfaitement, ce qui rend cette boisson moins agréable & plus facile à se corrompre; cependant on peut dire du grand froid comparé au grand chaud, que ce dernier est bien plus dans le cas de nuire à la bonté de la *bière* que l'autre.

Il suit de ce que nous venons de dire, que le printems & l'automne sont plus propres à faire de la bonne *bière* que les autres saisons. Aussi vante-t-on la *biere* de mars pour son bon goût & pour sa durée; aussi est-ce dans ce tems que les brasseurs font leur *bière* de garde, dont les bonnes qualités pourroient bien tenir aussi à ce que les substances qu'on emploie sont nouvelles, dans leur vigueur, & n'ont pu être encore sensiblement altérées dans leurs parties essentielles par les vives chaleurs de l'été.

On pourroit appeler la *bière* du pain liquide en quelque sorte, puisque c'est véritablement de la farine de bled délayée dans beaucoup d'eau. Cette boisson est, en effet, très-nourrissante, humectante & rafraîchissante. Elle enivre quand on en boit à l'excès, parce qu'elle contient des parties spi-

rituenses qui produisent l'ivresse de la même manière que les autres liqueurs vineuses.

Lorsque la *bière* est trop nouvelle, sur-tout lorsqu'elle est préparée pour être ce qu'on appelle *bière forte*, qualité qu'on lui procure en l'arrêtant dans sa fermentation, alors elle agit par ses parties visqueuses & âcres, qui n'ayant pas été suffisamment atténuées par la fermentation, se raréfient dans l'estomac & les intestins, attaquent les nerfs, causent des coliques de ventre terribles, la diarrhée, la dyssenterie, des ardeurs d'urine, des go norrhées, accidens auxquels on remédie quand il n'y a pas trop d'irritation, par le moyen d'un peu d'eau-de-vie qui rend le calme à l'estomac & aux intestins, & par des lavemens adoucissans qui appaisent facilement les douleurs.

Les anglais préparent une espèce de *bière* qu'ils nomment aile; c'est une liqueur jaunâtre claire, transparente, fort piquante, & très-mousseuse; elle est beaucoup plus agréable au goût que la *bière* ordinaire. On prétend qu'il n'entre point de houblon, ni d'autres plantes amères dans sa composition, mais que sa grande force provient d'une fermentation extraordinaire qu'on y a excité par le moyen de quelques drogues âcres & piquantes. Cependant Schwokius, dans son traité sur la *bière*, remarque que quelques personnes mettent dans l'aile quelque peu de fleurs de houblon pour corriger la grande fadeur de l'orge.

Mundius, médecin de Londres, en parlant de la *bière* de son pays, dit qu'il y a des personnes qui, lorsqu'elle est nouvelle, y jettent des rameaux de bouleau pour la rendre plus piquante & en état d'être plutôt bue; d'autres qui mettent du lierre terrestre dans les tonneaux où on la renferme dans la persuasion que la liqueur se dépurera en beaucoup moins de tems.

On peut préparer avec l'infusion de bouleau une *bière* très-agréable & qu'on dit salutaire sur-tout pour les personnes qui sont attaquées de néphrétique; on en fait aussi une autre dans le même cas avec de l'avoine au lieu d'orge, en y joignant de la graine de carottes sauvages.

On fait une *bière* de chiendent aussi salutaire que nourrissante, en broyant les racines bien sèches de cette plante, & en les employant comme le malt & l'orge pour faire la *bière*. Après avoir bien fait bouillir le chiendent & y avoir jetté un peu de houblon dans un endroit chaud, on finit par y mettre de la bonne levure de *bière*. L'usage de cette *bière* épargneroit dans les tems de disette la consommation de l'orge & d'autres grains, & pourroit engager les gens de campagne à recueillir avec plus de soin le chiendent, & à priver en même-tems les terres ensemencées d'une racine qui, en étouffant le grain, diminue le produit des récoltes.

Souvent on dit que dans chaque pays l'habitant se contente de la *bière* qu'on y brasse, qu'il y est accoutumé, qu'il s'en est toujours bien trouvé, & qu'il en aime le goût. Ce raisonnement est populaire & misérable. C'est comme si l'on disoit qu'un lapon, un iroquois, content des alimens que son pays produit & qui l'ont fait vivre lui & ses ancêtres, aura sujet de se plaindre, si par le moyen d'une sage police on peut venir à bout de lui en procurer de meilleurs. Cherchez donc à donner au peuple de meilleurs alimens que ceux qu'il a, & vous verrez s'il ne s'y accoutumera pas bien aisément; peut-on comparer nos carrosses, nos chaises de poste aux chars & aux mules dont se servoient nos aïeux?

C'est particulièrement sur les alimens & leur perfectionnement que notre industrie doit se porter, ainsi que sur toutes les autres nécessités de la vie.

Pour terminer cet article, nous dirons ce que presque tout le monde sait, que la *bière* est la plus nourrissante des boissons, qu'elle est favorable en tout tems, à tout sexe, à tout âge, & à toute sorte de tempérament; que c'est une des liqueurs qui conviennent le mieux aux personnes très-échauffées & après de violens exercices, & même dans les maladies putrides & malignes, lorsqu'elle est extrêmement légère; qu'elle a souvent la faculté d'engraisser les personnes qui en font un usage habituel. Ainsi, s'il est des constitutions auxquelles elle doive moins convenir, ce sera à celles qui sont déjà très-grasses & très-replettes.

(M. Macquart.)

BIÈRE. (*Mat. méd.*)

Quoique la préparation, la nature, & les usages de la *bière* regardent plus l'hygiène que la matière médicale, il y a cependant quelques détails qui appartiennent à cette dernière partie de l'art de guérir. (Voyez le dictionnaire de chimie, & celui des arts.) Nous ne dirons rien ici des propriétés & des usages diététiques de la *bière*, mais nous ferons quelques remarques sur ses qualités médicamenteuses. La *bière*, comme liqueur fermentée, & contenant de l'alcool qu'on peut en extraire par la distillation, est tonique, cordiale; mais ces propriétés sont foibles, parce que l'alcool y est peu abondant, étendu de beaucoup d'eau, & masqué par une substance extractive qui en fait un des principaux élémens. On regarde sur-tout, & avec raison, la *bière* comme rafraîchissante, lorsqu'on la prend légère & noyée dans l'eau. Elle est aussi assez fortement antiseptique. Ces propriétés la rendent utile dans toutes les maladies où il y a de la chaleur, de l'ardeur à la peau. Elle pousse aussi par les urines, elle excite quelquefois la moiteur. Sydenham, comme on sait, se réduisoit, pour toute boisson & pour toute nourriture,

à la *bière* légère & unie à l'eau, lorſqu'il étoit pris des accès de la goutte. Je l'ai ſouvent donnée pour toute boiſſon dans les fièvres putrides, dans les fièvres bilieuſes, dans la ſciatique, le rhumatiſme aigu; mais il faut faire attention à la nature de cette boiſſon. Les Anglois en préparent pluſieurs eſpèces. Nous commençons en France, & ſur-tout à Paris, à varier les produits de la fermentation de l'orge. C'eſt la *bière* blanche, légère, peu chargée d'extrait & d'alcool, qui convient dans les cas indiqués; il ne faut pas non plus qu'elle contienne beaucoup de houblon. La *bière* rouge, épaiſſe, amère, eſt très-riche en extrait & en partie nourriſſante; elle doit être bannie de l'uſage médicinal.

On fait à Paris depuis quelques années, & par les ſoins de M. Parmentier, de la *bière* de maïs, qui réunit tous les avantages de celle de l'orge. Nous parlerons, au mot *drèche*, de l'extrait fermenté de l'orge, & de ſes uſages, comme anti-ſcorbutique.

(M. Fourcroy).

BIERLING (Gaſpar-Théophile) étudia la médecine à Padoue, & la pratiqua à Magdebourg, où il étoit en réputation vers la fin du 17[e] ſiècle. Ses ouvrages lui ont mérité une place dans l'académie des curieux de la nature. Ils ſont écrits en aſſez mauvais latin, & remplis de formules de médicamens entaſſés les uns ſur les autres, ſuivant le goût de ſa nation & de ſon ſiècle. Mais s'il a ſuivi à cet égard le torrent des opinions communes, il s'eſt élevé au-deſſus d'elles par la force avec laquelle il a condamné le régime chaud que les médecins allemands employoient alors dans le traitement de la petite vérole. Il a même oſé pratiquer la ſaignée dans la cure de cette maladie, & il s'eſt mis au-deſſus de pluſieurs autres préjugés qui tyranniſoient les eſprits & la raiſon de ſes compatriotes.

Voici les titres de ſes ouvrages:

Adverſariorum curioſorum centuria prima. Jenæ, 1679, *in*-4.

Conſilium peſtifugum. Magdeburgi, 1680, *in*-8. En allemand, la même année à Helmſtadt.

Problema pharmaceutico-medicum, an in peſte Magdeburgenſi medicamenta evacuantia tuto, præſervationis & curationis gratia, exhibita fuerint, nec-ne? Helmſtadii, 1684, *in*-4.

Theſaurus theoretico-practicus. Magdeburgi, 1693, *in*-4, avec une préface de *Jacques Wolff*. Jenæ, 1697, *in*-4. C'eſt la continuation du premier ouvrage.

(*Extr. d'El.* M. Goulin.)

BIESIUS, (Nicolas) poëte, philoſophe & médecin, étoit de Gand, où il naquit le 27 mars 1516. Après avoir pris la première teinture des lettres dans ſa patrie, il paſſa à Louvain pour y étudier la médecine; mais il quitta bientôt cette univerſité & ſe rendit en Eſpagne, où il s'appliqua tout entier à la philoſophie & à l'éloquence dans l'académie de Valence. De-là il fut en Italie pour y reprendre ſes études en médecine, & après avoir reçu le bonnet de docteur à Sienne, il revint à Louvain où on le nomma, en 1558, à une leçon royale, avec la charge d'expliquer à ſes auditeurs l'*Ars parva Galeni.* Il remplit cette chaire avec honneur. L'empereur Maximilien II appella *Bieſius* à Vienne pour être ſon médecin. Il y avoit à peine un an qu'il occupoit cette place, lorſqu'il mourut d'apoplexie le 28 avril 1572.

Nous avons de lui les ouvrages ſuivans:

Theoreticæ medecinæ libri ſex. Antverpiæ, 1558, *in*-4.

In artem medicam Galeni commentarii. Ibidem, 1560, *in*-8.

De methodo medicinæ liber unus. Ibidem, 1564, *in*-8. Lovanii, 1564, *in*-8.

De natura libri quinque. Antverpiæ, 1573, 1593, 1613, *in*-8.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BIERVILLE. (*Eaux minérales.*)

Bierville eſt un hameau de la paroiſſe de Boiſſy-la-Riviere en Beauce. Il eſt ſitué dans un vallon étroit & peu profond, à une lieue & demie au ſud d'Etampes. La ſource minérale eſt à un demi-quart de lieue de cet endroit, près d'un moulin voiſin du château de *Bierville*.

L'eau eſt froide; elle contient, ſuivant l'analyſe de M. l'abbé Teſſier, du fer diſſous au moyen de l'air fixe, quelques portions de ſélénite, du ſel de Glauber & du ſel marin, ſoit à baſe terreuſe, ſoit à baſe d'alkali minéral.

(M. Macquart.)

BIEVRE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Castor.)

(M. Fourcroy.)

BIGARADE. (*Hygiène & mat. méd.*) (*Voyez* Oranger & Citron.)

(M. Fourcroy.)

BIGAREAU. (*Hygiène & mat. méd.*) (*Voyez* Cerise.)

(M. Macquart.)

BIGLE, louche. *Bigler* ou *loucher* sont synonymes. (*Voyez* LOUCHE, STRABISME.)

(M. CHAMSERU.)

BIGNONE. (*Mat. méd.*)

Les botanistes françois nomment *bignone* un genre de plantes ou d'arbres à fleurs personnées, analogues aux gratioles, aux digitales, qui fournissent aux Américains & aux Indiens des bois, des écorces, des branches, utiles dans tous leurs arts économiques, dont plusieurs espèces sont actuellement cultivées comme un des beaux ornemens de nos jardins, & dont quelques-unes sont employées comme médicamens. Dans ce genre, le calice est monophylle, à deux ou cinq divisions; la corolle monopétale en cloche ou en entonnoir; son tube est un peu recourbé & renflé, son limbe a cinq divisions inégales; les étamines sont au nombre de quatre, & didynames; quelquefois il y a une cinquième étamine stérile, quelquefois sur cinq étamines stériles il n'y en a que deux fertiles. Le fruit est une capsule à deux loges; les semences sont plates & ailées.

Il y a deux espèces de *bignone*, dont on se sert pour les maladies.

1°. L'une est la *bignone* de l'Inde, *bignonia indica* de Linnéus. C'est un arbre qui croît dans l'Inde, sur la côte de Malabar; on applique ses feuilles avec succès sur les ulcères.

2°. L'autre est la *bignone* à fleur bleue, *bignonia cærulea* de Linné. C'est un grand arbre qui croît dans les forêts de la Guiane & de Cayenne, & dont l'écorce est purgative.

La principale espèce de ce genre, le catalpa, *bignonia catalpa*, est un bel arbre que l'on commence à multiplier dans nos jardins, soit en raison de sa beauté, soit parce qu'il fleurit après les autres arbres.

(M. FOURCROY.)

BIJON. (*Mat. méd.*) (*Voy.* TÉRÉBENTHINE.)

(M. FOURCROY.)

BILAZAI. (*Eaux minérales.*)

Bilazai est un bourg dans le haut Poitou, situé à un quart de lieue d'Oyron, à deux de Thouars & de Montcontour. Les eaux minérales sont à environ deux cent toises de ce bourg. Il y a trois sources renfermées dans trois bassins presque quarrés. On donne à la première le nom d'eau sulphureuse, à la seconde celui d'eau minérale, & la troisième n'a pas de nom. On n'employe que la première; & ces eaux sont légèrement tièdes.

Dans le chapitre huit du second volume du traité analytique des eaux minérales de Raulin, il est parlé des eaux de *Bilazai*. La description des sources & des qualités sensibles de ces eaux est suivie de leur analyse, par M. Linacier & Mitouart.

Le premier y a trouvé une substance terrestre, assez grasse, & qui lui a paru être un foie de souffre terreux, de la sélénite, quelques substances calcaires, un sel un peu froid, amer, & qui se crystallise en aiguilles petites & à cinq faces, un autre sel de forme irrégulière & de mauvais goût, enfin un troisième sel qui se crystallise en petits monticules, & qui tombe promptement en deliquium. Le dernier chimiste a conclu de son analyse que ces eaux sont sulphureuses, & qu'elles contiennent par pinte environ un grain de foie de souffre à base calcaire, quatre gros ½ de sel de Glauber, cinq gros ½ de sel marin à base alkaline, ½ gros de sel marin à base terreuse, & deux grains de terre calcaire.

Raulin expose ensuite les propriétés de ces eaux; il les dit apéritives, laxatives, émollientes, résolutives, vulnéraires, & principalement psoriques. Il vante leur efficacité dans les maladies de la peau, & rapporte plusieurs observations pratiques sur leurs effets dans les maladies désignées. Il y en a quelques-unes qui lui sont propres, & d'autres qui lui ont été communiquées par MM. Dubois & Linacier.

(M. MACQUART.)

BILE. (*Hygiène.*)

Partie III. Règles de l'hygiène générale, proportionnées aux besoins de l'homme.

Classe II. Règles qui regardent l'homme considéré individuellement.

Ordre II. Régime général des choses improprement dites non naturelles.

Section II. Des choses destinées à entrer dans notre corps.

On donne le nom de *bile* à une humeur jaunâtre, amère, âcre & savoneuse, singulièrement détersive, c'est-à-dire qui possède au suprême degré la vertu de pénétrer, de dissoudre, d'atténuer les substances glutineuses, grasses, & salines qui entrent dans la composition de tous nos alimens. Ce n'est point ici le lieu de parler physiologiquement de sa secrétion, ni des accidens que son absence ou sa mauvaise qualité peuvent procurer aux hommes; il nous suffit de savoir qu'elle est d'une nécessité indispensable pour une bonne digestion, qu'elle concourt fortement avec le suc gastrique & la salive à donner au chile les qualités qu'il doit avoir pour former un sang pur & homogène.

Pour que la *bile* ait toutes les qualités requises à sa destination, on sent parfaitement que les hommes ne doivent point s'éloigner du régime sage & tempéré; c'est le seul moyen de s'opposer à l'exaltation & à l'âcreté de cette humeur, qui peut influer infiniment sur toutes les autres fonctions animales & les dénaturer, lorsqu'elle même a perdu les propriétés utiles qui la caractérisent.

Relativement aux personnes chez qui la *bile* abonde, & qu'on a souvent nommées bilieuses, *voyez* le mot TEMPÉRAMENT.

(M. MACQUART.)

BILE. (*Mad. méd.*)

La *bile* des animaux est un liquide brun, plus ou moins verdâtre, séparé par le foie, & recueilli dans une vessie située à la base de ce viscère, que l'on connoît sous le nom de véficule du fiel. Quoiqu'elle paroisse varier dans les différentes espèces d'animaux, on croit qu'elle a des caractères généraux ou des propriétés semblables dans toutes les classes. Ce fluide est toujours d'une couleur plus ou moins verte, d'une consistance un peu épaisse, filant presque comme du blanc d'œuf, souvent comme mêlé de deux liquides, l'un plus épais & plus près de la coagulation que l'autre. La *bile* de tous les animaux est amère, aussi le peuple donne-t-il le nom d'*amère* à la véficule du fiel des oiseaux & des poissons qui lui servent d'alimens. Cette amertume est si considérable, que non-seulement le contact de ce liquide sur les viandes, mais encore celui de la véficule même qui le récèle, suffit pour en imprégner les organes voisins. Aussi a-t-on grand soin dans les cuisines d'enlever exactement la véficule & de couper même un peu profondément la région du foie où cet organe membraneux étoit adhérent. Cette saveur amère paroît appartenir à une substance résineuse qu'on admet dans la *bile*, & qu'on y croit unie à la soude trouvée en effet dans la *bile* de l'homme & dans celle du bœuf.

La *bile* de ce dernier quadrupède, qui est la plus employée en médecine, a une odeur fade, quelquefois mêlée d'un peu d'aromate & sur-tout de celui de musc; elle est d'une couleur jaune verdâtre; elle se délaie bien dans l'eau en s'y mêlant d'abord comme le blanc d'œuf. Elle verdit toutes les couleurs bleues végétales susceptibles de cette altération par les alkalis. La chaleur la coagule un peu, puis l'épaissit uniformément; on prépare par ce procédé ce qu'on appelle extrait de *bile*, ou mieux *bile* épaissie. Cette matière est encore en grande partie dissoluble dans l'eau; elle attire l'humidité de l'air, & se ramollit par son contact; cette déliquescence est remarquable pour les médecins relativement à la préparation des médicamens solides dans lesquels ils font entrer la *bile* épaissie. La *bile* ne paroît perdre que de l'eau & son principe odorant, par l'action du feu nécessaire pour l'épaissir. Cette eau a l'odeur ambrée, pour peu que la *bile* ait souffert quelque altération par son séjour à l'air chaud. C'est d'après ce fait que l'on explique comment certaines évacuations alvines répandent une odeur musquée, & que l'on conçoit le rapport qui existe entre la *bile* & les humeurs odorantes plus ou moins fortes que produisent plusieurs quadrupèdes. Si l'on chauffe la *bile* plus fortement que pour l'évaporer simplement, elle se boursouffle singulièrement, & donne tous les produits des matières animales distillées. La *bile*, épaissie par l'action du feu, n'acquiert pas seulement la consistance qu'elle a alors, par l'évaporation de son eau; elle se coagule en partie comme le blanc d'œuf, & contient une quantité plus ou moins grande de matière albumineuse; c'est pour cela que l'alcool la coagule en flocons opaques, qui ne se dissolvent plus dans l'eau. Les acides décomposent subitement la *bile*; ils la coagulent, & en séparent une matière huileuse, qu'on a regardée comme une résine, mais qui n'est pas encore exactement connue, & qui m'a paru être un mélange de véritable matière résineuse, avec une substance huileuse concrescible fort analogue au blanc de baleine. (*Voyez* ce mot.) A mesure que les acides séparent ces substances combustibles de la *bile*, ils saturent l'alkali qui les rendoit dissolubles, & ils forment avec lui les sels qu'ils ont coutume de former avec la soude. On conclud de cette analyse que la *bile* est une espèce de savon animal, & ce résultat très-exact rend raison de beaucoup de propriétés de cette humeur animale. On conçoit comment elle sert à enlever la graisse de dessus les étoffes, pourquoi elle est si dissoluble dans les liqueurs aqueuses, quoiqu'elle soit épaissie, pourquoi les calculs biliaires sont dissolubles dans l'eau, &c. Les sels métalliques décomposent tous la *bile*; mais nous avons assez traité des propriétés chimiques de la *bile*, pour nous éclairer sur ses propriétés médicinales, & sur son administration comme remède. Nous n'entreprendrons point d'exposer ici ses usages physiologiques, les fonctions auxquelles elle est destinée, & ses altérations morbifiques : le premier de ces objets doit être traité dans le dictionnaire d'anatomie & de physiologie, le second appartient à la pathologie.

On a rangé la *bile*, & avec raison, parmi les médicamens savoneux, incisifs, stimulans, stomachiques, antacides. On la prescrit avec succès dans les foiblesses d'estomac accompagnées de la constitution pituiteuse, de formation d'acides dans les premières voies, de perte d'appétit, dans les obstructions commençantes, dans toutes les maladies où la *bile* des malades paroît inerte, peu active, & ne coule point facilement, en un mot dans tous les cas où il y a de l'inaction, de l'empâtement dans les viscères de la digestion. On la substitue, pour ainsi dire, à la *bile* naturelle, qui ne fait point alors, ou qui fait mal ses fonctions. Elle est recommandée dans

les maladies des femmes, des gens de lettres, des hommes sédentaires en général; mais elle nuit par les mêmes raisons dans les maladies inflammatoires, douloureuses, où la *bile* a de l'âcreté, trop d'énergie, où le pouls est dur & fort, les viscères du bas-ventre agités de spasme ou menacés d'inflammation, les urines rouges, la peau sèche. Elle convient en général, comme médicament, aux personnes d'un tempérament phlegmatique, dont la fibre est lâche & molle, qui ont de la blancheur à la peau, de l'embonpoint; mais elle est nuisible à celles qui sont sèches, maigres, qui ont la fibre roide & tendue, la peau noire, la *bile* exaltée. Ainsi, quoique la *bile* puisse être rangée parmi les médicamens très-utiles, on voit ce qu'il faut penser de ceux qui emploient ce remède dans presque tous les cas indistinctement, qui en font une sorte de remède universel, & qui poussent la confiance jusqu'à penser qu'il ne peut jamais nuire.

On donne la *bile* épaissie en pilules, à la dose de trois ou quatre grains par prise; il faut ne faire préparer des pilules que pour quelques prises, parce qu'elles se ramollissent très-promptement. On associe la *bile* aux absorbans, aux purgatifs résineux, aux amers.

Quelques médecins recommandent de se servir de *bile* ou fiel de différens animaux. Boerhaave, outre celle des quadrupèdes ordinaires, & sur-tout du bœuf qu'on administre le plus souvent, faisoit assez de cas du fiel de brochet & d'anguilles. Il y a des gens de l'art qui employent avec une sorte de superstition le fiel de carpe dans tel cas, celui d'anguille dans tel autre, celui de mouton, de bœuf ou de taureau dans différentes maladies. On a dit que quelques gouttes de *bile*, extraites d'un chien vivant, & mêlées à l'eau épileptique de Langius, guérissoient l'épilepsie; mais ce choix ne pourroit être bien fondé que sur des analyses chimiques comparées bien exactes, & sur des observations cliniques plus nombreuses & mieux faites que celles qu'on a citées jusqu'ici.

La *bile* a quelquefois été employée avec succès dans les traitemens des ulcères anciens & sordides; on s'en est aussi servi comme cosmétique.

(M. Fourcroy.)

BILE RÉPANDUE. (*Voyez* Ictère.)

(M. Dehorne.)

BILE. (*Pathologie.*)

La *bile* est de toutes les humeurs celle dont les rapports avec la santé & les maladies sont les plus étendus & les plus multipliés. Son développement dans le sang; son action sur les solides, lors même que réduite encore à ses principes élémentaires, elle roule confondue avec les autres fluides dans le torrent de la circulation; l'appareil de sa sécrétion; le soin qu'a pris la nature d'assurer le dépôt d'une partie qui doit former la *bile* critique; son reflux dans la masse générale des fluides; son épanchement dans tout le tissu du corps; enfin la teinture qu'elle donne aux solides & aux liqueurs, sont autant de phénomènes qui attestent sa grande influence dans l'économie animale, & qui prouvent d'une manière invincible qu'il ne cesse d'exister dans tout le cours de la vie, & dans toutes les gradations de la santé, un commerce intime entre le foie & toutes les parties du corps.

La *bile* méritoit donc d'exciter, plus particulièrement qu'aucun des fluides du corps humain, les recherches des médecins. Aussi a-t-elle été envisagée par eux sous tous les points de vue qu'elle pouvoit offrir. Les uns se sont attachés à découvrir le mécanisme de sa sécrétion; attentifs à tous les phénomènes qu'elle a présentés, ils sont arrivés au point de présider, pour ainsi dire, à l'exercice de cette fonction; ils ont suivi les élémens encore épars de la *bile*, errant çà & là, pêle-mêle, avec les autres parties du sang; les ont suivis se portant en foule vers le foie, s'y combinant ensemble & s'y confondant, & ont enfin recueilli le suc bilieux tout formé dans les canaux qui lui sont propres.

D'autres ont cherché à connoître sa nature intime. L'analyse chimique s'est fort exercée sur cet objet; mais elle n'est pas encore, à beaucoup près, parvenue à répandre un grand jour sur lui.

On a, à la vérité, prouvé que la *bile* avoit une grande affinité avec les matières savonneuses, & que comme elles, elle étoit composée d'huile & d'une substance saline; mais tous ces produits & leur proportion ont si fort varié, qu'il en est résulté une incertitude que rien n'a pu jusqu'ici fixer. Les uns ont obtenu du fluide bilieux cinq sixièmes d'eau, deux vingt-quatrièmes d'huile & de sel volatil, & un cent-quatre-vingt-douzième de sel fixe; d'autres ont trouvé douze cent vingt-quatrième d'huile & de sel volatil, & un cent-quatre-vingt-douzième de sel fixe. Quelques-uns ont extrait quatre cinquièmes d'eau, un onzième d'huile, & dix trois-cent-vingt-septièmes d'huile empireumatique, point ou très-peu de sel volatil, mais deux trois-cent-vingt-septièmes de sel fixe impur, & deux cent-neuvièmes de terre. Enfin, quelques chimistes ont assuré que la *bile* contenoit des esprits inflammables, du souffre, une huile de la nature des résines, un mucilage albumineux, & de la craie de soude. (1) (*Voy. l'anal.*

(1) Les recherches qu'on a faites jusqu'à présent sur la *bile* sont très-bornées, & ont répandu peu de lumières sur sa nature; ce qui paroît venir de la difficulté qu'on a *médic.*

médic. du ſang, par Bordeu, dans le traité des recherches ſur les maladies chroniques.

On peut conclure de cette variété dans les réſultats que préſente l'analyſe de la *bile*, qu'elle n'a rien appris juſqu'à préſent ſur ſes uſages ſuffiſamment connus dans les écoles anciennes. En effet, dira-t-on qu'il réſulte de l'analyſe de la *bile*, qu'elle doit irriter & ſtimuler les entrailles, qu'elle eſt une ſorte de clyſtère naturel? Galien l'avoit dit en propres termes. Prétendra-t-on que cette liqueur eſt ſujette à s'épaiſſir, à ſe rouſſir, à ſe diviſer plus ou moins? Ce ſont auſſi des aſſertions conſignées dans les ouvrages de nos anciens maîtres. Veut-on qu'elle concoure à la digeſtion? Jamais les anciens n'ont dit le contraire, ou pour parler plus exactement, ils n'ont dit que cela.

Peut-être les chimiſtes prétendront-ils que les remèdes correctifs de la *bile* dégénérée ou ſurabondante ſont naturellement indiqués par leurs analyſes, & que les acides ſont ſur-tout de ce nombre: mais les médecins de Cos & de toutes les écoles poſtérieures, ſavoient & avoient dit que le vinaigre émouſſe l'activité de la *bile*; *Bilioſo ſtomacho malum punicum eſt optimus ſuccus.* GAL. Ils faiſoient, en un mot, autant d'uſage des acides que nos médecins modernes. Les anciens étoient auſſi parvenus à cette pratique par une voie plus ſûre que celle des analyſes, celle de l'expérience & de l'inſtinct des malades. Un accoucheur anglois eſt, à ce qu'il paroît, le premier qui, dans les derniers temps, où les expériences & les expreſſions chimiques ſont dans toutes les bouches, a débité qu'un jaune d'œuf crud ou légèrement cuit eſt merveilleux pour la jauniſſe; & cela, parce que le jaune d'œuf ſe mêle aiſément avec la *bile*. On auroit pu, par la même raiſon, dire que la térébenthine, la réſine & la gomme-laque conviennent pour la jauniſſe; mais il n'a fallu que ce petit apperçu chimique pour réveiller l'attention de tous les *expérimenteurs*. L'hiſtoire de la jauniſſe eſt remplie de guériſons par le jaune d'œuf. Cependant, quel eſt le médecin qui ne puiſſe rapporter par douzaines de ces ſortes de guériſons de jauniſſe, faites avec quoi? avec l'eau pure, préciſément & uniquement avec l'eau que la chimie ne mettra pas au rang des meilleurs diſſolvans de la *bile*. Au reſte, Galien avoit remarqué que la *bile*, amaſſée dans l'eſtomac, occaſionne une ſoif violente, & que le jaune d'œuf avalé crud appaiſe la ſoif: *Bilis in ventriculo facit ſitim. . . . . . ovum ſi crudum bibatur ſitim prohibet.* Il diſoit auſſi que les jaunes d'œufs ſont bons pour la fièvre tierce. Ainſi s'exprime Bordeu, recherches ſur les maladies chroniques, p. 521. M. Fourcroy, dont la ſagacité & l'extrême exactitude dans l'art de faire des expériences ſont également connues, ne manquera pas de réduire à ſa juſte valeur tout ce qui a été publié ſur l'analyſe de la *bile*. La médecine a droit d'attendre de ce chimiſte diſtingué des découvertes qui répandront un nouveau jour ſur le règne animal, & reculeront le terme de nos connoiſſances.

Enfin, il nous reſte à parler de ce qu'ont fait les médecins cliniques. C'eſt au lit des malades qu'ils ont fait leurs obſervations; c'eſt la nature elle-même qui les a inſtruits des déſordres multipliés que peut produire la *bile*. On ne peut ſe former une juſte idée des différentes dégénéreſcences dont elle eſt ſuſceptible, ſans connoître ce qu'elle eſt dans ſon état naturel, ou du moins telle que nos ſens nous permettent de l'appercevoir.

La *bile* eſt une humeur d'un verd plus ou moins jaunâtre, d'une ſaveur très-amère, d'une odeur fade & nauſéabonde, filant comme un ſirop un peu clair, ſavoneuſe & extrêmement déterſive, c'eſt-à-dire poſſédant au ſuprême degré la vertu de pénétrer, de diſſoudre, d'atténuer les ſubſtances glutineuſes, graſſes & ſalines, telles que ſont toutes celles dont ſont compoſés nos alimens.

On en diſtingue de deux ſortes: l'une qu'on appelle *hepatique*, parce qu'elle paſſe immédiatement du foie dans le canal qui porte ce nom, & de celui-ci dans le canal inteſtinal; l'autre porte le nom de *cyſtique*, parce qu'elle eſt dépoſée dans la véſicule du fiel, où elle ſéjourne avant que de couler dans les inteſtins par le conduit qui lui eſt propre. Le foie eſt l'organe

---

éprouvée à ſe procurer une certaine quantité de *bile* humaine. Celles de bœuf & de cheval ſont les ſeules qu'on ait ſoumiſes à des expériences chimiques un peu étendues.

L'analyſe la plus complette que nous ayons de cette humeur, eſt due à M. Cadet, de l'académie des ſciences; on en trouve un extrait dans l'ouvrage de M. Fourcroy, qui a joint à cette analyſe des obſervations qui ſont perſonnelles. (*Voyez le tome IV des élémens d'hiſtoire naturelle & de chimie, page 361 à 370*)

Suivant M. Cadet, la *bile* eſt compoſée de beaucoup d'eau, d'un eſprit recteur particulier, d'un mucilage albumineux, d'une huile de la nature des réſines, & de craie de ſoude. Il y a trouvé, en outre, un ſel qu'il croit être de la nature du ſucre de lait, & dont M. Van Bochante a confirmé depuis l'exiſtence.

M. Fourcroy a obſervé que le phlegme qu'on obtient de la *bile*, lorſqu'on la diſtille au bain-marie, a la ſingulière propriété d'exhaler une odeur ſuave bien marquée, & fort analogue à celle du muſc & de l'ambre, & qu'elle ſe fait ſur-tout ſentir lorſqu'on diſtille de la *bile* un peu altérée & conſervée depuis quelques jours.

La *bile*, expoſée à une température chaude de 15 à 20 degrés, s'altère très-promptement. Son odeur devient d'abord de plus en plus fade & nauſéabonde, ſa couleur ſe détruit & ſe dénature; il s'en précipite des flocons mucilagineux & blanchâtres; elle perd ſa viſcoſité, & elle prend bientot une odeur fétide & piquante. Lorſque ſa putréfaction eſt avancée, ſon odeur devient ſuave & comme ambrée. M. Vauquelin, élève de M. Fourcroy, a découvert qu'en faiſant chauffer de la *bile* au bain-marie, & en l'épaiſſiſſant un peu, elle ſe conſerve enſuite pluſieurs mois ſans s'altérer, comme cela a lieu pour le vinaigre qu'on fait bouillir.

ſecrétoire de cette humeur ; il la ſépare du ſang veineux qui lui eſt apporté par la veine-porte, de la rate, des reins, de l'épiploon & du ventricule, où le ſang s'eſt dépouillé d'une partie de la limphe qui circuloit avec lui. Son mouvement progreſſif, qui ſe fait plus lentement, à meſure que le ſang approche du foie, contribue beaucoup à la ſéparation des parties bilieuſes.

La *bile* qu'on trouve dans la véſicule du fiel eſt plus épaiſſe, d'une teinte plus foncée, plus amère que la *bile* hépatique. La compreſſion qu'elle éprouve de la part des muſcles du bas-ventre, ou de l'eſtomac lorſqu'il eſt plein, eſt une des principales cauſes qui la déterminent vers le canal inteſtinal.

La *bile* hépatique eſt moins colorée, moins amère, moins active. C'eſt elle qui coule ſans ceſſe dans les inteſtins & qui contribue eſſentiellement à la diſſolution des alimens; tandis que la *bile* cyſtique ne fait que précéder la ſortie des excrémens, & paroît deſtinée à agacer les inteſtins & à les exciter à de fréquentes contractions. Les uſages différens de la *bile* ont donné lieu à ſa diviſion en *bile* excrémentitielle & récrémentitielle.

La *bile* ne conſerve pas toujours ſes qualités naturelles qui la rendent ſi néceſſaire à la ſanté. Sa conſiſtance gélatineuſe ou glaireuſe qui rend toujours ſa ſécrétion très-lente, la multitude & la différence des principes qui entrent dans ſa compoſition, ſont les ſources les plus fréquentes de ſes altérations. A ces cauſes il faut en ajouter pluſieurs autres, ſoit externes ſoit internes, qui ont une influence plus ou moins directe, mais toujours ſenſible ſur elle, & qui peuvent concourir de différentes manières à la dénaturer. Les principales peuvent ſe rapporter au mauvais état du foie & des autres organes qui ſervent à ſa ſécrétion; & à ſon excrétion; aux vices du ſang; à la nature des matières qui ſont contenues dans les premières voies, enfin à des diſpoſitions particulières du corps.

1°. Le mauvais état du foie & des organes ſecrétoires de la *bile* eſt une des ſources les plus fréquentes de ſa dégénéreſcence. En effet, dès que cette humeur éprouve des obſtacles dans ſon cours, elle tend à s'épaiſſir, ce qui ne peut ſe faire ſans qu'elle ſoit en même-tems dépouillée du fluide aqueux qui ſervoit de véhicule à ſes parties. Dans cet état il ſurvient pluſieurs changemens. D'une part cet épaiſſiſſement contre nature, la diſpoſe à engorger, à obſtruer tous les canaux dans leſquels elle doit être filtrée. De l'autre, les principes bilieux trop rapprochés lui font contracter une acrimonie, qui devient la cauſe des plus grands maux.

On obſerve fréquemment les deux genres d'altération de la *bile*; il n'eſt pas rare de la voir ſe changer en concrétions pierreuſes. L'hiſtoire des calculs nous offre une multitude d'exemples. On en a trouvé de différente groſſeur & de toutes les couleurs dans les canaux de la *bile*. Bonnet en a découvert dans la ſubſtance du foie, & plus ſouvent encore dans le canal cholédoque. Le baron de Haller rapporte, dans le recueil qu'il nous a tranſmis, qu'il a vu pluſieurs malades qui en avoient rendu par les ſelles. (*Voyez* Calculs biliaires.) (1).

Quant à l'acrimonie que le ſel bilieux peut contracter, il en réſulte des ſymptômes très-graves. Une ſtagnation trop longue, ſoit dans les réſervoirs qui lui ſont propres, ſoit dans le canal inteſtinal, où elle peut facilement s'accumuler, devient la ſource des vomiſſemens violens, de la cardialgie, des fièvres opiniâtres & dangereuſes, du cholera-morbus & de l'inflammation des inteſtins.

Cette cauſe, je veux-dire le retard qu'éprouve la *bile* dans ſon cours & l'épaiſſiſſement qui en réſulte,

---

(1) Les calculs biliaires ſont des concrétions formées par la *bile*, qui ſont brunes, légères, inflammables, & d'une ſaveur amère très-forte. M. Poulletier-de-la-Salle les a examinées avec ſoin; il a obſervé qu'ils étoient diſſolubles dans l'eſprit ardent. Après avoir mis ces pierres en digeſtion dans de l'eſprit de vin, il a remarqué au bout de quelque temps que cette liqueur étoit remplie de particules minces, brillantes, & criſtallines, & ayant toutes les apparences d'un ſel. Il s'eſt aſſuré, par les diverſes expériences qu'il a faites ſur cette ſubſtance, que c'étoit un ſel huileux, analogue par quelques propriétés au ſel acide que nous avons connu ſous le nom de fleurs de benjoin. Il réſulte encore des recherches de ce ſavant, que ce ſel n'eſt contenu que dans les calculs biliaires de l'homme, du moins il ne l'a pas trouvé dans ceux du bœuf.

La collection curieuſe de calculs biliaires, que poſſède la ſociété royale de médecine, offre pluſieurs phénomènes qui viennent à l'appui de la découverte de M. Poulletier-de-la-Salle. Un grand nombre de ces calculs ne préſente que des amas de lames criſtallines, tranſparentes, ſemblables au mica ou au talc, qui ont abſolument la même forme que le ſel qu'il a trouvé. Une véſicule du fiel qui fait partie de cette collection, eſt entièrement remplie de cette concrétion ſaline, tranſparente.

D'autres calculs, au contraire, ne ſont point formés par lames, mais ne paroiſſent être qu'une maſſe opaque, fragile, inflammable, en un mot une ſorte d'extrait de *bile* naturelle. Ainſi, en établiſſant la diviſion des calculs ſur le différent état dans lequel la nature nous les offre, on en doit diſtinguer de deux ſortes: les uns tranſparens, criſtalliſés par lames, paroiſſent être un principe ſalin provenant de la *bile*; les autres opaques, fragiles, inflammables, & vraiment bilieux, ne ſont qu'un extrait de ce fluide animal.

On employe différens moyens pour fondre les calculs biliaires; le ſavon, le mélange d'huile de térébenthine & d'éther, & le jaune d'œuf, ont été employés avec ſuccès. Mais les ſucs récens des plantes vertes & ſucculentes, paroiſſent devoir occuper le premier rang parmi les fondans de ces concrétions. Les obſervations de médecine, qui ſont en très grand nombre, atteſtent cette vertu des végétaux, & elle eſt encore confirmée par un phénomène très-connu des bouchers. Il eſt conſtant qu'ils trouvent fréquemment des calculs biliaires dans la véſicule des bœufs pendant la durée de l'hyver & juſqu'au printemps, époque à laquelle l'uſage que font ces animaux de fourages frais les fait diſparoître.

eſt une de celles qui contribuent à altérer ſa couleur. En effet, ſes principes colorans ne peuvent pas être rapprochés, ſans que ſa couleur n'acquière une teinte plus foncée; il arrive alors à la *bile* hépatique la même choſe qu'à la véſicule du fiel, elle verdit de la même manière & par les mêmes cauſes que cette dernière, qui, quoique douée d'une certaine vie, eſt néanmoins habituellement livrée à une ſorte de ſtagnation, qui ne lui permet de ſe renouveller que très-lentement.

Les affections de la rate ont encore une grande influence ſur l'état du ſuc bilieux. On ne connoît point la fonction de cet organe, mais l'expérience & l'obſervation ont mis en évidence les rapports qui exiſtent entre le foie & la rate; elles ont appris que toutes les maladies, ſoit lentes ou aiguës de ce dernier viſcère, dérangent la ſécrétion, ou altèrent les qualités de la *bile*. La plus légère affection de la rate la rend compacte & ſans activité, & cette altération ſe manifeſte rapidement par la teinte plombée que prennent la cornée & toute la peau du viſage, & par la nature des excrémens qui deviennent rares, durs & verdâtres.

2°. Si le ſang eſt mal conſtitué, ſi ſes principes pèchent ou dans leur proportion, ou dans leurs qualités, les humeurs qui en dériveront participeront à ces différentes altérations. Ainſi, le ſang vapide, ſurchargé de parties glutineuſes & mal élaborées, ne pourra former qu'une *bile* très-imparfaite. Le gluten tournant facilement à l'aceſcence, & ſe combinant dans cet état avec les parties huileuſes & graſſes qui entrent dans la compoſition de la *bile*, celle-ci prendra une couleur verte, comme on l'obſerve fréquemment chez les filles & les femmes chlorotiques. Tous les genres de cachexie peuvent donc être conſidérés comme autant de cauſes très-variées des altérations de la *bile*, mais qui ont une action différente ſur elle, & lui impriment conſéquemment un genre différent d'altération. Nous ne ſommes point aſſez avancés en connoiſſance ſur la compoſition des humeurs, pour apprécier tous les changemens dont elles ſont ſuſceptibles, & donner la clef de tous les phénomènes qui en dérivent. Il n'eſt encore permis aux médecins que d'indiquer le champ vaſte qui eſt ouvert à leurs recherches, & auxquelles on pourroit peut-être faire concourir utilement la chimie & les autres ſciences acceſſoires de l'art de guérir.

3°. Les matières contenues dans les premières voies exercent auſſi une action immédiate ſur la *bile*. L'expérience prouve que les acides, ſoit végétaux, ſoit minéraux, lui font contracter une couleur verdâtre, qui ſe développe davantage, ſi on l'étend dans l'eau. C'eſt aux acides qui dominent chez les enfans, qu'on doit attribuer le plus ſouvent la couleur verte de leurs déjections. Les fruits qui n'ont point acquis les qualités ſavoneuſes que leur donne la maturité, produiſent le même effet ſur la *bile*, & de-là viennent les dévoiemens de matières verdâtres, qu'on obſerve ſi fréquemment.

On rencontre chez les auteurs quelques obſervations qui tendent à établir que certains agens donnent à la *bile* une couleur bleue roſée, &c.; mais ces faits ſont trop iſolés pour pouvoir en tirer des conſéquences ſûres ou utiles à la pratique.

4°. Enfin, il eſt des diſpoſitions du corps qui ont une influence marquée ſur les qualités de l'humeur bilieuſe. Qui n'a pas obſervé ces changemens ſubits qu'éprouve la *bile*, à la ſuite d'un ſpaſme violent cauſé par la frayeur ou par quelque paſſion vive? Qui n'a pas été frappé de l'impreſſion lente, mais non moins dangereuſe, du chagrin & de la triſteſſe? N'a-t-on pas vu à la ſuite des coups de tête, ſurvenir avec le vertige des vomiſſemens énormes d'une *bile* porracée, chez des ſujets qui jouiſſoient avant cet accident de la ſanté la plus vigoureuſe? La dentition, lorſqu'elle ſe fait chez les enfans, produit des vomiſſemens ou des diarrhées de matières vertes, qu'on peut attribuer autant à l'affection nerveuſe qui eſt déterminée par la douleur, qu'à l'aceſcence qui prédomine dans leurs humeurs, ainſi que nous l'avons fait obſerver.

Nous pourrions raſſembler ici pluſieurs autres obſervations, qui toutes concouroient à prouver que l'état de la *bile* eſt ſubordonné aux différentes diſpoſitions du corps, & à la manière plus ou moins parfaite dont s'exercent pluſieurs fonctions; mais nous nous bornerons à ajouter, à l'appui des faits que nous venons de rapporter, le phénomène bien connu qui réſulte du commerce intime qui règne entre la peau & le foie, entre l'humeur de la tranſpiration & la *bile*. Toutes les cauſes qui peuvent diminuer, ſupprimer ou troubler, de quelque façon que ce ſoit, l'excrétion de la matière de la tranſpiration, influent ſur la *bile*, ſoit en augmentant ſa quantité, ſoit en altérant ſes qualités. Cette vérité a été reconnue de tous les tems; mais elle a été ſurtout miſe en évidence par Grant & Reil. Fréderic Hoffman dit à ce ſujet (*Obſervat. in baromet. meteorolog. in patholog.*, *p.* 3, *cap.* 7.) : *Nihil magis vitiat bilem eamque impuram & ſale cauſtico refertam reddit, quam ſolemnis per ſuperficiem corporis prohibita evacuatio.* Ainſi, l'état de l'atmoſphère, ſes viciſſitudes, ſes qualités humides, qui prédominent ſi évidemment dans certaines ſaiſons, & agiſſent ſi directement ſur la peau, fourniſſent un autre ordre de cauſes des altérations de la *bile*, que les médecins ne ſauroient peſer trop ſcrupuleuſement.

Les nombreuſes dégénéreſcences de l'humeur bilieuſe, dont nous venons de conſidérer rapidement les cauſes, ne ſe manifeſtent pas toutes à nous avec le même appareil, ni auſſi clairement. Quelques-unes s'annoncent d'une manière obſcure; d'autres, au contraire, peuvent être facilement ſaiſies par nos

sens, comme cela arrive dans les cas où la couleur de la *bile* est changée. Nous avons déjà parlé de la *bile* verte ou porracée, *bilis porracea*, ainsi appellée à cause de sa ressemblance avec le suc qu'on exprime des porreaux; mais les anciens en reconnoissoient plusieurs autres espèces, qu'ils distinguoient par leurs différentes couleurs. L'une étoit désignée, chez les latins, par le nom de *bilis vitellina*, *bile vitelline*, parce qu'elle avoit, par sa consistance & sa couleur, de l'analogie avec le jaune d'œuf crud. Avicenne croyoit que cette couleur venoit du mélange de la *bile* ordinaire avec la pituite ou l'humeur mélancolique. Une autre étoit appellée *bilis æruginosa*, ou de couleur de verd-de-gris. Une troisième espèce portoit le nom de *cærulea*, *bile bleue*. Enfin, la dernière & la plus meurtrière de toutes étoit la *bile noire*, *bilis atra*, ou *atrabile*. Celle-ci reconnoissoit différentes sources. Il paroît que les anciens & les modernes en ont assez généralement admis quatre espèces. La première étoit le produit de l'exficcation du sang; elle pouvoit en être regardée comme la lie: *tanquam sanguinis fæx*. La seconde tiroit son origine de l'humeur mélancolique brulée: *ex humore melancolico adusto*. Fernel en reconnoissoit une particulière, qui prenoit naissance dans l'altération de la pituite: *At verò pituita salsa, quoniam caloris cujusdam præter naturam particeps est, si vehementiùs & prorsus torreatur, acrem atramque bilem gignit.* Enfin, la plus commune, & celle que personne n'a refusé d'admettre, puisoit son origine dans la corruption & l'adustion de la *bile* jaune: *ex bilis flavæ exassatione*. Suivant les anciens, la *bile* jaune passoit d'abord par les différens états de *bile* porracée, ærugineuse & bleue, pour se changer ensuite en atrabile. C'étoit-là l'espèce la plus redoutée des anciens, celle qui, suivant leurs observations, produisoit une impression si forte sur les dents, qui entroit en effervescence avec les terres qu'elle rencontroit, qui, enfin, repoussoit puissamment les animaux qui osoient en approcher. (*Voyez* le mot Atrabile.)

On ne peut arrêter son attention sur tous les modes de dégénérescence, qu'est susceptible de contracter une humeur aussi essentielle aux fonctions les plus importantes de l'économie animale que la *bile*, sans y découvrir une source également féconde & variée de maladies. Elle peut encore devenir très-nuisible par sa surabondance, sans même avoir éprouvé d'altération dans ses qualités; mais elle peut être en même temps altérée & surabondante. L'une & l'autre de ces deux espèces de plethore bilieuse, sont ou générales ou locales. Dans le premier cas, elle produit l'ictère, les fièvres intermittentes ou continues, simples ou de mauvais caractère; dans le second, elle donne lieu à différentes affections, suivant les parties sur lesquelles elle se jette. Portée vers la peau, elle s'y manifeste par des taches jaunes ou brunes, & par divers exanthêmes. Fixée sur les articulations, elle cause des douleurs de rhumatisme. Il y a une espèce de cephalalgie produite par la *bile*, qui est très-opiniâtre, souvent périodique, & dont Stool a donné une description très-étendue. Enfin, il n'est pas de praticien qui n'ait observé les pleurésies & les péripneumonies bilieuses, le cholera-morbus, la dissenterie, & un grand nombre d'affections qui ne reconnoissent d'autre cause que les états ou l'altération du suc bilieux. (*Voyez* Constitution bilieuse.)

Jusqu'à présent nous avons considéré la *bile* toute formée. Nous ne l'avons envisagée qu'après sa secrétion, & comme un fluide composé, ayant reçu sa dernière préparation dans le foie; mais avant que d'arriver à cet organe, & tandis que ses parties élémentaires flottent encore dans le sang, son influence est encore d'une grande importance dans l'économie animale.

En effet, si les principes destinés par leur nature à former le suc bilieux, existent en trop grande masse dans le torrent de la circulation, ils donnent lieu à un autre genre de pléthore bien différent de celui que fait naître la surabondance de la *bile* toute *secrétée*, qui reflue dans le sang. Cette plethore singulière a été nommée, par quelques médecins, *policholie*. Reil est celui qui a prouvé plus clairement son existence, & qui en a détaillé plus soigneusement les causes & les effets. (*Voyez* le mot Policholie.)

(M. Laguerene.)

BILIEUSE. (constitution)

La saison, l'âge, & les alimens tirés des substances grasses & animales, disposent les corps à la constitution *bilieuse*. C'est à cette dernière cause, je veux dire à la nourriture animale grasse, & au beurre dont on fait un grand usage en Angleterre, & sur-tout à Londres & aux environs, que Grant attribue le germe de cet *épaississement jaune morbifique* que l'on voit se développer si fréquemment dans les maladies.

Il place encore au rang des circonstances qui influent beaucoup sur la formation de la bile, l'état de la transpiration, parce que, dit-il, si elle vient à s'arrêter par quelque cause, & sur-tout par l'humidité du temps, il faut qu'il arrive de deux choses l'une: ou une diarrhée, ou que cette matière acrimonieuse se ramasse dans les vaisseaux, comme on peut le voir par la couleur de la sérosité, & quelquefois par le caillot de sang que l'on tire.

L'été & l'automne engendrent la bile en plus grande quantité qu'aucune autre saison, suivant l'observation d'Hippocrate; & il est, ajoute-t-il, aisé de s'en convaincre, si l'on considère toute celle que les malades vomissent spontanément, & celle qu'ils rendent dans leurs évacuations: on peut en juger encore par le caractère de la fièvre, & le degré de chaleur qui l'accompagne.

La plupart des médecins ont, à l'exemple d'Hippocrate, placé le commencement naturel de la constitution *bilieuse* en août ; cependant, on l'observe dans le mois de juin & dans le printemps, lorsque la température est chaude & humide ; mais alors les maladies ont un caractère différent, qu'il est essentiel de distinguer. Dans le printemps & au commencement de l'été, les maladies *bilieuses* sont presque toujours compliquées d'inflammation, ou dégénèrent en maladies inflammatoires. Lorsqu'au contraire elles règnent vers le milieu de l'été ou au commencement de l'automne, alors elles prennent plus facilement le caractère de malignité & de septicité. Stoll a remarqué qu'à l'époque à laquelle finit l'automne, pour faire place à l'hyver, les maladies *bilieuses* sont aussi compliquées d'inflammation, ce qu'il attribue à la nouvelle impression que la saison produit sur nos corps : *Quæ anni pars autumni extremam oram principio hyemis nectit, hoc impar bilis cum phlogosi connubium quotannis videt. Ratio medendi, pars prima, pag.* 234. Une autre différence qu'on observe entre les maladies *bilieuses* du printemps & celles d'automne, c'est que dans les premières l'humeur est plus mobile & plus fluide, tandis que dans les secondes elle annonce une grande disposition à devenir tenace & éparse.

Les affections qui sont produites par la bile présentent des symptômes assez constans, qui appuient leur diagnostic. La tête, qui est si souvent prise dans toutes les maladies aigues, est aussi attaquée, lorsque la bile domine. La douleur qu'on y ressent, & que Stoll appelle *bilieuse*, parce qu'elle accompagne presque toujours ces maladies, est très-aigue ; il semble au malade que sa tête va s'ouvrir, & il a besoin, pour être soulagé, qu'on la lui serre fortement. Cette douleur occupe tantôt l'occiput, tantôt le front, & d'autrefois elle embrasse toute son étendue. Elle revient périodiquement, ou plutôt elle a ses redoublemens bien marqués. Le visage est quelquefois fort rouge, comme si on l'avoit peint avec du *minium*, tandis que les commissures des lèvres & les aîles du nez sont d'un pâle qui tire sur le jaune. Si avec cet état du visage, les yeux sont étincelans & chargés de sérosité, on peut assurer que les premières voies sont gorgées de saburre *bilieuse*. Le limon épais & jaunâtre dont la langue est couverte, la mucosité de même genre qui engoue toutes les branches ; les rapports, le poids avec un sentiment douloureux à la région de l'estomac, les borborigmes, les flatuosités, les hypocondres qui sont tendus, élevés, & douloureux ou pesans, enfin, la diarrhée & les évacuations *bilieuses*, achèvent d'asseoir le diagnostic de ces maladies.

Les affections que produit la bile sont très-nombreuses ; mais celles qui méritent le plus d'attention de la part des médecins, soit par rapport à leur danger, soit parce qu'elles reviennent plus fréquemment, sont le *cholera-morbus*, *l'hémoptysie bilieuse*, *la fièvre bilieuse*, *la dissenterie bilieuse*, *les fièvres tierces & quartes de la moisson & de l'automne*, *les pleurésies & péripneumonies bilieuses*, *& le rhumatisme bilieux*. Nous allons présenter quelques réflexions sur les maladies, en tant qu'elles appartiennent à la constitution *bilieuse*.

Cholera-morbus.

Le cholera-morbus est la maladie par laquelle débute ordinairement cette constitution, & que Sydenham range parmi les épidémies d'automne. Il s'annonce communément dans le mois d'août, & se termine dans le cours d'un mois, quoique plusieurs autres maladies qui paroissent en même temps que lui se prolongent jusqu'à l'hyver, telles que les dissenteries d'automne & les intermittentes.

Il n'est pas toujours simple, je veux dire que ses symptômes ne sont pas toujours bornés au vomissement & aux déjections *bilieuses* ; mais il se complique quelquefois avec l'affection de la poitrine, & marche accompagné de douleurs de côté & de crachats sanguinolens. L'émétique, en favorisant l'évacuation de la saburre *bilieuse* qui engoue les premières voies, est le principal remède. On lui fait succéder les adoucissans ; on est souvent obligé de continuer l'usage du tartre stibié à petite dose, & on termine ensuite le traitement avec les amers.

Le cholera-morbus peut être, à quelques égards, regardé comme une maladie toute critique, parce qu'elle débarrasse promptement, & par les voies les plus courtes, l'estomac & le canal intestinal des mauvais sucs qui s'y étoient déposés ; & les médecins adroits ne manquent pas de saisir les circonstances où ils peuvent imiter avec avantage la nature, en administrant les carthartico-émétiques.

Hémoptysie bilieuse.

L'hémoptysie bilieuse n'est pas aussi commune, & n'est pas caractérisée par des signes aussi évidens. La saison, le limon muqueux & jaune dont la langue est couverte, l'état languissant de l'estomac, nous aident à la distinguer de l'hémoptysie ordinaire. Cette maladie, loin de céder, s'aggrave le plus souvent par les moyens qu'on est dans l'usage de lui opposer, & dont le principal est la saignée ; c'est l'émétique qui est la ressource la plus prompte & la plus sûre. Il agit dans ce cas comme par enchantement ; & souvent après son effet, le malade cesse de rendre même la plus légère quantité de sang.

Stool rapporte l'observation d'un jeune turc, qui, au mois de juillet 1776, fut attaqué d'une fièvre *bilieuse*, avec un crachement de sang très-abondant. Appelé auprès du malade, & bien instruit de la cause de la maladie, il proposa l'émétique au grand étonnement des assistans, qui annoncèrent les plus grandes

inquiétudes sur l'événement. Néanmoins le remède fut administré, & fit rendre, comme Stool l'avoit annoncé, une quantité énorme de bile, qui fit cesser dès l'instant le crachement de sang & tous les accidens.

Cette observation qui nous éclaire sur les véritables indications qu'on doit remplir dans ces circonstances, apprend encore que l'hémoptysie *bilieuse* ne règne pas toujours comme maladie essentielle, mais encore qu'elle est quelquefois un des symptômes des autres maladies *bilieuses*, & sur-tout de la fièvre *bilieuse*, dont nous allons parler.

Fièvre bilieuse.

La fièvre *bilieuse*, décrite par M. Tissot sous le nom de *fièvre de Lausanne*; par Sydenham, sous celui de *nouvelle fièvre*; & qui a été appellée, par Grant & Stool, *fièvre bilieuse*, peut être considérée tantôt comme simple, tantôt comme compliquée. Les symptômes qui la caractérisent sont, suivant Sydenham, au nombre de douze, dont sept sont essentiels, & cinq accidentels. Ces symptômes sont:

1°. Un sentiment de chaleur & de froid, qui se succède & revient par intervalles.

2°. La douleur de tête, telle que nous l'avons décrite plus haut; & celle de tous les membres, du dos & des lombes.

3°. Le pouls est, dans le principe, différent de l'état sain; & ce n'est qu'après les préludes de la maladie, *terrentia febrium*, que la fièvre commence réellement, & qu'il excède bientôt en fréquence, suivant l'observation de Grant, le pouls tel qu'on le rencontre même dans les fièvres inflammatoires.

4°. Le sang ressemble communément à celui d'un pleurétique, quant à la consistance; & quant à la couleur, à du vieux suif jaune. La sérosité a toujours cette même teinte. Vers la fin de la maladie, le sang se dissout souvent.

5°. Le malade est presque toujours incommodé par la toux, qui, avec les autres symptômes d'une péripneumonie bénigne qui se réunissent quelquefois à elle, cesse d'autant plus promptement que la maladie a lieu à un plus grand éloignement de l'hyver. Grant a observé le même symptôme; il a vu aussi que cette toux, très-rare lorsque la maladie avoit lieu dans le mois d'août, peu commune en septembre, devenoit fréquente en octobre, & fort opiniâtre en novembre, & se passoit rarement sans l'expectoration d'une matière cuite.

6°. Il y a quelquefois de la douleur au cou & à la gorge au commencement de la maladie, mais elle n'est pas si violente que dans l'angine.

7°. On observe dans cette fièvre une grande disposition au délire, qui se développe bien plus aisément, si on s'obstine à faire garder le lit au malade. Un élève en chirurgie, pour lequel fut appellé Stool, eut une fièvre *bilieuse* avec un délire frénétique qui parut dès le commencement. Elle sembloit devoir son origine à une longue contention d'esprit, & à une étude opiniâtre. La langue chargée d'un limon jaunâtre, la pâleur verdâtre du visage, la perte totale de l'appétit, & le caractère de l'épidémie régnante, annoncèrent à Stool que le foyer de cette fièvre résidoit dans les premières voies. L'émétique, qui fit rendre beaucoup de bile verdâtre, de légères potions purgatives, salines, & ensuite les amers, composèrent tout le traitement, que le médecin employa avec succès.

8°. La fièvre *bilieuse* est tantôt continue, tantôt rémittente, avec les redoublemens marqués en quotidienne ou en double-tierce. Grant regarde la rémittence comme un signe favorable dans ce genre de maladie.

9°. Il paroît souvent durant son cours différentes taches sur la peau, ou des éruptions de différente nature. Quelques médecins font mention de taches pourprées; d'autres disent avoir observé tantôt une éruption miliaire, tantôt une scarlatine, d'autrefois des petéchies.

10°. Sydenham observe que les exanthêmes qu'on appelle miliaires s'étendent quelquefois par tout le corps avec l'apparence de la rougeole, excepté qu'ils sont plus rouges, & qu'ils ne laissent, en se passant, aucune desquammation furfuracée. Il pense que, quoique les éruptions paroissent quelquefois d'elles-mêmes, elles sont cependant plus souvent l'effet de la chaleur du lit & des cordiaux qu'on administre imprudemment.

11°. La langue est ou moîte, ou sèche, suivant le régime qu'on a observé. Quand elle est sèche, elle est brune au milieu, & blanche sur les bords; & quand elle est moîte, elle est blanche & sale, & ressemble un peu à la couleur de la moutarde.

12°. Le dernier symptôme que Sydenham rapporte à la fièvre *bilieuse*, est la sueur. Il la fait dépendre du régime, ainsi que l'état de la langue. Il a remarqué que, s'il étoit trop échauffant, la sueur étoit en quelque sorte visqueuse, particulièrement autour de la tête; & qu'elle procuroit peu de soulagement, quoiqu'elle fut abondante & universelle. Il résulte de-là que cette espèce de sueur, excitée par un mauvais régime, n'étoit que symptomatique & non critique.

Quoique tous ces symptômes, décrits par Sydenham, soient très-familiers aux fièvres *bilieuses*, cependant ils ne se rencontrent pas toujours dans

toutes les fièvres de ce genre ; il attive aussi qu'elles offrent d'autres variétés dont Sydenham n'a pas fait mention. En effet, les fièvres, quoiqu'essentiellement les mêmes, diffèrent néanmoins soit par le danger qui les accompagne, soit par leur marche tantôt lente, tantôt rapide ; soit par l'ordre de leurs redoublemens, qui reviennent tantôt chaque jour le soir, tantôt de deux jours l'un seulement ; soit, enfin, par leurs accidens, dont quelques-uns ont lieu seulement dans les épidémies de certaines années, & manquent dans les suivantes.

Cette grande variété, méconnue de plusieurs médecins, a introduit parmi eux une grande confusion ; & quelques-uns ont décrit, sous le nom de fièvres nouvelles, des maladies qui n'étoient réellement que les mêmes quant à leur nature, & qui offroient seulement des accidens différens.

Stool a su éviter cet écueil, en laissant parler les faits, & en les prenant pour base de sa doctrine sur les fièvres *bilieuses*. Aussi a-t-il rapporté à ce même genre, des fièvres qui auroient paru leur être étrangères à des yeux moins clairvoyans que les siens. Il a recueilli différentes observations de fièvres *bilieuses*, qui se déguisoient par une attaque d'hemiplegie (*Rat. medendi. p.* 223.) ; d'autres qui étoient compliquées de malignité (*Ibid. p.* 224.), de délire furieux (*Ibid. p.* 227.), d'ophtalmie & de parotides (*Ibid. p.* 228 & 229.), de crachement de sang (*Ibid. p.* 185.), enfin quelques-unes dont les redoublemens ressembloient à un accès de passion histérique. (*Ibid. p.* 254.)

C'est ainsi qu'il a laissé fort loin derrière lui Sydenham & Grant, qui l'avoient devancé dans la description de ces fièvres. Le dernier en distingue seulement trois espèces. 1°. Celle qui est simplement *bilieuse*. 2°. Celle qui est *bilieuse* & inflammatoire. 3°. Celle qui est *bilieuse*, inflammatoire, péripneumonique. Il fait dépendre les complications en partie de la constitution naturelle du malade, en partie des vents & du temps, & en partie de la saison. Par exemple, dit-il, aux mois d'août & septembre, quand le temps est chaud & le vent à l'ouest, il y a rarement beaucoup d'inflammation, même dans les sujets pléthoriques. Alors il ne faut pas répéter la saignée, quelquefois même il ne faut pas saigner du tout ; mais quand les jours diminuent, que les vents sont au nord & nord-est, la saignée devient plus nécessaire ; il faut même la répéter dans quelques constitutions pléthoriques, jusqu'à-ce que les symptômes de l'inflammation soient suffisamment abattus, sur-tout s'il s'y est joint une toux sèche & dure. Mais, en général, une saignée faite suivant les forces du malade suffit dans les sujets pléthoriques ou sanguins, pour faire cesser le spasme, & facilite beaucoup l'effet des vomitifs & des purgatifs. Il ajoute même qu'il n'a jamais vu de fièvre *bilieuse* se passer plus doucement, que quand le malade avoit été saigné une fois à propos au commencement. Il avertit que si le malade est jeune & fort pléthorique, le médecin peut se méprendre à la petitesse du pouls, parce que l'oppression & la foiblesse sont toutes deux accompagnées de ce symptôme, & qu'il faut, pour éviter l'erreur, comparer l'habitude naturelle du malade avec les autres symptômes.

Stool n'est pas d'accord avec Grant sur l'utilité de la saignée, en général, dans les fièvres *bilieuses* ; il pense, au contraire, qu'elle n'apporte, le plus ordinairement, qu'un soulagement momentané, qui fait bientôt place à des accidens plus graves : *Observavimus in morbis biliosis à venæ sectione levamen, sed momentaneum haberi, morbumque paulò post validiùs urgere.* RAT. *Medendi ann.* 1776. *mens. april.* C'est dans l'émétique & les émético-cathartiques, qu'il fait consister le point essentiel du traitement, instruit par l'expérience que la fausse pléthore sanguine, qui semble indiquer la saignée, n'est produite dans les fièvres que par l'embarras de l'estomac & des premières voies, & par l'irritation que les mauvais sucs exercent sur les solides. Voici une de ses observations qui vient à l'appui de sa doctrine, qui nous paroît conforme à la nature de ces maladies ; elle indique en même temps leur traitement. Stool fut appellé pour un jeune homme âgé de 18 ans, qui, depuis cinq jours, éprouvoit de la lassitude le soir, de la douleur dans les lombes, de l'oppression, & un point au sternum. Le malade avoit une soif ardente, ressentoit un grand froid au-dedans, & avoit les parties extérieures brûlantes. La tête étoit très-douloureuse, la langue chargée d'une mucosité *bilieuse*, l'hypocondre gauche sensible, le pouls vif, fort, plein ; il n'y avoit pas d'autre signe de saburre *bilieuse*. Il ordonna une saignée qui soulagea le malade, & cet effet le détermina à suspendre l'émétique, qu'il avoit d'abord eu l'intention d'administrer. Les symptômes ayant reparu dans le cours de la journée suivante, il répéta la saignée, qui produisit de nouveau un bien momentané, mais plus court encore que le premier. En effet, bientôt les accidens s'aggravèrent, la tête se prit, le ventre se météorisa, l'hypocondre gauche devint plus douloureux, il survint beaucoup d'oppression, & la fièvre augmenta d'une manière marquée.

Alors Stool revint à la première indication qu'il avoit négligée, & donna un émético-cathartique qui fit rendre au malade une grande quantité de matière jaune & verte, tant par haut que par bas. La foiblesse du malade, la mollesse du pouls, la sécheresse de la langue, qui avoit été auparavant constamment humide, indiquèrent l'usage du camphre & celui des sinapismes, afin de relever les forces & de rappeller les sécrétions languissantes. Ces remèdes furent d'une utilité marquée ; mais comme le météorisme & la douleur des hypocondres persistoient, il administra une fois l'émétique, qui fut suivi d'une évacuation copieuse de bile, & le malade ne

tarda pas à entrer en convalescence. Stool avertit, à la suite de cette observation, que les purgatifs ne peuvent non-seulement pas remplacer les émétiques, mais encore qu'il y a du danger à les administrer, & qu'ils aggravent la maladie. Sydenham n'en fait point une règle générale; cependant, il convient que dans quelques fièvres *bilieuses*, quand on a trop long-temps insisté sur les purgatifs, la peau devient fort sèche & fort dure, ce qui indique toujours une crise imparfaite, & que la maladie traînera en longueur. Dans ce cas, il conseilloit de plonger les mains & les pieds dans l'eau chaude, & de les frotter ensuite avec de l'huile, comme faisoient les anciens.

Nous devons ajouter que ces fièvres se terminent de différentes manières, & que tantôt elles diminuent & s'éteignent insensiblement, & que d'autrefois, au contraire, elles se changent en fièvre d'accès, & se dissipent ainsi par gradation.

Dyssenterie bilieuse.

La dyssenterie *bilieuse* n'est point cette maladie, telle qu'on l'observe plus communément, & qui n'est à proprement parler qu'un catarre, une sorte de rhume de l'estomac & du canal intestinal, sur lesquels la matière de la transpiration répercutée produit une irritation qui entraîne après elle des douleurs, des envies fréquentes d'aller à la selle, ou des déjections de matière tantôt muqueuse, tantôt sereuse, dans le commencement, & ensuite sanguinolente. (*Voyez* DYSSENTERIE.)

La dyssenterie *bilieuse* peut être regardée comme une maladie composée 1°. de cette première maladie dans son état de simplicité où nous venons de la présenter, 2°. de l'humeur *bilieuse* devenue âcre par les chaleurs de l'été & mise en mouvement.

Elle s'annonce ordinairement vers la fin de l'été, & vers le commencement de l'automne; & elle a des symptômes, au moyen desquels on peut la distinguer des autres espèces de dyssenterie.

1°. Ceux qui doivent en être attaqués éprouvent, quelques jours avant, une sorte de poids dans la région de l'estomac, avec de la douleur. Le matin, ils ont la bouche amère, leur sommeil est inquiet & agité, & ils sont mouillés de sueurs abondantes & fœtides.

2°. Chez quelques-uns, il survient un flux de ventre, auquel les douleurs succèdent bientôt.

3°. D'autres se plaignent d'avoir eu, quelque temps avant, le ventre gonflé de vents, avec de l'irritation & des douleurs passagères, sans aucun dérangement dans les garderobes. Chez ceux-là, le flux dyssentérique paroît seulement quelques jours après ces préludes.

4°. La maladie une fois déclarée, tous les symptômes qui annoncent la présence de la saburre *bilieuse*, se développent successivement. Cette dissenterie est compliquée quelquefois d'inflammation, & alors elle est plus dangereuse. On a aussi observé que sa cause se combinoit avec celles qui produisent les autres espèces de dyssenterie, & qu'elles se remplaçoient les unes & les autres.

Si la bile existe en grande quantité; si, d'ailleurs, elle a assez d'acrimonie pour exciter la fièvre, & qu'à cet état, la dissenterie simple dont nous avons fait mention vienne se joindre, alors il en résulte la fièvre *bilieuse* dyssentérique. Les douleurs & les déjections qui l'accompagnent n'ont pas lieu également tous les jours, ni même durant tout le cours de la journée; elles sont périodiques, & suivent la marche de la fièvre, dont elles observent les redoublemens & les rémissions.

La dyssenterie *bilieuse* ne cède pas aux remèdes simples, qui suffisent souvent pour dissiper celle de la première espèce. L'indication la plus pressante est de ramener la maladie à son état de simplicité, en la décomposant, pour ainsi dire; & on obtient cet effet en évacuant la bile. L'émétique est un des meilleurs moyens qu'on peut employer; cependant, il est des sujets chez lesquels les purgatifs, tels que la manne, les tamarins & les sels doux conviennent mieux. L'humeur *bilieuse* n'est pas plutôt évacuée, que les malades éprouvent un calme bien marqué, & se sentent disposés au sommeil, sans qu'il soit même besoin de leur administrer des calmans. Tous les médecins ont guéri, par cette méthode simple, un grand nombre de dissenteries; & plusieurs l'ont même été par l'usage seul des fruits bien mûrs. Mais il a fallu le suspendre dans la convalescence, pour les remplacer par des moyens capables de fortifier les intestins & de réveiller les forces de l'estomac.

Comme plusieurs médecins employent avec succès les narcotiques dans la dyssenterie, nous devons avertir que, dans l'espèce dont il est ici question, leur usage seroit très-dangereux, si on n'avoit pas eu soin d'évacuer la bile auparavant.

La dyssenterie *bilieuse* ne se termine pas toujours heureusement; & il n'est pas rare d'observer qu'après qu'on étoit venu à bout de calmer les douleurs, soit par les évacuans, soit par les antiphlogistiques, lorsque les circonstances les rendoient nécessaires, il survenoit une diarrhée très-opiniâtre, qui persistoit plusieurs jours, & même plusieurs semaines. Stool conseille, dans ce cas, la racine d'*arnica*, dont il assure avoir retiré de grands avantages. L'œdeme des cuisses succède aussi quelquefois à cette diarrhée, & alors on doit avoir recours aux stomachiques, aux fortifians, & aux frictions.

Il y a plusieurs autres terminaisons fâcheuses de la dyssenterie.

dyssenterie. Elle dégénère souvent en maladie chronique, en tenesme, en douleur des articulations, ou bien en hydropisie ; on l'a même vue faire place à la difficulté d'uriner. Toutes ces dégénérescences appartenant à la dyssenterie en général, & pouvant se rencontrer dans ses différentes espèces, elles ne rentrent pas directement dans notre sujet, & nous renvoyons à l'article principal. (*Voy.* le mot DYSSENTERIE.)

Fièvres d'accès bilieuses & atrabilieuses.

Le temps le plus favorable aux fièvres d'accès est le printemps, durant la constitution phlegmatique, & pendant les constitutions *bilieuses* & atrabilieuses de l'arrière-saison, lorsque la congestion saburrale qui s'est faite dans l'estomac & les intestins engorge les viscères du bas-ventre, & trouble les secrétions auxquelles ils sont destinés.

Les fièvres intermittentes du printemps sont plus aisées à guérir que celles d'été & d'automne ; elles cessent pour la plupart au mois de juillet, parce que le phlegme a eu le temps d'être atténué par les chaleurs de l'été, & par le grand mouvement qui se fait dans les humeurs.

Celles qui règnent pendant la constitution *bilieuse* sont plus opiniâtres, & leur traitement exige plus de précaution. Lorsque livrées à des mains inhabiles, leurs paroxismes viennent à être supprimées avant que la bile, ou ce que Grant appelle *l'épaississement bilieux morbifique*, ait été évacué, ces fièvres dégénèrent en fièvre continue, de la même manière que celles d'accès du printemps, lorsqu'elles sont arrêtées avant que le phlegme ait été évacué.

Les fièvres intermittentes d'automne, qui participent de la bile & de l'atrabile ; c'est-à-dire d'une bile dégénérée & devenue plus visqueuse, plus tenace (*Voy.* le mot ATRABILE.), demandent des remèdes particuliers & plus long-temps continués, & un régime plus sévère. Il seroit infiniment dangereux d'administrer dans ces fièvres le quinquina, avant que l'engorgement des viscères eut été bien dissipé, sans quoi on l'augmenteroit infailliblement. L'indication qu'on a à remplir est de délayer, de diviser, & enfin d'évacuer l'humeur atrabilieuse. On en vient ensuite au spécifique avec le plus grand avantage ; mais rarement il est nécessaire, parce que la fièvre cède ordinairement d'elle-même, lorsqu'on a fait précéder les remèdes convenables.

Pleurésies & péripneumonies bilieuses.

Parmi les maladies *bilieuses*, il n'en est pas de plus dangereuses que les pleurésies & péripneumonies. Elles présentent un grand nombre de symptômes qui varient presqu'à l'infini.

Celles que Stool a observées durant le cours de l'année 1776 (*Voy. son method. med. p. 6, t. 1.*), avoient été précédées, pendant plusieurs jours & même plusieurs semaines, par une disposition catarrale, la perte de l'appétit, l'amertume de la bouche, la langue chargée d'un limon gluant, & des sueurs nocturnes. A ces préludes succédoient l'horripilation, même le frisson, qui étoit cependant moins violent qu'il n'a coutume de l'être dans l'inflammation vraie du poumon. Ensuite venoient la chaleur, l'oppression, une douleur vive au sternum, ou à l'un ou à l'autre des côtés. Bientôt la chaleur s'étendoit à toute la poitrine, & la toux succédoit & augmentoit à chaque inspiration. Malgré cela, le malade continuoit de se coucher sur le côté droit, comme sur le gauche. Les hypochondres étoient tendus & douloureux, sur-tout si on exerçoit sur eux un peu de pression ; il en étoit de même du *scrobicule* & des parties situées au-dessous, la moindre compression causoit au malade une sensation insupportable. Le malade avoit des rapports amers, le ventre étoit ou bouché ou trop libre ; & dans le dernier cas, les évacuations étoient liquides & *bilieuses*.

Le visage étoit d'une pâleur verdâtre, les yeux abattus, la tête pesante & sensible ; il n'y avoit pas de soif ; mais quand par malheur il en existoit, elle étoit beaucoup moindre que dans les maladies aiguës ordinaires. La bouche étoit amère, la langue blanche & chargée d'une mucosité jaune ou verdâtre, les dents étoient salies du même limon, le ventre élevé avec un sentiment de poids ; on observoit encore que le malade éprouvoit ou de l'anxiété, ou de la colique ; que les reins étoient douloureux, les crachats épais, visqueux, tenaces, blancs ou jaunâtres ; les urines saffranées, & qu'elles déposoient un sédiment blanc, briqueté, & quelquefois mêlé.

Chez quelques malades, il paroissoit un vomissement *bilieux* qui les soulageoit ; & d'autres n'avoient que des envies de vomir. La bouche étoit remplie d'une eau fade qui donnoit le dégoût de toute espèce de nourriture. Le pouls n'étoit pas dur ; & quant à la fréquence, il varioit beaucoup dans les différens sujets.

Enfin, la marche de la fièvre dans les différentes pleurésies & péripneumonies qui furent observées cette année-là n'étoit point constante. Chez les uns, elle paroissoit continue ; tandis que chez le plus grand nombre, elle étoit erratique, & ne conservoit aucun ordre, ni mesure dans ses exacerbations.

Tous ces symptômes appartiennent à la pleurésie & à la péripneumonie *bilieuses*, qui ne sont compliquées d'aucune autre maladie ; cependant, on les rencontroit rarement tous chez le même malade : tandis que quelques-uns en réunissent plusieurs, d'autres n'offrent que ceux qui sont absolument nécessaires pour caractériser la maladie. Les plus constans sont, outre l'affection de la poitrine & la difficulté de respirer,

l'état de la langue, tel que nous l'avons fait observer, les nausées & le dégoût de toute espèce d'aliment. Presque tous les malades éprouvent aussi la cardialgie.

Un accident qui se complique quelquefois avec ceux dont nous venons de faire l'énumération, c'est une douleur assez aigue aux extrémités supérieures & inférieures, & entre les deux épaules. Elle s'est faite sentir, dans certaines épidémies, dans les chairs placées près des articulations, qu'elle épargnoit dans ce cas-là.

D'autres fois la pleurésie & la péripneumonie *bilieuses* sont compliquées d'inflammation; & alors il se joint à tous les autres symptômes une douleur de poitrine très-aiguë, une grande soif, un pouls dur & plein, la suppression des crachats, ou ceux-ci sanguinolens. Plusieurs chez lesquels ces symptômes avoient paru, & qui ont été saignés, ont éprouvé un soulagement momentané; mais bientôt après, tous ces accidens s'aggravoient, & le pouls devenoit vif, petit, rampant, avec de grandes anxiétés, & une chaleur dévorante. Ceux dont le traitement avoit été commencé par les purgatifs s'en trouvèrent mal aussi, & la fièvre devenoit plus violente.

Telle est la série des symptômes qu'on rencontre ordinairement dans la pleurésie & dans la péripneumonie *bilieuses*; il nous reste maintenant à parler de la méthode curative qui leur convient.

Lorsqu'on est assuré que l'affection *bilieuse* n'est compliquée d'aucune inflammation, alors on commence le traitement par l'émétique; il fait rendre, ainsi que dans toutes les maladies de ce genre, une grande quantité de matières jaunes & vertes par le vomissement, & par le bas, des matières de même nature.

La saburre rendue par le vomissement est d'abord très-amère, & ensuite d'une saveur acerbe et acide.

Chez presque tous les malades, l'oppression diminue presqu'aussitôt après le vomissement d'une manière sensible, & disparoît même totalement chez d'autres. La douleur de l'estomac ne résistoit pas non plus à l'effet de ce remède. Stool assure n'avoir jamais donné l'émétique dans les pleurésies *bilieuses*, sans en tirer un avantage marqué; il a souvent dissipé les douleurs aiguës & la tension des hypochondres.

Après le vomissement, on doit faire boire abondamment des tisannes délayantes; & il faut avoir une grande attention à ce que le ventre soit libre long-temps. Pour cet effet, on fait prendre au malade quelque sel neutre dans une tisanne d'orge miellée. Sans cette précaution, on est exposé à voir reparoître les symptômes au bout de quelque temps, ou bien on voit succéder à ces maladies une fièvre intermittente qu'il faut ensuite attaquer par les purgatifs & le quinquina.

Malgré cette méthode, quelques malades ne sont point soulagés, & cela arrive, lorsque la matière n'est point assez mobile pour être évacuée. On prescrit à ceux-là une boisson aciduleé avec le vinaigre, & rendue laxative au moyen de quelque sel neutre, ensuite il faut en venir à l'émétique, qui devient pour l'ordinaire suffisant cette seconde fois, & il est très-rare qu'on soit obligé de l'employer une troisième.

Lorsque dans la convalescence il reste de la difficulté de respirer, on se sert d'une mixture préparée avec l'eau de fenouil, l'oximel scillitique, & l'antimoine diaphorétique non lavé; on a réussi parfaitement de cette manière à soutenir l'expectoration. Le kermès minéral, & le tartre stibié, donnés à petite dose, *fracta dosi*, ont produit aussi de très-bons effets.

Il est très-essentiel, comme le recommande Stool, de faire observer au malade la diete & le régime, pour éviter les rechûtes; & on est quelquefois obligé d'avoir recours à l'usage d'un elixir stomachique, pour soutenir les forces de l'estomac, dont les fonctions sont si intéressantes dans les convalescences.

Les pleurésies & péripneumonies *bilieuses* se terminent tantôt plus lentement, tantôt plus promptement chez les différens malades. Leur terminaison plus ordinaire a lieu les huit, dix-sept, ou vingtième jours.

Quelquefois elles dégénèrent en d'autres maladies, par exemple, en pleurésie vraiment inflammatoire; mais dans ce cas, la saignée, la décoction d'orge, avec le miel & le vinaigre, ont presque toujours suffi. Le cataplasmes émolliens, appliqués sur le côté douloureux, soulageoient beaucoup.

Lorsqu'il a fallu combattre la foiblesse, l'inertie des solides, & les stases auxquelles elles donnoient lieu, les antiseptiques, les stimulans & les vesicatoires ont été du plus grand secours.

Ces affections *bilieuses* de la poitrine dégénèrent aussi quelquefois en pleurésie maligne; on voit paroître alors la prostration des forces, le pouls misérable, enfin cet anéantissement qui caractérise la détresse de la nature: cela arrive sur-tout, lorsque les saignées ont été faites en grand nombre & mal à propos. Il faut se hâter alors de recourir à la décoction du *quinquina*, au *camphre*, à l'infusion de la racine de *serpentaire de Virginie*, ou de *contrajerva*, & autres remèdes de ce genre qui peuvent éloigner la foiblesse & rappeller les forces.

Rhumatisme bilieux.

Après avoir considéré les ravages que produit l'humeur *bilieuse*, soit lorsqu'elle est déposée dans les premières voies, soit lorsqu'elle est fixée sur quelque organe plus ou moins intéressant à la vie, nous avons encore à parler de ses effets lorsqu'elle se porte sur les articulations. Le genre de rhumatisme qui a pour cause la bile altérée & nichée dans les capsules articulaires, les membranes ou leurs ligamens, a été particulièrement observé par Stool. Il résulte des faits qu'ils a recueillis, & qui se trouvent épars dans les différens endroits de ses ouvrages, que ce rhumatisme, qu'il appelle rhumatisme *bilieux*, règne tantôt comme maladie essentielle, tantôt comme symptômatique; & que d'autrefois il a été critique, par le transport heureux de l'humeur qui lui sert de principe, sur les articulations, après avoir abandonné d'autres parties qu'il affectoit antérieurement & plus dangereusement. C'est sous ce dernier rapport qu'il faut considérer ce rhumatisme *bilieux*, que Stool observa à la suite de l'épidémie *bilieuse*, qu'il traita en Hongrie. Il fut très commun chez tous ceux qui entroient en convalescence; & rarement ceux chez lesquels l'humeur *bilieuse* n'avoit pas été évacuée suffisamment, soit par les selles, soit par le vomissement, en furent exempts.

Plusieurs exemples de ce rhumatisme, envisagé comme symptômatique, se rencontrent chez ceux qu'on a mal traités de la dyssenterie *bilieuse*, & auxquels on a fait faire inconsidérément usage des opiatiques & des astringens. Il en est de même de ceux qui prennent trop tôt le quinquina, à la suite des fièvres d'automne; on remarque souvent qu'il leur survient des douleurs rhumatismales de longue durée.

Les laxatifs doux, les frictions qui rendent l'humeur mobile, & la disposent à être évacuée, les bains d'eaux minérales, les sucs anti-scorbutiques, & les gommes fondantes, suffisent ordinairement à leur traitement, & parviennent à les détruire.

Lorsque le rhumatisme règne comme maladie essentielle, il paroît dans tous les temps de l'épidémie, ainsi que les autres maladies *bilieuses*; mais il se montre aussi sporadiquement. Il s'annonce ordinairement par une douleur vive à la tête, & des alternatives de froid & de chaud. Bientôt l'on voit paroître de nouvelles douleurs aux reins & aux cuisses, aussi vives que dans les rhumatismes les plus aigus. A cet état succède le gonflement du genou droit & des malléoles, sans que pour cela la couleur soit altérée, une grande difficulté à se mouvoir, & l'insomnie. Ces derniers symptômes varient beaucoup; ils paroissent & disparoissent très-souvent. Les douleurs se portent avec une promptitude très-grande du dos au poignet, de celui-ci aux mains; il s'y forme des tumeurs, & les parties affligées perdent leur aptitude au mouvement. Ces accidens établissent entre le rhumatisme & celui qui est connu sous le nom de rhumatisme gouteux ou aigu une grande analogie. Le sang qu'on tire aux malades est couenneux, comme chez les pleurétiques; cependant, les saignées n'y réussissent généralement pas. L'émétique est le principal remède qu'on lui oppose avec succès. La bile qu'il fait rendre en grande quantité, la diminution des symptômes qui en résulte, suffiroient pour dévoiler la nature de cette affection, si le caractère de l'épidémie régnante, & les symptômes qui appartiennent à l'humeur *bilieuse* n'avoient fondé d'avance la diagnostique de la maladie. Stool a été obligé de revenir quatre fois à l'émétique, dans une fièvre rhumatismale *bilieuse*; il a procuré à chaque administration du remède un soulagement marqué, & la quatrième dose a éloigné tout-à-fait les symptômes.

Quelquefois on voit éclore, à la suite de cette affection, des tumeurs dont le siège varie beaucoup. Tantôt les parotides, ou les glandes sous-maxillaires, tantôt les glandes du cou, ou la thyroïde sont les organes sur lesquels le vice qui réside dans le systême gastrique vient se déposer. Il seroit impossible de suivre cette humeur dans tous ses écarts, & de détailler, sans quelque omission, toutes les nuances sous lesquelles elle se montre, & toutes les formes qu'elle prend pour se déguiser. Plusieurs médecins ont été trompés sur son caractère essentiel, & l'ont cru inflammatoire, tandis qu'il étoit essentiellement *bilieux*. On est tombé dans les mêmes erreurs sur les causes des catarres, des coliques & autres affections, qui, ne devant leur origine qu'à la même cause, je veux dire aux altérations de la bile, se sont masqués, soit en prenant la forme inflammatoire, soit en empruntant le caractère extérieur des affections pituiteuses.

Nous croyons que ce que nous avons dit des altérations de la bile peut suffire pour faire pressentir tous les désordres auxquels elle peut donner lieu. Nous aurions pu ajouter plusieurs faits qui auroient répandu quelque jour sur ses transports à la peau, sur son influence dans la formation des érésipelles, & des autres maladies cutanées; mais la théorie des anciens est très-connue sur ce point, & d'ailleurs elle se marie si naturellement avec toute la doctrine que nous venons de consigner dans cet article, qu'il ne nous a pas paru nécessaire de l'étendre davantage. (*Voy.* les mots BILE, ATRABILE, & CONSTITUTION ATRABILIEUSE.)

(M. LAGUERENE.)

BILIEUX. (*Hygiène.*) (*Voyez* TEMPÉRAMENT.)

(M. MAHON)

BILIEUX. (tempérament)

On dit qu'un homme est d'un tempérament *bilieux*, lorsque tout annonce en lui qu'il se fait une sécrétion abondante de bile, & que cette humeur domine par sa quantité & ses effets sur toutes les autres. Cette constitution dépend évidemment de la manière d'être du foie, qui, par son volume & son activité, est supérieur à tous les autres organes sur lesquels il exerce une sorte d'empire. Cette supériorité organique en établit & en suppose une humorale, c'est-à-dire que la surabondance de l'humeur *bilieuse*, & son influence sur le reste de l'économie animale, se manifestent dans l'exercice de toutes les fonctions. Les anciens appelloient *intempéries* ces sortes de dispositions par lesquelles les individus différoient entr'eux, & qui étoient caractérisées par la surabondance de telle ou de telle autre humeur. Plusieurs phénomènes, soit quant au moral, soit quant au physique, accompagnent dans l'état de santé, & dans celui de maladie, la constitution *bilieuse*. L'ouverture des cadavres a appris que dans les sujets hépatiques & *bilieux*, le foie est en effet d'une grosseur considérable, & que la vésicule du fiel est de même très-volumineuse.

M. de Bordeu a vu de ces sujets qui, dans un âge encore tendre, avoient déjà vécu d'une manière très-remarquable, *sous le domaine du foie*. (Je conserve ici son expression.) Le viscère se trouvoit aussi formé, aussi gros, qu'il l'est communément dans un âge avancé. Un appétit remarquable, des desirs vifs & singuliers, une intelligence, une sensibilité précoce, en un mot toutes les facultés de l'ame très-brillantes, caractérisoient ces jeunes *bilieux*; ils sembloient avoir déjà acquis toute la délicatesse de sensation possible, jusqu'à la mélancholie, dont ils éprouvoient les effets. Les anciens observoient soigneusement l'influence des différens viscères sur le reste de l'économie animale & sur les passions. On sait que Démocrite cherchoit dans le foie la cause de la colère, & que Platon plaçoit dans ce viscère le siège de la concupiscence & de l'amour de soi-même.

Le pouls des *bilieux* est pour l'ordinaire grand, développé, dur & fréquent. La peau aride, souvent brûlante, constamment brune ou jaunâtre; & les fibres roides, tendues, & seches. Leur action sur les fluides étant très-grande, les liqueurs doivent éprouver un grand mouvement, plus d'atténuation & de division que chez les autres individus; & elles doivent aussi circuler plus librement dans les ramifications capillaires. Il en résulte une évaporation considérable de la partie aqueuse, & ensuite plus de sécheresse & de roideur dans les fibres, & plus de chaleur à l'habitude du corps.

Les muscles, chez de tels sujets, sont forts & bien exprimés; ils sont presque toujours constipés, leurs excrémens sont durs & secs, & ils sont sujets aux hémorroïdes. Leur corps est couvert d'une grande quantité de poils noirs, sur-tout à la partie antérieure de la poitrine. Leurs cheveux sont châtains ou noirs, leur barbe épaisse & de la même couleur, leur teint est have; ils ont l'œil vif & pétillant, leur regard est hardi, & leur démarche décidée. Les *bilieux* résistent aux plus longues fatigues & aux travaux les plus pénibles.

Tels sont les principaux caractères de ce tempérament. Il est on ne peut pas plus essentiel de les avoir sous les yeux dans la pratique, pour éviter des méprises qui seroient dangereuses. Le régime des *bilieux* doit être humectant, & ils ont besoin d'une nourriture plus solide que les autres.

Le jeûne, la diete, les alimens échauffans, les passions violentes, les vins fumeux, un air trop sec & trop chaud, & les veilles, leur sont contraires.

(M. Laguerene.)

BILIMBI. (*Mat. méd.*)

Le *bilimbi* est un petit arbre fort commun dans les jardins du Malabar. C'est le *billingbing* de Bontius, & le *malus indica fructu pentagono* des botanistes françois. Il croît à la hauteur de huit à dix pieds. Il porte abondamment fleurs & fruits toute l'année, depuis la première année de sa plantation jusqu'à la seizième. Le fruit du *bilimbi* est pentagone, & possède les mêmes vertus médicales que le citron; mais sa racine excite le vomissement, & la décoction de ses feuilles provoque la sueur. (*Dictionnaire d'histoire naturelle.*)

(M. Fourcroy).

BILLARD. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non-naturelles.

Classe V. *Gesta*. Actions physiques.

Ordre II. Mouvement & repos.

Section II. Action ou exercice des membres.

Le *billard* est un jeu des plus agréables, & en même temps des plus utiles; il peut, dans un lieu très-rétréci, faire faire beaucoup de chemin. Il donne à celui qui joue la facilité de prouver son adresse; & par-dessus tout, il a l'avantage d'exiger différens mouvemens qui mettent toutes les parties du corps en action. Les extrémités inférieures font un exercice constant, puisqu'il faut continuellement aller chercher sa bille autour du tapis: les supérieures n'en font pas moins. L'extension des bras & la courbure du corps, lorsqu'on pousse la bille, mettent en action, non-seulement tous les muscles des extrémités supérieures, mais encore ceux du

reste du tronc, par les différentes attitudes qu'il faut prendre : les viscères eux-mêmes sont remués d'une manière peu fatiguante.

Lorsqu'on desire faire exécuter aux individus des mouvemens qui exercent beaucoup sans trop fatiguer, lorsqu'on ne veut pas forcer la transpiration, ce genre d'exercice est infiniment convenable ; il entretient une douce chaleur, facilite la circulation du sang, la digestion des alimens, & l'action des médicamens intérieurs, tels que les eaux minérales, les boissons apéritives, diurétiques, diaphorétiques, &c.

Cet exercice peut encore avoir une utilité marquée, lorsqu'il s'agit de donner un jeu plus aisé aux articulations, ou lorsqu'on veut seconder l'effet des douches appliquées sur les extrémités. Il n'y en a guère qui soit en même temps plus favorable aux personnes sédentaires, & qui ait plus d'agrément.

(M. Macquart).

BILS ou BILSIUS (Louis DE), gentilhomme hollandois qui faisoit sa résidence ordinaire à Rotterdam, causa beaucoup de rumeur parmi les anatomistes du dix-septième siècle. Il se vanta d'être l'auteur d'une nouvelle méthode de disséquer sans effusion de sang, & d'avoir le secret d'un baume qui préservoit les cadavres de la corruption, & conservoit aux membres leur flexibilité. Cependant, *De Bils* n'avoit que très-peu de connoissances de l'anatomie. La manière dont il annonça sa découverte, lui attira des partisans. *Burchard Witteberg* publia à Bruges, en *1657*, *in-4*, une *déclaration pour donner à connoître la nouvelle dissection sans effusion de sang* ; & *Antoine Deusingius* vanta hautement le secret du nouvel anatomiste dans un écrit imprimé à Rotterdam, en *1661*, *in-4*, sous le titre d'*exercitatio de admiranda anatome Ludovici de Bils.* Il parut encore à Amsterdam, en *1682*, *in-12*, un ouvrage intitulé : *Bilanx balsamationis Bilsianæ & Clauderianæ*, dont *Tobie Andreas* est auteur. Cet écrivain y vante beaucoup la méthode de *Bilsius*, & fait mention de quelques préparations anatomiques qu'il avoit exécutées sous les yeux de *Bils.* Mais plusieurs autres n'ont point traité cet homme à secrets aussi favorablement que les personnes qu'on vient de nommer. *Paul Barbette*, *Thomas Bartholin*, *J. H. Pauli*, *Jean Van Hoorne*, ont non-seulement fait peu de cas de sa méthode, mais ils se sont encore fortement récriés sur le prix exorbitant de cent vingt mille florins, auquel il avoit taxé la vente de son secret. Le dernier fut cependant tenté d'en faire l'acquisition ; il proposa à *De Bils* de lui céder toute sa vaisselle pour en avoir la connoissance. Suivant le célèbre *De Haller*, dans ses notes sur la manière d'étudier la médecine par *Boerhaave*, les états de Brabant achetèrent le secret de *De Bils* au prix de cent vingt-deux mille florins ; mais comme cet auteur ne parle de cette vente que d'après *De Bils* lui-même, qui passe généralement pour un charlatan, ce fait est bien douteux, au moins quant au prix. Il paroît cependant vrai pour le fonds ; car *François Zipæus*, professeur d'anatomie à Louvain, s'est donné le titre de dépositaire royal du secret de *De Bils*, pour l'embaumement des cadavres & la méthode de disséquer sans effusion de sang, & il l'a pris à la tête de ses ouvrages. Ceci fait croire que la méthode dont il est question, avoit été communiquée à la faculté de médecine de la même ville. Ce secret, tel qu'il eût été, n'est plus rien vis-à-vis de l'art admirable des injections. Les cadavres que *De Bils* a préparés pour l'université de Louvain, ne subsistèrent point long-temps dans leur entier ; ceux qui sont sortis du cabinet de *Ruysch*, durent encore, & conservent un air de vie & de fraîcheur.

Clauder rapporte que *De Bils* mourut phthisique par l'impression de l'air infect qu'il avoit si souvent respiré en préparant des cadavres à demi pourris, & que son secret périt avec lui. Mais il nous reste de lui plusieurs ouvrages ; les uns en flamand, les autres en latin : nous nous bornerons à la notice des derniers.

Responsio ad epistolam Tobiæ Andreæ, qua ostenditur diversus usus vasorum hactenus pro lympathicis habitorum. Marpurgi, *1658*, *in-4.* Rotterodami, *1669*, *in-4.* Ibidem, *1678*, *in-4*, avec l'histoire des choses arrivées à l'auteur dans le Brabant & principalement à Louvain, au sujet de sa méthode d'embaumer les cadavres. Suivant lui, les vaisseaux lympathiques sont formés du tissu cellulaire.

Epistolica dissertatio qua verus hepatis circa chylum, & pariter ductus chyliferi hactenus dicti usus docetur, Rotterodami, *1659*, *in-4.*

L'auteur dit avoir découvert un nouveau réservoir près des sous-clavières, auquel va aboutir un grand nombre de vaisseaux provenant de la tête ; il nomme ces vaisseaux *ductus roriferi*, le réservoir *receptaculum tortuosum.* En effet, sa planche le représente divisé & contourné en plusieurs sens ; c'est sur le cheval qu'il a fait ses recherches & ses découvertes.

Exemplar fusioris codicilli, in quo agitur de vera corporis humani anatomia. Rotterodami, *1659*, *in-4.*

C'est dans cet ouvrage qu'il annonce sa méthode de disséquer sans effusion de sang, & son secret pour conserver les cadavres de la pourriture ; mais il agit en charlatan, & il fixe le prix auquel il est disposé à communiquer sa découverte.

Epistola ad omnes veræ anatomiæ studiosos. Ibidem, 1660, *in*-4.

Il y parle de ses dissections & de ses préparations, & se flatte d'ouvrir une nouvelle carrière à la pratique de la médecine.

Responsio ad admonitiones Joannis ab Hoorne, et & ad animadversiones Pauli Barbette in anatomiam Bilsianam. Rotterodami, 1661, *in*-4.

Il y avance plusieurs paradoxes; entr'autres, il soutient que la lymphe coule du canal thorachique dans les extrémités du corps. Il fait tout cela avec un air si imposant & un ton si décisif, qu'il ose dire que les connoisseurs verront qu'il a copié la nature, & que *Van Hoorne* n'a consulté que son imagination.

Specimina anatomica, cum clarissimorum & doctissimorum vivorum epistolis aliquot & testimoniis. Ibidem, 1661, 1663, *in*-4.

Auditûs organi anatomia. Rotterodami, 1661, *in*-4.

Sa description de l'oreille interne n'est pas mauvaise.

Epistolica dissertatio ad magnum Thomam Bartholinum. Ibidem, 1661, *in*-4.

Bartholin avoit blâmé l'auteur de tenir secret un art qu'il devoit se faire un honneur de communiquer; il lui avoit reproché la bassesse de son procédé, & témoigné la surprise où il étoit de voir un homme de son rang mettre son savoir à l'enchère. *De Bils* s'excuse fort mal, & n'apporte que des raisons communes à tous les charlatans. S'il a mis, dit-il, un prix à son secret, c'est qu'il lui en a coûté de l'argent pour l'acquérir, & qu'il vouloit le faire rentrer.

On a publié un recueil des ouvrages de *Bils*, sous ce titre:

L. De Bils inventa anatomica antiquo-nova cum clarissimorum vivorum epistolis & testimoniis, ubi adnotationes Joannis ab Hoorne & Pauli Barbette refutantur, interprete Gedeone Buenio. Amstelodami, 1692, *in*-4.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BISCUIT. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non-naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. III. Végétaux.

Le *biscuit* est une espèce de pâtisserie friande qui se sert ordinairement au dessert.

On fait des *biscuits* d'une infinité de manières, à la crême, au sucre, cannelés, de Gênes, de Savoie, d'Espagne, de Portugal, du Palais-Royal. C'est une des pâtisseries qu'on peut le plus varier à son goût.

Il nous suffira de dire ici comment se font les *biscuits* ordinaires. On prend huit œufs, qu'on bat avec une demie livre de sucre, & autant de farine; on délaie; on fait une pâte blanche bien battue, en y mêlant de l'eau de fleur d'orange. On a des moules de fer-blanc enduits de beurre; on y verse la pâte, qu'on saupoudre de sucre; on fait cuire à four ouvert, ensuite on glace avec du sucre en poudre, & on laisse refroidir.

Cette espèce de pâtisserie est délicate, légère, & très-agréable; elle s'accommode assez avec toutes les constitutions, & l'on peut même en donner aux convalescens, sans craindre de les incommoder, pourvu qu'on n'en donne pas trop à la fois.

(M. Macquart.)

BISCUIT DE MER. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Section I. Végétaux.

Le *biscuit de mer* est une espèce de galette également cuite dans sa totalité & sans mie, dont les qualités essentielles sont d'être jaune, sonore, de casser net, de présenter dans son intérieur un état brillant qu'on nomme vitré, de se gonfler considérablement lorsqu'on le trempe dans l'eau, sans s'émietter ni gagner le fond du vase.

Le *biscuit* a été employé de temps immémorial dans les voyages de long cours & les expéditions militaires, soit sur mer, soit sur terre. Sans examiner toutes les pratiques qui se suivent sur cet objet dans les différens ports du royaume, il est bon d'en connoître ce qu'il y a de plus essentiel, puisqu'il s'agit de la nourriture fondamentale d'une classe d'hommes dont le courage & l'industrie méritent infiniment de la part de la patrie.

Pour faire le *biscuit*, on prend ordinairement, selon M. Parmentier, dix livres de levain un peu plus avancé que pour le pain; on le délaie dans l'eau toujours tiède, avec un quintal de farine que l'on pétrit. Lorsque la pâte est au point de ne pouvoir plus être travaillée avec les mains, on

la foule avec les pieds, jusqu'à-ce qu'elle soit parfaitement liée, tenace, & très-unie.

Le pétrissage fini, on travaille encore la pâte par parties; on la sépare en rouleaux que l'on frotte. On détermine ensuite le poids de chaque galette, qu'on applatit avec un rouleau. Puis on les arrange sur des planches ou tables qu'on expose au frais, afin d'empêcher qu'il ne s'établisse un mouvement de fermentation trop marqué.

Le four doit être moins chauffé pour la cuisson du *biscuit* que pour celle du pain. En enfournant, on perce les galettes avec une pointe de fer, pour donner plus de facilité à l'évaporation, & on les laisse environ deux heures dans le four.

Quand on a tiré les *biscuits* du four, on les met avec précaution dans des caisses, de peur qu'ils ne se brisent, & on les place dans des étuves où communique la chaleur du four; ils y éprouvent ce qu'on nomme le ressuage, qui leur enlève le peu d'humidité qui peut leur rester.

Il est important de n'employer pour les *biscuits* que des bleds d'élite bien nets & bien secs. Le seigle, la patate, & le maïs, ne sont pas aussi propres que le froment à ce genre de préparation. Il seroit très-important que les procédés pour faire le *biscuit* ne variassent pas, & que d'après l'expérience, on fixât sur cet objet des préceptes qui fussent irrévocablement admis dans tous les ports du royaume. On pourroit charger M. Parmentier de fixer les idées sur cet objet, dont il s'est déjà si utilement occupé.

Il observe justement que le *biscuit* le mieux fabriqué porte souvent avec lui un germe de détérioration prochaine, qui se développe quelquefois même avant de mettre à la voile: tantôt c'est du son qui occasionne des vides dans l'intérieur du *biscuit*, & lui donne une disposition à moisir; tantôt c'est la mal-propreté qui règne dans les endroits du vaisseau où on le met en dépôt. Rien ne s'oppose plus à l'avantage qu'on en doit tirer, que les insectes & les œufs dont sont infectés les endroits où on le dépose. Faut-il s'étonner si, au milieu d'une simple traversée, ou au retour d'une simple croisière, le *biscuit* n'est plus bon qu'à jetter.

La conservation du *biscuit* tient à des règles de propreté, qui non-seulement sauveroient des insectes dont nous venons de parler, mais encore des souris, des rats, & autres animaux destructeurs, qui se nichent dans la soute du vaisseau, & qu'il faut surveiller.

M. Caudon, boulanger très-intelligent du Hâvre, a fait des expériences, d'où il résulte que cent livres de farine donnent 90 à 91 livres de *biscuit*. La manière dont il désireroit qu'on le préparât diffère de celle qui est adoptée, & est tout-à-fait conforme aux principes de la bonne boulangerie. Au lieu de se servir d'un levain vieux, & du poids de dix à douze livres par quintal de farine, il prescrit de l'employer dans l'état frais & à la dose de cinquante livres, & de tenir la pâte un peu moins ferme, pour la pétrir avec plus de facilité. Son *biscuit* a été reconnu excellent par plusieurs maîtres de navires, & il surnage parfaitement sans se désunir. Si le *biscuit* étoit fabriqué par-tout aussi bien & aussi économiquement, on épargneroit bien des hommes & de l'argent à l'Etat.

C'est à tort qu'on a cru que le *biscuit* étoit cuit deux fois, ainsi que son nom semble le désigner. Il auroit beaucoup mieux convenu de lui donner le nom de *pain de mer*.

L'art de faire le *biscuit* est beaucoup plus aisé que celui de faire du pain, puisqu'il ne faut consulter ni les saisons, ni le local, fort peu les matières qu'on employe & les levains. Seulement le *biscuit* est plus difficile à pétrir, & demande beaucoup de temps à ressuer; c'est un pain levé à demi, dont la totalité est presque convertie en croûte.

Quand un vaisseau doit faire six mois de campagne, on embarque pour quatre mois de *biscuit*, & pour deux de farine, proportionnellement aux équipages, à raison de dix-huit onces de ces espèces par jour; ce qui revient à une livre & demie de pain frais. On ajoute dix livres par cent pour le déchet, qui, se trouvant en miettes, peut servir pour la soupe.

Si le *biscuit* se trouve avarié par des insectes vivans ou à naître, en le repassant au four, on vient à bout de les tuer; mais si le *biscuit* est humide, cette opération ne peut être utile. La moisissure qui en est la suite, en réagissant sur la substance du *biscuit* même, altère sa liaison, & lui donne un mauvais goût qu'il est impossible à l'art de détruire.

M. Joyeuse, ancien commissaire de la marine, a reconnu que les insectes du *biscuit* sont de la classe des teignes. Il a prouvé qu'il n'y avoit pas de meilleur préservatif contre leurs dégats, que la clôture exacte des vaisseaux où l'on renferme le *biscuit* après la cuisson. Il conseille de le conserver à bord dans des futailles de trois pieds de fond & de quatre pieds de haut, goudronnées intérieurement, & le goudron recouvert de toile ou de papier. On ne toucheroit à ces barriques que lorsqu'on voudroit distribuer le *biscuit* aux équipages. Il ne faudroit alors qu'une seule soute

dans les vaisseaux, & tous les inconvéniens dont nous avons parlé seroient éloignés. Cette méthode sur mer a les avantages des sacs isolés, pour conserver la farine sur terre.

(M. Macquart.)

BISMUTH. (*Mat. méd.*)

Le *bismuth*, *wismuthum*, qu'on nommoit autrefois & qu'on nomme encore dans les arts *étain de glace*, est un demi-métal, d'un blanc tirant un peu sur le jaune, formé de grandes lames, très-cassant, qui crystallise en trémies quarrées creuses, ou en bâtons rompus, comme les ornemens grecs. Ce demi-métal existe dans la terre ou sous forme, & avec son brillant métallique, ou combiné avec le soufre, l'arsénic, mêlé aux mines de Cobalt; il est abondant en Bohême & en Misnie.

Les essais de ses mines sont faciles à faire, en raison de sa grande fusibilité. Pour l'extraire en grand, on les fond à travers les charbons; c'est la substance métallique la plus facile à traiter, parce qu'elle est & la plus fusible de toutes, & une de celles dont les oxides se réduisent ou passent le plus facilement à l'état métallique.

Le *bismuth* s'oxide & se convertit en une poudre grise, lorsqu'il est fondu avec le contact de l'air; cette poudre jaunit par la suite de l'oxidation. L'eau & l'air froid n'ont aucune action sur le *bismuth*. L'acide sulfurique lui cède à chaud son oxigène, & le dissout. L'acide nitrique l'oxide avec une extrême promptitude. Le nitrate de *bismuth* cristallise en rhombes très-réguliers; l'eau le décompose, en sépare l'oxide de *bismuth* sous la forme d'une poudre très-blanche, qu'on connoît sous le nom de blanc de fard. L'acide muriatique dissout aussi le *bismuth* & ses oxides. Ce demi-métal décompose le muriate oxigéné de mercure ou sublimé corrosif, & le volatilise avec l'acide muriatique, sous la forme d'une matière concrète fusible, qu'on a nommée improprement beurre de *bismuth*. Le nitre oxide fortement le *bismuth*; ce demi-métal se combine bien avec le soufre, & devient très-infusible dans cette combinaison. Il s'allie facilement avec l'étain & le plomb. Il communique à ces métaux mous de la dureté. Les potiers d'étain l'allient à petite dose à l'étain, pour le rendre plus solide.

Telles sont les propriétés chimiques du *bismuth*, immédiatement applicables aux usages qu'il peut avoir en médecine. On a observé, il y a déjà long-temps, que ce demi-métal avoit de l'analogie avec le plomb, & paroissoit être aux demi-métaux ce que le plomb est aux métaux. La fusibilité facile, les couleurs blanches & jaunes de ses oxides, la crystallisation du nitrate de *bismuth*, la décomposition de ce sel par les acides sulfurique & muriatique, son union avec le soufre & l'infusibilité de ce composé, étoient les principaux points sur lesquels on avoit établi cette analogie. Elle auroit pu faire suspecter & craindre les usages du *bismuth* en médecine. Une autre considération encore plus importante, qui doit faire éloigner ce demi-métal de la liste des substances médicamenteuses, c'est qu'il contient souvent de l'arsenic. Aussi ne l'a-t-on jamais employé à l'état métallique, ni à l'extérieur, ni à l'intérieur du corps. On a cependant proposé comme médicamens plusieurs préparations chimiques du *bismuth*.

En le calcinant ou l'oxidant à l'air, une partie de l'oxide se sublime sous la forme de *fleurs de bismuth*. On les a conseillées comme un diaphorétique & un fébrifuge très-énergique.

Les oxides préparés par la précipitation du nitrate de *bismuth* étoient aussi distingués en trois. Celui qui étoit produit par l'acide sulfurique étoit regardé comme fébrifuge; on l'appelloit *magistère de bismuth*. On en préparoit un autre par l'acide muriatique ou le sel marin; il étoit nommé *blanc d'Espagne*. On le comptoit parmi les purgatifs & les émétiques. Ses propriétés ont été ensuite bornées à celles d'un dessicatif & d'un déterſif dans les maladies externes. Enfin, celui que forme l'eau seule, ou le blanc de fard, n'étoit employé que comme cosmétique.

De ces différentes préparations, il n'y a que le blanc de fard qui soit en usage. Les autres ont été abandonnées, soit parce qu'on les a regardées comme suspectes, soit parce que quelques-unes n'ont montré que très-peu de vertu.

L'usage de l'oxide blanc de *bismuth* ou blanc de fard, que quelques femmes appliquent sur leur peau pour la blanchir, n'est pas sans inconvénient. Il bouche les pores de cet organe; il diminue ou arrête la transpiration. Par ces deux effets, il gâte nécessairement le tissu de la peau; elle se dessèche & se ride beaucoup plus vîte qu'elle ne le feroit sans cela. Il a d'ailleurs le désavantage de noircir par le contact d'un grand nombre de vapeurs, comme celle des latrines, des boucheries, des œufs, &c. Un médecin doit conseiller d'en cesser l'usage. (M. Fourcroy.)

BISQUE. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre. I. Alimens.

Sect. III. Alimens composés.

La *bisque* est une espèce de potage ou ragout; qu'on

qu'on ne sert pas très-communément. On en fait de grasses, de maigres, & de très-assaisonnées, avec des écrevisses, avec des purées de différens farineux, sur-tout de lentilles, qu'on répand sur le potage.

Cette sorte d'aliment compliqué peut convenir à toutes les personnes qui se portent bien; mais celles qui ont l'estomac délicat, ou qui relèvent de maladie, doivent s'en abstenir.

(M. Macquart.)

BISSUS. (*Mat. méd.*)

Le *bissus* est l'espèce de soie ou de filamens soieux bruns, de cinq à six pouces de longueur, dont la pinne marine, espèce de grand coquillage ou de moule, se sert pour s'attacher aux rochers. En Italie & en Corse, on employe cette production marine pour faire des tissus. On laisse d'abord le *bissus* se ramollir & s'humecter dans la cave pendant quelques jours; on le peigne & on le file ensuite comme la soie. Les camisoles, les bonnets, les gants, les bas qu'on en fabrique dans ces pays sont très-chauds, & excitent assez promptement la sueur; c'est pour cela qu'on les estime, & qu'on les employe comme spécifiques dans les rhumatismes & la goutte.

(M. Fourcroy.)

BISTORTE. (*Mat. méd.*)

Il y a deux sortes de *bistorte* employées en médecine.

1°. La grande *bistorte* vulgaire.

Bistorta major rugosioribus foliis. J. B.

Bistorta vulgaris radice minus intorta. Off.

Colubrina dracunculus major. Brunfels.

La racine de cette plante est oblongue, noueuse, coudée, épaisse, garnie de beaucoup de chevelus, brune en-dehors, d'un rouge pâle en-dedans, d'une saveur un peu austère & astringente.

Les feuilles, portées sur des queues allongées, sont oblongues, larges, pointues, comme celles de la patience. Les tiges sont grèles, lisses, cylindriques, noueuses. A leur extrémité sont placés des épis de fleurs apétales. Le fruit capsulaire renferme une graine triangulaire, presque noirâtre & luisante.

On cultive cette plante dans les jardins; elle croît communément dans les pays chauds, sur le sommet des montagnes, dans les lieux humides.

2°. La *bistorte* à racines plus tortues.

Bistorta radice magis intortâ. Off. C. B.

Bistorta folio minus rugoso. J. B.

Serpentaria mas seu bistorta. Fusch.

Cette espèce ne diffère de la précédente que par ses feuilles, qui sont plus petites & lisses; & par sa racine, qui est plus tortue. On l'apporte des pays étrangers.

Les racines de *bistorte* passent également pour de violens astringens. Presque tous les auteurs en recommandent l'usage dans les vomissemens, l'hémop-ysie, les diarrhées opiniâtres, les fleurs blanches, la dyssenterie, & autres écoulemens tant séreux que sanguins; dans les fièvres intermittentes, particulièrement la fièvre quarte, les petites véroles, la rougeole, la peste, & autres fièvres malignes; dans les hernies, les ulcères, les plaies, &c. Cependant, il ne faut pas s'en servir inconsidérément dans les maladies dont nous venons de parler; il seroit très-imprudent de la conseiller dans les diarrhées violentes, dans la dyssenterie & autres évacuations que détermine la nature, sans s'être bien assuré qu'elles doivent être arrêtées pour éviter l'épuisement des sujets, & en prenant des précautions qui soient la suite de la connoissance des causes de la maladie, & qui puissent en quelque sorte garantir l'évènement.

La décoction de racine de *bistorte*, dans du vin, raffermit les dents dans leurs alveoles, & en appaise les douleurs. Quelques personnes croyent que son extrait convient dans les fièvres intermittentes. Je pense qu'il faut encore beaucoup d'expériences chimiques & médicinales pour bien déterminer la nature & les usages d'une plante, qui, par son énergie, a des droits pour être distinguée.

(M. Macquart.)

BISTORTIER. (*Mat. méd.*)

Le *bistortier* est une espèce de pilon de bois à long manche, ou un cylindre bien poli, dont on se sert pour mêler exactement dans un mortier les poudres qui doivent entrer dans un électuaire, pour agiter les électuaires eux-mêmes. Il sert aussi à piler des substances molles. On le fabrique avec du buis. Quelques auteurs l'ont confondu avec le rouleau qu'on employe pour étendre & applanir les tablettes, & qui est parfaitement semblable à celui des pâtissiers. Mais le *bistortier* est plus long, & plus gros à l'une de ses extrémités. De sorte qu'il ressemble plus à un pilon allongé & pyriforme par le bout. On en a de plusieurs longueurs & grosseurs différentes dans les laboratoires de pharmacie, suivant les usages, la grandeur & la

forme des vases, & la quantité des matières que l'on veut agiter, mêler avec cet instrument.

(M. Fourcroy.)

BITUMES. (*Mat. méd.*)

Les *bitumes* sont des substances combustibles, solides, molles ou fluides, dont l'odeur est forte, âcre, aromatique, la saveur foible d'abord, ensuite chaude & piquante, & qui proviennent de matières végétales ou animales enfouies dans la terre, & altérées par les sels souterrains. Ce ne sont pas des minéraux proprement dits, quoiqu'on les ait rangés dans ce règne. On les trouve ou formant des couches dans l'intérieur de la terre, ou suintant à travers les rochers, ou nageant à la surface des eaux. Leur caractère principal est de brûler le plus souvent avec une flamme rapide & blanche, lorsqu'on les chauffe avec le contact de l'air, comme le font les huiles animales ou végétales, & de répandre alors une fumée épaisse, & une odeur forte, pénétrante, aromatique, particulière. Leur analyse est semblable à celle des substances organiques. L'action du feu les altère comme tous les composés compliqués. Leurs principes, mus par la chaleur, réagissent les uns sur les autres, & s'unissent deux à deux, ou trois à trois, de manière à former de nouveaux composés différens de la nature des *bitumes*. On en retire par la distillation une eau odorante, plus ou moins colorée & saline, un acide souvent concret, quelquefois de l'ammoniaque & des huiles, qui, de légères qu'elles sont dans le commencement, deviennent d'autant plus épaisses & colorées que la distillation est plus avancée & que le feu est plus actif. Il passe en même temps du gaz hydrogène carbonné mêlé de gaz acide carbonique. Il reste après cette analyse un charbon plus ou moins volumineux, léger, rare, brillant ou compact, suivant les différentes espèces de *bitumes*.

Le contact de l'air & de la lumière épaissit & colore les *bitumes* liquides. Leur principe odorant se dissipe, & ils passent peu-à-peu de l'état de fluidité à la tenacité & même à la solidité ; mais il faut un grand nombre d'années pour leur faire éprouver cette dernière altération.

L'eau dans laquelle on fait chauffer les *bitumes* ne les dissout pas, mais elle se charge de leur principe odorant, & elle exhale ensuite l'odeur qui leur est propre ; elle dissout aussi quelquefois une portion de l'acide qu'ils contiennent tout formé.

La chaux & les alcalis purs paroissent susceptibles de s'unir aux *bitumes*, & de former avec eux des composés solubles dans l'eau, ou des espèces de savons.

On connoît peu la manière d'agir des acides minéraux sur les *bitumes* ; il est vraisemblable qu'ils les dissoudroient ou qu'ils les brûleroient, suivant leur état de concentration, comme ils font à l'égard des huiles. On n'a pas plus examiné l'action des sels neutres, du gaz hydrogène, du soufre & des métaux sur les *bitumes* ; &, en général, les propriétés chimiques de ces corps ne sont que très-peu connues.

Les naturalistes se sont beaucoup plus occupés de l'origine & de la formation des *bitumes*, que les chimistes ne l'ont fait de leur analyse. Il y a eu plusieurs opinions sur l'origine de ces fossiles. Les uns ont pensé que ces corps combustibles appartenoient en propre au règne minéral, & qu'ils étoient aux minéraux ce que les huiles & les résines sont aux êtres organiques. Mais cette opinion n'a nulle vraisemblance, depuis qu'il est bien prouvé que les corps huileux ne peuvent être formés que par l'organisme des êtres vivans. Aussi l'opinion de ceux qui attribuent les *bitumes* à des substances végétales enfouies dans l'intérieur de la terre, & altérées par l'action des acides minéraux, a-t-elle eu beaucoup plus de partisans que la première. En effet, tout atteste que les *bitumes* proviennent de matières organiques. Il se rencontre constamment dans leur voisinage un grand nombre de ces matières dont la forme est reconnoissable. D'ailleurs, ils ont eux-mêmes les caractères chimiques des substances formées par la vie ; & l'on est parvenu à les imiter jusqu'à un certain point, en combinant des huiles avec l'acide sulfurique concentré. L'histoire chimique des matières végétales prouve que cet acide mis en contact avec les huiles volatiles, les durcit, les noircit, leur donne une odeur forte & piquante assez analogue à celle des *bitumes*. Mais ces corps sont-ils uniquement formés par les végétaux enfouis, comme l'ont avancé la plupart des naturalistes, & les animaux n'y contribuent-ils point pour quelque chose ? La grande quantité de *bitumes* qui existent dans l'intérieur de la terre, comparée avec le peu de bois ou d'arbres qu'on rencontre dans leur voisinage, & sur-tout le peu d'abondance des matières huileuses que ces végétaux contiennent, s'opposent à ce qu'on attribue entièrement l'origine des *bitumes* aux individus du règne végétal. D'un autre côté, l'abondance de ces corps combustibles dans les endroits où l'on ne trouve que quelques traces de végétaux, & l'existence presque constante des dépouilles d'animaux entassées au-dessus des *bitumes*, doivent porter à croire que ces êtres organisés ont contribué pour beaucoup, & peut-être même plus que les végétaux, à la formation de quelques-uns de ces fossiles combustibles. Observons encore que les couches successives de quelques *bitumes*, qui se trouvent en masses continues dans l'intérieur du globe, annoncent que ces corps ont été déposés lentement & par les eaux, & que leur forma-

tion correspond à l'époque où des amas immenses de coquilles & d'autres corps marins ont été formés par la mer. Ils ont donc été dans un état fluide, & ils se sont durcis par le temps & par l'action des corps salins, ou d'autres agens que l'intérieur de la terre contient en grande quantité. Les huiles & les graisses des animaux marins paroissent donc être un des matériaux dont la nature se sert pour former certains *bitumes*, tandis qu'il en est d'autres dont l'origine est manifestement végétale, & qui sont dus à des résines ou à des huiles enfouies & altérées dans la terre.

Les *bitumes* sont assez nombreux. Les minéralogistes en ont fait plusieurs genres. En les considérant chimiquement, nous ne trouverons que des sortes ou des espèces dans les *bitumes*. Les uns sont liquides; d'autres ont une consistance molle: il en est qui sont solides; & parmi ces derniers, les uns sont durs & susceptibles de poli, les autres sont friables. J'en indique cinq sortes qui comprennent, à la vérité, un grand nombre de variétés; ces cinq sortes sont:

Le succin.

L'asphalte ou *bitume* de Judée.

Le jayet.

Le charbon de terre.

Le pétrole.

L'ambre gris, qu'on regardoit autrefois comme un *bitume*, est reconnu aujourd'hui comme un produit animal.

Quoique chacune de ces espèces de *bitumes* ayent des propriétés & des usages un peu différens en médecine, comme on peut le voir aux mots *asphalte*, *succin*, &c., il n'en est pas moins vrai que ces corps ont quelques propriétés générales par lesquelles ils se ressemblent. Il sont tous pénétrans, résolutifs, fortifians, lorsqu'on les administre à l'extérieur. Leurs produits huileux ont surtout ces caractères. A l'intérieur, ils sont échauffans, incisifs, toniques, diurétiques. Leurs sels portent spécialement leur action sur les poumons. On les employe peu aujourd'hui, même à l'extérieur. Ils servent beaucoup plus dans les arts.

(M. Fourcroy).

BITUME DE JUDÉE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Asphalte.)

(M. Fourcroy.)

BITUME JUDAIQUE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Asphalte.)

(M. Fourcroy.)

BITUMINEUX. (*Mat. méd.*)

Le mot *bitumineux* signifie tout ce qui est bitume, produit des bitumes, ou ce qui appartient en général aux bitumes. Il se dit communément des produits que fournissent les bitumes dans leur analyse; on dit une huile *bitumineuse*, des sels *bitumineux*. On l'applique aussi aux fossiles ou aux terres & pierres naturelles qui contiennent plus ou moins de bitume à leur surface, ou mélangé Les schistes sont quelquefois des terres bitumineuses. On croit en général que toutes les terres qui, de noires ou très-colorées qu'elles sont naturellement, blanchissent lorsqu'on les chauffe fortement, & surtout lorsqu'on les fait rougir, sont bitumineuses. Il y a des terres qui contiennent tant de bitumes, qu'elles sont susceptibles de brûler avec flamme, & peuvent être employées comme des espèces de corps combustibles. (M. Fourcroy).

BIZARRERIE. (*Médec.*)

C'est ce goût qu'on rencontre souvent dans des malades, qui leur fait faire ce qui ne leur convient point. On nomme les malades qui en sont attaqués, *bizarres*, *capricieux*, *volontaires*, &c.

La *bizarrerie* peut venir de deux principes, dont l'un est un vice corporel, l'autre est une erreur de l'ame. C'est ainsi que le satyriasis dépend de l'acrimonie de la semence & de la sensibilité extrême des fibres nerveuses. Or, l'acrimonie de la semence peut provenir de l'usage des assaisonnemens qui flattent le goût, & de l'abus des liqueurs échauffantes La sensibilité des parties génitales peut être augmentée par les idées lascives & les phantômes qui se présentent souvent à l'ame & à la volonté. Ces maladies dépendent donc de causes matérielles & morales. Conséquemment, on doit employer dans leur cure les secours de l'un & de l'autre genre; & les médecins qui méprisent les secours moraux au point de n'en faire aucune mention dans les institutions de leur art, ni aucun usage dans leur pratique, sont dans une grande erreur.

Les *bizarreries* sont accompagnées tantôt d'affections vives, tantôt de tristes, quelquefois de languissantes. Une affection vive, comme la colère, la joie, la cupidité, dépend pour l'ordinaire de la force des fibres nerveuses, de leur tension, de leur grande élasticité, & de l'activité du fluide nerveux. Une affection languissante, la crainte, par exemple, l'ennui, l'inappétence, le froid, symptômes que l'on observe dans la nostalgie, le pica, la morosie & l'amnésie, semblent dépendre de la diminution de la fermeté de la moëlle du cerveau & des fibres nerveuses qui se distribuent dans les organes; en un mot, de la rapidité ou de l'inertie des fluides.

Ce que nous avons dit précédemment nous apprend que la *bizarrerie* appartient à un de ces principes. En effet, si la maladie a été précédée de soins, de veilles, de travaux nocturnes, de la bonne-chère, de l'usage des spiritueux, des aromates, des épiceries, il est vraisemblable que les fibres pèchent par sécheresse, par élasticité, par sensibilité. La sensibilité, jointe à la mollesse, à la ténuité des fibres, constitue leur délicatesse, telle qu'on l'observe dans les enfans, dans les jeunes filles, & dans les hystériques. De-là vient le changement de l'ame, l'inconstance, la légèreté du jugement, le penchant au délire, à la crainte & au désespoir. Le médecin qui saura flatter à propos, amuser & rassurer le malade, rétablira par des cordiaux ceux qui sont foibles : les hystériques, par le castoreum ; & les convalescens, en leur donnant du vin.

(*Extr. de l'anc. Encycl.* M. MAHON.)

BIZET. (*Mat. méd.*) (*Voyez* PIGEON.)

(M. FOURCROY.)

BLÆSITAS. (*Nosol. méthod.*)

Prononciation vicieuse des lettres S & R. (*Voy.* TRAULATIS.) (M. CHAMSERU.)

BLAFARD. (*Hygiène.*)

Partie I. De l'homme sain considéré suivant ses rapports & ses différences.

Section II. De l'homme sain considéré dans ses différences individuelles.

Ordre III. Relativement aux constitutions.

On donne le nom de *blafard* à des personnes qui présentent à l'intérieur un teint brun, presque olivâtre ou bazané, soit que ces personnes ayent naturellement cette manière d'être, comme les Espagnols, dont le teint tire souvent sur cette couleur, soit qu'ils viennent de races croisées en Afrique ou en Amérique. Quelquefois on donne ce nom à des personnes malades, chez qui la bile domine, & où elle perce pour ainsi dire à travers le tissu de la peau, & se manifeste sur le visage. Il n'y a que ces derniers, chez qui le teint *blafard* désigne un état contre nature, qu'il faut surveiller, en faisant couler la bile par le moyen des apéritifs, des incisifs, & en évacuant ensuite suivant le besoin. (*Voyez* BILIEUX.)

(M. MACQUART.)

BLAFARD, arde, adj. (*Pathologie.*) *Pallidus*, pal ens.

On dit *chairs blafardes*, pour dire des chairs qui n'ont point leur couleur naturelle, qui tirent sur le blanc. C'est un symptôme inséparable de l'état de cachexie. (*Voyez* CACHEXIE.)

(*Extr. du dict. de Lavoisien.*) (M. MAHON.)

BLAIR (Patrice) exerça la médecine à Boston, dans la province de Lincoln en Angleterre, & s'ouvrit l'entrée de la société royale de Londres, par ses talens, & en particulier par son savoir en botanique.

On a de lui plusieurs ouvrages, publiés au commencement de ce siècle, qui roulent tous sur cette partie de l'histoire naturelle ; on trouve même de lui plusieurs mémoires sur cette matière, dans les transactions philosophiques. Toutes les productions de ce médecin ont paru en anglois. En voici les titres :

Miscellaneons observations in the pratice of physick, anatomy & surgery, with new and curious remarks in botany. Londres, 1718, *in*-8.

Botanick essays in two parts. Londres, 1720, *in*-8.

Ces essais sont au nombre de cinq. Dans le premier & le second, il explique la nature des fleurs & des fruits, & tire de-là le fondement de sa méthode pour la distribution des plantes en certaines classes, & l'explication de leur sexe. Dans le troisième, il passe en revue les différentes méthodes qu'on a imaginées pour fixer les classes, les genres & les espèces, & il finir par adopter le systême du célèbre *Tournefort*. Dans le quatrième essai, il traite de la génération des plantes, & il prétend que la différence des sexes est aussi nécessaire pour leur production que pour celle des animaux. Dans le dernier, il s'étend sur la manière dont les plantes se développent & se nourrissent.

Pharmaco-botanologia, or an alphabetical and classical dissertation on all the Britisch indigenous and garden plants of the new London dispensatory; in which their genera, species, characteristick and distinctive notes are methodically described; the botanical terms of art explained, their virtues, uses, and shop preparations declared. Londres, 1723, 1727, *in*-4, en six décades.

(*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BLAIREAU. (*Mat. méd.*)

Le *blaireau* ou blereau, nommé aussi dans différens pays, *tesson* ou *taisson*, *grisard*, *bédouault* ou *bédoro*, *taxus* par Ray, *Coati caudâ brevi* par Klein, *Meles unguibus anticis longissimis* par Linnéus, & *meles pilis ex sordidè albo & nigrovariegatis*

vestita, *capite tæniis alternatim albis & nigris variegato* par Brisson, est un quadrupède sauvage, carnassier, habitant les montagnes, les côteaux, & les bois clairs, fuyant la société de l'homme, & répandant une odeur fétide particulière qui annonce sa présence aux chasseurs. Il vit dans des terriers qu'il se creuse, & dans lesquels il se tapit le jour; il court la nuit, & fait la chasse aux insectes, aux crapauds, aux lapins, & aux oiseaux domestiques. Les habitans des campagnes & les chasseurs en distinguent deux variétés, par la structure du nez : l'un qu'ils nomment *porcin* ou *porchain*, à cause de son nez retroussé & comme applati par le bout; l'autre qu'ils appellent *blaireau canin*, en raison de son nez droit & pointu. Mais les naturalistes n'admettent pas cette distinction.

On faisoit autrefois beaucoup de cas en médecine de la graisse & du sang de *blaireau*. La graisse de ce quadrupède est comme toutes les graisses, adoucissante, émolliente, relâchante; on croit de plus qu'elle est active & très-pénétrante. On la faisoit entrer dans les lavemens, pour calmer les douleurs néphrétiques; on l'employoit en linimens & en frictions sur la région des reins dans la même maladie. Elle étoit encore d'usage pour rendre la souplesse & la mobilité aux parties dont les nerfs étoient desséchés ou retirés; enfin, on la regardoit comme spécifique dans la foiblesse musculaire, la paralysie, les contusions, les plaies, les crevasses des mammelons.

Le sang de *blaireau*, séché avec précaution & mis en poudre, étoit prescrit depuis quelques grains jusqu'à la dose d'un gros, comme diaphorétique, sudorifique & dépurant, dans la gale, les dartres, toutes les maladies cutanées, la lèpre même; mais l'un & l'autre de ces médicamens, dont les vertus ont été reconnues très-foibles, ne sont plus du tout mis en usage. (M. FOURCROY.)

BLAKWEL (Elisabeth), angloise, épousa *Alexandre Blakwel*, médecin qui se fit connoître par un traité sur l'agriculture publié en 1741. Après la mort de son mari, qui finit ses jours en Suède de la manière la plus déplorable, elle chercha du secours contre l'indigence, dans un art auquel ses amis lui conseillèrent de s'appliquer. Elle apprit à dessiner & à graver à l'eau forte; elle se fit même une étude de la connoissance des plantes, sous la direction de plusieurs botanistes qui l'aidèrent de leurs lumières, & parvint ainsi à avoir assez de talens pour publier 500 planches qui lui furent fournies par *Rand* & par *Miller*. Ce recueil est intitulé :

A curious herbal. Londres, 1736, trois volumes *in-folio*. Londres, 1739, deux volumes *in-folio*. En latin, Nuremberg, 1750 & 1760, cinq volumes *in-folio*, avec une préface de *Christophe-Jacques Trew*, qui a fait beaucoup d'additions à cet ouvrage. Toutes les planches de l'édition angloise ne sont pas de la même beauté, il y en a même de fort médiocres. Celles de l'édition de Nuremberg sont de la main de Nicolas-Fréderic Eisenberger.

(*Extr. d'Él.*) (M. GOULIN).

BLACUOD (Henri) naquit à Paris de Henri *Blacuod*, écossois, & docteur en médecine. Il fut reçu bachelier en 1608; & après s'être distingué par son érudition, son éloquence & son esprit dans sa licence dont il obtint la première place, il prit le bonnet de docteur en 1610.

Blacuod eut quelques démêlés avec la faculté, qui le raya du tableau en 1609, pour n'avoir pas présidé à son tour; mais il fut bientôt réintégré, & mérita même dans la suite une place honorable dans laquelle il se distingua, celle de censeur de la faculté. A la fin de février 1624, il obtint la chaire de professeur en chirurgie au collège royal. Mais les fonctions de cette dernière place, peu convenables à son humeur, & sur-tout à la délicatesse de sa santé, quoiqu'il les remplit avec autant de zèle que de lumières, l'engagèrent à y renoncer en 1626. Il laissa à Jean Berault, son successeur, son exemple à suivre & son éloge à faire.

Blacuod, tourmenté depuis plusieurs années d'une grande douleur de tête, essaya à la dissiper par les voyages; il fut en Italie. Le pape Urbain VIII, qui avoit connu son père à Paris dans le temps qu'il y avoit demeuré en qualité de nonce, le reçut avec distinction. Il fit un long séjour à Rome, où il fut consulté par toutes les personnes de qualité & de mérite qui avoient besoin de ses talens & qui recherchèrent sa société. Il alla ensuite à Venise, où il retrouva l'accueil qu'on lui avoit fait à Rome. Enfin, il revint à Paris avec la même incommodité de tête qui ne lui permettoit plus de se livrer longtemps à de nouvelles études, mais qui ne l'empêcha pas de reprendre la pratique de la médecine avec succès. Une circonstance l'ayant obligé de faire un voyage à Rouen, il mourut subitement dans cette ville d'un catarre suffoquant, le 16 décembre 1634.

On grava le portrait de *Blacuod*, *in-4*, avec ces vers au bas, mais sans date. Le graveur est le célèbre Claude Mellan. On lit ces vers au bas du portrait :

Qui genere & proavis, rerum prudentia & usu,
Eloquio & medica nobilis arte cluet
Hic Blacuodæus spectatur : ni tamen umbra
Hæc tantum & fallax oris imago foret
Nam Blacuodæus pingi si posset; & amplè
Cerni, quas animo divite condit opes.
Pallada, Mercurium, Charites, Phæbum & Panacæam
Subjectos oculis, una tabella daret.

Jo. Trullio Reg. Chr. & supr. Pontif. medicus
C. Mellan Gallus delin. & sculpsit.

Voyez, sur *Blacuod*, l'*histoire de l'abbé Goujet*.

Blacuod est l'auteur de l'ouvrage suivant :

Hippocratis prognosticorum libri tres cum latina interpretatione ad veterum exemplarium fidem emendati & recogniti. Parisiis *apud Joannem*. Libert, 1625, *in*-24. (M. ANDRY.)

BLANC DE BALEINE. (*Mat. méd.*)

Le *blanc de baleine*, nommé très-improprement *sperme de baleine*, n'est ni un produit de la *baleine* proprement dite, ni la liqueur séminale de ce cétacé. C'est du cachalot, genre de cétacé qui a des dents à la mâchoire inférieure, que l'on tire le *blanc de baleine*. Willugby & Anderson sont les deux auteurs qui ont le mieux décrit ce cétacé, & l'art d'en extraire la substance huileuse concrète qui nous occupe.

Le cachalot paroît être le plus grand cétacé après la *baleine*; il en diffère par la présence des dents à la mâchoire inférieure, & parce qu'il n'a pas de fanons comme la *baleine*. Celui qui échoua sur les côtes occidentales de Hollande, & dont Willugby a donné la description, avoit 53 pieds de large sur 31 de circonférence. Le palais étoit creusé de 42 alvéoles, dans lesquelles entroient autant de dents implantées dans la mâchoire inferieure. L'évent, ou *spiraculum*, avoit 3 pouces de diamètre. Les yeux étoient très-petits; la peau du dos étoit noire, & le ventre blanc. On tira de la tête de ce cachalot assez de *blanc de baleine* pour remplir le quart d'un tonneau. Anderson distingue plusieurs espèces de cachalot, & entr'autres deux espèces, par la forme des dents : l'une les a grosses & arrondies, ou plattes pardessus; l'autre les a minces & recourbées en faucilles. La première espèce est la seule qu'on trouve au Spitzberg, & dans le détroit de Davis. Sa tête est fort grosse; elle a une sorte de petite nageoire sur le dos. Sa queue a 12 ou 15 pieds de largeur. Les marins distinguent autrement les cachalots, en deux espèces, suivant le même naturaliste : l'une est verdâtre, & a un crâne dur, osseux; dans lequel le cerveau est enfermé; l'autre est grise sur le dos, blanche sous le ventre, son cerveau n'est recouvert que d'une membrane épaisse. Il paroît que c'est à cette dernière espèce qu'il faut rapporter le cachalot échoué en Hollande, & dont Willugby a parlé. Il semble aussi que c'est de ce cétacé qu'on extrait le *blanc de baleine*, à cause de la facilité d'ouvrir son crâne membraneux à sa partie supérieure. Sibbald nomme ce cétacé *balæna macrocephala tripennis*, *quæ in mandibulâ inferiore dentes habet minus inflexos*, & *in planum desinentes*. Cette phrase est très-bonne, & présente tous les caractères distinctifs du cachalot à dents plates. Ce cétacé voyage par troupes; il se trouve très-abondamment au Cap du Nord, & sur les côtes de la Finmarchie; il est sauvage, très-agile, & difficile à prendre, parce qu'il n'y a qu'un ou deux endroits au-dessus de la nageoire où le harpon puisse pénétrer. La graisse en est dure & tendineuse; elle ne donne que peu d'huile.

La structure du crâne & des cellules qui contiennent le *blanc de baleine*, n'a point été décrite par des anatomistes exacts, aucun n'ayant encore eu l'occasion de l'examiner avec soin; ce qu'on en sait n'est tiré que du rapport de quelques capitaines de vaisseau. Une des plus intéressantes & des plus claires descriptions qui en ait été donnée, est consignée dans l'ouvrage d'Anderson. Un cachalot de 60 pieds de long, pris par un capitaine Hambourgeois, en 1727, avoit sur le museau plus de deux pieds de graisse; mais au haut de la tête, il n'y en avoit que l'épaisseur de trois doigts. Cette légère couche de graisse recouvroit une membrane épaisse située sur le crâne, & faisant fonction de la calotte osseuse. Sous cette membrane, il y avoit 28 cellules communiquant les unes avec les autres, & contenant le *blanc de baleine*. Les parois de ces cellules sont formées d'une matière semblable à de gros crêpes. Les Hollandois nomment *klapmutz* (bonnet) cette chambre de *blanc de baleine*. Anderson croit que c'est le cervelet qui est situé dans cette région, & qui fournit le *blanc*. On en tire plusieurs petits tonneaux, depuis 3 ou 4 jusqu'à 10 ou 13, à ce qu'on peut présumer d'après les relations comparées; mais on n'a indiqué exactement ni la continence des tonneaux, ni la quantité précise du *blanc*. Sous cette première cavité s'en trouve une seconde plus grande, de 4 à 7 pieds de hauteur, remplie du cerveau spermatique, dit Anderson, expression qui tient à celle donnée au *blanc de baleine*. Cette matière y est distribuée comme le miel dans les ruches. Le *blanc* y est contenu sous une forme en partie fluide, puisque les pêcheurs rapportent qu'il est clair *blanc*; que versé sur l'eau, il se coagule. A mesure qu'on enlève cette espèce de graisse, les cavités qu'on vide se remplissent par un gros vaisseau qui en apporte de nouvelles quantités. Ce vaisseau, qui a le diamètre de la cuisse de l'homme, qui s'étend le long du dos jusqu'à la queue, & qui s'y termine par une grosseur semblable à celle du doigt, paroît n'être autre chose que le canal vertebral, & il semble que la graisse qui en provient soit la matière même de la moëlle de l'épine, suivant les naturalistes; mais comme on ne connoît point cette fluidité dans la pulpe vertebrale d'aucun animal, peut-être est-ce de vaisseaux particuliers renfermés avec la moëlle épinière dans le canal vertebral, que provient ce liquide huileux; peut-être aussi n'est-ce pas le cerveau, & le cervelet proprement dit, comme le pense Anderson, qui sont la matière

du *blanc de baleine*. Je suis porté à croire que ce sont des vaisseaux ou des cellules particulières différentes des cavités cérébrales, qui contiennent cette humeur; cette opinion me paroît au moins très-vraisemblable, d'après les faits suivans. 1°. Aucun anatomiste n'a examiné la structure de la tête du cachalot, & il est aisé de concevoir que des marins ont pu commettre à cet égard quelques erreurs. 2°. La division des chambres à *blanc de baleine* en cloisons & en alvéoles, n'indique pas la boëte du crâne, ou la portion de la boëte du crâne qui contient le cerveau, ou le cervelet. 3°. Aucun animal n'a la pulpe cérébrale liquide, comme on dit qu'est le *blanc de baleine* au moment où on l'extrait de la tête. 4°. Aucun quadrupède n'offre une vraie matière grasse ou huileuse dans la masse du cerveau, ni autour de ce viscère. 5°. La tête de tous les poissons connus & disséqués par les naturalistes & les anatomistes, leur a présenté des cellules autour & au-dessus, & au-devant du cerveau proprement dit; ces cellules sont remplies d'une graisse liquide, douce, d'une saveur très-agréable pour ceux qui aiment le poisson. Malgré cela, la masse solide du cerveau, de la moëlle épineuse & des nerfs de ces animaux, est très-différente de cette huile concrescible, & on a soigneusement distingué ces parties les unes des autres. On peut donc soupçonner qu'il en est de même de la tête de ces animaux. La masse énorme de leur corps, leur force prodigieuse, peu d'accord avec leur intelligence, bornée sans doute par la nature, pour qu'ils pussent seulement remplir leur but, exigeoit pour ainsi dire d'une part une tête très-volumineuse, mais de l'autre une petite quantité de cerveau; & toutes les fois que les cavités du crâne sont vastes dans des animaux dont la sensibilité & l'intelligence sont foibles, le cerveau n'occupe que la très-petite partie de ces cavités: le reste est rempli par des membranes, des os, des corps huileux, &c. Peut-être donc le *blanc de baleine* est-il une graisse particulière, & non la pulpe cérébrale ou médullaire. Cette graisse est contenue dans des vaisseaux particuliers qui communiquent sans doute avec différentes parties du corps; car, au rapport de plusieurs voyageurs, on trouve aussi le *blanc de baleine* dans des parties du cachalot éloignées de la tête. Il y a encore un fait important pour l'histoire des arts, & qui vient à l'appui de l'opinion que je propose ici; c'est que l'huile de *baleine* tirée de toutes les régions du corps, & dont plusieurs nations font un commerce si grand & si avantageux pour elles, dépose dans les barriques & dans les réservoirs où on la garde pour la laisser purifier, des flocons & des masses concrètes, qui, fondues à un feu doux, & pressées plusieurs fois de suite, donnent du *blanc de baleine* très-beau & très-pur. L'extraction de cette huile concrète que l'on substitue à la cire des abeilles, pour la fabrication des bougies en Amérique septentrionale, en Angleterre, constitue même aujourd'hui dans ces pays un art aussi utile que simple & ingénieux. La capitale de la France en est actuellement en possession. M. Pescheux a établi, rue de l'Echiquier, fauxbourg Saint-Dénis, une manufacture très-bien entendue de cette purification de l'huile de *baleine*, de l'extraction du *blanc de baleine* qu'elle contient, de la purification de cette substance, & de la fabrication de bougies, qui pour la beauté, ne le cèdent point à celles que l'on fabrique avec la cire des ruches. J'ajouterai à ce fait que la matière du *blanc de baleine* se trouve dans plusieurs substances animales, qu'elle forme dans l'homme la base de certaines concrétions biliaires blanches & cristallisées; que c'est une matière animale que les cadavres enfouis en masses & depuis plusieurs années dans le cimetière des Innocens, m'a présentée combinée avec l'ammoniaque dans l'état savoneux; & que si toutes ces découvertes sur cette matière singulière, découvertes que je crois pouvoir regarder comme m'étant propres, annoncent que le *blanc de baleine* se rencontre dans une grande partie des organes des animaux, dont il semble former une des bases constituantes, elles prouvent en même temps que ce n'est pas le cerveau qui le contient exclusivement. Il est même étonnant qu'Anderson, en confondant d'abord la substance du cerveau avec celle du sperme, en nommant ce cerveau spermatique, & en annonçant que ce cerveau huileux se distribue par tout le corps du cachalot, puisqu'il avoit tiré du *blanc de baleine* dans des morceaux de la queue de ce cétacé, n'ait pas pensé, d'après ses expériences & les relations qu'il a employées pour son ouvrage, que le *blanc de baleine* n'étoit pas la substance même du cerveau. Au reste, quelqu'opinion qu'on adopte sur cet objet, elle ne pourra être confirmée ou infirmée que par des dissections plus exactes que celles qu'on a faites jusqu'actuellement, & par l'examen attentif & suivi de la tête du cachalot. Passons actuellement à la nature & aux usages du *blanc de baleine*.

Le *blanc de baleine* est un suc concret vraiment huileux & inflammable, blanc, brillant, crystallisé en lames comme argentées appliquées les unes sur les autres. Sa saveur est douce, fade, & même nauséeuse, lorsqu'il est frais; forte, âcre, & très-rebutante, lorsqu'il est gardé depuis long temps. Il se ramollit au feu, & se fond à une chaleur de 45 degrés; il est en pleine fusion, & tout-à-fait transparent à 55. En refroidissant lentement, il prend la forme régulière & crystalline qui lui est propre. Froissé entre les doigts, il se casse & se réduit en une espèce de poudre grasse, onctueuse & douce comme une stéatite ou pierre savoneuse. La chaleur ne le décompose que difficilement. Lorsqu'on le traite à la cornue, une portion se volatilise sans avoir éprouvé d'altération; une autre portion donne de l'eau, de l'acide sébacique; une huile en partie légère & fluide, en partie concrète, du gaz hydrogène tenant du charbon en dissolution, & un peu de gaz acide carbonique. Il reste un charbon très-peu abondant dans la cornue.

Exposé à l'air au-dessus de 10 degrés, il jaunit & prend une saveur & une odeur rances; il s'y développe un acide qui paroît être analogue à l'acide sébacique.

L'eau n'a nulle action sur le *blanc de baleine*. Les alcalis purs & caustiques s'y unissent facilement, & le convertissent en un savon très-dissoluble dans l'eau. L'acide sulfurique le décompose. L'acide nitrique le dissout facilement & tranquillement; cette dissolution précipite par l'eau distillée.

L'alcool dissout aussi le *blanc de baleine*. La chaleur augmente cette dissolubilité. Lorsque l'alcool est chargé de tout le *blanc de baleine* qu'il peut dissoudre à chaud, il s'en sépare une partie par le réfroidissement, & cette partie séparée prend même la forme crystalline & lamelleuse. La dissolution froide est décomposée par l'eau distillée qui en précipite le *blanc de baleine*. Les huiles fixes & volatiles dissolvent bien cette substance. On l'altère quelquefois avec de la cire, à laquelle elle s'unit bien; mais on reconnoît cette falsification à sa couleur d'un blanc mat, & parce qu'il est extrêmement menu.

On regarde le *blanc de baleine* frais comme un adoucissant & un calmant. On l'administre dans les coliques, les dyssenteries, les inflammations de bas-ventre, les catarres, les péripneumonies, les rhumes, la toux sèche, l'hémoptysie, la strangurie, les douleurs néphrétiques. On le donne communément trituré avec les jaunes d'œuf dans des loochs, à la dose d'un scrupule ou d'un gros. Autrefois les médecins en faisoient fréquemment usage; mais on a peu-à-peu diminué la dose & l'administration de cette espèce de graisse, parce qu'on s'est apperçu qu'elle nuit souvent plus qu'elle n'est utile. En effet, le *blanc de baleine* pèse sur l'estomac; il trouble la digestion. D'ailleurs, il est rare qu'il soit récent & sans un peu de rancidité. Enfin, il n'a pas toutes les vertus incisive, béchique, & calmante qu'on lui avoit attribuées autrefois. A plus forte raison sa vertu spermatopée est-elle une erreur. A l'extérieur, on le fait entrer dans les linimens, pour les tumeurs au sein, les engorgemens laiteux; il est cosmétique lorsqu'il est frais.

Nous joindrons à ces généralités un très-bon article de M. Thouvenel sur les propriétés du *blanc de baleine*, inséré dans sa dissertation sur les substances animales médicamenteuses, qui a remporté le prix de l'académie de Bordeaux en 1778.

Je n'ai point cherché à vérifier, dit ce médecin, en faveur de cette drogue, les vertus communes ou vulgairement attribuées aux autres substances onctueuses, celles, par exemple, d'adoucir, ramollir, lubréfier, relâcher, &c., parce que quand on se propose de remplir les indications triviales, & que l'on croit devoir préférer les huileux purs aux aqueux, muqueux ou émulsifs (ce qui convient rarement), ce n'est pas au *blanc de baleine* que l'on a recours, mais plutôt aux huiles végétales, notamment à celles d'amandes douces, & quelquefois au beurre de cacao. Cet usage est à la vérité autant fondé sur la manière dont on conçoit que s'exercent les vertus presque mécaniques, & le plus souvent topiques de ces substances, que sur l'observation démonstrative de leurs effets. Au reste, il est encore justifié par la considération des qualités sensibles ou extérieures des huiles végétales récentes & non altérées, qualités qui ne se rencontrent pas telles dans le *blanc de baleine*.

Il n'est pas entré non plus dans mon plan d'expérimenter l'efficacité de ce remède dans les maladies extrêmement graves pour lesquelles il a été recommandé, par exemple, dans les plaies, les abcès, les ulcérations internes du poumon, des reins, des entrailles, &c.; d'autant plus que si cette efficacité a jamais été reconnue par des observations bien constatées, ou même seulement vraisemblables, ces observations n'ont point été rendues publiques. Ainsi, en se livrant à de pareils essais, sur des recommandations aussi précaires, on auroit au moins à se reprocher la perte d'un temps souvent précieux dans le traitement de ces maladies. D'ailleurs, lorsqu'on veut attacher quelque valeur aux dénominations de balsamique, vulnéraire, détersif, consolidant, &c., que l'on a prodiguées au *blanc de baleine*, comme à tant d'autres remèdes, ce ne peut être qu'en regardant les prétendues propriétés qu'elles sont censées désigner comme des qualités secondaires, & dérivées d'autres qualités plus générales; car qu'est-ce qu'un balsamique? Qu'est-ce qu'un vulnéraire? Qu'est-ce qu'un detersif, &c., dans le langage vulgaire de la médecine?

Il s'agissoit donc d'abord de rechercher dans le *blanc de baleine* quelques-unes de ces qualités générales ou primitives, qui, en rendant les autres médicamens réellement pourvus de ces qualités, capables de produire sur les organes ou sur les humeurs des changemens plus ou moins apparens, les rendent aussi à juste titre recommandables & dans les maladies graves dont il est ici question, & dans leurs congénères moins difficiles à guérir. (Car toujours les analogies & les calculs doivent servir de boussole au médecin qui cherche à secouer le joug de l'empirisme.)

C'est donc particulièrement dans quelques affections légères de la poitrine & des reins, que j'ai cru devoir essayer le *blanc de baleine*. Les années 1775 & 1776 m'ont fourni beaucoup d'occasion de me satisfaire aux deux égards. La constitution de l'air, & sur-tout la dominance des vents du Nord, ont produit, durant les hivers & aux printemps de ces deux années, des épidémies de fluxions catarrales,

rales, qui ont régné presque universellement. Il y a eu aussi en même temps une fréquence très-remarquable d'accès qu'on appelle rhumatisme goutteux, dont le foyer principal est établi dans le voisinage des reins, & dont la solution se fait le plus souvent par ces organes. Mes observations ne m'ayant fourni aucune particularité remarquable, je ne les détaillerai point. Toutes ont contribué à me convaincre que si le *blanc de baleine* a quelque action vraiment médicamenteuse, elle est insensible ou du moins méconnoissable par ses effets prochains, les seuls sur lesquels on puisse compter en pareil cas.

Dès le début des rhumes, sans fièvre ou avec fièvre, j'ai donné le *blanc de baleine* dans la vue de prévenir ou d'arrêter les progrès de la congestion pituiteuse, muqueuse, & quelquefois inflammatoire, qui se faisoit sur les poumons & ses dépendances. Je le donnois encore dans l'intention de calmer l'irritation de ces organes par la prétendue qualité anodyne ou antispasmodique de ce remède. Je l'ai fait prendre aussi dans les périodes suivantes de la maladie, soit pour résoudre & dissiper la matière de l'engorgement, soit pour en faciliter la coction, soit enfin pour en aider l'évacuation. Dans tous ces cas, je n'ai point remarqué que la marche de la maladie fût différente, ni la solution plus facile & plus prompte que dans d'autres cas semblables, entièrement abandonnés aux soins de la nature, ou dans lesquels on avoit seulement administré quelques potions huileuses, sirupeuses, ou quelques loochs simples. Or, on sait que tous ces remèdes, prétendus pectoraux, seulement par leurs qualités invisquantes, lubréfiantes, & relâchantes locales, & plus encore par la circonstance d'exciter une secrétion plus abondante des humeurs muqueuses de la bouche, de l'œsophage & des parties voisines, ne produisent d'autres effets que modérer la toux, principalement lorsqu'elle est gutturale, & de rendre l'expectoration plus facile; encore ces effets ne sont-ils, pour l'ordinaire, que momentanés.

Je n'ai pas eu lieu d'être plus content des effets du *blanc de baleine* dans quelques légères coliques néphrétiques, & dans ces affections rhumatismales ou goutteuses, qui, soit à raison de la correspondance & de la proximité des parties, soit par le rapport de leur cause humorale, ont beaucoup de ressemblance avec la phrénésie. Je n'ai jamais vu survenir, bientôt après l'exhibition répétée de ce remède, aucun changement notable dans la nature & l'intensité des douleurs, ni dans l'excrétion, les qualités extérieures, & les dépôts de l'urine; ensorte que, quoique la marche de ces maladies ne soit pas, pour l'ordinaire, fort réglée, je suis néanmoins fondé à croire que leur durée n'a pas été abrégée par ce moyen.

Enfin, j'ai voulu savoir jusqu'à quel point étoit fondée la très-ancienne réputation du *blanc de baleine* contre les tranchées qu'éprouvent ordinairement les nouvelles accouchées. Une théorie très-plausible porte à croire que ce mal est produit par l'irritation ou le travail de la matrice, dont la communication avec toute la masse des entrailles est si bien démontrée. Sur cinq femmes à qui j'ai fait prendre cette drogue, il n'y en a qu'une seule dont le soulagement ait été assez marqué, & la guérison assez prompte, pour qu'on ait pu, avec vraisemblance, les attribuer au médicament; mais dans les quatre autres cas, les douleurs ayant eu à peu-près le cours & la fin qu'elles ont naturellement lorsqu'on n'y fait rien, l'efficacité du *blanc de baleine* reste pour le moins douteuse ou incertaine. Au surplus, est-il prouvé que dans des momens aussi manifestement critiques, ce soit rendre un service à la nature que de délivrer les femmes en couches de ces tranchées, lorsqu'elles ne sont pas excessivement fortes.

Il me reste à remarquer, au sujet du *blanc de baleine*, que quoiqu'il n'ait produit aucun effet sensiblement avantageux dans les maladies contre lesquelles je l'ai employé, cependant son action s'est quelquefois annoncée d'une manière non équivoque. L'accélération du pouls, & l'excrétion cutanée devenue plus considérable, notamment dans le commencement des rhumes accompagnés de fièvre, en étoient les indices ordinaires. Ces effets, que j'avois observés sur moi & sur plusieurs autres, & que j'attribuois plutôt à une très-grande disposition des sujets pour ces deux événemens, qu'à l'énergie du remède, ont été constatés par des expériences plus décisives. J'ai pris sur le déclin de deux gros rhumes, la fièvre étant totalement dissipée, & ensuite en parfaite santé, des doses de *blanc de baleine* presque décuples, de celle que l'on prescrit communément. Voici quels ont été les résultats de mes observations.

L'accroissement de la chaleur & des battemens du pouls, sensiblement moindre que dans les cas de fievre, étoit proportionné à la quantité de médicamens, que j'ai portée depuis un gros (dose extrême de la pratique routinière) jusqu'à une once à la fois, & répétée plusieurs fois dans la journée; je n'ai éprouvé de la moiteur à la peau qu'à cette dernière dose, & encore en gardant le lit; je n'ai pas rendu une plus grande quantité d'urine, me privant de toute boisson.

Il est question de savoir si ces premiers effets que je n'appercevois guère que trois quarts d'heure ou une heure après chaque prise de ma drogue, étoient dus à cette espèce d'odeur sauvagine naturelle, ou à celle de rancidité qu'a presque toujours le *blanc de baleine* du commerce; ou bien s'il ne tenoit pas à l'inhabitude, au dégoût qu'inspirent tous les corps gras, & particulièrement celui-ci; ou enfin, si on ne pourroit pas les attribuer, avec plus de

fondement, à l'effort digeſtif que cette graiſſe excite néceſſairement, & d'une manière plus marquée ou plus laborieuſe que ne l'eſt celle des ſubſtances vraiment nourricières.

Pour cela, j'ai avalé, dans les mêmes circonſtances, pareilles doſes de beurre de cacao récemment préparé. J'ai obtenu à-peu-près les mêmes résultats du côté de la chaleur & des pulſations; durant le travail de la digeſtion; mais l'eſtomac a été moins révolté dans les derniers cas, & les rapports moins fréquens. J'ai auſſi trouvé que le *blanc de baleine* me cauſoit un peu de conſtipation, ce qui tient probablement à ſon état plus ſiccatif, ou moins onctueux, & peut-être auſſi à ſa plus prompte reſorption à raiſon de ſa plus graude ténuité.

De toutes les formes ſous leſquelles on peut adminiſtrer ces corps gras, celle qui me paroît la plus convenable eſt de les réduire en eſpèce de crême. Dans cette vue, on les triture avec des jaunes d'œufs & quelque ſirop, mais après les avoir fait liquéfier à une douce chaleur dans un peu d'huile graſſe. En me tenant à cette préparation dans mes expériences, je faiſois fondre au bain-marie une once de *blanc de baleine* ou de beurre de cacao, dans une égale quantité d'huile d'amandes douces; on battoit enſuite avec un jaune d'œuf, & une ou deux onces de ſirop ſimple ou de guimauve. Il en réſultoit une crême beaucoup plus conſiſtante, & moins égale pour le beurre de cacao que pour le *blanc de baleine*. En étendant avec de l'eau ces crêmes, on fait une liqueur émulſive qui eſt beaucoup plus homogène & plus durable avec le *blanc de baleine* qu'avec le beurre de cacao; ce qui vient de ce que le premier eſt plus ſuſceptible de diviſion, & plus miſcible aux intermèdes huileux & muqueux.

L'emploi de ces derniers rend les corps gras quelconques, moins faſtidieux & moins peſans, en les rapprochant davantage de la condition des alimens ordinaires. Cependant, cette précaution n'empêche pas qu'ils ne ſoient toujours plus ou moins difficiles à digérer. J'ai rencontré, dans le cours de mes expériences, pluſieurs perſonnes chez qui le *blanc de baleine* excitoit le vomiſſement une heure après en avoir pris ſeulement deux ou trois gros; d'autres chez qui il cauſoit des ſoulèvemens d'eſtomac, & du mal-être pendant tout le temps que duroit ſa digeſtion. Quant à moi, je l'ai toujours aſſez bien digéré à la quantité d'une once par priſe, pour qu'il ne m'ait pas empêché de me livrer avec le même appétit à ma nourriture ordinaire. Je n'ai jamais trouvé le moindre veſtige de *blanc de baleine*, ni de beurre de cacao, dans les matières fécales que je rendois les jours même où je ne prenois point d'autres alimens que les crêmes ci-deſſus, & quelque peu de bouillon.

Ce n'eſt pas ſeulement dans les premières voies que ces corps gras, ainſi que les autres graiſſes que nous mangeons à titre d'aliment ou d'aſſaiſonnement, éprouvent une ſorte de digeſtion. Le travail des organes que ces ſubſtances parcourent enſuite, leur fait ſubir des altérations qui les aſſimilent de plus en plus à l'animal. Cela eſt prouvé, non-ſeulement par les diverſes qualités chimiques, mal-à-propos confondues, des différentes matières graſſes, mais encore par la manière très-différente dont l'eſtomac eſt affecté par les huiles végétales, par le beurre, & par les graiſſes plus animaliſées. En un mot, il me paroît que le ſort des matières graſſes, relativement à cette aſſimilation animale, eſt à-peu-près le même que celui des matières muqueuſes. Plus elles ont été ſoumiſes aux influences des agens organiques, plus elles s'éloignent de leur état primitif, mais chacune à leur manière, ou bien en formant de nouvelles combinaiſons.

Cette conſidération rend au moins très-douteuſe l'idée d'attribuer à quelques-unes de ces graiſſes pures des qualités altérantes particulières; elle porte auſſi à croire que ce ſeroit fatiguer l'eſtomac en pure perte, que de donner ces drogues dans l'intention d'en obtenir d'autres effets que ceux qui réſultent d'une manière ſouvent inappréciable de leur opération locale dans les organes de la première digeſtion.

Quant aux uſages naturels de la graiſſe, ou plutôt des graiſſes conſidérées comme parties intégrantes de l'économie animale, ils ne ſont pas encore aſſez connus pour que l'on puiſſe fonder ſur la prétention de les diriger par les ſecours de l'art, des vues réellement médicinales. C'eſt particulièrement aux médecins chimiſtes qu'il appartient de faire des recherches ſur ce qui concerne ces uſages, ſoit pour découvrir le mécaniſme de la ſecrétion & la collection de ces humeurs graiſſeuſes, & pour expliquer le phénomène très-étonnant de leur fonte & de leur réproduction ſubites, ſoit pour déterminer les changemens naturels ou contre nature qu'elles éprouvent, leur emploi très-vraiſemblable pour la formation de quelques humeurs dérivées, & peut-être pour tenir lieu de l'humeur nourricière fondamentale, après avoir éprouvé quelque nouvelle combinaiſon, &c. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de s'occuper de ces objets intéreſſans.

Je n'ai rien de particulier à dire ſur les vertus du *blanc de baleine* & des autres corps gras appliqués à l'extérieur; mais, en général, il me paroît que le choix qu'on en fait en pharmacie tient plus au préjugé, ou bien eſt plutôt relatif à la perfection, à l'élégance & à la commodité des préparations dans leſquelles on les fait entrer, qu'il n'eſt déterminé par la connoiſſance de quelques propriétés particulières.

Il résulte des détails précédens & des expériences faites par M. Thouvenel, que le *blanc de baleine* est une substance presque inerte ; que ses prétendues propriétés utiles dans la toux, les catarres, les rhumes, les fluxions de poitrine, les ulcérations des poumons, des reins, de la vessie, des intestins, les tranchées des femmes accouchées, sont fort douteuses, pour ne pas dire nulles ; que l'augmentation de chaleur & de vîtesse du pouls qu'il a observée sur lui-même par l'usage de cette substance, tient au mouvement de l'estomac pour le digerer ; qu'il excite souvent les nausées & le vomissement, au moins chez un grand nombre de personnes ; que si l'on ajoute à cette inertie, comme médicament, & à sa qualité repoussanre, qu'il est presque toujours rance dans les boutiques, on sera bientôt convaincu que son usage est plus nuisible qu'utile, & qu'on peut l'abandonner entièrement. Il vaut beaucoup mieux le laisser pour les usages économiques, pour la fabrication des bougies, que de le compter dans la liste des médicamens.

(M. Fourcroy.)

BLANC D'ESPAGNE. (*Mat. méd.*)

On nomme *blanc d'Espagne* deux substances fort différentes, & qui ne sont ni l'une ni l'autre préparées exclusivement en Espagne, ou particulières à ce pays. L'une est une terre nommée terre calcaire ou craie ; c'est du carbonate de chaux naturel, que l'on tire des environs de Paris, de Champagne, & de beaucoup d'autres lieux : l'autre est un oxide de bismuth, qu'on connoît aussi sous le nom de blanc de fard. Ces substances doivent être connues en matière médicale. (*Voyez* les mots Blanc de fard, & Carbonate de chaux.)

(M. Fourcroy.)

BLANC DE FARD. (*Mat. méd.*)

Le *blanc de fard* est un oxide de bismuth séparé du nitrate de ce métal par l'eau pure. Plus on étend d'eau la dissolution de ce sel métallique, & plus l'oxide précipité est divisé, blanc & comme perlé. On prépare cet oxide en grand chez les parfumeurs ; on le mêle ensuite avec une pommade, & on le vend dans des pots plats. Il est aussi débité sous la forme d'une poussière grasse & un peu onctueuse, qu'on applique sur la peau avec des brosses ou des pinceaux. Cet art de se couvrir la peau, & d'en masquer la nuance jaune ou brune par une couche de blanc métallique, nuit à cet organe, & en accélère le dépérissement. Nous avons déjà traité de cet inconvénient au mot bismuth.

(M. Fourcroy.)

BLANC DE PLOMB. (*Mat. méd.*)

Le *blanc de plomb* est un oxide de ce métal que l'on prépare dans nos provinces méridionales, en trempant des lames de plomb dans l'acide du vinaigre. La surface de ces lames se couvre d'une couche blanche, qui forme des plaques sèches, cassantes, d'un beau blanc, employées dans plusieurs préparations pharmaceutiques, & dans la peinture. Cet oxide de plomb, comme toutes les autres préparations de ce métal, est dangereux, & a une action presque toujours funeste sur l'économie animale, même en l'appliquant à l'extérieur. (*Voyez* les mots Plomb, & Acétite de plomb.)

(*Suppl.*) (M. Fourcroy.)

BLANC D'ŒUF. (*Mat. méd.*)

Le *blanc d'œuf* est une substance animale concrescible par la chaleur, les acides, l'alcool, douce, nourrissante, d'une consistance épaisse, dissoluble dans l'eau, & qui enveloppe de toutes parts le jaune. Nous avons déjà traité de sa nature & de ses usages médicinaux, à l'article albumen & fluide albumineux. Nous ne répéterons pas ici ce qui en a été dit dans cet article ; nous n'ajouterons que quelques observations sur la structure de ce *blanc*, dont nous n'avons pas fait part à l'article albumineux, parce que cet article général ne devoit pas comprendre l'histoire particulière du *blanc d'œuf*.

Le *blanc d'œuf* est renfermé dans des cellules formées par une membrane très-fine, & que l'œil n'apperçoit qu'avec peine. Il est composé de trois parties un peu différentes l'une de l'autre : deux forment des couches concentriques, qui s'enveloppent réciproquement ; & la troisième traverse & perce ces couches, suivant leur longueur, ou parallelement à leur grand axe. La première couche, placée en-dehors, sous la coquille & la pellicule qui la revêt intérieurement, a la forme d'un ellipse irrégulier ; elle est un peu plus épaisse que l'intérieure, & sa surface interne qui couvre celle-ci offre une cavité ronde & non elliptique, pour s'accommoder à la couche interne. Cette dernière est en effet ronde, & non elliptique comme la première ; elle prend un peu moins de dureté qu'elle par l'action du feu ; elle enveloppe immédiatement le jaune. On distingue très-bien ces deux enveloppes albumineuses dans un œuf tout-à-fait durci par la cuisson, en le pressant obliquement & en cassant son blanc ; ces deux couches se séparent dans le lieu de leur contact. On les connoît sous le nom de blanc extérieur & de blanc intérieur. La troisième partie qu'on trouve dans le blanc avant la cuisson, & qu'on n'y distingue que très-difficilement, lorsqu'il est durci par le feu, est ce que tout le monde nomme glaires de l'œuf. Cette partie est la plus solide, durcit la première, est très-gluante & tenace. C'est un ligament mou & allongé, qui traverse les deux blancs, suivant la longueur du

grand axe de l'œuf, & qui enfile aussi le jaune; mais qui, ne passant pas par le centre de ces parties, les coupant en deux sections inégales, & les laissant mobiles sur elles-mêmes, fait que de quelque côté qu'on tourne l'œuf, la cicatricule se trouve toujours à sa partie la plus élevée, parce qu'elle est placée sur la petite section des blancs & du jaune. L'artifice admirable de ce ligament, que les grecs connoissoient sous le nom de *chalazos*, traduit en françois par celui de chalazes, favorise singulièrement l'incubation, & fait que la femelle échauffe toujours plus fortement & plus constamment la cicatricule que les autres parties, & que le poulet tout formé dans cette cicatricule se developpe avec plus de certitude. Telle est en abrégé la structure du blanc, qu'un médecin ne doit pas ignorer, pour pouvoir résoudre les questions qui s'élèvent quelquefois dans le monde, & dont il est naturellement le juge, sur les propriétés digestives & médicamenteuses des différentes parties de l'œuf. (*Voyez* ALBUMEN.) (M. FOURCROY).

BLANC-MANGER. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non-naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. III. Alimens composés.

On donne le nom de *blanc-manger* à un mets qui se fait de la manière suivante :

Prenez quatre pintes de lait, les blancs d'un chapon bouilli, deux onces d'amandes douces blanchies, battez le tout ensemble; exprimez fortement le mélange; faites bouillir l'extrait avec trois onces de farine de riz. Lorsque le mélange commencera à se coaguler, mettez-y une demi-livre de sucre blanc, dix cuillerées d'eau-rose ou de fleur d'orange, & mêlez bien le tout, que l'on sert froid.

Cet aliment, quoique très-agréable, ne convient pas à tout le monde, parce qu'il y a beaucoup de personnes chez qui les amandes ne peuvent pas se digérer facilement; il faut donc, pour ce mets comme pour beaucoup d'autres, consulter son estomac avant de demander l'avis d'un médecin.

(M. MACQUART.)

BLANC RAISIN. (*Mat. méd.*)

Le *blanc raisin*, ou l'*onguent blanc de Rhazis*, est une préparation pharmaceutique unguineuse, que l'on fait avec la cire blanche fondue dans quatre parties d'huile d'olive, qu'on agite bien à mesure que le mélange réfroidit, & dans laquelle on incorpore un sixième du poids total de blanc de ceruse ou oxide de plomb blanc.

Cette espèce d'onguent simple est regardé comme adoucissant, calmant; il détruit les inflammations externes, la chaleur, la douleur, &c.; il desseche les plaies. On l'applique avec succès sur les brûlures, les inflammations cutanées produites par des causes externes, pour sécher les ulcères des vésicatoires, &c. On l'a aussi conseillé dans les dartres, la gratelle; mais il demande beaucoup de précaution dans ces cas, à cause du plomb qu'il contient.

(M. FOURCROY.)

BLANCARD (Etienne), fils de Nicolas, docteur en médecine & professeur d'histoire & de langue grecque, vint au monde à Middelbourg. Il commença le cours de ses premières études dans sa patrie, & il alla le continuer à Bréda, où il fit encore celui de philosophie. Après ses études légales en médecine, en pharmacie & en chirurgie, sous les meilleurs maîtres d'Amsterdam, il se rendit à Franeker, où il reçut le bonnet de docteur. Peu de temps après sa promotion, il retourna à Amsterdam, & ne s'occupa plus que de la pratique de son art & de la composition des nombreux ouvrages que nous avons de lui.

Il a donné une *anatomie réformée*, qui fut publiée en hollandois en 1686, *in*-8; & en latin, 1695, *in*-8, avec 84 planches. Elle a aussi paru en allemand à Leipsic, en 1691, *in*-4.

Goelicke accuse *Blancard* de plagiat, & le charge d'avoir gâté, dans ses éditions, la plupart des bonnes choses qu'il a tirées des anatomistes qui lui ont servi de guide. Il le blâme encore d'avoir publié tant d'ouvrages en langue vulgaire, & d'avoir ainsi ouvert la porte de la médecine aux charlatans.

Anatomia practica rationalibus, sive, variorum cadaverum morbis denatorum anatomica inspectio. Amstelodami, 1688, *in*-12. En allemand, Hannovre, 1692, *in*-8.

C'est le meilleur des livres qui soit sorti de sa plume; il y rapporte environ deux cents ouvertures de cadavres. Ses histoires sont courtes, mais utiles. Les autres ouvrages de cet auteur ont paru sous ces titres :

De circulatione sanguinis per fibras & de valvulis in iis repertis. Amstelodami, 1676, *in*-12.

C'est une hypothèse.

Lexicon medicum græco-latinum, in quo termini totius artis medicinæ secundùm neotericorum placita definiuntur & circumscribuntur. Amstelodami, 1679, *in*-8. Jenæ, 1683, *in*-8. Lugduni Batavorum, 1690,

1702, 1717, 1735, *in*-8. Francofurti, 1705, *in*-8. Halæ Magdeburgicæ, 1748, *in*-8. Lovanii, 1754, 2 volumes *in*-8. En anglois, Londres, 1715, *in*-8.

Hollandisch Jaarregister. Amsterdam, 1680, *in*-8, & les années suivantes. En allemaud, Leipsic, 1690.

On y trouve beaucoup d'observations chirurgicales.

Cartesiaansche academie ofte institutie der medicyne. Amsterdam, 1683, 1691, *in*-8. En allemand, Leipsic, 1690, 1693, *in*-8.

Il y traite de la physiologie ; & comme il étoit un des plus ardens sectateurs de *Descartes*, il appuie beaucoup sur l'acide étranger, sur les figures des sels & sur le méchanisme.

Naeuwkeurige verhandelingen van het Scheurbuyk. Amsterdam, 1684, *in*-8. En allemand, Leipsic, 1690, *in*-8, 1693, 1704, *in*-4.

Il s'étend non-seulement sur le scorbut, mais encore sur la fermentation qu'il explique suivant le système de *Descartes.*

Venus beleegert en ontset of verhand van de Pochen en desselfs toevallen. Amsterdam, 1684, *in*-8. En françois, dans la même ville, 1688, *in*-8, sous le titre de *traité de la vérole.* En allemand, Leipsic, 1689, 1693, *in*-8.

Il y prétend prouver que les maux vénériens sont de plus ancienne date en Europe qu'on ne le croit communément. Suivant lui, ce n'est point dans les Indes occidentales que nous avons été prendre cette maladie ; mais c'est nous qui l'avons portée dans ces vastes régions, par le moyen d'un nègre qui l'avoit contractée au siège de Naples. L'auteur a tiré cette fable des écrits de *Van Helmont.*

Pharmacopœa ad mentem neotericorum adornata. Amstelodami, 1688, *in*-8, avec les *Fundamenta medicinæ* de *Bontekoe.*

Verhandeling van de ziekten der kinderen. Amsterdam, 1684, *in*-8.

Der Nederlandschen herbarius. Amsterdam, 1698, *in*-8.

Institutiones chirurgicæ verioribus fundamentis superædificatæ. Leidæ, 1701, *in*-4, dans le recueil de ses ouvrages.

Bontekoe & *Descartes* sont les auteurs sur lesquels il se fonde.

Collegie over de practyc der medicyne. Amsterdam, 1690, *in*-8. En allemand, Hanovre, 1690, 1703, *in*-8.

Blancard est encore auteur de plusieurs autres traités écrits en hollandois ; mais le peu de cas qu'on en fait m'oblige à les passer sous silence, pour dire qu'on a recueilli ses principaux ouvrages en un volume *in*-8, qui a été imprimé à Leyde en 1701, sous le titre d'*Opera medica, theoretica, practica & chirurgica.*

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BLANCHISSAGE. (*Hygiène.*) (*Voy.* Linge.)

(M. Macquart).

BLANCHISSEUSES. (maladies des) (*Méd. prat.*)

Il est peu d'arts d'une nécessité & d'une utilité aussi grandes que celui des *blanchisseuses*, & il en est peu aussi qui exposent plus les femmes chargées de ce travail à des maladies plus ou moins graves. Il m'est souvent arrivé, dit Ramazzini, de traiter des *blanchisseuses* de différentes maladies qu'elles avoient gagnées en faisant leur métier. Ces femmes, toujours dans des lieux humides, ayant les pieds & les mains continuellement mouillés, deviennent en peu de temps cachectiques, & meurent souvent hydropiques. Elles sont aussi sujettes à des diminutions ou à des suppressions de règles, d'où naît une foule de maux. Ramazzini redoutoit aussi pour ces ouvrières la vapeur qui se dégage des lessives bouillantes, & il cite à ce sujet une observation d'Horstius, qui prouve le danger de cette vapeur. Il ajoutoit comme cause de leurs maladies, les vapeurs élevées du linge imprégné de toutes les impuretés, de tous les virus. Il leur conseilloit de mettre souvent des vêtemens secs, de se frotter souvent le corps, de détourner la tête de la vapeur de la lessive, de se frotter souvent les mains avec le beurre ou l'onguent rosat, d'éviter les alimens visqueux & épais. Dans les fièvres, les catarres & les autres maladies qui les attaquent, il recommandoit les purgatifs puissans, les antimoniaux, pour évacuer les humeurs épaisses & glaireuses qui tapissent les premieres voies chez ces femmes.

Le métier des *blanchisseuses*, considéré par rapport aux diverses impuretés du linge, est sans contredit un des plus dangereux. Elles peuvent en effet contracter toutes les maladies contagieuses, par le linge qu'elles manient, & qui contient une grande quantité de molécules exhalées du corps des malades. On croit communément que l'eau, & surtout la lessive, emportent les particules nuisibles attachées aux draps & aux chemises. Il n'est pas cependant très-démontré que tous les virus contagieux soient dissolubles dans ces substances. Qui

fait si les miasmes varioliques, pestilentiels, &c., ne conservent pas leur nature dans le linge, quoique blanchi. Si on pouvoit appuyer cette vérité de l'expérience, on sent de quelle conséquence il seroit dans des temps de peste, par exemple, de ne pas faire blanchir le linge des malades avec celui des personnes saines. Quand cette idée seroit dénuée de vraisemblance, il n'en seroit pas moins certain que le métier des *blanchisseuses* peut être regardé, dans la société, comme un moyen de communication de maladies contagieuses; & qu'il seroit très-utile que le linge des malades ne fût, dans aucune circonstance, blanchi, mêlé confusément avec celui des personnes en santé. Nous terminerons cette note par deux observations faites par les *blanchisseuses*, & qui peuvent donner quelque force à notre assertion. 1°. Le linge imprégné de pus vérolique, d'écoulement gonorrhéique, agit manifestement sur la lessive, en diminue l'activité, & la fait tourner suivant l'expression de ces ouvrières. 2°. Lorsqu'il y a quelque épingle laissée imprudemment dans le linge, les *blanchisseuses* se piquent fortement en le maniant, & ces piqûres leur occasionnent des panaris violens, quelquefois malins, & toujours longs à guérir.

Les *blanchisseuses* doivent éviter l'application des corps gras sur les gerçures qui leur surviennent aux mains; elles ne les laveront qu'avec de l'eau d'orge mondée. Si les douleurs étoient vives, elles les étuveroient avec du lait chaud, y laisseroient un linge mouillé de lait ou d'eau d'orge, ou enduit de crême bien récente.

L'usage immodéré du vin, des ragoûts épicés & salés, de tous les mets échauffans, leur est très-pernicieux.

Quelques-unes d'entr'elles ont encore d'autres accidens à craindre; ce sont celles qui repassent le linge. La vapeur du charbon qu'elles allument pour faire chauffer leurs fers peut les suffoquer, sur-tout si elles travaillent dans des endroits clos & peu spacieux. Elles doivent donc ouvrir les fenetres de ces chambres, tenir leurs fourneaux éloignés d'elles, mettre de l'eau en évaporation, & se parfumer de vinaigre. (M. FOURCROY.)

BLANQUETTE. (*Hygiène.*)

Partie II. Choses dites non-naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. II. Quadrupèdes.

On nomme *blanquette* une espèce de ragoût fait avec des tranches de veau roti ou de volailles, dont la sauce est assez semblable à la sauce du poulet. Ce mets est très-agréable; il relève la viande un peu fade du veau, qui, de cette manière, est souvent plus facile à digérer.

La *blanquette* convient aux personnes qu'on cherche à relâcher, & à celles à qui le veau & les viandes peu faites sont conseillées. (*Voy.* VEAU.)

(M. MACQUART.)

BLARU. (*Eaux minér.*)

C'est un village distant d'une lieue sud-sud-est de Vernon-sur-Seine, où se trouve une source minérale d'eau froide.

On trouve dans le journal des savans, janvier 1758, p. 40, un mémoire sur une source d'eau minérale découverte, en 1756, au village de *Blaru*, par M. Haurerre. L'auteur annonce des expériences faites sur ces eaux, dont il ne rend pas compte, & d'autres à faire, donr il s'étaye pour établir l'existence des principes qu'il suppose dans ces eaux. Il prétend qu'elles contiennent un sel alkali intimément uni avec une terre martiale & une partie sulphureuse volatile. Il fait une comparaison de ces eaux avec celles de la cardinale & de la royale de Forges. Il tire l'induction, qu'elles contiennent les mêmes principes, en moindre quantité cependant que la cardinale, & dans la même proportion que la royale. Il étend l'usage de ces eaux à un si grand nombre de maladies, que le détail en seroit inexact & peu sûr.

(M. MACQUART.)

BLASÉ. (*Hygiène.*)

Partie III. Règles de l'hygiène en général.

Classe II. Règles relatives aux individus.

Ordre I. Principes généraux sur l'usage ou l'abus.

Le mot *blasé* paroît appartenir aux personnes qui ont tellement abusé des facultés & des jouissances donr la nature les a mises en possession, qu'elles sont devenues en quelque sorte insensibles, & que le dégoût & l'impuissance des moyens ont souvent pris la place des penchans naturels qu'elles ont trop satisfaits. L'homme qui vient à ce point de dépravation se dégrade aux yeux de ses semblables. Après avoir perdu ses forces physiques & morales, il devient inutile à la société, qui le fuit & le rejette de son sein. Ce défaut n'est cependant que trop commun dans les grandes sociétés, & chez les gens riches, parmi les hommes de 30 à 40 ans. La trop grande facilité des jouissances dans la jeunesse mène à l'immoralité des actions, qui est érigée en un système dangereux, à côté duquel

repose l'abus. Bientôt la prostitution des plaisirs les plus naturels en amène la satiété, & provoque le dérèglement de leur imagination ; il leur faut des plaisirs recherchés & insolites, qui sont également honte à leurs mœurs & à leurs goûts. Mais la nature les punit de bonne heure de leur infraction à ses loix & à la raison ; elle n'attend pas que la vieillesse arrive à pas lents pour les accabler d'infirmités, & devenus les plus malheureux de tous les êtres, au milieu de l'abandon & du mépris général, ils finissent par souffrir & redouter leur existence.

La médecine conservatrice peut rarement encore quelque chose pour les gens *blâsés* ; c'est à celle qui répare qu'il faut avoir recours le plus souvent, pour replanter en quelque sorte une existence foible & détériorée. Cependant, un régime sévère, analeptique, & restaurant, peut encore quelquefois venir au secours de ces individus foibles & cacochimes ; mais les secours qu'ils en retirent sont ordinairement insuffisans pour les soustraire au sort qu'ils ont mérité, & retarder les pas d'une vieillesse anticipée & fâcheuse.

(M. MACQUART.)

BLASIUS (Gerard BLAES, ou), fils de *Léonard*, naquit vers le commencement du dernier siècle à Oostvliet, qui est un village de l'isle de Cadsand, près de Bruges. Après les études ordinaires, il alla commencer son cours de médecine à Copenhague, & vint l'achever à Leyde, où il fut reçu docteur vers 1646. La beauté du pays, les connoissances qu'il y avoit faites, le ton sur lequel étoit la médecine, tout cela le détermina à se fixer en Hollande. Il choisit la ville d'Amsterdam pour y pratiquer, & s'y mit peu-à-peu en réputation. Il y avoit déjà un nombre d'années qu'il y exerçoit, lorsqu'il obtint une chaire de médecine dans les écoles de cette ville, en 1660. Peu de temps après, la régence lui confia le soin de l'hôpital, & ensuite celui de la bibliothèque. En 1682, il devint membre de l'académie impériale des curieux de la nature, sous le nom de *Podalire II*. Il mourut la même année.

Blasius a mis au jour les ouvrages de quelques habiles médecins de son siècle, tels que ceux de *Jean-Jérôme Pulverinus*, médecin napolitain, de *Philippe Muller*, de *Jean Béguin*, de *Jacques Primerose*, de *Pierre Morellus*, de *Jean-Jacques Von Brunn*, de *Thomas Bartholin*, de *Fortunio Liceti*, de *Laurent Bellini*, de *Jean-Alphonse Borelli*, & de *Thomas Willis*. Outre les notes & les additions qu'il a faites à quelques-uns de ces écrits, il est auteur des suivans :

Commentarius in syntagma anatomicum Joannis Veslingii, atquè appendix ex veterum, recentiorum, propriisque observationibus. Amstelodami, 1659, 1666, *in*-4. *Trajecti ad Rhenum*, 1696, *in*-4.

Toutes ces éditions sont ornées de figures, & comprennent le *syntagma anatomicum* du même *Veslingius*. Il s'est attaché à orner ce commentaire des découvertes qu'on avoit faites depuis la mort de cet anatomiste ; on y trouve, en particulier, l'extrait des recherches de *Thomas Bartholin* sur les vaisseaux lactés, celles de *Bellini* sur les reins, de *Pecquet* & de *Rudbeeck* sur le canal thorachique, de *Willis* sur les nerfs, & de *Malpighi* sur les poumons.

Oratio de iis quæ homo naturæ, quæ arti debet. Amstelodami, 1660, *in-folio.*

C'est le discours que l'auteur prononça lorsqu'il prit possession de sa chaire.

Medicina generalis, novâ accuratâque methodô fundamenta exhibens. Amstelodami, 1661, *in*-12.

Cet ouvrage a reparu sous ce titre : *Medicina universa, hygieines & therapeutices fundamenta, methodô novâ, brevissimè exhibens.* Ibidem, 1665, *in*-4.

C'est ici qu'il se pare de la découverte du canal excréteur de la parotide ; mais d'autres l'attribuent à *Sténon*, qui étudia quelque temps sous *Blasius*, & qui trouva ce canal en travaillant avec ce médecin.

Traité des moyens de guérir la peste & de s'en préserver. En flamand. Amsterdam, 1663, *in*-12.

Anatome contracta in gratiam discipulorum conscripta & edita. Amstelodami, 1666, *in*-12., en Flamand, 1675, *in*-8°.

Anatome medullæ spinalis & nervorum indè provenientium. Ibidem, 1666, *in* 12.

Il y a mis beaucoup de choses en meilleur ordre. Il y décrit, sous le nom de tunique arachnoïde, la membrane qui est entre la pie-mère & la dure-mère, & il en attribue la découverte au collège d'Amsterdam, dont il étoit membre. *Varolius* passe cependant pour avoir connu cette tunique avant lui.

Observationes anatomicæ selectiores, editæ à collegio medicorum privatorum Amstelodamensi. Amstelodami, 1667.

Il est un de ceux qui ont contribué à cet ouvrage.

Institutionum medicarum compendium, disputationibus duodecim, in illustr. Amstelodamensi athenæo publicè ventilatis, absolutum. Amstelodami, 1667, *in*-12.

Observata anatomica in homine, simia, equo, vitulo, testudine, echino, glire, serpente, ardea, variisque animalibus aliis. Accedunt extraordinaria in homine reperta, praxim medicam æquè ac anatomen illustrantia. Lugduni Batavorum & Amstelodami, 1674, *in*-8.

Il avoit acquis beaucoup de connoissances anatomiques, mais de plus grandes par la dissection des bêtes que par celle des cadavres humains.

Zootomiæ, seu, anatomes variorum animalium pars prima. Amstelodami, 1676, *in*-12, avec diverses figures répandues dans tout l'ouvrage, indépendamment de 88 planches qui sont à la tête, & qui sont accompagnées d'explications. Ce recueil est curieux; c'est dommage que l'auteur n'en ait pas donné la suite, lui qui avoit de profondes connoissances sur l'histoire naturelle des animaux. Cet ouvrage fut réimprimé avec beaucoup d'augmentations, sous ce nouveau titre :

Anatome compilatitia animalium terrestrium variorum, volatilium, aquatilium, &c. Amstelodami, 1681, *in*-4, avec figures.

Observationes medicæ rariores. Accedit monstri triplicis historia, humani, agnini & vitulini. Amstelodami, 1677, *in*-12.

On y trouve plusieurs raretés anatomiques, mais elles ne sont représentées que par de mauvaises & petites figures.

Medicina curatoria, methodó nova in gratiam discipulorum conscripta. Ibidem, 1680, *in*-8.

(*Ext. d'El.*) (M. Goulin.)

BLASIUS (Abraham), fils du précédent, naquit à Amsterdam vers l'an 1650, & s'appliqua à la médecine qu'il pratiqua avec succès dans sa patrie.

Il traduisit, du flamand en latin, les observations médico-chirurgicales de *Job Van Meeck en*, & les publia à Amsterdam, en 1682, *in*-8. Il les avoit déjà mises en allemand, & elles avoient paru en cette langue à Nuremberg, en 1675, *in*-8.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin).

BLATTI. (*Mat. méd.*)

Rheède nomme *blatti s. jambos sylvestris*, Rumphe *mangium cascolare rubrum & album*, M. Sonneiat *pagapate*, & Linnéus fils *sonneratia acida*, un arbre de la famille des myrtes, de 14 pieds de hauteur, qui croît au Malabar, aux Moluques, à la nouvelle Guinée. Son fruit est une grosse baye sphérique, partagée en vingt-six loges remplies d'un suc acide.

La fleur de cet arbre est rouge, grande, solitaire; elle a un calice monophylle à six divisions, une corolle à six pétales étroits, beaucoup d'étamines insérés sur le calice, un ovaire supère, arrondi, un style très-long terminé par un stigmate simple. M. Lamarck nomme cet arbre *blatti acide*.

Les habitans du Malabar mangent son fruit cuit avec d'autres mets. Le suc de ce fruit est employé dans les fievres & les maladies inflammatoires. Ils appliquent les feuilles pilées en cataplasme sur la tête, pour guérir le vertige, & procurer le sommeil dans les fièvres continues.

(M. Fourcroy.)

BLAVEOLE. (*Mat. méd.*) (*Voyez* Bluet.)

(M. Macquart.)

BLED, ou FROMENT. (*Hygiène.*)

Triticum.

Partie II. Choses improprement dites non-naturelles.

Classe III. *Ingesta.*

Ordre I. Alimens.

Sect. I. Végétaux.

Le *bled* est un genre de plante unilobé, de la famille des graminés, qui a des rapports avec les seigles, les orges, les ivraies, les élymes; & qui comprend des herbes, dont les feuilles sont alternes, graminées, engaînées à leur base, & dont les fleurs naissent sur un épi composé d'épilets sessiles ou presque sessiles, multiflores, disposés sur un axe denté alternativement dans sa longueur.

Quelques-unes de ces herbes constituent les végétaux les plus précieux & les plus utiles à l'homme. Leur fruit est le meilleur pour faire du pain, & sert à sa nourriture ordinaire dans un grand nombre de pays.

Pour avoir une énumération exacte des différentes espèces de froment, on pourra voir le dictionnaire de botanique, tom. II, p. 253. Je ne parlerai ici que de l'espèce la plus commune & la plus employée.

Le *bled* ou froment cultivé & commun.

Triticum sativum. Triticum spicâ simplici calycibus quadrifloris ventricosis imbricatis. N.

C'est cette espèce de froment qui a produit dans différens climats, par sa culture, les variétés qui nous sont connues.

Les

Les racines de cette plante sont menues & fibreuses, poussent plusieurs tiges droites, simples, articulées, le plus souvent creuses, & qui s'élèvent communément à quatre pieds, & beaucoup plus haut dans les bons terreins. Ces tiges sont garnies de quatre ou cinq feuilles alternes, longues, graminées. L'épi est terminal, droit, long d'environ quatre pouces, composé de vingt ou vingt-un épilets sessiles, ventrus, embriqués & posés alternativement sur les dents d'un axe commun, fléchi en zig-zag dans toute sa longueur. Ces épilets, selon les variétés, sont glabres ou velus, avec ou sans barbe. Le calice renferme communément quatre fleurs fertiles, & une cinquieme qui avorte presque toujours. On observe encore qu'un ou deux des épilets de la base de l'épi sont ordinairement stériles ou avortés.

Chaque fleur a, 1°. une bâle formée de deux valves opposées, ovales, concaves, dont l'extérieur est avec ou sans barbe; 2°. trois étamines, dont les anthères attachées à des filamens capillaires sont pendantes, oblongues & fourchues; 3°. un ovaire supérieur, oval-turbiné, velu ou barbu à son sommet, chargé de deux styles plumeux; & embrassé à sa base par deux très-petites écailles minces, transparentes, ovales, un peu déchirées.

Le fruit est une semence ovale, plus grosse que dans les autres graminées, convexe d'un côté, marquée d'un sillon de l'autre. La tunique de ce fruit ou le son est impregnée d'une matière-gommo-résineuse, d'après les observations de M. l'abbé Poncelet; elle est remplie d'une substance blanche, friable, farineuse, qui renferme les substances végéto-animales & amilacées du froment.

Quant aux différentes espèces de bled, M. l'abbé Tessier en a fait venir de toutes les parties de l'Europe, dont il donne le détail dans le Dictionnaire d'Agriculture de cette Encyclopédie. Le *bled* ou froment est en général cultivé dans presque toutes les parties du monde; il aime les terroirs gras & fertiles, exposés au soleil, plutôt secs qu'humides. On seme le froment au commencement de l'automne; il germe, pousse & couvre les champs avant l'hiver; il croît au mois d'avril, puis montant insensiblement en épi sur des tuyaux fortifiés par des nœuds, il fleurit en juin; enfin quarante jours après la fleur, il mûrit ses grains qui varient en nombre & en grosseur, suivant l'espèce, la culture & la température.

L'usage du froment est presque universel; c'est le plus commun & le meilleur des grains que nous connoissions; ses plus importantes qualités sont d'être nouveau, bien mûr, compact, pesant, de se renfler promptement & beaucoup lorsqu'on le fait macérer dans l'eau, de rendre une grande quantité de farine bien blanche, de n'être mêlé d'aucune mauvaise graine, & de n'être point taché ou gâté de rouille.

La nourriture que fournit le *bled* est aussi utile qu'agréable. De toutes les espèces de grains qu'on emploie pour faire du pain, il n'y en a aucun qui ait aussi bon goût que le froment, qui soit aussi nourrissant, & qui soit aussi facile à digérer. On ne peut pas croire raisonnablement que le froment soit une plante qui doive ses qualités essentielles à la culture. Il paroît qu'on ne doit pas regarder la Sicile comme son pays natal, mais plutôt la Perse, où M. André Michaux de Satory, célèbre botaniste françois, a rencontré le froment épautre sur une montagne à quatre journées au nord d'Hamadan.

On croit en général que dans les terres médiocres un boisseau de bled en rend deux ou trois, dans les bonnes terres huit à dix, & dans les excellentes de douze à quinze. Pline dit qu'un des intendans d'Auguste lui envoya d'un canton d'Afrique où il résidoit, un pied de bled auquel tenoient quatre cent tiges toutes provenues d'un seul & même grain. Ce fait est au moins très-extraordinaire. Au rapport de *Thomas Schaw*, un boisseau de froment en rapporte au plus dix-huit, & très-rarement dans ce même pays voit-on un grain de bled en rapporter cinquante. M. Buchoz, dans sa cinquantième lettre sur les Végétaux, dit avoir vu dans les mains d'un laboureur de Castelnaudari un pied de bled composé de cent dix-sept tiges, qui lui parut de l'espèce qu'on nomme *Triticum aristis longioribus spica alba*. Les tiges avoient cinq pieds de hauteur, & chaque épi contenoit soixante grains. C'est sur-tout dans les terrains absolument neufs que la fécondité du *bled* se présente la plus considérable.

En Angleterre la méthode de planter & même de repiquer le froment se propage, à ce que l'on dit, dans des provinces entières; on la croit préférable à notre usage de le semer, tant pour l'économie de la semence, que pour le produit plus considérable qu'on en obtient à la récolte.

Une année trop humide, ainsi qu'une année trop sèche, sont également contraires au bled: l'année trop sèche diminue la quantité, car les bleds sont trop petits; l'année humide est préjudiciable à la qualité, & non à la quantité.

On reconnoît la bonté des *bleds* à la quantité d'eau que boit la farine lorsqu'on la pétrit, & sur-tout à sa pesanteur spécifique. Le *bled* le plus pesant à volume égal est toujours le meilleur; un septier de bon *bled* & bien sec pesera deux cent quatre-vingt livres; s'il est mouillé au contraire, il n'en pesera que deux cent quarante. Les contrées de France les plus fertiles sont la Brie, la Beauce, le Vexin & le Hurepoix.

On a conservé du *bled* dans la citadelle de Metz pendant cent trente-deux ans sans qu'il ait été aucunement altéré; il s'étoit formé sur sa surface une

croûte qui avoit sans doute contribué à le garantir. On prétend que, dans ce pays, on forme avec de la chaux une croûte superficielle, qui a la propriété de conserver le *bled* extrêmement long-tems. Dans toute l'Afrique, dans la Lithuanie, dans l'Ukraine, les habitans conservent leurs *bleds* dans des puits secs & profonds. On a soin de les écarter par degrés, pour éviter l'influence meurtrière des exhalaisons qui en émanent.

On donne le nom de *bled* de Guinée au millet, (*Voyez* MILLET;) celui de *bled* d'Inde, de Turquie, d'Espagne, au maïs, (*Voyez* MAÏS;) celui de *bled* noir, au sarazin, (*Voyez* SARAZIN.)

Le *bled* barbu a une espèce plus petite qui se sème en mars, qu'on nomme pour cette raison *bled* de mars.

Il nous reste à extraire des travaux du citoyen le plus zélé & le plus utile (M. Parmentier) des notes indispensables, non-seulement aux personnes qui s'occupent des objets d'agriculture, mais encore à ceux qui doivent aux hommes des avis sur leur santé & la manière de la conserver, en agrandissant leurs lumières sur les objets de première nécessité.

Le pain est presque le seul aliment du peuple dans nos climats, & toujours sa plus forte dépense. Pour qu'il l'obtienne bien salubre & bien nourrissant, il faut,

1°. Que les grains soient parfaitement nets & purs;

2°. Qu'on les conserve sans frais ni embarras;

3°. Que le moulin en retire le plus possible de bon produit;

4°. Que la farine se trouve exempte de son;

5°. Que la pâte bien levée soit cuite à propos.

Nous ne parlerons de la farine & de la pâte qu'à l'article BOULANGERIE.

Lorsqu'on a empêché que les grains ne s'échauffent & ne germent sur pied, qu'on les a remis bien secs dans la grange, il est bon de les laisser long-tems dans la coque avant de les battre.

Pour nétoyer le *bled*, rien de plus utile que le crible qui le rafraîchit en même-tems, & lui fait perdre l'odeur & l'humidité qu'il auroit pu contracter.

Le *bled* doit être placé dans un grenier frais, sec, propre, clos, éloigné de toute mauvaise odeur, pour empêcher le plus possible la multiplication des insectes & autres animaux; il faut le remuer avant qu'il répande de l'odeur, ou que la main s'échauffe dans le tas.

Le grand chaud, le grand froid peuvent diminuer le ravage des vers & des charançons qui sont les deux grands fléaux du *bled*; & comme c'est une vérité incontestable, que plus les masses sont petites, moins elles s'échauffent & se gâtent, il faut, quand le bled est sec & parfaitement nétoyé, le renfermer dans des sacs écartés les uns des autres à quelque distance des murs.

On doit chaque année, sur-tout si les bleds ont été humides & infectés d'insectes, laver les sacs & les retourner; il est important de ne donner les criblures qu'aux animaux qu'on veut engraisser.

La première & la plus essentielle opération de la fabrication du pain, c'est la mouture: tout le succès du travail du boulanger en dépend. Entre un bon & un mauvais moulage, il y a autant de différence qu'il s'en trouve entre un *bled* de choix & un bled inférieur.

La quantité & la qualité de la farine tient,

1°. Aux soins préliminaires à la mouture;

2°. Au choix & à la qualité des meules;

3°. A la manière de les arranger;

4°. Aux bluteaux bien montés;

5°. Aux précautions pour éviter les insectes.

On ne peut trop-tôt convertir son *bled* en farine, en le remettant en sac sur le champ. Lorsqu'on veut le faire moudre, il faut le bien faire sécher s'il est humide, & le mouiller s'il est trop sec; sans cela la farine demeurera dans le son, ou celui-ci passera dans la farine.

Il faut laver à grande eau les *bleds* qui ont une mauvaise odeur avant de les envoyer au moulin, & mélanger ceux qui n'ont pas toutes les qualités requises pour une bonne mouture.

On peut rapporter toutes les méthodes connues à deux particulières; savoir, la mouture à blanc ou économique, & la mouture rustique ou à la grosse. Par la première, il s'agit de moudre & remoudre; dans la seconde, il n'est question que d'un seul moulage. La première méthode doit obtenir la préférence à toutes sortes de titres, elle triture bien plus parfaitement que l'autre; tous ces produits peuvent facilement être jugés séparément; chaque mouvement de la roue fait aller des cribles pour nétoyer le grain, & des bluteaux, qui séparant les farines d'avec les sons, produisent une grande épargne de tems, de frais de transport & de manœuvre, sans presqu'aucun déchet.

M. Dransy, ingénieur du roi, a donné des vues très-utiles pour perfectionner encore cette manière de moudre; on les trouvera réunies dans l'ouvrage de M. Parmentier, page 156.

Il ne faut pas donner à moudre des bleds de différentes espèces, comme du froment avec du seigle, & les envoyer avant le moment de la mouture.

Il est bon d'observer que par la mouture le *bled* se trouve divisé en trois parties.

La première est le son ou écorce.

La seconde est la plus voisine de l'écorce, & se détache sous la forme de petits grains appellés gruaux.

La troisième est la farine déjà divisée dans le grain dont elle occupe le centre, & qu'on désigne sous le nom de farine de *bled*.

Une mouture est bien faite, quand le son vient rouler au-dessus, & qu'il cherche à se séparer de la farine. Lorsque les meules sont nouvellement rebattues, on ne doit les essayer qu'avec des grains inférieurs destinés aux amidoniers, ou à la nourriture des bestiaux, parce qu'il s'en détache une poussière qui, en demeurant dans la farine, rend le pain désagréable & mal-sain.

Les meules doivent être fort dures & garnies de vides qui empêchent la farine de contracter autant de chaleur. Si leur mouvement est trop rapide, on donne à la lanterne du moulin un diamètre plus grand, & le grain sera moins échauffé par la mouture.

En rayant les meules dans une direction circulaire, le moulin portera plus de grain, la farine sera plus affleurie, il n'y aura pas autant de gruau & de petit son.

Il faut peser le *bled* avant d'aller au moulin, & quand il en revient; on est sûr que la mouture est parfaire quand le son est large, bien séparé de la farine, qu'il coule au-dessus, & lorsque celle-ci est tiede à la huche.

Il n'est pas sage de donner le son aux domestiques. On a vu plus d'une fois le meunier donner peu de son à la servante inattentive, & peu de farine à la maîtresse déçue. Le son & les déchets doivent former le quart de la quantité qu'on fournit au moulin.

On trouvera les détails les plus étendus & les plus intéressans sur ces grands objets dans l'ouvrage indiqué plus haut. *Voyez* d'ailleurs les mots FARINE, PAIN & BOULANGERIE.

(M. MACQUART.)

BLED. (*Mat. méd.*)

Le nom de *bled* n'est pas seulement donné à la plus précieuse des graminées, au froment, mais encore à plusieurs autres graines ou des graminées, ou de plantes très-différentes, qui servent de nourriture à l'homme ou aux animaux. Tels sont le *bled* barbu ou *millet*, le *bled* de Turquie ou *maïs*, le *bled* de vache ou *mélampire*, le *bled* noir ou *sarazin*. En général on donne le nom de *bleds* aux graminées cultivées en grand dans les diverses parties de la France, comme le seigle, l'orge, l'avoine, le froment, &c. *Voyez* tous ces mots indiqués dans cet article. (M. FOURCROY.)

BLÊME. (*Hygiène.*)

Partie III. Règles d'Hygiène relatives à l'homme.

Classe II. Hygiène privée pour l'homme considéré individuellement.

Ordre I. Principes généraux de régime.

Section IV. Relativement aux changemens.

On donne le nom de *blême* aux personnes qui ont un teint pâle & éreint, souvent le visage maigre & décharné, & quelquefois toute l'habitude du corps maladive. Dans ce sens, les convalescens ont une physionomie blême. La nature donne rarement aux hommes l'extérieur blême, en leur accordant l'existence, à moins qu'il ne soit un vice héréditaire. Ainsi une figure *blême* désigne constamment un dérangement qui s'opère dans les fonctions, & un commencement de maladie, ou bien il annonce qu'on y a survécu. Pour le régime qui convient aux *blêmes* convalescens, il faut chercher ce mot. A l'égard de celui qui convient aux personnes dont la physionomie a changé, & qui deviennent blêmes petit à petit, il est aisé de voir qu'il faut suivre l'impulsion de la nature, qui, dans ces circonstances, ôte l'appétit & semble proscrire tous les alimens. Le régime aqueux, modifié suivant les circonstances, doit convenir : d'ailleurs, comme il y a nécessairement un dérangement dans quelques fonctions, c'est à la médecine-pratique à les reconnoître & à y porter les secours nécessaires. (M. MACQUART.)

BLEPHAROPTOSIS. (mal des yeux. (*Nosol. méthod.*) Chûte ou déplacement des paupières. Cette lésion s'applique à tous les cas où les paupières sont, par maladie, hors de leur position respective & naturelle. *Voyez* PAUPIERES. (M. CHAMSERU.)

BLEPHAROTIS, (*Nos. méthod.*) Mot employé par Vogel, pour signifier l'inflammation des paupières. *Voyez* PAUPIERES. (M. CHAMSERU.

BLESSURES. (mortalité des) (*Méd. légale.*)

Un homme pouvant mourir après une blessure reçue, sans que cette blessure soit la cause de sa mort, il est évident que l'on ne doit appeller *blessures mortelles* que celles qui ont contribué à la mort du blessé. Ainsi ce ne sont pas seulement les blessures qui en auront été la seule & unique cause qui méritent cette dénomination, mais encore celles qui n'en sont que la cause partielle.

Par opposition, les blessures auxquelles le blessé aura très-longtems survécu, & encore celles qui, quoique la mort les ait suivies de près, n'y auront contribué en rien, doivent être dites *non mortelles*. En effet mille causes de mort ne peuvent-elles pas

avoit lieu dans un espace de tems très-prolongé ? Et un homme près de la fin de sa carrière par une cause quelconque ne peut-il pas recevoir une légère blessure?

C'est la fonction du médecin, interrogé par le ministre des loix, de décider dans quelle classe, telle ou telle blessure doit être rangée : fonction importante & redoutable, puisque la décision qu'il portera apprendra si celui qui a blessé est coupable du meurtre ou s'il en est innocent. Ce n'est point au médecin à faire la loi ou à la réformer, mais il devient son interprête, en déterminant la nature de l'espèce soumise à son examen, &, par une suite nécessaire, l'application de la loi.

Une blessure suivie de la mort ne pouvant pas toujours en être donnée comme l'unique cause, mais y ayant quelquefois un grand nombre de circonstances qui toutes concourent pour la produire, en sorte que sans ce concours il eût été possible qu'elle n'arrivât pas, n'est-il pas essentiel de considérer séparément toutes ces circonstances avec la plus scrupuleuse attention, & de déterminer avec exactitude quelle part dans l'accident on doit attribuer à chacune d'elles ? La justice & la raison n'exigent-elles pas, aussi-bien que l'humanité, que toutes ces causes partielles, quand elles se rencontrent, soient évaluées relativement à l'auteur de la blessure ; en sorte que celles-là seules qui dériveront de lui, lui soient imputées, tandis que les autres seront à sa décharge ? On obtiendra ainsi la solution du problême suivant : *En quoi l'auteur d'une blessure a-t-il contribué à la mort du blessé ?* ou bien, *cette mort doit elle lui être imputée, & jusqu'à quel point ?*

Tel doit être sans doute le fondement de toute division & de toute distinction relativement à la mortalité des blessures : &, sans cette base stable, rien ne pourra jamais fixer l'opinion du magistrat ; toute doctrine deviendra vague, confuse & complettement inutile.

Une solution de continuité des parties molles récente, faite par un instrument tranchant, voilà ce que les pathologistes appellent *blessure*. Mais en médecine-légale, on donne à ce mot une acception bien plus étendue, & il signifie toute lésion externe produite par une cause violente, que ce soit une contusion, une piqûre, une plaie, une fracture, une distorsion, ou enfin une luxation.

La médecine-légale ne considère jamais non plus les *blessures* dans un sens abstrait, & pour employer le langage de l'école, *à priori* : aussi une *blessure* n'est-elle réputée mortelle, que quand elle a été suivie de la mort. Autrement presque toutes les *blessures* pourroient être qualifiées telles, puisqu'il n'y en a pas une dont on ne puisse mourir ; & il s'ensuivroit que la même *blessure* seroit, a dit Hippocrate, simultanément mortelle & non mortelle : ce qui répugne.

Hippocrate semble avoit voulu établir différens degrés de mortalité des *blessures*, puisqu'il en appelloit quelques-unes *plus mortelles* θανατωδέστερα, & d'autres très mortelles, θανατωδέστατα. C'est peut-être ce qui a fourni à Fortunatus Fidelis l'idée de sa tripartition des *blessures*, les unes mortelles, les autres non mortelles, & enfin une troisième classe mixte qui renferme les *blessures* dangereuses. Paul Zacchias l'a imité, lorsqu'il dit qu'il y a des *blessures* mortelles & d'autres *indifférentes*, c'est-à-dire qui se terminent bien ou mal, selon l'habileté de celui qui en prend soin, selon la constitution du blessé, son âge, sa vigueur, sa docilité, la saison de l'année, la température du climat, & d'autres circonstances. Il ajoute : les *blessures* mortelles le sont les unes de nécessité, *& lethalium porro alia sunt ae necessitate lethalia quod omninò naturaliter occidant, alia non necessario, sed ut plurimum occidunt.* Liv. 5, sect. 2, quest. 2, n° 50.

Il est aisé de voir qu'une pareille division des *blessures* n'apprendra jamais au magistrat à quelle classe appartient dans une espèce donnée, dans un cas particulier, la *blessure* dite *le plus souvent* mortelle, *ut plurimùm mortalis.* L'étoit-elle de nécessité ou accidentellement ? doit-elle être imputée à celui qui l'a faite, ou ne le doit-elle pas ? Le vice radical de cette division consiste, en ce que ses auteurs ont voulu considérer toutes les *blessures* abstractivement.

Une autre division des *blessures*, admise par quelques médecins légistes, est celle qui distingue 1°. des *blessures absolument* mortelles ; 2° des *blessures* mortelles *par elles-mêmes*, c'est-à-dire qui font périr le blessé s'il est abandonné & privé de tout secours, mais qui n'entraînent point sa perte si les secours de l'art lui sont administrés ; 3°. des *blessures* qui n'étant point mortelles par elles-mêmes, le deviennent par négligence ou par des fautes dans le traitement, & ainsi ne sont mortelles qu'*accidentellement.* Cette division ne diffère pas de la précédente dans les points essentiels ; & on peut lui reprocher les mêmes défauts, c'est-à-dire, d'occasionner dans la pratique beaucoup d'incertitude & de confusion, & par-là d'être la source d'un grand nombre d'erreurs & d'injustices.

Une troisième division, dans laquelle on n'admet que des *blessures mortelles.* & des *blessures non mortelles*, a encore été proposée. L'auteur rejette toutes *blessures* que nous nommons *accidentellement mortelles.* Au reste son systême renferme tant de contradictions, que nous croyons ne pas devoir nous y arrêter davantage ; & même nous bornerons ici l'historique des divisions.

Nous pensons que la division des *blessures* que nous avons adoptée est la plus conforme & à la raison & à l'équité ; qu'elle est la plus médico-légale, principalement en ce qu'elle n'impute à leurs auteurs

que ce qui doit constituer leur délit. Voici en quoi elle consiste.

Une blessure quelconque étoit mortelle ou ne l'étoit pas. Dans le premier cas, elle étoit mortelle *nécessairement*, ou elle ne l'étoit pas *nécessairement* : & cette nécessité de mourir exclut toute possibilité du contraire, c'est-à-dire de vivre. Or un blessé n'évite un sort funeste que de deux manières; ou par les seules forces de la nature, ou par le concours de ces mêmes forces avec les secours de la médecine. Que les seules forces de la nature aient été insuffisantes, l'événement seul, c'est-à-dire la mort, le démontre. Auroit-il échappé avec les secours connus que l'art peut employer? voilà la question. S'il les a reçus, rien ne pouvoit le soustraire.

Mais, dira-t-on, si la supposition qu'une *blessure* est incurable, & que la mort est inévitable, est la seule & unique base sur laquelle nous établissons la mortalité absolue & nécessaire de cette même blessure, n'ouvrons-nous pas par-là un vaste champ aux défenseurs des accusés? En effet, qui pourra leur soutenir, dans aucun cas, que tous les secours de l'art ont été employés, épuisés en faveur du blessé. Ce n'est pas un mal que de favoriser la défense d'un accusé: mais d'ailleurs nous avouons que l'objection est forte, & qu'une décision en pareil cas ne peut être portée que par ceux qui possèdent éminemment les principes de la physiologie & de la pathologie, & réunissent à toutes ces connoissances l'expérience la plus consommée.

On objectera encore, qu'en partant même de l'expérience, il n'existera pas un cas où le blessé aura succombé, dont on ne puisse citer le pareil, mais avec cette différence que l'événement aura été heureux. Or, si dans ce dernier cas on a réussi, pourquoi n'a-t-on pas eu un succès égal dans le premier qui quelquefois même paroissoit moins défavorable?

Nous reconnoissons que l'on rencontre quelquefois de ces hazards heureux, où, contre tout espoir, soit par les forces d'une nature singulièrement efficace, soit par une irrégularité peu commune dans la constitution de l'individu, soit enfin par d'autres circonstances particulières, la mort, que rien d'ailleurs n'auroit pu détourner, se trouve repoussée, & la blessure cesse *accidentellement* d'être mortelle. Ainsi l'illustre Bohnius suppose le cas dans lequel une petite portion d'épiploon, ou bien un peu de graisse, iroit se placer à l'ouverture d'un vaisseau ouvert dans la capacité de l'abdomen, & arrêteroit une hémorrhagie mortelle par elle-même.

Mais de pareils exemples ne justifieront point l'accusé, à moins qu'il ne parvienne à prouver en même-tems que le traitement de la blessure a été négligé en quelque point. Ainsi un homme blessé à la tête étant mort, parce qu'une certaine quantité de sang se sera épanchée sur la substance même du cerveau, ou seulement sur la dure mere, & qu'il n'aura point été trépané, & mille faits attestant d'ailleurs qu'en enlevant les grumeaux de sang à l'aide de cette opération, on parvient à conserver la vie aux blessés : l'accusé aura droit de conclure que, dans le cas présent, on a omis des secours essentiels. Il peut aussi prétendre & prouver que des accidens survenus étoient tout-à-fait indépendans de la blessure dont il est l'auteur.

D'ailleurs toutes ces ressemblances de cas ne sont qu'apparentes, & il n'y en a pas un seul qui soit parfaitement semblable à un autre. « Il n'est point démontré, & il ne sauroit l'être, dit l'illustre Bohnius, qu'une blessure guérie soit exactement semblable à une autre qui ne l'aura pas été, qu'elle soit la même dans l'espèce. Un observateur intelligent doutera toujours, si celle qu'il n'aura pu examiner complettement, puisque le blessé a survécu, de la nature de laquelle il n'aura pu que conjecturer, qu'augurer, d'après des signes souvent abusifs, doit faire loi, à raison de parité, pour une autre dont la terminaison fâcheuse lui aura permis de connoître, par la dissection du blessé, toutes les dimensions, le délabrement des vaisseaux & des chairs, & mille autres circonstances particulières & même individuelles.

» Deux exemples feront sentir jusqu'à quel point cette disparité est possible. Voici le premier. Un homme reçoit une blessure légère qui perce le fond de l'estomac; il éprouve un hoquet très-douloureux, des défaillances, des efforts pour vomir; les alimens, tels qu'il les a pris, ou à demi digérés, sortent par la plaie. Cependant cet homme est guéri dans le court intervalle d'un mois, tandis qu'un autre, dont la blessure présente les mêmes phénomènes, dans les mêmes circonstances, dont la situation paroît même moins désespérée, puisqu'il n'éprouve point de hoquet comme le premier, périt en trois jours. Dira-t-on qu'il n'étoit pas blessé mortellement, par la raison que le premier, dont la blessure étoit même accompagnée d'un accident de plus, & d'un accident très-alarmant, n'en est pas mort. Certes on auroit le plus grand tort : en effet, l'ouverture du cadavre a fait voir 1°. que la plaie étoit plus latérale qu'antérieure; 2°. que l'artère gastrique gauche avoit été coupée. A raison de la première de ces deux circonstances, il s'échappe de l'estomac une quantité plus considérable d'alimens : & à raison de la seconde, le sang s'est répandu avec abondance dans la cavité de l'abdomen. Rien ne faisoit soupçonner une différence dans le premier accident, ni l'existence du second, tant que le blessé a vécu; l'ouverture seule nous en a instruit. On est donc en droit de douter qu'elles aient eu lieu dans l'individu qui a guéri, jusqu'à ce qu'on démontre le contraire, ce qui ne sauroit avoir lieu.

Je passe au second exemple.

» A la suite d'un coup violent sur la tête, il se » fait une dépression énorme au crâne, une hémor- » rhagie considérable a lieu & par la plaie, & par » l'oreille droite; le blessé perd l'usage de tous ses » sens & tout mouvement. Au bout de trois jours on » parvient à relever la portion de la boîte osseuse qui » s'étoit enfoncée : alors la faculté de sentir reprend » par degrés tous ses droits, le sang cesse de couler, » & la guérison est terminée après cinq semaines de » traitement. Un autre au contraire, dont la bles- » sure présente absolument les mêmes symptômes, » & est traitée de la même manière, meurt le sep- » tième jour sans être jamais sorti de son assoupisse- » ment; & on trouve dans les ventricules du cerveau » beaucoup de sang extravasé & corrompu, fourni » par un rameau brisé du plexus choroïde. Ou il » faudra prouver que l'effet interne de la contusion » étoit le même dans le premier blessé, & dans le » second; où il faudra permettre de croire qu'il y » avoit quelque différence. » Cette différence doit avoir bien plus lieu encore dans les plaies d'armes à feu, qui ont cela de particulier, que souvent une balle venant à rencontrer un os qui lui résiste, se dévie, & évite ainsi, sans doute, dans ceux qui survivent à de pareilles blessures, d'offenser un organe essentiel à la vie. A-t-on le droit d'en conclure la possibilité de guérison d'une autre plaie dans laquelle l'ouverture & l'examen du cadavre auront appris qu'une partie nécessaire au jeu de la machine a été détruite?

Une circonstance quelconque peut donc changer toute la face des choses, & obliger à porter un jugement tout-à-fait différent.

Cette distinction des blessures qui peuvent être guéries d'avec celles qui ne peuvent pas l'être, ce défaut de similitude que nous avons donné comme le fondement de notre système médico-légal sur la mortalité des blessures, est susceptible d'une troisième objection que l'on présente ainsi : une blessure n'étant déclarée nécessairement mortelle, que parce que tout l'art de la médecine a été employé en vain en faveur du blessé, l'auteur de cette blessure n'est-il pas plutôt la victime de l'imperfection de l'art, que celle de la justice? La chirurgie n'est-elle pas en effet plus perfectionnée aujourd'hui qu'autrefois; & ne doit-elle pas même se perfectionner encore de jour en jour?

Nous convenons de bonne foi que dans quelques pays où l'art de guérir n'a pas encore été aussi cultivé qu'il auroit dû l'être, les auteurs de certaines blessures qui ne deviennent mortelles que par un traitement mal entendu en sont souvent les victimes : mais que ceux qui ont l'humeur querelleuse envisagent les suites terribles qu'elle entraîne après elle, qu'ils profitent des exemples de sévérité qu'ils ont sous leurs yeux, & qu'ils s'étudient à réprimer leurs inclinations meurtrières. S'il arrivoit un jour que l'art se perfectionnât au point de guérir bien des blessures qui sont encore aujourd'hui au-dessus de ses efforts, on n'en sauroit faire un sujet de reproche à la chirurgie actuelle qui ne cherche qu'à reculer ses limites; & il n'y a pas d'autre ressource pour ceux dont nous parlons, si ce n'est de bien mesurer leurs coups, ou plutôt d'attendre que l'art ait trouvé des moyens de guérir une plaie qui traverseroit le cœur, de remettre des têtes abattues, en un mot, d'opérer les prodiges les plus éclatans.

En général on suppose toujours dans un blessé cette constitution naturelle que tout homme est censé avoir, c'est-à-dire cette conformation des parties solides, ces qualités de fluides, leurs propriétés, leurs fonctions ordinaires, telles que la physiologie nous les expose. Ces forces mécaniques, organiques, chimiques, vitales du corps humain sont limitées, & ne peuvent conséquemment offrir qu'un certain degré de résistance à tout ce qui tend à les anéantir. Si donc cette résistance a été trop foible, la lésion produite étoit *nécessairement & généralement mortelle.*

Mais il existe aussi des constitutions particulières qui s'éloignent de la loi commune, & cet état hors de nature est quelquefois l'occasion de leur perte, à laquelle elles n'auroient pas été entraînées par le cours ordinaire des choses. Les lésions qu'éprouvent des hommes doués de ces constitutions sont *nécessairement & inévitablement* mortelles. Mais comme elles ne le sont pas *généralement*, c'est-à-dire qu'elles ne l'auroient pas été pour des individus conformés selon l'ordre ordinaire de la nature, il convient de les caractériser *mortelles individuellement.*

Nous croyons devoir nous attacher à démontrer non-seulement l'utilité, mais même la nécessité de cette sous-division de la mortalité absolue : heureux si nous pouvions extirper du champ de la médecine-légale ces erreurs si fréquentes relativement à l'imputation de fait, & prévenir par-là les arrêts barbares qu'elles motivent si souvent!

Tous les jurisconsultes ne mettent, il est vrai, aucune différence entre les blessures mortelles individuellement, & celles qui le sont généralement: mais il y en a plusieurs dont la manière de s'exprimer prouve qu'ils ne sont nullement convaincus de l'équité d'une pareille décision, qu'ils sont entraînés par des autorités pour lesquelles ils ont trop de respect, qu'ils ne savent comment ou qu'ils n'osent s'en débarrasser. Cependant cette distinction & les suites qu'elle entraîne sont de la plus grande importance. Son emploi en jurisprudence est même de nécessité absolue, puisque ces différences individuelles de constitution dont nous avons parlé sont le plus souvent inconnues dans leur caractère propre, qu'elles sont ignorées même de celui dans lequel elles

se rencontrent, & ne peuvent être reconnues qu'après la mort. Ainsi un homme animé par le desir de faire seulement du mal à un autre, lui donnera quelques coups, un soufflet, & il aura le malheur de le tuer, ce qui ne lui seroit pas arrivé à l'égard d'une infinité d'autres, parce que le blessé a le crâne aminci, ou une vomique au poumon, ou un anevrisme. Les jurisconsultes condamneront cet homme comme homicide, quoiqu'il n'ait point eu l'intention de tuer, sur le fondement que le malade est mort par une suite nécessaire & inévitable du coup qu'il a reçu. Cependant qui ne voit clairement que leur décision est souverainement injuste? *Voyez* ANEVRISME, (*Médec. légale.*)

Je soutiens donc que l'auteur d'une blessure n'est en aucune manière responsable des conséquences qu'a eues cette blessure, à raison de la constitution *individuelle* du blessé, à moins qu'il n'ait connu, ou qu'il n'ait pu connoître facilement cette constitution. Il seroit même aisé de prouver que, d'après les principes du droit, la subdivision de la mortalité des blessures en universelle ou générale & en individuelle devroit être admise, &, ce qui est encore plus, que les juriconsultes en matiere criminelle n'y sont opposés que dans l'application; qu'ainsi leurs principes de théorie & leur pratique se contrarient.

Pour constituer un délit commis avec intention indirecte, ils exigent que l'auteur du délit n'ignore pas que son action peut avoir d'autres suites que celles qu'il se proposoit directement. S'il l'a ignoré, & que ces suites aient eu lieu, il n'en est pas responsable. S'il le savoit, elles doivent lui être imputées. Voici une application de ce principe. Un homme veut simplement en frapper un autre, mais ne le veut pas tuer; s'il sait que le coup qu'il portera peut devenir mortel, il est homicide avec intention indirecte. Il ne doit pas être réputé tel, s'il a méconnu cette possibilité, soit qu'il ait pu ou dû la connoître facilement, soit qu'il ne l'ait pas pu ni dû: *sive facile scire potuit*, *sive non*; & *sive scire debuerit*, *sive non*. Ainsi quatre conditions sont nécessaires pour établir un homicide avec intention indirecte; 1°. que la lésion ait été suivie de la mort; 2°. que son auteur ait voulu faire du mal; 3° qu'il n'ait pas cherché à tuer; 4° qu'il n'ait pas ignoré que la mort pouvoit résulter de son acte de violence.

Je demande maintenant à ces jurisconsultes, qui sont d'accord avec moi quant à l'homicide indirect, si les mêmes principes ne peuvent pas s'étendre & s'appliquer à celui qui aura été commis avec une intention directe? En effet, si l'homme qui attaque avec volonté de tuer, & qui ne tue pas, n'est pas puni comme coupable d'homicide, attendu que l'homicide n'a pas été consommé; & s'il peut même n'être pas censé responsable de la perte de celui qu'il a blessé, si la blessure n'est devenue mortelle qu'accidentellement: je crois être en droit de soutenir qu'une blessure mortelle *nécessairement*, mais de nécessité individuelle, ne doit nullement être imputée à son auteur s'il est prouvé qu'il ignoroit l'irrégularité individuelle, cause de la mortalité. De même qu'un homme qui tire sur un autre & qui le manque, ou qui le perce d'un coup qui n'est pas mortel, à cause d'une transposition de visceres, & qui l'auroit été dans l'ordre ordinaire de la nature, trouve son excuse dans son bonheur, pourquoi s'il n'est homicide, que parce que cet ordre de la nature a été interverti dans l'individu qu'il a blessé, ne seroit-il pas regardé également comme innocent de toutes les conséquences qui sortent de cet ordre?

Je suis même ici moins indulgent qu'un jurisconsulte, dont j'ai déja cité les expressions, lequel admet comme une défense bonne & valable de l'accusé l'ignorance où celui-ci étoit des suites que pouvoit avoir son acte de violence, *sive facile scire potuit*, *sive non*, & *sive scire debuerit*, *sive non*. Cette défense auroit donc lieu, même dans les cas les plus clairs. Ainsi une mere qui fait périr son enfant en ne faisant pas la ligature du cordon ombilical, diroit qu'elle ignoroit les conséquences fâcheuses de cette omission, &c. Il me semble, & je l'ai déjà dit, que l'accusé ne peut se justifier qu'en prouvant qu'il n'a pu connoître la constitution individuelle extraordinaire du blessé, &, par une conséquence nécessaire, qu'il ne devoit ni ne pouvoit prévoir que les suites d'une telle lésion seroient mortelles.

Cette doctrine que nous venons de présenter est sans doute la plus conforme aux principes d'humanité qui se trouve dans le cœur de tous les hommes, & qui doivent sur-tout se réveiller avec plus de force lorsqu'il s'agit de décider de la vie ou de la mort, & de protéger l'innocence malheureuse contre toutes les surprises qui pourroient la faire confondre avec le crime. Mais elle est encore, plus qu'aucune autre, d'accord avec les principes du droit naturel & avec ceux de la saine médecine. Il sera facile de s'en convaincre de plus en plus, en mettant sous les yeux de nos lecteurs un tableau en raccourci des différentes espèces de ces lésions qui ne sont mortelles que de nécessité individuelle. Nous n'en avons parlé jusqu'à présent qu'en général.

Nous plaçons dans la classe de ces conformations individuelles extraordinaires qui peuvent facilement occasionner la mort, après une lésion, les transpositions complettes des visceres, ou au moins une différence de situation assez notable pour faire une exception à l'ordre habituel de la nature. Ainsi on a trouvé le cœur dans le côté droit de la poitrine; le foie à la place de la rate qui occupoit celle du foie; l'estomac descendant jusqu'à la région ombilicale & même plus bas; la vessie, au contraire, remontant à une hauteur considérable dans l'abdomen, & la rate placée à la face antérieure de cette cavité, immédiatement sous les tégumens. Il est clair

que l'auteur d'une blessure que de pareilles *aberrations* ont rendu mortelle, s'il n'a jamais pu en être instruit, n'en doit pas être responsable.

Un homme affligé d'une hernie quelconque peut être blessé mortellement, à raison de cette infirmité, non-seulement par un instrument tranchant, mais même par des coups ordinaires qui ne produiroient que des contusions ; par exemple, s'il est foulé aux pieds, &c.

Des jeux de la nature dans la distribution ou le cours de quelque vaisseau considérable, des anévrismes ; des amincissemens des os du crâne ; une carie vénérienne de ces mêmes os, ou toute autre osteo-cachexie qui les rendroit très-fragiles ; les vaisseaux ombilicaux encore considérables & pleins de sang ; une vomique dans la poitrine, & autres dépôts purulens qui sont quelquefois à peine sensibles à celui qui les porte ; des maladies chroniques graves qui cependant ne retiennent point les malades ; un état de convalescence & par conséquent de foiblesse : toutes ces variétés individuelles méritent également de la part du médecin & des ministres de la loi la plus grande considération, puisqu'étant ignorées de l'accusé, il ne sauroit être rendu responsable des conséquences qu'elles ont entraînées ; souvent après une blessure très-légère, & qu'ainsi il lui étoit impossible de prévoir.

Les différentes espèces de cacochymie, scorbutique, vénérienne, scrophuleuse, bilieuse, cancéreuse, doivent sans doute être soumises aux mêmes principes, quant à leur influence sur les suites des blessures, & à l'ignorance où étoit l'accusé de leur existence. Telle est l'opinion de Bohnius ; & ayant à combattre celle du célèbre Zacchias, nous ne saurions, sans doute, nous prévaloir d'une autorité plus respectable.

Une excessive irritabilité de nerfs est capable aussi de rendre mortelle une blessure légère. « Les spasmes de tout genre, dit Van Swieten, le tetanos, » & autres accidens semblables s'emparent, même » pour des causes fort légères, de ceux qui ont le » genre nerveux si irritable. Ne paroît-il pas probable » qu'une blessure toute simple peut occasionner chez » de pareils individus des symptômes très-graves, & » même la mort ? & doit-on alors attribuer cette » terminaison funeste à la blessure, comme à sa » seule & unique cause ? *An non admodùm probabile* » *videtur, etiam à levi vulnere in talibus hominibus* » *gravissima symptomata, imò mortem ipsam produci* » *posse ? An mors secuta tunc soli vulneri, ut causæ,* » *adscribi potest ?* »

Le systême de la circulation, précédemment dépourvu de sang par une cause quelconque, rend mortelle l'hémorrhagie qui survient à la suite d'une blessure. Un polype le deviendra par la fièvre, d'inflammation qui accompagne si souvent les plaies. L'aveuglement, la surdité, la claudication, trop de pesanteur de corps, sont encore pour l'accusé des moyens de défense, s'il ignoroit que celui qu'il a blessé avoit quelqu'une de ces infirmités.

Une grossesse, un âge tendre, la vieillesse doivent aussi entraîner des différences quant à l'événement des blessures. Mais peuvent-elles disculper leur auteur ? il est difficile de le supposer.

Jusqu'ici nous n'avons présenté, en faveur du systême que nous adoptons sur la mortalité des blessures, que des circonstances qui se rencontrent chez les blessés contre le cours ordinaire de la nature, & qui y existent d'une manière permanente. Il en est encore d'autres qui, il est vrai, ne sortent point de cet ordre ; mais qui, n'étant point permanentes, & n'ayant lieu qu'à l'instant où la blessure est portée, la rendent mortelle, sans que cette terminaison puisse être attribuée à l'accusé, s'il les a ignorées. Telle est celle où le coup porté n'a pénétré jusqu'à l'estomac, que parce que ce viscère étant rempli d'alimens, son fond remonté s'appliquoit contre la face antérieure de l'abdomen. Tel est encore le cas où nous supposons que le blessé étoit ivre, & que cet état aura augmenté l'hémorrhagie, accru la violence de la fièvre, rompu quelque vaisseau dans le cerveau, &c. Tel est enfin celui d'une colère excessive. Si la colère peut seule causer la mort, quelle terrible influence ne doit-elle pas exercer sur une lésion ? ne doit-on pas regarder alors la lésion soumise au jugement des experts, comme rentrant dans la classe de celles que nous nommons *mortelles individuellement.*

Il est aisé de se convaincre, par tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, que la division que nous avons adoptée des blessures mortelles de nécessité absolue, & de celles qui le sont de nécessité individuelle, est la plus simple de toutes, qu'elle est la seule à l'aide de laquelle on puisse éviter cette confusion d'idées & cette cacologie, dont les suites sont quelquefois si déplorables dans les affaires auxquelles ces blessures donnent lieu par-devant les tribunaux. Elle seule pourra sauver & aux experts & aux jurisconsultes la honte de ces contradictions perpétuelles dans lesquelles ils tombent. Des principes sûrs & invariables, des exceptions bien déterminées, voilà ce qui doit faire la base de leur doctrine & de leur conduite. Quand la raison & les autorités se trouvent en contradiction, il ne faut pas hésiter : & bientôt il s'élevera aussi des autorités en faveur de la justice & de l'humanité, & les ames pusillanimes auront alors des signes autour desquels on les verra se rallier.

Outre les circonstances qui précedent ou qui accompagnent les différentes lésions, & qui les rendent nécessairement & inévitablement mortelles, parce qu'elles

qu'elles se trouvent dans l'individu blessé, il y en a d'autres qui sont postérieures à l'acte de violence exercé sur lui, & ne surviennent qu'accidentellement. Aussi la mortalité dont elles sont causes n'est-elle réputée qu'accidentelle, & ces sortes de blessures sont dites *mortelles accidentellement*.

De ces circonstances, les unes sont dépendantes du blessé, les autres de ce qui l'entoure.

Parmi les premiers, on compte 1°. le refus opiniâtre qu'il fait de subir le traitement soit interne soit externe, par pusillanimité ou par tout autre motif;

2°. Des erreurs considérables dans le régime, soit par intempérance, soit en s'exposant à une température trop chaude ou trop froide, soit en se livrant aux plaisirs de l'amour, ou à d'autres passions, telles que la colère, la haine, le désespoir, la nostalgie;

3°. Le peu d'exactitude à observer les ordres des médecins : tel seroit le cas d'un homme blessé à la poitrine d'un coup d'épée, lequel parleroit, crieroit, chanteroit, &c.;

4°. Des mouvemens de colère, d'impatience ou de pusillanimité qui le porteroient à déranger ou à arracher l'appareil mis sur sa blessure.

Si la mort du blessé est occasionnée par ces circonstances dépendantes du blessé, il est évident que, bien loin de les imputer à l'accusé, elles doivent plutôt servir à sa défense.

Celles qui dépendent des choses qui entourent le blessé, se divisent en deux classes. En effet, elles ont lieu, ou au moment même de la blessure, ou bien pendant la durée du traitement.

Je place dans la première classe, 1° le défaut de secours de quelqu'espèce qu'ils soient, & de quelque cause que ce défaut provienne.

Cette circonstance, considérée comme ayant contribué à la mort du blessé, doit être soumise aux regles que nous avons exposées touchant la mortalité individuelle. Si l'auteur de la blessure a cherché à mettre son ennemi dans le cas de ne pouvoir être secouru, ou s'il a dû savoir qu'il lui seroit impossible de l'être, il est responsable de la mort, comme si la blessure eût été nécessairement & inévitablement mortelle par elle-même.

2°. L'application de secours insuffisans ou contraires, dans le moment de l'accident, par l'impéritie, l'ignorance, la timidité de l'homme de l'art qui est appellé, doit encore excuser l'auteur de la blessure : on peut appliquer à ce second ordre de circonstances ce que nous avons ajouté en exposant le premier. 3°. La même application a lieu à l'égard de ce troisième cas, savoir : si le blessé a été affecté gravement à raison du tems & du lieu; par exemple, si une pluie, de la grêle, de la neige, un froid vif, une chaleur brûlante, un terrein fangeux ont envenimé sa plaie.

La seconde classe des circonstances accidentelles, tendantes à disculper en partie ou en totalité l'auteur d'une blessure, renferme celles qui ont lieu durant le cours du traitement. Tel seroit : 1°. un traitement défectueux en lui-même, dû à l'ignorance, à la mal-adresse, à la négligence, à la témérité, à la timidité du médecin ou du chirurgien, au manque d'instrumens nécessaires, ou au mauvais état de ces instrumens.

2°. Les obstacles que ceux qui environneroient le blessé opposeroient aux gens de l'art qui voudroient le secourir.

3°. Des remèdes futiles ou nuisibles que le premier venu ose souvent administrer.

4°. Un régime pernicieux.

5°. Un grand froid, ou une chaleur excessive.

6. Les qualités de l'air dépravées, soit endémiquement, soit épidémiquement, soit d'une manière qui tienne absolument au local qu'occupe le blessé; par exemple, s'il étoit placé dans un hôpital trop resserré, ou surchargé de malades.

7°. Une longue route forcée.

8°. Le blessé tourmenté de toutes manières, son sommeil rendu impossible, de violentes émotions de l'ame excitées au lieu du calme qui lui seroit si nécessaire.

On ne sauroit disconvenir que toutes ces circonstances, qui viennent à la suite de la blessure pendant le traitement, ne doivent être admises comme favorables à l'accusé, & que même elles ne tendent à sa décharge d'une manière plus spécieuse que celles que nous avons présentées auparavant, comme ayant lieu au moment même où l'acte de violence vient d'être exercé. Mais si l'auteur a pu les prévoir, ou s'il y a contribué, elles ne peuvent au contraire qu'aggraver son crime, puisque la trahison s'y trouve jointe.

Il faut encore tirer de tout ce que nous venons de dire jusqu'à présent cet axiome important en médecine légale : que si toutes les lésions nécessairement mortelles, & où la mauvaise intention est manifeste, ne doivent pas être imputées directement, toutes celles qui ne sont pas nécessairement mortelles, ne peuvent pas toujours non plus, par la raison qu'elles ne le sont pas nécessairement, n'être pas imputées directement : *nec omnes necessario-letales, læsiones dolo inflictæ directè damnant, nec omnes non necessario-letales directè absolvunt.*

Enfin, il n'est aucun point de la théorie que je viens d'exposer, qu'il ne m'eût été facile d'appuyer par de nombreuses observations tirées des auteurs les plus recommandables. Elle n'est donc point le

produit d'une imagination exaltée ; & si l'amour de l'humanité m'a fait préférer un corps de doctrine qui pourroit peut-être laisser quelquefois le crime impuni, il servira souvent, en revanche, à sauver l'innocent, ou du moins à faire établir une plus juste proportion, dans tous les cas, entre la réparation & l'injure.

Il n'y a qu'un très-petit nombre de blessures que l'on puisse considérer abstractivement, & les rapporter ainsi à la classe des blessures nécessairement mortelles à laquelle elles appartiendroient en toutes circonstances. Toutes les autres doivent être considérées dans l'espèce où elles se presentent ; & c'est le seul moyen de juger en quoi & jusqu'à quel degré elles ont contribué à la perte de l'individu qui les a reçues. Mais cette sorte d'évaluation ne sauroit se faire d'une manière bien précise, à moins que d'avoir une idée juste de ce que c'est que la vie, & des conditions qui sont nécessaires pour qu'elle continue d'avoir lieu.

La vie de l'homme, ou plutôt l'exercice de la vie consiste dans celui des fonctions de l'ame, de celles des sens & des mouvemens spontanés. Ce dernier suppose l'organisation complette du cerveau & de tout le systême nerveux. Le jeu de ce systême ne sauroit à son tour exister sans une parfaite circulation de toute la masse du sang, & cette liberté de circulation suppose nécessairement celle de la respiration.

Ces fonctions, soit vitales, soit animales, dépendent, en quelque sorte, d'autres fonctions que l'on a nommées naturelles, savoir la digestion des alimens & leur assimilation, la préparation du chyle, son mélange avec le sang, la sanguification, la nutrition, enfin les différentes secrétions & les excrétions nécessaires.

Toutes les blessures qui troublent fortement l'exercice d'une ou de plusieurs fonctions, ou qui le suspendent trop long-temps, ou qui le suppriment, deviennent des causes certaines de mort ; selon la qualité de la fonction attaquée, la mort est ou lente, ou assez prompte, ou enfin subite ; mais de toutes les manières, elle est également certaine & inévitable.

Cependant, quand on considère les blessures à raison du détriment qui peut en résulter, ce seroit une division vicieuse que celle qui les classeroit en blessures de la tête, de la poitrine, de l'abdomen, &c. N'est-il pas en effet plus que certain, que l'on reçoit à la tête, tantôt des blessures qui n'ont aucunes suites fâcheuses,& tantôt des blessures mortelles.

Il est encore inutile de prétendre établir des degrés dans les blessures, puisque ces degrés ne sauroient être déterminés avec précision.

La nature de l'instrument dont s'est servi l'accusé ne doit physiquement faire rien conclure non plus, puisque les moins redoutables ont quelquefois produit les effets les plus funestes, tandis que ceux qui l'étoient le plus n'ont occasionné que des lésions passagères.

Ce n'est pas que les magistrats doivent peu s'embarrasser quelle partie du corps a reçu le coup, & de quel instrument on s'est servi pour le porter. Car si toutes ces considérations & d'autres pareilles ne démontrent pas le dessein criminel de l'accusé, elles servent du moins de base à de violentes présomptions ; &, quand même une blessure n'est mortelle qu'individuellement, il devient alors difficile que cette disposition individuelle puisse servir de moyen de défense. Par exemple, si l'accusé a frappé son adversaire à la tête avec un fort marteau, & qu'il lui ait brisé le crâne, quoique l'examen du cadavre ait fait découvrir que la calotte osseuse étoit naturellement très-amincie, il n'en sera pas moins responsable de toutes les suites de la blessure, puisqu'il ne pouvoit ignorer qu'en toutes circonstances elles seroient funestes.

Hippocrate plaçoit au nombre des blessures qu'il croyoit très mortelles, *θανατωδέστατα τρώματα*, celles qui pénétroient dans la substance du cerveau. Il portoit un pronostic aussi fâcheux des blessures de la moëlle allongée, du cœur, du foie, du diaphragme, de la vessie, des intestins grêles. Celse a dit aussi : *servari non potest, cui basis cerebri, cui cor, cui stomachus, cui jecinoris portæ, cui in spinâ medulla percussa est ; cuique aut pulmo medius, aut jejunum aut tenuius intestinum, aut ventriculus, aut renes vulnerati sunt : cuive circà fauces, grandes venæ, vel arteriæ præcisæ sunt.*

Mais ces décisions sont, pour la plupart, trop générales, elles souffrent un grand nombre d'exceptions; ensorte qu'il faut convenir, comme nous l'avons déjà dit plus haut, que très-peu de blessures, considérées abstractivement, doivent être réputées mortelles de nécessité absolue. Nous allons donc passer en revue toutes celles qui sont mortelles le plus ordinairement ; & ce sera au médecin à prononcer d'après les principes de physiologie, de pathologie & de thérapeutique, si dans les cas particuliers qui s'offriront à son examen, elles l'étoient inévitablement.

Le cerveau peut être blessé, & ses fonctions dérangées en totalité ou en partie. C'est le plus souvent l'effet d'une action mécanique qui fracasse la boëte osseuse dans laquelle il est renfermé, soit qu'un corps dur vienne frapper contre cette boëte, soit qu'elle-même vienne s'y briser ; il arrive alors que des substances étrangères, très-dures, piquantes ou obtuses, telles qu'une épée, une balle ; un morceau de verre, une pierre, quelquefois même une esquille d'un des os du crâne pénètre jusques dans le viscère mollasse qui y est contenu, & le détruisent au moins en partie. Les symptômes qui suivent une semblable lésion sont la stupeur, la perte de tout sentiment, le coma, l'aphonie, des vomissemens considérables, la diarrhée involontaire & l'incon-

tinence d'urines, la fièvre & les convulſions : la mort ne tarde guères à arriver.

On a, il eſt vrai, des exemples étonnans de léſions énormes du cerveau qui ont été guéries, quoique des portions conſidérables de la ſubſtance de ce viſcère euſſent été emportées ou détruites par la ſuppuration. En voici quelques-uns. Nicolas Maſſa aſſure avoir vu guérir une bleſſure qui pénétroit juſqu'à l'os baſilaire ; on s'aſſuroit de cette profondeur de la plaie par le moyen d'un ſtilet d'argent qui alloit frapper contre cet os. Rhodius cite un ſoldat qui eut la tête fendue juſqu'à la racine du nez, un autre ſoldat dont le cerveau fut traverſé par une flèche depuis le nez juſqu'au vertex. Petit a vu une balle ſe frayer la même route : ces trois bleſſés guérirent. Schenkius, Fabrice de Hildan, Ambroiſe Paré rapportent des faits de leur pratique auſſi ſurprenans. On a même vu de ces ſubſtances ſéjourner très-long-tems dans l'intérieur de la tête. Ainſi Zacutus Luſitanus nous fournit l'exemple d'une femme qui garda pendant cinq ans un morceau de ſtilet : elle n'en éprouvoit aucune incommodité, ſi ce n'eſt des douleurs de tête dans les tems humides.

Telle portion du cerveau ou du cervelet eſt-elle plus que les autres néceſſaire à la conſervation de la vie, en ſorte que ſa deſtruction ou même ſon altération en entraîne la perte ?

Nous répondrons à cette queſtion, que des faits multipliés ont appris qu'il n'en exiſte pas une qui n'ait été entamée, détruite, organiſée contre les loix ordinaires de la nature, & que néanmoins la mort n'a point été la ſuite de pareils accidens.

Tout ce que nous venons de dire ne doit pas empêcher de penſer que les léſions du cerveau, du cervelet & de la moëlle allongée ne puiſſent en général être déclarées mortelles, quand elles ſont profondes, & même lorſqu'elles ne le ſont pas : enſorte que ſi telle bleſſure a été ſuivie de la perte du bleſſé, ſans que tous les ſecours de l'art aient pu l'empêcher, cette perte doit en être conſidérée comme l'effet néceſſaire, & la bleſſure déclarée mortelle, ſoit de néceſſité générale, ſoit, à raiſon de quelques circonſtances, de néceſſité individuelle.

Les léſions de la ſubſtance cérébrale qui ont lieu ſans qu'aucun corps étranger pénetre dans le crâne, & qui occaſionnent une déperdition de cette ſubſtance que rien ne peut arrêter, ſont encore une cauſe de mort également inévitable, quoique moins prompte.

Une troiſième cauſe de léſions, dont la terminaiſon eſt la même, eſt celle qui, ſans rien détruire, agit par compreſſion. Si le crâne & les membranes du cerveau pouvoient être bleſſées ſeules, ſans que le cerveau lui-même le fût, la bleſſure ſeroit peu dangereuſe. Mais une violence quelconque exercée contre la boëte oſſeuſe, peut, ſans même qu'elle en ſoit briſée, &, qui plus eſt, ſans qu'il exiſte aucunes traces extérieures du coup porté, rompre dans ſa capacité des vaiſſeaux ou ſanguins, ou lymphatiques. Il arrive ſouvent que la dure-mère ſe ſépare de la face interne du crâne : alors les vaiſſeaux qui ſervoient à l'y attacher étant rompus, le ſang, la lymphe, ou l'un & l'autre, ſe répandent entre l'os & les membranes qui le recouvroient, ou entre ces deux membranes elles-mêmes, ou enfin par la rupture d'autres vaiſſeaux placés plus profondément dans les ventricules même du cerveau, & quelquefois même à ſa baſe. Il arrive auſſi que des contuſions & des inflammations de membranes produiſent une certaine quantité de matière purulente, qui agit non-ſeulement en comprimant la ſubſtance du cerveau, mais même en l'irritant & en la corrodant. On doit regarder tous ces fluides extravaſés comme autant de corps étrangers qui, par la compreſſion continuée, ou par l'irritation qu'ils occaſionnent, & par leur dégénéreſcence, produiſent infailliblement la mort.

Il eſt vrai que quelquefois il ſe fait une réſorption du ſang épanché, & que le cerveau ſe trouve de nouveau libre d'exercer ſes fonctions : cette heureuſe iſſue eſt l'ouvrage de la nature aidée des ſecours de l'art. Un grand nombre d'obſervations prouve auſſi que le cerveau peut être débarraſſé du ſang extravaſé, ſoit par l'ouverture de la plaie elle-même, ſoit par celle que l'art ſait lui ménager, & qui eſt connue ſous le nom de trépan ; d'où il ſuit, que ſi après la mort du bleſſé, on trouve du ſang dans la cavité du crâne, & que l'on n'ait pas pratiqué l'opération qui auroit pu lui donner iſſue, la bleſſure ne doit être déclarée qu'*accidentellement mortelle* : mais ſi tous les ſecours de l'art ont été adminiſtrés infructueuſement, alors il faut la juger mortelle *néceſſairement*.

On rencontre quelquefois de ces cas douteux & compliqués, dans leſquels il ſeroit difficile de décider ſi le défaut d'activité & de ſoins ne pourroit pas être reproché aux médecins & aux chirurgiens ; par exemple :

1°. Lorſque le bleſſé meurt avant que les premiers ſecours lui aient été adminiſtrés.

2°. Lorſqu'aucun ſigne n'indique l'opération du trépan ; ce qui a lieu, ſi le bleſſé ayant été attaqué hors de la portée de tous témoins, eſt tombé ſans connoiſſance, & qu'aucune plaie, aucune tumeur, ni rien de ſemblable qui puiſſe produire des accidens mortels, n'en annonce la néceſſité.

3°. Lorſque l'extravaſation eſt la ſuite & l'effet d'un fracture légère ou d'une félure dans la direction des différentes ſutures ; ce qui ne permet pas de les découvrir, & de déterminer ainſi le lieu de néceſſité ou d'élection pour l'application de l'inſtrument.

4° On eſt également embarraſſé, lorſqu'une contrefracture occaſionne l'épanchement. Alors l'état du bleſſé eſt ſatisfaiſant, rien ne fait ſoupçonner

une compression du cerveau ; ou bien l'instrument est regardé comme incapable d'avoir produit une lésion alarmante. Dans un cas pareil, en quoi les gens de l'art seroient-ils répréhensibles de rester dans l'inaction? Si on ne remarque aucune lésion à l'extérieur, & que rien ne désigne où l'on doive appliquer le trépan, il convient, selon les plus experts, de ne le point pratiquer. Mais quand il y a des signes d'extravasation, & que des symptomes d'abord légers s'agravent de plus en plus : il faut ne pas hésiter, &, quoiqu'on ne puisse déterminer absolument le lieu, suivre le principe de Celse : *Satius est anceps expertiri remedium quam nullum.*

Quoiqu'on l'ait appliqué déjà en plusieurs endroits inutilement, on ne doit point se décourager, mais au contraire en continuer l'application : autrement on paroîtroit avoir tué celui qu'on n'auroit pas sauvé. Scultet dit l'avoir fait jusqu'à sept fois, Dionis jusqu'à douze, & enfin un chirurgien de Nimegue, au rapport de Solingen, appliqua vingt-sept couronnes de trépan au prince Philippe de Nassau. *Memorabilius est exemplum Philippi Nassavii, qui equo exciderat obverso in palum capite, postquam terebratio aliquoties in osse frontis, atque alibi frustrà facta fuisset, visum fuit trepanum etiam posteriori capitis ossi admovere, si forte repulso vas quoddam sanguiferum ibidem ruptum fuisset. Quod ità se habere compertum* : ac, *post* vigesimam septimam *demùm perforationem manifestari se in occipite sanguis coagulatus. D. ctus Dominus aliquando acum comatoriam argenteam per utramque cranii partem transmittebat, videntibus id ipsum amicis, qui vulneris obligationi intererant. Ipse tamen satis feliciter fuit sanatus, valetudinemque ac ingenium conservavit integrum, vixitque multos annos posteà, ità etiam, ut vini haustum majorem, salvo mentis sanæ usu, ferre posset.* (Stalpart Van der Viel Observat. c. obs.

Lors donc que dans des cas pareils l'art a employé toutes ses ressources inutilement, tout doit être imputé à la nature même de la blessure, &, toutes choses égales d'ailleurs, l'accusé est responsable de ses suites.

C'est le cas pareillement des blessures par lesquelles le sang s'extravase dans l'intérieur du cerveau, ou même à sa base, & ainsi ne sauroit être évacué par le secours d'aucune opération. Il arrive aussi quelquefois que la ténacité du sang s'oppose à son extraction, ou, ce qui est l'opposé, il devient impossible d'arrêter l'hémorrhagie, soit que les vaisseaux soient trop considérables, soit à raison de leur situation.

M. Pott a observé des écartemens de sutures mortels à la suite de blessures. Mais ces cas sont fort rares : & même plusieurs faits cités par les auteurs sont à peine dignes de foi. Hippocrate & Aétius pensoient que l'inflammation du cerveau pouvoit produire ce phénomene. Boetius atteste que la chose est assez fréquente en Irlande, & qu'elle vient d'une cause interne que l'on ne connoît point.

L'étranglement est encore une des causes qui excitent une compression sur le cerveau, en empêchant le retour du sang par les veines jugulaires. Le sang s'accumule dans les vaisseaux de cette partie, les distend, & les rompt même quelquefois. Les traces de l'étranglement se manifestent à l'extérieur du col, par des écorchures & des meurtrissures formées par l'impression des mains ou de la corde qui a servi d'instrument, les vaisseaux de la tête sont dans l'état que nous venons de décrire. *Voyez* au mot Suspension.

C'est ici le moment de parler des lésions de la moëlle épiniere. Si ce prolongement du cerveau, contenu dans les cavités des vertèbres, sur-tout des premières vertèbres ou vertèbres supérieures, se trouve endommagé d'une manière quelconque, ou par un instrument pénétrant, ou par des esquilles osseuses, ou par du sang extravasé, ou par une luxation des vertèbres elles-mêmes, ces accidens sont suivis le plus souvent d'une mort prompte & inévitable. Il est arrivé quelquefois cependant que les secours de l'art ont fait disparoître une luxation, cesser la compression & la paraplégie, & que les blessés ont été ainsi rendus à la vie. On ne peut donc pas prononcer que ces blessures soient mortelles de nécessité absolue. Si la moëlle épinière est blessée dans une autre partie de la colonne dorsale, & que plusieurs vertèbres soient en même tems brisées, la paraplégie qui survient est incurable, & amène une mort lente & certaine.

L'ébranlement seul du cerveau peut mettre le trouble dans ses fonctions, sans qu'il existe de lésion manifeste. Une chûte, un coup, un soufflet même peuvent l'occasionner. Hippocrate le connoissoit, puisqu'il met en opposition ses effets avec ceux qui résultent d'une blessure. S'ils sont rapides, il est probable que la mort n'arrive que par un spasme de la substance cérébrale, & par apoplexie: s'ils sont lents, c'est que cette même substance & ses vaisseaux tombent dans l'atonie qui est suivie d'une suppuration. En général des observations multipliées ont appris, que les lésions de la tête, ou plutôt du cerveau sont toujours dangereuses & insidieuses: les malades paroissent affectés légèrement, ils se rétablissent même complettement en apparence, vaquent à leurs affaires ordinaires ; & au bout de quelques mois on les voit périr tout-à-coup. Cette terminaison fâcheuse ne sauroit être que l'effet des blessures qu'ils ont essuyées, puisqu'on trouve alors dans leur cerveau des esquilles, du sang, du pus, de la sanie, &c.

Ces observations, & d'autres encore dans lesquelles on voit combien la mort vient quelquefois à pas lents, prouvent le peu de cas que l'on doit faire, en médecine légale, de la doctrine des jours critiques, pour discerner les lésions mortelles par elles-mêmes, de toutes les autres. Elles démontrent en

effet, que souvent les premières n'enlèvent les malades, qu'après un espace de tems assez considérable, tandis qu'une mort prompte suit celles qui n'étoient mortelles qu'accidentellement.

Je remarquerai seulement ici, que cette mort tant retardée peut fournir à l'accusé plus d'un moyen de défense, en ce qu'il est possible que, durant un tems si long, le blessé, ou ceux qui l'entourent, ou ceux qui en prennent soin, aient contribué, pour quelque chose, à détériorer l'état de la blessure, conséquemment à la rendre en quelque sorte accidentellement mortelle, quoique de fait, elle fut mortelle de nécessité absolue. *Voyez* JOURS CRITIQUES.

Les blessures des nerfs peuvent aussi être des causes de mort : & quoique plusieurs gros nerfs n'appartiennent pas immédiatement à des organes vitaux, cependant, quand ils sont piqués ou à moitié coupés, il en résulte des spasmes violens, des convulsions, des défaillances, & enfin la perte du sujet. Tous ces accidens terribles disparoissent lorsqu'on coupe entièrement le nerf qui a été blessé.

Ainsi, s'il est constaté par l'ouverture que la position du nerf entamé, & l'organe auquel il appartient, permettoient au chirurgien de le couper entièrement, cette section complette n'ayant pas été opérée, la blessure ne doit être regardée que comme mortelle accidentellement. Mais si le nerf est placé dans un endroit inaccessible à l'instrument, ou que la section en ait été faite, & les autres secours de l'art administrés, alors la blessure sera réputée mortelle de nécessité. Il faut observer cependant que, dans de pareils sujets, la sensibilité nerveuse est extrême, & même quelquefois susceptible de former un cas de mortalité individuelle.

Selon Bohnius, la blessure d'un ganglion ou plexus nerveux, lorsque l'artiste n'a été coupable d'aucune négligence, sera réputée mortelle de sa nature.

Les lésions des parties très-nerveuses, & sur-tout de celles qui ont leurs nerfs communs avec les organes vitaux, peuvent, par cette raison-là même, causer une mort inévitable. Une blessure simple, une contusion, la seule percussion suffit à l'égard de ces parties. Telles sont ce que l'on appelle le scrobicule du cœur, lorsque l'estomac & le diaphragme sont intéressés, les testicules, la matrice, le cœur, quoique la lésion n'ait point interrompu la circulation. Les défaillances, les convulsions & la mort en sont la suite malheureuse. Michaelis regarde ces accidens comme la cause de la mort si fréquente de ces amateurs du pugilat, connus en Angleterre sous le nom de *Boxers*.

Quoique les tendons des muscles ne soient doués d'aucune sensibilité, cependant leurs blessures produisent aussi des spasmes, des convulsions, & quelquefois la mort. Il faut donc suivre dans les rapports qu'elles occasionneront les mêmes règles que nous venons d'établir pour les blessures des nerfs.

L'inflammation & la fièvre, la suppuration, le sphacèle, la réunion de plusieurs blessures, dont chacune auroit pu n'être pas mortelle, toutes ces choses peuvent épuiser les forces de la vie, & rendre les lésions qu'elles accompagnent mortelles de nécessité absolue.

Les lésions des viscères en général, & sur-tout celles de l'estomac & des intestins, peuvent aussi être considérées relativement aux troubles qu'elles causent dans tout le système nerveux, indépendamment de celui de leurs fonctions particulières.

Les observateurs nous fournissent quelques exemples remarquables de guérison des blessures faites à l'estomac. Galien dit en avoir été témoin. Beker rapporte l'histoire d'un homme qui avala un couteau : on le tira de son estomac, en pratiquant une incision à ce viscère membraneux, & il guérit. Fallope cite une femme, dont une balle de calibre médiocre avoit percé l'estomac. Le paysan dont parle Schenkius, guérit par le bienfait de la nature, car les secours de l'art n'auroient pu consolider la blessure. Des chirurgiens fermèrent par une suture la plaie de l'estomac d'un soldat, comme ils auroient fait celle de l'intestin. Schurigius, Scultet, Maurice Hoffman, Van Swieten, & les mémoires de l'académie de Chirurgie de Paris nous ont transmis des faits pareils. Les principes généraux que nous avons présentés au commencement de cet article sur la similitude apparente des blessures, & leur disparité réelle prouvée par l'évènement; sur l'impossibilité de conclure, avec une connoissance égale de part & d'autre, d'une blessure qui a guéri à une blessure qui a été suivie de la mort; sur la nécessité de réputer mortelles nécessairement celles que ni la nature ni l'art n'ont pu empêcher de devenir telles; enfin sur les exceptions & les modifications qui naissent des dispositions individuelles dont nous avons fait l'énumération détaillée : ces principes généraux, dis-je, trouvent leur application quand il s'agit de statuer sur la mortalité des blessures faites à l'estomac. Celles des intestins doivent être soumises aux mêmes règles; & tous les prodiges opérés par la chirurgie moderne ne sauroient détourner un expert des principes qui seuls peuvent lui aider à mettre de l'accord & de l'harmonie entre toutes les décisions qu'il sera dans le cas de porter.

Les lésions des autres viscères, du foie, de la rate, des reins, de la matrice, si elles ont causé la mort, ne seront point non plus susceptibles d'être excusées, sur ce que des observations attestent, que des abcès au foie ont été ouverts & terminés heureusement; que l'on a emporté la rate à des chiens sans faire périr ces animaux, que des reins ont souffert une suppuration chronique, que la matrice a été ouverte dans l'opération césarienne, &c. En effet la suppuration empêche l'hémorrhagie. Dans les ex-

périences on fait la ligature des principaux troncs de vaisseaux; l'utérus, en se contractant sur lui-même, comprime les siens qui auroient occasionné une perte de sang mortelle, s'ils fussent restés ouverts, &c.

Le systême des nerfs est encore susceptible d'éprouver les plus grands troubles à la suite d'une blessure quelconque faite avec une arme empoisonnée. Si cette cause particulière de mortalité est ignorée des médecins; ou si, quoiqu'elle soit connue d'eux, son influence l'emporte sur tous les efforts de leur art, l'accusé ne sauroit se disculper d'avoir causé la perte du blessé. (*Voyez* EMPOISONNEMENT.) (*Médec. légale.*)

Tel est en raccourci le tableau de cette première classe de blessures que le bouleversement du systême des nerfs rend le plus souvent mortelle. Une autre classe renferme celles qui, en interrompant la circulation, sont pareillement des causes de mort, puisque, sans la circulation, la vie ne sauroit avoir lieu. De ces causes, les unes agissent en opérant une telle déperdition des humeurs qui circule dans les vaisseaux, que le peu qui en reste ne suffit plus pour l'entretenir: les autres, en anéantissant les forces mouvantes & les organes destinés à cette fonction vitale. Une solution quelconque de continuité des vaisseaux produit une hémorrhagie; & cette hémorrhagie, soit interne, soit externe, devient mortelle, lorsque rien ne peut l'arrêter. Telles sont celles de l'aorte, de l'artère pulmonaire, des carotides, des souclavières, & autres vaisseaux artériels que leur situation rend inaccessibles. Telles sont encore, par la même raison, celles de la veine-cave, des veines pulmonaires, de la veine azygos, des jugulaires internes, des souclavieres, de la veine-porte, &c. Si une hémorrhagie est arrêtée pendant quelque tems, & qu'elle revienne sans qu'aucun effort de l'art puisse prévenir ou arrêter son retour, elle doit aussi alors être censée nécessairement & inévitablement mortelle. On en a des exemples très-fréquens. Ce que nous venons de dire des blessures des gros artériels & veineux, s'applique avec encore plus de force à celles du cœur, dont le mouvement continuel & violent de contraction & de dilatation exclut toute possibilité de suspendre l'effusion du sang.

La destruction des organes de la circulation & des forces qui les mettent en action, arrive lorsque le cœur se trouve déchiré, brisé, arraché hors de la cavité dans laquelle il est contenu, & lorsque les nerfs, qui y distribuent les esprits animaux, sont coupés. Il est évident que de pareilles blessures deviennent absolument mortelles. Si différens auteurs citent des exemples d'animaux qui ont survécu à des blessures au cœur, on doit croire que ces blessures n'ont pas produit d'hémorrhagie; c'est-à-dire qu'elles n'ont affecté que la partie extérieure des parois des ventricules; sans pénétrer plus profondément.

Lorsque la respiration se trouve interrompue de manière à causer la mort, cela a lieu, ou par la destruction des organes qui lui sont consacrés, ou par la suspension trop long-tems continuée de leurs fonctions. Ainsi la trachée-artère étant coupée complettement, les deux portions séparées ne pourront plus se réunir. Il faut cependant dans ces circonstances examiner avec soin, si tous les secours possibles ont été administrés. En effet, des exemples mémorables de guérison de pareilles plaies nous apprennent avec quelle circonspection les experts doivent prononcer sur leur mortalité ou leur non-mortalité. Ambroise Paré, Tulpius, Bartholin, Van-Swieten, Garengeot, Poncenard, & d'autres praticiens en ont consigné un grand nombre dans leurs ouvrages. Les muscles pectoraux, & principalement le diaphragme, servent à la respiration en dilatant la poitrine. Si donc ces muscles sont détruits ou affectés de toute autre manière, ou si le nerf qui se distribue au diaphragme est coupé, elle ne peut plus avoir lieu. La fracture de plusieurs côtes, & même, selon M. de la Martiniere, celle du sternum, sont également capables de produire une mort très-prompte. Il arrive quelquefois que le diaphragme étant percé, les parties contenues dans l'abdomen pénètrent dans la cavité du thorax, compriment les poumons, & font périr le blessé, en l'empêchant de respirer. Les grandes plaies dans la substance même des poumons excitent le plus *ordinairement*, ou de violentes hémorrhagies, ou une suffocation par le sang qui s'amasse dans la cavité, ou la destruction d'une portion majeure de l'organe par le travail de la suppuration: & alors elles sont nécessairement mortelles. J'ai dit *ordinairement*, parce qu'il y a des exemples de plaies considérables guéries, sans doute parce qu'aucun de ces accidens n'ont rendu dans ces cas la blessure compliquée. C'est donc ici le lieu de faire l'application des règles générales que nous avons exposées au commencement de cet article. Lorsque le poids de l'air atmosphérique qui pénètre par une blessure dans la poitrine empêche la dilatation du poumon, l'inspiration devient impossible, & le blessé est bientôt étouffé. Mais cela n'a lieu que lorsque les plaies sont considérables; & d'après les expériences de l'illustre Van-Swieten, il faut, pour produire cet effet, qu'elles aient plus de largeur que n'en a l'ouverture de la glotte. Si un seul côté de la poitrine a été percé, il n'y a que le poumon de ce même côté dont les fonctions cessent, à moins que l'air ne passe dans l'autre par une plaie du médiastin. Les mêmes accidens sont la suite d'une lésion, avec rupture d'une des grandes divisions de la trachée-artère.

La cessation des fonctions de la respiration peut aussi avoir lieu & occasionner la mort, sans que les organes qui les exécutent éprouvent une lésion sensible. Par exemple: si on comprimoit le thorax, de manière à en empêcher toute dilatation; si par un chatouillement trop long-tems prolongé des hypo-

condres & des côtés dans des individus très-sensibles on interrompoit le double mouvement de cette cavité; si on retenoit sa respiration, jusqu'au point de se donner la mort ; si on fermoit tout accès à l'air par la bouche & par les narines, avec les mains, avec des coussins, ou tout autre moyen semblable ; si, comme on le rapporte des negres esclaves, on s'obstruoit avec sa propre langue le canal de la trachée-artère ; par la suffocation dans l'eau, ou dans tout autre liquide ; par étranglement ; en forçant à un exercice violent quel qu'il puisse être.

Il est très important de savoir distinguer les signes des différentes espèces de suffocation, parce qu'il y a des cas dans lesquels il est nécessaire de prononcer, si un homme a été pendu lorsqu'il étoit déjà mort, ou avant qu'il le fût ; s'il a été jetté à l'eau avant ou après avoir été tué, &c.

Tant que la respiration a lieu, les poumons se dilatant & se comprimant alternativement, le sang est poussé dans leurs vaisseaux par l'action du ventricule droit. Mais si elle cesse, il se fait un affaissement, un collapsus de tout ce viscère, & le sang ne trouve plus sa route accoutumée. Cependant le ventricule pulmonaire continue toujours de chasser le sang de sa cavité. La force avec laquelle il agit étant moindre que la résistance qu'il a à vaincre, les vaisseaux artériels du poumon se distendent nécessairement, & le sang y séjourne. Alors le cœur lui-même, qui ne peut plus se débarrasser du sang qu'il reçoit des veines-caves, se dilate à son tour ; les veines qui y aboutissent & les autres veines en font autant & se gorgent de sang. Cette accumulation du sang, & cette expansion du systême veineux sont sur-tout sensibles dans les parties de la tête tant internes qu'externes, parce que les jugulaires ne peuvent plus rendre à la veine-cave supérieure le sang que les carotides continuent toujours de charrier. De-là naissent la rougeur & la lividité de la face ; les yeux deviennent gros ; la langue s'enfle & sort de la bouche ; & tous ces phénomènes, qui ont lieu au moment de la suffocation, subsistent encore après la mort. C'est par cette raison qu'à l'ouverture des cadavres on trouve le ventricule droit, la veine-cave, les vaisseaux du poumon & ceux du cerveau très-dilatés, gorgés de sang, & même quelquefois rompus : ce que l'on regarde comme autant de signes de suffocation. L'étranglement se manifeste, en outre, par des traces au col de la violence qu'on a exercée, telle que des échymoses, des écorchures, des empreintes d'ongles, de corde ou d'autres instrumens quelconques.

Quand la suffocation a eu lieu, dans l'eau ou dans tout autre liquide, outre ses signes ordinaires, on observe encore les suivans : les yeux sont ouverts ; le visage est pâle, (sans doute par l'impression de froid causée par le fluide) ; on trouve quelquefois dans la trachée-artère de l'écume, de l'eau, de la boue, ou d'autres substances liquides colorées. Remarquons seulement qu'on ne trouve ces signes, que lorsqu'on n'a pas tardé à faire l'examen du cadavre, & que la présence de l'écume n'en est pas un bien décisif, puisqu'il manque quelquefois dans les noyés, & qu'au contraire il se rencontre chez ceux qui ont péri d'un autre genre de mort. Car cette écume peut être formée par des humeurs du corps, & venir d'une cause interne.

La contraction spasmodique de la glotte n'a pas non plus toujours lieu : on doit donc la regarder comme une base trop incertaine pour y asseoir un jugement sage & assuré. *Voyez* au mot NOYÉS, & à celui de SUSPENSION.

Jusqu'à présent nous n'avons parlé que des lésions des organes consacrés aux fonctions vitales. Mais il n'est personne qui ne sache que ces fonctions ne sauroient continuer long-tems d'exister, si elles ne sont, pour ainsi dire, soutenues & alimentées par d'autres que l'on a désignées sous le nom de fonctions naturelles. Telles sont la digestion, la sanguification, la nutrition, les sécrétions, & les excrétions nécessaires au jeu de l'économie animale. Delà vient que, lorsque ces fonctions cessent, ou quelques-unes d'entr'elles, ou même une seule, tôt ou tard, mais inévitablement & nécessairement, une pareille interruption devient une cause de mort. Il est rare à la vérité que de tels dérangemens ne soient pas accompagnés d'hémorrhagies, d'inflammation, de suppuration, de troubles du systême nerveux qui sans doute contribuent à leur issue funeste : mais nous les considérons ici séparément de ces symptômes, & en tant que la mort n'est produite que par l'interruption ou la cessation totale des fonctions dites naturelles. Si l'ésophage est coupé par une blessure, les alimens, au lieu de descendre dans l'estomac, sortiront par la plaie : il s'ensuivra alors une inanition mortelle. Le même effet aura lieu si c'est l'estomac qui est ouvert, sur-tout dans la portion que l'on nomme le sac.

Pour que le chyle, qui est le produit de la première digestion, passe dans le sang, où il en doit subir une seconde, il faut que les vaisseaux lactés, le réservoir de Pecquet & le canal thorachique soient dans leur entier. S'ils sont ouverts par une cause quelconque, la nutrition ne se fera point, le chyle se répandra dans la cavité de l'abdomen, ou dans celle de la poitrine, & y formera une hydropisie laiteuse. Tous les secours de l'art doivent ici être regardés comme absolument inutiles ; & ces blessures, quoique la mort ne survienne quelquefois que long-tems après, sont nécessairement mortelles. Elles prouvent, pour le dire en passant, de même que plusieurs d'une autre espèce, combien, en médecine légale, la doctrine des jours critiques est vaine & illusoire.

Les conduits de la bile, soit le canal cystique,

ſoit le canal hépatique, ſoit le canal cholédoque, de même que la véſicule du fiel, s'ils ſont entamés, laiſſeront la bile ſe répandre dans l'abdomen : & non-ſeulement il en réſultera des inflammations & de la putréfaction, mais encore un défaut de digeſtion qui ſeul, à la longue, entraîneroit infailliblement la perte du bleſſé.

Les bleſſures des baſſinets des reins, des uretères, de la veſſie ſont toujours mortelles, à moins qu'elles ne dégénèrent en fiſtules, & qu'on n'empêche l'urine de tomber dans la cavité abdominale, où elle cauſeroit, par ſon ſtimulus, l'inflammation & le ſphacèle. *Voyez* BAS-VENTRE. (BLESSURES DU)

Enfin, pour paroître ne rien omettre des maux que la méchanceté humaine a ſu inventer, & dont le jugement eſt ſoumis par les miniſtres des loix à ceux de la médecine ; nous dirons que des êtres infortunés ont été briſés contre des corps durs, foulés aux pieds par des bêtes féroces, ou dévorés par elles, précipités d'un lieu élevé, écraſés ſous des chars, ſous d'énormes quartiers de pierres, &c. &c.

Il exiſte encore d'autres léſions dont l'effet ne ſauroit être apprécié d'après les effets produits ordinairement par des cauſes mécaniques. Cette dernière claſſe, dont nous n'avons point encore parlé, ſemble agir ſur le corps humain par une combinaiſon vraiment chymique, en vertu de ſes parties conſtituantes, & de leur affinité avec celles de notre machine. On la connoît ſous le nom de *Poiſons*. *Voyez* le mot EMPOISONNEMENT.

N. B. Nous n'avons préſenté dans cet article que les principes généraux qui doivent guider le médecin-légiſte dans ſes déciſions ſur la mortalité des bleſſures ; nous réſervant d'entrer dans de plus grands détails dans des articles ſéparés, ſous les noms des principales diviſions du corps humain. *Voyez* les mots ARTÈRES, BAS-VENTRE, COL, EXTRÉMITÉS, NERFS, OS, POITRINE, TÊTE, VEINES. (BLESSURES DES) *Médec. légale.*

(M. MAHON.)

BLESTRISME, Βλησρισμος. (*Noſol. méthod.*) Ce mot tiré d'Hippocrate eſt employé par Vogel avec la définition *dolores* donnée par le pere de la médecine, au ſecond genre de douleur, à la ſuite de l'anxiété, pour indiquer dans la quatrième claſſe de ſon ordre noſologique, Il ſignifie l'agitation continuelle & l'inquiétude de tout le corps, qui ſe jette çà & là, ſans pouvoir garder la même place. *Voyez* CASTELLI-LEXIC.

(M. CHAMSERU.)

BLETE. (*Mat. méd.*)

La Blete ou blite, *blitum* de Linnéus, eſt un genre de plante de la famille des arroches, dont les fleurs petites ſont raſſemblées en paquets ſeſſiles, & dont les fruits diſpoſés en tête ſerrée imitent les fraiſes, ſoit par leur forme, ſoit par leur couleur rouge. La fleur a un calice à trois diviſions, point de corolle, une étamine large dont le filament eſt ſétacé, un ovaire ſupere pointu, portant deux ſtyles ; un fruit formé d'une ſemence ronde comprimée, couverte par le calice ſucculent.

Deux eſpèces de blete peuvent être employées en médecine, comme émollientes, adouciſſantes, relâchantes, propriétés preſque générales dans la famille des arroches.

L'une eſt la blete capitée, *blitum capitatum* de Linnéus. Elle eſt naturelle dans le Tyrol ; on la cultive dans les jardins. Ses feuilles analogues à celles des épinars ſont émollientes, ſes fruits rouges, arrondis, formant des épis nuds & terminaux ſont doux, fades, & preſque inſipides.

L'autre eſpèce eſt la blete effilée, *blitum virgatum* de Linnéus. Elle ſe trouve aux environs de Paris, & ſur-tout à la garre ; elle paroît avoir les mêmes vertus que la précédente.

(M. FOURCROY.)

BLEU, aſſaiſonnement. (*Hygiène.*)

Partie II. Choſes dites non naturelles.

Claſſe III. *Ingeſta.*

Ordre I. Alimens.

Section IV. Aſſaiſonnemens.

On emploie l'aſſaiſonnement au bleu pour du poiſſon qu'on fait cuire ordinairement avec du bon vin, des épices, du ſel, des ſubſtances aromatiques, pour le ſervir ſans ſauce ſur les tables. On prépare de cette manière les belles carpes, les brochets, &c. & on y fait momentanément une ſauce, qu'on nomme ſauce au bleu, & qui eſt toujours un mélange de ſel, de vinaigre, d'huile, de poivre, & quelquefois de moutarde. Cette ſauce eſt très-agréable & excite l'appétit. Le poiſſon cuit au bleu, comme nous venons de le dire, a d'ailleurs un excellent goût, & pourroit même ſe manger ſans ſauce, c'eſt un très-bon aliment.

(M. MACQUART.)

BLEU DE PRUSSE. (*Mat. méd.*)

Le bleu de Pruſſe ou Pruſſiate de fer non ſaturé eſt une combinaiſon chimique formée par une matière que l'on nomme acide pruſſique & par l'acide de fer. C'eſt en chauffant d'abord un alcali fixe avec du ſang ; & preſque toutes les autres ſubſtances animales, & en mêlant la leſſive de cet alcali avec une diſſolution de ſulfate de fer, que l'on obtient le bleu de Pruſſe. Il paroît que la partie colorante de ce bleu eſt un compoſé de carbone, d'hydrogène & d'azote, qu'elle fait fonction d'acide, & qu'elle s'unit aux baſes terreuſes, alcalines & métalliques, abſolument

absolument comme un acide. On décompose le bleu de Prusse ou prussiate de fer par la baryte, la chaux, les alcalis, & même plusieurs oxides métalliques qui lui enlevent l'acide prussique. Les chimistes ont fait une foule d'expériences sur cette combinaison ; il faut lire, pour bien la connoître, les mémoires successifs de l'abbé Menon, Geoffroy, Macquer, Schèele & M. Bertholler. Pour ce qui regarde la médecine, nous nous bornerons à faire observer que le bleu de Prusse bien préparé & bien pur n'a point de saveur ni de dissolubilité dans l'eau ; qu'il est inaltérable par les acides ; que le feu & les alcalis sont les corps qui le décomposent le plus ; que l'oxide de fer y est dans un état de combinaison inerte, & qu'il ne doit pas jouir de toutes ses vertus. Cependant on a proposé le bleu de Prusse comme un médicament utile, dans la foiblesse & l'inertie de l'estomac, dans les diverses espèces de cachexie. Peut-être pourroit-il être employé avec quelques avantages dans les cas où l'on craint une trop grande irritation de la part des préparations ordinaires de fer ; mais il n'y a encore aucune expérience qui prouve ces propriétés dans le bleu de Prusse. (*Voyez* FER.)

(M. FOURCROY.)

BLEU DE MONTAGNE. (*Mat. med.*) (poisons.)

On connoît sous le nom très-impropre de Bleu de Montagne, une espèce de mine de cuivre bleue, qui forme des effervescences à la surface des mines de ce métal, jaune ou grise. C'est un véritable oxide de cuivre âcre & vénéneux, comme toutes les préparations de ce métal. On ne peut, & l'on ne doit pas se permettre de l'administrer à l'intérieur. Quelques dispensaires ou pharmacopées ont fait entrer cette mine dans des préparations externes, pour les maladies des yeux ; c'est le seul cas où l'on puisse l'employer à l'intérieur : on trouvera à l'article *Verd de Montagne*, un fait qui prouve à quels dangers cette mauvaise nomenclature des mines de cuivre peut donner naissance. (M. FOURCROY.)

BLEVILLE. (*Eaux minér.*)

Bléville est un village du pays de Caux, situé à une lieue & demie ouest sud-ouest de Montivilliers, & à trois-quarts de lieue du Havre ; la source minérale froide est près du village, au pied d'une falaise au couchant, très près de la mer.

Dans la collection d'observations sur les maladies & constitutions épidémiques, par M. Lepecq de la Cloture, il est seulement dit que les propriétés de ces eaux peuvent être comparées avec celles des eaux de Passy. (M. MACQUART.)

BLOND. (*Hygiène.*)

Partie I. De l'homme sain, selon ses rapports & ses différences générales.

Section II. De l'homme sain considéré individuellement.

Ordre III. Relativement aux constitutions.

On a coutume de nommer *blonds* ou *blondes* les personnes qui ont les cheveux de cette couleur, & la peau fort blanche. Les femmes blondes ont le teint le plus agréable & le plus fleuri, sur-tout quand elles ont les joues & les lèvres parées d'un leger incarnat. Les blonds & les blondes annoncent en général moins de force & d'énergie morale & physique que les bruns & les brunes. Leur constitution a des rapports assez marqués avec le tempérament pituiteux ou phlegmatique, quoiqu'on en trouve assez fréquemment parmi ceux qui sont purement sanguins. (*Voyez* le mot TEMPÉRAMENT.)

(M. MACQUART.)

BLONDEL (François) naquit à Liege en 1615. Il fut médecin de Philippe-Christophe de Soteren, archevêque & électeur de Trèves. Ce prince étant venu à mourir au mois de janvier 1652, *Blondel* s'établit à Aix-la-Chapelle, où il fut fait médecin pensionnaire de la ville. Il s'y fit estimer par les succès de ses cures ; la régence d'Aix le nomma surintendant des Bains. Ce médecin mourut fort regretté à Aix-la-Chapelle le 9 mai 1703, âgé de 90 ans.

Nous avons de lui quelques ouvrages, dont voici les éditions :

Lettre de François Blondel à Jacques Didier, touchant les eaux minérales chaudes d'Aix & de Borset : & à Jean Gaen, sur les prémices de la boisson publique des mêmes eaux, & les cures qui se sont faites par son usage. Bruxelles, 1662, *in-12.*

Thermarum Aquisgranensium & Porcetanarum descriptio : congruorum quoque ac salubrium usuum balneationis & potationis elucidatio. Aquisgrani, 1671, *in-16. Trajecti ad Mosam*, 1685, *in-16*, avec figures. Item, sous ce titre : *Thermarum Aquisgranensium & Porcetanarum elucidatio & thaumaturgia; sive admirabilis earumdem natura, & admirabiliores sanationes, quas producunt in usibus balneationis, potationis. Editio tertia, prioribus auctior & emendatior. Aquisgrani*, 1688, *in-4.* En Allemand, dans la même ville, 1688. En flamand, dans l'ouvrage dont le titre peut se rendre ainsi en françois : description de la ville impériale d'Aix-la-Chapelle & des fontaines qui s'y voient, ainsi que dans ses environs, de ses édifices & de ses belles vues. Avec une instruction touchant l'usage qu'on y doit faire desdites eaux médicinales à certaines heures du jour, pour rétablir la santé des personnes affligées de diverses maladies. Ouvrage orné de figures, & imprimé par ordre de la Régence d'Aix-la-Chapelle. *Leyde*, 1727, *in-4.*

On trouve quelques autres médecins du même nom. (*Extr. d'El.*) (M. GOULIN.)

BLONDEL, (*Pierre-Marin*) natif de Calais & praticien à Loudun, a donné un commentaire sur les prognostics d'*Hippocrate*, qui fut imprimé à Paris en 1575, *in*-4. sous ce titre :

Divi Hippocratis coi prognosticorum latina ecphrasis. Scevole de Sainte Marthe parle de ce médecin avec éloge. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BLONDEL, (*Jean*) naquit à Lille en Flandre, & fut nommé, en 1559, à la chaire ordinaire de médecine dans les écoles de la faculté de Louvain. Il n'étoit que licencié, lorsqu'il fut choisi recteur de l'université de cette ville en 1574 ; mais il prit le bonnet de docteur en 1578, & peu de tems après, il entra dans la compagnie de Jesus, dont il suivit l'institut jusqu'à sa mort arrivée au collège de Pont-à-Mousson. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BLONDEL, (*Jacques*) docteur en médecine & membre du collège royal de Londres, a eu quelques démêlés littéraires avec *Daniel Turner*, au sujet de la force de l'imagination des femmes enceintes. Il a publié un traité en anglois sur cette matière, Londres, 1727, *in*-8., dont on a une traduction françoise sous ce titre :

Dissertation physique sur la force de l'imagination des femmes enceintes sur le fœtus.

L'auteur combat l'opinion qui attribue les marques & les difformités, avec lesquelles les enfans naissent, à la fantaisie & à l'imagination de leur mère. Il fait voir qu'on ne peut donner aucune preuve de ce systême, & il aime mieux attribuer les vices de naissance à un défaut d'organisation de l'œuf, ou des parties de l'embryon, qu'à l'imagination de la mère. La critique que *Turner* publia de cet ouvrage, fut suivie d'une réponse que *Blondel* fit imprimer en anglois à Londres, en 1729, *in*-8.

Il y a eu de nos jours un autre Blondel, docteur en médecine & intendant des eaux minérales de Segray, près de Pluviers dans la Beauce. Il mourut en 1759, avec la réputation d'un habile homme dans son art. Il laissa une *Dissertation* sur la nature & les qualités des eaux de Segray, 1747, *in*-12, & une autre *Dissertation* sur la maladie épidémique des bestiaux, 1748, *in*-12.

(*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BLONDEL, (*Jacques*) chirurgien de la ville de Lille, mérite aussi qu'on fasse mention de lui. Il a mis en françois un traité que *Nicolas Godin*, médecin ordinaire d'Arras, avoit publié vers le commencement du XVIe siècle, sous le titre de *Chirurgia militaris*. La traduction de *Blondel* est intitulée : *la chirurgie militaire, très-utile à tous ceux qui veulent suivre un camp en tems de guerre, pareillement à tous autres en condition pestilente ou dysentérique, écrite en latin par Nic. Godin.* Anvers, 1558, *in*-8. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BLONDUS, ou BIONDO, (Michel-Ange) naquit à Venise le 4 mai 1497. Il étudia la philosophie & la médecine sous *Augustin Niphus* qui enseignoit avec réputation, & se maria ensuite à Naples à l'âge de 24 ans. Comme il vécut très-mal avec sa femme, il se sépara d'elle & revint à Venise ; delà il se rendit à Rome, où il séjourna pendant six ans, & se fit quelque réputation par ses ouvrages. Ce fut dans cette ville qu'il apprit la mort de sa femme en 1542 ; il prit alors le parti de retourner dans sa patrie, où il se maria une seconde fois.

On a de lui les ouvrages suivans :

Epitome ex libris Hippocratis de nova & prisca arte medendi, deque diebus decretoriis. Romæ, 1528, 1645, *in*-8.

Libellus de morbis puerorum. Venetiis, 1539, *in*-8.

De partibus ictu sectis citissimè sanandis & medicamento aquæ nuper invento. In plurimorum opinionem de origine morbi gallici, deque ligni indici ancipiti proprietate. Venetiis, 1542, *in*-8.

C'est pour les plaies faites par l'instrument tranchant qu'il recommande l'eau, comme un topique qui lui paroît divin ; mais il en excepte les plaies des nerfs, pour lesquelles il préfère les spiritueux & les huiles éthérées. Quant à la vérole, il ne la regarde point comme une maladie nouvelle. Selon lui, *Hippocrate* & *Galien* en ont eu connoissance ; mais tout ce qu'il avance à cet égard ne prouve rien. Il n'est même pas plus exact sur la cure de cette maladie ; car si d'un côté il blâme l'usage des bois sudorifiques, il ne dit rien de positif d'un autre, sur la méthode d'employer le mercure qu'il décrit fort imparfaitement. *Astruc* n'a point jugé favorablement de cet ouvrage ; il en a trouvé la diction si obscure, qu'il avoue que souvent il est assez difficile de deviner ce que l'auteur a voulu dire.

De diebus decretoriis & crisi, eorumque verissimis caussis in via Galeni, contra Neotericos, libellus. Romæ, 1544, *in*-4. *Lugduni*, 1550, *in*-8.

Physiognomia, sive, de cognitione hominis per aspectum, ex Aristotele, Hippocrate & Galeno. Romæ, 1544, *in*-4.

De maculis corporis liber. Ibidem, 1544, *in*-4.

De canum curâ liber. Ibidem, 1544, *in*-4.

De memoria libellus. Venetiis, 1545, *in*-8.

On a encore de ce médecin la traduction italienne des trois premiers livres de l'histoire des plantes de *Théophraste*. Elle a paru à Venise, en 1549, *in*-4.

Mongitore parle de *Pierre Blondus*, dans sa bibliothèque de Sicile, comme d'un homme qui se distingua à Messine, sa patrie, par l'étendue de ses connoissances dans l'histoire & la médecine. On dit que l'an 1439 il a écrit, en grec, un traité des choses

admirables de la Sicile, que Conſtantin Laſcaris, qui ſe retira en Italie en 1454, a traduit en latin. Mais il eſt ſurprenant qu'un ſicilien, avant la renaiſſance des lettres en occident, ſût aſſez bien le grec, pour compoſer en cette langue un ouvrage qui a mérité l'attention d'un des plus ſavans hommes que la Grèce ait produit. (*Extr. d'El.*) (M. Goulin.)

BLUET. (*Mat. méd.*)

Les ſynonymes de *bluet* ſont blavéole, aubifoin, batbeau, caſſe-lunette, péroole.

Cyanus ſegetum flore cæruleo. C. B. p. 273.]

Centaurea calycibus ſerratis, foliis linearibus infimis dentatis, ſuperioribus integerrimis. Linn.

Cette plante a une racine ligneuſe capillaire; ſa tige creuſe, angulaire, cotoneuſe & branchue, s'élève juſqu'à deux pieds & plus: ſes feuilles inférieures, ainſi que celles de la ſcabieuſe & du piſſenlit, ſont découpées profondément, & fort menu. Les autres ſont plus longues: au ſommet des tiges naiſſent des têtes écailleuſes d'où ſortent des fleurs à fleurons des différentes ſortes, bleues dans les champs & les blés, mais de beaucoup d'autres couleurs dans les jardins, les ſemences reſſemblent aſſez à celle de la grande centaurée.

Cette plante eſt placée dans le dictionnaire de Bot., dans la nombreuſe ſérie des centaurées. (*Voyez* Centaurée.)

Le bluet a peu d'odeur. L'infuſion de ſes fleurs eſt recommandé contre l'hydropiſie; ſon eau diſtillée eſt vantée contre la foibleſſe de la vue & les maladies des paupières, ce qui lui a fait donner le nom d'eau de caſſe-lunette; une poignée des feuilles bouillies dans de la bière, paſſe pour la rendre apéritive, & bonne contre la jauniſſe & la rétention d'urine. (M. Macquart.)

B. M. (*Mat. méd.*)

Ces deux lettres ainſi diſpoſées ſont une abréviation fort employée autrefois dans la deſcription des formules, pour déſigner Bain-Marie, *Balneum Mariæ*; on ne s'en ſert preſque plus aujourd'hui.

Fin du Tome troiſième.